SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

(1651-1719)

ŒUVRES COMPLÈTES

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

(1651-1719)

ŒUVRES COMPLÈTES

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Maison Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle – 476, via Aurelia

00165 ROME

Données électroniques : Centre Informatique et Bible - Maredsous
Composition programmée : Imprimerie Nationale – Paris
Impression : Tipografia Salesiana – Roma – 1993

© Copyright : Études Lasalliennes, FEC, via Aurelia, 476, 00165 ROMA, 1993



SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Fondateur de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes
Né à Reims, le 30 avril 1651
Décédé à Saint-Yon, près Rouen, le 7 avril 1719

La Direction des Études Lasalliennes
exprime sa vive reconnaissance
aux districts de Belgique-Nord,
Belgique-Sud, Canada francophone
et France,
pour leur aide généreuse
qui a permis de réaliser
cette publication.

L'informatisation du Corpus Lasallien
et la préparation technique de cet ouvrage
ont été assurées par
le Centre « Informatique et Bible »
de Maredsous;
et de manière plus directe
par le F. Ferdinand Poswick,
directeur du Centre,
M^me^ Yolande Juste
et M. Jean Bajard.
Qu'ils veuillent trouver ici
l'expression
de nos chaleureux remerciements.

FIDÉLITÉ LASALLIENNE ET INFORMATIQUE

L'aventure dans laquelle il avait été engagé, presque malgré lui, conduisit Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) à produire une œuvre écrite importante : quantitativement comparable à la Bible de Jérusalem, selon les artisans de cette première édition complète.

Il aura fallu attendre l'année 1993 pour que soient rassemblés en un seul volume tous les écrits du Fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes (1). À première vue, un tel délai surprend. De Migne à la collection « Bouquins », en passant par la bibliothèque de « La Pléiade », on n'en finirait pas de recenser les écrivains profanes et les auteurs spirituels dont l'œuvre entière a été réunie en un même corpus. À la réflexion, ce retard s'explique pour plusieurs raisons obvies.

Les textes lasalliens diffèrent beaucoup les uns des autres par les domaines abordés, les publics visés, les genres littéraires adoptés. *A priori,* pourquoi aurait-on regroupé en un seul recueil des manuels scolaires et des catéchismes rédigés pour les enfants; des ouvrages pédagogiques ou doctrinaux destinés à leurs maîtres; des traités ascétiques ou réglementaires ainsi que des écrits spirituels, voire mystiques, composés à l'intention d'une poignée de Frères laïcs consacrés à Dieu et, avec M. de La Salle, librement associés en une communauté originale ?

D'ailleurs, pendant près de trois siècles, chacun des livres réunis ici a fait l'objet de plusieurs rééditions. Très nombreuses pour certains – les *Devoirs d'un chrétien envers Dieu* en ont eu deux cent soixante-dix – elles se réduisent à quelques unités pour tel ou tel, nullement secondaire aux yeux de l'auteur. L'*Explication de la méthode d'oraison* n'a été rééditée que six fois entre 1739 et 1957. Le décalage entre ces chiffres peut expliquer aussi que la présente réalisation n'ait pas eu lieu plus tôt.

Elle aurait été prématurée tant que l'on ne disposait pas de textes sûrs. Les indications chiffrées qui viennent d'être rappelées sont fournies par les *Introductions* aux *Cahiers Lasalliens* 12 à 25, lesquels reproduisent l'édition princeps de chacun des ouvrages de M. de La Salle. Souhaités par le Chapitre général de 1956, créés à partir de 1959 sous l'impulsion visionnaire du F. Maurice Hermans, ces *Cahiers* visaient un double objectif : *préparer une biographie critique de Jean-Baptiste de La Salle et un recueil de tous les écrits du saint, les textes de ceux-ci étant établis en toute rigueur* (2).

---

(1) *Tous les écrits du Fondateur.* On sait qu'il y a beaucoup à retirer, pour la connaissance de l'homme et de son milieu, d'autres « écrits » dont J.-B. de La Salle peut être considéré comme l'auteur et que le F. Léon de Marie Aroz a découverts et publiés dans les *Cahiers Lasalliens* 26 et suivants. Voir notamment le *Compte de tutelle* rendu par le frère aîné lorsqu'il obtient d'être relevé de sa charge de tuteur de ses frères et sœurs (cf. *Cahiers Lasalliens* 26 à 31; dans les *Cahiers Lasalliens* 26, les pages qui introduisent cette publication, p. VII-LXX).

(2) Voir *Cahiers Lasalliens* 5, p. 440.

La publication de ce volume atteint en partie le second objectif : le *Recueil de tous les écrits du saint,* ici offert, reproduit leur texte, le seul « authentique » dans l'état actuel de la recherche. Pourtant cette édition complète est l'aboutissement d'une autre démarche. Elle a été rendue possible et nécessaire par l'*informatisation du corpus lasallien,* mise en œuvre à partir de 1990 avec le « Centre Informatique et Bible » de Maredsous.

En même temps que le livre imprimé, sortira en disquettes le répertoire complet du *Vocabulaire* de Jean-Baptiste de La Salle. Ces deux productions sont indissociables. La mise sur ordinateur du corpus lasallien débouchait naturellement sur l'impression de ce recueil unique. Et l'utilisation des disquettes requerra en fait le recours au volume imprimé : ne serait-ce qu'en raison de la nouveauté du système de références qu'il a fallu adopter pour l'informatisation de cet ensemble composite d'écrits dus à un même auteur.

Relancées depuis 1956, les *Études lasalliennes* trouvent ici comme un aboutissement. Sous ses deux formes – disquettes et ouvrage imprimé – l'outil informatique arrive à son heure. Sur le triple registre de la diffusion, de la recherche, de l'interprétation, il apporte aux *Études lasalliennes* la chance d'un second souffle.

⁂

Il est devenu banal de l'observer : depuis plusieurs années l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle atteint un public plus large, plus motivé, plus averti. Des Frères d'âge mûr ont découvert un Fondateur différent de celui qu'ils avaient perçu dans leur jeunesse. L'évolution de l'Institut depuis quarante ans a permis à des plus jeunes de se retrouver naturellement dans la présentation renouvelée de l'itinéraire et de l'enseignement lasalliens, d'y inspirer et d'y affermir leurs engagements concrets.

Plus étonnant : en des secteurs de plus en plus nombreux des quatre-vingt-deux pays du monde où ils travaillent, les Frères doivent répondre à des demandes de leurs partenaires laïcs désireux de soutenir leur action éducative et d'en vivifier l'élan aux sources de la pédagogie de Jean-Baptiste de La Salle, mais aussi de son enseignement spirituel. Ces appels sont plus anciens en tels pays d'Amérique latine, plus récemment perceptibles en Belgique ou en France. Leur convergence, leur persistance, leurs exigences de sérieux ont entraîné la création d'instruments multiples pour la formation lasallienne attendue : cours, sessions, retraites, publications adaptées, guides de travail, etc.

Il est à peine besoin de relever tout le bénéfice que cette *diffusion* renouvelée de l'œuvre lasallienne peut tirer de l'outil informatique.

– *Bénéfice de la commodité et de la rapidité :* un seul volume rassemble toutes les œuvres réparties en seize *Cahiers Lasalliens.* Il

en offre fidèlement le texte, mais le transcrit selon l'orthographe actuelle. L'une des dernières réalisations du F. Maurice Hermans avait été, au terme d'un travail gigantesque de vingt ans, la publication d'un *Vocabulaire lasallien* en six volumes, reproduisant en plus de cinq mille pages environ trois cent mille fiches réalisées manuellement et classées grâce à la collaboration de dizaines de Frères bénévoles (1). Il saute aux yeux de tous les utilisateurs que, sans rendre inutile le recours aux *Cahiers* et au *Vocabulaire,* le volume unique associé aux disquettes les remplacera avantageusement pour la consultation courante des écrits lasalliens.

– *Bénéfice d'une approche de l'œuvre écrite lasallienne, à la fois plus ample, plus pénétrante, plus objective.* Le volume unique invite à découvrir la pensée de son auteur à travers des ouvrages divers, à reconnaître par exemple des parentés inattendues entre des recommandations de la *Conduite des écoles* ou des *Règles de la bienséance,* et certaines orientations spirituelles des *Méditations.* Le recours aux disquettes stimulera cette lecture pluraliste, plus large, plus nuancée, plus objective.

> *« (Le Vocabulaire) pourra probablement rendre plus accessible l'œuvre lasallienne, cherchant à y introduire le lecteur par la voie la plus sûre : la présentation exhaustive des termes rencontrés dans les divers écrits ou publications qui peuvent se réclamer de lui...*
>
> *Désormais, c'est en utilisant les mots mêmes de M. de La Salle qu'il sera possible d'avoir accès à sa pensée, à sa doctrine, à sa spiritualité [...].*
>
> *Bien des mots du vocabulaire permettront à l'utilisateur de se trouver rapidement au cœur de la pensée lasallienne. Dans leur dépouillement même, leur laconisme volontaire et leur apparente aridité [ces listes de mots] « laissent parler M. de La Salle avec un accent de vérité que garderaient difficilement les meilleurs commentaires* (2).»

Rien à changer à ces lignes écrites par le F. Maurice Hermans en 1984, sauf à les illustrer par l'ensemble des textes de *présentation* qu'il a rédigés pour le premier et le quatrième volume du *Vocabulaire* (3). Rien à ajouter à ces propos, sauf à relever que l'instrument informatique est d'utilisation plus rapide encore, mais surtout qu'il est plus complet. Avec le F. Maurice lui-même, j'avais regretté que

---

(1) Sur ce *Vocabulaire lasallien,* on peut se reporter à l'ouvrage : *Frère Maurice Hermans (1911-1987) et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes,* présentation de Michel Sauvage, f.s.c., *Cahiers Lasalliens* 5, Rome, 1991, p. 156-158.

(2) « Quelques mots de présentation », *Vocabulaire lasallien,* volume 1, p. 1-3.

(3) « Aux utilisateurs du *Vocabulaire lasallien* », *Vocabulaire lasallien,* volume 4 (trois feuillets non paginés).

les conjonctions, les prépositions, les adverbes, aient dû être éliminés du *Vocabulaire,* afin de ne pas l'alourdir encore (1). Je me limiterai à un seul exemple que les utilisateurs vérifieront aisément : l'attention à l'emploi par Jean-Baptiste de La Salle de la préposition « pour » mettra en plus vive lumière des dynamismes essentiels qui ont déterminé des modalités pratiques de ses réalisations, nourri son inspiration, porté sa vision.

*
**

Parlant de l'ensemble des écrits lasalliens, je viens de passer de la lecture à l'étude, de la diffusion à la recherche. Ces deux démarches ne se confondent pas. Mais il n'y a pas entre elles de solution de continuité : elles s'appellent et se confortent l'une l'autre. Le renouveau récent de la diffusion n'a été rendu possible que grâce aux longs et patients travaux de chercheurs multiples. Ils ont inventorié des centaines d'archives, détecté des sources, mieux situé Jean-Baptiste dans son milieu, ressaisi son itinéraire de Fondateur, tenté des synthèses partielles ou risqué des interprétations plus globales de son œuvre pédagogique, culturelle, théologique, spirituelle (2).

Grâce aux *Cahiers Lasalliens* et à bien d'autres publications en différentes langues, les résultats de ces travaux ont atteint des historiens, des chercheurs, des penseurs dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie, de la signification de l'école populaire et de son évolution; dans ceux de la catéchèse, de la pastorale, de la théologie, de la spiritualité. L'outil informatique favorisera sans nul doute ce nouveau rayonnement de l'œuvre lasallienne en la rendant plus accessible aux investigations des spécialistes aussi bien qu'à l'attente de ceux dont elle soutient l'élan et stimule la créativité éducative.

Encore devra-t-on se souvenir que la présente publication n'atteint qu'en partie l'objectif assigné aux *Cahiers Lasalliens.* Certes, voici réalisé « le recueil de tous les écrits du saint ». Mais pour que « les textes de ceux-ci soient établis en toute rigueur », la recherche doit être poursuivie en plusieurs directions (3) inlassablement rappelées par le F. Maurice Hermans (4).

---

(1) Sans parler de l'omission nécessaire et explicable des emplois du verbe « être ». C'est vrai qu'il s'agit d'un terme le plus souvent privé de véritable signification mais qui, dans plus d'un cas, peut devenir prégnant.

(2) Les noms de L. M. Aroz, M. Campos, L. Diumenge, S. Gallego, Y. Poutet, J.-G. Rodrigue, S. Scaglione, A. Temprado, L. Varela sont connus. Ils ne sont pas les seuls, ainsi qu'en témoigne la toute récente parution de deux volumes de *Thèmes lasalliens* (Rome, 1992, 284 et 282 p.) auxquels ont collaboré quarante-deux auteurs.

(3) Il ne faut pas oublier que les *éditions princeps* reproduites par les *Cahiers Lasalliens* n'ont été réalisées, pour plusieurs écrits importants, que quinze à vingt ans après la mort de leur auteur. À lui seul, ce délai pose la question de la complète authenticité de ces ouvrages.

(4) Voir notamment les quelques pages d'introduction aux volumes 1 et 4 du *Vocabulaire lasallien* : ci-dessus, page XI, notes 2 et 3. Voir aussi dans les *Cahiers Lasalliens* 5, le chapitre sur le « F. Maurice, directeur des Études lasalliennes », et les appendices.

L'outil informatique pourra faciliter l'établissement rigoureux du texte authentiquement « lasallien », en permettant de le distinguer mieux des *sources* qu'il utilise, souvent sans les annoncer, à commencer par la Bible; en aidant à situer leur auteur plus exactement dans son *environnement culturel* grâce notamment aux rapprochements entre les vocabulaires de divers auteurs contemporains; *en éclairant enfin l'auteur par lui-même* : des mots-clés ou des expressions typiques vont ressortir; à l'opposé, la détection de termes peu usités pourra faire soupçonner leur authenticité dans le contexte (1).

Un instant, je voudrais m'arrêter sur un autre bénéfice que la diffusion et la recherche lasalliennes peuvent retirer de cette publication. Il s'agit des *traductions* des écrits en d'autres langues vivantes.

Lors de la première session du Conseil international des Études lasalliennes (juin 1989), ses neuf membres votèrent à l'unanimité une proposition recommandant l'informatisation du corpus lasallien. Le débat approfondi qui précéda le vote, ceux qui se poursuivirent jusqu'à la décision (prise en octobre 1990), posèrent explicitement la question de l'opportunité d'un investissement, onéreux à bien des égards et semblant ne concerner que le public francophone moins nombreux et vieillissant.

De fait, un effort sans précédent de traductions des écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle a été mené à bien ou est en cours d'achèvement en différents pays représentant plusieurs langues vivantes. Fallait-il opposer une priorité à une autre ? Je ne le crois pas. Toute traduction est difficile, sinon impossible. S'agissant d'un auteur comme J.-B. de La Salle, comment concilier la fidélité à sa pensée avec l'intelligibilité de son œuvre, non seulement en d'autres langues, mais pour des cultures tellement distantes de la sienne par l'espace, le temps, l'histoire, les centres d'intérêt, les valeurs ?

Jean-Baptiste de La Salle est un écrivain souvent aride et austère. Muni d'une solide formation classique, ayant ensuite voué son existence à la cause de l'alphabétisation du petit peuple, du moins connaissait-il d'expérience la force des mots et l'importance de la maîtrise du langage. Le corpus ici rassemblé pour la première fois est vaste et diversifié. L'outil informatique devrait faciliter la justesse, la cohérence, la pertinence de traductions toujours indispensables (2).

---

(1) Un seul exemple : l'étrangeté de la mention des « vœux » (et des fautes contre les vœux) dans l'*Explication de la méthode d'oraison* (*Cahiers Lasalliens* 14, p. 118; cf. *Cahiers Lasalliens* 50, n° 317 g, p. 518-520).

(2) Un risque de traduction que l'instrument informatique peut aider à déceler et à éviter : celui de rendre un même terme d'un auteur par de nombreux mots ou expressions en vue de manifester la richesse de la pensée. On peut y perdre en rigueur, voire en exactitude. Ainsi de la traduction du mot « esprit » chez J.-B. de La Salle (cf. les remarques de Alain de Libera à propos de certaines traductions de Maître Eckhart : ECKHART, *Traités et sermons*, Paris, 1993, « Introduction », p. 37; p. 80, note 9; p. 187-188, etc.).

⁂

Traduire c'est déjà *interpréter.* Ayant rejoint la pensée d'un écrivain telle qu'il l'a exprimée à travers les signes imprimés, les mots, les phrases, leurs agencements, la transposer par d'autres signes, un langage différent, afin qu'elle devienne accessible à de nouveaux lecteurs en d'autres cultures. Mais pour un auteur tel que Jean-Baptiste de La Salle, un effort comparable d'*interprétation* est requis de tout lecteur, de tout chercheur d'aujourd'hui, et d'abord en langue française.

À l'évidence, l'outil informatique devrait faciliter ce travail d'interprétation... à moins que..., ... à moins que ses écueils n'en ressortent dans un abrupt tel qu'on soit acculé à reprendre, en la radicalisant, la question soulevée avant la décision d'informatiser le corpus lasallien : l'entreprise n'est-elle pas vaine, et Jean-Baptiste de La Salle peut-il nous parler aujourd'hui ? A-t-il encore quelque chose à nous dire dans un monde devenu tellement étranger au sien, que son discours ne peut y être perçu que comme « étrange » ?

Nulle tentative d'incantation ne peut venir à bout de la froide objectivité de l'ordinateur. Parce qu'à sa manière elle cherche à *faire la vérité,* l'informatisation du corpus lasallien devrait aider à *parvenir à la lumière.* Elle l'imposera même en quelque sorte.

⁂

D'abord en dénonçant avec fulgurance comme des impasses trois chemins que l'on a pu utiliser jadis, naguère ou même récemment comme des voies d'interprétation des écrits lasalliens. Je n'y insisterai pas : il s'agit de tentations auxquelles le recours à l'outil informatique interdira de céder.

La tentation de la lecture fondamentaliste ou littéraliste d'abord. Qu'elle ait pu être dominante pendant de longues années, l'histoire tendue et parfois pathétique des essais de révision de la Règle de l'Institut entre 1850 et 1950 en témoigne (1); aussi bien que tel âpre combat poursuivi au nom de la fidélité à la lettre, à l'encontre de *novateurs.* En vérité, plutôt des *pionniers* (2) qui, dans leur contexte, donnaient une autre interprétation plus *fidèle à l'esprit et aux intentions spécifiques* (3) du Fondateur.

---

(1) Cette histoire reste à faire. Je me réfère ici en particulier aux difficultés entre le F. Irlide, supérieur général, et une commission de révision de la Règle. Voir le *Journal* du F. Louis de Poissy à ce sujet (manuscrit aux AMG).

(2) Je fais allusion ici au conflit entre les Frères des USA et le Centre de l'Institut à propos de l'introduction du latin dans l'enseignement.

(3) *Esprit, intentions spécifiques :* les deux termes par lesquels *Perfectae Caritatis 2* définit la fidélité aux Fondateurs.

Il suffit d'ouvrir cet ouvrage pour confirmer qu'un tel fondamentalisme serait aujourd'hui insensé, tant le langage lasallien est anachronique. D'avoir accès d'un seul regard à la lettre de tous les écrits renforce une évidence : la fidélité ne peut être littérale et le texte lui-même n'apporte aucune réponse immédiate et concrète à des questions actuelles.

La tentation de lectures réductrices est peut-être plus difficile à éviter totalement. L'œuvre écrite lasallienne est considérable, variée : suivant les courants du moment, les centres d'intérêt des lecteurs ou des chercheurs on a pu privilégier les écrits *pédagogiques* de M. de La Salle ou des ouvrages *spirituels* du saint. Parmi ceux-ci tel écrit capital a pu être longtemps laissé dans l'ombre (1). Le côté dur de l'enseignement lasallien a pu être accentué jusqu'à donner à penser que l'anthropologie qu'il professait était uniquement négative, pessimiste, qu'il ne recommandait au fond que l'*agere contra* allié au *mépris et à la fuite du monde.*

L'outil informatique n'occultera pas cet aspect qui reste contestable de la pensée et de l'action de J.-B. de La Salle. Mais la comparaison avec d'autres écrivains de l'époque montrera sans doute plus d'une fois un De La Salle *« plutôt modéré, même là où, au premier abord, il nous paraîtrait excessif »* (2). Et surtout, j'en suis convaincu, l'attention que le volume et les disquettes obligeront à porter toujours à l'ensemble des usages que De La Salle fait des mots, conduira le plus souvent à faire reconnaître et apprécier son équilibre, son ouverture, sa confiance dans l'homme. Mais aussi un réalisme sans illusion que notre monde ne permet certes pas de répudier d'un trait de plume.

On peut espérer enfin que l'outil informatique aidera à éviter **la tentation de lectures récupératrices** : on part de situations, de préoccupations, voire de questions devenues nouvelles; on y apporte des réponses souvent justifiées, parfois inévitables. Mais pourquoi chercher à les défendre ou à les conforter en se réclamant d'expressions, d'écrits, voire d'actes lasalliens plus ou moins détournés de leur signification originelle ? Deux exemples de ce type d'interprétation dont on peut au moins questionner la pertinence.

Après l'obtention de la *Bulle d'approbation de la Société lasallienne* en 1725, beaucoup, au-dedans et en dehors de l'Institut ont compris, à tort à l'époque, la confirmation romaine comme la reconnaissance juridique d'un *nouvel ordre religieux* (3). Des Frères ont eu alors tendance à relire l'enseignement spirituel lasallien en termes de *« vie religieuse »* dissociée de l' *« apostolat »,* voire en

(1) Les *Méditations pour le temps de la retraite* notamment. Voir Miguel Campos dans *Cahiers Lasalliens* 45, introduction.

(2) F. Maurice Hermans, au début du volume 4 du *Vocabulaire lasallien.* Il fait cette remarque à propos de l'abondance des emplois du mot « péché » par J.-B. de La Salle.

(3) Cf. la thèse du F. Maurice Hermans sur la Bulle d'approbation, *Cahiers Lasalliens* 11.

opposition avec lui (1) et de majorer les trois *« vœux de religion »* au détriment de la *« consécration »* du Frère à Dieu pour le « salut » d'une jeunesse abandonnée (2).

Récemment, des relations nouvelles de partenariat se sont tissées et développées entre Frères et laïcs : elles sont évoquées au début de cette *Préface.* Ce qui est vécu de manière inattendue est stimulant, porteur de promesses et déjà de fruits d'un renouveau inespéré de l'œuvre lasallienne. Pour autant est-il objectivement fondé, est-il vraiment éclairant et bénéfique d'appuyer la fidélité lasallienne de cette situation inédite en lui appliquant trop aisément l'expression *« ensemble et par association »* ? Dans l'expérience lasallienne, il s'agit d'une formule puissante, née dans une conjoncture dramatique et créatrice (3). La répéter, jusqu'au risque d'en faire un slogan, est-ce prendre la mesure de sa signification originelle ? Est-ce servir la nouveauté radicale de la réalité à laquelle on l'applique ? L'examen des termes, de leur contexte littéraire et historique amène au moins à poser cette interrogation.

*
**

Pour ma part, je suis convaincu que l'outil informatique rendra un grand service à toute lecture lasallienne en rendant plus perceptibles et donc mieux évitables de tels écueils auxquels elle reste exposée. L'ayant découvert grâce aux disquettes de la Bible de Jérusalem, connaissant un peu aussi les ressources du *Vocabulaire,* je sais que l'apport de cet outil est riche de potentialités pour une interprétation renouvelée. Il devrait faciliter techniquement les études lasalliennes (et c'est beaucoup) et contribuer à les orienter sur des chemins plus sûrs. Reste qu'un outil, fût-il informatique, requiert l'intelligence et l'effort de l'homme. Il facilite la lecture, il ne la remplace pas et la rend même plus active et plus exigeante. Il pousse à la recherche, il ne la supplée pas et il lui ouvre même des pistes insoupçonnées.

Il en va de même pour l'interprétation. Elle demande à être faite par des personnes qui vivent, qui cherchent, qui créent librement aujourd'hui dans leur monde, leurs situations, sans chercher de réponses toutes faites chez un Fondateur. Ni dans l'évangile d'ailleurs.

Que peuvent-ils attendre, pourtant, de celui dont ils continuent à se réclamer ?

---

(1) Que l'on relise, dans *Cahiers Lasalliens* 25, le texte de la *Préface* rédigée pour la première édition de la Règle en 1726.

(2) Il me semble que, sur ce point, le chapitre de la *Règle de 1987* sur la *consécration du Frère* n'est pas aussi profondément lasallien que l'ensemble du texte.

(3) À la suite d'une intervention au Chapitre général de 1986, j'avais été amené à rédiger une étude, restée inédite, sur l'interprétation de cette formule.

Le témoignage d'un serviteur de Dieu, engagé à la suite de Jésus-Christ, dans la recherche et l'accueil de la *volonté du Père, l'abandon à sa conduite, la collaboration à l'ouvrage de Dieu.* Autant de mots clefs du vocabulaire spirituel de Jean-Baptiste et de son époque. Mais à scruter tous les écrits lasalliens, on percevra mieux tout le *réalisme* impliqué dans cette *mystique.*

À la suite de Jésus-Christ, De La Salle cherche la *volonté de Dieu,* il la reconnaît aussi dans l'humble tissu de sa condition et de son histoire d'homme et le respect des réalités de la création. *S'abandonner à Dieu* à la suite de Jésus-Christ, c'est aussi pour lui s'engager jour après jour sur la route de l'Incarnation et découvrir pas à pas dans les événements, les personnes, les nécessités successives, des *« maîtres de la main de Dieu »* (Pascal), des médiateurs de sa « conduite ». *Contribuer à l'ouvrage de Dieu* à la suite de Jésus-Christ, c'est aussi faire le choix prioritaire des pauvres et traduire ce choix évangélique en des styles éducatifs, des options culturelles ou pédagogiques, des stratégies économiques.

L'inspiration d'un prophète qui, au-delà de nombreuses formulations obsolètes, a laissé passer dans ses écrits quelque chose de la vision qui l'éclairait, du souffle créateur qui l'animait, de l'espérance qui n'a cessé de le faire *« marcher plus loin que ses peurs ». Prophète visionnaire* ayant *les yeux levés* sans doute, mais d'abord sur des enfants pauvres pour voir en eux des Fils de Dieu et les aider à accéder à la dignité et à la liberté de cette vocation, invisible aux yeux de beaucoup. *Prophète engagé* qui dans le concret de son action de rénovateur de l'école populaire et de fondateur d'une société originale consent à *détruire pour édifier et à arracher afin de planter. Prophète courageux* qui accepte aussi de combattre pour la justice et, afin de contribuer à l'avènement d'un monde nouveau, supporte d'être persécuté par les défenseurs du monde ancien.

La fraternité, enfin, d'un compagnon de route. Il n'a avancé qu'en compagnie de ses Frères, engendré par eux à l'évangile du service du Royaume de Dieu, ici-bas d'abord, par la promotion de jeunes loin du salut. La *fraternité ouverte* d'un prêtre libéré de ses attaches à une société ecclésiastique : société établie, centrée sur elle-même, durcie par une hiérarchisation qui sépare, coupée du « monde » et « mondanisée ». La *fraternité créatrice* d'un ministre de l'évangile inventant avec ses compagnons de route une Église d'exode, de mission dans le monde, de communion fraternelle, de service des hommes dans le respect de leur liberté, le désintéressement, la gratuité.

Jean-Baptiste de La Salle redeviendra le témoin qui appelle, le prophète qui défie et inspire, le Frère qui invite à marcher et accompagne sur le chemin, dans la mesure où l'on abordera son œuvre – l'œuvre écrite aussi bien que les structures communautaires ou scolaires qu'il a établies – non pas comme un tout achevé mais comme des jalons d'un itinéraire.

Pour ma part, je pense sans naïveté que l'outil informatique peut contribuer à une « interprétation » de Jean-Baptiste de La Salle à partir de ses ruptures, de ses options prioritaires, de son cheminement, plutôt que de ce à quoi il a abouti (1).

Aux XVII^{e}-XVIII^{e} siècles, ce cheminement est celui d'un homme qui a su pressentir les possibilités pour tous de la culture imprimée et en ouvrir l'accès à des jeunes qui en étaient exclus. À l'heure de la culture électronique, l'outil informatique demandait sans doute à ne pas être boudé par les disciples de Jean-Baptiste de La Salle. La présente réalisation annonce à sa manière l'urgence d'un renouvellement radical de la fidélité lasallienne. À sa manière, elle peut y contribuer modestement.

Annapes, 7-30 avril 1993.

Michel SAUVAGE, f.s.c.

(1) Je renvoie ici, et pour le dernier paragraphe, à l'essai stimulant que m'a communiqué le F. Herman Lombaerts, f.s.c, *La culture organisationnelle dans les écoles lasalliennes*, 26 pages, 1993.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Avec la publication de cet ouvrage, la Direction des Études lasalliennes met à la disposition des Frères et des Lasalliens qui désirent mieux connaître la personne et la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle, un outil de travail de très grand intérêt. Plus largement, il s'adresse aussi aux historiens de l'enseignement, de la catéchèse, de la théologie et de la spiritualité.

Nous avons voulu regrouper en un seul volume tous les écrits connus de saint Jean-Baptiste de La Salle. À l'exception des Lettres, ces textes ont déjà paru dans la collection des *Cahiers Lasalliens,* spécialement dans les n^{os} 12 à 25.

Mais l'édition actuelle présente quelques avantages intéressants :

- le regroupement en un seul volume en rend l'utilisation plus pratique;
- la typographie moderne augmente le coefficient de lisibilité, spécialement pour les utilisateurs dont la langue originelle n'est pas le français;
- l'orthographe a été unifiée et modernisée, lorsque cela s'est avéré nécessaire, sans altérer le sens du texte.

Les écrits sont présentés dans l'ordre suivant :

1. Les Règles;
2. Les écrits spirituels destinés aux Frères;
3. Les lettres : autographes, copiées, imprimées;
4. Les écrits pédagogiques;
5. Les écrits catéchétiques.

Avant de procéder à l'édition de cet ouvrage, la Direction des Études Lasalliennes avait demandé au « Centre Informatique et Bible » de Maredsous d'effectuer la saisie informatique du corpus lasallien, en vue de proposer un outil de travail et de recherche adapté aux techniques actuelles. On connaît l'intérêt d'un fichier électronique :

- il allie la rapidité du travail avec la souplesse et la fiabilité;
- il est très maniable par ses petites dimensions et son faible poids;
- il remplace avantageusement tous les index que l'on pourrait mettre à la fin de l'ouvrage.

L'ouvrage constitue ainsi le complément logique et naturel du fichier électronique, bien que les deux éléments puissent être acquis et utilisés séparément. L'ordinateur permet un balayage complet ou une recherche transversale des mots et des thèmes à très grande vitesse. Le livre favorise l'approfondissement de l'étude, l'élargissement au contexte nécessaire dans les écrits de l'auteur.

Malgré son volume et son poids, cet ouvrage constitue un outil de travail beaucoup plus maniable que les 16 *Cahiers Lasalliens* correspondants.

Ces divers avantages devraient lui valoir un large succès auprès de tous ceux qui s'intéressent à saint Jean-Baptiste de La Salle.

La Direction des Études lasalliennes.

La présente édition des œuvres de Jean-Baptiste de La Salle a été conçue comme une *simple édition manuelle de travail*, reflet de la banque de données constituée à partir du corpus des écrits lasalliens et guide vers l'outil d'interrogation informatique. De ce fait découlent ses caractéristiques structurelles et typographiques. Sans être une édition critique, elle reproduit fidèlement le texte des éditions princeps fourni par les *Cahiers Lasalliens,* avec un minimum de modernisation et d'homogénéisation de l'orthographe. Les textes ont été enregistrés en excluant frontispice, privilège, préfaces et introductions non attribués à Jean-Baptiste de La Salle ainsi que les tables des matières. Les notes ont été limitées aux références bibliques.

La mise au point d'une banque de données informatisées exige le *traitement uniforme* de documents de nature parfois très diversifiée. Dans le cas des écrits lasalliens, leur grande variété dans la structure et la présentation typographique a conduit à simplifier radicalement ces deux aspects éditoriaux. D'une part, *la diversité typographique a été nivelée* et réduite aux titres (uniformisés) et aux italiques. D'autre part, *un système de référenciation uniforme* à trois niveaux a été établi pour chaque document. Ces trois niveaux varient évidemment en fonction des subdivisions présentées par le document concerné (voir ci-dessous p. XXII-XXIII). Cependant, tous les titres des subdivisions contenues dans les sources ont été enregistrés, même si ces divisions ne provoquent pas de rupture dans la référenciation informatique. Le volume de la subdivision la plus petite a été calculé pour pouvoir apparaître en entier dans un écran d'ordinateur.

Dans la présente édition, cette référenciation apparaît dans la marge gauche du texte, accompagnée du sigle du document (voir ci-dessous p. XXIV). Pour éviter toute équivoque, chacun des trois niveaux de référenciation est toujours représenté dans la référence, éventuellement par un zéro lorsqu'un niveau reste inutilisé (par exemple MH 0,0,2 désigne le deuxième article du *Mémoire sur l'habit,* qui ne comporte que des articles). Cependant, le zéro n'apparaît pas lorsqu'il vient en fin de référence.

La référence du passage en cours est reprise dans *le titre courant.*

La numérotation des *notes* n'est pas établie en fonction de la page mais, de manière uniforme, à l'intérieur de la référenciation de deuxième niveau. Pour permettre un lien rapide entre la note et le texte, la note signale la référence du paragraphe auquel elle renvoie.

Centre Informatique et Bible - Maredsous.

On trouvera ci-dessous la liste des écrits repris dans la présente édition des œuvres de Jean-Baptiste de La Salle, dans leur ordre de présentation. Pour chaque document, on signale son sigle, le texte de référence (source) ainsi que les divisions et subdivisions reprises dans la référenciation standardisée à trois niveaux.

1. RÈGLES

Règles communes (RC) 1
- *sources :* CL* 25 (RC[1])
- *niveaux :* chapitre, article, paragraphe

Règle du Frère directeur (FD) 41
- *sources :* CL 25
- *niveaux :* chapitre, article

Mémoire sur l'habit (MH) 51
- *sources :* CL 11
- *niveaux :* article

Écrits personnels (EP) 59
- *sources :* CL 10, CL 2
- *niveaux :* document, article

Recueil de différents petits traités (R) 65
- *sources :* CL 15
- *niveaux :* traité, chapitre, paragraphe

Directoires (RD) 117
- *sources :* CL 15
- *niveaux :* directoire, article

2. ÉCRITS SPIRITUELS DESTINÉS AUX FRÈRES

Explication de la méthode d'oraison (EM) 123
- *sources :* CL 14, CL 50
- *niveaux :* chapitre, numéro (numérotation continue), paragraphe

Méditations pour les dimanches (MD) 201
- *sources :* CL 12
- *niveaux :* méditation, point, paragraphe

Méditations pour les fêtes (MF) 313
- *sources :* CL 12
- *niveaux :* méditation, point, paragraphe

Méditations pour le temps de la retraite (MR) 461
- *sources :* CL 13
- *niveaux :* méditation, point, paragraphe

Méditations additionnelles (MA) 495
- *sources :* CL 12
- *niveaux :* méditations, points, paragraphes

---

* Cahiers Lasalliens.

3. LETTRES

Lettres autographes (LA) 509
- *sources :* édition 1954
- *niveaux :* lettre, paragraphe

Lettres copiées (LC) 553
- *sources :* édition 1954
- *niveaux :* lettre, paragraphe

Lettres imprimées (LI) 569
- *sources :* édition 1954
- *niveaux :* lettre, paragraphe

4. ÉCRITS PÉDAGOGIQUES

Conduite des écoles (CE) 595
- *sources :* CL 24
- *niveaux :* chapitre (numérotation continue), article, paragraphe

Règles de la bienséance (RB) 731
- *sources :* CL 19
- *niveaux :* chapitre, article, numéro (numérotation continue) [le premier chiffre indique les 'parties']

5. ÉCRITS CATÉCHÉTIQUES

Devoirs d'un chrétien I (DA) 827
- *sources :* CL 20
- *niveaux :* chapitre, section, paragraphe (le premier chiffre indique les 'traités' en numérotation continue)

Devoirs d'un chrétien II (DB) 1001
- *sources :* CL 21
- *niveaux :* traité (numérotation continue), instruction, paragraphe

Devoirs d'un chrétien III (DC) 1115
- *sources :* CL 22
- *niveaux :* traité, instruction, paragraphe (les sections du quatrième traité sont indiquées en deuxième position)

Grand abrégé des devoirs (GA) 1223
- *sources :* CL 23
- *niveaux :* instruction, paragraphe

Petit abrégé des devoirs (PA) 1275
- *sources :* CL 23
- *niveaux :* instruction, paragraphe

Instructions et prières (I) 1291
- *sources :* CL 17
- *niveaux :* partie, division, subdivision

Exercices de piété (E) 1393
- *sources :* CL 18
- *niveaux :* partie, prière, subdivision

Cantiques spirituels I (CA) 1423
- *sources :* CL 22
- *niveaux :* partie, cantique, strophe

Cantiques spirituels II (CB) 1489
- *sources :* CL 18
- *niveaux :* partie, cantique, strophe

TABLE ALPHABÉTIQUE DES SIGLES
(accompagnés des sources et niveaux de référenciation)

⁂

CA **Cantiques spirituels I** CL 22 (partie, cantique, strophe) 1423

CB **Cantiques spirituels II** CL 18 (partie, cantique, strophe) 1489

CE **Conduite des écoles** CL 24 (chapitre, article, paragraphe) 595

DA **Devoirs d'un chrétien I** CL 20 (chapitre, section, paragraphe) 827

DB **Devoirs d'un chrétien II** CL 21 (traité, instruction, paragraphe) 1001

DC **Devoirs d'un chrétien III** CL 22 (traité, instruction, paragraphe) 1115

E **Exercices de piété** CL 18 (partie, prière, subdivision) 1393

EM **Explication de la méthode d'oraison** CL 14, CL 50 (chapitre, numéro, paragraphe) 123

EP **Écrits personnels** CL 10, CL 2 (document, article) 59

FD **Règle du Frère directeur** CL 25 (chapitre, article) 41

GA **Grand abrégé des devoirs** CL 23 (instruction, paragraphe) 1223

I **Instructions et prières** CL 17 (partie, division, subdivision) 1291

LA **Lettres autographes** Éd. 1954 (lettre, paragraphe) 509

LC **Lettres copiées** Éd. 1954 (lettre, paragraphe) 553

LI **Lettres imprimées** Éd. 1954 (lettre, paragraphe) 569

MA **Méditations additionnelles** CL 12 (méditation, point, paragraphe) 495

MD **Méditations pour les dimanches** CL 12 (méditation, point, paragraphe) 201

MF **Méditations pour les fêtes** CL 12 (méditation, point, paragraphe) 313

MH **Mémoire sur l'habit** CL 11 (article) 51

MR **Méditations pour le temps de la retraite** CL 23 (méditation, point, paragraphe) . 461

PA **Petit abrégé des devoirs** CL 23 (instruction, paragraphe) 1275

R **Recueil de différents petits traités** CL 15 (traité, chapitre, paragraphe) 65

RB **Règles de la bienséance** CL 19 (chapitre, article, numéro) 731

RC **Règles communes** CL 25 (chapitre, article, paragraphe) 1

RD **Directoires** CL 15 (directoire, article) 117

Règles communes (RC)

RC

Règles Communes des Frères des Écoles chrétiennes

RC 1

Chapitre premier.
De la fin et de la nécessité de cet Institut

RC 1,1 L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est une Société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement. Ceux de cet Institut se nommeront du nom de frères et ils ne permettront jamais qu'on les nomme autrement, et lorsqu'ils nommeront quelqu'un de leurs frères ils diront toujours Notre Cher Frère N.

RC 1,2 Ils ne pourront être prêtre ni prétendre à l'état ecclésiastique ni même chanter ni porter le surplis ni faire aucune fonction dans l'église sinon servir une messe basse.

RC 1,3 La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre en les instruisant des mystères de notre sainte religion en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient.

RC 1,4 Cet Institut est d'une très grande nécessité parce que les artisans et les pauvres étant ordinairement peu instruits et occupés pendant tout le jour pour gagner la vie à eux et à leurs enfants ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires et une éducation honnête et chrétienne.

RC 1,5 Ç'a été dans la vue de procurer cet avantage aux enfants des artisans et des pauvres qu'on a institué les écoles chrétiennes.

RC 1,6 Tous les désordres surtout des artisans et des pauvres viennent ordinairement de ce qu'ils ont été abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés dans leur bas âge, ce qu'il est presque impossible de réparer dans un âge plus avancé à cause que les mauvaises habitudes qu'ils ont contractées ne se quittent que très difficilement et presque jamais entièrement, quelque soin qu'on prenne de les détruire soit par les instructions fréquentes soit par l'usage des sacrements. Et comme le fruit principal qu'on doit attendre de l'institution des écoles chrétiennes est de prévenir ces désordres et d'en empêcher les mauvaises suites, on peut aisément juger qu'elle en est l'importance et la nécessité.

RC 2

Chapitre 2.
De l'esprit de cet Institut

RC 2,1 Ce qui est de plus important et ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une communauté est que tous ceux qui la composent aient l'esprit qui lui est propre, que les novices s'appliquent à l'acquérir et que ceux qui y sont engagés mettent leur premier soin à le conserver et à l'augmenter en eux, car c'est cet esprit qui doit animer toutes leurs actions et donner le mouvement à toute leur conduite, et ceux qui ne l'ont pas et qui l'ont perdu doivent être regardés et se regarder eux-mêmes comme des membres morts parce qu'ils sont privés de la vie et de la grâce de leur état et doivent aussi se persuader qu'il leur sera très difficile de se conserver dans la grâce de Dieu.

RC 2,2 L'esprit de cet Institut est premièrement un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à ne rien envisager que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu entrant toujours dans ces sentiments de Job: Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il ne m'est rien arrivé que ce qu'il lui a plu, et en d'autres sembla-

bles si souvent exprimés dans la sainte Écriture et dans la bouche des anciens patriarches.

RC 2,3 Pour entrer et vivre dans cet esprit: 1. les frères de cette Société auront un très profond respect pour la sainte Écriture et pour en donner des marques ils porteront toujours sur eux le Nouveau Testament, et ne passeront aucun jour sans en faire quelque lecture par un sentiment de foi, de respect et de vénération pour les divines paroles qui y sont contenues, le regardant comme leur première et principale règle.

RC 2,4 Secondement, les frères de cette Société animeront toutes leurs actions de sentiments de foi et en les faisant ils auront toujours en vue les ordres et la volonté de Dieu qu'ils adoreront en toutes choses et par lesquels ils auront égard de se conduire et de se régler.

RC 2,5 Pour cet effet ils s'appliqueront à avoir une grande retenue des sens et à n'en faire usage que dans le besoin ne s'en voulant servir que selon l'ordre et la volonté de Dieu.

RC 2,6 Ils s'étudieront à avoir une continuelle vigilance sur eux-mêmes pour ne pas faire s'il leur est possible une seule action naturellement, par coutume ou par quelque motif humain, mais ils feront en sorte de les faire toutes par la conduite de Dieu, par le mouvement de son Esprit et avec intention de lui plaire.

RC 2,7 Ils feront le plus qu'ils pourront attention à la sainte présence de Dieu et auront soin de se la renouveler de temps en temps, étant bien persuadés qu'ils ne doivent penser qu'à lui et à ce qu'il leur ordonne c'est-à-dire à ce qui est de leur devoir et de leur emploi.

RC 2,8 Ils éloigneront de leur esprit toutes les idées et les pensées vaines qui pourraient les distraire de ces applications qui leur sont très importantes et sans lesquelles ils ne peuvent ni prendre ni conserver l'esprit de leur Institut.

RC 2,9 Secondement l'esprit de leur Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à conserver leur innocence s'ils ne l'ont pas perdue et de leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté.

RC 2,10 Pour entrer dans cet esprit, les frères de la Société s'efforceront par la prière, par les instructions et par leur vigilance et leur bonne conduite dans l'école, de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés, en les élevant dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire selon les règles et les maximes de l'Évangile. On lira les Règles les dimanches et les fêtes tout de suite un chapitre chaque fois durant le dîner, excepté les fêtes des mystères qu'on le lira le soir.

RC 3 Chapitre 3.
De l'esprit de communauté de cet Institut et des exercices qui s'y feront en commun.

RC 3,1 On fera paraître dans cet Institut et on conservera toujours un véritable esprit de communauté. Tous les exercices s'y feront en commun depuis le matin jusqu'au soir, on se servira même de poêle pour se chauffer en commun dans la chambre des exercices.

Tous coucheront dans un même dortoir ou dans des dortoirs communs s'il en est besoin de plusieurs, et en ce cas, le frère Directeur aura soin de commettre dans chacun quelque frère qui y veille et qui prenne garde qu'il y ait un silence exact et très profond et que tout s'y passe avec modestie et d'une manière décente.

RC 3,2 Tous ensemble mangeront dans le réfectoire, il ne sera jamais permis de manger hors la maison et aucun des frères ne mangera en particulier et hors des repas communs sans infirmité ou évidente nécessité et sans permission.

RC 3,3 Tous ensemble feront récréation, tous aussi ensemble se promèneront les jours de congé sans se séparer ni faire plusieurs bandes. Nul des frères n'aura de chambre particulière, le frère Supérieur de l'Institut aura seulement un cabinet pour y écrire.

RC 3,4 On n'admettra aucune personne de dehors dans aucun exercice non pas même au réfectoire pendant que les frères y mangent.

RC 3,5 Les frères ne sortiront jamais seuls excepté le frère servant qui aura soin de faire la dépense et de pourvoir aux besoins temporels de la maison.

RC 4 ## Chapitre 4.

Des exercices de piété qui se pratiquent dans cet Institut.

RC 4,1 Les frères de cet Institut doivent beaucoup aimer le saint exercice de l'oraison et ils doivent le regarder comme le premier et le principal de leurs exercices journaliers et celui qui est le plus capable d'attirer la bénédiction de Dieu sur tous les autres. Ils seront exacts à la faire tous les jours dans le temps et autant de temps que la Règle l'ordonne, et ils ne quitteront pas cet exercice sans un besoin pressant qui ne se puisse remettre; si quelquefois ils sont obligés de s'en absenter, ils demanderont au frère Directeur un autre temps pour la faire pendant le jour sans y manquer.

RC 4,4 Ils auront aussi une affection toute particulière pour la sainte communion, ils ne s'en dispenseront point les jours ordinaires que pour quelque nécessité et avec l'avis du frère Directeur ou par l'ordre de leur confesseur; le frère Directeur les en pourra priver pour quelques fautes extérieures qui paraissent considérables.

RC 4,5 Les communions communes et ordinaires se feront deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi lorsqu'il y aura congé tout le jour, ou le jour de fête qui pourrait arriver pendant la semaine. Le frère Directeur pourra permettre de communier plus souvent à ceux qui le lui demanderont s'il le juge à propos.

RC 4,6 On fera la communion du jeudi ou de la fête qui arrivera dans la semaine pour la communauté.

RC 4,7 On communiera le jour de la fête de l'ange gardien qui est le deuxième octobre.

RC 4,8 L'action de grâces qu'on fait après la sainte communion sera toujours d'une demi-heure.

RC 4,9 Les frères se confesseront ordinairement toutes les semaines en un temps qui ne leur fasse pas perdre ni l'école ni l'exercice de l'oraison autant qu'il leur sera possible.

RC 4,11 Aucun des frères ne manquera de dire tous les jours le chapelet et si quelqu'un n'a pas pu le dire avec la communauté, il le dira dans un autre temps qui lui sera marqué par le frère Directeur.

RC 4,12 Il ne sera jamais permis à aucun frère d'avoir des pratiques de piété particulière. Ils ne seront d'aucune confrérie ni congrégation quelque pieuse qu'elle soit et s'ils s'étaient engagés dans quelqu'une avant que d'entrer dans la Société, dès lors qu'ils y seront entrés ils n'en feront aucun exercice ni intérieur ni extérieur mais ils conformeront toute leur dévotion à celles qui sont communes et ordinaires dans l'Institut.

RC 4,13 Tous se mettront à genoux pour adorer Dieu présent dans toutes les places de la maison, lorsqu'ils y entreront ou qu'ils en sortiront si ce n'est dans la cour et dans le jardin, aussi bien que dans le parloir dans lequel ils se contenteront de se découvrir et de saluer le crucifix.

RC 4,14 Lorsque les frères feront quelque faute dans l'oratoire au chapelet ou à l'office, ils baiseront la terre et se relèveront aussitôt.

RC 5 **Chapitre 5.**

Des exercices d'humiliations et de mortifications qui se pratiqueront dans cet Institut.

RC 5,1 Il n'y aura aucune mortification corporelle qui soit de règle dans cet Institut. On y fera cependant abstinence de viande les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification, aussi bien que le lundi et mardi avant Carême excepté dans les voyages.

RC 5,2 Les frères jeûneront tous ensemble un jour de la semaine qui sera le vendredi; on donnera ce jour-là six onces de pain à chaque frère à la collation avec du dessert comme aux jours de jeûne d'Église.

RC 5,3 Lorsqu'il y aura quelque jeûne d'Église dans la semaine, les frères ne seront point obligés d'observer ce jeûne de communauté et les jours de jeûne d'Église, on ne leur donnera que quatre onces de pain à la collation avec du dessert en petite quantité.

RC 5,7 Les frères s'accuseront une fois par jour des fautes qu'ils auront commises pendant le jour immédiatement avant le souper dans l'oratoire ou dans la chambre des exercices et les pénitences qu'on leur imposera pour les fautes ordinaires seront quelques réflexions ou quelques prières ou quelques humiliations à faire dans le temps même ou dans un autre temps que le frère Directeur leur prescrira selon qu'il est marqué dans le Recueil des pénitences.

RC 5,8 Le frère Directeur pourra cependant donner de plus fortes pénitences selon le besoin des frères et la grièveté de leurs fautes.

RC 5,9 Les frères s'avertiront charitablement de leurs défauts les uns les autres en présence du frère Directeur un jour de chaque semaine qui sera le vendredi à la fin de la récréation du soir que l'on finira pour ce sujet à sept heures trois quarts.

RC 5,10 Les frères n'avertiront dans cet exercice que de ce qu'il y a d'extérieur dans les fautes qu'ils y auront remarquées sans rien dire qui soit purement intérieur ni qui puisse regarder l'intérieur.

RC 5,11 Le frère Directeur ne se fera point avertir de ses défauts publiquement à moins que le frère Supérieur de l'Institut ou le frère Visiteur ne soit présent dans le temps de sa visite.

RC 5,12 Le frère Directeur ne permettra pas dans cet exercice qu'un frère avertisse un autre soit directement soit indirectement d'un défaut qu'il aura commis à son égard ni de ce qui regarde le manger ni les autres besoins du corps. Si quelqu'un avertit de quelque défaut de cette nature ou qu'il paraisse que quelqu'un avertit de quelque défaut d'une manière peu charitable, le frère Directeur lui imposera silence le reste de l'exercice et lui donnera une pénitence considérable lorsqu'il s'accusera de cette faute.

RC 5,13 S'il arrive que quelqu'un ou plusieurs des frères sachent quelque défaut considérable et qui soit capable de donner du scandale, il n'en avertira pas dans cet exercice mais il le dira au frère Directeur en particulier ce qu'il ne manquera pas de faire sous quelque prétexte que ce soit. Chacun des frères regardera cette pratique comme un devoir indispensable.

RC 5,14 Tous les frères auront un jour dans chaque semaine pour rendre compte de leur conduite au frère Directeur et chaque frère se rendra auprès de lui au jour et à l'heure marquée pour rendre compte de sa conduite. Il le fera debout ou assis et découvert et selon le Directoire qui lui sera donné pour ce sujet.

RC 5,15,1 La veille du jour assigné pour rendre compte de sa conduite chacun des frères au commencement de la lecture spirituelle lira la partie du Directoire dont il doit rendre compte et passera une partie de l'oraison du soir à se disposer à rendre compte.

RC 5,15,2 Tous les ans le jeudi saint les frères se demanderont pardon les uns aux autres des peines qu'ils se seront faites et de toutes les fautes qu'ils auront commises pendant l'année les uns à l'égard des autres. Le frère Directeur commencera le premier et demandera pardon à chacun des frères en particulier lui baisant les pieds, puis l'embrassera; tous les frères feront ensuite la même chose avec beaucoup de modestie.

RC 6 ## Chapitre 6.
De la manière dont les frères doivent se comporter dans les récréations.

RC 6,1 Les frères feront récréation tous ensemble si ce n'est dans la maison du noviciat où les novices pourront être séparés des autres.

RC 6,2 On n'admettra aucune personne externe dans les récréations.

RC 6,3 On ne parlera point à la récréation que tous ne soient arrivés à l'endroit ou au lieu où on la doit faire.

RC 6,4 Aucun des frères ne parlera dans les récréations qu'il n'ait auparavant salué le frère Directeur et que le frère Directeur ne lui ait fait signe en le saluant.

RC 6,5 Les frères ne parleront pas dans les récréations de ce qui se sera passé dans aucune des maisons de l'Institut ni des affaires de la maison où ils sont ni de la conduite de l'Institut.

RC 6,6 Ils ne parleront d'aucun des frères ni de ceux qui auront été dans la Société ni d'aucune autre personne vivante.

RC 6,7 Ils ne parleront ni d'eux ni de leurs parents ni de leur pays ni de ce qu'ils auront fait, ni même de ce qu'ils auront vu ou entendu, disant par exemple: j'ai vu ou entendu dire telle chose; ni du boire ni du manger ni des autres besoins du corps ni de rien qui ait rapport à eux.

RC 6,8 Ils ne parleront pas du peu de régularité de quelque ordre religieux ou de quelque autre communauté.

RC 6,9 Ils ne parleront pas non plus de ce qui se sera passé dans le monde, ni de ce qu'ils y auront appris, mais ils s'entretiendront des choses édifiantes que les puisse porter à l'amour de Dieu et à la pratique de la vertu.

RC 6,10 Aucun des frères ne s'informera de rien qui soit curieux ou inutile.

RC 6,11 Aucun des frères ne contrefera et ne raillera jamais personne.

RC 6,12 Aucun des frères ne contredira et n'improuvera pas ce que les autres auront dit, le frère Directeur seul peut et doit le faire s'il arrive que quelqu'un dise quelque chose de mal à propos.

RC 6,13 Les frères se donneront bien de garde pendant le temps de la récréation de se rendre fâcheux et incommode aux autres par un extérieur sombre et sauvage, ou en n'y parlant pas du tout.

RC 6,14 Ils prendront garde cependant de n'y pas faire de légèretés ni de badineries ni aucun geste indécent, de n'y pas parler d'un ton de voix trop élevé et de n'y pas rire avec éclat.

RC 6,15 Ils auront aussi soin d'y garder en tout les règles de la modestie particulièrement dans les regards ne regardant pas légèrement de côté et d'autre et ne faisant aucun signe à leur frère, et dans le marcher n'y marchant pas trop vite.

RC 6,16 Lorsqu'un frère se séparera du lieu de la récréation, il gardera le silence pendant tout le temps qu'il sera dehors et séparé des autres.

RC 7 **Chapitre 7.**
De la manière dont les frères doivent se comporter dans les écoles à l'égard de leurs écoliers.

RC 7,1 Les frères tiendront partout les écoles gratuitement et cela est essentiel à leur Institut.

RC 7,2 Ils feront continuellement attention à trois choses dans l'école: 1. pendant les leçons à reprendre tous les mots que l'écolier qui lit dit mal, 2. à faire suivre tous ceux qui lisent dans une même leçon, 3. à faire garder exactement le silence aux écoliers pendant tout le temps de l'école.

RC 7,3 Ils enseigneront tous leurs écoliers selon la méthode qui leur est prescrite et que est universellement pratiquée dans l'Institut et ils n'y changeront et n'y introduiront rien de nouveau.

RC 7,4 Ils apprendront à lire aux écoliers 1. le français, 2. le latin, 3. les lettres écrites à la main et à écrire.

RC 7,5 Ils leur apprendront aussi l'orthographe et l'arithmétique, le tout comme il est prescrit dans la première partie de la Conduite des Écoles. Ils mettront cependant leur premier et principal soin à apprendre à leurs écoliers les prières du matin et du soir, le Pater, l'Ave, le Credo et le Confiteor et ces mêmes prières en français; les commandements de Dieu et de l'Église, les réponses de la sainte messe, le catéchisme, les devoirs d'un chrétien et les maximes et pratiques que Notre-Seigneur nous a laissées dans le saint Évangile.

RC 7,6 Ils feront pour ce sujet tous les jours le catéchisme pendant une demi-heure, les veilles de congé de tout le jour pendant une heure, et les dimanches et fêtes pendant une heure et demie.

RC 7,7 Les jours d'école les frères conduiront les écoliers à la sainte messe à l'église la plus proche et à l'heure la plus commode, à moins qu'en quelque endroit cela n'ait été jugé impossible par le frère Supérieur de l'Institut ce qu'il fera en sorte qu'il n'arrive pas sinon pour très peu de temps.

RC 7,8 Ils ne retiendront ni ne recevront aucun écolier dans l'école qu'il n'assiste au catéchisme aussi bien les dimanches et les fêtes que les autres jours auxquels on tiendra l'école.

RC 7,9 Il y aura dans chaque maison un frère qui livrera les livres, papiers, plumes, etc. aux écoliers et on leur donnera de l'encre gratis sans exiger d'eux quoi que ce soit pour cela.

RC 7,10 Les frères distribueront les livres aux écoliers au même prix qu'ils leur auront coûté tous frais faits et ces frais seront tous payés dans la maison où sera le fonds d'impression.

RC 7,11 Ils ne recevront ni des écoliers ni de leurs parents ni argent ni présent quelque petit qu'il soit en quelque jour et en quelque occasion que ce soit.

RC 7,12 Il ne leur sera pas permis de rien retenir de ce que les écoliers auront en main excepté les livres méchants ou suspects qu'ils porteront au frère Directeur pour les examiner ou faire examiner.

RC 7,13 Ils aimeront tendrement tous leurs écoliers, ils ne se familiariseront cependant avec aucun d'eux et ne leur donneront jamais rien par amitié particulière mais seulement par récompense ou engagement.

RC 7,14 Ils témoigneront une égale affection pour tous les écoliers plus même pour les pauvres que pour les riches parce qu'ils sont beaucoup plus chargés par leur Institut des uns que des autres.

RC 7,15 Ils s'étudieront à donner à leurs écoliers par tout leur extérieur et par toute leur conduite un exemple continuel de la modestie et de toutes les autres vertus qu'ils leur doivent enseigner et faire pratiquer.

RC 7,16 Ils ne permettront point qu'aucun écolier reste auprès d'eux pendant qu'ils seront à leur place.

RC 7,17 Ils ne parleront en particulier à leurs écoliers que fort rarement et par nécessité et lorsqu'ils auront à leur parler ils le feront en peu de mots.

RC 7,18 Ils ne donneront aucune commission à leurs écoliers et ne leur donneront ni ne recevront d'eux ni lettres ni billets du dehors ou pour le dehors sans permission. Ils pourront seulement envoyer des billets au frère Directeur quand ils en auront besoin.

RC 7,19 Ils ne feront rien écrire ni copier soit pour eux soit pour quelqu'autre personne que ce soit par aucun écolier sans permission du frère Directeur qui examinera si la chose est nécessaire.

RC 7,20 Ils ne demanderont aux écoliers aucune nouvelle ni ne permettront point qu'ils leur en disent quelque bonnes ou utiles qu'elles puissent être.

RC 8 **Chapitre 8.**

De la manière dont les frères doivent se comporter dans les corrections qu'ils pourront faire à leurs écoliers.

RC 8,1 Les frères auront toute l'attention et la vigilance possible sur eux-mêmes pour ne point punir leurs écoliers que rarement, persuadés qu'ils doivent être que c'est un des principaux moyens pour bien régler leur école et pour y établir un très grand ordre.

RC 8,2 Lorsqu'il sera nécessaire que les frères punissent quelque écolier, ce à quoi ils auront alors plus d'égard sera de le faire avec une grande modération et présence d'esprit et avec les conditions qui sont prescrites dans la Conduite des Écoles, et pour ce sujet de ne les jamais entreprendre d'un prompt mouvement ni lorsqu'ils se sentiront émus.

RC 8,3 Pour cet effet, ils veilleront alors tellement sur eux-mêmes que la passion de colère ni la moindre atteinte d'impatience n'ait point de part ni dans la correction qu'ils feront ni dans aucune de leurs paroles ou de leurs actions, convaincus qu'ils doivent être que s'ils ne prennent cette précaution les écoliers ne profiteront pas de leur correction ce qui est cependant la fin que les frères doivent avoir en la faisant et Dieu n'y donnera pas sa bénédiction.

RC 8,4 Ils se garderont bien alors ou en aucun autre temps de donner aux écoliers aucun nom injurieux ou messéant et ils ne les nommeront jamais autrement que par leur nom. Ils ne leur parleront pas non plus en les tutoyant.

RC 8,5 Ils auront aussi un très grand égard de ne jamais toucher ni frapper aucun écolier de la main, du poing, du pied, ou de la baguette et de ne les pas

aussi rebuter ni pousser rudement. Ils ne les frapperont jamais ni sur le visage ni sur la tête ni sur le dos.

RC 8,6 Ils se donneront bien de garde de leur tirer les oreilles, le nez ou les cheveux, ou de leur jeter la férule ou quelque autre chose pour la leur faire apporter. Toutes ces manières de corriger ne doivent jamais être pratiquées par les frères étant toutes très indécentes opposées à la charité et à la douceur chrétienne.

RC 8,7 Ils ne corrigeront pas leurs écoliers pendant le catéchisme ni pendant les prières à moins qu'ils ne puissent absolument remettre la correction à un autre temps.

RC 8,8 Les frères ne donneront point de férule hors de leur place excepté les maîtres des écrivains pendant l'écriture seulement.

RC 8,9 Aucun frère n'aura de verges ou de martinet dans l'école que celui auquel le frère Directeur en aura donné la commission; s'il y a un inspecteur des écoles qui soit présent les frères ne corrigeront point de verges ou du martinet qu'ils ne lui aient proposé auparavant.

RC 8,10 S'il n'y a point d'inspecteur qui soit présent les frères des classes subalternes ne corrigeront pas de verges ou du martinet qu'ils ne l'aient proposé au premier maître et qu'il ne l'ait trouvé à propos.

RC 8,11 Les jeunes frères qui n'auront pas atteint l'âge de vingt et un ans seront exacts à observer touchant la correction des verges ou du martinet ce qui leur est prescrit dans la deuxième partie de la Conduite des Écoles article 5 chapitre 7 des Corrections, aussi bien que les frères qui auront cet âge et qui n'auront pas encore fait l'école pendant un an.

RC 9 Chapitre 9.

De la manière dont les frères doivent se comporter dans les écoles à l'égard d'eux-mêmes, à l'égard de leurs frères et à l'égard des personnes externes.

RC 9,1 Il ne sera jamais permis à aucun frère non pas même au frère Directeur d'aller enseigner en ville pour quelque raison que ce soit. Les frères qui tiendront l'école dans la maison iront dans leurs classes aussitôt que les trois dizaines du chapelet seront finies tant le matin qu'après-midi sans s'arrêter dans aucune place de la maison, et ceux qui tiendront l'école dehors sortiront tous ensemble aussitôt que les litanies seront achevées.

RC 9,2 Ils n'entreront dans aucune maison en allant à l'école et en revenant sans ordre du frère Directeur lorsqu'il le jugera nécessaire.

RC 9,3 Depuis que les frères seront arrivés à l'école jusqu'à ce qu'on commence la première prière ils se tiendront assis sur leur siège et en silence et s'appliqueront à lire dans le Nouveau Testament ce qu'ils feront aussi à la fin de l'école lorsque les écoliers de leur classe seront sortis en attendant que ceux de la dernière classe soient renvoyés.

RC 9,4 Les frères seront exacts à ne pas quitter leur place dans l'école, à moins qu'il n'y ait une grande nécessité.

RC 9,5 Ils ne tiendront rien entre leurs mains pendant tout le temps de l'école sous quelque prétexte que ce soit.

RC 9,6 Ils ne liront aucun livre dans l'école que ceux que les écoliers lisent dans leur classe et chaque livre seulement dans le temps qu'ils doivent l'avoir en main pour suivre dans cette leçon.

RC 9,7 S'ils voient des papiers ou feuilles imprimées ou quelque livre entre les mains d'un écolier autre que celui de la leçon dans laquelle il est ils ne les

verront ni ne les liront point pendant tout le temps de l'école; ils pourront seulement voir le titre du livre à la fin de l'école et s'ils jugent qu'il y ait quelque chose de méchant ils le porteront au frère Directeur pour l'examiner ou le faire examiner.

RC 9,8 Pendant les prières ils resteront toujours assis ou debout sur ou devant leur siège dans un extérieur fort grave retenu et bien composé, les bras croisés et dans une grande modestie récitant eux-mêmes les prières d'un ton médiocre.

RC 9,9 Ils veilleront avec un très grand soin sur eux-mêmes pour ne rien faire dans l'école que de bien et de bienséant et surtout pour ne rien faire paraître qui ressente la légèreté et la passion.

RC 9,10 Le silence étant un des principaux moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans l'école, les frères en regarderont l'observance exacte comme l'une de leurs principales règles. Ils doivent même pour s'y rendre exacts se remettre souvent dans l'esprit qu'il serait peu utile qu'ils s'appliquassent à faire garder le silence à leurs écoliers s'ils n'y étaient pas eux-mêmes fort fidèles, pour cet effet ils feront attention sur eux-mêmes pour se servir toujours des signes qui sont en usage dans les écoles.

RC 9,11 Ils veilleront donc particulièrement sur eux-mêmes pour ne parler que très rarement dans l'école et que lorsqu'il sera absolument nécessaire et qu'ils ne se pourront pas exprimer par signe; c'est pourquoi ils n'y parleront réglément que dans trois temps seulement, 1. lorsqu'il faudra reprendre un écolier dans la leçon et qu'il n'y aura point d'écolier capable de dire les mots que cet autre aura mal dit, 2. dans le catéchisme, 3. dans les réflexions que chaque frère doit faire dans les prières tant du matin que du soir et ils ne parleront que d'un ton médiocre.

RC 9,12 Ils tiendront toujours ouvertes les portes de communication d'une classe à une autre et ne les fermeront jamais pendant le temps de l'école sous quelque prétexte que ce soit.

RC 9,13 Les frères qui seront dans les classes contiguës l'une à l'autre seront toujours placés de telle manière qu'ils se puissent toujours voir l'un l'autre et ne changeront pas leur siège ni les bancs ni les tables ou autres meubles de place sans ordre du frère Directeur.

RC 9,14 Le frère d'une classe n'aura pas égard à ce qui se passera dans une autre à moins qu'il n'en soit chargé de la part du frère Directeur. Si cependant il se fait quelque chose de mal à propos et qu'un autre frère de la même école le voie ou le sache il ne manquera pas le jour même d'en avertir le frère Directeur.

RC 9,15 Aucun des frères ne parlera à un autre dans l'école qu'à celui que le frère Directeur aura commis dans chaque école pour en avoir la conduite.

RC 9,16 Aucun ne parlera aux externes dans l'école sinon celui qui a charge de le faire par ordre du frère Directeur qui lui rendra compte le même jour de tous ceux qui seront venus parler à l'école, des raisons pour lesquelles ils y seront venus et de ce qu'ils y auront dit et fait.

RC 9,17 S'il arrive que quelqu'un vienne à l'école pour parler à quelque frère inférieur ou pour le visiter, il ne lui parlera point pour quelque raison que ce soit, ni dans l'église, ni en allant à l'église, mais en s'excusant honnêtement il renvoiera la personne au premier maître si l'inspecteur n'y est pas: et si c'est le frère Directeur ou le premier maître qu'on demande, ils leur répondront en peu de mots, et si ce n'est pas pour des choses qui regardent les écoles, ils prieront les personnes de se donner la peine d'aller à la maison.

RC 9,18 On ne laissera entrer dans l'école que messieurs les ecclésiastiques ou quelque personne d'autorité qui viendrait voir les écoles et l'inspecteur ou le premier maître les accompagnera toujours pendant tout le temps qu'ils y resteront.

RC 9,19 On y laissera aussi entrer quelque maître qui voudrait apprendre la manière de faire les écoles pourvu qu'il ait par écrit la permission du frère Directeur.

RC 9,20 On n'y laissera entrer ni fille ni femme pour quelque cause que ce soit à moins que ce ne soit pour visiter les enfants pauvres et qu'elles ne soient accompagnées de monsieur le curé de la paroisse ou de quelque autre ecclésiastique chargé du soin des pauvres de la ville.

RC 10 Chapitre 10.

Des jours et des temps que les frères feront l'école et des jours auxquels ils donneront congé à leurs écoliers.

RC 10,1 Les frères tiendront l'école cinq jours de la semaine lorsqu'il n'y aura point de fête.

RC 10,2 Tous les dimanches et fêtes de l'année scolastique c'est-à-dire du temps qu'ils feront l'école, excepté les jours de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et le jour de la fête de la très sainte Trinité les frères feront assembler leurs écoliers le matin à l'église de la paroisse sur laquelle ils feront l'école pour les y faire assister à la grand-messe, et ils les feront assembler après le dîner dans l'école pour leur faire le catéchisme après lequel leur ayant fait réciter la prière du soir, ils les conduiront à vêpres à l'église où ils leur font entendre tous les jours la sainte messe.

RC 10,3 Les frères donneront ordinairement congé le jeudi tout le jour.

RC 10,4 Lorsqu'il y aura une fête dans une semaine, si la fête arrive le lundi, le mardi ou le samedi, on donnera congé le jeudi après-midi seulement; si la fête arrive le jeudi ou le vendredi, on donnera congé le mardi après-midi; mais si elle arrive le mercredi on donnera congé le vendredi après-midi.

RC 10,5 Le jour de la commémoration des morts on donnera congé tout le jour.

RC 10,6 Le jour de la fête de saint Nicolas qui est le patron des écoliers et le jour des Cendres qui est le premier jour de Carême, on donnera congé tout le jour au lieu du jeudi. Cependant chacun de ces deux jours, on fera venir les écoliers le matin à l'école et on leur fera le catéchisme depuis huit heures jusqu'à neuf heures.

RC 10,7 On donnera congé depuis le jeudi de la semaine sainte inclusivement jusqu'au mercredi suivant exclusivement.

RC 10,8 Les jours des fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très sainte Vierge et autres qui ne sont point chômées, qu'on fête et qu'on solennise dans la communauté, telles que sont la Transfiguration de Notre-Seigneur et l'Exaltation de la sainte Croix et les fêtes de la Présentation et Visitation de la très sainte Vierge aussi bien que le jour de la fête de saint Joseph patron et protecteur de la communauté, on donnera congé tout le jour au lieu du jeudi.

RC 10,9 S'il n'y a qu'une paroisse dans la ville et qu'on y célèbre la fête du patron de la paroisse sur laquelle la maison des frères est située, on fera comme aux jours de fête.

RC 10,10 Lorsqu'on fait la fête du patron d'une paroisse sur laquelle la maison des frères n'est pas située mais sur laquelle les frères font l'école, on donnera congé à toutes les écoles au lieu du jeudi.

RC 10,12 Les frères ne donneront aucun congé extraordinaire sans une nécessité évidente.

RC 10,13 On donnera les vacances pendant tout le mois de septembre et on ne les donnera jamais en un autre temps qu'il n'y ait une nécessité évidente eu égard au besoin de la récolte et des écoliers et qu'on n'en ait un ordre exprès du frère Supérieur. S'il est nécessaire dans quelque endroit de donner les vacances plus tôt ou plus tard, le frère Supérieur de l'Institut désignera le jour auquel on les commencera et le jour auquel on les finira.

RC 11 **Chapitre 11.**

De l'inspecteur des écoles.

RC 11,1 Il y aura un inspecteur qui veillera sur toutes les écoles qui sera le frère Directeur et s'il en est besoin de plusieurs dans une maison celui ou ceux qui seront autres que le frère Directeur lui rapporteront au moins deux fois chaque semaine le mercredi et le samedi ce qu'ils auront reconnu de la conduite de chacun des frères dans sa classe et si les écoliers profitent ou non. C'est ce que feront aussi ceux qui seront chargés de la conduite d'une école en l'absence de l'inspecteur.

RC 11,2 Les frères auront beaucoup de respect pour l'inspecteur des écoles, non seulement pour le frère Directeur mais aussi pour tous ceux qui seront chargés de cet office et les maîtres d'une école pour celui qui en l'absence de l'inspecteur a la conduite de cette école par ordre du frère Directeur.

RC 12 **Chapitre 12.**

De la manière dont les frères doivent se comporter à l'égard du frère Directeur.

RC 12,1 Les frères ne donneront le nom de Supérieur qu'au frère Supérieur de l'Institut et ils nommeront Directeur ceux qui auront la conduite de chaque maison, et ceux qui doivent tenir leur place en leur absence sous-Directeur, et ils ne nommeront jamais le frère Supérieur de l'Institut autrement que notre très cher frère Supérieur et leur Directeur autrement que notre cher frère Directeur.

RC 12,2 Le maître des novices sera de même appelé le Directeur des novices.

RC 12,3 Les frères regarderont toujours Dieu dans la personne de leur Directeur et auront égard de ne s'adresser à lui que comme revêtu de l'autorité de Dieu, ils se mettront dans cette disposition avant que de se présenter devant lui.

RC 12,4 Lorsque le frère Directeur entrera dans quelque place tous les frères qui y seront se lèveront, le salueront en s'inclinant et demeureront découverts jusqu'à ce qu'il soit assis ou couvert excepté dans le réfectoire où ils se découvriront seulement sans se lever et dans l'oratoire où ils ne feront aucun signe si ce n'est qu'ils s'inclineront lorsque le frère Directeur passera devant eux.

RC 12,5 Lorsque les frères parleront au frère Directeur ils se tiendront debout et tête nue pendant tout le temps qu'ils lui parleront à moins que le frère Directeur ne leur fasse signe ou ne leur dise de se couvrir.

RC 12,6 Ils ne parleront au frère Directeur qu'avec un profond respect toujours à voix basse et avec des termes qui marquent la vénération qu'ils ont pour lui comme tenant la place de Dieu qu'ils doivent reconnaître et respecter en la personne de leur Directeur.

RC 12,7 Ils ne passeront jamais devant le frère Directeur qu'ils ne lui fassent une profonde inclination.

RC 12,8 Ils auront une humble et entière confiance à son égard et lui découvriront toutes leurs infirmités tant du corps que de l'esprit, leurs peines, leurs tentations, l'affection ou la facilité et difficulté qu'ils trouvent dans la pratique de la vertu. Ils auront même un très grand soin de lui faire connaître simplement et en particulier tout ce qui se passera en eux.

RC 12,9 Lorsqu'ils rendront compte de leur conduite au frère Directeur ils le feront dans la disposition et dans la vue de le rendre à Dieu même qui connaît le fond de leur âme.

RC 12,10 Ils recevront les avis qui leur seront donnés dans leur rendition de compte et en tout autre temps avec beaucoup de respect comme étant donnés de Dieu même, ne regardant le frère Directeur que comme l'organe et la voix de Dieu par lequel il leur fait connaître les moyens dont ils doivent se servir pour aller à Dieu.

RC 12,11 Ils recevront dans le même sentiment de respect et de soumission tous les ordres et les commandements du frère Directeur n'envisageant en lui que l'autorité de Dieu qui lui est communiquée et sa divine majesté qu'il leur représente.

RC 12,12 Lorsque le frère Directeur reprendra ou avertira quelque frère, si ce frère est assis il se tiendra debout et découvert, s'il est debout il se mettra d'abord à genoux et ne se mettra pas dans la situation dans laquelle il était que le frère Directeur ne lui ait fait signe, mais s'il est à genoux, il ne fera que baiser la terre.

RC 12,13 Ils ne feront aucune réplique dans tous les avertissements, les répréhensions et les commandements qui leur seront faits, soit par le frère Directeur, soit de sa part, et ils se mettront en état d'abord d'exécuter sur-le-champ ce qu'il leur aura ordonné ou fait ordonner quoiqu'ils y trouvent de la peine et de la difficulté. Il suffira qu'une chose soit commandée pour ne la trouver ni difficile ni impossible à moins qu'elle ne soit contraire aux commandements de Dieu, et ils feront en sorte de se mettre dans cette disposition par une simple vue de foi parce que rien n'est difficile ni impossible à Dieu, et qu'il ne peut manquer de donner les grâces et les secours nécessaires pour faire ce qu'il commande.

RC 12,14 Les frères auront la même soumission et le même respect pour celui qui tiendra la place du frère Directeur. Ils ne lui demanderont cependant et il ne leur accordera aucune permission à moins qu'elle ne soit nécessaire et qu'on ne puisse attendre le retour ou la présence du frère Directeur et ils n'en demanderont pas même aucune que le frère Directeur leur aura refusée.

RC 13 Chapitre 13.

De la manière dont les frères doivent se comporter envers leurs frères et de l'union qu'ils doivent avoir entre eux.

RC 13,1 Les frères auront une affection cordiale les uns pour les autres, mais ils ne donneront à pas un aucun signe ni témoignage d'affection particulière par respect pour Notre-Seigneur qu'ils doivent honorer également en tous comme animés de lui et vivant par son Esprit.

RC 13,2 Ils se feront un singulier plaisir de rendre service à leurs frères, ils ne le feront pas cependant qu'avec la permission et par l'ordre du frère Directeur sans une pressante nécessité.

RC 13,3 Lorsqu'ils passeront devant leurs frères ils se découvriront et les salueront modestement.

RC 13,4 Ils parleront toujours à leurs frères d'une manière respectueuse sans affectation néanmoins et sans compliment, mais avec une simplicité chrétienne et religieuse sans donner lieu à la familiarité.

RC 13,5 Ils prendront garde de ne rien dire que d'honnête et de bienséant à leurs frères quand même ils leur feraient ou leur auraient fait de la peine.

RC 13,6 Ils préféreront toujours leurs frères à eux-mêmes en toutes choses autant que les Règles et l'obéissance le leur permettront dans la vue de l'estime qu'ils ont pour eux et du respect qu'ils ont pour Dieu résidant en eux. C'est pourquoi si on présente quelque chose à tous les frères ou à quelqu'autre et à eux s'il leur est libre de choisir ils choisiront ce qu'il y aura de moindre comme considérant leurs frères beaucoup au-dessus d'eux.

RC 13,7 Ils ne contrediront pas leurs frères et ne disputeront pas avec eux mais ils leur céderont par respect pour eux.

RC 13,8 Si quelqu'un de leurs frères avance quelque maxime ou qui ne soit pas vraie ou qui puisse avoir des mauvaises suites, ils ne la combattront que par leur silence persuadés qu'ils doivent être qu'il n'y a que le frère Supérieur de l'Institut ou le frère Directeur de la maison où il est qui ait droit de le reprendre. Celui cependant qui aura entendu un frère dire quelque chose de mal à propos en avertira le frère Supérieur de l'Institut ou le frère Directeur de la maison où il est, supposé qu'il n'ait pas vu que le frère Directeur l'ait remarqué et l'en ait repris.

RC 13,9 Tous les frères auront autant de respect pour les frères servants que pour les frères d'école et aucun d'entre eux ne leur dira rien, et n'en dira rien à personne qui ne soit honnête et bienséant, et ils feront paraître en toute occasion qu'ils ont une véritable union avec eux, et qu'ils sont fort reconnaissants des services qu'ils leur rendent.

RC 13,10 Ils ne parleront à aucun des frères dans la maison sans ordre et sans permission du frère Directeur.

RC 13,11 Lorsque deux frères iront ensemble dehors ils ne se parleront point qu'il ne soit absolument nécessaire.

RC 13,12 Ils ne parleront jamais de leurs frères que par nécessité, ils n'en diront jamais que du bien et n'en parleront qu'avec estime et beaucoup de respect. En toutes occasions surtout lorsqu'ils seront obligés de converser avec des personnes externes, ils témoigneront par toutes sortes de marques extérieures le respect, l'estime et l'union sincère véritable et intérieure qu'ils ont avec leurs frères et ne feront jamais paraître ni par leurs gestes ni par leurs paroles qu'ils ont de la peine contre quelqu'un d'eux.

RC 13,13 Il n'y aura aucun rang parmi les frères dans les exercices ordinaires excepté que le frère Directeur et le sous-Directeur y auront les deux premières places; les frères y prendront place sans distinction ou celle que le frère Directeur leur aura donnée, il les pourra cependant changer de place quand il le jugera à propos.

RC 13,14 Lorsque deux frères iront ensemble dehors le moins ancien donnera le dessus au plus ancien, et lorsqu'ils entreront dans une maison, celui qui y aura affaire prendra le devant dans les maisons seulement où il aura affaire s'il est le moins ancien.

RC 13,15 Lorsque deux frères sortiront de la maison chacun d'eux avant que de sortir ira demander la permission au frère Directeur et étant de retour ils rendront compte des lieux où ils auront été, des personnes à qui ils auront parlé et de tout ce qu'ils auront dit et fait dehors soit ensemble soit avec d'autres.

RC 14

Chapitre 14.
De la manière dont les frères doivent se comporter avec les personnes externes.

RC 14,1 Les frères de cet Institut ne communiqueront pas avec des personnes de dehors sans une nécessité bien reconnue et qu'avec la permission du frère Supérieur ou Directeur.

RC 14,2 Les frères honoreront toutes les personnes externes avec lesquelles ils auront affaire sans se lier d'amitié avec aucune.

RC 14,3 Ils rompront toutes les liaisons qu'ils auront eues dans le monde même avec leurs parents et ils n'en entretiendront aucune sous prétexte même de procurer le bien de leur maison ou de l'Institut.

RC 14,4 Ils ne feront aucune visite de bienséance, ils ne s'en procureront aucune de quelque manière que ce soit et feront en sorte de n'en recevoir que rarement et par nécessité.

RC 14,5 Lorsque quelque frère sera visité par quelqu'un ce qu'on fera en sorte qu'il soit très rare, le frère Directeur ou ira lui-même ou envoiera un autre frère pour lui tenir compagnie et rien ne se dira et ne se fera qu'en sa présence et qui ne soit vu de lui. Il entendra même tout ce qui se dira à moins que le frère Directeur pour quelque raison considérable n'en ait ordonné autrement.

RC 14,6 Si c'est une personne d'autre sexe qui rende visite et qui parle à quelqu'un des frères même au frère Directeur, il y aura toujours un frère qui sera témoin et verra tout ce qui se passera pendant ce temps.

RC 14,7 Lorsque des frères converseront avec des personnes de dehors, ils garderont un silence très exact sur tout ce qui regarde l'Institut n'en faisant rien paraître ni connaître au-dehors et ne leur disant jamais en quel lieu sont les frères quand même ils le leur demanderaient à moins qu'ils ne puissent faire autrement. Ils pourront seulement leur parler et leur rendre raison de l'esprit de l'Institut, des emplois extérieurs auxquels on s'y applique et de ce qui se pratique dans ces emplois, sans qu'il leur soit permis de rien dire de plus.

RC 14,8 Ils n'aborderont personne ni dans la maison ni dehors pour leur parler ou pour les saluer, et si quelqu'un les aborde ils répondront honnêtement et en peu de mots seulement et à ce qui leur aura été demandé sans rien dire de plus.

RC 14,9 Si quelqu'un dans la rue leur présente une lettre dont il ne peut lire l'adresse ils pourront lire l'adresse seulement.

RC 14,10 Ils ne se mêleront d'aucune affaire temporelle et ils n'en entreprendront aucune spirituelle qu'elle ne soit selon l'esprit et la fin de l'Institut; c'est à quoi les frères Directeurs auront un très grand égard.

RC 14,11 Ils n'écriront et ne copieront rien pour aucune personne externe sans permission du frère Supérieur de l'Institut.

RC 14,12 On ne pourra loger dans les maisons d'école que les postulants qui auront été admis par le frère Supérieur de l'Institut pour une nuit seulement.

RC 14,13 Il ne sera pas non plus permis dans les maisons d'école de recevoir de pensionnaires. Il pourra y en avoir dans la maison du noviciat ou maison destinée pour cela quand le frère Supérieur avec l'avis des Assistants le jugera à propos et on ne leur apprendra point la langue latine.

RC 15 **Chapitre 15.**
De la manière dont les frères servants doivent se comporter.

RC 15,1 Les frères servants pourront sortir seuls pour les besoins de la maison. Le frère Directeur leur donnera à chacun un règlement par écrit leur marquant en quoi ils emploieront le temps qui leur restera et en envoiera aussitôt une copie au frère Supérieur pour l'approuver s'il le trouve à propos ou pour y changer ce qui ne lui agréera pas.

RC 15,2 Ils ne se mêleront d'aucune chose dans la maison où ils seront que de ce que l'obéissance leur aura enjoint.

RC 15,3 Ils seront employés à l'école lorsque le frère Supérieur le jugera nécessaire et autant de temps seulement qu'il leur ordonnera, mais ils ne pourront exiger qu'on leur accorde d'y être employés.

RC 15,4 Ceux qui auront soin de la dépense en rendront compte au frère Directeur de la maison où ils sont toutes les semaines le jour qu'il leur aura marqué.

RC 15,5 Ils veilleront sur eux-mêmes pour se rendre exacts à garder le silence, à parler toujours bas, et à ne parler que lorsque la nécessité l'exigera et qu'en peu de paroles.

RC 15,6 Celui qui ouvrira la porte ne parlera à aucun frère soit lorsqu'il sortira soit lorsqu'il rentrera dans la maison non pas même au frère Directeur et s'il a à lui parler en rentrant il attendra qu'il ait fait sa prière dans l'oratoire.

RC 15,7 Il ne parlera à aucun frère excepté au frère Directeur à moins et qu'il n'y ait quelque nécessité et qu'il n'en ait auparavant obtenu la permission du frère Directeur.

RC 15,8 Ils prendront garde de servir à table de telle manière qu'ils puissent sortir du réfectoire en même temps que les autres frères sans être obligés d'y retourner pour manger.

RC 15,9 Ils n'achèteront rien que la viande réglée et le pain sans ordre du frère Directeur.

RC 15,10 Ils auront égard de faire attention qu'ils n'ont l'usage de l'argent que pour l'employer dépendamment du frère Directeur et non pas comme en étant les maîtres, et ainsi ils se regarderont comme étant responsables à Dieu de l'usage qu'ils en auront fait et surtout de ce qu'ils auront dépensé sans permission.

RC 15,11 Ils auront aussi égard de régler tellement leur temps qu'ils puissent toujours réglément assister à tous les exercices spirituels ordinaires et dire le chapelet à huit heures du soir dans l'oratoire et quitter tout pour cet effet au premier son de la cloche.

RC 15,12 S'il arrive quelque occasion extraordinaire dans laquelle ils ne puissent se trouver à quelque exercice ils ne s'en dispenseront pas qu'avec la permission du frère Directeur.

RC 15,13 Ils veilleront sur eux-mêmes pour parler toujours d'un ton bas au frère Directeur même en lui rendant compte de la dépense ou de leurs commissions dans la vue de lui parler toujours avec respect.

RC 15,14 Ils parleront aussi d'un ton médiocrement bas lorsqu'ils parleront à quelque personne externe même en ouvrant la porte.

RC 15,15 Ils n'auront aucune communication avec les personnes externes sinon autant que leur emploi l'exigera et que le frère Directeur le leur permettra lesquelles deux conditions seront en eux inséparables l'une de l'autre.

RC 15,16 Ils auront égard de n'avoir aucune communication au-dehors qui donne lieu à quelque familiarité.

RC 15,17 Ils auront aussi un soin particulier de se procurer de l'application intérieure et de se porter à la pratique des vertus qui leur conviennent et prendront garde de ne se pas dissiper et de ne se pas rendre trop extérieurs dans leurs emplois temporels.

RC 15,18 Les frères servants auront soin de s'acquitter de leurs offices extérieurs avec une grande charité dans la vue que le service qu'ils le rendent à leurs frères c'est à Notre-Seigneur même qu'ils rendent et que pour cette raison ils doivent tâcher de le rendre avec autant de soin et d'affection qu'ils serviraient Jésus-Christ même.

RC 16 ## Chapitre 16.
De la Régularité.

RC 16,1 Il est nécessaire que les frères s'appliquent à eux-mêmes et prennent pour fondement et pour soutien de leur régularité ce que dit saint Augustin au commencement de sa Règle: que ceux qui demeurent dans une communauté doivent avant toutes choses aimer Dieu et ensuite le prochain parce que ces commandements sont ceux qui nous sont principalement donnés de Dieu et parce que la régularité quelle qu'elle soit si on la sépare de l'observation de ces deux commandements est très inutile pour le salut puisqu'elle n'est établie dans les communautés que pour donner à ceux qui y sont de la facilité à observer avec exactitude les commandements de Dieu et que la plupart des règles sont des pratiques qui y ont rapport. Le silence, par exemple, et la circonspection dans ses paroles dans les récréations sont d'une si grande importance pour ne pas tomber dans beaucoup de péchés que saint Jacques ne fait pas de difficulté de dire que la langue est un monde d'iniquité et qu'elle est pleine d'un venin mortel. Le respect et la soumission envers le frère Supérieur et Directeur est d'obligation et de précepte aussi bien que l'union avec ses frères et la réserve à l'égard des personnes du monde de crainte de reprendre leur esprit pour lequel le diable donne à la plupart une pente naturelle qui fait qu'ils se lient à eux lorsqu'ils communiquent souvent et librement avec eux. La modestie et le recueillement les empêchent de commettre un grand nombre de péchés qu'on commet par les yeux et par la liberté avec laquelle on se sert des autres membres du corps, et ainsi du reste.

RC 16,2 Les frères donc auront une estime toute particulière pour tout ce qui concerne la régularité de quelque peu de conséquence qu'il paraisse la regardant comme étant pour eux le premier moyen de sanctification parce que c'est en elles qu'ils trouvent le principal secours pour leur faire observer les commandements de Dieu, et le principal appui contre toutes les tentations des démons quelque violentes qu'elles soient et parce que Dieu y attache particulièrement ses grâces.

RC 16,3 La régularité est aussi le premier soutien des communautés qui est tel qu'elle les rend inébranlables tant qu'elle y subsiste, et l'irrégularité est la première source de leur destruction et de la perte des sujets qui en sont les membres. Dans cette vue les frères préféreront les règles et les pratiques de leur Institut à toutes les autres pratiques quelque saintes qu'elles soient en elles-mêmes à moins qu'elles ne soient des commandements de Dieu et de l'Église.

RC 16,4 Chacun des frères s'appliquera particulièrement à ne rien faire qui soit ou qui puisse être contre la régularité et le bon ordre de la maison et pour cet effet, tous feront cas de manquer à un petit point de régularité voulant faire en tout et très exactement la volonté de Dieu qui leur est marquée par les Règles et par les pratiques de leur Institut.

RC 16,5 Les frères quitteront tout au premier son de la cloche pour se trouver au commencement des exercices.

RC 16,6 Aucun des frères ne s'absentera des exercices journaliers, de l'examen, de la lecture, de l'oraison, etc. sans une nécessité évidente et qu'avec la permission du frère Directeur.

RC 16,7 Ils seront très exacts à fermer sans bruit toutes les portes de la maison.

RC 16,8 Les frères regarderont les choses suivantes comme les plus essentielles de leur Institut qui sont les quatre soutiens intérieurs de leur Institut: 1. l'oraison, 2. la présence de Dieu, 3. l'esprit de foi, 4. le recueillement intérieur; les quatre soutiens extérieurs de leur Institut qui sont: 1. la rendition de compte de conscience, 2. l'accusation, 3. l'avertissement des défauts, 4. la manière de bien passer la récréation. Les dix commandements propres aux frères des Écoles chrétiennes qu'ils doivent toujours avoir dans l'esprit pour les méditer et dans le coeur pour les pratiquer et qui doivent faire le sujet de leurs examens:
1. Dieu dans votre chef honorez, lui obéissant promptement,
2. Tous vos frères vous aimerez en tout temps cordialement,
3. Les enfants vous enseignerez très bien et gratuitement,
4. Par esprit de foi vous ferez tout et pour Dieu uniquement,
5. A l'oraison vous emploierez tout le temps prescrit fervemment,
6. A Dieu présent vous penserez souvent intérieurement,
7. Votre esprit vous mortifierez tous vos sens aussi fréquemment,
8. Le silence vous garderez dans le temps très exactement,
9. Chaste vous vous conserverez par un très grand recueillement,
10. La pauvreté vous chérirez n'ayant rien volontairement.

RC 17 **Chapitre 17.**

De la pauvreté.

RC 17,1 Les frères n'auront rien en propre tout sera en commun dans chaque maison, même les habits et autres choses nécessaires à l'usage des frères.

RC 17,2 Le frère Supérieur de l'Institut pourra changer et ôter les habits lorsqu'il le jugera à propos.

RC 17,3 Les frères n'auront rien à leur usage excepté un Nouveau Testament, une Imitation de Jésus-Christ, un chapelet, un crucifix qui sera de bois d'ébène et le christ de cuivre et un petit portefeuille qui leur seront donnés pendant leur noviciat par celui qui sera chargé de pourvoir aux besoins de toute la Société.

RC 17,4 Les frères qui tiendront les classes des écrivains auront outre cela une écritoire dans laquelle il y aura un canif et quelques plumes dont ils auront l'usage pendant qu'ils feront une grande classe.

RC 17,5 Les frères ne recevront ni n'emprunteront rien de personne non pas même de leurs parents ni ne prêteront rien à personne, et s'il arrive que quelque chose soit donnée à la maison pour être à leur usage le frère Directeur ne leur permettra pas de s'en servir.

RC 17,6 Ils n'emporteront rien d'une maison à une autre sinon ce qui est marqué ci-dessus qui doit être à leur usage.

RC 17,7 Les frères porteront toujours sur eux des marques de la pauvreté dans leurs habits pourvu qu'ils soient honnêtes, c'est-à-dire non déchirés, et ils ne porteront de chapeaux, de robes, de capotes et de souliers qui ne soient comme ceux et celles des autres tant pour l'étoffe que pour la façon.

RC 17,8 Les frères ne posséderont rien et s'ils ont quelque bien ils en abandonneront le revenu à leurs parents ou à la Société sans qu'ils puissent en avoir

aucun usage, et si en entrant ils ont quelque argent, ils l'abandonneront à la Société.

RC 17,9 Ils ne disposeront de quoi que ce soit et ne se donneront rien l'un à l'autre sans ordre du frère Directeur.

RC 19 **Chapitre 19.**

De la chasteté.

RC 19,1 Les frères doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la pureté.

RC 19,2 Pour cet effet leur première et principale application à l'égard de l'extérieur sera de faire éclater en eux la chasteté par dessus toutes les autres vertus.

RC 19,3 Pour conserver cette vertu avec tout le soin qu'elle demande, ils feront paraître une grande pudeur en toutes choses.

RC 19,4 Ils auront égard de ne jamais se voir ni laisser voir d'une manière tant soit peu indécente. Le premier habit qu'ils mettront en se levant et le dernier qu'ils quitteront en se couchant sera leur robe et ils ne se coucheront jamais sans caleçon.

RC 19,5 Ils ne coucheront pas deux ensemble; si quelquefois ils sont obligés de le faire dans les voyages, ils coucheront vêtus.

RC 19,6 Ils ne se toucheront jamais l'un l'autre même par jeu ou par quelque sorte de familiarité, ce qui est très indécent et contre le respect qu'ils se doivent aussi bien que contre la pudeur et la modestie.

RC 19,7 Ils ne toucheront pas leurs écoliers par badineries ou par familiarité, et ils ne les toucheront jamais au visage.

RC 19,8 Ils prendront bien garde de se comporter d'une manière fort sage et retenue en corrigeant leurs écoliers et ils veilleront beaucoup sur eux-mêmes auparavant et pendant ce temps.

RC 19,9 Lorsqu'ils parleront à des personnes d'autre sexe, ils s'en éloigneront toujours de quelques pas et ne les envisageront jamais fixement.

RC 19,10 Ils ne leur parleront jamais que d'une manière fort réservée et qui soit bien éloignée de la moindre liberté ou familiarité.

RC 19,11 L'affabilité avec laquelle ils sont obligés de parler aux mères des écoliers pour ne les pas rebuter ne les doit pas empêcher de garder cette retenue à leur égard, et ils auront soin de terminer avec elles en peu de mots.

RC 20 **Chapitre 20.**

De l'obéissance.

RC 20,1 Les frères s'appliqueront avec soin et auront égard de n'obéir jamais que dans des vues et par des motifs de foi.

RC 20,2 Ils seront très exacts à quitter tout au premier signe du frère Directeur dans la vue que c'est Dieu même qui les appelle et qui leur commande.

RC 20,3 Ils n'entreront dans aucune place que dans celle dans laquelle on fait l'exercice présent sans permission. Ils ne sortiront point de la maison ni même de la chambre où l'on est sans permission.

RC 20,4 Ils ne liront aucun livre ni papier et ne copieront rien sans permission du frère Directeur; ce qu'ils pourront copier sera des cantiques spirituels, des règles et pratiques de l'Institut, d'arithmétique, de catéchisme et tout ce qui peut être d'usage dans la communauté.

RC 20,5 Le frère Directeur ne permettra jamais de copier ces sortes de choses que dans le temps de l'écriture et il donnera avis au frère Supérieur de toute les permissions qu'il aura données et à qui.

RC 20,6 Tous les livres soit catéchismes soit livres spirituels ou autres seront donnés par le frère qui en sera chargé sans qu'aucun puisse prendre la liberté d'en choisir bien loin de s'en attribuer ni de lire dans aucun autre que ceux qui leur seront donnés.

RC 20,7 Lorsqu'ils auront quelque besoin ils le représenteront simplement au frère Directeur sans rien demander: ils en useront de même dans toutes leurs infirmités corporelles.

RC 20,8 Ils ne feront aucune chose sans permission quelque petite et de quelque peu de conséquence que la chose paraisse afin de pouvoir s'assurer en toutes choses de faire la volonté de Dieu.

RC 20,9 **Chapitre du silence.**

RC 20,9,1 Les frères de cet Institut garderont un silence très exact hors le temps des récréations et ne se parleront point pour quoi que ce soit sans permission du frère Directeur.

RC 20,9,2 Lorsque quelque frère aura besoin de parler hors le temps de la récréation soit à quelqu'autre frère soit à quelque personne externe, il ne parlera alors que des choses dont il sera nécessaire de parler et il observera surtout les articles suivants.

RC 20,9,3 1. Il ne parlera pas de ce qui se sera passé dans aucune des maisons de l'Institut ni des affaires de la maison où il demeure ni de la conduite des frères Directeurs.

RC 20,9,4 2. Il ne parlera pas non plus d'aucun des frères ni de ceux qui auront été dans la Société. Si quelqu'un lui parle des uns ou des autres ou l'en interroge, il dira qu'il ne peut pas rien répondre là-dessus et qu'il faut s'adresser au frère Directeur.

RC 20,9,5 3. Il ne parlera pas de soi ni de ses parents ni de son pays ni de ce qu'il a fait si ce n'est à des personnes pour qui il doit avoir un respect tout particulier comme serait un évêque qui pourrait l'interroger là-dessus ne voulant être connu qu'autant qu'il sera nécessaire de Dieu seulement et de ses Supérieurs.

RC 20,9,6 4. Il ne parlera ni du boire ni du manger si ce n'est avec permission ou par ordre du frère Directeur n'en faisant rien connaître à d'autres qu'à ses Supérieurs.

RC 20,9,7 5. Il ne parlera à un autre frère que de ce qui lui aura été ordonné ou permis par le frère Directeur sans lui rien dire de plus.

RC 20,9,8 6. Lorsque quelque frère aura besoin de parler, le frère Directeur même, il parlera à voix basse et en peu de mots.

RC 20,9,9 Les frères ne parleront ni dans l'oratoire pendant les exercices qui s'y font ni dans le réfectoire pendant qu'on y prend ses repas si ce n'est au frère Directeur pour quelque besoin pressant.

RC 20,9,10 Ils ne parleront pas au frère Directeur lorsqu'on ira d'un exercice à un autre ni pendant l'accusation et l'avertissement des défauts sinon dans une si pressante nécessité que la chose ne se puisse remettre et parleront alors en peu de mots.

RC 20,9,11 Les frères se garderont bien de s'informer d'aucun frère, de ce qui se sera passé dans aucune des maisons de l'Institut non pas même par rapport à aucun des frères.

RC 20,9,12 Lorsque les frères iront ensemble par la ville, ils ne se parleront pas à moins qu'il ne soit absolument nécessaire mais ils diront le chapelet chacun en particulier et ils rendront compte au retour de ce qu'ils auront dit et fait dehors.

RC 20,9,13 Lorsqu'ils iront à l'école ils ne se parleront point mais ils diront toujours le chapelet alternativement tant en allant qu'en revenant de l'école.

RC 20,9,14 Ils garderont un silence très rigoureux depuis la retraite du soir jusqu'après l'oraison du lendemain; on ne parlera pas même au frère Directeur pendant ce temps sans une nécessité indispensable.

RC 20,9,15 Les frères termineront en peu de mots avec les parents des écoliers.

RC 21 Chapitre 21. De la modestie.

RC 21,1 On peut dire en général qu'il faut que les frères fassent paraître dans toutes leurs actions extérieures une grande modestie et humilité jointes à une sagesse qui convienne à leur profession, mais en particulier pour avoir la modestie qui leur convient, ils observeront les pratiques suivantes.

RC 21,2 1. Ils tiendront toujours la tête droite l'inclinant tant soit peu sur le devant, ils ne la tourneront point en arrière ni de côté et d'autre, et si la nécessité les y oblige, ils tourneront en même temps tout le corps posément et avec gravité.

RC 21,3 Ils feront paraître de la gaieté sur leur visage plutôt que de la tristesse ou quelque autre passion moins réglée.

RC 21,4 Ils auront pour l'ordinaire les yeux baissés sans les élever excessivement ni les tourner de côté.

RC 21,5 Ils éviteront d'avoir le front ridé et beaucoup plus le nez afin qu'on remarque en eux une sagesse extérieure qui soit la marque de l'intérieure.

RC 21,6 Le recueillement paraîtra aux frères d'une si grande conséquence qu'ils le regarderont comme un des principaux soutiens de la Société et la dissipation des yeux comme la source de toutes sortes de dérèglements dans une communauté.

RC 21,7 Lorsqu'ils parleront particulièrement à des personnes d'autorité et de considération, et encore bien plus exactement à des personnes d'autre sexe, ils ne les regarderont pas fixement au visage mais ils auront une grande retenue à leur égard. Ils ne tiendront pas leurs lèvres trop serrées ni trop ouvertes.

RC 21,8 Lorsqu'ils auront à parler ils auront égard à la modestie qui leur convient et à l'édification qu'ils doivent donner au prochain tant dans leurs paroles que dans leur manière de parler, c'est pourquoi ils prendront garde de ne pas ni trop parler ni trop haut ni trop précipitamment et de ne faire aucun signe ni aucun geste soit avec la tête soit avec les mains.

RC 21,9 Ils tiendront leurs mains en repos et leurs bras croisés avec décence, ils s'abstiendront de faire des gestes avec les mains en parlant et jamais ils ne les auront pendantes ni dans leurs poches.

RC 21,10 Ils auront les pieds presque joints quand ils seront en repos sans les croiser, ils n'écarteront pas beaucoup et n'étendront pas leurs jambes et ne les mettront point l'une sur l'autre lorsqu'ils seront assis.

RC 21,11 Ils marcheront posément et en silence ayant leurs yeux et tout leur extérieur dans une grande retenue sans branler les bras de côté et d'autre et sans se presser considérablement à moins que quelque nécessité ne les y oblige.

RC 21,12 Lorsqu'ils iront d'un exercice à un autre ils marcheront les uns derrière les autres afin d'éviter la confusion.

RC 21,13 Ils auront égard que leurs gestes et tous les mouvements de leur corps soient tels qu'ils puissent édifier tout le monde; s'ils vont soit deux soit trois ensemble hors la maison, ils garderont l'ordre qui leur aura été prescrit par le frère Supérieur ou Directeur.

RC 21,15 Enfin ils tiendront toujours leurs habits propres et nets et ils les porteront avec la décence et la modestie qui convient à une personne de leur profession.

RC 22 **Règles qui regardent le bon ordre et la bonne conduite de l'Institut.**

Chapitre 22.
Des malades.

RC 22,1 On n'aura jamais recours à des parents et on ne permettra jamais qu'aucun des frères ait recours aux siens dans quelques maladies ou infirmités que ce soit pour des remèdes ou pour quelqu'autre chose dont il ait besoin, mais l'on donnera à chacun des frères tout ce dont il aura besoin.

RC 22,2 On ne permettra pas que des frères malades soient transportés dans des hôpitaux.

RC 22,3 On aura soin qu'ils aient un infirmier fort charitable qui pourvoit avec affection et avec tendresse à tous leurs besoins et qui leur donne exactement et dans le temps convenable tous les remèdes et la nourriture qui leur conviennent; on les veillera même la nuit lorsqu'il sera nécessaire.

RC 22,4 On préférera toujours les besoins des malades aux besoins de tous ceux qui sont en santé.

RC 22,5 Les malades cependant prendront garde de ne se plaindre de rien en cas qu'il leur manque quelque chose; si néanmoins on manque quelque temps considérable à leur donner quelque remède ou soulagement qui leur ait été ordonné et qu'ils croient leur être utile, ils en avertiront simplement le frère Directeur et demeureront ensuite tranquilles et sans inquiétude à cet égard soit qu'on leur donne ou non.

RC 22,6 Les malades obéiront à leur infirmier comme à leur Directeur comme leur étant donné de Dieu pour les conduire pendant tout le temps de leur maladie.

RC 22,7 Ils auront égard de souffrir patiemment leur mal ayant souvent en vue la patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle des saints martyrs pour faire en sorte de les imiter.

RC 22,8 Ils se ranimeront de temps en temps par quelques bons sentiments s'ils en sont capables, et s'ils ne le sont pas, ils prieront l'infirmier de leur rendre ce bon office afin qu'ils puissent ne pas perdre Dieu de vue et entrer dans ses intentions.

RC 22,9 On aura soin de ne pas trop tarder à leur faire recevoir les sacrements et de faire en sorte qu'ils reçoivent en bon sens le sacrement d'extrême-onction afin qu'il leur puisse procurer une plus grande abondance de grâces et qu'il les rende participants des effets qui leur sont propres.

RC 22,10 Quand un malade sera à l'agonie ou sera jugé proche de la mort, tous les frères s'ils ne sont pas à l'école, s'assembleront pour réciter à son intention les prières des agonisants afin d'aider à le délivrer des attaques du démon qui sont très fortes et très violentes pendant ce temps et de contribuer autant qu'ils le pourront à le faire jouir de l'avantage d'une bonne mort.

RC 22,11 S'il arrive qu'un frère tombe dans quelque infirmité qui paraisse devoir durer longtemps, aussitôt qu'on s'en apercevra on en donnera avis au frère Supérieur de l'Institut afin qu'il puisse prendre les moyens nécessaires pour le rétablissement de sa santé.

RC 22,12 Les frères ne donneront aucun remède hors la maison pour quelque maladie que ce soit; s'ils savent quelque remède qu'on leur demande pour quelque personne de dehors, le frère Directeur seulement en pourra donner ou faire donner par écrit la composition sans sortir de la maison ni voir le malade pour ce sujet.

RC 22,13 Les frères ne veilleront ni malades ni morts hors la maison.

RC 23 **Chapitre 23.**

Des prières qu'on doit faire pour les frères morts.

RC 23,1 Les frères seront enterrés avec beaucoup de simplicité et selon la sainte pauvreté dont ils font profession.

RC 23,2 Les frères suivront le corps ayant chacun un cierge à la main.

RC 23,3 On ne peut régler les cierges et la sonnerie pour les enterrements des frères morts, on se réglera en cela suivant l'usage des lieux.

RC 23,4 Lorsqu'un frère de la Société mourra on fera pour lui les prières suivantes:

RC 23,7 S'il a fait voeu pour toute sa vie, dans la maison où il sera mort on fera dire pour lui trente messes de suite à la première desquelles tous les frères communieront, et auparavant la première de ces messes dans le temps qui sera jugé le plus commode par le frère Directeur, les frères de cette maison réciteront dans l'oratoire l'office des morts à neuf leçons et pendant les trente premiers jours après sa mort, les frères de cette maison réciteront pour lui après les repas le psaume De Profundis avec la collecte Inclina Domine. Et le dernier jour du trentenaire auquel jour on fera dire pour lui la messe de l'anniversaire, tous les frères communieront et après le De Profundis au lieu de la collecte Inclina on dira la collecte Deus indulgentiarum.

RC 23,9 Les frères qui seront pauvres et qui ne pourront pas faire dire toutes les trente messes en donneront avis au frère Supérieur de l'Institut afin qu'il ait la bonté d'y pourvoir.

RC 23,10 Dans les autres maisons les frères réciteront pour lui l'office des morts à neuf leçons et feront dire trois messes de suite à la première desquelles ils communieront et réciteront pendant dix jours après les repas le psaume De Profundis avec la collecte Inclina.

RC 23,11 Si le frère qui est mort a fait voeu seulement pour trois ans on fera dire pour lui dans la maison où il sera mort dix messes de suite à la première desquelles tous les frères communieront et auparavant la première de ces messes dans le temps qui sera jugé le plus commode par le frère Directeur les frères de cette maison réciteront l'office des morts à neuf leçons et pendant ces dix premiers jours après sa mort ils réciteront aussi pour lui tous les jours après les repas le psaume De Profundis avec la collecte Inclina Domine.

RC 23,12 Dans les autres maisons pour un frère qui aura fait voeu pour trois ans seulement, les frères réciteront l'office des morts à trois leçons et feront dire une messe seulement à laquelle tous communieront et le même jour réciteront après les repas le psaume De Profundis avec la collecte Inclina.

RC 23,13 Si le frère qui est mort est novice ou n'a point fait voeu, les frères de la maison où il sera mort réciteront l'office des morts à trois leçons et feront dire trois messes de suite à la première desquelles tous les frères communie-

ront et réciteront après les repas chacun de ces trois jours le psaume De Profundis avec la collecte Inclina.

RC 23,14 Dans les autres maisons les frères feront dire pour lui une messe seulement à laquelle tous communieront et le même jour ils réciteront après les repas le psaume De Profundis avec la collecte Inclina Domine.

RC 23,15 Tous les ans pendant les vacances sur la fin de la retraite dans chaque maison le frère Directeur choisira le jour le plus commode pour célébrer l'anniversaire de tous les frères et bienfaiteurs qui seront morts.

RC 23,16 A 4 heures après-midi on récitera vêpres et matines de l'office des morts et le lendemain après l'oraison du matin on récitera laudes après lesquelles on assistera à une messe qu'on fera dire pour tous les frères et bienfaiteurs morts à laquelle tous les frères communieront.

RC 23,17 Deux frères pourront aller aux enterrements y étant priés lorsque ce sera des fondateurs qui seront morts ou quelques bienfaiteurs qui auront fait quelque gratification considérable à la maison ou monsieur le curé ou monsieur le confesseur pourvu que ce ne soit point pendant le temps de l'école.

RC 23,18 Les frères pourront aller à l'enterrement de leurs père et mère à l'église seulement en cas qu'ils demeurent dans l'endroit où ils seront morts ce qu'on fera en sorte qu'il n'arrive pas.

RC 24 Chapitre 24.
Des voyages.

RC 24,1 Les frères feront ordinairement leurs voyages à pied et logeront dans des hôtelleries et ne logeront ni dans les monastères ni chez des particuliers que par ordre du frère Supérieur ou Directeur qui leur donnera par écrit la route qu'ils devront tenir et ne logeront pas chez les parents d'aucun des frères de l'Institut.

RC 24,2 Ils ne feront aucun voyage que ce ne soit pour aller d'une maison de l'Institut à une autre ou pour les besoins de l'Institut et n'iront en aucune maison de ville ou de campagne pour s'y récréer pour raison même d'infirmité qu'elle ne soit dépendante de l'Institut.

RC 24,3 On n'envoiera aucun frère seul à pied à moins qu'on ne puisse faire autrement, qu'il n'y ait au moins cinq ans qu'il soit dans l'Institut et qu'on ne soit très assuré de sa conduite.

RC 24,4 La nourriture des frères dans leurs voyages sera frugale et conforme à la manière de vivre pratiquée dans la Société surtout dans le boire ce qui est d'une très grande conséquence.

RC 24,5 Ils auront égard de ne se joindre ni lier avec personne et ne se rendront ni libres ni familiers avec qui que ce soit surtout avec aucune personne d'autre sexe.

RC 24,6 Ils liront tous les jours une page du Nouveau Testament et une page de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui leur serviront de lecture spirituelle.

RC 24,7 Ils feront aussi oraison de même en marchant avec le plus d'application qu'il leur sera possible.

RC 24,8 Ils auront égard de donner de l'édification dans tous les lieux où ils logeront et de s'y comporter aussi bien que dans le chemin d'une manière modeste et religieuse.

RC 24,9 Les frères ne se détourneront pas dans les voyages pour passer dans quelque maison de l'Institut sans l'ordre du frère Supérieur de la Société.

RC 24,10 Ils ne mangeront ni ne boiront qu'à deux lieues au moins d'une maison d'où ils partiront et ne mangeront pas plus que quatre fois le jour sans un besoin extraordinaire.

RC 24,11 Ils prendront garde que leurs entretiens soient sages et pour les autres un sujet d'édification et de ne parler des choses dont il ne leur est pas permis de parler lorsqu'ils sont dans la maison.

RC 24,12 Ils seront toujours ensemble et ne se quitteront point ni dans le chemin ni dans les maisons où ils logeront et lorsqu'ils seront plus de deux, il ne sera pas permis à deux de se séparer des autres pour parler en particulier ni même à aucun de parler séparément avec des séculiers.

RC 24,13 Lorsqu'ils seront arrivés, ils rendront au frère Directeur le restant de leur argent et lui rendront aussi compte de leur dépense et de la manière dont ils se seront comportés dans leur voyage selon le directoire dressé pour cette fin.

RC 25 **Chapitre 25.**

Des lettres.

RC 25,1 Tous les frères écriront tous les deux mois au frère Supérieur de l'Institut selon le directoire; le frère Directeur écrira tous les mois rendant compte le premier mois de sa conduite et des articles de la régularité et l'autre mois des frères et des écoles, et les frères qui pourraient avoir besoin d'écrire se joindront au frère Directeur lorsqu'il rendra compte de sa conduite.

RC 25,3 Lorsque les frères écriront au frère Supérieur de l'Institut, le frère Directeur recevra d'eux toutes les lettres et les mettra dans la sienne et la cachettera en présence de tous les frères pendant un des exercices et lorsqu'il recevra réponse à ces lettres, il décachettera de même le paquet en présence de tous les frères et leur donnera à chacun leur lettre.

RC 25,4 Les frères pourront écrire au frère Supérieur toutes les fois qu'ils croiront en avoir besoin soit pour le bien de leur âme soit pour quelqu'autre raison et lorsqu'ils lui écriront hors le temps ordinaire et réglé ils ne seront pas obligés d'en donner aucune raison au frère Directeur, ils lui en demanderont cependant la permission qu'il ne leur refusera pas, et lorsqu'ils lui écriront hors le temps prescrit, ils montreront le dessus de la lettre au frère Directeur et ces lettres seront portées à la poste par le frère destiné pour cette fin.

RC 25,5 Toutes les lettres qui seront adressées aux frères par des personnes externes ou par des frères de la Société, et toutes celles qu'ils écriront seront lues par le frère Directeur avant que de les rendre aux frères ou avant que de les envoyer, excepté celles du frère Supérieur de l'Institut ou du frère qui sera chargé de répondre pour lui en son absence, aussi bien que celles qui seront écrites par les frères ou par d'autres personnes au frère Supérieur de l'Institut.

RC 25,6 Lorsqu'un frère trouvera dans la maison ou une lettre ou un billet qui sera ou aura été cacheté, il se donnera bien de garde de le lire mais il le rendra fidèlement au frère Directeur y pouvant y avoir un péché considérable en les lisant. Les frères feront la même chose à l'égard des billets qui n'auront point été cachetés.

RC 25,7 Lorsqu'un frère qui n'a point fait voeu aura lu une lettre qui ne s'adressait point à lui, cachetée ou décachetée, écrite ou reçue du frère Supérieur, il fera pour la première fois trois mois de noviciat, pour la deuxième fois il sera renvoyé. S'il a fait voeu pour toujours, pour la première fois il fera trois mois de noviciat, et pour la seconde fois il en fera six.

RC 25,8 **Manières dont les frères endosseront, commenceront, et finiront les lettres qu'ils écriront au frère Supérieur de l'Institut.**

A mon très vénérable, Mon très vénérable frère N. Supérieur de la Société des frères des Écoles chrétiennes.

RC 25,9 Lorsque les frères n'endosseront point leurs lettres, ils mettront au haut de leur lettre: A mon très vénérable frère N. Supérieur des Frères des Écoles chrétiennes.

RC 25,10 **Manière de commencer leur lettre**

Mon très vénérable Frère, Je vous rends mes très humbles respects et obéissance comme y étant obligé de la part de Dieu.

RC 25,11 **Manière de les finir**

Je suis avec un très profond respect, Mon très vénérable frère, votre humble et très obéissant inférieur f. N.

RC 26 **Chapitre 26.**

De la langue latine.

RC 26,1 Les frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la Société et ils s'y comporteront comme s'ils ne la savaient pas, ainsi il ne sera pas permis à aucun frère d'enseigner la langue latine à qui que ce soit, soit dans la maison soit dehors.

RC 26,2 Il ne sera pas même permis à aucun de lire aucun livre latin ni de dire un seul mot de latin sans une nécessité absolue et indispensable et par ordre du frère Directeur, lors par exemple qu'il se présentera quelque occasion de parler à un étranger qui ne saura pas la langue vulgaire et qui saura la latine.

RC 26,3 Il n'y aura dans aucune des maisons de l'Institut aucun livre purement latin sinon des livres d'offices. Il n'y en aura même aucun qui puisse servir à apprendre la langue latine, et s'il y en a de latins traduits en langue vulgaire ou le latin soit d'un côté et le vulgaire de l'autre, il ne sera permis de les lire (excepté dans une lecture publique) qu'à ceux qui auront l'âge de trente ans et en qui on ne remarquera aucune affection pour le latin et ils n'y liront que le vulgaire.

RC 27 **Chapitre 27.**

Exercices journaliers.

RC 27,1 On se lèvera en tout temps à quatre heures et demie. Celui qui sonnera le réveil se lèvera aussitôt que le réveil sonnera un quart d'heure au plus tard avant quatre heures et demie et au premier coup de cloche le frère Directeur ou celui qu'il aura commis dira d'un ton élevé qui puisse être entendu de tous: Vive Jésus dans nos coeurs, et les autres frères répondront: A jamais. C'est le signal de la communauté.

RC 27,2 Lorsque le frère qui est chargé du soin d'éveiller les frères aura sonné pour le lever il portera de la lumière aux dortoirs lorsqu'il sera nécessaire; il fera la même chose après la prière du soir et on aura soin de l'éteindre avant neuf heures un quart.

RC 27,3 On sonnera quarante coups pour le lever, et pour les autres exercices qu'on sonne en branle vingt coups environ et après avoir sonné on tintera vingt coups pour les oraisons, pour la sainte messe, pour l'examen, pour le souper et prières du soir, et pour le déjeuner aussi bien que pour la retraite on tintera trente coups.

RC 27,5 Les frères auront un quart d'heure pour s'habiller et pour mettre leur lit en état.

RC 27,6 A quatre heures trois quarts on tintera trente coups et les frères se rendront dans la chambre où ils ne viendront pas qu'ils ne soient entièrement habillés; ils s'y nettoieront puis chacun lira en particulier dans l'Imitation pendant le temps qui lui restera.

RC 27,7 A cinq heures on fera un quart d'heure de prières vocales puis on lira le sujet de la méditation ensuite l'oraison jusqu'à six heures.

RC 27,8 On pourra faire lecture spirituelle ou dans le Nouveau Testament ou dans l'Imitation depuis cinq heures trois quarts jusqu'à six heures; on dira Vive Jésus aux trois quarts et on dira O Domina mea, etc. à six heures; et si on va à six heures entendre la sainte messe, on ne le dira qu'après la sainte messe.

RC 27,9 A six heures on assistera à la sainte messe. Depuis la sainte messe jusqu'à sept heures un quart les frères s'occuperont à l'écriture ou à la lecture du français ou du latin ou des lettres écrites à la main pour s'y perfectionner selon qu'il sera réglé par le frère Directeur et selon l'ordre qu'il en aura reçu du frère Supérieur de l'Institut.

RC 27,10 Depuis le quinzième novembre jusqu'au quinzième janvier inclusivement on écrira après-midi jusqu'à la lecture spirituelle qui se fera à cinq heures et demie et le matin on étudiera le catéchisme et les frères des grandes classes pourront s'exercer dans la lecture des lettres écrites à la main et à l'arithmétique.

RC 27,11 A sept heures un quart les frères déjeuneront dans le réfectoire et pendant ce temps on fera lecture dans les règles d'école ou dans un livre d'instruction.

RC 27,12 On commencera à lire dans les règles d'école le premier jour qu'on rentrera dans les écoles après les vacances et le lendemain des fêtes de Pâques, et chaque fois on lira les deux premières parties de suite et d'un bout à l'autre et le reste du temps on lira dans un livre d'instruction.

RC 27,13 Il n'y aura point de lecteur qui lise seul pendant tout le temps des repas mais pendant chaque repas tous les frères feront une partie de la lecture.

RC 27,14 Le frère Directeur lira le premier à moins que les autres frères ne soient au nombre de six, et tous liront de suite l'un après l'autre lorsqu'ils en seront avertis par le frère Directeur.

RC 27,15 Après le déjeuner on ira dans l'oratoire où on récitera les litanies du saint Enfant Jésus pour se disposer à aller aux écoles et pour demander à Notre-Seigneur Enfant son esprit afin de le pouvoir communiquer aux enfants dont on a la conduite.

RC 27,16 Après les litanies du saint Enfant Jésus les frères qui feront l'école dans la maison diront à genoux les trois premières dizaines du chapelet et ceux qui tiendront les écoles dehors sortiront pour y aller et diront le chapelet en allant et en revenant tant le matin qu'après-midi.

RC 27,17 Les écoles commenceront à huit heures et ne finiront qu'à onze heures y compris le temps de la sainte messe et la prière, après laquelle on renvoiera les écoliers deux à deux éloignés les uns des autres de la longueur d'une pique.

RC 27,18 Après l'école, on étudiera le catéchisme.

RC 27,19 A onze heures et demie (aussi bien les jours de jeûne que les autres jours) on fera l'examen particulier après lequel on dînera.

RC 27,20 Pendant le dîner on fera lecture 1. du Nouveau Testament, des Évangiles et des Actes des Apôtres, 2. de la vie d'un saint en abrégé, 3. d'un livre de piété et sur la fin on lira quelques lignes du livre de l'Imitation de Jésus-Christ et de suite jusqu'au quatrième livre qu'on ne lira pas.

RC 27,21 Après le dîner tous ensemble feront récréation jusqu'à une heure (aussi bien les jours de jeûne que les autres jours).

RC 27,22 A une heure les frères s'assembleront dans l'oratoire pour réciter les litanies de saint Joseph, patron et protecteur de la communauté pour demander son esprit et son assistance pour l'éducation chrétienne des enfants.

RC 27,23 Ensuite les frères qui feront les écoles dans la maison diront à genoux les trois dernières dizaines du chapelet, et ceux qui feront les écoles dehors sortiront pour y aller comme le matin.

RC 27,24 Les écoles commenceront après-midi à une heure et demie et finiront à quatre heures.

RC 27,25 A quatre heures les frères feront le catéchisme aux écoliers.

RC 27,26 A quatre heures et demie on fera réciter aux écoliers posément et distinctement la prière du soir après laquelle on chantera au plus six versets de cantique et puis on renvoiera les écoliers.

RC 27,27 Les frères étant de retour de l'école iront dans l'oratoire où ils feront un petit examen des fautes qu'ils pourront avoir commises et de toute leur conduite pendant le jour.

RC 27,28 Après l'école ils étudieront le catéchisme pendant le temps qui restera jusqu'à la lecture spirituelle.

RC 27,29 A cinq heures et demie (aussi bien les jours de jeûne que les autres jours) on sonnera pour la lecture spirituelle que tous les frères feront en particulier dans la chambre des exercices pour se disposer à l'oraison et ils la commenceront par la lecture d'une demi-page du Nouveau Testament à genoux.

RC 27,30 On pourra quand le temps sera commode faire lecture spirituelle dans le jardin après avoir dit Veni Sancte.

RC 27,31 A six heures on sonnera l'oraison qui se fera jusqu'à six heures et demie.

RC 27,32 Lorsque le frère Directeur n'aura pu faire oraison avec la communauté, il en fera un quart d'heure auprès de son lit après la prière du soir s'il n'a pu y satisfaire auparavant.

RC 27,33 A six heures et demie on fera l'accusation et puis on soupera.

RC 27,34 Pendant le souper on fera lecture, 1. du Nouveau Testament, des Épîtres des saints apôtres et de l'Apocalypse, 2. d'un chapitre de l'histoire de la sainte Bible, 3. d'un livre de piété et sur la fin de quelques lignes de l'Imitation de Jésus-Christ.

RC 27,35 Après le souper tous ensemble feront récréation jusqu'à huit heures. A huit heures les frères s'assembleront dans la chambre des exercices où ils étudieront le catéchisme.

RC 27,36 A huit heures et demie on fera dans l'oratoire la prière du soir après laquelle on lira le sujet d'oraison pour le lendemain.
A neuf heures on sonnera la retraite et alors tous se retireront dans les dortoirs et seront couchés à neuf heures un quart.

RC 28 **Chapitre 28.**

Exercices particuliers des dimanches et fêtes.

RC 28,1 Les dimanches et fêtes après l'oraison on assistera à la sainte messe et tous y communieront: on fera ensuite l'action de grâces pendant une demi-

heure. Les frères étant de retour de la sainte messe on lira un chapitre du Nouveau Testament et ensuite l'explication du même chapitre et on conférera dessus jusqu'à huit heures.

RC 28,2 A huit heures les frères déjeuneront et iront ensuite dans l'oratoire où ils réciteront les litanies du saint Enfant Jésus, après lesquelles les frères qui feront l'école dans la maison diront les trois premières dizaines du chapelet, ceux qui doivent assister à la messe de paroisse avec leurs écoliers sortiront de la maison après les litanies et diront le chapelet en allant et en revenant.

RC 28,3 Après le chapelet ceux qui resteront dans la maison, s'il y en a qui restent, écriront jusqu'à neuf heures et demie.

RC 28,4 A neuf heures et demie ils étudieront le catéchisme; s'il n'y a point de temps suffisamment pour écrire on préférera l'étude du catéchisme à l'écriture. A onze heures on sonnera l'examen après lequel on dînera.

RC 28,5 Après le dîner on fera récréation jusqu'à midi et demi quand même on aurait sonné l'examen plus tard qu'à onze heures à cause du retard de la messe de paroisse.

RC 28,6 A midi et demi on s'assemblera dans l'oratoire et on dira les litanies de saint Joseph ensuite ceux qui font l'école dans la maison diront les trois dizaines du chapelet, et ceux qui vont aux écoles dehors sortiront de la maison après les litanies pour aller faire le catéchisme et diront le chapelet en allant et en revenant.

RC 28,7 A une heure les frères commenceront le catéchisme et le feront jusqu'à une heure et demie en interrogeant sur les principaux mystères.

RC 28,8 A une heure et demie on commencera le catéchisme qui se fera pendant une heure sur un sujet particulier.

RC 28,9 A deux heures et demie on fera la prière après laquelle on conduira les écoliers à l'église pour assister à vêpres si on le peut commodément sinon on les renvoiera pour y assister chacun dans sa paroisse.

RC 28,10 Pendant que les frères feront le catéchisme s'il y en a qui restent à la maison ils étudieront et répéteront le catéchisme.

RC 28,11 Dans les lieux où l'on dit vêpres à deux heures, à midi et demi on fera le catéchisme sur les principaux mystères, à une heure on le fera sur un sujet particulier jusqu'à deux heures et on ne récitera point la prière. A deux heures on conduira les écoliers à vêpres.

RC 28,12 Après les vêpres on renvoiera les écoliers chez eux et les frères feront les exercices qu'ils auront omis le matin.

RC 28,13 Dans les lieux où l'on dit les vêpres à deux heures et demie on commencera le catéchisme à midi et demi et on fera la prière à deux heures. A la fin des vêpres on dira les trois dizaines de chapelet et on emploiera le temps qui reste jusqu'à quatre heures à étudier le catéchisme.

RC 28,14 Les frères qui n'assisteront pas à vêpres avec les écoliers dans les paroisses iront à trois heures et demie dans l'oratoire où ils réciteront vêpres et complies de l'office de la très sainte Vierge et si elles sont finies avant quatre heures ils resteront dans l'oratoire jusqu'à ce qu'elles soient sonnées.

RC 28,15 A quatre heures les dimanches et fêtes à la fin des vêpres on fera récréation jusqu'à quatre heures trois quarts. A quatre heures trois quarts on fera lecture spirituelle.

RC 28,16 A cinq heures et demie on fera oraison. A six heures on fera un entretien jusqu'à six heures et demie et le reste du jour comme il est marqué.

RC 28,17 Lorsqu'il y aura plusieurs fêtes dans la semaine, le frère Directeur fera un entretien le dimanche et le jour de la principale fête et lorsqu'il ne pourra pas faire d'entretien il fera lire dans un bon livre et demandera ensuite le sentiment de plusieurs frères par forme de conférence.

RC 28,18 A six heures et demie on fera l'accusation on soupera et on fera le reste des exercices comme les autres jours.

RC 28,19 Les dimanches on fera le catéchisme à huit heures du soir et les frères qui seront interrogés ne feront aucune question à celui qui fait le catéchisme; ils répondront avec beaucoup de sagesse et de modestie.

RC 28,20 Les frères le feront les uns après les autres après s'y être préparés.

RC 29 Chapitre 29.

Exercices particuliers des jours de congé.

RC 29,1 Lorsqu'on aura congé le jeudi tout le jour, le mercredi après-midi on fera le catéchisme pendant une heure depuis trois heures et demie pendant le goûter jusqu'à quatre heures et demie, et l'hiver dans le temps qu'on fait la prière à quatre heures, depuis trois heures jusqu'à quatre heures, une demi-heure sur les principaux mystères et une demi-heure sur le sujet de la semaine.

RC 29,2 Lorsqu'on donnera congé après-midi seulement, le matin on abrégera les leçons et on fera le catéchisme pendant la dernière demi-heure de l'école qui ne pourra pas être de même partout à cause de la sainte messe qu'on ne fait peut-être pas entendre partout à la même heure et on fera le catéchisme sur le sujet de la semaine.

RC 29,3 Les jours de demi-congé on fera l'examen à onze heures et demie comme les jours ordinaires, ceux qui n'auront point achevé le chapelet auront soin d'y satisfaire.

RC 29,4 Les jours auxquels on aura congé tout le jour, depuis six heures on lira pendant un quart d'heure dans le quatrième livre de l'Imitation de Jésus-Christ pour se disposer à la sainte communion.

RC 29,5 On assistera à la sainte messe à laquelle on communiera et on fera une demi-heure d'action de grâces, et si quelqu'un ne communie pas il demeurera pendant ce temps dans un sentiment d'adoration devant le très saint Sacrement.

RC 29,6 A sept heures un quart on déjeunera. Après le déjeuner on s'exercera à l'écriture jusqu'à neuf heures.

RC 29,7 A neuf heures on étudiera le catéchisme jusqu'à neuf heures et demie. A neuf heures et demie, on dira les litanies du saint Enfant Jésus ensuite le chapelet et puis on fera lecture spirituelle jusqu'à onze heures. A onze heures on fera l'examen après lequel on dînera et on ne dira l'Angelus qu'après le dîner.

RC 29,9 On pourra aller au sermon les jours de congé le matin pendant le Carême et l'Avent pourvu qu'on le puisse entendre dans une église des plus prochaines.

RC 29,10 Après le dîner on fera récréation jusqu'à midi et demi, ensuite on dira les litanies de saint Joseph, et aussitôt après on ira promener si le temps le permet, sinon on s'entretiendra ensemble et on fera récréation dans la maison.

RC 29,11 On pourra lire quelque temps dans les récréations des jours de congé dans des livres désignés par le frère Supérieur comme La Fleur des exemples, le

Père Binet, le Voyage de la Terre Sainte, les Martyrs du Japon et autres qui puissent récréer les frères.

RC 29,12 Tous les jours de congé on finira la récréation à cinq heures et demie pour faire la lecture spirituelle, l'oraison et le reste des exercices comme les jours auxquels on tient l'école.

RC 30 **Chapitre 30.**

Ce qui doit se pratiquer d'extraordinaire dans les exercices journaliers certains jours de l'année.

RC 30,1 Le premier jour d'école après les vacances, les frères qui tiendront les écoles communieront ce jour-là à la messe de la communauté pour demander à Dieu les lumières et les grâces dont ils ont besoin pour bien instruire leurs écoliers et pour les élever et conduire dans l'esprit du christianisme.

RC 30,3 Le jour de la fête de tous les saints, à quatre heures un quart les frères feront lecture spirituelle.
A cinq heures ils feront oraison jusqu'à cinq heures et demie puis l'entretien jusqu'à six heures.

RC 30,5 A six heures ils souperont et feront ensuite récréation jusqu'à sept heures et demie.
A sept heures et demie ils réciteront les matines des morts jusqu'à laudes.

Le jour de la commémoration des morts.

RC 30,6 Après l'oraison les frères réciteront les laudes de l'office des morts avec la collecte Fidelium,

RC 30,7 ils communieront ce jour-là à l'intention des âmes du purgatoire.

RC 30,8 A neuf heures et demie on récitera les litanies du saint Enfant Jésus après lesquelles on dira le chapelet et on fera ensuite le reste du jour de même que le jeudi auquel on a congé tout le jour.

La veille et le jour de Noël.

RC 30,9 La veille de Noël à quatre heures et demie on fera lecture spirituelle.

RC 30,10 A cinq heures on fera oraison. A cinq heures et demie on fera l'accusation puis la collation ensuite la récréation et s'il est besoin de se chauffer les frères se chaufferont en silence.

RC 30,11 A six heures et demie on fera la prière du soir après laquelle on se couchera et on tintera la cloche à sept heures pour la retraite.

RC 30,12 A dix heures on se lèvera.
A dix heures et demie on ira à l'oratoire et on lira le sujet de l'oraison et aussitôt qu'il sera lu on ira à l'église pour y être au commencement des matines où on fera oraison jusqu'à la grand-messe à laquelle les frères assisteront et communieront.

RC 30,13 Pendant qu'on chantera les laudes les frères feront action de grâces et puis retourneront à la maison où ils réciteront les litanies du saint Enfant Jésus, ensuite ils pourront se chauffer l'espace d'un quart d'heure en silence lorsqu'il fera froid.

RC 30,14 Le jour de Noël les frères se lèveront à six heures, à six heures et demie ils feront la prière vocale et ensuite oraison jusqu'à sept heures.

RC 30,15 A sept heures ils iront à la messe du jour qui est la seconde grand-messe. Si on ne chante point de seconde grand-messe, ils prendront le temps le plus commode pour assister à une basse après laquelle ils reviendront à la maison et réciteront les litanies du saint Enfant Jésus. Ils iront à la troisième grand-messe lorsqu'on la sonnera, et feront le reste du matin comme les autres jours de fête.

RC 30,16 Comme on ne fait point de catéchisme, la récréation finira à deux heures, si on ne va pas au sermon, après laquelle on récitera les Litanies de saint Joseph et puis le chapelet.

RC 30,17 On fera les exercices suivants comme les autres jours de fête.

RC 30,18 A sept heures et demie les frères réciteront la prière du soir. A huit heures on sonnera la retraite.

RC 30,19 **Les Quatre-Temps, Vigiles et Carême.**

RC 30,19,1 Il y a quatre temps de l'année auxquels on jeûne trois jours d'une semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi.

RC 30,19,2 La première fois que ce jeûne arrive chaque année se rencontre avec la première semaine de Carême, ainsi il n'y a rien de particulier à l'égard de la conduite des frères que ce qui regarde le temps du Carême.

RC 30,19,3 La seconde fois arrive le mercredi, vendredi et samedi dans l'octave de la Pentecôte. La troisième fois arrive le mercredi qui suit la fête de l'Exaltation de la sainte Croix qui se célèbre le quatorzième de septembre et le vendredi et samedi suivant. La quatrième fois arrive la troisième semaine de l'Avent.

RC 30,19,4 Les frères qui sont employés dans les écoles ne réciteront pas les litanies des saints dans leurs maisons excepté aux Quatre-Temps du mois de septembre qui arrive pendant les vacances, parce que chacun des frères les fait réciter dans l'école au commencement de l'école du matin aussitôt après la prière de l'entrée dans l'école comme il est marqué dans le livre des prières qui se font dans les écoles chrétiennes.

RC 30,19,5 Les jours de jeûne et de Carême, même les jours de fête et de congé de tout le jour, on fera l'examen à onze heures et demie, et on finira la récréation à une heure, mais les dimanches de Carême on sonnera l'examen à onze heures comme dans les autres temps de l'année, à cause du catéchisme qu'on fait après le dîner et on fera le reste des exercices à la même heure que les autres jours.

Les jours des fêtes de saint Mathias et de l'Annonciation de la très sainte Vierge.

RC 30,19,6 Lorsqu'elles arriveront pendant le Carême, les frères qui tiennent les écoles resteront à vêpres après la grand-messe avec les écoliers et on finira la récréation à une heure.

RC 30,19,7 A une heure et demie on commencera le catéchisme et on le finira à trois heures ensuite on dira la prière à l'ordinaire après laquelle on conduira les écoliers à complies si on ne les dit pas plus tard que vers trois heures et demie. Si on les dit plus tard, on fera dire trois dizaines de chapelet aux écoliers.

RC 30,19,8 Dans les écoles où les frères conduisent les écoliers à vêpres chez des religieux qui ne disent complies que le soir ou vers le soir, les frères qui n'auront pas assisté à complies avec leurs écoliers réciteront dans la maison complies de la très sainte Vierge.

RC 30,19,9 On fera le reste de ces jours comme les autres jours de fête.

Le jour de la fête du grand saint Joseph.

RC 30,19,10 Le jour de la fête de saint Joseph patron et protecteur de la communauté, après l'oraison on fera une lecture publique du Nouveau Testament ensuite la répétition et l'explication jusqu'à sept heures et demie, ensuite on lira un chapitre du quatrième livre de l'Imitation de Jésus-Christ pour se disposer à la sainte communion après quoi on dira les litanies du saint Enfant Jésus.

RC 30,19,11 On ira assister à la sainte messe à l'heure la plus commode et on fera dire une messe pour la communauté à laquelle les frères communieront. Étant de retour à la maison on étudiera le catéchisme et on le répétera.

RC 30,19,12 S'il reste du temps jusqu'à dix heures on fera lecture spirituelle et à dix heures et demie on fera oraison.

RC 30,19,13 Lorsque cette fête arrivera pendant le Carême à onze heures on récitera les vêpres de la très sainte Vierge. Si elle arrive après Pâques, à onze heures on fera l'examen.

RC 30,19,14 Après le dîner pendant le Carême on fera récréation jusqu'à trois heures, et après le dîner on fera comme les jours de fêtes chômées qu'on reste à la maison.

RC 30,19,15 A trois heures on dira les litanies de saint Joseph et puis le chapelet, ensuite on fera une lecture dans le Nouveau Testament chacun en particulier.

RC 30,19,16 A quatre heures on dira complies de l'office de la très sainte Vierge.

RC 30,19,17 Après complies on fera récréation jusqu'à quatre heures trois quarts puis on fera lecture spirituelle et le reste du jour on fera comme les autres jours de fête.

RC 30,20 **Les trois derniers jours de la semaine sainte.**

RC 30,20,1 Depuis le mercredi saint jusqu'au samedi saint inclusivement on dira l'office de l'Église.
Le mercredi saint à quatre heures on dira l'office des ténèbres qui durent ordinairement ce jour-là jusqu'à six heures et demie. S'il est fini auparavant, après l'office on fera la lecture spirituelle.

RC 30,20,2 A six heures et demie on fera oraison.

RC 30,20,3 A sept heures on fera l'accusation et ensuite la collation puis la récréation jusqu'à huit heures et demie.

RC 30,20,4 Le mercredi à la collation et le jeudi et le vendredi saint aux deux repas on ne dira point la bénédiction de la table mais seulement Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, et ensuite Pater noster tout entier à voix basse, puis le frère Directeur frappera de la main qui sera le signal pour se mettre à table;

RC 30,20,5 on ne dira point Jube Domne, ni à la fin de la lecture Tu autem.

RC 30,20,6 Pour l'action de grâces après les repas, on dira de même Christus puis le Pater noster tout entier à voix basse ensuite en allant dans l'oratoire on dira alternativement le psaume Miserere, lequel étant fini le frère Directeur sans dire Oremus dira la collecte Respice et commencera ensuite les litanies de la Passion Jésus pauvre et abject, etc.

RC 30,20,7 Le jeudi saint à six heures du matin aussitôt après l'oraison on récitera prime, tierce, sexte et none qui finiront à sept heures.

RC 30,20,8 A sept heures on fera une lecture publique du Nouveau Testament puis la répétition et l'explication.

RC 30,20,9 A huit heures les frères assisteront à la sainte messe à laquelle ils communieront et feront ensuite l'action de grâces pendant une demi-heure;

RC 30,20,10 Au retour de la sainte messe on fera lecture spirituelle.

RC 30,20,11 A dix heures et demie on fera oraison jusqu'à onze heures. A onze heures on dira vêpres.

RC 30,20,12 A onze heures et demie on fera l'examen et ensuite on dînera.

RC 30,20,13 Ces deux jours on ne lit point à table les livres ordinaires mais seulement la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon les quatre évangélistes

laquelle étant finie on lit l'histoire de la sainte Bible commençant à la cène de Notre-Seigneur.

RC 30,20,14 Le jeudi pendant le dîner on lira la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon saint Mathieu qui est rapportée dans les vingt-sixième et vingt-septième chapitres et on commencera en disant: La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon saint Mathieu et on fera de même aux autres repas sans nommer les chapitres.

RC 30,20,15 Le jeudi à la collation et le vendredi aux deux repas, au verset Christus factus est, etc. on ajoutera: Mortem autem crucis.

RC 30,20,16 Le jeudi saint à la collation on lira la Passion selon saint Marc ensuite on lira comme au dîner seulement de l'histoire de la sainte Bible commençant où l'on a fini.

RC 30,20,17 Le vendredi pendant le dîner on lira la Passion selon saint Luc et à la collation selon saint Jean et on continuera à lire de suite l'histoire de la sainte Bible jusqu'à la sépulture de Notre-Seigneur inclusivement.

RC 30,20,18 Ces deux jours on ne dira pas les litanies du saint Enfant Jésus ni celles de saint Joseph. Il n'y aura point de récréation ni à midi ni au soir et on gardera un silence très exact pendant tout le jour.

RC 30,20,19 Le jeudi saint aussitôt après le dîner on lira publiquement les treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième chapitres de l'Évangile de saint Jean, ensuite le frère Directeur fera un entretien sur l'union que les frères doivent avoir et conserver entre eux qui doit durer jusqu'à deux heures.

RC 30,20,20 A deux heures les frères se demanderont pardon les uns aux autres et chacun en particulier (le frère Directeur commencera le premier) des peines qu'ils ont causées à leurs frères et des mauvais exemples qu'ils leur ont donnés, en ces termes: Mon très cher frère, je vous demande très humblement pardon de toutes les peines que je vous ai faites et de tous les mauvais exemples que je vous ai donnés depuis que j'ai le bonheur d'être avec vous dans la communauté. Je vous supplie de prier Dieu qu'il me fasse la grâce de me les pardonner et de vouloir bien aussi me les pardonner.

RC 30,20,22 Quand on demandera pardon au frère Directeur, au lieu de dire: de tous les mauvais exemples, il faudra dire: de toutes les désobéissances que j'ai commises à votre égard.
Après cet exercice on dira complies; s'il y a du temps de reste jusqu'à trois heures et demie, on fera oraison jusqu'à cette heure.

RC 30,20,23 A trois heures et demie on dira les ténèbres après lesquelles on fera lecture spirituelle.

RC 30,20,24 A six heures on fera oraison. A six heures et demie on fera l'accusation puis la collation. Après les litanies de la Passion de Notre-Seigneur, on dira le chapelet, à la fin de chaque dizaine au lieu de dire Gloria Patri, on dira d'un côté Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem et de l'autre côté: Mortem autem crucis.

RC 30,20,25 Après le chapelet si la maison est proche de quelque église on ira pour y adorer le très saint Sacrement de l'autel jusque vers huit heures et demie, sinon on s'acquittera de ce devoir dans la maison.

RC 30,20,26 A huit heures et demie, on fera la prière du soir à l'ordinaire.

RC 30,20,27 Le vendredi saint à la fin de l'oraison du matin, on récitera prime, tierce, sexte et none, ensuite, si la maison est proche de quelque église, on ira

adorer le très saint Sacrement, sinon on s'acquittera de ce devoir dans la maison.

RC 30,20,28 A huit heures si dans l'église où l'on va entendre la sainte messe, il y a prédication, on ira l'entendre, ou plus matin si elle commence de meilleure heure, sinon on fera une lecture publique de la Passion de Notre-Seigneur en saint Jean, laquelle étant finie, le frère Directeur fera un entretien sur le sujet de la Passion de Notre-Seigneur; ensuite s'il reste du temps jusqu'au service, on fera lecture spirituelle.

RC 30,20,29 A neuf heures, on ira à l'église pour assister au service. Étant de retour, on dira l'hymne Vexilla Regis prodeunt, on répétera trois fois O Crux Ave spes unica, ensuite tous les frères étant en recueillement et en esprit d'adoration iront l'un après l'autre adorer la sainte croix de Notre-Seigneur. Lorsqu'on aura adoré la croix à l'église, on ne fera pas cet exercice à la maison. Après l'adoration, on dira les vêpres. Les vêpres étant finies, on fera l'examen après lequel on dînera.

RC 30,20,30 Le vendredi saint on ne donnera qu'une portion de pois et le soir à la collation, on ne donnera point de fruits.

RC 30,20,31 Après le dîner on ira dans la chambre des exercices où l'on fera l'avertissement des défauts de toute l'année; ensuite on dira le chapelet; s'il reste du temps jusqu'à deux heures et demie chacun en particulier fera lecture dans le Nouveau Testament.

RC 30,20,33 A trois heures on dira complies lesquelles étant finies on lira quelque peu dans l'Imitation.

RC 30,20,34 A trois heures et demie on dira l'office des ténèbres lequel étant fini, s'il reste du temps jusqu'à six heures, on fera lecture spirituelle. A six heures on fera oraison.

RC 30,20,35 A six heures et demie on fera l'accusation et ensuite la collation, après laquelle on ira dans la chambre des exercices où on lira jusqu'à huit heures l'explication de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon saint Jean avec répétition et conférence.

RC 30,20,36 A huit heures on ira dans l'oratoire où l'on dira les sept psaumes pénitentiaux, lesquels étant finis on dira à genoux les litanies des saints, avec les versets et les prières suivantes, s'il reste du temps jusqu'à huit heures et demie, on demeurera dans l'oratoire en recueillement.

RC 30,20,37 A huit heures et demie on fera la prière du soir à l'ordinaire.

RC 30,20,38 Le samedi saint après l'oraison du matin, on récitera prime, tierce, sexte et none.

RC 30,20,39 A sept heures on fera une lecture publique du Nouveau Testament et puis on fera la répétition et l'explication.

RC 30,20,40 A huit heures on fera lecture spirituelle jusqu'à huit heures trois quarts.

RC 30,20,41 A huit heures trois quarts on dira le chapelet et ensuite on ira entendre la sainte messe à laquelle on communiera puis on fera une demi-heure d'action de grâces après laquelle s'il reste du temps, on fera une lecture dans l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

RC 30,20,42 A onze heures et demie on fera l'examen et ensuite on dînera.

RC 30,20,43 A une heure on dira les litanies de saint Joseph après lesquelles on fera récréation dans la maison et on fera le reste du jour comme les jours de congé.

RC 30,20,44 Pendant ces trois jours, ce qui ne se pourra pas faire devant la sainte messe se fera après.

RC 30,21 **Le jour de Pâques.**

RC 30,21,1 Les jours de Pâques, de Pentecôte et de Noël, on fera les exercices comme les dimanches et fêtes lorsqu'on restera à la maison.

La veille et le jour de la fête de la très sainte Trinité.

RC 30,21,5 La veille de la fête de la très sainte Trinité on fera lecture spirituelle depuis quatre heures trois quarts jusqu'à six heures; ensuite le frère Directeur fera un entretien sinon on fera une lecture dans Rodriguez touchant les voeux.

RC 30,21,7 Le jour de la fête de la très sainte Trinité, le matin on fera dire une messe pour la communauté à une heure commode à laquelle tous communieront.

RC 30,21,8 Après l'action de grâces, les frères étant de retour à la maison feront la rénovation des voeux à l'ordinaire laquelle exceptée, les exercices se feront comme le jour de saint Joseph.

Le jour de la fête du très saint Sacrement et pendant l'octave.

RC 30,21,9 Les frères iront tous les jours à l'église à l'heure qui sera la plus commode pour y adorer tous ensemble le très saint Sacrement pendant un bon quart d'heure.

RC 30,21,10 Durant toute l'octave, les frères assisteront au salut du très saint Sacrement et omettront pour ce sujet l'oraison du soir; ils auront soin de s'y trouver des premiers et de n'en sortir qu'après que la foule du monde sera passée en sorte qu'ils y resteront au moins une demi-heure.

RC 30,21,12 **Pour les fêtes non chômées.**

Les jours de fêtes des mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la très sainte Vierge et autres qui ne sont point chômées, comme les fêtes de la Transfiguration, de l'Exaltation de la sainte Croix, de la Présentation et Visitation de la très sainte Vierge, on donnera congé tout le jour au lieu du jeudi; les frères communieront et feront le matin comme aux jours de fêtes. Ils diront cependant le chapelet le matin, et après-midi ils feront comme les jours de congé ordinaires excepté le jour de la fête du grand saint Joseph qu'on fêtera tout le jour.

RC 30,21,13 On remettra la fête de saint Cassien au jeudi suivant et on donnera congé tout le jour et on fera en ce jour le matin comme on fait les jours de fêtes qui ne sont point chômées.

RC 30,21,14 On pourra aller entendre le sermon les jours des fêtes non chômées et les jours des fêtes chômées lorsqu'on ne fera point le catéchisme, tels que sont les jours de Pâques, Pentecôte et Noël, pourvu qu'on puisse l'entendre dans une église des plus prochaines.

RC 31 **Chapitre 31.**

Règlement journalier pour le temps des vacances.

Pour les jours auxquels on a congé.

RC 31,1 Pendant les vacances, on aura congé trois fois la semaine, le mardi, le jeudi et le samedi; s'il y a une fête dans la semaine qui arrive l'un de ces trois jours, on aura congé le lundi, le mercredi et le vendredi, et chacun de ces trois jours on réglera le temps comme les jours de congé ordinaires.

Pour les jours auxquels on n'a pas congé

RC 31,2 A six heures on assistera à la sainte messe et puis on fera lecture chacun en particulier dans le Nouveau Testament.

RC 31,3 A sept heures un quart on déjeunera et ensuite on récitera les litanies du saint Enfant Jésus puis on fera récréation jusqu'à huit heures un quart.

A huit heures un quart on étudiera le catéchisme jusqu'à huit heures trois quarts ensuite on en fera répétition jusqu'à neuf heures.
A neuf heures on écrira.
On pourra prendre le premier quart d'heure de l'écriture tant le matin qu'après-midi pour faire l'arithmétique et les nouveaux frères qui ne sauront pas parfaitement lire l'apprendront pendant l'écriture.

RC 31,4 A dix heures on fera lecture spirituelle jusqu'aux trois quarts.

RC 31,5 A dix heures trois quarts on fera oraison.

RC 31,6 Tous les jours de vacances à onze heures on fera l'examen particulier ensuite on dînera.

RC 31,7 Après le dîner on fera récréation jusqu'à une heure. A une heure on récitera les litanies de saint Joseph et puis le chapelet. Après le chapelet on travaillera s'il y a quelque chose à faire.

RC 31,8 A trois heures on fera récréation jusqu'à trois heures et demie.
A trois heures et demie on étudiera le catéchisme jusqu'à quatre heures.
A quatre heures on fera répétition du catéchisme jusqu'à quatre heures un quart.
A quatre heures un quart on écrira.

RC 31,9 A cinq heures et demie on fera lecture spirituelle. A six heures on fera oraison.

RC 31,10 La récréation du soir finira à huit heures tous les jours pendant les vacances. A huit heures on fera la prière du soir et on se couchera à huit heures et demie.

RC 32 **Chapitre 32.**

Règle pour le temps de la retraite commune qui se fera pendant les vacances.

RC 32,11 A six heures on assistera à la sainte messe puis on fera une conférence ou un entretien ou lecture publique de quelque bon livre en forme de conférence.

RC 32,12 A sept heures un quart on déjeunera et puis on récitera les litanies du saint Enfant Jésus.

RC 32,13 A huit heures on fera lecture publique d'un chapitre de l'Évangile, dont on lira chaque jour un chapitre et ceux qu'on lira seront les chapitres cinq, six, sept de saint Mathieu et les chapitres 13. 14. 15. 16. et 17. de saint Jean.

RC 32,14 A huit heures et demie on dira le chapelet et ensuite on fera lecture spirituelle.

RC 32,15 A dix heures un quart on fera oraison.

RC 32,16 A onze heures on fera l'examen particulier.

RC 32,17 Après le dîner on fera récréation jusqu'à une heure.
A une heure on récitera les litanies de saint Joseph et puis on fera une lecture publique de Rodriguez, de l'observation des Règles, de l'obéissance, de l'ouverture de conscience, de la correction fraternelle et conférence dessus.

RC 32,18 A deux heures on fera oraison jusqu'à deux heures et demie ensuite une lecture publique de la Règle commune jusqu'à trois heures.
A trois heures on dira le chapelet puis on fera un examen chacun en particulier tant sur ce qui regarde l'intérieur, ce qui se fera comme le matin dans une salle ou dans le jardin chacun en particulier en silence et en recueillement.

RC 32,19 A quatre heures on fera lecture spirituelle jusqu'à cinq heures.
A cinq heures on pourra pendant un quart d'heure relire ses résolutions.

RC 32,20 A cinq heures un quart on fera oraison.
A six heures on fera une conférence ou un entretien.
On fera le reste du jour comme les autres jours.

RC 32,21 Après-midi les oraisons se feront sur l'emploi de l'école.

RC 33,1 **Rénovation des voeux des frères d'écoles.**

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Très sainte Trinité Père Fils et Saint-Esprit prosterné dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi, et pour cet effet, je N. renouvelle les voeux que j'ai faits ci-devant de m'unir et de demeurer en société avec les frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé ou pour faire dans ladite Société ce à quoi je serai employé soit par le corps de cette Société soit par les Supérieurs qui en ont et qui en auront la conduite, c'est pourquoi je renouvelle les voeux que j'ai faits d'obéissance tant au corps de cette Société qu'aux Supérieurs, lesquels voeux tant d'association que de stabilité dans ladite Société et d'obéissance je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie en foi de quoi j'ai signé fait en la maison de... jour de la très sainte Trinité ce... de tel mois mil sept cent...

RC 33,2 **Rénovation des voeux des frères servants.**

Au nom du Père, etc.
Très sainte Trinité Père Fils et Saint-Esprit prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi, et pour cet effet je N. renouvelle les voeux que j'ai faits ci-devant de m'unir et de demeurer en Société avec les frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé pour faire dans ladite Société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de cette Société soit par les Supérieurs qui en ont et qui en auront la conduite, c'est pourquoi je promets et fais voeu d'obéissance tant au corps de cette Société qu'aux Supérieurs. Lesquels voeux tant d'association que de stabilité dans ladite Société et d'obéissance je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie en foi de quoi j'ai signé fait en la maison de... jour de la très sainte Trinité ce... d'un tel mois mil sept cent...

RC 34 Nous soussigné Supérieur de la Société des Frères des Écoles chrétiennes envoyons à nos très chers frères de la ville de Troyes les Règles transcrites ci-dessus, contenant trente-deux chapitres avec la formule de la rénovation des voeux, paraphées par nous selon qu'elles ont été fixées et arrêtées tant par nous que par les frères Directeurs de notre dite Société dans notre assemblée tenue en notre maison de Saint Yon faubourg de Rouen au mois de mai de l'année mil sept cent dix-sept pour être mises en usage et observées par nos dits frères, en conséquence de quoi nous déclarons nulles toutes autres Règles qui pourraient se trouver dans quelques-unes de nos maisons en foi de quoi nous avons signé fait en notre dite maison de Saint Yon ce trente unième octobre mil sept cent dix-huit Joseph Truffet dit frère Barthélemy.

Règle du Frère Directeur (FD)

FD 1 **Règle du Frère Directeur d'une maison de l'Institut.**

FD 1,1 Chacun des Frères qui auront la conduite des maisons particulières de l'Institut ne sera pas nommé Supérieur, mais on lui donnera le nom de Directeur d'une telle maison et il ne souffrira point qu'on le nomme autrement et celui qui tiendra sa place en son absence sera appelé sous-Directeur.

FD 1,2 On a donné le nom de Directeur au Frère Directeur de chaque maison de l'Institut, pour lui faire connaître que tout son soin doit être de diriger sous la conduite et autorité du Frère Supérieur de l'Institut tout ce qui regarde sa maison et les écoles qui en dépendent et de diriger intérieurement les Frères qui sont sous sa conduite, et de les faire avancer dans la vertu et de les conduire à la perfection de leur état et de leur Institut par la direction de leur conscience et pour lui faire connaître qu'il n'est établi que pour diriger sous la conduite, et autorité du Frère Supérieur de l'Institut, et non pas pour conduire et gouverner en chef, n'ayant et ne devant s'attribuer en tout qu'une autorité relative et dépendante.

FD 1,3 Le Frère Directeur de chaque maison sera dépendant du Frère Supérieur de l'Institut, ne faisant rien d'extraordinaire que par ses ordres ni rien que par soumission à son égard.

FD 1,4 Il n'aura aucun pouvoir de faire régler, conduire et exécuter par soi-même que selon ce qui est écrit; à l'égard de ce qu'il y aura à faire qui n'est point écrit, il proposera le tout au Frère Supérieur de l'Institut et ne fera rien là-dessus sans son ordre ou sa permission par écrit, à moins que la chose ne soit absolument nécessaire et ne puisse se remettre si ce qui est à faire et qui n'est pas écrit est nécessaire et ne puisse se remettre il examinera devant Dieu à genoux l'espace d'un demi-quart d'heure si elle est de cette nature, et si elle lui paraît telle il consultera le Frère ou les Frères qui lui auront été donnés par le Frère Supérieur de l'Institut pour le conseiller et fera ce qu'il aura cru devant Dieu être le plus à propos dont il donnera ensuite avis au Frère Supérieur de l'Institut, aussi bien que de l'avis qui lui aura été donné par le Frère ou les Frères qu'il aura consultés.

FD 1,5 Il ne donnera aucune permission extraordinaire à aucun Frère, non pas même de copier quoi que ce soit, sans ordre par écrit du Frère Supérieur de de l'Institut; à moins que ce ne soit une chose nécessaire et qu'on ne puisse attendre les ordres du Frère Supérieur avant que de le faire, et il rendra compte au Frère Supérieur de l'Institut de toutes les permissions qu'il aura données pendant le mois et à qui.

FD 1,6 Il ne se réglera dans la pratique que sur ce qui est écrit et sur les ordres du Frère Supérieur de l'Institut, et jamais sur ce qu'on lui dira qu'une telle chose se pratiquait ou ne se pratiquait pas auparavant; qu'un autre Directeur permettait, ou faisait, ou accordait telle ou telle chose, sur quoi il ne répondra rien et ne fera ni plus ni moins, exposant cependant ensuite la chose au Frère Supérieur de l'Institut, demandant ses avis et ses ordres là-dessus; et à l'égard du Frère qui lui aura dit que telle chose se pratiquait ou ne se pratiquait pas auparavant, ou qu'un autre faisait ou accordait ou permettait telle ou telle chose, il lui imposera une pénitence convenable comme pour une faute considérable supposé qu'il l'ait dit en présence des autres.

FD 1,7 Il n'introduira aucune pratique dans la maison sous prétexte même de piété, sans ordre exprès et par écrit du Frère Supérieur de l'Institut qui ne le donnera qu'après avoir examiné la chose et les suites qu'elle peut avoir.

FD 1,8 Il se rendra très assidu à tous les exercices de la communauté, quittant tout au premier son de la cloche pour les commencer aussitôt qu'elle finira de sonner, faisant attention que c'est là le premier et le principal moyen de bien régler sa maison et de sanctifier ceux qui sont sous sa conduite.

FD 1,9 Il ne se dispensera d'aucun exercice soit entièrement soit en partie sans une nécessité bien reconnue; et lorsqu'il sera obligé de s'absenter de quelqu'un, il en avertira le Frère sous-Directeur.

FD 1,10 Il ne se dispensera point de l'oraison, ni des repas ni de la récréation qu'il ne puisse absolument faire autrement, et ne permettra pas que le portier l'avertisse pendant ces trois exercices qu'il ne lui paraisse absolument nécessaire de le faire; et s'il arrive quelque occasion où il faille se dispenser de l'oraison ou de la récréation, il se dispensera plutôt de l'oraison que de la récréation, et prendra un autre temps pendant le reste du jour pour faire son oraison sans y manquer.

FD 1,11 Il ne parlera pas hors le temps de la récréation qu'il ne soit nécessaire; il parlera toujours à voix basse et gardera exactement le silence en tout temps; il ne parlera jamais en particulier à aucun Frère auprès de soi pendant l'accusation et pendant l'avertissement des défauts, à moins que ce ne soit dans une pressante nécessité et en peu de mots. Il ne parlera pas pendant les repas que pour reprendre et pour avertir.

FD 1,12 Il ne parlera pas non plus en allant par la maison que dans une nécessité indispensable et qu'en peu de mots, aussi bien qu'après la prière du soir, et jamais après la retraite sonnée, si ce n'est dans quelque événement extraordinaire, comme de maladie soudaine ou d'arrivée de quelque Frère, pour lui faire donner seulement ses besoins.

FD 1,13 Il ne s'informera d'aucun des Frères de quoi que ce soit, à moins qu'il ne paraisse nécessaire de le faire pour le bien de sa maison; et surtout quand un Frère viendra de dehors ou aura demeuré dans une autre maison de l'Institut, il ne s'informera jamais à lui de ce qui se sera passé dans aucune maison de l'Institut, non pas même par rapport à aucun des Frères qui sont sous sa conduite; et il ne permettra jamais qu'aucun lui en parle ni d'aucun autre que de ceux qui sont sous sa conduite, ni de quoi que ce soit qui les regarde sinon depuis le temps qu'ils sont sous sa direction et en cas qu'il ait besoin de savoir quelque chose qui les regarde, il s'en informera au Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,14 Il ne sortira jamais seul de la maison pour quelque raison que ce soit et lorsqu'il aura besoin d'aller aux autres écoles pendant qu'elles se tiennent, soit pour changer, soit pour quelque autre raison, il prendra avec lui un grand écolier, ce qu'il ne fera qu'en cette occasion, prenant toujours le Frère qui lui aura été donné pour l'accompagner dans toutes ses autres sorties.

FD 1,15 Il ne sortira point de la maison qu'il n'en avertisse le sous-Directeur et qu'il ne lui dise en même temps quel est celui qu'il prend pour sortir avec lui, et à la fin de chaque mois, il rendra compte au Frère Supérieur de l'Institut de toutes ses sorties pendant le mois, et quels en auront été les sujets. Il ne sortira point de la maison, soit pour visite, soit pour autre chose, qu'il ne soit nécessaire, et pour faire en sorte de ne s'y pas tromper il l'examinera devant Dieu immmédiatement avant de sortir.

FD 1,16 Il ne rendra des visites de bienséance qu'à des personnes d'autorité et principalement bienfaiteurs, et il n'en rendra point à ses parents que pour affaire nécessaire, et qu'il ne puisse faire autrement, et que chaque fois, il n'ait reçu ordre du Frère Supérieur de l'Institut à moins que la nécessité

n'ait été si évidente et si pressante qu'il n'ait pu attendre l'ordre du Frère Supérieur de l'Institut; et en ce cas, il lui en donnera avis sur-le-champ, ce qu'il observera aussi à l'égard des autres Frères.

FD 1,17 Il ne sortira point de la ville pour quelque affaire que ce soit qu'il n'en ait reçu ordre exprès par écrit du Frère Supérieur de l'Institut, et montrera son ordre au Frère sous-Directeur.

FD 1,18 Lorsqu'il pourra envoyer un autre Frère soit pour parler à quelqu'un qui le demande, soit pour aller dehors, il n'ira pas lui-même, mais il y enverra. Il ne recevra aucune visite pendant l'oraison, ni pendant les repas, et ne parlera jamais à personne pendant ce temps, que pour affaire qui ne se puisse absolument remettre, et qu'il n'ait pu prévoir ni prévenir.

FD 1,19 Il ne souffrira pas qu'aucune fille ou femme entre dans la maison, et il ne parlera à aucune dans le parloir de la maison qu'il ne soit accompagné de quelqu'un des Frères.

FD 1,20 Lorsque le Frère Directeur aura commis quelque faute considérable, il en demandera pénitence au Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,21 Il aura et témoignera une affection et une tendresse de coeur toute particulière envers tous les Frères qui sont sous sa conduite, et il prendra garde de ne se faire pas de peine intérieurement et de n'en jamais faire paraître à l'égard d'aucun d'eux.

FD 1,22 Il n'entretiendra et ne liera point cependant d'amitié particulière, ni avec aucun des Frères, ni avec aucune personne externe, se rendant extérieurement égal à l'égard de tous, et ne donnera jamais à aucun Frère quoi que ce soit pour marque d'amitié, ni à un seul plus qu'à un autre, quelque peu de chose que ce soit.

FD 1,23 Il maintiendra tellement l'union parmi les Frères qu'il ne souffrira jamais la moindre peine ni le moindre témoignage de peine de l'un contre l'autre.

FD 1,24 Il ne souffrira dans aucun des Frères rien qui soit ou qui puisse être contre la régularité et le bon ordre de la maison dont il est chargé.

FD 1,25 Il fera cas de manquer ou de voir manquer à un petit point de régularité en quelque chose, voulant que la volonté de Dieu qui lui est marquée par les règles et par les usages de l'Institut soit exécutée exactement, pleinement et entièrement, tant par soi que par les autres dont la conduite lui est confiée.

FD 1,26 Pour cet effet, il ne dispensera aucun Frère des exercices journaliers, de l'examen, du chapelet, de la lecture spirituelle, de l'oraison, etc. si ce n'est pour quelque nécessité pressante; et s'il est obligé d'en dispenser quelqu'un, il en donnera avis au Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,27 Son premier soin à l'égard des Frères sera de les établir et maintenir dans un véritable esprit de foi, et de leur faire regarder l'exécution de la volonté de Dieu en toutes choses comme la règle de toute leur conduite.

FD 1,28 Il aura un si grand soin de maintenir l'obéissance dans tous qu'un seul moment de retard à faire ce qui est commandé, un seul mot de réplique, le moindre rebut, la plus petite chose faite sans permission seront toujours regardées de lui comme des fautes auxquelles il faut apporter un prompt remède; les Frères aussi, de leur côté, lui obéiront en tout comme au Frère Supérieur de l'Institut et comme à Dieu-même.

FD 1,29 Le recueillement lui paraîtra d'une si grande conséquence dans soi et dans tous les autres, qu'il le regardera comme le principal soutien extérieur de la piété et la dissipation des yeux comme la source de toutes sortes de dérèglements dans une communauté.

FD 1,30 Il veillera tellement que tous gardent le silence dedans et dehors la maison qu'il fera cas d'une parole proférée sans permission, et aura égard dans la récréation, que tous y gardent exactement les règles qui y sont prescrites.

FD 1,31 Il veillera à ce que les Frères ne se parlent pas dans le chemin quand ils iront ensemble par la ville, à moins qu'il ne soit absolument nécessaire et qu'ils disent toujours le chapelet pendant le chemin chacun en particulier, en quelque lieu qu'ils aillent, et lorsqu'ils seront de retour il fera rendre compte à chacun d'eux en particulier de ce qu'ils auront dit et fait dehors.

FD 1,32 Il assignera à chacun des Frères un jour dans chaque semaine pour lui faire rendre compte de sa conscience et le leur fera rendre à tous exactement sans y manquer, conformément au directoire qu'il tiendra en main pendant ce temps. Il préférera ce soin à toute autre affaire qu'il pourra avoir, à moins qu'elle ne soit d'une nécessité indispensable et qu'elle ne se puisse remettre, et à tout autre exercice hors l'oraison; et s'il n'a pu faire rendre compte à quelqu'un le jour qui lui aura été assigné il le leur fera rendre le lendemain. Il ne prendra pas pour cela le temps de la lecture spirituelle, à moins qu'il ne puisse faire autrement.

FD 1,33 Il rendra un compte exact et entier au Frère Supérieur de l'Institut, l'un des premiers jours de chaque mois, des reçus et dépenses faites dans sa maison le mois précédent, et tous les deux mois seulement à commencer au mois d'octobre, il rendra compte de sa conduite tant intérieure qu'extérieure, et puis de sa conduite comme directeur, conformément aux deux directoires dressés pour cet effet; et il rendra aussi compte de deux mois l'un, à commencer au mois de novembre, de ce qui regarde la conduite des écoles et de chacun des Frères en particulier; et dans les mois auxquels il rendra compte de la conduite de chaque Frère en particulier, il aura soin que tous les Frères dont il est chargé écrivent dans le même temps au Frère Supérieur de l'Institut et lui rendent compte de leurs peines et de toute leur conduite tant intérieure qu'extérieure, selon l'ordre du directoire dressé pour cette fin.

FD 1,34 Il recevra d'eux toutes leurs lettres et les mettra dans la sienne et la cachettera en présence de tous les Frères pendant un des exercices qui se font dans la chambre des exercices, et il donnera ensuite cette lettre au Frère qui lui aura été désigné par le Frère Supérieur de l'Institut pour la porter ou pour la faire porter, et lorsqu'il recevra réponses à ces lettres de deux mois, il décachettera le paquet en la même manière en présence de tous les Frères et leur donnera à chacun la leur; et s'il y en a quelqu'un de malade, il lui enverra la sienne sur-le-champ par le Frère chargé du paquet du mois.

FD 1,35 Le Frère Directeur donnera avis aux Frères que pour avoir réponse à leur lettre ordinaire, il faut qu'ils commencent par rendre compte de leur conscience selon le directoire.

FD 1,36 Il proposera avant le commencement de l'année scolastique la distribution qu'il croira devoir faire des Frères dans les Écoles, et ne l'exécutera pas qu'elle n'ait été agréée ou réglée autrement par le Frère Supérieur de l'Institut et il ne changera aucun Frère de sa classe pendant toute l'année hors une nécessité pressante que par ordre ou permission du Frère Supérieur de l'Institut, qui lui marquera dans quelle classe il le mettra; et s'il arrive qu'il ait été obligé d'en changer quelqu'un, il en écrira sur-le-champ au Frère Supérieur de l'Institut lui faisant connaître la nécessité qui l'y a obligé et exécutera ensuite ses ordres là-dessus.

FD 1,37 A la fin de l'année scolastique, il rendra compte au Frère Supérieur de l'Institut de chacun des Frères qui auront été sous sa conduite pendant cette année, selon le mémoire dressé pour cette fin.

FD 1,38 Il n'écrira aucune lettre qu'elle ne soit nécessaire, et n'en écrira pas même à aucun Frère ni à qui que ce soit excepté au Frère qui sera chargé de pourvoir aux habits, sans l'ordre ou la permission du Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,39 Quelque commission qu'il ait à donner pour les besoins de sa maison, il s'adressera toujours au Frère qui pourvoira aux habits, et il ne s'adressera pas à d'autres qu'à lui pour des commissions, ni n'écrira à aucun Frère, ni à aucune autre personne non plus qu'aucun des autres Frères, sans l'ordre ou permission par écrit du Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,40 Il adressera au Frère Supérieur de l'Institut toutes les lettres qu'il écrira au Frère qui pourvoira aux habits, et ne lui écrira jamais en droiture.

FD 1,41 Il distribuera le temps par écrit au Frère qui aura soin de la cuisine et lui marquera tout ce qu'il doit faire pendant le jour et le temps auquel il devra dire le chapelet et faire lecture spirituelle et oraison pour le soir et il veillera à ce qu'il l'exécute et qu'il ne parle à aucun Frère sans sa permission.

FD 1,42 Il fera rendre compte au Frère qui aura soin de la cuisine, de sa conduite, de l'emploi de son temps et de la dépense, au moins une fois chaque semaine, le dimanche, ou le jeudi s'il y a congé tout le jour.

FD 1,43 Il y aura dans chaque maison, un coffre fermé à deux serrures. Le Frère Directeur aura la clef d'une des serrures, et un Frère désigné pour cet effet par le Frère Supérieur de l'Institut aura la clef de l'autre serrure, et ce Frère aura une entière connaissance aussi bien que le Frère Directeur, de tous les reçus et dépenses de chaque mois afin qu'un des deux en puisse rendre compte au commencement du mois suivant au Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,44 Il ne prêtera et n'empruntera rien et ne fera aucune dette, et ne permettra pas qu'on en fasse aucune sans ordre exprès par écrit du Frère Supérieur de l'Institut. Il ne prêtera même et n'empruntera aucun livre, ni ne permettra pas qu'aucun Frère en prête, ni en emprunte, ni en lise aucun que ceux qui sont dans la maison.

FD 1,45 Il ne fera rien faire de nouveau, ni rien acheter pour les besoins des Frères, qu'il ne soit nécessaire, et il ne fera rien faire pour eux que les choses auxquelles il est obligé de pourvoir, à moins qu'il n'ait reçu un ordre exprès ou une permission par écrit du Frère Supérieur de l'Institut.

FD 1,46 Il ne fera aussi rien faire de nouveau, ni rien acheter pour les besoins de la maison qui ne sont pas besoins ordinaires et journaliers, et ceux des malades, à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires et qu'il ne puisse attendre ou la première visite ou la réponse du Frère Supérieur, auquel cas, il observera ce qui est marqué dans l'article troisième.

FD 1,47 Lorsqu'il fera faire des camisoles, des rabats, des souliers, des chaussons ou autres choses qui regardent les besoins des Frères ou des écoles auxquelles le Frère Directeur est chargé de pourvoir, il les fera faire selon la forme prescrite dans la société y faisant garder et observer jusqu'à la plus petite minutie, tant pour lui que pour les autres, considérant cette exactitude comme une chose que Dieu demande de lui, et dont il lui fera rendre compte.

FD 1,48 Il portera toujours sur lui des marques de la pauvreté dans ses habits, pourvu qu'ils soient honnêtes, c'est-à-dire non déchirés; et il ne portera

jamais de chapeau, de capote, de robe, ni de souliers qui ne soient comme ceux et celles des autres Frères, tant pour l'étoffe que pour la façon.

FD 1,49 Il fera faire les cheveux à tous les Frères, les premiers jours de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, ou au moins les jours précédents ou les jours suivants, sans y manquer, et aura soin qu'on les fasse à tous également, et en rond tout autour, et ras sur la tête, et non épais sur les côtés, et qu'on ne les fasse pas plus longs que trois travers de doigts sur les oreilles.

FD 1,50 Il ne s'occupera pas seul à aucun travail extérieur, quand ce ne serait qu'à attacher un clou; il pourra cependant s'y occuper dans quelque nécessité, quand tous les Frères y seront employés; et il rendra compte ensuite, dans la première lettre qu'il écrira au Frère Supérieur de l'Institut, du travail qui aura été fait, du temps qu'on y aura employé et de la nécessité qu'il y en avait.

FD 1,51 Il aura soin de faire tenir la maison nette, et pour cet effet, il désignera un Frère pour balayer les places et les rendre propres, et visitera ou fera visiter le dimanche après la messe de la communauté, toutes les places de la maison, pour voir si rien n'y traîne, s'il n'y a rien qui n'y doive point être ou qui doive être ailleurs, et s'il n'y a point d'araignées, point de vitre cassée ou de meubles gâtés.

FD 1,52 Il veillera et aura soin que les chandelles soient toutes éteintes avant neuf heures et un quart, et que les portes de toutes les places de la maison, soient toujours fermées, qu'on lui en rende toutes les clés tous les jours après la prière du soir, et visitera aussitôt après, lui-même, les principales portes particulièrement celles qui donnent sur la rue, pour voir si elles sont sûrement fermées.

FD 2 **Des habits des Frères de cet Institut.**

FD 2,1 Les Frères de cet Institut seront pauvrement et simplement vêtus. On aura soin cependant que leurs habits soient propres, honnêtes et modestes. L'étoffe dont seront faits leurs habits sera de la serge noire, croisée, commune et grossière. Leurs bas seront de la même étoffe.

FD 2,2 Ils auront une robe et une capote par-dessus; l'une et l'autre descendront jusqu'à six pouces près de terre. L'une et l'autre seront doublées par le haut seulement, la robe de toile, et la capote de serge.

FD 2,3 Les robes seront fermées par-devant avec des agrafes jusqu'à la ceinture; le reste sera fermé et cousu jusqu'en bas. Les robes et capotes seront sans couture par-derrière.

FD 2,4 Les robes et capotes auront toutes la même dimension, eu égard à la grandeur et grosseur des corps pour lesquels elles seront faites; les manches seront aussi fermées avec des agrafes sans parement.

FD 2,5 Les capotes n'auront pas de pli par le haut; les manches en seront longues jusqu'à deux pieds droits de terre.

FD 2,6 Les robes et les bas des Frères servants seront de couleur brune, de la couleur des habits des capucins, faits de la même forme que celles des Frères d'école.

FD 2,7 Ils auront des culottes de peau de mouton, passée en huile, teinte en froid de couleur violette, qui seront doublées de peau blanche.

FD 2,8 Ils auront de plus, pour l'hiver, une camisole de serge et pourront avoir une veste ou camisole de toile pour l'été.

FD 2,9 Les Frères porteront aussi, dans la maison et dans l'école seulement, des calotes doublées de laine, qui puissent couvrir les oreilles. Celles des Frères

servants seront de la couleur de leur robe, et celles des Frères d'école seront noires.

FD 2,10 Les Frères, hors de la maison et de l'école, porteront des chapeaux qui auront six pouces de largeur et quatre pouces et demi de hauteur.

FD 2,11 Ils auront un collet de serge noire doublée de toile, et garni par-devant de cuir de vache non corroyé qui se fermera avec deux agrafes.

FD 2,12 Tous les habits des Frères seront cousus de fil ou de laine.

FD 2,13 Les habits, excepté les camisoles et les collets, seront tous faits dans une des maisons de chaque province d'où ils seront fournis aussi bien que les chapeaux, dans toutes les autres maisons de cette province; et cette maison sera celle qui aura été désignée pour cet effet par le Frère Supérieur de l'Institut.

FD 2,14 Ils auront aussi des rabats de toile de Troyes, longs de quatre pouces et larges de trois pouces et demi. Les chemises seront faites en amadis et ne seront pas froncées par les poignets.

FD 2,15 Les Frères se serviront de chaussons de toile en été et de laine en hiver. Ils se serviront aussi de gants noirs de laine commune et ne s'en serviront que dans l'école où ils les laisseront avec leur signal.

FD 2,16 Ils auront aussi un manchon couvert de serge noire dont ils se serviront dans la maison et ailleurs.

FD 2,17 Leurs souliers seront d'un cuir ordinaire de vache et auront deux semelles simples, modestes et grossières.
Les talons n'auront pas plus d'un pouce de hauteur par-dessus la semelle, et seront liés avec des cordons.
On fera faire les souliers dans chaque maison.

FD 3 **De la nourriture des Frères de cet Institut.**

FD 3,1 La nourriture des Frères sera commune et ordinaire, et toujours la même.

FD 3,2 Ils ne mangeront point de volailles qu'en maladie, ni d'oeufs en carême.

FD 3,3 Ils mangeront de ce qu'il y aura de meilleur marché. Ils pourront manger du poisson, lorsqu'il sera meilleur marché que les oeufs.

FD 3,4 Ils déjeuneront tous les jours, excepté les jours de jeûne, soit d'Église, soit de communauté; on leur donnera un morceau de pain et la moitié d'un demi-setier de vin.

FD 3,5 Les jours auxquels on mange de la viande, ils ne mangeront que de la viande de boucherie, six onces chacun, et demi-setier de vin à chaque repas. A dîner, un potage, une portion de bouilli et du dessert ou une salade. A souper, ils mangeront de la viande fricassée ou du boeuf à la mode, ou de la viande en étuvée.

FD 3,6 On pourra donner du dessert rafraîchissant à souper en été, lorsqu'il y en aura en abondance, comme fruits, salade, etc. depuis Pâques jusqu'à la Toussaint.

FD 3,7 Ils ne mangeront point de rôti ni de pâtisserie, à moins qu'on ne leur en donne par charité.

FD 3,8 Les jours auxquels on fait abstinence de viande, à dîner, on leur donnera un potage et une portion de trois oeufs accommodés, ou la valeur de trois oeufs, en oeufs ou en légumes, et du dessert ou une salade; à souper, on donnera une portion de légumes.

FD 3,9 Les jours de jeûne d'Église, on leur donnera à dîner une portion de deux oeufs, et une portion de légumes ou du dessert, et le soir, pour la collation, quatre onces de pain avec un demi-setier de vin. On donnera avec le pain,

quelques fruits crus ou cuits, ce qu'on fera aussi les jours de jeûne de communauté.

FD 4,1 Nous soussigné supérieur de la Société des Frères des Écoles chrétiennes envoyons à notre très cher frère Jean François, Directeur de la maison de nos Frères des Écoles chrétiennes de Saint Denis, la règle d'un Directeur des Frères de notre Société, ci-dessus transcrite avec deux chapitres: l'un des habits et l'autre de la nourriture des Frères de notre dite Société; le tout contenant sept feuillets, tous paraphés de nous, la dite règle et les dits deux chapitres, selon qu'ils ont été fixés et arrêtés tant par nous que par les Frères Directeurs de notre dite Société, dans notre assemblée tenue en notre maison de Saint Yon, faubourg de Rouen au mois de mai de l'année mil sept cent dix-sept, pour être mis en usage et observés par notre dit Frère et par ses successeurs en sa charge de Directeur. En foi de quoi nous avons signé. Fait en notre dite maison de Saint Yon, ce troisième octobre mil sept cent dix-huit.
Joseph Truffet dit F. Barthélemy.

Mémoire sur l'habit (MH)

MH 0,0,1 S'il est à propos de changer ou de conserver l'habit que portent présentement les Frères de la communauté des Écoles chrétiennes.
Quelle est cette communauté et quels sont ceux qui la composent.

MH 0,0,2 Cette communauté se nomme ordinairement la communauté des Écoles chrétiennes et n'est présentement établie ni fondée que sur la providence. On y vit avec Règles, avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité.

MH 0,0,3 On s'y emploie dans cette communauté à tenir les écoles gratuitement dans les villes seulement, et à faire le catéchisme tous les jours même les dimanches et fêtes.

MH 0,0,4 On s'y applique aussi à former des maîtres d'école pour la campagne dans une maison séparée de la communauté qu'on nomme séminaire.
Ceux qui y sont formés n'y demeurent que quelques années jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formés tant à la piété qu'à ce qui est de leur emploi.

MH 0,0,5 Ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde, hors qu'il est noir ou au moins fort brun, et ne sont distingués des autres laïques que par un rabat et des cheveux plus courts.

MH 0,0,6 Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement, logés, nourris et blanchis gratuitement, et ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs; et lorsqu'ils sont placés, ils n'ont aucun rapport à la communauté, sinon de bienséance. Ils y sont cependant reçus pour y faire retraite.

MH 0,0,7 On élève aussi dans cette communauté de jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres et que d'eux-mêmes ils se portent à entrer ensuite dans la communauté.
On les y reçoit dès l'âge de quatorze ans et au-dessus.
On les forme à l'oraison et aux autres exercices de piété.
On les instruit dans toutes les matières du catéchisme et on leur apprend à à lire et écrire parfaitement.

MH 0,0,8 Ces sortes de personnes qui sont formées et élevées dans cette communauté ont maison, oratoire, exercices, table et récréation séparés, et leurs exercices sont différents et proportionnés à la portée présente de leur esprit et à ce qu'ils doivent faire dans la suite.

MH 0,0,9 Ceux qui composent cette communauté sont tous laïques, sans étude et d'un esprit au plus médiocre.
La providence a voulu que quelques-uns qui s'y étaient présentés ou ayant la tonsure, ou ayant étudié, n'y soient pas restés.

MH 0,0,10 On n'y refuserait pas cependant des personnes qui auraient étudié, mais on ne les y recevrait qu'à condition de ne plus étudier jamais.
1. parce que l'étude ne leur est pas nécessaire;
2. parce qu'elle leur serait dans la suite une occasion de quitter leur état;
3. parce que les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier.

MH 0,0,11 Quelle est la forme de l'habit qu'on porte en cette communauté?
L'habit de cette communauté est une espèce de soutanelle qui descend jusqu'à mi-jambe. Elle est sans boutons, agrafée par le dedans par de petites agrafes noires, depuis le haut jusque vers le milieu du corps, et de là jusqu'au bas, cousue d'un bout à l'autre.

Le bas des manches est abaissé sur le poignet et fermé par des agrafes qui ne paraissent pas.

MH 0,0,12 On nomme cet habit une robe pour ne pas lui donner le nom d'un habit ecclésiastique dont il n'a pas aussi tout à fait la forme.

MH 0,0,13 Ce qui sert de manteau est une casaque ou capote sans collet et sans boutons par le devant, agrafée par le haut d'une grosse agrafe par le dedans. Cette casaque est un peu longue, parce qu'elle couvre toute la soutanelle et est environ d'un pouce plus longue.

MH 0,0,14 Les casaques ou capotes que portent les Frères des Écoles chrétiennes leur ont été données pour se garantir du froid lorsqu'ils n'avaient pas encore de ces soutanelles particulières telles qu'ils en ont présentement, mais des justaucorps sans poche et fort honnêtes.

MH 0,0,15 Les capotes étaient pour lors en usage et on crut qu'elles seraient très propres, utiles et commodes aux maîtres des écoles, particulièrement à ceux qui vont aux écoles hors la maison et dans les quartiers éloignés pour la commodité des enfants; car ces maîtres se servant de cette capote comme de manteau dans les rues, s'en servent, pendant l'hiver, comme de robe de chambre quand ils sont arrivés dans leurs écoles et dans la maison.

MH 0,0,16 On a fort hésité pour lors si on ne leur donnerait pas des manteaux plutôt que de ces sortes de capotes qu'on jugeait bien devoir être regardées dans la suite comme un habit singulier.

MH 0,0,17 Mais quatre considérations en ont empêché: la première, que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid ou les embarrasseraient beaucoup;
la deuxième, qu'avec des manteaux courts, ils auraient eu l'extérieur d'abbés de cour et on craignait qu'ils n'en prissent l'air;
la troisième qu'ils auraient paru ecclésiastiques, vêtus à la mode et contre l'ordre de l'Église quoi qu'ils ne le fussent pas;
la quatrième qu'ils auraient emporté les manteaux aussi bien que les justaucorps à la première tentation qui leur serait venue dans l'esprit et s'en seraient retournés vêtus comme des messieurs, eux qui n'avaient apporté en venant que des habits de paysans ou de pauvres artisans.

MH 0,0,18 Ces inconvénients ont fait croire qu'il valait mieux qu'ils eussent un habit qui ne fût ni ecclésiastique ni séculier.

MH 0,0,19 Les inconvénients qu'il paraît y avoir de changer cet habit. A l'égard du changement en général.

MH 0,0,20 Il y a peu de changements qui ne soient préjudiciables à une communauté particulièrement en choses qui sont tant soit peu de conséquence.

MH 0,0,21 Les changements sont toujours une marque d'inconstance et de peu de stabilité.
Cependant la stabilité dans les pratiques, usages et points de Règles paraît un des principaux soutiens d'une communauté.

MH 0,0,22 Un changement en communauté donne occasion et ouverture à d'autres et laisse ordinairement de mauvaises impressions dans l'esprit de tous ou au moins d'une partie des sujets.

MH 0,0,23 La plupart des désordres et dérèglements qui sont arrivés dans les communautés ne sont venus que d'une trop grande facilité à admettre des changements.

C'est pourquoi c'est une maxime reçue de toutes les personnes qui ont expérience de communauté que:

MH 0,0,24 avant que d'introduire quelque chose dans une communauté, il faut beaucoup y penser et examiner avec soin les suites bonnes ou fâcheuses qu'elle peut avoir; mais après l'y avoir établie, il faut être très circonspect pour ne la pas détruire que par une espèce de nécessité indispensable.

MH 0,0,25 C'est apparemment pour ces raisons que les RR. PP. Jésuites, ayant trouvé quelques difficultés dans leurs constitutions après la mort de saint Ignace, et ayant mis en délibération dans leur premier chapitre général, si on y apporterait quelque changement, résolurent unanimement qu'on ne les changerait en aucun point, mais que pour éclaircir les endroits qui faisaient difficulté, on ajouterait quelques apostilles par manière d'explication.

MH 0,0,26 Inconvénients à l'égard de l'habit en particulier.

MH 0,0,27 Le changement d'habit paraît de conséquence dans une communauté; aussi a-t-on pris bien des précautions dans la plupart des communautés religieuses pour ôter toute occasion à un tel changement; et dans plusieurs, l'habit est déterminé, non seulement quant à la forme et quant à la qualité et couleur de l'étoffe, mais aussi quant à la largeur et longueur, et toutes les dimensions sont exactement marquées et circonstanciées afin qu'on y puisse toujours conserver le même habit que dans l'institution.
Et les communautés régulières qui dans leur institution ont pris l'habit ordinaire des autres ecclésiastiques se sont attachées à conserver leur habit primitif pour ne pas donner lieu à des changements et ont par là rendu leur habit singulier.

MH 0,0,28 Il y a cinq ans que cet habit est en usage dans cinq villes différentes, tant du diocèse de Reims que du diocèse de Laon.

MH 0,0,29 Il y est regardé comme un habit honnête et propre pour y retenir les maîtres dans la régularité et la modestie convenable à leur état et à leur emploi, et pour leur attirer le respect de leurs écoliers et la considération des autres personnes, bien plus que les justaucorps qu'ils portaient auparavant.

MH 0,0,30 Le monde y est accoutumé à cet habit, et un changement d'habit donnerait occasion de parler, de le condamner de nouveauté ou de légèreté, et aux supérieurs de (le) réduire à un habit laïque.

MH 0,0,31 Il y a près de deux ans que les Frères des Écoles chrétiennes sont employés à Paris avec ce même habit, et personne depuis ce temps, n'en a parlé par manière de plainte, si ce n'est depuis quelque temps que Monsieur le curé de Saint-Sulpice en parle d'une manière assez forte.

MH 0,0,32 Il semble que si cet habit était à improuver, c'était lorsque les Frères des Écoles chrétiennes sont venus à Paris et avant qu'ils s'y soient employés dans les écoles.
On aurait dû, pour lors, leur dire qu'on ne leur permettrait pas de tenir les écoles avec cet habit singulier et qu'ils eussent à en prendre un plus en usage.
Ils auraient dû alors prendre leurs mesures.

MH 0,0,33 Raisons qui ont engagé à prendre un habit singulier et qui pourraient engager à le conserver.

MH 0,0,34 Dans toutes les communautés où les sujets n'ont rien en propre et sont uniformes en tout, telle qu'est celle des écoles chrétiennes, l'habit est singulier ou dans l'institution, ou il le devient dans la suite.

MH 0,0,35 Il paraît plus à propos pour le bien d'une communauté que l'habit soit singulier dans son institution que de le devenir dans la suite; parce qu'on ne le change pas ensuite si facilement et que cet habit qui a toujours été singulier ôte toute occasion de prendre les modes et manières de s'habiller des personnes du siècle.

MH 0,0,36 Les sujets de cette communauté étant la plupart grossiers, sans élévation d'esprit et sans étude, et ne se conduisant ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les Règles.

MH 0,0,37 Et rien n'a cet effet d'une manière plus avantageuse qu'un habit singulier qui paraît être le propre d'une communauté où il soit et puisse être en usage d'en porter.

MH 0,0,38 Monsieur Vincent a jugé qu'un habit singulier en quelque manière était nécessaire pour retenir les sujets dans sa congrégation. A combien plus forte raison le sera-t-il dans une communauté dont les sujets sont sans étude et sans lumière.

MH 0,0,39 Cet habit singulier fait que la plupart de ceux qui entrent dans la communauté ne se mettent pas en peine si la communauté est stable et fondée ou non.

MH 0,0,40 Cet habit singulier que les séculiers regardent ceux de cette communauté comme personnes séparées et retirées du monde, et il paraît fort à propos qu'on ait cette idée d'eux, afin qu'ils ne fréquentent pas facilement et ne communiquent pas trop aisément avec les personnes du siècle, et qu'ils aient même plus de retenue à leur égard.

MH 0,0,41 Avant cet habit singulier, quand on parlait d'observer les Règles, plusieurs disaient qu'ils n'avaient pas plus d'obligation d'observer des Règles que des personnes du monde, puisqu'ils n'en étaient distingués en rien.

MH 0,0,42 Depuis l'habit singulier, il ne paraît pas qu'on se fasse difficulté là-dessus, tous se regardant comme personnes de communauté.

MH 0,0,43 Avant cet habit singulier, on venait dans cette communauté comme chez un homme qui tenait des maîtres d'école comme des domestiques, sans aucune idée de communauté.
Plusieurs y venaient afin de se former et ensuite de se produire. Plusieurs demandaient des gages, et plusieurs autres croyaient qu'on leur était fort redevables de ce qu'ils se contentaient de la vie et de l'habit.

MH 0,0,44 Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée lorsqu'on demande à y entrer que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie.
On ne sait ce que c'est que de demander des gages, et on se croit fort heureux d'y être reçu.
C'est l'habit seul qui produit ces effets.

MH 0,0,45 Avant cet habit, la plupart s'en allaient avec l'habit qu'on leur donnait.
Présentement, cet habit sert pour retenir les Frères dans leurs tentations; quelques-uns ont même avoué qu'ils ont été plusieurs fois en disposition de sortir et l'auraient fait si cet habit ne les avait retenus.

MH 0,0,46 Inconvénients qu'il y a touchant l'habit ecclésiastique.

MH 0,0,47 Il paraît peu à propos de donner un habit purement ecclésiastique à des laïques qui n'ont point d'études et qui n'étudieront jamais, et qui même,

n'ont, ni ne peuvent exercer aucune fonction, ni porter le surplis dans l'église, tels que sont ceux de cette communauté des écoles chrétiennes.

MH 0,0,48 Il n'est pas à croire que Messeigneurs les évêques qui en ont ou auront dans leurs diocèses, souffrent et tolèrent que des personnes de cette qualité portent l'habit ecclésiastique.

MH 0,0,49 Il ne paraît pas que celui qui a la conduite de cette communauté puisse donner une réplique qui soit raisonnable, quand on lui demandera pourquoi, de sa propre autorité, il donne et fait porter l'habit ecclésiastique à des personnes qui ne le sont pas. Quel lieu y aura-t-il pour lors de se justifier?

MH 0,0,50 On a eu quelque dessein de leur faire recevoir la tonsure, mais plusieurs personnes, et Monsieur Baudrand ne sont pas de ce sentiment.
Il est même difficile à croire que Nos Seigneurs les évêques veuillent donner la tonsure à des personnes qui n'aient ni ne puissent avoir aucun commencement d'études, ni exercer aucune fonction dans l'église; et c'est cependant ce qu'on prétend des personnes de cette communauté.

MH 0,0,51 Il paraît de conséquence que ceux de cette communauté soient distingués d'habit des ecclésiastiques.

MH 0,0,52 Ils sont tous les jours dans les paroisses, et leurs écoles en sont proches d'ordinaire; ils y conduisent les enfants pour y assister à la sainte messe et au service divin.

MH 0,0,53 Messieurs les curés ne les y souffriront pas en longs manteaux, mais les obligeront d'y porter un surplis, les y emploieront dans des fonctions ecclésiastiques au moins quand ils auront besoin de leur secours.

MH 0,0,54 Ce besoin arrivera souvent, parce qu'il y a peu d'ecclésiastiques dans la plupart des paroisses des villes: souvent, il n'y a qu'un curé, ou au plus un vicaire avec lui.

MH 0,0,55 Les maîtres se feraient honneur de porter le surplis dans les paroisses, d'y être avec le clergé et d'y exercer des fonctions ecclésiastiques.

MH 0,0,56 Ainsi ils quitteraient facilement le soin de leurs enfants dans l'église, qui est cependant la seule chose pour laquelle ils y vont, et qui est d'elle-même bien rebutante à la nature.

MH 0,0,57 Tout ce qu'il y a dans cet article est d'expérience: Saint-Jacques, Laon, Château-Porcien.

MH 0,0,58 Si les Frères de cette communauté avaient l'habit ecclésiastique, ils auraient facilement la tentation d'étudier, d'être tonsurés, d'avancer dans les ordres, de chercher des emplois dans les paroisses.

MH 0,0,59 Ils se lieraient facilement et communiqueraient avec Messieurs les curés et autres ecclésiastiques, les voyant tous les jours, dont la fréquentation trop libre pourrait leur occasionner beaucoup de tentations contre leur vocation et le relâchement dans leur emploi.

MH 0,0,60 Le long manteau leur serait fort incommode dans leur emploi.

MH 0,0,61 Ils ne pourraient, avec cet habit, se remuer au milieu de leurs écoliers, ni les ranger et tenir aisément en ordre quand ils les conduisent à l'église ou quand ils y sont.

MH 0,0,62 On a remarqué qu'avec cet habit, on est en état de renverser la plupart des petits enfants de côté et d'autre, en les voulant ranger.

MH 0,0,63 Dans la plupart des villes, on sera obligé de tenir des écoles en différents quartiers, et les maîtres doivent y demeurer tous les jours, trois heures et demie le matin, et autant de temps après le dîner.

MH 0,0,64 Dans ces écoles, pendant l'hiver, les maîtres auront besoin d'autres habits que de leurs habits ordinaires pour se garantir du froid.
Un long manteau ne leur y servirait de rien pour cet effet, au lieu que leur capote leur sert de robe de chambre dans leurs écoles.

Écrits personnels (EP)

EP 1 **Voeu héroïque**

EP 1,0,1 Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, nous nous consacrons entièrement à vous, pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à la dite Société.

EP 1,0,2 Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société, faisons voeu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite Société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement. En vue de quoi nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de ladite Société. Fait ce vingt-unième novembre, jour de la Présentation de la très sainte Vierge 1691. En foi de quoi nous avons signé.

EP 2 **Formule des voeux**

EP 2,0,1 Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.

EP 2,0,2 Et pour cet effet, je Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, promets et fais voeu de m'unir et demeurer en société avec les Frères Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, Jean Partois, Gabriel Charles Rasigade, Jean Henry, Jacques Compain, Jean Jacquot, Jean Louis de Marcheville, Michel Barthélemy Jacquinot, Edme Leguillon, Gilles Pierre et Claude Roussel,

EP 2,0,3 pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites en quelque lieu que ce soit, quand même je serai obligé pour le faire de demander l'aumône et de vivre de pain seulement, ou pour faire dans la dite société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de la société, soit par les Supérieurs qui en auront la conduite;

EP 2,0,4 c'est pourquoi, je promets et fais voeu d'obéissance tant au corps de cette société qu'aux Supérieurs, lesquels voeux tant d'association que de stabilité dans la dite société et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie,

EP 2,0,5 en foi de quoi j'ai signé: fait à Vaugirard, ce sixième juin, jour de la fête de la très sainte Trinité de l'année mil six cent quatre-vingt quatorze.

(s) De la Salle

EP 3 **Règles que je me suis imposées**

EP 3,0,1 Je ne sortirai point sans quelque nécessité, et sans avoir pris un quart d'heure de temps pour examiner devant Dieu si la nécessité est réelle ou seulement imaginaire. Si la chose presse, je prendrai au moins un *Miserere* de temps pour cela, et pour me mettre dans l'esprit quelque bon sentiment.

EP 3,0,2 Je prendrai tous les jours un temps pour le quart d'heure que je dois employer pour renouveler la consécration de moi-même à la très sainte Trinité.

EP 3,0,3 Bonne règle de conduite de ne point faire de distinction entre les affaires propres de son état, et l'affaire de son salut et de sa perfection, et s'assurer qu'on ne fera jamais mieux son salut, et qu'on n'acquerra jamais plus de perfection qu'en faisant les devoirs de sa charge, pourvu qu'on les accomplisse en vue de l'ordre de Dieu. Il faut tâcher d'avoir toujours cela en vue.

EP 3,0,4 Quand j'irai voir quelqu'un, je prendrai garde de ne dire que le nécessaire, et de ne point parler d'affaires du monde, ni d'inutiles, et de n'y être non plus qu'une demi-heure au plus.

EP 3,0,5 J'unirai au moins vingt fois par jour mes actions à celles de Notre-Seigneur et je tâcherai d'y avoir des vues et intentions conformes aux siennes. J'aurai pour cet effet un petit papier que je piquerai autant de fois que je l'aurai fait; et autant de fois que j'y aurai manqué chaque jour, je dirai autant de *Pater,* en baisant la terre à chaque *Pater* avant que de me coucher.

EP 3,0,6 Quand mes Frères me viendront demander quelques avis, je prierai Notre-Seigneur de le leur donner. S'il est de conséquence, je prendrai quelque petit temps pour le prier là-dessus; et au moins je prendrai garde de me tenir pendant ce temps en récollection, et d'élever mon coeur à Dieu pendant quelque temps.

EP 3,0,7 Lorsqu'ils me diront leurs fautes, je me regarderai comme en étant coupable devant Dieu par mon peu de conduite pour ne les avoir prévenus, soit par des avis que je leur aurais dû donner, soit en veillant sur eux; et si je leur impose une pénitence, je m'en imposerai une plus grande; et si la faute est considérable, outre la pénitence je prendrai un temps en particulier, comme une demi-heure ou une heure même, plusieurs jours de suite, surtout le soir, pour en demander pardon à Dieu. Si je me considère comme tenant la place de Notre-Seigneur à leur égard, ce doit être dans la vue que je suis obligé de porter leurs péchés comme Notre-Seigneur a porté les nôtres, et que c'est une charge que Dieu m'impose à leur égard.

EP 3,0,8 Je regarderai toujours l'ouvrage de mon salut et de l'établissement et conduite de notre communauté comme l'ouvrage de Dieu: c'est pourquoi je lui en abandonnerai le soin, pour ne faire tout ce qui me concernera là-dedans que par ses ordres; et je le consulterai beaucoup sur tout ce que j'aurai à faire, soit pour l'un, soit pour l'autre; et je lui dirai souvent ces paroles du prophète Habacuc, *Domine, opus tuum.*

EP 3,0,9 Je me dois souvent considérer comme un instrument, qui n'est bon à rien qu'en la main de l'Ouvrier; ainsi je dois attendre les ordres de la providence de Dieu pour agir, et cependant ne les pas laisser passer quand ils sont connus.

EP 3,0,10 En quelque différent état que je sois, je suivrai toujours un ordre et un règlement de journée avec la grâce de Notre-Seigneur, en laquelle seule je me confie pour cela; car c'est à quoi je n'ai jamais pu me fixer; et la première chose que je ferai lorsque je changerai d'état, sera d'en dresser un nouveau, et je ferai toujours pour cela un jour de retraite.

EP 3,0,11 Quand j'aurai à aller en campagne, je ferai un jour de retraite pour m'y disposer, et je tâcherai de me mettre en état de faire au moins pendant que je serai en chemin, trois heures d'oraison par jour.

EP 3,0,12 Quand quelque personne, soit Supérieur ou autre, me fera quelque peine, et naturellement parlant me choquera en quelque chose, je prendrai garde de n'en point parler; et quand on m'en parlera, je les excuserai, et ferai entendre qu'ils ont eu raison.

EP 3,0,13 Il faut que je prenne bien garde au temps que j'ai perdu, et à n'en jamais perdre: il n'y a qu'une grande vigilance qui puisse y apporter remède; et il

semble encore qu'il n'y ait qu'une longue retraite, qui puisse me procurer cette vigilance.

EP 3,0,14 Bonne règle de ne pas tant se mettre en peine de savoir ce qu'il faut faire, que de faire parfaitement ce qu'on sait.

EP 3,0,15 Le matin je prendrai un quart d'heure pour prévoir les affaires que j'aurai pour m'y bien comporter, les occasions de chute que je pourrai avoir pour m'en préserver, et je prendrai des mesures pour la conduite de ma journée.

EP 3,0,16 J'ai par le passé souvent manqué à dire le chapelet, quoique ce soit une prière de Règle dans notre communauté: il faut dorénavant que je ne me couche pas que je ne l'aie dit.

EP 3,0,17 Il faut aussi que je ne passe pas un seul jour, hors quand je serai en campagne, sans visiter le très saint Sacrement; encore pour lors, si je puis passer auprès de l'église de quelque village, je me mettrai à genoux pour adorer le très saint Sacrement, et le ferai autant de fois que cela m'arrivera.

EP 3,0,18 Je ferai en sorte d'élever mon coeur à Dieu autant de fois que je commencerai quelque action; et quelque chose que j'entreprenne, je ferai en sorte de ne le faire qu'après la prière.

EP 3,0,19 La Règle de la communauté est de ne point entrer, soit dans la maison, soit dans sa chambre, sans prier Dieu et renouveler son attention à lui, je prendrai garde de n'y point manquer.

EP 3,0,20 Je réciterai tous les jours une fois le *Pater noster* avec le plus de dévotion, d'attention et de foi qu'il me sera possible, par soumission à Notre-Seigneur qui nous l'a enseigné et ordonné de le réciter.

EP 4 **Testament**

EP 4,0,1 «Je recommande premièrement mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères de la Société des Écoles chrétiennes auxquels il m'a uni, et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Église et surtout dans ces temps fâcheux, et pour en donner des marques de ne se désunir en rien de notre saint Père le pape et de l'Église de Rome, se souvenant toujours que j'ai envoyé deux Frères à Rome pour demander à Dieu la grâce que leur Société y fût toujours entièrement soumise. Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte communion et l'exercice de l'oraison, et d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge et envers saint Joseph patron et protecteur de leur Société, et de s'acquitter de leur emploi avec zèle et avec désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime, et une obéissance aveugle envers leurs Supérieurs, qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté».

Recueil de différents petits traités (R)

R **Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes**

R 1 ***Les neuf fruits de la vie religieuse, par saint Bernard***

L'homme en la sainte religion;
1. Passe sa vie plus purement,
2. Tombe plus rarement.
3. Se relève plus promptement.
4. Marche plus prudemment.
5. Est arrosé plus fréquemment.
6. Repose plus sûrement.
7. Meurt plus confidemment.
8. Est purgé plus promptement.
9. Est récompensé plus abondamment.

R 2 ***Ce à quoi obligent les voeux des Frères des Écoles chrétiennes.***

Les voeux obligent à quatre choses.

R 2,1 1. À tenir les écoles par association, avec ceux qui se sont associés dans la Société, et qui s'associeront dans la suite, en quelque lieu qu'on puisse être envoyé; ou à faire toute autre chose à quoi on pourra être employé par les Supérieurs.

R 2,2 2. À demeurer stable dans la ladite Société, pendant tout le temps pour lequel on se sera engagé, sans pouvoir sortir de soi-même, sous quelque prétexte que ce soit.

R 2,3 3. S'il arrive qu'on vienne à manquer de tout dans la Société, à ne la jamais quitter pour ce sujet, mais à se résoudre plutôt à demander l'aumône, et à vivre de pain seulement, pour ne point abandonner ladite Société, ni les écoles.

R 2,4 4. À obéir. Premièrement, au Supérieur de la Société, qui a été ci-devant choisi, et à celui, ou à ceux qui le seront dans la suite. Secondement, aux Directeurs particuliers, qui sont ou seront donnés dans la suite par le Supérieur de la Société. Troisièmement, au corps de cette Société, soit que ledit corps soit représenté par plusieurs, soit Supérieurs, soit autres, assemblés audit nom. On est obligé d'obéir à tous ceux ci-dessus, sur peine de péché mortel, toutes les fois qu'ils commandent en vertu des voeux.

R 2,5 Par lesdits voeux, on s'engage à toutes les choses ci-dessus, sur peine de péché mortel; d'où il s'ensuit, qu'après les avoir faits, on ne peut, pendant le temps pour lequel on a fait voeu, ni sortir, ni vouloir absolument sortir de soi-même de la Société, ni vouloir obliger à être renvoyé, sous quelque prétexte que ce soit, sans violer son voeu, et commettre un péché mortel et un sacrilège.

R 3 ***Dix commandements que les Frères des Écoles chrétiennes, doivent toujours avoir dans l'esprit pour les méditer, et dans le coeur pour les pratiquer***

R 3,1 1. Dieu dans votre chef honorez, lui obéissant promptement.
2. Tous vos Frères vous aimerez, en tous temps cordialement.
3. Les enfants vous enseignerez, très bien et gratuitement.
4. Par esprit de foi vous ferez tout, et pour Dieu uniquement.
5. A l'oraison vous emploierez tout le temps prescrit fervemment.
6. A Dieu présent vous penserez souvent intérieurement.
7. Votre esprit vous mortifierez, tous vos sens aussi fréquemment.

8. Le silence vous garderez dans le temps, très exactement.
9. Chastes vous vous conserverez, par un très grand recueillement.
10. La pauvreté vous chérirez, n'ayant rien volontairement.

R 4,1 ***Les quatre soutiens intérieurs de la Société des Frères des Écoles chrétiennes.***

L'oraison, l'esprit de foi, la présence de Dieu, et le recueillement intérieur.

R 4,2 ***Les quatre soutiens extérieurs de la Société des Frères des Écoles chrétiennes.***

L'accusation, l'avertissement des défauts, la rendition de compte de conscience, et la manière de bien passer la récréation.

R 5 ***Les douze vertus d'un bon maître***

La gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la sagesse, la patience, la retenue, la douceur, le zèle, la vigilance, la piété, la générosité.

R 6 ***Dix conditions que doit avoir la correction, pour être faite à propos.***

R 6,1 Toute correction pour être utile, doit être de la part de celui qui la fait: pure, charitable, juste, convenable, modérée, paisible et prudente.

R 6,2 Et de la part de celui qui la reçoit, elle doit être volontaire, respectueuse et silencieuse.

R 7 **Méthode de l'oraison mentale**

Préface

R 7,0,1 L'oraison est une occupation intérieure, et une application de l'âme de Dieu.

R 7,0,2 Il y a trois parties dans l'oraison. La première est la disposition de l'âme pour l'oraison, appelée proprement, le *recueillement.* La seconde est l'application au sujet de l'oraison. La troisième est l'action de grâces à la fin de l'oraison.

R 7,0,3 La première partie est appelée disposition, ou recueillement, parce que tout ce qu'on y fait ne sert qu'à recueillir l'âme, et la disposer à l'oraison.

R 7,0,4 La première chose qu'on doit faire dans l'oraison, est de se pénétrer intérieurement de la présence de Dieu, par un sentiment de foi; et pour ce sujet, on peut considérer Dieu présent en trois différentes manières: premièrement, dans le lieu où on est. Secondement, en soi-même. Troisièmement, dans l'église, en s'y transportant en esprit, si on n'y est pas en effet.

R 7,0,5 On peut considérer Dieu présent dans le lieu où on est. Premièrement, parce que Dieu est partout, comme il le dit lui-même par son prophète Jérémie: *Je remplis le Ciel et la terre.* Secondement, parce que Notre-Seigneur a dit en saint Matthieu chap. 18: que *lorsqu'il y a en quelque lieu deux ou trois personnes assemblées en son nom, il est au milieu d'elles.*

R 7,0,6 On peut considérer Dieu présent en soi-même en deux manières: premièrement, Dieu est en nous pour nous faire subsister, comme dit saint Paul aux Actes des Apôtres chap. 17: *Dieu n'est pas loin de nous, car nous n'avons de vie, de mouvement et d'être qu'en Dieu.* Secondement, Dieu est en nous par sa grâce, et par son Esprit. C'est ce que nous signifie Notre-Seigneur par ces paroles: *Le royaume de Dieu est au-dedans de vous.* Et c'est ce que nous exprime saint Paul par celles-ci: *Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui l'êtes: ne savez-vous pas que vos corps sont les temples du Saint-Esprit, qui habite en vous?*

R 7,0,7 On peut considérer Dieu présent dans l'église pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elle est la maison de Dieu, comme Notre-Seigneur le dit en saint Matthieu chapitre 21: *Ma maison est une maison d'oraison.* Secondement, parce que Notre-Seigneur y est au très saint Sacrement de l'autel.

R 7,1 **Première partie**

R 7,1,1 Il y a neuf actes à faire dans la première partie de l'oraison. Les trois premiers ont rapport à Dieu; les trois suivants ont rapport à nous; et les trois derniers ont rapport à Notre-Seigneur.

R 7,1,2 Les trois actes qui ont rapport à Dieu sont: premièrement, un acte de foi. Secondement, un acte d'adoration. Troisièmement, un acte de remerciement.

On fait un acte de foi, en croyant fermement qu'on est en la présence de Dieu, et pour s'imprimer plus fortement cette vérité dans l'esprit, et se tenir dans ce sentiment de foi, on peut se servir de quelques passages ci-dessus rapportés, et qui aient rapport à la manière selon laquelle on s'est mis en la présence de Dieu.

On fait un acte d'adoration, en reconnaissant Dieu pour notre créateur et notre souverain Seigneur, et se tenant dans un profond respect, dans cette considération et dans la vue de notre bassesse, et de la dépendance que nous avons de Dieu.

On fait un acte de remerciement en remerciant Dieu des grâces qu'on a reçues de lui, et surtout de celle qu'il nous fait de nous tenir en sa sainte présence, et de nous entretenir avec lui dans l'oraison.

R 7,1,3 Les trois actes qui ont rapport à nous sont: premièrement, un acte d'humilité. Secondement, un acte de confusion. Troisièmement, un acte de contrition.

On fait un acte d'humilité, en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, parce qu'on n'est rien. Pour s'entretenir dans ce sentiment, on peut se servir de ces paroles d'Abraham: *Comment parlerai-je à mon Seigneur, moi qui ne suis que cendre, et que poussière?*

On fait un acte de confusion, en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, parce qu'on l'a beaucoup offensé.

On fait un acte de contrition, en demandant pardon à Dieu de tous ses péchés, et en faisant une ferme résolution de n'y plus retomber.

R 7,1,4 Les trois actes qui regardent Notre-Seigneur sont: premièrement, un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur. Secondement, un acte d'union à Notre-Seigneur. Troisièmement, un acte d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur.

On fait un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur, en le priant de nous appliquer les mérites de sa Passion, afin de nous rendre plus agréables à son Père, et plus en état de recevoir ses grâces et ses lumières dans l'oraison.

On fait un acte d'union à Notre-Seigneur, en s'unissant aux dispositions intérieures de Notre-Seigneur, lorsqu'il faisait oraison, le priant de faire lui-même oraison en nous, et de présenter notre oraison, et représenter nos besoins à son Père, nous considérant comme chose qui lui appartient, et comme ses propres membres, qui n'ont et ne peuvent avoir de vie intérieure, de mouvement, et d'action qu'en lui.

On fait un acte d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur, en le priant de nous donner son Esprit, pour ne faire oraison que par sa conduite, renonçant pour cet effet à notre propre esprit, et à nos propres pensées, pour

n'admettre pour lors que celles qu'il plaira à son Esprit de nous inspirer; en sorte que nous mettions en pratique ce que dit saint Paul, que c'est l'Esprit de Dieu qui prie en nous, ne pouvant avoir aucune bonne pensée de nous-même, comme de nous-même.

R 7,2 **Seconde partie**

R 7,2,1 Dans la seconde partie de l'oraison, on s'applique sur le sujet de quelque mystère, de quelque vertu, ou de quelque maxime du saint Évangile.

On commence d'abord, si le sujet est un mystère, à se bien pénétrer l'esprit du mystère, en faisant attention à ce qui en est dit dans l'Évangile, ou à ce que l'Église nous en propose, soit par une simple vue de foi, soit par quelques réflexions sur le mystère, ou sur le sujet. On se tient ensuite dans un sentiment de respect intérieur dans la considération de ce mystère.

R 7,2,2 Si le sujet est une vertu, ou une maxime, on se pénètre intérieurement de sa nécessité, ou de son utilité, soit par un sentiment de foi, en se mettant dans l'esprit un passage de l'Écriture sainte, où cette vertu, où cette maxime est exprimée; ou on le fait par quelques réflexions sur la vertu, ou sur la maxime qui servent de conviction pour la pratiquer, et qui soient tirées particulièrement de ce qui en est dit dans l'Écriture sainte et surtout dans le Nouveau Testament; et ainsi, fondé particulièrement sur la foi, on fait ensuite neuf actes. Les trois premiers ont rapport à Dieu. Les trois suivants ont rapport à nous; et les trois derniers ont rapport, le premier, à Notre-Seigneur; le second, à Dieu; et le troisième aux saints.

R 7,2,3 Les trois actes qui ont rapport à Dieu sont un acte de foi, un acte d'adoration; et un acte de remerciement.

On fait un acte de foi sur le mystère, sur la vertu, ou sur la maxime, en croyant fermement que Notre-Seigneur a opéré le mystère, que c'est lui qui a pratiqué, ou qui nous a enseigné cette vertu, ou cette maxime; et pour se persuader fortement cette vérité, on se mettra dans l'esprit un passage du Nouveau Testament.

R 7,2,4 On fait un acte d'adoration, en rendant ses devoirs à Notre-Seigneur, opérant ce mystère, ou pratiquant, ou enseignant cette vertu, ou cette maxime; et on se tient avec cette attention dans un profond respect envers Notre-Seigneur.

On fait un acte de remerciement en remerciant Notre-Seigneur de la bonté qu'il a eue d'opérer ce mystère, de pratiquer, ou de nous enseigner cette vertu, ou cette maxime, pour notre instruction, et pour notre sanctification.

R 7,2,5 Les trois actes qui ont rapport à nous sont un acte de confusion, un acte de contrition, un acte d'application.

On fait un acte de confusion, en reconnaissant devant Dieu, combien on doit avoir de confusion, de ne s'être point appliqué jusqu'à présent, ou autant qu'on l'aurait dû, à prendre l'esprit de ce mystère, ou de cette maxime, ou à pratiquer cette vertu; pensant même aux principales occasions qu'on a eues d'entrer dans ces pratiques, sans l'avoir fait, pour en avoir plus de confusion.

R 7,2,6 On fait un acte de contrition, en demandant pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre l'esprit de ce mystère, ou de cette maxime, ou contre la pratique de cette vertu; en faisant résolution d'être à l'avenir plus fidèle à prendre l'esprit de ce mystère, ou de cette maxime, et à pratiquer cette vertu.

On fait un acte d'application, en s'appliquant à soi-même le mystère, la vertu, ou la maxime, considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a

d'entrer dans l'esprit de ce mystère ou de cette maxime, ou de pratiquer cette vertu; faisant attention aux occasions dans lesquelles on peut, et on doit le faire, prenant les moyens propres, et particuliers pour le pratiquer, lorsque l'occasion s'en présentera.

R 7,2,7 C'est en faisant cet acte d'application que l'on forme des résolutions, et c'est ce qu'on entend par prendre les moyens propres et particuliers, pour pratiquer la vertu sur laquelle on fait oraison. Ces résolutions doivent être présentes, particulières et efficaces. Premièrement, elles doivent être présentes, en sorte qu'on les puisse faire et pratiquer le jour même qu'on les fait. Secondement, elles doivent être particulières, c'est-à-dire, qu'on les doit faire sur une vertu en particulier, et prévoir les occasions dans lesquelles on se disposera à la pratiquer. Troisièmement, elles doivent être efficaces, parce qu'on doit avoir soin de les exécuter dans le temps qu'on en aura l'occasion, et de n'en laisser échapper aucune.

R 7,2,8 Les trois derniers actes de la seconde partie sont: premièrement, un acte d'union à Notre-Seigneur. Secondement, un acte de demande. Troisièmement, un acte d'invocation des saints auxquels on a une dévotion particulière.

On fait un acte d'union, en s'unissant intérieurement à l'esprit de Notre-Seigneur dans ce mystère, et aux dispositions intérieures qu'il y a eues, ou avec lesquelles il a enseigné ou pratiqué cette vertu, ou cette maxime; et lui demandant part à cet esprit, et à ces dispositions, le priant instamment de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit de ce mystère, ou dans la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, non seulement à l'extérieur, et comme des philosophes, ou des gens du monde la pratiquent, en qualité de vertu morale, ou par des motifs purement humains; mais par des vues de foi, et en union à l'esprit et aux dispositions de Notre-Seigneur et par des mouvements de la grâce.

R 7,2,9 On fait un acte de demande, en demandant humblement à Dieu l'esprit de ce mystère, ou la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, et priant Dieu de nous l'accorder, en union à Notre-Seigneur, et par Notre-Seigneur, en qui seul, et par l'esprit duquel nous prétendons le demander, et nous espérons de l'obtenir.

On fait un acte d'invocation des saints, en priant les saints auxquels on a une dévotion particulière, principalement ceux qui ont été présents au mystère, ou qui y ont contribué, ou qui ont beaucoup et parfaitement pratiqué cette vertu, ou cette maxime, de s'intéresser auprès de Dieu, pour lui demander pour nous l'esprit de ce mystère, ou la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, et leur témoignant la grande confiance que nous avons en leur intercession.

R 7,3 **Troisième partie**

R 7,3,1 La troisième partie de l'oraison consiste en trois actes. Le premier est une revue de ce qu'on a fait dans l'oraison. Le second, un acte de remerciement. Le troisième, un acte d'offrande.

R 7,3,2 On fait une revue, en repassant dans son esprit les principales choses qu'on a faites dans l'oraison, les sentiments que Dieu nous y a donnés, qui nous paraissent les plus de pratique, et les plus d'usage, et en pensant au fruit que nous en pouvons tirer.

R 7,3,3 On fait un acte de remerciement, en remerciant Dieu des grâces qu'on a reçues de lui dans l'oraison, des bons sentiments qu'il nous y a donnés, et des affections qu'il nous y a fait concevoir pour le bien de notre âme, et pour notre avancement dans la vertu.

R 7,3,4 On fait un acte d'offrande, en offrant à Dieu notre oraison, les résolutions que nous y avons faites, et les dispositions dans lesquelles nous sommes de les accomplir, nous offrant aussi nous-mêmes à Dieu, avec toutes nos actions et toute notre conduite pendant le jour.

R 7,3,5 On finit l'oraison, en mettant tout ce qu'on y a fait, conçu et résolu, sous la protection de la très sainte Vierge, afin qu'elle l'offre à son très cher Fils, et que par ce moyen, nous obtenions de lui les grâces qui nous sont nécessaires, pour faire toutes nos actions et pratiquer la vertu, ou la maxime sur laquelle nous avons fait oraison, pour sa plus grande gloire, et avec le plus de perfection qu'il nous sera possible.

R 8,1 **Directoire pour rendre compte de sa conscience.**

R 8,1,1 Chacun dans la communauté aura un jour assigné dans chaque semaine, pour rendre compte de sa conscience, et se mettra en état de le faire de la manière suivante.

R 8,1,2 Pendant le jour qui sera assigné pour rendre compte de sa conscience, on prendra un temps pour s'examiner, et prévoir les choses qu'on aura à dire, sur chacun des points ou articles marqués, et les avis qu'on aura à demander pour sa conduite.

R 8,1,3 On se disposera à cette rendition de compte en esprit de foi, se persuadant que c'est à Dieu à qui on doit parler, en la personne de son Directeur; et que c'est Dieu aussi qui par sa bouche nous parle, nous console, et nous donne des moyens de nous corriger de nos fautes, selon qu'il le juge à propos, pour notre avancement dans la vertu.

R 8,1,4 Pour s'imprimer plus fortement cette vérité dans l'esprit, et se mettre en état de profiter des avis qui seront donnés, il sera très utile et à propos de produire un acte de soumission d'esprit, à peu près de cette manière.

R 8,1,5 Mon Dieu, je crois fermement et tiens pour assuré, que c'est vous qui me devez parler aujourd'hui; qui devez m'enseigner ce que je dois faire, me consoler dans mes peines, m'avertir et me reprendre de mes défauts, par la bouche de mon Directeur, que vous avez chargé de ma conduite.

R 8,1,6 Je vous remercie, mon Dieu, de la bonté que vous avez eue, de m'avoir procuré un moyen si avantageux et si facile pour m'avancer dans la vertu.

R 8,1,7 Je vous prie de me donner les lumières qui me sont nécessaires pour connaître et découvrir le fond de mon coeur, comme il vous est connu à vous-même. C'est la grâce, ô mon Dieu! que je vous demande humblement, avec celle de profiter des bons avis qui me seront donnés.

R 8,1,8 Étant bien persuadé que c'est à Dieu à qui on doit parler, on éloignera de soi, comme des tentations très dangereuses, la duplicité, la honte, et le respect humain, qui pourraient faire cacher quelques pensées, sentiments, desseins, peines ou tentations.

R 8,1,9 On se mettra en état de parler avec une sincérité et simplicité chrétienne et religieuse, sur les choses qui sont contenues dans les articles suivants.

R 8,2 **Les articles sur lesquels il faut s'examiner pour rendre compte de sa conscience.**

R 8,2,1 Comment on se porte, si on n'est point, ou si on n'a point été incommodé, et de quoi. Si on n'a point eu quelques peines d'esprit, ou quelques tentations, quelles ont-elles été, et quelle en a été la cause; comment on s'y est comporté, et quel bien ou mal elles ont produit.

R 8,2,2 Dans quels défauts on est tombé depuis la dernière rendition de compte: si ç'a été avec vue, ou même de propos délibéré qu'on les a commis: quels ont

été les plus ordinaires: si on a travaillé à se corriger de quelques-uns; quels sont-ils, et de quels moyens on s'est servi.

R 8,2,3 Si on avance dans la pratique de la vertu, et dans le chemin de la perfection; ou si on s'y relâche: si on a eu quelques inspirations, si on y a été fidèle, et quelles vertus on a tâché de pratiquer.

R 8,2,4 A quoi on se sent porté; si on n'agit pas quelquefois par inclination, par humeur, par répugnance, ou même par passion.

R 8,2,5 Si on a de l'amour pour les mortifications, surtout pour celles de l'esprit et des sens: si on a pratiqué quelque mortification extraordinaire, et quelle est-elle. Comment on reçoit les pénitences qui sont imposées; si on les fait exactement, par quel motif, et avec quelle ferveur ou lâcheté on s'en acquitte.

R 8,2,6 Si on aime les humiliations, les mépris et les rebuts, en quoi on le remarque, et dans quelle disposition intérieure et extérieure on les reçoit.

R 8,2,7 Si on est bien aise d'être averti et repris de ses fautes; si on s'en accuse tous les jours, et de toutes, et dans quelles dispositions; si on y a de la répugnance; si elle est volontaire, ou non.

R 8,2,8 Quelle affection on a pour l'obéissance; si on est indifférent à tout, et disposé à obéir à quelque Directeur que ce soit, sans discernement, quelque répugnance ou difficulté qu'on y ressente.

R 8,2,9 Si on a de l'estime pour ses Règles; si on les observe exactement; si on a manqué à quelques-unes, et quelles sont-elles; de quelle manière on les observe; si c'est avec ferveur, ou lâcheté; si on y trouve de la difficulté, en quoi, et d'où elle vient.

R 8,2,10 Si on garde exactement le silence, et la récollection dedans et dehors la maison: si on fait attention à la sainte présence de Dieu: si elle est fréquente, ou même continuelle: si on veille sur soi: si on rentre souvent en soi-même, et si on fait en sorte de ne faire aucune action sans attention, sur soi et à Dieu, et sans vue de Dieu.

R 8,2,11 Si on s'applique à tous ses exercices, dans le temps, et selon l'ordre qui est prescrit: si on les fait tous, même les extérieurs, avec quelques dispositions intérieures, et dans la seule vue de plaire à Dieu, et de faire sa sainte volonté.

R 8,2,12 Comment on fait sa lecture spirituelle: quelle application on y a; si on en tire quelque fruit, et quel est-il?

R 8,2,13 Quel est le défaut auquel on s'applique pendant l'examen particulier: si on travaille à s'en corriger, et en quoi on le remarque.

R 8,2,14 De quoi on s'entretient pendant l'oraison; si on y fait les actes de la préparation; si on a de la facilité, ou de la peine à s'entretenir sur le sujet; si on y a des distractions; si on y a des sécheresses, ou quelque goût, et quel fruit on en retire.

R 8,2,15 Quelles dispositions on apporte pour recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie; si on s'en approche avec ferveur, tiédeur, ou lâcheté: si on y a de l'affection, si on les fréquente volontiers, et si on en profite.

R 8,2,16 Comment on entend la sainte messe, quelle attention on y a, et à quoi on s'y applique.

R 8,2,17 Si on a de la charité pour ses Frères; si elle est égale envers tous: si on a, ou si on a eu de la peine contre quelqu'un, et quelle en a été la cause; si même on n'en a point eu à l'égard du Directeur.

R 8,2,18 S'il n'y a point quelque Frère pour lequel on ressente quelque affection particulière; et si on n'a point parlé à quelqu'un en particulier.

R 8,2,19 Si on a de l'affection et du zèle pour le salut du prochain, et pour tous les exercices extérieurs de sa profession.

R 8,2,20 Comment on fait l'école, si on en observe les Règles, si on n'y perd point de temps: si on y suit toujours dans les leçons, et si on est exact à y reprendre toutes les fautes; si on n'y quitte point sa place; si on n'y parle pas, même à quelque écolier, sans nécessité; si on n'y a changé, et si on n'y introduit rien de nouveau.

R 8,2,21 Si on a soin dans l'école de faire avancer les écoliers dans la lecture, et dans l'écriture; et si on a pour le moins autant de soin de leur procurer de la piété. Comment on se comporte à leur égard; si on ne leur est point trop rude, trop doux, ou trop familier: si on ne s'y laisse point aller à l'impatience; et par quel esprit, et avec quel sentiment on les corrige.

R 8,2,22 Après avoir rendu compte de sa conscience, premièrement, on fera attention aux avis qui auront été donnés. Secondement, on remerciera Dieu de les avoir donnés. Troisièmement, on fera résolution de les suivre en toutes choses, et on prendra des moyens de les mettre en pratique.

R 9,1 Les neuf conditions *de l'obéissance.*

R 9,1,1 L'obéissance étant la vertu principale et la plus nécessaire aux religieux, et à toutes les personnes qui vivent en communauté, il est de conséquence, que ceux qui ont cet avantage, et qui veulent pratiquer cette vertu dans toute son étendue sachent en quoi elle consiste, et quelles sont les conditions qui la doivent accompagner, et sans lesquelles on ne peut pas véritablement lui donner le nom et la qualité d'obéissance.

R 9,1,2 L'obéissance est une vertu par laquelle on soumet sa volonté et son jugement à un homme, comme tenant la place de Dieu.
Il y a neuf conditions qui doivent nécessairement accompagner l'obéissance. La première est, qu'elle soit chrétienne et religieuse. La seconde, qu'elle soit universelle. La troisième, qu'elle soit indifférente. La quatrième, qu'elle soit exacte et entière. La cinquième, qu'elle soit prompte. La sixième, qu'elle soit aveugle. La septième, qu'elle soit simple. La huitième, qu'elle soit humble et respectueuse. La neuvième, qu'elle soit cordiale et affectueuse.

R 9,1,3 La première de ces conditions désigne le motif qui doit engager à obéir. Les trois suivantes regardent principalement la personne à qui on obéit, et les choses dans lesquelles on obéit. La cinquième marque le temps précis auquel on doit obéir, et les quatre dernières expriment la manière dont on doit obéir.

R 9,2 Des conditions de l'obéissance en particulier.

R 9,2,1 *L'obéissance doit être chrétienne et religieuse.*

La première condition de l'obéissance est qu'elle soit chrétienne et religieuse, c'est-à-dire qu'on doit obéir par vertu, et par esprit de religion comme à Dieu qu'on respecte et qu'on honore en la personne du Directeur, revêtu de son autorité, et ainsi par le seul motif d'obéir à Dieu, et de faire sa sainte volonté.
Les défauts contraires à cette sorte d'obéissance sont: premièrement, de n'avoir pas cette vue et ce sentiment de foi, que c'est à Dieu à qui on obéit en la personne du Directeur. Deuxième, de ne point obéir à cause des défauts d'un Directeur, pour quelques raisons que ce soit, même apparem-

ment bonnes, ou d'obéir plutôt à un autre, parce qu'on y a plus d'inclination que pour lui, parce qu'il a plus d'esprit, plus de science, ou plus de conduite. Troisième, d'obéir seulement, parce qu'on ne peut pas faire autrement, ou parce qu'on serait repris ou mis en pénitence. Quatrième, de préférer en choses commandées, conseillées, ou de règles, des mouvements intérieurs ou inspirations prétendues, ou même ses inclinations. En un mot, son propre sens à l'obéissance, ou les avis et les sentiments des autres aux sentiments et avis du Directeur, parce qu'on les croit meilleurs.

R 9,2,2 ***L'obéissance doit être universelle.***

La seconde condition de l'obéissance est qu'elle soit universelle, obéissant à tous Directeurs égaux, et inférieurs, sans discernement, à tout ce qui est commandé, en tout temps, et en tous lieux.
Les défauts contraires sont, d'obéir à un Directeur, et non à un autre, ou au Directeur, et non à ceux qui commandent par son ordre, en une chose, et non pas en une autre, en un lieu ou en une maison, et non pas en une autre.

R 9,2,3 ***L'obéissance doit être indifférente.***

La troisième condition de l'obéissance est qu'elle soit indifférente à tout ce qu'un Directeur commande.
Les défauts contraires sont: premièrement, d'obéir en une chose plutôt qu'en une autre. Deuxième, d'écouter ses inclinations ou ses répugnances dans les choses qui sont commandées. Troisième, de prévenir le Directeur pour le faire condescendre à ce à quoi on est porté, ou tout ouvertement le lui proposant comme une chose qu'il serait à propos ou utile de faire, lui en donnant même des raisons, ce qui ne tend cependant qu'à faire ce à quoi on a de l'inclination, ou à éviter ce à quoi on a de la répugnance, ou extorquant de lui des permissions pour des raisons apparentes qui pourraient être contraires à son avancement spirituel, ou au bon ordre d'une communauté, auxquels on a moins d'égard qu'à faire ce que l'on souhaite.

R 9,2,4 ***L'obéissance doit être exacte et entière.***

La quatrième condition de l'obéissance est qu'elle soit exacte et entière, sans omettre quoi que ce soit de ce qu'on croit être la volonté du Directeur, ne faisant rien de plus, et faisant tout ce qu'il aura commandé.

Les défauts contraires sont: premièrement, de faire seulement une partie de ce qu'on croit être la volonté du Directeur, ou de ce qu'il aura ordonné, soit par lâcheté, soit par son propre choix, et ce qu'on choisit dans ces occasions est ordinairement ce qui plaît davantage, et ce qui est plus conforme à son inclination, ou ce qui fait moins de peine. Deuxième, de faire plus que le Directeur ne commande même sous prétexte de bien. Le Frère Directeur, par exemple, aura commandé de balayer une chambre, on en balayera deux: il aura ordonné ou permis de faire une demi-heure d'oraison, on en fera une heure, et ainsi du reste. Troisième, de ne point faire les choses de la manière qu'elles ont été commandées, mais de les faire à sa façon. Le Frère Directeur, par exemple, aura commandé de couper une chose avec un ciseau, on la coupera avec un couteau, ou bien de se servir d'un méchant instrument pour faire une chose, on se servira pour cela d'un bon, qu'on aura cherché ou trouvé, sous prétexte que la chose sera plus tôt ou mieux faite par ce moyen. La nature ne manquera jamais de prétexte dans ces occasions. Quatrième, de faire quelque chose en un temps autre que celui qui a été réglé par le Directeur. Il aura, par exemple,

destiné tel jour, ou telle heure, pour faire quelque chose, on la fera en une autre, sous prétexte que ce jour, ou cette heure paraît plus commode et plus propre que le jour et l'heure qui a été réglée par le Directeur.

R 9,2,5 ***L'obéissance doit être prompte.***

La cinquième condition de l'obéissance est qu'elle soit prompte, obéissant sur-le-champ et au même moment que la chose est commandée, au premier clin d'oeil, au premier son de la cloche, quittant une lettre commencée à écrire, et une syllabe commencée à lire, quittant une chose au quart, ou à demi-faite, pour en commencer une autre, une parole commencée à proférer à la récréation, lorsqu'on sonne pour la finir, une personne à qui on parle, lorsque quelque exercice sonne, même toutes choses non achevées quelque nécessaires qu'elles paraissent, à moins qu'on ait permission de les continuer.

R 9,2,6 ***L'obéissance doit être aveugle.***

La sixième condition de l'obéissance est qu'elle soit aveugle, c'est-à-dire, sans faire aucune attention si la chose est bonne ou mauvaise, à moins qu'elle ne soit évidemment contraire aux commandements de Dieu, et quand la chose paraîtrait être commandée mal à propos, ou qu'il viendrait dans l'esprit quelques pensées qui pourrait faire entrer dans ce sentiment, ne les point écouter, et n'y point adhérer, mais au contraire, se persuader que le Frère Directeur a raison, et qu'on ne peut ni mieux, ni si bien faire, qu'en faisant ce qu'il commande, quelque chose parfaite qu'on puisse faire, parce qu'on ne peut ni si bien faire, ni rien de plus parfait que la volonté de Dieu, qui ne consiste qu'en une seule chose, et qui nous est infailliblement signifiée par le commandement de nos Directeurs, selon cette parole de l'Évangile: *Qui vous écoute, m'écoute.*
Les défauts contraires sont toute sorte d'examen et de recherche, si la chose est bonne ou mauvaise, ou si elle est commandée, bien ou mal à propos, ou quelques réflexions appuyées sur des raisonnements qui fassent croire l'un ou l'autre.

R 9,2,7 ***L'obéissance doit être simple.***

La septième condition de l'obéissance est qu'elle soit simple, faisant simplement ce qu'on commande, et parce qu'il est commandé, sans se mettre en peine pourquoi on le commande, et comment on pourra l'exécuter, renonçant même à toutes les pensées qui en pourraient venir dans l'esprit. Les défauts contraires sont, toutes sortes de questions, de pourquoi et comment, que l'obéissance ne peut ni admettre, ni tolérer. Pourquoi, par exemple, le Frère Directeur commande-t-il cette chose et non une autre? Pourquoi à nous, et non à un autre? Pourquoi souffre-t-il cela en celui-ci, et non à nous? Pourquoi commande-t-il tant de choses en même temps? Pourquoi commande-t-il des choses qui sont contraires les unes aux autres? Pourquoi commande-t-il des choses inutiles, ridicules, ou même nuisibles? Pourquoi commande-t-il avec tant de hauteur et de dureté? Comment veut-il qu'on fasse une telle chose qui paraît impossible? Comment veut-il qu'une personne fasse tant de choses, etc. Ou se faisant d'autres semblables questions à soi-même, ou les faisant au Frère Directeur, ou à d'autres.

R 9,2,8 ***L'obéissance doit être simple, et respectueuse.***

La huitième condition de l'obéissance, est qu'elle soit humble, et respectueuse, et ainsi sans réplique, qui tendent toujours à s'excuser, et à se dispenser de l'obéissance.

Les défauts contraires sont ces sortes de répliques, comme de dire, ou de penser: je ne puis faire cela, ou je le ferai en un autre temps, ou je ferai cette chose-là en faisant cette autre, je suis incommodé, je ne saurais faire tant de choses, une telle chose est trop difficile pour moi, un tel a dit qu'il fallait faire cela, ou quelques autres répliques que ce soit.

R 9,2,9 ***L'obéissance doit être cordiale, et affectueuse.***

La neuvième condition de l'obéissance est qu'elle soit cordiale et affectueuse, c'est-à-dire qu'il faut recevoir avec joie, tout ce qui est commandé, et le faire avec un esprit gai et libre, sans se faire peine de quoi que ce soit quelque difficile ou fâcheux qu'il paraisse.

Les défauts contraires sont 1. de recevoir les commandements du Frère Directeur avec froideur, d'une manière indifférente, ou d'un air mélancolique. 2. De se faire peine de ce qui est commandé, de le faire sans affection, lâchement, en murmurant, ou témoignant de la répugnance. 3. De se rebuter contre celui qui commande, ou contre ceux qui disent de sa part ce qu'il a commandé, ou qui le font faire. 4. De témoigner de la peine ou du ressentiment à l'égard du Frère Directeur, ou à l'égard de quelque autre, à cause d'un commandement qu'on aura reçu. En un mot, tout ce qui marque qu'on n'est pas content de ce qui est commandé, ou qu'on se fait peine de l'exécuter.

R 10,1 **Recueil des choses dont les Frères s'entretiendront dans les récréations.**

R 10,1,1 Il n'y a rien, qui contribue davantage, à dérégler les plus saintes communautés, que la conversation avec les séculiers, et la curiosité, et les entretiens de ce qui se passe dans le monde, et il n'y a rien par conséquent qu'on en doive éloigner avec plus de soin. On ne cherche ordinairement dans les communautés les conversations avec les séculiers que parce qu'on ne se contente pas de la conversation qu'on a tous les jours avec ses Frères, et on n'est curieux des choses qui se sont passées dans le monde, que parce qu'on n'a pas le coeur suffisamment occupé des choses de Dieu, et qu'on n'a pas coutume d'en parler; c'est cependant ce qui regarde Dieu et son service qui doit faire le sujet ordinaire des entretiens de ceux qui se sont consacrés à lui, en se retirant du monde. C'est pourquoi un des principaux soins qu'on doit avoir dans les communautés est d'y apprendre et de s'y accoutumer à parler de Dieu, et à en bien parler.

R 10,1,2 Ç'a été afin de procurer cet avantage aux Frères de la Société qu'on a jugé à propos dans notre Institut, de dresser un Recueil d'un grand nombre de matières de piété, qui puissent servir utilement de sujet d'entretien dans les récréations, que les Frères doivent tous les jours avoir ensemble après le repas.

Les Frères donc pour tâcher de conserver l'esprit de leur Institut et pour se conformer à ce qui leur est marqué dans la règle de la récréation, prendront garde de s'entretenir toujours sur quelques-unes des choses qui sont exprimées ci-après, afin de se maintenir dans l'horreur du monde, en rendant leurs conversations tout à fait différentes de celles des séculiers, de se mettre en état de n'avoir aucun commerce avec eux, et afin aussi de ne pas

éteindre en eux le feu sacré dont le Saint-Esprit aurait embrasé leurs coeurs dans l'oraison, et dans les autres actions saintes qu'ils ont eu à faire pendant le jour, par des discours qui, ressentant la corruption du siècle, ne serviraient qu'à distraire leur esprit, et les désoccuper de Dieu, et à altérer la pureté de leur coeur.

R 10,2 Pour cet effet les choses dont les Frères s'entretiendront dans les récréations, seront:

R 10,2,1 De ce qu'on aura lu au réfectoire, et c'est la première chose dont on doit parler dans les récréations.

R 10,2,2 De ce qu'ils auront lu dans leurs livres spirituels.

R 10,2,3 De la mort, du jugement, de l'enfer, et du paradis.

R 10,2,4 Des jugements de Dieu secrets et manifestes.

R 10,2,5 De la vie de Jésus-Christ, et de la dévotion toute particulière qu'on doit avoir envers lui, considéré en tous ses mystères, principalement envers sa divine enfance, ses souffrances et sa mort et sa résidence au très saint Sacrement de l'autel, des moyens d'acquérir et d'entretenir cette dévotion et de la procurer aux enfants.

R 10,2,6 De la vie de la très sainte Vierge, de l'importance qu'il y a d'avoir une grande dévotion à son égard, combien tout ce qui la touche nous doit être sensible, de quelle manière et avec quelle dévotion on doit réciter son office et dire le chapelet dans la Société, et de ce qu'on doit faire afin d'avoir une grande dévotion pour elle et de la procurer aux enfants.

R 10,2,7 De la vie des saints, particulièrement de ceux qui sont les patrons de la Société, comme saint Joseph, saint Cassien, ou en qui a plus paru l'esprit de notre Institut, et même de ceux qui ont eu particulièrement l'esprit de mortification et de zèle pour le salut du prochain, comme saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, saint Jean l'évangéliste, saint Ignace martyr, saint François d'Assise, saint Dominique, saint Vincent Ferrier, saint Charles, saint François de Sales, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, sainte Thérèse, et de la dévotion qu'on doit avoir pour eux.

R 10,2,8 De plusieurs maximes et pratiques spirituelles dont se sont servis les saints, particulièrement ceux qui se sont retirés du monde, qui peuvent inspirer de l'horreur pour le monde et de l'amour pour la retraite, pour l'oraison et pour le renoncement à toutes choses, et surtout de celles qui ont le plus de rapport à l'esprit de notre Institut.

R 10,2,9 Des misères spirituelles qui se rencontrent dans le monde, et des dangers pour le salut, où sont exposés ceux qui vivent dans le siècle.

R 10,2,10 De l'avantage et de l'assurance probable qu'ont de leur salut ceux qui vivent dans la Société, et qui ont le bonheur d'y être engagés et d'en observer les Règles.

R 10,2,11 De l'esprit de l'Institut et de la Société qui est l'esprit de foi, et de sa fin qui est l'instruction et l'éducation des enfants.

R 10,2,12 De la grâce de la vocation, des Règles et des commandements de la Société, pour se porter à les observer parfaitement.

R 10,2,13 Des moyens dont on peut se servir dans la Société pour avancer dans le chemin de la perfection.

R 10,2,14 De l'obéissance qui est le premier moyen de perfection dans une communauté, des avantages qu'elle procure et de ses conditions, du grand mérite de l'obéissance, et du repos d'esprit et de conscience qu'ont ceux qui obéis-

sent en toutes choses avec une véritable simplicité et de l'obligation qu'on a de le faire dans la Société.

R 10,2,15 De la retraite, du silence, de la mortification des sens et de l'esprit intérieur qui sont nécessaires aux Frères pour acquérir la perfection de leur état.

R 10,2,16 De l'oraison, de l'esprit de foi, de la présence de Dieu et du recueillement intérieur, comme étant les principaux soutiens intérieurs de la Société, et des moyens de les acquérir et de les conserver.

R 10,2,17 De la manière de bien faire oraison, de la méthode et des actes dont on se sert pour la faire dans la Société et du fruit qu'on en peut retirer.

R 10,2,18 Du grand bien que procure l'exercice de la présence de Dieu et des moyens de se la rendre facile et fréquente.

R 10,2,19 De l'obligation qu'ont les Frères de la Société de faire toutes leurs actions par esprit de foi, et des moyens qu'ils doivent prendre pour les faire toujours par cet esprit.

R 10,2,20 Des actions journalières, de la ferveur avec laquelle on les doit faire, de la facilité qu'on a et de se sauver dans la Société en les faisant avec esprit de foi et de religion sans rien faire de plus.

R 10,2,21 Du grand bonheur qu'ont les Frères de la Société de s'accuser tous les jours de leurs fautes, d'être souvent avertis de leurs défauts, de rendre compte de leurs consciences toutes les semaines et de ne parler que de bonnes choses dans les récréations, des grands fruits et avantages qu'ils peuvent retirer de ces exercices qui sont les quatre soutiens extérieurs de la Société, et de la facilité qu'ils ont par leur moyen de conserver une grande pureté de coeur.

R 10,2,22 De ce qu'ont fait paraître de pieux et d'édifiant dans la Société, les Frères qui sont morts, et de la régularité et des autres vertus qu'on a remarquées en eux.

R 10,2,23 Des vertus et principalement de celles qui sont propres aux religieux.

R 10,2,24 Des défauts qui sont contraires à ces vertus, non pas cependant de l'impureté.

R 10,2,25 Des vertus propres et particulières aux Frères de la Société, dont les principales sont exprimées aux article 14, 15, 16 ci-dessus, de l'union entre les Frères, de la retenue, de la douceur et de la patience qui leur sont nécessaires, et de l'édification qu'ils doivent donner au prochain.

R 10,2,26 Des défauts dont ils doivent principalement se donner de garde, tels que sont le défaut d'union et d'obéissance, la dissipation, la légèreté, la rupture du silence par les signes ou par les paroles, la manière d'agir naturellement, la lâcheté dans les exercices de la maison ou de l'école.

R 10,2,27 Des biens qu'on fait et qu'on peut faire dans la Société pour le salut du prochain, et des moyens dont les Frères peuvent se servir pour le procurer.

R 10,2,28 De l'obligation qu'ont les Frères de la Société de se bien acquitter de leur devoir dans l'école, d'y bien instruire les enfants, de leur bien faire le catéchisme et de les porter à la piété et de la manière de le bien faire.

R 10,2,29 Des différentes maximes et pratiques qu'on doit inspirer aux enfants pour les faire entrer dans l'esprit du christianisme.

R 10,2,30 Des vertus qu'on peut pratiquer dans l'école, telles que sont la charité envers les enfants, la modération, le silence, etc. et des défauts qu'on doit y éviter, tels que sont l'impatience, la dureté, la familiarité, la mollesse, etc. Les Frères prendront garde de s'entretenir toujours pendant la récréation de quelques-unes des choses ci-dessus exprimées, et que les choses dont ils s'entretiendront pendant ce temps ne soient pas purement spéculatives.

R 11,1 ***De l'esprit de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, qui est l'esprit de foi.***

R 11,1,1 La foi doit servir de lumière et de guide à tous les chrétiens pour les conduire et les diriger dans la voie de leur salut. C'est ce qui fait dire à saint Paul que le juste, c'est-à-dire, le véritable chrétien, vit de la foi, parce qu'il se conduit et qu'il agit par des revues et des motifs de foi; c'est pour ce sujet qu'il est d'une grande conséquence que les Frères des Écoles chrétiennes, qui ont pour fin de leur Institut d'élever les enfants qui sont confiés à leurs soins dans l'esprit du christianisme, et de faire en sorte de le leur procurer, soient si pénétrés et si abondamment remplis de l'esprit de foi, qu'ils regardent les sentiments et les maximes de foi comme la règle de leurs actions et de toute leur conduite, et l'esprit de foi comme l'esprit de leur Institut.

R 11,1,2 L'esprit de notre Institut est donc premièrement un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à n'envisager rien que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, et à attribuer tout à Dieu, entrant toujours dans ces sentiments de Job: *Le Seigneur m'avait tout donné: le Seigneur m'a tout ôté,* il ne m'est rien arrivé que ce qu'il lui a plu, et en d'autres semblables si souvent exprimés dans la sainte Écriture, et dans la bouche des anciens patriarches.

R 11,1,3 Pour entrer dans cet esprit, premièrement les Frères de cette Société auront un très profond respect pour la sainte Écriture, et pour en donner des marques ils porteront toujours sur eux le Nouveau Testament, et ne passeront aucun jour sans en faire quelque lecture par un sentiment de foi, de respect et vénération pour les divines paroles qui y sont contenues.

R 11,1,4 Secondement les Frères de la Société animeront toutes leurs actions de sentiments de foi, et auront toujours en vue les ordres et les volontés de Dieu, qu'ils adoreront en toutes choses, et par lesquelles ils auront égard de se conduire et de se régler.
Pour cet effet ils s'appliqueront à avoir une grande retenue des sens, et à n'en faire usage que dans le besoin, ne s'en voulant servir que selon l'ordre et la volonté de Dieu.

R 11,1,5 Ils s'étudieront à avoir une continuelle vigilance sur eux-mêmes, pour ne pas faire, s'il leur est possible, une seule action naturellement, par coutume, ou par quelque motif humain; mais ils feront en sorte de les faire toutes par la conduite de Dieu, par le mouvement de son Esprit, et avec intention de lui plaire. Ils feront le plus qu'ils pourront attention à la sainte présence de Dieu, et auront soin de se la renouveler de temps en temps, étant bien persuadés qu'ils ne doivent penser qu'à lui ou à ce qu'il leur ordonne, c'est-à-dire, à ce qui est de leur devoir et de leur emploi. Ils éloigneront de leur esprit toutes les idées et les pensées vaines qui pourraient les distraire de ces applications qui leur sont très importantes et sans lesquelles ils ne peuvent ni prendre ni conserver l'esprit de leur Institut.

R 11,1,6 Secondement l'esprit de cet Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants, et de les élever dans la crainte de Dieu; de les porter à conserver leur innocence, s'ils ne l'ont pas perdue, et de leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui leur pourrait faire perdre la pureté.
Pour entrer dans cet esprit les Frères de la Société s'efforceront par la prière, par les instructions et par leur vigilance et leur bonne conduite dans l'école, de procurer le salut des enfants qui leur seront confiés, en les

élevant dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire selon les règles et les maximes de l'Évangile.

R 11,2 ***Explication du chapitre de l'esprit de notre Institut***

R 11,2,1 Quel est l'esprit de notre Institut? C'est l'esprit de foi.

R 11,2,2 Qu'est-ce que l'esprit de foi?
C'est un esprit qui se règle et se conduit en toutes choses par des maximes et des sentiments de foi, tirées particulièrement de la sainte Écriture.

R 11,2,3 Quels font les effets que l'esprit de foi doit produire dans ceux qui le possèdent?
Il y en a trois: le premier est de ne rien envisager que par les yeux de la foi, le second est de ne rien faire que dans la vue de Dieu, et le troisième est d'attribuer tout à Dieu.

R 11,2,4 Qu'est-ce que n'envisager les choses que par les yeux de la foi? C'est ne considérer les créatures que selon que Dieu les connaît, et comme la foi veut qu'on les considère. Par exemple lorsqu'on voit un bel édifice, pour ne l'envisager que par les yeux de la foi on peut faire attention que toute sa beauté n'est qu'extérieure, que ce à quoi elle se termine n'est qu'à contenter les sens, et que cette beauté n'est que passagère et sera si peu stable et de si peu de durée qu'il ne demeurera pas pierre sur pierre et n'y en restera aucune idée.

R 11,2,5 En combien de manières peut-on regarder les créatures?
On peut les regarder en quatre manières, premièrement par les yeux de la chair, secondement par les yeux de la nature, troisièmement par la raison, quatrièmement par la lumière de la foi.

R 11,2,6 Qu'est-ce que regarder une chose par les yeux de la chair?
C'est ne la regarder que selon qu'elle paraît à l'extérieur et à cause du plaisir que la chair ressent lorsqu'elle en jouit. On regarde par exemple par les yeux de la chair le manger comme une chose bien bonne, parce qu'étant agréable au goût la chair prend du plaisir à cette action, au lieu que si l'on faisait réflexion à ce qu'est cette action en elle-même, on ne la regarderait que comme une action bien basse, parce qu'elle rend les hommes semblables aux bêtes.

R 11,2,7 Qu'est-ce que regarder une chose par les yeux de la nature?
C'est la regarder selon l'inclination naturelle ou la répugnance qu'on a pour elle. On se porte par exemple à manger d'une chose non pas à cause du plaisir sensuel qu'on y trouve, mais à cause qu'on a de l'inclination à en manger; on s'abstient de manger de quelque autre chose, parce qu'on a de la répugnance à en manger.

R 11,2,8 Qu'est-ce que regarder une chose par les yeux de la raison?
C'est la regarder selon que la raison nous la fait concevoir. C'est ainsi par exemple qu'on regarde le manger comme une chose utile pour conserver la vie des hommes; de même on regarde une table comme étant utile, parce qu'elle est propre pour écrire, pour manger ou pour poser quelque chose.

R 11,2,9 Qu'est-ce que regarder une chose par les yeux de la foi?
C'est ne la regarder que selon ce que la foi nous en apprend; c'est ainsi que saint Paul aux Phil. chap. 3, v. 19, nous fait regarder ceux qui se portent à manger avec excès comme des espèces d'idolâtres qui font leur dieu de leur ventre et qui mettent leur gloire dans ce qui devrait les confondre. C'est ainsi qu'on regarde la pauvreté comme un avantage, parce que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile que bienheureux sont les pauvres.

R 11,2,10 Quel est le second effet que l'esprit de foi doit produire dans ceux qui le possèdent?
C'est de ne rien faire que dans la vue de Dieu.

R 11,2,11 Qu'est-ce que ne rien faire que dans la vue de Dieu?
C'est, en faisant quelque chose, avoir attention à Dieu, et avoir Dieu pour principe et pour fin de tout ce que l'on fait.

R 11,2,12 Qu'est-ce qu'avoir attention à Dieu en faisant quelque chose?
C'est penser actuellement à la présence de Dieu.

R 11,2,13 Qu'est-ce qu'avoir Dieu pour principe dans tout ce que l'on fait?
C'est regarder Dieu comme le premier auteur et moteur de ce que l'on fait, et ne le faire que comme se laissant conduire par son divin Esprit.

R 11,2,14 Qu'est-ce qu'avoir Dieu pour fin de tout ce que l'on fait?
C'est faire tout ce que l'on fait pour la gloire de Dieu et purement pour lui plaire.

R 11,2,15 Quel est le troisième effet que l'esprit de foi doit produire dans ceux qui le possèdent?
C'est d'attribuer tout à Dieu.

R 11,2,16 Qu'est-ce qu'attribuer tout à Dieu?
C'est recevoir le bien et le mal comme venant de sa main; disant par exemple comme Job, le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, son saint nom soit béni.

R 11,2,17 Quels sont les moyens qui nous sont donnés et qui sont les plus propres pour nous aider à avoir l'esprit de foi et à nous conduire par cet esprit?
Il y en a sept principaux: le premier est d'avoir un profond respect pour la sainte Écriture. Le deuxième est d'animer toutes ses actions de sentiments de foi. Le troisième est de n'avoir en vue en toutes choses que les ordres et la volonté de Dieu. Le quatrième est d'avoir une grande retenue des sens. Le cinquième est d'avoir une grande vigilance sur soi-même, pour ne point agir s'il est possible naturellement, par coutume ou par quelque motif humain. Le sixième est d'avoir le plus que l'on peut attention à la sainte présence de Dieu et de se la renouveler de temps en temps. Le septième est d'éloigner de son esprit toutes les pensées vaines qui pourraient le distraire de ses applications.

R 11,2,18 Quel est le premier moyen qui nous est donné pour nous aider à avoir l'esprit de foi et à nous conduire par cet esprit?
C'est d'avoir un profond respect pour la sainte Écriture.

R 11,2,19 Quelles sont les marques qui font connaître qu'on a un profond respect pour la sainte Écriture?
Ce sont les suivantes: 1. Lorsqu'on la porte toujours sur soi. 2. Lorsqu'on en lit tous les jours quelque chose par un sentiment de foi, et qu'on s'acquitte de ces deux devoirs purement par respect pour les divines paroles qui y sont contenues et par esprit de régularité.

R 11,2,20 Quel est le second moyen qui nous est donné pour nous aider à avoir l'esprit de foi et à nous conduire par cet esprit?
C'est d'animer toutes nos actions de sentiments de foi.

R 11,2,21 Comment pouvons-nous animer toutes nos actions de sentiments de foi?
C'est en les faisant toutes par quelque motif de foi, en se mettant par exemple dans l'esprit quelque passage de la sainte Écriture qui nous aide et qui nous excite à bien faire l'action que nous faisons, comme lorsqu'on mange on peut se mettre dans l'esprit ce passage de saint Paul 1. Cor. ch. 10, v. 31: Soit que vous buviez, soit que vous mangiez, faites-le pour la

gloire de Dieu; ou cet autre, le royaume de Dieu ne consiste point dans le boire et dans le manger, mais à se revêtir de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

R 11,2,22 Quel est le troisième moyen qui nous est donné pour nous aider à avoir l'esprit de foi et nous conduire par cet esprit?
C'est de n'avoir en vue en toutes choses que les ordres et la volonté de Dieu.

R 11,2,23 Que doit-on faire pour n'avoir en vue en toutes choses que les ordres et la volonté de Dieu?
On doit faire trois choses: 1. Reconnaître et adorer en toutes choses les ordres et la volonté de Dieu. 2. Se conduire et se régler en tout par les ordres et la volonté de Dieu. 3. Ne faire toutes ses actions que dans la vue d'accomplir les ordres et la volonté de Dieu.

R 11,2,24 Qu'est-ce que reconnaître les ordres et la volonté de Dieu en toutes choses?
C'est être bien persuadé et bien pénétré qu'il n'y a rien en quoi la volonté de Dieu ne se fasse.

R 11,2,25 Qu'est-ce qu'adorer Dieu ou ses ordres et sa volonté en toutes choses?
C'est l'adorer dans tout ce qui est et dans tous les événements de cette vie, particulièrement dans ceux qui nous arrivent, Dieu le voulant ou le permettant par l'amour qu'il nous porte et pour notre plus grand bien. Un homme par exemple me donne un soufflet; j'adore dans cette conduite Dieu, ses ordres et sa volonté, Dieu ayant permis et même voulu à mon égard que cet homme me traitât ainsi.

R 11,2,26 Qu'est-ce que se conduire et se régler en tout par les ordres et la volonté de Dieu?
C'est prendre les ordres et la volonté de Dieu pour la règle de toute sa conduite.

R 11,2,27 Quelle marque peut-on donner qu'on prend la volonté de Dieu pour règle de toute sa conduite, lorsqu'on vit sous une Règle et sous la dépendance d'un Supérieur?
C'est quand on ne se conduit que par soumission à sa Règle, et par obéissance à son Supérieur, dans la vue d'obéir à Dieu, et d'accomplir sa sainte volonté.

R 11,2,28 Lorsqu'on ne se conduit que par soumission à sa Règle peut-on s'assurer qu'on se conduit et qu'on se règle en toutes choses par les ordres et la volonté de Dieu?
Oui, parce qu'on ne peut être plus assuré de faire la volonté de Dieu que quand on s'acquitte des devoirs de son état; et c'est ce qu'on fait sûrement lorsqu'on observe sa Règle.

R 11,2,29 Peut-on aussi s'assurer qu'en obéissant à son Supérieur on fait la volonté de Dieu?
Oui, parce que Jésus-Christ dit dans son Évangile, en parlant des Supérieurs: Qui vous écoute m'écoute. Et que saint Paul dit dans l'épître aux Hébreux ch. 13, v. 17: Obéissez à vos Supérieurs parce qu'ils veillent sur vous, comme devant rendre compte de vos âmes.

R 11,2,30 Qu'est-ce que faire toutes ses actions dans la vue d'accomplir les ordres et la volonté de Dieu?
C'est ne faire tout ce qu'on fait que parce qu'on est persuadé que c'est Dieu qui veut que nous le fassions (Ne manger, par exemple) ne dormir, ne se récréer que par soumission à la volonté de Dieu, et parce qu'on croit qu'il le veut. C'est ainsi qu'on sanctifie ses actions même les plus basses et les plus naturelles, en ne les faisant que pour contenter Dieu, et parce que c'est sa sainte volonté qu'on le fasse. On doit faire en sorte d'avoir cette vue

générale dans toutes ses actions, afin qu'elles aient une règle si juste et si droite qu'elle soit incapable de changement et de la moindre altération.

R 11,2,31 Quel est le quatrième moyen qui nous est donné pour nous aider à avoir l'esprit de foi et nous conduire par cet esprit?
C'est d'avoir une grande retenue des sens, n'en faisant usage que dans le besoin, et ne voulant nous en servir que selon l'ordre et la volonté de Dieu.

R 11,2,32 Que doit-on faire pour ne faire usage de ses sens que dans le besoin?
On doit pour cela ne s'en servir que lorsqu'il est nécessaire pour faire ce à quoi on est obligé.

R 11,2,33 Que doit-on faire pour ne se servir de ses sens que selon l'ordre et la volonté de Dieu?
On doit pour cela ne donner aucun exercice à ses sens que parce qu'on croit que telle est la volonté de Dieu: en sorte que si on ne croyait pas par exemple que ce fût la volonté de Dieu qu'on regardât, on ne se porterait pas à regarder. Et c'est pour cela qu'on ne doit vouloir regarder que dans le besoin, parce que Dieu ne nous a donné nos sens que pour nous en servir quand il est nécessaire, et non pas pour prendre aucun plaisir dans leur usage; ce qui fait que quand nous faisons usage de nos sens pour prendre quelque plaisir, nous nous éloignons de la volonté de Dieu.

R 11,2,34 Quel est le cinquième moyen dont nous devons nous servir pour avoir l'esprit de foi, et pour ne nous conduire que par cet esprit?
C'est de nous étudier à avoir une continuelle vigilance sur nous-même pour ne pas faire, s'il est possible, une seule action naturellement, par coutume ou par quelque motif humain.

R 11,2,35 Qu'est-ce qu'agir naturellement?
C'est agir comme une bête, suivant le penchant de la nature; par exemple: je me sens porté à manger ou à dormir, je le fais sans aucune autre vue, que parce que je m'y sens porté naturellement.

R 11,2,36 Qu'est-ce qu'agir par coutume?
C'est faire une action sans aucun bon motif, seulement parce qu'on est habitué à la faire par exemple: je me lève à une telle heure, je prie Dieu, j'entends la sainte messe, je prends de l'eau bénite, ou je fais quelque autre bonne action sans y penser, et seulement parce que j'ai coutume de la faire.

R 11,2,37 Qu'est ce qu'agir par quelque motif humain?
C'est faire une action par quelque motif d'espérance ou de crainte humaine; par exemple: je fais une bonne action parce que quelqu'un me regarde ou parce que je crains de déplaire à quelqu'un ou que j'en attends quelque récompense.

R 11,2,38 Quel est le moyen de faire en sorte de ne point agir naturellement, par coutume ou par quelque motif humain?
C'est de rentrer de temps en temps en soi-même, pour examiner par quel motif on fait ses actions, et pour en prendre quelqu'un qui soit bon.

R 11,2,39 Quel est le sixième moyen qui peut servir à avoir l'esprit de foi, et à nous conduire par cet esprit?
C'est d'avoir le plus qu'il est possible attention à la sainte présence de Dieu, et de se la renouveler de temps en temps.

R 11,2,40 Comment l'attention à la sainte présence de Dieu nous sert-elle à nous conduire par l'esprit de foi?
C'est premièrement en ce qu'elle nous fait faire nos actions par respect pour Dieu. Secondement avec modestie et recueillement, par raison de la présence de Dieu. Troisièmement en ce qu'elle nous sert à nous éloigner du

péché quel qu'il soit, comme déplaisant à Dieu et offensant les yeux de sa divine majesté.

R 11,2,41 Quel est le septième moyen dont nous devons nous servir pour avoir l'esprit de foi?
C'est d'éloigner de notre esprit toutes les idées et les pensées vaines qui pourraient le distraire des applications ci-dessus proposées, qui sont si importantes que sans elles on ne peut posséder ni conserver l'esprit de notre Institut, qui est l'esprit de foi. Et comme cet esprit est l'esprit chrétien et l'esprit de notre état, il n'y a rien que nous ne devions faire pour ôter tous les obstacles qui pourraient nous empêcher de posséder cet esprit dans la perfection que Dieu le demande de nous.

R 12 **Passages tirés de l'Écriture sainte, qui peuvent aider les Frères à faire leurs actions par l'esprit de foi.**

R 12,1 ***Pour se lever par esprit de foi, il faut penser à ce que dit saint Paul.***

R 12,1,1 Réveillez-vous vous qui dormez et Jésus-Christ vous éclairera;

R 12,1,2 ou bien à ce qui est dit aux Actes: Levez-vous promptement, Actes 12, v. 7.

R 12,2 Quand on met sa robe.
Revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ; revêtez-vous comme étant le saint et bien-aimé de Dieu.

R 12,3 Quand on se nettoie.
Rejetez tout amas d'ordures et de péchés, saint Jacques, chap. I.
Mon Dieu, créez en moi un coeur pur, et ne retirez point de moi votre Esprit-Saint. Ps. 50.

R 12,4 Quand on fait la prière vocale.
Ce peuple m'honore des lèvres, et son coeur est éloigné de moi. Je bénirai le Seigneur en tout temps, et sa louange sera toujours en ma bouche. Ps. 33.

R 12,5 Quand on fait l'oraison mentale.
Dieu est esprit et veut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. Saint Jean chap. 4. v. 24.
Quand vous voudrez prier, entrez dans votre cabinet, priez votre Père céleste en secret.

R 12,6 Quand on entre dans l'église ou l'oratoire.
Ma maison est une maison d'oraison. Luc, ch. 19, v. 46.
Ce lieu est terrible, c'est la maison de Dieu et la porte du Ciel. Gen.

R 12,7 Quand on déjeune ou qu'on dîne.
Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice et dans la joie que le Saint-Esprit nous apporte; soit que vous buviez, soit que vous mangiez, faites-le pour la gloire de Dieu. I Co. ch. 10, v. 31.

R 12,8 Pour l'examen particulier.
Je repasserai devant vous, mon Dieu, toutes mes années dans l'amertume de mon coeur. Que ferai-je quand Dieu viendra et qu'il examinera ma vie, dit Job.

R 12,9 Pour l'accusation des fautes.
Celui qui cache ses fautes ne réussit point, mais celui qui les confessera obtiendra miséricorde; il n'y a rien de si secret qui ne vienne à être découvert.

R 12,10 Après l'accusation.
Heureux celui de qui les iniquités sont pardonnées, dit David. Ps. 31, v. 1.
Vous voyez que vous avez été guéris, allez et à l'avenir ne péchez plus.

R 12,11 Quand on dîne.
L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce qui sort de la bouche de Dieu.

R 12,12 Quand vous êtes à table.
Ne vous laissez pas aller d'abord à l'intempérance de votre bouche, plusieurs sont morts par gourmandise.

R 12,13 Pour la récréation.
Les hommes rendront compte au jour du jugement de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites.
Si vous parlez, dites quelque chose qui donne de l'édification; Quand on est porté à rire.
L'insensé élève sa voix en riant, mais l'homme sage à peine rira-t-il tout bas.
Malheur à vous qui riez parce que vous pleurerez et que vous gémirez.

R 12,14 Quand on marche par la maison.
Ne regardez pas çà et là en marchant par les rues de la ville; la mort est entrée par nos fenêtres; mes yeux ont fait envoler mon âme.

R 12,15 Quand on nous dit des injures.
Tous ceux qui voudront vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés.
Laissez-les dire, ce sont des aveugles; vous aurez des afflictions dans le monde, mais prenez confiance, j'ai vaincu le monde.

R 12,16 Quand on souffre.
Les afflictions si courtes et si légères que nous souffrons produisent en nous le poids éternel d'une gloire incomparable.
Heureux est celui qui souffre parce qu'après qu'il aura été éprouvé il recevra la couronne de vie que Dieu a préparée à ceux qui l'aiment.

R 12,17 Quand on fait l'école.
Prenez garde à vous, ayez soin d'enseigner les autres, persévérez dans les exercices, par ce moyen vous vous sauverez vous-même et vous sauverez les autres.
Enseignez toutes les nations et leur apprenez à garder tout ce que je vous ai commandé, Jésus-Christ.

R 12,18 Quand on corrige quelqu'un.
Celui qui aime son fils s'applique à le corriger; vous le frapperez de verges et vous délivrerez son âme de l'enfer; vous serez mesurés de la même mesure dont vous aurez mesuré les autres.

R 12,19 Quand on écrit ou qu'on enseigne à écrire.
Seigneur, vous écrivez contre moi des choses amères, Job 13. Écrivez que bienheureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur.

R 12,20 Quand on fait le catéchisme.
Heureux l'homme qui s'est appliqué à la sagesse: aimez à être instruit, et vous acquerrez une sagesse qui vous durera jusqu'à la vieillesse.
Seigneur, vos ordonnances sont admirables, c'est pourquoi mon âme s'est appliquée à les connaître.
Les ignorants mourront dans l'indigence de leurs coeurs.
La sagesse vaut mieux que tous les riches trésors, et tout ce que l'on peut désirer ne lui est pas comparable.

R 12,21 Pour la lecture spirituelle.
Bienheureux est celui qui écoute les paroles de Dieu et qui fait ce qu'elles enseignent; celui qui m'aime gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons en lui et nous ferons notre demeure en lui; entendez-vous bien ce que vous lisez?

R 12,22 Pour l'avertissement des défauts.
Celui qui est bien prudent et bien instruit ne murmurera point lorsqu'il sera averti et châtié; celui qui méprise avec une tête dure celui qui le reprend tombera lui-même d'une chute mortelle, il ne guérira jamais.

R 12,23 Quand on est repris.
Celui qui aime les réprimandes en deviendra plus sage; acceptez de bon coeur ce qui vous arrivera; demeurez en paix au temps de l'humiliation. Le Sage.

R 12,24 Quand on est porté à donner des répliques.
Je me suis tu, je n'ai pas seulement ouvert la bouche pour dire la moindre parole ou mot, parce que c'est vous qui l'avez fait.
Il a été mené comme un agneau qui se laisse tondre sans crier.

R 12,25 Quand on parle au Supérieur.
Obéissez et soyez soumis à vos pasteurs qui veillent comme devant rendre compte de vos âmes, afin qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant, car ce ne serait pas votre avantage.
Celui qui conduit les frères doit être parmi eux en honneur.
Mon fils ne faites rien sans conseil et vous ne vous en repentirez point, dit le Sage.

R 12,26 Quand le Supérieur nous parle.
J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu me dit par la bouche de mon Supérieur. Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute.

R 12,27 Pour les actions moins ordinaires.
Pour la confession.
Ne rougissez pas de confesser vos péchés, dit le Sage: confessez vos péchés les uns aux autres, afin que vous soyez sauvés, saint Jacques.

R 12,28 Quand on reçoit l'absolution.
Vous voyez que vous avez été guéris, allez et à l'avenir ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive un plus grand mal.
Bienheureux celui à qui Dieu n'impute point de péché, David.

R 12,29 Quand on reçoit une pénitence.
J'ai péché, j'ai vraiment offensé Dieu, je n'ai pas été châtié comme je le méritais, Job.
En vérité si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.

R 12,30 Pour la sainte communion.
Comme le cerf désire la source des eaux, de même mon âme vous désire, ô mon Dieu; celui qui me mange vivra par moi; goûtez et voyez combien le Seigneur est doux.

R 12,31 Pour l'action de grâces.
Que rendrai-je au au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a fait.
Mon âme magnifie le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu mon Sauveur.
Maintenant, Seigneur, permettez à votre serviteur de mourir en paix.
Rendez grâces à Dieu en toutes rencontres, conservez ce qui est bon.

R 12,32 Quand on est porté à l'impatience.
Par la patience vous posséderez vos âmes. La patience vous est nécessaire,

afin qu'après avoir accompli la volonté de Dieu vous jouissiez de l'effet de ses promesses.

R 13 ***Moyens dont les Frères peuvent se servir pour devenir intérieurs.***

R 13,1 ***Premier moyen.***

Privations.

R 13,1,1 Première privation.
1. Des moindres péchés. 2. Des moindres choses qui déplaisent à Dieu.

R 13,1,2 Deuxième privation.
1. Des plaisirs des sens. 2. Des recherches de nature.

R 13,1,3 Troisième privation.
1. Des conversations humaines. 2. Des paroles inutiles.

R 13,1,4 Quatrième privation.
1. Des satisfactions de l'esprit. 2. Des consolations sensibles dans les exercices spirituels.

R 13,1,5 Cinquième privation.
Renoncements.
1. À sa propre volonté. 2. À son propre jugement.

R 13,2 ***Second moyen.***

Fidélité.
1. Aux Règles. 2. Aux moindres pratiques de communauté. 3. À l'obéissance. 4. Aux inspirations et aux mouvements intérieurs. 5. À l'ouverture de conscience à son Supérieur ou Directeur.

R 13,3 ***Troisième moyen.***

Application.
1. À la présence de Dieu. 2. À avoir des vues de foi dans ses actions. 3. À l'oraison pendant les temps prescrits durant le jour. 4. À faire de fréquentes oraisons jaculatoires. 5. À rentrer souvent en soi-même pour se recueillir et prendre quelques vues de foi.

R 13,4 ***Moyens de se faciliter cette application.***

Le premier est la modestie, le deuxième est la retenue, le troisième est la modération extérieure, le quatrième est le recueillement intérieur, le cinquième est la retraite extérieure, le sixième est la retraite intérieure.

R 13,5 ***Réflexions que les Frères peuvent faire sur les moyens de devenir intérieurs.***

R 13,5,1 1. Il faut s'éloigner des moindres péchés véniels quoiqu'ils paraissent petits, parce qu'ils peuvent priver de beaucoup de grâces.

R 13,5,2 2. Parce qu'ils ôtent à une âme une partie des lumières intérieures qui lui font connaître ce qu'elle doit faire pour son avancement dans la perfection.

R 13,5,3 3. Parce qu'ils abattent la vigueur de l'âme et lui ôte la force intérieure, qui lui faisait faire le bien avec facilité, particulièrement le bien contraire au péché commis.

R 13,6 ***Il faut ne pas faire tant soit peu volontairement la moindre chose qui déplaise à Dieu.***

R 13,6,1 1. Quand, par une imperfection, on ne se priverait que d'une grâce de Dieu, n'est-ce pas une grande perte?

R 13,6,2 2. Une âme qui est bien à Dieu doit vivre et être animée de l'Esprit de Dieu, et une imperfection est un même obstacle à l'infusion de l'Esprit de Dieu, qu'une petite pierre à l'écoulement de l'eau d'un tuyau dans un canal.

R 13,6,3 3. Il faut peu de choses pour contrister Dieu résidant dans une âme, qui est ou qui veut être à lui: Vous avez, dit l'époux dans le Cantique, blessé mon coeur par un de vos cheveux, comme s'il disait qu'un seul cheveu mal arrangé est capable de blesser les yeux et diminuer l'amour de l'époux.

R 13,6,4 4. Le soin de Notre-Seigneur par ses souffrances et par sa mort a été non seulement de retirer du péché, mais d'éloigner de toutes imperfections les âmes qu'il veut être toutes à lui: Soyez, dit-il, parfaits, comme votre Père céleste est parfait.

R 13,6,5 5. Jésus-Christ a eu soin, dit saint Paul, de donner de l'agrément et de la gloire à son Église, c'est aussi à l'âme fidèle, en la rendant exempte de taches et de rides, par les rides on peut entendre les imperfections.

R 13,7 ***Il faut se priver des plaisirs des sens.***

R 13,7,1 1. Parce que nous n'avons nos sens que pour en user dans le besoin, et non pas pour prendre par eux nos plaisirs.

R 13,7,2 2. Parce que l'amour des plaisirs des sens nous rend semblables aux bêtes.

R 13,7,3 3. Parce que l'homme animal, c'est-à-dire celui qui aime les plaisirs des sens ne peut pas concevoir et bien goûter les choses de Dieu.

R 13,8 ***Il faut se priver de ce que la nature recherche.***

R 13,8,1 1. Parce que la nature détruit la grâce, et ainsi pour peu que l'on recherche la nature elle affaiblit la grâce.

R 13,8,2 2. Parce que, selon saint Paul, on ne peut vivre de l'Esprit, qu'autant qu'on mortifie en soi les inclinations de la nature.

R 13,8,3 3. Parce qu'étant les disciples de Jésus-Christ nous devons suivre ses traces; or il s'est privé de toutes les recherches de nature et des commodités de la vie, pour nous en donner exemple.

R 13,9 ***Il faut se priver des conversations humaines.***

R 13,9,1 1. Parce que, selon l'auteur de l'Imitation, on en sort et on en revient moins homme.

R 13,9,2 2. Parce que ces sortes de conversations rendent une âme vide de l'Esprit de Dieu et de tous bons sentiments.

R 13,9,3 3. Parce que la conversation des chrétiens et bien plus des religieux, selon saint Paul, doit être dans le Ciel, et si quelqu'un parle, selon saint Pierre, que ses discours soient des entretiens de Dieu.

R 13,10 ***Il faut s'exempter de dire des paroles inutiles.***

R 13,10,1 1. Parce que, comme dit Jésus-Christ dans l'Évangile, nous rendrons compte au jour du jugement de toutes les paroles inutiles que nous aurons dites.

R 13,10,2 2. Parce que le temps employé en paroles inutiles est au moins une perte de temps, qui cependant nous doit être cher, ne nous étant donné que pour gagner le Ciel.

R 13,10,3 3. Parce qu'un chrétien et bien plus un religieux profane et son coeur et sa bouche lorsqu'il profère des paroles inutiles; et si nous en croyons saint Bernard, dans la bouche d'un religieux elles sont des blasphèmes.

R 13,11 ***Il faut se priver des satisfactions de l'esprit.***

R 13,11,1 1. Parce que les satisfactions de l'esprit nourrissent l'esprit propre, en sorte que l'Esprit de Dieu n'y peut pas avoir d'entrée; cependant ceux qui ne

vivent pas de l'Esprit de Jésus-Christ, selon saint Paul, ne peuvent pas être à lui.

R 13,11,2 2. Les satisfactions de l'esprit empêchent l'onction et la motion de l'Esprit de Dieu dans une âme, il faut néanmoins que comme nous devons vivre par l'Esprit de Dieu, selon saint Paul, nous marchions et nous nous laissions conduire par le même Esprit.

R 13,11,3 3. Les satisfactions de l'esprit dessèchent l'esprit et ôtent à une âme l'onction et l'Esprit de Dieu résidant en elle.

R 13,12 ***Il faut aimer la privation des consolations sensibles dans les exercices spirituels.***

R 13,12,1 1. Parce que ces consolations ne sont données de Dieu que comme un secours dans notre faiblesse, qu'il est libre à Dieu de nous l'ôter quand il lui plaît, et qu'il saura bien nous soutenir par d'autres voies.

R 13,12,2 2. Parce que ces consolations ne nous conduisent pas à Dieu sûrement, c'est la foi seule qui nous y conduit, sans crainte de nous tromper.

R 13,12,3 3. Parce que, quand nous nous attachons aux consolations sensibles, c'est notre propre satisfaction et non pas Dieu que nous cherchons.

R 13,13 ***Il faut renoncer à sa propre volonté.***

R 13,13,1 1. Parce que Jésus-Christ a renoncé à sa volonté dès le moment de sa conception, quoiqu'elle fut en lui très sainte et incapable de dérèglement; c'est ce qui lui a fait dire, je ne suis pas venu pour faire ma volonté.

R 13,13,2 2. Parce que notre volonté est la source de tous nos péchés, et que par conséquent elle retire notre coeur de sa pente naturelle qui est de tendre à Dieu.

R 13,13,3 3. Parce que c'est elle seule qui attire sur nous la colère et la vengeance de Dieu: ce qui fait dire à saint Bernard, ôtez la propre volonté, et il n'y aura plus d'enfer; c'est ce qui est cause qu'elle met obstacle en nous aux opérations de Dieu.

R 13,14 ***Il faut renoncer à son propre jugement.***

R 13,14,1 1. Parce que notre jugement a été tellement perverti par le péché originel, qu'il ne juge plus sainement de la plupart des choses, c'est ce qui fait que nous devons le remplir de vues de foi, à l'égard des choses qui nous conduisent à Dieu.

R 13,14,2 2. Parce que notre jugement ne pouvant plus juger des choses que d'une manière humaine, n'est capable que de nous donner des sentiments humains; c'est pourquoi il faut que ce soit Dieu qui nous inspire les sentiments que nous devons avoir de lui et de ce qui le regarde.

R 13,14,3 3. Parce que la sagesse de Dieu, qui est l'esprit intérieur, est cachée aux hommes, selon saint Paul, et qu'étant par conséquent inconnue à leur jugement ils ne peuvent pas se servir de lui pour se la procurer.

R 13,15 ***Fidélité aux Règles.***

R 13,15,1 1. Parce qu'elles sont le premier moyen de sanctification dans une communauté.

R 13,15,2 2. Parce qu'on ne reçoit de grâces dans une communauté, qu'à proportion de la fidélité qu'on a à l'observation de ses Règles.

R 13,15,3 3. Parce qu'on avance plus dans la perfection par la fidélité à l'observation de ses Règles que par toute autre voie.

R 13,16 ***Fidélité aux pratiques de communauté***

R 13,16,1 1. Parce que la raison pour laquelle on les néglige est qu'on en fait peu d'estime, elles sont cependant quelque chose de considérable devant Dieu.

R 13,16,2 2. Parce que, selon l'Écriture, qui méprise les petites choses tombera peu à peu. L'Évangile même nous marque que la récompense du Ciel sera donnée pour avoir été fidèle à pratiquer des choses qui paraissaient petites en elles-mêmes, comme d'avoir donné à manger aux pauvres; parce que vous avez été fidèles dans des petites choses, je vous établirai sur des grandes choses, dit Notre-Seigneur sous le nom d'un père de famille.

R 13,17 ***Fidélité à l'obéissance.***

R 13,17,1 1. Parce qu'elle est la vertu de l'état dans une communauté.

R 13,17,2 2. Parce qu'on attire plus de grâces sur soi par l'obéissance que par toute autre vertu.

R 13,17,3 3. Parce qu'on n'avance dans la perfection qu'à proportion qu'on travaille davantage à la destruction de soi-même; or la parfaite obéissance conduit à la destruction de tout soi-même.

R 13,18 ***Fidélité aux inspirations et aux mouvements intérieurs.***

R 13,18,1 1. Parce qu'elles sont ordinairement des lumières que Dieu répand dans une âme, pour l'éclairer sur ce qu'elle doit faire pour son bien particulier.

R 13,18,2 2. Parce que, quand on n'est pas fidèle aux inspirations, Dieu cesse d'en donner, les voyant inutiles.

R 13,18,3 3. Parce que n'être pas fidèle aux inspirations, c'est ce qu'appelle saint Paul éteindre en soi le Saint-Esprit; on peut même dire que c'est résister au Saint-Esprit, et c'est lui faire une grande injure.

R 13,19 ***Application à la sainte présence de Dieu.***

R 13,19,1 1. Parce que c'est le moyen de chasser de l'esprit toutes les pensées ou mauvaises ou inutiles, ou d'empêcher qu'elles n'y laissent aucune impression.

R 13,19,2 2. Parce qu'elle est l'âme et le soutien de la vie intérieure.

R 13,19,3 3. Parce que les exercices spirituels ont bien peu de vigueur, s'ils ne sont animés de la présence de Dieu.

R 13,20 ***Application à avoir des vues de foi dans ses actions.***

R 13,20,1 1. Parce que des actions qui seraient de peu de valeur, c'est en faire des actions chrétiennes.

R 13,20,2 2. Parce que c'est le principal moyen de les sanctifier.

R 13,20,3 3. Parce que c'est entrer en participation des dispositions saintes que Notre-Seigneur a eues en faisant les siennes.

R 13,21 ***Application à l'oraison.***

R 13,21,1 1. Parce qu'étant le premier exercice de la vie intérieure, elle est le premier moyen de devenir intérieur.

R 13,21,2 2. Parce qu'elle est, selon saint Chrysostome, l'exercice des anges, et que ceux qui s'y appliquent mènent une vie conforme à la leur.

R 13,21,3 3. Parce qu'étant une conversation avec Dieu, elle produit cet effet dans une âme, qu'elle parvient à faire toute son occupation de ce qui regarde le service de Dieu.

R 13,22 ***Application aux oraisons jaculatoires, et à rentrer fréquemment en soi-même.***

R 13,22,1 1. Parce que les oraisons jaculatoires retirent l'esprit qui n'est pas encore tout à fait à Dieu de l'application aux choses sensibles et extérieures, pour l'occuper des choses spirituelles et intérieures.

R 13,22,2 2. Parce qu'elles servent à dissiper et dissipent les pensées inutiles, que la communication au-dehors, quelque rare qu'elle soit, donne lieu d'entrer dans son esprit.

R 13,22,3 3. Parce qu'elles servent à exciter et entretenir dans nos coeurs le feu de l'amour de Dieu, qui par la faiblesse de notre esprit et la mollesse de notre coeur se ralentit de temps en temps.

R 13,23 ***Il faut avoir de la modestie, de la retenue et de la modération extérieure.***

R 13,23,1 1. Parce qu'elles vident l'esprit et l'imagination de ce qu'il y avait en eux de terrestre, d'humain et de sensible.

R 13,23,2 2. Parce que ces trois choses empêchent de tomber dans beaucoup de péchés.

R 13,23,3 3. Parce qu'elles ôtent toutes les choses du dehors qui peuvent mettre obstacle à la vie intérieure.

R 13,24 ***Il faut s'étudier au recueillement.***

R 13,24,1 1. Parce qu'il rappelle l'âme à elle-même.

R 13,24,2 2. Parce qu'il sert à mettre l'âme dans la tranquillité.

R 13,24,3 3. Parce qu'il dissipe et donne facilité à s'appliquer à la présence de Dieu, et à l'exercice de l'oraison.

R 13,25 ***Il faut se tenir dans la retraite extérieure.***

R 13,25,1 1. Parce qu'elle ôte toutes les idées du monde et des choses du monde.

R 13,25,2 2. Parce qu'elle ôte le goût, qu'elle détache des créatures, et qu'elle donne par ce moyen facilité à ne s'attacher qu'à Dieu.

R 13,25,3 3. Parce que quand on l'aime, elle fait parvenir à cet état qu'on n'a plus que du dégoût pour le monde et pour les choses créées: en sorte qu'on peut dire avec saint Paul: Le monde m'est crucifié, et je suis crucifié au monde.

R 13,26 ***Il faut pratiquer la retraite intérieure.***

R 13,26,1 1. Parce que la retraite extérieure est peu utile, si on n'y joint la retraite intérieure.

R 13,26,2 2. Parce que les puissances intérieures étant retirées des objets sensibles, l'âme a une grande facilité à s'occuper de Dieu.

R 13,26,3 3. Parce que la retraite intérieure met même une espèce de nécessité pendant qu'elle dure, de s'occuper de Dieu et des choses de Dieu.

R 14 ***Moyens qu'il convient aux Frères des Écoles chrétiennes de prendre, pour bien faire leurs actions.***

R 14,1 **Avant-propos.**

Si on veut faire ses actions avec la perfection que Dieu demande de nous, il faut surtout prendre garde et n'en faire aucune avec légèreté et précipitation; et avant que de se porter à ce qui se présente à faire, il est à propos de s'arrêter quelque temps pour délibérer et faire attention à quatre choses.

R 14,1,1 1. Si ce que nous allons faire ou dire n'est pas contraire à la loi de Dieu et ne l'offense en rien.

R 14,1,2 2. Si cela ne nous détourne pas de notre devoir et des obligations de notre état, que nous devons remplir parfaitement, et préférablement à tout autre bien que nous pourrions faire.

R 14,1,3 3. Si cela n'est pas contraire aux Règles de la communauté, ou aux résolutions que nous avons prises pour notre conduite.

R 14,1,4 4. Si cela n'est pas opposé à un plus grand bien, soit pour nous-même, soit pour le prochain.

Après ces petites réflexions il faut jeter intérieurement sa vue sur Notre-Seigneur Jésus-Christ faisant cette action, et puis commencer, continuer et finir la nôtre en union à Notre-Seigneur et dans la vue de l'imiter le plus parfaitement qu'il nous sera possible.

R 14,2,1 ***Du lever.***

Aussitôt votre réveil, tenez votre esprit appliqué à Dieu et dès le premier son de la cloche, imaginez-vous que c'est Jésus-Christ qui vous dit ces paroles: Réveillez-vous vous qui dormez, levez-vous d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera; ou ces autres du Cantique, Levez-vous et hâtez-vous mon épouse, ma bien-aimée, ma colombe. Correspondez à ces paroles et dites au fond de votre coeur: je me lèverai et je chercherai celui que j'aime de toute mon âme. Levez-vous donc promptement et avec ferveur, précisément à l'heure ordonnée par vos Règles sans hésiter un seul moment. Habillez-vous aussi promptement, vous appliquant à Dieu, et en prenant vos habits priez-le qu'il vous revête de son esprit, en disant du fond de votre coeur: Revêtez-moi du nouvel homme qui est créé selon Dieu et dans la sainteté.

R 14,2,2 Étant entièrement habillé, tenez-vous devant Dieu comme un néant, et reconnaissez-le comme votre créateur et votre souverain Seigneur, qui ne vous donne et ne vous conserve la vie, qu'afin que vous l'employiez à son service.

Gardez fidèlement le silence jusqu'au temps de l'oraison, et soupirant après l'heure que vous la devez commencer, résolvez-vous dès ce moment de vous rendre très exact et très ponctuel à tous les exercices de la communauté; car souvent la fidélité à se bien acquitter de tous les exercices qui se font pendant ce jour, dépend de cette première action et résolution.

R 14,3,1 ***De l'oraison.***

Estimez beaucoup le saint exercice de l'oraison, d'autant qu'elle est le fondement et le soutien de toutes les vertus; et qu'elle est la source des lumières et de toutes les grâces dont nous avons besoin, tant pour nous sanctifier que pour nous acquitter de nos emplois.

Soyez très fidèle à vous rendre au premier son de la cloche au lieu où vous devez faire oraison; et ne vous croyez point exempt de faute, lorsque vous tardez tant soit peu, même un seul moment.

R 14,3,2 Gardez toujours par un humble sentiment de vous-même, et par esprit de régularité la méthode et les voies ordinaires de l'oraison; à moins que Dieu ne vous donne quelque attrait, qu'il faut beaucoup examiner, et ne pas suivre sans conseil et sans l'ordre de votre Directeur.

R 14,3,3 Ne cherchez rien de sensible dans l'oraison, attachez-vous à ce qui est de la foi et qui porte à la haine et à la destruction du péché, au détachement des choses créées, à l'imitation de Jésus-Christ et à l'exercice des vertus qu'il a pratiquées, tâchant de l'imiter le plus parfaitement qu'il vous sera possible.

Prenez garde d'employer utilement tout le temps de l'oraison, donnez plus de temps aux affections et aux résolutions qu'aux raisonnements et aux considérations. Ne faites pas seulement des résolutions vagues et générales; mais faites-en toujours de particulières, et prenez des moyens propres pour les exécuter.

R 14,3,4 Persévérez continuellement dans l'oraison, et employez-y fidèlement tout le temps prescrit par vos Règles: portez-vous-y même avec plus d'affection, lorsque vous êtes dans les sécheresses et dans les tentations, quelque peine, ou quelque difficulté que vous y ayez, ou que vous puissiez y avoir, croyez que vous êtes trop heureux que Dieu ne vous abîme point pour vos péchés, et que c'est beaucoup pour vous qu'il vous souffre en sa sainte présence. Lorsque vous conversez avec Dieu dans l'oraison, ou que vous pensez à lui, ayez toujours un regard sur votre bassesse et votre indignité infinie, qui vous tiennent dans un profond respect et anéantissement devant Dieu.

R 14,4,1 ***De l'office.***

Lorsque vous réciterez l'office de la très sainte Vierge, récitez-le avec toute l'attention possible et avec un très grand respect intérieur et extérieur. Appliquez-vous-y autant que vous pourrez, ou au sens des paroles, ou aux mystères qui y sont contenus, ou simplement à la présence de Dieu, ou à quelques vertus de la très sainte Vierge. Prenez quelque moment pour faire réflexion et rentrer en vous-même avant que de le commencer.

R 14,4,2 Entrez alors dans les dispositions de Jésus-Christ priant au Jardin des Olives, puisque vous faites la fonction d'un pénitent public, qui priez, louez et remerciez Dieu au nom de toute l'Église, et plus particulièrement de toute la communauté. Tenez-vous toujours dans la posture la plus humble, la plus modeste, la plus respectueuse et la plus édifiante qu'il vous sera possible; faites toujours avant l'office intérieurement aussi bien qu'extérieurement la préparation exprimée par ces paroles: *Aperi Domine* etc. Appliquez-vous surtout à ces paroles *distincte,* distinctement, *attente,* attentivement, *ac devote,* et dévotement; et l'office étant fini, terminez-le comme l'oraison, par l'action de grâce, l'examen, et la contrition des fautes que vous y aurez commises.

R 14,5 **De la sainte messe**

R 14,5,1 Soyez toujours fort modeste et très respectueux dans l'Église, n'y parlant jamais que pour des choses absolument nécessaires, et en ce cas faites-le à voix basse et en peu de mots.
Ayez les yeux baissés ou arrêtés sur quelque objet de dévotion, et ne vous donnez point la liberté d'y regarder de côté et d'autre.
Renouvelez-y souvent la pensée de la présence de Dieu, et du respect que les anges ont devant sa divine majesté.

R 14,5,2 Lorsque vous entendez la sainte messe, unissez-vous toujours aux dispositions de Jésus-Christ victime immolée pour la gloire de son Père et accompagnez toujours votre action de préparation et d'action de grâces.
Servez-vous pour entendre la sainte messe avec fruit de la méthode qui est ci-après, mais que cette méthode ne vous empêche pas de vous y appliquer selon l'intention de l'Église, qui offre ce sacrifice pour les quatre fins ordinaires des sacrifices de l'ancienne loi, qui étaient ou eucharistiques pour rendre grâces à Dieu, ou propitiatoires pour obtenir le pardon de ses péchés, ou impétratoires pour lui demander quelques grâces, ou des holocaustes pour honorer Dieu et lui rendre ses devoirs.

R 14,6 ***Méthode pour bien entendre la sainte messe.***

Pour bien entendre la sainte messe, il faut entrer dans l'esprit et les sentiments du prêtre qui l'offre, qui sont ceux que l'Église paraît lui inspirer par les différentes actions qu'elle lui fait faire pendant ce très saint et adorable sacrifice.

Le prêtre commençant la sainte messe en se tenant au bas de l'autel et en s'humiliant dans la vue et la considération des péchés dont il est chargé, 1. des siens, 2. de ceux des assistants, 3. de ceux même de tous les fidèles, pour lesquels seuls le prêtre prie publiquement dans ce sacrifice, et pour lesquels il l'offre visiblement, 4. pour tous ceux même qui ne sont pas de l'Église, pour lesquels il peut y prier secrètement et demander à Dieu leur conversion se considérant comme tenant la place de Jésus-Christ dans ce sacrifice.

R 14,6,1 1. Pour entrer dans ces dispositions du prêtre au commencement de la sainte messe, il faut se tenir dans une profonde humilité, se présentant à Dieu comme un misérable, accablé du poids de ses péchés, et indigne pour cet effet d'assister à son saint sacrifice et de lui rendre l'honneur et les devoirs d'adoration que lui rend l'Église par le prêtre et avec le prêtre en la personne de ceux qui y assistent.

R 14,6,2 2. Le prêtre confessant ensuite ses péchés, on doit alors avec lui confesser les siens intérieurement à Dieu et entrer en confusion d'en avoir commis de si énormes et en si grand nombre.

On peut alors s'unir à la confusion qu'a eue Jésus-Christ quoique innocent, lorsqu'il priait au Jardin des Olives, et à celle même qu'a le prêtre extérieurement et intérieurement, selon l'esprit de l'Église, de porter nos péchés comme en étant chargé et accablé, afin de les détruire et de les anéantir en nous par la vertu de ce sacrifice.

R 14,6,3 3. On fera ensuite un acte de contrition en union avec le prêtre, demandant pardon à Dieu de tous ses péchés avec un coeur contrit et humilié, afin de se mettre en état que l'offrande qu'on doit faire de soi-même dans ce sacrifice soit reçue de Dieu et soit digne de lui autant que notre faiblesse peut la rendre telle.

R 14,6,4 4. On demeurera dans ces sentiments jusqu'au *Gloria in excelsis,* auquel temps on adorera, avec les saints anges et avec le prêtre, Jésus-Christ venant en ce monde pour détruire le péché, et on lui rendra avec toute l'Église ses actions de grâces pour un si grand bienfait, qui a procuré aux hommes de bonne volonté une paix intérieure et une abondance de grâces.

R 14,6,5 5. Depuis la collecte jusqu'à l'offertoire, on fera des actes de foi sur les vérités qui sont contenues dans la sainte Écriture, dont le prêtre fait lecture alors aux assistants, et dans le symbole qu'il récite ensuite, et on demandera à Dieu avec toute l'Église, les lumières qui sont nécessaires pour bien pénétrer ces vérités, et les grâces dont on a besoin pour goûter les saintes maximes qui y sont répandues, particulièrement dans les Épîtres des saints apôtres et dans le saint Évangile, dont l'Église instruit alors les fidèles, afin qu'ils les puissent pratiquer.

R 14,6,6 6. Depuis l'offertoire jusqu'à la préface, pendant lequel temps le prêtre offre à Dieu le pain et le vin disposés pour le sacrifice, afin qu'ils soient entièrement purifiés, on s'unira avec le prêtre et avec Jésus-Christ même, pour offrir comme une victime qui lui soit entièrement consacrée, son corps, ses sens, ses inclinations et ses passions, pour lui être crucifiés et

détruits en son honneur par la pratique de la mortification, comme le pain et le vin doivent être détruits et anéantis dans ce sacrifice, n'y en devant plus rester que les accidents; on offrira aussi à Dieu tout ce qu'on souffrira pendant ce jour, se disposant intérieurement à le souffrir pour son amour.

R 14,6,7 7. Depuis la préface jusqu'à la consécration, on s'unira aux saints anges, pour rendre à Dieu ses devoirs et le remercier de ce qu'il veut bien être honoré par ce sacrifice. On priera Dieu pour toute l'Église, particulièrement pour ses Frères et pour ses écoliers et pour tous les besoins de la communauté, et on offrira à Dieu son âme, toutes ses puissances et tous ses mouvements, pour lui être consacrés par l'attention qu'on y fera, en sorte qu'elle s'applique pendant le jour à penser à Dieu, à l'aimer et à n'avoir aucun mouvement ni ne faire aucune action que pour lui plaire, le tout en union à Jésus-Christ Notre-Seigneur que le prêtre se dispose pendant ce temps de faire venir sur le saint autel pour rendre honneur au Père éternel.

R 14,6,8 8. Depuis la consécration jusqu'au *Pater,* on adorera Jésus-Christ réellement présent sur les saints autels, et on s'unira intérieurement à lui pour entrer dans toutes ses dispositions de victime d'adoration de son Père, de médiateur et de réconciliateur de lui avec les hommes, qui sont les dispositions dans lesquelles il paraît par les prières du prêtre que Jésus-Christ est pendant ce temps, et on le priera de nous dégager tellement du péché, que nous soyons comme lui une victime sans tache, sainte et agréable au Père éternel.

On se souviendra aussi, au *Memento* pour les morts, de demander à Dieu en union avec le prêtre, qu'il ait la bonté de rendre ce sacrifice utile aux morts aussi bien qu'aux vivants.

R 14,6,9 9. Depuis le *Pater* jusqu'à la communion, on pourra réciter l'oraison dominicale en esprit avec le prêtre, et on se disposera à communier si on doit le faire, sinon on tâchera de se mettre en état de communier spirituellement, en demandant à Jésus-Christ son esprit, pour n'agir que par lui, ne devant plus vivre que de sa vie, comme étant un de ses membres; on s'abandonnera entièrement à lui pour participer à ses vertus, à ses mérites et à ses grâces, comme le prêtre paraît le demander pendant ce temps pour lui et pour toute l'Église.

R 14,6,10 10. Depuis la communion jusqu'à la bénédiction, on remerciera Dieu de la grâce qu'il a faite d'assister à ce saint sacrifice, et de toutes les grâces particulières qu'on peut avoir obtenue de Dieu pendant ce temps par la médiation de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et on demandera à Dieu par lui celle de profiter autant qu'on le pourra de ce sacrifice: ce sont les choses que demande le prêtre tant pour soi que pour toute l'église, et particulièrement pour les assistants.

R 14,6,11 11. Pendant la bénédiction on s'unira avec le prêtre pour recevoir sa sainte bénédiction, comme celle de Dieu même, et on le priera qu'il nous bénisse et toutes nos actions pendant le jour, et qu'il ne permette pas qu'il y en ait une seule qui ne lui soit agréable.

R 14,6,12 12. Pendant l'Évangile de saint Jean dans lequel sont exposés la grandeur et excellence du Verbe divin, et les bontés qu'il a eues d'être venu en en ce monde et de s'être servi d'un grand nombre de moyens pour nous sauver; on remerciera Jésus-Christ Notre-Seigneur de toutes ses bontés, et on le priera de ne pas permettre que nous nous rendions toutes ses peines inu-

tiles par notre ingratitude à son égard et par notre infidélité à correspondre à tant de grâces.

R 14,7,1 ***De la lecture spirituelle.***

Ne lisez aucun livre sans la permission ou sans l'ordre de votre Directeur; ne commencez point de lecture sans vous être mis en la présence de Dieu, demandez-lui par quelque courte prière les grâces et les lumières pour pouvoir comprendre et pratiquer ce que vous allez lire. Ne lisez jamais par curiosité, et ne vous pressez point pour avoir bientôt lu un livre, arrêtez-vous de temps en temps pour goûter ce que vous lisez, consultez et examinez-vous vous-même sur ce qui vous empêche de pratiquer ce que vous lisez; lorsque vous le pouvez pratiquer, voyez pourquoi vous ne le faites pas.

R 14,7,2 Lisez votre livre, comme vous liriez une lettre que Jésus-Christ vous aurait envoyée lui-même pour vous faire connaître sa sainte volonté; et surtout si c'est l'Écriture sainte, lisez-la avec un très profond respect, respectez-en jusqu'aux moindres syllabes, lisez-la avec soumission d'esprit, pratiquez ce que vous entendez, adorez ce que vous n'entendez pas; et si vous le voulez entendre, demandez quel en est le sens à ceux qui en ont l'intelligence.

R 14,7,3 Repassez souvent dans votre esprit, et tâchez de graver dans votre coeur ce que vous avez le plus goûté dans ce que vous avez lu.

A la fin de votre lecture ne manquez pas de rendre grâces à Dieu des vérités que vous aurez le plus goûtées et retenues, et priez-le qu'il vous aide à les mettre en pratique.

R 14,8,1 ***De l'examen.***

Rendez-vous l'usage de l'examen fort fréquent et fort familier, et outre les examens ordinaires de la journée, faites-en encore de petits à la fin de chaque action, comme de l'oraison, de l'office, de la sainte messe, des repas, etc. pour remarquer si vous n'y avez rien omis de ce qui était nécessaire pour les bien faire, et quelles fautes vous pouvez y avoir commises.

Outre l'examen des fautes que vous avez commises pendant le jour, vous en ferez encore un particulier sur un seul défaut ou sur une vertu le matin avant le repas.

R 14,8,2 Vous ferez tous ces examens selon les cinq points prescrits par saint Ignace: 1. Implorant l'assistance du Saint-Esprit. 2. Remerciant Dieu de ses bienfaits. 3. Recherchant exactement vos fautes. 4. En concevant du regret, de la honte et de la confusion. 5. Faisant quelque bonne résolution et cherchant les moyens de l'exécuter.

Le principal de l'examen est la douleur et la confusion jointes aux résolutions efficaces; c'est pourquoi il faut pour l'ordinaire s'arrêter et s'appliquer plus longtemps à ces deux points qu'aux autres.

R 14,9,1 ***Du repas.***

Considérez-vous comme un pauvre mendiant, auquel on donne à manger par aumône, et qui ne doit trouver rien à redire à ce qu'on lui donne quelque mal apprêté qu'il soit: contentez-vous toujours de ce qu'on vous donne, ne désirez rien de particulier, conformez-vous en tout à la communauté.

Considérez aussi que tous les goûts insipides n'ont rien de comparable aux mets dont les damnés sont repus dans l'enfer, du nombre desquels vous

seriez, si Dieu par sa miséricorde ne vous en eût préservé.
N'oubliez jamais de vous mortifier de quelque chose, et cependant en secret, afin de ne point paraître singulier.

R 14,9,2 Souvenez-vous du banquet céleste que vous ferez éternellement, si vous vous êtes volontiers privé de quelque chose pour l'amour de Dieu. Descendez aussi souvent dans les enfers, pour voir comment les sensuels y sont traités.
Gardez aussi souvent un très grand silence pendant le repas, rendez-vous attentif à la lecture de table, pour désoccuper votre esprit et séparer votre goût des viandes, regardez le manger comme une nécessité qui vous met au rang des bêtes; ce qui a fait gémir les saints de se voir obligés à cette action animale, pendant que les bienheureux louent Dieu dans le Ciel.

R 14,10,1 ***De la récréation.***

Prenez tous les jours après le repas quelque peu de récréation, afin de retourner ensuite aux exercices avec plus d'affection et d'application; regardez ce relâche comme celui que Notre Seigneur donnait quelque fois à ses apôtres, lorsqu'il leur disait. Venez prendre un peu de repos.
Ne vous y portez pas avec trop d'ardeur et d'épanchement, prenez garde à ne vous y pas dissiper et à n'y pas perdre la présence de Dieu, ne vous laissez jamais aller à y rire avec éclat et avec excès, ou à quelque autre pratique indécente, mais comportez-vous-y avec la gravité et l'honnêteté que doivent avoir des chrétiens, et surtout des personnes retirées du monde, dont toutes les actions doivent être saintes et édifiantes.

R 14,10,2 Bannissez-en entièrement les railleries et les entretiens de sottises et de ce qui se passe dans le monde.
Ne vous servez pas à l'égard de vos Frères de mots barbares, incivils ou malhonnêtes; mais traitez-les toujours honnêtement et avec respect.
Rendez vos récréations utiles et chrétiennes, y parlant toujours de bonnes choses, et comportez-vous-y comme une personne dont la conversation est au Ciel, et dont la modestie doit être connue de tout le monde.

R 14,11,1 ***Du silence.***

Estimez et gardez volontiers le silence, car il est le gardien de toutes les vertus et l'obstacle à tous les vices, puisqu'il empêche les médisances et toutes les paroles contre la charité, la vérité et la modestie, et qu'il fait qu'on ne s'occupe que des choses nécessaires, et qu'on ne se dissipe pas par des entretiens trop extérieurs et par des paroles inutiles.
Considérez souvent qu'un homme qui n'est pas retenu en paroles ne peut pas devenir spirituel, et qu'un moyen sûr pour être bientôt parfait est de ne pas pécher par sa langue.

R 14,11,2 Ne parlez pas sans nécessité hors le temps des récréations, et quand vous y serez obligé, faites-le toujours avec permission et avec retenue, à voix basse et en peu de mots.
Évitez même de parler des choses nécessaires, lorsqu'elles se peuvent remettre à un autre temps; cette mortification est d'un très grand profit et sert beaucoup à avancer une âme dans la perfection, d'autant que les grâces et les communications de Dieu sont semblables à une liqueur qui s'évente et se perd par la superfluité des paroles.
Tâchez de joindre toujours le silence intérieur avec le silence extérieur de votre langue, oubliant ce qui est créé pour vous souvenir de Dieu et de sa

sainte présence, dont vous tâcherez de vous entretenir toujours intérieurement.

R 14,12,1 ***De la rénovation.***

La pratique de la rénovation intérieure est d'autant plus nécessaire, que notre nature d'elle-même nous porte toujours au relâchement, et que nous nous démentons aisément des meilleures résolutions que nous avons prises, en nous engageant au service de Dieu; c'est pourquoi outre les retraites annuelles prenez toutes les semaines une heure, comme il est marqué dans la Règle, la veille du jour que vous devez rendre compte de votre conscience, et employez-la toute entière tant en oraison qu'en lecture spirituelle, prenant pour votre lecture le directoire, vos Règles et vos résolutions, examinant exactement si en toutes choses vous vous êtes conduit selon l'ordre de Dieu, et comme vous vous l'étiez proposé: marquez sur un papier en cas de besoin afin de vous en mieux souvenir, toutes les fautes que vous aurez remarqué avoir commises pendant la semaine, afin d'en rendre exactement compte au Frère Directeur.

R 14,12,2 Faites en sorte que vos principales vertus soient la fermeté et la fidélité dans la pratique du bien, et particulièrement à l'égard de vos Règles et de vos exercices, et prenez garde de ne vous relâcher en rien là-dessus; demandez souvent cette fermeté et cette fidélité qui est nécessaire pour obtenir le don de persévérance et pour ne pas tomber dans le malheur de ceux dont il est dit dans l'Écriture: Malheur à celui qui fait l'oeuvre de Dieu avec négligence.

R 15 ***Des principales vertus que les Frères doivent faire en sorte de pratiquer.***

R 15,1,1 **De la foi.**

Souvenez-vous toujours de ces paroles (le juste vit de la foi); que votre premier soin soit de vous conduire par esprit de foi, et non pas par caprice, par fantaisie ou par humeur, ni par inclination, ni par la coutume des hommes et du monde, ni même par raison, mais par la foi et par la parole de Jésus-Christ, la faisant la règle de votre conduite; attachez-vous universellement à ce qui est de la foi, fuyez la nouveauté, suivez la tradition de l'Église, ne recevez que ce qu'elle reçoit, condamnez ce qu'elle condamne, approuvez ce qu'elle approuve, soit par les conciles, soit par les souverains pontifes, rendez-lui en tout une prompte et parfaite obéissance.

R 15,1,2 Que votre foi soit agissante et animée de la charité, qu'elle vous fasse détacher de toutes choses, c'est-à-dire que vous preniez garde avec un très grand soin d'être toujours prêt à tout perdre plutôt que Dieu, à quitter tout plutôt que sa sainte volonté reconnue, et sacrifier tout honneur, santé et vie pour la gloire et les intérêts de Dieu, en imitant Jésus-Christ, suivant cette parole: Celui qui veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive.

R 15,1,3 Le premier effet de la foi est de nous attacher fortement à la connaissance, à l'amour, à l'imitation et à l'union de Jésus-Christ; à la connaissance, puisque c'est en cela que consiste la vie éternelle; à l'amour, puisque celui qui ne l'aime pas est un réprouvé; à l'imitation puisque les prédestinés lui doivent être conformes; à l'union, puisque nous sommes à l'égard de Jésus-Christ comme les branches d'une vigne qui sont mortes lorsqu'elles en sont séparées.

R 15,2,1 ***De l'obéissance.***

Il n'y a point de vertu qui vous soit aussi nécessaire que l'obéissance, puisqu'elle est essentielle à votre état, qu'il n'y a qu'elle qui soit capable de vous y soutenir, et que quand vous auriez toutes les autres vertus sans celle-ci, elles n'auraient en vous que l'apparence extérieure de vertu, parce que c'est elle qui dans une personne de communauté leur donne la forme qui leur est propre.

R 15,2,2 Adorez souvent l'obéissance simple et exacte de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Elle a été si simple qu'elle a été sans aucune réplique, sans aucune contradiction intérieure, et même sans aucun résonnement, et examen. Les holocaustes, dit-il, n'ont pas suffi, mon Père, pour satisfaire à votre justice; alors j'ai dit, voici que je viens pour faire, ô mon Dieu, votre volonté.

R 15,2,3 Prenez l'obéissance de Jésus-Christ pour modèle de la vôtre, et tâchez de vous y conformer, considérant ce que dit saint Paul, qu'il a été obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Dans cette vue, soumettez en tout votre volonté et votre jugement, quelque peine et quelque difficulté que vous ayez à obéir, pensant à ces paroles de saint Paul, que vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang.

R 15,2,4 Il faut que la foi accompagne toujours votre obéissance et qu'elle en soit le principe et la fin unique, sans quoi elle ne serait pas une vertu chrétienne et religieuse, telle qu'elle doit l'être pour vous convenir selon votre état.

R 15,2,5 C'est à Dieu seul que vous devez obéir en la personne de votre Supérieur et Directeur, parce qu'il n'y a que Dieu à qui soit due et qui mérite la soumission de la créature; ainsi dans la pratique de cette vertu toute autre vue que celle qui regarde Dieu ne vous doit faire aucune impression et ne doit jamais vous porter à obéir.

R 15,3,1 ***De la régularité.***

La régularité est ce qui établit et maintient le bon ordre, la paix et l'union dans une communauté, parce qu'elle est la source et l'uniformité de sentiments et de conduite dans ceux qui en sont les membres; plus elle y est exacte, plus l'Esprit de Dieu y réside et y répand abondamment ses grâces, et plus aussi ceux qui y demeurent ont de consolations intérieures, sont contents dans leur état et sont bénis de Dieu.

La régularité consiste à observer les Règles et les pratiques de communauté de la manière, selon l'ordre et dans le temps qui est prescrit.

R 15,3,2 Soyez très régulier dans toutes les observations de communauté, dans la vue que telle est la volonté de Dieu, et que c'est le moyen le plus convenable de faire ce que dit saint Pierre, qui est de rendre votre vocation et élection pour le Ciel ferme et assurée, autant que vous pouvez le faire en ce monde.

Prenez pour modèle de votre régularité celle que Notre-Seigneur a fait paraître dans tout ce qui lui avait été prescrit par son Père; ce qui a été cause que quelque instance que lui ait fait la sainte Vierge de faire son premier miracle, et nonobstant le respect qu'il avait pour elle, il ne le voulût point faire qu'au moment même qui lui avait été marqué par son Père, répondant seulement à la sainte Vierge: Mon heure n'est pas encore venue.

R 15,3,3 Ayez une régularité exacte pour les moindres pratiques qui paraissent en elles-mêmes de peu de conséquence par une simple vue de foi seulement,

parce que vous regardez la volonté de Dieu en elles, et qu'il vous est aussi important de la faire dans les plus petites pratiques que dans les plus grandes.
Pour acquérir une entière régularité, ne regardez jamais les pratiques de communauté selon ce qu'elles paraissent à l'extérieur, mais envisagez-les seulement selon le rapport qu'elles ont à la volonté de Dieu, qui est la même dans toutes, quelles qu'elles soient.

R 15,4,1 ***De la mortification de l'esprit.***

Si vous donnez trop de liberté et d'évaporation à votre esprit, il vous sera impossible de vous appliquer à l'oraison et aux autres exercices spirituels, comme vous devez le faire, et vous vous rendrez tellement extérieur, que vous n'aurez plus aucune facilité au recueillement intérieur, qui vous est cependant très nécessaire pour vous rendre maître de vos passions et ne les pas laisser échapper dans les différentes occasions que vous en aurez dans l'exercice de votre emploi.
Ayez donc toujours votre esprit dans la retenue, et pour cet effet, ayez le plus qu'il vous sera possible quelque bon sentiment intérieur qui l'occupe, afin que rien ne le dissipe au-dehors.

R 15,4,2 Faites en sorte que votre esprit soit toujours si attentif à lui-même, qu'il puisse recevoir les lumières dont l'Esprit de Dieu est disposé de l'éclairer, et de se conduire ensuite selon ces lumières avec sagesse dans toutes ses opérations.
Veillez sur vous-même pour n'appliquer votre esprit à rien par recherche de curiosité, et pour n'avoir jamais pour fin de le contenter, mais occupez-le seulement à des choses qui conviennent à votre profession.

R 15,4,3 Faites souvent attention que la première fin que Dieu a eue en vous donnant votre esprit, a été que vous fussiez en état de penser souvent à lui; c'est pouquoi l'un de vos premiers soins doit être de le dégager le plus qu'il vous sera possible de l'occupation des créatures, dans la vue que c'est faire injure à Dieu de penser à elles sans nécessité et ainsi sans ordre de Dieu.
Ce sera par ces différents moyens que vous vous procurerez la mortification de l'esprit, qui est bien nécessaire à des personnes comme vous, qui doivent être tout à fait à Dieu, ayant été choisi de lui par une grâce particulière pour un état aussi saint qu'est le vôtre, dans lequel il n'y a rien qui n'ait rapport à Dieu et qui ne puisse aider à se donner à lui.

R 15,5,1 ***De la mortification des sens.***

Les sens sont les portes par où entre le plus ordinairement le péché dans notre âme: ç'a été pour ce sujet que les saints se sont si fort appliqués à les mortifier, afin d'avoir moins de facilité à tomber dans le péché.
Vous devez si fort veiller sur eux, que vous vous absteniez dans ce qui les regarde de tout ce qui a la moindre apparence du mal, suivant l'avis que nous donne saint Paul.

R 15,5,2 Il est aussi de conséquence que vous ne les portiez pas indifféremment sur toutes sortes d'objets qui se présentent, et que vous vous accoutumiez à ne vous en pas servir sans réflexion, parce qu'autrement vous contracteriez une habitude de contenter votre sensualité, dont vous aurez ensuite beaucoup de peine à vous corriger.
L'usage des sens est nécessaire aux hommes, mais comme il leur est facile

d'en abuser, et par leur abus de se laisser aller à de grands désordres, il ne leur est pas moins nécessaire de les mortifier.

R 15,5,3 Ce qui doit vous porter à la mortification de vos sens, est que d'autant plus que vous les mortifierez, d'autant plus aussi jouirez-vous de la paix intérieure, et d'autant plus posséderez-vous la présence de Dieu.
Ce qui peut d'ailleurs vous engager à supporter volontiers la peine que vous aurez à mortifier vos sens, sera de faire souvent réflexion que plusieurs ont été sévèrement punis, pour s'être abandonnés aux plaisirs des sens dans des occasions qui paraissaient peu considérables. Telle a été la punition de la femme de Loth, pour avoir regardé derrière elle les villes de Sodome et de Gomorrhe consumées par un embrasement.

R 15,5,4 Offrez à Dieu de temps en temps un acte de mortification de quelqu'un de vos sens, qui vous faisant insensiblement mourir à vous-même, soit un sacrifice presque continuel dont vous vous serviez pour rendre vos devoirs à Dieu, et qui s'élève jusqu'à lui comme un encens agréable en odeur de suavité.

R 15,6,1 ***De la pénitence.***

Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son état pénitent: que votre principal soin soit de vous revêtir par lui de cet esprit de pénitence: demandez-lui souvent le coeur et les dispositions d'un vrai pénitent; entrez dans la force et dans la vertu de ces pratiques.
Premièrement un pénitent doit, comme Jésus-Christ qui s'est fait homme, péché et pénitent pour nous, porter toujours son péché devant soi; et c'est ce qui doit être le fondement de tous les autres devoirs qu'il est tenu de rendre à Dieu en vue de ses péchés. Mon péché est toujours devant moi, disait David.

R 15,6,2 Secondement le pécheur doit porter premièrement sur son visage et devant Dieu une confusion perpétuelle, à cause de son péché, comme Notre-Seigneur a porté devant son Père la honte de nos offenses: sa face, dit le prophète, a été couverte de confusion. Secondement devant tout le monde, étant honteux de se voir parmi les serviteurs de Dieu chargé de ses crimes, et portant sur soi l'horrible et le honteux fardeau de ses péchés, se cachant pour cela dans la solitude autant qu'il est possible et y demeurant toujours en esprit. Troisièmement cette confusion doit être encore à l'égard de lui-même, ne pouvant se souffrir ni se supporter dans cette honte et dans cette peine, ainsi que le Fils de Dieu disait: je suis devenu à charge à moi-même.

R 15,6,3 Ayez s'il se peut continuellement dans le coeur la honte, la douleur et la détestation de vos crimes en union avec Notre-Seigneur qui a vécu en sacrifice perpétuel d'un coeur vraiment contrit pour les péchés du monde. Dans la vue de tant de crimes soumettez-vous souvent intérieurement à la justice infinie, éternelle et toute-puissante de Dieu, pour porter les effets de vengeance et tous les châtiments qu'il lui plaira de vous imposer pour satisfaire à vos péchés. Faites de temps en temps la profession de pénitent, qui suit, et prenez aussi tous les jours pour pratiques de pénitence ce qui vous fait plus de peine dans votre état et dans votre emploi.

R 15,7,1 ***Profession de pénitent.***

En l'honneur et en union de Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils: pénitent devant vous pour mes péchés et pour les péchés de tout le monde, je fais profession, ô mon Dieu, de faire pénitence tous les jours de ma vie, et

de me regarder toujours et en toutes occasions comme un pauvre et misérable pécheur et pénitent très indigne.

R 15,7,2 Premièrement pour satisfaire à cette obligation, je fais résolution de porter toujours sur moi le portrait de Jésus-Christ souverain pénitent, de l'envisager et de l'embrasser souvent, afin que par ses regards aimables et intérieurs il renouvelle en moi le souvenir des obligations que j'ai de faire pénitence. Secondement je fais amende honorable à la justice et à la sainteté de Dieu, que j'ai offensé par mes péchés.

R 15,7,3 Troisièmement je veux entrer aujourd'hui dans toutes les dispositions intérieures de Jésus-Christ pénitent, pour faire pénitence avec lui, et comme un de ses membres et de ses enfants. Quatrièmement je vous offre, ô mon Dieu, toutes mes actions, et je vous prie de les recevoir en satisfaction pour mes péchés. Cinquièmement je ferai aujourd'hui avec le secours de votre sainte grâce telle N. ou telle N. action en esprit de pénitence: je souffrirai aujourd'hui telle et telle chose, et je me mortifierai en telles occasions, afin que Dieu, qui est juste et qui ne doit pas perdre aucun droit sur ses créatures, n'exige pas de moi en l'autre monde une entière vengeance et une très rigoureuse satisfaction.

R 15,7,4 Animez-moi, mon Dieu, du saint esprit de pénitence, et renouvelez en moi celui que j'ai reçu de vous dans le baptême: et faites que j'exprime ces sentiments et ces dispositions dans toute la conduite de ma vie. C'est, ô mon Dieu, ce que je vous promets de faire et la grâce que je vous demande, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

R 15,8,1 ***De l'humilité.***

Considérez cette vertu comme le fondement de toutes les autres vertus morales, sans laquelle on ne peut avoir aucune solide piété; puisque la piété sans humilité n'est ordinairement qu'une pure hypocrisie ou illusion. Pour acquérir cette vertu, il faut travailler fortement à se connaître.
1. Ce qu'on a été par le passé, tant au corps qu'en l'âme. 2. Ce que l'on est présentement. 3. Ce qu'on sera à l'avenir. 4. Le néant d'où nous sommes tirés, les péchés que nous avons commis, la colère de Dieu que nous avons irrité, et enfin l'enfer que nous avons mérité.

R 15,8,2 Souvenez-vous souvent et soyez persuadé que vous êtes le plus faible et le plus imparfait de tous, et qu'il n'y a que votre orgueil qui vous puisse faire croire le contraire, et quelque méchant homme que vous entendiez parler, regardez-le comme beaucoup au-dessus de vous.
Entrez dans de bas sentiments de vous-même, et ne vous croyez utile à rien, considérant que Dieu se sert de vous comme d'un vil instrument et que vous n'êtes propre qu'à attirer sa malédiction. Ne dites jamais rien de vous-même qui puisse laisser la moindre estime dans l'esprit du monde.

R 15,8,3 Fuyez les louanges et les approbations des hommes, et lorsque quelqu'un dira quelque chose à votre avantage, pensez que l'honneur n'est dû qu'à Dieu, et à vous la confusion. Tenez-vous dans le silence et humiliez-vous devant Dieu, dans la vue que vous n'êtes que néant et que péché.

R 15,8,4 Souffrez au contraire humblement les mépris et les rebuts que l'on fera de vous comme une chose très juste. Prenez toujours le pire quand il sera à votre choix; dans les entretiens et dans les récréations, ne vous empressez pas de parler, et parlez-y avec simplicité, sans user de paroles recherchées et affectées, et sans improuver ce que les autres disent, ni les interrompre,

et avec une voix modérée. Lorsque vous serez repris ou averti de vos défauts, ne vous justifiez point, à moins que votre Supérieur ne vous ordonne de dire la vérité. Considérez sans cesse ce que vous pouvez de vous-même et ce que vous avez fait, quand Dieu vous a laissé à vous-même. Regardez-vous comme capable seulement de vous perdre, et appréhendez jusqu'aux actions que vous croyez les meilleures.

R 15,9,1 ***De la modestie.***

On peut dire universellement qu'il faut que vous fassiez paraître dans toutes vos actions extérieures une grande modestie et humilité, jointes à une sagesse qui convienne à votre profession; mais en particulier vous observerez les choses suivantes.

Vous tiendrez toujours la tête droite, l'inclinant tant soit peu sur le devant, en sorte qu'elle ne penche point sur les épaules; vous ne la tournerez point en arrière ni de côté et d'autre; et si la nécessité vous y oblige, vous tournerez en même temps tout le corps posément et avec gravité. Vous ferez paraître de la gaieté sur votre visage plutôt que de la tristesse, ou quelque autre passion moins réglée.

R 15,9,2 Vous aurez pour l'ordinaire les yeux baissés, sans les élever excessivement ni les tourner de côté.

Vous éviterez d'avoir le front ridé, et beaucoup plus le nez afin qu'on remarque en vous une sagesse extérieure qui soit la marque de l'intérieure.

Lorsque vous parlerez particulièrement à des personnes d'autorité, et encore bien plus exactement à des personnes d'autre sexe, vous ne les regarderez pas fixement au visage, mais vous aurez une grande retenue à leur égard.

Vous ne tiendrez pas les lèvres trop serrées ni trop ouvertes.

R 15,9,3 Lorsque vous aurez à parler vous aurez égard à la modestie et à l'édification que vous devez donner au prochain, tant dans vos paroles que dans votre manière de parler. C'est pourquoi vous prendrez garde de ne pas ni trop parler ni trop haut ni trop précipitamment, et ne faire aucun signe ni aucun geste, soit avec la tête soit avec les mains.

Vous tiendrez vos mains en repos et vos bras croisés avec décence. Vous vous abstiendrez de faire des gestes avec les mains en parlant, et jamais vous ne les aurez pendantes ou dans vos poches.

Vous aurez les pieds joints quand vous serez en repos, sans les croiser. Vous n'écarterez point vos jambes et ne les mettrez point l'une sur l'autre lorsque vous serez assis.

R 15,9,4 Vous marcherez posément, sans branler les bras de côté et d'autre et sans vous presser considérablement, à moins que quelque nécessité ne vous y oblige.

Vous aurez égard que vos gestes et tous les mouvements de votre corps soient tels qu'ils puissent édifier tout le monde.

Si vous allez, soit deux, soit trois ensemble hors la maison, vous garderez l'ordre qui vous aura été prescrit par le Supérieur ou Directeur.

Enfin vous tiendrez vos habits toujours propres et nets, et vous les porterez avec la décence et la modestie qui convient à une personne de votre profession.

R 15,10,1 ***De la pauvreté.***

Chérissez la pauvreté comme Jésus l'a aimée, et comme le moyen le plus propre que vous puissiez prendre, pour avancer dans la perfection. Tenez-vous toujours dans la disposition de mendier si la providence le veut, et de mourir dans la dernière misère.

R 15,10,2 N'ayez et ne disposez de rien, ni de vous-même. Enfin tendez toujours au dénuement et au dépouillement de toutes choses, afin de vous rendre semblable à Jésus-Christ qui a manqué de tout pendant sa vie pour l'amour de nous. Ç'a été aussi la pratique de tous les grands saints qui se sont retirés du monde, et qui ont travaillé au sujet des âmes, comme les apôtres et autres. Imitez-les en méprisant les choses temporelles, puisque vous êtes dans un état et dans un emploi qui a rapport au leur.

R 15,10,3 N'ayez rien en propre, et regardez tout ce que vous avez comme étant commun à tous vos Frères, le donnant, le cédant et le quittant sans peine. Privez-vous le plus que vous pourrez, non seulement du superflu, mais des choses même qui sont utiles et nécessaires, et soyez bien aise quand quelque chose vous manque sans que vous y ayez contribué.

R 15,11 ***De la patience.***

La patience doit être inséparable de la pauvreté. Cette vertu dispose le coeur à souffrir généralement tous les maux de l'esprit et du corps pour l'amour de Dieu, et pour imiter Jésus-Christ. Estimez beaucoup cette vertu et pratiquez-là souvent, vous abandonnant entièrement à Dieu, pour souffrir les choses les plus fâcheuses. 1. Lorsqu'elles se présentent, les agréant et les acceptant par soumission à la volonté de Dieu. 2. Lorsqu'elles arriveront, les recevant avec patience et humilité, sans vous plaindre. 3. En silence, sans en rien dire à personne. 4. Avec estime, les regardant comme de vrais biens. 5. Avec désir, avec joie et action de grâces.

R 15,12,1 ***De la tempérance.***

Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'usage qu'il a fait de cette vertu et dans ses austérités admirables, dans le boire, le manger et le dormir pour imiter ce divin maître, et pour vous établir dans une parfaite tempérance. Soyez bien aise de coucher durement, et ne vous plaignez jamais du boire ni du manger ni de la dureté de votre lit.

R 15,12,2 Ne mangez jamais hors du repas, et faites en sorte qu'au sortir de vos repas vous soyez disposé aux exercices de l'esprit. Défiez-vous du vin: car il produit l'impureté, selon que le dit saint Paul, et si vous en buvez, mettez-y toujours beaucoup d'eau; veillez-y surtout lorsque vous êtes en voyage: cela étant d'une très grande conséquence. Saint Timothée quoiqu'infirme n'en buvait que peu, encore était-ce par le commandement du même saint Paul.

R 16,1 ***Considérations que les Frères doivent faire de temps en temps, et surtout pendant leur retraite, sur leur état et sur leur emploi.***

R 16,1,1 Considérez quel est votre état et comment vous y êtes entré, si ç'a été en vue de l'ordre et de la volonté de Dieu.

R 16,1,2 S'il y a du mal, rétractez-le, s'il y a eu faute d'intention assez pure, formez-la maintenant, et comme si vous ne faisiez que d'y entrer, protestez que vous n'y voulez demeurer, que parce que vous croyez que Dieu le veut.

R 16,1,3 Persuadez-vous qu'il vous est très important pour votre salut d'être fidèle dans votre état, et que cette fidélité consiste à n'y manquer à rien de ce que Dieu demande de vous, comme ayant à en rendre compte à Dieu jusqu'aux moindres petites circonstances.

R 16,1,4 Ne faites point de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut et de votre perfection. Assurez-vous que vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerrez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état, pourvu que vous le fassiez en vue de l'ordre de Dieu.

R 16,1,5 Considérez que vous n'êtes en ce monde et dans votre état que pour y faire du bien. Voyez les biens propres à votre état, et comment vous les pratiquez, quels sont les défauts que vous y commettez? D'où ils viennent et quels sont leurs remèdes?

R 16,1,6 Considérez comment vous observez les Règles de votre état et de votre emploi, faites-en quelque revue maintenant.

R 16,1,7 Avec quelle attention et quel esprit intérieur faites-vous tout ce que vous avez à faire dans votre état et dans votre emploi? Unissez-vous toutes vos actions aux actions et aux desseins de Jésus-Christ?

R 16,1,8 Comment vous comportez-vous avec les personnes avec qui vous avez à traiter, soit Supérieurs, soit égaux, soit inférieurs?

R 16,1,9 Quelle conduite et quelle modération gardez-vous quand les choses que vous faites ou que vous entreprenez dans votre état ou dans votre emploi ne réussissent pas comme vous l'aviez espéré, ou comme vous l'auriez souhaité?

R 16,1,10 Acceptez-vous volontiers comme de la part de Dieu tout ce que vous êtes contraint de souffrir dans votre état et votre emploi, de quelque part qu'il vienne?

R 16,1,11 Dans les exercices de votre état et de votre emploi, ne suivez-vous pas plutôt votre naturel et votre inclination que la conduite et l'Esprit de Dieu?

R 16,1,12 En quoi consiste votre faible dans ce qui regarde votre emploi? Est-ce d'être trop prompt et trop empressé, ou d'être trop lâche et trop négligent?

R 16,1,13 Ne vous occupez-vous pas à quelque chose qui vous empêche de vous bien appliquer aux exercices de votre état et de votre emploi?

R 16,2 ***Touchant l'emploi du temps.***

R 16,2,1 Considérez combien il vous importe de bien employer le temps. Pour cet effet, il faut que vous viviez avec ordre, et pour mettre ordre à vos actions extérieures, vous devez régler votre intérieur et vous résoudre à ne plus vivre que par la conduite de la grâce.

R 16,2,2 Comment gardez-vous l'ordre dans vos actions? N'avez-vous pas plus d'égard à chercher vos commodités ou à faire ce qui vous vient d'abord dans l'esprit, qu'à suivre l'ordre et la conduite de la communauté?

R 16,2,3 Faites-vous les actions communes d'une manière spirituelle, qui ne regarde que Dieu et son bon plaisir, ou plutôt par inclination, par manière d'acquit, par respect humain, ou par quelque autre motif purement naturel?

R 16,2,4 Ne laissez-vous pas quelquefois écouler du temps inutilement faute de vous tenir exact à l'ordre que vous devez garder?

R 16,2,5 Vous estimez-vous heureux de vivre toujours avec règle, comme vous faites maintenant? Résolvez-vous de la garder inviolablement.

R 16,2,6 Ne vous laissez-vous pas conduire quelquefois par humeur, pour changer ou pour ne pas faire l'ordre de la communauté? Ne vous en dispensez-vous pas quelquefois sans raison, par votre propre conduite et sans permission?

R 16,2,7 N'avez-vous pas pris bien souvent pour raison de changer ou de ne pas faire vos exercices ordinaires, la difficulté ou l'opposition que la nature y ressentait? Faites réflexion maintenant si vous ne vous êtes pas laissé tromper bien souvent sur ce sujet, et précautionnez-vous pour l'avenir.

R 16,2,8 Ne croyez-vous pas que c'est assez de faire toutes choses dans leur temps, sans vous mettre en peine de les faire avec perfection? Et êtes-vous persuadé que c'est une partie de leur perfection de les faire en leur temps? Faites-vous toutes vos actions aussi parfaitement que vous savez qu'il les faut faire?

R 16,2,9 Ne vous mettez pas tant en peine de savoir comment il faut faire, pour faire parfaitement ce que vous avez à faire, que de le faire aussi parfaitement que vous savez; car en faisant parfaitement ce que vous savez, vous méritez d'apprendre et de savoir ce que vous ne savez pas encore.

R 16,2,10 Contentez-vous de ce que vous pouvez faire, puisque Dieu en est content; mais ne vous épargnez point en ce que vous pouvez avec la grâce: et croyez que pourvu que vous le vouliez, vous pouvez plus avec la grâce de Dieu que vous ne pensez.

R 16,3 ***Touchant le lever et l'oraison***

R 16,3,1 Considérez que l'action du lever est d'une telle conséquence, que le Saint-Esprit nous a marqué expressément dans l'Écriture que nous y fussions fort diligents, et que nous ne nous missions point en peine, en doute, ou en examen s'il faudrait se lever quand l'heure est venue et que la cloche sonne, comme s'il nous disait, que cela étant tout résolu, il ne fallait plus penser qu'à l'exécuter sur-le-champ. Comment vous y comportez-vous?

R 16,3,2 La première pensée que vous devez avoir dans votre esprit en vous habillant doit être de Dieu, ou en le priant, ou en l'adorant par quelque courte prière, mais fervente. Comment en usez-vous?

R 16,3,3 En vous habillant vous devez penser au sujet de l'oraison que vous allez faire, et témoigner à Dieu le désir que vous avez de la bien faire. N'êtes-vous point trop long à vous habiller, ou trop léger à vous laisser distraire l'esprit pendant ce temps de quelque pensée inutile?

R 16,3,4 Avez-vous soin de ne vous laisser occuper l'esprit de rien, que de Dieu jusqu'au temps de l'oraison, et de vous trouver avant qu'on dise, vive Jésus, à quatre heures trois quarts le matin, sans y manquer?

R 16,3,5 Avec quelle ferveur allez-vous à l'oraison? Quel amour avez-vous pour ce saint exercice? Quelle posture de corps y tenez-vous? Quelle attention d'esprit avez-vous? Quelles résolutions y faites-vous?

R 16,3,6 Les entretiens de l'esprit et les affections de la volonté sont proprement le corps de l'oraison, et le Saint-Esprit en est l'âme, qui éclaire et instruit l'esprit et qui échauffe la volonté. Quel profit en tirez-vous? Qu'est-ce qui vous aide ou empêche d'en profiter?

R 16,3,7 Faites-vous des résolutions dans l'oraison? Avec quelle affection les faites-vous? Vous mettez-vous en peine de les pratiquer?

R 16,3,8 Faites-vous une revue à la fin de l'oraison de la manière dont vous vous y êtes comporté et de ce que vous y avez fait? Cette revue se doit toujours faire.

R 16,3,9 Avez-vous soin de faire au commencement de l'oraison ordinaire une petite considération sur les actions de la journée, sur quelqu'une que vous

ayez plus de peine à faire, sur quelques rencontres où la nature aura à souffrir pour s'y disposer, sur les bonnes actions que vous pouvez faire et les défauts que vous pouvez éviter, sur l'intention que vous devez vous proposer en toutes vos actions, sur les vertus que vous pouvez pratiquer en chaque action, sur votre emploi, ou sur quelque semblable sujet?

R 16,3,10 Ne craignez-vous point de perdre le temps dans cette considération? Elle est de conséquence; parce que vous ne voudriez pas vous coucher sans faire votre examen de la journée, pour reconnaître vos fautes et y remédier. Il vaut bien mieux prévoir le matin les fautes que vous pouvez commettre pour vous empêcher d'y tomber, que de les déplorer le soir faute de les avoir prévues. Ainsi n'y manquez jamais.

R 16,4 ***Touchant l'office et les prières vocales.***

R 16,4,1 Considérez que Dieu nous a promis de nous accorder l'effet de nos prières si elles sont bien faites; qu'il n'y a point de doute que nous ne devions obtenir tout ce qui est contenu dans l'oraison dominicale, si nous n'y mettons point d'empêchement; puisqu'elle est la plus noble, la plus excellente, la plus facile et la plus efficace de toutes les prières. Quels obstacles croyez-vous y apporter?

R 16,4,2 Remarquez tellement vos défauts extérieurs de respect et d'attention dans la prière, que vous reconnaissiez aussi que votre intérieur n'est pas conforme à ce que vous demandez. Vous ne voulez peut-être pas ce que vous demandez: vous ne priez que de bouche et par le son de vos paroles. N'est-ce pas un grand empêchement à obtenir l'effet de vos prières?

R 16,4,3 Quel usage avez-vous d'une certaine manière de prier par de fréquentes oraisons jaculatoires, qui sont animées de sentiments de piété et de ferveur, et exprimées par des paroles conformes au besoin où on se trouve?

R 16,4,4 Examinez s'il n'y a point plusieurs prières que vous dites sans attention, comme l'oraison dominicale, la salutation angélique, l'angélus, la bénédiction et l'action de grâces avant et après le repas. Parcourez ainsi les autres prières, et remédiez aux défauts que vous pouvez commettre en les disant.

R 16,4,5 Avec quelle attention récitez-vous le chapelet? Ne passez-vous point de jours sans le dire?

R 16,4,6 N'entreprenez-vous jamais rien? Ne changez-vous pas d'action? Ne sortez-vous pas de la chambre, des exercices ou du dortoir, et n'y entrez-vous pas aussi sans faire quelques prières? Ne passez-vous pas quelquefois beaucoup de temps, comme une demi-heure ou une heure sans faire quelque prière, quand ce ne serait que quelque élévation de coeur à Dieu?

R 16,4,7 Ayez quelques versets des psaumes, ou d'autres livres de l'Écriture sainte qui vous soient fort familiers. Apprenez quelques passages qui soient tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ou d'autres livres que vous lisez. Ou conservez quelques bonnes pensées de votre oraison du matin, pour vous entretenir l'esprit de temps en temps pendant ce jour. Ou enfin laissez à votre esprit la liberté de produire quelques bonnes pensées ou quelques saintes affections. Vous servez-vous de quelqu'unes de ces pratiques? Et quel fruit en tirez-vous?

R 16,4,8 Quelle dévotion portez-vous à la très sainte Vierge, à votre ange gardien, à votre saint patron, au saint qui vous est donné chaque mois pour votre protecteur, ou à quelques saints à qui vous avez une obligation particulière d'être dévot?

R 16,4,9 Quel usage faites-vous des choses qu'on appelle sacramentelles, qui nous procurent toujours quelques grâces, si nous nous en servons avec le respect

qu'elles méritent, comme sont, l'eau bénite, les images des saints, leurs reliques, les médailles et les indulgences? Quel respect avez-vous pour toutes ces choses? Et avec quelle foi et piété vous en servez-vous? N'avez-vous pas pour elles quelques mépris ou négligence?

R 16,4,10 Faites-vous quelques prières pour l'Église, pour vos Supérieurs, pour vos bienfaiteurs, pour vos amis et ennemis, pour la conversion des âmes, particulièrement pour celles qui sont sous votre conduite, pour celles qui sont dans le purgatoire, et pour les nécessités publiques, et particulières de votre prochain? Les prières ordonnées par l'Église pour cet effet sont toujours les meilleures.

R 16,4,11 Faites en sorte que toutes vos prières et dévotions soient toujours soumises à la conduite de vos Directeurs et au bon plaisir de Dieu, qui sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes. Qu'elles soient aussi unies aux mérites et aux desseins de Jésus-Christ qui nous a mérité des grâces particulières; et qu'elles soient plutôt faites par le mouvement du Saint-Esprit, qui nous fait mieux prier par ses gémissements qui ne se peuvent exprimer, que par tous nos désirs naturels.

R 16,5 ***Touchant les exercices et les actions de la journée. Les repas, les récréations et les conversations.***

R 16,5,1 Faites attention à ce que vous avez à faire et à ce qui regarde votre emploi, et voyez si vous n'y faites pas l'une de ces deux fautes, ou de vous y porter trop ardemment et par un mouvement de nature, ou trop lâchement, sans considérer que c'est Dieu que vous servez dans ces actions et dans cet emploi.

R 16,5,2 Si plusieurs choses se présentent à faire, comme plusieurs livres à lire, plusieurs actions à entreprendre, etc. ne vous portez-vous point où la nature se plaît davantage? ou écoutez-vous au contraire la raison et la grâce qui vous représentent ce qui est à propos pour l'heure, et même ce qui est le plus contraire à votre inclination?

R 16,5,3 Vous confiez-vous davantage à l'assistance de Dieu pour l'accomplissement de sa volonté qu'en votre esprit, votre adresse et votre conduite?

R 16,5,4 Ne vous laissez-vous point aller à la complaisance et aux goûts naturels dans les choses que vous avez à faire?

R 16,5,5 Ne regardez-vous pas plutôt le jugement que pourra faire le monde ou la commodité qui vous reviendra, que le fruit solide et véritable qui se peut recueillir de votre travail pour la gloire de Dieu, et le simple accomplissement de son bon plaisir, qui vous a voulu occuper dans cet exercice, pour les fins qu'il sait, sans que vous vous mettiez en peine d'autre chose?

R 16,5,6 Faites-vous vos exercices et les actions de votre emploi, dans le temps qui vous est marqué? Et ne lisez-vous que les livres qui vous sont donnés à lire?

R 16,5,7 Faites-vous autant de conscience quand vous vous occupez à ce que vous ne devez pas, que quand vous ne vous employez pas à ce que vous devez faire, selon votre profession?

R 16,5,8 Avez-vous soin d'être modéré entre ces deux excès, de trop et de trop peu, même dans les choses qui regardent la pratique de la vertu? Faites-vous aussi tout sans empressement et sans inquiétude? Ne vous empressez-vous pas, par exemple pour vouloir achever ce que vous auriez commencé? Et ne vous inquiétez-vous pas, lorsqu'on vous commande de faire ce que vous ne souhaitez pas?

R 16,5,9 Vous souvenez-vous souvent de Dieu, pendant vos exercices et vos actions? Avez-vous soin au commencement de les lui offrir; et à la fin de le remer-

cier des grâces qu'il vous y a faites, de le prier de vous les continuer, et de lui demander pardon des fautes, que vous pouvez avoir commises en les faisant?

R 16,5,10 Comment se passent vos repas? Comment vous y comportez-vous? N'y avez-vous pas plus d'attention au manger qu'à la lecture qui s'y fait? Ne mangez-vous pas avec trop d'avidité, ou trop de lenteur, pour mieux savourer les viandes qui vous sont présentées? Buvez-vous toujours le vin mêlé avec beaucoup d'eau? Ne commettez-vous point quelque autres défauts dans vos repas?

R 16,5,11 Prenez pour règle de ne jamais parler du boire ni du manger, n'y faites pas même attention, et de quelque manière qu'on vous le présente, témoignez que vous êtes content. Comment en usez-vous?

R 16,5,12 Pratiquez-vous bien cette leçon de saint Paul, de vous plaire dans la disette comme dans l'abondance?

R 16,5,13 Comment passez-vous le temps des récréations? Quelle modestie y gardez-vous? Quelle y est la retenue de votre langue? Veillez-vous sur vous-même pendant ce temps, comme étant un temps très dangereux? Et appréhendez-vous d'y commettre quelque faute? Ne vous ressentez-vous point des torts que votre langue a faits pendant ce temps à votre conscience? L'expérience que vous avez des fautes que vous avez commises ne vous fait-elle pas résoudre à devenir plus sage à vos dépens? Vous en êtes-vous corrigé? En avez-vous cherché les moyens? Vous en êtes-vous servi? Arrêtez-vous fort sur cet article, car il est de très grande conséquence. Pesez-le bien, et faites attention à tous ces points, sans en passer un seul légèrement.

R 16,5,14 Ne soyez jamais triste de la mauvaise tristesse selon le monde, qui ne vient que d'immortification et de mécontentement d'avoir ce qu'on ne veut pas, ou de ne pas avoir ce qu'on voudrait. Mais aussi prenez garde de ne vous pas laisser aller à un excès de joie qui cause en vous des ris immodérés, des railleries, des dissolutions, qui sont la peste de la piété et de l'esprit intérieur, qui doit régner dans la communauté.

R 16,5,15 Lorsque vous conversez avec quelqu'un, soit du dedans, soit du dehors, le faites-vous avec toute l'honnêteté possible, sans compliment et sans affectation humaine? Prenez-vous garde de n'être pas trop long dans vos entretiens, et de les terminer au plus tôt à moins que le commandement du Frère Directeur ne vous oblige de les prolonger?

R 16,5,16 Êtes-vous bien persuadé que la véritable vertu ne se trouve pas dans les cérémonies affectées? Il est bien vrai qu'elle demande qu'on soit civil, honnête et cordial, qu'on n'offense personne, et qu'on ne s'offense de quoi que ce soit; mais aussi elle ne veut pas qu'on aie rien qui ressente l'air du monde. Voyez comment vous vous comportez à cet égard, surtout lorsque vous avez à converser avec les séculiers.

R 16,6 ***Touchant les exhortations, les conférences et les lectures spirituelles.***

R 16,6,1 Considérez quel bien c'est que d'entendre la parole de Dieu, et quel mal c'est de n'en pas faire le profit qu'on devrait.

R 16,6,2 Avez-vous tiré du fruit des conférences et lectures spirituelles? car il n'y en a point dont vous n'eussiez pû en tirer.

R 16,6,3 La curiosité et la négligence sont les deux grands empêchements du profit qu'on doit prétendre en lisant, ou en entendant la parole de Dieu. Ne vous êtes-vous point souvent laissé aller à l'un ou à l'autre?

R 16,6,4 Quand vous avez ou lu, ou entendu la parole de Dieu, vous l'êtes-vous appliquée? Et avez-vous fait réflexion sur la conformité ou la difformité de votre extérieur et intérieur à la vérité qui vous était déclarée?

R 16,6,5 Comme ce n'est pas le livre qu'on lit ni les raisons qu'on entend qui touchent la conscience, mais que c'est Dieu qui se sert de ces moyens, aussi faut-il toujours lui demander la grâce de recevoir les effets qu'il prétend de nous communiquer. L'avez-vous fait?

R 16,6,6 Après la lecture ou l'exhortation, que faites-vous? Remerciez-vous Dieu de ce qu'il vous a fait ou lire ou entendre sa parole? Lui demandez-vous pardon des fautes que vous avez reconnues par le moyen de ces vérités? Ne dites-vous point en vous-même, quel profit tirerai-je de ce livre ou de ce discours? Ou vous contentez-vous de l'avoir lu une fois ou entendu, sans vous mettre en peine de plus?

R 16,6,7 Avez-vous un livre spirituel? Le lisez-vous à l'heure réglée, sans y manquer? Quel fruit en tirez-vous? Quel empêchement y ressentez-vous? Quel obstacle y apportez-vous?

R 16,6,8 Vous ressouvenez-vous souvent de quelques passages du Nouveau Testament ou de l'Imitation de Jésus-Christ. Il faudrait toujours en avoir quelqu'un dans l'esprit; il faudrait lire ces livres de suite et avec ordre, et quelquefois à l'ouverture du livre, dans de petits intervalles de temps qu'on peut avoir.

R 16,6,9 Ne prenez-vous point ou ne demandez-vous point des livres spirituels à votre choix, qui sera toujours corrompu par l'amour-propre? Laissez-les au choix de votre Directeur, cette soumission vous procurera une plus facile et plus claire intelligence de ces livres et beaucoup plus de goût pour en profiter.

R 16,6,10 Reconnaissez la différence qu'il y a entre une lecture d'étude et une lecture spirituelle, et voyez si vous la gardez exactement.

R 16,6,11 Avez-vous soin de rendre compte de votre conduite à votre Directeur le jour qui vous est marqué? Le faites-vous en général ou tout à fait en particulier? Lui demandez-vous les avis qui sont nécessaires pour votre conduite? Prenez-vous garde aussi de les mettre en pratique?

R 16,6,12 Allez-vous simplement et selon Dieu dans toute votre conduite, comme si vous n'aviez affaire qu'à Dieu seul, particulièrement à l'égard de votre Directeur? Ou plutôt n'êtes-vous pas souvent réservé et dissimulé à son égard, usant de finesses et de détours de nature, que vous pensez être prudence, et cependant ce n'est que folie devant Dieu, qui vous confondra, et vous punira aussi sévèrement, qu'il aime l'ouverture du coeur et la simplicité?

R 16,7 ***Touchant l'examen de conscience et la confession.***

R 16,7,1 Considérez combien il importe de bien faire son examen et sa confession, puisque ce sont les remèdes à nos maux spirituels, et qu'ils n'y remédient pas, à moins que nous ne les fassions avec toute l'exactitude possible et une sainte disposition de coeur.

R 16,7,2 Gardez-vous exactement les cinq points de l'examen marqués par saint Ignace? Auquel manquez-vous davantage?

R 16,7,3 La contrition que vous sentez est-elle dans le fond du coeur? Vous mettez-vous en peine de quitter l'affection des choses qui sont cause de vos péchés?

R 16,7,4 Reconnaissez en quoi consiste l'amendement que vous avez résolu, et comment vous vous servez de l'examen de conscience contre vos plus notables défauts.

R 16,7,5 Seriez-vous prêt de mourir après votre examen? Si cela n'est pas, craignez qu'il ne soit pas bien fait.

R 16,7,6 Quelles pénitences et satisfactions faites-vous pour vos péchés? Faites-vous quelques pénitences pour ceux que vous ne connaissez pas? Et pensez-vous qu'il n'y en ait pas plus qui vous sont cachés qu'il n'y en a qui vous soient connus, et découverts.

R 16,7,7 Vous sentez-vous plus recueilli et plus touché de l'horreur du péché, après votre examen, que vous n'étiez auparavant? Si cela n'est pas, c'est un mauvais signe.

R 16,7,8 Quelle préparation apportez-vous au sacrement de pénitence?

R 16,7,9 Avec quelle candeur, simplicité et sincérité déclarez-vous vos fautes, nonobstant les répugnances que la nature en pourrait ressentir?

R 16,7,10 Ne passez-vous point plus facilement sur quelques péchés sur lesquels vous devriez vous arrêter davantage, pour en avoir plus de confusion, et pour mieux satisfaire à la justice de Dieu, que vous avez offensée?

R 16,7,11 Pensez qu'un second péché de même espèce est plus grief que le premier, que le troisième est plus grief que le second, et ainsi de tous les autres suivants, et que peut-être celui que vous confessez est le centième, après tant de promesses que vous avez faites de ne le plus commettre, et cependant vous l'avez commis, avec aussi peu de précaution et aussi peu de sujet que la première fois. Pensez-vous qu'on n'a jamais sujet de pécher, ni même de commettre la moindre imperfection, quand tout le monde devrait abîmer? Et que cependant les occasions que vous en prenez sont si légères, que vos fautes mériteraient d'être déplorées amèrement?

R 16,7,12 Savez-vous bien que pour avoir l'absolution d'un péché véniel, il faut en avoir une telle douleur, que vous soyez entièrement résolu de ne le plus commettre; en sorte que si après l'avoir confessé vous aimez encore l'action de votre péché, ou la chose qui l'a causée, il est très à craindre que vous n'ayez fait une mauvaise confession?

R 16,7,13 Que diriez-vous à un hérétique ou à quelque infâme pécheur après la confession générale? Ne lui diriez-vous pas qu'après cela, il ne doit plus retomber dans ses péchés? Et que ne dites-vous la même chose à vous-même après la confession d'un péché véniel, puisque vous êtes autant obligé de le vouloir quitter, à cause de votre confession, qu'un autre un péché mortel à raison de la sienne.

R 16,7,14 Quelles pénitences faites-vous, pour tant de péchés que vous avez commis? Quels jeûnes et quelles autres mortifications volontaires ou d'obligation faites-vous? De quel esprit intérieur les animez-vous? N'en faites-vous point que par la conduite de vos Directeurs?

R 16,7,15 Réglez-vous sur le sujet des mortifications, en telle sorte que vous les puissiez continuer. N'en faites pas trop; mais aussi ne vous épargnez pas par lâcheté; le second cependant est plus à craindre et a plus de mauvaises suites que le premier. Quand vous laissez à faire quelque mortification ou pénitence, prenez garde que ce soit autant par vertu que quand vous vous mortifiez. Examinez-vous sur tous ces points, ils sont tous de conséquence. Demandez à Dieu la lumière qui vous est nécessaire, pour connaître la modération que vous y devez garder et pour la faire connaître à celui qui vous conduit.

R 16,8 ***Touchant la sainte messe.***

R 16,8,1 Considérez que le fruit que vous retirerez de la sainte messe dépendra beaucoup de la disposition avec laquelle vous y assisterez.

R 16,8,2 Quand vous allez à la sainte messe, y allez-vous comme sur le Calvaire, pour y renouveler tout ce qui s'y est passé? Car c'est le même sacrifice et le même Jésus-Christ, qui va faire autant pour vous seul qu'il a fait sur la croix pour tous les hommes. Quelle préparation apportez-vous à ce saint sacrifice?

R 16,8,3 La pureté de coeur et des affections est la disposition la plus convenable qu'on puisse apporter à cette action; et si Jésus-Christ donne sa vie divine pour nous, nous ne pouvons moins faire que de lui présenter la nôtre sensuelle et animale; il faut lui en faire un sacrifice, si nous voulons participer à celui de Jésus-Christ. Ne le voulez-vous pas? Comment faites-vous ce sacrifice?

R 16,8,4 Il est à propos de faire ces considérations avant que de vous présenter à la sainte messe. N'oubliez jamais de vous former une intention qui soit conforme autant que vous pouvez à cet esprit des sacrifices qui sont compris à la sainte messe. Le premier est l'holocauste, par lequel nous reconnaissons le souverain domaine que Dieu a sur nous. Le second est eucharistique, pour le remercier des biens qu'il nous a faits. Le troisième est propitiatoire, pour lui demander pardon de nos péchés. Le quatrième, impétratoire, pour obtenir les grâces qui nous sont nécessaires. Et nous pouvons même avoir quelque intention particulière pour assister à la sainte messe, et la changer tous les jours ou chaque semaine, selon nos besoins. En usez-vous ainsi?

R 16,8,5 La meilleure manière d'entendre la sainte messe est de faire de coeur tout ce que le prêtre fait en effet; les assistants sacrifient avec lui et ont part avec lui au sacrifice, quoique lui seul consacre. Et par conséquent ils ne doivent avoir, s'il se peut, qu'une même pensée et un même coeur. On peut cependant pendant ce temps penser à la vie et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est représentée à la sainte messe. On peut aussi s'y occuper de quelque autre manière, ou demander à Notre-Seigneur quelque vertu ou la délivrance de quelque vice par la vertu de ce saint sacrifice. Comment vous y comportez-vous?

R 16,8,6 La confession générale qui se fait au commencement de la sainte messe est de très grande importance: voyez si vous y avez la contrition qu'il faudrait avoir pour recevoir l'absolution que le prêtre y donne, qui est capable d'effacer les péchés véniels.

R 16,8,7 Vous savez bien que quand on se lève à l'Évangile qui se dit à la sainte messe, c'est pour confesser qu'on est prêt de combattre et de mourir pour la défense des vérités qui y sont contenues. Avez-vous pour lors ce sentiment de foi, et faites-vous de coeur cette profession?

R 16,8,8 Puisque vous allez à la sainte messe pour y faire un sacrifice de vous-même, que ne vous offrez-vous avec l'hostie en cette partie de la messe que l'on appelle offertoire. Pensez-vous alors à le faire? Et faites-vous cette offrande en vérité et du fond du coeur, comme Jésus-Christ se sacrifie lui-même et avec les mêmes dispositions?

R 16,8,9 Quels sont vos sentiments à l'élévation du corps et du sang de Jésus-Christ? Avec quelle foi, quel amour et quel respect lui rendez-vous pour lors vos adorations?

R 16,8,10 Savez-vous ce que c'est que la communion spirituelle? La faites-vous tous les jours avec le prêtre? Elle est d'un grand mérite, quand le désir est grand et qu'il est tel que vous êtes alors disposé de recevoir autant de grâces que Notre-Seigneur vous en veut communiquer.

R 16,9 ***Touchant la sainte communion.***

R 16,9,1 Le fruit que vous retirez de la sainte communion dépend beaucoup des dispositions avec lesquelles vous vous en approchez. Dans quelles dispositions êtes-vous alors? Et avec quelle pureté de coeur et d'intention vous présentez-vous à la sainte table?

R 16,9,2 Ces quatre considérations sont très faciles à faire avant que de vous présenter à la sainte table, pour mettre votre coeur dans l'état où il doit être, pour une si sainte action. La première est: Que vais-je faire? La seconde est: Qui suis-je auprès de Dieu? La troisième est: Pourquoi et pour quelle fin veux-je m'approcher de l'autel, pour le recevoir? La quatrième: Comment et pour quelle fin m'en dois-je approcher aujourd'hui? Faites-vous ces quatre réflexions, avant que de communier?

R 16,9,3 Approchez-vous de la sainte table, avec la même disposition que vous voudriez avoir pour entrer dans le Ciel? Il ne faut pas sans doute avoir moins de respect pour recevoir Jésus-Christ que pour être reçu de lui.

R 16,9,4 Ce serait un grand abus et un grand désordre dans votre âme, si la fréquence des communions en diminuait la ferveur; au contraire il n'y a rien qui dispose mieux à la communion suivante que la précédente. Et si nous ne résistons pas à la grâce, qui se reçoit dans ce sacrement, il nous rassasie, sans ôter l'appétit et le désir de communier; comme la gloire contente tellement les bienheureux, qu'ils ne perdent jamais le désir de voir Dieu, et après l'avoir vu un million de fois, ils désirent autant de le voir, que s'ils ne faisaient que d'entrer dans le Ciel. Ressentez-vous de tels désirs à l'égard de la sainte communion?

R 16,9,5 C'est un bon conseil qu'au temps de la sainte communion, et de l'action de grâce, on rappelle dans son esprit tout ce qu'on ressent d'ordinaire de plus difficile au service de Dieu, et que l'on se parle ainsi à soi-même: Hé bien, voilà ton Dieu qui se donne tout à toi: ne veux-tu pas te donner tout à lui? Et puisqu'il ne tient plus qu'à cette difficulté, ne veux-tu pas la surmonter pour son amour? Et pour le respect que tu lui portes, ne veux-tu pas lui donner cela? Tu n'oserais sans doute le lui refuser. Il faut ainsi se presser et s'engager doucement à se vaincre.

R 16,9,6 Faites état, qu'il n'y a point de meilleur temps en toute la vie, que le temps de la sainte communion, et le temps qui la suit, pendant lequel vous avez le bonheur de traiter bouche à bouche, et coeur à coeur avec Jésus. Mais si vous y prenez garde, vous trouverez que vous n'avez pas recueilli le fruit que vous deviez de ces sacrées communications. Examinez-en la cause; n'est-ce point, parce que vous voulez toujours parler et que vous n'écoutez point Notre-Seigneur, qui voudrait aussi vous entretenir? N'est-ce point parce que vous êtes lâche pendant ce temps? Vous abandonnez-vous à Notre-Seigneur, pour entrer dans tous ses desseins sur vous, et pour les exécuter?

R 16,9,7 Il ne faudrait point tant se mettre en peine de chercher tous les jours de nouvelles pensées pour bien communier; car les plus simples et les plus communes sont les meilleures; puisqu'il n'y a rien de si touchant et de si puissant, pour vous unir intérieurement à Dieu, que de considérer ce que la foi nous enseigne de plus commun touchant ce divin sacrement. N'est-il

pas vrai? Que ne vous remettez-vous donc tous les jours dans l'esprit ces pensées et ces sentiments?

R 16,9,8 S'il est vrai, ce que l'on dit, qu'il ne faudrait qu'une communion bien faite, pour nous rendre parfaits, ne faut-il pas avouer, qu'il y a beaucoup de votre faute, de ce qu'après tant de communions vous êtes encore si imparfait?

R 16,9,9 Reconnaissez plus en particulier vos défauts, surtout les principaux; demandez-en pardon à Dieu: résolvez-vous de ne les plus commettre. Renouvelez les résolutions que vous avez quelquefois faites sur ce sujet. Cette pratique pendant le temps de la sainte communion et de l'action de grâces, ne peut être que très utile.

R 16,9,10 Ne passez-vous point de communion sans demander à Dieu quelque grâce particulière, ou quelque vertu dont vous ayez besoin? Examinez celles qui vous sont nécessaires, et demandez-les avec instance, surtout dans le temps de la sainte communion, ou immédiatement après, pendant que Notre-Seigneur est encore dans votre estomac; car, sans doute, puisque vous le possédez alors chez vous, il aura assez de bonté pour ne vous rien refuser de ce que vous lui demanderez.

Fin.

Directoires (RD)

RD 1 ***Directoire selon lequel chaque Frère doit rendre compte de sa conduite au Frère Supérieur de l'Institut, au commencement des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.***

RD 1,1 Comment il se porte, s'il n'est point ou s'il n'a point été incommodé, et de quoi, depuis quel temps, et combien de temps.

RD 1,2 S'il n'a point eu quelques peines d'esprit, ou quelques tentations, quelles elles ont été, et quelle en a été la cause, comment il s'y est comporté, et quel bien ou mal elles ont produit, combien de temps elles ont duré, et s'il en est quitte ou non, s'il n'y a point donné, ou s'il n'y donne point quelque occasion, et s'il ne les entretient point par sa faute.

RD 1,3 Dans quels défauts il est tombé, depuis la dernière fois qu'il a écrit, si ç'a été avec vue, ou même de propos délibéré qu'il les a commis, quels ont été les plus ordinaires, s'il a travaillé à se corriger de quelques-uns, quels ils sont et de quels moyens il s'est servi?

RD 1,4 S'il s'est avancé dans le chemin de la perfection et dans la pratique de la vertu, ou s'il s'y est relâché et en quoi il le remarque, et quelles vertus il a tâché de pratiquer depuis sa dernière lettre, s'il a eu quelques inspirations, quelles elles ont été, et s'il y a été fidèle?

RD 1,5 A quoi il se sent porté, s'il n'a pas agi quelques fois par humeur, par inclination, par répugnance, ou même par passion.

RD 1,6 S'il a de l'amour pour les mortifications, surtout pour celles de l'esprit et des sens, et en quoi il le remarque, ou le contraire. S'il a pratiqué quelques mortifications extraordinaires; et quelles elles ont été, et si ç'a été avec permission ou non.

RD 1,7 Comment il reçoit les pénitences qui lui sont imposées, s'il les a faites exactement ou non, s'il y a manqué, combien de fois, si par oubli, si par négligence ou par quelque autre raison, quelles étaient celles auxquelles il a manqué, s'il s'en est acquitté, par quel motif, et avec quelle ferveur ou lâcheté, si ç'a été avec édification, ou d'une manière peu édifiante.

RD 1,8 S'il aime les humiliations, les rebuts et même les mépris, ou s'il a de la peine à les souffrir, et quelle marque il en a donné, si au moins il les a acceptés volontiers et avec soumission d'esprit depuis la dernière lettre, et dans quelle disposition intérieure et extérieure il les a reçus depuis ce temps.

RD 1,9 Comment il a reçu les avertissements de ses fautes, et les répréhensions qu'on lui en a faites, si dans des dispositions différentes, combien de fois dans une sorte de disposition, combien de fois dans une autre, s'il a tâché d'en profiter, et en quoi il l'a fait.

RD 1,10 S'il s'est accusé tous les jours de ses fautes, si de toutes, si avec simplicité et comme devant Dieu, si avec quelques autres dispositions, quelles ont été, si bonnes, si mauvaises et quelles, s'il a de la répugnance à cette action, si elle est volontaire ou non, s'il l'a suivie, si souvent, si rarement, combien souvent à peu près depuis sa dernière lettre.

RD 1,11 Quelle affection il a pour l'obéissance, s'il est indifférent à tout et disposé à obéir à quelque Directeur que ce soit et à quoi que ce soit qu'on lui commande, sans discernement, quelque répugnance ou difficulté qu'il y ressente, ou s'il ne s'y sent pas disposé, à l'égard de quel Directeur, ou à l'égard de quoi, si c'est toujours, si quelquefois seulement et en quelles occasions.

RD 1,12 S'il a de l'estime et de l'affection pour le Frère Directeur ou non et pourquoi; et s'il n'a pas eu de peine à son égard et pour quelle raison, s'il a

toujours obéi au Frère Directeur et à tout ce qu'il a commandé, ou s'il y a manqué, si souvent, si rarement, en quelles occasions, combien, souvent, l'un ou l'autre et pour quelles raisons, par quels motifs il a obéi ou manqué à l'obéissance.

RD 1,13 S'il a été exact à ne rien faire sans permission, s'il a fait cas de faire la moindre chose de lui-même, s'il n'a point eu de scrupule là-dessus, ou s'il a passé par-dessus ses scrupules, si toujours, si souvent, si rarement, soit l'un, soit l'autre, et pour quelles raisons.

RD 1,14 S'il a de l'estime pour les Règles de l'Institut, s'il les a observées exactement, ou s'il a manqué à quelques-unes et quelles elles sont, si souvent, si rarement et combien souvent depuis sa dernière lettre, de quelle manière il les a observées, si ç'a été avec ferveur ou lâcheté, si toujours, si souvent, si rarement et en quelles occasions, l'un ou l'autre; s'il y trouve de la difficulté, si à toutes, si à quelques-unes seulement, quelles elles sont et pour quelles raisons.

RD 1,15 S'il a gardé exactement le silence dedans et dehors la maison; s'il a parlé à quelque Frère en particulier, si ç'a été de choses bonnes, indifférentes, nuisibles et même mauvaises, si cela est arrivé souvent ou rarement.

RD 1,16 S'il a gardé la récollection dedans et dehors la maison, si souvent, si rarement, s'il a fait attention à la sainte présence de Dieu, si elle a été fréquente ou même continuelle ou rare, s'il a veillé sur soi, s'il est rentré en soi-même, si souvent, si rarement, s'il s'y porte ou non, et s'il a fait en sorte de ne faire aucune action sans attention sur soi et à Dieu et sans vue de Dieu, ou s'il en a fait autrement, si souvent, si rarement.

RD 1,17 S'il a été assidu à tous ses exercices, si non, à quels il a manqué, combien de fois à chacun et pour quelle raison, s'il les a tous fait, même les extérieurs, avec quelles dispositions intérieures, quelles elles sont, si toujours, si souvent, si rarement, s'il les a fait dans la seule vue de plaire à Dieu et de faire sa sainte volonté, si toujours, si souvent, si rarement.

RD 1,18 Quel livre il a lu pour lecture spirituelle, s'il a beaucoup lu ou peu chaque fois, s'il y a fait de temps en temps des réflexions sur ce qu'il avait lu, quelle application il y a eu, s'il en a tiré quelque fruit et quel il est.

RD 1,19 Quel est le défaut auquel il s'est appliqué pendant l'examen particulier, s'il a travaillé à s'en corriger et de quels moyens il s'est servi pour cet effet, s'il s'en est corrigé effectivement, et en quoi il le remarque.

RD 1,20 A quoi il s'est appliqué pendant l'oraison, s'il s'y tient quelque temps en la présence de Dieu, de quelle manière, combien de temps, s'il y a de la facilité, s'il s'est appliqué sur les actes de la première partie et de quelle manière il s'y est appliqué sur le sujet, si ç'a été avec facilité ou avec peine, et pour quelle raison, s'il y a eu des distractions, si souvent, si rarement et pour quelle raison, si elles ont duré longtemps; s'il y a eu quelque goût ou des sécheresses, si ç'a été souvent ou rarement, si elles ont duré longtemps, quelles résolutions il y a faites, s'il a été fidèle à les pratiquer ou non, si souvent, si rarement, l'un ou l'autre et pourquoi, et quel fruit il en a tiré et en quoi il le remarque.

RD 1,21 S'il a toujours été à confesse avec les autres Frères; s'il est content du confesseur, et pourquoi, s'il est exact à ne point souffrir en lui aucun relâchement, s'il l'exhorte à avoir l'esprit de son état tant à l'égard de l'intérieur qu'à l'égard de l'extérieur; s'il le porte à la régularité, s'il n'a point eu de peine à son égard et pour quelle raison il en a eu ou non, s'il profite de ses confessions et en quoi il le remarque.

RD 1,22 S'il a de l'affection pour la sainte communion, et s'il s'en est approché toutes les fois volontiers, si avec ferveur, si avec tiédeur ou lâcheté, s'il ne s'en est point dispensé, si avec permission, combien de fois et pour quelles raisons, quel fruit il a retiré de ses communions et en quoi il le remarque.

RD 1,23 Comment il a assisté à la sainte messe, si tous les jours dans la même disposition ou dans des différentes, quelles elles ont été, quelle attention il y a eue, si toujours la même ou non, s'il s'y est appliqué selon la méthode ou d'une autre manière et quelle elle a été.

RD 1,24 S'il a de la charité pour ses Frères, si elle est égale envers tous, si son affection à leur égard est naturelle ou en vue de Dieu et quelle est cette vue, s'il a ou s'il a eu de la peine contre quelqu'un ou contre quelques-uns d'eux, si elle a duré longtemps ou non et quelle en a été la cause.

RD 1,25 S'il n'y a point quelque Frère pour lequel il ressente quelque affection particulière, et s'il n'a point parlé à quelqu'un en particulier.

RD 1,26 S'il a de l'affection pour son emploi, et du zèle pour l'instruction et le salut des enfants: en quoi il le remarque et ce qu'il fait par ce principe, ou s'il est comme indifférent à cet égard.

RD 1,27 Comment il fait l'école; s'il en observe les règles, si toutes ou non, et en ce cas quelles il n'observe pas, s'il n'y a point perdu de temps, si souvent, si rarement, combien chaque fois et à quoi alors il l'a employé, s'il a toujours suivi dans les leçons et s'il a été exact à y reprendre toutes les fautes, s'il n'y a point quitté sa place, s'il n'y a point parlé; si même il n'a point parlé à quelque écolier sans nécessité auprès de soi, combien de fois, combien de temps et pourquoi; s'il n'a rien changé dans sa classe, non pas même un banc, et s'il n'y a rien introduit de nouveau.

RD 1,28 S'il a eu soin dans l'école de faire avancer les écoliers dans la lecture et dans l'écriture, s'ils profitent ou si plusieurs ou quelques-uns n'y ont point avancé, et pour quelle raison; s'ils ont été changés de leçon dans le temps réglé, si peu ou beaucoup; quelle quantité à peu près, tant de l'un que de l'autre, s'il y a de l'ordre et du silence dans son école, et sinon, pour quelle raison.

RD 1,29 S'il a eu pour le moins autant de soin de leur procurer de la piété que de l'avancement dans leurs leçons; s'il a eu surtout égard qu'ils en eussent aussi bien que de la modestie à la sainte messe et dans les prières, s'il a eu de la vigilance sur eux, surtout pendant ce temps.

RD 1,30 S'il a eu soin qu'ils apprissent et qu'ils sussent bien le catéchisme: s'il s'y est bien appliqué ou non, s'il y en a beaucoup ou peu qui ne le savent pas et pourquoi; s'il leur fait le catéchisme selon la pratique de l'Institut, et s'il prend garde de leur faire des demandes proportionnées à leur capacité.

RD 1,31 Comment il s'est comporté à l'égard de ses écoliers, s'il ne leur a pas été trop rude, trop doux ou trop familier: s'il ne s'est point laissé aller à l'impatience, si souvent, si rarement, si à l'égard de tous, si à l'égard de quelques-uns en particulier, par quel esprit et dans quelle disposition il les a corrigés; lorsqu'il l'a fait si ce n'a point été trop promptement et indifféremment, surtout à l'égard de quelques-uns ou quelqu'un ou dans l'émotion ou même par passion, et quel fruit ou mauvais effet ont eu ses corrections.

RD 2 ***Directoire que les Frères doivent tenir dans leurs voyages.***

RD 2,1 Celui qui sera chargé de la conduite des Frères dans le chemin, aura soin qu'ils disent les prières vocales et le chapelet ensemble, que personne ne les interrompe, et qu'on fasse oraison en marchant autant de temps qu'on la

fait dans la communauté; on se servira pour sujet de méditation de quelque point d'un chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ ou du point d'humilité.

RD 2,2 Il aura égard que pas un ne se joigne avec personne dans le chemin, et que dans les repas on ne mange avec personne.

RD 2,3 Lorsqu'on mangera dans les hôtelleries, qu'avant chaque petit repas on lise un verset choisi de l'Imitation de Jésus-Christ et avant le dîner qu'on lise une page choisie de l'Évangile, et avant le souper une page choisie des épîtres de saint Paul, et sur la fin un point choisi de l'Imitation de Jésus-Christ et qu'on ne mange pas plus de quatre fois par jour sans un besoin extraordinaire.

RD 2,4 Dans les maisons où on ira (en cas qu'on ait ordre d'aller loger dans quelqu'une) que les Frères mangent sobrement et avec sagesse, qu'ils aient soin de bien tremper leur vin, de n'en boire que fort sobrement; qu'ils laissent toujours quelque chose des viandes et de la boisson qu'on leur aura servies.

RD 2,5 Après les repas ils prendront garde que leurs entretiens soient sages, et soient pour les autres un sujet d'édification, qu'ils ne se rendent pas libres à y parler; mais qu'ils édifient par leur sagesse et par leur modestie; qu'ils ne s'informent pas de nouvelles ni de ce qui se passe dans le monde, ni d'aucune autre chose dont il n'est pas permis de parler dans la communauté.

RD 2,6 Qu'ils marchent toujours ensemble et ne se quittent point, ni dans le chemin ni dans les maisons où ils logeront.

RD 2,7 Si deux Frères sont obligés de coucher ensemble dans un même lit, ils coucheront vêtus, ôtant seulement leur culotte, leur collet, leurs jarretières et leurs souliers.

RD 2,8 Aussitôt qu'ils seront arrivés dans la ville où ils seront envoyés, ils iront droit à la maison de la communauté, et n'iront nulle part ailleurs avant que d'y être entrés, ni sans la permission du Frère Directeur de cette maison. Ils pourront cependant en passant entrer dans une église qui se trouverait ouverte, pour y adorer le très saint Sacrement.

Fin.

Explication de la méthode d'oraison (EM)

EM

Explication de la préface

EM 1

Chapitre 1

De l'oraison en général et de la disposition de l'âme pour l'oraison

EM 1,1 L'oraison est une occupation intérieure, c'est-à-dire une application de l'âme à Dieu.

EM 1,2 On la nomme ainsi 1. pour la distinguer de la prière vocale qui est en partie une occupation du corps, puisqu'elle est produite par la bouche, aussi bien qu'elle le doit être par l'esprit qui y doit avoir de l'application.

EM 1,3 2. On la nomme intérieure, parce qu'elle n'est pas simplement une occupation de l'esprit, mais qu'elle l'est de toutes les puissances de l'âme et que, pour être bien pure et bien solide, elle doit être pratiquée dans le fond de l'âme, c'est-à-dire dans la partie de l'âme la plus intime.

EM 1,4 Car si elle se faisait purement dans l'esprit ou dans la partie superficielle du coeur, elle serait facilement sujette à des distractions humaines et sensibles qui en empêcheraient le fruit; et cette occupation de l'esprit n'ayant pas pénétré l'âme, ne serait que passagère et laisserait par conséquent l'âme ensuite dans la sécheresse et dans un vide de Dieu.

EM 1,5 On nomme l'oraison une occupation intérieure parce que l'âme s'y occupe de ce qui lui est propre en cette vie qui est *de connaître Dieu et de l'aimer*[1] et de prendre tous les moyens nécessaires pour parvenir à ces deux fins.

EM 1,6 Mais la principale occupation de l'âme dans l'oraison qui est véritablement intérieure est de se remplir de Dieu[1] et de s'unir intérieurement à lui, ce qui est pour elle une espèce d'apprentissage et un avant-goût par une vive foi de ce qu'elle doit faire réellement pendant toute l'éternité. C'est pour ce sujet qu'on appelle cette oraison une application de l'âme à Dieu.

EM 1,7 Il y a trois parties dans l'oraison. La première est la disposition de l'âme pour l'oraison appelée proprement le recueillement. La seconde partie est l'application au sujet de l'oraison. La troisième partie est l'action de grâces à la fin de l'oraison.

EM 1,8 On dit que la première partie est la disposition de l'âme pour l'oraison parce que l'esprit des hommes étant ordinairement appliqué la plus grande partie du jour, à des choses qui d'elles-mêmes sont extérieures et sensibles, sort par ce moyen, en quelque manière, hors de lui-même et contracte, au moins tant soit peu, de la qualité des choses auxquelles il s'applique.

EM 1,9 C'est ce qui fait que lorsqu'on veut l'appliquer à l'oraison, il faut commencer par le retirer tout à fait de l'application aux choses extérieures et sensibles et ne l'appliquer qu'à des choses spirituelles et intérieures.

Et c'est pour ce sujet qu'on commence par s'y appliquer à la présence de Dieu et que les actes de la première partie servent à en entretenir et en occuper toujours l'esprit pendant qu'ils durent.

EM 1,10 Et c'est ainsi que cette première partie dispose à l'oraison en ce que l'application à la présence de Dieu à laquelle on s'est appliqué d'abord et que les actes de la première partie aident à entretenir toujours dans l'esprit, retire l'esprit des choses extérieures pour ne l'occuper que de l'objet dont l'appli-

---

EM 1,5 1. Cf. Jn 17,3; Lc 10,27-28

EM 1,6 1. cf. Ep 3,19

cation est seule capable de retenir l'esprit au-dedans de lui-même et de le rendre par conséquent intérieur.

EM 1,11 Car l'application à Dieu a cela de propre qu'étant incompatible avec l'application aux choses extérieures et sensibles *parce que Dieu est spirituel*[1], et que ne pouvant pas même convenir avec l'application aux créatures spirituelles, parce que Dieu est infiniment au-dessus des choses créées, quelque dégagées de la matière et quelque parfaites qu'elles soient, à proportion qu'elle occupe l'esprit, à proportion elle en chasse l'application aux créatures. Et par une conséquence nécessaire, plus une âme s'applique à Dieu, plus se dégage-t-elle de l'occupation aux créatures et par conséquent de l'attache et de l'affection qu'elle y a eues parce que comme l'une produit l'autre, la privation de l'une dans une âme y cause nécessairement la privation de l'autre.

EM 1,12 Et c'est ainsi qu'insensiblement l'âme se remplissant de Dieu[1] se détache des créatures, et devient ce qu'on appelle intérieure, par la désoccupation et le dégagement des choses sensibles et extérieures.

EM 1,13 C'est aussi pour cette raison qu'on appelle la première partie de l'oraison: recueillement parce qu'elle sert à désoccuper l'esprit des choses extérieures et à le rappeler et le retenir au-dedans de soi, et par conséquent à recueillir l'âme par l'application à Dieu et aux choses purement intérieures.

EM 2 ## Chapitre 2

Explication de la manière de se mettre en la présence de Dieu

EM 2,14 La première chose, donc, qu'on doit faire dans l'oraison est de se pénétrer intérieurement de la présence de Dieu, ce qui se doit toujours faire par un sentiment de foi fondé sur un passage tiré de l'Écriture sainte.

EM 2,15 On peut considérer Dieu présent en trois différentes manières premièrement, dans le lieu où on est; secondement, en soi-même; troisièmement, dans l'église.

EM 2,16 Chacune de ces trois manières de considérer Dieu présent peut se diviser en deux autres manières.
Car on peut considérer Dieu dans le lieu où l'on est:

EM 2,16,1 1. parce qu'il est partout[1];

EM 2,16,2 2. parce que *lorsqu'il y a dans quelque lieu deux ou trois personnes assemblées au nom de Notre-Seigneur, il est au milieu d'elles*[2].
On peut considérer Dieu présent en soi-même en deux manières: premièrement, *comme étant en nous pour nous faire subsister*[3]; secondement, *comme étant en nous par sa grâce et par son Esprit*[4].
On peut enfin considérer Dieu présent dans l'église: Premièrement, parce qu'*elle est la maison de Dieu*[5]; secondement, parce que Jésus-Christ Notre-Seigneur y est au très saint Sacrement de l'autel.

EM 1,11 1. Cf. Jn 4,24
EM 1,12 1. Cf. Ep 3,19
EM 2,16,1 1. Cf. Ps 139,7-10
EM 2,16,2 2. Cf. Mt 18,20
EM 2,16,2 3. Cf. Ac 17,28
EM 2,16,2 4. Cf. 1 Co 6,19
EM 2,16,2 5. Cf. Ps 93,5

EM 2,17 **§ 1**

Première manière de se mettre en la sainte présence de Dieu dans le lieu où l'on est en considérant Dieu présent partout

Premièrement, on peut facilement considérer Dieu présent où on est, en se pénétrant intérieurement de ce sentiment de David dans le psaume 138: *Où irai-je,* dit-il, *ô mon Dieu, pour m'éloigner de vous? Et où fuirai-je pour ne pas paraître devant vous? Si je monte dans le Ciel, vous y faites votre demeure. Si je descends dans les enfers, vous y êtes toujours présent. Si je vais demeurer aux extrémités de la mer, ce sera votre main qui m'y conduira et votre droite qui m'y arrêtera*[1].
D'où il est facile de conclure que David nous veut faire comprendre en cet endroit qu'en *quelque lieu qu'on aille, quelque éloigné et quelque caché qu'il soit aux yeux des hommes, on y trouve toujours Dieu et qu'on ne peut éviter sa présence.*

EM 2,18 C'est ce qu'on doit penser particulièrement quand on est tenté d'offenser Dieu faisant attention à ce que disait *Suzanne lorsqu'elle fut sollicitée par ces deux vieillards: Il est bien meilleur pour moi de tomber entre vos mains sans offenser Dieu que de pécher en la présence de mon Dieu*[1].
Et se disant à soi-même, à l'exemple de cette sainte femme, *il vaut mieux pour moi* que je sois tenté et tourmenté par le démon *que de pécher en la présence de mon Dieu,* puisqu'*en quelque lieu que j'aille, je ne puis me cacher de lui*[2].

EM 2,19 La manière de se mettre en la présence de Dieu en le considérant dans le lieu où on est peut produire en nous trois principaux fruits.

EM 2,20 Le premier est de nous tenir facilement dans le recueillement et dans l'attention à la présence de Dieu *soit en marchant, soit en restant dans quelque place*[1], dans les lieux même les plus dissipants.

EM 2,21 Le second est de nous empêcher d'offenser Dieu, lorsque nous sommes tentés, ou que nous avons quelque occasion de tomber dans le péché; car si on aurait honte de dire quelques paroles ou de faire quelque action capable de déplaire à une personne pour qui on aurait de la considération, à combien plus forte raison doit-on *craindre d'offenser Dieu en sa présence*[1], lui qui a tant de bonté et d'amour pour nous.

EM 2,22 Le troisième fruit est de nous donner de la confiance en Dieu, dans la vue que l'attention à sa sainte présence dans le lieu où nous sommes, nous soutiendra contre les tentations et nous en délivrera. *Mes yeux* disait David dans le psaume 24, *sont toujours élevés au Seigneur, afin qu'il empêche que mes pieds ne soient pris dans le piège*[1]. *Si je marche,* dit-il au psaume 22, *au milieu de l'ombre de la mort* (c'est-à-dire du péché qui donne la mort à l'âme), *je ne craindrai point le mal, ô mon Dieu, parce que vous êtes avec moi*[2]. *J'ai eu soin* dit-il au psaume 15, *d'avoir toujours le Seigneur*

EM 2,17 1. Cf. Ps 139,7-10
EM 2,18 1. Cf. Dn 13,23
EM 2,18 2. Cf. Ps 139,7
EM 2,20 1. Cf. Ps 139,3
EM 2,21 1. Cf. Dn 13,23
EM 2,22 1. Cf. Ps 25,15
EM 2,22 2. Cf. Ps 23,4

présent devant moi, parce qu'il est à côté de moi, pour m'empêcher d'être ébranlé[3].

EM 2,23 On peut s'occuper ainsi selon cette manière de se mettre en la présence de Dieu:

EM 2,23,1 a. Que je suis heureux, ô mon Dieu, *de vous avoir toujours présent*[1] *en quelque lieu que j'aille ou que je sois*[2].

EM 2,23,2 b. Si mes sens ont quelque dégoût pour quelque endroit, mon esprit pourrait-il s'y ennuyer *puisque vous, étant toujours en ce lieu, il peut toujours penser à vous*[3].

EM 2,23,3 c. C'est une espèce d'anticipation du bonheur du Ciel de *pouvoir toujours être avec vous*[4] et de *pouvoir toujours penser à vous*[5].

EM 2,23,4 d. Faites-moi, je vous prie, cette grâce, ô mon Dieu, *et ne permettez pas que je fasse rien qui vous déplaise* puisque *je ne puis pas me passer de vous*[6] *pour faire aucun bien*[7].

EM 2,23,5 e. Tenez même mon esprit si recueilli et si attentif à vous que rien d'extérieur ne soit capable de le dissiper.

EM 2,24 **§ 2**

Seconde manière de se mettre en la sainte présence de Dieu dans le lieu où l'on est en considérant Notre-Seigneur présent au milieu de ceux qui s'assemblent en son nom

On peut considérer Dieu présent dans le lieu où on est, parce que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile en saint Matthieu, ch. 18, *que toutes les fois que deux ou trois personnes seront assemblées en son nom, il sera au milieu d'elles*[1].

EM 2,25 N'est-ce pas un grand bonheur, lorsqu'on est *assemblé avec ses Frères,* soit pour faire oraison, soit pour quelque autre exercice que ce soit, d'être assuré qu'on est en la compagnie de Notre-Seigneur et qu'*il est au milieu des Frères.*

EM 2,26 *Il est au milieu d'eux*[1] *pour leur donner son Saint-Esprit et pour les diriger par lui dans toutes leurs actions et dans toute leur conduite*[2].

EM 2,27 *Il est au milieu d'eux pour les unir ensemble,* accomplissant par lui-même ce qu'il a demandé pour eux à son Père, avant sa mort, par ces paroles en saint Jean, ch. 17: *Faites qu'ils soient un en nous comme vous, mon Père, et moi sommes un*[1], *et qu'ils soient consommés dans l'unité*[2] c'est-à-dire

---

EM 2,22 3. Cf. Ps 16,8
EM 2,23,1 1. Cf. Ps 16,8
EM 2,23,1 2. Cf. Ps 139,7-8
EM 2,23,2 3. Cf. Ps 16,8
EM 2,23,3 4. Cf. Ps 23,4
EM 2,23,3 5. Cf. Ps 16,8
EM 2,23,4 6. Cf. Ps 25,15
EM 2,23,4 7. Cf. Jn 15,5
EM 2,24 1. Cf. Mt 18,20
EM 2,26 1. Cf. Jn 20,19-22
EM 2,26 2. Cf. Rm 8,14; Ga 5,25
EM 2,27 1. Cf. Jn 17,21
EM 2,27 2. Cf. Jn 17,23

tellement *un et unis ensemble, n'ayant qu'un même Esprit qui est l'Esprit de Dieu, qu'ils ne se désunissent jamais*[3].

EM 2,28 *Jésus-Christ est au milieu des Frères* dans leurs exercices, pour leur y donner l'esprit de leur état, et pour les maintenir et affermir dans la possession de cet esprit, qui est pour eux la source et l'affermissement de leur salut, s'ils le possèdent toujours solidement et sans altération.

EM 2,29 *Jésus-Christ est au milieu des Frères* pour leur *enseigner les vérités et les maximes de l'Évangile*[1], pour en pénétrer intimement leur coeur, et pour leur inspirer d'en faire la règle de leur conduite, pour les leur faire comprendre, et pour faire connaître la manière de les mettre en pratique, qui soit pour eux la plus agréable à Dieu et la plus conforme à leur état.

EM 2,30 *Jésus-Christ est au milieu des Frères* pour les engager à rendre la pratique des mêmes maximes de l'Évangile, uniforme dans leur société, afin qu'ils conservent toujours une entière et parfaite union entre eux.

EM 2,31 *Jésus-Christ est au milieu des Frères* dans leurs exercices *afin que* toutes leurs actions tendantes à Jésus-Christ comme à leur centre, *ils soient un en lui*[1] par l'union qu'elles auront à Jésus-Christ *agissant en eux et par eux*[2].

EM 2,32 *Jésus-Christ est au milieu des Frères* dans leurs exercices pour y donner l'accomplissement et la perfection. Car Jésus-Christ est par rapport à eux, comme le soleil qui non seulement communique aux plantes la vertu de produire, mais aussi donne à leurs fruits la bonté et la perfection qui est plus ou moins grande à proportion qu'ils sont plus ou moins exposés aux rayons du soleil. C'est ainsi que les Frères font leurs exercices et les actions propres à leur état, avec plus ou moins de perfection à proportion qu'ils ont plus ou moins de rapport, de convenance et d'union avec Jésus-Christ.

EM 2,33 La manière de se mettre en la présence de Dieu en considérant *Jésus-Christ au milieu de nous* peut produire trois différents fruits.

EM 2,34 Le premier est que toutes nos actions aient rapport à Jésus-Christ et tendent à lui comme à leur centre et tirent toute leur vertu de lui *comme les branches de la vigne tirent leur sève du cep de la vigne*[1], et ainsi qu'il y ait un mouvement continuel de nos actions à Jésus-Christ et de Jésus-Christ à nous puisque *c'est lui qui leur donne l'esprit de vie*[2].

EM 2,35 Le second fruit est que nous contractions une union étroite avec Jésus-Christ *qui vit en nous et en qui nous vivons*[1], comme le dit admirablement l'apôtre saint Paul; c'est ce qui est cause *que nous ne pouvons rien faire sans Jésus,* comme il le dit lui-même, *et que Jésus-Christ fait tout en nous parce qu'il demeure en nous et que nous demeurons en lui,* ce qui fait, dit-il, *que nous portons beaucoup de fruits*[2].

EM 2,27 3. Cf. Ep 4,3-6
EM 2,29 1. Cf. Jn 14,26
EM 2,31 1. Cf. Jn 17,21
EM 2,31 2. Cf. Ga 5,25; 2,20
EM 2,34 1. Cf. Jn 15,5
EM 2,34 2. Cf. Ga 5,25
EM 2,35 1. Cf. Ga 2,20
EM 2,35 2. Cf. Jn 15,5

EM 2,36 Le troisième fruit de cette manière de considérer *Jésus-Christ au milieu de nous est qu'il répand en nous son Esprit*[1], comme il le dit par un prophète, *et c'est cet Esprit de vérité*[2], dit-il, *que le monde ne peut recevoir parce qu'il ne le connaît pas*[3]. C'est cet Esprit-Saint *qui anime nos actions, qui est en elles un esprit de vie*[4] et qui fait qu'elles ne sont pas en nous des actions mortes, non seulement comme actions chrétiennes, mais même selon notre état et notre perfection qui demande en elles une perfection particulière.

EM 2,37 On peut s'occuper ainsi selon cette manière de se mettre en la présence de Dieu:

EM 2,37,1 a. Que je suis heureux, mon Dieu, de faire oraison avec mes chers Frères, puisque, suivant vos paroles, nous avons l'avantage *de vous avoir au milieu de nous*[1].

EM 2,37,2 b. Vous y êtes, ô mon Jésus, *pour répandre votre Esprit sur nous*[2], comme vous le dites par votre prophète, *et comme vous le répandîtes sur vos apôtres et sur vos premiers disciples lorsqu'ils étaient ensemble*[3] *et qu'ils persévéraient dans l'oraison*[4] *avec une intime union d'esprit et de coeur*[5] *dans le cénacle*[6].

EM 2,37,3 c. Faites-moi aussi la grâce par *votre présence au milieu de nous, assemblés pour vous prier*[7], d'avoir *une union intime d'esprit et de coeur avec mes Frères*[8] et d'entrer dans les dispositions dans lesquelles *étaient les saints apôtres dans le cénacle*[9],

EM 2,37,4 d. afin qu'ayant *reçu votre divin Esprit,* selon *la plénitude que vous m'avez destinée, je me laisse diriger par lui*[10] pour remplir les devoirs de mon état et qu'il me fasse participer à votre zèle pour l'instruction de ceux que vous voudrez bien confier à mes soins.

EM 2,38 On peut faire des réflexions semblables sur le modèle de celles-ci par rapport aux autres fins et fruits de cette manière de se mettre en la présence de Dieu, en considérant *Jésus-Christ au milieu de nous faisant ensemble oraison*[1].

EM 2,36 1. Cf. Jl 3,1-2 (Vulgate Joël 2, 28)
EM 2,36 2. Cf. Ac 2,17
EM 2,36 3. Cf. Jn 14,17
EM 2,36 4. Cf. Ga 5,25
EM 2,37,1 1. Cf. Mt 18,20
EM 2,37,2 2. Cf. Jl 3,1-5
EM 2,37,2 3. Cf. Ac 2,1-3
EM 2,37,2 4. Cf. Ac 1,14
EM 2,37,2 5. Cf. Ac 4,32
EM 2,37,2 6. Cf. Ac 1,3
EM 2,37,3 7. Cf. Mt 18,20
EM 2,37,3 8. Cf. Ac 4,32
EM 2,37,3 9. Cf. Ac 1,12-14
EM 2,37,4 10. Cf. Ep 3,19; Col 2,10; Ep 1,1-23; Ga 5,25; Rm 8,14
EM 2,38 1. Cf. Mt 18,20; Ac 1,14

EM 2,39 **§ 3**

Première manière de considérer Dieu présent en soi-même ne subsistant qu'en Dieu.

On peut considérer Dieu présent en soi-même, parce qu'il *est présent en nous pour nous faire subsister,* comme le dit saint Paul aux Actes des Apôtres, ch. 17, v. 28, par ces paroles: *Dieu n'est pas loin de nous car nous n'avons de vie, de mouvement et d'être qu'en Dieu*[1].

EM 2,40 En effet, *nous n'avons l'être, le mouvement et la vie* que parce que Dieu est en nous, qui nous les communique et même pour nous les communiquer, en sorte que si Dieu cessait un moment d'être en nous et de nous donner l'être, nous tomberions sur-le-champ dans le néant.

EM 2,41 Quelle grâce Dieu nous fait-il donc de nous faire par lui-même et par sa résidence en nous, être ce que nous sommes. Ce qui fait que le même saint Paul dit *que nous sommes de la race de Dieu*[1] et que saint Léon dit que nous sommes faits participants de la divinité.

EM 2,42 Cette idée nous doit faire concevoir et conclure en même temps que puisque *nous sommes de la race de Dieu*[1], et que nous ne vivons que parce *qu'il nous anime de sa propre vie, nous devons faire paraître par notre conduite*[2] qu'effectivement, *nous vivons de la vie de Dieu,* et que nous n'avons que *des pensées qui nous remplissent de Dieu et de bas sentiments de toutes les choses de ce monde*[3], selon ce qu'elles sont à l'extérieur, et que si nous en avons de l'estime, ce ne doit être que selon ce qu'elles sont en Dieu pénétrés que nous devons être que Dieu est tout en toutes choses et que toutes choses ne sont rien qu'autant que Dieu réside en elles et qu'elles sont pénétrées de Dieu[4].

EM 2,43 De là vient que nous faisons injure à Dieu résidant en nous lorsque nous faisons quelque chose qui lui déplaît, et lorsque nous nous servons de nos sens à un mauvais usage, et que nous cherchons à nous contenter et non pas à contenter Dieu qui est celui seul en qui nous devons trouver tout notre plaisir et toute notre satisfaction, puisqu'il veut bien se plaire et se satisfaire à nous soutenir et à nous conserver l'être par sa résidence actuelle et continuelle en nous.

EM 2,44 La manière de nous mettre en la présence de Dieu en le considérant en nous-mêmes comme nous faisant subsister peut avoir en nous trois principaux fruits:

EM 2,45 Le premier est de prendre les besoins du corps dans la vue de faire vivre Dieu en nous, de *vivre de sa vie* et *de vivre par lui*[1].

EM 2,46 Le second est de ne nous pas servir du *mouvement que Dieu nous donne*[1] et qu'il a en nous continuellement, et des actions qu'il fait en nous et avec nous, et que nous faisons par lui pour l'offenser.

EM 2,39 1. Cf. Ac 17,28
EM 2,41 1. Cf. Ac 17,28
EM 2,42 1. Cf. Ac 17,28
EM 2,42 2. Cf. Rm 8,1-14; Ga 5,13-25
EM 2,42 3. Cf. Col 3,1-2
EM 2,42 4. Cf. Sg 11,21-12,1
EM 2,45 1. Cf. Ga 2,20
EM 2,46 1. Cf. Ac 17,28

EM 2,47 Le troisième est de le prier souvent de nous anéantir plutôt que de souffrir que nous ayons et qu'il y ait en nous *aucun mouvement* et aucune action que ce ne soit pour *accomplir les desseins qu'il a sur nous,* et pour *faire sa sainte volonté*[1].

EM 2,48 On peut s'occuper ainsi sur cette manière de se mettre en la présence de Dieu:

EM 2,48,1 a. Vous êtes, mon Dieu, en moi et dans toutes les créatures, *et elles ne subsistent toutes que par vous et parce que vous résidez en elles*[1].

EM 2,48,2 b. Faites donc que je ne me serve de tous mes membres et de tout moi-même et que je ne mette toutes les autres créatures en usage que pour votre service.

EM 2,48,3 c. Serait-il bien possible, ô mon Dieu, que sachant que vous résidez en moi *pour me faire subsister* je me servisse de *l'être et du mouvement que vous me donnez*[2] pour vous offenser? Quoi, mon Dieu, vous agirez en moi, et j'agirai contre vous, et je me servirai de l'action que vous faites en moi et avec moi contre vous-même!

EM 2,48,4 d. Détruisez plutôt ce qu'il y a d'être en moi, en cessant de résider en moi et d'agir avec moi, plutôt que de souffrir que je commette le moindre péché.

EM 2,49 ou autrement

EM 2,49,1 a. Que votre résidence en moi, ô mon Dieu, me doit donner de confiance en vous et d'appui sur vous. *Si je marche,* dit le prophète-roi, *je ne craindrai aucun mal parce que vous êtes avec moi*[1].
Ce sera lui, dit-il ailleurs, *qui détournera mes pieds pour éviter le piège qui leur était tendu*[2].
C'est lui, dit-il encore, *qui apprendra à mes mains et à mes doigts à faire la guerre et à combattre dans l'occasion*[3].

EM 2,49,2 b. C'est ce que me doit inspirer, ô mon Dieu, votre présence et votre résidence continuelle dans mes membres à *faire la guerre* au péché *et de combattre*[4] contre le démon par mes sens et par *le mouvement que vous me donnez en eux*[5].

EM 2,50 Ou bien

EM 2,50,1 a. Ne dois-je pas être bien excité à penser à vous, mon Dieu, *vous ayant toujours avec moi et en moi*[1], *et ne pouvant rien faire qu'avec vous*[2].

EM 2,50,2 b. Toutes mes démarches doivent être autant de mouvements qui m'engagent à *élever mon esprit à vous*[3]; tous les mouvements de mon coeur sont autant de touches que vous lui donnez pour l'avertir d'être tout à vous.

EM 2,47 1. Cf. Ps 119,1-176
EM 2,48,1 1. Cf. Sg 11,21-12,1
EM 2,48,3 2. Cf. Ac 17,28
EM 2,49,1 1. Cf. Ps 23,4; 138,7
EM 2,49,1 2. Cf. Ps 25,15
EM 2,49,1 3. Cf. Ps 144,1; 18,35
EM 2,49,2 4. Cf. Ps 144,1; 18,35
EM 2,49,2 5. Cf. Ac 17,28
EM 2,50,1 1. Cf. Ps 16,8
EM 2,50,1 2. Cf. Jn 15,5
EM 2,50,2 3. Cf. Ps 25,1

EM 2,50,3 c. Donnez à mon esprit ces sentiments et à mon coeur ces mouvements afin que l'un s'occupe toujours *à penser à vous*[4], et que l'autre ne se porte qu'à vous aimer, etc.

EM 2,51 **§ 4**

Deuxième manière de considérer Dieu présent en soi-même par sa grâce et par son Esprit

On peut considérer Dieu présent en soi, parce qu'il est en nous *par sa grâce et par son Esprit,* selon ce que dit Notre-Seigneur en saint Luc, ch. 17, *que le royaume de Dieu est au-dedans de nous*[1]. Car c'est par son Esprit-Saint que Dieu règne en nous, c'est même par la résidence de la très sainte Trinité en nous, selon ce que dit le même Jésus-Christ en saint Jean, ch. 14, v. 23: *Celui qui m'aime,* dit-il, *gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure*[2].

EM 2,52 N'est-ce pas la chose la plus avantageuse dont on puisse jouir en ce monde que d'avoir Dieu résidant en soi, et qu'il y règne d'une manière aussi absolue qu'un roi dans son royaume, et avec une entière dépendance de notre part!

EM 2,53 C'est par ce moyen, que Dieu règle tous les mouvements intérieurs selon son bon plaisir[1], qu'il retient toutes nos passions, et qu'il se rend si bien maître de nos sens, qu'ils ne se portent vers les objets qui leur sont propres qu'autant qu'il paraît y avoir de la nécessité[2].

EM 2,54 Bien plus, Dieu étant ainsi le maître de notre coeur, par l'application intérieure qu'il nous procure par sa résidence en nous fait que rien de ce qui est au-dedans de nous ne se produisant au-dehors, tout notre extérieur est dans une espèce de suspension ce qui fait que nos sens viennent par la continuation de notre application intérieure à n'avoir presque plus d'occupation parce que les esprits vitaux qui les animent sont retenus au-dedans de nous; tout notre intérieur aussi étant dans une vive attention à la sainte présence de Dieu et à sa résidence en nous, notre âme néglige et vient même à mépriser tout le dehors, et à ne se mettre en peine que de ce qui se passe au-dedans d'elle, et ainsi fait que Dieu règne pleinement en elle, selon ce que dit l'auteur de l'Imitation dans le premier chapitre du livre second: Apprenez à mépriser les choses extérieures et à vous adonner aux intérieures, et vous verrez *que le règne de Dieu viendra au-dedans de vous*[1].

EM 2,55 Dieu régnant ainsi dans une âme, elle a cet honneur, dit saint Paul, 2 Co., ch. 6, v. 17, *d'être le temple de Dieu. Vous êtes,* dit-il, *le temple de Dieu vivant, ainsi qu'il le dit lui-même: Je demeurerai en eux et je converserai avec eux. Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple*[1].

EM 2,56 Le corps même que cette âme anime, selon l'expression du même saint Paul, 1 Co., ch. 7, v. 19, *devient le temple du Saint-Esprit. Ne savez-vous*

EM 2,50,3 4. Cf. Ps 16,8
EM 2,51 1. Cf. Lc 17,21
EM 2,51 2. Cf. Jn 14,23
EM 2,53 1. Cf. Ep 1,5
EM 2,53 2. Cf. Rm 8,1-14; Ga 5,13-25; Col 3,1-2
EM 2,54 1. Cf. Lc 17,21
EM 2,55 1. Cf. 2 Co 6,16; Lv 26,11-12

pas, dit-il, *que vos membres sont le temple du Saint-Esprit qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu, et qu'ainsi vous n'êtes plus à vous-mêmes*[1].

EM 2,57 Ce qui est en effet, puisque tout l'homme, l'âme et le corps sont à Dieu, *étant,* comme dit le même saint dans la même épître, ch. 3, v. 16, *le temple de Dieu et le Saint-Esprit demeurant en lui. Ne savez-vous pas, ajoute-t-il, que vous êtes le temple de Dieu et que le Saint-Esprit demeure en vous*[1]*?*

EM 2,58 On doit donc bien prendre garde de ne point profaner ce temple, ou même de ne le point détruire, en chassant Dieu et son Saint-Esprit de son coeur *parce que si quelqu'un* dit le même saint Paul, v. 17 du même ch. 3, *détruit le temple de Dieu, Dieu le perdra, car son temple est saint et vous êtes ce temple*[1].

EM 2,59 Cette pensée *que nous sommes le temple de Dieu et du Saint-Esprit* doit nous engager à bien faire réflexion, que nous sommes obligés de *vivre dans une grande sainteté*[1], et que nous devons non seulement *nous abstenir de souiller notre âme par aucun vice*[2], mais que nous sommes tenus d'avoir un soin tout particulier de l'orner de toutes sortes de vertus parce que le Saint-Esprit ne se plaît que dans les âmes qui les possèdent. C'est ce qui faisait dire à sainte Luce que les corps chastes sont les temples du Saint-Esprit.

EM 2,60 Dieu *qui met ses complaisances dans ces âmes*[1], prend plaisir à *les instruire des voies qu'il veut qu'elles tiennent*[2] pour être tout à fait à lui, *et c'est par son Esprit-Saint qu'elles pénètrent,* dit saint Paul, *ce qu'il y a de plus caché en Dieu*[3].

EM 2,61 C'est aussi cet *Esprit-Saint qui répand* dans les âmes qui le possèdent *une plénitude et une abondance de grâces*[1] qui fait qu'elles se laissent si bien *conduire et diriger par le même Esprit*[2], qu'elles perdent toute affection humaine pour les choses créées, et n'en ont plus que pour Dieu qu'elles possèdent intérieurement et pour ce qui le regarde.

EM 2,62 On peut s'occuper ainsi intérieurement selon cette manière de considérer Dieu présent en nous *par son Esprit et par sa grâce et comme dans son temple.*

EM 2,62,1 a. Que vous êtes bon, ô mon Dieu, de *mettre en moi votre Esprit-Saint*[1]. C'est sans doute *pour me conduire et me diriger dans mes actions*[2].

EM 2,62,2 b. Ainsi votre intention est que je ne fasse rien que ce ne soit *par le mouvement de votre divin Esprit*[3] que je n'aie que des sentiments tels que votre Esprit m'inspirera; et que je n'aie que des affections conformes aux vôtres, que je sois par votre divin Esprit pénétré et occupé de vous, et vide des

---

EM 2,56 1. Cf. 1 Co 6,19
EM 2,57 1. Cf. 1 Co 3,16-19
EM 2,58 1. Cf. 1 Co 3,17
EM 2,59 1. Cf. 2 Co 6,16-18
EM 2,59 2. Cf. 2 Co 7,1
EM 2,60 1. Cf. Mt 17,5
EM 2,60 2. Cf. Ps 25,4; 27,11; 86,11; 119,33
EM 2,60 3. Cf. 1 Co 2,10
EM 2,61 1. Cf. Ep 1,1-23
EM 2,61 2. Cf. Rm 8,14; Ga 5,25
EM 2,62,1 1. Cf. Rm 8,9
EM 2,62,1 2. Cf. Rm 8,14; Ga 5,25
EM 2,62,2 3. Cf. Ga 5,25

créatures parce que cet Esprit-Saint ne fait voir dans les créatures que ce qu'il y a de vous pour détruire entièrement en nous toute l'idée que nous pourrions avoir d'elles, qui n'est capable que de mettre obstacle à ce que nous soyons remplis et pénétrés de vous.

EM 2,62,3 c. Venez donc, Esprit-Saint, posséder mon coeur, et *animer tellement toutes mes actions*[4], qu'on puisse dire que vous les produisez plus que moi, et que je n'aie plus *de vie, ni de mouvement, ni d'action* qu'autant que vous *m'en donnez vous-même*[5].

EM 2,62,4 d. Heureux celui *qui ne vit plus* et n'agit plus *que par l'Esprit de Dieu*[6]. C'est de celui-là qu'on peut dire *qu'il ne vit plus, mais que c'est Jésus-Christ,* ou plutôt le Saint-Esprit, *qui vit en lui*[7].

EM 2,63 Manière de s'occuper dans l'oraison considérant *Dieu en soi-même comme dans son temple.*

EM 2,63,1 a. Que je dois m'estimer heureux, ô mon Dieu, lorsque je pense que *je suis votre temple*[1], et que c'est vous-même qui me dites que j'ai cet avantage[2]. *Il n'est donc pas nécessaire que j'aille bien loin*[3] pour vous adorer et vous rendre mes devoirs. Je n'ai pour cela qu'à rentrer en moi-même pour vous rendre dans mon âme *comme dans votre temple vivant*[4] les hommages que je vous dois.

EM 2,63,2 b. *Ce temple,* ô mon Dieu, est bien différent *de ceux qui sont bâtis par la main des hommes*[5], puisque celui-ci n'est vôtre et digne de vous recevoir et de vous contenir que parce que *c'est vous qui l'avez édifié vous-même*[6].

EM 2,63,3 c. Ornez-le par votre demeure en lui de tout ce qui peut vous faire plaisir et vous y attirer. *Et comme vous êtes saint et la sainteté même*[7], communiquez-la, je vous prie, tellement à mon âme, *que vous mettiez en elle toutes vos complaisances*[8] et qu'il n'y ait rien en elle qui ne vous soit agréable de sorte qu'on puisse lui appliquer ces paroles de saint Paul: *le temple de Dieu est saint et c'est vous qui l'êtes*[9].

EM 2,64 **§ 5**

[Première] manière de se mettre en la sainte présence de Dieu dans l'église, la regardant comme la maison de Dieu

On peut considérer Dieu présent dans l'église, parce qu'*elle est la maison de Dieu*[1], comme le dit Notre-Seigneur en saint Matthieu, ch. 21, v. 13: *Ma*

EM 2,62,3 4. Cf. Ga 5,25
EM 2,62,3 5. Cf. Ac 17,28
EM 2,62,4 6. Cf. Ga 5,25
EM 2,62,4 7. Cf. Ga 2,20
EM 2,63,1 1. Cf. 2 Co 6,16
EM 2,63,1 2. Cf. Jn 14,23
EM 2,63,1 3. Cf. Ps 139,7; Ac 17,27
EM 2,63,1 4. Cf. 2 Co 6,16
EM 2,63,2 5. Cf. Ac 7,48
EM 2,63,2 6. Cf. Ac 7,50; 2 S 7,1-29
EM 2,63,3 7. Cf. Is 5,16; 6,3
EM 2,63,3 8. Cf. Mt 17,5
EM 2,63,3 9. Cf. 1 Co 3,17
EM 2,64 1. Cf. Ps 93,5

Maison sera appelée une maison d'oraison[2]. Ce qui nous doit faire conclure deux choses.

EM 2,65 1. Que l'église, selon le témoignage de Notre-Seigneur même, *est la maison de Dieu,* parce que c'est en elle que Dieu veut que les chrétiens s'assemblent pour l'adorer et lui rendre leurs devoirs, et que, par conséquent, ils doivent y avoir un très grand respect, et le faire paraître tant par la contenance et la posture qu'ils y tiennent, que par leur retenue, leur silence et leur piété extérieure.

EM 2,66 2. Que l'église d'elle-même, *selon le dessein et l'ordre de Dieu, est tellement destinée à la prière*[1] que lorsqu'on y est il n'est pas permis d'y faire autre chose que d'y prier Dieu, et qu'on n'y doit venir que dans cette intention, à moins qu'on y aille pour entendre la parole de Dieu.

EM 2,67 C'est ce qui fit que *Jésus-Christ, lorsqu'il entra dans le Temple de Jérusalem* qui était bien moins digne de vénération que nos églises, *en chassa tous ceux qui y vendaient et qui y achetaient, et renversa les tables des changeurs et les sièges de ceux qui y faisaient trafic de colombes*[1]. Chose admirable! *Jésus-Christ chassa du Temple des Juifs ceux qui changeaient les monnaies* des étrangers qui y venaient acheter, *et ceux qui y vendaient et qui y achetaient* les choses nécessaires pour les sacrifices, regardant ces ventes et ces achats comme profanant le Temple *qu'il nomme le temple de Dieu*[2] *quoiqu'on n'y fît que des sacrifices grossiers qui consistaient à égorger des animaux et à les brûler en partie*[3].

EM 2,68 Quel respect donc n'exige-t-il pas qu'on ait dans les églises des chrétiens qui sont des lieux où on offre tous les jours, et dans beaucoup d'églises un grand nombre de fois, le même Jésus-Christ qui est le Fils de Dieu et Dieu même et qui, par son sacrifice, embaume et sanctifie ces églises d'une sainteté extérieure qui n'est pas commune, par la participation qu'il procure qu'aient ces lieux à la sainteté de Jésus-Christ dans *l'offrande* et l'immolation *qu'il fait de tout soi-même dans son sacrifice*[1].

EM 2,69 Cette considération de Dieu présent dans l'église parce qu'elle est la maison de Dieu doit produire en nous trois principaux fruits:

EM 2,70 Le premier est de n'y entrer qu'avec une grande pureté extérieure et intérieure, et ainsi de se purifier, avant que d'y entrer, le corps et l'âme, au moins par l'eau bénite et le signe de la croix, et par un acte de contrition. C'est pour cette fin qu'on y a pour pratique de mettre de l'eau bénite à la porte des églises.

EM 2,71 Le deuxième est de n'y demeurer que dans un profond respect et dans une grande retenue extérieure et intérieure, dans la vue de ce que l'église chante aux fêtes de la Dédicace de ces lieux sacrés: *La sainteté convient fort à ceux qui entrent dans la maison de Dieu*[1].

EM 2,64 2. Cf. Mt 21,13; Is 56,7
EM 2,66 1. Cf. 2 Ch 7,15-16
EM 2,67 1. Cf. Mt 21,12
EM 2,67 2. Cf. Mt 21,13
EM 2,67 3. Cf. He 9,12-13
EM 2,68 1. Cf. He 10,10
EM 2,71 1. Cf. Ps 93,5

EM 2,72 Le troisième est d'y être toujours appliqué à la prière lorsqu'on n'y est pas occupé à entendre la Parole de Dieu, puisqu'elle est une *maison de prière*[1], et qu'on attire sur soi des grâces extraordinaires et abondantes de Dieu, *par les prières qu'on fait dans l'église, à qui Dieu donne une bénédiction particulière*[2].

EM 2,73 On peut s'occuper ainsi dans l'oraison sur la manière de considérer Dieu présent dans l'église.

EM 2,73,1 a. Ce qui est dit dans l'Écriture, ô mon Dieu, lors de la dédicace du temple de Jérusalem, *Que la majesté de Dieu remplit le temple, et que tout le peuple y ayant aperçu la gloire de Dieu se prosterna sur le pavé pour adorer Dieu*[1], me doit sans doute engager à n'entrer et rester dans l'église *qu'avec crainte et tremblement dans la vue de la majesté de Dieu qui y habite*[2] d'autant plus que les anges tremblent devant lui[3].

EM 2,73,2 b. Et s'il est vrai *qu'Oza tomba raide mort pour avoir touché l'arche*[4], (qui n'était qu'un coffre de bois), à combien plus forte raison dois-je craindre d'être abîmé de Dieu, si j'ose entrer et rester dans l'église *qui est la maison de Dieu*[5], étant chargé de péchés, puisque, comme dit David, *la sainteté sied bien dans la maison de Dieu*[6].

EM 2,73,3 c. Donnez-moi cette sainteté, ô mon Dieu, qui est la marque la plus sûre d'attachement à vous et *à votre service. Purifiez, pour cet effet, mon âme, et rendez-la, par ce moyen, digne des grâces*[7] que vous versez abondamment dans l'église sur ceux qui y paraissent devant vous avec un coeur pur et tout à fait dégagé des moindres péchés. Puisqu'ils vous font horreur, faites qu'il n'y en ait point en moi lorsque j'entrerai dans le lieu où vous voulez être adoré.

EM 2,73,4 d. Le respect que je dois avoir pour votre résidence en ce saint lieu doit m'engager, ô mon Dieu, à m'en rendre tout à fait exempt.

EM 2,74 On peut s'appliquer ainsi en considérant l'église comme une *maison de prière*[1].

EM 2,74,1 a. Vous avez dit à Salomon, ô mon Dieu, après qu'il vous eût dédié le temple des Juifs, *que vos yeux aussi bien que vos oreilles seraient ouverts à la prière de celui qui prierait dans ce lieu-là, parce que vous vous l'étiez choisi et sanctifié afin que votre nom y fût invoqué et honoré éternellement*[2]. C'est à bien plus forte raison que cela se peut dire de nos églises *où vous voulez être honoré d'un culte intérieur et en esprit et en vérité*[3], comme vous le dites vous-même.

EM 2,72 1. Cf. Mt 21,13
EM 2,72 2. Cf. 2 Ch 7,15-16
EM 2,73,1 1. Cf. 2 Ch 7,1-3
EM 2,73,1 2. Cf. 2 Co 7,15
EM 2,73,1 3. Cf. Is 6,1-6
EM 2,73,2 4. Cf. 2 S 6,7
EM 2,73,2 5. Cf. Mt 21,13
EM 2,73,2 6. Cf. Ps 93,5
EM 2,73,3 7. Cf. He 9,14
EM 2,74 1. Cf. Mt 21,13
EM 2,74,1 2. Cf. 2 Ch 7,15-16
EM 2,74,1 3. Cf. Jn 4,24

EM 2,74,2 b. Je vous demande donc cette grâce, ô mon Dieu, que vous ayez la bonté d'exaucer mes prières dans l'église puisque c'est un lieu que *vous vous êtes effectivement consacré pour l'être toujours jusqu'à la fin des siècles*[4].

EM 2,74,3 c. C'est dans ce saint lieu, ô mon Dieu, où vous voulez que les fidèles vous prient. C'est même ce lieu qui leur convient plus qu'aucun autre parce qu'il est proprement le lieu de votre résidence sur la terre, et que vos grâces y abondent plus qu'en aucun autre.

EM 2,74,4 d. Répandez-les donc sur moi, et disposez mon coeur à les recevoir toutes et à les mettre en usage, puisque les grâces qu'on reçoit dans l'église portent toutes avec elles une bénédiction particulière.

EM 2,75 **§ 6**

[Deuxième] manière de se mettre en la sainte présence de Dieu dans l'église, en considérant Notre-Seigneur au très saint Sacrement de l'autel

On peut considérer Dieu présent dans l'église parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ y est toujours résidant dans le très saint Sacrement de l'autel.

EM 2,76 C'est lui qui sanctifie ces temples dans lesquels il est toujours réellement présent, pour combler de grâces ceux qui l'y adorent. Ce qui fait qu'on peut approprier à ces saints lieux ces paroles de l'Apocalypse: *Voici qu'il a établi son tabernacle parmi les hommes, et il demeurera avec eux, et il sera leur Dieu*[1]. C'est cette faveur que Notre-Seigneur fait aux hommes qui est cause qu'on le nomme leur Dieu.

EM 2,77 Sur cette résidence continuelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au très saint Sacrement de l'autel, on peut faire attention:

EM 2,78 1. Que c'est un grand honneur pour nous d'avoir toujours Notre-Seigneur avec nous dans le tabernacle, et de pouvoir l'y adorer et lui rendre nos respects dans cet adorable sacrement, qu'il y est pour recevoir nos prières, et les présenter pour nous au Père éternel, comme notre *médiateur et notre intercesseur auprès de lui*[1] lorsque nous le prions dans l'église, *afin que nos prières lui soient agréables*[2].

EM 2,79 2. Comme sa *médiation est efficace* lorsqu'*il offre nos requêtes* au Père éternel, et qu'*il est toujours exaucé de lui* comme dit saint Paul, *à cause du profond respect avec lequel il le prie pour nous*[1], nous devons dans l'église recourir à lui, *et nous tenir pour assurés que, si Notre-Seigneur Jésus-Christ veut bien avoir la bonté de prendre notre cause en main*[2], il obtiendra sans doute pour nous *tout ce que nous demanderons par lui*[3], *et ce qu'il demandera pour nous au Père éternel*[4] puisqu'*il est notre Dieu, qu'il s'est tout consacré pour notre salut*[5], et pour ce qui regarde le bien de notre âme.

EM 2,74,2 4. Cf. 2 Ch 7,15-16
EM 2,76 1. Ap 21,3
EM 2,78 1. Cf. He 7,25; 9,15
EM 2,78 2. Cf. He 12,28
EM 2,79 1. Cf. He 5,7
EM 2,79 2. Cf. He 10,19-25
EM 2,79 3. Cf. Jn 14,13-14
EM 2,79 4. Cf. Jn 15,16; 16,23
EM 2,79 5. Cf. Jn 17,19

EM 2,80 3. Lorsque nous nous trouvons dans quelque besoin particulier et extraordinaire, ou dans quelque tentation violente, c'est un grand et puissant moyen dans ce besoin, et de vaincre la tentation dont nous sommes fortement pressés, de nous adresser à Notre-Seigneur résidant dans l'église au très saint Sacrement de l'autel, puisque Jésus-Christ, dans l'eucharistie, *est un médecin*[1] *qui guérit tous nos maux, et qui nous donne toutes les grâces qui nous sont nécessaires*[2] pour nous procurer tout ce qui peut être utile à notre âme.

EM 2,81 4. Il est d'un grand avantage pour nous entretenir dans l'amour de Dieu de demeurer en attention et en respect devant Notre-Seigneur présent dans l'église. Car, comme *Jésus-Christ* selon son humanité, *est une fournaise d'amour envers son Père*[1] *il est en état de nous en faire participant* dans le temps que nous rendons nos devoirs à sa très sainte humanité devant qui nous sommes. D'autant plus que Jésus-Christ Notre-Seigneur est avec nous dans ce sacrement *pour nous donner,* dit-il, *la vie avec abondance*[2]*, et que cette vie abondante consiste,* selon le même Jésus-Christ, *dans la connaissance et le parfait amour de Dieu*[3].

EM 2,82 Manière de s'appliquer dans l'église à la présence de Jésus-Christ résidant continuellement dans le très saint Sacrement de l'autel.

EM 2,82,1 a. *Je n'ai qu'à m'approcher de vous*[1]*,* divin Jésus, résidant dans le très saint Sacrement de l'autel, c'est là où véritablement *je puis vous avoir toujours présent devant moi*[2]. Vous y êtes *comme sur votre trône* pour recevoir nos respects et nos adorations. Vous y êtes *pour nous combler de toutes sortes de grâces dont nous pouvons avoir besoin*[3].

EM 2,82,2 b. Dans quelque état que je sois, de sécheresse dans l'oraison, de peine et de tentation, je n'ai qu'à me présenter devant vous pour trouver du soulagement à mes peines. Quelque difficulté que j'aie à me vaincre pour faire le bien, vous êtes toujours prêt à m'aider. *Vous êtes tout mon recours*[4] dans mes embarras. *Vous êtes tout mon refuge* dans mes accablements d'esprit[5].

EM 2,82,3 c. C'est vous qui m'excitez et m'animez au bien quand je me trouve dans la lâcheté et lorsque je me trouve dans la tiédeur, je n'ai qu'à m'adresser à vous qui êtes un Dieu d'amour et qui avez dans votre divin sacrement, un amour tendre envers les hommes, vous pouvez facilement en me pénétrant de ce qu'il y a d'aimable et d'aimant en vous, m'embraser *d'amour envers Dieu* et me donner *une charité ardente envers le prochain*[6].

EM 2,80 1. Cf. Mt 8,8; Lc 4,23; 5,31
EM 2,80 2. Cf. Jn 1,14; 1,16-17; Rm 5,2
EM 2,81 1. Cf. Lc 12,49
EM 2,81 2. Cf. Jn 10,10; 6,33-59
EM 2,81 3. Cf. Jn 17,3; Lc 10,27-28
EM 2,82,1 1. Cf. He 4,16
EM 2,82,1 2. Cf. Ps 16,8
EM 2,82,1 3. Cf. He 4,16
EM 2,82,2 4. Cf. He 10,19-21
EM 2,82,2 5. Cf. Ps 32,7; 46,2
EM 2,82,3 6. Cf. Lc 10,25-28

EM 2,83 **ou autrement**

EM 2,83,1 a. Je m'unis à vous, ô mon Jésus, présent dans le très saint Sacrement pour y être *victime pour mes péchés*[1], puisque c'est dans ce sacrement que vous *offrez continuellement au Père éternel* les mérites de votre sacrée Passion et de votre mort *en satisfaction pour mes péchés*[2].

EM 2,83,2 b. Faites-moi la grâce dans la vue de satisfaire aux miens, de participer à votre disposition intérieure d'amour pour les souffrances.

EM 2,83,3 c. Je tâcherai, ô mon sauveur Jésus, de rester, dans cette intention, en votre présence, étant convaincu, comme je le suis, que le péché vous déplaît en moi, je m'assure que vous vous efforcerez de l'y détruire.

EM 2,83,4 d. Aidez-moi donc, je vous prie, afin que j'y donne tous mes soins et que j'accomplisse en cela vos désirs.

EM 3 **Chapitre 3**

Différentes manières de s'entretenir sur la présence de Dieu

EM 3,84 **§ 1**

Par réflexions multipliées-Que les réflexions qu'on fait sur la présence de Dieu doivent n'avoir qu'une même manière de présence de Dieu pour objet

Lorsqu'on s'applique à la présence de Dieu d'une des manières ci-dessus proposées, il est de conséquence que les réflexions qu'on fait aient toutes rapport à cette même manière et tendent toutes à une même fin. Car, outre que cette pratique sert à rectifier l'esprit et apprend à raisonner juste, elle aide aussi beaucoup à retenir une âme dans le recueillement et lui donne facilité à s'entretenir plus longtemps et plus intérieurement de la présence de Dieu.

EM 3,85 Au lieu que quand on laisse faire à son esprit une réflexion sur une manière et, ensuite, sur une autre, l'esprit s'occupant de différentes pensées et faisant des différentes réflexions qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres, demeure dans une espèce de dissipation, outre qu'il ne peut pas parvenir à penser et réfléchir avec justesse, et l'âme, par cette manière de faire des réflexions, se met dans une grande indisposition au recueillement intérieur.

EM 3,86 On fera, par exemple, quelques réflexions sur la manière de se mettre en la présence de Dieu en le considérant dans le lieu où l'on est, et ensuite, on se met en la présence de Dieu en considérant qu'il est en nous comme dans son temple. Cette seconde réflexion n'est pas à propos alors, parce que ces deux manières de se mettre en la présence de Dieu ne conviennent point l'une avec l'autre et elles ont chacune une fin différente. Car la fin de la première manière est de se tenir dans la retenue, dans le lieu où l'on est, dans la vue de la présence de Dieu; et la fin de l'autre manière est de se conserver dans une grande pureté de coeur dans la vue qu'il est le temple de Dieu. Ou on peut, dans cette seconde manière, avoir cette autre fin d'adorer Dieu résidant dans son coeur, ou quelqu'autre qui ait aussi rapport à cette seconde manière.

EM 2,83,1 1. Cf. He 7,26-28; 1 Jn 2,2; 4,10

EM 2,83,1 2. Cf. He 9,1-28

EM 3,87 **§ 2**

[Par réflexions courtes et longtemps continuées]: Manière de s'entretenir en la sainte présence de Dieu par des passages de l'Écriture sainte et des réflexions relatives à ces passages.

Toutes ces six manières de se mettre en la présence de Dieu sont pour aider une âme à s'y entretenir quelque temps pendant l'oraison; mais on peut dire qu'elles ne donnent lieu d'avoir la présence de Dieu que d'une manière passagère et pour ainsi dire extérieure à l'âme, parce qu'elles ne procurent la présence de Dieu que par des raisonnements et des réflexions multipliées, ce qui, à l'égard des vérités de foi, obscurcit l'esprit au lieu de l'éclaircir et le ferme au lieu de l'ouvrir, pour approfondir les sacrés mystères que ces vérités contiennent, et tient l'âme éloignée de Dieu plutôt que de l'en approcher; à moins que ces raisonnements et ces réflexions ne soient fondées et appuyées sur des sentiments de foi.

EM 3,88 Un moyen plus aisé pour se pénétrer de la présence de Dieu d'une manière intérieure, est de mettre dans son esprit un passage de l'Écriture sainte qui rappelle le souvenir de la présence de Dieu, comme celui-ci, par exemple, tiré du psaume 15, v. 8: *Je me suis proposé d'avoir toujours Dieu devant moi*[1]. Et de faire ensuite une réflexion sur ce passage, sans beaucoup de raisonnement, parce que la raison détruit la foi, ou, au moins, y met quelque obstacle et lui nuit, et empêche qu'elle ne soit aussi vive qu'elle pourrait être et qu'elle ne soit fortement imprimée dans notre esprit et dans notre coeur.

EM 3,89 On peut faire, par exemple, sur ce passage cette réflexion: Que c'est un bonheur *d'avoir toujours l'esprit occupé de la présence de Dieu*[1], que c'est une anticipation du bonheur du Ciel. Et puis, rester le plus qu'on pourra dans une attention la plus simple, et, en même temps, la plus vive qu'il sera possible sur ce passage. Cette réflexion n'est pas embarrassée de raisonnements.

EM 3,90 L'idée que l'esprit en a, et l'attention qu'il y fait, non seulement n'empêche pas, mais n'éloigne pas même l'attention au passage qui, étant de foi, fait que l'esprit se pénètre de cette vérité, et que la pénétration qu'il en a le lui rend si claire, qu'il ne peut s'empêcher de l'adorer en Dieu et hors de Dieu, comme *sortie de la bouche de Dieu*[1], pour ainsi parler et selon notre manière de nous exprimer.

EM 3,91 Dans ces sortes d'attentions, il ne faut pas laisser l'esprit fatigué, comme cela pourrait quelquefois arriver, surtout dans les commencements qu'on l'y applique, de crainte que, n'y étant pas encore formé, et n'y ayant pas toute la facilité possible, il ne s'en dégoûte.

EM 3,92 Quand donc on trouve qu'on ne peut plus s'occuper sur ce passage par le moyen de la réflexion qu'on y a jointe, il est à propos de mettre dans son esprit une autre réflexion qui, étant nouvelle et capable de toucher le coeur, fait que la vérité dont on s'est proposé de pénétrer son esprit et son coeur, y fait comme une nouvelle impression.

EM 3,88 1. Cf. Ps 16,8
EM 3,89 1. Cf. Ps 16,8
EM 3,90 1. Cf. Mt 4,4

EM 3,93 On peut alors proposer à son esprit cette autre réflexion: Que c'est bien peu aimer Dieu que de *penser* rarement qu'*on est en sa présence*[1].

EM 3,94 Cette réflexion, rappelant dans l'esprit le passage comme tout de nouveau fait, pour ainsi parler, qu'il s'y renouvelle et que l'esprit a de la facilité à s'y appliquer encore.
Il faut donc se mettre de nouveau à faire attention tant au passage proposé d'abord qu'à cette dernière réflexion, le plus de temps qu'on le pourra faire.

EM 3,95 Et quand on ne trouvera plus de moyen de s'y appliquer, on pourra encore mettre quelque réflexion dans son esprit, afin d'avoir la facilité de s'entretenir de la présence de Dieu autant de temps qu'on le jugera à propos.

EM 3,96 C'est ainsi que, par une attention à quelque passage de foi, jointe à quelque réflexion, on pourra acquérir insensiblement de la facilité à s'appliquer à la présence de Dieu par une simple attention.

EM 3,97 Toutes les six manières ci-dessus proposées pour se mettre en la présence de Dieu, étant conçues comme des vérités de foi, peuvent aider à se tenir par attention à la présence de Dieu, pourvu que les réflexions qu'on fera sur chacune de ces manières soient rares, et que chacune de ces réflexions soit longtemps continuée, comme on vient de le proposer, et aucun raisonnement.

EM 3,98 Cette manière de se mettre en la présence de Dieu par attention, et par des réflexions rares, et dont chacune soit longtemps continuée, peut être appelée non pas une attention simple, mais une attention mêlée de réflexions. Et comme ces réflexions sont rares et sans raisonnement, pour peu de dispositions qu'une âme ait à la présence de Dieu par attention, elle peut insensiblement l'introduire en elle.

EM 3,99 **§ 3**

De l'application à la présence de Dieu par une simple attention

L'application à la présence de Dieu par une simple attention consiste à être devant Dieu dans une simple vue intérieure de foi qu'il est présent, et à demeurer ainsi quelque temps, soit un demi quart d'heure, soit un quart d'heure, plus ou moins, selon qu'on s'y sentira occupé et attiré intérieurement.

EM 3,100 Il arrive même à plusieurs âmes, qui sont désoccupées intérieurement, et même dégagées d'affection des choses créées, que Dieu leur fait cette grâce qu'elles perdent rarement, ou même qu'elles ne perdent point du tout, la présence de Dieu, ce qui est pour elles un bonheur anticipé et un avant-goût du bonheur du Ciel.

EM 3,101 Mais une âme ne parvient pas ordinairement à jouir de cet avantage qu'elle n'ait conservé toute sa vie son innocence, ou qu'elle n'ait été longtemps fidèle à Dieu, et qu'elle ne se soit bien purifiée, non seulement du péché et de toute affection aux moindres péchés, mais même qu'elle ne se soit tout à fait dépouillée de ses propres inclinations et de toute recherche humaine, et qu'elle ne se soit entièrement dégagée, de ce qui plaît aux sens et à l'esprit, qu'elle ne soit même devenue comme insensible à ces sortes de choses, et enfin, qu'elle n'ait plus de propre volonté, mais que la volonté de Dieu,

EM 3,93 1. Cf. Ps 16,8; Gn 28,16

agissante en elle, ne se soit établie le principe de ses actions; ce qui est cause que la présence et l'action de Dieu en elle est l'objet unique, ou presque unique, de son application.

EM 3,102 Alors, ces âmes peuvent dire avec saint Paul *que ce n'est plus elles qui vivent mais que c'est Jésus-Christ qui vit en elles*[1] et que, pour ainsi parler, elles vivent *de la vie de Dieu même,* qui consiste *à ne penser qu'à lui et à ce qui le regarde*[2] et *à n'agir que pour lui*[3].

EM 3,103 Les âmes qui sont en cet état et dans cette disposition, ne regardent plus les créatures que selon le rapport qu'elles ont à Dieu, et par conséquent, ne trouvent plus rien d'aimable en elles, que ce qu'il y a de Dieu, et ne peuvent séparer en elles l'idée des créatures d'avec celle de Dieu.

EM 3,104 Quoiqu'il n'y ait point de comparaison qui puisse faire concevoir parfaitement la différence qu'il y a entre la manière de se mettre en la présence de Dieu par réflexion et par raisonnement, et la manière de s'y tenir par une simple attention, on peut cependant se servir de celle qu'on va proposer ou de quelqu'autre semblable, pour donner quelque idée grossière de cette différence, et pour la faire connaître autant que l'esprit humain en est capable.

EM 3,105 Une personne, par exemple, qui ne se connaît pas à la peinture, et qui voit un beau tableau, ne peut pas juger de son excellence et de sa perfection parce qu'elle ne sait pas ce en quoi elle consiste, et ce qui fait que ce tableau paraît beau aux yeux de ceux qui sont fort entendus dans la peinture.

EM 3,106 C'est pourquoi, cette personne est obligée, si elle veut avoir quelque connaissance de la beauté de ce tableau, de se faire instruire par un habile peintre, qui lui apprenne, par raisonnement, pourquoi ce tableau est excellent et ce qui en fait l'ornement. Et il est aussi nécessaire que ce peintre fasse faire à cette personne qu'il instruit des réflexions sur ce qu'il lui expose touchant la beauté de ce tableau.

EM 3,107 Au lieu que celui qui sait parfaitement l'art de peindre, dès qu'il voit un tableau bien peint, n'a pas besoin de raisonnement ni de grandes et fréquentes réflexions pour en connaître les beautés qu'il aperçoit d'abord que ce tableau paraît devant ses yeux.

EM 3,108 Ce qui fait que, par une simple attention, il en admire la beauté et demeure très longtemps à en considérer la perfection, sans s'ennuyer ni penser qu'il y a longtemps qu'il le considère, parce que la beauté de ce tableau arrête son attention et fait qu'il prend bien du plaisir à le considérer, et même que, plus il le considère, plus il le trouve beau et agréable à ses yeux, et plus il y pénètre ce qu'il y a d'excellent et de surprenant aux yeux des hommes.

EM 3,109 Il est de même à proportion de l'application à la présence de Dieu dans l'oraison.

EM 3,110 Une personne qui sort du monde ou qui, y étant encore, veut faire oraison, et qui ne s'est appliquée jusqu'alors à presque rien autre chose qu'à conten-

EM 3,102 1. Cf. Ga 2,20
EM 3,102 2. Cf. Jn 5,30; 8,29; 8,55
EM 3,102 3. Cf. Jn 14,31

ter son esprit et ses sens, ne sait pas l'art de connaître Dieu ni de penser intérieurement à lui et à sa présence.

EM 3,111 C'est pourquoi, il semble que la manière d'y penser qui lui convient le mieux est de s'en convaincre par plusieurs raisons tirées de motifs de foi, qui puissent l'aider à se pénétrer de la présence de Dieu qui, cependant, n'éloignent pas son esprit tout à fait des choses sensibles. Car, quel esprit passe tout d'un coup de l'occupation des choses sensibles à des des choses purement spirituelles? Cela paraît fort difficile à plusieurs et à d'autres tout à fait impossible.

EM 3,112 C'est ce qui fait qu'il semble bien plus à propos d'insinuer insensiblement les choses spirituelles dans l'esprit de ceux qui veulent commencer à se donner à Dieu et à faire oraison, par le moyen des choses sensibles, revêtues et animées de motifs de foi, et de se servir de pareils moyens pour aider l'âme à se procurer la présence de Dieu. Que non pas de vouloir appliquer son esprit tout d'abord à des choses purement spirituelles et tout à fait dégagées de la matière et à la présence de Dieu, par une pure et simple attention.

EM 3,113 Car cette pratique ne serait capable (à des âmes conduites par la voie ordinaire) que de les ennuyer dans l'oraison et de les dégoûter, peut-être pour toujours, de la vie spirituelle parce que, faute de lumière et de pénétration de Dieu et des exercices intérieurs de l'âme, elles regarderaient dans ce temps-là comme impossible ce qui, dans la suite du temps, et par l'usage fréquent de l'oraison, leur deviendrait peut-être non seulement possible, mais même facile et agréable.

EM 3,114 C'est ce qui fait que ces sortes de personnes doivent ordinairement, dans le commencement qu'elles s'adonnent à l'oraison, se servir de raisonnement et de fréquentes réflexions, dont la plupart soient tendres et affectives, pour se procurer l'application à la présence de Dieu.

EM 3,115 Une personne, cependant, qui s'est appliquée depuis longtemps à l'oraison et qui a de la facilité à se mettre en la présence de Dieu d'une manière intérieure, n'a ordinairement qu'à tenir son esprit simplement recueilli et avoir une simple attention à la présence de Dieu pour y avoir son esprit fixe et arrêté, au moins pendant qu'elle fait oraison, sans qu'elle s'en éloigne pendant ce temps.

EM 3,116 Et cette simple attention procure à cette âme une consolation intérieure qui est cause qu'elle se plaît et trouve du goût dans cette pensée, sans qu'elle soit obligée, pour y arrêter son esprit, d'y mêler aucune autre pensée ou réflexion.

EM 3,117 Parce que cette simple attention, sans aucune vue particulière et sans aucun retour sur soi, occupe si fort l'esprit et pénètre tellement le coeur, que, bien loin que l'esprit ait besoin d'autre pensée, et que le coeur se porte à d'autre affection qu'à celle de Dieu, ils ne peuvent ni l'un ni l'autre en admettre aucune que celle-là.

EM 3,118 C'est par le moyen de cette attention simple que l'âme se désoccupe tout à fait de ce qui est créé et entre insensiblement dans une plus claire connaissance et dans une plus intime pénétration de l'Être de Dieu et de ses divines perfections. Parce que Dieu qui possède une âme et qui est intimement possédé d'elle, ne peut rien admettre en elle qui ne soit de Dieu ou

pour Dieu, et ainsi qui n'ait plus rien en soi, selon l'idée qu'il en a, qui ressente l'être créé.

EM 3,119 Lorsqu'une âme s'est assez purifiée et dégagée des moindres péchés, pour entrer d'abord dans cette disposition de simple attention à la présence de Dieu, elle rend son chemin (dans la pratique du bien et dans l'exercice de l'oraison et de la facilité à occuper son esprit de la présence de Dieu) bien plus court et aplani de beaucoup de difficultés.

EM 3,120 Mais il faut qu'une âme qui veut sans tarder tenir cette route ait un grand soin de veiller sur elle pour se dégager de toutes les attaches même naturelles, car Dieu ne fait cette grâce qu'à des âmes qui sont bien pures ou qu'il veut purifier lui-même par cette voie par une bonté toute particulière.

EM 3,121 Il est bon de remarquer, à l'égard de l'application à la présence de Dieu, qu'il ne faut pas s'y arrêter pendant peu de temps, parce que c'est elle qui contribue davantage à procurer l'esprit d'oraison et l'application intérieure qu'on peut y avoir. Mais il faut faire en sorte d'en occuper son esprit le plus qu'il sera possible, et de ne le pas appliquer à d'autre sujet, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus trouver moyen de faire attention à celui-ci. *Jusqu'ici, c'est l'explication de la préface. Ce qui suit est l'explication des neuf actes de la première partie.*

EM 4,122 **Explication de la première partie de la méthode d'oraison**

Comme les actes que la méthode d'oraison, (dont se servent les Frères) prescrit dans la première partie, ont tous rapport à la présence de Dieu dans laquelle on a dû tâcher de se mettre au commencement de l'oraison, ils serviront beaucoup à y entretenir l'esprit pendant tout le temps de l'oraison, et ils pourront être aussi d'une grande utilité pour aider à tenir l'âme dans le recueillement, non seulement pendant l'oraison, mais même pendant tout le jour.

EM 4,123 Il y a neuf actes qu'il est à propos de faire dans la première partie de l'oraison.

EM 4,124 **Chapitre 4**

Des trois actes qui ont rapport à Dieu

Les trois premiers actes ont rapport à Dieu parce qu'ils s'adressent à lui, et que l'esprit, en les faisant, s'occupe soit de Dieu, soit de ses bienfaits, soit des grâces qu'on a reçues de lui.

Ces trois actes sont

1. Un acte de foi.
2. Un acte d'adoration.
3. Un acte de remerciement.

EM 4,125 **§ 1**

De l'acte de foi: des différentes manières de produire des actes de foi sur les différentes manières de se mettre à la présence de Dieu

Aussitôt après s'être imprimé dans l'esprit la vue de la présence de Dieu l'une de ses six manières ci-devant proposées, ou par une attention d'esprit mêlée de réflexions rares, ou par une simple attention, il est à propos de faire un acte de foi sur cette vérité que Dieu nous est présent, selon la manière dont on se sera servi pour se pénétrer de cette vérité de foi.

EM 4,126 Et pour se rendre cet acte de foi plus vive et d'une plus forte impression, et se tenir plus longtemps dans ce sentiment de foi, on pourra utilement se remettre dans l'esprit un des passages dont on a parlé ci-devant, ou quelque autre qui ait rapport à la manière selon laquelle on se sera mis en la présence de Dieu. Et lorsqu'on s'apercevra que l'esprit s'en distraira ou y sera peu appliqué, on pourra répéter ce passage, et y faire une nouvelle attention, afin de retenir l'esprit plus fixe et plus arrêté dans la vue de la présence de Dieu.

EM 4,127 ***De l'acte de foi sur la présence de Dieu considéré dans le lieu où l'on est parce qu'il est partout***

C'est ainsi qu'on peut faire cet acte de foi sur ces paroles de Jacob, tirées de la Genèse, ch. 28: *que ce lieu est à craindre, véritablement le Seigneur est dans ce lieu-ci, et je n'y pensais pas*[1].

EM 4,127,1 a. *Qu'il est à craindre d'être dans ce lieu* sans vue de Dieu, sans respect, sans pénétration intime de son néant devant Dieu, et sans confusion dans la considération de ses péchés.

EM 4,127,2 b. *Dieu est véritablement ici et je n'y pensais pas*[2]. Je crois, ô mon Dieu, avec fermeté cette vérité *que vous êtes ici.* Est-il bien possible *que vous y soyez et que je ne pense pas à vous*[3]*?* Je crois, ô mon Dieu, que ce lieu, quel qu'il soit, est le sanctuaire de votre divinité.

EM 4,127,3 c. C'est ce qui *faisait craindre à Jacob dans ce lieu où il était*[4], dans la vue de ses péchés, et c'est ce qui doit faire entrer un chrétien dans une grande confiance en vous.

EM 4,128 On peut faire un autre acte de foi sur ces paroles de Jérémie où Dieu dit: *Je remplis le Ciel et la terre*[1].

EM 4,128,1 a. *Vous êtes,* ô mon Dieu, *dans le ciel,* et vous y êtes dans toute son étendue; *vous êtes aussi sur la terre* et vous la pénétrez toute entière parce qu'elle vous contient et pour mieux dire, *vous la contenez vous-même*[2].

EM 4,128,2 b. Je le crois, ô mon Dieu, *que partout où j'irai je vous y trouverai,* et qu'il n'y a point de lieu qui ne soit honoré de votre présence. Car, comme dit fort bien le prophète-roi, psaume 74: *Il n'est ni hors de l'Orient, ni hors de l'Occident, ni hors des montagnes et des lieux déserts. Ainsi, en quelque lieu que j'aille*[3]*, j'ai le bonheur d'être toujours avec vous,* dit le même prophète, psaume 72[4].

EM 4,129 ***De l'acte de foi sur la présence de Notre-Seigneur présent au milieu de ceux qui s'assemblent en son nom***

On peut faire un acte de foi en considérant, comme dit saint Matthieu, ch. 18, *Notre-Seigneur au milieu de nous quand nous sommes plusieurs assem-*

EM 4,127 1. Cf. Gn 28,16
EM 4,127,2 2. Cf. Gn 28,16
EM 4,127,2 3. Cf. Gn 28,16
EM 4,127,3 4. Cf. Gn 28,17
EM 4,128 1. Cf. Jr 23,24
EM 4,128,1 2. Cf. Sg 1,7
EM 4,128,2 3. Cf. Ps 75,7; 135,7-10
EM 4,128,2 4. Cf. Ps 73,23-28

blés en son nom[1]. Et ainsi, lorsque nous faisons oraison, c'est en cette manière qu'on peut le faire.

EM 4,129,1 a. Je crois, ô mon Dieu et mon sauveur Jésus, *que vous êtes au milieu de nous pendant que nous faisons oraison ensemble*[2] parce que *nous sommes* alors véritablement *assemblés en votre nom*[3].

EM 4,129,2 b. Pouvons-nous avoir un plus grand bonheur que de vous avoir *au milieu de nous?* Car c'est le moyen, si nous le voulons, *de posséder pleinement votre Esprit*[4]. Et c'est ce qui nous donne une grande facilité à vous avoir *toujours présent,* et à avoir *entre nous une union intime en vous*[5] et dans votre saint amour.

EM 4,129,3 c. Faites-nous-en, s'il vous plaît, la grâce, ô mon Dieu.

EM 4,130 ***De l'acte de foi sur la présence de Dieu en nous pour nous faire subsister***

On peut faire un acte de foi en considérant Dieu présent parce qu'il est en nous pour nous faire subsister; suivant ces paroles de saint Paul aux Actes des Apôtres, ch. 17: *Dieu n'est pas loin de nous, car nous n'avons de vie, de mouvement et d'être qu'en Dieu*[1].

EM 4,130,1 a. Je vous ai en moi, ô mon Dieu, puisque *je n'ai de vie* que parce que c'est vous qui me faites part de la vôtre, et que vous êtes en moi pour me la communiquer.

EM 4,130,2 b. C'est vous aussi qui *donnez le mouvement* à tous mes membres par votre résidence en eux. C'est par vous et en vous que mon esprit conçoit et que mon coeur goûte et affectionne le véritable bien.

EM 4,130,3 c. Et non content de m'avoir *donné l'être* votre bonté est si grande que vous êtes continuellement occupé à me le conserver et que vous le faites par votre résidence en moi.

EM 4,130,4 d. Je crois tout cela, ô mon Dieu, parce que c'est vous qui me le faites connaître.

EM 4,130,5 e. Faites-moi la grâce de profiter de cet avantage *en vous ayant toujours présent dans mon esprit*[2].

EM 4,131 ***De l'acte de foi sur la présence de Dieu en nous comme dans son royaume***

On peut faire un acte de foi sur la présence de Dieu parce qu'il *règne en nous*[1], comme dit Notre-Seigneur en saint Luc, ch. 17, v. 21, et parce que *nous sommes son temple*[2], comme le dit saint Paul 2 Co. ch. 6, v. 17, et en la 1 aux Co. ch. 7, v. 19.

EM 4,132 1. En considérant Dieu comme *régnant en nous* par sa grâce, on peut faire un acte de foi en cette manière:

EM 4,129 1. Cf. Mt 18,20
EM 4,129,1 2. Cf. Ac 1,14; 2,1
EM 4,129,1 3. Cf. Mt 18,20
EM 4,129,2 4. Cf. Ep 3,19; 1,1-23; Col 2,10
EM 4,129,2 5. Cf. Jn 17,21
EM 4,130 1. Cf. Ac 17,27-28
EM 4,130,5 2. Cf. Ps 16,8
EM 4,131 1. Cf. Lc 17,21
EM 4,131 2. Cf. 2 Co 6,16; 1 Co 6,19

EM 4,132,1 a. Si j'ai cet avantage de posséder votre sainte grâce, je crois, ô mon Dieu, et je suis persuadé que vous êtes et que *vous régnez en moi*[1].

EM 4,132,2 b. Contenez-y donc tous mes mouvements intérieurs et extérieurs; afin que je ne me rende pas le maître d'un seul. C'est à vous, ô mon Dieu, qui avez établi *votre règne en moi*[2], *à les diriger tous*[3] et à faire en sorte qu'il n'y en ait pas un qui ne soit soumis à votre conduite. Il est bien juste que régnant dans mon coeur, vous soyez le maître de tout ce qui s'y passe.

EM 4,132,3 c. Ne permettez donc pas qu'il agisse par lui-même et par la direction de l'esprit humain, mais étouffez tellement en lui tous les sentiments et toutes les affections naturelles, qu'il n'y paraisse rien que de vous et pour vous[4].

EM 4,133 2. En considérant Dieu dans *notre corps* comme dans *son temple* on peut faire un acte de foi en cette manière:

EM 4,133,1 a. Que je suis obligé, ô mon Dieu, de *tenir mon corps dans une grande pureté*[1] puisqu'il *est votre temple* et que vous *faites en lui votre demeure*[2]. Tout en lui doit se ressentir de la sainteté de celui qui y réside, selon ce que dit saint Paul: *Ne savez-vous pas que vos corps sont les temples du Saint-Esprit*[3]*?*

EM 4,133,2 b. Je dois donc *vous offrir mon corps,* selon ce que dit le même Apôtre, *comme une hostie vivante, sainte et agréable à vos yeux, pour vous rendre un culte raisonnable et spirituel*[4]. Je dois donc, dès à présent, et à l'avenir, regarder *mon corps* comme vous étant *consacré et sanctifié* par votre présence et votre résidence en lui.

EM 4,133,3 c. Et dans cette vue, ne pas lui donner aucun mouvement qui ne tende à vous et avoir une grande retenue de mes sens par respect pour votre sainte présence.

EM 4,134 3. En considérant Dieu dans notre âme comme dans son temple, on peut faire un acte de foi sur la présence de Dieu en cette manière:

EM 4,134,1 a. Je crois, ô mon Dieu, que vous êtes le trésor de mon âme, et qu'elle a l'avantage de vous posséder puisque saint Paul nous assure *que nous sommes le temple du Dieu vivant qui demeure en nous,* et *qu'il conversera avec nous*[1]. C'est donc pour me faire jouir de votre conversation que *vous faites votre demeure* dans mon âme comme dans votre sanctuaire, pour en faire *un lieu de délices*[2].

EM 4,134,2 b. Je vous adore donc dans mon âme comme dans le lieu de votre résidence, car c'est en elle que vous voulez *que je vous adore en esprit*[3].

EM 4,134,3 c. Mettez-là dans un si grand dégagement de toutes les choses créées que vous y puissiez *prendre toutes vos complaisances et que vous la combliez*[4]

EM 4,132,1 1. Cf. Lc 17,21
EM 4,132,2 2. Cf. Lc 17,21
EM 4,132,2 3. Cf. Rm 8,12-15; Ga 5,25
EM 4,132,3 4. Cf. Rm 8,1-14; Ga 13,25; Col 3,1-2
EM 4,133,1 1. Cf. 1 Co 6,15-19
EM 4,133,1 2. Cf. 2 Co 6,16
EM 4,133,1 3. Cf. 1 Co 3,16; 6,19
EM 4,133,2 4. Cf. Rm 12,1
EM 4,134,1 1. Cf. 2 Co 6,16
EM 4,134,1 2. Cf. Ml 3,12; Jr 3,19
EM 4,134,2 3. Cf. Jn 4,23
EM 4,134,3 4. Cf. Mt 17,5

de vos bénédictions et de vos grâces[5], afin qu'étant ornée *comme il convient que le soit le lieu où vous voulez établir votre demeure*[6], elle devienne digne de vous recevoir et de vous contenir en elle.

EM 4,135 ***De l'acte de foi sur la présence de Dieu dans l'église***

On peut faire un acte de foi sur la présence de Dieu dans l'église parce qu'elle est *la maison de Dieu* en cette manière:

EM 4,135,1 a. Lorsque je suis dans l'église, ô mon Dieu, je suis dans un lieu qui convient fort pour vous prier parce qu'*elle est votre maison et le lieu de votre demeure,* et que vous dites vous-même *qu'elle est une maison d'oraison*[1].

EM 4,135,2 b. C'est en ce lieu que vous promettez *de combler de vos grâces et de vos bénédictions tous ceux qui vous y adresseront leurs prières* et que *tous y recevront et obtiendront de vous ce qu'ils vous demanderont;* et puisque *vos yeux,* dites-vous, *seront ouverts, et vos oreilles seront attentives à l'oraison de ceux qui vous prieront en ce saint lieu*[2], faites que la mienne vous y soit agréable. La résidence particulière que vous faites en *ce saint lieu* qui vous est tout *consacré*[3], doit nous y engager, ô mon Dieu.

EM 4,135,3 c. Comme je ne prétends que vous aimer, et que je ne veux que ce qui me peut procurer cet avantage, donnez-moi, *dans ce saint lieu, les grâces que je vous y demande*[4], en vertu de votre sainte présence, et de la résidence que vous y faites.

EM 4,136 ***De l'acte de foi sur la présence de Dieu au très saint Sacrement***

On peut, enfin, faire un acte de foi sur la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'église, au très saint Sacrement en cette manière:

EM 4,136,1 a. C'est ici véritablement, ô mon Dieu et mon Seigneur Jésus, que vous faites votre demeure[1] au très saint Sacrement de l'autel. C'est en ce saint lieu où je puis et où je dois avec justice vous reconnaître présent, parce que vous résidez dans ce très saint et très honorable Sacrement.

EM 4,136,2 b. Je dois m'estimer heureux d'y être souvent pour vous y tenir compagnie et vous y rendre mes devoirs;

EM 4,136,3 c. et quoique vous y soyez couvert d'un voile à mes yeux, vous y êtes cependant aussi grand, aussi puissant, aussi adorable, et aussi aimable que vous l'êtes dans le Ciel, parce que vous êtes le même Dieu et que vous êtes également présent dans l'un et dans l'autre lieu.

EM 4,136,4 d. Si ce n'est que, vous étant en celui-ci sacrifié pour nous par amour, vous y êtes pour nous un Dieu aimant, un Dieu de grâces, et vous y êtes *pour répandre sur nous, toutes les bénédictions du Ciel*[2], pourvu que nous ne nous en rendions pas indignes par nos péchés et par notre peu de reconnaissance pour vos bontés.

EM 4,134,3 5. Cf. Ep 1,1-23
EM 4,134,3 6. Cf. Ps 93,5
EM 4,135,1 1. Cf. Ap 21,3; Mt 21,13
EM 4,135,2 2. Cf. 2 Ch 7,15-16
EM 4,135,2 3. Cf. 2 Ch 7,16
EM 4,135,3 4. Cf. 2 Ch 7,16
EM 4,136,1 1. Cf. Jn 20,18
EM 4,136,4 2. Cf. Ep 1,3-6

EM 4,137 ***Des réflexions qu'on peut faire sur la présence de Dieu***

Après avoir fait ou conçu un acte de foi sur la présence de Dieu, il sera à propos de faire quelques réflexions sur cet acte de foi, eu égard à la manière selon laquelle on se sera mis en la présence de Dieu.

EM 4,138 Par exemple, si on s'est mis en la présence de Dieu en le considérant dans le lieu où on est, on pourra faire ces sortes de réflexions:

EM 4,138,1 a. Est-il bien possible, mon Dieu, *que vous soyez dans tous les lieux où je suis et où je vais*[1], *et que je n'y pense pas*[2]*?*

EM 4,138,2 b. *Éclairez-moi, ô mon Dieu, de votre divine lumière*[3], pour vous apercevoir toujours et vous reconnaître *toujours présent dans tous les lieux*[4] *afin que la pensée de votre divine présence me retienne de vous offenser*[5].

EM 4,138,3 c. Comment moi, qui suis redevable à Dieu *de mon être et de toutes sortes de biens*[6] *oserai-je pécher en la présence de mon Dieu*[7]*!* Comment oserai-je même y être sans respect et sans retenue!

EM 4,138,4 d. Hé quoi! La présence d'un roi retient tous les mouvements du corps et de l'âme en sorte qu'on ne leur en donne pas un seul qu'il ne soit fait avec circonspection, dans la vue que le prince devant qui on est, mérite qu'on ait cet égard pour lui, et on en aura aucun pour Dieu devant qui *on est toujours en quelque lieu qu'on soit ou qu'on aille*[8]*!*

EM 4,138,5 e. Faites-moi cette grâce, ô mon Dieu, que la vue de votre sainte présence m'occupe *toujours* afin que, comme *je suis toujours en votre sainte présence* je ne sois jamais un seul moment sans *penser à vous*[9] etc.

EM 4,139 Quand on commence à avoir un peu de facilité à faire des réflexions sur ces actes, il est à propos de se servir de peu de paroles dans ses réflexions, et puis de s'y arrêter quelque temps dans un silence intérieur afin de tâcher de pénétrer son esprit de la réflexion qu'on fait d'une manière qui soit plus intérieure.

EM 4,140 Car, le grand nombre de paroles intérieures dans ses oraisons sert plutôt à dissiper l'esprit, à embarrasser le fond de l'âme, que non pas à lui procurer de l'application et de l'attention à Dieu, et à la faire devenir intérieure. Au contraire, cette multitude de paroles de l'esprit et du coeur dessèche une âme, ne fait que passer, et laisse souvent en elle un vide de Dieu et des choses spirituelles et intérieures.

EM 4,141 Ce peu de paroles:
Mon Dieu, vous ayant *toujours présent devant moi*[1], oserai-je bien prendre la liberté *de faire quelque chose qui vous déplaise*[2]*?* Ce peu de paroles, dis-je, bien imprimées dans l'esprit et bien réfléchies, cause à une âme une

---

EM 4,138,1 1. Cf. Ps 139,7-10
EM 4,138,1 2. Cf. Gn 28,16
EM 4,138,2 3. Cf. Ps 4,7; 36,10
EM 4,138,2 4. Cf. Ps 139,7-10
EM 4,138,2 5. Cf. Dn 13,23
EM 4,138,3 6. Cf. Ac 17,27-28
EM 4,138,3 7. Cf. Dn 13,23
EM 4,138,4 8. Cf. Ps 139,7-10
EM 4,138,5 9. Cf. Ps 16,8
EM 4,141 1. Cf. Ps 16,8
EM 4,141 2. Cf. Dn 13,23

vive attention à cette vérité, qui demeure en elle bien profondément gravée, et qui peut facilement dans la suite, revenir de temps en temps dans l'esprit.

EM 4,142 Et quand elle n'y reviendrait pas, la réflexion profonde qu'on aura faite sur elle, laissera souvent une telle onction dans l'âme, un tel attrait pour Dieu, et une telle horreur pour le péché, et pour tout ce qui déplaît à Dieu, que Dieu sera souvent en vue à cette âme, et le péché en abomination; et qu'elle s'accoutumera insensiblement à goûter Dieu et tout ce qui la conduit à Dieu, et à ne goûter ce qui conduit à Dieu que comme l'aidant à posséder Dieu, et non pas comme étant en soi-même capable d'attirer une âme, de l'arrêter, et de l'attacher à soi.

EM 4,143 Quelques passages de l'Écriture sainte sont souvent fort utiles pour aider l'âme à faire ces sortes de réflexions de peu de paroles, d'autant plus qu'étant des paroles de Dieu, selon que la foi nous le fait connaître, elles ont d'elles-mêmes, *une onction divine*[1], d'elles-mêmes elles nous conduisent à Dieu, elles nous font goûter Dieu, et elles nous aident à avoir la vue de Dieu et à conserver aussi en nous le goût de Dieu.

EM 4,144 On peut se servir de ces deux manières de réflexions sur tous les actes de l'oraison.

EM 4,145 Après avoir fait un acte de foi et des réflexions, comme il a été dit ci-dessus, on fera ensuite un acte d'adoration de Dieu présent, parce que le premier devoir qu'un chrétien doit rendre à Dieu est de l'adorer.

EM 4,146 **§ 2**

De l'acte d'adoration

On fait un acte d'adoration en reconnaissant Dieu pour notre créateur et notre souverain Seigneur, et se tenant dans un profond respect en sa sainte présence, dans la vue de notre bassesse et même de notre néant, de la dépendance que nous avons de Dieu, et de l'indignité dans laquelle nous sommes de jouir de l'avantage et du bonheur de sa sainte présence.

EM 4,147 Cet acte d'adoration se peut faire en cette manière:

EM 4,147,1 a. Vous êtes adorable partout, ô mon Dieu, puisque *vous remplissez le Ciel et la terre*[1], *et qu'il n'y a point de lieu où vous ne soyez*[2], et qu'on doit vous adorer partout où vous êtes.

EM 4,147,2 b. Je suis votre créature, et ainsi je dois reconnaître dans *tous les lieux où je puis être*[3] votre grandeur infinie et votre souveraine majesté et m'anéantir devant vous, dans la vue de vos infinies perfections, et de ce qu'il y a en vous d'inestimable par l'esprit de l'homme, parce qu'il ne peut comprendre ce que vous êtes, et ce qu'a d'excellent votre divine essence[4].

EM 4,147,3 c. Je vous reconnais dans ce lieu, ô mon Dieu, comme dans *un lieu qui vous est consacré,* parce que *votre présence en lui* le consacre tout à tous et fait qu'*il devient un lieu saint,* comme *étant sanctifié par vous*[5].

EM 4,143 1. Cf. 1 Jn 2,27
EM 4,147,1 1. Cf. Jr 23,24
EM 4,147,1 2. Cf. Ps 139,9-10
EM 4,147,2 3. Cf. Ps 96,6; Jb 40,10; Si 13,13
EM 4,147,2 4. Cf. 1 Co 2,6-16
EM 4,147,3 5. Cf. 2 Ch 7,16

EM 4,147,4 d. Je vous adore donc dans ce lieu comme dans *votre temple et dans votre sanctuaire* parce que vous lui faites part de votre sainteté par votre présence et résidence en lui.

EM 4,147,5 e. Les anges qui vous accompagnent partout vous y adorent[6]. Il est donc bien juste que moi, misérable créature, je me joigne à eux pour vous y rendre mes devoirs; ayant confiance que vous aurez agréables les respects que je vous y rends, étant unis aux leurs.

EM 4,148 **§ 3**

De l'acte de remerciement

Le troisième acte qu'il faut faire dans la première partie de l'oraison est un acte de remerciement, parce que, après avoir reconnu la grandeur infinie de Dieu, et lui avoir rendu nos devoirs, dans la vue de son excellence, et de la dépendance que nous avons de lui, il est bien juste que nous ayons égard à la bonté qu'il a et qu'il a toujours eue pour nous, et que nous lui en rendions nos très humbles actions de grâces, et, en particulier, *de nous avoir créés, rachetés*[1] et délivrés d'un très grand nombre de péchés, *retirés* des occasions de les commettre, *et de la malignité du monde*[2], en nous mettant dans la communauté, et des grâces sans nombre qu'il nous a faites depuis que nous y sommes, surtout de celle qu'il a actuellement la bonté de nous faire de nous tenir en sa sainte présence et de nous entretenir avec lui dans l'oraison.

EM 4,149 Cet acte de remerciement se fait en cette manière:

EM 4,149,1 a. J'ai reçu, ô mon Dieu, tant de bienfaits, de votre bonté infinie, qu'il faudrait que je fusse bien ingrat pour ne vous en pas témoigner mes très humbles reconnaissances[1]. Je vous dois tout ce que je suis, et *je n'ai aucun bien en moi que je n'aie reçu de votre bonté infinie*[2].

EM 4,149,2 b. C'est par vous *que j'ai été racheté et délivré d'un très grand nombre de péchés*[3], et c'est vous qui m'avez retiré de toutes les occasions dans lesquelles j'étais d'en commettre encore beaucoup d'autres en me retirant du monde[4]. Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce, ô mon Dieu, de ne point mettre en oubli un bienfait si particulier, mais de vous en remercier à tous les moments de ma vie.

EM 4,149,3 c. Je dois regarder l'avantage que j'ai d'être dans la communauté, comme mon souverain bonheur sur la terre. C'est pour moi un paradis anticipé où j'ai l'avantage de vous posséder autant que la foi m'en rend capable. C'est celui dont je jouis actuellement, ô mon Dieu, vous m'êtes en effet aussi présent que vous l'êtes aux saints dans le Ciel, quoique je ne connaisse et ne goûte cet avantage qu'autant qu'on le peut par la foi. Je le regarde cependant comme étant si considérable, que je suis dans un prosternement continuel d'esprit et de coeur devant vous, pour vous témoigner combien je vous en suis redevable. C'est ce qui fait tout le bonheur des anges et des

---

EM 4,147,5 6. Cf. Is 6,2-3
EM 4,148 1. Cf. Col 1,15-20; Rm 6,22
EM 4,148 2. Cf. Jn 17,15
EM 4,149,1 1. Cf. Ps 103,2
EM 4,149,1 2. Cf. 1 Co 4,7
EM 4,149,2 3. Cf. Col 1,15-20; Rm 6,22
EM 4,149,2 4. Cf. Jn 17,15

saints, quoique ce ne soit pas de la même manière. C'est vous, ô mon Dieu, qui êtes l'objet de leur satisfaction et de leur bonheur, et de celui que je sens et que je goûte aussi en moi présentement en pensant à vous.

EM 4,149,4 d. Acceptez, je vous prie, ô mon Dieu, la pensée et le sentiment que j'ai de vous, pour reconnaissance de la grâce que vous me faites de *penser* actuellement *à vous,* et d'être occupé de *votre sainte présence*[5], puisque c'est une action que je puis vous offrir qui vous soit des plus agréables.

EM 5,150 **Chapitre 5**

Des trois actes qui ont rapport à nous

Les actes qu'il faut faire ensuite dans l'oraison ont rapport à nous. Le premier est un acte d'humilité, le second est un acte de confusion, le troisième est un acte de contrition.

EM 5,151 **§ 1**

De l'acte d'humilité.

L'acte d'humilité se fait en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu parce qu'on n'est rien.
Pour s'entretenir dans ce sentiment, on peut se servir de ces paroles d'Abraham, en la Genèse, ch. 18: *Comment oserai-je paraître devant Dieu, moi qui ne suis que cendre et que poussière*[1]*?*

EM 5,152 Il est bien à propos de faire alors cet acte, car après avoir rendu ses devoirs à Dieu, d'adoration et de remerciement, de la bonté qu'il a de vouloir bien que nous soyons présents devant lui, et nous entretenir de lui, il est bien juste que nous rentrions en nous-mêmes, pour considérer le grand honneur que c'est pour nous et combien nous sommes indignes de cette grâce, n'étant rien, et, par conséquent, bien moins *que de la cendre et de la poussière*[1], qui sont non seulement quelque chose, mais utiles à quelque chose, au lieu que nous, n'étant rien, nous ne sommes bons à rien, et tout ce que nous pouvons faire de nous-mêmes, c'est d'offenser Dieu.
C'est ce dont nous devons avoir toujours notre esprit bien pénétré dans l'oraison, afin de nous y tenir toujours dans des sentiments d'humilité.

EM 5,153 C'est ainsi qu'on peut faire cet acte d'humilité.

EM 5,153,1 a. Que suis-je, ô mon Dieu, moi qui n'ai *rien de moi-même que le néant et le péché*[1]*;* voilà ce qui m'est propre.
Si un ancien solitaire se disait à soi-même: De quoi te glorifies-tu, toi qui n'es que *de la terre et de la cendre*[2]*?* Quel sujet dois-je avoir de m'élever, moi qui suis persuadé que c'est me faire trop d'honneur que de m'attribuer d'être *de la terre et de la cendre,* puisque cette terre et cette cendre est l'ouvrage de Dieu, et ainsi qu'elle n'est pas mienne ni à moi, mais qu'elle est toute à Dieu qui en est l'auteur? Ainsi tout ce que je dois reconnaître en moi est le rien; voilà tout ce qui s'y trouve hors l'ouvrage de Dieu, et tout ce qui m'est propre est le péché.

EM 4,149,4 5. Cf. Ps 16,8
EM 5,151 1. Cf. Gn 18,27; Jb 30,19; Ps 144,13
EM 5,152 1. Cf. Gn 18,27
EM 5,153,1 1. Cf. Rm 7,14; Ga 6,3
EM 5,153,1 2. Cf. Gn 18,27; Jb 30,19

EM 5,153,2 b. *Oserais-je donc approcher de vous et penser à vous*[3], si je ne considérais que moi-même? Tout ce que je puis faire, ô mon Dieu, est de m'humilier devant vous, en faisant attention à ce que je suis, et à ce que vous êtes.

EM 5,153,3 c. Et cependant, combien est grand l'honneur que vous me faites *de me tenir en votre présence,* et de me faire la faveur *de vous entretenir avec moi*[4]. C'est afin que, n'étant rien de moi-même, je sois tout abîmé en vous et que vous soyez tout en moi.

EM 5,153,4 d. Faites-m'en, s'il vous plaît, la grâce, ô mon Dieu, puisque vous me voulez tout à vous.

EM 5,154 **§ 2**

De l'acte de confusion

Après cet acte d'humilité, il est à propos de faire un acte de confusion, qui se fait en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, parce qu'on l'a beaucoup offensé; car il ne suffit pas de reconnaître son néant, et dans cette considération, de s'humilier devant Dieu, mais il est encore très utile de se confondre en sa présence, dans la vue de ses péchés, et d'entrer dans la disposition et dans les sentiments du publicain de l'Évangile lorsqu'il disait à Dieu *dans un coin du temple, où il se tenait n'osant lever les yeux,* tant sa confusion était grande: *Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur*[1].

EM 5,155 Cet acte de confusion se fait ainsi:

EM 5,155,1 a. Je reconnais, ô mon Dieu, *que je vous ai beaucoup offensé, et mes péchés me sont toujours représentés dans mon esprit parce que c'est contre vous que j'ai péché, et que je l'ai fait en votre présence, j'ai même été conçu dans le péché*[1], et voilà ce qui me donne continuellement un sujet de confusion.

EM 5,155,2 b. Mais elle augmente beaucoup en moi, de ce que *j'ose paraître en votre présence,* et prendre la liberté de converser avec vous dans l'oraison. *Abraham qui était juste n'osait le faire* parce qu'*il ne se considérait que comme de la poussière*[2] qu'on foule sous les pieds. *Comment oserai-je y prétendre étant comme je suis rempli de péchés?*

EM 5,155,3 c. Mais, excusez-moi, mon Dieu, je viens à vous *pour vous faire connaître mes péchés, et pour vous découvrir mon injustice*[3], parce que je sais que *bien loin que cette action me procure votre indignation, elle attire au contraire votre miséricorde sur moi*[4]; et c'est ce qui fait que la confusion *d'un si grand nombre de péchés que j'ai commis*[5] augmente en même temps ma confiance, car d'autant plus que ma confusion sera grande *de les avoir commis,* d'autant plus aussi *serez-vous disposé à me les pardonner*[6].

EM 5,153,2 3. Cf. Gn 18,27
EM 5,153,3 4. Cf. 2 Co 6,16
EM 5,154 1. Cf. Lc 18,13
EM 5,155,1 1. Cf. Ps 51,5-7
EM 5,155,2 2. Cf. Gn 18,27
EM 5,155,3 3. Cf. Ps 32,5
EM 5,155,3 4. Cf. Ps 32,1-5
EM 5,155,3 5. Cf. Ps 51,19
EM 5,155,3 6. Cf. Ps 32,1-11; 51,10-14; 51,19

EM 5,155,4 d. C'est pourquoi, ô mon Dieu, permettez-moi *de paraître aujourd'hui devant vous comme un pécheur et très confus,* non pas de le paraître, *mais de l'être en effet*[7].

EM 5,156 **§ 3**

De l'acte de contrition

Après cet acte de confusion, il est de conséquence de faire un acte de contrition, en demandant à Dieu pardon de tous ses péchés, et en faisant une ferme résolution de ne les plus commettre, car cet acte est capable de faire obtenir la rémission de tous ses péchés, selon ce que dit David, psaume 31: *J'ai dit: je confesserai à Dieu mon injustice, et vous avez en même temps remis, ô mon Dieu, l'impiété de mon péché*[1].

EM 5,157 Cet acte étant fait du fond du coeur, et avec une vraie détermination de quitter ses péchés, *les fera oublier à Dieu; ils lui seront même cachés*[1], pour parler encore avec David dans le même psaume, *ils ne seront point imputés à celui qui les a commis*[2], pendant tout le temps qu'il fera oraison.

EM 5,158 C'est pourquoi, en faisant cet acte, on doit surtout s'appliquer à demander à Dieu une véritable contrition, et avoir ensuite cette confiance *que Dieu ne méprisera pas dans la prière un coeur contrit et humilié*[1] comme dit David, psaume 50.

EM 5,159 C'est ainsi qu'on peut faire cet acte de contrition:

EM 5,159,1 a. Que j'ai de regret, ô mon Dieu, de vous avoir tant offensé. *Mes péchés sont toujours devant moi, et je ne saurais y penser que je ne tombe en défaillance*[1], pour parler avec le prophète-roi, *dans la vue de la multitude de ceux que j'ai commis contre vous*[2].
Ne me reprenez pas, ô mon Dieu, disait le même David, *dans votre fureur, et ne me corrigez pas dans votre colère*[3].

EM 5,159,2 b. Je sais que je ne mérite que votre indignation, *mais ayez compassion de moi, parce que je suis faible et la faiblesse même*[4]. *Jetez un regard vers moi et retirez mon âme du péché, puisqu'il n'y a que vous qui le puissiez faire*[5].

EM 5,159,3 c. Je vous offre la peine où est mon coeur, *et ses gémissements, de ce que mes péchés sont si considérables*[6] et en nombre et en grièveté, que, comme dit David, *ils s'élèvent jusque par-dessus ma tête et m'accablent comme un poids très pesant*[7].

EM 5,159,4 d. Que je suis misérable, ô mon Dieu, de me voir dans cet état. Je suis affligé et humilié plus qu'on ne peut croire de me voir environné de tant de péchés, *et le gémissement de mon coeur est extrême et ne vous est point*

EM 5,155,4 7. Cf. Lc 18,9-14
EM 5,156 1. Cf. Ps 32,5
EM 5,157 1. Cf. Is 43,25; Ps 85,3; 78,38
EM 5,157 2. Cf. Ps 32,1-2
EM 5,158 1. Cf. Ps 51,19
EM 5,159,1 1. Cf. Ps 51,5
EM 5,159,1 2. Cf. Ps 38,5
EM 5,159,1 3. Cf. Ps 6,2; 38,2
EM 5,159,2 4. Cf. Ps 69,17
EM 5,159,2 5. Cf. Ps 6,2-6
EM 5,159,3 6. Cf. Ps 6,7
EM 5,159,3 7. Cf. Ps 38,5

caché[8].
Pardonnez-moi donc mes péchés[9], afin que *je puisse paraître devant vous dans cet état et dans une disposition qui vous soit agréable*[10].

EM 5,159,5 e. Je suis prêt, ô mon Dieu, à toutes les peines qu'il vous plaira me faire souffrir pour satisfaire à mes péchés. *Ne m'abandonnez donc pas, je vous en prie, et ne vous éloignez pas de moi*[11]. *Détournez seulement votre vue de mes péchés, et faites-moi la grâce de les effacer tous. Créez pour cet effet en moi un coeur pur, et renouvelez en moi votre Esprit-Saint*[12].

EM 5,159,6 f. J'espère de vous cette grâce, ô mon Dieu, *parce que vous ne méprisez pas la prière de ceux qui s'humilient, mais qu'elle vous est très agréable*[13].
[Cet acte de contrition est en grande partie tiré des sept psaumes de la pénitence]

EM 5,160 Après avoir ainsi fait un acte de contrition, si on le fait avec un coeur bien disposé, et bien pénétré de l'horreur du péché, on peut avoir lieu de croire que Dieu n'aura plus d'égard aux nôtres, et qu'ainsi nous pourrons paraître en sa présence comme en étant dégagés, et comme étant au moins couverts devant Dieu du voile de sa divine miséricorde et de sa bienveillance pour nous[1].

EM 6,161 ## Chapitre 6

Des trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur

Comme, cependant, on ne peut pas être sûr d'avoir fait un acte de contrition parfait et consommé, il est de conséquence, après l'avoir fait, de faire trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur, qui sont les trois derniers de la première partie de l'oraison.

EM 6,162 Les trois actes qui regardent Notre-Seigneur sont: 1. Un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur.
2. Un acte d'union à Notre-Seigneur.
3. Un acte d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur.

EM 6,163 ### § 1

De l'acte d'application

On fait un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur afin que, comme on n'est pas sûr d'avoir fait un acte de contrition qui ait toutes ses conditions, on puisse faire en sorte d'attirer sur soi les mérites de la Passion de Notre-Seigneur, et les grâces qu'il nous a méritées par sa mort, et que, *couvrant nos péchés comme d'un voile qui les cache aux yeux de Dieu*[1], nous soyons plus en état de *paraître devant lui,* dans l'oraison, *d'une manière qui lui soit agréable*[2].

EM 6,164 Cet acte d'application des mérites de Notre-Seigneur se fait en le priant de nous appliquer les mérites de sa Passion, afin de nous rendre plus agréa-

---

EM 5,159,4 8. Cf. Ps 38,10
EM 5,159,4 9. Cf. Ps 51,1-21
EM 5,159,4 10. Cf. Lc 18,9-14
EM 5,159,5 11. Cf. Ps 38,22
EM 5,159,5 12. Cf. Ps 51,1-2
EM 5,159,6 13. Cf. Ps 51,19
EM 5,160 1. Cf. Ps 85,3; 78,38
EM 6,163 1. Cf. Ps 85,3; 78,38
EM 6,163 2. Cf. Lc 18,9-14

bles à Dieu son Père, et plus en disposition de recevoir ses grâces et ses lumières dans l'oraison, dans laquelle il n'y a rien que nous ne devions faire pour que Dieu s'y laisse fléchir par nos prières, et ait la bonté de nous accorder tout ce que nous lui demandons [1].

EM 6,165 On peut faire ainsi un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur.

EM 6,165,1 a. Il est vrai, mon Dieu, que lorsque je suis en votre présence, mon coeur devrait être si pénétré de l'horreur du péché, que n'en restant plus rien en moi, vous me trouviez digne de vous entretenir avec moi.

EM 6,165,2 b. Mais j'ai un coeur si porté à le commettre, que je ne puis tout à fait connaître, et bien moins être sûr, si l'horreur et la douleur que j'en ai conçue est véritable, et si je suis prêt à faire ce que j'ai pensé.

EM 6,165,3 c. C'est pourquoi, je prie instamment Jésus-Christ Notre-Seigneur d'avoir la bonté pour moi de m'appliquer les mérites qu'il m'a fait la grâce de m'acquérir par sa Passion et par sa mort, qui sont d'eux-mêmes très efficaces et très souverains, *afin qu'en étant couvert* [1], il ne paraisse plus rien en moi de péché, et que je vous sois par ce moyen plus agréable et plus en disposition de recevoir vos grâces et vos lumières dans l'oraison n'y ayant rien que je ne doive faire pour me mettre en état d'y être *comblé de vos bénédictions* [2], et d'y obtenir l'effet de mes prières, et n'y ayant rien aussi qui m'en rende plus capable que d'être revêtu de vos mérites qui donnent une telle pureté et une telle candeur à une âme qu'elle devient en un moment, par eux, devant vos yeux, tout autre qu'elle n'était auparavant.

EM 6,165,4 d. C'est la grâce, ô mon Jésus, que je vous demande.

EM 6,166 **§ 2**

De l'acte d'union à Notre-Seigneur

Il est vrai que cet acte d'application des mérites de Notre-Seigneur étant bien fait, nous peut rendre agréables à Dieu, lui donner lieu de nous tenir volontiers en sa sainte présence, et nous faire obtenir l'effet de nos prières.

EM 6,167 Mais *quand nos péchés,* par cet acte, *seraient cachés devant Dieu* [1], et qu'à cause de l'efficacité des mérites de Notre-Seigneur qui nous seraient appliqués, *Dieu ne s'en souviendrait point* [2], comme, cependant, il nous reste encore l'obligation d'y satisfaire, les mérites de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur ne nous étant appliqués, pour procurer en nous la destruction du péché, qu'à cette condition que nous satisferions pleinement et entièrement à la peine qui leur est due, c'est pour ce sujet qu'il est à propos que nous ne nous contentions pas d'avoir fait un acte d'application des mérites de Notre-Seigneur, mais que nous fassions ensuite un acte d'union à Notre-Seigneur, nous unissant à ses dispositions intérieures lorsqu'il faisait oraison, et le priant de faire lui-même oraison en nous et *de présenter nos besoins à son Père* [3], nous considérant comme chose qui lui appartient, *et comme ses propres membres* [4] *qui n'ont et ne peuvent avoir de vie inté-*

EM 6,164 1. Cf. He 4,14-16; Jn 15,16; 16,24-27
EM 6,165,3 1. Cf. Ps 85,3; 78,38
EM 6,165,3 2. Cf. Ep 1,1-3
EM 6,167 1. Cf. Ps 85,3; 78,38
EM 6,167 2. Cf. Is 43,25; Jr 31,34
EM 6,167 3. Cf. He 4,14-18; 5,1-10
EM 6,167 4. Cf. 1 Co 12,27

rieure, de mouvement et d'action qu'en lui[5], parce que ces choses ne sont en ceux qui sont à lui, qu'autant qu'il les anime.

EM 6,168 Et ils doivent être persuadés que si Notre-Seigneur a la bonté de s'unir à eux dans l'oraison et de faire oraison en eux, leur oraison sera très agréable au Père éternel et attirera sur eux un grand nombre de grâces[1].

EM 6,169 C'est ainsi qu'on peut faire cet acte d'union à Notre-Seigneur.

EM 6,169,1 a. Je m'unis, ô mon doux Jésus, à vos dispositions intérieures lorsque vous faisiez oraison. C'était alors que véritablement *vous étiez dans votre Père, et que votre Père était en vous*[1]. C'était alors *que vous pensiez ce qu'il pensait, que vous aimiez ce qu'il aimait, et que vous adoriez ses divines volontés à votre égard*[2], parce que toute votre application *était qu'elles s'accomplissent en vous*[3].

EM 6,169,2 b. Faites en moi, de même, *ce que vous voulez que je fasse*[4].

EM 6,169,3 c. *Présentez vous-même mon oraison, et représentez, je vous prie, tous mes besoins, au Père éternel*[5].

EM 6,169,4 d. Faites que je ne pense à lui que par vous, et je ne l'aime qu'en vous, afin que j'obtienne en vous et par vous ce que de moi-même je ne pourrais pas me procurer, et que rien ne me soit refusé de ce que vous aurez la bonté de demander en moi, car je sais que, comme vous le dites vous-même, *vous êtes toujours exaucé du Père éternel*[6]. Faites que je ne pense à lui que par vous, et que je ne l'aime qu'en vous.

EM 6,169,5 e. Entrez en moi, je vous prie, comme en une chose qui vous appartient, et *animez-moi comme un de vos membres*[7].

EM 6,169,6 f. Faites que *je demeure en vous et que vous demeuriez en moi,* parce que *je ne puis faire de bien* qu'autant que *je serai en vous et que vous serez en moi*[8], puisque *vous êtes l'auteur de tout bien*[9].

EM 6,169,7 g. Faites enfin que ma vie intérieure s'entretienne et se conserve par *celle que vous aurez en moi,* parce que *comme une branche de vigne n'a de sève* qu'autant *qu'elle est attachée au cep*[10], ainsi, ô mon aimable Jésus, *mon âme ne peut avoir de vie, de mouvement et d'action intérieure*[11], qu'autant *qu'elle sera unie à vous* et que *je serai tout un avec vous et en vous*[12].

EM 6,167 5. Cf. Ac 17,27-28
EM 6,168 1. Cf. He 10,1-18
EM 6,169,1 1. Cf. Jn 14,11
EM 6,169,1 2. Cf. Jn 8,29; 8,55
EM 6,169,1 3. Cf. Jn 14,31; 5,30
EM 6,169,2 4. Cf. Ac 22,10
EM 6,169,3 5. Cf. He 4,14-18; 5,1-10
EM 6,169,4 6. Cf. Jn 11,41-42
EM 6,169,5 7. Cf. 1 Co 12,27
EM 6,169,6 8. Cf. Jn 15,4-5
EM 6,169,6 9. Cf. 1 Co 8,6; 2 Co 1,3
EM 6,169,7 10. Cf. Jn 15,4
EM 6,169,7 11. Cf. Ac 17,28
EM 6,169,7 12. Cf. Jn 15,4

EM 6,170

§ 3
De l'acte d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur

Il ne suffit pas, dans l'oraison, d'avoir attiré Notre-Seigneur en soi, de s'être uni à lui et à ses saintes dispositions pour faire oraison, et de l'avoir prié de faire oraison en soi.

Comme il se pourrait faire qu'on ne demeurerait pas longtemps dans cette disposition, à cause des distractions dont notre esprit serait rempli pendant l'oraison, ou que n'y ayant que des pensées naturelles et humaines, nous n'en tirassions aucun fruit, il paraît qu'il est encore à propos de prier Notre-Seigneur de nous donner son Esprit pour ne faire oraison que par sa conduite; et afin de pouvoir en être remplis, il faut renoncer à son propre esprit et à ses propres pensées, pour n'admettre en soi pendant l'oraison que celles qu'il plaira à cet Esprit-Saint d'inspirer et communiquer pendant ce temps.

En sorte qu'on puisse mettre en pratique ce que dit saint Paul, *que c'est l'Esprit de Dieu qui prie en nous*[1] *parce qu'on ne peut avoir de soi-même aucune bonne pensée comme l'ayant de soi-même*[2].

EM 6,171 C'est ainsi qu'on peut faire cet acte qu'on nomme d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur.

EM 6,171,1 a. Mon sauveur Jésus, qui avez *répandu votre divin Esprit sur vos saints apôtres pendant qu'ils faisaient oraison dans le cénacle*[1], *où ils avaient reçu votre sacré corps, par vos propres mains*[2],

EM 6,171,2 b. faites-moi, je vous prie, la grâce de me donner aujourd'hui cet Esprit-Saint pour ne faire oraison que par sa conduite, afin que le possédant pleinement, vous éloigniez de moi toutes mes propres pensées pour n'être occupé, pendant toute mon oraison, que de celles qu'il plaira à votre divin Esprit de m'inspirer et de mettre en moi, car, comme dit saint Paul, *personne ne peut dire (amen) d'une manière digne de Dieu si ce n'est par le Saint-Esprit*[3].

EM 6,171,3 c. Ce sera ce même Esprit *qui fera monter mon oraison à vous comme un encens d'une odeur fort agréable*[4], et (qui) pourra ensuite conserver en moi l'esprit d'oraison *et entretenir le feu que vous aurez allumé en moi pendant ce temps*[5], pour me servir de vos divines expressions.

EM 6,171,4 d. Je dirai donc avec l'Église: Venez, Saint-Esprit, et faites descendre en nous, du haut du Ciel, un rayon de votre lumière.

EM 6,172 Tous les actes dont on a donné des modèles dans cette première partie de l'oraison, n'y sont proposés que pour aider ceux qui commencent à faire oraison, et qui n'en peuvent produire d'eux-mêmes.

EM 6,173 Ils en prendront donc ce qu'ils jugeront à propos, ou ce qu'ils croiront pouvoir leur être utile, ou s'ils ne peuvent pas s'en servir, ils en feront sur

---

EM 6,170 1. Cf. Ga 4,6
EM 6,170 2. Cf. 2 Co 3,5; 1 Co 12,3
EM 6,171,1 1. Cf. Ac 1,14; 2,1-2
EM 6,171,1 2. Cf. Mc 14,12-25
EM 6,171,2 3. Cf. 1 Co 12,3
EM 6,171,3 4. Cf. Ps 141,2
EM 6,171,3 5. Cf. Lc 12,49

ceux dont on leur donne ici une idée, de tels que leur esprit et leur coeur pourront leur suggérer.

EM 6,174 Car on ne prétend point qu'ils prennent une coutume de se servir de ceux qui sont ici exprimés, sinon leur prière serait non plus simplement une prière de coeur, mais dégénérerait en une prière vocale, qui n'aurait pas pour eux la même utilité que si elle était produite en eux par l'Esprit-Saint (qui doit les animer pour faire oraison) et du fond du coeur.

EM 6,175 Ils en useront de même à l'égard de tous les autres actes qui leur seront proposés dans l'explication des deux autres parties de l'oraison.

EM 7,176 **Explication de la seconde partie de la méthode d'oraison en s'appliquant sur le sujet d'un mystère**

Dans la seconde partie de l'oraison, on peut s'appliquer sur le sujet d'un mystère de notre sainte religion, et en faire le sujet de sa méditation, particulièrement sur les mystères de Notre-Seigneur.

EM 7,177 **Chapitre 7**
Ce que c'est que les mystères, et de l'esprit des mystères

On entend, par les mystères de Notre-Seigneur, les actions principales que le Fils de Dieu fait homme a faites et opérées pour notre salut comme son incarnation, sa navité, sa circoncision, sa mort et Passion.
On peut aussi s'appliquer sur un des mystères de la très sainte Vierge, comme son immaculée conception, sa nativité, etc.

EM 7,178 On commence d'abord à se bien pénétrer l'esprit du mystère, ce qui se peut faire, ou en faisant attention à ce qui est dit dans le saint Évangile, ou à ce que l'Église en propose dans ses instructions, soit par une simple vue de foi, c'est-à-dire une simple attention au mystère que l'on croit parce que la foi l'enseigne, soit par quelque réflexion sur le mystère ou sur le sujet de la méditation qui en parle, qui porte et qui excite à la dévotion envers ce mystère, et à se tenir dans un sentiment de respect intérieur dans sa considération.

EM 7,179 Il est nécessaire de joindre à ce respect envers le mystère le désir intérieur d'en profiter et d'en recevoir l'esprit, la grâce et le fruit, que Notre-Seigneur désire lui-même que nous en tirions.

EM 7,180 Car il a opéré ces divins mystères de notre sainte religion, non seulement pour nous racheter, mais aussi pour nous instruire et nous porter par son exemple à la pratique des vertus les plus solides et sanctifiantes qu'il a lui-même pratiquées dans les sacrés mystères qu'il a opérés. Et c'est ce qu'on appelle l'esprit des mystères.

EM 7,181 Ainsi chacun d'eux a un esprit qui lui est propre et particulier, parce que Notre-Seigneur y a pratiqué certaines vertus qui y ont éclaté et qui se remarquent particulièrement avec admiration et étonnement quand on y fait une attention sérieuse et profonde, et que Notre-Seigneur les a pratiquées pour en donner l'exemple et nous porter à les pratiquer aussi à son imitation, aidés du secours de la grâce, qu'il nous a méritée et qui est attachée à ce mystère, comme en faisant partie de l'esprit et du fait.

EM 7,182 L'esprit du mystère de l'incarnation, par exemple, c'est la charité, puisque c'est par charité et *par amour pour les hommes,* (comme le dit Notre-Sei-

gneur) que le Père *éternel a donné son Fils unique*[1], que le Fils lui-même s'est incarné, *et que le Saint-Esprit a opéré ce mystère*[2]. C'est aussi l'humilité, car, selon saint Paul, *le Fils de Dieu s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'un esclave*[3].

EM 7,183 L'esprit du mystère de la nativité de Notre-Seigneur, c'est l'esprit d'enfance, *le Fils de Dieu étant venu en ce monde*[1], selon qu'il est dit dans l'évangile de saint Jean, ch. 1, *a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir de devenir enfants de Dieu*[2]. Cet esprit d'enfance consiste dans *la simplicité, docilité, pureté*[3], et dans *le mépris des richesses et des grandeurs mondaines*[4].

EM 7,184 L'esprit du mystère de la circoncision [1], c'est l'humilité et la mortification, *Notre-Seigneur ayant bien voulu prendre sur lui*[2], en se laissant circoncire, *la marque d'un pécheur, et de répandre son sang avec souffrance et douleur*[3].

EM 7,185 L'esprit du mystère de la transfiguration, c'est l'esprit de prière et d'oraison [1]. Et ainsi des autres.

EM 7,186 On peut faire neuf actes dans la seconde partie de l'oraison, par rapport au mystère sur lequel on s'applique.

EM 7,187 Les trois premiers ont rapport à Notre-Seigneur. Les trois suivants à nous. Et les trois derniers ont rapport le 1, à Notre-Seigneur, le 2, à Dieu, le 3, aux saints.

Ainsi, ces trois derniers actes ont chacun leur objet différent: le 1, ayant pour objet Notre-Seigneur, le 2, Dieu le Père et le 3, les saints auxquels on a une dévotion particulière.

EM 8,188 ## Chapitre 8

Des trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur

Les trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur sont 1. un acte de foi, 2. un acte d'adoration, 3. un acte de remerciement.

EM 8,189 ### § 1

De l'acte de foi sur un mystère

On fait un acte de foi sur le mystère dont on fait oraison par exemple, sur celui de la naissance de Notre-Seigneur, en croyant fermement qu'il a opéré ce mystère, c'est-à-dire que, s'étant incarné, il est né petit enfant du sein de la très sainte Vierge.

EM 8,190 Et afin de se persuader plus fortement cette vérité, on peut se mettre dans l'esprit un passage de la sainte Écriture, qui l'enseigne ou qui y ait rapport, comme ces paroles que l'ange dit aux pasteurs, en saint Luc, ch. 2:

EM 7,182 1. Cf. Jn 3,16
EM 7,182 2. Cf. Mt 1,20; Lc 1,35
EM 7,182 3. Cf. Ph 2,7
EM 7,183 1. Cf. Jn 1,11
EM 7,183 2. Cf. Jn 1,12
EM 7,183 3. Cf. Ep 6,5; 4,2; Col 3,23; 3,12
EM 7,183 4. Cf. Lc 6,24-26
EM 7,184 1. Cf. Lc 2,22-24
EM 7,184 2. Cf. Jn 1,29
EM 7,184 3. Cf. He 9,11-15
EM 7,185 1. Cf. Lc 9,28-29

Aujourd'hui il vous est né un sauveur qui est le Christ, le Seigneur[1]; ou bien ces autres en saint Matthieu, ch. 1, tirées du prophète Isaïe: *Je vous déclare qu'une vierge concevra et qu'elle engendrera un fils qui sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous*[2].

EM 8,191 C'est ainsi qu'on peut faire cet acte:

EM 8,191,1 a. Monseigneur Jésus-Christ, je crois fermement que vous, *qui êtes le Fils unique*[1] *de Dieu le Père tout-puissant, et un même Dieu éternel avec lui*[2], *avez bien voulu vous faire homme*[3], *vous revêtir de notre chair*[4], en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres par l'opération du *Saint-Esprit dans le sein de la très pure Vierge*[5] *de laquelle vous êtes né sous la forme d'un petit enfant*[6] sans cesser d'être Dieu.

EM 8,191,2 b. Je le crois, ô mon Sauveur, parce que la foi me l'enseigne ainsi.

EM 8,192 Manière de s'occuper sur cet acte de foi.

EM 8,192,1 a. Oui, mon Dieu, je crois que vous vous êtes fait enfant pour l'amour de moi. *Vous êtes né dans une étable*[1] *au milieu de la nuit*[2] et au plus fort de l'hiver. *Vous avez été couché*[3] sur le foin et sur la paille.
Votre amour pour moi vous a réduit à une pauvreté et à une indigence inouïe et si extrême qu'on a jamais ouï dire rien de semblable jusqu'alors. Je crois, Monseigneur, toutes ces vérités que la foi m'enseigne de votre amour pour moi.

EM 8,192,2 b. Vous eussiez pu naître dans l'abondance des richesses, dans l'éclat des honneurs et dans le plus magnifique palais qui fut jamais. Vous pouviez, en naissant, *prendre possession de tous les royaumes du monde, car ils vous appartenaient*[4]*; la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur,* dit le prophète royal, ps. 23[5]. Mais vous n'avez pas voulu jouir de tous ces droits, ô mon divin Sauveur.

EM 8,192,3 c. Votre infinie sagesse a jugé qu'il m'était beaucoup plus avantageux de me donner, en votre adorable personne, l'exemple de la vie que je doit mener et du chemin que je dois tenir pour arriver à la vraie gloire et à la jouissance des vrais biens et des richesses spirituelles et célestes par le mépris des biens périssables de la terre et des faux honneurs passagers.

EM 8,192,4 d. Vous connaissez, Seigneur, combien mon inclination superbe, avare, et désireuse des plaisirs séduisants m'y porte avec fureur. Vous avez voulu par votre amour et bonté infinie me guérir à vos dépens de cette maladie si funeste, et me mériter la grâce *de vous suivre et marcher sur vos traces*[6].

EM 8,190 1. Cf. Lc 2,11
EM 8,190 2. Cf. Mt 1,23; Is 7,14; 8,8-10
EM 8,191,1 1. Cf. Jn 1,14; 1,18; 1 Jn 4,9
EM 8,191,1 2. Cf. He 1,3
EM 8,191,1 3. Cf. He 2,14
EM 8,191,1 4. Cf. Jn 1,14
EM 8,191,1 5. Cf. Lc 1,35; Mt 1,20
EM 8,191,1 6. Cf. Lc 2,6-17
EM 8,192,1 1. Cf. Lc 2,7
EM 8,192,1 2. Cf. Sg 18,14-15
EM 8,192,1 3. Cf. Lc 2,7
EM 8,192,2 4. Cf. Lc 4,5-6
EM 8,192,2 5. Cf. Ps 24,1
EM 8,192,4 6. Cf. 1 P 2,21

EM 8,192,5 e. C'est ce que je suis résolu de faire, ô mon aimable Sauveur, quoi qu'il m'en puisse coûter, quelques répugnances que ma nature corrompue y ressente et quelques difficultés que mon amour propre y puisse trouver.

EM 8,192,6 f. Aidez-moi, je vous supplie, ô mon Dieu, dans ma faiblesse qui est très grande pour l'exécution.

EM 8,192,7 g. Accordez-moi la grâce que vous m'avez méritée dans ce mystère pour vous imiter.

EM 8,192,8 h. *Augmentez, s'il vous plaît, Seigneur, ma foi qui est bien faible*[7].

EM 8,193 Autre manière de s'entretenir sur cet acte de foi en considérant Notre-Seigneur enfant de l'homme pour nous rendre enfants de Dieu.

EM 8,193,1 a. Je crois de tout mon coeur, ô mon Dieu, *Verbe éternel, vrai Fils unique de Dieu le Père,* que *vous vous êtes fait enfant de l'homme*[1] afin de me mériter la grâce *de devenir enfant de Dieu votre Père.*

EM 8,193,2 b. *C'est la grandeur infinie de votre charité, Seigneur*[2]*, qui vous a porté à cet excès d'abaissement et d'humiliation*[3].

EM 8,193,3 c. *Vous êtes venu chez vous,* dit votre évangéliste saint Jean, ch. 1, c'est-à-dire dans ce monde qui est à vous, *mais les vôtres ne vous ont pas reçu*[4]. Les Juifs, qui étaient votre peuple et vos serviteurs, vous ont méconnu. Ils vous ont rejeté et n'ont pas voulu vous recevoir.
Mais vous avez donné à tous ceux qui vous ont reçu le pouvoir de devenir enfants de Dieu[5].
Les Juifs ne vous ont pas reçu *à cause de l'état pauvre et misérable dans lequel vous avez voulu paraître en ce monde*[6].
Ils se sont scandalisés de votre abjection extérieure. Ils n'ont pas conçu *que votre sagesse et votre amour pour les hommes* vous ont porté *à vous charger de nos misères*[7] afin de *nous enrichir des trésors inestimables* de votre grâce en ce monde, et de votre gloire en l'autre[8].

EM 8,193,4 d. O bonté excessive de mon Dieu, vous vous êtes abaissé en ce monde, pour m'élever au Ciel. Vous vous êtes rendu misérable en terre, pour me rendre bienheureux dans le Ciel.

EM 8,193,5 e. O charité infinie du Fils éternel de Dieu, vous vous êtes fait mon frère en vous faisant *fils de l'homme,* en sorte que *vous ne rougissiez point* (dit votre Apôtre dans son épître aux Hébreux, ch. 2) *de nous appeler vos frères,* disant à votre Père: *J'annoncerai votre nom à mes frères. Je vous louerai au milieu de l'Église. Me voici, moi et mes enfants que Dieu m'a donnés. Ces enfants,* ajoute saint Paul, *ayant été revêtus de chair et de sang, il en a dû aussi être revêtu. Il a dû se rendre en toutes choses semblable à ses frères pour être un pontife miséricordieux et fidèle à Dieu, afin*

EM 8,192,8 7. Cf. Mc 9,24
EM 8,193,1 1. Cf. Jn 1,1-18; 1 Jn 4,9; Ga 4,4
EM 8,193,2 2. Cf. Jn 3,16
EM 8,193,2 3. Cf. Ph 2,7
EM 8,193,3 4. Cf. Jn 1,11
EM 8,193,3 5. Cf. Jn 1,12
EM 8,193,3 6. Cf. Lc 2,7
EM 8,193,3 7. Cf. Jn 1,29
EM 8,193,3 8. Cf. 1 Co 1,22-25

d'expier les péchés de son peuple. Car ayant éprouvé la tentation, il peut secourir ceux qui sont tentés[9].

EM 8,193,6 f. Que ce bonheur est grand! Qu'il est prodigieux! Que ma noblesse est excellente et relevée par-dessus toutes celles du monde! Quoi, je puis être éternellement *fils de Dieu* et frère de Dieu! O quelle dignité, ô quel avantage et quel bien! Mon âme, le concevons-nous?

EM 8,193,7 g. C'est à vous, ô très bon Fils unique éternel de Dieu, à qui j'ai cette obligation. C'est à votre amour, *Monseigneur et mon Dieu*[10], à qui je suis redevable de cette incomparable faveur. *En vous faisant enfant d'une vierge très pure, vous m'avez acquis le pouvoir de jouir de la grâce d'adoption des enfants de Dieu*[11] (selon l'expression de saint Paul).

EM 8,193,8 h. Faites, ô mon aimable Jésus, que je me rende digne autant qu'il est en moi de cette grâce qui vous a tant coûté pour me la mériter.
Faites, Seigneur, que je vive de manière qu'il y ait quelque rapport de ma vie avec la vôtre, en imitant vos saintes vertus.

EM 8,193,9 i. C'est la grâce que je vous demande comme étant l'esprit du mystère de votre adorable naissance et enfance. Je vous prie, Seigneur, de me l'accorder, par les mérites de votre même naissance.

EM 8,194 ***Comment on peut s'entretenir avec la sainte Vierge dans l'oraison par rapport au mystère précédent***

On peut aussi s'entretenir avec la très sainte Vierge sur ce mystère, à peu près de cette manière.

EM 8,194,1 a. Vierge très sainte, je crois fermement que Jésus Notre-Seigneur, *le Fils unique de Dieu le Père, a été conçu dans votre sein,* par l'opération *du Saint-Esprit*[1]. Je le crois, parce que la foi me l'enseigne.

EM 8,194,2 b. C'est en vous, ô Vierge très heureuse, *que s'est accomplie cette prophétie d'Isaïe: Une vierge concevra et enfantera un fils*[2] *qui sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous*[3]. Vous étiez vierge quand vous avez conçu cet enfant divin. Vous étiez vierge en l'enfantant. Et vous êtes demeurée vierge après l'avoir enfanté. Vous êtes la plus pure des vierges et la plus glorieuse des mères. C'est pourquoi *vous serez appelée bienheureuse dans toutes les générations*[4].

EM 8,194,3 c. Je crois toutes ces vérités que la foi m'enseigne et parce que Dieu les a révélées. J'en ai une très grande joie, ô bienheureuse Vierge, je vous en félicite de tout mon coeur.

EM 8,194,4 d. Je vous supplie très humblement, ô très sainte mère de Dieu, d'avoir la bonté de prier votre divin enfant de me rendre participant de l'esprit et de la grâce du mystère de sa naissance et enfance très sainte.

EM 8,194,5 e. C'est par vous, ô incomparable Vierge, que ce Dieu d'amour et de miséricorde est venu à nous pour nous sauver. C'est en vous *qu'il s'est fait*

EM 8,193,5 9. Cf. He 2,11-18
EM 8,193,7 10. Cf. Jn 20,28
EM 8,193,7 11. Cf. Rm 8,14-15
EM 8,194,1 1. Cf. Lc 1,35; Mt 1,20
EM 8,194,2 2. Cf. Mt 1,22-23
EM 8,194,2 3. Cf. Is 7,4
EM 8,194,2 4. Cf. Lc 1,48

enfant de l'homme[5] aussi véritablement *qu'il est de toute éternité Fils de Dieu.* C'est en vous qu'il nous a mérité *la grâce d'être adoptés de Dieu son père pour ses enfants*[6]. Et nous espérons de recevoir par votre intercession auprès de votre très cher Fils l'effet de cette grâce et *l'esprit d'enfant de Dieu.*

EM 8,194,6 f. Nous vous prions de nous l'obtenir par l'amour dont vous aimez ce Dieu d'amour comme votre vrai fils et par l'amour dont il vous aime comme sa vraie mère.

EM 8,195 ***Les fruits qu'on doit tirer***

Le premier fruit que doit produire en nous la considération de la naissance de Notre-Seigneur, c'est une grande horreur et un grand éloignement de tout péché, dans la vue que le Fils de Dieu s'est abaissé et humilié et, comme dit saint Paul aux Philippiens, ch. 2, v. 7: *Il s'est anéanti en prenant la forme d'un esclave*[1] et se faisant enfant pour *détruire le péché par ses souffrances*[2].

EM 8,196 Le deuxième. Une grande confiance d'obtenir de Dieu le pardon de nos péchés (pourvu que nous en ayons un véritable regret avec la résolution de n'en commettre aucun volontairement) et toutes les grâces que nous demanderons par les mérites du Fils de Dieu fait enfant.

EM 8,197 Le troisième. Un grand amour pour Notre-Seigneur et une tendre dévotion envers lui considéré comme enfant Dieu, naissant pour notre amour.

EM 8,198 Le quatrième. Un grand mépris des richesses et des honneurs, dans la vue du Fils de Dieu naissant en ce monde si pauvre et si humilié.

EM 8,199 Le cinquième. Enfin, un grand désir de l'imiter dans toutes les vertus dont il nous donne l'exemple dès sa naissance.

EM 8,200 ***Manière de s'entretenir avec Notre-Seigneur le considérant naissant en ce monde pour détruire le péché***

EM 8,200,1 a. Oserai-je bien, *mon Seigneur et mon Dieu*[1], commettre encore le péché, sachant, comme dit saint Jean en sa 1ère épître, ch. 3, *que vous êtes venu pour effacer le péché et pour détruire les oeuvres du démon*[2], qui sont les péchés.
Quoi, Seigneur, je rétablirai en moi ce que vous y êtes venu *détruire* avec tant de peines et de souffrances!

EM 8,200,2 b. Ce sont mes péchés, Seigneur, qui vous ont réduit en cet état d'enfance, de pauvreté et d'humiliation. Ce sont mes péchés qui vous ont fait répandre tant de larmes, dès votre naissance. C'est mon orgueil et mon amour pour le luxe et les vanités qui vous ont humilié jusqu'à *naître dans une étable couché dans une crèche*[3] sur la paille entre deux vils animaux.

EM 8,200,3 c. C'est pour confondre et détruire ma cupidité et convoitise insatiable des biens et des richesses, mon amour déréglé des commodités et des plaisirs, que vous souffrez une si rigoureuse pauvreté. Et après la considération de

---

EM 8,194,5 5. Cf. Ga 4,4; Jn 1,1-18; 1 Jn 4,9; He 1,3
EM 8,194,5 6. Cf. Rm 8,15; Ga 4,6; Jn 1,12
EM 8,195 1. Cf. Ph 2,7
EM 8,195 2. Cf. He 2,17-18
EM 8,200,1 1. Cf. Jn 20,28
EM 8,200,1 2. Cf. 1 Jn 3,5-8
EM 8,200,2 3. Cf. Lc 2,7

ces vérités, je voudrais encore commettre le mal. Ah! Seigneur, ne permettez pas que je sois si dénaturé que d'aimer encore le péché puisqu'il vous a tant coûté *pour le détruire.*

EM 8,200,4 d. Vous qui êtes mon créateur, mon père, mon roi, et mon Dieu. O! que plutôt je meure que de continuer à faire choses si indignes, ou que de retourner à ceux que vous m'avez fait la grâce de quitter.

EM 8,200,5 e. Tout-puissant Sauveur, aimable Jésus, par la vertu et la grâce de votre adorable naissance, *détruisez et anéantissez en moi tout péché*[4] et toute inclination au péché, *et me pardonnez miséricordieusement tous ceux que j'ai été si malheureux que de commettre*[5].

EM 8,201 ***Confiance***

On peut aussi s'entretenir par rapport au second fruit, savoir la confiance, à peu près de cette manière.

EM 8,201,1 a. Je dois avoir une grande confiance, mon aimable Sauveur, que votre Père céleste me pardonnera mes péchés pour votre amour et par vos mérites. J'ai même *cette confiance qu'en votre considération* et en vue de vos infinis mérites, il *m'accordera toutes les grâces dont j'ai besoin*[1] pour éviter le péché, me corriger de mes défauts, acquérir les vertus qu'il désire de moi, et enfin qu'il m'accorde la vie éternelle.

EM 8,201,2 b. C'est votre Apôtre qui m'excite à avoir cette confiance lorsqu'il dit aux Romains, ch. 8: *Se peut-il faire que Dieu en nous donnant son propre Fils ne nous ait pas donné aussi toutes choses en lui*[2]*?* Oui, mon divin Sauveur, j'espère tout de la bonté infinie de votre Père, quoique je sois coupable de beaucoup de péchés qui me rendent digne de l'enfer.

EM 8,201,3 c. Vous *m'êtes un gage précieux de l'amour qu'il me porte*[3], de la bonne volonté qu'il a de me pardonner et de me sauver. Il proteste dans son Écriture sainte *qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion, sa vie et son salut*[4]. Vous m'êtes, ô mon aimable Jésus, enfant Dieu, une preuve convaincante de cette vérité.

EM 8,201,4 d. C'est pourquoi *je mets toute ma confiance en la miséricorde de votre Père céleste*[5] en votre charité et en vos mérites.

EM 8,202 ***L'amour de Jésus enfant***

EM 8,202,1 a. Comment pourrais-je ne vous pas aimer, ô Verbe éternel? Puisque *c'est votre amour infini pour moi qui vous a porté à vous faire chair*[1], selon l'expression de saint Jean dans l'Évangile. Vous n'aviez que des sujets de me haïr éternellement et de me punir selon *la rigueur de votre justice* pour *l'énormité de mes péchés*[2]*;* et cependant vous me donnez des preuves d'un amour infini.

EM 8,202,2 b. Quoi! vous vous êtes fait enfant mais un enfant pauvre, humble, et le plus aimable de tous les enfants. O que d'amour vous avez pour moi et que

EM 8,200,5 4. Cf. 1 Jn 3,5-8
EM 8,200,5 5. Cf. Ps 25,11
EM 8,201,1 1. Cf. He 4,16
EM 8,201,2 2. Cf. Rm 8,32
EM 8,201,3 3. Cf. Rm 5,8; Jn 3,16; Ep 5,2
EM 8,201,3 4. Cf. Ez 18,32; 33,11
EM 8,201,4 5. Cf. Ep 3,11-12
EM 8,202,1 1. Cf. Jn 3,16; 1,14
EM 8,202,1 2. Cf. Ps 103,10

je vous ai peu aimé jusqu'à présent. Quelles marques éclatantes vous me donnez de votre amour. Ah! que j'y ai mal correspondu.

EM 8,202,3 c. Pardonnez-moi, mon Dieu, et m'accordez, s'il vous plaît, votre sainte grâce, à l'aide de laquelle je vous veux *aimer de tout mon coeur, de toute mon âme, et de toutes mes forces*[3].

EM 8,202,4 d. O Jésus enfant Dieu, mon aimable Sauveur, cher fils de Marie et de Dieu, je vous jure un inviolable et éternel amour. Je vous offre, je vous donne et vous consacre mon coeur. *Répandez-y votre divin amour*[4].

EM 8,202,5 e. Faites, ô Dieu d'amour, que je vous aime de tout l'amour que vous désirez vous-même que je vous aime. Que je vive, Seigneur, et que je meure, dans votre amour et pour votre amour. *Aimons donc Dieu* (s'écrie votre disciple bien-aimé) *puisqu'il nous a aimés le premier*[5] (1ère épître, ch. 4).

EM 8,202,6 f. *O que cela est juste d'aimer celui qui nous a tant aimés*[6], celui qui est si aimable, celui qui est si digne d'amour. O Jésus mon amour, je désire mourir de votre amour.

EM 8,203 On peut ainsi s'occuper par rapport aux autres fruits qu'on peut tirer de ce mystère.

EM 8,204 **Réflexions courtes et longtemps continuées**

Ces manières ci-dessus proposées, de s'entretenir sur un mystère par discours et réflexions multipliées peuvent être utiles. Il ne sera pas moins avantageux de s'y entretenir par réflexions courtes et longtemps continuées sur un passage de l'Écriture sainte qui ait rapport au mystère auquel on veut l'appliquer.

EM 8,205 Par exemple, touchant le mystère de la naissance de Notre-Seigneur, on peut se mettre dans l'esprit ce passage d'Isaïe, ch. 9: *Un enfant nous est né, un fils nous est donné*[1]. Ensuite faire une réflexion sans beaucoup de discours sur ce passage qui serve à entretenir l'attention à ce passage et au mystère, d'une manière intérieure et appuyée sur la foi.

EM 8,206 On peut faire, par exemple, cette réflexion: *Combien grand est l'amour et la bonté de Dieu pour nous, de nous avoir donné son propre Fils*[1]*!* Ensuite demeurer attentif tant au passage qu'à cette réflexion, autant qu'on le pourra, de la manière la plus vive et la plus simple qu'il sera possible.

EM 8,207 Cette réflexion courte, revêtue de foi, appuyée sur un passage tiré de l'Écriture sainte, donne facilité à une âme de s'appliquer au mystère d'une manière intérieure, de s'en pénétrer, en sorte qu'il s'imprime dans l'esprit et dans le coeur, qui en sont comme remplis et qui en reçoivent les impressions, participant ainsi à l'esprit et à la grâce du mystère, et étant par ce moyen, suavement et doucement disposée et portée à la pratique des vertus que l'on remarque dans le mystère, ce qui est la fin à laquelle on doit toujours tendre, et qui est celle que Notre-Seigneur s'est lui-même proposée dans l'accomplissement de ses mystères.

EM 8,202,3 3. Cf. Lc 10,27; Dt 6,5
EM 8,202,4 4. Cf. Rm 5,5
EM 8,202,5 5. Cf. 1 Jn 4,19
EM 8,202,6 6. Cf. Jn 3,16; 1 Jn 4,19
EM 8,205 1. Cf. Is 9,5
EM 8,206 1. Cf. Jn 3,16

EM 8,208 Quand on s'aperçoit que l'esprit n'a plus de facilité à s'appliquer à ce passage par la première réflexion, on en peut faire une autre qui ait aussi rapport au même passage et qui le rappelle en l'esprit.

EM 8,209 On peut faire cette autre réflexion: Puisque *Dieu m'a aimé* jusqu'à se faire enfant pour l'amour de moi, n'est-il pas juste que je me captive et m'humilie comme un enfant pour son amour? Cette nouvelle réflexion réveille tout de nouveau l'attention au passage et au mystère et fait que l'esprit et le coeur s'y appliquent avec une nouvelle affection et ferveur.

EM 8,210 **Entretien par simple attention**

On peut enfin s'appliquer au mystère par une simple attention, qu'on nomme autrement contemplation, qui consiste à se tenir avec un profond respect intérieur en considérant le mystère par une simple vue intérieure de foi vive et respectueuse qui porte l'esprit et le coeur à une disposition d'adoration silencieuse d'amour, d'admiration, de reconnaissance et d'action de grâces, d'anéantissement et d'un désir de coeur, de s'unir à Notre-Seigneur en ce mystère et de participer à son esprit et à ses grâces. Demeurant dans cette disposition plus ou moins longtemps, selon qu'on se trouvera attiré et occupé, ne l'interrompant pas pour produire des actes particuliers de ces différentes dispositions intérieures; n'étant pas nécessaire de les distinguer séparément, puisqu'on les peut concevoir d'une conception de coeur simple et implicite, c'est-à-dire, non expliquée, ni distinguée, ou séparée actuellement, par des actes formels, pourvu que cette disposition soit vive et ardente, laquelle peut être entretenue par quelques paroles affectueuses, produites de temps en temps, plus ou moins souvent, selon les besoins qu'on en aura, et qu'on se porte toujours à la pratique des vertus, comme il a été dit ci-devant.

EM 8,211 On peut voir dans l'explication de la première partie ce qu'on a exposé touchant ces trois manières de s'entretenir sur la présence de Dieu, qui se peuvent aisément rapporter à un mystère.

EM 8,212 Ces trois différentes manières de s'appliquer à l'oraison sur un mystère, ainsi qu'à la sainte présence de Dieu, peuvent être rapportées aux trois états de la vie spirituelle: les entretiens par discours et raisonnements multipliés, à celui des commençants; les réflexions rares et longtemps continuées, à celui des profitants; à la simple attention, à celui des avancés.

EM 8,213 **De l'acte d'adoration**
§ 2

Après qu'on a fait un acte de foi sur le mystère, et qu'on s'y est entretenu en l'une des manières qu'on vient de proposer, il est à propos de faire un acte d'adoration, pour rendre ses devoirs à Notre-Seigneur opérant le mystère sur lequel on fait oraison, et on se tient ensuite avec cette attention en sa présence dans un profond respect.

EM 8,214 Ce qu'on peut faire ainsi en considérant Notre-Seigneur enfant nouvellement né et exposé dans la crèche.

EM 8,214,1 a. Très humblement prosterné aux pieds de votre crèche, ô très saint et adorable enfant Jésus, je vous rends mes plus profonds respects, vous

reconnaissant pour *le Dieu de majesté qui habitez dans le Ciel une lumière inaccessible*[1], comme dit saint Paul.

EM 8,214,2 b. Vous êtes, ô mon Seigneur, *le Verbe éternel engendré du Père éternel. C'est par vous que toutes choses ont été faites*[2], *et c'est par vous qu'elles subsistent et qu'elles sont gouvernées ô Sagesse du Père*[3]. Vous vous êtes fait enfant de l'homme pour l'amour et le salut des hommes. *Le Ciel et la terre sont remplis de votre majesté et de votre gloire*[4]; et vous voilà logé dans une étable *et couché dans une crèche*[5].

EM 8,214,3 c. O grand Dieu, petit enfant, je vous adore de tout mon coeur. J'adore votre grandeur infinie renfermée dans ce petit corps d'enfant sans qu'elle cesse *de remplir et de contenir tout l'univers*[6].

EM 8,214,4 d. *Dieu a commandé à ses anges* (dit saint Paul) *de vous adorer en votre avènement sur la terre*[7]. C'est ce qu'ils font *en rendant gloire à Dieu très haut et nous annonçant la paix* que vous venez apporter *sur la terre aux hommes de bonne volonté*[8]. Je m'unis à ces esprits célestes, pour vous rendre, ô mon Dieu, mon sauveur, tous les hommages qui vous sont dus.

EM 8,214,5 e. Je m'abaisse devant vous, Seigneur des anges et des hommes, pour vous rendre hommage, de toutes les puissances de mon âme. Je m'anéantis à vos pieds pour adorer votre anéantissement et l'honorer par le mien, autant qu'il m'est possible.

EM 8,215 Autre manière d'adorer Notre-Seigneur enfant entre les bras de sa sainte mère.

EM 8,215,1 a. Grand Dieu éternel, *qui dans le Ciel êtes assis sur les chérubins*[1], comme parle votre Écriture sainte, *et qui êtes engendré du Père en la splendeur des saints*[2], vous avez bien voulu, pour l'amour de nous, abaisser votre *majesté infinie* jusqu'à vous faire un petit enfant *semblable à nous,* et naître d'une vierge.

EM 8,215,2 b. Je vous adore entre les bras de votre sainte mère comme sur le trône le plus digne de votre majesté après le sein de votre Père céleste. Je m'abîme aux pieds de *ce trône de grâce* pour rendre à votre *majesté suprême*[3] tout l'honneur qu'il m'est possible. Je vous reconnais pour mon Dieu, mon rédempteur et sauveur[4], qui venez *pour me racheter et délivrer de mes péchés*[5].

EM 8,214,1 1. Cf. 1 Tm 6,16
EM 8,214,2 2. Cf. Jn 1,3
EM 8,214,2 3. Cf. Col 1,16-17
EM 8,214,2 4. Cf. Is 6,3; Nb 14,21
EM 8,214,2 5. Cf. Lc 2,7
EM 8,214,3 6. Cf. Sg 1,7
EM 8,214,4 7. Cf. He 1,6
EM 8,214,4 8. Cf. Lc 2,13-14
EM 8,215,1 1. Cf. Dn 3,55; 1 S 4,4; Ex 25,18
EM 8,215,1 2. Cf. Ps 80,2; 99,1
EM 8,215,2 3. Cf. He 4,16
EM 8,215,2 4. Cf. He 2,17
EM 8,215,2 5. Cf. Lc 1,68-69

EM 8,215,3 c. *Vous êtes, Seigneur, le vrai Christ, Fils de Dieu vivant*[6], *le messie envoyé de Dieu votre Père*[7], *promis par les prophètes*[8] et si longtemps désiré comme l'unique *sauveur du monde*[9]. Je vous adore, ô Jésus, *Fils de Dieu, Fils de David*[10] *et Fils de la Vierge*[11] immaculée.

EM 8,215,4 d. *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu*[12]. Je me soumets totalement et irrévocablement à vous comme à mon roi éternel de qui je dépends et veux dépendre à jamais. Je vous jure, ô mon souverain Seigneur, une éternelle fidélité, obéissance et amour.

EM 8,215,5 e. Assistez-moi, ô mon adorable Sauveur, de cette puissante grâce que vous êtes venu nous apporter et mériter par votre sainte naissance, pour que je persévère constamment jusqu'à la mort dans la fidélité que je vous dois et que je vous promets.

EM 8,215,6 f. Je vous la demande, ô mon aimable Jésus, par l'intercession de votre très sainte mère.

EM 8,216 Acte d'honneur à la très sainte Vierge comme mère de Dieu.

EM 8,216,1 a. Très glorieuse Vierge mère de mon Dieu, c'est en cet heureux jour, auquel vous avez enfanté très purement cet enfant Dieu que vous êtes devenue particulièrement la mère des hommes et la reine de toutes les créatures du Ciel et de la terre.

EM 8,216,2 b. Je me prosterne de toute mon âme à vos pieds, pour vous rendre en cette qualité tout l'honneur qui vous peut être rendu. Vous êtes la mère de mon créateur et la mienne. Vous êtes ma reine et ma maîtresse. Je vous honore, je vous respecte et je vous aime, après Dieu et votre divin Fils, par-dessus toutes choses. Je me soumets à votre doux empire pour le temps et pour l'éternité. Hé! mon aimable mère, qui peut se défendre de s'y soumettre depuis que Dieu même *a bien voulu se soumettre à votre obéissance en qualité de votre enfant*[1]. O! je m'y soumets de tout mon coeur.

EM 8,216,3 c. Je vous prie, très sainte mère de Dieu, de m'obtenir de votre très cher Fils la grâce de vivre et mourir dans son obéissance et la vôtre.

EM 8,217 **§ 3**

De l'acte de remerciement

Après avoir adoré Notre-Seigneur dans ce mystère, en lui rendant le premier devoir qu'on lui doit, on fait un acte de remerciement, pour témoigner à Notre-Seigneur notre juste reconnaissance, et le remercier de la bonté qu'il a eue d'opérer ce mystère, et de tout ce que son excessive charité lui a fait faire et souffrir pour procurer notre sanctification.

EM 8,218 Ce qui se peut faire à peu près en cette manière.

EM 8,218,1 a. Il est bien juste, ô mon Dieu, qu'ayant eu tant de bonté pour moi, que de vous faire homme et de naître sous la forme d'un enfant, pour vous sacrifier en vous *offrant* à la justice de Dieu, votre Père, *comme une victime*

EM 8,215,3 6. Cf. Mt 16,16; Mc 8,2-9
EM 8,215,3 7. Cf. Lc 9,20
EM 8,215,3 8. Cf. Lc 1,70
EM 8,215,3 9. Cf. Jn 4,42
EM 8,215,3 10. Cf. Lc 3,23-38
EM 8,215,3 11. Cf. Mt 1,1-18
EM 8,215,4 12. Cf. Jn 20,28
EM 8,216,2 1. Cf. Lc 2,51

vivante, pure, sainte et agréable à Dieu pour l'expiation de mes péchés et ma sanctification[1], il est bien juste, dis-je, que je vous en témoigne une entière reconnaissance et vous en rende de très humbles actions de grâces. Je vous remercie de tout mon coeur, ô mon Dieu, d'une si grande bonté. Je vous rends mille remerciements d'un si grand bienfait.

EM 8,218,2 b. Je m'étais rendu, par mes péchés, *enfant et esclave du démon*[2], l'objet de la haine de votre Père, *digne de la mort éternelle*[3]. Vous avez été *touché de compassion dans la vue de mes misères et de mes malheurs. Vous êtes venu ici-bas pour m'en délivrer*[4]. O charité infinie de mon Dieu! O bonté incompréhensible! *Hé! Que vous rendrai-je pour un si grand bienfait*[5]*?*

EM 8,218,3 c. Je voudrais en avoir une reconnaissance infinie, mais comme je ne le puis, je vous supplie, mon aimable Sauveur, de suppléer à mon impuissance, en acceptant ma bonne volonté, et l'offrande que je vous fais de toutes les actions de grâces de votre sainte mère, de tous vos bienheureux anges et saints, comme aussi de toutes mes pensées, paroles et actions, vous suppliant de les bénir *et de les rendre agréables à vos yeux*[6], en les unissant aux vôtres.

EM 8,218,4 d. Je ne prétends en toutes ces choses, que de plaire à vous seul, ô mon Dieu,

EM 8,218,5 e. Je vous offre encore ma volonté, n'en voulant plus faire usage que par soumission et dépendance de la vôtre.

EM 8,218,6 f. C'est la grâce que je vous demande, ô mon Dieu, par les mérites de votre sainte naissance.

EM 9,219

Chapitre 9

Des trois actes qui ont rapport à nous

Après qu'on a fait les trois premiers actes qui ont rapport à Notre-Seigneur, on fait les trois qui suivent et qui ont rapport à nous, qui sont un acte de confusion, un acte de contrition, et un acte d'application.

EM 9,220

§ 1

De l'acte de confusion

On fait un acte de confusion en reconnaissant devant Dieu combien on doit avoir de honte de ne s'être point assez appliqué jusqu'à présent à prendre l'esprit de ce mystère; c'est-à-dire de s'appliquer à se conduire *avec la simplicité, docilité et soumission* qui convient *à un enfant de Dieu*[1], et à mépriser *les richesses, les plaisirs et les honneurs temporels,* leur préférant *la pauvreté, les souffrances, les mépris*[2], à l'imitation de Notre-Seigneur naissant.

Il est même à propos de penser aux principales occasions auxquelles on y a manqué pour en avoir plus de confusion.

EM 8,218,1 1. Cf. He 9,14; 2,17; 10,11-14; 13,12
EM 8,218,2 2. Cf. Rm 6,16-19
EM 8,218,2 3. Cf. Rm 5,12
EM 8,218,2 4. Cf. Ex 3,7-8; Os 11,8-9; Jr 31,20; Is 54,8; Ml 1,41
EM 8,218,2 5. Cf. Ps 116,12
EM 8,218,3 6. Cf. Rm 12,1; He 13,21
EM 9,220 1. Cf. Ep 6,5; Col 3,22; 3,12; Mt 18,3
EM 9,220 2. Cf. Lc 6,20-26

EM 9,221 Ce qui se peut faire ainsi.

EM 9,221,1 a. Que je dois avoir de honte et de confusion, *Monseigneur et mon Dieu*[1], considérant et reconnaissant en votre sainte présence que, jusqu'à présent, je ne me suis point ou fort peu appliqué à prendre l'esprit du mystère de votre sainte naissance et enfance. Hélas! Monseigneur, je n'ai pas encore arrêté une bonne fois les yeux de mon esprit et de ma foi, sur ce mystère que vous opérez autant pour mon instruction, que pour ma sanctification.

EM 9,221,2 b. Que faites-vous, ô mon Dieu? *Vous vous humiliez et anéantissez*[2], ô mon Seigneur! Que vous confondez mon orgueil! Que vous me couvrez d'une grande confusion! Que j'ai sujet de me faire à moi-même ces reproches de saint Bernard: Petit ver de terre, rougissez de honte; *Dieu s'humilie,* et vous vous élevez; *Dieu se soumet aux hommes*[3], et vous, superbe, ne voulez pas vous soumettre à votre Dieu. Je vous vois pauvre et dans la dernière indigence, dans la mortification et la souffrance; et moi, *misérable et indigne pécheur que je suis*[4], qui devrais être dans l'enfer pour y souffrir des peines infinies, je ne veux rien souffrir, ni pauvreté, ni douleur. O mon Dieu, que j'en ai de honte devant vous.

EM 9,221,3 c. Et afin de l'augmenter, je les veux rappeler en ma mémoire, au moins quelques-unes des occasions où j'ai manqué d'entrer dans les pratiques des vertus dont vous me donnez de si admirables exemples. Mon Dieu, j'ai manqué de *soumission, de docilité, de simplicité*[5], en telles et telles occasions. *j'ai fui la pauvreté*[6]. J'ai eu de l'attache à telles et telles choses. J'ai recherché mes commodités en telles et telles occasions. Que j'en ai, ô mon Dieu, une grande confusion.

EM 9,221,4 d. Accordez-moi donc la grâce, par votre infinie bonté, de la recevoir en satisfaction de mes péchés.

EM 9,222 **§ 2**

De l'acte de contrition

Quand cet acte de confusion est fait avec application et pénétration, il dispose à bien faire l'acte de contrition qu'il est très à propos de produire, pour demander pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre l'esprit du mystère, faisant résolution d'être à l'avenir plus fidèle à le prendre et s'y conformer.

EM 9,223 Ce qui se peut faire ainsi.

EM 9,223,1 a. Non seulement, mon Sauveur, j'ai une extrême confusion de voir que j'ai presque toujours vécu dans des dispositions et des sentiments si éloignés de ceux dont vous me donnez l'exemple dans ce mystère, mais j'en ai aussi un très grand regret.

EM 9,223,2 b. O mon Dieu, que je suis fâché et contrit d'une conduite si peu chrétienne.

EM 9,221,1 1. Cf. Jn 20,28
EM 9,221,2 2. Cf. Ph 2,6-8
EM 9,221,2 3. Cf. Lc 2,51
EM 9,221,2 4. Cf. Ps 51,7
EM 9,221,3 5. Cf. Ep 6,5; 4,2; Col 3,12; 3,22
EM 9,221,3 6. Cf. Lc 6,24-26

EM 9,223,3 c. Je vous en demande très humblement pardon, par les mérites de votre sainte naissance et divine enfance.

EM 9,223,4 d. Assistez-moi, mon aimable Sauveur, de votre sainte grâce, moyennant laquelle je vous promets d'être à l'avenir plus fidèle à me conduire par cet esprit.

EM 9,224 **§ 3**

De l'acte d'application

Après cet acte de contrition, il sera fort utile de faire un acte d'application, afin de mieux profiter du mystère. Ce qui se fait en s'appliquant à soi-même le mystère, considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans l'esprit de ce mystère; faisant attention aux occasions dans lesquelles on doit le faire; prenant pour cela des moyens propres et particuliers, pour se conduire selon cet esprit, lorsque l'occasion s'en présentera.

EM 9,225 A peu près de cette manière.

EM 9,225,1 a. Je reconnais en votre sainte présence, ô mon divin Sauveur, le grand besoin que j'ai d'entrer dans l'esprit du mystère de votre sainte naissance, en pratiquant et imitant les admirables exemples que vous me donnez. Oh! qu'ils sont dignes d'être imités. Que j'ai besoin, ô mon Dieu, *de simplicité, d'humilité, de douceur, de docilité, de soumission et d'obéissance*[1].

EM 9,225,2 b. Toutes ces vertus éclatent en vous, Monseigneur, d'une manière si surprenante, si parfaite et si admirable, que tous les anges en sont surpris et étonnés. En effet, quel sujet d'étonnement de voir *le grand Dieu tout-puissant et éternel qui remplit par son immensité le Ciel et la terre*[2], le souverain Seigneur de toutes choses, devant la *majesté duquel les chérubins et les puissances des cieux tremblent de respect et de crainte*[3], *réduit à la condition d'un petit enfant*[4]*; celui à qui toutes les créatures doivent l'obéissance*[5] *être lui-même soumis et obéissant à ses créatures*[6]. Quel prodige!

EM 9,225,3 c. Mais, mon Dieu, pourquoi vous porter à des excès si étranges? Ha! je le conçois par votre grâce, ô mon aimable Sauveur, c'est pour m'enseigner par votre exemple, à m'humilier, à obéir, avec *la simplicité, docilité,* et *soumission d'un petit enfant*[7] à ceux que vous me donnez pour me conduire. Si vous n'aviez eu dessein que de me racheter seulement, il n'était pas nécessaire de vous donner tant de peines, votre seule incarnation était plus que suffisante. Mais vous avez voulu m'enseigner par votre conduite, à m'humilier et à me soumettre comme vous l'avez vous-même fait.

EM 9,225,4 d. Il me semble que j'entends votre Père céleste qui me dit en me montrant votre adorable personne *abaissée et anéantie sous la forme d'un enfant*[8]*: je vous dis en vérité, que si vous ne vous convertissez et ne devenez semblables à ce petit enfant vous n'entrerez point dans le royaume du Ciel*[9]. O

EM 9,225,1 1. Cf. Ep 6,5; 4,2; Col 3,22; 3,12; Lc 2,51
EM 9,225,2 2. Cf. Sg 1,7
EM 9,225,2 3. Cf. Is 6,1-6
EM 9,225,2 4. Cf. Ph 2,6-8
EM 9,225,2 5. Cf. He 1,5-14
EM 9,225,2 6. Cf. Col 1,15-20; Lc 2,51
EM 9,225,3 7. Cf. Ep 6,5; 4,2; Col 3,22; 3,12; Mt 18,3
EM 9,225,4 8. Cf. Ph 2,6-8
EM 9,225,4 9. Cf. Mt 18,3

mon Dieu, je suis convaincu de cette vérité *que, si je veux avoir part à votre gloire dans le Ciel, il faut que je me rende conforme à vous sur la terre*[10].

EM 9,225,5 e. C'est ce que je suis résolu de faire moyennant l'assistance de votre grâce. Vous m'apprenez *par votre extrême pauvreté et souffrance à préférer la pauvreté, les mépris du monde et les mortifications, aux richesses, aux honneurs et aux plaisirs*[11].
C'est ce que je veux faire à votre imitation.

EM 9,225,6 f. Aidez-moi, mon Dieu, *car sans vous je ne puis rien*[12].

EM 9,226 C'est en faisant cet acte d'application que l'on forme des résolutions (quoiqu'on les puisse faire ou renouveler en toutes sortes d'actes); c'est ce qu'on entend par prendre des moyens propres et particuliers pour se conduire selon l'esprit du mystère.

EM 9,227 Ces résolutions que l'on prend doivent avoir trois qualités:
Première. Elles doivent être présentes, en sorte qu'on les puisse faire le jour même qu'on les fait.
Deuxième. Particulière, c'est-à-dire qu'on se doit proposer quelques pratiques particulières conformes aux vertus qu'on remarque en ce mystère, et prévoir les occasions dans lesquelles on se disposera de les mettre en pratique.
La troisième. Elles doivent être efficaces, c'est-à-dire qu'on doit avoir soin de les exécuter dans le temps qu'on en aura les occasions, sans en laisser échapper aucune.

EM 9,228 Manière de se proposer ces pratiques.

EM 9,228,1 a. Mon Dieu, pour profiter de la grâce de votre sainte naissance, et pour imiter les saints exemples que vous me donnez,

EM 9,228,2 b. aujourd'hui, je m'accuserai de mes fautes avec toute la simplicité possible, j'obéirai à ceux qui ont autorité sur moi, aveuglément, en toutes choses, sans penser à rien, sinon que je dois *obéir* comme *Notre-Seigneur enfant*[1]. Si on me commandait telles ou telles choses, il me semble que j'y aurais bien de la répugnance. Très saint enfant Dieu, pour votre amour, et pour vous imiter, je m'y dispose. Je rendrai compte de ma conscience, sans déguisement. Je dirai tout ce qui se passe en moi, avec simplicité et candeur, comme un petit enfant, en votre honneur, ô divin enfant.

EM 9,228,3 c. Peut-être qu'aujourd'hui, on m'ôtera ou qu'on me changera telles ou telles choses. Il me semble que je serais mortifié si on me privait de telles choses. Mon Dieu, en l'honneur de votre pauvreté, je m'y résigne. Et si cela m'arrive, je vous en bénirai, je m'en réjouirai. Il me semble que j'ai de l'attache à telles choses. Hé bien, pour votre amour et à votre imitation, je le dirai, afin que, si on juge à propos, on me l'ôte ou le change. Car j'aime mieux être pauvre et dénué de tout avec vous, ô mon Dieu, que riche, sans vous. Je prierai qu'on m'exerce sur toutes ces choses où je serai sensible et je dirai en quoi.

EM 9,228,4 d. Aidez-moi, je vous supplie, mon aimable Sauveur, par votre grâce, à mettre fidèlement en pratique ces résolutions.

EM 9,225,4 10. Cf. Rm 8,17
EM 9,225,5 11. Cf. Lc 6,20-26
EM 9,225,6 12. Cf. Jn 15,5
EM 9,228,2 1. Cf. Lc 2,51

EM 9,228,5 e. Pour l'obtenir de votre bonté, je me propose d'avoir une dévotion particulière à votre divine enfance, et d'en réciter les litanies avec une grande attention. Je vous honorerai particulièrement le 25 de chaque mois.

EM 9,228,6 f. Pour m'exciter à devenir enfant et vous imiter, je penserai souvent que votre Père céleste m'adresse ces paroles: *Je vous dis en vérité, que si vous ne vous convertissez et ne devenez semblable à cet enfant, vous n'entrerez point dans le royaume du Ciel*[2].

EM 10,229 **Chapitre 10**

Des trois derniers actes de la seconde partie

Après qu'on a fait les trois actes qui ont rapport à nous, il y en a encore trois autres à faire dont le 1. est un acte d'union à Notre-Seigneur, le 2. un acte de demande à Dieu, le 3. un acte d'invocation des saints auxquels on a une dévotion particulière.

EM 10,230 **§ 1**

De l'acte d'union à Notre-Seigneur

On fait un acte d'union à Notre-Seigneur, en s'unissant intérieurement à son Esprit dans ce mystère, et aux dispositions intérieures qu'il y a eues, lui demandant part à cet Esprit et à ces dispositions, et le priant instamment de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit de ce mystère et dans la pratique des vertus qu'on y remarque.

EM 10,231 Notre-Seigneur *s'étant fait enfant de l'homme*[1] pour nous mériter *la grâce d'être régénéré selon l'Esprit*[2] *et de devenir en lui les enfants de Dieu*[3] *par l'adoption et par la grâce qui est en Jésus-Christ et qu'il est venu apporter aux hommes*[4], comme le dit saint Jean, il est donc fort à propos de s'unir à Jésus naissant afin d'entrer en communication et en participation de son Esprit *qui nous donne accès auprès du Père comme ses enfants adoptés en son Fils unique*[5] et que nous priions Notre-Seigneur de nous unir à ses dispositions.

EM 10,232 C'est ce que l'on peut faire par l'acte d'union en cette manière.

EM 10,232,1 a. Je m'unis à vous, divin Jésus, enfant Dieu, avec un grand désir d'entrer en participation de l'esprit de votre sainte enfance, de vos dispositions, et de la grâce que vous m'avez méritée dans le mystère de votre sainte naissance.

EM 10,232,2 b. Je vous supplie très humblement, aimable enfant Jésus, de m'attirer vous-même dans votre divin coeur, de m'unir à votre Esprit-Saint et aux dispositions que vous aviez *dans l'étable de Bethléem couché dans la crèche*[1] sur le foin et la paille, (ou bien entre les bras de votre sainte mère).

EM 10,232,3 c. Je vous prie instamment de me communiquer les sentiments et affections d'humilité, de docilité, *de soumission et d'obéissance*[2] *que vous aviez à*

EM 9,228,6 2. Cf. Mt 18,3
EM 10,231 1. Cf. Jn 3,5-7; 1,12
EM 10,231 2. Cf. 1 Jn 3,1-3
EM 10,231 3. Cf. Ga 4,5
EM 10,231 4. Cf. Jn 1,17
EM 10,231 5. Cf. Ga 4,5-6; Rm 8,14-17
EM 10,232,2 1. Cf. Lc 2,8
EM 10,232,3 2. Cf. He 10,5-7; 5,7-8

l'égard de votre Père céleste[3], *de votre sainte mère et de votre père nourricier le grand saint Joseph*[4]. Que j'aie, Seigneur, par votre grâce, ces affections et dispositions à l'égard de ceux qui ont droit de me commander. Que je sois même prêt et disposé de me soumettre avec simplicité, à toutes sortes de personnes à votre imitation.

EM 10,232,4 d. Faites, je vous prie, Seigneur, qu'en vous je participe pleinement à vos saintes affections pour la pauvreté, la mortification et les souffrances; que je les aime et les pratique par des vues de foi, en union à votre Esprit et à vos dispositions, et par les mouvements et les effets de votre sainte grâce agissante et opérante en moi, avec laquelle je vous promets de coopérer autant qu'il me sera possible.

EM 10,232,5 e. Aidez-moi puissamment, je vous en prie, mon bon Sauveur, parce que je suis faible. Faites que je *devienne en vous une nouvelle créature*[5], *que je ne vive plus et que je n'agisse plus*[6] *comme enfant d'homme pécheur*[7], *mais comme enfant de Dieu*[8], *régénéré et adopté en vous par le Père éternel*[9].

EM 10,232,6 f. Imprimez-moi, Seigneur, comme le cachet sur la cire, *que je sois en vous et que vous soyez en moi*[10], véritablement et efficacement. *Que je ne vive plus en moi et par moi, mais en vous et par vous* en sorte que *ce soit vous qui viviez et agissiez en moi*[11].

EM 10,232,7 g. *Donnez-moi, Seigneur, votre esprit*[12] enfant qui me donne la confiance *de crier à Dieu*[13], en union avec vous, *Abba! mon Père*[14].

EM 10,233 **§ 2**

De l'acte de demande

Lorsque cet acte d'union à Notre-Seigneur sur un mystère est bien fait intérieurement, et que nous lui sommes intérieurement et intimement unis, nous sommes alors bien disposés pour nous présenter *devant Dieu le Père avec une confiance filiale*[1], et pour obtenir de lui l'esprit du mystère et toutes les grâces que Notre-Seigneur nous y a méritées.

EM 10,234 C'est pourquoi l'acte qui suit a rapport au Père éternel, par lequel on lui demande humblement l'esprit de ce mystère, *en priant Dieu avec confiance de nous l'accorder par Notre-Seigneur et en union avec lui, en qui seul et par l'Esprit duquel*[1], *nous osons le demander et que nous espérons de l'obtenir*[2].

EM 10,235 Ce qui se peut faire en cette manière.

EM 10,232,3 3. Cf. Ph 2,8
EM 10,232,3 4. Cf. Lc 2,51
EM 10,232,5 5. Cf. 2 Co 5,17
EM 10,232,5 6. Cf. Rm 6,11-14
EM 10,232,5 7. Cf. Ga 2,20
EM 10,232,5 8. Cf. Ga 4,5
EM 10,232,5 9. Cf. Rm 8,14-17
EM 10,232,6 10. Cf. Jn 15,5
EM 10,232,6 11. Cf. Ga 2,20
EM 10,232,7 12. Cf. Jn 3,34
EM 10,232,7 13. Cf. Rm 5,5
EM 10,232,7 14. Cf. Rm 8,15
EM 10,233 1. Ep 3,12
EM 10,234 1. Cf. Ep 3,12; Lc 11,13
EM 10,234 2. Cf. Jn 16,24-26; 15,16

EM 10,235,1 a. Père éternel, qui êtes *le Seigneur du Ciel et de la terre*[1], et qui avez eu *tant de bonté pour les hommes*[2], *que de leur envoyer votre Fils unique, afin que ceux qui croiront en lui et le recevront ne périssent point*[3], *mais que, devenant vos enfants adoptés*[4] *en Jésus-Christ votre Fils, ils aient la vie éternelle*[5];

EM 10,235,2 b. je vous supplie très humblement, de vouloir bien m'accorder l'esprit du mystère de la naissance *de votre Fils bien-aimé,* qui, pour l'amour de nous, a bien voulu se faire enfant et de me donner, pour l'amour de lui, un coeur et un esprit d'enfant, afin que je vous aime, comme mon vrai et unique Père, que je vous craigne et honore et que je vous obéisse, comme un bon enfant à son Père.

EM 10,235,3 c. Donnez-moi pour cela, s'il vous plaît, ô mon Dieu, une abondante *portion de l'esprit et de la grâce de votre Fils. Régénérez-moi,* ô mon Dieu, *en esprit et en grâce en lui*[6]. Donnez-moi un esprit de soumission et d'obéissance, envers vous, et ceux qui me tiennent votre place sur la terre.

EM 10,235,4 d. Faites, je vous prie, que je méprise *les richesses périssables de la terre, les vains honneurs de ce monde, et les plaisirs passagers de cette vie*[7], puisqu'ils entraînent après eux des maux éternels, et que votre Fils, les ayant refusés, m'a appris à en rechercher d'autres, plus convenables *à la qualité d'enfant de Dieu*[8] qu'il m'est venu procurer. Que j'embrasse, Seigneur, à son exemple, *la pauvreté, les mépris, et les souffrances de cette vie,* comme des moyens pour arriver à la vraie *béatitude*[9].

EM 10,235,5 e. Je vous prie instamment, ô mon Père et mon Dieu, de me l'accorder *en union à Notre-Seigneur et par Notre-Seigneur*[10] *en qui seul et par l'Esprit duquel j'ose le demander et j'espère de l'obtenir de votre bonté paternelle. Car, il ne se peut pas faire,* dit saint Paul, *qu'en nous donnant votre Fils qui vous est uniquement cher, vous ne nous donniez pas toutes choses en lui et par lui*[11]

EM 10,236 **§ 3**

De l'acte d'invocation des saints

Le dernier acte de la seconde partie est un acte d'invocation des saints, auxquels on a une dévotion particulière. Il est fort utile de prier les saints de nous aider de leurs intercessions, car, comme dit un saint, Dieu accorde souvent à leurs prières ce qu'il refuse aux nôtres à cause de l'imperfection qui souvent les accompagne.

EM 10,237 Il est vrai que, quand l'acte d'union à Notre-Seigneur est bien fait, nous devons avoir cette *confiance d'obtenir du Père éternel ce que nous lui*

EM 10,235,1 1. Cf. Ac 17,24
EM 10,235,1 2. Cf. Mt 11,25
EM 10,235,1 3. Cf. Rm 8,14-17
EM 10,235,1 4. Cf. Ga 4,5
EM 10,235,1 5. Cf. Jn 3,16
EM 10,235,3 6. Cf. Jn 3,5-7
EM 10,235,4 7. Cf. Lc 6,24-26
EM 10,235,4 8. Cf. Jn 1,12
EM 10,235,4 9. Cf. Lc 6,24-26
EM 10,235,5 10. Cf. Ep 3,12; Lc 11,13; Jn 16,24-26; 15,16
EM 10,235,5 11. Cf. Rm 8,32

demandons au nom et en union de son très cher Fils[1]. Mais, comme nous ne pouvons pas nous assurer d'avoir fait cet acte d'union et de demande avec la perfection requise, il est à propos de recourir aux saints, afin que, par le secours de leurs prières et intercessions, qui sont toujours agréables à Dieu de qui ils sont les amis nous obtenions l'effet de nos demandes, outre que, comme dit l'Église, la surabondance des suffrages des saints nous est d'un grand secours auprès de Dieu.

EM 10,238 On fait un acte d'invocation des saints auxquels on a une dévotion particulière, principalement ceux qui ont été présents au mystère sur lequel on fait oraison ou qui y ont contribué, de s'intéresser pour nous auprès de Dieu en lui demandant pour nous l'esprit du mystère et leur témoignant la grande confiance que nous avons en leur intercession.

EM 10,239 La très sainte Vierge doit toujours être invoquée par préférence, encore qu'elle n'ait pas été présente au mystère sur lequel on fait oraison, parce qu'elle est notre mère, notre avocate et notre médiatrice auprès de son Fils, qu'elle nous aime, qu'elle a un grand pouvoir auprès de Dieu, et qu'elle nous veut plus de bien qu'aucun et même que tous les saints.

EM 10,240 Saint Joseph doit être aussi invoqué, comme étant le patron et le protecteur de la Société, étant persuadé qu'il a un grand crédit auprès de Dieu.

EM 10,241 De même le saint ange gardien et les saints patrons de baptême et de religion, qui s'intéressent pour nous d'une manière particulière, ayant été mis sous leur spéciale protection, et recommandés à leurs soins de la part de Dieu.

EM 10,242 Dans le mystère de la naissance de Notre-Seigneur, la très sainte Vierge y a contribué, *en le mettant au monde*[1]; saint Joseph ayant eu soin de lui, en qualité de père nourricier[2]; les saints anges y ont assisté, pour l'adorer, *en glorifiant Dieu, et le révéler aux bergers qui l'ont ensuite visité*[3].

EM 10,243 Cet acte d'invocation se peut faire ainsi.

EM 10,243,1 a. Très sainte Vierge, très digne mère de Dieu, je vous supplie très humblement, par l'honneur infini que vous avez d'être mère du messie, qui est le vrai Dieu, je vous prie par la coopération que vous avez apportée au sacré mystère de sa nativité, comme l'ayant virginalement enfanté, de vouloir bien m'accorder votre puissante protection, auprès de votre très cher Fils et de son Père éternel, pour m'obtenir l'esprit de ce mystère.

EM 10,243,2 b. J'ai une grande confiance que votre bonté maternelle voudra bien me faire cette grâce, et qu'en votre considération, Dieu m'accordera abondamment et miséricordieusement toutes choses.

EM 10,244 Invocation de saint Joseph.

EM 10,244,1 a. Grand saint Joseph, mon glorieux et très bon père, je vous prie très humblement, par l'amour très tendre et très respectueux, avec lequel vous avez reçu entre vos bras le *Verbe incarné*[1], le Fils de Dieu fait homme, comme votre fils adoptif, de vouloir bien vous joindre à la très sainte

EM 10,237 1. Ep 3,12; Lc 11,13; Jn 15,16; 16,24-26
EM 10,242 1. Cf. Lc 2,7
EM 10,242 2. Cf. Lc 3,23; 4,22
EM 10,242 3. Cf. Lc 2,13-17
EM 10,244,1 1. Cf. Jn 1,14; Lc 3,24; 4,22

Vierge, *votre très chère épouse*[2] et ma très honorée dame, pour prier Notre-Seigneur et son Père céleste de m'accorder l'esprit de ce mystère de salut, *avec toute la plénitude dont, par la miséricorde et la grâce de Dieu, je puis être capable*[3].

EM 10,244,2 b. J'ai une grande confiance que Dieu m'accordera tout ce que vous lui demanderez pour moi, et je vous en aurai, et à votre sacrée épouse, une éternelle obligation.

EM 10,245 Invocation des saints anges et des pasteurs.

EM 10,245,1 a. Saints anges de Dieu, qui avez assisté à la naissance de l'enfant Dieu, pour l'adorer et lui rendre vos respects,

EM 10,245,2 b. je vous prie, par la joie avec laquelle vous avez rendu *gloire à Dieu très-haut*[1] et à son Fils incarné, et qui avez *invité les hommes à lui aller rendre leurs devoirs, en leur annonçant la bonne nouvelle de son heureuse naissance*[2], de prier Dieu et *son Fils bien-aimé*[3], de m'accorder la grâce de participer à l'esprit et à la grâce de ce mystère *selon la grandeur de leur miséricorde*[4].

EM 10,245,3 c. Bienheureux *pasteurs qui avez eu l'avantage de voir les premiers le sauveur du monde*[5] et d'être les témoins de ses admirables vertus, et de profiter *de la paix* et des grâces qu'il est venu *apporter sur la terre aux hommes de bonne volonté*[6],

EM 10,245,4 d. je vous prie de prier Notre-Seigneur de m'accorder miséricordieusement part *à cette paix* et à ces grâces, et qu'avec leur secours, j'entre en participation de l'esprit de ce mystère, en pratiquant les vertus dont ce divin Sauveur me donne l'exemple.

EM 10,246 Invocation de l'ange gardien et des saints patrons, etc.

EM 10,246,1 a. Saint ange de Dieu, mon très charitable gardien, grands saints N. M., mes glorieux patrons, je vous prie, par la part que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde, et par l'amour que vous portez à Dieu et à son Fils, Jésus-Christ, notre aimable Sauveur, de vous employer auprès de la divine bonté pour m'obtenir l'esprit de ce mystère, et la grâce de mettre fidèlement en pratique les résolutions que j'ai faites.

EM 10,246,2 b. J'ai une grande confiance en votre charité et en vos intercessions, vous regardant et honorant comme mes pères et mes protecteurs auprès de Dieu.

EM 10,246,3 c. Et vous tous, ô bienheureux anges, saints et saintes, je vous demande la même faveur, pour l'amour de Dieu et le salut de mon âme.

EM 10,247 **Explication de la seconde partie de la méthode lorsqu'on s'applique dans l'oraison sur le sujet d'une vertu en particulier**

On peut aussi s'appliquer dans la seconde partie sur quelque vertu en particulier, et en faire le sujet de son oraison.

EM 10,244,1 2. Cf. Lc 1,27
EM 10,244,1 3. Cf. Ep 1,1-23
EM 10,245,2 1. Cf. Lc 2,14
EM 10,245,2 2. Cf. Lc 2,16-17
EM 10,245,2 3. Cf. Mt 3,17; 17,5
EM 10,245,2 4. Cf. Ep 1,1-23
EM 10,245,3 5. Cf. Lc 2,17
EM 10,245,3 6. Cf. Lc 2,14

EM 11,248 **Chapitre 11**

Ce que c'est qu'une vertu

On appelle vertu, les actions saintes, les sentiments, les dispositions et affections contraires aux vices et aux péchés. Par exemple, la chasteté est opposée à l'impureté, l'humilité à l'orgueil, la pénitence à la sensualité, etc.

EM 11,249 Notre-Seigneur nous a enseigné la pratique des vertus, par son exemple, et par ses paroles, comme choses nécessaires au salut. Ce qui lui fait dire *qu'il est le chemin*[1] parce qu'en pratiquant les vertus, *on marche dans le chemin* du Ciel *et on arrive à la vraie vie*[2] éternelle et bienheureuse. Cette vie qui rend infiniment heureux les anges et les hommes, auxquels il se communique, par la participation de sa grâce en ce monde et de sa gloire en l'autre. Or, on mérite de jouir de cet avantage selon que l'on pratique plus ou moins les vertus.

EM 11,250 On doit d'abord commencer par se bien pénétrer intérieurement de la nécessité de la vertu sur laquelle on fait oraison. Ce qui se peut faire en deux manières.

EM 11,251 La première par un sentiment de foi, en se mettant dans l'esprit un passage de l'Écriture sainte où cette vertu est exprimée. Par exemple, pour se pénétrer de la nécessité de l'humilité, on peut se mettre dans l'esprit celui-ci de saint Jacques, ch. 4: *Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles*[1]. Et on se tient ensuite dans un sentiment de respect intérieur, faisant attention à la vertu qui nous est inculquée par ce passage.

EM 11,252 La deuxième manière de se pénétrer de la nécessité d'une vertu se fait par quelques réflexions sur la vertu qui convainque l'esprit de la nécessité de la pratiquer. Il faut que la réflexion soit tirée de ce qui en est dit dans l'Écriture sainte, et surtout du Nouveau Testament.

EM 11,253 On peut, par exemple, faire cette réflexion sur l'humilité: C'est donc un grand malheur, ô mon Dieu, *d'être superbe,* puisque vous résistez et êtes ennemi de ceux qui le sont[1].

EM 11,254 ou bien cette autre: Seigneur, qu'heureux sont *les humbles;* puisque c'est à eux que vous *accordez vos grâces*[1].

EM 11,255 ou: Mon Dieu, vous êtes l'ami *des humbles* ô que cela me convie puissamment à le devenir.

EM 11,256 Étant ainsi fondé particulièrement sur la foi, on fait ensuite les neuf actes de la seconde partie, qu'on doit appliquer à la vertu sur laquelle on fait oraison, et qu'on doit considérer en Notre-Seigneur comme nous l'enseignant par ses paroles et par son exemple.

EM 12,257 **Chapitre 12**

Des trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur

Les trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur sont: un acte de foi, un acte d'adoration, et un acte de remerciement.

EM 11,249 1. Cf. Jn 14,6
EM 11,249 2. Cf. Jn 8,12
EM 11,251 1. Cf. Jc 4,6; Pr 3,34
EM 11,253 1. Cf. Jc 4,6
EM 11,254 1. Cf. Jc 4,6

EM 12,258 **§ 1**

De l'acte de foi

On fait un acte de foi sur la vertu en croyant fermement que Notre-Seigneur nous a enseigné cette vertu et qu'il l'a pratiquée. Et pour se persuader plus fortement cette vérité, il faut se mettre dans l'esprit un passage du Nouveau Testament.

EM 12,259 Manière de faire un acte de foi sur la vertu d'humilité considérant Notre-Seigneur comme nous l'enseignant par ses paroles.

Mon sauveur Jésus-Christ, je crois de tout mon coeur que vous avez enseigné la vertu d'humilité en disant, Matthieu 11: *Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur, et vous trouverez le repos de vos âmes*[1].

EM 12,260 Après qu'on a fait cet acte, on peut s'en entretenir par discours et réflexions multipliées et suivies, ou par quelques réflexions courtes, revêtues de foi, appuyées sur un passage de l'Écriture sainte, qu'on continue longtemps, ou par une simple attention à Notre-Seigneur nous enseignant ou pratiquant la vertu. Ainsi qu'on l'a exposé ci-devant, dans l'explication de la manière de s'entretenir en la sainte présence de Dieu, dans la première partie de la méthode d'oraison, et selon l'idée qu'on en donne ci-dessous.

EM 12,261 ### Manière de s'entretenir sur l'acte de foi (par réflexions multipliées)

EM 12,261,1 a. Mon divin maître, vous me commandez *d'apprendre de vous à être humble de coeur*[1] à m'humilier et à *m'abaisser* volontairement devant Dieu et devant les hommes. Vous ne me commandez pas d'apprendre de vous à faire des miracles, à ressusciter les morts, etc. parce que cela n'est pas nécessaire pour vous être agréable. Mais il m'est absolument nécessaire d'être humble; c'est ce que je dois *apprendre de vous* qui l'avez été infiniment, quoique vous soyez le Seigneur des seigneurs et le roi des rois.

EM 12,261,2 b. Vous m'apprenez que *si je m'élève, je serai abaissé et humilié*[2], *que si je ne reçois pas le royaume de Dieu en enfant, je n'y entrerai pas*[3]; *que si je veux être le premier,* en punition de mon orgueil, *je serai le dernier*[4], ainsi qu'il est arrivé aux anges rebelles qui, pour avoir voulu *s'élever, sont devenus les derniers*[5] et les plus misérables de toutes les créatures. *Si je m'élève* comme eux, *je serai humilié comme eux.* Il faut donc que *j'apprenne de vous à être humble de coeur*[6], si je veux éviter un si grand malheur.

EM 12,261,3 c. C'est ce que je veux faire moyennant votre sainte grâce, que je vous prie très humblement de vouloir bien m'accorder pour cet effet.

EM 12,262 On peut s'entretenir sur le même acte de foi en considérant les avantages de l'humilité, en cette manière.

EM 12,262,1 a. Que c'est un grand avantage de s'humilier de tout son coeur pour l'amour de vous, ô mon Dieu. On jouit *de la paix et du repos de son âme*[1]

EM 12,259 1. Cf. Mt 11,29
EM 12,261,1 1. Cf. Mt 11,29; 23,12
EM 12,261,2 2. Cf. Mt 23,12
EM 12,261,2 3. Cf. Lc 18,17
EM 12,261,2 4. Cf. Lc 13,30
EM 12,261,2 5. Cf. Ap 12,8
EM 12,261,2 6. Cf. Mt 11,29
EM 12,262,1 1. Cf. Mt 11,29

comme vous nous l'enseignez. *Vous donnez votre grâce aux humbles*[2], et vous la donnez avec plus d'abondance à ceux qui sont plus humbles. *Vous aimez les humbles. Vous les consolez dans leurs afflictions. Vous les protégez dans leurs dangers. Vous les délivrez dans leurs périls. Vous les sauvez et élevez en gloire pour une éternité*[3].

EM 12,262,2 b. O Seigneur, enseignez-moi, je vous prie, par la lumière intérieure de votre Esprit-Saint, à mettre en pratique cette belle leçon. Je veux *l'apprendre de vous*[4], quelque peine qu'il en coûte à mon orgueil. Je veux constamment et résolument *m'abaisser* et m'anéantir, s'il était possible, afin d'attirer en moi votre grâce et votre Esprit-Saint *qui ne se repose que sur les humbles*[5], et pour mériter votre amour, qui est tout ce que je souhaite dans le temps et dans l'éternité.

EM 12,262,3 c. Assistez-moi, je vous prie, mon divin Sauveur, de votre sainte grâce sans laquelle *je ne puis rien*[6].

EM 12,263 **Manière de s'entretenir sur l'acte de foi (par quelques réflexions rares et longtemps continuées)**

On peut s'entretenir sur ce même acte de foi par une attention mêlée de réflexions rares et longtemps continuées, en se mettant dans l'esprit un passage de l'Écriture sainte par exemple, celui-ci de Notre-Seigneur: *Quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté*[1], en saint Luc, ch. 18. Et ensuite, joindre une réflexion courte qui serve à le retenir dans l'esprit et à pénétrer le coeur de l'avantage et de la nécessité de la vertu d'humilité.

EM 12,264 On peut aussi faire cette autre réflexion: Il faut donc, mon Dieu, que je m'humilie de tout mon coeur si je ne veux pas être humilié et abaissé dans l'enfer. Ensuite, demeurer le plus attentif intérieurement à cette réflexion le plus longtemps qu'on le pourra. Et quand on ne trouvera plus de facilité à s'entretenir sur ce passage par le moyen de cette réflexion, on peut en faire une autre qui, y ayant rapport, le rappelle de nouveau dans l'esprit et lui donne lieu de s'y appliquer avec une nouvelle affection.

EM 12,265 Par exemple, celle-ci: Que c'est un grand avantage de *s'humilier* pour l'amour de vous, ô mon Dieu, c'est le moyen *d'être élevé* jusqu'à *la participation de votre gloire dans le Ciel*[1].

EM 12,266 Cette manière de s'entretenir longtemps sur une vertu par un passage de foi produit adroitement ce bon effet que l'esprit se trouve convaincu de la nécessité et de l'avantage de la vertu et le coeur touché du désir de l'acquérir et d'affection pour la pratiquer.

EM 12,267 On peut ainsi, par diverses réflexions, s'entretenir longtemps sur un même passage, ce qui contribue beaucoup à faire goûter la vertu et la parole de Dieu qui nous l'enseigne.

EM 12,262,1 2. Cf. Jc 4,6
EM 12,262,1 3. Cf. Ps 116,6; 76,10; 5,12; 73,23
EM 12,262,2 4. Cf. Mt 11,29
EM 12,262,2 5. Cf. Is 11,2; 57,15; 66,2
EM 12,262,3 6. Cf. Jn 15,5
EM 12,263 1. Cf. Lc 18,14
EM 12,265 1. Cf. Rm 8,7

EM 12,268 **S'entretenir dans l'oraison par simple attention**

On peut enfin s'entretenir sur une vertu par une simple attention, en se tenant en la présence de Notre-Seigneur le considérant nous enseignant cette vertu par sa parole et par son exemple, la pratiquant lui-même. Et dans un sentiment d'adoration devant lui, sans discourir ni raisonner, mais avec une attention simple, respectueuse et affectueuse, et la plus vive qu'il sera possible, demeurant dans cette disposition intérieure, plus ou moins de temps, selon qu'on se trouvera disposé et attiré.

EM 12,269 Le fruit et l'effet que produit cette sorte d'oraison, quand on s'y comporte selon Dieu, est qu'elle incline doucement et suavement l'âme à la pratique de la vertu, et qu'elle laisse une impression et une pente surnaturelle vers elle, ce qui fait qu'on s'y porte avec ardeur, qu'on surmonte avec courage les difficultés et les répugnances que la nature y peut trouver, qu'on embrasse avec affection les occasions qui se présentent de les pratiquer, qu'on goûte et dans lesquelles on se plaît avec une grande satisfaction intérieure.

EM 12,270 On peut user des trois manières de s'entretenir, en les accommodant aux actes qui suivent selon sa dévotion et sa disposition.

EM 12,271 **§ 2**

De l'acte d'adoration

Après qu'on s'est entretenu sur l'acte de foi, en l'une des trois manières ci-dessus proposées, on fait un acte d'adoration, en rendant ses devoirs à Notre-Seigneur, pratiquant cette vertu, et nous l'enseignant par sa parole et par son exemple. Et on se tient devant lui dans un profond respect. Il est à propos de rendre à Notre-Seigneur ces premiers devoirs qui lui sont dus en qualité de Dieu homme, qui veut bien se rendre notre maître et notre modèle.

EM 12,272 Ce qui se peut faire ainsi en se le représentant pratiquant l'humilité *en lavant les pieds de ses apôtres*[1].

EM 12,272,1 a. Je vous adore, mon Seigneur Jésus-Christ, enseignant la sainte vertu d'humilité *(prosterné aux pieds de vos apôtres pour les leur laver afin de m'en donner l'exemple*[2]*).*

EM 12,272,2 b. Je vous reconnais nonobstant cet état d'abjection, *pour mon souverain Seigneur et mon Dieu*[3], de qui je dépends en toutes choses, aussi bien que toutes les créatures du Ciel et de la terre.

EM 12,272,3 c. Je vous rends, dans cette vue, mes très humbles devoirs. Je m'anéantis en votre sainte présence, et me tiens avec cette attention dans un très profond respect envers vous, *mon Seigneur et mon Dieu.*

EM 12,273 Il faut ensuite se tenir dans un esprit d'adoration envers Notre-Seigneur le plus longtemps qu'on pourra.

EM 12,272 1. Cf. Jn 13,5
EM 12,272,1 2. Cf. Jn 13,15
EM 12,272,2 3. Cf. Jn 20,28

EM 12,274 **§ 3**

De l'acte de remerciement

Il est juste de témoigner à Notre-Seigneur la reconnaissance que nous lui avons, en le remerciant de la bonté qu'il a eue de pratiquer cette vertu pour nous l'enseigner, et par là, nous instruire et procurer notre sanctification.

EM 12,275 Ce qu'on peut faire de la manière suivante.

EM 12,275,1 a. Ce serait une très grande ingratitude à moi si je ne vous remerciais pas, ô mon Dieu, de la bonté que vous avez eue de vous humilier jusqu'à cet excès *que de vous jeter aux pieds de pauvres pécheurs pour les leur laver*[1] *et m'enseigner par votre divin exemple*[2] la très sainte vertu d'humilité. Je vous en rends donc de tout mon coeur les plus humbles et les plus grandes actions de grâces.

EM 12,275,2 b. O quelle charité! d'avoir bien voulu vous *abaisser* ainsi pour me porter à *m'humilier* afin que, par ce moyen et par votre sainte grâce, je mérite d'être *élevé* jusqu'à vous, de vous être uni en cette vie par la grâce, et en l'autre par la gloire, et de participer à votre bonheur infini pendant l'éternité.

EM 12,275,3 c. Je vous remercie, ô mon charitable Sauveur, mon bon maître et mon Dieu, et je voudrais m'épuiser en remerciements et reconnaissance.

EM 12,275,4 d. Suppléez, je vous prie, mon aimable Jésus, à mon impuissance.

EM 13,276 **Chapitre 13**

Des trois actes qui ont rapport à nous

Après les trois actes qu'on vient de faire, il faut produire les trois suivants qui ont rapport à nous, savoir un acte de confusion, un acte de contrition, et un acte d'application.

EM 13,277 **§ 1**

De l'acte de confusion

On fait un acte de confusion, en reconnaissant devant Dieu combien on doit être confus et honteux de ne s'être point appliqué jusqu'à présent, ou autant qu'on l'aurait dû, à entrer dans la pratique de cette vertu, pensant même aux principales occasions qu'on a eues d'y entrer, pour en avoir plus de confusion.

EM 13,278 Ce qu'on peut faire ainsi:

EM 13,278,1 a. Que je dois avoir de confusion en votre sainte présence, ô mon Dieu, quand je considère combien peu je me suis appliqué jusqu'à présent à m'humilier et à pratiquer les humiliations, nonobstant les prodigieux exemples que vous me donnez de cette sainte vertu.

EM 13,278,2 b. C'est que je n'y ai pas bien pensé, ou bien, que si je suis encore criminel, c'est que j'ai eu un secret mépris pour vos humiliations et vos abaissements, comme si c'était une chose indigne de vous, ou de moi.

EM 13,278,3 c. J'ai manqué grand nombre de fois de pratiquer l'humilité, en ayant eu de si belles occasions que vous me donniez pour mon plus grand bien. Quoi! *Le Seigneur du Ciel et de la terre* s'humilie *jusqu'à laver les pieds à des hommes*[1] pauvres et misérables. Et moi, *malheureux pécheur que je suis,*

EM 12,275,1 1. Cf. Jn 13,5
EM 12,275,1 2. Cf. Jn 13,15
EM 13,278,3 1. Cf. Jn 13,1-16

homme de néant, *formé du limon de la terre*[2], je ne veux pas m'abaisser, j'ai peine de rendre quelque service à mon prochain, parce que mon orgueil s'en trouve humilié. J'y ai manqué en telles et telles occasions... J'ai fui l'humiliation et les mépris en telles occasions...

EM 13,278,4 d. O mon Dieu, que j'ai de honte d'une si indigne conduite.

EM 13,279 **§ 2**

De l'acte de contrition

L'acte de contrition se fait en demandant pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre cette vertu en faisant une ferme résolution d'être à l'avenir plus fidèle à la pratiquer.

EM 13,280 Ce qu'on peut faire de cette sorte.

EM 13,280,1 a. Monseigneur Jésus-Christ du plus profond de mon *coeur contrit et humilié en votre sainte présence*[1], je vous demande très humblement pardon des fautes que j'ai commises contre la pratique de cette vertu qui vous est si chère et si agréable, et à moi si nécessaire et si avantageuse.

EM 13,280,2 b. Par les mérites de votre sainte humilité, pardonnez-moi, je vous supplie, mon adorable Sauveur, et je vous promets moyennant votre aide, d'être plus fidèle à pratiquer cette vertu.

EM 13,281 **§ 3**

De l'acte d'application

L'acte d'application se fait en s'appliquant à soi-même la vertu: considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans sa pratique, faisant attention aux occasions dans lesquelles on peut et on doit le faire; prenant pour cet effet les moyens propres et particuliers,

EM 13,282 de la manière suivante.

EM 13,282,1 a. Mon Dieu, je reconnais en votre sainte présence, le grand besoin que j'ai d'entrer dans la pratique de la sainte humilité et des humiliations, et ce d'autant plus que je suis très orgueilleux.

EM 13,282,2 b. Mais outre cela, l'exemple que vous me donnez, Seigneur, me doit faire une grande impression. Quoi! le Seigneur des anges et des hommes, prosterné devant de pauvres créatures, *leur laver les pieds* sales et fangeux, *les essuyer*[1] et faire ainsi l'office d'un esclave! Pourquoi cela, Seigneur? C'est pour m'enseigner ce que je dois faire.

EM 13,282,3 c. Vous me le déclarez vous-même, aussitôt après cette action, en nous disant: *Savez-vous ce que je viens de faire? Vous m'appelez votre maître et votre Seigneur, et vous avez raison, car je le suis en effet. Si donc, moi qui suis votre maître et votre Seigneur, je vous ai lavé les pieds, vous devez vous les laver aussi les uns aux autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait*[2]. C'est-à-dire, si moi, quoique je sois Dieu et Seigneur de toutes choses, je me suis abaissé jusqu'à vous *laver les pieds,* vous ne devez pas faire de difficulté de vous rendre les uns aux

EM 13,278,3 2. Cf. Rm 7,24; Gn 2,7; Qo 3,20
EM 13,280,1 1. Cf. Ps 51,19
EM 13,282,2 1. Cf. Jn 13,1-16
EM 13,282,3 2. Cf. Jn 13,12-15

autres les services les plus bas et les plus humbles. Vous devez surmonter votre orgueil par la vue et la considération d'un Dieu humilié.

EM 13,282,4 d. Car, comme vous dites encore: *le serviteur n'est pas plus que son Seigneur ni le disciple plus que son maître*[3]; et vous ajoutez: *vous serez heureux si vous comprenez ces choses, pourvu que vous les mettiez en pratique*[4].

EM 13,282,5 e. C'est donc pour mon instruction, Seigneur, que vous vous êtes humilié. C'est pour m'engager à m'humilier, à n'avoir point de honte de servir aux autres même aux choses les plus humiliantes et les plus basses, ou du moins, à surmonter ma honte.

EM 13,282,6 f. Vous joignez à l'exemple la promesse que je serai *heureux* si je veux en profiter.

EM 13,282,7 g. Hé! mon aimable Sauveur, qui refuserait de se rendre à des attraits et à des motifs si touchants. Votre exemple et vos promesses ravissent mon coeur. Je veux m'humilier, ô mon Dieu, pour vous imiter et pour être *bienheureux* selon votre promesse. Je veux donc *m'abaisser* avec vous et pour l'amour de vous.

EM 13,282,8 h. Aujourd'hui, je prierai qu'on me fasse faire les choses les plus humiliantes. J'ai de la répugnance à telle ou telle chose... Si on me la faisait faire, cela me mortifierait beaucoup. Si on me donnait tel office, si on me faisait faire telle pénitence ou telle mortification... j'y ressens bien de la répugnance. Mon Dieu, pour votre saint amour, je dirai et prierai qu'on m'exerce là-dessus et que, par ce moyen, je devienne humble.

EM 13,282,9 i. Bénissez ces résolutions, je vous supplie, ô mon Dieu, et les rendez efficaces par votre sainte grâce.

EM 14,283 ## Chapitre 14

Des trois derniers actes de la seconde partie

Après ces trois actes qui ont rapport à nous, on fait les trois derniers qui sont: un acte d'union à Notre-Seigneur, un acte de demande et un acte d'invocation.

EM 14,284 ### § 1

De l'acte d'union à Notre-Seigneur

On fait un acte d'union à l'Esprit de Notre-Seigneur, et aux dispositions avec lesquelles il a pratiqué et enseigné cette vertu, en lui demandant part à cet Esprit et à ces dispositions, le priant instamment de nous faire la grâce d'entrer dans la pratique de cette vertu, non seulement à l'extérieur, et comme des philosophes et des gens du monde, ou par des motifs purement humains, mais par des vues de foi, et en union à l'esprit et aux dispositions de Notre-Seigneur, et par des mouvements de sa grâce.

EM 14,285 Ce qui se peut faire ainsi.

EM 14,285,1 a. Je m'unis à vous, mon divin Sauveur, et aux dispositions intérieures avec lesquelles vous avez pratiqué cette sainte vertu d'humilité. Combien votre esprit et votre coeur étaient-ils anéantis devant la majesté de votre Père,

EM 13,282,4 3. Cf. Jn 13,16
EM 13,282,4 4. Cf. Jn 13,17

lorsque vous étiez ainsi prosterné aux pieds de vos apôtres[1] ? Et quel ardent désir de réparer, par cette prodigieuse humiliation, l'honneur de Dieu votre Père, outragé par l'orgueil du premier homme, de tous ses descendants et du mien en particulier.
Oh! que cette réparation était digne de la majesté divine, capable d'apaiser sa colère, et de satisfaire pour mon orgueil.

EM 14,285,2 b. Je vous prie instamment, Seigneur, de me faire part des sentiments que vous aviez alors. Faites, mon aimable Sauveur, que j'aie les mêmes pensées, et les mêmes affections que vous. Unissez, je vous prie, mon esprit et mon coeur aux vôtres. Que l'onction de votre sainte grâce m'enseigne à être *humble de coeur*[2] et à pratiquer l'humilité, non seulement à l'extérieur, comme les personnes du monde, par politique, mais par des vues de foi, en union à votre esprit, par conformité à vos dispositions, et à votre imitation.

EM 14,285,3 c. Inclinez et portez mon coeur à l'amour et à la pratique des humiliations et des abjections. Que j'aime à être inconnu, méprisé et anéanti, pour être *conforme à vos humiliations,* afin que *je le puisse être en votre gloire*[3].

EM 14,286 **§ 2**

De l'acte de demande

L'acte qui suit le précédent est l'acte de demande, par lequel on prie humblement Dieu le Père de nous accorder la grâce d'entrer dans la pratique de cette vertu en union à Notre-Seigneur, *en qui seul et par l'Esprit duquel nous prenons la confiance de la demander et nous espérons de l'obtenir*[1].

EM 14,287 Ce qui se peut faire en cette manière.

EM 14,287,1 a. Mon Dieu, je vous prie très humblement, de vouloir bien m'accorder votre grâce, pour marcher dans la voie de l'humilité suivant l'exemple de votre Fils, Notre-Seigneur[1].
J'ai un extrême désir et une grande ardeur d'acquérir cette vertu pour vous être agréable, et attirer en moi votre Esprit-Saint *qui ne se repose et ne se plaît que dans les humbles*[2], comme vous le dites vous-même par le prophète Isaïe.

EM 14,287,2 b. Aidez-moi, ô mon Dieu, car vous connaissez ma faiblesse et mon impuissance à faire le bien. Faites, par votre grâce, que j'aime et que je désire les humiliations et les mépris, que je fasse un bon usage de toutes les occasions que vous permettez qui m'arrivent puisque ce sont des moyens nécessaires pour devenir humble. *Qu'à l'imitation de votre bien-aimé Fils, je m'abaisse devant tous* et au-dessous de tous. Que je me fasse un *plaisir de servir aux autres, les regardant tous comme mes maîtres*[3].

EM 14,287,3 c. Je vous prie de m'accorder cette grâce, ô mon céleste Père, *et par Notre-Seigneur et en union avec lui, en qui seul et par l'Esprit duquel je*

EM 14,285,1 1. Cf. Jn 13,1-16
EM 14,285,2 2. Cf. Mt 11,29
EM 14,285,3 3. Cf. Ph 3,10
EM 14,286 1. Cf. Ep 3,12; Lc 11,3; Jn 15,6; 16,21-26
EM 14,287,1 1. Cf. 1 P 2,21
EM 14,287,1 2. Cf. Is 11,2; 57,15; 66,2
EM 14,287,2 3. Cf. Jn 13,12-15; Ph 2,3-4

prends la confiance de le demander avec l'espérance de l'obtenir de votre bonté infinie[4].

EM 14,288 **§ 3**

De l'acte d'invocation des saints

Le dernier acte de cette seconde partie a rapport aux saints auxquels on a une dévotion particulière. Ce qui se fait en les priant très instamment (surtout ceux qui ont excellé dans la pratique de la vertu sur laquelle on fait oraison) de s'intéresser auprès de Dieu, pour lui demander pour nous la grâce de pratiquer cette vertu, leur témoignant la grande confiance que nous avons en leur intercession.

EM 14,289 Ce qui se peut faire ainsi.

Invocation de la très sainte Vierge

EM 14,289,1 a. Très sainte Vierge mère de Dieu, qui êtes la plus noble, la plus sainte, la plus parfaite et la plus excellente des créatures, et qui, cependant, avez été *la plus humble, vous étant abaissée par humilité au-dessous de toutes choses*[1]; qui, en récompense, *avez été élevée* jusqu'à la dignité de mère de Dieu, je vous supplie, par votre sainte humilité et par l'amour que vous portez à cette vertu, de vouloir bien avoir la bonté de demander à votre adorable Fils pour moi l'amour et la pratique de cette vertu qui vous a toujours été si chère, et qui a procuré votre *élévation* à une si grande gloire.

EM 14,289,2 b. Je sais que tout ce que vous demanderez pour moi, me sera infailliblement accordé, parce que vous avez tout pouvoir auprès de votre cher Fils.

EM 14,290 Invocation de saint Joseph

EM 14,290,1 a. Grand saint Joseph qui, *étant de la famille royale de David*[1], avez bien voulu cependant vivre dans une profession pauvre, abjecte et laborieuse[2], pour l'amour de Dieu, afin d'être caché et inconnu au monde, et qui par la grandeur de votre humilité avez mérité d'être élevé jusqu'à l'honneur d'être *l'époux de la mère de Dieu*[3] *et regardé comme le père du Fils de Dieu fait homme*[4],

EM 14,290,2 b. je vous supplie, pour l'honneur de Dieu, de vouloir bien, conjointement avec votre très sainte épouse[5], prier Dieu de m'accorder la grâce d'acquérir cette vertu, par une constante fidélité à sa pratique.

EM 14,291 Invocation de saint Michel, de l'ange gardien et des saints du paradis

EM 14,291,1 a. C'est par votre profonde *humilité,* ô grand saint Michel, que vous avez mérité de devenir le prince de tous les choeurs des anges, et d'être *élevé* à la très grande gloire dont vous jouissez.

EM 14,291,2 b. Je vous prie de m'aider de vos saintes intercessions à obtenir de Dieu et à acquérir cette vertu.

EM 14,291,3 c. Mon très charitable ange gardien, et vous tous bienheureux esprits qui, par votre humilité, avez mérité d'être confirmés en grâce et en gloire.

EM 14,287,3 4. Cf. Ep 3,12; Lc 11,3; Jn 15,16; 16,24-26
EM 14,289,1 1. Cf. Lc 1,46-55
EM 14,290,1 1. Cf. Lc 1,27
EM 14,290,1 2. Cf. Mt 13,55
EM 14,290,1 3. Cf. Lc 1,27
EM 14,290,1 4. Cf. Lc 3,23; 4,22
EM 14,290,2 5. Cf. Lc 1,27

EM 14,291,4 d. Saints N. et N., mes glorieux patrons, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, (saints de dévotion N., etc.) qui avez plu à Dieu et avez gagné ses bonnes grâces, et la gloire où vous régnez, par la pratique de toutes les vertus, mais principalement par l'humilité, j'ai une grande confiance en vos intercessions.

EM 14,291,5 e. Accordez-la-moi, je vous en supplie, afin qu'avec votre secours, je devienne humble, pour la gloire de Dieu et pour opérer mon salut.

EM 14,292 **Explication de la seconde partie de la méthode lorsqu'on s'applique dans l'oraison sur une maxime**

On peut, dans la seconde partie de la méthode d'oraison, s'appliquer sur une maxime du saint Évangile et en faire le sujet de son oraison.

EM 15,293 **Chapitre 15**

Ce que c'est qu'une maxime

On appelle maxime, des sentences ou passages de l'Écriture sainte, contenant quelques vérités nécessaires au salut, des paroles intérieures qui font connaître ce que nous devons faire ou ne pas faire, ce que nous devons estimer ou mépriser, ce que nous devons rechercher ou fuir, aimer ou haïr, etc. Le Nouveau Testament en est rempli.

EM 15,294 De ces maximes ou sentences, il y en a qui contiennent des vérités de préceptes et qui imposent l'obligation de pratiquer la vérité contenue en cette maxime. Par exemple, celle-ci: *Pardonnez et on vous pardonnera. Ne jugez point et vous ne serez point jugés*[1].

Ce sont des maximes de préceptes parce que Notre-Seigneur commande positivement de les pratiquer sous peine de damnation. Il y en a qui sont de conseil, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé absolument de pratiquer pour être sauvé, mais seulement proposées comme des moyens nécessaires pour acquérir une plus grande perfection, comme celle-ci: *Si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le Ciel. Après cela, venez et me suivez*[2], en saint Matthieu, 19.

EM 15,295 Il y en a qui sont claires et intelligibles, faciles à entendre, comme celle-ci: *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez Dieu pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient*[1], en saint Matthieu, 5. Il y en a qui sont obscures et difficiles à entendre, et qui ont besoin d'être expliquées, comme les suivantes: *Si votre oeil droit vous est un sujet de scandale et de chute, arrachez-le et le jetez loin de vous*[2], en saint Matthieu, ch. 5. *Si quelqu'un vient après moi et qu'il ne haïsse pas son père, sa mère, etc. il ne sera pas mon disciple*[3], en saint Luc, ch. 14. Et plusieurs autres semblables qui ne doivent pas être prises à la lettre.

EM 15,296 On doit commencer d'abord par se pénétrer intérieurement de la nécessité ou de l'utilité de la maxime sur laquelle on veut faire oraison, par un

EM 15,294 1. Cf. Lc 6,37
EM 15,294 2. Cf. Mt 19,21
EM 15,295 1. Cf. Lc 6,27-28
EM 15,295 2. Cf. Mt 5,29
EM 15,295 3. Cf. Lc 14,26

sentiment de foi, en se mettant dans l'esprit le passage de l'Écriture sainte où elle est exprimée.

EM 15,297 On appelle l'esprit d'une maxime, l'impression sainte et le bon effet qu'elle doit produire, lorsqu'étant bien méditée et conçue; comme dans celle-ci qui sert de sujet d'oraison: *Que servirait à un homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme*[1]*?* en saint Matthieu, ch. 16. Cette maxime, bien approfondie et goûtée, persuade l'esprit qu'il n'y a de vraie fortune que celle de gagner la gloire éternelle, qu'on ne doit regarder d'avantageux en ce monde, que ce qui peut contribuer à notre salut, et qu'il n'y a de vrais biens qu'au Ciel. Elle fait concevoir un grand mépris pour tout ce que les mondains aiment et recherchent avec tant de passion. Elle détache des biens périssables, trompeurs et passagers de la terre, pour ne s'attacher qu'à ceux du Ciel qui sont véritables, permanents et éternels.

EM 15,298 L'esprit de cette maxime: *Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il marche sur mes pas*[1]*,* en saint Matthieu, ch. 16, c'est de se faire violence, pour résister à l'inclination vicieuse qui nous porte au mal, et pour surmonter la répugnance et la difficulté que nous trouvons dans la pratique de la vertu. Recevoir, avec soumission à la sainte volonté de Dieu, et comme *venant de ses mains*[2]*,* toutes les afflictions, peines et adversités, et les souffrir avec patience, pour l'amour et à l'imitation de Notre-Seigneur.

EM 15,299 L'esprit de cette autre: *Celui qui voudra sauver sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie pour l'amour de moi la conservera pour la vie éternelle*[1]*,* en saint Matthieu, ch. 16, c'est de mépriser et rejeter les plaisirs sensuels et de ne point rechercher les commodités de la nature, de ne point appréhender, au moins volontairement, les souffrances et les mortifications, encore moins les fuir. C'est de faire volontiers pénitence, et supporter les travaux, surtout ceux qui sont d'obligation, et attachés à son état, sans s'arrêter à la crainte qu'on pourrait avoir d'altérer sa santé, mais d'en faire volontiers un sacrifice au Seigneur, animé par ces paroles de l'Évangile: *que qui perdra sa vie pour son amour, la conservera*[2]*.*

EM 15,300 C était l'esprit de cette maxime qui faisait courir si joyeusement les premiers chrétiens au martyre, et qui faisait souffrir aux anciens Pères du désert des austérités si excessives et si longues avec tant de courage et de constance. Et Notre-Seigneur a accompli sa promesse à leur égard, non seulement dans le Ciel, en leur y donnant une vie bienheureuse et éternelle, mais, même en cette vie, en les faisant vivre la plus grande partie jusqu'à une extrême vieillesse, exempte de maladie.

EM 15,301 Il en est de même de toutes les autres maximes, qui ont un esprit qui leur est propre et particulier.

EM 15,297 1. Cf. Mt 16,26
EM 15,298 1. Cf. Mt 16,24
EM 15,298 2. Cf. Jb 2,10
EM 15,299 1. Cf. Mt 16,2
EM 15,299 2. Cf. Mt 16,25

EM 16,302

Chapitre 16
Des trois actes qui ont rapport à Notre-Seigneur

Étant ainsi appuyé sur la foi, on fait ensuite les actes de la seconde partie, dont les trois premiers ont rapport à Notre-Seigneur, savoir: un acte de foi, un acte d'adoration, et un acte de remerciement.

EM 16,303

§ 1
De l'acte de foi

On fait un acte de foi sur la maxime, se représentant Notre-Seigneur l'enseignant, et lui témoignant que l'on croit fermement que c'est lui-même qui nous l'a enseignée. Et pour mieux se persuader cette vérité, il faut se mettre dans l'esprit le passage du Nouveau Testament où est contenue cette maxime.

EM 16,304 Par exemple, voulant faire oraison sur l'importance du salut, on peut ainsi faire un acte de foi.

EM 16,304,1 a. Je crois de tout mon coeur, mon Seigneur Jésus-Christ, que c'est vous qui nous avez enseigné cette maxime: *Que servirait à un homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme*[1]*?*

EM 16,304,2 b. Je crois cette vérité, ô mon Dieu, que je ne suis au monde que pour travailler à sauver mon âme, et que je ne suis sur la terre que pour m'employer à mériter le Ciel, *en vous aimant et gardant vos commandements*[2].
Et votre dessein en me créant et en m'appelant à la religion, est que par le bon usage du temps et des grâces que vous me donnez et par les bonnes oeuvres convenables à ma vocation, je me rende digne (autant qu'il est en moi, assisté de votre sainte grâce) d'une vie bienheureuse et éternelle. Je crois que *quand je gagnerais tout le monde si je perds mon âme, je perds tout*[3].

EM 16,304,3 c. C'est vous, mon Dieu, qui m'enseignez cette vérité. Je vous prie de m'en bien persuader par votre grâce et la vertu de votre Esprit-Saint.

EM 16,305 Après qu'on a fait cet acte de foi, il faut demeurer dans la disposition intérieure qu'il doit produire, attentif à Notre-Seigneur présent et à cette vérité contenue en la maxime qu'il nous enseigne avant que de faire l'acte qui suit, et cela plus ou moins de temps, selon l'attrait qu'on y aura. C'est ce qu'il est à propos d'observer à chaque acte qu'on produit avant que de passer au suivant.

EM 16,306 On peut s'entretenir sur cette maxime par réflexions continuées et par simple attention, en la manière proposée ci-devant dans l'explication de la méthode. Ce qui se peut aisément appliquer au sujet présent et à quelqu'autre que ce soit. C'est pourquoi, on n'en dira rien présentement.

EM 16,304,1 1. Cf. Mt 16,26
EM 16,304,2 2. Cf. Jn 14,15
EM 16,304,2 3. Cf. Mt 16,26

EM 16,307 **§ 2**

De l'acte d'adoration

On fait un acte d'adoration en rendant ses devoirs à Notre-Seigneur enseignant cette maxime, se tenant avec cette attention dans un profond respect envers lui.

EM 16,308 Ce qui se peut faire en la manière suivante.

EM 16,308,1 a. *Mon Seigneur et mon Dieu*[1], je vous rends mes très humbles adorations, m'enseignant cette maxime, et par elle, l'importance du salut de mon âme. J'écoute avec respect votre céleste doctrine, si nécessaire de savoir et de pratiquer.

EM 16,308,2 b. Je vous reconnais pour un docteur envoyé de Dieu. Vous me défendez dans votre saint Évangile *de prendre la qualité de docteur* en disant *que le Christ est notre seul docteur*[2]. Je confesse avec saint Pierre *que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant, et que vous avez les les paroles de la vie éternelle*[3].

EM 16,308,3 c. Je vous adore en cette qualité avec tous les anges et les hommes et je m'anéantis à vos pieds par le très profond respect que je vous porte, et avec lequel je veux toujours me tenir en votre sainte présence, et écouter avec humilité et docilité votre sainte parole *qui est la vie de mon âme*[4].

EM 16,308,4 d. J'adore cette divine vérité en vous et hors de vous, comme *sortant de votre bouche sacrée*[5] pour se manifester à mon esprit, dans lequel je vous supplie de l'imprimer profondément, ainsi que dans mon coeur.

EM 16,309 **§ 3**

De l'acte de remerciement

On fait cet acte en remerciant Notre-Seigneur de la bonté qu'il a eue de nous enseigner cette maxime pour notre instruction et notre sanctification,

EM 16,310 en cette manière.

EM 16,310,1 a. Que je vous suis obligé, ô mon Dieu, de la bonté que vous avez eue de nous avoir enseigné cette maxime, par laquelle vous nous faites connaître de quelle importance est notre salut. Une telle vérité ne nous pouvait être dignement enseignée que par un tel maître que vous, Seigneur, *qui avez bien voulu descendre du Ciel en terre*[1] *pour nous la découvrir*[2], *pour dissiper nos ténèbres, et nous faire part de votre admirable lumière*[3].

EM 16,310,2 b. Mon divin maître, je vous en rends grâces de tout mon coeur et de toute mon âme.

EM 16,310,3 c. Et pour vous témoigner ma reconnaissance, je vais penser uniquement à sauver mon âme, en travaillant fidèlement à sa sanctification, par les moyens que vous m'enseignez.

EM 16,308,1 1. Cf. Jn 20,28
EM 16,308,2 2. Cf. Mt 23,10
EM 16,308,2 3. Cf. Mt 16,16; Jn 6,69
EM 16,308,3 4. Cf. Jn 6,63
EM 16,308,4 5. Cf. Mt 4,4
EM 16,310,1 1. Cf. Jn 3,13; 6,38
EM 16,310,1 2. Cf. Jn 1,9
EM 16,310,1 3. Cf. 1 Jn 2,9

EM 16,310,4 d. Assistez-moi pour cet effet, mon Dieu, de votre sainte grâce, car je reconnais que *sans elle je ne puis rien*[4].

EM 17,311 **Chapitre 17**

Des trois actes qui ont rapport à nous

Après ces trois actes, on fait les suivants, lesquels ont rapport à nous, savoir: un acte de confusion, un acte de contrition, et un acte d'application.

EM 17,312 **§ 1**

De l'acte de confusion

On fait le premier acte, en reconnaissant devant Dieu combien on doit avoir de confusion de ne s'être point appliqué jusqu'à présent, ou autant qu'on l'aurait dû, à prendre l'esprit de cette maxime et à la mettre en pratique, en pensant aux principales occasions qu'on a eues, ou auxquelles on a manqué, de se conduire selon l'esprit de cette maxime, pour en avoir plus de confusion.

EM 17,313,1 a. Mon Dieu, que je suis confus, quand je fais réflexion en votre sainte présence, combien ma conduite a été peu conforme à l'esprit de cette maxime, depuis qu'avec l'usage de ma raison, j'ai appris par votre sainte doctrine que vous ne m'avez créé et mis en ce monde que pour m'appliquer à vous connaître, aimer, servir, en faisant votre sainte volonté, par l'accomplissement de vos divins commandements et les obligations de mon état.

EM 17,313,2 b. Combien de fois m'est-il arrivé de m'exposer de gaieté de coeur *à perdre éternellement mon âme* non pas *pour gagner tout le monde*[1], mais pour jouir d'un vil, honteux et court plaisir, d'un honneur ridicule, d'une satisfaction passagère, et d'un intérêt de néant. J'avoue et je confesse, ô mon Dieu, que cela m'est arrivé en un grand nombre d'occasions, et particulièrement en telles et telles. Que j'en ai de honte, ô mon divin Sauveur.

EM 17,313,3 c. Je vous prie qu'elle m'aide à satisfaire à votre justice.

EM 17,314 **§ 2**

De l'acte de contrition

On fait un acte de contrition, en demandant pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre l'esprit de cette maxime, en faisant résolution d'être à l'avenir plus fidèle à en prendre l'esprit,

EM 17,315 de cette manière.

EM 17,315,1 a. Dans la douleur où je suis, ô *mon Seigneur et mon Dieu,* d'avoir tenu une conduite si contraire à l'esprit de cette sainte maxime, je vous en demande très humblement pardon.

EM 17,315,2 b. Je suis pénétré de regret, d'autant plus que je reconnais vous avoir en cela beaucoup déplu et offensé, puisqu'en négligeant mon salut, j'ai méprisé votre divine majesté, vos bonnes grâces et votre amitié que je devais estimer infiniment et *préférer à tous les honneurs, les plaisirs et les biens de la terre*[1].

EM 16,310,4 4. Cf. Jn 15,5
EM 17,313,2 1. Cf. Mt 16,26
EM 17,315,2 1. Cf. Lc 6,24-26

EM 17,315,3 c. Pardonnez-moi, Seigneur, s'il vous plaît, une si mauvaise conduite. Je la déteste de toute mon âme.

EM 17,315,4 d. Je vous promets, mon Dieu, de préférer le salut à toutes choses, pour conserver votre grâce et votre amour, que je désire uniquement. Je dirai à l'avenir en toutes occasions, avec cet ancien solitaire: Je veux sauver mon âme.

EM 17,315,5 e. J'ai besoin de votre sainte grâce, mon divin Sauveur, *sans elle, je ne puis rien*[2]. Je vous la demande très humblement, par le désir que vous avez vous-même de mon salut.

EM 17,316 **§ 3**

De l'acte d'application

On fait cet acte en s'appliquant à soi-même la maxime, considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans son esprit, faisant attention aux occasions dans lesquelles on peut et on doit le faire, prenant les moyens propres et particuliers pour cela.

EM 17,317 Ce qui se peut faire ainsi.

EM 17,317,1 a. Que je vous suis obligé, Monseigneur Jésus-Christ, de la bonté que vous avez eue *de venir du Ciel en terre*[1], m'enseigner une vérité si importante à mon âme.

EM 17,317,2 b. Je reconnais le grand besoin que j'ai de me remplir l'esprit et le coeur de cette divine maxime, d'autant plus que si je néglige d'entrer dans sa pratique, je me perdrai, comme m'en avertit votre serviteur Moïse par ces paroles: *Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères, un prophète semblable à moi. Écoutez tout ce qu'il vous dira. Quiconque refusera de l'entendre sera exterminé du milieu du peuple*[2].

EM 17,317,3 c. *Vous êtes, Seigneur, ce divin prophète*[3] de qui *les paroles sont esprit et vie* donnant l'Esprit de Dieu et la vie éternelle *à ceux qui les écoutent* avec humilité et docilité *et qui pratiquent fidèlement*[4].

EM 17,317,4 d. Je conçois, ô mon Dieu, que si *je perds mon âme,* je perds tout, et que si je la *sauve,* je gagne tout. Par conséquent, je ne veux jamais rien préférer à mon salut.

EM 17,317,5 e. Et dès aujourd'hui, si le désir me presse désordonnément, d'apprendre les choses extérieures, comme l'écriture, l'arithmétique, et autres choses semblables, quoiqu'elles soient nécessaires ou convenables à mon emploi, et que j'aie permission de m'y appliquer, je me convaincrai que cela ne doit pas être mis en comparaison, encore moins préféré, aux exercices spirituels qui sont établis pour procurer mon salut. Si ce désir ou la pensée me porte d'y employer le temps ou une partie du temps des exercices spirituels, je me dirai à moi-même: *que me servira de devenir* un des plus habiles en cela *et de perdre mon âme*[5] en négligeant ce qui peut procurer son salut.

EM 17,315,5 2. Cf. Jn 15,5
EM 17,317,1 1. Cf. Jn 3,13; 6,38
EM 17,317,2 2. Cf. Ac 3,22-23; Dt 18,15-19
EM 17,317,3 3. Cf. Jn 6,63
EM 17,317,3 4. Cf. Lc 8,21; 11,28
EM 17,317,5 5. Cf. Mt 16,26

EM 17,317,6 f. Si l'empressement de procurer le bien temporel de la maison me porte à y employer, sans une absolue nécessité ou sans l'ordre de la sainte obéissance, la lecture spirituelle, l'oraison, etc.

EM 17,317,7 g. Si la cupidité me presse de recevoir quelque chose des écoliers ou de leurs parents, contre les Règles et les voeux, je m'armerai de cette pensée: *Que me servirait-il de gagner tout le monde et de perdre mon âme*[6]*?*

EM 17,317,8 h. Si même, le prétexte d'un zèle indiscret et mal réglé me pousse de m'appliquer au salut des autres d'une manière préjudiciable au mien, je me servirai pour repousser cet ennemi de l'arme spirituelle que mon Sauveur me met entre les mains: *Que me servirait-il de gagner tout le monde* de procurer le salut de toutes les âmes, *si je viens à perdre la mienne*[7].

EM 17,317,9 i. Accordez-moi, je vous supplie, mon cher Jésus, votre Saint-Esprit et votre grâce, pour m'aider dans ma grande faiblesse.

EM 18,318 ## Chapitre 18

Des trois derniers actes de la seconde partie

Les trois derniers actes de cette seconde partie sont un acte d'union à Notre-Seigneur, un acte de demande, et un acte d'invocation des saints.

EM 18,319 ### § 1

De l'acte d'union à Notre-Seigneur

On fait un acte d'union à Notre-Seigneur en s'unissant à son Esprit et aux dispositions intérieures avec lesquelles il a enseigné cette maxime, en lui demandant part à cet Esprit et à ces dispositions, le priant instamment de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit et la pratique de cette maxime,

EM 18,320 de la manière suivante.

EM 18,320,1 a. Mon divin maître, faites-moi, je vous prie, la grâce de m'unir à votre esprit et à vos dispositions intérieures avec lesquelles vous avez enseigné cette grande vérité *qu'il ne sert de rien de gagner tout un monde, si on perd son âme*[1].

EM 18,320,2 b. Quelle aversion avait votre Esprit-Saint pour toutes *les vanités du monde,* et pour *les plaisirs de cette misérable vie*[2]*!*
Quel mépris vous aviez pour les *grandeurs périssables!* Vous en avez donné une belle preuve, en ce que, pouvant jouir de ces choses, *disposer et posséder des royaumes, des empires*[3], et de tout ce qui est contenu en l'univers, puisque vous êtes véritablement le seigneur et maître souverain de toutes choses, *vous avez fui, et vous vous êtes caché, lorsque le peuple voulait vous déclarer roi*[4], pour nous enseigner, par votre exemple aussi bien que par vos paroles, à mépriser tout ce qui passe avec le temps, pour ne faire état que de ce qui peut contribuer au salut de nos âmes.

EM 18,320,3 c. Je m'unis à vous, mon aimable Sauveur, et à vos sentiments. Je vous prie que votre esprit et divin coeur enseigne à mon esprit et à mon coeur le

EM 17,317,7 6. Cf. Mt 16,26
EM 17,317,8 7. Cf. Mt 16,26
EM 18,320,1 1. Cf. Mt 16,26
EM 18,320,2 2. Cf. Lc 6,24-26
EM 18,320,2 3. Cf. Mt 4,8-9; Lc 4,5-7
EM 18,320,2 4. Cf. Jn 6,15

mépris de tout ce que le monde aveugle estime et recherche avec tant d'ardeur.

EM 18,320,4 d. Dites à mon âme, d'une parole intérieure forte et efficace: *Que sert à un homme de gagner, etc.*[5] et avec votre prophète Samuel: *Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute*[6].

EM 18,321 **§ 2**

De l'acte de demande

On fait un acte de demande en priant très humblement Dieu le Père, de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit et la pratique de cette maxime, et de nous l'accorder en union à Notre-Seigneur.

EM 18,322 Ce qui se peut faire de la manière suivante.

EM 18,322,1 a. Père céleste, éternel, qui voulez bien me permettre en considération *de votre Fils bien-aimé*[1], de vous appeler *mon Père,* je prends maintenant *la confiance*[2], *au nom de ce cher Fils*[3], *de vous demander,* en toute humilité, l'esprit de cette maxime qu'il a plu à ce divin maître nous enseigner.
Vous nous avez déclaré, *lorsqu'il fut transfiguré sur le Thabor, que c'était en votre Fils bien-aimé en qui vous vous plaisiez uniquement*[4], nous ordonnant *de l'écouter* comme notre maître qui nous enseigne *la vérité et le chemin* qui mène à la vraie *vie*[5].

EM 18,322,2 b. Je vous prie, ô mon Dieu, par la bonté que vous avez de vouloir bien être mon Père, de me donner l'esprit d'intelligence et la docilité du coeur[6] pour recevoir sa sainte doctrine dans le fond de mon âme.

EM 18,322,3 c. Gravez, je vous supplie, *avec votre divin doigt, (qui est le Saint-Esprit*[7]*)* dans le plus secret de mon coeur, cette divine maxime, *Que sert à l'homme de gagner tout le monde et de perdre son âme*[8], afin que je ne *cherche* et ne désire *que le royaume de Dieu et sa justice*[9] par la pratique des vertus, et de m'accorder cette grâce *en union à Notre-Seigneur et par Notre-Seigneur, en qui seul et par l'esprit duquel j'ose vous le demander avec espérance de l'obtenir de votre bonté*[10].

EM 18,323 **§ 3**

De l'acte d'invocation des saints

On fait un acte d'invocation en priant les saints auxquels on a une dévotion particulière, et surtout ceux qui ont beaucoup et parfaitement pratiqué cette maxime, de s'intéresser auprès de Dieu, pour lui en demander pour nous l'esprit et la pratique.

EM 18,320,4 5. Cf. Mt 16,26
EM 18,320,4 6. Cf. 1 S 3,10
EM 18,322,1 1. Cf. Mt 3,17; 17,5
EM 18,322,1 2. Cf. Ga 4,5-6
EM 18,322,1 3. Cf. Jn 15,16
EM 18,322,1 4. Cf. Mt 17,5
EM 18,322,1 5. Cf. Jn 14,6
EM 18,322,2 6. Cf. Sg 9,1-11
EM 18,322,3 7. Cf. Lc 11,20
EM 18,322,3 8. Cf. Mt 16,26
EM 18,322,3 9. Cf. Mt 6,33
EM 18,322,3 10. Cf. Ep 3,12; Lc 11,13; Jn 16,24-26; 15,16

EM 18,324,1 a. Vierge très sainte et digne mère de Dieu, qui avez tout pouvoir auprès de votre très cher Fils, obtenez-moi, je vous supplie, cette grâce, de sa divine miséricorde, que je méprise toutes choses nuisibles au salut de mon âme. Que je préfère mon salut à tous les biens de la terre.

EM 18,324,2 b. Grand saint Joseph, mon saint ange gardien, mes saints patrons N. et N., saints apôtres *qui avez tout quitté pour suivre Notre-Seigneur*[1], particulièrement, vous, *saint Matthieu et saint Barnabé*[2], glorieux martyrs, qui avez mieux aimé mourir au milieu des plus grands tourments, que de vous exposer à perdre votre âme, et vous, saints anachorètes et religieux, qui avez méprisé le monde, ses biens et ses espérances, pour l'amour de Dieu, et mettre votre salut en sûreté,

EM 18,324,3 c. je vous prie de m'obtenir du Seigneur les mêmes sentiments dont, par sa grâce, vous étiez remplis.

EM 18,324,4 d. J'ai une grande confiance en votre intercession.

EM 19,325 **Avertissement**

Comme la première et la seconde partie de la méthode d'oraison contiennent neuf actes, le grand nombre pourrait peut-être embarrasser ceux qui, voulant s'appliquer sur la seconde, ne trouveraient pas de temps suffisant pour cela, on a proposé ici quelques moyens.

EM 19,326 Le premier c'est de faire les actes de la première partie en abrégé et en peu de mots, sans s'y arrêter que fort peu de temps. Par exemple, l'acte de foi de la présence de Dieu: Mon Dieu, vous êtes présent dans moi, comme dans votre temple. Et puis, demeurer un peu recueilli et attentif à Dieu présent dans soi. L'acte d'adoration: Mon Dieu, je vous adore. Ensuite se tenir environ un *Pater Noster,* adorant Dieu intérieurement en respect. L'acte de remerciement: Mon Dieu, je vous remercie. Et demeurer à peu près autant de temps dans un sentiment de reconnaissance. Et ainsi des autres actes.

EM 19,327 Le deuxième de faire entrer dans un seul acte le sentiment intérieur de tous les autres, implicitement, c'est-à-dire, non distinctifs et actualisés par des actes formels et verbaux, se présentant devant Dieu dans un esprit d'adoration intérieure, par une simple vue de foi de sa sainte présence, de sa suprême grandeur et excellence infinie; de reconnaissance de ses bienfaits, d'humilité de notre bassesse et néant, de confusion et contrition de nos péchés, d'application, d'union et d'invocation, dans la vue du besoin que nous avons des mérites de Notre-Seigneur, de lui être uni et d'être dirigé par son esprit, demandant ces choses par un désir de coeur, simplement exposé aux yeux de Notre-Seigneur. Tout cela se peut faire et plusieurs autres actes comme d'espérance, d'amour, de résignation, en fort peu de temps, comme d'un *miserere* ou environ. Cette conduite est facile à celui qui est véritablement intérieur, qui marche le plus qu'il est possible en la présence de Dieu, qui est toujours bien recueilli des yeux et de l'esprit, qui est exact au silence, qui ne s'occupe que de ce qui le regarde, et qui est bien résigné à l'obéissance.

EM 18,324,2 1. Cf. Mt 19,27
EM 18,324,2 2. Cf. Lc 5,28; Ac 4,36-37

EM 19,328 Le troisième de faire seulement l'acte de la présence de Dieu et celui d'adoration, et puis passer aussitôt à la seconde partie, omettant les autres actes.

EM 19,329 Le quatrième de ne point s'engager à faire tous les actes de la seconde partie dans une même oraison, mais seulement deux ou trois, ou même un seul, sur lequel on s'appliquera, les faisant tous ainsi chacun à leur tour en diverses oraisons, faisant brièvement les actes qu'on aura faits dans l'oraison ou des oraisons précédentes, ou même les omettant tout à fait, pour passer d'abord à ceux ou à celui auquel on veut s'appliquer. Cette manière paraît même utile pour prendre mieux le sens et l'esprit des actes, et s'en pénétrer plus intérieurement, ayant égard de faire les résolutions, ou renouveler celles qu'on aurait faites auparavant, lesquelles peuvent être continuées pendant plusieurs jours, surtout quand on remarque ne les avoir pas bien pratiquées, ou qu'on en a encore besoin.

EM 19,330 Enfin le cinquième est que quand on se sent attiré intérieurement et doucement à quelque chose qu'on ne s'était pas proposé, comme à l'amour de Dieu, à lui témoigner sa confiance, sa soumission, à lui demander quelque chose avec instance et confiance, pour soi ou pour autrui, à réfléchir sur quelque parole de Dieu, il faut suivre cet attrait et autre semblable, selon Dieu, la foi et la perfection de son état; il faut le suivre, dis-je, autant qu'il plaira à Dieu de nous en occuper, étant une marque que Dieu demande cela alors. Ce qui se remarque quand on sort de l'oraison avec une nouvelle affection à bien faire son devoir pour l'amour de Dieu et pour lui plaire.

EM 19,331 Cette seconde partie peut encore servir à faire oraison sur les fins dernières, sur les péchés, et sur un de nos commandements, etc.

EM 20,332 **Explication de la troisième partie de la méthode d'oraison consistant en trois actes**

Le premier est une revue de ce qu'on a fait dans l'oraison. Le deuxième, un acte de remerciement. Le troisième, un acte d'offrande. Tout ceci se doit faire en peu de temps.

EM 20,333 **Acte de revue**

On fait cette revue, en repassant dans son esprit les principales choses qu'on a faites dans l'oraison, les sentiments que Dieu y a donnés, qui paraissent les plus de pratiques et les plus d'usages, et passant aux fruits que nous en pouvons tirer.

EM 20,334 Ce qu'on peut faire ainsi.

EM 20,334,1 a. Mon Dieu, qu'ai-je fait dans mon oraison?

EM 20,334,2 b. J'ai commencé en me mettant en la sainte présence de Dieu, en le considérant, par exemple, en moi-même comme dans son royaume. J'ai rendu mes devoirs à Dieu par un acte d'adoration, etc.

EM 20,334,3 c. Je me suis appliqué à tel sujet: par exemple, à cette maxime: *Que servirait à un homme, etc.*.

EM 20,334,4 d. J'ai conçu tels bons sentiments, par exemple, que *si je perdais mon âme, je perdrais tout*[1]; que je ne dois jamais rien préférer à mon salut. Ces sentiments ne peuvent être que très utiles et avantageux dans mon état.

EM 20,334,4 1. Cf. Mt 16,26

EM 20,334,5 e. J'ai fait telles résolutions. Si on n'en avait point encore pris, il faudrait au moins en prendre pour lors.

EM 20,335 **De l'acte de remerciement**

On fait cet acte en remerciant Dieu des grâces qu'on a reçues de lui dans l'oraison, des bons sentiments qu'il nous y a donnés, et des affections qu'il nous y a fait concevoir, pour le bien de notre âme, et pour notre avancement dans la vertu.

EM 20,336 Ce qui se peut faire ainsi.

a. Mon Dieu, je vous remercie de tout mon coeur, des grâces que j'ai reçues de votre divine bonté dans l'oraison, des bons sentiments que vous m'y avez donnés, des affections que vous m'avez fait la grâce d'y produire, particulièrement de telles et telles... et des résolutions que j'y ai prises pour le bien de mon âme, et mon avancement dans la vertu et la perfection.

EM 20,337 **De l'acte d'offrande**

On fait enfin ce dernier acte, en offrant à Dieu notre oraison, ces résolutions que nous y avons faites, et les dispositions dans lesquelles nous sommes de les accomplir, nous *offrant aussi nous-mêmes à Dieu*[1], avec toutes nos actions et toute notre conduite pendant le jour,

EM 20,338 en cette manière.

EM 20,338,1 a. Mon Dieu, je vous offre mon oraison, les résolutions que vous m'avez fait la grâce d'y prendre, et la disposition dans laquelle je suis de les accomplir.

EM 20,338,2 b. Vous suppliant très humblement, de vouloir bien les bénir, et me faire la grâce d'être fidèle à les mettre en pratique.

EM 20,338,3 c. *Je m'offre aussi moi-même, à vous, mon Dieu*[2] avec toutes mes actions et toute ma conduite pendant le jour.

EM 20,338,4 d. Agréez, je vous supplie, mon Dieu, le désir que j'ai de vous plaire uniquement, et de vous glorifier parfaitement, en accomplissant incessamment votre sainte volonté.

EM 20,339 **Invocation de la très sainte Vierge**

On finit l'oraison en mettant tout ce qu'on y a fait, conçu et résolu, sous la protection de la très sainte Vierge, afin qu'elle l'offre à son très cher Fils, et que, par ce moyen, nous obtenions de lui les grâces nécessaires (pour) pratiquer la vertu ou la maxime sur laquelle nous avons fait oraison.

EM 20,340 Ce qu'on peut faire de la manière suivante.

EM 20,340,1 a. Vierge très sainte, très digne mère de Dieu, et qui êtes aussi ma bonne mère et mon avocate, mon refuge et ma protectrice, je m'adresse à vous avec une profonde humilité, comme à celle en qui, après Dieu, je mets toute ma confiance, pour vous prier de vouloir bien recevoir en votre protection mon oraison, mes résolutions, et tout ce que j'y ai conçu.

EM 20,340,2 b. Vous suppliant très humblement d'y donner votre sainte bénédiction, et de m'obtenir celle de votre très cher Fils, en voulant bien lui en faire l'offrande, et le priant de m'accorder en votre considération, les grâces qui

EM 20,337 1. Cf. Rm 12,2
EM 20,338,3 2. Cf. Rm 12,2

me sont nécessaires pour accomplir mes résolutions, pratiquer la vertu (ou la maxime) sur laquelle j'ai fait oraison, pour la grande gloire de Dieu, votre honneur et mon salut. Sub tuum praesidium...
ou O Domina mea...
Fin.

Méditations pour les dimanches (MD)

MD **Méditations pour tous les dimanches de l'année**

MD 1 **Pour le premier dimanche de l'Avent**
(Lc 21,25-33)

Du jugement général

MD 1,1,1 ***1er Point***

Les hommes, dit Jésus-Christ, parlant du jugement dernier, dans l'Évangile de ce jour, *verront le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, avec une grande puissance et une grande majesté*[1]. L'air majestueux dans lequel Jésus-Christ paraîtra, et la grande puissance qu'il exercera lorsqu'il viendra pour juger les hommes, nous doivent faire craindre sa venue. C'est ce que dit saint Jérôme, sur ces paroles du prophète Malachie: *Qui est-ce qui pourra penser au jour de sa venue*[2]*?* Si personne n'ose penser au jour du jugement dernier, à cause de la majesté et de la puissance de celui qui sera le juge, qui est-ce qui en pourra supporter la rigueur? Cela sera d'autant plus difficile, ajoute-t-il, que le même qui servira de témoin sera celui qui jugera: c'est ce qui doit engager à craindre davantage ce jugement. La sévérité même du juge, dit ailleurs le même saint, *qui rendra à chacun selon ses oeuvres*[3], fera que ceux qui seront présents n'oseront le regarder en face. Il se fera alors, dit saint Éphrem, un exact et terrible examen de nos actions, et même de nos pensées, lorsque chacun de nous paraîtra devant le tribunal de ce juge, *qui fera connaître à tout le monde toutes les actions, toutes les paroles, et toutes les pensées des hommes, qui étaient fort cachées en ce monde, parce qu'elles avaient été faites dans les ténèbres*[4].

MD 1,1,2 Afin donc, dit saint Augustin, qu'en paraissant devant le tribunal de ce juge, qui nous jugera pour une éternité et en juge inexorable, nous puissions ne pas subir une sentence dure et terrible, appliquons-nous sans cesse à nous dégager de nos défauts, parce que *nous ne pouvons pas savoir ni le jour ni l'heure*[5] où nous mourrons; car celui dont la durée de la vie est incertaine ne doit pas tarder à prendre les remèdes qui lui sont nécessaires pour se procurer le salut.

MD 1,2,1 ***2e Point***

Ce n'est pas seulement aux méchants que le jugement dernier est à craindre, à cause de leur mauvaise vie, il sera même terrible aux bons aussi bien qu'aux méchants, dit saint Augustin; car il y en aura bien peu, dit saint Jérôme, et il ne se trouvera même personne, dans cette assemblée générale, qui ne mérite d'être repris du juge avec sévérité et avec colère. C'est pourquoi, ajoute-t-il, il n'y a aucune âme qui ne craigne au jugement de Dieu, vu que *les astres même,* c'est-à-dire les saints, *ne seront pas purs en sa présence*[1]. Il sera bien difficile, dit ensuite ce saint Docteur, de trouver quelqu'un qui soit assez pur et assez irréprochable, pour paraître devant ce juge avec un air assuré, et pour oser dire: *Qui me convaincra de péché*[2]*?*

MD 1,1,1 1. Lc 21,27
MD 1,1,1 2. Ml 3,2
MD 1,1,1 3. Rm 2,6
MD 1,1,1 4. Lc 12,2-3
MD 1,1,2 5. Mt 25,13
MD 1,2,1 1. Jb 15,15
MD 1,2,1 2. Jn 8,46

C'est ce qui fera, dit saint Éphrem, que toutes les créatures seront pénétrées d'effroi, et que les troupes des saints anges seront toutes dans la crainte, au grand jour des vengeances du Seigneur.

MD 1,2,2 La principale raison qui fait craindre les justes dans l'attente du dernier jugement, est parce que non seulement *on y rendra compte des paroles inutiles qu'on aura proférées*[3], comme dit Jésus-Christ dans l'Évangile, mais même du bien qu'on aura fait, suivant ce que dit Dieu dans le prophète-roi: *Je jugerai les justices*[4], c'est-à-dire tout le bien que les hommes auront fait pendant leur vie, examinant s'il aura été véritablement bien, et s'il n'y aura eu aucun défaut. Qui donc de nous ne craindra pas les jugements de Dieu?

MD 1,3,1 ***3e Point***

Comment ne craindrions-nous pas les jugements de Dieu, puisque les plus grands saints, malgré leur éminente sainteté, n'ont pas laissé que de les craindre? Job, dont Dieu a pris la défense contre ceux qui lui reprochaient des choses fausses, dit à Dieu: *Je tremblais à chaque action que je faisais, sachant que vous ne pardonnez pas à celui qui pèche*[1]; et ailleurs: *Que ferai-je, quand Dieu se lèvera pour me juger? et lorsqu'il me demandera compte de ma vie, que lui répondrai-je*[2]? Et après qu'il a rapporté assez amplement sa conduite sage et dégagée du péché, il ajoute, *qu'il a sans cesse craint les jugements de Dieu, et que cette crainte a toujours été en lui, comme un poids très pesant*[3]. Saint Hilarion, courbé sous le poids des années et de ses austérités, fut saisi de crainte à l'heure de la mort. Saint Jérôme, qui avait blanchi dans la solitude, et dans toutes sortes d'exercices de pénitence, dit qu'il s'était ainsi enfermé, se condamnant à une espèce de prison, dans la crainte du jugement dernier. Il dit aussi ailleurs, qu'étant comme il était tout souillé de péchés, il se cachait jour et nuit dans la crainte qu'on ne lui dît: Jérôme, sors dehors, et qu'on ne l'obligeât de *payer jusqu'au dernier denier*[4].

MD 1,3,2 Saint Éphrem, qui a été solitaire dès son enfance, et qui était si pur, si pénitent et si plein de l'Esprit de Dieu, dit que son coeur tremblait, et que tout son corps frémissait toutes les fois qu'il pensait que toutes nos pensées, nos paroles et nos actions seront révélées au jour du jugement, et que se reconnaissant toujours coupable, il craignait continuellement d'être jugé à la rigueur, sachant qu'il n'avait aucune raison à alléguer qui pût excuser sa négligence.

Si de si grands saints ont eu tant de frayeur dans la considération de ce terrible jour, dans quels sentiments de crainte ne devons-nous pas être, nous qui nous portons avec si peu de ferveur au service de Dieu, et qui nous acquittons si mal de notre devoir?

MD 1,2,2 3. Mt 12,36
MD 1,2,2 4. Ps 75,3
MD 1,3,1 1. Jb 9,28
MD 1,3,1 2. Jb 31,14
MD 1,3,1 3. Jb 31,23
MD 1,3,1 4. Mt 5,26

MD 2

Pour le 2ème dimanche de l'Avent (Mt 11,2-10)

Avertissement

L'Avent étant un temps institué, par l'Église, pour disposer les fidèles à bien célébrer la venue de Notre-Seigneur en ce monde, et l'attirer dans leurs coeurs, afin de ne plus vivre que par son Esprit, il paraît bien à propos qu'aujourd'hui et dans les dimanches suivants, nous nous appliquions dans l'oraison à préparer nos coeurs pour y recevoir Notre-Seigneur, d'autant plus que les Évangiles qu'on lit en ces trois jours, nous en donnent occasion et nous y invitent.

Que vous devez préparer vos coeurs, et ceux que vous êtes chargés d'instruire, pour recevoir Notre-Seigneur et ses saintes maximes

MD 2,1,1

1er Point

L'Évangile de ce jour nous marque que saint Jean-Baptiste étant dans la prison, où il avait été mis par le commandement d'Hérode, envoya deux de ses disciples à Jésus-Christ, pour lui demander s'il était le Messie. Ce qui donna occasion à Jésus-Christ de faire l'éloge de saint Jean devant le peuple, et de le conclure en disant que c'était de lui qu'il était écrit: *J'envoie mon ange devant vous, qui vous préparera la voie où vous devez marcher*[1]. Vous êtes, aussi bien que saint Jean, des anges qui êtes envoyés de Dieu, pour lui préparer la voie et le moyen de venir, et d'entrer dans vos coeurs et dans ceux de vos disciples.

MD 2,1,2 Vous devez pour ce sujet faire deux choses: premièrement, ressembler aux anges en pureté intérieure et extérieure; car vous devez, comme les anges, être entièrement dégagés du corps et des plaisirs des sens, en sorte qu'il semble qu'il n'y ait plus en vous que votre âme, et qu'en vous ce soit elle seule dont vous ayez soin, et qui soit la fin de vos occupations, parce que vous n'êtes destinés de Dieu que pour vous appliquer, comme les saints anges, à ce qui regarde son service et le soin des âmes. Il faut qu'en vous, comme dit saint Paul, *l'homme extérieur se détruise, afin que l'homme intérieur s'y renouvelle de jour en jour*[2], et que vous deveniez semblables aux anges, et que comme eux, dit le même Apôtre, *vous ne considériez point les choses visibles, mais les invisibles;* parce que, dit-il, *les visibles sont temporelles et ne font que passer, au lieu que les invisibles étant éternelles*[3] seront éternellement l'objet de nos affections.

MD 2,2,1

2e Point

Jésus-Christ donne de grandes louanges à saint Jean dans l'Évangile de ce jour. Il dit de lui qu'*il demeurait dans le désert, qu'il n'était pas un roseau agité par le vent*[1], c'est-à-dire que la pénitence qu'il avait commencée, il l'a toujours continuée; qu'*il n'était pas vêtu mollement*[2], car, comme il est dit en saint Matthieu, *il avait un habit de poil de chameau et une ceinture de*

MD 2,1,1 1. Ml 3,1
MD 2,1,2 2. 2 Co 4,16
MD 2,1,2 3. 2 Co 4,18
MD 2,2,1 1. Mt 11,7
MD 2,2,1 2. Mt 11,8

cuir sur ses reins[3]. Jésus-Christ même ajoute que saint Jean *ne mangeait pas de pain et ne buvait pas de vin*[4]: en effet, il est dit en saint Matthieu, *qu'il ne vivait que de sauterelles et de miel sauvage*[5]; à quoi Jésus-Christ ajoute *qu'il n'y a point eu de prophète plus grand que saint Jean-Baptiste*[6].

MD 2,2,2 Pourquoi croyez-vous que Jésus-Christ donna toutes ces louanges à saint Jean? C'était pour engager le peuple à suivre sa doctrine, et pour leur faire connaître que ce qu'il dit ensuite de lui est véritable: que saint Jean a été envoyé de Dieu pour disposer les coeurs à recevoir Jésus-Christ, et à profiter de ses instructions; puisque ce saint, qui était son précurseur, commençait par la retraite, la prière et la pénitence, à pratiquer ce qu'il voulait enseigner aux autres, et à disposer son coeur à recevoir la plénitude de l'Esprit de Dieu pour se mettre en état de se bien acquitter de son ministère. C'est ainsi que, devant préparer les coeurs des autres à la venue de Jésus-Christ, vous devez premièrement disposer les vôtres à se bien remplir de zèle, pour rendre vos paroles efficaces par rapport à ceux que vous instruisez.

MD 2,3,1 ***3e Point***

Saint Jean, après s'être préparé intérieurement à prêcher au peuple juif, pour le disposer à recevoir Jésus-Christ, il leur proposa six moyens pour préparer en eux à Jésus-Christ la voie et l'entrée dans leurs coeurs. Premièrement, il exigea d'eux qu'ils eussent de l'horreur pour le péché, en leur faisant ce reproche qu'*ils étaient une race de vipères*[1]. Secondement, il leur proposa de craindre le jugement dernier, en leur déclarant que leurs péchés y seraient examinés de près et jugés rigoureusement. *Fuyez la colère à venir*[2], leur disait-il, *tout arbre qui ne portera pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu*[3]. Troisièmement, pour les engager à éviter la rigueur de ce jugement, il les excita à faire pénitence par ces paroles: *Faites de dignes fruits de pénitence*[4]. Quatrièmement, il voulut qu'ils ne se contentassent pas de pleurer leurs péchés et d'y satisfaire, mais qu'ils fissent aussi de bonnes oeuvres, sans lesquelles leur pénitence serait inutile; ce qu'il leur fit connaître par ces paroles: *Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu*[5].

MD 2,3,2 Cinquièmement, il leur déclara qu'il ne leur suffisait pas d'avoir Abraham pour père, et qu'ils n'avaient pas droit de s'en glorifier, s'ils ne faisaient des actions semblables aux siennes: *Ne dites pas, leur ajoutait-il, nous avons Abraham pour père*[6]. Sixièmement, il leur fit entendre qu'ils ne pouvaient pas être sauvés, quelques bonnes actions qu'ils fissent, s'ils ne faisaient le bien qui était propre et convenable à leur condition; c'est pour cela qu'il fait voir *aux riches l'obligation qu'ils avaient de faire l'aumône; qu'il dit aux publicains de ne rien exiger au-delà de ce qu'il leur était ordonné, et*

MD 2,2,1 3. Mt 3,4
MD 2,2,1 4. Lc 7,33
MD 2,2,1 5. Mt 3,4
MD 2,2,1 6. Mt 11,11
MD 2,3,1 1. Lc 3,7
MD 2,3,1 2. Lc 3,7
MD 2,3,1 3. Lc 3,9
MD 2,3,1 4. Lc 3,8
MD 2,3,1 5. Lc 3,9
MD 2,3,2 6. Lc 3,8

aux soldats de se contenter de leur paye[7]. Prenez pour vous-mêmes ces avis, et suivez-les avec exactitude; donnez-les à vos disciples et les leur faites pratiquer.

MD 3

Pour le 3ème dimanche de l'Avent (Jn 1,19-28)

Que ceux qui enseignent les autres ne sont que la voix qui prépare les coeurs, et que c'est à Dieu même de les disposer, par sa grâce, à le recevoir

MD 3,1,1

1er Point

Les Juifs ayant envoyé de Jérusalem à saint Jean des prêtres et des lévites pour lui demander qui il était, et s'il était le Christ, ou s'il était Élie, ou s'il était un prophète, saint Jean, après leur avoir dit qu'il n'était ni l'un ni l'autre: *Je suis, répondit-il, la voix de celui qui crie dans le désert: Rendez droites les voies du Seigneur*[1]. Saint Jean, voulant donner à Jésus-Christ tout l'honneur de la conversion des âmes, à laquelle lui-même travaillait infatigablement sans relâche, dit qu'il n'était qu'une voix qui crie dans le désert, pour faire connaître que le fond de la doctrine qu'il enseignait n'était pas de lui, et que c'était effectivement la parole de Dieu qu'il prêchait, et que pour lui il n'était que la voix qui l'annonçait. Comme la voix est un son qui frappe l'ouïe pour faire entendre la parole, ainsi saint Jean disposait les Juifs pour recevoir Jésus-Christ. Il en est de même de ceux qui instruisent les autres; ils ne sont que la voix de celui qui dispose leurs coeurs à recevoir Jésus-Christ et sa sainte doctrine; et *celui qui les dispose,* dit saint Paul, *ne peut être que Dieu*[2], qui leur donne le don de parler.

MD 3,1,2 *Quand donc,* selon le même Apôtre, *vous parleriez toutes les langues des hommes et des anges, si vous n'avez pas la charité,* ou plutôt si ce n'est pas Dieu qui vous fait parler, et qui se sert de votre voix pour parler de lui et de ses sacrés mystères, vous n'êtes, comme le dit le même saint Paul, que *comme un airain sonnant et une cymbale retentissante*[3], parce que tout ce que vous direz n'aura aucun bon effet, et ne sera capable de produire aucun fruit.

Humilions-nous donc dans la vue que, n'étant qu'une voix, nous ne pouvons rien dire de nous-mêmes qui soit capable de faire aucun bien dans les âmes, ni qui leur puisse faire aucune impression, parce que nous ne sommes qu'une voix, qui n'a même que le son, dont il ne reste rien après avoir retenti dans les airs.

MD 3,2,1

2e Point

C'est de Dieu, dont ceux qui enseignent ne sont que la voix, que doit partir la parole qui le fait connaître à ceux qu'ils instruisent. C'est donc lui qui parle en eux quand ils parlent de lui et de ce qui le regarde. *C'est pourquoi,* dit saint Pierre, *si quelqu'un parle, il faut toujours qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche, et si quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il ne le fasse que comme n'agissant que par la vertu que Dieu lui communique,*

MD 2,3,2 7. Lc 3,11; 3,13; 3,14
MD 3,1,1 1. Jn 1,19-22
MD 3,1,1 2. 1 Co 3,5; 3,6
MD 3,1,2 3. 1 Co 13,1

afin qu'en toutes choses Dieu soit honoré par Jésus-Christ[1]. Et le même saint Pierre, après avoir dit ailleurs touchant la vérité qu'il prêchait: *Je ne cesserai point de vous avertir de ces choses, quoique la vérité en soit déjà connue, et qu'elle soit établie en vous*[2] ajoute: *Nous avons la parole des prophètes, qui est plus établie et à laquelle vous faites bien de vous attacher, étant comme une lampe qui éclaire dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour paraisse, et que l'étoile du matin soit dans nos coeurs, puisque ce n'a pas été par la volonté des hommes qu'au temps passé, la prophétie a été apportée; mais que ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les hommes de Dieu ont parlé*[3].

MD 3,2,2 C'est aussi par le mouvement de l'Esprit de Dieu que tous ceux qui annoncent son royaume parlent encore aujourd'hui. Mais si Dieu se sert des hommes pour parler à ceux à qui ils font connaître les vérités chrétiennes, et pour préparer leurs coeurs à s'y rendre dociles, *c'est à Dieu seul,* dit le Sage, *à conduire leurs pas*[4] et à donner à leurs coeurs la docilité qui leur est nécessaire pour goûter les vérités saintes que Dieu leur fait connaître.
Ne vous contentez donc pas de lire et d'apprendre par les hommes ce que vous devez enseigner aux autres; priez Dieu de l'imprimer tellement en vous, que vous n'ayez pas lieu d'être et de vous regarder vous-mêmes que, selon ce que dit saint Paul, *comme les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères*[5].

MD 3,3,1 ***3e Point***

Saint Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, dit, dans le cantique qu'il chanta à la naissance de son fils, que la raison pour laquelle saint Jean devait marcher devant Jésus-Christ, *pour lui préparer les voies, c'était afin de donner à son peuple la connaissance du salut*[1]. Mais cette connaissance ne suffisait pas; il fallait que Dieu même, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous montrât lui-même le chemin que nous devons tenir, et nous inspirât de marcher sur les pas de son Fils. Quoique *nous soupirions en cette vie sous la pesanteur de notre corps, parce que nous désirions d'en être dépouillés*[2], c'est Dieu qui nous a formés pour cela même, et qui *nous a donné pour arrhes son Saint-Esprit*[3]. C'est donc à Dieu seul à former pour le Ciel nos voies droites, pour y pouvoir arriver sûrement. C'est pourquoi ç'a été comme Fils de Dieu que *Jésus-Christ est devenu l'auteur du salut éternel*[4].

MD 3,3,2 Comme *le salut vient de Dieu*[5], dit le prophète, la perfection en vient aussi; car, comme dit saint Jacques; *toutes grâces excellentes et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières*[6].
Demandez donc à Dieu qu'il vous conduise dans le chemin du Ciel, par la

MD 3,2,1 1. 1 P 4,11
MD 3,2,1 2. 2 P 1,12
MD 3,2,1 3. 2 P 1,19-21
MD 3,2,2 4. Pr 16,9
MD 3,2,2 5. 1 Co 4,1
MD 3,3,1 1. Lc 1,76; 1,77
MD 3,3,1 2. 2 Co 5,2
MD 3,3,1 3. 2 Co 5,5
MD 3,3,1 4. He 5,9 (Vulgate).
MD 3,3,2 5. Ps 37,39
MD 3,3,2 6. Jc 1,17

voie qu'il vous a tracée lui-même, et qu'il vous fasse embrasser la perfection de votre état, puisque c'est lui qui vous y a mis et qui, par conséquent, a voulu et veut encore que vous y preniez le chemin et les moyens de vous sanctifier.

MD 4 **Pour le 4ème dimanche de l'Avent (Lc 3,1-6)**

Que c'est par la pénitence et par l'exemption du péché, qu'on se dispose à recevoir Jésus-Christ

MD 4,1,1 ***1er Point***

Saint Jean selon l'Évangile de ce jour, *alla dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de la pénitence, pour la rémission des péchés*[1], afin de disposer les Juifs à la venue de Notre-Seigneur. Ce saint nous fait connaître, par cette conduite, que la principale de toutes les dispositions qu'on doit apporter à la réception de Notre-Seigneur, c'est la pénitence et l'éloignement de tout péché; et par conséquent, à laquelle on doit le plus s'appliquer, parce que la pénitence lave et purifie une âme des péchés dont elle est souillée. Saint Léon l'appelle simplement un baptême, et saint Grégoire de Nazianze, après lui, un baptême douloureux. C'est par ce baptême que David, selon saint Ambroise, dit qu'il *s'est épuisé à force de gémir et de soupirer, qu'il a lavé toutes les nuits son lit de ses pleurs, et qu'il a arrosé de ses larmes le lieu où il était couché*[2].

MD 4,1,2 Et c'est ce que nous devrions pouvoir dire aussi bien que David, parce que nous n'avons pas moins besoin que lui de pénitence, si nous voulons attirer en nous Jésus-Christ. C'est pourquoi, comme dit la Glose, que chacun de vous expie ses péchés passés par la pénitence, afin qu'il se rapproche de son salut qu'il avait perdu, et qu'il recouvre la facilité de retourner à Dieu, dont il s'était éloigné. C'est pour cela que Dieu dit par un prophète: *Convertissez-vous à moi par le jeûne, par les larmes et par les gémissements*[3]*:* car ce sont, en effet, les moyens les plus sûrs de retourner à Dieu quand on l'a perdu, et c'est ce qui contribue le plus à procurer la pureté du coeur, que David demandait si instamment au Seigneur, et c'était aussi dans cette vue qu'il disait à Dieu: *Lavez-moi de plus en plus de mes iniquités, et purifiez-moi de mes péchés*[4]. Ce roi pénitent était bien persuadé que les souillures d'une âme pécheresse ne peuvent se laver que par les larmes qui prennent leur source dans un coeur humble et contrit.
Demandons souvent à Dieu la grâce de nous laver si parfaitement, qu'il ne reste aucune trace de nos péchés, et contribuons de notre côté par la pénitence que nous en ferons.

MD 4,2,1 ***2e Point***

Il est dit de saint Jean *qu'il prêchait la pénitence pour la rémission des péchés*[1], parce que c'est la pénitence qui procure la rémission des péchés à ceux qui ont offensé Dieu, selon ce que dit saint Pierre aux Juifs dans les

MD 4,1,1 1. Lc 3,3
MD 4,1,1 2. Ps 6,7
MD 4,1,2 3. Jl 2,12
MD 4,1,2 4. Ps 51,4
MD 4,2,1 1. Lc 3,3

Actes des Apôtres: *Faites pénitence et convertissez-vous, afin que vos péchés soient pardonnés*[2]. Car c'est la fin propre de cette vertu, et c'est elle seule qui est capable de fléchir le coeur d'un Dieu irrité contre les pécheurs. C'est ce que Dieu lui-même dit dans Ézéchiel, par ces paroles: *Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avait commis, s'il garde tous mes préceptes, et s'il agit selon l'équité et la justice, je ne me souviendrai plus de toutes ses iniquités, et elles ne lui seront point imputées*[3]. Et saint Pierre, prêchant au peuple juif pour leur faire connaître les vérités de l'Évangile, leur dit: *Faites pénitence pour obtenir la rémission de vos péchés*[4].

MD 4,2,2 Ce fut aussi par le moyen de cette vertu *que les Ninivites, qui avaient irrité le Ciel par leurs dérèglements, firent changer à Dieu,* dit saint Jérôme, *la sentence qu'il avait rendue contre eux de détruire leur ville*[5]. Ce qu'ils ne firent que par la conversion de leurs coeurs, et que par la prédication de Jonas, et à la sollicitation de leur roi. Ils n'eurent point d'autre ressource, dit saint Ambroise, pour empêcher les malheurs dont ils étaient menacés, que de jeûner continuellement et de se couvrir du sac et de la cendre pour apaiser la colère de Dieu.

MD 4,2,3 Ce sera par la même voie que vous obtiendrez la rémission de tous les péchés que vous avez commis dans le monde, et de tous ceux que vous commettez encore tous les jours dans la maison de Dieu; car, comme dit saint Jérôme, Dieu fait encore tous les jours aux hommes les menaces qu'il a faites aux Ninivites, afin que, comme elles ont effrayé ceux-ci, elles engagent de même ceux qui restent sur la terre à faire pénitence. Profitons donc d'un exemple si admirable.

MD 4,3,1 ***3e Point***

Le prophète Ézéchiel nous fait entendre que non seulement la pénitence nous procure la rémission de nos péchés, mais encore qu'elle nous en préserve, ce qui est le plus grand bonheur dont on puisse jouir en ce monde. Car après avoir dit *que si l'impie fait pénitence de tous ses péchés, Dieu ne s'en souviendra plus,* il ajoute *qu'il vivra en pratiquant les oeuvres de justice, et qu'il ne mourra point*[1]. C'est pourquoi saint Pierre nous console infiniment en nous disant que le Seigneur, au jour de son avènement, *trouvera dans la paix de l'âme ceux qui auront fait de dignes fruits de pénitence*[2], parce qu'il les trouvera exempts de péché. C'est par là, selon Théodoret, qu'ils ont assuré leur salut; c'est par là que saint Jean-Baptiste, comme le chante l'Église, a su se garantir des péchés les plus légers, en pratiquant la pénitence.

MD 4,3,2 Ce sera aussi par la même voie que vous rentrerez en grâce avec Notre-Seigneur et que, selon saint Pierre, *vous recevrez le don du Saint-Esprit*[3], qui vous rendra stables dans le bien, par sa demeure en vous. Cet Esprit-Saint est l'Esprit de Jésus-Christ; priez-le qu'il affermisse tellement votre coeur dans le bien qu'au jour de son avènement, comme dit saint

---

MD 4,2,1 2. Ac 3,19
MD 4,2,1 3. Ez 18,21; 18,22; 33,16
MD 4,2,1 4. Ac 2,38
MD 4,2,2 5. Jon 3,1-10
MD 4,3,1 1. Ez 18,21; 18,22
MD 4,3,1 2. 2 P 3,14
MD 4,3,2 3. Ac 2,38

Pierre, *vous soyez trouvés purs et irrépréhensibles à ses yeux*[4]. Prenez garde que, quand il viendra, il ne vous fasse le même reproche que saint Jean fait, dans l'Apocalypse, à un évêque, et qu'il ne vous dise que *vous vous êtes relâchés de votre première charité*[5]; et, s'il vous fait ce reproche, *souvenez-vous,* suivant l'avis qui fut donné à cet évêque, *de l'état dont vous êtes déchu; faites pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières oeuvres*[6].

MD 5 **Pour le dimanche dans l'Octave de Noël (Lc 2,33-40)**

Qu'il ne faut contredire ni les vérités, ni les préceptes, ni les conseils de l'Évangile

MD 5,1,1 ***1er Point***

L'Évangile de ce jour rapporte que saint *Siméon, ayant béni le père et la mère de Jésus dans le Temple, dit à Marie, sa mère, que cet enfant était venu pour la ruine, et pour la résurrection de plusieurs dans Israël,* et parce que plusieurs profiteraient de sa mort, et que plusieurs, manquant de fidélité à la grâce que le Rédempteur devait leur mériter, feraient de cette grâce même le principe de leur damnation. Le saint vieillard ajoute ensuite que *Jésus-Christ serait en butte à la contradiction des hommes*[1]. En effet, il y a eu un grand nombre de personnes qui ont contredit sa conduite pendant sa vie; il s'en trouve encore beaucoup tous les jours, même parmi les chrétiens, qui contredisent sa doctrine et ses maximes. Il y en a qui ont peu de respect pour les décisions de l'Église; il y en a quelquefois qui se mêlent de raisonner sur les matières de la prédestination et de la grâce, sur lesquelles ceux qui ne sont pas savants doivent ne jamais dire un seul mot, parce qu'elles sont au-dessus de leur portée; et si quelqu'un leur en parle, ils n'ont alors autre chose à répondre, sinon en général: je crois ce que l'Église croit.

MD 5,1,2 Faisons-en de même sur plusieurs autres questions de doctrine, que l'esprit ne peut concevoir, pensant à ces paroles du Sage dans l'Ecclésiastique: *Ne vous mettez point en peine des choses qui sont au-dessus de vous*[2]. Laissons aux savants les disputes savantes, laissons-leur le soin de réfuter les hérésies et de confondre les hérétiques; mais pour nous, ne parlons que de la doctrine commune de Jésus-Christ, et ne prenons pour pratique que de suivre en tout ce que l'Église enseigne aux fidèles dans les catéchismes qu'elle approuve: c'est-à-dire dans les catéchismes dressés ou adoptés par les évêques, unis au Vicaire général de Jésus-Christ; et ne prenons jamais la liberté de dogmatiser sur les difficultés de la religion.

MD 5,2,1 ***2e Point***

Il n'y a pas moins de danger de contredire la morale de Jésus-Christ, que de contredire sa doctrine; parce que, ordinairement ce qui fait perdre la foi, est le dérèglement des moeurs, et parce que Jésus ne nous est venu

MD 4,3,2 4. 2 P 3,14
MD 4,3,2 5. Ap 2,4
MD 4,3,2 6. Ap 2,5
MD 5,1,1 1. Lc 2,34
MD 5,1,2 2. Si 3,22

annoncer tant de vérités saintes de la morale chrétienne, que pour nous engager à les bien pratiquer. Il est cependant assez ordinaire de voir des chrétiens, jusque dans les communautés régulières, goûter peu les vérités pratiques, les contredire dans leur coeur, et quelquefois même dans leur conduite extérieure, comme quand on leur dit qu'*ils rendront compte au jour du jugement d'une parole inutile*[1]*; qu'il faut prier sans cesse*[2] *et entrer dans le Ciel par la porte étroite*[3]*;* et que Jésus-Christ a dit: *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous*[4]*;*

MD 5,2,2 et qu'ainsi c'est une obligation indispensable de mettre ces maximes en pratique si l'on veut être sauvé; que c'est un commandement pour eux *d'aimer leurs ennemis, de faire du bien à ceux qui les haïssent, de prier Dieu pour ceux qui les persécutent et qui les calomnient, afin qu'ils soient les enfants de leur Père qui est dans le Ciel, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants*[5]*;* combien y en a-t-il qui se persuadent que tous ces articles ne sont que de perfection? quoique Jésus-Christ les ait prêchés comme autant de pratiques, de nécessité de moyen pour le salut.
Prenez garde de tomber dans cette erreur grossière qui vous détournerait du véritable chemin qui conduit au Ciel.

MD 5,3,1 ***3e Point***

Il ne suffit pas pour nous de ne pas contredire la morale de l'Évangile: saint Paul dit qu'*il nous montre encore une voie plus excellente et plus parfaite*[1]*,* à laquelle Jésus-Christ nous a appelés, et qu'il nous a tracée lui-même. *Si quelqu'un,* dit Jésus-Christ, *veut venir après moi, qu'il se renonce à soi-même;* c'est-à-dire qu'il renonce à son propre esprit et à sa propre volonté, *qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive*[2]*.* Qui sont ceux qui ne contredisent pas, si ce n'est de bouche, au moins de coeur, cette divine sentence de Jésus-Christ, notre maître? Combien y en a-t-il qui acquiescent à cette pensée de saint Bernard, savoir: que les paroles de légèreté et de badineries dans la bouche d'un séculier ne sont que des badineries; mais que dans la bouche d'une personne consacrée à Dieu, ce sont des blasphèmes? Combien y en a-t-il qui goûtent les paroles de saint Dorothée: Faisons, dit-il, attention aux choses les plus légères, de crainte qu'elles n'aient des suites et des conséquences fâcheuses? A combien d'autres ces paroles de Jésus-Christ paraissent-elles dures: *Bienheureux les pauvres d'esprit*[3]*; il est plus difficile qu'un riche entre dans le Ciel, que le chameau passe par le trou d'une aiguille*[4]*?*

MD 5,3,2 Pour nous, sondons notre coeur. Est-il bien pénétré de ce que dit Jésus-Christ: *Vous serez bienheureux, lorsque les hommes diront faussement toute sorte de mal de vous*[5]*?* Combien y en a-t-il qui contredisent leurs Règles en beaucoup d'articles, comme s'ils n'étaient obligés de prati-

---

MD 5,2,1 1. Mt 12,36
MD 5,2,1 2. Lc 18,1
MD 5,2,1 3. Mt 7,13
MD 5,2,1 4. Lc 13,5
MD 5,2,2 5. Mt 5,44; 5,45
MD 5,3,1 1. 1 Co 12,31
MD 5,3,1 2. Lc 9,23
MD 5,3,1 3. Mt 5,3
MD 5,3,1 4. Mt 19,23; 19,24
MD 5,3,2 5. Mt 5,11

quer, dans ces Règles, que ce qu'ils croient leur convenir? Ces sortes de personnes tombent bientôt dans le dérèglement; car, comme dit saint Dorothée, sitôt que quelqu'un commence à dire: Qu'importe-t-il que je dise cette parole? Quel mal y a-t-il que je mange ce petit morceau? Quel crime fais-je en faisant ceci ou cela? On vient jusqu'à passer par-dessus tous les remords de sa conscience, dans les points les plus essentiels.
Craignons de nous perdre en nous attachant à ces maximes qui conduisent au relâchement, nous que Dieu a appelés à vivre selon la perfection de l'Évangile.

MD 6 **Pour le dimanche entre la Circoncision et l'Épiphanie (Mt 2,13-15)**

De l'amour de la retraite, à l'exemple de Jésus-Christ retiré et inconnu en Égypte

MD 6,1,1 ***1er Point***

Saint *Joseph ayant été averti par un ange de mener l'Enfant Jésus en Égypte, à cause que Hérode le faisait chercher pour le faire mourir, il l'y mena sur-le-champ avec la très sainte Vierge*[1]. Il se tenait en assurance dans la Judée, parce que c'était dans ce royaume que demeurait le peuple de Dieu; c'est pourquoi il n'eût pas voulu quitter le pays pour aller demeurer avec des étrangers, si ce n'eût été par l'ordre de Dieu, parce que comme Jésus-Christ le témoigne dans le saint Évangile, *il n'était pas venu en ce monde pour y faire sa volonté, mais uniquement celle de Dieu son Père*[2]. C'est ainsi que nous devons nous comporter quand il s'agit d'entreprendre quelque chose, ou de se désister de quelque entreprise.

MD 6,1,2 Dieu vous a mis dans la retraite et dans un lieu saint, et dans sa maison même, où il rassemble ceux qu'il a choisis pour être à lui; si vous en sortez, ce ne doit être que parce que Dieu le veut et qu'il vous l'ordonne, pour conserver la vie de Jésus-Christ dans les coeurs de ceux dont vous êtes chargés, ou pour quelque autre besoin. L'éloignement que vous devez avoir de tous ceux qui vous sont étrangers vous doit faire craindre de sortir de votre retraite et d'abandonner la société de vos Frères: lieu qu'il vous a destiné pour votre demeure ordinaire.

MD 6,2,1 ***2e Point***

Saint Joseph, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus demeurèrent en Égypte si inconnus, qu'il ne paraît pas qu'on y ait jamais entendu parler d'eux; et l'Évangile ne nous dit rien ni d'eux, ni de ce qu'ils ont fait en ce pays-là pendant tout le temps qu'ils y ont resté; nous ne voyons même aucune histoire qui en ait parlé, parce qu'ils y étaient tellement cachés que personne ne savait qu'ils y étaient. La vie abjecte et inconnue était celle qui agréait le plus à cette sainte famille et celle que le Père éternel avait destinée à Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il s'employât à la prédication de son Évangile et à la conversion des âmes, qui était la première fin de sa venue. Sa longue retraite servit comme de préparation à sa vie apostolique.

MD 6,2,2 Lorsque vous êtes obligés de sortir de votre retraite pour agir dans le monde, vous y devez être aussi de telle manière que qui que ce soit ne vous

MD 6,1,1 1. Mt 2,13; 2,14
MD 6,1,1 2. Jn 6,38

y connaisse. Que ceux mêmes à qui vous donnez des instructions ignorent jusqu'à votre nom; ne vous mettant en peine dans votre classe que de vous acquitter de votre ministère, en ce que Dieu exige de vous à l'égard de vos disciples, et de faire en sorte de leur procurer l'esprit du christianisme, par ce moyen. A l'exemple de cette sainte famille, vous ne ferez point parler de vous dans le monde; vous ne serez que comme des passants, uniquement occupés à l'oeuvre de Dieu, et à faire vivre Jésus dans les âmes de ceux qui ne le reconnaissent pas.

MD 6,3,1 ***3e Point***

Aussitôt *après la mort d'Hérode, un ange avertit saint Joseph de retourner en Judée, et de s'y établir* pour y rester toujours avec la sainte Vierge et l'Enfant Jésus. Cet avertissement lui suffit, et il fut si prompt à exécuter ce que Dieu souhaitait de lui, *qu'il se leva dans le moment, et prenant avec lui la mère et l'enfant, il partit en toute diligence*[1]. Admirable fidélité de saint Joseph à l'ordre de Dieu!

MD 6,3,2 Soyez fidèles, à l'exemple de ce grand saint, à faire tout ce que Dieu voudra de vous, considérant que c'est par son ordre que vous devez vous conduire en toutes choses; et ainsi, soyez exacts à tout quitter aussitôt que la cloche sonne pour vous appeler à quelques exercices, et que rien ne soit capable de vous retenir. Quand vous avez achevé ce que vous devez à votre emploi, donnez-vous de garde de retarder et de vous arrêter à quoi que ce soit; hâtez, autant qu'il est possible, votre retour. Le même Dieu qui vous avait appliqués à cet emploi vous en retire: en faut-il davantage? Vous devez faire paraître en toute occasion que vous êtes dépendants de Dieu, et qu'au premier signe vous êtes bien aises d'aller où il vous appelle.

MD 7 **Pour le 1er dimanche après la fête des Rois (Lc 2,40-52)**

De la nécessité de l'obéissance

MD 7,1,1 ***1er Point***

L'Évangile de ce jour rapporte que *saint Joseph et la sainte Vierge étant allés avec Jésus, âgé de douze ans, à Jérusalem, pour y célébrer la fête de Pâque, lorsqu'ils s'en retournèrent, après que les jours de la fête furent passés, Jésus demeura dans Jérusalem. Ses parents revinrent sur leurs pas pour le chercher, et l'ayant trouvé au milieu des docteurs, ils le ramenèrent avec eux à Nazareth, où il leur était soumis*[1], nous dit saint Luc. C'est tout ce que l'Évangile nous apprend de son séjour à Nazareth, jusqu'au temps qu'il en sortit pour annoncer le royaume de Dieu. Admirable leçon pour tous ceux qui sont chargés d'instruire les autres des vérités chrétiennes. Jésus-Christ s'est disposé, par la soumission et par l'obéissance, à accomplir le grand ouvrage de la rédemption des hommes et de la conversion des âmes; parce qu'il savait que rien n'est capable de la procurer plus utilement, et plus sûrement, que lorsqu'on s'y est préparé pendant longtemps par les pratiques d'une vie humble et soumise. C'est ce qui faisait que, dans la primitive Église, et surtout dans l'Orient, on choisissait ordinairement pour évêques, des personnes qui eussent vécu longtemps sous l'obéissance.

MD 6,3,1 1. Mt 2,19-21
MD 7,1,1 1. Lc 2,42-46; 2,51

MD 7,1,2 Vous que Dieu a appelés dans un emploi qui vous engage à travailler au salut des âmes, vous devez vous préparer par une longue pratique à vous rendre dignes d'un si saint emploi, et à vous mettre en état d'y faire de grands fruits. Plus vous serez fidèles à la grâce de Jésus-Christ, qui vous veut si parfaits dans cette vertu d'obéissance, et plus aussi Dieu bénira vos travaux, parce que *quiconque obéit à ses Supérieurs obéit à Dieu même*[2].

MD 7,2,1 ***2e Point***

Ce qui doit encore vous engager à une exacte obéissance, c'est que la première fin que nous avons dû avoir en venant en cette maison, a été d'obéir à ceux qui en ont la conduite, puisque, comme dit fort bien saint Bonaventure, l'obéissance est le fondement des communautés, qui sans elle tomberaient en ruine, et que, comme dit encore excellemment sainte Thérèse, une communauté ne peut se conserver sans obéissance, et ne mérite pas même le nom de communauté, si cette vertu n'y était pas observée, quand on y pratiquerait éminemment toutes les autres vertus. Comme faisaient ces cénobites qui, au rapport de Cassien, vivant sans obéissance, furent jugés par les anciens Pères du désert, former plutôt un monstre, qu'un corps de communauté.

MD 7,2,2 La pratique de l'obéissance fut aussi la première instruction que donna l'ange à l'abbé Posthume, lorsqu'il lui apprit, par l'ordre de Dieu, que la première règle que devaient garder ceux qui vivraient en commun, était d'obéir à ceux qui leur seraient préposés pour les conduire. La raison même nous fait voir la nécessité qu'il y a d'obéir dans une société religieuse, l'obéissance étant la vertu qui met l'ordre et l'union, la paix et la tranquillité parmi ceux qui y demeurent. Et, en effet, sans elle, chacun agissant par son propre mouvement, le trouble, le désordre, le dérèglement, ne peuvent pas manquer de s'y introduire, et de la renverser de fond en comble, car *toute maison,* dit saint Marc, *où il y aura de la division tombera en ruine*[1].

Puisque l'obéissance est la plus nécessaire de toutes les vertus qu'on doit avoir dans une communauté, qu'elle soit donc celle à laquelle vous vous appliquiez plus particulièrement, parce que sans elle nous ne saurions longtemps nous soutenir dans notre état.

MD 7,3,1 ***3e Point***

Chaque état, dit saint Thomas, a une grâce particulière qui lui est propre, et nécessaire par conséquent à tous ceux qui s'y trouvent engagés, pour s'y sanctifier et pour se sauver. Cette grâce, pour chacun de vous, est la grâce de l'obéissance, parce que l'obéissance doit être le caractère des personnes qui vivent en communauté; c'est ce qui doit les distinguer de ceux qui vivent dans le monde, et qui jouissent de leur liberté. C'est pour cela que saint Laurent Justinien dit que quiconque veut entrer dans une société religieuse, doit tout d'abord se dépouiller de sa propre volonté. Saint Bernard, pour faire connaître que c'est ce dépouillement qui sanctifie, dit qu'il est signifié par ces paroles que Jésus-Christ propose dans l'Évangile comme le premier moyen de perfection, qui est *de se renoncer soi-même*[1].

MD 7,1,2 2. Cf. Lc 10,16
MD 7,2,2 1. Mc 3,25
MD 7,3,1 1. Lc 9,23

Saint Vincent Ferrier dit que Jésus-Christ ne donnera jamais sa grâce à quiconque refusera, dans la religion, de se laisser conduire par son Supérieur.

MD 7,3,2 Puisqu'on ne peut donc se sauver sans la grâce de son état, et que celle d'une personne qui vit en communauté est l'obéissance, tout son soin doit être de la posséder le plus parfaitement qu'il lui sera possible. Il est vrai que vous avez encore d'autres vertus à pratiquer pour satisfaire à votre devoir, étant engagés dans un emploi extérieur; mais assurez-vous que vous ne vous acquitterez jamais tout à fait bien de votre devoir, que vous ne possédiez parfaitement la vertu d'obéissance. C'est pourquoi vous devez vous appliquer ces paroles de saint Grégoire, pape, dans les Dialogues, que la première et principale vertu dont vous devez faire profession est l'obéissance, puisqu'elle sera en vous la source de toutes les autres, et de votre sanctification.

MD 8 **Pour le 2ème dimanche après la fête des Rois (Jn 2,1-11)**

De l'exactitude à l'obéissance

MD 8,1,1 ***1er Point***

L'Évangile de ce jour rapporte que *Jésus-Christ étant convié à des noces, avec Marie sa mère et ses disciples, et le vin venant à manquer, Jésus changea l'eau en vin à la prière de la sainte Vierge sa mère, qui dit à ceux qui servaient à table de faire tout ce que son fils leur dirait*[1]. Elle savait que la meilleure disposition qu'ils puissent apporter de leur côté pour engager Jésus-Christ à faire ce miracle, était une entière soumission à ses ordres. C'est aussi le véritable moyen dont nous puissions nous servir pour nous procurer une telle abondance de grâce, et qu'elle opère en nous des prodiges et des espèces de miracles, en nous surmontant nous-mêmes; ce qui fait dire au Sage que *le propre d'un véritable obéissant est d'emporter des victoires*[2].

MD 8,1,2 Pour que l'obéissance ait son effet, il faut qu'elle soit exacte: premièrement, eu égard à la chose qui est commandée, en sorte que celui qui obéit soit prêt à faire tout ce qui lui sera commandé, et ne témoigne pas avoir plus d'inclination pour une chose que pour une autre. Il faut pour cela travailler beaucoup à mourir à soi-même; car il est difficile de ne pas faire paraître qu'on ferait plus volontiers une chose qu'une autre. C'est en quoi il faut se vaincre pour étouffer tellement toutes ses répugnances, que celui qui commande ne puisse pas juger et discerner, s'il était possible, ce qui plaît ou ce qui déplaît à celui qui obéit.

Peut-on dire que vous ayez au-dedans et au-dehors une entière indifférence pour tout ce qu'on vous commande, ou qu'on vous pourrait commander? Êtes-vous fidèles et exacts à exécuter de point en point les ordres de vos Supérieurs? La marque la plus assurée qu'on vous en puisse donner, c'est de ne leur rien demander et de ne leur rien refuser.

MD 8,1,1 1. Jn 2,2-5

MD 8,1,1 2. Pr 21,28 (Vulgate).

MD 8,2,1 ***2e Point***

Il est remarqué ensuite, dans l'Évangile, que Jésus-Christ dit à ceux qui servaient à table, *d'emplir d'eau six cruches qui étaient là, et qui servaient aux purifications des Juifs, et qu'aussitôt ils les remplirent toutes jusqu'au haut*[1]. Ce terme *jusqu'au haut* nous fait connaître que le vrai obéissant ne fait pas seulement la chose qui lui est commandée, mais que son exactitude à la faire va jusqu'à ce point, que de la faire de la manière qu'elle lui est commandée. Ces serviteurs auraient pu croire obéir à Notre-Seigneur en remplissant à peu près les urnes qui étaient là; mais cela ne suffisait pas pour eux, parce qu'ils voulaient faire ce qui leur était commandé, avec exactitude, non seulement quant à la chose, mais aussi quant à la manière de la faire. Ce fut pourquoi *ils remplirent les urnes jusqu'au haut;* parce que, voulant obéir exactement, ils prirent le mot *emplissez* dans toute son étendue.

MD 8,2,2 C'est ainsi que vous devez en user quand vos Supérieurs vous commandent quelque chose: vous devez non seulement faire la chose, mais la faire en la manière qu'elle vous est commandée. On vous ordonne, par exemple, de faire une chose avec un instrument, si vous la faites avec un autre le croyant plus commode; vous devez vous servir du signal dans votre emploi, si vous vous servez de la voix croyant qu'il vous sera plus facile: vous obéissez bien quant à la chose, mais non pas quant à la manière; c'est ce qui ne convient pas à un religieux parfaitement obéissant. Prenez donc garde, à l'avenir, si vous voulez obéir exactement, de veiller sur vous-mêmes pour ne pas faire les choses autrement qu'elles vous seront commandées.

MD 8,3,1 ***3e Point***

Ce qu'il y a encore à remarquer touchant l'exactitude qu'on doit avoir à l'obéissance, est à l'égard du temps; car il faut, pour bien obéir, faire les choses au temps prescrit, et non avant ni après; parce que l'exactitude dans ce qui regarde le temps est aussi nécessaire pour rendre l'obéissance parfaite, que pour ce qui regarde la chose commandée et la manière de la faire. C'est ce qu'a observé Jésus-Christ dans sa conduite, aussi bien que ceux qui servaient dans le festin des noces. En effet, Jésus-Christ fait connaître, dans cet endroit de l'Évangile, qu'il ne voulut faire ce miracle que dans le temps que son Père le lui avait prescrit, lorsqu'il dit à la sainte Vierge, sa mère, *(que son heure),*
c'est-à-dire l'heure de faire ce miracle, *n'était pas encore venue*[1]. Ceux qui servaient à table *remplirent les cruches d'eau* aussitôt que Jésus-Christ le leur eut dit; *ils puisèrent de cette eau changée en vin, ils en portèrent au maître d'hôtel pour en goûter*[2], au moment même que le Sauveur le leur ordonna.

MD 8,3,2 Ayez la même exactitude quand on vous commandera quelque chose, parce que Dieu veut la chose qui vous est commandée dans un temps fixe, et non pas dans un autre qui soit à votre choix. Vous sonnez, par exemple, un exercice plus tard, ou vous y allez lorsqu'il est commencé, ou bien vous

MD 8,2,1 1. Jn 2,6; 2,7
MD 8,3,1 1. Jn 2,4
MD 8,3,1 2. Jn 2,8

vous levez plus matin qu'il n'est réglé, vous ne pratiquez point alors exactement l'obéissance, parce que vous ne faites point la chose précisément à l'heure qui vous est marquée, et alors vous n'êtes pas censé obéir comme vous le devez, parce que la circonstance du temps fait partie de l'exacte et ponctuelle obéissance.

MD 9 **Pour le 3ème dimanche après la fête des Rois (Mt 8,1-13)**

De la foi qu'on doit faire paraître dans l'obéissance

MD 9,1,1 ***1er Point***

Un centenier ayant chez lui un serviteur malade, selon qu'il est rapporté dans l'Évangile de ce jour, *pria Jésus-Christ de venir pour lui rendre la santé.* Mais ayant pensé ensuite qu'il était inutile que Jésus se donnât cette peine, et qu'il lui suffisait de commander à ce serviteur d'être guéri, afin qu'il le fût, aussitôt ce centenier alla lui-même au-devant du Sauveur pour lui représenter *qu'un seul mot de sa part suffisait pour guérir le malade. Jésus, admirant la foi du centenier, dit qu'il n'en avait point trouvé de si grande dans tout Israël*[1]. Ce centenier nous fait connaître l'excellence de l'obéissance animée et soutenue par la foi. En effet, ceux qui obéissent à leur Supérieur, et dans la vue que c'est à Dieu même qu'ils obéissent, relèvent si fort leur obéissance par cette vue de foi, qu'elle devient un acte de religion des plus éminents qu'on puisse produire en ce monde, puisqu'elle s'adresse directement à Dieu, voilé sous la forme d'un homme faible et mortel, mais revêtu de l'autorité divine.

MD 9,1,2 Ce fut un tel acte que produisit ce centenier lorsque, ne voyant en Jésus-Christ que l'extérieur d'un homme du commun, il fut vivement persuadé que, pour faire des miracles tels qu'était celui de la guérison de son serviteur, il avait la même autorité que Dieu, et par conséquent qu'il était Dieu.

Obéissez-vous avec ce sentiment, et cette vue pure et simple? Est-ce à un Dieu, caché sous la figure de l'homme que vous obéissez, et qui ne vous peut commander que par la puissance de Dieu qui est en lui? Cette vue de foi est-elle le seul motif qui vous fait soumettre promptement et aveuglément? Ce n'est que par ce seul motif que votre obéissance peut être dégagée de toute vue humaine.

MD 9,2,1 ***2e Point***

Le centenier dit à Jésus qu'il ne fallait qu'une de ses paroles pour guérir son serviteur, et c'est ce qu'il prouve par sa propre conduite à l'égard des soldats de sa compagnie, auxquels il n'avait qu'un mot à dire pour être obéi sur-le-champ[1], d'où on doit conclure que si des hommes, par une pure considération humaine, sont si soumis à un autre, qu'ils regardent comme leur chef, à combien plus forte raison, ceux qui se sont donnés à Dieu, et qui ne doivent se conduire que par son esprit, sont-ils obligés de faire sur-le-champ tout ce qui leur est prescrit par leurs Supérieurs, n'ayant que Dieu en vue dans le recours qu'ils ont à eux, persuadés que c'est Dieu qui leur commande en leurs personnes.

MD 9,1,1 1. Mt 8,5-10
MD 9,2,1 1. Mt 8,8; 8,9

MD 9,2,2 Ne vous faut-il qu'un mot ou un signe de votre Supérieur pour vous faire tout quitter ou tout faire sur-le-champ, par ce seul motif que ce mot est la parole de Dieu, et que ce signal est le signal de Dieu même? Cette simple vue de foi fait que celui qui obéit s'élève au-dessus de lui-même pour ne regarder que Dieu, où souvent il ne paraît pas, et pour se dépouiller de tous les sentiments que la nature lui peut suggérer.
Renouvelez en vous, de temps en temps, cette vue de foi dans l'obéissance et, pour vous en bien pénétrer, adorez souvent Dieu dans ceux qui vous commandent.

MD 9,3,1 ***3e Point***

Le centenier avait bien raison; car aussitôt qu'il crut que Jésus pouvait guérir son serviteur avec une seule de ses paroles, *son serviteur fut effectivement guéri*[1] et cette grâce fut accordée à l'excellence et à la vivacité de sa foi. Il ne faut de même qu'une parole, de la part d'un Supérieur, à un homme véritablement obéissant et animé d'une foi vive, pour faire en lui de grands miracles, et y opérer les effets les plus surprenants de la grâce. L'obéissance ainsi pratiquée fait que celui qui obéit ne réplique rien à celui qui commande, et ne trouve point de difficulté à exécuter ses ordres; et quoique la chose commandée soit difficile à exécuter, l'amour avec lequel il l'exécute la lui fait agréer, et lui fait tout faire avec plaisir; et par ce moyen, il acquiert une simplicité d'enfant, qui ne sait ni discerner, ni raisonner, parce que la simplicité avec laquelle il obéit, fait que son esprit éclairé d'une vue droite vers Dieu, étouffe en lui toutes les vues et toutes les raisons humaines.

MD 9,3,2 Est-ce ainsi que vous obéissez? N'avez-vous aucunes raisons à alléguer, pour vous dispenser de faire ce qu'on vous commande? Si vous n'en apportez pas au-dehors et de bouche, votre esprit ne se contente-t-il pas souvent à s'entretenir de celles qui lui semblent bonnes, et qu'il croit meilleures et plus à suivre que ce qui lui est dit par son Supérieur? Faites attention que ce n'est pas par raison qu'on obéit, mais par grâce et par une simple vue de foi, et que, qui écoute la raison, agit en homme et non pas en disciple, docile à la voix de Jésus-Christ, qui doit se conduire toujours par esprit de foi.

MD 10 **Pour le 4ème dimanche après la fête des Rois (Mt 8,23-27)**

De la fidélité qu'on doit avoir à l'obéissance, nonobstant les tentations les plus violentes

MD 10,1,1 ***1er Point***

Jésus étant dans une barque, il se leva sur la mer une si grande tempête que la barque était couverte de flots. Ses disciples l'en ayant averti, il se leva, et commanda aux vents et à la mer de s'apaiser, et il se fit un grand calme, ce qui étonna si fort ceux qui étaient présents, qu'ils disaient: Quel est cet homme à qui les vents et la mer obéissent[1]? C'est être dans la barque avec Jésus et ses disciples, que d'être dans une communauté régulière, parce que ceux qui y demeurent, ayant quitté le monde pour suivre Jésus, se sont

MD 9,3,1 1. Mt 8,13
MD 10,1,1 1. Mt 8,23-27

ainsi mis sous sa conduite et au nombre de ses disciples, et y sont à couvert des vagues de la mer orageuse de ce monde, c'est-à-dire d'un grand nombre d'occasions qu'on y a d'offenser Dieu.

MD 10,1,2 On n'y est cependant pas exempt de peines et de tentations. Les plus dangereuses et les plus nuisibles sont celles qui portent à ne pas obéir, ou à ne pas obéir de la manière dont il le faut faire; parce que, comme on ne doit être venu dans une communauté que pour obéir, dès qu'on s'éloigne de l'obéissance, on se prive des grâces dont on a besoin pour se maintenir dans son état. C'est pourquoi il est de conséquence que les personnes qui vivent en communauté aient en main les moyens de se précautionner contre ces sortes de tentations.

MD 10,1,3 Il est donc bien à propos que vous, qui y êtes tous les jours exposés, ayez des remèdes qui vous garantissent de leurs mauvaises suites. C'est à quoi vous devez mettre tout votre soin et toute votre application, parce que de là dépend ordinairement votre fidélité à votre vocation. Ce que vous devez donc le plus demander à Dieu, c'est qu'il vous apprenne à obéir, et à bien obéir, nonobstant les obstacles et les difficultés que le démon fera naître en vous pour vous en dégoûter.

MD 10,2,1 ***2e Point***

Les tentations et les difficultés les plus considérables et les plus ordinaires contre l'obéissance sont, ou à l'égard de celui qui commande, ou à l'égard de ce qui est commandé. Celles qui ont rapport à celui qui commande viennent de ce qu'on ne le regarde que comme un homme, quoiqu'il nous tienne la place de Dieu, et il ne doit être alors considéré qu'en cette qualité, parce qu'*il n'y a point de puissance,* dit saint Paul, particulièrement lorsqu'il s'agit d'ordonner, de commander ou de défendre quelque chose qui concerne le salut, *qui ne soit de Dieu*[1]. Et c'est sans doute pour le faire concevoir aux hommes et leur en faire souvenir, que dans la plupart des endroits où Dieu fait quelque ordonnance dans l'Ancien Testament, il ajoute, après l'avoir faite: *Je suis le Seigneur,* ou *Je suis le Seigneur votre Dieu*[2].

MD 10,2,2 Et comme on ne peut se dispenser d'obéir à Dieu, on ne peut par conséquent, dans une communauté, manquer à l'obéissance à l'égard de ses Supérieurs, qu'on ne se rende coupable de l'obéissance à l'égard de Dieu. C'est ce qui fait que, quelque peine qu'on ait contre un Supérieur, cette peine ne doit regarder que la personne et non pas sa qualité, parce qu'en lui obéissant, ce n'est pas à lui personnellement, mais c'est à Dieu qu'on obéit.

Ne prétextez donc plus vos peines contre vos Supérieurs pour vous dispenser de leur obéir, car ce serait les faire retomber sur Dieu même.

MD 10,3,1 ***3e Point***

La seconde sorte de tentation et la plus ordinaire contre l'obéissance qu'on doit à ses Supérieurs est qu'on ne peut pas faire ce qu'ils commandent, parce qu'il est trop difficile et qu'on y a trop de répugnance. Mais aucune de ces deux raisons ne doit empêcher d'obéir, si on considère que ce qui est commandé et ce qu'on fait en obéissant est la volonté de Dieu. *Dieu sait ce*

MD 10,2,1 1. Rm 13,1; 13,2
MD 10,2,1 2. Lv 11,44

que vous pouvez faire, et il n'est pas capable de vous ordonner des choses qui sont au-dessus de vos forces[1]. Si elles sont difficiles en elles-mêmes, c'est à lui à vous donner la facilité de les exécuter; car *c'est à Dieu,* dit saint Paul, *à nous donner, non seulement la volonté de faire le bien, mais aussi la grâce de l'accomplir*[2]; et une volonté prévenue et soutenue de la grâce de Dieu pour le bien ne trouve rien de difficile dans l'exécution, parce que Dieu aplanit toutes les difficultés qui s'y rencontrent. C'est ce qui a paru dans les inférieurs qui se sont jetés dans le feu sans en ressentir aucun mal, ou qui ont fait d'autres choses aussi difficiles que celles-là au premier commandement de leurs Supérieurs. Jésus-Christ n'a-t-il pas fait par obéissance une chose bien difficile pour lui, lorsqu'il est mort sur une croix pour les péchés de tous les hommes?

MD 10,3,2 Il faut aussi bien vaincre ses répugnances que ses difficultés à l'égard des choses commandées; car ne vouloir obéir qu'en des choses auxquelles on a de l'inclination, c'est vouloir faire sa volonté et non pas celle de Dieu. On doit être cependant persuadé que c'est la volonté de Dieu qu'on fait en obéissant, comme nous l'apprenons de saint Paul, qui, parlant à ceux qui sont obligés d'obéir, leur dit: *Faites de bon coeur tout ce que vous ferez, comme obéissant, non pas aux hommes, mais à Dieu*[3]. Cassien dit aussi qu'il faut faire ce que commandent les Supérieurs, comme si c'étaient des commandements que Dieu eût donnés du haut du Ciel, auxquels sans doute, si on les regardait comme tels, on ne manquerait pas d'être fidèle.

MD 11 Pour le 5ème dimanche après la fête des Rois (Mt 13,24-30)

De l'excellence et du mérite de l'obéissance

MD 11,1,1 *1er Point*

Comme l'obéissance est une source de grâces dans une personne religieuse, elle peut être comparée *au bon grain semé dans un champ*[1], qui profite beaucoup à son maître. C'est en effet cette vertu qui, dans des personnes consacrées à Dieu, fait tout le mérite de leurs actions, en sorte que, quelque bonnes qu'elles soient, elles n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont accompagnées d'obéissance. Ainsi, on peut dire que ce qui fait l'ornement de leurs actions, c'est l'obéissance, et quelque saintes qu'elles soient en elles-mêmes, si ce n'est pas l'obéissance qui leur donne l'éclat, elles n'ont qu'une beauté apparente, capable, à la vérité, d'éblouir ceux qui ne voient pas les choses avec les yeux de la foi, mais dont les personnes éclairées voient tout le faux et toute la vanité.

MD 11,1,2 Que ceux qui sont sous l'obéissance prennent garde qu'on ne dise d'eux ce qui est dit des scribes et des pharisiens, selon l'oracle de la vérité: que c'étaient *des sépulcres blanchis, bien ornés au-dehors, et beaux à voir, si on ne les regardait qu'à l'extérieur, mais qui au-dedans n'étaient remplis que d'os de morts et de corruption*[2]; car, on pourrait dire la même chose à leur égard, si leurs actions n'étaient pas faites toutes par la conduite de l'obéis-

---

MD 10,3,1 1. 1 Co 10,13
MD 10,3,1 2. Ph 2,13
MD 10,3,2 3. Ep 6,7
MD 11,1,1 1. Mt 13,27
MD 11,1,2 2. Mt 23,27

sance: elles seraient vertueuses, selon les apparences, mais, dans la vérité, elles auraient un mauvais fond, et seraient tout à fait désagréables à Dieu, n'étant point animées par la vertu qui seule doit les soutenir. Et cette vertu, c'est l'obéissance, sans laquelle ces actions, bonnes aux yeux des hommes, ne sont qu'un corps sans âme, et ne peuvent être regardées comme les actions d'une personne religieuse.

MD 11,2,1 ***2e Point***

Il arrive quelquefois qu'une action qui semble faite par obéissance, n'étant pas en tout conduite et réglée par cette vertu, parce qu'on y manque en quelque chose prescrite par le Supérieur, soit dans le temps, soit dans la manière de la faire, cette action, dis-je, dégénère de ce qu'elle était, et devient, par ce défaut, une action de propre volonté, et ce manquement est *l'ivraie que le démon a semée parmi le bon grain*[1]. C'est sans doute, une chose bien fâcheuse qu'une action qui est bonne par elle-même, devienne mauvaise, parce qu'il y manque cette circonstance, et que ce seul manquement est ce qui la rend désagréable à Dieu. C'est ce qui fait voir combien est grande la vigilance qu'un religieux doit avoir sur sa conduite, afin que ses actions soient telles qu'elles doivent être pour plaire à Dieu.

MD 11,2,2 Prenez donc garde que tout ce que vous faites soit dirigé par l'obéissance, et qu'il n'y ait pas dans vos actions la moindre circonstance qui ne se ressente de cette vertu; car Dieu n'a guère d'égard à une action, quoique faite en elle-même par obéissance, si on n'est exact à n'y manquer en rien de ce qui est ordonné par celui qui commande; d'autant que, selon un axiome des philosophes, pour rendre une action bonne, il faut que tout en soit bon, au lieu qu'un petit défaut la rend une action mauvaise. Ce n'est pas cependant un petit défaut de ne pas obéir comme on le doit, puisque c'est manquer de respect pour Dieu, et n'avoir pas pour lui l'estime qu'on doit en avoir.

MD 11,3,1 ***3e Point***

Le meilleur moyen pour faire exactement ce qui est ordonné par celui qui commande est d'avoir plus d'estime pour l'obéissance, qui doit relever l'action qu'on fait, que pour l'action même, parce qu'une action, quelque éclatante qu'elle soit par elle-même, séparée de l'obéissance, n'est nullement estimée de Dieu, étant dénuée de ce qui fait tout son mérite; au lieu qu'une action qui paraîtrait de peu de valeur, devient très considérable devant Dieu, par l'exactitude qu'on a à la faire dans un esprit d'obéissance. Ainsi, ce qui fait le mérite d'une personne engagée dans une communauté religieuse n'est pas la qualité des actions qu'elle y fait, mais l'excellence de l'obéissance avec laquelle elle les fait, et c'est ce qui doit distinguer le religieux d'avec le séculier: les actions de celui-là étant sanctifiées parce qu'elles sont faites par obéissance, au lieu que, dans celui-ci, les actions ne sont sanctifiées que par le mérite qu'elles ont en elles-mêmes.

MD 11,3,2 Examinons donc si l'obéissance est le motif et la règle de notre conduite: c'est à quoi nous devons mettre toute notre attention. Ce qui nous prouve encore plus sensiblement l'excellence de la vertu que nous méditons ici, c'est qu'elle rectifie tout, et que ce qu'il y a de plus mauvais devient par son moyen agréable à Dieu, lorsque nous en ignorons invinciblement le mal, et

MD 11,2,1 1. Mt 13,25

que nous y procédons de bonne foi et avec simplicité, n'ayant en vue que le seul motif d'obéir à Dieu.

MD 12 **Pour le 6ème dimanche après la fête des Rois (Mt 13,31-35)**

Des grands fruits que produit ce qu'on fait par obéissance, quoiqu'en soi-même il paraisse peu de chose

MD 12,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit aujourd'hui dans l'Évangile que *le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé qui est la plus petite de toutes les graines, et qui cependant, quand elle a poussé, devient un arbre, en sorte que les oiseaux du ciel viennent se reposer sur ses branches*[1].

On peut dire la même chose de ce qu'on fait par obéissance; quoique souvent ce soit peu de chose en apparence, c'est cependant une chose bien considérable, parce qu'on la fait par obéissance; manger, par exemple, ou ramasser les miettes sur la table, balayer une place, nettoyer la vaisselle, attacher une épingle: toutes ces actions paraissent peu de chose en elles-mêmes; mais lorsqu'elles se font par obéissance, elles deviennent des actions fort relevées, parce qu'elles ont Dieu pour objet, puisque c'est à Dieu même qu'on obéit en les faisant; ce qui fait que cette vertu est celle de toutes qui approche le plus des vertus théologales: car elle a la foi pour principe et pour guide, elle est toujours accompagnée de l'espérance et de la confiance en Dieu, et elle est une production de la charité et du pur amour de Dieu.

MD 12,1,2 *Les oiseaux même du ciel,* c'est-à-dire les vertus que possèdent les saints dans le Ciel, *se reposent*[2] en ceux qui obéissent; car ils jouissent d'une joie, d'une consolation et d'une paix intérieure qui ne se peut exprimer, et qui ne se trouve aussi parfaitement dans aucunes personnes sur la terre, que dans ceux qui obéissent dans la seule vue de Dieu. *Éprouvez combien le Seigneur est doux*[3], et combien ce qu'on vous dit est véritable, vous qui devez mettre pendant toute votre vie votre affection à obéir.

MD 12,2,1 ***2e Point***

On pourrait attribuer à l'obéissance ce que Salomon dit de la sagesse, que *tous les biens sont venus en nous avec elle*[1]. En effet, celui qui obéit par esprit de religion possède en soi toutes les vertus. *Il est humble,* parce qu'il faut l'être pour être soumis; *il est doux,* parce que, quelque peine que fasse ce qu'on commande, il ne faut point se plaindre; *il est silencieux,* parce qu'un homme obéissant a perdu l'usage de la parole, et ne sait autre chose que de faire ce qu'on lui commande, sans rien répliquer; *il est patient, parce qu'il souffre tout*[2] et porte tous les fardeaux qu'on lui impose; il est charitable à l'excès, parce que l'obéissance lui fait tout entreprendre pour le bien du prochain. C'est ce qui fait que saint Bonaventure dit que, dans une communauté, l'obéissance doit avoir part à tout ce qui s'y fait, et que

MD 12,1,1 1. Mt 13,31; 13,32
MD 12,1,2 2. Mt 13,32
MD 12,1,2 3. Ps 34,9
MD 12,2,1 1. Sg 7,11
MD 12,2,1 2. 1 Co 13,4-7

sans elle toutes les meilleures actions cessent d'y être bonnes. Les jeûnes mêmes, qui sont d'un si grand mérite devant Dieu, sont réprouvés lorsque c'est la propre volonté qui en est le motif, parce qu'alors on se rend propriétaire d'une action sur laquelle Dieu a un souverain domaine, et à l'égard de laquelle l'homme n'a aucun droit que de faire ce que Dieu demande de lui.

MD 12,2,2 On doit s'estimer heureux d'être dans un état qui engage à l'obéissance, et il la faut regarder en soi comme la mère et le soutien de toutes les autres vertus. Mais si on veut que cela soit effectivement, il est nécessaire de la pratiquer avec plus de perfection qu'il vous sera possible; car Dieu ne fait cette grâce qu'à ceux qui n'ont plus de propre volonté, et qui regardent la sienne comme la règle et le principe de toute leur conduite.

MD 12,3,1 ***3e Point***

Le principal fruit que produit l'obéissance dans une personne religieuse est qu'elle lui procure la perfection de son état, l'y affermit, et l'y fait persévérer. En effet, rien n'aide tant les hommes à s'acquitter des devoirs de la religion, dit saint Dorothée, que de rompre leur propre volonté, et c'est le moyen le plus propre dont ils puissent se servir pour acquérir toutes sortes de vertus; parce qu'en rompant souvent leur propre volonté, ils ont une grande facilité à dompter leurs passions et leurs inclinations, et à posséder l'impassibilité de l'âme en toute sorte d'occasion, dans laquelle consiste la plus haute perfection. C'est ce qui fait dire à Cassien qu'on a dans la religion d'autant plus de pureté de coeur et de ferveur, qu'on fait plus de progrès dans l'obéissance; et saint Ignace, dans la troisième partie de ses Constitutions[1], dit qu'il est non seulement expédient, mais même très nécessaire dans sa communauté, que tous pratiquent parfaitement l'obéissance pour y avancer dans la vertu et dans la perfection de leur état.

MD 12,3,2 Rien aussi ne le rend plus solide et plus ferme par le respect et l'amour qu'elle donne pour toutes les observances de la religion, qui sont les voies assurées pour posséder pleinement l'esprit de son état, et pour y persévérer; car, d'où vient qu'on n'y persévère pas? N'est-ce pas parce qu'on cesse d'avoir de l'amour pour les Règles et pour les pratiques de la communauté, qu'ensuite on s'en dégoûte, et qu'enfin on ne les fait qu'avec peine?
Concluez de là de quelle conséquence il est que vous vous affectionniez surtout et que vous mettiez votre principale application à pratiquer l'obéissance puisque, selon Sévère Sulpice, elle est la première et la principale de toutes les vertus qui font l'ornement d'une communauté. Assurez-vous que vous n'aimerez votre état, et que vous n'en aurez l'esprit, qu'autant que vous serez fidèles à l'obéissance.

MD 12,3,1 1. Chap. 1. Paragraphes 21. 22. 23.

MD 13

Pour le dimanche de la Septuagésime (Mt 20,1-16)

Du besoin qu'ont les personnes consacrées à Dieu d'être exercées dans la pratique de l'obéissance

MD 13,1,1

1er Point

Il y a beaucoup de personnes engagées dans les communautés, à qui on pourrait demander, avec plus d'étonnement et avec plus de justice qu'à ceux qui étaient debout dans la place publique: *Pourquoi demeurez-vous ici tout le jour à ne rien faire*[1] ? Puisque s'étant consacrées à Dieu et faisant profession de travailler à la perfection de leur état, elles y demeurent cependant sans faire aucun progrès dans la vertu, et surtout dans celle de l'obéissance. Et quoiqu'elles s'y soient engagées d'une manière particulière, on ne leur en voit cependant faire aucun exercice, et il faut souvent que leur Supérieur s'accommode à leurs dispositions ou à leurs inclinations, ce qui fait qu'elles ne pratiquent point l'obéissance, ou qu'elle n'est que conditionnelle, ou qu'elle est journalière, ou qu'elle est purement humaine; ce qui fait qu'on peut dire véritablement qu'elles ne font aucun exercice de véritable obéissance. Ah! qu'elles sont à plaindre, n'étant point exercées et étant toujours nouvelles dans la pratique de la vertu!

MD 13,2,1

2e Point

Il paraît que ce désordre vient de deux sources. La première, de la part de ceux qui se sont engagés à l'obéissance, qui ne s'offrent point d'eux-mêmes pour être exercés dans la pratique de cette vertu, disant qu'ils se contentent de suivre les pratiques de la communauté, et de s'acquitter extérieurement, et quelquefois bien lâchement, de leurs petits devoirs; ce qui fait que quand on vient à leur commander quelque chose à laquelle ils ne s'attendaient pas, ils ne peuvent s'y résoudre, disant que cela est trop fort pour eux, et qu'ils ne sont point capables d'une telle épreuve. Et ainsi ils trouvent tout ce qu'on leur commande au-dessus de leur portée et de leur vertu, parce qu'ils ne se portent point à y être exercés; ou bien ce désordre se trouve en eux parce qu'ils veulent vendre trop cher leur obéissance, n'étant prêts à obéir que sous des conditions telles qu'ils jugent à propos de prescrire au Supérieur, ou que lorsqu'ils sont dans leur bonne humeur.

MD 13,2,2 Ah! qu'on est malheureux quand on est obligé d'obéir, et qu'on ne se porte pas volontiers à l'obéissance! Et qu'alors la pratique en devient difficile!

MD 13,3,1

3e Point

La seconde source de ce désordre vient de la part des Supérieurs qui, laissant leurs inférieurs dans une espèce d'oisiveté, ne les exercent point dans la pratique de l'obéissance. *C'est,* disent ces ouvriers oisifs, *que personne ne nous fait travailler*[1]*;* ce qui fait qu'ils n'acquièrent point cette vertu, qu'on ne se rend aisée, non plus que les autres, que par l'exercice, et avec bien plus de difficulté, parce que, pour bien s'exercer à l'obéissance, il faut se vaincre soi-même et renoncer à son propre esprit et à ses inclinations naturelles. Quand on fait quelque commandement à ces sortes d'inférieurs, les uns ne le font qu'en partie ou seulement à l'extérieur; les autres

MD 13,1,1 1. Mt 20,6
MD 13,3,1 1. Mt 20,7

répliquent ou donnent des raisons pour s'en excuser, les autres refusent absolument d'obéir.

MD 13,3,2 Ah! que ceux-là sont malheureux qui ont des Supérieurs qui ne leur donnent aucune, ou presque aucune occasion de pratiquer l'obéissance, à laquelle il est de conséquence que ceux qui en font profession soit exercés tous les jours!

MD 14 **Pour le dimanche de la Sexagésime (Lc 8,4-15)**

De trois sortes de désobéissants

MD 14,1,1 ***1er Point***

La parole du Supérieur dans une communauté est la semence de l'Évangile de ce jour, et elle est quelquefois reçue par trois sortes de personnes mal disposées. *La semence qui tombe sur le grand chemin*[1] est la parole du Supérieur reçue par ceux qui n'ont que des désirs d'obéir: ils ont, ce semble, bien de l'affection pour l'obéissance; ils en parlent bien dans les occasions, ils y excitent même les autres; mais on ne voit en eux que de la bonne volonté et point d'effet, parce qu'ils trouvent difficile tout ce qu'on leur commande. Ce qui fait qu'ils ne peuvent s'animer à la pratique et qu'ils n'obéissent pas, c'est parce que leur coeur n'a pas été disposé auparavant; et il faudrait, pour les engager à l'obéissance, que le Supérieur, lorsqu'il veut leur commander quelque chose, les prévînt auparavant pour le leur faire goûter.

MD 14,1,2 N'êtes-vous point de ce nombre? Êtes-vous toujours prêts à obéir? Disposez-y tellement votre coeur, que votre Supérieur puisse vous commander en tout temps avec confiance, et qu'il vous trouve toujours prêts à exécuter ses ordres.

MD 14,2,1 ***2e Point***

La semence qui tombe sur des pierres[1] est la parole du Supérieur reçue par ceux qui font ce qu'on leur commande, quand ils n'ont ni peines ni tentations; mais à la moindre tentation, au moindre trouble d'esprit, à la moindre peine contre leur Supérieur, les voilà renversés, et ils ne peuvent se résoudre à faire ce qu'il leur ordonne, parce qu'ils ne sont pas fondés dans la vertu, et qu'ils n'ont pas été exercés dans la pratique de l'obéissance. Ah! qu'il est de conséquence que ces personnes, faibles et sujettes à la tentation, soient bien exercées, et que les gens d'un tel caractère ont besoin d'être contredits et éprouvés!

Priez souvent vos Supérieurs de ne pas souffrir en vous ces sortes de faiblesses, et priez Dieu qu'il mette en vous un coeur toujours docile.

MD 14,3,1 ***3e Point***

La semence qui tombe entre les épines[1] est la parole du Supérieur reçue par ceux qui obéissent en tout ce qui leur plaît, et en quoi ils ne trouvent aucune difficulté; mais dès qu'ils ont quelque répugnance à ce qu'on leur commande, ils ne sauraient se porter à le faire, ne pouvant se vaincre et se faire la violence qui serait nécessaire dans l'occasion. Pour les engager à

MD 14,1,1 1. Lc 8,11; 8,12
MD 14,2,1 1. Lc 8,13
MD 14,3,1 1. Lc 8,14

obéir, il faudrait que leur Supérieur ne leur commandât que des choses qui leur fussent agréables, et qu'il s'appliquât, avant que de leur rien ordonner, à étudier leur tempérament et leurs inclinations. C'est là une obéissance toute naturelle et tout humaine, et qui, par conséquent, n'a rien de religieux ni de méritoire devant Dieu, puisqu'elle met le Supérieur dans l'obligation de demander à son inférieur ce qu'il veut faire, au lieu que c'est à l'inférieur à dire à son Supérieur: *Que voulez-vous que je fasse*[2]*?* C'est ce que vous devez toujours faire pour bien obéir.

MD 15 **Pour le dimanche de la Quinquagésime (Lc 18,31-43)**

De trois sortes de personnes qui obéissent sans avoir le mérite de l'obéissance aveugle

MD 15,1,1 ***1er Point***

L'aveugle que Jésus-Christ guérit dans l'Évangile de ce jour, et à qui le Sauveur dit: *Que voulez-vous que je vous fasse*[1]*?* est la figure de ces personnes à qui les Supérieurs sont obligés de demander ce qui leur agrée, et qui veulent examiner ce qu'on a dessein de leur ordonner avant que de se montrer disposées à l'exécuter. Et de ces religieux volontaires, il y en a de trois sortes. Les uns qui ne font qu'examiner les commandements: il faut qu'avant d'obéir ils sachent ce qu'un Supérieur veut leur commander, et qu'ils considèrent si cela leur convient, et s'ils n'auront point trop de peine à le faire; s'ils n'ont point de conditions à proposer, pour leur en rendre l'exécution plus facile et plus commode; ils ont plusieurs autres réflexions à faire, toutes naturelles.

Un homme véritablement obéissant n'examine rien, ne fait attention à rien, sinon qu'il doit obéir: la foi qui captive son esprit lui interdit toutes ces réflexions.

MD 15,2,1 ***2e Point***

La seconde sorte de ces gens qui veulent voir avant que de croire et d'obéir, sont ceux qui donnent des raisons à leur Supérieur, ou pour se dispenser d'exécuter ce qu'on leur commande, ou pour faire la chose autrement qu'elle n'est commandée, ou pour faire voir qu'une autre chose conviendrait davantage que celle que le Supérieur souhaite. La véritable obéissance n'admet point tous ces raisonnements, parce que l'obéissance est fondée sur la foi, qui est infiniment supérieure à la raison.

MD 15,2,2 C'est ce qui fait que, pour bien obéir, on n'en doit alléguer aucun. En effet, lorsqu'il faut, pour se soumettre, qu'on soit ou convaincu, ou au moins persuadé par la raison, ce n'est plus parce que Dieu commande qu'on obéit, mais parce que ce qu'il commande paraît raisonnable; et on n'agit plus en vrai obéissant, mais comme un philosophe qui préfère sa raison à la foi.

Selon laquelle des deux manières vous conduisez-vous à l'égard de vos Supérieurs? Raisonner avec eux et vouloir les emmener à vous commander ce qui est de votre goût, n'est-ce pas, en quelque façon, vous mettre au-dessus d'eux, et leur faire la loi?

MD 14,3,1 2. Ac 9,6
MD 15,1,1 1. Lc 18,41

MD 15,3,1 ***3e Point***

La troisième sorte de religieux qui ne peuvent obéir à l'aveugle sont ceux qui, par une profanation honteuse de ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, qui est l'exécution de la volonté de Dieu, présument tellement de leurs propres lumières, qu'ils entreprennent de prouver à leurs Supérieurs qu'on a tort de leur faire un tel commandement, et que ce qu'on leur commande est contre le bon sens. C'est ainsi que se comporta ce novice qui mérita d'être renvoyé par saint François, pour avoir voulu soutenir son sentiment contre celui du saint.

MD 15,3,2 Ayez horreur d'une telle conduite qui détruit l'obéissance, et regardez-la, dans une communauté, comme *l'abomination de la désolation dans le lieu saint*[1] ! L'obéissance pour être parfaite doit être aveugle, et en cette qualité, elle ne peut souffrir ni contradiction, ni raisonnement, ni examen, ni la moindre réplique.

MD 16 **Pour le jour des Cendres**

De l'esprit de pénitence dans lequel on doit entrer en recevant des cendres, et dans lequel on doit vivre pendant tout le Carême

MD 16,1,1 ***1er Point***

Le dessein de l'Église, qui veut qu'on impose aujourd'hui des cendres sur votre tête, est de vous faire connaître que vous devez entrer aujourd'hui dans un véritable esprit de pénitence. Cette sainte cérémonie étant un reste de l'ancienne discipline de l'Église, qui obligeait les pénitents publics, au commencement de leur pénitence, de recevoir des cendres sur leur tête, par la main des ministres des saints autels, à la vue de tous les fidèles; c'est dans la résolution de vous unir à cette institution de l'Église et d'y participer, que vous devez commencer ce saint jour, pour vous préparer, avec une disposition de coeur convenable, à cette pratique sainte dont l'âme est une sincère componction: c'est par là que nous devons commencer et finir cette sainte quarantaine.

MD 16,2,1 ***2e Point***

Demandez à Dieu, en recevant les cendres, cet esprit de pénitence dont vous devez être animés, et qui doit accompagner votre jeûne et le sanctifier; car c'est peu qu'un jeûne extérieur: il faut qu'il humilie l'esprit, en même temps qu'il mortifie la chair. L'effet donc que doit produire en vous la cérémonie des Cendres est que toute votre conduite se ressente de la pénitence, et que vous jeûniez des yeux, de la langue et du coeur. Des yeux, par un grand recueillement et un éloignement de tout ce qui est capable de vous dissiper; de la langue, par un silence exact qui vous sépare des créatures, pour ne vous attacher qu'à Dieu pendant ce saint temps; et du coeur, par un renoncement entier à toutes les pensées qui pourraient vous dissiper, vous distraire et interrompre votre conversation avec Dieu. Le fruit d'un jeûne chrétien est la mortification de ses sens et de ses propres inclinations, et l'éloignement des créatures.

MD 15,3,2 1. Mt 24,15

MD 16,3,1 ***3e Point***

L'Église, pour nous exciter à jeûner d'esprit, en nous privant des plaisirs des sens, et en nous détachant de toutes les satisfactions que nous pourrions trouver dans l'usage des créatures, nous fait dire, par le prêtre qui nous met des cendres sur la tête, que nous nous souvenions qu'étant hommes, *nous ne sommes que cendres, et que nous retournerons en cendres*[1]. Il n'y a rien qui nous porte plus au détachement des choses créées et à une sincère pénitence que le souvenir de la mort; c'est pourquoi l'Église veut que nous y pensions pendant tout le temps que nous serons dans les exercices de la pénitence; afin que, par cette sainte pensée, nous soyons animés à la faire avec plus d'affection et avec plus de ferveur.

MD 16,3,2 Nous mourrons, et nous ne mourrons qu'une fois; et nous ne mourrons bien et selon Dieu, qu'autant que nous aurons vécu dans la pratique de la pénitence, et que nous nous serons privés des plaisirs que goûtent les sensuels dans l'usage des créatures. Voulons-nous mourir saintement? vivons en véritables pénitents.

MD 17 **Pour le 1er dimanche de Carême**
(Mt 4,1-11)

De la tentation

MD 17,1,1 ***1er Point***

L'Évangile de ce jour nous marquant que *Jésus-Christ est allé dans le désert,* ne dit pas que c'était pour s'y retirer de la compagnie des hommes, ou pour y prier, mais *pour être tenté*[1]*;* et cela afin de nous faire connaître que le premier pas qu'on doit faire quand on veut se donner à Dieu, est de quitter le monde pour se disposer à combattre ce monde même et tous les ennemis de notre salut. C'est dans la retraite, dit saint Ambroise, qu'on doit s'attendre à être tenté et mis à bien des épreuves. C'est aussi de quoi vous avertit le Sage, en vous disant que *ceux qui s'engagent au service de Dieu, doivent se préparer à la tentation*[2]. Elle leur est, en effet, très avantageuse, car elle est un des meilleurs moyens dont ils puissent se servir, pour se dégager entièrement et du péché et de l'affection au péché.

MD 17,1,2 Avez-vous toujours cru que, pour vous donner tout à fait à Dieu, vous devez être disposés à être tentés? N'êtes-vous point surpris quand il vous arrive quelque tentation? Faites en sorte, à l'avenir, d'être toujours prêts à la recevoir, afin que vous puissiez en retirer le fruit que Dieu prétend qu'elle produise en vous.

MD 17,2,1 ***2e Point***

Ce qui doit engager une âme qui est véritablement à Dieu à être toujours préparée à la tentation, c'est parce que *la vie de l'homme,* dit Job, *est une tentation* ou, selon la version Vulgate, *un combat continuel*[1]. D'où elle peut conclure que si Dieu veut qu'elle soit tentée en ce monde, c'est parce qu'elle y doit toujours combattre contre le démon, ses passions et ses inclinations, qui ne cesseront point d'être en guerre avec elle, tant qu'elle sera

MD 16,3,1 1. Gn 3,19
MD 17,1,1 1. Mt 4,1
MD 17,1,1 2. Si 2,1
MD 17,2,1 1. Jb 7,1

en cette vie. C'est ce qui fait dire à saint Jérôme qu'il est impossible que notre âme ne soit pas tentée en cette vie, et que si Jésus-Christ notre sauveur a été lui-même tenté, nul homme ne peut espérer de passer la mer orageuse de cette vie sans être exercé par la tentation.

MD 17,2,2 Vous êtes-vous attendus à combattre continuellement contre le démon, et contre vous-mêmes, quand vous vous êtes retirés du monde? Êtes-vous toujours en garde, comme vous devez l'être, contre vous-mêmes? Avez-vous ce que vous devez avoir pour résister au démon, et pour ne vous pas abandonner aux plaisirs des sens? Soyez persuadés que c'est un grand malheur de ne pas ressentir de tentation, parce que c'est une marque qu'on ne se surmonte en rien, et qu'on se laisse facilement vaincre par ses passions.

MD 17,3,1 ***3e Point***

L'ange qui accompagne le jeune Tobie, dit au père que *parce qu'il était agréable à Dieu, il avait fallu qu'il fût éprouvé par la tentation*[1]. Cela vous doit tout à fait convaincre de la nécessité de ce genre d'épreuve; car c'est elle qui vous procurera l'abondance des grâces. Ne croyez donc pas, dit saint Chrysostome, que vous soyez abandonnés de Dieu lorsque vous êtes tentés; au contraire, c'est une des plus grandes marques que vous puissiez avoir que Dieu a un soin tout particulier de votre salut, de ce qu'il vous donne occasion de combattre et de vous exercer dans la pratique de la vertu, et, par ce moyen, de vous y affermir. Car on acquiert insensiblement une vertu sublime, lorsqu'on demeure toujours immobile et inflexible dans la pratique, nonobstant les fortes tentations dont on est assailli.

MD 17,3,2 Regardez donc comme un grand malheur de n'être pas tentés; c'est, en effet, une marque de réprobation et d'abandon de Dieu, *qui exerce ceux qu'il aime*[2], et qui se plaît à les voir tentés, comme l'ont été Job et Tobie, deux de ses plus fidèles serviteurs.

MD 18 **Pour le 2ème dimanche de Carême**
(Mt 17,1-9)

Des consolations spirituelles

MD 18,1,1 ***1er Point***

La conduite ordinaire de Dieu est qu'après les tentations et les peines intérieures, quand on les a souffertes avec patience, il prenne soin de soutenir une âme pure, par des consolations spirituelles. La manière dont Dieu nous les donne et dont nous devons nous y comporter, nous est marquée dans l'Évangile de ce jour, où est rapportée la transfiguration de Notre-Seigneur, qui est un symbole des consolations spirituelles dont Dieu favorise quelquefois les âmes qui vivent d'une vie véritablement intérieure.

MD 18,1,2 Il est dit, dans l'Évangile, que *Notre-Seigneur fut transfiguré lorsqu'il priait sur une montagne écartée et fort élevée*[1], pour nous faire connaître que c'est sur les âmes qui s'appliquent beaucoup à l'oraison, et qui aiment ce saint exercice, que Dieu répand ses consolations. Il ne faut donc pas que les âmes tièdes et lâches et peu affectionnées à l'oraison s'étonnent si elles

MD 17,3,1 1. Tb 12,13
MD 17,3,2 2. Ap 3,19
MD 18,1,2 1. Mt 17,1; 17,2

ne sont pas du nombre de celles que Dieu chérit singulièrement, et auxquelles il se communique jusqu'à la familiarité, parce qu'elles n'ont point une union intime avec lui, ne se portant point à l'exercice qui unit à Dieu, et dans lequel on apprend à goûter Dieu, et à avoir déjà, sur la terre, un avant-goût des délices du Ciel.
Rendez-vous si fidèles à ce saint exercice, que vos actions puissent être faites en esprit d'oraison.

MD 18,2,1 ***2e Point***

Dieu, qui se plaît à se communiquer aux âmes pures, qui n'ont aucune attache au péché, ne veut cependant pas qu'elles s'attachent trop à ses dons; car l'attache est un défaut qui lui donne du dégoût pour une âme, parce qu'elle témoigne par là, que ce n'est pas purement Dieu qu'elle cherche, mais le don de Dieu et sa propre satisfaction. C'est pourquoi, comme Dieu se sert de la consolation pour soutenir une âme, et lui donner lieu de respirer un peu après qu'elle a soutenu elle-même l'épreuve de la tribulation, elle doit prendre ce petit soulagement dans une simple vue du bon plaisir de Dieu, sans se complaire dans le plaisir personnel qu'elle y trouve.

MD 18,2,2 C'est à quoi manquèrent les trois apôtres qui accompagnaient Jésus-Christ sur la montagne du Thabor, et qui, peu instruits alors dans les voies de Dieu, s'arrêtaient plus aux douceurs qu'ils goûtaient dans ce mystère, qu'à contempler la grandeur et la bonté de Dieu, qui devaient occuper alors tout leur esprit et attirer toutes leurs attentions; ce qui fit que *la gloire extérieure de Jésus-Christ s'évanouit en un moment et disparut à leurs yeux*[1]. C'est ainsi que Dieu en use: il a coutume de priver du plaisir sensible qu'il y a dans la consolation, lorsqu'on y a trop d'attachement et qu'on la goûte avec trop de complaisance.

MD 18,3,1 ***3e Point***

La transfiguration de Jésus dura peu, pour nous marquer que les consolations que Dieu donne quelquefois en cette vie, ne sont qu'un rafraîchissement que Dieu procure aux âmes saintes, au milieu de leurs désolations intérieures, pour les aider à les supporter avec plus de courage, et pour augmenter leur affection, qui s'affaiblit quelquefois par l'abattement de la nature. A peine Jésus-Christ a-t-il eu quelque consolation dans sa transfiguration, *qu'il se trouve seul*[1], dénué de tout, ne lui restant point d'autres vues que de *ce qu'il devait souffrir en Jérusalem, dont il s'était entretenu avec Moïse et Élie*[2], et qui fit le sujet de *l'entretien qu'il eut avec ses apôtres en descendant de la montagne*[3]. Et cela, afin de nous faire connaître que ces sortes de consolations passagères ne doivent servir qu'à nous animer, et à nous fortifier dans l'amour des souffrances, dans l'amour des peines intérieures et extérieures, dont il ne faut pas s'attendre d'être exempt en cette vie.

MD 18,2,2 1. Mt 17,4-8
MD 18,3,1 1. Lc 9,36
MD 18,3,1 2. Lc 9,31
MD 18,3,1 3. Mt 17,9

MD 19

Pour le 3ème dimanche de Carême (Lc 11,14-28)

De l'ouverture et de la simplicité de coeur

MD 19,1,1

1er Point

L'Évangile de ce jour nous rapporte que *Jésus-Christ délivra du démon un possédé, et que le démon était muet*[1]*:* c'est-à-dire qu'il empêchait de parler celui qu'il possédait. Ce possédé guéri est la figure de ceux qui sont muets à l'égard de leur Supérieur, et qui ne lui découvrent pas le fond de leur coeur. C'est une des choses des plus nuisibles et souvent la plus nuisible à un inférieur; car comme un malade qui ne peut pas découvrir son mal ne peut être guéri, aussi celui qui ne découvre pas la plaie de son âme à son médecin spirituel, court risque de languir longtemps. Ce qui n'était d'abord qu'une légère peine d'esprit devient une forte tentation, parce qu'on n'a pas eu le courage d'en faire l'ouverture à son Directeur. Une faute ainsi recelée est suivie d'une autre faute plus grossière, et le mal devient enfin incurable pour ne l'avoir pas fait connaître dès le commencement, où rien n'était plus aisé que d'y remédier.

MD 19,2,1

2e Point

Ce qui empêche ordinairement de découvrir son intérieur à son Supérieur est l'orgueil ou le respect humain. C'est l'orgueil, parce qu'on a honte de faire voir le fond de son âme, et que notre amour-propre souffre beaucoup, quand il est obligé de faire l'aveu de certaines faiblesses; alors, il nous ferme la bouche, en nous persuadant que ce serait nous déshonorer que de parler sincèrement à un Supérieur, qui pourrait, par cet endroit, prendre de mauvaises impressions de notre conduite. C'est ce que le démon ne manque guère de nous inspirer dans ces occasions, où il a soin de grossir les objets à nos yeux, pour nous empêcher de passer par-dessus la petite confusion qu'il y a à convenir de ses fautes. Le remède à cette fâcheuse idée est d'aimer l'humiliation qui se rencontre dans l'ouverture de coeur, et de s'acquitter de ce devoir, comme d'un moyen qui sert beaucoup à humilier et de dire simplement et d'abord au Supérieur, tout ce qu'il y a de plus humiliant dans le compte qu'on lui rend de sa conscience.

MD 19,3,1

3e Point

La seconde raison qui est cause ordinairement qu'on a peine à se découvrir à son Supérieur est le respect humain. Faisant réflexion que la faute dont il s'agit regarde le Supérieur même, auquel on doit se faire connaître, on ne sait comment s'y prendre. On craint de lui faire de la peine, et quelquefois on se détermine à ne rien dire. Mais quoi de plus frivole que cette raison? Quoi de plus mal fondé que cette crainte? car, il arrive ici tout le contraire de ce qu'on s'était imaginé. Un Supérieur à qui un inférieur découvre tout ce qui se passe en lui, quelque rapport que cela ait, soit à lui, soit à d'autres, doit avoir et a en effet ordinairement, une affection et une estime toute particulière pour celui qui lui fait une telle confidence. Il est insensible comme une pierre sur tout ce qui le touche, et ne se met en peine de tout ce qu'on lui dit, que pour y apporter le remède qu'il croit être le plus convenable.

MD 19,1,1 1. Lc 11,14

MD 19,3,2 Regardez donc, à l'avenir, toutes les pensées qui vous pourraient venir dans l'esprit pour vous empêcher de vous découvrir simplement à ceux qui vous conduisent, comme des tentations du démon, et des plus dangereuses et des plus nuisibles au bien de votre âme.

MD 20 **Pour le 4ème dimanche de Carême**
(Jn 6,1-15)

De l'abandon à Dieu dans les peines et les sécheresses

MD 20,1,1 ***1er Point***

Il semble que Jésus-Christ veuille insinuer, dans cet Évangile, qu'il y a des occasions de peines et de sécheresses dans lesquelles les âmes ne peuvent tirer beaucoup de secours des hommes, soit qu'ils n'ont pas assez de lumières naturelles ou acquises par l'expérience, soit parce que Dieu ne leur donne pas une assez grande abondance de grâces pour qu'ils puissent soulager ceux qui sont dans de telles dispositions. Elles ne doivent pas cependant pour cela cesser de s'adresser à eux, parce que c'est l'ordre de Dieu, et qu'ils peuvent toujours les aider en quelque chose. Comme dans cette rencontre, *Jésus-Christ ne laissa pas que de s'adresser à ses disciples pour leur dire qu'ils pourvussent aux besoins de ce peuple;* quoiqu'ils ne l'eussent pu faire, *il se servit cependant d'eux pour distribuer le pain qu'il avait multiplié pour nourrir tout ce monde*[1].

MD 20,1,2 C'est ainsi que Dieu veut que vous vous adressiez toujours à ceux qui vous conduisent, signifiés par les apôtres dans cet Évangile, quoiqu'il y ait des temps, et que vous vous trouviez quelquefois dans des états où le recours que vous avez à eux paraît vous être peu utile; Dieu voulant que vous usiez toujours, autant qu'il est en vous, des moyens ordinaires qu'il vous donne pour vous conduire, quand même ce serait sans aucun succès.

MD 20,2,1 ***2e Point***

Lorsque, dans vos peines, vous avez eu recours à ceux qui vous conduisent, et qui n'ont pu y apporter le remède convenable, Dieu veut alors que vous vous teniez dans un entier abandon à sa conduite, attendant de lui et de sa seule bonté tout le secours dont vous avez besoin, à l'exemple de cette troupe de gens qui étaient venus à Jésus-Christ, et qui attendirent patiemment qu'il pourvût à leur subsistance, sans même s'être mis en peine de lui représenter leurs besoins.

MD 20,2,2 Vous devez être, en effet, persuadés que *Dieu ne permettra pas que vous soyez tentés et peinés au-dessus de vos forces*[1]. Quand les hommes ne peuvent rien, c'est alors que Dieu fait tout de son côté, faisant paraître en même temps et sa puissance et sa bonté avec éclat. C'est pourquoi vous devez vous abandonner à Dieu, comme firent ces gens qui suivirent Notre-Seigneur, ou pour souffrir autant qu'il lui plaira, comme étant un avantage pour vous, ou pour être mis hors de peine par tels moyens que Dieu jugera vous être les plus avantageux sans vous embarrasser l'esprit pour vous mettre en repos par vos propres soins, qui souvent seraient inutiles.

MD 20,1,1 1. Mt 14,16-19.
MD 20,2,2 1. 1 Co 10,13.

MD 20,3,1 ***3e Point***

Il arrive ordinairement qu'après s'être ainsi abandonné à Dieu, il fait sentir des effets tout extraordinaires de sa bonté et de sa protection, comme il en donne des marques dans l'Évangile de ce jour, *en multipliant les cinq pains et les deux petits poissons qui lui furent présentés, de telle manière, qu'après que cinq mille hommes, sans compter les petits enfants, en furent rassasiés, il y en eut encore beaucoup de reste*[1].

MD 20,3,2 Assurez-vous donc que, quand vous vous serez mis entre les mains de Dieu pour souffrir tout et autant qu'il lui plaira, s'il vous laisse dans la peine, il vous aidera par sa grâce, à soutenir cette épreuve peut-être d'une manière non sensible ou qu'il vous en retirera par des moyens imprévus, et lorsque vous vous y attendrez le moins. C'est ce que David assure avoir éprouvé en lui-même, lorsqu'il dit: *J'ai attendu le Seigneur avec une grande patience, et enfin il m'a écouté; il a exaucé mes prières et m'a tiré d'un fond de misères et et d'un abîme. Il a affermi mes pieds sur la pierre, et il a conduit mes pas. Plusieurs personnes, voyant cette merveille, ont appris à craindre Dieu et mettre à toute leur confiance en lui*[2].

MD 21 **Pour le dimanche de la Passion**
(Jn 8,46-59)

Dans quel esprit on doit écouter et recevoir les paroles de ses Supérieurs

MD 21,1,1 ***1er Point***

C'est avec beaucoup de raison que Jésus-Christ se plaint des Juifs, aujourd'hui dans l'Évangile, de ce *qu'ils ne croient pas à ses paroles, quoiqu'il ne leur eût dit que la vérité*[1] *et qu'il leur parlât comme son Père l'avait enseigné*[2]; car c'était une marque qu'ils ne le reconnaissaient pas pour le Fils de Dieu. On peut faire souvent la même plainte à l'égard de plusieurs personnes religieuses, qui manquent de confiance envers leurs Supérieurs, parce qu'elles ne les regardent pas comme leur tenant la place de Dieu; ce qui fait qu'elles ne profitent pas de leurs avis, et n'exécutent pas fidèlement ce qu'ils leur commandent.

MD 21,1,2 Pour remédier à ce défaut, qui peut avoir de très mauvaises suites, il faut que tous ceux qui sont sous la conduite d'un Supérieur, croient ses paroles comme celles de Dieu même. C'est Jésus-Christ qui l'exige d'eux dans le saint Évangile, lorsqu'il dit, en la personne des apôtres, à tous ceux qui ont la conduite des autres: *Qui vous écoute, m'écoute*[3].

Comme on doit être persuadé qu'un Supérieur est le ministre de Jésus-Christ, et que Dieu même est en lui et le fait parler, et que ses paroles sont la vérité même qu'il a apprise de Dieu, n'est-il pas vrai que si vous aviez toujours été dans cette disposition, vous auriez ajouté foi avec simplicité à tout ce que vous ont dit vos Supérieurs, et vous n'auriez jamais hésité un moment, au sujet de leurs avis et de leurs commandements? Avouez que si vous êtes tombés dans quelques fautes à leur égard, ce n'a été que parce

MD 20,3,1 1. Jn 6,9-13
MD 20,3,2 2. Ps 40,2-4
MD 21,1,1 1. Jn 8,46
MD 21,1,1 2. Jn 7,16
MD 21,1,2 3. Lc 10,16

que vous n'avez pas considéré Dieu en eux, ni leurs paroles comme les paroles de Dieu.

MD 21,2,1 ***2e Point***

Non seulement les personnes religieuses doivent croire les paroles de leurs Supérieurs, mais aussi elles doivent les écouter avec respect et humilité, et dans la même disposition que des enfants bien nés écoutent les paroles de leur père, afin que Jésus-Christ n'ait pas le même reproche à leur faire qu'il fait aujourd'hui aux Juifs dans l'Évangile *que c'est parce qu'ils ne sont pas nés de Dieu, qu'ils n'écoutent point ses paroles; car celui,* dit-il, *qui est né de Dieu écoute les paroles de Dieu*[1]. Si donc ils possèdent en eux l'Esprit de Dieu, ils écouteront volontiers les paroles de leur Supérieur, parce qu'ils connaîtront son langage comme étant celui de Dieu. Ils seront persuadés que la vérité de Dieu est en lui, et qu'il ne parle pas de son propre mouvement, mais *par le mouvement de l'Esprit de Dieu*[2], qu'ils doivent écouter en lui, selon ce que dit Jésus-Christ Notre-Seigneur.

MD 21,2,2 Est-ce ainsi que vous écoutez vos Supérieurs? N'examinez-vous point quelquefois ce qu'ils vous disent? N'admettez-vous point en vous des pensées contraires à ce qu'ils vous conseillent, ou à ce qu'ils vous commandent? Si cela est, vous faites injure à Dieu en leur personne.

MD 21,3,1 ***3e Point***

Vous êtes aussi obligés de pratiquer avec docilité les avis et les commandements de vos Supérieurs; car, comme dit saint Jean, *ce qui nous montre que nous connaissons Dieu, c'est si nous gardons ses commandements*[1]. De même, la principale marque que vous pouvez avoir que vous reconnaissez celui qui vous commande pour votre Supérieur est si vous exécutez avec promptitude et avec exactitude, non seulement tout ce qu'il vous ordonne, mais tout ce qu'il vous dit, quand ce ne serait que de simples avis.

MD 21,3,2 Et comme *celui qui prétend connaître Dieu et ne garde pas ses commandements est menteur, et que la vérité n'est point en lui*[2], ajoute saint Jean, celui aussi qui ne fait pas tout ce que lui dit son Supérieur, témoigne par sa conduite que, quoiqu'il dise que celui qui lui parle est son Supérieur effectivement, il ne le reconnaît point pour tel; parce que ce qui fait connaître s'il est uni avec lui en cette qualité et dépendant de lui est s'il exécute ce que son Supérieur lui dit; de même que, selon ce saint Apôtre, *ce qui fait connaître que nous sommes en Dieu est si nous gardons sa parole*[3].
Jugez de là comment vous devez vous conduire à l'égard de ce que vous dit votre Supérieur.

MD 21,2,1 1. Jn 8,47
MD 21,2,1 2. Lc 10,16; cf. 2 P 1,21
MD 21,3,1 1. 1 Jn 2,3
MD 21,3,2 2. 1 Jn 2,4
MD 21,3,2 3. 1 Jn 2,5

MD 22

Pour le dimanche des Rameaux (Mt 21,1-9)

De la Royauté de Jésus-Christ

MD 22,1,1

1er Point

Jésus-Christ est venu sur la terre pour y régner, non pas comme les autres rois, pour exiger des tributs, pour lever des armées et pour combattre visiblement ses ennemis, dit saint Augustin, car Jésus-Christ assure *que son royaume n'est pas de ce monde*[1], mais pour établir son règne dans les âmes, selon ce qu'il dit lui-même dans le saint Évangile, que *son règne est au-dedans de nous*[2].

MD 22,1,2 Afin que Jésus-Christ règne dans vos âmes, il faut que vous lui donniez pour tribut vos actions, qui toutes lui doivent être consacrées, ne faisant rien en elles que ce qui lui sera agréable, et n'ayant en vue, en les faisant, que d'accomplir sa sainte volonté, qui doit les diriger toutes, afin qu'elles n'aient rien d'humain. Car comme le règne de Jésus-Christ est divin, il faut que tout ce qui y a rapport soit ou divin par lui-même, ou qu'il soit divinisé par le rapport qu'il a avec Jésus-Christ. Et comme *la principale fin de Jésus-Christ en ce monde était l'accomplissement de la volonté de son Père*[3], ainsi qu'il le témoigne en plusieurs endroits de l'Évangile, il veut aussi que vous, qui êtes ses membres et ses vassaux, et qui, en cette qualité, devez être unis à lui, ayez cette fin dans vos actions. Voyez si c'est celle que vous vous y proposez.

MD 22,2,1

2e Point

Afin que Jésus-Christ règne dans votre âme, vous y devez combattre sous sa conduite les ennemis de votre salut, qui sont les siens. Car, comme il veut établir en vous sa paix, qui *doit être,* selon saint Paul, *victorieuse dans vos coeurs*[1], il faut, pour cet effet, qu'il surmonte, et que vous surmontiez avec lui par son secours, tout ce qui est capable d'y mettre obstacle, comme sont vos passions et vos mauvaises inclinations; et que *vous détruisiez en vous l'homme de péché qui a régné en vous par le passé, pour vous délivrer de l'esclavage honteux où le péché vous a réduits*[2].

MD 22,2,2 Disposez-vous aujourd'hui à le recevoir pleinement en vous abandonnant tout à fait à sa conduite, et le laissant régner sur tous vos mouvements intérieurs, d'une manière si absolue de sa part et si dépendante de la vôtre, que vous puissiez dire, en effet, *que ce n'est plus vous qui vivez, mais que c'est Jésus-Christ qui vit en vous*[3].

MD 22,3,1

3e Point

Si vous voulez que Jésus-Christ combatte en vous les ennemis qui veulent l'empêcher d'y régner, il faut qu'il puisse lever une armée, composée de vertus dont vous devez orner votre âme, et qui le mettent en état d'être tout à fait maître de votre coeur. Il faut aussi que vous combattiez fortement sous son étendard, et que vous vous serviez des armes qu'il vous met en main; *et que vous portiez sur vos reins,* dit saint Paul, *la ceinture de vérité,*

MD 22,1,1 1. Jn 18,36
MD 22,1,1 2. Lc 17,21
MD 22,1,2 3. Jn 6,38
MD 22,2,1 1. Col 3,15
MD 22,2,1 2. Rm 6,6
MD 22,2,2 3. Ga 2,20

vous revêtant de la cuirasse de justice, c'est-à-dire de l'affection pour les devoirs de votre état; *prenant le bouclier de la foi, par lequel vous pouvez éteindre tous les traits enflammés du démon; et que l'espérance du salut vous serve de casque, et la parole de Dieu d'épée*[1]. Ce sera par ces sortes d'armes que *la paix de Jésus-Christ,* dit le même saint Paul, *sera véritablement dans vos coeurs*[2].

MD 23 **Pour le lundi saint**

Du dessein que prirent les Juifs de faire mourir Jésus-Christ

MD 23,1,1 ***1er Point***

Les Juifs, indignés de ce que *Jésus-Christ faisait un grand nombre de miracles, et de ce que, pour ce sujet, tout le monde courait après lui et le regardait comme un prophète, prirent le dessein de le faire mourir. Ils tinrent pour cela conseil entre eux*[1], pour voir de quel moyen ils se serviraient pour l'arrêter. Et *parce qu'ils craignaient le peuple*[2], qui avait une estime toute particulière pour lui, il fallait qu'ils usassent de précautions; mais comme ils le haïssaient, ils le faisaient passer pour un novateur, et cherchaient, pour ce sujet, le moyen de le perdre.

MD 23,1,2 Admirez la haine que les Juifs avaient pour Jésus-Christ, et l'opposition que Jésus-Christ avait pour les Juifs, particulièrement pour les pharisiens qui lui causèrent la mort, et pensez jusqu'à quel excès se portent l'envie et la rage des méchants, puisqu'ils se portent à faire mourir un innocent, un saint, un prophète et un homme qui avait en lui toutes les marques extérieures de la divinité.

MD 23,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ, nonobstant la haine que les Juifs lui portaient, et les mauvais desseins qu'ils avaient contre lui, ne laisse pas de leur parler, sur ce qui le regarde, avec toute la douceur imaginable; il leur dit une fois *qu'il avait fait beaucoup de bonnes oeuvres parmi eux, et qu'il les priait de lui dire pour laquelle de ces bonnes oeuvres ils voulaient le faire mourir*[1]. Ils en déclarèrent eux-mêmes la cause dans leur assemblée: *Si nous le laissons en vie,* dirent-ils, *tout le monde croira en lui*[2]. *Quel mal a-t-il donc fait,* leur dit Pilate, *je ne trouve aucun crime en lui qui mérite la mort*[3]? Mais il suffisait que Jésus-Christ fût haï des Juifs, et les reprît de leurs vices, pour qu'il fût coupable à leur tribunal, et qu'il y fût jugé digne de mort. *Condamnons-le à une mort honteuse*[4], dirent-ils, empruntant la parole du Sage.

MD 23,2,2 Adorez la disposition intérieure de Jésus dans tous ces desseins de la cabale pharisienne; il en soutient avec courage l'exécution, parce qu'ils s'accor-

---

MD 22,3,1 1. Ep 6,14-17
MD 22,3,1 2. Col 3,15
MD 23,1,1 1. Jn 11,45-53; cf. Jn 6,14
MD 23,1,1 2. Lc 22,1; 22,2
MD 23,2,1 1. Jn 10,32
MD 23,2,1 2. Jn 11,48
MD 23,2,1 3. Lc 23,22
MD 23,2,1 4. Sg 2,20; cf. Mt 27,43; Ac 12,3

daient avec les desseins du Père éternel. *Vous n'auriez pas de puissance sur moi,* dit-il à Pilate, *si elle ne vous était donnée d'en haut*[5].

MD 23,3,1 ***3e Point***

Une autre raison que les Juifs donnèrent dans leur assemblée, pourquoi ils voulaient faire mourir Jésus-Christ, c'est parce qu'ils craignaient que, *si un grand nombre de personnes croyaient en lui, le suivaient et l'honoraient comme leur roi, les Romains ne vinssent détruire leur ville et leur nation*[1]. En quoi ils ont été bien aveuglés, dit saint Augustin: car c'est en conséquence des cruautés qu'ils ont exercées contre l'oint du Seigneur, que leur ville a été assiégée et prise par les Romains, et tellement ruinée, *qu'il n'y est demeuré pierre sur pierre*[2], comme Jésus-Christ l'avait prédit; ce qui n'arriva, selon le témoignage de Josèphe, écrivain de ce temps-là et de la secte des pharisiens, qu'à cause qu'ils avaient fait mourir Jésus-Christ.

MD 23,3,2 C'est aussi la conduite ordinaire de Dieu de renverser les desseins des hommes, et de faire que le contraire arrive de ce qu'ils s'étaient proposé, afin qu'ils apprennent à se confier en Dieu, et à s'abandonner entièrement à sa providence, n'entreprenant rien d'eux-mêmes, parce qu'ils ne doivent vouloir que ce que Dieu veut.

MD 24 **Pour le mardi saint**

De l'abandon de Jésus-Christ aux souffrances et à la mort

MD 24,1,1 ***1er Point***

C'est une chose admirable que Jésus-Christ, en un temps, *se soit caché aux yeux de ses ennemis; qu'il se soit échappé de leurs mains; qu'il se soit éloigné d'eux et qu'il n'ait pas voulu paraître en public, parce qu'il savait qu'ils pensaient à le faire mourir*[1]; et que, dans un autre temps, il s'en alla au lieu où il savait que ceux qui le voulaient perdre devaient le venir trouver; *il s'avança et se présenta devant eux lorsqu'ils le cherchaient*[2], *il se laissa prendre, lier et emmener*[3], *sachant,* dit l'Évangile, *tout ce qui lui devait arriver*[4], *et qu'il allait être livré entre les mains des pécheurs*[5].

MD 24,1,2 Adorez ces différentes dispositions de Jésus-Christ, conformes aux desseins que Dieu avait sur lui, ainsi qu'il le disait lui-même que *c'était la volonté de son Père qui faisait sa nourriture*[6]: c'est-à-dire la règle et comme l'âme de sa conduite. Étudiez-vous à l'exemple de Jésus-Christ votre divin maître, à ne vouloir que ce que Dieu veut, quand il le veut et comme il le veut.

MD 24,2,1 ***2e Point***

L'Évangile nous marque pour raison de ces différentes dispositions de Jésus-Christ que, dans les premières occasions, *son heure n'était pas encore arrivée*[1]; et que, dans la suite, il savait que le temps et *l'heure de passer de*

MD 23,2,2 5. Jn 19,11
MD 23,3,1 1. Jn 11,48
MD 23,3,1 2. Mt 24,2
MD 24,1,1 1. Jn 11,53; 11,54; 8,59
MD 24,1,1 2. Jn 18,4
MD 24,1,1 3. Jn 18,12; 18,13
MD 24,1,1 4. Jn 18,4
MD 24,1,1 5. Mt 26,45
MD 24,1,2 6. Jn 4,34
MD 24,2,1 1. Jn 7,30

ce monde à son Père étaient venus[2]. C'est pour cela que, *quand Judas sortit pour exécuter ce qu'il avait concerté contre lui avec ses ennemis, Jésus lui dit: Faites promptement ce que vous faites*[3], pour donner à entendre qu'il n'avait attendu, pour se laisser prendre et pour se livrer lui-même à la mort, que l'heure qui avait été déterminée par le Père éternel; ce qui est une marque que Jésus-Christ suivait de point en point les ordres du Ciel, et qu'il voulait que tout ce qu'il avait à faire et à souffrir lui fût prescrit par son Père.

Imitez cet admirable exemple que Jésus-Christ vous donne de ne rien faire par vous-mêmes, mais de laisser régler et ordonner par vos Supérieurs, tout ce que vous avez à faire, jusqu'aux moindres circonstances.

MD 24,3,1 ***3e Point***

C'est ainsi que Jésus-Christ s'est abandonné à la volonté de son Père, pour souffrir et mourir quand et comment il lui plairait: ce qui fit que, lorsqu'il se disposa à sa passion et à la mort qu'il attendait, *priant dans le jardin des Oliviers, il témoigna à son Père que, quelque répugnance qu'il sentît pour la mort qu'il prévoyait et qui était proche, il souhaitait cependant qu'on n'eût point d'égard à sa volonté, mais à celle de son Père*[1] à laquelle il se résignait entièrement, comme il s'y était toujours abandonné pendant sa vie, *n'étant pas venu au monde, comme il le dit en plusieurs endroits de l'Évangile pour faire sa volonté propre, mais la volonté de celui qui l'avait envoyé*[2].

MD 24,3,2 O aimable abandon de la volonté humaine de Jésus, soumise en tout à la volonté divine; et n'ayant de mouvement, soit pour la vie, soit pour la mort, soit pour le temps, soit pour le genre de supplice où il devait expirer, que celui que le Père éternel lui imprimait!

Rendez-vous en cela disciples de Jésus, pour n'avoir plus de volonté que celle de Dieu.

MD 25 **Pour le mercredi saint**

Du désir que Jésus-Christ avait de souffrir et de mourir

MD 25,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ n'étant descendu du Ciel en terre que pour préparer le salut de tous les hommes, et sachant que ce dessein ne s'accomplirait qu'en souffrant beaucoup, et en mourant sur une croix, s'offrit, en s'incarnant, au Père éternel, pour souffrir tout ce qu'il lui plairait, afin de satisfaire pour nos péchés, parce qu'*il était impossible,* dit saint Paul, *que les péchés fussent effacés par le sang des boucs et des taureaux; c'est pourquoi il dit alors à Dieu,* dit le même saint Paul, *les holocaustes et les sacrifices pour le péché ne vous ont pas plu; alors je vous ai dit: Me voici, je viens pour accomplir votre volonté; et c'est cette volonté,* dit le même Apôtre, *qui nous a sanctifiés, par l'offrande que Jésus-Christ a faite une fois de son corps*[1].

MD 24,2,1 2. Jn 13,1
MD 24,2,1 3. Jn 13,27
MD 24,3,1 1. Lc 22,42
MD 24,3,1 2. Jn 6,38
MD 25,1,1 1. He 10,4-7; 10,10

MD 25,1,2 Adorez la disposition sainte que Jésus-Christ a eue en entrant dans le monde, et a toujours continué d'avoir, de souffrir et de mourir pour nos péchés, et pour ceux de tous les hommes. Remerciez-le d'une telle bonté, et rendez-vous dignes d'en recevoir les fruits, en participant vous-mêmes à ses souffrances.

MD 25,2,1 ***2e Point***

L'amour tendre que Jésus-Christ a pour les pécheurs l'a fait entrer non seulement dans cette disposition de souffrir et de mourir pour nous, mais il lui en a même fait concevoir un grand désir qui lui faisait dire, soupirant après la destruction du péché: *Je suis venu pour apporter le feu sur la terre, et que veux-je, sinon qu'il s'allume*[1] *?* Mais comme il voyait que ce feu de l'amour de Dieu ne pouvait être en nous que par la destruction du péché, et que le péché ne pouvait être détruit que par ses souffrances et par sa mort, c'est ce qui lui faisait ajouter en parlant de sa mort: *Il y a un baptême dont je dois être baptisé: oh! qu'il me tarde qu'il s'accomplisse*[2] *!*

MD 25,2,2 Faisant paraître, par ces paroles, combien grande était la peine qu'il ressentait de ce que le dessein de sa mort, qui devait être si avantageuse aux hommes, tardait si longtemps à s'exécuter, parce que son retardement faisait aussi différer le salut des hommes.
N'est-il pas honteux pour vous que Jésus-Christ ait tant désiré votre salut, et qu'il le désire encore si fort aujourd'hui, et que vous correspondiez si peu à cet ardent désir?

MD 25,3,1 ***3e Point***

Jésus-Christ ne s'est pas contenté d'avoir eu pendant toute sa vie ce désir de mourir pour nous. Lorsqu'il a vu que le temps de sa mort approchait, il en a témoigné de la joie; c'est ce qui lui a fait dire à ses apôtres, lorsqu'il célébra la dernière Pâque avec eux, *qu'il y avait longtemps qu'il désirait, et qu'il avait même un ardent désir de célébrer cette Pâque avec eux*[1], parce qu'il savait que ce devait être la dernière action de sa vie mortelle, et le dernier repas qu'il devait faire avec ses apôtres avant que de souffrir et de mourir pour nous, qui était ce qu'il avait le plus à coeur. C'est ce qui lui fit dire, un peu auparavant sa mort, qu'*il avait soif*[2]*;* ce que les saints Pères entendent de la soif qui le pressait de notre salut. Ce fut aussi ce qui lui fit, en mourant, proférer ces paroles: *Que tout était consommé*[3]*,* parce que ce qu'il avait tant désiré de souffrir pour notre salut était accompli.

MD 25,3,2 Il ne faut plus de votre côté qu'*achever ce qui manque,* dit saint Paul, *à la Passion de Jésus-Christ*[4]*,* qui est l'application qui vous en doit être faite par la participation que vous aurez à ses souffrances; rendez-vous donc dignes d'une telle grâce.

MD 25,2,1 1. Lc 12,49
MD 25,2,1 2. Lc 12,50
MD 25,3,1 1. Lc 22,15
MD 25,3,1 2. Jn 19,28
MD 25,3,1 3. Jn 19,30
MD 25,3,2 4. Col 1,24

MD 26 **Pour le jeudi saint**

De l'institution du sacrement de l'Eucharistie

MD 26,1,1 ***1er Point***

Ce jour saint est un jour heureux pour tous les fidèles: c'est le jour auquel Jésus-Christ a institué le sacrement de son corps et de son sang. Il s'y reproduit pour y être toujours avec eux et pour les rendre *participants de sa divinité*[1], pour faire de leurs coeurs et *de leurs corps des tabernacles vivants*[2], dans lesquels il puisse reposer comme dans un lieu agréable pour lui et honorable pour ceux qui le reçoivent, et d'une manière du monde la plus avantageuse pour eux. C'est en faveur de ses disciples et de ceux qui entrent dans leur esprit, que Jésus-Christ a fait cette institution; et c'est afin de leur faire part de son Esprit, qu'il leur donne son corps dans cet auguste sacrement.

Adorez Jésus-Christ dans cette action; unissez-vous à ses intentions, et prenez toute la part qui vous convient à une si sainte institution.

MD 26,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ, en instituant ce divin sacrement, a changé le pain en sa chair, et le vin en son sang. C'est proprement aujourd'hui *qu'il devient un pain vivant qui est descendu du Ciel*[1], pour s'unir avec nous, pour s'incorporer à nous, et pour se communiquer à la bassesse d'une vile créature. Ce pain céleste s'unit à notre âme pour la nourrir de Dieu même, et pour l'engraisser, selon l'expression de Tertullien, de la chair de Jésus-Christ. Il se dépouille de tout l'éclat de sa divinité, pour prendre l'apparence d'un pain commun, apparence qui n'a aucune proportion avec ce qu'elle contient; et ce qui prend la place du pain est sa propre substance et l'objet de la vénération des anges et des hommes.

MD 26,2,2 Admirez cette sainte institution, rendez-vous dignes d'en profiter par une vie sainte, et priez aujourd'hui Jésus-Christ venant en vous, de détruire entièrement vos inclinations et votre esprit propre, afin que vous n'ayez plus d'autres inclinations que les siennes, *et que vous ne vous conduisiez plus que par son esprit*[2].

MD 26,3,1 ***3e Point***

L'amour de Jésus-Christ pour nous lui a fait prendre le dessein d'instituer ce divin sacrement, pour se donner tout à nous et demeurer toujours avec nous. Il savait qu'il devait, immédiatement après, souffrir et mourir pour nous; et que *cette offrande qu'il voulait faire de lui-même sur la croix ne se ferait qu'une seule fois*[1]; et qu'après s'être élevé au Ciel, il ne paraîtrait plus parmi les hommes. C'est pourquoi, ayant voulu nous donner des marques de sa tendresse et de sa bonté, il a laissé à ses apôtres, avant que de mourir, et à toute l'Église en leurs personnes, son corps et son sang, pour leur être dans tous les siècles un gage précieux de l'amour tendre qu'il a pour eux.

MD 26,1,1 1. 2 P 1,4
MD 26,1,1 2. 1 Co 6,19
MD 26,2,1 1. Jn 6,51
MD 26,2,2 2. Cf. Rm 8,13
MD 26,3,1 1. He 10,10

MD 26,3,2 Recevez aujourd'hui ce présent avec respect et avec actions de grâces. Rendez à Jésus amour pour amour, dans la vue d'un si grand bienfait; et que cet amour que vous avez pour lui, aussi bien que le désir de vous unir à lui, vous engage à avoir une grande affection à communier souvent.

MD 27 **Pour le vendredi saint**

Sur la Passion de Jésus-Christ Notre-Seigneur

MD 27,1,1 ***1er Point***

Il n'y a personne qui puisse concevoir combien ont été grandes les souffrances de Jésus-Christ dans sa Passion. Il y a souffert dans toutes les parties de son corps. Son âme y est accablée d'une tristesse si sensible et si extrême que, ne la pouvant exprimer, il se contente de dire *qu'on ne peut pas être plus triste sans mourir*[1]; et elle eut un tel effet sur lui, qu'elle lui causa *une sueur de sang*[2], et il y tomba dans une si grande faiblesse, que le Père éternel fut obligé de lui envoyer *un ange pour le fortifier*[3], pour le soutenir, et pour le mettre en état de souffrir jusqu'à la fin toutes les douleurs de sa Passion. On l'a, outre cela, couvert d'opprobres et de confusion; on l'a chargé d'injures, de malédictions et de calomnies; on lui a préféré un séditieux, un homicide et un scélérat; c'est l'état où nos péchés ont réduit celui qui mérite toute sorte d'estime, d'honneur et de respect.

MD 27,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ ne souffrit pas moins en son corps qu'en son âme: *il fut lié et garrotté indignement par des soldats*[1]; *sa tête fut couronnée d'épines*[2], qui lui furent enfoncées à grands coups de canne; *plusieurs lui crachèrent au visage, d'autres lui donnèrent des soufflets*[3]. *Il fut fouetté si cruellement*[4] que le sang coulait de toutes les parties de son corps. *On lui donna à boire du fiel et du vinaigre*[5]; *on chargea ses épaules d'une pesante croix*[6], *et on le crucifia enfin entre deux voleurs*[7], ses mains et ses pieds ayant été percés de gros clous, *et son côté d'une lance*[8]. Quel crime Jésus-Christ avait-il commis pour être ainsi traité? Et cependant la rage des Juifs n'était pas encore satisfaite, dit saint Bernard, après lui avoir fait souffrir injustement tant de tourments.

Peut-on ainsi traiter celui qui ne s'est étudié qu'à faire du bien à tout le monde?

MD 27,1,1 1. Mt 26,38
MD 27,1,1 2. Lc 22,44
MD 27,1,1 3. Lc 22,43
MD 27,2,1 1. Jn 18,12
MD 27,2,1 2. Mt 27,29
MD 27,2,1 3. Mc 15,19; Jn 19,3
MD 27,2,1 4. Mt 27,26
MD 27,2,1 5. Mt 27,34; 27,48
MD 27,2,1 6. Jn 19,17
MD 27,2,1 7. Mt 27,38
MD 27,2,1 8. Jn 19,34

MD 27,3,1 ***3e Point***

Jésus-Christ souffre de toutes sortes de personnes: *un de ses apôtres le trahit*[1], *un autre le renie*[2], *et tous les autres s'enfuient et l'abandonnent*[3] entre les mains de ses ennemis. *Les princes des prêtres envoient des soldats pour se saisir de lui*[4], *les soldats le traitent outrageusement*[5]; *le peuple se moque de lui*[6], *un roi lui insulte et le renvoie avec mépris le regardant comme un insensé*[7]. *Le gouverneur de la Judée le condamne à la mort*[8]; *tous les Juifs le regardent comme un malfaiteur*[9], *et tous les passants le blasphèment*[10].

MD 27,3,2 Peut-on contempler un Homme-Dieu dans ce douloureux état sans avoir horreur du péché, et une grande douleur de ceux qu'on a commis, puisque nous ne pouvons ignorer que nos péchés n'aient été la cause de sa mort et de tant de souffrances? Ne vouloir pas cesser de pécher, c'est ne vouloir pas qu'il cesse de souffrir. Ne savons-nous pas qu'autant de péchés nous commettons, autant nous lui causons de tourment? *Nous le crucifions de nouveau*[11], selon saint Paul, et lui procurons une autre espèce de mort, qui lui est encore plus sensible et plus dure que la première.

MD 28 **Pour le samedi saint**

Sur les cinq plaies de Jésus-Christ

MD 28,1,1 ***1er Point***

Adorez les cinq plaies de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et faites attention qu'il ne les a conservées dans son sacré corps, que comme des marques glorieuses de la victoire qu'il a remportée sur l'enfer et sur le péché, d'où il a retiré les hommes par ses souffrances et par sa mort. *Sachez,* dit saint Pierre, *que ce n'a pas été par l'or et par l'argent que vous avez été rachetés de la vie pleine de vanité que vous aviez apprise de vos pères, mais par le sang précieux de Jésus-Christ, cet agneau sans tache*[1]; et ce sont ces sacrées plaies d'où a coulé ce sang précieux, qui nous font ressouvenir d'une faveur si singulière.

MD 28,1,2 Arrêtez donc souvent vos yeux sur un si saint objet; regardez les plaies du corps de votre Sauveur comme autant de bouches qui vous reprochent vos péchés, et qui vous rappellent le souvenir de tout ce qu'il a souffert pour les effacer.

MD 28,2,1 ***2e Point***

Ces sacrées plaies non seulement font honneur au corps de Jésus-Christ, mais elles servent encore, selon le témoignage de saint Pierre, à nous faire connaître que *ç'a été pour nous donner exemple que Jésus-Christ a souf-*

MD 27,3,1 1. Mt 26,14-16; 26,48-50
MD 27,3,1 2. Mt 26,69-75
MD 27,3,1 3. Mt 26,56
MD 27,3,1 4. Mt 26,47
MD 27,3,1 5. Mt 26,67; 26,68
MD 27,3,1 6. Mt 27,39; 27,40
MD 27,3,1 7. Lc 23,11
MD 27,3,1 8. Lc 23,24; 23,25
MD 27,3,1 9. Lc 23,18-23
MD 27,3,1 10. Mt 27,39-43
MD 27,3,2 11. He 6,6
MD 28,1,1 1. 1 P 1,18; 1,19

fert, afin que nous le suivions, et que nous marchions sur ses pas. Il a porté lui-même nos péchés dans son propre corps sur l'arbre de la croix, afin que nous mourions au péché et que nous vivions pour la justice, ayant été guéris par ses meurtrissures[1] et ses aimables plaies. *Puis donc,* selon le même Apôtre, *que Jésus-Christ a souffert la mort dans sa chair*[2], lorsque vous envisagez les plaies de Jésus-Christ, comprenez qu'elles vous doivent engager à mourir à vous-mêmes; et que *quiconque est mort à la chair, ne pèche plus; et que, pendant tout le temps qu'il est dans ce corps mortel, il ne vit plus selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu*[3]. Et c'est ce que nous devons conclure de ce que nous dit ici le prince des Apôtres.

MD 28,2,2 Le fruit que nous pouvons tirer de la contemplation des plaies de Notre-Seigneur, c'est de nous faire quitter entièrement le péché, de mortifier nos passions, et de contredire nos inclinations trop humaines et trop naturelles.

MD 28,3,1 ***3e Point***

Elles nous peuvent encore procurer cet avantage de nous animer à l'amour des souffrances; car elles nous montrent combien Jésus-Christ a été porté à souffrir. Il a conservé dans son corps glorieux les cicatrices de ses plaies, comme ornement et une marque d'honneur. Comme membres de Jésus-Christ, vous devez pareillement vous tenir honorés de souffrir comme lui et pour lui; vous devez, à l'exemple de saint Paul, *ne vous glorifier que dans la croix de votre Sauveur*[1].

MD 28,3,2 Prosternez-vous souvent devant ces divines plaies; regardez-les comme les sources de votre salut; *mettez votre main dans la plaie du côté*[2], avec saint Thomas, non pas tant pour fortifier votre foi, que pour pénétrer, s'il est possible, jusqu'au coeur de Jésus, et pour faire, de là, passer dans le vôtre les sentiments d'une patience toute chrétienne, d'une entière résignation, d'une parfaite conformité à la volonté de Dieu, et pour y prendre un courage qui vous porte à chercher les occasions de souffrir.

MD 29 **Pour le dimanche de Pâques**
(Mc 16,1-7)

Sur la résurrection de Jésus-Christ

MD 29,1,1 ***1er Point***

Cette fête est un jour de joie pour toute l'Église; c'est pourquoi on y chante si fréquemment et si solennellement ces paroles du prophète-roi: *C'est ici le jour que le Seigneur a fait, où nous devons nous réjouir et tressaillir de joie*[1]. En effet, la résurrection de Jésus-Christ lui est tout ensemble et très glorieuse et très avantageuse à tous les fidèles. Elle est glorieuse à Jésus-Christ, parce que par elle il a vaincu la mort. Ce qui fait dire à saint

MD 28,2,1 1. 1 P 2,21-24
MD 28,2,1 2. 1 P 4,1
MD 28,2,1 3. 1 P 4,1; 4,2
MD 28,3,1 1. Ga 6,14
MD 28,3,2 2. Jn 20,27
MD 29,1,1 1. Sg 118,24

Paul que *Jésus-Christ est ressuscité pour la gloire de son Père, et qu'étant ressuscité il ne mourra plus, que la mort ne le dominera plus*[2].

MD 29,1,2 Elle est avantageuse pour nous, parce qu'elle est une assurance de notre résurrection: étant certain, dit-il, que *comme tous sont morts en Adam, tous aussi ressusciteront en Jésus-Christ*[3]. Ç'a donc été en ce jour heureux, selon le même Apôtre, *que la mort a été détruite*[4], sans ressource. Réjouissez-vous, avec toute l'Église, d'une si grande faveur, et rendez-en à Jésus-Christ Notre-Seigneur vos très humbles actions de grâces.

MD 29,2,1 ***2e Point***

La résurrection de Jésus-Christ lui a été encore glorieuse, et à nous avantageuse, en ce qu'il a détruit le péché, et *n'est ressuscité,* selon saint Paul, *qu'afin que nous vivions dans une nouvelle vie: étant certains que, si nous sommes entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par la ressemblance de sa résurrection, et si nous sommes morts au péché avec Jésus-Christ, nous vivrons aussi avec lui*[1].

MD 29,2,2 Puis donc que Jésus-Christ en ressuscitant a détruit le péché, faites, suivant l'avis de saint Paul, *que le péché ne règne plus dans votre corps mortel*[2]*: attachez ce corps avec toutes vos affections déréglées à la croix de Jésus-Christ*[3], ce qui le rendra par avance participant de l'incorruptibilité, comme le sien, en le préservant du péché, principe de toute corruption.

MD 29,3,1 ***3e Point***

La résurrection de Jésus-Christ doit encore procurer cet avantage de vous faire ressusciter spirituellement, en vous faisant vivre selon la grâce, c'est-à-dire vous faisant entrer dans une vie toute nouvelle et toute céleste. Pour entrer dans ces pratiques, et pour donner des marques, selon saint Paul, *que vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez les choses qui sont en haut; aimez les choses du Ciel, et non pas ce qui est sur la terre*[1]. Et éloignez-vous si fort du commerce des hommes, *que votre vie leur soit cachée, et qu'elle soit toute en Dieu avec Jésus-Christ*[2]*. Mortifiez vos corps terrestres,* dit le même Apôtre, *et dépouillez-vous du vieil homme pour vous revêtir du nouveau*[3]. Faites paraître, par votre conduite, que la résurrection de Jésus a produit en vous ces heureux effets.

MD 30 **Pour le lundi de Pâques**

De la manière dont on doit se conduire dans la conversation

MD 30,1,1 ***1er Point***

L'une des premières choses que doivent faire ceux qui sont ressuscités avec Jésus-Christ, *et qui veulent mener une vie nouvelle*[1] est de bien régler leurs conversations, en les rendant saintes et agréables à Dieu; parce qu'il arrive

---

MD 29,1,1 2. Rm 6,4; 6,9
MD 29,1,2 3. 1 Co 15,22
MD 29,1,2 4. 1 Co 15,55
MD 29,2,1 1. Rm 6,4; 6,5; 6,8
MD 29,2,2 2. Rm 6,12
MD 29,2,2 3. Ga 5,24
MD 29,3,1 1. Col 3,1; 3,2
MD 29,3,1 2. Col 3,3
MD 29,3,1 3. Col 3,5; 3,9; 3,10
MD 30,1,1 1. Col 3,1

ordinairement, surtout en communauté, que c'est dans ses entretiens qu'on fait le plus de fautes, et de plus considérables; ce qui fait que l'une des choses sur lesquelles il y faut le plus veiller sont les conversations, afin qu'elles ne nuisent pas. Et pour cet effet, ils ne peuvent mieux faire que de prendre pour modèle de la leur, celle de Jésus-Christ avec les deux disciples qui allaient à Emmaüs, aussi bien que celle que ces deux disciples eurent ensemble, avant que Jésus-Christ se joignît à eux, et après qu'il les eut quittés[2].

MD 30,1,2 Avez-vous soin, dans vos entretiens et dans vos récréations, de prendre Jésus-Christ pour modèle? Est-ce dans le dessein de vous entr'édifier que vous vous y présentez? En sortez-vous embrasés de l'amour divin, comme les disciples qui allaient à Emmaüs, mieux instruits comme eux de vos devoirs, et plus encouragés à vous en acquitter? La matière de leurs discours fait-elle la matière des vôtres? Leurs maximes et leurs pratiques font-elles quelquefois le sujet de vos entretiens? C'est là le moyen de mettre à profit les moments mêmes que l'obéissance vous accorde pour vous délasser de vos travaux, et pour vous récréer.

MD 30,2,1 ***2e Point***

Pour régler votre conversation sur celle de ces deux disciples et de Jésus-Christ avec eux, il est bon que vous sachiez d'abord de quoi ces disciples s'entretenaient. Ce n'était que de bonnes choses: *ils parlaient de ce qui s'était passé dans Jérusalem à la mort de Jésus-Christ, de ses saintes actions, de ses miracles, de sa vie admirable, qui le faisait si fort honorer de tout le peuple, qu'on l'y regardait comme un grand prophète, et même comme le Messie qui devait délivrer Israël. Ils parlaient encore des bruits qui s'étaient répandus de sa résurrection*[1].

MD 30,2,2 Ce sont des choses de cette nature qui doivent faire le sujet ordinaire des entretiens des religieux et de ceux qui vivent ensemble en communauté. Comme ils se sont retirés et éloignés du monde, leurs entretiens doivent être aussi tout à fait différents de ceux des mondains; car il leur servirait de peu qu'ils en fussent éloignés de corps, s'ils ne prenaient un esprit qui lui fût opposé; et c'est particulièrement dans les conversations où ils doivent le faire paraître.

MD 30,3,1 ***3e Point***

Les bons effets que la conversation de ces deux disciples produisit en eux, furent: premièrement, que *Jésus-Christ se joignit à eux*[1]. C'est aussi le fruit qu'on tire des saintes conversations, d'y avoir Jésus-Christ avec soi. Secondement, *que leur coeur devint tout ardent*[2] pour la pratique du bien, et enflammé de l'amour de Dieu. C'est aussi l'avantage que procurent les bons discours qu'on a tenus dans une récréation: qu'on en sorte tout ardent et animé à faire le bien. Troisièmement, Jésus-Christ, se trouvant content de leur entretien, *entra dans le lieu où ils allaient, et y demeura avec eux*[3]. C'est ainsi que Jésus se plaira avec vous, lorsque vous prendrez plaisir à

MD 30,1,1 2. Lc 24,13-32
MD 30,2,1 1. Lc 24,19-24
MD 30,3,1 1. Lc 24,15
MD 30,3,1 2. Lc 24,32
MD 30,3,1 3. Lc 24,29

parler de lui, et de ce qui peut porter à lui. Quatrièmement, enfin, *Jésus leur donna son sacré corps et ils le reconnurent*[4].

MD 30,3,2 Il vous arrivera un pareil bonheur, lorsque vous vous entretiendrez volontiers des choses de piété: Jésus-Christ, étant au milieu de vous, se donnera à vous et vous communiquera son esprit; et, à proportion que vous parlerez de lui et de ce qui le regarde, à proportion aussi vous apprendrez à le connaître, et à goûter le bien et ses saintes maximes.

MD 31 **Pour le mardi de Pâques**

De la paix intérieure, et des moyens de la conserver

MD 31,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ apparaissant à ses disciples le jour de la résurrection, leur dit: *La paix soit avec vous*[1], pour nous faire connaître qu'une des principales marques qu'une personne mène une vie nouvelle, c'est-à-dire une vie intérieure et spirituelle, et qu'elle est ressuscitée avec Jésus-Christ, est quand elle a la paix au-dedans d'elle-même.

MD 31,1,2 Il y a beaucoup de personnes qui paraissent être spirituelles et jouir de la paix intérieure, et qui ne l'ont pas. On doit dire d'elles ce que dit Jérémie, qu'*elles désirent la paix, et que cependant la paix ne se trouve point en elles*[2]. Ces personnes sont les plus pieuses et les plus dévotes du monde en apparence, parlent fort bien et volontiers des choses intérieures; elles ont souvent la présence de Dieu dans l'oraison. Mais dites-leur une parole plus haute que l'autre, faites quelque chose qui leur fasse de la peine, aussitôt voilà ces personnes démontées; et elles perdent la paix, parce qu'elles ne sont point solidement fondées dans la vertu, et qu'elles n'ont point travaillé fortement à détruire en elles les mouvements de la nature.
N'êtes-vous point de ce nombre? Il faut être plus solidement et plus véritablement à Dieu.

MD 31,2,1 ***2e Point***

Comme la véritable paix intérieure procède de la charité, rien n'est plus capable de la détruire, que ce qui fait perdre la charité et l'amour de Dieu. *Qu'est-ce qui nous séparera,* dit saint Paul[1], *de la charité de Jésus-Christ? Sera-ce la tribulation,* c'est-à-dire les peines soit intérieures soit extérieures? *Sera-ce la désolation,* c'est-à-dire tout ce qui peut apporter quelque déplaisir, comme l'éloignement et la privation de quelque chose à laquelle on était attaché? *Sera-ce la faim,* parce qu'on est dans une maison qui est pauvre, et qu'on y est nourri pauvrement? *Sera-ce la nudité,* parce qu'on vous laisse des habits fort usés et rapetassés, qui vous causent de la confusion dans le monde? *Sera-ce quelque danger* où vous vous trouvez exposés de perdre votre santé, ou même votre vie?

MD 31,2,2 *Sera-ce quelque persécution* qui arrivera, soit à votre communauté, soit à vous en particulier, comme sont des injures et des outrages qu'on pourrait vous faire? *Sera-ce l'épée,* quelque calomnie qu'un autre aura dite contre vous, et quelque forte réprimande que vous aurez eu à soutenir sur quelque

MD 30,3,1 4. Lc 24,30; 24,31
MD 31,1,1 1. Lc 24,36
MD 31,1,2 2. Jr 6,14
MD 31,2,1 1. Rm 8,35

faute qu'on vous aura imputée? Rien de tout cela ne peut vous faire perdre la paix intérieure, si elle est véritable; parce que rien de tout cela n'est capable de vous faire perdre la charité.
Vous trouvez-vous dans cette disposition? Si vous n'y êtes pas, tâchez de vous y mettre par les fréquentes violences que vous vous ferez à vous-mêmes.

MD 31,3,1 ***3e Point***

La raison que saint Paul apporte pour laquelle tous ces maux dont il a parlé, ni aucune autre chose, ne peuvent vous faire perdre la charité, ni la paix intérieure, c'est parce que vous devez être disposés à vous mortifier vous-mêmes, et souffrir d'être mortifiés par les autres, pendant tout le jour, pour l'amour de Dieu, soit intérieurement, soit extérieurement; c'est encore parce que vous devez être bien aises d'être regardés, et de vous regarder vous-mêmes *comme des brebis que l'on destine à être égorgées*[1], et qui se laissent enfoncer le couteau dans la gorge sans se plaindre, et sans rien faire paraître. C'est pourquoi, ajoute le même Apôtre, *parmi tous les maux qu'on pourra vous faire, vous devez toujours demeurer victorieux par celui qui vous a aimés, qui est Jésus-Christ; parce que ni la mort, ni la vie, ni aucune créature ne pourra jamais vous séparer de la charité de Dieu qui vous unit à Jésus-Christ Notre-Seigneur*[2].

MD 32 **Pour le dimanche de Quasimodo**
(Jn 20,19-31)

De la foi dont est pénétrée une âme qui est ressuscitée selon la grâce

MD 32,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ entre aujourd'hui dans la salle où *étaient assemblés les apôtres après sa résurrection, les portes étant fermées*[1], pour nous marquer que l'entrée d'une âme qui ne vit pas d'une vie renouvelée et d'une vie de grâce est fermée à tous les mouvements intérieurs de l'Esprit de Dieu, et qu'elle n'a que des mouvements humains et naturels. C'est un effet de l'aveuglement de l'esprit et de la dureté du coeur, que le péché a causés en nous, qui fait que les hommes éclairés pour les choses de ce monde, n'ont aucune lumière, ni aucune ouverture, pour ce qui regarde Dieu et son service. C'est ce que Jésus-Christ nous fait connaître, lorsqu'il dit que *les enfants du siècle sont souvent plus prudents et plus éclairés à l'égard des affaires temporelles, que la plupart des enfants de lumière*[2] ne le sont sur ce qui regarde leur bien spirituel et le salut de leurs âmes. N'êtes-vous pas de ce nombre?

MD 32,2,1 ***2e Point***

Jésus, en entrant dans cette salle, répand une telle impression de sa divinité, que *saint Thomas, qui avait été incrédule auparavant, à la seule vue de Jésus-Christ et de ses plaies en fut tout pénétré*[1] parce que Jésus-Christ

MD 31,3,1 1. Rm 8,36
MD 31,3,1 2. Rm 8,37-39
MD 32,1,1 1. Jn 20,19
MD 32,1,1 2. Lc 16,8
MD 32,2,1 1. Jn 20,24-29

alors, le remplit de foi et lui fit connaître, en un moment, par une lumière et une pénétration de foi, ce qui lui avait été caché auparavant. Et c'est ainsi que Jésus-Christ, en entrant dans une âme, l'élève tellement au-dessus de tous les sentiments humains, par la foi qui l'anime, qu'elle ne voit plus rien que par ses lumières; et que, quoi qu'on lui fasse, rien n'est capable de l'ébranler, ni de la retirer du service de Dieu, ni même de diminuer tant soit peu l'ardeur qu'elle a pour lui, parce que *les ténèbres qui offusquaient auparavant son esprit sont changées en une admirable lumière*[2], ce qui fait qu'elle ne voit plus rien que par les yeux de la foi.
Vous sentez-vous dans cette disposition? Priez Jésus-Christ ressuscité qu'il vous y mette.

MD 32,3,1 ***3e Point***

Saint Thomas, pénétré de cette lumière et de ce sentiment de foi, ne peut s'empêcher de s'écrier, en voyant Jésus-Christ: *Mon Seigneur et mon Dieu*[1]*!,* parce que jusqu'ici, il n'avait vu Jésus-Christ que par des yeux gâtés et couverts des ténèbres de l'incrédulité; il n'y avait pu apercevoir la divinité voilée des ombres de la nature humaine. Mais, à la faveur de cette lumière de foi, dont son âme reçut une forte impression par la présence du Sauveur ressuscité, il voit en lui tout ce qu'il y a de divin; et sa foi, ainsi fortifiée, lui donne le courage de confesser que celui qui était mort en croix, et qui avait été enseveli dans un tombeau, est son Seigneur et son Dieu.

MD 32,3,2 C'est ainsi qu'une âme pénétrée des sentiments de foi est si élevée en Dieu, qu'elle ne connaît plus que Dieu, qu'elle n'a plus d'estime que pour Dieu, qu'elle ne goûte plus que Dieu. Ce qui fait qu'elle ne peut plus s'appliquer qu'à Dieu; parce que, éclairée des lumières surnaturelles, il ne lui reste plus aucun goût pour les choses de la terre, et elle ne peut plus les regarder qu'avec mépris. C'est dans cette disposition qu'était saint François, lorsque, tout pénétré de foi et embrasé de l'amour de Dieu, il répétait pendant toute sa vie: Mon Dieu et mon tout. Tâchez de vous mettre aujourd'hui dans une semblable disposition.

MD 33 **Pour le 2ème dimanche après Pâques (Jn 10,11-16)**

De la manière dont les maîtres doivent se conduire à l'égard de leurs écoliers

MD 33,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ, dans l'Évangile de ce jour, compare ceux qui ont charge d'âmes *à un bon pasteur, qui a un grand soin de ses brebis;* et une des qualités qu'il doit avoir, selon le Sauveur, *c'est qu'il les connaisse toutes*[1] distinctement. Ce doit être aussi une des principales attentions de ceux qui sont employés à l'instruction des autres, de savoir les connaître, et de discerner la manière dont on se doit conduire à leur égard: car il faut plus de douceur à l'égard des uns, et plus de fermeté à l'égard des autres; il y en a qui demandent qu'on ait beaucoup de patience, d'autres qu'on les pousse

MD 32,2,1 2. 1 P 2,9
MD 32,3,1 1. Jn 20,28
MD 33,1,1 1. Jn 10,14

et qu'on les anime; il est nécessaire, à l'égard de quelques-uns, qu'on les reprenne et qu'on les punisse pour les corriger de leurs défauts; il s'en trouve sur lesquels il faut continuellement veiller pour les empêcher de se perdre ou de s'égarer.

MD 33,1,2 Cette conduite dépend de la connaissance et du discernement des esprits; c'est ce que vous devez souvent et instamment demander à Dieu, comme une des qualités qui vous est des plus nécessaires pour la conduite de ceux dont vous êtes chargés.

MD 33,2,1 ***2e Point***

Il faut aussi, dit Jésus-Christ, que *les brebis connaissent leur pasteur*[1], pour le pouvoir suivre. Deux choses sont nécessaires dans ceux qui ont la conduite des âmes, et doivent même se faire remarquer en eux. Premièrement, beaucoup de vertu pour servir d'exemple aux autres; car on ne pourrait manquer de s'égarer en les suivant, s'ils n'étaient pas eux-mêmes dans le véritable chemin. Secondement, on doit reconnaître en eux une grande tendresse pour les âmes qui leur sont confiées; en sorte que ce qui peut toucher ou blesser leurs brebis leur soit très sensible; et c'est ce qui porte les brebis à aimer leur pasteur et à se plaire en sa compagnie, parce qu'elles y trouvent leur repos et leur soulagement.

MD 33,2,2 Voulez-vous que vos disciples pratiquent le bien? faites-le vous-mêmes: vous les persuaderez beaucoup mieux par l'exemple d'une conduite sage et modeste que par toutes les paroles que vous pourrez leur dire. Voulez-vous qu'ils gardent le silence? Gardez-le vous-mêmes. Vous ne les rendrez modestes et retenus qu'autant que vous le serez vous-mêmes.

MD 33,3,1 ***3e Point***

C'est encore une obligation aux brebis de Jésus-Christ d'*entendre la voix de leur pasteur*[1]; c'est donc votre devoir d'enseigner les enfants qui vous sont confiés, et c'est un devoir de tous les jours; ils doivent entendre votre voix, parce qu'il faut que vous leur donniez des instructions conformes à leur portée, sans quoi elles leur seraient peu utiles. C'est pourquoi vous devez vous y étudier et vous former à bien faire comprendre vos demandes et vos réponses dans les catéchismes, à les expliquer nettement, à vous servir de mots qui soient aisés à entendre. Vous devez, dans vos exhortations, leur représenter naïvement leurs défauts, leur donner des moyens de s'en corriger, leur faire connaître les vertus qui leur conviennent et leur en faire voir la facilité, leur inspirer une très grande horreur pour le péché, l'éloignement des mauvaises compagnies; en un mot, leur parler de tout ce qui peut les porter à la piété: c'est ainsi que des disciples doivent entendre la voix de leur maître.

MD 33,2,1 1. Jn 10,14
MD 33,3,1 1. Jn 10,16

MD 34

Pour le 3ème dimanche après Pâques (Jn 16,16-22)

Sur les fausses joies du monde, et la véritable que possèdent les serviteurs de Dieu

MD 34,1,1

1er Point

Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de ce jour, que *le monde sera dans la joie, et que les serviteurs de Dieu seront pour un temps dans la tristesse, mais que leur tristesse se changera en joie*[1]. C'est ce qui vous donne lieu de considérer la différence qu'il y a entre la joie des gens du monde et celle des serviteurs de Dieu. La joie du monde sera courte, celle des serviteurs de Dieu n'aura point de fin; c'est ce qui paraît par les paroles du saint Évangile. Le mondain, dit Jésus-Christ, sera dans la joie; mais combien de temps? Tout au plus autant qu'il sera au monde; mais dès qu'il cessera d'être au monde, c'est-à-dire après cette vie, sa joie cessera et la tristesse qui lui succédera sera éternelle. Pour ce qui est de la joie des serviteurs de Dieu, elle sera telle, que *personne,* dit Jésus-Christ, *ne la leur pourra ravir*[2]. S'ils ont de la peine et des sujets de tristesse, *ce n'est que pour un peu de temps*[3], la joie qui succédera à leurs peines n'aura point de fin. Malheur à ceux qui ne pensent qu'à se contenter en ce monde, car ce contentement sera peu durable!

MD 34,2,1

2e Point

Une seconde différence qu'il y a entre la joie des gens du monde et celle des serviteurs de Dieu, c'est que celle des premiers n'est que superficielle, au lieu que celle des seconds est très solide. Cette différence se fait sentir dans les paroles de Jésus-Christ: *Le monde sera dans la joie*[1]*;* à l'égard des serviteurs de Dieu, *ce sera leur coeur qui se réjouira*[2]*;* ce qui nous marque que la joie des uns n'est qu'apparente: c'est le monde qui n'a que le faste et l'apparence. Mais quand les serviteurs de Dieu sont dans la joie, c'est leur coeur qui se réjouit, qui étant le soutien de la vie de l'homme parce qu'il est en eux le dernier vivant, leur joie, selon l'application de Notre-Seigneur, est très solide, et n'est pas facilement sujette à l'altération, parce qu'elle est fondée sur ce qui soutient en eux la vie de la grâce, qui est l'amour de Dieu et la communication avec Dieu, par le moyen de l'oraison et par l'usage des sacrements. C'est ce qui fait que Dieu, soutenant et entretenant leur joie, elle est solidement fondée, étant fondée en Dieu.

MD 34,2,2 Votre joie est solide, si vous vous réjouissez au milieu des souffrances et de toutes les peines les plus sensibles; mais si vous faites consister votre joie à jouir des plaisirs des sens, ah! qu'il est bien vrai qu'elle n'a rien que de superficiel, puisqu'elle est de la nature même de son objet, qui n'est qu'un bien fragile et périssable!

MD 34,1,1 1. Jn 16,20
MD 34,1,1 2. Jn 16,22
MD 34,1,1 3. Jn 16,16
MD 34,2,1 1. Jn 16,20
MD 34,2,1 2. Jn 16,22

MD 34,3,1 ***3e Point***

Il y a encore une différence bien considérable entre la joie des gens du monde et celle des serviteurs de Dieu: la joie des premiers est tout extérieure, et celle des derniers est intérieure, parce qu'elle est dans le coeur. C'est ce qui fait que, dans les mondains, la moindre peine trouble leur joie et les jette dans l'abattement; au lieu que la joie des serviteurs de Dieu étant au-dedans d'eux-mêmes, rien de ce qui est au-dehors n'est capable de leur nuire, parce que rien de ce qui est au-dehors ne peut pénétrer jusqu'au fond du coeur, qui n'a de communication au-dehors, qu'autant qu'il se laisse prévenir par les sens; et comme la joie des justes est causée par l'amour de Dieu qui est au fond de leur coeur, et que cet amour a pour objet un bien inaltérable, immuable et éternel, il s'ensuit qu'ils ne peuvent être troublés dans la possession de ce délicieux contentement, pendant que la charité unira leur âme à Dieu.

Votre joie vient-elle du dedans? Ne vous laissez-vous point aller quelquefois à une joie vaine et tout extérieure?

MD 35 **Pour le 4ème dimanche après Pâques**
(Jn 16,5-14)

Sur les avantages que procurent les peines, soit intérieures, soit extérieures

MD 35,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ ayant dit à ses apôtres *qu'il retournait à celui qui l'avait envoyé, leur coeur aussitôt fut rempli de tristesse*[1]. Comme la présence de leur maître faisait toute leur consolation et leur soutien, ils avaient bien de la peine de voir qu'ils en seraient bientôt séparés, parce qu'ils se persuadaient que Jésus-Christ n'étant plus visiblement avec eux, ils seraient privés d'un secours dont ils croyaient ne pouvoir se passer. Comme ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit, ils s'attachaient à ce qui frappait leurs sens, sans s'élever plus haut. Quand on quitte le monde, quand on renonce, en le quittant, aux plaisirs des sens, il arrive quelquefois qu'on ne fait cette renonciation que par pur goût et que par un pur attrait sensible pour Dieu et pour les choses de Dieu, qui donne une satisfaction incomparablement au-dessus de celles des sens.

MD 35,1,2 Ainsi c'est un plus grand plaisir qui fait qu'on se prive volontiers d'un autre qui est beaucoup moindre; ce qui marque qu'on n'est pas encore dans un entier détachement.

Demandez beaucoup à Dieu ce détachement entier, pour ne vous attacher qu'à lui seul, en qui consiste tout le bonheur de cette vie et de l'autre.

MD 35,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ, voyant que ses apôtres étaient tristes de ce qu'il leur avait dit que bientôt il se séparerait d'eux, leur fit connaître que *c'était un avantage pour eux qu'il s'en allât*[1]. Ceux qui se sont donnés à Dieu croient souvent que la présence sensible de Dieu est l'unique chose qui les puisse soutenir dans la piété, et que, s'ils tombaient une fois dans les sécheresses et dans les

MD 35,1,1 1. Jn 16,6
MD 35,2,1 1. Jn 16,7

peines intérieures, ils déchoiraient tout à fait de l'état de sainteté où Dieu les a élevés; et il leur semble qu'ayant perdu certain goût pour l'oraison et la facilité de s'y appliquer, tout est perdu pour eux, et que Dieu les a entièrement rejetés; leur intérieur est dans la désolation, et ils s'imaginent que toute voie pour aller à Dieu leur est fermée. Il faut alors leur dire ce que Jésus-Christ dit à ses apôtres: qu'il leur est avantageux que Dieu se retire d'eux sensiblement, et que ce qu'ils regardent comme une perte est pour eux un véritable gain, s'ils soutiennent volontiers cette épreuve.

MD 35,3,1 ***3e Point***

La raison principale pour laquelle Jésus-Christ dit à ses apôtres, qu'il leur est avantageux qu'il s'en aille, c'est parce que, *s'il ne s'en va pas, l'Esprit consolateur ne viendra point en eux; mais que, s'il s'en va, il le leur enverra*[1]. Comprenons par là qu'il est quelquefois plus avantageux d'être privé des consolations spirituelles que d'en avoir; parce que plus on est dégagé de ce qui plaît aux sens, et plus on a de moyens d'aller à Dieu purement, et avec un entier détachement de toutes les créatures; c'est alors, en effet, que l'Esprit de Dieu vient dans une âme et qu'il la comble de ses grâces.

Ne vous plaignez donc plus lorsque vous serez dans la peine, soit intérieure, soit extérieure; et assurez-vous que plus vous y serez, plus vous aurez de moyens d'être tout à Dieu.

MD 36 **Pour le 5ème dimanche après Pâques**
(Jn 16,23-30)

De la nécessité de la prière

MD 36,1,1 ***1er Point***

Demandez et vous recevrez[1]. Jésus-Christ nous veut faire connaître, par ces paroles de l'Évangile de ce jour que, comme nous avons besoin de recevoir ses grâces, nous devons aussi les lui demander, et que Dieu, nous les voulant donner, nous a pourvus d'un moyen sûr pour les obtenir; et ce moyen, c'est la prière, et il nous est d'autant plus facile qu'il nous est toujours présent, et que nous pouvons nous en servir quand nous le voulons. C'est ce qui fait que saint Augustin, pour nous faire connaître la facilité que nous avons de faire le bien, nous dit: Si vous êtes dans l'impuissance d'agir, soit à cause de votre faiblesse, soit à cause de la violence de la tentation, ou pour quelque autre sujet, vous devez avoir recours à la prière, qui vous donnera infailliblement le pouvoir de faire ce qui est au-dessus de vos forces naturelles.

MD 36,1,2 Quand vous avez de la peine à pratiquer la vertu, il faut que vous fassiez en sorte de vous la rendre aisée par votre application à la prière, et que vous y recouriez promptement, en vous rappelant ces paroles de Jésus-Christ: *Demandez, et vous recevrez.*

MD 36,2,1 ***2e Point***

Ce qui vous doit particulièrement engager à prier, c'est la faiblesse dans laquelle le péché vous a réduits, faiblesse qui vous rendrait incapables de faire aucun bien surnaturel. Et comme nous devenons tous les jours plus

MD 35,3,1 1. Jn 16,7
MD 36,1,1 1. Jn 16,24

faibles, tombant tous les jours dans de nouveaux péchés, nous avons aussi tous les jours un besoin d'autant plus grand de ce secours. Elle est, dit saint Chrysostome, une divine médecine, qui chasse d'un coeur toute la malice qu'elle y rencontre, et le remplit de toute justice. C'est pourquoi, si nous voulons nous dégager tout à fait du péché, nous ne pouvons mieux faire que de nous appliquer à la prière. En effet, quelque grand nombre de péchés qu'ait commis une personne qui aime la prière, elle a, au milieu de ses plus grands désordres, une ressource prompte et facile, dans l'oraison, pour obtenir la grâce de la pénitence et du pardon.

MD 36,2,2 Demandez donc à Dieu un coeur pur, qui ait de l'éloignement et de l'horreur, non seulement des plus gros péchés, mais aussi de tout ce qui peut ternir votre conscience, et vous rendre désagréables à Dieu.

MD 36,3,1 ***3e Point***

Nous sommes si sujets à la tentation, que Job dit: *que notre vie est une tentation continuelle*[1]; c'est ce qui fait dire à saint Pierre que *le démon, notre ennemi, tourne toujours autour de nous comme un lion rugissant qui cherche sans cesse quelque moyen de nous dévorer*[2]. C'est la prière qui nous met en état de lui résister. Jésus-Christ dit même du démon d'impureté, qu'*il ne peut se chasser que par la prière et par le jeûne*[3]; et il met la prière avant le jeûne, pour nous marquer que, quoique la mortification soit très nécessaire pour vaincre l'esprit immonde, il est encore cependant bien plus de conséquence de se munir de la prière, quand on en est attaqué.

Lors donc que vous vous sentez assaillis par l'esprit tentateur, ne cessez de prier jusqu'à ce que vous l'ayez tout à fait éloigné de vous.

MD 37 **Pour le lundi des Rogations**

De l'obligation où nous sommes de prier pour ceux que nous sommes chargés d'enseigner

MD 37,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ propose, dans l'Évangile de ce jour, une parabole qui fait connaître l'obligation dans laquelle vous êtes de vous intéresser pour les besoins de ceux que vous instruisez. *Si quelqu'un de vous,* dit-il, *allait sur le minuit trouver un de ses amis, et lui disait: Prêtez-moi trois pains, parce qu'un de mes amis voyageur vient d'arriver chez moi, et je n'ai rien à lui donner*[1].

Saint Augustin, dans l'exposition qu'il fait de cette parabole, dit que cet ami voyageur est celui qui, après avoir marché dans la voie de l'iniquité, après avoir cherché à contenter ses passions dans le siècle, et qui n'y ayant trouvé que vices, que vanité, que misères et chagrins, s'adresse à vous, dans son indigence, pour en recevoir quelque secours, persuadé que vous avez reçu grâce *pour soutenir les faibles, pour enseigner les ignorants, pour corriger les délinquants*[2]. Il vient à vous comme un voyageur las et fatigué, il vous prie de le soulager dans sa disette.

MD 36,3,1 1. Jb 7,1
MD 36,3,1 2. 1 P 5,8
MD 36,3,1 3. Mt 17,21 (Vulgate); Mc 9,29
MD 37,1,1 1. Lc 11,5; 11,6
MD 37,1,1 2. 1 Th 5,14

MD 37,1,2 Voilà la disposition où se trouvent ceux que la providence vous charge d'instruire, que vous devez former à la piété. C'est Dieu lui-même qui vous les a amenés: *c'est Dieu qui vous rend responsables de leur salut*[3], et qui vous a mis dans l'obligation de subvenir à tous leurs besoins spirituels: ce doit être aussi votre continuelle application.

MD 37,2,1 ***2e Point***

Les enfants qui viennent à vous, ou ont manqué d'instructions, ou n'en ont eu que de mauvaises, ou, s'ils en ont eu de bonnes, les mauvaises compagnies ou leurs mauvaises habitudes les ont empêchés d'en profiter. Dieu vous les adresse, afin que vous leur donniez l'esprit du christianisme, et que vous les éleviez selon les maximes de l'Évangile. Vous êtes obligés d'apprendre vous-mêmes, dit saint Augustin, et vous avez lieu de rougir de ce que vous êtes obligés, ou de leur enseigner ce que vous ne savez pas vous-mêmes, ou de les exhorter à faire ce que vous ne faites pas.

MD 37,2,2 Demandez donc à Dieu ce qui ne se trouve pas en vous, afin qu'il vous donne pleinement ce qui vous manque, c'est-à-dire l'esprit chrétien et un fond de religion. Ceux qui s'adressent à vous viennent au milieu de la nuit; ce qui marque, dit saint Augustin, leur grande ignorance; leur besoin est pressant, et vous n'avez pas de quoi les satisfaire; une simple foi des mystères vous suffisait pour vous, mais elle ne vous suffisait pas pour eux. Les abandonnerez-vous donc, et les laisserez-vous sans instruction? Recourez à Dieu, *frappez à la porte, priez, sollicitez avec instance, et jusqu'à l'importunité*[1]. Les trois pains que vous devez demander, dit le même Père, c'est la connaissance des trois personnes divines; si vous l'obtenez de Dieu, vous aurez de quoi repaître ceux qui recourent à vous dans le besoin qu'ils ont d'instruction.

MD 37,3,1 ***3e Point***

Vous devez regarder les enfants que vous êtes chargés d'instruire, comme des orphelins pauvres et abandonnés. En effet, quoique la plupart aient un père sur la terre, ils sont cependant comme n'en ayant point, et comme abandonnés à eux-mêmes pour ce qui regarde le salut de l'âme; c'est pour cette raison que Dieu les met en quelque façon sous votre tutelle. Il les regarde en pitié, et *prend soin d'eux comme étant leur protecteur, leur appui et leur père*[1], et ce soin, c'est sur vous qu'il s'en décharge.

MD 37,3,2 Ce Dieu de bonté vous les remet entre les mains, se chargeant de leur donner tout ce que vous lui demanderez pour eux: la piété, la modestie, la retenue, la pureté, l'éloignement des compagnies qui pourraient leur être dangereuses. Et comme il sait que de vous-mêmes vous n'avez ni assez de vertu, ni assez de puissance pour donner toutes ces choses aux enfants dont vous êtes chargés, il veut que vous les lui demandiez pour eux, souvent, fervemment, et instamment, afin que, par vos soins, rien ne leur manque de ce qui leur est nécessaire pour se sauver.

MD 37,1,2 3. Cf. He 13,17
MD 37,2,2 1. Lc 11,9
MD 37,3,1 1. Ps 68,6

MD 38 **Pour le mardi des Rogations**

De l'affection à la prière

MD 38,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ, pour engager fortement les hommes à prier, assure positivement que *tout ce qu'on demandera, on le recevra*[1]. *Quiconque,* dit-il, *demande, reçoit*[2]. La prière a cet effet par elle-même, et c'est ce que Dieu lui promet; c'est ce qui fait que plus on lui demande et plus il donne, parce qu'il se fait un très grand plaisir de donner aux hommes. Il ne nous exhorterait pas si fort à lui demander, dit saint Augustin, s'il n'était pas disposé à nous donner, et s'il ne le voulait pas effectivement.

MD 38,1,2 Ayez donc honte de vous voir si lâches et si négligents à prier Dieu, qui veut plus vous donner que vous ne voulez lui demander; il a plus de compassion pour votre misère que vous n'avez de désir d'en être délivrés. Animez-vous donc à croire celui qui vous presse si fort; rendez-vous dignes de ses promesses, et faites-vous un plaisir de recourir à lui. Qui est-ce, dit saint Augustin, qui a eu confiance d'obtenir de Dieu quelque chose, et qui est tombé dans la confusion?

MD 38,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ, dans le saint Évangile, apporte deux raisons de l'efficacité de la prière. La première est la foi et la confiance avec laquelle on a recours à la prière. *Quoi que ce soit,* dit Jésus-Christ, *que vous demandiez avec foi dans la prière, vous l'obtiendrez*[1]. Il dit tout indifféremment et n'excepte rien. Qui croirait que la foi aurait un tel effet, que de faire obtenir infailliblement tout ce que l'on demande à Dieu, si le Fils de Dieu, *qui est la vérité même*[2], ne vous en assurait? Non seulement il vous l'a fait connaître par ces paroles; mais il vous en a donné un grand exemple dans une femme cananéenne qui, ayant prié instamment et pressé Jésus-Christ de délivrer sa fille possédée du démon, mérita que Jésus-Christ lui accordât sa demande, seulement à cause de sa foi. *O femme, lui dit Jésus, que votre foi est grande! Qu'il vous soit fait selon votre désir*[3].

MD 38,2,2 Soyez donc persuadés que Dieu est disposé à ne vous rien refuser de ce que vous lui demanderez avec foi et avec confiance en sa bonté.

MD 38,3,1 ***3e Point***

La seconde raison qui fait que Dieu accorde tout à ceux qui prient, est l'humilité avec laquelle ils lui demandent ce dont ils ont besoin; car, comme dit fort bien le Sage, *Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles*[1], c'est-à-dire qu'il n'accorde rien à ceux-là, mais qu'à ceux-ci il ne leur refuse rien. C'est ce que Jésus-Christ a fait évidemment paraître dans la parabole du pharisien et du publicain, qui priaient ensemble dans le Temple, et dont le dernier, *s'en retourna,* dit Jésus-Christ, *dans sa maison justifié, et non pas l'autre;* et la raison qu'il en donne aussitôt après,

---

MD 38,1,1 1. Mt 21,22
MD 38,1,1 2. Lc 11,10
MD 38,2,1 1. Mt 21,22
MD 38,2,1 2. Jn 14,6
MD 38,2,1 3. Mt 15,28
MD 38,3,1 1. Pr 3,34

c'est parce que *quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie sera élevé*[2].

MD 38,3,2 Comme s'il disait que la prière du premier n'a pas été écoutée, parce qu'elle était accompagnée de sentiments d'orgueil, et que le second, nonobstant les péchés considérables qu'il avait commis, en eut une entière rémission, à cause de la contrition et de l'humilité avec lesquelles il avait paru devant Dieu, et retourna juste dans sa maison.
Lors donc que vous prierez Dieu, que ce soit avec tant d'humilité, que Dieu ne vous puisse rien refuser de ce que vous lui demanderez.

MD 39 **Pour la veille de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ**

De ce qu'on doit demander à Dieu dans la prière

MD 39,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ nous fait voir, dans l'Évangile de ce jour, et dans la suite du même chapitre, par la prière qu'il y fait à son Père pour ses saints apôtres, ce que nous devons demander à Dieu. Il ne demande pas pour eux des choses humaines et temporelles; parce qu'il n'était pas venu en ce monde pour les procurer aux hommes, et parce que, reconnaissant que *c'est le Père éternel qui lui a donné ses disciples, et qu'ils lui appartiennent*[1], et que même *il les a destinés pour prêcher son Évangile*[2] et pour travailler au salut des âmes, il ne doit prier son Père de leur donner que ce qui peut contribuer à la fin pour laquelle il les appelle. C'est donc pour ce sujet que Jésus-Christ demande au Père éternel, dans cette prière, particulièrement trois choses. La première est l'éloignement du péché, par ces paroles: *Gardez-les du mal*[3]; c'est aussi ce que d'abord vous devez demander à Dieu, jusqu'à ce que vous l'ayez obtenu.

MD 39,1,2 Vous devez avoir une telle horreur de tout ce qui approche du péché, que vous vous absteniez même, selon saint Paul, *de tout ce qui en a l'ombre et l'apparence*[4]. Et comme c'est un avantage que vous ne pouvez pas avoir de vous-mêmes, il est de conséquence que vous imploriez continuellement pour cela le secours de Dieu.
Priez-le donc instamment que rien ne vous rende désagréables à ses yeux, étant obligés d'insinuer son amour dans le coeur de ceux que vous instruisez. Est-ce ainsi que vous en usez? Est-ce là ce que vous demandez à Dieu dans les prières que vous lui faites?

MD 39,2,1 ***2e Point***

La seconde chose que Jésus-Christ demande au Père éternel, dans cette prière pour ses saints apôtres, est qu'il *les sanctifie dans la vérité*[1]; c'est-à-dire qu'il ne les sanctifie pas seulement d'une sainteté extérieure, telle qu'il l'exigeait dans l'ancienne loi, mais qu'il purifie leurs coeurs, et qu'il les sanctifie par la grâce et par la communication de la sainteté divine, qui est en Jésus-Christ, dont ils doivent être participants pour pouvoir contri-

---

MD 38,3,1 2. Lc 18,14
MD 39,1,1 1. Jn 17,6
MD 39,1,1 2. Cf. Jn 17,18; Mt 28,19
MD 39,1,1 3. Jn 17,15
MD 39,1,2 4. 1 Th 5,22
MD 39,2,1 1. Jn 17,17

buer à sanctifier les autres. Il ajoute que *c'est pour cela qu'il s'offre à son Père, et qu'il veut se sacrifier*[2] par la mort qu'il va endurer sur la croix.

MD 39,2,2 Puisque vous êtes appelés, dans votre état, à procurer la sanctification de vos élèves, vous devez être saints d'une sainteté qui ne soit pas commune; car c'est vous qui devez leur communiquer la sainteté, tant par votre bon exemple que par les paroles de salut que vous devez tous les jours leur annoncer. L'application intérieure à l'oraison, l'affection pour vos exercices, la fidélité à vous en bien acquitter, et à entrer dans toutes les pratiques de communauté vous aideront surtout à acquérir cette sainteté et cette perfection que Dieu veut que vous ayez. Demandez-la-lui tous les jours avec instance, et ayez-la si fort à coeur, que vous ne cessiez point de prier jusqu'à ce que vous l'ayez obtenue.

MD 39,3,1 ***3e Point***

La troisième chose que Jésus-Christ demande au Père éternel pour ses saints apôtres, dans la prière qu'il fait dans l'Évangile de ce jour *est une grande union entre eux, qui soit si intime et si stable, qu'il veut qu'elle ressemble à celle des trois personnes divines*[1]; non pas en tout, puisqu'elles n'ont toutes trois qu'une même essence, mais par participation, et en telle sorte que l'union d'esprit et de coeur que Jésus-Christ désirait qui fût entre ses apôtres, fît le même effet que l'union essentielle qui est entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit; c'est-à-dire qu'ils *n'eussent tous ensemble qu'un même sentiment et qu'une même volonté, les mêmes affections, les mêmes maximes et les mêmes pratiques*[2]. C'est ce que saint Paul recommande aux fidèles auxquels il écrit. C'est aussi ce qu'on a remarqué dans les saints apôtres et dans les premiers disciples de Jésus-Christ, selon ce qui est rapporté par saint Luc dans les Actes des Apôtres, qu'*ils n'étaient tous qu'un coeur et qu'une âme*[3].

MD 39,3,2 Dieu vous ayant fait la grâce de vous appeler pour vivre en communauté, il n'y a rien que vous deviez plus instamment lui demander que cette union d'esprit et de coeur avec vos Frères; puisque ce n'est que par le moyen de cette union que vous acquerrez la paix, qui doit faire tout le bonheur de votre vie. Pressez donc le Dieu des coeurs que, du vôtre et de ceux de vos Frères, il n'en fasse qu'un dans celui de Jésus.

MD 40 Pour la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ

MD 40,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ n'étant venu sur la terre que pour nous donner une nouvelle loi, et pour accomplir les mystères de notre rédemption, et s'étant entièrement acquitté de tout ce qui regardait les fonctions de son ministère de législateur et de rédempteur des hommes, il n'y avait plus rien qui le retînt en ce monde, et il semblait qu'il ne fût plus que dans un état violent, puisque le centre de son corps glorieux était le Ciel, et sa place, *la droite de son Père*[1]. Cependant le commerce qu'il devait avoir encore avec les hommes l'obligerait de voiler l'éclat de sa gloire dans ses apparitions.

MD 39,2,1 2. Jn 17,19
MD 39,3,1 1. Jn 17,22; 17,23
MD 39,3,1 2. Ph 2,2
MD 39,3,1 3. Ac 4,32
MD 40,1,1 1. Mc 16,19

MD 40,1,2 Vous, qui vous êtes retirés du monde, devez être tout à fait dégagés de toutes les inclinations humaines, qui ne portent qu'à la terre; vous devez *n'aspirer qu'au Ciel et y élever toujours votre esprit et votre coeur*[2], parce que vous n'êtes que pour le Ciel, et que vous ne devez travailler que pour le Ciel, et que vous ne trouverez de parfait repos que dans le Ciel.

MD 40,2,1 ***2e Point***

C'est en ce jour que Jésus-Christ quitte la terre pour s'élever au Ciel; c'est là qu'il a établi et fixé sa demeure pour toujours; c'est en ce jour que sa très sainte humanité s'y fait adorer de tous les anges, et de tous les justes qui y sont entrés avec lui, pour y posséder un bonheur éternel. Adorez avec tous les saints cette humanité sainte, *à qui tout pouvoir a été donné dans le Ciel et sur la terre*[1]; unissez-vous-y avec eux tous pour la reconnaître et respecter autant qu'elle le mérite; regardez-la comme celle en qui, selon saint Paul, *sont tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu*[2]. C'est là que le Sauveur puise, comme à la source, toutes les grâces qu'il répand sur les hommes qui, par leurs bonnes oeuvres et par leur piété, se rendent dignes d'y participer.

MD 40,2,2 Quand sera-ce que vous direz, avec saint Étienne, *que vous voyez les Cieux ouverts, et Jésus-Christ qui y est prêt à vous communiquer ses grâces*[3]*?* Demandez-lui surtout celle de ne vous plus occuper que des choses du Ciel.

MD 40,3,1 ***3e Point***

Reconnaissez que c'est un grand avantage pour vous que Jésus-Christ soit monté dans le Ciel; car c'est de là que viennent tous les dons qui doivent enrichir et orner votre âme. C'est, en effet, en vertu de la puissance que Jésus-Christ reçoit aujourd'hui sur toutes les créatures, tant du Ciel que de la terre, qu'il se rend libéral envers les hommes. Comme *étant leur chef*[1]*, il leur fait part de la vie de la grâce, dont il a la plénitude*[2]*; et, en qualité de médiateur, il présente vos prières et vos bonnes oeuvres à Dieu son Père; et il prie lui-même pour vous*[3], afin d'attirer sur vous sa miséricorde et l'empêcher de décharger sur vous sa colère, quand vous l'offensez.

MD 40,3,2 Dites donc, avec saint Augustin, que l'ascension de Jésus-Christ est votre gloire, le motif de votre espérance et le gage de votre félicité. Rendez-vous dignes d'avoir Jésus-Christ pour votre souverain, votre chef et votre médiateur dans le Ciel.

MD 41 **Pour le dimanche dans l'octave de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ (Jn 15,26; 15,27; 16,1-4)**

MD 41,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ, dans l'Évangile de ce jour, prédit à ses apôtres les persécutions qu'ils auront à souffrir de la part des Juifs, qui les doivent *chasser hors de leurs synagogues et de leurs assemblées, les regardant comme des*

MD 40,1,2 2. Cf. Col 3,1; 3,2
MD 40,2,1 1. Mt 28,18
MD 40,2,1 2. Col 2,3
MD 40,2,2 3. Ac 7,56
MD 40,3,1 1. Col 1,18-20; cf. Ep 4,15; 1,19-22
MD 40,3,1 2. Cf. Jn 1,16
MD 40,3,1 3. He 7,25 (Vulgate).

excommuniés[1], indignes de converser avec eux. C'est ainsi que les gens du monde regardent ceux qui sont à Dieu, surtout ceux qui sont retirés du monde, et qu'ils les vexent, qu'ils les injurient, qu'ils les outragent, qu'ils les maltraitent comme des malfaiteurs, parce qu'*ils ne sont pas du monde*[2], selon Notre-Seigneur.

MD 41,1,2 C'est ainsi que vous devez vous attendre à être traités tant que vous vivrez selon l'esprit de votre Institut, et que vous travaillerez utilement pour le prochain; parce que, comme le démon vous haïra, le monde, qui est étroitement lié avec lui, ne vous pourra souffrir. Vous devez aussi vous mettre sur le même pied à son égard: ce sera un des meilleurs moyens de vous conserver dans la piété, dans la retraite et l'éloignement du monde.

MD 41,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ prédit aux apôtres non seulement qu'ils seront chassés et outragés par les Juifs, mais même que *ceux qui les feront mourir croiront rendre un grand service à Dieu*[1]. Si on n'enlève pas aujourd'hui la vie à ceux qui sont à Dieu, et qui travaillent pour sa gloire, que ne fait-on pas pour leur enlever l'honneur par les plus noires calomnies, en les traitant comme s'ils étaient indignes de vivre?

MD 41,2,2 C'est ainsi que vous devez être bien aises d'être traités; vous devez même vous regarder comme morts à l'égard du monde, et n'avoir aucune communication avec lui. *Si vous êtes véritablement à Dieu, vous êtes l'ennemi du monde, et il est le vôtre, parce qu'il est l'ennemi de Dieu*[2]. Traitez-le donc comme tel et ayez horreur de converser avec lui, et ne souffrez pas qu'il ait le moindre accès auprès de vous, dans la crainte que, communiquant avec lui, vous ne participiez à son esprit.

MD 41,3,1 ***3e Point***

La raison pour laquelle le monde maltraitera et outragera ainsi les disciples de Jésus-Christ, c'est, comme il le dit lui-même, parce que *ce monde ne connaît ni lui, ni son Père qui l'a envoyé*[1]. Et, en effet, les partisans du siècle n'ont ordinairement d'affection que pour leurs semblables, c'est-à-dire que pour ceux qui n'ont de goût que pour ce qui flatte les sens. Ils n'ont de Dieu qu'une connaissance très imparfaite; c'est pour cela qu'ils n'y pensent point, qu'ils n'en parlent point, qu'ils n'en entendent pas parler volontiers, et ne le prient que rarement; de là le mépris qu'ils ont et qu'ils font souvent paraître pour les serviteurs et les amis de Dieu.

MD 41,3,2 Vous avez quelquefois à instruire des enfants qui ne connaissent pas Dieu, parce qu'ils sont élevés par des parents qui ne le connaissent pas eux-mêmes. Tâchez de le connaître si bien par la lecture ou par l'oraison, que vous vous mettiez en état de le faire connaître aux autres, et de le faire aimer par tous ceux à qui vous l'aurez fait connaître.

MD 41,1,1 1. Jn 16,2
MD 41,1,1 2. Jn 15,19
MD 41,2,1 1. Jn 16,2
MD 41,2,2 2. Cf. Jn 15,18; 15,19
MD 41,3,1 1. Jn 16,3

MD 42 **Pour la veille de la Pentecôte**

Des dispositions pour recevoir le Saint-Esprit

MD 42,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ nous marque, dans l'Évangile de ce jour, trois dispositions pour recevoir le Saint-Esprit, exprimées dans ces paroles: *Si vous m'aimez, gardez mes commandements, et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour demeurer avec vous à jamais*[1].

MD 42,1,2 La première de ces dispositions est d'aimer Dieu, et de se donner tout à lui: il faut pour cela vous détacher de toutes les choses créées, et n'avoir d'affection que pour Dieu; car quiconque est attaché au monde et à ses biens, n'est pas susceptible de l'Esprit de Dieu, qui ne se communique qu'à ceux qu'il trouve vides de ce qui n'est point Dieu. C'est ce qui fait, comme dit Jésus-Christ, *que le monde ne peut recevoir ce divin Esprit*[2]; parce qu'il ne s'affectionne *qu'à la concupiscence de la chair, à la concupiscence des yeux et à l'orgueil de la vie*[3].
Détachez-vous donc de toutes choses, et ne vous attachez qu'à Dieu seul, si vous voulez être en état de recevoir l'Esprit de Dieu.

MD 42,2,1 ***2e Point***

La seconde disposition pour recevoir le Saint-Esprit est de garder fidèlement les commandements de Dieu, et de s'étudier à faire en tout sa sainte volonté. Car comme Jésus-Christ dit que *cet Esprit-Saint demeurera à jamais en ceux et avec ceux qui le recevront*[1], et qu'il ne peut se plaire qu'avec ceux qui tâchent de faire toujours ce que Dieu désire d'eux, et de se conformer en tout à sa sainte volonté, il ne faut pas s'attendre à le recevoir, si on ne se porte à accomplir en toutes choses la volonté de Dieu.

MD 42,2,2 Vous ne vous êtes, sans doute, retirés du monde, qu'afin de vous donner tout à Dieu, et de posséder abondamment son divin Esprit: ne vous y attendez pas cependant, à moins que vous n'exécutiez ponctuellement ce que vous connaissez être la volonté de Dieu. Soyez très attentifs à observer exactement vos Règles.

MD 42,3,1 ***3e Point***

Rien ne dispose mieux à recevoir le Saint-Esprit que la prière; c'est pourquoi Jésus-Christ assure que *notre Père céleste donnera cet Esprit, tout pénétré d'amour et de bonté pour nous, à tous ceux qui le lui demanderont*[1], et comme il sait cependant que la plénitude de ce divin Esprit est difficile à obtenir, voulant la donner à ses saints apôtres, il leur assure que, pour le leur faire recevoir avec profusion, *il priera son Père pour eux*[2].

MD 42,3,2 Si vous voulez donc vous disposer, autant que Dieu le demande de vous, pour être remplis de l'Esprit de Dieu le jour de la Pentecôte, jour auquel il répand volontiers ses grâces, s'étant communiqué en ce jour aux saints apôtres et à tous ceux qui alors composaient l'Église, appliquez-vous atten-

---

MD 42,1,1 1. Jn 14,15; 14,16
MD 42,1,2 2. Jn 14,17
MD 42,1,2 3. 1 Jn 2,16
MD 42,2,1 1. Jn 14,16; 14,17
MD 42,3,1 1. Lc 11,13
MD 42,3,1 2. Jn 14,16

tivement et avec ferveur à l'oraison, afin de pouvoir être remplis des grâces de Dieu. Ne cessez de le prier dans tous ces saints jours: répétez-lui souvent, avec l'Église, ces saintes paroles: *Envoyez votre Saint-Esprit pour nous donner une nouvelle vie, et vous renouvellerez la face de la terre*[3].

MD 43 **Pour le jour de la Pentecôte (Jn 14,23-31)**

MD 43,1,1 ***1er Point***

Les saints apôtres ayant demeuré dans la retraite et appliqués à la prière[1] depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'au jour de la Pentecôte, qui était une fête que les Juifs célébraient en mémoire de la réception que Moïse avait faite de la loi ancienne sur la montagne de Sinaï, *le Saint-Esprit en ce jour, descendit sur eux et sur tous ceux qui étaient assemblés avec eux*[2] dans une grande salle, pour leur donner *une loi nouvelle, qui était une loi de grâce et d'amour*[3], et se répandit sur eux et en eux *comme un vent impétueux*[4], pour marquer que, comme *Dieu en produisant l'homme avait,* selon l'expression de l'Écriture, *soufflé en lui un souffle de vie*[5], ainsi en communiquant à ses disciples une vie nouvelle, pour ne plus vivre que selon la grâce, il souffla en eux son divin Esprit, pour leur donner quelque impression de sa vie divine.

MD 43,1,2 C'est aussi en ce saint jour que l'Esprit de Dieu doit se reposer sur vous, pour vous mettre en état de ne plus vivre et de ne plus agir que par son mouvement: attirez-le en vous par un coeur bien disposé.

MD 43,2,1 ***2e Point***

Il est rapporté dans les Actes des Apôtres que *ce vent,* symbole de l'Esprit de Dieu, qui se répandit sur les disciples de Jésus-Christ, *remplit toute la maison* pour marquer ce qui est exprimé ensuite, *que ceux qui y étaient assemblés furent tous remplis du Saint-Esprit*[1]. Ce fut en ce moment que les saints apôtres reçurent une telle abondance de grâces, *que tout Jérusalem retentit de leurs voix*[2]. Ils ne parlaient que de Jésus-Christ ressuscité; ils avaient toujours les paroles de l'Écriture sainte dans la bouche, qui leur servaient de guide dans leur conduite. Ils s'étaient tous dispersés, après l'avoir vu expirer sur la croix; ils s'étaient cachés dans la crainte de la mort; mais, après avoir reçu le Saint-Esprit, ils se réunirent et s'assemblèrent dans le même lieu, et là ils s'animaient, *ils s'encourageaient à souffrir pour le nom de Jésus-Christ, ils s'en estimaient heureux et s'en réjouissaient*[3].

MD 43,2,2 Vous avez besoin de la plénitude de l'Esprit de Dieu dans votre état, puisque vous devez n'y vivre et ne vous y conduire que selon l'esprit et les lumières de la foi; et il n'y a que l'Esprit de Dieu qui puisse vous mettre dans cette disposition.

MD 42,3,2 3. Ps 104,30
MD 43,1,1 1. Ac 1,13; 1,14
MD 43,1,1 2. Ac 2,1-4
MD 43,1,1 3. Cf. Jr 31,33; 31,34; Rm 8,2
MD 43,1,1 4. Ac 2,2
MD 43,1,1 5. Gn 2,7
MD 43,2,1 1. Ac 2,2-4
MD 43,2,1 2. Ac 2,5; 2,6
MD 43,2,1 3. Ac 5,41

MD 43,3,1 ***3e Point***

Les Actes des Apôtres ajoutent *qu'il apparut à tous les disciples qui étaient assemblés, comme des langues de feu séparées les unes des autres, qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux; et dès lors ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur en donnait la grâce*[1]. Chose surprenante! ceux qui auparavant étaient si grossiers, qu'ils ne pouvaient comprendre les vérités saintes que Jésus-Christ leur exposait, furent tout d'un coup si éclairés, qu'ils expliquaient clairement, et avec toute la justesse imaginable, les paroles de la sainte Écriture; ce qui faisait que *ceux qui étaient présents étaient tous hors d'eux-mêmes, et dans un profond étonnement*[2], *et qu'en peu de temps ils en convertirent un très grand nombre*[3], parce que, comme leur dit saint Pierre, *l'Esprit de Dieu s'était répandu sur eux*[4].

MD 43,3,2 Vous exercez un emploi qui vous met dans l'obligation de toucher les coeurs; vous ne le pourrez faire que par l'Esprit de Dieu. Priez-le qu'il vous fasse aujourd'hui la même grâce qu'il a faite aux saints apôtres, et qu'après vous avoir remplis de son Esprit pour vous sanctifier, il vous le communique aussi pour procurer le salut des autres.

MD 44 **Pour le lundi de la Pentecôte**

Du premier effet que produit le Saint-Esprit dans une âme, qui est de lui faire envisager les choses par les yeux de la foi

MD 44,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de ce jour, que *la lumière est venue dans le monde, mais que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière*[1]. Ç'à été par la descente du Saint-Esprit que la vraie lumière est venue dans le monde; et le premier effet qu'il produit dans une âme qui a eu le bonheur de le recevoir, c'est de lui faire voir les choses du Ciel tout d'un autre oeil que ne les voient ceux qui vivent selon l'esprit du siècle. C'est pour ce sujet que Jésus-Christ dit à ses apôtres dans un autre endroit de l'Évangile que, *lorsque cet Esprit-Saint, qu'il nomme un Esprit de vérité, sera venu, il leur apprendra toute vérité*[2]; parce qu'il leur fera connaître toutes les choses en les montrant, non pas seulement par ce qu'elles ont d'apparent, mais selon ce qu'elles sont elles-mêmes, et selon qu'on les connaît lorsqu'on les approfondit par les yeux de la foi.

MD 44,1,2 Est-ce de cette lumière dont vous vous servez pour discerner toutes les choses visibles, et pour en connaître le vrai et le faux, l'apparent et le solide? Si vous vous conduisez comme un disciple de Jésus-Christ et comme éclairé de l'Esprit de Dieu, ce doit être la seule lumière qui vous doit conduire.

MD 43,3,1 1. Ac 2,3; 2,4
MD 43,3,1 2. Ac 2,12
MD 43,3,1 3. Ac 2,41
MD 43,3,1 4. Ac 2,33
MD 44,1,1 1. Jn 3,19
MD 44,1,1 2. Jn 16,13

MD 44,2,1 ***2e Point***

Les vérités que le Saint-Esprit enseigne à ceux qui l'ont reçu sont les maximes répandues dans le saint Évangile, qu'il leur fait concevoir, et qu'il leur fait goûter, et selon lesquelles il les fait vivre et agir; car il n'y a que l'Esprit de Dieu qui en puisse donner l'intelligence et qui puisse porter efficacement à les pratiquer, parce qu'elles sont au-dessus de la portée de l'esprit humain. En effet, pouvons-nous connaître que *bienheureux sont les pauvres*[1]*; qu'il faut aimer ceux qui nous haïssent*[2]*; qu'il faut se réjouir quand on nous calomnie et qu'on dit toute sorte de mal contre nous*[3]*; que nous devons rendre le bien pour le mal*[4], et un grand nombre d'autres vérités tout à fait contraires à ce que la nature nous suggère, à moins que l'Esprit de Dieu ne nous les enseigne lui-même?

MD 44,2,2 Vous êtes obligés d'apprendre ces maximes saintes aux enfants que vous êtes chargés d'instruire; vous devez en être bien pénétrés, afin de les imprimer fortement dans leurs coeurs. Rendez-vous donc dociles à cet Esprit-Saint, qui peut en peu de temps vous en procurer une parfaite connaissance.

MD 44,3,1 ***3e Point***

Quoique ces grandes vérités soient si admirables et si relevées, et que ce soit l'Esprit de Dieu, qui est la véritable lumière, lequel en éclaire les âmes, la plupart des hommes cependant n'y comprennent rien, parce qu'*ils aiment mieux,* dit l'Évangile, *les ténèbres que la lumière, et qu'ils ne connaissent ni l'Esprit de Dieu*[1], ni ce qu'il est capable d'inspirer et de produire dans les âmes. Et la raison qu'en donne Jésus-Christ est *parce que leurs oeuvres sont mauvaises, et que quiconque fait le mal hait la lumière*[2]. Et comme le monde est aveuglé par le péché, il a des maximes toutes contraires à celles que l'Esprit de Dieu enseigne aux âmes saintes, et c'est par ces maximes qu'il se conduit; ce sont elles encore qui sont en lui les sources de ses péchés et de la corruption de son coeur.

MD 44,3,2 Il n'y a rien que vous ne deviez faire pour éloigner les maximes et les pratiques du monde de l'esprit de vos disciples, et pour leur en donner de l'horreur. Plus vous aurez d'aversion pour le monde, plus vous haïrez sa conduite et ses maximes dans vous et dans les autres.

MD 45 **Pour le mardi de la Pentecôte**

Du second effet que produit le Saint-Esprit dans une âme, qui est de la faire vivre et agir par la grâce

MD 45,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de ce jour, qu'*il est venu, afin que ceux qui sont à lui aient la vie, et qu'ils l'aient avec plus d'abondance*[1]. C'est aussi ce qu'on doit attribuer au Saint-Esprit, qui ne vient dans une âme que pour lui donner la vie de la grâce, ou pour la faire agir avec la grâce.

MD 44,2,1 1. Mt 5,3
MD 44,2,1 2. Mt 5,44
MD 44,2,1 3. Mt 5,11
MD 44,2,1 4. Lc 6,27
MD 44,3,1 1. Jn 3,19
MD 44,3,1 2. Jn 3,19; 3,20
MD 45,1,1 1. Jn 10,10

Comme il est nécessaire de vivre pour pouvoir agir, le premier mouvement que l'Esprit de Dieu doit donner à un coeur dont il prend possession, est de produire en lui la vie de la grâce. C'est pourquoi saint Paul le nomme *l'Esprit de vie,* et dit que *ç'a été par cet Esprit qu'il a été affranchi de la loi du péché*[2].

MD 45,1,2 Vous avez dû être *délivrés de cette honteuse loi,* dès que vous êtes sortis du monde, *et que vous êtes devenus libres de la liberté des enfants de Dieu*[3], dont Jésus-Christ vous a honorés. Prenez donc garde de conserver la grâce qui vous a été donnée, et que Jésus-Christ vous a acquise avec tant de peine, *et ne vous réduisez pas de nouveau sous le joug de la servitude*[4] du péché; ce serait faire injure à Jésus qui vous a mérité la grâce par tant de souffrances, *et attrister le Saint-Esprit*[5] qui vous l'a communiquée avec tant de bonté.

MD 45,2,1 ***2e Point***

Il ne suffit pas à une personne retirée du monde de vivre de la grâce, il faut aussi qu'elle résiste à tout ce qui peut la lui faire perdre: c'est aussi ce que produit en elle le Saint-Esprit. *La chair,* dit saint Paul, *combat par ses désirs contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, et ils sont opposés l'un à l'autre*[1]*; c'est pourquoi,* dit le même Apôtre, *si vous mortifiez les oeuvres de la chair par l'Esprit (c'est-à-dire par l'Esprit de Dieu qui est en vous), vous vivrez*[2].

MD 45,2,2 Ce qui vous marque que vous ne pouvez conserver la vie de la grâce, qu'en mortifiant en vous les inclinations de la nature corrompue, c'est ce que saint Paul appelle la chair; plus vous leur résisterez, et plus vous fortifierez en vous la vie de la grâce. Ce ne sera aussi que par ce moyen que vous serez tout à fait à Jésus-Christ, puisque *ceux qui sont à Jésus-Christ,* dit le même saint Paul, *ont crucifié leur chair avec leurs vices et leurs passions*[3]*. Mortifiez donc vos membres*[4], ajoute-t-il, et ce sera par là que vous vous abstiendrez d'accomplir les désirs de la chair, et que vous affermirez en vous la grâce.

MD 45,3,1 ***3e Point***

Quoique ce soit un effet tout particulier de la bonté de Dieu de vous conserver sa sainte grâce, cela ne vous suffit pas cependant dans votre profession, pour y vivre selon l'esprit de votre état; vous devez y agir par grâce, et faire paraître que vous vous conduisez par le mouvement de l'Esprit de Dieu. C'est, selon saint Paul, ce qui doit être une marque que vous êtes dans la grâce de Dieu: *Si vous vivez,* dit-il, *par l'Esprit, agissez aussi par l'Esprit*[1]. Il faut donc que vous fassiez en sorte d'avoir une telle attention sur vous-mêmes, que la nature n'ait point de part à ce que vous faites, mais qu'il n'y ait rien dans vos actions qui ne soit produit par la

MD 45,1,1 2. Rm 8,2
MD 45,1,2 3. Rm 8,21
MD 45,1,2 4. Ga 5,1
MD 45,1,2 5. Ep 4,30
MD 45,2,1 1. Ga 5,17
MD 45,2,1 2. Rm 8,11-13
MD 45,2,2 3. Ga 5,24
MD 45,2,2 4. Col 3,5
MD 45,3,1 1. Ga 5,25

grâce.
Ne faites-vous pas beaucoup de choses par des motifs purement humains et naturels, et parce que vous y avez de l'inclination? Faites-vous toutes choses comme étant devant Dieu, comme étant à Dieu, et *comme n'ayant qu'à plaire à Dieu*[2]*?*

MD 46 **Pour le dimanche de la sainte Trinité (Mt 28,18-20)**

MD 46,1,1 ***1er Point***

Adorez ce sacré mystère qui est entièrement au-dessus de nos sens, et même au-dessus de notre raison; les anges et les saints lui rendent leurs respects, sans avoir jamais pu le pénétrer. Contentez-vous de l'honorer avec eux et en vous anéantissant d'esprit et de coeur dans la vue de ce mystère, avouez que tout ce que vous en pouvez dire et concevoir, c'est qu'il contient un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Voilà l'objet de la plus profonde vénération de l'Église, tant dans le Ciel que sur la terre. C'est dans la vue de cet ineffable mystère que *tout genou fléchit dans le Ciel, sur la terre et dans les enfers*[1], et que vous devez reconnaître, avec tous les bienheureux esprits, que *saint, saint, saint est le Seigneur Dieu tout-puissant, et que tout le monde est rempli de sa gloire et de sa majesté*[2]. C'est lui, en effet, qui mérite toute la gloire, et à qui seul elle convient, parce qu'il n'y a que lui qui, par lui-même, soit quelque chose.

MD 46,1,2 Rendez aujourd'hui vos devoirs à ce divin mystère, et avouez que c'est le mystère au-dessus de tout mystère, parce qu'il est le principe de tous les autres.

MD 46,2,1 ***2e Point***

C'est avec juste raison qu'on peut appeler le mystère de la très sainte Trinité, le mystère de foi, parce qu'il n'y a que la foi qui éclate dans ce mystère. C'est elle seule qui nous le fait connaître, quoique superficiellement, autant cependant qu'on le peut en cette vie; c'est elle seule qui tient notre esprit arrêté dans la considération de ce suprême mystère, qui est infiniment au-dessus de la portée de l'esprit humain; c'est elle seule qui, *tirant l'esprit des ténèbres*[1] de l'infidélité, le remet bien avant dans ces sacrées ténèbres, dont la foi se sert pour nous tenir dans la captivité. Heureuse obscurité qui voile notre entendement, et qui humilie notre raison! Dans les autres mystères, il y a quelque chose de sensible qui les accompagne, qui soutient en quelque manière nos sens et notre raison; mais dans celui-ci, ni les sens, ni la raison n'y ont nul accès.

MD 46,2,2 Demandez donc à Dieu une abondance de foi pour croire ce sacré mystère, et dites, en confessant hautement un Dieu en trois personnes, que *bienheureux ceux qui croient et qui n'ont point vu*[2].

MD 45,3,1 2. Cf. 1 Co 7,32
MD 46,1,1 1. Ph 2,10
MD 46,1,1 2. Is 6,3
MD 46,2,1 1. Col 1,13
MD 46,2,2 2. Jn 20,29

MD 46,3,1 ***3e Point***

S'il est vrai que ce mystère, qui n'a point de pareil en éminence et en sainteté, est le premier objet de la vénération de tous les fidèles, il est d'autant plus respectable pour vous, que vous vous obligez à l'enseigner et à le faire connaître aux enfants, qui sont les plantes animées du champ de l'Église. Ils sont, aussi bien que vous, dès leur baptême, consacrés à la très sainte Trinité; *ils en portent les marques imprimées dans leurs âmes*[1], et ils sont redevables à cet adorable mystère de *l'onction de la grâce qui est répandue dans leurs coeurs*[2]. Il est bien juste que vous, qui êtes chargés de leur développer ce mystère autant que la foi le permet, vous le reconnaissiez comme la source de toute lumière, le soutien de la foi, et le premier fondement de notre religion.

MD 46,3,2 C'est dans cette vue que vous devez, en ce jour, rendre un honneur tout particulier et vous dévouer tout entier à la très sainte Trinité, pour contribuer, autant que vous pourrez, à étendre sa gloire par toute la terre. Entrez à cet égard dans l'esprit de votre Institut, et animez-vous du zèle dont Dieu veut que vous soyez remplis, pour donner aux enfants l'intelligence de ce sacré mystère.

MD 47 **Pour la fête du très saint Sacrement**

MD 47,1,1 ***1er Point***

C'est sans doute un grand honneur pour les hommes que Dieu veuille bien toujours demeurer avec eux, et se rendre en quelque manière sensible à eux dans le très saint Sacrement de l'Eucharistie, pour leur procurer un grand nombre de grâces, tant intérieures qu'extérieures. Les anges se contentent de l'adorer, et de s'anéantir devant ce sacré dépôt qui fait la consolation des hommes sur la terre. C'est aujourd'hui que toute l'Église s'intéresse et que tous les fidèles s'unissent d'esprit et de coeur, pour reconnaître un si grand bienfait.

Entrez dans les mêmes intentions, et rendez à Jésus-Christ, dans ce mystère, vos très humbles actions de grâces, pour la bonté qu'il a de se communiquer à vous dans ce sacrement, et d'être toujours disposé à vous y faire profusion de ses grâces.

MD 47,2,1 ***2e Point***

L'amour que Jésus-Christ vous fait paraître dans cet auguste sacrement, mérite bien que vous témoigniez aujourd'hui réciproquement un amour tout particulier pour lui, par un très profond respect extérieur et intérieur envers cet adorable mystère. C'est en ce jour qu'on s'étudie, dans l'Église, à témoigner le plus de respect extérieur qu'il est possible, à ce *Dieu caché*[1]: c'est pour cette fin qu'on expose, pendant toute cette octave, le Très Saint Sacrement sur les autels, et qu'on le porte aujourd'hui solennellement en procession, afin que les chrétiens s'animent les uns les autres à l'honorer dans ce saint temps, et à fréquenter les églises.

Ayez une haute vénération pour ce sacré mystère; portez vos disciples à lui

MD 46,3,1 1. Ep 4,30
MD 46,3,1 2. 1 Jn 2,20-27
MD 47,2,1 1. Is 45,15

faire honneur, et ayez soin qu'ils visitent le très saint Sacrement, pendant ces saints jours, avec une piété qui ne soit pas commune.

MD 47,3,1 ***3e Point***

Le respect extérieur serait peu considéré de Dieu et de Jésus-Christ même, si vous ne l'accompagniez d'un anéantissement intérieur, qui seul est capable de rendre digne de Dieu, quelque grand qu'il soit, ce respect intérieur. Ce sont les hommes qui se contentent de l'honneur qu'on leur rend au-dehors, sans se mettre en peine si le coeur y correspond; mais Dieu veut que l'honneur qu'on lui rend, et le respect qu'on lui témoigne, soient beaucoup plus au-dedans qu'au-dehors. C'est aussi ce qu'attend de vous Jésus-Christ dans l'Eucharistie; il veut que votre âme se fonde, pour ainsi dire, en sa présence, à l'aspect de ce Dieu d'amour, et que vous lui fassiez connaître par l'attention continuelle que vous aurez aux bontés qu'il a eues pour vous, en se donnant à vous sans réserve dans cet auguste sacrement, que vous l'honorez intérieurement comme il le demande de vous. Rendez-vous y fidèles.

MD 48 **Pour le vendredi dans l'octave du saint Sacrement**

Que Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est un pain pour nourrir nos âmes

MD 48,1,1 ***1er Point***

Les Juifs se glorifiaient de ce que *Moïse avait donné à leurs pères un pain du ciel,* mais Jésus-Christ leur fit connaître qu'ils se trompaient, *que c'était le Père éternel qui avait donné le véritable pain céleste, et que c'était lui-même qui était le pain vivant descendu du Ciel*[1]. Il est, en effet, vivant dans ceux qui le reçoivent; car lorsqu'ils s'approchent du sacrement de l'Eucharistie avec des saintes dispositions, il se répand dans toutes les facultés de leurs âmes, et y exerce des actions de vie, les conduisant et dirigeant par son divin Esprit, par lequel il vit et agit en eux.

MD 48,1,2 Lorsque Jésus-Christ est en vous, y est-il un pain vivant? Lui laissez-vous toute la liberté de communiquer à votre âme son divin Esprit? Est-il tellement vivant en vous, que vous puissiez dire que *ce n'est plus vous qui vivez, mais que c'est Jésus-Christ qui vit en vous*[2]*?*

MD 48,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ ayant dit aux Juifs qu'il était le véritable pain descendu du Ciel, il ajoute que *ce pain donne la vie au monde;* il dit encore bien plus, que *celui qui mange de ce pain n'aura point de faim*[1]. Que l'homme est heureux de pouvoir se rassasier d'un tel pain, et aussi souvent qu'il le veut! C'est ce pain qui le sustente de telle manière, qu'il trouve en lui toute la nourriture et la force spirituelle dont il a besoin. C'est pourquoi les Pères de l'Église disent que c'est ce pain qui surpasse toute substance dont il est parlé dans l'oraison dominicale, selon saint Matthieu[2]; parce que rien n'est si capable de bien soutenir notre âme, et de lui donner une telle force pour marcher avec vigueur dans le chemin de la vertu.

MD 48,1,1 1. Jn 6,31; 6,32; 6,51
MD 48,1,2 2. Ga 2,20
MD 48,2,1 1. Jn 6,51; 6,35
MD 48,2,1 2. Mt 6,11

MD 48,2,2 *Ce pain aussi que mangea Élie avant que d'arriver jusqu'au sommet de la montagne d'Horeb, et qui seul lui suffit pour le soutenir pendant son voyage de quarante jours*[3] est regardé comme la figure du pain sacré de l'Eucharistie.

Mangez donc de ce pain divin volontiers et avec affection, et le plus souvent que vous pourrez, puisque si vous savez y trouver tout le goût qu'il renferme, il donnera à votre âme une vie toute céleste sur la terre.

MD 48,3,1 ***3e Point***

Jésus-Christ, voyant que les Juifs avaient de la peine à croire ce qu'il leur disait, leur ajouta qu'*il était le pain de vie; que leurs pères qui ont mangé la manne sont morts; mais que ceux qui mangent de ce pain descendu du Ciel ne meurent point; et que, si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; que ce pain même qu'il donnera est sa propre chair*[1].

MD 48,3,2 On a donc l'avantage, quand on reçoit le corps de Jésus-Christ, de participer à la vie du Sauveur, d'avoir en soi un gage de la vie éternelle, d'être même assuré de vivre éternellement, si l'on conserve en soi l'Esprit de Jésus-Christ, qui est ce qu'il laisse en nous.

Est-il possible que Jésus-Christ même nous assure de vivre d'une vie éternelle en mangeant de ce pain, qui est Dieu même, et que vous ne vouliez pas en manger, ou que vous n'en mangiez que rarement? *Goûtez et voyez*[2] combien ce pain est agréable au goût et profitable à votre âme.

MD 49 **Pour le samedi dans l'octave du saint Sacrement**

Que Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est une viande qui entretient la vie de nos âmes

MD 49,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ, dans le saint Évangile, n'appelle pas seulement l'Eucharistie un pain, mais une viande: *Ma chair,* dit-il, *est véritablement viande*[1]. C'est en cette qualité qu'il donne à l'âme une vigueur qui lui fait aisément surmonter toutes les difficultés qu'elle trouve dans le chemin de la vertu, en sorte que rien n'est capable de l'y ébranler parce que Jésus-Christ lui-même lui communique, en quelque façon, la puissance contre tout ce qui peut s'opposer à son bien, et lui donne un courage qui la rassure contre tout ce qu'elle aurait à craindre des attaques de ses ennemis. C'est même de cette chair que nous sommes engraissés, dit Tertullien; c'est pourquoi il est plus nécessaire à l'homme de s'en nourrir, pour procurer à son âme une abondance de grâces, que de nourrir son corps d'une viande commune, pour lui conserver la vie.

MD 49,1,2 Plus votre état demande de vertu et de perfection, plus aussi avez-vous besoin de force et de générosité pour y atteindre, et pour ne vous pas laisser abattre par l'appréhension des peines que vous y trouvez. Nourrissez-vous de cette viande eucharistique pour vous fortifier intérieurement, et pour vaincre tous les obstacles à votre salut.

MD 48,2,2 3. 1 R 19,7; 19,8
MD 48,3,1 1. Jn 6,48-51
MD 48,3,2 2. Ps 34,9
MD 49,1,1 1. Jn 6,55

MD 49,2,1 ***2e Point***

Cette divine viande de l'Eucharistie procure encore cet avantage à l'homme, savoir, *que ceux qui la mangent demeurent en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ demeure en eux*[1]; c'est de quoi il nous assure dans le saint Évangile. Ce qui marque qu'il se contracte, entre Jésus-Christ et celui qui mange sa chair, une union si intime et si étroite, que difficilement peut-on séparer l'un de l'autre, parce que cette viande sacrée s'incorpore tellement à l'âme qui la mange avec goût, que cette âme ensuite participe aux vertus de Jésus-Christ, et qu'il lui arrive ce qui est dit de l'épouse dans les Cantiques: *Mon bien-aimé est à moi, et je suis toute à lui*[2].

MD 49,2,2 Êtes-vous ainsi tellement unis à Jésus-Christ, quand vous le recevez, que rien ne soit capable de vous en séparer, et, après avoir communié, pourriez-vous dire, comme saint Paul: *Qui est-ce qui me séparera de Jésus-Christ? Sera-ce la tribulation, la disette, la persécution, la faim, la nudité ou les périls*[3]*?* Et pourriez-vous dire ensuite, avec toute la confiance de l'Apôtre, qu'*aucune créature ne pourra jamais vous séparer de votre Sauveur*[4]*?* Faites que la sainte communion produise une union si constante entre Jésus-Christ et vous, que vous ne vous en sépariez jamais.

MD 49,3,1 ***3e Point***

Un autre effet admirable que produit en une âme cette divine viande de l'Eucharistie est qu'elle la fait vivre d'une vie surnaturelle et toute divine; ce qui vérifie en elle ce que dit Jésus-Christ: *Comme mon Père,* dit-il, *qui m'a envoyé est vivant et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi*[1]. Une âme donc qui a mangé cette chair de Jésus-Christ, et qui s'est nourrie de cette viande, ne vit plus d'une vie naturelle, ne cherche plus à contenter ses sens, et n'agit plus par son propre esprit, mais par l'Esprit de son Dieu, dont elle a fait sa nourriture.

Sont-ce là les effets que produit en vous l'union avec Jésus-Christ dans l'Eucharistie?

MD 50 **Pour le 2ème dimanche après la Pentecôte dans l'octave du saint Sacrement**
(Lc 14,16-24)

De l'honneur que Dieu nous fait en nous conviant à recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie

MD 50,1,1 ***1er Point***

C'est vous-mêmes que le Père éternel convie aujourd'hui à venir à son festin, pour y recevoir son Fils Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Les gens du siècle s'excusent d'y aller: *l'un dit qu'il a acheté une terre, et qu'il faut nécessairement qu'il l'aille voir; l'autre, qu'il veut éprouver cinq paires de boeufs qu'il a achetés; un autre, qu'il s'est marié*[1]. Les uns s'excusent sur leurs affaires, les autres sur les plaisirs dont ils veulent jouir; et les uns et

MD 49,2,1 1. Jn 6,56
MD 49,2,1 2. Ct 6,3
MD 49,2,2 3. Rm 8,35
MD 49,2,2 4. Rm 8,39
MD 49,3,1 1. Jn 6,57
MD 50,1,1 1. Lc 14,18-20

les autres préfèrent leurs affaires et leurs propres satisfactions aux exercices de piété et de religion, et surtout au plus grand honneur qu'ils puissent avoir sur la terre, et à ce qui leur devrait être le plus agréable en ce monde, qui est de recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

MD 50,1,2 Déplorez l'aveuglement des gens qui vivent dans le siècle, et selon les maximes du siècle, et qui préfèrent des choses temporelles à un mets si délicieux, qui est Jésus-Christ, lequel entrant en eux les rend *participants de la divinité même*[2].

MD 50,2,1 ***2e Point***

Il n'est pas concevable que des hommes qui sont nés pour le Ciel, qui dans le baptême se sont engagés à mener une vie sainte, négligent les moyens que Dieu leur donne pour se sanctifier, et surtout le principal, qui est la communion du corps de Jésus-Christ qui, s'unissant à eux, leur communique abondamment les grâces dont ils sont capables, et qu'il leur a préparées. Si le corps, selon Notre-Seigneur, *est plus que le vêtement,* qu'est-ce que le corps en comparaison de l'âme? N'est-il pas bien plus juste de laisser là le corps et tout ce qui est temporel, pour penser premièrement à l'âme, et lui donner ses besoins?

MD 50,2,2 Si un roi avait voulu faire l'honneur à ces gens, livrés aux soins du siècle, d'aller loger chez eux, se seraient-ils excusés de le recevoir pour de si faibles raisons? C'est donc bien à propos qu'on peut appliquer au refus que font la plupart de communier, à cause de leurs affaires temporelles, à ce qui dit Jésus-Christ dans l'Évangile: *Lorsque le Fils de l'homme viendra,* c'est-à-dire s'offrira pour être la nourriture spirituelle des hommes, *croyez-vous qu'il trouvera de la foi sur la terre*[1]*?* C'est, en effet, le défaut de foi qui fait que les hommes se retirent ainsi de la communion.

MD 50,3,1 ***3e Point***

Vous qui avez le bonheur d'être retirés du monde, et qui devez, pour vous rendre dignes de votre ministère, mener une vie qui approche de celle des anges, devez aussi vous estimer heureux de recevoir souvent ce pain des anges, que Jésus-Christ vous présente lui-même, et dont il veut vous rassasier pleinement. Pourriez-vous bien vous excuser de vous trouver dans un festin si délicieux, et dans lequel un coeur qui aime Dieu a de quoi se contenter? Jésus-Christ vous dit qu'*on ôtera à celui qui n'a pas, et qu'on donnera à celui qui a*[1]*;* d'où on peut conclure, par rapport au saint Sacrement, que les grâces qu'auraient reçues ceux qui s'en éloignent, sont données à ceux qui ont le bonheur de s'en approcher.

MD 50,3,2 Pour profiter d'un si grand avantage, pressez-vous donc de communier, et portez-vous-y avec foi. Vous auriez grand tort de vous excuser de le faire, en ayant tant de moyens et une si grande facilité. Soyez persuadés que, quelque excuse que vous donniez à Jésus-Christ pour vous en dispenser, il n'est pas disposé à la recevoir.

MD 50,1,2 2. cf. 2 P 1,4
MD 50,2,2 1. Lc 18,8
MD 50,3,1 1. Lc 19,26

MD 51 **Pour le lundi dans l'octave du saint Sacrement**

Que c'est souvent mal à propos qu'on se dispense de la communion, et qu'elle est le remède à toutes les infirmités de notre âme

MD 51,1,1 ***1er Point***

Une des excuses qu'apportent, le plus ordinairement, ceux qui sont tièdes dans le service de Dieu, pour se dispenser de communier, est qu'ils n'y sont pas disposés. Or, cette excuse paraît bien mal fondée, car ou on entend qu'on n'y est point disposé, parce qu'on ne le veut point faire ou parce qu'on ne le peut point. Si c'est parce qu'on ne le veut point, c'est une marque qu'on a bien peu d'amour pour *Dieu, qui a une si grande tendresse pour nous, que de nous donner son propre Fils*[1] pour nourrir nos âmes, et en même temps pour apporter remède à toutes nos maladies spirituelles.

MD 51,1,2 Voulez-vous donc laisser tomber votre âme en défaillance, faute de nourriture, et voulez-vous la laisser dans le dérèglement, soit du péché, soit de vos passions, qui causeront infailliblement le péché, pour ne pas vous servir du remède qui pourrait en peu de temps dégager votre âme de toute corruption?

MD 51,2,1 ***2e Point***

Si on dit qu'on n'est pas disposé à communier parce qu'on ne le peut pas, qu'on examine effectivement s'il est vrai qu'on ne le puisse pas; *car il est nécessaire de s'éprouver avant que de communier*[1], selon le précepte de saint Paul, pour ne pas faire une communion indigne. Il n'y a sans doute que le péché mortel qui mette dans l'impossibilité de communier, quelque désir qu'on ait de le faire, et quelque sollicitation qu'on nous en fasse, car ce serait faire un sacrilège de communier en cet état.

MD 51,2,2 Mais serait-il bien possible que vous voulussiez noircir votre âme d'un tel péché, vous à qui Dieu a fait tant de grâces, et à qui il en fait encore tous les jours de si particulières et de si considérables? Votre coeur, que Jésus-Christ s'est choisi pour être sa demeure, et qui devrait toujours se conduire par ses mouvements, pourrait-il bien lui faire une telle injure, que de s'attacher criminellement à des créatures, pour rendre inutile le fruit de sa Passion et devenir l'ennemi de Dieu et l'esclave du démon, Jésus-Christ ayant détruit, avec tant de peines et de souffrances, le pouvoir qu'il avait sur nous?

MD 51,3,1 ***3e Point***

Mais vous n'êtes pas disposés, dites-vous, pour communier, parce que vous avez l'esprit peiné, ou que vous avez des tentations. Ne savez-vous pas que bien loin que les peines et les tentations soient une indisposition pour communier, qu'au contraire plus on est peiné ou tenté, et plus on doit avoir recours à la communion, qui est un remède sûr pour adoucir vos peines, et pour affaiblir vos tentations.

MD 51,3,2 Vous direz d'autres fois, peut-être, que la raison pour laquelle vous ne communiez pas est parce que vous ne pouvez vous occuper de Dieu, et que

---

MD 51,1,1 1. Jn 3,16
MD 51,2,1 1. 1 Co 11,28

vous êtes dans la sécheresse, ou que vous n'avez l'esprit rempli que de pensées mauvaises et inutiles, et que, pour cette raison, vous ne pouvez, ni vous préparer à la communion, ni faire action de grâce après avoir communié: priez Jésus-Christ, résidant en vous, de suppléer à votre impuissance, et de faire l'un et l'autre en vous et pour vous. C'est ainsi que ce qui vous manque sera pleinement réparé, et que Dieu sera très content de vous et de vos communions. N'écoutez donc plus ce que votre esprit vous dictera pour vous en dispenser.

MD 52 **Pour le mardi dans l'octave du saint Sacrement**

Des mauvaises communions, de leurs causes et de leurs remèdes

MD 52,1,1 ***1er Point***

C'est un crime bien considérable qu'une mauvaise communion; il peut cependant se rencontrer dans des personnes qui paraissent avoir, et qui ont même quelque piété. Ce malheur peut arriver dans les plus saintes communautés. Judas était dans la compagnie de Jésus-Christ, et il s'est rendu coupable de ce crime et de beaucoup d'autres, parce que, selon le témoignage de Jésus-Christ, *c'était un démon*[1]. Voir un *démon* avec Jésus-Christ, qui le pourrait penser! Recevoir tous les jours les instructions d'un si bon maître, et en abuser jusqu'à un tel excès, quelle perfidie et quelle ingratitude! Être averti de son crime avant que d'y tomber, et être assez téméraire pour le commettre! Ah! qu'il faut avoir bien le coeur endurci pour ne pas avoir horreur d'un tel péché! Ce qui est arrivé à cet apôtre peut arriver encore à tout autre.

Tremblez dans cette vue, et soyez sur vos gardes dans la crainte d'un si honteux dérèglement.

MD 52,2,1 ***2e Point***

Ce qui est cause ordinairement qu'on fait une mauvaise communion est, ou l'hypocrisie, ou la honte de déclarer ses péchés; c'est aussi ce qui l'a causée dans Judas. Il paraissait, à l'extérieur, faire comme les autres apôtres, et il fut avec eux pendant trois ans sans qu'ils aient pu remarquer rien de déréglé dans sa conduite; et quoi que Jésus-Christ lui ait pu dire pour lui inspirer de l'horreur de son crime avant que de le commettre, rien n'a été capable de le toucher, et jamais il n'a déclaré ni à Jésus-Christ, ni à aucun autre, rien qui ait pu faire connaître sa mauvaise conscience.

MD 52,2,2 C'est aussi ce qui est cause de cet horrible péché dans ceux qui le commettent; ils veulent paraître aussi pieux et aussi réguliers que les autres, et cependant ils ont l'âme noircie de crimes; ils n'osent les découvrir à ceux qui sont chargés de leurs âmes et ils abusent criminellement de la bonté de Jésus-Christ, qui leur fait la grâce de se donner à eux.

MD 52,3,1 ***3e Point***

Le moyen de prévenir un si fâcheux état et d'y remédier est premièrement d'être fort humble, et de vous accoutumer à vous accuser simplement et humblement de toutes vos fautes, sans en celer ou déguiser une seule, sinon le démon vous surprendra lorsque vous y penserez le moins et vous fera

MD 52,1,1 1. Jn 6,70; 6,71

tomber dans ses pièges. Secondement, de n'avoir rien qui soit caché à ceux qui vous conduisent. Par ces deux moyens vous éviterez sûrement de faire une communion indigne, car on ne tombe pas tout d'un coup dans un crime si détestable; mais si on le commet, ce n'est qu'après avoir insensiblement fermé son coeur à la grâce pour l'avoir tenu fermé à ceux à qui Dieu en a donné le soin pour le conduire au Ciel. Ce coeur est aveugle et il ne sait pas la voie pour aller à Dieu si quelqu'un ne le guide.

MD 52,3,2 Malheur donc à ceux qui se conduisent eux-mêmes, parce qu'ils ne sont pas capables de se soutenir; *et s'ils tombent, ils n'auront personne pour les relever*[1]

MD 53 **Pour le mercredi dans l'octave du très saint Sacrement**

Des communions peu utiles, de leurs causes et de leurs remèdes

MD 53,1,1 ***1er Point***

Il est vrai que, pour recevoir la grâce du sacrement de l'Eucharistie, qui est de nourrir nos âmes et de les empêcher de tomber dans le péché, il suffit d'être exempt de péché mortel. Si cependant on veut profiter de la communion, comme on le doit faire quand on communie souvent, il faut avoir confessé ses péchés véniels et n'y avoir aucune affection, étant résolu de s'en corriger, autrement la communion serait peu utile. Comme on communie pour se sanctifier, il faut tâcher, pour le faire, d'être dans une telle disposition qu'on puisse, en le faisant, se fortifier dans la grâce, s'en procurer de nouvelles, et pratiquer la vertu avec plus de facilité.

MD 53,1,2 Remarquez-vous que ce soit là l'effet de vos communions? En êtes-vous plus recueillis, plus retenus, et plus charitables envers vos Frères, plus patients et plus modérés? Vous faites-vous plus de violence pour vous vaincre? Sentez-vous plus rarement vos passions se révolter? Veillez-vous sur vous-mêmes pour ne vous y point abandonner? Vous devez faire en sorte que vos communions produisent ces bons effets.

MD 53,2,1 ***2e Point***

Ce qui est cause souvent que les communions n'ont pas le fruit qu'on en devrait tirer, est parce qu'on communie avec des péchés considérables, quoique véniels, sans s'en être confessé auparavant. Communier, par exemple, après avoir fait un mensonge, après avoir murmuré contre son Supérieur ou contre ses Frères, après les avoir scandalisés, n'ayant pas fait ou voulu faire une pénitence, après s'être laissé aller de propos délibéré à quelque curiosité et après d'autres fautes semblables, c'est une marque qu'on n'a pas beaucoup d'horreur pour le péché, puisqu'on se met peu en peine de purifier son coeur lorsqu'on veut communier, et qu'on fait peu d'état de ces sortes de péchés, qui ne laissent pas d'être grossiers dans une personne qui fait profession de piété.

MD 53,2,2 Faites donc en sorte, pour retirer tout le fruit qu'il vous sera possible de vos communions, de rendre votre conscience tout à fait nette avant que de communier, sans quoi vous témoignerez peu d'amour pour Dieu, et peu de respect pour Jésus-Christ, que vous allez recevoir.

MD 52,3,2 1. Cf. Qo 4,10

MD 53,3,1 ***3e Point***

Une autre raison pour laquelle il arrive que les communions sont quelquefois peu utiles, est parce qu'on se met peu en peine de se corriger de ses fautes vénielles, quoiqu'on les confesse; car cette lâcheté et cette négligence est une marque de tiédeur spirituelle, qui est cause aussi que Dieu néglige une âme, la regardant comme indigne de ses grâces, parce qu'elle se soucie peu de lui, et qu'elle s'étudie peu à se rendre tout à fait agréable à lui. Une âme qui se conduit ainsi lâchement a souvent peu de soin de se bien préparer à la communion, et de rendre grâces à Dieu après l'avoir fait. Ces sortes de défauts viennent du peu de disposition du coeur à se donner tout à fait à Dieu, et non pas de la communion ou de son fréquent usage, puisque l'effet qui lui est propre est de nourrir nos âmes, et d'y augmenter la grâce.
Faites donc en sorte que, chaque fois que vous vous en approcherez, elle ait tout le fruit que Dieu lui destine, et que vous n'y mettiez aucun obstacle.

MD 54 **Pour le jour de l'octave du très saint Sacrement**

De la fréquente communion

MD 54,1,1 ***1er Point***

Les premiers disciples avaient coutume de communier tous les jours[1] et cette pratique a été fort longtemps en usage dans l'Église; surtout ceux qui assistaient à la sainte messe ne manquaient pas d'y communier. Plusieurs Pères de l'Église prouvent que cette pratique a été conforme au dessein de Jésus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie, lorsqu'ils appliquent ces paroles de l'oraison dominicale: *notre pain quotidien*[2], au corps de Jésus-Christ, que nous recevons dans la communion, le regardant comme le pain dont nous devons tous les jours nourrir notre âme. Elle a, en effet, besoin d'être nourrie et fortifiée aussi bien que notre corps, sinon il n'est pas possible qu'elle se soutienne dans la piété.

MD 54,1,2 Quel bonheur pour vous de pouvoir communier souvent, pour vous conserver la grâce, qui vous abandonnerait bientôt si vous abandonniez la communion! C'est par elle que vous trouverez du soulagement dans vos peines, de la force dans vos tentations pour n'y pas succomber, et un moyen aisé d'acquérir de la vertu. Ne négligez donc pas une si sainte pratique.

MD 54,2,1 ***2e Point***

Les effets de la sainte communion sont si admirables, et elle procure de si grands biens à nos âmes, que cela vous doit particulièrement engager à vous en approcher souvent. Ce divin Sacrement, dit saint Bernard, produit en nous deux effets considérables: il diminue le sentiment dans les approches des péchés légers, et empêche le consentement lorsque nous sommes tentés des péchés griefs. Si quelqu'un de vous, ajoute ce Père, n'est pas présentement attaqué des mouvements de colère, d'envie, d'impureté, et d'autres semblables, qu'il en rende grâces au corps et au sang de Jésus-Christ, parce que c'est ce que la vertu du sacrement de l'Eucharistie opère en lui.

MD 54,2,2 Puis donc que vous ne pouvez pas trouver un remède plus prompt et plus efficace à vos tentations et à vos chutes que la réception du corps de

MD 54,1,1 1. Ac 2,42
MD 54,1,1 2. Lc 11,3

Jésus-Christ, recevez-le souvent, afin que, par son moyen, votre âme ne tombe pas aisément dans aucun péché.

MD 54,3,1 ***3e Point***

Saint Chrysostome attribue un autre effet à la sainte communion, qui est au-dessus de tout ce qu'on peut concevoir, et qui met l'homme dans une grande élévation: c'est de nous unir si intimement à Jésus-Christ, que nous devenions un même corps avec lui, et le corps de Jésus-Christ même. Comme beaucoup de grains de froment, dit-il, deviennent un même pain, sans qu'on remarque aucune différence entre eux, n'étant tous qu'une même chose; c'est aussi l'effet de la nourriture qui produit une union si intime, qu'elle s'unit substantiellement à tout le corps de l'homme qui en use; c'est ainsi que Jésus-Christ s'unit à vous dans la sainte communion, pour vous transformer en lui, et faire que vous ne soyez qu'un même coeur et un même esprit avec lui, et que les dispositions intérieures qui sont en lui passent en vous pour vous devenir propres.

MD 54,3,2 Que vous devez vous estimer heureux d'être dans un état où la communion étant fort fréquente, vous pouvez être toujours un, et ne faire qu'un avec Jésus-Christ, posséder son Esprit et n'agir que par lui!

MD 55 **Pour le vendredi après l'octave du très saint Sacrement**

Des raisons qui servent de prétexte à plusieurs pour ne pas communier souvent

MD 55,1,1 ***1er Point***

Les grands avantages qu'on se procure en communiant souvent, sont cause que le démon fait tout son possible pour en engager plusieurs à ne communier que rarement, sous de faux prétextes qu'il leur met dans l'esprit. Les uns craignent, disent-ils, de faire un sacrilège; ils font bien, mais pour le faire, il faut communier en péché mortel: serait-il possible que vous seriez en cet état? D'autres disent qu'ils ne sont pas dignes de communier si souvent; il ne faut pas qu'ils s'attendent aussi de l'être jamais; tous ceux mêmes, qui reçoivent la communion, quels qu'ils soient, rendent témoignage de leur indignité avant que de s'en approcher. Mais je suis, disent les autres, rempli de tant de défauts: comment communier si souvent en cet état?

MD 55,1,2 Si vous attendez pour communier que vous soyez sans défauts, vous ne communierez de votre vie. Ne pas tomber dans de plus considérables que ceux que vous commettez ordinairement, c'est ce que vous devez regarder comme un fruit de la communion fréquente, et c'est ce qui doit vous animer à continuer dans cette pratique.

MD 55,2,1 ***2e Point***

Il y en a qui s'effrayent de la communion, prévenus qu'ils n'en tirent point de fruit, et que c'est abuser d'un si auguste mystère, que d'y participer si souvent sans aucun profit pour le bien de leur âme. Ne comptent-ils pour rien que la communion les exempte du péché mortel? C'est sans doute un bien inestimable, qui devrait vous faire désirer de communier tous les jours. Mais, direz-vous avec d'autres, ce sacrement, qui contient la sainteté par essence, demande une grande sainteté dans ceux qui le reçoivent si fréquemment. Raisonner ainsi, c'est vouloir regarder comme une préparation au sacrement, ce qui en est l'effet et la fin: c'est pour devenir saint

qu'on communie, et non pas parce qu'on est saint. Si vous disiez de même qu'il faut être saint pour demeurer en communauté, on vous dirait qu'on n'y vient que pour devenir saint, et non pas parce qu'on l'est. L'union que vous contractez avec Jésus-Christ en le recevant, n'est-elle pas capable de vous rendre participants de sa sainteté? C'est même pour cette fin que vous devez communier souvent.

MD 55,3,1 ***3e Point***

Comme l'Eucharistie est un sacrement d'amour, il faut aussi faire paraître un amour tendre pour Jésus-Christ, en le recevant; c'est pourquoi la dévotion est une des principales dispositions qu'il faut y apporter. Comment donc, disent quelques-uns, pouvoir communier souvent quand on n'en a point? Il n'est pas nécessaire pour communier d'avoir une dévotion sensible: assurez-vous que la véritable et la moins équivoque consiste dans une grande horreur pour le péché. N'est-il pas à craindre de communier par coutume quand on communie si souvent? Croyez-vous donc que la coutume en soit mauvaise? et ne faudrait-il pas aussi ne point entendre tous les jours la sainte messe, de crainte d'y assister par coutume?

MD 55,3,2 Gardez-vous bien d'adhérer à aucune de ces raisons pour vous exempter de la communion, quand d'ailleurs vous n'avez pas d'empêchements essentiels. Et puisqu'étant retirés du monde, votre premier soin doit être de vous unir à Dieu, approchez-vous souvent de lui par la sainte communion: elle est le moyen le plus aisé et le plus sûr que Dieu vous ait laissé de vous unir à lui. Et quand même vous auriez peine à communier à cause de vos fautes, n'en ayant point de mortelles, assurez-vous que communiant purement par soumission, et priant Dieu de détruire les défauts qui sont en vous, par la vertu de cette obéissance, votre communion sera agréable à Dieu et attirera en vous beaucoup de grâces.

MD 56 **Pour le 3ème dimanche après la Pentecôte (Lc 15,1-10)**

Que le premier soin de ceux qui enseignent les enfants, doit être de les éloigner du péché

MD 56,1,1 ***1er Point***

Comme vous êtes les ministres de Dieu dans l'emploi que vous exercez, *vous devez coopérer avec lui*[1], et entrer dans ses desseins, pour procurer le salut des enfants dont vous êtes chargés, particulièrement de ceux qui sont les plus portés au libertinage. C'est l'Évangile de ce jour qui vous marque que vous devez plus veiller sur ceux-là que sur ceux qui, d'eux-mêmes, se donnent au bien et pratiquent la piété, lorsqu'il nous propose la parabole de *ce bon pasteur qui, de cent brebis qu'il avait, en ayant une qui s'était égarée, laissa les quatre-vingt-dix-neuf pour aller chercher celle qui s'était perdue*[2].

MD 56,1,2 Il faut que vous mettiez tout en usage pour faire retourner à Dieu ceux qui sont sujets à quelques vices, parce que, comme dit Jésus-Christ, *ce n'est point la volonté de votre Père qui est dans le Ciel, qu'un seul de ces petits*

MD 56,1,1 1. 1 Co 4,1; 3,9
MD 56,1,1 2. Lc 15,4

se perde[3]. Puis donc que c'est lui qui vous emploie pour les conduire dans le chemin du salut, faites en sorte qu'ils ne s'en égarent pas; ou, s'ils s'en égarent, qu'ils y rentrent sans aucun retardement: c'est à vous à leur en faire suivre le chemin.

MD 56,2,1 ***2e Point***

L'une des principales choses qui contribuent le plus à perdre la jeunesse est la fréquentation des mauvaises compagnies. Peu se dérèglent par la malice de leur coeur; mais la plupart se corrompent par le mauvais exemple et par les occasions dans lesquelles ils se rencontrent. C'est pourquoi il n'y a rien sur quoi ceux qui ont la conduite des enfants doivent plus veiller, qu'à empêcher qu'ils ne soient séduits par l'un ou par l'autre; car si la faiblesse des hommes est grande, à cause de leur inclination au péché, celle des enfants est beaucoup plus grande, à cause du peu d'usage qu'ils ont de la raison, et que la nature, qui est, par conséquent, plus vivante en eux, est toute portée à jouir des plaisirs des sens, et ainsi à se laisser entraîner dans le péché.

MD 56,2,2 Appliquez-vous donc avec tout le soin possible à éloigner vos disciples des mauvaises compagnies, et faites en sorte qu'ils n'en fréquentent que des bonnes; afin que n'ayant, par ce moyen, que de bonnes impressions, ils pratiquent le bien avec une grande facilité.

MD 56,3,1 ***3e Point***

Comme Dieu a donné aux hommes deux moyens sûrs pour se retirer du péché et conserver la grâce, qui sont la prière et les sacrements, il n'y a rien qu'on doive inspirer davantage aux enfants, pour leur donner de l'horreur du vice, que l'amour de la prière et le fréquent usage des sacrements. Il faut les engager à prier Dieu souvent, et à le prier avec attention; il faut leur enseigner les dispositions saintes qu'ils doivent apporter pour bien recevoir les sacrements, et les exciter à en approcher souvent, pour tenir leur conscience nette de tout péché.

MD 56,3,2 Ce sont les deux principales choses que vous devez avoir en vue dans les instructions que vous donnez à vos élèves, afin de les tenir dans l'éloignement du péché. Vous devez même beaucoup prier Dieu pour ceux que vous voyez moins portés à la piété, afin que Dieu mette dans leur coeur de l'affection pour leur salut. *Vous êtes à leur égard des médiateurs, dont Dieu se sert pour leur apprendre les moyens de se sauver*[1]. Acquittez-vous donc à leur égard de l'office dont Dieu vous a chargés, sinon Dieu vous fera rendre compte de leur perte si, faute d'avoir été éloignés du péché et animés au bien, ils tombent dans le dérèglement.

MD 56,1,2 3. Mt 18,14
MD 56,3,2 1. Cf. 1 Co 3,5

MD 57

Pour le 4ème dimanche après la Pentecôte (Lc 5,1-11)

Que l'on réussit toujours dans ce que l'on fait en le faisant par obéissance

MD 57,1,1

1er Point

Il arrive souvent que ce qu'on fait n'a point le succès qu'on en attend, parce qu'on l'a entrepris de soi-même, et qu'on n'y a point d'autre règle et d'autre conduite que celle que l'esprit propre peut suggérer. C'est ce que l'Évangile de ce jour nous marque en la personne de saint Pierre qui, selon qu'il le dit à Jésus-Christ, *avait travaillé toute la nuit pour pêcher, sans cependant avoir pu prendre un seul poisson*[1], et cela, parce qu'il n'avait agi que par soi-même.

MD 57,1,2 C'est ainsi qu'il arrive quelquefois que vous croyez faire du bien, et que cependant vous n'en faites aucun, soit pour vous-mêmes, soit pour les autres, parce que, dans ce que vous entreprenez, vous n'avez d'autre guide ni d'autre conducteur que votre propre esprit. Lorsqu'on se conduit ainsi, on travaille véritablement dans l'obscurité de la nuit, parce que notre esprit ne sert souvent qu'à nous égarer, *la lumière qui est en lui n'étant, pour la plupart du temps, que ténèbres*[2]. Suivez donc un guide plus sûr si vous ne voulez pas vous perdre et rendre tout votre travail inutile.

MD 57,2,1

2e Point

Saint Pierre n'ayant point réussi dans son travail lorsqu'il agissait par lui-même, aussitôt que Jésus-Christ lui eut commandé de jeter son filet, et lui eut marqué l'endroit où il devait le jeter, il fit paraître une si grande soumission pour ce que le Sauveur lui venait de dire, qu'en même temps lui et ceux qui l'accompagnaient prirent *une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompait*[1]: voilà le fruit de l'obéissance. Elle attire tellement les bénédictions de Dieu sur ce qu'on fait, qu'on obtient, par son moyen tout ce qu'on désire, et qu'on acquiert une grande facilité à faire le bien et à toucher les coeurs, lorsqu'on a l'avantage de travailler pour le salut des âmes, et de s'y employer par pure obéissance.

MD 57,2,2 Si vous tombez dans beaucoup de défauts, si vous ne faites pas autant de fruit que vous pourriez dans votre emploi, attribuez-le souvent à ce que vous n'êtes pas assez réguliers, et à ce que vous ne vous conduisez pas assez par obéissance. Comparez ce que vous faites par l'inspiration de l'obéissance avec ce que vous faites de votre propre mouvement, et regardez le premier comme l'ouvrage de Dieu, et le second comme le travail de l'homme.

MD 57,3,1

3e Point

Ceux qui demeurent dans les communautés ont l'avantage, au-dessus des séculiers, de pouvoir dire tous les jours à Jésus-Christ, avec saint Pierre: *Seigneur, c'est sur votre parole que je vais jeter le filet*[1]; c'est sur votre parole que je vais faire cette action, c'est ce qui me donne confiance que

---

MD 57,1,1 1. Lc 5,5
MD 57,1,2 2. Mt 6,23
MD 57,2,1 1. Lc 5,6
MD 57,3,1 1. Lc 5,5

vous la bénirez et que vous l'aurez pour agréable. En effet, il suffit qu'une action soit faite par obéissance pour plaire à Dieu, lorsqu'elle se fait avec une telle simplicité, qu'on n'a en vue que d'obéir. De là, il est arrivé quelquefois, par une conduite particulière de Dieu, qu'une action mauvaise d'elle-même est devenue bonne, lorsqu'elle s'est faite par une simple obéissance.

MD 57,3,2 Puisque l'obéissance procure un si grand avantage, faites donc qu'elle soit inséparable de toutes vos actions; et que ce soit elle qui les rende dignes de Dieu, et qui vous mette en état de faire du fruit dans les âmes de ceux que vous devez conduire à Dieu et élever en chrétiens.

MD 58 **Pour le 5ème dimanche après la Pentecôte (Mt 5,20-24)**

Que les religieux doivent avoir beaucoup plus de vertu que les personnes du siècle

MD 58,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit aujourd'hui dans l'Évangile à ses saints apôtres que *si leur vertu ne surpasse celle des pharisiens, ils n'entreront point dans le royaume des cieux*[1]. Appliquez-vous ces paroles, et persuadez-vous que Jésus-Christ vous les adresse à vous-mêmes, que si vous n'avez plus de vertu que n'en ont les personnes du siècle, vous serez plus condamnables qu'elles au jour du jugement. Les gens du monde, aussi bien que les pharisiens se contentent de s'acquitter de ce qu'il y a d'extérieur et d'apparent dans la religion. Ils assistent à la sainte messe, entendent les prédications, ils se trouvent quelquefois à l'office divin; mais ils font toutes ces choses et plusieurs autres sans esprit intérieur.

MD 58,1,2 Vous qui vous êtes donnés à Dieu, et qui, par conséquent, devez lui consacrer tout le temps de votre vie, devez aussi tout faire par esprit de religion, sans vous contenter de vous acquitter seulement de ce qu'il y a d'extérieur dans les devoirs de votre état; car si les hommes se contentent de ce qu'il y a d'apparent dans les actions, Dieu, *qui sonde les coeurs*[2], ne leur en tiendra aucun compte.

MD 58,2,1 ***2e Point***

Ceux qui, dans le monde, ont quelque piété, croient avoir satisfait à leurs obligations quand ils n'ont point fait paraître de vices considérables, et que leur conduite extérieure n'est pas tout à fait répréhensible. Mais Jésus-Christ condamne ces sentiments dans ceux qui s'appliquent à le servir avec fidélité, et ne veut pas qu'on s'approche de lui dans la prière et dans la participation de l'Eucharistie, *ayant la moindre froideur à l'égard de son frère*[1]. *Il veut que, bien loin de haïr ses ennemis, on les aime, on leur fasse du bien, on prie pour eux*[2].

MD 58,2,2 Ce que Dieu exige de vous, et en quoi il veut que *votre justice surpasse celle des gens du monde*[3], c'est que vous ne gardiez pas seulement ses

MD 58,1,1 1. Mt 5,20
MD 58,1,2 2. Rm 8,27
MD 58,2,1 1. Mt 5,23
MD 58,2,1 2. Lc 6,27; 6,28
MD 58,2,2 3. Cf. Mt 5,20

commandements avec exactitude, mais même que vous vous rendiez fidèles à la pratique des conseils de son Évangile et, conséquemment, à l'observance de vos Règles. N'avez-vous rien à vous reprocher sur tout cela?

MD 58,3,1 ***3e Point***

Les personnes qui vivent dans le siècle pensent très peu à Dieu, et se mettent peu en peine de ce qui regarde leur salut. Ce qui fait leur unique occupation consiste ordinairement en ce qui concerne leurs affaires temporelles et les besoins du corps. Il semble que la plupart des hommes n'aient rien à espérer ni à craindre au-delà de cette vie. Leur parle-t-on de Dieu, de ce qui conduit à lui, des devoirs essentiels d'un chrétien, de la pratique du bien, de la fuite des occasions du péché et des compagnies dangereuses? Pour lors *ils ont des oreilles et ils n'entendent point*[1], parce qu'ils ne conçoivent que ce qui frappe les sens.

MD 58,3,2 Pour vous, qui vous êtes retirés du monde pour mener une vie au-dessus de la nature et des inclinations humaines, et pour travailler au salut du prochain, vous ne devez vous attacher et vous appliquer qu'à Dieu et au ministère dont il vous a honorés; et ainsi, tout votre soin doit être de vaquer aux choses purement spirituelles.

MD 59 **Pour le 6ème dimanche après la Pentecôte (Mc 8,1-9)**

Que ceux qui se sont donnés à Dieu doivent aimer la mortification et la pauvreté

MD 59,1,1 ***1er Point***

Plus de quatre mille personnes suivirent Jésus dans le désert[1], attirées par l'exemple de sa vie sainte, et par le zèle qu'il faisait paraître pour la conversion des âmes dans ses ferventes prédications. Ces gens ne se lassaient point dans la compagnie de Notre-Seigneur, quoiqu'ils fussent dans un lieu solitaire, sans avoir ni pouvoir trouver de quoi manger. *Ils l'accompagnèrent pendant trois jours de suite*[2], sans se mettre en peine de la nourriture du corps.

MD 59,1,2 S'ils en usaient ainsi, c'est parce qu'ils étaient persuadés qu'étant à la suite de Jésus-Christ, ils devaient ne se plus mettre en peine de leur corps, mais seulement de leur âme, et qu'afin de la perfectionner, il fallait *mortifier la chair et la réduire,* comme dit saint Paul, *en servitude*[3], parce que plus le corps est humilié et mortifié, plus aussi l'âme est purifiée, et elle devient plus agréable à Dieu, et capable d'acquérir la perfection qui lui convient. Vous qui avez quitté le monde pour suivre Jésus-Christ dans la retraite, que tout votre soin soit de vous donner tout à lui.

MD 59,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ, voyant que ce peuple négligeait le soin de ce qui regardait la nourriture du corps, en prit soin lui-même, se chargeant de faire subsister ceux qui se sont consacrés entièrement à lui, et c'est avec sujet qu'on doit le laisser faire dans de telles occasions, parce que plus on s'abandonne aux

MD 58,3,1 1. Ps 115,6
MD 59,1,1 1. Mc 8,9
MD 59,1,1 2. Mc 8,2
MD 59,1,2 3. 1 Co 9,27

soins de la providence, plus elle est attentive à ne laisser manquer de rien. Chose admirable! ce peuple, pendant trois jours, ne dit pas une seule parole pour se plaindre et marquer sa peine, parce qu'il suffisait que Jésus-Christ connût ses besoins. A-t-il jamais abandonné ceux qui ne s'appliquent qu'à lui plaire, et qui ne pensent qu'à le suivre?

MD 59,2,2 Est-ce ainsi que vous en usez? Êtes-vous tellement attachés à Jésus-Christ que vous ne pensiez plus à vous-mêmes? Ne vous mettez en peine que de nourrir votre âme des maximes du saint Évangile, vous étudiant à les pratiquer, et vous occupant avec tant d'affection à ce qui regarde votre avancement spirituel, que vous négligiez les besoins de votre corps.

MD 59,3,1 ***3e Point***

Admirez la bonté de Jésus-Christ à l'égard de ces gens qui le suivent. *J'ai compassion de ce peuple*[1], dit-il; *il fit un miracle pour les nourrir tous, et multiplia tellement sept pains pour nourrir un si grand nombre de personnes, que tous furent rassasiés et qu'il en resta encore beaucoup*[2]. C'est ainsi que *Dieu nourrit pendant quarante ans le peuple juif dans le désert, sans que pas un se soit donné la moindre peine, pendant tant d'années, pour pourvoir à ses besoins*[3].

MD 59,3,2 C'est ainsi que Dieu pourvoira à tout ce qui vous sera nécessaire, si vous ne pensez qu'à vous sanctifier et à vous bien acquitter des devoirs de votre état; c'est pour cela que Dieu disait à sainte Catherine de Sienne, qu'elle pensât à lui, et qu'il penserait à elle.

Dieu, qui a créé tous les hommes, veut que le nécessaire leur soit donné, et il y pourvoit lui-même lorsque les moyens leur manquent. *Vous qui,* dans votre état, *faites l'ouvrage de Dieu*[4] assurez-vous qu'il aura soin de vous, pourvu que vous le serviez avec fidélité, et que vous n'omettiez rien de ce qu'il demande de vous.

MD 60 **Pour le 7ème dimanche après la Pentecôte (Mt 7,15-21)**

Que la sainteté ne consiste pas dans l'habit, mais dans les actions

MD 60,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de ce jour, que *plusieurs ont la peau de brebis, et cachent sous cette peau des loups ravissants*[1]. C'est ce qui arrive quelquefois dans les plus saintes communautés, et c'est ce qui fait dire au Concile de Trente, que ce n'est pas l'habit qui fait le religieux. Cet habit simple et grossier donne un air de piété et de modestie qui édifie le monde, et qui engage à une certaine retenue extérieure ceux qui le portent. C'est un habit saint, parce qu'il est une marque extérieure de l'engagement que ceux qui en sont revêtus ont contracté de mener une vie sainte; et s'il est vrai que cet habit les en doit continuellement faire ressouvenir, il est vrai aussi que

MD 59,3,1 1. Mc 8,2
MD 59,3,1 2. Mc 8,8
MD 59,3,1 3. Cf. Ne 9,21
MD 59,3,2 4. 1 Co 3,9
MD 60,1,1 1. Mt 7,15

ce n'est pas cet habit qui les sanctifie, et il n'arrive que trop souvent qu'il sert à couvrir de grands défauts.

MD 60,1,2 Sondez-vous vous-mêmes pour considérer si vous vous êtes dépouillés de toutes les fausses maximes du monde, en vous dépouillant de sa livrée, et si, en vous revêtant d'un nouvel habit, *vous vous êtes renouvelés en esprit*[2], et si vous avez entièrement *renoncé aux pratiques des mondains*[3]: votre vie devant être, aussi bien que votre habit, toute différente de la leur.

MD 60,2,1 ***2e Point***

L'Évangile ajoute qu'il ne faut pas s'arrêter à l'habit qu'on porte, mais aux fruits qu'on produit: *Vous les connaîtrez,* dit-il, *par leurs fruits*[1]. Vous avez deux sortes de fruits à produire, des fruits de grâce par rapport à vous, qui consistent dans la sainteté de vos actions; ayant un habit tout autre que dans le siècle, vous devez être *un nouvel homme créé en justice et en sainteté*[2], dit saint Paul. Tout en vous, tant l'extérieur que l'intérieur, doit se ressentir de la sainteté à laquelle votre profession vous oblige. Votre extérieur doit être saint, parce qu'il doit être édifiant: vous devez être si recueillis, si modestes et retenus, qu'il paraisse que véritablement Dieu est en vous, et que vous n'avez que lui en vue dans votre conduite. Vos actions doivent être saintes, étant faites par un motif qui soit saint, avec attention à Dieu, et selon les Règles qui vous sont prescrites, et qui sont les moyens propres pour vous sanctifier: ce sont les fruits que vous devez porter dans l'état où Dieu vous a mis.

MD 60,3,1 ***3e Point***

Il y a d'autres fruits encore que vous devez porter par rapport aux enfants à l'instruction desquels vous êtes obligés de vaquer. Il est de votre devoir de leur apprendre leur religion; et, s'ils ne la savent pas, faute de la savoir vous-mêmes, ou que vous négligiez de les instruire, vous êtes de faux prophètes qui, étant chargés de leur faire connaître Dieu, les laissez dans une ignorance capable de les damner par votre négligence. Vous devez leur inspirer de l'horreur pour le vice, et pour tout ce qui peut contribuer à les dérégler; et peut-être que vous ne vous mettez pas en peine s'ils fréquentent de mauvaises compagnies, s'ils s'abandonnent au jeu, et s'ils passent la plus grande partie du jour dans la dissipation et le libertinage.

MD 60,3,2 Si cela est, vous êtes pour eux de *faux prophètes, qui ne portez que de mauvais fruits*[1]. Vous devez leur procurer de la piété, leur faire aimer la prière, l'assiduité à l'église et aux exercices de dévotion. Si donc ils sont immodestes dans l'église, n'y ayant aucune retenue, n'y priant point Dieu, ou le priant sans dévotion, on reconnaîtra, par leur extérieur, que vous-mêmes manquez de piété, et que, *ne portant pas de bons fruits*[2], vous n'en pouvez faire porter aux autres.

MD 60,1,2 2. Ep 4,22; 4,23
MD 60,1,2 3. Cf. Ep 4,17
MD 60,2,1 1. Mt 7,16
MD 60,2,1 2. Ep 4,24
MD 60,3,2 1. Mt 7,15-17
MD 60,3,2 2. Mt 7,19

MD 61

Pour le 8ème dimanche après la Pentecôte (Lc 16,1-9)

Du compte que vous devez rendre de la manière dont vous vous êtes acquittés de votre emploi

MD 61,1,1

1er Point

Un économe ayant été accusé devant son maître d'avoir dissipé son bien, il le fit venir, et lui dit: Qu'est-ce que j'apprends de vous? Rendez-moi compte de votre administration[1]. Vous qui êtes dans un emploi saint, où Dieu vous a mis, vous devez vous persuader que ces paroles s'adressent à vous, et penser qu'à la fin de chaque jour et de chaque exercice de votre emploi, Dieu vous demande compte de la manière dont vous vous en êtes acquittés. C'est pourquoi vous devez alors rentrer en vous-mêmes pour examiner ce compte, afin que vous soyez toujours prêts à le rendre, et que vous fassiez en sorte que Dieu à qui vous le devez rendre, n'y trouve rien à redire; car si vous attendez à exiger de vous ce compte lorsque Dieu viendra lui-même vous le demander, il est bien à craindre qu'il ne vous trouve en défaut.

MD 61,2,1

2e Point

Vous avez deux comptes à rendre à Dieu, sur ce qui concerne le bien spirituel que vous devez faire dans votre emploi. Le premier regarde l'obligation que vous avez d'enseigner aux enfants le catéchisme et les maximes de l'Évangile. Il n'y a pas un de vos élèves qui ne doive être instruit de sa religion, et c'est premièrement pour ce sujet que l'Église vous les confie. C'est pourquoi vous devez vous considérer comme *les dépositaires de la foi*[1], pour la leur communiquer: c'est là le bien que Dieu vous confie, et dont il vous fait l'économe.

MD 61,2,2 Ne trouvera-t-il pas, dans le compte qu'il vous fera rendre, beaucoup de vos enfants ignorants des principaux mystères de la religion? Si cela est, vous serez plus condamnables qu'eux, parce que, par votre négligence, vous avez été cause de l'ignorance de ces enfants, puisque *la foi,* selon saint Paul, *ne se communique que par l'ouïe, que l'ouïe n'entend que par la parole de Jésus-Christ*[2].

MD 61,3,1

3e Point

Le second compte que vous devez rendre regarde la piété: si vous avez soin d'en procurer à vos disciples, s'ils sont modestes et retenus dans l'église, s'ils y prient Dieu pendant tout le temps qu'ils y demeurent, s'ils n'y parlent point, s'ils n'y badinent point quelquefois, s'ils prient Dieu tous les jours, le matin et le soir, et si, quand ils prient Dieu dans l'école, ils le prient avec attention, s'ils ont de l'horreur du jurement et des paroles messéantes, s'ils ont du respect pour leurs parents, et s'ils sont fidèles à leur obéir; s'ils s'éloignent des mauvaises compagnies et si vous leur inspirez toutes ces pratiques, si vous veillez sur leur conduite, autant qu'il est nécessaire pour les leur faire mettre en exécution, si vous avez soin qu'ils se confessent de temps en temps et de leur procurer un bon confesseur.

MD 61,1,1 1. Lc 16,1; 16,2
MD 61,2,1 1. Cf. 1 Tm 6,20
MD 61,2,2 2. Rm 10,17

Comme étant chargés du bien de leurs âmes, Dieu vous fera rendre compte de toutes ces choses[1].

MD 61,3,2 Êtes-vous prêts à le faire? Et n'y a-t-il rien à cet égard sur quoi votre conscience se sente chargée, car vous êtes en cela substitués aux pasteurs de l'Église, et aux pères et aux mères?

MD 62 **Pour le 9ème dimanche après la Pentecôte (Lc 19,41-47)**

MD 62,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ, étant entré dans le Temple de Jérusalem, y trouva des personnes qui y vendaient et qui y achetaient, et qui profanaient ainsi le Temple du Dieu vivant; il les en chassa en leur disant que sa maison était une maison d'oraison, et qu'ils en faisaient une caverne de voleurs[1]. Vous êtes ici dans une maison de prière: ce doit être là votre principale occupation; l'Esprit de Dieu n'y résidera, et Dieu même ne versera sur elle ses bénédictions, qu'autant qu'elle sera une maison d'oraison; et dès lors que vous n'aurez plus l'esprit et l'amour de la prière, Dieu ne vous y regardera que de mauvais oeil, et que comme des personnes indignes d'un emploi *qui est son propre ouvrage*[2] et qui font de sa maison une caverne de voleurs.

MD 62,1,2 En effet, n'est-ce pas être voleur que de s'attribuer un ouvrage tel qu'est celui de la conservation de l'innocence dans les âmes et de leur conversion, ouvrage qui ne peut convenir qu'à Dieu, et à ceux qu'il y emploie, qui sont tout à lui, et qui ont un recours continuel à lui pour procurer un si grand bien? Si donc vous n'êtes pas à Dieu, si vous ne recourez pas à lui souvent par l'oraison, si vous n'apprenez que les choses extérieures aux enfants, si vous ne mettez pas tous vos soins à leur donner l'esprit de religion, ne devez-vous pas être regardés de Dieu comme des voleurs, qui vous produisez dans sa maison, qui y demeurez sans sa participation, qui, au lieu d'inspirer l'esprit du christianisme, comme vous le devez à vos élèves, leur apprenez des choses qui ne leur seront utiles que pour le monde?

MD 62,2,1 ***2e Point***

Non seulement vous êtes dans une maison d'oraison, mais vos corps mêmes sont des maisons d'oraison. En effet, *ne savez-vous pas,* dit saint Paul, *que vos corps sont les temples du Saint-Esprit, qui réside en vous, et qui vous a été donné de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes car vous avez été achetés d'un grand prix?* D'où saint Paul conclut: *Glorifiez donc et portez Dieu dans vos corps*[1], si vos corps sont des maisons d'oraison. C'est dans le même esprit et dans ce sentiment que le même saint Paul *vous conjure,* dans un autre endroit, *par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux*[2].

MD 62,2,2 Pensez-vous quelquefois quel bonheur c'est pour vous de ce que le Saint-Esprit réside dans vos corps comme dans son temple, et de *ce qu'il fait oraison en vous et pour vous*[3]*?* Abandonnez-vous entièrement à ce divin

---

MD 61,3,1 1. Cf. He 13,17
MD 62,1,1 1. Mt 21,12; 21,13
MD 62,1,1 2. Cf. 1 Co 3,9
MD 62,2,1 1. 1 Co 6,19; 6,20
MD 62,2,1 2. Rm 12,1
MD 62,2,2 3. Rm 8,26

Esprit, afin qu'il demande à Dieu, pour vous, tout ce qui vous conviendra pour le bien de votre âme et de ceux dont vous êtes chargés, et que vous n'agissiez que par lui.

MD 62,3,1 ***3e Point***

Le Saint-Esprit, qui réside en vous doit pénétrer le fond de vos âmes: c'est en elles que cet Esprit divin doit prier plus particulièrement. C'est dans l'intérieur de l'âme que cet Esprit se communique à elle, qu'il s'unit à elle, et *qu'il lui fait connaître ce que Dieu demande d'elle pour être toute à lui*[1]. C'est là qu'il lui fait part de son divin amour dont il honore les âmes saintes qui ne tiennent plus à la terre; et c'est alors qu'étant dégagées de toute affection aux créatures, il en fait son sanctuaire, les occupant toujours de Dieu, ne les faisant vivre que de Dieu et pour Dieu.

MD 62,3,2 Puisque *Jésus-Christ est votre médiateur*[2] et que *vous ne pouvez aller à Dieu que par lui*[3], suppliez-le qu'il soit toujours dans votre âme, pour le prier en elle et la conduire à lui, et que, faisant sa demeure en elle pour le temps, comme dans son temple, elle fasse ensuite sa résidence en lui pendant toute l'éternité.

MD 63 **Pour le 10ème dimanche après la Pentecôte (Lc 18,9-14)**

Du mépris de soi-même

MD 63,1,1 ***1er Point***

Une des choses qui contribue le plus à faire acquérir de la vertu est le mépris de soi-même; car *la source de tout péché,* dit le Sage, *est l'orgueil*[1] et la bonne opinion de soi-même; et il n'y a point d'homme, quelque saint et quelque prévenu qu'il soit de la grâce, qui ne doive concevoir du mépris pour soi et pour tout ce qui le regarde. Quel mépris ne mérite pas celui dont l'être n'est pas à lui, mais à Dieu qui le lui a donné et le lui peut reprendre et l'anéantir quand il lui plaira! Peut-on avoir quelque estime pour celui dont la vie n'est que péché, et qui, de lui-même, ne peut jamais s'en retirer! Voilà cependant l'état dans lequel vous êtes; et il semble, à vous entendre, que vous soyez quelque chose. N'imitez pas *ce pharisien qui, au lieu de prier Dieu, ne pense qu'à se louer et à se remercier lui-même*[2].

MD 63,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ, voyant que la plupart des hommes sont si pleins d'eux-mêmes que souvent, s'ils parlent, c'est d'eux-mêmes et à leur avantage, propose dans son Évangile la parabole d'un publicain et d'un pharisien *dont le dernier, faisant semblant de prier, n'avait l'esprit rempli que de ses bonnes qualités, et le premier, se regardant comme un misérable pécheur, et demandant humblement à Dieu miséricorde, fut justifié* à cause de la manière simple et humble avec laquelle il priait; *au lieu que l'autre ne remporta que de la confusion*[1], ayant plutôt outragé Dieu que de le prier.

MD 62,3,1 1. Cf. Rm 8,27
MD 62,3,2 2. Cf. 1 Tm 2,5; He 8,6
MD 62,3,2 3. Cf. Jn 14,6
MD 63,1,1 1. Si 10,13
MD 63,1,1 2. Lc 18,11
MD 63,2,1 1. Cf. Lc 18,11-14

MD 63,2,2 C'est un modèle que Jésus-Christ vous donne, qui doit être souvent devant vos yeux, pour vous engager à ne jamais ni parler de vous ni penser à vous; et lorsque vous y pensez devant Dieu, à n'y penser que pour vous humilier, et pour chercher les moyens de vous corriger de vos défauts. Quand vous priez, dites souvent, comme David: *Mon péché est toujours devant moi*[2].

MD 63,3,1 ***3e Point***

On ne saurait pousser trop loin le mépris de soi-même: saint François, tout grand saint qu'il était, se disait le plus grand pécheur du monde; d'autres ont fait des choses indignes d'un homme pour se faire mépriser. *Vous qui avez crucifié Jésus-Christ par vos péchés*[1], *conformez-vous à lui par des sentiments d'humilité*[2] et, vous regardant des yeux de la foi, n'ayez égard qu'à ce qui vous peut inspirer de bas sentiments de vous-mêmes devant Dieu et devant les hommes.

MD 63,3,2 Comme donc *Dieu donne sa grâce aux humbles*[3], il faut qu'au-dehors et au-dedans, le mépris de vous-mêmes soit votre partage, et que vous y trouviez votre satisfaction. Vous en avez beaucoup d'occasions dans votre état et dans votre emploi. Pour vous animer à en bien profiter, regardez-les comme un des meilleurs moyens de vous sanctifier, en vous considérant comme les plus faibles de tous les hommes, et les plus incapables de faire aucun bien. Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous fait d'être méprisés, chargés d'opprobres et de calomnies; et ne témoignez jamais aucune estime pour ce que vous faites, puisque *Dieu, par sa bonté et par sa grâce, est l'auteur de tout ce qu'il y a de bien en vous*[4].

MD 64 **Pour le 11ème dimanche après la Pentecôte (Mc 7,31-37)**

De la surdité spirituelle

MD 64,1,1 ***1er Point***

Jésus guérit, selon l'Évangile de ce jour, *un homme qui était sourd et muet*[1]. Cet homme nous représente trois sortes de sourds qui se rencontrent quelquefois dans les communautés. Les premiers sont ceux qui sont sourds aux inspirations de Dieu, soit qu'elles les portent à observer fidèlement leurs Règles, ce qui seul est capable d'entretenir en eux la grâce de leur état, soit qu'elles les portent à quelques pratiques particulières que Dieu demande d'eux. La deuxième espèce de surdité est de ceux qui sont sourds à la voix de leurs Supérieurs; et comme l'obéissance est ce qui attire le plus les grâces communes et particulières dans une communauté, et ce qui y soutient le plus dans la grâce de Dieu, cette sorte de surdité, à moins qu'on n'entreprenne de la guérir d'abord, devient presque toujours incurable. La troisième espèce de surdité est de ceux qui ne peuvent entendre parler de Dieu, ou goûter sa parole dans la lecture des livres sacrés ou de piété; ce qui fait qu'ils ne se donnent jamais bien à Dieu, parce que c'est ordinairement la lecture des livres saints et pieux qui nous remplit de son esprit.

MD 63,2,2 2. Ps 51,5
MD 63,3,1 1. He 6,6
MD 63,3,1 2. Cf. Ph 2,5; 2,6
MD 63,3,2 3. 1 P 5,5
MD 63,3,2 4. Cf. Ph 2,13
MD 64,1,1 1. Mc 7,32

MD 64,1,2 Qu'il en coûte au Sauveur pour guérir de telles surdités! Et cela vient de ce qu'il ne trouve plus, en ceux qui en sont atteints, l'onction de sa grâce. Il est nécessaire qu'*il les tire à l'écart,* parce que ce ne sera que dans la retraite qu'ils se disposeront à écouter la voix de Dieu; *Jésus lève ensuite les yeux au ciel, il jette un soupir et met ses doigts dans les oreilles du sourd, et puis dit: Ouvrez-vous*[2]. Ah! qu'il est difficile et rare de guérir une âme, quand cette surdité est invétérée!

MD 64,2,1 ***2e Point***

Cet homme que Jésus-Christ guérit était également muet et sourd. Comme il y a trois sortes de sourds, il y a aussi trois sortes de muets. Les premiers sont ceux qui ne savent point parler à Dieu, et la raison est parce qu'il n'y a point de correspondance entre Dieu et eux. On n'apprend à parler à Dieu qu'en l'écoutant; car savoir parler à Dieu et s'entretenir avec lui, cela ne peut venir que de Dieu, qui a son langage qui lui est propre, et qu'il ne communique qu'à ses amis et à ses confidents, à qui il procure le bonheur de converser souvent avec lui. La deuxième sorte de muets, ce sont ceux qui ne peuvent parler de Dieu; il y en a un grand nombre de cette sorte qui, pensant rarement à Dieu, ne le connaissent presque pas, parce qu'étant tout pleins des idées du monde et des amusements du siècle, *ils ne peuvent,* selon saint Paul, *pénétrer les choses de Dieu*[1], et sont aussi peu capables de parler de lui et de ce qui le concerne, que des enfants qui ne feraient que de naître.

MD 64,2,2 La troisième sorte de muets, ce sont ceux à qui Dieu n'a pas *donné le don des langues*[2], et qui ne peuvent parler pour Dieu. C'est avoir le don des langues de savoir *parler pour attirer les âmes à Dieu et procurer leur conversion*[3], et pouvoir dire à chacune ce qui lui convient; car Dieu ne gagne pas toutes les âmes à lui par les mêmes moyens, et *il faut savoir parler à propos à chacune d'elles*[4], pour les engager à être entièrement à Dieu.

Vous qui êtes chargés d'instruire les enfants, vous devez vous rendre habiles dans l'art de parler à Dieu, de parler de Dieu, et de parler pour Dieu; mais assurez-vous que vous ne parlerez jamais bien à vos élèves pour les gagner à Dieu, qu'autant que vous aurez bien appris à lui parler et à parler de lui.

MD 64,3,1 ***3e Point***

Il ne suffit pas de connaître les différentes espèces de sourds et de muets, il faut encore savoir les remèdes qui peuvent les guérir. C'est ordinairement la surdité qui est cause qu'on devient muet; c'est ce qui fait qu'il est plus facile de guérir un muet, que de guérir un sourd, parce qu'aussitôt qu'un sourd est capable d'entendre il devient bientôt en état de parler. C'est aussi pour cette raison que cet homme, dont il est fait mention dans l'Évangile, a recouvré plus tôt l'usage de la langue que celui des oreilles; car, pour lui donner moyen de parler, Jésus-Christ n'a fait que *lui mettre de la salive sur*

MD 64,1,2 2. Mc 7,33; 7,34
MD 64,2,1 1. 1 Co 2,14
MD 64,2,2 2. Cf. Ac 2,4
MD 64,2,2 3. Cf. Ac 2,41
MD 64,2,2 4. Cf. Ac 2,8

la langue dans la bouche et aussitôt sa langue se délia, et il parla fort distinctement[1]. Pour guérir sa surdité, *Jésus-Christ met les doigts dans les oreilles du sourd*[2]; ce qui marque qu'il faut que Jésus-Christ touche une âme intérieurement pour lui faire entendre, concevoir et goûter ce qu'il lui dit. Il est nécessaire qu'il la tire à l'écart, afin que le bruit du monde ne puisse pas l'empêcher d'écouter ses paroles et de les goûter.

MD 64,3,2 *Il lève ensuite les yeux au ciel, et jette un grand soupir*[3] pour faire connaître combien il gémit devant Dieu de l'aveuglement de cette âme, causé en elle par la surdité spirituelle. Il faut même qu'il fasse un effort pour *dire, d'une voix forte, aux oreilles du sourd: Ouvrez-vous*[4]; c'est afin que cette âme ouvre assez les oreilles pour entendre facilement les paroles de Jésus-Christ, et s'y rendre docile. Il guérit le muet en mettant de la salive sur sa langue, pour lui témoigner qu'il serait peu utile de parler, s'il ne parle avec sagesse.

Ayez donc toujours les oreilles ouvertes et attentives à la parole de Dieu, et apprenez à parler peu, et à ne parler qu'avec sagesse.

MD 65 ## Pour le 12ème dimanche après la Pentecôte (Lc 10,23-27)

De l'union qui doit être entre les Frères

MD 65,1,1 ### *1er Point*

Ce que Jésus-Christ propose aujourd'hui dans l'Évangile est un exemple de charité. *C'est un Samaritain qui, rencontrant un homme à demi-mort sur le chemin, le panse et le met entre les mains d'un hôte pour en avoir soin jusqu'à son entière guérison*[1]. Le Sauveur, en nous rapportant le détail de tout ce que fait cet homme charitable, nous fait assez connaître quelle doit être la charité que nous devons avoir envers nos Frères, et combien nous devons être unis les uns avec les autres. C'est aussi une des choses que nous devons avoir le plus à coeur, puisque, comme dit saint Paul, *si vous n'avez pas la charité, tout ce que vous pourriez faire de bien ne vous servira de rien*[2]. L'expérience même fait assez sentir la vérité de cette proposition. En effet, une communauté sans charité et sans union est un enfer: l'un murmure d'un côté, un autre médit de son Frère à cause des peines qu'il a contre lui, un autre se fâche contre quelqu'un qui l'a chagriné, un autre se plaint à son Supérieur de ce qu'un de ses Frères a fait contre lui: enfin on n'y entend que plaintes, que murmures et que médisances: ce qui cause beaucoup de troubles et d'inquiétudes.

MD 65,1,2 Le seul remède à tous ces désordres, est l'union et la charité; car, comme dit saint Paul, *la charité est patiente*[3]. Ce saint Apôtre veut même que la patience que produit la charité aille jusqu'à *supporter tout*[4]. Qui dit tout n'excepte rien: si donc on a la charité et l'union avec ses Frères, puisqu'il

---

MD 64,3,1 1. Mc 7,35
MD 64,3,1 2. Mc 7,33
MD 64,3,2 3. Mc 7,34
MD 64,3,2 4. Mc 7,34
MD 65,1,1 1. Lc 10,30-35
MD 65,1,1 2. 1 Co 13,3
MD 65,1,2 3. 1 Co 13,4
MD 65,1,2 4. 1 Co 13,7

faut tout supporter de tous, il n'est plus permis de dire: je ne puis souffrir cela de celui-ci; je ne saurais supporter un tel défaut dans cet autre; il faut bien qu'il s'accommode en quelque chose à mon humeur ou à ma faiblesse; car parler ainsi, ce n'est pas tout supporter de tous. Pensez bien à cette maxime, et mettez-la exactement en pratique.

MD 65,2,1 ***2e Point***

La charité est douce[1]; c'est la seconde qualité que saint Paul donne à la charité. En effet, ce n'est pas en grondant, en murmurant, en se plaignant hautement, et en querellant, qu'on témoigne de l'amour et de l'union: c'est en se parlant d'une manière douce et affable, c'est en s'humiliant même au-dessous de ses Frères; car *la parole douce,* dit le Sage, *rompt le cours de la colère, mais la parole dure excite la fureur*[2]. C'est pourquoi Notre-Seigneur, dans son sermon sur la montagne, dit à ses apôtres: *Bienheureux ceux qui ont la douceur en partage, parce qu'ils posséderont la terre*[3], c'est-à-dire tout le monde; car ceux-là possèdent tout le monde, qui possèdent les coeurs de tous les hommes. C'est à quoi les personnes d'un naturel doux et modéré réussissent aisément: elles s'insinuent tellement dans le coeur de ceux avec qui ils conversent, et à qui ils ont affaire, qu'ils les gagnent insensiblement, et obtiennent d'eux tout ce qu'ils souhaitent. C'est ainsi qu'on possède les coeurs, et qu'on leur fait faire tout ce qu'on veut; c'est ainsi que ceux qui sont nés avec cette heureuse disposition, ou qui l'ont acquise avec le secours de la grâce, se rendent comme les maîtres des autres, et les tournent comme il leur plaît.

MD 65,2,2 Ah! que c'est un grand avantage que de bien apprendre et de bien pratiquer cette leçon de Notre-Seigneur: *Apprenez de moi,* dit-il, *que je suis doux et humble de coeur*[4]*!* Mais ce n'est pas la seule utilité qu'on se procure par la douceur; le principal est que, par elle, on acquiert facilement les plus sublimes vertus; c'est par elle qu'on retient ses passions et qu'on les empêche de s'échapper; c'est par elle qu'on vient à bout de conserver l'union avec ses Frères. Ne leur parlez jamais qu'avec douceur, et taisez-vous quand vous craignez de parler autrement.

MD 65,3,1 ***3e Point***

La charité est bienfaisante[1]; c'est la troisième qualité que saint Paul donne à la charité. C'est aussi par là que le Samaritain de l'Évangile a signalé la bonté de son coeur; car, *rencontrant un pauvre homme que des voleurs avaient dépouillé, couvert de plaies et laissé à demi-mort, il en fut si touché, qu'après avoir versé de l'huile et du vin dans ses plaies, et les avoir bandées, il le mit sur son cheval et le mena dans une hôtellerie, où il le soigna pendant quelque temps; et lorsqu'il fut obligé d'en partir, il chargea l'hôte d'en avoir grand soin, lui donna deux deniers d'argent, et lui promit qu'il lui payerait toute la dépense*[2].

MD 65,3,2 Admirez l'excès de charité de ce bon Samaritain: il était étranger aux Juifs, car ceux de son pays étaient regardés par les Juifs comme des schismati-

---

MD 65,2,1 1. 1 Co 13,4
MD 65,2,1 2. Pr 15,1
MD 65,2,1 3. Mt 5,4
MD 65,2,2 4. Mt 11,29
MD 65,3,1 1. 1 Co 13,4
MD 65,3,1 2. Lc 10,30; 10,34; 10,35

ques, et ils se haïssaient les uns les autres; cependant celui-ci fait tout pour ce malheureux voyageur, qu'un prêtre et un lévite juifs n'avaient pas voulu regarder. Il fait même paraître un grand désintéressement dans sa charité, car après tout ce qu'il avait fait pour cet homme, *il donne pour lui de l'argent à l'hôte, et lui promet de lui payer, en repassant, tout ce qu'il dépensera pour cet homme.* C'est aussi une des conditions que saint Paul exige pour que la charité soit véritable; *il veut qu'elle soit désintéressée*[3]. Il arrive cependant souvent, dans les communautés même, qu'on fait du bien à ses Frères parce qu'on en a reçu d'eux, ou qu'on refuse de leur rendre service, ou au moins qu'on ne le fait pas volontiers, parce qu'il y a quelque chose en eux qui déplaît, ou parce qu'ils nous ont fait quelque peine et causé quelque chagrin. Ah! qu'une telle charité est humaine, qu'elle est peu chrétienne, et qu'elle mérite peu d'être appelée bienfaisante!

MD 66 **Pour le 13ème dimanche après la Pentecôte (Lc 17,11-19)**

Des tentations d'impureté et des moyens de les vaincre

MD 66,1,1 ***1er Point***

Les dix lépreux qui se présentèrent à Jésus-Christ, selon l'Évangile de ce jour, nous figurent les tentations d'impureté, parce que *la lèpre est une maladie qui rend le corps sale et infect*[1]; et la manière dont il les guérit, nous marque les remèdes les plus sûrs dont on doit se servir pour s'en défaire. L'Évangile rapporte que *ces lépreux, voyant Jésus-Christ d'assez loin, s'arrêtèrent, et élevant leurs voix, lui dirent: Jésus, notre maître, ayez pitié de nous*[2]*!* L'éloignement où ces lépreux se tenaient nous fait connaître combien les impudiques sont éloignés de Notre-Seigneur, qui, étant la pureté même, ne veut point avoir de communication avec ceux qui se ressentent tant soit peu de ce vice, comme il n'était pas permis aux lépreux d'en avoir avec les autres Juifs. Ils s'écrièrent d'un ton de voix élevé pour prier Jésus-Christ d'avoir compassion d'eux; ce qui nous rappelle ce que *Jésus-Christ dit,* dans un autre endroit de l'Évangile, *que le premier remède pour l'impureté et pour les tentations qui y portent, est de recourir à la prière*[3].

MD 66,1,2 Cette voix, élevée et pressante, est la figure de la ferveur et de l'instance avec lesquelles on doit prier pour se procurer la guérison de cette infirmité: car *l'homme,* selon le Sage, *ne pouvant être pur que Dieu ne lui en fasse la grâce*[4], on ne saurait trop la lui demander, ni avec trop d'empressement, puisque cette maladie est très dangereuse et a de très fâcheuses suites.
S'il arrive donc quelquefois que vous vous sentiez tourmentés par des pensées impures, ne cessez pas de prier Dieu jusqu'à ce que vous en soyez entièrement délivrés.

MD 65,3,2 3. 1 Co 13,5
MD 66,1,1 1. Cf. Lv 13,45; 13,46
MD 66,1,1 2. Lc 17,12; 17,13
MD 66,1,1 3. Mc 9,29
MD 66,1,2 4. Sg 8,21 (Vulgate).

MD 66,2,1 **2e Point**

Le second remède que l'Évangile propose, et que *Jésus-Christ ordonne aux lépreux, est d'aller se montrer aux prêtres*[1]. *Il était prescrit par l'ancienne loi que les lépreux, étant guéris, se feraient voir aux prêtres, afin qu'ils pussent connaître si leur lèpre était véritablement guérie, et que, si cela était, ces prêtres leur permissent de communiquer avec les autres Juifs*[2]. Mais, dans la nouvelle loi, les ordonnances de Jésus-Christ ont bien une autre vertu que celles de Moïse; car, s'il ordonne à ces dix lépreux d'aller se montrer aux prêtres, c'est afin qu'ils soient guéris de leur honteuse infirmité: *aussi le furent-ils parfaitement en y allant.*

MD 66,2,2 Dans une communauté, c'est à son Supérieur qu'il faut aller exposer sa maladie, et se faire connaître tel que l'on est. C'est un moyen efficace pour guérir promptement: c'est ce que saint Dorothée, cet habile maître dans la conduite des âmes, dit avoir expérimenté pour lui-même. Parce qu'il n'y a rien, dit-il, que l'esprit immonde craigne tant que d'être connu, et que, quand il l'est une fois, il ne peut plus nuire, et ainsi, ajoute ce saint, une âme prend ses sûretés par la déclaration qu'elle fait de toutes ses dispositions intérieures. Et lorsque son Supérieur lui dit: faites cela, ou ne le faites pas, ceci est bon, ceci est mauvais, le démon ne trouve plus d'ouverture pour pénétrer dans le coeur du malade; il trouve son salut dans le soin qu'il a de se découvrir à son Supérieur, et d'agir en toutes choses par ses conseils. Soyez donc fidèles à cette pratique, puisqu'elle est si efficace.

MD 66,3,1 **3e Point**

Il était ordonné aux lépreux dans l'ancienne loi, *lorsqu'ils étaient guéris, d'offrir un sacrifice avant que de communiquer avec les autres, pour se purifier extérieurement, à cause de l'impureté légale qu'ils avaient contractée par la lèpre*[1]. Ce sacrifice marque la mortification que Jésus-Christ donne encore pour remède aux lépreux dont nous parlons, c'est-à-dire à ceux qui sont couverts de la lèpre de l'impureté, ou qui sont attaqués par le démon impur. *Jésus-Christ dit même qu'on ne peut être parfaitement guéri de cette sorte d'infirmité,* ni se délivrer entièrement de cet esprit tentateur, *que par le jeûne*[2], c'est-à-dire par la mortification. C'est par ce sacrifice *qu'on offre à Dieu son corps,* pour parler selon l'expression de saint Paul, *comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu*[3]. En effet, la mortification procure cet avantage de rendre le corps participant de la vie de l'esprit.

MD 66,3,2 Ce qui fait que le même saint Paul dit: *Si vous mortifiez la chair et toutes ses opérations par l'esprit, vous vivrez; au lieu que,* comme ajoute le même Apôtre, *si vous vivez selon la chair et si vous lui laissez contenter ses sens, vous mourrez*[4], c'est-à-dire que l'impureté, vous faisant mourir à la grâce, abrutira votre esprit et le rendra en quelque façon tout matériel, et votre âme semblable à celle des bêtes.

Que la mortification soit donc pour vous *le sacrifice perpétuel qui était*

MD 66,2,1 1. Lc 17,14
MD 66,2,1 2. Lv 14,1-32
MD 66,3,1 1. Lv 14,10-20
MD 66,3,1 2. Mc 9,29
MD 66,3,1 3. Rm 12,1
MD 66,3,2 4. Rm 8,13

ordonné dans la loi ancienne[5]*, portant toujours en votre corps,* comme dit saint Paul, *la mortification de Jésus-Christ, afin que la vie de Jésus-Christ paraisse aussi dans votre corps*[6]. C'est l'effet admirable que produira en vous cet excellent sacrifice.

MD 67 **Pour le 14ème dimanche après la Pentecôte (Mt 6,24-33)**

De l'abandon à la providence

MD 67,1,1 ***1er Point***

C'est particulièrement à vous que Jésus-Christ adresse ces paroles de l'Évangile de ce jour: *Cherchez premièrement le royaume de Dieu*[1]. En effet, vous n'avez dû venir dans cette maison que pour le chercher: premièrement, pour vous; secondement, pour ceux de l'instruction desquels Dieu vous a chargés. Vous ne devez chercher ici qu'à établir dans votre âme le règne de Dieu, et pour cette vie et pour l'autre. Pour cette vie, vous ne devez vous étudier qu'à faire régner Dieu par la grâce et par la plénitude de son amour dans votre coeur; c'est pour lui que vous devez vivre, et c'est la vie de Dieu même qui doit être la vie de votre âme. Il faut encore que vous la nourrissiez de lui, en vous occupant le plus qu'il vous sera possible de sa sainte présence. Ce qui fait la vie des saints c'est leur attention continuelle à Dieu: ce doit être aussi celle des âmes consacrées à Dieu, et qui ne cherchent qu'à faire sa sainte volonté, à l'aimer et à le faire aimer des autres. C'est ce qui doit faire toute votre occupation sur la terre; c'est là que doivent buter tous vos travaux.

MD 67,1,2 Engagez donc ceux que vous enseignez à regarder le péché comme une maladie honteuse qui infecte les âmes, les rend indignes de s'approcher de Dieu et de paraître devant lui; inspirez-leur l'amour de la vertu; imprimez-leur des sentiments de piété, et faites en sorte que Dieu ne cesse de régner en eux, parce qu'alors ils n'auront point de part avec le péché, ou qu'au moins ils éviteront les péchés griefs, qui donnent la mort à l'âme. Remettez-vous souvent dans l'esprit quelle est la fin de votre vocation, et qu'elle vous fasse contribuer à établir et à maintenir le règne de Dieu dans le coeur de vos élèves. Pensez-vous qu'un de vos meilleurs moyens de procurer un tel avantage est de faire premièrement régner Dieu tellement dans vos élèves, qu'ils n'aient plus ni d'action ni de mouvement que par lui?

MD 67,2,1 ***2e Point***

Pour ne vous occuper que des moyens de faire régner Dieu en vous et dans les âmes de ceux que vous instruisez, il est de conséquence que vous ne vous mettiez point en peine de ce qui regarde les besoins du corps, parce que ces deux sortes de choses ne compatissent point ensemble, et que l'application aux choses extérieures détruit dans une âme le soin de celles qui regardent Dieu et son service.

MD 67,2,2 C'est pourquoi Jésus-Christ recommande dans le même Évangile à ses saints apôtres, qu'il chargeait du soin du salut des âmes et d'établir son royaume sur la terre, de ne point s'inquiéter, en disant: *Que mangerons-*

MD 66,3,2 5. Lv 6,1
MD 66,3,2 6. 2 Co 4,10
MD 67,1,1 1. Mt 6,33

nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous? car cela ne convient qu'à des païens[1], dit Notre-Seigneur, d'autant que ceux qui s'en mettent si fort en peine témoignent par là qu'ils n'ont point de foi; et pour leur en donner une preuve convaincante: *Regardez,* dit-il, *les oiseaux du ciel: ils ne sèment ni ne moissonnent, et ils n'amassent rien dans les greniers. Considérez aussi les lis des champs: ils ne travaillent ni ne filent, et néanmoins Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été si bien vêtu qu'eux*[2].

Avez-vous donc si peu de foi, que de craindre qu'en vous acquittant de votre devoir, et ne vous appliquant qu'à faire régner Dieu dans vos coeurs et dans ceux des autres, il vous manque quelque chose de ce qui vous est nécessaire pour le vivre et pour le vêtir?

MD 67,3,1 ***3e Point***

Jésus-Christ assure que c'est Dieu lui-même qui se charge du soin de votre nourriture et de votre entretien: *Votre Père céleste,* dit-il, *sait que vous avez besoin de toutes ces choses*[1]*; c'est lui qui nourrit les oiseaux du ciel: n'êtes-vous pas d'un plus grand prix, et ne lui êtes-vous pas plus chers que des oiseaux*[2]*? Si Dieu prend soin,* dit-il encore, *de vêtir de la sorte l'herbe des champs qui est aujourd'hui sur pied et qui sera coupée demain, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi*[3]*!* Soyez persuadés, conclut Jésus-Christ, que, *si vous cherchez véritablement le royaume de Dieu et sa justice, toutes ces choses vous seront données par surcroît*[4], parce que c'est Dieu lui-même qui se charge du soin de vous en pourvoir. *On ne ferme pas la bouche,* dit saint Paul, *au boeuf qui foule le blé*[5]. Si donc vous vous donnez la peine de *travailler à la moisson des âmes*[6], comment pouvez-vous craindre que *celui qui vous y emploie, et dont vous êtes les ouvriers*[7], vous refuse la nourriture qui vous est nécessaire pour faire son ouvrage?

MD 67,3,2 Plus vous vous abandonnerez à Dieu au regard du temporel, plus il aura soin de vous le procurer; si, au contraire, vous voulez vous-mêmes y pourvoir, Dieu vous en laissera le soin, et il pourra souvent arriver qu'il vous manquera, Dieu voulant vous punir de votre peu de foi et de votre défiance. Faites donc ce que dit David: *tournez votre pensée vers Dieu, et mettez en lui toute votre confiance, et ce sera lui-même qui vous nourrira*[8].

MD 67,2,2 1. Mt 6,31; 6,32
MD 67,2,2 2. Mt 6,26; 6,28; 6,29
MD 67,3,1 1. Mt 6,32
MD 67,3,1 2. Mt 6,26
MD 67,3,1 3. Mt 6,30
MD 67,3,1 4. Mt 6,33
MD 67,3,1 5. 1 Co 9,9
MD 67,3,1 6. Cf. Mt 9,37; 9,38
MD 67,3,1 7. Cf. 1 Co 3,9
MD 67,3,2 8. Ps 55,23

MD 68

Pour le 15ème dimanche après la Pentecôte (Lc 7,11-16)

De ceux qui ont renoncé à l'esprit de leur état, et des moyens dont ils doivent se servir pour le reprendre

MD 68,1,1 ***1er Point***

L'Évangile de ce jour marque *qu'on portait en terre un jeune garçon, fils d'une femme veuve de la ville de Naïm*[1]. Cet Évangile nous figure d'une manière admirable ceux qui ont perdu la grâce de leur état. Ce mort est un jeune homme qui vous représente, par son âge encore tendre, ceux en qui *la piété n'a pas encore poussé de profondes racines*[2] et dont le coeur n'est pas encore bien affermi dans le bien; ce qui fait qu'ils se persuadent, sans fondement, qu'ils se sauveront aisément ailleurs; qu'il y a déjà assez de temps qu'ils sont hors des occasions, et que, quand ils y seront exposés, ils auront assez de force pour n'y pas succomber. On meurt bientôt, quand, étant malade, on ne croit pas l'être, ou quand on croit pouvoir se guérir soi-même et sans aucun remède.

MD 68,1,2 C'est ce que le démon inspire ordinairement à ceux qui tombent dans cette sorte de tentation, et qui ne sont pas dociles à suivre les avis de leurs Supérieurs; ils se réduisent dans une telle extrémité, que leur mal devient incurable, et qu'ils ne peuvent se défendre d'abandonner le saint état qu'ils avaient embrassé.

N'avez-vous point été quelquefois, ou n'êtes-vous point dans cette misérable disposition? Si cela est, gémissez-en devant Dieu, et priez-le instamment de vous en tirer au plus tôt, car le remède à ce mal doit être appliqué promptement.

MD 68,2,1 ***2e Point***

On porte ce mort en terre[1]. C'est la fin et l'effet de cette mort spirituelle, de porter en terre l'âme qui en est attaquée; elle ne pense plus qu'à la terre, c'est-à-dire vers le monde et vers les choses du monde, parce qu'elle n'a plus aucun goût pour Dieu, ni de ce qui porte à lui. Entendre parler de Dieu, c'est pour elle un supplice; faire oraison, c'est un martyre; la communion lui est insipide; elle s'éloigne de la confession, parce qu'elle ne veut pas faire connaître son mal; elle ne se conduit que par ses lumières, et ses lumières sont fausses. Ainsi tous les moyens qui contribuent à entretenir la vie de l'esprit lui sont inutiles, parce qu'elle les rejette; et cela est causé par la perte qu'elle a faite de l'esprit de vie qui était en elle, qui est l'esprit de son état.

MD 68,2,2 *Cette multitude de gens qui suit ce mort, lorsqu'on le porte en terre*[2], est la figure de ceux qui vous persuadent de retourner au siècle. Destitués de grâce, que peuvent-ils vous conseiller de bien? Cependant on ne laisse pas de les croire, et de suivre le mouvement qu'ils impriment avec d'autant plus de succès, que ce qu'ils tâchent de persuader est plus conforme au pen-

MD 68,1,1 1. Lc 7,12
MD 68,1,1 2. Mt 13,21
MD 68,2,1 1. Lc 7,12
MD 68,2,2 2. Lc 7,12

chant de la nature corrompue. Ô le fâcheux état! ô la triste situation! Priez Dieu instamment qu'il ne vous abandonne pas jusqu'à ce point-là.

MD 68,3,1 ***3e Point***

Jésus-Christ, s'étant approché de ce mort, toucha son cercueil, et ceux qui le portaient s'étant arrêtés, il dit à ce jeune homme: Levez-vous, je vous le commande. Aussitôt le mort, se levant en son séant, se découvrit et commença à parler, et Jésus le rendit à sa mère [1]. Ces paroles font connaître les moyens qu'il y a de recouvrer la grâce de la vocation. Le premier est de recourir à la prière, pour engager Jésus-Christ à s'approcher de nous. Le second est d'arrêter le cours de toutes les pensées qui nous ont conduits sur le bord du précipice. Le troisième, d'écouter la voix de Jésus-Christ qui nous parle par nos Supérieurs. Le quatrième, de nous élever à Dieu aussitôt que nous entendons sa parole.

MD 68,3,2 Ainsi reprendrons-nous insensiblement l'esprit de notre état, et recommencerons-nous à en remplir les devoirs. Alors Jésus nous rendra à notre mère, qui est la communauté dans laquelle nous nous sommes engagés: elle nous regardera tout de nouveau comme ses enfants bien-aimés, et nous serons pour nos Frères un sujet de consolation et d'édification. Voilà ce que doivent faire ceux qui ont perdu, ou qui se sont mis en danger de perdre leur vocation, et conséquemment la grâce de Dieu, et de tomber dans le dérèglement, qui est une suite inévitable de cette perte.

MD 69 **Pour le 16ème dimanche après la Pentecôte (Lc 14,1-11)**

De l'obligation qu'ont les Frères d'édifier le prochain

MD 69,1,1 ***1er Point***

Il est rapporté, dans l'Évangile de ce jour, que *Jésus étant entré dans la maison d'un chef des pharisiens pour y prendre son repas, ceux qui y étaient l'observaient malignement* [1]. Vous êtes dans un emploi où tout le monde vous observe, et qui, par conséquent, vous engage à pratiquer l'avis que saint Paul donne à Tite, évêque de Crète, son disciple; il lui dit de *se rendre en toutes choses un modèle de bonnes oeuvres, par la doctrine, par l'intégrité de ses moeurs, par la régularité de sa conduite, et par sa gravité* [2]. Premièrement, vos élèves vous observent; c'est pourquoi vous êtes obligés de leur donner bon exemple par votre doctrine, imitant en cela Notre-Seigneur, qui, selon ce que dit saint Luc aux Actes des Apôtres, *a commencé à faire avant que d'enseigner* [3]; c'est aussi ce qui vous rendra recommandables à vos élèves. C'est pourquoi, pour bien vous acquitter de votre devoir à leur égard, il est de conséquence que vos actions les instruisent encore plus que vos paroles afin, comme ajoute le même saint Paul à Tite, que *vos paroles soient irrépréhensibles,* étant non seulement *saines à l'égard de la doctrine,* mais aussi des marques et des effets de votre vertu: ce qui fera que ceux que vous instruisez, selon ce qu'ajoute saint Paul, *ne trouveront*

MD 68,3,1 1. Lc 7,14; 7,15
MD 69,1,1 1. Lc 14,1
MD 69,1,1 2. Tt 2,7
MD 69,1,1 3. Ac 1,1

rien à redire à ce que vous leur direz[4], le voyant conforme à ce que vous faites.

MD 69,1,2 Est-ce là votre pratique? N'enseignez-vous rien à vos disciples que vous ne pratiquiez vous-mêmes? Quand vous leur dites d'être modestes, l'êtes-vous tout les premiers? Quand vous leur recommandez de prier Dieu avec piété, le faites-vous aussi? Avez-vous la même charité pour eux que vous voudriez qu'ils eussent pour leurs compagnons? Ce sera par une conduite pareille que vous serez un modèle de bonnes oeuvres en toutes choses, principalement dans ce qui regarde la doctrine.

MD 69,2,1 ***2e Point***

Comme vous vivez avec vos Frères, sous les mêmes Règles, et avec une conduite tout uniforme, ils vous observent continuellement; et ainsi c'est particulièrement à eux que vous devez servir d'exemple en toutes choses. Et comme le scandale est dangereux et très nuisible en communauté, vous devez beaucoup veiller sur vous-mêmes, pour n'en donner aucun sujet dans les actions communes que vous avez tous les jours à faire avec vos Frères, de crainte d'être cause des fautes qu'ils commettraient par votre mauvais exemple. Il y en peut avoir de faibles parmi vous, auxquels vos manières d'agir, peu conformes aux Règles, et capables de détruire le bon ordre, pourraient causer de mauvaises impressions, et donner occasion de tomber dans le dérèglement.

MD 69,2,2 C'est pour cette raison que Jésus-Christ dit dans l'Évangile, *qu'il vaudrait mieux qu'on nous attachât une meule de moulin au cou, et qu'on nous jetât dans la mer, que de scandaliser le moindre de ces enfants*[1] qui nous sont confiés. O terrible parole pour une âme qui craint d'offenser Dieu, et que d'autres ne l'offensent!

Pensez souvent que vous devez être un modèle d'innocence et de ferveur à l'égard de vos Frères, c'est-à-dire que vous devez garder toutes vos Règles avec exactitude, non seulement pour employer les moyens de vous sauver que Dieu vous a donnés, mais aussi pour édifier vos Frères.

MD 69,3,1 ***3e Point***

La profession que vous exercez vous met dans l'obligation d'être, tous les jours, parmi le monde, où l'on observe jusqu'à vos moindres démarches; c'est ce qui doit vous engager à ne rien omettre pour être des exemples de toutes sortes de vertus aux yeux des séculiers au milieu desquels vous avez à vivre. Et c'est particulièrement par votre gravité et votre modestie que vous devez chercher à les édifier; car s'ils remarquent en vous quelque trait de légèreté ou de dissipation, ils se scandaliseront facilement; au lieu que, si vous paraissez devant eux avec un extérieur composé, ils auront pour vous beaucoup de vénération.

MD 69,3,2 On peut ajouter à cela que, comme le Sage dit *qu'on juge d'un homme par son extérieur*[1], dès qu'on vous verra dissipés extérieurement, on se persuadera aisément qu'il y a en vous peu de piété et de recueillement; au lieu que, si vous faites paraître au-dehors un maintien simple et grave, on se persuadera bientôt que votre intérieur est bien réglé, et qu'on a lieu de

MD 69,1,1 4. Tt 2,1; 2,7; 2,8
MD 69,2,2 1. Lc 17,2
MD 69,3,2 1. Si 19,26 (Vulgate).

croire que vous êtes en état d'élever vos disciples dans l'esprit du christianisme.
Voyez de quelle conséquence il est pour vous, et pour l'honneur de votre emploi, de montrer un extérieur modeste, quand vous paraissez devant les gens du monde, si vous voulez les édifier.

MD 70

Pour le 17ème dimanche après la Pentecôte (Mt 22,34-46)

De la manière dont nous devons aimer Dieu

MD 70,1,1

1er Point

Un docteur de la loi ayant demandé à Jésus-Christ quel était le plus grand commandement dans la Loi, Jésus lui répondit que c'était celui-ci: Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre coeur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces[1]. C'est, en effet, un grand commandement, puisqu'il a une très grande étendue, et la manière dont Jésus-Christ dit qu'il faut aimer Dieu, demande de nous un grand courage: et c'est ce qui fera aujourd'hui le sujet de nos réflexions.
Nous devons donc premièrement *aimer Dieu de tout notre coeur,* c'est-à-dire de toute notre affection, sans en réserver la moindre partie pour aucune créature, ne voulant aimer purement que Dieu, qui seul est aimable, parce qu'il est la seule chose qui soit bonne essentiellement et par elle-même. Et ainsi, aimer autre chose que Dieu, c'est lui faire injure et lui préférer quelque chose qui est infiniment au-dessous de lui, et si elle a quelque bonté ou quelque amabilité en elle, ce n'est qu'un écoulement et une participation de cette bonté qui vient de Dieu, comme un bien qui lui est propre, et qu'il communique à sa créature.

MD 70,1,2 Dieu aussi étant infiniment bon et la source inépuisable de tout bien créé, il ne nous est pas permis de nous porter et de nous donner, de toute l'étendue de notre coeur, à autre chose qu'à Dieu, puisqu'il n'y a rien de créé que pour lui. Et si nous aimons quelque chose dans les créatures, ce ne doit être qu'en Dieu, en qui nous trouverons tout ce qu'il y a d'aimable en elles comme dans son principe.

MD 70,2,1

2e Point

Il n'est pas possible que nous aimions Dieu de tout notre coeur, que nous ne l'aimions aussi *de toute notre âme*[1], c'est-à-dire que nous ne soyons disposés à abandonner, non seulement toutes les choses extérieures et sensibles, mais notre vie même, signifiée par le mot d'*âme,* plutôt que d'être un moment privés de l'amour de Dieu; et cela, parce que nous devons préférer Dieu à tout autre chose qui pourrait être l'objet de notre amour. Et, en effet, Dieu étant infiniment au-dessus de toutes choses créées, notre vie, telle qu'elle est, ne mérite de nous aucune considération, si nous la mettons en parallèle avec celui qui en est l'auteur.

MD 70,2,2 Ne devez-vous donc pas l'offrir volontiers à Dieu, et lui en faire un sacrifice pour conserver son saint amour, ou pour l'augmenter en vous? Dieu aussi vous ayant donné cette vie par une bonté toute gratuite, il est bien juste que, pour lui témoigner combien vous lui êtes redevables et combien

MD 70,1,1 1. Mt 22,35-37
MD 70,2,1 1. Mt 22,37

vous êtes à lui, vous lui en fassiez hommage comme d'une chose qui lui appartient et dont vous n'êtes que les dépositaires. C'est véritablement faire un sacrifice de sa vie à Dieu, que de ne l'employer que pour lui; c'est ce que vous avez lieu de faire dans votre profession et dans votre emploi, ne vous souciant que d'y mourir en peu d'années, pourvu que vous vous y sauviez, et que vous y gagniez des âmes à Dieu qui vous aideront à vous élever dans le Ciel, après que vous aurez tâché de leur en procurer l'ouverture et que vous leur aurez appris et fait prendre tous les moyens possibles pour y entrer. C'est ainsi que vous montrerez à Dieu que *vous l'aimez de toute votre âme.*

MD 70,3,1 ***3e Point***

Dieu, ne nous ayant mis en ce monde que pour lui, selon l'expression du Sage, qui dit que *Dieu a fait toutes choses*[1] pour lui-même, pense aussi continuellement à nous; et, ne nous ayant donné un esprit que pour penser à lui, c'est avec sujet que Jésus-Christ dit, dans cet Évangile, que *nous devons aimer Dieu de tout notre esprit*[2]. C'est en nous occupant toujours de lui que nous accomplirons ce commandement, et en lui rapportant de telle manière toutes nos pensées vers les créatures, que nous ne pensions à rien de ce qui les regarde, qui ne nous porte à l'aimer, ou qui ne nous entretienne dans son saint amour; car il n'y a rien qui fasse mieux connaître qu'une personne en aime une autre, que quand elle ne peut s'empêcher d'y penser.

MD 70,3,2 Que vous seriez heureux si toutes vos pensées ne tendaient qu'à Dieu, et n'étaient que pour lui! Ce serait alors que vous auriez trouvé votre paradis en ce monde, puisque vous auriez la même occupation que les saints, et qu'ainsi le bonheur dont ils jouissent serait le vôtre. Il est vrai qu'il y aurait cette différence, que les saints voient Dieu clairement et en sa propre nature, et que nous n'en jouirions que par la foi; mais cette vue de foi cause tant de plaisir et de joie à une âme qui aime son Dieu, qu'elle a, dès cette vie, un avant-goût des délices du Ciel. Est-ce là l'avantage dont jouissent vos âmes? Si elles ne sont point assez heureuses pour le posséder, faites en sorte, et par l'application à Dieu dans vos prières, et par de fréquentes oraisons jaculatoires, de vous le procurer: c'est le plus grand bien dont vous puissiez jouir en ce monde.

MD 71 **Pour le 18ème dimanche après la Pentecôte (Mt 9,1-8)**

Des moyens dont se peuvent guérir les infirmités spirituelles, soit volontaires soit involontaires

MD 71,1,1 ***1er Point***

Il arrive quelquefois que les serviteurs de Dieu se trouvent dans une espèce d'impuissance de faire le bien, soit par des tentations auxquelles ils peuvent à peine résister, soit par des peines intérieures, soit par la force de leurs passions; c'est ce qui nous est figuré par le paralytique dont il nous est parlé dans cet Évangile. Ils ne trouvent point de facilité d'aller à Dieu, ou faute de lumière, ou faute de secours de la part de ceux qui les condui-

MD 70,3,1 1. Si 43,37 (Vulgate).
MD 70,3,1 2. Mt 22,37

sent. Quelquefois même cette sorte de peine dure longtemps, et Dieu laisse une âme dans cette disposition pour lui faire sentir qu'elle ne peut rien sans lui, et qu'il ne lui est pas possible d'avoir le mouvement nécessaire pour aller à lui, qu'elle ne soit aidée du secours de sa grâce, et qu'au contraire elle peut tout lorsqu'il la fortifie. Elle doit donc attendre avec patience que Jésus vienne à passer, et qu'il apporte remède à son mal; car, comme il nous a procuré la grâce de la rédemption, il sait le moyen de fortifier notre âme, et de lui rendre le mouvement qu'elle a perdu.

MD 71,1,2 Il faut seulement avoir soin d'être fidèle à se faire porter à Jésus-Christ lorsqu'il passera, *comme a fait ce paralytique couché dans son lit*[1], étant content de souffrir son mal jusqu'à ce que Jésus le guérisse. Car, dans ces sortes d'infirmités, c'est ordinairement lui seul qui y peut apporter remède; et tout ce qu'on peut faire est de veiller sur soi pour ne point faire le mal. Il faut alors beaucoup prier et se contenter de dire à Dieu, avec David: *Mon Dieu, créez en moi un coeur pur, et renouvelez-y votre esprit pour me conduire droit à vous*[2].

MD 71,2,1 ***2e Point***

Quand nous serons devant Jésus, c'est-à-dire quand quelque lumière passagère nous éclairera, soit de notre part, soit de la part de ceux qui nous conduisent, attendons que Jésus nous parle, et qu'il nous rende la santé et le mouvement, *comme il fit à ce paralytique.* Soutenons-nous par la fermeté de notre foi, quoique nous n'ayons aucun sentiment de Dieu, et que nous soyons sans mouvement vers Dieu. Assurons-nous que cette vue de foi lui sera si agréable, qu'après l'avoir aidée et avoir animé notre confiance, il nous dira, de même que ce paralytique: *Levez-vous;* c'est-à-dire élevez-vous à Dieu, et toutes nos forces nous étant rendues, nous le ferons facilement.

MD 71,2,2 Nous ne trouverons plus rien qui nous retienne; rien qui soit obstacle à nos mouvements extérieurs, et qui nous empêche d'aller à Dieu. C'est pourquoi, aussitôt après, Jésus nous dira: *Allez-vous-en*[1], c'est-à-dire que nous trouverons une si grande facilité d'aller à Dieu, et de nous entretenir avec lui, que rien ne nous fera plus de plaisir; ce sera l'effet de notre patience, que Dieu aime à récompenser dans ses serviteurs. Quelquefois ces sortes de dispositions viennent de quelque péché qu'on aura commis, et il faut alors gémir devant Dieu et déplorer sa misère; car c'est ordinairement ce que Jésus attend pour faire du bien à une âme malade, et pour y réparer ce que l'infirmité humaine lui avait fait perdre.

Veillez donc sur vous-mêmes, afin que vos fautes ne soient pas cause que Dieu vous retire ses grâces.

MD 71,3,1 ***3e Point***

Ce n'est pas assez, pour la guérison de notre paralysie spirituelle, que Jésus nous dise de nous lever; il faut aussi que nous le voulions, si ce n'est que cette paralysie soit purement une épreuve de la part de Dieu, sans que nous soyons coupables en rien; car alors il n'a qu'à commander, et il est obéi. Mais, s'il y a eu quelque chose en nous qui y ait causé cette infirmité, ou

MD 71,1,2 1. Mt 9,2
MD 71,1,2 2. Ps 51,12
MD 71,2,2 1. Mt 9,6

qui y ait contribué, il est nécessaire que nous contribuions aussi de notre côté à notre guérison, parce qu'il n'en est pas de même des maladies spirituelles comme des corporelles. Pour guérir celles-ci, il suffit que Jésus parle ou même qu'il veuille; mais à l'égard de celles de l'âme, il faut de notre côté que nous voulions en être guéris; parce que Dieu ne force point notre volonté, quoiqu'il l'exhorte et qu'il la presse. Car c'est à nous à recevoir sa grâce, à la mettre en usage et à seconder sa bonne volonté pour la guérison de nos infirmités spirituelles.

MD 71,3,2 Lors donc que vos mouvements vers Dieu seront comme suspendus, soyez prompts et dociles à sa voix; *levez-vous* aussitôt qu'il vous le dira et *marchez,* c'est-à-dire reprenez les pratiques de vertu auxquelles vous vous trouveriez avoir de la difficulté; mortifiez vos passions, et étudiez-vous à les vaincre; surtout soyez fidèles à découvrir le fond de votre coeur à vos Directeurs. C'est ce qui vous empêchera ordinairement de tomber dans ces sortes d'infirmités. Et enfin *allez droit à votre maison*[1], c'est-à-dire vivez dans la retraite, dans le recueillement et dans le silence, et appliquez-vous constamment à l'oraison et aux autres exercices de piété, et à la pratique exacte des Règles de la communauté. Ce sont des moyens sûrs de rétablir dans votre âme les bons mouvements qui y avaient été interrompus.

MD 72

Pour le 19ème dimanche après la Pentecôte (Mt 22,1-14)

Qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais que peu sont élus pour vivre en communauté

MD 72,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de ce jour, *que beaucoup sont appelés, mais que peu sont élus*[1]. C'est du Ciel qu'il entend parler; mais cette vérité n'est pas moins constante à l'égard des communautés, parce que nonobstant qu'il y ait un grand nombre de personnes qui y entrent, il y en a peu cependant qui y soient fidèles à la grâce de leur vocation, et qui y prennent ou qui retiennent l'esprit de leur état, après s'y être engagées. La première chose qu'on doit faire quand on est entré dans une communauté pour y être élu de Dieu est de bien apprendre à faire oraison et de s'y bien appliquer; parce que n'y ayant point de profession dans laquelle on soit plus tenté par le démon, à cause d'une espèce d'assurance qu'on y a de son salut en y pratiquant fidèlement les Règles qui y sont prescrites, on y a grand besoin de forces, pour soutenir les attaques que nous y livre le tentateur.

MD 72,1,2 La seconde chose est de s'étudier surtout à s'y rendre bien régulier; car la régularité étant le principal moyen que Dieu donne pour s'y sauver, plus on s'y rend exact, et plus on *affermit;* selon l'expression de saint Pierre, *sa vocation et son élection par les bonnes oeuvres*[2] propres de son état. Mais, comme il y en a peu, dans les communautés, qui s'acquittent exactement de ce double devoir, c'est pourquoi il s'en trouve plusieurs qui n'ont point les grâces nécessaires pour s'y maintenir et pour conserver l'esprit de leur état; et qui ensuite n'y sont plus que de corps, ou qu'on est obligé d'en retran-

MD 71,3,2 1. Mt 9,6
MD 72,1,1 1. Mt 22,14
MD 72,1,2 2. 2 P 1,10

cher comme des membres gâtés, qui ne sont capables que de corrompre les autres.

MD 72,2,1 ***2e Point***

La seconde raison pour laquelle il y a peu d'élus par rapport aux communautés, c'est qu'il y en a peu qui aient une véritable et entière soumission envers leurs Supérieurs. L'obéissance cependant étant la première vertu qu'on doit y avoir, et la principale de celles qui aident à s'y soutenir, dès qu'on en manque, on est abandonné à soi-même sans force et sans vigueur, et par conséquent, incapable de faire le bien qui est propre à son état: ce qui est cause qu'on n'y persévère pas, ou qu'en y demeurant, on y devient inutile ou même nuisible aux autres, *comme des branches qui ne tiennent plus à la souche, qui est Jésus-Christ, et qui n'en tirent plus la sève qui leur est nécessaire pour produire du fruit*[1].

MD 72,2,2 On ne tient à Jésus-Christ, comme les branches à un arbre, qu'autant qu'on est attaché à ses Supérieurs, et qu'on se conduit avec toute sorte de dépendance à leur égard; puisque, selon saint Paul, c'est à Dieu, et *c'est à Jésus-Christ même qu'on obéit,* quand on leur est soumis; et qu'on le doit être, non pas *comme si on ne pensait qu'à plaire aux hommes, mais comme faisant de bon coeur la volonté de Dieu*[2], et comme étant les membres et les serviteurs de Jésus-Christ; et les Supérieurs n'ont droit de commander, que parce qu'ils parlent au nom de Jésus-Christ et comme représentant sa personne; et on ne doit aussi leur obéir que parce que, selon l'expression du même saint Paul, *ils travaillent à la perfection des saints et à l'édification du corps de Jésus-Christ*[3], qui est notre chef, et qui, par la soumission qui lui est rendue dans ses ministres, *joint et unit ensemble toutes les parties de son corps avec une juste proportion*[4], pour n'en faire qu'un même corps. Ce sera donc par cette vertu que vous deviendrez de véritables élus de Dieu dans votre communauté.

MD 72,3,1 ***3e Point***

Ce qui fait encore qu'il y a peu d'élus pour vivre en communauté, c'est qu'il y en a peu qui aient une entière ouverture de coeur pour leurs Supérieurs, sans laquelle cependant il est impossible de se garantir des mauvaises suites que peuvent avoir les tentations violentes, dont le démon attaque ceux qui sont appelés dans une communauté, et ces tentations sont ordinairement d'autant plus fortes, qu'ils avancent davantage dans la vertu; car lorsqu'ils travaillent avec ferveur à acquérir la perfection de leur état, le démon sachant que, s'ils persévèrent, ils lui pourront beaucoup nuire, tant par leur bon exemple que par les grâces qu'ils seront en état d'obtenir pour les autres dans leurs prières, *il est toujours autour d'eux,* dit saint Pierre, *épiant l'occasion de les faire tomber*[1]. C'est pourquoi, dit saint Dorothée, il ressent beaucoup de joie, lorsqu'il en trouve qui se conduisent eux-mêmes et qui ne s'abandonnent point à la direction de leur Supérieur,

MD 72,2,1 1. Jn 15,4
MD 72,2,2 2. Ep 6,5-7
MD 72,2,2 3. Ep 4,12
MD 72,2,2 4. Ep 4,16
MD 72,3,1 1. 1 P 5,8

parce qu'il sait qu'ils tomberont comme les feuilles des arbres, étant, dit ce saint, de concert avec le démon et les ennemis de leur propre salut.

MD 72,3,2 Ce saint ajoute même, qu'il ne connaît point d'autre cause de la chute de ceux qui vivent en communauté, que la confiance qu'ils ont en leurs propres lumières, et il conclut enfin, qu'il n'y a rien de plus criminel et de plus pernicieux dans une communauté, qu'une telle conduite, qu'il n'y a point d'autre voie que l'ouverture de coeur pour y faire son salut. Ah! qu'il y en a peu cependant qui l'ont entière; les uns disent: que dira mon Supérieur si je lui dis tout. Mais si vous y manquez, il saura bientôt que vous êtes un infidèle. D'autres: je ne lui oserais tout découvrir, car j'aurais de la peine ensuite à paraître devant lui. D'autres: il suffit que je dise mes fautes à confesse. Oui, mais votre Supérieur sera plus en état qu'aucun autre de vous y donner des remèdes. D'autres: ce n'est qu'un Frère comme moi. Il est vrai, mais il est commis de Dieu pour vous aider à faire votre salut. Servez-vous donc des moyens que Dieu vous présente pour y parvenir, sinon vous déchoirez bientôt de l'esprit de votre état, et quoique vous y ayez été appelés, vous n'y serez pas du nombre des élus de Dieu.

MD 73 **Pour le 20ème dimanche après la Pentecôte (Jn 4,46-53)**

Qu'il ne faut point s'attendre que Dieu, pour nous contenter, fasse des miracles

MD 73,1,1 ***1er Point***

Un homme de la cour étant allé à Jésus le prier de venir en sa maison, pour guérir son fils qui s'en allait mourir, Jésus lui dit: Si vous ne voyez des miracles et des prodiges, vous ne croyez pas[1]. Cet Évangile peut bien s'appliquer à beaucoup de personnes de communauté qui, dans bien des occasions, fort mal à propos, voudraient voir des miracles pour croire qu'ils doivent faire le bien qui est de leur devoir. Premièrement, ils veulent voir des miracles et des prodiges dans leurs Supérieurs, pour les croire et les regarder comme tels, et pour leur obéir. Ils voudraient les voir sans défauts, sinon ils critiquent leurs actions, ils murmurent contre eux; ils se plaignent, disant qu'il est bien facile aux Supérieurs de commander.

MD 73,1,2 Il semble qu'ils exigent autant de perfection de leurs Supérieurs, pour ainsi parler, qu'ils en reconnaissent dans Jésus-Christ même. Et tout cela ne vient que parce que, n'obéissant pas par esprit de foi, ils ne regardent leur Supérieur que comme un homme, et non pas comme le ministre de Dieu, et celui qui tient visiblement sa place à leur égard. Ils ne savent pas distinguer en lui deux sortes de personnes: la personne de Jésus-Christ, qui est sans défauts, duquel il tient la place, et la personne d'un homme, qui peut être sujet à beaucoup d'imperfections. Ils ne savent pas, quand ils s'adressent à lui comme à leur Supérieur, qu'ils ne doivent considérer en lui que Dieu même, qui leur commande par l'organe d'un homme.

Tâchez d'entrer dans ce sentiment de foi, et de vous en bien pénétrer avant que d'aller à votre Supérieur; et soyez fidèles à faire des actes de foi sur ce point, afin que vous lui obéissiez comme à Dieu même.

MD 73,1,1 1. Jn 4,46-48

MD 73,2,1 ***2e Point***

Plusieurs aussi veulent des miracles et des prodiges dans leurs Frères, en ce qu'ils voudraient ne rien souffrir d'eux, ce qui est impossible. Car c'est une loi de Dieu, et par conséquent une obligation, quand des personnes demeurent ensemble, qu'elles souffrent les unes des autres. C'est ce que témoigne saint Paul par ces paroles: *Portez les fardeaux,* c'est-à-dire les défauts *les uns des autres, et vous accomplirez la loi de Jésus-Christ*[1]. C'est donc, par conséquent, une loi de Jésus-Christ qu'il faut accomplir; et s'entre-supporter, c'est une charité que chacun est obligé d'exercer envers ses Frères, s'il veut conserver l'union avec eux, et faire paraître par sa conduite, qu'il ne fait avec eux qu'une même société et, par conséquent, qu'il entre en participation de tout ce qu'ils souffrent; il n'est pas exempt de souffrir d'eux de son côté, parce qu'il n'est pas possible que deux personnes vivent ensemble sans se faire souffrir par quelque endroit; et, comme on fait souffrir les autres, il est bien juste qu'on souffre d'eux.

MD 73,2,2 C'est un fardeau que Dieu a imposé à tous les hommes, et qui les aide à se sauver. C'est en cela que *le fardeau de Jésus-Christ est léger*[2], en ce qu'*il aide à porter facilement les fardeaux et les peines de cette vie*[3], au lieu qu'il semble qu'il devrait être à charge.

Ne soyez donc pas si peu sensés, si peu raisonnables et si peu chrétiens, que de prétendre de n'avoir rien à souffrir de vos Frères; car vous demanderiez véritablement un miracle des plus inouïs et des plus extraordinaires. Ne vous y attendez donc pas pendant tout le cours de votre vie.

MD 73,3,1 ***3e Point***

Il y en a enfin un grand nombre qui demandent des miracles et des prodiges à l'égard d'eux-mêmes. Ils voudraient faire tout bien, et sans reproche; mais ils ne voudraient point pour cela se donner aucune peine. Ils souhaiteraient fort contenter leurs Supérieurs; ils ne demanderaient pas mieux que d'être bien unis avec leurs Frères, ils auraient grand désir d'être fidèles observateurs de leur Règle, parce qu'ils voient bien qu'elle est pour eux un grand moyen de se sanctifier, et celui que Dieu leur procure. Mais dès qu'il faut qu'ils se fassent violence pour venir à bout de ce grand dessein, ils perdent haleine, pour ainsi dire, au premier pas qu'ils font dans le chemin de la perfection: ils voudraient que Dieu les y portât sans qu'ils fussent obligés de marcher, et de se donner aucun mouvement pour passer d'un terme à l'autre, ce qui serait certainement un grand miracle.

MD 73,3,2 *Il faut,* dit saint Paul, *que nous entrions dans le royaume de Dieu par beaucoup de tribulations*[1]. Lorsqu'il dit *il faut,* il nous fait bien connaître que ce serait demander un miracle à Dieu, que de prétendre qu'il nous fit entrer dans le Ciel, sans prendre le chemin qui est nécessaire pour y arriver. Sans donc vous attendre à un tel miracle, prenez le véritable chemin du Ciel: c'est celui des souffrances, *c'est la porte étroite; faites vos efforts pour y entrer*[2], et Jésus-Christ ne manquera point de vous donner la main pour vous y faire entrer.

MD 73,2,1 1. Ga 6,2
MD 73,2,2 2. Mt 11,30
MD 73,2,2 3. Mt 11,28
MD 73,3,2 1. Ac 14,22
MD 73,3,2 2. Lc 13,24

MD 74

Pour le 21ème dimanche après la Pentecôte (Mt 18,23-35)

De l'obligation qu'ont les personnes en communauté de supporter les défauts de leurs Frères

MD 74,1,1 ***1er Point***

Un maître ayant remis une dette de dix mille talents à un de ses serviteurs, parce qu'il l'avait prié d'attendre un peu pour le payer, fut fort surpris quand on lui vint dire que ce serviteur avait fait mettre en prison un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, quoique cet autre l'eût prié avec instance de lui donner seulement du temps. Méchant serviteur, lui dit alors le maître, ne fallait-il pas que vous eussiez compassion de votre compagnon, comme j'avais eu compassion de vous[1]?

Dieu vous a remis une grosse dette, et s'attend bien que vous remettiez aussi quelque chose à ceux de vos Frères qui vous sont redevables.

MD 74,1,2 Il n'est pas possible que plusieurs personnes demeurent ensemble, qu'elles n'aient à souffrir les unes des autres. L'un aura une humeur difficile, l'autre aura une humeur contraire; un autre aura des manières désagréables, un autre un esprit rebutant, un autre un esprit trop complaisant, un autre dira trop facilement ce qu'il pense, un autre sera trop réservé et trop dissimulé, un autre un esprit trop critique. Il est rare que toutes ces sortes d'humeurs, que tous ces esprits différents ne causent des difficultés parmi les Frères; et, si la grâce ne vient au secours, il est presque impossible qu'ils s'accommodent les uns avec les autres, et que la charité n'en souffre infiniment. Mais le moyen de maintenir l'union dans une communauté, malgré tous ces divers caractères, c'est de supporter charitablement les défauts de chacun: c'est d'être disposé à faire grâce aux autres, comme nous voulons qu'on nous le fasse; et c'est à quoi on s'engage nécessairement quand on prend le parti de vivre en communauté. Faites-y bien réflexion aujourd'hui et le reste de votre vie.

MD 74,2,1 ***2e Point***

Cette charité qu'on exige de nous suppose une patience à toute épreuve. Tout le monde a ses défauts, et on les porte partout; ce n'est donc qu'en se les passant les uns aux autres, qu'on peut entretenir la paix et l'union dans les sociétés les mieux assorties. C'est pour cela que saint Paul a dit que *la charité souffre tout*[1], et afin qu'on soit persuadé qu'il ne se trompe pas, et que ce n'est pas sans y penser qu'il l'a dit, il l'a répété par deux fois.

MD 74,2,2 Quelques-uns diront: je souffrirais bien ceci de mon Frère, mais pour cela, je ne puis me résoudre à le souffrir; ou bien: mon humeur est trop contraire à la sienne. Vous ne voulez point avoir de charité pour votre Frère ni d'union avec lui, sitôt qu'il y a quelque chose que vous ne voulez point souffrir de lui; car *la charité souffre tout,* pensez-y bien. Si vous croyez être venus en communauté sans être obligés de souffrir les défauts de vos Frères, vous vous trompez, et vous vous êtes trompés en y venant. Prenez vos mesures là-dessus pour l'avenir, et pour tout le reste de votre vie.

MD 74,1,1 1. Mt 18,24; 18,27; 18,30; 18,32; 18,33

MD 74,2,1 1. 1 Co 13,7

MD 74,3,1 ***3e Point***

Ce qui vous doit encore engager à supporter les défauts de vos Frères, c'est l'obligation que Dieu vous en a imposée. Quand Dieu vous a mis en communauté, il vous a chargés d'un fardeau difficile à porter, et quel est ce fardeau? Ce sont les défauts des autres. Quelque pesante que soit cette charge, saint Paul *veut que nous la portions, si nous voulons accomplir la loi de Jésus-Christ*[1]. Entendez-vous bien cette leçon? La comprenez-vous bien? Pratiquez-la donc: Dieu lui-même vous en donne l'exemple, lui qui a tant souffert de vous, et qui en souffre tant encore tous les jours!

MD 74,3,2 Vous avez commis un grand nombre de péchés contre lui, quoique vous lui soyez redevables de beaucoup de grâces; cependant, pourvu que vous recouriez à lui, *il vous pardonne tout, mais ce n'est qu'à condition,* dit-il, *que vous pardonnerez aussi tout à votre frère*[2], et que vous n'aurez aucun ressentiment de toutes les peines qu'il vous a faites, et qu'il vous fera; c'est de quoi il vous assure dans l'Évangile de ce jour, et ce qui en fait le prélude et la conclusion.

Si donc vous ne voulez rien souffrir de vos Frères, Dieu ne souffrira rien de vous, et vous punira terriblement de ce que vous aurez fait contre lui; si, au contraire, vous souffrez tout de vos Frères, Dieu vous pardonnera tout ce que vous aurez fait contre lui: *Vous serez mesurés,* dit-il ailleurs, *de la même mesure dont vous aurez mesuré les autres*[3].

MD 75 **Pour le 22ème dimanche après la Pentecôte (Mt 22,15-21)**

Qu'il ne faut point avoir de respect humain dans sa conduite

MD 75,1,1 ***1er Point***

Les pharisiens et les hérodiens, selon qu'il est rapporté dans l'Évangile de ce jour, abordèrent Notre-Seigneur, en le louant de ce qu'*il enseignait la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, et sans considérer la qualité des personnes*[1]. Ce sont particulièrement ceux qui vivent en communauté qui doivent imiter Notre-Seigneur dans cette pratique, parce qu'ayant renoncé au monde, ils ne doivent agir que dans la vue de Dieu, sans se mettre en peine de tout ce qu'on en pourra dire.

MD 75,1,2 C'est, premièrement, ce que doivent faire les Supérieurs: comme ce sont les seuls auxquels tous ont rapport au-dedans et au-dehors, ce sont eux aussi à la conduite desquels on se mêle souvent de trouver à redire. Ceux du dedans qui aiment à être libres, trouvent quelquefois le Supérieur trop exact et trop difficile. S'il est sage et grave, on dira qu'il est trop sérieux; s'il a un extérieur honnête et engageant, on dira qu'il est trop ouvert et trop accommodant; s'il reprend souvent, et s'il ne souffre rien, il est trop rude; s'il tolère quelques défauts dans quelques-uns d'eux, on dira qu'il souffre un entier relâchement; s'il fait bien selon le sentiment des uns, il fera mal selon celui des autres: ainsi il n'y aura aucune de ses actions qui ne soit répréhensible. Tout ce qu'un Supérieur doit faire à cet égard, est de ne se pas mettre en peine de ce qu'on dit de lui, de veiller cependant sur soi pour

MD 74,3,1 1. Ga 6,2
MD 74,3,2 2. Mt 6,14
MD 74,3,2 3. Mt 7,2; Cf. Mc 4,24; Lc 6,37
MD 75,1,1 1. Mt 22,16

ne rien faire qui soit capable de donner mauvais exemple, et qui soit contre le devoir de son ministère; de n'avoir aucune affection particulière pour aucun, et de se rendre le modèle des autres par sa piété et par sa régularité.

MD 75,2,1 ***2e Point***

Les inférieurs doivent aussi, de leur côté, agir sans respect humain; car il est une des choses qui corrompent plus les actions des hommes. Comme Dieu n'a créé les hommes que pour lui, il ne veut point que la considération d'aucune créature les fasse agir. C'est pourquoi toutes les actions qui se font pour quelque fin créée, Dieu les regarde comme lui faisant injure, et n'a aucun égard à tout le bien qui pourrait en être l'objet apparent. Si donc il arrivait que quelqu'un de vos Frères ne fût pas régulier, ne l'imitez pas par respect humain: la loi et la volonté de Dieu nous doivent servir de règle, et non pas l'exemple des autres, ou la considération naturelle et humaine que vous avez pour eux. Si vous faites vos actions pour plaire aux hommes, *vous n'en recevrez point d'autre récompense que celle que les hommes vous donneront*[1], qui est bien basse, bien fragile et bien passagère.

MD 75,2,2 Ne faites surtout et n'évitez rien pour plaire aux hommes du monde; car c'est de ceux-là dont parle saint Paul, lorsqu'il dit: *Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ*[2]. *Si vous étiez du monde,* dit Jésus-Christ, *le monde aimerait ce qui est à lui; mais parce que vous n'êtes pas du monde, c'est pour ce sujet que le monde vous hait*[3]. Puisque c'est donc une nécessité, selon Jésus-Christ et selon saint Paul, de ne pas plaire aux hommes du monde, et même d'être haï d'eux, vous ne devez rien faire dans l'intention de leur plaire, outre que les pratiques et les vues des gens du monde sont tout autres que celles que vous devez avoir. Quand donc des pensées de respect humain vous viendront dans l'esprit, remettez-vous ces paroles de saint Paul: *Si je plaisais aux hommes je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ*[4].

MD 75,3,1 ***3e Point***

Il ne suffit pas de ne point agir dans la vue de plaire aux hommes; mais il faut que ce soit *dans la seule vue de plaire à Dieu et de lui être agréables que vous fassiez vos actions*[1], comme dit saint Paul, *et que vous les fassiez toutes, d'une manière digne de Dieu*[2], et que, pour cet effet, *vous marchiez dans la voie de Dieu, et que vous fassiez en sorte,* dit ailleurs le même saint Apôtre, *de la suivre toujours, et de vous y avancer de plus en plus; car,* ajoute-t-il, *la volonté de Dieu est que vous soyez saints et purs*[3], c'est-à-dire que vos actions soient pures, n'ayant point d'autre motif que de plaire à Dieu.

MD 75,3,2 Ce sera le véritable moyen et le plus sûr de marcher dans la voie de Dieu, et d'y avancer de plus en plus; parce que comme Dieu, dans l'autre vie, est le terme et la fin de toutes vos actions, il le doit être aussi en cette vie, et surtout dans votre état, qui demande de vous beaucoup de perfection; *car*

MD 75,2,1 1. Cf. Mt 10,41
MD 75,2,2 2. Ga 1,10
MD 75,2,2 3. Jn 15,19
MD 75,2,2 4. Ga 1,10
MD 75,3,1 1. Col 1,10
MD 75,3,1 2. 1 Th 4,1
MD 75,3,1 3. 1 Th 4,1; 4,3

Dieu ne vous a pas appelés, dit saint Paul, *pour être impurs,* c'est-à-dire pour faire des actions qui ne conviennent point à votre état, qui soient impures et corrompues par la mauvaise fin que vous leur donnerez, *mais pour être saints*[4]. *Celui donc qui ne se met pas en peine de faire ses actions dans la vue de Dieu, méprise, non pas un homme, mais Dieu même*[5].

MD 76 **Pour le 23ème dimanche après la Pentecôte (Mt 9,18-26)**

Qu'il y en a plusieurs dans les communautés qui, quoiqu'ils aient quitté le monde, n'en ont pas quitté l'esprit

MD 76,1,1 ***1er Point***

Jésus étant entré dans la maison d'un chef de la synagogue pour ressusciter sa fille, fit retirer une troupe de gens qui y étaient, *en disant qu'elle n'était pas morte, mais qu'elle dormait*[1]. On peut dire de même de plusieurs qui ont quitté le monde et qui sont entrés en communauté, qu'ils ne sont pas morts, mais seulement qu'ils dorment, parce qu'en effet ils ont quitté le monde, mais qu'ils n'y ont pas tout à fait renoncé: ce qu'ils font assez paraître par leur conduite.

MD 76,1,2 Premièrement, leurs sens ne sont pas morts. Il est bien vrai que quelques-uns paraissent recueillis devant leurs Supérieurs; d'autres quand ils sont avec leurs Frères, dans leurs maisons, et dans les exercices de piété; mais s'ils sont dans les rues, il faut qu'ils voient tout ce qui s'y passe. D'autres paraissent plus retenus; mais arrive-t-il quelque chose d'extraordinaire, ils ouvrent les yeux pour le voir; ou s'ils vont en campagne ils se détournent de leur chemin, s'il est besoin, pour contenter leur curiosité et voir ce qui se trouve de curieux dans leur passage, comme de belles églises, de belles maisons et de beaux jardins. D'autres paraissent bien mortifiés dans le manger; ils mangent indifféremment tout ce qu'on leur donne, sans se plaindre de rien; mais s'ils vont en campagne, ils font en sorte de manger tout ce qu'il y a de meilleur; et s'ils sont malades, on a bien de la peine à les contenter. Les sens de ceux-là ne sont pas morts, ils ne sont qu'assoupis; c'est pourquoi ils se réveillent bien facilement. *Ne faites pas comme les Israélites qui, étant sortis d'Égypte par une faveur singulière de Dieu, ne pensaient plus au mal qu'ils avaient eu et regrettaient les oignons d'Égypte*[2].

MD 76,2,1 ***2e Point***

Leurs passions non plus ne sont pas mortes. Quelques-uns souffrent tout ce qu'on leur dit d'humiliant dans les rues; mais si dans la maison on les reprend, si on les avertit de leurs défauts, ou si on les humilie en quelque occasion, ils s'en font de la peine. D'autres ne veulent rien souffrir ni dedans, ni dehors la maison: ils murmurent, ils tournent la tête derrière eux, font des signes qui marquent leur mécontentement, ou font des menaces. D'autres souffrent de leurs Supérieurs, et font bien extérieurement les pénitences qui leur sont imposées, mais quelqu'un de leurs Frères

MD 75,3,2 4. 1 Th 4,7
MD 75,3,2 5. 1 Th 4,8
MD 76,1,1 1. Mt 9,24
MD 76,1,2 2. Nb 11,25

leur dit-il quelque parole dure, quelqu'un leur déplaît-il en quelque chose, tout aussitôt les voilà émus; quelquefois, en faisant leur emploi, ils s'emportent contre les écoliers, ils leur donnent des coups de main, ce qui a souvent de fâcheuses suites auxquelles il est difficile de remédier.

MD 76,2,2 Les passions de ces sortes de personnes ne sont pas mortes, mais elles dorment seulement pour un temps; après quoi elles se réveillent, dans les uns avec beaucoup de vivacité, dans les autres un peu plus modérément; dans les uns plus souvent, dans les autres plus rarement.

Vous ne devez cependant avoir quitté le monde que pour les faire mourir entièrement, sans quoi vous n'aurez jamais une véritable vertu: appliquez-vous-y sérieusement, et avec tout le soin dont vous êtes capables.

MD 76,3,1 ***3e Point***

Plusieurs, après avoir quitté le monde, ne sont pas morts à tout ce qu'il y a dans le monde; car pour y être tout à fait mort, il n'y faut plus rien trouver ni de beau ni de bon. Les uns cependant se trouvent volontiers dans les compagnies des gens du monde, et lorsqu'ils n'y peuvent être, ils se contentent, ou en s'en entretenant, ou en apprenant volontiers des nouvelles, ou s'en occupant. D'autres sont bien aises et affectent d'avoir des habits, des étoffes, du linge, des chapeaux, des bas, des souliers, etc., qui approchent de ceux dont se servent ordinairement les gens du monde, ou s'ils n'en peuvent avoir de tels, ils affectent, dans la manière de les porter ou dans leur air, je ne sais quoi qui ressent les manières mondaines. D'autres lisent quelquefois de bons livres; mais ils en liraient volontiers d'autres qui traitent de choses, non pas mauvaises, mais curieuses. Il pourrait s'en trouver même qui, malgré les défenses des Supérieurs, seraient assez déréglés pour lire des gazettes, pour prendre du tabac et pour en avoir même par des voies illicites.

MD 76,3,2 Toutes ces pratiques ne conviennent nullement à des personnes qui se sont consacrées à Dieu, en se séparant de tout commerce avec le monde, et en prenant un état qui les engage à mener une vie régulière dans une communauté. Et quoique ces personnes s'appliquent aux exercices de piété qui s'y font et à leurs fonctions, on peut dire cependant avec raison, à cause de leur conduite, qu'ils ne sont pas morts au monde, mais qu'ils sont seulement comme endormis par rapport à la vie mondaine. Ce n'est cependant que pour y mourir et pour renoncer à tout ce qui se fait dans le monde, qu'on vient en communauté. Pensez-y bien, et n'y vivez à l'avenir qu'avec cette attention et dans cette intention.

Remarque.

Les années dans lesquelles il y aura plus de 24 dimanches après la Pentecôte, les dimanches qui seront entre le 23 dimanche après la Pentecôte, et le dernier avant l'Avent, on lira pour sujet de méditation les sujets de méditation des derniers dimanches après les rois en pareil nombre qu'il y aura de dimanches entre le 23 et le dernier. Par exemple, s'il y a 28, dimanches après la Pentecôte, le 24, 25, 26 et 27 dimanches on lira pour sujet de méditation ceux des 3, 4, 5 et 6 dimanches après les rois, s'il y a 27 dimanches après la Pentecôte, les 24, 25, 26 dimanches, on lira pour sujets de méditation ceux des 4, 5 et 6 dimanches après les rois. S'il y a 26 dimanches après la Pentecôte, les 24 et 25 dimanches on lira pour sujets de méditations, ceux des 5 et 6 dimanches après les rois, s'il y a 25 dimanches après la Pentecôte, le 24 dimanche on lira pour sujet de méditation celui du

6 dimanche après les rois, et l'Évangile et le sujet de méditation qui sont marqués pour le 24 dimanche après la Pentecôte, se liront toujours le dernier dimanche avant l'Avent.

MD 77 **Pour le 24ème dimanche après la Pentecôte (Mt 24,15-35)**

Que l'abomination de la désolation dans le lieu saint est le péché et le dérèglement dans une communauté

MD 77,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dit aujourd'hui, dans l'Évangile, que, *quand l'abomination de la désolation sera dans le lieu saint, alors ceux qui sont dans la Judée s'enfuient sur les montagnes*[1].

Personne ne peut douter qu'une communauté ne soit un lieu saint; et on peut dire d'une communauté où Dieu est bien servi, ce que dit Jacob dans la Genèse, que *le Seigneur est véritablement en ce lieu-là, et que ce lieu est la maison de Dieu et la porte du Ciel*[2]. En effet, si on regarde son institution et sa fin, on peut dire ce qui est dit du Temple bâti par Salomon, que *Dieu s'est choisi cette demeure, et qu'il l'a sanctifiée lui-même, afin que son nom y fut à jamais béni*[3], puisqu'on l'y invoque souvent, et que ceux qui y demeurent n'y sont ou n'y doivent être assemblés, que pour s'y sauver par la sanctification de leurs âmes; et c'est par ce moyen que ce lieu est la porte du Ciel, parce qu'il en fait prendre le chemin et qu'il dispose à y entrer.

MD 77,1,2 C'est la première fin que vous devez avoir eue, lorsque vous êtes entrés dans cette communauté, et celle qui doit vous y retenir; c'est pour ce sujet qu'on y est retiré du monde et qu'on s'y oblige à toutes sortes d'exercices de piété. Que vous auriez été peu sensés si vous y étiez venus pour une autre fin, puisque, comme dit le prophète-roi, *il est bien séant, il est même juste que la sainteté se trouve dans la maison du Seigneur*[4]*!* Car comme il est infiniment saint, il est bien juste que ceux qui y demeurent soient saints, en entrant en participation de sa sainteté.

Êtes-vous venus dans cette maison comme dans la maison du Seigneur? Y êtes-vous venus pour vous sanctifier? La principale application que vous y avez, est-ce à prendre les moyens de devenir saints? Pensez souvent à ce que dit saint Eucher, évêque de Lyon, que le séjour dans une sainte maison est la source, ou d'une souveraine perfection, ou d'une absolue damnation.

MD 77,2,1 ***2e Point***

On pourrait bien dire à plusieurs de ceux qui vivent en communauté, ce que Jésus-Christ dit dans l'Évangile, étant entré dans le temple, à ceux qui y vendaient et à ceux qui y achetaient, que *sa maison est une maison de prière, et qu'ils en font une caverne de voleurs*[1], parce que n'ayant dû y venir que pour s'y appliquer à l'oraison et aux autres exercices de piété, ils négligent toutes ces actions saintes, et ne se remplissent l'esprit que des choses extérieures et profanes. Ils prennent l'esprit du monde, ils tombent

MD 77,1,1 1. Mt 24,15; 24,16
MD 77,1,1 2. Gn 28,17
MD 77,1,1 3. 2 Ch 7,16
MD 77,1,2 4. Ps 93,5
MD 77,2,1 1. Lc 19,46

ensuite dans le dérèglement, et de là souvent, s'ils ne changent de conduite, dans des péchés considérables. Ce sont ceux-là dont on peut dire qu'ils introduisent *l'abomination de la désolation dans le lieu saint*[2].

MD 77,2,2 N'est-ce pas, en effet, une abomination que le dérèglement et le péché dans une maison dont l'Esprit de Dieu seul devrait avoir la conduite? Et lorsque des personnes qui ne devraient respirer que Dieu et ne penser qu'à lui plaire, parce qu'elles se sont consacrées à son service, le négligent ou l'abandonnent entièrement par dégoût, pour contenter leurs inclinations, ou même leurs passions, quelle désolation n'y a-t-il pas alors dans une communauté, puisqu'il n'y a ni union, ni paix où Dieu ne se trouve pas? Ceux qui en usent ainsi sont proprement *des voleurs*[3], selon l'expression de Notre-Seigneur dans l'Évangile, parce qu'ils volent le pain qu'ils mangent, et qu'ils occupent les places des autres, qui vivraient selon l'esprit et les Règles de cette communauté.

Prenez garde de tomber dans un tel malheur.

MD 77,3,1 ***3e Point***

Dieu, nonobstant les dérèglements des communautés, y a toujours quelques fidèles serviteurs qui en conservent l'esprit; il s'y en réserve toujours quelques-uns qui, comme il disait à Élie, *ne fléchissent point le genou devant Baal*[1]: c'est-à-dire sont en garde contre l'esprit du monde, et qui observent, autant qu'ils le peuvent, les Règles et les pratiques de leur communauté. Ce sont eux qui y entretiennent encore la crainte du Seigneur, et sont cause que Dieu ne détruit pas cette communauté, comme il a détruit Sodome et Gomorrhe, qui auraient évité les terribles effets de sa colère *s'il s'y était trouvé dix justes*[2], ainsi qu'il le dit à Abraham.

MD 77,3,2 C'est à eux que Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de ce jour, *qu'il faut qu'ils fuient sur les montagnes*[3], c'est-à-dire qu'ils s'éloignent de la compagnie des autres, pour ne point participer aux dérèglements, et pour ne se point perdre par la contagion du mauvais exemple: il faut qu'ils s'élèvent à Dieu par l'oraison.

Priez-le de conserver toujours son Esprit-Saint dans votre communauté, et dites-lui souvent, avec David: *Ne nous rejetez pas, mon Dieu, de devant votre face, et ne retirez pas de nous votre Saint-Esprit*[4]

MD 77,2,1 2. Mt 24,15
MD 77,2,2 3. Lc 19,46
MD 77,3,1 1. 1 R 19,18
MD 77,3,1 2. Gn 18,32
MD 77,3,2 3. Mt 24,16
MD 77,3,2 4. Ps 51,13

Méditations pour les Fêtes (MF)

MF **Méditations sur les principales fêtes de l'année.**

MF 78 **Pour la fête de saint André, apôtre**
30 novembre

MF 78,1,1 ***1er Point***

Saint André, ayant été quelque temps disciple de saint Jean-Baptiste, se fit disciple de Jésus-Christ, lorsque passant sur le bord de la mer, il l'appela avec saint Pierre son frère, en leur disant *qu'ils le suivissent et qu'il les ferait pêcheurs d'hommes; et aussitôt, saint André quitta tout et suivit Jésus-Christ*[1]. Il avait eu l'avantage de connaître Jésus quelque temps auparavant, parce que saint Jean le lui avait montré, *et dès lors, il s'était mis à sa suite*[2]; et ainsi ce saint a eu l'honneur d'être le premier disciple de Jésus-Christ, qui lui témoigna toujours une affection toute particulière, et l'avait souvent à sa compagnie. Le moyen d'être bien aimé de Jésus est d'être attaché à lui, de tout quitter pour lui et sans hésiter, de faire tout ce qu'il commande et tout ce qu'il inspire, aussitôt qu'on entend sa voix.

MF 78,1,2 Vous avez l'avantage de vous être mis à la suite de Jésus et de vous être retirés du monde: avez-vous tout quitté pour lui? N'avez-vous plus d'attache à rien? Êtes-vous fidèles à suivre la voix de Dieu, lorsqu'il vous parle dans l'oraison? Ne négligez-vous pas souvent ses saintes inspirations? Et, comme dit le prophète-roi, *n'endurcissez-vous pas vos coeurs*[3]*?* et ne les rendez-vous pas indociles à la grâce, lorsqu'elle les prévient pour exécuter ce que Dieu demande d'eux? Quand on en use ainsi, qu'arrive-t-il? Dieu retire sa grâce, nous abandonne à nous-mêmes et à notre propre faiblesse; alors n'ayant plus la grâce de notre état, nous ne pouvons plus nous y soutenir.

MF 78,2,1 ***2e Point***

Saint André a exécuté avec fidélité ce que Jésus-Christ lui a prédit en l'appelant à soi, *qu'il serait pêcheur d'hommes*[1]*:* c'est-à-dire qu'il gagnerait des hommes à Dieu, et qu'il les attirerait à Jésus-Christ par les filets de la grâce apostolique qu'il lui communiquerait. Il avait déjà même eu part à cette grâce dès qu'il avait connu Jésus, *et lui avait amené son frère saint Pierre*[2]*;* ce qui fait dire à saint Pierre Damien que ce saint, dès le commencement de son apprentissage dans le christianisme, s'appliquait déjà à faire du fruit dans les âmes, et était déjà devenu prédicateur de la vérité, dont à peine il était auditeur; que ce nouveau disciple, non content du soin qu'il avait de son propre salut, cherchait encore des condisciples. Ce saint continua à étendre son zèle dans beaucoup de pays après la descente du Saint-Esprit parce qu'il savait que Jésus-Christ n'avait laissé ses Apôtres sur la terre que *pour prêcher partout sa doctrine*[3].

MF 78,2,2 Vous êtes appelés, aussi bien que les saints apôtres, à faire connaître Dieu; vous avez besoin pour cela d'un grand zèle: demandez à Dieu une portion de celui de ce saint apôtre, et, le regardant comme votre modèle, annoncez

---

MF 78,1,1 1. Mt 4,18-20
MF 78,1,1 2. Jn 1,40
MF 78,1,2 3. Ps 95,8
MF 78,2,1 1. Mt 4,19
MF 78,2,1 2. Jn 1,41
MF 78,2,1 3. Mc 16,15

infatigablement Jésus-Christ et ses saintes maximes. Vous devez, pour cette fin, les avoir puisées en Jésus-Christ, étant souvent en sa compagnie par votre assiduité à l'oraison. C'est là où, après avoir appris l'obligation où vous êtes d'instruire les autres, vous devez ne vous épargner en rien pour procurer toute sorte de gloire à Dieu.

MF 78,3,1 ***3e Point***

Saint André, après avoir prêché dans l'Achaïe, fut mené devant Aegée, proconsul de cette province, qui lui défendit de prêcher l'Évangile au peuple; mais toutes ces défenses ne l'empêchèrent pas de s'acquitter de son ministère, considérant que Jésus-Christ était plus respectable que ce proconsul, et comme saint Pierre avait dit au prince du peuple juif *qu'il était plus juste d'obéir à Dieu qu'aux hommes*[1]. Ce saint parla ensuite avec tant de force de Jésus-Christ, de ses humiliations, et de la croix sur laquelle il était mort, que ce juge le condamna à mourir sur une croix, aussi bien que Jésus-Christ son maître; et, avant qu'on l'y attachât, il le fit fouetter cruellement. D'abord que ce saint apôtre vit la croix qui lui était préparée; il s'écria que cette croix lui était bien chère, et qu'il y avait longtemps qu'il la désirait, qu'il l'avait même recherchée avec beaucoup d'empressement.

MF 78,3,2 Il la pria aussi, de le recevoir tendrement comme elle avait reçu Jésus-Christ, qui s'était fait honneur d'y mourir, et qui l'avait rendue aimable et honorable. Chose surprenante! le zèle de ce saint apôtre était si ardent, qu'il ne put se ralentir jusqu'à la mort; ce qui fit qu'étant sur la croix, où il demeura deux jours attaché, il ne cessa de prêcher et d'instruire le peuple qui était présent.

Avez-vous autant d'amour pour les souffrances que saint André en avait pour la croix où il est mort? Les peines, les souffrances et les persécutions que vous avez à soutenir dans votre ministère, au lieu d'abattre votre courage, servent-elles à augmenter votre zèle, et à vous animer davantage à faire connaître et aimer Jésus-Christ?

MF 79 **Pour la fête de saint François Xavier**

3 décembre

MF 79,1,1 ***1er Point***

Depuis que saint François Xavier se fut joint à saint Ignace, et que, dans une retraite spirituelle qu'il fit par son conseil, il eut pris le le dessein de se donner tout à fait à Dieu, il eut un grand amour pour les souffrances, et surtout pour la mortification de son corps et de ses sens. Ce fut ce sentiment qui l'engagea à faire des pénitences extraordinaires; car il passait de temps en temps des trois ou quatre jours sans manger; et, quand il mangeait, il s'abstenait non seulement de viandes et de vin, mais aussi de pain de froment, et se contentait des aliments les plus vils et qui étaient à l'usage des pauvres. Il se servait d'une discipline de fer pour se macérer, et s'en frappait si rudement, que le sang coulait abondamment des plaies qu'il s'était faites. Il dormait fort peu, et couchait à terre sur un peu de paille.

MF 79,1,2 Une fois entre autres, il se lia tout le corps avec des cordes qu'il y laissa si longtemps, qu'elles entrèrent dans la chair; le mal qu'elles lui causèrent fut jugé incurable, et il en fut guéri miraculeusement par la prière de ses com-

MF 78,3,1 1. Ac 4,19

pagnons. Il suça une fois un ulcère plein de pus, et qui faisait bondir le coeur. C'est par une vie ainsi mortifiée que les saints qui ont le plus travaillé au salut des âmes, se sont disposés et se sont mis en état de faire de très grands fruits dans ce ministère.
Dieu vous ayant appelés à un emploi si relevé, si vous ne pouvez pas pratiquer de si grandes mortifications, au moins devez-vous mortifier vos sens et votre esprit propre, qui ne doit plus vivre en vous, puisque Dieu demande de vous que vous ne viviez et que vous ne vous conduisiez que par son divin Esprit.

MF 79,2,1 ***2e Point***

Ce saint, par qui Dieu voulait faire de grandes choses, a eu fort à coeur l'amour des humiliations, sachant que *c'est aux humbles que Dieu donne plus abondamment ses grâces*[1] pour convertir les âmes; et Jésus-Christ le fait assez connaître, en ce que la seule chose qu'il propose comme une leçon à apprendre à ses saints apôtres est *qu'ils soient humbles de coeur*[2]; pour leur témoigner que c'était ce qui les rendrait plus capables de leur ministère, à l'égard de la conversion des âmes. Ç'a été dans cet esprit d'humilité, que saint François Xavier a toujours fait ses voyages à pied, quelque longs qu'ils fussent, si ce n'étaient ceux dans lesquels il fallait traverser les mers. C'était dans le même esprit, qu'il logeait ordinairement dans les hôpitaux; et, pendant une longue navigation, il servit de valet à tout le monde et se fit ensuite, pendant deux mois, le domestique d'un cavalier japonais; il écrivait à genoux à saint Ignace, son Supérieur.

MF 79,2,2 Ce fut ainsi que ce saint se disposa à la conversion d'un grand nombre d'âmes, car Dieu en use ordinairement de cette manière, à l'égard des hommes qui le servent avec humilité, comme la très sainte Vierge le témoigne, dans son cantique, qu'il s'est conduit à son égard: plus ils ont d'humilité, *plus il fait en eux de grandes choses*[3].
Voulez-vous convertir et gagner à Dieu facilement vos disciples, *soyez enfants comme eux, non en prudence,* dit saint Paul, *mais en malice*[4]. Plus vous vous ferez petits, plus vous aimerez à être regardés comme tels, plus vous chérirez les persécutions et les humiliations qu'on pourra vous susciter, plus vous toucherez les coeurs de ceux que vous instruisez, et les engagerez à vivre en véritables chrétiens.

MF 79,3,1 ***3e Point***

Il est inconcevable combien saint François Xavier, (s'étant rempli de l'Esprit de Dieu avant que d'être employé à prêcher le saint Évangile) a converti d'âmes à Dieu. On compte plusieurs centaines de milliers d'hommes qu'il a convertis, dans les Indes et dans le Japon. Il baptisa plusieurs princes, et même aussi plusieurs rois. Il s'employait à prêcher, à catéchiser, à confesser, à visiter les hôpitaux. Enfin, son zèle était si extraordinaire, qu'il se trouvait toujours prêt, en tout temps, à exercer les fonctions apostoliques; et que rien, quelque bas qu'il fût, n'était au-dessous de lui, lorsqu'il s'agissait de la conversion des âmes.

MF 79,2,1 1. Jc 4,6; Cf. 1 P 5,5
MF 79,2,1 2. Mt 11,29
MF 79,2,2 3. Lc 1,48; 1,49
MF 79,2,2 4. 1 Co 14,20

MF 79,3,2 Ce saint avait particulièrement un si grand zèle pour l'instruction des enfants, (qui lui avait été inspiré par saint Ignace), qu'il allait par les rues, sonnant une clochette pour les faire venir au catéchisme; et il s'appliquait lui-même à leur apprendre les principaux mystères de notre religion.
Que vous devez vous estimer heureux d'être appelés à exercer cette fonction dans l'Église dont ce grand saint s'est fait honneur! Vous devez aspirer à entrer en participation du zèle qu'il avait pour un si grand emploi, et prendre les moyens dont ce saint s'est servi pour se disposer à faire tant de conversions.

MF 80 **Pour la fête de saint Nicolas, évêque de Myre**
6 décembre

MF 80,1,1 ***1er Point***

On rapporte de saint Nicolas qu'il a été, dès son bas âge, très austère en son vivre, et cette vertu a paru dès lors qu'il était à la mamelle: les mercredis et les vendredis, il ne suçait qu'une seule fois le jour le lait de sa nourrice. Étant ainsi accoutumé à jeûner, il continua cette sainte pratique le reste de sa vie, pendant laquelle il eut la mortification fort à coeur. Il se revêtait souvent d'un cilice. Dieu lui donna aussi occasion de souffrir et d'exercer la patience, par un long bannissement auquel le condamna l'empereur Dioclétien, pendant lequel ce saint s'estimait heureux de rendre par là un témoignage public de sa foi. La vie austère et pénitente est la gardienne de la chasteté, et dispose l'âme à l'amitié de Dieu; car, la dégageant du corps et des plaisirs grossiers, elle la rend capable de s'appliquer à Dieu et de recevoir ses lumières; elle éloigne même d'elle tous les obstacles qui pourraient l'empêcher de posséder l'Esprit de Dieu.

MF 80,1,2 Si votre vie n'est pas si austère que l'a été celle de ce saint, vous devez au moins la rendre austère en une autre manière, et convenable à votre état, en vous mortifiant tous les jours en quelque chose dans vos repas, soit pour la quantité, soit pour la qualité ou pour le goût des viandes, soit en mangeant avec beaucoup de modération, soit en sortant de table sans être entièrement rassasiés, et en n'accordant à vos sens que ce qui leur est absolument nécessaire. Êtes-vous fidèles à ces pratiques?

MF 80,2,1 ***2e Point***

Ce saint aimait l'oraison, et ce fut par son secours qu'il apaisa une furieuse tempête, lorsqu'étant sur la mer, il allait visiter par dévotion les saints lieux de Jérusalem. C'était même pour faire oraison avec plus de facilité et plus de religion, qu'il fréquentait beaucoup les églises, et qu'il y allait dès le grand matin; c'est aussi ce qu'on dit qui a donné occasion de le choisir pour évêque d'une manière qui semble miraculeuse. Et ç'a été aussi l'oraison qui lui a beaucoup servi à conduire son diocèse, s'étant rempli par son moyen de l'esprit épiscopal, et de la sagesse divine nécessaire pour la conduite des âmes.

MF 80,2,2 L'obligation que vous avez d'instruire les enfants, et de les élever dans l'esprit du christianisme, vous doit engager à être fort assidus à la prière, afin d'obtenir de Dieu les grâces dont vous avez besoin, pour vous bien acquitter de votre emploi, et afin d'attirer sur vous les lumières dont vous devez être éclairés, *pour former Jésus-Christ dans les coeurs des enfants*

qui sont confiés à votre conduite[1] et pour leur communiquer l'Esprit de Dieu. Apprenez que, pour vous remplir de Dieu, autant que vous le devez être dans l'état où sa providence vous a mis, vous êtes dans l'obligation de converser souvent avec Dieu.

MF 80,3,1 ***3e Point***

L'amour que saint Nicolas avait pour les pauvres était surprenant: car il lui faisait chercher tous les moyens possibles pour pourvoir à leurs besoins. Ce fut cet amour qui l'engagea à porter lui-même, mais d'une manière secrète, pendant la nuit, et par trois fois différentes, ce qui était nécessaire pour servir de dot à trois filles, que leur père était prêt de prostituer, parce qu'il n'avait pas de quoi les marier. Ce fut par cette même charité qu'il délivra un jeune garçon qui, étant captif chez les Sarrasins, et qui servant le roi à table, invoqua ce saint le jour de sa fête, et le pria de lui être favorable.

MF 80,3,2 Vous êtes dans l'obligation d'instruire les enfants des pauvres; vous devez, par conséquent, avoir une tendresse toute particulière pour eux, et procurer leur bien spirituel autant qu'il vous sera possible, les regardant *comme les membres de Jésus-Christ*[1] et comme ses bien-aimés. La foi dont vous devez être animés, *vous doit faire honorer Jésus-Christ en leurs personnes*[2], et vous les doit faire préférer aux plus riches de la terre, parce qu'ils sont les vives images de Jésus-Christ notre divin maître. Faites voir, par les soins que vous en aurez, que véritablement ils vous sont chers; et demandez à saint Nicolas, leur patron, qu'il vous obtienne de Dieu quelque part à son amour pour les pauvres, surtout un grand zèle pour leur procurer la pureté, vertu qui est si difficile à conserver dans un siècle aussi corrompu que le nôtre.

MF 81 **Pour la fête de saint Ambroise, archevêque de Milan**
7 décembre

MF 81,1,1 ***1er Point***

Saint Ambroise, de gouverneur de province, fut élu évêque de Milan, par une espèce de miracle et par inspiration de Dieu, lorsqu'il entra dans l'assemblée des évêques de la province, seulement pour empêcher que les ariens, qui voulaient choisir un évêque de leur parti, ne causassent du désordre. Ce saint fit alors ce qu'il put pour s'opposer à son élection; mais n'y ayant pas réussi, pour perdre tout à fait l'esprit du siècle, en quittant les emplois qui le regardaient, il abandonna tout ce qu'il y possédait, et donna tout son bien aux pauvres et à l'Église. C'était imiter *les apôtres, qui quittèrent tout pour suivre Notre-Seigneur*[1] et pour prêcher son Évangile. Cet esprit de pauvreté dont fut rempli ce saint prélat, dès lors de son avènement à l'épiscopat, lui inspira un tel amour pour les pauvres, qu'il vendit jusqu'aux vases sacrés, dans les nécessités publiques, pour leur soulagement.

MF 81,1,2 Pour commencer à être tout à fait à Dieu, il se faut rendre pauvre. Il faut même avoir autant d'affection pour la pauvreté, que les mondains en ont pour les richesses: *c'est le premier pas que Jésus-Christ veut qu'on fasse*

MF 80,2,2 1. Ga 4,19
MF 80,3,2 1. 1 Co 6,15
MF 80,3,2 2. Mt 25,40
MF 81,1,1 1. Mt 4,22

pour entrer dans le chemin de la perfection[2]. Aimez-vous effectivement la pauvreté? Et, pour en donner des preuves, êtes-vous contents de manquer de quelque chose, même du nécessaire? Éprouvez-vous souvent là-dessus.

MF 81,2,1 ***2e Point***

Ce saint avait une éloquence qui, lorsqu'il fut évêque, de naturelle devint céleste et toute divine. Elle lui servit tellement à la conversion des âmes, que rien ne pouvait lui résister, et qu'elle eut en lui la force, avec le secours de Dieu, de convertir saint Augustin, et, d'un opiniâtre manichéen, d'en faire un des plus grands docteurs de l'Église. Elle fut aussi cause que les hérétiques le craignaient et n'osaient s'attaquer à lui, parce qu'il était seul capable de les confondre tous, joignant à son éloquence et à sa piété une force et une fermeté merveilleuse, soutenue d'un désintéressement extraordinaire.

MF 81,2,2 Vous n'avez pas besoin d'une éloquence pareille; mais il faut que vous participiez à son zèle apostolique, pour travailler utilement, dans votre emploi, au salut des âmes. Demandez souvent à Dieu la grâce de toucher les coeurs comme lui; c'est la grâce de votre état; car il servirait de peu à ceux que vous instruisez, si, comme le dit saint Paul des Juifs, *leurs esprits demeuraient aveugles et endurcis, après tant d'instructions; et si, après que vous leur aurez tant de fois annoncé les vérités du saint Évangile, le voile demeurait toujours sur leurs coeurs*[1].

MF 81,3,1 ***3e Point***

Saint Ambroise travailla avec un merveilleux succès au rétablissement de la discipline de l'Église, en détruisant plusieurs abus qui s'étaient glissés dans sa province; et porta, pour cet effet, la vigueur épiscopale jusqu'à un degré si éminent, qu'il résista aux empereurs mêmes qui s'opposaient à ses desseins. Et pour donner un fondement solide au rétablissement de la discipline, il obtint qu'on fît des ordonnances sur ce sujet, dans les Conciles auxquels il assista hors de sa province; et en fit lui-même dans plusieurs Conciles qu'il fit tenir dans son Église, qui ont servi à y maintenir le bien qu'il y a procuré par son zèle.

MF 81,3,2 Pour rendre votre zèle utile aux autres, vous devez premièrement l'exercer au-dedans de vous-mêmes et de votre communauté. Il faut, dans cette vue, qu'à l'égard de vous-mêmes, vous veilliez sur vous sans vous pardonner la moindre faute, et que vous ne laissiez rien échapper qui déplaise tant soit peu à Dieu, sans vous procurer une pénitence capable d'y apporter remède. Vous devez aussi, par le zèle de la discipline, si bien contribuer à établir et maintenir la régularité dans votre communauté, qu'elle devienne un Ciel terrestre, où règnent la charité et la paix.

MF 82 **Pour la fête de l'immaculée conception de la très sainte Vierge**
8 décembre

MF 82,1,1 ***1er Point***

Dieu ayant destiné de toute éternité la très sainte Vierge pour être la mère de son Fils, l'a formée telle, et selon l'âme et selon le corps, qu'elle fût digne de le renfermer dans son sein. C'est pourquoi il l'a préservée de tout

MF 81,1,2 2. Cf. Mt 19,21
MF 81,2,2 1. 2 Co 3,14; 3,15

ce qui pouvait tant soit peu lui déplaire. Et comme ç'aurait été une chose honteuse à la mère d'un Dieu, d'avoir quelque part au péché, Dieu l'a exemptée, par un privilège tout particulier, du péché originel. Il est vrai que nous ne pouvons pas comprendre comment cela s'est fait; cependant il ne nous convient pas de douter de l'exemption qu'elle a eue du péché dans sa conception, puisque c'est le pieux et le commun sentiment des fidèles et que l'Église l'a pour agréable.

MF 82,1,2 Honorez donc aujourd'hui la très sainte Vierge comme la plus pure de toutes les créatures, et la seule qui, sur la terre, ait été exempte du péché originel. Dites-lui, avec toute l'Église, *qu'elle est toute belle, et qu'en son âme, il n'y a aucune tache du péché*[1], non pas même de celui qui a été commun à tous les hommes. Et priez-la qu'en ce saint jour, en vertu de cette grâce extraordinaire que Dieu lui a faite, elle vous obtienne de Dieu celle d'*être tout à fait dégagés de la corruption du siècle pendant le temps de votre vie*[2], et qu'il ne se trouve plus en vous aucune habitude de péché, qui est ce qui rend une âme indigne des grâces particulières de Dieu.

MF 82,2,1 ***2e Point***

Non seulement la très sainte Vierge a été préservée du péché originel en sa conception; mais aussi elle a eu, en ce moment, une grâce assez abondante pour la préserver de tout péché actuel; et cette grâce a été si efficace en elle, qu'elle n'en a jamais commis un seul. C'est ce qui fait que saint Augustin dit que lorsqu'on parle de péché, il en faut excepter la très sainte Vierge. Et les saints Pères la comparent *à l'arche d'alliance, qui était faite d'un bois incorruptible*[1], pour nous marquer que, dès le premier moment de son être, elle a reçu la grâce de l'innocence et de la justice originelle, qu'elle n'a jamais perdue, quoiqu'elle eût, comme nous, le pouvoir de faire le bien et le mal. Reconnaissons que, dans la très sainte Vierge, il n'y a eu aucune action qui ne l'ait rendue digne de Dieu, et que son âme a toujours été remplie de lui, pour la disposer à contenir et à former en elle le corps d'un Dieu.

MF 82,2,2 Vous avez le bonheur de renfermer en vous souvent le corps du même Dieu; rendez-lui donc, par vos actions saintes, le respect que vous lui devez, et comportez-vous toujours d'une manière qui soit digne de lui, afin qu'il s'affectionne à venir en vous et à y résider. Et faites voir, par votre conduite, que vous vous estimez heureux de le posséder, et que, ne pouvant pas toujours avoir en vous ce sacré corps, vous ne cessez pas pour cela de posséder son Esprit.

MF 82,3,1 ***3e Point***

Dieu, pour rendre la très sainte Vierge toute pure au moment de sa conception, l'a encore préservée de la concupiscence, c'est-à-dire de l'inclination au péché, ne voulant pas que rien de ce qui y a rapport, approchât d'elle. Comme il est la sainteté même, il n'avait garde de se joindre à une créature souillée de la moindre tache.

Rendez grâces à Dieu avec Marie, des grandes choses qu'il a faites en elle[1]*;*

MF 82,1,2 1. Ct 4,7
MF 82,1,2 2. Cf. 2 P 1,4
MF 82,2,1 1. Ex 25,10
MF 82,3,1 1. Lc 1,49

et, la regardant comme le chef-d'oeuvre des mains de Dieu, demandez-lui qu'il vous dégage de tout ce qui peut contribuer à vous faire tomber dans la moindre faute, surtout dans aucun des péchés auxquels vous avez été sujets dans le siècle.

MF 84 **Pour la fête de saint Thomas, apôtre**
21 décembre (nouveau calendrier: 3 juillet)

MF 84,1,1 ***1er Point***

Saint Thomas, qui avait poussé son zèle jusqu'à *exciter les apôtres à ne point quitter Jésus-Christ, et à mourir plutôt avec lui*[1], ne voulut cependant pas croire qu'il fût ressuscité, sur le rapport qu'ils lui en firent, et leur déclara *qu'il ne croirait qu'après avoir vu*[2]. On improuve beaucoup l'incrédulité de saint Thomas dans cette rencontre, et avec raison, parce que, sans doute, il aurait dû ajouter foi à ce que lui disaient les autres apôtres, qui avaient vu Jésus-Christ. Et cependant la plupart des chrétiens sont plus incrédules que saint Thomas, puisqu'ils ne croient pas à Jésus-Christ. Car il est dit, dans l'Évangile: *Bienheureux sont les pauvres*[3], et ils les estiment malheureux. Jésus-Christ dit *qu'il faut faire du bien à ses ennemis, et prier Dieu pour eux*[4]; et ils ne pensent qu'à se venger des outrages qu'ils se persuadent qu'on leur a faits, et du mal envers ceux qui leur ont nui en quelque chose. Jésus-Christ dit *qu'il faut porter sa croix tous les jours*[5], et ils cherchent tous les moyens possibles de s'exempter de souffrir. Est-ce avoir la foi et croire l'Évangile que d'en user ainsi?

MF 84,1,2 Ne soyez pas si aveugles, puisque vous avez l'avantage de méditer et de lire tous les jours les vérités de l'Évangile, et que vous êtes chargés de les enseigner aux autres. Faites paraître, par la conformité que vos actions auront à ces saintes maximes, qu'effectivement vous les croyez, en les mettant en pratique.

MF 84,2,1 ***2e Point***

Saint Thomas renouvela sa foi, aussitôt que Jésus-Christ lui eut apparu et que lui-même lui eut fait toucher ses sacrées plaies. Il s'écria aussitôt, (quoiqu'il n'aperçût que des marques d'un homme mortel), que celui qu'il voyait était véritablement son Seigneur et son Dieu[1]. Cette infidélité de saint Thomas nous est d'une bien plus grande utilité, dit saint Grégoire, que la foi des autres apôtres, qui ont cru la résurrection de Jésus-Christ dès lors qu'il leur est apparu; car l'incrédulité de saint Thomas nous a servi, ajoute ce Père, pour nous affermir dans la foi; puisqu'en ne voyant que l'homme, il a confessé que cet homme était son Dieu.

MF 84,2,2 Ce sera en pensant à ce que Jésus-Christ a souffert pour nous, que nous ranimerons notre foi faible et chancelante, et que nous nous disposerons à souffrir pour Dieu, et à pratiquer les maximes les plus contraires aux sentiments de la nature. Et, en effet, si nous croyons bien et si nous sommes bien persuadés que Jésus-Christ a souffert pour nous dans toutes les parties

---

MF 84,1,1 1. Jn 11,16
MF 84,1,1 2. Jn 20,25
MF 84,1,1 3. Mt 5,3
MF 84,1,1 4. Mt 5,44
MF 84,1,1 5. Lc 9,23
MF 84,2,1 1. Jn 20,26-28

de son corps, comment pourrons-nous aimer le plaisir qui se trouve dans l'usage des créatures, sachant que Jésus-Christ n'a aimé en ce monde que les souffrances, et que, comme dit saint Paul, *il a porté sa croix, et a souhaité d'y être attaché*[2]? Cet exemple vous doit être, aussi bien qu'à saint Paul, un grand sujet de consolation, et doit vous engager à être, comme lui, *comblés de joie dans toutes vos souffrances*[3].

MF 84,3,1 ***3e Point***

Saint Thomas fit paraître sa foi avec éclat, lorsqu'il porta l'Évangile aux pays les plus éloignés, et qu'il le scella de son propre sang. Et cette profession de foi de ce grand apôtre fut si efficace, qu'il se trouve encore beaucoup de chrétiens dans le pays où il est mort, qui, pour témoignage qu'ils sont les descendants de ceux qui ont été par lui formés au christianisme, sont appelés les chrétiens de saint Thomas.

MF 84,3,2 C'est en vain que vous croyez ce que Jésus-Christ vous a proposé dans le saint Évangile; si vos actions n'en donnent pas des assurances, *votre foi est vaine*[1]. Faites aussi paraître, par elles, que vous vous conduisez comme étant les enfants de ceux qui ont été instruits par les saints apôtres, des vérités de la foi. Êtes-vous prêts, comme eux, à mourir pour prouver la bonté de votre foi? Ne seriez-vous pas, au contraire, disposés à perdre le Ciel et la grâce de Dieu, pour vous exempter de souffrir? En quoi témoignez-vous que vous avez l'esprit du christianisme? Assurez-vous que, pour le posséder, il faut que vos actions ne démentent point la foi dont vous faites profession, et soient une vive expression de ce qui est imprimé dans l'Évangile.

MF 85 **Pour la veille de la Nativité de Jésus-Christ**
24 décembre

MF 85,1,1 ***1er Point***

L'empereur Auguste, ayant fait publier un édit qui ordonnait qu'on fît un dénombrement de tous les habitants, dans toutes les villes qui relevaient de l'empire romain, *chacun était obligé de se faire enregistrer dans la ville d'où il était originaire; ce qui fit que saint Joseph partit de Nazareth, ville de Galilée, où il demeurait, pour aller en Bethléem, ville de Judée pour s'y faire enregistrer, avec Marie son épouse*[1]. Y étant arrivés, ils y cherchèrent une maison pour s'y retirer; mais personne ne voulut les recevoir parce qu'elles y étaient occupées par des personnes plus riches et plus qualifiées qu'eux. Voilà comme on se conduit dans le monde: on ne regarde que ce qu'il y a d'extérieur dans les personnes, et on ne leur fait honneur qu'autant qu'elles se l'attirent par ce qui brille aux yeux du siècle.

MF 85,1,2 Si, dans Bethléem, on avait regardé la très sainte Vierge comme la mère du Messie, et comme celle qui devait bientôt mettre au monde un Dieu fait homme, qui est-ce qui aurait osé lui refuser de la loger dans sa maison, et quels respects ne lui aurait-on pas rendus par toute la Judée? Mais comme on ne la considérait que comme une personne du commun et la femme d'un artisan, il n'y avait nulle part de logis pour elle.

MF 84,2,2 2. Cf. He 12,2; Lc 12,50
MF 84,2,2 3. Col 1,24
MF 84,3,2 1. Jc 2,20
MF 85,1,1 1. Lc 2,3-5

Combien y a-t-il que Jésus se présente à vous, et qu'il frappe à la porte de votre coeur pour y établir sa demeure, sans que vous ayez voulu le recevoir? Pourquoi? Parce qu'*il ne se présente que sous la forme d'un pauvre, d'un esclave, d'un homme de douleurs*[2].

MF 85,2,1 ***2e Point***

La très sainte Vierge, mère de Jésus, n'ayant pu trouver personne qui la voulût loger à Bethléem, fut obligée de se retirer dans une étable; et, comme elle y était, *il arriva que le temps auquel elle devait accoucher s'accomplit. Elle mit au monde son premier-né;* c'est pourquoi elle se trouva dans la nécessité de *coucher Jésus-Christ, son fils, dans une crèche*[1]. Vous recevez souvent Jésus dans votre coeur; mais n'y est-il pas comme dans une étable, n'y trouvant que de la malpropreté et de la corruption, parce que vous avez de l'affection pour autre chose que pour lui? Si vous le regardiez comme votre sauveur et votre rédempteur, quel honneur ne lui rendriez-vous pas? Ne lui tiendriez-vous pas compagnie, en le considérant comme Dieu, par l'application à sa sainte présence; et le considérant comme homme, par la méditation de ses souffrances et de sa Passion?

MF 85,2,2 Pour voir si vous profitez de la venue et du séjour que Jésus veut bien faire en vous, faites attention si vous êtes plus retenus, plus recueillis et plus sages que vous n'étiez dans d'autres temps. Veillez-vous plus particulièrement sur vous pendant les jours de communion, pour ne vous point laisser aller à aucune humeur, ni à aucun mouvement déréglé? Si vous voulez profiter de la venue de Jésus-Christ en vous, il faut que vous le laissiez maître de votre coeur, et que vous vous rendiez dociles à tout ce qu'il exigera de vous, lui disant souvent avec le prophète Samuel: *Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute*[2]; et avec David: *J'écouterai ce que le Seigneur Dieu dira en moi*[3].

MF 85,3,1 ***3e Point***

Puisque nous savons que Jésus-Christ doit venir aujourd'hui en nous, et que nous le reconnaissons pour ce qu'il est, préparons-lui une demeure qui soit digne de lui; et disposons tellement notre coeur à le recevoir, qu'il lui soit agréable d'y faire sa résidence. Dans cette vue, appliquons-nous à le détacher de tout ce qu'il y a en lui de profane et de terrestre. *L'homme terrestre,* dit saint Paul, *parle avec affection des choses de la terre, et ne sait parler que de cela; mais celui qui est du Ciel,* dit le même Apôtre, *parle des choses du ciel, et se met au-dessus de tout*[1]. C'est pour cette fin que le Fils de Dieu est descendu sur la terre, et veut descendre dans notre coeur, *afin de nous faire participer à sa nature*[2], et de nous faire devenir des hommes tout célestes.

MF 85,1,2 2. Mt 25,44; 25,45; Is 53,3
MF 85,2,1 1. Lc 2,7
MF 85,2,2 2. 1 S 3,10
MF 85,2,2 3. Ps 85,9
MF 85,3,1 1. 1 Co 15,47; 15,48
MF 85,3,1 2. 2 P 1,4

MF 86 **Pour la fête de la Nativité de Jésus-Christ Notre-Seigneur**
25 décembre

MF 86,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ naît aujourd'hui pauvre, dans une étable. La très sainte Vierge le met au monde dans un endroit où elle ne trouve aucune commodité, ni aucun secours humain, et où *il ne se rencontre point d'autre lit pour mettre cet enfant nouveau-né qu'une crèche*[1]. Voilà quel est le palais et le lit de parade de Jésus, notre sauveur, à son entrée dans le monde! C'est ainsi qu'il est logé, au milieu de la nuit, dans une saison très rigoureuse; et personne, dans un si pressant besoin, ne se met en peine de le soulager.

MF 86,1,2 La pauvreté que Jésus exerce éminemment dans sa naissance, nous doit engager à avoir beaucoup d'amour pour cette vertu; car c'est pour nous la faire aimer, qu'il naît dans cet état. Ne nous étonnons donc pas quand nous manquerons de quelque chose, même du nécessaire, puisque Jésus naissant a manqué de tout. C'est ainsi qu'on doit naître dans la vie spirituelle, dépouillé et dénué de toutes choses; et, comme le Fils de Dieu a voulu que l'humanité dont il s'est revêtu fût dans cet état, il veut aussi que nous soyons dans cette disposition, afin qu'il prenne une entière possession de notre coeur.

MF 86,2,1 ***2e Point***

Il ne suffit pas à Jésus de naître pauvre. *Comme il avait aussi choisi l'abjection pour son partage*[1] dans le monde, selon ce que dit le prophète-roi, il a voulu faire son entrée en un lieu où il fût inconnu, où on ne fit aucun état ni de lui ni de sa sainte mère, et où il fût abandonné de tout le monde. Il est vrai qu'*il est visité dans sa naissance, mais ce n'est que par de pauvres bergers*[2] qui ne lui font honneur que par leurs souhaits; encore faut-il qu'un ange, de la part de Dieu, les avertisse que *cet enfant, qui vient de naître en Bethléem, est leur sauveur, et que sa naissance sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie*[3]. Hors ces pauvres pasteurs, personne ne pense à Jésus naissant; et il paraît même que Dieu ne veut pas que les riches et les grands aient accès auprès de lui, puisque l'ange qui annonce sa venue, ne donne point d'autres marques aux bergers, pour le connaître, que l'état pauvre et abject où ils le trouvèrent, et qui n'était capable que de rebuter ceux qui n'aiment que ce qui a de l'éclat.

MF 86,2,2 Nous avons dû, en choisissant notre état, nous résoudre à être abjects, aussi bien que le Fils de Dieu lorsqu'il s'est fait homme; car c'est ce qu'il y a de plus remarquable dans notre profession et dans notre emploi. Nous sommes de pauvres Frères, oubliés et peu considérés des gens du monde: il n'y a que les pauvres qui nous viennent chercher; ils n'ont rien à nous présenter que leurs coeurs, disposés à recevoir nos instructions. Aimons ce qu'il y a de plus humiliant dans notre profession, pour participer, en quelque chose, à l'abjection de Jésus-Christ dans sa naissance.

MF 86,1,1 1. Lc 2,7
MF 86,2,1 1. Ps 22,7 (Vulgate).
MF 86,2,1 2. Lc 2,16
MF 86,2,1 3. Lc 2,9-11

MF 86,3,1 ***3e Point***

Les *bergers,* dit l'Évangile de ce jour, *s'étant hâtés d'aller à Bethléem, trouvèrent Marie et Joseph, et l'enfant couché dans une crèche, et l'ayant vu, ils reconnurent ce qui leur avait été dit; et puis ils s'en retournèrent, glorifiant le Seigneur de tout ce qu'ils avaient vu et entendu*[1]. Rien n'attire tant les âmes à Dieu, que l'état pauvre et humble de ceux qui veulent les conduire à lui. De quoi les pasteurs louaient-ils et bénissaient-ils Dieu? De ce qu'ils avaient vu un pauvre enfant couché dans une crèche, et qu'en le voyant, ils avaient reconnu, par une lumière intérieure dont Dieu les avait éclairés, que cet enfant était véritablement leur sauveur, et que c'était à lui à qui ils devaient avoir recours, pour les retirer de la misère de leurs péchés.

MF 86,3,2 Assurez-vous que, tant que vous serez attachés de coeur à la pauvreté et à tout ce qui peut vous humilier, vous ferez du fruit dans les âmes et que les anges de Dieu vous feront connaître, et inspireront aux pères et aux mères de vous envoyer leurs enfants pour être instruits; que, même par vos instructions, vous toucherez les coeurs de ces pauvres enfants, et que la plupart deviendront de véritables chrétiens. Mais si vous ne ressemblez pas à Jésus naissant, par ces deux éminentes qualités, vous serez peu connus et peu employés; et vous ne serez ni aimés ni goûtés par les pauvres, et ne pourrez jamais avoir à leur égard la qualité de sauveurs, telle qu'elle vous convient dans votre emploi; car vous ne les attirerez à Dieu, qu'autant que vous aurez de conformité avec eux et avec Jésus naissant.

MF 87 **Pour la fête de saint Étienne, premier martyr**
26 décembre

MF 87,1,1 ***1er Point***

Il est dit de saint Étienne, dans les Actes des Apôtres, *qu'il était plein de foi*[1]. Il l'a aussi bien fait paraître, s'étant conduit et ayant toujours agi par esprit de foi. N'était-il pas, en effet, animé de cet esprit, lorsqu'il parla aux Juifs avec tant de zèle, et que *plusieurs d'eux, disputant avec lui, ne pouvaient résister à l'Esprit-Saint qui était en lui, et qui animait son zèle*[2]; parce qu'après *leur avoir exposé tous les bienfaits dont Dieu avait honoré leurs pères et le peu de reconnaissance que la plupart en avaient eu*[3], il leur reprochait d'*être tels que leurs pères avaient été, et de ne pas observer non plus qu'eux la loi qu'ils avaient reçue par le ministère des anges*[4]? N'était-il pas plein de foi lorsque, suivant le conseil qu'en avait donné Jésus-Christ, il pardonna à ses ennemis, et *pria Dieu de ne leur point imputer le péché qu'ils commettaient en le faisant mourir*[5], et lorsque la ferveur de sa prière lui *fit voir les cieux ouverts, et le Fils de Dieu fait homme, à la droite de Dieu son Père*[6]?

MF 86,3,1 1. Lc 2,16; 2,17; 2,20
MF 87,1,1 1. Ac 6,5
MF 87,1,1 2. Ac 6,9; 6,10
MF 87,1,1 3. Ac 7,1-50
MF 87,1,1 4. Ac 7,51; 7,53
MF 87,1,1 5. Ac 7,60
MF 87,1,1 6. Ac 7,56

MF 87,1,2 C'est ainsi que la foi vous doit faire agir, et que vous devez faire connaître, comme lui par votre conduite, que vous êtes de véritables disciples de Jésus-Christ, n'ayant que Dieu en vue dans vos actions, et annonçant, avec autant de hardiesse et d'intrépidité que lui, les maximes du saint Évangile. Et ce qui doit en cela fortifier votre zèle, aussi bien que votre foi, c'est que *vous les annoncez en qualité de ministres de Dieu*[7].

MF 87,2,1 ***2e Point***

Ce saint ne s'est pas contenté d'être rempli de foi: il a voulu faire part de sa plénitude à ceux de sa nation, en leur prêchant la nouvelle religion qui venait de s'établir, et en leur faisant connaître, par des témoignages de l'Écriture sainte, Jésus-Christ, qu'ils ne connaissaient pas, et qui était venu pour leur donner des moyens de salut, et mourir pour eux, leur faisant même sentir que c'étaient eux qui, par haine et par envie du bien qu'il faisait, *l'avaient fait condamner à la mort*[1]. Mais ces Juifs, *ayant le coeur dur et incirconcis*[2], comme leur dit saint Étienne, firent bien voir la vérité de ce que dit saint Paul: *Que tous n'obéissent pas à l'Évangile*[3], et de ce que dit Isaïe: *Qui sont ceux qui ont cru à ce que vous leur avez prêché*[4]?

MF 87,2,2 C'est vous qui avez été choisis de Dieu pour faire connaître Jésus-Christ, et pour l'annoncer. Cela étant, *admirez la bonté de Dieu envers vous,* dit le même Apôtre, *pourvu cependant que vous demeuriez fermes dans l'état où sa bonté vous a mis*[5]. Faites donc, à l'exemple de saint Étienne, connaître Jésus-Christ à ceux que vous avez à instruire; apprenez-leur les règles de la vie chrétienne, et les moyens dont ils doivent se servir pour se sauver. C'est pour cette fin que *Dieu vous a chargés du ministère auquel vous êtes employés; ne vous en rendez pas indignes en le négligeant*[6].

MF 87,3,1 ***3e Point***

Saint Étienne, après avoir enseigné la foi, est aussi mort pour la foi. Les Juifs ne pouvant souffrir ses reproches, et l'exposition qu'il leur faisait de leur ingratitude envers Dieu et de leur dureté de coeur, *le jetèrent hors de la ville, et le lapidèrent*[1] comme un blasphémateur. *C'est ainsi qu'ils ont traité tous les prophètes*[2], dit Notre-Seigneur. Ce saint s'est estimé heureux d'être traité comme ceux qui l'avaient précédé, et il recevait, dit saint Augustin, avec action de grâces cette pluie de pierres qui tombait sur lui. C'était la foi dont il était pénétré qui faisait qu'*il se trouvait bien honoré d'être ainsi persécuté comme l'avait été Jésus-Christ son maître*[3]. Tout ce qu'il faisait alors était de regarder le ciel, pour témoigner à Dieu sa reconnaissance d'une si grande faveur.

MF 87,3,2 Entrez dès aujourd'hui dans ces dispositions: souffrez volontiers toutes les peines qu'on vous fera, et ne vous faites peine de rien, ne vous plaignez de

---

MF 87,1,2 7. 1 Co 4,1; Cf. Rm 15,16
MF 87,2,1 1. Ac 7,52
MF 87,2,1 2. Ac 7,51
MF 87,2,1 3. Rm 10,16
MF 87,2,1 4. Is 53,1
MF 87,2,2 5. Rm 11,22
MF 87,2,2 6. 1 Co 4,1; 4,2
MF 87,3,1 1. Ac 7,58
MF 87,3,1 2. Mt 5,12
MF 87,3,1 3. Cf. Jn 15,20

rien. Il faut qu'à l'imitation de saint Étienne, la foi vous fasse regarder tout ce que vous aurez à souffrir de la part du prochain comme des présents et des bienfaits de Dieu. Il n'y a que la foi pure qui puisse inspirer de tels sentiments.

MF 88 **Pour la fête de saint Jean l'évangéliste**
27 décembre

MF 88,1,1 ***1er Point***

Saint Jean a été si particulièrement chéri de Jésus-Christ, qu'il est appelé par excellence son disciple bien-aimé; et saint Jean lui-même, ne voulant point, par humilité, se nommer dans son Évangile, ne s'appelle point autrement que *le disciple que Jésus aimait*[1]. Et voici les marques que le Sauveur lui a données de son amour spécial: il l'a fait reposer sur sa poitrine; il lui a révélé les plus hauts mystères de sa divinité et de sa sainte humanité; en mourant, il l'a substitué en sa place pour être le fils adoptif de sa sainte mère. Saint Jérôme ne nous donne point d'autres raisons d'un amour si particulier de Jésus envers saint Jean, sinon parce qu'il est toujours demeuré vierge: c'est ce qui l'a rendu si digne de l'amitié de Jésus, à qui cette vertu est singulièrement agréable.

MF 88,1,2 Vous êtes dans un état où vous avez besoin d'être honorés de l'amitié de Jésus: chérissez particulièrement cette vertu favorite de Jésus, afin que ce divin Sauveur vous aime tendrement, et qu'il se fasse un plaisir d'être avec vous, car ses délices sont d'être avec les hommes purs. Appliquez-vous aussi beaucoup à l'oraison, dans laquelle Jésus vous apprendra des secrets inconnus à la plupart des hommes.

MF 88,2,1 ***2e Point***

Si saint Jean a été beaucoup aimé de Jésus, il l'a aussi beaucoup aimé: la première marque qu'il lui en a donnée, a été qu'*il a tout quitté pour le suivre*[1]. Si saint Jean *a suivi Jésus sur le Thabor, où il fit voir sa gloire à ses apôtres*[2], *il l'a aussi accompagné sur le Calvaire*[3], où *il parut comme un objet de malédiction*[4], quoiqu'alors *tous les autres disciples l'eussent abandonné*[5]. Il a donc été le seul apôtre qui l'ait suivi jusqu'à la mort, ayant voulu être *le témoin de ses souffrances jusqu'à la fin*[6]. *Il a été aussi le premier qui ait été au tombeau de Jésus-Christ pour s'assurer de la vérité de sa résurrection*[7], et pour pouvoir ensuite l'annoncer aux autres. Voilà ce que l'amour tendre a fait faire à saint Jean, pour reconnaître l'amour de Jésus à son égard.

MF 88,2,2 Pensons-nous souvent que Jésus, s'étant donné tout à nous et pour nous, nous devons aussi nous donner tout à lui, tout faire pour lui, et ne nous rechercher en rien; et que tout notre soin doit être de nous détacher de toutes choses, pour ne nous attacher qu'à Dieu seul; parce qu'il n'y a rien

MF 88,1,1 1. Jn 13,23; 19,26
MF 88,2,1 1. Mt 4,22
MF 88,2,1 2. Mt 17,1; 17,2
MF 88,2,1 3. Jn 19,26
MF 88,2,1 4. Ga 3,13
MF 88,2,1 5. Mt 26,56
MF 88,2,1 6. Cf. Jn 19,35
MF 88,2,1 7. Jn 20,4

d'égal à lui, et qu'il est l'unique à qui nous puissions sûrement donner notre coeur.

MF 88,3,1 ***3e Point***

L'amour de Jésus pour saint Jean, et de saint Jean pour Jésus, a produit un amour réciproque de saint Jean pour la sainte Vierge, et de la sainte Vierge pour saint Jean. *Depuis que Jésus mourant eut chargé sa sainte mère de son cher disciple, et le lui eut donné pour son fils*[1], saint Jean a toujours eu la sainte Vierge auprès de lui, et lui a donné toutes les marques de tendresse qu'un fils peut avoir pour sa mère. Il l'a assistée en tous ses besoins, et la sainte Vierge réciproquement a honoré saint Jean de sa protection auprès de Dieu.

MF 88,3,2 Si nous avons de l'amour pour Jésus, et si nous sommes aimés de lui, il ne se pourra faire que nous ne soyons très chéris de la très sainte Vierge; car comme il y a un rapport très grand entre Jésus et sa très sainte mère, tous ceux qui aiment Jésus et sont bien aimés de lui, honorent beaucoup Marie, et sont aussi très chéris de cette sainte mère de Dieu.

Rendons-nous dignes des tendresses de la très sainte Vierge; et, pour obtenir d'elle plus facilement ce que nous désirons, adressons-nous à saint Jean, qui, comme son cher fils substitué à Jésus, nous obtiendra d'elle ce que nous ne pouvons pas obtenir par nous-mêmes.

MF 89 **Pour la fête des saints Innocents**

28 décembre

MF 89,1,1 ***1er Point***

Honorons aujourd'hui l'innocence de ces saints enfants, qui ont eu l'avantage de mourir avant que de connaître le mal et de le pouvoir faire. Qu'ils sont heureux de ce que leur vie a été consacrée à Dieu dans un âge où les vices ne s'étaient pas encore emparés de leurs coeurs! *Ils ont été ravis de ce monde presque aussitôt qu'ils y sont entrés,* et cela par une grâce toute particulière, *pour être préservés de la corruption*[1], dont il est difficile de se garantir dans la société des hommes.

MF 89,1,2 Nous qui avons connu la misère du monde, et qui ne savons que trop, par notre funeste expérience, combien il est rare d'y conserver l'innocence et la pureté du coeur, et à qui Dieu a fait la faveur de nous en retirer, remercions-le tous les jours d'un si grand bienfait, et rendons notre vie innocente par la retraite, par la pénitence et par la sainteté de nos actions. Et pour mériter la persévérance dans une vie si sainte, soyons fidèles à toutes les plus menues pratiques de la communauté, et au plus petit point de régularité. C'est ainsi que nous réparerons les torts que le siècle, d'où nous sommes heureusement sortis, aurait pu faire à notre innocence, et que nous nous mettrons dans une espèce d'assurance de ne plus pécher pendant le reste de notre vie.

MF 88,3,1 1. Cf. Jn 19,26; 19,27

MF 89,1,1 1. Sg 4,11

MF 89,2,1 ***2e Point***

Ces saints enfants sont morts martyrs par la cruauté d'un méchant prince, qui craignait que quelqu'un d'eux ne lui ravît sa couronne, sur ce que les mages lui avaient dit de la naissance du Messie[1], et qui leur a procuré ainsi le moyen de vivre éternellement dans le Ciel, aussitôt qu'ils ont paru sur la terre. Il leur a fait plus de bien, dit saint Augustin, par la haine qu'il leur a témoignée en les faisant mourir, qu'il ne leur en eût pu faire par toute l'affection qu'il eût pu avoir pour eux, et par tous les bienfaits dont il les eût pu combler dans le monde. Ils ont rendu témoignage de notre religion et de la divinité de Jésus-Christ, non pas en parlant, mais en perdant la vie à son occasion.

MF 89,2,2 N'ayant pas le bonheur, ni même d'occasion de souffrir le martyre pour la foi, rendez-vous martyrs pour l'amour de Dieu, par l'exercice de la mortification. La vie d'un chrétien, dit saint Grégoire, doit être un martyre continuel, puisqu'il n'est chrétien que pour être conforme à Jésus-Christ, qui a souffert pendant toute sa vie. Ce martyre est souvent plus rude que celui dans lequel on répand son sang, parce qu'il est incomparablement plus long et, par conséquent, plus difficile à soutenir. Encouragez-vous-y donc par l'exemple des saints, et surtout par celui de Jésus-Christ, qui a employé toute sa vie à souffrir pour l'amour de nous.

MF 89,3,1 ***3e Point***

Ces jeunes enfants sont morts, non seulement comme martyrs, mais comme tenant la place de Jésus-Christ. *Hérode l'ayant voulu faire mourir, le fit chercher partout; et ne l'ayant point trouvé, il se résolut d'ôter la vie à un grand nombre d'enfants*[1] *s'assurant* qu'il serait compris parmi eux, parce qu'il ne voulait pas qu'on n'en exceptât aucun de ceux qui étaient nés, depuis quelque temps auparavant que les mages étaient venus à Jérusalem jusqu'alors. Heureux enfants d'avoir perdu la vie pour la conserver à Jésus-Christ!

MF 89,3,2 Nous pouvons avoir le même sort qu'eux, en donnant notre vie pour empêcher que Jésus-Christ ne meure en nous: *les pécheurs,* dit saint Paul, *crucifient de nouveau Jésus-Christ*[2]. Si on veut donc ne lui pas ôter la vie, il faut se faire violence, pour ne pas tomber dans le péché et pour ne pas commettre la moindre faute. On a besoin, pour se procurer cet avantage, d'une grande vigilance sur soi-même. C'est ainsi que, *mourant tous les jours*[3] par une mortification continuelle, vous donnerez votre vie pour ne pas crucifier et pour ne pas faire mourir en vous, malheureusement, Jésus-Christ.

MF 89,2,1 1. Cf. Mt 2,16
MF 89,3,1 1. Mt 2,16
MF 89,3,2 2. He 6,6
MF 89,3,2 3. 1 Co 15,31

MF 90 **De ce qu'on a fait ou manqué de faire pour Dieu pendant cette année**

29 décembre

MF 90,1,1 ***1er Point***

Nous ne sommes en ce monde que pour aimer Dieu et pour lui plaire. C'est ce que nous devons faire pendant toute notre vie; car *c'est la première chose que Dieu nous commande, qui seule renferme toute la loi*[1], dit Notre-Seigneur; et notre amour pour Dieu doit être si grand, que nous n'aimions rien que Dieu ou que pour Dieu. Nous pouvons prouver en trois manières notre amour. La première est quand nous avons une haute estime de Dieu; la seconde, quand nous ne nous attachons qu'à Dieu; la troisième, quand nous faisons toutes nos actions pour Dieu.

MF 90,1,2 A-t-il paru, pendant cette année, que vous n'ayez eu de l'estime que pour Dieu? Êtes-vous souvent entrés en admiration de ses grandeurs infinies? Et alors, pénétrés d'un profond respect dans la vue de ses sublimes perfections, vous êtes-vous écriés, avec le prophète-roi, que *leurs excellences ne pouvant être conçues par les hommes, elles ne peuvent, ni être autant adorées, ni être autant louées qu'elles le méritent*[2]*?* Vous êtes-vous représenté que Dieu vous était présent partout; et vous êtes-vous abîmés intérieurement, par un sentiment d'adoration, dans la considération de la présence de Dieu? Et comme rien n'est si agréable à une âme qui aime Dieu, que d'y faire attention, en *avez-vous fait vos délices,* comme David? Et par respect pour la présence d'un Dieu si grand, avez-vous eu soin de vous maintenir dans une modestie convenable, et proportionnée à sa grandeur? Et comme Dieu est présent partout, l'avez-vous adoré partout? Soyez attentifs à tout cela, pour témoigner à Dieu combien est grande l'estime que vous avez pour lui.

MF 90,2,1 ***2e Point***

Notre âme n'ayant été créée de Dieu que pour jouir de lui, *tout son bonheur sur la terre consiste à ne s'attacher qu'à lui*[1], comme le dit fort bien le prophète-roi. Et ce serait une chose honteuse pour elle, qui entre en participation de la nature divine, dit saint Léon, de dégénérer si fort de sa première noblesse, que de s'avilir jusqu'à prendre son plaisir dans les créatures. Et à qui nous attacherions-nous, qu'à celui de qui nous avons tout reçu, et qui seul est notre Seigneur et notre Père, qui a, dit saint Paul, *donné l'être à toutes choses, et qui ne nous a faits que pour lui*[2]*?*

MF 90,2,2 C'est cette vue et celle de la reconnaissance que nous lui devons de toutes ses bontés pour nous, qui a dû occuper souvent notre esprit et nous attendrir le coeur pendant cette année, pour nous engager à nous donner tout à Dieu, et à lui dire, avec saint Augustin: Mon Dieu, vous ne nous avez faits que pour vous, et nos coeurs ne seront jamais en repos, qu'ils ne se reposent en vous.

MF 90,1,1 1. Mt 22,38; 22,40
MF 90,1,2 2. Cf. Ps 8,2 (Vulgate).
MF 90,2,1 1. Ps 73,28
MF 90,2,1 2. 1 Co 8,6; Cf. Ac 17,28

MF 90,3,1 ***3e Point***

Si nous aimons véritablement Dieu, *tout ce que nous faisons, nous devons le faire pour sa gloire*[1], dit saint Paul. Ce ne doit être que pour cette fin que vous vous êtes retirés du monde; car c'est Dieu qui doit être la fin de vos actions, comme c'est lui qui en est le principe. *Si vous cherchiez à plaire à quelque autre qu'à Dieu, vous ne mériteriez pas,* dit saint Paul, *de porter le nom de serviteurs de Jésus-Christ*[2]*;* car vous ne le seriez pas effectivement, puisqu'un serviteur doit tout faire pour le service de son maître. C'était l'avis que saint Paul donnait aux fidèles de son temps: *Soit que vous mangiez,* leur dit-il, *soit que vous buviez, enfin, quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu*[3]*;* et ailleurs: *Quoi que vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ*[4]. Ce doit être là toute la consolation d'un chrétien en cette vie, d'agir pour Dieu, qui l'a créé, de qui il tient toutes choses, et à qui il est redevable de tout le bien qu'il peut faire en cette vie.

MF 90,3,2 Avez-vous souvent pensé, pendant cette année, que Dieu vous ayant donné la vie, et vous aidant à faire toutes vos actions, elles lui doivent être toutes consacrées, et que vous lui faites injure quand vous les faites pour une autre fin que pour lui? Votre seule vue a-t-elle été, comme l'a fait saint Paul, *de ne plus vivre et de ne plus agir que pour Dieu*[5]*?* Avez-vous été, comme lui, dans la disposition de ne *point rendre la grâce de Dieu inutile*[6] en vous? Elle l'a été, sans doute, toutes les fois que vos actions n'ont pas été faites pour l'amour de lui. *Conduisez-vous à l'avenir,* comme dit saint Paul, *d'une manière qui soit digne de Dieu, tâchant de lui plaire en toutes choses*[7].

MF 91 **De la manière dont nous avons dû nous comporter envers le prochain pendant cette année et de ce en quoi nous y avons manqué**

30 décembre

MF 91,1,1 ***Envers nos Supérieurs***

C'est une obligation à vous, de vous comporter envers vos Supérieurs *comme envers Dieu même*[1]*:* c'est l'avis que vous donne l'Apôtre. Comme vous avez un corps sensible et que la conduite intérieure de Dieu ne vous suffit pas pour vous conduire à lui, vous avez besoin de guides qui vous conduisent sensiblement. Ç'a été pour ce sujet que Dieu vous a donné des Supérieurs, dont le devoir est de tenir la place de Dieu à votre égard, de vous guider dans le chemin du Ciel extérieurement, comme Dieu le fait intérieurement sur vous.

MF 91,1,2 Comment vous êtes-vous comportés, pendant cette année, envers vos Supérieurs? Les avez-vous regardés comme des ministres de Dieu, qui vous ont

---

MF 90,3,1 1. 1 Co 10,31
MF 90,3,1 2. Ga 1,10
MF 90,3,1 3. 1 Co 10,31
MF 90,3,1 4. Col 3,17
MF 90,3,2 5. Cf. Rm 6,10; 2 Co 5,15
MF 90,3,2 6. 1 Co 15,10
MF 90,3,2 7. Col 1,10
MF 91,1,1 1. Ep 6,7

été donnés de sa part, comme tenant sa place, *puisque ce n'est que par l'autorité que Dieu leur a confiée, et dont il les a faits participants, qu'ils ont droit de vous conduire et de vous commander*[2]? Est-ce par ce motif que vous vous êtes soumis à leur conduite? Avez-vous été, pendant cette année, dépendants de vos Supérieurs, comme vous dépendez de Dieu? Dans cette persuasion, avez-vous cru devoir leur obéir en toutes choses, et comme vous croyez être obligés d'obéir à Dieu, qui a dit: *Qui vous écoute, m'écoute*[3]? Êtes-vous bien pénétrés, dans le fond de votre coeur, que tout ce qu'ils vous disent, c'est de la part de Dieu, ou pour mieux dire que c'est Dieu même qui vous le dit? Entrez, dès aujourd'hui, dans ces dispositions à l'égard de vos Supérieurs.

MF 91,2,1 ***Envers vos Frères***

Peut-être n'avez-vous pas fait assez de réflexion, pendant cette année, à l'obligation que vous avez d'être bien unis avec vos Frères; c'est cependant une des principales obligations de votre état, parce que *vous êtes tous frères*[1], dit Jésus-Christ dans le saint Évangile. La première raison pour laquelle il y a quelquefois peu d'union dans une communauté, c'est parce qu'il y en a qui veulent s'élever au-dessus des autres par quelque considération humaine. C'est pour ce sujet que Notre-Seigneur dit à ses apôtres *qu'aucun d'eux ne devait ni s'appeler, ni se laisser appeler maître, parce qu'ils n'avaient qu'un seul maître, qui était Jésus-Christ*[2]. *Il faut même,* dit Notre-Seigneur, *que celui qui croit être le plus grand d'entre vous, ou qui l'est en effet, s'estime et se regarde comme le moindre de tous*[3].

MF 91,2,2 Voyez si vous en avez usé ainsi pendant cette année à l'égard de vos Frères. Si vous avez eu de la peine contre quelqu'un d'eux, *faites réflexion sur ce que Moïse représentait à deux Israélites de son temps, qui se faisaient de la peine et qui se querellaient*[4], que ce sont nos frères, et que *nous devons,* comme dit saint Paul, *nous supporter les uns les autres avec charité*[5]. Prenez garde à ce mot qu'il dit, *supporter,* ce qui vous marque qu'il faut souffrir les uns des autres; c'est pourquoi il dit dans un autre endroit: *Portez les fardeaux les uns des autres*[6]. Chacun a ses fardeaux, et ordinairement ce n'est pas proprement celui qui les a qui les porte, car il n'en sent pas la pesanteur: ce sont les les autres à qui il a affaire.

MF 91,2,3 Et il faut que chacun porte volontiers et charitablement ceux des autres, s'il veut avoir la paix avec eux. C'est à quoi saint Paul nous exhorte souvent dans ses épîtres[7]. Est-ce ainsi que vous vous êtes comportés pendant cette année? C'est une pierre précieuse que l'union dans une communauté; c'est pour cela que Notre-Seigneur l'a souvent recommandée à ses apôtres avant que de mourir[8]; si on la perd, on perd tout. C'est pourquoi, conservez-la avec soin, si vous voulez que votre communauté se soutienne.

MF 91,1,2 2. Cf. Rm 13,1-4
MF 91,1,2 3. Lc 10,16
MF 91,2,1 1. Mt 23,8
MF 91,2,1 2. Mt 23,8; 23,10
MF 91,2,1 3. Lc 22,26
MF 91,2,2 4. Ex 2,13
MF 91,2,2 5. Ep 4,2
MF 91,2,2 6. Ga 6,2
MF 91,2,3 7. Cf. Col 3,14; 3,15
MF 91,2,3 8. Cf. Jn 17,11; 17,21-23

MF 91,3,1 ***Envers vos écoliers***

La première chose que vous devez à vos écoliers, c'est l'édification et le bon exemple. Vous êtes-vous appliqués à la vertu, dans le dessein d'édifier vos disciples? Avez-vous pensé que vous devez être leur modèle pour les vertus que vous voulez leur faire pratiquer? Vous êtes-vous comportés, cette année, comme le doivent de bons maîtres? Vous avez dû leur apprendre leur religion; vous y êtes-vous assez appliqués pendant cette année? Avez-vous regardé cette fonction comme votre principal devoir à leur égard? Savent-ils bien leur religion? S'ils l'ignorent, ou s'ils ne la savent pas parfaitement, n'est-ce pas votre négligence? Avez-vous eu soin de leur enseigner les maximes et les pratiques du saint Évangile, et de les leur faire pratiquer? Leur en avez-vous suggéré des pratiques proportionnées à leur état et à leur âge? Toutes ces manières d'instruire ont dû souvent être pour vous le sujet de vos réflexions, et vous avez dû vous étudier à y réussir. Un maître qui a la piété à coeur *enfantera la sagesse*[1], dit le Sage: c'est-à-dire qu'il se procurera de la sagesse à lui-même, et qu'il rendra en même temps sages ceux qu'il instruira.

MF 91,3,2 Avez-vous appris à ceux qui sont sous votre conduite les choses extérieures qui sont de votre devoir, comme la lecture, l'écriture, et tout le reste avec toute l'application possible? Si cela n'a pas été pendant cette année, vous rendrez un grand compte à Dieu, non seulement de votre temps, mais encore de la nourriture, et de tout ce qu'on vous a fourni pour les besoins de la vie; puisque ç'a été l'intention de l'obéissance, en vous donnant votre nécessaire. Prenez des mesures justes, pour l'avenir, sur tous ces points, qui sont de conséquence.

MF 92 **De ce en quoi vous avez manqué pendant cette année à l'égard de vous-mêmes, et dans la régularité**
31 décembre

MF 92,1,1 ***1er Point***

On peut manquer à la régularité, soit dans la maison, soit dehors, soit dans l'école. Dans la maison, on y peut manquer en trois choses: premièrement touchant la fidélité et la ponctualité à ses exercices. Avez-vous regardé ce point comme un des principaux moyens de salut, ainsi qu'il l'est en effet? Parce que cette fidélité vous met dans une espèce d'assurance de garder exactement les commandements de Dieu; car, *quiconque est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes*[1], dit Notre-Seigneur. N'avez-vous pas quelquefois été bien aises de vous dispenser, pendant cette année, de la sainte communion, seulement par dégoût? N'avez-vous pas négligé l'oraison, ou ne vous y êtes-vous pas laissé distraire? Avez-vous regardé ces deux exercices comme ceux qui attirent les grâces de Dieu sur tous les autres, et, dans cette vue, vous y êtes-vous portés avec affection? Tous vos exercices vous ont-ils été chers? Les avez-vous regardés comme des moyens absolument nécessaires pour arriver à la perfection de votre état, et, conséquemment, pour assurer votre salut? Avez-vous tout quitté au premier son de la cloche, lors même que vous étiez avec des personnes de dehors? C'est

MF 91,3,1 1. Pr 10,31
MF 92,1,1 1. Lc 16,10

ce qu'il faut toujours faire sans y manquer; car c'est proprement par le premier coup de cloche que vous entendez, que la volonté de Dieu vous est signifiée.

MF 92,1,2 Avez-vous été exacts à garder le silence? C'est le premier moyen d'établir la régularité dans une maison, sans lequel il ne faut pas s'attendre qu'il y ait de l'ordre dans une communauté religieuse.

Puis donc que vous êtes obligés de contribuer au bon ordre de votre maison, soyez fidèles à ces deux choses, par le moyen desquelles il s'établira et se maintiendra facilement, si vous y ajoutez une obéissance en toutes choses à celui qui en a la conduite; car c'est la première vertu d'une communauté que l'obéissance, et ce qui la distingue essentiellement des maisons séculières.

MF 92,2,1 ***2e Point***

Il n'est pas moins de conséquence d'être régulier hors de la maison que dedans, parce qu'on y doit donner de l'édification au prochain, et ce qu'on doit exiger particulièrement des personnes religieuses. La première chose à laquelle il faut faire attention, c'est une grande modestie; saint Paul la recommande sur toutes choses aux fidèles: *Que votre modestie,* dit-il, *soit connue de tous les hommes*[1]. C'est comme s'il disait: Ne soyez pas seulement modestes quand vous êtes seuls et en particulier, comme vous devez l'être en effet, parce que le Seigneur est proche de vous; mais soyez-le aussi devant tous les hommes. Et ainsi, quand vous êtes hors de la maison, conduisez-vous de telle manière que tous les hommes connaissent et soient édifiés de votre modestie; et cela est nécessaire parce que, travaillant au salut des autres, vous devez commencer par leur donner bon exemple, afin de les gagner à Dieu. Vous devez aussi garder exactement le silence dans les rues, et, selon votre Règle, y dire le chapelet afin de ne point être distraits par des objets qui se présentent devant vos yeux, et d'y être occupés de la présence de Dieu. La patience et le silence surtout vous sont également nécessaires, lorsqu'on vous dit quelques injures ou quelque chose qui est capable de vous faire de la peine.

MF 92,2,2 Avez-vous été fidèles à toutes ces pratiques pendant cette année? Elles vous sont d'une grande conséquence, si vous voulez ne pas scandaliser, et ne pas vous dissiper dans les rues. Il faut qu'on y sache distinguer une personne consacrée à Dieu d'avec un séculier, par son extérieur et par la manière dont il s'y comporte; car il est redevable de l'édification qu'il doit donner, non seulement *aux sages,* dit saint Paul, *mais aussi à ceux qui ne le sont pas*[2], qui souvent se scandalisent de tout, particulièrement au sujet des personnes religieuses.

MF 92,3,1 ***3e Point***

L'école étant le lieu où les Frères sont le plus longtemps pendant le jour, les exercices qu'ils y font étant ceux auxquels ils sont le plus attachés, et où ils trouvent plus d'occasions de dissipation, ils ne sauraient trop y veiller sur eux-mêmes, pour n'y rien perdre du mérite qu'ils doivent en retirer pour le salut de leur âme, et pour n'y manquer à aucune de leurs obligations.

Avez-vous été exacts, pendant cette année, à suivre l'ordre des leçons, à

MF 92,2,1 1. Ph 4,5
MF 92,2,2 2. Rm 1,14

user toujours du signal, et à toujours reprendre vos écoliers lorsqu'ils ont fait quelque faute. Vous ne pouvez vous en dispenser, sans manquer à l'un de vos principaux devoirs. Avez-vous été exacts à faire tous les jours le catéchisme, pendant tout le temps qui est marqué et de la manière qui vous est prescrite? Avez-vous fait attention que vos disciples soient instruits de leur religion? C'est votre principale obligation, quoique les autres points ne doivent pas être négligés. Ne vous y êtes-vous point quelquefois comportés négligemment et lâchement? Et n'y avez-vous point causé inutilement avec des enfants, leur demandant des nouvelles, ou écoutant volontiers celles qu'ils vous disaient? N'y avez-vous point lu quelques livres autres que ceux que lisent les enfants que vous êtes chargés d'instruire? En un mot, n'y avez-vous point perdu le temps, qui, dans votre profession, n'est pas plus à vous qu'il l'est à un serviteur, obligé de l'employer tout pour le service de son maître, comme vous, pour l'utilité de vos écoliers?

MF 92,3,2 N'avez-vous pas pris quelque chose d'eux? Vous savez que cela ne vous est nullement permis; car si vous tombiez dans ces fautes, votre école ne serait plus gratuite, quand vous ne recevriez d'eux que du tabac: ce qui n'est ni à faire ni à supporter, parce que l'usage du tabac ne vous est pas permis, et que vous devez tenir l'école gratuitement: cela est essentiel à votre Institut. Examinez si vous êtes tombés dans ces sortes de fautes pendant cette année, et combien de fois, et si, en ce cas-là, vous vous en êtes exactement accusés dans vos confessions.

Prenez des résolutions justes pour toutes ces choses. *Dépouillez-vous enfin aujourd'hui du vieil homme, et revêtez-vous du nouveau,* comme vous y exhorte saint Paul; et priez Dieu, suivant l'avis du même Apôtre, *de renouveler demain en vous l'esprit de votre état et de votre profession*[1].

MF 93 **Pour la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ**
1er janvier

MF 93,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ dans sa circoncision, s'est soumis à la loi, qui ordonnait que *tous les enfants mâles fussent circoncis le huitième jour après leur naissance*[1], quoiqu'il fût exempt et au-dessus de toute loi, étant lui-même le législateur souverain. Cette loi n'était que pour les pécheurs, et ainsi, Jésus-Christ incapable de péché, n'y était nullement sujet. Admirable humilité de Jésus, qui se rend semblable aux pécheurs, quoiqu'il ne le soit pas; et qui, tout innocent qu'il est, se charge en entrant dans le monde du fardeau de nos péchés, parce qu'il n'y est venu que pour y satisfaire[2]! Admirons aujourd'hui l'obéissance et l'humilité du Sauveur dans ce mystère; *il n'est pas venu en ce monde,* comme il le dit lui-même, *pour détruire la loi, mais pour l'accomplir*[3].

MF 93,1,2 Apprenez de lui à vous soumettre à ceux que Dieu vous a donnés pour Supérieurs, à vous humilier dans les occasions qui se présenteront, et à vous circoncire d'une circoncision véritable, *qui ne soit pas faite de la main*

MF 92,3,2 1. Ep 4,22-24
MF 93,1,1 1. Lv 12,3
MF 93,1,1 2. Cf. He 10,5-7
MF 93,1,1 3. Mt 5,17

des hommes[4], comme dit saint Paul; mais qui consiste, dit-il, dans le dépouillement d'un corps charnel: c'est-à-dire de nos péchés, de nos passions et de nos propres inclinations; car, comme dit ailleurs le même Apôtre, *la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et n'est qu'extérieure; mais celle du coeur, qui se fait par l'esprit*[5]. C'est pourquoi, comme devant être à Jésus-Christ, *mortifiez,* selon saint Paul, *votre chair avec ses passions et ses désirs déréglés*[6], et Jésus-Christ vous fera revivre avec lui, nonobstant l'incirconcision de votre chair, *abolissant entièrement le décret de votre condamnation*[7].

MF 93,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ a exercé dans ce mystère la fonction et la qualité de rédempteur des hommes, en répandant son sang pour l'amour qu'il leur portait. Il a témoigné, par cette effusion de sang, qu'il commençait à se charger de nos péchés, et à paraître sur la terre comme un pécheur: premièrement, parce que la circoncision, dans l'ancienne loi, n'était établie que pour les pécheurs; secondement, parce que *Jésus-Christ ayant paru dans le monde comme le pontife des biens à venir*[1], dit saint Paul, *il s'est offert lui-même en ce jour à Dieu dans le Temple, comme une victime sans tache, pour purifier nos consciences des oeuvres mortes; pour rendre, au nom de tous les hommes, un vrai culte au Dieu vivant et éternel, en qualité de médiateur du Nouveau Testament*[2], selon l'expression du même saint Paul. Y a-t-il rien de plus humiliant pour le Fils de Dieu, que de passer pour pécheur, quoiqu'il fût la sainteté même et le juste par excellence?

MF 93,2,2 Et cependant, Jésus-Christ quoique, exempt de péché, souffre aujourd'hui sur son sacré corps, la peine que les hommes étaient obligés de subir en qualité de pécheurs; pendant que nous, qui avons beaucoup offensé Dieu, nous nous regardons, et voulons être regardés comme innocents et justes, nous cherchons et nous croyons être en droit de chercher nos commodités: nous mettons toute notre attention à fuir le travail et la peine.

Entrez dans des sentiments d'humilité, et confondez-vous vous-mêmes, en voyant que vous vous éloignez des occasions de souffrir, et que Jésus-Christ se les est procurées pour l'amour de vous; et remerciez-le d'une si grande bonté qu'il vous a témoignée dans sa circoncision.

MF 93,3,1 ***3e Point***

Le Père éternel ayant fait avertir la très sainte Vierge, par l'ange qui lui annonça le mystère de l'Incarnation de son Fils, *qu'elle devait l'appeler Jésus*[1], elle et saint Joseph lui ont en ce jour imposé ce nom, qui signifie *Sauveur.* Il était bien à propos que Jésus-Christ commençant alors à souffrir, et à répandre son sang pour nos péchés, ce nom lui fût donné en même temps, afin qu'il commençât en ce moment à porter le nom qui lui convenait admirablement, selon le ministère dont il s'était chargé, et au même temps qu'il s'offrait extérieurement et publiquement à Dieu son Père, pour

---

MF 93,1,2 4. Col 2,11
MF 93,1,2 5. Rm 2,28; 2,29
MF 93,1,2 6. Ga 5,24
MF 93,1,2 7. Col 2,13; 2,14
MF 93,2,1 1. He 9,11
MF 93,2,1 2. He 9,14; 9,15
MF 93,3,1 1. Lc 1,31

accomplir ce ministère, afin qu'il ne parût pas porter inutilement cet adorable nom.

MF 93,3,2 Ne portez-vous point en vain le nom de chrétiens et de ministres de Jésus-Christ dans la fonction que vous exercez? Vivez-vous d'une manière qui convienne à ces glorieux noms? Instruisez-vous ceux dont vous êtes chargés, avec l'application et le zèle que Dieu demande de vous dans un si saint emploi? Rendez-vous dignes, par votre bonne conduite, de cette illustre qualité, et faites en sorte que votre vie commence dès aujourd'hui, et qu'elle continue dans la suite à être sainte et édifiante.

MF 95 **Pour la fête de sainte Geneviève**

3 janvier

MF 95,1,1 ***1er Point***

Sainte Geneviève fut si remplie et prévenue de grâces, qu'elle se consacra à Dieu dès sa plus tendre jeunesse, par le conseil de saint Germain, évêque d'Auxerre, qui approuva le dessein qu'elle avait de faire voeu de virginité; et elle le fit dans la suite en présence de l'évêque de Chartres. Elle s'adonna après, tout entière, aux oeuvres de piété, et tellement à la prière, que toute sa vie n'était presque qu'une oraison continuelle. Elle se préparait pour bien célébrer le saint dimanche, en passant toute la nuit précédente dans l'exercice de l'oraison, et en s'excitant à une ferveur extraordinaire qu'elle tâchait de se procurer pendant tout ce jour et toutes les fêtes. Voilà quelle est la pratique des saints: c'est de s'éloigner de la conversation des hommes, et d'aimer celle de Dieu.

MF 95,1,2 Vous sentez-vous portés à cette pratique? Il est de votre devoir d'être assidus et affectionnés à la prière, pour attirer sur vous un grand nombre de grâces dont vous avez besoin dans votre état, tant pour votre propre sanctification, que pour la sanctification des autres. Assurez-vous que plus vous vous appliquerez à la prière, plus aussi vous vous acquitterez bien de votre emploi. Car, comme vous n'êtes pas capables de vous-mêmes de faire aucun bien pour le salut des âmes, vous devez souvent vous adresser à Dieu, pour obtenir de lui ce que votre profession vous oblige de communiquer aux autres. Puisque c'est Dieu, selon saint Jacques, qui est *le Père des lumières; et que c'est de lui,* dit le même Apôtre, *que descend tout don parfait*[1], c'est-à-dire tout ce qui est donné, et nécessaire aux hommes pour procurer leur salut. Demandez beaucoup à Dieu cet esprit de prière.

MF 95,2,1 ***2e Point***

La prière est peu efficace, si elle n'est soutenue par la mortification; sainte Geneviève joignait l'une à l'autre: c'est pourquoi elle obtenait facilement de Dieu ce qu'elle lui demandait. Elle ne mangeait ordinairement que deux fois la semaine, ne mangeait point de viande, et veillait souvent les nuits entières. Ses austérités étaient si grandes, qu'il semblait qu'elle n'avait plus de corps, tant elle se négligeait.

MF 95,2,2 Nous ne pouvons nous affermir dans la piété, qu'autant que nous serons mortifiés. Comme nos sens se portent toujours à chercher leurs plaisirs, on ne peut vivre, selon l'esprit du christianisme, qu'on ne les tienne en bride, et qu'on ne résiste même à leurs inclinations; car *la chair,* selon saint Paul,

MF 95,1,2 1. Jc 1,17

a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et ils sont opposés l'un à l'autre[1]; ce qui est cause que souvent on ne fait pas les choses mêmes qu'on voudrait faire. *Comme donc nous devons vivre par l'esprit,* dit le même Apôtre, *nous ne devons aussi nous conduire que par l'esprit*[2], et non pas par les sens. Est-ce là votre soin et votre occupation? Faites-vous en sorte de vous rendre maîtres de vos sens? Si vous leur cédez il vous sera bien difficile de les retenir ensuite: veillez donc sur eux continuellement, parce qu'on ne peut pas être sensuel et chrétien en même temps.

MF 95,3,1 ***3e Point***

La récompense que sainte Geneviève a reçue en cette vie de toutes ses grandes actions et de ses exercices de piété, a été de longues et de fréquentes maladies, des souffrances et des persécutions considérables dans tout le cours de sa vie, qui furent même beaucoup augmentées par des calomnies tout à fait extraordinaires, dont elle ne se vengea, à l'exemple de saint Paul, que *par des actions de grâces, et par des prières à Dieu pour ceux qui l'avaient persécutée et calomniée*[1], parce qu'elle savait que c'est la récompense que Dieu donne à ses saints pendant cette vie, comme Jésus-Christ le témoigne dans le saint Évangile; et *qu'ils doivent s'en estimer plus heureux*[2] que de la possession de tous les trésors imaginables. C'est aussi ce qui fait la consolation des serviteurs de Dieu, parce qu'ils trouvent en eux, dans ces états, une conformité à Jésus-Christ et à ses saints. Être ainsi traités, c'est tout ce que nous devons attendre en ce monde, après avoir employé notre vie pour Dieu, et c'est ce qui nous fera trouver et posséder Dieu et sa sainte paix au-dedans de nous-mêmes, comme la sainte dont on fait la fête, le possédait au milieu de toutes ses peines.

MF 95,3,2 Témoignez souvent à Dieu que vous vous ferez un plaisir de souffrir toutes les peines qu'il voudra vous envoyer. Ne vous plaignez point de tout ce qu'on pourra dire et faire contre vous; faites paraître, par votre silence et par votre patience, que vous en êtes contents, et que vous l'endurez volontiers pour l'amour de Dieu. En effet, un des meilleurs moyens pour acquérir et pour conserver ce divin amour, c'est de souffrir beaucoup, et de souffrir avec joie.

MF 96 **Pour le jour de la fête de l'adoration des rois**
6 janvier

MF 96,1,1 ***1er Point***

Nous ne pouvons cesser d'admirer la foi des saints mages; puisqu'il ne s'en est point trouvé une semblable dans Israël, dit saint Bernard, à celle de ces admirables Gentils. Ils aperçoivent une étoile nouvelle et extraordinaire; à sa seule vue, ils partent d'un pays éloigné, pour chercher celui qu'ils ne connaissent pas, et qui n'est pas même connu dans son pays. Éclairés de cette lumière, et encore plus de celle de la foi, ils vont annoncer un nouveau *Soleil de justice*[1] dans l'endroit où il est né, et étonnent tout le monde

MF 95,2,2 1. Ga 5,16; 5,17
MF 95,2,2 2. Ga 5,25
MF 95,3,1 1. 1 Co 4,12; 4,13
MF 95,3,1 2. Mt 5,11; 5,12 Cf. Lc 6,22; 6,23
MF 96,1,1 1. Ml 3,20

au bruit de cette nouvelle. Ils n'en sont pas surpris, parce qu'ils sont éclairés de la véritable lumière, et que *c'est par la foi seule,* selon l'expression de saint Paul, *qu'on marche vers Jésus-Christ*[2]. Ce ne fut pas en vain que cette étoile leur apparut, puisque cette apparition leur fit recevoir la grâce de Dieu, et que *ce jour fut pour eux un jour de salut*[3], s'étant rendus très fidèles aux inspirations divines.

MF 96,1,2 Nous rendons-nous attentifs aux inspirations que nous recevons de Dieu, et sommes-nous aussi prompts à les suivre, que ces saints mages furent à se laisser conduire par l'étoile qui leur servait de guide? C'est souvent de cette prompte fidélité à la grâce d'où dépend le salut et le bonheur d'une âme. *Dieu fit la faveur de parler à Samuel,* parce qu'il se présenta trois fois de suite, pour l'écouter *dès lors qu'il entendit sa voix*[4], et saint Paul mérita d'être entièrement converti, parce *qu'il fut d'abord fidèle à la voix de Jésus-Christ, qui l'appelait*[5]*:* c'est ce que vous devez faire aussi bien qu'eux.

MF 96,2,1 ***2e Point***

Les rois mages, étant entrés à Jérusalem et dans le palais d'Hérode, demandent où est né le roi des Juifs[1]. Quelle demande à faire dans le palais du prince même! Il est vrai, dit saint Augustin, que plusieurs rois étaient nés en Judée, et qu'Hérode même, qui y régnait, avait plusieurs enfants; et cependant ce n'était aucun d'eux que les mages étaient venus adorer et reconnaître pour roi, parce que ce n'était point pour eux que le Ciel les avait attirés. Il est vrai, dit saint Fulgence, qu'il était né depuis peu un fils à Hérode dans son palais, lequel avait été mis dans un lit d'argent, et qui était respecté de toute la Judée: ces rois, cependant le méprisent, et on ne leur entend pas seulement nommer dans le palais du roi. Quelle sainte hardiesse dans nos mages d'entrer ainsi dans la capitale, et de pénétrer jusqu'au trône d'Hérode! Ils ne craignaient rien, parce que la foi dont ils étaient animés, et la grandeur de celui qu'ils allaient chercher, leur faisaient oublier et même mépriser toutes sortes de considérations humaines, regardant qui ils parlaient, comme infiniment au-dessous de celui à qui ils qui leur avait été annoncé par l'étoile.

MF 96,2,2 On ne saurait trop admirer que des Gentils élevés dans les erreurs du paganisme, aient eu une foi si vive, et aient été si fidèles à suivre ses lumières. Elle fut encore bien augmentée et fortifiée lorsque Hérode, ayant assemblé tous les princes des prêtres et les scribes du peuple, et s'étant informé d'eux où devait naître le Christ, ils lui déclarèrent que *c'était dans Bethléem*[2]*;* sur quoi il leur dit, que quand ils auraient trouvé cet enfant qu'ils cherchaient, *il irait lui-même l'adorer*[3]*;* mais ils sortirent sans se mettre en peine du roi Hérode.

C'est ainsi que la foi vous doit faire mépriser tout ce que le monde estime.

MF 96,1,1 2. 2 Co 5,7
MF 96,1,1 3. Is 49,8
MF 96,1,2 4. Cf. 1 S 3,3-15
MF 96,1,2 5. Ac 9,4; 9,5
MF 96,2,1 1. Mt 2,2
MF 96,2,2 2. Cf. Mt 2,4-6
MF 96,2,2 3. Mt 2,8

MF 96,3,1 ***3e Point***

Les mages, étant sortis de la ville de Jérusalem, allèrent dans la pauvre bourgade de Bethléem, pour y trouver le roi qu'ils cherchaient. Ils y furent conduits par *l'étoile, qui allait devant eux; jusqu'à ce qu'étant arrivée au lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta*[1]. Alors *les mages entrant dans l'étable, y trouvèrent un petit enfant enveloppé de pauvres drapeaux, accompagné de Marie sa mère*[2]. Comment les mages, à cet aspect, n'ont-ils point craint d'être trompés? Sont-ce là les marques d'un roi, dit saint Bernard? Où est son palais? Où est son trône? Où est sa cour? C'est, dit-il, l'étable qui est son palais; la crèche lui sert de trône; et sa cour, c'est la compagnie de la très sainte Vierge et de saint Joseph. Cette étable ne leur paraît pas méprisable, ces pauvres langes ne choquent point leur vue, et ils ne se font point de peine de voir un pauvre enfant allaité par sa mère. *Ils se prosternent devant lui*[3], dit l'Évangile; ils le respectent comme leur roi, et ils l'adorent comme leur Dieu. Voilà ce que la foi, dont leur esprit était vivement pénétré, leur fit faire.

MF 96,3,2 Reconnaissez Jésus sous les pauvres haillons des enfants que vous avez à instruire: adorez-le en eux; aimez la pauvreté, et honorez les pauvres, à l'exemple des mages; car la pauvreté doit être aimable à vous qui êtes chargés de l'instruction des pauvres. Que la foi vous le fasse faire avec affection et zèle, puisqu'*ils sont les membres de Jésus-Christ*[4]. C'est par ce moyen que ce divin Sauveur se plaira avec vous, et que vous le trouverez, parce qu'il a toujours aimé les pauvres et la pauvreté.

MF 97 **Sur la vie de saint Antoine**
17 janvier

MF 97,1,1 ***1er Point***

Saint Antoine ayant ouï lire, dans l'église, ces paroles du saint Évangile: *Si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez, et le donnez aux pauvres*[1], alla au même moment les exécuter, comme si elles lui eussent été dites à lui-même, persuadé que c'était ce que Dieu demandait de lui. Admirons la fidélité de ce saint, aux premiers mouvements de la grâce, et sa promptitude à suivre l'inspiration que Dieu lui donna!

MF 97,1,2 Sommes-nous aussi fidèles que saint Antoine aux inspirations de Dieu, et exécutons-nous aussi promptement que lui, ce que la grâce demande de nous? Nous avons fait profession aussi bien que lui, de renoncer à toutes choses, quand nous avons quitté le monde; mais est-ce tout de bon que nous avons tout quitté? N'avons-nous plus d'attache à rien? Nous le connaîtrons, si nous sommes bien aises d'être pauvres, et si nous ne voulons ni avoir nos commodités ni rien posséder.

MF 97,2,1 ***2e Point***

Saint Antoine, après s'être dépouillé de tous ses biens en faveur des pauvres, se retira dans le désert, où il travailla de ses mains pour gagner de

MF 96,3,1 1. Mt 2,9
MF 96,3,1 2. Mt 2,11
MF 96,3,1 3. Mt 2,11
MF 96,3,2 4. 1 Co 12,27
MF 97,1,1 1. Mt 19,21

quoi vivre, et soulager les pauvres; il joignit à son travail une prière continuelle.

MF 97,2,2 Il ne suffit pas pour se donner à Dieu, d'avoir abandonné ce qu'on possédait, et toutes les choses extérieures; il faut aussi travailler à se perfectionner au-dedans, et renoncer à ses passions et à ses propres inclinations[1]. C'est dans la retraite qu'on acquiert cet avantage. En effet, il n'est pas possible de se vaincre sans se connaître, et il est très difficile de se connaître au milieu du monde. Nous servons-nous de l'avantage que nous avons d'en être retirés, pour nous étudier à ne suivre en rien les mouvements de la nature?

MF 97,3,1 ***3e Point***

Saint Antoine s'étant perfectionné dans le désert, et s'y étant rempli de l'Esprit de Dieu[1], le quitte ensuite pour quelque temps, à cause de la persécution, pour encourager les martyrs, et pour confirmer les chrétiens dans la foi. Sa propre sanctification l'avait retenu dans la solitude, mais le zèle qu'il avait pour le salut de ses Frères l'en retira. Se défiant cependant de soi-même, après que la persécution fut passée, il retourna dans son désert, et y vécut avec plus de ferveur que jamais.

MF 97,3,2 C'est ainsi que vous devez vous comporter: vous devez aimer la retraite, pour y travailler efficacement à votre perfection; mais vous devez la quitter, quand Dieu demande de vous que vous travailliez au salut des âmes qu'il vous a confiées; et aussitôt que Dieu ne vous y appelle plus, et que le temps de votre emploi est passé, vous devez, à l'exemple de saint Antoine, vous retirer dans votre solitude.

MF 98 **Pour la fête de saint Sulpice**
(ne figure plus au nouveau calendrier)

MF 98,1,1 ***1er Point***

Saint Sulpice a toujours fait paraître, même dès son enfance, une si grande inclination pour la vertu, qu'on lui donna pour ce sujet le nom de pieux, et que son évêque l'obligea d'entrer dans le clergé. Ah! que c'est une chose bien avantageuse de *se donner de bonne heure à la vertu*[1] car, par ce moyen, on acquiert une grande facilité à la pratiquer, et qu'on fait les actions de piété d'une manière comme naturelle.

MF 98,1,2 C'est aussi l'avantage qu'on a dans les maisons retirées du monde; ceux qui aiment leur état n'y trouvent que du plaisir, et de la satisfaction dans tous les exercices de piété qui s'y font, parce qu'ils y ont acquis une habitude que l'onction de la grâce et l'amour de Dieu, leur a rendu douce et agréable.

Êtes-vous dans cette disposition? Aimez-vous par-dessus toutes choses, et votre état et ce qui s'y pratique?

MF 98,2,1 ***2e Point***

La piété de ce saint lui ayant acquis une grande réputation, le roi le voulut avoir auprès de lui. Quoiqu'il soit difficile de conserver l'esprit de religion au milieu de la cour, ce saint s'y comporta cependant d'une manière si

MF 97,2,2 1. Cf. Ga 5,24
MF 97,3,1 1. Cf. Gn 41,38
MF 98,1,1 1. Si 6,18

sage, qu'il y répandit l'odeur de sa piété; c'est ce qui le faisait honorer de tout le monde.

MF 98,2,2 Votre emploi demande de vous que vous ayez quelque communication au-dehors avec le prochain. Prenez garde de n'y paraître jamais qu'avec édification, et d'être tellement modestes, réservés et retenus, que vous ne soyez regardés que comme *étant la bonne odeur de Jésus-Christ*[1]. Faites en sorte que tout votre extérieur, toutes vos paroles, et toutes vos actions inspirent la vertu; ce n'est que pour cette fin que Dieu vous y veut: disposez-vous donc dans la retraite, à répondre à ses intentions.

MF 98,3,1 ***3e Point***

L'archevêché de Bourges étant vacant, le roi l'y nomma et sa piété le fit préférer à tous ceux qui demandaient cette dignité. Ce fut encore sa piété qui l'y fit travailler avec zèle et avec succès au salut des âmes. Ah! qu'il est vrai, ce que dit saint Paul, que *la piété est utile à tout*[1], et qu'elle produit de grands biens, non seulement dans ceux qui la possèdent, mais aussi dans ceux qui les voient, qui conversent avec eux, et qui reçoivent leurs instructions: tout en eux prêche la piété.

MF 98,3,2 Peut-on dire cela de vous, qui devez la communiquer aux enfants que vous avez à conduire? Suffit-il qu'ils vous voient pour être sages; et votre seul extérieur les engage-t-il à la vertu; tout ce que vous leur dites, produit-il en eux l'esprit de piété et de religion? C'est le principal bien que vous devez leur faire, et ce que vous pouvez leur laisser de meilleur, quand ils vous quitteront.

MF 99 **Pour la fête de la conversion de saint Paul**
25 janvier

MF 99,1,1 ***1er Point***

Saint Paul était si zélé pour l'observation de la loi ancienne, qu'il allait dans tous les endroits de la Judée, où il savait qu'il y avait des chrétiens, avec des ordres par écrit du prince des prêtres, pour les persécuter. Dieu qui connut l'ardeur de son zèle, voulut qu'il l'employât pour Jésus-Christ qu'il persécutait dans ses membres et dans ses disciples; et en un instant, *l'éclaira d'une lumière du Ciel et le renversa par terre*[1]. Que ce saint a été heureux d'avoir été ainsi prévenu de la grâce, et en un moment, de persécuteur de l'Évangile, d'en être devenu l'Apôtre et le prédicateur!

MF 99,1,2 Réjouissez-vous, avec ce saint, de la faveur particulière qu'il a reçue de Dieu, et remerciez-le de celle qu'il vous a faite, de vous avoir retirés du monde, et de vous avoir appelés à un si saint emploi, que celui d'instruire les enfants et de les porter à la piété.

MF 99,2,1 ***2e Point***

Au moment que la grâce prévint saint Paul, il y fut fidèle. Et Jésus-Christ lui ayant fait connaître, par une voix du Ciel, que *c'était lui-même qu'il persécutait*[1] dans les chrétiens, attentif à cette voix qui lui parlait pour le retirer de son aveuglement, il demanda humblement à Jésus-Christ, quels

MF 98,2,2 1. 2 Co 2,15
MF 98,3,1 1. 1 Tm 4,8
MF 99,1,1 1. Ac 9,3; 9,4
MF 99,2,1 1. Ac 9,5

étaient les ordres qu'il voulait lui donner, et ce qu'il voulait qu'il fît pour lui.

MF 99,2,2 Jésus-Christ vous ayant appelés pour accomplir son ministère, et pour enseigner les pauvres, êtes-vous aussi fidèles à la voix de Dieu que l'a été saint Paul? Correspondez-vous aussi promptement que lui à tous les mouvements de la grâce? Et êtes-vous aussi zélés que lui pour remplir les devoirs de votre emploi? Dites-vous avec saint Paul, *Seigneur, que voulez-vous que je fasse*[2]*?* Et rendez-vous dociles à tout ce que vous saurez que Dieu demandera de vous.

MF 99,3,1 ***3e Point***

Quoique Dieu eût d'abord éclairé saint Paul par une lumière extraordinaire, et l'eût appelé par une voix miraculeuse, il ne voulut cependant pas lui apprendre sa sainte volonté, mais il l'envoya à Ananie à qui il l'avait révélée pour la lui déclarer de sa part[1].

MF 99,3,2 C'est ainsi que Dieu veut que vous vous conduisiez quand il vous inspire quelque bien à faire: il veut seulement vous faire entendre par ces lumières célestes, qu'il demande quelque chose de vous, que vous ne faites pas; mais il ne veut pas que vous agissiez de vous-mêmes: éclairés seulement de ces lumières célestes, il souhaite de vous, que vous recouriez à vos Directeurs et Supérieurs, qu'il a soin d'instruire de ce que vous devez faire, et qu'il charge de vous le déclarer. Ne vous fiez donc jamais à vos propres lumières, ni à celles qui semblent être de Dieu; exposez-les à ceux qui vous conduisent et soumettez-vous aux leurs.

MF 100 **Sur la vie de saint Jean Chrysostome**
27 janvier; *nouveau calendrier,* 13 septembre

MF 100,1,1 ***1er Point***

Saint Jean Chrysostome, prévenu de la grâce, quitta le monde dans un temps où il pouvait y vivre avec plus d'éclat, à cause de son éloquence, qui le faisait admirer de tout le monde. Il se retira dans la solitude, où il s'appliqua à l'étude de l'Écriture sainte, qui lui donna de grandes lumières et un fond de religion.

MF 100,1,2 Vous avez le bonheur et l'avantage d'être dégagés du monde, de lire, et d'entendre lire souvent l'Écriture sainte. Vous devez par conséquent, y apprendre la science du salut, et les maximes saintes que votre profession vous engage de pratiquer et d'enseigner aux autres. Méditez-les de temps en temps, et faites qu'elles soient aussi le sujet ordinaire de vos entretiens.

MF 100,2,1 ***2e Point***

L'évêque d'Antioche ayant obligé ce saint de prêcher l'Évangile, il le fit avec tant de succès et avec une éloquence si extraordinaire, qu'il charmait tout le monde, et attirait en même temps les coeurs à Dieu. C'est ainsi que, quand on s'est rempli de Dieu dans la solitude, on peut hardiment et utilement en parler, et le faire connaître à *ceux qui, ensevelis dans le péché et dans l'ignorance, vivent dans un aveuglement qui leur est caché à eux-mêmes*[1].

MF 99,2,2 2. Ac 9,6
MF 99,3,1 1. Cf. Ac 9,3-6; 9,10-17
MF 100,2,1 1. Cf. Ep 4,17; 4,18

MF 100,2,2 Comme il est de votre devoir d'apprendre tous les jours à vos disciples à connaître Dieu, de leur enseigner les vérités de l'Évangile, et de les former à les pratiquer, vous devez vous-mêmes être bien pleins de Dieu, et embrasés de l'amour de sa sainte loi, afin que vos paroles aient leur effet à l'égard de vos disciples. Prêchez d'exemple, et pratiquez à leurs yeux ce que vous voulez leur persuader.

MF 100,3,1 ***3e Point***

Ayant été fait, malgré lui, patriarche de Constantinople, à la sollicitation de l'empereur, son zèle se porta à entreprendre de réformer les moeurs de tous, et à ne souffrir aucun désordre. Ce qui fit qu'il s'opposa fortement à l'impératrice, dont la conduite, en beaucoup de choses, n'était pas chrétienne; mais il ne fut pas longtemps sans souffrir d'extrêmes persécutions, ayant été chassé plusieurs fois de son siège.

MF 100,3,2 C'est ainsi que sont traités ceux qui, par leur vie irréprochable et par leur sainte doctrine, soutiennent l'Évangile et la religion. Le démon ne pouvant supporter leur progrès dans la vertu, et le fruit qu'ils font dans les âmes, ne cesse de les tourmenter par lui-même ou par ses suppôts. *Si vous vivez saintement,* dit saint Paul, *attendez-vous à être persécutés*[1]. Tel doit être votre sort et votre partage, tandis que vous serez en ce monde.

MF 101 **Sur la vie de saint François de Sales**
29 janvier; *nouveau calendrier,* 24 janvier

MF 101,1,1 ***1er Point***

Ce qu'il y a eu d'admirable en saint François de Sales, est, qu'en menant une vie commune à l'extérieur, il vivait néanmoins dans une mortification continuelle de ses sens, ne leur accordant que l'usage nécessaire, et ne les contentant en rien. Il mangeait si peu dans ses repas, que sa vie peut être appelée un jeûne continuel; ce qui lui a acquis à un degré éminent, la vertu de chasteté, dont il avait fait un voeu dans sa jeunesse.

MF 101,1,2 Si vous voulez posséder la pureté, telle que votre état le demande, veillez si bien sur vos sens, que vous ne les laissiez échapper, s'il est possible, en aucune occasion. C'est un des principaux moyens dont vous puissiez vous servir pour vous mortifier, et des plus convenables à votre vocation.

MF 101,2,1 ***2e Point***

Ce saint eut une telle douceur et une telle tendresse pour le prochain, et s'étudia si fort d'étouffer en lui jusqu'aux moindres mouvements de colère, qu'après sa mort, on ne trouva point de fiel dans son corps; et une personne l'ayant excité à s'impatienter, il lui demanda si elle voulait lui faire perdre en un moment ce qu'il avait employé toute sa vie à acquérir.

MF 101,2,2 Apprenez de ce saint à vaincre vos passions, et à ne faire jamais paraître aucune émotion dans vos paroles ni dans vos actions; l'humilité vous y aidera beaucoup, aussi bien que le silence dans toutes les occasions où l'on voudrait vous faire quelque peine.

MF 100,3,2 1. 2 Tm 3,12

MF 101,3,1 ***3e Point***

Ce fut cette douceur et cette tendresse pour le prochain, qui fit que saint François de Sales convertit tant d'âmes à Dieu, et que l'on compte jusqu'à soixante et douze mille hérétiques qu'il a retirés de l'erreur. En effet, cette vertu lui gagnait le coeur de tous ceux qui l'entretenaient, et l'affection qu'ils avaient pour lui était un moyen dont il se servait pour les porter à Dieu. Un apostat a même avoué que la douceur et la patience de ce saint, l'avaient fait rentrer dans le sein de l'Église.

MF 101,3,2 Avez-vous ces sentiments de charité et de tendresse pour les pauvres enfants que vous avez à élever? Et profitez-vous de l'affection qu'ils ont à votre égard, pour les porter à Dieu? Si vous avez envers eux la fermeté d'un père, pour les retirer et les éloigner du désordre, vous devez aussi avoir pour eux la tendresse d'une mère, pour les recueillir, et leur faire tout le bien qui dépend de vous.

MF 102 **Sur saint Ignace, martyr**
1er février; *nouveau calendrier,* 17 octobre

MF 102,1,1 ***1er Point***

Saint Ignace fut un des premiers disciples et un des plus dignes successeurs des apôtres. Il prêcha l'Évangile, et contribua beaucoup à étendre la religion avec un zèle et un courage des plus surprenants; plus on s'opposait à lui, plus il s'animait, sans considération ni crainte d'aucun homme, non pas même de l'empereur, auquel il résista fortement, ne se mettant pas en peine, ni de ses menaces, ni de ses promesses.

MF 102,1,2 C'est ainsi qu'il faut, avec une fermeté et une générosité vraiment chrétiennes, soutenir les intérêts de Dieu, et c'est à quoi vous êtes obligés dans votre emploi. Vous y faites une des principales fonctions des apôtres, en élevant dans la foi et dans la religion les nouveaux fidèles, c'est-à-dire les enfants, remplis depuis peu de l'Esprit de Dieu dans le baptême. *Rendez-vous dignes d'un si saint ministère*[1], à l'exemple des saints apôtres, par la retraite et par l'application à l'oraison.

MF 102,2,1 ***2e Point***

Ce saint était si plein de l'Esprit de Jésus-Christ et de son saint amour, qu'il avait très souvent son saint nom à la bouche, et c'était par ce moyen qu'il communiquait son amour à ceux qu'il instruisait, et avec lesquels il conversait. Comme il était tout à Jésus-Christ, et qu'il s'était consacré à lui pour prêcher l'Évangile, il voulait aussi que les chrétiens à qui il enseignait sa doctrine, ne s'attachassent qu'à Jésus, et ne travaillassent que pour lui.

MF 102,2,2 Si vous aimez bien Jésus-Christ, vous vous appliquerez avec tout le soin possible à imprimer son saint amour dans le coeur des enfants que vous formez pour être ses disciples. Faites donc en sorte qu'ils pensent souvent à Jésus, leur bon et unique maître; qu'ils parlent souvent de Jésus, qu'ils n'aspirent qu'à Jésus, et qu'ils ne respirent que pour Jésus.

MF 102,1,2 1. 1 Co 4,1; 4,2

MF 102,3,1 ***3e Point***

Ce saint ayant été condamné à être dévoré par les lions, il dit que c'était alors qu'il commençait à être disciple de Jésus-Christ, parce qu'il ne désirait plus rien des choses de ce monde, et qu'il ne craignait rien de tous les tourments que les tyrans pouvaient imaginer pour maltraiter son corps. Il souhaitait même que son corps fût au plus tôt livré aux plus cruels supplices, afin qu'il eût moyen de jouir plus tôt de Jésus-Christ.

MF 102,3,2 Admirez l'ardeur de ce saint pour les souffrances et pour la mort, *afin qu'il pût être immolé à Dieu, comme une victime sainte et agréable à ses yeux*[1]. Pensez comme ce saint, que vous ne deviendrez véritablement disciples de Jésus-Christ que lorsque vous l'aimerez, et que vous vous porterez à souffrir pour son saint amour.

MF 104 **Pour le jour de la Purification de la très sainte vierge 2 février**

MF 104,1,1 ***1er Point***

La sainte Vierge est allée au Temple pour se purifier dans le temps prescrit par la loi[1]. Elle s'est soumise à cette loi, n'en ayant point voulu d'exemption, quoiqu'elle n'y fût pas obligée, étant mère du Fils de Dieu, et l'ayant conçu et mis au monde sans perdre sa virginité.

MF 104,1,2 Admirez l'humilité de Marie dans ce mystère, y ayant paru à l'extérieur comme une femme du commun, elle qui était, par ces deux qualités de vierge et de mère, beaucoup au-dessus des autres. Et apprenez d'elle à ne vouloir en rien vous distinguer des autres, et à ne point demander ni vouloir avoir d'exemption dans la pratique de vos Règles: plus vous vous y rendrez fidèles et exacts, plus Dieu vous comblera de ses grâces, et plus aussi il vous donnera de goût pour votre état.

MF 104,2,1 ***2e Point***

La très sainte Vierge en se purifiant, pour accomplir la loi dans toute son étendue, *a offert son Fils à Dieu, parce qu'il était un premier-né*[1]. Le Père éternel, qui voulait que ce cher Fils fût immolé un jour sur la croix, afin de satisfaire pour nos péchés, le remit, pour un temps, au pouvoir de sa sainte mère, *après qu'elle l'eut racheté, selon ce qui était ordonné par la loi*[2]. Ainsi cette offrande que le Fils de Dieu fit de lui-même à son Père, n'était alors qu'intérieure, quoiqu'elle fût extérieure de la part de la très sainte Vierge: Jésus se réservant de s'offrir extérieurement sur l'arbre de la croix, à la vue de tout le monde.

MF 104,2,2 Vous vous êtes offerts à Dieu lorsque vous avez quitté le monde: n'avez-vous alors rien retenu de vous-mêmes? et vous êtes-vous donnés tout entiers à lui? et n'avez-vous point rétracté l'offrande que vous avez faite alors à Dieu? Vous ne devez pas vous contenter de vous être une fois offerts à lui; vous devez tous les jours renouveler cette offrande, et lui consacrer toutes vos actions, en ne les faisant que pour lui.

MF 102,3,2 1. Rm 12,1
MF 104,1,1 1. Lc 2,22
MF 104,2,1 1. Lc 2,23
MF 104,2,1 2. Lc 2,24

MF 104,3,1 ***3e Point***

Dieu, en reconnaissance de l'offrande qui fut faite de Jésus-Christ, et qu'il fit de lui-même dans ce mystère, et de l'humilité qu'y fit paraître la très sainte Vierge, inspira au saint vieillard Siméon de publier hautement les grandeurs de Jésus, en disant qu'*il était venu pour être la lumière qui devait éclairer les Gentils, et la gloire du peuple d'Israël*[1], et de souhaiter toutes sortes de bénédictions à sa sainte mère.

MF 104,3,2 Ah! qu'il fait bon de se donner à Dieu; il récompense dès cette vie, et il remplit une âme qui se consacre à lui de très sensibles consolations, et il fait estimer et honorer des hommes, ceux qui se plaisent dans l'humiliation. Plus vous donnerez à Dieu, plus il vous fera de bien; plus vous serez méprisés devant les hommes, et plus vous serez grands devant Dieu.

MF 105 **Sur saint Romuald**

7 février; *nouveau calendrier,* 19 juin

MF 105,1,1 ***1er Point***

Saint Romuald a vécu vingt ans dans le monde, qui lui ont paru fort longs, parce qu'il n'y a vu que de la misère, et des sujets de l'en éloigner. Il a ensuite vécu cent ans dans la solitude, qui lui ont paru fort courts, à cause des consolations que Dieu lui a fait goûter pendant tout ce temps-là. Si le monde savait, dit saint Laurent Justinien, le plaisir qu'il y a dans la retraite, les villes deviendraient des déserts, et les déserts seraient bientôt peuplés.

MF 105,1,2 Si vous voulez vivre contents, aimez la retraite; plus vous serez éloignés des embarras du monde, plus vous aurez de repos d'esprit et de conscience. Qu'on est heureux, quand on a l'esprit dégagé de tout, et la conscience pure et nette; moins on communique avec les personnes du siècle, plus on possède cet avantage.

MF 105,2,1 ***2e Point***

C'est une chose admirable que saint Romuald ait vécu cent vingt ans, dont il a passé cent ans dans de très grandes austérités, étant couvert d'un cilice, et ne mangeant que trois fois la semaine un peu de pain et de fèves, et ne buvant que de l'eau. Qui osera dire, après cela, que les austérités abrègent la vie, puisque plusieurs saints d'une vie très austère ont vécu beaucoup plus longtemps que le commun des hommes?

Mais quand l'austérité abrégerait nos jours, elle nous procure un bien considérable, en purifiant et l'âme et le corps: en effet, elle affaiblit les passions, et délivre le corps de toute corruption.

MF 105,3,1 ***3e Point***

Ce saint, après avoir vécu cent ans dans la solitude, et avoir mené une vie fort pénitente, disait que plus il pensait à la mort, plus il craignait de ne pas bien mourir. C'est qu'il savait que Dieu exigera un compte si exact au jour du jugement, *qu'à peine les justes seront sauvés*[1], parce que Dieu, selon l'expression du prophète, *jugera les justices mêmes*[2].

MF 104,3,1 1. Lc 2,32
MF 105,3,1 1. 1 P 4,18
MF 105,3,1 2. Ps 75,3

MF 105,3,2 Si ce saint avait tant de crainte du jugement de Dieu, dans quelle crainte ne devez-vous pas vivre, vous qui passez peut-être votre vie dans la négligence des devoirs de votre état? Si cependant vous voulez éviter la rigueur des jugements de Dieu, et mourir avec tranquillité d'esprit, *soyez vous-mêmes, par avance, les juges de vos actions*[3] pendant votre vie; condamnez et punissez tout ce qu'il y a en vous qui peut déplaire à Dieu.

MF 106 **Pour la fête de la chaire de saint Pierre à Antioche**
22 février

De la soumission que nous devons avoir à l'Église

MF 106,1,1 ***1er Point***

Ce fut en ce jour que saint Pierre, après la séparation des apôtres, établit sa demeure à Antioche, et fut reconnu par les fidèles pour le vicaire de Jésus-Christ; ce qui donna occasion aux fidèles qui avaient embrassé la foi de *commencer, en cette ville, à prendre le nom de chrétiens*[1]. L'Église, ayant institué une fête particulière pour en renouveler et honorer la mémoire, nous donne occasion de faire une attention toute particulière à la soumission que nous devons avoir à l'Église, et à celui qui en est le chef.

MF 106,1,2 L'Église est notre mère, à qui nous devons être unis en toute manière, et de qui nous devons dépendre dans tout ce qui regarde la religion; nous devons être soumis à toutes ses décisions, et les écouter comme des oracles. C'est en effet à elle à nous faire connaître la vérité, et nous devons la recevoir de sa bouche sans aucun doute et sans examen. Tout ce que nous avons à dire à ce que l'Église nous propose est: je crois, sans hésiter, bien loin d'en douter; et nous devons bien recevoir tout ce qui nous est proposé de sa part, et avec une grande docilité; c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a fait part de sa puissance et de son autorité sur nous, et qui nous dit que *celui qui n'écoute pas l'Église, nous devons le regarder comme un païen et comme un publicain*[2], ce qui fait dire à saint Augustin qu'il ne croirait pas l'Évangile, s'il n'y était engagé par l'autorité de l'Église.

Vous êtes obligés dans votre état, d'apprendre aux enfants les vérités de notre sainte religion; vous devez aussi nécessairement exceller dans une soumission simple et humble à toutes les décisions de l'Église. Êtes-vous dans cette disposition?

MF 106,2,1 ***2e Point***

Le pape étant le vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Église et le successeur de saint Pierre, a une autorité étendue sur toute l'Église; et tous les fidèles qui en sont les membres doivent le regarder comme leur père, et comme la voix de Dieu dont il se sert pour leur déclarer ses ordres. C'est lui qui a le pouvoir universel que Jésus-Christ donna à saint Pierre, *de lier et de délier*[1]; et à qui il a commis le soin, en la personne de ce saint apôtre, *de paître son troupeau*[2].

MF 106,2,2 Votre fonction étant donc de travailler à l'étendre et à le cultiver, vous devez honorer notre Saint-Père le pape comme le saint pasteur de ce trou-

MF 105,3,2 3. 1 Co 11,31
MF 106,1,1 1. Ac 11,26
MF 106,1,2 2. Mt 18,17
MF 106,2,1 1. Mt 16,19
MF 106,2,1 2. Jn 21,15-18

peau, et comme le grand prêtre de l'Église, et en respecter toutes les paroles, et il vous doit suffire que quelque chose vienne de lui pour y être infiniment attentifs. Est-ce ainsi que vous vous êtes comportés jusqu'à présent? Adorez l'autorité de Dieu dans ce souverain pasteur des âmes, et regardez-le à l'avenir comme le grand docteur de l'Église.

MF 106,3,1 ***3e Point***

Les évêques, étant établis de Dieu pour être les défenseurs de l'Église, sont aussi, dit saint Paul, les premiers *ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu*[1]*:* il faut honorer leurs personnes, respecter leurs paroles, et leur être soumis dans tout ce qui regarde le soin des âmes qui vous sont confiées. Comme ils sont commis de Dieu pour veiller sur la doctrine et sur les moeurs de ceux qui travaillent sous leur ministère et qu'ils sont chargés de toute la conduite spirituelle de leur diocèse, il faut que tous ceux qui y sont employés pour procurer le salut des âmes, ne le fassent que par dépendance à leur égard. Ce sera par ce moyen qu'ils attireront, sur eux et sur leurs travaux, les bénédictions de Dieu.
Reconnaissez que c'est Dieu qui a établi cette subordination, et vous y soumettez.

MF 107 **Pour la fête de saint Mathias, apôtre**
24 février; *nouveau calendrier,* 14 mai

MF 107,1,1 ***1er Point***

Judas ayant vendu et livré aux Juifs Jésus-Christ, son maître et son Dieu pour le faire mourir, et s'étant lui-même livré au démon en mourant en désespéré, *après l'ascension de Jésus-Christ dans le Ciel, les apôtres s'étant assemblés dans une maison pour y prier et se disposer à recevoir le Saint-Esprit, choisirent saint Mathias, à la sollicitation de saint Pierre, pour prendre la place de Judas*[1].

MF 107,1,2 Ce saint disciple ne fut admis au nombre des apôtres qu'*après une prière commune et publique, que saint Pierre fit au nom de tous les apôtres et des disciples qui priaient ensemble dans un même lieu*[2] pour faire connaître que dans tout ce qu'on a à faire qui regarde la gloire de Dieu et le salut des âmes, on ne doit rien entreprendre que par la prière, pour demander à Dieu les lumières et les grâces dont on a besoin pour réussir dans tout ce qu'on entreprend pour lui dans ce saint ministère, qui ne peut avoir aucun succès, qu'autant qu'on y sera aidé de son secours, et dirigé par son Saint-Esprit.

MF 107,2,1 ***2e Point***

Les apôtres, pour choisir saint Mathias à la place de Judas, ne se contentèrent pas de prier: ils conférèrent entre eux, pour ne rien déterminer en cela que par conseil, persuadés qu'ils étaient, que joignant le conseil à la prière, *Dieu leur ferait connaître sa volonté sur le choix qu'ils auraient à faire d'un d'entre ceux qui étaient là présents, et qui avaient accompagné Jésus-*

MF 106,3,1 1. 1 Co 4,1
MF 107,1,1 1. Ac 1,15-26
MF 107,1,2 2. Ac 1,24; 1,25

Christ, pour entrer avec eux en participation des fonctions saintes de l'apostolat[1].

MF 107,2,2 C'est ainsi que Dieu veut que vous vous comportiez dans ce qui regarde votre conduite et votre ministère. Vous ne devez rien faire, et ne vous produire en aucune rencontre, que par le conseil de vos Supérieurs; car c'est à eux à vous faire connaître et exécuter ce que Dieu demande de vous, soit par rapport à vous-mêmes, soit par rapport au bien de ceux dont vous êtes chargés. Assurez-vous que par ces deux moyens, vous ferez de grands progrès, et Dieu ne permettra pas que vous soyez trompés.

MF 107,3,1 ***3e Point***

Les apôtres, dans le choix qu'ils firent de saint Mathias pour remplir la place de Judas, n'eurent aucune considération humaine, et le préférèrent même à un parent de Jésus-Christ. Ils n'eurent égard qu'à deux choses: premièrement, *qu'il eût toujours été avec Jésus-Christ, depuis son baptême jusqu'à son ascension dans le Ciel*[1], afin qu'il fût parfaitement instruit de la doctrine de Jésus-Christ et qu'il fût en état de la prêcher avec assurance; secondement, *qu'il pût rendre témoignage de la résurrection de Jésus-Christ*[2], qui, pour pouvoir être publiée avec fondement, devait avoir des témoins oculaires et irréprochables.

MF 107,3,2 C'est ce qui vous doit faire concevoir, que pour vous bien acquitter de votre ministère, vous n'y devez avoir aucune vue humaine, et vous ne devez vous y mettre en peine que de ce qui peut contribuer à vous y faire procurer le salut des âmes dont vous êtes chargés, ce qui est la fin de votre état et de votre emploi. Est-ce ainsi que vous vous y comportez?

MF 108 **Sur saint Thomas d'Aquin**

7 mars; *nouveau calendrier,* 28 janvier

MF 108,1,1 ***1er Point***

Saint Thomas a été un des plus grands docteurs de l'Église, et l'a éclairée par la science que Dieu lui a donnée tout extraordinaire, et d'une manière presque miraculeuse. Ce saint a autant étudié au pied du crucifix que dans les livres; c'est pourquoi il a si fort excellé dans la science de la théologie, qu'il est regardé comme l'ange de cette école sacrée, surpassant tous les autres théologiens. Dans toutes les difficultés qu'il rencontrait, lorsqu'il étudiait, ou qu'il composait, il recourait à l'oraison, et quand elle ne suffisait pas pour avoir l'intelligence de ce qu'il voulait savoir, il y ajoutait le jeûne. C'est par ces deux moyens qu'il a acquis de si grandes lumières, et qu'il est devenu un miracle de science.

MF 108,1,2 Vous avez à apprendre une chose qui est commune, il est vrai, qui est celle de la religion et du salut; il vous sera cependant difficile de la posséder parfaitement, si vous ne vous servez des trois moyens dont s'est servi saint Thomas pour devenir savant, je veux dire: des livres, de l'oraison et de la mortification. C'est par ces trois moyens que Dieu veut que vous vous instruisiez dans votre état de ce que vous devez savoir, et enseigner aux autres.

MF 107,2,1 1. Ac 1,21-26
MF 107,3,1 1. Ac 1,21; 1,22
MF 107,3,1 2. Ac 1,22

MF 108,2,1 ***2e Point***

Saint Thomas, dans toutes ses études et dans tous ses écrits, n'a point eu d'autre vue que la gloire de Dieu et l'édification de l'Église. C'est ce qui a fait qu'il a mérité que Jésus-Christ lui ait donné cette louange: Thomas, vous avez bien écrit de moi, quelle récompense souhaitez-vous que je vous donne pour un si grand bien que vous avez fait à l'Église? Mais ce saint s'était employé avec un si grand désintéressement pour l'utilité des fidèles, particulièrement de ceux qui doivent enseigner les autres, qu'il ne fit point d'autre réponse, sinon celle-ci: qu'il ne voulait point d'autre récompense que Dieu même.

MF 108,2,2 Votre profession vous engage d'apprendre aux enfants la science du salut, et vous êtes obligés de le faire avec un entier désintéressement; le faites-vous dans la seule vue de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain? Protestez à Dieu que vous n'aurez jamais d'autre intention que celle-là.

MF 108,3,1 ***3e Point***

Ce saint qui avait une éminente science excellait si fort dans la vertu d'humilité, qu'il refusa toutes les dignités de l'Église qui lui furent offertes, et qu'il se regardait comme le dernier de ses Frères; ce qui faisait que dans l'occasion, nonobstant ses grandes occupations, il leur servait de compagnon. Quoique sa science ait eu un grand éclat et l'ait fait considérer et honorer de tout le monde, il fit en sorte de ne point éclater au-dehors. Tout son but, en étudiant, était de se servir de sa science pour la fin qui lui était propre, et pour laquelle Dieu demandait de lui qu'il s'occupât, et qu'il étudiât. Et ce qui est admirable, est qu'ayant été très savant, il n'ait eu aucune intention d'être estimé des hommes, ce qui faisait que souvent il remerciait Dieu de n'avoir jamais eu aucune pensée de vanité qui l'ait rendu coupable.

MF 108,3,2 Ah! qu'il est rare de trouver un homme qui excelle en quelque chose, et qui n'en ait pas plus d'estime pour soi!

Tâchez de participer à l'humilité de ce saint, puisque vous n'avez rien en vous que de bas et d'humiliant; et, pour acquérir cette vertu, aimez beaucoup les humiliations, qui sont des moyens de se la procurer, et les plus convenables.

MF 109 **Sur saint Grégoire, pape**

12 mars; *nouveau calendrier,* 3 septembre

MF 109,1,1 ***1er Point***

Saint Grégoire était destiné par son père à posséder après lui la charge de sénateur de Rome; mais ce saint, étant encore jeune quand son père mourut, fit bâtir plusieurs monastères, dans un desquels il se retira, en quittant le monde et tous ses biens, pour se soumettre à l'obéissance. Ce saint regardait la soumission comme le plus grand bien de la vie, parce qu'elle est ce qui convient mieux à la créature, et ce qui rend l'homme plus agréable à Dieu, et qui lui attire plus de grâces. Voilà pourquoi il s'estimait plus heureux d'être caché aux hommes, et soumis à un Supérieur, que de posséder toutes les richesses et tous les honneurs de la terre.

MF 109,1,2 Est-ce ainsi que vous estimez l'état dans lequel Dieu vous a mis? Vous croyez-vous bien heureux d'y être? Et le préférez-vous à tout ce que vous pourriez avoir et désirer en ce monde? Vous n'êtes pas dignes d'un si saint

état, si vous n'êtes pas dans cette disposition. Si vous ne la sentez pas en vous, au moins, tâchez de vous y mettre.

MF 109,2,1 ***2e Point***

Saint Grégoire a souffert pendant sa vie avec une extrême patience. Premièrement, les austérités qu'il pratiqua dans la religion, et qu'il porta jusqu'à l'excès. Secondement, les douleurs de la goutte qui rendaient son corps si sec qu'à peine pouvait-on le connaître. Troisièmement, les persécutions: l'empereur Maurice, de son intime ami, étant devenu son cruel ennemi, et lui ayant voulu ôter la qualité de patriarche universel de l'Église. Il a en cela imité le saint homme Job, dont il a pris tout à fait l'esprit en commentant son livre. Le seul remède dont il se servait dans toutes ces souffrances, était de recourir à la prière[1]; il y a aussi trouvé un grand secours, Dieu lui-même s'étant rendu son protecteur dans les peines, et les oppositions qu'il a trouvées[2].

MF 109,2,2 Aimez-vous les peines de votre état? Et les souffrez-vous avec autant de patience que saint Grégoire a aimé et souffert les siennes? Si vous avez tout à fait l'esprit de votre état, Dieu vous y fera trouver toutes sortes de consolations, et jusque dans vos peines.

MF 109,3,1 ***3e Point***

Ce saint ayant été élu pape, s'enfuit aussitôt, et n'accepta la charge de chef de l'Église que malgré lui; il s'y employa ensuite cependant avec un zèle infatigable, nonobstant ses grandes infirmités, à procurer le bien de l'Église, tant par ses prédications et par ses écrits, que par ses soins. Ayant été empêché, avant que d'être élevé au souverain pontificat, de travailler lui-même à la conversion des infidèles, à laquelle le portait son zèle, il leur envoya, étant pape, des ouvriers évangéliques pour leur prêcher la foi, et les instruire de notre religion. Ce saint a fait voir, par cette conduite, que c'était l'humilité seule qui lui faisait fuir la papauté, puisque, l'ayant acceptée, son zèle lui fit faire de grandes choses.

MF 109,3,2 Vous n'avez pas, il est vrai, des infidèles à convertir; vous êtes cependant obligés par votre état d'apprendre aux enfants les mystères de la religion, et de leur donner l'esprit du christianisme: ce qui n'est pas un moindre bien que la conversion des infidèles. Appliquez-vous-y donc avec toute l'attention et tout le soin possible.

MF 110 **Pour le jour de la fête de saint Joseph**
19 mars

MF 110,1,1 ***1er Point***

Saint Joseph ayant été chargé, de la part de Dieu, du soin et de la conduite extérieure de Jésus-Christ, il était de conséquence qu'il eût les qualités et les vertus nécessaires pour s'acquitter dignement d'un ministère si saint et si relevé. L'Évangile nous en marque trois, qui lui convenaient fort dans la charge qui lui avait été commise: *il était juste, il était très soumis aux ordres de Dieu*[1]*, et il avait un soin tout particulier de ce qui concernait l'éduca-*

MF 109,2,1 1. Cf. Jb 1,6-2,10
MF 109,2,1 2. Cf. Ps 37,39; 37,40
MF 110,1,1 1. Mt 1,19

tion et la conservation de Jésus-Christ[2].
La première qualité que donne l'Évangile à saint Joseph est qu'il était juste; et c'était aussi la principale dont il avait besoin, pour être capable de la conduite de Jésus-Christ, car étant Dieu et la sainteté même, il n'aurait point été convenable que celui qui était chargé de sa conduite, ne fût pas saint et juste devant Dieu. Il était même tout à fait à propos que ce fût, après la sainte Vierge, l'un des plus saints qui se trouvât alors dans le monde, afin qu'il eût quelque rapport à Jésus-Christ, qui lui était confié et commis à ses soins.

MF 110,1,2 L'Évangile dit aussi de lui qu'il était juste devant Dieu, c'est-à-dire tout à fait saint. On a même sujet de croire que saint Joseph, par un privilège particulier, a été tout à fait exempt de péché.
Vous êtes chargés d'un saint emploi aussi bien que saint Joseph et qui, ayant beaucoup de rapport au sien, demande aussi que votre piété et votre vertu ne soient pas communes. Prenez donc saint Joseph pour votre modèle, l'ayant pour patron, et faites en sorte pour vous rendre dignes de votre ministère, d'exceller en vertu, à l'exemple de ce grand saint.

MF 110,2,1 ***2e Point***

La seconde vertu que l'Évangile nous fait remarquer dans saint Joseph, est une sainte et entière soumission aux ordres de Dieu. Dieu le fit avertir par un ange de demeurer avec la sainte Vierge lorsqu'il hésitait s'il la quitterait, et il cessa aussitôt d'y penser. Après la naissance de l'Enfant Jésus, Dieu le fit avertir, de nuit, de le mener en Égypte, pour le sauver de la persécution d'Hérode; et *il se leva aussitôt, et partit pour l'y conduire, avec la sainte Vierge, sa mère*[1]. *Après la mort d'Hérode, Dieu lui fit dire de revenir en Judée; et, sans tarder, il y revint*[2]. Ah! que cette prompte et simple obéissance est admirable dans ce grand saint, qui ne tarde pas un seul moment d'exécuter ce que Dieu désire de lui!

MF 110,2,2 L'exécution de la volonté de Dieu vous est-elle aussi à coeur qu'elle l'était à ce Saint? Si vous voulez que Dieu vous fasse beaucoup de grâces, et pour vous, et pour l'éducation chrétienne des enfants dont vous avez le soin et la conduite, vous devez imiter ce saint dans son amour et sa fidélité pour l'obéissance, qui, de toutes les vertus, est celle qui vous convient le plus dans votre état et votre emploi, et qui vous attirera plus de grâce.

MF 110,3,1 ***3e Point***

L'Évangile nous fait encore admirer, dans saint Joseph, le soin qu'il avait du saint Enfant Jésus, dans *la promptitude qu'il eut à l'emmener en Égypte*[1], sur l'avis qui lui fut donné de la part de Dieu dans la précaution qu'il prit, quand il en sortit, *de ne le pas mener en Judée, à cause qu'il craignait Archélaüs, qui y régnait, au lieu d'Hérode son père*[2], et dans la peine qu'il eut de l'avoir perdu au retour de Jérusalem, comme le témoigne la très sainte Vierge par ces paroles: *Votre père et moi, nous vous cherchions, étant bien en peine de vous, et dans une grande affliction*[3]. Deux

---

MF 110,1,1 2. Cf. Mt 1,20-24
MF 110,2,1 1. Mt 2,13; 2,14
MF 110,2,1 2. Mt 2,19-21
MF 110,3,1 1. Mt 2,14
MF 110,3,1 2. Mt 2,22
MF 110,3,1 3. Lc 2,48

choses mettaient saint Joseph dans une si grande sollicitude à l'égard de Jésus; savoir, la commission que lui en avait donnée le Père éternel, et l'amour tendre qu'il avait pour Jésus.

MF 110,3,2 Vous devez avoir une si grande attention et affection à conserver ou à procurer l'innocence aux enfants dont vous avez la conduite, et à éloigner d'eux tout ce qui peut nuire à leur éducation et empêcher qu'ils n'aient de la piété, que saint Joseph en avait pour tout ce qui pouvait contribuer au bien de l'Enfant Jésus; puisque vous êtes chargés de ces enfants de la part de Dieu, comme saint Joseph l'était du sauveur du monde. C'est aussi le premier soin que vous devez avoir dans votre emploi, si vous désirez imiter saint Joseph, qui n'avait rien plus à coeur, que de pourvoir aux besoins de l'Enfant Jésus.

MF 111 **Sur saint Benoît**

21 mars; *nouveau calendrier,* 11 juillet

MF 111,1,1 ***1er Point***

Saint Benoît, étudiant à Rome, pour ne pas suivre le mauvais exemple de ses compagnons d'études, en sortit et se retira dans une affreuse solitude, où il vécut dans l'exercice d'une oraison continuelle, dans de très grandes austérités; et par là se disposa à devenir le père d'un très grand nombre de religieux, auxquels il a donné une Règle très sage, qui porte beaucoup à la retraite et qui conduit à une grande perfection. Ç'a été par cette sainte Règle, et par une conduite très exacte et très régulière, qu'il a attiré un grand nombre d'âmes à Dieu, en les éloignant du monde, et de toute conversation, pour les mettre en état de ne converser qu'avec Dieu.

MF 111,1,2 C'est en effet un des plus grands avantages qu'on puisse posséder en cette vie, et un des principaux moyens dont on puisse se servir pour se donner à Dieu. Plus vous serez réguliers, et plus vous acquerrez la perfection de votre état; moins communiquerez-vous avec les hommes, plus Dieu se communiquera-t-il à vous.

MF 111,2,1 ***2e Point***

Ce saint a eu une si grande vigilance, et une si grande attention sur soi-même pour se conserver dans la pureté, que lorsqu'il se sentait attaqué de tentations, il pratiquait de grandes mortifications pour lui aider à les vaincre; et une fois même que ces tentations le tourmentaient plus fortement qu'à l'ordinaire, il se roula nu parmi des ronces et des épines avec tant de violence, que son corps en demeura tout ensanglanté. Il s'éloignait avec tant de soin de la conversation des personnes du sexe, que quelque sainte que fût sa soeur Scholastique, il ne la voyait qu'une fois l'année, encore était-il fort peu de temps avec elle, et ne s'entretenait que des choses de Dieu.

MF 111,2,2 Si vous voulez être aussi purs que votre état le demande, mortifiez votre esprit et vos sens, et ne leur accordez l'usage des objets qui leur sont propres, qu'autant que vous en avez besoin; surtout ayez horreur de toute familiarité avec les femmes, et ne leur parlez que quand la nécessité vous y oblige.

MF 111,3,1 ***3e Point***

L'éducation des enfants a paru d'une si grande conséquence à ce saint, qu'il en a fait nourrir et élever un grand nombre dans ses monastères, prenant soin de les faire instruire dans les sciences et dans la piété. Il a

même mis dans sa Règle plusieurs des pratiques qu'il voulait être observées pour les recevoir et les bien conduire. Il reçut saint Maur, qui n'était encore âgé que de huit ans, et plusieurs autres dans leur bas âge. Ces enfants étaient élevés avec tant de soin et d'attention, qu'on ne les laissait aller seuls en aucun endroit, et qu'un religieux les accompagnait toujours; ce qui faisait qu'ils approchaient d'autant plus de la pureté des anges, qu'ils avaient moins de connaissance de la malice des hommes.

MF 111,3,2 Avez-vous soin d'éloigner ainsi vos élèves de tout ce qui peut corrompre leur moeurs, et en particulier des mauvaises compagnies, et de leur en inspirer de l'horreur? Avez-vous une telle vigilance sur leur conduite, que vous les empêchiez de commettre le moindre mal en votre présence, et que vous leur donniez moyen d'en éviter toutes les occasions, lorsqu'ils sont hors de dessous vos yeux? Apprenez de saint Benoît à bien élever les enfants dont vous avez la conduite, et faites en sorte d'obtenir de lui par vos prières, la grâce de les bien conduire.

MF 112 **Pour la fête de l'Annonciation de la très sainte Vierge**

25 mars

MF 112,1,1 ***1er Point***

Reconnaissons, avec toute l'Église, l'honneur que reçoit aujourd'hui la très sainte Vierge, de devenir mère de Dieu, qui est le plus grand honneur que peut jamais recevoir une pure créature. C'est la grandeur et l'excellence de la foi de Marie, selon le témoignage de saint Ambroise, qui lui procure cet avantage; elle devient, en cette qualité, respectable aux anges mêmes, qui, quoique beaucoup élevés au-dessus d'elle par leur nature, sont néanmoins au-dessous d'elle, eu égard à la qualité qu'elle reçoit en ce jour. Elle ne sert cependant à son égard, qu'à lui donner occasion de s'humilier, puisque, en même temps que l'ange lui déclare qu'elle est mère de Dieu et l'honore comme telle, cette admirable Vierge n'a point d'autre réponse à lui faire, sinon qu'*elle est la servante du Seigneur*[1].

MF 112,1,2 D'où saint Ambroise ne peut s'empêcher de prendre sujet de s'étonner d'une telle réponse dans la bouche de cette sainte Vierge, dans le temps même qu'elle est choisie pour être mère de Dieu.

Profitons aujourd'hui d'un grand exemple, et que toutes les grâces que Dieu nous fait, quelque considérables qu'elles soient, nous donnent lieu de nous humilier au-dessous de tous les autres.

MF 112,2,1 ***2e Point***

La bonté de Dieu n'éclate pas moins dans ce mystère, que l'humilité de la très sainte Vierge. *Le Fils de Dieu,* dit saint Paul, *possédant la nature divine, et n'ayant rien ravi à Dieu en s'estimant égal à lui, s'anéantit toutefois lui-même aujourd'hui, en prenant la nature d'un esclave, en se rendant, au péché près, semblable aux hommes*[1]*; et c'est afin,* dit l'ange à la très sainte Vierge, *de pouvoir délivrer son peuple des péchés*[2]*,* comme il s'y était engagé, en se revêtant de la nature humaine. Voyant que *les holocaustes, qui étaient les plus excellents sacrifices de l'ancienne loi, n'étaient*

MF 112,1,1 1. Lc 1,38
MF 112,2,1 1. Ph 2,6; 2,7
MF 112,2,1 2. Mt 1,21

pas assez agréables à Dieu pour effacer les péchés des hommes, il s'offre lui-même en sacrifice et dit au Père éternel: *Je viens aujourd'hui dans le monde pour faire votre sainte volonté*[3] *et accomplir toute justice*[4]; et ç'a été pour cette fin, dit le prophète Isaïe, *qu'il a porté tous nos péchés, et qu'il s'est chargé de toutes nos infirmités*[5].

MF 112,2,2 Mettons-nous en état, par une conduite irréprochable, de faire en sorte que le Fils de Dieu exécute à notre égard ce qu'il s'est proposé en ce mystère à l'égard de tous les hommes, qui est de *détruire entièrement le péché*[6].

MF 112,3,1 ***3e Point***

Si Dieu, nous donne tant de marques de sa bonté à notre égard en ce saint jour, nous avons aussi l'avantage d'y recevoir beaucoup de grâces. En effet, Jésus-Christ dit lui-même dans l'Évangile, qu'*il n'est venu en ce monde que pour nous donner la vie, et pour nous la donner avec abondance*[1]. C'est *par lui et en lui,* dit saint Paul, *qu'il s'est fait une réconciliation générale de toutes choses avec Dieu; et, par le sang qu'il a répandu sur la croix, la paix a été donnée à ce qui est dans le Ciel et à ce qui est sur la terre*[2]. C'est lui aussi, selon le même Apôtre, *qui, quoique nous nous fussions éloignés de Dieu et rendus ses ennemis, nous a rétablis dans sa grâce, afin de nous rendre saints, sans tache et sans reproche devant lui*[3]. C'est lui aussi, selon le même Apôtre, *qui nous a rendus dignes de participer au sort des saints*[4].

MF 112,3,2 Ce jour est donc pour nous un jour de joie et de bénédiction; puisque ç'a été en ce jour que Dieu, *qui est riche en miséricorde,* dit saint Paul, *par l'amour infini dont il nous a aimés, a envoyé son propre Fils, lors même que nous étions morts par nos péchés et par nos crimes, pour nous faire revivre en Jésus-Christ, afin de faire paraître aux siècles à venir la magnificence des richesses de sa grâce, par la bonté qu'il a eue pour nous en Jésus-Christ. Si donc nous avons des grâces abondamment pour nous sauver*[5], *et pour devenir des saints parfaits*[6], comme dit saint Paul, *nous en sommes redevables à ce que Jésus-Christ a fait en ce jour, en s'incarnant pour l'amour de nous*[7]. Donnons-lui des marques de notre reconnaissance, par le saint usage que nous en ferons.

MF 113 **Sur saint François de Paule**

2 avril

MF 113,1,1 ***1er Point***

Saint François de Paule a eu une humilité tout extraordinaire, qui a été cause qu'il n'a jamais pris les ordres sacrés, s'en jugeant tout à fait indigne. Elle l'a aussi engagé à donner le nom de Minimes aux religieux de son Ordre, voulant qu'ils se regardassent comme au-dessous de tous, et n'ayant

---

MF 112,2,1 3. He 10,8; 10,9
MF 112,2,1 4. Mt 3,15
MF 112,2,1 5. Is 53,4
MF 112,2,2 6. Cf. Rm 6,6
MF 112,3,1 1. Jn 10,10
MF 112,3,1 2. Col 1,20
MF 112,3,1 3. Col 1,21; 1,22
MF 112,3,1 4. Col 1,12
MF 112,3,2 5. Ep 2,4-7
MF 112,3,2 6. Ep 1,4
MF 112,3,2 7. Ga 4,4

personne au-dessous d'eux. C'est ce qu'il a bien su pratiquer, car il servait lui-même ses Frères à table, et leur lavait les pieds, même aux novices. Mais, *comme Dieu relève ordinairement ceux qui s'abaissent*[1], Dieu l'honora du don des miracles et de prophétie, ce qui répandit sa réputation dans tout le monde.

MF 113,1,2 Vous avez le bonheur de travailler à l'instruction des pauvres, et d'être attachés à un emploi, lequel n'est estimé et honoré que de ceux qui ont l'esprit chrétien; remerciez Dieu de vous avoir mis dans un état si sanctifiant et procurant la sanctification des autres, et qui, cependant n'a rien d'éclatant devant les hommes, et donne même souvent des occasions d'abjection à ceux qui l'exercent.

MF 113,2,1 ***2e Point***

Ce saint avait un amour très tendre pour tous ses Frères, et les portait tellement à la pratique de cette vertu, qu'il voulut que la charité fût le caractère de son Ordre, et qu'on apprît surtout à ses religieux à faire toutes choses par charité. Qu'heureux sont ceux qui s'y appliquent, avec tout le soin possible! Outre l'obéissance, la vertu qui doit le plus paraître en communauté est la charité et l'union de coeur. Comme on n'y doit être que pour se porter à Dieu les uns les autres, on doit s'étudier particulièrement à être unis en Dieu, et à n'avoir qu'un même coeur et qu'un même esprit; et ce qui doit le plus y animer est que, comme dit saint Jean, *celui qui demeure en charité, demeure en Dieu et Dieu demeure en lui*[1].

MF 113,2,2 Ne faites-vous qu'un avec vos Frères? Leur parlez-vous et les traitez-vous avec charité? N'écoutez-vous point vos répugnances et vos antipathies? Pénétrez-vous de ce sentiment, que dans les communautés, on doit faire revivre les sentiments des premiers chrétiens, *qui n'étaient tous qu'un coeur et qu'une âme*[2].

MF 113,3,1 ***3e Point***

Ce saint a porté, pour ainsi parler, l'austérité de son Ordre jusqu'à l'excès. Il se retira dès l'âge de treize ans dans un désert, où il s'appliqua à jeûner, à veiller et à prier sans cesse, et y observa des abstinences presque incroyables, durant l'espace de six ans. Son ordinaire était de marcher nu-pieds, et de coucher par terre en tout temps, de ne manger qu'un peu de pain, et de boire un peu d'eau une fois le jour, après le soleil couché; et il a obligé ses religieux par voeux à ne manger jamais que des viandes de carême, excepté en cas de maladie. Il faut bien avoir de la haine pour son corps, de le traiter ainsi avec tant de rigueur.

MF 113,3,2 Nous plaindrons-nous de mener une vie pauvre, après que Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et que tant de grands saints ont pratiqué de si extrêmes austérités? Il faut que celles qu'on nous lit dans leurs vies, et qu'on voit pratiquer à ceux qu'ils ont laissés après eux, nous animent à les imiter, selon l'esprit de notre Institut.

MF 113,1,1 1. Lc 14,11
MF 113,2,1 1. 1 Jn 4,16
MF 113,2,2 2. Ac 4,32

MF 114 **Sur saint Léon**

11 avril; *nouveau calendrier,* 10 novembre

MF 114,1,1 ***1er Point***

La douceur et la sagesse de saint Léon ont été admirables, et lui ont attiré l'estime et la vénération des infidèles, même des plus barbares. Ces qualités de ce saint donnèrent occasion au pape et à l'empereur de l'employer pour pacifier un différend qui était entre deux généraux des armées de l'empire romain, ce qu'il fit heureusement. Étant pape, l'empereur le pria d'aller parler à Attila, roi des Goths, qui était devant Rome, prêt à l'assiéger, pour l'engager à se désister de son entreprise; ce que ce saint fit avec tant de sagesse, d'éloquence et d'efficace, que ce prince barbare fut obligé de se retirer et de laisser l'Italie en paix.

MF 114,1,2 Est-ce ainsi que, par votre douceur et votre sagesse, vous obligez ceux qui vous sont confiés de quitter le vice et le libertinage, et de se donner à la piété? Ces deux moyens, joints à la prière, ont souvent plus d'effet sur les âmes, que tout autre qu'on puisse s'imaginer.

MF 114,2,1 ***2e Point***

Son zèle pour l'affermissement de l'Église, et pour la destruction de ses ennemis, et des hérésies qui se sont élevées de son temps, éclata d'une manière surprenante, et eut tant de succès, qu'ayant assemblé plusieurs Conciles, et surtout le quatrième Concile général, il établit dans toute l'Église la foi du mystère de l'Incarnation. Quand on est dans un emploi apostolique, si on ne sait pas joindre le zèle à l'action, tout ce que l'on fait pour le prochain a peu d'effet.

MF 114,2,2 Comme vous êtes dans un emploi où vous devez donner vos soins pour vous opposer aux ennemis extérieurs et intérieurs, qui veulent empêcher le progrès de vos disciples dans la piété, et qui sont principalement leurs compagnons libertins et leurs mauvaises inclinations, il n'y a rien que vous ne deviez mettre en usage pour empêcher qu'ils ne se laissent corrompre par les uns et par les autres. Est-ce là à quoi vous vous appliquez particulièrement pour procurer le bien de leurs âmes? Pensez souvent que c'est de quoi Dieu vous a chargés.

MF 114,3,1 ***3e Point***

Ce saint défendit aux religieux de se mêler des affaires séculières. Soyez persuadés que c'est pour vous, plus que pour tous les autres, qu'il a fait cette défense. Premièrement, parce qu'à peine avez-vous du temps suffisamment pour vous employer aux exercices qui peuvent contribuer à votre propre sanctification, et pour remplir les devoirs de votre ministère, dans ce qui regarde l'instruction des enfants; et il serait honteux à vous d'employer à des affaires qui ne vous conviennent pas, un temps ou une partie du temps que Dieu vous oblige de lui consacrer tout entier. Secondement, parce que les affaires extérieures, dissipant beaucoup l'esprit, rendraient le vôtre incapable de s'occuper à des exercices qui demandent un esprit bien rempli de Dieu, parce qu'ils ne regardent que son service, et le soin et la conduite des âmes pour les diriger dans le chemin du Ciel.

MF 115 **Sur saint Anselme**
21 avril

MF 115,1,1 ***1er Point***

Saint Anselme, résolu de se donner à Dieu dès l'âge de quinze ans, demanda l'habit de religieux; mais l'abbé du monastère où il s'adressa, craignant que son père ne le trouvât pas bon, le lui refusa, ce qui rebuta si fort ce jeune homme qu'il prit l'esprit du monde et s'abandonna au libertinage. Ah! qu'il faut peu de chose pour faire changer la bonne volonté des enfants et des jeunes gens!

MF 115,1,2 Cet exemple doit apprendre à ceux qui sont jeunes, de ne se pas rebuter pour toutes les difficultés et les peines qu'ils rencontrent, lorsqu'ils veulent se consacrer à Dieu, dans le chemin de la vertu, après s'y être engagés, et fait connaître à ceux qui en sont chargés, qu'ils doivent se conduire si sagement à leur égard, qu'ils fassent en sorte que rien en eux ni dans leur conduite ne soit capable de les dégoûter du service de Dieu, ou de les éloigner tant soit peu de leurs devoirs.

Est-ce là un de vos premiers soins dans votre emploi? De là dépend beaucoup le progrès que vos disciples pourront faire dans la piété, et le fruit que vous pourriez recueillir vous-mêmes en les instruisant.

MF 115,2,1 ***2e Point***

Ce saint cependant étant plus âgé, quitta sa manière de vie, et, suivant une forte inspiration de Dieu, se fit religieux, et s'avança si fort en trois ans dans la pratique de la vertu et dans la mortification de ses passions, qu'il fut élu prieur et puis abbé de son monastère.

Comprenons par là, que Dieu n'abandonne point tout à fait ceux qui ont un bon coeur, et qu'il a soin, de temps en temps, de les prévenir de ses grâces; mais il est de conséquence qu'ils soient fidèles à y correspondre et à suivre ses inspirations lorsqu'il leur en donne, après cependant en avoir conféré, comme fit saint Anselme, avec leurs Supérieurs et suivi leurs avis; car, de cette fidélité dépend souvent le salut de plusieurs.

MF 115,2,2 Êtes-vous bien fidèles aux inspirations que Dieu vous donne? Consultez-vous vos Supérieurs avant que de les mettre en exécution, afin qu'ils voient si elles sont de Dieu, et qu'ils vous fassent prendre toutes les mesures nécessaires pour vous les rendre utiles?

MF 115,3,1 ***3e Point***

Ce saint, étant Supérieur, s'appliqua à conduire ses religieux avec tant de douceur et de charité, qu'il gagnait tous les coeurs; et il prit tant de soin d'un jeune religieux malade, qui avait de la peine à se soumettre à lui et à le reconnaître pour son Supérieur, qu'il le toucha par sa charité, et l'engagea à se ranger à son devoir. Voyant aussi qu'un abbé traitait rigoureusement quelques gentilshommes, il lui dit que quand on conduit les jeunes gens avec tant de rigueur, on ne profite point en les instruisant.

MF 115,3,2 Vous êtes chargés, par votre état, de l'instruction des enfants: profitez des paroles et de la sage conduite de ce saint, puisque tout votre soin doit être de leur procurer l'esprit du christianisme; il faut que vous regardiez l'obligation que vous avez de gagner leur coeur, comme un des principaux moyens de les engager à vivre chrétiennement. Faites souvent réflexion, que faute de vous servir de ce moyen, vous les éloigneriez de Dieu, au lieu de les porter à lui.

MF 116 **Sur saint Marc**
25 avril

MF 116,1,1 ***1er Point***

Saint Marc fut disciple de saint Pierre, et l'accompagna dans ses voyages et dans la prédication du saint Évangile. Il fut même si fidèle à saint Pierre, et fut si chéri de lui, que ce saint le joint avec lui dans les salutations qu'il fait dans sa première épître. Il l'appelle *son fils*[1], comme *l'ayant engendré en Jésus-Christ*[2], et l'ayant élevé dans la foi et dans les pratiques du christianisme.

MF 116,1,2 Que ce saint a été heureux d'avoir été instruit par un si habile maître, et qu'il a bien fait voir, par sa conduite, qu'il a beaucoup profité, ayant toujours été exact observateur de la doctrine de ce saint apôtre, qui n'était autre que celle de Jésus-Christ!

Vous pouvez avoir l'avantage d'être instruits par le même maître que saint Marc, si vous lisez souvent les épîtres de saint Pierre, et si vous avez la fidélité de mettre en pratique les saintes maximes qui y sont répandues, et qui sont si consolantes et si instructives.

MF 116,2,1 ***2e Point***

Saint Marc écrivit son Évangile, étant à Rome, en ayant été prié et pressé par ceux qui avaient été convertis par saint Pierre, parce qu'ils désiraient d'avoir par écrit ce que ce saint apôtre leur avait enseigné de vive voix. Saint Pierre l'ayant lu, l'approuva, et commanda qu'il fût lu dans les assemblées publiques qui se feraient dans l'Église: ce qui fit un très grand fruit.

MF 116,2,2 Comme vous devez enseigner tous les jours la doctrine des saints apôtres et de Jésus-Christ même, vous êtes obligés de la bien apprendre, afin de la posséder parfaitement, et de faire, par ce moyen, de vos élèves de véritables disciples de Jésus-Christ. Avez-vous soin de vous bien instruire des saintes maximes qui sont contenues dans l'Évangile de ce Saint et de les méditer souvent, afin que vous les puissiez inspirer à ceux dont vous êtes chargés? Votre premier soin à leur égard doit être de leur faire posséder tout à fait la doctrine des saints apôtres, de leur donner l'esprit de religion, et de leur faire pratiquer ce que Jésus-Christ nous a laissé dans le saint Évangile.

MF 116,3,1 ***3e Point***

Saint Marc, ayant été formé par saint Pierre dans le ministère apostolique, et ayant composé son Évangile sur ce qu'il avait appris de ce saint apôtre, fut envoyé par lui en Égypte pour le prêcher. Comme il joignit l'exemple à la parole, et sa conduite étant très édifiante, il y eut, en peu de temps, un grand nombre de personnes qui, animées par sa sainte vie, d'abord qu'ils le voyaient et qu'ils l'entendaient embrassaient la religion chrétienne. Il les conduisit même à une si grande perfection, qu'il leur fit pratiquer ce que faisaient les premiers chrétiens de Jérusalem, selon qu'il est rapporté dans les Actes des Apôtres, qui était de renoncer à leurs biens, *de mettre tout ce*

MF 116,1,1 1. 1 P 5,13
MF 116,1,1 2. 1 Co 4,15

qu'ils avaient en commun, pour être distribué à chacun selon son besoin[1], *de n'avoir qu'un coeur et qu'une âme*[2] *et de s'assembler tous les jours pour prier avec un même esprit, pour recevoir le corps de Jésus-Christ, et s'exciter à la pratique du bien*[3]; ce qui était un sujet d'admiration aux infidèles et aux païens mêmes.

MF 116,3,2 Ce doit être là le modèle de notre perfection. Voudrions-nous en avoir moins que les premiers fidèles, qui vivaient dans le monde avec beaucoup plus de dégagement et de perfection que plusieurs religieux, qui sont dans la retraite, et qui sont obligés par leur profession de renoncer au siècle.

MF 117 **Sur saint Pierre le martyr**

29 avril; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 117,1,1 ***1er Point***

On ne saurait trop admirer la foi de saint Pierre le martyr, puisqu'il l'a possédée parfaitement, même dès son enfance, et qu'il est mort pour la conserver.

Ce saint, étant né de parents manichéens, n'a jamais pu être engagé, ni par leurs promesses, ni par leurs menaces, à suivre leur fausse religion, ni la compagnie des petits enfants qui étaient hérétiques. Âgé seulement de sept ans, son oncle lui ayant demandé ce qu'il avait appris à l'école, il lui répondit qu'il avait appris ce qu'il devait croire de Dieu, et récita sur-le-champ la profession de foi des catholiques; sur quoi son oncle lui ayant répliqué qu'il ne devait pas croire cela: Je le croirai, dit-il, jusqu'à la mort, et rien ne m'empêchera de le croire.

MF 117,1,2 N'y a-t-il pas lieu d'être surpris de voir une si forte foi dans un enfant de sept ans? L'avez-vous telle que rien ne vous puisse empêcher de confesser, par vos actions, les vérités et les maximes de l'Évangile?

MF 117,2,1 ***2e Point***

La grande foi de ce saint l'engagea à se faire religieux de saint Dominique, parce que ce saint avait établi son Ordre pour donner à l'Église des prédicateurs qui s'opposassent aux hérétiques, lesquels, dans ce temps-là, troublaient fort l'Église, et il a eu l'avantage d'y prendre l'habit des mains mêmes de saint Dominique; il y fit paraître sa foi et sa confiance en Dieu, lorsque deux saintes du paradis l'ayant visité dans sa chambre, il fut accusé qu'il y avait laissé entrer des dames mondaines; ce qui fit que le prieur du couvent le fit mettre en prison. Ce saint souffrit cette calomnie, fondée sur un jugement faux et téméraire, sans se justifier et sans dire un seul mot. Mais Dieu, qui se rend le protecteur de ceux qui sont persécutés injustement, fit connaître son innocence aux religieux.

MF 117,2,2 Gardez-vous un tel silence, lorsqu'on vous reprend de quelques fautes que vous n'avez point commises? Ce que vous devez faire dans ces occasions, et ce que vous ne faites peut-être pas, c'est de ne rien dire pour vous justifier, et de mettre à profit cette humiliation.

MF 116,3,1 1. Ac 2,44; 2,45
MF 116,3,1 2. Ac 4,32
MF 116,3,1 3. Ac 2,42

MF 117,3,1 ***3e Point***

Ce saint fit éclater publiquement sa foi en prêchant contre les hérétiques, et fit à leur égard des conversions admirables, et en très grand nombre. Dieu donna à ses paroles animées de foi, une très grande bénédiction, et le concours du peuple à ses prédications était si grand, qu'il fallait, à cause de la foule, le porter à l'église dans une litière sur les épaules.

MF 117,3,2 Tant de conversions et de prédications, outre que le pape le fit inquisiteur de la foi, le firent tellement haïr des hérétiques, que quelques-uns qui l'épièrent l'ayant rencontré sur le chemin, lui donnèrent un coup d'épée sur la tête qui ne lui laissa que le loisir de réciter sa profession de foi, et d'écrire, avec son doigt mouillé dans son sang: je crois en Dieu; après quoi il mourut.

Avez-vous une foi aussi vive que ce saint, vous qui êtes obligés d'exceller dans l'esprit de foi, ayant à enseigner aux enfants les maximes du saint Évangile, et les mystères de notre religion? Dites souvent à Dieu avec les saints apôtres: *Seigneur, augmentez notre foi*[1]

MF 118 **Sur sainte Catherine de Sienne 30 avril; *nouveau calendrier,* 29 avril**

MF 118,1,1 ***1er Point***

Sainte Catherine eut une affection si particulière pour la pureté, qu'elle fit voeu de virginité dès l'âge de sept ans: c'est être bien prévenue de grâce, et faire, dès son enfance, des actes héroïques de vertu. Cette vertu crût si fort en elle avec l'âge, que ses parents lui ayant proposé un parti fort avantageux, elle le refusa, et n'en voulut plus jamais entendre parler, ce qui les irrita contre elle à un point, qu'ils lui firent faire tout ce qu'il y a de plus vil et de plus pénible dans le ménage. Elle en fut très contente, et souffrit tous les mauvais traitements qu'ils purent lui faire dans cette occasion, avec toute la patience possible, se contentant de dresser comme une espèce de petit oratoire dans son coeur, où elle se retirait pour se consoler avec Dieu.

MF 118,1,2 Si, parce que vous voulez faire le bien et tendre à la perfection, on vous faisait souffrir toutes sortes d'injures et de mépris, seriez-vous prêts à les endurer avec patience? C'est dans ces occasions où l'on voit si la vertu est solide.

MF 118,2,1 ***2e Point***

Cette sainte s'est servie des austérités pour lui aider à conserver le trésor de la pureté; elles ont été en elle si extraordinaires, qu'on peut dire qu'elle les a poussées jusqu'à l'excès. Elle a été trois ans sans parler à d'autre qu'à son confesseur; elle prenait tous les jours la discipline pendant une heure et demie; elle portait une chaîne de fer sur sa chair, elle ne dormait que sur des chaises, ne mangeait point de chair et ne buvait que de l'eau. Elle se fit une fois une si grande violence, qu'elle suça le pus qui sortait du chancre pourri d'une malade. Elle souffrit patiemment une calomnie que lui imposa une personne malade qu'elle servait; et Jésus-Christ lui ayant donné le choix de prendre une couronne d'or ou une couronne d'épines, elle choisit celle d'épines.

MF 117,3,2 1. Lc 17,5

Feriez-vous un pareil choix? Quand aurez-vous un amour des mortifications et des souffrances tel qu'a eu cette sainte?

MF 118,3,1 ***3e Point***

Dieu, en récompense de tant de souffrances et de mortifications, l'a favorisée de tant de consolations, qu'on peut dire d'elle, qu'ayant été participante des souffrances de Jésus-Christ, elle a mérité d'avoir quelque part, même dès ce monde, à sa vie glorieuse[1]. Lorsque ses parents la maltraitaient et la tenaient dans l'humiliation, elle avait le bonheur de converser intérieurement avec Dieu, et de se consoler avec lui. Dans le temps de son profond silence, Jésus-Christ la visitait souvent, et s'entretenait familièrement avec elle. Quand elle eut sucé le pus de cet ulcère dont nous avons parlé, Jésus-Christ lui donna à boire d'une douce liqueur qui tombait de la plaie de son côté, et depuis ce temps-là, elle fut presque toujours ravie hors d'elle-même.

C'est ainsi que Dieu rend, dès cette vie, le centuple de ce qu'on a fait pour lui. Oh! que cela vous doit bien animer à souffrir volontiers pour l'amour de Dieu!

MF 119 **Pour la fête de saint Jacques et de saint Philippe**
1er mai; *nouveau calendrier,* 3 mai

MF 119,1,1 ***1er Point***

Saint Jacques était si adonné à la prière, que saint Chrysostome dit de lui que son front était endurci comme un caillou, à cause qu'il l'avait toujours collé contre terre lorsqu'il priait. Cette grande application à l'oraison paraît bien dans l'épître qu'il a écrite à tous les fidèles, dans laquelle il fait connaître, dès le commencement, que *ce que nous devons demander à Dieu est la véritable sagesse et la piété,* et *combien est grande la libéralité de Dieu envers nous, la foi avec laquelle nous devons prier, et les principales raisons pour lesquelles nous ne recevons pas ce que nous demandons à Dieu*[1].

MF 119,1,2 Apprenez de ce saint apôtre, et par son exemple et par ses paroles, l'affection que vous devez avoir pour la prière, le grand fruit qu'elle produit en vous, et l'assiduité que vous devez avoir à ce saint exercice.

MF 119,2,1 ***2e Point***

Ce saint ayant été choisi pour le premier évêque de Jérusalem, y travailla beaucoup à l'établissement de l'Église, et contribua, par ses instructions et par sa sainte vie, à la conversion d'un très grand nombre de juifs et de païens. Ce fut ce qui causa sa mort, les Juifs l'ayant jeté du haut du Temple en bas.

MF 119,2,2 Qu'on est heureux quand on a ainsi l'avantage de souffrir et de mourir, comme a fait ce saint, pour avoir travaillé à gagner des âmes à Dieu! C'est ce que vous devez attendre, pour votre récompense, des soins et des travaux de votre ministère. Étudiez bien aussi les admirables instructions que ce saint a répandues dans son épître qui vous servira beaucoup pour vous sanctifier, et pour former dans l'esprit du christianisme ceux dont vous êtes

MF 118,3,1 1. Cf. Ph 3,10
MF 119,1,1 1. Jc 1,5-8

chargés; car il n'est pas possible qu'elles ne rendent saints ceux qui les mettront en pratique.

MF 119,3,1 ***3e Point***

Saint Philippe ayant été appelé par Jésus-Christ à l'apostolat, a eu aussitôt après un si grand zèle pour attirer les âmes à Dieu, qu'il mena Nathanaël à Jésus-Christ pour le lui faire connaître, afin, par son moyen, de l'engager à prendre le véritable chemin du salut[1]. Il semble aussi que Jésus-Christ ait donné cette grâce particulière à ce saint d'avoir de la tendresse et de l'attrait pour procurer la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ s'adressa à lui, quand il pensa à nourrir cette grande multitude de peuple qui le suivait[2]; et que plusieurs Gentils qui étaient venus à Jérusalem, désirant ardemment voir Jésus, prièrent ce saint de le leur montrer[3].

MF 119,3,2 Vous avez, dans votre emploi, un besoin particulier de zèle pour le salut des âmes; demandez-le instamment à Dieu par l'intercession de saint Philippe, qui vous aidera beaucoup à l'obtenir.

MF 120 **Sur saint Athanase**

2 mai

MF 120,1,1 ***1er Point***

Saint Athanase a été un des principaux défenseurs de l'Église contre Arius et ceux de la secte, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, et a été toujours opposé à eux, et les a confondus partout par la sainteté de sa vie, par la sagesse de sa conduite et par ses excellents écrits. Il assista même avant que d'être évêque, au premier Concile de Nicée, où il fit paraître sa profonde science, et où il combattit si fortement Arius, qu'il le convainquit, aussi bien que tous les assistants, que sa doctrine était fausse et hérétique. Il s'est toujours ainsi opposé à tous les sectateurs de cet hérétique, pendant tout le temps de son épiscopat.

MF 120,1,2 Si vous n'avez pas assez de science pour défendre l'Église contre les hérétiques, vous êtes obligés, par votre ministère, d'en avoir suffisamment pour enseigner aux enfants qui sont sous votre conduite, la bonne et saine doctrine de l'Église. L'un de vos principaux soins est-il donc de vous en instruire et de la bien posséder? Dieu vous fera rendre compte de cette obligation, dont le manquement vous rendrait indignes de votre état.

MF 120,2,1 ***2e Point***

Les ariens, ayant toujours regardé saint Athanase comme leur ennemi, se sont toujours aussi opposés à lui. Premièrement, à son élection, ayant fait tout leur possible pour l'empêcher, parce qu'ils ne pouvaient souffrir que celui qui s'était si fort déclaré contre leur chef, fût en état d'empêcher le progrès de leur hérésie: ce qu'il pouvait faire bien aisément, revêtu de l'autorité d'évêque, et surtout de patriarche d'Alexandrie. Il est impossible de travailler à détruire une mauvaise doctrine, qu'on n'ait pour ennemis ceux qui la soutiennent.

MF 120,2,2 S'il n'y a pas d'hérétiques qui s'opposent à vous, parce qu'il n'y en a peut-être aucun dans les endroits où vous instruisez, assurez-vous cepen-

MF 119,3,1 1. Jn 1,43-50
MF 119,3,1 2. Jn 6,5
MF 119,3,1 3. Jn 12,20-22

dant que, tant que vous aurez une solide piété et de l'éloignement pour le monde, les libertins et les gens du monde se déclareront contre vous. Mais, comme saint Athanase a toujours eu Dieu pour protecteur, ne doutez pas qu'il ne prenne votre parti, et qu'il ne soit votre défenseur.

MF 120,3,1 ***3e Point***

C'est une chose surprenante jusqu'où les ennemis de saint Athanase ont poussé leur rage contre lui. Il n'y a point de calomnies, d'injures, d'impostures, de persécutions, de maux et de tribulations que les ariens n'aient tâché d'employer pour le perdre. Ils l'ont accusé de toutes sortes de crimes, de meurtres, de violences et d'injustices, dont il fut cependant tout à fait justifié publiquement, en présence de ceux qui l'avaient accusé, qui furent confus de toutes leurs impostures.

MF 120,3,2 Attendez-vous à souffrir des injures, des outrages et des calomnies pour tout le bien que vous aurez tâché de faire au prochain [1]. C'est la principale récompense que Dieu promet en ce monde, et souvent la seule qu'on reçoit des pauvres, pour tout le bien qu'on leur fait. Disposez votre coeur, afin que vous les receviez avec affection.

MF 121 **Pour la fête de l'invention de la sainte croix**
3 mai; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 121,1,1 ***1er Point***

Sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, a eu un si grand zèle pour la religion, et un si profond respect pour la croix où Jésus-Christ a été attaché, qu'elle alla à Jérusalem pour tâcher de recouvrer ce sacré bois. La grande foi de cette sainte fit qu'elle ne se rebuta point des difficultés qui se rencontrèrent dans l'exécution de son dessein; et elle se donna tant de peine, qu'enfin elle la trouva et fit en sorte qu'elle fût ensuite exposée à la vénération des fidèles.

MF 121,1,2 Il ne suffit pas d'adorer la croix, dit un Père de l'Église; mais il faut la porter. Nous n'avons pas besoin de la chercher bien loin. La croix, dit l'auteur de l'Imitation, nous est toujours préparée, en quelque endroit que nous nous mettions, de quelque côté que nous regardions, soit en haut, soit en bas, soit au-dehors, soit au-dedans. De tous côtés, dit le même auteur, vous trouverez la croix. Disposez-vous donc aujourd'hui à aimer cette croix, puisque vous l'avez toute trouvée.

MF 121,2,1 ***2e Point***

On trouva les croix des deux larrons avec la croix de Jésus-Christ; mais on reconnut celle de Jésus-Christ par le moyen de plusieurs miracles qui se firent en la touchant, particulièrement par la résurrection d'un mort, qui, selon le témoignage de saint Paulin, n'avait eu aucun mouvement de vie, lorsqu'on lui fit toucher les deux autres croix.

MF 121,2,2 Il y a en ce monde des croix de larrons et des croix de Jésus. Celle des larrons sont celles qui n'ont aucune grâce qui leur soit attachée, et qui ne donnent aucun mouvement de vie à ceux qui les souffrent, parce qu'ils ne les portent qu'avec de mauvaises dispositions. Celles de Jésus-Christ sont celles qui opèrent souvent des miracles, et procurent de bons sentiments d'abnégation et des pratiques de quelques autres vertus; qui même quel-

MF 120,3,2 1. Cf. 2 Tm 3,12

quefois ressuscitent des morts, en donnant de l'éloignement et de l'horreur pour le péché.
Est-ce la croix de Jésus-Christ que vous portez? En quoi le reconnaissez-vous? Les peines que vous avez vous font-elles pratiquer beaucoup de vertus? Prenez-y garde: si elles vous rebutent et vous font murmurer, ce sont des croix de larrons.

MF 121,3,1 ***3e Point***

Sainte Hélène, ayant trouvé et reconnu la croix de Jésus, la distribua en beaucoup d'églises, afin que par tout le monde elle fut reconnue et honorée de tous les fidèles; ce qui fit que l'empereur Constantin défendit, par un édit, qu'on se servit dorénavant du supplice de la croix pour n'y faire mourir aucun criminel; et cela a toujours été observé depuis dans les pays chrétiens. C'est parce que la croix a été ainsi trouvée, et mise en honneur dans l'Église, qu'on a institué la fête qu'on célèbre aujourd'hui.

MF 121,3,2 Rendez-vous honneur à la croix, lorsque vous avez l'avantage d'en porter quelqu'une? Remerciez-vous Dieu de l'honneur qu'il vous fait? Témoignez-vous, dans ces occasions, *que vous ne vous glorifiez qu'en la croix de Jésus-Christ*[1]*?* La croix ne vous sert-elle pas plutôt de supplice que d'une marque d'honneur, parce que vous ne la regardez que comme une chose qui vous tourmente et qui vous crucifie, au lieu de la recevoir avec affection et avec respect, comme un don de Dieu et un honneur qu'il vous fait? C'est ainsi que vous devez embrasser la croix, si vous voulez souffrir en chrétien.

MF 122 **Méditation sur sainte Monique**
4 mai; *nouveau calendrier,* 27 août

MF 122,1,1 ***1er Point***

Sainte Monique, étant jeune, avait une affection particulière pour la prière, et son plus grand plaisir était d'y vaquer jour et nuit, et de fuir la compagnie de celles qui la divertissaient de Dieu. Ayant appris aussi de sa mère quelques oraisons, elle ne se pouvait lasser de les réciter. Qu'on est heureux, quand on a eu l'avantage d'être élevé dans la piété dès sa jeunesse! On a alors une grande facilité de la conserver pendant toute sa vie. C'est ce qu'a eu sainte Monique, et c'est ce qui a beaucoup contribué à la conversion de son mari et de son fils.

MF 122,1,2 Mettez-vous ainsi votre soin à élever chrétiennement les enfants qui vous sont commis? Et vous appliquez-vous, sur toutes choses, à leur inspirer de la modestie dans la prière, et de l'amour pour ce saint exercice? Vous devez vous-mêmes beaucoup prier pour eux, afin de pouvoir obtenir de Dieu qu'il leur donne le don de piété, que personne, hors lui, ne peut leur donner.

MF 122,2,1 ***2e Point***

Sainte Monique a eu un mari d'une humeur très fâcheuse et difficile, et comme ses voisines s'étonnaient comment elle pouvait vivre avec lui, elle leur répondit qu'elles ne devaient pas s'en étonner, parce que, dès le moment qu'elle l'avait pris pour mari, elle s'était assujetti à lui, et l'avait respecté autant qu'il lui était possible. Cependant elle fit tant par ses

MF 121,3,2 1. Ga 6,14

prières et par ses larmes, qu'elle le convertit, le fit catholique, et changea son humeur.

MF 122,2,2 Cette sainte nous apprend que, quand on a à vivre ou à traiter avec quelque personne d'une humeur peu accommodante, il faut faire deux choses: premièrement, s'armer de patience et se rendre docile; secondement, demander beaucoup à Dieu, dans la prière, qu'il lui donne un esprit plus docile, et à vous la grâce de le supporter. Est-ce ainsi que vous en usez, quand vous vous trouvez dans de semblables occasions?

MF 122,3,1 ***3e Point***

Sainte Monique ayant eu pour fils saint Augustin, qui, dans sa jeunesse, s'était abandonné au libertinage, et était même tombé dans l'hérésie des manichéens, il n'y a rien qu'elle n'ait fait pour l'en retirer, et *pour l'engendrer à Jésus-Christ*[1]. Et comme il le dit lui-même, cette sainte mère a eu beaucoup plus de peine à l'engendrer selon l'esprit, qu'elle n'en avait eu à le mettre au monde selon la chair, ne cessant de prier et de pleurer pour sa conversion. Elle traversa même les mers et fit de grands voyages, pour empêcher qu'il ne se perdît tout à fait. Mais enfin, après tant de peines, elle eut le bonheur de le voir entièrement changer de vie.

MF 122,3,2 Est-ce ainsi que vous donnez tous vos soins pour gagner à Dieu ceux qui vous sont confiés, lorsque vous les voyez portés au libertinage? N'y a-t-il rien que vous ne fassiez à leur égard, pour faire en sorte de détruire en eux les vices auxquels ils sont enclins? Recourez-vous vous-mêmes à Dieu, pour leur procurer un changement de conduite? Comme vous êtes chargés de leurs âmes, vous devez tout employer pour les mettre dans le chemin du Ciel.

MF 123 **Sur la conversion de saint Augustin**
5 mai; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 123,1,1 ***1er Point***

Dieu, tout bon et miséricordieux, a longtemps sollicité saint Augustin, et par beaucoup de différentes manières à se convertir, et à changer tout à fait de conduite: et ce saint qui depuis longtemps, vivait dans de grands dérèglements, quoiqu'il ne résistât pas toujours à la grâce, cependant il n'acquiesçait pas à ses mouvements et hésitait toujours à les mettre en exécution. Tantôt il voulait, et puis il ne voulait plus. Il a demeuré un long espace de temps dans de telles agitations d'esprit; il était lui-même surpris de se voir si peu déterminé. D'un côté, ses dérèglements, et, d'un autre côté, les pressantes sollicitations de la grâce lui faisaient répandre des larmes en abondance; et l'effet qu'elles produisaient était de le rendre inquiet et irrésolu; parce que, dit-il lui-même, des vanités et des bagatelles le retenaient, et l'empêchaient de se donner tout à fait à Dieu.

MF 123,1,2 La grâce ne vous presse-t-elle pas de vivre selon la perfection de votre état? N'avez-vous pas, de temps en temps, de fortes inspirations de vous faire violence pour pratiquer quelque acte considérable de vertu? N'avez-vous pas de la peine à y être fidèles? Ne résistez-vous pas même quelquefois à la grâce?

MF 122,3,1 1. 1 Co 4,15

MF 123,2,1 ***2e Point***

Enfin le temps vint où Dieu, ayant préparé insensiblement le coeur de saint Augustin, il lui fit entendre une voix qui lui disait intelligiblement: Prenez et lisez; et ayant ouvert un livre des épîtres de saint Paul, la lecture d'un seul passage le toucha et le convertit. Il se répandit alors, dit-il, dans son coeur, comme une lumière qui le mit dans un plein repos, et dissipa toutes les ténèbres de ses doutes; et dès lors il renonça pour jamais à toutes les espérances du siècle, et trouva tout d'un coup des douceurs et des plaisirs inconcevables à renoncer aux plaisirs mêmes des mondains, et à tous leurs vains amusements.

MF 123,2,2 Vous êtes-vous bien convertis à Dieu, et avez-vous tout à fait renoncé au monde? Combien souvent Dieu vous a-t-il fait entendre une voix intérieure assez forte pour vous faire impression, et cependant vous ne l'avez pas écoutée! Oh! combien y a-t-il de personnes consacrées à Dieu, qui ne se sont pas données entièrement à lui, et qui vivent dans la mollesse et dans la négligence! Dites au moins, avec David: *C'est aujourd'hui que je veux commencer à être tout à Dieu*[1].

MF 123,3,1 ***3e Point***

Saint Augustin a eu une si grande fidélité à la grâce depuis le moment de sa conversion, que dès lors il s'est étudié à ne suivre en rien les mouvements de la nature. Il s'est appliqué d'abord à renoncer aux plaisirs des sens, qui sont les portes par où le péché entre dans notre âme, et qui la souillent facilement, pour peu de communication qu'ils aient avec elle. C'est pourquoi ce saint prit à tâche de ne leur accorder que l'usage nécessaire pour les besoins du corps. Il mit ensuite tous ses soins à laisser toutes les recherches de pure curiosité, et qui ne vont qu'à contenter l'esprit. Il se dégagea de tout ce qui est humain et naturel, et reconnut, par ce moyen, que le bonheur de l'homme ne consiste que dans la véritable joie qui ne se trouve qu'en Dieu.

MF 123,3,2 Avez-vous pris les mêmes voies dont saint Augustin s'est servi pour aller à Dieu, et pour se mettre en état de ne s'attacher qu'à lui seul? Assurez-vous que vous n'acquerrez la solide piété que par les mêmes moyens.

MF 124 **Pour la fête du martyre de saint Jean l'évangéliste**
6 mai; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 124,1,1 ***1er Point***

La mère de saint Jacques et de saint Jean ayant demandé à Jésus-Christ qu'il *fit asseoir ses deux enfants dans son royaume, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche,* Jésus-Christ leur demanda s'ils pouvaient boire le *calice qu'il boirait lui-même, et leur dit ensuite qu'ils le boiraient*[1], pour marquer qu'ils souffriraient, l'un et l'autre, pour la confession de son nom, des tourments violents et difficiles à supporter. C'est ce qui est arrivé à saint Jean, en plusieurs occasions, quoiqu'il ne soit pas mort par la violence des tourments qu'il a soufferts. Ce sont ces souffrances que l'Église honore aujourd'hui, et dont elle fait une fête assez considérable.

MF 123,2,2 1. Ps 76,1 (Vulgate).
MF 124,1,1 1. Mt 20,21; 20,22

MF 124,1,2 Regardez saint Jean comme ayant été apôtre par ses souffrances, aussi bien que par ses paroles et par la prédication du saint Évangile, et remerciez Dieu de lui avoir fait part de son calice, comme à son disciple bien-aimé, et le traitant en cela comme son véritable ami.

MF 124,2,1 ***2e Point***

Ce que saint Jean a souffert pour faire honneur à Jésus-Christ et à sa religion, est que, peu après la descente du Saint-Esprit, *il fut mis en prison avec saint Pierre*[1]; et qu'après en être sorti, *il fut condamné par les Juifs à être cruellement fouetté*[2]. Et comme il prêchait dans la suite des temps l'Évangile à Éphèse, il fut conduit à Rome, par ordre de l'empereur Domitien, qui le condamna à être cruellement fouetté, selon la coutume des Romains, avant que de faire mourir les criminels, et ensuite à être jeté dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit, dit Tertullien, plus sain et plus fort qu'il n'y était entré.

MF 124,2,2 Voilà quelles ont été les souffrances de saint Jean dont l'Église honore la mémoire, mais particulièrement celles qu'il a endurées à Rome, et le grand miracle qui y est arrivé.

Les solennités des martyrs, dit saint Cyprien, sont des exhortations au martyre. Quand nous célébrons le martyre de saint Jean, ce doit être pour nous animer à souffrir, à son exemple, avec affection et pour l'amour de Dieu.

MF 124,3,1 ***3e Point***

Lorsque saint Jean souffrit ce martyre, Dieu le conserva par miracle, parce qu'il voulait le purifier par le feu, pour le mettre en état, par ce moyen, de recevoir ses lumières abondantes, telles qu'il en avait besoin pour écrire sa prophétie qui est son Apocalypse; *ce qu'il fit dans l'île de Pathmos*[1], où il fut exilé par le même empereur.

MF 124,3,2 Ne vous étonnez pas si Dieu vous envoie souvent des occasions de souffrir; plus il vous en procure, plus il témoigne qu'il vous aime[2], et plus devez-vous être contents; parce que c'est par les souffrances qu'il vous purifie, pour être ensuite plus agréables à ses yeux; et ce sont elles qui vous mettent en état de vous garantir aisément du péché, et de recevoir les grâces de Dieu avec abondance. Faites en sorte de tirer ce fruit des peines que vous endurez.

MF 125 **Méditation sur l'apparition de saint Michel**
8 mai; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 125,1,1 ***1er Point***

L'Église célèbre aujourd'hui la mémoire de l'apparition de saint Michel sur une montagne d'Italie, pour faire connaître que ce lieu était sous sa protection, et que Dieu voulait qu'il lui fût consacré en l'honneur de saint Michel et des saints anges. Ce qui fit que l'évêque y alla en procession avec tout son clergé et tout le peuple, et y consacra une église sous le nom et sous l'invocation de saint Michel.

MF 124,2,1 1. Ac 4,3
MF 124,2,1 2. Ac 5,40
MF 124,3,1 1. Ap 1,9
MF 124,3,2 2. Cf. Pr 3,12

Ce saint a plusieurs fois ainsi apparu d'une manière éclatante, pour témoigner qu'il se rendait protecteur et des lieux et des hommes qu'il honorait de sa présence.

MF 125,1,2 On ne peut mieux faire que de se confier en ce saint, pour ce qui regarde l'affaire du salut; car il aidera beaucoup à le faire, *ayant une fois, par l'ordre de Dieu et par zèle pour sa gloire, vaincu et précipité dans les enfers Lucifer et ses adhérents*[1]. Il est encore toujours prêt de s'opposer à lui, et d'aider les hommes à le combattre et à surmonter les tentations qu'il leur suscite.

Recourez donc à ce saint archange, pour le prier de vous secourir dans les combats que vous aurez à soutenir dans votre état, et pour vous conduire droit à Dieu et avec sureté, dans le chemin qui vous est marqué par vos Règles. Soyez-y bien fidèles, et ce saint vous protégera.

MF 125,2,1 ***2e Point***

Ce sont des espèces d'apparitions de saint Michel, que les inspirations qui vous viennent de renoncer au monde et de vous donner tout à fait à Dieu, puisqu'elles vous portent à vous mettre au-dessus de toutes les choses créées, pour ne vous attacher qu'à Dieu seul. Car le nom de saint Michel nous marquant *que rien n'est semblable à Dieu,* lui a été donné pour signifier que ce saint archange a été destiné de Dieu pour défendre sa gloire, et soutenir son excellence infinie au-dessus de toutes les créatures.

MF 125,2,2 Nous devons croire que toutes les inspirations qui nous viennent de nous consacrer à Dieu, avec un dégagement entier de toutes les créatures, nous sont données de Dieu par le ministère de saint Michel, dont le soin, à l'égard des hommes, est de les détacher de toutes choses, et de les engager à se donner tout à Dieu. Lors donc qu'il vous vient dans l'esprit des pensées du monde, et des dégoûts de votre état et des exercices spirituels, implorez le secours de saint Michel, pour vous aider à concevoir que le Dieu que nous servons est au-dessus de tout, et que rien, hors lui, ne mérite notre affection. Prions aussi ce saint de nous inspirer de l'horreur pour le monde, qui voudrait prendre la place de Dieu dans notre coeur; et d'éloigner de notre esprit toutes les idées du monde, par ces paroles foudroyantes qu'il prononça dans le combat qu'il livra à Lucifer: *Qui est semblable à Dieu?*

MF 125,3,1 ***3e Point***

Le premier effet que doivent produire en nous les inspirations que Dieu nous donne par le ministère de saint Michel, est d'avoir un détachement entier de toutes les choses de la terre, qui provient d'un mépris que nous en avons, par la pénétration intime de leur vanité, et du peu de solidité et de durée du plaisir qui se trouve en elles, parce qu'elles ne sont rien, et que Dieu est tout.

Un autre effet qu'elles doivent aussi produire en notre âme, et qui suit du précédent, est un goût intérieur de Dieu, qui fasse que vous ne cherchiez que Dieu, et que vous vous donniez tout entiers à lui; parce qu'il est le seul être qui soit digne d'être adoré et aimé; et que s'il y a quelque chose d'aimable dans les créatures, il ne l'est que par rapport à Dieu, et comme étant un écoulement de Dieu même et de ses perfections.

Entrez donc aujourd'hui dans cette disposition de ne vouloir que Dieu, et

MF 125,1,2 1. Ap 12,7-9

d'être tout à fait à lui; parce que notre coeur, dit saint Augustin, ne peut pas être en repos qu'il ne se repose en Dieu.

MF 125,3,2 N'avez-vous attache à rien que vous puissiez dire qui vous fasse peine à quitter? N'estimez-vous pas une créature plus qu'une autre? Quand on vous ôte quelque chose de plus apparent, et qu'on vous en donne une moindre, en êtes-vous contents? Ce sera par ces pratiques qu'on jugera si vous n'avez attache à rien, et si vous avez du mépris de toutes les créatures. Avez-vous du goût pour l'oraison et pour les exercices intérieurs, parce qu'ils portent à Dieu? Vous occupez-vous volontiers à penser à Dieu et à parler de Dieu? N'y a-t-il que ce qui regarde Dieu qui vous touche et qui vous soit sensible? Un péché, par exemple, quelque petit qu'il paraisse, vous fait-il beaucoup plus de peine que tout ce que vous pourriez souffrir? Préférez-vous, dans votre emploi, le soin d'inspirer de la piété aux enfants, à tout autre, quel qu'il puisse être? C'est à ces marques qu'on connaîtra si vous ne cherchez que Dieu, et si vous le cherchez véritablement.

MF 126 **Méditation sur saint Grégoire de Nazianze**

10 mai; *nouveau calendrier,* 2 janvier

MF 126,1,1 ***1er Point***

Saint Grégoire, étudiant à Athènes, s'appliquait plus à la perfection de son âme qu'aux belles-lettres; il avait tant de soin d'éviter le péché, qu'il avait une attention particulière à s'éloigner des mauvaises compagnies, surtout des personnes de différent sexe, persuadé que c'est une des occasions qui contribue le plus à nous rendre pécheurs. Il se plut fort dès lors à fréquenter saint Basile, avec lequel il se lia si étroitement, que ce saint s'étant retiré dans la solitude en un hermitage du Pont, il alla l'y trouver, et mena avec lui une vie angélique.

MF 126,1,2 Qu'on est heureux, lorsqu'on est éloigné des occasions d'offenser Dieu! C'est l'avantage que l'on possède: on doit souvent, et même tous les jours, remercier Dieu de cette grâce, puisqu'elle est un des principaux moyens de se sauver. Les mauvaises compagnies étant si dangereuses, particulièrement dans la jeunesse, il n'y a rien sur quoi on doive veiller avec plus d'attention, qu'à empêcher ceux qu'on instruit d'en fréquenter quelqu'une; et il n'y a rien qu'on doive plus leur recommander, que de se lier avec leurs compagnons les plus sages, les plus pieux et les plus retenus.

MF 126,2,1 ***2e Point***

Ce saint ayant été chargé de la conduite de l'Église de Constantinople, y souffrit beaucoup de la part des ariens qui le persécutèrent outrageusement et en différentes manières, le faisant passer pour un idolâtre qui voulait introduire plusieurs dieux: ce qui fit que le peuple le voulut lapider, et qu'on le mena devant des juges animés contre lui pour le condamner. Il demeura cependant toujours ferme et inébranlable défenseur de la foi, et prêcha avec tant de zèle et tant de succès, qu'en trois ans qu'il demeura dans cette ville, il convertit un nombre très considérable d'hérétiques et la laissa, quand il en sortit, non seulement purgée de l'arianisme et de toutes les erreurs dont elle était infectée lorsqu'il y entra, mais aussi de beaucoup de vices qui y régnaient auparavant, comme ce saint le témoigne lui-même.

MF 126,2,2 C'est là le fruit ordinaire des persécutions que souffrent ceux qui travaillent pour le salut des âmes. Plus sont-ils accablés de peines dans leurs travaux apostoliques, plus Dieu fait-il de conversions par leur ministère, et plus

efficacement opèrent-ils le salut des âmes.
Ne vous étonnez donc pas s'il vous arrive des peines et des contradictions dans l'exercice de votre emploi; plus vous y souffrez, plus vous devez vous animer à vous en bien acquitter, persuadés que ce sera alors que Dieu versera sur votre travail ses bénédictions avec abondance.

MF 126,3,1 ***3e Point***

Ce saint quitta son évêché peu de temps après y être entré, pour apaiser les troubles causés par les ariens au sujet de son élection, et se retira tout à fait du commerce du monde, s'appliquant beaucoup à l'oraison qui faisait sa principale occupation, vivant austèrement et se mortifiant continuellement surtout de la langue, parce qu'il reconnaissait que c'est une mortification des plus nécessaires. Il dit lui-même, par humilité, que sa langue était si facile à s'échapper, qu'il avait bien de la peine à la retenir, et que, pour ce sujet, il avait grand soin de veiller sur elle. Il s'imposa même une fois une pénitence qui fut de ne point parler pendant quarante jours, parce qu'il croyait avoir trop parlé.

MF 126,3,2 L'occupation que vous avez pendant le jour ne vous empêche pas de vivre dans la retraite; aimez-la et gardez-la volontiers, à l'exemple de ce saint, qui s'y est sanctifié: elle vous aidera beaucoup à acquérir la perfection de votre état, et à procurer de la piété à vos disciples. Mais si vous ne la goûtez pas, et si vous vous appliquez peu à l'oraison, vous n'aurez pas cette onction nécessaire pour leur inspirer l'esprit du christianisme.
Retenez aussi votre langue: cette retenue vous donnera de la facilité à avoir du recueillement et à conserver la présence de Dieu; elle sera pour vous un excellent moyen pour vous maintenir dans le silence, dans l'ordre, dans l'exacte pratique de vos exercices spirituels, dans la fidèle observance de vos Règles, dans la modération, dans le calme et dans la paix. Ces grands biens vous doivent engager à ne pas donner de liberté à votre langue.

MF 127 **Méditation sur saint Pierre Célestin**
19 mai; *nouveau calendrier,* 21 mai

MF 127,1,1 ***1er Point***

Saint Pierre Célestin a été, dès sa jeunesse, attiré à la solitude; il se retira en une haute montagne, où il vécut trois ans entiers, macérant son corps pour se mettre en état de résister aux tentations qui le tourmentaient, et ses macérations allaient même jusqu'à un tel excès, qu'un caillou lui servait de chevet lorsqu'il dormait. Le silence était son élément, la discipline, tous les jours, était sa récréation et sa ceinture était une chaîne de fer. Il s'appliquait si assidûment à l'oraison, qu'il en faisait son principal exercice.

MF 127,1,2 Ainsi, si la retraite, la mortification et l'oraison ont été les moyens dont ce saint s'est servi pour se sanctifier, vous avez la facilité de vous en servir aussi pour aller à Dieu, puisque vous avez dans votre Institut des pratiques assez ordinaires de ces exercices. Soyez-y fidèles, et assurez-vous que vous ne ferez du bien pour les âmes, qu'à proportion que vous aurez de l'amour pour ces trois choses, et que vous vous y exercerez.

MF 127,2,1 ***2e Point***

La sainteté éminente de ce grand serviteur de Dieu fit que les cardinaux le choisirent, en son absence, pour gouverner l'Église. Ce saint s'enfuit dès qu'il en reçut la nouvelle; mais il fut contraint d'accepter cette dignité avec laquelle il conserva une humilité religieuse, n'ayant qu'un âne pour lui

servir de monture. Lorsqu'il fut couronné pape, il ne relâcha rien de ses austérités; il conserva même l'esprit de retraite dans son élévation. C'est ainsi qu'il faut être au milieu du monde, lorsqu'on veut s'y sauver et s'y conserver dans la piété.

MF 127,2,2 Vous êtes obligés, dans votre emploi, d'avoir quelque communication avec le monde; prenez garde de n'en point prendre l'esprit, et d'y avoir de la retenue et un certain air de modestie qui vous aident à ne vous y pas corrompre, à édifier le prochain, et à inspirer la piété à ceux dont l'éducation vous a été confiée.

MF 127,3,1 ***3e Point***

Ce saint, n'ayant accepté la papauté que malgré lui, et s'y trouvant comme hors de son centre, ne pensait qu'à son désert et y soupirait continuellement après la retraite; il ne sentait que du dégoût pour le faste de la cour romaine: et l'obligation qu'il avait, en qualité de souverain pontife, de s'appliquer continuellement à des affaires extérieures, le mettait dans une situation tout à fait contraire à l'inclination qu'il a eue, dès son enfance, pour la solitude. Ce qui fit qu'il demanda aux cardinaux permission de se retirer, et se démit de la dignité de Souverain Pontife.

MF 127,3,2 Quoique ce soit par l'ordre de Dieu que vous exerciez les fonctions extérieures de votre emploi, et que vous y trouviez des moyens de vous y sanctifier, elles ne vous doivent pas cependant faire perdre l'esprit et l'amour de la retraite. Occupez-vous-y donc de telle manière que, dès que vous n'y serez plus nécessaires, vous recouriez, comme à votre asile, au lieu de votre demeure, et que vous ne trouviez votre consolation que dans l'assiduité et l'application à vos exercices spirituels.

MF 128 **Méditation sur saint Bernardin**
20 mai

MF 128,1,1 ***1er Point***

Saint Bernardin avait une si grande sagesse et modestie dès sa tendre jeunesse, que ses compagnons d'école qui étaient les plus libertins, étaient sages et retenus en sa présence, et n'osaient parler tant soi peu de choses messéantes; ils se disaient l'un à l'autre lorsqu'ils le voyaient de loin: ne parlons plus de ceci, voici Bernardin qui vient.

MF 128,1,2 Êtes-vous ainsi retenus et modestes, non seulement devant vos Frères, mais aussi devant vos disciples, et leur donnez-vous un tel exemple de sagesse? Et celle qu'ils remarquent en vous, leur fait-elle une telle impression, qu'elle seule soit capable de les rendre sages? C'est là le bon effet que doit produire, dans ceux qui sont sous votre conduite, la qualité de maîtres que vous avez à leur égard. Il n'y a personne à qui vous ne puissiez et ne deviez tâcher d'être utiles, par l'exemple de vos vertus; ç'a été la première manière dont saint Bernardin a exercé son zèle; c'est aussi celle selon laquelle vous êtes obligés de prêcher à tout le monde, et la principale fonction apostolique que vous devez exercer.

MF 128,2,1 ***2e Point***

Ce saint, ayant dessein de se faire religieux et ne sachant dans quelle religion entrer, il crut ne pouvoir prendre de meilleur moyen pour le connaître que de recourir à la prière, ce qu'il fit. Il pria Dieu très fervemment devant un crucifix, pour lui demander qu'il lui fît la grâce de lui apprendre quelle était sa vocation. Et aussitôt il entendit une voix qui lui dit: Vous me voyez

tout nu en cette croix; si vous m'aimez et me cherchez, vous me trouverez ici; mais tâchez de vous dépouiller et de vous crucifier. C'est ce qui le détermina à entrer dans l'Ordre de saint François, *après avoir vendu ses biens et donné l'argent aux pauvres*[1]. Il exerça son zèle sur soi-même en se crucifiant, car il y fut attaqué de violentes tentations; il jeûnait continuellement, couchait sur la dure, veillait et travaillait sans relâche. Les petits enfants, lorsqu'il allait à la quête, lui jetaient souvent des pierres, et il souffrit de fâcheuses calomnies.

MF 128,2,2 La prière est-elle le premier moyen dont vous vous servez pour connaître la volonté de Dieu? Et ne vous déterminez-vous dans le doute qu'à *ce qui est plus capable de vous crucifier*[2], et de vous faire mourir à vous-mêmes? Ce sont deux moyens sûrs de connaître la volonté de Dieu, et de la faire.

MF 128,3,1 ***3e Point***

Il fut destiné pour être prédicateur; et dans cette fonction, il y exerça tellement son zèle qu'il prêcha tous les jours, sans se dispenser ni du choeur ni des autres exercices religieux, quoiqu'il ait continué de prêcher pendant l'espace de vingt-huit ans. Il convertit, par ses prédications, un grand nombre de personnes, en leur inspirant la dévotion du saint nom de Jésus, et donna un si grand éclat à sa religion, par tous ceux qu'il y attira, tant par l'exemple de sa sainte vie que par l'efficace de sa parole, que, lorsqu'il prit l'habit religieux, il n'y avait que vingt monastères et trois cents religieux de son Ordre dans toute l'Italie; et lorsqu'il mourut, il y laissa deux cent cinquante monastères et plus de cinq mille religieux.

MF 128,3,2 Exercez-vous tellement votre zèle à l'égard du prochain, que tout ce que vous faites pour l'aider à se sanctifier, ne vous empêche en aucune manière de vous rendre exacts et assidus à tous les exercices de votre communauté? Persuadez-vous que Dieu ne bénira vos travaux pour le prochain, qu'autant que vous vous rendrez réguliers, parce que vous n'aurez de grâces pour contribuer au salut des autres, qu'autant que vous serez vous-mêmes fidèles à la grâce, et que vous aurez l'esprit de votre vocation.

MF 129 **Sur saint Philippe de Néri**
26 mai

MF 129,1,1 ***1er Point***

Saint Philippe de Néri eut une si grande affection à la chasteté, qu'une femme impudique qui feignait d'être malade, l'ayant appelé à sa chambre et à son lit, sous prétexte de la soulager en quelque chose, il lui résista très courageusement; ce qui fit que Dieu pour récompenser son grand courage et son zèle pour cette vertu, lui donna la grâce de ne pas ressentir le moindre mouvement de la chair. L'un des principaux moyens pour acquérir et conserver la chasteté, c'est de fuir aux premières attaques du démon de l'impureté, de se faire une grande violence pour remporter la victoire dans quelque occasion ou tentation considérable; c'est aussi ce qui a attiré beaucoup de grâces et ce qui a procuré une chasteté éminente à plusieurs saints.

MF 129,1,2 Comme cette vertu est une des plus nécessaires et des plus de conséquence dans votre état, il n'y a point de moyens dont vous ne devez vous servir

MF 128,2,1 1. Mt 19,21
MF 128,2,2 2. Ga 5,24

pour la conserver. Ceux qui vous y aideront beaucoup seront l'horreur pour le monde et un très grand recueillement; appliquez-vous-y donc avec tout le soin possible.

MF 129,2,1 ***2e Point***

Ce saint se porta si fort à l'oraison, qu'il y passait quelquefois quarante heures entières, son coeur étant si échauffé, qu'il était contraint de se jeter par terre et de découvrir sa poitrine pour modérer ses ardeurs. Et comme Dieu a coutume de consoler beaucoup ceux qui aiment ce saint exercice, ce saint se sentait quelquefois comblé de tant de douceurs et de consolations, qu'il était obligé de s'écrier: C'est assez, Seigneur, c'est assez. Il sentit même un jour un si grand assaut de l'amour de Dieu, que son coeur était tout en feu; ce qui fit que ses côtes s'entr'ouvrirent, et depuis ce temps-là, elles ne se réunirent plus, et ce qui lui causa une palpitation de coeur le reste de ses jours.

MF 129,2,2 L'obligation que vous avez d'avoir des grâces non seulement pour vous, mais aussi pour les autres, et de vous étudier à toucher les coeurs, vous doit engager à vous appliquer d'une manière particulière à l'oraison, qui est l'exercice que Dieu vous a marqué pour vous procurer ses grâces. Est-ce donc celui qui vous est le plus à coeur? Tâchez de faire toutes vos actions en esprit d'oraison: c'est l'un des meilleurs moyens de les sanctifier.

MF 129,3,1 ***3e Point***

Ce saint eut une dévotion très grande à la Passion de Jésus-Christ, et envers la très sainte Vierge. Il ne pouvait ni penser aux souffrances de Jésus, ni en parler, qu'il ne pleurât, parce qu'il se regardait comme en étant la cause; ce qui lui faisait dire quelquefois que la plaie du côté de Jésus-Christ était bien grande; mais que si Dieu ne lui tenait la main, il la ferait encore plus grande. Il passait aussi quelquefois les nuits entières à converser avec la très sainte Vierge. Ces deux affections pour Jésus-Christ et pour la sainte Vierge ont été ordinairement les principales dévotions des plus grands saints. Saint Bernard et saint François faisaient leurs délices de penser à la Passion de Jésus-Christ, et avaient une si grande tendresse envers la très sainte Vierge, qu'ils l'ont choisie pour la protectrice et le soutien de leur Ordre.

MF 129,3,2 Regardez-la de même par rapport à votre Institut; et, comme la Passion et la mort de Jésus-Christ ont été des moyens de sanctification pour tout le monde, priez Dieu souvent d'en appliquer abondamment les mérites, tant à vous qu'aux enfants qui vous sont confiés.

MF 130 **Méditation sur sainte Madeleine de Pazzi**
29 mai; *nouveau calendrier,* 25 mai

MF 130,1,1 ***1er Point***

Cette sainte a excellé dans un ardent amour de Dieu, qui fit que dès son bas âge, elle ne parlait que de Dieu, et s'appliquait beaucoup à l'oraison, persuadée que, n'étant créée que pour Dieu, il n'y avait rien, hors de lui, qui méritât son attention et son affection. Cet amour qu'elle avait pour Dieu et pour ce qui regarde son service, fit que sitôt après sa première communion, elle se retira du monde, ayant pris résolution de se faire religieuse; et quoiqu'elle ne fût alors âgée que de dix ans, elle se consacra à Dieu par le voeu de virginité.

MF 130,1,2 Vous vaquez souvent à l'oraison; et avez le bonheur d'y pouvoir converser avec Dieu. Avez-vous soin de vous y procurer cet avantage? Et dans les entretiens que vous avez avec vos Frères, êtes-vous fidèles à n'y parler que de Dieu, de ce qui le regarde, et de ce qui peut vous exciter à son saint amour?

MF 130,2,1 ***2e Point***

Le grand amour qu'elle avait pour Dieu l'engagea à se porter surtout à communier souvent, par le désir qu'elle avait de s'unir intimement à Jésus-Christ Notre-Seigneur; ce qui faisait qu'étant encore enfant, et ne pouvant communier à cause de son bas âge, elle s'approchait de sa mère lorsqu'elle communiait, et ne la quittait point pendant tout le jour, à cause du plaisir qu'elle avait d'approcher et de toucher une personne qui avait reçu le précieux corps de Jésus-Christ. Ce fut pour cela que son confesseur lui permit de communier dès l'âge de dix ans. Elle choisit même (se faisant religieuse), l'Ordre des Carmélites, parce que la communion y était plus ordinaire que dans beaucoup d'autres.

MF 130,2,2 Est-ce ainsi que vous vous portez à communier souvent? Vous avez l'avantage de le pouvoir faire dans votre Institut; vous conformez-vous à cet égard aux usages qui y sont établis? Et est-ce par une affection tendre pour la sainte communion que vous vous en approchez? Regardez-la comme le plus grand avantage et le plus grand bonheur dont vous puissiez jouir en ce monde.

MF 130,3,1 ***3e Point***

Cette sainte fit aussi paraître le grand amour qu'elle avait pour Dieu, en souffrant beaucoup pour lui; son plus pressant désir était d'imiter en tout la vie et la Passion de Jésus-Christ. Étant âgée seulement de douze ans, elle prit quelques branches d'oranges fort piquantes qu'elle avait tissées en forme de couronne, l'ayant serrée sur sa tête, elle passa une nuit tout entière dans de très grandes douleurs. Son ordinaire était de prendre souvent la discipline avec des chaînes de fer, et de porter une très rude haire, avec une ceinture armée de pointes fort aiguës. Elle a aussi souffert de fortes tentations et de très grandes peines intérieures.

MF 130,3,2 Est-ce ainsi que vous aimez à souffrir pour Dieu? Sachez que ce qui témoigne plus l'amour qu'on a pour lui, est lorsqu'on se fait un plaisir d'endurer quelque chose par conformité à Jésus-Christ crucifié, et pour plaire à Dieu. C'est aussi ce qui sera le plus capable d'attirer abondamment les grâces de Dieu sur vous.

MF 131 **Pour la fête de saint Germain, évêque de Paris**
27 mai

MF 131,1,1 ***1er Point***

Saint Germain fut préservé de la mort dès son enfance, et même avant que de naître, par une providence toute particulière de Dieu, qui le destinait à travailler beaucoup pour le bien de son Église. Cela lui procura l'avantage de se retirer chez un de ses oncles, homme d'une grande piété, qui eut un fort grand soin de son éducation. Il l'instruisit lui-même, et le forma aux sciences et aux pratiques d'une vertu solide; ce qui fit qu'il parvint à une grande sainteté.

MF 131,1,2 Adorez la providence paternelle de Dieu sur vous de vous avoir retiré du monde, pour vous disposer à acquérir la vertu qui vous est nécessaire pour

vous bien acquitter de votre emploi, et pour élever un grand nombre d'enfants dans l'esprit du christianisme. Correspondez-vous aux desseins de Dieu sur vous, et tâchez-vous, dans votre état, de parvenir à une telle sainteté, que vous puissiez rendre saints ceux de la conduite desquels vous êtes chargés?

MF 131,2,1 ***2e Point***

Ce saint ayant été élevé au sacerdoce, quoique fort jeune, il fit paraître une si grande sagesse dans sa conduite et mena une vie si sainte, qu'il fut, peu de temps après, choisi pour être abbé d'un grand nombre de religieux dans le monastère qui porte aujourd'hui son nom. Il y conduisit ses Frères avec une ferveur et un zèle infatigable qui faisait qu'il était leur modèle dans toutes les pratiques régulières. Ses veilles, ses prières et ses mortifications étaient continuelles.

MF 131,2,2 Vous rendez-vous tout à fait réguliers dans votre communauté? C'est le véritable moyen d'attirer sur vous les grâces de Dieu nécessaires pour remplir les devoirs de votre état et du ministère auquel Dieu vous a appelés. Plus vous vous rendrez exacts à la régularité, plus serez-vous en état d'attirer les enfants à Dieu, et de leur procurer une véritable et solide piété. Comme c'est la fin de votre état, prenez donc les moyens qui vous conviennent le mieux, et que Dieu même exige de vous pour y parvenir.

MF 131,3,1 ***3e Point***

La grande sainteté de saint Germain, et le grand nombre de miracles qu'il faisait, l'ayant fait choisir pour être évêque de Paris, il ne relâcha rien de ces exercices d'oraison et de mortification. Il passait des nuits entières à prier Dieu dans les églises; hiver et été, il était également vêtu, et pratiquait de si grandes mortifications, qu'au rapport de l'historien de sa vie, n'ayant personne pour lui faire souffrir le martyre, il se martyrisait lui-même. Toutes ces pratiques de piété auxquelles il s'exerça, donnèrent à ses instructions une force particulière pour convertir les peuples. D'où vient qu'il est dit de lui qu'il fut comparable aux apôtres, tant par le grand nombre de ses miracles, que par les merveilleux fruits de ses instructions.

MF 131,3,2 Vous avez un emploi qui, quelque peu considérable qu'il paraisse devant les hommes, a cependant la même fin que celui de ce saint. Imitez-le en prenant, pour y réussir, les mêmes moyens dont il se servait. S'ils sont les mêmes, ils seront aussi efficaces qu'ils l'ont été à son égard.

MF 132 **Sur saint Norbert**

6 juin

MF 132,1,1 ***1er Point***

Saint Norbert fut élevé dès sa jeunesse à la cour de l'empereur, et étant prévenu de la grâce, il se sentit touché, par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu, et quittant la cour, se retira tout à fait du monde, pour entrer dans l'état ecclésiastique, dans lequel il s'appliqua à prêcher plus par son exemple que par ses paroles; ce qui fut cause que ses prédications faisaient de très grands fruits et gagnaient beaucoup de monde à Dieu.

MF 132,1,2 Comme vous êtes obligés par votre état d'instruire les enfants, vous devez être fortement animés de l'esprit chrétien pour le leur procurer, et avoir un extérieur très édifiant, afin de pouvoir être le modèle de ceux que vous êtes chargés d'enseigner. Il faut qu'ils puissent étudier, dans votre recueillement, la modestie qu'ils doivent pratiquer; qu'ils voient en vous la sagesse

avec laquelle ils doivent se conduire, et que votre piété leur serve de règle, dans l'église et dans les prières.

MF 132,2,1 ***2e Point***

L'Esprit de Dieu, qui animait ce saint, lui fit abandonner ses bénéfices, vendre son bien de patrimoine, et en distribuer l'argent aux pauvres. Il mena aussi une vie extrêmement austère, et se choisit quelques compagnons *qui allaient prêcher de ville en ville, et de village en village, comme faisaient les soixante-douze disciples de Jésus-Christ*[1]. Ils vivaient tous, comme lui, dans une grande austérité et mortification du corps, marchant nu-pieds, ne mangeant qu'une fois le jour, et faisant une perpétuelle abstinence de viande. Tous leurs exercices étaient d'obéir, de s'appliquer à la prière, de se mortifier et de prêcher le saint Évangile. C'est ainsi que saint Norbert forma son Ordre, et qu'il eut un grand nombre de religieux, qui firent de très grands biens dans l'Église.

MF 132,2,2 Vous avez une fin qui convient fort avec celle qu'a eue ce saint dans l'institution de son Ordre, qui était d'annoncer aux pauvres les vérités de l'Évangile. Servez-vous donc des mêmes moyens dont il s'est servi pour y réussir, qui sont l'oraison et la mortification.

MF 132,3,1 ***3e Point***

Le jeûne extraordinaire et les vertus éminentes de saint Norbert le firent choisir pour être élevé à l'épiscopat, quoique malgré lui. Étant dans cette charge, il ne pouvait souffrir le vice, et il le reprenait hardiment dans tous ceux qui s'y abandonnaient scandaleusement; ce qui donna occasion à quelques-uns de s'en offenser et de chercher le moyen de le faire mourir: tant il est vrai que les impies et les libertins ne sauraient souffrir qu'on s'oppose à leurs désordres. Échappé de ce danger, il combattit un hérétique qui niait la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et détruisit son erreur. N'est-ce pas là faire les fonctions d'un évêque, de s'opposer aux vices, et de maintenir la foi dans sa vigueur et dans sa fermeté?

MF 132,3,2 C'est aussi ce que vous ne pouvez vous dispenser de faire, si vous voulez vous bien acquitter de votre ministère, empêcher que vos élèves ne s'abandonnent aux vices et au libertinage, et imprimer dans leur esprit, d'une manière ferme et solide, les vérités de notre foi, qui sont les fondements de notre religion.

MF 133 **Sur sainte Marguerite, reine d'Écosse**
10 juin; *nouveau calendrier,* 16 novembre

MF 133,1,1 ***1er Point***

Cette reine a eu une vertu et une piété toutes particulières: elle avait une telle retenue, une telle sagesse et une telle gravité dans sa conduite, qu'on ne pouvait la regarder sans qu'elle inspirât du respect. Elle avait aussi une si grande affection pour l'oraison, qu'on peut dire que sa principale occupation était de prier. Toutes les nuits même, après avoir un peu reposé, elle allait passer beaucoup de temps à l'église, dans laquelle elle ne pouvait souffrir qu'on lui parlât d'aucune affaire profane. Ah! qu'une piété est solide, quand elle est fondée sur la vertu! et que la vertu est véritable et sûre, quand elle est accompagnée de la piété!

MF 132,2,1 1. Lc 10,1

MF 133,1,2 Vous avez, dans votre état, plusieurs moyens de pratiquer la vertu et d'exercer la piété: vous y avez l'avantage de faire souvent oraison, et de pouvoir la bien faire. Vous servez-vous de tous ces moyens que Dieu vous donne pour vous sauver, et pour acquérir la perfection de votre état? Si vous n'y êtes pas fidèles, vous méritez que Dieu vous punisse sévèrement d'une telle négligence.

MF 133,2,1 ***2e Point***

Son principal soin était de bien régler sa maison, et que tous ceux qui la composaient s'appliquassent à craindre et à aimer Dieu. Elle exerça même à l'égard de ses enfants l'office de maîtresse d'école, leur apprenant elle-même à lire. Elle s'appliquait sur toutes choses à l'éducation de ses enfants, la considérant comme étant ce qu'elle pouvait faire de plus agréable à Dieu: c'est pourquoi c'était aussi le premier objet de ses prières.

MF 133,2,2 Cette sainte est un grand exemple de ce que vous devez faire à l'égard des enfants dont Dieu vous a chargés. C'est une reine qui fait son premier emploi de ce qui fait l'essentiel de votre état. Faites-vous-en un honneur, et regardez les enfants dont Dieu vous a chargés, comme les enfants de Dieu même. Ayez beaucoup plus de soin de leur éducation et de leur instruction, que vous n'en auriez des enfants d'un roi.

MF 133,3,1 ***3e Point***

Son amour pour les pauvres a été extraordinaire: elle s'occupait tous les matins à instruire des enfants pauvres, et puis leur donnait à manger; et comme elle honorait en eux Jésus-Christ, elle se mettait à genoux pour les servir. Elle et son mari nourrissaient trois cents pauvres dans leur propre salle. On dit même qu'elle prenait souvent au roi, son mari, de quoi faire l'aumône, ce qu'il lui permettait volontiers, et qu'elle envoyait souvent à la campagne, pour s'informer de la misère des pauvres, afin de faire tous ses efforts pour les soulager.

MF 133,3,2 Vous êtes, par votre état, chargés d'instruire les pauvres enfants. Avez-vous de l'amour pour eux? Rendez-vous honneur à Jésus-Christ en leur personne. Et dans cette vue, les préférez-vous à ceux qui ont quelque commodité? Et avez-vous plus de considération pour ceux-là que pour ceux-ci? Cette sainte vous en donne l'exemple, et vous apprend de quel oeil vous devez les regarder.

MF 134 **Sur saint Barnabé**

11 juin

MF 134,1,1 ***1er Point***

Saint Barnabé a été un des premiers qui se soient joints aux apôtres après l'Ascension de Jésus-Christ, et qui aient fait paraître un détachement tout à fait grand des biens de la terre; car, selon ce qui est rapporté, dans les Actes, par saint Luc, *ayant une terre considérable, il la vendit et en apporta le prix aux pieds des apôtres*[1]. C'est pourquoi il fut dès lors dans une estime toute particulière des disciples et de tous les fidèles, et fut destiné à de grandes choses dans l'Église, tant par les apôtres, que par la volonté divine qui se fit connaître à ce sujet[2].

MF 134,1,1 1. Ac 4,36; 4,37
MF 134,1,1 2. Cf. Ac 13,2

MF 134,1,2 On ne saurait croire combien une personne détachée est capable de faire de bien dans l'Église. La raison est, parce que dans le détachement, il y paraît beaucoup de foi, puisqu'alors on s'abandonne à la providence de Dieu, comme un homme qui se mettrait en pleine mer sans voiles et sans rames. Demandez à Dieu le désintéressement, si nécessaire dans votre profession, par l'intercession de saint Barnabé, et mettez-vous, de votre côté, en état de l'avoir.

MF 134,2,1 ***2e Point***

Ce détachement de saint Barnabé lui procura une si grande abondance de foi et d'esprit de religion, que saint Luc, faisant son éloge en peu de mots, dit que *c'était un homme plein de bonté, rempli du Saint-Esprit et de foi*[1]. Ce fut cette bonté qui était en lui et cette tendresse qu'il avait pour le prochain *qui fit, que les apôtres le chargèrent, avec saint Paul, dans une grande famine qui arriva, de distribuer les aumônes qu'ils envoyaient de Jérusalem, à Antioche*[2]. *Et la foi et l'Esprit de Dieu dont il était animé, lui firent faire plusieurs miracles, qui furent cause qu'aussi bien que saint Paul, on le regardait comme un dieu*[3].

MF 134,2,2 Faites-vous en sorte d'avoir autant de bonté et d'affection pour les enfants que vous instruisez, que saint Barnabé en avait pour ceux à la conversion et au salut desquels il s'employait? Plus vous aurez de tendresse pour les membres de Jésus-Christ et de l'Église qui vous sont confiés, et plus Dieu produira en eux d'admirables effets de la grâce.

MF 134,3,1 ***3e Point***

Quoique saint Barnabé n'ait pas été un des douze apôtres, il a eu cependant pleinement la grâce de l'apostolat. Ç'a été *le Saint-Esprit lui-même,* au rapport de saint Luc, *qui lorsque quelques-uns des disciples offraient le sacrifice au Seigneur et qu'ils jeûnaient, leur dit de séparer Saul et Barnabé, pour les occuper à l'oeuvre à laquelle il les avait appelés. Ce qui fit que les disciples lui imposèrent les mains, aussi bien qu'à saint Paul*[1]. Envoyé par le Saint-Esprit, il fit de si grands fruits à Antioche, par la prédication de l'Évangile, que, comme dit saint Luc, il y eut *un grand nombre de personnes en ce lieu-là qui se convertirent au Seigneur, et ce fut à Antioche que les disciples furent, premièrement, nommés chrétiens*[2]. Il a même été le premier, avec saint Paul, qui ait prêché l'Évangile aux Gentils.

MF 134,3,2 Si vous êtes, comme saint Barnabé, pleins de foi et de l'Esprit de Dieu, comme vous le devez être dans votre emploi, vous serez cause que ceux que vous instruisez seront chrétiens, non seulement de nom, mais aussi qu'ils en auront l'esprit et la conduite, et qu'ils se feront admirer par leur piété.

MF 134,2,1 1. Ac 11,24
MF 134,2,1 2. Cf. Ac 11,28-30
MF 134,2,1 3. Cf. Ac 14,2-13
MF 134,3,1 1. Ac 13,2; 13,3
MF 134,3,1 2. Ac 11,24-26

MF 135 **Sur saint Antoine de Padoue**
13 juin

MF 135,1,1 ***1er Point***

Ce saint quitta le monde fort jeune pour entrer dans l'Ordre des Chanoines réguliers. Mais comme il recevait souvent, dans la maison où il était, des visites de ses parents, ne les pouvant souffrir, pour les éviter, il se retira dans un autre monastère fort éloigné, où il mena une vie beaucoup plus retirée.

MF 135,1,2 Vous avez besoin de vivre dans la retraite, pour y apprendre *la science du salut*[1], que vous devez enseigner aux autres: c'est le fruit que vous en devez retirer. Il faut que vous vous y appliquiez à parler de Dieu, afin que vous vous mettiez en état de parler utilement. Assurez-vous que c'est dans la retraite et dans le silence où l'on apprend à bien parler; plus vous vous y affectionnerez, plus vous rendrez-vous capables de bien remplir votre ministère à l'égard du prochain.

MF 135,2,1 ***2e Point***

Ce saint eut un si grand zèle pour la religion et pour faire connaître Dieu aux infidèles, et un si grand désir du martyre, qu'ayant vu cinq religieux de saint François qui allaient prêcher l'Évangile aux Maures, et ayant appris ensuite qu'ils avaient été martyrisés, le désir de les imiter, tant dans leur prédication que dans leur martyre, lui fit prendre le dessein d'entrer dans l'Ordre de saint François. A peine eut-il achevé son noviciat, qu'il obtint la permission d'aller en Afrique, pour y travailler à la conversion des infidèles.

MF 135,2,2 Vous êtes obligés, par votre emploi, d'enseigner les vérités de la foi à vos disciples, et de leur apprendre leur religion. Vous devez même vous consacrer entièrement, et donner votre vie, s'il le fallait, pour vous bien acquitter de ce devoir. Est-ce ainsi que vous en usez? Et êtes-vous dans cette généreuse disposition?

MF 135,3,1 ***3e Point***

Ce saint ayant été employé à la prédication par l'ordre de saint François, il parut que Dieu lui avait mis dans la bouche sa sainte parole, car il prêcha avec l'admiration de tous ses auditeurs, et fit des conversions tout à fait surprenantes. Il réussit si bien dans ce saint ministère, parce qu'il s'y était disposé par la retraite et par la prière, et parce qu'il ne s'y était appliqué que par obéissance, et qu'il était toujours demeuré dans des emplois vils, jusqu'à ce que son Supérieur lui eût ordonné de prêcher.

MF 135,3,2 Ce ne doit être que pour satisfaire à l'ordre de Dieu, et par soumission à votre Supérieur, que vous devez travailler au salut des âmes: ce sera le moyen de vous sanctifier dans cet emploi, et d'y procurer la sanctification des autres.

MF 135,1,2 1. Lc 1,77

MF 136 **Sur saint Basile**

14 juin; *nouveau calendrier,* 2 janvier

MF 136,1,1 ***1er Point***

Ce saint ayant été élevé dans la piété par son aïeul, les instructions de ce saint vieillard firent une telle impression sur son esprit, qu'il renonça tout à fait au monde, et se retira dans une solitude, où il bâtit un monastère, et y donna des Règles très sages aux religieux qui se rangèrent sous sa conduite. Il s'y accoutuma même à vivre dans une si grande abstinence, que son corps, sur la fin de ses jours, se trouva dans un très grand épuisement, causé par les austérités qu'il avait toujours pratiquées. Ce fut par ces deux moyens, savoir la solitude et le jeûne, que ce saint se disposa à faire de grands biens dans l'Église.

MF 136,1,2 Si vous voulez faire beaucoup de fruits dans les âmes par l'exercice de votre ministère, rien ne vous y aidera davantage que l'éloignement du monde et la tempérance: celle-ci contribue beaucoup à conserver la pureté, et l'autre attire dans une âme les grâces de Dieu avec abondance, non seulement pour soi, mais aussi pour les autres.

MF 136,2,1 ***2e Point***

L'esprit de religion que ce saint avait acquis dans le désert fit que, lorsqu'il fut évêque, il inspira tant de sagesse et de piété à tous ceux qui, en sa présence, étaient dans l'église, que l'empereur y étant venu, il fut extraordinairement édifié de la modestie et du silence de son clergé, et de tous les catholiques qui y étaient comme des anges, chantant en terre les louanges de Dieu, aussi bien que du bon ordre qui s'observait, tant dans les cérémonies que dans le chant des psaumes. Il s'en retourna tout surpris, et donna de riches présents à l'Église.

MF 136,2,2 C'est ainsi que vous devez être si pleins de l'esprit de piété, pour vous être beaucoup appliqués à l'oraison et au recueillement, et que vous devez l'avoir tellement inspiré à vos disciples, que tous ceux qui les voient admirent leur sagesse et leur modestie dans l'église. Craignez, au contraire, que leur immodestie ne retombe sur vous et n'irrite le Ciel, comme en étant la cause par le peu de recueillement que vous faites paraître vous-mêmes dans le lieu saint, où vous devez veiller sur eux.

MF 136,3,1 ***3e Point***

Ce saint, étant évêque, eut aussi un si grand zèle pour le soutien et la défense de l'Église qu'il fut un de ses plus illustres défenseurs contre contre les ariens, s'étudiant, avec tout le soin possible, d'unir les esprits des fidèles dans une même foi, et leurs coeurs dans les mêmes sentiments de charité et de religion. Tous ses travaux pour la paix de l'Église le firent persécuter par les hérétiques, et même par l'empereur, qui, pressé et importuné par leurs sollicitations, voulut l'envoyer en exil; mais ce prince étant prêt de signer l'édit de sa condamnation, la main ne put jamais écrire un seul mot. C'est ainsi que Dieu protège ceux qui prennent son parti.

MF 136,3,2 Ne souffrez point les libertins parmi ceux que vous enseignez; faites que la piété soit leur partage, aussi bien que le vôtre. *Le monde vous persécutera*[1], mais Dieu sera lui-même votre défenseur.

MF 136,3,2 1. Jn 15,20

MF 137 **Sur saint Paulin, évêque de Nole**
22 juin

MF 137,1,1 ***1er Point***

Saint Paulin a fait paraître un grand détachement des plaisirs, des commodités de la vie et de tous les biens de la terre. Aussitôt qu'il fut marié, il engagea sa femme à garder avec lui la continence, ce qui fit qu'ils vivaient ensemble comme frère et soeur. Ils vendirent ensuite tous leurs biens, en distribuèrent la plus grande partie aux pauvres, et employèrent le reste à faire bâtir une église, en l'honneur de saint Félix, dans laquelle saint Paulin veilla toutes les nuits le reste de sa vie. Étant fait prisonnier par les Goths, comme ils le menaçaient de le faire mourir s'il ne leur donnait tous ses trésors, il pria Dieu de ne pas permettre qu'il fût tourmenté ni pour or ni pour argent, parce que Dieu savait où il avait mis tout son bien. D'où saint Augustin prend occasion de dire que tout le bien de saint Paulin était en Dieu, parce qu'il ne voulait posséder autre chose que Dieu. C'était sans doute le renoncement à toutes choses, qui l'avait mis dans cette disposition.

MF 137,1,2 Vous avez renoncé extérieurement au monde, et à tout ce que les hommes y recherchent pour se satisfaire. Prenez garde que cette renonciation soit intérieure, et vous en procure un détachement entier. Demandez-le par l'intercession de saint Paulin.

MF 137,2,1 ***2e Point***

L'amour que ce saint avait pour les pauvres était si admirable que, s'étant fait pauvre pour Jésus-Christ, il ne refusa jamais l'aumône; et comme un pauvre se présenta un jour à sa porte, il commanda qu'on lui donnât un seul pain qui restait; mais sa femme ne l'ayant pas voulu faire, de crainte de tomber dans une extrême nécessité, Dieu y pourvut cependant; car, à l'heure du dîner, on lui amena plusieurs barques chargées de blé, et on lui dit, en même temps, qu'une qui en était chargée s'était perdue: ce qui lui donna lieu de dire à sa femme qu'elle aurait dû avoir plus de confiance en Dieu, et que, pour n'avoir pas voulu donner un pain, Dieu leur avait fait perdre cette barque pleine de blé.

MF 137,2,2 Est-ce ainsi que vous aimez les pauvres? Dieu demande de vous, non pas que vous leur donniez l'aumône corporelle, mais la spirituelle, qui est d'autant plus considérable, que la vie du corps n'est rien en comparaison de celle de l'âme, qui est immortelle.

MF 137,3,1 ***3e Point***

Ce saint ne s'est pas contenté de cette charité envers les pauvres, quoique très rare: il l'a portée jusqu'à l'excès, comme il paraît par un exemple rapporté par saint Grégoire le Grand. Une mère était désolée parce que les Vandales avaient pris son fils prisonnier, et que le gendre du roi l'avait fait son esclave; elle ne trouva point d'autre remède à sa peine que d'avoir recours à saint Paulin, qui, n'ayant rien à lui donner, se rendit lui-même volontiers esclave à la place du fils de cette veuve, pour le délivrer. Et Dieu bénit si fort cette charité sans pareille, qu'il fut, quelque temps après, renvoyé à son évêché avec honneur, accompagné de tous les captifs de son diocèse, qui lui furent rendus et mis en liberté.

MF 137,3,2 Vous vous êtes engagés à Dieu à la place de ceux que vous instruisez; et en vous chargeant du soin de leurs âmes, *vous lui avez offert, en quelque*

façon, âme pour âme[1]. Avez-vous quelquefois pensé à l'engagement que vous avez contracté, en vous chargeant de ceux que Dieu vous commet, et pour y correspondre? Avez-vous autant de soin de leur salut que du vôtre propre? Vous devez non seulement y donner tous vos soins, mais y consacrer votre vie et tout vous-mêmes, pour le leur procurer.

MF 138 **Pour la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste**
24 juin

MF 138,1,1 ***1er Point***

Saint Jean a ce privilège particulier, qu'on honore sa naissance dans l'Église, comme on y honore celle de Jésus-Christ, parce que, dit saint Bernard, *il a été saint dès sa naissance, ayant été sanctifié dans le sein de sa mère par Jésus-Christ même, lorsque la très sainte Vierge alla visiter sainte Élisabeth*[1]. Comme il appartenait de près à Jésus-Christ, *ayant été choisi du Père éternel pour être son précurseur*[2], il était bien convenable qu'il fût élevé en grâce au-dessus des autres hommes, et que sa sainteté parût dès sa naissance. C'est pour cela que Jésus-Christ dit *qu'entre tous les hommes, il n'y en a point eu de plus grand que saint Jean-Baptiste*[3].

MF 138,1,2 Honorons la naissance de saint Jean avec l'Église, comme la source de sa sainteté et de la sanctification de plusieurs; et, n'étant pas nés saints, prions que la seconde naissance que nous avons reçue en nous retirant du monde, soit pour nous le principe de notre sanctification; et, pour parler avec saint Léon, que nous ne retombions pas dans la bassesse de notre première naissance, par une conduite peu conforme à l'état que nous avons embrassé.

MF 138,2,1 ***2e Point***

Saint Jean a été saint encore par la vie qu'il a menée. A peine a-t-il pu marcher, qu'il est allé dans le désert[1], pour y vivre séparé de tout commerce; et quelque saints qu'aient été ses parents, quelque dégagés qu'ils fussent du monde, leur piété ne lui paraissait pas un modèle suffisant de celle que Dieu demandait de lui. Il fallait qu'il allât apprendre de Dieu même, dans la retraite et dans l'exercice de l'oraison, quelle devait être sa manière de vivre, et qu'il pratiquât des austérités toutes extraordinaires, pour parvenir à la sainteté que Dieu demandait de lui, *ne vivant que de sauterelles et de miel sauvage*[2].

MF 138,2,2 C'est ainsi qu'il s'est disposé *à prêcher la pénitence*[3]. Le moyen infaillible de la prêcher efficacement, est de la pratiquer. L'Église, dans son office, donne encore une autre raison de la retraite et de la mortification de ce saint, qui est la crainte qu'il ne souillât son âme du moindre péché.
Ce sont aussi les deux raisons qui vous doivent engager à vivre dans l'éloignement du monde, et à avoir une conduite sage et réglée.

MF 137,3,2 1. Ex 21,23
MF 138,1,1 1. Lc 1,39-44
MF 138,1,1 2. Lc 1,17
MF 138,1,1 3. Mt 11,11
MF 138,2,1 1. Lc 1,80
MF 138,2,1 2. Mc 1,6
MF 138,2,2 3. Mc 1,4

MF 138,3,1 ***3e Point***

Saint Jean ayant mené, dans le désert, une vie pénitente jusqu'à l'âge de trente ans, se rendit capable de prêcher saintement. *Alors le Seigneur,* dit l'Évangile, *mit sa parole dans sa bouche, et aussitôt il alla dans tout le pays d'auprès le Jourdain, prêchant la pénitence pour la rémission des péchés. Tout le peuple venait à lui; les publicains même et les soldats*[1]*, et il leur disait à tous ce qu'ils devaient faire pour se sauver*[2]. Un grand nombre de ceux qui allaient à lui suivaient ses avis, et se convertissaient à Dieu. C'était l'exemple de sa vie retirée et austère qui faisait qu'il gagnait facilement les coeurs, et les engageait à faire pénitence de leurs péchés.

MF 138,3,2 Vous êtes obligés, par votre état, d'annoncer tous les jours les vérités de l'Évangile: pratiquez celles qui sont d'usage pour tous les chrétiens, avant que de les enseigner aux autres. Si vous n'avez pas la grâce de précurseur de Jésus-Christ, comme saint Jean, vous avez celle de successeur dans son ministère; mais assurez-vous que vous ne la rendrez efficace à l'égard des autres, qu'autant qu'elle aura produit son effet en vous. Faites qu'elle soit telle, et sans retardement.

MF 139 **Pour la fête de saint Pierre**
29 juin

MF 139,1,1 ***1er Point***

Il ne faut pas s'étonner que saint Pierre ait été si chéri de Jésus-Christ et *s'il a été établi par lui-même le chef de son Église*[1], ç'a été sa grande foi qui lui a procuré cet honneur; ce fut elle qui lui fit renoncer à toutes choses pour *suivre Jésus-Christ, et s'attacher tout à fait à lui*[2]. Il est vrai, dit saint Jérôme, que saint Pierre quitta peu de choses, si on considère ce qu'il possédait, n'ayant quitté qu'une barque et des filets; mais si on fait attention qu'il a renoncé en même temps au désir d'avoir, il a beaucoup quitté, dit ce saint, parce qu'il a renoncé à ce qu'il y a au monde de plus considérable, et de plus capable d'attirer et d'occuper le coeur des hommes.

MF 139,1,2 Ce fut la foi dont il fût pénétré pour lors, qui lui fit faire cet acte généreux; car Jésus-Christ étant un homme vil, selon le monde, et alors sans éclat, il n'y avait qu'une foi vive qui fût capable de faire tout quitter pour le suivre, n'y ayant, selon toutes les apparences, rien à espérer de lui.
Avez-vous véritablement renoncé à tout, de coeur et d'affection, et vous êtes-vous mis sous la seule protection de Dieu et dans un entier abandon à sa providence? Faites cet acte généreux, à l'imitation et par l'intercession de saint Pierre.

MF 139,2,1 ***2e Point***

Cette grande foi de ce saint apôtre a fait qu'il a toujours suivi Jésus-Christ; et, des trois qui l'accompagnèrent dans les principales actions de sa vie, *il est le premier nommé dans le saint Évangile*[1]. Il fut aussi *le premier de tous les apôtres qui alla au tombeau pour y chercher le corps de son cher maî-*

MF 138,3,1 1. Lc 3,2; 3,3
MF 138,3,1 2. Cf. Lc 3,10-14
MF 139,1,1 1. Mt 16,15-19
MF 139,1,1 2. Mt 19,27
MF 139,2,1 1. Mt 17,1; Mc 9,2; 14,33; Lc 9,28; Mt 26,37

tre[2], ce qui marque le grand attachement qu'il avait pour lui. Sa foi même éclata si fort au-dessus de celle de tous les autres apôtres, que lorsque Jésus les interrogea pour savoir d'eux ce que les hommes pensaient de lui, et lorsqu'il leur demanda ensuite ce qu'ils en pensaient eux-mêmes, saint Pierre répondit, éclairé qu'il était, selon le témoignage de Jésus-Christ, d'une lumière incompréhensible à l'esprit humain et qui ne pouvait lui venir que du Ciel: *Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant*[3]; ce qui fit que Jésus-Christ lui commit le soin de son Église.

MF 139,2,2 Soyez persuadés que vous ne contribuerez au bien de l'Église dans votre ministère, qu'autant que vous aurez la plénitude de la foi, et que vous vous conduirez par l'esprit de foi, qui est l'esprit de votre état, et dont vous devez être animés.

MF 139,3,1 ***3e Point***

Ce fut encore par un effet d'une foi extraordinaire, qu'aussitôt après que tous les autres apôtres eurent reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, saint Pierre prêcha avec tant d'énergie et avec tant de vigueur qu'*une multitude innombrable qui était présente, de toutes sortes de nations, l'entendant chacun parler en sa langue*[1], furent si surpris de ce qu'il leur disait, quoique avec des termes très simples, que *trois mille furent sur-le-champ convertis*[2], et embrassèrent la foi de Jésus-Christ, et *cinq mille*[3], peu de jours après. Ce fut aussi cette même foi de saint Pierre qui fut cause qu'il faisait un si grand nombre de miracles, que sa parole était efficace, et que *son ombre même guérissait les malades*[4].

MF 139,3,2 Avez-vous une foi qui soit telle, qu'elle soit capable de toucher les coeurs de vos élèves, et de leur inspirer l'esprit chrétien? C'est le plus grand miracle que vous puissiez faire, et celui que Dieu demande de vous, puisque c'est la fin de votre emploi.

MF 140 **Sur saint Paul**

30 juin; *nouveau calendrier,* 29 juin

MF 140,1,1 ***1er Point***

Ce qu'il y a de plus admirable dans saint Paul, est l'ardeur et l'étendue de son zèle. Il le fit paraître d'abord pour le soutien de *la foi de Moïse, dans laquelle il avait été très bien instruit*[1]. Comme il était très éclairé, voyant que la religion chrétienne commençait à s'étendre dans la Judée par la prédication des apôtres, il n'y eut point de moyens qu'il n'employât pour s'y opposer et pour la détruire. Ce fut même par un effet de ce zèle, qu'*il contribua à lapider saint Étienne*[2], quoiqu'il fût son parent; et qu'après avoir fait tout ce qu'il avait pu contre les fidèles de Jérusalem, *il fit en sorte d'obtenir des lettres pour aller persécuter ceux de la ville de Damas*[3].

MF 139,2,1 2. Lc 24,12; Jn 20,3-8
MF 139,2,1 3. Mt 16,16
MF 139,3,1 1. Ac 2,5-7
MF 139,3,1 2. Ac 2,41
MF 139,3,1 3. Ac 4,4
MF 139,3,1 4. Ac 5,15
MF 140,1,1 1. Ac 22,3
MF 140,1,1 2. Ac 7,58
MF 140,1,1 3. Ac 9,1; 9,2

C'était le zèle de la loi de Dieu qui lui faisait entreprendre tous ces voyages, et toutes ces persécutions contre les chrétiens[4]. Mais *il faisait tout cela par ignorance*[5], comme il le dit lui-même; c'est ce qui a fait que Dieu ne l'a pas laissé dans l'erreur, et l'a éclairé d'une manière toute miraculeuse.

MF 140,1,2 Vous avez l'avantage de connaître la vérité, et le bonheur d'être nés et élevés dans la religion chrétienne: vous devez nécessairement mettre votre premier soin à la soutenir. Avez-vous autant de zèle pour cela, que saint Paul en avait pour conserver la loi des Juifs? Vous en avez un moyen aisé dans l'instruction des enfants, leur apprenant les vérités et les maximes saintes de l'Évangile, et vous opposant fortement à tout ce que l'esprit de libertinage pourrait leur inspirer de contraire.

MF 140,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ ayant lui-même converti saint Paul, et lui ayant enseigné sa religion *sans le secours d'aucun homme*[1], ce saint la prêcha ensuite avec tant de zèle et tant de succès, qu'*il a plus travaillé* comme il le dit lui-même, *pour étendre la foi en Jésus-Christ, que tous les autres apôtres*[2]. Toute son application, était de procurer la conversion des âmes, et particulièrement *des Gentils, dont Dieu,* dit-il, *par sa puissance, l'a établi Apôtre*[3]. Il y a fait aussi des fruits considérables, prêchant dans beaucoup de provinces, et y faisant toutes sortes de prodiges et de miracles pour l'établissement du christianisme; ce qui fit qu'*on voulut une fois lui sacrifier comme à un dieu, qui était descendu du ciel et avait pris la forme d'un homme*[4]. En effet, il menait une vie plus céleste qu'humaine, ne pensant qu'à attirer les âmes à Dieu, les instruisant, les soutenant et les consolant.

MF 140,2,2 C'est Dieu qui, par sa puissance et par une bonté toute particulière, vous a appelés pour donner la connaissance de l'Évangile à ceux qui ne l'ont pas encore reçue. Regardez-vous donc comme les ministres de Dieu, et acquittez-vous des devoirs de votre emploi avec tout le zèle possible, et comme devant lui en rendre compte.

MF 140,3,1 ***3e Point***

Le zèle ne peut être plus sûr et plus solide, que lorsqu'il continue au milieu des plus grandes souffrances et des plus rudes persécutions; et c'est ainsi que celui de saint Paul a été mis à l'épreuve: *il a été jeté plusieurs fois dans les prisons; il a reçu beaucoup de plaies; il a été souvent presque réduit à la mort, par les coups qu'on lui a donnés; il a été cinq fois cruellement fouetté; trois fois battu de verges et une fois lapidé; il a fait naufrage trois fois, et a passé un jour et une nuit au fond de la mer; en péril de tomber entre les mains des voleurs; ceux de sa nation lui ont tendu des embûches aussi bien que les Gentils; il a souffert les afflictions et la douleur, les longues veilles, la faim, la soif et le froid*[1]*; au milieu de toutes ces peines, son zèle ne s'est jamais ralenti*[2].

MF 140,1,1 4. Ac 26,11
MF 140,1,1 5. 1 Tm 1,13
MF 140,2,1 1. Ga 1,11
MF 140,2,1 2. 1 Co 15,10
MF 140,2,1 3. Ga 2,8
MF 140,2,1 4. Ac 14,11-13
MF 140,3,1 1. 2 Co 11,23-27
MF 140,3,1 2. 1 Co 4,11-13

MF 140,3,2 Vous avez besoin de beaucoup de zèle dans votre ministère; imitez tellement celui de ce saint Apôtre, que ni les outrages, ni les injures, ni les calomnies, ni les persécutions, quelles qu'elles puissent être, ne soient pas capables de le diminuer en rien, ni de vous arracher de la bouche aucune plainte, vous *estimant trop heureux de souffrir pour Jésus-Christ*[3].

MF 141 **Pour la fête de la Visitation de la très sainte Vierge**
2 juillet; *nouveau calendrier,* 31 mai

MF 141,1,1 ***1er Point***

Admirons *la promptitude de la très sainte Vierge à aller visiter sainte Élisabeth, aussitôt qu'elle eut connu la volonté de Dieu. Elle entreprit ce voyage sans tarder, nonobstant la difficulté du chemin qui était plein de montagnes*[1], n'ayant en vue que d'exécuter ce que Dieu désirait d'elle; et c'est ce qu'elle avait le plus à coeur. Cette promptitude attira sur elle les bénédictions de Dieu dans cette visite, et fut cause que Dieu fit de grands prodiges par son moyen.

MF 141,1,2 On doit s'estimer heureux, lorsqu'on est visité de Dieu par ses inspirations. Rendons-nous-y fidèles, car c'est à cette fidélité qu'il attache ordinairement un grand nombre de grâces, qu'il ne fait qu'autant qu'on exécute ce qu'il témoigne vouloir de ceux auxquels il les donne. Dieu ne nous envoie ses saintes inspirations qu'afin de nous rendre prompts à les mettre en pratique, dans la vue d'accomplir exactement sa sainte volonté.

MF 141,2,1 ***2e Point***

Dieu pressait la très sainte Vierge d'aller visiter sainte Élisabeth, parce qu'il voulait sanctifier Jean-Baptiste, par la présence de Jésus-Christ son Fils, et le délivrer du péché originel, lorsqu'il était encore dans le sein de sainte Élisabeth sa mère. Comme saint Jean devait être le précurseur de Jésus, il était bien convenable qu'il fût sanctifié d'avance par une grâce particulière de *Jésus-Christ, qui devait être le sauveur de tous*[1], et dont il devait annoncer la venue.

MF 141,2,2 Ce fut pour ce sujet que Dieu inspira à la très sainte Vierge, aussitôt qu'elle fut enceinte, d'aller promptement visiter sa cousine, afin que Jésus-Christ fit savoir sa venue à saint Jean, et qu'il fit ainsi à l'égard de son précurseur son premier miracle, étant encore renfermé dans le sein de Marie et que saint Jean fit honneur à Jésus *en tressaillant de joie*[2] à l'approche de son sauveur.

Prions Jésus de vouloir bien nous visiter, et de faire à notre égard quelque miracle de grâce, en nous engageant à nous faire quelque violence considérable pour pratiquer quelque vertu à laquelle nous avons beaucoup de répugnance.

MF 141,3,1 ***3e Point***

Dieu ne se contenta pas, dans cette visite, de faire une grâce extraordinaire à saint Jean, en vertu de la présence de Jésus, son Fils unique, il voulut aussi, par le moyen de la présence de la très sainte Vierge, se communiquer

MF 140,3,2 3. 2 Co 12,10; Ac 21,13
MF 141,1,1 1. Lc 1,39; 1,40
MF 141,2,1 1. 1 Tm 4,10
MF 141,2,2 2. Lc 1,44

tellement à sainte Élisabeth, *qu'elle fut aussitôt remplie du Saint-Esprit*[1], et qu'*elle connut que Marie était mère de Dieu*[2]; ce qui lui fit concevoir combien était grand le bonheur dont elle jouissait, et *combien elle avait lieu d'être surprise de ce que la mère de son Seigneur était venue la visiter*[3].

MF 141,3,2 Admirez combien la visite de la très sainte Vierge a été avantageuse, et à saint Jean, et à sainte Élisabeth; et comme vous avez l'honneur d'être visités de Dieu tous les jours dans l'oraison, et souvent de Jésus dans la sainte communion, faites que leurs visites ne vous soient pas inutiles, et que l'une et l'autre vous procurent une abondance de grâces, qui vous fassent toujours acquérir quelques vertus et tendre d'une manière particulière à la perfection; et ne manquez pas d'examiner, de temps en temps, quel est le fruit que vous en avez retiré.

MF 142 **Sur saint Bonaventure**

14 juillet; *nouveau calendrier,* 15 juillet

MF 142,1,1 ***1er Point***

Ce saint eut un si grand amour pour la pauvreté, qu'il composa un livre pour faire connaître l'excellence de cette vertu, qu'il nomma l'Apologie des pauvres. Il y montre que la pauvreté volontaire est le fondement de la perfection évangélique, parce que, par le renoncement à toutes choses et au désir d'avoir, ce qui se nomme la pauvreté d'esprit, on coupe et on arrache *la racine de tous les maux, qui est la concupiscence*[1], dit saint Paul.

MF 142,1,2 C'est pourquoi, dit saint Bonaventure, lorsque Jésus-Christ voulut porter ses disciples à la perfection, il commença par leur faire connaître *le bonheur dont jouissent les véritables pauvres d'esprit*[2], et les excita ensuite à la pratique de la pauvreté, en leur disant que *s'ils voulaient être parfaits, il fallait qu'ils vendissent tout ce qu'ils avaient, et qu'ils le donnassent aux pauvres*[3]. Saint Bonaventure n'a enseigné dans ce livre que ce qu'il a pratiqué lui-même, ayant choisi en se faisant religieux, l'Ordre le plus pauvre de l'Église.

Entrons dans les sentiments de ce saint docteur, et imitons ses exemples.

MF 142,2,1 ***2e Point***

La pauvreté doit être peu estimée, si elle n'est accompagnée de l'humilité; aussi saint Bonaventure s'est-il particulièrement appliqué à cette vertu. Il ne fut pas plus tôt entré au noviciat, que son plus grand plaisir était de balayer la maison, d'écurer la vaisselle, et de s'appliquer aux emplois les plus bas du monastère. Ce fut cette vertu qui lui fit refuser l'archevêché d'York en Angleterre, et qui obligea le pape de lui faire un commandement exprès d'accepter la charge de ministre général de son Ordre. Dans cet emploi, quoique très élevé, il se comporta avec une si grande simplicité, qu'il ne se distinguait en rien des autres religieux; ce qui a fait même, qu'ayant été créé cardinal, il vivait sans éclat et dans les pratiques d'une

MF 141,3,1 1. Lc 1,41
MF 141,3,1 2. Lc 1,42
MF 141,3,1 3. Lc 1,43
MF 142,1,1 1. 1 Tm 6,10
MF 142,1,2 2. Mt 5,3
MF 142,1,2 3. Mt 19,21

humilité religieuse: Dieu aussi l'a récompensé par les lumières du Saint-Esprit, dont il fut singulièrement favorisé.

MF 142,2,2 Plus vous serez humbles et plus serez-vous comblés de grâces. C'est une vertu dont vous avez un grand besoin dans votre état.

MF 142,3,1 ***3e Point***

Ce qui rend un religieux plus recommandable, est une grande exactitude à la régularité. C'est ce que ce saint a observé sur toutes choses. Il a même composé des livres touchant les observances régulières, dans lesquels il veut qu'on ait égard à la moindre minutie, et qu'on n'en omette quoi que ce soit. Il ajoute même que ces choses paraissent petites et même des bagatelles, à ceux qui ne savent ce que c'est que la religion, dans laquelle, cependant, il n'y a rien de petit, si on considère tout ce qui s'y pratique par les yeux de la foi.

MF 142,3,2 Est-ce ainsi que vous regardez vos saintes observances? Plus vous vous attacherez à ce qui paraît de moins considérable dans votre Règle, aux yeux des hommes, et plus vous aurez de consolations dans votre état et d'amour pour ce qui y est prescrit; plus vous vous y conduirez avec simplicité à l'égard de ce qui s'observe, et plus la pratique vous en deviendra aisée.

MF 143 **Sur saint Alexis**

17 juillet; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 143,1,1 ***1er Point***

Le divorce que saint Alexis fit avec le monde et avec les plaisirs de la chair est tout à fait extraordinaire. Ce saint fut marié contre son inclination, et par une pure soumission à la volonté de ses parents, qui l'y engagèrent, parce qu'il était leur fils unique; mais en ayant eu du regret, le jour même de son mariage, touché d'un pressant mouvement de la grâce, il quitta secrètement la maison de son père, et s'en alla dans un pays fort éloigné, où il demeura inconnu pendant dix-sept ans, s'appliquant continuellement à la prière, et vivant d'une manière fort austère. Il y aurait même toujours demeuré, si l'éclat de sa sainte vie ne l'avait fait connaître: ce fut ce qui l'obligea à quitter le lieu où il était.

MF 143,1,2 Vous qui avez quitté le monde, y avez-vous renoncé avec autant d'affection qu'a fait saint Alexis? Votre intention a-t-elle été alors et est-elle encore à présent, de n'avoir plus jamais de commerce avec le monde, et d'y vivre tout à fait inconnu? Si cela est, vous vous mettrez en état de travailler utilement dans votre emploi.

MF 143,2,1 ***2e Point***

Ce saint ne s'est pas contenté d'être inconnu au monde, mais il y a voulu vivre en pauvre; et après avoir donné aux pauvres tout ce qu'il avait, il prit un habit de pauvre, et voulut passer le reste de sa vie dans la pratique d'une pauvreté volontaire qui fut si admirable, qu'étant retourné dans la maison de son père, il y vécut toujours pauvre parmi les richesses, et fut regardé comme un mendiant, au milieu des biens dont il était le maître. C'est se comporter comme Jésus-Christ a fait étant sur la terre; car, quoique tout ce qui y était lui appartînt, il demeurait cependant comme un étranger, et comme un pauvre qui vivait d'aumône, n'y ayant jamais voulu rien posséder qui parût être à lui.

MF 143,2,2 Puisque vous avez l'avantage d'être employés particulièrement à l'instruction des pauvres, vous devez, selon l'esprit de votre Institut, les considérer beaucoup plus que les riches. Vous devez aussi vivre en pauvre, et dans un dégagement de toutes choses, pour avoir quelque conformité avec eux. Ayez donc autant d'affection pour la pauvreté, que les gens du monde en ont pour les richesses.

MF 143,3,1 ***3e Point***

Ce saint n'a pas moins aimé le mépris que la pauvreté. Étant revenu à Rome, et ayant prié son père, qui ne le reconnut pas, de le recevoir dans sa maison comme un pauvre, il y demeura dix-sept ans toujours caché, déguisé, vivant des restes qu'on lui donnait par charité, et abandonné de tout le monde. Les domestiques de la maison le méprisaient et se moquaient quelquefois de lui, dans la vue de sa pauvreté et de la misère où il paraissait à l'extérieur. Au milieu des mépris et des opprobres, il se réjouissait d'être humilié en ce monde, pour l'amour de Jésus-Christ. Comment avoir pu demeurer si longtemps chez son propre père, dans la pauvreté et l'humiliation, sans avoir voulu se faire connaître; et, dans cet état, avoir toujours paru content, sans témoigner la moindre peine à l'extérieur. Ah! qu'il faut être bien humble et aimer bien le mépris, pour pouvoir supporter constamment ce poids de mortification!

MF 143,3,2 Vous avez un emploi qui n'est honorable que devant Dieu, parce qu'il sert à étendre son royaume. Recevez-vous avec joie les mépris qui vous viennent de la part des hommes? Car *le royaume du Dieu que vous servez et en qui vous espérez, n'est pas de ce monde*[1].

MF 144 **Méditation sur sainte Marie Madeleine**
22 Juillet

MF 144,1,1 ***1er Point***

On ne peut trop admirer l'amour tendre que sainte Marie Madeleine a eu pour Jésus-Christ, attirée par la vue de ses miracles et par ses prédications tout à fait touchantes; elle quitta le monde, dans lequel elle s'était engagée, et se donna entièrement à Jésus-Christ; rien ne la retint, ni le respect humain qui lui aurait pu donner lieu de penser ce qu'on aurait pu dire d'un tel changement, ni l'attachement aux plaisirs et aux commodités de la vie, ni le point d'honneur, (Jésus-Christ n'étant presque suivi que par des personnes de la lie du peuple). Elle eut une pensée si forte de le suivre, qu'en même temps elle renonça à toutes choses pour l'amour de lui, sans avoir aucun égard à toutes ces considérations humaines.

MF 144,1,2 Vous qui vous êtes retirés du monde, y avez-vous tellement renoncé, que vous n'y pensez plus du tout? Êtes-vous entièrement dégoûtés de tout ce qui fait le plaisir des gens qui vivent dans le siècle, et n'avez-vous plus d'attache à rien?

MF 144,2,1 ***2e Point***

Cet amour qu'elle a eu pour Jésus-Christ avait tellement pénétré son coeur, que, dès lors qu'elle se fut convertie, elle résolut de ne le plus abandonner. Elle fut *une des saintes femmes qui le suivaient partout dans ses voyages, et*

MF 143,3,2 1. Jn 18,36

qui contribuaient à sa subsistance et à celle de ses disciples[1]. *Dans un festin où Jésus se trouva, à Béthanie, peu de jours avant sa mort, elle répandit sur ses pieds un baume odoriférant*[2], *et l'accompagna ensuite jusque sur le Calvaire, où elle le vit mourir*[3], pour témoigner qu'elle ne pouvait quitter Jésus-Christ, tant elle l'aimait.

MF 144,2,2 Êtes-vous ainsi fidèles à suivre Jésus-Christ, aussi bien quand il vous fait souffrir, que lorsqu'il vous comble de ses bénédictions? Hélas! dès qu'on vous a dit quelque parole qui vous fait peine, ou qu'on vous fait quelque répréhension, n'en faites-vous point paraître du ressentiment? C'est dans ces occasions que vous devez témoigner que vous suivez Jésus-Christ, et que vous êtes un de ses disciples.

MF 144,3,1 ***3e Point***

Quand l'amour est ardent, il est plus fort que la mort même[1]. C'est ce qui a paru en celui de sainte Madeleine, qui fut si grand, qu'*aussitôt que Jésus-Christ fut enseveli, elle se tint proche du sépulcre*[2]*; et ayant acheté une grande quantité de parfums pour embaumer le corps de Jésus, elle s'y rendit de grand matin, le jour de la résurrection, avec d'autres saintes femmes*[3]*; et voyant que la pierre qui le couvrait en avait été ôtée, elle courut dire à saint Pierre et à saint Jean, qu'on avait enlevé son Seigneur*[4]*;* et comme elle l'aimait tendrement, *elle demeura tout proche le sépulcre, pleurant et regardant de tous côtés*[5]*, jusqu'à ce qu'elle vit deux anges qui l'assurèrent que Jésus-Christ était ressuscité*[6].

MF 144,3,2 Cette sainte, par l'assiduité qu'elle eut au tombeau de Jésus-Christ, mérita *d'être la première à qui il apparut après sa résurrection*[7]*;* et après l'avoir consolée, *il lui ordonna d'aller annoncer à ses apôtres qu'il était ressuscité, ce qu'elle fit aussitôt*[8]. Jésus-Christ a bien fait connaître, par les bontés qu'il a eues pour sainte Marie Madeleine, combien Dieu est bon à l'égard de ceux qui l'aiment, et avec quelle affection, il récompense, dès cette vie, l'amour qu'on a pour lui.

Vous devez faire paraître le grand amour que vous avez pour Jésus, en vous rendant assidus à converser avec lui dans l'oraison, et vous pressant pour le recevoir le plus souvent qu'il vous sera possible dans l'Eucharistie.

MF 144,2,1 1. Lc 8,2; 8,3
MF 144,2,1 2. He 1,2001; Jn 12,3
MF 144,2,1 3. Jn 19,25
MF 144,3,1 1. Ct 8,6
MF 144,3,1 2. Mt 27,61
MF 144,3,1 3. Mc 16,1; 16,2; Lc 24,1
MF 144,3,1 4. Jn 20,1; 20,2
MF 144,3,1 5. Jn 20,11; 20,12
MF 144,3,1 6. Lc 24,4-6; Jn 20,12
MF 144,3,2 7. Mc 16,9
MF 144,3,2 8. Jn 20,17; 20,18

MF 145 **Pour la fête de saint Jacques le Majeur**
25 juillet

MF 145,1,1 ***1er Point***

Quoique tous les apôtres aient été bien-aimés de Jésus-Christ, comme étant *ses chers disciples à qui il a confié ses mystères*[1], saint Jacques a été un de ceux qu'il a le plus aimés, et auquel il a communiqué ses secrets avec le plus d'ouverture. Il a eu le bonheur de *se trouver à la transfiguration de Jésus-Christ,* et de voir son corps glorieux, quoique d'une gloire passagère, *ce qui n'a été accordé qu'à saint Jean son frère et à saint Pierre*[2]. Il a eu aussi l'avantage d'avoir *accompagné Jésus-Christ dans le jardin de Gethsémani*[3], *où il fut livré par Judas aux Juifs, qui se saisirent de sa personne*[4].

MF 145,1,2 Êtes-vous aussi contents de suivre Jésus-Christ sur le Calvaire que sur le Thabor? La plupart même de ceux qui semblent se donner à Dieu, veulent bien avoir part aux consolations de Jésus-Christ; mais il y en a bien peu qui soient contents de participer à ses souffrances; c'est cependant à quoi saint Pierre nous exhorte: *Réjouissez-vous,* dit-il, *lorsque vous avez part aux souffrances de Jésus-Christ; que ce soit le principal sujet de votre joie*[5].

MF 145,2,1 ***2e Point***

Saint Jacques ayant été si particulièrement aimé de Jésus-Christ, a été aussi l'un des plus considérés par les apôtres. Saint Paul rend ce témoignage, dans une de ses épîtres, que *saint Jacques était considéré comme une des colonnes de l'Église*[1]. Puisque saint Paul, quoique choisi d'une manière miraculeuse et éclairé par Jésus-Christ, a eu une si haute estime et un si grand respect pour saint Jacques, il est bien juste que vous lui rendiez un honneur tout particulier, comme à celui des apôtres qui a été des plus éclairés dans les matières de notre sainte religion.

MF 145,2,2 Et puisque vous devez en instruire les enfants qui sont sous votre conduite, demandez, par l'intercession de ce saint apôtre, la grâce de les bien posséder.

MF 145,3,1 ***3e Point***

Ce qui marque encore que saint Jacques a été des plus zélés pour le progrès et le soutien de la religion chrétienne, c'est qu'*Hérode, croyant faire plaisir aux Juifs, lui fit trancher la tête; ce qui donna en effet de la joie aux Juifs*[1], qui craignaient que l'établissement de la religion chrétienne ne contribuât beaucoup à détruire la leur. On croit qu'il a été le premier des apôtres qui ait répandu son sang pour la foi de Jésus-Christ.

MF 145,3,2 Vous êtes établis de Dieu pour succéder aux saints apôtres, dans l'exposition de la doctrine de Jésus-Christ, et dans l'affermissement de sa sainte loi, dans l'esprit et dans le coeur de ceux à qui vous l'enseignez, lorsque vous faites le catéchisme, qui est votre principale fonction. Estimez-vous *bien heureux et bien récompensés d'être rassasiés d'opprobres, et de souf-*

MF 145,1,1 1. Mc 4,11
MF 145,1,1 2. Mt 17,1; 17,2; Mc 9,2; 9,3; Lc 9,28; 9,29
MF 145,1,1 3. Mt 26,37; Mc 14,33
MF 145,1,1 4. Jn 18,2-12
MF 145,1,2 5. 1 P 4,13
MF 145,2,1 1. Ga 2,9
MF 145,3,1 1. Ac 12,2; 12,3

frir toutes sortes d'outrages pour l'amour de Jésus-Christ[2]. Si c'est un plaisir aux libertins de vous faire de la peine, que ce soit aussi une grande satisfaction pour vous de la supporter, parce qu'elle contribue à vous faire mourir à vous-mêmes.

MF 146 **Sur sainte Anne, mère de la très sainte Vierge**
26 juillet

MF 146,1,1 ***1er Point***

Sainte Anne ayant été mariée à saint Joachim a été vingt ans stérile, selon le témoignage de saint Jean Damascène, Dieu voulant par là lui faire connaître que l'enfant qu'elle mettrait au monde, lui serait donnée par grâce. Elle passa aussi ces vingt années dans toutes sortes d'exercices de piété, et faisant, selon ses facultés, beaucoup d'aumônes aux pauvres afin de ne pas joindre la stérilité de l'âme à celle du corps; car c'est là le soin d'une âme qui veut attirer sur soi une abondance de grâces.

MF 146,1,2 Prenez garde de ne pas demeurer dans une stérilité qui soit capable de vous ôter le goût de l'oraison et le goût de Dieu; *faites que vos jours soient pleins*[1], selon qu'il est dit dans l'Écriture, y pratiquant de bonnes oeuvres qui soient conformes à ce que Dieu demande de vous dans votre profession: ce sera le moyen d'être contents et de contenter Dieu.

MF 146,2,1 ***2e Point***

Sainte Anne s'étant beaucoup appliquée à la prière pendant tout le temps de sa stérilité, pour obtenir de Dieu la grâce d'en être délivrée, a mérité par son assiduité à l'oraison, de mettre au monde la très sainte Vierge, mère de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Admirons combien est grand l'honneur que Dieu lui a fait en la choisissant pour être la mère d'une si sainte et si excellente fille, et pour être conséquemment la première qui devait contribuer au grand mystère de l'Incarnation. Voilà quel a été le fruit de ses ferventes et continuelles prières; ce qui fait dire à saint Jean Damascène, que, comme l'ancienne *Anne a engendré Samuel par ses prières*[1], ainsi sainte Anne a enfanté la très sainte Vierge par son assiduité à l'oraison.

MF 146,2,2 Dieu, qui vous a choisis pour apprendre à le connaître, veut aussi que vous produisiez, pour ainsi parler, dans les coeurs de ceux que vous instruisez, la très sainte Vierge, sa mère, en leur inspirant une dévotion tendre à son égard. Il faut que cette fécondité soit en vous l'effet de vos ferventes prières, de votre amour envers la très sainte Vierge, et du zèle que vous ferez paraître dans vos instructions pour la faire aimer.

MF 146,3,1 ***3e Point***

Sainte Anne, après avoir donné au monde la très sainte Vierge, elle l'a offerte à Dieu comme une chose qui lui était due, parce qu'elle venait de lui, et qu'elle était née pour appartenir de près au Fils de Dieu, devant être sa mère. Elle a bien jugé qu'ayant été honorée d'un si grand bienfait, elle devait en témoigner à Dieu la reconnaissance, en lui offrant ce qu'elle avait reçu de lui. Elle s'est aussi offerte elle-même à Dieu, et lui a consacré le reste de ses jours. Dieu l'ayant préférée à toutes les femmes du monde pour

MF 145,3,2 2. Ac 5,41
MF 146,1,2 1. Gn 25,8
MF 146,2,1 1. 1 S 1,20

produire la plus sainte et la plus pure de toutes les créatures, il était bien juste qu'après avoir offert à Dieu sa très sainte fille, elle se consacrât aussi elle-même à lui, pour ne vaquer plus qu'à ce qui regardait son service.

MF 146,3,2 Vous avez reçu de grandes grâces de Dieu, lorsqu'il vous a retirés du monde, et qu'il vous a appelés à un ministère qui ne regarde que le salut des âmes; vous êtes-vous tellement consacrés à Dieu, que vous ayez renoncé à tout pour ne plus penser qu'à lui et aux devoirs de votre emploi? Faites-le au moins dès à présent, pour vous mettre en état de bien exercer un si saint ministère.

MF 147 **Sur sainte Marthe**
29 juillet

MF 147,1,1 ***1er Point***

Sainte Marthe a eu le privilège d'être beaucoup aimée de Jésus, ainsi que l'Évangile en rend témoignage; et ç'a été pour cette raison que Jésus lui a fait plusieurs fois l'honneur d'aller loger chez elle et d'y manger. Ce fut aussi cette considération qui engagea Jésus, *à aller trouver sainte Marthe, quoiqu'il fût fort éloigné, pour ressusciter Lazare, son frère*[1]. On ne peut croire combien cette sainte a profité des visites fréquentes de Jésus; on peut dire qu'après la très sainte Vierge, sainte Marthe a été une des personnes les plus honorées pendant la vie de Jésus-Christ, parce qu'*elle a souvent reçu dans sa maison le même Fils de Dieu*[2] que la sainte Vierge a porté dans son sein; et qu'elle a nourri de ses biens celui que Marie a nourri de son lait.

MF 147,1,2 Vous pouvez avoir un plus grand honneur que cette sainte, tout autant de fois que vous le voulez, en recevant Jésus-Christ au-dedans de vous-mêmes dans la sainte communion. Purifiez votre coeur pour vous mettre en état de le recevoir souvent, et de profiter d'une si grande faveur.

MF 147,2,1 ***2e Point***

Cette sainte a eu beaucoup de reconnaissance de tant de bontés et elle s'est appliquée, toutes les fois que Jésus lui a fait la grâce de la visiter, à lui apprêter à manger et à le servir avec toute l'affection possible. L'empressement même qu'elle avait pour rendre à Jésus-Christ ce bon office était si grand, qu'*elle se plaignit une fois de ce que sa soeur, attentive à écouter Jésus, ne se mettait pas en peine de lui aider*[1], parce que rien ne lui était plus à coeur que de bien traiter Jésus. Elle avait même une si grande estime et un si profond respect pour Jésus, que *lorsqu'il vint pour ressusciter Lazare, elle alla bien loin au-devant de lui pour le recevoir*[2].

MF 147,2,2 Avez-vous autant d'ardeur pour communier que sainte Marthe en avait pour recevoir Jésus dans sa maison, et pour le nourrir de ses biens? Le respect que vous devez lui témoigner quand il entre en vous, consiste à ne pas souffrir dans votre coeur aucune imperfection, et à aller au-devant de lui en préparant votre âme avec beaucoup de dévotion.

MF 147,1,1 1. Jn 11,18-23
MF 147,1,1 2. Lc 10,38
MF 147,2,1 1. Lc 10,39; 10,40
MF 147,2,1 2. Jn 11,20

MF 147,3,1 ***3e Point***

Rien n'est plus admirable que la foi que sainte Marthe fit paraître, lorsque Jésus-Christ ressuscita Lazare. Elle dit à Jésus que, *s'il avait été chez elle quand son frère était malade, il ne serait pas mort; mais qu'elle savait que Dieu lui accorderait tout ce qu'il lui demanderait; et ainsi que s'il voulait le ressusciter, il le pourrait facilement; mais Jésus lui ayant dit que son frère ressusciterait, elle avoua qu'il était vrai qu'il ressusciterait au temps de la résurrection générale. Et comme il ajouta qu'il était la résurrection et la vie, et que ceux qui croiraient en lui vivraient et ne mourraient point, et qu'il lui eut demandé si elle le croyait elle répondit que oui, qu'elle croyait qu'il était le Christ, le Fils de Dieu vivant, qui était venu en ce monde*[1]. Cette réponse étant la même que celle de saint Pierre, qui fut si fort louée de Jésus-Christ[2], mérite une vénération toute particulière à cause de la grande foi qu'on y remarque.

MF 147,3,2 C'est particulièrement dans vos actions que votre foi doit paraître, en ne les faisant que par esprit de foi, comme vous y êtes obligés selon l'esprit de votre Institut.

MF 148 **Sur saint Ignace**
31 juillet

MF 148,1,1 ***1er Point***

Saint Ignace s'étant converti à Dieu, mena d'abord une vie fort retirée; et s'étant logé à Manrèze, dans un hôpital, où il s'exerça à pratiquer de très grandes austérités, il s'était alors accoutumé à ne manger qu'une fois le jour du pain seulement qui lui avait été donné par aumône, de ne boire que de l'eau, et de prendre trois fois chaque jour la discipline. Il pleurait continuellement ses péchés, et demeurait tous les jours sept heures à genoux. C'est ainsi que ce saint a fait son noviciat dans la vie spirituelle; il passa même sept jours sans manger, priant sans cesse et sans interruption, pour se délivrer de quelques peines d'esprit.

MF 148,1,2 Est-ce par les austérités que vous avez commencé à vous donner à Dieu? C'est particulièrement alors qu'on doit les pratiquer, quoiqu'on en ait besoin pendant toute sa vie pour se conserver dans la piété. Faites, pour cet effet, au moins une petite partie de ce que ce saint a pratiqué si fervemment.

MF 148,2,1 ***2e Point***

Ce saint eut un zèle si ardent pour le salut des âmes, que, pour y travailler avec plus de facilité et de succès, il commença à étudier à l'âge de trente-trois ans, logeant dans un hôpital, et demandant l'aumône pendant tout ce temps-là, et faisant le catéchisme aux enfants et aux pauvres. Son zèle fut même si généreux, qu'il alla de Paris à Rouen pour assister un de ses compagnons malade, qui l'avait volé; et qu'ayant épié le temps auquel un jeune débauché allait pour contenter sa passion, il se jeta dans un étang glacé, criant qu'il n'en sortirait point que ce jeune homme n'eût renoncé à son mauvais dessein.

MF 147,3,1 1. Jn 11,21-27
MF 147,3,1 2. Mt 16,16; 16,17

MF 148,2,2 Votre emploi serait peu utile, si vous n'y aviez pour fin le salut des âmes. Votre zèle pour les pauvres vous fait-il chercher des moyens aussi efficaces que ceux qu'a employés saint Ignace? Plus vous vous appliquerez ardemment à l'oraison pour le bien des âmes qui vous sont confiées, plus Dieu vous fera trouver de facilité à leur toucher le coeur.

MF 148,3,1 ***3e Point***

Ce saint ayant ainsi travaillé pour la gloire de Dieu avec tant de piété, de pauvreté, d'humilité et de zèle, quelques-uns se joignirent à lui et s'employèrent utilement pour le bien de l'Église sous sa conduite, et ayant fait de grands progrès dans la vertu, ils firent voeu de quitter tous leurs biens, de s'appliquer uniquement à la conversion des âmes et à leur avancement spirituel, et de se soumettre entièrement au pape, pour faire ce qu'il jugerait le plus à propos pour le bien spirituel du prochain. C'est ainsi que saint Ignace commença à former sa Compagnie, qui est d'une si grande utilité à l'Église, s'étant étendue dans tous les pays où il y a exercice de la religion chrétienne, en ayant procuré l'établissement dans plusieurs endroits où Dieu n'était pas connu.

MF 148,3,2 Puisque la fin de votre Institut est la même que celle de l'Institut qu'a fondé saint Ignace, qui est le salut des âmes, et que Dieu vous a appelés à élever les enfants dans la piété, ce que font aussi les disciples de ce saint Fondateur, vivez dans un aussi grand détachement et ayez un aussi grand zèle de procurer la gloire de Dieu qu'a eu ce saint, et qu'ont ceux de sa Compagnie, et vous ferez de grands fruits dans ceux que vous instruisez.

MF 149 **Pour la fête de saint Pierre aux liens**
1er août; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 149,1,1 ***1er Point***

Cette fête a été instituée pour remercier Dieu de la grâce qu'il a faite à l'Église de délivrer saint Pierre de *la prison où Hérode Agrippa l'avait fait mettre dans le dessein de le faire mourir peu de jours après*[1] parce qu'il voulait faire en sorte de détruire la Religion chrétienne dans son commencement, en condamnant à mort celui qui en était le chef. *Ce prince avait un si grand soin de faire garder saint Pierre dans la prison, qu'il en avait donné la commission à seize soldats, qui se partageaient successivement, quatre à quatre*[2]. *Mais qu'est-ce que peut craindre celui dont Dieu est le protecteur*[3] *? Les rois n'ont pouvoir sur les hommes et ne peuvent attenter à leur vie qu'autant que Dieu le leur permet*[4].

MF 149,1,2 Ainsi comme l'Église naissante avait encore besoin de saint Pierre, il ne resta en la puissance d'Hérode que pendant fort peu de jours, *quoiqu'Hérode l'eût fait enchaîner et garder, ce semblait, avec tant de sûreté*[5], parce que Dieu voulait s'en servir pour soutenir et fortifier l'Église nouvellement établie.

Adorons *la puissance de Dieu, qui se joue, quand il veut, de celle des*

MF 149,1,1 1. Ac 12,3
MF 149,1,1 2. Ac 12,4
MF 149,1,1 3. Ps 27,1
MF 149,1,1 4. Jn 19,11
MF 149,1,2 5. Ac 12,6

hommes[6], parce qu'elle n'est en eux, qu'autant qu'il leur fait part de la sienne.

MF 149,2,1 ***2e Point***

Pendant que saint Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Église ne cessait point de faire des prières à Dieu pour lui, qui enfin furent exaucées; car la nuit même de devant le jour destiné par Hérode pour envoyer saint Pierre au supplice, ce saint apôtre dormant entre deux deux soldats, lié de deux chaînes, et les gardes veillant devant la porte de la prison, tout d'un coup un ange y survint, qui remplit le lieu de lumière, et, frappant saint Pierre et le réveillant, lui dit de se lever promptement; et à l'heure même, les chaînes de ses mains tombèrent. Cet ange conduisit saint Pierre au travers de la première et seconde gardes, et, par la porte de fer, qui s'ouvrit d'elle même, jusqu'au bout d'une rue où l'ange le quitta. Alors saint Pierre, qui jusqu'alors avait regardé ce qui se passait comme une vision ou comme un songe, reconnut qu'en vérité Dieu avait envoyé son ange pour le délivrer de la main d'Hérode et de l'attente du peuple juif[1].

MF 149,2,2 Remercions Dieu, avec l'Église, d'avoir ainsi délivré saint Pierre pour lui donner lieu de prêcher l'Évangile, et d'augmenter le troupeau de Jésus-Christ[2].

MF 149,3,1 ***3e Point***

Saint Pierre étant allé dans une maison où plusieurs étaient assemblés et étaient en prières, il leur raconta comment Dieu l'avait tiré de la prison[1]; ce qui fit que tous remercièrent Dieu de la bonté qu'il avait exercée à son égard. Ces chaînes, dont saint Pierre avait été lié, ont toujours été conservées dans l'Église avec une grande vénération comme une relique précieuse, et ont fait beaucoup de miracles.

MF 149,3,2 Mais le plus grand miracle qu'elles doivent produire dans nos coeurs, est l'amour des souffrances et des opprobres; *car nous ne pouvons aller dans le Ciel que par la voie des tribulations*[2]. *Nous devons,* dit saint Paul, *nous glorifier dans la croix de Jésus-Christ*[3], c'est-à-dire celle que Jésus-Christ a sanctifiée en la portant, et qui est notre vie et notre salut, parce qu'elle en est la source. En rendant honneur aux chaînes de saint Pierre, avec toute l'Église, honorons aussi celles dont Dieu nous a chargés; et prions-le que, comme les deux chaînes de ce saint apôtre se sont unies ensemble par miracle, les nôtres s'unissent tellement aux siennes par la grâce, que nous participions au désir qu'il a eu de souffrir pour Jésus-Christ.

MF 150 **Sur saint Dominique**

4 août: *nouveau calendrier,* 8 août

MF 150,1,1 ***1er Point***

Saint Dominique, étant jeune, acquit une si grande perfection, que son évêque, ayant dessein de réformer son Chapitre et de le rendre régulier, l'en fit chanoine, et puis son archidiacre. Dans ces emplois, il mena une vie

---

MF 149,1,2 6. Ps 2,4
MF 149,2,1 1. Ac 12,5-11
MF 149,2,2 2. Cf. Jn 21,15-17
MF 149,3,1 1. Cf. Ac 12,12-17
MF 149,3,2 2. Ac 14,22
MF 149,3,2 3. Ga 6,14

fort exemplaire, et y fit paraître une ferveur extraordinaire. Une de ses principales vertus était la compassion pour le prochain, et particulièrement pour les pauvres. Cette vertu l'engageait à faire pénitence pour les péchés des autres, autant que pour les siens propres. Elle le porta encore à vendre tous ses meubles pour assister les pauvres et, lorsqu'il ne pouvait les assister, il pleurait de compassion. Voyant une femme affligée de ce que son fils avait été pris par les Maures, il s'offrit à elle pour être vendu lui-même, ou pour être échangé contre son fils.

MF 150,1,2 Vous savez que vous êtes chargés de l'instruction des pauvres; imitez la tendresse de ce saint à leur égard, et surmontez la nature en cela lorsqu'elle vous suggère d'avoir plus de considération pour les riches. Jésus-Christ regardera le bien que vous ferez aux pauvres, comme fait à lui-même[1].

MF 150,2,1 ***2e Point***

L'amour que ce saint avait pour le prochain, fit qu'il eut un zèle ardent pour l'instruction et la conversion de ceux qui vivaient dans le dérèglement; ce fut aussi ce qui lui fit quitter l'emploi de chanoine, dans lequel il se regardait comme peu utile à l'Église. L'hérésie des Albigeois s'étant élevée, il fit tout ce qu'il put pour la détruire et n'épargna pour cela ni les voyages, ni les conférences, ni les prédications, ni les écrits; il souffrit même toutes sortes de peines et de fatigues. A ce grand zèle, il joignit une prière fervente, et des larmes continuelles qu'il versait abondamment et de grandes mortifications, pour faire en sorte de procurer la conversion de ces hérétiques. Et ces moyens dont il se servit lui réussirent si heureusement, qu'il convertit plus de cent mille hérétiques.

MF 150,2,2 Il est de votre devoir, dans votre état, de joindre à une vie de retraite et de mortification, le zèle pour le salut du prochain, puisque la fin de votre emploi est de travailler continuellement à l'éducation chrétienne des enfants. Appliquez-vous-y avec tout le soin possible. S'il en était ainsi, pourriez-vous nombrer combien vous en auriez gagnés à Dieu et rendus véritablement chrétiens!

MF 150,3,1 ***3e Point***

Le zèle de ce saint ne s'étendit pas seulement à ce qu'il pouvait faire par lui-même pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; c'est ce qui fit que quelques-uns s'étant joints à lui, il demanda au pape d'établir un Ordre religieux dans lequel ceux qui s'y engageraient auraient pour fin de prêcher l'Évangile par tout le monde[1]. C'est à quoi se sont appliqués ses disciples; c'est ce qu'ils continuent de faire. Et un de leurs principaux soins, pour engager les fidèles à avoir de la piété, est de leur inspirer la dévotion à la très sainte Vierge, et particulièrement au rosaire, qu'ils récitent tous les jours en choeur avec beaucoup de piété.

MF 150,3,2 Que vous êtes heureux d'avoir pour fin d'apprendre aux enfants leur religion, et pour cela de leur faire tous les jours le catéchisme! Un des meilleurs moyens dont vous puissiez vous servir, pour réussir dans votre emploi, est d'avoir une dévotion toute particulière envers la très sainte Vierge, et de la faire passer dans le coeur de ceux qui vous sont confiés. Dites-vous et faites-vous dire tous les jours le chapelet à vos élèves? Avec

MF 150,1,2 1. Cf. Mt 25,40
MF 150,3,1 1. Cf. Mt 24,14

quelle piété le dites-vous et le leur faites-vous dire? Vous acquittez-vous de cette prière comme d'un tribut qu'on rend dans notre Institut à la très sainte Vierge, et d'un moyen puissant d'attirer sur lui et sur votre emploi son secours et sa protection?

MF 151 **Pour la fête de Notre-Dame des Neiges**

De la dévotion envers la très sainte Vierge

5 août

La fête que l'Église célèbre aujourd'hui, a eu pour principe la dévotion toute particulière d'un gentilhomme romain et de son épouse, envers la très sainte Vierge lesquels n'ayant point d'enfants, lui consacrèrent tous leurs biens, et la prièrent instamment de leur faire connaître à quoi elle désirait qu'ils les employassent; ce qu'elle leur accorda par un miracle très éclatant et bien extraordinaire, car le cinq août, auquel temps les chaleurs sont extrêmes à Rome, l'endroit de cette ville où la très sainte Vierge souhaitait qu'ils fissent bâtir une église en son honneur, fut tout couvert de neige. Ce qui fit que le pape y alla processionnellement avec tout le peuple, et y marqua la place de l'église, qui fut ensuite bâtie des biens de cette noble et généreuse famille. La grande dévotion qu'ont eue ces deux illustres personnes, la reconnaissance que leur a témoigné en avoir la très sainte Vierge, et la confiance entière que nous devons avoir en elle, nous doivent engager à en faire aujourd'hui le sujet de nos oraisons.

MF 151,1,1 ***1er Point***

Nous ne sommes pas en état d'offrir des biens temporels à la très sainte Vierge, *ayant renoncé au monde, et ayant tout quitté pour nous consacrer au service de Dieu*[1]. Tout ce qu'elle demande de nous, et la raison pour laquelle il paraît que l'Église a institué la fête qu'elle célèbre aujourd'hui en l'honneur de cette sainte mère de Dieu, est de nous engager à avoir une dévotion toute particulière à son égard, et à la procurer à ceux de la conduite desquels Dieu vous a chargés, en vous faisant faire attention à la grande grâce qu'elle a faite en ce jour à ces deux personnes zélées pour son honneur, qui est telle qu'elle a voulu qu'on se souvînt d'eux dans l'Église et de leur dévotion en son endroit; et que ce qu'ils ont fait pour l'honorer et ce qu'elle a fait en leur faveur fût publié jusqu'à la fin des siècles par tous les fidèles.

MF 151,1,2 Assurons-nous que tout ce que nous ferons pour honorer et faire honorer la très sainte Vierge sera très abondamment récompensé de Dieu par son moyen. Reconnaissons-la toujours pour notre bonne mère, puisque Jésus-Christ l'a donnée pour telle, à tous ceux qui lui seraient dévots en la personne de saint Jean, lorsque, étant près de mourir, il lui dit: *Mon fils, voilà votre mère*[2].

MF 151,2,1 ***2e Point***

Ce qui doit particulièrement nous obliger à avoir une grande dévotion envers la très sainte Vierge, est qu'elle est très honorée du Père éternel, qui lui a donné rang au-dessus de toutes les pures créatures, parce qu'elle a porté dans son sein celui qui est égal à lui, et qui n'a qu'une même nature

MF 151,1,1 1. Mt 19,27
MF 151,1,2 2. Jn 19,27

avec lui; elle est élevée au-dessus de toutes les créatures, par l'abondance de ses grâces, que personne n'a eues semblables à elle, et par la pureté de sa vie, que personne n'a égalée. Ce qui fait dire à saint Anselme qu'il était bien juste que celle-là fût dans un grand éclat et éminemment élevée au-dessus de tout ce qui est créé, qui, après Dieu, n'a personne au-dessus d'elle. Mais n'est-ce pas être incomparablement élevée au-dessus de toutes les créatures, que d'être devenue le temple du Dieu vivant, en concevant le Fils de Dieu! Ce qui fait qu'on lui attribue ces paroles du psaume 132: *Dieu l'a choisie pour en faire sa demeure*[1]; et ces autres du psaume 65: *Votre temple est saint*[2]. Et l'abbé Rupert dit encore bien plus, que dès lors que le Saint-Esprit est venu en la très sainte Vierge pour lui faire concevoir le Fils de Dieu, elle est devenue toute belle d'une beauté divine. C'est ce qui fait dire à saint Bernard que nous devons honorer la très sainte Vierge avec une très grande tendresse de dévotion, puisque Dieu a mis en elle la plénitude de tout bien, en renfermant dans son sein le Verbe divin.

MF 151,2,2 Mais ce qui nous y doit plus particulièrement engager, est le grand bien que nous en recevrons. Ayons, dit le même Saint, une grande vénération et une dévotion tendre envers la très sainte Vierge, parce que c'est par son canal que nous recevrons les biens que Dieu veut nous faire. Et entrant ailleurs dans le détail de tous ces biens, il s'explique ainsi: le Saint-Esprit distribue tous ses dons, toutes ses grâces et toutes les vertus à qui il veut, quand il lui plaît, et de la manière et autant qu'il le juge à propos, par le ministère de la très sainte Vierge. Et saint Anselme, pour animer notre confiance envers elle, ajoute que lorsqu'on invoque le nom de la Mère de Dieu, quand même celui qui recourt à elle ne mériterait pas d'être exaucé, les mérites cependant de cette sainte mère de Dieu suffiraient pour engager la bonté de Dieu à accorder ce qu'on lui demande. Ayons donc confiance, comme dit encore saint Bernard, que, si nous avons une vraie dévotion envers la très sainte Vierge, rien ne nous manquera de ce qui sera nécessaire pour notre salut.

MF 151,3,1 ***3e Point***

Il nous servirait de peu d'être persuadés de l'obligation que nous avons d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge, si nous ne savions en quoi consiste cette dévotion, et si nous ne l'avions effectivement, et si même nous ne la faisions paraître dans les occasions. Comme elle est au-dessus de toutes les créatures, nous devons avoir pour elle une plus grande dévotion que pour tous les autres saints, quels qu'ils soient. Nous témoignons notre dévotion pour les saints en certains temps et en certains jours de l'année; mais celle que nous devons avoir envers la très sainte Vierge, doit être continuelle.

MF 151,3,2 C'est pourquoi il est de Règle dans notre Institut: premièrement, de ne passer aucun jour sans réciter le chapelet, et de le dire toujours en marchant par les rues; deuxièmement, de célébrer toutes ses fêtes avec une grande solennité; troisièmement, cette dévotion exige de nous que nous nous découvrions avec inclination, toutes les fois qu'on la nomme, ou que nous passons devant son image; quatrièmement, la regardant comme la

MF 151,2,1 1. Ps 132,13
MF 151,2,1 2. Ps 65,5

principale protectrice de notre Société, nous nous mettons tous les jours sous sa protection, dès le matin et le soir, à la fin de notre oraison, et après chaque exercice; nous recourons à elle, en mettant en elle, après Dieu, toute notre confiance; cinquièmement, nous l'invoquons dans nos plus pressants besoins, comme notre première avocate auprès de Dieu, après Jésus-Christ.

MF 151,3,3 Sommes-nous fidèles à toutes ces pratiques de dévotion envers la très sainte Vierge? Comment nous en acquittons-nous? Est-ce dans les vues qui nous sont proposées ci-dessus? N'y manquons pas, si nous voulons recevoir une grande abondance de grâces, par les mérites de la très sainte Vierge.

MF 152 **Pour la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur**
6 août

MF 152,1,1 ***1er Point***

Jésus-Christ étant venu sur la terre, afin d'y satisfaire pour nos péchés [1] *et y ayant toujours été regardé du Père éternel, comme l'homme de péché, parce qu'il était chargé de ceux de tout le monde*[2], quoiqu'il n'en ait jamais commis, et qu'il n'en ait pu commettre aucun, a demeuré pour cette raison sur la terre, comme étant sujet à toutes les souffrances de cette vie, et à toutes les misères qui sont les suites du péché. C'est pourquoi il a toujours paru comme un homme du commun, cachant au reste des hommes l'état de la gloire dont jouissait sa sainte âme, et dont sa sacrée humanité avait droit de jouir dès le moment de sa conception. Il se plaisait même d'être raillé, moqué et outragé de ceux qui ne vivaient pas conformément à sa doctrine; et, dans l'obligation qu'il s'était imposée de *satisfaire pour nous à la justice de son Père*[3], il ne se regardait, selon l'expression prophétique de David, que comme *l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple*[4] quoiqu'il fût le *Roi de gloire*[5].

MF 152,1,2 Nous qui sommes nés dans le péché et qui avons vécu aussi dans le péché, *nous devons être conformes à Jésus-Christ*[6] en cette vie, et y souffrir avec lui, *si nous voulons l'avoir pour chef et être un de ses membres et détruire en nous le péché*[7]. Il faut donc, comme nous l'enseigne saint Paul, que *ni l'affliction, ni les déplaisirs, ni la faim, ni la nudité, ni les périls, ni les persécutions, ne puissent nous séparer de l'amour de Jésus-Christ. Si on nous égorge pour l'amour de lui* dit le même Apôtre, *et si on ne nous regarde que comme des brebis destinées à la boucherie, parmi tous ces maux, nous devons demeurer victorieux*[8], *animés par l'exemple de celui qui nous a tant aimés que de se livrer à la mort pour l'amour de nous*[9].

MF 152,1,1 1. 1 Jn 3,5
MF 152,1,1 2. 2 Co 5,21
MF 152,1,1 3. Is 53,6; 2 Co 5,21
MF 152,1,1 4. Ps 22,7
MF 152,1,1 5. Ps 24,7
MF 152,1,2 6. Rm 8,29
MF 152,1,2 7. Ep 4,15; 1 Co 6,15
MF 152,1,2 8. Rm 8,35-37
MF 152,1,2 9. Ep 5,2

MF 152,2,1 ***2e Point***

Quoique la fin que s'est proposée le Fils de Dieu en venant en ce monde, ait été d'y souffrir pour nous[1], *il a cependant voulu faire paraître, pendant peu de temps, et comme en passant, quelques rayons de sa gloire à trois de ses apôtres*[2]. *Il les mena, pour ce sujet, dans un lieu écarté, sur une haute montagne*[3], *où d'abord il s'appliqua à la prière; et, pendant qu'il priait, il fut transfiguré en leur présence: son visage devint alors brillant comme le soleil, et ses habits parurent tout éclatants de lumière et blancs comme la neige*[4]. Saint Pierre, qui était présent à ce mystère, rendant témoignage de ce qu'il avait vu, dit: *Nous avons été nous-mêmes les spectateurs de la majesté de Jésus-Christ; car il reçut de Dieu le Père un témoignage d'honneur et de gloire lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne*[5]. *Moïse même et Élie s'y trouvèrent et se joignirent à lui, pour lui faire honneur*[6]. Jésus-Christ alors ne fut transfiguré que parce que, possédant toujours la gloire au-dedans de lui-même, ce changement qui paraissait en lui, ne pouvait être qu'à l'extérieur.

MF 152,2,2 Il n'en est pas de même à notre égard; car il est nécessaire que ce changement qui se doit faire en nous, soit dans l'intérieur, et que nous soyons tout à fait transformés par la lumière et la plénitude de la grâce et par la possession de l'Esprit de Dieu. Et, si ensuite, il paraît quelque changement dans notre extérieur, il faut qu'il n'arrive que par un rejaillissement du bonheur dont nous jouirons dans le fond de notre âme, parce qu'alors elle ne sera occupée que de Dieu, et de ce que nous devons faire pour l'amour de lui.

MF 152,3,1 ***3e Point***

C'est dans la retraite et *pendant la prière que Jésus-Christ fut transfiguré; et le sujet de l'entretien qu'il eut avec Moïse et Élie pendant sa transfiguration, fut de ce qui se devait accomplir en lui au temps de sa Passion, et de la mort qu'il devait souffrir sur une croix près de la ville de Jérusalem*[1], comme il le souhaitait. Ce fut même pendant que Jésus-Christ parlait ainsi de ses souffrances et de sa mort, *qu'il parut une nuée lumineuse, qui le couvrit aussi bien que Moïse et Élie, et que, de cette nuée, où la gloire de Dieu paraissait, il sortit une voix qui fit entendre ces paroles: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le*[2]. Saint Pierre, rapportant ce qui s'était passé dans ce mystère, dit qu'*ils entendirent cette voix qui venait du Ciel*[3].

MF 152,3,2 Tout ceci nous doit faire connaître: 1 que ce n'est que par la retraite et la prière qu'une âme parvient à une véritable transfiguration, ou plutôt transformation d'elle-même, et qu'elle est éclairée de Dieu; 2 et que quand elle est ainsi transfigurée avec Jésus-Christ, il faut qu'elle s'entretienne avec plaisir de sa Passion et de sa croix, pour faire paraître que tout *son désir est*

MF 152,2,1 1. He 10,5-7
MF 152,2,1 2. Mt 17,1; 17,2
MF 152,2,1 3. Mc 9,2; 9,3
MF 152,2,1 4. Lc 9,29
MF 152,2,1 5. 2 P 1,16-18
MF 152,2,1 6. Mt 17,3
MF 152,3,1 1. Lc 9,29-31
MF 152,3,1 2. Mt 17,5; Mc 9,7
MF 152,3,1 3. Cf. 2 P 1,17; 1,18

d'être conforme à Jésus-Christ[4] dans son état souffrant; car le Père éternel ne la reconnaîtra pour sa bien-aimée, qu'autant qu'elle aura d'amour pour les souffrances, et qu'elle donnera des marques de cet amour par la pratique et par l'exercice journalier qu'elle en fera, se souvenant de ces paroles de Jésus-Christ, *qu'il faut porter sa croix tous les jours pour pouvoir être son disciple*[5].

MF 153 **Sur saint Caïetan**

7 août

MF 153,1,1 ***1er Point***

On peut dire de saint Caïetan que, ses jours étaient pleins, et *qu'il est mort plein de jours*[1], comme il est dit des anciens patriarches; car dès qu'il eut reçu les Ordres sacrés, il s'appliqua tellement à procurer le salut des âmes, qu'il semblait que le jour et la nuit ne lui suffisaient pas pour y travailler, tant son zèle pour le prochain était ardent et étendu. Il employait tout le jour à administrer les sacrements, à visiter et exhorter les malades, et en d'autres actions de piété, et passait ensuite presque tout le temps de la nuit à faire des pénitences, à étudier et à faire oraison; en sorte que ce qui l'occupait alors lui servait de dispositions à ce qu'il devait faire pendant le jour.

MF 153,1,2 Puisque vous êtes obligés de travailler pour le salut du prochain, apportez à l'exercice de votre emploi les mêmes préparations que saint Caïetan apportait pour bien s'acquitter de son ministère. C'est pourquoi, étudiez votre catéchisme, lisez de bons livres, appliquez-vous avec ferveur à l'oraison, et, selon l'esprit de votre Institut, mortifiez votre esprit et vos sens. Il faut vous instruire à fond des vérités par l'étude; car votre ignorance serait criminelle, puisqu'elle causerait l'ignorance dans ceux qui vous sont confiés. L'oraison et la mortification vous sont nécessaires pour attirer les grâces de Dieu sur vous et sur ceux que vous instruisez.

MF 153,2,1 ***2e Point***

Ce saint, voyant qu'un des reproches les plus ordinaires et les plus sensibles que l'hérésiarque Luther faisait à l'Église, était la vie déréglée des ecclésiastiques, crut que le meilleur moyen de fermer la bouche à cet apostat, était de fonder un Ordre de Clercs réguliers qui pussent, par leur conduite réglée et désintéressée, servir d'exemple aux ecclésiastiques, tant par le règlement de leurs moeurs, que par leur parfait désintéressement dans l'exercice de leurs fonctions. Il quitta une charge considérable qu'il avait, et, avec trois compagnons, dont l'un était évêque, qui renonça à son évêché, il institua cet Ordre, qui est d'une grande édification dans l'Église.

MF 153,2,2 Ces deux choses vous sont nécessaires dans votre Institut: la vie réglée et le désintéressement. Ce sont aussi les deux moyens les plus propres pour faire du fruit dans les âmes. Par la vie régulière, vous édifierez vos disciples, vous leur serez un exemple continuel de modestie, de sagesse et de piété, et ce sera pour eux une instruction fort touchante; et avec le désintéressement, vous ferez tout par la grâce, et pour Dieu purement. C'est pourquoi, il bénira infailliblement ce que vous ferez.

MF 152,3,2 4. Cf. Rm 8,29
MF 152,3,2 5. Lc 9,23
MF 153,1,1 1. Gn 25,8

MF 153,3,1 ***3e Point***

Ce saint poussa, dans son Ordre, le dégagement de toutes choses jusqu'à un tel excès, si on peut ainsi parler, que non seulement il ne voulut pas que ceux de son Ordre eussent aucune rente ni revenu, ni en commun, ni en particulier; mais de plus, il leur défendit de demander l'aumône, soit par eux-mêmes, soit par d'autres: s'abandonnant pour le vivre, pour le vêtir et pour tous les besoins du corps à la seule providence de Dieu: fondés sur ces paroles de Jésus-Christ, dans l'Évangile, *qu'on ne doit pas s'inquiéter pour le boire et pour le manger, et pour tous les besoins de la vie; parce que, cherchant premièrement, et même uniquement, le royaume de Dieu, toutes ces choses seront données par surcroît*[1]. Dieu aussi ne les a pas laissés dans le besoin, les ayant secourus plusieurs fois par des moyens extraordinaires.

MF 153,3,2 Vous ne pouvez pousser trop loin le désintéressement dans votre emploi; ce sont les pauvres que vous avez à enseigner: instruisez-les par vos exemples; et, pour leur apprendre à aimer la pauvreté, que le désintéressement vous la fasse pratiquer autant qu'il plaira à Dieu. Vous savez aussi que vous vous êtes engagés à tenir les écoles gratuitement, et à vivre de pain seulement, s'il était nécessaire, plutôt que de recevoir quelque chose. Soyez donc sur vos gardes pour ne jamais prendre quoi que ce soit, ni des écoliers, ni de leurs parents. Demandez cet esprit de désintéressement par l'intercession de saint Caïetan.

MF 154 **Méditation sur saint Laurent**
10 août

MF 154,1,1 ***1er Point***

On ne peut concevoir combien saint Laurent avait d'amour et d'estime pour les pauvres. Son amour pour eux fit qu'aussitôt que saint Sixte, pape, duquel il était diacre, lui eut dit, en allant au martyre, de distribuer aux pauvres tous les biens de l'Église qu'il lui avait mis entre les mains, il s'acquitta de sa commission, et vida entièrement le trésor de l'Église. Il fit ensuite paraître son estime extraordinaire pour les pauvres, lorsque l'empereur, ayant appris qu'on lui avait confié ce qui appartenait à l'Église, lui demanda les trésors dont il était le dépositaire. Ce saint fit assembler les pauvres, et les ayant fait voir à l'empereur, il lui dit que c'étaient là les trésors de l'Église.

MF 154,1,2 Admirons combien la foi de ce saint était grande, de regarder les pauvres comme les trésors de l'Église, c'est-à-dire comme étant ce qu'il y a de plus riche et de plus considérable dans l'Église, ayant plus de rapport avec Jésus-Christ. Entrons dans les sentiments de ce saint, nous à qui Dieu a confié la plus précieuse portion de ses trésors.

MF 154,2,1 ***2e Point***

On ne peut aussi assez louer le désir que ce saint a eu pour le martyre, qui a paru lorsque saint Sixte, étant conduit au supplice, il lui dit, au rapport de saint Ambroise, et selon qu'il est exprimé dans l'office de l'Église: Où allez-vous, saint Père, sans votre fils? Allez-vous donc vous offrir en sacrifice sans être accompagné de votre diacre, sans lequel vous n'avez jamais

MF 153,3,1 1. Mt 6,31-33

voulu, jusqu'à présent, offrir le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ au saint autel? Y a-t-il quelque chose qui vous ait déplu en moi, et m'avez-vous trouvé indigne de mon ministère? Quoi! vous m'avez commis la dispensation du sang de Jésus-Christ, et vous me refusez de vous accompagner dans l'effusion du vôtre!

MF 154,2,2 Ce saint, qui avait encore plus d'ardeur dans son coeur que dans ses paroles, ne put être arrêté que par la réponse que lui fit saint Sixte, savoir que, dans trois jours, il souffrirait de très cruels tourments.
Quand aurons-nous un aussi grand désir de souffrir que ce saint avait du martyre? Demandons-le à Dieu par l'intercession de saint Laurent.

MF 154,3,1 ***3e Point***

Ce saint, dans son martyre, a bien fait paraître que le désir qu'il en avait était véritable, par la joie qu'il témoigna pendant qu'on le faisait souffrir; car l'empereur, regardant la manière dont saint Laurent en avait usé (lui présentant les pauvres au lieu des trésors de l'Église), comme une insulte des plus injurieuses, le fit tourmenter avec des tenailles, des peignes de fer et des lames ardentes qui lui brûlaient les côtés. Mais le voyant constant et toujours gai au milieu de ses souffrances, il le fit étendre sur un gril de fer, pour brûler son corps à petit feu, afin de voir si, par ce moyen, il n'ébranlerait pas sa constance. Mais ce feu, au contraire, augmenta si fort sa joie et le feu intérieur qui le consumait, que, quand son corps eut été à demi rôti, il dit au tyran de le faire retourner de l'autre côté, afin qu'étant tout à fait rôti, il en pût faire un bon repas.

MF 154,3,2 Que dirons-nous d'une telle constance? Nous servira-t-elle de motif pour nous animer à l'amour des souffrances? Nous sommes nés pour souffrir, nous devons vivre dans les souffrances et mourir en souffrant. Prions ce saint de nous obtenir de Dieu ces saintes dispositions.

MF 155 **Pour la fête de saint Cassien, évêque et martyr**
13 août; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 155,1,1 ***1er Point***

On ne saurait trop louer le zèle qu'a fait paraître saint Cassien, lorsque l'empereur Julien l'Apostat ayant défendu qu'aucun catholique enseignât la jeunesse, il crut qu'il ne pouvait pas prendre d'emploi plus utile à l'Église et plus capable de soutenir la religion, que celui de maître d'école. Il s'appliqua avec tout le soin possible à instruire les enfants; et, en leur apprenant à lire et à écrire, il les formait à la piété et les élevait dans la crainte de Dieu.

MF 155,1,2 L'empereur, d'un côté, travaillait à détruire la religion en détruisant les écoles; et ce saint, au contraire, cherchait les moyens de l'établir par l'instruction et l'éducation de la jeunesse. Ah! qu'il arrive souvent que les emplois que les hommes estiment bas, produisent beaucoup plus de fruit que les emplois les plus éclatants!
Regardez votre emploi comme l'un des plus considérables et des plus excellents de l'Église, puisqu'il est un des plus capables de la soutenir, en lui donnant un solide fondement.

MF 155,2,1 ***2e Point***

La patience de saint Cassien est admirable. On le défère au juge comme chrétien; on le trouve dans son école, apprenant les mystères aux enfants. On le presse de déclarer sa religion; il avoue qu'il est chrétien, et ses ins-

tructions le font assez connaître. Sur-le-champ il est jugé, il est condamné, et sa sentence est exécutée. On le livre entre les mains de ses écoliers, qui le font mourir en le frappant de stylets de fer, dont ils se servaient pour écrire. Ce martyre était d'autant plus cruel, que ces enfants avaient moins de force pour le frapper. Quelle patience ne fallait-il pas qu'eût ce saint, pour souffrir si longtemps et si constamment de ceux mêmes pour lesquels il s'était donné tant de peines!

MF 155,2,2 Vous prenez ce saint pour patron, et vous êtes ses successeurs dans son emploi; mais êtes-vous ses imitateurs dans sa patience? Combien de fois vous laissez-vous aller au premier mouvement, soit en frappant, ce qui est contre vos Règles et contre tout bon ordre, soit en corrigeant peut-être sans réflexion ou mal à propos! Vous ne pouvez mieux les instruire qu'en les édifiant, et qu'en réprimant tout mouvement de colère.

MF 155,3,1 ***3e Point***

Le martyre que souffre saint Cassien est la seule récompense qu'il reçoit de ses écoliers, pour le soin qu'il avait pris d'eux. Il s'estime heureux de ce que *ceux qu'il a tâché d'engendrer à Jésus-Christ*[1], lui procurent la mort; et, se voyant près de mourir par les coups qu'il reçoit d'eux, il désire que son sang, rejaillissant sur eux, donne la vie à leur âme.

MF 155,3,2 Toute la reconnaissance qu'on doit attendre d'avoir instruit les enfants, et surtout les pauvres, *ce sont des injures, des outrages, des calomnies, des persécutions et la mort même*[2]. C'est la récompense des saints et des hommes apostoliques, comme ç'a été celle de Jésus-Christ Notre-Seigneur. N'en attendez point d'autre, si vous avez Dieu en vue dans le ministère qu'il vous a confié. C'est même ce qui doit vous animer à vous y employer avec plus d'affection, et ce qui vous donnera moyen d'y faire plus de fruit; car plus vous serez fidèles à Dieu dans les occasions de souffrances, plus Dieu répandra ses grâces et ses bénédictions sur vous, dans l'exercice de votre ministère.

MF 156 **Pour la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge**
15 août

MF 156,1,1 ***1er Point***

La très sainte Vierge, ayant été transportée d'amour pour Dieu pendant sa vie, ne restait qu'avec peine sur la terre, et seulement par soumission à la volonté de Dieu. C'est pourquoi la mort lui a paru douce et agréable; et comme son âme tenait, pour ainsi parler, très peu à son corps, elle est morte sans douleur. L'extrême joie qu'elle avait alors, causée par le désir de voir Dieu qui la possédait, remplit son âme d'une telle consolation, qu'elle passa aisément et sans aucun effort de la terre au Ciel. Heureux dégagement des liens du corps dans l'âme de Marie, déjà dégagée de tout ce qui pouvait la retenir attachée à la terre!

MF 156,1,2 Puisque nous avons quitté le monde, il n'y a rien qui doit être capable de nous y attacher; nous devons être toujours disposés à mourir; c'est le fruit du détachement de toutes choses; on n'a peine à mourir que parce qu'on a peine à quitter ce qu'on aime et ce qui attache. Prenez donc à tâche d'imiter

MF 155,3,1 1. 1 Co 4,15
MF 155,3,2 2. 1 Co 4,11-13

la très sainte Vierge dans son entier détachement, et demandez à Dieu par son secours, la grâce de bien mourir.

MF 156,2,1 ***2e Point***

La très sainte Vierge n'est pas demeurée longtemps dans le tombeau: elle est ressuscitée peu de jours après sa mort. Il était bien convenable que Dieu lui fît cette faveur; car il n'aurait pas été sans doute décent, que la chair dont a été tirée celle de Jésus-Christ, fût réduite à la pourriture. Il était aussi digne de la bonté de Dieu que la pureté toute singulière de la très sainte Vierge fût récompensée d'un si grand bienfait. Comment auriez-vous pu souffrir, ô mon Dieu! que *le corps de la très sainte Vierge, qui avait été le tabernacle du Verbe incarné, le temple du Saint-Esprit*[1], et l'arche sainte d'une âme comblée de grâces, en eût été longtemps séparé, et n'eût pas reçu, même après sa mort, tous les avantages dont il eût pu être honoré?

MF 156,2,2 La grâce particulière que nous devons demander en ce jour à la très sainte Vierge, est de nous éloigner et d'*être tout à fait libres de la corruption du siècle*[2]; et surtout d'avoir une grande pureté, qui est la véritable incorruptibilité que nous devons procurer à nos corps. La très sainte Vierge ayant possédé cette vertu dans toute sa perfection, nous peut beaucoup aider à la conserver.

MF 156,3,1 ***3e Point***

La plus grande faveur que la très sainte Vierge ait reçue après sa mort, et que l'Église honore particulièrement en ce jour, est qu'elle fut transportée par les anges dans le Ciel, en corps et en âme. Il était bien juste que son corps sacré, qui était un Ciel animé, dit saint Jean Damascène, fût placé dans le Ciel, aussitôt qu'il eût quitté le monde; et que celle qui était la mère du Verbe incarné, fut incontinent enlevée par lui, pour être mise proche de lui, et pour recevoir l'honneur que méritait cette admirable qualité. Ce fut pour ce sujet qu'elle fut élevée au-dessus de tous les esprits bienheureux, qui l'honorent comme leur souveraine. Il était aussi bien juste que la très sainte Vierge, ayant reçu une abondance de grâces[1], et y ayant toujours été très fidèle, elle fût aussi comblée de gloire, et que son corps, ayant été spiritualisé par le renoncement aux plaisirs des sens, ne mourût que pour satisfaire à la loi commune, et suivît son âme dans le Ciel.

MF 156,3,2 Si nous nous détachons tout à fait de notre corps, nous mènerons une vie céleste sur la terre; et notre corps quoique mort ayant déjà acquis une espèce d'incorruptibilité, sera toujours vivant devant Dieu par la transformation qui aura été faite en lui par la grâce. Priez la très sainte Vierge qu'elle vous obtienne aujourd'hui cette faveur, que votre corps, participant à la vie de votre âme par la mortification de vos sens, ne goûte plus rien de ce qui est sur la terre, et vive, en quelque manière, comme s'il était dans le Ciel.

MF 156,2,1 1. 1 Co 6,19
MF 156,2,2 2. 2 P 1,4
MF 156,3,1 1. Cf. Lc 1,28

MF 157 **Sur saint Joachim**
16 août; *nouveau calendrier,* 26 juillet

MF 157,1,1 ***1er Point***

Admirons, avec l'Église, l'honneur que Dieu a fait à saint Joachim de l'avoir choisi pour être le père de la très sainte Vierge et pour avoir donné entrée au mystère de l'Incarnation; ce qui fait que c'est bien à propos qu'il a été nommé Joachim, qui signifie préparation du Seigneur. Avouons aussi avec l'Église, que ce choix a été, pour ce saint, une faveur toute singulière; et reconnaissons, avec saint Épiphane, que tous les hommes ont une obligation très grande à ce saint patriarche, de leur avoir fait le plus excellent de tous les dons, en donnant au monde la très sainte Vierge, mère de Jésus-Christ, la plus pure et la plus élevée de toutes les créatures. Honorons ce saint comme celui qui a contribué à former l'Église, et à qui elle est redevable de ce qu'elle est, pour avoir produit la très sainte Vierge, mère de celui de qui l'Église a tiré sa naissance. Et considérons, que *si nous sommes un des enfants de l'Église, et un des membres de Jésus-Christ*[1], ç'a été saint Joachim qui nous a procuré ce bonheur.

MF 157,1,2 Dieu ne vous a pas fait moins d'honneur qu'à saint Joachim, en vous mettant dans l'emploi où vous êtes, puisqu'il vous a destinés pour être les pères spirituels des enfants que vous instruisez; car si ce saint a été choisi pour être le père de la très sainte Vierge, *vous êtes destinés de Dieu pour engendrer des enfants à Jésus-Christ, et même pour produire et engendrer Jésus-Christ même dans leurs coeurs*[2]. Peut-on dire que vous soyez entrés en cela dans les desseins de Dieu sur vous?

MF 157,2,1 ***2e Point***

Ce qui a fait obtenir à saint Joachim la faveur d'être le père de la très sainte Vierge, ont été ses jeûnes et ses prières continuelles; car ce saint voyant que sainte Anne son épouse était stérile, il s'appliqua tellement à jeûner et à prier, qu'il força en quelque façon le Ciel d'accorder à sainte Anne la fécondité, qui était ce qu'ils désiraient ardemment l'un et l'autre. C'est ce qui fait que saint Épiphane appelle la très sainte Vierge une fille d'oraison et de jeûne. On ne peut trop s'étonner des merveilleux effets que produit la prière et la privation des plaisirs sensuels, puisqu'ils ont si fort contribué à la venue de Jésus-Christ sur la terre et à la naissance de la très sainte Vierge, sa mère.

MF 157,2,2 Et on ne saurait trop se servir de ces deux remèdes contre les peines et les tentations dont on est quelquefois accablé en cette vie. Dieu nous fera, par ces deux moyens, toutes les grâces dont nous aurons besoin. C'est pourquoi, vous êtes obligés, dans l'emploi que vous exercez, d'y recourir le plus souvent qu'il vous sera possible, surtout quand vous aurez quelque chose à demander à Dieu pour ceux dont vous êtes chargés. Vous devez être auprès de lui leurs intercesseurs, pour leur procurer, par vos prières, la piété que vous ne sauriez leur donner par tous les soins que vous pouvez prendre pour les enseigner; car *c'est à Dieu seul à donner la véritable sagesse*[1], qui est l'esprit chrétien.

MF 157,1,1 1. 1 Co 6,15
MF 157,1,2 2. Ga 4,19
MF 157,2,2 1. Pr 2,6

MF 157,3,1 ***3e Point***

Saint Joachim a bien reconnu cette grâce particulière que Dieu lui a faite d'être le père de la très sainte Vierge; aussitôt qu'elle a pu être en état d'aller au Temple, il s'en est privé volontiers, et l'a offerte à Dieu comme venant de lui et lui appartenant et a passé le reste de sa vie sans elle, quoiqu'il l'aimât fort tendrement. Considérant ensuite qu'il n'avait plus besoin de ses biens que pour vivre, et voulant mener une vie pauvre, après avoir consacré à Dieu la fille qu'il lui avait donnée, il lui fit aussi présent de la plus grande partie de ce qu'il possédait, dont il employa une partie à l'entretien du Temple, et l'autre pour nourrir les pauvres et les pèlerins.

MF 157,3,2 C'est ainsi que saint Joachim vous a appris à vous dégager de l'amour des créatures, et à faire en sorte que ceux que Dieu vous a confiés soient en état d'être présentés à lui; ne mettant en eux votre affection, que pour les porter à son saint amour et pour les remplir de son Esprit. N'ayez donc, à l'avenir, d'acception pour aucun, et n'estimez que leur piété, sans avoir égard à ce qu'il y a en eux d'avantageux ou d'agréable dans leur extérieur.

MF 158 **Sur saint Bernard**
20 août

MF 158,1,1 ***1er Point***

Saint Bernard fut si bien élevé par sa mère, qu'il acquit en peu de temps une solide piété, et éclata en toutes sortes de vertus, particulièrement dans la chasteté, qu'il eut dans un degré si éminent, que, pour avoir regardé une fois trop attentivement une personne bien parée, aussitôt il se jeta nu dans un étang glacé, pour se venger de soi-même, et punir ainsi la faute dans laquelle il était tombé. Et une femme impudique étant entrée en sa chambre pour le tenter, il s'écria promptement: Au voleur! Et par ses cris, il l'empêcha de lui ravir sa chasteté.

MF 158,1,2 Ç'a été par ces actes héroïques, par une résistance généreuse dans les occasions et par une sainte violence, que les saints ont acquis cette vertu; c'est aussi de ces mêmes moyens dont on doit se servir pour la conserver. Appliquez-vous surtout beaucoup au recueillement pour vous la rendre aisée, puisque vous voyez que saint Bernard y a souffert quelque atteinte, pour avoir regardé une femme trop fixement.

MF 158,2,1 ***2e Point***

Ce saint parvint à une si grande chasteté par une entière mortification de ses sens, à un si haut point de pudeur et de modestie, qu'après avoir passé un an dans la maison de Cîteaux, il ne savait pas si la voûte du dortoir était de pierre ou de bois, et qu'ayant marché tout un jour sur le bord d'un lac, il ne l'avait pas vu. Il était si mortifié dans le boire, qu'un jour il but de l'huile, croyant boire de l'eau; et il s'était tellement accoutumé à jeûner et à prendre peu de nourriture, que le manger lui était devenu un supplice, comme il le disait lui-même. Ce fut ainsi que ce saint apprit à mourir à soi-même, et à devenir un parfait religieux, paraissant n'avoir presque plus aucun usage de ses sens.

MF 158,2,2 Quand serez-vous tout à fait dégagés du plaisir qui se trouve dans l'usage des sens? Il faut pour cela beaucoup veiller sur vous-mêmes, pour vous mortifier toujours en quelque chose dans les occasions. Soyez-y fidèles.

MF 158,3,1 ***3e Point***

Les vertus si surprenantes de saint Bernard, aussi bien que le grand nombre de ses miracles, le firent connaître à toute l'Église, lui attirèrent le respect de tout le monde, et le mirent dans une si haute estime, qu'étant abbé de Clairvaux, il fut suivi d'une grande multitude de personnes qui allèrent se ranger sous sa conduite; y ayant eu, dans son abbaye, jusqu'à sept cents religieux, et un nombre presque incroyable dans les autres maisons qu'il fonda, qu'il faisait vivre dans une très grande perfection; ce qui le mit dans une telle vénération parmi les évêques, les princes et les peuples, qu'il n'y eut, dans la suite, aucune entreprise importante où l'on n'eût recours à son conseil et à son jugement. Plus ce saint cherchait à se cacher, plus on recourait à lui, soit pour embrasser les austérités de son Ordre, soit pour les besoins de l'Église.

MF 158,3,2 La vertu ne peut se cacher: lorsqu'elle éclate, elle attire à elle; et l'exemple qu'on en donne fait des impressions si fortes sur ceux qui la voient pratiquer, ou qui en entendent parler, que la plupart sont portés à l'imiter. Est-ce là le fruit que produisent à l'égard de vos écoliers votre sage conduite et votre piété? C'est le principal moyen dont vous devez vous servir pour les gagner à Dieu.

MF 159 **Pour la fête de saint Barthélemy, Apôtre**
24 août

MF 159,1,1 ***1er Point***

Saint Barthélemy a eu l'honneur d'être un des apôtres choisis par Jésus-Christ même[1]; et pour se remplir pleinement des vérités de l'Évangile, il a toujours porté dans ses voyages l'Évangile de saint Matthieu: c'était tout son trésor, et c'était en lui qu'il mettait toute sa confiance pour procurer le salut des âmes, qu'il a converties en grand nombre. Il est vrai qu'il avait en soi la grâce abondante de l'apostolat, et que c'était elle qui, opérante en lui, attirait les âmes à Dieu; mais comme il était humble, il attribuait beaucoup plus l'effet de ses prédications à *la parole de Dieu vive et efficace*[2], qu'il tirait de l'Évangile de saint Matthieu, qu'à tout ce qu'il pouvait dire de lui-même, parce qu'il savait que c'est cette divine parole qui, seule, *est capable de mettre la division entre la chair et l'esprit*[3], qui est si nécessaire pour opérer l'entière conversion d'une âme.

MF 159,1,2 Que vous êtes heureux de porter toujours sur vous le saint Évangile, en qui sont *tous les trésors de la science et de la sagesse de Jésus-Christ*[4]*!* Soyez fidèles à cette pratique. C'est dans ce saint livre, que vous devez puiser les vérités dont il faut que vous instruisiez tous les jours vos disciples, pour leur donner, par ce moyen, le véritable esprit du christianisme. Nourrissez, pour cet effet, tous les jours votre âme des saintes maximes qui sont contenues dans ce livre mystérieux, et vous les rendez familières en les méditant souvent.

MF 159,1,1 1. Cf. Jn 1,43-51
MF 159,1,1 2. He 4,12
MF 159,1,1 3. He 4,12
MF 159,1,2 4. Col 2,3

MF 159,2,1 ***2e Point***

Lorsque les saints apôtres se répandirent par tout le monde pour annoncer le saint Évangile à tous les peuples de la terre[1], ce saint fut destiné pour aller le prêcher dans l'Arménie et dans les Indes, où il fit des fruits très considérables. Il engagea le roi, la reine et toute sa famille, avec douze villes entières de ce royaume, à faire profession publique de la foi et de la loi de Jésus-Christ. C'est ce qui lui attira l'estime et la vénération de tous ces peuples, qui le regardèrent toujours comme un homme extraordinaire, que Dieu avait envoyé pour *les retirer de l'aveuglement et de l'ignorance*[2], et pour procurer leur salut. C'est ce que ce saint a fait effectivement par la prédication de la parole de Dieu, et par l'oraison fréquente et assidue qu'il faisait pour exciter Dieu à toucher leurs coeurs. Comme ce saint savait qu'on ne peut réussir dans l'emploi apostolique sans un secours particulier de Dieu, c'est ce qui le rendait si appliqué à la prière, afin que Dieu fit la grâce à tous ces peuples qui lui étaient confiés, d'être dociles à la parole de Jésus-Christ.

MF 159,2,2 Vous avez l'avantage de participer aux fonctions apostoliques, en faisant tous les jours le catéchisme aux enfants dont vous avez la conduite, et en les instruisant des maximes du saint Évangile; mais vous ne feriez pas un grand fruit à leur égard, si vous ne possédiez pleinement l'esprit d'oraison qui donne l'onction sainte à vos paroles, et qui les rend tout à fait efficaces, en pénétrant le fond de leurs coeurs.

MF 159,3,1 ***3e Point***

Le grand nombre de conversions qu'a faites ce saint, lui attirèrent de grandes persécutions de la part des prêtres des idoles, qui étaient les plus opposés à l'établissement de la religion chrétienne, et les moins disposés à écouter la parole de Dieu et en profiter. C'est ce qui fit qu'ils portèrent le frère du roi de cette nation, à attenter à la vie de saint Barthélemy, se persuadant qu'en faisant mourir ce saint, ils pourraient détruire le christianisme; mais *comme c'était l'ouvrage de Dieu même, tous leurs projets étaient inutiles*[1]. Ce prince, fut si inhumain qu'animé de haine contre saint Barthélemy, il le fit écorcher tout vif, et puis lui fit trancher la tête. Il n'est pas concevable combien ce saint apôtre souffrit dans ce martyre, puisqu'écorcher un homme est un des plus cruels tourments qu'on puisse exercer sur lui. Ce saint cependant le supporta avec tant de patience, qu'il semblait qu'il était mort et qu'il n'avait plus de mouvement, parce qu'il était si rempli de l'Esprit de Dieu, que les mouvements intérieurs qui animaient son âme, et qui l'élevaient continuellement vers Dieu, semblaient ôter à son corps les mouvements qui lui étaient naturels.

MF 159,3,2 Vous avez un martyre continuel à souffrir, qui n'est pas moins violent pour l'esprit, que l'était celui de saint Barthélemy pour le corps: vous devez, pour ainsi parler, arracher votre propre peau, qui est ce que saint Paul appelle le *vieil homme, pour vous revêtir de l'esprit de Jésus-Christ, qui, est,* selon le même apôtre, *le nouvel homme*[2]. Que ce soit donc là votre

MF 159,2,1 1. Cf. Mc 16,15
MF 159,2,1 2. Cf. Ep 4,18
MF 159,3,1 1. Cf. Ac 5,39
MF 159,3,2 2. Ep 4,22-24

application pendant toute votre vie, afin que vous deveniez véritablement disciples de Jésus-Christ, et imitateurs de ce saint Apôtre dans son martyre.

MF 160 **Pour la fête de saint Louis**
25 août

MF 160,1,1 ***1er Point***

Saint Louis, roi de France, que l'Église propose aujourd'hui, a été aussi éminent en vertu qu'il l'a été en dignité. Il a eu d'abord une extrême horreur du péché, que sa mère, très vertueuse princesse, lui inspira dès qu'il eut l'usage de la raison; et il l'a toujours eue si fort imprimée dans le coeur, qu'il disait souvent qu'il aimerait mieux être privé de son royaume, que de commettre un seul péché mortel. Il avait tant de religion que, considérant l'honneur qu'il avait eu de recevoir le baptême à Poissy, il se nommait et se signait souvent, par estime et par respect pour ce sacrement, Louis de Poissy. Il entendait aussi tous les jours deux messes à genoux, tout pénétré de l'esprit de foi; et cette vertu était si grande en lui que, comme on lui vint dire, un jour, qu'un enfant paraissait dans l'hostie en la Sainte Chapelle, il ne fit pas un seul pas, disant qu'il n'avait pas besoin de voir ce miracle pour croire la réalité de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, que la foi seule la lui faisait croire.

MF 160,1,2 Il reconnaissait et adorait Jésus-Christ dans les pauvres: et il en faisait manger trois tous les jours à sa table, et en nourrissait six vingt des mêmes viandes que ses domestiques.

Avez-vous autant d'horreur du péché et d'esprit de religion qu'avait ce saint roi? Examinez-vous souvent sur ces deux points, et assurez-vous que vous ne vous conserverez dans la piété, et que vous ne la procurerez à vos disciples, qu'autant que vous posséderez pleinement ces deux choses, sans lesquelles votre âme sera comme une ville sans murailles et sans fortifications, livrée continuellement à la proie de vos ennemis.

MF 160,2,1 ***2e Point***

Comme c'est la mortification qui soutient la piété, celle de ce saint n'ayant pas été commune, ses austérités ont été fort extraordinaires pour une personne de sa qualité. Il jeûnait tous les vendredis de l'année, et ne mangeait point de viande les mercredis et souvent le lundi. Sa pratique ordinaire dans ses jeûnes était de ne faire qu'un seul repas, qui ne consistait souvent qu'à manger du pain et boire de l'eau. Tous les vendredis, après s'être confessé, il recevait la discipline, des mains de son confesseur, avec des chaînettes de fer. C'était par esprit d'humilité et de mortification qu'il lavait, tous les samedis, les pieds aux trois pauvres qui avaient mangé à sa table, et qu'il faisait cette action à genoux. C'était aussi une pratique de mortification pour ce prince, plein de l'esprit chrétien, d'être vêtu d'étoffe commune et grossière, comme de la tiretaine et d'autres semblables; et il se vêtait ainsi grossièrement, afin de pouvoir donner aux pauvres l'argent qu'il aurait employé en habits somptueux.

MF 160,2,2 Mais ce qui a bien été mortifiant pour ce grand roi, a été la patience qu'il a toujours eue à supporter tout ce qu'on disait contre lui, sans se plaindre et sans se faire aucune peine, pénétré qu'il était de ce que Jésus-Christ avait souffert pour lui.

Plus vous souffrirez de mortifications, soit extérieures, soit intérieures, et surtout de celles-ci, plus vous aurez l'esprit du christianisme et celui de

votre état. Rendez-vous-en donc la pratique commune et ordinaire, et ne passez aucun jour sans vous étudier à quelqu'une que vous ayez à coeur, et dont vous produisiez des actes.

MF 160,3,1 ***3e Point***

Le zèle de ce saint pour le bien de l'Église et pour celui de son État a été si admirable, qu'il est difficile de le pouvoir exprimer. Ce fut ce saint zèle qui lui fit entreprendre de faire la guerre aux infidèles, pour détruire dans leur pays l'empire du démon, et y établir celui de Jésus-Christ. Dans le premier voyage qu'il fit pour recouvrer la Terre-Sainte, il fut fait prisonnier, et dans le second, il y mourut de peste. Quand les députés des Sarrasins vinrent à Paris, il leur témoigna que tout son désir serait qu'ils fissent profession de la religion chrétienne. Il fit bâtir un grand nombre d'églises et de monastères, et aimait beaucoup les religieux à cause de leur piété, et qu'ils sont ceux qui aident beaucoup à soutenir l'Église. Il apporta en France un grand nombre de reliques, et entre autres la couronne d'épines de Notre-Seigneur, et un grand morceau de la sainte croix. Il aimait tendrement ses sujets; et, après avoir travaillé avec un soin merveilleux à leur procurer la paix et le repos, il leur donna des lois et de bons règlements pour les conduire à Dieu. Il donna avant que de mourir, des instructions à son fils, qui sont si sages et si chrétiennes, qu'elles sont capables de guider les rois pour bien saintement gouverner leurs royaumes.

MF 160,3,2 Vous devez joindre, dans votre emploi, le zèle du bien de l'Église avec celui de l'État, dont vos disciples commencent d'être et doivent être un jour parfaitement les membres. Vous procurerez le bien de l'Église, en les faisant de véritables chrétiens, et en les rendant dociles aux vérités de foi et aux maximes du saint Évangile. Vous procurerez le bien de l'État, en leur apprenant à lire et à écrire et tout ce qui est de votre ministère, eu égard à l'extérieur. Mais il faut joindre la piété avec l'extérieur, sans quoi votre travail serait peu utile.

MF 161 **Pour la fête de saint Augustin**
28 août

MF 161,1,1 ***1er Point***

Saint Augustin, s'étant converti à Dieu par les prières ferventes de sa sainte mère, et par la force et l'efficace des instructions de saint Ambroise, se retira dans la campagne, où il mena une vie extrêmement solitaire et pénitente, pendant trois ans. Ce fut là où il apprit à goûter Dieu et à pratiquer avec perfection les règles du saint Évangile, qui lui servait de sujet de méditation. Ce fut là que, répandant souvent son coeur en la présence de son Dieu, il ne pouvait se consoler à la vue de ses dérèglements passés et lorsqu'il s'en représentait l'énormité, tantôt abîmé dans l'amour de son Dieu, il ne pouvait assez admirer et reconnaître les bontés extraordinaires que ce Dieu d'amour avait eues pour lui; tantôt, touché sensiblement des grandeurs et de l'incompréhensibilité de Dieu dans lui-même et dans ses bienfaits à l'égard des hommes, son coeur, se fondait et se liquéfiait, s'élançait ensuite par des saillies d'amour vers son Dieu.

MF 161,1,2 Ç'a été dans cette sacrée retraite où ce saint est devenu un nouvel homme et un homme de Dieu, et où il s'est disposé, après avoir été converti lui-même, à travailler solidement à la conversion des autres.

Vous ne pouvez vous rendre capables de travailler utilement dans votre

emploi que par la retraite et par l'oraison. Ce sont les deux moyens que vous pouvez avoir de vous dégager tout à fait du monde et de l'inclination au péché, et de vous consacrer tout à Dieu.

MF 161,2,1 ***2e Point***

Ce saint, ayant été fait prêtre, malgré lui, par l'évêque d'Hippone, qui le jugea capable de rendre de grands services à l'Église, mena une vie très réglée et éloignée de tout commerce du siècle, avec plusieurs autres ecclésiastiques; ce qui lui donna beaucoup de réputation, tant à cause des vertus éminentes qu'il pratiquait en vivant en communauté et avec beaucoup d'édification, qu'à cause de ses grandes lumières, de la solidité de son esprit, et de la force merveilleuse avec laquelle il combattait les hérétiques ariens et manichéens et autres, aussi bien dans ses sermons que dans ses écrits. Comme la grâce avait beaucoup fait en lui pour sa conversion, elle fit aussi, par son moyen, des effets surprenants pour la conversion des autres; et se joignant à ses lumières naturelles et à sa profonde érudition, elle confondit tous les raisonnements des hérétiques les plus obstinés, et les plus capables de donner quelque apparence de vérité à leurs sentiments.

MF 161,2,2 Vous êtes dans un emploi où vous avez à combattre, non pas contre des hérétiques, mais contre les inclinations tendres des enfants, lesquelles les portent ardemment au mal. Ce n'est pas par une science naturelle que vous en viendrez à bout; mais c'est par l'Esprit de Dieu et la plénitude de sa grâce, que vous n'attirerez en vous que par la force de l'oraison. Soyez-y très fidèles, afin qu'éclairés de ses lumières vous les confondiez dans ces petites âmes, et que vous en éloigniez toutes les suggestions du démon.

MF 161,3,1 ***3e Point***

Saint Augustin, étant devenu évêque d'Hippone et s'appliquant avec tout le soin possible à la conduite de son diocèse, Dieu ne donna pas de bornes si resserrées à l'étendue de son zèle; mais comme il égalait au moins la grandeur de son esprit et la profondeur de sa science, Dieu le rendit utile à toute l'Église. Il fut consulté par les papes et par les Conciles, et de presque tout le monde, même de plusieurs païens, à la conversion desquels il contribua beaucoup. On venait de tous côtés lui demander des ecclésiastiques formés sous sa conduite, pour en faire des pasteurs de l'Église.

MF 161,3,2 Une si sainte manière de vie était cependant fort contredite et condamnée par les hérétiques, qui, le regardant comme leur plus grand ennemi, et celui des docteurs de l'Église qu'ils avaient le plus à craindre, ils disaient tout ce qu'ils pouvaient contre lui, pour détruire sa réputation. Mais comme elle était établie sur le solide fondement de la piété et de l'humilité, ils ne purent jamais lui donner aucune atteinte. Il a eu, en effet, une humilité sans exemple, ayant laissé ses péchés par écrit à la postérité.

Cette communauté peut être fort utile à l'Église; soyez cependant persuadés qu'elle ne le sera qu'autant qu'elle sera établie sur ces deux fondements, savoir sur la piété et sur l'humilité, qui la rendront inébranlable.

MF 162 **Pour la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste**
29 août

MF 162,1,1 ***1er Point***

Comme la fin de la demeure de Jésus-Christ sur la terre a été de sanctifier les hommes, il semble aussi que la fin que le Sauveur a eue, en établissant saint Jean-Baptiste pour être son prophète et son précurseur, a été de pro-

curer la destruction du péché, et que c'est en cela qu'il est venu *préparer les voies de Jésus-Christ*[1]. Puisqu'on ne peut être sanctifié qu'après la destruction du péché par le regret qu'on en a et par la pénitence, c'est ce qu'a fait en soi-même saint Jean-Baptiste.

Et pour lui donner lieu de l'exécuter, tant en lui que dans les autres et d'accomplir en cela son ministère avec plus d'efficace et de solidité, Jésus-Christ a commencé, dans une visite qu'il lui rendit étant encore dans le sein de sa sainte mère, et avant la naissance de ce saint[2], de détruire en lui le péché originel, qui ne peut être effacé que par la seule grâce de Jésus-Christ, sans aucune participation de celui qui en est infecté. Jésus-Christ donc a voulu que saint Jean parût dans le monde exempt de péché, afin que plus facilement, il le pût anéantir en ceux à la conversion desquels il travaillerait.

MF 162,1,2 Si vous n'êtes pas venus au monde sans péché, comme saint Jean, du moins vous avez dû faire en sorte de vous en exempter depuis votre naissance spirituelle et votre consécration à Dieu; n'en avez-vous pas, depuis ce temps-là, commis un grand nombre, et même qui aient été considérables? Est-ce ainsi que vous avez été fidèles à Jésus-Christ, qui vous a fait l'honneur de vous appeler à son service, après vous avoir retirés de l'abîme du monde et du péché?

MF 162,2,1 ***2e Point***

Saint Jean, ayant été fortifié par la grâce qu'il reçut de Jésus-Christ dans le sein de sa sainte mère, semble n'avoir vécu que pour détruire le péché. En effet, il prit, dès son enfance, toutes les précautions possibles pour n'y point tomber: il se retira, dès ses tendres années, dans le désert[1], comme l'Église le chante en son honneur, pour se mettre en état de ne pas commettre le moindre péché. C'était sans doute pour la même fin qu'*il avait,* nous dit l'Évangile, *un habit de poil de chameau, et une ceinture de cuir sur ses reins, et qu'il ne vivait que de sauterelles et de miel sauvage*[2]. C'est un grand moyen de détruire en soi le péché, que de mener une vie pauvre et pénitente, et d'être éloigné du commerce des hommes, comme a fait ce saint pendant tout le temps qu'il a vécu. Quelle grâce et quel avantage pour ce saint, d'avoir toujours vécu dans l'innocence! C'est ce qui a fait que Jésus-Christ a dit de lui qu'*entre les enfants des hommes, il n'en a point paru de plus grand que Jean-Baptiste*[3].

MF 162,2,2 Ce saint ne s'est pas contenté de détruire en lui le péché, il s'est aussi employé, pendant toute sa vie, à le détruire dans *les autres qui venaient en foule de toute la Judée, leur prêchant dans le désert et les baptisant dans le Jourdain*[4]. Il en convertissait un très grand nombre, *et tout le monde même avait une vénération toute particulière pour lui*[5].

Faites attention à la manière de vie et au zèle de saint Jean, et pensez que vous êtes obligés, comme lui, de préparer les voies du Seigneur dans les

---

MF 162,1,1 1. Lc 1,76
MF 162,1,1 2. Cf. Lc 1,41-44
MF 162,2,1 1. Lc 1,80
MF 162,2,1 2. Mt 3,4
MF 162,2,1 3. Mt 11,11
MF 162,2,2 4. Mt 3,1; 3,5-6
MF 162,2,2 5. Mt 14,5

coeurs de vos disciples, et de détruire en eux le règne du péché. Pour obtenir de Dieu cette grâce, qui demande une grande pureté de coeur, abstenez-vous des moindres péchés, et servez-vous, pour cela, des mêmes moyens dont il s'est servi, qui sont la retraite du monde et la vie pauvre et pénitente.

MF 162,3,1 ***3e Point***

Le zèle hardi et infatigable qu'a fait paraître saint Jean pour détruire le péché, a été enfin la cause de sa mort. Hérode, tétrarque de Galilée, ayant enlevé la femme de Philippe, son frère, et ayant commis plusieurs autres crimes, *saint Jean l'en reprit fortement, ce qui fut cause qu'Hérode le fit prendre et mettre en prison; il n'osait cependant le faire mourir, parce que le peuple regardait ce saint comme un prophète*[1], et qu'Hérode même le considérait comme un saint, et avait beaucoup de respect pour lui.

MF 162,3,2 Cependant, ayant fait un festin aux grands de sa cour, et *la fille de cette femme adultère ayant dansé devant lui, elle lui plut tellement, et à ceux qui étaient à table avec lui, qu'il lui promit avec serment, de lui donner ce qu'elle lui demanderait. Sa mère lui conseilla aussitôt de demander au roi la tête de Jean-Baptiste; ce qu'il lui accorda sur-le-champ, quoiqu'avec peine, seulement à cause du serment qu'il avait fait, et par considération pour ceux qu'il avait conviés. Ayant ensuite donné ses ordres pour l'exécution, un de ses gardes alla couper la tête à saint Jean dans la prison et l'apporta au roi dans un bassin*[2].

Voilà quel a été le fruit du zèle de ce grand saint et de ses prédications! Est-ce là la récompense que vous espérez dans votre emploi? Souhaitez-vous d'y souffrir beaucoup, d'y être grandement persécutés, et d'y mourir enfin, après avoir travaillé de toutes les forces de votre âme à la destruction du péché?

MF 163 **Pour la fête de la nativité de la très sainte Vierge**
8 septembre

MF 163,1,1 ***1er Point***

Honorons la très sainte Vierge, au jour de sa naissance, et prenons part à la joie tout extraordinaire que ressent toute l'Église, qui solennise aujourd'hui ce jour heureux, auquel Dieu a fait paraître en ce monde celle qui a donné commencement au salut de tous les hommes. *Dieu, qui conduit toutes choses avec sagesse, ayant dessein de sauver les hommes*[1] et de naître comme eux, s'est choisi par préférence une Vierge qui fût digne d'être son temple et sa demeure; et pour se la préparer telle qu'il la souhaitait, il l'a fait orner, par le Saint-Esprit, de toutes les qualités naturelles et surnaturelles qui pouvaient convenir à la mère d'un Dieu.

MF 163,1,2 Il fallait pour ce sujet que le corps de cette sainte Vierge fût si parfaitement formé et si bien organisé, dès sa naissance, qu'il pût contribuer à la sainteté de son âme, et que *le Saint-Esprit, survenant en elle, la mît par ce moyen en état de trouver grâce devant Dieu et d'être l'objet de ses complaisances*[2], et lui donnât intérieurement une telle force qu'elle pût résister à toutes les

MF 162,3,1 1. Mt 14,3-5
MF 162,3,2 2. Mt 14,6-11
MF 163,1,1 1. 1 Tm 2,4
MF 163,1,2 2. Lc 1,30; 1,35

attaques de l'esprit malin, capables de corrompre ou au moins d'altérer la pureté de son coeur.
Ah! qu'il était bien juste que celle qui devait servir à former un Homme-Dieu, fût en toutes manières l'ouvrage de Dieu même, et ce qu'il y a de plus parfait dans les pures créatures.

MF 163,2,1 ***2e Point***

Admirons de combien de grâces Dieu a orné l'âme de la très sainte Vierge au moment de sa naissance. *Elle en a été si remplie,* qu'il n'y a point eu de pures créatures semblables à elle, et qu'il n'y en aura jamais de telles[1]. Le Saint-Esprit, lui faisant part de sa plénitude, lui a communiqué tous ses dons, et a fait dès lors en elle sa résidence, pour la disposer à recevoir et contenir dans son sein le Fils de Dieu fait homme; il lui a même donné un coeur si pénétré de l'amour de Dieu, qu'il ne respirait que pour Dieu. Tout en elle n'avait rapport qu'à Dieu: son esprit ne s'occupait que de Dieu et de ce qu'il lui faisait connaître lui devoir être agréable; toutes les facultés de son âme n'avaient de fonctions que pour rendre hommage à Dieu.

MF 163,2,2 Son corps même servait d'instrument aux actions saintes qui s'opéraient en elle, et qui aidaient à le spiritualiser autant qu'il le pouvait être, et à en faire un *sacré sanctuaire, où Jésus-Christ devait entrer une fois, et s'y offrir lui-même intérieurement à Dieu, comme une victime sans tache*[2], pour achever de purifier tout à fait l'âme de cette sainte Vierge que l'Esprit de Dieu s'était acquise dès sa naissance.
Oh! qu'heureux a été ce jour pour Marie, et même pour tous les hommes, qui trouvent en elle tout leur refuge, à cause du trésor de grâces que Dieu a mis en elle, dès qu'elle a paru dans le monde!

MF 163,3,1 ***3e Point***

On ne peut croire combien a été grande la correspondance de la très sainte Vierge à toutes les grâces qu'elle a reçues de Dieu au moment de sa naissance. Comme, par un privilège particulier, elle avait alors l'usage de la raison, elle s'en servit pour adorer Dieu et le remercier de toutes ses bontés; elle se consacra dès lors toute à lui, pour ne vivre et n'avoir le reste de ses jours, de vie et de mouvement que pour Dieu. Elle s'anéantit profondément dans le fond de son âme, reconnaissant qu'elle devait tout à Dieu; et elle admirait intérieurement ce que Dieu avait fait en elle, en se disant à elle-même, ce qu'elle a publié depuis dans son cantique: *Dieu a fait en moi de grandes choses*[1].

MF 163,3,2 Et se regardant et contemplant Dieu en elle-même, tout étonnée de voir les profusions de Dieu dans sa créature, elle était persuadée et même pénétrée que tout en elle devait rendre honneur à Dieu, et dire continuellement avec David que *jusqu'à ses os* même étaient si redevables à Dieu, qu'ils ne pouvaient se dispenser de s'écrier: *Qui est semblable à Dieu*[2]*?*
Si Marie a reçu une abondance de grâces[3]*,* ç'a été pour en faire part aux

MF 163,2,1 1. Cf. Lc 1,48-49
MF 163,2,2 2. He 9,12; 9,14
MF 163,3,1 1. Lc 1,49
MF 163,3,2 2. Ps 35,10
MF 163,3,2 3. Lc 1,28

hommes qui auraient recours à elle. Profitez donc, par vos soins et par votre recours à elle, de l'avantage que vous en pouvez recevoir.

MF 164 **Pour le dimanche dans l'octave de la nativité de la très sainte Vierge**

Méditation pour la fête du saint nom de Marie

Ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 164,1,1 ***1er Point***

L'Église célèbre aujourd'hui la fête du saint nom de la très sainte Vierge, pour nous faire connaître combien il nous est utile et avantageux d'invoquer ce saint nom dans nos besoins. Le nom de Marie, dont a été honorée la très sainte Vierge, qui signifie étoile de la mer, dit saint Bernard, lui est très bien approprié, parce qu'elle est une étoile qui éclaire, qui sert de guide et qui conduit au port de la mer orageuse de ce monde. En effet, dit le même saint, cette sainte Vierge est pour nous *cette étoile sortie de Jacob*[1], dont le rayon, qui est Jésus-Christ, *éclaire tout le monde*[2]; car c'est elle qui l'ayant engendré dans le sein de sa virginité, comme une étoile qui produit son rayon sans aucune corruption, éclaire tout le monde, ainsi que l'exprime saint Bernard, après saint Jean dans son Évangile; elle est cette étoile claire et brillante, dit le même saint Bernard, et élevée au-dessus de cette mer grande et spacieuse, brillante par ses mérites, et éclatante par ses exemples.

MF 164,1,2 Vous avez sans doute besoin de lumière en cette vie, où vous êtes toujours comme sur une mer orageuse, en danger de votre salut; recourez à Marie, elle vous éclairera et vous aidera à connaître la volonté de Dieu sur vous, parce que, participant à la lumière de *Jésus-Christ son Fils, qui est venu dans le monde pour éclairer tous les hommes, quoique plusieurs ne l'aient pas connu*[3] elle est elle-même *une lumière, qui luit dans les ténèbres*[4]. Priez-la donc souvent qu'elle éclaire votre esprit et qu'elle le rende docile à la vérité; car, comme elle la connaît parfaitement, il lui est facile de vous en instruire, et de vous faire concevoir ce que vous, qui n'êtes que ténèbres, ne pouvez pas comprendre.

MF 164,2,1 ***2e Point***

Le chemin que vous avez à faire dans ce monde étant si périlleux, il vous faut un guide pour y marcher sûrement. Vous ne pouvez en avoir de meilleur que la très sainte Vierge; car, comme elle est très pure intérieurement et extérieurement, et que les saints l'appellent la trésorière des grâces que Dieu a mises en elle, pour vous les communiquer, elle sait toutes les routes et tous les moyens pour garantir des dangers qui s'y rencontrent. C'est pourquoi il est très avantageux de se laisser conduire par elle, parce que lorsqu'on la suit, dit saint Bernard, on ne peut s'égarer; quand on pense à elle, on ne peut s'écarter du droit chemin; quand on la prie, on ne peut jamais désespérer d'arriver au lieu où l'on prétend d'aller; quand elle aide

MF 164,1,1 1. Nb 24,17
MF 164,1,1 2. Jn 1,9
MF 164,1,2 3. Jn 1,9-11
MF 164,1,2 4. Cf. Jn 1,5

et qu'elle soutient, on ne peut tomber; quand elle protège, on ne peut rien craindre; quand elle conduit, on ne peut se fatiguer.

MF 164,2,2 Dans les périls, dans les chemins étroits ou douteux, pensez à Marie; invoquez son sacré nom, et aussitôt vous vous trouverez soulagés et délivrés de toutes vos peines.

Ah! que vous êtes heureux, si vous êtes dévots à la très sainte Vierge, d'avoir la facilité de recourir à son saint nom, et, par sa seule invocation, de pouvoir être en sûreté au milieu de tous les embarras d'un chemin si difficile.

MF 164,3,1 ***3e Point***

Il ne suffit pas de naviguer sûrement: il faut arriver au port, sans quoi tout le chemin que vous feriez serait inutile, parce qu'il n'aurait pas la fin que vous vous y êtes proposée. Cette étoile de mer, la très sainte Vierge, vous y conduira sans difficulté, parce qu'elle le connaît très bien, et qu'elle sait la route qu'il faut tenir pour s'y rendre. Elle a su, pour elle, la voie pour y arriver, elle s'y est rendue elle-même. Et comme elle avait une parfaite connaissance des voies de Dieu et qu'elle était abondamment prévenue de ses grâces, c'était elle qui la mettait dans le chemin et qui lui faisait sentir combien on est heureux quand on est porté par la grâce de Dieu, comme dit excellemment l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

MF 164,3,2 Nous ne sommes en ce monde que pour nous sauver, nous en trouverons tous les moyens dans le sein de la très sainte Vierge où Jésus-Christ a résidé et qu'il a sanctifié par le séjour qu'il y a fait, dans lequel même il a laissé une plénitude de grâces capables non seulement d'embaumer toute l'étendue de l'âme de la très sainte Vierge, mais aussi d'éclairer, d'animer et d'embraser les coeurs qui auraient recours à elle, en invoquant son saint nom. Ayez cette dévotion; demandez-la à Dieu en ce saint jour; souvenez-vous-en et l'invoquez souvent avec tout le respect et la vénération qui lui est due.

MF 165 **Pour la fête de l'exaltation de la sainte croix**
14 septembre

MF 165,1,1 ***1er Point***

La fête que l'Église célèbre aujourd'hui a été premièrement établie, lorsque la sainte croix de Jésus-Christ, après avoir été trouvée par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, fut élevée en grand honneur, et reçut beaucoup de gloire dans tout le monde de la part de tous les chrétiens. Mais cette fête est devenue beaucoup plus considérable, lorsque l'empereur Héraclius porta en triomphe cette sainte croix sur ses épaules, et la remit dans Jérusalem, au même endroit du Calvaire où Jésus-Christ y avait été attaché.

Nous devons nous unir à la joie que l'Église fait paraître, en ce jour, par la grande solennité dont elle honore ce sacré bois, et entrer, en même temps, dans les sentiments de saint Paul, lorsqu'il dit qu'*il faut nous glorifier en la croix de Jésus-Christ*[1]. C'est même en elle, que nous devons mettre toute notre gloire, dit le même Apôtre, *jetant les yeux sur Jésus-Christ, notre divin maître, qui a mis sa gloire et tout son bonheur à souffrir et à mourir*

MF 165,1,1 1. Ga 6,14

sur cette croix, en méprisant la honte et l'ignominie[2] qui l'y accompagnaient; parce que cette sainte croix, qui a été depuis si vénérable aux chrétiens, était, dit le même Apôtre, *un sujet de scandale aux Juifs et une folie aux Gentils*[3].

MF 165,1,2 Si les apôtres, selon l'expression du même saint Paul, se sont fait honneur *de prêcher par toute la terre un Jésus-Christ crucifié*[4], parce qu'ils faisaient profession *de ne savoir autre chose que le même Jésus crucifié*[5], *bien loin d'anéantir la croix de Jésus-Christ*[6], *qui est pour nous la vertu et la puissance de Dieu*[7], passons ce jour et le reste de notre vie dans un grand respect et une profonde adoration envers *ce sacré mystère, qui,* comme ajoute le même saint Paul, *a été caché avant Jésus-Christ, pour notre gloire, que les princes de ce monde n'ont pas eu l'avantage de connaître*[8], quoique la croix soit l'instrument de notre salut, et qu'elle nous ait procuré la vie de la grâce et notre résurrection.

MF 165,2,1 ***2e Point***

Il n'est pas convenable que l'honneur que nous devons rendre à la croix de Notre-Seigneur, se termine seulement à lui porter respect et à l'adorer; mais il faut aussi que nous l'aimions de toute l'affection de notre coeur, et que nous désirions d'y mourir attachés, comme l'a désiré Jésus-Christ, notre divin maître; car comme dit l'auteur de l'Imitation, ceux qui embrassent de bon coeur la croix de Jésus-Christ, ne craindront point l'arrêt terrible de la damnation; parce qu'ayant été, par son moyen tirés du péché, il n'est pas à croire, et nous devons avoir cette confiance, que, si nous l'aimons en union avec Jésus-Christ, qui l'a aimée tendrement et qui l'a portée avec une extrême joie, toutes les misères de cette vie nous deviendront douces et agréables; et nous serons vraiment heureux, ayant trouvé notre paradis en ce monde, parce que nous serons entrés en participation de l'esprit souffrant de Jésus-Christ, *qui nous a réconciliés par sa mort sur cette sainte croix,* dit saint Paul, *pour nous rendre saints, purs et irréprénensibles devant Dieu*[1].

MF 165,2,2 Considérons donc attentivement combien nous sommes redevables à ce sacré bois, pour avoir ainsi contribué à notre sanctification; et élevons-le par le zèle d'un amour fervent, jusqu'à Jésus-Christ, pour le réunir à lui parce qu'il l'aime encore présentement, comme aimant notre salut, et étant bien aise de l'avoir porté pour notre sanctification.

Quand donc vous aurez quelque peine, unissez-vous alors à Jésus souffrant, aimez sa croix, *parce que vous êtes un de ses membres*[2]; cette union et cet amour adouciront vos peines, et vous les rendront beaucoup plus tolérables.

MF 165,1,1 2. He 12,2
MF 165,1,1 3. 1 Co 1,23
MF 165,1,2 4. 1 Co 1,23
MF 165,1,2 5. 1 Co 2,2
MF 165,1,2 6. 1 Co 1,17
MF 165,1,2 7. 1 Co 1,24
MF 165,1,2 8. 1 Co 2,7-8
MF 165,2,1 1. Col 1,22
MF 165,2,2 2. Ep 5,30

MF 165,3,1 ***3e Point***

Tous les honneurs extérieurs et intérieurs que nous pourrons rendre à la croix du Sauveur, nous seront peu utiles, à moins que nous ne l'honorions d'une autre manière, *en portant constamment*[1], *comme un bon et fidèle serviteur*[2], *la croix* que le même Jésus, notre maître voudra nous imposer, faisant attention qu'il a bien voulu être crucifié pour l'amour de nous; car, comme dit fort bien Minutius Félix, quoique Jésus-Christ exige de nous que nous adorions sa sainte croix, ce n'est pas cependant ce qu'il demande le plus: c'est *que nous buvions de bon coeur son sacré calice, si nous désirons être son ami, et avoir part avec lui dans son royaume*[3].

MF 165,3,2 Mettons donc toute notre gloire, avec saint Paul, à *porter sur notre corps les sacrés stigmates des souffrances de Jésus*[4], afin de nous rendre conformes à Jésus crucifié, et d'honorer sa sainte croix de la manière qui lui sera la plus agréable et qui sera la plus efficace et la plus avantageuse pour nous. Nous jugeons bien, en effet, que toute la vie de Jésus n'ayant été qu'une croix et un martyre continuels, nous ne paraîtrons jamais mieux son serviteur, son ami et son imitateur, qu'en imprimant en nous le caractère de sa sainte croix, et qu'en souffrant des peines semblables aux siennes. Comment oserions-nous chercher une autre voie pour plaire à Dieu, pour l'honorer, et pour lui faire un sacrifice qui lui soit agréable, que cette voie de la bienheureuse croix, puisque Jésus, notre sauveur, n'a pas passé lui-même une seule heure de sa vie sans souffrir, pour faire honneur à son Père, et qu'il n'y a aucun saint qui ait été dans le monde sans affliction et sans croix!

MF 166 **Pour la fête de saint Cyprien**
16 septembre

MF 166,1,1 ***1er Point***

Saint Cyprien a été un des principaux Pères de l'Église, et des plus zélés pour sa discipline, et pour y maintenir la doctrine et les maximes de Jésus-Christ. Étant païen et fort savant, il fut converti par un prêtre nommé Cécilius, qu'il aima tendrement et honora toujours depuis comme son père; et, avant même de recevoir le baptême, il étudia la sainte Écriture, et plein des maximes qu'il y avait apprises et de l'esprit catholique, il y fut admis. Sitôt qu'il fut baptisé, *il vendit tous ses biens et en distribua le prix aux pauvres*[1], et il prit la résolution de garder la continence. C'est ainsi que, dès qu'il commença à être chrétien, il vécut dépouillé de toutes ses richesses, et dégagé de l'affection à tous les biens et à tous les plaisirs de la terre: c'était là vivre en parfait chrétien. Il paraît bien que ce saint a été d'abord tout à fait vertueux et a eu le coeur pleinement rempli de l'Esprit de Jésus-Christ; et il ne se pouvait pas faire que, dans cette disposition, il ne pratiquât de grandes vertus. Il était autant l'édification de tout le monde par sa vie sainte, qu'il en était l'admiration par son habileté et la connais-

MF 165,3,1 1. Cf. Lc 9,23
MF 165,3,1 2. Mt 25,21
MF 165,3,1 3. Mt 20,22
MF 165,3,2 4. Ga 6,17
MF 166,1,1 1. Cf. Mt 19,21

sance des belles-lettres; c'est ce qui mit ce saint en état de faire de grands fruits dans l'Église.

MF 166,1,2 Vous êtes dans un état où vous devez bien posséder les maximes du saint Évangile, tant pour travailler à votre sanctification, que pour procurer celle des autres; les suivez-vous comme a fait ce saint? Avez-vous renoncé, comme lui, aux biens et aux plaisirs de la vie? Souvent, vous n'avez point les biens et les commodités de la vie, parce que vous n'en pouvez pas jouir; ce sont souvent ceux qui en sont les plus dénués, qui les désirent plus ardemment; ne seriez-vous pas de ce nombre? Il ne suffit pas d'en être privé, à moins que ce ne soit volontiers et avec affection; c'est pourquoi Jésus-Christ ne dit pas seulement, *bienheureux les pauvres,* mais, *les pauvres d'esprit*[2]. Cet esprit de pauvreté, souvent n'est pas moins rare dans les communautés que dans le siècle.

MF 166,2,1 ***2e Point***

Saint Cyprien vivant si saintement fut bientôt fait prêtre, et presque aussitôt, évêque de Carthage, par le choix de tout le peuple. Il s'enfuit pour éviter de l'être; mais il fut contraint d'accepter cette dignité. Ce saint, étant évêque, éclaira toute l'Église par ses excellents écrits, et s'appliqua fort, pendant la persécution, à soutenir ceux qui chancelaient dans la foi. Il fit paraître un zèle admirable pour instruire son peuple, et il avait surtout un soin particulier des pauvres. Quand on s'est fait volontairement pauvre pour imiter Jésus-Christ, on aime aussi, comme lui, ceux que Dieu a faits pauvres.

MF 166,2,2 Vous avez tous les jours de pauvres enfants à instruire; aimez-les tendrement comme a fait ce saint, suivant en cela l'exemple de Jésus-Christ. Préférez-les à ceux qui ne le sont pas; car Jésus-Christ ne dit pas, l'Évangile est prêché aux riches, mais aux pauvres[1]. Ce sont ceux aussi dont Dieu vous a chargés, et auxquels vous êtes obligés d'annoncer les vérités du saint Évangile. C'étaient ceux qui suivaient le plus ordinairement Jésus-Christ Notre-Seigneur, et ce sont ceux aussi qui sont les plus disposés à profiter de sa doctrine, parce qu'il se trouve en eux moins d'obstacles extérieurs.

Il n'y a personne qui ne convienne que ce saint a surpassé tous les évêques de son temps en science et en éloquence, aussi bien qu'en sagesse et en humilité. Vous devez, à son exemple, bien savoir votre religion; mais vous devez donner aussi des marques que vous la possédez par votre sagesse et votre piété.

MF 166,3,1 ***3e Point***

Ce saint a beaucoup travaillé pour l'Église; il a aussi enduré une infinité de maux, à cause de son zèle et de l'attachement qu'il avait pour elle; car une furieuse persécution s'étant élevée contre les fidèles, les païens le demandèrent pour être exposé aux lions. Il fut aussitôt proscrit, et ses biens furent tous confisqués en même temps. Il se cacha, afin de pouvoir être encore utile à son peuple et à l'Église; il paraissait même de conséquence qu'il restât encore en vie, pour affermir son peuple durant cette dure persécution. Il resta ainsi deux ans caché, pourvoyant sans cesse aux besoins de ses diocésains, et leur écrivant des lettres et des traités pleins de l'amour de

MF 166,1,2 2. Mt 5,3
MF 166,2,2 1. Cf. Mt 11,5

Dieu. Après deux ans de retraite, il revint à Carthage, l'empereur Dèce étant mort; mais, peu de temps après qu'il y fut arrivé, les empereurs Valérien et Gallien l'exilèrent. Revenu de son exil, le proconsul le condamna à avoir la tête tranchée. C'est ainsi que ce saint sortit de l'exil de cette vie, après avoir souffert un temps considérable pour maintenir l'Église de Jésus-Christ.

MF 166,3,2 Une des choses qui contribuent le plus à imprimer les vérités de l'Évangile dans les coeurs, et à les leur faire goûter, c'est quand ceux qui les enseignent *comme ministres de Jésus-Christ et dispensateurs de ses mystères*[1], souffrent volontiers des persécutions, et pratiquent ce que dit saint Paul: *on nous maudit et nous bénissons; on nous persécute et nous le souffrons; on nous dit des injures et nous répondons par des prières. Nous sommes regardés comme l'excrément du monde*[2]*; et nous ne nous abattons point*[3]. Êtes-vous dans cette disposition? Elle vous est nécessaire si vous voulez faire du fruit dans votre emploi.

MF 167 **Pour la fête de saint Matthieu**
apôtre et évangéliste
21 septembre

MF 167,1,1 ***1er Point***

Ce qui est le plus admirable dans la vie de saint Matthieu est, qu'il a été fidèle à suivre Jésus-Christ aussitôt qu'il l'a appelé; il était à Capharnaüm, ville de Galilée, receveur des impôts de l'empereur *Jésus-Christ* qui y prêchait alors son Évangile, *passant un jour devant la porte où demeurait saint Matthieu, celui-ci sur l'heure quitta son bureau et tout ce qu'il avait, et suivit Jésus-Christ*[1]*;* et pour témoigner la joie et la reconnaissance qu'il avait pour Jésus-Christ de sa conversion, *il l'invita à un grand festin qu'il fit chez lui, où plusieurs publicains et pécheurs se trouvèrent*[2], qui, selon saint Jérôme, furent convertis par Notre-Seigneur. La conversion de saint Matthieu est bien extraordinaire, et est une marque de la force de la grâce, et des effets qu'elle produit dans une âme. Il est vrai que *la parole de Jésus-Christ est efficace*[3] dans la vocation de ses apôtres; mais, comme la plupart étaient de pauvres pêcheurs, il n'est pas si surprenant qu'ils avaient suivi d'abord Jésus-Christ, comme il l'est à l'égard de saint Matthieu, qui avait du bien et qui vivait à son aise.

MF 167,1,2 Avez-vous été aussi prompts à suivre Jésus-Christ que saint Matthieu le fut, à la première parole sur-le-champ, sans avoir pourvu à ses affaires, sans avoir demandé du temps pour y pourvoir? Combien de fois Jésus-Christ peut-être vous a-t-il appelés? N'avez-vous pas dit souvent, comme saint Augustin: Demain, demain, je me convertirai? Ne le dites-vous pas encore tous les jours? Avez-vous tout quitté du fond de votre coeur? Peut-être que quelques-uns de nous n'ont rien eu comme les premiers apôtres? Cela leur a été bien facile. Ne cherchons-nous pas cependant nos aises et nos com-

MF 166,3,2 1. 1 Co 4,1
MF 166,3,2 2. 1 Co 4,12-13
MF 166,3,2 3. 2 Co 4,8
MF 167,1,1 1. Lc 5,27-28; Mt 9,9
MF 167,1,1 2. Lc 5,29; Mt 9,10
MF 167,1,1 3. He 4,12

modités? Cela est indigne *d'un serviteur de Dieu, qui a dû renoncer au monde et à toutes choses*[4].

MF 167,2,1 ***2e Point***

Saint Matthieu, depuis sa conversion, est demeuré fidèlement attaché à Jésus-Christ jusqu'à la fin de sa vie, dit saint Jérôme; c'est ce qui a fait qu'il l'a choisi pour être un de ses apôtres, et pour prêcher avec lui et après lui son Évangile, et pour écrire le premier, en la même langue que Jésus-Christ l'avait prêché, c'est-à-dire en syriaque, qui était un hébreu corrompu. Il n'est pas concevable combien Jésus-Christ aime ceux qui quittent tout pour lui, et combien il leur fait de grâces, tant pour eux que pour les autres[1]. Comme leur coeur est vide des choses du monde, Dieu les remplit de son Saint-Esprit, comme il a fait celui de saint Matthieu; car plus quitte-t-on extérieurement, plus Dieu donne-t-il intérieurement.

MF 167,2,2 Ne vous attachez qu'à Jésus-Christ, à sa doctrine et à ses saintes maximes, puisqu'il vous a fait l'honneur de vous choisir, préférablement à un grand nombre d'autres, pour les annoncer aux enfants, qui sont ses bien-aimés. Estimez beaucoup votre emploi, qui est apostolique, et étudiez avec application l'Évangile de saint Matthieu, dans lequel sont proposés les plus saintes maximes de Jésus-Christ, et les principaux fondements de la piété chrétienne. Plus vous vous y appliquerez, plus vous deviendrez savants dans la science des saints, et plus vous serez en état d'en instruire les autres.

MF 167,3,1 ***3e Point***

Ce saint apôtre alla prêcher le saint Évangile en même temps que les autres, et eut pour partage l'Éthiopie. Il y fit un grand progrès, y convertissant à la foi le roi et toute sa famille. Ce roi étant mort, le prince qui lui succéda voulut épouser la fille de son prédécesseur, nommée Iphigénie; mais, comme elle avait fait voeu de chasteté, elle le refusa. Ce roi voulut obliger saint Matthieu de persuader à cette princesse de l'épouser nonobstant son voeu; saint Matthieu l'engagea au contraire à demeurer ferme dans sa résolution; ce qui fut cause que ce barbare le fit mourir après qu'il eut converti presque tout ce pays à la foi de Jésus-Christ; c'est ce qui a fait appeler ce saint la victime de la virginité.

MF 167,3,2 Quand on voudra engager vos disciples à faire le mal, affermissez-les à faire le bien; et ne vous attendez point à d'autres récompenses, quand vous vous serez bien acquittés de votre devoir dans votre emploi, qu'à souffrir *des persécutions, des injures, des outrages et des malédictions et qu'on dise faussement toute sorte de mal contre vous,* comme l'a écrit saint Matthieu et comme il l'a pratiqué lui-même. *Réjouissez-vous alors,* ajoute le même saint, *et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel; car c'est ainsi qu'on a persécuté les prophètes qui ont été avant vous*[1]. Assurez-vous que ces sortes de persécutions attireront sur vous les grâces de Dieu avec abondance, et ses bénédictions sur votre emploi.

MF 167,1,2 4. Lc 14,33
MF 167,2,1 1. Cf. Mt 19,27-29
MF 167,3,2 1. Mt 5,11; 5,12

MF 169 **Pour la fête de saint Michel archange**
29 septembre

MF 169,1,1 ***1er Point***

Saint Michel est un archange et le chef de tous les anges qui sont demeurés fidèles à Dieu. *C'est lui qui, par le zèle de la gloire de Dieu, s'est uni à tous ses saints anges, pour combattre Lucifer et ses adhérents*[1], qui, éblouis des perfections et des grâces que Dieu avait mises en eux, se sont révoltés contre lui, n'ayant pas voulu se soumettre à ses ordres, parce qu'ils n'ont pas assez considéré combien celui qui a créé tout ce qu'il y avait de grand en eux était au-dessus d'eux, et infiniment plus digne qu'eux, d'honneur et de gloire. Ils ont même été si aveugles que de résister à saint Michel, qui était commis de la part de Dieu pour les éclairer de ses lumières, et pour leur représenter que rien n'est comparable à Dieu, et que *c'est à lui seul,* comme dit saint Paul, *qu'est dû tout l'honneur et toute la gloire dans les siècles des siècles*[2], et que toutes les créatures telles qu'ils étaient, n'étant rien d'elles-mêmes, doivent s'abîmer et s'anéantir devant Dieu, dans la vue de sa gloire et de sa majesté.

MF 169,1,2 Ç'a été ce rayon de lumière que Dieu par lui-même avait imprimé dans saint Michel; le seul aspect de cet archange a confondu ces malheureux anges, qui ne sont devenus que ténèbres, ayant été relégués dans un lieu ténébreux, pour n'avoir pas voulu ouvrir les yeux à la véritable lumière. Résisterons-nous toujours aux lumières de la grâce, qui nous inspire qu'il faut tout quitter pour Dieu, et que ce ne sera qu'en lui que nous trouverons notre véritable bonheur, même en cette vie.

MF 169,2,1 ***2e Point***

Saint Michel, animé de *ce sentiment de foi, qui lui servait de bouclier*[1] contre les mauvais anges, en devint victorieux par ces paroles: Qui est semblable à Dieu? Et en même temps, il rendit gloire à Dieu avec les siens, en s'écriant: *Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir toute gloire, tout honneur et toute puissance, parce que vous avez créé toutes choses*[2]. *C'est maintenant qu'est établi le salut, la force et le règne de notre Dieu, parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusait jour et nuit devant notre Dieu, a été précipité du haut du Ciel*[3]. Ç'a été dès lors que tous ces saints anges ont été assurés de la gloire éternelle, dont ils ne sont jamais déchus, et qui ne pourra jamais avoir en eux la moindre altération. Quel bonheur a ce saint archange d'être le premier de ces bienheureux esprits, qui ne s'appliquent qu'à louer Dieu dans le Ciel, et d'avoir le plus contribué, par son zèle et son respect pour Dieu, à commencer de peupler le Ciel!

MF 169,2,2 Honorez ce grand saint comme le premier qui a rendu gloire à Dieu, et qui l'a fait glorifier par ses créatures, et rendez-lui l'honneur qu'il mérite pour avoir été si attaché à Dieu. Unissez-vous à lui et à tous ces esprits bienheureux qui l'accompagnent dans le Ciel, et regardez-les comme les modèles de ce que vous devez faire pour Dieu. Pensez souvent à ces paroles qui les

---

MF 169,1,1 1. Ap 12,7
MF 169,1,1 2. 1 Tm 1,17
MF 169,2,1 1. Ep 6,16
MF 169,2,1 2. Ap 4,11
MF 169,2,1 3. Ap 12,10

ont animés dans le combat qu'ils ont soutenu contre les démons: *Qui est semblable à Dieu?* afin qu'elles vous soutiennent dans toutes vos tentations, vous disant à vous-mêmes, lorsque vous en serez attaqués: le plaisir que j'aurais à suivre cet attrait de la concupiscence, est-il semblable à celui qu'on a de jouir de Dieu?

MF 169,3,1 ***3e Point***

Saint Michel rend encore tous les jours gloire à Dieu par le bien qu'il fait aux chrétiens et par les grâces qu'il leur procure, parce qu'il a été choisi de Dieu pour être le protecteur de l'Église, et qu'il la soutient et la défend contre ses ennemis. N'est-ce pas lui, en effet, qui, de la part de Dieu et en faveur du roi Ézéchias, *a tué cent quatre-vingt mille hommes de l'armée de Sennachérib*[1], et qui, au rapport de saint Jude, *a disputé contre le démon, pour se rendre maître du corps de Moïse*[2]*?* Et qui même, comme le chante l'Église, a été établi de Dieu pour recevoir les âmes des justes à la sortie de leur corps, et les conduire ensuite dans le Ciel? C'est aussi lui qui défend l'Église, comme la bien-aimée de Dieu, contre les schismes et contre les hérésies, qui s'opposent de temps en temps à sa saine doctrine et qui la troublent.

MF 169,3,2 Joignons-nous donc à ce saint chef des anges, pour participer à son zèle et pour notre salut et pour celui de tous les chrétiens; abandonnons-nous à ses soins; confions-nous à son secours, et rendons-nous dociles à sa voix intérieure, afin que tous les moyens que Dieu nous présentera par lui, pour notre salut, soient efficaces en nous, et que nous ne mettions, de notre côté, aucun obstacle à leur exécution.

Priez souvent saint Michel qu'il ait la bonté de protéger cette petite famille et *cette église de Jésus-Christ*[3], qui, selon l'expression de saint Paul, est notre communauté, et qu'il lui donne moyen de conserver en elle l'Esprit de Jésus-Christ et à tous ses membres les grâces qui leur sont nécessaires pour se maintenir dans leur vocation, et procurer l'esprit du christianisme à tous ceux qui sont sous leur conduite.

MF 170 **Pour la fête de saint Jérôme**
30 septembre

MF 170,1,1 ***1er Point***

Saint Jérôme a eu un excellent esprit et une science extraordinaire. Il s'appliqua d'abord aux sciences humaines; mais, comme il reconnut qu'elles détournaient plutôt de Dieu que d'en donner du goût, il les quitta, et n'épargna ni peines, ni travail, ni son bien, ni ses soins, pour s'instruire de l'Écriture sainte, et pour avoir une parfaite connaissance de tous les mystères qui y sont renfermés. C'est dans ces sacrés livres qu'on trouve un écoulement de *tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu*[1]. Ce sont *ces divins livres que doivent manger,* selon l'expression du prophète, et *dont se doivent remplir les véritables serviteurs de Dieu*[2], pour en communiquer et développer les secrets à ceux qu'ils sont obligés d'instruire et

MF 169,3,1 1. 2 R 19,35
MF 169,3,1 2. Jude 9
MF 169,3,2 3. Cf. Rm 16,5
MF 170,1,1 1. Col 2,3
MF 170,1,1 2. Ez 2,8; 3,1-3

de former au christianisme, de la part de Dieu, comme a fait saint Jérôme; car on le consultait de tous les endroits du monde sur les difficultés de l'Écriture sainte, qu'il avait si bien pénétrées, et dont il avait si bien trouvé le dénouement, qu'il ne laissait aucun doute sur ce qui les regardait à ceux qui s'adressaient à lui.

MF 170,1,2 C'est ainsi que ce saint a éclairé l'Église des lumières qu'il avait reçues de Dieu. Pour en être plus abondamment rempli, il se retira du milieu du monde, afin que les embarras du siècle ne pussent pas l'empêcher d'approfondir les vérités saintes que Dieu a voulu faire connaître aux hommes.
Si vous voulez être pleins de l'Esprit de Dieu, et tout à fait capables de votre emploi, faites surtout votre étude des saints livres de l'Écriture, et particulièrement du Nouveau Testament, afin qu'il serve de règle de conduite, et à vous et à ceux que vous instruisez.

MF 170,2,1 ***2e Point***

Saint Jérôme parcourut presque tout le monde, afin de pouvoir conférer avec les plus grands hommes de son temps, et surtout avec ceux qui étaient les plus habiles dans la science de l'Écriture sainte. Mais étant à Athènes, il y trouva saint Grégoire de Nazianze, qui lui dit que, pour bien apprendre la sainte Écriture, il fallait commencer par la mettre en pratique. C'est pourquoi, il suivit le conseil de ce grand saint, qu'il commença dès lors à regarder comme son maître, et il alla sur-le-champ dans le désert de Syrie, pour y mener une vie sainte et pénitente. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il s'y appliqua à la prière, à la méditation de l'Écriture sainte et à la pratique de tout ce qu'elle enseigne, veillant et jeûnant continuellement, dans une séparation de tout commerce avec le monde.

MF 170,2,2 Ce fut là où il apprit solidement ce que dit saint Paul: que *la science quelquefois enfle, mais que la charité édifie; et que si quelqu'un croit savoir quelque chose, il ne connaît pas encore comment il le doit savoir;* mais que *si quelqu'un aime Dieu, il est connu et aimé de Dieu*[1]. De quoi sert la science sans la crainte de Dieu? dit l'auteur de l'Imitation. A quoi sert, ajoute-t-il, de parler hautement du mystère de la très sainte Trinité, si on déplaît à Dieu parce qu'on manque d'humilité? Ce fut dans cette solitude, où saint Jérôme se trouvait comme dans un paradis, qu'il apprit à se mépriser soi-même, et à ne faire cas de quoi que ce soit sur la terre.
Vous êtes obligés de savoir pour enseigner; mais persuadez-vous que vous apprendrez plus l'Évangile en le méditant, qu'en l'apprenant par coeur.

MF 170,3,1 ***3e Point***

Saint Jérôme s'est fort appliqué à travailler contre les hérétiques, pour se rendre le défenseur de l'Église. Il est vrai qu'étant prêtre, il a été si humble, qu'il n'a osé en faire aucune fonction, s'en estimant tout à fait indigne. Néanmoins, dans cette qualité de ministre de Dieu, il s'est rendu très utile à l'Église, la protégeant dans les assauts qui lui ont été livrés par ses ennemis, qui conspiraient d'autant plus vivement à sa perte, qu'elle n'était pas encore dans l'étendue et dans la gloire extérieure qu'elle a eues depuis. Ce saint a fait paraître tant de vigueur, tant de zèle, et même tant de grâces, pour combattre contre les hérétiques, qu'ils le regardaient comme leur fléau, et n'osaient se commettre avec lui, parce que les raisons qu'il appor-

MF 170,2,2 1. 1 Co 8,1-3

tait pour détruire leur doctrine, étaient si vives et si fortes, qu'il les convainquait facilement d'erreur. C'était la pénitence et l'oraison, jointes à la pénétration naturelle de son bon esprit, qui le mettaient dans cette disposition.

MF 170,3,2 C'est ainsi que ce saint a exercé son ministère de prêtre de Jésus-Christ. *Quoiqu'il n'y ait qu'un même Esprit qui distribue les grâces à tous,* dit saint Paul, *il y a cependant diversité de grâces; et, quoiqu'il n'y ait qu'un même Dieu qui opère tout en tous, il y a diversité d'opérations surnaturelles: l'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse, un autre le don de parler avec science, un autre le don de prophétie, un autre le discernement des esprits, un autre le don de parler diverses langues, un autre l'interprétation des langues*[1]*, un autre le don de gouverner, un autre le don d'assister les frères*[2]. C'est ainsi que ceux qui ont été employés pour le bien de l'Église, l'ont été diversement.

Demandez aujourd'hui, par l'intercession de saint Jérôme, quelque part à la grâce qui lui a été donnée de Dieu pour le bien de l'Église, et mettez-vous en état d'y travailler, selon le don qui vous est propre. Aimez, comme ce saint, la retraite et l'oraison: ce sera le moyen de vous rendre utile à l'Église.

MF 171 **Pour la fête de saint Remi**

1er octobre; *nouveau calendrier:* 15 janvier

MF 171,1,1 ***1er Point***

Saint Remi étant né, comme par miracle, d'une mère qui était hors d'âge d'avoir des enfants, devint, même dès sa jeunesse, l'admiration de tout le monde, tant par la vivacité de son esprit, que par sa sagesse et par sa piété. Pour la rendre plus solide, il quitta tout à fait le monde, étant encore fort jeune, et s'enferma dans une cellule, où il mena une vie très pénitente. C'est ainsi que Dieu conduit les hommes qu'il dispose à quelque chose de grand par la retraite et l'oraison; parce que c'est dans la solitude, où, séparé entièrement des créatures, on apprend à se dégoûter et à se dégager de tout ce qui fait le plaisir des gens qui vivent dans le siècle, et ensuite, à converser avec Dieu, qui se communique volontiers aux hommes qu'il trouve détachés de tout; car il aime à leur parler seul à seul, et plus trouve-t-il leur coeur vide des choses du monde, plus se fait-il connaître à eux, et les remplit-il de son Esprit.

MF 171,1,2 C'est ce qui arriva à saint Remi, qui fut tellement favorisé de Dieu dans sa retraite, que l'éclat de ses vertus lui acquit ensuite une grande réputation. Ce n'est pas la réputation que l'on doit chercher ni désirer en ce monde, mais c'est la plénitude de l'Esprit de Dieu, pour bien vivre dans son état, et se bien acquitter de son emploi.

Assurez-vous que ce ne sera que dans la retraite et par la prière, que vous pourrez la posséder: c'est pourquoi vous devez aimer la retraite, et vous appliquer avec beaucoup de ferveur à l'oraison.

MF 170,3,2 1. 1 Co 12,4-11
MF 170,3,2 2. 1 Co 12,28

MF 171,2,1 ***2e Point***

La grande réputation que saint Remi avait acquise par sa piété, fit tant d'impression sur les peuples des environs, qu'on alla l'enlever dans sa cellule pour le faire archevêque de Reims, quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans. Il fit tout ce qu'il put pour s'opposer au choix qu'on avait fait de lui; mais l'éclat de ses vertus touchait plus sensiblement ces peuples que toutes ses résistances, qui ne ralentirent pas leur résolution. Ce saint fit paraître un grand zèle pour le bien de l'Église, dans l'administration de sa dignité épiscopale, et n'omit rien de tout ce qu'il crut devoir y contribuer.

MF 171,2,2 Voilà ordinairement quel est le fruit de la véritable retraite, qui est que ceux qui s'y sont remplis de l'amour de Dieu, cherchent ensuite à en faire part aux autres, lorsque Dieu, pour le bien de l'Église, les met dans l'obligation de communiquer avec le monde. C'est alors que ces grands hommes, tout pénétrés de l'Esprit de Dieu, s'appliquent avec tout le soin possible à faire connaître et goûter aux autres ce qu'ils sentent en eux-mêmes; et qu'animés du zèle dont ils sont possédés, ils aident efficacement un grand nombre d'âmes à se donner à Dieu.

Vous êtes dans un emploi qui demande beaucoup de zèle; mais ce zèle serait peu utile s'il n'avait son effet; il ne pourra pas cependant l'avoir, qu'il ne soit une production de l'amour de Dieu résidant en vous.

MF 171,3,1 ***3e Point***

Le plus grand bien que saint Remi ait fait pour l'Église pendant son épiscopat, a été d'avoir converti et baptisé le roi Clovis; il y fut aidé par les prières et les soins de sainte Clotilde. Ç'a été encore d'avoir procuré le salut à quelques provinces de ce royaume; ce qui le fit admirer par le pape, qui l'en congratula, aussi bien que tous les saints évêques de ce temps-là. Quand un homme appelé à procurer le salut des âmes s'est bien rempli de Dieu et de son Esprit, comme a fait saint Remi dans la solitude, il vient à bout, dans son emploi, de tout ce qu'il veut. Rien n'est capable de lui résister, non pas Dieu même, (pour ainsi parler), comme il a paru à l'égard de *Moïse, qui contraignit Dieu, en quelque manière, de faire ce qu'il lui demandait, pour le peuple qu'il avait commis à ses soins*[1]. Qu'il a été glorieux à saint Remi, et devant Dieu et devant les hommes, d'avoir contribué autant qu'il l'a fait à rendre chrétiens tant de Français, et d'avoir fait adorer Jésus-Christ où auparavant il était inconnu!

MF 171,3,2 Votre emploi ne consiste pas à rendre chrétiens vos disciples, mais à les faire de véritables chrétiens; et il est d'autant plus utile, qu'il leur servirait de peu d'avoir reçu le baptême, s'ils ne vivaient selon l'esprit du christianisme. Pour le donner aux autres, il faut le bien posséder soi-même. Voyez à quoi il vous engage; c'est sans doute à pratiquer le saint Évangile. Lisez-le donc souvent avec attention et avec affection, et qu'il soit votre principale étude; mais que ce soit surtout pour le pratiquer.

MF 171,3,1 1. Cf. Ex 32,11-14

MF 172 **Pour la fête des saints anges gardiens**
2 octobre

MF 172,1,1 ***1er Point***

Admirons la bonté de Dieu, et remercions-le de la grâce qu'il nous a faite de nous avoir donné un ange pour avoir soin de nous, pour nous garder et pour nous servir. Dieu ne s'est pas contenté de nous avoir donné son Fils unique pour nous retirer du péché, de nous envoyer son Saint-Esprit pour nous combler de ses saintes grâces; mais afin de ne rien omettre de tous les soins qui peuvent regarder notre intérêt et notre conservation dans la piété et dans son saint amour, il envoie encore pour nous sur la terre les saints anges, ces esprits bienheureux qui jouissent de lui dans le Ciel, afin qu'ils soient toujours proches de nous, pour nous secourir et nous servir dans toutes sortes de rencontres.

MF 172,1,2 *Il leur donne ordre de nous garder de sa part, de nous conduire et de nous éclairer dans toutes nos voies*[1], afin que nous puissions aller droit au Ciel, avec sûreté et sans nous égarer. C'est véritablement un merveilleux effet de sa bonté, dit saint Bernard, et un des plus grands témoignages de son amour.

Soyez-en donc reconnaissants, en faisant exactement ce qu'ils vous inspirent.

MF 172,2,1 ***2e Point***

Les secours que nous recevons de nos bons anges sont bien considérables. Ils nous suggèrent un grand nombre de saintes et bonnes pensées pour nous porter à Dieu; ils nous excitent à faire pénitence de nos péchés; ils présentent à Dieu nos prières, ils prient pour nous, et nous procurent tant et de si grands biens, qu'il est difficile de les exprimer. Le prophète-roi les expose en peu de paroles, en disant: *Ils vous porteront entre leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre*[1]; c'est-à-dire que vous ne laissiez blesser votre âme par le moindre péché; *vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon*[2]; c'est-à-dire que nous demeurerons invulnérables, sous leur conduite, à toutes les attaques du démon.

MF 172,2,2 Nous ne devons donc rien craindre sous la garde et sous la conduite de ces anges de Dieu; car ils ne souffriront pas, dit saint Bernard, que nous soyons tentés au-delà de nos forces; et, dans les rencontres trop difficiles et trop dangereuses, ils nous porteront entre leurs mains, pour nous faire passer par-dessus les peines et les difficultés, sans en recevoir aucune offense. Avec quelle facilité surmonterez-vous donc tout ce qui s'oppose à votre salut, ayant le bonheur d'être portés par les mains de tels défenseurs!

MF 172,3,1 ***3e Point***

Combien le secours que nous recevons de notre bon ange nous doit-il porter au respect à son égard! Ne doit-il pas aussi nous donner de la dévotion pour lui, et nous faire avoir de la confiance en sa protection? Nous lui devons du respect, dit saint Bernard, à cause de sa présence, de la

MF 172,1,2 1. Ps 91,11
MF 172,2,1 1. Ps 91,12
MF 172,2,1 2. Ps 91,13

dévotion à cause de la bienveillance qu'il a pour nous, et de la confiance à cause du soin qu'il a de nous garder. Nous sommes aussi obligés de reconnaître cette extrême charité, avec laquelle il obéit à l'ordre qu'il a de prendre soin de nous, dans de si grandes et de si continuelles nécessités.

MF 172,3,2 Toutes les fois que nous nous sentons pressés par quelque violente tentation, et que nous sommes menacés de quelque peine considérable, invoquons cet ange qui nous garde, qui nous conduit et qui nous donne si favorablement secours dans nos besoins et dans nos peines. Et adressons-nous à lui par des prières ferventes et continuelles, puisqu'il est toujours présent, et prêt à nous défendre et à nous consoler. Priez souvent aussi les anges gardiens de vos écoliers, afin que, sous leur puissante protection, ils pratiquent volontiers, et avec plus de facilité, le bien que vous leur enseignez.

MF 173 **Pour la fête de saint François**
4 octobre

MF 173,1,1 ***1er Point***

Saint François a tant aimé les pauvres, qu'il leur donnait volontiers l'aumône en toute occasion, et qu'il ne pouvait la refuser à aucun de ceux qui la lui demandaient, parce qu'*il regardait Jésus-Christ dans leur personne et parce qu'il était persuadé que ce qu'il leur faisait de bien, c'était à Jésus-Christ même qu'il le faisait*[1]. Ç'a été aussi cet amour pour les pauvres qui a été cause que ce grand saint s'est appliqué à les instruire préférablement aux riches; parce qu'il savait que c'était à quoi Jésus-Christ s'appliquait sur la terre, avec ses saints apôtres, ce qui lui fit répondre aux disciples de saint Jean, qui lui demandaient ce qu'ils diraient de lui à leur Maître: *Dites-lui,* répondit le Sauveur, *que je prêche l'Évangile aux pauvres*[2].

MF 173,1,2 Enfin, cet amour des pauvres fit que saint François les servait dans les hôpitaux des lieux par où il passait. Ç'a été pour imiter Jésus-Christ, qui aimait la compagnie des pauvres, que saint François s'est si fort porté d'affection pour eux.

Vous êtes chargés par votre emploi, d'aimer les pauvres, puisque la fonction que vous y avez est de vous appliquer à les instruire. Regardez-les, avec saint François, comme des images de Jésus-Christ, et comme ceux qui ont plus de disposition à recevoir abondamment son Esprit. Ainsi, plus vous les affectionnerez, plus vous appartiendrez à Jésus-Christ.

MF 173,2,1 ***2e Point***

Saint François ne s'est pas contenté d'aimer les pauvres; il a voulu aussi être pauvre et détaché des choses de la terre. Et pour l'être tout à fait, son père se plaignant un jour de ce qu'il donnait beaucoup aux pauvres, il alla avec lui sur-le-champ devant l'évêque, et après avoir renoncé publiquement, devant ce prélat, à la succession de son père, il quitta sur l'heure sa maison et n'y voulut plus demeurer depuis. Il s'engagea aussi, dès lors, à se priver de tous les plaisirs et de toutes les commodités dont on peut jouir en ce monde, et a toujours vécu dans ce détachement, qui lui faisait souvent

MF 173,1,1 1. Mt 25,40
MF 173,1,1 2. Mt 11,5; Lc 7,22

répéter ces paroles: Mon Dieu et mon tout! parce qu'étant dépouillé de tout sur la terre, on n'a plus que Dieu, et on peut le posséder pleinement.

MF 173,2,2 Comme il trouvait une pauvreté parfaite et un dépouillement entier dans Jésus-Christ naissant, et dans Jésus-Christ souffrant et mourant, c'est pour cela qu'il avait une dévotion particulière envers ces deux mystères, et qu'il célébrait tous les ans celui de la naissance de Jésus-Christ avec une dévotion toute particulière et dans la disposition de se conformer à Jésus né et mort dans une extrême pauvreté.

Apprenez de ce saint à aimer la pauvreté, et à vivre dans un détachement de toutes choses: plus vous serez détachés des créatures, plus vous posséderez Dieu et son saint amour. Quoi! direz-vous, comme saint Augustin disait de soi avant sa conversion: ce ne sont que des bagatelles qui me retiennent, et qui m'empêchent d'être tout à Dieu!

MF 173,3,1 ***3e Point***

L'amour des souffrances a tellement possédé le coeur de saint François, aussi bien que celui de la pauvreté, que, considérant combien Jésus-Christ avait souffert pour lui, depuis qu'il a eu quitté le monde, il n'a pu se résoudre à passer un seul moment de sa vie sans souffrir. C'est pourquoi Jésus-Christ souffrant, qui a été le modèle de ceux qui souffrent volontiers pour l'amour de Dieu, faisait tellement les délices de son coeur, qu'il ne pouvait s'empêcher, ni se rassasier de le contempler dans cet état. Il jeûnait, et presque toute l'année, très austèrement; il était en hiver très peu vêtu, ce qui le faisait beaucoup souffrir de froid; il passait souvent les nuits en oraison; il prenait de très rudes disciplines.

MF 173,3,2 Enfin, il pratiqua des austérités très rigoureuses, de sorte qu'il pouvait dire avec saint Paul, *qu'il était attaché à la croix avec Jésus-Christ*[1]. Ce fut pour cette raison qu'un séraphin, lorsqu'il était en prière, lui imprima sur le corps les sacrés stigmates de la Passion. Il ne reçut cette faveur, qu'après qu'il se fut lui-même dévoué à une mortification continuelle.

Imitez ce grand saint dans l'amour qu'il a eu pour les souffrances; et faites que votre esprit ou votre corps soient toujours dans la mortification, et qu'elle soit si vive en vous, qu'elle exprime sur votre corps, pour ainsi parler, les sacrés stigmates de Jésus-Christ crucifié.

MF 174 **Pour la fête de saint Bruno**
6 octobre

MF 174,1,1 ***1er Point***

Saint Bruno a été dans le monde un habile docteur, qui a enseigné la théologie dans l'Université de Paris, et depuis à Reims, où il a été chanoine. Chargé de cette fonction, il s'est rendu dans ces deux endroits, recommandable par sa sage conduite aussi bien que par sa profonde érudition. Il avait même une gravité qui le faisait respecter de tout le monde. La piété, lorsqu'elle est seule dans un homme, n'est ordinairement utile qu'à lui; mais la science jointe à la piété est ce qui rend les grands hommes très utiles à l'Église. Tel fut saint Bruno, qui y a été un *flambeau ardent et*

MF 173,3,2 1. Ga 2,19

lumineux tout ensemble[1]*:* ardent par son amour pour Dieu, et lumineux par les excellentes leçons qu'il donnait aux autres.

MF 174,1,2 Vous devez tâcher de participer aux grâces intérieures et extérieures de ce grand saint. Vous participerez à ses grâces intérieures en vous procurant, par votre attention sur vous-mêmes, par vos bonnes oeuvres et par vos prières, une piété qui convienne à votre état. Vous participerez à ses grâces extérieures, autant qu'il est de votre devoir, si vous vous appliquez à bien savoir la doctrine chrétienne, que vous devez apprendre à vos élèves, et à leur inspirer de la piété par vos enseignements salutaires: faites donc votre étude de l'une et de l'autre.

MF 174,2,1 ***2e Point***

Saint Bruno ne se contenta pas de la piété qu'il s'était acquise dans l'état ecclésiastique, quelque solide qu'elle fût; mais, comme la grâce le portait à quelque chose de plus parfait, il engagea six autres personnes, qu'il s'associa, à se retirer du monde avec lui, et ils allèrent ensemble habiter un désert affreux, où ils menèrent une vie angélique. C'est dans le repos de la solitude, où, inconnu au monde et ne pensant qu'à ses péchés et aux moyens de vivre saintement, qu'on trouve Dieu et qu'on tâche de le contenter; n'ayant rien d'un côté qui donne occasion de s'en distraire, ni de l'autre, rien qui n'excite à chercher tout ce qui peut lui plaire, parce qu'on est indifférent pour tout ce qui regarde cette vie, et qu'on n'a plus soin de son corps, ni aucune recherche de toutes les commodités de la vie, puisqu'on n'a quitté le monde que pour s'en priver. C'est ainsi qu'en ont usé saint Bruno et ses associés, qui pouvaient dire, avec saint Jérôme, que les villes leur étaient aussi désagréables qu'une prison, et que la solitude leur était un paradis.

MF 174,2,2 Vous avez quitté le monde aussi bien que saint Bruno, quoique vous ne soyez pas dans une solitude, ni si profonde, ni si affreuse; mais avez-vous bien renoncé au monde? N'y pensez-vous plus, ni à vos parents? En êtes-vous tout à fait dégoûtés, à cause de la vie que vous y meniez, et du peu de services que vous y rendiez à Dieu? Vous devez sans doute vous estimer bien heureux d'en être sortis.

MF 174,3,1 ***3e Point***

Saint Bruno, étant avec ses associés dans son désert, qu'on appelle aujourd'hui la grande Chartreuse, ils y prirent ensemble et de concert trois moyens très sûrs pour aller à Dieu: la retraite pour le reste de leurs jours, la prière presque continuelle et la mortification en toutes choses. Ils employèrent unanimement ces moyens pendant toute leur vie, pour travailler efficacement à leur sanctification.

Ce qui perd ordinairement les religieux, c'est la fréquentation qu'ils ont avec le monde, parce qu'elle les retire de la communication qu'ils doivent avoir avec Dieu. *Dieu et le monde, l'Esprit de Dieu et l'esprit du monde ne peuvent pas convenir ensemble*[1]*,* dit Jésus-Christ dans le saint Évangile; c'est pourquoi, ajoute-t-il, dès qu'on a l'un, on cesse d'avoir l'autre. Prenez donc vos mesures là-dessus, et ne retournez pas d'affection à ce que vous avez quitté.

MF 174,1,1 1. Jn 5,35
MF 174,3,1 1. Mt 6,24

MF 174,3,2 La prière attire les grâces de Dieu et éloigne les tentations; c'est même par elle que Dieu devient notre force contre le démon. Vous avez besoin de toutes ces choses pour vous soutenir dans votre état, parce qu'étant abandonnés à vous-mêmes, vous n'êtes que faiblesse; prenez donc garde de ne pas négliger la prière qui vous est si nécessaire pour vous maintenir et vous faire croître dans la piété.

La mortification abat le corps et le rend moins susceptible de tentations: vous devez donc vous en servir tous les jours, comme d'un bouclier contre le démon.

Si vous ne pouvez pas mettre en pratique ces trois choses aussi continuellement que saint Bruno, pratiquez-les au moins avec autant de fidélité et de ferveur.

MF 175 **Pour la fête de saint Denis**

9 octobre

MF 175,1,1 ***1er Point***

Saint Paul, étant allé à Athènes, ville fameuse de la Grèce, y convertit un grand nombre de personnes, *entre lesquelles était saint Denis*[1], un des juges de cette ville, qui était illustre par sa naissance et fort éclairé dans les sciences humaines. On rapporte même de lui qu'il avait connu par l'éclipse extraordinaire qui avait paru lorsque Jésus-Christ souffrait sur le Calvaire, qu'elle n'était arrivée que parce que le Dieu de la nature était mourant; ce qui lui fit juger, quand saint Paul *leur prêcha un Dieu qui leur était inconnu*[2], que c'était celui-là même de l'avènement et de la mort duquel la nature lui avait donné des marques sensibles. Dès que saint Paul lui eut fait connaître quel était ce Dieu, et que lui seul était digne de l'hommage des hommes, parce que *c'est lui,* dit-il, *qui a fait tout le monde et tout ce qui est dans le monde; qu'il est le Seigneur du Ciel et de la terre; et qu'il n'a fait les hommes qu'afin qu'ils le cherchassent et qu'ils tâchassent de le trouver; et que ce même Dieu n'est pas loin d'eux, puisque c'est en lui qu'ils ont la vie, le mouvement et l'être*[3], il crut aussitôt en lui, renonçant au culte des faux dieux.

MF 175,1,2 Admirable conversion de ce grand saint, qui a beaucoup servi à l'Église, tant par ses sublimes écrits que par la prédication de l'Évangile! Quand saint Paul n'aurait converti que saint Denis, il aurait procuré sans doute un grand bien à l'Église. C'est ainsi que Dieu se sert, comme il l'a fait dans saint Denis et dans d'autres, des lumières naturelles et acquises par les sciences humaines, pour amener les hommes à lui.

MF 175,2,1 ***2e Point***

Ce saint, s'étant ainsi converti, s'est rendu si fidèle à la grâce, qu'en peu de temps il est devenu capable d'instruire les autres; c'est pourquoi il s'est appliqué à prêcher le saint Évangile. Et étant venu en France, il y fut évêque de la principale ville du royaume, et y prêcha si apostoliquement, qu'un grand nombre de ses habitants renoncèrent aux faux dieux et crurent en Jésus-Christ. Que l'on doit s'estimer heureux d'avoir reçu, par lui, les prémices de la véritable créance, et la connaissance du Dieu que l'on doit

MF 175,1,1 1. Ac 17,34
MF 175,1,1 2. Ac 17,23
MF 175,1,1 3. Ac 17,24; 17,27; 17,28

adorer! Quel honneur ne doit-on pas rendre à ce saint, surtout en ce jour que l'Église célèbre sa fête! Et quelle reconnaissance ne devons-nous pas lui témoigner de nous avoir procuré un si grand bien! Mais qu'il serait peu utile d'être éclairé des lumières de la foi, si on ne vivait selon l'esprit du christianisme, et si on n'observait les maximes du saint Évangile!

MF 175,2,2 C'est la fin principale de la foi de faire ce que l'on croit, et c'est ce qui fait dire à saint Jacques *que cette foi-là est morte, qui n'est pas accompagnée de bonnes oeuvres. Vous croyez,* ajoute-t-il, *qu'il n'y a qu'un Dieu; vous faites bien, les démons le croient aussi; mais l'homme est justifié par ses oeuvres, et non pas seulement par la foi*[1].

Assurez-vous que la principale conversion est celle du coeur, et que, sans elle, celle de l'esprit est tout à fait stérile. C'est pourquoi si vous vous étudiez à augmenter votre foi, que ce soit pour accroître votre piété.

MF 175,3,1 ***3e Point***

C'est la récompense des hommes apostoliques, en cette vie, d'être persécutés et de mourir pour la défense et le soutien de la foi qu'ils ont annoncée. *Le disciple,* dit Notre-Seigneur, *n'est pas plus que le maître, ni l'apôtre plus que celui qui l'a envoyé*[1]*; s'ils m'ont persécuté,* ajoute-t-il, *ils vous persécuteront aussi*[2]. C'est ce qui est arrivé à saint Denis, après avoir prêché longtemps l'Évangile. Comme les démons, qui se faisaient adorer dans les différentes idoles des faux dieux, souffraient impatiemment les conversions également illustres et nombreuses de cet homme apostolique, il fut pris et fouetté cruellement, et puis exposé aux bêtes, qui, par respect pour sa sainteté, ne le touchèrent point; et enfin, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Voilà le terme de tous les travaux de saint Denis, et le fruit de tout ce qu'il a fait pour procurer, dans ce royaume, l'établissement de la religion et du véritable culte de Dieu.

MF 175,3,2 Puisque ç'a été aussi le terme et la consommation de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de tout ce qu'il a fait sur la terre pour notre salut, il a été bien convenable que ce saint ait été traité comme son maître, et soit mort comme lui d'une mort cruelle. Ce saint a été heureux d'avoir répandu son sang, pour rendre témoignage à Jésus-Christ de sa fidélité à son service et au ministère qu'il lui avait confié.

Vous êtes appelés, comme saint Denis, à annoncer les vérités du saint Évangile; acquittez-vous bien de ce ministère, et ayez soin que ceux qui sont sous votre conduite soient bien instruits des mystères de notre sainte religion; et après avoir consommé votre vie dans l'exercice d'un si saint emploi, n'attendez point d'autre récompense que de souffrir et de mourir, comme Jésus-Christ, dans les douleurs.

MF 176 **Sur saint François de Borgia**

10 octobre; *nouveau calendrier,* 3 octobre

MF 176,1,1 ***1er Point***

Rien n'est plus admirable que l'humilité qu'a eue saint François de Borgia. Il était dans le monde un grand seigneur de la cour du roi d'Espagne. S'étant retiré du monde, et étant entré en la Compagnie de Jésus, autant

MF 175,2,2 1. Jc 2,17; 2,19; 2,24
MF 175,3,1 1. Jn 13,16
MF 175,3,1 2. Jn 15,20

qu'il avait été en honneur étant dans le monde, autant a-t-il aimé à être méprisé lorsqu'il eut renoncé au monde. Il s'est depuis considéré et s'est traité, en toute occasion, comme le dernier et le plus criminel de tous les hommes. C'est ce qu'il a particulièrement fait paraître lorsque, ayant été obligé de coucher auprès d'un père de sa Compagnie, qui cracha toute la nuit sur son visage, il ne fit, sans se plaindre, que s'essuyer chaque fois avec son mouchoir; et dit, le matin, à ce père qui lui demandait pardon, qu'il ne pouvait cracher en un lieu plus sale que celui-là. Agir et parler ainsi, c'est savoir unir la patience avec l'humilité, et les savoir pousser jusqu'au plus haut point de la perfection.

MF 176,1,2 Ce saint disait souvent qu'il ne trouvait point de place qui lui convînt mieux, que de se mettre aux pieds de Judas; mais qu'y trouvant Notre-Seigneur au jour de la Cène, il ne savait plus où se placer, pour être aussi bas, disait-il, qu'il le méritait.

Voyez combien ce saint s'est humilié, et jusqu'à quel point il se méprisait! Vous avez peut-être été bien bas dans le monde; et néanmoins ne craignez-vous pas, et n'évitez-vous pas plus les mépris, que ce saint les cherchait et les désirait, les aimant ardemment? Efforcez-vous au moins de les recevoir et de les souffrir volontiers, lorsqu'il se rencontre quelque occasion d'être humilié.

MF 176,2,1 ***2e Point***

Ce saint qui, dans le monde, était puissamment riche, s'est fait pauvre et très pauvre, pour l'amour de Dieu, lorsqu'il a eu quitté le monde; il ne s'est, en le quittant, rien réservé de tous ses biens, et depuis qu'il s'est fait religieux, il n'a manié ni or ni argent, ce qui faisait qu'il en avait entièrement oublié la valeur. Son lit, ses habits, son vivre et sa chambre, tout était d'une grande pauvreté. Ce saint a fait son plaisir de la pratique de cette vertu, et il semblait que plus il ressentait les rigueurs de la pauvreté, plus il était content, parce qu'il savait que Jésus-Christ nous ayant donné l'exemple de cette vertu, et l'ayant pratiquée dans le plus haut degré, dès sa naissance, il était bien juste que ceux qui approchaient le plus près de lui, et qui avaient l'honneur d'être de sa Compagnie, participassent d'une manière parfaite à l'amour et à la pratique qu'il a eus de cette vertu qu'il a voulu être la compagne inséparable de ses disciples.

MF 176,2,2 C'est aussi ce qu'exigeait ce saint de tous ceux de sa Compagnie, lorsqu'il en était Général, souhaitant même que toutes les maisons professes qui en dépendent, n'eussent point d'autres fonds que la pauvreté.

Est-ce là le fond sur lequel vous désirez que votre communauté soit bâtie? C'est un fond sûr et immanquable pour ceux qui ont une véritable foi, et qui sont intérieurement animés de l'Esprit de Notre-Seigneur. Vous ne pouvez mieux faire que d'établir votre fortune sur ce fondement: c'est celui que Jésus-Christ a trouvé le plus solide, et sur lequel les saints apôtres ont commencé à bâtir l'édifice de l'Église.

MF 176,3,1 ***3e Point***

Ce qui a beaucoup contribué et ce qui a fait que ce saint se soit donné entièrement à Dieu, est que, lorsqu'il était encore dans le monde, il aimait tellement à se mortifier que, quand il était obligé d'aller à la cour, ou de se trouver à quelque assemblée de divertissement, il portait une haire sous ses habits, afin qu'elle pût le retenir dans les occasions dangereuses, qui sont si fréquentes dans ces sortes d'assemblées. Et quand il allait en campagne, sa

cassette la plus précieuse était celle dans laquelle étaient ses instruments de pénitence, tels qu'étaient ses haires, ses cilices et ses disciplines. Il aimait tout ce qui l'incommodait, et se plaisait à être brûlé en été de l'ardeur du soleil, et à être gelé de froid en hiver.

MF 176,3,2 Les saisons les plus incommodes lui étaient les plus agréables; lorsqu'il souffrait de grandes douleurs, il était dans la joie et il n'avait pour personne plus de reconnaissance que pour ceux qui le persécutaient; parce qu'*il s'estimait très heureux,* selon l'esprit de l'Évangile, *dans les persécutions*[1]. Il témoignait même qu'il aurait bien de la peine, à l'heure de la mort, s'il avait passé un seul jour sans souffrir pour l'amour de Jésus-Christ.

On n'est chrétien qu'autant qu'on est conforme au Sauveur, et c'est l'amour des souffrances et de la mortification qui nous rend semblables à lui. Étudiez-vous, comme ce saint, à ne passer aucun jour sans vous mortifier, et cela par esprit de religion, et pour donner des marques de celle que vous professez.

MF 177 **Sur sainte Thérèse**

15 octobre

MF 177,1,1 ***1er Point***

Sainte Thérèse fut si prévenue de grâce dès son enfance, qu'à l'âge de sept ans, ayant lu les vies des saints martyrs, elle se sentit animée à souffrir le martyre pour la foi, et entreprit même, avec un de ses frères, d'aller en Afrique, pour y trouver l'occasion, parmi les Maures, de répandre son sang; mais, ayant été ramenée par un de ses oncles, elle s'occupa, avec ce frère, à faire de petits hermitages, pour s'y retirer et pour y prier Dieu. Qu'on est heureux quand on commence de bonne heure à servir Dieu! Car, ayant sucé la piété avec le lait, elle possède tellement le coeur, qu'il est presque impossible qu'on la perde entièrement.

MF 177,1,2 On peut bien quelquefois en déchoir, comme a fait sainte Thérèse, pour quelque temps; mais comme les principes en restent toujours dans l'âme, elle renaît insensiblement et porte de nouveaux fruits, comme il est arrivé à sainte Thérèse, en qui elle crût de jour en jour jusqu'au dernier soupir de la vie de cette sainte.

On voit, par cet exemple, combien il est avantageux d'inspirer la piété aux enfants, et de la leur procurer, surtout de leur faire lire de bons livres, qui soient capables de faire de bonnes impressions dans leur esprit. Comme Dieu vous a appelés à donner aux enfants une éducation chrétienne, servez-vous, pour cet effet, des moyens dont Dieu s'est servi à l'égard de sainte Thérèse, en la prévenant de ses grâces.

MF 177,2,1 ***2e Point***

Cette sainte continua le reste de sa vie à avoir un grand désir de souffrir, et ne se contenta pas du simple désir, mais elle voulut en venir à l'exécution; car elle pratiqua de grandes austérités et des pénitences presque continuelles. Dieu, de son côté, la seconda dans l'ardent amour qu'elle avait pour les souffrances; car il l'éprouva pendant beaucoup d'années, par des maladies très aiguës et qui ne lui donnaient presque aucun relâche, par des

MF 176,3,2 1. Mt 5,11

tentations très violentes, et par des sécheresses dans l'oraison, très difficiles à supporter. C'est ainsi que cette sainte expérimenta non seulement les tendresses, mais aussi les rigueurs avec lesquelles Dieu traite quelquefois une âme qu'il aime, et qu'il veut favoriser de ses grâces les plus singulières et les plus extraordinaires; aussi en fit-il de grandes à cette sainte; car, après de dures et de longues sécheresses, elle eut un don d'oraison très élevé, dont elle a laissé des marques sensibles dans ses écrits, qui ont été honorés de l'approbation des plus grands personnages, et qu'on regarde, parmi les fidèles, comme une doctrine céleste.

MF 177,2,2 Dieu lui fit encore cette grâce, qu'un jour, comme elle était en oraison, un séraphin lui perça le coeur avec une flèche tout enflammée, ce qui fit qu'elle sentit le reste de sa vie, une ardeur dans son coeur qui la portait toujours vers Dieu.

C'est ainsi que Dieu récompense les âmes qui se donnent parfaitement à lui, et qui souffrent beaucoup pour lui. Si vous voulez être honorés de ses grâces qu'il n'accorde qu'à ses bien-aimés, soyez bien aises qu'il vous afflige et qu'il vous éprouve; car, comme dit le Sage, *Dieu châtie ses enfants qu'il aime tendrement*[1].

MF 177,3,1 ***3e Point***

Ce qui a fait la principale occupation de sainte Thérèse pendant sa vie, depuis qu'elle se fut consacrée à Dieu, a été une continuelle et sublime contemplation, où elle n'avait d'autre fin que de s'unir étroitement à Jésus-Christ son époux. Au milieu de ses plus grandes sécheresses, elle était tout abîmée en Dieu et tout abandonnée à lui, malgré l'obscurité intérieure où elle était. Plus Dieu la faisait souffrir, et plus elle recourait à lui, parce qu'elle trouvait tout en lui, quelque caché qu'il lui fût. C'était la foi seule qui la conduisait alors dans cet état, et qui lui servait de lumière. Aussi, comme elle trouvait tout en Dieu, elle avait le bonheur de trouver Dieu partout: en quelque état et en quelque lieu qu'elle fût, Dieu lui servait de guide. Ah! que cette sainte était heureuse de jouir de la présence de Dieu! C'est ce qui lui faisait faire toutes ses actions dans la vue de Dieu, et ce qui fut cause qu'elle fit un voeu de faire tout ce qu'elle connaîtrait être le plus agréable à Dieu. Voilà le fruit de l'oraison fréquente et fervente, de jouir de Dieu par anticipation, autant que la foi vive peut en ce monde procurer ce bonheur.

MF 177,3,2 Si vous aimez Dieu, l'oraison sera la nourriture de votre âme, *et il entrera en vous, et vous fera manger à sa table*[1], comme dit saint Jean dans l'Apocalypse, et vous aurez ensuite l'avantage de l'avoir présent dans vos actions, et de n'avoir d'autre vue que de lui plaire. *Vous aurez même toujours faim de lui*[2], comme dit le Sage; car, selon l'expression du prophète-roi, *vous ne serez rassasiés que quand vous jouirez de sa gloire dans le Ciel*[3]. Rendez-vous dignes d'une telle grâce, et de posséder un tel bonheur par une vie sainte.

MF 177,2,2 1. Pr 3,12; cf. He 12,6
MF 177,3,2 1. Ap 3,20
MF 177,3,2 2. Si 24,21
MF 177,3,2 3. Ps 17,15

MF 178 **Pour la fête de saint Luc, évangéliste 18 octobre**

MF 178,1,1 ***1er Point***

Saint Luc a été le fidèle compagnon des apôtres de Jésus-Christ; *c'est d'eux qu'il a appris les mystères de la religion chrétienne et le saint Évangile*[1], ainsi qu'il le déclare lui-même. Qu'on est heureux quand on puise les vérités à la source! c'est le moyen de les bien posséder et de les pratiquer parfaitement. C'est aussi ce qui a rendu saint Luc si ferme dans la foi; car, ayant trouvé dans les saints apôtres et dans leur doctrine, *qu'il a étudiée avec toute sorte d'attention*[2], tout ce qu'il y a de plus solide dans la piété, ce fut sur ce qu'ils lui avaient enseigné qu'il régla sa foi, sa conduite et ses moeurs. A l'égard de sa foi, elle fut si éclairée, qu'il eut le bonheur de connaître les plus pures vérités du saint Évangile, et d'être rempli des plus saintes maximes qui y sont renfermées. A l'égard de sa conduite, elle fut si sage, qu'elle le fit connaître et aimer de tout le monde. Et à l'égard de ses moeurs, elles furent si bien réglées, qu'elles servirent de modèle aux chrétiens de son temps.

MF 178,1,2 C'est en ces trois choses que vous devez être les imitateurs de ce saint. Votre foi doit être en vous une lumière qui vous guide partout, et une lumière ardente pour ceux que vous instruisez, pour les conduire dans la voie du Ciel. Votre conduite doit être si sage, et par rapport à vous et par rapport à eux, qu'ils l'aient en vénération, parce qu'ils la verront beaucoup élevée au-dessus de la conduite humaine, et exempte des passions qui ôtent, ou au moins diminuent, le respect dû à ceux qui sont chargés de conduire les autres. Vos moeurs, enfin, doivent être le modèle des leurs, parce qu'ils doivent trouver en vous les vertus qu'ils doivent pratiquer.

MF 178,2,1 ***2e Point***

Ce saint a été lié d'une amitié très particulière avec saint Paul; et c'est pour cela que, dans plusieurs de ses épîtres, il a fait à ceux à qui il écrivait et à d'autres, *des salutations de la part de saint Luc aussi bien que de la sienne, et qu'il l'appelait son très cher ami*[1], que même il l'a choisi pour être le compagnon de ses voyages. Ç'a été un grand avantage pour saint Luc; car, par ce moyen, il a participé au zèle ardent de ce saint Apôtre, au grand nombre de conversions qu'il a faites, et à tous les travaux qu'il a soufferts dans les longs et fréquents voyages qu'il a entrepris, pour travailler à l'établissement de l'Église.

MF 178,2,2 Comme saint Paul a beaucoup aimé à souffrir, et qu'il s'en faisait un plaisir, il a aussi communiqué à saint Luc l'amour de la mortification, qu'il a eue si à coeur que l'Église publie de lui, qu'il a toujours porté sur son corps la mortification de Jésus-Christ. C'est ce qu'il avait appris de saint Paul, qui disait de soi qu'il *portait sur son corps les stigmates, c'est-à-dire les marques des plaies de Jésus-Christ*[2].

Vous serez, aussi bien que saint Luc, liés d'une étroite amitié avec saint Paul, si vous lisez souvent ses épîtres, si vous en tirez les principales maximes, si vous les étudiez, si vous les méditez avec application, et si vous

MF 178,1,1 1. Cf. Lc 1,2
MF 178,1,1 2. Cf. Lc 1,3
MF 178,2,1 1. Col 4,14; Phm 24
MF 178,2,2 2. Ga 6,17

faites gloire de les pratiquer. Prenez chaque jour à tâche d'en pratiquer quelqu'une en particulier.

MF 178,3,1 ***3e Point***

Saint Luc a eu l'avantage d'écrire le saint Évangile, et d'être, par ce moyen, l'un des secrétaires de Jésus-Christ. Il a été aussi l'un des historiens de l'établissement de la vraie religion, en écrivant le livre des Actes, qui contient ce que les saints apôtres ont fait de plus merveilleux après la mort de Jésus-Christ, dans la Judée, avant que de se diviser pour prêcher l'Évangile par tout le monde. Il y rapporte surtout les principales actions et les voyages de saint Paul. Il se pourrait faire que saint Luc n'aurait pas souvent annoncé de vive voix le saint Évangile, et n'aurait pas converti beaucoup de personnes par ses prédications; mais à combien n'a-t-il pas fait embrasser la religion par ses écrits, puisqu'il n'a fallu à saint Antoine que cette parole de son Évangile: *Vendez tout ce que vous avez et le donnez aux pauvres*[1], pour quitter le monde et tous ses biens, et se retirer pour le reste de sa vie dans le désert!

MF 178,3,2 Les paroles, étant passagères, ne touchent les coeurs qu'une seule fois, et dans le moment; mais le bien que font les écrits qui durent toujours, comme sont ceux que saint Luc a composés, portent toujours leurs fruits, et sont capables de convertir dans tous les siècles, et jusqu'à la fin du monde[2], un grand nombre d'âmes, pourvu qu'elles soient bien disposées à écouter la parole de Dieu qui y est exprimée.

Écoutez-la avec docilité, lisez-la tous les jours avec application, et saint Luc sera pour vous un apôtre de Jésus-Christ et un prédicateur du saint Évangile.

MF 179 **Pour la fête de saint Pierre d'Alcantara**
19 octobre; *nouveau calendrier,* 20 octobre

MF 179,1,1 ***1er Point***

Saint Pierre d'Alcantara étant entré fort jeune dans l'Ordre de saint François, a imité son Instituteur dans l'amour qu'il a eu pour la pauvreté: c'est pour ce sujet qu'il l'appelait ordinairement la perle de l'Évangile, et qu'il la fit éclater dans les couvents qu'il réforma. Plus nous serons pauvres, plus nous aurons l'esprit de Jésus-Christ, qui a fait gloire d'être pauvre pendant toute sa vie, et qui a établi sa religion sur le fondement de cette vertu. Plus on est dépouillé des biens de ce monde, plus on a renoncé aux commodités de la vie, qui sont la cause la plus naturelle pour laquelle on désire et on aime les richesses, et plus aussi on entre en participation des biens de la grâce, plus on est agréable à Dieu; car, il faut que le coeur soit vide de ces créatures grossières, si on veut que Dieu en prenne une entière possession, *comme Jésus-Christ le dit à ce jeune homme qui lui demandait le moyen d'être parfait*[1].

MF 179,1,2 C'est pourquoi les hommes apostoliques qui ont travaillé solidement au salut des âmes, comme a fait ce saint, se sont étudiés, non seulement à n'avoir aucune attache aux biens, mais même *à les regarder comme du*

MF 178,3,1 1. Lc 18,22
MF 178,3,2 2. Cf. Mt 28,19; 26,13; Mc 16,16
MF 179,1,1 1. Cf. Mt 19,21

fumier[2]., selon l'expression de saint Paul.
C'est aussi ce que vous devez faire pour vous rendre dignes de votre emploi; et la pauvreté vous doit être si chère, que vous la pratiquiez en tout, afin que, ne tenant à rien qu'à Dieu, vous trouviez en lui ce qu'on ne trouve pas dans les créatures, et que vous soyez en état de recevoir de Dieu une plénitude de grâces, tant pour vous que pour les autres, surtout l'amour des pauvres, et le zèle qui vous est nécessaire pour les porter tout à fait à Dieu.

MF 179,2,1 ***2e Point***

Il n'est pas concevable combien ce saint a été austère. Il porta l'espace de vingt ans un cilice de fer blanc; jamais il ne se couvrit la tête ni les pieds; et, au plus fort de l'hiver, il ne s'approchait jamais du feu. Il avait même une cellule dans laquelle il ne pouvait se tenir, ni tout à fait couché, ni tout à fait debout; et il dormait si peu, qu'il avait presque vaincu le sommeil. C'est par le moyen de toutes ces austérités si extraordinaires, qu'il s'était rendu si indépendant des besoins du corps, qu'il semblait qu'il n'en avait point, ou qu'il n'était plus à lui. Il n'est pas possible de dompter ses passions et d'empêcher que la chair ne se révolte, qu'on n'emploie et le jeûne et la mortification pour se l'assujettir; c'est de ce moyen dont tous les saints se sont servis pour cet effet.

MF 179,2,2 Vous n'en trouverez point d'autre que celui-là, joint à l'oraison; c'est celui que Jésus-Christ lui-même nous a prescrit dans le saint Évangile[1]. Il est bien juste que le corps soit soumis à l'esprit, mais, si on veut qu'il le soit, il faut en prendre les moyens sûrs. Prenez celui-ci; et si ce saint ne peut pas être votre modèle dans tout ce qu'il a pratiqué pour mortifier son corps, imitez-le au moins dans son recueillement, qui était si grand, qu'il ne regardait jamais que le plancher des endroits où il se trouvait, et qu'il ne connaissait aucun de ses religieux que par la voix.

MF 179,3,1 ***3e Point***

Ce Saint avait un merveilleux don d'oraison, dans l'exercice de laquelle il passait une grande partie du temps. Il y était ordinairement dans un recueillement qui lui procurait une présence de Dieu presque continuelle, dans laquelle il prenait un tel plaisir, qu'il avait une aversion extrême du sommeil, parce qu'il disait que c'était la seule chose qui le pouvait séparer de la présence de Dieu: ce que ne fait pas la mort, qui la procure vive, efficace et éternelle. Ce saint dans la vue que c'est l'oraison qui procure ce bonheur, disait qu'une demi-heure d'oraison ne doit être regardée que comme une préparation pour la bien faire.

MF 179,3,2 Tâchez de vous bien appliquer à l'oraison de la même manière que faisait ce saint, dans l'exercice du recueillement intérieur, qui, lorsqu'on y persévère, rend facile l'exercice de la présence de Dieu. Il n'y a rien qu'on doive et qu'on puisse se procurer avec plus de soin parce qu'elle est un bonheur anticipé dès cette vie. Et elle vous est d'une grande utilité dans votre emploi; car, comme il regarde Dieu et qu'il tend à lui gagner des âmes, il est d'une grande conséquence de n'y point perdre Dieu de vue. Rendez-vous-y donc le plus fidèle qu'il vous sera possible.

MF 179,1,2 2. Ph 3,8
MF 179,2,2 1. Cf. Mc 9,29; Mt 17,21

MF 180

Pour la fête de saint Hilarion
21 octobre

MF 180,1,1

1er Point

Saint Hilarion s'était rendu habile dans les lettres humaines, par l'élévation de son esprit; mais il s'est rendu encore beaucoup plus recommandable par la pureté de ses moeurs, et surtout par sa grande piété. L'exemple de saint Antoine, qui était alors célèbre dans le désert, contribua beaucoup à la lui faire acquérir. Ce fut la réputation que ce grand Père du désert s'était acquise, qui l'obligea à l'aller trouver. S'étant rendu auprès de lui, il observa avec grand soin sa manière de vivre et sa grande abstinence, que nulle infirmité ne lui faisait quitter, son assiduité à l'oraison, son humilité à l'égard de ses frères, sa sévérité mêlée de douceur lorsqu'il les reprenait, et le zèle qu'il faisait paraître pour leur sanctification; il s'appliqua donc, dans la suite, avec toute la ferveur imaginable, à pratiquer toutes ces vertus qu'il avait observées dans saint Antoine. Ah! que l'exemple a de force et d'efficace pour convertir les âmes et les faire avancer dans la vertu! Ce saint a vécu dans une grande perfection, et ç'a été l'exemple de saint Antoine qui l'y a porté.

MF 180,1,2 C'est principalement dans les communautés que le bon exemple éclate davantage, et où il a plus de force et plus d'efficace. Tous ceux qui y demeurent ensemble, s'animent les uns les autres à pratiquer ce qu'il y a de plus saint et de plus parfait dans les maximes du saint Évangile; parce que, ce que l'un y fait, l'autre aurait honte de ne le pas faire, et que, selon un axiome des philosophes, la pratique aussi bien que l'amour du bien se communique facilement à ceux qui ont un peu de bonne volonté pour l'exécuter.

Que chacun de vous s'encourage donc, et s'empresse par l'exemple de ses Frères les plus fervents, et qui ont le plus l'esprit de votre Institut.

MF 180,2,1

2e Point

Ce qui a encore engagé saint Hilarion à se donner tout à fait à Dieu, est qu'il imprima si profondément dans son esprit cette parole de Notre-Seigneur dans le saint Évangile: *Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut pas être mon disciple*[1], que ses parents étant morts lorsqu'il n'avait encore que quinze ans, il se dépouilla de toutes choses, et se retira dans la solitude. Ah! que la parole de Dieu est puissante pour toucher les coeurs! *Elle est,* dit saint Paul, *vive et efficace; elle perce plus un coeur que ne ferait une épée à deux tranchants; elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme*[2].

MF 180,2,2 Que vous seriez heureux si cette divine parole pénétrait si intimement votre coeur, que vous n'eussiez plus d'attache à aucune créature! Vous ne serez cependant dignes de votre ministère, qu'autant que vous serez dans cette disposition. C'est la première chose que Dieu demande de ceux qui veulent être ses disciples. Rien ne contribue plus à cela que la solitude, parce que, comme on n'y peut chercher que Dieu, on y pense d'abord à vider son coeur de tout ce qui est créé, afin de pouvoir se remplir entièrement de Dieu. Rien aussi n'est plus consolant et plus utile, que de se donner jeune à

MF 180,2,1 1. Lc 14,33
MF 180,2,1 2. He 4,12

Dieu, parce qu'on a alors cet avantage de pouvoir s'établir plus solidement dans la piété, qui devient comme naturelle. Si vous ne l'avez pas eue étant jeune, faites que, par l'application intérieure et continuelle à vos exercices, elle soit si intime en vous, qu'elle devienne inaltérable.

MF 180,3,1 ***3e Point***

Ce saint a pratiqué une pénitence et une abstinence tout à fait extraordinaire, ne mangeant presque point ordinairement. Quinze figues par jour faisaient toute sa nourriture; c'étaient quelquefois des légumes trempés dans de l'eau froide ou du pain sec. Il ne rompait son jeûne qu'après le soleil couché; jusqu'à la mort, il prit son repos sur la terre dure et sur un peu de joncs. Cette vie pénitente, jointe à l'oraison, aussi bien que le don des miracles, lui attira l'estime et l'admiration de tous les habitants des environs; ce qui faisait qu'un grand nombre de personnes venaient à lui pour recevoir du soulagement. C'est ainsi que ceux qui ont dompté leur corps et leurs passions sont maîtres des éléments et de tout le monde. Ce saint s'était tellement mis au-dessus de tout ce qui est créé, qu'il semblait qu'il était convenable que Dieu lui communiquât sa puissance sur ses créatures, pour en disposer comme il lui plairait.

MF 180,3,2 Vous pouvez faire plusieurs miracles, et à votre égard et dans votre emploi: à votre égard, par une entière fidélité à la grâce, n'en laissant échapper aucun mouvement sans y correspondre; dans votre emploi, en touchant les coeurs des enfants libertins qui sont confiés à vos soins, et les rendant dociles et fidèles aux maximes du saint Évangile, et à leur pratique; pieux et modestes dans l'église et dans les prières, et appliqués à leur devoir dans l'école et dans leurs maisons. Ce sont là les miracles que Dieu vous donne pouvoir de faire, et qu'il demande de vous.

MF 182 **Pour la fête des saints apôtres saint Simon et saint Jude**
28 octobre

MF 182,1,1 ***1er Point***

Saint Simon et saint Jude, voyant les miracles de Jésus-Christ, ont méprisé et quitté le monde pour le suivre et pour être du nombre de ses disciples. Que vous êtes heureux d'avoir le même sort, et d'avoir l'avantage d'être sortis du monde! Vous devez regarder cette grâce comme une des plus grandes que vous ayez reçues dans toute votre vie. Remerciez-en Dieu tous les jours, et pour vivre selon l'esprit de votre vocation, méprisez le monde; et, le regardant comme l'ennemi de Jésus-Christ, soyez toujours opposés à lui et à toutes ses maximes; ayez horreur de le fréquenter, et n'ayez communication avec les personnes qui en sont, qu'autant que la nécessité vous y obligera: c'est le moyen de vous garantir de toutes ses embûches, et de tous les dangers qu'on y rencontre, et de conserver l'esprit de votre vocation.

MF 182,1,2 En communiquant avec le monde, on prend son esprit; et, comme il est opposé à celui de Jésus-Christ, et que, l'un et l'autre dans une âme ne peuvent pas subsister ensemble, en se remplissant de l'esprit du monde, on perd nécessairement celui de Jésus-Christ.

Demandez aujourd'hui à Dieu instamment, par l'intercession des deux saints apôtres (dont l'Église célèbre la fête), qu'il vous inspire toujours de plus en plus de l'éloignement pour le monde corrompu, et de l'attrait pour vous attacher à la sainte morale de Jésus-Christ.

MF 182,2,1 ***2e Point***

Ces saints apôtres s'étant appliqués à la prédication de l'Évangile et ayant converti beaucoup d'âmes à Dieu, les démons et le monde, ne pouvant souffrir leurs travaux apostoliques, et le bien qu'ils faisaient pour l'établissement de l'Évangile, leur suscitèrent des persécutions qui furent si cruelles, qu'on les fit mourir, parce que ces saints, en prêchant l'Évangile, détruisaient le règne du démon et combattaient les maximes du monde.

MF 182,2,2 Si vous vous acquittez fidèlement de votre ministère, et si vous travaillez utilement et avec succès au salut des âmes qui vous sont confiées, la persécution, soit de la part des démons, soit de la part du monde, sera toujours votre partage. *Si vous haïssez le monde, et si vous vous opposez à ses pratiques et à ses maximes, assurez-vous qu'il vous haïra aussi, et qu'il vous déclarera une guerre ouverte*[1]*:* préparez-vous à la soutenir. Ce sera par l'oraison, plus que par tout autre moyen, que vous pourrez vous y disposer, parce que c'est à Dieu à combattre en vous et pour vous, contre le démon et contre le monde, et que ce ne peut être que par son secours particulier, que vous vaincrez l'un et l'autre. Réjouissez-vous de ce que vous êtes en guerre avec eux, bien loin de vous en faire de la peine; *ce sera une marque que vous agréerez à Jésus-Christ, lorsque vous déplairez aux hommes*[2]*;* car *le monde ne peut aimer que ceux qui l'aiment, et qui ont les mêmes pratiques que lui*[3].

MF 182,3,1 ***3e Point***

Ces deux saints apôtres avaient un zèle si ardent pour l'établissement et le progrès de la religion chrétienne, que rien n'était capable de l'arrêter: toutes les menaces qu'on leur put faire, tous les tourments qu'on leur fit endurer, ne purent les empêcher d'annoncer Jésus-Christ et de le faire connaître.

Vous ne ferez jamais rien qui puisse contribuer à votre salut et à celui de votre prochain, que le monde ne s'y oppose. Souffrez avec courage ses contradictions, et demeurez fermes dans la pratique du bien, malgré tous les obstacles que vous y pourrez rencontrer. Dieu bénira tout ce que vous ferez avec zèle pour l'amour de lui, et vous serez victorieux de tous ceux qui s'opposeront à ce que vous ferez pour Dieu.

MF 182,3,2 Ne vous mettez point en peine de plaire à ceux à qui Jésus-Christ n'a pas plu, et qui sont ses ennemis déclarés. Dites souvent, avec saint Paul: *Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas digne d'être serviteur de Jésus-Christ*[1]. Mais il ne suffit pas que vous soyez de véritables serviteurs de Jésus-Christ, vous êtes encore obligés de le faire connaître et adorer par les enfants que vous instruisez. C'est à quoi doit tendre le soin que vous devez avoir de votre perfection.

MF 182,2,2 1. Cf. Jn 15,18-19
MF 182,2,2 2. Ga 1,10
MF 182,2,2 3. Jn 15,19
MF 182,3,2 1. Ga 1,10

MF 183 **Pour la fête de tous les saints**
1er novembre

MF 183,1,1 ***1er Point***

Le bonheur des saints est quelque chose de si grand, et de si élevé au-dessus des pensées des hommes, que saint Paul, lorsqu'il en parle, dit *que l'oeil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, et que le coeur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment*[1]. *C'est,* dit-il, *la sagesse de Dieu qui est cachée, et qu'il a préparée avant tous les siècles pour notre gloire*[2]. En effet, cette Sagesse éternelle, qui est en elle-même pleine de gloire et de majesté, et qui fait toute la gloire et le bonheur des saints, nous est cachée en cette vie, et ne nous est connue que par la foi; ce n'est proprement que dans le Ciel que nous verrons Dieu sans voile et tout à découvert. *Nous savons,* dit saint Jean, *que lorsque Jésus paraîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est*[3].

MF 183,1,2 Quel bonheur pour les saints d'être faits semblables à Dieu, *par la participation de sa nature et de ses divines perfections*[4]*!* C'est là que Dieu est véritablement dans les saints par une sainte communication de ce qu'il a de grand, et que les saints sont en Dieu, parce que leur être est tout pénétré de Dieu, et qu'ils ne peuvent penser qu'à lui, ni aimer que lui.
Rendez donc en ce jour honneur aux saints; mais que ce soit en Dieu, puisque c'est en lui que vous les trouvez tous. Admirez combien est grand le bonheur dont ils jouissent dans le Ciel, et combien est éclatante la gloire qu'ils reçoivent, et priez-les de vous obtenir de Dieu la grâce d'y avoir part après votre mort.

MF 183,2,1 ***2e Point***

Quelque espérance que vous puissiez avoir de participer à la gloire des saints, elle n'aura aucun effet si vous ne travaillez à devenir saints vous-mêmes, par les moyens dont ils se sont servis pour le devenir. *Ils ont,* dit saint Paul, *soutenu de grands combats dans les différentes sortes d'afflictions qu'ils ont souffertes; ils ont,* dit-il, *servi de spectacle au monde par les opprobres et les mauvais traitements; et se sont vus avec joie dépouillés de tous leurs biens, sachant qu'ils avaient d'autres biens plus excellents, qui ne périront jamais*[1]. *Ils ont,* dit-il ailleurs, *souffert les moqueries, les fouets, les chaînes, les prisons; les uns ont été lapidés, d'autres ont été sciés; d'autres sont morts par le tranchant de l'épée; d'autres ont été vagabonds, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, étant abandonnés, affligés et persécutés; d'autres enfin, dont le monde n'était pas digne, ont passé leur vie errant dans les déserts et dans les montagnes, se retirant dans les antres et dans les cavernes de la terre*[2]. *Tous ces saints, tourmentés de diverses manières, n'ont pas voulu racheter leur vie présente afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection*[3].

MF 183,1,1 1. 1 Co 2,9
MF 183,1,1 2. 1 Co 2,7
MF 183,1,1 3. 1 Jn 3,2
MF 183,1,2 4. 2 P 1,4
MF 183,2,1 1. He 10,32-34
MF 183,2,1 2. He 11,36-38
MF 183,2,1 3. He 11,35

MF 183,2,2 Jusqu'ici c'est saint Paul qui décrit, avec des expressions admirables, ces différents moyens dont les saints se sont servis pour obtenir la gloire qu'ils possèdent. *Puis donc,* ajoute saint Paul, *que nous sommes accablés d'une grande nuée de témoins qui nous environnent, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, et de ce qui nous empêche de nous élever vers le Ciel. Courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte*[4], et qui est la seule par laquelle nous parviendrons au bonheur des saints; *car,* ajoute le même Apôtre, *ce ne sont que les afflictions qui produisent ce poids éternel de gloire qu'on nous destine dans l'autre vie*[5].

Soupirez donc tous les jours, comme ont fait plusieurs saints, après les souffrances, dans le désir et dans l'espérance d'être revêtus un jour avec eux de l'immortalité dans le Ciel.

MF 183,3,1 ***3e Point***

Ce qui a animé les saints à tant souffrir en cette vie, pour jouir ensuite de la bienheureuse éternité, c'est l'exemple du Sauveur: *persuadés,* comme dit saint Paul, *qu'ils devaient toujours porter en leur corps la mortification de Jésus-Christ, afin que la vie de Jésus parût aussi dans leur corps mortel*[1], *sachant que celui qui a ressuscité Jésus, ressuscitera aussi ses élus avec lui, et les placera tous en sa présence*[2]. C'était encore dans cette confiance, ajoute saint Paul, qu'*ils aimaient mieux être séparés de leur corps pour jouir de la présence du Seigneur*[3].

MF 183,3,2 C'est pourquoi toute leur ambition était de lui être agréables, persuadés que, comme *tous ceux que Dieu a prédestinés doivent être conformes en cette vie à l'image de son Fils*[4], et le prendre pour modèle de leur conduite, *tous aussi doivent paraître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps*[5]. C'est pourquoi pendant que *les saints étaient dans leur corps comme dans une tente, ils soupiraient sous sa pesanteur, parce qu'ils désiraient que ce qu'il y avait de matériel en eux fût absorbé par la vie*[6].

Prenez donc Jésus-Christ pour votre modèle; et soupirez, comme les saints, après le bonheur dont ils jouissent présentement, *considérant,* dit saint Paul, *non point les choses visibles, mais les invisibles, parce que les choses visibles sont temporelles, au lieu que les invisibles sont éternelles*[7].

MF 183,2,2 4. He 12,1
MF 183,2,2 5. 2 Co 4,17
MF 183,3,1 1. 2 Co 4,10-11
MF 183,3,1 2. 2 Co 4,14
MF 183,3,1 3. 2 Co 5,8
MF 183,3,2 4. Rm 8,29
MF 183,3,2 5. 2 Co 5,10
MF 183,3,2 6. 2 Co 5,4
MF 183,3,2 7. 2 Co 4,18

MF 185 **Pour la commémoration des âmes du purgatoire**
2 novembre

MF 185,1,1 ***1er Point***

C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés[1]. C'est ce que dit Judas dans le second livre des Machabées. C'est, en effet, une des meilleures et des plus saintes instructions qui puisse nous être donnée, parce qu'elle porte à faire ce qui est de plus avantageux pour les âmes du purgatoire, qui, ne pouvant pas s'aider elles-mêmes, et se donner le soulagement qui leur est nécessaire pour être délivrées de leurs peines, elles ont besoin, pour cet effet, d'être secourues par les prières et les bonnes oeuvres de ceux qui sont encore en vie. Que c'est un état qui d'un côté est dur pour elles, d'être détenues ainsi dans des flammes dévorantes, pour n'avoir pas satisfait en cette vie, ou pour quelques péchés peu considérables, ou pour n'avoir pas entièrement expié ceux qui leur avaient fait perdre la grâce sanctifiante!

MF 185,1,2 C'est pour ce sujet que ces saintes âmes, quoique soumises, dans cet état, à la volonté de Dieu, implorent avec instance les prières des vivants, qui peuvent obtenir pour elles, souvent avec facilité, ce qui leur est impossible, parce que Dieu n'est pas disposé à recevoir en satisfaction, pour leurs péchés, tout ce qu'elles peuvent faire de bon, leur ayant assez donné de temps pendant leur vie pour y satisfaire.

Regardez avec compassion l'état de ces saintes âmes qui, quoique sans inquiétude, soupirent après leur délivrance, afin de pouvoir jouir bientôt de Dieu. Ce qu'elles attendent de sa bonté infinie avec une espérance ferme et assurée, aussitôt qu'elles auront l'avantage d'être délivrées de leurs peines.

MF 185,2,1 ***2e Point***

C'est une espèce d'obligation pour nous de prier souvent Dieu pour les âmes qui souffrent dans le purgatoire. Premièrement, parce que Dieu, qui les a abandonnées à sa divine justice pour autant de temps qu'il lui plaira, selon la grandeur de leurs péchés, et le peu de soin qu'elles ont eu en ce monde d'en faire pénitence, ne leur a point laissé d'autres moyens après leur mort, que les suffrages des fidèles qui sont encore dans la voie, et qu'ils peuvent leur appliquer, soit par les prières, soit par les jeûnes et autres pénitences, soit par les aumônes, soit par le sacrifice de la sainte messe, ou par quelques autres satisfactions que ce puisse être.

MF 185,2,2 Secondement, nous sommes unis avec ces saintes âmes par une union extérieure, comme étant, aussi bien qu'elles, *membres de l'Église et de Jésus-Christ même*[1]*;* c'est aussi parce que nous sommes unis avec elles, en Jésus-Christ, par la grâce sanctifiante qui nous est commune avec elles. Ces deux sortes d'union nous doivent inspirer des sentiments de compassion à l'endroit de ces âmes souffrantes.

MF 185,1,1 1. 2 M 12,45
MF 185,2,2 1. Ep 5,30

MF 185,3,1 ***3e Point***

Mais ce qui nous fait plus particulièrement connaître combien nous sommes obligés de prendre part aux peines de ces justes affligés, et ce qui doit le plus nous engager à les secourir par toutes sortes de moyens, c'est que l'Église, notre commune mère, n'oublie rien pour nous inspirer ce zèle en faveur de ses enfants qui souffrent, et pour lesquels elle est remplie de tendresse. Nous devons, par conséquent, nous unir à elle comme étant ses membres, pour offrir à Dieu nos prières et le sacrifice de la sainte messe, afin qu'étant unis à elle et à *tous les fidèles qui sont ses membres et qui ne sont avec elle qu'un même corps*[1] nous obtenions facilement de Dieu, par cette union si intime, et par cette abondance de prières et de suffrages, la délivrance prompte de ces âmes souffrantes, qui pourront à leur tour, lorsqu'elles seront dans le Ciel, attirer sur nous beaucoup de grâces par leurs prières, pour nous en procurer la jouissance.

MF 185,3,2 Entrez donc aujourd'hui dans l'esprit de l'Église, et unissez-vous à elle dans toutes les prières et dans tous les sacrifices qu'elle offrira à Dieu pour le soulagement des âmes du purgatoire. Implorez pour elles le secours de Dieu, avec le plus de ferveur et d'instance qu'il vous sera possible, afin d'avoir l'honneur d'être de dignes membres de l'Église, et *les coopérateurs de Jésus-Christ*[2] dans la rédemption de ces âmes captives.

MF 186 **Pour la fête de saint Marcel évêque de Paris**
3 novembre; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 186,1,1 ***1er Point***

Les parents de saint Marcel, qui étaient vertueux, eurent un grand soin de son éducation; ce qui fit qu'ayant de bonnes inclinations, il acquit en peu de temps une telle piété, qu'elle le fit estimer et honorer de tout le monde. Ce fut ce qui lui acquit une haute réputation. Que c'est un grand avantage d'être bien élevé, car par ce moyen, on acquiert avec une grande facilité beaucoup de vertus, parce que les inclinations de ceux qui sont jeunes sont faciles à plier, et qu'ils reçoivent, sans grande peine, les impressions qu'on leur donne.

MF 186,1,2 Considérez donc de quelle conséquence il est que vous vous appliquiez, le mieux qu'il vous sera possible, à bien élever ceux qui sont sous votre conduite, et à leur procurer de la piété. C'est le principal objet et c'est la fin de votre emploi. Assurez-vous que vous n'y réussirez, que vous ne vous rendrez agréables à Dieu, et qu'il ne versera sur vous et sur vos travaux une abondante bénédiction, qu'autant que vous ferez votre soin principal de leur éducation. La peine que vous vous y donnerez se terminera à rendre vos élèves dociles et fort soumis à leurs parents et à ceux qui en sont chargés de leur part, modestes et retenus dans leur extérieur, et pieux dans l'église, et à l'égard de Dieu, des choses saintes, et de tout ce qui regarde la religion.

MF 185,3,1 1. Rm 12,5
MF 185,3,2 2. 2 Co 6,1

MF 186,2,1 ***2e Point***

Ce saint eut tant d'humilité, de modestie et de gravité, que celui qui était alors évêque de Paris l'admit dans son clergé, par la seule considération des vertus qui éclataient en lui. Il parut un sujet d'édification et un exemple à tous les autres clercs, lorsqu'il ne faisait encore que d'entrer dans la cléricature. Tous le regardaient comme leur modèle; et son évêque le voulut faire prêtre, quoique, de son côté, il témoignât y avoir de la répugnance, se croyant indigne de cet honneur et de l'éminence du sacré caractère.

MF 186,2,2 Vous êtes dans un emploi qui approche plus qu'aucun autre de celui des prêtres, par son ministère; comme ç'a été la rare et extraordinaire vertu de saint Marcel qui l'y a fait élever, vous devez apporter, en entrant dans votre état, et y conserver, dans son exercice, une piété qui ne soit pas commune, et qui vous fasse distinguer du reste des hommes, sans quoi il sera difficile de vous y bien acquitter de votre ministère, qui, n'ayant été institué que pour procurer l'esprit de religion et du christianisme à ceux que vous instruisez, ne peut avoir la fin et y faire parvenir ceux qui y sont employés, qu'ils n'aient auparavant solidement travaillé à se sanctifier eux-mêmes.

MF 186,3,1 ***3e Point***

La vie sainte de saint Marcel fut cause que, l'évêque de Paris étant mort, il fut choisi pour remplir sa place. Ce fut dans cette charge si relevée, et dont il est si difficile de se bien acquitter, qu'il fit paraître combien grand était son zèle pour le salut des âmes; car outre qu'il employait, pour procurer leur sanctification, tous les talents de nature et de grâce que Dieu lui avait donnés, il ne cessait encore de prier et de veiller pour disposer les uns à se convertir, et pour attirer sur les autres les grâces qui leur étaient nécessaires pour se fortifier dans la pratique du bien, et pour avancer dans la vertu.

MF 186,3,2 On peut le dire, en quelque façon, chacun de vous est évêque, c'est-à-dire *surveillant du troupeau dont Dieu vous a chargés*[1]; et par conséquent vous êtes obligés de veiller sur tous ceux qui le composent, *parce que,* comme dit saint Paul, *vous devez rendre compte à Dieu de leurs âmes*[2]. Pensez-vous quelquefois devant Dieu combien ce compte est terrible? L'âme de chacun de ceux que vous conduisez est infiniment chère à Dieu, et si quelqu'un se perd par votre faute, il l'a dit et il le fera, *il vous demandera âme pour âme*[3].

Vous avez de deux sortes d'enfants à instruire: les uns sont libertins et portés au mal; les autres sont bons ou au moins ont de l'inclination au bien. Priez continuellement pour les uns et pour les autres, à l'exemple de saint Marcel, particulièrement pour la conversion de ceux qui ont de mauvaises inclinations; et tâchez de conserver et de confirmer les bons dans la pratique du bien. Faites cependant que votre soin et vos plus ferventes prières tendent à gagner à Dieu les coeurs de ceux qui sont portés au mal.

MF 186,3,2 1. Ac 20,28
MF 186,3,2 2. He 13,17
MF 186,3,2 3. Dt 19,21; Ez 22,14

MF 187 **Pour la fête de saint Charles Borromée**
4 novembre

MF 187,1,1 ***1er Point***

Ce qu'il y a eu de plus particulier et de plus admirable dans saint Charles, est qu'il a été parfaitement détaché des biens de la terre. Il l'a bien fait paraître, lorsque, ayant été pourvu d'une riche abbaye, étant encore fort jeune, et son père ayant voulu s'en approprier le revenu, saint Charles prit la liberté de lui dire que ce revenu ne lui appartenait pas, mais aux pauvres, et eut soin qu'il le leur fût distribué. Il continua d'en user de même, quand il fut maître de ses biens. Et lorsqu'il résida dans son diocèse, il renonça aux bénéfices considérables dont le pape, son oncle, l'avait honoré; *il vendit ensuite toutes ses possessions, et en donna le prix aux pauvres*[1]. Mais ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est que, dans une nécessité publique de peste et de cherté, il vendit jusqu'à ses meubles et son propre lit, pour en assister les pauvres et les malades, n'ayant pas de quoi les soulager autrement, parce qu'il s'était dépouillé de tout, et qu'il ne se réservait rien du revenu de son archevêché.

MF 187,1,2 Le détachement des richesses et des commodités de la vie est une des premières dispositions qu'on doit avoir pour être tout à Dieu, et pour travailler au salut des âmes. Ç'a été aussi la première chose que Jésus-Christ a exigée de ses saints apôtres, et qu'ils ont inspirée aux premiers chrétiens.

Si vous voulez donc vous rendre dignes d'être employés au salut des âmes, soyez détachés de tout; et les grâces de Dieu se répandront sur vous avec abondance, tant pour vous que pour les autres. Dites, comme il est écrit dans la Genèse: *Donnez-moi des âmes, et enlevez tout le reste pour vous*[2], c'est-à-dire pour en disposer comme il vous plaira; car, excepté votre saint amour et le salut des âmes, tout le reste m'est indifférent.

MF 187,2,1 ***2e Point***

Il ne suffit pas d'avoir du détachement, pour se mettre en état de travailler utilement pour l'Église et pour le salut du prochain; il faut aussi s'appliquer fortement à l'oraison et à la mortification. C'est ce que saint Charles a fait avec assiduité, quoiqu'il fût continuellement occupé pour le bien de son diocèse. Il faisait cependant oraison deux fois par jour sans y manquer, et y était si appliqué, qu'un des religieux déréglés qu'il avait voulu réformer, lui ayant tiré un coup d'arquebuse pendant qu'il faisait oraison avec ses domestiques, il ne s'émut point du tout et continua de prier. Il gémissait souvent devant Dieu pour le salut de ses diocésains, souvent même il passait une partie de la nuit en prière; et s'il lui survenait quelque affaire d'importance pour le bien de l'Église, il y passait la nuit entière.

MF 187,2,2 Comme ce saint savait que l'oraison sans mortification est souvent une illusion, il ne manquait pas de joindre l'une à l'autre. Il vivait dans son palais comme un pauvre auquel on aurait donné l'aumône, jeûnant presque tous les jours au pain et à l'eau, et ne mangeant jamais ni viande, ni oeufs, ni poisson. Il portait le cilice et se disciplinait; souvent il couchait sur la paille ou dans une chaise, et dormait très peu; parce que, disait-il, un

MF 187,1,1 1. Mt 19,21
MF 187,1,2 2. Gn 14,21

évêque, qui a le gouvernement des âmes, ne doit pas être moins vigilant que les officiers d'armées.
Pensez souvent que vous devez être homme d'oraison; parce que vous devez prier, non seulement pour vous, mais aussi pour ceux dont vous avez la conduite, et pour les besoins de leurs âmes; et qu'afin que votre oraison ait son effet, vous devez y joindre la mortification.

MF 187,3,1 ***3e Point***

Le zèle de saint Charles pour le salut des âmes a été incomparable, et il est difficile de pouvoir exprimer jusqu'où il le portait; car, ce qui est inconcevable, il voulait tous les ans être informé, par des mémoires, de la conduite de chaque personne de son diocèse en particulier, afin de pouvoir de son côté, apporter toute la vigilance et tout le soin possible pour procurer leur salut. Et il voulait que les curés de son diocèse assistassent les moribonds et se trouvassent à l'heure de leur mort, qui est le temps où l'âme a plus besoin de secours.

MF 187,3,2 Mais où le zèle de saint Charles éclata d'une manière surprenante, ce fut lorsque la ville de Milan fut attaquée de peste; car il se sacrifia d'abord pour secourir les pestiférés. Il leur administra lui-même les sacrements avec beaucoup de fatigue et de danger, s'exposant ainsi lui-même continuellement à la mort, pendant tout le temps que la contagion dura. Ce fut en cette occasion que ce saint prélat fit paraître combien il méprisait la vie, lorsqu'il s'agissait de procurer le salut de son prochain.
Comparez votre zèle pour la sanctification de vos disciples à celui de ce grand saint; car vous devez employer toute votre vie à les faire devenir bons chrétiens. Veillez sur eux avec autant d'exactitude que saint Charles veillait sur tous ses diocésains.

MF 189 **Pour la fête de saint Martin**
11 novembre

MF 189,1,1 ***1er Point***

Saint Martin se fit soldat fort jeune, et le fut jusqu'à l'âge de quarante ans; mais il eut plus de soin de s'enrôler en la milice chrétienne qu'en celle de l'empereur; car étant né d'un père idolâtre, et n'ayant encore qu'onze ans, il se fit inscrire dans l'église au nombre des catéchumènes, et s'adonna ensuite entièrement à la piété et au service de Dieu, d'une telle manière, qu'il se fit admirer par sa vertu, même parmi ceux qui avaient déjà la grâce du baptême. Il avait surtout une si grande tendresse pour les pauvres, que, lorsqu'il était encore dans les troupes, ayant rencontré un pauvre nu, qui lui demandait de quoi se couvrir, il coupa son manteau en deux, et lui en donna la moitié; ce qui fit que Jésus-Christ, pour lui faire connaître qu'il reconnaissait ce don comme fait à lui-même, lui apparut la nuit suivante, couvert de cette moitié de manteau, en disant: Martin, quoiqu'il ne soit encore que catéchumène, m'a revêtu de ce manteau.

MF 189,1,2 Vous qui êtes enrôlés dans la milice de Jésus-Christ, et qui êtes à son service et, pour ainsi dire, à sa solde, avez-vous le service de Dieu autant à coeur que saint Martin? Êtes-vous aussi charitables que lui envers les pauvres, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène? Vous êtes tous les jours avec les pauvres, et vous êtes chargés, de la part de Dieu, de les revêtir de Jésus-Christ même et de son esprit; avez-vous eu soin auparavant que

d'entreprendre un si saint ministère de *vous en revêtir vous-mêmes*[1], afin de leur pouvoir communiquer cette grâce? *Car, nul ne connaît,* dit saint Paul, *ce qui est de Dieu que l'Esprit de Dieu, et c'est à l'Esprit de Dieu,* ajoute-t-il, *à pénétrer tout, même ce qu'il y a en Dieu de plus profond et de plus caché*[2]. *Priez donc l'Esprit de Dieu de vous faire connaître les dons que Dieu vous a faits*[3], comme dit saint Paul, afin que vous les annonciez à ceux que vous êtes chargés d'instruire, *non avec les discours qu'emploie la sagesse humaine, mais avec ceux que l'Esprit de Dieu inspire à ses ministres*[4].

MF 189,2,1 ***2e Point***

Saint Martin, ayant quitté l'armée, alla trouver saint Hilaire, évêque de Poitiers, et bâtit auprès de cette ville un monastère, dans lequel il se retira avec beaucoup de religieux, et vivait là avec eux d'une manière très austère, et dans une si grande piété et un si grand éloignement du monde, qu'ils semblaient n'avoir plus aucun commerce avec le siècle, hors quelques-uns d'entre eux pour les besoins ordinaires de la vie, et le plus rarement qu'il leur était possible. Ç'a été dans cette retraite où saint Martin s'est donné tout à fait à Dieu, s'y étant appliqué à l'oraison avec beaucoup de ferveur, et y ayant acquis une grande habitude de la présence de Dieu.

MF 189,2,2 C'est dans la retraite qu'on apprend à trouver Dieu; c'est là où on goûte Dieu, par la facilité qu'on y a de faire oraison, y étant privé de toute communication avec le monde. C'est aussi par ces moyens que saint Martin s'y est disposé à de grandes choses, surtout en se remplissant de l'Esprit de Dieu, et du zèle qui lui était nécessaire pour travailler, aussi utilement qu'il l'a fait, au salut des âmes.

Comme vous avez besoin de l'un et de l'autre, vous avez aussi besoin de la retraite, et de l'éloignement du monde dans lequel on ne trouve ni l'un ni l'autre; puisque le monde, dit Jésus-Christ, ne *peut pas recevoir l'Esprit de Dieu, parce qu'il ne le connaît pas*[1], et parce que les maximes et les pratiques que l'Esprit de Dieu inspire sont tout à fait opposées aux siennes.

MF 189,3,1 ***3e Point***

Le fruit que produisit la retraite de saint Martin fut que Dieu le destina et que le clergé et le peuple de Tours le choisirent pour être leur évêque. Ce fut dans cette fonction sainte qu'il exerça son zèle pour la destruction du culte des idoles, qui était encore en vigueur dans la France, dont les rois n'étaient pas encore chrétiens. Mais comme il savait que c'est à Dieu à établir sa religion, et que les hommes ne sont ses ministres que pour l'annoncer et pour la faire connaître, c'était pour ce sujet qu'il s'appliquait continuellement à jeûner et à prier, sans être jamais dissipé de son application à Dieu. Ce saint avait une vigilance infatigable pour tous les besoins de son Église, se regardant devant Dieu chargé d'y pourvoir. Il savait qu'un évêque a deux choses à faire: demander à Dieu le salut des âmes, et exécuter les ordres de Dieu pour le procurer.

MF 189,1,2 1. Rm 13,14
MF 189,1,2 2. 1 Co 2,10-11
MF 189,1,2 3. 1 Co 2,12
MF 189,1,2 4. 1 Co 2,13; cf. 1 Co 2,4
MF 189,2,2 1. Jn 14,17

MF 189,3,2 C'était pour ce sujet que saint Martin partageait son temps à faire ces deux choses: 1. il avait, une grande partie du temps, les mains élevées au ciel, pour attirer les grâces et les bénédictions de Dieu pour la conversion des âmes; 2. il s'y occupait avec tant de zèle et d'assiduité, que, même à l'heure de la mort, dans l'ardeur qu'il avait du salut des âmes, il disait à Dieu que s'il était encore nécessaire à son peuple, il ne refusait pas le travail.
Que tout votre temps, à l'exemple de saint Martin, soit occupé à ces deux choses; à demander à Dieu avec instance le salut de ceux qui sont sous votre conduite; à chercher, et à leur faire prendre les moyens de le faire.

MF 190 ## Sur sainte Élisabeth

19 novembre; *nouveau calendrier,* 17 novembre

MF 190,1,1 ### *1er Point*

La piété de sainte Élisabeth a été si grande, que, dès l'âge de cinq ans, elle ne prenait de plaisir qu'à être à l'église, ou dans sa chambre à y prier Dieu. C'est ce qui faisait qu'elle parlait peu, parce qu'elle savait qu'il est facile de parler souvent à Dieu quand on parle peu aux hommes, et que le silence est un des meilleurs moyens d'éviter le péché et de se maintenir dans la ferveur.

MF 190,1,2 Afin que ses enfants fussent tout à Dieu, elle avait cette pratique de les mettre sur ses mains dès qu'ils étaient nés, pour les offrir au Seigneur, avec des prières ferventes. Étant mariée, elle se levait toutes les nuits pour faire oraison; et, dès le matin, elle allait à l'église, où, les genoux en terre, elle restait fort longtemps à faire sa prière. Ce fut par cette pratique que cette sainte parut comme un modèle de piété et de vertu dans sa famille et dans ses États. Ce fut même ainsi que *cette sainte montra par ses bonnes oeuvres,* comme saint Paul l'exige des femmes, *la piété dont elle faisait profession*[1].
Exerçons-nous dans la piété, à l'exemple de cette sainte; car *la piété,* dit saint Paul, *est une grande richesse, et utile à tout,* et c'est à elle que *les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis*[2]. Faites donc en sorte de vous les procurer par ce moyen, qui est très sûr, et sans lequel vous ne pourrez parvenir à posséder les véritables biens, qui seuls doivent être l'objet et la fin de tous vos souhaits.

MF 190,2,1 ### *2e Point*

Cette sainte était aussi très mortifiée: elle prenait tous les jours la discipline jusqu'au sang, et, quand les forces lui manquaient, elle priait ses filles de la lui donner, et de ne point l'épargner. Quand le roi son mari était absent, elle portait continuellement le cilice. Quand elle allait à l'église, elle s'y tenait les deux genoux nus en terre, parce qu'elle voulait que la mortification accompagnât toutes ses actions. C'était aussi par esprit de mortification, qu'elle se faisait un grand plaisir de servir des lépreux, et plus leur chair était pourrie, et plus elle s'y attachait. Elle portait même un habit fort simple, et d'une étoffe fort commune, par esprit de pénitence.

MF 190,2,2 Il y en a beaucoup qui veulent avoir de la piété, et qui prient Dieu souvent, même avec affection et avec ferveur; mais il faut qu'ils aient toutes leurs

MF 190,1,2 1. 1 Tm 2,10
MF 190,1,2 2. 1 Tm 4,8

commodités. Ont-ils quelque chose à souffrir, aussitôt ils se plaignent, et il faut que tout le monde les plaigne, et s'intéresse à chercher les moyens de les soulager. Comment peut-on tant désirer de ne rien souffrir, voyant une reine aimer si fort à se mortifier?
Étant, comme vous êtes, retirés du monde, vous devez regarder la mortification comme une obligation pour vous; faites qu'elle serve d'assaisonnement à tout ce que vous ferez pour Dieu, et faites-vous-en une habitude. Assurez-vous que vivre sans esprit de pénitence et sans mortification, ce n'est pas vivre en véritable chrétien, bien moins encore en religieux.

MF 190,3,1 ***3e Point***

Ce qui a le plus servi à relever la gloire de sainte Élisabeth, a été le grand amour qu'elle a eu pour l'humiliation. Ayant fondé des hôpitaux, elle y servait elle-même les pauvres malades, les pansait et leur rendait toutes sortes de devoirs, même les plus humiliants. C'est aussi ce qui lui attirait des reproches d'un grand nombre de personnes, qui regardaient ces sortes de fonctions, comme indignes d'une personne de sa qualité. Mais le désir qu'elle avait de la confusion, faisait qu'elle se mettait très peu en peine de ces murmures.

MF 190,3,2 L'occasion où elle a plus fait paraître combien elle avait à coeur d'être humiliée, fut lorsque, après la mort du roi son mari, elle fut chassée de son palais, avec ses trois enfants et les femmes, à dix heures du soir. N'ayant point trouvé de lieu où elle pût se retirer le reste de la nuit, elle se mit dans une étable, et, à minuit, elle alla au couvent des religieux de saint François, faire chanter le *Te Deum,* pour remercier Dieu de la disgrâce qui lui était arrivée, et prit ensuite, pour se loger, un pauvre cabinet, qu'un prêtre lui offrit par charité, où elle filait, pour avoir de quoi vivre et nourrir ses enfants. N'est-ce pas là une grande patience pour une reine?
Tâchez de l'imiter, et quand il vous arrive des occasions d'humiliation, recevez-les comme vous étant envoyées de Dieu, et comme un des plus grands honneurs et des principaux avantages que vous puissiez avoir en ce monde; et ainsi, quoi qu'il vous arrive, vous serez toujours contents.

MF 191 **Pour la fête de la Présentation de la très sainte Vierge**
21 novembre

MF 191,1,1 ***1er Point***

Ce n'est pas sans sujet que la sainte Église fait une grande fête de la Présentation de la très sainte Vierge, puisque ç'a été en ce jour qu'elle s'est consacrée à Dieu, pour lui être dévouée pendant toute sa vie, afin de s'éloigner non seulement de la corruption du siècle, mais d'ôter toute occasion à son esprit de s'occuper des vaines pensées du monde, et à son coeur de mettre son affection à des choses créées, lui qui n'avait été fait que pour aimer Dieu et pour se donner tout à lui. Ç'a été pour ce sujet qu'en ce saint jour, prévenue non seulement de la grâce, mais même de la raison, quoique dans un âge fort tendre, elle fit, à ce qu'on croit, et sur le rapport d'un pieux et ancien auteur, le voeu de chasteté perpétuelle, afin, comme dit saint Jean Damascène, qu'ayant le corps tout à fait dégagé de tous les plaisirs de cette vie, elle pût conserver son âme dans une grande pureté.

MF 191,1,2 Ç'a été en vous retirant du monde, que vous vous êtes consacrés à Dieu, pour vivre dans cette communauté avec un dégagement entier de tout ce qui est dans le monde capable de contenter les sens, et pour y fixer votre

demeure. Vous devez considérer ce jour-là, comme celui auquel a commencé votre bonheur sur la terre, pour être consommé un jour dans le Ciel. Mais ce n'a pas été pour ce jour-là seul que vous avez dû vous consacrer à Dieu; comme vous y avez fait une consécration de votre âme, et que votre âme vivra éternellement, votre dévouement à Dieu doit être éternel, et si vous l'avez commencé sur la terre, ce n'a dû être que pour y faire comme un apprentissage de ce que vous devez faire éternellement dans le Ciel.

MF 191,2,1 ***2e Point***

La très sainte Vierge s'étant toute dévouée à Dieu, et sans aucune réserve en ce saint jour, ses parents, qui l'accompagnèrent dans cette sainte action, la laissèrent dans le Temple, pour y être élevée dans son enceinte avec d'autres vierges, et s'y appliquer à la pratique de toutes sortes de vertus; car il était bien juste que Dieu, qui voulait faire un jour de Marie un temple à sa divinité, fît en elle, dès son enfance, quelque chose de grand, par l'éminence de la grâce dont il l'honorerait, et par l'excellence des vertus qu'il produirait en elle. C'est pourquoi, elle s'est toujours employée dans le Temple, dit un pieux auteur, au service de Dieu et au saint exercice du jeûne et de la prière qu'elle faisait jour et nuit. C'est ainsi que cette Vierge toute pure a vécu saintement pendant tout le temps qu'elle a passé dans le Temple.

MF 191,2,2 Vous avez le bonheur d'être dans la maison de Dieu, et vous vous y êtes engagés à son service. Vous devez: 1. vous y remplir de grâces par le saint exercice de l'oraison; 2. vous y étudier à pratiquer les vertus qui conviennent le plus à votre état. Ce sera par ces saints exercices que vous vous rendrez capables de vous y bien acquitter de votre devoir; car vous ne vous en acquitterez comme Dieu le demande de vous, qu'autant que vous vous rendrez fidèles et très assidus au saint exercice de l'oraison. Ce sera par elle que *le Saint-Esprit viendra en vous, et vous apprendra,* comme Jésus-Christ le promet à ses saints apôtres, *toutes les vérités*[1] de la religion et les maximes du christianisme, que vous devez savoir et pratiquer très parfaitement, étant obligés de les inspirer aux autres.

MF 191,3,1 ***3e Point***

La demeure de la très sainte Vierge dans le Temple a eu cet effet, de faire de son coeur *un temple saint au Seigneur, et un sanctuaire au Saint-Esprit*[1]. C'est aussi ce que l'Église chante d'elle en ce saint jour, qu'elle était le temple du Seigneur et le sanctuaire du Saint-Esprit, et que ç'a été pour cette raison qu'elle a été la seule qui ait plu à Dieu d'une manière si parfaite et si relevée, qu'il n'y a jamais eu aucune créature qui ait été semblable à elle. Comme elle était *cette fille que le Seigneur,* selon ces paroles de la Genèse, *avait préparée pour son Fils*[2], *le jour du Seigneur approchant*[3]„ comme il est dit par un prophète. Ç'a été pour ce sujet qu'il se l'est préparée auparavant, et qu'il s'en est fait une victime sainte qu'il s'est consacrée; et que, comme il est dit dans l'Apocalypse, *elle a fui dans le désert*[4], c'est-

MF 191,2,2 1. Jn 16,13
MF 191,3,1 1. 1 Co 3,16
MF 191,3,1 2. Gn 3,15
MF 191,3,1 3. Is 13,6
MF 191,3,1 4. Ap 12,6

à-dire dans le Temple, qui était un lieu séparé du commerce des hommes, où elle s'est fait une retraite que Dieu lui avait destinée; car il était à propos que le Fils de Dieu devant faire en elle sa demeure, elle ne conversât plus au-dehors avec le commun des hommes, mais que toute sa conversation fût dans le Temple du Seigneur, qu'elle y conversât même plus ordinairement avec les anges qu'avec ses compagnes, pour se rendre digne d'*être saluée par un ange de la part de Dieu*[5].

MF 191,3,2 Honorez aujourd'hui la très sainte Vierge, comme le tabernacle et *le temple vivant que Dieu même s'est bâti*[6], et a orné de ses propres mains; et priez-la de vous obtenir de Dieu la grâce que votre âme soit si bien ornée, et si bien disposée à recevoir la parole de Dieu, et à la communiquer aux autres, que vous deveniez par son intercession des tabernacles du Verbe divin.

MF 192 **Pour la fête de sainte Catherine, vierge et martyre**
25 novembre; ne figure plus au *nouveau calendrier*

MF 192,1,1 ***1er Point***

Sainte Catherine ayant été convertie à la foi dès sa tendre jeunesse, trouva un moyen solide de conserver la foi dans la lecture des livres saints et s'y attacha de manière qu'elle les possédait parfaitement; de sorte que, lorsque quelques-uns voulurent la détourner de l'exercice de la religion qu'elle avait embrassée, aucun ne put jamais l'ébranler; elle y fut même si ferme, que dans le temps qu'elle fût prise par ordre de l'empereur, comme il vit qu'elle parlait avec tant d'énergie touchant sa religion, ayant fait assembler des philosophes et des plus habiles d'Alexandrie pour la convaincre, ils ne remportèrent de la dispute qu'ils eurent avec elle, que la confusion d'avoir été surmontés par une fille.

MF 192,1,2 Voyez de quelle conséquence il est pour vous de bien savoir l'Écriture sainte, puisque saint Paul nous assure, que *celui qui l'ignore, sera lui-même ignoré*[1], et que c'est elle qui affermit dans la foi et dans la pratique du bien; car, comme dit le même saint Paul: *c'est elle qui instruit pour le salut par la foi qui est en Jésus-Christ, et qui étant inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, et pour conduire à la piété et à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait et bien disposé à toutes sortes de bonnes oeuvres*[2].

C'est l'avantage que sainte Catherine a tiré de la lecture de la sainte Écriture, et qu'il est de conséquence que vous en retiriez, vous qui êtes chargés de la part de Dieu, d'instruire, de reprendre, de corriger, et de conduire à la piété, les enfants qui vous sont confiés; lisez-la donc fréquemment, et que cette sainte lecture vous remplisse tellement de l'Esprit de Dieu, qu'elle vous fasse faire avec facilité toutes ces choses.

MF 192,2,1 ***2e Point***

Sainte Catherine, s'étant bien remplie de l'esprit du christianisme, et étant bien fondée dans la foi, se retira tout à fait du monde pour vaquer d'une manière toute particulière à la prière, à laquelle elle employait beaucoup de

MF 191,3,1 5. Lc 1,28
MF 191,3,2 6. Cf. 2 Co 6,16
MF 192,1,2 1. 1 Co 14,38
MF 192,1,2 2. 2 Tm 3,15-17

temps, pour appliquer son esprit et son coeur à la méditation des vérités saintes qu'elle avait apprises dans les livres divins, et pour s'étudier à les pratiquer, regardant les pauvres qu'elle servait souvent, comme Jésus-Christ même.

MF 192,2,2 Que c'est une chose admirable et d'une grande utilité, pour ceux qui veulent vivre dans la piété et dans l'exercice de la vertu, de méditer souvent les maximes saintes et relevées qui sont contenues dans l'Écriture Sainte, et qui sont beaucoup au-dessus de tout ce que l'esprit humain peut concevoir par lui-même! *Elle éclaire l'esprit par le moyen de cette lumière divine*[1], *qui,* comme dit saint Jean, *éclaire tous les hommes qui viennent en ce monde*[2]; et comme ce qu'*elle renferme sont,* dit saint Paul, *les ordonnances du Seigneur*[3], la méditation qu'on en fait anime à les pratiquer.

Servez-vous, à l'exemple de sainte Catherine, de ce moyen pour vous sanctifier; méditez souvent les paroles de l'Écriture sainte, pour vous encourager à faire le bien et à vous conduire selon l'esprit de votre état. *Car la parole de Dieu, qui y est contenue, a cet effet,* selon saint Paul, *parce qu'elle est vivante et efficace, et qu'elle perce plus qu'une épée à deux tranchants. Elle entre même,* continue ce saint Apôtre, *et pénètre jusque dans les replis les plus cachés de l'âme et de l'esprit*[4]. Servez-vous-en donc pour cette fin, puisqu'elle procure de si grands avantages.

MF 192,3,1 ***3e Point***

Cette sainte, ayant été accusée d'être chrétienne, devant l'empereur Maximien, qui se trouvait alors à Alexandrie, et cet empereur, voyant qu'il n'avait pu l'engager par ses raisons à changer de religion et à reprendre le culte des faux dieux, voulut tenter la voie de la douceur et celle des promesses, pour la gagner et la porter à faire ce qu'il souhaitait d'elle. Mais, voyant que tous les moyens dont il se servait étaient inutiles, et n'étaient pas capables d'attendrir le coeur de cette sainte, dont la constance était inébranlable, il la fit fouetter cruellement, et la laissa ensuite douze jours en prison, sans qu'on lui donnât presque rien à manger. Il la fit mettre ensuite dans des roues qui devaient réduire tout son corps en morceaux; mais comme, par le secours de la grâce, elle ne reçut aucun mal de toutes ces tortures, l'empereur lui fit trancher la tête.

MF 192,3,2 La retraite, la prière et la lecture de l'Écriture sainte, servent ordinairement, comme elles firent à l'égard de sainte Catherine, à disposer une âme à souffrir avec courage tout ce que Dieu veut qu'elle souffre; et quand on s'y est disposé par ces trois moyens, il arrive souvent qu'on se rend comme insensible aux souffrances, parce qu'on les reçoit de la part de Dieu, et comme des moyens de s'unir étroitement à lui et de le posséder. Vous serez, comme cette sainte, contents et consolés de Dieu dans les souffrances, si vous vous y disposez comme elle.

MF 192,2,2 1. Cf. 1 Co 2,14
MF 192,2,2 2. Jn 1,9
MF 192,2,2 3. 2 Tm 3,16; 1 Co 14,37
MF 192,2,2 4. He 4,12

Méditations pour le temps de la retraite (MR)

MR

Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des écoles chrétiennes pendant les vacances.

MR 193

Première méditation

Que c'est Dieu qui, par sa providence, a établi les écoles chrétiennes

MR 193,1,1

1er Point

Dieu est si bon, qu'ayant créé les hommes, *il veut qu'ils parviennent tous à la connaissance de la vérité*[1]. Cette vérité est Dieu même et ce qu'il a bien voulu nous révéler, soit par Jésus-Christ, soit par les saints apôtres, soit par son Église. C'est de quoi Dieu veut que tous les hommes soient instruits, afin que leur esprit soit éclairé par les lumières de la foi; et comme on ne peut être instruit des mystères de notre sainte religion que parce qu'*on a eu le bonheur de les entendre* et qu'on n'a eu cet avantage que par la *prédication de la parole de Dieu (car comment les hommes croiront-ils,* dit l'Apôtre, *en celui dont ils n'ont point entendu parler? et comment en entendront-ils parler, s'ils n'ont personne qui le leur annonce*[2]*?),* c'est ce qui fait que *Dieu qui répand par le ministère des hommes l'odeur de sa doctrine dans tout le monde*[3] *et qui a commandé que la lumière sortît des ténèbres, a éclairé lui-même les coeurs* de ceux qu'il a destinés pour annoncer sa parole aux enfants, *afin qu'ils puissent les éclairer en leur découvrant la gloire de Dieu*[4].

MR 193,1,2 *Puis donc que Dieu par sa miséricorde vous a donné un tel ministère, n'altérez point sa parole, mais acquérez-vous devant lui la gloire de découvrir la vérité*[5] à ceux que vous êtes chargés d'instruire et que ce soit toute votre application dans les instructions que vous leur ferez, *vous regardant en cela comme les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères*[6].

MR 193,2,1

2e Point

C'est un des principaux devoirs des pères et des mères, d'élever leurs enfants d'une manière chrétienne, et de leur apprendre leur religion. Mais comme la plupart ne sont pas assez éclairés de ce qui la regarde, et que les uns étant occupés de leurs affaires temporelles et du soin de leur famille, et les autres étant dans une sollicitude continuelle, à gagner à eux et à leurs enfants ce qui est nécessaire à la vie, ils ne peuvent s'appliquer à leur enseigner ce qui regarde les devoirs du chrétien.

MR 193,2,2 Il est de la providence de Dieu, et de sa vigilance sur la conduite des hommes, de substituer aux pères et aux mères des personnes qui aient assez de lumières et de zèle pour faire entrer les enfants dans la connaissance de Dieu et de ses mystères, se donnant tout le soin et toute l'application possible *pour poser* dans le coeur de ces enfants (dont un grand nombre seraient abandonnés) *le fondement* de la religion et de la piété chrétienne, *comme de*

MR 193,1,1 1. 1 Tm 2,4
MR 193,1,1 2. Rm 10,14-17
MR 193,1,1 3. 2 Co 2,14
MR 193,1,1 4. 2 Co 4,6
MR 193,1,2 5. 2 Co 4,1-2
MR 193,1,2 6. 1 Co 4,1

bons architectes, selon la grâce (de Jésus-Christ) *que Dieu leur a donnée*[1]. Vous donc que Dieu a appelés à ce ministère, *employez selon la grâce qui vous a été donnée le don d'instruire en enseignant, et d'exhorter, en excitant* ceux qui sont confiés à vos soins, *les conduisant avec attention et vigilance*[2], afin de remplir envers eux le principal devoir des pères et des mères à l'égard de leurs enfants.

MR 193,3,1 ***3e Point***

Non seulement Dieu *veut que tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité, mais il veut que tous soient sauvés*[1], et il ne peut pas le vouloir véritablement sans leur en donner des moyens, et, par conséquent, sans donner aux enfants des maîtres qui contribuent, à leur égard, à l'exécution de ce dessein. C'est là, dit saint Paul, *le champ que Dieu cultive et l'édifice qu'il élève* et c'est vous qu'il a choisis *pour l'aider dans cet ouvrage,* en *annonçant* à ces enfants *l'Évangile de son Fils*[2], et les vérités qui y sont contenues.

C'est pourquoi *vous devez honorer votre ministère, tâchant d'en sauver quelques-uns*[3]. Car puisque Dieu, suivant l'expression du même Apôtre, *vous a rendus ses ministres pour les réconcilier avec lui et qu'il vous a confié* pour cet effet, *la parole de réconciliation* à leur égard, exhortez-les *comme si Dieu les exhortait par vous,* vous ayant destinés pour *annoncer* à ces jeunes plantes *les vérités de l'évangile*[4] et leur procurer des moyens de salut qui soient à leur portée.

MR 193,3,2 Enseignez-les-leur, *non avec des paroles étudiées de peur que la croix de Jésus-Christ* qui est la source de notre sanctification *n'en soit anéantie*[5], et que tout ce que vous leur direz ne produise aucun fruit dans leur esprit et dans leur coeur. Car ces enfants étant simples et la plupart mal élevés, il faut que ceux qui les aident à se sauver, le fassent d'une manière si simple, que toutes les paroles qu'ils leur diront soient claires et faciles à comprendre. Soyez donc fidèles à cette pratique, afin que vous puissiez contribuer, autant que Dieu le demande de vous, au salut de ceux qu'il vous a confiés.

MR 194 **Deuxième méditation**

Des moyens dont doivent se servir ceux qui sont chargés de l'éducation des enfants pour procurer leur sanctification

MR 194,1,1 ***1er Point***

Considérez que c'est une pratique qui n'est que trop ordinaire aux artisans et aux pauvres, de laisser vivre leurs enfants à leur liberté comme des vagabonds, qui errent çà et là, pendant qu'ils ne peuvent encore les employer à quelque profession, n'ayant aucun soin de les envoyer aux écoles, tant à cause de leur pauvreté, qui ne leur permet pas de satisfaire des maîtres, qu'à cause qu'étant obligés de chercher du travail hors de chez eux, ils sont comme dans la nécessité de les abandonner.

Les suites cependant en sont fâcheuses; car ces pauvres enfants, étant accoutumés pendant plusieurs années à mener une vie fainéante, ont bien

MR 193,2,2 1. 1 Co 3,10
MR 193,2,2 2. Rm 12,6-8
MR 193,3,1 1. 1 Tm 2,4
MR 193,3,1 2. 1 Co 3,9
MR 193,3,1 3. Rm 11,13-14
MR 193,3,1 4. 2 Co 5,18-20
MR 193,3,2 5. 1 Co 1,17

de la peine ensuite à s'accoutumer au travail. De plus, fréquentant les mauvaises compagnies, ils y apprennent à commettre beaucoup de péchés, qu'il leur est fort difficile de quitter dans la suite, à cause des mauvaises et des longues habitudes qu'ils ont contractées, pendant un si long temps.

MR 194,1,2 Dieu a eu la bonté de remédier à un si grand inconvénient, par l'établissement des écoles chrétiennes, où l'on enseigne gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu, et où les enfants, étant retenus pendant le jour, et apprenant à lire, à écrire et leur religion, et y étant ainsi toujours occupés, seront en état d'être employés au travail, lorsque leurs parents les y voudront appliquer.

Remerciez Dieu de ce qu'il a la bonté de se servir de vous, pour procurer aux enfants de si grands avantages, et soyez fidèles et exacts à le faire sans recevoir aucun salaire; afin que vous puissiez dire avec saint Paul: *le sujet de ma consolation, c'est d'annoncer l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent*[1].

MR 194,2,1 ***2e Point***

Il ne suffit pas que les enfants soient retenus dans une école, pendant la plus grande partie du jour, et qu'ils y soient occupés; mais il est nécessaire que ceux qui leur sont donnés pour les instruire, s'attachent particulièrement à les élever dans l'esprit du christianisme, qui leur donne *la sagesse de Dieu que nul des princes de ce monde n'a connue*[1], et qui est fort opposée à l'esprit et à la sagesse du monde, de laquelle on doit leur inspirer beaucoup d'horreur parce qu'elle sert de couverture au péché; et on ne saurait trop les éloigner d'un si grand mal, comme de ce qui seul les peut rendre désagréables à Dieu.

MR 194,2,2 Il faut donc que ce soit votre premier soin, et le premier effet de votre vigilance dans votre emploi d'être toujours attentifs sur eux, pour les empêcher de faire aucune action, non seulement mauvaise, mais qui soit même tant soit peu indécente, les faisant abstenir de tout ce qui a la moindre apparence de péché. Il est aussi d'une grande conséquence que votre vigilance sur eux serve à les rendre modestes et retenus dans l'église, dans les exercices de piété qui se font dans l'école: *car la piété est utile à tout*[2] et elle donne une grande facilité à éviter le péché et à pratiquer d'autres actions de vertu, par le grand nombre de grâces qu'elle attire sur ceux qui l'ont.

Est-ce ainsi que vous vous comportez à l'égard de vos élèves? Prenez ces pratiques à l'avenir, si vous n'y avez pas été assez fidèles par le passé.

MR 194,3,1 ***3e Point***

Pour porter les enfants que vous instruisez à prendre l'esprit du christianisme, vous devez leur apprendre les vérités pratiques de la foi de Jésus-Christ, et les maximes du saint Évangile, pour le moins avec autant de soin que les vérités de pure spéculation. Il est vrai que de celles-ci, il y en a un nombre qu'il est absolument nécessaire de savoir pour être sauvé; mais que servirait-il de les savoir, si on ne se mettait en peine du bien qu'on doit pratiquer, *puisque la foi,* dit saint Jacques, *sans les bonnes oeuvres, est morte*[1]. Et comme dit saint Paul, *quand j'entendrais tous les mystères, et que j'aurais toute la science et toute la foi en sorte que je transportasse les*

MR 194,1,2 1. 1 Co 9,18
MR 194,2,1 1. 1 Co 2,7-8
MR 194,2,2 2. 1 Tm 4,8
MR 194,3,1 1. Jc 2,17

montagnes d'un lieu à l'autre, si je n'ai la charité, c'est-à-dire la grâce sanctifiante, *je ne suis rien*[2].

MR 194,3,2 Votre principal soin est-il donc d'instruire vos disciples des maximes du saint Évangile, et des pratiques des vertus chrétiennes? N'avez-vous rien plus à coeur que de faire en sorte qu'ils s'y affectionnent? Regardez-vous le bien que vous tâchez de leur faire, comme le fondement de tout le bien qu'ils pratiqueront dans la suite de leur vie? Les habitudes des vertus qu'on a cultivées en soi dans la jeunesse, trouvant moins d'obstacles dans la nature corrompue, jetant de plus profondes racines dans les coeurs de ceux en qui elles ont été formées.

Si vous voulez que les instructions que vous ferez à ceux que vous devez instruire, pour les attirer à la pratique du bien, leur soient profitables, il faut que vous les pratiquiez vous-mêmes, et que vous soyez bien remplis de zèle, afin qu'ils puissent recevoir la communication des grâces qui sont en vous pour faire le bien, et que votre zèle attire en vous l'esprit de Dieu, pour les y animer.

MR 195 **Troisième méditation**

Que ceux qui instruisent la jeunesse sont les coopérateurs de Jésus-Christ au salut des âmes

MR 195,1,1 ***1er Point***

Quoique Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, le fruit de sa mort n'est pas cependant efficace à l'égard de tous, parce que tous ne se mettent pas en peine de se l'appliquer; il faut de notre part la correspondance de notre volonté pour le rendre tel; car quoique la mort de Jésus-Christ ait été plus que suffisante pour effacer les péchés de tous les hommes, et pour y satisfaire pleinement, puisque *Dieu nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ*[1]; cependant comme les grâces qu'il nous a méritées ne sont efficaces pour notre salut qu'autant que notre volonté se porte à y correspondre, c'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage de notre rédemption.

MR 195,1,2 C'est ce qui a fait que saint Paul dit très bien, parlant de soi: *j'accomplis,* dit-il, *ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ*[2]. Y a-t-il donc manqué quelque chose? Rien, sans doute, de la part de Jésus-Christ; mais de la part de ce saint Apôtre comme de tous les autres hommes, ce qui y manquait était l'acceptation de sa volonté, l'union de ses souffrances à celles de Jésus-Christ, comme étant un de ses membres, souffrant en lui et pour lui. Comme vous êtes obligés d'aider vos disciples à se sauver, vous devez les engager à unir toutes leurs actions à celles de Jésus-Christ Notre-Seigneur; afin qu'étant sanctifiées par ses mérites et par son onction, elles puissent être agréables à Dieu et des moyens de salut pour eux. C'est ainsi que vous devez leur apprendre à profiter de la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur, afin d'en rendre le fruit et les mérites, efficaces en eux.

MR 195,2,1 ***2e Point***

Comme vous êtes *les ambassadeurs et les ministres de Jésus-Christ* dans l'emploi que vous exercez, vous devez le faire comme représentant Jésus-Christ même. C'est lui qui veut que vos disciples vous envisagent

MR 194,3,1 2. 1 Co 13,2
MR 195,1,1 1. 2 Co 5,18
MR 195,1,2 2. Col 1,24

comme lui-même, qu'ils reçoivent vos instructions *comme si c'était lui qui les leur donnât*[1]; devant être persuadés que c'est la vérité de Jésus-Christ qui parle par votre bouche, que ce n'est qu'en son nom que vous les enseignez, et que c'est lui qui vous donne l'autorité sur eux, *et qu'ils sont eux-mêmes la lettre qu'il vous a dictée et que vous écrivez* tous les jours *dans leurs coeurs, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant*[2] qui agit en vous et par vous, par la vertu de Jésus-Christ, qui vous fait triompher de tous les obstacles qui s'opposent au salut de ces enfants, *les éclairant en la personne de Jésus-Christ*[3] pour leur faire éviter tout ce qui peut lui déplaire.

MR 195,2,2 Pour vous acquitter de ce devoir avec autant de perfection et d'exactitude que Dieu le demande de vous, donnez-vous souvent à l'Esprit de Notre-Seigneur, afin de n'agir en cela que par lui, et que le vôtre propre n'y ait aucune part; et qu'ainsi, cet Esprit-Saint se répandant sur eux, ils puissent posséder pleinement l'esprit du christianisme.

MR 195,3,1 ***3e Point***

Tous vos soins à l'égard des enfants qui vous sont confiés seraient inutiles, si Jésus-Christ lui-même ne leur donnait la vertu, la force et l'efficacité qui leur est nécessaire pour les rendre utiles, *comme la branche de la vigne ne peut d'elle-même porter de fruit* (dit Notre-Seigneur) *si elle ne demeure attachée au cep, de même vous ne pouvez en porter si vous ne demeurez en moi.*

Ce sera la gloire de mon Père que vous rapportiez beaucoup de fruit et que vous deveniez mes disciples[1]. Ce que Jésus-Christ dit à ses saints apôtres, il vous le dit aussi à vous-mêmes, pour vous faire connaître que tout le fruit que vous pouvez faire dans votre emploi, à l'égard de ceux qui vous sont confiés, ne sera ni véritable ni efficace, qu'autant que Jésus-Christ y donnera sa bénédiction, et que vous demeurerez en lui; comme la branche de la vigne laquelle ne peut porter de fruit qu'autant qu'elle demeure attachée au cep, et qu'elle en tire sa sève et sa vigueur, et c'est aussi ce qui fait toute la bonté du fruit. Jésus-Christ vous veut faire entendre par cette comparaison, que plus ce que vous ferez pour le bien de vos disciples sera animé par lui et tirera sa vertu de lui, plus aussi il produira de fruit en eux.

MR 195,3,2 c'est pourquoi vous devez beaucoup lui demander, que toutes les instructions que vous leur donnerez soient animées de son Esprit, et qu'elles tirent de lui toutes leurs forces, afin que comme c'est lui *qui éclaire tout homme venant au monde*[2], ce soit lui aussi qui éclaire leur esprit et les porte à aimer et à pratiquer le bien que vous leur enseignerez.

MR 196 **Quatrième méditation**

Ce qu'il faut faire pour être les vrais coopérateurs de Jésus-Christ au salut des enfants

MR 196,1,1 ***1er Point***

Soyez bien persuadés de ce que dit saint Paul *que c'est vous qui plantez et qui arrosez mais que c'est Dieu qui* par Jésus-Christ *donne l'accroissement*[1] et la perfection à votre ouvrage. Ainsi, lorsqu'il arrivera que vous trouverez

MR 195,2,1 1. 2 Co 5,20
MR 195,2,1 2. 2 Co 3,3
MR 195,2,1 3. 2 Co 4,6
MR 195,3,1 1. Jn 15,4-8
MR 195,3,2 2. Jn 1,9
MR 196,1,1 1. 1 Co 3,6

quelque difficulté dans la conduite de vos disciples, qu'il y en aura qui ne profiteront pas de vos instructions, et en qui vous remarquerez un certain esprit de libertinage, vous recourrez sans doute à Dieu, et vous demanderez très instamment à Jésus-Christ qu'il vous anime de son Esprit puisqu'il vous a choisis *pour faire son ouvrage*[2].

MR 196,1,2 Envisagez Jésus-Christ comme le bon pasteur de l'Évangile *qui cherche la brebis égarée, la met sur ses épaules et la rapporte*[3] pour la remettre dans le troupeau et comme vous tenez sa place, regardez-vous comme obligés à faire de même, et demandez-lui les grâces nécessaires pour procurer la conversion de leurs coeurs.

Vous devez donc beaucoup vous appliquer à la prière pour réussir dans votre ministère, représentant sans cesse à Jésus-Christ les besoins de vos disciples, lui exposant les difficultés que vous avez trouvées dans leur conduite; Jésus-Christ voyant que vous le regardez dans votre emploi comme celui qui peut tout, et vous comme un instrument qui ne doit se mouvoir que par lui, ne manquera pas de vous accorder ce que vous lui demanderez.

MR 196,2,1 ***2e Point***

Jésus-Christ parlant à ses apôtres leur disait *qu'il leur avait donné l'exemple, afin qu'ils fissent comme il avait fait lui-même*[1]; il a voulu que ses disciples l'accompagnassent dans toutes les conversions qu'il a faites, afin qu'ayant vu la manière dont il s'y conduisait, ils pussent dans tout ce qu'ils auraient à faire pour gagner les âmes à Dieu, se régler et se former sur sa conduite.

C'est aussi ce que vous devez faire, vous que Jésus-Christ a choisis entre tant d'autres *pour être ses coopérateurs*[2] au salut des âmes. Vous devez en lisant l'Évangile étudier la manière, et les moyens dont il s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Évangile; tantôt leur proposant comme un *bonheur* tout ce que le monde a en horreur, comme la *pauvreté,* les injures, *les affronts, les calomnies, et toutes sortes de persécutions pour la justice;* leur disant même *qu'ils devaient être ravis de joie*[3] lorsqu'elles leur arriveraient;

MR 196,2,2 tantôt leur donnant de l'horreur pour les péchés auxquels les hommes ont coutume de tomber, d'autres fois leur proposant des vertus à pratiquer comme la *douceur, l'humilité*[4] et ainsi des autres; d'autres fois leur faisant connaître *que si leur justice n'était plus abondante que celle des scribes et des pharisiens (qui ne se mettaient en peine que de l'extérieur*[5]*), ils n'entreraient point dans le royaume des Cieux*[6]*;* enfin il voulait que *les riches et ceux qui ont leurs plaisirs en ce monde* passassent dans leurs esprits pour *malheureux*[7].

C'est selon ces pratiques, et toutes les autres de Jésus-Christ que vous devez enseigner la jeunesse chrétienne qui vous est confiée.

MR 196,1,1 2. 1 Co 3,9
MR 196,1,2 3. Lc 15,4-5
MR 196,2,1 1. Jn 13,15
MR 196,2,1 2. 1 Co 3,9
MR 196,2,1 3. Mt 5,3; 5,10-12
MR 196,2,2 4. Mt 11,29
MR 196,2,2 5. Mt 23,25
MR 196,2,2 6. Mt 5,20
MR 196,2,2 7. Lc 6,24

MR 196,3,1 ***3e Point***

Il ne suffirait pas pour bien remplir votre ministère, d'exercer vos fonctions à l'égard des enfants, en vous conformant seulement à Jésus-Christ dans sa conduite et dans la conversion des âmes, si vous n'entriez aussi dans ses vues et dans ses intentions. *Il n'est venu* sur la terre, comme il le dit lui-même, qu'*afin que les hommes eussent la vie, et qu'ils l'eussent avec abondance*[1]; c'est pour ce sujet qu'il a dit en un autre endroit que *ses paroles sont esprit et vie*[2], c'est-à-dire qu'elles procurent la véritable vie, qui est celle de l'âme, à ceux qui les entendent, et qui, après les avoir entendues volontiers, les pratiquent avec amour.

Ce doit aussi être votre intention quand vous instruisez vos disciples, de faire en sorte qu'ils vivent d'une vie chrétienne, et que vos paroles soient esprit et vie pour eux.

1. Parce qu'elles seront produites par l'Esprit de Dieu, résidant en vous.

2. Parce qu'elles leur procureront l'esprit chrétien, et que, possédant cet esprit qui est l'esprit de Jésus-Christ même, ils vivront de cette véritable vie qui est si avantageuse à l'homme qu'elle le conduit sûrement à la vie éternelle.

MR 196,3,2 Gardez-vous d'avoir à leur égard aucune vue humaine, ni de vous glorifier de ce que vous faites: car ce sont deux choses capables de corrompre tout ce qu'il y aurait de bon dans l'exercice de vos fonctions. *Qu'avez-vous* en effet à cet égard *qui ne vous ait été donné? Et s'il vous a été donné, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous l'aviez de vous-mêmes*[3]*?*.

Ayez donc dans votre emploi des intentions toutes pures comme celles de Jésus-Christ même, et par ce moyen, vous attirerez sur vous et sur vos travaux, ses bénédictions et ses grâces.

MR 197 **Cinquième méditation**

Que ceux que la providence a choisis pour l'éducation des enfants, doivent faire dans leur emploi les fonctions des anges gardiens à leur égard

MR 197,1,1 ***1er Point***

On peut dire que les enfants en naissant sont comme une masse de chair, et que l'esprit ne se dégageant en eux de la matière qu'avec le temps, et ne subtilisant que peu à peu, ceux, par suite nécessaire, qui sont ordinairement instruits dans les écoles, ne sont pas encore en état de concevoir facilement d'eux-mêmes les vérités et les maximes chrétiennes; de sorte qu'ils ont besoin de bons guides et d'anges visibles pour les leur apprendre.

Les anges ont cet avantage par-dessus les hommes, qu'étant dégagés de corps et de toutes les fonctions des sens, sans lesquelles ordinairement l'esprit de l'homme agit rarement, ils ont des lumières fort supérieures à celles des hommes, et peuvent, par conséquent, beaucoup contribuer à ce que les lumières des hommes soient bien plus pures qu'elles ne seraient selon la portée de l'esprit humain, les anges qui les conduisent leur faisant part de leurs lumières et de la connaissance qu'ils ont du véritable bien.

MR 196,3,1 1. Jn 10,10
MR 196,3,1 2. Jn 6,64
MR 196,3,2 3. 1 Co 4,7

MR 197,1,2 Par cette communication de lumières des anges gardiens, les hommes peuvent avoir une connaissance plus vive de Dieu et de ses perfections, de tout ce qui le regarde et des moyens d'aller à lui.
Si cela est vrai à l'égard de tous les hommes, il l'est incomparablement plus à l'égard des enfants, *qui ayant l'esprit plus grossier,* parce qu'il est moins dégagé des sens *et de la matière,* ont besoin qu'on leur développe les vérités chrétiennes *qui sont cachées à l'esprit humain,* d'une manière plus sensible et proportionnée à la grossièreté de leur esprit, faute de quoi, ils demeurent souvent toute leur vie grossiers et durs *à l'égard des choses de Dieu et incapables de les concevoir et de les goûter*[1]. C'est à quoi la bonté de Dieu a pourvu, en donnant aux enfants des maîtres pour les instruire de toutes ces choses.
Admirez la bonté de Dieu, de pourvoir à tous les besoins de ses créatures, et des moyens qu'il prend pour procurer aux hommes la connaissance du véritable bien, qui est celui qui regarde le salut de leurs âmes, et offrez-vous à lui pour y aider les enfants qui vous sont commis autant qu'il le demandera de vous.

MR 197,2,1 ***2e Point***

Il ne suffit pas d'être instruit des vérités chrétiennes qui sont purement spéculatives pour être sauvé; puisque, comme nous l'avons déjà dit, *la foi sans les oeuvres est morte*[1] c'est-à-dire qu'elle est comme un corps sans âme et que, par conséquent, elle n'est pas suffisante pour aider à faire notre salut.
Ce n'est donc pas assez de procurer aux enfants l'esprit du christianisme, et de leur enseigner les mystères et les vérités spéculatives de notre religion; il faut, de plus, que vous leur appreniez les maximes pratiques qui sont répandues dans le saint Évangile. Mais comme ils n'ont pas encore l'esprit assez fort pour pouvoir d'eux-mêmes les concevoir et pour les pratiquer, vous devez leur servir d'anges visibles dans ces deux choses.
1. Leur faire concevoir ces maximes, telles qu'elles sont proposées dans le saint Évangile.
2. Diriger leurs pas dans le chemin qui les conduise à la pratique de ces mêmes maximes.

MR 197,2,2 C'est ce qui fait qu'ils ont besoin d'anges visibles, qui les animent à les goûter et à les pratiquer tant par leurs instructions que par leurs bons exemples, afin que par ces deux moyens, ces maximes saintes fassent une forte impression dans leurs esprits et dans leurs coeurs.
Telle est la fonction que vous devez exercer à l'égard de vos disciples. Il est de votre devoir de faire en sorte, comme les anges gardiens le font à votre égard, de les engager à la pratique des maximes du saint Évangile, et de leur en donner des moyens faciles et proportionnés à leur âge, afin que s'y étant insensiblement accoutumés dans leur enfance, ils puissent, lorsqu'ils seront plus avancés en âge, en avoir acquis une espèce d'habitude et les mettre en usage sans beaucoup de peine.

MR 197,3,1 ***3e Point***

L'on trouve tant d'obstacles à son salut, dans cette vie, qu'il est impossible de les éviter, si on est abandonné à soi-même et à sa propre conduite. C'est pour ce sujet que Dieu vous a donné des anges gardiens pour veiller sur vous, et pour empêcher, comme dit le prophète, que vous ne tombiez *en*

MR 197,1,2 1. 1 Co 2,14
MR 197,2,1 1. Jc 2,17

vous heurtant contre quelque pierre[1]; c'est-à-dire contre quelque obstacle qui se rencontrerait à votre salut, et pour vous inspirer et vous aider à vous éloigner du chemin où vous pourriez en rencontrer.

Comme il est bien plus aisé aux enfants, qui sont faibles d'esprit aussi bien que de corps, et qui ont peu de lumière pour le bien, de tomber dans quelque précipice, ils ont besoin pour les conduire dans la voie du salut, des lumières de quelques guides vigilants, qui aient assez d'intelligence dans les choses qui regardent la piété, et de connaissance des défauts ordinaires aux jeunes gens, pour les leur faire remarquer et les en préserver.

C'est à quoi Dieu a pourvu, en donnant aux enfants des maîtres qu'il a chargés de ce soin, et *à qui il a donné assez d'attention et de vigilance sur eux*[2], pour ne pas souffrir, non seulement que, quoi que ce soit qui puisse nuire à leur salut s'empare de leur coeur, mais même pour les *conduire* au milieu de tous les dangers qui se rencontrent dans le monde; en sorte que, sous la conduite de ces guides attentifs, et sous la protection de Dieu, le démon n'ose en approcher.

MR 197,3,2 Demandez aujourd'hui à Dieu la grâce de veiller tellement sur les enfants qui vous sont confiés, que vous preniez toutes les précautions possibles pour les garantir des chutes considérables; et d'être de si bons guides à leur égard, que les lumières que vous vous serez procurées par le secours de Dieu, et par la fidélité à vous bien acquitter de votre emploi, vous fassent si bien apercevoir tout ce qui pourrait être un obstacle au bien de leurs âmes, que vous éloigniez du chemin de leur salut, tout ce qui pourrait leur nuire. C'est là le principal soin que vous devez avoir à leur égard, et la principale raison pour laquelle Dieu vous a chargés d'un si saint ministère et c'est ce dont il vous fera rendre un compte très exact au jour du jugement.

MR 198 ## Sixième méditation

Comment, dans l'éducation de la jeunesse, on exerce la fonction des anges gardiens

MR 198,1,1 ### *1er Point*

Les anges étant très éclairés et connaissant le bien tel qu'il est, c'est par eux que *Dieu le fait connaître, aussi bien que le secret de sa sainte volonté, à ceux qu'il a prédestinés pour être ses enfants adoptifs en Jésus-Christ, et qu'il a par lui appelés pour être ses héritiers*[1], et ils leur enseignent par les lumières qu'ils leur communiquent (touchant le bien qu'il leur convient de pratiquer) ce qu'ils doivent faire pour le devenir.

C'est ce qui était figuré par l'échelle que Jacob vit en songe lorsqu'il allait en Mésopotamie, sur laquelle il y avait des anges qui montaient et qui descendaient[2]; ces anges montaient à Dieu pour lui faire connaître les besoins de ceux dont il les avait chargés, et pour recevoir ses ordres à leur égard, et ils en descendaient pour apprendre à ceux qu'ils conduisent, quelle est la volonté de Dieu touchant ce qui regarde leur salut.

MR 198,1,2 Vous devez faire la même chose à l'égard des enfants qui sont confiés à vos soins; il est de votre devoir de monter tous les jours à Dieu par l'oraison, pour apprendre de lui tout ce que vous devez leur enseigner, et que vous descendiez ensuite vers eux, en vous accommodant à leur portée, pour les

MR 197,3,1 1. Ps 91,12
MR 197,3,1 2. Cf. Rm 12,8
MR 198,1,1 1. Ep 1,5; 1,9; 1,11
MR 198,1,1 2. Gn 28,12

instruire de ce que Dieu vous aura communiqué pour eux, tant dans l'oraison que dans les livres saints remplis des vérités de la religion et des maximes du saint Évangile.
Vous devez pour cet effet ne rien ignorer de toutes ces choses, non seulement en général, mais il est de conséquence que vous possédiez toutes ces vérités, d'une manière assez étendue pour les faire concevoir clairement et en détail à vos disciples.
Avez-vous jusqu'à présent bien étudié toutes ces vérités, et vous êtes-vous bien appliqués à les imprimer fortement dans l'esprit de ces enfants? Avez-vous regardé ce soin comme celui qui est le plus important dans votre emploi? Prenez dès à présent des mesures pour mettre votre principal soin à instruire parfaitement ceux qui vous sont confiés, des vérités de la foi et des maximes du saint Évangile.

MR 198,2,1 ***2e Point***

Les saints anges gardiens ne se contentent pas d'éclairer l'esprit des hommes dont ils ont la conduite, des lumières qui leur sont nécessaires pour connaître la volonté de Dieu sur eux, et pour se sauver; mais ils leur inspirent et leur procurent des moyens de faire le bien qui leur convient. Non seulement Dieu se sert d'eux *pour délivrer* ceux qu'il leur confie *de la puissance des ténèbres et pour les faire avancer dans sa connaissance,* mais aussi *pour les aider à vivre d'une manière digne de Dieu,* en sorte *qu'ils lui soient agréables en toutes choses et qu'ils fructifient en toutes sortes de bonnes oeuvres;* ils sont zélés pour leur bien en vertu de la commission qu'ils ont reçue de *Dieu le Père des lumières et de tous biens;* ils contribuent autant qu'ils le peuvent à les *rendre dignes de participer au sort des saints*[1].
C'est comme participant au ministère des anges gardiens, *que vous faites connaître aux enfants les vérités de l'Évangile comme ayant été choisis de Dieu pour les leur annoncer*[2]. Ainsi vous devez leur enseigner les moyens de les pratiquer, et avoir un très grand zèle pour leur en procurer l'exécution.
Vous devez, à l'imitation du grand Apôtre, *les conjurer de vivre d'une manière digne de Dieu puisqu'il les a appelés à son royaume et à sa gloire*[3].
Votre zèle en cela doit aller si loin, que pour y contribuer, *vous soyez disposés à donner votre propre vie tant* les enfants dont vous êtes chargés *vous doivent être chers*[4].

MR 198,2,2 Il est donc de votre devoir *de reprendre ceux qui sont déréglés* et de faire en sorte *qu'ils renoncent à leur vie passée; d'animer ceux qui manquent de courage, de supporter les faibles et d'être patients à l'égard de tous*[5] pour vous mettre en état d'arrêter et de retenir tellement *leurs inclinations corrompues,* et de les fixer tellement dans le bien *qu'ils ne donnent point en eux d'entrée au démon*[6].
Est-ce là la conduite que vous avez gardée jusqu'à présent à l'égard de vos disciples? Leur avez-vous fait pratiquer le bien d'une manière proportionnée à leur âge? Avez-vous eu soin qu'ils eussent de la piété, surtout dans les prières et dans l'église, et qu'ils fréquentassent les sacrements? Vous devez

MR 198,2,1 1. Col 1,10-13
MR 198,2,1 2. 1 Th 2,4
MR 198,2,1 3. 1 Th 2,12
MR 198,2,1 4. 1 Th 2,8
MR 198,2,2 5. 1 Th 5,14
MR 198,2,2 6. Ep 4,22; 4,27

beaucoup veiller sur eux pour leur procurer la pratique du bien et l'horreur du péché qui sont deux moyens très utiles pour les aider à faire leur salut.

MR 198,3,1 ***3e Point***

Si vous voulez *accomplir votre ministère* en qualité d'anges gardiens des enfants que vous devez instruire, *pour édifier* par eux *le corps de Jésus-Christ et pour les rendre saints et parfaits*[1], vous devez faire en sorte de leur inspirer les mêmes sentiments et de les mettre dans les mêmes dispositions où saint Paul tâchait de mettre les Éphésiens dans la lettre qu'il leur a écrite.

1. Qu'ils ne contristent pas l'Esprit-Saint de Dieu par lequel ils ont été marqués, dans le baptême et dans la confirmation, *comme d'un sceau pour le jour de la rédemption*[2].

MR 198,3,2 2. Vous seriez répréhensibles si vous ne les engagiez pas *à renoncer à leur vie passée; c'est pourquoi* vous les devez porter avec le même zèle *à renoncer au mensonge, et à dire toujours la vérité en parlant à leur prochain*[3].

3. *Qu'ils soient doux et qu'ils aient de la tendresse les uns pour les autres, se pardonnant mutuellement comme Dieu leur a pardonné par Jésus-Christ*[4]. *Et qu'ils s'aiment les uns les autres de même que Jésus-Christ les a aimés*[5].

Est-ce ainsi que vous avez jusqu'à présent instruit vos disciples? Sont-ce là les maximes que vous leur avez inspirées? Et avez-vous eu assez de vigilance sur eux et un zèle assez ardent pour les leur faire pratiquer? Faites tous vos efforts pour y être fidèles à l'avenir.

MR 199 **Septième méditation**

Que le soin d'instruire la jeunesse est un emploi des plus nécessaires à l'Église

MR 199,1,1 ***1er Point***

Dieu *ayant choisi et destiné saint Paul pour prêcher l'Évangile aux nations,* comme il le dit lui-même, *lui donna une telle connaissance des mystères de Jésus-Christ*[1], qu'il le mit en état *comme un bon architecte, de poser le fondement de l'édifice* de la foi et de la religion *que Dieu a élevé* dans les villes où il *annonça l'Évangile, selon la grâce que Dieu lui en avait donnée*[2], en le prêchant dans ces lieux le premier de tous; c'est pourquoi il dit fort justement, que ceux à qui il a annoncé l'Évangile *sont son ouvrage et qu'il les a engendrés en Jésus-Christ*[3].

Vous pouvez dire sans vous comparer à ce grand saint, que (suivant la proportion qui se trouve entre votre emploi et le sien), vous faites la même chose, et que vous exercez le même ministère dans votre profession; c'est ce qui fait, que vous devez regarder votre emploi comme une fonction des plus considérables et des plus nécessaires dans l'Église, dont vous êtes chargés de la part des pasteurs et des pères et mères.

MR 198,3,1 1. Ep 4,12
MR 198,3,1 2. Ep 4,30
MR 198,3,2 3. Ep 4,22; 4,25
MR 198,3,2 4. Ep 4,32
MR 198,3,2 5. Ep 5,2
MR 199,1,1 1. Ga 1,15-16
MR 199,1,1 2. 1 Co 3,9-10
MR 199,1,1 3. 1 Co 9,1

MR 199,1,2 C'est ce qu'on appelle *poser le fondement de l'édifice de l'Église*[4], que d'instruire les enfants du mystère de la très sainte Trinité, et de ceux que Jésus-Christ a accomplis lorsqu'il était sur la terre; puisque selon saint Paul, *sans la foi il est impossible de plaire à Dieu* et par conséquent d'être sauvé et d'entrer dans la céleste patrie: *car la foi est le fondement de l'espérance que nous avons*[5], et ainsi, la connaissance que chacun en doit avoir, et l'instruction qu'on doit en faire à ceux qui ignorent ce qui la concerne, est une des choses de plus de conséquence dans notre religion.

Cela étant, combien devez-vous vous estimer honorés par l'Église, d'être destinés par elle à un emploi si saint et si élevé, et de ce qu'elle vous a choisis pour procurer aux enfants la connaissance de notre religion et l'esprit du christianisme.

Priez Dieu qu'il vous rende dignes d'exercer un tel ministère d'une manière digne de lui.

MR 199,2,1 ***2e Point***

Ce qui rend cette fonction considérable est que les saints évêques de la primitive Église la regardaient comme leur principal devoir, et se faisaient même honneur d'instruire les catéchumènes et les nouveaux chrétiens, et de leur faire le catéchisme; saint Cyrille, patriarche de Jérusalem, et saint Augustin, ont laissé des catéchismes par écrit qu'ils enseignaient eux-mêmes, et qu'ils faisaient enseigner par les prêtres qui les aidaient dans leurs fonctions pastorales; et saint Jérôme, dont la science était si profonde, témoigne dans son épître à Léta qu'il se faisait un plus grand honneur de catéchiser un jeune enfant que d'être précepteur d'un grand empereur.

Gerson, grand chancelier de l'Université de Paris, a si fort estimé cette fonction qu'il l'a pratiquée lui-même.

La raison pour laquelle ces grands saints en usaient ainsi, est parce que c'est la première fonction dont Jésus-Christ a chargé ses saints apôtres, dont saint Luc rapporte, qu'aussitôt qu'il les eût choisis, *il les envoya prêcher le royaume de Dieu*[1]. C'est aussi celle qu'il leur recommanda très expressément, immédiatement avant que de les quitter en leur disant: *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*[2].

MR 199,2,2 C'est la première chose que saint Pierre a faite dans le temple de Jérusalem après la descente du Saint-Esprit, et ce qui fit que tout aussitôt trois mille personnes commencèrent à embrasser la foi de Jésus-Christ[3]. C'est aussi le particulier emploi qu'eut saint Paul, comme il paraît par ses discours dans l'Aréopage et par ceux qu'il a faits à Félix et à Festus, rapportés dans les Actes des Apôtres. Il témoigne même aux Corinthiens la peine qu'il aurait de venir à eux sans leur être utile en les instruisant et les catéchisant[4].

Mais Jésus-Christ ne s'est pas contenté de confier à ses apôtres l'emploi de faire le catéchisme; il l'a fait aussi lui-même, et a enseigné les principales vérités de notre religion, comme il est rapporté dans un grand nombre d'endroits de son Évangile où il dit à ses apôtres: *Il faut que j'annonce*

MR 199,1,2 4. Ep 2,22
MR 199,1,2 5. He 11,1-6
MR 199,2,1 1. Lc 9,1-2
MR 199,2,1 2. Mt 28,19
MR 199,2,2 3. Ac 2,14-40
MR 199,2,2 4. Ac 17,22-31; 24,10-21; 24,25-26; cf. 1 Co 9,16-23; 2 Co 12,14-15

l'Évangile du royaume de Dieu: car c'est pour cela que j'ai été envoyé[5]. Dites de même que c'est pour cela que Jésus-Christ vous a envoyés et que l'Église dont vous êtes les ministres vous emploie; ayez donc toute l'application nécessaire pour vous acquitter de cette fonction, avec autant de zèle et de succès que les saints l'ont exercée.

MR 199,3,1 ***3e Point***

Il ne faut pas s'étonner si les premiers évêques de l'Église naissante, et si les saints apôtres ont tant estimé la fonction d'instruire les catéchumènes et les nouveaux chrétiens, et si saint Paul en particulier se glorifie *de ce qu'il a été envoyé pour prêcher l'Évangile non avec des paroles étudiées, de peur que la croix de Jésus-Christ n'en fut anéantie; parce que Dieu a changé la sagesse du monde en folie; car le monde,* dit-il, *éclairé de la sagesse et des lumières divines, n'ayant pas reconnu Dieu par la sagesse, il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication de l'Évangile ceux qui recevront la foi*[1]. La raison qu'il en donne est parce que *le secret de Dieu lui ayant été découvert et qu'il avait reçu la grâce de découvrir aux nations les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ*[2], ce qui faisait que *ceux qui étaient auparavant privés de Jésus-Christ, étaient étrangers quant aux alliances de Dieu, et sans espérance en ses promesses,* étant à Jésus-Christ, *n'étaient plus étrangers, mais étaient devenus citoyens avec les saints et les domestiques de Dieu et étaient l'édifice qui a été bâti sur le fondement des apôtres et élevé par Jésus-Christ;* et ainsi *sont devenus le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit*[3].

MR 199,3,2 C'est le fruit qu'ont fait dans l'Église par leurs instructions, après les saints apôtres, les grands évêques et pasteurs de l'Église, qui se sont appliqués à instruire ceux qui voulaient être chrétiens, et c'est ce qui était cause que cet emploi leur paraissait si considérable, et qu'ils s'y occupaient avec tant de soin.

C'est aussi ce qui vous doit engager à avoir une estime toute particulière pour l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants parce qu'elle est un moyen de les faire devenir des véritables enfants de Dieu et des citoyens du Ciel, et que c'est proprement le fondement et le soutien de leur piété et de tous les autres biens qui se font dans l'Église.

Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite dans votre emploi, de participer au ministère des saints apôtres, et des principaux évêques et pasteurs de l'Église, *et honorez votre ministère*[4], en vous rendant, comme dit saint Paul, *des dignes ministres du Nouveau Testament*[5].

MR 200 **Huitième méditation**

De ce qu'il faut faire pour rendre votre ministère utile à l'Église

MR 200,1,1 ***1er Point***

Considérez que comme vous devez travailler dans votre emploi *à l'édifice de l'Église, sur le fondement qu'ont posé les saints apôtres,* en instruisant les enfants que Dieu a confiés à vos soins, *et qui entrent dans la structure de*

MR 199,2,2 5. Lc 4,43
MR 199,3,1 1. 1 Co 1,17-21
MR 199,3,1 2. Ep 3,3; 3,8
MR 199,3,1 3. Ep 2,12; 2,19; 2,20; 2,22
MR 199,3,2 4. Rm 11,13
MR 199,3,2 5. 2 Co 3,6

l'édifice[1]*;* il faut que vous exerciez votre emploi comme les apôtres s'acquittaient de leur ministère, dont il est dit dans les Actes des Apôtres *qu'ils ne cessaient d'enseigner tous les jours et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons*[2], ce qui faisait *que le Seigneur augmentait tous les jours le nombre des fidèles et l'union de ceux qui se sauvaient*[3].

Le zèle même qu'avaient les saints apôtres à annoncer la doctrine de Jésus-Christ, fit que le nombre des disciples augmentant, ils choisirent sept diacres, pour distribuer aux fidèles les aumônes et ce dont ils avaient besoin, tant ces saints apôtres craignaient de trouver des obstacles qui pussent les distraire de la prédication de la parole de Dieu[4].

MR 200,1,2 Si les saints apôtres en ont usé de la sorte, c'est parce que Jésus-Christ leur en avait donné l'exemple, dont il est dit *qu'il enseignait tous les jours dans le Temple où tout le peuple l'écoutait avec attention*[5]*, et la nuit il en sortait* pour aller prier *sur la montagne des Oliviers*[6].

Vous donc qui avez succédé aux apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres, si vous voulez rendre votre ministère autant qu'il le peut être, utile à l'Église, vous devez *tous les jours* leur faire le catéchisme en leur apprenant les vérités fondamentales de notre religion, suivant en cela leur exemple, qui est celui de Jésus-Christ même, lequel s'appliquait *tous les jours* à cette fonction.

Vous devez ensuite comme eux vous *retirer,* pour vous appliquer à la lecture et à l'oraison, afin de vous instruire vous-mêmes à fond des vérités et des maximes saintes que vous voulez leur enseigner, et pour attirer sur vous par la prière les grâces de Dieu dont vous avez besoin dans l'exercice de cet emploi, selon l'esprit et le dessein de l'Église, qui vous en a chargés.

MR 200,2,1 ***2e Point***

Il aurait été peu utile que les saints apôtres eussent instruit les premiers fidèles des vérités essentielles de notre religion, s'ils ne leur avaient fait prendre une conduite chrétienne et conforme à celle qu'ils avaient eue avec Jésus-Christ; aussi ne se contentaient-ils pas de leur apprendre les choses spéculatives, mais ils avaient un soin merveilleux de les faire entrer dans la pratique; et Dieu bénissait tellement leurs soins, qu'il est dit que ceux qui reçurent les premiers la foi, *persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain et dans les prières, qu'ils continuaient d'aller* tous les jours *au Temple dans l'union d'un même esprit*[1], c'est-à-dire qu'après avoir été baptisés, ils vivaient conformément à la doctrine des apôtres.

Saint Paul ayant été converti, fit la même chose; car il est dit de lui qu'ayant instruit le peuple d'Éphèse *pendant trois mois dans la synagogue des Juifs, il enseigna ensuite* tous les jours *dans l'école d'un nommé Tiran et qu'il continua cet exercice pendant deux ans*[2]*, de sorte que* les disciples de cette ville *furent baptisés au nom du Seigneur, et que leur ayant imposé les*

MR 200,1,1 1. Ep 2,20-22
MR 200,1,1 2. Ac 5,42
MR 200,1,1 3. Ac 2,47
MR 200,1,1 4. Ac 6,1-4
MR 200,1,2 5. Lc 19,47-48
MR 200,1,2 6. Lc 21,37
MR 200,2,1 1. Ac 2,41-45
MR 200,2,1 2. Ac 19,8-10

mains, ils reçurent le Saint-Esprit[3]. Ainsi le principal soin qu'avaient les apôtres après avoir instruit les premiers fidèles était de leur faire recevoir les sacrements, de les faire assembler pour prier ensemble, et de les faire vivre selon l'esprit du christianisme.

MR 200,2,2 C'est à quoi vous êtes obligés sur toutes choses dans votre emploi; il faut, à l'imitation des apôtres, que vous ayez une attention toute particulière à faire recevoir les sacrements à ceux que vous instruisez, et les mettre en état de recevoir celui de la confirmation avec les dispositions convenables, pour être remplis du Saint-Esprit, et des grâces que produit ce sacrement; vous devez veiller à ce qu'ils se confessent souvent, après leur avoir appris la manière de le bien faire; et enfin les disposer à faire saintement leur première communion, et à communier ensuite fréquemment, afin qu'ils puissent conserver les grâces qu'ils auront reçues, la première fois qu'ils auront fait cette action.

Oh! si vous conceviez les grands biens que vous leur ferez, en leur procurant la conservation et l'augmentation de la grâce par le fréquent usage des sacrements, vous ne vous lasseriez jamais de les en instruire.

MR 200,3,1 ***3e Point***

Si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait pas les oeuvres, de quoi lui servira la foi, pourra-t-elle le sauver[1]? dit saint Jacques. Que vous servirait-il donc d'enseigner à vos disciples les vérités de la foi, si vous ne leur apprenez à faire de bonnes oeuvres? Puisque *la foi qui n'est pas accompagnée des oeuvres est morte*[2], il ne vous suffirait donc pas de les avoir instruits des mystères et des vérités de notre sainte religion, si vous ne leur faisiez connaître quelles sont les principales vertus chrétiennes, et si vous ne preniez un soin tout particulier de les leur faire pratiquer, aussi bien que toutes les bonnes oeuvres dont ils sont capables selon leur âge, puisque quelque foi qu'ils aient et quelque vive qu'elle soit, s'ils ne s'attachent point à la pratique des bonnes oeuvres, leur foi ne leur servirait de rien.

MR 200,3,2 Vous devez surtout enseigner cette maxime à ceux que vous instruisez, si vous voulez les mettre dans le chemin du Ciel, afin que vous leur puissiez dire ensuite: *Vous vous êtes conduits d'une manière irrépréhensible et c'est ce qui nous a donné de la consolation*[3]. Inspirez-leur aussi de la *piété et de la modestie*[4] dans l'église et dans les exercices de piété que vous leur faites faire dans les écoles; insinuez-leur encore *la simplicité et l'humilité*[5] que Notre-Seigneur recommande si fort dans l'Évangile. N'oubliez pas de leur faire acquérir *la douceur, la patience*[6], *l'amour et le respect pour leurs parents*[7] et enfin tout ce qui convient à un enfant chrétien et tout ce que notre religion exige d'eux.

MR 200,2,1 3. Ac 19,5-6
MR 200,3,1 1. Jc 2,14
MR 200,3,1 2. Jc 2,26
MR 200,3,2 3. 2 Co 7,11-13
MR 200,3,2 4. 1 Tm 6,11
MR 200,3,2 5. Mt 11,29
MR 200,3,2 6. Col 3,12
MR 200,3,2 7. Ep 6,2

MR 201

Neuvième méditation

De l'obligation dans laquelle sont ceux qui instruisent la jeunesse d'avoir beaucoup de zèle pour se bien acquitter d'un si saint emploi

MR 201,1,1

1er Point

Faites réflexion à ce que dit saint Paul *que c'est Dieu qui a établi dans l'Église des apôtres, des prophètes et des docteurs*[1], et vous serez persuadés que c'est lui aussi qui vous a établis dans votre emploi; une des marques que vous en donne le même saint est *qu'il y a divers ministères mais qu'il y a différentes opérations, et que le Saint-Esprit ne se manifeste en chacun de ces dons que pour l'utilité commune,* c'est-à-dire pour l'utilité de l'Église. *Que l'un reçoit par le Saint-Esprit le don de parler avec sagesse; un autre le don de la foi par le même Esprit*[2].

Vous ne devez pas douter que ce ne soit un grand don de Dieu, que la grâce qu'il vous fait de vous charger d'instruire les enfants, de leur *annoncer l'Évangile,* et de les élever dans l'esprit de religion; mais en vous appelant pour ce saint ministère, Dieu exige de vous que vous vous en acquittiez avec un zèle ardent pour leur salut, parce que c'est *l'oeuvre de Dieu,* et qu'*il maudit celui qui fait son oeuvre avec négligence*[3].

MR 201,1,2 Faites donc connaître, dans *toute votre conduite* à l'égard des enfants qui vous sont confiés, que vous vous regardez *comme les ministres de Dieu,* en l'exerçant *avec une charité* et un zèle *sincère* et véritable, *supportant avec beaucoup de patience les peines* que vous y aurez à *souffrir,* contents d'être *méprisés des hommes, et d'en être persécutés jusqu'à donner votre vie* pour Jésus dans l'exercice de *votre ministère*[4].

C'est le zèle dont vous devez être animés qui vous doit mettre dans ces dispositions; dans la vue que c'est Dieu qui vous a appelés et qui vous a destinés à cet emploi, et qui vous a envoyés *travailler à sa vigne*[5]; faites-le donc de toute l'affection de votre coeur, et comme ne travaillant que pour lui.

MR 201,2,1

2e Point

Ce qui vous doit encore engager à avoir un grand zèle dans votre état, c'est que non seulement vous êtes les ministres de Dieu, mais que vous l'êtes même de Jésus-Christ et de l'Église; c'est ce que dit saint Paul qui veut que *que chacun considère ceux qui annoncent l'Évangile comme les ministres de Jésus-Christ*[1], *qui écrivent la lettre qu'il leur a dictée, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair*[2] *qui sont les coeurs* des enfants.

C'est pourquoi vous devez en cette qualité, avoir uniquement pour fin en les instruisant, l'amour et la gloire de Dieu; *car l'amour de Dieu vous doit presser, parce que Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux;* c'est ce que votre zèle vous doit faire inspirer à vos disciples, *comme si Dieu*

MR 201,1,1 1. 1 Co 12,28
MR 201,1,1 2. 1 Co 12,5-9
MR 201,1,1 3. Jr 48,10
MR 201,1,2 4. 2 Co 6,3-9
MR 201,1,2 5. Mt 20,3
MR 201,2,1 1. 1 Co 4,1
MR 201,2,1 2. 2 Co 3,3

même les exhortait par vous, puisque vous êtes les ambassadeurs de Jésus-Christ[3].

MR 201,2,2 Il faut aussi *que vous fassiez voir à l'Église quelle charité vous avez pour elle*[4], et que vous lui donniez des preuves de votre zèle, *car c'est pour l'Église (comme étant le corps de Jésus-Christ)* que vous travaillez, *de laquelle vous êtes faits les ministres selon l'ordre que Dieu vous a donné de leur dispenser sa parole*[5]. Et comme l'Église a un grand zèle pour la sanctification de ses enfants, il est de votre devoir de participer à son zèle, afin de pouvoir dire à Dieu, comme le saint roi David, *le zèle de votre maison m'a dévoré*[6], car cette maison n'est autre que l'Église, puisque ce sont les fidèles qui sont *cet édifice qui a été bâti sur le fondement des apôtres, et élevé par Jésus-Christ, qui est la principale pierre de l'angle*[7].

Faites en sorte par votre zèle, de donner des marques sensibles que vous aimez ceux que Dieu vous a confiés, comme *Jésus-Christ a aimé son Église; faites-les entrer véritablement dans la structure de cet édifice* et qu'ils soient en état *de paraître un jour devant Jésus-Christ pleins de gloire, sans tache, sans ride et sans souillures*[8], *pour faire connaître aux siècles à venir les richesses abondantes de la grâce qu'il leur a faite*[9] en leur procurant le secours de l'instruction; et à vous de les instruire et de les élever, pour être un jour *les héritiers du royaume de Dieu et de Jésus-Christ Notre-Seigneur*[10].

MR 201,3,1 ***3e Point***

Votre emploi ayant pour fin de procurer le salut des âmes, le premier soin que vous devez avoir, est de le procurer autant qu'il vous sera possible; et vous devez en cela *imiter Dieu* en quelque sorte, *car il a tant chéri les âmes qu'il a créées*[1], que les voyant engagées dans le péché et hors d'état de s'en délivrer elles-mêmes, le zèle et l'affection qu'il a eus pour leur salut, l'a engagé à envoyer son propre Fils pour les retirer de ce fâcheux état. C'est ce qui a fait dire à Jésus-Christ que *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*[2].

Voilà ce que Dieu et Jésus-Christ ont fait pour rétablir les âmes dans la grâce qu'elles avaient perdue; que ne devez-vous pas faire aussi pour elles dans votre ministère, si vous avez du zèle pour leur salut, et que vous soyez envers eux dans la disposition dans laquelle était saint Paul envers ceux à qui il prêchait l'Évangile, auxquels il écrivait, *qu'il ne cherchait pas ce qui leur appartenait mais qu'il ne cherchait que leurs âmes*[3].

MR 201,3,2 Le zèle que vous êtes obligés d'avoir dans votre emploi doit être si actif et si animé, que vous puissiez dire aux parents des enfants qui sont confiés à vos soins ce qui est dit dans l'Écriture: *Donnez-nous les âmes et prenez le reste*

MR 201,2,1 3. 2 Co 5,14-15; 5,20
MR 201,2,2 4. 2 Co 8,24
MR 201,2,2 5. Col 1,24-25
MR 201,2,2 6. Ps 69,10
MR 201,2,2 7. Ep 2,20-22
MR 201,2,2 8. Ep 5,25-27
MR 201,2,2 9. Ep 2,7
MR 201,2,2 10. Rm 8,17
MR 201,3,1 1. Ep 5,1-2
MR 201,3,1 2. Jn 3,16
MR 201,3,1 3. 2 Co 12,14

pour vous[4], c'est-à-dire de quoi nous nous chargeons, c'est de travailler au salut de leurs âmes, et ce n'est aussi que pour cette fin que vous vous êtes engagés à prendre soin de leur conduite et à les instruire. Dites-leur encore ce que Jésus-Christ disait touchant les brebis dont il est le pasteur et qui doivent être sauvées par lui: *Je suis venu,* dit-il, *afin qu'elles aient la vie et qu'elles l'aient avec plus d'abondance*[5]; parce que ç'a dû être le zèle ardent que vous avez pour le salut des âmes de ceux que vous avez à instruire, qui vous ait fait entreprendre de vous sacrifier, et de consommer toute votre vie pour leur donner une éducation chrétienne, et pour leur procurer en ce monde la vie de la grâce et en l'autre la vie éternelle.

MR 202 **Dixième méditation**

En quoi un Frère des Écoles chrétiennes doit faire paraître son zèle dans son emploi

MR 202,1,1 ***1er Point***

Considérez que la fin de la venue du Fils de Dieu en ce monde ayant été de détruire le péché, ce doit être aussi la principale fin de l'institution des Écoles chrétiennes, et par conséquent, le premier objet de votre zèle. Il doit vous porter à ne rien souffrir dans les enfants dont vous avez la conduite qui puisse déplaire à Dieu; si vous remarquez en eux quelque chose qui offense Dieu, vous devez faire aussitôt tout ce qui vous sera possible pour y apporter remède. C'est en quoi il faut, à l'exemple du prophète Élie, que vous fassiez paraître votre zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut de vos disciples. *J'ai été animé d'un très grand zèle pour le Seigneur Dieu des armées,* dit-il, *parce que les enfants d'Israël ont rompu l'alliance qu'ils avaient contractée avec Dieu*[1].

MR 202,1,2 Si vous avez du zèle pour les enfants dont vous êtes chargés, et que vous vous portiez à éloigner d'eux le péché, comme il est de votre devoir, lorsqu'ils sont tombés dans quelque faute, il faut que vous entriez dans cette disposition du prophète Élie, et qu'excitant en vous cette sainte ardeur dont ce prophète était animé, vous leur disiez: je suis si zélé pour la gloire de mon Dieu que je ne vous puis voir renoncer à l'alliance que vous avez contractée avec lui dans le baptême, ni à la qualité d'enfants de Dieu que vous y avez reçue.

Excitez-les souvent à éviter le péché avec autant de promptitude qu'ils fuiraient la présence d'un serpent. Surtout que votre première application soit de leur inspirer de l'horreur de *l'impureté* et des immodesties dans l'église et dans les prières, du *vol* et du *mensonge,* des *désobéissances et manquements de respect envers leurs parents,* et *autres défauts à l'égard de leurs compagnons,* leur faisant entendre que *ceux qui tombent dans ces sortes de péchés, ne posséderont point le royaume des Cieux*[2].

MR 202,2,1 ***2e Point***

Vous ne devez pas vous contenter d'empêcher les enfants qui sont confiés à vos soins, de faire le mal, il faut aussi que vous les engagiez à faire le bien et les bonnes actions dont ils sont capables. Veillez donc à cela, et à ce qu'ils disent toujours la vérité, et que lorsqu'ils voudront assurer quelque chose,

MR 201,3,2 4. Gn 14,21
MR 201,3,2 5. Jn 10,10
MR 202,1,1 1. 1 R 19,14
MR 202,1,2 2. Ga 5,21

ils se contentent de dire: cela est ou: cela n'est pas[1], et faites-leur concevoir qu'en disant ce peu de paroles, on les croira plutôt que s'ils faisaient des grands *serments,* parce qu'on jugera que c'est par un esprit chrétien qu'ils n'en disent pas davantage. Faites-leur pratiquer ce que dit Notre-Seigneur, qui nous commande *d'aimer nos ennemis, et de faire du bien à ceux qui nous font du mal, qui nous persécutent et nous calomnient*[2], bien loin de rendre le mal pour le mal, injures pour injures, et de se venger.

MR 202,2,2 Il faut les exciter, selon la doctrine de Jésus-Christ, à ne pas se contenter de faire des bonnes oeuvres, mais aussi *à ne pas les faire devant les hommes, afin d'en être regardés et honorés,* parce que ceux qui en usent ainsi *ont déjà reçu leur récompense*[3]. Il est de conséquence que vous leur appreniez à prier Dieu, comme Notre-Seigneur l'a appris à ceux qui le suivaient, et à le *prier* avec beaucoup de piété *et en secret*[4], c'est-à-dire avec beaucoup de recueillement, renonçant à toutes les pensées qui pourraient distraire leur esprit pendant ce temps-là, afin que n'étant occupés que de Dieu, ils obtiennent facilement ce qu'ils lui demanderont. Et comme la plupart sont nés pauvres, il faut les animer à mépriser les richesses et à aimer la pauvreté, parce que Notre-Seigneur est né pauvre, et a aimé les pauvres avec qui il se plaisait d'être et qui a même dit *que les pauvres sont bienheureux, parce que le royaume du Ciel est à eux*[5].

Ce sont ces sortes de maximes et de pratiques que vous devez sans cesse leur inspirer si vous avez quelque zèle pour leur salut, et ce sera particulièrement en cela que vous paraîtrez zélés pour la gloire de Dieu: car ces maximes ne pouvant venir que de Dieu, puisqu'elles sont contraires aux inclinations des hommes, c'est être zélé pour l'honneur et la gloire de Dieu, que d'animer les enfants à les mettre en pratique.

MR 202,3,1 ***3e Point***

Votre zèle à l'égard des enfants que vous instruisez serait peu étendu, et n'aurait que peu de fruits et de succès s'il ne se terminait qu'à des paroles; il faut pour le rendre efficace, que votre exemple soutienne vos instructions, et c'est une des principales marques de votre zèle.

Saint Paul parlant aux Philippiens, après leur avoir enseigné différentes maximes, il ajoute: *Conduisez-vous selon les mêmes maximes;* et ensuite: *Imitez-moi et considérez ceux qui vivent selon l'exemple que je vous ai donné*[1], *faites les choses que je vous ai enseignées, que je vous ai dites, que je vous ai écrites, et dont je vous ai donné l'exemple*[2]; ainsi le zèle ardent de ce grand saint pour le salut des âmes a été de leur faire observer ce qu'il pratiquait lui-même.

C'est aussi la conduite qu'a tenue Notre-Seigneur, de qui il est dit qu'il a commencé par *faire* et puis *qu'il a enseigné*[3] et qui dit, parlant de soi à ses apôtres, après leur avoir lavé les pieds: *je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme je vous ai fait*[4].

MR 202,2,1 1. Mt 5,37
MR 202,2,1 2. Mt 5,44
MR 202,2,2 3. Mt 6,1-5
MR 202,2,2 4. Mt 6,6
MR 202,2,2 5. Mt 5,3
MR 202,3,1 1. Ph 3,16-17
MR 202,3,1 2. Ph 4,9
MR 202,3,1 3. Ac 1,1
MR 202,3,1 4. Jn 13,15

MR 202,3,2 Il est facile de conclure de ces exemples que votre zèle serait fort imparfait à l'égard des enfants dont vous avez la conduite, si vous ne l'exerciez qu'en les instruisant, mais qu'il deviendra parfait, si vous pratiquez vous-mêmes ce que vous leur enseignez; parce que l'exemple fait beaucoup plus d'impression sur l'esprit et sur le coeur, que non pas les paroles, principalement sur celui des enfants, qui n'ayant pas encore l'esprit assez capable de réflexion, se forment ordinairement sur l'exemple de leurs maîtres, se portant plus à faire ce qu'ils leur voient faire que ce qu'ils leur entendent dire, surtout lorsque leurs paroles ne sont pas conformes à leurs actions.

MR 203 ## Onzième méditation

De l'obligation où sont les Frères des Écoles chrétiennes de reprendre et de corriger les fautes que commettent ceux qu'ils sont chargés d'instruire

MR 203,1,1 ### *1er Point*

Une des marques et un des effets du zèle qu'on a pour le bien et pour le salut des âmes, est de reprendre et de corriger ceux dont on a la conduite lorsqu'ils tombent dans quelque faute; c'est en quoi Jésus-Christ a souvent fait paraître son *zèle* à l'égard des Juifs *dans le Temple de Jérusalem, lorsqu'en y entrant, il en fit sortir ceux qui y vendaient et qui y achetaient*[1] les choses dont on avait besoin pour les sacrifices: *il fit alors un fouet de cordes afin de s'en servir pour les chasser*[2].

Il en agissait de même à l'égard des pharisiens dont il ne pouvait supporter *l'hypocrisie et la fausse piété*[3] non plus que leur *orgueil qui leur faisait estimer et louer leurs propres actions*[4], *critiquer et même blâmer celles des autres*[5]; il condamnait enfin toute leur conduite *parce qu'ils se contentaient d'enseigner les autres, et ne se mettaient pas en peine de pratiquer ce qu'ils leur enseignaient*[6]. Dans toutes ces rencontres, Jésus-Christ les reprenait publiquement et leur en faisait des reproches. Voilà ce que Jésus-Christ a fait non seulement à l'égard des pharisiens, mais aussi à l'égard d'autres en plusieurs occasions.

MR 203,1,2 Saint Paul reprend de même avec liberté les Corinthiens, de ce qu'ils souffraient parmi eux un incestueux, et leur dit qu'ils auraient dû *le livrer au démon pour être tourmenté en son corps, afin que son âme fut sauvée*[7].

Ainsi devez-vous reprendre et corriger vos disciples lorsqu'ils commettent quelque faute, et d'autant plus que les enfants ont cela de propre, que souvent ils ne tombent en faute que parce qu'ils font beaucoup de choses sans réflexion, et comme les répréhensions et les corrections qu'on leur fait leur donnent lieu de faire réflexion à ce qu'ils ont à faire, elles sont cause qu'ils veillent sur eux-mêmes pour ne pas tomber dans les mêmes fautes.

Soyez donc exacts à ne pas souffrir en eux de fautes considérables sans y apporter ce remède.

MR 203,1,1 1. Lc 19,45-46
MR 203,1,1 2. Jn 2,15
MR 203,1,1 3. Mt 6,2-5
MR 203,1,1 4. Lc 18,9-14
MR 203,1,1 5. Mt 9,11; 12,2
MR 203,1,1 6. Mt 23,3
MR 203,1,2 7. 1 Co 5,5

MR 203,2,1 ***2e Point***

L'homme est si porté naturellement au péché, qu'il semble ne prendre de plaisir qu'à le commettre; c'est ce qui paraît particulièrement dans les enfants qui n'ayant pas encore l'esprit formé, et n'étant pas capables de grandes et sérieuses réflexions, semblent n'avoir d'inclination que pour contenter leurs passions et leurs sens, et pour satisfaire leur nature. C'est ce qui fait dire au Saint-Esprit que *la folie est comme attachée au cou des enfants, et que ce n'est que par le moyen de la correction qu'on les en guérit*[1].

Ainsi le moyen de délivrer de l'enfer l'âme d'un enfant, c'est de se servir de ce remède qui lui procurera de la sagesse, au lieu que si on l'abandonne à sa volonté, il courra risque de se perdre, et causera bien des chagrins à ses parents: la raison est parce que les fautes qu'il fera tourneront en habitude, et qu'il aura bien de la peine à s'en corriger, les bonnes et les mauvaises habitudes contractées dès l'enfance et longtemps entretenues, passant d'ordinaire en nature.

MR 203,2,2 C'est pourquoi il faut que ceux qui ont la conduite des jeunes enfants, *les reprennent,* comme dit saint Paul, *avec toutes sortes d'autorité pour les faire revenir de leurs égarements, en les tirant des pièges du démon qui les tenait captifs selon sa volonté*[2]. En effet, on peut dire avec raison qu'un enfant qui s'est habitué dans le péché a perdu en quelque façon sa liberté, et s'est lui-même rendu captif et malheureux, selon ce que dit Jésus-Christ, *que celui qui commet le péché est esclave du péché*[3].

C'est à vous qui êtes les maîtres de ceux que vous conduisez, à prendre tout le soin possible pour les mettre dans cette *liberté des enfants de Dieu, laquelle Jésus-Christ nous a acquise*[4] en mourant pour nous; vous avez besoin pour cela de vous servir de deux moyens à leur égard. Le premier est la *douceur* et *la patience.* Le second est la prudence dans les répréhensions et dans les corrections.

MR 203,3,1 ***3e Point***

Ce qui vous doit plus animer à reprendre et à corriger les fautes de vos disciples, c'est que si vous y manquez, vous serez vous-mêmes répréhensibles devant Dieu, qui vous punira de votre lâcheté et négligence à leur égard, parce qu'étant substitués à leurs pères, à leurs mères, et à leurs pasteurs, vous êtes obligés de *veiller sur eux, comme devant rendre compte de leurs âmes*[1]; ainsi si vous ne veillez sur leur conduite, vous devez être persuadés que ces enfants n'étant pas en état de se conduire eux-mêmes, vous rendrez compte à Dieu pour eux des fautes qu'ils auront faites, comme si c'était vous qui les eussiez commises.

Le grand-prêtre Héli est un exemple bien sensible et bien terrible tout ensemble de cette vérité: pour avoir toléré la mauvaise conduite de ses enfants, Dieu lui fit prédire par Samuel qu'*il jugerait sa maison dans l'éternité, à cause de son péché*[2]; et parce qu'ayant connu que ses enfants se conduisaient d'une manière indigne, il ne les avait pas corrigés, ce qui fit

MR 203,2,1 1. Pr 22,15
MR 203,2,2 2. 2 Tm 2,25-26
MR 203,2,2 3. Jn 8,34
MR 203,2,2 4. Ga 4,31
MR 203,3,1 1. He 13,17
MR 203,3,1 2. 1 S 3,13-14

que Dieu jura que cette faute ne pourrait être expiée par des victimes et par des présents offerts au Seigneur, tant ce péché était jugé grand devant Dieu.

MR 203,3,2 Vous qui tenez la place de pères et de pasteurs des âmes, craignez que Dieu n'en use de même à votre égard, si vous négligez de reprendre et de corriger vos disciples quand il sera nécessaire, parce que vous aurez abusé de la fonction dont Dieu vous avait honorés, lorsqu'il vous a chargés de la conduite de ces enfants, et particulièrement du soin de leurs âmes qui est la chose que Dieu avait le plus à coeur lorsqu'il vous a faits les conducteurs et les gardiens de ces jeunes enfants; craignez que votre négligence ne vous soit pas plus pardonnée que celle du grand-prêtre Héli, si vous n'êtes pas assez fidèles à Dieu dans votre emploi, pour tâcher de conserver dans la grâce de Dieu ces âmes commises à votre conduite.

MR 204 ## Douzième méditation

De quelle manière il faut avertir et corriger de leurs défauts ceux dont on a la conduite

MR 204,1,1 ### *1er Point*

Il serait peu utile de faire des réprimandes et des corrections, si ceux qui les font ne prennent de justes mesures pour les bien faire. La première chose à laquelle il faut qu'ils fassent attention, c'est de ne les entreprendre que par la conduite de l'Esprit de Dieu: c'est pourquoi, avant que d'en venir là, il est à propos de se recueillir intérieurement pour se donner à l'Esprit de Dieu et se disposer à faire la répréhension ou la correction avec le plus de sagesse qu'il sera possible, et de la manière la plus capable de la rendre utile à qui on prétend la faire. Car les hommes, et même les enfants, étant doués de raison, ne doivent pas être corrigés comme des bêtes, mais comme des personnes raisonnables.

Il faut les reprendre et les corriger avec justice, en leur faisant concevoir le tort qu'ils ont, et quelle correction mérite la faute qu'ils ont faite, et tâcher de la leur faire agréer. Et comme ils sont chrétiens, il faut se mettre en état de faire la répréhension et la correction de telle manière que Dieu en soit content, et faire en sorte qu'ils la reçoivent comme un remède à leur faute et un moyen de devenir plus sages. Car c'est l'effet que le Saint-Esprit dit que la correction doit produire dans les enfants [1].

MR 204,1,2 Il est à propos ensuite d'examiner devant Dieu quelle correction mérite la faute et si le coupable est bien résolu à la recevoir avec soumission, ou de tâcher de l'y disposer. Il ne faut pas craindre, si on s'y conduit prudemment, qu'elle produise un mauvais effet. Au contraire, les maîtres qui reprennent et qui corrigent ceux qui manquent, attirent sur eux les louanges des hommes, les bénédictions de Dieu, et la reconnaissance de ceux qui auront été corrigés [2]. Car vous leur aurez fait un plus grand bien par là que si vous les aviez flattés par de belles paroles qui n'auraient servi qu'à les tromper et les entretenir dans leurs défauts et dans le libertinage.

Avez-vous jusqu'à présent fait attention sur vous-même pour ne corriger vos disciples que dans la vue de Dieu? Ne les avez-vous point corrigés par un zèle immodéré, et peut-être avec impatience et colère? Était-ce pour leur faire changer de conduite plutôt que pour les punir de quelque chagrin qu'ils vous ont fait? La charité vous a-t-elle conduit en cela, ou plutôt ne l'avez-vous pas fait pour décharger sur eux votre mauvaise humeur?

MR 204,1,1 1. Pr 12,1
MR 204,1,2 2. Cf. Pr 28,23

Faites-y bien attention à l'avenir, afin de ne vous conduire dans une chose de cette importance qu'en vue de plaire à Dieu.

MR 204,2,1 ***2e Point***

Quoique saint Paul avertisse Tite son disciple *de reprendre avec force ceux qui vivent sans soumission de peur qu'ils ne corrompent leur foi*[1] et qu'il dise à Timothée de le faire aussi, *afin de donner de la crainte aux autres*[2], il lui écrit en même temps *qu'il doit être patient et modéré en reprenant ceux qui résistent parce que peut-être Dieu leur donnera l'esprit de pénitence*[3]. En effet, c'est un des meilleurs moyens de gagner et de toucher le coeur de ceux qui sont tombés en faute, et de les disposer à se convertir.

C'est ainsi que s'y prit le prophète Nathan pour faire rentrer David en lui-même, et lui faire connaître les deux péchés qu'il avait commis, savoir l'adultère et l'homicide, lorsqu'il fut envoyé à lui de la part de Dieu. Il commença par lui proposer la parabole d'un homme riche, qui ayant un grand nombre de brebis, enleva celle d'un pauvre qui n'avait que celle-là; la simple exposition que fit Nathan de cette horrible injustice, excita l'indignation de David contre le coupable, et lui fit dire qu'il méritait la mort, et qu'il ne lui pardonnerait pas. A quoi Nathan lui répliqua: *Vous êtes cet homme-là même;* et dans le moment il fit l'application de son apologue aux deux crimes que David avait commis, lui représentant de la part de Dieu les grâces qu'il lui avait faites, et combien il en avait abusé[4].

MR 204,2,2 C'est à peu près de cette manière que vous devez en user à l'égard de ceux que vous avez à instruire, lorsqu'ils seront tombés en quelque faute, et que vous serez obligés de les corriger. Et, s'il arrivait que vous fussiez émus de quelque passion, gardez-vous bien de faire aucune correction pendant cette émotion, car alors la correction leur serait très nuisible, aussi bien qu'à vous. Mais rentrez en vous-mêmes dans ces moments, et laissez passer le temps de la colère, sans en faire rien paraître au-dehors. Quand vous vous sentirez entièrement libres de passion, vous pourrez alors, après vous être abandonnés à l'Esprit de Dieu, faire la correction que vous aviez préméditée avec le plus de modération qu'il vous sera possible.

Est-ce ainsi que vous en avez usé par le passé? Priez Dieu de ne jamais permettre que vous vous échappiez dans aucun emportement lorsqu'il s'agira de punir vos disciples.

MR 204,3,1 ***3e Point***

Le fruit que produisit la sage répréhension de Nathan à David, doit vous faire concevoir combien les corrections que vous ferez à vos disciples avec douceur et charité leur profiteront. David fâché contre cet homme dont Nathan lui avait parlé dans sa parabole, reconnaissant que c'était à lui qu'elle s'adressait, n'eut rien à répliquer que ces paroles: *j'ai péché;* et fit ensuite une rude pénitence. Et l'enfant qui était né de son adultère étant mort, il adora Dieu, et lui témoigna qu'il acquiesçait à sa sainte volonté. Voilà comment la conduite sage et modérée du prophète à l'égard de David pécheur, attendrit le coeur de ce prince. Il reconnut ses deux péchés, il en demanda pardon à Dieu, et s'en repentit efficacement[1].

MR 204,2,1 1. Tt 1,10-13
MR 204,2,1 2. 1 Tm 5,20
MR 204,2,1 3. 2 Tm 2,24-25
MR 204,2,1 4. 2 S 12,1-12
MR 204,3,1 1. 2 S 12,13-22

MR 204,3,2 Le fruit donc d'une sage correction est que ceux qui la reçoivent soient dans la disposition de se corriger de leurs fautes, au lieu que lorsqu'elle est faite avec passion et sans vue de Dieu, elle ne sert qu'à indisposer le disciple contre son maître, et à exciter en lui des sentiments de vengeance et d'animosité qui durent quelquefois longtemps. Parce que les effets ont ordinairement rapport et sont conformes à la cause qui les produit: si vous voulez donc que vos corrections aient l'effet qu'elles doivent avoir, faites-les de telle manière qu'elles puissent contenter Dieu et ceux qui les reçoivent.
Et prenez surtout garde que ce soit la charité et le zèle pour le salut de l'âme de vos élèves qui vous engagent à le faire; et quoique vous leur fassiez de la peine en les corrigeant, témoignez-leur, en la leur faisant, tant de bienveillance, que bien loin de se rebuter contre vous, ils ne vous fassent paraître ensuite que de la gratitude du bien que vous leur aurez fait, et un grand regret de leurs fautes, avec un dessein formé de n'y plus retomber. Mettez-vous dès à présent dans la disposition de prendre les moyens nécessaires pour exécuter cette résolution.

MR 205 ## Treizième méditation

Qu'un maître doit rendre compte à Dieu de la manière dont il se sera acquitté de son emploi

MR 205,1,1 ### *1er Point*

Comme *vous coopérez avec Dieu dans son ouvrage,* dit saint Paul, et que les âmes des enfants que vous instruisez *sont le champ qu'il cultive par vous*[1], puisque c'est lui qui vous a donné le ministère que vous exercez, quand vous paraîtrez tous devant le tribunal de Jésus-Christ, chacun de vous rendra compte lui-même à Dieu de ce qu'il aura fait, *comme ministres de Dieu, et comme étant* à l'égard des enfants, *dispensateurs de ses mystères*[2].
Et Jésus-Christ étant alors de la part de Dieu établi votre juge, vous dira, comme ce maître dit à son économe: *Rendez-moi compte de votre administration*[3]. Ce sera alors qu'il pénétrera le fond de votre coeur, et qu'il examinera si vous aurez été fidèles économes des biens qu'il vous aura confiés et des talents qu'il vous avait donnés pour les employer à son service; on verra alors le bon ou le mauvais usage que vous en aurez fait, parce que le Seigneur qui vous jugera, *découvrira ce qu'il y a de plus caché et de plus secret au fond des coeurs*[4].

MR 205,1,2 Si vous voulez empêcher que ce compte que vous devez rendre, ne grossisse à chaque moment, rendez-vous-le tous les jours à vous-mêmes, et examinez devant Dieu quelle est la conduite que vous tenez dans votre emploi, et si vous n'y manquez à rien de votre devoir; découvrez-vous clairement à vous-mêmes, en vous condamnant avec exactitude sans vous épargner, afin que quand Jésus-Christ viendra vous juger, vous puissiez soutenir son jugement sans frayeur, et que lorsqu'il viendra, il ne trouve plus rien à condamner en vous, parce que vous aurez prévenu son jugement; non seulement quant à ce qui regarde votre personne, mais aussi eu égard aux talents et aux grâces que vous avez reçus de Dieu, pour vous bien acquitter de votre fonction, dont lui-même vous a chargés en vous faisant les dépositaires et les conducteurs des enfants qui sont à lui, et sur lesquels il s'est acquis le droit de Père,

MR 205,1,1 1. 1 Co 3,9
MR 205,1,1 2. 1 Co 4,1
MR 205,1,1 3. Lc 16,2
MR 205,1,1 4. 1 Co 4,5

non seulement par création, mais aussi par le saint baptême, en vertu duquel ils lui sont tous consacrés.

MR 205,2,1 ***2e Point***

Considérez que le compte que vous aurez à rendre à Dieu ne sera pas peu considérable parce qu'il regarde le salut des âmes des enfants que Dieu a confiés à vos soins, car vous en répondrez au jour du jugement, autant que de la vôtre propre. Et vous devez être persuadés que Dieu commencera par vous faire rendre compte de leurs âmes avant que de vous faire rendre compte de la vôtre, d'autant que, dès lors que vous vous en êtes chargés, vous vous êtes obligés, en même temps, à procurer leur salut avec autant d'application que le vôtre, car vous vous êtes engagés à vous employer tout entiers pour le salut de leurs âmes.

MR 205,2,2 C'est de quoi vous avertit saint Paul lorsqu'il dit que *ceux qui sont préposés à d'autres en rendront compte à Dieu.* Il ne dit pas que ce sera de leurs propres âmes qu'ils rendront compte, mais des âmes de ceux dont ils ont la conduite, et que c'est sur elles qu'ils doivent *veiller comme lui en devant rendre compte*[1]. Et la véritable raison est que, pourvu qu'ils remplissent bien la fonction de guides et de conducteurs des âmes de ceux qui leur sont confiés, ils s'acquitteront bien aussi de leurs devoirs à l'égard de Dieu; et Dieu les comblera de tant de grâces, qu'ils se sanctifieront eux-mêmes, en contribuant, autant qu'ils pourront, au salut des autres.

Avez-vous regardé jusqu'à présent le salut de vos élèves comme votre propre affaire, pendant tout le temps qu'ils ont été sous votre conduite? Car vous avez des exercices qui sont établis pour votre propre sanctification; quoique si vous avez un zèle ardent pour le salut de ceux que vous êtes chargés d'instruire, vous ne manquerez pas de les faire et de les rapporter à cette intention. Et en le faisant, vous attirerez sur eux les grâces nécessaires pour contribuer à leur salut, vous assurant que si vous en usez ainsi, Dieu se chargera lui-même du vôtre. Soyez donc à l'avenir dans ces dispositions.

MR 205,3,1 ***3e Point***

Jésus-Christ, en vous chargeant d'instruire les enfants et de les former à la piété vous a commis le soin *d'édifier son corps qui est son Église*[1] et vous a obligés en même temps de contribuer, autant qu'il vous sera possible *à la sanctifier et à la purifier avec la parole de vie, afin qu'elle puisse paraître devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride et sans aucun défaut, mais toute pure et toute belle.* C'est de quoi il veut que vous lui rendiez un compte exact lorsqu'il le demandera; parce qu'il a ce soin fort à coeur, *ayant tellement aimé son Église qu'il s'est livré lui-même pour elle*[2].

Et comme les enfants en sont la portion la plus innocente, et ordinairement la mieux disposée à recevoir les impressions de la grâce, son intention est aussi que vous vous acquittiez tellement à les rendre saints, *qu'ils parviennent tous à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ; qu'ils ne soient plus flottants comme des enfants, ne tournant plus à tout vent de doctrine, par la fraude et l'artifice,* soit des compagnons qu'ils fréquentent *ou des hommes* par leurs suggestions malignes, *les engageant dans l'erreur, mais qu'en toutes choses, ils croissent en Jésus-Christ qui est leur chef, de qui tout le corps de l'Église tient sa structure et sa liaison, afin qu'ils*

MR 205,2,2 1. He 13,17
MR 205,3,1 1. Ep 4,12
MR 205,3,1 2. Ep 5,25-27

soient toujours tellement unis avec elle et en elle que, *par la vertu secrète que Jésus-Christ fournit à tous ses membres*[3], *ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ*[4].

MR 205,3,2 Mettez-vous donc en état de lui pouvoir répondre (lorsqu'il vous interrogera), que vous vous êtes bien acquittés de tous ces devoirs; et assurez-vous que la meilleure manière de le faire et de rendre Jésus-Christ content, lorsqu'il vous jugera, sera de lui présenter tous ces enfants que vous aurez instruits, *comme faisant une partie de l'édifice de l'Église et étant* par vos soins *entrés dans sa structure, et devenus le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit*[5]. C'est ainsi que vous ferez paraître à Jésus-Christ que vous avez véritablement accompli votre ministère, et que vous avez travaillé solidement à édifier et à soutenir l'Église, comme Jésus-Christ vous y avait engagés.

MR 206 ## Quatorzième méditation

Des choses dont un Frère des Écoles chrétiennes doit rendre compte à Dieu touchant son emploi

MR 206,1,1 ### *1er Point*

Dieu vous ayant appelés à votre ministère, afin de procurer sa gloire *et de donner* aux enfants *l'esprit de sagesse et de lumière, pour le connaître et pour éclairer les yeux de leur coeur*[1], vous lui rendrez compte si vous avez bien instruit ceux qui auront été sous votre conduite, parce que c'est pour vous une obligation indispensable et que vous serez autant punis de leur ignorance à cet égard (si elle a été par votre faute), que si vous les aviez ignorées vous-mêmes.

Ainsi, vous rendrez compte à Dieu: si vous avez été exacts à faire le catéchisme, et à le faire tous les jours autant de temps qu'il vous est prescrit; si vous y avez appris à vos disciples les choses qu'il leur convient de savoir, selon leur âge et leur capacité; si vous n'en avez point négligé quelques-uns, qui étaient même les plus ignorants, peut-être aussi les plus pauvres; si vous n'avez point eu de prédilection pour quelques-uns, soit parce qu'ils étaient riches ou agréables, et qu'ils avaient en eux quelque chose de plus aimable naturellement que les autres.

MR 206,1,2 Vous rendrez compte si vous les avez bien instruits de la manière d'assister à la sainte messe et à se bien confesser; et si vous n'avez point préféré l'instruction des choses profanes, telles que sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à celles qui sont bien plus de conséquence, parce qu'elles contribuent d'elles-mêmes au soutien de la religion, quoique vous ne deviez pas négliger la première, qui vous est d'une étroite obligation; si, dans tout le temps de vos fonctions, vous n'avez pas perdu de temps en des choses inutiles, ou même utiles mais qui n'étaient pas de votre devoir. Enfin, si vous avez eu soin de vous instruire vous-mêmes (dans les temps qui vous sont marqués pour cela) des choses que vous êtes obligés d'enseigner à ceux dont vous êtes chargés.

Vos comptes sont-ils nets sur toutes ces choses, et êtes-vous prêts de les rendre? Si cela n'est pas, disposez-les promptement, et examinez sérieusement quelle a été votre conduite à cet égard; et s'il y a eu de la négligence de

MR 205,3,1 3. Ep 4,12-16
MR 205,3,1 4. Ep 3,6
MR 205,3,2 5. Ep 2,22
MR 206,1,1 1. Ep 1,17-18

votre part, faites une ferme résolution de vous en corriger, et proposer sérieusement, devant Dieu, de mieux faire à l'avenir, afin que la mort ne vous surprenne pas dans une si fâcheuse disposition.

MR 206,2,1 ***2e Point***

Quand vous paraîtrez devant Dieu, il ne suffira pas que vous ayez instruit les enfants qui vous sont confiés; mais vous serez répréhensibles, si vous n'avez pas veillé sur leur conduite; car votre devoir est de *veiller sur eux* exactement *comme devant rendre compte à Dieu de leurs âmes*[1]. Pensez-vous bien ce que c'est que rendre compte à Dieu du salut d'une âme qui se sera damnée, parce que vous n'aurez pas eu soin de la porter au bien, et de lui aider à le faire?

Vous persuadez-vous que vous êtes autant obligés de prendre garde à eux pendant tout le temps qu'ils sont dans l'église, que lorsqu'ils sont dans les écoles, pour les empêcher de faire aucune action qui soit tant soit peu désagréable à Dieu? N'est-ce pas aussi une obligation à vous de faire attention pendant les prières que vous leur faites réciter, qu'ils les fassent avec une grande piété, sagesse et modestie comme parlant à Dieu?

MR 206,2,2 Croyez-vous pas, peut-être, que vous n'êtes chargés d'eux que pendant le temps de l'école? Que votre vigilance ne doit pas s'étendre jusqu'aux actions qui sont au-dehors, autant qu'il vous sera possible pour faire en sorte qu'ils vivent partout chrétiennement, et qu'ils ne fréquentent aucune mauvaise compagnie, pendant tout le temps qu'ils sont sous votre conduite? Car qui dit rendre compte de leurs âmes, dit rendre compte de tout ce qui regarde leur salut; et qui dit veiller exactement, dit qu'on doit le faire sur tout avec application, sans rien omettre ni rien négliger.

Si vous ne vous êtes pas mis en peine de toutes ces choses, tenez-vous bien coupables devant Dieu, et craignez beaucoup de paraître devant lui au moment de votre mort, après avoir vécu dans une telle négligence pour tout ce qui regarde son service.

MR 206,3,1 ***3e Point***

Ce qui vous doit mettre plus en peine dans le compte que vous aurez à rendre à Dieu n'est pas ce que vous aurez dit, et ce que vous aurez fait (car les fautes que vous commettez dans l'une et dans l'autre de ces deux choses, vous sont ordinairement assez sensibles et assez facilement présentes à votre esprit) que l'intention et la manière dont vous aurez fait l'un et l'autre. A l'égard de l'intention, saint Paul dit que, *soit que nous parlions, soit que nous agissions*[1], nous devons faire toutes choses *au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu*[2]. C'est l'attention que vous devez faire et le seul motif que Dieu veut que vous ayez dans votre emploi.

N'est-il pas vrai que souvent vous n'y avez presque point pensé, et que, le plus ordinairement, vous n'y avez eu aucune intention, ou que, si vous y en avez eu quelqu'une, elle n'a été que naturelle et humaine? Ainsi, ce seul défaut aura corrompu tout ce que vous y aurez fait, quelque bon qu'il ait été en lui-même, et y aura mis obstacle aux bénédictions de Dieu.

MR 206,3,2 Vous ne lui rendrez pas moins de compte touchant votre ministère; si vous l'avez accompli avec sagesse et gravité, sans vous familiariser, d'une

MR 206,2,1 1. He 13,17
MR 206,3,1 1. Col 3,17
MR 206,3,1 2. 1 Th 2,4

manière peu convenable, avec ceux dont vous êtes les maîtres. C'est cette *gravité* que saint Paul a si fort recommandée à Tite, son disciple, comme *ministre de l'Évangile* et qu'il a cru lui-même lui être si nécessaire préférablement à toute autre bonne qualité. Après le zèle pour *l'instruction et la pureté des moeurs*[3], cette grave modestie est une des vertus les plus utiles à ceux qui se sont chargés d'instruire la jeunesse.

Ne négligez pas cependant le compte que vous devez rendre de votre *patience et de la modération* de vos passions[4]; car c'est encore un point très important auquel vous devez être très attentifs, surtout lorsque les enfants dont vous êtes chargés font quelque chose mal à propos, et que vous êtes obligés de les reprendre ou de les corriger. Il n'y a rien à quoi vous devez plus prendre garde alors qu'à faire en sorte que vos passions ne s'échappent pas; et ce doit être un des principaux articles de l'examen que vous devez faire, à l'égard du compte que Dieu vous demandera touchant votre emploi. Pensez-y bien sérieusement.

MR 207 **Quinzième méditation**

De la récompense que doivent attendre, même dès cette vie, ceux qui auront instruit les enfants et se seront bien acquittés de ce devoir

MR 207,1,1 ***1er Point***

Dieu est si bon qu'il ne laisse pas sans récompense le bien qu'on fait pour lui, et le service qu'on lui rend, surtout à l'égard du salut des âmes. S'il est vrai que Dieu récompense si fort, dès ce monde, *ceux qui ont tout quitté pour lui, qu'ils en reçoivent le centuple dès cette vie*[1], à combien plus forte raison récompensera-t-il, même dans le temps présent, ceux qui se seront appliqués avec zèle à étendre son royaume!

Dieu, pour récompense d'un si grand bien et de ce service qu'il estime tant, donne à ceux qui s'occupent infatigablement au salut des âmes, deux sortes de récompenses dès ce monde: premièrement, une abondance de grâces pour eux; en second lieu, un ministère plus étendu et une plus grande facilité à procurer la conversion des âmes.

MR 207,1,2 La première récompense est marquée par la parabole de cet homme qui distribue ses biens à ses serviteurs et qui ayant donné à l'un cinq talents, pour les faire profiter, et ayant appris ensuite de lui qu'il en avait gagné cinq autres, dans le dessein qu'il avait de le récompenser, ordonna *qu'on ôtât le talent à celui à qui il n'en avait donné qu'un* et qui ne l'avait pas fait profiter, *et qu'on le donnât à celui qui en avait dix. Car on donnera,* dit le Sauveur, *à tous ceux qui ont déjà, et ils seront comblés de biens*[2].

Pour ce qui est de la seconde sorte de récompense, qui est un ministère plus étendu, elle est fort bien exprimée en saint Luc où un seigneur se faisant rendre compte de l'argent qu'il avait confié à ses serviteurs, récompensa *le premier* qui *lui dit que son marc lui en avait valu dix en lui donnant le gouvernement de dix villes*[3].

Oh! que vous devez vous estimer heureux de travailler au champ du Seigneur! puisque *celui qui y moissonne,* dit Notre-Seigneur, *recevra infailli-*

MR 206,3,2 3. Tt 2,7
MR 206,3,2 4. 2 Tm 2,24-25
MR 207,1,1 1. Mt 19,27-29
MR 207,1,2 2. Mt 25,28-29
MR 207,1,2 3. Lc 19,16-17

blement sa récompense[4]. Appliquez-vous donc dans la suite, avec zèle et avec affection, à votre emploi, puisque ce sera un moyen des plus avantageux d'assurer votre salut.

MR 207,2,1 ***2e Point***

Une autre récompense que reçoivent, dès cette vie, ceux qui travaillent au salut des âmes, est la consolation qu'ils ont de voir Dieu bien servi par ceux qu'ils ont instruits, et que leur travail n'a pas été inutile; mais qu'il a servi à sauver ceux qu'ils étaient chargés d'instruire.

C'est ainsi que saint Paul écrit aux Corinthiens auxquels il avait *prêché l'Évangile et qu'il avait engendrés en Jésus-Christ*[1], *qu'ils étaient son ouvrage en Notre-Seigneur*[2]. Et il se réjouit ensuite d'apprendre *la bonne volonté qu'ils ont et que c'est ce qui fait qu'il se glorifie en eux d'autant plus que plusieurs personnes ont été animées par leur zèle*[3]; et il ajoute *qu'il espère que l'augmentation de leur foi leur acquerra tant de gloire qu'elle la fera étendre plus loin* à la conquête des âmes, *en annonçant l'Évangile; que cependant, c'est dans Notre-Seigneur qu'il se glorifie, ce n'est qu'en Jésus-Christ,* dit-il, *que je prétends quelque gloire à cause de ce que j'ai fait pour Dieu*[4].

MR 207,2,2 C'était donc l'étendue de la gloire de Dieu, par la prédication de l'Évangile, qui faisait toute la consolation de ce grand Apôtre, comme ce doit être la vôtre de faire connaître Dieu et Jésus-Christ son Fils au troupeau qui vous est confié. Oh! quelle gloire pour vous d'avoir cette conformité avec *ce vase d'élection*[5]*!* Dites donc avec joie, aussi bien que lui, que le plus grand *sujet de votre joie* en cette vie *est d'annoncer l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui l'entendent*[6].

En effet, c'est une grande gloire pour vous d'instruire vos disciples des vérités de l'Évangile purement pour l'amour de Dieu. C'était cette pensée qui faisait que le docteur des nations était toujours dans la consolation, et que, selon le témoignage qu'il en rend, *il surabondait de joie au milieu de toutes ses peines*[7]. Vous devez aussi regarder comme une grande récompense pour vous, la consolation que vous ressentez dans le fond de vos coeurs, de ce que les enfants que vous instruisez se conduisent sagement, savent bien leur religion, et qu'ils ont de la piété. Remerciez Dieu de tout votre coeur de toutes ces sortes de récompenses qu'il vous donne par avance dès cette vie.

MR 207,3,1 ***3e Point***

Vous devez encore attendre une autre récompense, que Dieu vous donne par avance dès cette vie si vous vous êtes bien appliqués à votre devoir, et si, par votre zèle et la grâce de votre état, vous avez su bien fonder vos disciples dans l'esprit du christianisme; c'est que vous aurez une satisfaction toute particulière quand ils seront grands de les voir *vivre avec justice et piété*[1] dans l'éloignement des mauvaises compagnies et dans la pratique des

MR 207,1,2 4. Jn 4,36
MR 207,2,1 1. 1 Co 4,15
MR 207,2,1 2. 1 Co 9,1
MR 207,2,1 3. 2 Co 9,2
MR 207,2,1 4. 2 Co 10,15-17
MR 207,2,2 5. Ac 9,15
MR 207,2,2 6. 1 Co 9,18
MR 207,2,2 7. 2 Co 7,4
MR 207,3,1 1. Tt 2,12

bonnes oeuvres. Parce que les instructions que vous leur aurez données *n'auront pas seulement consisté dans des paroles, mais qu'elles auront été accompagnées d'une grande abondance de grâces* dans ceux qui en ont profité, ce qui fait qu'ils se maintiendront ensuite dans la pratique du bien *et que leur persévérance* dans la piété vous sera un grand sujet de consolation *lorsque vous vous remettrez dans l'esprit les fruits de leur foi* et de vos instructions, sachant que cela *les fait chérir de Dieu et les met au nombre de ses élus*[2].

MR 207,3,2 Quelle joie de voir *qu'ils auront reçu la parole de Dieu* dans vos catéchismes, *non comme la parole des hommes mais comme la parole de Dieu, lequel a agi puissamment en eux*[3], comme il le paraît visiblement par leur sage conduite, dans laquelle ils continuent de vivre. C'est pour ce sujet que vous pourrez dire, dans la consolation que vous aurez de voir *leur persévérance* dans la piété, *qu'ils sont votre espérance, votre joie et votre couronne de gloire devant Notre-Seigneur Jésus-Christ*[4].

Regardez donc comme une récompense considérable que Dieu vous donne, même en ce monde, de voir que, par le moyen de l'établissement des écoles de la conduite desquelles Dieu vous a chargés, la religion et la piété sont augmentées parmi les fidèles et particulièrement parmi les artisans et les pauvres; *et rendez tous les jours grâces à Dieu*[5], par Jésus-Christ Notre-Seigneur, de ce qu'il lui a plu d'établir ce bien et de donner ce secours à l'Église. Demandez-lui aussi instamment qu'il lui plaise d'accroître votre Institut, et de le faire fructifier de jour en jour, *afin que,* comme dit saint Paul, *les coeurs des fidèles soient affermis dans la sainteté et dans la justice*[6].

MR 208 ## Seixième méditation

De la récompense que doit attendre dans le Ciel un Frère des Écoles chrétiennes, s'il est fidèle dans son emploi

MR 208,1,1 ### *1er Point*

Saint Paul se plaignant de ce que les Corinthiens disaient *les uns qu'ils étaient à Paul, les autres qu'ils étaient à Apollon,* il leur dit *que chacun d'eux recevrait sa récompense selon son travail*[1]. C'est ce qui doit vous faire concevoir que votre bonheur sera plus grand dans le Ciel que celui dont jouiront ceux qui n'auront travaillé que pour leur salut; et il sera bien plus grand à proportion du nombre des enfants que vous aurez instruits et gagnés à Dieu.

L'ouvrage de chacun, dit cet Apôtre, c'est-à-dire de ceux qui auront travaillé à l'édifice de l'Église, *sera connu au jour du Seigneur, parce que le feu fera l'épreuve du travail de chacun*[2] (surtout de ceux qui auront instruit les enfants, et qui les auront formés à la piété): on verra alors quels seront ceux qui les auront formés à l'esprit du christianisme, et qui leur auront procuré une piété solide. Ceux-là seront aisés à distinguer des autres qui ne les auront formés à aucune bonne pratique, et qui se seront conduits à leur

MR 207,3,1 2. 1 Th 1,2-5
MR 207,3,2 3. 1 Th 2,13
MR 207,3,2 4. 1 Th 2,19
MR 207,3,2 5. 1 Th 1,2
MR 207,3,2 6. 1 Th 3,13
MR 208,1,1 1. 1 Co 3,4-8
MR 208,1,1 2. 1 Co 3,13

égard avec négligence. *Celui dont l'ouvrage subsistera,* dit l'Apôtre, c'est-à-dire celui dont les disciples auront acquis une piété constante, par son application et par ses soins, *sera récompensé à proportion de son travail*[3].

MR 208,1,2 Considérez donc que votre récompense sera d'autant plus grande dans le Ciel, que vous aurez fait plus de fruit dans les âmes des enfants qui auront été confiés à vos soins. C'est dans ces sentiments que saint Paul disait aux Corinthiens: *Vous serez,* dans le temps à venir, *notre gloire, au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ*[4]. Vous pouvez dire la même chose de vos disciples, savoir: qu'au jour du jugement ils seront votre gloire, si vous les avez bien instruits et s'ils ont profité de vos instructions; parce que celles que vous leur aurez données, et le profit qu'ils en auront fait, sera découvert, devant tout le monde. Et ainsi, vous recevrez alors de la gloire, de les avoir bien instruits, non seulement en ce jour-là, mais aussi pendant toute l'éternité, parce que la gloire que vous leur aurez procurée rejaillira sur vous.
Acquittez-vous donc si bien de votre devoir dans votre emploi que vous puissiez jouir de cet avantage.

MR 208,2,1 ***2e Point***

Qu'il sera consolant à ceux qui auront procuré le salut des âmes, d'en voir un grand nombre dans le Ciel, à qui ils auront contribué l'avantage de jouir d'un si grand bonheur! C'est ce qui arrivera à ceux qui auront instruit des vérités de la religion beaucoup de personnes, comme le prédit un ange au prophète Daniel. *Ceux,* dit-il, *qui instruisent plusieurs personnes de la justice* chrétienne *brilleront comme les étoiles dans toute l'étendue de l'éternité*[1]. Ils brilleront au milieu de ceux qu'ils auront instruits, lesquels leur témoigneront éternellement une grande reconnaissance de tant d'instructions qu'ils auront reçues d'eux, les regardant, après Dieu, comme la cause de leur salut.

MR 208,2,2 Oh! quelle joie n'aura pas un Frère des Écoles chrétiennes, lorsqu'il verra un grand nombre de ses élèves en possession du bonheur éternel, dont ils lui seront redevables, par la grâce de Jésus-Christ! Quelle correspondance n'y aura-t-il pas alors entre la joie du maître et celle des disciples! Quelle union particulière n'y aura-t-il pas en Dieu des uns avec les autres! Ce sera alors pour eux une grande satisfaction de conférer ensemble *sur les biens que la vocation de Dieu leur a fait espérer, touchant les richesses de la gloire et l'héritage de Dieu, dans le séjour des saints*[2].
Mettez-vous, à l'avenir, dans un tel état, par l'exactitude à votre devoir, qu'aussitôt après votre mort vous possédiez un si grand bonheur, et que vous puissiez voir vos disciples pareillement (après avoir terminé leurs jours) le posséder avec vous.

MR 208,3,1 ***3e Point***

Le saint roi David dit qu'il sera rassasié lorsque Dieu lui aura fait la grâce de le voir et de jouir de la gloire céleste[1]; parce que la vue de Dieu occupe tellement toutes les facultés de l'âme, qu'elle ne se sent plus elle-même, pour ainsi parler, parce qu'étant toute en ce divin objet, elle en est toute pénétrée. C'est ce bonheur que posséderont dans le Ciel ceux qui auront procuré le

MR 208,1,1 3. 1 Co 3,14
MR 208,1,2 4. 2 Co 1,14
MR 208,2,1 1. Dn 12,3
MR 208,2,2 2. Ep 1,18
MR 208,3,1 1. Ps 17,15

salut des âmes, et qui l'auront fait d'une manière avantageuse pour le bien de l'Église, et qui, par leurs soins, auront revêtu un grand nombre de leurs disciples de cette robe d'innocence qu'ils avaient perdue, et qui auront contribué à la conserver dans plusieurs autres, à qui le péché ne l'a jamais fait perdre.

C'est ce qui arrivera à ceux qui auront exercé la fonction d'anges gardiens, à l'égard des enfants que la providence leur a confiés, qui auront eu un zèle ardent dans leur emploi, qui l'auront exercé continuellement, et qui en auront sauvé un grand nombre. Ah! quel tressaillement de joie n'aurez-vous pas lorsque vous entendrez la voix de ceux que vous aurez conduits au Ciel comme par la main, qui diront de vous, au jour du jugement, aussi bien que dans le Ciel, ce que disait de saint Paul et de ceux qui l'accompagnaient, une fille possédée du démon (dont cet Apôtre la délivra ensuite): *Ces hommes sont serviteurs du grand Dieu, qui nous ont annoncé la voie du salut*[2].

MR 208,3,2 Et ils représenteront ainsi le bien que vous leur aurez fait parmi eux: les uns représenteront à Jésus-Christ au jour du jugement, leur robe d'innocence, que vous leur aurez aidé à conserver dans toute sa blancheur; les autres, qui, après leur péché, *auront lavé la leur,* par votre moyen, *dans le sang de l'Agneau*[3], lui représenteront les peines que vous vous êtes données pour les ramener dans le chemin du salut; et tous uniront leur voix pour vous obtenir de Jésus-Christ un jugement favorable, le priant de ne pas différer à vous mettre en possession d'un bonheur que vous leur aurez procuré, par vos travaux et par vos soins.

Oh! quelle gloire ne sera-ce-pas, pour les personnes qui auront instruit la jeunesse, quand leur zèle et leur application à procurer le salut des enfants seront publiés devant tous les hommes, et que tout le Ciel retentira des actions de grâces que ces enfants bienheureux rendront à ceux qui leur auront appris le chemin du Ciel! Faites donc en sorte, par votre bonne et sage conduite à l'égard de ceux qui vous sont confiés, de vous procurer tous ces avantages, et toutes ces sortes de gloires.

MR 208,3,1 2. Ac 16,17
MR 208,3,2 3. Ap 7,14

Méditations additionnelles (MA)

MA

Additions de six méditations

Pour quelques fêtes particulières qui arrivent durant l'année

MA 83

Méditation pour le jour de l'octave de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge

15 décembre

MA 83,1,1

1er Point

Si nous voulons entrer dans l'esprit du mystère de l'immaculée conception de la très sainte Vierge, et en tirer le fruit que Dieu demande de nous, par une sainte participation, faisons attention que cette divine mère, au moment que son âme sainte fut créée, elle fut, comme une belle étoile, éclairée des lumières de la grâce, et douée de raison. Quelle mortification ne devait-ce pas être pour cette excellente créature de se voir ainsi captive, renfermée comme dans une prison durant neuf mois, et d'être même privée de l'usage des sens et de ses membres! Quel sujet d'humiliation dans la connaissance d'une si grande abjection!

MA 83,1,2 Imitons ces admirables dispositions de la très immaculée Vierge; aimons et gardons volontiers la retraite, le silence et le recueillement; appliquons-nous à la retenue de nos sens. *Mortifions nos membres qui sont sur la terre*[1], comme dit saint Paul; rendons-nous, pour ainsi parler, captifs pour l'amour de Dieu, par une obéissance exacte, et par une grande fidélité à nos Règles. Cette soumission volontaire et amoureuse *nous rendra véritablement libres de la noble et glorieuse liberté des enfants de Dieu*[2]. O agréable et aimable servitude, s'écrie l'auteur de l'Imitation, par laquelle l'homme devient véritablement libre et saint! O sacré état de la servitude religieuse, qui rend l'homme égal aux anges, agréable à Dieu, terrible aux démons, et recommandable à tous les fidèles! O service digne d'être embrassé et toujours désiré, par lequel on acquiert le souverain bien et une joie qui dure sans fin!

MA 83,2,1

2e Point

La très sainte Vierge, en son immaculée conception, a eu intérieurement dès le premier instant, l'usage des vertus, du moins en l'intérieur. Elle a connu Dieu par la foi infuse; elle l'a aimé par la charité du Saint-Esprit, dont elle a été remplie dès le moment de son être; elle l'a loué, béni, remercié et glorifié par ses opérations spirituelles et intérieures, plus excellemment que tous les anges ensemble.

MA 83,2,2 Voilà ce que nous devons apprendre et imiter; c'est là *ce qu'on appelle la science des saints*[1]. Il faut nous étudier à la connaissance de Dieu dans l'oraison, par la lecture des bons livres spirituels et des catéchismes; s'exercer et s'enflammer de l'amour de Dieu par de ferventes et fréquentes élévations de coeur à Dieu (ce qu'on nomme oraisons jaculatoires); se rendre agréables aux yeux de sa divine majesté par de continuelles actions de grâces, d'amour et de louange, et par la pratique des plus solides vertus, surtout d'humilité, de patience et d'obéissance, lesquelles ont été si chères et si familières à la très sainte mère de Dieu.

MA 83,1,2 1. Col 3,5
MA 83,1,2 2. Rm 8,21
MA 83,2,2 1. Sg 10,10

MA 83,3,1 ***3e Point***

La très sainte Vierge, renfermée dans le sein de sainte Anne, fut préparée par le Saint-Esprit à l'accomplissement des grands desseins de Dieu sur elle, et la très sainte Vierge s'y disposa par une fidèle correspondance de sa part, en faisant un saint usage, (par ses opérations intérieures), des dons et des grâces que le Ciel lui communiquait abondamment.

La sainte religion à laquelle Dieu a eu la bonté de nous appeler, est notre mère; le noviciat est son sein, dans lequel elle conçoit spirituellement les novices, qui sont ses enfants; *elle les engendre à Jésus-Christ*[1], selon l'expression de saint Paul, en les formant à une vie véritablement chrétienne et religieuse.

MA 83,3,2 Faites donc en sorte, vous qui avez le bonheur de jouir de cet avantage dans le noviciat, (ce sein salutaire et mystique de la vie religieuse), que votre conception spirituelle soit immaculée, c'est-à-dire sans tache, par l'exemption de tout péché volontaire. Formez-vous aux bonnes moeurs, conformes aux maximes du saint Évangile, remplissez-vous des grâces du Saint-Esprit; et, comme la très sainte Vierge, neuf mois après sa conception très pure, est sortie du sein de sainte Anne, *pleine de grâces et de l'Esprit de Dieu*[2], pour de grandes choses, savoir, pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, disposez-vous aussi de même à sortir du noviciat, pleins de grâces et remplis de l'Esprit de Dieu, afin que vous ne travailliez que pour sa gloire, en procurant le salut des âmes selon l'esprit et la fin de notre Institut; ou en vous occupant aux emplois ou offices de la maison, selon les desseins de la divine providence sur vous, que vous connaîtrez infailliblement par la voie de la sainte obéissance; et où vous trouverez très certainement votre sanctification, votre repos intérieur et votre salut. Priez la très sainte Vierge de vous obtenir cette grâce, par les mérites et en vertu de sa sainte et immaculée conception.

MA 103 **Sur la vie de saint Sever évêque**

1er février

MA 103,1,1 ***1er Point***

Il est rapporté, dans l'Évangile de saint Luc, chap. 7 *que les disciples de saint Jean vinrent demander à Notre-Seigneur s'il était le Christ, ou s'ils en devaient attendre un autre*[1]. Jésus-Christ ayant fait en leur présence plusieurs miracles, pour leur faire connaître qu'il était le Messie, leur dit, en concluant son discours, que *l'Évangile était annoncé aux pauvres*[2]. Ce qui doit beaucoup animer tous les fidèles à travailler courageusement à la grande affaire de leur salut, et en particulier ceux que la naissance a assujettis à vivre dans la pauvreté et dans l'indigence des biens de la terre.

Saint Sever a profité d'une manière excellente de cet avantage, puisqu'ayant été obligé, pour subsister, de se mettre au service d'un maître infidèle, *il nourrissait son âme du pain de la parole de Dieu*[3] et du saint exercice de l'oraison, auquel il s'appliquait avec grande ferveur, nonobs-

---

MA 83,3,1 1. 1 Co 4,15
MA 83,3,2 2. Lc 1,28
MA 103,1,1 1. Lc 7,20
MA 103,1,1 2. Lc 7,22
MA 103,1,1 3. Mt 4,4

tant les infinis obstacles qui pouvaient l'en éloigner dans l'occupation de son laborieux emploi. Et Dieu qui prend plaisir d'exaucer les doux et humbles de coeur, lui accorda l'entière conversion de son maître à la foi de l'Église catholique.

MA 103,1,2 N'est-ce pas une grande folie d'aimer les grandeurs et les biens de la terre, puisqu'il n'y a rien de grand ni digne d'être estimé, que ce qui est grand et estimable devant les yeux de Dieu?
Éclairez nos yeux, ô divin Jésus! afin que nous considérions les choses telles que vous les considérez vous-même, et que toutes nos affections et inclinations soient entièrement conformes aux vôtres.

MA 103,2,1 ***2e Point***

Les vertus de saint Sever, jointes à un grand nombre de miracles que Dieu faisait par son moyen, le firent connaître à un chacun; et l'estime qu'on faisait de sa personne fut cause qu'il fut retiré du milieu des disciples qu'il avait instruits, et qu'il conduisait à la perfection dans un lieu solitaire, pour être sacré évêque d'Avranches. Mais après y avoir travaillé selon l'étendue de son zèle, sa profonde humilité l'obligea de quitter sa dignité épiscopale et à renoncer à tous les biens de la terre, pour retourner en sa chère solitude, dans laquelle *il mourut de la mort des saints*[1], entre les bras de ceux qu'il avait édifiés par les exemples de sa sainte vie.

MA 103,2,2 C'est de cette manière que nous devons être employés aux offices extérieurs: c'est-à-dire par le seul motif de la pure volonté divine, laquelle nous est manifestée par l'obéissance; et, aussitôt après nous être acquittés de nos obligations, nous devons retourner dans la solitude pour y vaquer à nos exercices spirituels, dans la crainte de blesser notre conscience par quelque péché. Demandons à Dieu, par l'intercession de ce grand saint, une affection ardente pour la vie intérieure, afin que tous les moments de notre vie soient autant de degrés pour nous unir à lui.

MA 103,3,1 ***3e Point***

La mort de saint Sever n'ayant pas été moins précieuse devant Dieu, que sa vie avait été édifiante aux yeux des hommes fut cause, pour empêcher que son sacré corps ne fût profané par les ennemis de l'Église, qu'on le transporta du lieu où il était, dans un champ, où il fut inhumé une seconde fois. Mais sa grande sainteté fit tant d'éclat par les prodiges qui s'opérèrent en ce lieu, qu'on jugea à propos de faire la translation de ses saintes reliques dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen. Et Dieu, voulant augmenter l'honneur de ce saint, permit qu'à chaque endroit dans lequel on s'arrêtait pour passer la nuit, en conduisant ce glorieux dépôt, qu'il demeurait si immobile qu'on ne pouvait plus le remuer de la place, qu'auparavant on eût fait voeu de bâtir en ce même lieu une église en son honneur.

MA 103,3,2 Oh! qu'il fait bon servir Dieu! Il sait bien récompenser abondamment ceux qui l'aiment, et les élever à une haute gloire. Faites, ô mon souverain Créateur! que tout de bon, avec votre sainte grâce, je m'applique à vous rendre tous mes devoirs, et de m'accorder votre sainte bénédiction pour une si généreuse et avantageuse entreprise, par l'intercession de saint Sever, patron et protecteur de la paroisse de ce lieu.

MA 103,2,1 1. Ps 116,15

MA 168 **Méditation pour la fête de saint Yon**
22 septembre

MA 168,1,1 ***1er Point***

Saint Yon a eu le bonheur d'être disciple de saint Denis, de prendre son esprit et de participer à ses vertus et à ses grâces, tant intérieures qu'extérieures. Comme saint Denis avait reçu de Dieu, par la médiation de saint Paul, de grandes lumières touchant les vérités de l'Évangile, et qu'il a eu l'avantage d'être en cela l'un des plus éclairés de son temps, zélé qu'il était pour l'établissement de l'Église et pour l'étendue de la religion chrétienne, il a communiqué à saint Yon ses lumières, parce que ne pouvant pas instruire, par lui-même, tous les peuples qui, dans le pays où il était, avaient besoin d'instruction, il y suppléa à l'égard de quelques-uns par le moyen de saint Yon, l'un de ses disciples. Que ce saint a été heureux d'avoir eu un tel maître que saint Denis, puisque, sous sa conduite, il a appris parfaitement les vérités de la religion et la pratique des vertus chrétiennes, auxquelles saint Denis l'a formé, tant par ses instructions fréquentes, que par l'exemple continuel et éclatant qu'il lui en a donné.

MA 168,1,2 Ah! que c'est une chose bien avantageuse d'être enseigné par d'habiles maîtres, tant à l'égard des vérités de la foi que de ce qui regarde la pratique du bien! Soyons-le, de la sorte, envers ceux que nous devons instruire, et rendons-nous par nos actions tels que nous voulons qu'ils soient dans les leurs.

MA 168,2,1 ***2e Point***

Saint Yon étant prêtre, s'est employé à prêcher l'Évangile dans les pays qui environnent Paris; et, étant rempli de grâces et de l'Esprit de Dieu, il y convertit un grand nombre de personnes. Il ne faut pas s'en étonner; car il s'y était disposé, comme saint Denis son maître, par la retraite, et il s'y disposait encore tous les jours par la prière. Comme il savait que c'est à Dieu à toucher et à convertir les coeurs, et qu'il n'était que *la voix qui criait au peuple de se convertir*[1] et de reconnaître le véritable Dieu, c'est ce qui faisait qu'il recourait souvent à Dieu, pour le prier de lui accorder la grâce que sa parole pût être efficace, comme l'avait été, d'une manière si admirable, celle des saints apôtres. Comme les peuples que ce saint instruisit, étaient des gens grossiers de la campagne, il s'appliqua sur toutes choses à leur faire le catéchisme, et à leur apprendre à connaître Dieu et les principaux mystères de la religion, et à pratiquer les commandements de Dieu.

MA 168,2,2 Remercions Dieu de nous avoir donné pour patron de cette maison un saint qui s'est fait honneur d'exercer, dans le commencement de l'Église, la même fonction que nous devons faire tous les jours, et qui a travaillé à la conversion des peuples infidèles, avec un zèle très ardent, parce qu'il n'avait en vue que de les faire être le peuple de Dieu. Tâchons d'imiter son zèle, et d'avoir ses mêmes intentions dans l'exercice de notre emploi, puisqu'il est le même que le sien, qui est de faire le catéchisme à des enfants pauvres et souvent sans éducation.

MA 168,2,1 1. Jn 1,23

MA 168,3,1 ***3e Point***

Le zèle pour la véritable religion, et le grand nombre de conversions que fit saint Yon, causa tant de peines aux idolâtres qui étaient alors en ce pays, et dont les rois vivaient dans le même aveuglement qu'eux, qu'ils cherchèrent tous les moyens qu'ils purent pour s'opposer au grand progrès que ce saint faisait dans les âmes, et au dessein qu'il avait d'établir dans ces contrées la religion chrétienne. Mais comme ils virent que ni les peines qu'ils faisaient à saint Yon, ni que leurs menaces ne pouvaient ralentir son zèle, et que tout ce qu'ils purent dire aux peuples qu'il instruisait, ne fut pas capable de les empêcher de se rendre attentifs et dociles à sa doctrine parce que ce saint les enseignait plus par l'exemple de sa sainte vie, que par ses paroles, et qu'elle était à leur égard un *glaive à deux tranchants, qui mettait en eux,* comme dit saint Paul, *la division entre la chair et l'esprit*[1], ces gens se saisirent de saint Yon, et le fouettèrent cruellement, et puis lui firent trancher la tête. Voilà quelle a été la récompense de ce saint, sur la terre, pour tous ses travaux apostoliques.

MA 168,3,2 Si vous n'avez pas lieu d'attendre la même récompense, quoique dans le même royaume, parce qu'il est présentement habité par des catholiques, préparez-vous au moins à celle qui est promise dans l'Évangile, c'est-à-dire à être persécutés; et estimez-vous bienheureux, suivant l'instruction que Jésus-Christ Notre-Seigneur a donnée à ses disciples *lorsque les hommes vous haïront, qu'ils vous rejetteront d'avec eux, qu'ils vous traiteront injurieusement, et qu'ils auront votre nom en horreur, à cause du Fils de l'homme; parce que c'est ainsi qu'ont été traités les prophètes*[2] et les prédicateurs du saint Évangile.

MA 181 **Méditation sur les vertus de saint Romain, archevêque de Rouen**
23 octobre

MA 181,1,1 ***1er Point***

Saint Romain a été, dès sa tendre jeunesse, un exemple de toutes les vertus. Ses parents, qui étaient fort pieux, prirent soin de le faire élever aussi chrétiennement que noblement, pour remplir dignement les emplois illustres auxquels il était destiné. Il fit bien paraître qu'il avait profité d'une telle éducation; car, étant chancelier de France, il eut autant de vigilance sur lui, pour conserver sa piété envers Dieu, que de zèle pour rendre la justice, et fut toujours sur ses gardes contre lui-même pour ne point souiller son innocence parmi la corruption du siècle: il se conserva aussi pur au milieu du grand monde que s'il eût été dans une retraite des plus retirées.

MA 181,1,2 Quel sujet de confusion pour nous qui perdons si facilement, dans les occupations extérieures, cet esprit de piété que nous avons acquis dans nos exercices intérieurs! Apprenons de ce saint à marcher et à vivre dans le monde, sans participer à la corruption de l'esprit et des maximes du monde.

MA 168,3,1 1. He 4,12
MA 168,3,2 2. Lc 6,22-23; Mt 5,11-12

MA 181,2,1 ***2e Point***

Ce grand saint ayant éclairé, par le brillant de ses vertus, les personnes qui vivent dans l'état séculier, fut choisi de Dieu pour être *comme un flambeau ardent*[1], sur le chandelier de l'Église. Ayant donc été élu archevêque de Rouen, il s'appliqua avec un zèle infatigable à détruire l'idolâtrie parmi les peuples, la simonie d'entre les ecclésiastiques, et enfin à procurer autant d'adorateurs à Jésus-Christ et de fidèles parfaits à son Église, que le démon s'efforçait de lui en ravir. Il ne craignait en ce monde que le péché, et son âme toujours revêtue de la robe de son innocence baptismale ne craignit point d'arrêter un dragon qui, non seulement ravageait les fruits de la terre, mais qui dévorait aussi les hommes.

MA 181,2,2 Travaillons à conserver l'innocence du baptême dans les enfants qui nous sont ou nous seront confiés; et, si nous avons été assez malheureux pour la perdre, efforçons-nous de la recouvrer par une pénitence proportionnée à la grandeur de nos péchés. Que nous serions heureux si nous pouvions rentrer dans l'état de justice originelle! Pour nous y exciter, faisons réflexion à cette parole de saint Ambroise: Il n'y a que deux voies pour aller au Ciel, à savoir: l'innocence conservée, ou réparée par la pénitence.

MA 181,3,1 ***3e Point***

Saint Romain ayant mené une vie si pure, mérita que Dieu lui révélât le temps de sa mort, qui arriva lorsqu'il célébrait la sainte messe. Ce qui l'engagea à se retirer dans la solitude pour ne penser plus qu'à soi-même. Ce fut là où le démon lui livra de furieuses tentations; mais la pensée continuelle des vérités éternelles, et son assiduité à la prière, le rendit victorieux, et lui donna occasion d'augmenter ses mérites.

MA 181,3,2 Ce n'est que par ces deux moyens que nous pouvons fortifier notre âme contre toutes les attaques des ennemis de notre salut. La méditation des vérités que la foi nous enseigne *est une épée à deux tranchants,* comme dit saint Paul, *qui pénètre bien avant, et qui s'insinue entre l'âme et l'esprit, dans les ligaments des os*[1]. Mais ce n'est pas assez d'être convaincus des vérités du salut, il faut encore, par une prière fervente, demander à Dieu qu'il nous aide dans nos faiblesses, et que sa grâce nous fasse pratiquer ce que son Esprit-Saint nous aura fait connaître désirer de nous.

MA 184 **Méditation pour le jour de la translation des saintes reliques *de l'honneur que nous devons rendre aux reliques des saints***

17 Juillet

MA 184,1,1 ***1er Point***

Dieu nous invite à cette pratique de dévotion par une infinité de miracles qu'il a opérés par les saintes reliques de ses serviteurs. Nous le voyons aux sépulcres des martyrs et des saints confesseurs, qui sont, comme disent les Conciles, des fontaines salutaires que Jésus-Christ nous a laissées, d'où découlent toutes sortes de soulagements sur les infirmes, et où nous trouvons une source de douceur qui guérit les maladies, dissipe les tristesses malignes et les tentations, par la vertu de Jésus-Christ qui demeure en elles. Nous le voyons en la translation des reliques d'un saint Étienne, premier

MA 181,2,1 1. Jn 5,35; Mt 5,15
MA 181,3,2 1. He 4,12

martyr, et de celles de plusieurs autres saints; de sorte que nous ne pouvons douter que Dieu, selon sa parole, *n'honore les cendres et les ossements de ses serviteurs*[1] qui ont été *les membres vivants*[2] et *les temples animés de son Saint-Esprit*[3].

MA 184,1,2 C'est par ce même principe qu'il députe ses anges mêmes pour ensevelir le corps d'une sainte Catherine, et qu'il manifeste les saints corps par des lumières miraculeuses, afin qu'ils ne demeurent pas dans l'obscurité d'une sépulture commune ou indécente, et que nous apprenions à les vénérer pour le bien de nos corps et de nos âmes.

Si la bonté de Dieu nous fait tant de bien, dans la considération des petits services que nous rendons à ces reliques inanimées, quelles grâces prépare-t-il à ceux qui se rendront imitateurs de ces grandes âmes.

MA 184,2,1 ***2e Point***

Le culte des saintes reliques a été en usage dans l'antiquité, confirmé par les ordonnances des Conciles et par la pratique des plus saints personnages des derniers siècles. L'exemple du grand saint Charles Borromée est considérable en ce point, comme on le peut voir dans l'histoire de sa vie. Les saints qui sont dans la gloire désirent justement cet honneur, puisqu'ils sont au Ciel les protecteurs des vivants: nous le voyons dans l'exemple de saint Denis, apôtre de notre France, de saint Sébastien, de saint Maurice, et autres, qui demandèrent une sépulture honorable. Enfin, c'est un excellent moyen pour être secouru de leurs intercessions; car, étant dans l'état d'une charité consommée, ils récompensent abondamment les services que nous leur rendons; en honorant leurs reliques, ils excitent par leurs prières notre dévotion: *ils présentent nos prières à Dieu*[1], et nous convient à vouloir être, comme eux, des holocaustes vivants devant la face du Seigneur.

MA 184,2,2 Adorez Dieu qui est si admirable dans ses saints; confondez-vous aux pieds de sa divine majesté, et apprenez à vous sanctifier. Malheureux celui qui, après tant d'exemples de piété, ne laisse pas cependant de n'avoir des sentiments que pour la vanité!

MA 184,3,1 ***3e Point***

Les fruits que nous devons retirer de la vénération des saintes reliques, sont: premièrement, d'entrer dans une singulière estime, et dans des sentiments tout particuliers de piété et de respect pour toutes les saintes reliques, et surtout pour celles dont nous célébrons aujourd'hui la translation, de telle sorte que cela nous donne sujet d'avoir une grande confiance aux intercessions des saints, dont nous avons le bonheur d'avoir des reliques près de nous; secondement, de nous rendre saintement ambitieux, dans la vue des honneurs que Dieu rend à ses serviteurs; et soyons assurés que ceux qui ne s'efforcent point à vouloir être grands amis de Dieu par la fidélité à ses grâces, et par la persévérance à chercher uniquement sa gloire et le salut de leur âme, ne méritent pas de porter le nom de chrétiens, et beaucoup moins celui de religieux et de personnes consacrées à Dieu.

MA 184,1,1 1. Ps 34,21
MA 184,1,1 2. 1 Co 6,15
MA 184,1,1 3. 1 Co 6,18
MA 184,2,1 1. Tb 12,12

MA 184,3,2 Quel aveuglement de vouloir être honoré avec les saints en l'autre vie, et de ne pas vivre comme les saints; de n'avoir que des pensées terrestres, de ne savoir pas discerner le précieux d'avec le vil, et de chercher les plaisirs et les honneurs du monde! N'est-ce pas une chose digne d'étonnement et de compassion tout ensemble pour nous, *qui voulons être participants de l'heureux sort des saints*[1]? N'en usons pas ainsi: portons nos pensées vers le Ciel, et que la vue des saintes reliques nous serve de motif pour accroître et allumer en nous l'esprit du martyre, le mépris du monde, et un ardent amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MA 188 **Méditation pour la dédicace de l'église**
1er dimanche d'octobre

MA 188,1,1 ***1er Point***

Considérez que la coutume de consacrer à Dieu des églises est très sainte et très ancienne; qu'une infinité de ces lieux saints ont été bâtis et consacrés par les apôtres et par leurs successeurs, et que, quoique Dieu soit en tous lieux par son immensité, il est néanmoins d'une façon toute particulière dans les lieux qu'il a voulu être édifiés à son honneur, comme *autant de tabernacles où il veut habiter avec les hommes*[1], et où il veut être adoré et prié par eux. C'est dans ces lieux sacrés qu'il veut qu'on exerce les actions les plus saintes, et qu'on lui rende les plus augustes devoirs de la religion. Et pour ce sujet, il commande qu'on y assiste avec respect, et *il menace de perdre ceux qui les profaneront par leurs irrévérences et immodesties*[2]. Considérez encore qu'on solennise le jour de la dédicace des églises, afin de faire réparation à Dieu de toutes les impiétés et des fautes qui s'y sont commises durant toute l'année; et aussi pour le remercier de toutes les grâces que nous y avons reçues, pour renouveler notre dévotion, et la vénération que nous devons à l'église, qui est appelée *la maison de Dieu*[3].

MA 188,1,2 Voyez de quelle manière vous vous y comportez, avec quel esprit vous y entrez, et avec quelles dispositions vous y offrez à Dieu vos prières. Est-ce avec une vive foi de la présence de Dieu, et avec un véritable sentiment du respect que vous devez à cette infinie majesté?

MA 188,2,1 ***2e Point***

Considérez que Jésus-Christ est véritablement et réellement au Très Saint Sacrement, qui repose dans les églises; c'est pourquoi nous sommes encore plus particulièrement obligés de reconnaître la présence de Dieu dans ces saints lieux. C'est lui-même qui les a choisis, pour y être honoré d'un culte particulier, et où il se plaît à communiquer plus abondamment ses grâces à ceux qui les lui demandent avec une dévotion sincère. Si, dans l'ancienne loi, *il fallait trembler de crainte et de respect quand on entrait dans le tabernacle*[1], *où était l'arche d'alliance*[2] *et les tables de la loi*[3], avec quelle révérence et anéantissement de nous-mêmes devons-nous être dans un lieu

MA 184,3,2 1. Sg 5,5
MA 188,1,1 1. Ap 21,3
MA 188,1,1 2. Cf. 1 Co 3,17
MA 188,1,1 3. Gn 28,17
MA 188,2,1 1. Lv 16,2
MA 188,2,1 2. Ex 40,2-3
MA 188,2,1 3. 2 Ch 5,10

où Dieu se trouve comme assis sur un trône d'amour pour nous faire miséricorde, et où il est continuellement adoré par une infinité d'anges, qui tiennent à grand honneur d'assister en sa présence, et de lui rendre leurs devoirs!

MA 188,3,1 ***3e Point***

Considérez que ce qui nous doit exciter à un plus grand sentiment de respect et de dévotion dans les lieux saints, est de penser que c'est là où Dieu se plaît à nous faire largesse de ses grâces, avec une bonté et une miséricorde toute particulière. C'est là où *ce Père de bonté reçoit à bras ouverts l'enfant prodigue*[1]; c'est là où *le bon pasteur rapporte en son bercail la brebis égarée*[2], où l'affligé trouve sa consolation et le malade sa guérison; c'est là où le faible reçoit une nouvelle force, et celui qui est tenté un nouveau secours contre ses ennemis. Enfin, c'est là où Dieu écoute favorablement les prières qui lui sont présentées, et se plaît à combler de grâces ceux qui ont recours à sa bonté.

MA 188,3,2 Reconnaissons toutes ces vérités, et concevons une nouvelle résolution de nous comporter avec tant de respect dans les églises, que nous soyons dignes de recevoir et ressentir en nous tous les effets de sa divine miséricorde; et *consacrons à Dieu tout de nouveau le temple de notre corps et de notre âme*[3], en lui sacrifiant notre coeur et toutes nos volontés, après l'avoir reçu dévotement à la sainte communion.

MA 301 **La vie de saint Yon**

Prêtre et martyr

MA 301,1,1 Le vingt-deuxième jour du mois de septembre, l'Église célèbre la fête de saint Yon, prêtre, martyrisé au pays d'Hurepoix, diocèse de Paris. L'histoire de son glorieux martyre est rapportée par un pieux et ancien auteur du IXe siècle, qui l'a tirée des meilleurs écrivains de ce temps-là.

MA 301,1,2 Saint Yon vivait dans les premiers siècles de l'Église naissante; il accompagna saint Denis, premier évêque de Paris, lorsqu'il vint en France, et il fut associé aux travaux de la mission évangélique. Le choix que cet apôtre de la France fit de lui, pour en être secouru dans un ministère si pénible et si relevé, suppose dans saint Yon toutes les qualités nécessaires à un excellent ouvrier de l'Évangile, et à un apôtre même. Ainsi l'on peut juger du zèle qu'il eut pour la gloire de Dieu dans la propagation de la foi de Jésus-Christ; de la charité qu'il eut pour retirer les idolâtres des erreurs et des vices dans lesquels ils étaient plongés, et pour leur procurer le salut éternel, surtout le courage et la patience qu'il eut à surmonter les obstacles, à mépriser les dangers, les injures et les menaces des hommes. La sainteté de la vie de saint Yon ne contribua pas moins à la conversion des païens, que ses prédications et ses miracles; car *Dieu l'avait rendu puissant en paroles et en oeuvres*[1] qui sont les grâces qu'il a coutume de départir à ceux qu'il envoie, les premiers, porter la lumière de l'Évangile dans les pays qui sont encore couverts *des ténèbres du paganisme et de l'ombre de la mort*[2].

MA 188,3,1 1. Lc 15,20
MA 188,3,1 2. Lc 15,4-6
MA 188,3,2 3. 1 Co 6,19
MA 301,1,2 1. Lc 24,19
MA 301,1,2 2. Cf. Lc 1,79

MA 301,1,3 Saint Denis, l'ayant ordonné prêtre, l'employa principalement dans le canton du territoire de Paris, que l'on a depuis appelé le pays de Hurepoix, et où le diocèse de cette ville joint ceux de Sens et de Chartres. Le lieu principal et le centre de la mission de saint Yon fut la petite ville de Châtres sur la rivière d'Orge; et après y avoir planté la foi de Jésus-Christ avec beaucoup de succès, il mérita de voir ses travaux couronnés par le martyre qui arriva après la mort de saint Denis. Il fut arrêté par un officier nommé Julien, selon l'ordre qu'il en avait reçu du gouverneur de Paris, qui est le même qui fit martyriser saint Lucien à Beauvais et saint Piat à Tournay.

MA 301,1,4 Saint Yon fut condamné par le juge d'avoir la tête tranchée, en vertu des édits des empereurs contre les chrétiens; soit que ce fût celui que l'empereur Aurélien avait fait publier peu de jours avant sa mort; soit que ce fût celui que Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, avait fait publier dans les Gaules, au commencement de son règne, vers l'année 287. Quoi qu'il en soit, on conduisit saint Yon au supplice sur la montagne voisine, distante environ d'une lieue de Châtres, où il consomma son glorieux martyre, le 5 d'août qui est le jour marqué dans ses Actes, comme étant celui de sa mort, parce que c'était celui auquel on célébrait déjà sa fête lorsqu'ils furent compilés, vers la fin du neuvième siècle ou le commencement du suivant. C'est aussi le jour que l'Église de Paris a choisi pour la célébrer, mais on ne sait ce qui a porté les auteurs du martyrologe romain à la remettre au 22 de septembre, où il est nommé Jonas.

MA 301,1,5 C'est une tradition commune dans tout le pays que saint Yon ayant eu la tête coupée, proche la petite rivière d'Orge, qui passe dans la ville de Châtres, l'échafaud étant dressé sur une éminence, la tête du saint roula dans la rivière, et que son corps descendit et ramassa sa tête: ce qui épouvanta extrêmement les bourreaux, aussi bien que tous les assistants. Après la mort de saint Yon, les fidèles de Châtres vinrent enlever son corps de la montagne, et l'enterrèrent avec honneur près des murs de leur ville. Il y fut en grande vénération, principalement depuis la paix rendue à l'Église, du temps de l'empereur Constantin, et il y demeura jusqu'à ce qu'on en fît la translation à Corbeil, autre ville du diocèse de Paris sur la Seine, à cinq ou six lieues de Châtres. Il paraît néanmoins que l'on n'en emporta qu'une partie: et ce qui est resté à Châtres, qui se conserve dans une châsse d'argent renfermée sous l'autel, selon l'ancien usage, est si considérable, que l'on a cru devoir dire dans le bréviaire de Paris, que le corps de saint Yon se garde toujours dans cette église, sans parler de celle de Corbeil.

MA 301,1,6 On ne sait pas précisément le temps auquel se fit cette translation; et on la célèbre à Corbeil, le jour même de sa principale fête, c'est-à-dire le 5 août. Ses reliques s'y conservent toujours dans l'église de Notre-Dame, qui est la principale paroisse du lieu. Voici ce que la tradition tient pour certain, touchant la translation des reliques de saint Yon, à Corbeil-sur-Seine; savoir que cette ville ne possède uniquement que la tête du saint martyr, et s'en est mise en possession de cette sorte: les reliques de saint Yon faisant de grands miracles, et particulièrement sa tête qui avait cette vertu que, quand la rivière était fort enflée et regorgeait, avec danger d'inondation, il n'y avait qu'à porter la tête du saint auprès de la rivière, aussitôt les eaux s'écoulaient et se remettaient dans leur état naturel.

MA 301,1,7 La rivière de Seine s'étant gonflée extraordinairement, et menaçant de submerger tout le pays, le clergé avec les habitants de Corbeil, députèrent vers Messieurs de Châtres, pour obtenir d'eux qu'on leur envoyât la tête du saint, avec promesse de la leur renvoyer avec honneur, quand ils seraient délivrés de péril. Ce qu'ils ne purent leur accorder sans de bons otages; ce que voyant ceux de Corbeil, ils usèrent de cet expédient pour avoir ce

précieux trésor à perpétuité dans l'enceinte de leurs murailles. Ils firent habiller magnifiquement plusieurs petits orphelins, et les leur envoyèrent avec grande pompe. Après quoi les habitants de Châtres donnèrent le chef de saint Yon, et gardèrent ces enfants, qu'ils crurent être des plus notables de la ville. Ce précieux dépôt ayant fait écouler les eaux à leur ordinaire, le clergé et le peuple de Corbeil placèrent fort honorablement cette sainte relique dans leur église, et résolurent de ne la point rendre à ceux de Châtres et dirent aux députés qui vinrent redemander le chef de saint Yon, qu'ils pouvaient garder les enfants qu'ils avaient en otage. Et, depuis ce temps-là, elle est toujours demeurée à Corbeil, opérant de très grands miracles.

MA 301,1,8 La montagne qu'il avait consacrée par l'effusion de son sang, quoique privée de ses saintes dépouilles, ne laissa pas de devenir un objet de respect et de la vénération des peuples, que la dévotion et la reconnaissance portèrent à aller honorer la mémoire du saint martyr, sur le lieu même où la terre avait reçu son sang, comme le sceau des vérités qu'il avait prêchées.

MA 301,1,9 On y bâtit une église en son honneur, et on y établit même un monastère, qui, par la suite des temps, s'est trouvé, comme beaucoup d'autres, réduit à un simple prieuré qui subsiste encore maintenant avec une paroisse. Le concours du peuple fut si grand, qu'il s'y forma même un bourg considérable avec quelques fortifications du nom de Hautefeuille, où le seigneur du lieu tenait garnison pour sa défense, vers le temps de Hugues Capet. Les guerres survenues depuis ruinèrent le lieu, dont il n'est resté qu'un petit village, qui porte le nom de Saint-Yon, et dont la seigneurie conserve une partie des droits, avec le titre de son ancienne baronnie.

MA 303 ## La vie de saint Cassien
Évêque et martyr

MA 303,1,1 Le treizième jour du mois d'août, l'Église honore la mémoire de saint Cassien, l'un des plus illustres martyrs de Jésus-Christ, qui aient souffert sous les empereurs païens, lequel étant évêque de Brescia, suffragant de l'archevêché de Milan se fit, par zèle de la religion catholique, maître d'école dans la ville d'Imola, en Italie, située dans la Romagne, qu'on appelait autrefois «Forum Cornelii», du nom de Cornelius Sylla, son fondateur.

MA 303,1,2 Le poète Prudence, qui en a écrit l'histoire dans ses vers et ensuite en prose, en eut connaissance, lorsque par dévotion, il alla visiter son tombeau, tant par un tableau où elle était représentée, que par le récit que lui en fit un pieux ecclésiastique du lieu. En voici l'abrégé:
Saint Cassien, ayant été chassé de son siège épiscopal, à cause de la persécution qui arriva sous l'empereur Julien l'Apostat, se retira à Imola. Et pensant ne pouvoir mieux exercer son zèle qu'en instruisant la jeunesse, afin d'inspirer aux enfants, avec les sciences, les principes de la religion et de la foi de Jésus-Christ, il leur montrait les premiers éléments des lettres, c'est-à-dire à lire et à écrire; ce qu'il leur apprenait particulièrement en notes, qui servaient à exprimer plusieurs choses d'un seul caractère, afin d'écrire aussi vite qu'on pouvait parler; ce qui était une méthode fort en usage en ce temps-là.

MA 303,1,3 Ce saint, ayant été déféré au juge de la ville, qui suivait la passion de l'empereur apostat, le fit prendre et amener devant lui, pour l'obliger à renoncer au culte du vrai Dieu, et à adorer leurs fausses divinités; mais ayant refusé de sacrifier aux idoles, ce juge, irrité de sa constance, le condamna comme sacrilège contre les dieux et infractaire des édits de l'empereur. Le tyran crut ne pouvoir trouver de moyen plus propre pour

s'en venger, que de l'abandonner à ses écoliers, dont la plupart étaient encore païens.

MA 303,1,4 On le ramène donc à son école, les mains liées derrière le dos et sans habits. Cette multitude d'enfants se jeta sur lui pour complaire au juge, et peut-être pour se venger de quelques justes et nécessaires châtiments qu'ils en pouvaient avoir reçus. Les uns lui cassèrent leur tablette sur la tête; les autres le percèrent de mille coups avec des stylets de fer, qui étaient comme des burins ou poinçons, dont on se servait en ce temps-là pour graver sur le bois, ou écrire sur la cire. Ils le firent ainsi mourir peu à peu par un martyre d'autant plus cruel et ennuyeux que ces petits bourreaux ne pouvaient pas lui ôter tout d'un coup la vie. Il languissait dans les douleurs, lesquelles se renouvelaient sans cesse et qui ne finirent que lorsqu'il eut entièrement perdu tout son sang goutte à goutte. Ce qui arriva le 13 août, vers l'année 363. Tous les martyrologes font mémoire de saint Cassien.

MA 303,1,5 Prudence s'adressa à ce saint pour obtenir un heureux succès du voyage qu'il allait faire à Rome; et ses voeux ayant été exaucés, il écrivit l'histoire de son martyre, comme il a été dit, lorsqu'il fut de retour en Espagne, qui était son pays natal.

La ville de Brescia le reconnaît pour son évêque, et la cathédrale d'Imola porte encore aujourd'hui le nom de saint Cassien, et l'on croit, par une tradition très ancienne, que son corps y repose sous le grand autel.

Lettres autographes (LA)

LA 1 ***Pour le Frère Anastase*** **[28 janvier 1711]**

LA 1,1 Appliquez-vous sur toutes choses à prendre des motifs de foi pour bien faire vos actions, mon très cher Frère.

LA 1,2 Je suis bien content que toute votre vue et intention soit de faire la volonté de Dieu.

LA 1,3 Pour y parvenir, étudiez-vous sur toutes choses à avoir une entière soumission et à bien observer vos Règles, car c'est en cela particulièrement que vous accomplirez la volonté de Dieu.

LA 1,4 Portez-vous beaucoup à l'oraison et tâchez de faire toutes vos actions par esprit d'oraison. Plus vous y serez fidèle et plus Dieu vous bénira.

LA 1,5 Rentrez souvent en vous-même pour renouveler et fortifier en vous le souvenir de la présence de Dieu.
Plus tâcherez-vous de l'avoir et plus aurez-vous de facilité à bien faire vos actions et bien remplir vos devoirs.

LA 1,6 Je suis bien content de la disposition dans laquelle vous témoignez être de faire tout ce que je souhaiterai de vous.

LA 1,7 Je prie Dieu de vous donner abondamment l'esprit de votre état et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 3 ***Au Frère Barthélemy*** **(Supérieur général) [17 janvier 1718]**

Mon très cher Mon très cher Frère Barthélemy Supérieur de la Société des Frères des Écoles chrétiennes en la maison de Saint-Yon faubourg Saint-Sever à Rouen

Paris du Séminaire de Saint Nicolas-du-Chardonnet, ce 17ème janvier 1718.

LA 3,1 Le Frère Thomas m'a dit qu'il partait aujourd'hui, mon très cher Frère.

LA 3,2 Il m'a fait donner une quittance de vos rentes et m'y a fait mettre que ces rentes appartiennent présentement aux héritiers de Madame de Louvois et une autre quittance simple peu de jours auparavant.

LA 3,3 Ne comptez point, je vous prie, sur ces deux quittances, ni sur l'une ni l'autre qu'autant qu'elles vous agréeront, car j'ai fait une déclaration, comme vous l'avez exigé de moi en votre dernier voyage vers la Conception de la sainte Vierge, par laquelle j'ai déclaré le onzième décembre dernier que vos quatre contrats de rente sur les octrois de la ville de Rouen ne m'appartiennent point et que je n'ai fait qu'y prêter mon nom, mais qu'elles appartiennent aux Frères des Écoles chrétiennes de la maison de Saint-Yon, au faubourg de Saint-Sever de la même ville et que l'argent en a été fourni par Charles Frapet, dit le Frère Thomas, alors économe de cette maison et j'ai mis ensuite cette déclaration signée de moi en dépôt entre les mains de Monsieur Berton, procureur de ce séminaire qui s'en est chargé.

LA 3,4 A l'égard de la maison de Saint-Yon pour ce qui regarde si vous l'achèterez ou non et de quelle manière, sur quoi vous me demandez mon avis, ne comptez sur rien de ce que Frère Thomas vous pourra dire ou faire entendre de ma part ou de moi, mais comptez seulement sur ce que je vous marque dans cette lettre, qui est que je ne puis pas vous donner de conseil là-dessus et que vous devez consulter des personnes plus éclairées que moi, l'affaire étant de conséquence.

LA 3,5 Pensez-y bien mûrement, l'affaire n'étant pas encore terminée.

LA 3,6 Je ne vous conseille pas d'emprunter de l'argent pour l'acheter.
Je ne vous dis pas cependant absolument de ne le pas faire, vous pouvez consulter d'autres personnes sur ce point.

LA 3,7 Je crois que ce que vous ferez à cet égard sera toujours bien fait. Il ne convient pas que j'aie aucune part à toutes ces affaires, à cet égard, moi n'étant rien et vous comme Supérieur, en étant le maître.

LA 3,8 A l'égard des personnes que vous me marquez de voir, si vous le voulez, je les verrai et cela supposé, ayez la bonté de me mander que vous me l'ordonnez comme étant mon Supérieur et celui des Frères, et j'irai aussitôt ou le premier jour de congé et leur dirai que vous m'avez ordonné de les aller voir.

LA 3,9 Je vous souhaite une bonne et heureuse année et à tous les Frères que je salue.

LA 3,10 Je suis avec respect, mon très cher Frère, votre très humble et très obéissant serviteur. De La Salle.

LA 10 *Pour le Frère Denis* [ce 30 mai 1701]

LA 10,1 Il me semble, mon très cher Frère, que vous ne devez point vous tant occuper des pensées qui vous viennent touchant votre état, car plus vous vous en occuperez, plus vous feront-elles de peines.

LA 10,2 Procurez-vous le plus d'application intérieure qu'il vous sera possible, car c'est elle seule qui est capable de sanctifier vos actions.

LA 10,3 Faites aussi en sorte que la sainte présence de Dieu vous soit fréquente, car elle est le principal fruit de l'oraison, mais elle vous servira de peu si vous ne vous mettez pas en peine de vous mortifier et si vous cherchez vos commodités.

LA 10,4 Ce n'est pas assez d'avoir la pensée d'aller à Dieu le plus parfaitement qu'il vous sera possible; il faut le faire en effet et on ne le fait qu'autant qu'on se fait de violence.

LA 10,5 Je ne m'étonne pas que vous trouviez beaucoup de difficultés dans les Règles; c'est l'habitude que vous avez à les peu observer qui vous les fait trouver telles. Si vous les observiez exactement, vous y trouveriez de la facilité et de l'agrément.

LA 10,6 C'est aussi pour le même sujet que vous sentez du dégoût pour la sainte communion.

LA 10,7 Je vous prie de ne jamais manquer aux récréations. C'est une chose de conséquence.
Sans doute que vous passez votre récréation avec Frère Claude tandis que vous laissez les deux petits Frères ensemble; cela est fort mal.

LA 10,8 Je suis bien réjoui de votre abandon à Dieu et de votre indifférence pour quelque lieu que ce soit; elle est aussi nécessaire dans notre communauté. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle, prêtre.

LA 11 *Pour le Frère Denis* [ce 8ème juillet]

LA 11,1 Je suis bien éloigné de vous abandonner, mon très cher Frère; si je ne vous ai pas répondu la dernière fois en même temps qu'aux Frères de Rouen, c'est parce que je n'en ai pas eu le temps; il y a eu même deux Frères auxquels je n'ai pas pu répondre aussi bien qu'à vous.

LA 11,2 Il n'est pas besoin d'acheter de l'étoffe pour une robe; il y en a ici une faite pour vous et rien ne vous manquera.

LA 11,3 Je suis bien aise que vous ayez mis votre père hors de peine.

LA 11,4 Je suis fâché que Frère Thomas en use comme vous me marquez. Je ferai en sorte qu'il change de conduite à cet égard. Il n'est pas vrai que j'ai écrit à Frère Thomas ce que vous me marquez touchant les besoins puisque je me suis plaint à lui de ce qu'il ne donnait pas les besoins aux Frères.

LA 11,5 Vous devriez beaucoup prendre garde de n'être pas lâche dans les exercices. Ce n'est pas le moyen [que Dieu] vous bénisse. On n'a pas de vertu sans se faire violence et il ne s'agit pas d'en avoir quelque teinture seulement, il faut que la vôtre soit solide; ce n'est pas en prenant ses commodités et en les cherchant qu'on l'acquiert.

LA 11,6 Je suis bien aise que vous pratiquiez quelquefois les mortifications de l'esprit et des sens, mais il faut que vous fassiez en sorte de les pratiquer dans les occasions qui se présenteront.

LA 11,7 Soyez exact au silence pour l'amour de Dieu, c'est un des principaux points de régularité.

LA 11,8 C'est une pratique d'une grande utilité de s'appliquer à la présence de Dieu, soyez-y fidèle.

LA 11,9 Rien n'attirera tant les bénédictions de Dieu sur vous que la fidélité aux petites choses.

LA 11,10 Ayez soin sur toutes choses de réciter posément les prières et qu'elles soient récitées de même dans l'école, car c'est l'attention qu'on a aux prières vocales qui les rend agréables à Dieu.

LA 11,11 Gardez-vous de vous impatienter contre votre Frère, parlez-lui toujours sagement.

LA 11,12 L'oraison est le soutien de la piété; ainsi ayez-y beaucoup d'application.

LA 11,13 Soyez exact à tout quitter et toute personne aussitôt que la cloche sonne.

LA 11,14 Finissez en peu de mots avec les personnes qui viennent à la porte de l'école pour ne pas faire perdre le temps aux écoliers.

LA 11,15 Soyez exact à les reprendre et encore plus les ignorants que les autres.

LA 11,16 Il est honteux de leur donner des noms injurieux. Prenez garde que le respect humain ne vous empêche de faire le bien.
Il est bien honteux de donner des noms injurieux aux écoliers, cela est aussi de bien mauvais exemple pour eux.

LA 11,17 Vous savez qu'on n'avance dans la vertu qu'autant qu'on se fait de la violence, c'est pourquoi ayez soin de vous en faire.

LA 11,18 Étudiez-vous beaucoup à la mortification de l'esprit et des sens qui sont pour vous d'obligation dans votre état.

LA 11,19 Dans l'avertissement des défauts, il ne faut pas regarder le motif des autres, il faut regarder le bien qui vous en revient.

LA 11,20 Sans doute qu'on peut observer les Règles à deux. Je suis bien aise que vous tâchiez d'y être exact. Je bénis Dieu des bons sentiments qu'il vous donne à cet égard.

LA 11,21 La vue que vous avez en faisant vos exercices est bonne, continuez-là.

LA 11,22 C'est un grand défaut de faire sa lecture spirituelle par curiosité et ce n'est pas le moyen d'en profiter.

LA 11,23 Quand vous vous trouvez sec dans l'oraison, humiliez-vous.

LA 11,24 Vous avez raison que les liaisons particulières des Frères apportent un grand mal à une communauté.

LA 11,25 Je suis bien content de ce que vous avez présentement un bon nombre d'enfants. Ayez soin de l'entretenir.

LA 11,26 Veillez sur le Frère, qu'il ne frappe pas les écoliers de la main. Cela est de conséquence.

LA 11,27 Je prie Dieu de vous maintenir dans vos bonnes dispositions et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 12 ***Pour le Frère Denis* [ce premier août 1708]**

LA 12,1 J'ai bien du déplaisir des incommodités que vous me marquez avoir, mon très cher Frère; il faudrait tâcher de chercher quelque moyen d'y apporter remède.

LA 12,2 Vous devez vous appliquer à l'oraison le mieux qu'il vous sera possible, car c'est cet exercice qui attire ordinairement les grâces sur les autres.

LA 12,3 Vous savez qu'il est honteux de parler par colère, abstenez-vous-en. Ces gardes n'avaient-ils pas droit de voir ce que vous portiez?

LA 12,4 Vous ne devez (pas) aller à Saint-Yon, qu'avec les autres les jours de congé et vous n'avez que faire au Frère Hilaire ni aux autres Frères qui y sont.

LA 12,5 Ne vous fâchez contre personne, cela n'est ni sage ni chrétien.

LA 12,6 Prenez garde de n'être pas léger quand vous allez aux récréations avec les Frères de Rouen, cela leur nuit.

LA 12,7 Vous voyez bien que c'est votre bien de travailler à mourir à vous-même et à vos inclinations.

LA 12,8 Veillez sur vous pour bien prendre les humiliations qui vous viennent ainsi dans la vue que c'est Dieu qui vous les envoie.

LA 12,9 Il faut, mon très cher Frère, pour avoir une véritable obéissance, être prêt à obéir à tous supérieurs. La difficulté que vous y trouvez est parce que vous ne regardez pas Dieu en eux.

LA 12,10 C'est une bonne chose que vous vous appliquiez à votre lecture spirituelle. Elle vous sera d'un grand fruit et surtout pour vous aider à bien faire oraison.

LA 12,11 Veillez sur vous pour ne pas vous laisser aller aux distractions dans l'oraison, elles vous peuvent venir d'être trop extérieur; prenez-y garde.

LA 12,12 On dit que des ecclésiastiques qui vous ont rencontré seul dans Rouen ont dit que vous n'étiez pas un Frère, mais un séculier allant ainsi seul dans la ville; si cela est, vous faites bien mal.

LA 12,13 Je vous prie de ne plus aller à Rouen hors les jours de congé et d'y aller avec le Frère et droit à Saint-Nicolas, car hors cela vous n'y avez que faire.

LA 12,14 J'ai retrouvé votre lettre du 21ème avril.

LA 12,15 Vous avez mal fait de quitter l'école pour sortir pour une chose pareille à celle que vous me proposez et je vous prie que cela ne vous arrive pas.

LA 12,16 Quand le Frère vous dirait ou ferait quelque chose mal à propos, ne faites rien paraître de votre côté et tâchez de vous retenir et puis vous pouvez m'écrire ces choses.

LA 12,17 C'est une chose à laquelle vous devez principalement travailler d'être fidèle aux inspirations qui vous viennent lorsqu'elles tendent à vous vaincre; c'est alors une marque qu'elles viennent de Dieu.

LA 12,18 Puisque vous avez des occasions d'humiliations étant avec Frère Robert dans la ville, faites paraître dans cette occasion que vous les aimez et ne suivez pas alors ce que la nature vous suggère pour tâcher de vous en exempter.

LA 12,19 Soyez fidèle à faire toujours votre lecture et à vous coucher à l'heure. N'y manquez pas, je vous prie, rien ne peut vous en dispenser, et qu'on soit bien régulier pour le silence.

LA 12,20 Vous avez besoin de rentrer souvent dans vous-même, cela vous empêchera de tomber dans vos défauts.

LA 12,21 Vous feriez bien d'exécuter la vue qui vous est venue de demeurer comme dans une espèce de noviciat pour ne vous adonner qu'à l'intérieur, ce serait un grand bien pour vous.

LA 12,22 Je suis bien aise de ce que vous désirez ardemment que la volonté de Dieu se fasse en vous en toutes choses.

LA 12,23 Soyez exact à faire vos récréations. Ne souffrez point de petit garçon pendant ce temps. Il faut, pour bien garder le silence, faire la récréation dans son temps.

LA 12,24 Il faut que vos écoliers ne disent rien de mal à propos au Frère.

LA 12,25 Faites que vos écoliers soient exacts à se rendre à l'heure et viennent les dimanches et fêtes.

LA 12,26 Ne manquez pas d'exécuter ce que je vous (recommande instamment). Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 14 Au Frère Gabriel Drolin [octobre 1704] *A Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini.* A Rome.

LA 14,1 J'ai reçu vos trois lettres, mon très cher Frère, une par les mains de Monsieur de la Bussière, celle du 9 septembre par la poste et la troisième du 16 septembre par la voie de Monsieur le curé de Saint-Hippolyte.

LA 14,2 Comme je (ne) connais pas la valeur des espèces de Rome, quand vous me parlerez de quelque somme dans vos lettres, spécifiez-la selon les espèces de France.

LA 14,3 Je ne sais pourquoi vous dites que vous vous êtes mis où vous êtes pour épargner la dépense, car en quoi l'épargnez-vous puisque peut-être (il) la faudra toujours faire comme si vous n'y aviez pas été.

LA 14,4 De quoi cela vous a-t-il avancé depuis que vous y êtes?

LA 14,5 Je ne sais si c'est que vous craignez de vous abandonner trop à la providence, ne croyez pas que je vous abandonnerai.

LA 14,6 On dit que Monsieur Théodon reviendra bientôt, je ne sais ce qui en est.

LA 14,7 Je vous envoie un billet pour le prier de vous donner cinquante livres pour vous établir et pour pourvoir à vos besoins dans votre établissement.

LA 14,8 Je vous prie donc que ce soit incessamment car plus tarderez-vous, plus avancerez-vous en âge et au bout de tout cela, rien.

LA 14,9 Quand vous aurez été un an, deux ans dans une maison comme vous êtes, au bout de cela, quelle avance?

LA 14,10 Il faut vous déterminer ou de revenir ou d'entreprendre quelque chose où vous êtes.

LA 14,11 Vous recevrez cette lettre sans doute peu de jours avant la dédicace de Saint-Pierre. Faites une neuvaine pour cela depuis la veille jusqu'au bout de l'octave et puis commencez quelque chose.

LA 14,12 Confiez-vous plus en Dieu.

LA 14,13 Je vous réponds du loyer des places que vous louerez pour jusqu'à ce que la providence y ait pourvu.

LA 14,14 Il y a près de deux ans que vous êtes à Rome, il faut finir quelque chose et vivre selon votre vocation.

LA 14,15 Je ne suis pas pour vous faire ou laisser mourir de faim.

LA 14,16 Monsieur Brodard de Rethel m'a laissé plus de deux mille livres de rente. Je n'en jouis pas encore parce que ce ne sera qu'après la mort de Mademoiselle sa soeur qui a quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-six ans; il n'y a pas apparemment encore longtemps à attendre.

LA 14,17 Nous sommes fort pauvres parce que Monsieur le curé de Saint-Sulpice ne nous donne plus que fort peu de choses.

LA 14,18 Prenez garde, je vous prie, à ces mémorials que l'on vous demande, qu'ils ne nous fassent point de tort, cela est bien risquable.

LA 14,19 Si où vous faites le catéchisme, vous y pourriez faire l'école, ce serait bien le mieux.

LA 14,20 Tout le plus tôt que vous pouvez être hors d'où vous êtes et employé selon votre état sera le meilleur.

LA 14,21 Je vous en prie pour l'amour de Dieu. Je suis en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 15 ***Au Frère Gabriel Drolin* [23 décembre 1704]**

A mon très cher, Mon très cher Frère Gabriel, de la Société des Écoles chrétiennes. A Rome-à Paris, ce 23 décembre.

LA 15,1 Pour réponse à votre dernière, mon très cher Frère, je vous dirai que je ne sais pourquoi vous hésitez tant après toutes mes lettres. Pour moi, je ne puis pas vous presser davantage.

LA 15,2 Ce serait à vous à me presser et si vous n'avez vous-même un grand empressement pour cette oeuvre, ce que vous ne témoignez pas, vous n'y réussirez pas.

LA 15,3 Je ne cherche pas que vous ne coûtiez rien, mais je pense et j'ai pensé qu'après avoir entrepris, six mois ou un an au plus tard, ce que je comptais beaucoup, vous ne nous coûteriez plus rien.

LA 15,4 Je ne crois pas que vous deviez vous mêler de la remise des voeux du Frère Gérard. C'est un esprit des plus inconstants que je connaisse et qui n'est pas propre pour le monde et aurait été propre pour la Trappe.

LA 15,5 Je suis bien fâché de ne l'y avoir pas laissé. Il est toujours à ne savoir ce qu'il veut faire.

LA 15,6 Vous m'avez déjà exposé la dépense qu'il vous faudra faire. Vous entreprendrez quand vous voudrez.

LA 15,7 Je vous aiderai en tout ce que je pourrai, mais il me semble que pour ce que l'entreprise réussisse, il faut qu'elle vienne de vous et non pas de moi et que je ne fasse que vous seconder.

LA 15,8 Vous savez que j'ai déjà dépensé quatre cents francs pour vous dont je ne vois pas encore de succès.

LA 15,9 Faites, je vous prie, que cela ne soit plus de même. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.
Priez bien Dieu, et pensez à ce que vous avez à faire.

LA 16 ***Au Frère Gabriel Drolin* [11 février 1705]**

A Monsieur, Monsieur Claude de la Bussière, pour Monsieur Santenot, A Rome,-à Paris, ce 11ème février 1705.

LA 16,1 Il y a longtemps, mon très cher Frère, que je n'ai pas reçu de vos nouvelles.

LA 16,2 Je vous prie de nous en mander et de nous écrire par Avignon ainsi: A mon très cher frère Albert, aux écoles gratuites, proche Saint-Symphorien, pour Monsieur De La Salle à Avignon.

LA 16,3 Les écoles y vont bien. Nous y aurons quatre Frères et on va y avoir une maison pour loger vingt personnes.

LA 16,4 J'en ai présenté trois à Monseigneur l'archevêque d'Avignon, Nonce extraordinaire en France, qui les a très bien reçus et leur a donné sa bénédiction avant que de partir, avec bien de la bonté.

LA 16,5 Je vous prie de tenir ceci secret et de n'en jamais parler à personne, de brûler même cette lettre. Vous vous communiquez trop.

LA 16,6 Je ne sais si vous ferez jamais quelque chose où vous êtes.

LA 16,7 Il faut que ce soit l'Esprit de Dieu et un grand zèle qui vous conduisent et il me semble que je ne vois pas assez ni de l'un ni de l'autre en vous pour une telle entreprise.

LA 16,8 Dieu soit béni et que sa volonté soit faite en cela.

LA 16,9 Mandez-moi si vous êtes toujours dans votre même emploi et si vous ne cherchez rien plus.

LA 16,10 Prenez garde que vous ne vous y soyez tant accoutumé à l'esprit et aux manières du monde qui doivent vous être en horreur que vous ayez dans la suite peine à les quitter.

LA 16,11 Je prie Notre-Seigneur de vous bien remplir de son Esprit et de faire de vous ce qu'il lui plaira.

LA 16,12 Ne m'écrivez plus que par Avignon quand vous aurez à m'écrire afin que toutes vos lettres soient sûres et secrètes.

LA 16,13 Je salue Monsieur de la Bussière et je suis, en Notre-Seigneur mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 16,14 Je vous prie de vous informer exactement ce que c'est que l'Institut des pères des écoles pies; quelles sont leurs Règles, quelle est leur conduite et gouvernement, s'ils sont étendus, s'ils ont un général, quel est son pouvoir, s'ils sont tous prêtres, s'ils prennent de l'argent. Sachez-en tout ce que vous pourrez et mandez-le-moi en détail le plus que vous pourrez.

LA 17 *Au Frère Gabriel Drolin* [27 avril 1705]

A Monsieur, Monsieur Claude de la Bussière pour Monsieur Santenot. A Rome. A Paris, ce 27ème avril 1705.

LA 17,1 On dit que votre lettre est arrivée ici le jour de Pâques, moi étant en campagne et je l'ai reçue le samedi suivant, mon très cher Frère.

LA 17,2 Elle m'a causé bien de la joie tant parce qu'il y avait longtemps que je n'avais point reçu de vos nouvelles que parce que vous m'y avez appris que vous faisiez enfin la fonction de votre état.

LA 17,3 Il est inutile d'examiner en quoi vous avez manqué des occasions puisque vous ne vous en êtes pas aperçu.

LA 17,4 Vous avez bien fait de vous mettre dans un quartier éloigné des écoles pies.

LA 17,5 Vous avez bien fait de continuer à manger chez Monsieur de la Bussière; saluez-le de ma part, je vous en prie.

LA 17,6 Vous avez aussi bien fait de n'y pas aller tout à fait.

LA 17,7 Si vous avez besoin de quelques livres d'école comme de la prière d'école, je ne sais si vous l'avez, nous l'avons fait réimprimer depuis peu, nous pourrons facilement vous les envoyer par Avignon.

LA 17,8 A l'égard de ce que vous me dites de ce maître d'école du Pape, suivez l'avis de Monsieur Divers.

LA 17,9 Il vaudrait peut-être mieux que vous priassiez beaucoup Dieu et que vous attendissiez l'occasion plus favorable et venant comme d'elle-même.

LA 17,10 Nous sommes bien éloignés de faire votre procès, tout ce que j'attendais avec impatience était que vous fussiez ce que vous êtes.

LA 17,11 Je m'étonne que vous disiez que vous n'avez jamais eu grande satisfaction de notre part puisqu'il n'y a rien que je n'aie tâché de faire et que je ne sois encore disposé de faire pour vous contenter.

LA 17,12 Je sais bien que vous êtes bien éloigné de faire ce que fait Frère Nicolas et c'est ce qui a fait que je me suis si fort confié en vous.

LA 17,13 Il n'est pas encore temps de vous presser si fort à Rome, c'est assez que vous y ayez commencé.

LA 17,14 On a acheté une maison commode à nos Frères à Avignon, capable de loger vingt Frères, le vice-légat les aime et envoie son page à leur école.

LA 17,15 Je vous ai voulu envoyer celui qui y a commencé, vous ne l'avez pas voulu.

LA 17,16 Monseigneur l'archevêque d'Avignon qui est nonce extraordinaire en France, dont je suis connu depuis notre établissement d'Avignon, est

nommé archevêque de Gênes et part incessamment pour Rome où il va recevoir le chapeau de cardinal.

LA 17,17 Il m'a dit qu'il protégerait et rendrait service à l'Institut de nos Frères en tout ce qu'il pourrait et leur a donné sa bénédiction avant qu'ils partissent.

LA 17,18 Faites en sorte, je vous prie, de quitter cet esprit du monde auquel vous avez assez de penchant en vous adonnant à l'oraison et aux exercices intérieurs et en fréquentant peu. En travaillant à avoir le plus qu'il vous sera possible l'esprit de votre Institut, vous attirerez sur vous les grâces de Dieu avec abondance.

Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 18 *Au Frère Gabriel Drolin* [28 août 1705]

A Monsieur, Monsieur Claude de la Bussière, marchand, pour Monsieur Santenot. A Rome. A Paris, ce 28ème août 1705.

LA 18,1 J'ai été en effet surpris, mon très cher Frère, de ne pas recevoir de vos nouvelles depuis si longtemps.

LA 18,2 Je vous prie de m'écrire à l'avenir plus souvent et il me semble qu'il serait à propos que vous le fissiez tous les mois.

LA 18,3 Le Frère Michel et le Frère Jacques sont morts à Chartres, l'un après l'autre de pourpre depuis que j'ai reçu de vos lettres. Je vous prie de prier Dieu pour eux.

LA 18,4 Je suis bien aise que vous ne soyez plus embarrassé chez Monsieur de la Bussière, mais comment et de quoi vivez-vous donc?

LA 18,5 Vous dites que vous n'aimez pas à devoir; il serait bon de savoir si vous devez et ce que c'est et à qui et pourquoi. C'est ce que vous ne me marquez point.

LA 18,6 Je n'agrée nullement que vous appreniez le latin. Vous savez bien que cela est contraire à notre Institut car il faut toujours s'en tenir à son Institut sinon on perd tout et Dieu n'y donne point sa bénédiction.

LA 18,7 Je n'aime pas ces quadrins du samedi car ces sortes d'argent reçu des écoliers, quoiqu'on n'en profite pas, ne sonnent point bien dans nos écoles.

LA 18,8 Si vous avez besoin d'un livre de prières, nous les avons fait réimprimer l'année passée avec toutes les rubriques nécessaires.

LA 18,9 S'il vous en faut quelques autres, nous pourrons vous les envoyer par Avignon. Je crois cependant qu'on pourra faire imprimer nos livres à Avignon où ils sont approuvés et puis vous en envoyer.

LA 18,10 Vous devriez me faire connaître la manière de faire la doctrine à Rome.

LA 18,11 Nos Frères d'Avignon me mandent aussi bien que vous qu'ils ont bien de la peine dans les grandes chaleurs.

LA 18,12 Je suis bien aise que vous soyez présentement dans le repos et sans visites ni actives ni passives.

LA 18,13 Ayez soin de bien profiter de ce temps et d'un si grand avantage et étudiez-vous beaucoup à quitter les manières du monde et à prendre un air simple et des manières et une conduite qui ressentent l'Esprit de Dieu.

LA 18,14 A l'égard du catéchisme, il me paraît qu'il est à propos et de conséquence que vous le fassiez dans votre école.

LA 18,15 Est-ce qu'il est défendu à un maître d'école de faire le catéchisme à ses écoliers dans son école?

LA 18,16 Je n'aime pas que nos Frères fassent le catéchisme dans l'église; cependant s'il est défendu de le faire dans son école, il vaut mieux le faire dans l'église que de ne le point faire.

LA 18,17 Pour moi, je n'aime pas à m'avancer en aucune chose et je ne m'avancerai pas à Rome non plus qu'ailleurs. Il faut que la providence s'avance la première et je suis content.

LA 18,18 Quand il paraît que je n'agis que par ses ordres, je n'ai point de reproche à me faire au lieu que quand j'entreprends, c'est toujours moi et je n'en attends pas de fort bonnes suites, ni Dieu qui n'y donne pas ordinairement une grande bénédiction.

LA 18,19 On disait que Monseigneur l'archevêque d'Avignon et de Gênes à présent devait être bientôt cardinal.

LA 18,20 Monseigneur l'évêque de Vaison demande des Frères. Vous le connaissez. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 19 ***Au Frère Gabriel Drolin* [4 septembre 1705]**

A Monsieur, Monsieur Santenot. A Rome. A Paris, ce 4 septembre 1705.

LA 19,1 L'étonnement dans lequel je suis de ne recevoir aucune de vos nouvelles depuis cinq mois a été ce qui m'a obligé de vous écrire en écrivant à Monsieur de la Bussière, mon très cher Frère, dans la crainte que vous n'ayez pas reçu ma pénultième.

LA 19,2 Je ne savais pas quand Monsieur Théodon viendrait et je ne sais pas s'il est arrivé.

LA 19,3 Je ne savais pas que vous fussiez sorti de chez Monsieur de la Bussière et je n'aurais pas cru que vous en fussiez sorti sans m'écrire auparavant, car aujourd'hui si vous n'avez point d'autre recours que moi, vous m'embarrassez car je suis moins en état de vous aider que je ne l'ai été par le passé et beaucoup moins étant toujours très court d'argent.

LA 19,4 J'ai mis notre noviciat dans une belle maison dans un faubourg de Rouen qui avait été occupée par des religieuses, nos Frères ayant présentement les écoles de Rouen où est Frère Ponce, ce qui fait que je suis toujours court d'argent.

LA 19,5 Vous n'auriez pas dû faire des dettes sans avoir mon consentement auparavant.

LA 19,6 Je vous ai dit que tout ce que vous pourriez prétendre de moi en vous établissant serait de vous aider pendant six mois ou un an au plus. Depuis ce temps, j'ai fait cette affaire de Rouen qui me met à sec.

LA 19,7 Tout ce que je puis faire est de vous faire toucher cinquante francs par Avignon par Monsieur de Chateaublanc, trésorier du Pape, qui y a établi nos Frères qui sont cinq actuellement et auxquels il a acheté une maison.

LA 19,8 Vous pouvez vous informer chez Monseigneur l'archevêque d'Avignon où Monsieur de Chateaublanc paie à Rome les revenus du pape et qui est son correspondant à Rome.

LA 19,9 Je vous les ferai tenir aussitôt, encore cela m'incommodera-t-il car de trois mois d'ici, je n'ai point d'argent à prétendre d'avance, au contraire, je serai en arrière.

LA 19,10 Ne vous engagez plus, je vous prie, sans moi, car je serais très mécontent de dettes. Je n'en veux plus et je n'en ai jamais ni voulu ni souffert dans aucune de nos maisons et il n'y a rien dont j'aie plus d'horreur: c'est pourquoi ne comptez plus jamais sur moi pour des dettes, car je n'en écouterai jamais la moindre proposition.

LA 19,11 Je veux voir devant moi pour la dépense et non pas derrière et ne prenez jamais aucune mesure ni aucune détermination sans me demander avis auparavant, je vous répondrai aussitôt.

LA 19,12 Je ne fais que de recevoir votre lettre, la voie d'Avignon nous est aisée.

LA 19,13 Je ne sais si Monseigneur l'archevêque d'Avignon, présentement de Gênes, est cardinal, comme on me dit qu'il le serait allant à Rome.

LA 19,14 Je sais bien qu'il vaut mieux vivre avec plus de peine, dégagé du monde et j'ai bien de la joie de vous voir dans cette disposition mais, quand on s'y met, ou il faut s'abandonner tout à fait à la providence ou si on n'a pas assez de vertu pour cela ni assez de foi, il faut prendre des mesures avant l'exécution, sinon c'est n'agir ni chrétiennement ni sagement.

LA 19,15 Gardez-vous bien de donner des lettres de change à quelqu'un que je ne vous ai mandé de le faire, car je ne les paierais pas.
Je ne suis pas non plus en état d'en payer présentement, car il faut que je compte par jour. Vous recevrez votre argent sans change.

LA 19,16 Je ne sais ce que vous entendez quand vous dites que vous travaillerez à voir si vous pourrez me faire quelque chose avant qu'il soit peu. Expliquez-vous, je vous prie, car je suis bien aise de voir un peu plus clair.

LA 19,17 Je suis bien réjoui que votre rougeole soit passée.

LA 19,18 Le Frère Albert me mande du 29ème août que le Père inquisiteur lui a rendu tous nos livres et les a tous approuvés. Je lui manderai de vous faire tenir deux prières d'école et de la messe lorsque je saurai votre adresse.

LA 19,19 Nous avons fait réimprimer celles d'école avec toutes les rubriques d'une manière bien utile pour les maîtres et pour les écoliers.

LA 19,20 Nous allons faire un établissement à Marseille et quand le Frère Albert y aura été jusqu'après Pâques, je pourrai vous l'envoyer pour un peu avancer vos affaires si elles ne le sont pas, car il est tout à fait propre pour cela. Les premiers six mois, il ferait des merveilles.

LA 19,21 Priez beaucoup Dieu pour cela d'ici à ce temps et pour que Dieu conduise nos affaires à Rome et ailleurs selon sa sainte volonté.

LA 19,22 J'ai cru m'avoir assez expliqué avec vous vers Noël.

LA 19,23 Nous avons des Frères à Dijon et à Brest, je ne sais si je vous l'ai mandé.

LA 19,24 Je vous prie de vous présenter souvent à Saint-Pierre pour être bien soumis à l'Église et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 20 *Au Frère Gabriel Drolin* [28 octobre 1705]

A Monsieur Claude de la Bussière pour Monsieur Santenot. A Rome A Paris, ce 28ème octobre 1705.

LA 20,1 Je ne sais, mon très cher Frère, si vous n'avez pas reçu la lettre par laquelle je faisais réponse à votre précédente. J'y avais mis l'adresse comme vous me l'avez marquée. Écrivez-moi toujours par Avignon.

LA 20,2 Je vous adresse celle-ci par Monsieur de la Bussière pour ne me pas tromper et pour plus grande sûreté. Donnez-moi une autre adresse dans la suite si celle-là ne convient pas ou marquez-moi où vous demeurez.

LA 20,3 Vous faites bien d'attendre l'ordre de la providence.

LA 20,4 Je vous ai mandé de ne me pas faire de dettes parce que je ne veux pas du tout en entendre parler et qu'il ne faut point vous attendre que j'en paie aucune ni par lettre de change ni autrement. Je n'ai jamais voulu de dettes et n'en veux point du tout.

LA 20,5 Quand vous aurez besoin de quelque chose, faites-le-moi savoir auparavant.
Vous savez ce que je vous ai mandé par le passé; comptez là-dessus, je vous prie.

LA 20,6 Vous n'auriez pas dû quitter Monsieur de la Bussière que de concert avec moi et sans savoir où vivre.

LA 20,7 Je vous ai mandé ce que je pouvais faire, il faut compter sur ce que je dis.

LA 20,8 Je veux voir clair dans ce que j'entreprends.

LA 20,9 Dieu vous avait mis chez Monsieur de la Bussière; vous auriez dû y rester jusqu'à ce que vous eussiez été dans un emploi où vous eussiez pu vivre indépendamment.

LA 20,10 Je vous ai mandé que je pouvais vous faire donner cinquante livres qui sont à Avignon dont il n'y aura apparemment point de change à payer.

LA 20,11 Je vais envoyer des prières d'école à Avignon que nous avons fait imprimer avec les rubriques. On pourra vous en envoyer de là.

LA 20,12 J'ai vu Monsieur Théodon seulement une fois qui était incommodé.

LA 20,13 Vous me marquez par votre dernière que vous m'envoyez le reçu de Monsieur Théodon. Je ne l'ai cependant point reçu et il n'était point dans votre lettre.

LA 20,14 Il serait inutile que vous tirassiez sur moi des lettres de change, car je ne pourrais pas les payer.

LA 20,15 Je sais bien que c'est une chose avantageuse d'être retiré du monde, mais il faut avoir de quoi vivre et avant que de quitter le monde, il faut voir où on le prendra.

LA 20,16 J'ai adressé ma dernière simplement à Monsieur Santenot; voyez si elle est perdue ou non.

LA 20,17 Voyez si Dieu marque agréer votre travail et si la providence vous aide ou s'il paraît qu'elle vous veuille aider.

LA 20,18 Je souhaiterais bien savoir en quel quartier vous êtes logé.

LA 20,19 Priez Dieu pour nous et croyez-moi, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 21 *Au Frère Gabriel Drolin* [11 février 1706]

A Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Mission pour Monsieur Santenot, A Rome. A Paris, ce 11ème février 1706.

LA 21,1 J'ai bien vu, mon très cher Frère, que vous n'étiez pas tout à fait à vous-même quand vous m'ayez écrit la lettre précédente à celle à laquelle je fais réponse, mais j'ai tâché de ne vous en pas donner sujet.

LA 21,2 Je suis bien aise d'apprendre par votre dernière que votre peine était diminuée; je crois qu'elle aura été entièrement apaisée quand vous aurez reçu ma dernière.

LA 21,3 Vous ferez bien de faire toucher le plus tôt que vous pourrez les cent francs que je vous ai laissés à recevoir.

LA 21,4 A l'égard de ce que vous me marquez que je vous ai écrit, je vous ai écrit en deux différents temps: 1. dans le temps que vous n'aviez rien autre chose à faire que d'avoir soin des enfants de Monsieur de la Bussière, 2. dans le temps que vous cherchiez à prendre une école demeurant chez lui.

LA 21,5 Dans le premier temps, je vous ai toujours excité à sortir de cet état, ne le regardant pas conforme à votre vocation.

LA 21,6 Dans le deuxième temps, je vous ai écrit que vous deviez compter que je ne pourrais pas vous aider que six mois ou un an, ou je ne sais pas si j'ai dit un an ou un an et demi, mais c'est tout au plus si j'ai avancé jusque-là.

LA 21,7 J'ai regardé ensuite comme une conduite de la providence que monsieur de la Bussière vous ait engagé de manger chez lui parce que je n'étais pas fort en état de vous aider et je le suis présentement moins que jamais.

LA 21,8 Vous n'auriez pas dû sortir de cette disposition de providence sans savoir si je l'agréerais et si je serais en état de vous tout fournir et combien de temps et sans que nous prissions l'un et l'autre des mesures fixes là-dessus.

LA 21,9 Je ferai cependant pour vous tout ce qui me sera possible quoique je sois bien éloigné d'avoir de l'argent présentement et que je dois près de neuf cents livres.

LA 21,10 J'ai de la peine de voir que vous viviez aussi pauvrement que vous faites et dites-moi, je vous prie, ce que je puis faire pour y remédier.

LA 21,11 Vous voyez l'état dans lequel je suis, néanmoins l'état dans lequel vous êtes me paraît embarrassant et m'est bien sensible.

LA 21,12 Je serais bien aise de savoir si rien n'avance pour vous.

LA 21,13 Si cependant il faut payer le change d'Avignon à Rome, j'aime mieux faire venir les cent francs ici et payer ici la lettre de change de Monsieur de la Bussière, car ainsi il ne nous coûtera point de change et vous aurez les cent francs tout entiers. Mandez-moi ce qu'il y aura à faire.

LA 21,14 J'ai tardé à vous répondre parce que je n'avais pas fait attention au petit billet qui était dans votre lettre et que j'ai cru que ma dernière vous aurait remis en assurance.

LA 21,15 Nous avons depuis quinze jours des écoles à Marseille.

LA 21,16 Il ne faut pas que vous pensiez à quitter que nous n'ayons pris des mesures ensemble.

LA 21,17 Si vous ne pouvez rien avancer dans quelque temps, ce pourquoi il faut seulement recourir à Dieu et lui en laisser le soin, la conduite et les ménagements, je ferai en sorte dans cet été de prendre des mesures pour ne pas laisser tomber ce qui est commencé et pour vous tirer d'embarras et moi aussi.

LA 21,18 Priez beaucoup Notre-Seigneur pour cela et pour toutes nos affaires d'ici à la Pentecôte.

LA 21,19 J'ai appris que Monsieur le cardinal de Janson revient en France et que Monsieur l'abbé d'Étrées va prendre sa place.

LA 21,20 Je vous prie de ne pas écrire à toutes sortes de personnes comme vous écrivez. Ce commerce de lettres inutiles ne nous accommode pas.

LA 21,21 Je m'unis à vous en Notre-Seigneur et je suis en son saint amour, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 22 *Au Frère Gabriel Drolin* [16 avril 1706]

A Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission, pour Monsieur Santenot. A Rome. – A Paris, ce 16ème avril 1706.

LA 22,1 J'ai reçu vos deux dernières, mon très cher Frère, l'une du 23ème février, l'autre du 2 mars, mais je n'ai pas reçu la première par Monsieur de la Bussière, mais par la poste de France.

LA 22,2 J'ai fait tenir l'incluse à Monsieur Théodon.

LA 22,3 J'ai bien de la joie que vous ayez assez de confiance à Monsieur Divers pour lui dire à qui et pourquoi vous écrivez.

LA 22,4 J'ai peine à croire qu'il ait su la lettre au régent de Calais à son sujet. Je vous prie de vous abstenir de lettres aussi inutiles qu'est celle-là.

LA 22,5 Vous auriez dû tout d'abord m'envoyer la copie de votre approbation pour les écoles sans attendre que je la susse d'ailleurs. Je vous suis obligé de me l'avoir envoyée dans votre dernière.

LA 22,6 Je n'ai garde de me faire de peine des lettres que vous avez incluses dans les miennes, ce n'est pas de cela que j'ai entendu vous parler. J'ai voulu

dire que vous n'écriviez point et que vous ne receviez point de toutes ces sortes de lettres inutiles qui ne nous conviennent point.

LA 22,7 J'ai mandé à Avignon qu'on payât la lettre de change de Monsieur de la Bussière.

LA 22,8 Je ferai en sorte que vous soyez content de moi.

LA 22,9 Nous avons des Frères à Marseille qui commencent depuis peu. Ils y ont près de deux cents écoliers rien qu'en une école. Il y a des écoles en quatre quartiers, ils les auront toutes dans la suite.

LA 22,10 Il faut espérer que nos Frères vous approchant de plus en plus, Dieu bénira et augmentera à la fin votre école.

LA 22,11 Nous tâcherons de vous en procurer le moyen et nous verrons dans quelque temps ce qui se pourra faire à cet égard.

LA 22,12 Priez beaucoup Dieu pour nous qui en avons bien besoin. Nous le prierons aussi pour vous et nous tâcherons de vous aider et de vous soulager en tout ce que nous pourrons. Encore un peu de patience. Je suis en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous, De La Salle.

LA 23 *Au Frère Gabriel Drolin* [12 mai 1706]

A Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission pour Monsieur Santenot. A Rome. A Paris, ce 12ème mai 1706.

LA 23,1 Je n'ai reçu qu'hier votre lettre, mon très cher Frère.

LA 23,2 J'ai donné, il y a trois jours, une lettre de change sur les Frères d'Avignon pour paiement des cent livres que vous deviez à Monsieur de la Bussière. Je vous en envoie l'acquit afin que vous puissiez le mettre entre les mains de Monsieur de la Bussière et tirer le sien que vous m'enverrez.

LA 23,3 J'ai cru qu'il n'y avait point de change à payer sur ces cent livres; c'est une grosse perte toutes les fois. Peut-être pourrions-nous la sauver ou au moins une bonne partie: vous auriez dû m'en avertir d'abord.

LA 23,4 Je suis fâché que vous ayez présenté un mémorial à l'aumônier du pape, cela n'aurait pas été à propos.

LA 23,5 Vous pouvez croire comme je vous l'ai écrit que je ne vous avais pas abandonné.

LA 23,6 Si vous n'avez rien obtenu, faites-le-moi savoir aussitôt et en ce cas vous n'aurez qu'à mander au Frère Albert à Avignon de vous faire toucher dix écus, ce que vous ne ferez pas en cas que vous ayez obtenu quelque chose car il aura bien de la peine à vous les payer.

LA 23,7 Si j'avais reçu votre lettre quatre jours plus tôt, je n'aurais pas donné cette lettre de change et j'aurais chargé à Avignon qu'on vous fît toucher de l'argent.

LA 23,8 Croyez-vous que je veuille vous laisser mourir de faim?

LA 23,9 Il faut voir comment vous ferez d'ici au mois d'octobre auquel temps sans faute j'apporterai du changement.

LA 23,10 Il faut bien se garder que les gens à qui est votre maison vous saisissent.

LA 23,11 Il n'est pas à propos non plus que vous vous adressiez à votre soeur.

LA 23,12 La poste part toutes les semaines.
Que ne m'écrivez-vous? Pourquoi avez-vous été cinq semaines sans m'écrire?

LA 23,13 Je vous prie, n'en usez plus ainsi et ne prenez plus de mesures à moins que dans des choses tout à fait imprévues vous ne puissez attendre ma réponse.

LA 23,14 Je prierai et ferai beaucoup prier Dieu pour vous et pour vos affaires.
Je suis en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 23,15 Vous ne m'avez pas envoyé la date de vos patentes. Vous n'avez mis que Datum, etc. Je vous prie, envoyez-moi tout du long et copie et signatures.

LA 24 ***Au Frère Gabriel Drolin* [21 juin 1706]**

A Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission pour Monsieur Santenot. A Rome. A Paris ce 21ème juin 1706.

LA 24,1 Je crois que vous avez encore reçu deux lettres avant celle-ci depuis celle du 16 avril, mon très cher Frère.

LA 24,2 Dans la première, je vous mande que j'ai donné une lettre de change sur Avignon à Monsieur Marteau qu'il n'a voulu prendre que de cent livres quoique je l'aie pressée de la prendre de cent sept livres.

LA 24,3 Je vous ai envoyé un acquit qu'il m'en a donné que je vous ai mandé de donner à Monsieur de la Bussière et d'en tirer un de lui par lequel il vous tient quitte au moyen de la somme que j'ai fait fournir à Monsieur Marteau.

LA 24,4 J'ai mandé à Monsieur de Chateaublanc de vous faire toucher dix écus. Je vous prie de me mander par qui et comment.

LA 24,5 Je ne sais pas quelle dépense vous avez faite dont vous avez du regret. Assurez-vous que je ne vous laisserai pas manquer des choses nécessaires.

LA 24,6 Faites votre école doucement sans vous avancer. Dieu ne vous bénira pas, ce me semble, par là.

LA 24,7 Vous voyez à quoi servent tous vos mémoriaux. Ne parlez pas à Sa Sainteté, vous gâteriez tout; il faudra prendre d'autres mesures, Dieu nous en donnera les moyens.

LA 24,8 N'échappez pas les occasions que vous pourrez trouver mais ne vous empressez pas.

LA 24,9 Vous m'avez mandé que vous ne me demandiez que votre loyer d'école et de chambre. De quoi vivez-vous? gardez-vous bien de quitter.

LA 24,10 Je suis bien aise que Monsieur Fieschi est cardinal.

LA 24,11 L'abbé de la Trémouille, n'est-ce pas l'abbé de Noirmoutier que j'ai vu grand vicaire à Laon, qui est bossu et qu'il y a déjà du temps qu'il est à Rome?

LA 24,12 Dans cinq ou six mois, le Frère venant d'Avignon à Rome, on aura bien plus lieu de se présenter par la médiation de Monseigneur Fieschi qui en a été archevêque sans parler d'autre chose d'autant plus que le vice-légat d'Avignon va être ou est allé être gouverneur de Rome.

LA 24,13 Mais je n'aime point toutes ces vues humaines et ce ne sont point celles dont les saints se sont servis.

LA 24,14 Vous me parlez comme si j'étais bien dur et comme si je ne voulais vous rien donner. Je ne sais si c'est que vous ne recevez point mes lettres.

LA 24,15 Je vous ai fait rendre la dernière par le moyen de Monsieur de Chateaublanc d'Avignon.

LA 24,16 Je ne croyais pas votre vie si dure que vous la marquez.

LA 24,17 Monsieur Leroy qui est en ce pays-ci et qui m'a dit qu'il avait mangé avec vous, m'a dit que vous aviez du vin en cave et que vous en aviez du bon.

LA 24,18 Un prêtre breton qui a obtenu une cure et est retourné à son pays et dit avoir demeuré plusieurs années à Saint-Sulpice et avoir demeuré auprès de vous a fait entendre en son pays que lorsqu'il vous avait quitté vous étiez diacre. Je ne sais ce qu'il veut dire.

LA 24,19 Je ne sais ce que vous voulez dire que vous avez donné une lettre de change de cent sept livres à Monsieur de la Bussière et que vous avez donné ordre

qu'on paie ma lettre de change sans dire à qui il faut l'adresser. Expliquez-moi ce que vous entendez par là. Vous voyez bien ce que je vous écris là-dessus au commencement de celle-ci.

LA 24,20 On me mande d'Avignon qu'on a payé la lettre de change de Rome. Voyez, je vous prie, qu'il n'y ait point de brouillerie dans tout cela.

LA 24,21 Je ne sais pas pourquoi vous me mandez que je ne vous écrive pas par Marseille. Je ne vous ai pas encore écrit par cette route.

LA 24,22 Mes lettres d'Avignon ne vous doivent, ce me semble, coûter que quatre sols puisqu'elles ne coûtent que cela de Rome à Avignon. Écrivez-moi souvent.

LA 24,23 Je prie Notre-Seigneur de vous combler de ses grâces et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 25 *Au Frère Gabriel Drolin* [26 novembre 1706]

A Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission pour Monsieur Santenot. A Rome. A Paris ce 26ème novembre 1706.

LA 25,1 J'ai reçu votre lettre datée du 16 octobre, mon très cher Frère.

LA 25,2 Il me semble que je n'en avais point reçu de vous depuis le 24 juillet, c'est bien longtemps.

LA 25,3 Je suis bien fâché de l'accident qui vous est arrivé.

LA 25,4 Je suis bien aise que vous ayez donné une lettre de change sur Avignon, car j'ai mandé un grand nombre de fois qu'on vous envoyât cet argent. Je ne sais pas pourquoi ils ne l'ont point fait.

LA 25,5 Il est vrai qu'ils m'ont mandé qu'on ne trouve pas facilement des commodités et facilités pour faire tenir de l'argent à Rome. On délivrera sans doute cette somme.

LA 25,6 Vous avez bien fait de désister la poursuite que vous avez faite pour avoir quelque chose et j'ai de la consolation que vous ayez toujours bon nombre d'écoliers mais aucun italien ne vous dit-il rien touchant la gratuité de votre école? Cela ne vous fait-il point connaître? Personne ne demande-t-il de quoi vous vivez? Qui est-ce qui vous fait tenir ainsi l'école gratuitement?

LA 25,7 Je ne savais pas le procès de Messieurs de Saint-Lazare.

LA 25,8 On ne paie effectivement que quatre sols de port de Rome à Avignon par la poste du pape. Cela est toujours ainsi marqué sur vos lettres que je reçois. J'ordonne qu'on mette celle-ci à la poste du pape, vous me manderez comme cela aura été.

LA 25,9 Assurez Monsieur Leroy, parisien, que je le salue.

LA 25,10 Je serais bien aise de savoir ce que fit celui qui est breton qui l'a si fort déshonoré, cela me ferait plaisir.

LA 25,11 Je connais Monseigneur le cardinal de la Trémouille, c'est un bonhomme sans façon.

LA 25,12 J'ai vu ici celui qui a été vice-légat d'Avignon et en est sorti au mois d'août. Je crois qu'il est retourné à Rome. C'est un abbé qui avait bien de l'affection pour les écoles d'Avignon.

LA 25,13 Je vous suis obligé de m'avoir fait savoir en détail la distribution de votre temps.

LA 25,14 Priez pour nous particulièrement aussitôt que vous aurez reçu ma lettre et depuis le jour de Noël jusqu'au dimanche, lendemain du jour de l'an, faites une neuvaine à Saint-Pierre pour quelque besoin particulier pressant et de conséquence de la communauté. Si vous recevez ma lettre plus tard, ce que

je ne crois pas, commençant votre neuvaine plus tard, vous la finirez plus tard.

LA 25,15 Nous avons une maison proche où demeure votre frère et où je l'ai fait placer sacristain parce qu'il ne faisait pas son salut dans le monde, étant trop facile: il est présentement fort réglé et fort sage et vient à confesse à moi.

LA 25,16 Je suis plus ordinairement à cette maison, rue Saint-Honoré, parce que nous avons les écoles de Saint-Roch. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 26 ***Au Frère Gabriel Drolin* [1e avril 1707]**

A Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission, pour Monsieur Santenot. A Rome. – A Paris, ce 1er avril 1707.

LA 26,1 Il y a environ huit jours que j'ai reçu votre lettre, mon très cher Frère.

LA 26,2 J'ai bien du déplaisir de votre maladie et je fus bien réjoui que Dieu vous ait rendu la santé.

LA 26,3 J'ai été aussi six semaines fort indisposé ne pouvant marcher, présentement je me porte beaucoup mieux.

LA 26,4 J'étais fort surpris de ne point recevoir de vos nouvelles et cela me mettait en peine.

LA 26,5 Je n'ai pas encore rendu à votre beau-frère l'argent que vous me marquez, mais je lui ferai rendre le plus tôt qu'il me sera possible.

LA 26,6 Il faut encore attendre quelque temps.
Ce que je veux faire est d'envoyer un Frère sur la fin de cet été car je souhaite fort de vous procurer plus de repos et plus de moyen de vous appliquer à l'oraison.

LA 26,7 Je ne sais cependant pas ce qui peut vous en empêcher.

LA 26,8 Je sais bien que la plupart des villes d'Italie ne sont ni grosses ni peuplées et Monsieur Bonhomme étant ici m'en dit la raison.

LA 26,9 Priez beaucoup Notre-Seigneur qu'il bénisse son oeuvre.

LA 26,10 Le Frère Albert a encore fait un établissement à Valréas dans le Comtat, dans le diocèse de Vaison.

LA 26,11,1 Monseigneur l'évêque de Vaison que vous connaissez approuve fort nos Frères et leur a donné sa maison de Valréas pour logement.

LA 26,11,2 Frère Ponce a fait depuis peu un établissement à Mende, ville épiscopale de France dans l'entrée du Languedoc où il est tombé malade.

LA 26,12 Priez Dieu pour nous et croyez-moi, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

Votre dernière n'était point datée.

LA 27 ***Au Frère Gabriel Drolin* [14 février 1710]**

A Monsieur, Monsieur Santenot. A Rome. A Paris ce 14ème février 1710.

LA 27,1 J'ai reçu avec joie depuis peu de jours, mon très cher Frère, votre lettre du 7 novembre que votre frère m'a envoyée.

LA 27,2 Je vous ai écrit deux lettres l'une dans le mois d'août et l'autre sur la fin de novembre que le Frère Ponce me mande avoir portées lui-même au pédon. Je les ai adressées toutes deux à Monsieur de la Bussière pour vous les faire tenir.

LA 27,3 S'il ne les faut pas adresser à lui, mandez-le moi et donnez-moi une adresse sûre, soit à vous directement, soit ailleurs, mais je vous prie qu'elle ne puisse pas manquer.

LA 27,4 J'ai bien de la joie que vous ayez présentement une école du pape, c'est ce à quoi j'aspirais.

LA 27,5 J'ai mandé au Frère Ponce d'aller saluer Monseigneur l'évêque de Cavaillon, s'il y est, de ma part et de lui témoigner mes reconnaissances de ses bontés pour vous.

LA 27,6 Il faudrait faire en sorte dans la suite qu'il y eût encore un autre Frère avec vous.

LA 27,7 Je suis bien aise que vous ayez quitté la maison de Monsieur de la Bussière et je lui écris pour le remercier de l'affection qu'il vous a témoignée et de la grâce qu'il vous a faite. Je lui témoigne aussi que je ne l'oublierai pas et que je prierai et ferai prier Dieu pour lui et pour sa famille.

LA 27,8 Je suis bien aise que vous ayez été en retraite pour tâcher de reprendre l'esprit de votre état avec plus d'abondance et l'esprit d'oraison. Je prierai Dieu qu'il vous le donne.

LA 27,9 Je sais bien que c'est une grande misère d'être obligé de communiquer avec le monde et c'est un grand avantage pour vous que vous en soyez en grande partie dégagé. Faites en sorte de vous dégager aussi de ces ordinands.

LA 27,10 Vous pouvez vous assurer que je ne manque pas de prier Dieu pour vous.

LA 27,11 J'ai bien de la joie que vous soyez en parfaite santé.

LA 27,12 Je sais qu'il y a à travailler où vous êtes et j'ai de la joie que vous y ayez un bon nombre d'écoliers.

LA 27,13 Je sais aussi que la corruption y est grande et qu'il faut une attention et une vigilance toute particulière sur soi-même pour s'en dégager et je bénis Dieu de ce qu'il vous a fait la grâce jusqu'à présent de vous en préserver.

LA 27,14 Nous avons des Frères à Grenoble, à Alais, à Mende et à Mâcon depuis que je n'ai point réponse de vous, ce me semble.

LA 27,15 Priez Dieu qu'il bénisse notre Institut et croyez-moi, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 28 *Au Frère Gabriel Drolin* [12 mai 1710]

A Monsieur, Monsieur Gabriel Santenot. Rome. Ce 12ème mai 1710.

LA 28,1 Votre lettre n'était point datée. C'est avec bien de la consolation que j'ai reçu votre dernière lettre, mon très cher Frère.

LA 28,2 Vous dites que vous n'avez point reçu de mes lettres que celle que vous avez reçue du 14 février; je vous dirai cependant que depuis le mois d'août dernier ou septembre, c'était la troisième que je vous avais écrite étant toujours bien en peine de vos nouvelles.

LA 28,3 J'ai bien du déplaisir que le défaut de recevoir de mes lettres vous ait détraqué de l'affection à la piété.

LA 28,4 Il aurait été bien fâcheux que vous eussiez quitté votre école ayant paru jusqu'à présent que Dieu la voulait.

LA 28,5 Sans doute qu'il faudrait faire tous les jours le catéchisme à vos écoliers.

LA 28,6 Je ne sais pourquoi vous dites qu'il vous est difficile de faire entendre la messe à vos écoliers étant seul.

LA 28,7 La meilleure raison que vous me donnez pour avoir un second est que vous n'êtes plus jeune et qu'il est temps d'en former un autre et aux manières du pays et à la langue.

LA 28,8 Je vois bien vos raisons contre et il est difficile d'apporter remède à la première, premièrement parce que surtout à présent que les monnaies sont sur un prix fort haut en France, il y a extrêmement à perdre pour le change et le temps étant misérable, il serait difficile d'ici de fournir quoi que ce soit

à cette dépense. Douze pistoles feraient ici en paiement plus de vingt-quatre mais comme vous me marquez que ce ne serait que pour un an, il n'y a pas tant à examiner.

LA 28,9 Je ne sais ce que vous voulez dire que jusqu'à présent vous avez paru à demi régulier. Est-ce que vous avez changé quelque chose à votre habit ou à votre extérieur et en quoi, marquez-le-moi.

LA 28,10 Sans doute qu'étant deux, il faudrait paraître tous les deux réguliers. Vous ferez bien d'en parler au secrétaire du cardinal Vicaire.

LA 28,11 Je ne sais pas pourquoi vous dites qu'on ne vous a accordé la pistole par mois que comme à un particulier et non pas comme à un maître d'école. Il me semble que vous avez mandé à votre frère que les armes du pape étaient au-dessus de la porte de votre école et que votre école était une des écoles du pape.

LA 28,12 Je l'ai cru ainsi depuis ce temps et que la raison pour laquelle vous demeurez auprès des Capucins est parce que l'école que vous avez est de ce quartier.

LA 28,13 Il serait à propos que vous eussiez une telle école et des patentes.

LA 28,14 Je ferai en sorte de vous envoyer un second dans les vacances prochaines; tâchez de prendre des mesures pour cela.

LA 28,15 Je vous enverrai deux prières d'école. Il y en a à Avignon, le Frère Ponce pourrait vous en envoyer. Je veux bien que vous lui écriviez quelquefois.

LA 28,16 Je n'ai pas encore pensé d'aller à Rome et je ne le pourrais présentement que difficilement.

LA 28,17 Je ne manque pas de prier Dieu pour vous et pour le succès de vos travaux.

LA 28,18 Je suis fâché que vous ayez été obligé de tant communiquer avec le monde. Je n'ai pas de peine à concevoir que votre piété en ait été diminuée. Reprenez tout de bon l'oraison, je vous prie.

LA 28,19 Il faut que plusieurs de vos lettres et des miennes se soient éclipsées par quelque moyen.
Je voulais faire en sorte d'écrire à quelque Capucin pour voir si vous tiendriez plus tôt ma lettre.

LA 28,20 Il y a même huit jours que je priai Monsieur Divers qui vint ici d'écrire qu'on vous fît savoir que je vous avais écrit beaucoup de lettres et que j'étais en peine de ne pas recevoir de vos nouvelles. Il m'a dit qu'il écrirait il y a aujourd'hui huit jours et que je vous écrivisse en droiture.

LA 28,21 Vous avez bien fait de ne pas entrer où on vous voulait placer; cela aurait tout perdu et vous avez raison de dire que les travaux de huit années auraient été inutiles.

LA 28,22 Je n'ai pas reçu la lettre que vous me marquez d'avoir écrite dans ce temps.

LA 28,23 Ce que vous donne le pape n'est donc qu'une espèce d'aumône, expliquez-moi ce que c'en est.

LA 28,24 On m'a mandé que vous aviez voulu être tonsuré, marquez-moi ce qui en est. Vous savez bien que cela est contraire aux pratiques de notre communauté.

LA 28,25 Il n'est pas vrai que je sois avec vous parlant à moitié; je vous dis simplement les choses comme je les pense.

LA 28,26 Il faut tâcher d'augmenter le nombre de vos écoliers.

LA 28,27 Je suis bien aise que vous alliez de temps en temps faire des retraites à la Mission.

LA 28,28 Vous me mandiez par votre précédente que vous aviez au moins soixante écoliers.

LA 28,29 J'ai bien de la joie que vous soyez dégagé de vos ordinands, tâchez au plus tôt de vous dégager du reste.

LA 28,30 Je prie Dieu de vous donner son Esprit et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 29 ***Au Frère Gabriel Drolin*** **[24 août 1711]**

A Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, maître d'une école du Pape, proche les Capucins, A Rome. A Marseille ce 24ème août.

LA 29,1 Je vous écris, mon très cher Frère, par Monsieur le comte Miaczinski, fils du grand trésorier de Pologne qui va à Rome avec un valet de chambre pour y faire sa théologie.

LA 29,2 Quoiqu'il soit aîné de sa famille, il veut cependant renoncer au monde et faire sa théologie.

LA 29,3 Je vous prie le jour qu'il arrivera de lui chercher une auberge où il soit bien. C'est un monsieur très pieux et avec qui j'ai une liaison très particulière; il vous pourra beaucoup servir.

LA 29,4 Je vous ai écrit d'Avignon, je crois que vous aurez reçu ma lettre et que vous m'aurez fait réponse.

LA 29,5 Nous pourrons bientôt vous envoyer un second, mais je vous prie de ne pas quitter l'habit de nos Frères.

LA 29,6 Ne vous arrêtez point là-dessus (à) ce que vous diront Messieurs de Saint-Lazare. Ceux de Paris voudraient bien faire en sorte de détruire notre communauté. Je suis bien aise de pouvoir vous écrire ceci d'une manière sûre.

LA 29,7 Je vous prie de m'écrire de temps en temps et de faire en sorte de pourvoir à tout le bien de notre communauté. Monsieur le comte pourra beaucoup vous y aider.

LA 29,8 Mandez-moi exactement comment vont vos affaires.
Le pape ayant six écoles dans Rome, il serait bien à souhaiter qu'elles fussent toutes entre les mains et sous la conduite de nos Frères.

LA 29,9 Faites tout ce que vous pourrez pour Monsieur le comte de Miaczinski, il vous sera utile et à nous aussi.

LA 29,10 Nous venons d'ouvrir des écoles à Versailles et à Boulogne-sur-Mer et à Moulins.
Priez Dieu qu'il les étende de plus en plus.

LA 29,11 Je prie Notre-Seigneur qu'il vous comble de ses grâces et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 29,12 Je retourne en France.

LA 29,13 Mandez-moi comment vous êtes reçu de Monseigneur le cardinal de la Trémouille.

LA 29,14 J'ai dîné avec Monseigneur l'évêque de Cavaillon que j'ai remercié des bontés qu'il avait eues pour vous.

LA 30 ***Au Frère Gabriel Drolin*** **[Juillet 1712]**

A Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, maître d'une des écoles du pape, proche les Capucins, A Rome.

LA 30,1 J'aurais souhaité, mon très cher Frère, vous aller voir et j'étais prêt d'y aller avec un nommé Monsieur Ricordeau, chanoine d'une collégiale de Troyes qui est allé à Rome, il y a un mois, mais il me survint dans ce temps une affaire ici qui retarda ce voyage parce qu'elle était pressée; elle n'est pas cependant réussie.

LA 30,2 Il me sera difficile de vous envoyer un Frère que je n'aie commencé un noviciat en ce pays-ci que j'y vais commencer incessamment parce qu'on y veut des gens du pays à cause de la différence qu'il y a de la langue d'avec celle de France.

LA 30,3 Vous avez raison de ne pas accompagner toujours Monsieur le comte.

LA 30,4 Je suis bien aise que Monsieur le comte vous ait tout payé.

LA 30,5 Mandez-moi quand j'irai vous voir si je pourrai lui porter des livres et pour quelle somme parce que je ne veux pas être obligé d'attendre après le paiement.

LA 30,6 Aussitôt que le noviciat sera en état, je vous irai voir et conférer avec vous.

LA 30,7 J'ai répondu à toutes vos lettres et à celles du baptistaire sur-le-champ. Je vous ai mandé qu'on avait répondu qu'il fallait pour l'avoir, savoir l'année et le jour de la naissance, au moins l'année.

LA 30,8 Je vous ai répondu cela, vous devez avoir reçu ma lettre. Si vous me le marquez, je vous l'enverrai aussitôt parce qu'il n'y a que le greffier du bailliage qui a ce registre.

LA 30,9 Je vous envoie toutes les images qu'on a trouvées à la maison.

LA 30,10 Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 30,11 Ce Monsieur Ricordeau est interdit, je ne sais pourquoi. C'est peut-être pour cela qu'il est allé à Rome. Il ne me l'a pas dit mais je ne vous ai mandé de lui rendre service que parce qu'il me l'a mandé. S'il est encore à Rome, ne faites rien pour lui que prudemment.

LA 30,12 Je ne lui ai pas donné de lettres pour autres que pour vous quoiqu'il m'en pressât parce que je n'ai pas voulu m'embarrasser, ne sachant ni ses affaires ni ses desseins.

LA 31 *Au Frère Gabriel Drolin* [16 décembre 1712]

A Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, maître d'une des écoles de Notre Saint Père le Pape, proche les Capucins. A Rome. A Marseille, ce 16ème décembre 1712.

LA 31,1 Il me semble, mon très cher Frère, que vous n'auriez pas dû tant prêter et avancer d'argent à Monsieur le comte, cela ne convient pas surtout à nous autres. Vous n'auriez pas dû même lui rien prêter.

LA 31,2 Je ne puis que vous dire là-dessus que la chose est faite, c'est à vous à consulter avant que de faire les choses et non pas après qu'elles sont faites. Si vous me l'aviez demandé auparavant, je vous aurais répondu de ne lui rien prêter.

LA 31,3 Voilà seulement la troisième lettre depuis le départ de Monsieur Ricordeau et j'y ai répondu à toutes: à la première, par Monsieur le vicaire de Saint-Martial de Paris, à la deuxième par la poste et voici la réponse à la troisième. J'ai fait réponse à toutes vos lettres depuis que je suis en ce pays-ci.

LA 31,4 Je pense bien à vous envoyer un second, mais ce ne pourra être qu'après Pâques.

LA 31,5 Est-il vrai que vous portez une longue robe et un long manteau comme me l'a dit Monsieur Ricordeau qui est revenu dans les galères du pape?

LA 31,6 Si cela est, comment voulez-vous que fasse un second avec vous, car il faut que les deux soient vêtus de même et portent l'habit de la communauté.

LA 31,7 Vous avez, dit-on, un fort petit chapeau. Messieurs de Saint-Lazare ne changent pas de chapeau en Italie.

LA 31,8 Je serais bien aise qu'un second servît à vous retirer des fréquentes pratiques avec le monde, que la pension du pape passât à lui.

LA 31,9 Je regarde en effet ce qui est commencé à Rome comme quelque chose de conséquence, mais il faut attendre que le noviciat que j'ai commencé ici depuis quatre mois soit bien formé, soit pour vous aller voir, soit pour vous envoyer quelqu'un qui sera tiré de ce pays-ci.

LA 31,10 Il me semble que vous ne devez pas facilement vous défaire de Monsieur le comte.

LA 31,11 Monsieur Ricordeau m'a dit qu'il vous avait vendu pour six testons un cordon d'or qui lui avait coûté plus d'un louis d'or.

LA 31,12 Ce n'est pas un homme sur lequel on doive beaucoup compter. Il était interdit, a-t-il été réhabilité à Rome? Je crois qu'il y allait pour cela.

LA 31,13 Je ne me serais pas voulu intéresser pour lui. Il a été même fâché de ce que je ne lui avais pas voulu procurer des lettres ici, mais je n'avais garde, lui ne me voulant pas dire le sujet pour lequel il allait à Rome et sachant qu'il avait été interdit par son évêque que j'estime et honore beaucoup. Il me semble qu'on m'a dit qu'il avait dit la sainte messe ici.

LA 31,14 Il y a aussi un prêtre que j'ai placé, qui a demeuré du temps chez nous, qui est interdit pour avoir été à la guerre depuis qu'il est prêtre et qui a présentement cinquante-quatre ou cinquante-cinq ans.

LA 31,15 S'il demandait sa réhabilitation, soit par un banquier, soit par lui-même, je vous prie de déclarer, où il faut s'adresser, qu'on ne lui accorde pas et qu'on entende mes raisons auparavant.

LA 31,16 Il est du diocèse de Rouen. Ce n'est pas un bien ni pour lui ni pour l'Église qu'il soit réhabilité. Il se nomme, ce me semble, Monsieur Celisier; il est de Rouen même, car il a changé son nom et a gardé son nom de guerre qui est de Saint-Georges.

LA 31,17 Monsieur Ricordeau m'a dit qu'il y a un maître d'une des écoles du pape qui est fort vieux dont un Frère pourra facilement avoir l'école et qu'il n'y a que trois écoles du pape dans Rome.
Cela est-il vrai?

LA 31,18 Il m'a dit aussi que vous n'aviez pas trente écoliers et que vous n'étiez pas assidu à votre école.

LA 31,19 C'était un bien que vous allassiez faire le catéchisme aux pauvres français des deux hôpitaux que vous m'aviez marqués et il serait à propos de continuer cette pratique.

LA 31,20 Monsieur Ricordeau parle bien mal de dire que les Frères de Troyes se sont pensé battre.

LA 31,21 Il dit que vous ne lui avez donné à manger qu'une fois quoique vous disiez sept ou huit. Je ne lui en ai donné qu'une fois en allant et ne lui en ai point donné en revenant. Il aurait cependant voulu venir souvent ici pour cela.

LA 31,22 D'où vient donc qu'on a parlé de moi à la reine de Pologne?

LA 31,23 Ma venue aura été longtemps retardée.

LA 31,24 Je vous prie de prier Dieu pour nous et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 31,25 Monsieur le comte me demande pour deux cents francs de livres et autres choses et je ne puis lui rien ni porter ni envoyer que je ne sois assuré d'en recevoir l'argent en arrivant.

LA 32 *Au Frère Gabriel Drolin* [5 décembre 1716]

A Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, proche les Capucins. A Rome. A Saint-Yon, faubourg de Rouen, ce 5ème décembre 1716.

LA 32,1 Ç'a été bien malgré moi, mon très cher Frère, que je ne vous ai point écrit depuis si longtemps. Je vous ai écrit plusieurs fois sans avoir reçu réponse de vous. Je crois que c'est qu'on a intercepté mes lettres comme j'ai su qu'on en a intercepté de vous à moi.

LA 32,2 J'ai eu beaucoup d'affaires fâcheuses depuis ce temps, et je suis présentement en une maison d'un faubourg de Rouen, nommé Saint-Yon où est le noviciat.

LA 32,3 Je vous assure que j'ai bien de la tendresse et de l'affection pour vous et que je prie souvent Dieu pour vous.

LA 32,4 Vous pourrez m'écrire quand vous voudrez. J'espère que le Frère qui est à Avignon présentement sera fidèle à m'envoyer vos lettres, car il est fort sage et je vous y répondrai.

LA 32,5 Depuis près de dix mois, j'ai été infirme dans cette maison dans laquelle je suis depuis un an.

LA 32,6 Les affaires de Monseigneur l'archevêque de Paris causent du trouble parmi les évêques.
Je ne sais ce qu'on en pense à Rome.

LA 32,7 J'ai été bien consolé de votre dernière et la continuation de votre affection et de votre bon coeur m'a fait bien du plaisir.

LA 32,8 Faites-nous savoir, je vous prie, comment vont vos affaires.

LA 32,9 Je pensais ces vacances à vous envoyer un Frère qui a été à Rome et qui sait un peu l'italien et qui est fort sage et bon maître, mais nous l'avons employé ailleurs, croyant que l'utilité dont il serait dans ce lieu était d'une grande conséquence.

LA 32,10 Les Frères se disposent pour faire une assemblée depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte pour régler beaucoup de choses touchant les Règles et la conduite de l'Institut.

LA 32,11 Je vous prie, donnez votre consentement pour tout ce qui sera arrêté dans cette assemblée par les principaux Frères de la Société.

LA 32,12 Je crois que vous continuez toujours vos écoles. Faites-moi, je vous prie, savoir combien il y a d'écoliers.

LA 32,13 Votre neveu est venu me voir, me disant qu'il voulait être Frère et qu'il avait été vous voir et que vous alliez être prêtre.
Comme il est léger, je l'ai renvoyé pour y penser et je n'en ai point ouï de nouvelles depuis. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 33 *Au Frère Hubert* [ce 5ème mai 1702]

LA 33,1 L'un de vos premiers soins, mon très cher Frère, devrait être de vous appliquer dans l'oraison et dans l'école, car ce sont vos deux principales occupations et celles dont vous rendrez un plus grand compte à Dieu.

LA 33,2 Il faut, mon très cher Frère, que vous vous laissiez conduire comme un enfant d'obéissance qui n'a autre vue que d'obéir et en obéissant de faire la volonté de Dieu.

LA 33,3 Prenez bien garde de ne jamais vous servir de ces termes: Je veux, ou: Je ne veux pas; ou: Il faut. Ce sont des termes et manières de parler qui sont horribles et qui ne peuvent que retirer les grâces de Dieu qu'il n'accorde qu'à ceux qui n'ont point d'autre volonté que la sienne puisqu'il n'y a que la propre volonté qui conduise en enfer, comme le dit saint Bernard.

LA 33,4 Quand vous aurez des peines d'esprit, déclarez-les à votre directeur et vous verrez que Dieu vous bénira et vous fera la grâce ou de les supporter pour son amour ou qu'il vous les ôtera.

LA 33,5 Prenez bien garde de ne vous pas laisser aller à agir par humeur car de telles actions sont en horreur à Dieu.

LA 33,6 La principale vertu à laquelle vous devez vous appliquer est l'obéissance.

LA 33,7 Abandonnez-vous beaucoup dans l'oraison à la conduite de Dieu et témoignez-lui souvent que vous ne voulez que l'accomplissement de sa sainte volonté.

LA 33,8 C'est en son saint amour que je suis, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 34 ***Au Frère Hubert* [1er juin 1706]**

A Paris, ce 1er juin 1706.

LA 34,1 J'ai eu bien de la consolation d'apprendre par votre dernière, mon très cher Frère, que vous êtes dans la disposition d'un entier abandon.

LA 34,2 Je ne sais pas pourquoi vous êtes dans l'incertitude de votre vocation.

LA 34,3 A l'égard des voeux, ce n'est pas à moi à vous déterminer là-dessus, votre détermination doit venir de vous-même. Comme vous me demandez mon sentiment, je vous dirai que je ne vois rien qui y puisse mettre obstacle de votre côté.

LA 34,4 Il faut suivre la Règle le jeudi, jour de congé, le matin.

LA 34,5 Il ne faut jamais lire pendant la sainte messe à laquelle on assiste avec les écoliers.

LA 34,6 Ne vous embarrassez pas des tentations d'impureté ni des mouvements; tâchez de penser à autre chose.

LA 34,7 Quand vous vous sentez porté dans l'école à l'impatience, demeurez quelque temps sans agir et sans parler jusqu'à ce que ce mouvement soit passé.

LA 34,8 Ayez soin d'être toujours grave dans l'école; de là dépend beaucoup l'ordre de l'école.

LA 34,9 Ayez soin qu'on continue à parler de bonnes choses dans les récréations et prenez garde qu'on n'y dise rien d'inutile.

LA 34,10 Ayez toujours quelque vue de Dieu dans vos actions; cela est de conséquence pour les faire chrétiennement.

LA 34,11 Soyez fidèle à suivre la méthode dans l'oraison.

LA 34,12 Faites en sorte que le Frère Clément se porte tout à fait bien.

LA 34,13 Je vous prie qu'on ne fasse plus rien faire ni pour récompense ni pour autre chose sans ordre.

LA 34,14 Vous avez bien fait de ne pas faire les commissions que le Frère Cassien vous avait données. Il ne faut point de toutes ces visites-là chez nous.

LA 34,15 Quand il n'y a plus que quelques jours jusqu'à la lettre du mois, il ne faut pas écrire si ce n'est dans une extrémité.

LA 34,16 Il ne faut pas que Frère Robert revienne à Paris.

LA 34,17 Il ne faut pas accommoder le jardin pendant la récréation si ce n'est qu'on emploie un (jour) pour arroser, encore le Frère servant peut-il le faire; il vaut mieux que ce soit un jardinier qui accommode le jardin.

LA 34,18 Il n'y a rien que vous ne deviez faire pour faire bien aller vos écoles et particulièrement la vôtre.

LA 34,19 Il faut bien se garder que les Frères s'y parlent ensemble.

LA 34,20 Assurez-vous que votre âme m'est très chère et que j'en aurai soin, mais pour ce qui est d'une confession générale, les raisons que vous m'apportez ne sont pas suffisantes pour vous y obliger; vous ne pouvez en effet mieux faire que de vous abandonner entre les mains de vos Supérieurs.

LA 34,21 Apparemment que vous parlez aux Frères du Frère Charles, puisque ceux qui ne le connaissent pas parlent de lui; cela est très mal.

LA 34,22 Il ne faut pas que les tentations d'impureté que vous avez vous troublent l'esprit, elles ne doivent pas vous empêcher de communier.

LA 34,23 Proposez-moi tout ce que vous jugerez à propos touchant la conduite, je tâcherai de vous y aider.

LA 34,24 Il ne faut jamais porter des torches ni à Saint-Martin ni nulle part ailleurs. Si cela s'est fait il y a un an, on ne m'en a encore parlé ni écrit; mandez-moi qui est-ce qui était Directeur pendant ce temps.

LA 34,25 Il n'est point vrai que les Frères servants ne fassent point de neuvaine. Si le Frère Isidore n'en a point fait, qu'il en fasse une.

LA 34,26 Suivez l'avis de Monsieur le curé de Saint-Pierre de tenir ferme à faire venir les écoliers à l'heure quand vous n'en devriez avoir que quatre, aussi bien pour les autres classes que pour la vôtre.

LA 34,27 Prenez garde, je vous prie, que les récréations se passent bien. Vous savez qu'y rire légèrement, cela ne convient pas chez nous. C'est une des choses sur lesquelles vous devez le plus veiller que la récréation; vous faites bien de faire s'observer la Règle exactement.

LA 34,28 Je ne demande pas mieux que de contribuer à mettre ordre à votre intérieur en vous donnant des avis selon ce que vous m'écrivez.

LA 34,29 On dit que l'école du Frère Étienne et du Frère Isidore se détruisent bien, prenez-y garde, je vous prie.

LA 34,30 Faites rendre compte aux Frères de leur conduite et de leur conscience.

LA 34,31 Le Frère Clément dit qu'on l'avertit qu'il va au réfectoire en un autre temps pour y manger, qu'il boit du vin d'absinthe, etc. Ce ne sont pas là des choses à avertir dans les avertissements puisque cela ne peut pas se faire sans ordre du Directeur.

LA 34,32 Il faut que le travail n'empêche pas le Frère Isidore d'étudier son catéchisme car il lui est plus nécessaire de le savoir que de travailler. Il me semble aussi qu'il n'est pas à propos qu'il travaille pendant la grande récréation des jeudis.

LA 34,33 Faites en sorte que votre maison se conduise tout à fait dans la régularité. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 35 *Au Frère Hubert* [30 janvier 1708]

A mon très cher, Mon très cher Frère Hubert, aux écoles chrétiennes, à Guise. – A Paris, ce 30ème janvier 1708.

LA 35,1 Je suis surpris, mon très cher Frère, que vous m'ayez écrit une lettre datée du 24, m'en ayant écrit une le 19 et me devant écrire au commencement du mois. Vous voyez bien que vous vous inquiétez trop l'esprit.

LA 35,2 Il est vrai qu'il n'y a pas trop de plaisir de rester dans une maison où il n'y a pas de régularité, mais il faut que vous fassiez en sorte d'y en avoir jusqu'à ce que j'aie moyen de changer les Frères.
Vous savez que la régularité dépend en grande partie de celui qui conduit.

LA 35,3 Il est vrai que le Frère Alphonse est difficile quelquefois mais il faut faire en sorte de le rendre plus docile. Mandez-moi ses défauts plus en particulier et je lui ferai faire son devoir.

LA 35,4 Il me semble que vous parlez d'une manière trop peu sage et trop peu soumise et il est difficile que Dieu bénisse cette manière.

LA 35,5 Je suis bien aise que vous aimiez la régularité et je vous aiderai autant que je pourrai à vous la faire observer, mais je ne suis pas en état ni le maître de changer avant Pâques. J'y penserai cependant devant Dieu d'ici à quelque temps.

LA 35,6 C'est un grand mal de ne se pas faire de violence pour chasser les pensées vagabondes qui passent par l'esprit et pour bien faire oraison.

LA 35,7 Je suis surpris qu'après m'avoir mandé par votre première lettre que vous restiez où vous êtes tant qu'il me plaira et que vous vous abandonnez entre mes mains pour faire de vous tout ce qu'il me plaira, qui est la meilleure disposition dans laquelle vous puissiez être, et que cinq jours après vous m'écriviez tout le contraire.

LA 35,8 Il faut que vous ayez l'esprit bien inconstant. Comme c'est tentation, vous devez tâcher de la reconnaître et de vous humilier d'une telle faiblesse et que la connaissance que vous en aurez vous fasse prendre la résolution de ne jamais suivre les saillies de votre esprit, ce qui est bien de conséquence pour vous.

LA 35,9 Recourez beaucoup à Dieu et vous trouverez qu'il vous aidera tant pour la régularité que pour la soumission et pour la stabilité de votre esprit qui sont toutes choses que vous devez tâcher de vous procurer et de beaucoup demander à Dieu.

LA 35,10 Il faut que je travaille avec vous et que vous tâchiez de vivre autrement que vous ne vivez et surtout à faire mieux oraison et à être tout à fait assidu à vos exercices, car c'est à quoi vous devez le plus travailler et ce dont vous n'avez pas assez de soin.

LA 35,11 S'il faut aller quelque part, envoyez-y un Frère et demeurez à votre place dans les exercices et vous me rendrez compte combien de fois vous vous en serez absenté et pour quelle raison et n'y manquez pas, je vous prie, dans la lettre du mois, car le premier soin que doit avoir celui qui conduit est d'être le premier à tout.

LA 35,12 Vous allez à la cuisine causer avec le Frère Alphonse.
C'est ce qui engendre la familiarité et ce qui fait qu'il n'a point de respect pour vous. Vous ne me mandez pas les choses au quart.
S'il faut aller dans la cuisine, envoyez-y un Frère et restez à l'exercice.

LA 35,13 Il n'y aura d'ordre dans votre école qu'autant que vous y serez sans action et sans parole. Gardez-vous bien de frapper les écoliers avec la main ou avec autre chose.

LA 35,14 C'est une bien grande faute aussi (bien) que de rire pendant les repas.
Quand vous avez commis une faute pareille et capable de donner du scandale, vous en accusez-vous? Vous savez bien que selon la Règle, vous ne devez pas manquer de le faire.

LA 35,15 Je ne sais si vous dites les prières vocales aussi doucement qu'on les dit ici. Cela est de conséquence pour s'y procurer de l'attention.

LA 35,16 Si Frère Antonin n'a pas de confiance en vous, c'est parce que vous (ne) l'attirez pas par votre retenue, (votre) gravité et votre régularité. Vous n'êtes ni assez sage ni assez régulier, ce qui n'attire que le mépris des autres.

LA 35,17 Priez beaucoup pour la régularité de votre maison et pour vos Frères quand ils ne font pas leur devoir ou qu'ils ont quelque peine, pour demander à Dieu les lumières nécessaires pour vous bien conduire dans ces occasions.

LA 35,18 Je prie Dieu de vous faire la grâce de les bien édifier et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 36 ***Au Frère Hubert* [18 avril 1708]**

Ce 18ème avril.

LA 36,1 Je réponds à vos deux lettres, mon très cher Frère, dont je viens de recevoir la dernière.

LA 36,2 Je remercie Dieu de ce qu'il vous a donné la fidélité de me déclarer simplement la faute que vous avez faite d'écrire à votre mère et Monsieur Lalement. Vous voyez bien que la faute est grande et d'un bien mauvais exemple. Il faut que vous travailliez à mourir au monde qui doit être mort pour vous.

LA 36,3 Soyez une autre fois exact à ne rien faire sans permission et à dire d'abord simplement les fautes que vous aurez faites. Il ne suffit pas de me dire en général que vous avez fait des fautes à Guise que vous n'avez pas faites ailleurs, il faut me dire quelles sont ces fautes.

LA 36,4 Le confesseur jugeant à propos que vous restiez à Guise, il faut que vous y restiez. Il n'y a plus que trois mois jusqu'aux vacances, nous réglerons tout dans ce temps-là.

LA 36,5 Je suis bien aise que vous me disiez votre pensée et en même temps que vous soyez bien soumis et bien abandonné.

LA 36,6 Marquez-moi donc en quoi et comment vous n'avez jamais été si irrégulier que vous avez été à Guise.

LA 36,7 Ayez pour l'amour de Dieu bien soin du son de la cloche, c'est une chose de conséquence.

LA 36,8 Il me semble que les Frères ne doivent pas aller les jours ouvriers au catéchisme de la paroisse.

LA 36,9 Veillez, je vous prie, sur le silence dans votre maison.

LA 36,10 Je ne sais pas pourquoi vous êtes si irrégulier dans les récréations. Vous devriez prendre grand soin de vous en corriger. Vous savez de quelle conséquence il est de bien passer les récréations et que c'est la régularité qui attire la bénédiction de Dieu sur une maison.

LA 36,11 Il me semble que ce n'est point à vous à faire la cuisine, c'est au Frère Antonin.

LA 36,12 Il faut que les exercices ne manquent point. Vous en avez peu et vous pourrez les faire assidûment vous deux et le Frère Isidore.

LA 36,13 Quand on n'avertit guère des défauts, c'est souvent une marque qu'il n'y a guère de régularité dans la maison.

LA 36,14 Il faut que vous soyez plus exact à reprendre les Frères de leurs fautes.

LA 36,15 Ne souffrez point que les Frères raisonnent ni répliquent quand on leur commande quelque chose.

LA 36,16 Il faut même que vous les éprouviez sur l'obéissance et que vous la leur fassiez bien pratiquer.

LA 36,17 Il faut exciter le Frère Antonin à être bien ouvert à dire tout simplement.

LA 36,18 Je ne sais pas ce que vous appelez de la farce et si c'est qu'on vend cela tout fait aussi bien que des vitelots.

LA 36,19 Engagez vos Frères et tenez ferme à ce qu'ils ne fassent pas leur propre volonté.

LA 36,20 Qu'on ne manque pas à la lecture spirituelle.

LA 36,21 Ayez soin de vous bien appliquer à l'oraison. Vous savez que de cet exercice dépend la bénédiction que Dieu répand sur les autres et qu'il sert à attirer ses grâces sur nous.

LA 36,22 Marquez-moi en détail ce qui est cause que vous n'avez pas de repos de conscience. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 37 ***Au Frère Hubert*** **[20 juillet 1709]**

Ce 20ème juillet.

LA 37,1 Ce que Monsieur Binet a dit au Frère Hyacinthe touchant les desseins de Monseigneur l'évêque de Chartres, Monseigneur me l'a dit à moi-même. Il nous veut loger dans la maison de Saint-Vincent, qui serait très mal commode et dans laquelle il n'y a ni cour ni jardin et où il me paraît que vous seriez fort mal. Frère Hyacinthe dit le contraire.

LA 37,2 Il faut, ce me semble, prier Dieu et le faire prier par vos écoliers en faisant continuer les litanies par les écoliers et en envoyant tous les dimanches et jours de fêtes et jeudis, jours de congé, deux Frères communier à Notre-Dame, à la chapelle de la sainte Vierge, à l'intention que les desseins de Monseigneur ne s'exécutent pas et que ce qui sera le plus grand bien s'exécute tant pour votre logement que pour la multiplication des écoles et des écoliers et que personne de chez vous ne s'avance pour cela; laissez faire Dieu pour l'exécution.

LA 37,3 Il n'était pas nécessaire que Frère Hyacinthe m'écrivit avant vous ni, comme je crois, qu'il vînt ici. Il suffisait de m'écrire.
J'avais écrit ce qui est dessus avant son arrivée.

LA 37,4 Je parlai avant-hier à Monsieur l'abbé de Gergy qui me promit d'écrire hier pour cela à Monseigneur de Chartres. S'il vous envoie quérir, vous lui direz qu'il viendra bientôt ici et que, comme ce n'est que pour le mois d'octobre, j'aurai l'honneur de lui en parler quand il sera ici ou à Saint-Cyr.

LA 37,5 Vous avez tort de demander pour beaucoup d'argent d'images surtout dans une année comme celle dans laquelle nous sommes où on n'a pas de pain. Je vous prie, ne vous adressez point pour choses pareilles au Frère Athanase.

LA 37,6 A l'égard de ce que Monseigneur l'évêque de Chartres vous a dit qu'on me demande des Frères en plusieurs endroits, cela est vrai, mais ce sont des maisons de deux qu'on veut établir qui ne nous accommodent point. Je n'en veux point, elles perdraient notre communauté.

LA 37,7 Ne vous arrêtez point, je vous prie, à tant parler aux Frères; à moins que vous n'y preniez garde, vous perdrez vos exercices pour leur parler et c'est ce qu'il ne faut point.

LA 37,8 Je sais bien qu'il faut faire rendre compte aux Frères de leur conscience et travailler à les tirer de peine, mais il ne faut pas de ces longs entretiens dans lesquels souvent on parle de quantité de choses extérieures même nuisibles souvent sans y prendre garde. Veillez-y, car j'y veillerai aussi, cet article est plus de conséquence que vous ne pensez.

LA 37,9 Ne parlez jamais ni en allant à la récréation, ni sur les escaliers, ni en allant et venant dans la maison.

LA 37,10 Il faut (que) vous et tous les Frères, soyez et soient avertis de leurs défauts. Réglez bien pour cet effet le temps de cet exercice; il ne faut pas ni que vous lisiez ni que vous écriviez ni que vous parliez à aucun ni que vous fassiez quoi que ce soit pendant cet exercice. Vous devez y mettre aussi bien que pendant l'accusation toute votre attention à écouter ce qu'on y dit.

LA 37,11 Il faut que vous ou le Frère René preniez le mercredi pour jour de communion. Je ne sais comment vous l'entendez de communier tous deux du même jour et de quitter tous deux ensemble la maison pour aller à confesse.
Il faudrait qu'il n'allât à confesse que quand les autres y vont et que vous fassiez en sorte d'y aller aussi le même jour que les autres. Toutes ces dévotions-là particulières ne conviennent pas.

LA 37,12 Il paraît que vous cherchez beaucoup les commodités du corps. Prenez-y garde, ne proposez rien pour ce qui regarde l'extérieur que vous ne me l'ayez proposé auparavant. Cela est de conséquence et n'écoutez point facilement les Frères sur ce qu'ils vous proposeront; vous êtes trop aisé là-dessus.

LA 37,13 Je prie Dieu que votre maison soit dans l'ordre et dans la régularité, travaillez-y. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 40 ***Au Frère Joseph* [23 décembre 1710]**

Ce 23ème décembre.

LA 40,1 J'ai reçu votre lettre ce midi, mon très cher Frère.

LA 40,2 Je partirai samedi pour aller à Troyes. N'en partez pas, attendez-moi-y. J'y serai lundi et nous conférerons ensemble de tout ce qui regarde les affaires de cette ville et de tout ce que vous me proposez pour ces censes de Reims.

LA 40,3 Ne dites à personne, non pas même au Frère Albert, que je doive y aller.

LA 40,4 Je ferai en sorte que tout se termine bien et que tout le monde soit content. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 40,5 Qu'on n'exécute rien touchant la cessation de ces écoles jusqu'à mon arrivée.

LA 40,6 Je vous prie de payer le port de cette lettre à Monsieur Bourgoing.

LA 41 ***Au Frère Joseph* [6 février 1711]**

A mon très cher, Mon très cher Frère Joseph, aux écoles chrétiennes de Reims. Ce 6ème février.

LA 41,1 J'ai reçu hier vos trois lettres ensemble, mon très cher Frère, je réponds à la plus pressée.

LA 41,2 Il paraît qu'il est à propos que Frère Placide aille à Guise.

LA 41,3 Je fais partir le Frère Fabien avec le petit Frère de Mende pour tenir la place du Frère Placide et dans deux ou trois ans, il sera plus en état de profiter du noviciat que présentement et il tiendra bien l'école.

LA 41,4 Vous donnerez le cheval au Frère Fabien pour le ramener ici, il sera mardi au soir à Reims.

LA 41,5 Le Frère Dosithée ne vous aurait pas écrit si vous ne lui aviez pas écrit le premier non plus que les Frères de Guise.

LA 41,6 Je ne sais pas pourquoi vous écrivez ainsi aux Frères qu'il vous plaît. Cela n'est pas sage. Il ne faut point de ces communications de lettres d'une maison à une autre, cela ne convient pas chez nous. Si vous voulez les empêcher, ne les entreprenez pas vous-même.

LA 41,7 Il serait à souhaiter que Monsieur Bourgeois apprît à coudre et à bien faire le poil, cela est de conséquence.

LA 41,8 Je ne sais si un garçon, tailleur de pierre, a été vous voir depuis mon départ. S'il continue à postuler, il faut le remettre après Pâques, mais il ne faut pas qu'ils entrent ensemble.

LA 41,9 Je vous prie de faire donner au Frère Remi ce dont il a besoin. Il mande au Frère Thomas qu'il a besoin de laine pour lui faire des bas, qu'il n'en a pas et d'une camisole. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 42 ***Pour le Frère Mathias* (ce 3ème décembre 1706)**

LA 42,1 Vous êtes le premier à qui j'écris pour ce mois, mon très cher Frère.

LA 42,2 Je ne demande rien plus que de vous soulager dans vos peines, mais vous voyez bien que je ne puis vous y soulager que je ne sache vos peines. Je ne vois pas bien quelles elles sont.

LA 42,3 Vous me mandez seulement que vous ne vous portez pas bien. Je ne sais pas si c'est là le seul sujet pour lequel vous me demandez de venir à Paris ou que je vous envoie ailleurs. Faites-moi connaître quelle en est la cause.

LA 42,4 Vous ne me mandez presque rien dans vos lettres.
Vous répétez un grand nombre de fois une même chose qu'il suffit d'y dire une fois.

LA 42,5 Faites-moi connaître toutes vos peines. Si elles viennent de ce que je ne vous écris pas, je vous écrirai dans la suite toutes les fois que j'écrirai aux Frères, mais faites en sorte, je vous prie, que vos lettres soient mieux écrites et mieux orthographiées, car je ne les puis presque lire.

LA 42,6 Continuez à vous entretenir dans l'oraison sur les actes de la préparation. Vous faites bien de vous appliquer particulièrement à vous recueillir intérieurement et à éloigner de vous les distractions.

LA 42,7 Vous me mandez seulement pour raison de vous changer que vous ne vous accommodez pas à Reims.
Vous voyez bien que chez nous on doit s'accommoder partout où on sera envoyé par ses Supérieurs, l'obéissance devant être la principale règle et le plus grand contentement des Frères.

LA 42,8 Je ne sais ce que vous voulez dire que vous êtes dégoûté de la manière dont on vous a traité. Expliquez-le-moi et je tâcherai d'apporter remède à votre peine.

LA 42,9 Assurez-vous, mon très cher Frère, que je ne veux que votre bien et le repos de votre âme et que je suis, en Notre-Seigneur, tout à vous, De La Salle.

LA 43 *Pour le Frère Mathias*

A Paris, [ce 18ème novembre 1707]

LA 43,1 J'ai reçu votre première lettre avant-hier et aujourd'hui l'autre, mon très cher Frère, qu'on m'a renvoyée de Rouen. Il faut que vous adressiez toujours vos lettres à Paris en quelque lieu que je sois. Je vous récris le jour que vous dites que vous attendez réponse de votre première.

LA 43,2 Qui est-ce qui vous a dit que Dieu ne demande pas de vous votre emploi?

LA 43,3 Vous y êtes bien, vous y êtes en repos, vous y êtes tranquille, quand vous êtes soutenu. Je sais bien, mon très cher Frère, que vous avez besoin de soutien mais en ayant, vous vous maintiendrez.

LA 43,4 Je sais comme vous avez été à Paris.

LA 43,5 Je vous crois plus incommodé d'esprit que du corps.

LA 43,6 Tant que vous serez soumis, Dieu vous soutiendra.

LA 43,7 Je suis fâché que vous soyez chagrin. Je ferai tout ce que je pourrai pour vous l'ôter.

LA 43,8 Vous me demandez pour venir à Paris; Vous voyez bien que l'hiver n'est pas un temps propre pour cela.

LA 43,9 C'est une bonne proposition que vous me faites de faire une neuvaine pour demander à Dieu qu'il vous fasse faire sa sainte volonté. Abandonnez-(vous)-y bien et soyez bien avec F.... et il vous bénira.

LA 43,10 Je ne sais en quoi et de la part de qui la manière dont on vous a traité est inhumaine.

LA 43,11 Je ne vois pas que ce que vous a fait Frère Ponce soit si fâcheux pour vous que vous le faites entendre. Vous vous troublez trop l'esprit, cela vous nuit beaucoup.

LA 43,12 Assurez-vous que je ferai pour vous tout ce qui me sera possible et que je suis, mon très cher Frère, en Notre-Seigneur, tout à vous. De La Salle.

LA 44 ***Pour le Frère Mathias***

(ce 30ème décembre 1707)

LA 44,1 Je ne sais, mon très cher Frère, pourquoi vous m'écrivez d'une manière si peu honnête et si contraire à la vérité.

LA 44,2 Je ne vous en ai pas donné lieu jusqu'à présent, n'ayant rien fait que pour votre bien et ne vous ayant envoyé où vous êtes qu'après m'en avoir beaucoup pressé pendant un très long temps.

LA 44,3 Au lieu de dire vos peines à des personnes externes, dites-les au Frère Ponce ou écrivez-lui, s'il n'est pas à Mende.

LA 44,4 Je l'ai chargé de faire en ce pays-là tout ce qui conviendra pour le bien des Frères.

LA 44,5 Vous n'auriez pas dû me tant presser pour vous envoyer si loin pour en vouloir revenir si tôt. Vous voyez bien qu'on ne peut ni faire revenir des Frères de si loin avant Pâques ni y en envoyer et qu'il ne faut pas faire des voyages pour se dispenser de jeûner le Carême.

LA 44,6 Assurez-vous, mon très cher Frère, que selon ce que me mandera le Frère Ponce, je ferai tout ce qui conviendra pour vous. Ainsi découvrez-lui toutes vos peines et toutes vos pensées et vous verrez que Dieu vous bénira par cette voie. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère en Notre-Seigneur, tout à vous. De La Salle.

LA 45 ***Pour le Frère Mathias***

(ce 13ème janvier 1708)

LA 45,1 Il semble, mon très cher Frère, que vous faites vos exercices avec bien peu d'application et bien peu d'affection. Vous n'attirerez cependant les grâces de Dieu sur vous qu'en les faisant avec amour et le mieux qu'il vous sera possible.

LA 45,2 Vous m'écrivez d'une manière passionnée, cela n'est pas bien, je ne vous en ai pas donné lieu.

LA 45,3 Si je vous ai envoyé où vous êtes, ce n'a été qu'après m'avoir sollicité pendant trois mois de vous envoyer bien loin.

LA 45,4 Pour ce qui est de vos peines, tant que vous voudrez m'écrire confidemment, je tâcherai d'y apporter remède.

LA 45,5 Je pourvoirai à ce qu'on vous conduise à Dieu avec grâce et non pas avec dureté et il n'y aura rien que je ne fasse pour procurer votre bien et votre salut, mais agissez donc de votre côté avec plus de grâce et non pas par humeur et passion.

LA 45,6 Faites-vous oraison, communiez-vous? Cela est bien difficile, étant disposé comme vous êtes.

LA 45,7 Faites oraison, mon très cher Frère, et demandez à Dieu que sa sainte volonté s'accomplisse en vous. C'est ce que je lui demanderai aussi beaucoup.

LA 45,8 Il faut aller à Dieu, mon très cher Frère, et travailler à vous sauver. N'abusez pas des moyens que Dieu vous en donne.

LA 45,9 Deux de vos frères sont venus dimanche ici et m'ont dit de vous écrire que vous restiez en repos dans l'état où vous êtes et que vous ne pouviez mieux être.

LA 45,10 Les personnes que vous avez vues ne vous connaissent pas bien.

LA 45,11 Je prierai beaucoup Dieu pour vous. Je vous souhaite une bonne et sainte année et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. (De La Salle).

LA 45,12 Vous me demandez pour écrire à vos parents et vous leur avez écrit, cela n'est pas bien.

LA 46 ***Pour le Frère Mathias***

(ce 8ème février 1708)

LA 46,1 Je suis fort fâché, mon très cher Frère, que mes lettres vous fassent de la peine. Je ne vous écris rien cependant qui vous en donne sujet. Je vous écris avec le plus de cordialité qu'il m'est possible et je ne vous écris rien que pour votre bien. Ainsi je crois que vous devez le bien prendre.

LA 46,2 Je suis bien aise que vous vous acquittiez bien de votre devoir, comme vous le dites. Je ne le sais pas quoique vous disiez que je le sache.

LA 46,3 Je n'aurais garde de vous donner permission d'écrire à vos parents, vu qu'avant que je répondisse à votre lettre, vos deux frères sont venus me dire que vous aviez écrit deux fois à votre mère qui est morte et que votre lettre leur était revenue. Vous voyez bien que c'est écrire avant que de demander permission pour le faire, ce qui est très mal.

LA 46,4 J'ai bien du déplaisir que vous ne vous portiez pas bien. Prenez garde cependant que vous ne soyez malade en partie d'imagination car vous paraissiez vous mieux porter à Paris que vous ne disiez.

LA 46,5 J'ai été bien éloigné de penser à vous faire venir à Paris. Je ne vous ai pas accordé de faire un si long voyage pour vous faire revenir si tôt.

LA 46,6 Ne vous faites point, je vous prie, de la peine des bagatelles comme vous faites.

LA 46,7 J'ai cru vous avoir mandé que vos frères m'ont dit de vous mander de demeurer où vous êtes, que c'est votre bien et le mieux que vous puissiez faire. Je suis bien aise de ce que vous êtes dans le même sentiment et que vous voulez bien demeurer où vous êtes.

LA 46,8 N'ayez donc plus, je vous prie, de fantaisies et ne vous laissez plus aller à vos premières pensées.

LA 46,9 Je ferai en sorte que vous soyez content avec ceux avec qui vous serez.

LA 46,10 Je ferai en sorte aussi après Pâques de vous mettre ailleurs qu'à Mende puisque vous le désirez. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 47 ***Pour le Frère Mathias***

(ce 23ème mars 1708)

LA 47,1 Je crois que vous êtes autant bien que vous le pouvez être, mon très cher Frère, et que vous devez être content avec le Frère qui est présentement pour vous conduire.

LA 47,2 Tâchez donc de bien faire votre devoir et à vous bien appliquer à vos exercices, car ce sont eux qui vous sanctifieront et qui vous conduiront à Dieu.

LA 47,3 Prenez des résolutions de devenir bien recueilli et d'en prendre tous les moyens possibles.

LA 47,4 Faites en sorte d'augmenter le plus que vous pouvez le nombre de vos écoliers.

LA 47,5 Je suis bien persuadé que le Frère qui est avec vous n'est point chagrinant et que vous êtes content avec lui.

LA 47,6 N'avez-vous point de honte de dire: Un si beau jeune homme comme vous, être dans un tel état!

LA 47,7 Vous êtes bienheureux d'être dans l'état où vous êtes, un état saint, sanctifiant, qui vous fait honneur et pour la vie et pour le salut.

LA 47,8 Vous êtes un merveilleusement beau jeune homme! Comment pouvez-vous parler ainsi de vous! Sont-ce là des termes propres à un religieux!

LA 47,9 Si je ne suis pas content des lettres que vous écrivez, c'est parce que vous écrivez quelquefois bien mal à propos. Ayez soin d'écrire plus sagement et plus honnêtement.

LA 47,10 Vous voyez bien qu'il est bien mal et de se chagriner et de garder des rancunes.

LA 47,11 Vous voyez bien aussi qu'il est bien mal de se mettre en colère et de suivre ses humeurs. Cela sent plus la bête qu'une personne sage.

LA 47,12 Gardez-vous bien de vous laisser aller à l'impatience dans l'école car ce n'est pas le moyen d'y établir ni l'ordre ni le silence.

LA 47,13 Les répliques préjudicient beaucoup à la soumission que vous devez avoir.

LA 47,14 C'est bien mal se conduire que de se laisser aller à tout ce qui vient dans l'esprit, car il y vient bien des pensées de travers.

LA 47,15 Laissez-vous conduire par l'obéissance et vous verrez que Dieu vous bénira.

LA 47,16 Je le prie de vous combler de ses grâces et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 48 ***Pour le Frère Mathias***

[ce 4ème avril 1708]

LA 48,1 Je suis fort réjoui, mon très cher Frère, de la bonne disposition où vous êtes présentement de rester dans votre état qui est pour vous très sanctifiant et d'y bien faire votre devoir.

LA 48,2 Je ne pense pas à vous mettre avec le Frère Cyprien. Le Frère Albert ne vous convient pas. Vous ne savez souvent ce que vous demandez.

LA 48,3 Je serais bien aise de savoir s'il y a présentement quelque chose qui vous empêche de rester dans la maison où vous êtes.

LA 48,4 Je crois que vous avez lieu d'être content avec le Frère qui vous conduit, ainsi je crois que Dieu demande de vous que vous vous teniez en repos, en restant avec lui. Puisque vous me dites que je fasse le tout pour votre bien, cela me paraît le mieux.

LA 48,5 Pourquoi le plus tôt que je vous changerai, est-ce le meilleur pour vous? Je ne le conçois pas. Vous êtes avec un bon Frère qui vous donnera bon exemple.

LA 48,6 Vous avez raison de me demander pardon de vos lettres car elles ont été quelquefois non seulement bien indiscrètes mais bien offensantes et je ne sais pas comment on peut écrire de cette manière.

LA 48,7 J'ai tâché cependant de ne m'en point offenser et de n'en avoir pas de peine par rapport à moi.

LA 48,8 Vous me demandez d'être avec des bons Frères et vous y êtes. De quoi vous plaignez-vous? Ayez, je vous prie, un esprit uniforme, stable et soumis, car autrement Dieu ne vous bénirait pas.

LA 48,9 Je me recommande à vos prières dans ce saint temps et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 49 ***Pour le Frère Mathias***

(ce 13ème avril 1708)

LA 49,1 Je suis bien aise, mon très cher Frère, de la bonne disposition dans laquelle vous êtes de rester volontiers dans la communauté et je tâcherai de vous y aider autant que je le pourrai à en supporter les peines.

LA 49,2 Je ferai en sorte que vous ne restiez pas encore longtemps au lieu où vous êtes, mais il faut avoir encore patience.

LA 49,3 On ne vous gênera pas l'esprit, j'en aurai soin, mais il faut faire vos Règles et les mêmes Règles qu'ailleurs. Vous savez bien qu'il ne faut point qu'il y ait de différence d'une maison à l'autre.

LA 49,4 On dit qu'on est fort libre chez vous. Peut-être qu'on vous a donné trop de liberté. Il faut vous mettre sur le pied de régularité où vous étiez à Paris.

LA 49,5 On dit qu'on va manger dehors. Vous savez bien que cela est tout à fait contre les Règles et il n'y faut jamais aller chez quelque personne que ce soit.

LA 49,6 Il faut non seulement vous acquitter de votre devoir dans l'école mais aussi dans vos autres exercices, car l'école sans les exercices ne va pas bien.

LA 49,7 Quand vous aurez fait vos exercices régulièrement un peu de temps, vous n'y aurez plus de peine. Il faut un peu se faire de violence pendant quelque temps pour l'amour de Dieu.

LA 49,8 Mandez-moi si Frère Antoine a une pratique différente de celle ordinaire de la communauté et quelle différence il y a de sa pratique avec celle du Frère Ponce, mais ne m'écrivez que quand Frère Antoine m'écrira.

LA 49,9 On dit que les souliers du Frère Sébastien lui étaient trop petits et qu'ils vous sont propres. Prenez-les pour vous et ne vous faites jamais dire une chose deux fois.

LA 49,10 Il faut qu'on vous fasse faire une culotte si vous en avez besoin. J'aurai soin qu'on vous donne tout ce qui vous est nécessaire.

LA 49,11 Soyez donc fidèle à bien faire vos Règles et Dieu vous bénira et comblera de ses grâces.

LA 49,12 Priez-le qu'il vous tienne toujours dans la disposition où vous êtes d'aller toujours où il me plaira.

LA 49,13 Je vous prie aussi d'être toujours bien soumis à votre Directeur. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 50 *Pour le Frère Mathias* (1708)

LA 50,1 Je ne sais pas pourquoi, mon très cher Frère, vous m'écrivez tant de lettres à la fois. Nous ne pourrons pas suffire à tant de ports de lettre. Écrivez avec le Frère qui vous conduit, cela suffit et n'écrivez (pas) jamais sans sa permission. Vous voyez bien qu'il faut faire les choses dans l'ordre.

LA 50,2 Je ferai en sorte de vous changer bientôt.

LA 50,3 Soyez donc régulier et sage et bien soumis car Dieu ne vous bénira qu'autant que vous le serez.

LA 50,4 Pourquoi voulez-vous déjeuner les fêtes et dimanches?

LA 50,5 Vous parlez souvent dans vos lettres comme une personne qui est peu soumise. Ayez soin pour l'amour de Dieu d'acquérir bien de la soumission car elle vous est bien nécessaire.

LA 50,6 Je vois bien que vous aimez bien à avoir votre liberté, mais croyez-moi, elle vous nuirait beaucoup.

LA 50,7 Il faut être régulier et soumis. Le Frère Antoine veut-il autre chose de vous que ce que l'on exigerait de vous si vous étiez ici? Si cela est, mandez-le-moi, j'y donnerai ordre.

LA 50,8 Frère Antoine a raison de ne pas vouloir courir et aller de côté et d'autre dans la ville. Vous voyez bien que cela ne convient pas aux Frères. Peut-être avez-vous été trop libre par le passé. Vous voyez bien qu'il faut vous réformer là-dessus.

LA 50,9 Je prie Dieu de vous donner son esprit et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 51 *Pour le Frère Mathias* (ce 16ème mai 1708)

LA 51,1 Pour répondre à vos deux lettres, je vous dirai que j'ai écrit au Frère Ponce d'aller à Mende et de mettre ordre à tout. Je crois qu'il vous pourra changer et mettre avec lui.

LA 51,2 Je suis bien aise de vous voir dans la disposition d'aller où je voudrai vous mettre. Je ne suis pas disposé pour le présent à vous approcher de Paris ni à vous y mettre.

LA 51,3 Je suis bien aise que vous soyez content dans le pays où vous êtes et que vous voulez à l'avenir me donner autant de contentement que vous m'avez donné de chagrin.

LA 51,4 Je ferai en sorte, comme vous me le demandez, que vous ayez beaucoup d'écoliers et que vous soyez dans la volonté de faire votre devoir, mais, je vous prie, que ce soit à l'égard de vos exercices aussi bien qu'à l'égard de l'école.

LA 51,5 Je suis bien content que vous vouliez tâcher de vous rendre propre à tout et que quand vous m'écrirez, ce soit pour me rendre compte de votre conscience; je vous prie d'y être exact.

LA 51,6 Je ne manquerai pas de prier Dieu comme vous me le demandez, qu'il vous fasse persévérer jusqu'à la fin de vos jours.

LA 51,7 Le Frère Ponce pourvoira à ce dont vous avez besoin. Faites voir votre culotte au Frère Antoine. Vous devez faire tout ce qu'il vous dira.

LA 51,8 Assurez-vous que Dieu ne vous bénira qu'autant que vous serez soumis.

LA 51,9 Il est bien honteux de vous rebuter contre le Frère qui vous conduit et de vous mettre en colère contre lui.

LA 51,10 Prenez garde que vos distractions dans les prières et oraisons ne viennent de ce que vous êtes trop dissipé et trop extérieur.

LA 51,11 Tâchez de vous adonner au recueillement et à la soumission qui vous est, dites-vous, fort nécessaire, comme vous me marquez que vous vous y adonnerez. Ce sont les principales vertus que vous devez tâcher d'acquérir.

LA 51,12 Vous savez bien qu'il faut faire ses exercices dans la maison et ne pas aller courir dans une ville. On va promener tous les jours de congé.

LA 51,13 Je suis persuadé que vous serez exact et fidèle à l'avenir à ne rien faire sans permission et que vous voulez bien être régulier puisque vous voulez bien faire votre devoir et que c'est dans la régularité qu'il consiste.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 51,14 Vos parents m'ont prié de vous mander que vous vous teniez en repos et que vous ne leur écriviez plus inutilement et par la poste comme vous avez fait.

LA 52 ***Au Frère Paulin* (ce 25ème octobre)**

LA 52,1 Hélas, mon cher Frère, de quoi vous embarrassez-vous de vos parents. Je crois qu'ils ne pensent guère à vous. Pourquoi vous mettez-vous tant en peine d'eux. Laissez-les faire leur ouvrage et faites le vôtre.

LA 52,2 Dites-vous à vous-même ce que disait Notre-Seigneur, que celui qui regarde derrière soi n'est pas digne de lui.

LA 52,3 J'ai bien de la joie que vous soyez présentement résigné à la volonté de Dieu à l'égard de votre école. Dieu vous y bénira à cause de votre soumission d'esprit nonobstant votre répugnance passée.

LA 52,4 Je veux bien, mon très cher Frère, que vous fassiez voeu pour trois ans. Disposez-vous-y pour quand je serai à Rouen.

LA 52,5 Il faut vous attendre que vous aurez de la peine pendant toute votre vie en quelque lieu et en quelque état que vous soyez. C'est pourquoi disposez-vous à porter avec paix toutes celles que Dieu vous enverra dans l'état où il vous a mis.

LA 52,6 Prenez garde, je vous prie, d'être bien exact au silence. C'est une des choses de plus de conséquence dans une communauté pour la rendre régulière.

LA 52,7 Veillez surtout à l'égard du Frère Martinien, car il est bien causeur. Ne demeurez pas seul avec lui.

LA 52,8 Anéantissez vos désirs, je vous prie, lorsqu'ils ne tendent qu'à vous contenter. N'en ayez point d'autre que de contenter Dieu. C'est ce pourquoi vous êtes en ce monde et dans l'état où vous êtes.

LA 52,9 Vous demandez d'aller avec Frère Barnabé parce que vous le connaissez. Pouvez-vous faire une telle demande? Ne voyez-(vous) pas bien qu'elle est toute naturelle? Demandez à Dieu qu'il fasse sa volonté en vous et par vous. Cette demande sera bien meilleure pour vous. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 54 Au *Frère Robert* (ce 1er mai 1708)

LA 54,1 Soyez fidèle, mon très cher Frère, à tout quitter au premier son de la cloche et qu'on soit exact à sonner au dernier timbre.

LA 54,2 Il n'est pas sage de crier après des femmes et de courir après des enfants. Il faut avoir plus de sagesse.

LA 54,3 Je vous prie qu'il y ait du silence dans votre maison.

LA 54,4 Gardez-vous surtout de parler aux enfants par curiosité.

LA 54,5 Ne vous mettez pas en peine de ce qui se dit dans les rues et soyez-y recueilli. Vous êtes obligé d'édifier le monde.

LA 54,6 La raison pour laquelle vous avez tant de sécheresses et de distractions dans l'oraison est parce que vous êtes trop extérieur et que vous parlez trop.

LA 54,7 Gardez-vous de lire par curiosité. La lecture spirituelle n'est pas faite pour cela, elle doit disposer à l'oraison.

LA 54,8 On ne gagne rien à se laisser aller au découragement.

LA 54,9 Faites en sorte que vos écoliers soient assidus, cela est de conséquence.

LA 54,10 Il est honteux de donner des soufflets à des écoliers. Gardez-vous de l'impatience.

LA 54,11 Je connais bien Monsieur le curé et je sais bien qu'il n'est capable que de donner des bons avis.

LA 54,12 Je vous prie de vous bien comporter avec votre Frère et qu'il y ait une sage conduite dans votre maison.

LA 54,13 Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 55 *Pour le Frère Robert* (Ce 21ème mai 1708)

LA 55,1 Vous ne devez pas vous faire de la peine à l'égard de votre Frère. Vous devez tâcher de vivre en paix avec lui.

LA 55,2 S'il y a quelque chose qui n'aille pas bien, il suffira que vous le disiez au Frère Joseph quand il sera à Rouen ou au Frère Barthélemy en son absence afin qu'ils y mettent ordre.

LA 55,3 Soyez au reste bien fidèle à l'obéissance car c'est une vertu que vous devez avoir bien à coeur, car c'est la première vertu qu'on doit pratiquer en communauté.

LA 55,4 Soyez exact à sonner au dernier timbre et à toujours sonner à l'heure; c'est une chose qui est de conséquence.

LA 55,5 Ne faites pas, je vous prie, attendre à la porte; c'est un devoir d'un portier.

LA 55,6 Prenez garde de n'être pas lâche à vous lever car c'est une faute bien désagréable à Dieu.

LA 55,7 Ne vous laissez pas aller non plus à parler à des Frères lorsque vous en rencontrez en chemin.

LA 55,8 Ne vous laissez pas non plus aller à la curiosité qui met un grand obstacle à la vertu.

LA 55,9 Quand vous allez à Rouen, rendez compte au Frère Joseph ou au Frère Barthélemy en son absence.

LA 55,10 Il est bien de conséquence que vous fassiez les pénitences du réfectoire car elles vous aideront beaucoup à vous corriger de vos défauts.
LA 55,11 Soyez, pour l'amour de Dieu, bien fidèle à l'obéissance.
LA 55,12 Le temps est bien précieux; Dieu vous fera rendre compte de celui que vous aurez perdu.
LA 55,13 Appliquez-vous beaucoup à la lecture spirituelle, elle vous sera bien utile pour vous disposer à bien faire oraison.
LA 55,14 Les sécheresses que vous avez dans l'oraison et la sainte communion viennent de ce que vous n'êtes point appliqué et que vous ne pensez point aux choses spirituelles hors le temps de l'oraison.
LA 55,15 Ne vous abstenez pas de la communion, elle vous est nécessaire.
LA 55,16 Ayez bien de la vigilance sur les enfants car il n'y a de l'ordre dans l'école qu'autant qu'on veille sur les écoliers et c'est ce qui fait qu'ils avancent.
LA 55,17 Ce ne sera pas votre impatience qui les fera corriger, ce sera votre vigilance et votre bonne conduite.
LA 55,18 Ayez soin, je vous prie, qu'ils soient bien modestes et bien pieux dans l'église et dans les prières, c'est une des premières choses que vous devez leur procurer.
LA 55,19 Je ne sais pourquoi vous dites que si vous deveniez incommodé, votre sort serait la porte. On aurait soin de vous.
LA 55,20 Vous devriez prendre garde à ce que vous écrivez. On ne peut lire vos lettres parce que vous n'écrivez pas trois mots de suite et que vous en oubliez plusieurs. Prenez-y garde à l'avenir, je vous prie. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.
LA 55,21 Je suis surpris que vous ayez si peu de discrétion de dire au Frère Denis que je vous ai donné ordre de m'écrire sa conduite; cela est très mal.
LA 55,22 Je vous prie que pareille chose ne vous arrive plus de parler ainsi; vous voyez bien que cela n'est capable que de causer du trouble dans son esprit et entre vous deux et de lui contre moi. Cela est plus de conséquence que vous ne pensez.

LA 56 ***Pour le Frère Robert* (ce 7ème décembre 1708)**

LA 56,1 Vous ne me mandez pas, mon très cher Frère, pourquoi vous avez manqué de communier; vous auriez dû m'en marquer la raison.
LA 56,2 Prenez garde de ne vous point laisser aller ni à l'impatience ni à des emportements.
LA 56,3 Il faut entre vous avoir bien de l'union, à l'égard des séculiers bien de l'honnêteté et à l'égard des écoliers, bien de la patience.
LA 56,4 Soyez exact à vous trouver aux exercices et à ne pas aller nulle part sans permission.
LA 56,5 Il faut plutôt perdre quelque exercice plutôt que de prendre le temps de l'école pour vaquer aux choses nécessaires, car il ne faut pas se dispenser un moment de l'école.
LA 56,6 Soyez très exact à parler bas dans la maison lorsque vous avez à parler et que ce ne soit que dans une véritable nécessité. Il ne faut jamais parler ni de loin ni d'une fenêtre.
LA 56,7 Ne vous arrêtez pas aux pensées de l'école dans le temps de l'oraison, chaque chose à son temps.
LA 56,8 Prenez garde de ne pas faire diminuer le nombre de vos écoliers par vos rebuts et de les bien apprendre afin qu'ils ne s'en aillent pas.
LA 56,9 Il ne faut les faire changer de leçons qu'ils n'en soient capables. Il faut bien s'en garder sinon ils n'apprendraient rien.
LA 56,10 Il faut faire en sorte d'acheter des livres pourvu qu'ils soient bons et que je sache ce que c'est.

LA 56,11 Il faut faire faire des chemises et autre linge si on en a besoin mais il faut m'envoyer un mémoire de ce qu'il y a de linge et de ce qu'il en faut.

LA 56,12 Il ne faut pas recevoir la moindre chose des parents des écoliers ni des écoliers.

LA 56,13 Faites en sorte d'être bien réguliers et bien unis et vous d'être bien respectueux envers votre Frère aussi bien qu'envers le monde. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 57 ***Pour le Frère Robert.*** **Ce 26ème février [1709]**

LA 57,1 Vous voyez bien, mon très cher Frère, que cela peut avoir beaucoup scandalisé cette voisine de ce que vous lui avez parlé avec beaucoup d'emportement. Il faut toujours qu'il (y) paraisse de la sagesse dans vos discours, surtout lorsque vous êtes avec des externes.

LA 57,2 Agissez aussi avec bien de la charité à l'égard de votre Frère. Quand il y aura quelque chose à redire, vous le direz au Frère Joseph, afin qu'il y mette ordre.

LA 57,3 Vous ferez bien de renvoyer les personnes qui viendront pour parler au Frère pendant la lecture spirituelle et l'oraison.

LA 57,4 Gardez-vous de manger hors des repas, cela n'est pas supportable, c'est une tentation que la faim qu'il vous semble avoir dans ce temps.

LA 57,5 Soyez exact de sonner la cloche au dernier timbre; cela est de conséquence dans une communauté.

LA 57,6 Prenez bien garde de ne jamais mentir, c'est une grande faute que celle-là et ne vous laissez pas aller à la curiosité, cela nuit beaucoup.

LA 57,7 C'est peut-être parce que vous en avez que vous avez de la peine à vous appliquer à l'oraison et aux autres exercices.

LA 57,8 Votre application pendant la messe des écoliers doit être de veiller sur eux.

LA 57,9 Ne vous laissez pas aller à les frapper, c'est une grande faute, vous ne sauriez trop y veiller.

LA 57,10 Vous faites bien de tâcher d'avancer les écoliers afin d'en avoir un plus grand nombre, mais aussi afin de vous acquitter de votre devoir.

LA 57,11 Il faut se contenter de commencer l'école à l'heure.

LA 57,12 Ayez soin que l'école aille toujours bien aussi bien que la régularité dans la maison. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 58 **Pour le Frère Robert. [Ce 26ème avril 1709]**

LA 58,1 Vous avez sans doute bien mal fait, mon très cher Frère, de vous être querellé à Saint-Yon: c'est ce qu'il ne faut jamais faire et cela est honteux à des Frères. Je suis bien content que vous en ayez fait pénitence.

LA 58,2 Parlez bas quand vous avez quelque chose à demander à Saint-Yon et demandez-le sagement.

LA 58,3 Soyez fidèle à vos exercices et à tout quitter au premier son de la cloche.

LA 58,4 Accoutumez-vous à toujours parler bas et de près et non pas de loin et d'aller promptement à la porte et de sonner précisément au dernier timbre.

LA 58,5 Appliquez-vous beaucoup au recueillement. Voyez de quelle nécessité il vous est.

LA 58,6 Gardez-vous bien de donner aucun coup aux enfants, c'est une grande faute.

LA 58,7 Je suis bien aise que votre maison soit bien réglée.

LA 58,8 Soyez fidèle à l'obéissance et à ne rien faire sans permission; c'est ce qui attirera sur vous les bénédictions de Dieu.

LA 58,9 Prenez garde que le monde n'entre pas dans votre maison et souffrez pour l'amour de Dieu les peines qu'on vous fera dehors.

LA 58,10 Quel besoin avez-vous d'écrire à votre soeur?
LA 58,11 Qu'on soit exact à tout quitter pour les exercices.
LA 58,12 Il ne faut pas que le Frère tracasse au jardin. S'il y a quelque chose à faire, il faut que ce soit vous ou un jardinier.
LA 58,13 Qu'on soit exact à la lecture spirituelle.
LA 58,14 Je suis bien aise que le Frère ne sorte point; maintenez-le dans cette pratique.
LA 58,15 Faites en sorte d'être toujours le même dans l'école et de ne point vous y laisser aller à l'impatience. Il n'est pas sage de jeter la férule aux écoliers mais il est honteux de leur donner des tapes particulièrement dans l'église.
LA 58,16 Je suis bien aise que vous en ayez un grand nombre.
Soyez exact à les bien avancer.
LA 58,17 Le Frère Thomas doit vous donner vos besoins sans tant raisonner. Il n'est pas vrai qu'il ait ordre de vous mortifier, mais il faut que vous vous comportiez sagement.
LA 58,18 Ce n'est point l'ordre chez nous de peser le pain que doivent manger les Frères; ils en mangent selon leur besoin; il faut qu'on vous donne le sel dont vous avez besoin.
LA 58,19 Vous faites bien de vous conformer au temps et de souffrir volontiers.
LA 58,20 Je suis bien aise que votre école aille bien et que vous ayez un nombre suffisant d'enfants; ayez soin de les bien instruire.
LA 58,21 Quel est le Frère qui a donné de l'argent à un enfant pour lui avoir des prises, et quel est cet enfant?
LA 58,22 Quand vous saurez quelque chose contre les Règles, il faut que vous me le mandiez.
LA 58,23 Je ne sais ce que vous voulez dire que le Frère achète des livres pour aller à Rouen.
LA 58,24 Dites au Frère Thomas qu'il ne faut point que les Frères aient des ordres pour demander leurs besoins, et qu'il faut qu'il les donne.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 62 ***Pour le Frère Robert à Darnétal*** **[Ce 3ème novembre 1710]**

LA 62,1 Je vous prie, mon très cher Frère, d'être sage et de ne pas faire rien de mal à propos.
LA 62,2 Nous pourvoirons à votre maison le mieux qu'il nous sera possible.
LA 62,3 Je vous prie d'aller à Rouen dire au Frère Directeur qu'il vous donne le Frère Louis pour être avec vous.
LA 62,4 C'est un Frère sage dont je crois que vous serez content. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.
Je vous écrirai plus au long dans peu de temps; la poste me presse.

LA 63 ***Pour le Frère Séverin,*** **à Saint-Yon. — A Paris, ce 13ème juillet 1706.**

LA 63,1 Il n'y a point de lieu, mon très cher Frère, de vous embarrasser l'esprit sur ce que vous dites avoir calomnié une femme qui est morte.
LA 63,2 Il n'est ni nécessaire ni à propos que pour réparer cette calomnie, vous alliez au lieu où vous l'avez faite.
LA 63,3 Vous n'avez pour cela qu'à suivre l'avis de Monsieur le confesseur qui est d'écrire à Monsieur le curé de cette paroisse pour le prier de dire au mari de cette femme que ce qu'on lui a dit de sa femme morte est faux et que celui qui lui a fait ce rapport s'en dédit comme étant une chose fausse.
LA 63,4 Au moyen de quoi, je vous décharge de tout devant Dieu.
Ainsi ne vous en mettez pas en peine davantage. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LA 111 **Messieurs les Maire et Échevins de Château-Porcien. Reims ce 20ème juin 1682.**

LA 111,1 Messieurs,
Quand je ne prendrais que très peu d'intérêt à ce qui regarde la gloire de Dieu, il faudrait que je fusse bien insensible pour ne me pas laisser toucher par les instantes prières de Monsieur votre Doyen et par la manière obligeante avec laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire aujourd'hui.

LA 111,2 J'aurais grand tort, Messieurs, de ne pas vous envoyer des maîtres d'écoles de notre communauté, vu l'empressement et l'ardeur que vous me témoignez avoir pour l'instruction et l'éducation chrétienne de vos enfants.

LA 111,3 Soyez donc, je vous prie, persuadés que rien ne me sera plus à coeur que de seconder en cela vos bonnes intentions et que dès samedi prochain, je vous enverrai deux maîtres d'écoles dont j'espère que vous serez satisfaits pour commencer leur école le lendemain de Saint-Pierre et vous suis extrêmement obligé de toutes vos honnêtetés et vous prie de me croire, avec respect, en Notre-Seigneur, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. De La Salle, prêtre, chanoine de Reims.

LA 112 ***A Monsieur Des Hayes* [1704]**

A Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière à Rouen. – A Paris, rue Charonne, faubourg Saint-Antoine, ce 26ème septembre 1704.

LA 112,1 Monsieur,
J'ai appris de Monsieur Chardon ce matin que vous lui aviez écrit pour avoir de nos Frères pour Rouen et que vous en demandiez deux et souhaitiez de savoir ce qu'il faudra.

LA 112,2 Je suis fort disposé à en donner deux.

LA 112,3 Pour ce qui est du prix, vous savez que nous ne sommes pas difficiles et que nous n'en pourrions pas envoyer un seul.

LA 112,4 Si vous voulez bien me faire savoir pour quel quartier on les demande et ce qu'on souhaite de leur donner, vous m'obligerez très fort.

LA 112,5 Je crois que nous conviendrons aisément et qu'on sera content de ceux que j'enverrai. Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. De La Salle.

LA 113 ***A Monsieur Des Hayes* [1704]**

A Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière, à Rouen. A Paris, ce 18ème novembre 1704.

LA 113,1 Monsieur,
J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

LA 113,2 Permettez-moi, je vous prie, de vous demander un éclaircissement sur une chose que vous ne m'avez point expliquée, qui est si le maître d'école qu'on demande sera obligé de chanter à la paroisse et d'aider Monsieur le curé dans ses fonctions, car vous savez bien que nos Frères ne font ni l'un ni l'autre.

LA 113,3 Faites-moi la grâce aussi de me mander combien il y a à peu près de communiants dans ce lieu dans les deux paroisses et si chaque paroisse a son maître d'école.

LA 113,4 J'ai été à Darnétal, je l'ai cru plus éloigné de Rouen.

LA 113,5 Je vous suis très obligé de vos bontés et je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. De La Salle.

LA 134 ***A son frère* [mars 1718].**

Monsieur. Monsieur De La Salle Docteur de Sorbonne et Chanoine de l'église de Reims. A Reims.

LA 134,1 Monsieur mon frère. Puisque vous me marquez par votre dernière qu'une seule de mes lettres suffit pour déclarer mes intentions touchant ce qui me reste de bien entre vos mains, je déclare donc par celle-ci que je cède et abandonne dès à présent aux enfants nés et à naître de Monsieur Jean Remy Delasalle, mon frère, par la compassion que j'ai pour l'état de misère où ils sont réduits, une rente en principal de deux mille livres constituée sur le clergé du diocèse de Reims, me réservant la faculté ou à ceux à qui j'en céderai le droit, de reprendre et retirer ladite rente quand ou moi ou ceux à qui je céderai ce droit le trouveront à propos en payant la somme de deux mille livres dont sera fait un fond au profit desdits enfants.

LA 134,2 Je leur cède et abandonne aussi les deux tiers d'une autre rente due par la communauté des serruriers de la même ville de Reims étant au principal de quatorze cent livres pour le total au denier vingt-cinq, lesdits deux tiers faisant pour moi trente-huit livres de rente, plus la moitié d'une cense sur le terroir de Thillois près de Reims dont l'autre moitié appartient audit sieur Jean Remy Delasalle, mon frère; plus le droit à moi appartenant sur une maison sise au village de Trois Puits près de Reims provenant de la succession du nommé Mathieu Menu.

LA 134,3 Desquelles rentes et fonds l'usufruit appartiendra dès à présent auxdits enfants et sera reçu par vous, monsieur De La Salle, chanoine de l'église de Reims, mon frère, et leur sera aussi distribué par vous et à votre discrétion sans que vous soyez obligé de leur en rendre aucun compte en quelque temps et pour quelque cause que ce puisse être.

LA 134,4 Je suis avec beaucoup de respect, Monsieur mon frère, votre très humble et très obéissant serviteur De La Salle.

A Paris au Séminaire de Saint Nicolas du Chardonnet. Ce 2 mars 1718.

LA 135 **Obédience du Frère Joseph (15 juillet 1708)**

LA 135,1 Nous, soussigné, Prêtre, Docteur en théologie, Supérieur des Frères des Écoles chrétiennes, envoyons notre Frère Joseph pour visiter les maisons de Rethel, Guise, Laon et Reims; c'est pourquoi nous enjoignons aux Directeurs des dites maisons de recevoir ledit Frère en ladite qualité et de lui faire connaître tout ce qui se passe dans leur maison. Fait à Paris, ce quinzième juillet mil sept cent huit. De La Salle.

LA 136 **Obédience du Frère Joseph (30 juillet 1709)**

LA 136,1 Nous, soussigné, Prêtre, Docteur en théologie, Supérieur des Frères des Écoles chrétiennes, envoyons notre très cher Frère Joseph, dans les maisons de Guise, Laon, Reims, et Rethel et Troyes pour y faire la visite. En foi de quoi nous avons signé ces présentes. Fait à Paris, ce trentième juillet mil sept cent neuf. De La Salle.

LA 137 **Obédience du frère Joseph (16 novembre 1711)**

LA 137,1 Nous, soussigné, Prêtre, Docteur en théologie, Supérieur des Frères des Écoles chrétiennes, déclarons à tous qu'il appartiendra que nous envoyons notre très cher Frère Joseph de ladite Société pour visiter les maisons de Moulins, de Dijon, de Troyes, de Reims, de Rethel, de Laon, de Guise, de Calais, de Boulogne, de Rouen, de Saint-Yon, de Darnétal, de Chartres, de

Versailles et de Saint-Denis, dépendantes de ladite Société des Écoles chrétiennes.
En foi de quoi nous avons signé ces présentes. Fait à Paris, ce seizième novembre mil sept cent onze. De La Salle.

Lettres copiées (LC)

LC 9 **_Au Frère Clément,_ le 26 juin 1706.**

LC 9,1 J'ai bien de la consolation, mon très cher Frère, de ce que votre rhumatisme est guéri. Ayez, je vous prie, égard d'être bien prudent et de vous conformer en tout à la volonté de Dieu et surtout dans une soumission non seulement extérieure mais intérieure.

LC 9,2 Gardez-vous bien de frapper les écoliers de la main. Vous savez que c'est une chose défendue par les règles.

LC 9,3 Je suis bien réjoui de ce que vous avez un bon confesseur et de ce qu'il vous donne de fort bon avis. Tâchez d'en profiter tandis que vous l'avez.

LC 9,4 C'est une chose d'une grande conséquence pour vous si vous voulez devenir intérieur d'être bien mortifié de l'esprit et des yeux. Il est presque impossible sans ces deux sortes de mortifications que vous avanciez beaucoup dans la vertu.

LC 9,5 Animez-vous bien à l'indifférence pour l'obéissance. C'est une des choses qui vous attirera le plus de grâces de Dieu.

LC 9,6 C'est une bonne pratique de lire souvent les règles afin d'y être tout à fait fidèle. Vous savez que ce sera leur observance qui procurera votre sanctification.

LC 9,7 La vue de Dieu dans vos exercices est ce qui contribuera le plus à ce que vous les fassiez bien. Dieu ne demande pas seulement l'extérieur de nos actions, il veut qu'elles se fassent avec des dispositions intérieures.

LC 9,8 Ne prenez qu'un seul défaut à la fois pendant votre examen particulier et cela plusieurs jours de suite.

LC 9,9 Si vous savez comment je pourrai faire pour empêcher les écoles de nos Frères de se détruire, vous me ferez plaisir de me le faire savoir, car il faut faire en sorte de les maintenir.

LC 9,10 Il me paraît qu'il faut renvoyer les écoliers qui ne sont pas assidus et qui viennent tard, car c'est un désordre dans les écoles de souffrir l'un ou l'autre.

LC 9,11 Nous verrons dans le temps des vacances ce que nous pourrons faire par rapport à vous pour un Directeur. Faites du mieux que vous pourrez touchant votre conscience jusqu'à ce temps.

LC 9,12 Il ne faut pas que vous vous conformiez aux Frères touchant le manger à moins que vous ne vous portiez tout à fait bien.
Je suis, en Notre-Seigneur,
mon très cher Frère,
tout à vous.
De La Salle.

LC 13 **_Au Frère Gabriel Drolin._ Paris, le 13 août 1704.**

LC 13,1 Je n'ai reçu votre dernière, datée du 19 février, qu'il y a eu aujourd'hui huit jours, mon très cher Frère.

LC 13,2 Je n'ai pas pu comprendre en lisant la vôtre comment vous avez pu vous mettre où vous m'avez écrit que vous étiez alors pour avoir soin d'apprendre à lire et à écrire des petites filles et pour prendre des airs du monde.

LC 13,3 Il ne faut pas vouloir épargner de l'argent en faisant des choses tout à fait contraires à son Institut.

LC 13,4 Vous auriez mieux fait et vous ferez bien, aussitôt cette lettre reçue, de faire ce que vous me marquez dans votre dernière, qu'on vous a permis, car je vous prie de ne rien faire qui ne soit conforme à votre Institut, quoi qu'il coûte, sinon Dieu ne vous bénira pas.

LC 13,5 Examinez bien ce chanoine qui vous a parlé, si c'est un homme sur lequel on puisse s'assurer et si ce qu'il vous a dit n'est point en l'air. Si ce monsieur veut m'écrire je verrai ce que c'est et s'il y a fond à faire sur lui.

LC 13,6 Pour vous, restez où vous êtes et faites ce que vous m'avez proposé.

LC 13,7 Il me paraît que cet endroit de la ville où il y a des pauvres à instruire qui manquent d'instruction, vaut encore mieux que d'être dans une maison quand ce serait même pour instruire des pauvres qui peuvent trouver quelqu'un pour les instruire.

LC 13,8 Je sais bien que M. Théodon reste et que mademoiselle sa femme part incessamment. Elle veut bien se charger de vous acheter et faire faire un habit.

LC 13,9 Je ne sais pas ce que valent quarante écus que vous me marquez avoir reçus. Je vous prie de me faire vos comptes selon les livres et sols de France afin que je les conçoive.

LC 13,10 Mlle Théodon dit qu'elle portera un Nouveau Testament vulgaire. Vous pourriez bien en avoir un aussi bien qu'elle.

LC 13,11 Si elle ne part pas si tôt, si vous voulez, je lui en donnerai un pour vous si vous n'en avez pas un. Je vous prie de n'en point acheter ni prétendre de latin.

LC 13,12 J'ai eu crainte comme vous qu'on ait ouvert mes lettres. Mlle Théodon dit qu'elle en a laissé une trois semaines ou un mois qu'elle avait oubliée.

LC 13,13 Priez beaucoup Dieu qu'il fasse de vous ce qui lui plaira.

LC 13,14 Il faut que vous soyez fort abandonné à sa conduite et à sa sainte volonté et surtout que vous ne fassiez rien sans conseil.

LC 13,15 Peut-être que M. Langlois pourrait me faire tenir vos lettres et vous faire tenir les miennes.

LC 13,16 Je vous prie sur toute chose de ne rien faire qui soit contraire à votre Institut.

LC 13,17 Je vous prie de vous fixer incessamment si vous ne l'êtes pas.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 38 ***Au Frère [Hubert],* 2 octobre 1710.**

LC 38,1 Je sais bien, mon très cher Frère, qu'il y a de l'inconvénient à ce que les Frères servants se mêlent entièrement du temporel, mais il y en a encore bien davantage qu'un Directeur s'en mêle.

LC 38,2 Mon très cher Frère, nous n'en avons que trop d'expérience du passé. Si un Directeur devient extérieur toute sa maison est perdue, au lieu que si un Frère servant se perd, il ne perd que lui.

LC 38,3 On dit par exemple que depuis que vous êtes à Chartres, vous n'avez pas fait une demi-heure de lecture spirituelle. Que peuvent faire vos Frères pendant ce temps?

LC 38,4 Il faut qu'un Directeur ne bouge de ses exercices. Vous n'avez que faire à la cuisine. Ici qui est une grosse maison, qui que ce soit n'y met le pied, que celui qui a soin des malades; à plus forte raison dans une maison de quatre, un Directeur n'y doit-il pas mettre le pied.

LC 38,5 Vos exercices et vos écoles, voilà tout votre soin. Si vous vous mêlez d'autres choses, vous contrevenez à l'ordre de Dieu.

LC 38,6 Il faut qu'un Frère servant parle toujours honnêtement et avec respect et il faut l'y obliger.

LC 38,7 Il n'est pas inutile de dire vos peines. On tâchera d'y remédier mais il sera souvent inutile de dire: Faites cela de moi.

LC 38,8 Il est vrai qu'on n'a qu'une âme à sauver, mais vous la sauverez en obéissant et en surmontant vos répugnances.

LC 38,9 Il ne faut pas que vous vous fassiez de la peine de reprendre vos Frères, c'est une obligation à vous. Vous auriez dû donner une bonne pénitence à ces deux Frères qui se sont ainsi mis ensemble.

LC 38,10 Assurément que pour faire aller une maison dans le bon ordre, il faut que le directeur et le sous-Directeur s'entendent et qu'ils soient bien unis. Je ferai en sorte que cela soit.

LC 38,11 Mais ces Frères se plaignent que vous n'agissez que par humeur depuis que le Frère Joseph est parti. On dit que c'est parce que le Frère servant a le maniement de l'argent. Assurez-vous que cela sera chez vous et partout ailleurs. S'il y a quelques maisons où cela n'est pas qui sont en petit nombre, cela ne durera plus guère.

LC 38,12 Il n'est pas raisonnable quand le dépensier sort, qu'il prenne tout l'argent qu'il lui plaît sans le demander. Il ne faut pas même qu'il dise: je veux tant. Il faut qu'il demande combien il prendra.

LC 38,13 Vous devez bien prendre garde qu'on sonne à l'heure. C'est une chose qui est bien de conséquence surtout pour le réveil. Vous ne marquez pas si vous avez retardé votre horloge hors le temps marqué.

LC 38,14 Tenez, je vous prie, la main à ce qu'on ne parle pas haut et que les Règles se gardent dans la récréation. C'est à vous à y pourvoir et à veiller sur Frère Norbert pendant ce temps. Vous ne marquez pas la raison pour laquelle vous avez manqué de vous trouver au commencement de la récréation.

LC 38,15 Il faut qu'on ne manque jamais à aller promener les jours de congé, à moins qu'il ne pleuve. Il ne faut pas que des nuages ou autres bagatelles empêchent de s'aller promener.

LC 38,16 Le Frère Athanase a bien eu tort de vous avoir écrit et à d'autres. Il m'a demandé s'il écrirait le contraire et que ç'avait été la passion qui lui avait fait écrire.

LC 38,17 Ainsi voulez-vous laisser perdre vos Frères pour n'avoir pas la hardiesse de les reprendre et vous laissez faire le Frère Quentin. Vous le le mettez en état de sortir par votre tolérance. Ne souffrez pas qu'il fasse quoi que ce soit sans permission.

LC 38,18 Ne souffrez pas non plus que Frère Norbert parle contre les Règles dans les récréations. Il a cela qu'il ne procure pas de piété à ses écoliers.

LC 38,19 Frère Quentin ne demande qu'à apprendre à écrire, il ne le faut pas.

LC 38,20 Si Frère Quentin souhaite de faire voeu, il lui faudra faire faire. Peut-être cependant sera-t-il bien de l'éprouver encore un peu.

LC 38,21 On me propose d'envoyer Frère Anselme à Paris, si vous n'y trouvez point d'inconvénient. Je l'y accompagnerai.

LC 38,22 Il faut faire faire le devoir au Frère Norbert.

LC 38,23 Frère Quentin se plaint facilement si on veut l'écouter.

LC 38,24 Il ne faut pas que vous manquiez de communier. Vous voyez bien que cela donnerait mauvais exemple à vos Frères.

LC 38,25 Il n'y a pas deux maîtres parce qu'il y a dans toutes les maisons religieuses un qui a soin du spirituel et de la conduite et un qui a soin du temporel.

LC 38,26 On est fort content du Frère Hyacinthe où il est. Vous voyez bien que c'est que vous êtes trop difficile et que vous voulez faire autre chose que votre devoir qui n'est que de conduire les écoles et les exercices et de veiller sur le Frère servant.

LC 38,27 Frère Quentin ne sera jamais bien avec Frère Norbert quand ce ne serait que pour un an.

LC 38,28 Il ne faut pas laisser faire sa volonté au Frère Norbert.

LC 38,29 Il ne faut pas que vous soyez hors des exercices. C'est un grand défaut en vous d'en être hors comme vous avez été par le passé.

LC 38,30 Il ne faut pas que vous appreniez à écrire au Frère Hilaire.

LC 38,31 Quand vous avez vu qu'il ne faisait pas sa pénitence, il ne fallait rien faire paraître, prier Dieu pour lui, vous tranquilliser et dans un autre temps

tâcher de le gagner et l'engager à s'accuser de sa faute et à en faire une pénitence convenable.

LC 38,32 Vous agissez trop par nature dans ces occasions. C'est ce qui fait que Dieu ne bénit pas ce que vous faites.

LC 38,33 Vous souhaitez de la patience dans vos Frères. Il faut que vous la fassiez voir en vous et non pas que vous fassiez paraître de l'humeur ou de la nature dans ces sortes d'occasions.

LC 38,34 Il dit que vous voulez, en cas qu'il ait de l'argent, qu'il vous en donne pour acheter tout ce qu'il vous plaît. Vous êtes là-dessus plus difficile que moi et d'autres et cela n'est pas sage.

LC 38,35 Il ne faut pas qu'il vous donne d'argent mais il faut qu'il achète tout ce qui est nécessaire. Cela convient. Il faut que vous lui rendiez l'argent. S'il n'achète pas ce qui est nécessaire, mandez-le moi, je le lui ferai bien acheter.

LC 38,36 Prenez garde de faire faire le devoir à vos Frères. Vous devez vous conduire sagement à leur égard.

LC 38,37 Si la plupart de vos lettres sont en diligence, cela est-il sage? Un peu plus de sagesse et d'amour de Dieu vous conviendrait bien.

LC 38,38 Je prie Notre-Seigneur de vous donner son esprit et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De la Salle.

LC 69 ***Anonyme [directeur]***

LC 69,1 Vous devez bien avoir égard de vous corriger de votre dissipation, mon très cher Frère. C'est un défaut sur lequel vous devez beaucoup veiller parce qu'il vous est fort nuisible.

LC 69,2 Gardez-vous bien d'agir par habitude. Ayez plus de vues de foi dans vos actions que vous ne paraissez en avoir.

LC 69,3 Étouffez les ressentiments de peine dans les humiliations, car elles vous feront beaucoup de bien si vous les recevez en bonne part.

LC 69,4 Tâchez d'anéantir vos sentiments touchant ce qui vous vient en esprit et ne vous laissez jamais aller à raisonner sur ce qu'on vous fait faire.

LC 69,5 Soyez fidèle à tout quitter au premier son de la cloche, cela est de conséquence aussi bien que d'être appliqué à votre lecture spirituelle car elle vous servira beaucoup pour l'oraison.

LC 69,6 L'examen aussi vous est bien nécessaire.

LC 69,7 Les distractions que vous avez dans l'oraison viennent de votre dissipation; détruisez-la donc, je vous prie.

LC 69,8 Ne vous inquiétez pas touchant vos confessions. Allez simplement à cet égard. Les peines qui vous viennent à cet égard aussi bien qu'à l'égard de vos communions sont des tentations du démon.

LC 69,9 Ayez soin que vos enfants prient Dieu avec piété.

LC 69,10 Ne quittez point votre place; n'écoutez point de prétexte pour cela.

LC 69,11 Ayez de la réserve à l'égard des corrections et ne les faites pas quand vous vous sentez ému d'impatience.

LC 69,12 Parlez au Frère Joseph touchant ce que vous vous proposez de faire lire au déjeuner.

LC 69,13 Il est bon que vous rentriez en vous-même pour faire réflexion à vos faiblesses et vous en humilier.

LC 69,14 Plus avez-vous de répugnance pour une chose et plus volontiers devez-vous la faire.

LC 69,15 Cela est bon de faire ce qui vous est commandé nonobstant la répugnance que vous y avez.

LC 69,16 Gardez-vous de faire des signes dans la maison, c'est une grande faute.

LC 69,17 Suivez la méthode dans la sainte messe.

LC 69,18 Plus y aura-t-il de silence dans votre école, plus y aura-t-il d'ordre, c'est pourquoi faites qu'il y en ait.

LC 69,19 Je veux bien que vous fassiez voeu pour trois ans à la sainte Trinité. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 73 ***Anonyme [directeur].*** **[1710-1711].**

LC 73,1 Je ne sais pas pourquoi, mon très cher Frère, il y a si peu d'ordre dans votre maison.

LC 73,2 Ne serait-ce pas parce que vous ne gardez pas le silence? Examinez-vous là-dessus. On se plaint que vous parlez trop haut.

LC 73,3 Prenez donc garde de garder exactement le silence. Vous savez bien que le silence et le recueillement sont deux moyens pour être bien intérieur.

LC 73,4 Gardez-vous bien de parler dans les rues.

LC 73,5 Ayez égard de marcher toujours posément. Dites le chapelet avec bien de la piété. C'est le moyen d'arrêter vos yeux et de fixer votre esprit et surtout pour attirer les grâces de Dieu pour bien faire votre école.

LC 73,6 Vous savez qu'on s'est toujours plaint que vous y marchiez beaucoup trop vite.

LC 73,7 Il aurait été plus sage de ne rien répondre à cet abbé qui vous a parlé dans la rue après que vous lui eûtes dit que Frère Joseph était de retour de... à Paris.

LC 73,8 Prenez garde de ne jamais disputer avec qui que ce soit, cela étant capable de rompre la charité qui doit être grande parmi vous.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 74 ***Anonyme [directeur]***

LC 74,1 Faites en sorte d'être bien appliqué pendant la sainte messe, mon très cher Frère.

LC 74,2 Les distractions auxquelles on s'arrête font que l'on ne l'entend pas.

LC 74,3 Appliquez-vous-y selon la méthode qui est prescrite dans la Société, c'est-à-dire d'une manière intérieure. C'est la meilleure pour vous. Entrez-y dans des sentiments d'humiliation.

LC 74,4 Ne manquez pas de remercier Dieu de toutes les grâces qu'il vous fait car l'ingratitude des bienfaits lui est une chose tout à fait désagréable.

LC 74,5 Il est vrai que dans le diocèse de Reims, on [ne] fait la fête de la Visitation [que] le 8ème. On suit le diocèse quant au jour. Nous suivons le romain pour l'office. Si vous n'aviez pas de livres et que vous en ayez du diocèse, faites comme vous pourrez.

LC 74,6 Vous avez raison de dire que vous êtes fou pour les chapelles.

LC 74,7 Vous devriez bien prendre garde de ne pas tant vous occuper aux choses extérieures.

LC 74,8 Vous savez que je ne souffre pas de toutes ces chapelles dans l'école. C'est pourquoi je vous prie de donner aux écoliers les choses que le Frère N. a laissées dans l'école.

LC 74,9 Vous pourrez cependant laisser le petit calice pour apprendre à servir la messe.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 75 ***Anonyme [directeur]*** **[décembre 1706].**

LC 75,1 Vous voyez bien, mon très cher Frère, qu'il ne vous faut pas faire si facilement des peines à l'égard des changements.

LC 75,2 Vous voyez bien que l'emploi où vous êtes vous convient beaucoup plus que celui que vous aviez auparavant.

LC 75,3 Je suis fort embarrassé de faire des changements.

LC 75,4 Je suis persuadé que vous pourriez bien empêcher le désordre que les enfants du Frère... font dans l'église et le peu d'ordre qu'il y a dans l'école. C'est pourquoi je vous prie que les choses se fassent comme elles se sont faites.

LC 75,5 Vous voyez bien qu'il y aurait de l'indiscrétion et que les gens se pourraient faire de la peine si j'en faisais facilement.

LC 75,6 Je suis fâché, mon très cher Frère, d'être parti sans vous dire adieu. Je vous ai fait appeler plusieurs fois, mais comme vous n'êtes pas venu, j'ai cru que vous n'étiez pas à la maison.

LC 75,7 Je vous prie que tous se conduisent bien dans la maison. S'il y a quelque chose qui n'aille pas bien, vous me ferez plaisir de me le mander.

LC 75,8 Faites en sorte que vos écoles aillent bien. Je ferai de mon mieux pour y contribuer.

LC 75,9 Je salue Frère M... et suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 76 ***Anonyme [directeur].***

LC 76,1 C'est en effet une bien grande faute, mon très cher Frère, d'avoir bu et mangé dehors.

LC 76,2 Je bénis Dieu de ce qu'il vous l'a fait reconnaître et de ce qu'il vous met dans la disposition de n'y plus retomber.

LC 76,3 Vous savez bien que tout cela est scandaleux et que c'est l'effet ou de gourmandise ou d'une lâche complaisance.

LC 76,4 Faites en sorte pour l'amour de Dieu, pour réparer cette faute, d'être bien régulier.

LC 76,5 J'ai bien de la consolation de ce que vous êtes un peu [délié], que vous êtes un peu plus sage à Reims qu'à Paris.

LC 76,6 Je rends grâce à Dieu de ce que vous avez aussi moins mal aux yeux que vous n'aviez. J'aurai soin que l'on pourvoie à votre incommodité.

LC 76,7 Vous ne me marquez pas quel est celui qui a été malade.

LC 76,8 Veillez un peu sur vous-même pour réformer votre promptitude et tâchez de n'être pas si extérieur.

LC 76,9 Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce et qu'il vous donne un peu moins d'activité pour agir. Ça ne convient pas.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 77 ***Anonyme [directeur].***

LC 77,1 Vous savez bien, mon très cher Frère, que l'une des choses de plus de conséquence dans une communauté est de sonner précisément à l'heure, particulièrement pour le lever.

LC 77,2 Soyez exact à quitter au premier signe, au premier son de la cloche. Vous savez que c'est une chose de conséquence dans une communauté.

LC 77,3 Il faut tout quitter au premier son de cloche pour commencer aussitôt qu'elle finira de sonner. C'est à cette fidélité que Dieu attache ordinairement beaucoup de grâces.

LC 77,4 Le temps de l'oraison et de la lecture ne doit jamais être occupé à autre chose. Pour l'amour de Dieu, que l'on y soit exact et que tous les exercices se fassent précisément à l'heure.

LC 77,5 Il faut aussi tout faire par un principe de régularité. Dieu ne bénira autant ce que vous ferez que vous aurez cette fidélité. Lorsqu'on y est peu fidèle, on se prive de beaucoup de grâces.

LC 77,6 Demandez donc beaucoup à Dieu cette fidélité. Je la demanderai aussi à Dieu pour vous.

Je suis, en Notre-Seigneur et en son saint amour, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 78 ***Anonyme [directeur]* [23 août].**

LC 78,1 J'ai bien du déplaisir de la peine que vous ont faite ces deux Frères, mon très cher Frère. Il faut qu'ils soient bien peu soumis.

LC 78,2 Je vois bien [que] tant que les Frères ne se soumettront pas, il n'y aura point d'ordre dans votre maison.

LC 78,3 Il faut, lorsque les Frères ne veulent pas manger un jour, il faut ne les pas laisser manger l'autre jour d'après.

LC 78,4 Le premier jour ç'aurait été par fantaisie et le lendemain pour pénitence de sa fantaisie. Il faut être bien éloigné de prier de manger.

LC 78,5 Vous avez bien fait de lui avoir dit qu'il vienne dîner avec les autres.

LC 78,6 Vous avez bien fait aussi le soir de ne lui point avoir donné à manger. C'est ce qu'il faut faire toutes les fois qu'on ne veut pas obéir.

LC 78,7 C'est pourquoi je vous ordonne de dire au Frère... que toutes les fois qu'il aura fait sa volonté et qu'il ne se sera pas soumis, je vous ai ordonné de ne le pas laisser manger.

LC 78,8 Il ne faut pas jamais venir à la force dans une communauté. Cela n'est pas sage mais quand on ne peut autrement, il faut retrancher du manger.

LC 78,9 Si vous buvez de l'eau, nous en buvons aussi. Vous n'auriez pas dû acheter de la bière.

LC 78,10 Gardez-vous bien de laisser agir ces deux Frères comme ils l'entendent ni de souffrir qu'ils ne fassent pas leur pénitence.

LC 78,11 Je ne sais pourquoi on dit que personne ne rend compte de sa conscience.

LC 78,12 Ne permettez pas aux Frères de lire dans des livres qui ne sont pas pieux. Cela n'est ni sage ni supportable.

LC 78,13 Faites en sorte, je vous prie, qu'il y ait de la régularité dans votre maison.

LC 78,14 Le jour de l'octave du très saint Sacrement, le matin, on fait comme un jour de fête et l'après-midi, comme un jour de congé, excepté qu'on ne va pas promener.

LC 78,15 Veillez beaucoup sur vous pour ne vous pas laisser aller à la lâcheté car Dieu fait peu de grâces aux lâches; ils réussissent peu dans ce qu'ils font.

LC 78,16 Je prie Dieu de vous combler de ses grâces. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 91 ***Anonyme [inférieur]* [1709]**

LC 91,1 Je suis bien éloigné de vous abandonner, mon très cher Frère, j'attendais la réponse de Mons... touchant vos besoins. Il faut avoir un peu de patience.

LC 91,2 Il faut bien qu'on assiste les Frères partout dans une année chère comme est celle-ci.

LC 91,3 Vous voyez bien que la providence vous aide. Assurez-vous qu'elle ne vous manquera pas pourvu que vous serviez bien Dieu.

LC 91,4 L'on est contre vous, il semble que tout vous va manquer en même temps. Dieu en suscite un autre qui parle pour vous et qui vous fait donner ce qu'il vous faut.

LC 91,5 Je ne crois pas qu'il faille retrancher le déjeuner. Vous pouvez vous en priver. On mange ici du pain bis. On en met sur la table. Du même, on donne à Reims une demi-livre à chaque repas et quatre onces pour le déjeuner.

LC 91,6 On me mande d'Avignon que tous les habitants sont réduits à une livre de pain, laquelle livre de pain ne pèse que 14 onces. On donne aux Frères 4 onces à déjeuner et 5 onces au dîner.

LC 91,7 Je ne vous puis pas envoyer d'images. Je n'ai pas de quoi avoir du pain pour quarante personnes que nous sommes.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 92 ***Anonyme [inférieur].*** **[A Reims, le 14 septembre 1709].**

LC 92,1 Il est certain, mon très cher Frère, qu'un peu d'humilité vous ferait grand bien. Vous êtes trop orgueilleux, c'est un grand mal en vous.

LC 92,2 A moins que vous ne vous appliquiez à la mortification de l'esprit et des sens, vous déchoirez insensiblement de la vertu.

LC 92,3 Assurez-vous que moins vous aurez de soumission, moins remarquerez-vous en vous de l'affection pour la pratique de votre état.

LC 92,4 Je ne suis pas surpris si vous me dites que vous pensez rarement à Dieu, quel moyen autrement. Vous avez horreur pour toutes les vertus, vous n'en pratiquez pas.

LC 92,5 On ne pense à Dieu qu'autant qu'on a de l'amour pour lui. Il paraît que le vôtre est bien faible. Si on n'y remédie, vous allez vous perdre.

LC 92,6 Vous avez bien besoin d'humiliations. Étudiez-vous-y particulièrement et recevez-les avec une disposition de grâce et de reconnaissance.

LC 92,7 Vous acquerrez beaucoup de grâces et vous étoufferez la nature en surmontant les répugnances que vous avez aux humiliations.

LC 92,8 Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous, De La Salle.

LC 93 ***Anonyme [inférieur].*** **[1702]**

LC 93,1 Vous savez bien, mon très cher Frère, que chez nous on ne doit avoir ni inclination ni humeur. Étudiez-vous, je vous prie, à cela. Mettez tout votre soin pour y parvenir.

LC 93,2 Vous savez qu'agir par humeur, c'est agir plutôt en bête qu'en homme.

LC 93,3 La mortification est la plus en pratique chez nous. Ainsi il faut que vous la regardiez comme une compagne inséparable.

LC 93,4 Nous devons être disposés à recevoir les humiliations en esprit de simplicité. Nous en avons souvent des occasions. Il ne faut donc pas qu'elles nous paraissent étranges. Nous devons nous familiariser avec elles. Elles sont toujours bonnes pour nous.

LC 93,5 Les pénitences servent de peu à moins qu'elles ne soient faites avec esprit intérieur. C'est pourquoi appliquez-vous à les faire et Dieu vous bénira par ce moyen.

LC 93,6 Soyez fidèle à vous accuser tous les jours de vos défauts au réfectoire. Dieu attache beaucoup de grâces à cette action.
Je prie Dieu qu'il vous en comble pendant ce saint temps. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 94 ***Anonyme [inférieur].***

LC 94,1 Les mortifications que l'on vous fait pratiquer sont admirables pour vous faire avancer dans la vertu, mon très cher Frère.

LC 94,2 C'est pourquoi, pour l'amour de Dieu, affectionnez-vous-y d'autant plus qu'elles ne regardent que l'esprit et ne font aucun mal au corps.

LC 94,3 Dans ces occasions dites en vous-même: «Votre esprit vous mortifierez, tous vos sens aussi fréquemment.» Dites après: «Mon Dieu, faites-moi la grâce d'aimer tout ce qui sert à mortifier mon esprit», et dans chaque action particulière, dites: «J'aime, ô mon Dieu, cette occasion et je la trouve bonne parce qu'elle sert à me mortifier.»

LC 94,4 Je suis bien content de ce que vous avez la fidélité de me dire les fautes que vous avez commises, par votre dernière.

LC 94,5 Pour votre pénitence, vous prendrez deux fois vingt coups de discipline, et d'ici à l'Assomption, toutes les fois que vous passerez auprès du Frère... vous lui baiserez les pieds et lui demanderez pardon pourvu que ce ne soit pas dans un exercice public. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 95 ***Anonyme [inférieur].***

LC 95,1 Vous savez bien, mon très cher Frère, que pour recevoir les sacrements avec toutes les dispositions qui leur sont dues, il faut avoir bien de la foi et de la ferveur.

LC 95,2 Soyez exact avant que de vous confesser de faire des actes de contrition.

LC 95,3 Gardez-vous bien de manquer d'aller à confesse.

LC 95,4 La confession et la communion sont ce qui vous soutiendra dans vos peines et vous devez regarder comme un grand bonheur de communier souvent.

LC 95,5 Vous devez vous étudier à vous corriger de vos fautes mais quand vous ne communieriez pas, ce serait encore pire.

LC 95,6 Il ne faut pas communier après avoir désobéi.

LC 95,7 Il ne faut pas s'en abstenir lorsque l'on est tombé par faiblesse.

LC 95,8 La nuit, il arrive souvent que le démon procure ces impuretés naturelles afin d'empêcher la communion. C'est pourquoi, je crois qu'il ne faut pas s'en dispenser ni de jeûner pour ce sujet.

LC 95,9 Si on communiait tous les jours, on pourrait le faire, mais le jour de la communion étant pour la communauté, il ne me paraît pas qu'il le faille changer. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 96 ***Anonyme [inférieur].***

LC 96,1 Il faut bien vous garder de vous abattre, mon très cher Frère, dans les peines que vous avez. Vous devez au contraire vous humilier dans la vue de votre faiblesse et recourir à Dieu en qui et par qui vous pouvez toutes choses.

LC 96,2 Un bon courage, un peu de générosité vous fera vaincre toutes vos peines. Servez-vous des temps de ferveur pour vous animer. Plus vous vaincrez vos répugnances dans la mortification, plus Dieu vous bénira-t-il.

LC 96,3 Pour l'amour de Dieu, ne vous laissez pas aller à l'abattement. Ce serait une marque que vous seriez encore bien faible.

LC 96,4 Ayez donc soin de ne vous faire de peine de rien. Il n'est ni sage ni raisonnable de se brouiller l'esprit pour peu de chose.

LC 96,5 Je viens de recevoir votre dernière dans laquelle vous me paraissez bien changé de disposition. Vous vous laissez abattre à la première difficulté qui vous vient dans l'esprit.

LC 96,6 Ne vous abandonnez pas si fort à votre vivacité. Un peu de patience et Dieu apaisera tout. Il veut vous procurer par les peines des mérites.

LC 96,7 Ne faites rien sans permission.

LC 96,8 Veillez sur vous pour réformer votre promptitude. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 97 ***Anonyme [inférieur].***

LC 97,1 Je ne manque et ne manquerai pas de prier Dieu pour vous, mon très cher Frère, qu'il vous donne de la fermeté dans votre vocation. Vous avez besoin en effet que ce soit lui qui vous y soutienne.

LC 97,2 Vous me ferez bien du plaisir de le prier pour moi. La tendresse avec laquelle vous m'écrivez m'est bien sensible, mon très cher Frère.

LC 97,3 Je vous suis bien obligé du soin que vous avez eu de ma santé. Je prie Dieu qu'il vous la donne pleine et entière et qu'il vous fasse bien saint.

LC 97,4 Pour cela, il faut vous appliquer beaucoup à la mortification.
LC 97,5 Soyez bien fidèle à rendre compte de la conscience. C'est ce qui vous maintiendra dans la paix et dans l'esprit de votre état.
LC 97,6 Prenez garde de ne pas parler trop librement avec votre Frère Directeur et adorez Dieu dans sa personne.
LC 97,7 Vous savez qu'il est bien mal de sortir seul et de faire quelque chose sans permission.
LC 97,8 Appliquez-vous sur toutes choses à être bien sage et bien régulier. Vous donnerez en cela un bon exemple à vos Frères.
LC 97,9 Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 98 ***Anonyme [inférieur].***

LC 98,1 Prenez garde, mon très cher Frère, de ne vous pas laisser aller à l'impatience dans l'école. Cela est bien de conséquence et capable d'attirer la malédiction de Dieu sur votre école.
LC 98,2 C'est un défaut auquel on a souvent occasion d'y tomber. Il faut beaucoup veiller sur soi pour ne s'y pas laisser aller.
LC 98,3 N'usez pas de coup de main pour l'amour de Dieu. Ce n'est pas à force de coups que l'on attire les gens ni au bien ni à Dieu.
LC 98,4 Que ce ne soit jamais non plus d'une baguette. Pour des verges, n'en tenez point que par nécessité. Remettez-les quand vous vous en serez servi afin qu'il ne vous arrive pas de vous en servir dans vos mouvements d'impatience.
LC 98,5 Veillez donc beaucoup sur vous-même dans l'école pour ne vous y pas laisser aller.
LC 98,6 Il faut être exact à faire tous les exercices à l'heure dans l'école, car pour y avoir de l'ordre, il faut que tout y soit réglé.
LC 98,7 Il faut donc tout faire par principe de régularité et Dieu bénira tout ce que vous ferez, si vous avez cette fidélité. Demandez-la beaucoup à Dieu, je la demanderai aussi pour vous. Je suis, en Notre-Seigneur et en son saint amour, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 99 ***Anonyme [inférieur].***

LC 99,1 Vous savez bien, mon très cher Frère, combien la légèreté dans l'école est nuisible. C'est pourquoi vous devez non seulement vous abstenir de ce défaut mais aussi vous en accuser avec fidélité.
LC 99,2 C'est même parce que vous y tombez souvent que vous devez vous en accuser plutôt.
LC 99,3 Évitez donc beaucoup ces légèretés dans l'école et de corriger avec promptitude, car ces pratiques détruiraient l'ordre.
LC 99,4 Ayez soin d'y faire bien apprendre vos écoliers.
LC 99,5 Je suis bien aise que les Règles soient mieux observées dans l'école et dans la maison qu'elles n'étaient auparavant.
LC 99,6 Ne faites rien dans l'école sans permission.
LC 99,7 Gardez-vous bien de prendre quelque chose aux écoliers. C'est une faute bien considérable que celle-là.
LC 99,8 Ne faites point aussi crier haut dans l'école. Ne leur donnez point lieu ni aux femmes de se plaindre.
LC 99,9 Il faut prendre des moyens sages pour cela, car si vous les renvoyez parce qu'ils crient haut, les autres crieront aussi afin qu'on les renvoie.
LC 99,10 Vous savez ce qui vous est arrivé, les mauvais effets que cela produit. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 100 ***Anonyme [inférieur].***

LC 100,1 Vous ferez bien de vous appliquer à faire des instructions, mon très cher Frère. Pour les bien faire, il faut commencer hardiment à les mal faire car on n'est d'abord habile en rien.

LC 100,2 Il me semble que vous vous mettez trop en peine de ce qui n'est qu'extérieur et qui n'est pas la fin de votre état mais seulement un moyen qui ne vous regarde pas mais vos Supérieurs, à la volonté desquels vous devez vous abandonner.

LC 100,3 Pourvu que vous appreniez à vos écoliers autant que vous le savez, tenez-vous en repos là-dessus.

LC 100,4 Que n'êtes-vous aussi délié pour vous mettre en peine de bien apprendre votre catéchisme qui est la fin de votre état, que votre écriture qui n'en est qu'un moyen.

LC 100,5 Vous savez le besoin que les Frères ont d'étudier leur catéchisme et que c'est souvent une des choses qu'on néglige le plus.

LC 100,6 L'écriture est nécessaire mais il est sûr que le catéchisme est encore plus de votre profession.

LC 100,7 C'est la première chose à laquelle vous devez vous occuper, votre premier soin étant de procurer l'esprit du christianisme aux écoliers.

LC 100,8 Ne pensez pas tant à votre écriture et à votre arithmétique, les quatre règles vous suffisent. Il ne faut pas tant de temps pour les apprendre. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 101 ***Anonyme [inférieur].*** **[Reims, le 21 septembre 1709].**

LC 101,1 J'ai bien de la consolation, mon très cher Frère, de savoir votre bonne volonté. Je prierai Dieu de vous l'augmenter de plus en plus.

LC 101,2 Si vous avez des peines, vous ne devez pas vous en étonner, le diable n'a garde de vous laisser en repos.

LC 101,3 Le remède que vous y trouverez sera de recourir à Dieu dans l'oraison et de les découvrir simplement à votre Directeur et à moi. Vous verrez par ce moyen que Dieu vous donnera de la facilité de les supporter.

LC 101,4 Soyez bien régulier et bien soumis et assurez-vous que par ce moyen Dieu vous donnera beaucoup de grâces.

LC 101,5 Vous ne devez pas vous mettre dans l'inquiétude ni vous mettre en peine de vos tentations. Quand il vous en vient, abandonnez-vous à Dieu comme à votre bon père. Priez-le de vous soutenir, persuadé que vous ne le pouvez pas de vous-même.

LC 101,6 Approchez-vous volontiers des sacrements, c'est dans eux que vous trouverez la force qui vous est nécessaire pour surmonter vos peines.

LC 101,7 Étouffez toutes les pensées qui vous viennent dans vos prières.

LC 101,8 Il me paraît selon la conduite de Dieu à votre égard et les désirs que vous avez eus pendant si longtemps que Dieu vous appelle dans l'état où vous êtes.

LC 101,9 Tout ce à quoi vous devez présentement vous appliquer n'est pas à examiner mais à correspondre avec fidélité à votre vocation.

LC 101,10 Vous ne devez être entré dans votre état que dans la disposition d'y avoir de la peine. Cela faisant, lorsque vous en aurez, vous ne serez pas trompé.

LC 101,11 Présentez-vous tous les jours à Dieu avec tout ce que vous souffrez pour qu'il en dispose selon son bon plaisir.

LC 101,12 Je prie Dieu de vous bénir afin de ne vous pas laisser aller à l'inconstance voulant tantôt une chose, tantôt une autre.

LC 101,13 Quand on se donne à Dieu, il faut être plus stable et ne chercher que lui. L'inconstance est une marque que l'on écoute beaucoup et souvent ses propres pensées.

LC 101,14 Je prie Dieu qu'il vous donne l'esprit de votre état. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 102 ***Anonyme [inférieur].* 15 mai 1710.**

LC 102,1 Prenez garde, mon très cher Frère, de ne pas vous conduire par votre propre esprit; cela ne convient pas et Dieu ne vous bénirait pas si vous en usiez ainsi.

LC 102,2 Vous ne deviez pas vous faire de peine de ce que le cher Frère Directeur avait déchiré ce que vous aviez écrit, apparemment que c'était parce que vous l'aviez écrit sans permission, ce qui n'est jamais à faire et il est bien juste de détruire l'ouvrage de la propre volonté.

LC 102,3 Vous avez bien fait de dire votre peine à votre Directeur. Soyez ainsi fidèle à tout dire et Dieu vous bénira.

LC 102,4 Veillez beaucoup sur vous pour ne vous pas laisser dissiper, car la dissipation est fort nuisible et dessèche beaucoup le coeur.

LC 102,5 Soyez fidèle et à faire exactement vos pénitences et à ne rien faire sans permission, car Dieu ne vous bénira qu'autant que vous agirez par dépendance.

LC 102,6 Soyez bien aise qu'on vous avertisse de vos défauts; c'est un des plus grands biens qu'on vous puisse faire; regardez-le comme tel.

LC 102,7 La présence de Dieu vous sera d'une grande utilité pour vous aider et vous animer à bien faire vos actions.

LC 102,8 J'ai bien de la joie que vous soyez facilement appliqué dans l'oraison. C'est l'exercice qui attire les grâces de Dieu sur les autres.

LC 102,9 Ayez aussi une application particulière à votre lecture spirituelle qui sert beaucoup à disposer à bien faire oraison.

LC 102,10 Vous savez que la sainte messe est le premier exercice de religion; voilà pourquoi ayez-y toute l'attention possible.

LC 102,11 Ne vous mettez point en peine des actions de vos Frères; c'est à Dieu à les juger et non pas à vous.

LC 102,12 Veillez sur vous dans l'école pour ne vous y point laisser aller à l'impatience, car bien loin d'y procurer l'ordre, elle y met obstacle.

LC 102,13 Je prie Dieu de vous donner son esprit et je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LC 114 ***A M. Rigoley.* Paris, ce 10 juillet 1705.**

Monsieur,

LC 114,1 J'ai reçu votre dernière à mon retour de la campagne.

LC 114,2 Je suis très fâché de l'incommodité que nos Frères vous causent en étant si longtemps chez vous et je vous suis en même temps sensiblement obligé de la charité et de la bonté que vous avez pour eux.

LC 114,3 Je vois bien que ce commencement d'établissement vous a donné jusqu'à présent et vous donne encore beaucoup de peine et c'est un effet de votre zèle pour l'instruction des enfants de l'avoir entrepris et d'en avoir poursuivi l'exécution nonobstant l'embarras que cela vous a causé.

LC 114,4 Pour ce qui est des livres que j'ai fait envoyer pour les écoles, je n'y aurais pas pensé si Frère Antoine ne me les avait demandés.

LC 114,5 Je suis fâché que cela ne vous ait pas contenté.

LC 114,6 Je vous prie qu'ils restent à Dijon jusqu'à ce que si on [y] en a besoin d'aucun, on les puisse transporter ailleurs.

LC 114,7 Je ne sais, Monsieur, si vous aurez eu égard que la maison que vous avez louée ait deux places contiguës l'une à l'autre pour y tenir les écoles car c'est une chose indispensable pour nos Frères.

LC 114,8 Si vous n'aviez pas pensé à cette précaution, je vous prierais d'avoir égard à cela en louant quelques places voisines d'ici au temps que nos Frères occuperont cette maison.

LC 114,9 Je suis, avec tout le respect et la reconnaissance possibles, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. De La Salle.

Lettres imprimées (LI)

LI 2 ***Au Frère Barthélemy (maître des novices)***

LI 2,1 [...] J'ai vu à Saint-Yon que vous marchiez les bras pendants avec négligence. C'est une chose honteuse à un maître des novices qui doit en toutes choses être le modèle de ceux qu'il instruit.

LI 2,2 Il faut que vous marchiez très posément, les bras croisés et que vous ne souffriez pas que vos novices marchent autrement. [...]

LI 4 ***Au Frère Barthélemy* (mars 1718)**

LI 4,1 Je vous écris, mon très cher Frère, bien étonné de voir votre noviciat en l'état où il est: deux ou trois novices qui ne sont formés à rien et qui n'observent pas mieux les Règles que s'ils ne faisaient que d'entrer dans la maison.

LI 4,2 Il y a de plus cinq prétendants, pleins de leurs passions et qui n'ont presque aucun exemple.

LI 4,3 Le nouveau maître des novices n'étant pas lui-même formé à son emploi, ne sachant presque ni ce qu'il doit faire, ni ce que les novices doivent faire, il dit qu'il n'a point de règle non plus que les novices.

LI 4,4 Je ne sache pas avoir vu, au moins depuis un grand nombre d'années, un tel noviciat dans la communauté et vous pensez avec cela à faire de nouveaux établissements! [...]

LI 4,5 On se plaint même que les novices qui sont à Rouen n'ont pas beaucoup l'esprit de leur état et ne font point cas des petites choses.

LI 4,6 Pensez, je vous prie, à remédier à tout cela au plus tôt, car vous savez que l'affermissement de l'Institut dépend des novices bien formés et bien réguliers. [...]

LI 4,7 Je suis en état d'aller aux principaux exercices comme les autres, de coucher au dortoir commun et de manger comme les autres au réfectoire. Je vous prie de ne vous y pas opposer.

LI 4,8 Nous vous attendons incessamment, car cette maison a besoin de votre présence.

LI 4,9 Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, etc.

LI 5 ***Au Frère Barthélemy* (octobre 1717-mai 1718)**

LI 5,1 [...] J'ai une forte pensée qu'y ayant si longtemps que je n'ai fait que peu d'oraison, il est à propos que j'y emploie beaucoup de temps, afin de reconnaître la volonté de Dieu sur ce que j'aurai à faire.

LI 5,2 Il me semble que ce que j'ai à demander à Dieu dans l'oraison est qu'il me fasse connaître ce qu'il veut que je fasse et qu'il me mette dans la disposition dans laquelle il me veut... [...]

LI 6 ***Au Frère Barthélemy* (après 1717)**

LI 6,1 [...] Il ne convient guère d'avoir affaire à ces sortes de personnes et encore moins d'en dépendre. [...]

LI 7 ***Au Frère Barthélemy* (après mai 1717)**

LI 7,1 [...] Vous savez que je suis toujours prêt à vous obéir en toutes choses étant présentement dans la soumission et n'ayant pas fait voeu d'obéissance pour faire ce qui me plaît. [...]

LI 8 ***Au Frère Barthélemy* (après mai 1717)**

LI 8,1 [...] Si on me regarde comme uni aux Frères des Écoles chrétiennes, il paraît que mon état présent doit être de simple soumission, sans que j'avance un pas touchant ce qui les regarde que par dépendance.

LI 39 **_Au Frère Irénée_ (1716)**

LI 39,1 [...] Quand vous aurez des imaginations sales, tâchez si c'est dans l'école de vous occuper de ce que vous faites.

LI 39,2 Ces pensées sont des plus fines tentations du démon, il faut penser au présent sans s'embarrasser de l'avenir. Ce dessein de retourner dans le monde pour faire de bonnes oeuvres a perdu plusieurs solitaires.

LI 39,3 Les pénitences sont d'une grande utilité pour se corriger de ses défauts et pour avancer dans la vertu.

LI 39,4 Dans quelques dispositions que vous soyez, il faut vous efforcer de faire des actes d'acceptation d'être repris et corrigé. Si vous avez quelque peine à les faire de coeur, faites-les de bouche.

LI 39,5 Ne vous gênez pas pour des actes fréquents, ils pourraient nuire à votre santé. Une simple vue de Dieu suffit de temps en temps.

LI 39,6 Pourquoi appréhendez-vous les jours de confession? Vous devez au contraire les désirer.

LI 39,7 Abstenez-vous de parler dans l'école. Habituez-vous à vous servir des signes ordinaires, ce sont nos usages.

LI 39,8 Lorsque vous vous sentez tenté d'impatience, retenez-vous et n'agissez point que le mouvement ne soit passé.

LI 39,9 Je suis tout à vous en Notre-Seigneur...

LI 53 **_Au Frère [Robert]_ (1705)**

LI 53,1 J'ai reçu votre lettre, mon très cher Frère. Je suis bien aise que votre âme soit dans une grande tranquillité. Je prie Dieu qu'il l'y maintienne.

LI 53,2 J'ai aussi bien de la joie de ce que vous m'apprenez la bonne disposition dans laquelle vous êtes de persévérer jusqu'à la fin de votre vie dans la Société et cette joie s'augmente de beaucoup par le désir que vous avez de retourner dans le noviciat.

LI 53,3 C'est une marque que vous avez un grand désir de vous avancer dans la vertu, ce qui me plaît beaucoup.

LI 53,4 Il faut aimer la pauvreté, mon très cher Frère. Notre-Seigneur a été fort pauvre quoiqu'il eût pu être riche. Vous devez donc imiter ce divin modèle.

LI 53,5 Il me paraît cependant que vous voudriez que rien ne vous manquât afin d'être content. Hé! qui ne désirerait d'être pauvre à cette condition? Les grands et les puissants du monde n'abandonneraient-ils pas toutes leurs richesses pour jouir d'un avantage qui les rendrait plus heureux que les princes et les rois de la terre?

LI 53,6 Souvenez-vous, je vous prie, que vous n'êtes pas venu en communauté pour avoir toutes vos commodités et contentements, mais bien pour embrasser la pauvreté et ses suites. Je dis ses suites, parce qu'il ne vous servirait de rien d'aimer la vertu si vous n'aimez point tout ce qui en dépend et qui vous peut donner matière de la pratiquer.

LI 53,7 Vous êtes pauvre, dites-vous; que cette parole me plaît! car dire que vous êtes pauvre, c'est dire que vous êtes heureux. «Vous êtes heureux, vous qui êtes pauvres», disait Jésus-Christ à ses apôtres. Je vous dis la même chose.

LI 53,8 Oh! que vous êtes heureux! vous n'avez, dites-vous, jamais été si pauvre. Tant mieux, vous n'aviez jamais tant eu de moyens de pratiquer la vertu que vous en avez maintenant.

LI 53,9 Je vous pourrais dire à ce sujet ce qu'un grand pape répondit une fois à un Jésuite qui lui exposait la grande pauvreté de sa maison, laquelle, disait-il, n'avait jamais été si pauvre: «Tant mieux pour vous, lui répliqua-t-il, plus vous serez pauvres et meilleurs en serez-vous».

LI 53,10 Prenez garde dans ce commencement de maison de ne vous pas laisser dissiper. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous.
De La Salle.

LI 59 ***Au Frère [Robert]* (1709)**

LI 59,1 Il me paraît, mon très cher Frère, que vous devriez être plus soumis et abandonné que vous n'êtes.

LI 59,2 Nous ne sommes pas venus en communauté pour faire des marchés avec qui que ce soit. On ne doit point demander de conditions, la soumission doit être la règle de notre conduite.

LI 59,3 Assurez-vous que Dieu ne vous bénira qu'autant que vous serez dans cette pratique.

LI 59,4 Pour l'amour de Dieu, ne faites jamais de propositions pareilles à celle que vous avez faite dans votre dernière, car elles ne conviennent point à un obéissant.

LI 59,5 Il est vrai qu'il faut se confier à la grâce de Dieu, mais on n'a de grâces dans une communauté qu'autant qu'on a d'obéissance.

LI 59,6 Demandez donc à Dieu une obéissance aveugle, rien ne vous est plus nécessaire.

LI 59,7 Écoutez les inspirations et non pas tant vos répugnances et vos peines. Ce n'est pas lorsqu'on n'a point de répugnance qu'on fait paraître qu'on a de la soumission, car tout le monde obéit facilement dans ces occasions, mais seulement quand on la surmonte.

LI 59,8 J'ai bien de la joie de ce que vous vous sentez porté à la vertu. La principale que vous devez pratiquer est la soumission. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère,
tout à vous.
De La Salle.

LI 60 ***Au Frère [Robert]* (1709)**

LI 60,1 J'ai bien de la joie, mon très cher Frère, de ce que vous êtes revenu du misérable état dans lequel vous avez été pendant si longtemps et que vous connaissiez le changement que Dieu a fait en vous.

LI 60,2 Je vous assure que je n'ai point de plus grande joie que lorsque j'apprends que ceux dont j'ai la conduite marchent avec courage dans les sentiers de la justice.

LI 60,3 Je prie Dieu, mon très cher Frère, qu'il continue ce qu'il a commencé en vous et je le remercie de ce qu'il vous a donné de l'amour pour la sainte vertu de mortification.

LI 60,4 Puis donc que vous reconnaissez bien présentement vos défauts, comme votre peu d'obéissance et d'observance de vos Règles, etc. songez, je vous prie, devant Dieu aux moyens de vous en corriger.

LI 60,5 Puisque vous remarquez que votre immortification et votre peu de soumission en a été la cause, faites donc en sorte de devenir plus mortifié et plus soumis.

LI 60,6 Je suis fort content de l'abandon que vous faites de vous-même pour que l'on dispose de vous en toutes choses.

LI 60,7 Puisque vous êtes dans la disposition d'obéir en toutes choses, ne dites donc jamais: «Je veux», car cela ne ressent point l'obéissant.

LI 60,8 Je n'ai pas de peine à croire que vous ayez de la répugnance à obéir, c'est assez que vous la surmontiez.

LI 60,9 Souvenez-vous que ce qui sanctifie les actions d'une personne de communauté, est l'obéissance. [...]

LI 61 ***Au Frère [Robert]* (1709)**

LI 61,1 Les peines que vous croyez m'avoir faites ne me sont nullement sensibles par rapport à moi, mon très cher Frère. Rien ne me touche à cet égard que parce que vous ne savez pas ce qui vous est bon.

LI 61,2 Croyez que ce qui vous conviendra le mieux est ce que l'obéissance vous donnera.

LI 61,3 C'est pourquoi vous devez faire attention sur votre conduite non seulement par rapport à vous mais aussi par rapport aux autres, n'étant pas possible que vous puissiez plaire à Dieu sans vous conformer aux autres ni que vous ayez la paix et le repos du coeur sans avoir égard aux autres, auxquels vous devez être un sujet d'édification.

LI 61,4 Je vous prie de prier Dieu qu'il vous touche le coeur et de vous rendre docile à sa conduite.

LI 61,5 Étudiez-vous à le contenter par vos actions; je le prierai aussi de mon côté pour vous.

LI 61,6 Je vous prie que les peines que vous avez ne vous empêchent point de faire votre retraite et d'y apprendre à bien obéir. Faites-la parce que je vous en prie.

Je suis, mon très cher Frère,
en Notre-Seigneur Jésus-Christ,
tout à vous.
De La Salle.

LI 64 ***Au Frère [Thomas]***

LI 64,1 [...] Vous trouverez par là le moyen de gagner l'affection et l'estime des habitants d'une ville où vous n'êtes pas aimés, vous pourrez souffrir un peu, mais cela ne durera pas. Au reste, assurez-vous que Dieu vous donnera toujours les choses nécessaires à la vie, si vous le servez bien. [...]

LI 64,2 Vous vous plaignez que le noviciat est très pauvre. Je crois que le moyen dont Dieu veut se servir pour vous faire subsister est de prendre des enfants en pension, de les bien instruire et de les bien élever. [...]

LI 65 ***Au Frère Directeur de Calais* (1719)**

de Rouen, ce 28 janvier 1719.

LI 65,1 Je ne crois pas avoir donné lieu à M. le Doyen de Calais de dire que je suis du nombre des appelants, mon très cher Frère.

LI 65,2 Je n'ai jamais pensé à appeler non plus qu'à embrasser la doctrine des appelants au futur concile.

LI 65,3 J'ai trop de respect pour notre Saint Père le Pape et trop de soumission pour les décisions du Saint-Siège pour n'y pas acquiescer.

LI 65,4 Je veux en cela me conformer à saint Jérôme qui dans une difficulté causée dans l'Église par les ariens qui exigeaient de lui qu'il admît en Dieu trois hypostases 1. crut devoir consulter la Chaire de Saint-Pierre sur laquelle il savait, dit-il, qu'est bâtie l'Église et s'adressant au pape Damase, il lui témoigna que, 2. si Sa Sainteté lui ordonnait de reconnaître en Dieu trois hypostases nonobstant les inconvénients qu'il y trouvait, il ne craindrait pas de dire trois hypostases. C'est pourquoi ce saint finit sa lettre, 3. en suppliant instamment Sa Sainteté par Jésus-Christ crucifié qui est le sauveur du monde, et par la sainte Trinité des personnes divines dans une même nature, de lui faire la grâce de l'autoriser par une de ses lettres pour dire ou pour nier en Dieu trois hypostases.

LI 65,5 M. le doyen ou autre ne doit donc pas être surpris si, me conformant à ce grand saint si éclairé touchant les matières de la religion, il me suffit que

celui qui est assis aujourd'hui sur la Chaire de Saint-Pierre se soit déclaré par une bulle acceptée par presque tous les évêques du monde et ait condamné les cent et une propositions extraites du livre du père Quesnel, et si après une décision si authentique de l'Église, je dis avec saint Augustin que la cause est finie.

LI 65,6 Voilà quel est mon sentiment et ma disposition qui n'a point été autre et que je ne changerai jamais.

LI 65,7 Je suis, en Notre-Seigneur,
mon très cher Frère,
votre très humble et affectionné serviteur
De La Salle, prêtre.

LI 65,8 1.: mihi cathedram Petri censui consulendam... super illam petram aedificatam Ecclesiam scio. 2.: discernite, si placet, obsecro, non timebo dicere tres hypostases, si jubetis. 3.: obtestor beatitudinem tuam per crucifixum mundi salutem, per homousion trinitatem, ut mihi epistolis tuis sive tacendarum sive dicendarum hypostaseôn detur auctoritas.

LI 66 *Anonyme* (directeur)

LI 66,1 Je suis bien aise, mon très cher Frère, de la bonne disposition où vous êtes de travailler fortement à vous corriger de vos défauts et de vous vaincre.

LI 66,2 Lorsque l'occasion d'impatience se présentera, recourez beaucoup à Dieu. Pour travailler de votre côté à la vaincre, gardez le silence, n'agissez pas que cette occasion ne soit passée.

LI 66,3 Humiliez-vous dans la vue de votre faiblesse lorsque vous êtes tombé dans quelques défauts.

LI 66,4 Soyez fidèle à les déclarer et assurez-vous que la peine que vous aurez à le faire jointe à la pénitence que l'on vous imposera vous aideront beaucoup à vous corriger de vos fautes.

LI 66,5 Vous avez raison de dire que la réflexion que vous faites de temps en temps sur les peines de votre état n'est qu'une tromperie du démon qui ne cherche qu'à vous décourager et à vous empêcher de souffrir avec amour les peines qui y sont attachées.

LI 66,6 Persuadez-vous que le bonheur du chrétien consiste à se faire violence pour souffrir toutes les peines que Dieu envoie.

LI 66,7 Je le prie qu'il vous en fasse la grâce. Je suis, en Notre-Seigneur,
mon très cher Frère,
tout à vous. De La Salle.

LI 67 *Anonyme [directeur] le même* [que 66]

LI 67,1 J'ai bien de la joie de voir la bonne disposition dans laquelle vous êtes, mon très cher Frère.

LI 67,2 Je suis bien aise que vous ayez de l'estime pour votre état.

LI 67,3 Tâchez de conserver cette grâce et faites en sorte qu'il y ait entre vous beaucoup de charité pour procurer le salut du prochain et que tout se fasse avec honnêteté et bienséance comme entre des Frères qui doivent s'aimer mutuellement et supporter les défauts les uns des autres.

LI 67,4 C'est ce qui vous attirera les grâces et les bénédictions de Dieu sur vous. Pour cela, il faut se supporter les uns les autres.

LI 67,5 Demandez beaucoup à Dieu cette paix et cette union.

LI 67,6 Il est vrai, comme vous le dites, que vous avez un grand besoin de charité pour vous maintenir dans la paix, mais assurez-vous que vous n'avez pas moins besoin de l'excellente vertu de l'obéissance, noble production de la

sainte charité, et tant que l'esprit de soumission sera dans votre communauté, Dieu la bénira toujours.

LI 67,7 J'ai un aussi grand désir que vous que la paix se conserve. Tâchez de la conserver et le Dieu de paix sera avec vous.

LI 67,8 Je vois bien comme vous le marquez qu'il n'y a pas grand ordre chez vous. Il faut tâcher d'y apporter les remèdes.

LI 67,9 Je suis bien aise que vous ayez de l'aversion pour les charges. Soyez toujours dans ces sentiments et Dieu vous bénira par ce moyen.
Je suis, en Notre-Seigneur
mon très cher Frère,
tout à vous. De La Salle.

LI 68 ***Anonyme [directeur], le même*** **[que 66-67]**

LI 68,1 Je ne sais comment vous ne m'avez pas découvert plus tôt la tentation que vous avez eue, mon très cher Frère. Ne savez-vous pas que le mal est à moitié guéri lorsqu'on l'a fait connaître au médecin?

LI 68,2 Voyez donc combien vous êtes faible après avoir renouvelé la protestation d'être tout à Dieu.

LI 68,3 Il n'est pas vrai que dans votre état l'on y souffre sans mérite. Chaque état a ses peines. Vous ne devez pas vous étonner d'avoir à souffrir. Cela est de l'ordre de Dieu qui veut que par là l'on se procure des mérites.

LI 68,4 Eh bien! mon très cher Frère, si vous aviez souffert la peine qui vous est arrivée de la part du Frère... avec patience, combien auriez-vous mérité de grâces de Dieu! Prenez donc garde dans la suite de souffrir avec patience.

LI 68,5 Si vous voulez être agréable à Dieu, offrez-lui vos peines en union à celles de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

LI 68,6 Le trouble que vous avez touchant vos défauts ne vous peut rien apporter de bon. Il faut seulement penser devant Dieu aux moyens qu'on y peut apporter.

LI 68,7 Un peu de patience et Dieu apaisera tout.

LI 68,8 Vous raisonnez trop.

LI 68,9 Gardez-vous bien de faire paraître aux autres que vous avez de la peine. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous.
De La Salle.

LI 70 ***Anonyme [directeur]*** **[janvier 1706]**

LI 70,1 Vous devriez bien prendre garde, mon très cher Frère, de ne pas parler d'une manière si hautaine, comme vous me marquez que vous faites quelquefois. L'Esprit de Dieu ne permet pas de parler de la sorte.

LI 70,2 Ainsi que votre humilité et votre douceur paraissent toujours dans vos discours. «La langue douce, dit le Sage, rompt ce qu'il y a de plus dur». Rien ne vous rendra plus agréable à Dieu et aux hommes que ces deux vertus.

LI 70,3 Mais si vous devez parler à vos Frères avec humilité et douceur, vous ne devez pas moins avoir d'égard de vous conduire de la même sorte envers les externes. C'est ce que saint Paul exige de tous les chrétiens.

LI 70,4 Ne rebutez donc jamais personne, cela est de très mauvaise édification. Parlez au contraire d'une manière honnête, cela est très conforme à l'Esprit de Dieu.

LI 70,5 Ayez aussi bien de l'égard de ne pas parler trop librement à vos écoliers, cela ôte tout le respect.

LI 70,6 Vous devez beaucoup éviter les légèretés dans l'école car elles y font bien du tort.

LI 70,7 Il est contre nos Règles de faire le catéchisme dans l'église.

LI 70,8 Il n'y faut admettre personne d'autre sexe.
LI 70,9 Il ne faut pas donner à boire aux écoliers.
LI 70,10 Il ne faut pas demander de messe de Saint Nicolas. Il faut plutôt en faire dire une.
Je suis, en Notre-Seigneur,
mon très cher Frère,
tout à vous.
De La Salle.

LI 71 ***Anonyme [directeur]* [14 septembre 1709].**

LI 71,1 Vous savez bien, mon très cher Frère, qu'il faut avoir beaucoup d'amour les uns pour les autres et pour cela, il faut se supporter dans les manquements où la faiblesse humaine nous fait souvent tomber.
LI 71,2 C'est en cela qu'on accomplit particulièrement le précepte de la charité qui doit être grande en vous.
LI 71,3 Il faut aimer ses Frères pour pouvoir les reprendre avec douceur et cordialité, car sans cela la répréhension ne fait pas ordinairement son fruit.
LI 71,4 Les Frères doivent se vaincre pour se corriger de leurs défauts. Vous devez aussi vous vaincre pour vous corriger des vôtres et leur donner bon exemple.
LI 71,5 Vous les corrigerez ordinairement plus par là que par toutes les répréhensions dures que vous pourriez leur faire.
LI 71,6 Vous ne devez pas vous alarmer pour ceux qui tombent en faute, mais vous devez au contraire les avertir d'une manière cordiale et engageante et surtout les avertir en peu de paroles car cela est de grande conséquence.
LI 71,7 Tâchez, je vous prie, d'avoir des manières engageantes et faites en sorte qu'une de vos principales occupations soit de procurer l'union entre vos Frères.
LI 71,8 Je prie Dieu qu'il vous donne à vous-même cette union.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 72 ***Anonyme [directeur]* [15 septembre 1709].**

LI 72,1 Prenez garde, mon très cher Frère, de ne pas faire votre lecture par curiosité, car c'est une très grande faute que celle-là.
LI 72,2 Je suis bien aise que votre lecture vous encourage. Faites-la avec le plus d'application qu'il vous sera possible.
LI 72,3 Elle vous aidera beaucoup pour l'oraison dans laquelle il faut que vous fassiez en sorte de vous occuper.
LI 72,4 Votre lecture spirituelle contribuera même beaucoup pour devenir bien intérieur et à votre avancement dans la vertu.
LI 72,5 J'ai bien de la joie de ce que vous vous plaisez à observer vos Règles. Le grand amour que vous témoignez pour cela est une marque de votre vocation.
LI 72,6 Vous avez raison de vous faire de la peine de ce que les Règles ne s'observent pas bien. Ce ne sera pas néanmoins la peine que vous vous en ferez qui remédiera à cela, mais bien l'exemple que vous donnerez vous-même car vous devez être comme le premier mobile et faire en sorte par votre sagesse qu'elles s'observent.
LI 72,7 Hé! y a-t-il donc quelque chose qui paraisse si difficile? On me fera plaisir de me le faire connaître.
LI 72,8 Faites donc en sorte d'être pieux, modeste et bien attaché à l'observance de vos Règles. Vous donnerez en cela bon exemple à vos Frères.
LI 72,9 Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 79 ***Anonyme [directeur].***

LI 79,1 [...] Un Directeur doit avoir une si grande patience et une vertu si à l'épreuve qu'il doit se regarder comme le réceptacle qui doit recevoir toutes les ordures de la maison, c'est-à-dire qu'il doit être dans la disposition de tout souffrir sans faire paraître aucune peine ni mécontentement...

LI 80 ***Anonyme [directeur].***

LI 80,1 [...] C'est votre faute. Que ne vous étudiez-vous à acquérir cette égalité d'esprit qui vous est si nécessaire.
Vos Frères se plaignent de ce que l'on ne vous voit jamais égal et disent communément que vous ressemblez à la porte d'une prison...

LI 81 ***Anonyme [Frère Ancien].***

LI 81,1 [...] Hé bien! mon cher Frère, vous voulez donc encore que je me charge de Votre conduite.
Je le ferai avec joie, à condition néanmoins que vous me ferez mon chapitre sans me flatter. Cela vous convient, puisque vous êtes le plus ancien de nos Frères...

LI 82 ***Anonyme [inférieur].***

LI 82,1 Je crois que vous ne doutez pas, mon très cher Frère, qu'une vertu qui vous est bien nécessaire est l'humilité.

LI 82,2 Vous voyez bien que vous n'avez pas une entière soumission d'esprit. Hé! mon cher Frère, travaillez, je vous prie, à l'acquérir et sachez qu'on n'est heureux en ce monde qu'autant qu'on a d'humilité, de soumission et de patience, trois vertus qui sont inséparables et qui vous sont d'une égale nécessité.

LI 82,3 Étudiez-vous donc à les acquérir et vous verrez qu'autant que vous les posséderez, autant vous aurez de repos et de satisfaction dans votre état.

LI 82,4 Il n'y a rien que je ne fasse pour vous tirer de peine, mais, mon cher Frère, croyez-moi, le meilleur moyen pour en sortir est de travailler à l'acquisition des vertus que je viens de vous proposer.

LI 82,5 Il me paraît cependant par votre dernière que vous ne vous efforcez pas assez de les acquérir. Prenez-y garde, je vous en supplie, car vous ne ferez jamais rien de bon et d'agréable à Dieu sans elles. Vous ne pourrez pas cependant faire grand chose ni au-dehors ni au-dedans sans elles.

LI 82,6 Vous voyez bien que c'est le manquement de cette vertu qui vous a empêché de communier le jour des Rois.

LI 82,7 Pour l'amour de Dieu, mon très cher Frère, changez de conduite.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 83 ***Anonyme [inférieur], le même* [que 82].**

LI 83,1 Loin de vous faire de la peine de ce qu'on vous dit vos anciens défauts, mon très cher Frère, vous en devriez au contraire bénir Dieu sans cesse. Encore une fois, tâchez d'en faire votre profit.

LI 83,2 Prenez bien tout ce que l'on vous dira dans l'avertissement des fautes. Cet exercice vous sera très utile si vous savez bien en profiter.

LI 83,3 Quelle humilité est donc la vôtre de ne pouvoir endurer une chose qui vous cause une légère confusion?

LI 83,4 Je vois bien maintenant ce que vous désirez, mon très cher Frère. Vous voulez volontiers professer que vous êtes grand amateur de l'humilité et que vous l'estimez beaucoup pendant que vous évitez l'humiliation autant qu'il vous est possible. Que vous servira d'aimer la vertu et d'en rejeter la pratique?

LI 83,5 Quoi! vous vous plaignez que les autres n'ont point assez de charité et vous ne vous plaignez pas que vous n'avez point d'humilité! A quoi vous servent les grandes dispositions que vous avez pour cette vertu sinon à vous rendre plus coupable devant Dieu?

LI 83,6 Qu'il ne vous arrive donc plus de vous plaindre des avertissements qu'on vous fait et ne croyez pas que votre Directeur ait aucune peine contre vous.

LI 83,7 S'il est si exact à vous reprendre et à vous imposer des pénitences et qu'il n'en use pas ainsi à l'égard des autres, c'est qu'il vous y voit disposé et qu'il aime plus votre avancement dans la vertu.

LI 83,8 Faites en sorte que cela soit véritable et que votre singulière application soit désormais de vous réjouir des répréhensions et des pénitences qui vous sont imposées et de vous corriger de vos défauts.

LI 83,9 C'est dans les occasions que l'on en trouve les moyens. Veillez donc sur vous-même afin de ne vous pas faire de la peine de ce qui n'est qu'un bien pour vous.

LI 83,10 Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce et suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 84 ***Anonyme [inférieur], le même* [que 82-83].**

LI 84,1 Gardez-vous bien, mon très cher Frère, de vous faire de la peine lorsqu'on vous avertit de vos défauts.

LI 84,2 De quelque manière qu'on vous les dise, on en a bien dit davantage à Notre-Seigneur de qui vous faites profession d'être le disciple.

LI 84,3 Si vous l'êtes effectivement, vous vous réjouirez d'être traité comme votre maître qui a souffert patiemment tout ce qu'on lui a dit d'injurieux aussi bien que les saints, ses serviteurs.

LI 84,4 Ayez donc soin, lorsque vous êtes averti d'une manière qui semble vous choquer et vous mépriser, d'adorer la justice de Dieu dans celui qui vous avertit.

LI 84,5 Vous devez, mon cher Frère, beaucoup aimer cet exercice et le regarder comme un moyen que Dieu vous donne pour vous faire quitter vos défauts et quand il n'y aurait point d'autre fruit à retirer de cet exercice que l'humiliation, vous le devriez chérir et aimer.

LI 84,6 Gardez-vous bien de vous faire de la peine de vos fautes dans la vue de la pénitence qui vous pourrait être imposée pour y satisfaire, car ce serait une marque que vous chercheriez plus votre repos et votre appétit sensuel que Dieu et vous serviriez Dieu en esclave.

LI 84,7 Une des choses qui vous attirera plus les grâces de Dieu est de faire volontiers les pénitences que l'on vous imposera. Faites-les avec affection, je vous prie.

Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 85 ***Anonyme [inférieur].***

LI 85,1 Si la divine et adorable providence vous veut laisser dans l'état où vous êtes, mon très cher Frère, il faut vouloir ce qu'elle veut, vous y abandonner.

LI 85,2 Nous y sommes obligés par notre profession et nous devons continuellement adorer ses desseins sur nous.

LI 85,3 Que si vous désirez de sortir de cet état pour rechercher des consolations, il est à craindre que ce soit votre propre consolation que vous cherchiez plutôt que le Dieu des consolations.

LI 85,4 Vous n'ignorez pas que la vertu d'un religieux est l'obéissance.

LI 85,5 Ainsi quand vous auriez encore plus de peine, il faut vous soumettre pour l'amour de Dieu.

LI 85,6 Vous voyez bien, mon très cher Frère, que les peines que vous trouvez viennent par faute de soumission.

LI 85,7 Ce qu'il faut que vous fassiez dans ces occasions si vous voulez vous retirer de peine, est d'aveugler votre esprit et de vous dire à vous-même: «Par obéissance je ferai la chose nonobstant mes raisons et mes répugnances».

LI 85,8 Si vous en usez ainsi, vous serez bientôt hors de peine.

LI 85,9 Je suis bien réjoui de ce que vous m'écrivez avec bien de la simplicité.

LI 85,10 Je tâcherai de vous aider à tout ce que je pourrai, mais il ne suffit pas de me marquer en général que vous êtes irrégulier, il faut me marquer en quoi afin que j'y apporte les remèdes.

LI 85,11 Je veux bien que vous deviniez une méthode.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 86 ***Anonyme [inférieur].***

LI 86,1 Je ne sais pas pourquoi vous dites, mon très cher Frère, qu'on est plutôt cinq quarts d'heure à l'oraison qu'une heure. Je crois que l'oraison se fait partout de même et se finit à la même heure.

LI 86,2 Vous vous inquiétez parce que l'oraison est trop longue; marque que vous ne l'aimez guère.

LI 86,3 Ah! mon très cher Frère, elle est le soutien de l'âme, voudriez-vous la négliger?

LI 86,4 Si vous ne pouvez pas vous appliquer sur un acte, appliquez-vous sur un autre. Appliquez-vous-y par réflexions dans le temps des sécheresses.

LI 86,5 Tenez-vous-y humilié devant Dieu dans la vue de vos défauts.

LI 86,6 La dissipation à laquelle vous vous laissez aller cause la difficulté que vous avez de vous appliquer à l'oraison et est la marque et l'effet du dérangement de votre intérieur. C'est pourquoi veillez beaucoup pour vous retirer de ce défaut.

LI 86,7 Appliquez-vous sur toutes choses à bien savoir la méthode d'oraison qui est à l'usage de la Société et la suivez. Je ne suis pas surpris que ne la suivant pas, vous ayez de la peine à vous y appliquer.

LI 86,8 Vous avez moyen présentement de vous appliquer à Dieu, de souvent rentrer en vous-même; faites-le, je vous prie.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 87 ***Anonyme [inférieur].***

LI 87,1 J'ai bien de la consolation, mon très cher Frère, de ce que vous aimez passionnément votre état. J'en bénis Dieu.

LI 87,2 Vous me demandez à être le dernier de vos Frères. Nous verrons dans la suite si nous pourrons acquiescer à votre demande.

LI 87,3 Vous dites que souvent vous ne sauriez vous taire. Vous devez tâcher de l'apprendre. C'est une grande science que de savoir se taire bien à propos.

LI 87,4 Vous dites que vous craignez de n'être pas assez patient pour souffrir tout ce qu'il faut souffrir. Ce doit être votre étude journalière. Le silence et la retenue vous la pourront procurer.

LI 87,5 Soyez très exact au silence. C'est un des principaux points de régularité sans lequel une maison tombe dans le désordre.

LI 87,6 Vous me direz peut-être que vous auriez un grand désir de l'observer mais que l'occasion dans laquelle vous êtes continuellement de répondre à ceux qui vous interrogent ne vous le permet pas.

LI 87,7 Excuse frivole! Ne savez-vous pas en quelles occasions vous devez répondre et en quelles vous devez vous taire?

LI 87,8 La seule charité doit vous faire répondre et vous devez garder le silence en toute autre occasion.

LI 87,9 Si un autre vous parle, taisez-vous.
LI 87,10 Parlez toujours à votre Directeur avec respect, le regardant comme celui qui vous représente la personne de Dieu.
LI 87,11 Gardez-vous bien de contredire dans les récréations. Il n'y faut jamais témoigner un sentiment contraire par rapport à ses Frères.
LI 87,12 Soyez toujours dans ces dispositions.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 88 ***Anonyme [inférieur]*** **[septembre 1709].**

LI 88,1 Faites attention lorsque vous avez quelque chose à faire, mon très cher Frère, que l'on n'est heureux en ce monde que quand on fait les choses dans la vue de Dieu, pour son amour et pour lui plaire uniquement.
LI 88,2 Il paraît que le vôtre est bien faible: je n'en suis pas surpris puisque vous dites que vous pensez rarement à Dieu. Hé! quel moyen d'avancer dans la vertu du saint amour si on ne pense jamais à celui qui doit faire tout le sujet de nos pensées?
LI 88,3 Sachez donc que tant que vous resterez dans cet état, vous aurez toujours de la répugnance pour toutes les vertus.
LI 88,4 Vous voyez que vous n'en pratiquez pas même une dans les sécheresses que vous ressentez.
LI 88,5 Humiliez-vous donc beaucoup devant Dieu. Témoignez-lui que vous êtes aussi content que si vous aviez du goût, que c'est lui que vous cherchez et non pas le goût.
LI 88,6 Quand vous vous verrez dans la peine, recourez à Dieu, lui témoignant qu'étant votre refuge, il doit être votre consolation.
LI 88,7 Appliquez-vous à vos exercices de telle manière que vous ne puissiez pas dire qu'ayant commencé par l'esprit, vous finissiez par la chair, c'est-à-dire d'une manière toute naturelle.
LI 88,8 Il faut de la mortification pour ne rien faire que dans la vue de Dieu.
Je suis, en son saint amour, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 89 ***Anonyme [inférieur].***

LI 89,1 Vous savez bien, mon très cher frère, de quelle conséquence il est de suivre les inspirations que Dieu vous donne.
LI 89,2 Elles sont précieuses et Dieu y attache ordinairement ses grâces. Il ne prétend pas vous les donner en vain. Il sait s'en venger lorsqu'on n'y est pas fidèle.
LI 89,3 C'est donc une chose précieuse que les inspirations que Dieu nous donne et il ne nous communique ses grâces qu'à proportion que nous sommes fidèles à les suivre.
LI 89,4 C'est une grâce particulière que Dieu vous a faite. C'est une marque que Dieu vous veut dans votre état.
LI 89,5 Le moyen sûr dont vous devez vous servir pour éviter le malheur auquel vous avez pensé est l'obéissance et l'accusation journalière.
LI 89,6 Assurez-vous que ces deux pratiques vous empêcheront de succomber à la tentation.
LI 89,7 Étudiez-vous beaucoup à rejeter toutes les pensées contraires à votre état.
LI 89,8 Écoutez le Saint-Esprit qui vous parle au fond de votre coeur.
LI 89,9 Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce.
Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 90 ***Anonyme [inférieur].***

LI 90,1 Appliquez-vous beaucoup à la présence de Dieu, mon très cher Frère. Regardez-en la pratique comme votre souverain bonheur.

LI 90,2 La retenue et l'attention sur vous-même doivent être assez grandes pour vous la procurer.

LI 90,3 Elles vous serviront de moyen pour vous vaincre dans les occasions et vous empêcheront de faire vos actions naturellement, en vous inspirant d'avoir toujours en vue la volonté de Dieu qui est la seule chose que vous devez avoir pour fin.

LI 90,4 Ce n'est pas sans raison que vous dites que vous êtes trop dissipé, car vous l'êtes effectivement trop, mon très cher Frère, puisque la pensée de la présence de Dieu vous est si rare et n'est pas même en vous dans les exercices les plus saints.

LI 90,5 Travaillez, je vous prie, à faire tout ce que vous faites dans la vue de Dieu et par des sentiments de foi, puisque c'est l'esprit de votre état.

LI 90,6 Je vous plains fort dans la conjoncture où vous vous trouvez et je compatis beaucoup à la peine que vous ressentez de vous voir obligé de repousser sans cesse les pensées inutiles qui vous accablent.

LI 90,7 Mais, vous le dirai-je, elles ne vous accablent de la sorte que parce que vous ne faites pas vos exercices avec assez de ferveur et que vous employez votre temps à beaucoup de choses inutiles.

LI 90,8 Travaillez donc, je vous en supplie au nom de Jésus-Christ, à vaincre votre négligence là-dessus, car rien ne peut vous tant nuire que cela dans le service de Dieu.

Je suis, en son saint amour, mon très cher Frère, tout à vous. De La Salle.

LI 103 ***Anonyme [inférieur].***

LI 103,1 [...] La dissipation et la curiosité sont un grand mal dans le service de Dieu. Travaillez donc, mon très cher Frère, à rétablir votre intérieur. Vous savez bien que c'est là le principal et ce qui conduit le plus à Dieu.

LI 103,2 Vos yeux sont vos deux plus grands ennemis. Voilà pourquoi vous devez continuellement veiller sur eux pour ne leur accorder de voir que ce que la nécessité exige.

LI 103,3 Le plus grand bien que vous puissiez vous procurer est le recueillement et vous pourrez dire lorsque vous l'aurez acquis ce que Salomon dit de la sagesse, que tous les biens vous sont venus avec lui.

LI 103,4 La curiosité est une des choses qui empêchent le plus d'avoir de la piété. C'est pourquoi, donnez-vous-en de garde et appliquez-vous sur toutes choses au recueillement et à la présence de Dieu, car c'est le moyen le plus propre que vous puissiez prendre pour devenir intérieur. Hé! pour l'amour de Dieu, travaillez à cela.

LI 103,5 Vous voyez les maux que la dissipation cause en vous. C'est pourquoi retenez donc vos yeux et votre langue. Rien ne vous est si important que cette pratique.

LI 103,6 Ce moyen vous procurera la vue de Dieu dans vos exercices et vous engagera à les bien faire tant intérieurement qu'extérieurement, car Dieu ne demande pas seulement l'extérieur de vos actions, il veut qu'elles se fassent avec des dispositions intérieures. [...]

LI 103,7 Vous vous plaignez d'avoir une armée de pensées inutiles à combattre. Si vous vous appliquiez bien à avoir la pensée de Dieu, il ne vous serait pas si facile d'en avoir d'inutiles.

LI 104 ***Anonyme [inférieur].***

LI 104,1 [...] Gardez-vous bien de vous impatienter dans l'exercice de votre ministère, c'est le moyen de n'y faire aucun fruit.

LI 104,2 Quand vous vous sentirez ému d'impatience, retenez le mouvement et attendez pour agir qu'il soit passé et lorsque vous vous serez laissé aller à

de telles impatiences que celles que vous me marquez dans votre dernière, priez votre Frère Directeur de les bien punir en vous et sur vous, ce sera un bon moyen pour vous faire corriger d'un si grand défaut.

LI 105 ***Anonyme [inférieur]***

LI 105,1 [...] L'esprit de foi est une participation de l'Esprit de Dieu résidant en nous, qui fait que nous nous réglons et nous conduisons en toutes choses par des sentiments et des maximes que la foi nous enseigne. Ainsi, que toute votre occupation soit de l'acquérir, afin de vous en servir comme d'un bouclier pour éteindre tous les traits enflammés du démon. [...]

LI 106 ***Anonyme [inférieur].***

LI 106,1 [...] Ne vous mettez point en peine pour l'avenir, abandonnez le tout à Dieu qui aura soin de vous. [...]

LI 107 ***Anonyme [inférieur].***

LI 107,1 [...] Faites en sorte, je vous prie, au milieu de vos infirmités, d'avoir un abandon entier à la conduite de Dieu, car c'est à lui à disposer de vous, comme il lui plaît. [...]

LI 107,2 Prenez garde de ne vous pas décourager par des peines et incommodités, cette vie en est pleine.

LI 107,3 Il faut, pendant que vous êtes jeune, vous disposer à les accepter de bon coeur et vous servir, comme vous avez déjà fait, des maximes de l'Évangile pour les bien recevoir et pour en profiter...

LI 108 ***Anonyme [inférieur].***

LI 108,1 [...] Ayez, je vous prie, bien de l'affection pour l'observation de vos Règles, car Notre-Seigneur ne vous bénira qu'autant que vous vous étudierez à les observer avec exactitude.

LI 108,2 Que si vous me demandez un moyen facile pour les observer comme vous devez, je vous dirai que vous les devez regarder comme la volonté de Dieu à votre égard et vous verrez qu'alors rien ne vous paraîtra difficile.

LI 108,3 Celle de toutes les Règles à laquelle vous devez le plus vous attacher, est d'être très exact à ne rien faire sans permission: cela est d'une extrême conséquence. [...]

LI 109 ***Anonyme [inférieur].***

LI 109,1 [...] Vous me demandez, mon cher Frère, la décision d'une difficulté... [...]

LI 109,2 Je ne puis vous répondre là-dessus autre chose sinon que les évêques étant les chefs et moi n'étant qu'un simple prêtre, je ne suis pas juge sur cette matière. C'est au pape et aux évêques à qui il faut s'adresser pour savoir d'eux ce qu'ils pensent de ce que vous me demandez et quels jugements ils en portent. [...]

LI 110 ***Anonyme [inférieur].* [1719].**

LI 110,1 [...] Je vous prie pour l'amour de Dieu, mon cher Frère, qu'à l'avenir vous ne pensiez plus à vous adresser à moi en aucune manière.

LI 110,2 Vous avez vos Supérieurs à qui vous devez communiquer vos affaires spirituelles et temporelles.

LI 110,3 Je ne veux plus dorénavant penser qu'à me préparer à la mort qui me doit bientôt séparer de toutes les créatures. [...]

LI 115 ***A Monsieur Gense***

LI 115,1 [...] J'apprends avec bien de la joie, le zèle que vous avez pour maintenir la religion qui est si troublée présentement dans ce royaume.

LI 115,2 Vous voulez bien, Monsieur, que je m'unisse à vous pour la même fin puisque Dieu m'a fait la grâce de m'y employer jusqu'à présent.

LI 115,3 Je ne manquerai pas de le prier instamment qu'il donne à votre zèle sa bénédiction et un heureux succès afin qu'il soit comme une barrière contre tout ce que le démon entreprend dans le temps où nous sommes pour ôter la paix à l'Église. [...]

LI 116 ***Anonyme.***

LI 116,1 Souffrez, Monsieur, quoique pauvre prêtre de Saint-Yon, que je prenne la liberté de joindre ce billet à la lettre du Frère Barthélemy, Supérieur des Frères, pour vous prier de vouloir bien faire en leur faveur ce qu'il prend la liberté de vous proposer.

LI 116,2 Je suis si persuadé de votre zèle et de votre affection pour ce qui les regarde que je m'assure que mon chétif suffrage n'était pas nécessaire et sa lettre vous aurait suffi tant je connais votre bon coeur.

LI 116,3 L'avantage cependant qu'il me procure de vous renouveler la continuation de la parfaite estime et considération que j'ai pour vous, est quelque chose de si grand pour moi que je vous prie qu'il serve au moins pour vous la faire connaître et pour vous témoigner que je suis, avec un très profond respect, Monsieur, votre humble et très obéissant serviteur.
De La Salle, pauvre prêtre.

LI 117 ***Anonyme.***

LI 117,1 Permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'on vous a apparemment mal informé de moi lorsqu'on vous a dit que je faisais tant de bien dans l'Église et que j'envoyais ces maîtres dans les villes et villages pour instruire la jeunesse.

LI 117,2 Il est bien vrai que j'ai commencé à former des Frères pour tenir les écoles gratuitement, mais il y a longtemps que je suis déchargé de leur conduite.

LI 117,3 C'est un des Frères, nommé Frère Barthélemy, qui les conduit présentement et qui demeure dans cette maison-ci et que les Frères, même ceux de Saint-Denis, reconnaissent pour leur Supérieur... [...]

LI 118 ***A un chanoine de ses amis.***

LI 118,1 Voilà la troisième fois que j'ai mis la main à la plume pour me donner l'honneur de vous écrire depuis le commencement de cette année, vous la souhaitant bonne et heureuse. [...]

LI 118,2 Permettez-moi de vous faire connaître une peine que j'ai à votre égard, c'est que vous ayez été mêlé dans l'interdit de vos confrères et que vous vous en soyez fait relever par des juges séculiers et ainsi que vous les ayez regardés comme vos supérieurs à l'égard des fonctions ecclésiastiques.

LI 118,3 Je m'étonne que vous ne vous soyez point fait rendre le calice et le surplis en cérémonie par quelque juge du barreau, comme ayant autant de droit de vous en rendre l'usage que votre prélat en avait eu de vous le donner.

LI 118,4 Comment avez-vous pu reconnaître des laïques pour vos juges dans une matière autant ecclésiastique qu'il en fut jamais? En vérité, vous qui avez des lumières touchant votre état et qui n'êtes pas indifférent sur ce qui le concerne, comment avez-vous pu avoir recours à une juridiction purement laïque et séculière?

LI 118,5 Vous me répondrez peut-être que ç'a été avec beaucoup d'autres: ç'a donc été par respect humain?

LI 118,6 Vous ajouterez, je pense, que ç'a été comme en étant chargé de la part de vos confrères, mais vous voyez bien qu'ils n'ont pas droit de vous obliger à prévariquer contre les droits de l'Église et à vous soumettre à une justice séculière à l'égard de ce qui ne lui convient pas.

LI 118,7 Je sais la soumission que saint Pierre et saint Paul ont voulu qu'on eût aux puissances temporelles, mais ils n'ont jamais prétendu qu'elle s'étendît jusqu'aux choses spirituelles, et quand on appelle à une puissance et juridiction supérieure, il faut qu'elle le soit *in eodem genere;* pour des choses qui regardent purement le ressort de cette juridiction supérieure et non d'autres, telles que sont l'usage du calice et du surplis, à l'égard des juges séculiers. [...]

LI 118,8 On pourrait appliquer au cas présent, quoique non pas tout à fait dans le même sens, ce que dit saint Paul dans le sixième chapitre de sa première Épître aux Corinthiens: «Quelqu'un ayant une affaire avec son frère ose-t-il se faire juger par des méchants, c'est-à-dire par les Gentils, et non pas par des saints, c'est-à-dire par des Chrétiens?»

LI 118,9 Et moi, je dirais volontiers [de] quelque ecclésiastique ayant une affaire avec son supérieur ecclésiastique: «Ose-t-il se faire juger par des juges laïques et non pas ecclésiastiques qui sont ses juges naturels en de telles affaires?»

«Ne savez-vous pas, ajoute ce saint Apôtre, que les saints seront établis vos juges dans les matières dont il s'agit?»

LI 119 ***A un religieux inconnu.***

LI 119,1 [...] L'aversion contre le prochain et le ressentiment des injures empêchent nos prières d'aller à Dieu. Si nos coeurs sont divisés par la colère et par la haine, il est impossible de conserver l'union avec Jésus-Christ, et ainsi cessant d'être membres de son corps mystique, il ne faut pas prétendre que le Père nous exauce, ne reconnaissant pas en nous l'Esprit de son Fils. [...]

LI 119,2 (Il lui donne ensuite quelques avis pour entretenir la charité.)

LI 119,3 Accommodez-vous par une charitable condescendance à toutes les faiblesses de votre prochain et surtout, faites-vous une loi de dissimuler vos sentiments sur beaucoup de choses indifférentes.

LI 119,4 Quittez toute aigreur contre votre prochain quel qu'il soit et convainquez-vous l'esprit qu'il est en toutes choses meilleur que vous, ce que vous n'aurez pas de peine à faire si vous veillez tant soit peu sur vous-même et ce qui vous donnera de la facilité à vaincre vos répugnances.

LI 119,5 Vous chercherez tous les jours les occasions que vous pourrez avoir de rendre service à ceux contre qui vous avez de l'antipathie. Après avoir fait tous les matins un examen sur ce sujet, vous prendrez des résolutions que vous mettrez fidèlement en pratique avec douceur et humilité.

LI 119,6 Vous aurez un soin particulier de prévenir les plus faibles dans leurs besoins, nonobstant la répugnance naturelle que vous y pourriez avoir, le tout néanmoins selon l'ordre et les pratiques régulières de votre communauté; et si vous êtes obligé de refuser quelque chose, faites en sorte qu'on soit content de votre refus.

LI 119,7 Prenez garde d'être cordial envers tous, de parler et répondre avec une très grande douceur et déférence en vous proposant la manière de parler et de répondre de Notre-Seigneur, lorsqu'on le maltraitait le plus.

LI 119,8 Vous ne direz jamais mot des défauts ou du procédé de votre prochain. Quand on en parlera vous interpréterez ses actions en bien et si vous croyez ne le pouvoir pas, vous demeurerez dans le silence.

LI 119,9 Ne faites jamais retomber aucune faute sur le prochain pour vous mettre à couvert. Quand ce serait lui qui l'aurait commise et que vous n'y auriez aucune part, vous devez être bien aise qu'on croie que ce soit vous, par esprit de charité et d'humiliation. Faites-vous une coutume de ne vous jamais excuser, encore moins de vous mettre à couvert et à l'abri aux dépens des autres.

LI 119,10 Ne vous plaignez jamais des autres en rien si la nécessité ne vous y oblige, et quand vous y serez obligé, que ce ne soit pas par forme de plainte.

LI 119,11 Quelque peu de raison que vous paraissent avoir les autres dans leurs sentiments et souhaits, lorsque vous ne pourrez y condescendre pour observer vos Règles, contentez-les de paroles de douceur et d'humilité.

LI 119,12 Quand il vous arrivera de contredire quelqu'un ou de déclarer vos sentiments contre le prochain, lorsque vous vous en apercevrez, si vous parlez encore, vous vous tairez et si on vous en demande la raison, vous direz que vous aviez tort de parler ainsi. Vous commettez bien d'autres défauts et plus considérables auxquels vous devez avoir égard, pour ne pas interpréter en mal les actions des autres.

LI 119,13 Vous êtes plein de zèle, mais il n'est pas selon la science, car vous voulez que l'on reprenne les autres de leurs fautes et vous ne voulez pas être repris des vôtres. Souffrez les défauts de votre prochain et interprétez-les en bonne part.

LI 119,14 Enfin, vous prendrez pour règle de ne parler jamais des imperfections des autres ni de les en reprendre, quelque considérables qu'elles vous paraissent. Représentez-vous, quand vous en verrez tomber en quelque défaut ce qui est dit dans l'Évangile: «Vous voyez une paille dans l'oeil de votre frère et vous n'apercevez pas une poutre qui couvre le vôtre.» [...]

LI 120 ***A sa nièce religieuse* [1718]**

Ma très chère nièce,

LI 120,1 J'avais répondu à la lettre dont vous m'avez honoré, le jour de l'Ascension, mais parce qu'elle ne vous a pu être rendue, je vous fais cette autre réponse.

LI 120,2 Je vous suis très obligé de m'avoir fait savoir le jour de votre profession et je prends bien de la part à la joie que vous en avez et à votre ardent désir de vous consacrer entièrement à Dieu. C'est vous procurer en cette vie un avant-goût de l'éternelle.

LI 120,3 Que je vous estime heureuse de vous dégager par là des soins et des embarras du monde!

LI 120,4 Je ne manquerai pas de joindre mes prières aux vôtres pour demander à Dieu pour vous la grâce de bien faire ce sacrifice.

LI 120,5 Je souhaiterais fort pouvoir y assister, mais deux raisons m'en empêchent. La première est que je suis ici seul prêtre pour y confesser cinquante personnes et qu'on a de la peine à en avoir un autre pour cette maison parce qu'elle est éloignée de la ville, ce qui fait que je ne puis actuellement l'abandonner. La seconde est qu'ayant un Supérieur, je ne suis pas maître de moi-même.

LI 120,6 Ainsi je vous prie de vouloir bien vous contenter que je m'unisse à vous dans cette sainte action dans les mêmes vues dans lesquelles Dieu vous fera la grâce de la faire.

LI 120,7 Je suis avec bien de l'estime et toute l'affection possible...

LI 121 ***A une religieuse.***

LI 121,1 [...] Vos Règles vous doivent servir de conduite dans vos actions et non pas l'exemple de ceux qui y contreviennent. Si vous avez bien lu M. de la Trappe, vous y aurez sans doute appris que ce n'est pas singularité d'observer ses Règles dans une communauté lorsque plusieurs autres ne les observent pas. Qu'on croie de vous tout ce que l'on voudra, pourvu que ce soit en faisant votre devoir, ne vous en mettez nullement en peine.

LI 121,2 Ayez du zèle contre et pour vous-même et si vous en avez pour les autres, que ce soit seulement en leur donnant bon exemple.

LI 121,3 Considérez-vous et faites de même que ferait une novice fervente à l'égard de toutes les observances régulières; avec quel soin, quelle ardeur et quelle affection n'observe-t-elle pas jusqu'aux moindres choses et combien ne se tient-elle pas sur ses gardes afin de n'en omettre aucune? Voilà ce que vous devez être et ce que vous n'êtes peut-être pas. Pensez-y, je vous prie.

LI 121,4 La lâcheté et les raisonnements vous font faire bien des fautes. Considérez dorénavant vos Règles comme étant pour vous une explication et une application qui vous est faite de ce qui est contenu dans l'Évangile. Observez-les de même. L'esprit de foi vous fera entrer dans ces sentiments et dans cette pratique.

LI 121,5 Comme il ne faut pas suivre facilement toutes les pensées qu'on a de faire quelque chose de bon, ni les prendre légèrement pour les inspirations de Dieu, aussi faut-il avoir un extrême éloignement pour toutes celles qui portent au relâchement. On en doit même avoir une sainte horreur et vous devez à l'égard des unes et des autres, avant que de vous déterminer, prendre conseil. Si vous n'en avez pas le temps ou l'occasion et que ce soit touchant une chose à faire ou à laisser sur-le-champ, il faut recourir à Dieu et faire ensuite déterminément avec courage et en simplicité de coeur ce que vous croyez qu'on vous conseillerait pour le mieux en pareille rencontre. Les oppositions de la nature doivent plutôt faire entreprendre que quitter prise.

LI 121,6 Je vous conseille de vous conduire en toutes choses dans l'observance de vos Règles comme étant en la vue de Dieu et non pas pour plaire aux hommes, car apprenez qu'avoir soin que les hommes ne nous reprochent rien et ne se mettre pas en peine de Dieu, c'est être pharisienne, hypocrite et non pas chrétienne.

LI 121,7 Enfin, ma chère soeur, observez votre règle et votre règlement journalier. Faites de l'un et de l'autre votre essentiel. Cela vous vaudra mieux que de faire des miracles. Sur toutes choses, soyez, pour l'amour de Dieu, d'autant plus exacte à tout ce qui contrarie le plus la nature et vous fait le plus de peine qu'à ce qui vous agrée le plus.

LI 121,8 J'ai de la joie que vous ayez de la santé pour suivre la communauté. C'est à quoi vous devez vous attacher, et ce que je désire de vous parce que c'est un excellent moyen de vous rendre agréable à Dieu en l'amour duquel je suis...

LI 122 ***A une religieuse.***

LI 122,1 [...] Jetez-vous entre les bras de Dieu et de sa sainte mère pour être soutenue dans votre grande faiblesse, non pas d'une manière sensible et consolante mais comme Dieu veut et que vous le méritez. La violence que vous vous ferez ne sera pas toujours si grande et elle ne sera pas longue, tant du côté de Dieu qui consolera, que de votre côté n'ayant pas longtemps à demeurer en ce monde. Mais quand elle devrait durer, vos péchés, l'exemple de Jésus-Christ, l'amour de Dieu, la possession d'un bonheur éternel ne le méritent-ils pas?

LI 122,2 Appuyez vos faiblesses sur Jésus-Christ et confiez-vous en sa bonté et il ne vous laissera pas tomber dans vos misères si vos infidélités ne lui en donnent sujet. Prenez donc patience, attendez et la consolation viendra en son temps.

LI 122,3 Tous les troubles et toutes les peines que vous avez sont de grands moyens de satisfaire à Dieu pour le passé. Soyez-y fidèle et croyez que vous rendrez un compte très exact de l'usage que vous en aurez fait. Tenez-vous, je vous prie, attachée à la croix de Jésus-Christ, ne vous en détachez point et quoique tout l'enfer gronde, dites hardiment que vous ne vous en séparerez jamais et que rien ne vous en séparera. Si vous prenez une résolution si

généreuse, Notre-Seigneur viendra aussitôt à votre secours et vous soutiendra de sa main.

LI 122,4 Soyons misérables de bon coeur puisque notre Dieu est toujours dans sa félicité. Cela doit nous apaiser. Traînons notre pauvre vie aussi longtemps qu'il lui plaira sans nous en plaindre à personne, non pas même à celui qui nous en peut tirer. Ne recherchons uniquement que sa volonté. J'avoue que la violence perpétuelle que vous devez vous faire est quelque chose de bien fâcheux à la nature mais que ne doit-on pas souffrir pour racheter un paradis perdu et pour éviter un enfer mérité. Tout se doit rapporter à ces deux grands objets de l'éternité. Que Dieu soit dans vos combats et dans les abattements de la nature votre seul recours, et que la visite du très saint Sacrement soit l'unique remède à vos peines.

LI 122,5 Si la disposition où vous êtes est un martyre, elle est la meilleure que vous puissiez désirer parce qu'elle est la plus sanctifiante. Pour peu que vous soyez soumise dans vos peines, cela suffit: ce qu'il y a à craindre est de vous en découvrir à d'autres qu'à ceux qui vous conduisent. Prenez garde de ne le pas faire.

LI 122,6 Je sais bien, ma chère Soeur, que vous souffrez beaucoup et j'entre fort dans vos peines, mais vous ne devriez pas, ce me semble, vous désoler si fort. L'abandon que vous ressentez n'est qu'extérieur et ces ténèbres si profondes dans lesquelles vous vous trouvez, sont des moyens que Dieu vous donne pour vous faire aller à lui avec plus de sûreté. Vous savez bien que plus il y aura de ténèbres et d'obscurités dans votre conduite, plus il y aura de foi, et vous savez que c'est la seule foi qui fait la vie et la conduite de ceux qui sont à Dieu. Dites-vous souvent à vous-même dans cet abîme: «Quand je serais réprouvée, je ferai tout ce que je pourrai pour Dieu.» Et quand de vingt actions, vous n'en feriez qu'une bonne ou à demi bonne, ce serait toujours autant de fait pour l'amour de Dieu. L'humiliation sera quelquefois bonne dans l'état où vous êtes, mais l'encouragement et la confiance en Dieu vous sera encore meilleure. Encore une fois, recourez à Dieu par l'oraison. Peut-on l'irriter par cette action? Que cette pensée s'éloigne de nous, ma très chère Soeur; croyez-moi, l'oraison attire toujours quelque grâce de Dieu même sur les plus grands pécheurs.
C'est presque leur unique refuge et quand même vous ne feriez rien que d'être devant Dieu, elle vous sera toujours très utile pour vous soutenir dans vos peines et pour vous aider à les supporter avec patience. Faites-la le plus que vous pourrez devant le très saint Sacrement. Cela vous aidera beaucoup à vous tranquilliser l'esprit et le fond de l'âme.

LI 122,7 Ne vous laissez point persuader mal à propos que vous soyez abandonnée de Dieu. Croyez, au contraire, que Dieu est plus disposé qu'il n'a jamais été à vous recevoir entre ses bras, et à mesure que votre mal augmente, sa miséricorde aussi devient plus grande et plus abondante à votre égard. Il sait combien est grande votre faiblesse et qu'il faut que sa grâce établisse et confirme en vous ce que votre faiblesse et votre lâcheté peuvent vous faire perdre à tout moment. [...]

LI 123 ***A une religieuse.***

LI 123,1 [...] Vous devez vous persuader que la vie que vous menez demande de vous une tout autre humilité, un tout autre renoncement au monde, à son esprit et à vous-même en sorte que ce qui pourrait être supportable à une autre ne doit nullement vous le paraître.

LI 123,2 En vous regardant comme un reste d'enfer, vous devez vous mettre au-dessous de tout le monde, vous étonner qu'on puisse vous souffrir et que la terre veuille bien vous porter.

LI 123,3 Voyez combien vous êtes éloignée de ces sentiments, confondez-vous de vous connaître si peu et demandez à Notre-Seigneur qu'il grave cette humilité au fond de votre coeur.

LI 123,4 Vous ne pouvez excéder en vous humiliant, en vous haïssant et en vous anéantissant puisque c'est le seul moyen de salut qui vous reste.

LI 123,5 Si vous voulez donc faire un grand progrès dans cette vertu, observez les choses suivantes:

LI 123,6 De quelque part que vienne l'humiliation, recevez-la comme une chose qui vous est justement due.

LI 123,7 Attendez les humiliations à moins que Dieu ne vous donne un attrait particulier pour les rechercher et que l'occasion s'en présente naturellement.

LI 123,8 Trouvez tout bon, ma chère Soeur, particulièrement ce qui vous humiliera et sera plus opposé à votre inclination. Il n'y a point de meilleur moyen pour détruire votre fond d'orgueil que la pratique fréquente et journalière des humiliations. Si vous les désirez et aimez pour être unie en tout à Notre-Seigneur, il vous en fournira un grand nombre d'occasions outre celles que vous avez déjà de la part de votre esprit et de votre humeur. Si vous avez cette faim des humiliations et de l'éloignement du monde, vous en viendrez à bout avec la grâce de Notre-Seigneur.

LI 123,9 Regardez-vous toujours dans un sentiment d'humiliation et humiliez-vous en tout et à l'égard de toutes. Humiliez-vous lorsque vous faites souffrir les autres, considérant que c'est de quoi vous êtes capable, et lorsque vous voyez que l'on pointille sur vos actions, persuadez-vous qu'on a raison.

LI 123,10 Il est bon que vous soyez décriée afin d'être plus éloignée et ennemie du monde et plus unie à Dieu.

LI 123,11 Lorsqu'on vous reprendra de quelque faute que vous n'aurez point faite ou que l'on vous rebutera, remerciez avec une grande douceur et humilité celles qui en usent ainsi comme d'une grâce qu'elles vous auront faite, témoignant être disposée à vous corriger. Vous savez bien que vous ne méritez aucun respect ni déférence ni même aucune approbation. Vous ne méritez pas seulement d'être écoutée; entrez dans ces sentiments.

LI 123,12 Vous prendrez toujours la dernière place et la plus incommode, nonobstant toutes vos répugnances qui sont des effets de votre orgueil. Ce sera toujours un grand avantage pour vous d'être traitée comme la servante des autres et c'est ce que vous devriez désirer avec empressement: 1. Pour abattre votre orgueil; 2. Pour vaincre votre lâcheté; 3. A cause de vos péchés dont le grand nombre et l'énormité vous doivent tenir sous les pieds de tout le monde et particulièrement de vos Soeurs. Lorsque vous serez persuadée que vous ne méritez rien devant Dieu que des mépris et que vous considérerez les créatures comme des instruments dont sa miséricorde et sa justice se servent tantôt pour vous élever, tantôt pour vous abaisser, et que la providence ne les emploie que pour votre salut et pour sa gloire, vous serez peu touchée de tous les mauvais traitements qu'on pourra vous faire.

LI 123,13 Mettez-vous toujours à votre place, c'est-à-dire sous les pieds des démons où vous avez tant de fois mérité d'être et où peut-être vous pourrez être pour jamais, et en cette vue, mettez-vous sous les pieds de toutes vos Soeurs sans prétendre qu'on doive avoir aucune considération ni garder aucune mesure à votre égard. Croyez qu'il n'y en a aucune qui ne vous surpasse en vertu et en esprit. On n'en saurait moins avoir que de risquer son éternité comme vous avez fait tant de fois. Si vous pouvez, ma très chère Soeur, graver ces sentiments dans votre coeur et agir conformément, aimer l'abjection, le mépris et les rebuts des créatures, les rechercher et les embrasser, comme ce qui vous est dû si justement, je crois que ce sera un

moyen efficace et peut-être l'unique pour attirer la miséricorde de Dieu sur vous. [...]

LI 124 ***A une religieuse.***

LI 124,1 [...] Vous n'attirerez les grâces de Notre-Seigneur sur vous qu'en obéissant et en vous soumettant à tout pour l'amour de Dieu. [...]

LI 124,2 Vous obéirez avec un anéantissement intérieur à l'Esprit de Notre-Seigneur qui réside en ceux qui tiennent sa place, pour faire la volonté de Dieu. Adorez souvent cet Esprit selon le mouvement duquel vous devez agir et vous laisser conduire.

LI 124,3 Soyez fidèle à demander permission pour les moindres exemptions et n'écoutez pas là-dessus le raisonnement de votre esprit. La nature ne demande rien avec plus d'empressement que de secouer le joug de la soumission. Soyez-y fidèle, je vous en supplie.

LI 124,4 Il est naturel de faire sans peine ce qui est selon notre sentiment, et ne faire cela que par inclination, ce n'est pas obéir. Mais faire ce qui nous est commandé, sans discernement, quelque contraire qu'il soit à notre sentiment ou à nos inclinations, c'est là l'obéissance que Dieu demande de nous.

LI 124,5 Il faut agir par esprit de foi dans l'obéissance afin qu'elle soit pure. Il faut ne jamais examiner les vues et les raisons qu'on a de nous commander telle chose, mais étouffer tous nos raisonnements et difficultés; agir seulement parce qu'on nous commande, voilà comme vous devez agir désormais.

LI 124,6 Vous ferez tout ce qui vous sera prescrit et vous obéirez toujours aveuglément. Quelque peine que vous ressentiez à faire ce qui vous sera ordonné, vous ne témoignerez rien qui puisse vous faire faire un autre commandement contraire au premier, à moins que vous ne croyiez qu'il y aille de la gloire de Dieu, car alors vous pouvez proposer votre pensée sans néanmoins désirer qu'on la suive.

LI 124,7 Vous ne résoudrez jamais rien de vous-même, cela étant contraire à l'obéissance et à la dépendance qu'on doit avoir dans une communauté. Vous aurez soin, en tout ce que vous aurez à faire, de recevoir l'ordre de vos Supérieurs et quand ils vous diront, prescriront ou ordonneront quelque chose, vous la recevrez et ferez sans aucune réplique, quelque ridicule que vous semble la chose qu'on vous veut faire faire, ou qu'on vous dit, car sachez que dès qu'on veut se mettre sur le pied de raisonner, il n'y a plus d'obéissance. Belle perfection de n'aimer que ce qui plaît! N'agissez pas ainsi, je vous prie, ne raisonnez plus en rien, ni à l'égard de personne. Tout est bon devant Dieu quand l'obéissance l'assaisonne.

LI 124,8 Je le prie qu'il vous fasse entrer dans cet esprit. [...]

LI 125 ***A une religieuse.***

LI 125,1 [...] Souvenez-vous sans cesse que tout ce que vous avez à faire est de tâcher de vous sauver, puisque vous n'êtes au monde que pour cela, et que le sauveur qui a prévu vos faiblesses n'est mort que pour vous procurer des grâces et des moyens d'y travailler utilement.

LI 125,2 Il faut donc: 1. que vous renonciez au malheureux «qu'en dira-t-on», concevant qu'une pécheresse, telle que vous êtes, ne doit plus avoir égard à son honneur et à sa réputation qu'elle a perdus devant Dieu et les saints, et qu'elle ne devrait avoir d'autre désir que d'être connue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour l'abomination du Ciel et de la terre.

LI 125,3 Il faut nécessairement que vous appreniez à vous connaître vous-même mieux que vous ne faites car je vous dis en vérité que vous ne connaissez pas la millième partie de l'énormité de votre vie, et tant que vous serez dans

cet aveuglement, vous serez dans le mensonge et par conséquent éloignée de Dieu qui est vérité...

LI 125,4 Je prie Notre-Seigneur de vous faire humble, pure et pénitente. Ce sont trois choses dont vous avez un égal besoin. Demandez-les-lui tous les jours avec larmes et gémissements, et sur toutes choses défiez-vous de vous-même, mettant toute votre espérance en celui-là seul qui peut retirer le pauvre du fumier, comme parle le prophète, pour le faire seoir avec les princes de son royaume.

LI 125,5 Quoique naturellement vous ayez peu de disposition pour la vertu, Dieu cependant la veut mettre en vous par sa puissance et par son amour.

LI 125,6 Vous n'aurez pas grande peine à vous donner à Dieu si vous avez un peu de générosité. J'espère qu'il vous la donnera. Courage, ma chère Soeur, un peu de désir de souffrir et tout vous sera doux et facile.

LI 125,7 Considérez que votre état est de Dieu et que par conséquent, c'est vouloir s'opposer à l'ordre de Dieu que de s'en dégoûter. Bénissez-le tous les jours de vous avoir appelée à la participation de ses états divers de souffrance et ayez une grande confusion de ce que vous y êtes infidèle.

LI 125,8 N'est-ce pas une grande et très grande affaire pour vous que de vous donner entièrement à Dieu? C'est, ce me semble, l'unique chose à laquelle vous devez penser.

LI 125,9 Si vous cherchez Dieu et non pas la consolation, vous mettrez aisément votre esprit en paix.

LI 125,10 Quelquefois, il semble que Notre-Seigneur dorme à notre égard, mais il sait ensuite se réveiller et nous faire marcher. Il ne faut pas aller plus vite ni autrement qu'il ne veut et il faut se reposer quand il le souhaite.

LI 125,11 Faut-il, ma chère Soeur, que ce soit quelque sensibilité et quelque tendresse qui soient capables de vous retenir dans le service de Dieu! Ne voulez-vous pas être à lui par principe de son seul amour? Jetez-vous entre ses bras; il est votre père et il vous portera dans les mauvais chemins, c'est-à-dire dans les tentations.

LI 125,12 Ce n'est pas des hommes que vous devez attendre votre salut, lorsque vous vous adresserez à eux, c'est de Dieu seul et c'est peut-être faute de ce sentiment de foi que Dieu ne vous donne pas les secours dont vous avez besoin.

LI 125,13 Enfin, je prie Notre-Seigneur qu'il vous ouvre les yeux de plus en plus pour connaître d'un côté la profondeur de l'abîme dont vous êtes sortie et de l'autre l'infinité de l'amour qui vous en a retirée, afin que cette double vue vous oblige à lui rendre un amour et une fidélité qui soit proportionnée à vos crimes et à ses bienfaits. Ainsi soit-il.

LI 126 ***A une religieuse.***

LI 126,1 [...] Que l'oraison soit pour vous un fréquent exercice et tâchez d'y trouver votre consolation dans les sécheresses parce que vous y trouverez Dieu plus purement. Demeurez-y avec foi et constance dans les sécheresses et les obscurités sans aucun attrait: c'est un très bon état et très sanctifiant.

LI 126,2 L'oraison comme je vous ai dit de la faire, vous conduira en peu de temps et sans autre étude à la présence de Dieu.

LI 126,3 L'oraison est préférable à tout. Après votre office divin, elle doit être pour vous un point essentiel de règle.

LI 126,4 L'oraison de souffrance vaut mieux que toute autre et quand Dieu vous en donnera l'expérience, vous la devez considérer comme un grand bonheur pour vous. Ne prenez point de livre pendant ce temps, vous n'en avez point besoin.

LI 126,5 Ne vous étonnez pas de l'éloignement de Dieu et des sécheresses dans l'oraison, vous en êtes l'unique cause. Renoncez à vous-même, faites-vous violence, soyez fidèle à ce que la grâce demande de vous et quelque indigne que vous soyez d'ailleurs des caresses et des faveurs de l'époux des âmes, il vous en comblera.

LI 126,6 Soyez d'autant plus fidèle à l'oraison que vous sentez d'un côté Dieu dans l'intime de votre âme qui vous y attire et de l'autre le démon qui fait tous ses efforts pour vous en détourner.

LI 126,7 L'oraison doit être votre principal appui, ainsi n'y manquez jamais à moins que vous ne soyez malade. C'est elle qui dissipera les ténèbres et l'ignorance de votre esprit. Mettez-vous dans l'esprit de foi: vous êtes devant Dieu, c'est encore trop pour vous. Ne vous arrêtez jamais aux sensibilités, craignez-les plutôt et défiez-vous-en.

LI 126,8 Votre oraison est bonne comme vous la faites, continuez-la. Dieu s'y trouve et agit pour vous. Ainsi il suffit que vous renonciez quelquefois avec paix et tranquillité de coeur à toutes les peines et distractions que vous y ressentez et que vous vous abandonniez à Notre-Seigneur afin qu'il vienne vivre en vous et se rendre maître de vos passions.

LI 126,9 Vous devez recevoir l'état où vous vous trouvez dans l'oraison comme une pénitence que Dieu veut que vous fassiez pour vos péchés. Vous n'en sortirez pas si tôt; il faut le porter patiemment et même gaiement. N'est-ce pas assez pour une misérable qu'elle sache qu'elle est en la présence de Dieu? C'est là la réflexion que vous devez faire de temps en temps soit pendant le jour, soit pendant l'oraison pour tâcher de vous procurer quelque recueillement intérieur et extérieur.

LI 126,10 L'état où vous me marquez être dans l'oraison n'est pas une oisiveté dangereuse comme vous croyez. Pourvu que vous ayez Dieu et que vous alliez à lui, de quoi vous mettez-vous en peine? Il n'a pas besoin de tous vos efforts. Il faut éviter l'oisiveté et ne pas non plus vous embarrasser de la multitude des actes; il suffit pour vous et pour contenter Dieu que vous soyez en sa sainte présence.

LI 126,11 Enfin recourez encore une fois à l'oraison et tenez-vous-y dans un état d'anéantissement et de dépouillement devant Dieu de tout ce qui n'est point Dieu. Demandez-lui avec simplicité de coeur les moyens de sortir de l'état de misère où vous êtes. Si vous ne pouvez faire oraison, dites à Dieu que vous ne le pouvez et demeurez en repos; il ne vous obligera pas à l'impossible. Ou dites-lui comme les saints apôtres: «Seigneur, apprenez-moi à prier» et puis demeurez anéantie devant lui comme incapable de tout et ce sera là votre oraison. [...]

LI 127 ***A une religieuse.***

LI 127,1 [...] C'est cette sorte de silence qui doit être le partage d'une âme véritablement solitaire et séparée de l'amour du monde.

LI 127,2 Elle doit demeurer assise et se taire parce que c'est un moyen de s'élever sans cesse au-dessus d'elle-même et il n'y a rien de plus dangereux pour elle que de se laisser arracher de cette conversation divine pour se rabaisser vers les hommes. [...]

LI 128 ***A une religieuse.***

LI 128,1 [...] Il est temps de parler peu et faire beaucoup. Que beaucoup de silence, beaucoup d'humilité et beaucoup d'oraison soit votre étude, car c'est là ce que Dieu demande de vous.

LI 128,2 Vous devez pour cela peu penser, peu désirer et peu savoir; c'est le moyen de vivre content.

LI 128,3 Le silence est une vertu très utile et très nécessaire pour adorer Dieu, pour le servir en esprit et en vérité, pour résister aux tentations et pour se préserver des péchés.

LI 128,4 Il faut apprendre à se taire, à dissimuler et à bien parler quand la nécessité le veut et pour ne point excéder sur ce sujet, tâcher de bien observer les règles suivantes:

LI 128,5 Ne parlez point hors les récréations, sans une grande nécessité et, dans le temps des récréations même, parlez peu. Votre état présent demande que vous soyez fidèle à cela. Et vous ne devez pas dire un seul mot sur ce qui se passe, mais souvenez-vous que votre silence doit être sans fierté.

LI 128,6 Gardez-vous bien de vous justifier de rien: avouez, au contraire, que vous avez tort, sans néanmoins faire aucun mensonge et gardez le silence en tout lorsque vous ne pouvez parler sans vous justifier. Je ne vois rien en vous qui vous donne lieu de le faire.

LI 128,7 Vous ne parlerez jamais des affaires de la maison, ni de ce que vous croirez s'y faire contre le bon ordre. Vous vous contenterez de prier Dieu dans ces rencontres et quand on parlera d'affaires et de choses indifférentes, ne dites jamais votre sentiment et cela dans la vue de votre peu d'esprit et de discernement.

LI 128,8 Demeurez toujours dans le silence dans les petites peines qu'on vous fera et que Dieu seul soit le témoin de votre innocence.

LI 128,9 Enfin, si après vous être retenue, vous dites ensuite ce que vous aviez à peine gardé et les grâces même que Dieu vous aurait données, vous perdez le fruit de votre silence et vous devez vous en imposer une pénitence. [...]

LI 129 ***A une religieuse.***

LI 129,1 [...] Croyez que vous n'avancerez dans la voie de l'amour qu'autant que vous serez fidèle à ne point endurcir votre coeur aux inspirations de la grâce. Vous savez ce que dit le Saint-Esprit par la bouche du prophète: «Si vous entendez aujourd'hui sa voix, donnez-vous bien de garde d'endurcir votre coeur» car ce serait un moyen de l'éloigner de vous peut-être pour toujours...

LI 130 ***A une personne de piété.***

LI 130,1 [...] La foi est la voie par laquelle Dieu veut vous conduire à lui et en laquelle vous lui plairez le plus. Peut-être que la nature s'en rebutera, mais que vous importe? Ne vous suffit-il pas de connaître Dieu seul? Certainement cela vaut mieux que toutes les autres connaissances des plus savants docteurs. [...]

LI 130,2 Non seulement cette voie de foi dans laquelle Dieu vous veut vous est utile, mais elle vous est aussi très nécessaire, car vous savez bien que toute autre voie vous a pensé perdre et vous faire perdre Dieu, dès que vous vous en êtes retirée. [...]

LI 131 ***A la même* [que 130].**

LI 131,1 [...] Cet esprit de foi dans lequel Dieu vous demande est l'état dans lequel a toujours vécu la très sainte Vierge. C'est pourquoi vous pouvez utilement vous adresser à elle pour la prier de vous conduire à Notre-Seigneur par cette voie et par celle qui lui sera la plus agréable. [...]

LI 132 ***A la même* [que 130].**

LI 132,1 [...] Regardez toutes choses par les yeux de la foi. Vous ne la devez point quitter pour quelque raison que ce soit.

LI 132,2 Elle vous en produira un jour plus de bien, plus d'application intérieure, plus d'union à Dieu et de vigilance sur vous-même, qu'un mois de pénitence et d'austérités auxquelles vous êtes tant portée.

LI 132,3 Croyez-moi, vous en verrez l'effet quoique peut-être vous ne le compreniez pas maintenant.

LI 132,4 Encore une fois, plus vous entrerez dans une simple vue de foi, plus vous entrerez dans l'état de simplicité d'action et de conduite qui est celui où Dieu vous veut. [...]

LI 133 ***A la même* [que 130].**

LI 133,1 [...] J'ai bien de la joie, Madame, de ce que vous vivez présentement davantage dans la paix et dans l'esprit de foi.

LI 133,2 Vous avez raison de dire que dans cet esprit, on voit les choses tout autrement qu'on ne les voit en elles-mêmes sans aller plus avant. [...]

Conduite des Écoles (CE)

CE

Conduite des écoles chrétiennes divisée en trois parties

CE 0,0,1

Préface

Il a été nécessaire de dresser cette Conduite des écoles chrétiennes *afin que tout fût uniforme dans toutes les écoles et dans tous les lieux où il y a des Frères de cet Institut, et que les pratiques y fussent toujours les mêmes. L'homme est si sujet au relâchement et même au changement qu'il lui faut des règles par écrit pour le retenir dans son devoir, et pour l'empêcher d'introduire quelque chose de nouveau et de détruire ce qui a été sagement établi.*

CE 0,0,2 *Cette* Conduite *n'a été rédigée en forme de règlement qu'après un très grand nombre de conférences avec les Frères de cet Institut les plus anciens et les plus capables de bien faire l'école; et après une expérience de plusieurs années, on n'y a rien mis qui n'ait été bien concerté et bien éprouvé, dont on n'ait pesé les avantages et les inconvénients, et dont on n'ait prévu autant qu'on a pu, les bévues ou les mauvaises suites.*

CE 0,0,3 *Quoique cette* Conduite *ne soit pas faite en manière de règle y ayant plusieurs pratiques qui ne sont que pour le mieux, et qui ne pourront peut-être pas être observées facilement par ceux qui n'auront que peu de talent pour les écoles, et plusieurs d'entre elles étant accompagnées et fortifiées de raisons pour donner l'intelligence et faire connaître la manière dont on doit se conduire dans leur usage, les Frères cependant s'appliqueront avec un très grand soin à se rendre fidèles à les observer toutes, persuadés qu'il n'y aura de l'ordre dans leurs classes et dans leurs écoles qu'autant qu'on sera exact à n'en omettre aucune, et recevant cette* Conduite *comme leur étant donnée de Dieu, par l'organe de leurs Supérieurs et des premiers Frères de l'Institut.*

CE 0,0,4 *Cette* Conduite *est divisée en trois parties. Dans la première, on traite de tous les exercices de l'école et de tout ce qui s'y pratique depuis l'entrée jusqu'à la sortie. La seconde donne les moyens nécessaires et utiles dont les maîtres doivent se servir pour établir et maintenir l'ordre dans les écoles. La troisième expose: et les devoirs de l'Inspecteur des écoles; et le soin et l'application que doit se donner le formateur des nouveaux maîtres; et les qualités que doivent avoir ou acquérir les maîtres, et la conduite qu'ils doivent tenir pour bien s'acquitter de leur devoir dans l'école; la quatrième, ce que doivent observer les écoliers, voilà en général ce que contient ce livre.*

CE 0,0,5 *Les Supérieurs des maisons de cet Institut et les Inspecteurs des écoles s'appliqueront à le bien apprendre et à posséder parfaitement tout ce qui y est renfermé, et feront en sorte que les maîtres ne manquent à rien et observent exactement toutes les pratiques qui leur y sont prescrites jusqu'aux moindres, afin de procurer par ce moyen un grand ordre dans les écoles, une conduite bien réglée et uniforme dans les Frères qui en seront chargés et un fruit très considérable à l'égard des enfants qui y seront instruits.*

CE 0,0,6 *Les Frères qui seront dans l'exercice de l'école y liront et reliront souvent ce qui leur convient pour n'en rien ignorer, pour se mettre en état de n'en rien oublier et pour se rendre fidèles à les pratiquer.*

CE 1 **Première partie**

De la Conduite des écoles chrétiennes

Des exercices qui se font dans les écoles chrétiennes et de la manière dont on doit les faire

Chapitre premier

De l'entrée dans l'école et du commencement de l'école

CE 1,1 **Article 1er**

De l'entrée des écoliers dans l'école.

CE 1,1,1 On ouvrira la porte des écoles en tout temps à sept heures et demie le matin, et à une heure après-midi.

CE 1,1,2 Les écoliers, tant le matin qu'après-midi, auront toujours une demi-heure pour s'assembler.

CE 1,1,3 On prendra garde qu'ils ne s'assemblent pas à un tas dans la rue où est l'école, avant que la porte soit ouverte, et qu'ils n'y fassent pas de bruit en criant ou en chantant.

CE 1,1,4 On ne souffrira pas qu'ils s'amusent à courir et à jouer pendant ce temps dans le quartier voisin de l'école; et qu'ils incommodent en quelque façon que ce soit les voisins; mais on aura égard qu'ils marchent avec une telle modestie dans la rue où est l'école, et qu'ils restent ensuite devant la porte en attendant qu'on l'ouvre, dans une si grande retenue que ceux qui passeront en puissent être édifiés.

CE 1,1,5 Le premier maître ou Inspecteur des écoles aura soin de commettre un écolier des plus sages pour remarquer ceux qui feront du bruit pendant qu'ils s'assemblent, et cet écolier ne fera alors que remarquer sans parler, et dira ensuite au maître ce qui se sera passé sans que les autres s'en puissent apercevoir.

CE 1,1,6 Lorsqu'on ouvrira la porte, on aura égard que les écoliers ne s'empressent point pour entrer en foule, mais qu'ils entrent modestement l'un après l'autre.

CE 1,1,7 En entrant dans l'école, tous les écoliers marcheront si légèrement et si posément qu'on ne les entende pas; ayant leur chapeau bas, ils prendront de l'eau bénite, et faisant le signe de la sainte croix, ils iront ensuite droit à leurs classes.

CE 1,1,8 Ceux qui passeront dans d'autres classes pour aller à la leur, ne s'arrêteront dans aucune pour quelque cause que ce soit, sous prétexte même de parler à quelqu'un quand ce serait son propre frère.

CE 1,1,9 On leur inspirera d'entrer dans leurs classes avec un profond respect dans la vue de la présence de Dieu. Étant au milieu, ils feront une profonde inclination au crucifix, salueront le maître s'il y est, ensuite ils se mettront à genoux, pour adorer Dieu et faire une courte prière à la très sainte Vierge. Après l'avoir faite, ils se lèveront, feront encore une inclination au crucifix, salueront le maître et puis iront posément et sans bruit à leur place ordinaire.

CE 1,1,10 Pendant que les écoliers s'assembleront et en entrant dans la classe, ils garderont tous un silence si rigoureux et si exact, qu'on n'entende pas le moindre bruit même des pieds, en sorte qu'on ne puisse pas même distinguer ceux qui entrent, ni remarquer ceux qui étudient.

CE 1,1,11 Étant à leur place, ils y demeureront en repos sans en sortir pour quelque raison que ce soit, jusqu'à ce que le maître soit entré.

CE 1,1,12 Les maîtres auront soin d'avertir que ceux qui auront parlé ou fait le moindre bruit dans la classe en son absence seront punis rigoureusement et qu'il ne pardonnera jamais les fautes qui auront été faites contre le silence et contre le bon ordre pendant ce temps.

CE 1,1,13 Depuis que les écoliers seront entrés dans l'école jusqu'à l'entrée du maître, ceux qui savent lire étudieront le catéchisme, et si bas qu'ils ne puissent pas être entendus les uns des autres, et qu'on n'entende pas même aucun bruit dans la classe. Ceux qui ne sont pas encore capables de lire et de l'apprendre par coeur s'appliqueront à étudier leur leçon.

CE 1,1,14 Pendant ce temps, il y aura deux écoliers dans la première classe qui seront chargés de la part du maître de marquer sur les deux cartes tantôt une lettre ou une syllabe et tantôt une autre en différents endroits, afin que les écoliers qui les apprennent puissent y étudier leurs leçons.

CE 1,1,15 Ceux de cette leçon regarderont tous en même temps dans la carte la lettre ou la syllabe qui sera marquée, et chacun d'eux la dira bas en sorte qu'il ne soit entendu que des deux qui sont à côté de lui.

CE 1,1,16 Ceux qui sont destinés pour marquer les cartes, le feront sans dire un seul mot. Le maître aura surtout égard qu'ils y soient fidèles.

CE 1,1,17 Les maîtres auront un très grand soin que tous les écoliers soient dans la classe et qu'il n'y en vienne pas un seul tard, si ce n'est pour de bonnes raisons, et par nécessité; ils seront très exacts à faire observer ce point et l'inspecteur des écoles y veillera et avertira même les parents en recevant les écoliers qu'il faut qu'ils se trouvent tous les jours à l'école à l'heure précise, et qu'on les reçoit qu'à cette condition.

CE 1,2 **Article 2ème**

De l'entrée du maître dans l'école et de son commencement.

CE 1,2,1 Les maîtres iront dans les classes aussitôt que le chapelet sera fini le matin et l'après-dîner, les jours de jeûne après-midi aussitôt après les litanies de saint Joseph, sans s'arrêter dans aucune place de la maison.

CE 1,2,2 Ils marcheront dans une grande modestie, et en silence, d'un pas non précipité mais modeste et ayant les yeux et tout leur extérieur dans une grande retenue.

CE 1,2,3 En entrant dans l'école, ils auront le chapeau bas, prendront de l'eau bénite avec beaucoup de respect. Étant au milieu de la classe ils feront inclination au crucifix, se mettront à genoux, feront le signe de la sainte croix et ensuite une courte prière; puis ayant fait inclination au crucifix, ils iront à leur place.

CE 1,2,4 Lorsque les maîtres entreront dans l'école, tous les écoliers de la classe de chaque maître se lèveront et se tiendront debout, jusqu'à ce que le maître se soit mis à sa place.

CE 1,2,5 Ceux devant qui il passera, le salueront lorsqu'il passera devant eux, et les autres le salueront lorsqu'il sera arrivé au milieu de la classe pour faire sa prière, et tous salueront encore le maître quand il sera à sa place, et ne s'assoiront pas qu'il ne se soit assis.

CE 1,2,6 Si le Frère Directeur ou quelque externe vient dans l'école, ils en useront de même, la première fois seulement qu'il y entrera. En cas qu'il reste et qu'il aille d'une classe à une autre, ils se tiendront découverts ou debout jusqu'à ce que le maître leur ait fait signe de se seoir et de se couvrir.

CE 1,2,7 Depuis que les maîtres seront assis à leur place, jusqu'à ce que l'on commence l'école, ils s'appliqueront à lire dans le Nouveau Testament, et

demeureront dans le silence pour en donner l'exemple à leurs écoliers, et veilleront sur tout ce qui se passera dans la classe pour y maintenir le bon ordre.

CE 1,2,8 Les écoles se commenceront toujours à huit heures du matin précisément, et après-midi à une heure et demie. Au dernier coup de l'heure de huit heures et au dernier timbre d'une heure et demie, un écolier sonnera la cloche des écoles, et, au premier coup de cloche, tous les écoliers se mettront à genoux, les bras croisés dans une posture et un extérieur très modestes.

CE 1,2,9 Aussitôt que la cloche cessera de sonner, le récitateur des prières commencera la prière d'un ton haut et élevé, posément et distinctement, et après avoir fait le signe de la sainte croix et tous les écoliers avec lui, il commencera *Veni Sancte Spiritus,* etc. Les écoliers le continueront avec lui, mais d'un ton plus bas que lui, et diront ainsi avec lui tout le reste de la prière, comme elle est marquée dans le Livre des prières des Écoles chrétiennes. La prière étant finie, les maîtres frapperont des mains, en même temps tous les écoliers se lèveront et déjeuneront en silence.

CE 2 ## Chapitre 2ème

Du déjeuner et goûter

CE 2,1 ### Article 1er

Des choses auxquelles le maître doit prendre garde pendant le déjeuner et goûter.

CE 2,1,1 Le maître doit avoir égard que les écoliers apportent tous les jours à déjeuner et à goûter, à moins qu'il ne soit assuré de leur pauvreté.

CE 2,1,2 Il ne leur permettra pas d'apporter de la viande, et si quelqu'un en apporte, il la fera donner aux plus pauvres, desquels il soit sûr qu'ils n'en mangent point à leur maison.

CE 2,1,3 Il prendra garde aussi qu'ils ne jettent pas de noyaux, ni d'écailles à terre, mais il les obligera de les mettre dans leur poche ou dans leur sac.

CE 2,1,4 Afin qu'il soit sûr qu'ils n'ont point mangé leur déjeuner et qu'ils en ont apporté, il le leur fera montrer à tous aussitôt que la prière sera finie, avant qu'on commence à manger. Si quelqu'un n'en apporte pas, qui le doive faire, il sera corrigé.

CE 2,1,5 Le maître aura soin de s'informer si quelqu'un ne déjeune pas dans la rue.

CE 2,1,6 Il faut bien se garder d'admettre pour raison de ce que les écoliers n'apportent point de pain à l'école, que c'est parce que leurs parents le leur défendent, de peur qu'on ne les oblige de le donner à l'école; car on ne doit pas les obliger d'en donner aux pauvres, cela leur est entièrement libre, et ils ne doivent pas le faire que bien volontiers et pour l'amour de Dieu.

CE 2,1,7 Il faut leur faire entendre que si on veut qu'ils mangent dans l'école, c'est afin de leur apprendre à manger avec sagesse, avec modestie et d'une manière honnête, et à prier Dieu auparavant et après l'avoir fait.

CE 2,1,8 Le maître aura égard que les écoliers ne badinent point pendant le déjeuner et goûter; mais qu'ils soient très attentifs à l'exercice qui se fait pendant ce temps dans l'école; et pour connaître s'ils sont exacts, il fera répéter de temps en temps à quelqu'un ce qu'on aura dit.

CE 2,1,9 On ne permettra pas aux écoliers de se donner quoi que ce soit les uns aux autres de leur déjeuner même, ni de le changer et si le maître remarque que quelqu'un le fasse, il le punira sur-le-champ.

CE 2,1,10 Ceux qui n'auront pas déjeuné ou achevé de déjeuner quand on fera l'action de grâces, ne mangeront plus ensuite, excepté ceux qui auront été occupés nécessairement pendant ce temps et le maître y aura égard.

CE 2,2 **Article 2ème**

De ce qui se pratique pendant le déjeuner et goûter.

CE 2,2,1 Pendant le déjeuner et goûter, deux écoliers étant au milieu de la classe, l'un à un bout et l'autre à l'autre, répéteront.

CE 2,2,2 Les deux premiers jours de la semaine auxquels on tiendra l'école toute la journée, les écoliers qui lisent sans épeler, répéteront pendant le déjeuner la prière du matin, et pendant le goûter celle du soir, et les deux derniers jours de la semaine qu'on tiendra l'école tout le jour, ils répéteront pendant le déjeuner et goûter ce qu'ils auront appris pendant la semaine du catéchisme du diocèse; le maître aura égard qu'ils le répètent tous, en ces deux jours sans en excepter un seul; ce qu'ils devront apprendre dans chaque classe ou leçon dans chaque semaine leur sera marqué par le Frère Directeur.

CE 2,2,3 Pour cet effet, il y aura dans chaque classe un ou plusieurs catéchismes du diocèse, où seront marquées par chiffre et par barre toutes les leçons que les écoliers de cette classe et de cette leçon seront obligés d'apprendre dans chaque semaine, selon la leçon dans laquelle ils seront.

CE 2,2,4 Le mercredi, lorsqu'on aura congé le jeudi tout le jour, ou le jour auquel on aura congé après-midi, s'il y a une fête dans la semaine, ceux qui lisent dans le latin répéteront les réponses de la sainte messe pendant le déjeuner.

CE 2,2,5 Si dans la classe où on répète les réponses de la sainte messe il y a des écoliers qui les sachent, et qui soient capables de les apprendre quoiqu'ils ne lisent pas dans le latin, le maître aura soin qu'ils les sachent bien, et les leur fera aussi répéter.

CE 2,2,6 Les écoliers qui répéteront toutes les choses dont il est parlé ci-dessus doivent les avoir apprises par coeur dans leur maison ou dans le temps qu'ils s'assemblent, et ce ne sera pas alors pour les apprendre qu'ils les répéteront, mais seulement pour faire connaître qu'ils les savent, et à l'égard des prières et des réponses de la sainte messe, pour s'instruire de la manière de les bien dire.

CE 2,2,7 Tous les écoliers qui répéteront les prières et les réponses de la sainte messe les répéteront partout les uns après les autres tout de suite répéteront les prières et tout de suite dans un ordre séparé de celui des prières répéteront les réponses de la sainte messe. Le maître aura soin chaque fois qu'on répétera les prières de marquer par quelque marque particulière sur le Catalogue du banc les deux noms de ceux qui les auront répétées les derniers, afin qu'il puisse remarquer et reconnaître la première fois suivante qu'on les répétera, ceux qui devront les répéter les premiers. Il marquera de même le nom de celui qui aura répété le dernier les réponses de la sainte messe.

CE 2,2,8 La prière se répétera en la manière suivante. L'un des deux récitera les titres des prières et l'autre récitera les actes ou les articles, tous par ordre et de suite, depuis le commencement de la prière jusqu'à la fin, et ils feront l'une et l'autre de ces deux choses, l'un après l'autre.

CE 2,2,9 Celui qui récitera les titres des prières et les demandes du catéchisme reprendra l'autre en cas qu'il manque en quelque chose; et en cas qu'il ne le reprenne pas, le maître aura soin de frapper de son signal pour le reprendre; et en cas que cet écolier ne sache pas ce qu'il dit mal, le maître dont le

soin sera pour lors de veiller et sur ceux qui réciteront et à l'ordre de toute la classe, fera signe à un autre écolier de le reprendre de même que dans les leçons.

CE 2,2,10 Dans la classe des écrivains, le maître étant pendant ce temps occupé à l'écriture, un écolier ayant la charge d'inspecteur fera ce que le maître devrait faire, à l'égard de cette répétition seulement, le maître ne devant nullement se dispenser de veiller sur tout l'ordre de la classe pendant ce temps.

CE 2,2,11 Les réponses de la sainte messe se répéteront en la manière suivante. Un écolier fera pendant toute la répétition ce que le prêtre doit faire, et dira ce qu'il doit dire, ainsi qu'il est marqué dans son office. Un autre étant à côté de lui, répondra, et fera ce que doit faire le servant.

CE 2,2,12 Le servant fera exactement tout ce qui est marqué dans le Livre des prières des Écoles Chrétiennes. Ceux qui répéteront les prières et les réponses de la sainte messe tiendront pendant ce temps une posture très modeste et très pieuse, et auront les mains jointes et tout leur extérieur dans une grande retenue; car il faut les obliger alors de les réciter avec la même modestie, la même piété, dans le même extérieur et de la même manière qu'on souhaite qu'ils servent la sainte messe et qu'ils récitent les prières à la maison.

CE 2,2,13 Le maître aura soin que ceux qui réciteront les prières, les réponses de la sainte messe, et le catéchisme pendant ce temps, parlent très posément et médiocrement haut, néanmoins plus bas que haut, afin d'obliger les écoliers de garder le silence, et d'écouter et être attentifs à ce que ceux-là réciteront.

CE 2,2,14 Le maître veillera pendant ce temps à tout ce qui se passera dans la classe et aura égard que tous soient attentifs, et, de temps en temps, fera arrêter ceux qui répéteront, pour demander ce qu'ils disent à ceux qu'il remarquera n'être pas attentifs, et s'ils ne savent répondre, il leur imposera quelque pénitence ou les punira selon qu'il jugera à propos.

CE 2,2,15 Pendant cette répétition, le maître tiendra ou le livre des prières ou le catéchisme, et prendra garde qu'ils disent exactement et très bas.

CE 2,2,16 Les écoliers qui apprennent les lettres ou syllabes dans les cartes ou dans le syllabaire, et qui épellent et lisent dans le second livre, répéteront les prières pendant le déjeuner et goûter, non seulement les deux premiers jours de la semaine, mais aussi les deux jours auxquels on doit répéter le catéchisme.

CE 2,2,17 Ceux qui apprendront à lire dans la première carte apprendront et répéteront seulement *Pater, Ave* et *Credo,* en latin et en français, et *Confiteor* en français, comme ils sont dans le *Livre des prières des Écoles Chrétiennes.*

CE 2,2,18 Ceux qui lisent dans la seconde carte apprendront et répéteront les actes de présence de Dieu, d'invocation du Saint-Esprit, d'adoration et de remerciement qui sont de suite dans le commencement tant de la prière du matin que de celle du soir.

CE 2,2,19 Ceux qui lisent dans le syllabaire apprendront et répéteront de suite selon l'ordre suivant: les actes d'offrande et de demande qui sont dans la prière du matin; l'acte: présentons-nous à Dieu avec confusion, l'acte de contrition et l'acte d'offrande du sommeil qui sont dans la prière du soir, la prière au saint ange gardien et les suivantes, qui sont tant dans la prière du matin que dans celle du soir.

CE 2,2,20 Si quelques-uns de ceux qui sont dans les deux dernières de ces trois leçons, ne savent pas ce qu'ils devront avoir appris de la prière dans la

leçon ou les leçons précédentes, le maître leur fera apprendre et répéter ce qu'ils ne savent pas avec ceux de la leçon dans laquelle on doit l'apprendre; premièrement avec ceux de la première carte, par exemple, s'ils ne savent pas bien *Pater, Ave, Credo* et *Confiteor,* et quand ils les sauront bien, ou supposé qu'ils les sachent bien, ils apprendront avec les lisants dans la seconde carte, les actes que doivent apprendre ceux qui sont dans cette leçon.

CE 2,2,21 Ceux qui lisent dans le second livre, apprendront et répéteront toutes les prières tant du matin que du soir; si le maître remarque que quelqu'un en la répétant ne la sache pas bien, il l'obligera de l'apprendre en son particulier dans le livre des prières de l'école, et lui donnera un temps pour la répéter soit en tout, soit en partie, selon qu'il le jugera à propos.

CE 2,2,22 S'il y a dans la même classe des écoliers qui doivent répéter le catéchisme, ils le répéteront le samedi ou le dernier jour d'école de la semaine seulement; et si, pendant le déjeuner et goûter de ce jour, il y a plus de temps qu'il ne faut pour le faire répéter à tous, le temps qui restera sera employé à faire répéter les prières.

CE 2,2,23 Ils répéteront la prière en cette manière: l'un disant une période et l'autre la suivante. Le premier dira par exemple: *Souvenons-nous que nous sommes en la présence de Dieu et disons,* puis il ajoutera: *Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes partout et que vous êtes ici présent.* L'autre continuera: *que vous me voyez et que vous m'entendez.* Le premier dira ensuite: *Je crois que rien ne vous est caché et que vous connaissez toutes mes pensées et le fond de mon coeur.*

CE 2,2,24 Ils répéteront ainsi les autres actes selon les pauses qui sont marquées dans le livre qui servira au maître pour faire faire cette répétition.

CE 2,2,25 Les jours de la semaine auxquels les autres répéteront les réponses de la sainte messe, ceux-ci apprendront à dire le chapelet et le répéteront deux ensemble en la manière suivante.

CE 2,2,26 Ils se tiendront debout, vis-à-vis l'un de l'autre, ils feront tous deux ensemble le signe de la sainte croix. L'un dira: *Dignare me laudare te, Virgo sacrata;* l'autre répondra: *Da mihi virtutem contra hostes tuos.* Ensuite l'un dira: *Credo in Deum,* et l'autre répondra: *Credo in spiritum sanctum;* ils continueront ainsi alternativement. L'un dira *Pater,* et l'autre *Ave* et celui qui aura dit *Pater,* dira *Sancta Maria;* ils diront ainsi les trois *Ave* qui se disent au commencement du chapelet, après lesquels celui qui aura dit *Ave Maria* dira *Gloria Patri,* et celui qui aura dit *Sancta Maria,* dira *Sicut erat.* Ensuite celui qui aura dit ci-devant *Ave Maria,* dira *Pater,* et celui qui aura dit ci-devant *Sancta Maria* dira *Ave Maria* et celui qui aura dit *Ave Maria* dira *Sancta Maria.* Ils diront ainsi alternativement dix *Ave Maria* de suite, après lesquels ils diront de même *Gloria Patri* et *Sicut erat.*

CE 2,2,27 Ils ne diront que cette dizaine, et le maître leur fera entendre que pour dire le chapelet, il faut dire six dizaines comme ils ont dit celle-là.

CE 2,2,28 On leur fera dire après cette dizaine: *Maria, mater gratiae, Mater misericordiae tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe.* Et on leur fera entendre qu'il faut qu'ils le disent ainsi à la fin du chapelet.

CE 2,2,29 On apprendra à dire le chapelet de cette manière à ceux qui ne savent pas la manière de le dire.

CE 2,2,30 Il n'y aura qu'un même ordre de tous les écoliers de ces quatre leçons dans la répétition de la prière, et ils répéteront tous de suite ce qu'ils doivent en apprendre, en commençant par les lisants à la première carte, et finissant par les lisants et épelants dans le second livre.

CE 2,2,31 Il y aura un autre ordre pour ceux qui apprendront à dire le chapelet.

CE 2,3 **Article 3ème**

De la quête qu'on fait pour les pauvres et de la manière d'en faire la distribution.

CE 2,3,1 Pendant le déjeuner et goûter, un des écoliers, qui sera le premier d'un des bancs qui soit sur le devant, aura un papier devant lui pour recueillir du pain pour les pauvres. Et ceux qui auront apporté beaucoup de pain en pourront donner quelque morceau ou ce qui leur restera après avoir mangé suffisamment. Le maître cependant aura égard qu'ils ne donnent pas tant de leur pain, qu'il ne leur en reste encore assez pour eux.

CE 2,3,2 Il les excitera de temps en temps, pendant le temps même du déjeuner, à cette action de charité; soit par quelque exemple, soit par quelque raison touchante, qui les anime à la faire de bon coeur et avec affection pour l'amour de Dieu.

CE 2,3,3 Il louera quelquefois quelqu'un qui aura fait cette action d'une manière généreuse, comme en se privant du fruit qu'il aurait apporté, ou en donnant tout son pain un jour de jeûne, en Carême, par exemple, une fois la semaine, ou quelquefois en passant un vendredi ou un samedi; ce qui doit être rare, une fois au plus en quinze jours ou en une semaine pour les plus grands.

CE 2,3,4 Ceux qui auront du pain à donner, lèveront la main en montrant le morceau de pain qu'ils ont à donner, afin que l'aumônier le puisse voir pour aller le recevoir.

CE 2,3,5 Sur la fin du déjeuner, quelque temps avant l'action de grâces, lorsque les aumônes auront été toutes ou presque toutes recueillies, le maître prendra un morceau de pain dans le panier et puis ayant fait le signe de la croix, le tiendra en main, alors tous les pauvres se lèveront et se tiendront debout sans faire aucun signe.

CE 2,3,6 Le maître ira ensuite à tous, l'un après l'autre, pour leur distribuer ce qu'il y aura dans le panier selon leur besoin.

CE 2,3,7 S'il y a plus ou moins de pain dans le panier que ceux qui sont pauvres n'en puissent manger raisonnablement, le maître s'informera du Frère Directeur, de ce qu'il devra faire dans ces occasions.

CE 2,3,8 Le maître aura égard de ne donner les aumônes faites pendant le déjeuner et goûter qu'à ceux qui sont véritablement pauvres, et pour s'en assurer il s'informera, et on fera un rôle dont il conviendra avec le Frère Directeur ou Inspecteur des écoles.

CE 2,3,9 Il ne s'en assurera pas sur la recommandation des parents ni sur ce que l'écolier n'aura pas apporté de pain; car plusieurs parents seraient bien aises d'être déchargés du soin de donner à manger à leurs enfants afin qu'on leur en donne à l'école, et il s'en trouverait aisément qui n'apporteraient point de pain pour cette raison.

CE 2,3,10 Le maître engagera ceux à qui il aura distribué les aumônes de prier particulièrement Dieu pour leurs bienfaiteurs.

CE 3 **Chapitre 3ème**

Des leçons

CE 3,1 **Article 1er**

Des leçons en général.

CE 3,1,1 **Section 1ère**

Des choses qui regardent toutes les leçons.

CE 3,1,2 Il y aura de neuf sortes de leçons dans les écoles chrétiennes: 1ère la carte d'alphabet; 2ème la carte des syllabes; 3ème Le syllabaire; 4ème le premier livre; 5ème le second livre dans lequel ceux qui sauront parfaitement épeler commencent à lire; 6ème le troisième livre qui sert à apprendre à lire par pauses; 7ème le psautier; 8ème La *Civilité;* 9ème les lettres écrites à la main.

CE 3,1,3 Tous les écoliers de toutes les leçons, excepté les lisants dans les cartes, seront divisés en trois ordres: le premier des commençants, le deuxième des médiocres, et le troisième d'avancés et de parfaits dans cette leçon.

CE 3,1,4 Les commençants sont ainsi appelés, non pas parce qu'ils ne font que commencer à être dans cette leçon, car plusieurs pourraient rester longtemps dans cet ordre de leçons, parce qu'ils n'avanceraient pas assez pour être mis dans une leçon plus avancée.

CE 3,1,5 L'ordre des commençants dans chaque leçon sera donc de ceux qui font encore beaucoup de fautes en lisant. L'ordre des médiocres dans chaque leçon sera de ceux qui font peu de fautes en y lisant, c'est-à-dire une ou deux fautes au plus chaque fois.

CE 3,1,6 L'ordre des avancés et parfaits de chaque leçon sera de ceux qui lisent bien, et qui ne font ordinairement aucune faute en y lisant.

CE 3,1,7 Il n'y aura cependant que deux ordres de lisants dans la *Civilité.* Le premier sera de ceux qui font des fautes en y lisant et le second de ceux qui n'en font aucune.

CE 3,1,8 Chaque ordre de leçon aura sa place assignée dans l'école en sorte que ceux d'un ordre de leçon ne soient pas confus et mêlés avec ceux d'un autre ordre de la même leçon, les commençants, par exemple, avec les médiocres, mais qu'ils soient facilement distingués les uns des autres à raison de leur place.

CE 3,1,9 Tous les écoliers de tous les trois ordres de leçons liront cependant ensemble sans distinction et sans discernement, selon que le maître les avertira.

CE 3,1,10 On ne peut pas dans ce règlement limiter le temps des leçons dans chaque classe, parce que le nombre des écoliers à chaque leçon n'est pas toujours le même; c'est pourquoi il sera du devoir du Frère Directeur ou Inspecteur de prescrire le temps de chaque leçon dans chaque classe.

CE 3,1,11 Tous les écoliers de chaque leçon auront un même livre et une même leçon; on fera toujours lire les moins avancés les premiers, en commençant par la plus basse leçon et finissant par la plus haute.

CE 3,1,12 Dans la plus haute classe cependant, après le dîner, lorsqu'il y en aura qui n'écriront pas, on fera lire ceux qui écrivent les premiers, et les autres liront après que les écrivains auront lu et même pendant le temps de l'écriture, jusqu'à trois heures et demie.

CE 3,1,13 **Section 2ème**

De la posture que le maître et les écoliers doivent tenir, et de la manière dont ils doivent se comporter pendant les leçons.

CE 3,1,14 Le maître doit toujours être assis ou debout devant son siège pendant toutes les leçons, aussi bien celle des cartes que celle des livres ou des lettres écrites à la main.

CE 3,1,15 Il ne doit jamais quitter sa place sans une grande nécessité, il trouvera cette nécessité très rare pour peu qu'il y fasse attention.

CE 3,1,16 Il aura égard de se tenir dans un extérieur très modeste, d'avoir une grande gravité sans se laisser aller à rien de bas, ni qui ressente l'enfant ou l'écolier, comme serait de rire ou de faire quelque chose qui puisse exciter les écoliers à rire.

CE 3,1,17 Cette gravité extérieure que l'on exige d'un maître ne consiste pas à avoir un extérieur sévère, à faire le fâché, ni à dire des paroles dures, mais elle consiste dans une grande retenue dans ses actions et dans ses paroles.

CE 3,1,18 Le maître prendra surtout garde de ne se point familiariser avec les écoliers, de ne leur point parler d'une manière molle et de ne pas souffrir que les écoliers lui parlent qu'avec un très grand respect.

CE 3,1,19 Le maître pour bien s'acquitter de son devoir doit être formé à pouvoir faire ces trois choses en même temps: 1ère veiller sur tous les écoliers, afin de les engager à faire leur devoir et les tenir dans l'ordre et dans le silence; 2ème avoir en main pendant toute la leçon le livre qu'on lit actuellement et être exact à suivre le lecteur; 3ème faire attention à celui qui lit et à la manière dont il lit, afin de le reprendre quand il manque.

CE 3,1,20 Les écoliers doivent toujours être assis pendant les leçons en lisant même dans les cartes, avoir le corps droit et les pieds à terre et bien rangés. Les lisants dans les cartes doivent avoir les bras croisés, et les lisants dans les livres doivent tenir leur livre avec les deux mains, sans le mettre ni sur leurs genoux ni sur la table; ils doivent aussi avoir le visage devant eux, un peu tourné du côté du maître. Le maître cependant prendra garde qu'ils ne tournent pas si fort la tête qu'ils puissent causer avec leurs compagnons, et qu'ils ne l'aient pas tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; pendant qu'on lira, tous les autres de la même leçon suivront dans leur livre qu'ils doivent toujours avoir en main.

CE 3,1,21 Le maître veillera avec un très grand soin à ce que tous lisent bas ce que le lecteur lira haut, et fera de temps en temps dire à quelqu'un quelque mot en passant pour le surprendre et reconnaître s'il suit effectivement, et, s'il ne suit pas, le maître lui imposera quelque pénitence ou correction; si même il en remarque quelques-uns qui n'aiment pas suivre ou qui s'en dispensent plus facilement, il prendra à tâche de les faire lire les derniers et même à plusieurs reprises, peu chaque fois, afin que les autres aient aussi le temps de lire.

CE 3,1,22 Tous les écoliers d'une même leçon seront découverts dès le commencement de la leçon et ne se couvriront point qu'ils n'aient lu.

CE 3,1,23 Si le maître les fait lire plusieurs fois, la deuxième, troisième et autres fois, ils se découvriront lorsqu'ils commenceront à lire, et se recouvriront aussitôt après avoir lu.

CE 3,1,24 **Section 3ème**

De ce que chaque maître doit faire pour disposer ses écoliers à être changés de leçon.

CE 3,1,25 Les maîtres ne changeront jamais ni de leçon, ni d'ordre de leçon, aucun écolier de leur classe; ils présenteront seulement à l'Inspecteur ceux qu'ils croiront en état d'être changés.

CE 3,1,26 Ils prendront très particulièrement garde de ne présenter aucun écolier à l'Inspecteur pour être changé, qu'il n'en soit très capable. Les écoliers se rebutent facilement lorsqu'ils ont été admis par le maître et qu'ils ne sont pas changés par l'Inspecteur.

CE 3,1,27 Afin qu'aucun maître ne se trompe touchant la capacité des élèves pour être changés de leçon, chaque maître examinera sur la fin de chaque mois, le jour qui lui sera marqué par le Frère Directeur ou par l'Inspecteur des écoles, tous les écoliers de toutes les leçons et de tous les ordres de leçon qui seront en état d'être changés à la fin de ce mois.

CE 3,1,28 Après cet examen, les maîtres marqueront sur leur catalogue en piquant avec une épingle après chaque nom, ceux qu'ils auront reconnu n'être pas capables d'être changés de leçon, et s'il y en a quelques-uns dont la capacité leur soit douteuse, ou ne leur paraisse pas suffisante pour être mis dans une leçon plus avancée, ou dans un ordre supérieur et la même leçon, ils les feront connaître à l'Inspecteur des écoles, afin qu'il les puisse examiner plus exactement; ensuite le maître écrira à la maison, pendant le temps de l'écriture, le jour qui sera marqué par le Frère Directeur, une liste des écoliers qui ne sont pas capables d'être changés de leçon ou d'ordre de leçon.

CE 3,1,29 Les maîtres conviendront avec l'Inspecteur de ceux qui pourraient être changés et qu'il ne sera pas à propos de changer cette fois, ou parce qu'il en faut laisser quelques-uns dans chaque leçon et dans chaque ordre de leçon qui sachent assez bien lire, pour animer les autres et leur servir de modèle, pour les former à bien prononcer et bien exprimer distinctement ou les lettres, ou les syllabes, ou les mots, ou à bien faire les pauses.

CE 3,1,30 Les maîtres auront soin avant le jour où l'on change de leçon, de prévoir ceux que le Frère Directeur ou Inspecteur aura convenu avec eux ne pouvoir être changés, soit pour leur bien particulier parce qu'ils sont trop jeunes, soit pour le bien de la classe et de cette leçon, afin qu'il en reste quelques-uns qui puissent soutenir les autres, et le feront en sorte que ces écoliers soient contents de rester dans la leçon ou dans l'ordre de la leçon dans lequel ils sont.

CE 3,1,31 Ils les y engageront même par quelque récompense, soit en leur donnant quelque office, comme, par exemple, celui de premier de banc, leur faisant entendre qu'il vaut bien mieux être le premier ou des premiers d'une plus basse leçon que des derniers d'une plus avancée.

CE 3,1,32 Si c'est après-midi qu'on change les écoliers de leçon, le matin précédent, ou si c'est le matin, l'après-midi précédente, le maître donnera à chacun des avancés ou parfaits dans chaque leçon, une leçon à étudier pour la dire comme si effectivement ils étaient dans la leçon à laquelle ils prétendent être mis.

CE 3,2 **Article 2ème**

Des cartes

CE 3,2,1 **Section 1ère**

Des deux cartes, de ce qu'elles doivent contenir et de la manière de disposer les écoliers qui y lisent.

CE 3,2,2 Les écoliers qui n'ont encore rien appris ne se serviront pas de livre pour lire, jusqu'à ce qu'ils commencent à bien épeler des syllabes de deux et trois lettres.

CE 3,2,3 Pour ce sujet, dans la première classe, il y aura deux grandes cartes attachées à la muraille à la hauteur de six ou sept pieds, à prendre depuis le haut de la carte jusqu'à terre. L'une remplie de lettres simples, petites et grandes diphtongues, et l'autre de syllabes à deux ou trois lettres.

CE 3,2,4 Les bancs de ceux qui lisent dans les cartes ne seront ni trop serrés ni trop éloignés des cartes, afin que les écoliers qui y lisent, puissent y voir et lire facilement toutes les lettres et syllabes; c'est pourquoi on aura égard que le devant du premier banc soit au moins distant de quatre pieds de la muraille à laquelle sont attachées les cartes.

CE 3,2,5 Pour la même raison, les écoliers qui lisent dans les cartes seront placés vis-à-vis de la carte dans laquelle ils liront, en sorte que, s'il y a vingt-quatre écoliers lisant à la carte de l'alphabet et douze lisant à la carte des syllabes, et que chaque banc contienne douze écoliers, ils seront placés sur trois bancs qui soient l'un derrière l'autre, et il y aura sur chacun des trois, huit écoliers lisant à la carte de l'alphabet vis-à-vis cette carte, et quatre lisant à la carte des syllabes qui soient placés de telle manière qu'ils soient aussi vis-à-vis.

CE 3,2,6 On prendra à proportion les mêmes mesures, supposé que les bancs contiennent plus ou moins d'écoliers, ou qu'il en ait un moindre ou plus grand nombre lisant à l'une ou à l'autre des deux cartes.

CE 3,2,7 **Section 2ème**

De la manière de faire lire dans la première carte.

CE 3,2,8 Tous les écoliers qui liront dans cette carte, n'auront pour leçon qu'une ligne de petites et de grandes lettres, et ne liront point la ligne suivante qu'ils ne sachent parfaitement celles qu'ils ont à apprendre; afin cependant qu'ils n'oublient pas les lignes précédentes qu'ils auront apprises, ils suivront et diront bas regardant avec attention les lettres que prononcera haut celui qui lit.

CE 3,2,9 Chaque écolier de cette leçon dira seul et en particulier au moins trois fois toutes les lettres de la ligne qu'il a pour leçon, une fois de suite et les deux autres fois sans ordre, afin qu'il ne les sache pas seulement par routine.

CE 3,2,10 Lorsqu'un écolier ne saura pas lire une lettre, si c'est la petite, le maître lui montrera la grande qui se nomme de même. S'il ne sait ni l'une ni l'autre, le maître la fera dire par un qui la sache bien, et quelquefois même qui ne soit pas de la même leçon, et il ne souffrira pas qu'un écolier nomme plus de deux fois une lettre pour une autre comme serait de dire b, q, p, pour dire d et c.

CE 3,2,11 Lorsque quelqu'un aura de la difficulté à retenir une lettre, il la lui faudra faire répéter plusieurs fois de suite, et on ne le changera pas de ligne, qu'il ne sache parfaitement cette lettre aussi bien que toutes les autres.

CE 3,2,12 Quand un écolier aura appris toutes les lettres de l'alphabet, avant que de le mettre à la seconde carte, il aura pour leçon pendant quelques jours l'alphabet tout entier, dont on lui fera lire les lettres sans aucun ordre, afin de connaître s'il les sait toutes et très parfaitement.

CE 3,2,13 Il faut remarquer qu'il est d'une très grande conséquence de ne point faire cesser un écolier d'apprendre l'alphabet qu'il ne le sache très parfaitement; car sans cela il ne pourra jamais savoir bien lire et les maîtres qui en seront chargés dans la suite en auront bien de la peine.

CE 3,2,14 Ceux qui lisent à la deuxième carte regarderont tous à la deuxième carte et suivront avec ceux qui ont cette carte pour leçon pendant tout le temps qu'on y lira, et ceux qui lisent à la deuxième carte regarderont aussi à la première et y suivront pendant toutes les leçons de cette carte.

CE 3,2,15 Pendant toutes les leçons de la première carte, le maître marquera toujours lui-même avec la baguette toutes les lettres qu'il voudra faire lire.

CE 3,2,16 Il aura soin que les écoliers, en y lisant, prononcent bien toutes les lettres, surtout celles qu'on a quelquefois difficulté de bien prononcer comme sont celles-ci: b c d f g h m n o p t x z; il s'appliquera même particulièrement à leur faire perdre le mauvais accent du pays comme serait de dire: «baye» au lieu de dire «bé», «caye» au lieu de dire «cé», «daye» au lieu de dire «dé», etc., m, n doivent se prononcer comme ème, ène, et non pas comme ame, ane; x comme icse, et non pas comme isque; y comme i et non pas comme y grec; z se doit prononcer comme zède, et non pas comme zèdre, etc., et, comme et, en latin comme ette, sans dire et perluette, oe ae comme e, et non pas comme si elles étaient séparées o e, a e.

CE 3,2,17 Les lettres i et u peuvent être consonnes aussi bien que voyelles. Lorsqu'elles sont seules ou devant deux autres voyelles sans consonnes, elles tiennent lieu de consonnes. Lorsque ces deux lettres sont consonnes, elles s'écrivent autrement que lorsqu'elles sont voyelles. L'i consonne s'écrit avec une queue par bas, ainsi j, et l'u consonne avec une pointe par bas, ainsi v.

CE 3,2,18 L'i consonne se prononce comme gi et l'u consonne vé, étant à propos de les distinguer dans la prononciation aussi bien que dans l'écriture.

CE 3,2,19 Toutes les lettres de l'alphabet doivent se prononcer très distinctement et séparément l'une de l'autre, faisant quelque pause entre deux.

CE 3,2,20 Le maître aura soin que celui qui lit ouvre bien sa bouche et qu'il ne prononce pas ses lettres entre ses dents, ce qui est un très grand défaut, ni trop vite ou trop lentement, ni avec aucun ton ou manière qui ressente l'affectation, mais qui soit très naturelle; il aura aussi égard qu'aucun n'élève pas trop sa voix en disant la leçon. Il suffit que celui qui lit puisse être entendu de tous ceux de la même leçon.

CE 3,2,21 On fera aussi prononcer les lettres liées bien distinctement et chacune séparément comme si elles étaient effectivement séparées l'une de l'autre; pour bien dire, par exemple, ces deux lettres Et, il faut premièrement dire *e,* et puis, après une petite pause, dire *t,* et ainsi des autres.

CE 3,2,22 **Section 3ème**

De la manière de faire lire dans la deuxième carte.

CE 3,2,23 Dans la deuxième carte, on fera lire de suite comme dans les livres.

CE 3,2,24 Ceux qui apprennent dans la première carte regarderont et suivront pendant que les autres liront.

CE 3,2,25 Chacun de ceux qui lisent dans cette carte lira au moins trois lignes.

CE 3,2,26 Ce qui a été dit, à l'égard de l'alphabet, de la manière de bien prononcer distinctement toutes les lettres se doit aussi observer en lisant les syllabes.

CE 3,2,27 Le maître aura égard que les écoliers ne lisent pas les syllabes trop de suite; mais que, faisant une petite pause entre les deux syllabes, ils se gardent bien de leur en laisser dire plusieurs trop vite et trop de suite.

CE 3,2,28 Il y a trois lettres qui font quelque difficulté, touchant la prononciation qui sont C, G et T. Quand le C se met devant un a, un o ou un u, il se prononce comme un q. Si ce n'est qu'il ait une virgule dessous, ainsi ç, car alors il se prononce comme un s, aussi bien que lorsqu'il se rencontre devant un e ou un i.

CE 3,2,29 De même quand un g se rencontre devant un a, un o, ou un u, il faut le faire sonner comme s'il y avait un *u* entre deux, et de la même manière qu'on fait sonner dans le français ces trois syllabes *gua, guo, gue.*

CE 3,2,30 Quand le g se met avant un e ou avant un i, on le fait sonner comme un j consonne, par exemple, ge – je, gi – ji.

CE 3,2,31 Quand un t se rencontre avant un i et que cet i est suivi d'une autre voyelle, il se prononce comme c, par exemple, dans ce mot prononciation, on dit comme s'il y avait prononciacion, et ainsi des autres.

CE 3,3 ## Article 3ème

Du syllabaire.

CE 3,3,1 Le premier livre que les écoliers apprendront dans les écoles chrétiennes sera rempli de toutes sortes de syllabes françaises à 2, à 3, 4, 5, 6, et à 7 lettres, et de quelques mots pour faciliter la prononciation des syllabes.

CE 3,3,2 Il n'y aura qu'une leçon dans ce livre et on y donnera toujours deux pages pour leçon.

CE 3,3,3 Les commençants ne doivent pas y lire moins que deux lignes, et les autres trois lignes au moins, selon le nombre des écoliers et le temps que le maître pourra avoir.

CE 3,3,4 Les commençants à lire dans le syllabaire marqueront les syllabes avec une touche de bois ou de fil de fer, qui resteront toujours dans l'école, afin d'avoir plus de facilité à suivre et de n'être pas sujet à perdre l'endroit de la leçon.

CE 3,3,5 D'abord qu'un écolier sera mis à cette leçon, afin qu'il puisse s'accoutumer à suivre dans son livre pendant que les autres lisent, le maître aura soin de lui donner pendant quelques jours, selon qu'il jugera qu'il en aura besoin, un compagnon qui lui en apprenne la manière, en suivant et le faisant suivre tenant tous deux le livre par le bout, l'un d'un côté et l'autre de l'autre.

CE 3,3,6 Dans le syllabaire, les écoliers ne feront qu'épeler les syllabes et ne liront point; il sera nécessaire de leur faire connaître d'abord ces difficultés qui se rencontrent dans la prononciation des syllabes, et qui ne sont pas petites dans le français; il faudra pour cela que chaque maître sache parfaitement le traité de la prononciation.

CE 3,3,7 Pour bien apprendre à épeler, il faut faire prononcer toutes les lettres d'un même ton et fort distinctement, en sorte qu'on les puisse entendre sonner entièrement séparément de l'autre, et faire de même prononcer les syllabes, en sorte que celui qui épelle les syllabes, fasse entièrement entendre l'une tout entière et d'une manière distincte avant que de commencer à épeler la suivante et qu'il les dise presque autant séparément que s'il y avait une syllabe entre deux. Par exemple, pour bien épeler cette syllabe *quo,* il faut

la lui faire dire en distinguant et séparant bien toutes les lettres *q, u, o,* quo, et ainsi du reste, et non pas vite et de suite qo, quo. Cette pratique est d'une grande conséquence. Il est même bien plus à craindre et il y a beaucoup plus d'inconvénients d'épeler et lire trop vite, en disant les leçons, que trop lentement.

CE 3,4 **Article 4ème**

Du premier livre.

CE 3,4,1 Le premier livre de discours suivis dont on se servira dans les écoles.

CE 3,4,2 Ils y épelleront chacun trois lignes au moins, selon le temps que le maître aura et le nombre des écoliers.

CE 3,4,3 Le maître aura soin que ceux de cette leçon distinguent et séparent si bien les syllabes des mots les unes des autres, qu'ils ne mettent pas dans la première syllabe une lettre qui doit être dans la seconde, et ainsi des autres; par exemple, dans le mot: déclare, qu'ils ne disent pas: déc-la-re, mais qu'ils disent dé-cla-re, etc.

CE 3,4,4 Le maître aura égard qu'ils prononcent toutes les syllabes d'un même mot comme elles doivent être prononcées dans ce mot, et non pas comme on les prononcerait si elles étaient séparées l'une de l'autre et de différents mots; par exemple, la syllabe «son» doit se prononcer dans ce mot *personne* en faisant sonner l'*n* comme on la fait toujours sonner; dans le mot *son,* lorsque cette syllabe toute seule fait un mot qui signifie bruit, alors on n'appuie pas si fort sur l'*n;* de même dans ce mot *louppe,* on prononce la première syllabe loup autrement que loup, lorsque cette syllabe fait un mot qui signifie une bête, car dans le premier mot louppe, il faut prononcer le p dans la première syllabe, et dans le second mot loup, on ne prononce pas le *p* mais on dit seulement comme s'il y avait *lou.*

CE 3,4,5 Le maître aura égard que ceux qui seront dans cette leçon, prononcent les mots comme s'ils les lisaient seuls, sans avoir égard ni au mot précédent, ni au suivant; par exemple, dans ce discours: *Ne pensez point à ce que vous aurez à dire,* ils épelleront ce mot *point* comme s'ils l'épelaient seul et sans être suivi d'une voyelle, et ainsi ils ne prononceront point le t; mais ils prononceront seulement comme s'il y avait *poin* nommant cependant le t et toutes les autres lettres en cette manière p, o, i, n, t, point.

CE 3,4,6 De même dans cet autre mot, *vous* ils nommeront toutes les lettres, v, o, u, s, et ils prononceront comme s'il n'y avait point d's, et diront v, o, u, s, vou; ils feront la même chose dans cet autre mot *aurez,* ne prononçant point le z et après avoir nommé toutes les lettres de la dernière syllabe, r, e, z, ils prononceront comme s'il y avait sans z, *ré* avec un accent sur l'*é,* n'ayant point égard dans l'un et dans l'autre de ces mots aux voyelles qui les suivent.

CE 3,5 **Article 5ème**

Du deuxième livre.

CE 3,5,1 Le second livre dont on se servira dans les écoles chrétiennes. Les écoliers n'auront point ce livre pour leçon qu'ils ne sachent lire parfaitement sans hésiter.

CE 3,5,2 Il y aura deux sortes de lisants dans ce livre, les uns qui épelleront et liront par syllabes, et d'autres qui n'épelleront point et liront seulement par syllabes.

CE 3,5,3 Tous n'auront qu'une même leçon et pendant qu'un épellera ou lira, tous les autres de la même leçon suivront, tant ceux qui épelleront et liront, que ceux qui ne feront que lire.

CE 3,5,4 Tous ceux qui épellent et lisent, ne feront qu'épeler le matin et ne liront point; après-midi ils épelleront et liront: premièrement ils épelleront, deuxièmement après que tous auront épelé, ils liront sans distinction, confusément avec ceux qui ne font que lire.

CE 3,5,5 Si ceux qui ne font que lire sont dans une même classe avec ceux qui épellent et lisent, pendant que ceux-ci épelleront, les autres ne feront que suivre.

CE 3,5,6 Le maître aura soin cependant d'en surprendre de temps en temps quelques-uns et de leur faire épeler quelques mots, pour reconnaître s'ils suivent effectivement.

CE 3,5,7 Tous les lisants dans ce livre ne liront que par syllabes, c'est-à-dire avec pause égale entre chaque syllabe, sans avoir égard au mot qu'elles composent; par exemple: Es-ti-en-ne plein de foi et du Saint Es-prit fai-sait de grands prodiges.

CE 3,5,8 Si les deux sortes de lisants sont dans différentes classes, ceux qui ne font que lire épelleront tous chacun environ une ligne au plus, tous les jours après-midi, avant qu'aucun commence à lire.

CE 3,5,9 Les épelants épelleront environ trois lignes, et liront ensuite autant qu'ils auront épelé; et ceux qui ne feront que lire, liront cinq ou six lignes, selon le nombre des écoliers et le temps que le maître pourra avoir.

CE 3,6 **Article 6ème**

Du troisième et quatrième livre.

CE 3,6,1 Le troisième livre dont on se servira dans les écoles chrétiennes pour apprendre à lire.

CE 3,6,2 Ceux qui liront dans ce livre, liront les périodes de suite et n'arrêteront qu'aux points et aux virgules; on ne mettra dans cette leçon que ceux qui sauront parfaitement lire par syllabes.

CE 3,6,3 On donnera chaque fois deux à trois pages pour leçon, depuis un sens arrêté jusqu'à un autre sens.

CE 3,6,4 Les commençants écriront environ huit lignes et les avancés douze à quinze lignes, selon le temps que le maître aura et le nombre des écoliers.

CE 3,6,5 On apprendra à ceux qui liront dans le troisième livre, toutes les règles de la prononciation française, et manière de parfaitement bien prononcer les syllabes et les mots, et de faire sonner les consonnes à la fin des mots, lorsque le mot suivant commence par une voyelle.

CE 3,6,6 Le maître enseignera ces choses aux écoliers lorsqu'ils liront, leur faisant remarquer les fautes qu'ils font contre la prononciation, et les en reprenant exactement, sans en laisser passer aucune.

CE 3,6,7 Pour cet effet chaque maître doit savoir parfaitement le traité de la prononciation.

CE 3,7 **Article 7ème**

Des cartes des voyelles et consonnes, ponctuations et accents, et de la carte des chiffres.

CE 3,7,1 On apprendra aux écoliers qui seront dans le troisième livre à connaître les voyelles et consonnes, et à distinguer les uns des autres; on leur enseignera même par raison pourquoi on appelle les unes voyelles et les autres

consonnes; on les instruira des pauses qu'il faut faire à un point seul, à deux points, à un point virgule, et à une virgule, et de la différence et raison.

CE 3,7,2 On leur enseignera ce que c'est qu'un point interrogeant?, un point admiratif!, les parenthèses la liaison-, les deux points sur un ë, sur un ï et sur un ü, et les raisons pour lesquelles toutes ces choses se mettent; les différentes abréviations et ce qu'elles signifient; les trois différents accents et les raisons pour lesquelles on s'en sert et ce qu'ils signifient é, à, ô.

CE 3,7,3 On leur enseignera aussi à nombrer les chiffres tant français que romains jusqu'au nombre cent mille, en toutes sortes de différentes manières.

CE 3,7,4 Il y aura pour cet effet dans cette classe deux cartes.

CE 3,7,5 L'une desquelles contient séparément les voyelles et les consonnes et au-dessus de chaque consonne la syllabe qu'on prononce en nommant la consonne. En cette carte il y aura différentes ponctuations et des mots et périodes où soient l'apostrophe, les parenthèses, la liaison, les deux points sur un e, sur un i ou sur un u, les trois différents accents, et des mots en abrégé en toutes les façons qu'il s'en peut rencontrer.

CE 3,7,6 L'autre carte doit contenir le chiffre français et le chiffre romain, séparément l'un de l'autre et par colonne, jusqu'au nombre cent mille.

CE 3,7,7 Pour apprendre toutes ces choses, on prendra un quart d'heure après-midi, deux fois chaque semaine, au commencement.

CE 3,7,8 Le premier jour d'école de la semaine, on enseignera pendant ce quart d'heure (après-midi deux fois chaque semaine) tout ce qui est dans la première carte de la manière suivante.

CE 3,7,9 Le maître fera dire à plusieurs des écoliers, l'un après l'autre, en marquant sur la carte, les difficultés et les raisons de ce qui y est contenu.

CE 3,7,10 Pendant qu'on explique, les autres regarderont la carte et seront attentifs, pour pouvoir comprendre et retenir ce qu'il exposera.

CE 3,7,11 Le maître aura soin d'en interroger quelquefois d'autres sur le même article, pour remarquer s'ils s'appliquent à ce que dit leur compagnon et s'ils le conçoivent.

CE 3,7,12 Pour ce qui est du chiffre, on l'enseignera de la même manière, le lendemain du jour de congé ou le troisième jour d'école, s'il n'y a point de fête dans cette semaine.

CE 3,8 **Article 8ème**

De la lecture du latin.

CE 3,8,1 Le livre dans lequel on apprendra à lire dans le latin est le psautier; on ne mettra dans cette leçon que ceux qui sauront parfaitement lire dans le français.

CE 3,8,2 Il y aura deux sortes de lisants dans le latin, les commençants qui ne liront que par syllabes, et les avancés qui liront par pauses, et on ne les fera pas lire par pauses qu'ils ne lisent parfaitement par syllabes, et tant les lisants par pauses que les lisants par syllabes auront une même leçon; ils liront cependant séparément, mais les uns suivront pendant que les autres liront.

CE 3,8,3 Ceux qui apprendront à lire dans le latin avant que d'apprendre à écrire, liront dans le latin tant le matin qu'après-midi, excepté les jours auxquels on apprendra les voyelles et le chiffre, auxquels jours ils ne liront point dans le latin après-midi.

CE 3,8,4 Le matin ils liront dans le latin après avoir lu dans le troisième livre, et après-midi ils commenceront par lire dans le latin.

CE 3,8,5 Ceux qui apprennent à écrire ne liront que le matin dans le latin, et après-midi dans le français. On donnera seulement chaque fois deux pages pour leçon, les lisants par syllabes liront environ six lignes et les lisants par pauses environ dix lignes.

CE 3,8,6 Le maître aura soin d'apprendre aux écoliers qui commencent à lire dans le latin, la manière de bien prononcer le latin, différent en plusieurs manières de la prononciation française.

CE 3,8,7 Ils leur feront surtout comprendre que toutes les lettres se prononcent dans le latin, et que toutes les syllabes commencées par un g ou un q se prononcent autrement que dans le français, ainsi qu'il est marqué sur la fin du traité de la prononciation.

CE 3,8,8 Le maître enseignera aux écoliers ce qui regarde la prononciation latine pendant qu'ils liront, ainsi qu'il est dit à l'égard du français.

CE 3,9 **Article 9ème**

De la Civilité.

CE 3,9,1 Lorsque les écoliers sauront parfaitement lire, tant dans le français que dans le latin, on leur apprendra à écrire, et dès qu'ils commenceront à écrire, on leur enseignera à lire dans le livre de la *Civilité.*

CE 3,9,2 Ce livre contient tous les devoirs tant envers Dieu qu'envers les parents, et les règles de la bienséance civile et chrétienne. Il est imprimé en caractère gothique plus difficile à lire que les caractères français.

CE 3,9,3 On n'épellera point et on ne lira point par syllabes dans ce livre, mais tous ceux à qui on le donnera seront d'abord et toujours de suite et par pauses.

CE 3,9,4 On lira seulement le matin dans le livre de la *Civilité,* on donnera chaque fois un chapitre ou un article ou une section pour leçon. Les commençants y liront environ dix lignes et les avancés environ quinze lignes.

CE 3,10 **Article 10ème**

Des registres.

CE 3,10,1 On apprendra à lire dans les registres à ceux qui seront dans le 4ème ordre des écrivains en lettre ronde, et dans le 3ème en bâtarde, et l'Inspecteur y aura égard.

CE 3,10,2 Pour bien distribuer ces papiers ou parchemins écrits à la main, qu'on appelle registres, il doit y en avoir un grand nombre dans chaque maison, différents et distingués les uns des autres, selon la facilité ou difficulté qu'il peut y avoir à les lire.

CE 3,10,3 Comme les registres qui sont d'une même difficulté sont ordinairement d'un même auteur et d'une même forme de lettre, particulièrement ceux qui ne contiennent qu'une feuille, ou un feuillet, comme sont les exploits d'assignation, les promesses, les quittances, etc., il est d'une très grande utilité de faire lire aux écoliers de suite tous les registres d'un même auteur, parce que s'étant imprimé dans l'esprit et dans l'imagination la forme des caractères et des abréviations d'un auteur ils n'ont plus de peine ensuite à lire dedans, et les plus difficiles et les plus brouillés leur deviennent par ce moyen très faciles.

CE 3,10,4 Les écoliers qui lisent dans les registres seront distribués en six ordres, selon l'ordre des paquets de registres plus faciles ou plus difficiles, afin que lisant tous ces papiers de suite et par ordre, ils acquièrent enfin de la facilité à lire les plus difficiles, et qu'ils lisent par ordre et de suite tous les rangs de papiers ou registres qui sont dans la classe.

CE 3,10,5 On lira dans les registres deux fois la semaine après-midi, au commencement de l'école; le premier et quatrième jour de l'école, s'il n'y a point de fête; et s'il n'y a une fête qui n'arrive point le mardi ou deux fêtes dans la semaine le premier et le troisième jour de l'école.

CE 3,10,6 Les écoliers y liront l'un après l'autre et viendront deux à deux et tour à tour devant le maître selon le rang qu'ils tiendront dans le banc où ils sont, et que les bancs tiennent dans l'école; en sorte que tous ceux d'un même banc viennent de suite, et puis ceux du banc qui suit ou qui est derrière.

CE 3,10,7 Les commençants y liront quatre mots ou environ, ceux des ordres suivants liront dix mots ou environ plus que ceux de l'ordre précédent, et chaque ordre augmentera ainsi de dix mots qu'ils liront l'un plus que l'autre.

CE 4 ## Chapitre 4ème

De l'écriture

CE 4,1 ### Article 1er

De ce qui concerne l'écriture en général.

CE 4,1,1 Il est nécessaire que les écoliers sachent parfaitement lire tant dans le français que dans le latin avant que de commencer à écrire.

CE 4,1,2 Si cependant il arrive qu'il y en ait qui aient atteint l'âge de douze ans, et qui n'aient pas encore commencé à écrire, on les pourra mettre à l'écriture avant qu'ils apprennent à lire dans le latin, pourvu qu'ils sachent bien et correctement lire dans le français, et qu'on juge qu'ils ne viendront pas assez longtemps à l'école pour pouvoir apprendre suffisamment à écrire; c'est à quoi aura égard le Frère Directeur ou l'Inspecteur des écoles.

CE 4,1,3 On fera en sorte que les écoliers n'apprennent pas à écrire qu'ils n'aient atteint l'âge de dix ans.

CE 4,2 ### Article 2ème

Des choses particulières dont on se sert dans l'écriture.

CE 4,2,1 #### Section 1ère

De papier.

CE 4,2,2 Le maître aura soin que les écoliers aient toujours du papier blanc dans l'école. Pour ce sujet, il engagera les écoliers à demander du papier à leurs parents, au plus tard lorsqu'ils n'auront plus que six feuillets blancs à leur papier. Il aura même égard que, si quelque écolier a été négligent à apporter du papier, il ne remporte pas celui qu'il a écrit qu'il n'en ait apporté du blanc.

CE 4,2,3 Tous les écrivains apporteront au moins chaque fois une demi-main de bon papier.

CE 4,2,4 Le maître aura égard qu'il ne soit ni trop gros, ni trop gris, ni trop dur; mais qu'il soit blanc et uni, bien sec et bien collé, surtout qu'il ne prenne pas facilement l'encre, ce qui est un très grand défaut et un très grand empêchement à l'écriture.

CE 4,2,5 Il ne faut pas souffrir qu'aucun écolier apporte du papier qui ne soit cousu, ni qui soit plié en carré; il faut que les feuillets soient cousus de toute leur hauteur.

CE 4,2,6 Le maître aura soin que les écoliers tiennent toujours leur papier fort propre, sans être brouillé et sans être plié par les coins.

CE 4,2,7 Il y aura dans l'école une armoire ou un cabinet dans lequel on mettra tous les papiers, par ordre suivant le rang des écoliers, afin de le leur pouvoir donner de suite.

CE 4,2,8 Les officiers de l'écriture, qui donneront ou reprendront les papiers, auront soin, tenant les papiers les uns après les autres, de voir si chacun a une copie, un transparent et un papier brouillard, s'il a fait sa tâche et s'il a pratiqué ce que le maître lui a dit ou enseigné en le corrigeant, s'il n'a pas laissé tomber d'encre sur son papier, ou fait des brouilleries, et en fera son rapport au maître.

CE 4,2,9 **Section 2ème**

Des plumes et du canif.

CE 4,2,10 Il faut obliger les écrivains d'apporter tous les jours au moins deux grandes plumes à l'école, afin qu'ils puissent toujours écrire avec l'une pendant qu'on taillera l'autre.

CE 4,2,11 Il faut prendre garde que les plumes qu'on apporte ne soient ni trop menues, ni trop épaisses, mais rondes, fermes, claires, sèches et de la seconde poussée.

CE 4,2,12 Le maître aura soin que les plumes soient nettes, et non pas pleines d'encre ni rongées par le bout, ni rognées trop courtes; et que les écoliers ne les mettent point à leur bouche et ne les laissent point traîner.

CE 4,2,13 Ceux qui écrivent dans le 3ème ordre doivent aussi avoir un canif, afin qu'ils puissent apprendre à tailler les plumes.

CE 4,2,14 Tous les écrivains auront aussi une écritoire pour mettre leurs plumes et leur canif.

CE 4,2,15 Le maître fera en sorte que les écoliers aient toujours des écritoires fort longues et des plus longues qu'il s'en pourra trouver, afin qu'ils ne soient pas obligés de couper leur plume trop courte, ce qui les empêcherait de pouvoir bien écrire.

CE 4,2,16 **Section 3ème**

De l'encre.

CE 4,2,17 On fournira de l'encre aux écoliers. Pour cet effet, il y aura des cornets de plomb posés dans les tables, qui ne puissent pas renverser. On en mettra un entre chaque deux écrivains.

CE 4,2,18 Le maître aura soin qu'on y mette de l'encre, quand il en sera besoin, et que le collecteur des et du papier nettoie les cornets une fois chaque semaine, le dernier jour de l'école; il n'y aura point de coton dans les cornets, mais de l'encre seulement.

CE 4,2,19 Le maître aura égard que les écoliers prennent de l'encre discrètement, en trempant seulement le bout de la plume, puis la secouant dans le cornet et jamais à terre.

CE 4,2,20 **Section 4ème**

Des exemples.

CE 4,2,21 Il y aura de deux sortes d'exemples qu'on donnera aux écoliers, les uns d'alphabet, qui contiennent un alphabet de lettres toutes liées ensemble.

CE 4,2,22 La seconde sorte d'exemples est des exemples et lignes, chacune desquelles doit contenir cinq lignes.

CE 4,2,23 Les exemples qui se donneront aux écoliers seront sur des feuilles volantes, et les maîtres n'en écriront jamais sur le papier des écoliers.

CE 4,2,24 Tous les exemples en ligne seront des sentences de la sainte Écriture, ou des maximes chrétiennes tirées ou des saints Pères ou des livres de piété.

CE 4,2,25 Il y aura pour cet effet dans chaque maison deux recueils, l'un des sentences de la sainte Écriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, et l'autre des maximes de piété extraites de plusieurs bons livres.

CE 4,2,26 Les maîtres ne donneront aucun exemple aux écoliers qui ne soit tiré de l'un de ces deux recueils. On s'appliquera surtout à les tirer de la sainte Écriture, qui doit faire une plus forte impression et plus puissamment toucher les coeurs, comme étant la parole de Dieu.

CE 4,2,27 Les exemples en alphabet seront tous d'un gros caractère de compte.

CE 4,2,28 Les exemples de ceux qui écrivent en lignes doivent être de trois différents caractères, les uns de gros caractère de compte et les autres de minute posée.

CE 4,2,29 **Section 5ème**

Des transparents et papiers brouillards.

CE 4,2,30 On ne donnera des transparents qu'à ceux qui ne pourront pas écrire droit d'eux-mêmes.

CE 4,2,31 L'Inspecteur des écoles examinera ceux qui pourront en avoir besoin, et ne s'en serviront que le moins qu'il sera possible.

CE 4,2,32 Le transparent est un feuillet de papier rayé de la longueur du leur, par lignes en largeur, selon la longueur qu'elles doivent avoir; il se nomme transparent, parce qu'étant mis sur le feuillet sur lequel ils écrivent, les lignes rayées paraissent au travers de ce feuillet et servent à régler les lignes, parce qu'ils les écrivent sur les lignes rayées du transparent.

CE 4,2,33 Chacun des écrivains aura dans son papier un feuillet de papier gris de la hauteur de son papier, qui prenne l'encre fort facilement, afin de les pouvoir sécher sans le brouiller; il se nomme papier brouillard, à cause de l'usage qu'on en fait.

CE 4,2,34 Le maître et les officiers prendront garde que tous en aient.

CE 4,3 **Article 3ème**

Du temps qu'on emploiera à l'écriture dans l'école, et de ce que chaque écolier doit faire tous les jours.

CE 4,3,1 Les écoliers emploieront à l'écriture une heure le matin et autant après-midi. Le matin depuis huit heures jusqu'à neuf heures, et après-midi, depuis trois jusqu'à quatre heures.

CE 4,3,2 Depuis le 15 novembre inclusivement jusqu'au 15 janvier inclusivement, on commencera à écrire à deux heures et demie et on finira à trois heures et demie.

CE 4,3,3 On fera la même chose, les jours auxquels on fera une heure de catéchisme, les veilles des jours auxquels on aura congé tout le jour.

CE 4,3,4 S'il arrive que quelques écoliers ne viennent plus à l'école que pour peu de temps et qu'ils aient besoin d'écrire plus longtemps que les autres pour apprendre suffisamment à écrire, on pourra leur accorder d'écrire pendant toute l'école, hors le temps de la lecture des registres, des prières et du catéchisme, pourvu qu'ils sachent tellement lire, tant dans le français que dans le latin et dans la *Civilité,* qu'ils n'y puissent profiter en rien, qu'ils lisent à leur tour dans toutes les leçons, et qu'ils fassent aussi à leur tour les répétitions du catéchisme, des réponses de la sainte messe et des prières pendant le déjeuner et le goûter, et qu'il y ait au moins six mois qu'ils

écrivent en lignes, et cela ne s'accordera à aucun sans l'ordre du Frère Directeur.

CE 4,3,5 Les écoliers écriront au moins deux pages par jour, l'une le matin, l'autre après-midi.

CE 4,4 **Article 4ème**

Des différents ordres des écrivains qui écrivent en lettre ronde.

CE 4,4,1 Il y aura huit ordres d'écrivains en lettres rondes, différents et distingués l'un de l'autre, selon les différentes choses qu'on apprendra aux écoliers dans chacun d'eux.

CE 4,4,2 Le premier ordre ou degré des écrivains sera de ceux qui apprennent à bien tenir le corps et la plume et à faire avec facilité ces deux mouvements droit et circulaire.

CE 4,4,3 Les maîtres ne s'appliqueront à l'égard de ceux-là qu'à prendre garde qu'ils tiennent leur corps, leurs plumes et leurs mains, et qu'ils fassent bien ces deux mouvements.

CE 4,4,4 Le second ordre ou degré des écrivains sera de ceux qui apprennent à former les quatres lettres o, i, f, m, et qui, pour cet effet, doivent faire une page de ces quatre lettres, l'une après l'autre.

CE 4,4,5 Le 3ème ordre sera de ceux qui apprennent à bien former toutes les lettres, et qui, pour cet effet, doivent faire une ligne de chaque lettre de l'alphabet, l'une après l'autre.

CE 4,4,6 Les maîtres prendront garde seulement et souvent à l'égard de ses écoliers de ces deux ordres qu'ils donnent aux lettres la forme qui leur convient, et qu'ils fassent les liaisons nettes et telles qu'elles doivent être, et qu'elles soient bien placées; et lorsqu'ils sauront bien former les lettres avant que de les faire passer au quatrième ordre, ils leur apprendront les dérivés d'o, i, f, et la manière de former les dérivés sur ces trois lettres.

CE 4,4,7 Le 4ème ordre sera de ceux qui, outre qu'ils se perfectionnent dans les choses que doivent apprendre ceux des ordres précédents, s'appliquent à donner aux lettres la situation et l'égalité qu'elles doivent avoir dans une même ligne, et à élever les têtes au-dessus du corps de l'écriture, et à tirer et faire descendre les queues au-dessous autant qu'elles le doivent être selon la règle.

CE 4,4,8 Ils feront pour cet effet une ligne de chaque lettre liée de l'une après l'autre et l'une après l'autre.

CE 4,4,9 Le 5ème ordre sera de ceux qui, outre qu'ils se perfectionnent dans les choses précédentes, s'appliquent particulièrement à donner à leurs lettres la fermeté, la hardiesse et le dégagement, et à placer les lettres dans la distance et les lignes dans l'éloignement qu'elles doivent avoir l'une de l'autre.

CE 4,4,10 Les écoliers dans cet ordre écriront l'alphabet lié et tout entier et de suite dans chaque ligne, et dans cet alphabet écrit de suite sur une même ligne, on leur fera garder les mêmes règles qui s'observent dans un si long mot qui contiendrait une ligne tout entière.

CE 4,4,11 Le sixième ordre sera de ceux qui écrivent des discours formés en gros caractère de compte. Pendant qu'ils écrivent de ce caractère, ils doivent écrire pendant une semaine une page de chaque ligne de leur exemple, l'une après l'autre, et ainsi ils en écriront une ligne seulement chacun des cinq jours des deux semaines auxquelles on tiendra l'école et les deux semaines suivantes, ils copieront tout leur exemple de suite. Ils copieront

en cette manière tous les exemples qui leur seront donnés de ce caractère et on leur donnera tous les mois de différents exemples, ils écriront aussi toujours l'alphabet lié et tout entier dans chaque ligne, sur le revers de leur papier, la moitié d'une page chaque fois au commencement de l'écriture, tant le matin qu'après-midi.

CE 4,4,12 Le 7ème ordre ou degré des écrivains sera de ceux qui écrivent en caractère de compte et en caractère de finance. Ils doivent le matin écrire du caractère de compte et après-midi du caractère de finance. Ils écriront toujours leur exemple tout entier et de suite, et ils continueront d'écrire l'alphabet en gros caractères comme ceux de l'ordre précédent.

CE 4,4,13 Le 8ème ordre ou degré des écrivains sera de ceux qui écrivent en caractère de finance le matin, et en caractère de minute après-midi.

CE 4,4,14 Ceux de cet ordre, au lieu d'écrire l'alphabet au commencement de l'écriture, écriront chaque fois de la minute hâtée sur la moitié du revers de leur papier; pour cet effet on leur fera copier tous les jours le matin de quelques bons livres, surtout des choses de pratique et qui leur conviennent, et tous les jours après-midi, ils copieront des papiers écrits à la main, autrement appelés registres, particulièrement des exploits d'assignation et de saisie, des promesses, des quittances, des devis et marchés d'ouvriers, des baux, des contrats de notaire de différentes sortes. Lorsqu'ils auront copié pendant trois mois des papiers écrits à la main, deux fois la semaine les jours auxquels on enseigne l'arithmétique, au lieu de copier ces sortes de papiers, ils écriront d'eux-mêmes des lettres missives, des promesses, des quittances, des baux et marchés d'ouvriers et d'autres choses qui leur puissent être utiles dans la suite.

CE 4,4,15 Le maître aura égard que ceux de cet ordre écrivent toutes ces choses d'une écriture courante, bien lisible et bien orthographiée; les maîtres les corrigeront des fautes qu'ils auront faites tant dans la diction que dans l'écriture, l'orthographe et la ponctuation.

CE 4,5 **Article 5ème**

Des différents ordres des écrivains qui écrivent en lettre bâtarde.

CE 4,5,1 Aucun écolier n'écrira de la lettre bâtarde qu'il n'ait écrit de la lettre ronde dans le 3ème ou 2ème ordre, et qu'il ne soit en état d'être changé du 3ème ordre et d'être mis au 4ème, à moins que ce ne soit pour les raisons qui sont marquées dans l'article premier du présent chapitre.

CE 4,5,2 Ainsi un écolier ne commencera ordinairement à écrire de la lettre bâtarde que lorsqu'il commencera à être dans le 4ème ordre des écrivains, et pour lors, si l'Inspecteur ou le maître jugent à propos de le faire écrire en lettre bâtarde, ils lui feront quitter la lettre ronde.

CE 4,5,3 Il y aura donc seulement cinq ordres d'écrivains dans la lettre bâtarde, lorsqu'un écolier commencera à écrire par la lettre ronde.

CE 4,5,4 Le premier ordre sera de ceux à qui on apprend la différence qu'il y a entre le caractère de la lettre bâtarde et le caractère de la lettre ronde, et la manière de former les lettres bâtardes mêmes, la situation qu'elles doivent avoir et la manière de les pencher.

CE 4,5,5 Ils feront pour cet effet une page de chaque lettre liées ensemble et l'une après l'autre.

CE 4,5,6 Le second ordre sera de ceux à qui on apprendra l'égalité que doivent avoir les lettres entre elles, la distance qu'elles doivent avoir l'une de l'autre et l'éloignement qu'il doit y avoir entre les lignes.

CE 4,5,7 On les doit aussi former dans cet ordre à écrire avec fermeté et à passer facilement d'une lettre à une autre.

CE 4,5,8 Les écoliers dans cet ordre écriront l'alphabet de suite et tout entier dans chaque.

CE 4,5,9 Dans le 3ème ordre des écrivains en lettre bâtarde, les écoliers des discours formés en gros caractère.

CE 4,5,10 Ceux du 4ème ordre écriront des discours formés, le matin, en caractère de finance, et après-midi en petit caractère, et, dans ces trois ordres d'écrivains, les maîtres et les écoliers observeront les mêmes choses que dans le 6ème, 7ème et 8ème ordres des écrivains en lettre ronde.

CE 4,5,11 Si un écolier commence à écrire par la lettre bâtarde et qu'il ne puisse employer que six mois de temps pour l'apprendre, il écrira l'alphabet pendant trois, le premier mois une page de chaque lettre liée et le troisième mois l'alphabet tout entier, et de suite dans chaque ligne.

CE 4,5,12 Il écrira ensuite pendant les trois autres mois des discours formés en caractère de finance, et écrira l'alphabet au commencement de l'écriture, comme il est dit ci-dessus à l'égard de la lettre ronde.

CE 4,5,13 Si l'écolier commençant à écrire par la lettre bâtarde a un an, c'est-à-dire onze mois pour l'apprendre, le premier mois on lui apprendra à bien tenir le corps et la plume et à faire les deux mouvements droit et circulaire, ainsi qu'il est marqué à l'égard de la lettre ronde. Ensuite il écrira l'alphabet pendant six mois, les deux premiers, une page de chaque lettre liée, et les deux derniers mois l'alphabet tout entier et de suite en chaque ligne, et les quatre derniers mois il écrira des discours formés en caractère de finance et écrira l'alphabet au commencement de l'écriture, comme il est dit à l'égard de la lettre ronde.

CE 4,5,14 A l'égard des écoliers qui auront ainsi peu de temps pour apprendre à écrire, on leur distribuera le temps selon la manière exposée ci-dessus, selon le temps qu'ils pourront employer pour l'apprendre, et on les changera par nécessité au bout du temps réglé, soit qu'ils sachent ce qu'il faut savoir pour être changés, soit qu'ils ne le sachent pas.

CE 4,5,15 Les maîtres s'appliqueront cependant à leur enseigner dans la leçon suivante ce qui est de la précédente, supposé qu'ils ne le sachent pas suffisamment.

CE 4,5,16 Tous ces ordres d'écrivains auront chacun leur place assignée dans l'école, en sorte que les écrivains d'un même ordre soient tous de suite, et qu'on puisse facilement distinguer ceux d'un ordre de ceux d'un autre.

CE 4,6 **Article 6ème**

De la manière d'apprendre à bien tenir le corps.

CE 4,6,1 Le maître aura égard que les écoliers aient le corps le plus droit qu'il sera possible et qu'ils ne le penchent que tant soit peu sans toucher la table, en sorte que le coude étant posé sur la table, le menton puisse être appuyé sur le poing; il faut qu'ils aient le corps un peu tourné et dégagé sur le côté gauche et que toute la pesanteur du corps tombe sur le côté gauche. Le maître leur fera garder exactement toutes les manières qui regardent la posture du corps, comme elles sont marquées dans la règle de l'écriture.

CE 4,6,2 Il aura surtout égard qu'ils n'écartent pas leur bras droit trop loin du corps et qu'ils n'appuient pas leur estomac sur la table; car outre que cette posture est très désagréable, cela leur pourrait causer de grandes incommodités.

CE 4,6,3 Pour bien faire tenir le corps, le maître posera lui-même l'écolier dans la posture qu'il doit tenir. Pour cet effet, il lui posera chaque membre à l'endroit où il doit être, et quand il le verra changer de posture, il aura soin de l'y remettre.

CE 4,7 **Article 7ème**

De la manière d'apprendre à bien tenir la plume et le papier.

CE 4,7,1 La deuxième chose dont le maître doit avoir soin dans l'écriture, est d'apprendre à bien tenir la plume et le papier, et ce soin est de conséquence, parce que les écoliers n'étant pas d'abord formés à bien tenir la plume, n'écriront jamais bien.

CE 4,7,2 Pour bien apprendre la manière de bien tenir la plume, le maître doit disposer lui-même la main de l'écolier, mettre la plume entre les doigts, en la manière qu'il est exprimé dans la règle de l'écriture.

CE 4,7,3 Il sera utile et à propos, lorsqu'ils commenceront à écrire, de leur donner un bâton de la grosseur d'une plume, sur lequel il y ait trois crans, l'un à droite et l'autre à gauche, pour marquer les endroits où doivent être posés les trois doigts, pour bien apprendre à tenir la plume dans les doigts, et leur faire prendre une bonne situation de ces trois doigts.

CE 4,7,4 Le maître aura égard qu'ils mettent les trois doigts sur ces trois crans, et que, pendant huit jours, ils s'appliquent dans l'école pendant la première demi-heure d'écriture à bien délier la main avec ce bâton; il les exhortera même de le faire alors et dans la suite le plus souvent qu'ils pourront dans leur maison et partout ailleurs.

CE 4,7,5 Il fera prendre une vis de lit ou un morceau de fer rond, au lieu d'un bâton, à ceux qui auront la main dure.

CE 4,7,6 A l'égard des deux derniers doigts qui doivent être dessus la plume, il les leur fera lier pendant quelque temps dans la situation qu'ils doivent avoir, et autant de temps qu'il jugera qu'ils auront besoin.

CE 4,7,7 Pour ce qui regarde la manière de bien tenir le papier, il faut qu'il soit posé droit. Le maître y aura beaucoup d'égard, parce que le papier étant de travers, on fait ordinairement les lignes de travers, le corps ne peut pas être dans une bonne situation et les lettres ne peuvent pas être bien formées.

CE 4,8 **Article 8ème**

De la manière de former à bien écrire.

CE 4,8,1 D'abord qu'un écolier commencera à écrire et sera dans le 2ème et 3ème ordres des écrivains, le maître lui enseignera à bien former les lettres, par où il les faut commencer, quand il faut soulager et lever la plume, ce qu'il faut faire tout d'un trait, et ce qu'il faut faire à plusieurs reprises, ensuite il lui fera concevoir la manière de bien faire toutes ces choses.

CE 4,8,2 Afin que les écoliers puissent tout à fait remarquer et bien apprendre la forme des lettres, le maître aura soin de leur conduire la main de temps en temps, selon qu'il jugera qu'ils en auront besoin, et ne le fera qu'à ceux qui seront dans le 1er et 2ème ordres des écrivains.

CE 4,8,3 Il les laissera écrire seuls, quelque temps après leur avoir conduit la main, et leur avoir enseigné la manière de former les lettres, il gardera cependant de temps en temps ce qu'ils auront écrit.

CE 4,8,4 Il les exercera ensuite et aidera à bien faire les liaisons d'une manière dégagée, en soulageant tant soit peu la plume du côté du pouce, et prendra garde qu'ils les fassent toujours de même.

CE 4,8,5 Le maître ne permettra que les écoliers écrivent autre chose que ce qui sera sur leur exemple, et par conséquent qu'aucun écrive autre chose que l'alphabet, jusqu'à ce qu'il soit dans le 6ème ordre de la lettre ronde et dans le troisième de la bâtarde.

CE 4,8,6 Le maître aura aussi égard, quand les écoliers écriront l'alphabet, qu'ils ne serrent et n'écartent pas aussi trop les lettres et les lignes.

CE 4,8,7 Dès que le maître mettra les écoliers dans le second ordre de l'écriture, il leur donnera un transparent, afin de les habituer à écrire leurs lignes droites. Il prendra garde qu'ils placent le bas du corps des lettres sur la ligne du transparent.

CE 4,8,8 Il ne leur en laissera pas cependant user continuellement; mais il le leur retirera de temps en temps, leur laissant faire cinq ou six lignes sans s'en servir, afin qu'ils s'accoutument à écrire droit d'eux-mêmes et sans secours.

CE 4,8,9 Ceux qui écrivent en lignes ne se serviront pas du transparent si ce n'est au plus pendant le premier mois.

CE 4,8,10 Il est de conséquence de ne point faire écrire les écoliers en lignes, qu'ils ne sachent bien former toutes les lettres et écrire l'alphabet en toutes les manières qui sont marquées dans les ordres d'écriture, qu'on s'assure qu'en gardant cette pratique, les écoliers avanceront plus ensuite dans l'écriture en un mois qu'ils ne feront en six.

CE 4,9 Article 9ème

Du temps auquel le maître taillera les plumes des écoliers, et du temps et de la manière d'apprendre aux écoliers à les tailler.

CE 4,9,1 Le maître taillera les plumes des écoliers, quand ils en auront besoin, pendant le temps de l'écriture seulement.

CE 4,9,2 Pour cet effet, les écoliers qui auront besoin de faire tailler leurs plumes auront soin de les mettre devant eux, afin que le maître, venant pour corriger leur écriture, les puisse apercevoir. Ils se tiendront découverts jusqu'à ce que le maître la leur ait rendue, et, en la recevant, ils baiseront la main et lui feront une inclination. Ils ne discontinueront pas d'écrire pendant que le maître taillera leurs plumes.

CE 4,9,3 Dès qu'un écolier aura écrit un mois au plus dans le 3ème ordre, le maître l'obligera à tailler lui-même ses plumes.

CE 4,9,4 Le maître prendra le temps des premiers quinze jours du premier mois qu'un écolier écrira dans le troisième ordre, pour lui enseigner la manière de bien tailler les plumes, et ne l'enseignera à chaque écolier qu'une fois par jour.

CE 4,9,5 Afin qu'un écolier puisse bien apprendre à tailler les plumes, le maître le fera venir auprès de soi, et lui fera remarquer tout ce qui est nécessaire pour le bien faire, et le fera en cette manière.

CE 4,9,6 Le maître, pour bien montrer à tailler une plume dans toutes ses formes, se servira d'une plume neuve et enseignera à l'écolier: 1. la manière d'arracher le poil, sans la déchirer; 2. la manière de la tenir entre les doigts; 3. la manière d'ouvrir le tuyau de la plume par le bout, tant sur le dos que sur le ventre; 4. la manière de tenir la plume pour la fendre; 5. avec quoi et de quelle manière, il la faut fendre; 6. combien elle doit être fendue, tant pour la lettre ronde que pour la lettre bâtarde et la lettre courante; 7. la manière de l'évider et, pour le faire, il faut se servir de la pointe du canif; 8. que pour la lettre courante, il faut que les deux angles de la plume soient égaux, et que pour les autres lettres, l'un des angles doit être plus gros et plus long,

et l'autre plus délié et plus court; 9. quel côté doit être le plus gros et le plus long; 10. quel côté doit être le plus délié et le plus court; 11. la manière de l'ouvrir, combien l'ouverture doit être longue et profonde, par quel endroit de la lame du canif elle se doit faire; 12. la manière de décharger le bec de la plume et de la couper par le milieu de la lame; 13. comment on doit tenir le canif pour la couper, si on doit le tenir droit ou couché; 14. enfin qu'il ne faut pas la couper sur l'ongle du pouce, mais sur le dos du tuyau d'une autre plume qu'on fait entrer dans celle qu'on taille.

CE 4,9,7 Le maître enseignera ensuite à l'écolier tous les termes dont il s'est servi dans la taille de la plume, comme, par exemple, ce qu'on appelle angles, carnes, etc., et les lui fera répéter.

CE 4,9,8 Le maître pour bien faire comprendre, retenir et pratiquer aux écoliers toutes ces choses qui regardent la manière de bien tailler la plume, fera trois choses: premièrement il taillera une plume neuve pendant trois jours en présence de l'écolier, l'écolier le regardant et le maître faisant entendre à l'écolier tout ce qu'il fait pour la tailler, et comment il le fait; deuxièmement le maître taillera une plume en présence de l'écolier, et en fera tailler aussitôt après une autre par le même écolier, en lui disant tout ce qu'il faut faire et la manière de le bien faire, et les reprendra quand il manquera et il fera cela pendant huit jours; troisièmement le maître en fera tailler une à l'écolier d'abord qu'il sera auprès de lui, sans lui rien dire de ce qu'il faut faire, et ensuite il lui fera remarquer les fautes qu'il a pu faire en la taillant, et les lui fera reformer, ce qu'il lui fera faire jusqu'à ce qu'il la sache tailler parfaitement.

CE 4,10 ## Article 10ème

De la manière de visiter les écrivains et de corriger leur écriture.

CE 4,10,1 Il est nécessaire que le maître visite chaque fois tous les écrivains, et même plusieurs fois les écrivains qui commencent, et qu'en les visitant, il remarque si les plumes de ceux qui les taillent sont bien taillées, si leur corps est dans la posture dans laquelle il doit être, si leur papier est droit, et s'il est net, s'ils tiennent bien leurs plumes, et s'ils ont des exemples, s'ils écrivent et autant qu'ils le doivent, s'ils s'appliquent à bien faire, s'ils n'écrivent point trop vite, s'ils font leurs lignes droites, s'ils posent toutes leurs lettres dans une même situation et dans la distance convenable, et si le corps de toutes les lettres est d'une même hauteur et d'un même caractère, et si elles sont nettes et bien formées, si les mots et les lignes ne sont ni trop serrés, ni trop éloignés.

CE 4,10,2 Le maître corrigera chaque fois l'écriture de la moitié des écrivains, et ainsi il la leur corrigera à tous, tant le matin qu'après-midi, sans y manquer.

CE 4,10,3 Il ira derrière tous l'un après l'autre, et, pour ce sujet, il y aura quelque espace entre les bancs des écrivains; il se mettra du côté droit de celui qu'il a à corriger, et lui fera remarquer tous les défauts qu'il fait en écrivant tant dans la posture du corps que dans la manière de tenir la plume et de former les lettres, et dans toutes les autres choses qu'il doit remarquer, lorsqu'il les visite, et qui sont exprimées ci-après.

CE 4,10,4 Lorsque le maître en corrigeant parlera de jambages, de pieds, de têtes, de queues, de membre et de corps de lettres, de séparation, distance, éloignement, de hauteur, largeur, rondeur et demi-rondeur, plein et délié, petit caractère, gros caractère, il leur expliquera tous ces termes chacun en particulier, et en demandera ensuite l'explication, en demandant, par exemple, qu'est-ce que jambage.

CE 4,10,5 Le maître aura soin que les écoliers soient attentifs lorsqu'il corrigera leur écriture, leur marquant par un petit trait de plume les principales fautes qu'ils auront faites.

CE 4,10,6 Il prendra garde dans le commencement de ne leur faire remarquer que trois ou quatre défauts, dans la crainte de les brouiller s'il leur en marquait un plus grand nombre, et de leur faire oublier ce qu'il leur aurait enseigné, par la confusion que mettrait dans leur esprit le grand nombre de fautes dont on les aurait repris.

CE 4,10,7 Le maître, en corrigeant, fera remarquer comment il fait les syllabes et les lettres qu'il fera pour corriger les écoliers, et, afin qu'ils s'appliquent ensuite à les former de même, les ayant faits ou en haut ou à la marge de leur papier, il leur fera faire une ligne de chaque lettre ou syllabe qu'il leur aura corrigée, et deux lignes de chaque mot; et, s'ils n'ont pas assez de temps pour faire le tout ce jour-là, il les chargera d'achever le lendemain, avant que de commencer à copier leur exemple, et même, s'ils n'y réussissent pas après cela, il les obligera de ne faire que ces syllabes, lettres ou mots auxquels ils manquent, une ou deux fois de suite, pendant tout le temps qu'ils ont pour écrire.

CE 4,10,8 Le maître, en corrigeant l'écriture des écoliers, n'écrira sur le papier, ni aucune ligne, ni aucun mot de plusieurs syllabes; il suffira qu'il fasse la lettre que l'écolier aura mal faite, et, s'il a manqué dans la liaison, qu'il écrive les deux lettres liées, ou la syllabe tout au plus.

CE 4,10,9 Pendant que le maître visitera et corrigera l'écriture des écoliers, il prendra garde d'avoir toujours tous les autres en vue; pour cet effet, il lèvera de temps en temps la tête pour regarder tout ce qui se passera dans la classe, et, s'il trouve quelqu'un en faute, il l'avertira par un signe de bouche; il veillera particulièrement sur ceux qui en auront plus de besoin, c'est-à-dire sur les commençants et sur les négligents; il aura égard pendant ce temps-là que rien n'échappe à ses yeux.

CE 4,10,10 Lorsque le maître visitera et corrigera l'écriture des écoliers, il prendra garde à ceux qui font les mouvements droits et circulaires, si leur plume ne sort point de leurs doigts, et il la leur mettra en la main, leur faisant connaître ce qu'il faut qu'ils fassent pour la retenir, si, en faisant ces mouvements, ils ne portent pas le bras au lieu d'allonger les doigts et les plier; s'ils prennent plus de peine à faire aller les doigts que le bras, si le pouce agit toujours le premier, s'ils ne font point ces mouvements à main posée, s'ils n'appuient point en les faisant, au lieu de les faire avec légèreté; il leur fera connaître ces défauts et les moyens de les corriger, en leur faisant connaître comment il faut qu'ils plient et allongent les doigts, comme porter leur bras sans trop l'appuyer sur la table, comme ils doivent pouvoir écrire d'un bout de leur papier à l'autre ne faisant que toucher légèrement le papier du bout de la plume, et couler le bras d'un bout à l'autre, de gauche à droite.

CE 4,10,11 A l'égard du mouvement droit, il aura égard s'ils le tirent droit du haut en bas, et s'ils ne tiennent pas les doigts trop raides: mais s'ils les ploient autant qu'il le faut pour les bien faire, et tiennent toujours la plume sans la varier, tant en montant qu'en descendant.

CE 4,10,12 A l'égard du mouvement circulaire, s'ils le commencent par bas et par haut avec la même facilité, aussi bien de gauche à droite que de droite à gauche, s'ils ne tiennent pas les doigts trop raides et le bras comme collé à la table.

CE 4,10,13 Le maître verra de temps en temps former ces deux mouvements à ceux du premier ordre, afin de connaître par lui-même les défauts dans lesquels ils

tombent à l'égard de toutes les choses ci-dessus marquées, de leur donner en même temps les moyens de les corriger sur-le-champ.

CE 4,10,14 Le maître fera remarquer à ceux du 2ème et 3ème ordre, et même des ordres suivants, tous les défauts qui regardent la manière de bien former les lettres. Si, par exemple, un *b* en lettre ronde qu'un écolier aura fait, est trop penché d'un côté ou d'autre, s'il n'est point courbé ou bossu, s'il n'a pas toutes ses dimensions, c'est-à-dire s'il n'a pas ses hauteurs qui doivent être deux corps de l'écriture, c'est-à-dire huit becs de plume, s'il n'en a point trop, s'il n'a pas la largeur qu'il doit avoir dans la tête ou dans le bas, s'il manque de quelqu'une de ses parties pour la tête ou pour le bas, si elles n'ont pas plus de parties qu'elles en doivent avoir, comme si les pleins ne sont pas où ils doivent être, si les déliés ne sont pas aussi où ils doivent être; il en usera ainsi à l'égard de toutes les lettres.

CE 4,10,15 Il leur marquera tous les défauts qu'ils auront commis en la formation de ces lettres avec un trait de plume en chaque endroit; par exemple, si le *b* est trop penché du côté droit, il le marquera avec une barre qui aille du côté droit, et si c'est du gauche qu'il est trop penché, il fera une barre qui aille du côté gauche.

CE 4,10,16 Il fera remarquer à ceux du 3ème ordre et des suivants, tous les défauts qu'ils ont pu faire à l'égard des liaisons: 1. s'ils en ont fait où il n'en fallait pas faire; 2. s'ils n'en ont pas fait où il en fallait faire; 3. s'ils ne les commencent point en un autre endroit de la lettre qu'à celui d'où elles doivent sortir; 4. si elles ne montent pas trop haut; 5. si elles ne montent pas assez haut; 6. si elles ne sont pas trop déliées; 7. si elles ne sont pas trop grosses; 8. si elles sont en serpentant lorsqu'elles doivent être circulaires; 9. si elles sont droites lorsqu'elles doivent être circulaires; 10. s'ils ne tiennent pas leur plume comme on la doit tenir pour la faire, s'ils la tournent au lieu de la soulager.

CE 4,10,17 Pour facilement et très bien faire concevoir aux écrivains les défauts de leurs lettres et liaisons, le maître, après leur avoir fait voir, leur demandera ce qui manque à la lettre ou à la liaison que l'écolier aura mal faite, la forme qu'elles doivent avoir, en formant l'une et l'autre sur la lettre ou la liaison que l'écolier aura formée et aura mal faite, puis il leur demandera pourquoi celle qu'il a reformée est bien, et qu'est-ce qu'il y avait qui n'était point dans la lettre de l'écolier, et fera ensuite une lettre ou deux liées au-dessus entre les lignes, et leur en fera faire quelqu'une de même, et remarquera comment ils la formeront.

CE 4,10,18 Lorsque le maître aura enseigné ou corrigé quelque chose à un écolier dans les trois premiers ordres, il ne l'abandonnera pas aussitôt: mais il lui fera faire ce qu'il lui aura enseigné, ou les lettres qu'il lui aura corrigées, le maître étant présent et le regardant faire, tant pour voir s'il tient la plume comme il lui avait montré, que pour voir s'il fait bien ce qu'il lui a enseigné, afin de lui dire à quoi il manque, car s'il le quitte d'abord, cet écolier perdrait le souvenir de tout ce qu'il lui aurait enseigné, au lieu que, ne l'abandonnant pas, cela contenterait les parents, parce qu'il ne manquerait pas de dire que le maître lui a montré en le faisant écrire auprès de soi et lui a mené la main; ainsi du reste.

CE 4,10,19 Si l'écolier manque dans la situation des lettres, le maître tirera deux traits de plume droits sur tout l'endroit de la ligne où l'écolier a manqué, l'un depuis la base de la première lettre qui est bien située, et l'autre sur le haut du corps de la lettre.

CE 4,10,20 Il lui fera ensuite connaître en quoi consiste le défaut de situation, et quelles sont les lettres qui ne sont pas bien situées.

CE 4,10,21 Le maître en usera de même quand les jambages ne seront pas d'égale hauteur ou de même situation. Pour corriger le défaut de distance entre les lettres, le maître fera connaître la distance qu'il devait y avoir entre la lettre précédente et la situation de la suivante, et ensuite fera un trait de plume tiré du haut en bas à l'endroit où devait être posé le 1er membre de la lettre suivante qui est ou trop serrée ou trop éloignée de la précédente.

CE 4,10,22 Pour corriger le défaut de distance entre les mots, soit que ces mots soient trop serrés ou trop éloignés, le maître fera entre les mots une m qui contient sept becs de plume, qui est l'espace qu'il doit y avoir entre les deux mots séparés par un point.

CE 4,10,23 S'il y a un point, une virgule et un point, ou deux points, il fera deux n qui contiennent dix becs de plume, qui est l'éloignement qu'ils doivent avoir l'un l'autre.

CE 4,10,24 Pour corriger le défaut de distance entre les lignes, il fera quatre corps d'écriture sur la marge du papier entre les lignes qui sont ou trop serrées ou trop éloignées, pour faire remarquer à l'écolier quel espace il doit y avoir entre les lignes. Le maître fera, par exemple, quatre o tenant ensemble l'un sur l'autre, contenant seize becs de plume.

CE 4,10,25 Pour faire acquérir de la légèreté et corriger le défaut de la hardiesse dans l'écriture, le maître prendra garde que les écoliers ne pèsent point sur le papier, et qu'ils ne fassent que toucher légèrement de la plume sans presque le sentir et qu'ils n'écrivent point avec une trop grande lenteur.

CE 4,10,26 Il leur fera remarquer que ce défaut vient de ce qu'ils ont le bras comme collé à la table, de ce qu'ils ne font point plier leurs doigts, et ne leur donnent point les mouvements qu'ils doivent avoir, ou de ce que leur corps est trop penché ou même courbé sur la table.

CE 4,10,27 Pour faire qu'un écolier se corrige de ce défaut, s'il est lent, il faut l'engager à écrire vite, sans appuyer le bras sur la table, posant seulement l'extrémité des deux doigts qui soutiennent, sans savoir s'ils forment les lettres bien ou mal, ne se mettant en peine que de lui faire acquérir de la hardiesse et du dégagement.

CE 4,10,28 Si c'est un écolier qui soit naturellement vif, il ne faut que lui dresser la main, le bras et le corps, et après lui avoir enseigné ce qu'il doit faire, le laisser exercer lui-même, le retenant cependant et le modérant s'il est trop actif.

CE 4,10,29 Et pour faire acquérir de la liberté et du dégagement à toutes sortes d'écoliers, le maître leur apprendra la manière de bien passer d'une lettre à une autre, comme d'un j à un f, d'un c à un o, etc., sans reprise et sans quitter la plume; et pour corriger le défaut qu'ils pouvaient avoir commis en toutes ces choses qui regardent tant la hardiesse que le dégagement, il fera lui-même en leur présence ce qu'il veut qu'ils fassent pour le corriger, et leur fera faire ensuite ce qu'il vient de faire et ce qu'ils avaient mal fait.

CE 5 Chapitre 5ème

De l'arithmétique

CE 5,0,1 Il y aura dans chaque classe où on écrit en lignes, une grande table large de... pieds, de hauteur de..., contenant deux pans sur chacun desquels on puisse écrire des règles d'arithmétique, hors la division et les règles qui en dépendent pour lesquelles il faut un pan entier.

CE 5,0,2 Cette table doit être attachée à la muraille à l'endroit le plus commode, le bas élevé de terre de cinq pieds, et le haut penché en devant d'un demi-pied.

CE 5,0,3 Il faut aussi que les deux pans de cette table soient peints en huile de couleur noire, afin qu'on puisse écrire les règles dessus, avec de la craie.

CE 5,0,4 Il y aura dans la leçon d'arithmétique des écoliers de différentes leçons. Les uns qui apprendront l'addition, les autres la soustraction, ou multiplication, ou la division, selon qu'ils seront avancés.

CE 5,0,5 Le maître aura soin d'écrire sur la table une règle de chaque leçon, tous les samedis ou les derniers jours d'école de la semaine, s'il y a une fête le samedi.

CE 5,0,6 Il aura égard que tous ceux qui apprennent l'arithmétique écrivent chacun leur règle, le lundi le matin au commencement de l'écriture, ou le premier jour d'école de la semaine, s'il y a une fête le lundi. Il faut pour cet effet qu'ils aient un petit livre de papier blanc plié en quatre.

CE 5,0,7 On ne fera apprendre l'arithmétique qu'à ceux qui commenceront à être dans le 4ème ordre des écrivains en lettre ronde, et dans le second ordre de la bâtarde, et ce sera le Frère Directeur ou l'Inspecteur qui mettra dans cette leçon, aussi bien que dans les autres.

CE 5,0,8 On enseignera l'arithmétique, le mardi ou vendredi après-midi depuis une heure et demie jusqu'à deux heures. S'il y a une fête le mardi, on l'apprendra le mercredi; s'il y a une fête le vendredi, on l'apprendra le samedi.

CE 5,0,9 Pour enseigner l'arithmétique, le maître se tiendra sur le devant de son siège, et un écolier de chaque leçon étant debout fera la règle de sa leçon, marquant les chiffres l'un après l'autre avec une baguette, et les additionnant, les soustrayant, les multipliant et divisant, en parlant haut.

CE 5,0,10 Ainsi, pour bien faire une addition, il commencera par les deniers, et toujours par le haut. Il dira, par exemple, 6 et 9 font 15, etc.

CE 5,0,11 Pendant le temps qu'un écolier fera la règle de sa leçon, le maître lui fera plusieurs questions touchant cette règle, pour la lui mieux faire concevoir et retenir, et, si le maître se sert de termes que l'écolier n'entend pas, qui sont des termes de l'art, il les lui expliquera tous, et les lui fera répéter, avant que de passer plus avant.

CE 5,0,12 Le maître interrogera aussi de temps en temps quelques autres écoliers de la même leçon, pour reconnaître s'ils sont attentifs et s'ils le comprennent.

CE 5,0,13 Si celui qui fait la règle, manque à quelque chose, le maître fera signe à un autre écolier de la même leçon ou d'une leçon supérieure de le reprendre, en disant bien ce que l'autre aura dit mal, et s'il n'y a point de leçon supérieure à celle-là, en cas que quelques écoliers ne puissent pas le dire, le maître le dira lui-même.

CE 5,0,14 L'écolier qui fera le règle sur la table doit, en la faisant, écrire au bas le total de l'addition, la somme soustraite et le total de la soustraction, le produit et le total de la multiplication, le quotient et les sommes à soustraire dans la division, et ensuite la preuve de la règle qu'il vient de faire. Après quoi l'écolier effacera tout ce qu'il aura écrit et rien plus, afin qu'un autre puisse faire la même règle.

CE 5,0,15 On commencera dans l'arithmétique, aussi bien que dans les autres leçons, par la leçon la plus basse et on finira par la plus haute.

CE 5,0,16 Quand l'écolier qui fait la règle de la 1ère, c'est-à-dire de la plus basse leçon, aura achevé, celui qui doit faire la règle de la leçon suivante fera la règle en la même manière, et ainsi des autres.

CE 5,0,17 Quand un écolier fera la règle d'arithmétique, de quelque leçon qu'il soit, tous les autres de la leçon auront le visage tourné du côté de la table, en restant assis, et seront attentifs aux chiffres que l'écolier marquera, et à ce qu'il dira pour faire sa règle.

CE 5,0,18 Tous les écoliers qui écrivent et n'apprennent pas l'arithmétique, auront la même attention.

CE 5,0,19 Le maître aura un catalogue de tous les écoliers qui apprennent l'arithmétique, distingués par leçon, et aura soin que tous fassent dans l'école une règle de leur leçon sur la table, l'un après l'autre, sans en excepter un seul.

CE 5,0,20 Les écoliers de chaque leçon seront même distingués en commençants et en avancés. Les commençants feront la règle sur leur papier, après que l'écolier qui est en tour l'aura faite tout haut, et à l'égard de ceux qui sont à la division, les commençants feront quelques règles de soustraction et de multiplication, pendant que ceux des premières leçons feront leur règle afin de ne pas oublier ce qu'ils ont appris.

CE 5,0,21 Tous les avancés de quelque leçon que ce soit feront d'eux-mêmes des règles de leur leçon, pendant que ceux des autres leçons feront leur règle.

CE 5,0,22 Le mardi de chaque semaine ou le 1er jour d'arithmétique, tous les écoliers qui l'apprennent et qui sont du nombre des avancés apporteront faite sur leurs papiers la règle de la leçon que le maître aura faite sur la table pour cette semaine, avec quelques autres qu'ils auront inventées d'eux-mêmes; et le vendredi, ils apporteront un certain nombre de règles, tant de leur leçon que des leçons inférieures, qu'ils auront faites d'eux-mêmes et que le maître leur aura marqué à faire selon leur capacité.

CE 5,0,23 Le maître corrigera le mardi et vendredi après-midi, dans le temps de l'écriture, les règles de ceux qui apprennent l'arithmétique, celles qu'ils auront faites d'eux-mêmes sur leur papier, au lieu de corriger leur écriture; il leur en fera connaître toutes les difficultés, leur demandant, par exemple, à l'égard de l'addition, pourquoi on commence par les deniers, pourquoi on réduit les deniers en sols, et les sols en livres, leur faisant d'autres semblables questions, selon qu'il remarquera qu'ils en auront besoin et leur en donnant une entière intelligence.

CE 6 ## Chapitre 6ème

De l'orthographe

CE 6,0,1 Le maître d'écriture aura soin d'apprendre l'orthographe à ceux qui seront dans le 7ème ordre des écrivains en ronde et dans le 4ème de la bâtarde, et l'Inspecteur des écoles y aura égard.

CE 6,0,2 La manière de leur faire apprendre l'orthographe sera de leur faire copier des lettres écrites à la main, surtout des choses qui leur puissent être utiles d'apprendre à faire, et dont ils auront besoin dans la suite, comme sont des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des contrats de notaire, des obligations, des procurations, des baux à louage et à ferme, des exploits, procès-verbaux, etc., afin qu'ils puissent s'imprimer ces choses dans l'imagination et apprendre à en faire de semblables. Après qu'ils auront copié de ces sortes d'écrits pendant quelque temps, le maître leur fera faire et écrire d'eux-mêmes des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des mémoires d'ouvrages faits de différentes sortes de vacations, des mémoires de marchandises livrées, des devis d'ouvrier, etc.

CE 6,0,3 Il les obligera aussi en même temps d'écrire ce qu'ils auront retenu du catéchisme qu'on leur aura fait pendant la semaine, surtout des dimanches et des mercredis, veilles des congés et du jour de la fête, s'il y en a dans la

semaine. Si le maître juge que quelques-uns ne puissent pas le faire, il leur donnera à écrire la leçon du catéchisme du diocèse qu'ils auront apprise pendant la semaine précédente, qu'ils seront obligés d'écrire sans regarder dans le livre. Le maître les obligera pour cet effet d'avoir un petit livre et de lui apporter tous les mardis et vendredis ou autres jours auxquels on apprend l'arithmétique qu'ils auront faites.

CE 6,0,4 Pour corriger le défaut d'orthographe dans ces écrits, le maître ajoutera et écrira lui-même les lettres qu'ils auront omises, ou à la place desquelles ils en auront mis d'autres, en rayant celles qui auront été mises mal à propos. S'il y a plusieurs mots pareils qu'un écolier ait écrits de même et dans lesquels il ait manqué à l'égard de l'orthographe, le maître corrigera le premier de ces mots en y mettant les lettres qui y doivent être et en retranchant celles qui sont superflues, et marquera les autres mots, à l'endroit où l'écolier aura manqué, de traits de plume faits de même sorte.

CE 6,0,5 Le maître obligera ensuite les écoliers dont il aura corrigé les écrits à l'égard de l'orthographe, de les décrire dans leur maison et de les mettre au net, comme il les aura corrigés et prendra garde la première fois qu'il corrigera leur orthographe, s'ils se sont acquittés de ce devoir.

CE 7 ## Chapitre 7ème

Des prières

CE 7,1 ### Article 1er

Des prières journalières qui se font dans l'école.

CE 7,1,1 Au commencement de l'école, le matin à huit heures, dès que la cloche finira de sonner, on fera le signe de la sainte croix, puis on dira: *Veni Sancte Spiritus,* etc.-Après-midi on dira: *Venez Saint-Esprit,* etc.-comme il est marqué dans le Livre des prières des Écoles Chrétiennes.

CE 7,1,2 Avant et après le déjeuner et goûter, on dira les prières qui sont marquées avant et après les repas, dans le même livre.

CE 7,1,3 Pendant tout le temps de l'école, hors le temps du catéchisme ou des prières, il y aura toujours deux ou trois écoliers à genoux, un de chaque classe, qui réciteront le chapelet, tous les uns après les autres, dans un endroit de l'école disposé à cet effet.

CE 7,1,4 A chaque heure du jour, on fera quelques courtes prières qui serviront au maître pour renouveler leur attention sur eux-mêmes et à la présence de Dieu, et aux écoliers pour les habituer à penser à Dieu de temps en temps pendant le jour, et les disposer à lui offrir toutes leurs actions, pour attirer sur elles sa bénédiction.

CE 7,1,5 Au commencement de chaque leçon, on fera quelques prières ou quelques actes pour demander à Dieu la grâce de la bien étudier et de la bien apprendre.

CE 7,1,6 On fera tous les jours la prière du soir et du matin dans l'école. La prière du matin se dira à dix heures trois quarts, si on fait entendre la sainte messe aux écoliers, dans le temps de l'école. Mais si on ne la fait entendre qu'à la fin de l'école, elle se fera à dix heures.

CE 7,1,7 La prière du soir sera à la fin de l'école après-midi, à quatre heures et demie, et pendant l'hiver, depuis le 15 novembre jusqu'au 15 janvier inclusivement, elle se fera à quatre heures.

CE 7,2 **Article 2ème**

Des réflexions de la prière du matin, et de l'examen de la prière du soir.

CE 7,2,1 Il y a cinq réflexions dans la prière du matin, pour les cinq jours d'école de la semaine. On les lira tous les jours, en faisant une petite pause entre chacune. L'écolier qui dira la prière, après les avoir toutes lues, en répétera une qui sera celle à laquelle on doit particulièrement s'appliquer ce jour-là. Ensuite on fera une pause d'un bon *Miserere* de temps, pendant laquelle chaque maître dans sa classe fera une petite exhortation à ses écoliers sur le sujet de cette réflexion suivant leur portée.

CE 7,2,2 Toutes les cinq réflexions se répéteront ainsi par ordre et serviront chacune de sujet d'exhortation, l'une après l'autre, chacun des cinq jours de la semaine auxquels on tiendra l'école.

CE 7,2,3 S'il y a une fête dans la semaine qui arrive le lundi, mardi ou mercredi, les deux jours de ces trois auxquels on tiendra l'école, le maître parlera sur le sujet des deux premières réflexions et le jeudi sur la troisième. Si la fête arrive le vendredi ou samedi, le maître parlera le jeudi sur le sujet de la quatrième réflexion, et le jour suivant qui ne sera point fête, sur le sujet de la cinquième. S'il y a deux fêtes dans la semaine, pour lors il omettra de parler sur la première réflexion, et s'il y a trois fêtes, il omettra de parler sur les deux premières.

CE 7,2,4 Il y a un examen dans la prière du soir, qui contient les péchés que les enfants peuvent commettre le plus ordinairement. Cet examen est divisé en quatre parties, et chaque partie ou article en cinq points.

CE 7,2,5 On ne lira tous les jours qu'un des quatre articles, et on lira le même article tous les jours d'une même semaine, et ainsi ces quatre articles seront pour quatre semaines consécutives, et après la dernière semaine, on recommencera à lire le premier article.

CE 7,2,6 A l'égard des cinq points de l'article qu'on lira pendant la semaine, on gardera le même ordre et les mêmes pratiques qu'il est marqué ci-dessus à l'égard des cinq réflexions qui sont marquées dans la prière du matin.

CE 7,2,7 Ainsi, chaque jour de la semaine auquel on tiendra école, chaque maître expliquera dans sa classe un des cinq points de l'article de l'examen qu'on lira dans cette semaine, et fera connaître en détail aux écoliers les péchés qu'ils peuvent commettre touchant cet article sans jamais décider si c'est péché mortel ou péché véniel. Il fera en sorte, en même temps, de leur en inspirer de l'horreur, et leur proposera les moyens de les éviter.

CE 7,3 **Article 3ème**

Des prières qui se font dans l'école et qui ne sont pas journalières.

CE 7,3,1 Tous les samedis ou les veilles des fêtes de la sainte Vierge, après la prière du soir, on récitera les litanies de la très sainte Vierge.

CE 7,3,2 Les veilles des fêtes de Noël, de l'Adoration des Rois et de la Purification, on récitera à la fin de la prière les litanies du saint enfant Jésus.

CE 7,3,3 La veille de la Circoncision, on récitera les litanies du saint nom de Jésus, et la veille de saint Joseph, les litanies du même saint. Le tout en la manière qu'il est marqué dans le Livre des prières des Écoles Chrétiennes.

CE 7,3,4 Pendant l'octave du saint Sacrement, et le lundi et mardi avant Carême, on enverra les écoliers, deux à deux, un de chaque classe, ou trois à trois, s'il y a trois classes, les uns après les autres, dans l'église la plus proche où soit

exposé le très saint Sacrement pour l'adorer, et ils y resteront l'espace d'une demi-heure, toujours à genoux.

CE 7,3,5 Les trois jours de tous les Quatre-Temps et le jour de saint Marc et des rogations, après la prière qui se fait en entrant dans l'école, et avant la prière qui se fait avant déjeuner, on récitera les litanies des saints, tant pour les besoins de l'Église, de ceux pour lesquels elle prie particulièrement ce jour-là que pour les prêtres et autres ministres de l'Église qui doivent être ordonnés le samedi.

CE 7,3,6 Lorsqu'on entendra dans l'école la cloche qui avertit qu'on porte le très saint Sacrement à quelque malade, tous les écoliers se mettront à genoux, et chacun adorera en particulier le très Saint sacrement, jusqu'à ce que le maître fasse signe de se lever.

CE 7,3,7 Lorsque dans la ville un des maîtres sera mort, à la fin de la prière, tant du matin que du soir, on priera après la prière, pour les âmes du purgatoire, et avant la bénédiction on dira un *De profundis,* le récitateur des prières disant un verset et les écoliers disant le suivant, et ce psaume étant achevé le récitateur des prières dira la collecte: *Inclina Domine* pour le repos de son âme.

CE 7,3,8 Lorsqu'un écolier de l'une des classes de l'école sera mort, on dira dans toutes les classes de cette école seulement le psaume: *De profundis,* et la collecte *Inclina Domine,* le 1er jour d'école après son décès pour le repos de son âme, pourvu que cet écolier soit âgé au moins de sept ans.

CE 7,3,9 On ne fera dire dans l'école aucune autre prière, ni en aucune autre occasion que celles qui sont marquées dans le présent article, on n'y ajoutera même rien, sans ordre du Supérieur de l'Institut, qui pourra, dans quelque nécessité publique ou pour quelque cause qui regarde le besoin de l'Institut, faire ajouter à la fin de la prière les litanies de la sainte Vierge ou quelque autre courte prière, pour un temps seulement.

CE 7,4 **Article 4ème**

De la posture que le maître et les écoliers doivent tenir pendant les prières. De la manière de les dire et de l'ordre qu'on y doit garder.

CE 7,4,1 Le maître fera pendant les prières, aussi bien qu'en toutes autres occasions, ce qu'il veut que ces écoliers fassent. Pour cet effet, pendant les prières de l'entrée dans l'école, les prières du matin, et du soir à la fin de l'école, et les actes qui se disent avant que d'aller à la sainte messe, il restera toujours debout devant son siège, dans un extérieur fort modeste, fort retenu et bien composé, les bras croisés et dans une grande modestie, pour donner l'exemple aux écoliers de ce qu'ils doivent faire pendant ce temps.

CE 7,4,2 Les écoliers seront toujours à genoux, les bras croisés, ayant le corps droit, bien rangés et les yeux baissés.

CE 7,4,3 Le maître aura égard qu'ils ne remuent pas, qu'ils ne changent pas de posture, qu'ils ne s'accoudent pas, qu'ils ne s'appuyent pas sur les bras ni par devant, ni par derrière, qu'ils ne s'assoient pas non plus sur leurs talons, qu'ils ne tournent pas la tête pour regarder derrière, et qu'ils ne regardent pas même devant eux, surtout qu'ils ne se touchent pas, et ne se touchent pas les uns les autres, et c'est ce qu'ils ne feront pas, si le maître a égard qu'ils aient toujours les bras croisés.

CE 7,4,4 Pendant les autres prières qui se feront en commun dans l'école, le maître et les écoliers resteront assis à leur place, les bras croisés, et avec un exté-

rieur aussi modeste qu'il est marqué ci-dessus qu'ils doivent avoir dans les prières du matin et du soir.

CE 7,4,5 Il y aura dans chaque école un des écoliers de la principale classe qui sera chargé de commencer toutes les prières, qui se feront dans l'école; on le nommera pour cet effet le récitateur des prières; il dira seul tous les titres des actes, les réflexions et l'examen, et dans les prières de *Veni Sancte* et *Venez Saint-Esprit* qui se disent au commencement de l'école, il dira seul les versets, les collectes et *Ave Maria* jusqu'à *Sancta Maria.* Dans les litanies, il dira *Kyrie eleison,* les écoliers répondront *Christe exaudi nos;* il dira ensuite toutes les invocations et les écoliers répondront *miserere* ou *ora pro nobis;* à la fin, il dira seul la collecte.

CE 7,4,6 Il dira toutes les prières d'un ton haut et d'une manière intelligible, en sorte que les autres puissent entendre distinctement tout ce qu'il dira et jusqu'aux moindres syllabes.

CE 7,4,7 Il observera toutes les pauses; le maître cependant aura égard qu'il ne crie pas et qu'il ne parle pas excessivement haut, et que tous les écoliers disent au moins d'un ton plus bas que lui, et qu'ils disent assez haut pour pouvoir être entendus distinctement.

CE 7,4,8 Tous les écoliers suivront la récitation dans les prières, en sorte qu'ils ne disent pas un seul mot ni devant ni après lui. Ils arrêteront même avec lui et autant que lui, afin de ne pas faire de confusion.

CE 7,4,9 Les écoliers se disposeront aux prières, dès que la cloche commencera de sonner, et le récitateur les continuera dès qu'elle finira de sonner. Tous feront le signe de la sainte croix sur eux-mêmes, toutes les fois qu'on dira *In nomine Patris* ou *Au nom du Père,* et dans la bénédiction: *Père, Fils et Saint-Esprit;* et tous frapperont leur poitrine, quand on dira dans la confession: *C'est par ma faute.*

CE 7,4,10 Le maître ne parlera pas aux écoliers, ni en particulier, ni en général, pendant les prières, soit pour les reprendre, soit pour aucune autre raison.

CE 7,4,11 Il ne corrigera pas non plus aucun écolier pendant ce temps, pour quelque raison que ce soit; s'il remarque quelqu'un qui fasse quelque chose de répréhensible et qui soit digne de châtiment, il le remettra à un autre temps.

CE 7,4,12 Il s'abstiendra même de tout ce qui pourrait détourner les écoliers de l'attention qu'ils doivent avoir à la prière et de tout ce qui serait capable de les distraire, comme serait de faire passer un écolier d'une place à une autre, etc.

CE 7,4,13 Le principal soin d'un maître pendant les prières sera de veiller, avec un très grand soin, sur tout ce qui se passera dans l'école; il veillera aussi sur lui-même, et beaucoup plus pendant ce temps que dans aucun autre, pour ne rien faire de mal à propos, et surtout pour ne se point laisser aller à quelque légèreté.

CE 8 Chapitre 8ème

De la sainte messe

CE 8,0,1 On fera en sorte partout que les écoliers entendent tous les jours la sainte messe, dans l'église la plus proche et à l'heure la plus commode.

CE 8,0,2 Le temps le plus propre pour aller à la sainte messe ne commence qu'à dix heures et demie, afin qu'on puisse, avant d'y aller, avoir le temps de dire la prière à dix heures.

CE 8,0,3 Si on ne peut pas aller à la sainte messe à la fin de l'école, on fera en sorte de l'entendre à neuf heures ou vers neuf heures.

CE 8,1 **Article 1er**

De la manière dont les écoliers doivent sortir de l'école pour aller à la sainte messe, et de la manière dont ils doivent se comporter dans les rues en y allant.

CE 8,1,1 Lorsqu'on fera entendre la sainte messe aux écoliers à la fin de l'école, ils se disposeront pour en sortir, tous de la même manière qu'ils doivent le faire l'après-midi à la sortie de l'école, ainsi qu'il est marqué dans le chapitre de la sortie des écoliers.

CE 8,1,2 Lorsque les écoliers entendront la sainte messe dans le temps de l'école, ils sortiront de l'école, de suite, par ordre et par banc. Le premier d'un banc prendra le deuxième pour son compagnon, et le troisième prendra le quatrième, etc.

CE 8,1,3 Le maître aura égard qu'ils sortent tous de l'école avec beaucoup de modestie, de silence et de retenue, et sans aucun bruit.

CE 8,1,4 En allant à l'église, dans les rues et dans l'église même, ils marcheront tous, deux à deux et de suite, sans quitter leur compagnon et sans s'éloigner de lui, jusqu'à ce qu'ils soient à genoux dans l'église.

CE 8,1,5 Le maître prendra garde qu'ils aillent tous derrière et vis-à-vis ceux qui sont devant eux, éloignés d'eux de deux pas seulement; il aura aussi égard qu'ils ne fassent aucun bruit, et qu'ils ne parlent pas dans le chemin avec leurs compagnons.

CE 8,1,6 Il les engagera même à dire bas le chapelet avec leur compagnon ou quelque autre prière, afin de les rendre plus attentifs sur eux-mêmes et plus recueillis, et de les retenir dans la modestie.

CE 8,1,7 Le maître veillera beaucoup sur les écoliers pendant ce temps: il serait cependant à souhaiter que les écoliers ne s'aperçoivent pas de la grande vigilance que le maître aura sur eux;

CE 8,1,8 il donnera lui-même à ses écoliers, par sa modestie et sa retenue, l'exemple de la manière dont ils doivent marcher.

CE 8,1,9 Afin que le maître puisse plus facilement voir ses écoliers, et remarquer comment ils se comportent, lorsqu'ils iront à la sainte messe, pendant que les écoliers seront d'un côté de la rue, il marchera de l'autre côté.

CE 8,1,10 Il n'avertira pas les écoliers dans la rue des fautes qu'ils y commettront, mais il attendra jusqu'au lendemain, avant que d'aller à la sainte messe.

CE 8,1,11 Il aura soin d'avertir de temps en temps les écoliers d'une école, pendant qu'ils se disposeront pour sortir, ou que les écoliers des autres classes sortiront, de la manière dont ils doivent marcher dans les rues et se comporter dans l'église, et de l'édification qu'ils sont obligés de donner au public, et les y excitera par des motifs chrétiens.

CE 8,1,12 Il leur fera aussi connaître qu'il sera beaucoup plus exact à punir les immodesties et les fautes qu'ils commettront dans les rues, que celles qu'ils commettront dans l'école, à cause du sujet de scandale qu'ils y donneraient à ceux qui les pourraient voir.

CE 8,2 **Article 2ème**

De la manière dont les écoliers doivent entrer dans l'église.

CE 8,2,1 Le maître aura un très grand soin de faire entrer ses écoliers dans l'église en silence et avec une modestie toute particulière.

CE 8,2,2 Il sera à propos que le maître entre toujours le premier dans l'église avant ses écoliers; que le maître qui le suit ait égard de veiller sur ceux qui resteront dans la rue, aussi bien que sur les siens.

CE 8,2,3 Il est de conséquence que le maître veille beaucoup sur la conduite de ses écoliers, principalement lorsqu'ils entrent dans l'église, pour empêcher qu'ils ne fassent aucun bruit, soit des pieds, soit de la langue, et pour les y faire marcher très modestement, les bras croisés, et avec l'ordre qui y est marqué ci-dessus, qu'ils doivent garder dans les rues, et sans qu'il y ait la moindre confusion et le moindre bruit.

CE 8,2,4 Il y aura un écolier nommé porte-aspersoir, qui sera chargé de présenter de l'eau bénite à tous les écoliers, l'un après l'autre, en entrant et en sortant.

CE 8,2,5 Il y entrera le premier, il prendra de temps en temps de l'eau bénite dans le bénitier avec l'aspersoir, et le tiendra de telle manière que les écoliers en puissent prendre facilement.

CE 8,2,6 Le maître ne permettra pas aux écoliers qu'ils en prennent eux-mêmes dans le bénitier, et aura égard qu'ils en prennent à cet aspersoir, d'une manière décente, ou qui ressente la piété avec laquelle on doit faire cette action.

CE 8,2,7 Lorsque les écoliers arriveront dans l'église à la place qui leur est destinée, ils se mettront en même temps à genoux, les uns après les autres.

CE 8,2,8 Le maître aura soin que les écoliers soient bien rangés dans l'église, qu'ils soient deux à deux, les uns derrière les autres; on les mettra ordinairement en plusieurs rangs de deux, selon la largeur et la grandeur de la place qu'ils occuperont.

CE 8,2,9 Ils seront rangés de telle sorte que ceux d'un même rang, tant en longueur qu'en largeur, soient tous vis-à-vis l'un de l'autre, et en droite ligne.

CE 8,2,10 Lorsqu'il y aura des piliers dans le milieu de la place que les écoliers occuperont, on les fera ranger de telle manière que les écoliers d'une même classe soient entre les piliers et la muraille, afin que chaque maître puisse voir facilement ses écoliers et veiller sur eux.

CE 8,2,11 On les accoutumera et on les engagera à se ranger eux-mêmes, sans que les maîtres soient obligés d'y mettre la main.

CE 8,3 ## Article 3ème

De ce à quoi les écoliers doivent s'occuper pendant la sainte messe.

CE 8,3,1 Le maître de la plus basse classe de chaque école aura soin que le porte-chapelets porte des chapelets à l'église, toutes les fois qu'on ira, et qu'on en donne à un chacun de ceux qui ne savent pas lire.

CE 8,3,2 Il y aura autant d'écoliers des plus sages qui seront chargés de les distribuer, qu'il y aura dans l'église de rangs de deux.

CE 8,3,3 Aussitôt que les écoliers seront à genoux, le porte-chapelets et ses adjoints distribueront les chapelets, chacun dans le rang qui lui sera assigné, en allant depuis le haut d'un rang jusqu'au bas.

CE 8,3,4 Chacun d'eux les reprendra de même à la fin de la sainte messe, prenant garde de les reprendre tous et de n'en point perdre. Si quelqu'un ne rend pas le chapelet qui lui aura été donné, l'officier en donnera avis au maître.

CE 8,3,5 Le maître aura un très grand soin que tous ceux qui auront des chapelets s'en servent pour prier Dieu sans discontinuation, et qu'ils ne s'en servent pas pour badiner.

CE 8,3,6 Il leur apprendra même à l'école la manière de tenir leur chapelet, les jours qu'on apprend à le dire, et les engagera à le tenir de telle manière qu'il puisse être vu facilement.

CE 8,3,7 Tous ceux qui savent lire, auront chacun un livre des exercices et prières à l'usage des écoles chrétiennes, pour s'en servir pendant le temps de la sainte messe. Le maître y aura égard et prendra garde qu'ils ne tiennent pas d'autres livres que celui-là pendant ce temps.

CE 8,3,8 Les écoliers, assistant tous ensemble les jours d'école à la sainte messe ne se lèveront pas pendant que le prêtre lira les évangiles, pour éviter le bruit et la confusion qui en pourrait arriver. Le maître cependant leur recommandera de faire trois fois le signe de la sainte croix sur eux, au commencement du saint Évangile, lorsqu'on répondra *Gloria tibi, Domine;* savoir, un sur le front, l'autre sur la bouche et le troisième sur la poitrine.

CE 8,3,9 Un des écoliers, qui sera le porte-aspersoir, sera chargé de sonner une clochette, supposé que celui qui sert la messe ne sonne point, afin d'avertir pour la consécration; il sonnera cinq ou six coups de suite, quand le prêtre étendra ses mains sur le calice, pour faire connaître aux écoliers qu'ils doivent alors se disposer pour adorer Notre-Seigneur. Il sonnera ensuite pour l'élévation de l'hostie, à trois différentes reprises, à chacune cinq ou six coups, et puis il sonnera de même pour l'élévation du calice.

CE 8,3,10 Lorsqu'on sonnera pour avertir de se disposer à la consécration, tous ceux qui ont des livres les mettront sous leur bras, et ceux qui ont des chapelets passeront le bras dedans; ensuite, ils joindront tous les mains, aussi bien que le maître, jusqu'après l'élévation du calice.

CE 8,3,11 Quand on sonnera pour l'élévation, tant de l'hostie que du calice, tous les écoliers feront une médiocre inclination de la tête et du corps, pour adorer Notre-Seigneur dans l'hostie, et son précieux sang dans le Calice.

CE 8,4 ## Article 4ème

Du devoir des maîtres pendant la sainte messe.

CE 8,4,1 Les maîtres auront une continuelle vigilance sur les écoliers pendant la sainte messe, pour remarquer de quelle manière ils s'y comportent, et les fautes qu'ils y pourraient commettre, et pour les empêcher de parler ensemble, de changer de livre, de se friser, ou de faire quelques autres sottises qui ne sont que trop communes aux enfants.

CE 8,4,2 Pour empêcher les écoliers de tomber dans toutes ces fautes et dans toutes les autres qu'ils pourraient commettre pendant la sainte messe, on se servira des trois moyens suivants. Le premier sera de les obliger de tenir toujours leur livre dans les deux mains, devant leurs yeux, et de regarder sans cesse dedans; le deuxième sera que les maîtres se mettent en des endroits d'où ils puissent facilement voir tous les écoliers en face. Le troisième sera de les éloigner toujours le plus qu'on pourra les uns des autres, selon l'étendue et la disposition des lieux.

CE 8,4,3 Les maîtres doivent être persuadés que ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils assistent à la sainte messe, lorsqu'ils la font entendre à leurs écoliers; mais que c'est uniquement pour veiller sur eux; c'est aussi la seule chose à laquelle ils penseront attentivement.

CE 8,4,4 Les maîtres ne quitteront pas leur place pour avertir les écoliers lorsqu'ils badineront, sinon dans une très grande nécessité, et ne les menaceront jamais dans l'église.

CE 8,4,5 Ils ne tiendront même aucun livre pendant ce temps, et ils se contenteront d'avoir une simple application au sacrifice.

CE 8,4,6 Les maîtres auront aussi égard que les écoliers ne portent rien dans l'église qui soit indécent, ou qui leur puisse être un sujet de se distraire de la prière, comme serait leur papier, lorsqu'il est achevé d'écrire, et que, s'ils y portent un chauffoir pendant l'hiver, ils le posent auprès d'eux sans y toucher.

CE 8,5 **Article 5ème**

De ce qu'il faut faire lorsqu'on entre dans l'église que la messe est commencée et qu'elle est déjà avancée.

CE 8,5,1 Quand les écoliers arriveront à l'église, la messe étant commencée et étant déjà fort avancée, on la leur fera entendre, s'il n'y en a point d'autre qui commence peu de temps après, et si, immédiatement après celle-là, on en commence une autre, on la leur fera entendre toute entière; mais si on n'en dit point après celle-là, on demeura autant de temps dans l'église, y compris le temps de la messe à laquelle on a assisté en partie, que l'on aurait mis à entendre une messe entière.

CE 8,5,2 On aura un très grand égard que les écoliers soient tous arrivés dans l'église, rangés, placés et à genoux, avant que la messe soit commencée; on prendra toutes les mesures nécessaires pour cela, quand même on serait obligé d'envoyer un écolier à l'église, pour prier qu'on la sonne un peu plus tôt, ou qu'on la commence un peu plus tard. Ce point est d'une très grande conséquence, et, en cas de nécessité, on doit plutôt omettre de dire la prière, que de manquer d'assister à la sainte messe.

CE 8,5,3 Lorsqu'on ne pourra pas faire entendre la messe aux écoliers, on leur fera dire le chapelet dans l'école, les écoliers restant debout; une partie des écoliers dira *Ave Maria,* et l'autre partie *Sancta Maria.*

CE 8,6 **Article 6ème**

De la sortie des écoliers de l'église.

CE 8,6,1 Lorsque les écoliers retourneront de l'église à l'école, l'espace d'un *Pater* après que la messe sera finie, le Frère Directeur ou Inspecteur, ou le maître qui aura charge, frappera un coup, auquel tous les écoliers se lèveront. Ensuite il frappera un second coup, auquel tous les écoliers d'un rang d'une même classe feront inclination, et quitteront aussitôt leur place pour sortir, deux à deux, comme ils seront venus.

CE 8,6,2 Il frappera un troisième coup, en tel temps et en telle sorte que ceux du deuxième rang de cette même classe puissent faire inclination et quitter leur place, pour suivre immédiatement après les écoliers du premier rang de cette même classe. Il continuera toujours de frapper des mains, de la même manière, jusqu'à ce que les écoliers de toutes les classes soient sortis de leurs places.

CE 8,6,3 Lorsque les écoliers retourneront de l'église à leur maison, on les enverra, deux à deux, comme lorsqu'ils sortent de l'école. Le Frère Directeur ou Inspecteur des écoles, ou un des maîtres qui en aura reçu la commission, se tiendra à la porte de l'église, pour veiller à ce que les écoliers ne s'amusent pas, et ne fassent pas de bruit dans la rue, ou pour marquer ceux qui pourraient y en faire ou s'y arrêter.

CE 8,6,4 Tous les écoliers marcheront toujours deux à deux, aussi bien dans les rues que dans l'église, et éloignés de quatre pas les uns des autres, afin d'éviter le bruit, le tumulte et la confusion.

CE 8,6,5 Les maîtres auront soin d'instruire les écoliers de la manière dont il faut qu'ils entrent dans l'église et qu'ils en sortent.

CE 8,6,6 On observera les mêmes choses pour empêcher les désordres qui pourraient arriver, lorsque l'on renvoie les écoliers de l'école.

CE 8,7 **Article 7ème**

De l'assistance à la messe de paroisse et à vêpres.

CE 8,7,1 On assistera à la grand-messe de paroisse avec les écoliers, dans les lieux et dans les paroisses où on pourra le faire facilement; on assistera aussi à vêpres avec eux, à la fin du catéchisme, les dimanches et les fêtes dans l'église la plus proche et la plus commode. C'est au Supérieur de l'Institut d'ordonner ce qui doit se pratiquer là-dessus.

CE 8,7,2 Les maîtres instruiront leurs écoliers de l'institution de la grand-messe de paroisse, et de la manière dont on doit y assister, et auront soin, si le prône s'y fait, qu'ils l'écoutent avec beaucoup d'attention et de respect. Ils leur inspireront même une grande estime toute particulière pour les offices de l'église, surtout pour celles qui se font dans leur paroisse.

CE 8,7,3 A l'égard de la messe de paroisse, les écoliers s'assembleront dans l'église, et on les obligera de s'y trouver tous avant qu'on commence la bénédiction du lieu, et d'y rester jusqu'à la fin de la messe.

CE 8,7,4 S'il y a des bancs pour eux dans l'église, ils se mettront dessus, et les maîtres auront soin de les y faire ranger.

CE 8,7,5 Pendant tout le temps que les écoliers seront à l'église, à la messe de paroisse et à vêpres, ils se tiendront assis, debout ou à genoux, selon qu'il se pratique dans le diocèse ou dans la paroisse; ils se tiendront cependant tous à genoux pendant l'offertoire jusqu'à la préface, s'il n'y a point d'offrande, et jusqu'à l'offrande s'il y en a une, afin de s'unir pendant cette action à l'intention du prêtre et de s'offrir eux-mêmes à Dieu, afin d'être consacrés tout à Lui.

CE 8,7,6 Ils se tiendront debout pendant la préface et, lorsqu'on chantera *Sanctus,* ils se mettront tous à genoux et y resteront jusqu'à la fin de la grand-messe.

CE 8,7,7 S'il n'y a point de bancs pour les écoliers, ils se tiendront debout pendant que les autres seront assis, hors le temps de l'offertoire, et les maîtres qui seront présents, pour veiller sur eux, auront égard qu'ils soient toujours bien rangés et dans un grand ordre.

CE 8,7,8 Tous les dimanches et les fêtes auxquelles on fera le catéchisme, on fera assister les écoliers à vêpres, dans l'église la plus proche et la plus commode; on préférera cependant une paroisse à une autre église.

CE 8,7,9 On aura soin de partir assez tôt pour pouvoir être au commencement des Vêpres.

CE 8,7,10 Pendant la grand-messe de paroisse et pendant les vêpres, les maîtres auront toujours les écoliers en vue, et auront égard que ceux qui ne savent pas lire disent le chapelet comme les autres jours, et que ceux qui savent lire aient toujours dans leurs mains le livre des prières de la sainte messe et un livre d'office pendant vêpres, et qu'ils regardent et lisent dedans continuellement.

CE 8,7,11 Lorsque les écoliers sortiront de l'église, à la fin de la grand-messe et des vêpres, on observera les mêmes choses qu'à la sortie de la sainte messe, les jours auxquels on tient l'école.

CE 8,7,12 Lorsqu'on donnera du pain béni pour les écoliers, un des écoliers, qui sera le porte-chapelets, portera un panier, pour le mettre dedans, et, à la fin de la grand-messe, il le distribuera à tous, l'un après l'autre, lorsqu'ils quitteront leurs places pour sortir.

CE 9 **Chapitre 9ème**

Du catéchisme

CE 9,1 **Article 1er**

Du temps qu'on doit employer à faire le catéchisme dans l'école, et des sujets sur lesquels on doit le faire.

CE 9,1,1 On fera tous les jours le catéchisme pendant une demi-heure, depuis quatre heures jusqu'à quatre heures et demie; depuis le 15 novembre jusqu'au 15 janvier, on fera le catéchisme depuis trois heures et demie jusqu'à quatre.

CE 9,1,2 Les mercredis, veilles des jours de congé, on fera le catéchisme pendant une heure, depuis trois heures et demie jusqu'à quatre et demie; et, en hiver, depuis trois heures jusqu'à quatre: une demi-heure sur l'abrégé, et une demi-heure sur le sujet marqué pour la semaine.

CE 9,1,3 Lorsqu'il y aura une fête pendant la semaine, on donnera seulement congé le mardi ou le jeudi après-midi, et ce jour on abrégera les leçons le matin, et on fera le catéchisme à la fin de l'école pendant une demi-heure.

CE 9,1,4 Le mercredi saint après-midi, les écoliers ne liront point et n'écriront point; on fera seulement le catéchisme, depuis une heure et demie jusqu'à trois heures, comme on le fait les dimanches et fêtes; on en usera de même les veilles des fêtes de...

CE 9,1,5 A la fin du catéchisme, on fera la prière et puis on renverra les écoliers à l'ordinaire.

CE 9,1,6 Les écoliers de toutes les classes seront divisés en six classes par rapport au catéchisme; la première classe sera de ceux qui lisent dans la première carte, la seconde de ceux qui liront dans la seconde carte, la troisième de ceux qui liront dans le syllabaire, la quatrième de ceux qui lisent dans le premier livre, la cinquième de ceux qui lisent dans le deuxième livre, et la sixième de ceux qui lisent dans le troisième livre et de tous les autres qui sont dans les leçons supérieures.

CE 9,1,7 Les mercredis, veilles des jours auxquels on aura congé tout le jour, et les dimanches et les fêtes ordinaires, on fera le catéchisme dans toutes les classes, la première demi-heure sur l'abrégé des principaux mystères, et le reste du temps sur le sujet marqué pour la semaine.

CE 9,1,8 Les fêtes solennelles, pour lesquelles il y aura un sujet marqué dans le catéchisme, on leur fera le catéchisme sur le sujet de la fête ou du mystère, ainsi qu'il est marqué dans le catéchisme.

CE 9,1,9 Le mercredi suivant après-midi, on fera le catéchisme pendant une heure et demie, la première demi-heure sur les principaux mystères, et on le fera, depuis deux jusqu'à trois, sur la manière dont on doit passer les jours suivants, jusqu'au jour de Pâques.

CE 9,1,10 Les veilles de fêtes de... on fera de même le catéchisme pendant une heure, en la manière qu'on le fait les dimanches et fêtes, depuis deux heures jusqu'à trois heures. On le fera sur le sujet de la fête que l'Église célèbre le lendemain.

CE 9,1,11 Le lundi, on commencera à parler du sujet dont on doit parler pendant la semaine, et le dimanche sera le dernier jour duquel on parlera sur ce sujet.

CE 9,1,12 Tous les jours, on proposera et expliquera seulement une ou deux demandes de la matière donnée pour la semaine, ainsi qu'il sera expliqué dans la feuille du sujet de la semaine, dans laquelle ce dont il faudra parler chaque jour sera marqué à la marge, par un de ces chiffres 1, 2, 3, 4, 5.

CE 9,1,13 Chacun des chiffres fera connaître par ordre le sujet dont on devra parler dans le catéchisme, chacun des cinq jours de la semaine, auxquels on tient l'école, sur la question ou les deux questions proposées pour chaque jour.

CE 9,1,14 Le maître fera plusieurs sous-demandes. Le dimanche on répétera tout ce qui aura été proposé pendant la semaine et le maître interrogera les écoliers sur toutes les demandes qui auront servi de matière du catéchisme, chacun des cinq jours de la semaine.

CE 9,1,15 Dans les classes où on n'apprend tous les jours que l'abrégé du catéchisme, les dimanches et fêtes, ou les mercredis, veilles des congés de tout le jour, on fera le catéchisme sur un sujet particulier marqué pour la semaine.

CE 9,1,16 Le dimanche, le Frère Directeur donnera et marquera le sujet dont on devra commencer à parler le lundi dans le catéchisme et qu'on continuera le reste de la semaine.

CE 9,2 **Article 2ème**

De la manière d'interroger les écoliers pendant le catéchisme.

CE 9,2,1 Le maître ne parlera aux écoliers pendant le catéchisme comme en prêchant, mais il interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous-demandes, afin de leur faire comprendre ce qu'il leur enseignera.

CE 9,2,2 Le maître interrogera plusieurs écoliers de suite sur une même question, sept ou huit au moins, ou même dix ou douze, quelquefois même un plus grand nombre.

CE 9,2,3 Les écoliers seront interrogés et répondront tous de suite selon l'ordre des bancs; si cependant le maître remarque que plusieurs de suite ne puissent pas répondre à la demande, ou ne répondent pas bien, il en pourra interroger un ou plusieurs autres en d'autres endroits de la classe; et pour lors, après avoir frappé un coup avec le signal, il fera signe à un de répondre; et, après qu'un ou plusieurs auront répondu, il fera répondre celui qu'il avait interrogé auparavant selon son rang.

CE 9,2,4 Le maître interrogera chaque jour tous ses écoliers, et même plusieurs fois, s'il le peut; on interrogera de temps en temps selon l'ordre et la suite des répondants dans le catéchisme pour interroger ceux qu'il aura remarqué n'être pas attentifs ou même les plus ignorants.

CE 9,2,5 Il aura surtout égard d'interroger souvent les plus ignorants, et beaucoup plus souvent que les autres, particulièrement sur l'abrégé et et plus encore sur les questions de l'abrégé que tout chrétien est obligé de savoir.

CE 9,2,6 Les deux jours de la semaine auxquels on fera le catéchisme pendant une demi-heure sur l'abrégé des principaux mystères, le mercredi ou le jour de fête et le dimanche, le maître n'interrogera pas de suite selon l'ordre des bancs, comme dans le catéchisme sur le sujet de la semaine, ni ne demandera pas les demandes de suite, selon l'ordre du catéchisme; mais il interrogera tantôt un ou plusieurs de suite en un endroit de l'école; puis un ou plusieurs en un autre endroit, et demandera de même tantôt une ou plusieurs questions sur les mystères, tantôt sur les sacrements de pénitence ou d'eucharistie, ou sur quelque autre sujet, et ainsi des autres, sans aucun ordre; il continuera d'interroger en cette manière pendant la demi-heure.

CE 9,2,7 Le maître se servira dans ses demandes d'expressions simples et de mots faciles à entendre et qui n'aient pas besoin d'explications, si cela se peut, et il fera les demandes et réponses les plus courtes qui lui sera possible.

CE 9,2,8 Le maître ne fera jamais répondre mot à mot, mais il fera répondre les réponses tout entières de suite. S'il arrive que quelques enfants ou ignorants ne puissent pas répondre une réponse tout entière, le maître la divi-

sera en telle sorte que l'écolier qui répondra puisse répondre en trois fois ce qu'il n'aurait pu répondre en une.

CE 9,2,9 S'il arrive même que quelqu'un ait l'esprit si pesant, qu'il ne puisse pas bien répéter une réponse que plusieurs auront dite l'un après l'autre, afin de la lui faire retenir, le maître la fera répéter quatre ou cinq fois alternativement, premièrement à un écolier qui la sache bien, et puis à celui qui ne la sait point, pour lui donner une plus grande facilité de l'apprendre.

CE 9,3 **Article 3ème**

Des devoirs du maître pendant le catéchisme.

CE 9,3,1 L'un des principaux soins que le maître doit avoir pendant le catéchisme, est de faire en sorte que tous les écoliers soient fort attentifs et qu'ils retiennent aisément tout ce qu'il leur dira.

CE 9,3,2 Pour cet effet, il aura toujours tous ses écoliers en vue, et veillera sur tout ce qu'ils feront. Il aura égard de beaucoup interroger et de parler fort peu; il ne parlera que sur la matière qui est proposée pour ce jour, et prendra garde de ne pas s'éloigner de son sujet.

CE 9,3,3 Il parlera toujours d'une manière et qui puisse inspirer du respect et de la retenue aux écoliers, et ne dira jamais rien de bas, ni qui puisse exciter à rire.

CE 9,3,4 Il aura égard de ne pas parler d'une manière molle, et qui soit capable de causer du dégoût. Il ne manquera pas dans chaque catéchisme de donner quelques pratiques aux écoliers, et de les instruire, le plus à fond qu'il lui sera possible, sur les choses qui regardent les moeurs et la conduite qu'on doit tenir pour vivre en véritable chrétien; mais il réduira ces pratiques et ces points de morale en demandes et en réponses, ce qui contribuera beaucoup à donner de l'attention aux écoliers et à leur faire retenir facilement. Il prendra garde de ne pas troubler le catéchisme par des répréhensions ou corrections à contre-temps, et, s'il arrive que quelques écoliers aient mérité, l'une ou l'autre, il les remettra au lendemain avant le catéchisme sans cependant la leur faire connaître.

CE 9,3,5 Les dimanches et fêtes auxquels le catéchisme dure trois fois autant de temps que les autres jours, il choisira une histoire que les écoliers puissent goûter, et la leur rapportera d'une manière qui la leur puisse faire agréer et renouveler l'attention et avec des circonstances qui les puissent empêcher de s'ennuyer.

CE 9,3,6 Le maître ne dira rien dans les catéchismes qu'il n'ait lu dans les livres bien approuvés et dont il ne soit très assuré. Il ne décidera jamais rien comme péché mortel ou péché véniel, il pourra seulement dire: c'est beaucoup offenser Dieu, c'est un péché fort à craindre, qui a de mauvaises suites, c'est un grand péché, etc., quand il le jugera tel.

CE 9,3,7 Quoiqu'il ne faille pas faire croire les péchés plus grands qu'ils ne sont, il est cependant plus dangereux de les faire paraître petits ou légers; il faut toujours en inspirer une grande horreur, quelque petits qu'ils paraissent; une offense de Dieu ne peut être petite, et ce qui touche Dieu ne peut être trop léger.

CE 9,3,8 Les maîtres proposeront toutes leurs sous-demandes au Frère Directeur, avant que de les proposer dans l'école.

CE 9,3,9 Ils auront égard de leur faire des sous-demandes, et les réponses de de leurs sous-demandes ayant les quatre conditions suivantes: première qu'elles soient courtes, deuxième qu'elles aient un sens parfait, troisième qu'elles soient certaines, quatrième que les réponses soient proportionnées à la

portée des écoliers, non pas des plus capables, ni de ceux qui ont le plus d'esprit, mais des médiocres, en sorte que la plupart puissent répondre aisément aux demandes qui leur seront proposées.

CE 9,3,10 Les maîtres auront un si grand soin de l'instruction de tous leurs écoliers qu'ils n'en laisseront pas un seul dans l'ignorance, au moins des choses qu'un chrétien est obligé de savoir, tant pour la doctrine que pour la pratique.

CE 9,3,11 Et, afin qu'ils ne négligent point un point d'une aussi grande importance, ils considéreront souvent et feront attention qu'ils rendront compte à Dieu et qu'ils seront coupables devant lui de l'ignorance des enfants, qui auront été sous leur conduite, et des péchés dans lesquels cette ignorance les aura engagés, si ceux qui en auront été chargés ne se sont pas appliqués avec assez de soin à les retirer de leur ignorance; et qu'il n'y aura rien sur quoi Dieu les examinera et les jugera avec plus de rigueur que sur ce point.

CE 9,3,12 Les maîtres aideront les écoliers à avoir une entière application au catéchisme, qui ne leur est pas naturellement facile et qui leur est ordinairement de très peu de durée, et se serviront pour cela des moyens suivants: premièrement ils auront égard de ne les point rebuter et étourdir, soit par des paroles, soit par quelque autre manière, lorsqu'ils ne pourront pas bien répondre à la demande qui leur a été proposée; deuxièmement ils les engageront et aideront même à dire ce qu'ils auront de la peine à retenir; troisièmement ils proposeront des récompenses, qu'ils donneront de temps en temps aux plus ignorants qui se seront donné le plus de peine pour bien apprendre;

CE 9,3,13 ils se serviront de plusieurs autres moyens semblables que la prudence et la charité leur feront facilement trouver, pour engager les écoliers à apprendre plus promptement, à retenir avec plus de facilité le catéchisme.

CE 9,4 **Article 4ème**

Des devoirs des écoliers pendant le catéchisme.

CE 9,4,1 Pendant tout le temps du catéchisme, les écoliers seront assis, le corps droit, le visage tourné du côté du maître et les yeux sur lui, les bras croisés et les pieds rangés; ils ne se regarderont pas les uns les autres, et le maître garde qu'ils soient dans une très grande retenue.

CE 9,4,2 Tous les écoliers pendant le catéchisme seront interrogés et répondront par tour, les uns après les autres, selon l'ordre des bancs.

CE 9,4,3 Le maître fera signe avec son signal au 1er qu'il interrogera, lequel pour lui répondre se tiendra debout et découvert, et ensuite il fera le signe de la sainte croix, et répondra à la demande du maître, en telle sorte que sa réponse fasse un sens en mettant la demande dans la réponse.

CE 9,4,4 Quand le premier aura presque achevé sa réponse, celui qui le suit se lèvera, fera le signe de la sainte croix, en proférant ces paroles d'un ton assez bas pour ne pas interrompre celui qui répond, et aura égard d'avoir fait le signe de la sainte croix, quand celui qui répond aura achevé sa réponse.

CE 9,4,5 Quand celui qui répond aura achevé, il dira la même réponse, si ce n'est que le maître lui fasse une autre demande.

CE 9,4,6 Tous les autres qui suivront dans le même banc ou dans le banc suivant feront de même.

CE 9,4,7 S'il arrive que le maître interroge un ou plusieurs écoliers de suite, hors du rang de celui qui est en tour pour répondre, il se tiendra debout pendant ce temps, jusqu'à ce que le maître lui fasse signe de répondre; il se tiendra

aussi debout, si le maître dit quelque chose par manière d'explication; il répondra aussitôt que le maître aura achevé de parler.

CE 9,4,8 L'écolier qui répondra pendant le catéchisme aura les yeux modestement baissés, et ne regardera pas fixement.

CE 9,4,9 Le maître prendra garde qu'ils ne croisent pas leurs jambes l'une sur l'autre, et qu'ils ne mettent pas leurs mains dans leurs poches, ni autre part sous leurs habits ni leur chapeau, afin qu'ils ne puissent rien faire qui soit tant soit peu contre la pureté.

CE 9,4,10 Le maître ne permettra pas qu'aucun écolier rie quand quelqu'un n'aura pas bien répondu, ni qu'aucun suggère à son compagnon ce qu'il ne sait pas et qu'il ne peut pas répondre; ces deux points sont d'une très grande conséquence.

CE 9,4,11 Le maître aura égard que les écoliers ne sortent pendant le catéchisme que le moins qu'il sera possible, et qu'il n'y ait une grande nécessité.

CE 9,5 **Article 5ème**

De ce qu'il y a de particulier dans les catéchismes des dimanches et fêtes.

CE 9,5,1 Tous les dimanches et fêtes, on fera le catéchisme pendant une heure et demie, excepté les jours de... auxquels on ne le fera pas.

CE 9,5,2 Les écoliers s'assembleront pendant la demi-heure qui précède le temps du catéchisme, et, pendant qu'ils s'assembleront, ils s'interrogeront l'un l'autre, deux ensemble, sur le catéchisme du diocèse, comme dans les répétitions qui se font pendant le déjeuner et goûter. Le maître aura soin de remarquer ceux qui devront s'interroger et répéter le catéchisme pendant ce temps.

CE 9,5,3 Dans les lieux où on dit vêpres à trois heures, on fera le catéchisme depuis une heure jusqu'à deux heures et demie. Les écoliers s'assembleront depuis midi et demi jusqu'à une heure.

CE 9,5,4 A deux heures et demie, on fera la prière du soir, qui se fait tous les jours à la fin de l'école, et, après qu'elle sera finie, on chantera six versets de cantique à l'ordinaire, s'il y reste du temps; ensuite les maîtres conduiront les écoliers à vêpres.

CE 9,5,5 Dans les lieux où on dit les vêpres à deux heures et demie, on fera le catéchisme depuis douze heures et demie jusqu'à deux heures; à deux heures on fera la prière, et puis on conduira les écoliers à l'église comme il est marqué ci-dessus.

CE 9,5,6 Dans les lieux où on dit vêpres à deux heures, on fera le catéchisme à une heure sur l'abrégé jusqu'à une heure et demie. A une heure et demie, on fera la prière, après laquelle on conduira les écoliers à vêpres. Après les vêpres, on conduira les écoliers à l'école, et on leur fera le catéchisme depuis trois heures jusqu'à quatre heures, sur le sujet de la semaine ou sur le sujet de la fête. A quatre heures, on fera seulement dire aux écoliers, à genoux, la prière qui se fait à la fin du catéchisme, et puis l'acte de demande de la bénédiction qui est à la fin de la prière; et ensuite on les renverra à l'ordinaire.

CE 9,5,7 Pendant la première demi-heure, on fera le catéchisme sur l'abrégé, et le maître ne fera qu'interroger, sans donner aucune explication.

CE 9,5,8 Il ne parlera pas sur un seul sujet, mais il fera diverses questions sur tout l'abrégé, sans garder aucun ordre. Pendant l'heure suivante, le mardi ou

fera le catéchisme sur le sujet tout entier sur lequel il l'a fait en partie chacun des cinq jours de la semaine précédente, ou sur le sujet de la fête.

CE 9,5,9 Pendant ce temps, il interrogera plusieurs fois les écoliers, et à la fin il leur donnera quelques pratiques qui soient le fruit qu'ils doivent tirer du sujet qu'il leur aura proposé.

Article 6e

CE 9,6 ***Des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes.***

CE 9,6,1 On pourra admettre des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes. On entend par externes ceux qui ne viennent pas aux écoles chrétiennes les jours auxquels on les tient.

CE 9,6,2 Tous les externes seront reçus et admis en la même manière qu'on reçoit les écoliers pour venir à l'école. S'ils sont jeunes et au-dessous de quinze ans, ils seront amenés par leurs parents. S'ils sont au-dessus de quinze ans, on pourra les recevoir sans être accompagnés de leurs parents, mais on ne les recevra pas qu'après les avoir bien examinés.

CE 9,6,3 Pour cet effet, on les fera venir deux ou trois fois, pour leur parler avant que de les admettre, et pour les instruire de leurs devoirs et des règles qu'il faudra qu'ils observent, lorsqu'ils viendront au catéchisme, et de quelle manière il faudra qu'ils s'y comportent.

CE 9,6,4 On obligera tous les externes de se rendre assidus au catéchisme, d'y venir dès le commencement, et d'y demeurer jusqu'à la fin, d'y être très modestes et attentifs, de n'y point causer ni badiner, de n'y apporter aucun trouble, mais d'y être dans la même posture, dans la même retenue et dans la même attention qu'on exige des écoliers.

CE 9,6,5 On ne les admettra point au catéchisme qu'il ne paraisse qu'ils y viennent pour être instruits des choses qu'ils sont obligés de savoir et de pratiquer.

CE 9,6,6 On ne les obligera pas d'assister avec les écoliers ni à vêpres, ni à la prière; on se contentera qu'ils soient assidus au catéchisme. Et quand l'acte qui se dit à la fin du catéchisme sera fini, les maîtres leur donneront le temps de sortir; à moins qu'ils ne veuillent bien rester d'eux-mêmes, à quoi les maîtres feront en sorte de les engager.

CE 9,6,7 Aucun des externes qui seront admis au catéchisme, n'y manquera sans permission, et, s'il arrive que quelqu'un s'en soit absenté de lui-même, le maître s'informera de la raison pour laquelle il y aura manqué. Si quelqu'un de ces externes manque trois fois de suite au catéchisme, sans aucune bonne raison et même sans permission, l'ayant pu demander auparavant, s'il apporte quelque trouble dans le catéchisme, ou qu'il ne s'y comporte pas bien, et qu'il ne se mette pas en peine de changer de conduite, il en sera exclu et rayé sur le catalogue; ce qui ne se fera cependant qu'après en avoir demandé avis au Directeur.

CE 9,6,8 Si ensuite il demande d'y être admis de nouveau, il demandera deux mois cette grâce, avant qu'elle lui soit accordée, et on ne la lui accordera qu'avec de grandes précautions, et qu'après qu'il aura donné des marques d'un véritable changement.

CE 9,6,9 On n'obligera pas les externes à être interrogés comme les écoliers, il suffira qu'ils soient attentifs. On fera en sorte cependant d'en interroger de temps en temps quelques-uns, surtout ceux qu'on remarquera n'en avoir pas de peine et être bien aises de répondre.

CE 9,6,10 Les maîtres feront en sorte d'engager les externes à être assidus, à être attentifs, et à répondre volontiers dans les catéchismes, et se serviront pour

cela des moyens qui paraîtront les plus propres, et leur donneront même de temps en temps des récompenses, particulièrement à ceux qui auront aimé à répondre, et qui se seront appliqués à bien répondre.

CE 10 **Chapitre 10ème**

Des cantiques

De la sortie de l'école

CE 10,1 **Article 1er**

De la manière dont les écoliers doivent sortir de l'école.

CE 10,1,1 Les écoliers des plus basses classes sortiront avant ceux des plus hautes; ceux, par exemple, de la plus basse classe sortiront pendant qu'on chantera les cantiques.

CE 10,1,2 Les écoliers sortiront de leurs classes et de l'école deux à deux, chacun ayant son compagnon, qui lui sera donné par le maître.

CE 10,1,3 Les écoliers sortiront de leur place avec ordre en cette manière: le maître ayant fait signe au premier d'un banc de se lever, cet écolier partira de sa place, le chapeau bas, les bras croisés, et, en même temps, celui qui lui aura été donné pour compagnon; ils se trouveront tous deux au milieu de la classe, l'un à côté de l'autre, et, après avoir fait inclination vers le maître pour lui en faire une aussi, et si le Directeur ou l'Inspecteur des écoles ou quelques externes se rencontrent dans l'école pendant ce temps, ils lui feront ou leur feront, s'ils sont plusieurs, inclination à tous ensemble et puis à leur maître; et ensuite ils sortiront modestement, les bras croisés, et auront le chapeau bas, jusqu'à ce qu'ils soient hors de toutes les classes.

CE 10,1,4 Lorsque les deux premiers arriveront au milieu de la classe, le second du banc, dont le premier aura été averti, se lèvera, et en même temps son compagnon, et ils iront de même au milieu de la classe, feront ensuite inclination comme les deux premiers, et tous les autres feront ensuite la même chose.

CE 10,1,5 Tous les autres de toutes les classes sortiront dans le même ordre et de la même manière.

CE 10,1,6 Les maîtres auront égard qu'ils marchent toujours deux à deux jusqu'à leur maison, éloignés au moins de la longueur d'une pique, les uns des autres.

CE 10,2 **Article 2ème**

Des prières que les écoliers disent pendant tout le temps qu'ils sortent des classes.

CE 10,2,1 Aussitôt qu'on aura achevé de chanter les cantiques, on récitera haut: *Pater, Ave, Credo, De profundis* et *Miserere;* le récitateur des prières dira seul d'une voix haute et distincte: *Prions Dieu pour nos maîtres et nos bienfaiteurs vivants, afin que Dieu les conserve dans la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine et dans son amour, et disons Pater,* etc....; et les autres écoliers continueront de dire avec lui et d'un ton plus bas que lui jusqu'à la fin du Symbole.

CE 10,2,2 Après qu'on aura achevé de réciter le Symbole, le récitateur des prières dira: *Prions Dieu pour nos maîtres, pour nos parents et nos bienfaiteurs qui sont morts, et disons pour le repos de leurs âmes: De profundis, requiem aeternam, A porta inferi, Domine exaudi...*

CE 10,2,3 Toutes ces prières se diront alternativement, en la manière accoutumée dans l'école; ensuite le même récitateur des prières dira: *Oremus, Fidelium,* etc.

CE 10,2,4 Quand ces prières seront finies, le même récitateur des prières continuera de dire seul à voix haute: *Prions Dieu qu'il nous pardonne les fautes que nous avons commises aujourd'hui dans l'école, et disons à cette intention Miserere.* Ce psaume se dira alternativement, comme le psaume *De profundis;* le récitateur des prières dira un verset tout entier, les autres écoliers ensemble diront les suivants, et ainsi des autres.

CE 10,2,5 Les écoliers, étant hors de leur classe, cesseront de prier Dieu haut, et marcheront en silence et avec ordre, les uns après les autres.

CE 10,2,6 Les maîtres exhorteront ensuite les écoliers et feront en sorte de les engager à dire le chapelet dans le chemin, chacun avec son compagnon jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la maison. Cette pratique les retiendra dans la retenue pendant tout le chemin, et ne sera sans doute que de très grande édification.

CE 10,3 **Article 3ème**

Des devoirs du maître pendant que les écoliers sortent, et après qu'ils sont sortis.

CE 10,3,1 Un des maîtres, s'il y en a plus de deux ensemble, prendra garde à la sortie des écoliers, depuis la dernière classe jusqu'à la porte de la rue, veillant cependant sur ce qui se passera dans cette classe.

CE 10,3,2 S'il n'y a que deux maîtres ensemble, l'un des deux veillera sur les deux classes, pour faire sortir les écoliers avec ordre, et l'autre veillera à la porte de la rue.

CE 10,3,3 Le Directeur ou Inspecteur des écoles, ou un des maîtres chargé de cet office, étant à la porte de la rue prendra garde que les écoliers sortent avec ordre, avec retenue et modestie.

CE 10,3,4 Il aura égard que les compagnons ne se quittent pas l'un l'autre dans les rues, qu'ils ne jettent pas des pierres, qu'ils n'y courent pas; qu'ils n'y crient pas, qu'ils n'y fassent peine à personne, mais qu'ils marchent toujours en silence.

CE 10,3,5 Les maîtres recommanderont particulièrement à leurs écoliers de ne pas faire leurs nécessités non pas même uriner dans les rues au sortir de l'école, et avertiront que ceux qui en auront besoin le fassent avant de sortir.

CE 10,3,6 Les maîtres ordonneront à leurs écoliers de ne se point parler l'un l'autre, ni d'un rang à un autre, quand même ils se rencontreraient dans les rues, et le maître qui aura inspection à la porte de la rue y aura égard, et prendra garde aussi qu'ils ne s'approchent pas trop près les uns des autres.

CE 10,3,7 Un bon moyen pour leur faire observer toutes ces choses très facilement sera d'obliger les compagnons de ne se pas quitter, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la maison de l'un des deux, de les engager à dire le chapelet dans le chemin.

CE 10,3,8 Comme le maître ne peut voir que ce qui se passe dans la rue de l'école, le Directeur ou Inspecteur des écoles, conjointement avec les Frères, donnera ordre à quelques-uns des écoliers de remarquer tout ce qui se passera dans les rues suivantes, surtout dans celles où demeurent beaucoup d'écoliers, et de rapporter fidèlement au maître ce qu'ils auront remarqué.

CE 10,3,9 Il faudra cependant que ces écoliers remarquent seulement sans dire une seule parole, sinon qu'ils soient punis ou aient quelque pénitence pour avoir parlé.

CE 10,3,10 Lorsque tous les écoliers seront sortis de l'école, les deux derniers étant à la porte de la rue, et saluant l'Inspecteur ou le maître qui y sera, l'un des deux lui fera signe avec la main qu'il peut rentrer et qu'il n'y a plus d'écoliers.

CE 10,3,11 Aussitôt cet Inspecteur ou ce maître rentrera dans l'école, et tous les maîtres s'étant assemblés dans l'une des classes et mis à genoux devant le crucifix, si c'est dans la maison, il dira *Vive Jésus dans nos coeurs;* les autres répondront: *A jamais,* et puis tous entreront dans la maison.

CE 10,3,12 Dans les écoles hors la maison, il dira: *Dignare me laudare te* etc., et ensuite reprendront: *Da mihi virtutem,* etc., et ensuite tous diront *Pater noster,* puis tous sortiront de l'école en silence, continuant le chapelet dans tout le chemin jusqu'à la maison. Étant rentrés dans la maison, ils iront à l'oratoire et diront: *O Domina,* etc., puis: *Vive Jésus dans nos coeurs. A jamais.*

CE 11 ## Seconde partie

De la conduite des écoles chrétiennes

Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles

Il y a neuf choses principales qui peuvent contribuer à établir et à maintenir l'ordre dans les écoles: 1. la vigilance du maître, 2. les signes, 3. les catalogues, 4. les récompenses, 5. les corrections, 6. l'assiduité des écoliers et leur exactitude à venir à l'heure, 7. le règlement des jours de congé, 8. l'établissement de plusieurs officiers et leur fidélité à bien s'acquitter de leurs emplois, 9. la structure, la qualité et l'uniformité des écoles et des meubles qui y conviennent.

CE 11,0,1 ### Chapitre 11ème

De la vigilance que le maître doit avoir dans l'école

La vigilance du maître dans l'école consiste particulièrement en trois choses: 1. à reprendre tous les mots que celui qui lit, dit mal; 2. à faire suivre tous ceux qui sont dans une même leçon; 3. à faire garder un silence très exact dans l'école. Il doit continuellement faire attention à ces trois choses.

CE 11,1 ### Article 1er

Du soin que le maître doit avoir de reprendre tous les mots dans la leçon, et de la manière de le bien faire.

CE 11,1,1 Il faut que le maître soit très exact à reprendre toutes les lettres, toutes les syllabes et tous les mots qu'un écolier dit mal dans le temps qu'il récite sa leçon; les écoliers avanceront d'autant plus dans la lecture que le maître sera exact en ce point.

CE 11,1,2 Le maître ne se servira pas de la parole, ni d'aucun signe de la bouche, pour reprendre dans la lecture, mais frappera deux petits coups de suite et l'un sur l'autre avec le signal. Dès lors que le maître frappera, l'écolier qui lit recommencera le mot qu'il dit le dernier; s'il le dit encore mal, ou que ce ne soit pas ce mot dans lequel l'écolier a manqué, le maître continuera à frapper deux coups l'un sur l'autre et coup sur coup, jusqu'à ce que l'écolier ait bien dit le mot auquel il a manqué.

CE 11,1,3 Si l'écolier continue à dire le mot jusqu'à trois fois, sans s'en apercevoir ou sans s'en corriger, le maître frappera un seul coup avec le signal, et fera signe à un autre de lire seulement pour le reprendre, lequel dira seulement la lettre, la syllabe ou le mot que l'autre avait mal dit.

CE 11,1,4 Après quoi, le maître fera répéter, deux ou trois fois de suite, la syllabe ou le mot, à celui qui lit et qui avait mal dit.

CE 11,1,5 Quand un écolier manquera dans la leçon, le maître sera exact à frapper du signal dans le moment même que l'écolier aura fait faute, afin qu'il ne soit pas obligé d'aller chercher le mot qu'il a mal dit.

CE 11,1,6 Quand un écolier manquera dans la leçon, et continuera ensuite de lire deux ou trois mots, avant que le maître frappe pour le reprendre, comme si, par exemple, en disant: Seigneur, Dieu tout-puissant et éternel, il manque à la 1e syllabe, il faudra bien se donner de garde de le laisser continuer sans le reprendre, mais il faudra en cette occasion, comme en toute autre pareille occasion, que le maître frappe deux coups l'un sur l'autre et coup sur coup, jusqu'à ce que l'écolier soit arrivé au mot qu'il a mal dit; ou bien, d'abord le maître frappera trois coups de suite, pour faire connaître à l'écolier, que le mot sur lequel il a frappé la première fois, n'est pas celui auquel il a manqué.

CE 11,1,7 Si l'écolier qui lit par syllabe manque à bien prononcer une des syllabes d'un mot, et qu'il ne puisse se reprendre de lui-même, le maître fera signe à un autre écolier de le reprendre, et celui-ci ne dira pas seulement la syllabe que l'autre aura mal dite, mais il répétera le mot tout entier, lisant séparément les syllabes l'une après l'autre, comme si celui qui lit au lieu de dire semblable avait dit semblabe.

CE 11,1,8 L'écolier qui le reprend dira semblable, et non pas seulement la syllabe.

CE 11,1,9 Le maître aura un très grand soin que les écoliers qui épellent, ne disent pas les syllabes en traînant, et qu'ils ne répètent pas plusieurs fois une même syllabe; s'il arrive qu'ils le fassent, il leur imposera quelque pénitence, afin qu'ils ne s'habituent pas à cette manière de lire, qui est très désagréable et très difficile à corriger dans ceux qui y sont habitués.

CE 11,1,10 Le maître prendra garde aussi que les écoliers ne prononcent pas trop vite, en mangeant les syllabes, comme en disant go, quo, mais il aura égard qu'ils prononcent distinctement toutes les syllabes q, u, o, et qu'ils ne prononcent pas aussi trop lentement, mais posément, premièrement parce qu'en lisant trop vite, ils sont sujets à mettre la lettre suivante devant la précédente disant par exemple, om pour dire mo; deuxièmement parce que ceux qui sont nouveaux dans la leçon, et qui ont l'esprit tardif, ne peuvent pas suivre ceux qui lisent si vite; troisièmement parce que les écoliers lisant ainsi posément, apprennent beaucoup plus facilement.

CE 11,1,11 Le maître doit avoir un très grand soin que celui qui lit prononce si nettement, que tous les autres puissent facilement entendre, et que les lisants par pauses lisent correctement par pauses, sans traîner, ni prendre aucune autre manière malséante, qu'ils prononcent les syllabes séparément, en sorte qu'on les puisse distinguer les unes des autres pendant qu'ils lisent, qu'ils s'arrêtent à toutes les pauses autant qu'il le faut, fort peu aux virgules, un peu plus au point et virgule, aux deux points une fois autant qu'aux virgules, et au point une fois autant qu'aux deux points.

CE 11,2 **Article 2ème**

Du soin que le maître doit avoir de faire suivre tous ceux qui sont dans une même leçon.

CE 11,2,1 Dans toutes les leçons des cartes du syllabaire et des autres livres français et latin et même d'arithmétique, pendant qu'on lira, tous les autres de la même leçon suivront, c'est-à-dire qu'ils liront bas dans leurs livres ce que celui qui lit prononce haut dans le sien, sans faire aucun bruit des lèvres.

CE 11,2,2 Le maître aura soin que tous les écoliers d'une même leçon suivent à mesure que celui qui lit, avance de syllabe, ou de mot en mot, et que celui qui est averti pour lire, ne recommence aucun des mots qui ont été lus par celui qui aura lu auparavant; cette pratique fait mieux reconnaître si celui qui lit suit exactement.

CE 11,2,3 Le maître ne permettra jamais aux écoliers de se suggérer les uns aux autres les lettres, les syllabes ou les mots dans les leçons, ni même les réponses tout entières dans les répétitions et catéchisme.

CE 11,2,4 Le maître sera fort attentif aux leçons, tiendra toujours son livre, et cependant prendra garde, de temps en temps, que tous ceux de la leçon suivent.

CE 11,2,5 Pour se rendre exact à cette pratique il ne tiendra rien entre ses mains, dans tout le temps de l'école, sinon le signal, le livre de la leçon, les plumes, papier, et autres choses nécessaires à l'écriture, s'il est dans la classe des écrivains.

CE 11,2,6 Si quelqu'un des écoliers badine avec quelque chose dans l'école, un écolier sera chargé de le reprendre, et le gardera jusqu'à la fin de l'école, auquel temps, tous les écoliers étant sortis, et l'écolier ou les écoliers à qui appartiennent les choses qu'il a en main étant présents, il présentera ces choses au maître, pour les rendre à ces écoliers ou en disposer sur-le-champ même, selon que le maître le jugera à propos, s'il croit que ces choses leur puissent nuire.

CE 11,2,7 La même chose s'observera à l'égard des livres ou feuilles imprimées ou images que les écoliers pourraient apporter à l'école, autres que ceux dont ils ont besoin dans le temps qu'ils y sont; le maître ne les tiendra, ni verra, ni lira pendant tout le temps de l'école, quand même il croirait nécessaire d'examiner, s'il y a quelque chose de méchant, ce qu'il fera dans un moment à la fin de l'école, après que tous les écoliers seront sortis, en voyant quelques titres du livre.

CE 11,2,8 Les maîtres seront très exacts à ne rien recevoir des écoliers, et à ne rien retenir de ce qu'ils auront apporté à l'école, sous quelque prétexte que ce soit, hors les méchants livres, qu'ils porteront au Directeur pour les brûler; ce point est d'une très grande conséquence.

CE 11,2,9 Le maître, pour obliger les écoliers à suivre, se servira des moyens suivants: premièrement, il veillera exactement sur tous les écoliers, particulièrement sur ceux qui ne seront pas exacts à suivre; deuxièmement il fera lire chacun plusieurs fois, et peu chaque fois; troisièmement il empêchera ceux qui ne se servent pas de touche, de mettre le doigt sur leurs livres; quatrièmement, il obligera tous ceux qu'il fera lire et qui seront reconnus ne pas suivre, de venir eux-mêmes devant le maître pour demander la correction, sans différer un seul moment et, afin de les y engager à y être fidèles, il leur pardonnera quelquefois, et lorsqu'ils n'y auront pas été fidèles, il les punira sévèrement.

CE 11,3 **Article 3ème**

Du soin que le maître doit avoir de faire garder un très grand silence dans l'école

CE 11,3,1 Le silence est un des principaux moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles; c'est pourquoi, chacun des maîtres fera observer exactement le silence dans sa classe, ne souffrant pas qu'aucun parle sans permission.

CE 11,3,2 Pour cet effet, le maître fera concevoir aux écoliers qu'ils doivent garder le silence, non parce qu'il est présent, mais parce que Dieu les voit, et que c'est sa sainte volonté.

CE 11,3,3 On aura égard que les écoliers soient placés de telle manière que les maîtres les puissent toujours avoir en vue. Le maître veillera particulièrement sur soi-même, pour ne parler que très rarement et fort bas, si ce n'est qu'il soit nécessaire que tous les écoliers entendent ce qu'il aura à dire.

CE 11,3,4 Quand il donnera quelques avis aux écoliers, il le fera toujours d'un ton médiocre, aussi bien qu'en toute autre occasion, lorsqu'il aura à parler à tous les écoliers en général.

CE 11,3,5 Il ne parlera ni à aucun écolier en particulier, ni à tous les écoliers en général, qu'il n'ait examiné auparavant ce qu'il aura à dire, et qu'il ne l'ait jugé nécessaire.

CE 11,3,6 Lorsque quelque écolier demandera à parler, il ne l'accordera que très rarement; il ne lui parlera point qu'il ne soit assis sur son siège et toujours à voix basse.

CE 11,3,7 Il ne permettra pas aux écoliers de parler dans le temps qu'ils recevront quelque correction, il ne leur permettra pas non plus de quitter leur place sans permission.

CE 11,3,8 Le maître fera entendre aux écoliers qu'il ne leur est permis de parler haut dans l'école, que dans trois temps, savoir: en disant leur leçon, au catéchisme et à la prière.

CE 11,3,9 Le maître observera aussi lui-même une semblable règle et ne parlera haut que dans trois temps: premièrement pour reprendre les écoliers dans la leçon, dans la nécessité, lorsque quelque écolier ne pourra pas le faire; deuxièmement dans le catéchisme; troisièmement dans les réflexions et dans l'examen.

CE 11,3,10 Hors ces trois temps, le maître ne parlera pas haut qu'il ne lui paraisse nécessaire, et il prendra garde de ne le faire que très rarement.

CE 11,3,11 Lorsque les écoliers marchent dans l'école, le maître aura égard qu'ils soient découverts, les bras croisés, qu'ils marchent posément, sans traîner les pieds sur le plancher, ou faire du bruit avec leurs sabots, s'ils en ont, afin de ne pas nuire au silence, qui doit être continuel dans l'école.

CE 11,3,12 Le maître fera facilement observer le silence, s'il a soin que les écoliers soient toujours assis, et aient toujours le corps droit, qu'ils aient toujours le visage devant eux, et qu'ils soient tournés tant soit peu du côté du maître, qu'ils tiennent leurs livres dans leurs mains, et qu'ils regardent toujours dedans, qu'ils aient les bras et les mains placés de telle sorte que le maître les puisse voir, qu'ils ne se touchent pas les uns les autres avec leurs pieds ou avec leurs mains, qu'ils ne se donnent rien les uns les autres, qu'ils ne se regardent jamais l'un l'autre, qu'ils ne se parlent jamais par signe, qu'ils aient toujours les pieds rangés modestement, qu'ils ne mettent jamais les pieds hors de leurs souliers ou sabots, que les écrivains ne se couchent pas sur la table en disant leur leçon, et qu'ils ne tiennent aucune posture indécente.

CE 12 Chapitre 12ème

Des signes qui sont en usage dans les écoles chrétiennes

CE 12,0,1 Il serait peu utile que le maître s'appliquât à faire garder le silence, s'il ne le gardait lui-même; il leur enseignera mieux cette pratique par exemple que par parole, et le silence même d'un maître produira plus que toute autre

chose un très grand ordre dans l'école, en lui donnant moyen de veiller sur lui-même et sur les écoliers.

CE 12,0,2 Ç'a été pour cette raison qu'on a institué l'usage des signes dans les écoles chrétiennes.

CE 12,0,3 Comme il y a beaucoup d'occasions dans lesquelles les maîtres pourraient parler, et dans lesquelles on lui enjoint d'user de signe au lieu de parole, c'est ce qui a obligé aussi d'instituer un grand nombre de signes de différentes sortes, pour les réduire à quelque ordre; on les a distingués par rapport aux exercices et aux actions qui se font le plus ordinairement dans les écoles chrétiennes.

CE 12,0,4 Pour faire la plupart des signes qui sont en usage dans les écoles chrétiennes, on se servira d'un instrument nommé signal, qui sera fait en la forme suivante.

CE 12,0,5 Tous les signals de toutes les maisons seront de la même forme sans y rien changer, ni ajouter. Les maîtres se serviront tous des mêmes signes; ceux qui sont en usage sont les suivants.

CE 12,1 **Article 1er**

Des signes pendant le repas.

CE 12,1,1 Pour faire réciter les prières, le maître joindra ses mains.

CE 12,1,2 Pour avertir de répéter les réponses de la sainte messe, il frappera sa poitrine. Pour avertir de répéter le catéchisme, il fera le signe de la sainte croix.

CE 12,1,3 Pour reconnaître si un écolier est attentif pendant le temps des répétitions, le maître frappera un coup avec le signal pour faire arrêter celui qui parle, et ensuite montrera avec le bout du signal l'autre écolier, pour lui faire signe de répéter ce que son compagnon vient de dire.

CE 12,2 **Article 2ème**

Des signes touchant les leçons.

CE 12,2,1 Pour faire signe aux écoliers de se disposer pour commencer les leçons, le maître frappera un coup de sa main sur le livre dans lequel on va commencer à lire.

CE 12,2,2 Pour faire signe à celui qui lit de cesser, il frappera un coup avec le signal; en même temps, tous les écoliers regarderont le maître, et il en montrera un avec le bout du signal, pour lui faire signe de lire.

CE 12,2,3 Pour faire signe à celui qui lit de se reprendre, quand il aura mal lu ou prononcé une lettre ou une syllabe ou un mot, ou qu'il n'a pas fait de pauses où il en fallait faire, ou qu'il en a fait une trop longue, le maître frappera deux coups, successivement, coup sur coup, avec le signal; que si, après avoir fait signe deux ou trois fois, l'écolier ne lit pas bien, le maître frappera un seul coup avec le signal, comme pour faire cesser de lire, afin de faire regarder tous les écoliers, et fera en même temps signe à un autre de lire haut la lettre, la syllabe ou le mot que celui-là a mal lu ou mal prononcé.

CE 12,2,4 Si la raison pour laquelle le maître ayant fait signe deux ou trois fois ne se fait pas connaître, et si celui qui lit ne recommence pas le mot qu'il a mal lu ou mal prononcé, parce qu'il en a lu plusieurs après celui-là, avant que le maître frappa pour le reprendre, le maître frappera trois coups successivement l'un sur l'autre, pour lui faire signe de recommencer à lire plus avant en arrière, et continuera de faire ce signe, jusqu'à ce que l'écolier arrive au mot qu'il a mal dit.

CE 12,2,5 Pour faire signe de parler plus haut, le maître lèvera le signal en haut par le bout, et pour faire signe qu'il parle plus bas, il baissera le bout du signal vers la terre.

CE 12,2,6 Pour avertir quelqu'un ou plusieurs de ne pas parler si haut en suivant ou en étudiant, le maître lèvera un peu la main, comme s'il la voulait porter à l'oreille, il fera le même signe toutes les fois qu'il entendra quelque bruit dans la classe; si c'est du côté droit que se fait le bruit, il lèvera la main droite, et si c'est du côté gauche, il lèvera la main gauche.

CE 12,2,7 Pour faire signe de lire posément, le maître frappera deux coups distincts et un peu séparés l'un de l'autre.

CE 12,2,8 Pour faire signe de lire ou d'épeler un mot qu'un écolier qui commence à lire ne dit pas bien, le maître baissera une seule fois le bout du signal sur le livre qu'il a en main.

CE 12,2,9 Pour faire signe à celui qui lit de lire par syllabes ou par pauses, lorsqu'un écolier ne fait pas une pause entre deux syllabes, ne lisant encore que par syllabes, ou aux ponctuations, lisant par pauses, le maître baissera une seule fois le bout du signal sur le livre qu'il a en main, posément et à plusieurs reprises.

CE 12,2,10 Pour faire changer de leçon, le maître frappera de sa main sur le livre qu'il tient ouvert, en même temps celui qui lit cessera de lire et dira tout haut: *Dieu soit béni à jamais.*

CE 12,2,11 Tous les écoliers doivent se découvrir en même temps, apprêter leur livre ou leur leçon, et tout cela doit se faire en un instant.

CE 12,2,12 Pour faire signe de cesser la dernière leçon et faire serrer les livres, le maître frappera un coup de sa main sur la couverture du livre qu'il tient en main, et qu'on lit actuellement.

CE 12,3 **Article 3ème.**

Des signes touchant l'écriture.

CE 12,3,1 Au commencement de l'écriture et pour la faire commencer, le maître fera trois signes, en frappant trois fois avec le signal à chaque fois un coup seulement.

CE 12,3,2 Au premier signe, les écoliers tireront tous leurs écritoires, en sorte qu'elles soient toutes en vue; au second signe, ils ouvriront leurs écritoires, tireront leurs plumes et leur canif, s'ils en doivent avoir, et les montreront, en sorte que le maître les puisse tous très bien voir; au troisième signe, ils mettront la plume dans l'encre et en même temps écriront tous ensemble.

CE 12,3,3 Quand un écolier se couchera sur la table pour écrire, ou tiendra une posture messéante en écrivant, le maître fera signe avec la bouche, puis lèvera la main droite à gauche, pour lui faire signe de tenir son corps dans une bonne situation.

CE 12,3,4 Quand un ou plusieurs écoliers ne tiendront pas bien leur plume, le maître frappera deux coups avec le signal; s'il en remarque un qui n'écrive pas, il fera signe en pipant, et puis fera le mouvement des doigts.

CE 12,4 **Article 4ème**

Des signes pendant le catéchisme.

CE 12,4,1 Pour faire signe à un écolier de croiser ses bras, le maître le regardera fixement, et en même temps croisera lui-même ses bras.

CE 12,4,2 Pour avertir un écolier de tenir son corps droit, il faut que le maître le regarde fixement, et qu'il redresse en même temps son corps, et puis qu'il range bien ses pieds en le regardant.

CE 12,4,3 Quand un écolier n'aura pas bien fait le signe de la sainte croix, le maître mettra sa main sur le front.

CE 12,4,4 Pour faire signe à un écolier de baisser les yeux, il faut le regarder fixement, et en même temps baisser les siens.

CE 12,4,5 Pour faire signe à un écolier de joindre les mains, le maître joindra les siennes en le regardant. En un mot, dans ces occasions et autres semblables, le maître fera, en regardant les écoliers, ce qu'il veut qu'ils fassent et qu'ils observent.

CE 12,5 **Article 5ème**

Des signes pendant les prières.

CE 12,5,1 Quand on voudra faire commencer une prière, il faudra frapper un coup, avec les deux mains; en même temps tous les écoliers se découvriront, et se mettront dans l'état où il faut qu'ils soient.

CE 12,5,2 Quand les écoliers seront tous dans l'état et dans la posture où ils doivent être, il faudra frapper un second coup avec les deux mains, pour faire commencer la prière.

CE 12,5,3 Quand un écolier ne priera pas Dieu, il faudra le regarder fixement, en disant la prière un peu haut.

CE 12,6 **Article 6ème**

Des signes pour les corrections.

CE 12,6,1 On réduira tous ces signes de correction à cinq, et les maîtres feront entendre aux écoliers pour laquelle de ces cinq choses ils vont être corrigés.

CE 12,6,2 Les cinq sujets ou raisons pour lesquels on donnera des corrections dans l'école seront: premièrement pour n'avoir pas étudié; deuxièmement pour n'avoir pas écrit; troisièmement pour s'être absenté de l'école; quatrièmement pour n'avoir pas écouté le catéchisme; cinquièmement pour n'avoir pas prié Dieu.

CE 12,6,3 Il y aura cinq sentences en différents endroits de chaque classe, qui marqueront l'obligation de faire ces cinq choses, chacune exprimée dans les termes suivants: 1ère Il ne faut ni s'absenter de l'école, ni venir tard sans permission. 2ème Il faut s'appliquer dans l'école à étudier sa leçon. 3ème Il faut toujours écrire sans perdre le temps. 4ème Il faut écouter attentivement le catéchisme. 5ème Il faut prier Dieu avec piété dans l'église et dans l'école.

CE 12,6,4 Quand un maître voudra corriger un écolier, il lui fera signe en le montrant avec le bout du signal, en même temps, il lui montrera avec le même bout du signal la sentence contre laquelle il a fait faute, et puis il lui fera signe de venir à soi, si c'est pour lui donner une férule; si c'est pour lui donner une correction, il lui fera signe en lui montrant avec le bout du signal le lieu où on la reçoit.

CE 12,6,5 Quand le maître voudra menacer les écoliers de quelque correction il fera signe en frappant un coup avec le signal, et puis, tous le regardant, il montrera avec le même signal la sentence marquant le devoir pour la transgression duquel le maître les menace de la correction, et puis, avec le même signal, il leur montrera l'endroit où on reçoit la correction, ou bien il tiendra la main comme on la tient pour recevoir la férule.

CE 12,7 **Article 7ème**

Des signes qui se font en quelques occasions particulières.

CE 12,7,1 Quand un écolier demandera permission pour parler, il se tiendra debout à sa place, les bras croisés et les yeux modestement baissés sans faire aucun signe.

CE 12,7,2 Si le maître lui accorde de parler, il lui fera signe de venir à soi, en avançant le bout du signal vers soi; il se servira du même signe toutes les fois qu'il aura besoin de parler à quelque écolier. S'il lui refuse de parler, il baissera le signal vers la terre vis-à-vis l'écolier.

CE 12,7,3 Quand un écolier demandera pour aller à ses nécessités, il restera assis et lèvera la main: pour accorder cette permission, le maître tournera le signal du côté de la porte; et pour la refuser, il fera signe que l'écolier demeure en repos en baissant le signal vers la terre.

CE 12,7,4 Pour faire mettre un écolier à genoux, le maître lui montrera le milieu de la classe avec le signal; pour faire baiser, il mettra le bout du signal sur la bouche, et ensuite il montrera la terre avec le même signal.

CE 13 **Chapitre 13ème**

Des catalogues

CE 13,0,1 Une chose qui peut contribuer beaucoup à maintenir l'ordre dans les écoles, est qu'il y ait des catalogues bien réglés; il doit y en avoir de six sortes. Le 1er des catalogues de réception; 2ème des catalogues des changements de leçon; 3ème des catalogues des ordres de leçon; 4ème des catalogues des qualités bonnes ou mauvaises des écoliers; 5ème des catalogues des premiers de bancs; 6e des catalogues des visiteurs des absents.

CE 13,0,2 Les deux premiers seront à l'usage de l'Inspecteur des écoles. Les maîtres se serviront des deux suivants, et les deux derniers seront tenus par les écoliers.

CE 13,1 **Article 1er**

Des catalogues de réception.

CE 13,1,1 Les catalogues de réception sont ceux sur lesquels seront écrits tous les noms des écoliers reçus et admis pour les écoles, depuis le commencement de l'année scolastique jusqu'à la fin.

CE 13,1,2 Tous les catalogues de toutes les années seront écrits de suite dans un gros registre; les écoliers reçus dans une année séparément de ceux qui auront été reçus dans une autre.

CE 13,1,3 Au commencement de chaque catalogue, il y aura pour titre: *Catalogue des Écoliers reçus et admis pour les écoles de N....*

CE 13,1,4 Ensuite sera écrit, en gros caractère, le mois dans lequel chacun des écoliers aura été reçus, chacun des mois sera écrit de même au commencement et au-dessus des noms des écoliers, qui auront été reçus pendant ce mois.

CE 13,1,5 A la marge sera écrit seulement en chiffre: le jour du mois auquel l'écolier aura été reçu, et s'il y en a eu plusieurs reçus en un même jour, le jour ne sera marqué à la marge qu'à côté du nom du 1er écolier qui aura été reçu en ce jour.

CE 13,1,6 Le surnom de chaque écolier sera aussi écrit à la marge, à côté de l'endroit où il est écrit dans le catalogue, afin qu'on le puisse trouver facilement. S'il a été confirmé, il sera marqué avec une croix, ainsi et s'il a communié par un C.

CE 13,1,7 A la fin du registre, il y aura des tables des noms et surnoms des écoliers de tous les catalogues contenus dans ce registre, par ordre alphabétique; une table pour chaque année scolastique, et après chaque surnom sera marqué par chiffre la page du registre dans lequel il est écrit.

CE 13,1,8 Au commencement de chaque table, il y aura pour titre: *Table des noms et surnoms des écoliers reçus en l'année N.*

CE 13,1,9 La table d'une année scolastique sera écrite seulement à la fin de cette année, lorsqu'il n'y aura plus d'écoliers à recevoir.

CE 13,1,10 Dans le corps du catalogue sera écrit le nom et surnom de chaque écolier reçu, son âge, s'il a été confirmé, s'il a communié, depuis quel temps, le nom de son père et de sa mère, ou, s'il est orphelin de l'un ou de l'autre, le nom de la personne chez laquelle il demeure, la rue, l'enseigne, la chambre et la paroisse; à quelle leçon et à quel ordre de leçon il a été mis; s'il ne doit point venir à l'école depuis le commencement jusqu'à la fin; à quelle heure ils doivent venir le matin et l'après-midi, et quel jour il peut s'absenter par semaine; s'il a déjà été à l'école et combien de temps; s'il a été chez un seul ou plusieurs maîtres et combien; pour quel sujet il l'a ou les a quittés; s'il a désisté d'aller à l'école et combien de temps.

CE 13,1,11 Après que ces choses auront été mises, il faudra laisser du blanc suffisamment, pour écrire ce qu'il pourra y avoir à ajouter dans la suite des choses ci-après exprimées, savoir quel est son caractère d'esprit; s'il a été confirmé, s'il communie depuis qu'il vient à l'école, de quel jour, de quel mois, et de quelle année; s'il est assidu, s'il ne l'est pas, pour quelle raison, si c'est souvent, combien de fois environ par mois, s'il s'en absente pendant l'hiver; s'il vient tard à l'école, si c'est souvent, combien de fois environ par semaine ou par mois; s'il s'applique, s'il apprend bien, s'il est changé ordinairement dans le temps; s'il sait le catéchisme et les prières; quelles sont ses bonnes et mauvaises qualités ou moeurs; s'il a quitté l'école, quel jour, pour quoi faire; quel jour il a été reçu la première, deuxième ou troisième fois; s'il a quitté une seconde fois, quel jour, pour quoi faire.

CE 13,1,12 De toutes ces choses, le Directeur écrira sur le catalogue ce qu'il aura jugé bon d'y ajouter.

CE 13,1,13 **Modèle**

Catalogue des écoliers reçus et admis pour les écoles de la maison à Reims, en l'année 1706.

Jean Mulot, reçu le 31 août 1706, âgé de 16 ans. Confirmé depuis deux ans. Communié depuis Pâques dernier. Fils de Joseph Mulot, cardeur demeurant rue de Contray, paroisse de Saint-Étienne, à la Croix d'Or, dans une boutique.

CE 13,1,14 A été mis au 3e ordre des écrivains, et au 1er de la Civilité, doit venir à neuf heures et à trois heures, a été deux ans à l'école chez M. Caba, rue Saint-Étienne, 8 mois chez M. Ralot, un an chez M. Huysbecq, et 4 mois chez M. Mulot, maître d'école. Il les a quittés, ses parents croyant qu'il apprendrait mieux ailleurs.

CE 13,1,15 De ce qui est écrit en dessus, de ce qu'il en aura appris soit par lui-même, par sa première expérience, soit par le rapport des maîtres, particulièrement par le catalogue des bonnes et mauvaises qualités de leurs écoliers qu'ils feront à la fin de chaque année.

CE 13,1,16 Il a l'esprit volage, il s'absente environ deux fois par mois pour quelque besoin de sa mère; il s'applique médiocrement; il apprend facilement, il a

manqué rarement à être changé de leçon, il sait le catéchisme et peu les prières, il est adonné au mensonge et à la gourmandise, il n'a qu'une médiocre piété et point de modestie, il a quitté l'école pendant trois mois de l'hiver, il a quitté entièrement l'école le 31 août 1706, pour apprendre le métier de sculpteur, ou pour être laquais, ou pour aller à...

CE 13,2 **Article 2ème**

Des catalogues des changements de leçon.

CE 13,2,1 Les Inspecteurs des changements de leçon auront chacun un catalogue, où les noms des écoliers seront écrits et distingués par leçon et par ordre de leçon; chaque écolier sera écrit sous le titre de l'ordre de leçon dans lequel il sera.

CE 13,2,2 Il y aura autant de cette sorte de catalogues qu'il y aura d'écoles dépendantes d'une même maison; et chaque catalogue commencera par les noms des écoliers du premier ordre de la plus basse leçon, et ainsi en continuant, jusqu'au dernier ordre de la plus haute leçon, qui est celle des registres.

CE 13,2,3 Les catalogues de changement de leçon, de changement d'écriture, tant ronde que bâtarde, et de l'arithmétique, seront écrits sur un même livre et de suite. Les catalogues d'écriture ronde commençant par le 1er ordre et finissant par le 7ème. Les catalogues de l'écriture bâtarde commençant par le 1er ordre et finissant par le 5ème, et les catalogues d'arithmétique commençant par le 1er ordre et finissant par le 5ème.

CE 13,2,4 Il y aura un livre contenant les catalogues des changements de leçon, d'écriture et d'arithmétique, pour chaque école dépendante d'une même maison.

CE 13,2,5 Chaque feuillet de chaque catalogue sera distingué en cinq colonnes, séparées par barres du haut en bas, la colonne du milieu doit être plus large que les deux autres.

CE 13,2,6 Au haut de chaque feuillet sera écrit pour titre l'ordre de la leçon dans lequel sont les écoliers, dont les noms sont écrits dans ce feuillet.

CE 13,2,7 **Deuxième livre [1er ordre]**

Sur la colonne du milieu seront écrits les noms et surnoms des écoliers d'un même ordre de leçon, tout de suite, sans aucun ordre, selon qu'ils auront été admis pour l'école, ou qu'ils auront été changés de leçon.

CE 13,2,8 Sur la première colonne à côté de chaque nom, on écrira le jour du mois que chacun des écoliers qui seront écrits sur le feuillet aura été mis dans cet ordre de leçon; et sur la deuxième colonne, on écrira le mois.

CE 13,2,9 Sur la quatrième colonne, à côté de chaque surnom, on écrira le jour du mois que chaque écolier de cet ordre de leçon aura été changé, et mis dans un autre ordre de leçon; et sur la cinquième colonne, on écrira le mois.

Modèle, écriture du 3ème ordre

CE 13,3 **Article 3ème**

Des catalogues des ordres de leçon.

CE 13,3,1 Chaque maître aura un catalogue contenant vingt-quatre feuillets, sur lequel seront écrits les noms des écoliers de sa classe, par leçon et par ordre de leçon, et tous les noms des écoliers d'un même ordre de leçon seront tous écrits de suite sous le titre de l'ordre de leçon dans lequel ils sont.

CE 13,3,2 Chaque maître aura tous les ans un nouveau catalogue de cette sorte.

CE 13,3,3 L'Inspecteur écrira ou fera écrire tous les catalogues des ordres et les donnera aux maîtres, le premier jour de chaque mois, le matin avant qu'ils aillent à l'école.

CE 13,3,4 Il y aura trois colonnes dans chaque feuillet de ce catalogue, lesquelles seront séparées par barres du haut en bas.

CE 13,3,5 Sur la première colonne, qui sera plus étroite, à côté de chaque nom, on écrira le mois et le jour du mois, auquel chacun de ses écoliers aura été mis dans cet ordre de leçon.

CE 13,3,6 Sur la colonne du milieu, on écrira le nom et surnom de chaque écolier d'un même ordre de leçon, tout de suite, sans aucun ordre, selon qu'ils auront été admis pour l'école, ou qu'ils auront été mis dans l'ordre de leçon dans lequel ils sont; et tous les noms seront séparés l'un de l'autre par des barres en travers d'un bout du feuillet à l'autre.

CE 13,3,7 Sur la troisième colonne, il y aura quatre carrés à côté de chaque surnom, dans lesquels on marquera par des petits points dans le premier, combien de fois un écolier sera venu tard; dans le deuxième, combien de fois un écolier se sera absenté avec permission; dans le troisième, combien, il se sera absenté de fois sans permission; et dans le quatrième, combien de fois il n'aura pas su le catéchisme du diocèse. Au haut des carrés de la troisième colonne sera écrit au haut du premier: tard, au haut du deuxième: abs. p.; au haut du troisème: abs. s., et au haut du quatrième: Ign. Cat.

CE 13,3,8 Les maîtres marqueront sur ces catalogues ceux qui seront venus tard, et ceux qui se seront absentés, dans le temps que les premiers de banc et les visiteurs des absents leur rendront compte des absents, et ils marqueront ceux qui n'auront pas su le catéchisme du diocèse dans le temps qu'on le répétera.

CE 13,3,9 **Modèle**

Catalogue de la troisième classe de la rue Princesse. Pour janvier 1706.

CE 13,4 **Article 4ème**

Des bonnes et mauvaises qualités des écoliers.

CE 13,4,1 Sur la fin de chaque année scolastique, pendant le dernier mois qu'on tiendra les écoles avant les vacances, tous les maîtres feront chacun un catalogue de leurs écoliers, dans lequel ils marqueront leurs bonnes et mauvaises qualités, selon qu'ils les auront reconnues pendant l'année. Ils écriront le nom et surnom de chaque écolier, combien de temps il y a qu'il vient à l'école, la leçon et l'ordre de leçon dans lequel il est, le caractère de son esprit, s'il a de la piété dans l'église et dans les prières, s'il n'est pas sujet à quelques vices, tels que sont: le mensonge, le jurement, le larcin, l'impureté, la gourmandise, etc.

CE 13,4,2 S'il a bonne volonté, ou s'il est incorrigible; de quelle manière il se faut conduire à son égard; si la correction lui est utile ou non, s'il a été assidu à l'école, ou s'il s'en est absenté souvent ou rarement, pour quelques bonnes raisons ou sans sujet, avec permission ou sans permission; s'il a été exact ou non à venir à l'heure et avant le maître, s'il s'applique à l'école, s'il le fait de lui-même, s'il n'est pas sujet à y causer et à y badiner, s'il apprend bien, s'il a été ordinairement changé dans le temps, ou combien de temps il est resté dans chaque ordre de leçon plus que le temps réglé pour y être changé; si ça été par sa faute ou parce qu'il a l'esprit pesant, s'il sait bien le catéchisme et les prières, ou s'il ignore l'un ou l'autre; s'il est obéissant

dans l'école, s'il n'est pas d'une humeur difficile, opiniâtre et sujet à résister au maître; s'il n'est pas trop aimé de ses parents, s'ils ne sont pas contents qu'on les corrige, s'ils n'en font pas quelquefois des plaintes; s'il a été officier et dans quel office, et comment il s'en est acquitté.

CE 13,4,3 Chaque maître, à la fin de l'année scolastique, mettra entre les mains du Directeur ce catalogue qu'il aura dressé, et le Directeur le donnera, le 1er jour d'école après les vacances, au maître qui tiendra cette classe, si c'est un autre que celui de l'année précédente, lequel se servira du catalogue pendant les trois premiers mois, pour apprendre à connaître les écoliers et de quelle manière il devra se conduire à leur égard. Si c'est le même maître, le Directeur le gardera. Après les trois premiers mois de l'année scolastique, le maître, à qui le Directeur le donnera le premier jour, lui rendra ce catalogue. Le Directeur les conservera tous et aura soin de confronter ceux des années précédentes avec ceux des années suivantes, et ceux d'un maître à ceux d'un autre de la même classe et des mêmes écoliers, pour voir s'ils sont conformes ou différents, soit en tout, soit en quelque chose.

CE 13,4,4 S'il arrive que quelque jeune maître ne puisse pas faire ce catalogue, le Directeur ou Inspecteur enseignera à le faire, ou, en cas de besoin, le fera à leur place.

CE 13,4,5 **Modèle**

Catalogue des écoliers de la 4ème classe de la rue Sainte-Placide en l'année 1706, contenant leurs bonnes et mauvaises qualités.

François de Terieux, âgé de huit ans et demi, vient à l'école depuis deux ans; est au 3ème ordre d'écriture depuis le 1er juillet dernier; il est d'un esprit remuant, il a peu de piété et point de modestie dans l'église et dans les prières, à moins qu'on ne veille sur lui, mais par légèreté; son vice particulier, c'est l'immodestie. Il a assez bonne volonté, il le faut gagner et engager à bien faire; la correction lui sert de peu, parce qu'il est léger; il a manqué rarement l'école, quelquefois sans permission, par la rencontre de quelque compagnon libertin et par sa facilité; il a manqué de venir souvent à l'heure, il ne s'applique que médiocrement, souvent il regarde et se repose, à moins qu'on ne veille sur lui.

CE 13,4,6 Il apprend facilement, il a manqué deux fois à être changé de leçon du 2ème au 3ème ordre, faute d'application; il sait bien les prières, il est soumis à la correction, si on a de l'autorité, et est rétif, si on en a pas. Il n'est pas cependant d'une humeur difficile; pourvu qu'on le gagne, il fera ce que l'on voudra; il est aimé de ses parents, ils ne sont pas contents qu'on le corrige; il n'a été dans aucun office, parce qu'il n'en est pas fort capable; il est vigilant, s'acquitterait bien de son devoir, si ce n'est qu'il vient souvent tard.

CE 13,4,7 Lambert du Long, âgé de douze ans et demi, vient à l'école depuis quatre ans, est au 7ème ordre d'écriture depuis six mois, et au 5ème ordre des registres et au 4ème ordre de l'arithmétique, depuis le 4 mai dernier; il est d'un esprit éventé et léger, il apprend et retient facilement, il a très peu de piété dans l'église et dans les prières; il fréquente peu les sacrements; son vice particulier, c'est l'orgueil; il se fait beaucoup de peine, quand on l'humilie; la correction lui est quelquefois utile; il est ordinairement assidu, il s'applique fort au catéchisme, et, dans l'écriture et l'arithmétique, il a toujours été changé de leçon dans le temps; il est soumis, s'il trouve son

maître, sinon il est désobéissant; ses parents ne sont pas mécontents qu'on le il a été récitateur des prières et premier de banc; il s'acquitte fort bien de ces offices.

CE 13,5 **Article 5ème**

Des catalogues des premiers de bancs.

CE 13,5,1 Il y aura dans chaque classe un catalogue de chaque banc, contenant les noms et surnoms de tous les écoliers du même banc.

CE 13,5,2 Un des écoliers de ce banc, qui sera placé le premier et qui sera nommé le premier de banc, sera chargé de ce catalogue, et son nom sera mis le premier de ceux qui seront sur ce catalogue.

CE 13,5,3 Les noms de tous les autres écoliers de ce banc seront mis ensuite, selon l'ordre qu'ils tiendront après lui dans ce banc. Les catalogues seront faits avec une carte couverte d'un papier, hauts d'un demi-pied et larges d'environ quatre pouces.

CE 13,5,4 Les noms des écoliers y seront écrits sur des fiches de cartes, dont les deux bouts seront passés dans deux cordons lacés du haut en bas du catalogue. Il y aura deux rubans de fil rouge aux deux côtés de chaque fiche, le premier pour marquer ceux qui seront venus tard et le deuxième pour marquer les absents.

CE 13,5,5 Les uns et les autres seront marqués par le premier de banc, ainsi qu'il est marqué dans l'article de son office. Ces catalogues seront pendus par un cordon à un clou attaché contre la muraille, chaque catalogue au bout du banc sur lequel seront placés les écoliers, dont il contiendra les noms.

Modèle

CE 13,6 **Article 6ème**

Des catalogues des visiteurs des absents.

CE 13,6,1 Il y aura dans chaque classe des catalogues des visiteurs des absents, dont chacun ne contiendra que quinze ou vingt écoliers au plus. Chacun de ces catalogues sera des écoliers d'un même quartier, et qui puissent être facilement visités par les visiteurs de ce quartier.

CE 13,6,2 Chaque visiteur aura son catalogue, et y marquera tous les jours les absents, ainsi qu'il est exprimé dans l'article des visiteurs des absents. Ces catalogues seront faits d'une carte pliée en deux, couverte en dedans d'un papier blanc, et en dehors d'un parchemin. Chaque côté d'un catalogue sera large de deux pouces ou environ, et haut d'un demi-pied.

CE 13,6,3 Les noms des écoliers y seront écrits sur des fiches de carte, dont les deux bouts seront passés dans deux cordons lacés du haut en bas du catalogue. Sur le bord et à chacun des deux côtés de chaque fiche, il y aura un ruban de fil rouge qui se tirera, celui qui sera du côté gauche de la fiche servira pour marquer lorsque quelque écolier sera venu tard et celui qui sera du côté droit de la fiche servira pour marquer lorsqu'il se sera absenté.

Modèle

CE 14 **Chapitre 14ème**

Des récompenses

CE 14,1,1 Les maîtres donneront de temps en temps des récompenses à ceux de leurs écoliers qui se rendront le plus exacts à faire leurs devoirs, afin de les engager à le faire avec affection, et d'y exciter les autres par l'espoir de la récompense.

CE 14,1,2 Il y a trois sortes de récompenses qu'on donnera dans les écoles. Premièrement des récompenses de piété, deuxièmement des récompenses de capacité, et troisièmement des récompenses de l'assiduité.

CE 14,1,3 Les récompenses de piété seront toujours plus belles et de plus grand prix que les autres, et les récompenses d'assiduité plus excellentes que celles de capacité.

CE 14,1,4 Les choses qu'on donnera pour récompense seront de trois différents degrés: 1er des livres, 2ème des images de vélin, des figures de plâtre, comme des vierges, des agnus et autres petits ouvrages faits à la main, 3ème des images de papier et des sentences en gros caractères.

CE 14,1,5 On distribuera plus ordinairement des sentences aux écoliers pour récompenses, parce qu'elles seront ordinairement plus utiles et souvent mieux reçues, et toutes ces sentences seront de piété.

CE 14,1,6 Les images aussi seront toutes de piété; on se servira plus ordinairement de crucifix, des mystères du saint enfant Jésus, de la très sainte Vierge, de Saint Joseph.

CE 14,1,7 Les livres ne serviront que de récompenses extraordinaires et ne seront donnés que par le Directeur, après qu'il aura examiné ceux que le maître en jugera les plus capables.

CE 14,1,8 Les livres qui pourront être donnés pour récompense seront toujours des livres de piété, comme sont, par exemple, *l'Imitation de Jésus-Christ, les Sages Entretiens, les Vérités Chrétiennes, les Pensées Chrétiennes, le Pensez-y bien,* etc.

CE 14,1,9 On pourra donner aux pauvres seulement des cantiques spirituels, les prières de l'école, le catéchisme du diocèse et d'autres livres dont on se sert dans les écoles, qu'on ne donnera point à ceux qui en peuvent acheter.

CE 14,1,10 Toutes les semaines, dans chaque classe, on donnera pour récompense une image et une sentence, l'une plus belle et l'autre moindre; la sentence, ou la plus belle, s'il y en a deux, sera pour celui qui aura le mieux répondu et récité le catéchisme, et l'image ou la moindre sentence sera pour celui qui aura mieux retenu après lui.

CE 14,1,11 Les récompenses de capacité se donneront tous les mois seulement, lorsque le Directeur ou Inspecteur commencera les écoles. Il y en aura une seulement pour le plus capable de chaque leçon.

CE 14,1,12 On donnera aussi, tous les mois, dans chaque classe, une récompense à celui qui aura eu plus de piété et de modestie dans l'église et pendant les prières.

CE 14,1,13 On donnera même tous les mois dans chaque classe un livre, une sentence extraordinaire et très grande, ou une grande et belle image, ou quelque autre chose qui puisse attirer des écoliers à qui on les donnera une estime et une affection particulière, et cette récompense sera donnée à celui qui aura excellé en tout, c'est-à-dire en piété, en modestie, en assiduité et en capacité. Il faudra que ces trois choses se rencontrent en celui à qui on donnera cette récompense.

CE 14,1,14 Les récompenses ordinaires de chaque semaine et du dernier jour d'école avant les vacances seront distribuées par les maîtres. Les récompenses extraordinaires et qui se donneront tous les mois, ainsi qu'il est marqué ci-dessus, seront distribuées par le Directeur ou Inspecteur des écoles.

CE 15 **Chapitre 15ème**

Des corrections en général avant-propos.

CE 15,0,1 La correction des écoliers est une des choses des plus de conséquence qui se fassent dans les écoles, et à laquelle il faut avoir plus d'égard pour la bien faire à propos et avec fruit, tant pour ceux à qui on la fait que pour ceux qui la voient faire.

CE 15,0,2 C'est pour cela qu'il y a beaucoup de choses à observer dans l'usage des corrections qui se pourront faire dans les écoles dont on parlera dans les articles suivants, après avoir expliqué la nécessité qu'il y a de joindre la douceur avec la fermeté dans la conduite des enfants.

CE 15,0,3 L'expérience fondée sur la doctrine constante des saints, et les exemples qu'ils nous ont montrés, prouve suffisamment que pour perfectionner ceux que l'on conduit, il se faut comporter à leur égard d'une manière douce et ferme en même temps, plusieurs cependant sont obligés d'avouer, ou au moins ils le font assez connaître par la manière dont ils se conduisent envers ceux dont ils sont chargés, qu'ils ne voient pas facilement comment ces deux choses peuvent se joindre ensemble dans la pratique.

CE 15,0,4 Car si on agit avec une pleine autorité et avec trop d'empire (par exemple) envers les enfants, il paraît difficile que cette manière de les gouverner (quoique procédant d'un bon zèle, mais qui n'est pas selon la science comme dit Saint Paul, puisqu'on s'oublie si aisément de l'infirmité humaine) ne devienne trop dure et insupportable.

CE 15,0,5 D'ailleurs si on a trop d'égard à la faiblesse humaine, et que sous prétexte d'avoir de la compassion pour les enfants, on leur laisse faire tout ce qu'ils veulent, il arrivera de là qu'on aura des écoliers méchants, libertins et déréglés.

CE 15,0,6 Que faut-il donc faire afin que la fermeté ne dégénère point en dureté et la douceur en langueur et en mollesse?

CE 15,0,7 Pour donner quelque éclaircissement à cette matière, qui ne paraît pas peu importante, il semble qu'il est à propos d'exposer en peu de mots quelques points principaux auxquels se réduisent presque toute la rigueur et la dureté qui se rencontrent dans la manière de conduire et d'élever les enfants et quelques autres ensuite d'où procède au contraire tout le relâchement et le désordre etc.

CE 15,0,8 Les choses qui rendent la conduite d'un maître dur et insupportable à ceux dont il est chargé sont

CE 15,0,9 Premièrement, lorsque les pénitences sont trop rigoureuses et le joug qu'il leur impose trop pesant, provenant souvent de son peu de discrétion et de jugement; car il arrive souvent que les écoliers n'ont pas assez de force de corps ni d'esprit pour porter des fardeaux qui souvent les accablent.

CE 15,0,10 Secondement, lorsqu'il enjoint, commande ou exige quelque chose des enfants avec des paroles trop dures et d'une manière trop impérieuse, surtout lorsque cela provient de quelques mouvements déréglés d'impatience ou de colère.

CE 15,0,11 Troisièmement, lorsqu'il presse trop l'exécution d'une chose à un enfant qui n'y est pas disposé, et qu'il ne lui donne pas le loisir, ni le temps de se reconnaître.

CE 15,0,12 Quatrièmement, lorsqu'il exige avec une même ardeur les petites choses, aussi bien que les grandes.

CE 15,0,13 Cinquièmement, lorsqu'il rejette d'abord les raisons et les excuses des enfants, ne les voulant nullement écouter.

CE 15,0,14 Sixièmement enfin, lorsque ne se considérant pas soi-même, il ne sait pas compatir aux infirmités des enfants, exagérant trop leurs défauts, et lorsqu'il les reprend ou punit, lui semblant plutôt mouvoir ou agir sur un instrument insensible, que sur une créature capable de raison.

CE 15,0,15 Les choses au contraire qui rendent la conduite des enfants, négligente et relâchée sont celles-ci.

CE 15,0,16 Premièrement, lorsqu'on ne se met en peine que des choses qui sont considérables et qui causent du désordre, et qu'on néglige insensiblement les autres moyens considérables.

CE 15,0,17 Secondement, lorsqu'on ne presse point assez pour l'exécution et l'observance des pratiques de l'école et de ce qui est du devoir des enfants.

CE 15,0,18 Troisièmement, lorsqu'on laisse omettre facilement ce qui est enjoint.

CE 15,0,19 Quatrièmement, lorsque pour se conserver l'amitié des enfants, on leur témoigne trop d'affection et de tendresse, accordant aux plus intimes quelque chose de particulier, ou leur donnant trop de liberté, ce qui n'édifie point les autres et cause du désordre.

CE 15,0,20 Cinquièmement, lorsque par une timidité naturelle, on parle, ou on reprend les enfants si mollement ou si froidement, qu'ils n'y font point d'attention, ou que cela ne leur fait aucune impression.

CE 15,0,21 Sixièmement enfin, lorsqu'on s'oublie facilement du devoir d'un maître, quant à son extérieur (qui consiste principalement à se tenir dans une gravité qui tienne les enfants dans le respect et la retenue) soit en leur parlant trop souvent et familièrement, ou faisant quelque bassesse.

CE 15,0,22 On peut aisément connaître par toutes ces choses, en quoi consiste la trop grande dureté et la trop grande douceur. Ce qu'il y a à éviter dans l'une et dans l'autre de ces deux extrémités, afin qu'on ne soit point trop dur, ni trop mou; en sorte qu'on soit ferme pour obtenir la fin, et doux dans la manière d'y parvenir, et faire paraître une grande charité, accompagnée de zèle.

CE 15,0,23 Il faut avoir une longue persévérance, sans permettre cependant que les enfants aspirent à l'impunité et qu'ils fassent tout ce qu'ils veulent, etc., car on ne doit pas mettre la douceur en cela; mais il faut savoir qu'elle consiste, en ce que dans les répréhensions qu'on fait, il ne paraisse rien de dur, ni qui ressente la colère ou la passion, mais qu'on y voie éclater une gravité de père, une compassion pleine de tendresse et une certaine douceur qui soit cependant vive et efficace, et qu'il paraisse dans le maître qui reprend ou punit, que c'est une espèce de nécessité et par zèle du bien commun, qu'il use de la sorte.

CE 15,1 ## Article 1er

Des différentes sortes de corrections.

CE 15,1,1 Il y a plusieurs et différentes manières dont on se peut servir pour corriger les fautes des enfants: 1. par parole, 2. par pénitence, 3. par férule, 4. par les verges, 5. par le martinet, 6. en chassant hors de l'école.

CE 15,1,2 ## Section 1ère

De la correction par parole.

Comme une des principales règles des Frères des Écoles chrétiennes est de parler rarement dans leur école chrétienne, l'usage de la correction par parole y doit être très rare; il semble même qu'il est beaucoup mieux de ne point s'en servir du tout.

CE 15,1,3 Les menaces sont une espèce de correction par parole. On peut s'en servir, mais il faut le faire rarement, avec beaucoup de circonspection, et quand un maître aura menacé les écoliers de quelque chose, si quelqu'un fait la faute à raison de laquelle le maître avait menacé, il le doit punir sans lui pardonner.

CE 15,1,4 Il ne faut jamais faire de menaces pures et simples, par exemple, vous aurez une férule, vous aurez la correction. Mais les menaces doivent être faites sous quelques conditions, par exemple, vous aurez la correction si vous faites telle chose; si un seul tourne la tête à l'église, il aura la correction; celui qui viendra tard le dernier aura la correction; il faut faire ordinairement les menaces par signe, ainsi qu'il est marqué dans les signes touchant les corrections.

CE 15,1,5 Le maître néanmoins pourra quelquefois parler à ses écoliers d'une manière forte et ferme pour les intimider, sans affectation néanmoins et sans passion. S'il y avait de la passion, les écoliers le remarqueraient facilement, et Dieu n'y donnerait pas sa bénédiction.

CE 15,1,6 **Section 2ème**

Des férules. Pour quelles raisons on peut et on doit s'en servir et de la manière de le faire.

La férule est un instrument de deux morceaux de cuir cousus ensemble. Elle sera longue de...; elle aura un manche pour la tenir et une paume qui sera en ovale et aura... de diamètre, avec laquelle on frappera dans la main; le dedans de la paume sera garni, par dedans, afin qu'elle ne soit pas tout à fait plate, mais en bosse par dehors.

CE 15,1,7 La férule doit être faite en cette forme et avoir cette figure.

CE 15,1,8 On peut se servir de la férule pour plusieurs raisons: 1ère pour n'avoir pas suivi dans la leçon, 2ème pour avoir badiné, 3ème pour être venu tard, 4ème pour n'avoir pas obéi au premier signe, et pour plusieurs raisons semblables, c'est-à-dire pour des fautes qui ne sont pas fort considérables.

CE 15,1,9 On ne doit donner qu'un coup de férule à la fois dans la main d'un écolier. Si quelquefois on en doit donner davantage, il ne faut jamais passer le nombre de deux.

CE 15,1,10 Il faut frapper sur la main gauche, surtout à ceux qui écrivent, afin de ne pas appesantir la main, ce qui serait un grand empêchement à l'écriture.

CE 15,1,11 Il ne faut pas donner à ceux qui ont du mal dans les mains; mais il faut ou les corriger avec les verges, ou leur donner quelque pénitence. Il faut aussi prévoir les accidents qui pourraient arriver dans cette correction et tâcher de les éviter.

CE 15,1,12 Il ne faut jamais souffrir que les écoliers crient haut, soit en recevant, soit après avoir reçu une férule ou quelques autres corrections, et s'il arrive qu'ils le fassent, il ne faut jamais manquer de les punir et même fortement pour avoir crié, et leur faire entendre que c'est pour avoir ainsi crié qu'on les corrige.

CE 15,1,13 Il faut remarquer que quand on veut donner une férule à un écolier, pour avoir fait quelque faute qui l'ait détourné de son devoir, comme pour avoir parlé, badiné, ri, etc. il ne faut pas leur dire que c'est pour avoir parlé, badiné, ri, etc. qu'on les corrige, mais pour n'avoir pas prié Dieu.

CE 15,1,14 De même, quand on voudra corriger un écolier pour avoir regardé derrière soi, ou pour avoir badiné dans l'église, il ne lui faut pas dire que c'est pour avoir badiné, ri, etc. qu'on le corrige, mais pour n'avoir pas prié Dieu; parce que, si les écoliers vont dire à leur maison que ç'a été pour avoir badiné, ri, etc. qu'ils ont été corrigés, plusieurs parents n'en seraient pas contents, regardant la faute comme trop légère et ne méritant pas une telle punition.

CE 15,1,15 Afin que les corrections, soit des férules, des verges et du martinet, puissent être utiles, il en faut donner peu de coups et les bien appliquer.

CE 15,1,16 **Section 3ème**

Des verges et du martinet.

Le martinet est un bâton long de huit à neuf pouces, au bout duquel il doit y avoir quatre ou cinq cordes; au bout de chacune desquelles il y aura trois noeuds. Il doit être fait en cette forme. On s'en servira pour donner le fouet aux écoliers.

CE 15,1,17 On peut se servir des verges ou du martinet pour corriger les écoliers, pour plusieurs raisons: 1ère pour n'avoir pas voulu obéir promptement, 2ème lorsque quelqu'un se fait une coutume de ne pas suivre, 3ème pour avoir fait des brouilleries, des badineries ou des sottises sur son papier, au lieu d'écrire, 4ème pour s'être battu dans l'école ou dans les rues, 5ème pour n'avoir pas prié Dieu dans l'église, 6ème pour n'avoir pas été modeste à la sainte messe et au catéchisme, 7ème pour s'être absenté de la sainte messe et du catéchisme les dimanches et les fêtes par sa faute.

CE 15,1,18 Toutes corrections, surtout celles des verges et du martinet, doivent être faites avec une grande modération et présence d'esprit.

CE 15,1,19 Il ne faut donner pour l'ordinaire que trois coups de verges ou du martinet; si quelquefois on est obligé de passer le nombre, il ne faut pas aller au-delà de cinq sans un ordre particulier du Directeur.

CE 15,1,20 **Section 4ème**

De l'expulsion des écoliers de l'école.

CE 15,1,21 On peut et on doit quelquefois chasser des écoliers de l'école, mais on ne doit pas le faire que par l'avis et l'ordre du Directeur.

CE 15,1,22 Ceux qu'on en doit chasser sont: les libertins capables de perdre les autres; ceux qui s'absentent facilement et souvent de l'école; ceux qui s'absentent de la messe de paroisse et du catéchisme, les dimanches et les fêtes, par la faute de leurs parents; les incorrigibles, c'est-à-dire ceux qui, après avoir été corrigés un grand nombre de fois, ne changent pas de conduite.

CE 15,2 **Article 2ème**

De la fréquence des corrections et de ce qu'il faut faire pour l'éviter.

CE 15,2,1 Si on veut qu'une école soit bien réglée et dans un bon ordre, il faut que les corrections soient rares; il ne faut se servir de la férule, que quand il sera nécessaire; et il faut faire en sorte que cette nécessité soit rare.

CE 15,2,2 On ne peut pas bien prescrire précisément le nombre qu'on en peut donner par jour, à cause des différentes rencontres qui arrivent pendant le jour, et qui obligent de s'en servir plus ou moins souvent.

CE 15,2,3 On peut néanmoins dire qu'on ne peut pas passer le nombre de trois dans une demi-journée, et, pour s'en servir plus de trois fois, il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire.

CE 15,2,4 La correction ordinaire des verges ou du martinet doit être beaucoup plus rare que celle des férules, parce que les fautes pour lesquelles on la fait sont beaucoup plus rares que celles pour lesquelles on donne des férules. Elle ne doit être faite que trois ou quatre fois au plus en un mois.

CE 15,2,5 Les extraordinaires doivent être par conséquent très rares pour la même raison.

CE 15,2,6 Ce doit être une chose très extraordinaire de chasser hors de la classe.

CE 15,2,7 Pour éviter la fréquence des corrections, qui est un très grand désordre dans une école, il est nécessaire de bien remarquer que ce sont le silence, la vigilance et la retenue d'un maître qui établissent le bon ordre dans une école, et non pas la dureté et les coups.

CE 15,2,8 Il faut beaucoup s'étudier à agir par adresse et par industrie, pour maintenir les écoliers dans l'ordre, sans user presque de correction.

CE 15,2,9 Pour bien réussir en cela, il ne faut pas se servir toujours du même moyen, parce que les écoliers s'y accoutumeraient, mais il faut se servir quelquefois des menaces, quelquefois corriger, quelquefois pardonner, et se servir de plusieurs moyens que l'industrie d'un maître vigilant et réfléchissant lui feront facilement trouver dans les occasions.

CE 15,2,10 S'il arrive cependant que quelque maître s'imagine quelque moyen particulier et qu'il croit être propre pour retenir les écoliers dans leurs devoirs, et prévenir les corrections, il le proposera au Directeur, avant que de le mettre en usage et ne s'en servira qu'après en avoir reçu l'ordre ou la permission.

CE 15,2,11 Les maîtres ne feront aucune correction extraordinaire, sans l'avoir proposée auparavant au Directeur, et, pour ce sujet, ils la différeront; ce qu'il est même très à propos de faire, afin de prendre un temps propre pour y faire quelques réflexions auparavant, et de donner lieu à ce que la correction se fasse avec plus de poids, et laisse plus d'impression dans l'esprit des écoliers.

CE 15,3 **Article 3ème**

Des conditions que doivent avoir les corrections.

CE 15,3,1 La correction pour être utile doit être accompagnée des dix conditions suivantes:

CE 15,3,2 1ère Elle doit être pure et désintéressée, c'est-à-dire faite purement pour l'amour de Dieu et sa gloire, et pour accomplir sa sainte volonté, sans aucun désir de vengeance particulière, le maître n'ayant nullement égard à soi-même.

CE 15,3,3 2ème Charitable, c'est-à-dire qu'elle doit être faite par le motif d'une pure charité pour l'écolier qui la reçoit, et pour le salut de son âme.

CE 15,3,4 3ème Juste: c'est pourquoi il faut bien examiner auparavant, si le sujet, pour lequel le maître corrige un écolier, est véritablement une faute, et si cette faute mérite cette punition.

CE 15,3,5 4ème Propre et conforme à la faute pour laquelle on la donne, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnée à la faute, soit quant à l'espèce, soit quant à la grandeur; comme il y a de la différence entre la faute commise par malice et par obstination et la faute commise par fragilité, aussi doit-il y avoir de la différence entre les châtiments dont on les punit.

CE 15,3,6 5ème Modérée, c'est-à-dire qu'elle doit être plutôt moins forte que trop rude, et avoir une juste médiocrité, et qu'elle ne doit pas non plus être faite avec précipitation.

CE 15,3,7 6ème Paisible, en sorte que celui qui la fait ne se sente point ému de colère, mais qu'il se possède entièrement, et que celui à qui on la fait la reçoive d'une manière paisible et avec tranquillité d'esprit et retenue extérieure.

CE 15,3,8 Il faut même que celui qui corrige ait un très grand soin de ne rien faire paraître qui puisse faire remarquer qu'il est fâché; il sera fort à propos, pour cette fin, de différer quelque temps la correction, quand on se sentira ému, afin de ne rien faire, dont on puisse se repentir dans la suite.

CE 15,3,9 7ème Prudente de la part du maître qui doit extrêmement prendre garde à ce qu'il fait, pour ne rien faire de mal à propos, et qui puisse avoir de mauvaises suites.

CE 15,3,10 8ème Volontaire et acceptée de la part de l'écolier, tâchant de lui faire consentir librement, en lui faisant avouer qu'il l'a méritée, lui représentant la grandeur de sa faute et l'obligation dans laquelle on est d'y remédier; le grand mal qu'il se fait à soi-même, et celui qu'il peut faire à ses compagnons par son mauvais exemple.

CE 15,3,11 9ème Respectueuse de la part de l'écolier, qui la doit recevoir avec soumission et respect, comme il recevrait un châtiment dont Dieu le punirait lui-même.

CE 15,3,12 10ème Silencieuse, premièrement du côté du maître, qui ne doit pas parler, au moins haut pendant ce temps-là; deuxièmement du côté de l'écolier, qui ne doit pas dire un seul mot, ni crier, ni faire aucun bruit.

CE 15,4 **Article 4ème**

De défauts qu'il faut éviter dans les corrections.

CE 15,4,1 Il y a beaucoup de défauts à éviter dans les corrections, et il est de conséquence que les maîtres y fassent une attention particulière.

CE 15,4,2 Les principaux et ceux qu'il faut éviter avec plus de soin sont les suivants:

CE 15,4,3 On ne doit faire aucune correction, et il est à propos qu'on juge auparavant qu'elle puisse être utile et avantageuse; ainsi c'est un mal d'en faire quelqu'une sans avoir fait attention auparavant si cette correction sera utile, soit à l'écolier à qui on veut la faire, soit aux autres qui en sont spectateurs.

CE 15,4,4 Lorsqu'on jugera que quelque correction ne sera utile que pour donner exemple aux autres, et non pas à celui qui doit la recevoir, il ne faudra pas la faire, à moins qu'elle ne soit nécessaire pour maintenir l'ordre dans une classe. Lorsqu'on pourra la différer, on demandera avis au Directeur avant que de la faire, et lorsqu'on croira ne pouvoir pas la différer, si c'est un maître des classes subalternes, il demandera avis au premier maître. Si c'est le premier maître, il ne l'entreprendra point qu'avec beaucoup de précautions et dans une évidente nécessité; et tous rendont compte, au retour de l'école, au Directeur de ce qu'ils auront fait à cet égard.

CE 15,4,5 Il ne faut jamais faire une correction qui puisse être nuisible à celui à qui on veut la faire; car ce serait agir directement contre la fin des corrections, qui ne sont établies que pour faire du bien.

CE 15,4,6 Il n'en faut faire aucune qui puisse causer quelque désordre dans la classe ou même dans l'école, comme, par exemple, celle qui ne servirait qu'à faire crier un petit enfant, ou à rebuter l'écolier, ou l'aigrir contre le maître, ou enfin à lui faire quitter l'école; ou à faire ensuite qu'il ait de l'aversion pour

les maîtres et pour les écoliers, en sorte que les plaintes qu'il en ferait à ses parents pourraient causer les mêmes rebuts à d'autres et les empêcher d'y envoyer leurs enfants.

CE 15,4,7 Les maîtres doivent s'appliquer à prévenir tous ces inconvénients, avant que de faire quelque correction, car il est important de n'y point tomber.

CE 15,4,8 On ne doit jamais corriger un écolier par sentiment d'aversion ou de peine contre lui, parce qu'il cause du chagrin, ou parce qu'on n'a pas d'inclination pour lui: tous ces motifs, étant ou mauvais ou purement humains, sont bien éloignés de ceux que doivent avoir des personnes qui ne doivent agir et se conduire que par esprit de foi.

CE 15,4,9 Il ne faut pas même en corriger aucun, parce qu'on a reçu quelque déplaisir de lui et de ses parents, et, s'il arrive qu'un écolier manque de respect ou fasse quelque faute à l'égard de son maître, il doit plutôt l'engager à reconnaître sa faute par paroles et à se corriger, qu'à le punir pour cela; et quand même on serait obligé de punir à cause du mauvais exemple qu'il aurait donné, il serait à propos de prendre un autre motif pour le corriger, comme serait celui d'avoir causé du désordre ou d'avoir été opiniâtre.

CE 15,4,10 Il ne faut pas, dans les corrections, se servir de ces termes: tu, toi, va, viens, etc., mais de ceux-ci: vous, allez, venez, etc.

CE 15,4,11 Il ne faut jamais se servir à leur égard de paroles injurieuses, ou tant soi peu messéantes, les appelant, par exemple: fripon, coquin, teigneux, pouilleux, morveux, etc. Aucune de toutes ces paroles ne doivent jamais être dans la bouche des Frères des Écoles chrétiennes.

CE 15,4,12 On ne doit jamais se servir d'aucune correction que de celles qui sont en usage dans les écoles, et qui sont marquées dans l'article 1 du présent chapitre. Ainsi on ne doit jamais frapper les écoliers de la main, du pied, ni de la baguette, et il est tout à fait contre la bienséance et la gravité d'un maître de tirer le nez, les oreilles ou les cheveux, et beaucoup plus de les pousser rudement ou de les tirer par les bras.

CE 15,4,13 Il ne faut jamais jeter la férule à un écolier pour la rapporter, cela est très indécent. Il ne faut pas non plus frapper du manche de la férule, ni sur la tête, ni sur le corps, ni sur le dehors de la main, ni donner deux férules de suite dans une même main mais il faut toujours frapper de la paume dans le milieu de la main, et ne pas même tomber dans ces défauts par mégarde.

CE 15,4,14 Il faut avoir un très grand égard en corrigeant un écolier de ne le frapper en aucun endroit où il ait quelque mal, pour ne pas l'augmenter, ni frapper si fort que les marques paraissent, quoique d'ailleurs il ne faille pas le faire si mollement que l'écolier n'en ait aucune peine.

CE 15,4,15 Un maître ne doit jamais sortir de sa place pour donner une férule, ni parler en la donnant, ni permettre à l'écolier qui la reçoit de parler, beaucoup moins de crier ou de pleurer haut, lorsqu'on le corrige ou après avoir été corrigé.

CE 15,4,16 Il prendra garde aussi de ne tenir aucune posture messéante, en donnant quelque correction, comme serait de faire des contorsions de corps, des extensions de bras, et d'autres gestes messéants et contraires à la gravité.

CE 15,4,17 Il se rendra exact à ne faire aucune correction d'un prompt mouvement, ou lorsqu'il se sentira ému, et il veillera tellement sur soi que la passion de colère et la moindre atteinte d'impatience n'ait pas de part dans les corrections. Cela seul étant capable d'y empêcher le fruit et de mettre obstacle à la bénédiction que Dieu y donnerait.

CE 15,5 **Article 5ème**

Des personnes qui doivent faire les corrections.

CE 15,5,1 Chaque maître dans sa classe pourra se servir de la férule pour corriger ses écoliers.

CE 15,5,2 Aucun maître n'aura de verge ou de martinet que celui auquel le Directeur en aura donné le soin et la garde. Les autres Frères les lui enverront demander, quand ils en auront besoin; et celui qui les aura en garde aura soin de dire le même jour au Directeur que tel Frère lui a envoyé demander des verges et combien de fois. Si cela est arrivé plusieurs fois, le Directeur demandera ensuite le sujet pour lequel ce Frère aura donné la correction, il sera même fort à propos que ce Frère l'aille dire lui-même au Directeur.

CE 15,5,3 Les jeunes Frères qui n'auront pas atteint l'âge de 21 ans ne corrigeront point des verges ou du martinet, qu'ils ne l'aient proposé à l'Inspecteur ou au Frère à qui on en aura donné le soin et la garde, et qu'ils n'aient pris son avis là-dessus.

CE 15,5,4 Ce Frère veillera aussi sur les corrections que ses jeunes Frères feront avec la férule et fera rapport des unes et des autres au Directeur.

CE 15,5,5 On tiendra la même conduite à l'égard des Frères qui auront atteint l'âge de 21 ans, pendant les six mois d'épreuve qu'ils passeront dans les écoles. Pour ce qui est de renvoyer les écoliers qui ont fait quelque faute considérable, pour ne les plus recevoir, cela n'appartient qu'au Frère Directeur.

CE 15,6 **Article 6ème**

Des enfants qu'il faut ou qu'il ne faut pas corriger.

CE 15,6,1 **Section 1ère**

Des vicieux.

Il y a cinq vices qu'il ne faut jamais pardonner, et qu'il faut toujours punir des verges ou du martinet: 1er le mensonge, 2ème les batteries, 3ème le larcin, 4ème l'impureté, 5ème l'immodestie dans l'église.

CE 15,6,2 Il faut punir des verges ou des martinets tous les mensonges même les plus petits; il faut faire connaître à l'écolier, qu'il n'y en a point de petits devant Dieu, puisque le diable est le père du mensonge, ainsi que Notre-Seigneur l'enseigne dans le saint Évangile; et qu'on leur pardonnera quelquefois lorsqu'ils l'avoueront ingénument, et on leur pardonnera aussi en effet; mais on leur fera connaître ensuite l'horreur qu'ils doivent avoir de leur faute, on les engagera à en demander humblement pardon, à genoux, au milieu de la classe, et on leur inspirera même de s'imposer à eux-mêmes une pénitence.

CE 15,6,3 On corrigera de même tous ceux qui se seront battus; si ç'ont été deux écoliers ou plusieurs qui se sont battus, on les punira ensemble. Si ç'a été un écolier avec un autre qui ne soit point de l'école, le maître s'informera très particulièrement de la faute, et il ne corrigera point l'écolier qu'il ne soit très assuré. C'est ce qu'il observera aussi à l'égard de toutes les autres fautes qui seront commises hors l'école.

CE 15,6,4 Si ce sont des écoliers qui se sont battus dans l'école, ils seront punis très exemplairement; le maître leur fera entendre que cette faute est une des plus considérables qu'ils y puissent commettre.

CE 15,6,5 Ceux qui auront pris ou dérobé quelque chose, de quelque peu de valeur qu'elle soit, quand ce ne serait qu'une plume, seront punis de même. Si on les reconnaît sujets à ce vice, ils seront chassés de l'école.

CE 15,6,6 On punira de la même manière ceux qui auront commis quelque action d'impureté, ou qui auront dit des paroles déshonnêtes. Ceux qui auront joué avec des filles, ou qui les auront fréquentées, seront avertis fortement là-dessus la 1ère fois, et, s'ils retournent dans cette faute, ils recevront la même correction.

CE 15,6,7 Les maîtres inspireront souvent à leurs écoliers un grand éloignement de la compagnie des filles, et les engageront à ne jamais se mêler avec elles, et si même elles sont leurs parentes, et qu'ils soient quelquefois obligés de converser avec elles, quelque petites qu'elles soient, que ce soit toujours en présence de leurs parents, ou de quelques personnes sages et avancées en âge.

CE 15,6,8 Ceux qui auront été immodestes dans l'église seront sévèrement punis. Les maîtres feront souvent concevoir à leurs écoliers le grand respect qu'ils doivent avoir pour Dieu dans ce lieu, et que c'est manque de foi que d'y être sans respect et sans retenue extérieure et intérieure.

CE 15,6,9 Pour cette dernière faute, il ne faut pas punir également toutes sortes d'écoliers, petits et grands; car, à moins que le maître ne veille beaucoup sur les petits, qu'il ne se soit acquis de l'autorité, et qu'il n'ait de la conduite, il sera difficile que les plus petits soient dans la modestie et la retenue qu'on doit exiger d'eux. Il faut cependant y avoir un très grand égard, et il n'y a rien qu'on ne doive faire pour empêcher qu'aucun écolier soit immodeste dans l'église.

CE 15,6,10 Si un maître n'a pas de lui-même assez de vigilance pour les veiller, s'il n'a pas d'autorité pour les tenir en ordre dans l'église, il faudra qu'un autre maître soit chargé d'y veiller aussi, et de faire en cette occasion ce que le maître ne pourra pas faire.

CE 15,6,11 ## Section 2ème

Des enfants mal élevés et volontaires, de ceux qui sont naturellement hardis et insolents, et de ceux qui sont éventés et légers.

Il y a des écoliers de la conduite desquels les parents ont très peu de soin, et quelquefois point du tout. Ils ne font, depuis le matin jusqu'au soir, que ce qu'ils veulent. Ils n'ont point de respect pour leurs parents, ils n'obéissent point, ils murmurent, et quelquefois ces défauts ne viennent point de ce qu'ils ont le coeur et l'esprit mal disposés, mais de ce qu'on les laisse à eux-mêmes.

CE 15,6,12 S'ils n'ont pas naturellement l'esprit hardi et hautain, il faut beaucoup les gagner, mais aussi les corriger dans leur mauvaise humeur, et lorsqu'ils font paraître quelqu'un de leurs défauts dans l'école, il faut les dompter, et leur tenir tête, et les rendre soumis.

CE 15,6,13 S'ils ont l'esprit hardi et hautain, il faut leur donner quelque emploi dans l'école, comme d'inspecteur, si on les en juge capables, ou de collecteurs des papiers, ou les avancer en quelques choses, comme dans l'écriture, l'arithmétique, etc., afin de leur donner de l'affection pour l'école, et d'ailleurs les corriger et s'en rendre maître, sans les laisser en quoi que ce soit selon leur volonté. Si ces écoliers sont jeunes, il y a moins de mesures à

prendre. Il faut les corriger tandis qu'ils sont jeunes, afin qu'ils ne continuent pas dans leur mauvaise conduite.

CE 15,6,14 ***Des enfants naturellement hardis et insolents.***

Il faut peu leur parler, et leur parler toujours gravement, quand ils ont fait quelque faute; les humilier, les corriger, lorsque la correction leur pourra être utile pour les confondre et abattre leur esprit.

CE 15,6,15 Il faut leur tenir tête, ne pas souffrir en eux de réplique à tout ce que le maître pourra leur dire; il sera bon de les avertir, et reprendre quelquefois doucement et en particulier de leurs défauts: mais toujours avec gravité et d'une manière qui les retienne dans le respect.

CE 15,6,16 ***Des enfants éventés et légers.***

Il faut peu corriger les enfants de ce caractère d'esprit, parce qu'ils ont ordinairement peu de réflexion, et que, peu de temps après avoir reçu la correction, ils retombent dans la même faute, ou dans une autre qui mérite même punition.

CE 15,6,17 Leurs défauts ne viennent pas de malice, mais de légèreté d'esprit. Il faut faire en sorte de les prévenir, il faut leur témoigner de l'affection, ne leur donner cependant aucun emploi, les faire placer le plus près du maître qu'il sera possible, sous quelque prétexte qui les engage, mais effectivement pour veiller sur eux, et les placer entre deux écoliers d'un esprit posé, qui ne tombent pas ordinairement en faute. Leur donner de temps en temps quelque récompense, afin de les rendre assidus et affectionnés à l'école, parce que ce sont eux qui s'en absentent le plus facilement, et pour les engager pendant qu'ils y seront à s'y tenir en repos et en silence.

CE 15,6,18 **Section 3ème**

Des opiniâtres.

Il faut toujours corriger les opiniâtres pour leur opiniâtreté, surtout ceux qui sont opiniâtres dans la correction, résistant au maître, et ne voulant pas souffrir qu'il les corrige. Le maître ne doit nullement céder dans ces occasions, et dès lors qu'il aura entrepris de corriger un écolier, il doit l'exécuter nonobstant toutes ces résistances. Il prendra cependant deux précautions à l'égard de ceux-là: 1ère de ne pas entreprendre de les corriger, qu'il n'ait bien examiné la faute qu'ils ont faite, et qu'il ne lui paraisse qu'elle mérite cette correction; 2ème lorsque quelqu'un résistera, ne voulant pas se laisser corriger, ou ne voulant pas sortir de sa place, il sera à propos pour cela de laisser passer sa passion, et de ne pas faire paraître qu'on ait dessein de le corriger;

CE 15,6,19 quelque temps après, le maître le fera venir pour lui parler et lui fera doucement reconnaître et avouer sa faute, tant la 1ère qu'il a faite, que celle qu'il vient de faire en résistant, et puis il le corrigera exemplairement, lui faisant auparavant demander pardon à Dieu, à genoux, au maître et aux écoliers qu'il a scandalisés. Que s'il ne voulait pas encore recevoir la correction, il faudrait l'y contraindre et se servir même pour cela du secours d'un autre Frère, en cas de besoin; car il ne faudrait qu'un exemple de cette espèce pour faire que plusieurs résistassent ensuite.

CE 15,6,20 Quelque temps après que cet écolier aura reçu la correction, le maître le fera venir auprès de soi, quand il jugera que sa passion sera passée, le fera

doucement rentrer en lui-même, lui fera avouer sa faute, et en demander pardon à genoux.

CE 15,6,21 Il faudra cependant que les maîtres fassent en sorte de prévenir ces sortes de résistances et de faire qu'elles n'arrivent que très rarement, car autrement cela causerait de très mauvais effets dans l'école.

CE 15,6,22 Il y a une autre espèce d'opiniâtreté, savoir de ceux qui murmurent après avoir reçu la correction, et qui, étant retournés à leur place, s'appuient la tête sur leurs bras ou sur leurs mains, ou tiennent quelque autre posture messéante.

CE 15,6,23 Il ne faut jamais souffrir toutes ces manières, mais ou obliger l'écolier d'étudier et de suivre, aussitôt après avoir reçu la correction, ou la lui donner encore une fois, comme s'il ne l'avait point reçue.

CE 15,6,24 Si le maître ne peut empêcher l'écolier qu'il aura corrigé de gronder, de murmurer, de pleurer ou de troubler l'école en quelque autre manière, soit parce qu'il est petit, soit parce qu'il n'a pas d'esprit, ou pour quelque autre raison, et que le maître remarque que les coups ne le rangeront pas à son devoir, mais que peut-être, au contraire, ils le rendront plus indocile, il sera ordinairement plus à propos de ne point corriger ces sortes d'écoliers, et de faire semblant d'ignorer, lorsqu'ils n'étudient pas ou qu'ils ne font pas leur devoir en quelque autre chose.

CE 15,6,25 Les maîtres en ces occasions auront soin de prendre les ordres du Supérieur sur ce qu'ils auront à faire. Le silence dans la correction et la manière de la bien faire préviendront ordinairement la plus grande partie de ces défauts.

CE 15,6,26 **Section 4ème**

Des enfants élevés doucement et mollement, qu'on nomme enfants gâtés, de ceux qui ont l'esprit doux et timide, des stupides, des incommodés, de petits enfants et des nouveaux venus.

Il y a des enfants qui sont élevés de telle manière par leurs parents, qu'ils leur accordent tout ce qu'ils demandent, qu'ils ne les contredisent en rien, qu'ils ne les corrigent jamais de leurs fautes.

CE 15,6,27 Il semble qu'ils aient crainte de leur faire de la peine et lorsqu'ils s'en font de quelque chose, les parents, surtout les mères, font tout ce qu'ils peuvent pour les adoucir et pour les remettre dans leur bonne humeur. Ils leur témoignent en toutes occasions une grande tendresse; et ils ne pourraient souffrir qu'on leur fît la moindre correction.

CE 15,6,28 Ces sortes d'enfants sont presque toujours d'un naturel doux et paisible; il ne faut pas ordinairement les corriger, mais prévenir leur faute par quelque autre moyen, ou leur donner quelquefois seulement quelques pénitences faciles à faire, ou prévenant leurs défauts par quelque manière adroite; ou faisant semblant de ne les pas apercevoir, ou les en avertissant doucement en particulier.

CE 15,6,29 Si on croit qu'il soit quelquefois nécessaire de les corriger, il ne le faudra pas faire sans l'avis du Frère Directeur, et, en ce cas, il les faudra peu corriger, et bien rarement.

CE 15,6,30 Si les moyens dont on se sert pour prévenir les fautes ou pour y remédier ne servent de rien, il vaut mieux les corriger que de les renvoyer, si ce n'est

qu'après avoir parlé à leurs parents, on leur ait fait trouver bon qu'on les corrige.

CE 15,6,31 ***De ceux qui ont l'esprit doux et timide.***

Il ne faudra pas ordinairement corriger les écoliers de ce caractère d'esprit, l'exemple de ceux qui font bien et de ceux qu'on corrige, la crainte qu'ils ont naturellement des châtiments qu'ils voient faire, et quelques pénitences suffisent pour leur faire faire leur devoir.

CE 15,6,32 Ils ne tombent pas souvent en faute, ils se tiennent facilement en repos, leurs fautes ne sont pas considérables, il les faut quelquefois tolérer en eux, d'autres fois en avertissant, en d'autres temps une pénitence leur suffira.

CE 15,6,33 Et ainsi il ne sera pas besoin réglément de recourir aux corrections, et aux châtiments pour les maintenir dans le bon ordre.

CE 15,6,34 ***Des stupides.***

Il y a de certains enfants stupides qui ne font du bruit que quand on les veut corriger. Il ne faudra pas ordinairement les corriger. S'ils sont incommodes dans l'école, il les faut renvoyer; s'ils ne font point de peine et n'apportent aucun trouble, il les faut laisser en repos.

CE 15,6,35 Les fautes ordinaires de ces sortes d'écoliers sont de ne pas suivre dans la leçon, de ne pas bien lire, de ne pas bien retenir et répéter le catéchisme, de ne rien apprendre ou fort peu, etc.

CE 15,6,36 Il ne faut pas exiger d'eux ce dont ils ne sont pas capables, il ne faut pas non plus s'en rebuter, mais faire en sorte de les faire avancer, les animer de temps en temps, et puis se contenter du peu de profit qu'ils font.

CE 15,6,37 ***Des incommodés.***

On ne corrigera pas ceux qui auront quelque incommodité à l'endroit où on les voudra corriger, lorsque la correction pourrait l'augmenter; on doit se servir de quelque autre correction ou punition, ou pénitence.

CE 15,6,38 ***Des petits enfants.***

Il y a plusieurs petits enfants qu'il ne faut point corriger, ou qu'il ne faut corriger que très rarement, parce que, n'ayant pas l'usage de la raison, ils ne sont pas capables d'en tirer du profit. Il faut se régler à peu près sur eux, à l'égard de corrections, comme à l'égard des stupides, ou des enfants doux et timides.

CE 15,6,39 ***Des nouveaux venus.***

On s'abstiendra de corriger les enfants dans le commencement qu'ils viennent à l'école. Il faut commencer par connaître leur esprit, leur naturel et leurs inclinations. Il les faut avertir de temps en temps de ce qu'ils ont à faire, les placer auprès de quelques-uns qui s'acquittent bien de leur devoir, afin qu'ils apprennent le leur par exemple et par pratique. Il faudra laisser un écolier environ et au moins un mois dans l'école, avant que de le corriger. Les corrections faites aux nouveaux venus ne peuvent que les rebuter et les éloigner de l'école.

CE 15,6,40 **Section 5ème**

Des accusants et des accusés.

Les maîtres n'écouteront pas facilement les accusations et les rapports qu'on fera contre les écoliers. Ils ne rebuteront pas cependant ceux qui les

feront, mais ils auront égard de les bien examiner et de ne pas corriger ni légèrement, ni sur-le-champ, sur les rapports qui lui seront faits.

CE 15,6,41 Si ce sont des écoliers qui rapportent ou qui accusent quelqu'un de leurs compagnons, le maître s'informera sur-le-champ même, si d'autres ne lui ont pas vu commettre la faute. On fera en sorte de savoir quelques circonstances qui lui en puissent faire découvrir la vérité. Si la chose lui paraît douteuse, ou n'être pas tout à fait sûre, il ne corrigera pas l'écolier, qu'il n'avoue lui-même sa faute; et alors il le corrigera bien moins, ou lui donnera seulement une pénitence, lui faisant entendre que c'est parce qu'il a dit la vérité.

CE 15,6,42 Si le maître reconnaît que la chose dont l'écolier aura été accusé soit fausse, que ce soit par vengeance ou par quelque autre passion que cet écolier ait accusé son compagnon, l'accusant sera puni sévèrement et exemplairement.

CE 15,6,43 Si ce sont des parents qui viennent accuser leurs enfants et qui disent qu'on les corrige, il ne les faut pas corriger pour ce sujet. Les parents disent souvent cela par passion, et ne le diraient pas dans un autre temps; que si effectivement la faute mérite correction, il faut leur faire entendre qu'ils corrigent eux-mêmes leurs enfants.

CE 15,6,44 S'il arrive que plusieurs commettent une même faute et que les uns sachent la faute des autres, si on en corrige un, il est nécessaire de corriger les autres, comme si plusieurs s'étaient battus, si deux ou trois avaient causé ou badiné à la sainte messe; mais, si plusieurs ont commis une même faute, et que les uns ne sachent pas la faute des autres, ou qu'ils puissent croire que le maître l'ignore, comme si plusieurs, par exemple, ne suivent pas, si plusieurs n'étudient pas, etc., il sera ordinairement très à propos de ne corriger qu'un de ces écoliers et de faire semblant qu'on ignore la faute des autres. Il faut corriger dans ces occasions l'écolier, dans la correction duquel on remarquera plus de profit tant pour lui que pour les autres.

CE 15,6,45 Ainsi le maître ne corrigera pas dans ces occasions ceux auxquels le seul exemple suffit pour leur faire faire leur devoir et les faire craindre, ou ceux qui ne seraient tombés que pour la première fois, ou qui tomberaient rarement en faute.

CE 15,7 ## Article 7ème

Ce qui doit se pratiquer dans toutes les corrections, de la manière de les bien faire.

CE 15,7,1 Lorsque le maître voudra donner une férule à un écolier, il fera le signe ordinaire pour avertir les écoliers; ensuite il montrera avec le bout du signal la sentence contre laquelle l'écolier aura fait faute, puis il fera signe de venir auprès de lui.

CE 15,7,2 L'écolier, étant auprès du maître, fera le signe de la sainte croix, et puis étendra sa main. Le maître prendra garde que la main soit bien entendue et bien ferme, et que l'écolier ne la retire point; si l'écolier n'a pas la main bien étendue et bien ferme, le maître lui fera signe de la bien tenir, en étendant lui-même sa main; si après cela l'écolier ne l'étend point, le maître l'obligera de l'étendre, et lui en donnera deux au lieu d'une.

CE 15,7,3 Si, lorsque le maître voudra étendre la main de l'écolier, l'écolier fait résistance, le maître lui fera signe d'aller au lieu où on doit recevoir la correc-

tion et la lui donnera, et se comportera comme il est dit ci-après qu'il doit le faire, lorsqu'il corrigera des verges ou du martinet.

CE 15,7,4 Le maître aura égard, lorsqu'il frappera un écolier avec la férule, que cet écolier ne mette pas le pouce dans le milieu de sa main, et qu'il n'ait pas la main à demi ouverte.

CE 15,7,5 Lorsque l'écolier aura reçu la correction avec la férule, il croisera les bras, saluera le maître, et retournera modestement à sa place sans faire aucune extension, ni de bras, ni de corps, ni aucune chose malséante, sans gronder, ni pleurer haut.

CE 15,7,6 Et s'il arrive qu'il fasse quelqu'une de ces choses, le maître le fera revenir à soi, et lui donnera encore une férule, à moins que l'écolier ne s'abstienne sur-le-champ de ce qu'il faisait mal à propos.

CE 15,7,7 Lorsque le maître voudra donner la correction à un écolier avec les verges ou un martinet, il fera le signe ordinaire pour faire regarder les écoliers, ensuite il montrera avec le bout du signal la sentence contre laquelle l'écolier aura fait faute, et puis montrera à l'écolier avec le même signal, le lieu où on a coutume de donner la correction.

CE 15,7,8 Après ce signe, l'écolier ira au milieu de la classe, se mettre à genoux, les mains jointes, le visage tourné du côté de la sentence qu'il a transgressée, et, sans parler haut, demandera pardon à Dieu de la faute qu'il a faite, et acceptera de bon coeur, pour l'amour de lui, la correction qu'il va recevoir; ensuite le maître lui fera signe d'aller au lieu où on doit recevoir la correction, il ira avec modestie, les bras croisés; aussitôt qu'il y sera arrivé, il se disposera et se tiendra prêt à recevoir la correction, en sorte que le maître n'ait plus qu'à frapper quand il viendra; il se disposera cependant et se tiendra de telle manière qu'il ne puisse être vu tant soit peu déshonnêtement d'aucun écolier.

CE 15,7,9 Cette pratique, que l'écolier se dispose de lui-même pour recevoir la correction, sans que le maître ait aucunement besoin de mettre la main sur lui, sera très exactement observée, et si quelqu'un y manque il sera puni très sévèrement.

CE 15,7,10 Pendant que l'écolier se disposera à recevoir la correction, le maître se disposera intérieurement à la faire dans un sentiment de charité, et dans la pure vue de Dieu; ensuite il partira de sa place posément et gravement.

CE 15,7,11 Lorsque le maître sera arrivé à l'endroit où est l'écolier, il pourra lui dire quelques mots, pour le disposer à recevoir la correction avec humilité, soumission et dessein de se corriger; ensuite le maître frappera trois coups à l'ordinaire, et prendra garde, lorsqu'il frappera, que l'écolier ne porte pas la main derrière soi, ce dont il lui aura dû donner avis auparavant, en l'excitant à recevoir la correction pour l'amour de Dieu.

CE 15,7,12 Le maître aura égard de ne pas mettre la main sur l'écolier, pour quelque raison que ce soit, pendant le temps qu'il le corrige.

CE 15,7,13 Si l'écolier alors n'est pas disposé, le maître retournera à sa place sans rien dire, et lorsqu'il reviendra il le corrigera de la plus forte correction ordinaire, c'est-à-dire de cinq coups.

CE 15,7,14 Tous les écoliers seront avertis qu'ils doivent être prêts à recevoir la correction avant que le maître vienne pour la leur donner, et que, s'ils ne sont pas en état alors, ils recevront cinq coups de verges ou du martinet.

CE 15,7,15 Le maître, étant retourné, restera en repos à sa place, et, quelque temps après, reviendra à l'écolier.

CE 15,7,16 Si l'écolier n'est pas soumis, et qu'il ne se soit pas disposé, le maître le disposera lui-même, et priera le Frère qui a égard à cette école, de l'aider en cas de besoin, et ensuite l'écolier recevra huit coups de correction. Le maître en usera à son égard, comme il est dit ci-dessus qu'il doit le faire à l'égard des opiniâtres. Il aura cependant égard, en de pareilles rencontres, de joindre la fermeté avec la modération.

CE 15,7,17 Quand le maître aura été obligé de contraindre ainsi un écolier à recevoir la correction, il fera en sorte, quelque temps après, de lui faire reconnaître et avouer la grandeur de sa faute, de le faire rentrer en lui-même, et de le mettre dans une forte et sincère résolution de ne se laisser jamais aller à une semblable obstination.

CE 15,7,18 Quand le maître aura été obligé de contraindre un écolier qui aura été corrigé, le maître étant de retour à sa place, l'écolier ira à genoux modestement devant lui, les bras croisés, pour le remercier de l'avoir corrigé, et ensuite se tournera du côté du crucifix, pour en remercier Dieu, et pour promettre en même temps de ne plus retomber dans la faute, pour laquelle il vient d'être corrigé, ce qu'il fera sans parler haut; après quoi, le maître lui fera signe de retourner à sa place.

CE 15,8 **Article 8ème**

Du lieu où il faut faire les corrections et du temps auquel on doit et on ne doit pas les faire.

CE 15,8,1 Il ne faudra jamais qu'un maître quitte sa place pour donner une férule, et, s'il arrive qu'il en soit dehors, il y retournera pour ce sujet.

CE 15,8,2 Les corrections ordinaires des verges ou du martinet se feront dans un coin de la classe à l'écart, où la nudité de celui qu'on corrige ne puisse pas être aperçue des autres, ce à quoi il faut avoir beaucoup d'égard, et inspirer aux écoliers une grande horreur du moindre regard dans cette occasion.

CE 15,8,3 Les corrections extraordinaires qui se font pour certaines fautes particulières et fort grandes en comparaison des autres, comme, par exemple, pour avoir dérobé, ou désobéi, et résisté au maître, etc., ces sortes de corrections doivent se faire en public, c'est-à-dire en présence des écoliers et au milieu de la classe, afin de leur donner exemple et de leur faire plus d'impression.

CE 15,8,4 Il sera même fort à propos de corriger un écolier dans toutes les classes, pour des fautes très considérables et extraordinaires.

CE 15,8,5 Il ne faut point corriger pendant le catéchisme et les prières; ce que le maître peut et doit faire pendant ce temps est de bien remarquer ceux qui auront fait quelque faute et de ne leur rien dire, mais de le nommer tout bas à un écolier qui sera fidèle, avec charge et commission d'en faire souvenir le maître dans un autre temps qu'il lui marquera.

CE 15,8,6 Il ne faut pas non plus corriger les dimanches et les fêtes.

CE 15,8,7 On corrigera des verges ou du martinet après-midi plutôt que le matin, et on ne le fera jamais à la fin de l'école.

CE 15,8,8 On ne fera rien, ni dans l'église, ni dans les rues, qui ressente la correction, comme serait, par exemple, de frapper de la main, de tirer l'oreille ou le bras, etc., qui sont choses qui marquent de l'impatience, qui sont très indécentes, et très contraires à la gravité et à la sagesse, qu'un maître doit toujours faire paraître, particulièrement dans ces lieux.

CE 15,9 **Article 9ème**

Des pénitences.

Section 1ère

De l'usage des pénitences, des qualités qu'elles doivent avoir et de la manière de l'imposer.

CE 15,9,1 L'usage des pénitences sera beaucoup plus ordinaire dans les écoles que celui de la correction; elles rebuteront moins les écoliers, feront moins de peine aux parents, et seront souvent très utiles.

CE 15,9,2 Les maîtres s'en serviront pour humilier les écoliers, et pour les mettre dans une disposition de coeur de se corriger de leurs fautes.

CE 15,9,3 Elles seront médicinales et proportionnées aux fautes que les écoliers auront commises, afin qu'elles puissent aider à y satisfaire devant Dieu, et que même elles soient un remède préservatif, pour les empêcher d'y tomber dans la suite.

CE 15,9,4 Les maîtres auront un très grand égard, que les pénitences qu'ils imposeront ne soient jamais réduites, qu'elles ne consistent pas seulement en parole, et qu'elles s'exécutent dans la seule classe du maître qui les aura imposées, et jamais dans l'autre classe.

CE 15,9,5 On ne se servira même jamais de pénitences qui puissent d'elles-mêmes exciter à rire, comme de mettre un sabot ou un soulier à sa bouche, d'avoir la tête tournée derrière soi, etc., en un mot, tout ce qui peut dissiper les écoliers, qui peut préjudicier au silence et à l'ordre dans l'école; tout ce qui fait perdre le temps et n'a point d'utilité ne doit jamais être imposé pour pénitence.

CE 15,9,6 Les maîtres ne donneront aucune pénitence que celles qui sont en usage dans les écoles, et qui sont exprimées dans la section suivante, et ils n'en donneront point d'extraordinaires qu'ils ne les aient auparavant proposées au Directeur, et qu'il n'y ait donné son consentement.

CE 15,9,7 Lorsque le maître imposera une pénitence à quelque écolier, il le fera avec autorité, assis à sa place et d'une manière fort grave, qui soit capable d'imprimer du respect à celui qui la reçoit, et de lui faire exécuter avec humilité, simplicité et édification des autres.

CE 15,9,8 Lorsqu'un maître voudra imposer une pénitence à un écolier, il lui fera signe d'aller au milieu de la classe, de s'y tenir à genoux, les mains jointes; portant premièrement le signal vers l'écolier, et puis marquant avec le même signal le milieu de la classe, et puis joignant ses mains pour faire signe à l'écolier de les joindre; ce qui ne se fera que dans l'imposition des pénitences, afin de faire remarquer à l'écolier à qui le maître la veut donner, et aux autres aussi que c'est pour recevoir une pénitence que cet écolier est ainsi à genoux au milieu de la classe.

CE 15,9,9 L'écolier étant ainsi à genoux au milieu de la classe, le maître prononcera gravement la pénitence, en nommant la faute pour laquelle il l'impose, sans dire un seul mot de plus que ce que la pénitence contient, disant ainsi, par exemple, d'un ton haut, grave et intelligible: Pour être venu tard aujourd'hui, vous viendrez pendant huit jours le premier à l'école, et, si vous y manquez, vous vous trouverez à la place où on reçoit la correction, lorsque j'entrerai dans l'école.

CE 15,9,10 Quand le maître aura imposé la pénitence, l'écolier fera inclination au maître pour le remercier, et puis demeurera encore quelque temps à genoux, tourné du côté du crucifix, pour témoigner à Dieu qu'il l'accepte

de bon coeur, et lui demander la grâce de l'exécuter avec fidélité et purement pour l'amour de lui; ensuite le maître lui fera signe d'aller à sa place.

CE 15,9,11 Toutes les pénitences seront imposées en cette manière: l'écolier ne disant pas une seule parole, et le maître pas une que celles dont il se servira pour exprimer la pénitence, comme en l'exemple ci-dessus proposé.

CE 15,9,12 Lorsque les pénitences seront données pour être exécutées dans un autre temps que celui auquel elles auront été imposées, le maître donnera soin à quelque écolier ou à plusieurs de veiller sur celui à qui il aura donné la pénitence, et de prendre garde s'il l'exécute, d'en donner avis au maître, et de l'en faire ressouvenir.

CE 15,9,13 **Section 2ème**

Recueil des pénitences ordinaires qui seront en usage, et qu'on pourra imposer aux écoliers, pour quelques fautes qu'ils auront faites.

Lorsqu'un écolier viendra tard pour une seconde fois dans une semaine, au lieu de lui donner la correction, on pourra lui donner pour pénitence de se trouver à l'école, pendant huit ou quinze jours, dès qu'on ouvrira la porte, et on donnera ordre à l'Inspecteur de le remarquer.

CE 15,9,14 Lorsqu'un écolier mangera de telle manière que l'application qu'il aura à manger lui ôte l'attention qu'il devra avoir à écouter ou les prières, ou les réponses de la sainte messe, ou le catéchisme, on pourra l'empêcher de déjeuner.

CE 15,9,15 Lorsqu'un écolier fera plusieurs fautes en lisant, faute d'avoir étudié, on pourra lui ordonner d'apprendre par coeur quelque chose du livre de l'Imitation ou du Nouveau Testament, ou même toute la leçon qu'il n'a pas étudiée, ce qui pourrait être plus à propos, ou on pourra lui ordonner de lire selon sa capacité une ou deux pages après que les autres auront lu, et lui promettre autant de coups de verge qu'il fera de fautes.

CE 15,9,16 S'il est du premier ordre, on pourra lui donner une demi-page à lire, s'il est du 2ème ordre, on lui donnera une page, et s'il est du 3ème ordre, on lui donnera deux pages à lire.

CE 15,9,17 Lorsqu'un écolier ne suivra pas, on pourra lui donner pour pénitence de tenir son livre devant ses yeux, l'espace d'une demi-heure, sans jeter la vue dehors.

CE 15,9,18 Lorsqu'un écolier n'aura pas écrit ce qu'il doit écrire, ou ne se sera pas appliqué à le bien faire, on pourra lui donner pour pénitence d'écrire une ou deux pages à la maison, de prendre peine à bien écrire, et de l'apporter la première fois suivante, prescrivant quelques lettres, quelques mots ou quelques sentences particulières qu'il aura à écrire.

CE 15,9,19 Lorsqu'un écolier aura été immodeste pendant les prières, ou qu'il n'aura pas prié Dieu, on pourra lui ordonner d'être au milieu de la classe pendant les prières, un ou plusieurs jours, les mains jointes, les yeux baissés, et dans une grande modestie, à condition que, s'il lève les yeux et commet la moindre immodestie, il sera corrigé.

CE 15,9,20 Lorsqu'un écolier aura été immodeste dans l'église, on pourra lui faire entendre une seconde messe à la fin de l'école, ou le faire rester une demi-heure dans l'église, s'il n'y a plus de messe.

CE 15,9,21 Lorsqu'il se sera assis sur ses talons, étant à genoux, on le fera rester un temps considérable à genoux dans l'école, et on l'y fera rester assez long-

temps debout, les mains jointes, les yeux baissés, ou arrêtés sur le crucifix ou sur quelque autre image, pourvu que ce ne soit pas pendant la leçon.

CE 15,9,22 On fera tenir debout ceux qui s'appuieront sur la table ou qui tiendront des postures lâches et indécentes.

CE 15,9,23 Quand un écolier n'aura pas retenu le catéchisme du jour précédent, on l'obligera d'apprendre et de répéter celui de ce jour-là, sans y faire aucune faute et sans en rien omettre, et on le lui fera répéter à la fin de l'école, et on l'obligera à l'écouter étant debout, la tête découverte et les mains jointes, et on l'obligera d'apprendre en un jour une leçon du catéchisme ou deux selon sa capacité.

CE 15,9,24 Lorsqu'un écolier ne saura pas parfaitement la leçon qu'il devait apprendre pendant la semaine, on l'obligera de l'apprendre et de la répéter le lundi, et, outre cela, on lui donnera à apprendre la semaine suivante beaucoup plus qu'à un autre, à proportion de sa capacité, et on l'obligera de la savoir parfaitement, sans y faire aucune faute, sous peine d'une double correction et de continuer encore la même pénitence la semaine suivante.

CE 15,9,25 Lorsqu'un écolier aura joué en retournant de l'école, avant que de reporter ses livres, on lui ordonnera de ne pas jouer pendant trois jours, et on donnera ordre à plusieurs écoliers de veiller sur lui pour remarquer s'il ne le fait pas.

CE 15,9,26 Pour punir les officiers qui ne se seront pas bien acquittés de leur office, on pourra les en déposer pendant quelques jours et leur faire quelque confusion.

CE 15,9,27 L'une des pénitences qui soit la plus à propos et la plus utile, est de donner aux écoliers quelque chose à apprendre par coeur.

CE 16 ## Chapitre 16ème

Des absences

CE 16,1 ### Article 1er

Des différentes sortes d'absences.

CE 16,1,1 #### Section 1ère

Des absences réglées et avec permission.

Il y a des écoliers qui demandent permission pour s'absenter réglément tous les jours par semaine, autant de temps par jour; on pourra leur accorder avec modération, pour les raisons suivantes, après les avoir bien examinées.

CE 16,1,2 On pourra permettre à quelques écoliers de s'absenter de l'école quelquefois par semaine, comme, par exemple, les jours de marché pour y travailler, ou pour raison de leur emploi, pourvu que ce ne soit pas après-midi et que ce soit pour travailler, et non pour aucune autre chose.

CE 16,1,3 On pourra aussi permettre à quelques-uns pour la même raison de ne venir à l'école tous les jours qu'après-midi, mais on ne permettra à aucun de n'y venir seulement que le matin.

CE 16,1,4 On pourra aussi permettre à quelques-uns pour la même raison de ne venir à l'école le matin qu'à neuf heures et après-midi qu'à trois heures, pourvu qu'ils demeurent à l'école jusqu'à la fin.

CE 16,1,5 On ne permettra à aucun de venir à l'école dès le commencement et de sortir avant le catéchisme, mais tous les écoliers seront obligés d'assister au catéchisme et à la prière.

CE 16,1,6 On pourra cependant quelquefois permettre, pour de fortes raisons, à ceux qui travaillent, et même pour toujours à ceux qui écrivent, de venir à l'école dès le commencement pour lire ou pour écrire, et de sortir avant la fin de l'école, pourvu qu'ils viennent aussi après-midi, et qu'ils assistent au catéchisme et à la prière.

CE 16,1,7 **Section 2ème**

Des absences non réglées, de celles qu'on peut permettre et de celles qu'on ne doit pas permettre.

Il arrive quelquefois, les dimanches et fêtes, que les écoliers demandent permission pour s'absenter, les uns pour aller promener, ou pour aller voir leurs parents, les autres pour aller en pèlerinage, les autres pour aller à quelque confrérie.

CE 16,1,8 On ne permettra à aucun écolier de s'absenter du catéchisme, les dimanches et les fêtes, pour aucune de ces raisons.

CE 16,1,9 Les jours d'école, on pourra quelquefois permettre aux écoliers d'aller à des pèlerinages éloignés de la ville, et auxquels il y a ordinairement un grand concours de peuple, lorsqu'ils iront avec leurs parents, et qu'on connaîtra que c'est la seule piété et dévotion qui les y conduit; et on ne leur donnera point cette permission que leurs parents ne la demandent pour eux. Mais on ne leur permettra jamais d'y aller seulement avec d'autres écoliers ou d'autres garçons.

CE 16,1,10 On ne leur permettra pas non plus de s'absenter de l'école, pour assister à des processions, si ce n'est à la procession du saint Sacrement, s'il arrive qu'elle se fasse dans quelque paroisse un jour auquel on tienne l'école.

CE 16,1,11 On permettra aux écoliers d'une paroisse de s'absenter de l'école le jour de la fête du patron de la paroisse sur laquelle ils demeurent, au cas qu'elle soit solennelle et que les paroissiens en fassent la fête.

CE 16,1,12 On pourra permettre aux écoliers, dont les pères ont quelque métier, de s'absenter de l'école, le jour de la fête du patron du métier; on les engagera néanmoins de venir à l'école ce jour-là l'après-midi.

CE 16,1,13 On ne permettra à aucun écolier de s'absenter le jour de la fête de son patron, ou de celui de son père ou de sa mère, ou de quelques autres de ses parents.

CE 16,1,14 On ne permettra non plus à aucun écolier de s'absenter de l'école pour aller acheter des habits, des souliers, un bonnet, ou pour quelque autre besoin pareil, à moins qu'il ne paraisse effectivement qu'il est impossible aux parents de prendre pour ces besoins un autre temps que celui de l'école, comme il pourrait arriver quelquefois pendant l'hiver.

CE 16,1,15 On ne permettra pas non plus aux écoliers de s'absenter de l'école pour garder la maison, pour faire quelque message, pour raccommoder ses habits, ou pour quelque autre chose semblable, à moins qu'il ne paraisse que la chose est tout à fait nécessaire, et ne se peut remettre à un autre temps.

CE 16,1,16 On ne permettra à aucun écolier de s'absenter le lundi et mardi avant Carême; on sera très exact à faire observer cette pratique, qui doit être regardée comme d'une très grande importance.

CE 16,2 **Article 2ème**

Des causes des absences, et des remèdes qu'on y peut apporter.

CE 16,2,1 Lorsque les écoliers s'absentent facilement, c'est ou par la faute des écoliers mêmes et de leurs parents, ou par la faute des maîtres et des visiteurs.

CE 16,2,2 La 1ère cause de l'absence des écoliers provient des écoliers mêmes, ou par légèreté, ou par libertinage, ou parce qu'ils sont dégoûtés de l'école, ou parce qu'ils ont peu d'affection pour le maître, ou qu'ils sont rebutés de lui.

CE 16,2,3 ceux qui s'absentent par légèreté sont ceux qui suivent la première impression qui leur vient dans l'esprit et dans l'imagination, qui vont courir, ou jouer ou promener avec le premier qu'ils rencontrent, et qui agissent ordinairement sans réflexion.

CE 16,2,4 Il est très difficile d'empêcher que ces sortes d'écoliers ne s'absentent de temps en temps. Tout ce qu'on peut faire est de faire en sorte que leurs absences soient rares et de peu de durée.

CE 16,2,5 Il faut peu corriger ces sortes d'écoliers pour leurs absences, parce que le lendemain, ou à la première occasion ils s'absenteront encore, ne faisant pas de réflexion, ni à ce qu'on leur a dit, ni à la correction qu'ils ont reçue, la légèreté les emportant; on les engagera plutôt à venir à l'école, par la douceur, et en les engageant par quelque autre raison que par les corrections et les duretés.

CE 16,2,6 Les maîtres auront soin, de temps en temps, d'animer ces sortes d'esprit, et de les encourager par des récompenses, et de les rendre assidus à l'école, par quelque emploi extérieur qui les y occupe et qui les assujettisse, s'ils en sont capables; surtout il ne les faut jamais menacer de la correction.

CE 16,2,7 La 2ème cause pour laquelle les écoliers s'absentent est le libertinage, ou parce qu'ils ne peuvent se rendre sujets à être ainsi toute une journée à une même place attentifs et appliqués d'esprit, ou parce qu'ils aiment à courir et à jouer.

CE 16,2,8 Ces sortes d'enfants sont ordinairement portés au mal, et le vice suit le libertinage. C'est pourquoi, il faut s'appliquer avec un très grand soin à apporter remèdes à leurs absences, et il n'y a rien qu'on ne doive faire pour les prévenir et les empêcher.

CE 16,2,9 Il sera très utile de donner quelques offices à ces écoliers, si on les juge capables; cela attirera en eux de l'affection pour l'école, et quelquefois même sera cause qu'ils seront l'exemple des autres.

CE 16,2,10 Il faut beaucoup les gagner et les engager, et d'ailleurs avoir de la fermeté à leur égard, et les corriger lorsqu'ils font mal, et qu'ils s'absentent; mais leur témoigner beaucoup d'affection pour le bien qu'ils font, et les récompenser pour peu de chose, ce qu'il ne faut faire qu'à ces sortes d'esprits et aux esprits légers.

CE 16,2,11 La 3ème cause pour laquelle les écoliers s'absentent, est parce qu'ils se dégoûtent de l'école. Cela peut provenir de ce que c'est un nouveau maître qui tient l'école, et qui n'est pas assez formé, et ne sait pas bien la manière de se conduire dans une école, de se rendre maître de ses écoliers; ou de ce que c'est un maître trop mou, qui n'a point d'ordre et dont la classe est sans silence.

CE 16,2,12 Le remède à ces absences est de ne pas laisser un maître seul dans une classe, et de ne lui en pas donner une entière à conduire qu'il ne soit tout à fait bien formé par quelque directeur d'une grande expérience dans les écoles.

CE 16,2,13 Cette pratique est d'une très grande conséquence pour le bien des maîtres et des écoliers, et pour empêcher les fréquentes absences et plusieurs autres désordres.

CE 16,2,14 A l'égard des maîtres qui sont mous, et n'ont ni ordre, ni conduite, le remède sera que le Directeur veille et fasse veiller sur eux, et leur fasse rendre compte de tout ce qui se passera dans l'école; et surtout qu'il veille sur les absents, et soit très ferme à leur égard, et qu'il soit très exact à imposer pénitence à ces sortes de maîtres, lorsqu'ils auront manqué à quelques-uns de leurs devoirs, quelque petits et quelque peu de conséquence qu'il paraisse.

CE 16,2,15 La 4ème raison pour laquelle les écoliers s'absentent, est qu'ils ont peu d'affection pour le maître, qui n'est pas engageant et ne sait pas la manière de les gagner, et a un extérieur sombre et sauvage; ou parce qu'ils sont rebutés de lui, de ce qu'il crie ou frappe facilement et qu'en toute occasion, il n'a recours qu'à la rigueur, à la dureté et aux corrections. Ce qui fait que les écoliers ne veulent plus venir à l'école, et qu'il faut même les y traîner de force.

CE 16,2,16 Les remèdes à ces sortes d'absences seront que les maîtres s'appliquent à être fort engageants, et à avoir un extérieur affable, honnête et ouvert, sans cependant prendre un air ni bas, ni familier; qu'il se fasse tout à tous leurs écoliers pour les gagner tous à Jésus-Christ, et qu'ils se persuadent que l'autorité s'acquiert et se maintient plus dans l'école par la fermeté, la gravité et le silence que par les coups et les duretés; en un mot que la cause principale des fréquentes absences des écoliers est la fréquence des corrections.

CE 16,2,17 La 2ème cause des absences des écoliers est de la part des parents: ou parce qu'ils négligent de les envoyer à l'école, ne se mettant pas fort en peine qu'ils y viennent et qu'ils y soient fort assidus; ce qui est assez ordinaire dans les pauvres, ou parce qu'ils ont de l'indifférence et de la froideur pour l'école, se persuadant que leurs enfants n'apprennent rien, ou que fort peu de choses, ou parce qu'ils les font travailler.

CE 16,2,18 Le moyen de remédier à la négligence des parents, surtout des pauvres, sera premièrement de parler aux parents, et leur faire concevoir l'obligation qu'ils ont de faire instruire leurs enfants, et le tort qu'ils leur font de ne leur pas faire apprendre à lire et à écrire; combien cela leur peut nuire; qu'ils ne seront presque jamais capables de rien pour aucun emploi, faute de savoir lire et écrire, et c'est ce qu'il faut bien plus s'appliquer à leur faire comprendre que non pas le tort que leur peut faire le défaut d'instruction des choses de leur salut, dont les pauvres sont ordinairement peu touchés, n'ayant pas eux-mêmes de religion.

CE 16,2,19 Deuxièmement comme ces sortes de pauvres sont ordinairement ceux auxquels on fait l'aumône il faut tâcher d'engager Messieurs les curés des paroisses et les Dames de la Charité, de ne leur donner, ni procurer aucune aumône qu'ils n'envoient leurs enfants à l'école. Il faut même leur donner un billet de tous ceux qui n'y viennent pas, de leurs noms et âge, de leurs pères et mères, de leurs paroisses et demeure, afin qu'on ne donne aucune aumône à leurs parents, et que Messieurs les Curés les puissent obliger d'envoyer leurs enfants à l'école.

CE 16,2,20 Troisièmement il faut tâcher d'attirer ces sortes d'enfants, les faire venir à l'école, et les engager par toutes sortes de moyens possibles, ce qui pourra souvent avoir un bon succès, parce que ordinairement les enfants des pauvres ne font que ce qu'ils veulent, et les parents n'en ayant aucun soin, et étant même idolâtres de leurs enfants, ce que les enfants veulent, les pères et mères le veulent aussi, et ainsi il suffira que les enfants veuillent venir à l'école, pour que les parents soient contents de les y envoyer.

CE 16,2,21 Lorsque les parents retirent leurs enfants trop jeunes de l'école, ou n'étant pas suffisamment instruits, pour les faire travailler, il faut leur faire connaître qu'ils leur nuiront beaucoup, et que, pour leur faire gagner peu de choses, ils leur feront perdre un avantage bien plus considérable; il faut pour cela leur représenter de quelle conséquence il est à un artisan de savoir lire et écrire, puisque, pour peu d'esprit qu'il ait, sachant lire et écrire, il est capable de tout; il faut engager les parents à envoyer les enfants ou une heure tant le matin qu'après-midi, ou l'après-midi tout entier; il faut aussi veiller particulièrement sur ces sortes d'écoliers, et en avoir du soin.

CE 16,2,22 S'il arrive que les parents se plaignent de ce que leurs enfants n'apprennent rien, ou fort peu de choses, et qu'ils veuillent retirer leurs enfants pour ce sujet, il faut obvier à cet inconvénient: premièrement ne mettant point de maître dans la classe des écrivains qui ne soit capable d'enseigner à écrire; deuxièmement faire en sorte de ne point mettre ou laisser de maître dans aucune école qui ne soit capable de bien s'acquitter de son devoir, et d'y bien apprendre les enfants dont il est chargé.

CE 16,2,23 Comme la capacité des maîtres n'est pas égale, et que d'aucuns ayant naturellement plus de fermeté, de vigilance et d'application que d'autres, peuvent aussi enseigner un plus grand nombre d'écoliers que ceux en qui ces qualités sont moindres et de moindre étendue, il faut proportionner le nombre des écoliers à la capacité des maîtres, afin qu'ils puissent bien apprendre ceux dont ils sont chargés.

CE 16,2,24 Les Directeurs des maisons ou Inspecteurs des écoles doivent veiller avec une très grande exactitude, sur tous les maîtres auxquels ils ont égard, particulièrement sur ceux dont la capacité est moindre, et prendre garde qu'ils s'appliquent soigneusement à enseigner les écoliers dont ils sont chargés, qu'ils n'en négligent aucun, et que l'application qu'ils ont soit égale envers tous, et plus grande même à l'égard des plus ignorants et des plus négligents; que tous les maîtres fassent observer l'ordre dans les écoles, et que les écoliers ne s'absentent pas facilement, la liberté qu'on leur donne de s'absenter étant la cause qu'ils n'apprennent rien.

CE 16,2,25 La 3ème cause pour laquelle les écoliers s'absentent facilement est parce que l'Inspecteur des écoles ou les maîtres sont trop faciles à tolérer les absences, et à recevoir et excuser les écoliers, lorsqu'ils se sont absentés sans permission, ou que les maîtres donnent trop facilement permission de s'absenter.

CE 16,2,26 Le moyen d'apporter remède à ces inconvénients est que chaque maître soit exact à veiller sur les visiteurs, et qu'ils marquent exactement les absents de leur quartier, qu'ils aillent chez tous, et qu'on ne les trompe pas par de fausses raisons, et que les visiteurs ensuite rendent compte aux maîtres des raisons qu'on leur aura données, que l'Inspecteur oblige les parents de ramener leurs enfants, lorsqu'ils se seront absentés, et qu'il ne reçoive aucun écolier absent sans savoir et sans bien examiner les raisons qu'il aura eues de s'absenter; qu'il s'en informe même du maître avant que de le

recevoir et s'il en doute et s'il ne sait rien d'ailleurs, qu'il s'en informe du parent qui l'excuse.

CE 16,2,27 Les raisons ordinaires sont ou que les parents en ont eu besoin ou qu'ils ont été malades ou qu'ils se sont absentés par libertinage.

CE 16,2,28 A l'égard de la première raison, pour être bonne et valide, il faut que le besoin soit considérable et qu'il soit rare.

CE 16,2,29 A l'égard de la deuxième raison, pour être bonne et valable, l'Inspecteur et le maître ne l'admettront pas si on a vu un écolier hors de sa maison ou jouant avec d'autres écoliers; chaque maître aura même soin que les visiteurs voient tous les écoliers malades, et qu'ils lui rapportent en quel état ils les auront trouvés.

CE 16,2,30 A l'égard des libertins, l'Inspecteur et le maître observeront ce qui a été ci-dessus dit dans l'article des écoliers qu'il faut ou qu'il ne faut pas corriger, et ne les corrigeront pas eux-mêmes, mais obligeront les parents de les corriger dans leur maison, avant que de les faire rentrer dans l'école.

CE 16,2,31 A l'égard de ceux qui se seront absentés sans permission, sous prétexte que leurs parents ont eu besoin d'eux, il ne faudra pas les excuser facilement; et comme ce sont ordinairement les mêmes qui s'absentent, s'ils y retombent trois ou quatre fois sans s'en mettre en peine, il faudra les renvoyer, et ne les pas recevoir ensuite, qu'ils ne soient disposés, aussi bien que leurs parents, à demander permission toutes les fois qu'ils s'absenteront.

CE 16,2,32 Mais l'une des choses à laquelle les maîtres doivent le plus prendre garde est de ne pas donner facilement permission de s'absenter, ce qui causerait un très grand désordre dans les écoles, et qui serait cause qu'il y aurait toujours plusieurs absents; il faut que les maîtres paraissent toujours difficiles à accorder ces sortes de permissions, qu'ils ne les accordent pas sans avoir bien examiné les raisons, et qu'ils ne les aient trouvées très bonnes et nécessaires; et, s'ils en doutent, qu'ils consultent là-dessus le Directeur ou l'Inspecteur. Il faut aussi qu'outre la difficulté qu'ils apportent, ils n'accordent ces permissions que très rarement.

CE 16,2,33 Les absences ou se font pour causes légères, ou doivent être rares, c'est à quoi doivent avoir un très grand soin les maîtres, et surtout les Inspecteurs; il vaut mieux renvoyer les écoliers que de permettre qu'ils s'absentent souvent, cela étant d'un très mauvais exemple.

CE 16,2,34 Il s'en trouvera trois ou quatre au plus dans une école qui demanderaient ainsi à s'absenter, et que si on leur accorde, seront cause que les autres s'absenteront facilement. Il vaut mieux renvoyer ces écoliers, et en avoir cinquante bien assidus que d'en avoir une centaine qui s'absentent à tout moment; ou en cas de besoin, qu'ils s'absentent plutôt certains jours par semaine, ou qu'ils ne viennent tous les jours qu'à certaines heures. C'est à quoi l'Inspecteur aura égard et sera très exact et très ferme à faire observer cet article.

CE 16,2,35 Cependant avant que de renvoyer des écoliers pour de tels sujets, ou pour d'autres raisons, l'Inspecteur parlera plusieurs fois aux parents, pour leur représenter de quelle conséquence il est que leurs enfants viennent à l'école assidûment, et que, sans cela, il est presque impossible qu'ils apprennent quelque chose, oubliant en un jour ce qu'ils ont appris en plusieurs.

CE 16,2,36 L'Inspecteur des écoles, ni les maîtres, ne renverront pas les écoliers qu'il ne paraisse qu'eux et leurs parents ne se mettent pas en peine de tout ce qu'on leur a pu dire là-dessus, et, en ce cas, ils ne manqueront pas de les renvoyer.

CE 16,2,37 Avant que de renvoyer les écoliers pour cause d'absence, ou autres, on pourra, et il sera à propos de se servir des moyens suivants: 1er priver un écolier qui se sera absenté, même avec permission, de toutes les permissions et récompenses qu'on lui aurait données, s'il eût été assidu; 2ème ne le pas changer de classe ou de leçon au premier terme suivant, quand même il saurait parfaitement lire, ou qu'il serait capable d'être changé; 3ème ne le pas faire lire pendant plusieurs jours, ou une semaine même, et en convenir avec ses parents, ne le recevant qu'à cette condition, sans qu'il puisse manquer à l'école pendant ce temps, pour quelque cause que ce soit; 4ème le faire tenir plusieurs jours debout dans l'école, proche la porte, ou enfin se servir de quelque pénitence qui l'humilie, et qui fasse peine à ses parents, afin de l'engager à venir exactement, et obliger ses parents à le rendre assidu.

CE 16,2,38 La 4ème cause principale de l'absence des écoliers est de la part des visiteurs, ou parce qu'ils ne sont pas capables de leur office, ou parce qu'ils ne marquent pas exactement les absents, ou parce qu'ils ne vont pas chez eux chaque fois qu'ils sont absents, ou parce qu'ils se laissent corrompre par les parents ou par les écoliers, pour rapporter de fausses raisons.

CE 16,2,39 Pour empêcher cet inconvénient, premièrement il faut que l'Inspecteur et le maître de chaque classe prennent un grand soin de bien choisir les visiteurs des absents, et de prendre garde qu'ils aient toutes les qualités qui sont marquées dans l'article où il est parlé de ces officiers; et, s'il remarque dans la suite qu'ils ne soient pas capables de leur emploi ou qu'ils ne s'en acquittent pas bien, ils les changeront. Afin cependant de les animer à bien faire leur office, l'Inspecteur et le maître auront soin qu'ils soient récompensés tous les mois, chacun à proportion de leur fidélité, et d'une manière qui les puisse contenter et les animer à bien faire un office de si grande importance.

CE 16,2,40 Deuxièmement. Il faut que le maître soit exact à lire tous les jours, chaque fois qu'on tiendra l'école, les catalogues des visiteurs et des premiers de bancs, et à veiller à ce que les uns et les autres ne manquent pas à lui porter à l'heure marquée dans l'article de leur office; et qu'il examine, en les lisant, si tous les absents sont exactement marqués sur les deux catalogues, et s'ils se rapportent l'un à l'autre.

CE 16,2,41 Troisièmement. Afin d'obliger les visiteurs à aller chaque fois chez les absents, sans y manquer, le maître pèsera beaucoup les raisons d'absences que les visiteurs lui rapportent, en examinant avec soin la solidité et la suite; il fera de temps en temps des interrogations imprévues aux visiteurs, pour les surprendre et reconnaître s'ils parlent juste, et si ce qu'ils disent est effectivement tel qu'ils le disent.

CE 16,2,42 Quatrièmement. Pour mieux discerner si les visiteurs ne se sont pas laissé corrompre par les écoliers ou par les parents, le maître défendra aux visiteurs, sous peine de correction, de rien recevoir des écoliers absents ou de leurs parents.

CE 16,2,43 Cinquièmement. Il s'informera de quelques écoliers voisins, en particulier, s'ils n'ont point vu cet écolier absent, et s'ils ne savent point la cause de son absence, ou ce qu'il fait. Lorsque le maître doutera de la vérité de la raison d'excuse que le visiteur aura rapportée, il enverra un écolier fidèle chez l'absent dont il s'agit, et même de temps en temps chez quelques-uns des absents, dans le temps même de l'école, à l'insu du visiteur, pour voir si cet écolier lui rapportera la même raison d'absence que le visiteur lui aura donnée. Et si l'Inspecteur ou le maître trouve le visiteur dans une telle faute

que de se laisser corrompre, il sera corrigé très exemplairement au lieu de celui qui aura été absent, et, s'il y retourne une seconde fois, il sera corrigé et ensuite déposé.

CE 16,3 **Article 3ème**

De celui qui doit corriger et excuser les absents, et de la manière de le faire.

CE 16,3,1 Le Frère Directeur ou l'Inspecteur des écoles recevra et excusera les absents, dans l'école dans laquelle il sera actuellement, lorsqu'on les ramènera, en cas qu'il soit Inspecteur de différents quartiers; et, s'il n'est Inspecteur que d'une seule école, il recevra toujours et excusera les absents de toutes les classes de cette école. S'il est Inspecteur des écoles de différents quartiers, le Directeur donnera le soin à un maître de chaque école de recevoir et d'excuser les absents, lorsque l'Inspecteur n'y sera pas, et de lui rendre compte ensuite de ceux qu'on aura ramenés en son absence.

CE 16,3,2 On ne pourra recevoir et excuser les absents, le matin plus tard que huit heures et demie et après-midi plus tard que deux heures.

CE 16,3,3 Les maîtres ne manqueront pas d'avertir tous les écoliers que tous ceux qui se seront absentés doivent se trouver à l'école avant le maître, et que, s'ils ne sont pas excusés avant que la cloche commence à sonner à huit heures et demie le matin et à deux heures après-midi, quelques raisons qu'ils allèguent eux et leurs parents, ils seront renvoyés.

CE 16,3,4 On ne recevra ni excusera aucun écolier absent, si ce n'est pour cause de maladie, dont on soit assuré, et que quelqu'un de ses parents ne le ramène à l'école.

CE 16,3,5 Les écoliers qui se seront absentés ne rentreront point dans l'école, que la personne qui les ramène n'ait parlé à celui qui reçoit les absents. Le lieu où on excusera les absents sera devant la porte à l'entrée des écoles.

CE 16,3,6 Si les parents, en ramenant les écoliers, font des plaintes du maître, celui qui les recevra aura égard d'excuser toujours le maître, quand même il croirait que le maître aurait tort.

CE 16,3,7 Il donnera ensuite au maître les avis qu'il jugera nécessaires, s'il est Directeur. S'il ne l'est pas, il aura soin de rapporter au Directeur tout ce qu'on lui aura dit, les plaintes qu'on lui aura faites et à quel sujet.

CE 16,3,8 Celui qui excusera les absents aura égard de terminer avec les parents en peu de mots et si les parents ont contribué à l'absence de leurs enfants, de leur parler d'une manière ferme, afin que ce qu'il dira leur fasse impression, et de ne pas excuser facilement. Il donnera cependant aux parents les avis nécessaires pour empêcher les absences de leurs enfants.

CE 16,3,9 Si c'est par la faute des parents que l'écolier se soit absenté, il fera entrer l'écolier dans l'école, et puis parlera aux parents en particulier, pour leur faire concevoir la faute et le tort qu'il a fait à son enfant, en lui procurant ou permettant de s'absenter, et l'engagera à être exact à faire venir assidûment l'écolier, lui témoignant même que s'il manque encore pour ces sortes de raisons, on ne le recevra point; ce qu'il faudra faire effectivement.

CE 16,3,10 Si l'écolier s'est absenté par sa faute, l'Inspecteur, ou celui qui tiendra sa place, le reprendra en présence du parent qui l'amène, et donnera ensuite au parent en particulier les avis qu'il jugera nécessaires pour empêcher ces absences.

CE 16,3,11 Si l'Inspecteur ne sait pas la conduite de l'écolier, et les raisons pour lesquelles il s'est absenté, ou s'il en doute, il ira les demander au maître

laissant l'écolier et le parent à la porte, et puis leur viendra ensuite parler, et leur dira ce qu'il sera à propos.

CE 16,3,12 Les écoliers qui se seront absentés et qui auront été excusés, rentreront dans l'école, et se tiendront au milieu de leur classe, jusqu'à ce que l'Inspecteur et celui qui tiendra sa place aient parlé à leurs maîtres, et que les maîtres les aient avertis d'aller à leur place, ou sur le banc des absents.

CE 16,3,13 Lorsque l'Inspecteur ou celui qui tiendra sa place aura reçu et excusé les absents, chaque fois qu'il n'y aura plus personne à la porte, il ira dire au maître, dans chaque classe, les écoliers qu'on aura amenés, ce que les parents lui auront dit, et ceux qu'il aura admis et excusés, de quelle manière, et à quelle condition il les aura reçus.

CE 16,4 **Article 4ème**

Des punitions qui seront faites aux écoliers qui se seront absentés sans permission ou qui seront venus tard.

CE 16,4,1 Les écoliers qui se seront absentés sans permission, ayant été reçus, iront se placer dans leur classe sur le banc des négligents, qui est pour les absents sans permission et les venus tard. Ils resteront sur ce banc, le double du temps qu'ils auront manqué à l'école, en sorte que, s'ils ont manqué une demi-journée, ils resteront un jour entier sur ce banc, et ainsi davantage, à proportion du temps qu'ils y auront manqué; et pendant qu'ils resteront sur ce banc, ils ne seront point avec les autres de leur leçon; mais un écolier les fera lire pendant le déjeuner et goûter, et, s'ils apprennent à écrire, ils n'écriront point.

CE 16,4,2 Ceux qui seront venus tard se placeront aussi sur ce banc, toutes les fois qu'ils seront venus tard, et ne liront point, et le visiteur de leur quartier ira dire à la fin de l'école à leurs parents qu'ils n'ont point lu, parce qu'ils sont venus trop tard.

CE 16,4,3 Lorsque quelque écolier viendra tard deux fois dans une semaine, il sera puni de verges, si ce n'est qu'il ait eu permission auparavant.

CE 16,4,4 Ceux qui se seront absentés dix fois, c'est-à-dire cinq jours pleins de l'école, pendant un mois, même avec permission, ne seront point changés de leçon à la fin du mois, quand même ils en seraient capables.

CE 16,4,5 Ceux qui seront sans venir deux jours pleins, c'est-à-dire quatre fois à l'école pendant un mois sans permission, ne seront point changés de leçon à la fin du mois. Ceux qui seront venus tard six fois pendant le mois ne seront point non plus changés.

CE 17 **Chapitre 17ème**

Des congés

CE 17,0,1 Il est de conséquence que les congés et vacances soient toujours réglés d'une manière dans les écoles, et c'est une des choses qui contribuera beaucoup à y maintenir le bon ordre.

CE 17,0,2 Il y a quatre choses qui regardent ce chapitre: 1. les congés ordinaires et 2. les congés extraordinaires, quand on peut les donner ou non; 3. les vacances; 4. la manière d'indiquer et de faire connaître les jours de congé, aux maîtres et aux écoliers.

CE 17,1 **Article 1er**

Des congés ordinaires.

CE 17,1,1 Les congés ordinaires sont ceux qui sont exprimés ci-après. On donnera

congé tout le jour, tous les jeudis de chaque semaine de l'année, dans laquelle il n'y aura point de fête.

CE 17,1,2 Lorsqu'il y aura une fête dans une semaine, si cette fête arrive le lundi, le mardi ou le samedi, on donnera congé le jeudi après-midi. Si la fête arrive le jeudi ou le vendredi on donnera congé le mardi après-midi et si la fête arrive le mercredi, il n'y aura point de congé dans cette semaine.

CE 17,1,3 Lorsqu'il y aura deux fêtes ou plus dans une semaine, il n'y aura point de congé.

CE 17,1,4 Le jour de la Commémoration des morts, on donnera congé tout le jour. Le jour de la fête de saint Nicolas, patron des écoliers, et le jour des Cendres, on donnera congé tout le jour, au lieu du jeudi.

CE 17,1,5 Cependant chacun de ces deux jours, on fera venir les écoliers le matin à l'école et on leur fera le catéchisme depuis huit heures jusqu'à neuf heures, le jour de saint Nicolas sur le sujet de la fête, et le jour des Cendres sur la cérémonie des cendres. A neuf heures, on dira la prière du matin, et ensuite on conduira les écoliers à la sainte messe à l'église à laquelle ils l'entendent ordinairement.

CE 17,1,6 Le jour des Cendres, après la sainte messe, on leur fera recevoir des cendres; s'il y a quelque intervalle entre la prière et l'assistance à la sainte messe on enseignera par pratiques aux écoliers ce qu'ils doivent observer et comment ils doivent s'approcher de l'autel pour recevoir des cendres; s'il n'y a point d'intervalle entre la prière et l'assistance à la sainte messe, on le fera pendant le dernier quart d'heure du catéchisme.

CE 17,1,7 Si la fête de saint Nicolas arrive le dimanche, on transférera la célébration de la fête pour les écoliers au jeudi suivant, auquel jour on fera ce qui est marqué ci-dessus.

CE 17,1,8 Le jour de la fête de saint Joseph, qui est le patron de la communauté, on donnera congé tout le jour, au lieu du jeudi. Lorsque cette fête arrivera le dimanche ou dans la semaine sainte, on la célébrera le jour auquel elle sera remise dans l'église ou dans le diocèse de chaque maison.

CE 17,1,9 On donnera congé depuis le jeudi de la semaine sainte inclusivement jusqu'au mardi suivant exclusivement, auquel jour on recommencera à tenir les écoles.

CE 17,1,10 Les jours des fêtes de la Transfiguration de Notre-Seigneur, de l'Exaltation de la sainte croix, et de la Présentation et Visitation de la très sainte Vierge, on donnera congé tout le jour, au lieu du jeudi, à moins que quelqu'une de ces fêtes n'arrive le dimanche, et on ne donnera point d'autre congé dans toute la semaine.

CE 17,2 **Article 2ème**

Des congés extraordinaires.

CE 17,2,1 On ne donnera aucun congé extraordinaire sans une nécessité évidente et indispensable; et, lorsque le Directeur d'une maison se croira obligé d'en donner quelqu'un, il en demandera avis au Supérieur de l'Institut, avant que de le faire, en cas qu'il puisse prévoir cela.

CE 17,2,2 S'il n'a pas pu le prévoir, il le demandera ensuite au Supérieur de l'Institut, lui faisant connaître les raisons qui l'y ont obligé.

CE 17,2,3 Lorsqu'il y aura nécessité de donner un congé extraordinaire, il le donnera toujours au lieu du jeudi ou du congé de la semaine. S'il y a une fête dans cette semaine, le congé extraordinaire ne se donnera qu'après-midi, en cas que la nécessité ne soit que pour après-midi, et en cas que la nécessité soit pour le matin, on donnera congé pendant tout le jour.

CE 17,2,4 Les occasions dans lesquelles on donnera un congé extraordinaire, sont les suivantes: on donnera congé les jours de foires lorsqu'elles ne dureront qu'un jour seulement.

CE 17,2,5 On donnera congé le jour auquel on enterrera un Frère mort dans la maison de cette ville; on fera en sorte qu'on enterre toujours les Frères après-midi seulement.

CE 17,2,6 Si on ne peut pas faire son service le lendemain, ni pendant la semaine, le jour de l'enterrement on donnera congé pendant tout le jour, au lieu du jeudi.

CE 17,2,7 Si on peut faire son service le lendemain, on donnera aussi congé le lendemain pendant tout le jour.

CE 17,2,8 Si on fait son service un jour éloigné de l'enterrement, dans la même ou dans une autre semaine, le jour du service, on donnera congé pendant tout le jour.

CE 17,2,9 On donnera congé les jours auxquels il se fera une cérémonie ou chose extraordinaire dans une ville, pourvu qu'elle ne soit pas mauvaise et qu'il ne soit pas nuisible aux écoliers de s'y trouver, lorsqu'on jugera qu'on ne pourra pas empêcher les écoliers d'aller voir cette chose extraordinaire, ni les obliger de venir à l'école.

CE 17,2,10 On donnera congé le jour de la fête du patron de chacune des paroisses sur lesquelles se tiennent les écoles; on donnera aussi congé les jours de certaines fêtes, quoiqu'elles ne soient pas d'obligation, pourvu qu'elles soient cependant gardées dans la ville ou dans la paroisse, sur laquelle est située la maison de l'Institut de cette ville.

CE 17,2,11 On donnera aussi congé le jour de l'octave du saint Sacrement, quand même il arriverait une fête dans cette semaine.

CE 17,2,12 Les occasions auxquelles on ne donnera pas congés, ni ordinaires, ni extraordinaires, sont les jours suivants.

CE 17,2,13 On ne donnera jamais congé, en aucun lieu, le lundi et mardi qui précèdent immédiatement le 1er jour de Carême, et qu'on nomme ordinairement le lundi et mardi gras. On obligera même les écoliers d'être plus exacts à venir à l'école ces jours-là que les autres, et de n'y pas manquer qu'ils ne soient malades.

CE 17,2,14 On ne donnera congé, en aucun endroit, les jours des Rogations et de la fête de saint Marc, sous prétexte d'assister aux processions, et on y conduira pas non plus les écoliers.

CE 17,2,15 On ne donnera pas congé le jour de la Translation de saint Nicolas, sous prétexte que c'est une des fêtes du patron des écoliers. On ne donnera congé en aucun lieu les jours des fêtes des patrons de métiers, ni d'aucun d'eux.

CE 17,2,16 On ne diminuera jamais le temps de l'école, si ce n'est pour une nécessité évidente et indispensable.

CE 17,3 **Article 3ème**

Des vacances.

CE 17,3,1 Cet article comprend quatre choses: 1. ce qui regarde les vacances en elles-mêmes; 2. les avis que les maîtres donneront aux écoliers pour bien passer les vacances; 3. ce qui se fera le dernier jour d'école avant les vacances; 4. ce qui se fera le premier jour d'école après les vacances.

CE 17,3,2 Tous les ans on cessera partout de tenir les écoles pendant un mois. Cette cessation d'école se nomme vacances.

CE 17,3,3 On ne changera point les écoliers de leçon le dernier jour avant les vacances, mais on attendra après les vacances. On leur fera entendre, surtout à ceux qui ont l'esprit tardif ou qui s'appliquent peu dans l'école, qu'ils doivent chez eux, pendant les vacances, étudier et lire souvent, et écrire même s'ils apprennent à écrire, afin qu'ils n'oublient pas ce qu'ils auront appris, et qu'on ne soit pas obligé de les remettre par leur négligence à un ordre plus bas de la leçon, ou même à une leçon plus basse que celle dans laquelle ils sont.

CE 17,3,4 Le dernier jour de l'école avant les vacances, on ne fera que le catéchisme, depuis une heure et demi jusqu'à trois heures, on le fera sur la manière dont les écoliers doivent passer le temps des vacances.

CE 17,3,5 Les principaux avis que les maîtres donneront aux écoliers pour bien passer les vacances sont: 1. de ne pas manquer pendant ce temps de dire, en se levant et en se couchant, les prières du matin et du soir, qu'on récite tous les jours dans les écoles; 2. entendre tous les jours la sainte messe avec piété, et de dire les prières qui sont dans leur livre d'exercices pendant la sainte messe;

CE 17,3,6 3. assister tous les dimanches et fêtes à la grand-messe et à vêpres dans leur paroisse; 4. d'aller à confesser, et ceux qui communient de le faire au moins une fois pendant ce temps; 5. d'aller tous les jours au moins un quart d'heure devant le très saint Sacrement;

CE 17,3,7 6. de dire tous les jours le chapelet, pour acquérir et conserver de la dévotion à la très sainte Vierge; 7. de ne point fréquenter de mauvaises compagnies; 8. de ne point aller fourrager dans les jardins et les vignes, ce qui serait un larcin; 9. de ne point se baigner, de ne point jouer à des jeux de cartes et de dés, ni pour de l'argent.

CE 17,3,8 A trois heures, on fera la prière et ensuite le maître donnera des récompenses aux écoliers à raison de leur religion et assiduité.

CE 17,3,9 Ils rendront aussi les papiers aux écrivains et donneront des exemples, afin qu'ils puissent s'exercer à l'écriture pendant les vacances, et les engageront même de le faire.

CE 17,3,10 A la fin du catéchisme, ils avertiront les écoliers et les engageront de se trouver tous le jour qu'il leur marquera, dès sept heures du matin, pour assister à la messe du Saint-Esprit que l'on dira pour eux; ensuite au changement de leçon qui se fera aussitôt après.

CE 17,3,11 Chaque maître fera entendre à ses écoliers que ceux qui ne se trouveront pas à l'école avant la sainte messe, ne seront pas changés de leçon dans laquelle ils étaient avant les vacances.

CE 17,3,12 Le premier jour qu'on rentrera dans l'école après les vacances, les écoliers s'assembleront à huit heures à l'ordinaire, après avoir dit la prière qui se dit tous les jours au commencement de l'école, le maître conduira les écoliers à la messe qui se dira pour implorer l'assistance du Saint-Esprit.

CE 17,3,13 On priera pour cet effet Messieurs les curés de la dire ou de la faire dire, sinon on la fera dire aux dépens de la maison.

CE 17,3,14 Ce jour et les suivants on exhortera les écoliers et on les changera de leçon. On leur enseignera à chacun leur classe, leur place, leur leçon, et leur ordre de leçon.

CE 17,3,15 Ceux qui n'auront pas assisté à la lisse du Saint-Esprit, le jour qu'on sera rentré, resteront dans l'ordre de leçon où ils étaient avant les vacances.

CE 17,4 **Article 4ème**

De la manière d'indiquer et de faire connaître les jours de congé, aux maîtres et aux écoliers.

CE 17,4,1 Tous les dimanches après l'action de grâce de la communion, le Directeur dans chaque maison annoncera aux Frères, tous étant debout, les jours de fête qui arriveront pendant la semaine, et le jour auquel on aura congé; si ce sera tout le jour ou après-midi seulement.

CE 17,4,2 S'il arrive qu'il faille donner quelque congé extraordinaire, que le Directeur n'ait pas prévu le dimanche, il en avertira la veille, le matin après les litanies du saint enfant Jésus, ou après-midi après les litanies de saint Joseph.

CE 17,4,3 S'il y a quelque chose de particulier à faire dans une semaine dans les écoles, le Directeur en avertira de même.

CE 17,4,4 Si c'est une chose extraordinaire et que le Directeur ait prévue, il en avertira le dimanche, si c'est une chose qu'il n'ait pas prévue, il en avertira la veille dans l'oratoire, après les litanies du saint enfant Jésus ou de saint Joseph.

CE 17,4,5 Chaque maître dans sa classe annoncera les jours de congé, ou ce qu'il pourra y avoir à faire de particulier, la veille à la fin de l'école, immédiatement après la prière du soir.

CE 17,4,6 Tous les maîtres prendront garde de dire toutes ces choses en peu de mots, de n'en rien oublier, et de les exprimer de telle manière qu'ils puissent être entendus de tous les écoliers.

CE 18 **Chapitre 18ème**

Des officiers de l'école

CE 18,0,1 Il y aura plusieurs officiers dans les écoles, pour faire plusieurs et différentes fonctions que les maîtres ne peuvent ou ne doivent pas faire eux-mêmes. Ces officiers seront: 1. le récitateur des prières; 2. celui qui dit ce que le prêtre doit dire, dans les répétitions de la sainte messe, appelé pour ce sujet le ministre de la sainte messe; 3. l'aumônier; 4. le porte-aspersoir; 5. le porte-chapelets et ses adjoints; 6. le sonneur; 7. l'inspecteur et les surveillants; 8. les premiers de bancs; 9. les visiteurs des absents; 10. les distributeurs et collecteurs des papiers; 11. les distributeurs et collecteurs des livres; 12. les balayeurs; 13. le portier; 14. le clavier.

CE 18,0,2 Tous ces officiers seront nommés par le maître dans chaque classe, le premier jour qu'on tiendra l'école après les vacances. Chaque maître prendra avis là-dessus du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles, et, s'il est besoin dans la suite de les changer ou d'en changer quelqu'un, la nomination de l'autre ou des autres se fera de la même manière.

CE 18,1 **Article 1er**

Du récitateur des prières.

CE 18,1,1 Il y aura dans chaque école deux écoliers qui seront chargés de réciter des prières, l'un le matin et l'autre l'après-midi, qui seront substitués l'un à l'autre, en cas que celui qui doit les réciter vienne tard ou manque à l'école; celui qui aura dit une semaine les prières du matin, dira la semaine suivante les prières après-midi, et l'autre changera de même.

CE 18,1,2 Ils réciteront toutes les prières qui se feront dans l'école, posément, avec attention et modestement, selon l'ordre qui est prescrit au chapitre des

prières, et en un endroit duquel ils puissent être facilement entendus de toutes les classes.

CE 18,1,3 On ne chargera aucun écolier de cet office qu'il ne sache parfaitement toutes les prières, qu'il les récite distinctement, et qu'il ait assez de voix pour se faire entendre dans toutes les classes, et qu'il soit retenu et modeste, pour ne pas causer de la distraction aux écoliers.

CE 18,1,4 Ces deux récitateurs des prières seront nommés tous les mois, et seront tous deux de la classe des écrivains. Le maître pourra les continuer, avec l'avis du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles, supposé qu'il n'y en ait point d'autre qui puisse si bien s'acquitter de cet office. Ils ne seront point continués pour d'autres raisons, parce que cet office contribue beaucoup à faire que les écoliers récitent bien les prières en leur particulier, et qu'ils s'affectionnent à les dire posément et attentivement.

CE 18,2 **Article 2ème**

Du ministre de la sainte messe.

CE 18,2,1 Il y aura un écolier chargé de faire l'office du prêtre dans la répétition des réponses de la sainte messe, le mardi de chaque semaine, pendant le déjeuner.

CE 18,2,2 Il s'acquittera de cet office en la manière suivante: il restera toujours debout en une même place, celui qui fait le répondant étant à genoux à côté de lui, comme il doit être en servant la sainte messe. Il commencera en disant: *In nomine Patris,,* etc.... *Introibo,* etc.... que le prêtre dit jusqu'à ce qu'il monte à l'autel; ensuite il dira le *Kyrie eleison* avec le servant, et tout ce qui est dans le livre qu'il doit avoir en main pendant ce temps.

CE 18,2,3 A la fin des deux Évangiles, aux deux ou trois derniers mots, il fera inflexion de voix; il fera inclination de tête toutes les fois qu'il dira: *Jésus, Maria* et *Oremus.* Après le *Sanctus,* il fera deux génuflexions posément, l'une après l'autre, pour faire connaître au servant le temps auquel il doit sonner pour la consécration. Il frappera trois fois sa poitrine à *Agnus Dei* et à *Domine non sum dignus.* Après *Domine non sum dignus,* il présentera un petit vaisseau fait exprès comme pour recevoir la première oblation. Ensuite il se tournera du côté du servant, en mettant les quatre doigts sur ce vaisseau, comme le prêtre le fait en recevant la deuxième oblation, pour faire connaître au servant la manière de la donner.

CE 18,2,4 La première fois qu'on répétera les réponses de la sainte messe, après les dernières oraisons il fermera le livre, et la deuxième fois il le laissera ouvert, pour montrer au servant que, lorsque le prêtre laisse ainsi le livre ouvert, il le faut transporter de l'autre côté.

CE 18,2,5 Cet écolier doit être sage, posé, modeste et retenu, afin de pouvoir donner sujet d'édification et procurer la modestie à ceux qui répéteront les réponses de la sainte messe.

CE 18,2,6 Cet officier sera changé tous les mois, si le maître le juge à propos, après l'avoir proposé au Directeur ou à l'Inspecteur des écoles, et, si on le change, il faut que celui qu'on lui substituera soit également sage. Cette condition est d'une très grande conséquence dans cet office.

CE 18,3 **Article 3ème**

De l'aumônier.

CE 18,3,1 Il y aura dans chaque classe un écolier chargé de recueillir les aumônes, c'est-à-dire les morceaux de pain qui se donneront pour les pauvres pendant le déjeuner et goûter.

CE 18,3,2 Vers le milieu et sur la fin du déjeuner et goûter, après avoir salué le maître, il prendra dans la classe le panier qui est destiné pour cela. Il ira le présenter devant les bancs premièrement du côté de la classe, et puis de l'autre côté, sans dire un seul mot, se gardant bien de jamais rien demander à personne.

CE 18,3,3 Lorsqu'il marchera dans la classe, pendant le temps qu'il exercera cet office, il le fera très modestement et sans bruit, et prendra garde de ne regarder fixement aucun écolier.

CE 18,3,4 Quand les aumônes auront été toutes ou presque toutes recueillies, après avoir salué le maître, il lui présentera le panier, pour les distribuer.

CE 18,3,5 Chaque maître prendra garde que celui qui sera chargé de cet office ait de la piété et de l'affection pour les pauvres, surtout qu'il ne soit pas porté à la gourmandise, et ne permettra pas qu'il donne aucun morceau de pain, ni autre chose, à qui que ce soit, et bien moins qu'il ne prenne quelque chose pour lui-même de ce qu'il y aura dans le panier, et s'il est reconnu avoir fait l'un ou l'autre, il sera sévèrement puni et privé aussitôt de cet office. Cet officier sera changé, lorsque le maître le jugera à propos ou nécessaire, par l'avis du Directeur.

CE 18,4 **Article 4ème**

Du porte-aspersoir.

CE 18,4,1 Il y aura dans chaque école un écolier qui portera tous les jours d'école, à la messe et à vêpres, un aspersoir, afin que les écoliers puissent prendre de l'eau bénite, en entrant dans l'église et en sortant.

CE 18,4,2 Cet officier et le porte-chapelets iront les deux premiers à la sainte messe, et conduiront les écoliers en allant à l'église.

CE 18,4,3 Cet officier en entrant dans l'église se mettra proche le bénitier, et y restera jusqu'à ce que tous les écoliers soient passés et aient pris de l'eau bénite.

CE 18,4,4 Il en sera de même lorsque les écoliers sortiront de l'église. A la place que le maître ou l'Inspecteur lui marquera, il se placera de telle manière que tous les écoliers puissent prendre facilement de l'eau bénite. D'abord qu'il sera à sa place, il prendra de l'eau bénite avec l'aspersoir, en le plongeant dans le bénitier et en prendra dès lors qu'il remarquera qu'il n'y en aura plus.

CE 18,4,5 Il tiendra l'aspersoir couché et étendu devant soi et se gardera bien de s'en servir pour asperger ou pour badiner, sous peine de correction.

CE 18,4,6 Pendant tout le temps que les écoliers passeront, il se tiendra debout, dans une posture modeste, les yeux baissés, sans regarder aucun de ceux qui passent et sans tourner légèrement la tête.

CE 18,4,7 Lorsque tous les écoliers seront sortis de l'église, si on ne retourne pas à l'école, il ira, avec le porte-chapelets, reporter l'aspersoir à l'endroit où on a coutume de le prendre. Cet officier doit être très pieux et très modeste. Il ne sera pas changé pendant l'année que le maître ne le juge nécessaire, avec l'avis du Directeur.

CE 18,5 **Article 5ème**

Du porte-chapelets et de ses adjoints.

CE 18,5,1 Il y aura un écolier dans chaque école destiné pour porter des chapelets à l'église tous les jours à la sainte messe, et les dimanches à la grand-messe et à vêpres.

CE 18,5,2 Cet écolier recevra du maître les chapelets par compte, et aura soin de les compter, tous les jours avant la sainte messe, ou après-midi au commence-

ment de l'école, si on va à la sainte messe à la fin de l'école, et avertira le maître de ce qu'il y en manquera.

CE 18,5,3 Le maître les comptera le dernier jour de l'école de chaque semaine. Il y aura autant de liasses de chapelets qu'il y aura de rangs de deux écoliers dans l'église. Si les écoliers font en longueur plus d'un rang de deux, il aura un ou plusieurs adjoints pour les distribuer à un rang de deux.

CE 18,5,4 Dès que les écoliers seront à genoux à leur place, cet officier prendra une liasse de chapelets, et donnera l'autre ou les autres à son ou à ses adjoints; et chacun d'eux ira à un rang de deux, du haut en bas, pour distribuer des chapelets à ceux de ce rang qui ne savent pas lire, c'est-à-dire à ceux qui lisent dans les cartes, dans le syllabaire et dans le premier livre.

CE 18,5,5 Aussitôt que la sainte messe sera finie, ils iront de même chacun dans le rang qui lui sera assigné, reprendre les chapelets à ceux à qui ils les auront donnés au commencement de la sainte messe, et ensuite le porte-chapelets reprendra les liasses de ses adjoints, et les joindra avec la sienne et, en retournant à l'école, il les comptera.

CE 18,5,6 Si les écoliers ne retournent pas à l'école après la sainte messe, il ira avec le porte-aspersoir reporter les chapelets à l'endroit où on a coutume de les prendre.

CE 18,5,7 Cet officier sera aussi chargé de donner tous les jours, au commencement de l'école, le chapelet à ceux qui doivent le dire les premiers, et aura soin de se ressouvenir de ceux qui l'auront dit les derniers pendant l'école précédente.

CE 18,5,8 Il doit savoir l'ordre qu'on doit garder pour le dire, par quel banc on doit commencer et finir. Il avertira tous les écoliers pour le dire les uns après les autres, selon l'ordre des bancs et le rang qu'ils tiennent dans leur banc; lorsque deux l'auront dit, il reprendra le chapelet, et le portera aux deux écoliers suivants.

CE 18,5,9 Il prendra garde que ceux qui diront le chapelet dans l'école, le disent posément et avec modestie. Il veillera aussi sur eux et aura égard qu'il ne causent point, qu'ils ne badinent point, qu'ils disent effectivement le chapelet et qu'ils ne cessent pas de le dire; et s'il remarque qu'ils manquent à quelqu'une de toutes ces choses, il en donnera sur-le-champ avis au maître.

CE 18,5,10 Cet officier, aussi bien que le précédent, doit être très pieux et très modeste, et même fort fidèle, afin qu'il ait soin de ne pas égarer les chapelets, de n'en point perdre, et de n'en point laisser perdre. Il doit aussi avoir de la conduite et n'être pas ni étourdi, ni brouillon, ni impétueux.

CE 18,5,11 Cet officier avec ses adjoints seront choisis dans la classe où on dit le chapelet, et s'il n'y en a point dans cette classe qui soit capable de cet office, il sera choisi dans une classe supérieure par l'avis du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles.

CE 18,5,12 Cet officier ne sera point changé pendant l'année que le maître ne le juge nécessaire suivant l'avis du Directeur.

CE 18,6 **Article 6ème**

Du sonneur.

CE 18,6,1 Il y aura dans chaque école un écolier dont la fonction sera de sonner la cloche, pour commencer l'école et les exercices de l'école.

CE 18,6,2 Il sonnera au commencement de l'école et à toutes les heures vingt coups en branle; et à la demie de chaque heure, il tintera vingt coups; à la fin de l'école, il sonnera aussi vingt coups, et tintera ensuite vingt coups pour

faire connaître que c'est la fin de l'école, et qu'on doit commencer la prière.

CE 18,6,3 Il aura soin d'écouter l'heure attentivement et de sonner à l'heure précisément aussitôt que la dernière heure, et à la demie, aussitôt que le dernier timbre sera sonné.

CE 18,6,4 Environ un *miserere* avant l'heure de la prière du matin, et avant le catéchisme après-midi, il tintera cinq coups pour avertir les écoliers de serrer leurs livres, les collecteurs des livres et des papiers de les lever, et tous de se disposer et tenir prêts pour la prière, afin qu'elle puisse se commencer aussitôt que la cloche cessera de sonner, sans tarder un seul moment.

CE 18,6,5 Cet officier doit être assidu à l'école, soigneux, vigilant, exact, et très ponctuel à sonner au temps réglé, et le maître aura égard qu'il ne manque jamais de sonner à l'heure; il ne sera point changé que le maître, de l'avis du Directeur, ne le juge à propos.

CE 18,7 **Article 7ème**

De l'Inspecteur et des surveillants.

CE 18,7,1 Il y aura des inspecteurs dans toutes les classes dans l'absence des maîtres, et il n'y en aura jamais dans d'autres temps, si ce n'est dans les classes des écrivains, dans lesquelles il y aura un inspecteur pendant le déjeuner et goûter, qui veilleront sur ceux qui répéteront les prières, le catéchisme et les réponses de la sainte messe.

CE 18,7,2 Le soin de l'inspecteur dans chaque classe sera de veiller sur tout ce qui se passera dans la classe pendant l'absence du maître.

CE 18,7,3 Toute son application sera de remarquer et de prendre garde à tout ce qui se passera dans la classe, sans jamais dire un seul mot, quoi qu'il arrive, et sans quitter sa place. Il ne permettra pas non plus qu'aucun écolier lui parle, ni approche de lui pendant tout le temps qu'il fera son office.

CE 18,7,4 Il ne menacera même jamais aucun écolier, ni par signe, ni autrement, quelque faute qu'il commette: il sera toujours assis sur le siège qui lui aura été marqué. Il sera fidèle à rapporter au maître toutes les choses, comme elles se seront passées, et dans toutes leurs circonstances; il sera exact à ne dire ni plus, ni moins. Il ne laissera pas passer la moindre faute dans les écoliers sans le remarquer, il observera ceux qui rompront le silence et feront le moindre bruit.

CE 18,7,5 Le maître fera entendre à l'inspecteur qu'il est établi pour veiller non seulement sur tout ce qui se passe dans l'école, mais encore pour être le modèle et l'exemple sur lequel les autres se doivent former. Le maître examinera bien les choses que l'inspecteur rapportera avant que de délibérer s'il corrigera ou non ceux qu'il dénonce avoir fait faute: or, afin de connaître plus facilement si l'inspecteur dit la vérité, le maître s'informera des plus fidèles d'entre ceux qui auront été témoins de la faute, si les choses se sont passées de la manière et dans les circonstances que l'inspecteur l'a déclaré.

CE 18,7,6 Il ne corrigera les écoliers accusés que selon la convenance qu'il verra entre ce que l'inspecteur dira et ce que les autres auront assuré.

CE 18,7,7 Le maître écoutera les plaintes faites contre l'inspecteur, particulièrement si ceux qui les font ne sont pas intéressés et sont des plus fidèles; et, si l'inspecteur est trouvé coupable, il sera puni plus sévèrement qu'un autre qui aura commis la même faute, et sera déposé aussitôt de son office.

CE 18,7,8 Il faut choisir pour inspecteur le plus vigilant et le plus exact à venir des premiers, qui soit vigilant pour remarquer ce qui se passe dans l'école; qu'il soit silencieux et retenu, qu'il ne soit ni léger, ni dissimulé, ni menteur, et

qui ne soit pas capable d'avoir acception de personne, qu'il accuse aussi bien ses frères, ses amis, ses compagnons, c'est-à-dire ceux qu'il fréquente, que les autres, et surtout qu'il ne reçoive jamais aucun présent de qui que ce soit; et, s'il est reconnu être en faute, le maître le punira très sévèrement et donnera sa charge à un autre.

CE 18,7,9 Cet officier ne sera point changé que le maître avec l'avis du Directeur ou Inspecteur des écoles, ne le juge à propos et même nécessaire.

CE 18,7,10 ***Des surveillants.***

Il y aura dans chaque classe deux écoliers qui seront chargés de veiller sur la conduite de l'inspecteur, pendant qu'il exercera son office, pour remarquer qu'il ne se laisse pas corrompre par présent, s'il n'exige rien des autres pour ne pas déclarer leur faute au maître; s'il est venu des premiers, et même le premier; s'il ne parle point, s'il ne cause pas lui-même du désordre dans l'école, s'il ne sort pas de sa place, et s'il ne s'attroupe pas avec d'autres, s'il prend garde que qui que ce soit ne sorte de sa place; enfin s'il s'acquitte exactement de son devoir.

CE 18,7,11 Le maître fera en sorte que ces surveillants ne soient pas connus de l'inspecteur, et, pour ce sujet, ils ne seront pas nommés comme les autres officiers et n'en porteront pas le nom.

CE 18,7,12 Les surveillants seront des écoliers des plus sages et des plus pieux et des plus diligents à venir à l'école, et qui aient de l'esprit assez pour observer les comportements de l'inspecteur, sans le faire remarquer.

CE 18,7,13 Le maître les avertira en particulier de prendre garde à la conduite de l'inspecteur, et ils lui en rendront compte, de temps en temps, sans que cela paraisse, et même le plus tôt qu'il se pourra, quand il sera arrivé quelque chose d'extraordinaire.

CE 18,7,14 Il y aura aussi des espèces d'inspecteurs ou surveillants dans les rues, surtout dans celles où demeurent beaucoup d'écoliers, pour remarquer de quelle manière les écoliers de ce quartier se comportent en retournant de l'école.

CE 18,7,15 Il y en aura en chaque différent quartier et en chaque rue considérable, qui observeront ce qui se passera dans leur quartier ou rue de la part des écoliers, et qui en feront rapport au maître en la manière qui est marquée ci-devant.

CE 18,8 **Article 8ème**

Des premiers de bancs.

CE 18,8,1 Le premier écolier de chaque banc sera chargé du catalogue de son banc, et marquera ceux de ce banc qui seront absents de l'école, en tirant le cordon de chacun des écoliers absents, chaque premier de banc tirera le cordon des absents de son banc, tous les jours, le matin à huit heures et demie, et puis après-midi à deux heures. Tous les premiers de bancs, aussitôt après avoir ainsi marqué les absents, iront chacun présenter leur catalogue au maître, afin qu'il y lise les absents, et qu'il voit s'il n'y en a ni plus, ni moins.

CE 18,8,2 Les maîtres des basses classes dans lesquelles les écoliers ne savent pas lire, apprendront à lire les noms des catalogues à leurs premiers de bancs, et même par coeur, et, s'ils n'en trouvent pas, ou qu'ils n'en aient pas suffisamment soient capables de les pouvoir apprendre par coeur et d'en retenir l'ordre, ils les liront eux-mêmes, ou ceux au moins que les premiers de bancs ne sont pas capables de lire, et les liront à la fin de l'école, le matin

avant la prière, et au commencement du goûter après-midi, et ils marqueront aussi eux-mêmes les absents de ces bancs, en tirant des cordons.

CE 18,8,3 Les premiers de bancs seront des plus assidus à l'école, et les plus diligents d'entre les écoliers, les plus sages et les plus modestes.

CE 18,8,4 Cet office leur sera donné ordinairement pour récompense de leur assiduité, de leur sagesse, de leur modestie et de leur capacité. Ils ne seront point changés que le maître ne le juge nécessaire pour quelque faute qu'ils auront faite, ou pour quelque autre sujet considérable.

CE 18,9 **Article 9ème**

Des visiteurs des absents.

CE 18,9,1 Il y aura dans chaque classe deux ou trois écoliers qui se verront obligés de veiller à l'assiduité des écoliers de plusieurs rues d'un certain quartier de la ville, qui leur est assigné.

CE 18,9,2 Chacun d'eux aura un catalogue des écoliers du quartier dont il sera chargé, sur lequel seront marqués les noms et surnoms des écoliers et la rue où ils demeurent. Si dans les plus basses classes, il ne se trouve aucun écolier qui soit capable de s'acquitter de cet office, ou qu'il ne s'en trouve pas suffisamment, le maître, suivant l'avis du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles, prendra des écoliers d'une classe supérieure pour y suppléer.

CE 18,9,3 Les visiteurs des basses classes qui seront choisis dans quelque classe supérieure iront, sur la fin de l'école du matin et pendant le goûter après-midi, pour marquer les absents, et, après avoir salué le maître, ils tireront les cordons des absents, sans dire un seul mot, et retourneront de même aussitôt dans leur classe.

CE 18,9,4 Lorsque les visiteurs auront ainsi marqué les absents du quartier qui leur est assigné, ils iront l'un après l'autre présenter leur catalogue au maître qui lira les absents, et puis le leur rendra.

CE 18,9,5 Chaque visiteur marquera chaque fois sur son catalogue les absents de son quartier en tirant le cordon, et aura soin d'aller chez tous à la fin de l'école, sans que le maître soit obligé de l'en avertir.

CE 18,9,6 Chaque visiteur rendra compte au maître, à l'entrée de l'école suivante, de ce qu'il aura appris à la maison de chacun d'eux, des causes de leurs absences, à qui ils ont parlé, et quand on lui a dit qu'ils reviendraient à l'école.

CE 18,9,7 Les visiteurs visiteront de temps en temps, selon que le maître leur prescrira, et même de leur plein gré, les écoliers malades du quartier dont il est chargé; ils les consoleront et les engageront à souffrir leur mal en patience pour l'amour de Dieu. Ils feront ensuite savoir au maître l'état de leur santé, et si leur maladie diminue ou augmente.

CE 18,9,8 Les visiteurs parleront toujours au père ou à la mère de l'écolier absent, ou à quelque personne d'un âge raisonnable, et dont ils puissent être assurés qu'elle sait la cause de l'absence de l'écolier, et que ce qu'elle dit est véritable; ils parleront toujours aux personnes fort honnêtement, et les salueront de la part du maître.

CE 18,9,9 Si on dit à un visiteur que quelqu'un des absents de son quartier est malade, il fera en sorte de le voir, et priera fort qu'on le lui accorde, témoignant que c'est de la part du maître qui l'envoie savoir de quelle maladie il est malade, et quel est l'état de sa santé.

CE 18,9,10 Les visiteurs prendront garde de ne se pas laisser corrompre, soit par les écoliers, soit par les parents, pour reporter au maître de fausses raisons de

leur absence, et de ne prendre aucun présent des écoliers de leur quartier, ou de leurs parents, sous quelque prétexte que ce soit.

CE 18,9,11 Chaque maître y veillera sur toutes choses, et, s'il reconnaît un visiteur qui se soit laissé corrompre, il le corrigera sévèrement au lieu de celui qui est absent, et le privera de son office, si ce n'est qu'il promette de ne plus jamais retomber dans cette faute. Mais s'il y retombe une seconde fois, il en sera privé pour toujours.

CE 18,9,12 Lorsque le maître doutera de la fidélité d'un visiteur, qu'il verra, par exemple, qu'un écolier s'absente souvent, et que les raisons ne sont pas fort solides, il enverra sous mains un écolier à la maison de cet absent, pendant le temps même de l'école, afin de connaître plus sûrement si les raisons qu'on aura rapportées conviennent avec celles de l'autre.

CE 18,9,13 On aura soin de donner de temps en temps les récompenses aux visiteurs qui s'acquittent bien de leur office, afin de les animer à continuer de s'y rendre fidèles, on leur en donnera même ordinairement tous les mois.

CE 18,9,14 Les visiteurs seront choisis entre les plus affectionnés et les plus assidus à l'école; il faut qu'ils aient de l'esprit, de l'honnêteté et de la conduite; qu'ils ne soient pas sujets au mensonge, ni jugés capables de se laisser corrompre, qu'ils aient un grand respect pour le maître, et une entière soumission et docilité d'esprit.

CE 18,9,15 Ils feront en sorte, pour témoigner leur affection et leur zèle pour l'école, d'engager les libertins, qui s'absentent facilement et légèrement, de se rendre assidus, et même lorsqu'ils rencontreront quelques enfants vagabonds et inutiles qui ne viennent pas à l'école, ils les exciteront à y venir.

CE 18,9,16 les maîtres ne changeront ces officiers pendant toute l'année, à moins qu'après avoir pris l'avis du Directeur, ils ne le croient nécessaire, et qu'ils n'aient reconnu quelqu'un incapable de cet emploi, ou s'en mal acquitter, ou qu'il y ait d'autres écoliers qui en soient beaucoup plus capables.

CE 18,10 **Article 10ème**

Des distributeurs et collecteurs des papiers.

CE 18,10,1 Il y aura dans chaque classe des écrivains un ou deux écoliers, selon le nombre des écrivains, dont le soin sera de distribuer les papiers à ceux qui écrivent, au commencement de l'écriture, et de les reprendre, quand le temps de l'écriture sera passé, et de les mettre ensuite à la place où on les pose dans l'école.

CE 18,10,2 Si tous les écoliers de la classe écrivent, il y en aura deux; s'il n'y en a qu'une partie et qu'elle ne soit pas fort nombreuse, il n'y en aura qu'un qui soit chargé de cet office.

CE 18,10,3 Les distributeurs et collecteurs des papiers auront soin de mettre les papiers tout de suite, les uns sur les autres, selon le rang que tiennent les écoliers à qui ils appartiennent, afin qu'ils puissent leur donner à tous le leur avec assurance.

CE 18,10,4 Ils iront de banc en banc et depuis le commencement d'un banc jusqu'au bout, tant pour donner les papiers que pour les reprendre; ils les poseront sur la table, chacun devant celui à qui ils appartiennent; si quelque écolier est absent, ils mettront son papier à sa place; ils feront en sorte de les donner promptement, afin qu'ils ne perdent pas ni eux, ni les autres, le temps qu'ils doivent employer à l'écriture.

CE 18,10,5 Ces deux officiers, chaque fois immédiatement avant que de reprendre les papiers, iront visiter tous les écoliers dont ils sont chargés, et remarqueront ce que chacun aura écrit. S'il a écrit autant qu'il le devait, si chacun a une

copie, un transparent et un papier brouillard, ceux qui en doivent avoir; si le papier n'est point brouillé, si l'écolier à qui il appartient n'a rien écrit dessus que ce qui est sur son exemple; et, s'il trouve que quelqu'un ait manqué à quelqu'une des choses ci-dessus marquées ils donneront aussitôt avis aux maîtres de ce qui y manquera, et lui porteront et montreront ces papiers. Ils auront soin que tous plient leurs papiers avant que de le rendre.

CE 18,11 **Article 11ème**

Des distributeurs et collecteurs de livres.

CE 18,11,1 Il y aura dans chaque classe un certain nombre de livres de chaque leçon, pour prêter aux écoliers qui sont très pauvres et qui ne peuvent pas avoir de quoi en acheter; il y aura dans chaque classe un écolier commis pour distribuer ces livres à ceux à qui le maître aura ordonné qu'on les porte. Il y aura dans chaque classe un catalogue de ceux qui se doivent servir de ces livres, que le Supérieur ou Inspecteur des écoles aura reconnu être véritablement si pauvres qu'ils ne puissent pas avoir de quoi en acheter, et on ne donnera ces livres à aucun écolier pour s'en servir, qu'il ne soit de cette qualité.

CE 18,11,2 Cet officier saura le nombre des livres de chaque classe, et qui sont destinés pour les pauvres. Il prendra garde en les prenant, qu'il n'y ait rien de gâté dans aucun, et que les feuillets ne soient pas pliés, même par les coins, et que chacun lui rende celui qu'il avait; et, s'il en manque quelqu'un, ou que quelque écolier ait gâté le sien, cet officier en avertira le maître, aussitôt qu'il aura remis les livres à leur place.

CE 18,11,3 Il aura soin aussi de serrer les papiers, les férules, les livres des maîtres, et de les leur donner, quand ils en auront besoin, et prendra garde que rien de toutes ces choses qu'il a en garde, ne se perde, ni ne se gâte.

CE 18,12 **Article 12ème**

Des balayeurs.

CE 18,12,1 Il y aura un écolier dans chaque classe dont le soin sera de balayer la classe, et de la rendre propre et nette; il la balayera une fois tous les jours sans y manquer, à la fin de l'école du matin. Si on va à la sainte messe à la fin de l'école, il y retournera pour ce sujet. Avant que de commencer à balayer, il lèvera les bancs et les mettra l'un sur l'autre, proche la muraille, les uns d'un côté, les autres de l'autre; et les balayeurs des deux places contiguës s'aideront l'un l'autre, pour lever les bancs et pour les remettre, et non pour aucune autre chose.

CE 18,12,2 Après avoir levé les bancs, il arrosera la classe, s'il est nécessaire, et puis la balayera. Il portera les ordures à la rue avec le panier ou corbeille, à l'endroit qui est destiné pour cela, et ensuite remettra le balai, le panier et les autres choses dont il se sera servi, à l'endroit où on les met ordinairement.

CE 18,12,3 Il aura soin que lorsque son balai ne pourra plus servir de le représenter au maître et de suivre ses ordres pour en aller demander un autre à la maison.

CE 18,12,4 Le maître aura égard que les balayeurs balayent chacun la classe dont ils sont chargés, et qu'elles soient toujours très propres.

CE 18,12,5 Les balayeurs ne doivent pas être lents, mais actifs, afin qu'ils n'emploient pas trop de temps à s'acquitter de cet office.

CE 18,12,6 On doit remarquer en eux un grand soin de la netteté et de la propreté. Il faut cependant qu'ils soient sages, et qu'ils ne soient pas sujets à faire des querelles, ni de sottises.

CE 18,12,7 Ils seront choisis tous les mois, à moins que le maître ne juge à propos de les continuer suivant l'avis du Directeur ou Inspecteur des écoles, et ils auront chacun, tous les mois, une image et une sentence pour récompense.

CE 18,13 **Article 13ème**

Du portier.

CE 18,13,1 Dans chaque école il n'y aura qu'une porte par où on entrera et, s'il y en a plus d'une, les autres portes, qui seront celles que le Directeur jugera à propos, seront condamnées et toujours fermées.

CE 18,13,2 Il y aura un écolier de l'une des classes, selon l'ordre du Directeur, il sera cependant ordinairement de la classe par laquelle on entre, qui sera chargé d'ouvrir et fermer cette porte, toutes les fois que chacun entrera ou sortira de l'école, et sera pour ce sujet nommé portier.

CE 18,13,3 Il sera placé auprès de la porte, afin de la pouvoir ouvrir promptement, il ne laissera jamais la porte ouverte, mais il la fermera toujours avec un verrou.

CE 18,13,4 Il ne laissera entrer dans l'école que les maîtres et les écoliers, et Monsieur le curé de la paroisse sur laquelle se tient les écoles. Il n'y laissera point entrer d'autres personnes, si ce n'est par l'ordre du Directeur, ou du maître qui aura inspection sur cette école en son absence.

CE 18,13,5 Lorsque quelqu'un frappera à la porte, il l'ouvrira aussitôt, le moins qu'il pourra, et autant seulement qu'il sera nécessaire pour pouvoir parler et répondre à la personne qui frappe; il refermera aussitôt la porte avec le verrou, et puis il avertira le maître qui a charge de parler.

CE 18,13,6 Pendant que le maître parlera à quelqu'un, il laissera la porte tellement ouverte, qu'on puisse voir dedans la classe le maître et les personnes à qui ils parlent; le portier gardera la porte depuis qu'elle sera ouverte jusqu'à ce que les écoliers commencent à sortir de l'école. Il doit être pour ce sujet le premier venu.

CE 18,13,7 Il gardera toujours le silence et ne parlera à aucun écolier qui entre ou qui sort, et, s'il parle à un seul, il sera corrigé.

CE 18,13,8 Le maître aura soin que cet officier lise à son tour, et qu'il soit appliqué à sa leçon et à suivre pendant tout le temps qu'il ne sera point occupé à la porte.

CE 18,13,9 Cet écolier aura soin aussi du bâton qu'on donne aux écoliers, lorsqu'ils vont aux lieux, il le donnera à celui qui ira, il prendra garde qu'aucun écolier ne sorte pour y aller sans avoir ce bâton, et que deux ne sortent jamais ensemble pour ce sujet. Il la serrera tous les jours à la fin de l'école, tant le matin qu'après-midi.

CE 18,13,10 Cet officier sera choisi d'entre les plus diligents et les plus assidus à l'école; il doit être sage, retenu, modeste, silencieux et capable de donner de l'édification à ceux qui viendront frapper à la porte.

CE 18,14 **Article 14ème**

Du clavier.

CE 18,14,1 Il y aura dans chacune des écoles qui sont hors de la maison, un écolier chargé de la clef de la porte par laquelle on entre. Il sera très exact à se trouver tous les jours à l'heure à laquelle la porte doit être ouverte, et à laquelle les écoliers commencent à entrer, c'est-à-dire le matin, avant sept heures et demie et après-midi avant une heure. On aura égard pour cette fin qu'il ne demeure pas trop loin de l'école.

CE 18,14,2 Il lui sera défendu de donner la clef de l'école à aucun écolier, sans ordre du maître qui est chargé du soin et de l'inspection de cette école, par ordre du Directeur en son absence.

CE 18,14,3 Si on retourne à l'école après la sainte messe, il y retournera le premier avec le portier pour conduire les écoliers. Si on ne retourne pas à l'école après la sainte messe, il y retournera avec le porte-chapelets, le porte-aspersoir et les balayeurs, et prendra garde qu'il ne se fasse pas de bruit en la balayant, et ne sortira point de l'école avant eux.

CE 18,14,4 Cet officier sera aussi chargé de la conservation de tout ce qui sera dans l'école, et prendra garde qu'on n'en emporte rien. On doit le choisir entre ceux qui sont des plus assidus à l'école et qui n'y manquent point.

CE 18,14,5 Cet officier et les trois précédents, c'est-à-dire le portier, et les distributeurs des papiers et livres, ne seront point changés que le maître ne le juge nécessaire par l'avis du Frère Directeur ou Inspecteur des écoles.

CE 19 ## Chapitre 19ème

Des tables d'alphabets.

CE 19,0,1 Les deux cartes seront composées en la manière suivante et elles seront les mêmes dans les maisons des écoles chrétiennes:

Première carte de l'alphabet.*

*Seconde carte**

CE 19,0,2 Les cartes auront au moins deux pieds quatre pouces et un pied huit pouces de hauteur.

CE 19,0,3 Les lettres et syllabes seront posées l'une au-dessous de l'autre ainsi qu'il est marqué ci-dessus dans le modèle des deux cartes.

CE 19,0,4 La carte de l'alphabet contiendra deux tables, la première sera remplie de petites lettres et la seconde sera remplie de lettres majeures ainsi qu'il est marqué ci-dessus.

CE 19,0,5 Chaque table contiendra six lignes et chaque ligne cinq lettres; les lettres liées et jointes ensemble, ne faisant que comme une, par exemple, oe, ff ainsi des autres qui dans chaque ligne ne tiennent place que d'une seule lettre.

CE 19,0,6 Les deux tables de lettres mineures et majeures seront éloignées l'une de l'autre de l'espace d'environ trois pouces, en sorte qu'il y ait trois pouces de distance entre la dernière lettre et la première ligne de la première table et la première lettre de la première ligne de la première table et le grand A qui est la première lettre de la première ligne de la seconde table; et ainsi des autres.

CE 19,0,7 Le premier membre de chaque lettre dans l'une et dans l'autre table doit être éloigné du premier membre de la lettre suivante de deux pouces et demi au moins, et les lignes doivent être au moins de trois pouces distantes l'une de l'autre.

CE 19,0,8 La deuxième carte qui est des syllabes à deux trois lettres doit contenir sept lignes, et chaque ligne sept syllabes dans chaque ligne, les trois premières syllabes avec la cinquième et sixième doivent être des syllabes à deux let-

* Dans les *Cahiers lasalliens*, 24, (p. 221-228), on trouvera le détail des tableaux pour ces différentes cartes.

tres, et la quatrième et septième de syllabes à trois lettres, ainsi qu'il est marqué dans le modèle ci-dessus.

CE 19,0,9 Dans chaque ligne de la carte des syllabes, il faut qu'il y ait au moins deux pouces et deux tiers de pouce entre chaque syllabe, c'est-à-dire depuis la fin de la syllabe précédente jusqu'au commencement de la suivante, et les lignes doivent être de trois pouces distantes l'une de l'autre.

Deuxième carte*

Table des chiffres romains*

Première carte*

CE 20 **Troisième partie**

Chapitre 20ème

Des devoirs de l'Inspecteur des écoles

CE 20,1,1 Il y aura dans toutes les maisons de l'Institut un Inspecteur des écoles, qui aura intendance sur toutes les écoles dépendantes d'une même maison. Le Directeur sera cet Inspecteur; s'il y a trois ou quatre écoles dépendantes de la maison dont il est Directeur, on pourra lui donner un Frère pour l'aider dans l'inspection des écoles, dont il sera cependant surveillant, en sorte que ce Frère ne fera rien que par son ordre, et lui rendra compte de tout ce qu'il aura fait et de tout ce qui se sera passé dans les écoles.

CE 20,1,2 L'Inspecteur des écoles sera toujours dans quelqu'une des écoles dont il aura la conduite, tantôt dans une et tantôt dans une autre, non selon son choix, mais selon le besoin qu'il y aura de sa présence; de suite et par ordre, selon ce qui lui aura été marqué par le Supérieur de l'Institut.

CE 20,1,3 Il ne s'en absentera point sans une nécessité évidente; et, s'il est Directeur, il donnera avis au Supérieur de l'Institut du temps qu'il n'y aura pas été, et de la nécessité et des raisons qu'il aura eues de s'absenter.

CE 20,1,4 Il demeurera dans une même école, depuis le commencement jusqu'à la fin, et veillera sur tout ce qui se passera dans toutes les classes. Il aura soin que les règles et pratiques de l'école s'observent exactement, sans aucun changement, ni altération.

CE 20,1,5 L'office de l'Inspecteur des écoles consiste principalement en trois choses: 1ère dans la vigilance qu'il doit avoir sur les écoles, sur les maîtres, sur les écoliers; 2ème de les distribuer dans les classes, et de leur assigner leur leçon; 3ème de les changer de leçon lorsqu'ils sont capables d'une plus avancée.

CE 21 **Chapitre 21ème**

De la vigilance de l'Inspecteur des écoles

CE 21,1 **Article 1er**

De la vigilance que l'Inspecteur des écoles doit avoir sur les écoles.

CE 21,1,1 L'Inspecteur des écoles veillera et aura égard qu'il y ait un bénitier à la porte de chaque école et qu'il y ait toujours de l'eau bénite suffisamment.

---

* Dans les *Cahiers lasalliens*, 24, (p. 221-228), on trouvera le détail des tableaux pour ces différentes cartes.

CE 21,1,2 Qu'il y ait quatre images dans toutes les classes: un crucifix, une image de la sainte Vierge, une de saint Joseph, et une de l'école de Jésus; qu'il ait dans toutes les classes toutes les sentences, servantes de signal.

CE 21,1,3 Qu'il y ait des chapelets suffisamment dans chaque école, pour les écoliers qui ne savent pas lire.

CE 21,1,4 Qu'il y ait un aspersoir dans chaque école pour prendre de l'eau bénite, en entrant et sortant de l'église; qu'il y ait un panier dans chaque classe, pour recueillir le pain qu'on donne pour les pauvres pendant le déjeuner et goûter.

CE 21,1,5 Qu'il y ait des livres de toutes les leçons, autant qu'il en sera nécessaire pour les pauvres qui n'en peuvent avoir.

CE 21,1,6 Qu'il y ait aussi du papier pour les écrivains pauvres qui ne peuvent en avoir; qu'il y ait tous les livres nécessaires à chaque maître; qu'il n'y ait point d'autre livre que ceux de l'école, pour quelque raison que ce soit.

CE 21,1,7 Qu'il y ait dans chaque classe des écrivains une planche ou une armoire, s'il n'y a point de cabinet, pour mettre tous les papiers des écrivains, les registres, les livres pour les pauvres, et que tous les livres y soient bien rangés.

CE 21,1,8 Qu'il y ait des cornets enchâssés dans les bancs entre deux écrivains, et qu'ils soient tous couverts; qu'il y ait un bâton avec une corde, au bout de laquelle on puisse passer le bras, que chaque écolier le prenne pour aller aux lieux, et qu'il n'y en ait qu'un seul.

CE 21,1,9 Qu'il y ait autant de balais pour balayer que de classes, et qu'on les renouvelle, quand il en sera besoin; que dans les écoles, hors la maison, il y ait un seau, un arrosoir, une ratissoire, un panier pour ôter les ordures; qu'il y ait un catalogue de chaque banc, qu'il n'y ait qu'un faisceau de verges, ou un martinet, pour toutes les classes d'une même école, et qu'un des maîtres en soit chargé par ordre du Frère Directeur; que tout y soit bien rangé, en bon ordre et très propre.

CE 21,1,10 Que tous les bancs soient sains et saufs, c'est-à-dire en bon état, et qu'on les raccommode, quand il y aura quelque peu de chose à y faire. Qu'ils soient bien rangés, toujours dans la même situation; qu'on n'en change aucun, sans la connaissance et sans l'ordre du Frère Directeur.

CE 21,1,11 Que les classes soient nettes, et qu'il n'y ait point à terre de papier, de bouts de plumes, de noyaux, ni aucune autre chose qui puisse les salir ou les gâter. Qu'on balaye tous les jours toutes les classes, et qu'on les arrose en les balayant.

CE 21,1,12 Qu'il n'y ait point de boue et de crotte amassées sur le plancher des classes, et qu'on les ratisse de temps en temps; que les vitres soient toujours en bon état.

CE 21,2 **Article 2ème**

De la vigilance que l'Inspecteur des écoles doit avoir sur les maîtres.

CE 21,2,1 L'Inspecteur des écoles veillera, à l'égard des maîtres, que ceux qui tiennent l'école dans la maison descendent dans l'école immédiatement après le chapelet, et qu'ils n'entrent dans aucune place de la maison, sans nécessité et sans permission.

CE 21,2,2 Que tous les maîtres qui vont aux écoles hors de la maison, sortant de l'oratoire, aillent droit à la porte, sans s'arrêter en aucun lieu; qu'ils disent le chapelet pendant tout le chemin et qu'ils ne se parlent pas.

CE 21,2,3 Qu'ils marchent dans les rues avec une grande modestie, et que, par leur extérieur, ils donnent sujet d'édification à tout le monde.

CE 21,2,4 Qu'ils n'abordent personne dans les rues, et n'entrent dans aucune maison, sous quelque prétexte que ce soit; que si quelqu'un les aborde dans les rues, que le premier seul réponde en peu de mots en ce qui sera proposé ou demandé, en cas qu'il puisse ou doive répondre, sinon qu'il s'excuse honnêtement.

CE 21,2,5 Que tous commencent l'école et les exercices de l'école précisément à l'heure marquée, sans tarder un seul moment; que dans toutes les classes le temps que doit durer chaque leçon soit réglé à proportion du nombre des écoliers.

CE 21,2,6 Que le temps que doit durer chaque leçon ayant été ainsi réglé, aucun des maîtres ne diminue ni prolonge le temps qui aura été prescrit pour chacune.

CE 21,2,7 Qu'un maître n'entreprenne rien dans sa classe contre la règle et sans ordre du Directeur, qu'ils soient toujours ou assis, ou debout devant le siège, et qu'ils ne sortent de leur place que par une nécessité évidente; qu'ils veillent toujours sur les écoliers et les aient toujours en vue.

CE 21,2,8 Que dans le temps des leçons, ils s'appliquent à faire lire les écoliers posément et distinctement, ni trop haut ni trop bas, sans aucun mauvais accent, selon l'ordre et la règle de la lecture.

CE 21,2,9 Qu'ils se servent toujours de signal et ne parlent jamais haut aux écoliers pendant le temps des leçons, qu'ils suivent toujours dans leur livre, et soient exacts à reprendre pendant tout le temps des leçons.

CE 21,2,10 Qu'ils ne lisent dans aucun livre dans l'école, sinon dans les livres de l'école, à l'endroit de la leçon; qu'ils fassent lire tous les écoliers sans en omettre aucun; qu'ils les fassent lire également à peu près l'un autant que l'autre.

CE 21,2,11 Que les maîtres d'écriture aient un grand soin de bien faire tenir la plume et le corps aux écrivains, et de les corriger des fautes qu'ils font dans l'écriture; en un mot qu'ils observent tout ce qui est marqué dans la règle de l'écriture.

CE 21,2,12 Qu'on fasse écrire les écoliers en lettre ronde ou bâtarde selon leur disposition, l'âge qu'ils ont, la vacation qu'ils pourront prendre, et le temps qu'ils doivent venir à l'école; qu'ils s'appliquent autant et même avec plus d'affection à instruire les pauvres que les riches, et qu'ils n'en négligent aucun, et n'aient acception de personne.

CE 21,2,13 Qu'ils n'aient point d'affection particulière pour aucun écolier, qu'ils ne leur parlent jamais en particulier, sinon en peu de mots, pour raison d'absence faite ou à faire, et qu'il n'en fasse jamais asseoir auprès d'eux; qu'ils aient soin de faire apprendre les prières aux nouveaux venus; qu'ils fassent exactement ce qui est de leur devoir.

CE 21,2,14 Qu'aucun maître n'écrive dans l'école, sinon les maîtres d'écriture, seulement pour corriger; qu'un Frère ne parle pas à un autre dans l'école, si ce n'est à celui qui tient la place de l'Inspecteur; s'il a quelque chose ou quelque avis à donner touchant le bien de l'école, qu'il le fasse au Directeur.

CE 21,2,15 Qu'il fasse le catéchisme à l'heure et sur la leçon de la semaine; qu'il n'avance rien dans les catéchismes qu'il n'ait lu dans des livres bien approuvés et bien autorisés, et qu'il ne décide jamais rien, comme péché mortel et véniel. Qu'ils ne reçoivent jamais rien des écoliers, et, s'ils pren-

nent quelque chose aux écoliers ou parce qu'ils badinent avec, ou pour quelque autre raison que ce soit, qu'il le rende à la fin de l'école, ou s'ils croient que cela soit inutile ou nuisible aux écoliers, qu'ils le donnent au Frère Directeur. Qu'ils ne donnent jamais rien à aucun écolier que par récompense, et non par amitié ou bienveillance.

CE 21,2,16 Qu'ils ne se familiarisent ou fassent amitié avec personne, pour quelque raison que ce soit; que personne les vienne voir à l'école, et qu'ils ne parlent à personne qu'aux parents des écoliers, lorsqu'ils les ramènent en l'absence du Frère Directeur; qu'ils leur parlent toujours fort honnêtement et en peu de mots. Qu'ils ne laissent entrer personne dans l'école si ce n'est Monsieur le curé de la paroisse sur laquelle se tiennent les écoles ou quelque autre personne qui aurait permission du Directeur de voir les écoles et la manière de les faire. Que les maîtres ne sortent point de leur place que pour les besoins communs et ordinaires; qu'ils ne se laissent point aller à l'impatience, en reprenant ou corrigeant les écoliers; que les corrections de verges soient rares, et celles des férules ne soient pas trop fréquentes, et qu'elles ne soient pas au-delà de la règle.

CE 21,2,17 Qu'ils ne fassent pas de correction pendant le catéchisme et les prières; que les nouveaux et jeunes maîtres ne corrigent pas de verges, sans l'avoir proposé à l'Inspecteur ou à celui qui tient sa place, et qu'ils ne donnent pas des férules trop fréquemment.

CE 21,2,18 Que les maîtres imposent les pénitences sérieusement, et qu'ils n'en donnent point d'autres que celles qui sont prescrites; que les maîtres aient soin de faire entendre tous les jours la sainte messe à leurs écoliers, avec piété et modestie, que les maîtres ne tiennent pas de livre pendant la sainte messe, mais que toute leur occupation soit de veiller sur les écoliers. Que ceux de dehors reviennent à la maison aussitôt les écoles finies sans s'arrêter à l'école, ni dans aucun endroit que ceux de la maison; qu'ils aillent aussitôt dans la chambre des exercices sans aucun retard.

CE 21,2,19 Que les maîtres rendent compte au retour de l'école des personnes qui seront venues, soit dans l'école, soit à la porte de l'école, et des sujets pour lesquels ils y seront venus, de ce qu'ils y auront fait et dit, et le Frère à qui ils auront parlé, de ce qu'ils lui auront dit.

CE 21,2,20 La principale chose sur laquelle il veillera et aura un grand soin d'empêcher les maîtres, sera qu'ils ne frappent pas les écoliers du pied, des mains et de la baguette; qu'ils ne parlent pas haut, si ce n'est rarement et dans une grande nécessité, hors le temps du catéchisme, de l'examen et des réceptions [réflexions] qu'ils ne sortent pas de leur place, qu'ils suivent en lisant dans leur livre [ce] qu'on lit, qu'ils ne fassent aucune autre chose que leur devoir, en quelque temps que ce soit. Qu'ils corrigent les écritures dans le temps et selon l'ordre qui est marqué. Qu'ils n'aient point d'écolier auprès d'eux, et qu'un maître ne parle point à un autre, si ce n'est à celui qui est chargé d'excuser les absents, lorsqu'on en amènera quelqu'un, ou celui qui a charge de parler, lorsqu'il est besoin de le faire, et que celui-là même ne parle que de ce qui est nécessaire dans ces deux occasions.

CE 21,2,21 Qu'ils n'admettent personne à la porte de l'école, pour parler et par manière de visite, et qu'ils n'aillent parler à personne hors de l'école. Qu'ils ne reçoivent rien, soit des écoliers, soit de leurs parents, ou de quelque autre personne, pour quelque raison et en quelque manière que ce soit, et qu'ils ne retiennent quoi que ce soit des écoliers, quand ce ne serait qu'une épingle.

CE 21,2,22 Toutes ces fautes sont des plus essentielles et d'une très grande conséquence, qu'il ne faut jamais tolérer dans les maîtres, non pas même une seule fois et qu'ils ne doivent jamais commettre, quelques raisons qu'ils puissent alléguer pour s'en dispenser.

CE 21,3 **Article 3ème**

De la vigilance que l'Inspecteur des écoles doit avoir sur les écoliers.

CE 21,3,1 L'Inspecteur des écoles veillera à l'égard des écoliers qu'ils soient venus avant qu'on commence l'école, et qu'ils ne s'en absentent point, sans permission et sans une juste nécessité bien reconnue, qu'ils soient modestes, retenus et édifiants dans les rues. Qu'ils ne s'attroupent pas, ni en venant à l'école, ni en retournant; qu'aucun ne s'arrête et ne crie dans les rues, qu'ils ne restent point dans la rue, ni devant la porte de l'école, lorsqu'elle est ouverte; qu'ils ne se battent point ni ensemble, ni avec d'autres, qu'ils ne s'arrêtent pas dans les rues, non pas même pour uriner; qu'ils ne fassent pas leur nécessité dans les rues, en venant à l'école, ni en retournant. Qu'ils entrent modestement et sagement dans l'école, et qu'ils y demeurent dans le silence; qu'ils aient toujours leurs yeux sur leur livre, qu'ils suivent dans la leçon et qu'ils disent bas ce que le lecteur dira haut.

CE 21,3,2 Qu'ils lisent tous chaque fois; et que tous écrivent pendant le temps de l'écriture, ni trop vite, ni trop lentement, et qu'ils forment bien leurs lettres. Qu'ils ne parlent pas aux maîtres sans nécessité, et qu'ils le fassent bas et en peu de mots; qu'ils ne causent pas avec leurs compagnons et qu'ils n'aient pas la vue tournée de côté et d'autre.

CE 21,3,3 Qu'ils sachent bien les prières et le catéchisme, et même les réponses de la sainte messe, s'ils en sont capables; qu'ils prient Dieu tous les jours, le matin et le soir; qu'ils aient une dévotion pour la très sainte Vierge et pour saint Joseph, qu'ils soient modestes, qu'ils aient de la piété, et qu'ils prient toujours Dieu dans l'église.

CE 21,3,4 Que, s'ils passent devant quelque église en venant à l'école, ils entrent dans une, pour prier Dieu et saluer le très saint Sacrement; qu'ils aillent de temps en temps à confesse, et même le plus souvent qu'il sera possible; qu'on prie pour ce sujet quelque prêtre de vouloir bien se donner la peine de les confesser souvent.

CE 21,3,5 Que ceux qui communient le fassent au moins tous les mois, qu'ils soient assidus à leur paroisse, les dimanches et les fêtes, et qu'ils soient assidus au catéchisme; qu'ils aient un grand respect pour leurs père et mère, et qu'ils [les] assistent avec beaucoup d'humilité et de respect à leur égard.

CE 21,3,6 Qu'ils saluent avec respect les honnêtes gens, surtout les ecclésiastiques, les religieux, leurs maîtres et les personnes d'autorité.

CE 21,3,7 Qu'aucun écolier n'aille aux lieux sans avoir le bâton, qu'ils n'y aillent jamais deux ou plusieurs ensemble, qu'ils les conservent propres et nets. Qu'ils aient tous leurs compagnons en sortant de l'école, et qu'ils aillent toujours avec lui, et ne se joignent point, à d'autres, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à leur maison.

CE 21,3,8 Qu'ils ne fréquentent point de mauvais compagnons, surtout qu'ils évitent avec un très grand soin celle des filles, mais qu'ils aillent avec des compagnons sages, retenus, honnêtes et qui les puissent porter au bien, par leurs exemples et par leurs discours. Que tous les officiers de chaque école et de chaque classe fassent exactement leur devoir.

CE 21,3,9 La vigilance que l'Inspecteur des écoles doit avoir sur toutes ces choses, n'empêchera pas celle que les maîtres doivent avoir pour les observer ou faire observer. Les uns et les autres doivent s'appliquer à maintenir le bon ordre dans leurs écoles, unanimement, dépendamment, et par esprit de régularité et d'exactitude à ce qui leur est prescrit et que Dieu demande d'eux.

CE 22 ## Chapitre 22ème

De la réception des écoliers

CE 22,1 ### Article 1er

De ceux qui doivent recevoir les écoliers pour l'école, et de la manière de le faire.

CE 22,1,1 Le Supérieur seul, ou l'Inspecteur des écoles en son absence et par son ordre, recevra les écoliers qui se présenteront pour venir à l'école.

CE 22,1,2 Il les recevra le premier jour d'école de la semaine; s'il n'y a que deux écoles dans la ville, dépendantes d'une maison, il recevra les écoliers pour une école le premier jour d'école le matin, et les écoliers pour l'autre école le même jour après-midi.

CE 22,1,3 S'il y en a trois ou quatre, il recevra ceux de la troisième le second jour d'école, le matin, et ceux de la quatrième le même jour après-midi.

CE 22,1,4 Les écoliers ne seront reçus que le jour de la semaine, et dans le temps destiné pour les recevoir. Tous ceux qui se présenteront en un autre jour et en un autre temps, seront renvoyés et remis à ce jour et à ce temps, si ce n'est que le Directeur se trouve présent à l'école, lorsqu'ils se présenteront.

CE 22,1,5 Tous ceux qui ne se pourront pas trouver à l'école au jour et au temps destinés pour la réception des écoliers, ou qui n'en auront pas la commodité, pourront aller le dimanche à la maison, auquel jour le Directeur recevra tous ceux qui se présenteront, pour quelque école que ce soit.

CE 22,1,6 Lorsque le Supérieur recevra dans la maison des écoliers pour d'autres écoles que pour celle de la maison, il leur donnera un petit billet, pour être reçu à l'école, sur lequel sera marqué le nom et surnom de l'écolier reçu, et la date du jour de la réception, la leçon à laquelle il sera mis, le nom de son père et de sa mère, ou de la personne chez laquelle il demeure, la vacation, la rue, l'enseigne et la chambre en cette forme:

CE 22,1,7 *Jean-Baptiste Gribouval:* âgé de 6 ans, demeurant chez Pierre Gribouval, serger, son père, rue de la Couture, dans une boutique; a été admis pour l'école de la rue de Tillois, le 19 octobre 1706, pour être à la première ligne de la première carte.

CE 22,1,8 *François Richard:* âgé de 12 ans, demeurant chez Simon Richard, son père, contrôleur, ou chez la Veuve Richard, sa mère, revendeuse, ou chez Jean Richard son oncle, greffier, rue de l'Oignon, chez un chirurgien, 2ème chambre, sur le devant ou sur le derrière, a été admis pour l'école le 1er mai 1706, pour écrire au sixième ordre d'écriture ronde.

CE 22,2 ### Article 2ème

Des choses dont il faut s'informer en recevant les écoliers.

CE 22,2,1 Le Frère Directeur ne recevra point d'enfants pour l'école qu'il ne lui soit présenté par son père ou sa mère, ou la personne chez qui il demeure, ou par quelqu'un qui lui appartienne, ou qui soit d'un âge raisonnable, et qu'il puisse être assuré ne venir que de leur part.

CE 22,2,2 Le Directeur, en recevant un écolier, s'informera, à la personne qui le présente, du nom et surnom de l'enfant, celui de son père et de sa mère, ou de la personne qui en est chargée, sa vacation et sa demeure, la rue, l'enseigne et la paroisse; l'âge de l'enfant; s'il est confirmé, communié; s'il a déjà été à l'école, chez qui, pour quelle raison il en est sorti, si ce n'est pas pour quelque friponnerie ou pour avoir été châtié, s'il a déjà été aux écoles chrétiennes, combien de temps il y a été; s'il a été renvoyé, ce que le Directeur connaîtra par le registre, s'il est bien réglé.

CE 22,2,3 Si c'est un grand garçon, ce que ses parents en veulent faire, s'ils veulent lui faire apprendre un métier et dans combien de temps; la capacité qu'il a à lire et à écrire; il lui fera lire quelques lettres, épeler ou lire dans le français ou dans le latin, le faisant lire en quelque endroit d'un livre qui ne soit pas commun, afin qu'il ne lise pas par routine; quelles sont les bonnes et mauvaises moeurs, ou qualités de l'enfant; s'il a quelque incommodité ou infirmité corporelle, surtout s'il a des écrouelles, la mauvaise tigne et le mal caduc, ou quelques autres infirmités qui se puissent communiquer, à quoi il faut avoir beaucoup d'égard; s'il a quelque infirmité corporelle, le Directeur s'informera si cela pourra l'empêcher de venir à l'école.

CE 22,2,4 Combien de temps il y a qu'il n'a point été à confesse, s'il y va souvent; s'il ne fréquente pas des libertins; il s'informera de l'écolier, s'il couche seul ou avec quelqu'un, et avec qui.

CE 22,3 **Article 3ème**

Des choses qu'il faut exiger des parents et des écoliers en les recevant.

CE 22,3,1 Lorsqu'on recevra quelque écolier pour l'école, on exigera des parents et de l'écolier qu'il ait tous les livres nécessaires et un livre de prières s'il sait lire, ou un chapelet, s'il ne sait pas lire, pour prier Dieu à la sainte messe.

CE 22,3,2 Qu'il soit assidu à l'école et qu'il n'y manque jamais sans permission; qu'il soit exact à se trouver tous les jours à l'école, le matin à sept heures et demie, et après-midi à une heure.

CE 22,3,3 Qu'il ne manque pas au catéchisme et à la grand-messe les dimanches et fêtes, sans une grande nécessité et sans permission; sans quoi il sera renvoyé; qu'il ne déjeune et ne goûte pas hors de l'école, afin qu'on lui apprenne à manger chrétiennement et honnêtement.

CE 22,3,4 Qu'il ne reporte rien de ce qui se sera passé dans l'école, soit à l'égard de quelque autre écolier, soit que cela le regarde. S'il reporte quelque chose à la maison, soit ailleurs, il sera sévèrement puni.

CE 22,3,5 Que les parents n'écoutent point les plaintes que leurs enfants leur pourraient faire, soit contre le maître, soit contre sa conduite, mais que, lorsqu'ils se plaindront de quelque chose, ils se donnent la peine de venir parler au maître, sans que leurs enfants y soient présents, et qu'il fera en sorte de les rendre contents. Que les parents envoient leurs petits enfants aussi bien pendant l'hiver que pendant l'été.

CE 22,3,6 Que l'écolier soit propre en ses habits, et qu'il ne vienne à l'école que proprement vêtu et blanchement, qu'il soit bien peigné et net de vermine. Chaque maître y prendra garde à l'égard de tous ses écoliers, surtout de ceux qui sont le plus malpropres; qu'ils ne viennent jamais à l'école les jambes nues, et en pure chemise, sinon qu'on le punira et qu'on le renverra.

CE 22,3,7 Qu'il n'aille pas baigner pendant l'été, y ayant grand risque pour la pureté; et qu'il ne glisse pas, et ne jette pas de la neige en hiver; qu'il ne fréquente

pas de fille, ni de compagnons libertins, quand ce ne serait que pour jouer avec eux.

CE 22,3,8 Qu'il ne couche pas avec son père ou sa mère, ni avec quelqu'une de ses soeurs, ni avec quelque personne d'autre sexe; et, s'il y couche, il faut engager les parents de le séparer, et, en cas de besoin, en avertir Monsieur le curé de la paroisse, sur laquelle il demeure, pour y donner ordre.

CE 22,3,9 Que les parents ne donnent pas d'argent à leurs enfants, et qu'ils ne souffrent pas qu'ils en aient, pour peu que ce soit; cela étant ordinairement une des principales causes pour lesquelles ils se dérèglent. Si l'écolier a été à quelque autre école, que les parents satisfassent le maître chez qui leur enfant a été, s'ils ne l'ont pas entièrement payé.

CE 22,4 ## Article 4ème

De ceux qui peuvent ou ne peuvent pas être reçus.

CE 22,4,1 Il y a de quatre sortes d'enfants qu'on peut présenter pour être reçus à nos écoles; ceux qui ont été à d'autres écoles; ceux qui n'ont jamais été à aucune école; ceux qui sont déjà venus à l'école et l'ont quittée, soit pour travailler, ou pour demeurer inutiles, soit pour aller à une autre école; et ceux qui ont été chassés hors de l'école.

CE 22,4,2 ### Section 1ère

De ceux qui n'ont jamais été à aucune école.

On ne recevra point d'écolier qui n'ait six ans accomplis, à moins que dans quelqu'un l'esprit et la grandeur ne suppléent au défaut de l'âge. On ne recevra pas de petits enfants, pour venir seulement pendant l'été, ou quand le temps sera doux, ou pour venir plus tard que les autres.

CE 22,4,3 On ne recevra aucun écolier qui soit si stupide et si hébété qu'il ne puisse rien apprendre, et qu'il puisse détourner les autres et apporter quelque trouble dans l'école.

CE 22,4,4 On ne recevra aucun qui ait quelque incommodité qui se puisse communiquer, telle que les écrouelles, la mauvaise tigne, le haut mal, pour quelque raison que ce soit, et, s'il arrive que quelque écolier venant à l'école tombe dans quelqu'une de ces infirmités, on le fera visiter par le médecin de la maison, et, si le mal est de telle nature, on le renverra jusqu'à ce qu'il soit guéri, en cas que le mal soit curable.

CE 22,4,5 On ne permettra pas que l'écolier, dont les parents sont riches, viennent plus longtemps que le premier jour sans avoir les livres qui lui sont nécessaires pour sa leçon, et, en cas qu'il écrive, du papier, des plumes et une écritoire pour écrire. On ne recevra non plus aucun écolier qui ne puisse être assidu à l'école, soit pour quelque infirmité, soit pour quelque autre sujet, et cette assiduité consiste à ne pas manquer plus de deux fois à l'école par semaine, même pour quelque bonne raison, avec permission.

CE 22,4,6 On ne recevra aucun écolier qui ne veuillent assister à l'office les dimanches et les fêtes, avec le maître et les écoliers, et au catéchisme; et, si quelqu'un n'y assiste pas assidûment, il sera renvoyé.

CE 22,4,7 On ne recevra aucun écolier pour dire sa leçon ou pour écrire, et s'en retourner ensuite; on pourra recevoir quelque écolier qui, pour leur travail ou quelque autre emploi, viennent plus tard, mais à une heure réglée, et on n'en recevra aucun qui n'assistent au catéchisme et à la prière.

CE 22,4,8 On ne pourra recevoir aucun écolier pour venir plus tard que les autres que pour son travail; on fera en sorte que ceux à qui on a accordé de venir plus tard que les autres le matin, assistent avec les autres à la sainte messe.

CE 22,4,9 On pourra recevoir quelque écolier pour venir à l'école l'après-midi seulement, mais on n'en pourra recevoir pour venir seulement le matin; on ne pourra recevoir aucun écolier pour lequel on demande qu'il se dispense quelquefois de l'école pour garder la maison ou les enfants.

CE 22,4,10 On pourra recevoir des écoliers qui travaillent dans l'école d'un métier qui ne soit pas embarrassant, comme le tricot et autre semblable. On ne recevra aucun écolier, quelque grand qu'il soit, qu'il ne fasse en tout comme les autres.

CE 22,4,11 **Section 2ème**

De ceux qui ont été à d'autres écoles.

On ne recevra pas les écoliers qui ont été à d'autres écoles qu'on ne sache pour quelle raison ils les auront quittées.

CE 22,4,12 Si on remarque que les écoliers quittent l'école où ils allaient par une trop grande facilité à changer, on fera connaître aux parents que cela nuit beaucoup aux enfants; qu'ils doivent se résoudre à ne les plus faire changer, et que, s'ils quittent l'école dans la suite, on ne les recevra plus; si ce n'est pour avoir été corrigés avec sujet qu'ils quittent cette école, il faut témoigner aux parents qu'ils ne doivent pas écouter les plaintes que leur font leurs enfants contre le maître, que, s'ils ne faisaient point de fautes, on ne les corrigerait pas, et qu'il faut qu'ils veuillent bien qu'on les corrige quand ils en feront, sinon qu'ils ne doivent pas les envoyer à l'école. Si l'écolier quitte l'école pour avoir été mal enseigné, ou pour quelque autre sujet, dans lequel apparemment le maître a eu tort, on se gardera bien de blâmer le maître, mais on l'excusera autant qu'il sera possible.

CE 22,4,13 Si l'écolier avait été mal enseigné, comme si on lui avait enseigné à écrire avant que de savoir lire, ou à lire avant que de savoir épeler, ou même avant que de savoir toutes les lettres, l'Inspecteur fera remarquer ces défauts aux parents, et les remèdes qu'il y faut apporter, qui est, par exemple, de lui apprendre ou les lettres, ou à épeler, ou à lire seulement, avant que d'écrire, selon ce qu'on aura manqué à leur apprendre, et leur fera entendre, avec beaucoup de prudence, l'importance de cette méthode, sans laquelle l'écolier ne pourrait jamais rien apprendre, quand il viendrait dix ans à l'école.

CE 22,4,14 On ne recevra point un écolier de cette sorte que les parents ne consentent à ce qu'on leur aura proposé. S'ils ne veulent ou ne peuvent entendre raison là-dessus, on leur demandera, au moins l'extrémité, trois mois d'épreuve, et on leur présentera que le fondement de la lecture est de connaître parfaitement les lettres, et de savoir épeler, et lire les syllabes distinctement, sans quoi il est impossible de savoir jamais rien dans la lecture que par routine.

CE 22,4,15 **Section 3ème**

De ceux qui sont déjà venus à l'école et qui l'ont quittée d'eux-mêmes.

Ceux qui sont déjà venus à nos écoles et les auront quittées de leur plein gré, ou par la trop grande facilité et crédulité de leurs parents, et qui se présenteront pour être reçus, ne le seront qu'avec de grandes précautions.

CE 22,4,16 On examinera avec un très grand soin la cause de leur sortie, et on ne les recevra pas d'abord. On se fera prier quelque temps, sans cependant rebuter les parents, mais seulement pour leur faire estimer la grâce qu'on leur veut faire, en leur disant que, si leur enfant était bien dans nos écoles, ils ne devaient pas l'en retirer.

CE 22,4,17 On ne recevra que deux fois les écoliers qui auront quitté nos écoles, pour aller à d'autres, une fois seulement après avoir quitté, et, lorsque l'on recevra ces sortes d'écoliers, on fera entendre, pour la seconde fois, que c'est pour la dernière fois qu'on les reçoit, et que, s'ils quittent encore, on ne les recevra plus du tout.

CE 22,4,18 **Section 4ème**

De ceux qui ont été chassés de l'école.

Si on présente quelqu'un, pour être admis à l'école, qui y soit déjà venu et qui en ait été chassé, on remarquera sur le registre pour quelle cause; et, après avoir fait connaître aux parents les raisons considérables qu'on a eues de mettre ces écoliers hors de l'école, et les avoir fait prier quelque temps, on le recevra, s'il y a espérance d'amendement, à condition de le renvoyer, s'il ne change pas de condition, et de ne plus jamais le recevoir.

CE 22,4,19 S'il y a peu d'espérance qu'il se corrige, ce qui arrive le plus ordinairement, il ne sera reçu qu'après de grandes épreuves, et, en cas qu'il ne se corrige pas, il sera renvoyé.

CE 23 **Chapitre 23ème**

Du rangement des écoliers et du règlement des leçons

CE 23,1 **Article 1er**

De la distribution des écoliers dans les classes et dans les places qui leur conviennent.

CE 23,1,1 L'Inspecteur ayant reçu un écolier et examiné de quoi il est capable, ainsi qu'il a été dit dans le chapitre ci-dessus, lui assignera la classe, la leçon et la place où il doit être.

CE 23,1,2 En plaçant un écolier nouvellement reçu, il aura égard de le placer auprès de quelqu'un qui puisse lui apprendre à suivre facilement, et qui ne se laisse pas aller à causer avec lui. Il y aura, dans toutes les classes, des places assignées pour tous les écoliers, de toutes les leçons, en sorte que tous ceux de la même leçon soient tous placés en un même endroit, et toujours fixe, à moins que cette leçon ne soit transférée dans une autre classe.

CE 23,1,3 Les écoliers des plus hautes leçons seront placés dans les bancs les plus proches de la muraille, et les autres ensuite, selon l'ordre des leçons, en avançant vers le milieu de la classe.

CE 23,1,4 L'Inspecteur des écoles aura égard que les tables des écrivains soient placées de telle manière qu'ils puissent écrire dans un beau et plein jour; à

l'égard des écoliers lisant dans les cartes, ils seront disposés selon qu'il est marqué dans l'article de la lecture des cartes.

CE 23,1,5 Chacun des écoliers en particulier aura sa place réglée, et aucun d'eux ne quittera, ni ne changera la sienne, que par l'ordre et le consentement de l'Inspecteur des écoles.

CE 23,1,6 Il aura égard que les écoliers soient [placés] avec ordre et prudence, en sorte que ceux dont les parents sont négligents et ont de la vermine, soient séparés de ceux qui sont propres et qui n'en ont point; qu'un écolier léger et éventé soit entre deux qui soient sages et posés, un libertin ou seul ou entre deux dont on soit assuré de la piété, un écolier facile à parler entre deux qui soient silencieux et très attentifs, et ainsi du reste.

CE 23,1,7 L'Inspecteur aura soin de distribuer les écoliers dans les classes, de leur assigner leur place, et d'établir de l'ordre dans les écoles, à mesure que les écoliers reviendront à l'école après les vacances; il mettra même dans chaque classe le nombre d'écoliers qui y conviendra.

CE 23,1,8 Les écoliers seront distribués dans les classes, non pas eu égard à la leçon dans laquelle ils sont, en sorte que tous les écoliers d'une même leçon soient tous dans une même classe; mais eu égard au nombre des écoliers dans chaque classe, en sorte qu'il n'y ait qu'un certain nombre d'écoliers dans chaque classe. Lorsqu'il y aura un trop grand nombre d'écoliers dans une classe à proportion de l'autre ou des autres, s'il y en a plusieurs, l'Inspecteur en mettra une partie dans la classe supérieure ou inférieure. Il doit cependant avoir égard que les écoliers d'une même leçon ne soient pas en deux classes différentes, à moins qu'absolument il ne puisse faire autrement.

CE 23,1,9 Le nombre des écoliers dans chaque classe sera de cinquante ou soixante environ. Dans les écoles, où il y aura plus de deux classes, le nombre des écoliers pourra être plus grand dans celle du milieu que dans la première et dernière.

CE 23,1,10 Dans les classes où il n'y aura que des écrivains, ou dans celle où on ne lira que dans les cartes ou dans le syllabaire, le nombre des écoliers ne doit pas dépasser cinquante et même au plus.

CE 23,1,11 Lorsque l'Inspecteur changera de leçon les écoliers d'une école, il prendra garde si l'une des classes n'est pas trop chargée d'écoliers à proportion de l'autre ou des autres, s'il y en a plus de deux. Il fera une nouvelle distribution des écoliers dans les classes de cette école, si cela est nécessaire, ou, s'il n'est pas Directeur, en cas que le Directeur le juge à propos.

CE 23,2 **Article 2ème**

De la distribution des écoliers qui apprennent à lire en différents ordres.

CE 23,2,1 L'Inspecteur des écoles divisera en trois ordres les écoliers de toutes les leçons, excepté les lisants dans les cartes. Le premier ordre sera de commençants, le deuxième de médiocres et le troisième d'avancés et de parfaits dans cette leçon.

CE 23,2,2 Les commençants sont ainsi appelés, non pas parce qu'ils ne font que commencer à être dans cette leçon, car plusieurs pourraient rester longtemps dans cet ordre de leçon, parce qu'ils n'en sauraient pas assez pour être mis dans un ordre plus avancé. L'Inspecteur mettra donc dans l'ordre des commençants dans chaque leçon ceux qui font encore beaucoup de fautes.

CE 23,2,3 Il ne mettra dans l'ordre des médiocres dans chaque leçon, que ceux qui font peu de fautes en y lisant, c'est-à-dire une ou deux au plus chaque fois.

CE 23,2,4 Il n'en mettra aucun dans l'autre ordre des avancés et parfaits dans chaque leçon, que ceux qui lisent bien et qui ne font ordinairement aucune faute. Il ne distribuera cependant qu'en deux ordres les lisants dans la *Civilité;* il mettra dans le 1er ordre ceux qui font des fautes en y lisant, et dans le second ceux qui n'en font aucune.

CE 23,2,5 Il distribuera les lisants dans les registres en six ordres, selon que les registres seront distingués les uns des autres, et aura soin que les registres d'un ordre supérieur soient plus difficiles à lire que ceux de l'ordre inférieur et précédent, ainsi qu'il est marqué dans l'article 9ème du chapitre des leçons, première partie.

CE 23,2,6 L'Inspecteur aura soin d'assigner à chaque ordre de leçon une place fixe et réglée dans l'école; en sorte que les écoliers d'un ordre de leçon ne soient pas confus et mêlés avec ceux d'un autre ordre de la même leçon; les commençants, par exemple, avec les médiocres, mais qu'ils soient facilement distingués les uns des autres, à raison de leurs places.

CE 23,2,7 Il placera cependant ceux qui apprennent à écrire, dans les bancs, non pas selon l'ordre dans lequel ils sont, mais selon leur grandeur; ceux qui sont à peu près d'une même grandeur dans un même banc.

CE 23,2,8 Il aura aussi égard de les placer de telle manière qu'il mette, autant qu'il le pourra, un qui commence d'être dans un ordre d'écriture auprès d'un qui s'y perfectionne, ou auprès d'un qui soit de l'ordre suivant et immédiatement supérieur, un écolier qui a peine à se donner le mouvement auprès d'un qui a le mouvement facile, un qui a peine à bien tenir le corps et la plume auprès d'un qui tient bien l'un et l'autre, et ainsi des autres, afin qu'ils se puissent former sur eux.

CE 23,3 **Article 3ème**

De la distribution des écoliers qui apprennent à écrire en lettre ronde, en différents ordres.

CE 23,3,1 L'Inspecteur des écoles divisera les écrivains en huit ordres différents, et distingués selon les différentes choses qui leur seront enseignées.

CE 23,3,2 Il mettra dans le premier ordre des écrivains, ceux qui ne font que commencer à apprendre, et aura égard que ceux de cet ordre s'appliquent à bien tenir leur corps et leur plume, et à bien faire les deux mouvements droit et circulaire.

CE 23,3,3 Il ne mettra dans le 2ème ordre que ceux qui tiennent bien leur corps et leur plume, et qui ont acquis la facilité à faire ces deux mouvements, et aura égard que ceux de cet ordre apprennent à former ces cinq lettres: c, o, i, f, m, et qu'ils écrivent une page de chacune de ces cinq lettres liées l'une après l'autre, jusqu'à ce qu'ils leur donnent la forme qu'elles doivent avoir, et qu'ils écrivent ces cinq lettres d'un gros caractère de compte.

CE 23,3,4 Il ne mettra dans le 3ème ordre des écrivains, que ceux qui, non seulement tiennent bien leur corps et leur plume, mais même ceux qui savent cet ordre de lettres: c, o, i, f, m; il prendra garde que ceux de cet ordre s'appliquent à bien former et lier les lettres qui le doivent être.

CE 23,3,5 Il aura aussi égard qu'ils écrivent une page de chaque lettre de l'alphabet, l'une après l'autre, qu'ils lient ensemble les lettres qui doivent être liées, et qu'ils ne lient pas celles qui ne le doivent pas être, et il veillera à ce qu'ils fassent ainsi une page de chaque lettre, jusqu'à ce qu'ils sachent les bien former et lier au net, selon qu'elles doivent être; qu'elles soient bien pla-

cées, et qu'ensuite ils apprennent à former les trois lettre o, i, f, celles qui en dérivent, sans cependant cesser de faire une page de chaque lettre.

CE 23,3,6 Il ne mettra aussi dans le 4ème ordre des écrivains, que ceux qui forment bien toutes les lettres, sans en excepter aucune, qui feront les liaisons nettes telles qu'elles doivent être, et qui sauront les lettres qui dérivent d'o, i, f, et de quelle manière elles en dérivent. Il aura égard que ceux de cet ordre s'appliquent à donner aux lettres la situation et l'égalité qu'elles doivent avoir dans une même ligne, et qu'ils élèvent les têtes au-dessus du corps de l'écriture, et qu'ils tiennent les queues au-dessous, autant qu'elles doivent monter ou descendre; et il prendra garde que ceux de cet ordre écrivent une ligne de chaque lettre liée de l'alphabet, l'une après l'autre, et qu'elles soient toutes liées.

CE 23,3,7 Il ne mettra dans le 5ème ordre que ceux qui, outre qu'ils forment bien et lient à propos toutes les lettres, font les lignes droites, rangent bien les lettres, et font le corps des lettres d'égale hauteur, et donnent aux têtes et aux queues la longueur qu'elles doivent avoir selon la règle. Il aura soin que ceux de cet ordre s'appliquent à donner à leurs lettres de l'air et de la fermeté, à les faire avec hardiesse et dégagement, et à placer les lettres dans la distance, et les lignes dans l'éloignement qu'elles doivent avoir l'une de l'autre, et qu'ils écrivent toujours l'alphabet de suite en tout son entier, dans chaque ligne, à moins qu'il n'y ait quelques lettres qu'ils ne forment pas tout à fait bien, dont on leur fera faire quelques lignes sur le revers de leur papier, tous les jours au commencement de l'écriture, jusqu'à ce qu'ils les sachent bien former toutes.

CE 23,3,8 Il ne mettra dans le 6ème ordre des écrivains, que ceux qui donnent à toutes les lettres la forme qui leur convient, qui feront le corps des lettres d'égale hauteur, et les têtes et les queues de la hauteur qui leur est propre selon la règle; qui feront leurs lignes proches ou éloignées l'une de l'autre autant qu'elles le doivent être; dont l'écriture aura l'air et la fermeté, qui auront acquis de la hardiesse et du dégagement.

CE 23,3,9 Il prendra garde que ceux des dits ordres écrivent tous les jours l'alphabet tout entier et de suite, sur le revers de leur papier, au commencement de l'écriture; une page chaque fois des discours formés en gros caractères de compte, une ligne de leur exemple chaque jour de deux semaines, et l'exemple tout entier et de suite, les deux semaines suivantes.

CE 23,3,10 Il ne mettra dans le 7ème ordre d'écriture que ceux qui sauront écrire des discours formés en gros caractères de compte, comme il est marqué ci-dessus. Il veillera à ce que ceux de cet ordre écrivent du caractère de compte le matin, et après-midi du caractère de finance, qu'ils écrivent leur exemple tout de suite, et qu'ils continuent d'écrire l'alphabet sur le revers de leur papier.

CE 23,3,11 Il ne mettra dans le 8ème ordre que ceux qui sauront écrire des discours formés en caractère de finance, ainsi qu'il est marqué ci-dessus; il aura soin que ceux de cet ordre écrivent le matin du caractère de finance, et après-midi de minute posée; et qu'au lieu d'écrire l'alphabet, au commencement de l'écriture, ils écrivent de la minute hâtée, sur la moitié du revers de leur papier, et qu'ils copient le matin de quelque bon livre, et qu'après-midi ils copient des papiers écrits à la main; et qu'après qu'ils auront été trois mois dans cet ordre, deux fois la semaine, les jours auxquels on enseigne l'écriture et l'orthographe, ils écrivent eux-mêmes d'une lettre courante, bien lisible et orthographiée, des lettres missives, des promesses, des quittances, des baux et marchés d'ouvriers, et d'autre chose qui leur puisse être utile

dans la suite; il aura aussi égard que les maîtres corrigent bien les fautes qu'ils auront faites, tant dans la diction que dans l'écriture, l'orthographe et la ponctuation.

CE 23,4 **Article 4ème**

De la distribution des écoliers qui apprennent à écrire en bâtarde, et qui apprennent l'arithmétique en différents ordres.

CE 23,4,1 L'Inspecteur des écoles aura égard qu'aucun écolier n'écrive de la lettre bâtarde, qu'il n'ait écrit de la ronde dans le 2ème et 3ème ordre, et qu'il ne soit en état d'être changé du 3ème ordre et d'être mis dans le 4ème, à moins que ce ne soit pour les raisons marquées dans le 1er article du chapitre 4ème, de l'écriture, première partie.

CE 23,4,2 Ainsi, un écolier ne commencera ordinairement à écrire de la lettre bâtarde, que lorsqu'il commencera à être dans le 4ème ordre des écrivains en lettre ronde, et pour lors, si l'Inspecteur et le maître jugent à propos de le faire écrire en lettre bâtarde, ils lui feront quitter la lettre ronde. Il divisera en cinq ordres les écrivains en lettre bâtarde, après avoir commencé à écrire en lettre ronde.

CE 23,4,3 L'Inspecteur des écoles ne mettra aucun écolier dans le 1er ordre d'écriture bâtarde, si ce n'est pour les raisons marquées dans la première partie, chapitre 4ème: 1ère qu'il n'ait écrit dans le 3ème ordre des écrivains en lettre ronde, et qu'il ne sache former raisonnablement la lettre ronde; 2ème que ses parents ne le veuillent; 3ème qu'il penche beaucoup ses lettres et qu'on ne puisse l'en déshabituer; 4ème ou qu'il n'ait passé par tous les ordres d'écriture ronde, lorsqu'on veut lui faire apprendre toutes les deux.

CE 23,4,4 Il aura soin qu'on apprenne à ceux de cet ordre la différence qu'il y a entre le caractère de la lettre bâtarde et celui de la ronde, et la manière de former les lettres bâtardes et de les pencher, même la situation qu'elles doivent avoir, et qu'il fasse une ligne de chaque lettre liée l'une après l'autre.

CE 23,4,5 Il ne mettra dans le 2ème ordre que ceux qui sauront bien former toutes les lettres, sans en excepter aucune, et leur donner la pente et la forme convenables. Il aura égard que ceux de cet ordre s'appliquent à faire les lettres d'égale hauteur, et à éloigner les lettres et les lignes autant qu'elles le doivent être selon la règle, que même il se forme à donner de l'air à leurs lettres et à passer hardiment d'une lettre à une autre, et qu'ils écrivent l'alphabet tout entier et de suite dans une même ligne.

CE 23,4,6 Il ne mettra dans le 3ème ordre que ceux qui donnent aux lettres la forme, la situation, la pente, l'égalité, la hauteur et l'éloignement aux lettres et aux lignes, de l'air, de la hardiesse et du dégagement. Il prendra garde que ceux de cet ordre écrivent des discours formés en caractère médiocre et ceux du 5ème des discours formés le matin en caractères médiocres et après-midi en petit caractère.

CE 23,4,7 Dans ces trois ordres d'écrivains en lettre bâtarde, l'Inspecteur observera et fera observer les mêmes choses que dans le 6ème, 7ème et 8ème ordre des écrivains en lettre ronde.

CE 23,4,8 S'il arrive qu'un écolier, pour les raisons marquées dans l'article premier du chapitre de l'écriture, apprenne à écrire de la lettre bâtarde sans avoir commencé à écrire de la lettre ronde, et qu'il n'ait qu'un an, c'est-à-dire onze mois pour l'apprendre, l'Inspecteur lui marquera et distribuera le temps qu'il sera dans chaque ordre en la manière suivante.

CE 23,4,9 Il le mettra un mois dans le 1er ordre, pour lui apprendre à bien tenir le corps et la plume, et à faire avec facilité les deux mouvements droit et

circulaire. Ensuite il lui fera apprendre l'alphabet pendant six mois, les deux premiers mois, une page de chaque lettre non liée, les deux mois suivants, une ligne de chaque lettre liée, et les deux derniers mois, l'alphabet tout entier et de suite dans chaque ligne. Pendant les quatre derniers mois, il lui fera écrire des discours formés en caractère médiocre, et l'alphabet au commencement de l'écriture, comme il est dit dans l'article précédent touchant ceux qui écrivent en lettre ronde.

CE 23,4,10 Si un écolier n'a que six mois pour apprendre à écrire en bâtarde, l'Inspecteur lui marquera et distribuera son temps en la manière suivante: il lui fera écrire l'alphabet pendant trois mois, les deux premiers mois une ligne de chaque lettre liée, et le troisième mois l'alphabet tout entier et de suite dans chaque ligne. Pendant les trois autres mois, il lui fera écrire des discours formés en caractère médiocre, et l'alphabet au commencement de l'écriture.

CE 23,4,11 L'Inspecteur des écoles distribuera le temps, en la manière exposée ci-dessus, aux écoliers qui auront ainsi peu de temps pour apprendre à écrire, à proportion du temps qu'ils pourront employer, et il les changera par nécessité au bout du temps réglé, soit qu'ils sachent ce qu'il faut savoir pour être changé, soit qu'ils ne le sachent pas.

CE 23,4,12 L'Inspecteur des écoles divisera en cinq ordres les écoliers qui apprennent l'arithmétique; il mettra dans le 1er ordre ceux qui ne sont capables que d'apprendre l'addition; il mettra dans le second ceux qui savent bien l'addition, et apprendront la soustraction, et la preuve de l'addition par la soustraction, et la preuve de la soustraction par l'addition. Il ne mettra dans le 3ème ordre que ceux qui sauront bien l'addition et la soustraction, avec les preuves de l'une et de l'autre, et seront en état d'apprendre la multiplication. Il mettra dans le 4ème ceux qui sauront parfaitement la multiplication, pour apprendre la division. Il mettra dans le 5ème ordre, ceux qui, faisant facilement toutes sortes de divisions, pourront apprendre les règles de trois, les parties aliquotes et les fractions.

CE 23,5 **Article 5ème**

De la manière de régler le temps que doivent durer les leçons.

CE 23,5,1 Le nombre des écoliers n'étant pas toujours le même dans chaque leçon, mais changeant lorsqu'on change les écoliers de leçon, ou qu'il en vient de nouveaux, ou qu'il s'en retire, le temps que doit employer chaque maître à faire lire les écoliers d'une même leçon ne peut pas être réglé, ni toujours le même; et il est du devoir du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles de régler le temps que doivent employer à lire les écoliers de chaque leçon, dans toutes les classes.

CE 23,5,2 Le temps doit être réglé par chaque leçon à proportion du temps que le maître doit employer à faire lire, du nombre des écoliers qu'il y a dans chaque leçon, de la facilité ou difficulté que les écoliers ont à lire dans chaque leçon et du nombre des lignes ou environ que chaque écolier doit y lire.

CE 23,5,3 Le Directeur ou Inspecteur réglera le temps que doit durer chaque leçon, conformément à la distribution qui en est faite ci-après, à proportion qu'il y aura autant, ou plus, ou moins d'écoliers dans chaque leçon, qu'il n'y en a dans la distribution suivante:

CE 23,5,4 Douze écoliers peuvent lire facilement chacun trois fois la ligne dans la carte d'alphabet, en une demi-heure; dix écoliers peuvent facilement lire chacun trois lignes dans la carte des syllabes, en une demi-heure; huit

écoliers peuvent facilement épeler chacun trois lignes dans le [syllabaire, second livre] en une demi-heure; dix écoliers peuvent facilement épeler et lire ensuite chacun trois lignes dans le second livre, en une demi-heure.

CE 23,5,5 Si tous les écoliers ci-dessus, montant au nombre de quarante, sont dans une même classe, il paraît qu'on les pourra tous faire lire dans le temps de l'école après-midi, et, comme le matin il y a une demi-heure de temps moins qu'après-midi, le maître fera lire les écoliers le matin un demi-quart d'heure moins dans chaque leçon qu'il n'est marqué qu'ils doivent y lire.

CE 23,5,6 Il s'ensuit de la distribution faite ci-dessus que, si au lieu de douze écoliers qui sont dans la carte de l'alphabet, il s'en trouve dix-huit, ils auront trois quarts d'heure pour y lire; s'il y en a quinze, ils auront une demi-heure et un demi-quart d'heure; et s'il n'y en a que neuf, on ne leur donnera qu'un quart d'heure et demi pour y lire. On leur augmentera ou diminuera le temps de la lecture, à proportion qu'il y a plus ou moins d'écoliers qui y lisent; on fera la même chose à proportion dans toutes les autres leçons, soit qu'elles soient en même classe, soit qu'elles soient en différentes.

CE 23,5,7 Douze écoliers lisant dans le 3ème livre peuvent facilement lire: les commençants chacun huit lignes et les avancés chacun douze à quinze, en une demi-heure. Les écoliers lisant dans le psautier peuvent facilement lire: les lisants par syllabes chacun six lignes, et les lisants par pause, chacun dix lignes en un [quart d'heure?].

CE 23,5,8 Les écoliers lisant dans la *Civilité* peuvent facilement lire, ceux du premier et 2ème ordre chacun huit lignes, et ceux des autres ordres chacun dix lignes, dans un papier ou parchemin d'une largeur ordinaire, en un quart d'heure.

CE 23,5,9 Ainsi, s'il y a dans une classe des écrivains: quinze écoliers assidus, douze ou treize lisant dans le 3ème livre seul, douze ou treize lisant aussi dans le latin, et vingt ou vingt-cinq écrivains, dont il y en ait dix lisant dans les registres, ils auront un quart d'heure après-midi pour lire dans les registres, et ensuite une heure pour lire dans le français; et puis ceux qui lisent dans le latin, y liront pendant un quart d'heure. Tous ceux qui ne lisent que dans le 3ème livre liront seulement dans le latin pendant trois quarts d'heure, ensuite ceux qui lisent dans la *Civilité* y liront pendant un quart d'heure, les lisants dans le français seulement depuis huit heures trois quarts jusqu'à neuf heures, et le maître n'ayant que moitié d'écrivains ne corrigera leur écriture que pendant ce temps. Si tous les écoliers écrivent, ils liront le matin trois quarts d'heure dans le latin et un quart d'heure dans la *Civilité;* après-midi, une demi-heure dans les contrats, et puis une heure dans le français.

CE 23,5,10 Le Directeur ou l'Inspecteur des écoles aura égard qu'il ne reste pas de temps aux maîtres après avoir fait lire tous les écoliers, et qu'ils restent tous chaque fois à peu près l'un autant que l'autre. C'est pourquoi, s'il y a moins d'écoliers dans chaque classe qu'il n'en faut pour remplir tout le temps qu'on y doit employer à lire, chaque écolier lisant à peu près le nombre de lignes qu'il est réglé qu'ils doivent lire, l'Inspecteur des écoliers veillera à ce que le maître fasse lire à chaque écolier à peu près autant de lignes qu'il sera nécessaire pour occuper tout le temps qui doit être employé à lire dans cette classe, n'y devant point avoir de temps inutile dans aucune classe ou employé autrement que selon la règle. Si aussi il arrive qu'on soit obligé par nécessité de mettre un plus grand nombre d'écoliers dans une classe qu'on en peut faire lire dans le temps qui doit être employé à lire, chaque écolier lisant à peu près le nombre de lignes qui est réglé, le Directeur ou

Inspecteur des écoles prendra garde que les écoliers de chaque leçon lisent chacun moins de lignes qu'il n'est marqué qu'on doit lire dans la leçon, à proportion que le nombre des écoliers augmentera afin que tous les écoliers puissent lire sans cependant qu'on emploie à la lecture dans cette classe plus que le temps qui y est destiné.

CE 24 **Chapitre 24ème**

Du changement des écoliers d'une leçon à une autre

CE 24,0,1 L'une des choses des plus de conséquence dans une école est de changer à propos les écoliers de leçon, c'est à quoi l'Inspecteur des écoles aura un très grand soin; pour cet effet, les changements de leçons se feront avec règle et avec ordre, et, pour le procurer, premièrement chaque maître y disposera ses écoliers, ainsi qu'il est marqué dans la première partie; deuxièmement l'Inspecteur fera ces changements, et apportera quelques précautions pour les bien faire; troisièmement il aura égard que les écoliers aient les conditions et qualités nécessaires pour être changés; quatrièmement ces changements se feront en un temps et d'une manière réglée.

CE 24,1 **Article 1er**

De ce que l'Inspecteur doit faire avant que faire les changements de leçons.

CE 24,1,1 L'Inspecteur des écoles avertira les maîtres sur la fin de chaque mois, du jour auquel ils devront examiner les écoliers qui pourront être changés; ensuite ils conviendront avec eux de ceux qui ne seront point changés, soit pour incapacité, soit pour cause d'absence, ou manquement de piété ou de modestie, ou à raison de leur paresse et négligence, soit parce qu'ils sont trop jeunes, ou enfin pour aider à maintenir la leçon et à l'entretenir dans le bon ordre.

CE 24,1,2 L'Inspecteur prendra cependant bien garde de ne pas faire rester un écolier dans une même leçon, ou dans le même ordre de leçon, lorsqu'il sera capable d'être changé, que l'écolier n'en soit très content, et c'est ce qu'il fera en sorte de procurer avec bien de l'adresse, conjointement avec les maîtres, soit par des récompenses, ou en lui donnant quelque office, si ce n'est qu'il fasse rester cet écolier pour cause d'absence, de négligence et de paresse, ou pour quelque défaut considérable, qu'il prendra pour prétexte, quand il en trouvera l'occasion.

CE 24,1,3 L'Inspecteur, s'il est Directeur, assignera ensuite aux maîtres le jour auquel ils feront leur mémoire, pour le lui pouvoir donner avant le changement de leçon; et, s'il n'est pas Directeur, il priera le Directeur de le marquer; et, lorsqu'il recevra les mémoires des maîtres, il prendra d'eux l'éclaircissement et les lumières qui lui seront nécessaires, pour ne se pas tromper dans le changement.

CE 24,1,4 L'Inspecteur ensuite avertira les écoliers de chaque école du jour auquel il changera de leçon dans chaque école, afin que tous se puissent trouver à l'école, et avertira que ceux qui ne s'y trouveront pas, lors du changement, ne seront pas changés avant la fin du mois suivant.

CE 24,1,5 L'Inspecteur, dans le changement des leçons, n'aura aucune acception de personne, n'aura égard à aucune recommandation, et ne changera aucun écolier de leçon et d'ordre, qu'il n'ait la capacité et toutes les conditions qui sont exprimées dans l'article suivant. Il prendra aussi garde très exactement que les maîtres ne lui présentent point d'écoliers, pour être changés de leçon ou d'ordre de leçon, qu'ils n'en soient très capables; il fera le changement de leçon, dans toutes les écoles et classes, chaque fois dans le même

ordre, commençant toujours par le même ordre et par la même classe, et finissant ainsi toujours par la même. Il commencera dans chaque école par la plus basse et finira par la plus haute, et commencera aussi dans chaque classe par la plus basse leçon et par l'ordre des commençants dans les leçons.

CE 24,2 **Article 2ème**

Des qualités et conditions que les écoliers doivent avoir pour être changés de leçon.

CE 24,2,1 Il est d'une très grande conséquence de ne jamais mettre aucun écolier dans une leçon dont il n'est pas encore capable, parce que autrement on le mettrait en état de ne pouvoir jamais rien apprendre, et dans le danger de demeurer toute sa vie dans l'ignorance. C'est pourquoi, on ne doit pas avoir égard à l'âge, à la grandeur, ni au temps qu'il y a qu'un écolier est dans une leçon, lorsqu'on le veut faire passer à une autre plus avancée, mais seulement à sa capacité; ainsi, par exemple, avant que de faire lire un écolier par pause, il est nécessaire qu'il sache parfaitement épeler et lire par syllabes.

CE 24,2,2 A l'égard des petits qui ont beaucoup d'esprit et de mémoire, il ne les faut pas toujours changer, lorsqu'ils en sont capables, parce que autrement ils ne viendraient pas assez longtemps à l'école. C'est cependant ce qui serait à souhaiter, et ce qu'il faut tâcher de procurer autant qu'on le pourra, sans néanmoins mécontenter les parents. Il faut cependant éviter les deux extrémités: car il n'est pas à propos de tenir trop longtemps un écolier dans une leçon, de peur qu'il se dégoûte, lui et ses parents, comme il n'est pas à propos de trop avancer ceux qui sont trop petits et trop jeunes, ou qui n'en sont pas capables, pour les raisons qui ont déjà été rapportées. Les conditions et qualités qu'il faut qu'un écolier ait, pour être changé de leçon à une autre, sont les suivantes:

CE 24,2,3 Ceux qui auront manqué de modestie et de piété, ou qui auront été négligents et paresseux à étudier et à suivre, ne seront changés qu'avec de grandes difficultés, et seront examinés avec une plus grande rigueur et exactitude que les autres, et, s'ils retombent le mois suivant dans la même faute, ils ne seront point changés la première fois suivante, quelque capacité qu'ils aient.

CE 24,2,4 Ceux qui se seront absentés cinq jours pleins, c'est-à-dire dix fois de l'école pendant le mois, avec permission, ne seront point changés de leçon à la fin du mois quand même d'ailleurs ils en seraient capables.

CE 24,2,5 Ceux qui se seront absentés deux jours pleins, c'est-à-dire quatre fois de l'école, pendant un mois, sans permission, ne seront point changés de leçon, ni d'ordre de leçon. Ceux qui seront venus tard six fois pendant le mois, ne seront pas changés.

CE 24,2,6 On ne changera aucun écolier d'une leçon à une autre, qu'il n'ait passé par tous les trois ordres de commençants, de médiocres et d'avancés. On ne changera pas non plus aucun écolier de leçon, ni d'ordre de leçon, qu'il n'y ait resté autant de temps qu'il est marqué qu'il doit y être.

CE 24,2,7 Les écoliers ne seront point changés de la carte d'alphabet qu'ils n'y aient lu au moins pendant deux mois, c'est-à-dire qu'ils n'aient lu chaque ligne au moins pendant une semaine, et le reste des deux mois l'alphabet tout entier. Ils ne seront point changés de la carte des syllabes qu'ils n'y aient lu au moins pendant un mois.

CE 24,2,8 Ceux qui lisent dans le syllabaire ne seront point changés qu'ils n'y aient lu au moins pendant cinq mois, deux mois dans chacun des deux premiers ordres et un mois dans le troisième.

CE 24,2,9 Ceux qui épellent dans le 1er livre ne seront point changés qu'ils n'y aient lu au moins trois mois, un mois dans chaque ordre de cette leçon.

CE 24,2,10 Ceux qui épellent et lisent dans le second livre ne seront point changés qu'ils n'y aient lu autant de temps. Ceux qui ne font que lire sans épeler dans le second livre ne seront point changés qu'ils n'y aient lu autant de temps.

CE 24,2,11 Ceux qui lisent dans le 3ème livre y seront au moins six mois: deux mois dans chaque ordre, avant que de pouvoir être changés de leçon; ceux qui lisent dans le latin, ne liront point par pause, qu'ils n'aient lu au moins deux mois par syllabe, et ne seront point changés, qu'ils n'aient lu au moins quatre mois par pause: deux mois dans l'ordre des médiocres, et deux mois dans celui des parfaits.

CE 24,2,12 Ceux qui lisent dans la *Civilité* ne seront point changés du 1er au second ordre qu'ils n'y aient lu au moins deux mois, et resteront ensuite dans le second ordre autant de temps qu'ils continueront de venir à l'école. Ceux qui lisent dans les registres ne seront point changés du 1er au second ordre, qu'ils n'y aient lu au moins trois mois; ce qui s'observera aussi dans le changement des quatre ordres suivants. Lorsqu'ils seront dans le dernier ordre, ils y resteront autant de temps qu'ils continueront de venir à l'école.

CE 24,2,13 Les écoliers ne seront point changés du 1er ordre d'écriture, dans lequel on apprend à bien tenir le corps et la plume, et à faire les deux mouvements droit et circulaire, qu'ils n'aient été au moins un mois dans cette leçon. Ceux du second ordre des écrivains, qui écrivent les cinq lettres c, o, i, f, m, ne seront point changés, qu'ils ne les aient écrites au moins pendant trois mois.

CE 24,2,14 Ceux qui sont dans le 3ème et 4ème ordre, et qui écrivent les alphabets liés, une page ou une ligne de chaque lettre, ne seront point changés, qu'ils ne les aient écrits au moins pendant six mois, une page de chaque lettre pendant quatre mois, et ensuite une ligne de chaque lettre pendant deux mois.

CE 24,2,15 Ceux qui écrivent l'alphabet lié tout entier sur chaque ligne, ne seront point changés qu'ils ne l'aient écrit pendant trois mois. Ceux qui écrivent en ligne du gros caractère de compte ne seront point changés, qu'ils ne l'aient écrite au moins pendant trois mois.

CE 24,2,16 Ceux du 7ème ordre, qui écrivent de la lettre de finance, ne seront point changés, pour écrire de la minute et en lettre courante, qu'ils n'aient écrit dans ce 6ème ordre au moins pendant six mois.

CE 24,2,17 Ceux du 1er et du second ordre de l'arithmétique, qui apprennent l'addition et la soustraction, ne seront point changés, qu'ils ne l'aient finies l'une et l'autre, au moins pendant deux mois.

CE 24,2,18 Ceux du 3ème ordre, à qui on enseigne la multiplication, ne seront point changés, qu'ils ne l'aient faite au moins pendant trois mois. Ceux du 4ème ordre, qui font des règles de division, ne seront point changés, pour faire des règles de trois, qu'ils ne se soient appliqués aux divisions simples au moins pendant quatre mois.

CE 24,3 **Article 3ème**

De la capacité que doivent avoir les écoliers pour être changés de leçon de lecture.

CE 24,3,1 Les écoliers qui apprennent l'alphabet, pour être changés de ligne, doivent si bien savoir toutes les lettres, qu'ils les prononcent toutes, sur-le-champ, et qu'ils n'hésitent sur aucune, aussitôt qu'elle leur sera montrée, sans ordre et sans suite, et ils ne seront point mis à la carte des syllabes, qu'ils ne nomment toutes les lettres de l'alphabet, telles qu'elles soient, promptement, et sans hésiter.

CE 24,3,2 Ceux [qui] lisent dans la carte des syllabes, ne seront point mis au syllabaire, qu'ils n'épellent, parfaitement et couramment, toutes les syllabes, qui sont dans cette carte; à l'égard des épelants et lisants, tant dans le syllabaire que dans les autres livres, quels qu'ils soient, ils ne pourront être changés, du 1er au second ordre des épelants et lisants dans ce livre, que lorsqu'ils ne feront que très peu de fautes, c'est-à-dire une ou deux.

CE 24,3,3 Ceux qui seront dans le second ordre des épelants ou lisants dans chaque livre, ne seront point mis dans le 3ème ordre, que lorsqu'ils ne feront plus ordinairement aucune faute en y lisant, et que les fautes qu'ils y feront (s'ils y en font), outre qu'elles seront très rares, ils ne les fassent que par surprise, et non pas par ignorance.

CE 24,3,4 Ceux qui seront dans le 3ème ordre des épelants ou lisants dans quelque livre que ce soit, ne seront point changés et mis dans une autre leçon, qu'ils n'y lisent parfaitement dans celle-là; que si, par exemple, ils épellent, il faut que, pour être changés de leçon, ils épellent parfaitement, sans jamais être obligés de chercher ou de deviner les syllabes; de même, s'ils lisent par syllabes, il faut qu'ils ne fassent pas sonner deux syllabes comme une seule, et qu'ils soient accoutumés, depuis environ quinze jours ou trois semaines, à bien prononcer, hardiment et distinctement, toutes les syllabes, sans qu'ils y trouvent aucune difficulté pour être en état de commencer à lire par pause.

CE 24,3,5 Ceux qui lisent par pause, pour être changés, du 1er au second ordre, il faut qu'ils ne fassent plus aucune faute dans la ponctuation, c'est-à-dire qu'ils fassent des pauses où il en faut, qu'ils n'en fassent pas où il n'en faut pas, et qu'ils les fassent chacune aussi longue qu'elles doivent l'être. Et pour quitter le 3ème ordre, pour être mis en latin, il faut qu'ils lisent parfaitement, distinctement et intelligiblement, et qu'ils sachent très bien les prononcer.

CE 24,3,6 A l'égard des écoliers lisant dans le latin, pour être mis du 1er au second ordre, il faut qu'ils distinguent et lisent bien les syllabes, sans y faire ordinairement aucune faute; et pour être changés du second au 3ème ordre, il faut qu'ils puissent lire par pause, sans faire ordinairement aucune faute, ni à l'égard des mots, ni à l'égard des pauses; et pour être changés de cette leçon et mis à l'écriture, il faut qu'ils lisent parfaitement et couramment.

CE 24,3,7 Les lisants dans la *Civilité,* pour être mis dans le second ordre, doivent ne faire ordinairement aucune faute. Les lisants dans les registres ne pourront être changés d'une leçon à une autre, qu'ils ne lisent couramment les registres dans lesquels ils liront, c'est-à-dire sans hésiter, et sans y faire ordinairement aucune faute.

CE 24,4

Article 4ème

De la capacité que doivent avoir les écoliers pour être changés des leçons d'écriture.

CE 24,4,1

Section 1ère

De la capacité que doivent avoir les écoliers pour être changés du 1er au second ordre des écrivains, et du second au 3ème ordre.

Ceux qui commencent à écrire, et apprennent à bien tenir le corps et la plume, et à faire les deux mouvements droit et circulaire, ne seront point changés qu'ils ne tiennent bien leur corps et leur plume, et qu'ils ne fassent ces deux mouvements avec facilité. L'Inspecteur des écoles, pour cet effet, les leur fera faire, et prendra garde, en même temps, s'ils tiennent bien leur corps et leur plume. Ceux qui commencent à former des lettres et ont pour leçon les cinq lettres: c, o, i, f, m ne seront point changés qu'ils ne donnent à ces lettres la forme qui leur convient.

CE 24,4,2 L'Inspecteur des écoles examinera pour cet effet leurs papiers, et si les lettres ont ordinairement leur forme, et n'ont pas les défauts ci-après exprimés.

CE 24,4,3 Que l'*o* ne soit pas renversé vers la gauche, ou penché à droite, qu'il n'ait pas plus de délié que de plein, qu'il ne soit pas trop large ou trop étroit, trop rond ou trop plat, trop long ou trop court, qu'il ne soit pas bossu, que les déliés ne soient pas à côté et les pleins dessous, mais que les pleins à côté et les déliés dessus et dessous; qu'il ne soit point pointu par le haut ou par (le) bas, qu'il soit penché à gauche d'un bec de plume, qu'il soit extrêmement fermé par en haut, et non pas ouvert.

CE 24,4,4 Que l'*i* ne soit pas penché à droite, ni à gauche, qu'il soit tiré droit, qu'il soit délié en haut, ne soit pas tiré de travers; mais en montant et creusant de gauche à droite, que son délié soit long de deux becs de plume, que son talon ne soit pas écrasé, mais rond, qu'il ne soit pas trop grand, mais qu'il soit de la longueur du bec de la plume, que sa liaison soit large de deux becs de plume, et non pas montante comme si on voulait lier un i avec une autre lettre *is;* qu'il ne soit pas pointu, ni trop carré, mais qu'il soit de la largeur du bec de la plume.

CE 24,4,5 Que l'*f* ne soit pas trop tiré à droite, ni trop à gauche, mais qu'elle soit penchée à gauche d'un bec de plume; que la tête ne soit pas plate, mais ronde, et ne soit pas plus large que quatre becs de plume qu'elle commence par un plein carré et non pas par une boucle pochée, que ce plein rentre en dedans et regarde le corps de l'*f* en dedans à droite du côté du corps de la lettre, et ne tire point droit en allant à gauche; que la largeur soit d'un corps et demi, c'est-à-dire six becs de plume et la hauteur de trois becs de plume, qu'il y ait deux déliés dans l'*f,* l'un à la tête et l'autre à la queue en tournant à gauche f, que la flèche ne soit pas tirée en descendant, ni en montant, qu'elle ne tranche pas l'*f,* et ne soit pas faite du plein de la plume, qu'elle soit déliée et longue de deux becs de plume.

CE 24,4,6 A l'égard de l'*m,* que les trois jambages ne soient tirés l'un à droite et l'autre à gauche, mais qu'ils soient tirés tous droits en parallèle, que l'un ne descende point et que l'autre ne monte point; mais qu'ils soient tirés tous trois égaux en hauteur et sur une même base, que les déliés ne sortent pas

du milieu du jambage et n'entrent pas aussi dans le milieu du jambage suivant, mais qu'elles sortent du pied et montent à la tête immédiatement; que les déliés ne soient pas faits en arrondissant de droite à gauche, ni en serpentant et non pas en ligne concave mais un peu en ligne convexe; que les déliés ne soient pas gros mais fins, que les talons ne soient pas faits en crochet comme celle-ci.

CE 24,4,7 **Section 2ème**

De la capacité que doivent avoir les écoliers pour être changés du 3ème au 4ème ordre.

Pour être changés du 3ème ordre des écrivains, qui font une page de chaque lettre liée à l'alphabet, au 4ème, qui est de ceux qui font une ligne de chaque lettre liée l'une après l'autre, il faudra que les écrivains sachent donner à toutes les lettres de l'alphabet la véritable forme, et qu'ils fassent une liaison d'une lettre à une autre, en la manière qu'il convient de les faire; que la première partie de l'*a,* qui est la rondeur, ne soit pas trop large, qu'elle ait la même forme que l'o, que la 1ère partie soit noyée dans le plein de l'o, en commençant par un délié comme pour en faire un *e, c,* que le haut et le bas de la 2ème partie soient séparés d'un bec de plume tant en haut qu'en bas de l'extrémité de la 2ème partie; que cette 2ème partie de l'*a* ne monte pas plus haut et ne descende pas plus bas que la 1ère partie.

CE 24,4,8 Que la tête du *b* soit comme celle de l'*f,* qu'il soit tiré droit, en arrondissant en bas, comme pour faire un o b, en montant d'un revers de plume, comme pour toucher le droit du b, en sorte qu'il y ait un bec et demi de plume entre le droit et le revers du b; dans le milieu qu'il y ait trois becs de plume entre la tête et le bas, que sa rondeur d'en bas ne soit pas trop large, ni trop pointue, ni montée toute droite, mais qu'elle soit en arrondissant de droite à gauche.

CE 24,4,9 Que la tête du *c* soit comme celle de l'*f,* que le délié soit de même, et qu'il soit tiré à gauche en arrondissant, et non pas tout droit, finissant par une liaison fine c.

CE 24,4,10 Que le bas du *d* soit comme un o, aussi haut et aussi large, et que sa queue monte au-dessus autant que sa rondeur, c'est-à-dire de la hauteur d'un o, non point toute droite, mais en arrondissant de gauche à droite.

CE 24,4,11 Que l'*e* soit comme le c, excepté la tête; que son chaperon soit comme la première partie d'un r brisé, commençant par un délié et finissant par un délié, qu'il soit rond et non droit, penché à gauche d'un bec de plume, et non pas tiré à droite.

CE 24,4,12 Que l'*f* soit comme il a été dit dans l'article précédent.

CE 24,4,13 Que la première partie du *g* soit formée comme l'o, que la seconde partie soit la queue. Il faut qu'en faisant la seconde partie du g pour la joindre avec la première, le plein de la 1ère partie soit noyé dans le plein de la 2ème, et que la 2ème partie commence au quart du corps de la lettre par le haut, et que sa pointe paraisse au dehors de la moitié d'un bec de plume.

CE 24,4,14 Que la 1ère partie de l'*h* soit comme un l, excepté le bas, qui doit être tiré droit sans crochet et sans liaison, finissant par un plein carré; que la 2ème partie commence au milieu de la 1ère, que son délié commence au quart en tirant de bas en haut h, et qu'il soit fait en arrondissant comme pour faire un p, qu'elle ne soit point trop plate, et que son ventre n'avance pas plus

que sa tête h; que l'extrémité de la queue tombe vis-à-vis de la première partie, qu'elle descende au-dessous du corps de quatre becs de plume.

CE 24,4,15 Que l'*i* soit formé comme il a été dit en l'article précédent.

CE 24,4,16 Que l'*l* soit comme la 1ère partie de l'h, excepté qu'il faut qu'elle soit arrondie en bas, que son arrondissement soit de la largeur du bec de la plume, avec une liaison d'attente, que son arrondissement ne soit pas trop large, ni trop tiré à droite, ni trop écrasé.

CE 24,4,17 Que l'*m* soit formé comme il a été dit en l'article précédent.

CE 24,4,18 Que l'*n* initiale soit formée comme l'm sinon que l'n n'a que deux jambages, et l'm trois; que la 1ère partie de l'n finale soit formée comme un i, excepté que le bec doit finir par un plein carré sans liaison, et que la 2ème partie se commence par le milieu de l'i, et se termine comme la 2ème partie de l'h; n étant égale en hauteur à la première partie.

CE 24,4,19 Que l'*o* soit formé comme il a été dit dans l'article précédent.

CE 24,4,20 Que la tête du *p* commence par un revers de plume descendant, en penchant du côté gauche et arrondissant sa queue comme la queue d'un *f;* que la tête ne soit pas trop plate, qu'elle commence par un délié, en allant de droite à gauche et retournant de gauche à droite; que la 2ème partie commence en entrant dans la 1ère sur le bec de la ligne, au bas du corps des letttes o, qu'elle ne commence point par un délié, mais par un plein noyé dans le plein de la queue et qu'elle finisse par un plein vis-à-vis la tête; qu'elle soit égale en hauteur à la tête, et non plus haute, ni plus basse, et qu'entre la hauteur de la 1ère et seconde partie, il y ait ouverture d'un bec et demi de plume au plus, que sa queue ne soit pas trop tirée vers la gauche, qu'elle ne soit pas aussi trop courte, qu'elle ne passe pas ordinairement la tête, lorsqu'elle [est] fort large, et qu'elle ait un corps et demi de largeur soit que la tête soit large ou étroite.

CE 24,4,21 Que la première partie du *q* soit formée comme un o, que la 2ème commence par une petite pointe, que son plein soit noyé dans le plein de l'o, comme la seconde partie d'un g, et qu'elle descende plus bas que le corps des lettres d'un corps et demi, que la queue soit tirée droite et un peu appuyée en tirant le bout, qu'il n'y ait point de crochet en bas.

CE 24,4,22 Que l'*r* ronde soit comme le bas d'un b, v et n'ait ni plus ni moins d'ouverture par en haut, que sa liaison soit comme celle du haut de l'i, v; que la tête de l'r brisée commence par un délié en entrant de gauche à droite, et faisant au bout de ce délié le chaperon d'un e sans quitter la plume, et qu'elle passe par derrière la 2ème d'un bec de plume, que sa 2ème partie commence comme la 2ème partie d'un c, et qu'elle rentre dans la seconde déliée de sa tête, arrondissant à gauche et finissant par une liaison d'attente, comme on forme un c.

CE 24,4,23 Que la tête de l'*s* initiale soit comme la tête de l'fs, que son corps soit tiré un peu à droite, et sa 2ème partie arrondie tournant à gauche, et que sa hauteur soit de deux corps d'écriture, et sa queue comme celle d'un f, et que sa tête avance en devant de deux becs de plume; qu'elle ne soit pas penchée à droite, ni trop à gauche, que son ventre n'avance pas en devant, vis-à-vis la tête, qu'elle ne penche pas aussi comme une f; que l's médiale commence par un délié qui monte de gauche à droite et que son ventre soit tiré vers la droite, et sa queue vers la gauche en arrondissant, qu'elle ne soit

pas plus large qu'un *o*, et qu'elle ne passe pas au-dessus du corps de l'écriture plus qu'un bec de plume.

CE 24,4,24 Que les deux parties de l's finale soient formées comme un e a, et qu'il y ait en haut entre les deux parties le chaperon d'un a, que la première partie descende plus bas que la seconde d'un demi-bec de plume, que sa 2ème partie monte plus haut d'un bec de plume, que la 1ère que le chaperon soit entre les deux parties, et que son délié entre dans le délié de la seconde partie d'un bec de plume au-dessus du haut, et monte aussi haut que la 1ère partie.

CE 24,4,25 Que le *t* initial et médial soit tiré droit, sans délié par le haut, et ait une liaison par le bas comme celle d'un i, que sa flèche soit comme celle de l'f, un demi-corps au-dessous du haut, et immédiatement en haut du corps des lettres o t, en sorte que ce t ait de hauteur deux becs de plume plus que les autres lettres; que le t final soit formé comme un j excepté qu'au bas on doit tirer un petit trait tout droit d'un délié.

CE 24,4,26 Que l'*u* soit formé comme deux i joints ensemble, aussi éloignés l'un et l'autre que les deux jambages d'un n, c'est-à-dire de deux becs de plume, et que la liaison qui lie les deux jambages aille du bas du premier jambage au tiers du 2ème; que l'u initial soit formé comme un r brisé, excepté qu'on y doit ajouter le revers d'un o, qu'il y ait cinq becs de plume en largeur et quatre en hauteur.

CE 24,4,27 Que l'*x* soit formé comme deux c, l'un à droite et l'autre à gauche, sinon que la tête de celui qui est à revers doit être en bas, et que les deux pleins soient noyés l'un dans l'autre et qu'ils ne paraissent que comme un plein; qu'ils ne passent pas l'un au travers de l'autre, et que l'une des parties ne passe pas l'autre, soit par en haut, soit par en bas.

CE 24,4,28 Que la partie de l'*y* soit comme une courbée, commençant par un délié qui monte de gauche à droite, se continuant par un plein tirant et descendant de gauche à droite, et finissant à droite en arrondissant, et en baissant aussi par un plein carré à peu près comme la queue d'un petit d, qui n'a que deux hauteurs, sinon que la 1ère partie de l'y baisse un peu davantage sur la gauche, plus à peu près de deux becs de plume, et que la 2ème partie commence par un délié, comme la queue d'un j, un peu plus penché et plus délié et qu'elle commence en entrant dans le milieu de la 1ère partie, et qu'elle se joigne par le bas, et que les deux parties jointes ensemble jusqu'à la queue n'aient de hauteur qu'un corps d'écriture et en largeur que celle d'un m; que l'y ne soit pas trop droit, et que le corps n'ait qu'une largeur d'o, que la 2ème partie ne monte pas plus en haut et ne descende pas plus bas que la 1ère, et qu'il y ait du jour entre les deux parties dans le milieu de deux becs de plume, que sa ligne tirée du haut en bas du corps ne soit pas trop droite, que sa queue n'avance pas plus bas que la tête plus de deux becs de plume, qu'elle ne soit pas moins longue que d'un corps et demi d'écriture au-dessous du corps des lettres o v y.

CE 24,4,29 Que le *z* initial commence comme un r brisé, tirant ensuite une petite ligne du haut en bas, de droite à gauche, et finisse par une queue de la largeur d'un m en forme d'un o non formé; que le z médial et final commence par un e à revers sans être fini à la hauteur de deux becs de plume et finisse comme un s médial, et qu'il n'ait aucun défaut de ceux qui sont marqués dans l's médial, que le chaperon ne soit pas trop long ni séparé de la première partie, qu'il ne soit pas bouché, que les deux partie ne soient pas

séparées l'une de l'autre, et qu'il n'y ait qu'un bec de plume entre les pleins tant par le haut que par le bas.

CE 24,4,30 A l'égard des liaisons, l'Inspecteur ne changera pas ceux de ce 3ème ordre qu'ils ne les fassent bien nettes et bien déliées, et qu'elles ne soient pas ordinairement trop grosses, et que cependant elles paraissent suffisamment.

CE 24,4,31 Il aura aussi égard qu'elles soient bien situées, qu'elles soient toutes des pieds à la tête, io excepté, celles de l'e qui, à cause de son chaperon, se lie de tête à tête avec toutes sortes de lettres, et de l'o qui ne se lie qu'improprement, et qui est toujours des deux tiers à la lettre qui le suit, en sorte que la liaison prenne seulement du commencement de la lettre, comme on ferait une liaison d'attente qui ne fait que toucher l'o légèrement.

CE 24,4,32 L'Inspecteur ne changera pas non plus ceux de cet ordre qu'ils ne sachent les lettres qui dérivent d'o, f, et de quelle manière elles en dérivent, et qu'ils ne les puissent former d'eux-mêmes.

CE 24,4,33 **Section 3ème**

De la capacité que doivent avoir les écoliers pour être changés du quatrième ordre des écrivains et des suivants.

Ceux qui sont dans le 4ème ordre des écrivains, qui font une ligne de chaque lettre liée l'une avec l'autre, ne seront point changés, qu'ils ne sachent donner aux lettres la situation et l'égalité qui leur convient; ainsi il faudra pour être [changé] que dans le caractère rond ils donnent aux lettres quatre becs de plume en carré.

CE 24,4,34 Que les queues de ces lettres g, p, q, y aient un corps et demi, c'est-à-dire six becs de plume au-dessous du corps des lettres... que les queues de l'f, de l'h, de la grande s et du z, aient seulement un corps au-dessous des lettres.

CE 24,4,35 Que les têtes du b, de l'f, de l'h et de l'l et de la grande s aient seulement un corps au-dessus du corps des lettres.

CE 24,4,36 Que la tête du petit t initial et médial n'ait qu'un bec de plume par-dessus.

CE 24,4,37 Que tous les corps des lettres soient sur une même ligne, et que les lignes soient droites, et que pas une hors celles qui ont des queues ne passent les autres par haut ni par bas.

CE 24,4,38 Que les lettres ne soient posées de travers, ni penchées à droite, mais droites, que toutes les lettres pour le corps soient d'égale hauteur et grosseur.

CE 24,4,39 Ceux qui sont dans le 5ème ordre des écrivains, qui écrivent toutes les différentes sortes de lettres, ne faisant que comme un mot dans une même ligne, ne seront point changés et mis au 6ème ordre, pour écrire des discours formés, qu'ils n'éloignent les lettres les unes des autres autant qu'elles le doivent être et non pas davantage, et ainsi que tout le corps de leurs lettres ait seulement un bec et demi de plume de distance, hormis la brisée et une autre qui la précède.

CE 24,4,40 Qu'entre un jambage et une rondeur, il y ait de même un bec et demi de plume, hormis entre l'e, le c, l'o et l'y, qu'il ne doit y avoir qu'un bec de plume de distance.

CE 24,4,41 Que les mots soient éloignés l'un de l'autre de la largeur d'un m, c'est-à-dire de huit becs de plume, que les lignes soient éloignées l'une de l'autre de quatre corps d'écriture.

CE 24,4,42 Ceux de cet ordre ne seront point non plus changés qu'on ne remarque dans leur caractère de la fermeté, de la hardiesse et du dégagement. Pour cet effet, l'Inspecteur exigera d'eux, pour être mis dans le 6ème ordre, que, dans les lettres, les jambages soient tirés droit, et ne soient penchés ni à droite, ni à gauche; que les o ne soient ni cassés, ni brisés, ni bossus, ni pointus, en bas ni en haut, et que toutes les lettres ne soient ni molles, ni tremblées, ni entassées. Qu'ils paraissent faire les lettres avec hardiesse et liberté; qu'elles aient de l'air et de la grâce, et qu'ils passent facilement d'une lettre à une autre.

CE 24,4,43 Ceux qui sont dans le 6ème ordre des écrivains, et qui écrivent des discours formés en gros caractère de compte, ne seront point changés, pour écrire en caractère de finance, qu'ils ne les forment avec la même facilité, hardiesse et dégagement, qu'il est marqué de ceux de l'ordre précédent doivent écrire leur alphabet pour être changés. Il faut qu'ils aient les mêmes conditions qui sont exprimées dans l'ordre précédent.

CE 24,4,44 Ceux de l'ordre suivant seront changés, selon la prudence de l'Inspecteur, lorsqu'ils écriront bien facilement: ceux du 7ème ordre en caractère de finance, et ceux du 8ème en minute posée.

CE 24,4,45 **Section 4ème**

De la capacité que doivent avoir les écoliers qui écrivent en lettre bâtarde, pour être changés.

A l'égard de ceux qui écrivent en lettre bâtarde, après avoir écrit de la lettre ronde, ceux du 1er ordre, c'est-à-dire ceux qui apprennent à former les lettres bâtardes, ne seront point changés qu'ils ne leur donnent la forme qui leur convient, qu'ils ne les penchent à gauche qu'autant qu'elles le doivent être, ni plus ni moins, c'est-à-dire de trois becs de plume; qu'ils ne leur donnent une bonne situation, en sorte que tous les corps des lettres soient sur une même ligne, et que toutes les lignes soient droites, par exemple: *Vous ne savez ce [que nous] avons ordonné.*

CE 24,4,46 Qu'ils ne donnent au corps des lettres la hauteur et la largeur qui leur est propre, qui consiste pour la hauteur en sept becs de plume m... et la largeur en cinq m; qu'ils ne fassent bien les liaisons, qui doivent être tirées du pied de la lettre précédente au milieu de la suivante *m,* excepté dans la liaison de quelques lettres comme de celles-ci: x, y, z, qui se prennent du pied de la précédente à la tête de ces trois.

CE 24,4,47 Voici comme il faut que les lettres bâtardes soient formées pour être bien, et ce qu'il y faut observer en chaque lettre pour changer ceux qui apprennent à les former.

CE 24,4,48 Que toutes les rondeurs et demi-rondeurs soient ovales et non pas rondes; que l'*a,* le *c* et le *g,* la tête de l'*f* et du *q* se commencent par son plein, non point par un délié, et sa seconde partie comme un *t,* carré par haut et rond par le bas.

CE 24,4,49 Que l'*e* commence par un délié et par une boucle.

CE 24,4,50 Que le *d,* l'*o* et l'*f* final se commencent par un délié; que l'*o* seul et l'*u* finissent par un plein.

CE 24,4,51 Que le corps de l'*h* soit un *c* à revers, commençant par un délié et finissant par une boucle.

CE 24,4,52 Que les *m* et les *n* soient rondes par haut et carrées par en bas, et que tous les déliés soient au milieu entre les deux membres; que ces quatre lettres *i, l, t, u* soient rondes par bas et carrées par en haut, et que *r* droite soit carré par haut et par bas, et que son second membre prenne du milieu du premier, commence par un délié et finisse par un plein en arrondissant par en haut.

CE 24,4,53 Que les queues de ces lettres se tiennent droites; les queues du *p* et *y* se peuvent tirer droites ou rondes.

CE 24,4,54 Que le corps de l'*y* soit comme un *v,* excepté que la première partie commence par un délié de gauche à droite en arrondissant.

CE 24,4,55 Tout le reste de la forme de chaque lettre bâtarde qui n'est point marquée ci-dessus, se fait comme dans la lettre ronde, hormis qu'elles doivent être, non point droites, mais penchées, autant qu'il est dit ci-dessus.

CE 24,4,56 Pour changer ceux du 2ème ordre et les mettre au 3ème, l'Inspecteur observera les mêmes choses qui ont été dites à l'égard du changement de ceux du 5ème ordre des écrivains en lettre ronde au 6ème, sinon qu'il faut que les lignes en lettres bâtardes soient éloignées l'une de l'autre de tout le corps d'écriture seulement.

CE 24,4,57 Pour changer ceux du 3ème ordre et les mettre au 4ème, on observera aussi les mêmes choses que dans le changement du 6ème au 7ème ordre en lettre ronde, et on changera ceux du 4ème pour les mettre au 5ème, comme si en lettre ronde on changeait ceux du 7ème ordre pour les mettre au 8ème, n'y ayant point tant de différence en grosseur de caractère qu'il y en a en lettre ronde.

CE 24,5 **Article 5ème**

De la capacité que doivent avoir les écoliers pour être changés des leçons d'arithmétique.

CE 24,5,1 Les écoliers ne seront point changés du 1er ordre de l'arithmétique, dans lequel on apprend l'addition, pour être mis dans le second, qu'ils ne sachent facilement et d'eux-mêmes toutes sortes d'additions quelque difficiles qu'elles soient.

CE 24,5,2 Ceux du second ordre, dans lequel on apprend la soustraction, ne seront point changés qu'ils ne sachent très bien faire d'eux-mêmes toutes sortes de soustractions par l'addition, et la preuve de l'addition par la soustraction.

CE 24,5,3 Ceux du 3ème ordre, dans lequel on apprend la multiplication, ne seront point mis au 4ème, qu'ils ne multiplient d'eux-mêmes toutes sortes de sommes.

CE 24,5,4 Ceux du 4ème ordre, dans lequel on apprend la division simple, ne seront point changés et mis au 5ème, qu'ils ne fassent d'eux-mêmes sans peine les divisions simples les plus difficiles, et qu'ils ne puissent faire la preuve ordinaire de la division par la multiplication, et la preuve de la multiplication par la division.

CE 24,6 **Article 6ème**

Du temps auquel on doit changer les écoliers de leçon, et de la manière de le bien faire.

CE 24,6,1 Les écoliers de toutes les leçons, hors ceux [qui] apprennent l'alphabet, ne seront point changés dans le cours d'un mois, mais seulement à la fin du mois.

CE 24,6,2 Ceux qui apprennent l'alphabet, et ont une ligne pour leçon, seront changés de leur ligne au bout de chaque semaine, pourvu qu'ils sachent bien toutes les lettres qu'elle contient; mais ils ne seront point changés de la lecture de l'alphabet tout entier, pour être mis à la carte des syllabes, qu'à la fin du mois.

CE 24,6,3 Si cependant il arrive qu'un écolier apprenne la carte de l'alphabet tout entier au commencement d'un mois, il sera changé et mis à la carte des syllabes, aussitôt qu'il saura parfaitement la carte de l'alphabet, et sera changé de la carte des syllabes à la fin du mois, en cas qu'il la sache.

CE 24,6,4 Les changements des leçons se feront les deux derniers jours du mois et les premiers jours du mois suivant qui seront arrêtés par le Directeur, et indiqués dans chaque école par l'Inspecteur.

CE 24,6,5 Ceux de quelque leçon que ce soit qui n'auront pas été changés à la fin du mois, seront reçus pour être changés à la fin du mois suivant, s'ils en sont capables, et ceux qui ont une ligne pour leçon dans l'alphabet et qui n'auront pas su toutes les lettres de cette ligne à la fin de la semaine, seront reçus pour être changés à la fin de la semaine suivante, en cas qu'ils la sachent bien.

CE 24,6,6 Le jour pour faire les changements dans une école étant arrivé, l'Inspecteur, pour changer les écoliers qui apprennent l'alphabet et les mettre à la carte des syllabes, leur fera lire, à chacun en particulier, et l'un après l'autre, à peu près l'alphabet tout entier, non pas une lettre de suite, mais tantôt l'une, tantôt l'autre, particulièrement les plus difficiles, et celles qui ont quelques rapports entre elles, soit dans la forme comme d, b, q, n, u, soit dans la prononciation comme g, j, et celles qui sont liées comme *Et, fs, hf, fb.*

CE 24,6,7 Pour changer les écoliers qui lisent dans la carte des syllabes, l'Inspecteur leur fera dire les syllabes de leur carte, non de suite, mais en différents endroits, surtout des plus difficiles; il leur fera lire de celles-là environ la moitié de leur carte, et il examinera s'ils les disent toutes hardiment et sans hésiter; ceux qui sont dans cette leçon liront tous séparément l'un après l'autre, pour être changés de leçon.

CE 24,6,8 Dans les classes dans lesquelles on épelle ou on lit, l'Inspecteur fera lire les écoliers de chaque leçon et de chaque ordre de leçon, dans le livre qu'ils lisent, chacun en particulier, l'un après l'autre, à voix basse, en un endroit du livre, où ils n'ont pas encore lu (s'ils ne l'ont pas encore lu tout entier); il les fera lire en un endroit du livre où ils auront lu depuis longtemps, et qui sera difficile à lire ou à épeler; par exemple, dans le syllabaire, des syllabes ou mots plus difficiles que ceux qu'ils auront lus, et leur fera lire sur-le-champ, sans qu'ils aient moyen d'étudier.

CE 24,6,9 Les écoliers de chaque ordre de leçon liront séparément de ceux d'un autre ordre: par exemple ceux du 1er ordre, qui est des commençants, séparément de ceux du 2ème ordre, qui est des médiocres, et ainsi des autres.

CE 24,6,10 Ceux qui épellent liront au moins trois lignes, et ceux qui lisent par syllabes liront aussi au moins trois lignes; ceux qui lisent par pauses, ceux du premier et second ordre, environ quatre lignes, et ceux du 3ème ordre au moins six lignes.

CE 24,6,11 Les écoliers, de quelque ordre de leçon que ce soit liront tous de suite, selon l'ordre des bancs, l'un après l'autre. Pendant qu'ils liront pour être changés, ni l'Inspecteur, ni le maître ne reprendront aucune des fautes que les écoliers feront.

CE 24,6,12 Aussitôt que l'Inspecteur aura examiné chaque écolier, s'il le trouve capable d'être changé, il écrira dans le catalogue des changements de leçon, à côté droit de chaque nom, à la 4ème colonne, le jour du mois, et à la 5ème, le mois auquel cet écolier aura été examiné et changé de leçon ou d'ordre de leçon, et ne les écrira point dans l'ordre où ils doivent être, qu'après qu'il les aura tous examinés.

CE 24,6,13 Ensuite l'Inspecteur nommera tous ceux qui devront être changés, les chargera d'apporter, le lendemain, le livre qui leur est nécessaire, en cas qu'ils soient changés d'une leçon à une autre, et ne seront point changés de classe, ni ne liront point dans la leçon à laquelle ils sont transférés, qu'ils n'aient le leur, qui leur est nécessaire.

CE 24,6,14 L'Inspecteur récompensera pour lors ceux qui auront lu le plus couramment, et qui auront été trouvés les plus capables, un de chaque ordre, s'il y en a peu, et deux, s'il y en a beaucoup qui lisent dans cet endroit de leçon.

CE 24,6,15 Lorsque quelque écolier, de quelque leçon ou de quelque ordre de leçon que ce soit, aura été examiné trois fois pour être changé, et qu'il ne l'aura pas été, faute de capacité, il sera mis sur un banc en particulier, placé en un endroit apparent de la classe, qui sera appelé le banc des ignorants, et derrière lequel, contre la muraille, il y aura écrit: Banc des ignorants; et il restera sur ce banc jusqu'à ce qu'il soit capable d'être changé de leçon ou d'ordre de leçon.

CE 24,6,16 L'Inspecteur des écoles changera les écrivains de leçon et les examinera, pour être changés, pendant le temps de leur écriture. Il les fera d'abord tous écrire pendant la première demi-heure, et, pendant le temps qu'ils écriront, il examinera leur posture, la manière dont ils tiennent leur plume, la manière libre, ou gênée, ou dégagée, ou posée, avec laquelle ils font les mouvements. Et, pour cet effet, pendant ce temps, il visitera tous les écrivains qui sont dans le terme d'être changés, et veillera sur tous, et écrira même sur un petit papier les défauts qu'il aura remarqués en eux, à l'égard des choses ci-dessus exprimées, et il examinera leur écriture: premièrement celle qu'ils viennent d'écrire; deuxièmement tout leur papier, depuis le commencement jusqu'à la fin; il examinera si ce qu'ils viennent d'écrire est conforme à ce qu'ils ont écrit depuis les quinze jours précédents, et, s'il y a peu de conformité, ils ne seront point changés;

CE 24,6,17 puis, il examinera si ce qu'ils viennent d'écrire et ce qu'ils ont écrit depuis quinze jours est de la forme qu'il faut qu'il soit pour être changé de cet ordre, selon qu'il est marqué dans l'article de la capacité, qu'il faut que les écoliers aient, pour être changés de cet ordre d'écriture; et l'Inspecteur ne changera que ceux dans lesquels il remarquera, en examinant ce qu'ils auront écrit depuis quinze jours, s'ils ont observé ordinairement ce qui est marqué qu'il faut qu'ils sachent, et la manière dont il faut qu'ils forment leurs lettres, pour être changés de l'ordre d'écriture dans lequel ils sont, et qu'il ne manque pas dans chaque écrivain la capacité qu'il faut qu'il ait pour être changé, selon qu'il est marqué dans toutes les sections de l'article 5ème, dans lequel il en est parlé.

CE 24,6,18 Il fera aussi connaître aux maîtres les défauts de cet écolier, et les raisons pour lesquelles il ne le change pas, afin que le maître ait égard et prenne garde que l'écolier s'en corrige, et le remettra pour être changé à la fin du mois suivant.

CE 24,6,19 L'Inspecteur donnera à chaque écolier, qu'il changera d'ordre d'écriture, un exemple de l'ordre auquel il le met, et lui ôtera l'exemple qu'il avait dans l'ordre précédent.

CE 24,6,20 Lorsque l'Inspecteur voudra changer un écolier de quelque ordre que ce soit de l'arithmétique, premièrement il examinera sur le livre de cet écolier les règles qu'il aura fait de lui-même dans cet ordre, et lui fera rendre raison de quelques-unes des plus difficiles; deuxièmement il écrira, sur la table d'arithmétique, une règle des plus difficiles de cet ordre, et la fera faire ensuite publiquement à cet écolier, et puis il lui en fera donner la preuve.

Règles de la Bienséance (RB)

RB

Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne à l'usage des écoles chrétiennes

Préface

RB 0,0,1 C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine, et que ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait bien connaître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'Esprit de Jésus-Christ.

RB 0,0,2 C'est cependant ce seul Esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu, et c'est une obligation dont saint Paul nous avertit en nous disant en la personne des premiers chrétiens, que comme nous devons vivre par l'Esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire en toutes choses par le même Esprit.

RB 0,0,3 Comme il n'y a aucune de vos actions, selon le même Apôtre, qui ne doive être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être faite par des motifs purement chrétiens, et ainsi toutes nos actions extérieures qui sont les seules qui peuvent être réglées par la bienséance, doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu.

RB 0,0,4 C'est ce que les pères et les mères sont obligés de considérer dans l'éducation de leurs enfants, et c'est à quoi les maîtres et maîtresses, chargés de l'instruction des enfants, doivent faire une attention particulière.

RB 0,0,5 Ils ne doivent jamais en leur donnant des règles de bienséance oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens, et qui regardent la gloire de Dieu et le salut, et bien loin de dire aux enfants dont ils ont la conduite, que s'ils ne font pas une telle chose on les blâmera, qu'on n'aura pas d'estime pour eux, qu'on les tournera en ridicule, qui sont toutes manières qui ne sont bonnes qu'à leur inspirer l'esprit du monde, et à les éloigner de celui de l'Évangile; lorsqu'ils voudront les porter à des pratiques extérieures qui regardent le maintien du corps et la seule modestie,

RB 0,0,6 ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu, dont se sert saint Paul pour le même sujet en avertissant les fidèles de son temps, que leur modestie devait paraître à tous les hommes, parce que le Seigneur était proche d'eux, c'est-à-dire par respect pour la présence de Dieu devant qui ils étaient; s'ils leur apprennent et leur font faire des pratiques de bienséance qui ont rapport au prochain, ils les engageront à ne donner ces témoignages de bienveillance, d'honneur et de respect que comme à des membres de Jésus-Christ et à des temples vivants, et animés du Saint-Esprit.

RB 0,0,7 C'est ainsi que saint Pierre exhorte les premiers fidèles auxquels il écrit d'aimer leurs frères, et de rendre à chacun l'honneur qui lui est dû pour se montrer de véritables serviteurs de Dieu, en témoignant que c'est Dieu qu'ils honorent en la personne de leur prochain.

RB 0,0,8 Si tous les chrétiens se mettent en état de ne donner des marques de bienveillance, d'estime et de respect, que dans ces vues et par des motifs de cette nature, ils sanctifieront par ce moyen toutes leurs actions et donneront lieu de distinguer, comme on doit le faire, la bienséance et la civilité chrétienne de celle qui est purement mondaine et presque païenne; et vivants ainsi en véritables chrétiens, ayant des manières extérieures

conformes à celles de Jésus-Christ et à celles de leur profession, ils se feront discerner des infidèles et des chrétiens de nom, comme Tertullien dit qu'on connaissait et qu'on discernait les chrétiens de son temps par leur extérieur et par leur modestie.

RB 0,0,9 La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on a fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures par un sentiment de modestie, ou de respect, ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on converse, et c'est cette bienséance qui regarde le prochain, qui se nomme proprement *civilité.*

RB 0,0,10 On doit dans les pratiques de bienséance et de civilité avoir égard au temps; car il y en a plusieurs qui ont été en usage dans les siècles précédents, ou même il y a plusieurs années, qui ne le sont pas présentement, et celui qui voudrait encore s'en servir passerait pour un homme singulier, bien loin d'être regardé comme une personne civile et honnête.

RB 0,0,11 Il faut aussi se conduire dans ce qui regarde la bienséance selon ce qui se pratique dans les pays où l'on demeure et où on se trouve, car chaque nation a ses manières de bienséance et de civilité qui lui sont particulières, ce qui fait que très souvent ce qui est messéant dans un pays est regardé comme civil et honnête dans un autre.

RB 0,0,12 Il y a même des choses que la bienséance exige en quelques endroits particuliers et qui sont entièrement défendus en d'autres lieux, car ce qui se doit faire chez le roi ou même dans sa chambre ne doit pas se faire ailleurs, parce que le respect qu'on doit avoir pour la personne du roi demande qu'on ait de certains égards dans sa maison qu'il ne faut pas avoir dans celle d'un particulier.

RB 0,0,13 On doit aussi se conduire autrement dans sa propre maison que dans les maisons des autres et chez les personnes qu'on connaît que chez celles qu'on ne connaît pas.

Puis donc que la civilité demande qu'on ait et qu'on fasse paraître un respect particulier pour les uns qu'on n'est pas obligé, et qu'il serait même contre la bienséance d'avoir pour les autres, quand on se rencontre ou qu'on converse avec quelqu'un, il faut faire attention à sa qualité pour le traiter et agir avec lui selon que sa qualité le demande.

RB 0,0,14 Il faut aussi se considérer soi-même et ce que l'on est, car celui qui est inférieur à d'autres est obligé d'avoir de la soumission pour ceux qui lui sont supérieurs, soit par leur naissance, soit par leur emploi, soit par leur qualité, et de leur témoigner beaucoup plus de respect que ne ferait pas un autre qui leur serait tout à fait égal. Un paysan, par exemple, doit rendre extérieurement plus d'honneur à son seigneur qu'un artisan qui ne dépendrait pas de lui, et cet artisan doit porter beaucoup plus de respect à ce seigneur qu'un autre gentilhomme qui irait le voir.

RB 0,0,15 La bienséance et la civilité ne consistent donc proprement que dans des pratiques de modestie et de respect à l'égard du prochain, et comme la modestie se fait particulièrement paraître dans la contenance et le respect pour le prochain dans les actions ordinaires qui se font presque toujours en présence des autres, on a pris le dessein de traiter dans ce livre de ces deux choses séparément. 1. De la modestie qui doit paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps. 2. Des marques extérieures de respect ou d'affection particulière qu'on doit donner dans les différentes actions de la vie à toutes les personnes en présence de qui on les fait et avec qui on peut avoir affaire.

RB 101,1,16 **Première partie**

De la modestie qu'on doit faire paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps.

Chapitre 1

Du port et du maintien de tout le corps.

Ce qui contribue le plus à donner de l'air à une personne et à la faire considérer par sa modestie, comme une personne sage et bien réglée, c'est lorsqu'elle tient toutes les parties de son corps dans la situation que la nature ou l'usage leur a prescrite.

RB 101,1,17 On doit pour cela éviter plusieurs défauts dans le maintien des parties du corps, dont le premier est l'*affectation* et la gêne, qui rend une personne guindée dans son extérieur, et qui est tout à fait contre la bienséance et contre les règles de la modestie.

Il faut aussi se garder d'une certaine négligence, qui fasse paraître de la lâcheté et de la mollesse dans la conduite et qui rende une personne méprisable, parce que cette mauvaise qualité marque une bassesse d'esprit aussi bien que de naissance et d'éducation.

RB 101,1,18 On doit aussi faire une attention toute particulière, pour ne rien faire paraître de léger dans son maintien, ce qui est l'effet d'un esprit éventé. Ceux qui ont l'esprit naturellement léger et étourdi, s'ils veulent ne pas tomber dans ce défaut, ou s'en corriger, doivent faire en sorte de ne pas remuer un seul membre de leur corps sans attention, et de ne le faire qu'avec beaucoup de retenue. Ceux aussi qui sont d'un tempérament actif et précipité, doivent beaucoup s'étudier à ne jamais agir qu'avec une grande modération, à penser avant que de faire, et à avoir le corps le plus qu'ils peuvent dans une même consistance et situation.

RB 101,1,19 Quoiqu'il ne faille rien faire paraître d'étudié dans son extérieur, il faut cependant savoir compasser toutes ses démarches et bien régler le port de toutes les parties du corps. C'est ce qu'on doit apprendre aux enfants avec beaucoup de soin, et ce à quoi les personnes, dont les parents ont été assez négligents pour ne les pas former dans leur bas âge, doivent s'appliquer d'une manière particulière, jusqu'à ce qu'ils s'y soient accoutumés et qu'ils se soient rendus ces pratiques aisées et comme naturelles.

RB 101,1,20 Il faut qu'il y ait toujours dans le port d'une personne quelque chose de grave et de majestueux: mais elle doit bien prendre garde qu'il n'y ait rien qui ressente l'orgueil et la hauteur d'esprit, car cela déplaît extrêmement à tout le monde. Ce qui doit donner cette gravité, c'est la seule modestie et la sagesse qu'un chrétien doit faire paraître dans toute sa conduite.

RB 101,1,21 Comme il est d'une naissance élevée, parce qu'il appartient à Jésus-Christ, et qu'il est enfant de Dieu, qui est le souverain Être, il ne doit rien avoir ni rien faire remarquer de bas dans son extérieur, et tout y doit avoir un certain air d'élévation et de grandeur, qui ait quelque rapport à la puissance et à la majesté du Dieu qu'il sert et qui lui a donné l'être, mais qui ne vienne pas d'estime de soi-même et de préférence aux autres; car tout chrétien devant se conduire selon les règles de l'Évangile doit porter honneur et respect à tous les autres, les regardant comme les enfants de Dieu et les frères de Jésus-Christ, et se considérant comme un homme chargé de péchés, il doit pour cela s'humilier continuellement, se mettre au-dessous de tous.

RB 101,1,22 Lorsqu'on est debout, il faut tenir le corps droit, sans le pencher ni d'un côté, ni d'un autre, et ne pas se courber en devant comme un vieillard qui ne peut plus se soutenir. Il est aussi très indécent de se redresser avec affectation, de s'appuyer contre une muraille ou contre quelque autre chose, de faire des contorsions de corps et de s'allonger avec indécence.

RB 101,1,23 Quand on est assis, il ne faut pas s'étendre lâchement, ni s'appuyer bien fort contre le dossier de la chaise; il est indécent d'être assis trop bas ou trop haut, à moins qu'on ne puisse faire autrement, et il vaut mieux ordinairement être assis trop haut que trop bas; mais quand on est en compagnie, il faut toujours particulièrement aux femmes, donner les sièges les plus bas, comme les plus commodes.

RB 101,1,24 Le froid, ni par une autre souffrance ou incommodité, ne doit pas nous faire tenir dans une posture indécente, et il est contre la bienséance de faire paraître par ses contenances qu'on a quelque incommodité, à moins qu'on ne puisse faire autrement.

C'est aussi une marque d'une trop grande tendresse et délicatesse, lorsqu'on ne peut rien souffrir, sans le faire paraître à l'extérieur.

RB 102,1,25 ## Chapitre 2

De la tête et des oreilles

Pour tenir la tête avec bienséance, il faut l'avoir droite sans la baisser ni la pencher ou à droite ou à gauche; il faut se bien garder de la serrer ou enfoncer entre les deux épaules; la tourner à tout vent, cela est d'un esprit léger, et la remuer souvent est la marque d'une personne inquiète et embarrassée. C'est aussi témoigner de l'arrogance, de relever la tête avec affectation. Il est tout à fait contre le respect qu'on doit à une personne, de la hausser, de la secouer, ou de la branler quand elle nous parle; car cela fait paraître que l'on n'en a pas l'estime qui lui est due et qu'on n'est pas disposé à croire et à faire ce qu'elle nous dit.

RB 102,1,26 C'est une liberté qu'il ne faut jamais se donner, d'appuyer la tête avec la main, comme si on ne pouvait la soutenir.

Gratter la tête quand on parle, ou même en compagnie quand on n'y parlerait pas, cela est d'une très grande indécence et indigne d'une personne bien née; c'est aussi l'effet d'une grande négligence et malpropreté, car cela vient ordinairement de ce qu'on n'a pas assez de soin de se bien peigner et de se tenir la tête nette. C'est à quoi doit prendre garde une personne qui n'a point de perruque, de ne laisser ni ordure ni crasse sur sa tête; car il n'y a que des personnes mal élevées qui tombent dans cette négligence, et on doit regarder la netteté du corps, et particulièrement de la tête, comme une marque extérieure et sensible de la pureté de l'âme.

RB 102,1,27 La modestie et honnêteté demandent qu'on ne laisse pas amasser beaucoup d'ordures dans ses oreilles; ainsi il faut de temps en temps les nettoyer avec un instrument fait exprès, qu'on nomme pour ce sujet *cure-oreilles.* Il est très indécent de se servir pour cela de ses doigts, ou d'une épingle; et il est contre le respect qu'on doit aux personnes avec qui on se trouve, de le faire en leur présence; c'est aussi le respect qu'on doit avoir pour les lieux saints.

RB 102,1,28 Il n'est pas séant de porter une plume sur l'oreille, ni d'y mettre des fleurs, d'avoir les oreilles percées, et y pendre des anneaux: cela ne sied pas bien à un homme; car c'est une marque extérieure d'esclavage, qui ne lui convient pas.

RB 102,1,29 La plus belle parure des oreilles est qu'elles soient toutes nues et bien nettes; les hommes, pour l'ordinaire, doivent les couvrir de leurs cheveux; les femmes les ont plus découvertes; et il est quelquefois d'usage, surtout aux femmes de qualité, qu'elles aient des perles, des diamants ou des pierres précieuses pendues à leurs oreilles; il est cependant plus modeste et plus chrétien, de ne donner aux oreilles aucun ornement, parce que c'est par elles que la parole de Dieu entre dans l'esprit et dans le coeur, et que le respect qu'on est obligé d'avoir pour cette divine parole, doit empêcher que rien n'en approche qui ressente la vanité.

RB 102,1,30 Le plus bel ornement des oreilles d'un chrétien, est qu'elles soient bien disposées et toujours prêtes à écouter avec attention, et recevoir avec soumission les instructions qui regardent la religion et les maximes du saint Évangile. C'est pour cette fin que les saints Canons ont ordonné à tous les ecclésiastiques d'avoir les oreilles entièrement découvertes, pour leur faire connaître qu'ils doivent toujours être attentifs à la loi de Dieu, à la doctrine de la vérité, et à la science du salut, dont ils sont les dépositaires et les dispensateurs.

RB 103,1,31 ## Chapitre 3

Des cheveux.

Il n'y a personne qui ne doive prendre pour règle et pour pratique de se peigner tous les jours, et il ne faut jamais paraître devant qui que ce soit avec des cheveux mêlés et malpropres, qu'on ait surtout égard qu'il n'y ait point de vermine, ni de lentes. Cette précaution et ce soin est de conséquence à l'égard des enfants.

RB 103,1,32 Quoiqu'il ne faille pas facilement mettre de la poudre sur ses cheveux, et que cela ressente un homme efféminé, il faut cependant prendre garde de n'avoir pas les cheveux gras; c'est pourquoi lorsqu'ils le sont naturellement, on peut les dégraisser avec du son, ou mettre de la poudre dans le peigne pour les rendre secs, et leur ôter s'il se peut leur humidité qui pourrait gâter le linge et les habits.

RB 103,1,33 Il est très indécent de se peigner en compagnie; mais c'est une faute insupportable de le faire dans l'église. C'est un lieu où on doit être très propre pour le respect qu'on a pour Dieu; mais le même respect engage à n'y entrer qu'avec propreté.
Si saint Pierre et saint Paul défendent aux femmes de se friser les cheveux, ils condamnent à bien plus forte raison ces sortes d'ajustements dans les hommes, qui ayant naturellement beaucoup moins de penchant à ces sortes de vanités que les femmes, doivent, par conséquent, en avoir beaucoup plus de mépris, et être bien plus éloignés de s'y abandonner.

RB 103,1,34 Comme il n'est pas à propos d'avoir les cheveux fort courts, car cela irait à défigurer la personne, il faut aussi prendre garde qu'ils ne soient pas trop longs, et particulièrement qu'ils ne tombent pas sur les yeux; voilà pourquoi il est bon de les couper proprement de temps en temps.

RB 103,1,35 Il y a des gens qui pour leur commodité, quand ils ont chaud ou qu'ils ont quelque chose à faire, mettent leurs cheveux derrière leurs oreilles ou sous leur chapeau; cela est très malhonnête, et il est à propos de laisser toujours pendre ses cheveux naturellement. Il est aussi de la modestie et de l'honnêteté de n'y pas toucher sans nécessité, et le respect qu'on doit avoir pour les autres exige qu'on ne mette pas la main sur ses cheveux en leur présence.

RB 103,1,36 Qu'on se garde donc bien de passer plusieurs fois la main plate sur la tête en pressant ses cheveux, de les étendre ou boucler de chaque côté avec les doigts, d'y passer les doigts en travers comme pour les peigner, ou de les secouer indécemment en branlant la tête; ce sont toutes manières que la commodité ou la grossièreté ont fait inventer et que l'honnêteté, la modestie et le respect pour le prochain ne peuvent souffrir.

RB 103,1,37 Il est encore bien plus contre la bienséance d'avoir une perruque mal peignée, que ses cheveux mal peignés. C'est pourquoi ceux qui la portent, doivent avoir un soin tout particulier de la rendre propre, parce que les cheveux dont elle est composée n'ayant plus de soutien par eux-mêmes, ont besoin d'être peignés et ajustés avec beaucoup plus de soin que les cheveux naturels pour être tenus dans la propreté.

RB 103,1,38 Une perruque est beaucoup plus propre et bien plus convenable à la personne qui la porte, lorsqu'elle est de la couleur de ses cheveux, que quand elle est ou plus brune ou plus blonde; il y en a cependant qui la portent si frisée, et d'un blond si déchargé que cela sent plus la femme que l'homme. Quoiqu'on ne doive pas fort négliger ces sortes de parures, lorsqu'elles sont en usage, il est néanmoins contre la bienséance et la sagesse d'un homme, d'employer bien du temps et de se donner beaucoup de peine pour les rendre propres et les bien ajuster.

RB 104,1,39 ## Chapitre 4

Du visage.

Le Sage dit que c'est à l'air du visage qu'on connaît un homme de bon sens, c'est pour ce sujet que chacun doit faire en sorte de composer tellement son visage qu'il puisse en même temps et se rendre aimable, et édifier le prochain par son extérieur.

RB 104,1,40 Pour être agréable aux autres, il faut n'avoir rien de sévère ni de rebutant dans le visage; il ne faut pas aussi qu'il y paraisse rien de farouche ni de sauvage; il n'y faut voir rien de léger et qui ressente l'écolier; tout y doit avoir un air de gravité et de sagesse. Il n'est pas non plus bienséant d'avoir un visage mélancolique et chagrin; il ne faut jamais qu'il y ait rien qui ressente la passion ou quelque autre affection déréglée.

RB 104,1,41 Le visage doit être gai sans dissolution ni dissipation; il doit être serein, sans être trop libre; il doit être ouvert, sans donner de marques d'une trop grande familiarité. Il doit être doux sans mollesse et sans rien faire paraître qui tienne de la bassesse; mais il doit donner à tous des témoignages ou de respect, ou au moins d'affection et de bienveillance.

RB 104,1,42 Il est cependant à propos de composer son visage selon les différentes affaires et occasions qui se présentent; car comme on doit compatir au prochain, et témoigner par ce qui paraît sur le visage, qu'on prend part à ce qui le touche, il ne faut pas avoir un visage gai ni enjoué, lorsqu'on apporte quelque nouvelle triste, ou qu'il est arrivé quelque accident fâcheux à quelqu'un, et il ne faut pas non plus avoir un visage sombre lorsqu'on vient dire quelque chose d'agréable et qui doit donner de la joie.

RB 104,1,43 A l'égard de ses propres affaires, un homme sage devrait tâcher d'être toujours le même et avoir un visage toujours égal, car comme l'adversité ne doit point l'abattre, la prospérité ne doit point aussi le rendre plus gai; il doit avoir un visage toujours tranquille, qui ne change pas facilement de

disposition et de mouvement, selon ce qui lui arrive d'agréable ou de désagréable.

RB 104,1,44 Ces personnes dont le visage change à chaque occasion qui se présente sont très incommodes, et on a bien de la peine à les supporter, tantôt ils paraissent avec un visage gai, tantôt avec un visage et un air mélancolique, quelquefois il marque de l'inquiétude, d'autres fois de l'empressement; tout cela fait reconnaître dans une personne qu'elle n'a point de vertu et qu'elle ne travaille point à dompter ses passions, et que ses manières d'agir sont tout humaines et naturelles, et nullement selon l'esprit du christianisme.

RB 104,1,45 Il ne faut pas non plus avoir un visage gai et libre à l'égard de toutes sortes de personnes.

Il est de l'honnêteté de faire paraître par son visage beaucoup de retenue, lorsqu'on se trouve avec des personnes à qui on doit un grand respect, et il est de la bienséance d'avoir toujours un air sérieux et grave en leur présence. Il est aussi de la prudence de n'avoir pas un visage trop ouvert à l'égard des inférieurs, particulièrement des domestiques; et si on est obligé d'avoir de la douceur et de la condescendance pour eux, il est aussi de conséquence de ne se pas familiariser avec eux.

RB 104,1,46 Pour ce qui est des personnes avec qui on est libre et avec qui on converse ordinairement, il est à propos d'avoir un visage plus gai avec elles, afin de donner par là plus de facilité et d'agrément à la conversation.

RB 104,1,47 Il est de la propreté de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc, pour le décrasser. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver, et du hâle en été.

C'est manquer à l'honnêteté de se frotter et de se toucher, en quelque endroit du visage que ce soit, avec les mains nues, principalement quand il n'y a pas de nécessité; s'il y a même quelque besoin de le faire, comme pour ôter quelque ordure, il faut le faire légèrement avec le bout du doigt et lorsqu'on est obligé d'essuyer son visage durant la chaleur, on doit pour cela se servir de son mouchoir, et ne pas frotter bien fort, ni avec les deux mains.

RB 104,1,48 Il n'est pas bienséant de souffrir des ordures ou de la boue sur son visage; il ne faut cependant jamais le nettoyer en présence d'autres; et s'il arrive qu'on y en remarque lorsqu'on se trouve en compagnie, on doit se couvrir le visage avec le chapeau pour les ôter.

C'est une chose très messéante, qui tient trop de la vanité, et qui ne convient pas à des chrétiens de mettre des mouches sur son visage, et de le farder, en y mettant du blanc et du vermillon.

RB 105,1,49 ## Chapitre 5

Du front, des sourcils et des joues

Il est très indécent d'avoir le front ridé, c'est ordinairement la marque d'un esprit inquiet et mélancolique, et il faut prendre garde qu'il n'y paraisse rien de rude, mais qu'il ait un air de sagesse, de douceur et de bienveillance.

Le respect qu'on doit avoir pour les autres ne permet pas, lorsqu'on parle de quelqu'un, qu'on se frappe le front avec le bout du doigt, pour marquer que c'est une personne arrêtée à son sens et à son propre jugement, ou de frapper avec le doigt courbé sur le front d'un autre, lorsqu'on veut faire connaître qu'on a ce sentiment de lui.

RB 105,1,50 C'est une familiarité indécente que deux personnes se frottent ou se frappent le front, même par jeu, l'une contre l'autre; cela ne convient nullement à des personnes raisonnables.

Il est incivil de froncer les sourcils, c'est une marque de fierté, et il faut toujours les avoir étendus. Les élever en haut, c'est un signe de mépris; et les abaisser sur les yeux, cela tient du mélancolique; il n'est pas à propos de les couper fort courts; car il est de la bienséance qu'ils couvrent toute la chair, et qu'ils paraissent suffisamment.

RB 105,1,51 Le plus bel ornement des joues est la pudeur qui doit les faire rougir dans une personne bien née, quand on profère en sa présence quelque parole déshonnête, quelque mensonge, ou quelque médisance; il n'y a même que les insolents et les effrontés qui puissent mentir hardiment ou dire ou faire quelque chose d'indécent, sans avoir les joues couvertes de rougeur.

Il est indécent de remuer trop les joues ou de les avoir trop abattues, il l'est encore beaucoup plus de les enfler, et c'est un effet ou d'arrogance ou de quelque mouvement de colère fort violent.

RB 105,1,52 Lorsqu'on mange, il faut le faire de telle manière que les joues n'en soient pas plus élevées, et il est fort contre l'honnêteté d'avoir pendant ce temps les deux joues toutes pleines de côté et d'autre; c'est une marque, quand cela arrive, qu'on mange avec une extrême avidité, et cela ne peut être que l'effet d'une gourmandise tout à fait outrée.

Il ne faut jamais toucher ni ses joues ni les joues d'un autre, comme pour le flatter; il faut bien se garder de les pincer à qui que ce soit, quand ce serait même à un enfant; cela est de très mauvaise grâce.

RB 105,1,53 Il ne faut pas non plus prendre la liberté de toucher sur la joue, quand ce ne serait que pour rire et par manière de jeu; toutes ces manières d'agir sont des familiarités, qui ne sont jamais permises.

RB 105,1,54 Donner un soufflet sur la joue, c'est faire une très grande injure à un homme; cela passe dans le monde pour un affront insupportable. L'Évangile conseille de le souffrir, et veut que les chrétiens qui tâchent d'imiter Jésus-Christ dans sa patience, soient disposés, et même tout prêts, après avoir reçu un soufflet, de présenter l'autre joue, pour en recevoir encore un second, mais il défend de le donner, et ce ne peut être que la grande colère, ou un sentiment de vengeance qui le fasse faire.

Un homme sage ne doit jamais lever la main pour donner sur la joue; la bienséance et l'honnêteté ne le permettent pas, non pas même à un domestique.

RB 106,1,55 ## Chapitre 6

Des yeux et de la vue

On connaît souvent, dit le Sage, par ce qui paraît sur les yeux, ce qu'une personne a dans le fond de son âme, et quelle est sa bonté ou sa mauvaise disposition, et quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer avec certitude, c'en est cependant une marque assez ordinaire. Ainsi, l'un des premiers soins qu'on doit avoir pour ce qui regarde l'extérieur, est de bien composer ses yeux et de bien régler sa vue.

RB 106,1,56 Une personne qui veut faire profession d'humilité et de modestie, et avoir un extérieur sage et posé, doit faire en sorte d'avoir les yeux doux, paisibles et retenus.

Ceux à qui la nature n'a pas donné cet avantage et qui n'ont pas cet agrément, doivent tâcher d'en corriger le défaut par une contenance gaie et modeste, et avoir égard de ne pas rendre leurs yeux plus désagréables par leur négligence.

Il y en a qui ont des yeux affreux, qui marquent un homme ou en colère ou violent; il y en a d'autres qui ont toujours les yeux extrêmement ouverts et qui regardent avec hardiesse; c'est l'ordinaire des esprits insolents, qui n'ont de respect pour personne.

RB 106,1,57 Il s'en trouve qui ont des yeux égarés et sans aucun arrêt, regardent tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, et c'est le propre d'un esprit léger.

Il s'en trouve aussi quelquefois qui ont les yeux si fort attachés à un objet, qu'il semble qu'ils le veulent dévorer des yeux; et cependant il arrive souvent que ces sortes de personnes ne font pas la moindre attention à l'objet qui leur est présent, et ce sont ordinairement des gens qui pensent fortement à quelque affaire qui leur est bien à coeur, ou qui ont l'esprit vague, sans l'arrêter à rien de déterminé.

RB 106,1,58 Il y en a d'autres qui regardent fixement à terre, et quelquefois même de côté et d'autre, comme des personnes qui cherchent des yeux quelque chose qu'ils auraient perdue; ce sont des esprits inquiets et embarrassés, qui ne savent que faire pour se retirer de leur inquiétude.

Toutes ces manières d'arrêter les yeux et de regarder sont tout à fait contre la bienséance et l'honnêteté et on ne peut les corriger qu'en tenant le corps et la tête droite, et les yeux modestement baissés, et en tâchant d'avoir un extérieur libre et engageant.

RB 106,1,59 Comme il n'est pas séant d'avoir la vue trop élevée, il ne faut pas aussi que ceux qui vivent dans le monde aient la vue trop basse, car cela a plus l'air d'un religieux que d'un séculier; les ecclésiastiques néanmoins, et ceux qui prétendent de l'être, doivent tous paraître avec des yeux et un extérieur tout à fait retenu. Car il est de la bienséance à ceux qui sont engagés, ou qui ont dessein de s'engager dans cet état, de s'accoutumer à la mortification de leurs sens, et de faire paraître par leur modestie, qu'étant consacrés à Dieu, ou voulant se consacrer à Dieu, ils ont l'esprit occupé de lui, et de ce qui le regarde.

RB 106,1,60 La règle qu'on peut prendre à l'égard des yeux, est de les avoir médiocrement ouverts, et à la portée de la grandeur de son corps, en sorte qu'on puisse voir distinctement, et facilement toutes les personnes avec qui on est; il ne faut pas cependant attacher ses yeux fixement sur qui que ce soit, particulièrement sur des personnes de différent sexe, ou qui sont supérieures, et s'il est à propos de regarder quelqu'un, il faut que ce soit d'une manière naturelle, douce et honnête, et qu'on ne puisse remarquer dans les regards aucune passion ni affection déréglée.

RB 106,1,61 Il est très incivil de regarder de travers, car c'est un signe de mépris, et cela ne peut être permis, tout au plus qu'aux maîtres à l'égard de leurs domestiques, pour les reprendre de quelque faute grossière, dans laquelle ils seraient tombés; et il est aussi de mauvaise grâce de remuer les yeux incessamment, de les cligner coup sur coup, cela est d'un petit génie.

RB 106,1,62 Il n'est pas moins contre la bienséance que contre la piété, de regarder légèrement et curieusement tout ce qui se présente, et on doit faire en sorte de ne pas regarder de trop loin, et de ne regarder que devant soi, sans

tourner ni la tête ni les yeux de côté et d'autre; mais comme l'esprit de l'homme est naturellement porté à tout voir et à tout savoir, il est bien nécessaire de veiller sur soi pour s'en abstenir, et d'adresser souvent à Dieu ces paroles du prophète-roi: Mon Dieu, détournez mes yeux, et ne permettez pas qu'ils s'arrêtent à regarder des choses inutiles.

RB 106,1,63 C'est une grande incivilité de regarer par-dessus son épaule en tournant la tête; c'est mépriser les personnes avec qui on est, que d'en user ainsi. C'est aussi une très grande incivilité de regarder par derrière et par-dessus l'épaule d'un autre qui lit, ou qui tient quelque chose, pour voir ce qu'il lit, ou ce qu'il tient.

RB 106,1,64 Il y a quelques défauts touchant la vue, qui tiennent si fort de la bassesse ou de la légèreté qu'il n'y a ordinairement que des enfants ou des écoliers qui puissent être capables d'y tomber; quelque grossiers que soient ces défauts, on ne doit pas être surpris qu'on les exprime ici, afin que les enfants s'en donnent de garde, et qu'on puisse veiller sur eux pour les empêcher de s'y laisser aller.

RB 106,1,65 Il y en a quelquefois qui font des grimaces avec les yeux pour se rendre affreux; il y en a d'autres qui contrefont les bigles et les louches, pour faire rire les autres. On en voit quelques-uns qui éraillent leurs yeux avec leurs doigts; il s'en trouve aussi qui regardent avec un oeil fermé, comme font les arbalétriers lorsqu'ils tirent au but; toutes ces manières de regarder sont tout à fait inciviles, et malhonnêtes; il n'y a point de personnes raisonnables, ni d'enfants bien nés, qui ne regardent toutes ces grimaces comme choses indignes d'un homme sage.

RB 107,1,66 **Chapitre 7**

Du nez et de la manière de se moucher et d'éternuer

Il est indécent de froncer le nez, et ce sont ordinairement les railleurs qui le font; il est aussi malhonnête et incivil de le remuer, il ne faut pas même y toucher ni avec la main, ni avec les doigts nus.

Il est de la bienséance de le tenir fort net, et il est très vilain de le laisser remplir de morve; il faut donc le nettoyer souvent, afin de le tenir propre; car le nez est l'honneur et la beauté du visage, et il est la partie de nous-mêmes la plus apparente.

RB 107,1,67 Il est très malhonnête de fouiller incessamment dans les narines avec le doigt, et il est encore bien plus insupportable de porter ensuite dans la bouche ce qu'on a tiré hors des narines, ou même le doigt qu'on vient d'y mettre, cela est capable de faire mal au coeur à ceux qui le voient.

RB 107,1,68 Il est vilain de se moucher avec la main nue, en la passant sous le nez, ou de se moucher sur la manche ou sur ses habits, et c'est une chose très contraire à la bienséance de se moucher avec deux doigts, et puis de jeter la morve à terre, et d'essuyer ensuite ses doigts avec ses habits, car on sait combien il est mal séant de voir de telles ordures sur des habits, qui doivent toujours être très propres, quelque pauvres qu'ils soient, parce qu'ils sont les ornements d'un serviteur de Dieu et d'un membre de Jésus-Christ.

RB 107,1,69 Il y en a quelques-uns qui mettent un doigt contre le nez, et qui ensuite, en soufflant du nez, poussent à terre l'ordure qui est dedans; ceux qui en usent ainsi, sont des gens qui ne savent ce que c'est que d'honnêteté.

Il faut toujours se servir de son mouchoir pour se moucher, et jamais d'autre chose, et en le faisant, se couvrir ordinairement le visage avec son

chapeau; ou au moins, si on est avec peu de personnes, et qu'on puisse facilement se détourner le visage de la vue des autres, il faut le faire, et se moucher hors de leur présence.

On doit éviter, en se mouchant, de faire du bruit avec le nez, de souffler trop haut avec les narines, et de ronfler, car cela est de très mauvaise grâce.

RB 107,1,70 Lorsqu'on est à table, il est à propos de se couvrir avec sa serviette, et de se cacher le visage autant qu'on le peut, car il n'est pas bienséant de se moucher à découvert.

Avant que de se moucher, il est indécent d'être longtemps à tirer son mouchoir, et c'est manquer de respect à l'égard des personnes avec qui on est, de le déplier en différents endroits pour voir de quel côté on se mouchera. Il faut tirer son mouchoir de sa poche, et se moucher promptement, et de manière qu'on ne puisse presque pas être aperçu des autres.

RB 107,1,71 Il faut bien se garder, après qu'on s'est mouché, de regarder dans son mouchoir; mais il est à propos de le plier aussitôt et de le remettre dans sa poche.

Il n'est pas honnête de tenir son mouchoir à la main, ni de l'offrir à quelqu'un pour quoi que ce soit, quand même il serait tout blanc; si cependant quelque personne le demande et presse de le donner, alors on peut le faire.

RB 107,1,72 Lorsqu'on se sent disposé à éternuer, il ne faut pas s'en empêcher, mais il est à propos de tourner tant soit peu son visage de côté et de le couvrir de son mouchoir, et puis éternuer le plus doucement et avec le moins de bruit qu'il est possible; il faut ensuite remercier honnêtement la compagnie qui aura salué, en lui faisant la révérence.

RB 107,1,73 Quand quelqu'un éternue, il ne faut pas dire tout haut: *Dieu vous bénisse,* ou *Dieu vous assiste;* on doit seulement, sans proférer aucune parole, se découvrir et faire la révérence, et la faire profonde, en se baissant tout bas, si c'est à l'égard d'une personne à qui on doit beaucoup de respect.

RB 107,1,74 C'est une pratique qui est assez en usage de prendre du tabac en poudre; il est cependant beaucoup mieux de ne le pas faire, particulièrement lorsqu'on est en compagnie, et il ne faut jamais le faire, lorsqu'on est avec des personnes à qui on doit du respect; mais il est très indécent d'en mâcher, et de s'en mettre des feuilles dans le nez; il ne l'est pas moins de le prendre en pipe, cela n'est pas même supportable de le faire en présence des femmes.

RB 107,1,75 Si une personne qualifiée prend du tabac devant ceux qui sont avec elle, et qu'elle leur en présente, le respect qu'ils lui doivent les empêche de le refuser, et s'ils ont quelque répugnance de le prendre par le nez, il suffit qu'ils en fassent semblant.

Si la coutume de prendre du tabac peut être permise aux hommes, étant si fort tolérée par l'usage, elle ne doit pas avoir lieu à l'égard des femmes, et il est tout à fait contre la bienséance qu'elles s'en servent.

RB 107,1,76 Il est aussi indécent à ceux qui en prennent, d'avoir toujours un mouchoir à la main, et de leur voir un mouchoir plein d'ordures et de tabac; ce qui cependant ne peut pas manquer d'arriver à ceux qui prennent du tabac souvent par le nez.

Lorsqu'on prend du tabac en compagnie, il faut que cela soit rare, et qu'on n'ait pas toujours une tabatière entre les mains, et les mains pleines de

tabac; on doit aussi prendre garde qu'il n'en tombe pas sur le linge ni sur les habits, car il n'est pas honnête qu'on y en aperçoive; et afin que cela n'arrive pas, il en faut prendre peu à la fois.

RB 108,1,77 **Chapitre 8**

De la bouche, des lèvres, des dents et de la langue

La bouche ne doit être ni trop ouverte, ni trop fermée; et lorsqu'on mange, il ne faut jamais avoir la bouche pleine, mais il faut manger avec une telle modération qu'on puisse être en état de parler facilement et d'être entendu distinctement, lorsqu'il s'en présente quelque occasion.

Il est de l'honnêteté que la bouche soit toujours nette, et il est à propos pour cela de la laver tous les matins; il n'est pas cependant honnête de le faire ni à la table, ni en présence des autres.

RB 108,1,78 La bienséance ne permet pas d'avoir quoi que ce soit à la bouche, et ne veut pas qu'on tienne rien ni entre les lèvres, ni entre les dents; c'est pourquoi on ne doit pas y mettre ni une plume quand on écrit, ni des fleurs en quelque temps que ce soit.

Il est de mauvaise grâce de serrer trop les lèvres, ou même de les mordre, et il ne faut jamais les tenir entr'ouvertes; mais il est insupportable de faire avec les lèvres des moues et des grimaces. La situation qu'on doit leur donner, est de les tenir toujours jointes l'une contre l'autre, doucement, et sans contrainte.

RB 108,1,79 Il n'est pas bienséant de faire trembler ses lèvres, lorsqu'on parle, ni en aucune autre occasion; il faut les avoir toujours fermées, et ne les remuer ordinairement que pour manger ou pour parler.

Il y en a quelquefois qui élèvent tellement la lèvre d'en haut et abaissent si fort celle d'en bas, que leurs dents paraissent quelquefois même toutes entières; cela est tout à fait contre la bienséance, qui ne veut pas qu'on voie jamais les dents à découvert, la nature ne les ayant couvertes des lèvres que pour les cacher.

RB 108,1,80 On doit faire en sorte d'avoir toujours les dents très nettes; car il est très malhonnête qu'on les voie noires, crasseuses ou pleines d'ordures. C'est pourquoi il est à propos de les nettoyer de temps en temps, et particulièrement le matin après avoir mangé; il ne faut pas cependant le faire à table devant le monde, ce serait manquer et d'honnêteté, et de respect.

RB 108,1,81 Il faut bien prendre garde de se servir de ses ongles ou de ses doigts, ou d'un couteau pour nettoyer ses dents; il est de la bienséance de le faire avec un instrument fait exprès, qu'on nomme *cure-dents,* ou avec un bout de plume taillée à propos pour le faire, ou avec un gros linge.

C'est ne savoir ce que c'est que d'honnêteté de grincer ou de craquer les dents, on ne doit pas aussi les serrer trop fort en parlant, ni parler entre ses dents; c'est un défaut qu'on doit beaucoup s'appliquer à corriger, en ouvrant fort la bouche lorsqu'on parle à quelqu'un.

RB 108,1,82 C'est une incivilité très grande de se prendre une dent avec l'ongle du pouce pour exprimer un dédain et un mépris de quelque personne ou de quelque chose; et il est encore plus mal de dire en le faisant: *Je ne m'en soucie non plus que de cela.*

RB 108,1,83 C'est une chose honteuse et indigne d'une personne bien née, de tirer la langue par mépris, ou pour refuser ce qu'un autre demande, et il est mal-

honnête de l'avancer jusque sur le bord des lèvres, et de la remuer en la faisant passer d'un côté à l'autre; il n'est pas moins incivil de mettre la langue, ou la lèvre d'en bas sur la lèvre d'en haut, pour en tirer de l'eau ou de la morve qui serait tombée du nez, et de la reporter ensuite dans la bouche; il serait bon que ceux qui sont assez mal élevés pour tomber dans ces sortes de défauts, se servissent d'un miroir pour s'en corriger, car ils ne pourraient sans doute se voir faire des choses aussi malhonnêtes, sans les condamner.

RB 108,1,84 Il est donc de la bienséance, que la langue soit toujours renfermée par les dents, et ne sorte jamais au-delà, car c'est là tout l'enclos que la nature lui a donné.

RB 109,1,85 ## Chapitre 9

Du parler et de la prononciation

Comme le parler se forme de la bouche, des lèvres, des dents et de la langue, il paraît que c'est ici le lieu où on en doit parler.

Pour bien parler et se faire entendre des autres, il faut ouvrir entièrement la bouche, et prendre garde de ne pas se précipiter en parlant, et de ne pas dire un seul mot à l'étourdie et à la légère; cela empêche surtout ceux qui sont d'un tempérament actif, de bien prononcer.

RB 109,1,86 Lorsqu'on parle, il faut faire en sorte de prendre un ton de voix doux et posé, et assez élevé pour pouvoir être entendu de ceux à qui on parle, car on ne parle que pour se faire entendre. Il est cependant contre la civilité, de crier en parlant, et de prendre un ton de voix aussi haut que si on parlait à des sourds.

Une chose à quoi l'on doit bien prendre garde en parlant, est qu'il n'y ait rien de rude, ni d'aigre, ni de hautain dans la voix, à quelque personne qu'on parle; il faut toujours le faire avec un air d'honnêteté et de bienveillance.

RB 109,1,87 C'est une chose ridicule de parler du nez, et afin que la mauvaise disposition du nez ne donne pas occasion de le faire, il faut prendre garde qu'il ne soit pas bouché, et qu'il soit toujours fort net et sans ordure.

Ceux qui ont la langue grasse, et qui veulent corriger ce défaut, doivent faire en sorte de fortifier leur voix, en appuyant avec peine sur les lettres ou sur les syllabes qu'ils ne peuvent pas bien prononcer, cela leur rendra au moins la prononciation plus aisée.

RB 109,1,88 Il est de conséquence de s'appliquer à corriger ces défauts dans le bas âge, car il est ensuite presque impossible de quitter l'habitude qu'on a prise d'une certaine manière de parler, et quoiqu'on voie bien, dans un âge plus avancé qu'elle est messéante et désagréable, on ne peut cependant s'en défaire et en prendre un autre.

RB 109,1,89 Il est indécent de parler seul; c'est même une chose qu'on ne doit faire ordinairement et qui ne peut convenir qu'à un homme passionné ou sans esprit, ou à quelqu'un qui médite quelque chose en lui-même et prend des desseins sur ce qui le regarde et des mesures pour l'exécuter.

RB 109,1,90 Une chose qui est des plus importantes quand on parle, est de bien faire sonner toutes les lettres et toutes les syllabes, et de prononcer tous les mots séparément les uns des autres. Il faut aussi ne pas manquer de prononcer la consonne qui finit un mot, lorsque ce mot est suivi d'un autre qui com-

mence par une voyelle; et on ne doit pas, au contraire, prononcer la consonne finale, lorsque la première lettre du mot suivant est aussi une consonne.

RB 109,1,91 Il y a de deux sortes de défauts à éviter dans la prononciation; les uns regardent la prononciation en elle-même, les autres regardent la manière de prononcer.

RB 109,1,92 A l'égard de la prononciation dans les discours ordinaires, il faut qu'elle soit égale et uniforme et qu'on ne change pas à tout moment de ton, comme ferait un prédicateur. Il faut aussi qu'elle soit toujours ferme, en sorte qu'on ne la baisse pas sur la fin des mots; au contraire, il faut prendre à tâche de prononcer plus fermement la fin des mots et des périodes que le commencement, afin qu'on puisse être toujours bien entendu. Il faut aussi qu'elle soit entière, sans omettre une seule lettre ni syllabe, qu'on ne la prononce tout à fait bien. Il faut enfin qu'elle soit tellement exacte, qu'on n'y change jamais une lettre en une autre.

RB 109,1,93 Il y a différentes sortes de manières de prononcer très messéantes; il y en a qui prononcent d'une certaine manière molle, lente, et même languissante; les gens qui prononcent ainsi, sont très désagréables, et il semble qu'ils aient toujours à se plaindre en parlant. Cette prononciation marque en eux beaucoup de lâcheté et de mollesse dans leur conduite; ce défaut est plus ordinaire et est aussi plus tolérable dans les femmes que dans les hommes, et il n'y en a point cependant qui ne doivent s'efforcer de s'en corriger.

RB 109,1,94 Il y en a d'autres dont la prononciation est pesante et grossière, et c'est le propre des paysans; ils ne peuvent corriger ce défaut qu'en adoucissant le ton de voix, et en ne faisant pas sonner si fort les mots et les syllabes.

Il y en a quelques-uns dont la manière de prononcer est dure et brusque, et cette manière de parler est fort malhonnête; il faut, pour s'en défaire, parler toujours doucement, avec attention sur soi, et en témoignant aux autres de la bienveillance.

RB 109,1,95 Quelques autres ont la prononciation aiguë et précipitée; le moyen dont ils peuvent se servir pour la changer, est de prendre toujours un ton de voix ferme et s'étudier à prononcer toutes les syllabes distinctement et avec attention.

La prononciation française doit être en même temps ferme, douce et agréable. Pour apprendre à bien prononcer, il faut commencer par parler peu, dire toutes les paroles les unes après les autres avec modération, prononcer distinctement toutes les syllabes et tous les mots, il faut surtout ne converser ordinairement qu'avec des personnes qui parlent purement et qui prononcent bien.

RB 110,1,96 ## Chapitre 10

Du baîller, du cracher et du tousser.

Il est de la bienséance de s'abstenir de bâiller, lorsqu'on est avec d'autres personnes, surtout lorsque c'est avec des personnes à qui l'on doit du respect; car c'est témoigner qu'on est ennuyé, ou de la compagnie, ou des discours de ceux avec qui l'on est, ou qu'on en fait peu d'estime; si cependant on se trouve obligé de le faire par nécessité, on doit alors cesser entièrement de parler, et mettre sa main ou son mouchoir devant sa bouche, et se tourner un peu de côté, afin de n'être pas aperçu en le faisant par ceux qui sont présents; il faut surtout prendre garde en bâillant de ne

rien faire qui soit indécent; il ne faut pas bâiller excessivement; il est très malséant de le faire avec bruit, et encore plus de s'allonger et de s'étendre en le faisant.

RB 110,1,97 On ne doit pas s'abstenir de cracher, et c'est une chose vilaine d'avaler ce qu'on doit cracher; cela est capable de faire mal au coeur.

Il ne faut pas cependant s'accoutumer à cracher trop souvent et sans nécessité. Cela est non seulement très malhonnête, mais cela dégoûte et incommode tout le monde; il faut faire en sorte que le besoin en soit rare lorsqu'on se trouve en compagnie, principalement avec des personnes pour qui on doit avoir un respect particulier.

RB 110,1,98 Il faut, quand on se trouve avec des personnes de qualité, et lorsqu'on est dans des lieux qu'on tient propres, cracher dans son mouchoir en se tournant un peu de côté.

Il serait aussi de la bienséance que chacun s'accoutumât à cracher dans son mouchoir lorsqu'on est dans les maisons des Grands, et dans toutes les places qui sont cirées ou parquetées; mais il est bien plus nécessaire de prendre l'habitude de le faire lorsqu'on est dans l'église. Le respect qu'on doit avoir pour ces lieux consacrés à Dieu, et destinés à y rendre à Dieu le culte qui lui est dû, demande qu'on les tienne très propres et qu'on y fasse honneur, jusqu'au pavé même sur lequel on marche; et cependant il arrive souvent qu'il n'y a point de pavé de cuisine, ou même d'écurie plus sale que celui de l'église, quoiqu'elle soit la demeure et la maison de Dieu sur la terre.

RB 110,1,99 Après avoir craché dans son mouchoir, il faut le plier aussitôt, sans le regarder, et le mettre dans sa poche.

Il est fort malhonnête de cracher par une fenêtre, ou dans le feu, ou sur les tisons, ou contre la cheminée, ou même contre la muraille, ou en quelque autre endroit sur lequel on ne puisse pas marcher sur le crachat. Il est aussi contre la bienséance de cracher devant soi en présence des autres, ou de le faire de trop loin, en sorte qu'on soit obligé d'aller chercher le crachat pour marcher dessus.

RB 110,1,100 On doit avoir beaucoup d'égard de ne jamais cracher sur ses habits, ni sur ceux des autres; c'est être ou bien malpropre ou bien peu circonspect de le faire.

Il y a un défaut qui n'est pas moins considérable, et dont il faut bien se donner de garde, qui est de ne pas jeter sa salive en parlant sur le visage de ceux à qui on parle; cela est très indécent et tout à fait incommode.

RB 110,1,101 Quand on aperçoit à terre quelque gros crachat, il faut aussitôt mettre adroitement le pied dessus; si on en remarque sur l'habit de quelqu'un, il n'est pas bienséant de le faire connaître; mais il faut avertir quelque domestique de l'aller ôter, et s'il n'y en a point, il faut l'ôter soi-même sans qu'on s'en aperçoive, car il est de l'honnêteté de ne rien faire paraître à l'égard de qui que ce soit, qui lui puisse faire peine, ou lui donner de la confusion. Si quelqu'un a la bonté de nous rendre ce bon office, il faut lui en témoigner une reconnaissance toute particulière.

RB 110,1,102 Il y a quelques défauts touchant le cracher auxquels on doit faire une attention très grande pour n'y pas tomber. Il y en a qui font beaucoup de bruit, et un bruit qui est même très désagréable en tirant les flegmes et les crachats comme par force du fond de leur poitrine; c'est ce qui arrive plus

ordinairement aux vieillards. Cette manière de cracher est fort malhonnête. On doit avoir égard, pour n'être pas incommode aux autres, de ne pas faire de bruit, ou de n'en faire que très peu, lorsqu'on crache.

RB 110,1,103 Il y en a d'autres qui tiennent longtemps des crachats dans leur bouche; cela est tout à fait contre la bienséance, qui veut qu'on crache aussitôt qu'on a le crachat sur la langue.

Il y en a même quelquefois (ce qui n'arrive pour l'ordinaire qu'à des enfants), qui poussent avec leur langue des crachats et de la salive jusque sur le bord des lèvres. Il s'en trouve qui crachent exprès sur d'autres et il y en a qui crachent au plancher ou en l'air.

Ces sortes de sottises et d'impertinences sont des incivilités dont une personne bien née ne peut pas être capable.

RB 110,1,104 On doit s'abstenir de tousser autant qu'on le peut, et il faut surtout prendre garde de ne le pas faire à table, quand on parle à quelqu'un, ou que quelqu'un nous parle. On doit particulièrement ce respect à la parole de Dieu, lorsqu'on l'écoute, afin aussi de ne pas empêcher les autres de l'entendre avec facilité. Mais il n'y a personne, qui lorsqu'elle a besoin de tousser en compagnie, ne doive faire en sorte de le faire rarement et sans beaucoup de bruit.

RB 111,1,105 ## Chapitre 11

Du dos, des épaules, des bras et du coude

Il est très indécent de baisser le dos, comme si on avait un pesant fardeau sur les épaules; mais il faut s'accoutumer, et faire prendre l'habitude aux enfants de se tenir toujours droits. Il faut aussi éviter avec soin d'élever les épaules et de se faire un gros dos, et on doit avoir égard de ne pas tenir ses épaules de travers, et de ne pas baisser l'une plus que l'autre.

RB 111,1,106 La bienséance ne permet pas, quand on marche, de tourner les épaules de côté et d'autre, comme le balancier d'une horloge, ni d'avancer l'une devant l'autre; cela a l'air d'un esprit superbe et d'une personne qui s'en fait accroire.

Il ne faut pas aussi tourner le dos, ni même tant soit peu les épaules quand on parle à quelqu'un, ou que quelqu'un nous parle.

C'est une grande incivilité d'étendre et d'allonger les bras, de les tordre d'un côté ou d'un autre, de les tenir derrière le dos, ou de les mettre sur le côté, comme font quelquefois des femmes lorsqu'elles sont en colère, et qu'elles disent des injures à d'autres.

Il ne faut point aussi remuer les bras en marchant, sous prétexte même, par ce moyen, d'aller plus vite et faire plus de chemin.

RB 111,1,107 On ne doit pas aussi avoir les bras croisés; c'est une modestie propre aux religieux, et qui ne convient pas à des séculiers. La posture qui leur est bienséante, est qu'ils soient posés en devant, légèrement contre le corps, en tenant les deux mains l'une dans l'autre.

RB 111,1,108 Il est tout à fait contre la civilité de s'accouder, en écoutant quelqu'un qui nous parle; il l'est encore plus de le faire étant à table, et c'est beaucoup manquer de respect à l'égard de Dieu, de tenir cette posture en le priant.

RB 111,1,109 Qu'on se garde bien de frapper quelqu'un, ou de le pousser avec le coude, quand ce ne serait que par familiarité ou par badinerie; on ne doit jamais en user ainsi quand on veut parler à quelqu'un, ni même lui porter sa main

sur le bras.

C'est une manière d'agir bien rustique, de rebuter quelqu'un qui vient à nous pour nous parler, en levant le bras comme pour le frapper, et pour l'éloigner de nous, ou en le poussant rudement avec le coude; la douceur, l'humilité et le respect pour le prochain doivent toujours se faire paraître dans notre conduite.

RB 112,1,110 **Chapitre 12**

Des mains, des doigts et des ongles.

Il est de la bienséance d'avoir et de s'entretenir toujours les mains nettes, et il est honteux de paraître avec des mains noires et crasseuses; cela ne peut être supportable qu'à des manouvriers et à des paysans. Pour avoir les mains nettes, et propres, et il faut les nettoyer tous les matins, les laver exactement avant les repas, et toutes les fois qu'il arrive pendant le jour qu'on les a salies, en faisant quelque ouvrage.

RB 112,1,111 Il n'est pas décent, après avoir sali ou lavé les mains, de les essuyer à ses habits ou à ceux des autres, ou à une muraille, ou à quelque endroit qui puisse salir quelqu'un.

C'est prendre bien de la liberté de se frotter les mains en présence des personnes à qui on doit du respect, soit à cause du froid, soit par un sentiment de joie, ou pour quelque autre raison; on ne doit pas même le faire lorsqu'on est avec ses amis les plus familiers.

RB 112,1,112 Il est de mauvaise grâce à des personnes du monde de cacher leurs mains sous leurs habits, ou de les avoir croisées lorsqu'elles parlent à quelqu'un; ces contenances sentent plus le religieux que le séculier. Il n'est pas même bienséant à qui que ce soit de mettre les deux mains dans les deux poches, et les mettre ou tenir derrière le dos; c'est une grossièreté qui tient d'un portefaix.

Il n'est pas honnête de donner des coups avec les mains en badinant avec quelqu'un; cela sent l'écolier et ne peut être fait que par quelque enfant volage et sans conduite.

RB 112,1,113 Quand on parle, dans la conversation, il ne faut ni frapper des mains, ni faire aucun geste, et on doit bien se garder de toucher les mains de ceux à qui on parle; ce serait avoir bien peu d'honnêteté et de respect à leur égard; et encore beaucoup moins de tirer les boutons, les glands, la cravate, ou le manteau à quelqu'un, ou même d'y porter la main.

RB 112,1,114 C'est donner à une personne un témoignage d'amitié et d'union particulière, de mettre sa main dans la sienne par manière de civilité. C'est pour ce sujet que cela ne se doit faire ordinairement que par des personnes qui sont égales, l'amitié ne pouvant être qu'entre des personnes qui n'aient rien l'une au-dessus de l'autre.

RB 112,1,115 Il n'est jamais permis à une personne qui doit du respect à une autre de lui présenter la main pour lui donner quelque marque de son estime ou de son affection; ce serait manquer au respect qu'on serait obligé d'avoir pour cette personne, et user à son égard d'une familiarité trop indiscrète; si cependant une personne qui soit de qualité, ou qui soit supérieure met la main dans celle d'une autre qui est de moindre qualité qu'elle ou qui lui est inférieure, celle-ci s'en doit faire honneur, offrir sa main aussitôt, et recevoir cette faveur comme un témoignage singulier de bonté et de bienveillance.

RB 112,1,116 Quand on donne la main à quelqu'un, pour marque d'amitié, il faut toujours présenter la main nue, et il est contre la bienséance d'avoir alors le gant à la main; mais quand on la présente pour retirer quelque personne de quelque mauvais pas, ou même à une femme pour la conduire, il est de l'honnêteté de le faire le gant à la main.

RB 112,1,117 C'est ne pas savoir ce que c'est que bienséance, de montrer au doigt, ou un lieu, ou la personne de qui on parle, ou quelque autre qui soit éloignée; c'est une liberté qu'une personne qui est honnête ne doit pas se donner, de se tirer les doigts l'un après l'autre pour les allonger ou pour les faire craquer. C'est aussi une chose ridicule et qui tient d'un rêveur, de jouer du tambour avec les doigts, et il est vilain de cracher sur ses doigts.

RB 112,1,118 Une personne sage ne doit jamais donner des coups avec les doigts, non plus qu'avec la main, et ces coups de doigts pliés, qu'on nomme chiquenaudes, lui doivent être tout à fait inconnus.

Il est très à propos de ne pas laisser croître ses ongles, et de pas les avoir remplis d'ordure; c'est pour ce sujet qu'il est bon de prendre pour pratique de les couper tous les huit jours, et de nettoyer tous les jours l'ordure qui se met dedans.

RB 112,1,119 Il est indécent de les couper lorsqu'on est en compagnie, particulièrement quand on est avec des personnes à qui on doit du respect, et il ne faut pas les couper avec un couteau, ni les ronger avec les dents; il faut pour les rogner proprement, se servir de ciseaux, et le faire en particulier, si on est avec des personnes avec qui on vit ordinairement, se détourner d'elles quand on les coupe.

RB 112,1,120 Gratter une muraille avec ses ongles, même pour en tirer une espèce de sable pour dessécher l'écriture, gratter des livres ou quelque autre chose qu'on tient en main; faire des raies avec l'ongle ou sur de la carte ou sur du papier; mettre l'ongle dans quelque fruit ou dans quelque autre chose, se gratter soi-même, ou son corps ou sa tête, toutes ces incivilités sont si indécentes qu'on ne peut s'y laisser aller sans bassesse d'esprit et qu'on ne doit y penser que pour s'en donner de l'aversion.

RB 113,1,121 ## Chapitre 13

Des parties du corps qu'on doit cacher et des nécessités naturelles.

Il est de la bienséance et de la pudeur de couvrir toutes les parties du corps, hors la tête et les mains; il est donc indécent d'avoir la poitrine découverte, d'avoir les bras nus, les jambes sans bas et les pieds sans souliers; il est même contre la loi de Dieu de découvrir quelques parties de son corps, que la pudeur, aussi bien que la nature, obligent de tenir toujours cachées.

RB 113,1,122 On doit éviter avec soin et autant qu'on le peut, de porter la main nue sur toutes les parties du corps qui ne sont pas ordinairement découvertes, et si on est obligé de les toucher, il faut que ce soit avec précaution.

Comme nous ne devons considérer nos corps que comme des temples vivants, où Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, et des tabernacles que Jésus-Christ s'est choisis pour sa demeure, nous devons aussi dans la vue de ces belles qualités qu'ils possèdent, leur porter beaucoup de respect; et c'est cette considération qui nous doit particulièrement engager à ne les toucher, et à ne les pas même regarder sans une nécessité indispensable.

RB 113,1,123 Il est à propos de s'accoutumer à souffrir plusieurs petites incommodités, sans se tourner, frotter, ni gratter, sans se remuer et sans tenir aucune autre posture qui soit indécente, car toutes ces sortes d'actions et de postures messéantes sont tout à fait contraires à la pudeur et à la modestie.

Il est bien plus contre la bienséance et l'honnêteté, de toucher ou de voir en une autre personne, particulièrement si elle est de sexe différent, ce que Dieu défend de regarder en soi; c'est ce qui fait qu'il est très indécent de regarder le sein d'une femme, et encore plus de le toucher, et qu'il n'est pas même permis de la regarder fixement au visage.

RB 113,1,124 Les femmes doivent aussi bien prendre garde de se couvrir décemment tout le corps, et de se voiler le visage, selon l'avis de saint Paul, puisqu'il n'est pas permis de faire voir en soi ce qu'il n'est pas libre ni décent aux autres de regarder.

Lorsqu'on est couché, il faut tâcher de tenir une posture si décente et si modeste, que ceux qui approchent du lit ne puissent pas voir la forme du corps; il faut aussi avoir égard de ne se pas découvrir de telle manière, qu'on fasse voir aucune partie de son corps nue, et qui ne soit très décemment couverte.

RB 113,1,125 Lorsqu'on a besoin d'uriner, il faut toujours se retirer en quelque lieu écarté, et quelques autres besoins naturels qu'on puisse avoir, il est de la bienséance, aux enfants même, de ne les faire que dans des lieux où on ne puisse pas être aperçu.

Il est très incivil de laisser sortir des vents de son corps, soit par haut, soit par bas, quand même ce serait sans faire aucun bruit, lorsqu'on est en compagnie; et il est honteux et vilain de le faire d'une manière qu'on puisse être entendu des autres.

RB 113,1,126 Il n'est jamais séant de parler des parties du corps, qui doivent toujours être cachées, ni de certaines nécessités du corps auxquelles la nature a assujetti les hommes, ni même de les nommer; et si quelquefois on ne peut pas s'en dispenser à l'égard d'un malade ou d'une personne incommodée, on doit le faire d'une manière si honnête, que les termes dont on se servira ne puissent en rien choquer la bienséance.

RB 114,1,127 ## Chapitre 14

Des genoux, des jambes et des pieds.

La civilité veut que lorsqu'on est assis, on tienne les genoux dans leur posture naturelle; et il est indécent de les serrer de trop près et de les beaucoup éloigner; mais il est surtout de mauvaise grâce de les croiser l'un sur l'autre, principalement lorsqu'on se trouve avec des femmes.

RB 114,1,128 Il sied très mal de remuer les jambes quand on est assis, mais c'est une chose insupportable de les branler; on ne doit même jamais le souffrir dans les enfants, tant cela est contraire à la bienséance.

Mettre les jambes l'une sur l'autre, cela est de très mauvaise grâce, et on ne doit jamais le faire, quand ce serait devant ses domestiques.
Il faut prendre garde de n'avoir pas les pieds suants, et qu'ils ne donnent pas de mauvaises odeurs, particulièrement en été, car cela est quelquefois très incommode aux autres; afin que cet inconvénient n'arrive point, il faut avoir soin de se tenir toujours les pieds fort nets.

RB 114,1,129 Lorsqu'on est debout, il est de la bienséance d'avoir les pieds à demi en dehors, et les talons séparés et éloignés environ de quatre doigts l'un de l'autre; il est indécent de remuer souvent les pieds, et il est encore plus de battre les pieds contre la terre, comme font les chevaux.
Les esprits naturellement rêveurs ou légers, doivent beaucoup faire attention sur eux-mêmes, pour ne pas tomber dans ces sortes de défauts.

RB 114,1,130 C'est une posture qui sent le lâche, de tenir les pieds étendus en devant, et de se tenir tantôt sur un pied et tantôt sur l'autre.
Il ne faut pas faire paraître, lorsqu'on est avec d'autres, que l'on soit las d'être debout, comme on peut le juger par ces sortes de postures, principalement lorsqu'on se trouve avec des personnes qui sont ou par leur qualité, ou par leur dignité, supérieures.

RB 114,1,131 Ce qu'il y a particulièrement à prendre garde dans la contenance des pieds, lorsqu'on est assis, est de ne les pas frapper à terre coup sur coup, l'un après l'autre, comme si l'on battait le tambour, de ne les pas branler, et de ne les pas remuer en badinant, cela est enfant, et ne doit pas même être souffert dans les enfants; de ne les pas tourner, posant le derrière du talon ou la cheville du pied à terre, et de ne pas lever en l'air le devant des pieds, mais de les poser tous deux entièrement à terre, et de les y tenir fixement arrêtés.

RB 114,1,132 Il faut aussi avoir égard de ne pas écarter les talons, et de ne pas poser le devant et le bout des deux pieds l'un contre l'autre.
On peut faire des fautes considérables contre la bienséance, à l'égard des pieds lorsqu'on marche, car il est très indécent alors de traîner les pieds ou de les porter de travers; il faut aussi bien prendre garde de ne les pas tenir trop en dedans ou trop en dehors; il est très messéant de marcher sur la pointe des pieds; il ne l'est pas moins de marcher en sautant, comme si on dansait, ou de se frotter des talons l'un contre l'autre; et il est tout à fait contre l'honnêteté et la modestie de frapper rudement avec les pieds la terre, le pavé ou le plancher.

RB 114,1,133 Il faut bien se garder, lorsqu'on est à genoux, de croiser ses pieds; on ne doit pas non plus les serrer ni les trop écarter; il est honteux alors de se seoir sur ses talons, c'est la marque d'un coeur efféminé et d'une âme basse, et ce ne peut être que l'effet d'une grande lâcheté et d'une mollesse tout à fait sensuelle.

RB 114,1,134 Il est bien malhonnête, et c'est même une chose honteuse, de donner des coups de pieds à d'autres, en quelque partie du corps que ce soit; cela ne peut être permis à personne, non pas même à un père à l'égard de ses domestiques.
Cette sorte de punition est d'un homme violent et passionné, et non pas d'un chrétien qui ne doit avoir ni faire paraître que de la douceur, de la modération et de la sagesse dans toute sa conduite.

RB 201,1,135 **Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne**

Seconde partie

De la bienséance dans les actions communes et ordinaires

Chapitre 1

Du lever et du coucher.

Quoique la civilité ne règle rien touchant le temps qu'on doit être couché, et l'heure à laquelle on doit se lever, il est cependant de la bienséance de se lever dès le matin; car outre que c'est un défaut de trop dormir, c'est une chose honteuse, et insupportable, dit saint Ambroise, que le soleil à son lever nous trouve dans le lit.

RB 201,1,136 C'est aussi changer et renverser l'ordre de la nature, de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour, comme le font quelques-uns; c'est le démon qui engage à en user ainsi; comme il sait que les ténèbres donnent occasion au péché, il est bien aise que nous fassions nos actions pendant la nuit. Suivons plutôt l'avis de saint Paul. Laissons, dit-il, les oeuvres de ténèbres, et marchons, c'est-à-dire, agissons avec bienséance, comme il le faut faire durant le jour; servons-nous pour cela des armes de la lumière, donnons la nuit au sommeil, et employons le jour à faire toutes nos actions. Nous aurions sans doute de la honte et de la confusion de faire pendant que le soleil luit, des oeuvres de ténèbres, et de mêler dans nos actions quelque chose de déréglée, lorsque nous pouvons être vus.

RB 201,1,137 Il est donc tout à fait contre la bienséance, selon que saint Paul nous l'insinue, de se coucher comme font quelques personnes, dès le commencement du jour, et de se lever vers le midi, et il est très à propos, tant pour la santé, que pour le bien de l'âme, de ne se pas coucher plus tard que dix heures, et de ne se pas lever plus tard que six heures du matin; on doit alors se dire à soi-même ces paroles de saint Paul, et en avertir ceux que la paresse retient dedans le lit: l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil, la nuit est passée, et le jour est avancé, afin de pouvoir ensuite adresser à Dieu ces paroles du prophète-roi: Mon Dieu, mon Dieu, je veille à vous dès le matin.

RB 201,1,138 Il n'est pas d'une personne sage de se faire appeler plusieurs fois pour se lever, ni d'hésiter longtemps à le faire: Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement, etc.

Il est aussi bien indécent et peu honnête de s'amuser à causer, à badiner ou à jouer sur son lit, le lit n'étant fait que pour délasser le corps, fatigué de travail et des occupations qu'on a eues pendant le jour, il ne faut s'en servir que pour reposer, et l'on ne doit plus, par conséquent, s'y arrêter lorsqu'on n'a plus besoin de repos.

RB 201,1,139 Il n'est pas aussi à propos qu'un chrétien se laisse aller à ces sortes de divertissements et de badineries qui effaceraient aisément les bonnes idées que l'on pourrait avoir dans l'esprit.

Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement et le faire avec tant de circonspection, qu'aucune partie du corps ne paraisse nue, quand même on serait seul dans sa chambre.

RB 201,1,140 L'amour qu'on doit avoir pour la pureté, aussi bien que l'honnêteté, doit engager ceux qui ne sont pas mariés, à ne pas souffrir qu'aucune personne de sexe différent entre dans la chambre où ils couchent, jusqu'à ce qu'ils

soient entièrement habillés, et que leur lit soit fait, c'est pourquoi il est à propos qu'ils ferment la porte de leur côté, lorsqu'ils sont dedans.

RB 201,1,141 Lorsqu'on sort du lit, il ne faut pas le laisser découvert, ni mettre son bonnet de nuit sur quelque siège ou en quelque autre endroit, d'où il puisse être aperçu.

La bienséance demande qu'on fasse son lit avant que de sortir de la chambre, ou s'il est fait par d'autres, qu'au moins on le recouvre honnêtement, et de telle manière, qu'il paraisse comme s'il était fait, car il est très indécent de voir un lit découvert et mal accommodé.

RB 201,1,142 Il faut aussi avoir soin de vider, ou de faire vider son pot de nuit dès qu'on est levé et on doit bien se garder de le vider par la fenêtre ou dans la rue; cela est tout à fait contre l'honnêteté; on doit aussi faire en sorte de le tenir net, qu'il ne s'y amasse point de crasse au fond, et qu'il ne puisse pas causer de mauvaises odeurs; c'est pour cela qu'il faut le laver et rincer tous les jours.

RB 201,1,143 Il est très incivil de faire paraître un pot de nuit devant quelqu'un, lorsqu'il y a de l'urine dedans, et lorsqu'on le va vider; c'est pourquoi il est à propos de prendre si bien son temps pour cela, qu'on ne soit ni vu ni aperçu de personne.

On doit être réglé dans le coucher aussi bien que dans le lever, et il n'est pas moins de conséquence de bien faire cette dernière action de la journée, que la première.

Il est de la bienséance de se coucher ordinairement au plus tard, environ deux heures après le souper.

RB 201,1,144 Les enfants ne doivent pas aller coucher, qu'ils n'aient été auparavant saluer leur père et leur mère, et qu'ils ne leur aient souhaité le bonsoir. C'est un devoir et un respect que la nature veut qu'ils leur rendent.

Comme on doit se lever avec beaucoup de modestie et donner en le faisant des marques de sa piété, on doit aussi pour se coucher d'une manière chrétienne, ne le faire qu'après avoir prié Dieu, et avec toute l'honnêteté possible; il faut pour cela faire en sorte de ne se déshabiller ni coucher devant personne, on doit surtout à moins qu'on ne soit engagé dans le mariage ne pas se coucher devant aucune personne d'autre sexe, cela étant tout à fait contre la pudeur et l'honnêteté.

RB 201,1,145 Il est encore bien moins permis à des personnes de sexe différent de coucher dans un même lit, quand ce ne serait que des enfants fort jeunes; il est aussi de l'honnêteté, que des personnes d'un même sexe ne couchent pas ensemble: C'est ce que saint François de Sales a recommandé à Madame de Chantal à l'égard de ses enfants, lorsqu'elle était encore dans le monde, comme une chose d'une très grande conséquence, et qu'il regardait autant, comme une pratique de bienséance, que comme une maxime de morale et de piété chrétienne.

RB 201,1,146 La bienséance veut aussi qu'en se couchant, on se cache à soi-même son propre corps, et qu'on en évite les moindres regards. C'est ce que les pères et les mères doivent beaucoup inspirer à leurs enfants, afin de les aider à conserver le trésor de la pureté qui leur doit être très chère, et de se conserver en même temps le véritable honneur d'être membres de Jésus-Christ, et consacrés à son service.

RB 201,1,147 Aussitôt qu'on est dans le lit, il faut se couvrir tout le corps, hormis le visage, qui doit toujours être découvert; il ne faut pas aussi que pour une plus grande commodité, on s'y mette dans aucune posture indécente, ni que le prétexte qu'on en dormira mieux, l'emporte sur la bienséance: il n'est pas séant d'y retirer ses jambes, mais il faut les étendre, et il est à propos de se coucher tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre; car il n'est pas honnête de dormir étant couché sur le ventre.

RB 201,1,148 Lorsque, par une nécessité indispensable, on est contraint dans un voyage, de coucher avec quelque autre de même sexe, il n'est pas bienséant de s'en approcher si fort, qu'on se puisse non seulement incommoder l'un l'autre, mais même se toucher; et il l'est encore moins de mettre ses jambes entre celles de la personne avec qui on est couché.

RB 201,1,149 Il n'est pas non plus honnête de parler lorsqu'on est couché; le lit n'étant fait que pour se reposer; aussitôt qu'on y est, il faut s'y disposer à dormir.

On doit faire en sorte de ne faire aucun bruit, et de ne pas ronfler en dormant; il ne faut pas non plus dans le lit se tourner souvent de côté et d'autre, comme si on y était inquiet, et comme si on ne savait de quel côté se mettre.

RB 202,1,150 ## Chapitre 2

De la manière de s'habiller et de se déshabiller.

C'est le péché qui nous a mis dans la nécessité de nous vêtir et de couvrir notre corps d'habits. C'est pour ce sujet que, comme nous portons toujours avec nous la qualité de pécheurs, nous ne devons aussi jamais paraître, non seulement sans habits, mais sans être même entièrement vêtus; c'est ce qu'exige la pudeur aussi bien que la loi de Dieu.

RB 202,1,151 Quoiqu'un très grand nombre de personnes se donnent la liberté d'être souvent en robe de chambre, sans aucun autre habit et quelquefois même en pantoufles, et qu'il semble que, pourvu qu'on ne sorte pas de la maison, il soit permis de tout faire en cet état, c'est cependant avoir un extérieur trop négligé de rester longtemps vêtu de la sorte.

RB 202,1,152 Il paraît être contre la bienséance de reprendre sa robe de chambre pour sa commodité aussitôt qu'on rentre chez soi, et de se faire voir en cet équipage; il n'y a que des vieillards, et des personnes incommodées, à qui cela puisse être permis. Ce serait même manquer de respect à l'égard de quelque personne qui ne fût pas inférieure, de recevoir d'elle une visite en cet état.

RB 202,1,153 Il est encore bien plus indécent de n'avoir point de bas en présence de quelqu'un, ou de n'avoir le corps couvert que de sa chemise ou d'un simple jupon; et il n'est pas supportable d'avoir un bonnet de nuit en tête lorsqu'on est hors du lit, à moins qu'on ne soit incommodé, puisqu'il n'est que pour s'en servir quand on repose. Il est très à propos de s'accoutumer à ne jamais parler à personne, si ce n'est à des domestiques, qu'on ne soit vêtu de tous ses habits ordinaires; cela est d'un homme sage et bien réglé dans sa conduite.

RB 202,1,154 Il est aussi de l'honnêteté de s'habiller très promptement et de prendre d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, pour cacher ce que la nature ne veut pas qu'il paraisse. C'est ce qu'on doit toujours faire par respect pour la majesté de Dieu qu'on doit avoir continuellement devant les yeux.

RB 202,1,155 Il y a des femmes auxquelles il faut des deux et trois heures et quelquefois même des matinées entières pour s'habiller; on pourrait dire d'elles avec justice que leur corps est leur Dieu, et que le temps qu'elles emploient pour l'orner, elles le dérobent à celui qui est leur seul vivant et véritable Dieu, et au soin qu'elles sont obligées de prendre de leur famille et de leurs enfants, qu'elles doivent toujours regarder comme des devoirs indispensables de leur état. Elles ne peuvent sans doute en user ainsi sans contrevenir à la loi de Dieu.

RB 202,1,156 Il est incivil et malhonnête de se déshabiller en présence des autres, et de se déchausser pour se chauffer les pied nus; il n'est pas même séant, lorsqu'on est en compagnie, de quitter les souliers, ou d'élever les pieds pour se chauffer plus facilement; cela arrive quelquefois à des personnes qui cherchent leurs commodités, mais cela n'est nullement de la bienséance.

RB 202,1,157 Il est encore bien plus malhonnête en se déchaussant, de faire sauter des ordures sur les personnes qui sont présentes; et c'est une chose honteuse de regarder dans ses bas, de les retourner, de les secouer, d'en ôter l'ordure et de les décrotter en présence et à la vue de quelque autre personne, si ce n'est de ses domestiques; mais c'est quelque chose de bien plus insupportable de jeter, en se déchaussant, de l'ordure à quelqu'un dans le visage.

RB 202,1,158 Comme il est de l'honnêteté, quand on s'habille, de mettre toujours d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, il est aussi de la bienséance, en se déshabillant, de quitter ces mêmes habits les derniers de tous, afin de n'être pas aperçu sans être vêtu d'une manière décente.

RB 202,1,159 Lorsqu'on se déshabille, il faut avoir soin de placer ses habits proprement ou sur un siège, ou en quelque autre endroit qui soit propre et où on puisse facilement les retrouver le lendemain, sans qu'on soit obligé de les chercher.

On pourrait les mettre sur son lit pendant l'hiver, si on n'avait rien autre chose pour se couvrir; mais en ce cas, il faut avoir soin de les retourner, afin de ne les pas salir: il serait cependant plus à propos de ne s'en pas couvrir.

RB 203,1,160 ## Chapitre 3

Des habits.

Article premier

De la propreté et de la mode des habits.

La propreté dans les habits est une des choses qui regardent le plus la bienséance: elle sert même beaucoup à faire connaître l'esprit et la conduite d'une personne; elle donne aussi souvent une bonne idée de sa vertu, qui n'est pas sans fondement.

Pour que les habits soient propres, il faut qu'ils conviennent à la personne qui s'en sert, et qu'ils soient proportionnés à sa taille, à son âge et à sa condition.

RB 203,1,161 Rien n'est plus malséant qu'un habit qui ne convient pas à la taille de la personne qui le porte, cela défigure tout un homme, particulièrement lorsqu'il est trop ample, et qu'il a, ou plus de largeur, ou plus de longueur qu'il ne convient à la personne qui s'en sert, il vaut mieux ordinairement qu'un habit soit plus court et plus étroit qu'il ne doit être, que d'être ou trop large ou trop long.

RB 203,1,162 Il faut aussi, pour qu'un habit soit propre, avoir égard à l'âge de la personne pour qui on le fait; car il n'est pas de la bienséance qu'un enfant soit vêtu comme un jeune homme, ni que l'habit d'un jeune homme ne soit pas plus orné que celui d'un vieillard.
Il serait, par exemple, contre la bienséance, qu'un garçon de quinze ans fût vêtu de noir, à moins qu'il ne fût ecclésiastique, ou qu'il ne se disposât à l'être dans peu de temps; il paraîtrait ridicule qu'un jeune homme qui pense à se marier, eût un habit aussi simple et aussi nu qu'un vieillard de soixante et dix ans; et ce qui convient à l'un, n'est pas assurément propre à l'autre.

RB 203,1,163 Il n'est pas moins de conséquence, que la personne qui se fait faire un habit, ait égard à sa condition; car il ne serait pas séant qu'un pauvre fut vêtu comme un riche, et qu'un roturier voulût être habillé comme une personne de qualité.
Il y a de certains habits, comme sont des habits unis, et d'un drap qui ne soit pas fort fin, et qui sont d'un usage commun, et dont presque tout le monde, hors les pauvres, peuvent se servir, quoiqu'il paraisse plus de la bienséance que les artisans laissent les habits de drap pour les personnes qui sont d'une condition élevée au-dessus de la leur.

RB 203,1,164 Pour ce qui est des habits qui ont quelque ornement, ils ne conviennent qu'à des personnes qui sont d'une condition distinguée.
Un habit galonné d'or, ou d'une étoffe précieuse, ne sied bien qu'à une personne de qualité, et un roturier qui voudrait en porter un de cette nature, se ferait moquer de lui; outre qu'il ferait une dépense qui serait sans doute désagréable à Dieu, étant au-dessus de ce que demande sa condition, et de ce que ses facultés lui peuvent permettre. Il serait aussi très indécent à un marchand de porter un plumet sur son chapeau, et une épée à son côté.

RB 203,1,165 Les femmes doivent de même conformer leurs habits à leur condition; et s'il peut être tolérable à une femme de qualité d'avoir une jupe brodée d'or, cela ne convenant néanmoins guère à une chrétienne, cela serait impertinent à une bourgeoise; elle ne pourrait non plus avoir un collier de perles fines, ou quelque diamant considérable, sans s'élever au-dessus de sa condition.

RB 203,1,166 La trop grande négligence dans les habits n'est pas moins à éviter que la trop grande curiosité. Ces deux excès sont également blâmables, l'affection est contraire à la loi de Dieu, qui condamne le luxe, et la vanité dans les habits et dans tous les ornements extérieurs. La négligence dans les habits est une marque ou qu'on ne fait pas d'attention à la présence de Dieu, ou qu'on n'a pas assez de respect pour lui; elle fait aussi connaître qu'on n'a pas de respect pour son propre corps, qu'on doit cependant honorer comme le temple animé du Saint-Esprit, et le tabernacle où Jésus-Christ a la bonté de vouloir bien se reposer souvent.

RB 203,1,167 Si on veut donc avoir un habit qui soit propre, il faut suivre la coutume du pays, et s'habiller à peu près comme les personnes de sa condition et de son âge. Il est cependant de conséquence de prendre garde qu'il n'y ait ni luxe ni rien de superflu dans ses habits, et on doit en retrancher tout le faste et ce qui ressent la mondanité.

RB 203,1,168 Ce qui peut le mieux régler la propreté des habits est la mode; on doit indispensablement la suivre; car comme l'esprit de l'homme est fort sujet

au changement, et que ce qui lui plaisait hier, ne lui plaît pas aujourd'hui, on a inventé, et on invente tous les jours de différentes manières de s'habiller, pour satisfaire cet esprit changeant; et qui voudrait s'habiller aujourd'hui, comme on s'habillait il y a trente ans, passerait pour ridicule et pour singulier. Il est cependant de la conduite d'un homme sage de ne jamais se faire distinguer en rien.

RB 203,1,169 On nomme *mode* la manière dont on fait les habits dans le temps présent; on doit s'y conformer aussi bien dans le chapeau et dans le linge, que dans les habits; et ce serait contre la bienséance qu'un homme portât un chapeau à haute forme ou à grands bords, lorsque tout le monde en a un d'une forme basse et de petits bords.

RB 203,1,170 Il ne faut pas cependant donner d'abord dans toutes les modes; il y en a qui sont capricieuses et bizarres, comme il y en a qui sont raisonnables et bienséantes, et de même qu'il ne faut pas s'opposer à celles-ci, il ne faut pas aussi suivre indiscrètement les autres, qui ordinairement ne sont suivies que par un petit nombre de personnes, et ne sont pas de longue durée.

La règle la plus sûre et la plus raisonnable touchant les modes, est de n'en être pas l'inventeur, de n'être pas des premiers à s'en servir, et de ne pas attendre qu'il n'y ait plus personne qui les suive pour les quitter.

RB 203,1,171 Pour ce qui est des ecclésiastiques, leur mode doit être d'avoir un extérieur et des habits conformes aux ecclésiastiques les plus pieux et les plus réglés dans leur conduite, suivant en cela l'avis que donne saint Paul, de ne se pas conformer au siècle.

RB 203,2,172 **Article 2**

De la modestie et de la netteté des habits.

Le moyen de donner des bornes à la mode, touchant les habits, et d'empêcher ceux qui la suivent de se porter à des excès, est de la soumettre et la réduire à la modestie, qui doit être la règle de la conduite d'un chrétien dans tout ce qui regarde l'extérieur. Pour avoir des habits modestes, il faut qu'il n'y ait aucune apparence ni de luxe, ni de vanité.

RB 203,2,173 C'est aussi une marque de bassesse d'esprit que de s'attacher à des habits, et d'en rechercher d'éclatants et de somptueux, et ceux qui le le font, se rendent méprisables à toutes les personnes de bon sens; mais ce qui est bien plus considérable, est qu'ils renoncent publiquement aux promesses qu'ils ont contractées dans le baptême, et à l'esprit du christianisme; ceux, au contraire, qui méprisent ces sortes de vanités, donnent des marques qu'ils ont un grand coeur et un esprit fort élevé; ils font en effet paraître qu'ils s'appliquent plus à orner leur âme de vertus, qu'à donner de l'agrément à leur corps, et ils font connaître par la modestie de leurs habits, la sagesse et la simplicité de leur âme.

RB 203,2,174 Comme les femmes sont naturellement moins capables de grandes choses que les hommes, elles sont aussi plus sujettes à rechercher la vanité et le luxe dans les habits, que ne font pas les hommes. C'est pour ce sujet que saint Paul, après s'être appliqué à exhorter les hommes, d'éviter les vices les plus grossiers dans lesquels ils tombent plus facilement que les femmes, il recommande ensuite aux femmes d'être modestement vêtues, de se parer de pudeur et de chasteté, et de ne pas s'orner d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux; mais d'être habillées comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes oeuvres, qu'elles font profession de piété.

RB 203,2,175 Après cette règle du grand Apôtre, il n'y a rien à prescrire aux chrétiens, que de la suivre, et d'imiter en cela les chrétiens des premiers siècles, qui édifiaient tout le monde par la modestie et la simplicité de leurs habits.

Il est honteux aux hommes, comme il s'en trouve quelquefois, d'être efféminés que de se plaire à avoir des habits fort riches, et de vouloir se faire considérer par là; ils devraient bien élever leur esprit plus haut, en faisant attention que les habits sont des marques honteuses du péché; et se regardant d'ailleurs comme nés pour le Ciel, ils devraient mettre leur soin à rendre leur âme belle et agréable à Dieu.

RB 203,2,176 C'est le conseil que saint Pierre donne aux femmes; même en leur disant de mépriser ce qui paraît au-dehors, et de ne se point parer du tout de riches habits; mais d'orner au-dedans l'homme du coeur, par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très riche devant Dieu.

RB 203,2,177 Il faut particulièrement avoir soin de tenir toujours ses habits fort nets; la modestie et la bienséance ne peuvent rien souffrir de sale et de négligé. Ainsi ceux qui laissent leurs habits, leur chapeau ou leurs souliers tout blancs de poussière, pèchent contre la modestie, aussi bien que ceux qui sortent et qui paraissent au-dehors avec des habits crottés; c'est toujours en eux la marque d'une grande négligence.

RB 203,2,178 Il est aussi très messéant de souffrir de la graisse ou des taches sur ses habits, et les avoir sales et déchirés; c'est une marque d'un homme de basse éducation et de peu de conduite.

On ne doit pas avoir le linge moins propre et net que les habits; il faut pour cela prendre garde de ne pas laisser tomber de l'encre sur son linge quand on écrit, et de ne le pas salir par sa négligence, soit en mangeant, soit en faisant quelque autre chose: il faut aussi en changer souvent, et au moins tous les huit jours, et faire en sorte qu'il soit toujours blanc.

RB 203,3,179 **Article 3**

Du chapeau, et de la manière de s'en servir.

Le chapeau sert à l'homme pour orner sa tête, aussi bien que pour le garantir de plusieurs incommodités; le porter sur son oreille, le mettre trop fort sur le devant de la tête, comme si on voulait cacher son visage, le porter sur le derrière de la tête, en sorte qu'il tombe sur les épaules, sont toutes manières ridicules et indécentes; mais en relever le bord sur le devant aussi haut que la forme, c'est une affectation de fierté, qui n'est pas supportable.

RB 203,3,180 Lorsqu'on salue quelqu'un, il faut prendre son chapeau avec la main droite, et l'ôter entièrement de dessus sa tête, et d'une manière qui soit honnête, en étendant le bras jusques en bas, et en tenant le chapeau par le bord, et le côté qui doit couvrir la tête tourné en dehors. Si on ôte son chapeau dans les rues, ou en passant devant quelque personne pour la saluer, on doit le faire un peu avant que d'être auprès d'elle, et ne pas se recouvrir qu'on ne soit un peu éloigné de cette personne.

RB 203,3,181 Si on salue quelqu'un en l'abordant, il faut ôter son chapeau cinq ou six pas avant que d'en approcher; et lorsqu'on entre dans une place où il y a une personne de qualité, ou à qui on doit beaucoup de respect, il faut toujours ôter son chapeau avant que d'entrer dans cette place; si ceux qui sont dans la place sont debout et découverts, on est obligé de se tenir dans la même posture; après avoir ôté son chapeau avec bien de l'honnêteté, il

faut tourner le dedans vers soi, et le mettre sous le bras gauche, ou devant soi sur l'estomac du côté gauche; lorsqu'étant assis, on est obligé d'avoir le chapeau bas, il est de la bienséance de le tenir sur ses genoux, le dedans tourné vers soi, et la main gauche ou dessus ou dessous.

RB 203,3,182 C'est une grande incivilité, lorsqu'on parle à quelqu'un, de tourner son chapeau, de gratter dessus avec les doigts, de battre le tambour dessus, de toucher la laisse ou le cordon, de regarder dedans ou tout autour, de le mettre devant son visage, ou sur sa bouche, en sorte qu'on ne puisse pas être entendu en parlant; c'est quelque chose de bien plus vilain de mordre les bords, lorsqu'on le tient devant sa bouche.

RB 203,3,183 Les occasions dans lesquelles il faut se découvrir, et ôter son chapeau, sont: 1. Lorsqu'on se trouve dans un lieu, où il y a des personnes considérables; 2. Quand on salue quelqu'un; 3. Quand on donne ou qu'on reçoit quelque chose; 4. En se mettant à table; 5. Quand on entend prononcer le saint nom de *Jésus* et de *Marie,* excepté lorsqu'on est à table, car alors il faut seulement baisser la tête; 6. Lorsqu'on est devant des personnes à qui on doit beaucoup de respect, comme lorsqu'on est avec des ecclésiastiques, des magistrats et d'autres personnes considérables.

RB 203,3,184 A l'égard de ces personnes, on doit se découvrir d'abord, mais il n'est pas nécessaire de se tenir découvert, à moins qu'on ne leur soit beaucoup inférieur: on doit aussi se découvrir devant toutes les personnes qui sont supérieures, et ne pas se recouvrir que par leur ordre; mais après s'être couvert, il ne faut pas se découvrir à chaque parole qu'on dit, ou à chaque pas qu'on fait, cela serait importun et incommode aux personnes à qui on parle, aussi bien qu'à la personne qui parle.
Il est contre la bienséance de se découvrir, lorsqu'on est à table, à moins qu'il n'y survienne quelque personne qui mérite beaucoup d'honneur.

RB 203,3,185 Si cependant quelque personne de haute qualité boit à la santé de quelqu'un, ou lui présente quelque chose, celui à qui elle s'adresse, doit se découvrir. S'il y a à table quelque personne de haute qualité, qui soit sans chapeau pour la commodité, il ne la faut pas imiter, cela serait trop familier; mais on doit toujours demeurer couvert.

Lorsque quelqu'un parle le chapeau bas, il faut toujours ordinairement le faire couvrir si on lui est supérieur; et on peut alors lui dire: Couvrez-vous, Monsieur. Cette manière de parler n'est cependant permise qu'à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessous de soi.

RB 203,3,186 Faire couvrir quelqu'un qui est au-dessus de soi, c'est une trop grande incivilité. Cela se peut bien faire à l'égard des personnes avec qui on est familier, et qui sont d'égale condition; mais il ne faut pas que ce soit par manière de commandement, ni qu'on se serve de paroles qui en expriment aucun. On doit le faire ou seulement par signe, et se couvrir en même temps, ou par quelque circonlocution, en disant, par exemple: Vous pourrez, Monsieur, être incommodé d'être découvert, ou en se servant de paroles familières, si on est avec quelqu'un de ses amis, comme de celles-ci: Ne voulez-vous pas bien que nous nous couvrions?

RB 203,4,187 ## Article 4

Du manteau, des gants, des bas et des souliers, de la chemise et de la cravate.

L'honnêteté demande qu'on porte le manteau sur les deux épaules, et qu'il pende par devant, et non pas qu'on le retrousse par-dessus les bras: il est encore plus messéant de le replier par-dessous le coude; et il est de la bienséance de le garder à table.
Il ne faut pas entrer dans un lieu où sont des personnes considérables, enveloppé dans son manteau; dans les maisons des princes on s'exposerait à quelques réprimandes, ou même à en être chassé.

RB 203,4,188 Il est incivil de tirer par le manteau ou par la robe une personne à qui on veut parler, particulièrement, si elle est de qualité ou supérieure.
Il est de la bienséance d'avoir les mains dans ses gants, quand on marche par la rue, quand on est en compagnie, et quand on va à la campagne; et il est indécent de les tenir dans sa main, les remuer, badiner avec, et s'en servir pour donner des coups à quelqu'un; cela sent l'écolier.

RB 203,4,189 Il faut ôter ses gants quand on entre à l'église, avant que de prendre de l'eau bénite, quand on veut prier Dieu, et avant que de se mettre à table.

Lorsqu'on veut saluer quelqu'un, et lui faire une profonde révérence, comme pour baiser la main, il faut avoir alors la main nue, et il suffit pour cela d'ôter le gant de la main droite; c'est aussi ce que la bienséance veut qu'on fasse avant que de donner ou de recevoir quelque chose.

RB 203,4,190 Il est incivil en compagnie de tirer et de mettre incessamment ses gants; il est aussi malhonnête de les porter à sa bouche pour les ronger ou les sucer, de les porter sous le bras gauche, de mettre seulement le gant de la main gauche, et de tenir avec cette main le gant de la droite, ou de les mettre dans sa poche, lorsqu'on devrait avoir les mains dedans.

RB 203,4,191 Il est très vilain de laisser tomber ses bas sur ses talons, faute de les attacher; il faut avoir soin de les bien tirer afin qu'ils ne fassent pas de plis sur la jambe; et on ne doit jamais souffrir qu'ils paraissent tant soit peu déchirés, ou qu'il y ait quelque pièce qui sorte hors du soulier, ni qu'ils soient tellement serrés, qu'on puisse voir la jambe à travers.

RB 203,4,192 A l'égard des souliers, il faut prendre garde qu'ils soient proprement serrés avec des boucles, ou liés avec des cordons.
Il est malhonnête de mettre ses souliers en pantoufle, soit dans la maison, soit dehors; et il est de la bienséance de les avoir toujours fort nets.

RB 203,4,193 Il faut toujours tenir ses habits tellement fermés par devant, particulièrement sur la poitrine, que la chemise ne paraisse pas, et c'est une négligence qui ne serait pas pardonnable de laisser tomber les manches de sa chemise sur le poignet, faute de les attacher, ou de laisser traîner les cordons de son caleçon; ce serait même s'attirer de la confusion de laisser passer sa chemise par quelque endroit.

La bienséance ne souffre point qu'on ait le cou nu et à découvert, mais elle veut qu'on ait toujours une cravate autour, lorsqu'on paraît et lorsqu'on est dans la maison, soit déshabillé, soit incommodé, qu'on y ait un mouchoir honnête pour le couvrir.

RB 203,5,194 **Article 5**

De l'épée, de la baguette, de la canne, et du bâton.

Il est très messéant et tout à fait contre l'ordre d'une police bien réglée, qu'un bourgeois porte l'épée, à moins qu'il ne soit en voyage ou en campagne. Un enfant néanmoins la peut porter, s'il est gentilhomme.

Il est incivil de tourner le baudrier de son épée devant soi, et encore plus de mettre son épée entre ses jambes.

RB 203,5,195 Il ne faut pas tenir la main sur la garde de son épée, lorsqu'on parle à quelqu'un, ou qu'on se promène; il suffit de l'y mettre, quand on est obligé de la tirer.

Quelque homme de coeur que puisse paraître celui qui est toujours prêt à tirer l'épée, lorsqu'on lui dit quelque parole de travers, ou qu'on lui veut faire quelque insulte, qu'il s'assure cependant que cela n'est ni honnête ni chrétien. Car ce n'est que la passion et l'amour d'un honneur vain et imaginaire, qui le fait agir ainsi. Il est donc contre la bienséance d'être si prompt à se défendre de quelque injure ou de quelque outrage; et les règles de l'Évangile veulent qu'on souffre patiemment les injures.

RB 203,5,196 Jésus-Christ même commanda à saint Pierre de remettre son épée dans le fourreau, lorsqu'il voulut s'en servir pour le défendre.

Quand on est assis, il faut placer son épée à son côté, en tirant le baudrier ou le ceinturon derrière soi le plus qu'on peut; on doit faire la même chose, lorsqu'on se met à table et prendre garde que l'épée soit derrière soi, ou tellement entre les sièges qu'elle ne puisse incommoder personne; il n'est pas à propos de la quitter dans cette occasion.

RB 203,5,197 Lorsqu'on est obligé de quitter son épée, il ne faut ni la quitter sans ses gants, ni la mettre sur le lit avec ses gants, ce serait commettre une grande incivilité. Il faut les placer dans un endroit commode, qui soit hors de la vue des personnes qui peuvent entrer dans la chambre, ou avec qui l'on est.

S'il arrive que quelque personne de grande qualité entre dans le logis de quelqu'un qui a droit de porter l'épée, il doit la recevoir les gants à la main et l'épée au côté; pour ceux qui ne portent pas l'épée, il faut qu'ils aient les gants en main et le manteau sur les deux épaules.

RB 203,5,198 La bienséance engage quelquefois de se servir d'une canne, mais ce ne peut être que la nécessité qui permette d'avoir un bâton en main.

RB 203,5,199 Il est malséant de porter une baguette, ou une petite canne chez les Grands: mais on y peut avoir une grosse canne à la main, si on est incommodé ou qu'on en ait besoin pour se soutenir ou pour marcher avec plus de facilité.

Il est aussi très incivil de badiner avec une baguette, ou une canne, et de s'en servir pour frapper la terre ou des cailloux, ou pour faire sauter des petites pierres; il est tout à fait indécent de la lever, comme si on voulait frapper quelqu'un. Et il n'est jamais permis de s'en servir pour toucher quelqu'un avec, quand ce ne serait que par récréation.

RB 203,5,200 Quand on est debout, il ne faut point s'appuyer indécemment sur sa canne ni sur la baguette, comme font quelquefois les paysans. Il ne faut pas non plus la tenir ferme contre terre, comme on ferait d'un bâton, qui marquerait quelque dignité, ou quelque autorité dans la personne; mais il est à propos de la tenir suspendue en l'air, d'une manière honnête et modeste, ou de la laisser toucher à terre sans s'y appuyer.

RB 203,5,201 En marchant, il est contre la bienséance de porter une canne ou une baguette sous le bras; il ne l'est pas moins de la traîner négligemment dans la boue, et il est ridicule de s'appuyer dessus d'une manière qui ressente l'orgueil et le faste; et lorsqu'on fait des gestes ou quelque autre chose, il est très messéant de tenir une canne ou une baguette à la main droite.

RB 203,5,202 Lorsqu'on est assis, il ne faut pas se servir d'une baguette ou d'une canne pour écrire sur la terre, ou pour y faire des figures; cela marque qu'on est ou rêveur ou mal élevé; il n'est pas bien aussi de mettre sa canne sur des sièges, mais il faut la tenir devant soi d'une manière honnête.
Avant que de se mettre à table, il ne faut jamais mettre sa baguette ou sa canne sur le lit, cela est incivil; mais il la faut placer hors de la vue du monde; si on porte un bâton, on peut l'appuyer contre la muraille. On doit toujours quitter la baguette et la canne, lorsqu'on quitte l'épée et les gants.

RB 204,0,203 ## Chapitre 4

De la nourriture.

C'est une inclination si naturelle à l'homme de chercher son plaisir dans le boire et dans le manger, que saint Paul exhortant les chrétiens de faire toutes leurs actions pour l'amour et pour la gloire de Dieu, a cru être obligé d'exprimer particulièrement celle du boire et du manger, parce qu'il est très difficile de manger sans offenser Dieu, et que la plupart des hommes ne mangent que comme des bêtes, et pour se satisfaire.

RB 204,0,204 Il n'est cependant pas moins contre la bienséance, que contre les règles de l'Évangile, de faire paraître que l'on a de l'attache au boire et au manger; et ce serait, selon l'expression de saint Paul, mettre sa gloire dans ce qui nous doit être un sujet de confusion. C'est pourquoi il est d'un homme sage de peu parler de cette action, et de ce qui la regarde; et quand on est obligé d'en parler, on doit le faire sobrement et avec circonspection, en sorte qu'il paraisse qu'on n'y a aucune attache, et qu'on ne recherche nullement les bons morceaux. Il n'est pas honnête ni bienséant de parler d'une manière avantageuse, d'un festin ou d'un repas où on s'est trouvé, ni de ceux où on est invité, et de prendre plaisir à faire récit de ce qu'on y a mangé, ou qu'on y doit manger.

RB 204,0,205 L'un des plus grands reproches, et des plus injurieux que les Juifs aient pu faire, quoique injustement, à Notre-Seigneur, est qu'il aimait le vin et la bonne chère: c'est aussi l'un des plus sensibles qu'on puisse faire à un honnête homme, et avec sujet: car rien ne marque plus la bassesse de son esprit, et ce premier effet des excès de bouche, selon la parole de Jésus-Christ, est qu'ils appesantissent le coeur, et la suite funeste de l'excès du vin, selon saint Paul, est qu'il porte à l'impureté.

RB 204,0,206 Il n'y a rien de plus contraire à la bienséance, que d'avoir toujours chez soi la nappe mise; car c'est faire connaître qu'on n'a rien plus à coeur, et qu'on ne songe qu'à remplir son ventre, et en faire son Dieu, comme le dit saint Paul. En effet, cette table toujours préparée, est comme un autel continuellement disposé pour lui offrir des viandes, qui sont les victimes qu'on lui sacrifie.

RB 204,0,207 Il n'est pas moins contre l'honnêteté, de manger et boire à toute heure, et d'être toujours prêt à le faire, cela sent le goinfre et l'ivrogne: au contraire le propre d'un homme sage et honnête, est de régler tellement l'heure et le nombre de ses repas, qu'il n'y ait que quelque affaire pressée et extraordi-

naire qui puisse en changer le temps, ou qu'il n'y ait l'obligation de tenir compagnie à quelque personne qu'on n'attendait pas, qui fasse quelquefois manger hors les heures réglées.

RB 204,0,208 Comme il y a des gens qui tous les jours, ou au moins souvent, ont des rendez-vous avec leurs amis, pour déjeuner ou goûter ensemble, et qui dans ces sortes de repas, mangent et boivent avec excès; il est du devoir d'un chrétien qui veut mener une vie réglée, de se dégager de ces sortes de compagnies.

RB 204,0,209 La pratique la plus ordinaire des honnêtes gens, quand ils déjeunent, est de prendre un morceau de pain, et boire un coup ou deux; hors de là, il faut se contenter du dîner et du souper, comme il est en usage parmi les gens sages et réglés, qui jugent que ces deux repas sont suffisants pour satisfaire aux besoins de la nature.

RB 204,0,210 Il est contre la bienséance, et cela sent le paysan, de présenter à boire à ceux qui nous rendent visite, et de les y exciter, si ce n'est lorsque quelqu'un arrivant de la campagne, échauffé, a besoin de ce petit soulagement. S'il arrive que quelqu'un nous en présente hors de cette nécessité, nous devons n'en pas prendre, et nous en excuser le plus honnêtement qu'il nous sera possible.

RB 204,0,211 Pour ce qui est des festins, il est quelquefois de la bienséance d'en faire, et de s'y trouver; mais ce ne doit être que très rarement, et par une espèce de nécessité. C'est ce que saint Paul nous veut faire entendre, lorsqu'il nous dit de ne pas vivre dans les festins: il veut aussi que les festins ne soient pas ni magnifiques ni dissolus; c'est-à-dire, qu'il n'y ait pas une trop grande abondance et diversité de viandes, et qu'on n'y fasse pas d'excès: c'est en quoi les règles de la bienséance s'accordent, soit avec celles de la morale chrétienne, dont il ne nous est jamais permis de nous éloigner, non pas même par complaisance et par condescendance pour le prochain; car ce serait une charité mal réglée, et un pur respect humain.

RB 204,1,212 **Article 1**

Des choses qu'on doit faire avant que de manger: du laver des mains, de la bénédiction de la table, et de la manière de s'asseoir à table.

La bienséance demande qu'un peu avant que de manger et de prendre ses repas, on lave ses mains, on bénisse les viandes, et qu'on s'assoie à table. Elle prescrit aussi des manières de bien faire ces actions.

RB 204,1,213 Quoique, comme dit Notre-Seigneur dans l'Évangile, ce ne soit pas une chose qui souille l'homme, que de manger sans avoir lavé ses mains, il est cependant de l'honnêteté de ne jamais manger sans l'avoir fait. C'est même une pratique qui a toujours été en usage; et si Notre-Seigneur la reprend dans les Juifs, ce n'est que parce qu'ils s'y attachaient si scrupuleusement, qu'ils croient commettre une faute considérable s'ils ne lavaient leurs mains avant que de manger, et qu'ils les lavaient même plusieurs fois, craignant d'être souillés, s'ils touchaient quelques viandes avec des mains tant soit peu salies, lorsqu'ils n'appréhendaient pas de se souiller par un grand nombre de crimes qu'ils commettaient; Jésus-Christ n'a donc nullement blâmé cette pratique, il n'en a condamné que l'excès.

RB 204,1,214 L'ordre qu'on doit garder en lavant ses mains, est de le faire selon le rang que l'on tient dans la famille; ou si on mange en compagnie, selon le rang

qu'on tient parmi les conviés.
L'usage cependant le plus ordinaire est, lorsqu'on est avec des personnes à peu près égales, de se faire quelques déférences les uns aux autres, avant que de laver les mains, mais de ne pas faire de grandes cérémonies pour cela, et de les laver presque tous ensemble.

RB 204,1,215 S'il y a une ou plusieurs personnes qui soient dans la compagnie d'une qualité distinguée, on ne doit nullement s'approcher du bassin pour laver les mains, qu'après qu'elles auront lavé les leurs; si cependant une personne supérieure nous prend la main, et nous prie de laver avec elle, ce serait une incivilité de lui résister.

Lorsqu'on lave ses mains, il faut se baisser tant soit peu, pour ne pas salir ses habits, et prendre garde de ne pas faire rejaillir d'eau sur personne.

RB 204,1,216 Il est incivil de faire beaucoup de bruit avec les mains, en les frottant fort, lors particulièrement qu'on les lave étant en compagnie; et s'il arrivait qu'on eût les mains fort sales, il serait à propos de prendre cette précaution de les laver en particulier dans quelque autre lieu, avant que de les laver avec la compagnie.
Si la personne qui présente de l'eau mérite quelque honneur, on doit lui faire quelque signe d'honnêteté en présentant les mains pour recevoir de l'eau; et on ne doit pas manquer de faire aussi quelque signe, après avoir pris de l'eau pour marquer qu'on en a versé suffisamment.

RB 204,1,217 Lorsqu'il n'y a personne pour prendre la serviette, il est de la bienséance de la prendre aussitôt qu'on a lavé les mains; et il est de l'honnêteté, avant que de les essuyer, de la présenter à ceux qui les ont lavées ou avant nous, ou avec nous, et de les prévenir en cela; on ne doit jamais souffrir que la serviette demeure entre les mains d'une personne qui soit d'une qualité plus élevée, ou qui soit même supérieure; mais on doit la tenir par le bout, jusqu'à ce que cette personne s'en soit servie.

RB 204,1,218 Il faut prendre garde en essuyant ses mains, de n'incommoder personne, et de ne pas tellement mouiller la serviette, que les autres ne puissent plus y trouver un endroit qui soit sec, pour y essuyer les leurs. C'est pourquoi il est de l'honnêteté de n'essuyer ses mains qu'en un seul endroit de la serviette ou de l'essuie-mains, dont on se sert pour ce sujet.

RB 204,1,219 Après que tout le monde a lavé ses mains, tous doivent se mettre autour de la table et se tenir debout et découverts, en grande modestie, jusqu'à ce qu'on ait donné aux viandes la bénédiction.
Il est très indécent à des chrétiens de se mettre à table pour prendre leurs repas, avant que les viandes aient été bénites par quelqu'un de la compagnie. Jésus-Christ, qui doit être notre modèle en toutes choses, ayant eu pour pratique dans ses repas, selon qu'il est rapporté dans le saint Évangile, de bénir ce qui était préparé pour servir de nourriture et à lui et à ceux qui l'accompagnaient, en user autrement, c'est se conduire comme les bêtes.

RB 204,1,220 Lorsqu'il y a quelque ecclésiastique dans la compagnie, il est de son devoir de donner la bénédiction avant le repas; et ce serait faire injure à son caractère, si un laïque, de quelque qualité qu'il fût, osait entreprendre de bénir les viandes en sa présence: ce serait aussi contrevenir aux anciens canons, qui défendent même à un diacre, et à bien plus forte raison à un laïque, de bénir en présence d'un prêtre.

RB 204,1,221 S'il n'y a point d'ecclésiastique parmi les conviés, c'est au chef de la famille, ou au maître de la maison, ou à la personne qui a quelque qualité au-dessus des autres, à donner cette bénédiction: il serait cependant très malséant qu'une femme le fît en présence d'un ou de plusieurs hommes. Lorsqu'il y a quelque enfant présent, il arrive souvent qu'on lui donne la commission de s'acquitter de cette fonction; quelquefois même, lorsque personne ne veut bénir les viandes à haute voix, chacun des conviés le fait en son particulier à voix basse: c'est cependant ce qui ne devrait jamais arriver.

RB 204,1,222 Lorsque la bénédiction est achevée, la bienséance veut qu'on observe ce que Notre-Seigneur ordonne dans le saint Évangile, qui est de se mettre à la dernière place et au bas bout de la table, ou qu'on attende qu'on nous donne une place; et il est très incivil à des personnes qui ne sont pas distinguées par leur qualité, de se placer les premiers, ou de prendre les premières places. Pour ce qui est des enfants, ils ne doivent point s'asseoir, que tous les autres ne soient placés. En s'asseyant, on doit avoir la tête nue, et ne pas se couvrir qu'on ne soit tout à fait assis, et que les personnes les plus considérables ne soient couvertes.

RB 204,1,223 Lorsqu'on est assis à table, la bienséance veut qu'on se tienne droit sur son siège, et qu'on prenne garde de ne se pas coucher sur la table, et de ne pas s'y appuyer indécemment: il n'est pas séant de s'éloigner si fort de la table, qu'on ne puisse pas y atteindre, ou de s'en approcher de si près, qu'on la touche: surtout, il ne faut jamais poser ses coudes sur la table, mais on doit y être tellement disposé, qu'on n'avance pas dessus plus que les poignets.

RB 204,1,224 L'un des principaux égards qu'on doit avoir lorsqu'on est à table, est de n'incommoder personne, soit avec les bras, soit avec les pieds; c'est pourquoi on ne doit alors ni étendre, ni élargir, ni les bras, ni les jambes, ni pousser avec le coude, ceux qui sont auprès de soi: et s'il arrive qu'on y soit serré, il est à propos de se retirer un peu en arrière, pour se mettre plus au large; on doit même se presser et s'incommoder, pour accommoder les autres.

RB 204,2,225 ## Article 2

Des choses dont on doit se servir lorsqu'on est à table.

On doit se servir à table, d'une serviette, d'une assiette, d'un couteau, d'une cuiller, et d'une fourchette; et il serait tout à fait contre l'honnêteté de se passer de quelqu'une de toutes ces choses en mangeant.

RB 204,2,226 C'est à la personne la plus qualifiée de la compagnie à déplier sa serviette la première, et les autres doivent attendre qu'elle ait déplié la sienne, pour déplier la leur. Lorsque les personnes sont à peu près égales, tous la déplient ensemble, sans cérémonie.

En dépliant sa serviette, il faut la bien étendre sur ses habits, pour ne les pas gâter en mangeant, et il est à propos qu'elle couvre les habits jusqu'à la poitrine.

RB 204,2,227 Il est malhonnête de se servir de sa serviette pour s'essuyer le visage; il l'est encore bien plus de s'en frotter les dents, et ce serait une faute des plus grossières contre la civilité, de s'en servir pour se moucher. C'est aussi une chose indécente de nettoyer les assiettes et les plats avec la serviette.

L'usage qu'on peut, et qu'on doit faire de sa serviette, lorsqu'on est à table, est de s'en servir pour nettoyer sa bouche, ses lèvres et ses doigts.

RB 204,2,228 Quand ils sont gras, pour dégraisser le couteau avant que de couper du pain, et pour nettoyer la cuiller et la fourchette, après qu'on s'en est servi. Lorsque les doigts sont fort gras, il est à propos de les dégraisser d'abord avec un petit morceau de pain, qu'il faut ensuite laisser sur l'assiette, auparavant que de les essuyer à sa serviette, afin de ne la pas beaucoup engraisser, et de ne la pas rendre malpropre.

RB 204,2,229 Lorsque la cuiller, la fourchette ou le couteau sont sales, ou qu'ils sont gras, il est très malhonnête de les lécher; et il n'est nullement séant de les essuyer, ou quelque autre chose que ce soit, avec la nappe; on doit dans ces occasions et autres semblables, se servir de la serviette. Et pour ce qui est de la nappe, il faut avoir égard de la tenir toujours fort propre, et de n'y laisser tomber ni eau, ni vin, ni sauce, ni viande, ni rien qui la puisse salir. Après avoir déplié sa serviette, il faut avoir soin qu'on ait son assiette devant soi; et que le couteau, la fourchette et la cuiller soient à la main droite, afin qu'on les puisse prendre facilement et commodément.

RB 204,2,230 Lorsque l'assiette est sale, on doit bien se garder de la ratisser avec la cuiller ou la fourchette, pour la rendre nette, encore bien plus de nettoyer avec ses doigts son assiette ou le fond de quelque plat, cela est très vilain; il faut ou n'y pas toucher, ou si on a la commodité d'en changer, se la faire desservir, et s'en faire apporter une autre.

Lorsqu'on change ou qu'on ôte les assiettes, on doit laisser faire la personne qui s'acquitte de ces offices, sans disputer contre elle, et sans la renvoyer à une personne plus qualifiée: on doit toujours se laisser desservir, sans rien dire, et recevoir l'assiette qui est présentée.

RB 204,2,231 S'il arrive cependant qu'en changeant les assiettes, on serve quelqu'un avant une personne qui lui est supérieure, ou si on ne donne pas assez tôt une assiette à cette personne, il faut alors lui présenter la sienne, et la lui donner, pourvu qu'on ne s'en soit pas encore servi.

RB 204,2,232 Il ne faut pas, lorsqu'on est à table, tenir toujours le couteau à la main; il suffit de le prendre lorsqu'on veut s'en servir.

Il est aussi très incivil de porter un morceau de pain à la bouche ayant le couteau à la main; il l'est encore plus de l'y porter avec la pointe du couteau: il faut observer la même chose en mangeant des pommes, des poires, ou quelques autres fruits.

RB 204,2,233 Il est contre la bienséance de tenir la fourchette ou la cuiller à pleine main, comme si on tenait un bâton; mais on doit toujours les tenir entre le pouce et le second doigt.

Il ne faut aussi jamais les tenir de la main gauche, lorsqu'on les porte à la bouche.

Il n'est jamais permis de les lécher après avoir mangé ce qui est dessus ou dedans; mais on doit prendre proprement ce qu'il y a, et en laisser le moins qu'on pourra.

RB 204,2,234 Quand on prend le potage, ou quelque autre chose avec la cuiller, il ne la faut pas trop emplir, de crainte qu'il ne tombe quelque chose sur les habits ou sur la nappe, car cela est d'un gourmand; il faut en tirant la cuiller hors de l'écuelle, du plat ou de l'assiette, la glisser légèrement sur le bord, pour faire tomber les gouttes de bouillon qui pourraient rester dessous la cuiller.

RB 204,2,235 On ne doit pas se servir de la fourchette pour porter à sa bouche des choses liquides, et qui pourraient se répandre; c'est la cuiller qui est destinée pour prendre ces sortes de choses.

Il est de l'honnêteté de se servir toujours de la fourchette pour porter la viande à sa bouche; car la bienséance ne permet pas de toucher avec les doigts à quelque chose de gras, à quelque sauce ou à quelque sirop; et si quelqu'un le faisait, il ne pourrait se dispenser de commettre ensuite plusieurs autres incivilités, comme serait d'essuyer souvent ses doigts à sa serviette, ce qui la rendrait fort sale et fort malpropre, ou de les essuyer à son pain, ce qui serait très malhonnête, ou de lécher ses doigts, ce qui ne peut être permis à une personne bien née et bien élevée.

RB 204,2,236 Si on veut rendre une cuiller, une fourchette ou un couteau à quelqu'un qui les aurait prêtés pour quelque besoin, il est de la bienséance de les bien nettoyer avec sa serviette, à moins qu'on ne les donne à quelque domestique, pour les laver au buffet: il faut ensuite les mettre proprement sur une assiette nette, pour les présenter à la personne de qui on les a reçus.

RB 204,3,237 **Article 3**

De la manière dont on doit inviter, demander, recevoir ou prendre à manger, lorsqu'on est à table.

Il n'est pas à propos que chacun se mêle d'inviter les autres à manger, lorsqu'on est à table; c'est au maître ou à la maîtresse de la maison à le faire, d'autres qu'eux ne doivent point prendre cette liberté. Cela se peut faire en deux manières: 1ère Par paroles, avec beaucoup d'honnêteté; 2ème En présentant des viandes qu'on sait être ou qui peuvent être le plus au goût des personnes à qui on les sert.

RB 204,3,238 On doit avoir soin, lorsqu'on traite quelques personnes, de les exciter et animer de temps en temps à bien manger, et on doit le faire avec un visage et un air gai, qui persuade aux invités que c'est de bon coeur qu'on les traite; on ne doit pas cependant le faire trop fréquemment, ni avec un fort grand empressement, cela serait très importun et incommode aux autres.

RB 204,3,239 On peut aussi inviter les autres à boire, pourvu que ce soit honnêtement, modérément, et sans les presser. Il faut bien se garder, dit le Sage, d'y exciter ceux qui aiment le vin, parce que le vin en a perdu plusieurs; et que c'est une chose fâcheuse et honteuse en même temps, de voir une personne qui s'est laissée aller à l'intempérance, et à l'excès du vin.

RB 204,3,240 Il semble qu'il serait mieux et plus selon la bienséance chrétienne, de n'inviter personne à manger, qu'en lui servant des viandes sur son assiette, et de n'exciter personne à boire; mais de prendre garde seulement qu'on en serve de temps en temps à ceux qui sont à table, et en cas qu'ils s'abstiennent d'en demander.

RB 204,3,241 C'est une marque qu'on est sujet à sa bouche, de demander lorsqu'on est à table ce qui est le plus à son goût; mais c'est une incivilité des plus grossières, de demander le meilleur morceau.

RB 204,3,242 Si celui qui sert les viandes, demande ce qu'on souhaite, on répond ordinairement: Ce qu'il vous plaira, sans jamais rien demander en particulier. On peut cependant demander d'un mets préférablement aux autres, pourvu que ce ne soit pas d'un mets exquis ou extraordinaire, ou de quelque friandise; il est cependant beaucoup mieux de ne rien demander du tout, soit en se servant soi-même, soit en attendant qu'on nous en présente.

RB 204,3,243 Lorsqu'un autre présente de quelque mets, et qu'on ne veut plus manger, il faut le remercier honnêtement, en lui faisant connaître qu'on n'a plus besoin de rien.

RB 204,3,244 Comme il est incivil de demander quelque chose à table, il est aussi de la bienséance de recevoir tout ce qui est présenté, quand même on aurait de la répugnance à en manger: il ne faut aussi jamais faire paraître qu'on a de la peine à manger de quelque chose qui est sur la table, et il est tout à fait contre la bienséance de le dire. Ces sortes d'aversions n'étant souvent qu'imaginaires, on pourrait s'en corriger facilement, si on voulait se faire un peu de violence, particulièrement pendant qu'on est jeune; et un moyen sans doute fort aisé de le faire, serait de souffrir quelques jours la faim; car la faim fait trouver tout bon, et souvent des choses, dont une personne ne peut se résoudre de manger, lorsqu'elle n'a point faim, lui sont très délicieuses quand elle a faim.

RB 204,3,245 On doit aussi bien prendre garde de ne pas tant rechercher ses appétits; mais il faut autant qu'il est possible, s'accoutumer à manger de tout, et pour cela se faire souvent servir des viandes pour lesquelles on a de l'aversion, particulièrement après avoir été quelque temps sans manger; et à moins que de prendre ces sortes de précautions, on se met en état lorsqu'on est à table, d'être bien incommode aux autres, surtout à ceux qui traitent.

RB 204,3,246 Si la répugnance qu'on a aux choses qui sont servies, est si grande, qu'on ne la puisse vaincre, on ne doit pas pour cela refuser ce qui est présenté; mais après l'avoir pris honnêtement, sans faire semblant de rien, il faut le laisser sur son assiette, et quand les autres n'y prendront pas garde, se faire desservir ce qu'on n'aura pas pu manger. Si ce qu'on reçoit à table, est quelque chose de liquide ou de gras, il ne faut pas le recevoir avec la main; mais il est de la bienséance de présenter son assiette, en la tenant de la main gauche, et, tenant le couteau ou la fourchette de la main droite, pour appuyer dessus ce qui est servi en cas de besoin: il faut alors recevoir avec action de grâces ce qui est présenté, en avançant son assiette vers sa bouche, comme pour la baiser, et faisant en même temps une honnête inclination.

RB 204,3,247 Quand quelqu'un distribue les viandes coupées, il est incivil de tendre son assiette avec précipitation, pour être servi des premiers; c'est une marque et un effet d'une grande gourmandise; il faut attendre que celui qui sert en présente, et alors il faut tendre son assiette pour recevoir ce qui est présenté. Si cependant celui qui sert passe le tour d'un autre qui est au-dessus de nous, il est à propos de nous excuser de prendre ce qui est offert; mais si on est pressé de le prendre, on doit le présenter incontinent soi-même à la personne qui aura été passée, ou à la personne la plus qualifiée, à moins que ce ne fût elle-même qui le présentât.

RB 204,3,248 Si la personne qui présente, est ou supérieure, ou plus qualifiée, il faut se découvrir la première fois seulement qu'elle présente quelque chose, et ne le plus faire ensuite.

Le pain, les fruits, les dragées, les oeufs frais, et les huîtres à l'écaille, peuvent se recevoir à la main; et on doit alors ne prendre ces choses qu'en baisant la main, et l'avancer pour la commodité de la personne qui les présente.

RB 204,4,249 **Article 4**

De la manière de couper, et de servir les viandes, et de se servir soi-même.

Il est très incivil de se mettre en peine de couper les viandes, et de les servir, lorsqu'on est à la table d'une personne supérieure, à moins qu'elle ne le commande, quand même on saurait parfaitement bien s'en acquitter. C'est au maître ou à la maîtresse de la maison de le faire, ou à ceux de la compagnie qu'ils prient de se donner cette peine.

RB 204,4,250 Si on prie quelqu'un de couper les viandes, qui ne le sache pas faire, il ne doit pas avoir de honte, ni se faire de la peine de s'en excuser; mais si c'est quelqu'un qui le sache faire, après avoir coupé les viandes, il les laissera dans le plat, afin que chacun en prenne, ou il pourra les servir si le maître l'en prie; ou bien il fera passer le plat devant le maître ou la maîtresse de la maison, afin qu'ils les distribuent selon leur volonté.

RB 204,4,251 Si cependant la table est fort grande, et qu'il n'y ait pas de facilité à une même personne de servir tous les conviés, on pourra servir seulement ceux qui sont auprès de soi.

Les jeunes gens et ceux qui sont de moindre considération, ne doivent pas se mêler de servir les autres, mais ils doivent seulement prendre pour eux de ce qui est devant eux, ou recevoir ce qu'on leur présente, avec honnêteté et avec action de grâces.

RB 204,4,252 Quand on sert les autres à table, il est de la bienséance de leur donner tout ce dont ils peuvent avoir besoin, même des viandes qui sont proches d'eux.

Il faut aussi toujours leur donner les meilleurs morceaux, qu'il n'est jamais permis de prendre pour soi, et préférer les personnes les plus qualifiées à celles qui le sont moins, les servant les premiers, et leur donnant de ce qu'il y a de meilleur, sans toucher à rien qu'avec la fourchette; si quelqu'un demande à un autre de quelque mets qui soit devant lui, il doit en user de même.

RB 204,4,253 Afin qu'on puisse ne pas prendre pour soi les meilleurs morceaux, ce qui pourrait quelquefois arriver par méprise, faute de le savoir, et qu'on puisse les servir à propos à ceux à qui il convient, on a cru qu'il serait bon de les faire ici connaître, pour donner occasion de ne s'y pas tromper.

A l'égard du bouilli, la poitrine du chapon ou de la poule, passe pour le meilleur endroit, et on estime les cuisses meilleures que les ailes; dans une pièce de boeuf, ce qui est plus entrelardé de gras et de maigre, est toujours le meilleur.

RB 204,4,254 Les pigeons rôtis se servent tout entiers, ou se coupent au travers par la moitié. Dans tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, les ailes sont les plus délicates, mais les cuisses valent mieux dans les oiseaux qui volent en l'air. Dans les coqs-d'Inde, les oies et les canards, ce qui est le meilleur est le dessus de la poitrine, qui se coupe en long; dans un cochon de lait, ce qui est le plus estimé est la peau et les oreilles; dans les lièvres, les levrauts et les lapins, ce qui est le plus recherché est le râble, les cuisses, et ce qui est au côté de la queue, et après les épaules.

RB 204,4,255 Dans une longe de veau, le meilleur est le plus charnu, mais le rognon est ce qu'il y a de plus excellent.

Ce qu'on estime le plus dans les poissons est la tête, et ce qui en approche

le plus. Pour ce qui est des poissons qui n'ont qu'une épine qui va tout du long, comme sont la vive et la sole, le milieu est sans contredit le meilleur.

RB 204,4,256 Si on présente quelque chose qui se doive prendre avec la cuiller, il est très malhonnête de le prendre avec la sienne, si on s'en est déjà servi; mais si on ne s'en est pas encore servi, on doit prendre avec ce que l'on doit présenter, puis le mettre sur l'assiette de celui à qui on présente quelque chose, et ensuite en demander une autre pour soi.

RB 204,4,257 S'il arrive que celui qui a prié de servir, ait mis sa cuiller sur son assiette en l'envoyant ou en le présentant, il faut alors s'en servir, et non pas de la sienne propre.

Quand quelqu'un qui est éloigné demande quelque chose, il faut lui présenter ce qu'il demande sur une assiette nette, et jamais avec le couteau, la fourchette ou la cuiller tout seul.

RB 204,4,258 Lorsqu'on présente quelque chose où il y a de la cendre, il ne faut pas souffler dessus pour en ôter la cendre, mais il est à propos de le nettoyer avec le couteau avant que de le servir; car le souffle de la bouche est capable de dégoûter les personnes, et en soufflant on s'expose à jeter de la cendre sur la nappe ou sur le plat.

RB 204,4,259 Il n'est pas honnête, lorsqu'on est invité chez un autre, de se servir soi-même, à moins que le maître du festin ne prie d'en user librement, ou qu'on ne soit fort uni et fort familier avec lui.

Lorsqu'on se sert soi-même, il est fort incivil de faire du bruit avec le couteau, la cuiller ou la fourchette, en prenant quelque chose dans le plat; mais on doit le prendre avec tant de retenue et de sagesse, qu'on ne puisse presque pas être aperçu et encore moins entendu des autres.

RB 204,4,260 On doit toujours se servir du couteau pour couper la viande, et en la coupant l'arrêter avec la fourchette, dont on doit user aussi pour porter sur son assiette le morceau qu'on aura coupé: il faut bien se garder de prendre la viande avec la main, et d'en prendre un trop gros morceau à la fois.

RB 204,4,261 La bienséance ne permet pas de chercher dans le plat, en retournant les morceaux qui sont le plus à son goût; elle ne permet pas non plus de prendre les derniers morceaux, ni ceux qui sont les plus éloignés; mais elle veut qu'on prenne ce qui est devant soi; car il est de mauvaise grâce de tourner le plat pour y prendre ce qu'on souhaite, cela ne se peut faire que par ceux qui servent les autres, qui ne doivent pas même le faire que rarement, et d'une manière fort sage.

RB 204,4,262 C'est aussi une grande incivilité d'étendre le bras par-dessus le plat qui est devant soi, pour atteindre à quelque autre, il faut en demander; mais il vaut bien mieux attendre qu'on en serve.

Il faut prendre en une fois ce que l'on veut manger, et il est très indécent de mettre deux fois la main de suite au plat; il l'est bien plus de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou de tirer la viande par lambeaux avec la fourchette.

RB 204,4,263 Lorsqu'on veut prendre quelque chose dans le plat, il faut auparavant essuyer sa cuiller ou sa fourchette avec laquelle on veut la prendre, si on s'en est déjà servi.

Il est bien incivil, et il est même très honteux, de récurer les plats avec du pain, ou de les rendre si nets, soit avec la cuiller, ou avec quelque autre chose, qu'il n'y reste plus du tout ni sauce ni viande; il n'est pas moins

malhonnête d'y tremper du pain dans la sauce, ou de prendre le reste de la sauce dans la cuiller; et il est très vilain de la prendre avec ses doigts.

RB 204,4,264 Si chacun prend au plat, il faut bien se garder d'y mettre la main, que les personnes les plus considérables de la compagnie ne l'y aient mise, ou de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat qui est vis-à-vis de soi.
Il est malséant de toucher le poisson avec le couteau, à moins qu'il ne soit en pâte; on le prend ordinairement avec la fourchette, et on le sert de même sur une assiette.

RB 204,4,265 Les olives se prennent non pas avec la fourchette, mais avec la cuiller; toutes sortes de tartes, de confitures et de gâteaux, après avoir été coupés sur le plat ou sur le bassin où on les a servis, se prennent avec le plat du couteau, qu'on met par-dessous, et se présentent ensuite sur une assiette. Les cerneaux se prennent dans le plat avec la main, ainsi que les autres fruits crus, et les confitures sèches; et il est de la bienséance de peler presque tous les fruits crus avant que de les présenter, et de les couvrir ensuite bien proprement de leur pelure; on peut cependant les présenter sans les peler.

RB 204,4,266 Lorsqu'on coupe des citrons et des oranges, on les coupe en travers; pour ce qui est des pommes et des poires, on les coupe en long.
Il ne faut pas, lorsqu'on est à table, parler beaucoup de la qualité des viandes, si elles sont bonnes ou mauvaises, ni dire facilement son sentiment sur les assaisonnements et sur les sauces; car ce serait faire paraître qu'on prend bien du plaisir dans la bonne chère, et qu'on se plaît à être bien traité; ce qui est la marque d'une âme sensuelle, et de très basse éducation.

RB 204,4,267 Il est cependant de la civilité, de témoigner toujours qu'on est très satisfait et content de ce qui est servi, et qu'on le trouve bon; et si le maître du festin demande à quelqu'un son sentiment sur les mets qui sont servis, et sur les viandes qui sont présentées, on doit toujours répondre le plus honnêtement et le plus avantageusement qu'il est possible, afin de ne lui pas donner sujet de se faire de la peine, comme il arriverait, si quelqu'un faisait paraître que les viandes ne sont pas à son goût, ou sont mal apprêtées.

RB 204,4,268 Il est de mauvaise grâce de se plaindre que les viandes ne sont pas bonnes, ou qu'elles sont mal assaisonnées, comme, par exemple, qu'elles soient trop salées, ou trop poivrées, ou qu'elles soient trop chaudes ou trop froides; ces discours ne sont capables que de faire de la peine à la personne qui traite, qui n'est pas ordinairement la cause de ces accidents et quelquefois même ne s'en aperçoit pas: il n'est pas moins messéant de donner de grandes louanges aux viandes, et à tout ce qui est servi, et de donner des marques, par de tels discours qu'on se plaît à faire bonne chère, et qu'on se connaît aux meilleurs morceaux; car c'est montrer qu'on est gourmand et sujet à son ventre.

RB 204,5,269 **Article 5**

De la manière de manger, pour le faire honnêtement.

Le Sage donne plusieurs avis importants touchant la manière dont on doit se comporter lorsqu'on est à table, pour y manger avec honnêteté et avec bienséance. Il avertit qu'aussitôt qu'on est assis à table, on ne doit pas se laisser aller à l'intempérance de sa bouche, en regardant les viandes avec avidité, comme si on devait manger tout ce qui est sur la table, et ne rien laisser aux autres.

RB 204,5,270 Il dit qu'on ne doit pas porter le premier ses mains aux viandes, on doit aussi laisser cet honneur et cette marque de prééminence à la personne la plus qualifiée de la compagnie.

RB 204,5,271 Il défend de s'empresser pour manger; il est aussi très incivil de manger avec précipitation, cela sent le gourmand.

RB 204,5,272 Il veut que chacun use comme un homme tempérant, de ce qui est servi, n'en mangeant qu'avec beaucoup de retenue et de modération, quoiqu'on en puisse prendre autant qu'on en aura besoin.

Il exhorte à déférer beaucoup aux autres, lorsqu'on est à table, et ne pas porter la main au plat en même temps qu'eux; c'est ce qu'exige aussi la bienséance.

Il ordonne qu'on cesse le premier de manger par modestie; c'est ainsi que doit se conduire une personne sobre, qui fait profession de suivre dans le manger les règles de la tempérance; et la raison qu'en donne le Sage, est qu'on ne doit pas excéder dans le manger, de peur de tomber en faute.

RB 204,5,273 Il ajoute, pour engager à toutes ces pratiques d'honnêteté et de sobriété, que celui qui mange peu, aura un sommeil de santé; et qu'au contraire, l'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant.

La civilité ne nous prescrit rien de plus précis touchant la manière de manger, que ces règles que le Sage nous donne, pour nous conduire honnêtement dans cette action, qui en effet demande de nous tant et de si grandes précautions pour la bien faire.

RB 204,5,274 Elle ne veut pas, lorsqu'on mange, qu'on mette un morceau dans la bouche, avant que le premier soit avalé; elle ne veut pas aussi qu'on se précipite tellement en mangeant, qu'on avale les morceaux, sans presque se donner le temps de les mâcher; elle ordonne de manger toujours avec beaucoup de modération, sans se hâter, et elle ne permet pas de manger jusqu'à se faire venir le hoquet; car c'est une marque d'une excessive intempérance.

RB 204,5,275 Elle donne pour pratique, de ne pas commencer le premier à manger, non plus qu'à manger de quelque nouveau mets, ou nouvellement servi, à moins qu'on ne soit le plus considérable de la compagnie, et elle ne peut souffrir qu'on demeure le dernier à table, lorsqu'il s'y trouve des personnes, pour qui l'on doit avoir du respect: en effet, c'est une grande incivilité de manger encore, après que ces personnes ont cessé de manger; et rien n'est plus messéant que de manger seul, et de faire attendre les autres après soi pour sortir de table.

RB 204,5,276 Les enfants surtout doivent prendre pour règle, de commencer les derniers à manger, et de finir les premiers.

Il y a quelques autres pratiques d'honnêteté, touchant la manière de manger, qu'on doit prendre garde d'observer exactement.

RB 204,5,277 Il est, par exemple, de la bienséance de ne pas se pencher trop sur son assiette lorsqu'on mange; il faut toujours joindre les lèvres en mangeant, pour ne pas lapper comme les pourceaux; et il n'est pas supportable de manger avec ses deux mains, mais il faut porter les morceaux à sa bouche avec la main droite seule, et se servir de la cuiller ou de la fourchette, pour y porter tout ce qui est frais, gras ou liquide, ou qui peut salir les mains; et il est tout à fait contre la civilité de toucher les viandes, et encore plus le potage avec les doigts seuls.

RB 204,5,278 Il faut bien se garder en mangeant de regarder ceux qui sont auprès de soi, pour voir ce qu'ils mangent, ou si on ne leur sert pas des morceaux qui soient meilleurs et plus à notre goût, que ceux qui nous sont servis.

RB 204,5,279 Il est très messéant lorsqu'on est à table de flairer les viandes, ou de les donner à flairer aux autres, et il n'est jamais permis, quand on s'aperçoit de quelque mauvaise odeur dans les viandes, de le faire connaître aux autres; ce serait encore une bien plus grande incivilité de remettre dans le plat des viandes qu'on aurait portées à son nez pour les flairer.

RB 204,5,280 S'il arrive qu'on trouve quelque chose de dégoûtant dans les viandes, comme quelque cheveu, du charbon, ou quelque autre chose, il ne faut pas la montrer aux autres; mais on doit l'ôter si adroitement, que personne ne s'en aperçoive.

RB 204,5,281 Lorsque par mégarde, on a mis quelque chose dans la bouche, qui est extraordinairement chaud, ou qui est capable de faire mal, il faut faire en sorte de l'avaler, sans rien faire paraître, s'il se peut, de la peine que cela fait; mais si on ne peut absolument le garder dans sa bouche, et s'il est impossible de l'avaler, il faut promptement, et sans que les autres s'en aperçoivent, prendre son assiette d'une main, et la porter contre sa bouche, en se tournant tant soit peu de côté, et se couvrant de l'autre main, remettre sur l'assiette ce qu'on a dans la bouche, et donner aussitôt l'assiette à quelqu'un par derrière, ou la porter soi-même dehors (car l'honnêteté ne permet pas de rien jeter par terre). A l'égard de ce qu'on ne mange pas, comme sont les os, les écailles d'oeufs, les pelures de fruits, les noyaux, etc., il faut toujours les poser sur le bord de l'assiette.

RB 204,5,282 Il est tout à fait malséant de tirer de sa bouche avec les deux doigts, ce qu'on ne peut avaler, comme les os, les noyaux, les arêtes, etc., et il l'est encore beaucoup plus de les laisser tomber de sa bouche du haut en bas, ou à terre, ou sur son assiette, comme si on vomissait: il est aussi malhonnête de les cracher sur son assiette ou dans sa main, mais il faut les recevoir honnêtement avec la main gauche, la tenant à demi-fermée, et les mettre sur son assiette, sans que cela paraisse.

RB 204,6,283 ## Article 6

De la manière dont on doit manger le potage.

Le potage se sert de deux différentes manières; lorsqu'on le sert en commun, on le met dans un plat et lorsqu'on le sert à une personne en particulier, on le sert dans une écuelle: cela se pratique aussi dans les familles, particulièrement à l'égard des enfants, et des personnes incommodées.

RB 204,6,284 Ce serait une grossièreté de servir le potage dans les écuelles, lorsqu'on donne à manger à quelqu'un; on doit alors le mettre dans un plat, et mettre sur ce plat plusieurs cuillers, selon le nombre des conviés, qui ne doivent s'en servir que pour prendre du potage dans ce plat, le porter ensuite sur son assiette.

RB 204,6,285 Il est incivil de prendre le potage dans le plat pour le manger, et d'en tirer chaque fois avec sa cuiller ce qu'on en veut porter à sa bouche pour manger; mais il faut prendre du potage avec une des cuillers qui sont sur le plat, et le mettre ensuite sur son assiette, et puis remettre la cuiller sur le plat, sans la porter à sa bouche, il faut ensuite se servir de sa cuiller pour manger ce qui est sur son assiette.

S'il n'y a point de cuiller sur le plat, il faut se servir de la sienne, pour y prendre du potage, après l'avoir bien essuyée auparavant.

RB 204,6,286 Pour ce qui est de la manière dont on doit manger le potage dans une écuelle, il est contre la bienséance de le humer de dedans l'écuelle, comme ferait un malade, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuiller; c'est aussi une grande incivilité de prendre l'écuelle par une oreille, et de verser dans sa cuiller le reste du bouillon qui est dedans, après avoir mangé le potage.

Il est aussi fort malhonnête de tenir l'écuelle par l'oreille avec la main gauche, comme si on avait peur que quelqu'un ne la prît.

RB 204,6,287 La bienséance veut aussi qu'on ne fasse pas de bruit avec l'écuelle et la cuiller, en prenant du potage, et qu'on ne racle pas bien fort de côté et d'autre, pour amasser le reste du pain qui est attaché au fond de l'écuelle.

RB 204,6,288 Quoiqu'il ne soit pas bien de récurer son écuelle si nette, qu'il n'y reste plus rien dedans, il est cependant de l'honnêteté de n'y pas laisser du potage: il faut manger tout ce qu'il y a dans l'écuelle, et tout ce qu'on a mis sur son assiette; il n'en est pas de même du plat; car ce serait une incivilité, de le vider entièrement; et il ne faut pas y prendre le reste du potage, quand il y en a peu.

RB 204,6,289 Après que l'on a mangé tout ce qu'il y a dans son écuelle, il la faut rendre à celui qui a soin de desservir, ou la mettre en quelque endroit sur la table, où elle ne puisse incommoder personne; mais il ne la faut jamais mettre à terre.

Lorsqu'on mange du potage, il faut tenir honnêtement sa fourchette de la main gauche, et s'en servir pour accommoder proprement le potage dans sa cuiller afin qu'il ne tombe pas en le portant à la bouche.

RB 204,6,290 C'est une grande incivilité de faire du bruit avec les lèvres en retirant son vent, lorsqu'on met la cuiller dans sa bouche, ou d'en faire avec la gorge en l'avalant; il faut mettre le potage dans sa bouche et l'avaler avec une si grande retenue, qu'on n'entende pas le moindre bruit.

RB 204,6,291 On doit manger le potage fort doucement, en sorte qu'on ne fasse paraître en cette occasion aucune avidité, ni aucun empressement; car c'est une marque ordinairement, ou qu'on a bien faim, ou qu'on a beaucoup d'appétit. En un mot, ce serait faire connaître évidemment sa gourmandise.

Il est très indécent de manger en deux fois ce qui est dans la cuiller, y laissant encore quelque chose lorsqu'on la retire de sa bouche; mais c'est une chose encore plus malhonnête de reprendre du potage sur l'assiette ou dans l'écuelle, y ayant encore dans la cuiller quelque chose de reste de la cuillerée précédente: il faut manger en une seule fois ce qui est dans la cuiller, et qu'on porte à sa bouche, et non pas à plusieurs reprises.

RB 204,6,292 Le moyen d'en user ainsi est de ne pas trop emplir la cuiller, lorsqu'on prend du potage, ce qui est une faute considérable contre la bienséance dans le manger; car si on l'emplissait trop fort, cela obligerait à deux grandes incivilités; l'une, à ouvrir extraordinairement sa bouche, pour faire entrer la cuiller dedans; l'autre, à manger à plusieurs reprises ce qu'on doit prendre en une seule fois, outre qu'on se met en danger de laisser tomber quelque chose sur la nappe, sur sa serviette, ou même sur ses habits, en portant sa cuiller à sa bouche, ce qui serait très mal à propos.

RB 204,6,293 La modestie qu'on doit garder lorsqu'on est à table, ne peut permettre de s'incliner indécemment tout le corps vers la cuiller, lorsqu'on la porte à sa bouche en mangeant le potage; mais elle permet encore bien moins de tirer beaucoup la langue, lorsqu'on approche la cuiller de sa bouche; on peut cependant s'incliner tant soit peu, afin de ne rien laisser tomber de la cuiller, et de ne pas salir ses habits; mais il faut prendre garde de ne se baisser que fort peu.

Lorsque le potage ou ce qu'on mange est trop chaud, il faut bien se garder de le souffler, soit sur l'assiette, soit dans l'écuelle, soit dans la cuiller, en la portant à sa bouche, cela est tout à fait contre la bienséance: il vaut mieux attendre qu'il soit un peu refroidi; on peut cependant le remuer doucement et honnêtement avec sa cuiller.

RB 204,7,295 **Article 7**

De la manière dont on doit servir, prendre et manger le pain et le sel.

La place où l'on doit mettre le morceau de pain qu'on a pour manger, est le côté gauche, auprès de l'assiette, ou sur la serviette; il est malhonnête de le mettre, ou à droite au devant, ou derrière l'assiette et encore plus auprès du pain d'un autre.

RB 204,7,296 On peut commettre plusieurs incivilités en coupant le pain, dont les enfants particulièrement se doivent donner de garde: il est, par exemple, très malhonnête de creuser le pain en ne prenant que la mie, ou de séparer les deux croûtes en le coupant en longueur, ou de l'écorcher, pour ainsi dire, en ôtant toute la croûte tout autour, ou de le couper tout par petits morceaux, comme on fait le pain bénit, et le laisser ainsi sur la table; ou en le coupant, de laisser tomber beaucoup de miettes sur la nappe; il n'est point moins malhonnête de le tenir à pleine main en le coupant, ou de le poser sur sa poitrine, ou de couper son morceau de pain sur la nappe ou sur son assiette; et il est encore plus messéant de le rompre avec les mains; car il faut toujours de servir de son couteau pour couper le pain.

RB 204,7,297 Toutes ces manières de couper le pain, sont si ridicules, qu'il n'y a que des personnes mal élevées, et d'une basse éducation qui en soient capables.

Lorsqu'on veut présenter du pain à quelqu'un, on ne doit pas le faire avec la main, mais sur une assiette nette, ou sur une serviette; et on doit le recevoir avec la main comme en la baisant.

RB 204,7,298 Quand on veut couper un morceau de pain, à un pain qui soit commun, il faut auparavant nettoyer son couteau, et n'en pas couper un trop gros morceau à la fois: il faut bien se garder de n'en couper que de la croûte par un coin, mais on doit toujours le couper droit en longueur, jusque vers la moitié du pain, sans en prendre plus du côté d'une croûte que de l'autre, car il ne peut être ni honnête, ni sage de choisir dans le pain ce qu'on en veut prendre: ce serait laisser aux autres son reste, et ce qui n'est pas à son goût, et mettre sa sensualité tout à fait en évidence.

RB 204,7,299 Si on a de si mauvaises dents qu'on ne puisse pas manger la croûte de son pain, il est bien plus à propos de ne l'écroûter que par petits morceaux, à mesure qu'on le mange, que de l'écroûter entièrement tout d'un coup; car il n'est pas honnête de mettre sur la table un gros morceau de pain qui ne soit que de la mie.

RB 204,7,300 Il serait de très mauvaise grâce, en mangeant le pain, d'en tenir un gros morceau renfermé dans sa main; mais il faut le laisser ordinairement sur la table, et couper chaque fois avec le couteau le morceau qu'on veut porter à sa bouche; il est aussi de la bienséance que les morceaux qu'on porte à sa bouche, soient petits, et il faut toujours les y porter avec la main seule, et les y mettre en les tenant avec le pouce et le second doigt.

RB 204,7,301 Les oeufs à la coque se mangent ordinairement en trempant le pain dans l'oeuf; c'est pourquoi lorsqu'on veut en manger de la sorte, il faut avant que de le casser, préparer le pain dont a besoin pour le manger; mais il n'est jamais permis de mettre du pain dans le vin, comme pour en faire de la soupe; cela est même peu supportable à des personnes qui seraient incommodées, et elles ne doivent pas le faire, qu'il n'y paraisse une évidente nécessité, et qu'il ne leur soit ordonné, comme un véritable et presque unique remède.

RB 204,7,302 Le sel, dit l'Évangile, est l'assaisonnement des viandes; on doit le prendre dans la salière avec la pointe du couteau, et jamais avec ses doigts, et ensuite le mettre sur son assiette.

Avant que de mettre le couteau dans la salière, pour y prendre du sel, il faut avoir soin de le nettoyer avec sa serviette; car il est très malhonnête d'en prendre avec un couteau gras ou malpropre; et il n'en faut prendre qu'autant qu'il est nécessaire.

RB 204,7,303 On ne doit jamais mettre dans la salière, les morceaux de viande qu'on veut manger, mais il faut les saler avec le sel qu'on aura mis sur son assiette. Il ne faut pas se laisser prévenir de la sotte idée de certaines personnes, qui se font scrupule de présenter du sel aux autres: et lorsqu'on veut en présenter à ceux qui sont éloignés, il faut, ou en mettre sur une assiette, pour le présenter ensuite à ceux qui en auront besoin, ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes. On doit en user à l'égard de la moutarde, lorsqu'on s'en sert à table, à peu près comme on en use à l'égard du sel.

RB 204,8,304 ## Article 8

De la manière dont on doit se comporter à l'égard des os, de la sauce, et du fruit.

Il est très malhonnête de servir les os à pleine main, comme on tiendrait un bâton; il est même de la bienséance de ne les toucher que le moins qu'il est possible; et s'il est nécessaire, il le faut faire avec les deux doigts et les tenir par quelque endroit qui ne puisse pas graisser les doigts.

RB 204,8,305 C'est une chose bien plus vilaine de les ronger avec les dents tout autour, et les tenir avec les deux mains, comme font les chiens avec leurs pieds; il est aussi très indécent de les sucer, en faisant du bruit, en sorte qu'on soit entendu des autres. On ne doit pas même les porter à sa bouche, il faut se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau, le plus proprement qu'on peut, et les mettre ensuite sur son assiette, sans jamais les jeter à terre, ce qui serait une très grande incivilité.

RB 204,8,306 C'est une marque de sensualité, qui n'est jamais permise, de casser les os avec le couteau ou avec quelque autre chose, ou de les frapper sur la table, ou sur son assiette, ou de les secouer pour en tirer la moelle, il faut la tirer avec la fourchette, ou avec la pointe du couteau, ou avec le manche de la cuiller, si cela se peut facilement, sinon il ne faut pas même essayer de le

faire; il est cependant beaucoup mieux, et bien plus honnête de ne se mettre aucunement en peine de tirer la moelle des os.

RB 204,8,307 Il est bien mieux de ne pas prendre de sauce dans le plat, car cela marque toujours quelque sensualité dans la personne qui le fait; mais quand on en prend, il faut le faire avec sa cuiller, après l'avoir essuyée avec sa serviette, et verser ensuite la sauce sur son assiette.

RB 204,8,308 Il est très incivil de saucer tous les morceaux de viande dans le plat, à mesure qu'on les mange; il l'est encore bien plus de tremper son pain dans la sauce, mais il est très vilain d'y tremper le pain ou la viande qu'on a déjà mordu, après l'avoir porté à sa bouche.

A l'égard des fruits, des confitures, ou des autres choses qui se donnent au dessert, l'honnêteté veut qu'on soit fort retenu à y toucher, et qu'on n'en mange qu'avec modération. En user autrement, ce serait faire connaître qu'on a de l'attache à ces sortes de friandises.

RB 204,8,309 Il faut particulièrement que les enfants se donnent bien de garde de faire quelque signe des yeux ou des épaules, qui marque qu'ils en désireront; ils doivent attendre qu'on leur en donne.

Une chose qu'il n'est jamais permis de faire, surtout lorsqu'on est à la table d'une personne à qui on doit du respect, est de mettre dans sa poche, ou dans sa serviette, du fruit, pour le conserver, comme serait par exemple une pomme, une poire, une orange, etc.

RB 204,8,310 Il n'est aussi nullement permis, lorsqu'on est dans quelque jardin à moins qu'il ne soit à quelqu'un de ses amis intimes, d'y cueillir des fruits ou des fleurs, ou d'en demander pour les emporter; la bienséance veut qu'on n'y touche jamais à rien.

RB 204,8,311 C'est une grande incivilité de présenter à quelqu'un du fruit, ou quelque autre chose dont on aurait déjà mangé; il est aussi malhonnête d'avaler les noyaux, ou de les casser avec ses dents, ou de les casser avec quelque autre chose, pour en tirer l'amande; il n'est pas aussi séant de les cracher sur son assiette, ou de les jeter à terre ou dans le feu; mais il faut les prendre de la main gauche à demi-ouverte, et les mettre ensuite honnêtement sur son assiette.

RB 204,9,312 **Article 9**

De la manière dont on doit demander et recevoir à boire, et boire, lorsqu'on est à table.

Il est tout à fait contre la bienséance de demander à boire le premier, à moins qu'on ne soit le plus considérable de la compagnie, sinon il faut attendre que ceux qui tiennent le premier rang aient bu.

RB 204,9,313 C'est aussi manquer au respect qu'on doit à ceux avec qui on est, de demander à boire tout haut, il en faut demander tout bas; et il est encore mieux d'en demander par signes.

RB 204,9,314 C'est aussi manquer au respect, de demander à boire, lorsqu'on en donne à quelqu'un de la compagnie. S'il n'y a qu'une personne qui serve, on ne doit pas en demander, qu'on ne croie que pas un n'en demandera, jusqu'à ce qu'on ait achevé de boire; il est encore mieux, si on le peut, d'attendre à boire à son tour, à moins que le maître de la maison ne vous en fasse verser.

Il est incivil de recevoir à boire, ou de s'en faire servir à côté d'une per-

sonne qu'on doit honorer; il faut alors prendre le verre, et se faire servir d'un autre côté.

RB 204,9,315 Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un, il doit essuyer ses doigts avec sa serviette, et puis prendre le verre par le pied, et non par le milieu; il doit aussi prendre garde, que celui qui le sert, ne mette pas dans le verre plus qu'il ne peut boire en une fois, et que le verre ne soit pas si plein, qu'il en puisse répandre sur la nappe, ou sur les habits.

RB 204,9,316 Il faut toujours essuyer sa bouche avec sa serviette, avant que de boire, et ne jamais boire avant que d'avoir mangé son potage; il est bien moins permis de le faire pendant qu'on le mange; il n'est pas même honnête de boire aussitôt après l'avoir mangé, on doit attendre qu'on ait un peu mangé d'autres viandes.

RB 204,9,317 Il est de l'honnêteté de bien essuyer sa bouche avec sa serviette, et de la vider entièrement avant que de boire, afin de ne pas graisser le verre, ce qui serait très malpropre; et il est très incivil de boire ayant la bouche pleine, ou avant que d'avoir achevé de manger: il ne faut pas non plus faire de longs discours en tenant le verre à la main, et il est beaucoup mieux de ne pas parler depuis qu'on a versé à boire jusqu'à ce qu'on ait bu: il n'est pas moins incivil de considérer avec attention ce qu'on veut boire; et il l'est encore plus de goûter le vin avant que de boire, et de se mêler d'en dire son sentiment.

RB 204,9,318 Il est bien mieux de boire simplement, sans aucune façon; car il n'est pas de l'honnêteté de faire paraître qu'on se connaît au vin.
On peut en buvant baisser un peu la tête, afin de ne rien répandre sur soi; mais il faut aussitôt la redresser. Il est cependant mieux de se tenir toujours la tête droite pendant qu'on boit.

RB 204,9,319 Il ne faut pas boire, ni trop lentement, comme si on suçait, et si on goûtait avec plaisir ce qu'on avale, ni trop vite, comme font les sensuels; mais il faut boire doucement et posément, quoique cependant tout d'une haleine, sans reprendre son vent, et non pas à plusieurs reprises: on doit en buvant avoir la vue arrêtée dans le verre, et toujours boire tout ce qui est dans son verre sans en rien laisser.

RB 204,9,320 La bienséance ne permet pas de boire ayant la tête nue, il faut toujours être couvert pendant qu'on boit; elle ne veut pas non plus qu'on ait la vue égarée, et qu'on regarde de côté et d'autre pendant ce temps: on ne doit point alors avoir la vue hors de son verre; il ne faut pas non plus en buvant faire du bruit avec le gosier, et donner lieu par ce moyen de compter les gorgées qu'on avale.

RB 204,9,321 Il est indécent, après avoir bu, de pousser un grand soupir pour reprendre son haleine; il faut cesser de boire sans faire aucun bruit, non pas même avec les lèvres; et aussitôt après avoir bu, il faut essuyer sa bouche, comme on a dû le faire avant que de boire.

Il est très incivil d'égoutter les pots, et en buvant de sucer les verres: il faut aussi prendre garde de ne pas boire trop souvent, et de ne pas boire du vin pur. L'honnêteté veut qu'il y ait toujours beaucoup d'eau mêlée avec le vin.

RB 204,9,322 Il n'est pas bienséant de boire lorsque quelqu'un boit à côté de soi, et on doit bien moins le faire pendant que celui qui est le plus considérable de la compagnie, tient le verre en main; il faut attendre qu'ils aient bu.

RB 204,9,323 Si, dans le temps qu'on est obligé de répondre à une personne qui est supérieure, elle porte le verre à la bouche, il faut attendre qu'elle ait bu, pour continuer son discours; il faut observer la même chose, quelque personne que ce soit qui boive, et ne jamais lui parler pendant qu'elle boit.

RB 204,9,324 Présenter à une personne un verre de vin, dont on ait déjà goûté, est une chose très malhonnête. Porter des santés aux uns et aux autres, pour les obliger de boire davantage, c'est une pratique qui sent le cabaret, et qui n'est nullement en usage parmi les honnêtes gens; il ne faut pas même boire facilement à la santé des uns des autres, à moins qu'on ne soit avec ses amis les plus familiers, et qu'on ne le fasse pour marque d'amitié ou de réconciliation. Les enfants surtout, ne doivent pas boire à la santé de personne, à moins qu'on ne leur commande.

RB 204,9,325 Qui que ce soit ne doit boire à la santé d'une personne qui soit d'une qualité beaucoup supérieure à la sienne; et s'il est quelquefois permis de le faire, ce ne doit pas être en s'adressant à la personne même, à la santé de laquelle on boit; disant, par exemple: Monseigneur, c'est à votre santé; mais on la porte à une autre et disant ainsi: Monsieur c'est à la santé de Monseigneur; il est encore bien plus incivil d'ajouter le surnom de la personne de qualité, ou le nom de sa qualité, en parlant à elle-même, ou en buvant à la santé de sa femme, ou de quelqu'un de ses parents ou parentes, de dire: Monseigneur, à la santé de Madame votre femme, votre soeur, de Monsieur votre frère. Il faut nommer la femme par la qualité ou par le surnom de son mari et les autres, ou par leur surnom, ou par quelque qualité, s'ils en ont; en disant, par exemple: A la santé de Madame Louvier, de Monsieur le Président, ou le Conseiller.

RB 204,9,326 Celui qui boit à la santé d'un autre qui est présent, doit s'incliner fort honnêtement vers lui; et celui à la santé duquel l'on boit, doit remercier celui qui boit en s'inclinant autant que le demande la qualité de celui qui lui fait cette honnêteté, et boire ensuite à la santé de celui qui a bu à la sienne, en s'inclinant un peu, sans se découvrir.

RB 204,9,327 Si c'est une personne de grande qualité qui boit à la santé d'une autre de moindre considération, celui à qui elle s'adresse, doit se tenir découvert, en s'inclinant un peu sur la table, jusqu'à ce que cette personne ait achevé de boire, et ne doit nullement lui faire raison, à moins qu'elle ne l'ordonne; cela ne doit pas cependant se faire, si la personne qui boit n'est pas d'une qualité beaucoup supérieure à l'autre.

RB 204,10,328 **Article 10**

De la sortie de table, et de la manière de servir, et de desservir à table.

On ne doit pas attendre qu'on ait l'estomac plein de viandes pour cesser de manger: et comme il est de l'honnêteté de manger avec modération, il l'est aussi de ne pas manger jusqu'à être entièrement rassasié.

Les enfants doivent toujours sortir de table les premiers, en se découvrant et en faisant la révérence.

RB 204,10,329 Lorsqu'on est obligé de se lever et de sortir de table avant les autres, il ne faut le faire qu'ayant la tête nue: et en cas qu'on soit dépendant, ou domestique, il ne faut pas se lever qu'on n'ôte soi-même, ou qu'il n'y ait quelqu'un pour ôter son assiette, dont l'objet n'est pas honnête.

RB 204,10,330 S'il arrive que quelque personne pour laquelle on doive avoir de la considération, mange, et se tient encore à table à la fin du repas, et qu'on soit seul avec qui cette personne ait ou puisse avoir de la considération, particulièrement si on n'est ni dépendant d'elle, ni son domestique, on doit par honnêteté et par respect demeurer à table, pour lui tenir compagnie, jusqu'à ce qu'elle se lève.

RB 204,10,331 Il faut que ceux qui servent à table, aient les mains fort nettes, et soient toujours découverts. La chose qu'ils doivent faire est d'étendre proprement la nappe sur la table, de mettre la salière dessus, et puis de déposer les assiettes, sur lesquelles ils mettront le pain, qu'ils couvriront honnêtement de la serviette, si ce n'est qu'on se serve d'écuelles pour le potage, car alors il faut mettre les écuelles sur les assiettes, et mettre le couteau, la cuiller et la fourchette à droite dessous le pain, et la serviette par-dessus.

RB 204,10,332 Il faut ensuite laver les verres, et les disposer de telle manière sur le buffet, ou sur une petite table couverte d'un linge blanc, qu'on ne les puisse pas changer facilement. Lorsqu'il faudra les présenter, il faut toujours avoir soin que tout ce qui est nécessaire, comme le sel, le pain; et que des assiettes pour servir le pain, soient sur la table, ou sur un buffet bien propre et bien rangé.

RB 204,10,333 Il faut ensuite donner à laver, en élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette pliée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par-dessous, posé sur la main et sur le bras gauche, à moins qu'il ne soit déjà posé sur quelque chose. C'est sur les mains de la personne la plus considérable de la compagnie, qu'il faut commencer à verser de l'eau; il faut ensuite en verser sur les mains des autres, selon leur rang, et leur qualité, et quelquefois sans aucun ordre ni distinction entre elles; ce que l'on doit toujours faire, lorsque des personnes ne sont pas d'une qualité fort distinguée.

RB 204,10,334 Un des premiers soins qu'on doit avoir lorsqu'on sert à table, est de bien essuyer les plats par-dessous, particulièrement celui du potage, afin qu'ils ne salissent pas la nappe, et de les disposer tellement, que chacun y puisse facilement porter la cuiller, ou la fourchette, quand il en aura besoin.

Le pain doit toujours se présenter sur une assiette ou dans une serviette, s'il n'y a point d'assiette nette sur le buffet; et on ne doit jamais le porter à la main, ni le servir du côté de la personne la plus honorable.

RB 204,10,335 Ceux qui servent, doivent toujours se tenir prêts à servir ce que l'on demandera, et doivent pour cela avoir toujours l'oeil sur la table, et ne pas s'en éloigner.

RB 204,10,336 Il faut être découvert pour servir à table: il le faut particulièrement être pour servir à boire; et lorsqu'on en présente à quelqu'un, il faut tenir le verre par le pied avec la main gauche, ou la tasse par l'anse, et non pas à pleine main, ou en touchant le bord avec ses doigts: il faut aussi toujours mettre du vin dans le verre avant que de le présenter, et puis l'ayant présenté, comme en le baisant, verser doucement de l'eau avec l'aiguière, ou le pot, qu'on doit tenir de la main droite, et ne pas cesser de verser, jusqu'à ce que celui qui veut boire lève le verre, pour faire signe qu'il n'en veut pas davantage.

RB 204,10,337 Il est de la bienséance de ne présenter à boire à personne, que l'on n'ait mangé quelque temps des viandes, après que le potage aura été levé, et de

commencer toujours à verser à boire à la personne la plus considérable de la compagnie. On doit aussi observer de présenter toujours à boire du côté de la personne que l'on sert, si cependant il y a plusieurs personnes à table, il ne faut rien présenter à côté de la personne la plus qualifiée, à moins qu'absolument on ne pût faire autrement.

RB 204,10,338 Lorsqu'en servant du vin on en a trop mis dans le verre, il ne faut pas le verser dans le pot ou dans la bouteille, mais dans un autre verre; et si, au contraire, on n'en avait pas mis assez, il en faudrait encore remettre autant que celui qui sert en souhaitera.

RB 204,10,339 Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un hors des repas, après lui avoir donné le verre, il faut tenir dessous une serviette, ou une assiette, afin d'empêcher que quelque goutte ne tombe sur ses habits; et après qu'il aura bu, il faudra recevoir de lui le verre, comme en le baisant, et en même temps lui présenter une serviette pliée pour s'essuyer la bouche; on met aussi une assiette nette sous le verre, lorsque les personnes de grande qualité boivent durant les repas.

RB 204,10,340 Les personnes qui veulent manger proprement, changent d'assiettes au moins deux fois durant le dîner; une fois après avoir mangé le potage, et une fois pour le dessert; et au souper, seulement pour le dessert. Chez les personnes de qualité, et dans les festins, on en change ordinairement à tous, à chaque service, et il y a toujours des assiettes nettes sur le buffet, pour en changer à ceux qui en peuvent avoir besoin: il est aussi à propos d'en changer, lorsqu'on a son assiette trop chargée.

RB 204,10,341 Ceux qui servent et qui changent les assiettes, doivent commencer pour le faire par la personne la plus considérable de la compagnie, et le faire à tous de suite en continuant, rendant à chacun une assiette nette, à mesure qu'ils en ôteront de dessus la table.

RB 204,10,342 Lorsqu'on est à table, il faut se tenir dans une grande retenue, et ne pas jeter fixement la vue sur ceux qui mangent, ni sur les viandes. On doit aussi avoir soin qu'il ne manque jamais rien à ceux qui sont à table, et qu'ils ne soient pas obligés de demander plusieurs fois à boire: c'est pourquoi ceux qui servent, doivent être très attentifs à examiner s'il ne leur manque rien, et être prompts à les servir.

RB 204,10,343 Il est contre la bienséance de lever les plats pendant que quelqu'un mange encore; il faut attendre qu'on fasse signe de les ôter, soit en les éloignant, soit en quelque autre manière. Il ne faut pas non plus jamais lever aucun plat, qu'on n'en remette un autre à la place; car il n'est pas séant que la table demeure vide, si ce n'est à la fin des repas.

RB 204,10,344 Il ne faut pas mettre les plats les uns dans les autres pour les lever plus facilement, particulièrement lorsqu'il y a encore de la viande dedans, et s'ils ne sont pas entièrement vides: il ne faut pas non plus mêler ensemble, dans un plat, ce qui pourrait rester dans plusieurs, afin de pouvoir les emporter tout à la fois; mais on doit lever les plats tous l'un après l'autre, en sorte qu'on n'en emporte pas plus de deux en une fois.

RB 204,10,345 Lorsqu'on dessert les plats de dessus la table, il faut toujours commencer par ceux qui sont devant la personne qui tient le premier rang dans la compagnie, et commencer aussi par elle à ôter les assiettes, qu'on doit changer aussitôt que les plats sont desservis.

RB 204,10,346 Il ne faut pas desservir entièrement, qu'après qu'on aura rendu grâces à Dieu, et lorsqu'on dessert, il est à propos de mettre les couteaux, les fourchettes et les cuillers dans un panier, aussi bien que les morceaux de pain qui peuvent rester. C'est une chose honteuse de serrer alors de la viande, du vin, ou autre chose, pour les manger ou boire en cachette.

Il faut ôter le sel le dernier, et après avoir levé la nappe, couvrir la table d'un tapis, à moins qu'on ne doive ôter la table en même temps.

RB 204,10,347 Après qu'on aura tout desservi, on aura soin de balayer proprement les miettes, et les autres choses qui seront tombées de la table; il faudra ensuite accommoder le feu si c'est en hiver, et se retirer, en faisant la révérence.

Si on est chargé de tenir la chandelle pour conduire la compagnie, on ne la prendra pas toute seule, mais avec le chandelier, qu'on portera de la main droite, en tenant son chapeau de la main gauche et éclairant la compagnie en marchant le premier.

RB 204,10,348 Il est très incivil d'éteindre une chandelle en présence de la compagnie. La bienséance veut qu'on ne le fasse jamais en présence et à la vue des autres, et qu'on ait égard qu'elle ne fume pas.

Il est encore bien plus malhonnête de moucher les chandelles avec ses doigts; il faut toujours le faire avec la mouchette, en tirant le chandelier de dessus la table.

RB 205,0,349 ## Chapitre 5

Des divertissements

Les divertissements sont des exercices auxquels on peut employer quelque temps de la journée, pour délasser l'esprit des occupations sérieuses, et le corps des emplois fatigants, qu'on leur donne pendant le jour.

RB 205,0,350 Il est bien juste de prendre quelquefois du repos: le corps et l'esprit en ont besoin; et Dieu nous en a donné l'exemple dès le commencement du monde, lorsqu'il s'est reposé tout un jour, selon l'expression de l'Écriture, après avoir travaillé six jours entiers, et de suite, au grand ouvrage de la création du monde. Notre-Seigneur a aussi invité ses apôtres à se reposer avec lui, après qu'ils furent de retour des lieux où il les avait envoyés pour y prêcher son Évangile.

RB 205,0,351 Cependant comme il arrive souvent qu'on se divertit, ou en blessant sa conscience, ou aux dépens des autres, ou en violant en quelque autre chose les règles de l'honnêteté, soit en prenant des divertissements que la bienséance ne permet pas, soit en les prenant d'une manière peu honnête, ou en y mêlant quelque chose d'incivil ou de messéant: il paraît nécessaire ici d'exposer les différentes sortes de divertissements qu'on peut prendre, et de faire ensuite connaître la manière dont on peut y passer le temps, pour le faire avec bienséance.

Les divertissements qu'on peut prendre, sont la récréation, le jeu, le chant et la promenade. On traitera ici de ces quatre choses l'une après l'autre, et de la manière de les bien faire.

RB 205,1,352 ### Article 1

De la récréation et du ris

Il est de la bienséance et de l'honnêteté de prendre tous les jours quelque récréation après les repas avec les personnes avec qui on demeure et avec

qui on mange, et il n'est pas honnête de les quitter aussitôt qu'on est sorti de table.

RB 205,1,353 La récréation se passe ordinairement en conversant d'une manière aisée, et en faisant des contes plaisants et agréables, qui donnent occasion de rire, et qui divertissent la compagnie; il faut cependant bien prendre garde que ces sortes de discours n'aient rien de rampant, et qui ressente une basse éducation, mais qu'ils soient relevés par une manière de les exprimer, qui donne de l'éclat, du lustre et de l'agrément à leur simplicité.

RB 205,1,354 Le Sage dit, qu'il y a un temps de rire et c'est proprement le temps qui suit le repas; car outre qu'on ne peut pas s'appliquer à des occupations sérieuses aussitôt après les repas, se tenir gai et libre dans le temps qui les suit immédiatement, est une chose qui aide beaucoup à la digestion des viandes.

Il n'est jamais permis de se récréer aux dépens des autres, le respect qu'on doit avoir pour le prochain, demande qu'on ne se réjouisse jamais de rien qui puisse faire peine à qui que ce soit.

RB 205,1,355 Il y a trois choses principalement, dont il ne faut jamais rire. Les choses qui touchent la religion, les paroles ou les actions déshonnêtes les imperfections des autres, et quelque accident fâcheux qui leur est arrivé.

RB 205,1,356 Pour ce qui est des choses qui regardent la religion, il y aurait du libertinage et de l'impiété de s'en faire un sujet de rire, et de s'en divertir. Il faut qu'un chrétien, en toutes occasions, donne des marques d'estime et de vénération pour tout ce qui regarde le culte de Dieu. C'est pourquoi il faut bien se garder de tourner en risée les paroles de la sainte Écriture, comme il arrive à quelques-uns.

On ne doit jamais les avoir en la bouche que par un sentiment d'esprit chrétien, et pour s'animer à la pratique du bien et de la vertu.

RB 205,1,357 La bienséance veut qu'on ait une si grande horreur pour tout ce qui approche tant soit peu de l'impureté, et que bien loin de permettre d'en rire et de s'en divertir, elle ne permet pas même qu'on témoigne avoir pour agréable rien de ce qui la touche.

Ceux qui rient des choses de cette nature, marquent qu'ils vivent plus selon le corps que selon l'esprit, et qu'ils ont le coeur tout à fait corrompu.

RB 205,1,358 A l'égard des imperfections des autres, ou elles sont naturelles, ou elles sont vicieuses; si elles sont naturelles, il est indigne d'un homme de bon sens et d'une sage conduite, d'en rire et de s'en divertir, puisque celui qui les a, n'en est pas la cause, et qu'il ne dépend pas de lui de ne les pas avoir, et qu'il n'y a point d'homme à qui il n'aurait pu arriver la même chose; si ce sont des imperfections vicieuses, et dont on prend occasion de se divertir, cela est tout à fait contre la charité, et contre l'esprit chrétien, qui inspire plutôt d'en avoir de la compassion, et d'aider les autres à s'en corriger, que de s'en faire un sujet de récréation.

RB 205,1,359 Il n'est pas moins contre la bienséance de rire et de se divertir de quelque accident fâcheux qui serait arrivé à quelqu'un; car ce serait comme donner des marques sensibles qu'on en a de la joie, au lieu que la charité aussi bien que l'honnêteté doivent faire prendre part à ce qui peut faire peine aux autres, aussi bien qu'à ce qui leur est agréable.

RB 205,1,360 C'est une incivilité de rire après avoir dit quelque bon mot, et de regarder les autres, pour voir s'ils rient de ce qu'on a dit; car c'est faire connaître,

qu'on croit avoir dit des merveilles. Il ne faut pas non plus rire quand quelque autre dit quelque chose de messéant, ou de mal à propos; rire de tout ce que l'on voit et de tout ce que l'on entend, c'est ressembler les insensés.

RB 205,1,361 On ne doit pas se donner la liberté de rire en tout temps et en toute occasion; il ne faut pas, par exemple, rire quand on parle, ou quand on a sujet d'avoir de la peine. La bienséance ne le permet pas non plus dans de certaines occasions, où on doit tout au moins paraître sérieux, comme quand quelque parent est mort, de qui on est héritier, car il semblerait qu'on aurait de la joie de ce qu'il est mort.

RB 205,1,362 L'honnêteté ne veut donc pas qu'on rie, qu'il n'y ait quelque sujet raisonnable de le faire; et elle prescrit aussi des règles touchant la manière de rire, et ne permet pas qu'on rie jamais avec beaucoup d'éclat, et encore bien moins qu'on le fasse d'une manière si dissolue et si peu sage, qu'on en perde la respiration, et qu'on en vienne à faire des gestes indécents. Il n'y a que des gens de peu de sens et de peu de conduite qui puissent en user ainsi: Car c'est le propre de l'insensé, dit l'Ecclésiastique, d'élever sa voix en riant, mais pour ce qui est de l'homme sage, à peine rira-t-il tout bas.

RB 205,2,363 **Article 2**

De la promenade

La promenade est un exercice honnête, qui contribue beaucoup à la santé du corps, et qui rend l'esprit plus disposé aux exercices qui lui sont propres; elle devient un divertissement lorsqu'on y joint des entretiens agréables.

On y fait ordinairement quelque cérémonie pour y prendre place, et la plus honorable est due à la personne la plus qualifiée de la compagnie.

RB 205,2,364 Celui cependant à qui on fait l'honneur de la présenter ne doit pas l'accepter à moins, qu'il ne soit beaucoup au-dessus des autres, et ne doit le faire qu'après avoir salué la compagnie, comme pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait.

RB 205,2,365 Il est très incivil de prendre soi-même la place d'honneur, à moins qu'on ne soit d'une qualité beaucoup supérieure aux autres; et lorsque ce sont des personnes qui sont à peu près égales qui se promènent ensemble, elles doivent ordinairement prendre place sans discernement, selon qu'elles se rencontrent.

RB 205,2,366 Lorsqu'on est trois, ou plus, à se promener, la place qui se doit donner à la personne la plus considérable, est le milieu; la droite est la seconde, et la gauche est la troisième; et si ceux qui se promènent ainsi sont égaux, ils peuvent se céder le milieu alternativement à chaque longueur de promenade; celui qui était au milieu, se retirant à côté, pour laisser prendre le milieu à un de ceux qui étaient à côté de lui.

RB 205,2,367 Dans un jardin, et dans les autres lieux où l'usage n'a rien déterminé, la seconde place est la droite de la personne à qui on fait honneur; ainsi si on y est seul avec elle, on se mettre à sa gauche, et on aura soin de prendre toujours la gauche chaque fois qu'on tournera, sans néanmoins qu'il y paraisse de l'affectation.

RB 205,2,368 Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte, qui marque le dessous.

Dans la rue, la place d'honneur est le côté de la muraille; mais si on est trois, le milieu est la première place; le côté de la muraille est la seconde; et l'autre côté est la troisième.

RB 205,2,369 Ceux qui se promènent, doivent toujours marcher doucement, tous en droite ligne, particulièrement si ceux qui se promènent, ne sont pas en grand nombre, et si tous sont de qualité à peu près égale; car si parmi ceux qui se promènent ensemble, il y a quelque personne beaucoup plus considérable que les autres, il est de l'honnêteté de marcher tant soit peu devant pour lui faire honneur, en sorte néanmoins qu'on la puisse entendre et lui parler facilement.

RB 205,2,370 Quand on se promène avec quelqu'un, il n'est pas de la bienséance de s'en approcher si fort qu'on le touche, et il l'est encore bien moins de lui donner des coups de coude; il ne faut pas non plus se tourner si fort vis-à-vis de celui à qui on veut parler, qu'on l'empêche de marcher, ou qu'on soit incommode aux autres.

RB 205,2,371 Au bout de chaque longueur de promenade, c'est à la personne la plus considérable à se retourner la première; et elle doit toujours le faire en tournant le visage vers celui qui est le plus considérable après elle, ou vers celui qui parle, ou alternativement, tantôt à droite, et tantôt à gauche; il est de son honnêteté d'en user ainsi, si les personnes qui sont à ses côtés sont à peu près d'égale condition, tous les autres doivent se tourner du côté de celui qui est au milieu.

RB 205,2,372 S'il n'y en a que deux qui se promènent, chacun d'eux doit se tourner en dedans, du côté de la personne avec laquelle il se promène, et jamais en dehors, parce qu'il ne pourrait pas le faire sans tourner le dos à celui avec qui il est; ce qui serait tout à fait contre l'honnêteté.

RB 205,2,373 Si deux personnes d'une qualité beaucoup supérieure, font mettre au milieu d'elles un autre qui leur est inférieur, afin de pouvoir entendre plus facilement quelque récit qu'il aurait à leur faire, à chaque bout d'allée, l'inférieur aura soin de se retourner du côté de la plus qualifiée des deux, et si ces deux personnes sont d'une qualité à peu près égale, il prendra garde de se tourner à un bout d'allée du côté de l'un, et à l'autre bout du côté de l'autre; et aussitôt qu'il aura achevé le récit qu'il aura à faire, il quittera le milieu, et se mettra de côté, tant soit peu en arrière.

RB 205,2,374 Si on passe par quelque endroit où il faille marcher seul à seul, chacun doit suivre selon le rang qu'il tient dans la compagnie, en se faisant civilité les uns aux autres, mais si les personnes n'ont point de qualité particulière qui les distingue, elles marcheront l'une après l'autre, selon qu'elles se rencontreront.

RB 205,2,375 Si cependant le lieu est incommode ou dangereux, un des moins qualifiés peut marcher le premier, pour montrer le chemin, ou en faire l'essai, sans rien faire en cela qui soit contre les règles de la bienséance.

RB 205,2,376 C'est une grande incivilité, en rencontrant une autre compagnie, de quitter la sienne; car c'est marquer qu'on a bien peu de considération pour les personnes avec qui l'on est, et qu'on en fait bien peu d'estime.

Lorsqu'on se promène avec une personne considérable, ou même avec une personne égale, ordinairement il n'est pas bienséant de s'arrêter; car outre que cela ressent la supériorité, cela est quelquefois ennuyeux aux autres. Si cependant la personne avec qui on se promène s'arrête, il faut aussi s'arrê-

ter, et avoir égard de ne point avancer, pendant tout le temps que cette personne demeure ainsi arrêtée.

RB 205,3,377 **Article 3**

Du jeu

Le jeu est un divertissement qui est quelquefois permis, mais il ne faut le prendre qu'avec beaucoup de précaution: c'est une occupation à laquelle on peut employer quelque temps, mais il faut qu'on y apporte aussi de la retenue; il faut beaucoup de précaution pour ne s'y pas laisser aller à quelque passion déréglée: il faut de la retenue, pour ne pas s'y donner tout entier, ni y donner trop de temps.

RB 205,3,378 Comme il est impossible de s'y conduire avec bienséance, sans ces deux conditions, il n'est pas aussi permis de jouer sans elles.

Il y a particulièrement deux passions auxquelles on doit prendre garde de ne se pas laisser aller dans le jeu: le première est l'avarice, et c'est celle aussi ordinairement qui est la source de la seconde, qui est l'impatience et les emportements.

RB 205,3,379 Ceux qui jouent doivent bien prendre garde de ne pas jouer par avarice, le jeu n'ayant pas été inventé pour gagner de l'argent, mais seulement pour relâcher un peu l'esprit et le corps après le travail.

RB 205,3,380 C'est ce qui fait qu'il n'est pas bienséant de jouer de grosses sommes mais simplement quelque peu d'argent, qui ne puisse pas, ni enrichir celui qui gagne, ni appauvrir celui qui perd, mais qui serve à entretenir le jeu et à donner plus d'inclination pour gagner, qui est ce qui contribue beaucoup au plaisir du jeu.

C'est une grande incivilité de s'impatienter dans le jeu, quand on n'y réussit pas comme on le souhaiterait; mais il est honteux de s'y abandonner à des emportements, et encore bien plus d'y jurer. On doit s'y comporter, d'une manière sage et paisible, pour ne pas troubler le divertissement.

RB 205,3,381 Il est tout à fait contre l'honnêteté de tromper au jeu, c'est même un larcin; et si on gagne, on est obligé à restitution, quand même on aurait gagné en partie par son industrie.

L'argent que l'on gagne ne doit pas s'exiger avec empressement, mais si quelqu'un a manqué de mettre au jeu, et qu'il ait perdu, il ne faut lui demander ou l'engager de mettre au jeu ce dont il est redevable, que d'une manière honnête, en lui représentant seulement qu'il n'a pas mis au jeu; en cette manière:

RB 205,3,382 Vous vous êtes apparemment oublié de mettre au jeu; ou s'il a perdu, et qu'on continue à jouer: Ayez la bonté de mettre deux fois au jeu; ou: Il manque une telle somme de ce qu'il devait y avoir, n'y ayant pas mis la dernière fois. Il faut bien se garder en ces occasions, d'user de ces manières de parler: Payez, mettez au jeu.

RB 205,3,383 Quoiqu'il faille faire paraître en jouant beaucoup de gaieté sur son visage, parce qu'on ne joue que pour se divertir, il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne; aussi bien que de se troubler, de se chagriner, ou de se fâcher quand on perd; car c'est une marque qu'on ne joue que pour gagner de l'argent. L'un des meilleurs moyens dont on puisse se servir, pour ne pas tomber dans quelqu'un de ces

dérèglements, est de ne jouer que si peu d'argent, que ni le gain, ni la perte, ne soient pas capables d'exciter aucune passion dans ceux qui jouent.

RB 205,3,384 Il est aussi incivil de chanter ou de siffler en jouant, quand même on ne le ferait que doucement et entre ses dents: il l'est encore bien plus de tambouriner des doigts et des pieds; c'est cependant ce qui arrive quelquefois à ceux qui sont fort appliqués à leur jeu.

RB 205,3,385 S'il arrive quelque différend dans le jeu, il faut bien se garder de crier, de contester ou de s'opiniâtrer; mais si on est obligé de soutenir un coup, ce doit être avec beaucoup de retenue et d'honnêteté, exposant simplement et en peu de mots, le droit qu'on croit avoir, sans même élever ni changer tant soit peu le ton de la voix; lorsqu'on le perd, il est de l'honnêteté de payer toujours avant qu'on le demande; car c'est la marque d'un esprit généreux et d'une personne bien née, de bien payer ce qu'on doit au jeu, sans faire paraître aucune peine.

RB 205,3,386 On ne doit jamais entreprendre de jouer avec une personne d'une qualité beaucoup supérieure, qu'elle ne le commande; mais quand une personne de qualité oblige quelqu'un, qui est d'une condition beaucoup inférieure à la sienne, de jouer avec elle, il faut qu'il ait bien de l'égard de ne pas témoigner, ni d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner; car c'est une marque de petitesse d'esprit, et de bassesse de condition.

RB 205,3,387 Si on sait même que la personne avec qui on joue, et à qui on doit du respect, a de la peine de perdre, il ne faut pas, si l'on gagne, quitter le jeu, à moins que cela ne vienne d'elle, ou qu'elle n'ait regagné ce qu'elle avait perdu. Mais si on perd, on peut se retirer honnêtement, et cela est toujours permis, quelque personne que ce soit celle avec qui on joue.

Il est de l'honnêteté de faire paraître qu'on a bien du contentement, lorsqu'une personne à qui on doit du respect, gagne en jouant, particulièrement lorsqu'on ne joue pas soi-même, et qu'on est seulement spectateur.

RB 205,3,388 Il est de conséquence de s'abstenir entièrement de jouer, si on n'est pas d'une humeur commode dans le jeu, car il en pourrait arriver bien des inconvénients qu'on est obligé de prévenir; mais si la personne avec laquelle on joue est d'une humeur fâcheuse, il ne faut pas témoigner se faire de la peine, ni de ses paroles, ni de ses manières d'agir; on doit encore bien moins prendre garde à ses emportements; il faut tâcher de poursuivre tranquillement son jeu, comme si de rien n'était: la prudence même et la sagesse demandent qu'on prenne tout en bonne part, et qu'on ne sorte jamais du respect qu'on doit à cette personne, ni du calme qu'on doit toujours conserver dans son esprit.

RB 205,3,389 Il est très incivil de se moquer de quelqu'un qui aurait manqué d'adresse en jouant; si des personnes plus qualifiées viennent pour jouer, et qu'on occupe la place, il est de l'honnêteté de la leur céder, et si on joue avec quelque personne d'une qualité supérieure, deux contre deux, et que cette personne ait gagné la partie, son associé doit bien se garder de dire: nous avons gagné; mais vous avez gagné, Monsieur, ou Monsieur a gagné.

RB 205,3,390 Il est tout à fait contre la bienséance de s'échauffer au jeu; il ne faut pas cependant s'y négliger, ni se laisser perdre par complaisance, afin de ne pas laisser croire à la personne avec qui on joue, qu'on se met peu en peine de contribuer à son divertissement.

On peut jouer à plusieurs sortes de jeux, dont les uns exercent plus l'esprit, et les autres exercent particulièrement le corps.

RB 205,3,391 Les jeux qui exercent le corps comme la paume, le mail, la boule, les quilles, le volant, sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et qui appliquent trop l'esprit, comme sont les échecs et les dames: lorsqu'on joue à ces sortes de jeux, qui donnent de l'exercice au corps, il faut bien se donner de garde de faire des contorsions de corps ridicules ou indécentes; il faut aussi avoir égard de ne s'y pas trop échauffer, et de s'abstenir de se déboutonner, de quitter ses habits, ou même son chapeau; car ce sont des choses que la bienséance ne permet pas.

RB 205,3,392 Lorsqu'on joue aux échecs ou aux dames, il est de l'honnêteté de présenter à la personne avec qui on joue, les échecs blancs, et les dames blanches, ou de les placer devant elle, ou du moins de l'y aider, ou de se disposer à le faire, et de ne pas souffrir qu'on nous donne les échecs blancs, ou les dames blanches, ni qu'on les place devant nous.

RB 205,3,393 Il y a quelques jeux de cartes auxquels il peut être permis de jouer quelquefois tel qu'est le piquet, parce que l'adresse y a quelque part, et qu'ils ne sont pas purement de hasard, mais il y en a qui sont tellement du hasard comme sont le brelan, le lansquenet, les jeux de dés et d'autres semblables, qu'ils sont non seulement défendus par la loi de Dieu, mais qu'il n'est pas même permis d'y jouer, selon les règles de la bienséance. Ainsi ils doivent être regardés comme indignes d'une personne qui a de l'éducation.

RB 205,3,394 L'honnêteté veut aussi que le temps qu'on emploie au jeu soit modéré, et que bien loin de jouer continuellement, comme font quelques-uns, on ne joue pas même trop souvent, ni plusieurs heures de suite; car ce serait faire son occupation d'une chose qui n'est proprement qu'une cessation ou une interruption d'emploi pour un petit temps, et c'est ce qui ne peut s'accommoder avec la sagesse, que doit avoir une personne qui a de la conduite.

RB 205,4,395 **Article 4**

Du chant

Le chant est un divertissement qui est non seulement permis, mais qui est même fort honnête et qui peut beaucoup servir à récréer l'esprit d'une manière très agréable, et fort innocente en même temps.

RB 205,4,396 La bienséance, cependant, aussi bien que la religion, veulent qu'un chrétien ne se laisse pas aller à chanter toutes sortes de chansons; et qu'il prenne particulièrement garde de ne pas chanter des chansons déshonnêtes, ni aucunes dont les paroles soient ou trop libres, ou à double entente. En un mot, il est très indécent à un chrétien de chanter des airs qui portent à l'impiété, ou dans lesquels on fasse gloire de faire bonne chère, ou dont les expressions et les termes témoignent qu'on se fait honneur, et qu'on prend un très grand plaisir de s'abandonner à l'excès du vin; car outre qu'il est de très mauvaise grâce d'avoir de telles paroles dans la bouche, elles pourraient beaucoup contribuer à donner de l'inclination de tomber dans ces sortes de dérèglements, quand même on n'y serait pas actuellement: les chansons inspirant bien plus facilement à l'esprit ce qu'elles contiennent, que non pas les paroles seules.

RB 205,4,397 Saint Paul nous marque précisément en deux endroits différents de ses épîtres, que ce que des chrétiens doivent chanter, sont des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et qu'ils les doivent chanter du fond de

leurs coeurs, et avec affection, parce qu'ils contiennent les louanges de Dieu. Ce sont là, en effet, les seuls airs qu'on devrait entendre dans les maisons des chrétiens dans lesquelles le vice, et tout ce qui y porte n'est pas moins contraire à la bienséance, qu'aux règles de l'Évangile; et dans lesquelles on ne doit rien entendre chanter, qui ne donne occasion de louer Dieu, et qui ne porte à la pratique du bien et à l'exercice de la vertu.

RB 205,4,398 C'était aussi la pratique des anciens patriarches, qui ne faisaient de cantiques qui ne fussent, ou pour louer Dieu, ou pour le remercier de quelque bienfait qu'ils en avaient reçu de lui. David, qui en a composé un grand nombre, les a tous composés à la louange de Dieu. L'Église qui se les est appropriés, qui les chante tous les jours, et qui les met dans la bouche des chrétiens, les jours qu'ils s'assemblent solennellement pour rendre leurs devoirs à Dieu, semble les inviter à les chanter aussi, et à les répéter souvent en leur particulier, et les pères et mères à les apprendre à leurs enfants.

RB 205,4,399 Comme on a traduit ces saints cantiques en notre langue, et qu'on les y a mis en chant, tout le monde a la commodité et la facilité de les pouvoir chanter, aussi bien que de les entendre, et de se remplir l'esprit et le coeur des saintes affections dont ils sont pleins. Ce devrait être aussi un grand plaisir, et un véritable divertissement pour les chrétiens, de bénir et de louer souvent le Dieu de leur coeur.

RB 205,4,400 Ce que l'honnêteté demande de ceux qui savent chanter, ou jouer de quelque instrument, est de ne le faire jamais connaître, de n'en donner aucune marque, et de n'en jamais en parler, pour se procurer de l'estime par ce moyen; mais si cela vient à être connu, et que dans la rencontre, quelqu'un à qui on doive du respect ou de la déférence, prie de jouer ou de chanter quelque air, soit pour faire connaître ce qu'on sait, soit pour divertir la compagnie, on peut honnêtement s'en excuser et pour l'ordinaire, il est à propos de le faire; mais si cette personne persiste et fait instance, ce ne serait pas savoir le monde, si on hésitait davantage à chanter ou à jouer de l'instrument, comme on en prie; car s'il arrivait qu'on ne chantât pas tout à fait bien, ou qu'on ne fût pas habile à toucher l'instrument, ceux de la compagnie auraient ensuite sujet de dire, que cela ne valait pas la peine de se faire tant prier, au lieu qu'en acquiesçant d'une manière honnête, et sans beaucoup de retard, on se met à couvert de tous les reproches, ou au moins on n'y donne aucune occasion.

RB 205,4,401 Il faut, lorsqu'on est ainsi obligé de chanter en compagnie, éviter de tousser et de cracher; et il faut bien se garder de se louer soi-même, et de dire, par exemple: Voilà un bel endroit, en voici encore un plus beau, prenez garde à cette chute, etc.; cela a trop l'air de vanité et de propre estime, et est une marque qu'on s'en fait accroire. Il n'est pas non plus bienséant de faire certains gestes, qui marquent de la complaisance; c'est ce qu'il n'est pas aussi bien de faire, lorsqu'on joue de quelque instrument.

RB 205,4,402 Lorsqu'on est ainsi prié de chanter ou de jouer de quelque instrument, il ne faut pas faire l'un ou l'autre trop longtemps; car il faut éviter d'être ennuyeux; et il faut finir d'autant plus tôt, afin de ne donner occasion à personne de dire ou de penser, que c'est assez.

RB 205,4,403 Ce serait une incivilité de le dire, si la personne qui chante mérite quelque considération; c'est aussi une grande incivilité d'interrompre une personne qui chante.

RB 205,4,404 Il faut bien prendre garde de ne jamais chanter seul et entre ses dents, cela est bien malhonnête, en quelque occasion que ce soit; il ne l'est pas moins de contrefaire une personne que l'on aurait oui chanter, soit parce qu'elle chante du nez, ou parce qu'elle a des inflexions de voix ou des manières qui sont messéantes et désagréables; cela sent le baladin, et le farceur de théâtre. Il est aussi de très mauvaise grâce d'avoir des manières de chanter qui soient ou grossières, ou affectées et singulières.

Le moyen de bien chanter, et agréablement, c'est de le faire d'une manière tout à fait naturelle.

RB 205,5,405 **Article 5**

Des divertissements qui ne sont pas permis.

Il y a d'autres divertissements, dont on ne traitera pas ici fort au long, parce qu'ils ne sont nullement permis à un chrétien, ni par les lois de la religion, ni par les règles de la bienséance.

RB 205,5,406 Il y en a qui ne sont ordinaires qu'aux riches; et ce sont les bals, les danses, et les comédies. Il y en a d'autres qui sont plus ordinaires aux artisans et aux pauvres, tels que sont les spectacles des opérateurs, des baladins, des danseurs de cordes, et des marionnettes, etc.

RB 205,5,407 A l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées, dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête; elles se font de nuit, parce qu'il semble qu'on se veuille cacher à soi-même, ce qui se passe d'indécent dans ces assemblées, et qu'on les veuille passer dans les ténèbres, afin d'y avoir plus de liberté, pour y commettre le crime. Les personnes chez qui elles se tiennent, sont dans une obligation indispensable d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde, ce qui fait que leurs maisons deviennent comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les mères exposent leurs propres filles à toutes sortes de jeunes garçons, qui ont la liberté d'entrer dans ces assemblées, prennent aussi celle d'examiner toutes ces personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage; de les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés, que les pères et les mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières.

RB 205,5,408 Et les filles, par le luxe et la vanité qui paraissent dans leurs ajustements, par le peu de modestie qui se rencontre dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui entrent dans ces bals; et donnent occasion à ceux qui sont les plus modérés, d'avoir des sentiments bien éloignés de ceux que la pudeur et l'honnêteté chrétienne devraient leur inspirer.

RB 205,5,409 Pour ce qui est des danses qui se font dans des maisons particulières avec moins d'excès, elles ne sont pas moins contre la bienséance, que celles qui se font avec plus d'éclat dans les bals; car si un ancien païen a dit, qu'il n'y a personne qui danse étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit: qu'est-ce que l'esprit chrétien peut inspirer touchant ce divertissement, qui n'est propre, dit saint Ambroise, qu'à exciter des passions honteuses, et dans lequel la pudeur perd tout son éclat parmi le bruit qu'on fait en sautant, et en s'abandonnant à la dissolution:

RB 205,5,410 c'est aux mères impudiques et adultères, dit ce saint Père, à souffrir que leurs filles dansent, et non pas aux mères chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles à aimer la vertu, et non pas la danse,

dans laquelle, dit saint Chrysostome, le corps est déshonoré par des démarches honteuses, indécentes; et l'âme l'est encore bien davantage, car les danses sont les jeux des démons, et ceux qui en font leurs divertissements et leurs plaisirs, sont les ministres et les esclaves des démons, et se conduisent en bêtes, plutôt qu'en hommes, puisqu'ils s'y abandonnent à des plaisirs brutaux.

RB 205,5,411 Quoique les comédies passent dans le monde pour un divertissement honnête, elles sont cependant la honte et la confusion du christianisme. En effet, ceux qui s'adonnent à cet emploi, et qui en font leur profession, ne sont-ils pas publiquement notés d'infamie? Peut-on aimer une profession en couvrant de confusion ceux qui l'exercent? Et cet art n'est-il pas infâme et honteux, dans lequel toute l'adresse des comédiens consiste à exciter et en eux-mêmes, et dans les autres des passions honteuses, pour lesquelles une personne bien née ne peut avoir que de l'horreur? Si on y chante, on n'y entend que des airs qui sont rendus propres à fortifier ces mêmes passions.

RB 205,5,412 Y a-t-il de l'honnêteté et de la bienséance dans les ajustements, dans la nudité et dans la liberté des comédiens et des comédiennes? et y a-t-il quelque chose dans leurs gestes, et dans leurs paroles, et dans leurs postures, qui ne soit indécent à un chrétien, non seulement de faire, mais même de voir? il est donc tout à fait contre l'honnêteté d'en faire son plaisir et son divertissement.

RB 205,5,413 Les théâtres des opérateurs et des baladins, qui sont ordinairement dressés dans les places publiques, sont regardés comme indécents par tous les honnêtes gens; et ce ne sont ordinairement que les artisans et les pauvres qui s'y arrêtent; il semble même que ce soit pour eux que le démon les ait dressés, afin que comme ils n'ont pas le moyen de goûter le poison dont il se sert pour perdre les âmes dans les comédies, ils puissent facilement s'en rassasier aux pieds de ces théâtres publics; et c'est pour cette fin qu'il y emploie des bouffons, qu'il les exerce, qu'il les forme, et qu'il s'en sert, selon l'expression de saint Chrysostome, comme d'une peste, dont il infecte toutes les villes dans lesquelles ils vont.

RB 205,5,414 Aussitôt que ces bouffons ridicules, dit ce saint Père, ont proféré quelque blasphème, ou quelques paroles déshonnêtes, on voit que les plus fous s'emportent dans des éclats de rire; ils leur applaudissent pour des choses pour lesquelles on devrait les lapider.

RB 205,5,415 C'est donc un divertissement bien honteux, et un détestable plaisir, selon l'expression de ce Père, que celui que l'on prend à ces sortes de spectacles, et ceux qui s'y trouvent font paraître qu'ils ont le coeur et l'esprit bien bas, et bien peu de christianisme.

RB 205,5,416 Il n'est pas plus séant à un chrétien de se trouver à des représentations de marionnettes dans lesquelles il n'y aurait rien qui parût agréable et divertissant, si on n'y mêlait des paroles qui fussent ou impertinentes ou déshonnêtes, avec des postures et des mouvements tout à fait indécents: c'est pour ce sujet qu'une personne sage ne doit regarder ces sortes de spectacles qu'avec mépris, et que les pères et les mères ne doivent jamais permettre à leurs enfants d'y assister, et doivent leur en inspirer beaucoup d'horreur, comme étant contraires à ce que la bienséance, aussi bien que la piété chrétienne exige d'eux.

RB 205,5,417 L'honnêteté ne permet pas non plus de se trouver aux spectacles des danseurs de corde, qui exposant tous les jours leur vie, aussi bien que leur âme, pour divertir les autres, ne peuvent être ni admirés, ni même regardés par une personne raisonnable, puisqu'ils font ce qui doit être condamné de tout le monde, en suivant les seules lumières de la raison.

RB 206,1,418 ## Chapitre 6

Des visites.

Article 1

De l'obligation que la bienséance impose de faire des visites, et des dispositions qu'on doit y apporter.

On ne peut, en vivant dans le monde, se dispenser de faire quelquefois des visites, et d'en recevoir; c'est une obligation que la bienséance impose à tous les séculiers.

La sainte Vierge même, quoique retirée, en a rendu une à sa cousine sainte Élisabeth, et il semble que l'Évangile ne la rapporte fort au long, qu'afin qu'elle puisse être le modèle des nôtres. Jésus-Christ aussi en a rendu plusieurs fois, par un simple mouvement de charité, n'y ayant d'ailleurs aucune obligation.

RB 206,1,419 Pour bien connaître, et pour discerner, en quelles occasions on doit rendre des visites, il faut se persuader que la bienséance chrétienne ne doit se régler en cela, que sur la justice et sur la charité; et qu'elle ne peut exiger qu'on rende des visites, que ce ne soit, ou par nécessité, ou pour donner à quelqu'un des marques de respect, ou pour entretenir l'union et la charité.

Les occasions dans lesquelles la bienséance, fondée sur la justice, veut qu'on fasse des visites, sont, lorsqu'un père, par exemple, a un enfant, ou qu'un enfant a son père malade; ils sont obligés l'un et l'autre de visiter celui qui est malade, pour lui rendre tous les devoirs que la piété et la justice chrétienne, aussi bien que la bienséance, exigent d'eux.

RB 206,1,420 Quand quelqu'un a de la haine et de l'aversion pour quelque autre personne, l'un et l'autre sont obligés, selon les règles de l'Évangile, de se visiter pour se réconcilier ensemble; et vivre tout à fait en paix.

RB 206,1,421 La bienséance chrétienne se règle sur la charité, dans les visites, lorsqu'on en rend, ou pour contribuer au salut du prochain, en quelque manière que ce soit, ou pour lui rendre quelque service temporel, ou pour lui rendre ses respects, lorsqu'on lui est inférieur, ou pour conserver avec lui une union tout à fait chrétienne.

RB 206,1,422 Ç'a toujours été dans quelqu'une de ces vues, et par quelques-uns de ces motifs, que Jésus-Christ Notre-Seigneur s'est conduit dans toutes les visites qu'il a rendues; car c'était ou pour convertir les âmes à Dieu, comme dans la visite qu'il rendit à Zachée, ou pour ressusciter des morts, comme lorsqu'il alla chez sainte Marthe, après la mort du Lazare, et chez le chef de la synagogue; ou pour guérir des malades, comme lorsqu'il alla chez saint Pierre et chez le centenier, quoiqu'il ne fît tous ces miracles, qu'afin de gagner les coeurs à Dieu; ou pour marque d'amitié et de bienveillance, comme dans la dernière visite qu'il rendit aux saintes Marthe et Marie-Madeleine.

RB 206,1,423 Il n'est donc pas permis à un homme d'une conduite sage et réglée, de rendre continuellement des visites aux uns et aux autres: car c'est une vie

malheureuse, dit le sage, d'aller ainsi de maison en maison, et faire un très grand nombre de visites inutiles, comme font quelques-uns; c'est perdre un temps très précieux, que Dieu ne nous a donné qu'afin de l'employer pour le Ciel.

On doit aussi prendre garde dans les visites qu'on rend, de ne les pas faire trop longues; cela est ordinairement, ou ennuyeux, ou incommode aux autres.

RB 206,1,424 A l'égard des personnes auxquelles on rend visite, il faut avoir égard qu'elles ne vivent pas ni dans la débauche, ni dans le libertinage et qu'elles ne fassent rien paraître dans leurs discours qui marque, ou de l'impiété, ou du manquement de religion; la bienséance ne peut souffrir qu'on ait communication avec ces sortes de personnes.

Lorsqu'on veut rendre visite à une personne, pour qui on doit avoir de la considération, et à qui on doit du respect, il faut avoir soin de prendre du linge blanc et des habits propres, car c'est une marque de respect: il faut aussi prévoir auparavant ce qu'on aura à lui dire.

RB 206,1,425 Si quelqu'un est chargé de quelque commission à l'égard de la personne qu'on va voir, on doit faire une attention particulière à ce qu'il dit; et si on ne l'entend pas bien, ou si on ne le comprend pas, il faut le faire connaître honnêtement, et en demandant excuse, afin, ou qu'on le répète, ou qu'on le fasse mieux comprendre: il est cependant de l'honnêteté de faire en sorte de ne jamais obliger une personne à répéter ce qu'elle nous dit.

RB 206,2,426 **Article 2**

De la manière d'entrer chez une personne à qui on rend visite.

Lorsqu'on rend visite à quelqu'un, si la porte est fermée, c'est une grande incivilité de heurter fort, et de frapper plus d'un coup: il faut et frapper doucement, et attendre patiemment qu'on ouvre la porte.

RB 206,2,427 A la porte d'une chambre, ce n'est pas savoir son monde de frapper, il faut gratter; si la personne ne vient, il faut s'éloigner de la porte, afin qu'on ne soit pas trouvé comme écoutant et faisant l'espion, ce qui serait fort choquant et de très mauvaise grâce.

Lorsqu'on ouvre la porte, et que celui qui ouvre demande le nom, il faut le dire, et jamais ne le qualifier du nom de Monsieur.

RB 206,2,428 Si la personne qu'on va visiter est d'une qualité beaucoup supérieure, et n'est pas au logis, il n'est pas bienséant de dire son nom; mais il faut dire qu'on reviendra une autre fois.

Si on est tout à fait étranger dans la maison où on va, c'est une effronterie d'y entrer de soi-même sans y être introduit, il faut attendre qu'on dise d'entrer, quand même la porte serait ouverte; s'il n'y a personne pour introduire, et que raisonnablement on croyait avoir la liberté d'entrer, on doit entrer sans faire de bruit, et ne pas pousser la porte bien fort; on doit aussi prendre garde, lorsqu'on ouvre ou qu'on ferme une porte, et lorsqu'on marche, de le faire fort doucement et sans bruit.

RB 206,2,429 Il est très incivil, lorsqu'on ouvre une porte, de la laisser ouverte; il faut avoir soin de la fermer, s'il n'y a personne pour le faire.

Lorsqu'on attend dans une salle ou dans l'antichambre, il n'est pas bienséant de se promener, cela est même défendu chez les princes, et il l'est encore moins de chanter ou de siffler.

RB 206,2,430 Il est de l'honnêteté d'avoir la tête nue dans les salles et dans les antichambres, quand même il n'y aurait personne; et lorsqu'on est chez une personne de qualité éminente, on doit avoir égard de ne pas se couvrir, et de ne pas se seoir le dos tourné à son portrait, ou à celui d'une personne qu'on doit respecter.

Ce serait une incivilité d'entrer la tête couverte dans des lieux où sont des personnes de mérite et de considération; il faut toujours se découvrir avant que d'y entrer.

RB 206,2,431 Si la personne qu'on visite écrit, ou fait quelque autre chose il n'est pas honnête de la détourner, il faut attendre qu'elle se détourne elle-même; il n'est pas non plus honnête d'entrer hardiment dans un lieu où il y a plusieurs personnes occupées ensemble, à moins qu'il n'y ait quelque affaire fort pressée ou de conséquence qui y oblige, ou qu'on le puisse faire sans être aperçu.

RB 206,2,432 Lorsqu'on entre dans la chambre d'une personne, et qu'elle n'y est pas, il ne faut pas aller de côté et d'autre, ni examiner ce qui est dedans, mais on doit sortir sur-le-champ, et attendre dans l'antichambre. S'il y a des papiers, des écrits, des lettres, ou autres choses semblables, sur la table de la chambre, il est incivil de regarder curieusement ce que c'est; il faut, au contraire, en détourner sa vue, et s'en éloigner.

RB 206,3,433 **Article 3**

De la manière dont on doit saluer les personnes qu'on visite.

La première chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'une personne qu'on visite, est de la saluer, et de lui faire la révérence. Ce fut aussi la première chose que l'Évangile nous marque, que fit la sainte Vierge, dans la visite qu'elle rendit à sainte Élisabeth.

RB 206,3,434 On peut saluer quelqu'un de trois manières différentes: il y a une manière de saluer qui est fort ordinaire, qui se fait, premièrement, en se découvrant de la main droite, et portant le chapeau jusqu'en bas, en étendant tout à fait le bras, et en le posant tourné en dehors sur la cuisse droite, et laissant la main gauche dans sa liberté. Secondement, en regardant doucement et honnêtement la personne qu'on salue. Troisièmement, en baissant la vue et inclinant le corps. Quatrièmement, en tirant le pied, si on veut s'avancer, en le coulant droit en avant; si on veut reculer, en tirant le pied gauche en arrière; si l'on passe à côté en glissant le pied en avant, du côté de la personne qu'on veut saluer, et en se courbant et saluant la personne, quelques pas avant que d'être vis-à-vis d'elle.

RB 206,3,435 Si on salue une compagnie tout entière, on doit couler le pied en avant, pour saluer la personne la plus considérable, et tirer le pied gauche en arrière, pour saluer de côté et d'autre toute la compagnie.

On ne doit jamais entrer dans aucun lieu, sans saluer ceux qui y sont; et c'est à celui qui entre, à saluer le premier ceux qui sont dedans.

RB 206,3,436 C'est aussi ce que doit faire celui qui rend visite, quand même la personne à qui il le rend, lui serait inférieure: et c'est ce que fit la sainte Vierge, à l'égard de sainte Élisabeth. Celui aussi qui reçoit la visite, doit faire en sorte de prévenir et de s'avancer, pour saluer le premier; si même la personne qui rend visite, est de grande qualité, ou si on lui doit beaucoup de respect, il est de la bienséance d'aller la recevoir à la porte, ou même plus avant, lorsqu'on est averti de sa venue, pour lui donner de plus grandes

marques du respect qu'on lui porte. C'est ce que firent les saintes Marthe et Marie-Madeleine, au rapport de l'Évangile, lorsque Jésus-Christ les alla visiter, pour ressusciter le Lazare. C'est aussi l'honneur que lui fit le centenier, lorsqu'il alla chez lui pour guérir son serviteur, qui était malade.

RB 206,3,437 La deuxième manière de saluer, est de saluer dans la conversation, c'est ce qu'on nomme ordinairement une honnêteté: cela se fait simplement en se découvrant, et se courbant tant soit peu, et en glissant le pied d'une manière imperceptible, lorsqu'on est debout.

RB 206,3,438 La troisième manière de saluer, qui est extraordinaire, se fait quant quelqu'un vient de dehors, ou lorsqu'on prend congé de quelqu'un avant son départ pour un voyage. Cette manière de saluer se fait comme la première; mais il faut ôter son gant de la main droite, se courber humblement, et après avoir porté la main jusqu'à terre, la rapporter ensuite doucement auprès de sa bouche, comme pour la baiser; on doit ensuite se relever doucement, de peur que la personne qu'on salue, venant à s'incliner, et peut-être à embrasser par honnêteté, on ne lui donne quelque coup de tête.

RB 206,3,439 Celui qui salue ainsi doit s'incliner d'autant plus profondément que la personne qu'il salue est plus qualifiée.

Une autre manière extraordinaire de saluer, est d'embrasser la personne qu'on aborde, ce qui se fait en portant la main droite dessus l'épaule, et la gauche dessous, et en se présentant l'un à l'autre la joue gauche, sans se la toucher ni la baiser.

RB 206,3,440 Le baiser est encore une autre manière de saluer, qui ne se fait ordinairement que par des personnes qui ont quelque union entre elles, et quelque amitié particulière. Il était fort en usage dans la primitive Église, parmi les fidèles, qui s'en servaient comme d'une marque sensible d'une union très intime entre eux, et d'une charité parfaite; c'est ainsi que saint Paul exhorte les Romains, et tous les autres auxquels il écrit, de se saluer.

RB 206,3,441 La révérence qu'on fait lorsqu'on salue, ne doit pas être courte, mais basse et grave; elle se doit aussi faire sans affectation et sans tenir aucune posture indécente, comme serait de tourner la tête de mauvaise grâce, de faire des contorsions de corps qui soient désagréables, de se baisser démesurément, ou de se tenir trop droit. Il est indécent, en parlant, de faire la révérence à chaque mot qu'on dit.

RB 206,3,442 Il est contre la bienséance de demander aux personnes supérieures, et indifféremment à toutes sortes de personnes, lorsqu'on les salue: *Comment vous portez-vous?* Car à moins que les personnes qu'on salue, ne soient malades, il n'est pas permis de demander cela qu'à des amis et à des personnes égales.

RB 206,3,443 Une personne cependant, qui est d'une qualité supérieure, le peut faire à l'égard d'une personne qui est d'une moindre condition qu'elle, ou qui est son inférieure.

Il est très incivil aux femmes et aux filles qui portent le masque, de saluer quelqu'un ayant le masque sur le visage, il faut toujours l'ôter; c'est aussi une grande incivilité d'entrer dans la chambre d'une personne à qui on doit du respect, la robe troussée, le masque au visage ou la coiffe sur la tête, à moins que ce soit une coiffe claire.

RB 206,4,444 **Article 4**

De la manière dont on doit aborder une personne à qui on rend visite, et dont on doit s'asseoir et se lever.

Quand on entre dans la chambre d'une personne, et qu'il y en a d'autres qui lui parlent, il ne faut pas s'approcher, mais demeurer du côté de la porte, jusqu'à ce que ces personnes ayant cessé de parler, ou que la personne à qui on a affaire, s'avance, ou fasse signe d'avancer.

Il est incivil en abordant une personne, soit qu'on la visite, soit qu'on la rencontre, de lui crier tout haut, comme font quelques-uns: Bonjour Monsieur, je suis votre serviteur; il faut attendre, pour lui parler, qu'on soit proche d'elle, et ne lui parler que d'un ton médiocre.

RB 206,4,445 Aussitôt qu'on est entré, il faut faire ses compliments debout, et demeurer en cette posture, jusqu'à ce que les personnes qui sont au-dessus de soi, soient assises; car il n'est pas séant de s'asseoir, ou de demeurer assis, pendant que des personnes à qui on doit du respect sont debout: il ne l'est pas non plus de s'asseoir avant que la personne à qui on rend visite, le dise, ou qu'elle en fasse signe.

RB 206,4,446 Si la personne qu'on visite, est ou d'une qualité éminente, ou qu'on doive avoir pour elle beaucoup de considération et de respect, il ne faut pas, ni s'asseoir, ni se couvrir, qu'elle ne le commande expressément; il faut cependant le faire lorsqu'elle l'ordonne, en témoignant, par quelque signe extérieur, qu'on ne le fait que par la soumission qu'on lui doit. Et lorsqu'on s'asseoit, il faut avoir égard de se mettre au-dessous de cette personne, de prendre un siège moins considérable que le sien, et de ne se pas placer, ni à côté d'elle, ni tout à fait proche, mais à l'autre bout; non pas cependant face à face, mais un peu à côté; parce que cette posture est plus respectueuse; on ne doit pas non plus, ni la regarder fixement, ni s'en approcher de trop près, pour ne se pas mettre en danger de la toucher, ou de lui faire sentir son haleine, ou de l'incommoder en quelque autre manière que ce soit.

RB 206,4,447 Afin qu'on sache discerner et faire le choix des sièges, il est à propos de dire ici, que le plus honorable est le fauteuil, et entre les fauteuils, celui qu'on doit préférer est le plus commode.

Après le fauteuil, suit la chaise à dos, et après la chaise à dos, le pliant.

Lorsqu'on est dans sa maison, il faut donner la première place à ses égaux; et hors de sa maison, il ne la faut accepter, qu'après qu'on l'aura offerte deux ou trois fois.

RB 206,4,448 Lorsqu'on est assis près du feu pour se chauffer, ou sur un banc dans un jardin, le milieu est la première place, la droite est la deuxième, et la gauche est la troisième.

Lorsqu'on est assis dans une salle, le côté de la fenêtre est ordinairement la première place, et le côté de la porte est la dernière.

RB 206,4,449 Lorsqu'on est dans une chambre, il est très indécent de s'asseoir sur le lit, particulièrement si c'est le lit d'une femme; et en tout temps, il est très malhonnête, et d'une familiarité insupportable, de se jeter sur un lit, et de s'y entretenir.

Dans les visites et dans la conversation, il est de la bienséance de se conformer à ceux qu'on visite, et de ne point affecter de particularité: et il serait

tout à fait contre le respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, d'être assis, lorsqu'elles sont debout; de marcher, lorsqu'elles s'arrêtent; et de lire, et encore de dormir, lorsqu'elles s'entretiennent.

RB 206,4,450 Il est aussi de l'honnêteté, de condescendre, et de s'accommoder aux autres, dans tout ce qui est permis, selon la loi de Dieu; car il n'est jamais permis de la violer par condescendance à qui que ce soit, ni d'approuver le mal qu'on voit faire aux libertins.

Il faut, dans ces occasions, ou quitter la compagnie, ou témoigner la peine qu'on en ressent, par la modestie et la gravité de son visage.

RB 206,5,451 **Article 5.**

De la manière dont on doit prendre congé et sortir dans les visites.

Lorsqu'on visite quelqu'un qui est d'une qualité supérieure, ou lorsqu'on s'aperçoit que la personne avec qui on est, a quelque affaire, il ne faut pas s'arrêter si longtemps, qu'elle soit obligée de donner congé: il est toujours mieux de se retirer de soi-même; et il est à propos de prendre le temps pour sortir, lorsque la personne avec qui on est demeure dans le silence, lorsqu'elle appelle quelqu'un, ou qu'elle donne quelque autre indice, qu'elle a affaire ailleurs.

RB 206,5,452 Il ne faut pas sortir sans saluer, et sans prendre congé de la compagnie; si cependant on est chez une personne de qualité éminente, et qu'un autre lui parle aussitôt après nous, ou qu'elle s'applique à une autre chose, aussitôt après nous avoir parlé, il est à propos de sortir sans rien dire, et même sans que cela paraisse; et si on sort seul, il faut ouvrir et fermer la porte doucement, sans faire aucun bruit, et ne pas se couvrir qu'après l'avoir fermée.

RB 206,5,453 On doit faire en sorte, lorsqu'on sort de chez une personne qu'on vient de visiter, qu'elle ne se donne pas la peine de nous accompagner; il ne faut pas cependant refuser cet honneur, avec trop d'instance, et en cas que la personne veuille le faire, il faut avoir pendant ce temps la tête découverte, et en donner ensuite à cette personne des marques de reconnaissance, en lui faisant profondément la révérence.

RB 206,5,454 Si c'est une personne d'une qualité beaucoup supérieure qui fait cet honneur, il ne faut pas l'en empêcher, car ce ne serait pas paraître assez persuadé qu'elle sait ce qu'elle fait; et il arriverait quelquefois qu'on se défendrait mal à propos d'une chose que cette personne ne ferait pas à notre sujet; il faut la laisser venir jusqu'où il lui plaira, et en la quittant, la remercier civilement, en lui faisant une profonde révérence.

RB 206,5,455 On peut cependant en cette occasion faire connaître par quelque signe, qu'en cas que ce soit à nous qu'on fasse cet honneur, nous ne nous l'attribuons pas; et cela se doit faire en poursuivant son chemin, sans regarder derrière soi, ou même en se tournant ou en s'arrêtant, comme pour laisser passer la personne qui nous accompagne, et montrer par là, qu'on croit qu'elle a affaire ailleurs: s'il paraît manifestement que ce soit à nous que cette personne fait cette civilité, de nous accompagner, et de nous conduire, alors il faut s'arrêter tout court, se retirer à côté, et ne point sortir de sa place, qu'elle ne soit rentrée dans sa chambre.

RB 206,5,456 Lorsque la personne qu'on a visitée reconduit jusqu'à la porte de la rue, il ne faut pas ni monter à cheval ni en carosse en sa présence, mais il faut la prier de rentrer dans sa maison avant qu'on y monte; si cependant elle veut

rester, il faut s'en aller à pied, et laisser suivre le carrosse, ou mener le cheval par la bride, si on est à cheval, jusqu'à ce que cette personne soit rentrée, ou qu'elle ne paraisse plus.

RB 206,6,457 **Article 6**

Des visites qu'on reçoit, et de la manière de s'y comporter.

On ne doit jamais faire attendre une personne qui vient rendre visite, à moins qu'on ne soit engagé avec des personnes d'une plus haute qualité que n'est celle-là, ou qu'on ne soit occupé à des affaires publiques; et il est tout à fait incivil de laisser attendre à la porte, dans une cour, dans une cuisine, ou dans une allée, et si on est obligé de faire attendre quelque temps, il faut que ce soit dans une place propre, où la personne ait commodité de s'asseoir, si elle souhaite; et il est de la bienséance de lui envoyer quelqu'un, si on le peut, qui soit d'une condition honnête, pour l'entretenir pendant le temps qu'elle sera obligée d'attendre.

RB 206,6,458 Il faut tout quitter pour recevoir la personne qui rend visite; si c'est une personne de plus haute qualité, ou avec qui on n'ait aucune familiarité, on doit quitter la robe de chambre, le bonnet de nuit, et le repas, et avoir l'épée au côté, si on la porte, ou le manteau sur les épaules.

RB 206,6,459 Dès lors qu'on est averti que quelque personne à qui nous devons beaucoup de respect, vient nous visiter, il faut aller à la porte, ou si elle est entrée, le plus loin qu'on peut pour la recevoir; il faut lui faire le plus d'honneur qu'il est possible, l'introduire et la faire asseoir dans la plus belle chambre, lui donner partout le pas, et lui donner la place la plus honorable; c'est un honneur qu'il faut rendre dans sa maison, non seulement aux personnes de plus haute qualité, mais aussi à toute autre personne qui n'est pas ou domestique ou inférieure.

RB 206,6,460 Lors cependant qu'on est visité par une personne de grande qualité, ou qui est beaucoup supérieure; si cette personne témoigne souhaiter qu'on retranche une partie des déférences qu'on a pour elle, il ne faut pas s'obstiner à les continuer; la bienséance demande qu'on fasse paraître alors, par une entière soumission à cette personne, qu'elle a tout pouvoir dans notre maison.

RB 206,6,461 Si la personne qui rend visite, surprend dans la chambre, il faut se lever promptement, si on est assis, tout quitter pour lui faire honneur, et s'abstenir de toute action, jusqu'à ce qu'elle soit sortie; cependant si on est au lit, il y faut demeurer.

Il faut dans sa maison céder sa place la plus honorable, même à ses égaux: il ne faut pas presser un inférieur de prendre une place qu'il ne peut pas accepter sans manquer à son devoir.

RB 206,6,462 Il est incivil de laisser debout des personnes qui rendent visite, il faut toujours leur offrir des sièges qui soient des plus honorables et des plus commodes; et s'il y en a de plus ou de moins honorables et commodes, ceux qui le sont le plus doivent être présentés aux personnes de la compagnie qui sont les plus qualifiées; on doit aussi leur faire plus d'honneur qu'aux autres: il ne faut pas s'asseoir que la personne qui rend visite ne se soit assise, et il faut se mettre sur un siège qui soit moindre que le sien.

RB 206,6,463 Lorsque quelqu'un vient dans le temps du repas, et entre dans la chambre, il est de l'honnêteté de lui offrir à manger; mais il est aussi de la bienséance à celui qui rend visite, si la personne qu'il visite est à table, de la remercier

fort honnêtement; et ils doivent l'un et l'autre se contenter de cela et, comme l'un ne doit pas presser, l'autre ne doit non plus accepter l'offre qu'on lui fait.

RB 206,6,464 Il ne faut jamais dans les visites et dans la conversation, et particulièrement dans les visites qu'on reçoit, témoigner qu'on est ennuyé de l'entretien, demandant, par exemple, quelle heure il est; si cependant on a quelque chose de pressé à faire, on pourrait adroitement le faire tomber dans le discours.

RB 206,6,465 La civilité veut qu'on prévienne ceux avec qui on est, particulièrement ceux qui rendent visite, dans les choses où on peut leur rendre service: il faut, par exemple, en sortant leur ouvrir les portes, détourner ce qui pourrait ôter la liberté du passage, lever une tapisserie, sonner une cloche, frapper à la porte, ramasser quelque chose qu'on aurait laissé tomber, porter la lumière; et si c'est une personne qui ait de la peine à marcher, il est de la civilité de lui donner la main pour lui aider à marcher. Tout le monde doit s'efforcer de prévenir les autres dans ces sortes de choses et en d'autres semblables: mais une personne à qui on rend visite, a une obligation particulière de le faire à l'égard de la personne qui la lui rend; elle passerait pour très incivile, si elle ne s'acquittait pas de ce devoir.

RB 206,6,466 Lorsque les personnes qui sont venues rendre visite sortent de la maison, on doit les aller reconduire jusqu'au-delà de la porte du logis. Si la personne qu'on conduit doit monter en carrosse, il ne faut pas la quitter qu'elle ne soit montée; et si c'est une femme, il faut l'aider à y monter.

RB 206,6,467 Si cependant on est une personne publique, comme un homme d'État, un magistrat, un avocat, un procureur, qui soit tellement occupé, on peut se dispenser de conduire ceux qui visitent; et il est même de leur discrétion de prier celui qu'ils vont voir, de ne pas sortir de sa chambre ou de son cabinet.

RB 206,6,468 Si on est avec plusieurs personnes, dont les unes s'en vont, et les autres demeurent, si la personne qui s'en va est plus considérable que celle qui reste, on doit la reconduire; si elle est inférieure, il faut la laisser aller, et demeurer avec les autres, en lui demandant néanmoins excuse; si elle est égale, il est à propos d'examiner, laquelle, ou lesquelles, tout considéré, ont plus que les autres, ou quels sont ceux à qui nous sommes plus redevables, et reconduire, ou bien tenir compagnie à ceux qui sont supérieurs.

RB 206,6,469 Il est aussi de l'honnêteté, si on avait laissé chez nous quelque jeune personne, de ne la pas laisser retourner seule chez elle, particulièrement s'il était nuit, et qu'il y eût loin; mais il faut la reconduire soi-même, ou la mettre entre les mains de personnes sûres.

RB 206,7,470 **Article 7**

De la manière dont on doit se comporter lorsque quelqu'un survient dans une compagnie, ou que quelqu'un en sort.

Lorsqu'on est en compagnie, et que quelqu'un arrive, pour qui on doit avoir de la considération, si c'est une personne qui soit supérieure à celles avec qui l'on est, on doit demander humblement permission à la compagnie, de lui aller rendre ses devoirs, et puis quitter la compagnie pour aller la recevoir.

RB 206,7,471 Si cette personne est inférieure, il faut ne pas quitter la compagnie, mais se contenter de se lever lorsqu'elle entre dans la place où on est, et faire la

révérence, ou quelque autre signe, qui marque notre civilité; on doit toujours en cette occasion, lorsque la personne qui arrive mérite quelque honneur, quitter le discours, le jeu, et toute autre chose, et tous doivent se lever, lui faire la révérence et demeurer debout et découverts, jusqu'à ce que cette personne se soit assise. La bienséance veut aussi qu'on lui offre la place qui est due à sa qualité, et qu'on lui dise en peu de mots, ce qu'on disait et ce qu'on faisait avant son arrivée; c'est ce que doit faire le maître du logis, ou celui qui avait commencé le discours.

RB 206,7,472 Si celui qui arrive est quelqu'un qui veuille parler, on peut le faire entrer; et lorsqu'il entre, celui à qui il veut parler, doit se lever de son siège, et le recevoir debout et découvert, quand même ce ne serait qu'un laquais, qui voudrait parler de la part d'une personne pour laquelle on doit avoir du respect.

RB 206,7,473 Quand quelque personne sort, et quitte la compagnie, tous doivent se lever et lui faire place; et la compagnie l'ayant saluée, selon que sa qualité le demande, le maître du logis doit demander à la compagnie permission de l'accompagner, en cas qu'elle soit plus qualifiée que celles qui restent; sinon, il doit seulement faire excuse à celui qui sort, sans quitter la compagnie. Ce n'est pas qu'il est de la bienséance d'accompagner toujours celui qui sort, plutôt que ceux qui restent.

RB 206,7,474 Lorsqu'on entre dans une compagnie, et qu'on en sort, il ne faut pas passer par le milieu de la compagnie et, devant ceux qui la composent; mais les ayant tous salués, il faut passer par derrière, si cela se peut; si on ne le peut pas commodément, il faut passer au milieu, en demandant excuse, et en s'inclinant un peu pour saluer la compagnie.

RB 206,7,475 Quand quelqu'un entre dans une place où il y a compagnie, si les autres se lèvent et lui font civilité, il est de son devoir de saluer la compagnie, et de ne pas prendre, ni la première place, ni le siège d'un autre: il ne doit pas non plus souffrir qu'aucun de la compagnie lui porte un siège; mais il doit prendre la dernière place, et choisir, si cela se peut, un siège qui soit au-dessous des autres. Si cependant on l'oblige de prendre une place plus honorable, il ne doit pas la refuser opiniâtrement, surtout quand, dans la compagnie, il n'y a personne qui soit d'une condition beaucoup plus élevée que la sienne.

RB 206,7,476 Quand quelqu'un sort d'une compagnie, il doit le faire d'une manière fort honnête, sans permettre qu'on interrompe ni le discours, ni ce que l'on fait, ni que les autres se lèvent, ni que le maître du logis quitte sa place pour lui tenir compagnie, à moins qu'honnêtement ou absolument il ne puisse l'en empêcher.

RB 207,0,477 ## Chapitre 7

Des entretiens et de la conversation

Les hommes qui viennent dans le monde, ayant toujours affaire ensemble, sont obligés de converser, et de parler souvent les uns avec les autres; c'est ce qui fait qu'une des choses sur lesquelles la bienséance prescrit plus de règles, est la conversation; elle veut que les chrétiens y soient extrêmement circonspects dans leurs paroles;

RB 207,0,478 c'est le conseil que leur donne saint Jacques dans son épître: le Sage même veut que cette circonspection soit si grande que quoiqu'il sache l'estime qu'on fait dans le monde, de l'or et de l'argent, il veut cependant qu'on

préfère l'attention qu'on doit avoir dans ses paroles, à l'affection que les hommes ont naturellement de conserver leur or et leur argent, en disant qu'il faut fondre son or et son argent, et en faire une balance pour peser ses paroles: c'est sans doute avec sujet; car si, comme dit le même apôtre saint Jacques, on peut s'assurer qu'un homme est parfait, lorsqu'il ne commet point de péché. Et en parlant, on doit aussi se persuader que celui qui dans ses paroles ne fait point de fautes contre la bienséance, sait parfaitement bien comment il faut vivre dans le monde, et a une conduite extérieure très sage et très réglée.

RB 207,0,479 Cette circonspection qu'on doit avoir dans ses paroles, demande qu'elles soient accompagnées de quelques conditions, dont on traitera dans l'article suivant.

RB 207,1,480 ## Article 1

Des conditions dont la bienséance veut qu'on accompagne ses paroles.

La bienséance veut qu'un chrétien ne profère jamais aucune parole qui soit contraire à la vérité ou à la sincérité, qui manque de respect pour Dieu, et de charité à l'égard du prochain, et qui ne soit ou nécessaire ou utile, et dite avec prudence et avec discrétion. Ce sont là les conditions dont elle exige que toutes nos paroles soient accompagnées.

RB 207,1,481 ## Section 1

De la vérité et de la sincérité que la bienséance exige dans les paroles.

L'honnêteté ne peut souffrir qu'on dise jamais aucune fausseté; elle veut au contraire que, suivant l'avis de saint Paul, chacun dise la vérité, en parlant à son prochain; et elle fait regarder, selon le sentiment du Sage, le mensonge comme une tache honteuse dans un homme, et la vie des menteurs comme une vie sans honneur, que la confusion accompagne toujours; elle veut aussi, avec le même Sage, que le mensonge dans lequel on serait tombé par faiblesse, ou par ignorance, n'exempte pas de confusion.

RB 207,1,482 C'est ce qui fait que le prophète-roi, aussi éclairé des règles de la bienséance que de la véritable piété, dit que si quelqu'un veut que ses jours soient heureux, il doit garder sa bouche de proférer des mensonges; et le Sage veut que nous regardions le mensonge comme une chose si détestable, qu'il dit qu'un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse, parce que le mensonge se trouve toujours dans la bouche des gens déréglés; on peut même dire qu'il suffit de s'adonner au mensonge, quand on n'aurait que ce seul vice, pour devenir bientôt déréglé, et la raison est celle que donne Jésus-Christ, lorsque, pour inspirer plus d'horreur du mensonge, il dit que le diable en est l'auteur et le père.

RB 207,1,483 Le mensonge étant quelque chose de si honteux, tout ce qui en approche tant soit peu, est tout à fait contraire à la bienséance; ainsi il n'est pas honnête, lorsque quelqu'un nous interroge, ou que nous lui parlons, de lui dire des paroles qui soient équivoques et à double sens, et il est plus séant ordinairement de s'excuser honnêtement de répondre, lorsqu'il paraît qu'on ne peut pas dire simplement ce qui est vrai, ou ce que l'on pense, que d'être double dans les paroles; car la langue double, dit le Sage, attire une

grande confusion; et c'est aussi ce que saint Paul condamne dans les Ecclésiastiques, comme une chose, qui, en eux, n'est pas supportable.

RB 207,1,484 Il faut particulièrement être circonspect dans ses paroles, lorsque quelqu'un nous a confié quelque secret; ce serait une grande imprudence de le découvrir, quand même nous recommanderions à celui à qui nous le disons, de n'en parler à personne, et que celui qui nous l'a révélé, ne nous aurait pas chargé de ne le pas dire à d'autres; car comme dit très bien le Sage, celui qui découvre les secrets de son ami, perd toute créance et se met en état de ne plus trouver d'amis selon son coeur;

RB 207,1,485 Il regarde même cette faute, comme étant beaucoup plus considérable, que de donner des injures à son ami, en disant, qu'après des injures, il y a encore lieu de se réconcilier; mais que lorsqu'une âme est assez malheureuse pour en venir jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste plus aucune espérance de retour, et que c'est en vain que l'on tâche de le regagner.

RB 207,1,486 C'est aussi une grande incivilité d'user de déguisement à l'égard d'une personne à qui on doit du respect; c'est une marque de peu de confiance et de considération de le faire à un ami: et il n'est nullement honnête de déguiser à qui que ce soit, et de se servir pour cela de quelque manière de parler, ou de quelque terme qu'on ne puisse pas comprendre, sans qu'on soit obligé d'en donner l'explication.

RB 207,1,487 Il est de fort mauvaise grâce, quand on est en compagnie, de parler à une personne en particulier, et de se servir d'expressions que les autres n'entendent pas; il faut toujours faire part à tous ceux de la compagnie de ce que l'on dit. Si l'on a quelque chose de secret à dire à quelqu'un, on doit attendre pour cela qu'on soit séparé des autres, ou si la chose est pressée, se retirer pour le dire, en quelque endroit du lieu où on est, après en avoir demandé permission à ceux de la compagnie.

RB 207,1,488 Comme il arrive assez souvent qu'on dit des nouvelles qui sont fausses, il faut extrêmement prendre garde de n'en pas débiter facilement, à moins qu'on ne les sache de bonne part, ou qu'on ne soit bien assuré qu'elles sont bien véritables. On ne doit jamais dire aussi de qui on les a apprises, si on croit que celui qui les a dites ne l'aura pas pour agréable.

RB 207,1,489 On doit s'étudier à se rendre si sincère dans ses paroles, qu'on puisse acquérir la réputation d'être de bonne foi, et un homme de parole duquel on peut s'assurer et sur qui on peut se reposer. C'est aussi un avis que donne le Sage, et qu'il regarde comme de conséquence de tenir sa parole et d'agir fidèlement avec son prochain: et rien ne fait plus d'honneur à une personne, que la sincérité et la fidélité dans ses promesses; et rien aussi ne la rend plus méprisable que de manquer à sa parole.

RB 207,1,490 Comme il est de l'honnêteté d'être fidèle en ses paroles, c'est aussi une grande imprudence d'en faire à la légère, et sans avoir bien pensé auparavant si on pourra les exécuter facilement.

C'est pourquoi on ne doit jamais faire aucune promesse, qu'on n'en ait bien pesé les suites, et qu'on n'ait sérieusement examiné si on n'en aura pas de regret.

RB 207,1,491 S'il arrive que les autres ne veuillent pas croire ce que l'on dit, il faut bien se garder de s'en faire de la peine, et encore bien plus de se laisser aller jusqu'à ces excès d'impatience, que de dire des duretés et d'en faire des

reproches: car ceux qui ne sont pas convaincus par des raisons, le seront encore bien moins par la passion.

RB 207,1,492 Il est honteux à un homme d'user de fraudes et de tromperies dans ses paroles: ceux qui le font se mettent en état de n'avoir plus aucune créance parmi les hommes, et encourent une espèce d'infamie en passant pour des fourbes.

Les songes n'étant, selon le Sage, qu'une production de l'imagination, il n'est jamais séant de raconter ses songes, quelque beaux et saints qu'ils puissent être. C'est aussi la marque d'un petit esprit que de le faire.

RB 207,1,493 **Paragraphe 2**

Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la loi de Dieu.

Il y a des gens qui se font honneur de faire paraître de l'irréligion dans leurs discours, soit en mêlant des paroles de l'Écriture sainte parmi des choses profanes, soit en riant et en se divertissant des choses saintes et des pratiques de religion, soit en faisant gloire de quelque péché, et quelquefois même des actions infâmes qu'ils ont commises; ce sont proprement ceux-là dont le Sage dit que leurs entretiens sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même. Leur conduite est aussi tout à fait contre la bienséance.

RB 207,1,494 Les jurements et les blasphèmes sont aussi des plus grandes fautes qu'on puisse faire contre les lois de la bienséance; c'est ce qui fait que dans les compagnies, on fait moins d'état d'un jureur que d'un charretier, et on en a une telle horreur, que selon que le dit l'Ecclésiastique, qui expose d'une manière admirable ce qui est selon les règles de la bienséance, le discours de celui qui jure souvent fait dresser les cheveux à la tête; et à ces mots horribles on doit se boucher les oreilles; il ajoute même, pour engager ceux qui jurent à s'en déshabituer, que la plaie ne sortira point de leur maison, mais qu'elle sera toujours remplie de la peine qu'ils en souffriront;

RB 207,1,495 Il faut donc prendre garde, en suivant l'avis du même Sage, de n'avoir pas sans cesse le nom de Dieu dans la bouche, et de ne pas mêler dans ses discours les noms des saints, quand ce ne serait qu'inutilement, et sans aucun mauvais dessein, mais seulement par habitude; car on ne doit pas prononcer les noms de Dieu et des saints avec irrévérence, et sans une juste raison; et il n'est jamais séant de mêler dans les discours ordinaires, ces sortes de paroles: Jésus Maria! Hélas, mon Dieu! Il n'est pas même séant de prononcer de certains jurements qui ne signifient rien, comme, Pardi, Mordi, Morbleu, Jarni, etc.

RB 207,1,496 Ces sortes de paroles ne doivent jamais être dans la bouche d'une personne bien née; et lorsqu'on en prononce quelqu'une de cette nature devant des personnes pour qui on est obligé d'avoir de la considération, on perd le respect qu'on leur doit. On ne doit pas s'excuser, selon le sentiment du Sage, sur ce qu'on jure sans faire tort à personne; car ce n'est pas, dit-il, une excuse qui justifie devant Dieu.

RB 207,1,497 On doit donc se contenter, selon le conseil de Jésus-Christ dans l'Évangile, de dire, cela est, ou cela n'est pas; et lorsqu'on veut assurer quelque chose, il suffit de se servir de cette manière de parler: Assurément, Monsieur, cela est, sans en dire davantage.

RB 207,1,498 On ne doit pas avoir moins d'horreur des paroles déshonnêtes que des jurements. Elles ne sont pas moins aussi contre la civilité, et sont souvent plus dangereuses. Saint Paul, qui veut que les chrétiens de son temps se conduisent en toutes occasions, avec bienséance, les avertit, en plusieurs endroits de ses épîtres, de prendre particulièrement garde qu'il ne sorte de leur bouche aucune parole déshonnête, et il leur ordonne expressément que la fornication ne soit pas même nommée parmi eux.

RB 207,1,499 C'est aussi manquer de respect de proférer une parole sale, et il ne faut jamais, sous prétexte de gaieté et de bonne humeur, dire une parole qui soit tant soit peu libre sur ce sujet, quand ce serait pour divertir la compagnie. Car si nous voulons, dit saint Paul, lorsque nous parlons, nous rendre agréables à ceux qui nous écoutent, nous devons dire quelque chose qui donne de l'édification. L'équivoque même, en cette matière, n'est pas permise, elle choque la civilité aussi bien que l'honnêteté. Il en est de même de tous les mots qui laissent ou qui peuvent laisser la moindre idée ou image de déshonnêteté.

RB 207,1,500 Lors donc qu'il se rencontre dans une compagnie quelques personnes qui profèrent des paroles un peu trop libres, et qui blessent tant soit peu la pudeur, il faut bien se garder d'en rire; il faut si l'on peut, faire semblant de ne les avoir pas entendues, et faire en même temps changer de discours. Si on ne le peut pas, on doit témoigner, par un grand sérieux et un profond silence, que ces sortes d'entretiens déplaisent fort.

RB 207,1,501 On peut dire aussi qu'une personne, par ces sortes de discours, fait connaître ce qu'elle est: car la bouche, dit Jésus-Christ, parle de l'abondance du coeur. Et ainsi, c'est vouloir passer pour un impur et un libertin, que de proférer des paroles sales et qui choquent l'honnêteté.

RB 207,1,502 **Paragraphe 3**

Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la charité que l'on doit au prochain.

La civilité est si exacte à l'égard de ce qui regarde le prochain, qu'elle ne permet pas qu'on le choque en quoi que ce soit; c'est pourquoi elle ne donne pas la liberté de parler jamais mal de personne.

RB 207,1,503 C'est aussi une chose que saint Jacques avertit les premiers chrétiens, être contraire à la loi de Dieu, en disant que celui qui médit de son frère, médit de la loi. Il est donc très malhonnête de trouver toujours à redire à la conduite des autres; et si on ne veut pas en dire du bien, on doit se taire. Le Sage ordonne, que lorsque quelqu'un médit d'un autre, on bouche ses oreilles avec des épines: il veut même qu'on s'éloigne si fort de la médisance, qu'on n'écoute pas une méchante langue.

RB 207,1,504 Il ne veut pas qu'on rapporte à quelqu'un, ce qu'un autre a dit de lui: et il avertit qu'on prenne bien garde de n'en avoir pas la réputation, parce que, dit-il, le semeur de rapports sera haï de tout le monde. Il faut donc, selon l'avis du même Sage, pour se conduire avec bienséance, lorsqu'on a entendu une parole contre son prochain, la faire mourir dans soi-même.

RB 207,1,505 Lorsqu'on entend médire de quelqu'un, la civilité veut qu'on excuse ses défauts, et qu'on fasse en sorte d'en dire du bien; qu'on tourne en bonne part, et qu'on estime quelque action qu'il aura faite; c'est le moyen de s'attirer l'affection des autres, et de se rendre agréable à tout le monde.

RB 207,1,506 Il est très malhonnête de parler désavantageusement d'une personne absente devant une autre qui aurait les mêmes défauts, comme qui dirait, c'est une petite tête, devant une personne qui a la tête petite, ou c'est un boiteux, devant un autre qui boite; ces sortes de paroles offensent les présents aussi bien que les absents; mais il est encore beaucoup plus messéant de faire à quelqu'un des reproches d'un défaut naturel, cela est d'un esprit bas et mal élevé.

RB 207,1,507 Il est aussi très malhonnête de faire servir de comparaison la personne à qui on parle, pour marquer quelque imperfection et quelque disgrâce qui est arrivée à un autre: comme de dire, par exemple: Cet homme est aussi ivre que vous l'étiez l'autre jour; un tel a reçu un coup de poing ou un soufflet, aussi fortement appliqué que l'était celui que vous reçûtes il y a quelque temps; un tel est tombé dans une mare d'eau dans laquelle vous tombâtes l'autre jour; un tel a les cheveux roux, comme vous. Parler ainsi, c'est faire une grande injure à la personne à qui on parle. Il ne faut pas aussi parler des défauts qui paraissent, comme de ceux qui sont sur le visage; et on ne doit pas s'informer d'où ils viennent.

RB 207,1,508 Il est même offensant d'attribuer inconsidérément à la personne à qui on parle quelque action faite mal à propos, ou indiscrète ou désobligeante; au lieu de parler d'une telle manière, qu'on ne l'applique à personne, comme, par exemple, si on disait: Si vous dites quelque chose de désobligeant, on vous donne sur les oreilles; au lieu de se servir de cette expression: il y en a qui, lorsqu'on leur dit quelque chose de désobligeant, donnent sur les oreilles.

RB 207,1,509 C'est aussi une très grande incivilité, aussi bien qu'un manquement de charité à l'égard du prochain, de faire souvenir quelqu'un de certaines rencontres, qui ne sont pas avantageuses, ou de dire des choses qui peuvent donner quelque mortification, ou causer de la confusion à la personne à qui on parle, comme si on disait crûment à une personne: Vous tombâtes, il y a quelque temps, dans un vilain bourbier; vous reçûtes, il y a quelques jours, un grand affront; ou si, en parlant à une personne qui veut paraître jeune, on disait qu'il y a longtemps qu'on la connaît; ou à une femme qu'elle a un mauvais visage.

RB 207,1,510 Une des choses qui choquent le plus la bienséance, aussi bien que la charité, sont les injures. C'est aussi ce que Notre-Seigneur condamne très expressément dans l'Évangile: elles ne doivent donc jamais se trouver dans la bouche d'un chrétien, puisque même elles sont très messéantes dans une personne qui a tant soit peu d'éducation. On ne doit non plus jamais faire affront à qui que ce soit: et il n'est pas permis de rien faire, ni de rien dire qui en puisse donner quelque occasion.

RB 207,1,511 Un autre défaut, qui n'est pas moins contraire à l'honnêteté et au respect qu'on doit au prochain, est la raillerie, qui se fait en se moquant de quelqu'un sur quelque vice ou quelque défaut qu'il a, ou en le contrefaisant par gestes: car il n'y a pas beaucoup de différence entre railler de cette sorte et dire des injures, si ce n'est que par une injure on attaque une personne grossièrement, et sans aucun ornement.

RB 207,1,512 Cette sorte de raillerie est tout à fait indigne d'une personne bien née: elle blesse l'honnêteté et choque le prochain. C'est pourquoi il n'est jamais permis de faire des railleries qui attaquent les personnes vivantes ou mortes.

RB 207,1,513 S'il n'est pas permis de railler une personne sur quelque vice ou quelque défaut qui est en elle, il l'est bien moins de le faire sur des défauts naturels ou involontaires. C'est une lâcheté et une bassesse d'esprit que de le faire; de railler, par exemple, quelqu'un sur ce qu'il est ou borgne, ou boiteux ou bossu; car celui qui a ce défaut naturel n'en est pas la cause. Mais il est tout à fait messéant de railler quelqu'un de quelque disgrâce, ou de quelque infortune qui lui est arrivée: c'est le choquer tout à fait, que d'oser ainsi insulter à son malheur.

RB 207,1,514 Lors, cependant qu'on est raillé sur ses défauts, on doit toujours le prendre en bonne part, et faire en sorte de ne pas témoigner à l'extérieur qu'on s'en fasse de la peine; car il est de l'honnêteté comme c'est une marque de piété dans un homme de ne rien prendre avec chagrin de ce qu'on lui dit, quelque désagréable, choquant, ou injurieux qu'il puisse être.

RB 207,1,515 Il y a une autre espèce de raillerie qui est permise et qui, bien loin d'être contraire aux règles de l'honnêteté et de la bienséance, orne beaucoup le discours et fait honneur à la personne qui la met en usage. Cette raillerie est un discours enjoué et plein d'esprit, qui exprime quelque chose d'agréable, sans blesser personne ni l'honnêteté. Cette raillerie est très innocente et peut beaucoup aider à donner de l'agrément à la conversation. On doit cependant prendre garde qu'elle ne soit pas trop fréquente et qu'on la sache bien tourner. C'est pourquoi, si on a l'esprit naturellement pesant, il faut s'en abstenir entièrement, sinon on donnerait lieu de se moquer de soi, et cette raillerie tant plate, basse et mal reçue, n'aurait pas la fin qu'elle doit avoir, qui est de divertir les autres, et de faire mieux recevoir ce qu'on doit pour les récréer.

RB 207,1,516 Pour bien railler de cette manière, il ne faut point faire le folâtre, ni rire de tout sans aucun sujet, ni dire quelques petites pointes plates, basses et communes; mais il faut que ce que l'on dit ait quelque chose de brillant et de relevé et qu'il ait rapport à la qualité des personnes qui parlent et qui écoutent et qu'on le dise à propos.

RB 207,1,517 **Paragraphe 4**

Des fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant inconsidérément, légèrement ou inutilement.

Parler inconsidérément, c'est parler sans discrétion, sans conduite et sans faire attention à ce qu'on a à dire. Pour ne pas tomber dans ce défaut, le Sage nous avertit d'être fort attentifs à nos paroles, de peur, dit-il, que nous ne déshonorions notre âme.

RB 207,1,518 En effet, on n'a point d'estime pour un homme qui parle indiscrètement, et c'est pour ce sujet que nous devons bien prendre garde, selon l'avis du même Sage, de n'être pas prompts de la langue, car la raison pour laquelle on parle souvent mal à propos et sans conduite, est parce qu'on dit les choses sans y avoir pensé sérieusement. C'est ce qui fait que le même Sage, sachant bien les mauvais effets de ce vice, s'adresse à Dieu pour ne le point abandonner à la légèreté indiscrète de sa langue et il l'en conjure en lui représentant sa puissance et la bonté qu'il a pour lui, comme son père et le maître de sa vie.

RB 207,1,519 Il faut donc, pour parler avec discrétion et avec prudence, ne jamais parler qu'on n'ait bien pensé à ce qu'on a à dire; il ne faut pas dire tout ce qu'on pense, mais il faut se conduire, en beaucoup de choses, selon l'avis du

Sage, comme si on les ignorait. On peut, dit le même Sage, si on a de l'intelligence sur quelque chose qu'on veuille dire, ou que quelqu'un dise, parler ou répondre à propos, sinon, on doit mettre sa main sur sa bouche. C'est-à-dire qu'on doit se taire, de peur qu'on ne soit surpris dans une parole indiscrète ou qu'on ne tombe dans la confusion.

RB 207,1,520 Il faut aussi, pour parler prudemment, observer le temps auquel il est à propos ou de parler, ou de se tenir dans le silence: car c'est être bien imprudent et léger, dit le Sage, de n'observer point le temps et de parler lorsque la seule envie qu'on a de parler nous y porte.

Il faut aussi, selon saint Paul, que toutes les paroles qu'on dit, soient tellement accompagnées de grâce, et assaisonnées de sel, qu'on n'en dise pas une seule, qu'on ne sache pourquoi et comment on la dit.

RB 207,1,521 Il faut enfin, selon l'avis du Sage, apprendre avant que de parler, et ainsi ne jamais parler d'une chose qu'on ne sache bien, et dire ce qu'on a à dire avec tant de sagesse et d'honnêteté, qu'on se rende aimable par ses paroles.

RB 207,1,522 Lorsque quelqu'un dit ou fait quelque chose qui n'est pas à dire, si on s'aperçoit que la personne qui a parlé l'a fait par surprise, et qu'elle en est humiliée, en faisant réflexion sur elle-même, et sur ce qu'elle a dit, il ne faut pas faire semblant de s'en être aperçu; et si celui qui l'a dit ou fait en demande excuse, il est de la prudence et de la charité d'interpréter favorablement la chose, et il faut être bien éloigné de se moquer de celui qui aurait avancé quelque chose qui paraîtrait peu raisonnable, et encore moins le traiter avec mépris; il peut être vrai aussi qu'on n'a pas bien conçu sa pensée. Enfin, il n'est jamais permis à un homme sage, de faire de la confusion à qui que ce soit.

RB 207,1,523 Il est aussi de la prudence, lorsque quelqu'un dit des injures, de ne pas répondre et de ne se pas mettre en devoir de se défendre; il vaut bien mieux prendre tout en jeu; et si un autre veut nous défendre, nous devons témoigner que nous ne sommes nullement choqués de ce qui a été dit. Car en effet, il est toujours d'un homme sage de ne se choquer de rien.

RB 207,1,524 Le Sage, pour faire connaître en peu de mots qui sont ceux qui parlent avec sagesse et avec prudence, et qui sont ceux qui parlent imprudemment, dit admirablement que le coeur des insensés est dans leur bouche, et que la bouche des sages dans leur coeur. C'est-à-dire que ceux qui n'ont pas de sens, font connaître à tout le monde, par la multitude et l'inconsidération de leurs paroles, tout ce qu'ils ont dans le coeur; mais que ceux qui ont du sens et de la conduite sont tellement retenus et réservés à parler, qu'ils ne disent que ce qu'ils veulent bien dire et que ce qu'il est à propos qu'on sache.

RB 207,1,525 Lorsqu'on est avec des personnes qui sont plus âgées que nous, ou fort avancées en âge, il est de la bienséance de peu parler et de beaucoup écouter; on doit en user de même lorsqu'on est avec les Grands; c'est un avis que donne le Sage fort à propos. Il est aussi de l'honnêteté qu'un enfant, lorsqu'il est avec des personnes à qui il doit du respect, ne parle pas qu'on ne l'interroge.

RB 207,1,526 Il faut bien se garder de dire ses secrets à tout le monde; c'est aussi un avis que donne le Sage, ce serait une grande imprudence de le faire; mais il faut bien connaître avant que d'en faire part à quelqu'un, quelle est la personne

à qui on veut les dire, et être très assuré qu'elle est capable d'un secret, et qu'elle sera fidèle à le garder.

RB 207,1,527 Ceux qui n'ont à dire que des nouvelles, des bagatelles et des sottises, qui font des grands préludes et ne peuvent donner aux autres le loisir de parler, feraient mieux de se tenir dans le silence; car il vaut beaucoup mieux passer pour silencieux, que d'entretenir une compagnie de sottises et de niaiseries, ou d'avoir toujours quelque chose à dire.

RB 207,2,528 **Article 2**

De la manière dont on doit parler des personnes et des choses.

Il est très malhonnête de parler sans cesse de soi, de faire des comparaisons de sa conduite avec celle des autres; de dire, par exemple: pour moi, je n'en use pas ainsi; il ne fait pas cela; une personne de ma qualité, etc. Ces sortes de discours sont importuns et indiscrets; car il n'est jamais séant de faire comparaison de soi avec les autres, et des autres entre eux; ces sortes de comparaisons sont toujours odieuses.

RB 207,2,529 Il y a des gens qui sont tellement pleins d'eux-mêmes, qu'ils entretiennent toujours ceux avec qui ils conversent de ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils font, et qu'on doive beaucoup estimer toutes leurs paroles et toutes leurs actions. Cette conduite dans les entretiens est très incommode, et beaucoup à charge aux autres.

Se vanter et parler avantageusement de soi, est une chose qui choque tout à fait la bienséance; c'est aussi une marque d'un petit esprit; et il est d'un homme sage de ne jamais parler de ce qui le regarde, si ce n'est pour répondre à ce qu'on lui demande; encore doit-il le faire avec beaucoup de modération, beaucoup de modestie et de retenue.

RB 207,2,530 Lorsqu'on raconte quelque chose qu'on a faite, ou qui s'est passée quand on était en la compagnie d'une personne d'une qualité beaucoup supérieure; il est de fort mauvaise grâce de parler en pluriel, et de dire par exemple: Nous allâmes, ou nous fîmes une telle chose; il ne faut pas alors, ni se louer, ni même parler de soi; mais il est de l'honnêteté de parler de la chose, comme si on n'y avait pas eu de part et de dire: Monsieur fit une telle chose; Monsieur alla en un tel endroit.

RB 207,2,531 Lors aussi qu'un inférieur parle d'une action qu'une personne à qui il doit du respect, a fait à son égard, il n'est pas à propos qu'il dise crûment: Monsieur me dit cela, Monsieur me vint voir; mais il faut user de ces termes, ou de semblables manières de s'exprimer: Monsieur me fit l'honneur de me dire cela; Monsieur me fit l'honneur de me venir voir; ou bien en s'adressant à cette personne: Vous eûtes la bonté, vous me fîtes la grâce de vous employer pour moi, etc.

RB 207,2,532 L'honnêteté demande, quand on a à parler des autres, qu'on en parle toujours d'une manière avantageuse; c'est pourquoi on ne doit jamais parler de qui que ce soit, qu'on n'en ait du bien à dire. Il n'y a personne, quelque méchant qu'il soit, dont on ne puisse dire du bien. Il ne serait pas cependant séant de parler en bonne part d'une personne qui aurait fait quelque faute publique, ou commis quelque infamie: il vaut mieux dans ces occasions garder le silence à son égard; et si d'autres en parlent, témoigner qu'on en a de la compassion.

RB 207,2,533 Il faut aussi faire paraître dans ses discours, qu'on a de l'estime pour les autres; c'est pourquoi il ne faut pas se contenter d'en parler avec avantage;

mais on doit prendre garde de ne le pas faire froidement, ou en disant quelque chose qui aille en leur honneur, de ne pas ajouter un: mais, qui ôte toute l'estime que ce qu'on a dit en pourrait donner.

RB 207,2,534 Il faut toujours parler des personnes dont on s'entretient, d'une manière respectueuse, et avec des termes qui marquent beaucoup de déférence pour elles, à moins que cette personne ne soit inférieure, et encore en cette occasion doit-on se servir d'expressions honnêtes, qui marquent qu'on a de la considération pour elle.

RB 207,2,535 La bienséance ne permet pas, lorsqu'on veut appeler quelqu'un, de l'appeler tout haut, ni sur un escalier, ni par une fenêtre; ce serait aussi manquer au respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, que d'user de cette liberté: on doit ou envoyer quelqu'un, pour chercher la personne dont on a besoin, ou l'aller chercher soi-même, pour la faire venir.

RB 207,2,536 Si on était en la compagnie d'une personne à qui on doit du respect, et qu'elle eût besoin de quelqu'un, il ne faudrait pas souffrir qu'elle allât le chercher; mais il serait de l'honnêteté de lui rendre promptement ce service.

C'est une incivilité de demander à une personne supérieure comment elle se porte, quand on la salue, à moins qu'elle ne soit malade ou incommodée; cela n'est permis qu'à l'égard des personnes qui sont d'une condition égale ou inférieure.

RB 207,2,537 Si on veut témoigner à quelqu'un, à qui on doit beaucoup du respect, la joie qu'on a de sa santé, il est à propos, avant que de lui parler, de s'informer de quelque domestique, comment elle se porte, et puis de lui dire d'une manière honnête: J'ai bien de la joie, Monsieur, que vous soyez en parfaite santé.

Lorsqu'on demande à quelqu'un comment il se porte, il doit répondre: Je me porte très bien, par la grâce de Dieu, disposé à vous rendre mes très humbles respects, ou se servir de quelques expressions semblables que l'esprit pourra fournir.

RB 207,2,538 La bienséance ne permet pas de se plaindre, lorsqu'on est en compagnie et qu'on a quelque peine et quelque incommodité: cela est à charge aux autres, et il semble quelquefois qu'on le fasse pour avoir lieu de prendre plus facilement ses aises.

RB 207,2,539 Il y a des personnes qui, lorsqu'elles sont en compagnie, ne parlent que de ce qu'elles aiment, et quelquefois même des choses dont l'affection leur sera très singulière; si elles aiment un chien, un chat, un oiseau, ou quelque autre bête, elles en feront continuellement le sujet de leur conversation; elles lui parleront même de temps en temps en présence des autres, et interrompront quelquefois pour cela le discours; cela même les empêche souvent de faire attention à ce que les autres disent.

RB 207,2,540 Toutes ces manières d'agir sont des marques de petitesse et de bassesse d'esprit, et sont très contraires aux règles de la bienséance, et au respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on converse, et elles ne sont pas supportables dans une personne bien née; car ces sortes d'affections étant quelque chose de bien bas, il est très messéant d'en témoigner tant de contentement, et de les faire paraître avec tant d'éclat.

RB 207,2,541 Il y en a d'autres, qui quand ils ont fait quelque voyage ou quelque affaire, ou quand il leur est arrivé quelque accident, soit qu'il soit agréable, soit

qu'il soit fâcheux, ne cessent de parler de ce qui leur est arrivé, ou de ce qu'ils ont vu ou entendu, ou de ce qu'ils ont fait; il semble que parce que ces sortes de narrations leur plaisent, elles doivent aussi plaire à ceux qui les entendent; c'est une marque de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, et de la complaisance qu'ils ont dans tout ce qu'ils font, ou qui leur arrive.

RB 207,3,542 **Article 3**

De plusieurs différentes manières de parler.

Il y a bien des différentes manières de parler, qui expriment en nous plusieurs différentes passions et inclinations. Ces manières de parler sont: louer, flatter, interroger, répondre, contredire, dire son avis, disputer, interrompre et reprendre.

RB 207,3,543 **Paragraphe 1**

De ce que la bienséance prescrit touchant les louanges et la flatterie.

Il est toujours de très mauvaise grâce à une personne de se louer soi-même et de se vanter; cela n'est pas séant à un chrétien, qui ne doit se faire connaître que par sa conduite; ainsi il faut qu'il n'y ait en lui que ses actions qui parlent; mais pour ce qui est de la bouche, elle ne doit jamais parler de soi, ni en bien ni en mal.

RB 207,3,544 Lorsqu'on est loué, il ne faut pas en témoigner de la joie, c'est une marque qu'on aime à être flatté; mais il faut s'excuser honnêtement, en disant, par exemple: Vous me faites de la confusion; je ne fais que mon devoir, etc. Il serait encore mieux et plus sage de ne rien dire, et de rompre le discours, ce qui ne sera pas une incivilité. Que si c'est une personne beaucoup supérieure qui vous loue, il faut la saluer honnêtement, comme pour la remercier, et se tenir dans la modestie, sans lui répondre, car votre réponse serait un manque de respect.

RB 207,3,545 Lorsqu'on entend louer quelqu'un, il est de la bienséance d'ajouter à ce qu'on en dit, ou tout au moins d'y applaudir; il faut bien se garder alors de faire comparaison de cette personne avec un autre.

Il ne faut jamais louer personne extraordinairement, mais il est de la bienséance de le faire toujours sans exagération, et sans aucune comparaison; il faut aussi avoir la précaution de ne pas louer quelqu'un en présence de ses ennemis.

RB 207,3,546 Si, lorsqu'on est en compagnie, on a quelque occasion de louer ses proches, on peut le faire, pourvu que ce soit sobrement et avec modération. Lorsqu'on en loue quelqu'un devant nous, il ne faut pas trop applaudir aux louanges qu'on lui donne, mais il est de l'honnêteté de témoigner sa reconnaissance à celui qui aura loué.

RB 207,3,547 Lorsqu'on fait un présent à quelqu'un, il est contre la bienséance de le louer et d'en faire de grands éloges, comme pour engager la personne à qui on le fait à en avoir plus de reconnaissance. Si cependant d'autres le louent, il faut témoigner qu'on souhaiterait qu'il fût plus beau, et plus digne du mérite de la personne à qui on le présente, mais il est tout à fait incivil de faire ressouvenir quelqu'un d'un bien qu'on lui a fait, car il semble que ce soit pour lui en faire reproche.

RB 207,3,548 Il est au contraire de l'honnêteté de témoigner de l'estime d'un présent qu'on reçoit: et il n'est pas séant de le cacher aussitôt; c'est une grande

faute d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui le fait; une personne qui en use ainsi, mérite qu'on ne lui en fasse jamais.

RB 207,3,549 Lorsqu'on montre à quelqu'un, ou à une compagnie, quelque chose qui mérite d'être estimé, il n'est pas séant de faire de grandes admirations, et d'y donner des louanges extraordinaires, comme font quelques-uns; ce serait témoigner qu'on a une basse complaisance pour la personne à qui la chose appartient, ou qu'on n'a jamais rien vu, ou qu'on ne s'entend pas à la valeur des choses.

RB 207,3,550 Il ne faut pas cependant être tout à fait indifférent quand la chose est inestimable, car on doit en cela être en même temps modeste et équitable. Si c'est à une compagnie qu'on montre quelque chose, il n'est pas à propos de se presser de la louer le premier, mais il faut attendre que la personne la plus qualifiée de la compagnie ait dit son sentiment, et puis lui applaudir d'une manière honnête et déférente, à moins que cette personne ne demande d'abord notre sentiment; car alors il est de la bienséance de le dire simplement, sans rien exagérer.

RB 207,3,551 On en doit user de même dans toutes les occasions dans lesquelles on est obligé d'estimer quelque chose, ou quelque action; mais sans y employer de grandes exclamations, s'écriant à tout ce que l'on voit: Ho que cela est beau! ho que cela est admirable! particulièrement si c'est en présence d'une personne à qui on doit beaucoup de respect, et avant que cette personne en ait jugé; ce serait trop s'en faire accroire et manquer de respect.

RB 207,3,552 Flatter, c'est dire du bien de quelqu'un lorsqu'il n'y en a point de sujet, ou en dire beaucoup plus qu'il n'y en a, par une pure complaisance, ou pour son propre intérêt. C'est une lâcheté d'en user ainsi, et il est toujours désavantageux à celui qui est flatté de le permettre, car il donne à connaître qu'il a peu d'esprit et beaucoup de présomption, de souffrir qu'on le loue, pour des choses qu'il ne peut, ni chrétiennement, ni raisonnablement s'attribuer.

RB 207,4,553 **Article 4**

De la manière d'interroger, de s'informer, de reprendre, et de dire son sentiment.

C'est une grande incivilité d'interroger et de faire des questions à une personne pour qui on doit avoir de la considération, et même à quelque personne que ce soit, à moins qu'elle ne nous soit beaucoup inférieure, et qu'elle dépende de nous, ou qu'on ne soit obligé de la faire parler; et en ce cas, on doit le faire d'une manière fort honnête avec beaucoup de circonspection.

RB 207,4,554 Lorsqu'on veut savoir quelque chose d'une personne à qui on doit du respect, il est de la bienséance de lui parler, de manière qu'elle soit obligée de répondre à ce qu'on lui demande, sans cependant l'interroger. Si on veut savoir, par exemple, si une personne ira en campagne, ou en quelque endroit, il serait très incivil et contre le respect, de lui dire: Irez-vous, Monsieur, à la campagne? Cela est choquant et trop familier; mais il faudrait se servir de semblables façons de parler: Vous irez sans doute à la campagne, ou en un tel endroit? Cette manière de tourner la chose n'a rien d'offensant, que la curiosité, qu'on excuse, quand elle est respectueuse.

RB 207,4,555 C'est aussi une incivilité, en parlant à une personne de lui dire: Vous m'entendez bien; M'entendez-vous bien? Je ne sais si je m'explique bien,

etc. Il faut, sans user de toutes ces façons de parler, poursuivre son discours.

RB 207,4,556 Quand on entre dans une compagnie, il est fort malhonnête de s'informer de ce qu'on y dit. Ces sortes d'informations sont trop familières, et sont d'une personne qui ne sait pas vivre: il faut se contenter, quand on est assis, d'écouter celui qui parle, et d'entrer à propos dans la conversation.

RB 207,4,557 Il ne faut pas non plus, dans la conversation, s'informer ou vouloir savoir d'une personne, quelque honnêtement qu'on le demande, où elle a été, d'où elle vient, ce qu'elle a fait ou ce qu'elle veut faire; ces sortes de questions sont trop libres, et ne sont nullement permises: il ne faut point ordinairement s'informer de ce qui regarde les autres, à moins qu'on n'ait une particulière obligation de le faire, pour savoir quelque chose qui regarde la personne qui s'informe, ou qui a rapport à elle.

RB 207,4,558 C'est une incivilité imprudente de prévenir une personne qui interroge, en répondant avant qu'elle ait achevé de parler, quand même on saurait bien ce qu'elle veut dire.

C'est aussi une incivilité de répondre le premier à une personne à qui on doit du respect, lorsqu'elle demande quelque chose en présence d'autres personnes qui sont au-dessus de soi, quand même il ne s'agirait que de choses communes et ordinaires; par exemple, si elle demandait quelle heure il est; on doit laisser répondre les personnes les plus considérables de la compagnie, à moins que celui qui interroge ne s'adresse à quelqu'un en particulier, qui serait alors obligé de répondre.

RB 207,4,559 Il est très malhonnête et peu respectueux, lorsqu'on répond à quelqu'un, soit à ses parents, soit à d'autres, de dire simplement, oui et non; il faut toujours y ajouter quelques termes d'honneur, et dire, par exemple: Oui, mon Père; oui Monsieur; on doit cependant prendre garde de ne pas répéter trop souvent ces mots dans le discours, ce qui serait incommode et ennuyeux aux uns et aux autres.

RB 207,4,560 Lorsqu'en répondant on est obligé de contredire une personne, pour qui on doit avoir de la considération, il n'est pas séant de le faire crûment; on doit alors user de circonlocution, en disant: Vous me pardonnerez, Monsieur; ou: Je vous demande pardon, Monsieur, si j'ose dire que, etc.

Lorsqu'on est en une compagnie où on parle d'une affaire, c'est une incivilité de dire son avis, à moins qu'on ne le demande, particulièrement quand il y a des personnes supérieures.

RB 207,4,561 Si on se rencontre dans une compagnie où on doive dire son sentiment sur une affaire, il faut attendre à parler que son tour soit venu; et alors se découvrir en saluant la personne qui préside, et le reste des assistants, et puis dire simplement ce que l'on pense.

RB 207,4,562 Lorsqu'on dit son avis on doit bien prendre garde de ne le pas soutenir avec opiniâtreté; car on ne doit pas tellement se prévaloir de sa pensée, qu'on la croie incontestable. Il serait aussi très messéant de contester pour la faire valoir, car on ne doit pas si fort s'arrêter à son sentiment, qu'on ne le soumette à celui des autres. On doit donc être bien éloigné de s'échauffer, ou de se mettre en colère pour obliger les autres à suivre sa pensée: la passion n'étant pas un moyen ni honnête, ni sage, dont une personne puisse se servir pour faire croire que son sentiment est raisonnable. On ne doit jamais non plus blâmer les autres, ni mépriser ce qu'ils ont dit: il est au

contraire d'un homme de conduite d'estimer et de louer le sentiment des autres, et de dire simplement le sien, parce qu'on le demande.

RB 207,5,563 **Article 5**

De ce que la bienséance permet ou ne permet pas à l'égard de disputer, d'interrompre et de répondre.

Saint Paul avertit son disciple Timothée, de ne point s'arrêter à des disputes de paroles; rien aussi n'est plus contraire aux règles de la bienséance: on doit dans cette vue, selon le sentiment du même Apôtre, rejeter toutes les questions sottes et inutiles, parce qu'elles ne causent que des disputes.

En effet, si on veut empêcher une chose, il faut en ôter les occasions; et la raison qu'en donne saint Paul, est, que le serviteur de Dieu ne doit point contester.

RB 207,5,564 Il faut donc bien prendre garde, lorsqu'on est en compagnie, de ne se point opposer aux sentiments des autres, et de ne rien proposer qui soit capable d'exciter des disputes et des contestations; mais si les autres avancent quelque chose qui ne soit pas vrai, ou qui paraisse être dit mal à propos, on peut proposer simplement sa pensée, et avec tant de déférence, que ceux qui seront d'un sentiment contraire, ne s'en fassent pas de peine.

RB 207,5,565 Si quelqu'un contredit notre sentiment, nous devons témoigner que nous le soumettons volontiers au sien, à moins que le sien ne soit tout à fait contraire aux maximes chrétiennes et aux règles de l'Évangile; car alors on serait obligé de soutenir ce qu'on a avancé, mais on doit le faire d'une manière si honteuse et si respectueuse, que la personne que l'on contredit, bien loin de s'en offenser, écoute volontiers nos raisons, et s'y rende à moins qu'elle ne soit tout à fait entêtée et déraisonnable; car la parole douce, selon le sentiment du Sage, acquiert beaucoup d'amis, et adoucit les ennemis.

RB 207,5,566 Si on se trouve avec une personne qui soit facile à prendre un sentiment contraire, la bienséance demande qu'on ne soit pas facile à dire son sentiment sur quelque chose; car, comme dit fort bien le Sage, la promptitude à disputer, allume le feu de la colère; et comme les grands parleurs sont plus sujets à soutenir opiniâtrément leur sentiment, il faut, suivant l'avis du même Sage, ne pas disputer avec un grand parleur, pour ne pas mettre davantage de bois dans son feu. On doit surtout prendre garde, comme il le conseille encore, de ne jamais contredire en aucune manière la parole de vérité. C'est pourquoi, si on n'est pas bien instruit de quelque chose, on doit toujours prendre le parti de se taire et d'écouter les autres.

RB 207,5,567 Lorsqu'on est dans une conversation où on dispute, comme on fait ordinairement dans les écoles, il faut écouter avec attention ce que les autres disent; et si on est prié ou engagé de parler, on peut alors dire son sentiment sur la question qui fait le sujet de la dispute; si cependant on ne l'entend pas, on ne doit pas avoir honte de s'excuser de parler.

RB 207,5,568 Si on croit que l'opinion que l'on a proposée est véritable, on doit la soutenir, mais il faut que ce soit avec une telle modération, que celui avec qui on dispute cède sans peine. Si les raisons que les autres allèguent font connaître qu'on a tort, on ne doit pas s'opiniâtrer à soutenir une méchante cause; mais on doit de bonne grâce se condamner le premier; c'est le moyen d'en sortir avec honneur.

RB 207,5,569 Lorsqu'on est ainsi dans la dispute, il ne faut pas vouloir l'emporter; il suffit de proposer son sentiment et de l'appuyer de bonnes raisons, et l'on doit avoir cette condescendance pour les autres, de suivre leur sentiment lorsqu'ils sont en plus grand nombre.

RB 207,5,570 Il n'est pas bienséant de contredire personne, à moins que ce ne soit quelqu'un qui soit beaucoup au-dessous de soi, qui dise des choses hors de propos, et qu'on soit obligé, à cause des conséquences, de dire le contraire de ce qu'il a avancé; encore faudrait-il le faire avec tant de douceur et d'honnêteté, que celui qu'on reprend fût comme forcé de n'en avoir que de la reconnaissance.

Il est fort incivil d'interrompre une personne qui parle, en demandant, par exemple: Qui est celui-là? Qui est-ce qui dit ou qui fait cela? Cette interruption est encore bien plus malhonnête, lorsque celui qui parle se sert de mots couverts.

RB 207,5,571 C'est aussi une incivilité fort choquante, lorsque quelqu'un fait le récit de quelque chose, de l'interrompre, pour dire mieux que lui; et ce n'en est pas une moindre, lorsqu'un autre a commencé le récit d'une histoire, de dire qu'on la sait bien, qu'on sait bien ce qu'il veut dire; et s'il ne la raconte pas bien, c'est se moquer de lui, et lui donner sujet de beaucoup s'offenser, de sourire pour faire connaître que ce qu'il dit n'est pas ainsi; mais il est honteux de dire: Je gage que cela n'est pas. Cette manière de parler est tout à fait grossière et malhonnête, et ne peut venir que d'une personne mal élevée.

RB 207,5,572 S'il arrive dans la conversation que quelqu'un s'abuse en parlant, il n'est permis à personne de lui faire connaître; comme si, par exemple, il prenait un homme ou une ville pour une autre, il faut attendre que celui qui parle se reprenne lui-même, ou donne occasion de parler sur ce sujet; il faut alors le détromper sans affectation de crainte de lui faire de la peine.

RB 207,5,573 Si cependant il s'agit d'un fait, qu'on est obligé d'éclaircir pour l'intérêt de quelqu'un, on peut dire ce qu'il en est, pourvu qu'on le fasse d'une manière toujours honnête, et avec beaucoup de circonspection.

On doit se rendre fort attentif à ce que dit la personne qui nous parle, pour ne pas lui donner la peine de répéter deux fois une même chose; car ce serait une grande incivilité de dire, par exemple: Que dites-vous, Monsieur, je ne vous ai pas entendu? ou quelque autre chose semblable.

RB 207,5,574 Lorsque quelqu'un en parlant a peine de trouver ses mots et qu'il hésite, il est tout à fait contre le respect et l'honnêteté de lui suggérer, ou ajouter les paroles qu'il ne dit pas bien; il faut attendre qu'il le demande.

On ne doit pas se mêler de reprendre personne, à moins qu'on n'y soit obligé, ou que la chose dont il s'agit ne soit de conséquence.

RB 207,5,575 C'est une grande faute de s'ériger en critique et en censeur public; on doit bien juger de tout le monde, et ne se point mettre en peine des actions des autres, à moins qu'on ne soit chargé de leur conduite et qu'on ne soit obligé de les instruire et de les porter au bien.

Lors cependant qu'on est averti ou repris par quelqu'un, il est de la bienséance de le bien recevoir, et d'en témoigner beaucoup de reconnaissance; plus on en témoignera, plus on sera chrétien, et plus on en sera estimé.

RB 207,5,576 S'il arrive qu'on soit injurié par quelqu'un, il est d'un homme sage de ne s'en pas faire de la peine; bien loin de vouloir se défendre, on ne doit rien

répondre du tout. C'est la marque d'un esprit bas et lâche de ne pouvoir souffrir une injure, il est du devoir d'une âme chrétienne de n'en témoigner aucun ressentiment et en effet de n'en avoir point. C'est l'avis que nous donne le Sage, d'oublier toutes les injures que nous recevons de notre prochain. Et Jésus-Christ veut que non seulement on pardonne à ses ennemis, mais encore qu'on leur fasse du bien, quelque tort ou quelque déplaisir qu'on puisse en avoir reçu. Si quelqu'un veut prendre notre défense, il faut lui témoigner qu'on n'est nullement offensé.

RB 207,6,577 **Article 6**

Des compliments et des mauvaises manières de parler

Il y a deux sortes de compliments; les uns, par lesquels nous exprimons quelque passion, soit de conjouissance, pour témoigner de la joie de quelque chose d'avantageux, qui est arrivé à la personne que nous rencontrons, ou que nous allons voir; soit de condoléance, par laquelle nous donnons à la personne à qui il est arrivé quelque chose de fâcheux, des marques de la douleur que nous en ressentons; ou de remerciement, en témoignant notre reconnaissance, pour les bienfaits que nous avons reçus de quelqu'un, et l'obligation que nous lui en avons, lui protestant de notre affection et fidélité à son service;

RB 207,6,578 ou bien, c'est une protestation que nous faisons à quelqu'un de notre soumission à son égard, et de notre fidélité à son service; c'est quelquefois aussi pour nous plaindre, et pour témoigner notre ressentiment de quelque tort qui nous a été fait. Ces sortes de compliments doivent être faits d'une manière qui soit naturelle, sans affectation, et sans qu'il paraisse qu'on les a étudiés; car alors la bouche parlant de l'abondance du coeur, persuade bien mieux que tout ce que l'on pourrait dire avec préparation, qui étant moins naturel, ne sera jamais si bien reçu.

RB 207,6,579 Une autre sorte de compliment, est la louange; celle-ci demande beaucoup plus de circonspection et d'adresse que l'autre, pour persuader que l'on dit la vérité. Pour rendre cette sorte de compliment agréable, il faut que celui que nous louons soit persuadé que nous le sommes de son mérite, et alors le compliment sera sincère et obligeant; il faut aussi prendre garde dans ces sortes de compliments de ne point élever les personnes à qui on les fait, beaucoup au-dessus de ce qu'elles sont, et de ne pas faire de grandes exagérations qui se détruisent d'elles-mêmes; il faut pour que cette sorte de compliments soit raisonnable, qu'il y ait de la sincérité et de la vérité; en sorte que par la droiture, la sagesse et la modération, qui doivent toujours s'y rencontrer, que la modestie ne soit point blessée, ni dans celui qui les dit, ni dans celui qui les reçoit.

RB 207,6,580 C'est pourquoi celui qui les exprime, doit se souvenir, que quoiqu'il faille beaucoup estimer les autres, on doit cependant les louer peu, et avec beaucoup de précaution et de retenue, suivant l'avis du Sage, qui nous dit avec raison, qu'il ne faut louer personne avant la mort, car dans les louanges il y a toujours à craindre, à l'égard de celui qui les donne, qu'il ne manque de sincérité; et à l'égard de celui qui les reçoit qu'il n'en tire de la vanité. C'est pourquoi ces sortes de compliments doivent être rares, et ne doivent être faits qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection.

RB 207,6,581 Les compliments, pour être bons, doivent être faits sans compliment; et les cérémonies, pour être agréables, ne doivent point s'écarter du naturel; ils

doivent aussi être courts, et si on les fait à des personnes à qui l'on doit du respect, il se faut servir plutôt de révérences que de longs discours.

RB 207,6,582 En répondant aux compliments, il faut observer les mêmes règles; s'ils sont faits sur des bienfaits reçus, on doit les diminuer, non pas toutefois tellement qu'ils ne paraissent plus rien, car il semblerait que ce serait blâmer l'estime qu'en fait celui qui les a reçus. On doit aussi s'abstenir de dire, que l'on ferait la même grâce ou qu'on rendrait le même service à toutes sortes de personnes, car ce serait témoigner à celui à qui on a fait cette faveur, qu'on n'a pas beaucoup de considération pour lui, puisqu'on ne fait en sa faveur que ce qu'on ferait pour tout autre.

RB 207,6,583 Lorsqu'on parle, il ne faut jamais se servir que de mots honnêtes, ordinaires et intelligibles, et propres au sujet dont on parle, et non de termes particuliers et recherchés.

On doit particulièrement éviter les expressions impropres, qui ne sont pas françaises, et qui ne sont pas de la pureté de la langue, et quoiqu'il ne soit pas séant de se servir en parlant de termes et d'expressions trop étudiées, il faut cependant éviter un certain français corrompu, que plusieurs personnes mettent souvent en usage, faute de faire une assez grande attention à leur manière de parler. Ce serait, par exemple, fort mal parler de dire: Sortez ce cheval de l'écurie; il faut dire: Faites sortir ce cheval de l'écurie.

RB 207,6,584 Lorsqu'on raconte quelque histoire, ou qu'on rend compte de quelque commission, il faut s'abstenir de certains termes ridicules, et tout à fait inutiles comme serait de dire: Ce dit-il; Ce dit-elle; Or ça; Il m'a dit comme ça, etc.

Il est incivil et même choquant de dire à une personne: Vous m'avez manqué de parole; Vous m'avez trompé. Il est à propos de s'exprimer d'une autre manière, qui soit plus honnête, en disant, par exemple: Apparemment, ou vous ne vous êtes pas sans doute souvenu, Monsieur, ou: Peut-être que vous n'avez pu faire ce que vous m'aviez fait espérer.

RB 207,6,585 C'est aussi une grande incivilité, après qu'une personne a parlé, de dire: Si ce que vous dites est vrai, nous sommes mal; Si ce que Monsieur dit est vrai, nous n'avons plus de sujet de nous étonner que, etc.

C'est un honnête démenti. Il ne faut jamais témoigner qu'on doute de ce que dit un honnête homme. Il est de l'honnêteté de dire: Selon ce que vous dites, nous sommes mal; Ce que dit Monsieur fait voir que, etc.

RB 207,6,586 C'est encore une très mauvaise manière de parler de dire: Vous vous moquez de dire cela; il n'est pas mieux de dire comme font quelques-uns par manière de compliment: Vous vous moquez de moi, de me traiter de la sorte. Cette manière de parler est offensante, parce qu'on ne doit jamais imposer à un honnête homme de se moquer de nous; il faut donner un autre tour à la période en cette manière: Ce serait se moquer de dire etc.

RB 207,6,587 Il n'est jamais permis de parler à personne d'une manière impérieuse, à moins qu'elle ne soit fort inférieure; ces manières de parler, qui ressentent la domination, ne sont pas supportables et ne peuvent être mises en usage par une personne qui a tant soit peu d'éducation. C'est pourquoi au lieu de se servir de ces manières de parler, qui marquent un commandement: Allez; Venez; Faites cela; il est à propos d'user de circonlocutions, en disant, par exemple: Voudriez-vous bien aller? Trouveriez-vous à propos à dire? Je ne sais si vous trouveriez à propos. Oserai-je bien vous prier,

Monsieur? Pourrai-je espérer cette grâce de vous? etc. A l'égard des personnes qui sont beaucoup inférieures, on pourrait leur dire honnêtement: Voudriez-vous bien me rendre ce service? Voudriez-vous bien me faire cette amitié? Vous m'obligeriez de vous donner la peine, etc. Ce sont toutes manières de parler dont l'honnêteté demande qu'on se serve, à l'égard de ceux dont on peut avoir besoin.

RB 208,1,588 **Chapitre 8**

De la manière de donner et de recevoir, et de se comporter quand on rencontre quelqu'un et quand on se chauffe.

Avant que de recevoir quelque chose, lorsqu'on est hors de table, il faut faire la révérence, ôter son gant, baiser la main et recevoir cette chose, en la portant honnêtement et sans précipitation vers sa bouche, comme si on la voulait baiser, ne l'approchant cependant pas si près de sa bouche, mais en faisant seulement semblant.

RB 208,1,589 Lorsqu'on veut donner ou rendre quelque chose à d'autres, il faut la leur présenter promptement, de peur de les faire attendre, puis la présenter comme en la baisant, ensuite, l'ayant présentée, baiser la main et faire la révérence. Il faut faire la même chose toutes les fois qu'on présente quelque chose, soit qu'on nous la demande ou non.

RB 208,1,590 Lorsqu'on veut donner ou prendre quelque chose, il est incivil d'avancer la main par devant quelqu'un, particulièrement si c'est une personne pour qui on doit avoir de la considération et du respect: il faut toujours et donner et prendre par derrière tout ce qu'on donne, tant à table qu'ailleurs; à moins que cela ne puisse pas se faire sans incommoder quelqu'un. Et quand on est obligé de donner et de recevoir quelque chose par devant un autre, il est de l'honnêteté de demander excuse à la personne par devant qui on la donne ou on la reçoit, et lui en demander la permission par quelque signe et parole de civilité, disant, par exemple: Monsieur, avec votre permission, s'il vous plaît; Monsieur, je vous demande excuse, etc.

RB 208,1,591 Quand on présente quelque chose, il est de la bienséance de la présenter de manière qu'on la puisse prendre facilement par où elle doit être prise: ainsi lorsqu'on présente à quelqu'un un couteau ou une cuiller, il faut tourner le manche du côté de celui qui les reçoit.

RB 208,1,592 Si quelqu'un de la compagnie laisse tomber quelque chose, la civilité veut qu'on se presse de l'amasser avant lui, et de la lui rendre ensuite avec honnêteté. Si on laisse soi-même tomber quelque chose, il faut l'amasser promptement, sans souffrir qu'un autre se donne cette peine; et si d'autres ont été plus prompts que nous, et nous la rendent, il faut les remercier honnêtement, en leur demandant excuse de la peine qu'on leur a donnée.

RB 208,1,593 Lorsque dans le chemin on rencontre quelque personne qui est distinguée, ou par son emploi, ou par sa qualité, il est de la bienséance de la saluer fort honnêtement, sans se tourner beaucoup vers elle, à moins qu'on ne la connaisse particulièrement.

Dans Paris, on ne salue ordinairement que les personnes qu'on connaît, et qui sont d'une qualité éminente, et beaucoup élevées au-dessus du commun, comme sont les princes et les évêques. Il est néanmoins de l'honnêteté de rendre ces devoirs aux ecclésiastiques et aux religieux.

RB 208,1,594 Il est incivil et même ridicule de regarder les personnes qui passent, pour voir si elles saluent; il faut toujours prévenir les autres en cela, aussi bien

qu'en toute autre chose, selon l'avis que donne saint Paul; et c'est s'attirer de l'honneur que d'honorer les autres.

Lorsque dans la rue on rencontre tête à tête quelque personne de qualité ou qui soit supérieure, il est à propos de se détourner un peu, et de passer au-dessous d'elle, en se retirant du côté du ruisseau.

RB 208,1,595 S'il n'y a point de haut ni de bas, mais un chemin uni, il faut passer à gauche de la personne qu'on rencontre, et lui laisser la main droite libre, et quand elle passe, il faut s'arrêter et la saluer avec respect, et même un profond respect, si sa qualité le demande.

Si c'est à une porte ou à un lieu étroit qu'on rencontre cette personne il faut s'arrêter tout court, si on le peut, afin de la laisser passer, et s'il faut ouvrir une porte, relever une tapisserie, en ôter quelque chose qui empêche la liberté du passage, la civilité veut qu'on passe devant la personne pour faire ces choses, et qu'en passant on incline le corps tant soit peu devant elle.

RB 208,1,596 Si on rencontre dans la rue une personne à qui on n'est pas familier, c'est prendre une manière un peu trop libre, et qui n'est nullement honnête, de lui demander où elle va et d'où elle vient.

RB 208,1,597 Quand on est obligé d'aller et de venir, de passer et de repasser devant une personne qu'on doit respecter, la bienséance veut qu'on fasse en sorte de passer par derrière; si cependant on ne peut pas le faire, on doit s'incliner honnêtement toutes les fois qu'on passe devant elle.

RB 208,1,598 La bienséance ne peut permettre, lorsqu'on est auprès du feu, de mettre les mains sur les braises, de les passer à travers la flamme, ou de les mettre dessus; il serait encore bien plus indécent d'y porter le pied. C'est aussi une grande incivilité de tourner le dos au feu; et si quelqu'un se donne cette liberté, il faut bien se garder de l'imiter.

RB 208,1,599 Il ne faut pas non plus, lorsqu'on est assis devant le feu, se lever de dessus son siège pour se tenir debout, à moins que la personne considérable ne se lève, car alors il faudrait se lever en même temps qu'elle. Il serait très malhonnête de s'accroupir ou de s'asseoir à terre, et de s'approcher du feu plus près que les autres.

C'est une marque de bassesse d'esprit de s'amuser à badiner avec les pincettes, ou attisonner dans le feu; on ne doit pas même y mettre du bois, et il est de la bienséance de laisser ce soin au maître de la maison ou à celui qui a soin du feu.

RB 208,1,600 Il est à propos, lorsqu'on fait du feu, de le disposer de telle manière, que tous ceux qui sont auprès puissent se chauffer facilement; le vouloir ensuite changer de disposition sans une nécessité évidente, cela est d'un esprit inquiet, et qui ne peut demeurer en repos.

Lors cependant qu'on est devant le feu avec une personne à qui on doit beaucoup de respect, et qu'elle se met en peine de vouloir accommoder le feu, il est à propos de prendre aussitôt les pincettes, à moins que cette personne ne veuille absolument se donner cette peine, comme pour se divertir.

RB 208,1,601 Il est tout à fait contre la bienséance de s'approcher si près du feu qu'on se brûle les jambes, aussi bien que de mettre ses pieds hors de ses souliers, et de se chauffer ainsi en présence des autres, et il l'est encore beaucoup plus

aux filles et aux femmes de lever leur jupe fort haut quand elles sont auprès du feu aussi bien qu'en toute autre rencontre.

RB 208,1,602 La charité, aussi bien que l'honnêteté, veulent qu'on s'incommode pour faire place aux autres quand on est auprès du feu; et qu'on se retire même en arrière pour donner moyen de se chauffer à ceux qui en ont plus de besoin.

Si quelqu'un jette dans le feu des lettres, du papier, ou d'autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer, pour quelque raison que ce puisse être.

RB 208,1,603 Si on donne des écrans, on ne doit pas souffrir, lorsqu'on est chez soi, qu'un domestique en présente un à la personne avec qui on est auprès du feu; il est de l'honnêteté de lui en présenter un soi-même. Si, lorsqu'on est hors de chez soi auprès du feu, il n'y a qu'un écran et que la personne avec qui on est, veuille contraindre de le prendre, après avoir témoigné la peine qu'on a de l'accepter, on ne doit pas le refuser; mais il est à propos de le quitter incontinent après de le mettre doucement à côté de soi, sans que personne s'en aperçoive, et de ne s'en point servir. On doit aussi recevoir honnêtement celui qu'on présente, et quand on aurait passé le rang de quelqu'un, il ne serait pas bien de dire qu'on lui donne celui qu'on nous présente.

RB 209,1,604 ## Chapitre 9

De la manière de se comporter en marchant dans les rues et dans les voyages en carrosse et à cheval.

On doit faire attention lorsqu'on marche dans les rues, de ne marcher, ni trop lentement, ni trop vite. La lenteur dans le marcher, est une marque, ou de pesanteur, ou de négligence; il est cependant plus indécent de marcher trop vite, cela est beaucoup plus contre la modestie.

Il n'est pas à propos de s'arrêter dans les rues, même pour parler à quelqu'un, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité, encore ne faut-il le faire que pour peu de temps.

RB 209,1,605 Lorsqu'on va en voyage, avec une personne à qui on doit du respect, il est de la bienséance de s'accommoder à tout, de trouver tout bon, de ne se faire peine de rien, de ne jamais faire attendre après soi, d'être toujours prêt à rendre service à tous les autres: il y en a qui dans les voyages, n'ont jamais de bonnes chambres, jamais de bons lits, et qui, ne trouvant rien de bien ni de bien fait, sont toujours très incommodes aux autres.

S'il arrive dans les voyages qu'on soit obligé de coucher dans la chambre d'une personne pour qui on doit avoir du respect, il est de la civilité, de la laisser déshabiller et coucher la première, et ensuite de se déshabiller à l'écart, et auprès du lit où on doit coucher; puis de se coucher doucement, et ne faire aucun bruit pendant la nuit.

RB 209,1,606 L'honnêteté demande aussi, comme on s'est couché le dernier, qu'on se lève le premier; car il n'est pas honnête qu'une personne qu'on doit honorer, nous voie déshabillé, ni aucun de nos habits traîner.

Il est de fort mauvaise grâce, lorsqu'on est arrivé au lieu où on doit loger, de courir aux chambres et aux lits, pour choisir les meilleurs; il serait même malhonnête à une personne qui serait beaucoup au-dessus des autres, de

prendre pour elle tout ce qu'il y a de bon et de commode dans un mauvais logement, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité.

RB 209,1,607 Lorsqu'on monte en carrosse, il faut toujours prendre la moindre place, si on est de qualité inférieure à ceux avec qui on y entre.

Dans un carrosse, il y a ordinairement deux places au fond, et deux sur le devant; la première place du fond est à droite, la seconde à gauche; et en cas qu'il y en ait trois, la troisième est au milieu: s'il y a deux portières, la première est à droite et la seconde à gauche, et les places qui sont du côté du fond, sont les principales.

RB 209,1,608 Si on monte en carrosse avec une personne de qualité supérieure, ou qu'on doit honorer, il est du respect qu'on lui doit, de la laisser monter la première, et d'y entrer le dernier; lors cependant que cette personne ordonne de monter en son carrosse avant elle, quoiqu'il ne le faille faire qu'en étant fort pressé, on doit cependant se rendre, après avoir témoigné par quelque signe de civilité qu'on se fait violence, puis s'asseoir à la dernière place, et n'en pas prendre une plus haute, qu'on n'y soit comme forcé.

RB 209,1,609 On peut, et on doit se mettre dans le fond du carrosse, si la personne de qualité avec qui on y est l'ordonne, et se mettre auprès d'elle, si elle le souhaite; car il n'est pas permis de le faire sans un ordre exprès; il n'est pas non plus de la bienséance de se mettre sur le devant, vis-à-vis d'elle; mais on doit se retirer à sa gauche, en sorte cependant qu'on soit tourné de son côté, et ne se pas couvrir qu'elle n'en ait fait instance.

RB 209,1,610 Lorsqu'on est en carrosse, il est très incivil d'y regarder en face, qui que ce soit, de ceux qui y sont; de s'appuyer contre le dossier et de s'accouder en quelque endroit que ce soit: on doit y tenir le corps droit et retenu, et les pieds joints le plus que l'on peut; ne pas croiser les jambes, et ne les pas mettre trop près de celles des autres, à moins qu'on ne soit fort pressé, et qu'on ne puisse faire autrement.

RB 209,1,611 Il est aussi très indécent, et tout à fait contre la bienséance, de cracher dans le carrosse, et si on est obligé d'y cracher, on doit le faire dans son mouchoir; si on crache par une portière, ce qui n'est pas tout à fait honnête, à moins qu'on ne soit assis, on doit alors porter la main vers la joue pour la couvrir.

RB 209,1,612 Quand on sort du carrosse, il est de la civilité de descendre le premier sans attendre qu'on le dise, afin de donner la main à la personne qualifiée quand elle sort, soit homme, soit femme, pour l'aider à descendre; on doit aussi toujours descendre par la portière qui est la plus proche; s'il n'y a point d'inconvénient, si même il n'y a personne pour ouvrir la portière, il est à propos de se presser de le faire. Lorsqu'une personne de qualité descendant de son carrosse, ordonne d'y demeurer pour l'y attendre, il est de la bienséance d'en descendre en même temps qu'elle, tant par respect, que pour l'aider, et y remonter ensuite; on doit aussi en descendre encore lorsqu'elle y veut remonter, et n'y rentrer qu'après elle.

RB 209,1,613 Lorsque, étant en carrosse, on se rencontre en un lieu par où passe le saint Sacrement, on doit descendre de carrosse et se mettre à genoux; si c'est une procession ou un enterrement, ou bien le roi, la reine, les princes les plus proches du sang royal, ou les personne d'un caractère ou d'une dignité éminente, il est du devoir et du respect de faire arrêter le carrosse, jusqu'à

ce qu'elles soient passées, aux hommes d'avoir la tête nue, et aux femmes de lever le masque.

RB 209,1,614 Il n'est pas de la bienséance de monter en carrosse ou à cheval devant une personne pour qui on doit avoir quelque considération; si on ne peut obtenir d'elle honnêtement qu'elle se retire avant que l'on monte, il est à propos de faire avancer le carrosse ou le cheval, jusqu'à ce qu'on ne la voie plus, et d'y monter ensuite.

RB 209,1,615 Lorsqu'on monte à cheval avec une personne qu'on doit honorer, il est de l'honnêteté de la laisser monter la première, de l'aider à monter, et de tenir l'étrier; il faut aussi, de même qu'à pied, lui céder la première place et aller un peu derrière elle, se réglant sur le train qu'elle va; si cependant on était au-dessus du vent, et qu'on jetât de la poussière sur cette personne, il faudrait changer de place.

RB 209,1,616 S'il se rencontre une rivière, un gué, ou un bourbier à passer, il est de l'ordre et de la raison de passer le premier; et si on est derrière, et qu'on doive passer après la personne à qui on doit du respect, on doit s'éloigner d'elle suffisamment, afin que le cheval ne jette sur elle ni eau ni boue. Si cette personne galope, il faut prendre garde de n'aller pas plus vite qu'elle, et de ne point vouloir faire paraître les bonnes qualités de son cheval, à moins que cette personne ne le commande expressément.

RB 210,1,617 ## Chapitre 10

Des lettres.

Comme un chrétien doit tâcher de ne pas faire de visites inutiles, la bienséance demande aussi qu'il fasse en sorte de ne point écrire de lettres qu'elles ne paraissent être nécessaires.

RB 210,1,618 Il y a trois sortes de lettres, par rapport aux personnes; car ou on écrit à ses supérieurs, ou à ses égaux, ou à ses inférieurs; il y en a aussi de trois sortes, eu égard aux choses qu'on écrit; car ce sont, ou des lettres d'affaires, ou des lettres familières, ou des lettres de compliments: toutes ces sortes de lettres demandent chacune leur style et leur manière particulière.

RB 210,1,619 Il faut que celles qu'on adresse à ses supérieurs, soient très respectueuses; que celles qu'on adresse à ses égaux, soient honnêtes, et donnent toujours quelques marques de considération et de respect; pour ce qui est de celles qu'on écrit à ses inférieurs, on doit leur y donner des témoignages d'affection et de bienveillance.

RB 210,1,620 Lorsqu'on écrit des lettres d'affaires, on doit d'abord entrer dans le sujet, se servir de termes propres à la chose dont on parle, et s'expliquer nettement et sans confusion. Si on a à parler de plus d'une affaire, il est à propos d'écrire par articles, pour rendre ce qu'on a à dire plus clair, et son style plus net. Les lettres familières doivent être de même style que la manière dont on s'exprime dans le discours, pourvu qu'elle soit correcte, et on doit s'y faire entendre, comme si on parlait.

RB 210,1,621 Les lettres de compliments doivent être civiles et obligeantes, et ne doivent pas être plus longues que les compliments qu'on est obligé de faire.

Il est plus respectueux, lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, de se servir de grand papier, et à qui que ce soit qu'on écrive, le papier doit toujours être double; on peut se servir de petit papier pour écrire des billets, mais il faut toujours que le papier soit double.

RB 210,1,622 On commence toutes les lettres par ce mot: Monsieur, ou Monseigneur; et si on écrit à une femme, ou à une fille, par un de ceux-ci: Madame, ou Mademoiselle; si on écrit à son père, on se sert de ces termes: Monsieur mon très honoré Père; et ces mots: Monsieur, ou Madame, etc., doivent s'écrire tout du long, sans abréviation, car de les écrire autrement, cela serait tout à fait contre le respect.

RB 210,1,623 Le mot, Monsieur, s'écrit seul au haut de la lettre, du côté gauche, et entre ce mot, Monsieur, et le commencement de la lettre, on doit laisser l'espace de plusieurs lignes de blanc; il faut en laisser plus ou moins, selon la qualité des personnes à qui on écrit, et en laisser plutôt plus que moins; mais il faut surtout prendre garde que le premier mot du corps de la lettre ne puisse pas faire de liaison, et comme une même période, avec celui de Monsieur; comme cela serait, si après le mot de Monsieur, on commençait la lettre par cette expression: Votre laquais m'est venu dire; c'est à quoi on doit aussi faire attention dans le discours.

RB 210,1,624 Il serait très à propos que les chrétiens commençassent leurs lettres par ces paroles, dont se sert ordinairement saint Paul dans celles qu'il écrit: La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous, ou avec nous. Les personnes supérieures doivent dire avec vous et celles qui sont égales, avec nous. Pour ce qui est des personnes inférieures, la bienséance veut qu'en écrivant aux personnes qui leur sont supérieures, elles commencent par leur demander leur bénédiction, et leur donner des marques de leur entière et sincère soumission.

RB 210,1,625 Lorsqu'on écrit à des personnes d'une qualité éminente, il n'est pas séant de se servir du terme de vous; mais il faut pour l'ordinaire, en leur adressant le discours, employer le terme qui exprime le titre de leur qualité. Ainsi au lieu de dire Vous, on doit dire aux princes: Votre Altesse; aux évêques, aux ducs et pairs, et aux ministres d'État: Votre Grandeur; aux religieux qualifiés: Votre Révérence; aux personnes à qui on doit du respect, il est à propos de répéter de temps en temps dans le corps de la lettre: Monsieur, ou: Madame;

RB 210,1,626 il faut cependant prendre garde de ne le pas mettre deux fois dans une même période, et de ne le pas mettre après le mot de moi, ou d'une personne inférieure, et il faut mettre ordinairement le mot de Monseigneur, avant le titre d'honneur, et le mot de Monsieur, après celui de Vous, en cette manière: C'est vous, Monsieur, de qui j'ai reçu cette grâce.

RB 210,1,627 On doit, dans le corps de la lettre, employer le terme qui exprime le titre d'honneur, tout autant de fois qu'on le peut naturellement, et sans le tirer de loin, sinon il faut se servir du terme de Vous.

Lorsqu'on se sert du titre d'honneur, on doit tourner la phrase à la troisième personne, en disant, par exemple: Votre Altesse, Monseigneur, me permettra bien de lui dire; Votre Grandeur sait bien ce qui s'est passé, etc. Il faut écrire ce terme, qui marque la qualité, tout du long, au moins la première fois qu'on le met dans chaque page, et quand on l'abrège, mettre pour Votre Majesté, V. M.; pour Votre Altesse, V. A.; et ainsi des autres.

RB 210,1,628 On met encore le terme de Monsieur, ou de Monseigneur, à la fin de la lettre, selon la qualité de la personne à qui l'on écrit; et ce nom, Monsieur, doit être dans le milieu du blanc du papier, qui reste entre la fin de la lettre, et ces paroles: Votre très humble et très obéissant serviteur. Le terme de Monseigneur, se met le plus bas que l'on peut; et si on a donné à la

personne à qui on écrit, un titre d'honneur dans le corps de la lettre, au bas de la lettre, après ce terme, Monseigneur, il faut mettre de suite, mais un peu plus bas, en cette manière: Monseigneur, de votre Altesse, de votre Excellence, ou de votre Grandeur, le très humble, etc.

RB 210,1,629 On doit prendre garde, en écrivant, de se servir des termes d'honnêteté et de civilité, dont on est obligé de se servir en parlant, pour garder les règles de la bienséance; et il n'est pas permis de se servir de ces termes de service et d'amitié, à l'égard des personnes qui sont supérieures, ou pour lesquelles on doit avoir de la considération et du respect; on ne doit en user qu'à l'égard des personnes qui sont pour le moins un peu inférieures; on ne doit pas dire par exemple: Vous m'avez fait cette amitié, etc., mais: Vous, Monsieur, avez eu la bonté de me faire cette grâce.

RB 210,1,630 Il faut que le style de la lettre soit tel que le sujet dont on traite. Si, par exemple, on parle d'une affaire sérieuse, il faut que le style soit sérieux; et il faut bien se garder de se servir de quelque expression familière, et encore moins de termes risibles. On doit aussi faire en sorte que le style soit net et concis; car il est à propos dans les lettres, de s'étudier à mettre les choses en peu de mots, c'est la manière d'écrire qui a plus d'air et qui agrée davantage. Si la lettre qu'on écrit est une réponse, il faut d'abord marquer la date de la lettre qu'on a reçue et répondre article par article tous les chefs, et puis ajouter ensuite ce qu'on a à mander de nouveau.

RB 210,1,631 S'il y a encore beaucoup à écrire de la lettre, et qu'il ne paraisse pas y avoir assez de place pour mettre le mot de Monsieur, à la place où il doit être, il sera à propos de ménager tellement l'écriture, qu'il puisse rester au moins deux lignes pour mettre à la page suivante; car il ne doit jamais y avoir moins de deux lignes dans une page.

Au bas de la lettre, pour marque de soumission à l'égard de la personne à qui on écrit, après ces termes: Je suis, ou autres semblables, on met ces mots: Votre très humble et très obéissant serviteur.

RB 210,1,632 Et ils se mettent en deux lignes, au bas et au coin du papier, du côté droit; c'est toujours par ces termes qu'on finit une lettre, parce que nous n'avons point d'autres marques pour exprimer notre respect. Un fils écrivant à son père, met: Votre humble et très obéissant fils. Un sujet à son roi, use de ces termes: Sire, Votre Majesté, le très humble, très obéissant, et très fidèle sujet.

RB 210,1,633 Lorsqu'on écrit à son égal, ou à une personne qui est au-dessous de soi, on doit toujours se servir de termes qui marquent du respect, en traitant celui à qui on écrit, comme s'il était simplement au-dessus de soi, et ne se servir jamais d'aucun terme qui marque de l'amitié ou de la familiarité. Si on écrit à une personne qui est beaucoup au-dessous de soi, comme pourrait être un artisan ou un paysan, on lui écrit ordinairement, sans l'appeler Monsieur; et on met à la fin, tout de suite: Je suis votre affectionné à vous servir.

RB 210,1,634 Il faut, en finissant, mettre toujours ces termes: Votre très humble, etc. au nominatif ou à l'accusatif, et non jamais au génitif ou au datif, par exemple: Je suis votre, etc. Et non pas: Commandez à votre, ou Recevez de votre, etc.

RB 210,1,635 La bienséance veut toujours quand on écrit, qu'on mette la date du mois et de l'année auxquels on écrit, et non pas celle du jour de la semaine; et pour

plus grand respect, il faut la mettre tout au bas de la page, où on finit la lettre, du côté gauche, au-dessous du mot de Monsieur. Cependant dans les lettres d'affaires, il est plus à propos de mettre la date au commencement, tout au haut, du côté droit, parce qu'il est à propos que celui à qui elle est adressée en sache la date avant que de la lire; on peut aussi en user de même, lorsqu'on écrit à une personne avec qui on est familier, ou qui est inférieure.

RB 210,1,636 Lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, il est tout à fait contre le respect de faire des baise-mains à d'autres au bas de la lettre; et il ne l'est pas moins d'adresser ses baise-mains, ou recommandations à des personnes qui sont beaucoup élevées au-dessus de soi, ou de leur donner par lettres quelque semblable commission; cela est seulement permis entre les amis et entre des personnes égales ou familières.

RB 210,1,637 Cette sorte de civilité au bas des lettres, se fait ordinairement en cette manière: Permettez-moi, je vous prie, Monsieur, d'assurer Monsieur N. ou Madame N. de mes très humbles services et respects, ou: Je vous prie très humblement d'assurer, etc. Agréez, s'il vous plaît, Monsieur, que je fasse ici mes très humbles baise-mains à Monsieur N., à Madame N. Si la lettre est écrite de tous les côtés, jusqu'au bas, il n'est pas de la civilité de la mettre ainsi dans l'enveloppe; mais il sera à propos de couvrir la dernière page d'un feuillet de papier blanc, et de le joindre à la lettre écrite, par une petite marge.

RB 210,1,638 Lorsqu'on écrit à une personne qu'on doit beaucoup respecter, il est de l'honnêteté de mettre la lettre dans une enveloppe, qui soit de papier blanc et bien net, et d'écrire l'adresse sur l'enveloppe, et non pas sur la lettre.

L'adresse d'une lettre se commence par ces termes: *A Monsieur, Monsieur.* A, se met au haut du dessus de la lettre, au commencement de la ligne, du côté gauche, et ce mot, *Monsieur,* ou bien, *A Monsieur,* tout de suite, se met à la fin de la même ligne, du côté droit; au bas de l'enveloppe, ou du dos de la lettre, on répète le mot, à Monsieur, puis on met le nom de la personne à qui on écrit, sa qualité et sa demeure, en cette manière:

RB 210,1,639 Monsieur N. Conseiller du Roi... rue... et tout au bas, au coin de la lettre, du côté droit, on met le nom de la ville dans laquelle cette personne demeure; à Paris, par exemple, si elle demeure à Paris. Il est très incivil à celui qui écrit, de taxer le prix de la lettre, en mettant, par exemple (port trois sols). Si on écrit à une personne qui soit beaucoup au-dessus de soi, on met ordinairement au haut du dessus de la lettre, au milieu de la ligne, Pour; et, vers le milieu du papier, le reste de l'adresse tout de suite, et tout au bas, au coin, le nom de la ville où demeure la personne à qui on écrit. On peut écrire en billet à une personne qui est égale, ou familière, ou inférieure; on peut aussi le faire à l'égard des personnes qui sont supérieures, lorsqu'on leur écrit souvent; l'adresse aux billets se met de même qu'aux lettres.

RB 210,1,640 Lorsque quelqu'un de nos amis nous prie, ou que quelque personne à qui nous devons du respect, commande d'abréger les cérémonies dont on se sert en écrivant des lettres, et d'écrire en billet; c'est-à-dire, tout de suite, sans mettre Monsieur en tête, et sans laisser de vide; on doit le faire pour ne se point rendre incommode et par respect pour celui qui l'ordonne.

RB 210,1,641 Quand on écrit un billet, il faut mettre Monsieur dans le corps du billet, après les premiers mots, en cette manière: Vous savez, Monsieur, que etc.

et l'écrire, et le répéter, comme dans une lettre; et à la fin, il faut mettre tout de suite: Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

On ne doit jamais lire, ni lettre, ni billet, ni papier; ni lire lorsqu'on est en compagnie, à moins que cela ne soit si pressé, qu'on ne puisse s'en dispenser; il n'est pas même permis de le faire en présence d'un autre, à moins qu'on ne soit beaucoup au-dessus de lui.

RB 210,1,642 Lorsqu'on est obligé de lire une lettre, étant en compagnie, on doit demander excuse à la compagnie, et la prier de trouver bon qu'on rende réponse à la personne qui l'a apportée; il faut ensuite se lever, si on est assis, et se retirer à l'écart pour lire cette lettre tout bas.

RB 210,1,643 Il est tout à fait malhonnête, lorsqu'on a commencé à lire tout haut une lettre, ou quelque autre chose, pour le communiquer à d'autres, de lire bas, ou entre les dents quelque endroit qu'on veuille celer aux autres; et lorsqu'on a lu une lettre à l'écart, il est à propos et obligeant, en revenant à la compagnie de leur en dire ce qui s'en peut déclarer, particulièrement si c'est quelque nouvelle, afin de ne point paraître mystérieux dans ses affaires. Quand quelqu'un présente une lettre à un autre, si celui qui la présente est supérieur, et que cette lettre regarde les affaires de celui à qui on la présente, ce qu'il pourra facilement juger, il ne doit ni l'ouvrir, ni la lire devant cette personne.

RB 210,1,644 Si cette lettre regarde les intérêts de la personne qui la présente, il est à propos d'ouvrir la lettre en sa présence, en lui faisant auparavant quelque civilité.

Lorsqu'on s'aperçoit que quelqu'un veut lire une lettre en secret, on ne doit point s'en approcher, à moins que celui qui la lit, ne prie de le faire.

Fin

Devoirs d'un Chrétien I (DA)

DA

Les devoirs d'un chrétien envers Dieu, et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter.

Préface servant d'introduction à la première partie.

Dans laquelle il est traité de la religion chrétienne, des chrétiens, des marques pour les connaître, et des vertus qui leur sont propres.

DA 0,0,1 Être d'une profession, et ne savoir pas ce que c'est, ignorer même ce que signifie le nom qu'on y porte, et à quoi il engage, et quels sont les devoirs essentiels de cet état, cela paraît tout à fait contre le bon sens et la droite raison; c'est cependant ce qui est assez ordinaire à la plupart des chrétiens, ils sont chrétiens, sans savoir ce que c'est que de l'être, et très peu se mettent en peine d'être instruits de ce qu'il faut faire, pour bien vivre dans cette profession. C'est ce qui fait qu'ayant dessein de former un chrétien, et de lui donner les moyens de mener une vie, qui soit digne de son état, et du nom qu'il porte, on a cru qu'il était nécessaire de lui faire d'abord connaître ce que c'est que la religion chrétienne dont il fait gloire d'être, ce que signifie le nom de chrétien dont il se fait honneur, les marques qui peuvent faire discerner ceux qui le sont, et les vertus qui sont propres et particulières à ceux qui se sont engagés dans une profession si sainte et si relevée. C'est ce qu'on veut faire d'abord, pour donner entrée à la première partie de ce livre, dans laquelle on s'est proposé de traiter des devoirs essentiels d'un chrétien.

DA 0,0,2 Le mot de religion signifie proprement une vertu, qui nous fait rendre à Dieu nos devoirs: c'est ce qui a fait donner le nom de religion aux assemblées, dans lesquelles on s'applique à rendre à Dieu le culte qui lui est dû; c'est ce qui fait aussi, que ceux qui reconnaissent un Dieu, et qui s'assemblent pour l'honorer, prétendent tous professer une religion; il n'y en a qu'une cependant, qui mérite de porter ce nom, qui est la religion chrétienne.

DA 0,0,3 On appelle religion (et c'est la chrétienne) un état ou une société d'un très grand nombre de personnes de différentes nations, qui se sont engagées à rendre à Dieu leurs devoirs, et en public et en particulier, en la manière que Jésus-Christ l'a enseigné.
Ceux qui font profession de cette religion contractent tous cet engagement en recevant le sacrement de baptême, qui donne entrée à cette religion, comme la circoncision donnait entrée à celle des Juifs.

DA 0,0,4 Nous devons à Dieu quatre choses, dont on s'acquitte dans la religion chrétienne: nous devons le connaître, l'adorer, l'aimer, et lui obéir. Nous connaissons Dieu par la foi. Nous l'adorons par la prière, et par le sacrifice. Nous lui obéissons en observant ses saints commandements, et ceux de son Église, et en évitant le péché qu'il nous défend. Nous ne pouvons l'aimer qu'en possédant sa grâce, qui nous rend agréables à lui, et cette grâce ne nous est donnée que par la prière, et par les sacrements. Ces quatre choses comprennent tout ce qui se pratique, et ce qui s'apprend dans la religion chrétienne et catholique, qui est la seule dans laquelle on puisse rendre à Dieu ses devoirs, il n'y a qu'elle aussi, qui soit la véritable religion, toutes les autres qui usurpent ce nom sont fausses et imaginaires; parce qu'on n'y connaît pas le véritable Dieu, ou qu'on ne l'y honore pas en la manière qu'on le doit, et qu'il le commande.

DA 0,0,5 On donne le nom de chrétien à tous ceux qui sont de cette religion, et ce nom vient de Christ, et signifie, disciple et imitateur de Jésus-Christ.

Tous ceux cependant qui font profession d'être chrétiens ne sont pas des véritables disciples de Jésus-Christ, il y en a beaucoup, qui n'ont que le nom et l'apparence de chrétiens, et dont la mauvaise conduite déshonore Jésus-Christ, et la sainteté de sa religion. Ce sont, 1. Les hérétiques et les schismatiques, qui se sont séparés de la vraie Église. 2. Ceux d'entre les catholiques dont la foi n'est point animée d'amour de Dieu, qui ont de l'attachement pour les richesses, pour les plaisirs des sens, et pour les vanités du siècle, et qui ne font point leur principale occupation de ce qui regarde le service de Dieu, et leur salut.

DA 0,0,6 Il suffit d'être baptisé, pour être chrétien; c'est ce qui fait que les hérétiques et les schismatiques, dont le baptême est reçu dans la religion catholique, parce qu'il est le même que le nôtre, sont chrétiens aussi bien que nous: mais cela ne suffit pas, pour être de la vraie religion, il faut aussi être catholique, croire en Dieu et en Jésus-Christ, et à tout ce qu'il nous a enseigné, tant par soi-même, que par son Église, et faire publiquement profession de ce qu'on croit; tout cela même ne suffit pas pour être un bon chrétien, il faut de plus être animé de l'Esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et mener une vie conforme à la sienne, et à ses maximes, qui nous sont exprimées dans le saint Évangile, et dans tout le Nouveau Testament.

DA 0,0,7 Comme les hérétiques portent le nom de chrétien, aussi bien que les catholiques, il est nécessaire qu'il y ait quelques marques extérieures, qui distinguent les chrétiens catholiques, de ceux qui ne le sont pas.

On a toujours reconnu dans l'Église pour chrétiens catholiques ceux qui s'acquittent des exercices extérieurs, qui se pratiquent le plus ordinairement dans notre religion, tels que sont d'assister à la sainte messe, et aux offices divins, de recevoir les sacrements, que Jésus-Christ a institués, d'entendre la parole de Dieu, dans les églises des catholiques, et d'observer les dimanches et les fêtes, et les abstinences et les jeûnes, qui nous sont ordonnés; parce qu'il paraît difficile, qu'une personne ne soit pas effectivement d'une profession, et surtout d'une religion, lorsqu'extérieurement elle y y fait ce que les autres font, et qu'elle ne s'y distingue en rien, non pas même dans les choses, qui ne peuvent s'exécuter sans se faire quelque violence.

DA 0,0,8 Quand néanmoins on a eu quelque sujet de douter, si une personne était véritablement catholique, principalement, lorsqu'il est arrivé quelque trouble dans l'Église, et qu'il s'est élevé quelque schisme, ou quelque hérésie, on ne s'est pas contenté que cette personne pratiquât les exercices ordinaires de notre religion, mais on a exigé d'elle, qu'elle fît une profession publique de sa foi; et c'est à quoi on oblige tous les hérétiques, qui veulent quitter leur erreur, avant que de les recevoir dans le sein de l'Église; car quoique les oeuvres rendent témoignage de la foi, ce n'est pas cependant si sûrement qu'on ne s'y puisse tromper, et on ne fait ordinairement connaître les sentiments dans lesquels on est, qu'en les exprimant par ses paroles.

DA 0,0,9 Cette profession publique de foi a toujours été considérée dans l'Église, comme la marque la plus autorisée, et la plus capable de faire discerner les chrétiens catholiques de ceux qui ne le sont pas; cependant comme il aurait été difficile, que tous les catholiques récitassent à chaque moment leur symbole, et leur profession de foi, surtout dans les pays où ils vivent parmi les hérétiques, pour faire connaître quelle est leur religion et leur créance, l'Église a sagement établi, que le signe de la sainte croix exprimé sur soi servirait le plus ordinairement à distinguer les chrétiens catholiques de toutes autres personnes.

DA 0,0,10 Le signe de la sainte croix se fait, en mettant la main droite au front, et disant: au nom du Père; ensuite à l'estomac, et disant: et du Fils; puis à l'épaule gauche; en disant: et du Saint: et de là à la droite, en disant, Esprit; ainsi soit-il: ou bien en latin: *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

DA 0,0,11 L'usage de ce signe est aussi ancien que l'Église.
Tertullien qui vivait sur la fin du second siècle nous assure, que la tradition nous l'a laissé, que la coutume l'a confirmé, et que la foi le fait pratiquer. Le même rend témoignage, que les chrétiens de son temps avaient coutume d'imprimer sur leur front le signe de la sainte croix, en marchant, en entrant dans la maison, en sortant, en s'habillant, en se couchant, en entrant dans une chambre, en se mettant à table, en allumant de la chandelle, en s'asseyant, dans la conversation, et enfin dans toutes leurs actions. Et saint Jérôme écrivant à Eustochium lui recommande, qu'à toute action, et à toute démarche sa main forme le signe de la sainte croix; il n'y a point de chrétien, qui n'en doive user de même.

DA 0,0,12 L'avantage qu'on se procure en faisant le signe de la sainte croix est si considérable, que saint Cyrille dit, qu'il est la grâce des fidèles, et la terreur des démons: en effet c'est par ce signe, que nous faisons paraître à tout moment, si nous voulons, que nous sommes chrétiens, comme c'est par lui, que nous élevons notre coeur à Dieu, que nous lui offrons nos actions, que nous lui demandons son secours et sa grâce, et que nous repoussons les tentations: et saint Ambroise nous est garant, que ce signe nous met en assurance contre tous les démons.

DA 0,0,13 On ne se procure pas cependant tous ces avantages, lorsqu'on fait le signe de la sainte croix par habitude et par manière d'acquit, comme le font souvent la plupart des chrétiens, mais seulement quand on le fait avec foi, avec respect, et avec une dévotion véritablement intérieure.
On devrait se souvenir toutes les fois qu'on fait cet adorable signe, qu'on témoigne à Dieu, qu'on va faire son action, au nom de la très sainte Trinité, et si on lui demande quelque grâce, qu'on la lui demande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par les mérites infinis de sa Passion; il n'y a rien sans doute, qui soit capable de nous faire obtenir avec plus de facilité ce que nous désirons, et avec plus de bénédiction.

DA 0,0,14 S'il y a des marques extérieures, qui donnent moyen à tous les hommes de connaître un chrétien, il y a aussi des pratiques intérieures, qui seules sont capables de le faire passer pour tel devant Dieu, et ce sont les vertus qui lui sont propres.

DA 0,0,15 Les vertus ordinaires se nomment morales, parce qu'elles servent à régler les moeurs: ces sortes de vertus, peuvent être pratiquées au moins extérieurement, par les hérétiques et par les infidèles, aussi bien que par les véritables chrétiens, et si elles sont particulières aux chrétiens, ce n'est que dans la manière d'en faire les actes avec grâce, par le mouvement de l'Esprit de Dieu, et avec une pure intention de lui plaire.

DA 0,0,16 Il y a trois vertus, qui ne sont pas de cette nature, et qui sont si propres aux chrétiens, qu'elles ne peuvent être exercées par aucun autre. Ces vertus sont, la foi, l'espérance, et la charité, qui se nomment théologales, parce qu'elles n'ont rapport qu'à Dieu, et qu'elles l'ont pour objet.

DA 0,0,17 La foi est une vertu, et une lumière surnaturelle, par laquelle on croit fermement tout ce que l'Église propose de croire de la part de Dieu.
L'espérance est une vertu surnaturelle, par laquelle on se confie en Dieu, et on attend de lui le salut éternel, et les grâces qu'on lui demande pour

l'obtenir, fondé sur les mérites de Jésus-Christ son Fils.
La charité est une vertu surnaturelle, par laquelle on aime Dieu plus que soi-même, et plus que toutes choses, et son prochain comme soi-même, pour l'amour de Dieu.

On dit que ces vertus sont surnaturelles; c'est-à-dire, au-dessus de la nature, parce que c'est Dieu qui les donne, et que de nous-mêmes nous ne pouvons ni les acquérir, ni les mériter, ni même les pratiquer.

DA 0,0,18 Ces trois vertus sont proprement ce qui fait un chrétien, et tout ce qui le soutient dans sa religion, et quoique toutes ces trois lui soient toujours très nécessaires, on peut dire cependant, qu'il n'y en a que deux, qui comprennent ses devoirs essentiels, qui sont la foi et la charité: ce sont ces deux vertus, qui font un véritable chrétien, et sans lesquelles il ne peut ni mener une vie chrétienne, ni être agréable à Dieu, ni jamais être heureux. En effet tout ce que doit faire un chrétien en ce monde est de connaître Dieu, et de l'aimer, c'est à quoi se réduisent toutes ses obligations, on connaît Dieu par la foi, et c'est la charité qui nous le fait aimer. Comme donc ces deux choses connaître Dieu et de l'aimer doivent faire l'occupation d'un chrétien, elles feront aussi le sujet de deux traités de cette première partie.

DA 100 **Première partie.**

Des deux devoirs d'un chrétien envers Dieu, qui sont de le connaître et de l'aimer.

Premier traité.

Du premier devoir d'un chrétien, qui est de connaître Dieu.

DA 101 **Chapitre premier.**

De la foi, par laquelle nous connaissons Dieu en ce monde.

Jésus-Christ disant dans le saint Évangile, que la vie éternelle consiste à connaître le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ son Fils, qu'il a envoyé sur la terre, tout ce à quoi un chrétien doit s'appliquer en cette vie, est de connaître Dieu en lui-même, et en tout ce qu'il a fait, et le Fils de Dieu fait homme, et ce qu'il a opéré pour notre salut. C'est à quoi se réduisent toutes les vérités, que nous ne devons que connaître.

DA 101,1 **Section première.**

Ce que c'est que la foi.

DA 101,1,1 Notre esprit étant trop borné, pour pénétrer de lui-même les choses de Dieu, et Dieu ne voulant pas qu'en cette vie nous les connaissions en elles-mêmes, et telles qu'elles sont, nous devons nous contenter de croire toutes ces choses, avec une entière soumission d'esprit; et pour cela il est nécessaire que Dieu nous éclaire, et que nous recevions de lui une lumière surnaturelle, qui est ce que nous appelons la foi.

DA 101,1,2 Avoir la foi est croire ce que l'on nous dit, et croire une chose c'est la savoir seulement sur le rapport d'autrui, et y acquiescer.
Il y a deux sortes de foi, la foi divine, et la foi humaine.
La foi humaine est celle, qui nous fait croire les choses que les hommes déclarent. Nous pouvons nous tromper en les croyant, parce que les hommes, même les plus saints, les plus savants, et les plus éclairés sont capables de tomber dans l'erreur et dans le mensonge.

DA 101,1,3 La foi divine est une vertu, qui fait croire avec soumission d'esprit et de coeur tout ce que Dieu a révélé, et avec fermeté tout ce que l'Église propose de croire, avec soumission d'esprit, parce que Dieu l'a dit, et avec fermeté,

parce que Dieu ne peut se tromper, ni vouloir nous tromper. Il est vrai que nous ne savons ce que Dieu a dit, et ce qu'on nous propose de croire, que parce que l'Église nous en assure, nous devons cependant en être aussi certains, que si Dieu nous le disait lui-même, d'autant que l'Église jouit du pouvoir et de l'autorité de Dieu, et qu'elle est la dépositaire des vérités saintes, qu'il veut nous faire connaître. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, qu'il ne croirait pas le saint Évangile, s'il n'y était engagé par l'autorité de l'Église.

DA 101,1,4 C'est Dieu seul qui nous donne la foi, pour éclairer notre esprit, et lui faire connaître ce que nous ne pouvons savoir que par lui; et c'est dans le baptême, que nous recevons ce précieux don.

DA 101,1,5 Tous sont obligés de croire en général tout ce que l'Église croit et propose de croire, sans douter, sans hésiter, et sans aucune curiosité, mais il ne suffit pas de croire en général tout ce que l'Église nous propose, il y a des mystères que nous sommes obligés de croire et de savoir distinctement et en particulier, ce sont ceux-ci: qu'il y a un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; que le Fils de Dieu la seconde personne de la très sainte Trinité s'est fait homme et est mort en croix, pour nous retirer du péché, et nous délivrer des peines d'enfer; qu'après cette vie il y aura un paradis pour la récompense des bons, et un enfer pour la punition des méchants, qui ne finiront jamais. Si on ne croit distinctement et clairement tous ces mystères, on ne peut pas être sauvé, parce que les vérités qu'ils contiennent sont les premiers principes et les fondements de notre religion.

DA 101,2 ## Section deuxième.

De l'obligation de faire des actes de foi.

DA 101,2,1 Si nous sommes obligés de croire et de savoir les principaux mystères de notre religion, nous devons par conséquent faire de temps en temps, et souvent des actes de foi sur ces divins mystères; il y a même quelques occasions particulières dans lesquelles on ne peut pas s'en dispenser, et ce sont principalement celles-ci: quand on commence à avoir l'usage de la raison; quand on est tenté contre la foi; quand on reçoit quelque sacrement, et à l'article de la mort.

Il y a deux différentes manières de faire des actes de foi; car on peut en faire en général sur tous les mystères de notre religion, et en particulier sur un de ces mystères: comme sur celui de la très sainte Trinité, ou de l'Incarnation.

DA 101,2,2 On fait un acte de foi en général en cette manière: Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église ordonne de croire, parce que vous le lui avez révélé.

Un acte de foi en particulier, sur quelqu'un des mystères de notre religion, par exemple, sur le mystère de la très sainte Trinité, se fait ainsi: Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, parce que la sainte Église nous le propose, et que c'est vous qui le lui avez révélé.

On peut faire de même des actes de foi, sur le mystère de l'Incarnation, ou du très saint Sacrement de l'autel, ou sur quelque autre mystère que ce soit.

DA 101,2,3 Il ne faut pas se contenter de produire des actes de foi spéculative seulement, c'est-à-dire, sur des vérités qu'on ne fait que croire, il faut aussi souvent produire des actes de foi pratique, c'est-à-dire, sur des vérités qu'on doit pratiquer. On doit faire de ces sortes d'actes de foi pratique, particulièrement quand on est tenté d'offenser Dieu, ou de contrevenir à quelques-unes des vérités pratique, ou qu'on a de la difficulté et de la peine

à les pratiquer, comme par exemple, quand on a de la peine à pardonner à ses ennemis, il est bon de dire: Mon Sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que non seulement il faut pardonner à ses ennemis, mais aussi qu'il faut les aimer, prier Dieu pour eux, et leur faire du bien, parce que c'est vous qui l'avez dit, et que vous l'avez enseigné dans le saint Évangile: de même lorsqu'on est tenté contre la pureté, il est à propos de dire: Mon Dieu, je crois que les impurs ne posséderont point le royaume de Dieu, parce que c'est vous qui nous l'avez enseigné, par la bouche de saint Paul. C'est ainsi qu'il faut faire des actes de foi, sur toutes sortes de vérités pratiques, pour s'imprimer de l'horreur du vice, pour s'animer au bien, et s'exciter à la vertu.

DA 101,2,4 Il n'est pas nécessaire que les actes de foi que nous faisons soient prononcés de la bouche, à moins que nous ne voulions nous en servir, pour rendre un témoignage public de notre foi, il suffit que le coeur les forme et les conçoive, parce que c'est à Dieu que nous les faisons, et que c'est du coeur que nous lui parlons. Ces sortes d'actes de foi produits de temps en temps sont d'une très grande utilité, et servent beaucoup à nous conserver la foi, l'amour de Dieu, et l'affection pour les vertus, et à les augmenter en nous; c'est pour ce sujet que nous devons en faire très souvent, et c'est ce que les pères et les mères doivent inspirer et apprendre avec soin et faire pratiquer tous les jours à leurs enfants.

DA 101,3 ## Section troisième

Des vérités de foi écrites et non écrites, connues par l'Écriture sainte, et par la tradition.

DA 101,3,1 Il y a deux sortes de vérités que nous devons croire d'une foi divine, et que nous devons regarder comme ayant été révélées de Dieu à son Église, les unes sont celles qui ont été écrites, les autres sont celles que nous ne savons que par tradition.

Les choses qui ont été écrites, et que nous devons regarder comme révélées de Dieu, sont toutes les paroles qui sont dans les livres, qu'on nomme ordinairement la sainte Écriture.

DA 101,3,2 Les choses que nous ne savons que par tradition sont celles qui ont été enseignées par Jésus-Christ même, et qui n'ont pas été écrites, mais que les apôtres ayant apprises de Jésus-Christ de vive voix, ont aussi prêchées de vive voix, et ont laissées aux pasteurs qui leur ont succédé, et que les pasteurs de l'Église ont enseignées aux fidèles, et se sont laissées successivement les uns aux autres de siècle en siècle jusqu'à présent comme la doctrine de Jésus-Christ: ce sont aussi les explications qui se sont faites, et qui se font encore des paroles de la sainte Écriture, par un consentement unanime des Pères et des pasteurs de l'Église.

DA 101,3,3 C'est, par exemple, la tradition qui nous enseigne, qu'il y a quatre évangiles, qu'il y a sept sacrements, et qu'il faut baptiser les enfants; car nous ne lisons point toutes ces choses et beaucoup d'autres dans la sainte Écriture.

DA 101,3,4 Il y a un très grand nombre de vérités que Jésus-Christ ne nous a laissées que par tradition, c'est ce que nous dit saint Jean, lorsqu'il nous assure qu'il y a plusieurs choses que Jésus-Christ a faites, qui n'ont pas été écrites, et saint Paul recommande aux Thessaloniciens de garder les traditions qu'ils ont apprises de lui, soit par la parole, soit par les lettres qu'il leur a écrites. Nous devons croire comme de foi toutes les choses qui nous sont enseignées par la tradition, parce que l'Église nous les propose, et que,

comme dit Jésus-Christ, celui qui n'écoute pas l'Église doit être regardé comme un païen et comme un publicain.

DA 101,3,5 La sainte Écriture autrement nommée la Bible, c'est-à-dire livre, est divisée en deux parties, la première se nomme l'Ancien Testament, la seconde le Nouveau Testament; l'Ancien Testament contient tous les livres sacrés qui ont été écrits dans la loi ancienne, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ.

Il y a de quatre sortes de livres dans l'Ancien Testament, les livres de la loi, les livres historiques, les livres de la sagesse, et les livres des prophètes.

Les livres de la loi sont les cinq livres que Moïse a écrits; la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, et le Deutéronome, et ces cinq livres ensemble se nomment le Pentateuque de Moïse.

DA 101,3,6 Le livre de la Genèse, qui signifie origine, contient la création d'Adam et de toutes les créatures visibles, et les principales actions de tous les patriarches descendants d'Adam jusqu'à Joseph.

L'Exode, qui signifie sortie, rapporte l'histoire de la sortie miraculeuse des Israélites hors de l'Égypte, et la réception de la loi, qui fut donnée de Dieu à Moïse sur la montagne de Sinaï.

Le Lévitique traite de tout ce qui regarde les sacrifices, et les lévites, qui étaient les ministres des sacrifices dans l'ancienne loi.

Le livre des Nombres est ainsi nommé, parce qu'il rapporte le dénombrement que Moïse et Aaron firent des Israélites capables de porter les armes; il contient aussi tout ce que firent les Israélites depuis leur départ de la montagne de Sinaï jusqu'à l'entrée dans la terre de Chanaan.

Le Deutéronome, qui signifie répétition, n'est qu'une répétition et un abrégé des principales choses qui sont dans les trois livres précédents.

DA 101,3,7 Les livres historiques sont ceux qui rapportent l'histoire et les actions des juges, des rois, de ceux qui ont gouverné le peuple, et des personnes illustres et considérables entre les Juifs.

Les livres historiques sont au nombre de dix-sept qui sont, les livres de Josué, des Juges, et de Ruth, les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, c'est-à-dire, des choses qui avaient été omises dans les livres des Rois, les deux livres d'Esdras, le livre de Tobie, de Judith, d'Esther, de Job, et les deux livres des Machabées.

DA 101,3,8 Les livres de la sagesse sont ceux qui ont été faits pour porter les Juifs à la vertu; il y en a cinq: les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, la Sagesse, et l'Ecclésiastique.

DA 101,3,9 Les livres des prophètes contiennent les révélations que Dieu a faites aux prophètes des choses qui étaient à venir à l'égard des Juifs, surtout celles qui regardaient la venue du Messie.

Il y en a dix-huit, les Psaumes de David, Isaïe, Jérémie, Baruch, Ézéchiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, et Malachie.

DA 101,3,10 La seconde partie de la Bible se nomme le Nouveau Testament, parce parce qu'elle contient tout ce qui regarde la loi nouvelle, elle contient aussi quatre sortes de livres, les Évangiles, l'histoire des apôtres, les lettres de quelques saints apôtres, et le livre des prophéties.

Les Évangiles rapportent la vie, les instructions, et les miracles de Jésus-Christ, il y en a quatre, celui de saint Mathieu, celui de saint Marc, celui de saint Luc, et celui de saint Jean.

L'histoire des apôtres a été écrite par saint Luc dans le livre des Actes des Apôtres.

DA 101,3,11 Les lettres des saints apôtres contiennent des avis et des instructions, que quelques-uns d'eux ont donnés par écrit aux fidèles de leur temps. Il y a cinq apôtres qui ont écrit des lettres, saint Paul, saint Jacques le mineur, saint Pierre, saint Jean, et saint Jude.

DA 101,3,12 Saint Paul a écrit quatorze lettres, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Éphésiens, une aux Thessaloniciens, deux à Timothée évêque d'Éphèse, une à Tite évêque de Crète, une à Philémon qui était un homme de qualité de la ville de Colosse, et une aux Hébreux, c'est-à-dire, aux Juifs dispersés dans tout le monde, et particulièrement à ceux qui étaient dans la Judée.

DA 101,3,13 Saint Jacques n'a écrit qu'une lettre, qu'il a adressée à tous les Juifs dispersés alors en différents pays, et c'est pour ce sujet qu'on la nomme catholique, c'est-à-dire universelle.
Saint Pierre a écrit deux lettres, la première aux Juifs qui étaient dans la Grèce, et la seconde est adressée à tous les fidèles.
Saint Jean a écrit trois lettres, la première aux Parthes, selon saint Augustin, la seconde à une dame nommée Électe, la troisième à un de ses amis nommé Caïus, dont saint Paul parle dans la lettre qu'il a écrite aux Romains chap. 16. v. 23.
Saint Jude n'a écrit qu'une lettre adressée à tous les fidèles.

DA 101,3,14 Le livre des prophéties du Nouveau Testament est l'Apocalypse écrite par saint Jean dans l'île de Pathmos, où il était en exil, qui contient tout ce qui devait se passer de plus considérable, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde.
Tous ces livres sont énoncés dans le concile de Trente, qui les a tous reçus comme ayant été dictés par l'Esprit de Dieu, et comme contenant toutes les vérités écrites que nous devons croire de foi divine.

DA 101,4 ## Section quatrième

Du symbole abrégé des vérités de foi.

DA 101,4,1 Tout ce que les chrétiens sont obligés de croire et de savoir en particulier est contenu dans le symbole des apôtres, qui est un abrégé des principaux points de notre foi, que les apôtres, dit saint Augustin, ont laissé par tradition comme une règle et profession de foi, afin que tous les fidèles eussent partout une même créance.
On croit que les saints apôtres ont dressé ce symbole avant que de se séparer, pour aller prêcher le saint Évangile par tout le monde.

DA 101,4,2 Le mot de symbole signifie marque ou abrégé, parce que la profession de foi qu'on fait en le récitant sert à distinguer les chrétiens catholiques de ceux qui ne le sont pas, et parce qu'il est un abrégé des mystères de notre religion.

DA 101,4,3 Le symbole des apôtres contient douze articles de foi, et se peut diviser en trois parties principales. La première partie est renfermée dans le premier article, qui traite de Dieu le Père, et de la création du monde. La seconde comprend les six articles suivants, qui regardent le Fils de Dieu, la rédemption des hommes, et le jugement général. Et la troisième est composée des cinq derniers articles, qui traitent du Saint-Esprit, et de l'Église, et des grâces que le Saint-Esprit donne en cette vie, et de la gloire qu'il promet en l'autre.

DA 101,4,4 Réciter le symbole des apôtres est produire autant d'actes de foi qu'il y a de vérités qui y sont renfermées, et c'est pour cette raison qu'il est très utile et fort à conseiller de le dire souvent, et même tous les jours en se levant, pour

témoigner à Dieu qu'on veut vivre en chrétien pendant tout le jour, et en se couchant, pour se disposer à mourir dans la foi de l'Église, si on mourait durant le sommeil, c'est ce qu'ont inspiré aux chrétiens et aux catéchumènes saint Ambroise et saint Augustin, qui leur ont fait regarder cette pratique comme un devoir: c'est sans doute pour ce sujet que l'Église a sagement ordonné à tous les chrétiens de le savoir par coeur, et c'est une obligation aux pères et aux mères de l'apprendre à leurs enfants. Les paroles du symbole des apôtres sont celles-ci: Je crois en Dieu le Père, etc.

DA 102

Chapitre 2

De Dieu, et des trois personnes divines.

DA 102,0,1 La première vérité que nous devons croire, et qui est aussi le fondement de notre foi, est qu'il y a un Dieu, et qu'il n'y en a qu'un seul, qu'il ne peut même y en avoir plusieurs, parce que, selon saint Thomas il n'y en a qu'un seul qui puisse être indépendant, et avoir une souveraine et infinie perfection. Nous ne pouvons bien connaître ni Dieu, ni ce que c'est que Dieu, parce qu'il est au-dessus de ce que nous pouvons penser et exprimer par nos paroles; tout ce que nous en pouvons dire est qu'il est un esprit infiniment parfait, c'est-à-dire, qu'il a toutes sortes de perfections qui sont infinies en elles-mêmes, c'est l'idée qui nous en est donnée dans l'Écriture sainte.

DA 102,0,2 Il n'y a que Dieu qui ait l'être par lui-même, toutes les créatures n'ont l'être et la vie que par dépendance de Dieu; c'est aussi lui qui les a créées toutes, et qui les conserve, et qui continue à donner tous les jours l'être, la vie, et le mouvement à celles qui sont produites dans le temps successivement.

DA 102,0,3 Toutes les choses que nous voyons se succèdent les unes aux autres, et sont sujettes au changement et à la corruption, il n'y a que Dieu seul qui ne change point, et dont la nature et la conduite est toujours la même. Toutes les créatures aussi ont commencé d'être; mais Dieu est éternel, parce qu'il n'a point eu de commencement, et qu'il n'aura jamais de fin: il est partout, et il remplit le Ciel et la terre, qui dans toute leur étendue ne sont pas capables de le renfermer.

DA 102,0,4 Quoique Dieu voie, et qu'il connaisse clairement et distinctement tout ce qui se passe dans le monde, qu'il soit présent partout, et qu'il soit en toutes choses par sa propre nature, nous ne pouvons pas cependant le voir de nos yeux, parce qu'il n'a point de corps, et qu'il n'est ni matériel, ni sensible, car nos yeux ne peuvent voir que des choses qui tombent sous les sens.

DA 102,0,5 Dieu conduit et règle tout d'une manière admirable, et avec une grande sagesse, il est si bon qu'il pourvoit à tous les besoins de ses créatures, il est si juste qu'il donne à chacun de nous ce qu'il a mérité, et il est si puissant qu'il peut faire tout ce qui lui plaît, et qu'il fait en effet tout ce qu'il veut: en sorte qu'il n'y a rien ni personne qui puisse résister à sa volonté.

DA 102,0,6 Quoique Dieu soit seul et unique selon sa nature, il y a néanmoins en Dieu trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. La première personne est appelée le Père, parce qu'elle engendre de toute éternité le Fils. La seconde est appelée le Fils, parce qu'elle est engendrée du Père. Et la troisième personne est appelée le Saint-Esprit, pour la distinguer du Père et du Fils, n'ayant point de nom particulier, parce qu'on ne peut exprimer la manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

DA 102,0,7 Ces trois personnes sont bien distinguées l'une de l'autre, car le Père n'est pas le Fils, et le Fils n'est pas le Saint-Esprit; mais elles ne sont point séparées, parce qu'elles n'ont toutes trois que la même nature et les mêmes

perfections: la puissance du Père est celle du Fils, la volonté du Fils est celle du Saint-Esprit. La sagesse, la bonté, la justice est la même dans toutes les trois personnes, c'est ce qui fait que tout ce que Dieu opère au dehors de lui-même et dans les créatures toutes les trois personnes le font. Il n'en est pas ainsi de ce que Dieu produit au-dedans de lui-même, c'est le Père seul qui produit et engendre le Fils, et c'est le Père et le Fils seulement qui produisent le Saint-Esprit, parce que les opérations et les productions de Dieu en lui-même sont propres et particulières aux personnes qui en sont le principe, sans que les autres y puissent avoir aucune part.

DA 102,0,8 Le Père engendre le Fils, parce que se connaissant il produit le terme de sa connaissance, qui est l'expression de lui-même, et le même Dieu que lui: le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit, parce que s'aimant mutuellement ils produisent le terme et l'objet de leur amour, qui est la personne du Saint-Esprit: comme c'est Dieu qui est le terme et l'objet de l'amour du Père et du Fils, le Saint-Esprit est le même Dieu que le Père et le Fils. Quoique le Père produise le Fils et que le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit, l'un n'a pas été devant l'autre, et ils sont tous trois éternels; ce n'est cependant qu'un éternel, parce que ces trois personnes ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu.

DA 102,0,9 On ne peut ni exprimer ce que c'est que les personnes, ni les représenter, et si on représente quelquefois le Père éternel comme un vieillard, c'est parce qu'il est ainsi apparu au prophète Daniel dans l'Ancien Testament. On ne peint le Fils comme un homme d'environ trente ans, que parce qu'il s'est fait homme, et qu'il a paru dans le monde, et est mort vers cet âge. Et lorsqu'on fait paraître le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe, c'est parce qu'il a pris cette forme au baptême de Notre-Seigneur.

DA 103 ## Chapitre 3

De la création du monde.

DA 103,0,1 C'est Dieu qui a créé toutes choses en les faisant de rien par sa toute-puissance, il ne lui a fallu qu'une seule parole pour produire toutes les créatures. Il leur aurait bien pu donner l'être en un moment; mais pour faire paraître sa sagesse aussi bien que sa puissance dans un si grand ouvrage, il n'a fait le monde qu'en six jours.

DA 103,0,2 Le premier jour Dieu fit la lumière. Le second jour, il fit le Ciel et la terre. Le troisième jour, il sépara la mer de la terre, et fit sortir de la terre les herbes, les arbres, et toutes les plantes. Le quatrième jour, il fit le soleil, la lune, et les étoiles. Le cinquième jour, il fit les poissons et les oiseaux. Le sixième jour, il fit sortir de la terre toutes les autres bêtes, puis il fit l'homme séparément, pour commander à tous les animaux qu'il avait faits auparavant. Au septième jour Dieu se reposa, c'est-à-dire, qu'il cessa de faire des créatures.

DA 103,0,3 Les plus excellentes et les plus considérables des créatures que Dieu ait produites ont été les anges et les hommes, et c'est même pour eux qu'il a fait toutes choses.
Il n'est pas parlé dans la Genèse de la création des anges; saint Augustin dit cependant, qu'ils furent créés le premier jour, lorsque Dieu dit que la lumière soit faite, et il n'y a point de doute, qu'ils furent tous créés dans le Ciel.

DA 103,0,4 Les anges sont des esprits qui n'ont point de corps, et qui sont entièrement dégagés de la matière; s'ils ont quelquefois paru aux hommes avec un corps, ce n'était qu'un corps emprunté.
Ils sont appelés anges, c'est-à-dire messagers ou ambassadeurs; parce qu'ils

ont été souvent employés, pour faire connaître aux hommes la volonté de Dieu.

DA 103,0,5 Ils ont tous reçu la grâce dans le moment de leur création, mais tous ne l'ont pas conservée: une partie considérable de ces esprits destinés pour louer Dieu sont tombés dans le péché par leur orgueil, et par la complaisance qu'ils ont eue pour eux-mêmes, et ont été en même temps précipités dans les enfers. Pour ce qui est de ceux qui ont été fidèles à Dieu, et qui ont persévéré dans la grâce, ils y ont été alors confirmés, et sont demeurés dans le Ciel, où ils ont toujours jouis depuis d'un bonheur éternel.

DA 103,0,6 De ces bienheureux esprits, il y en a, qui sont toujours devant le trône de Dieu, pour lui rendre leurs respects et leurs adorations, et il y en a quelques-uns, que Dieu a chargés de la conduite des hommes, pour procurer leur salut; c'est pour ce sujet qu'on les nomme anges gardiens. Chacun des hommes, dit saint Jérôme, qui ont été, qui sont, et qui seront depuis le commencement du monde jusqu'à la fin a eu, a, et aura un de ces anges, pour le protéger.

DA 103,0,7 Les anges rebelles, qu'on nomme démons ou diables, ont un emploi tout contraire, ils s'appliquent à tenter les hommes, et comme dit saint Pierre, ils sont toujours autour d'eux, pour les solliciter au péché, afin de les rendre malheureux avec eux.

DA 103,0,8 Les anges gardiens, quoiqu'ils ne soient pas dans le Ciel, jouissent toujours de la vue de Dieu, et au contraire ceux d'entre les démons, qui sont sur la terre, et qui tentent les hommes, sont tourmentés et punis aussi rigoureusement, que dans les enfers.

DA 103,0,9 Pour ce qui est de l'homme, c'est une créature raisonnable composée d'un corps et d'une âme créée à l'image de Dieu.
Sa première et sa principale occupation doit être de connaître et d'aimer Dieu, puisque ce n'est que pour cela, qu'il est en ce monde; et c'est aussi en cela qu'il est l'image de Dieu, et qu'il doit lui être semblable en cette vie, et lui ressembler bien davantage dans le Ciel, en le voyant tel qu'il est, et en l'aimant éternellement.

DA 103,0,10 Le premier homme s'appelait Adam, son corps fut formé du limon de la terre. La première femme se nommait Ève, dont Dieu forma le corps d'une côte d'Adam, pour marquer que l'un et l'autre devaient avoir entre eux une union indissoluble, le corps de la femme étant tiré de celui de l'homme.

DA 103,0,11 Adam et Ève furent créés avec une grâce très abondante, qui leur faisait connaître facilement la vérité, et leur faisait faire le bien sans aucune peine. Cet état dans lequel ils furent créés se nomme la justice originelle, qui les rendait justes et saints devant Dieu; leurs corps n'étaient pas sujets aux infirmités et aux douleurs, et toutes les créatures leur étaient soumises, parce qu'ils étaient soumis à Dieu. Ils ne seraient pas morts, s'ils étaient toujours demeurés dans cet heureux état, et du lieu qui leur servait de demeure ils seraient montés dans le Ciel.

Dieu, après avoir créé cet homme et cette femme les mit dans un jardin tout à fait agréable, qu'il nomma pour ce sujet un paradis de délices.

DA 103,0,12 Il leur ordonna en même temps de l'aimer et de le servir, et de s'occuper dans ce jardin, et il leur défendit, sous peine de mort temporelle et éternelle, de manger du fruit d'un arbre appelé de la connaissance du bien et du mal; ce n'était pas que ce fruit fut mauvais, mais c'était seulement pour éprouver leur fidélité. Cependant le démon sous la figure d'un serpent ayant tenté Ève, Ève tenta son mari, ce qui fit qu'Adam désobéit à Dieu en mangeant du fruit, dont Dieu lui avait défendu de manger. Ce fut par un

mouvement d'orgueil qu'il tomba dans ce dérèglement, et par complaisance pour sa femme, qui l'avait pressé de manger de ce fruit. Dieu punit Adam de ce péché, en le chassant du paradis terrestre, en le condamnant lui, sa femme, et ses enfants à toutes les peines, et à toutes les misères de cette vie, et à la mort même temporelle et éternelle. Il condamna aussi la femme aux douleurs de l'enfantement, pour avoir excité son mari à l'offenser.

DA 103,0,13 Cet homme devint en même temps malheureux, étant déchu de la grâce de Dieu et de son saint amour, qui fait en cette vie son véritable bonheur.

Les principales peines et misères, que le péché d'Adam nous fait souffrir en ce monde, sont l'ignorance de Dieu, de nous-mêmes, et de nos devoirs, l'indisposition à faire le bien que Dieu nous commande, l'inclination à faire le mal qu'il nous défend, et toutes les misères et infirmités du corps.

DA 103,0,14 Ce qui est cause de toutes les peines que nous souffrons est, qu'en même temps qu'Adam a péché nous avons tous péché avec lui et en lui; et ce péché que nous avons tous commis en Adam se nomme en nous le péché originel, parce que nous l'avons, et nous le contractons dès le moment de notre conception, sans cependant que nous puissions ni savoir, ni exprimer comment cela se fait.

DA 104 ## Chapitre 4

De la rédemption des hommes.

DA 104,1 ### Section première

Du Fils de Dieu fait homme.

DA 104,1,1 Dieu n'a pas abandonné l'homme dans son péché, comme il a fait les mauvais anges, et après avoir exercé sur eux sa justice, il a exercé sa miséricorde envers Adam et ses descendants, en envoyant son propre Fils, pour les délivrer entièrement de l'esclavage du péché, quoiqu'ils ne le méritassent pas, et qu'il sut que plusieurs abuseraient de sa bonté et de ses grâces.

DA 104,1,2 Le Fils de Dieu venant en ce monde s'est fait homme, en unissant la nature humaine d'une union substantielle à sa personne. Le Père et le Saint-Esprit ne se sont pas faits homme, il n'y a eu que le Fils seul, qui en cette qualité se nomme Jésus-Christ, ou le Verbe incarné. Il est Dieu et homme tout ensemble, parce qu'il a de lui-même la nature divine, par laquelle il est Dieu, et qu'il s'est uni la nature humaine, par laquelle il est homme.

DA 104,1,3 Quoiqu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, il n'y a cependant qu'une personne, qui est le Fils de Dieu, la seconde personne de la très sainte Trinité.

Jésus-Christ selon la nature divine est égal à son Père, et selon la nature humaine, il est né dans le temps, et son Père est plus grand que lui. Pendant qu'il vivait sur la terre, il était entièrement semblable aux autres hommes, excepté dans l'ignorance, dans l'inclination au mal, et dans le péché, duquel il a été exempt, de celui même qu'on nomme originel.

DA 104,1,4 Lorsque le Fils de Dieu s'est fait homme, ç'a été le Saint-Esprit qui a formé son corps en un moment du plus pur sang de la très sainte Vierge, et qui en même temps a créé son âme, et l'a unie au corps qu'il avait formé, et au même instant le Fils de Dieu fut uni personnellement à l'un et à l'autre. C'est ainsi que s'accomplit le mystère de l'Incarnation, qui est l'union de l'âme et du corps de Jésus-Christ à la personne du Fils.

DA 104,1,5 Lorsqu'on dit, que le Saint-Esprit a formé le corps de Jésus-Christ et a créé son âme, et qu'il a uni ce corps et cette âme à la personne du Fils, ce n'est

pas que le Père et le Fils n'aient contribué à cette action aussi bien que le Saint-Esprit; car toutes les trois personnes ensemble ont accompli ce mystère; parce qu'il est une opération de Dieu hors de lui-même: mais on dit que c'est le Saint-Esprit qui a fait cette action; parce qu'étant un effet de l'amour de Dieu envers les hommes, elle est attribuée au Saint-Esprit, qui est l'amour essentiel du Père et du Fils.

DA 104,1,6 Jésus-Christ comme Dieu a un père, qui est le Père Eternel, qui l'a engendré de toute éternité: mais comme homme il n'a point de père; et n'a qu'une mère qui est la très sainte Vierge, qui l'a porté dans son sein, et qui l'a mis au monde. Quoique le Saint-Esprit ait formé le corps de Jésus-Christ, il n'est pas cependant son père, parce qu'il ne l'a pas engendré: saint Joseph ne l'est pas aussi, quoiqu'il soit quelquefois nommé son père dans le saint Évangile, il a été seulement son nourricier pendant sa vie, et chargé de sa conduite.

DA 104,1,7 La très sainte Vierge est proprement et véritablement la mère de Jésus-Christ, parce qu'elle l'a conçu et mis au monde, elle est aussi véritablement mère de Dieu, non pas qu'elle ait engendré la divinité, mais parce qu'ayant engendré le corps de Jésus-Christ, qui est uni à la personne du Fils de Dieu, et qui est Dieu aussi, elle est effectivement la mère de celui qui est Dieu et homme. Elle a eu l'avantage d'être mère et vierge tout ensemble, et est toujours restée vierge, et exempte de tout péché.

DA 104,2 **Section deuxième**

De la naissance, et des principales actions de Jésus-Christ, jusqu'à son baptême.

DA 104,2,1 Jésus-Christ est né sous l'empire d'Auguste, dans le temps de l'hiver, au milieu de la nuit, dans une étable, qui était proche de la ville de Bethléem. Huit jours après sa naissance il fut circoncis, et ce même jour la très sainte Vierge et saint Joseph, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Dieu par un ange, lui donnèrent le nom de Jésus, qui signifie sauveur, parce qu'il était venu, pour sauver tous les hommes, et les délivrer, du péché et de l'enfer, en s'exposant à mourir sur une croix.

DA 104,2,2 On ajoute au nom de Jésus celui de Christ, qui signifie oint ou sacré, non pas qu'il ait été sacré d'une manière sensible, mais parce qu'il a été rempli de toutes les grâces du Saint-Esprit.
Nous nommons aussi Jésus-Christ Notre-Seigneur, parce qu'il a un droit particulier sur tous les chrétiens, qu'il a rachetés par le prix de son sang.

DA 104,2,3 Peu de jours après que Jésus eut été circoncis, il fut reconnu pour Dieu et pour roi par trois mages, qui étaient venus exprès d'Orient pour l'adorer; et le quarantième jour après sa naissance, la très sainte Vierge et saint Joseph le portèrent au Temple de Jérusalem, pour le présenter à Dieu, selon qu'il était ordonné par la loi des Juifs, parce qu'il était un premier-né: la très sainte Vierge en même temps accomplit en elle la loi de la purification, et elle offrit tout ce que cette loi ordonnait, pour son Fils et pour elle, quoiqu'ils ne fussent obligés ni l'un ni l'autre de se soumettre à cette loi.

DA 104,2,4 Quelque temps après saint Joseph fut averti par un ange de s'enfuir en Égypte, et d'y mener Jésus avec la très sainte Vierge sa mère, pour éviter la persécution du roi Hérode, qui, ayant ouï dire par les mages, qu'il était né un roi des Juifs, et ayant appris des docteurs de la loi, que c'était à Bethléem qu'il devait naître, fit chercher Jésus-Christ pour le faire mourir, et fit tuer tous les enfants de Bethléem et des environs, depuis l'âge de deux ans, et au-dessous.

DA 104,2,5 Saint Joseph, ayant été encore averti depuis par un ange qu'Hérode était mort, retourna en Judée, et alla demeurer dans la ville de Nazareth, où il mena avec lui l'enfant Jésus, qui pour cette raison fut regardé comme étant né à Nazareth, et fut appelé Nazaréen.

DA 104,2,6 L'Évangile ne nous marque plus rien de considérable de Jésus-Christ jusqu'à l'âge de trente ans, sinon qu'à l'âge de douze ans ayant été mené par ses parents à Jérusalem, pour célébrer la fête de Pâques, selon la coutume des Juifs, après que la solennité de cette fête fut entièrement accomplie, les parents de Jésus s'étant mis en chemin pour s'en retourner, il demeura à Jérusalem, sans qu'ils s'en aperçussent, ses parents voyant ensuite qu'il n'était pas avec eux le cherchèrent pendant tout un jour, mais inutilement; ce qui fit qu'ils revinrent à Jérusalem, où ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs les écoutant, et leur proposant des questions d'une manière si sage, que tous ceux qui l'entendaient étaient surpris de sa sagesse, et de ses réponses.

DA 104,2,7 A l'âge de trente ans Jésus-Christ fut baptisé au fleuve du Jourdain par saint Jean-Baptiste: en même temps le Saint-Esprit descendit sur lui, sous la forme d'une colombe, et le Père éternel déclara du haut des Cieux, que Jésus-Christ était son Fils bien-aimé.
Aussitôt après le Saint-Esprit conduisit Jésus au désert, où il jeûna quarante jours sans boire ni manger, couchant sur la terre. Ç'a été pour honorer cette abstinence de Jésus-Christ, que l'Église a institué le jeûne du carême.

DA 104,2,8 Il fut ensuite tenté trois fois par le démon, pour nous apprendre à ne pas craindre les tentations, mais à y résister. Ce fut par cette retraite dans le désert, que Jésus-Christ se disposa à prêcher l'Évangile, qu'il annonça dans tous les cantons de la Judée pendant trois ans, depuis son baptême jusqu'à sa mort.

DA 104,3 ## Section troisième

De la vocation et mission des apôtres, des prédications, des miracles, et de la vie pauvre de Jésus-Christ.

DA 104,3,1 Jésus-Christ étant venu pour apporter aux hommes une loi nouvelle, et s'étant disposé pendant trente ans à la leur annoncer, commença aussitôt qu'il fut sorti du désert par choisir douze disciples, qu'il nomma apôtres, c'est-à-dire envoyés; parce qu'il les destinait à prêcher avec lui son Évangile, qui est cette loi nouvelle, qu'il est venu annoncer à tous les hommes.

DA 104,3,2 Ces douze apôtres furent Simon nommé Pierre, et André son frère, Jacques et Jean fils de Zébédée, Philippe et Barthélemy, Mathieu et Thomas, Jacques fils d'Alphée, Jude ou Thadée son frère, Simon le Cananéen, et Judas Iscariotes, qui fut celui qui trahit Jésus.

DA 104,3,3 Les premiers que Jésus-Christ choisit pour apôtres furent Simon, et André son frère, Jacques et Jean enfants de Zébédée, qu'il appela à lui le même jour, et Philippe le lendemain; ils quittèrent tout, et le suivirent aussitôt qu'il les eut appelés. Quelque temps après, passant par le bureau des impôts il appela Mathieu, qui était un publicain, c'est-à-dire un receveur des impôts, et lui dit de le suivre, ce qu'il fit sur-le-champ quittant son bureau; il fit ensuite un grand festin à Jésus, et à ses disciples, et y convia plusieurs publicains, que Jésus-Christ voulut bien souffrir en sa compagnie, parce qu'il était venu (comme il le dit lui-même) pour convertir les pécheurs, et pour les engager à faire pénitence: ce fut ainsi qu'il appela les

autres apôtres. Il les envoya ensuite de ville en ville, et de village en village, pour y prêcher, et y alla aussi lui-même.

DA 104,3,4 Il parcourut toute la Judée pendant trois ans, pour instruire les peuples, ayant avec lui (outre ses apôtres) soixante et douze disciples, qu'il envoya deux à deux dans toutes les villes où il devait aller, pour disposer les peuples à profiter de ses prédications. Il prêchait et faisait partout un très grand nombre de miracles, pour confirmer sa doctrine, rendant la santé aux malades, et la vue aux aveugles, redressant les boiteux, et guérissant les paralytiques. Il a aussi ressuscité trois morts, le fils d'une veuve de Naïm, la fille du chef de la synagogue de Capharnaüm, et Lazare frère de Marie-Madeleine et de Marthe, et dans tous ces miracles il n'avait pour but que la conversion des âmes, auxquelles en même temps qu'il guérissait les corps il pardonnait les péchés, et leur recommandait de ne les plus commettre.

DA 104,3,5 On lui amenait de tous les endroits de la Judée, et même de la Syrie tous ceux qui étaient travaillés de diverses maladies et de cruelles douleurs, les possédés, les lunatiques et les paralytiques, et il les guérissait tous. Ce fut cette grande quantité de miracles, qui le fit bientôt suivre d'une prodigieuse multitude de peuple de Galilée, de Décapolis, de Jérusalem, et de delà le Jourdain.

DA 104,3,6 Il s'appliqua à instruire tous ces peuples, et à leur enseigner sa nouvelle doctrine, leur faisant connaître par un long discours qu'il leur fit, combien cette loi nouvelle était plus excellente et plus parfaite que la loi ancienne, ce à quoi particulièrement elle les engageait, et la perfection qu'elle demandait d'eux. Ces peuples furent si surpris et touchés de sa doctrine, que cinq mille personnes, sans y comprendre les femmes et les enfants, le suivirent et demeurèrent avec lui trois jours entiers sans manger et sans s'en mettre en peine; ce qui obligea Jésus de faire un miracle pour les nourrir en multipliant cinq pains, dont ils furent tous rassasiés: mais comme il vivait pauvrement, il les nourrit aussi pauvrement, ne leur donnant que du pain d'orge avec un peu de poisson.

DA 104,3,7 Quoique Jésus eut pu ne manquer de rien, mais avoir tout ce qu'il aurait pu souhaiter, il vécut cependant toujours d'une manière si pauvre, qu'il n'avait pas de quoi se nourrir, ni une maison pour se loger, ni aucun lieu (comme il le dit lui-même) où il put reposer sa tête, et ayant avec lui douze apôtres, qui étaient presque tous de basse naissance, bien loin de les élever au-dessus de leur condition, il leur fit souffrir une si grande pauvreté, qu'ils furent une fois obligés de presser des épis dans leurs mains, pour en tirer le grain et le manger.

DA 104,3,8 Il fit voir aussi en plusieurs occasions combien il considérait peu les riches, et combien il aimait les pauvres, ce fut pour en donner un témoignage public, qu'il se mit en devoir d'aller chez un centenier pour guérir son serviteur, et qu'il ne voulut pas aller chez un homme de la cour, dont le fils était malade à Capharnaüm, quoiqu'il l'en priât instamment; ce fut aussi pour ce sujet, qu'il proposa la parabole du mauvais riche, faisant connaître par les tourments que souffrait cet homme, combien ceux qui auront été attachés aux richesses seront malheureux dans les enfers, et combien les pauvres, qui auront souffert les misères de cette vie avec patience, et pour l'amour de Dieu, seront heureux et remplis de consolations dans le Ciel.

DA 104,3,9 Pendant que Jésus prêchait son Évangile, environ un an avant sa mort, il voulut faire paraître, combien grande était la gloire dont jouissait son humanité sacrée, son corps quoique mortel ayant toujours été dès le

moment de sa conception aussi glorieux, qu'il est maintenant dans le le Ciel, nonobstant que l'éclat de sa gloire n'eut jamais paru au-dehors, il se retira pour cela sur une haute montagne avec trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean, et pendant qu'il y faisait sa prière il fut transfiguré devant eux, son visage devint brillant comme le soleil, et son habit blanc comme la neige. Tout d'un coup ces trois disciples virent paraître Moïse et Élie dans un état de gloire, qui s'entretenaient avec Jésus de ce qui devait s'accomplir en lui, et de ce qu'il devait souffrir à Jérusalem; Pierre surpris d'étonnement de ce qui se passait alors dit à Jésus, qu'il souhaitait de rester en ce lieu, et que si Jésus voulait bien le leur permettre, ils dresseraient trois tentes, une pour lui, une pour Moïse, et une pour Élie.

DA 104,3,10 Lorsque Pierre parlait ainsi, Jésus, Moïse, et Élie furent environnés d'une nuée lumineuse, du milieu de laquelle on entendit une voix, qui disait: *Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui je me plais uniquement, écoutez-le.* Ces trois disciples furent si effrayés de cette voix, qu'ils tombèrent le visage contre terre, aussitôt Jésus les ayant fait lever, ils ne virent plus que lui seul, et comme ils descendaient avec lui de la montagne, il leur défendit de dire ce qu'ils avaient vu jusqu'après sa résurrection. Cette transfiguration de Jésus-Christ se fit devant ces trois apôtres, afin qu'ils pussent rendre témoignage de ce mystère, dans lequel il leur donna une assurance de sa résurrection, et leur fit espérer que leurs corps ressusciteraient un jour, avec ceux de tous les bienheureux, qui devaient participer à sa gloire.

DA 104,4 **Section quatrième**

Des principales personnes que Jésus-Christ a converties.

DA 104,4,1 Jésus par ses prédications et par l'exemple de sa sainte vie s'attira un grand nombre de disciples, et convertit beaucoup d'âmes à Dieu.
Les principales personnes qu'il convertit furent, une Samaritaine, Marie-Madeleine, une femme adultère, et un chef des publicains nommé Zachée.

DA 104,4,2 Cette Samaritaine était une femme qui vivait dans le concubinage. Jésus, s'étant assis près d'un puits, où elle allait puiser de l'eau, lui dit tous les désordres de sa vie, et prit occasion de l'eau qu'elle allait tirer, pour lui parler de l'eau de la grâce, dont elle avait un très grand besoin; il fit en sorte de lui en donner du goût, ce ne fut pas aussi sans effet; car cette femme goûta si fort tout ce que Jésus lui dit, qu'elle alla aussitôt appeler tous ceux de la ville de Sichar d'où elle était, pour venir voir Jésus, ce qu'ils firent, et l'ayant engagé à entrer dans leur ville et à les instruire, ils reçurent si bien tout ce qu'il leur enseigna, qu'ils témoignèrent à cette femme, que ce n'était plus à cause de ce qu'elle leur avait dit qu'ils croyaient, mais à cause de ce qu'ils avaient vu et entendu.

DA 104,4,3 La seconde personne considérable que Jésus-Christ convertit fut Marie-Marie-Madeleine, qui étant une fille de qualité de la ville de Béthanie, était cependant une pécheresse publique et connue pour telle. Ayant le coeur touché d'un sensible regret de ses péchés, elle alla trouver Jésus qui dînait chez un pharisien nommé Simon, qui demeurait dans la même ville, et s'étant prosternée à ses pieds, elle les arrosa de ses larmes, et les essuya de ses cheveux, et versa ensuite sur lui plein un vase d'albâtre d'un baume odoriférant. Ce pharisien témoigna de la peine de ce que Jésus se laissait toucher par une pécheresse; mais Jésus lui dit qu'il avait remis à cette fille beaucoup de péchés, parce qu'elle l'avait beaucoup aimé; et dit ensuite à cette fille qu'elle s'en allât en paix, et que tous ses péchés lui étaient pardonnés.

DA 104,4,4 La troisième personne que Jésus gagna à Dieu par une douceur admirable, en se contentant de lui dire de ne plus pécher, fut une femme adultère.: Plusieurs Juifs l'étant venus amener à Jésus, lui demandèrent ce qu'ils devaient faire, la loi leur ordonnant de la lapider; Jésus leur répondit sur-le-champ, que celui d'entre eux qui était sans péché jetât la première pierre, ce que pas un d'eux n'ayant osé faire, ils laissèrent cette femme seule avec Jésus, qui ne voulut pas la condamner non plus qu'aucun de ses accusateurs, mais l'engagea à changer de vie.

DA 104,4,5 Jésus toucha aussi le coeur d'un chef des publicains nommé Zachée, et le fit en cette manière. Comme Jésus traversait la ville de Jéricho, cet homme, qui était petit et qui désirait de le voir, en étant empêché par la presse, monta sur un sycomore, en un endroit par où Jésus devait passer. Jésus le voyant lui dit de descendre promptement, parce qu'il voulait aller loger chez lui. Zachée reçut Jésus avec grande joie, et lui dit qu'il voulait donner la moitié de son bien aux pauvres, et que s'il avait fait tort à quelqu'un, il lui en rendrait quatre fois autant. Alors Jésus lui dit que le salut était entré dans sa maison, et voulut dîner avec lui, pour lui témoigner combien il était dans ses bonnes grâces.

DA 104,5 ## Section cinquième

De la haine des pharisiens contre Jésus-Christ, et de l'aversion que Jésus avait pour les pharisiens.

DA 104,5,1 Pendant que les prédications touchantes, les miracles sans nombre, et la vie très sainte de Jésus-Christ le faisaient estimer et suivre de tout le monde, il était fort haï et persécuté par les pharisiens, qui étaient les plus considérables et les plus savants d'entre les Juifs, ils firent en sorte de lui ôter la réputation qu'il s'était acquise, en disant qu'il n'observait pas la loi, parce qu'il guérissait et faisait des miracles au jour du sabbat. Ils tâchèrent aussi de le surprendre en plusieurs occasions, comme lorsqu'ils lui demandèrent, s'il était permis de payer le tribut à César, lequel dans le Ciel serait mari d'une femme qui en avait eu sept; lequel était le plus grand commandement de la loi; si le baptême de Jean venait de Dieu. Mais Jésus-Christ leur répondit toutes les fois avec tant de sagesse qu'il les rendit confus, et qu'ils n'osaient plus l'interroger.

DA 104,5,2 Jésus-Christ avait aussi une très grande aversion et indignation contre les pharisiens, à cause de leur orgueil, et de leur piété fausse et apparente, par laquelle ils séduisaient tout le monde; c'est ce qu'il leur a fait paraître en beaucoup d'occasions. Comme dans ce qu'il dit à Simon le pharisien, lorsqu'il dînait chez lui, lui reprochant le peu de respect et de considération, qu'il avait eu pour sa personne, et lui exposant le témoignage que lui avait donné Marie-Madeleine de son grand amour, et de sa conversion véritable, l'estime qu'il avait pour elle, et la grâce qu'il lui avait accordée, en lui remettant tous ses péchés, et la préférence qu'il lui donnait à ce pharisien dans son esprit et dans son coeur, quoique ce pharisien la regardât comme une pécheresse indigne que Jésus la laissât approcher de lui.

DA 104,5,3 Ce fut aussi pour faire connaître aux pharisiens combien était grande son aversion pour eux, qu'il leur proposa la parabole du pharisien et du publicain, qui priaient tous deux en même temps dans le Temple, dont le premier n'attira sur lui que la condamnation de Dieu, à cause de son orgueil, et l'autre fut justifié à cause de l'humilité de sa prière, et de la contrition qu'il avait de ses péchés.

DA 104,5,4 Il leur a encore donné des marques sensibles de son indignation, dans les malédictions qu'il a souvent fulminées contre eux, particulièrement dans le

11ème chap. de saint Luc, et dans le 23ème de saint Mathieu, où il les a fortement repris de ce qu'ils agissaient par hypocrisie, et de ce qu'ils voulaient paraître bons devant les hommes, par l'observation des petites pratiques extérieures que la loi prescrivait, sans se mettre en peine de se rendre agréables à Dieu, et d'avoir la pureté de coeur, ayant l'âme toute remplie de rapines et de souillures; c'est pourquoi Jésus-Christ les a plusieurs fois comparés à des sépulcres blanchis, dont le dehors paraît beau aux yeux des hommes, mais dont le dedans est plein d'ossements de morts, et de pourriture.

DA 104,5,5 Cette opposition que Jésus-Christ avait pour les pharisiens, et les reproches qu'il leur faisait de leurs péchés cachés était cause, qu'ils cherchaient partout le moyen de le perdre et de le faire mourir. Mais Jésus-Christ ne s'est pas mis en peine de tous leurs projets, parce qu'il savait qu'ils ne pouvaient prévenir l'heure destinée par son Père. D'ailleurs les pharisiens n'osaient le faire prendre pendant le jour, parce qu'ils craignaient le peuple qui aimait Jésus, et qui estimait sa doctrine.

DA 104,6 **Section sixième**

De l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, et de la cène.

DA 104,6,1 L'endurcissement des pharisiens étant extrême, et leur haine contre Jésus étant venue jusqu'à l'excès, l'heure même que le Père éternel avait arrêtée, pour sacrifier son Fils à la rigueur de sa justice, étant sur le point d'arriver, et Jésus-Christ sachant que sa mort approchait, il voulut se faire reconnaître pour roi, à la vue de ceux qui le haïssaient le plus, pour confondre la malice des pharisiens, et l'impiété des Juifs, qui devaient le faire mourir dans peu de jours comme un malfaiteur. Ce fut pour ce sujet qu'il alla à Jérusalem avec ses disciples.

DA 104,6,2 Lorsqu'il fut proche de la ville, il envoya quérir par ses apôtres une ânesse et son ânon sur lequel il monta, et entrant en cet équipage dans la ville de Jérusalem, il alla jusqu'au temple accompagné de ses disciples, et d'une grande multitude de personnes, dont les unes étendaient leurs manteaux sur le chemin, d'autres coupaient des branches d'arbres, et les jetaient par où Jésus devait passer; les troupes des peuples qui marchaient devant lui, et celles qui le suivaient faisaient de grands cris et des acclamations de joie, et criaient toutes: *Hosanna* au Fils de David, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, *Hosanna* au plus haut des Cieux.

DA 104,6,3 Toute la ville en fut émue, et plusieurs demandant, qui est celui-ci: le peuple répondit, que c'était Jésus le prophète, qui était sorti de Nazareth. Étant arrivé au temple, il en chassa tous ceux qui y vendaient et achetaient, et renversa les tables des changeurs, et les sièges de ceux qui y faisaient trafic de colombes pour les sacrifices, en leur disant, qu'il ne fallait pas ainsi profaner ce lieu, qui étant la maison de Dieu devait être aussi une maison de prière.

DA 104,6,4 Les princes des prêtres et les scribes voyant toutes ces merveilles, et les enfants qui criaient: *Hosanna* au Fils de David, en conçurent de l'indignation; ce qui fit que Jésus-Christ leur demanda, s'ils n'avaient jamais lu dans l'Écriture: c'est par la bouche des enfants, que vous vous êtes fait rendre une louange parfaite.

DA 104,6,5 Jésus-Christ étant sorti du temple dit à ses disciples, qui lui en voulaient faire considérer la beauté, qu'il n'y demeurerait pas pierre sur pierre, et étant proche de la ville de Jérusalem, il pleura de compassion pour cette ville, et prédit sa ruine entière.

DA 104,6,6 Jésus-Christ ne se contenta pas avant que de mourir d'avoir fait cette action éclatante devant les Juifs, il en fit encore une la veille de sa mort immédiatement avant sa passion, dans laquelle il témoigna le grand amour qu'il avait pour ses apôtres. Il célébra avec eux la Pâque, en mangeant l'agneau pascal, et leur dit, qu'il avait souhaité avec beaucoup d'ardeur de manger cette Pâque avec eux avant que de souffrir. Il voulut faire cette cérémonie, pour observer la loi des Juifs, qui obligeait de manger à la fête de Pâques un agneau dans chaque famille.

DA 104,6,7 Après avoir mangé l'agneau pascal, il se leva de table, quitta ses habits de dessus, et mit un linge autour de lui, il versa ensuite de l'eau dans un bassin, et lava les pieds de tous ses apôtres. S'étant ensuite remis à table, après avoir beaucoup aimé les siens, dit l'Évangile, il voulut leur donner à la fin de sa vie les marques les plus sensibles qu'il ait pu leur donner de son grand amour pour eux, et institua le sacrement, et le sacrifice de son corps et de son sang sous les apparences du pain et du vin.

DA 104,6,8 Pour cet effet il prit du pain, et l'ayant béni et ayant rendu grâces à Dieu, il le rompit, et le donna à ses apôtres, en disant: Prenez et mangez: Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous à la mort; il prit ensuite une coupe pleine de vin, et ayant rendu grâces il le donna à ses apôtres, en disant: Buvez-en tous; Car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés.

DA 104,6,9 Il semble que Jésus-Christ ait voulu laver les pieds à ses apôtres immédiatement avant que d'instituer ce sacrement, pour marquer, qu'il faut être lavé et purifié par la grâce de Dieu, et avoir une très grande netteté de coeur, pour pouvoir communier dignement, et qu'il se soit servi de pain et de vin pour la matière de ce sacrement, afin de nous faire connaître, qu'il nous est donné pour nourrir notre âme, comme le pain et le vin pour nourrir notre corps.

C'est dans ce sacrement qu'il a voulu demeurer avec son Église, jusqu'à la fin des siècles.

DA 104,7 ## Section septième

De la Passion de Jésus-Christ, de ce qu'il a souffert au jardin des Olives et chez Caïphe.

DA 104,7,1 La principale fin de la venue de Jésus-Christ en ce monde ayant été de souffrir et de mourir pour les péchés de tous les hommes, ç'a été pour ce sujet, qu'après avoir passé toute sa vie dans les souffrances, il a voulu être condamné à la mort, et, comme dit saint Paul, il s'y est même offert volontairement, ce qui s'est fait en cette manière.

DA 104,7,2 Après que Jésus eut soupé avec ses disciples, connaissant que son heure était venue, et qu'il devait être livré entre les mains des Juifs, il alla avec ses apôtres dans un jardin, qui était sur la montagne des Olives, pour y prier. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il fut saisi de frayeur et eut le coeur pressé d'une tristesse, qui fut si extrême et si sensible, qu'elle lui causa une sueur de sang qui découlait de tout son corps; ce qui fit que son Père éternel envoya un ange pour le fortifier.

DA 104,7,3 Étant en cet état, il pria son Père que s'il le voulait bien il éloignât ce calice de lui; mais cependant que si ce qu'il désirait n'était pas sa volonté il ne le fit pas. C'était la répugnance naturelle que comme homme il avait à souffrir, qui lui fit dire les premières paroles, et la soumission qu'il avait aux ordres et à la volonté de son Père, qui lui fit dire les dernières, et il en usa ainsi, pour nous faire connaître que les souffrances lui étaient aussi sensi-

bles qu'aux autres hommes, et pour nous donner exemple de vaincre généreusement toutes nos répugnances.

DA 104,7,4 Aussitôt que Jésus eut achevé sa prière, Judas un des apôtres, qui s'était séparé des autres sur la fin du souper, vint dans ce jardin à la tête d'une troupe de gens armés d'épées et de bâtons, pour se saisir de Jésus. Ce traître fut si hardi que d'aller droit à Jésus et de le baiser, c'est le signal qu'il avait donné à ceux qui étaient avec lui, en leur disant, que celui qu'il baiserait était celui qu'ils devaient prendre; Jésus cependant eut assez de bonté pour l'appeler son ami, et pour lui représenter son crime, en lui disant, qu'il trahissait son maître par un baiser. Il dit ensuite aux soldats qui accompagnaient Judas, que c'était lui qu'ils cherchaient, et en même temps ils tombèrent tous par terre à la renverse.

DA 104,7,5 Cette chute, qui était autant extraordinaire qu'imprévue, et qui les aurait dû faire rentrer en eux-mêmes, pour reconnaître la puissance de Jésus-Christ, ne les toucha cependant aucunement; car lorsqu'ils se furent relevés, ils se saisirent de Jésus et le lièrent, et en même temps tous ses disciples, dont plusieurs avaient dit, qu'ils le suivraient jusqu'à la mort, l'abandonnèrent et s'enfuirent.

DA 104,7,6 Ces gens menèrent Jésus premièrement chez Anne beau-père de Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là. Il l'interrogea touchant ses disciples, et touchant sa doctrine, et Jésus ayant répondu qu'il interrogeât là-dessus ceux qu'il avait enseignés, et qui avaient ouï ce qu'il avait prêché, un des sergents sur-le-champ lui donna un soufflet.

DA 104,7,7 Les princes des prêtres sachant bien qu'ils ne pouvaient accuser Jésus d'aucun crime qui fut véritable, cherchèrent ensuite des faux témoins, pour le faire condamner à la mort. Mais ce dessein ne leur réussit point, parce que les témoignages n'étaient pas conformes l'un à l'autre, ce qui fit, qu'ils demandèrent à Jésus, et que le grand-prêtre l'obligea même par serment de dire, s'il était le Christ Fils de Dieu, et comme Jésus-Christ lui eut dit qu'il l'était, et qu'ils le verraient un jour assis à la droite de la puissance du Père, le pontife se levant et déchirant sa robe dit, que Jésus avait blasphémé, et qu'il n'était plus besoin de témoins, qu'il méritait la mort, ce qui fut confirmé par les princes des prêtres, et par les scribes qui étaient là présents. Alors ceux qui tenaient Jésus lui crachèrent au visage, et l'ayant couvert d'un voile et lui ayant bandé les yeux, les uns lui donnaient des coups de poing, et les autres des soufflets, en disant: Prophétise, Christ, qui t'a frappé, et ils proféraient beaucoup d'autres blasphèmes contre lui.

DA 104,7,8 Pendant que les soldats et les sergents faisaient souffrir tous ces outrages à Jésus, Pierre le premier de ses disciples, qui était entré après lui chez le grand-prêtre, lui fit une peine qui lui fut beaucoup plus sensible. La servante qui gardait la porte ayant dit à Pierre qu'il était un des disciples de Jésus, il lui répondit qu'il n'en était pas. Les serviteurs du grand-prêtre et les sergents étant dans la cour qui se chauffaient, et Pierre se chauffant avec eux, ces gens lui dirent qu'il était un des disciples de cet homme; mais il le nia et jura qu'il ne le connaissait pas.

DA 104,7,9 Un des serviteurs du pontife dit qu'il l'avait vu dans le jardin avec Jésus, Pierre jura encore et détesta que cela n'était pas, et qu'il ne savait ce qu'il disait. Jésus s'étant retourné regarda Pierre pour le faire rentrer en lui-même, et en même temps Pierre se souvint de ce que Jésus lui avait dit, qu'il le renierait trois fois, et étant sorti dehors il pleura amèrement.

DA 104,7,10 Cette conduite de saint Pierre nous fait connaître combien est grande l'inconstance de l'homme, et le peu de stabilité qu'il a dans la vertu; peu de

temps auparavant, Pierre était déterminé de mourir avec Jésus, et à la première parole d'une servante il dit qu'il ne le connaît pas.

DA 104,8 **Section huitième**

De ce que Jésus a souffert chez Pilate.

DA 104,8,1 Le matin étant venu tous les princes des prêtres, et les anciens du peuple tinrent conseil, pour trouver moyen de faire mourir Jésus, et le menèrent de la maison de Caïphe au prétoire, où ils le livrèrent à Ponce-Pilate gouverneur du pays, en lui disant que c'était un homme qui pervertissait leur nation, qui défendait de payer le tribut à César, et qui se disait le roi messie. Pilate leur dit, qu'ils le prissent eux-mêmes et le jugeassent, selon leur loi; mais les juifs lui répondirent, qu'il ne leur était pas permis de faire mourir personne. Pilate donc demanda à Jésus, s'il était le roi des Juifs, il lui répondit, que oui qu'il l'était, sur quoi Pilate dit au peuple, qu'il ne trouvait point de crime en cet homme. Mais ils redoublaient leurs instances en disant, qu'il soulevait le peuple, par une doctrine qu'il avait commencé à publier, depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem.

DA 104,8,2 Pilate, ayant pris que Jésus était Galiléen, et étant bien aise de trouver occasion de s'en défaire, le renvoya à Hérode roi de cette contrée, qui était alors à Jérusalem; mais Hérode, l'ayant interrogé sur les chefs d'accusations, que les princes des prêtres et les scribes qui étaient présents faisaient contre lui, et n'en pouvant tirer aucune réponse, le méprisa, et puis l'ayant fait vêtir d'une robe blanche par moquerie, il le renvoya à Pilate.

DA 104,8,3 Pilate qui avait beaucoup plus de droiture que les principaux d'entre les Juifs eut bien voulu délivrer Jésus, parce qu'il voyait bien que c'était par envie, que les princes des prêtres le lui avaient livré. Ne voulant pas cependant paraître avoir de lui-même et par sa propre autorité délivré un homme, qui était accusé comme un séditieux et un perturbateur public, qui détournait le peuple de payer les droits aux empereurs, il voulut faire en sorte que les Juifs y consentissent. Il fit donc appeler ceux qui accusaient Jésus, et leur dit, que ni Hérode ni lui ne l'avaient trouvé coupable d'aucun des crimes dont ils l'accusaient, et que pour les contenter il allait le faire châtier et puis le renvoyer; mais les Juifs ne se contentèrent pas de cette proposition, ce qui fit que Pilate chercha un autre moyen de délivrer Jésus, qu'il crut être très propre.

DA 104,8,4 Comme c'était la coutume que le gouverneur au jour solennel de Pâques accordait au peuple la liberté d'un prisonnier quel qu'il fut qu'ils lui demandassent, et qu'il y en avait alors un insigne nommé Barab as, qui était un voleur, un séditieux, et un homicide, Pilate demanda à tous ceux qui étaient là présents, lequel des deux ou de Jésus ou de Barrabas ils souhaitaient qu'il leur délivrât, il crut qu'ils seraient bien éloignés de demander Barabbas préférablement à Jésus, en qui on ne trouvait point de crime; mais les princes des prêtres persuadèrent au peuple, de demander Barabbas, ce qui fit qu'ils crièrent tous ensemble, que Jésus fut crucifié, et qu'on leur délivrât Barabbas.
C'est une chose surprenante de voir jusqu'où la passion a porté les Juifs contre Jésus.

DA 104,8,5 Pilate, voyant que toutes les propositions qu'il avait faites aux princes des prêtres et au peuple ne lui réussissaient pas, et ne trouvant plus moyen de délivrer Jésus, prit résolution de le faire fouetter cruellement, afin que le leur montrant tout couvert de son sang, cela put les émouvoir à compassion.

DA 104,8,6 Après que Jésus eut été fouetté les soldats le menèrent dans la cour du prétoire, et ayant fait assembler toute la compagnie, ils le dépouillèrent de ses habits et le vêtirent d'une robe pourpre. Ayant ensuite entrelacé des épines, ils en firent une couronne et la lui mirent sur la tête, avec un roseau dans la main droite, et fléchissant le genou devant lui ils se moquaient de lui, en lui disant: Nous te saluons roi des Juifs, il lui crachaient aussi au visage, et prenant son roseau ils lui en donnaient des coups sur la tête, voilà la manière outrageuse avec laquelle Jésus fut traité.

DA 104,8,7 Pilate voyant Jésus en ce pitoyable état le mena aux Juifs, en leur disant, que quoiqu'il l'eût fait ainsi maltraiter, il ne trouvait point de crime en lui, voulant par là leur attendrir le coeur, et les faire tomber d'accord qu'il le délivrât; mais les princes des prêtres et leurs officiers l'ayant vu crièrent: Crucifiez-le, crucifiez-le. Il leur dit encore une fois qu'ils le crucifiassent eux-mêmes, et qu'il ne trouvait point de crime en lui: mais les Juifs lui répondirent que selon leur loi il devait mourir, parce qu'il s'était dit fils de Dieu.

DA 104,8,8 Pilate cependant chercha encore quelque autre moyen de délivrer Jésus, que l'Écriture n'exprime pas; mais les Juifs pour ne plus donner de retard à sa mort crièrent hautement, que si Pilate le délivrait, il n'était pas ami de César. Ce furent ces paroles qui obligèrent Pilate de condamner Jésus; parce qu'il craignait s'il ne le faisait pas de tomber dans la disgrâce de l'empereur.

DA 104,9 **Section neuvième**

De la mort, et de la sépulture de Jésus-Christ.

DA 104,9,1 Pilate, ayant amené Jésus hors du prétoire, s'assit dans son tribunal, et ayant dit aux Juifs, voilà votre roi, les Juifs lui crièrent qu'il le crucifiât; crucifierai-je, dit-il, votre roi? croyant que ces paroles les toucheraient. Les princes des prêtres répondirent, nous n'avons point d'autre roi que César. Alors Pilate ordonna que ce qu'ils désiraient fut exécuté, et leur abandonna Jésus, pour être crucifié.

DA 104,9,2 Les soldats du gouverneur, après avoir fort maltraité Jésus, et lui avoir fait souffrir beaucoup d'opprobres, le dépouillèrent de sa robe de pourpre, lui remirent ses habits, et l'amenèrent pour le crucifier. Mais comme la croix dont ils le chargèrent était fort pesante, et que la grande faiblesse de Jésus l'empêchait de la pouvoir porter, les soldats contraignirent un nommé Simon, qui passait par là au retour des champs, d'aider Jésus à la porter.

DA 104,9,3 Ce fut en un lieu nommé Calvaire, qui était proche de Jérusalem, que Jésus-Christ fut crucifié, et il le fut entre deux voleurs, dont l'un était à sa droite et l'autre à sa gauche, on mit pour inscription au haut de sa croix: Jésus Nazaréen roi des Juifs. Les passants le blasphémaient, en branlant la tête, et en lui disant: Toi qui détruis le Temple de Dieu, et qui le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même, si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix; les princes des prêtres, les scribes, et les anciens se moquant aussi de lui disaient: Il a sauvé les autres, et il ne se peut sauver lui-même; les deux voleurs, qui étaient crucifiés avec lui, lui faisaient les mêmes reproches; l'un d'eux cependant à la fin se convertit, et pria Jésus de se souvenir de lui, lorsqu'il serait dans son royaume, ce qui fit que Jésus l'assura, que dès le même jour il jouirait avec lui de la gloire du paradis.

DA 104,9,4 Jésus pria ensuite le Père éternel de pardonner à ceux qui le faisaient mourir. Vers la neuvième heure il cria d'une voix forte: Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains, et aussitôt il rendit l'esprit. Quelque

temps après un soldat lui ouvrit le côté avec sa lance, et il en sortit du sang et de l'eau.

DA 104,9,5 Voilà ce que Jésus-Christ a souffert pour l'amour de nous, il eut bien pu se dispenser de souffrir toutes ces peines, et une mort si honteuse, une goutte de son sang, et même une seule de ses actions étant d'un mérite infini aurait pu suffire pour nous racheter, et pour nous mériter toutes les grâces, qu'il nous a obtenues par sa mort. Mais le Père éternel a voulu livrer son Fils unique à la mort de la croix, à laquelle il s'est aussi offert volontairemnt, pour nous mieux faire concevoir l'énormité du péché, pour nous témoigner l'excès de son amour, pour nous donner en la personne de son Fils un grand exemple d'humilité et de patience, et pour nous exciter à l'aimer de toute l'affection de notre coeur, et à souffrir volontiers toutes les peines qu'il lui plaira de nous envoyer.

DA 104,9,6 Jésus-Christ ne pouvait ni souffrir ni mourir comme Dieu. Nous disons cependant que c'est un Dieu qui a souffert, et qui est mort pour nous, parce qu'on attribue à la personne du Fils de Dieu tout ce qui convient à la nature humaine, aussi bien que ce qui convient à la nature divine.

Ce que Jésus-Christ nous a mérité par sa mort ce sont les secours qui nous sont nécessaires pour fuir le mal, et pour faire le bien, et la grâce d'être délivré du péché, et préservé de l'enfer, et d'être bienheureux dans le Ciel pendant toute l'éternité.

DA 104,9,7 Peu de temps après que Jésus fut expiré, un homme riche d'Arimathie nommé Joseph, qui était disciple de Jésus, quoiqu'en secret, pria Pilate qu'il pût prendre le corps de Jésus; Pilate ayant appris qu'il était mort commanda qu'on le lui donnât. Joseph le descendit aussitôt de la croix, et Nicodème qui était aussi disciple de Jésus s'étant joint à lui, et ayant apporté une composition de myrrhe et d'aloès du poids d'environ cent livres, ils prirent tous deux le corps de Jésus, et l'enveloppèrent de linges avec des parfums, en la manière que les Juifs avaient accoutumé d'observer en ensevelissant leurs morts; ils le mirent dans un sépulcre, que Joseph avait fait tailler dans le roc, qui n'avait encore servi à personne, et couvrirent le sépulcre d'une grande pierre, qu'ils posèrent devant son ouverture.

DA 104,9,8 Pendant que le corps de Jésus était dans le tombeau, son âme et son corps quoique séparés furent toujours unis l'un et l'autre à la personne du Fils de Dieu. Son âme descendit alors dans les basses parties de la terre, dans un lieu qu'on nomme les lymbes, pour en retirer les âmes des saints, qui étaient morts dans la grâce et dans l'amour de Dieu, avant la mort de Jésus-Christ. Au même moment que Jésus entra dans ce lieu, tous ceux qui y étaient furent éclairés de la lumière de gloire, et virent Dieu comme s'ils eussent été dans le Ciel, où ils montèrent avec Jésus-Christ le jour de son ascension glorieuse.

DA 104,10 **Section dixième**

De la résurrection, et de l'ascension de Jésus-Christ, et de la descente du Saint-Esprit.

DA 104,10,1 Comme il n'aurait pas été bienséant que le corps de Jésus-Christ qui est Dieu fut sujet à la corruption, et qu'il était à propos que Jésus-Christ nous donnât en sa propre personne une assurance de la résurrection glorieuse de nos corps, ç'a été pour ce sujet, que le Père et le Saint-Esprit l'ont ressuscité, et qu'il s'est ressuscité lui-même, le troisième jour après sa mort le dimanche de grand matin, il a en un moment recouvert la vie, mais une vie immortelle et exempte de toutes les misères de la vie présente, son âme a

été alors réunie à son corps, elle n'a pas cependant par cette réunion acquis une nouvelle gloire, ayant toujours été parfaitement heureuse,; parce qu'elle jouissait de la vue de Dieu, et qu'elle était unie à la personne du verbe.

DA 104,10,2 Jésus-Christ a voulu par sa résurrection accomplir les prophéties, qui l'avaient prédite, confirmer notre foi touchant sa divinité et son humanité, donner à son corps la gloire qu'il avait méritée, et nous assurer de la résurrection des nôtres.

Après que Jésus-Christ fut ressuscité il demeura encore quarante jours sur la terre, pendant lesquels il apparut à la très sainte Vierge, aux apôtres et aux autres disciples, pour les instruire, et pour les assurer de la vérité de sa résurrection.

DA 104,10,3 Le quarantième jour après sa résurrection, il est monté dans le Ciel en corps et en âme, par sa propre puissance, à la vue de tous ses disciples, menant avec lui les âmes des justes qu'il avait retirées des limbes. Il a voulu conserver les cicatrices des plaies qu'il avait reçues en sa Passion, qui nous marquent le triomphe qu'il a remporté sur le péché, sur la mort, et sur la chair, sur le monde, et sur le démon, pour nous confirmer dans la foi de la résurrection de son corps, pour fortifier notre confiance en Dieu, nous faisant souvenir par ses plaies de ce qu'il a souffert pour nous, pour condamner au jour du jugement la malice des pécheurs, qui n'auront pas profité de ses souffrances, et pour consoler les bienheureux, par la vue de ces sources de grâces qui ont opéré notre salut.

DA 104,10,4 Jésus-Christ est toujours resté dans le Ciel depuis son ascension glorieuse. Les Actes des Apôtres nous disent, qu'il y est assis à la droite de son Père, non pas que Dieu ait une droite ou une gauche, n'ayant point de corps, mais pour nous faire connaître que Jésus-Christ est égal à son Père, et qu'il a dans le Ciel la même puissance, le même honneur, et la même gloire que lui. Ils disent aussi qu'il est assis, pour nous marquer qu'il est dans le repos après ses souffrances, et dans une ferme possession de son royaume.

DA 104,10,5 L'emploi et l'occupation de Jésus-Christ dans le Ciel, en qualité de Dieu homme, et de médiateur entre les hommes, est d'offrir les prières de tous les fidèles à Dieu son Père, et de se présenter lui-même pour eux, comme leur intercesseur auprès de Dieu.

DA 104,10,6 Dix jours après que Jésus fut monté au Ciel, il envoya son Saint-Esprit à ses apôtres et ses disciples, comme il leur avait promis. Cet Esprit-Saint descendit en forme de langues de feu sur les saints apôtres, qui, quoiqu'ils eussent déjà reçu beaucoup de grâces, n'avaient pas cependant encore assez de zèle, de force, et de courage, pour prêcher l'Évangile sans rien craindre, et pour soutenir l'Église naissante; il leur enseigna toutes les vérités qu'ils devaient prêcher, il leur apprit en un moment à parler toutes sortes de langues, il les remplit d'une grâce très abondante, et leur donna une force et un courage tout à fait surprenant, pour les disposer à prêcher l'Évangile par tout le monde, il leur communiqua aussi la puissance de faire des miracles, et le don de prophétie, dont ils avaient besoin, pour établir la foi, et pour aider à croire les vérités qu'ils allaient annoncer.

DA 104,10,7 Le Saint-Esprit ne se communique plus visiblement, comme il a fait aux apôtres, le jour de la Pentecôte, il ne donne plus ordinairement le don des langues, le don de prophétie, ni le don de faire des miracles, comme il les donnait à plusieurs des premiers fidèles; mais il se communique tous les jours invisiblement aux âmes qui vivent dans la grâce de Dieu, ou qui se mettent en état de se la procurer par les sacrements, et il leur donne des

grâces en abondance, selon la disposition qu'il trouve en elles pour les recevoir. A l'égard des âmes qui sont dans le péché, et qui ne se mettent pas en peine de le quitter, le Saint-Esprit ne se trouve pas en elles, et ne leur fait part d'aucun de ses dons.

DA 105 **Chapitre 5**

De l'Église.

DA 105,1 **Section première.**

Ce que c'est que l'Église, et quelles sont les marques qui la font connaître.

DA 105,1,1 Jésus-Christ venant en ce monde n'a pas voulu, comme dans l'ancienne loi, se choisir une nation particulière, et la regarder comme son peuple; comme il y était venu pour sauver tous les hommes, pour les retirer du du péché, et les sanctifier, il leur a donné à tous les mêmes moyens de salut, et a fait en sorte de les réunir et de n'en faire qu'un seul corps, ç'a été pour cette fin qu'il a établi une nouvelle religion, et qu'il lui a donné une nouvelle loi.

DA 105,1,2 Ses apôtres et ses disciples s'étant tous unis et assemblés dans un même lieu, et ayant reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, commencèrent à former une nouvelle société de fidèles, avec trois mille personnes que saint Pierre convertit le même jour, et cinq mille qu'il convertit peu de jours après; et c'est cette société dans une même foi, et dans une même religion, que nous appellons Église: car ce mot signifie une famille, une société, ou une assemblée.

DA 105,1,3 Cette Église a toujours continué d'être depuis les saints apôtres jusqu'à nous, et continuera jusqu'à la fin des siècles, sans aucune altération, ni changement dans la créance, et sans aucune interruption, c'est ce que nous devons croire, quoique nous ne le sachions pas évidemment, et que nous ne le connaissions que par l'Évangile et par la tradition.

DA 105,1,4 Comme les fidèles qui sont sur la terre sont unis entre eux, et ne font ensemble qu'un même corps, ils ne font aussi qu'une même société avec les fidèles qui sont morts, et qui sont passés de cette vie à l'éternelle. Il y a cependant cette différence, que les fidèles vivants qui sont en péché mortel sont de l'Église; parce qu'ils ont la foi, et qu'ils peuvent, en quittant le péché, recevoir l'amour et la grâce de Dieu, au lieu que les fidèles qui sont morts dans le péché mortel, et qui sont damnés ne sont plus de l'Église, quoiqu'ils aient toujours la foi; parce qu'ils ne sont plus capables de vivre de la grâce, et que jamais ils ne pourront aimer ni posséder Dieu.

DA 105,1,5 Il y a toujours eu une Église même avant Jésus-Christ, et depuis Adam jusqu'à lui: tous ceux qui ont été sauvés depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ ne l'ont été que par les mérites du même Jésus-Christ, en qui ils croyaient, comme au messie qu'ils attendaient, et qui leur était promis, et Dieu ne les a sanctifiés que par la grâce que Jésus-Christ leur devait mériter par sa mort. Ils ne composaient pas alors une société visible de fidèles, comme elle est maintenant, ils étaient seulement unis en Dieu par la foi, et par la charité qui les animait.

L'Église en général est la société de tous les fidèles tant vivants que morts, qui sont tous unis en Jésus-Christ.

DA 105,1,6 On divise ordinairement l'Église prise ainsi en général en militante, souffrante, et triomphante. L'Église triomphante est la société des saints qui sont dans le Ciel. L'Église souffrante est la société des fidèles qui sont morts dans la grâce de Dieu, et qui souffrent pour un temps dans le purga-

toire. L'Église militante est la société de tous ceux qui vivent sur la terre dans une même et véritable foi; elle est appelée militante, parce qu'elle a continuellement à combattre contre les ennemis de la foi et de la religion, et que les fidèles qui la composent sont toujours en guerre avec les ennemis de leur salut.

DA 105,1,7 Il y a une entière union et une communication continuelle de biens spirituels entre ces trois parties de l'Église, et les biens spirituels qu'elles se communiquent l'une à l'autre sont les grâces et les mérites, les suffrages, les satisfactions, et les bonnes oeuvres des uns et des autres; car les saints qui sont dans le Ciel nous assistent par leurs prières, ceux même qui sont dans le purgatoire peuvent le faire, et nous les soulageons par les nôtres, et les vivants honorent les saints qui sont dans le Ciel, et peuvent les prier quand ils en ont besoin.

DA 105,1,8 L'Église dont nous parlons est la militante, qui a été, et qui est depuis Jésus-Christ, et cette Église est l'assemblée ou la société de tous ceux qui croient en Dieu, et en Jésus-Christ, et à la doctrine qu'il a enseignée, qui sont unis ensemble en un même corps, et sont soumis au pape, qui en est le chef visible, et à leurs pasteurs. Cette Église n'est pas un corps inanimé, c'est le Saint-Esprit qui l'anime par la grâce et par la charité, qu'il répand dans les coeurs des fidèles, lorsqu'ils reçoivent le saint baptême, qui leur donne entrée dans l'Église.

DA 105,1,9 Comme plusieurs sociétés qui sont sur la terre, particulièrement celles des hérétiques, prennent et usurpent le nom d'Église, il est nécessaire que nous ayons quelques marques sensibles, qui nous fassent discerner la vraie Église des sociétés qui usurpent ce nom, et qui ne sont pas la véritable Église.

Il y a quatre marques infaillibles, qui font connaître la vraie Église, qui sont qu'elle est une, sainte, catholique, et apostolique.

DA 105,1,10 1. L'Église est une, parce qu'il n'y a qu'une seule Église, hors laquelle on ne peut pas être sauvé, parce que tous les catholiques qui la composent professent une même foi, participent aux mêmes sacrements, sont animés d'un même esprit, s'entr'aiment d'une même charité, aspirent à une même fin, et obéissent aux mêmes pasteurs.

DA 105,1,11 2. Elle est sainte, parce que Jésus-Christ qui en est le chef est la sainteté même; que sa doctrine, ses commandements, et ses sacrements sont saints; et que ceux qui la composent sont sanctifiés, les uns par le baptême, les autres par la grâce qui est en eux, et que tous sont obligés de devenir saints.

DA 105,1,12 3. Elle est catholique, c'est-à-dire, universelle, eu égard aux personnes qui la composent, qui sont de toutes sortes de nations, de sexes, et de conditions; eu égard aux lieux, puisqu'elle s'étend par toute la terre; et eu égard au temps, puisqu'elle est aussi ancienne que le monde, et qu'elle continuera jusqu'à la fin des siècles.

4. Elle est apostolique, parce que ce sont les apôtres qui lui ont annoncé toutes les vérités, que Jésus-Christ leur a enseignées, et qu'elle les a toujours conservées sans interruption jusqu'à nous.

DA 105,2 **Section deuxième**

Des membres de l'Église.

DA 105,2,1 Il suffit qu'on ait reçu le baptême, et qu'on ait la foi pour être de l'Église; c'est ce qui fait que les méchants en sont, aussi bien que les bons, et que personne de ceux qui croient véritablement n'en est exclu, exceptés les excommuniés, qui ayant été rebelles à l'Église ont été par elle retranchés

pour un temps de sa communion, pour les punir de leur désobéissance publique et scandaleuse, jusqu'à ce qu'ils se soient humiliés, et qu'ils aient fait pénitence de leur faute.

DA 105,2,2 Il est vrai que les fidèles qui sont dans le péché mortel ne sont pas unis par la charité aux autres fidèles qui sont en grâce, ils leur sont néanmoins unis par le baptême et par la foi, et peuvent participer aux biens spirituels de l'Église.

DA 105,2,3 Il y a six sortes de personnes qui sont tout à fait retranchées de l'Église, et ce sont: les païens, qui vivent sans aucun exercice de religion; les athées, qui ne croient pas qu'il y ait un Dieu; les idolâtres, qui adorent des faux dieux; les infidèles, qui reconnaissent un Dieu, et qui ne croient pas en Jésus-Christ; les hérétiques, qui croient en Dieu et en Jésus-Christ, mais qui ne croient pas tout ce que Jésus-Christ a enseigné, et tout ce que l'Église ordonne de croire; et les schismatiques, c'est-à-dire, divisés, qui ont une même créance que celle de l'Église, mais qui ne veulent pas se soumettre à l'Église, et au pape qui en est le chef visible.

DA 105,2,4 Les adultes, qui n'ont pas encore reçu le saint baptême, et qui se font instruire pour le recevoir, se nommaient anciennement catéchumènes; quoiqu'ils ne soient pas entièrement de l'Église, n'étant pas encore baptisés, ils sont cependant admis dans l'Église, parce qu'ils se disposent, pour en être, et peuvent avoir part et assister aux instructions qui s'y font, et au commencement de la messe, qu'on nommait pour ce sujet dans la primitive Église la messe des catéchumènes.

DA 105,3 ## Section troisième

De l'autorité et de la puissance de l'Église.

DA 105,3,1 Jésus-Christ, avant que de monter au Ciel a laissé à son Église en la personne de ses apôtres deux choses, qui lui étaient propres, la puissance et la doctrine.
Il lui a donné deux sortes de puissances, une puissance d'ordre, et une puissance de juridiction.

DA 105,3,2 La puissance d'ordre est celle, qu'ont les prêtres et les ministres de l'Église, en vertu de leur ordre. Par cette puissance d'ordre, l'Église a le pouvoir de remettre toutes sortes de péchés, c'est Jésus-Christ qui le lui a donné, et il n'y a qu'elle seule qui le puisse. Ceux qui exercent cette puissance sont les prêtres qui sont pasteurs, et ceux qui ne l'étant pas sont légitimement approuvés de l'évêque.

DA 105,3,3 La puissance de juridiction est celle que le pape, et les évêques reçoivent et exercent comme successeurs des apôtres. 1. D'ordonner les ministres qui sont nécessaires dans l'Église. 2. De lier et délier, c'est-à-dire, de censurer et d'absoudre des censures les âmes qui leur sont commises, et de leur remettre les peines qui sont dues aux péchés qui leur ont été pardonnés, en leur appliquant les mérites des souffrances surabondantes de Jésus-Christ, par le moyen des indulgences. 3. De les gouverner suivant la doctrine et la discipline de l'Église.

DA 105,3,4 On entend par la discipline de l'Église un règlement que fait l'Église, par l'autorité de Jésus-Christ qui lui est confiée, touchant les moeurs, la conduite des ecclésiastiques, les usages, et les cérémonies du sacrifice et du service divin.
Cette puissance de juridiction, qui réside dans les principaux ministres de Jésus-Christ et pasteurs de l'Église, s'étend et s'exerce sur tous ceux qui se sont soumis à l'Église, en recevant le saint baptême, et non sur ceux qui en

sont entièrement et notoirement séparés, comme sont les infidèles et les hérétiques.

DA 105,3,5 La doctrine que Jésus-Christ a laissée à son Église est la même qu'il a enseignée, dont les apôtres ont instruit les fidèles de leur temps, et qu'ils ont laissée aux pasteurs qui leur ont succédé, soit par écrit, soit de vive voix.

DA 105,3,6 L'Église ne peut rien ni changer ni ajouter de nouveau à cette doctrine, et le droit qu'elle a touchant la doctrine et les matières de foi est d'expliquer les mystères et les paroles de l'Écriture sainte, et de proposer quels sont les livres que nous devons croire être de l'Écriture sainte, et avoir été écrits par le mouvement de l'Esprit de Dieu; c'est ce qui fait que saint Augustin déclare, qu'il n'eut pas cru l'Évangile, s'il n'y eut été engagé, par l'autorité de l'Église.

L'Église a reçu cette autorité de Jésus-Christ, lorsqu'il a dit lui-même: *Qui vous écoute, m'écoute:* Et *si quelqu'un n'écoute pas l'Église, tenez-le comme un païen et comme un publicain.*

DA 105,3,7 C'est par les conciles, par les papes, et par les légitimes pasteurs de chaque siècle, et par les docteurs des premiers siècles, que l'Église nous parle, et c'est en nous soumettant aux décisions des conciles et des papes, et aux sentiments unanimes des saints, et des anciens docteurs, que nous écoutons les paroles de l'Église.

DA 105,3,8 Nous appelons concile une assemblée générale des évêques faite au nom de tous les catholiques, soit pour soutenir la foi contre les hérétiques, soit pour expliquer les matières de foi, soit pour régler les moeurs, ou les pratiques, et les cérémonies de l'Église. Ce que décident les conciles, qu'on nomme généraux, ainsi assemblés et tenus, est de foi; c'est ce qui a fait que saint Grégoire a voulu, qu'on portât le même respect aux quatre premiers conciles, qu'on doit porter aux quatre évangiles.

DA 105,3,9 La raison pour laquelle nous devons écouter l'Église comme Jésus-Christ, et comme Dieu même, et regarder ses décisions touchant la foi et la doctrine, comme autant d'articles de foi, est parce que l'Église a la même autorité que Jésus-Christ, qu'elle est la colonne et le fondement de la vérité, et qu'elle ne manquera jamais dans la foi, comme Jésus-Christ nous en assure en la personne de saint Pierre.

DA 105,3,10 Il n'est pas même permis de douter de ce que l'Église nous propose, nous devons soumettre notre esprit à toutes ses déterminations en matière de foi et de religion, avec autant de simplicité, que nous le soumettons à l'Évangile.

DA 105,4 **Section quatrième**

Du gouvernement de l'Église.

DA 105,4,1 Jésus-Christ s'étant séparé de ses apôtres, et s'étant éloigné visiblement de son Église, en montant dans le Ciel, n'en a pas abandonné la conduite, il en est toujours resté le chef, et comme c'est lui qui l'a formée, il la forme encore tous les jours, en unissant les fidèles dans une même société, comme c'est lui aussi qui lui a donné ses lois, il la conduit et la gouverne encore invisiblement par son Esprit.

DA 105,4,2 Il communique aussi intérieurement la vie à ses membres, qui ont tous reçu son divin Esprit, et qui lui sont tous unis, quoique cependant de deux différentes manières; car les justes lui sont unis d'une union intérieure et spirituelle, par le Saint-Esprit qui les anime, et par la grâce sanctifiante qu'ils possèdent, et cette union se nomme la communion des saints: mais

les pécheurs ne lui sont unis que d'une union extérieure et visible, par la profession qu'ils font de la foi, par la participation qu'ils peuvent avoir aux sacrements, et par la soumission qu'ils ont aux pasteurs de l'Église, et cette union se nomme la communion de l'Église, qui, quoiqu'elle suffise, pour faire être catholique et membre de l'Église, ne sert cependant à rien pour le salut, si on n'est aussi uni intérieurement à Jésus-Christ.

DA 105,4,3 Mais toute la conduite invisible de Jésus-Christ ne suffit pas, pour le gouvernement de l'Église. Comme elle est un corps extérieur et visible, il fallait un chef visible pour la gouverner; c'est à quoi Jésus-Christ pourvut aussitôt après sa résurrection, il en donna le gouvernement à saint Pierre, il l'établit chef et pasteur universel de l'Église, et destina les autres apôtres, pour l'étendre, et pour être pasteurs particuliers de différentes nations, sous la conduite de saint Pierre.

DA 105,4,4 Il voulut même, qu'il y eut d'autres prêtres et d'autres ministres, qui servissent dans l'Église, et qui s'appliquassent à instruire les fidèles, à leur administrer les sacrements, et à servir aux saints autels.

Cette conduite extérieure de l'Église a toujours continué de siècle en siècle, depuis les apôtres jusqu'à nous. Les papes, qui se sont toujours succédés les uns aux autres, et qui ont été les successeurs de saint Pierre, ont toujours eu une pleine autorité sur toute l'Église.

DA 105,4,5 Les évêques, qui ont succédé aux autres apôtres, ont été faits pasteurs de quelques petites provinces, qu'on nomme diocèses, et les prêtres ont été établis, pour régir des Églises particulières d'une ville, ou d'une partie de ville, ou de quelque village de la campagne. Voilà quelle a toujours été la conduite ordinaire et visible de l'Église que tous les pasteurs n'ont gouvernée, que par l'autorité de Jésus-Christ, et comme dispensateurs de ses mystères.

DA 105,5 ## Section cinquième

Du chef et des pasteurs de l'Église de leur juridiction, et de leur subordination.

DA 105,5,1 L'Église devant être étendue par toute la terre devait aussi avoir un grand nombre de pasteurs, et afin qu'il y eut de l'ordre, il était nécessaire qu'il y eut de la subordination entre ces pasteurs, qu'il y en eut qui eussent pouvoir et autorité sur les autres, et que ceux qui étaient inférieurs par leur office leur fussent soumis; c'est ce qui a toujours été réglé dans l'Église, depuis Jésus-Christ jusqu'à présent. Les pasteurs, qui y ont été établis par Jésus-Christ, par les saints apôtres, et par la tradition, sont le pape, les patriarches, les archevêques, les évêques, les curés, et les autres prêtres attachés à quelque Église particulière.

DA 105,5,2 Il est constant que la puissance d'ordre est égale dans le pape, dans les évêques, dans les curés, et dans tous les autres prêtres de l'Église, et que le pape, et les évêques n'ont pas plus de pouvoir qu'un simple prêtre, pour la consécration du corps de Jésus-Christ, et pour la rémission des péchés. Mais il n'en est pas de même de la puissance de juridiction, qui est bien différente et plus étendue dans les uns que dans les autres; parce que les fonctions qu'ils exercent dans l'Église sont plus ou moins élevées, plus ou moins étendues, et subordonnées les unes aux autres.

DA 105,5,3 Le pape n'est soumis ni subordonné à aucune personne, les patriarches sont subordonnés au pape, les archevêques aux patriarches qui leur sont supérieurs, les évêques à l'archevêque leur métropolitain, les curés à l'évê-

que du diocèse, les prêtres attachés à une paroisse au curé qui en a la conduite.
Le pape est l'évêque de Rome, qui est vicaire de Jésus-Christ, chef visible de l'Église, et successeur de saint Pierre, ayant comme saint Pierre autorité et puissance sur toute l'Église.

DA 105,5,4 Cette pleine autorité et puissance, que le pape a sur toute l'Église, est ce qui est cause qu'elle se nomme romaine, pour marquer la soumission que tous les pasteurs de l'Église, et tous les fidèles doivent avoir à l'évêque de Rome, et la dépendance qu'ils sont tous obligés d'avoir à son égard.

DA 105,5,5 Les patriarches ou primats sont des évêques, qui ont juridiction sur les archevêques, et évêques d'un royaume, ou de plusieurs provinces, les archevêques sont des évêques, qui ont juridiction sur plusieurs évêques d'une, ou quelquefois même de plusieurs provinces.

DA 105,5,6 Les évêques sont des prêtres légitimement établis et consacrés pasteurs généraux, sur quelque province, ou quelque partie de province, qu'on nomme diocèse, avec un plein pouvoir d'ordonner les prêtres et les autres ministres, dans l'étendue de leur diocèse, et avec une plénitude de juridiction sur toutes les âmes qui leur sont soumises.
Les évêques seuls ont la puissance d'administrer les deux sacrements d'ordre et de confirmation.

DA 105,5,7 Les curés sont des prêtres institués par l'évêque dans chaque diocèse, qui ont le gouvernement de quelque Église particulière du diocèse, sous la juridiction de l'évêque, et qui ont la conduite spirituelle des âmes qui leur sont commises, auxquelles ils doivent administrer les sacrements, prêcher la parole de Dieu, et veiller sur elles, afin de les engager à mener une vie conforme aux règles du saint Évangile.

DA 105,5,8 Le pape, les évêques, et les curés n'ont tous par-dessus les autres prêtres, que la puissance de juridiction qui leur est propre.
Les prêtres sont des ministres de l'Église ordonnés par l'évêque, qui ont le pouvoir de consacrer le corps de Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin, de remettre les péchés, d'administrer les sacrements, et de prêcher la parole de Dieu.

DA 105,5,9 Quoique tous les prêtres aient pouvoir en vertu de leur ordre de remettre tous les péchés, d'administrer les sacrements, et de prêcher la parole de Dieu, ils ne peuvent pas cependant exercer ce pouvoir, qu'ils ne soient pasteurs ou curés, ou qu'ils n'aient l'approbation de l'évêque, pour cet effet; parce qu'ils n'ont pas de juridiction sur les âmes d'un diocèse, ou d'une paroisse, que l'évêque, en qui cette juridiction réside pleinement, ne la leur ait donnée.

DA 105,5,10 Anciennement les évêques n'ordonnaient point de prêtres, qu'autant qu'il en était besoin pour desservir les Églises particulières de leur diocèse, et pour donner tous les secours spirituels, et administrer les sacrements aux âmes dont ils étaient chargés, et ils attachaient tous les prêtres et les autres ministres qu'ils ordonnaient à quelque Église particulière, afin qu'il n'y en eut point qui fussent inutiles, et qui n'exerçassent les fonctions de leur ministère, sous l'autorité de l'évêque, et sous la conduite des curés, auxquels ils les avaient soumis.

DA 105,6 **Section sixième**

Des ministres inférieurs de l'Église.

DA 105,6,1 Jésus-Christ a voulu qu'il y eut encore d'autres officiers dans l'Église, afin que les évêques et les prêtres eussent tous les secours qui leur étaient néces-

saires, ne pouvant suffire par eux-mêmes à tant de fonctions, qu'il faut exercer dans l'Église, pour le sacrifice de la sainte messe, pour tout le service divin, et pour l'instruction et la sanctification des fidèles.
Ces ministres sont les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs, et les portiers.

DA 105,6,2 Les diacres sont des ministres de l'Église, qui ont la puissance de rendre à l'évêque et aux prêtres les principaux services, dans l'action du sacrifice, et de lire publiquement l'Évangile, d'administrer les sacrements de baptême et d'eucharistie, et de prêcher la parole de Dieu.

DA 105,6,3 Lorsqu'on donnait la communion sous les deux espèces, pendant que l'évêque ou le prêtre distribuait aux fidèles le corps de Jésus-Christ, les diacres leur donnaient le précieux sang, et quelquefois même le corps de Jésus-Christ, lorsqu'il en était besoin.
Dans la primitive Église, les diacres étaient aussi chargés des biens de l'Église, et distribuaient les aumônes, selon que l'évêque leur avait ordonné.

DA 105,6,4 Les sous-diacres sont des ministres de l'Église, dont les fonctions sont de préparer le pain et le vin, et les vaisseaux sacrés, pour l'usage du sacrifice, de servir au diacre dans la sainte messe, et d'y chanter l'épître; on les nomme sous-diacre, parce qu'ils sont au-dessous des diacres.

DA 105,6,5 Les acolytes sont des ministres de l'Église, dont les fonctions sont d'allumer les cierges, de porter le cierge avec le chandelier, de présenter les burettes pour le sacrifice de la sainte messe, et de servir aux messes basses. On les nomme acolytes, c'est-à-dire suivants, parce qu'ils suivent et accompagnent ceux qui font les fonctions sacrées dans le sacrifice.

DA 105,6,6 Les exorcistes sont des ministres de l'Église établis et ordonnés, pour exorciser et conjurer les démons, et les chasser des corps qu'ils possèdent; ils doivent aussi avoir soin de l'eau bénite, et des vaisseaux où elle est mise, et la présenter au prêtre, quand il en fait l'aspersion.

DA 105,6,7 Ce ne sont plus présentement les exorcistes qui exorcisent les possédés, cette fonction demandant beaucoup de discrétion et de conduite, dans ceux qui y sont employés, l'Église a jugé à propos que les évêques en donnassent la commission à des prêtres d'une grande sagesse, et d'une piété très exemplaire.

DA 105,6,8 Les lecteurs sont des ministres de l'Église, dont la fonction est de lire l'Écriture sainte dans l'office divin, et d'instruire des premiers principes de la doctrine chrétienne les enfants et les fidèles qui les ignorent.
Les portiers sont des ministres de l'Église, qui sont chargés en vertu de leur ordre d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, et d'empêcher d'y entrer ceux qui en sont interdits, de prendre garde que les laïcs n'approchent pas de l'autel, d'orner et de balayer l'église, et de sonner les cloches.

DA 105,6,9 Tous ces ministres inférieurs de l'Église étaient anciennement employés, les uns immédiatement par l'évêque, et les autres par les curés, selon qu'il était nécessaire, pour le bien général du diocèse, et pour le besoin des paroisses et des Églises particulières qui en dépendent, présentement ils n'exercent plus ordinairement aucune fonction dans l'Église, que celles qui regardent le sacrifice de la sainte messe.

DA 106

Chapitre 6

Du jugement général, de la résurrection des corps, et de la vie éternelle.

DA 106,0,1 Quoique Jésus-Christ soit monté dans le Ciel, pour y être toujours bienheureux selon son humanité, et égal à son Père selon sa divinité, il est cependant sûr et arrêté, que le dernier jour des siècles, auquel le monde finira, qui n'est connu que de Dieu seul, il descendra visiblement du Ciel, pour juger tous les hommes qui seront morts, soit justes, soit pécheurs, de tel siècle, âge, sexe, état, et condition qu'ils puissent être, et tous ceux aussi qui seront encore vivants sur la terre, lorsque Jésus-Christ descendra pour les juger, qui mourront tous cependant, et ressusciteront, avant que de comparaître au dernier jugement.

DA 106,0,2 Il est vrai que tous les hommes aussitôt après leur mort sont jugés chacun en particulier, par le même Jésus-Christ, sur toutes leurs pensées, paroles, actions, et omissions, sur tous les biens de fortune, de nature, de grâce, de corps, et d'esprit, qu'ils ont reçus pendant toute leur vie, et sur le bon et mauvais usage qu'ils ont fait du temps que Dieu leur avait donné, pour travailler à leur salut. Ce jugement est exact et irrévocable, et en même temps qu'il est achevé, les bons, c'est-à-dire, ceux qui sont morts en la grâce de Dieu, et qui ont entièrement satisfait pour leurs péchés, sont envoyés dans le Ciel, sous la conduite de leur bon ange, ceux qui ont encore à satisfaire pour leurs péchés sont envoyés dans le purgatoire, et les méchants, c'est-à-dire, ceux qui sont morts dans le péché mortel sont précipités dans les enfers, et tourmentés par les démons; et dès lors les uns sont destinés à être bienheureux, et les autres à être malheureux éternellement.

DA 106,0,3 Mais Dieu ne s'est pas contenté d'établir un jugement particulier, il a voulu encore qu'il y eut un jugement général à la fin du monde, où tous les hommes comparaîtront, et seront jugés tous l'un après l'autre, comme s'ils n'avaient point été jugés à l'heure de la mort.

DA 106,0,4 Ce jugement se fera, pour rendre témoignage à tout le monde de la justice des jugements particuliers, pour faire connaître les mérites des hommes qui étaient cachés, leurs vertus secrètes, et la gloire qui leur a été donnée, et les péchés secrets et abominables des réprouvés, aussi bien que leur confusion et leur condamnation, et pour donner aux corps leur récompense et leurs supplices, et les rendre compagnons éternels du bonheur ou du malheur de leurs âmes.

DA 106,0,5 Jésus-Christ dit, qu'il y aura des signes qui précéderont ce jugement général, il y en aura d'extérieurs et de sensibles, quelque temps devant le jugement; il y aura en divers endroits des tremblements de terre, des pestes, des famines, et des grands et redoutables prodiges dans le Ciel, on verra s'élever nation contre nation, et royaume contre royaume.

DA 106,0,6 L'apôtre saint Paul nous dit aussi, qu'il y aura trois autres signes qui seront considérables: l'Évangile sera prêché et reçu par tout le monde, presque tous les chrétiens manqueront de foi et de religion, et l'antéchrist, qui, selon le même Apôtre, est un homme et le fils de perdition, s'élèvera tellement contre ce qui est appelé Dieu et honoré comme tel, qu'il se fera ériger un trône dans le temple de Dieu, voulant passer pour Dieu.

DA 106,0,7 Il y aura d'autres signes qui précéderont immédiatement le jugement; il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, et dans les étoiles, et sur la terre les hommes seront consternés, par la frayeur que leur causeront les bruits

confus de la mer et des flots; les hommes demeureront pâmés de crainte, dans l'attente de ce qui devra arriver à toute la terre.

DA 106,0,8 Aussitôt après ces jours-là, le soleil s'obscurcira, la lune et les étoiles ne communiqueront plus leur lumière, et il semblera que les étoiles seront tombées du Ciel, ce qui fait que ce jour est appelé jour de ténèbres et d'obscurité.
Alors Jésus-Christ venant pour juger les hommes paraîtra dans une claire nuée, sur un trône de chérubins, portant sa croix, environné de légions d'anges, tout éclatant de majesté, de puissance, et de gloire. Il enverra ses anges, et assemblera tous les hommes des quatre coins du monde, depuis l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du Ciel.

DA 106,0,9 Tous ceux qui seront alors dans le Ciel et dans les enfers viendront sur la terre, pour être présents à ce grand et dernier jugement. Au même instant tous les hommes ressusciteront et retourneront en vie, et les mêmes corps qu'ils auront eus, lorsqu'ils vivaient sur la terre, seront réunis à leurs âmes, qui n'auront jamais cessé de vivre, étant immortelles.

DA 106,0,10 Les saints ressusciteront avec des corps glorieux tous éclatants de lumières, brillants comme le soleil devant Dieu, incapables de souffrir ni faim, ni soif, ni froid, ni chaud, ni aucune douleur quelle qu'elle soit, et ils deviendront spirituels, autant qu'ils le peuvent être; les méchants au contraire ressusciteront avec des corps affreux et épouvantables.

DA 106,0,11 Le Père et le Saint-Esprit n'auront point de part à ce jugement, Jésus-Christ seul en qualité de Dieu homme y sera le juge, n'y ayant que lui, comme il le déclare dans le saint Évangile, qui ait reçu la puissance de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme.

DA 106,0,12 Il paraît aussi de la bienséance que les hommes soient jugés par un homme; et il semble qu'une des raisons pour lesquelles le Fils de Dieu fait homme a été établi juge de tous les hommes soit afin qu'en les jugeant il jette les damnés dans la confusion, dans la vue de leur négligence au service de Dieu, et de leur ingratitude à son égard, n'ayant pas voulu profiter de la mort de celui qui étant Dieu, incapable de péché, et l'innocence même, a néanmoins souffert pendant toute sa vie, et s'est livré à une mort honteuse, pour les remettre dans le droit et dans la possession de son royaume, dont ils s'étaient malheureusement privés par leurs péchés.

DA 106,0,13 Quoique tous les hommes doivent comparaître au dernier jugement et y être jugés, ce jugement cependant se fera en fort peu de temps: Jésus-Christ y prononcera hautement et publiquement la sentence aux élus et aux réprouvés, dont les uns iront en même temps dans le Ciel, et les autres dans l'enfer, n'y ayant plus pour lors de purgatoire.

DA 106,0,14 Ceux, qui dans ce jour n'auront pas encore entièrement satisfait pour leurs péchés, achèveront d'y satisfaire, et souffriront autant en fort peu de temps qu'ils auraient été obligés d'endurer dans le purgatoire, pour y être tout à fait purgés de leurs péchés.
Toute la terre alors sera brûlée par un embrasement universel, et tout l'univers sera renouvelé, le temps finira, et il n'y aura plus que l'éternité.

DA 106,0,15 Après le dernier jugement les saints demeureront dans le Ciel, où ils jouiront de la vie éternelle, c'est-à-dire, qu'ils y verront Dieu comme il est, et qu'ils l'aimeront éternellement, c'est là qu'ils adoreront et loueront Dieu d'une manière digne de lui, c'est là qu'ils posséderont toutes sortes de biens sans aucun mal, et ils y seront d'autant plus heureux, qu'ils auront plus aimé Dieu, et plus parfaitement imité Jésus-Christ, et qu'ils auront souffert avec plus de patience.

DA 106,0,16 Il n'y aura que ceux qui seront morts en la grâce de Dieu, qui jouiront de tous ces biens; ceux au contraire qui seront morts dans le péché mortel auront l'enfer pour lieu de leur demeure, où ils ne verront jamais Dieu, et où ils souffriront tous les maux imaginables, sans aucun bien, et sans aucune consolation, ils n'auront point là d'autre compagnie que celle des démons, et ils brûleront éternellement, selon le corps et selon l'âme, ils blasphémeront sans cesse le saint nom de Dieu, et ils se maudiront eux-mêmes, parce qu'ils auront perdu le paradis par leur faute, sans qu'ils puissent jamais réparer une perte si considérable.

DA 106,0,17 Voilà quelle sera la fin et la destinée de tous les hommes, quel sera le bonheur des uns et le malheur des autres, et ce à quoi se termine ce que nous devons croire et espérer en cette vie, aussi bien que ce qui doit nous donner lieu de craindre, si nous sommes assez misérables pour vivre dans le péché, et assez négligents de notre salut, pour mourir dans l'impénitence.

DA 200 **Second traité.**

Du second devoir d'un chrétien, qui est d'aimer Dieu.

DA 201 **Chapitre premier.**

De la charité, qui nous fait aimer Dieu.

DA 201,1 **Section première.**

De la nécessité d'aimer Dieu.

DA 201,1,1 Il serait inutile aux chrétiens d'avoir la foi, et de croire les vérités éternelles que Jésus-Christ est venu annoncer, et que l'Église leur propose, si leur foi n'était animée de la charité et accompagnée des bonnes oeuvres; c'est ce qui fait que l'apôtre saint Jacques dit que la foi sans les oeuvres est morte, c'est-à-dire, qu'elle ne sert à rien pour le salut, et le même apôtre compare la foi qui n'est pas accompagnée des bonnes oeuvres à celle des démons; parce qu'elle ne produit aucun effet en ceux qui la possèdent, qu'elle les rend en ce monde très condamnables devant Dieu, et enfin qu'après cette vie elle les fait être semblables aux démons qui croient en Dieu, et le haïssent, et le haïront éternellement.

DA 201,1,2 C'est donc un devoir essentiel des chrétiens d'avoir la charité, et c'est à cette aimable vertu, que se réduit tout ce qu'ils doivent faire en ce monde, pour se procurer le salut, qui est de pratiquer le bien et la vertu qui les conduit au Ciel, et d'éviter le péché qui les en éloignerait s'ils y tombaient, et qui les en rendrait indignes, s'ils mouraient en ce malheureux état.
C'est aussi dans la pratique de cette vertu, que consiste tout ce que Dieu nous ordonne, puisque c'est d'elle que dépendent tous les commandements de Dieu, ainsi que Jésus-Christ nous en assure dans le saint Évangile.

DA 201,1,3 La charité comprend deux choses, l'amour de Dieu, et l'amour du prochain; c'est ce que nous exprime Notre-Seigneur, lorsqu'il dit, qu'il n'y a proprement que deux commandements qui renferment toute la loi, et que le premier est d'aimer Dieu de toute l'étendue de son esprit, de toute l'affection de son coeur, et de toutes ses forces; et le second d'aimer son prochain comme soi-même. Ainsi:
La charité est une vertu, qui nous est donnée de Dieu, et qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

DA 201,1,4 Nous ne pouvons pas de nous-mêmes avoir cette vertu, c'est Dieu qui nous la donne: mais pourvu que nous soyons bien disposés à la recevoir, son plaisir et ses délices sont de nous en faire part; car comme il est notre

centre et notre véritable fin, il ne désire rien plus, sinon de voir que nous ayons une pente et une inclination continuelle vers lui, comme nous la devons avoir, que nous attachions notre coeur à lui, et que toutes nos affections soient de jouir de lui, et quand il nous voit dans cette disposition il ne peut qu'il ne nous donne la charité, qui est son saint amour; c'est même un effet de sa bonté, que nous ayons ces dispositions.

DA 201,1,5 Nous pouvons aimer Dieu en deux manières. 1. Pour lui-même, comme un bien essentiel, c'est-à-dire, comme étant en lui-même infiniment bon; et c'est ce qu'on appelle aimer Dieu d'un pur amour. 2. Nous pouvons l'aimer pour nous-mêmes, comme notre bien, c'est-à-dire, comme notre bonheur en cette vie, et notre récompense en l'autre; et c'est ce qu'on appelle aimer Dieu, d'un amour intéressé.

Aimer Dieu pour lui-même, c'est l'aimer purement, parce qu'il a en soi toutes sortes de perfections, qui sont infinies, et qui le rendent infiniment aimable.

DA 201,1,6 Aimer Dieu pour nous-mêmes, c'est l'aimer, parce qu'il nous a créés, qu'il nous a retirés du péché, parce qu'il nous aime, ou dans la crainte d'être damnés, ou par le désir que nous avons d'être récompensés de lui, et n'avoir d'autre motif de notre amour, que l'un ou l'autre de tous ceux-là. La première manière d'aimer Dieu, étant entièrement dégagée de l'amour de nous-mêmes, est très pure et désintéressée, et on nomme l'amour qu'elle produit un amour de complaisance.

DA 201,1,7 La seconde manière d'aimer Dieu, étant mêlée de l'amour de nous-mêmes, n'est pas exempte d'intérêt propre; mais comme cet intérêt est l'intérêt de notre salut, et que Dieu veut nous le procurer, et veut que nous le voulions, et que nous y travaillions, l'amour qui en procède est bon, juste et saint, et selon le concile de Trente est un don de Dieu, et un mouvement du Saint-Esprit.

DA 201,1,8 Il est très avantageux de nous servir de ces motifs, qui regardent le bien spirituel de notre âme, pour nous exciter à l'amour de Dieu, et pour nous empêcher de l'offenser, lorsque nous ne sommes pas assez fidèles à Dieu, et que nous ne haïssons pas assez les moindres péchés, et tout ce qui déplaît à Dieu, pour nous engager à l'aimer, par des motifs qui ne regardent que Dieu, et qui ne nous le fassent aimer que pour lui-même, et à cause de sa sainteté et de son essence.

DA 201,1,9 Il ne nous est pas cependant permis d'aimer Dieu, par la considération des biens temporels, que nous avons reçus de lui, ou par l'espérance que nous qu'il nous les donnera, et qu'il accomplira en cela nos désirs: cet amour ne serait pas un véritable amour de Dieu, mais de la créature; car ce serait effectivement ces biens temporels que nous aimerions, et l'amour que nous aurions pour Dieu serait subordonné à l'amour que nous aurions pour ces sortes de biens, puisqu'ils en seraient le motif et la fin, et que tout notre but serait de posséder des biens temporels, et non pas de posséder Dieu, qui doit cependant être notre fin unique, et que nous devons regarder comme notre souverain bien.

DA 201,2 **Section deuxième.**

De la manière dont on doit aimer Dieu, et des marques qui peuvent faire connaître, qu'on a de l'amour pour lui.

DA 201,2,1 Nous devons aimer Dieu, dit Notre-Seigneur, de tout notre coeur, de toute notre âme, de tout notre esprit, et de toutes nos forces.

DA 201,2,2 Aimer Dieu de tout notre coeur, c'est l'aimer de toute notre affection, sans aucune réserve, et sans donner place dans notre coeur à autre chose qu'à Dieu, qui doit le posséder tout entier, puisque nous espérons aussi pour récompense de cet amour de posséder Dieu tout entier dans l'éternité: il ne faut donc pas que nous prétendions partager notre coeur entre Dieu et le monde, et attacher notre coeur à Dieu et aux créatures, ce partage serait injurieux à Dieu, et il ne peut souffrir ce mélange, il nous est bien permis d'aimer les créatures et quelque chose dans le monde, mais nous ne devons les aimer que par rapport à Dieu, et ce ne sera plus alors aimer la créature, mais aimer Dieu dans la créature.

DA 201,2,3 Aimer Dieu de toute notre âme, c'est être toujours prêts et disposés à donner non seulement toutes choses, mais notre vie même, signifiée par ce mot d'âme, pour acquérir l'amour de Dieu et pour le conserver, et employer tout le temps de notre vie à aimer Dieu, et à le servir. Aimer Dieu de tout notre esprit, c'est penser à lui continuellement, ou rapporter à lui toutes nos pensées, en sorte que nous ne pensions à rien qui ne nous porte à l'aimer, ou qui ne nous entretienne dans son saint amour.

DA 201,2,4 Aimer Dieu de toutes nos forces, c'est ne pas renfermer au-dedans de nous l'amour que nous avons pour Dieu, mais le produire au-dehors par nos actions, et c'est ne nous pas contenter de faire quelque bien, mais faire tout le bien que nous pouvons, pour témoigner l'amour que nous avons pour Dieu.

DA 201,2,5 Il est vrai que toutes ces conditions ainsi expliquées nous conduisent à la perfection de l'amour de Dieu, et c'est ce que Jésus-Christ a paru désirer, dans l'exposition de ce commandement: mais pour le réduire à ce à quoi il nous oblige indispensablement, il faut dire qu'aimer Dieu de tout son coeur, (à quoi peuvent se rapporter toutes les autres conditions) c'est l'aimer par-dessus toutes choses, sans vouloir lui rien préférer ou égaler en amour, et être disposés à perdre plutôt toutes choses et la vie même que de l'offenser, et le faire aussi effectivement dans les occasions.

DA 201,2,6 Nous ne sommes en ce monde que pour aimer Dieu, et nous n'avons de religion qu'autant que nous l'aimons, nous ne pouvons même être agréables à Dieu sans l'aimer, et cet amour de Dieu nous est si nécessaire, qu'il n'y a que lui, qui nous puisse faire accomplir les commandements de Dieu d'une manière chrétienne, et qui puisse donner et conserver la vie à notre âme; car elle ne vit qu'autant qu'elle possède la grâce et la charité. C'est ce qui fait que saint Jean nous assure, que celui qui n'aime pas Dieu demeure dans la mort, c'est-à-dire, qu'il est devant Dieu, comme s'il était mort.

DA 201,2,7 Quoique nous ne puissions pas être assurés, pendant que nous vivons sur la terre, si nous avons un véritable amour de Dieu, il y a cependant plusieurs marques qui le peuvent faire juger en quelque manière. La 1ère est, si nous avons un désir ardent de faire en toutes choses la volonté de Dieu. La 2ème est, lorsque nous accomplissons avec fidélité, ce que nous connaissons que Dieu demande de nous. La 3ème est, quand nous pensons souvent à Dieu, et que nous nous entretenons volontiers de lui. La 4ème est, lorsque nous faisons du bien à tout le monde, même à ceux qui nous haïssent, et qui nous font ou qui nous ont fait du mal. La 5ème est, si nous avons un grand mépris du monde, et de toutes les choses de la terre.

DA 201,2,8 Si nous voulons donc avoir un véritable amour de Dieu, un de nos premiers soins doit être de tâcher de faire toutes nos actions pour l'amour de Dieu. Nous devons aussi produire souvent pendant le jour des actes d'amour de Dieu; car les habitudes ne s'acquièrent et ne se conservent que

par les actes. Nous sommes même obligés d'en produire, et d'aimer Dieu véritablement, aussitôt que nous avons l'usage de la raison, lorsque nous sommes pressés de quelque forte tentation, et quand nous sommes en danger évident de mort.

DA 201,2,9 C'est ainsi qu'on fait un acte d'amour de Dieu. Mon Dieu, je vous aime plus que toutes choses et que moi-même; parce que vous êtes infiniment bon: j'aimerais mieux mourir que de vous offenser.

Il ne faut pas se persuader toutes les fois qu'on dit à Dieu: mon Dieu, je vous aime de tout mon coeur: que véritablement on aime Dieu. Parler ainsi, c'est témoigner à Dieu qu'on l'aime, et qu'on veut l'aimer, plutôt que ce n'est l'aimer, et ce témoignage n'est véritable, qu'autant qu'il est véritable qu'on veut en effet aimer Dieu, et qu'on en donne des marques par ses actions. Car celui, dit saint Jean, qui dit qu'il aime Dieu, et qui ne fait pas sa volonté est un menteur, et la vérité n'est point en lui.

DA 201,3 **Section troisième.**

De l'obligation que nous avons d'aimer notre prochain.

DA 201,3,1 Nous ne devons pas nous contenter d'aimer Dieu, nous devons aussi aimer notre prochain. C'est le second commandement de la loi que Notre-Seigneur nous propose, et qu'il dit être semblable au premier, parce qu'il le renferme; car celui, dit saint Jean, qui n'aime pas son prochain, et qui dit qu'il aime Dieu est menteur: en effet celui qui n'aime point son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?

DA 201,3,2 Quand on dit que nous devons aimer notre prochain, on doit entendre que nous devons aimer tous les hommes qui sont nos prochains et nos frères, étant tous descendus d'un même père; nous ne devons pas cependant les aimer tous également, il y en a que nous sommes obligés d'aimer plus que les autres, et ceux-là sont les véritables chrétiens, qui vivent selon la loi, et les maximes de Jésus-Christ; car ils nous appartiennent d'une manière bien plus particulière que les autres hommes, étant nos frères par une naissance divine qu'ils ont reçue dans le saint baptême qui les a fait enfants de Dieu, au lieu que les autres hommes ne sont nos frères que par une naissance purement naturelle et humaine. Nous avons aussi contracté une autre union bien plus forte avec les chrétiens, qui consiste en ce que nous sommes tous les membres de Jésus-Christ et de l'Église, et que nous ne faisons qu'un même corps avec eux. C'est le Saint-Esprit qui animant l'Église produit cette union entre les fidèles, et qui les unit tous étroitement à Jésus-Christ.

DA 201,3,3 Nous sommes obligés d'aimer particulièrement nos père et mère, qui nous ont donné la vie et nous ont élevés, et de leur témoigner des grandes reconnaissances de toutes les bontés que nous avons reçues d'eux. C'est Dieu qui veut que nous leur rendions ce devoir, et que nous aimions aussi nos parents les plus proches plus que le commun des hommes.

DA 201,3,4 La charité à l'égard du prochain nous oblige de l'aimer comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu.

On peut s'aimer soi-même de deux différentes manières, dont l'une est mauvaise, et l'autre est bonne.

DA 201,3,5 La première manière est de s'aimer pour se satisfaire, de prendre son plaisir et de se complaire dans l'amour qu'on se porte à soi-même, et de ne pas s'aimer pour Dieu, ni par rapport à Dieu.

La seconde manière de s'aimer, qui est bonne, est de s'aimer pour Dieu, et de se désirer les biens que Dieu veut qu'on se désire, qui sont les biens de la

grâce et la gloire éternelle, et tout ce qui nous y conduit, et de fuir le mal que Dieu veut que nous évitions, qui n'est autre que le péché, et tout ce qui peut nous y faire tomber.

DA 201,3,6 La première manière de nous aimer est purement naturelle; parce que la grâce ne peut nous faire aimer que par rapport à Dieu, et non pas pour nous satisfaire dans la jouissance des plaisirs de cette vie: mais l'amour que nous nous portons, qui nous fait désirer et procurer à notre âme tous les biens, qui peuvent faire son véritable bonheur en cette vie et en l'autre, est un amour surnaturel; parce qu'il n'y a que la grâce qui puisse nous faire soupirer après la possession de Dieu, et nous faire prendre les moyens pour y parvenir.

DA 201,3,7 Il ne faut pas se contenter d'aimer son prochain comme soi-même d'une manière purement naturelle. Aimer son prochain comme soi-même est lui désirer et lui faire le même bien qu'on se désire et qu'on se fait à soi-même, et comme le véritable bien qu'on doit se désirer et se faire à soi-même est le salut et les moyens d'y parvenir, c'est aussi le bien que la charité nous oblige de désirer et de procurer à notre prochain.

DA 201,3,8 On peut et on doit désirer à son prochain des biens extérieurs et temporels, tels que sont des richesses, et le succès dans ses entreprises et dans ses affaires, de la santé, du repos et de la tranquillité dans les différents événements de cette vie. Mais il n'est pas permis de souhaiter et de procurer au prochain ces sortes de biens, qu'autant que Dieu veut les lui donner, et autant qu'ils peuvent contribuer à son salut, et non pas dans la vue de lui donner une satisfaction naturelle et humaine.

DA 201,3,9 Il ne suffit pas d'avoir dans notre coeur de l'amour pour notre prochain, il faut aussi le lui témoigner par les effets dans les occasions, selon son besoin et notre pouvoir. Saint Jean nous dit, que si nous aimons véritablement notre prochain, nous devons l'aimer comme Jésus-Christ nous a aimés, c'est-à-dire, que nous devons être disposés à donner notre vie pour lui, et pour contribuer à son salut, comme Jésus-Christ s'est livré à la mort pour l'amour de nous.

DA 202 ## Chapitre 2

Des commandements de Dieu en général.

DA 202,0,1 La principale marque que nous puissions donner, que nous aimons Dieu et le prochain, est lorsque nous gardons fidèlement et exactement les saints commandements de Dieu; parce que celui qui aime Dieu doit vouloir ce qu'il veut, et faire ce qu'il commande, et parce que les commandements que nous avons reçus de lui nous engagent à l'aimer véritablement aussi bien que notre prochain.

DA 202,0,2 Les commandements de Dieu sont les lois que lui-même a faites, pour nous prescrire notre devoir, et comme nous avons des devoirs envers Dieu, et des devoirs à l'égard du prochain, il a été aussi à propos que Dieu nous donnât de deux sortes de commandements, les uns qui eussent rapport à Dieu, et les autres qui eussent rapport au prochain.

DA 202,0,3 Il y a dix commandements de Dieu, dont les trois premiers marquent nos devoirs envers Dieu, et les sept derniers nos devoirs envers notre prochain: c'est pour nous une obligation de les savoir, puisque nous sommes obligés de les observer.

DA 202,0,4 Les dix commandements de Dieu sont exprimés dans la sainte Écriture en la manière suivante.

1. Je suis le Seigneur votre Dieu, vous n'aurez point d'autres Dieux que

moi. Vous ne vous ferez point d'images taillées, ni aucune figure, pour les adorer, ni pour les servir.
2. Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain.
3. Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos, *qui est le saint dimanche.*
4. Honorez votre père et votre mère, afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre.
5. Vous ne tuerez point.
6. Vous ne commettrez point d'impuretés.
7. Vous ne déroberez point.
8. Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.
9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.
10. Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, ni aucune chose qui lui appartienne.

DA 202,0,5 Ceux qui n'auront pas gardé exactement tous ces commandements de Dieu seront malheureux dans les enfers, où ils brûleront éternellement, et où ils ne verront jamais Dieu: mais ceux qui les auront observés avec fidélité seront éternellement bienheureux dans le Ciel, où ils verront Dieu, et où ils jouiront de toutes sortes de délices, dans l'exemption de tous les maux et de toutes les misères auxquelles les hommes peuvent être sujets.

DA 202,0,6 Ces dix commandements sont les mêmes, que Dieu a donnés à Moïse dans l'ancienne loi, comme ils nous sont exprimés dans le 20ème chapitre de l'Exode. Dieu dès le commencement du monde les avait imprimés dans le coeur de l'homme; mais comme la corruption de la nature, et l'inclination au péché en avaient effacés presque tous les traits, Dieu les grava sur des tables de pierre, et les donna aux Juifs solennellement par le ministère de Moïse, pour leur servir de règle dans toute leur conduite. Jésus-Christ dans la loi de grâce les a de nouveau publiés et annoncés à son Église en la personne de ses apôtres et de ses disciples, et leur a enseigné la manière, dont ils devaient les accomplir, par grâce et par un mouvement de charité, qui ne tende qu'à leur faire aimer saintement Dieu, et le prochain.

DA 203 ## Chapitre 3

Des commandements de Dieu en particulier.

Du premier commandement de Dieu.

DA 203,0,1 *Je suis le Seigneur votre Dieu, vous n'aurez point d'autres Dieux que moi: vous ne vous ferez point d'images taillées, ni aucune figure, pour les adorer, ou pour les servir.*

Ce que Dieu nous ordonne par son premier commandement est de ne reconnaître que lui seul pour vrai Dieu, et de n'adorer que lui seul.
Adorer Dieu c'est lui rendre tout l'honneur qui lui est dû et qui n'appartient qu'à lui, en un mot c'est le reconnaître pour notre créateur et notre souverain Seigneur, de qui nous dépendons en toutes choses, et dans cette vue se pénétrer d'un profond respect.

DA 203,0,2 On adore Dieu en deux manières, on l'adore intérieurement et en esprit, en le reconnaissant et en l'honorant dans le fond de son âme, comme son premier principe et sa dernière fin. On l'adore aussi extérieurement, en témoignant par des actions d'humilité et de soumission extérieure du corps l'estime et le respect qu'on a pour sa divine majesté.

DA 203,0,3 Nous sommes obligés d'adorer Dieu, de l'une et de l'autre de ces deux manières, pour lui rendre l'honneur que nous lui devons; car notre âme et notre corps étant également à Dieu, nous devons lui faire hommage de l'une et de l'autre, pour témoigner la dépendance entière que nous avons

de lui, dans tout ce qui est en nous, et dans tout ce que nous sommes.
Il ne nous suffirait pas d'adorer Dieu extérieurement, si notre adoration extérieure n'était accompagnée de l'intérieure, nous mériterions que Dieu nous fit le même reproche que Jésus-Christ faisait au peuple juif, que nous l'honorons seulement des lèvres, et non du coeur.

DA 203,0,4 Comme nous recevons tous les jours de Dieu l'être et la vie, et tout ce que nous avons, nous devons aussi l'adorer tous les jours. La religion même nous engage de le faire toutes les fois que nous entendons blasphémer le saint nom de Dieu.
C'est ainsi que se fait un acte d'adoration: Mon Dieu, je vous adore comme mon créateur et mon souverain Seigneur, de qui je dépends en toutes choses, et je vous rends en cette qualité tout l'honneur qui vous est dû.

DA 203,0,5 Jésus-Christ Notre-Seigneur étant Dieu aussi bien qu'il est homme, c'est une obligation pour nous de l'adorer, bien loin que ce soit contrevenir au premier commandement de Dieu. Nous ne pouvons pas même nous dispenser d'adorer son humanité sacrée, parce qu'elle est unie à la personne divine, et que l'adoration qui est due à la personne du Fils de Dieu est due aussi à tout ce qui lui est uni substantiellement. On peut même adorer ce qui appartient à l'humanité du Fils de Dieu, et ce qui a quelque rapport à elle; c'est pour ce sujet que nous pouvons adorer les vêtements, et les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la croix où il a été attaché, et les clous dont on a percé ses mains et ses pieds, non pas par la considération de ce que ces choses sont en elles-mêmes, mais par le rapport qu'elles ont à Jésus-Christ et à sa divine personne.

DA 203,0,6 L'adoration que nous devons à Dieu ne nous peut pas empêcher de rendre honneur à la très sainte Vierge, aux anges, et aux saints, et bien loin de faire injure à Dieu par le culte que nous leur rendons, c'est Dieu même que nous honorons en leur personne.
Ce culte que nous rendons aux saints ne peut pas être proprement appelé adoration, comme celui que nous ne rendons qu'à Dieu; parce que nous les reconnaissons toujours comme créatures, et qu'il n'y a que Dieu que nous regardions comme notre créateur, et celui dont nous dépendons en toutes choses.

DA 203,0,7 Nous devons rendre à la très sainte Vierge le plus grand honneur qu'on puisse rendre à quelque créature que ce soit, à cause de son éminente qualité de mère de Dieu, de son élévation dans le Ciel, de la plénitude de grâces qu'elle a reçue, et de la puissance, de la facilité, et de la bonne volonté qu'elle a de nous en faire participants.
Nous sommes aussi obligés d'honorer les anges et les saints comme les amis de Dieu et ses fidèles serviteurs, à cause de leur grande sainteté, de la gloire qu'ils possèdent dans le Ciel, et du pouvoir que Dieu leur a donné de nous secourir dans nos besoins.

DA 203,0,8 Nous honorons la très sainte Vierge et les saints en les saluant, en les priant, en les invoquant, en les remerciant, et en les imitant.
Nous les saluons, en leur donnant quelques marques de respect et de vénération; nous les prions, en demandant à Dieu quelques grâces par leur intercession; nous les invoquons, lorsque nous implorons leur secours dans nos peines et dans nos tentations; nous les remercions, lorsque nous entrons en reconnaissance de quelque grâce ou de quelque avantage qu'ils nous ont procuré; et nous les imitons, quand nous nous appliquons avec un très grand soin à nous sanctifier comme eux, à suivre leurs admirables exemples, et à pratiquer ce qu'ils ont fait.

DA 203,0,9 Quoique cette dernière manière d'honorer les saints soit celle qui nous soit la plus avantageuse, et qui leur soit la plus agréable, il est néanmoins très utile de prier souvent les saints, et c'est ce que pratiquent tous les bons chrétiens, parce qu'ils peuvent beaucoup nous aider, et nous procurer par leurs prières ce que nous demandons à Dieu, et ce que nous ne pourrions pas obtenir par les nôtres, si elles n'étaient soutenues par la force et l'efficace des leurs. Il ne faut pas croire cependant que les saints puissent exaucer nos prières, et nous accorder quelque chose par eux-mêmes, il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir: tout ce que peuvent les saints, c'est d'intercéder pour nous auprès de Dieu.

DA 203,0,10 Ce n'est pas sans quelque utilité qu'on a permis dans l'Église de faire des représentations de Dieu le Père et des autres personnes divines, quoiqu'on ne puisse pas nous représenter Dieu tel qu'il est, ni les trois personnes de la très sainte Trinité selon ce qu'elles sont en elles-mêmes; car comme nous sommes matériels et sensibles, cela nous donne plus de facilité de penser à Dieu, et de le rendre présent à notre esprit, de l'adorer, et de reconnaître toutes ses bontés à notre égard.

C'est aussi avec beaucoup de sujet, qu'on expose dans les églises des images de la très sainte Vierge et des saints: c'est pour nous en faire ressouvenir, pour nous faire connaître leurs principales actions, pour nous exciter à suivre leurs exemples, et pour nous engager à les prier.

DA 203,0,11 Nous devons adorer les représentations de Dieu le Père et des autres personnes divines; et l'honneur que nous sommes obligés de rendre aux images de la très sainte Vierge et des saints est le même que nous rendons à leurs personnes.

Il ne faut pas se persuader qu'en honorant les images ce soit de la pierre, du bois, et du papier, etc. à qui nous rendons cet honneur; ce serait être idolâtre que d'en user ainsi. L'adoration que nous rendons aux représentations de Dieu le Père et des autres personnes divines nous la rendons à Dieu même, et le culte dont nous honorons les images de la très sainte Vierge et des saints c'est à ces saints que nous le rendons, et non pas à leurs images, ou si nous le rendons aux représentations et aux images, ce n'est que par rapport à Dieu et aux saints dont ils sont les figures.

DA 203,0,12 C'est ainsi qu'on honore la statue ou le tableau d'un roi, et comme ce serait outrager le roi que de faire quelque affront à sa statue ou à son portrait, ce serait aussi mépriser Dieu de ne pas respecter les figures qui le représentent, et ce serait faire une injure très sensible à la très sainte Vierge et aux saints de ne pas porter honneur à leurs images: c'est ce qui a fait que l'Église dans le septième concile général a condamné comme hérétiques tous ceux qui ont prétendu, qu'on ne devait rendre aucun culte aux images, et qu'il ne fallait pas les exposer dans les églises.

DA 203,0,13 Il est aussi tout à fait selon l'esprit de l'Église d'honorer les reliques des saints, c'est-à-dire, leurs corps, ou ce qui en reste sur la terre; parce que les corps ayant contribué à la sanctification de leurs âmes, ayant été les membres de Jésus-Christ, les temples vivants du Saint-Esprit, et devant être un jour glorieux dans le Ciel, il est bien juste que nous leur rendions quelque honneur, d'autant plus que Dieu peut nous faire par leur moyen beaucoup de grâces.

Il est permis, et il est bon de se mettre à genoux, et en prières devant les reliques, aussi bien que devant les images des saints, pour demander à Dieu quelque grâce, par leur intercession.

DA 203,0,14 On entend quelquefois par les reliques des saints des choses dont ils se sont servies, ou qui leur ont appartenu, comme sont des linges, des habits, ou

quelques autres choses, auxquelles Dieu pourrait avoir donné quelque vertu particulière, comme ayant touché leurs corps, ou ayant été à leur usage. On peut rendre aussi quelque honneur à ces sortes de reliques, et obtenir de Dieu quelque faveur, soit en les touchant, soit en leur donnant quelques marques de vénération.

DA 203,0,15 Ceux qui contreviennent au premier commandement sont tous ceux qui pèchent contre la foi, l'espérance, la charité, ou la religion.
Il y en a qui sont hors de l'Église, comme sont les infidèles, qui ne croient pas qu'il y ait un Dieu, ou qui ne croient pas les vérités de la foi; les apostats, qui ont renoncé à la foi, après l'avoir embrassée; les hérétiques, qui étant baptisés soutiennent opiniâtrement quelque erreur contraire à la foi; et les schismatiques, qui se sont séparés de l'Église, et qui ne veulent pas obéir au pape.

DA 203,0,16 Il y en a qui pèchent contre la foi, et qui sont censés être du corps de l'Église, et ce sont ceux qui soutiennent avec opiniâtreté quelques sentiments hérétiques; ceux qui se déclarent hérétiques par quelque action extérieure; ceux qui doutent volontairement de quelque article de foi; ceux qui fréquentent les hérétiques, avec danger de leur salut, qui lisent leurs livres, ou qui assistent à leurs assemblées; ceux qui ignorent les principaux mystères de notre religion, et les commandements de Dieu, et de l'Église, et qui ne s'en font pas instruire.

DA 203,0,17 Ceux qui pèchent contre l'espérance sont ceux qui désespèrent de leur salut, ou qui présument de la miséricorde de Dieu.
Ceux qui pèchent contre la charité sont ceux qui ont de la haine contre Dieu; ceux qui demeurent volontairement dans le péché mortel; ceux qui ne veulent pas faire pénitence de leurs péchés; ceux qui se vantent et se glorifient des péchés qu'ils ont commis, ou même de ceux qu'ils n'ont pas commis; ceux enfin qui murmurent contre Dieu dans leurs peines.

DA 203,0,18 Ceux qui pèchent contre la religion sont les idolâtres, qui rendent aux créatures le culte qui n'est dû qu'à Dieu; ceux, par exemple, qui adorent des faux dieux; ce sont aussi les sorciers, qui font pacte avec le démon, pour se servir de certaines choses contre leur usage et leur vertu naturelle; ceux qui donnent des brevets et des caractères; ceux qui pour de mauvaises fins se servent des choses saintes, comme de l'eau bénite; et les magiciens, qui invoquent les démons, et qui ayant fait pacte avec eux se servent de leur assistance. On doit mettre de ce nombre les devins, qui ont recours au démon, pour savoir les choses cachées ou à venir, et les superstitieux, qui attribuent l'effet de quelque action à la manière de la faire, et non pas à la puissance de Dieu, aussi bien que ceux qui croient aux songes.

DA 203,0,19 Ce n'est pas moins pécher contre la religion que de profaner quelque chose sacrée, comme font ceux qui profanent les sacrements, ou qui pèchent contre un voeu qu'ils ont fait; ou de se railler des choses saintes, comme de la sainte Écriture, des sacrements, des cérémonies de l'Église, des prêtres, des religieux, etc.

DA 203,0,20 Ceux enfin qui manquent aux exercices ordinaires de la religion; ceux, par exemple, qui ne prient pas Dieu tous les jours le matin et le soir, ou qui négligent d'assister au service divin, au catéchisme, et aux prédications les dimanches et les fêtes pèchent contre cette vertu, et beaucoup plus les excommuniés, qui ne veulent pas se corriger des crimes scandaleux pour lesquels l'Église les a retranchés de sa communion, et qui ne se mettent pas en peine de se faire absoudre de leur excommunication.

DA 204 ## Chapitre 4

Du deuxième commandement de Dieu.

DA 204,0,1 *Vous ne prendrez point,* c'est-à-dire, vous ne jurerez point *le nom du Seigneur votre Dieu en vain.*
Dieu nous défend par ce second commandement de jurer son saint nom en vain.
Sous le nom de Dieu on comprend tous les noms de Dieu, de Jésus-Christ, des saints, et de toutes les choses qui ont un rapport particulier à Dieu.

DA 204,0,2 Par le mot de jurer on entend prendre Dieu à témoin, que la chose qu'on dit est véritable, et jurer en vain, c'est jurer pour des choses vaines et inutiles. C'est sans doute faire un grand péché, puisque c'est faire injure à Dieu, et profaner autant qu'on le peut sa grandeur et sa majesté.
Il est quelquefois permis de jurer, c'est même une action sainte, et un acte de religion; mais l'Écriture sainte nous marque, que nous devons accompagner cette action de trois conditions, pour la rendre agréable à Dieu, et que nous ne devons jurer qu'en vérité, en jugement, et en justice.

DA 204,0,3 Jurer en vérité, c'est jurer une chose vraie, et dont on est assuré, ou promettre avec serment ce qu'on peut et ce qu'on veut exécuter.
Jurer en jugement, c'est jurer avec discrétion, et non pas légèrement, et par coutume, mais pour une chose qui soit nécessaire.
Jurer en justice, c'est promettre avec serment de faire une chose juste; car si la chose est mauvaise, c'est un péché de jurer qu'on la fera, et c'est encore un autre péché de garder son serment.

DA 204,0,4 On ne doit jamais jurer par quelque créature que ce soit, Jésus-Christ nous le défend dans le saint Évangile, parce que ce serait rendre à la créature l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu seul.
La règle sûre, pour ne jurer jamais qu'il ne soit nécessaire, est de ne le pas faire qu'on n'y soit obligé, ou par un juge, ou par une personne qui ait autorité, et qui ait droit de l'exiger de nous. Hors ces occasions, il faut se contenter, comme Notre-Seigneur l'ordonne, de dire: cela est, ou cela n'est pas, puisqu'il nous assure que ce qu'on dit de plus est mauvais, et n'est pas permis.

DA 204,0,5 On peut offenser Dieu contre son second commandement en trois manières, en jurant mal à propos, en blasphémant, et en violant les voeux qu'on a fait.
On jure mal à propos, quand on jure contre la vérité, ou sans en être assuré. Quand on jure de faire quelque chose qui n'est pas permis, ou de faire une chose permise sans dessein de l'accomplir; et en faisant des serments exécrables, et jurant par habitude, sans respect, et sans nécessité.

DA 204,0,6 Le blasphème est une parole injurieuse, contre Dieu ou les saints. On le commet en quatre manières. 1. Attribuant à Dieu ce qui ne lui convient pas, comme disant *ventre Dieu: tête Dieu: mort Dieu;* car Dieu n'a ni corps, ni tête, ni ventre, et ne peut pas mourir. 2. Lui ôtant ce qui lui appartient, comme lorsqu'on dit, que Dieu est injuste de nous laisser tant souffrir; car Dieu étant très juste, on lui ôte par ces paroles la justice qui lui appartient: ou lorsqu'on renie Dieu; parce que celui qui renie Dieu prétend lui ôter le domaine qu'il a sur soi. 3. Attribuant à la créature ce qui n'appartient qu'à Dieu, comme lorsqu'on se donne au diable, ou lorsqu'on dit: *Que le diable m'emporte, si cela n'est pas vrai.* 4. En maudissant Dieu ou les saints, ou en parlant d'eux avec mépris ou par raillerie.

DA 204,0,7 Le voeu est une promesse faite à Dieu d'une bonne chose qui n'empêche pas d'en faire une meilleure: ainsi si la chose qu'on voue est mauvaise, le

voeu est nul: ou si après avoir fait voeu, par exemple, de faire un pèlerinage, on fait les voeux de religion, on n'est plus obligé d'exécuter le premier, parce que le second est beaucoup meilleur.

DA 204,0,8 On ne peut faire des voeux qu'à Dieu seul, parce que le voeu est un acte de religion qui ne peut se rapporter qu'à Dieu, et qu'on reconnaît par le voeu le souverain domaine que Dieu a sur soi, ou sur les choses qu'on lui offre: ainsi lorsque quelqu'un peu instruit dit, qu'il fait voeu à la très sainte Vierge, ou à quelque saint, pour les remercier de quelque grâce qu'il a reçue, ou pour leur en demander quelqu'une, il faut entendre qu'il fait voeu à Dieu pour honorer la très sainte Vierge, ou quelque saint, ou pour demander quelque grâce à Dieu, ou le remercier de quelqu'une qu'il a reçue, par l'intercession de la très sainte Vierge, ou de quelque autre saint.

DA 204,0,9 On pèche contre le voeu, quand on le fait indiscrètement ou sans piété, quand on ne l'accomplit pas en tout ou en partie, et quand on diffère de l'exécuter sans cause légitime.

C'est une chose bien avantageuse et bien agréable à Dieu de faire des voeux, et de se contraindre ainsi par une sainte nécessité à faire quelque bien; car c'est témoigner la grande affection qu'on a de rendre service à Dieu: mais c'est une chose blâmable et très dangereuse de faire des voeux sans discrétion; c'est pour ce sujet qu'on ne doit jamais en faire, sans l'avis d'une personne sage et éclairée, qui connaisse particulièrement le fond de notre âme.

DA 205 ## Chapitre 5

Du troisième commandement de Dieu.

DA 205,0,1 *Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos,* qui est le saint dimanche.

Dieu avoir ordonné dans l'ancienne loi de sanctifier le septième jour de la semaine, qu'il nomma le jour du sabbat, pour honorer le repos qu'il prit le septième jour, après avoir créé le monde. Mais aussitôt après l'ascension de Notre-Seigneur, les apôtres, pour ne pas se conformer aux Juifs, et pour honorer la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, choisirent le premier jour de la semaine, parce que Jésus-Christ était ressuscité ce jour-là: ce qui fit qu'ils nommèrent ce jour du repos le jour du Seigneur, et ce qui fait qu'ordinairement on le nomme le dimanche.

DA 205,0,2 Dieu veut que nous sanctifiions ce jour, en le dédiant, le consacrant, et l'employant à son service: ce n'est pas que nous ne devions servir Dieu tous les jours; mais l'Église veut que les fidèles s'abstiennent de travailler le dimanche, afin qu'ils ne s'appliquent pendant ce jour qu'à ce qui est du service de Dieu, et à ce qui regarde le salut de leur âme.

DA 205,0,3 Pour bien sanctifier le dimanche, il faut s'abstenir des oeuvres pénibles, qu'on nomme serviles, qui sont celles que font ordinairement les artisans et les serviteurs dans les villes, et les paysans dans la campagne, pour gagner leur vie.

Il faut de plus entendre la sainte messe toute entière, et employer ce jour à assister au service divin, dans sa paroisse, et à faire plusieurs exercices de piété, qui fassent passer le temps chrétiennement et utilement.

DA 205,0,4 On ne doit pas se persuader qu'il suffise d'entendre tous les dimanches la sainte messe, pour satisfaire à ce commandement de Dieu et de l'Église, et qu'il soit permis le reste du jour d'aller se promener, se divertir, jouer, boire et manger dans les cabarets, ou rester dans le relâchement et dans l'oisiveté, ce serait faire injure à Dieu d'en user de cette manière.

DA 205,0,5 Saint Grégoire dit, qu'on ne doit quitter le travail corporel le dimanche, qu'afin de s'appliquer entièrement à la prière, et de réparer par ce moyen la négligence qu'on aurait pu avoir à servir Dieu les autres jours de la semaine.

DA 205,0,6 L'intention de l'Église est, que les fidèles emploient le matin à assister à la bénédiction de l'eau, à la procession, au prône, et à la messe de paroisse, et qu'ils se mettent en état de recevoir souvent et dignement les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Et après-midi qu'ils assistent à la prédication, ou au catéchisme, à vêpres et à complies. S'il leur reste du temps, après le service de la paroisse, il est à propos que les pères et les mères de famille l'emploient à faire lire quelque bon livre à leurs enfants, et à les instruire, à visiter quelques églises, ou des pauvres dans leurs maisons, ou dans les hôpitaux, ou des prisonniers, ou d'autres personnes qui aient de la piété, pour entretenir avec elles l'union et la charité.

DA 205,0,7 Il est quelquefois permis de travailler les dimanches, mais il faut qu'il y ait une grande nécessité, et qu'on ne puisse éviter ou différer son travail sans une notable incommodité pour soi ou pour autrui; et on ne doit pas le faire, qu'on n'ait auparavant assisté à la sainte messe, et qu'on n'ait demandé permission à son curé, après lui en avoir exposé la nécessité.
Ce que l'Église nous ordonne de faire et de nous abstenir les dimanches, elle le commande aussi les jours des fêtes, qu'elle veut qu'on observe pendant l'année.

DA 205,0,8 Ceux-là pèchent contre le troisième commandement de Dieu qui manquent d'assister à la sainte messe les dimanches et les fêtes, aussi bien que ceux qui ne l'entendent pas toute entière, et qui n'y ont pas toute l'attention nécessaire, pour la bien entendre.
Les pauvres qui demandent l'aumône pendant la sainte messe contreviennent sans doute à ce commandement de Dieu, qui est aussi violé par les pères et les mères, qui n'ont pas soin que leurs enfants et leurs serviteurs ou servantes assistent à la sainte messe et au catéchisme.

DA 205,0,9 On ne peut qu'on ne condamne comme transgresseurs de ce commandement les artisans et les personnes de la campagne qui en ces saints jours travaillent et font travailler leurs ouvriers et leurs serviteurs, et ceux qui voiturent et qui ouvrent leurs boutiques, étalent leurs marchandises, tiennent foire, et marchés, ou y vont pour acheter, ou débiter leurs denrées.

DA 205,0,10 Qu'on ne se persuade pas que ceux qui les dimanches et les fêtes passent une grande partie du jour à jouer, danser, ou se promener, à boire et à manger dans les cabarets, et les cabaretiers qui donnent à boire pendant le service divin soient exempts de péché, aussi bien que les magistrats, qui souffrent qu'on contrevienne à ce commandement.

DA 205,0,11 Il en est de même de ceux qui tiennent des académies de jeu, ou qui reçoivent des joueurs dans leurs maisons, ou qui jouent les dimanches et les fêtes pendant le service divin, ce qui est même défendu par les lois civiles, et par les ordonnances des rois.

DA 206 ## Chapitre 6

Du quatrième commandement de Dieu.

DA 206,0,1 *Honorez votre père et votre mère, afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre.*

Comme les trois premiers commandements nous marquent l'honneur que nous devons rendre à Dieu, les sept suivants nous font connaître ce que

nous devons à notre prochain, et la manière dont nous devons nous comporter à son égard.

DA 206,0,2 Dieu nous ordonne par son quatrième commandement d'honorer nos pères et nos mères. Sous ces noms de père et de mère, sont compris tous ceux qui ont sur nous quelque autorité: comme sont les pères, les mères, les tuteurs, les curateurs, les parrains, les marraines, les maîtres et maîtresses, les maris à l'égard de leurs femmes, les seigneurs, les magistrats, les prélats et pasteurs de l'Église.

DA 206,0,3 Ainsi pour bien expliquer ce commandement de Dieu, et exposer tout ce qui y a rapport, il est à propos de faire connaître les devoirs réciproques des pères et des mères, et de leurs enfants; des maris et des femmes; des tuteurs, et curateurs; et de leurs pupilles; des maîtres et maîtresses, et serviteurs et des servantes; des magistrats et de ceux qui sont soumis à leur juridiction, et de ceux qui sont sous la conduite et la charge des pasteurs et des supérieurs spirituels.

DA 206,0,4 Les pères et mères doivent quatre choses à leurs enfants: la nourriture, l'instruction, la correction, et le bon exemple.
Ils doivent les nourrir, vêtir, et élever selon leur condition, et leur faire apprendre un métier, ou leur procurer un emploi qui leur convienne.

DA 206,0,5 Il est aussi de leur devoir de leur apprendre, ou par eux-mêmes ou par d'autres, les principaux mystères de la foi, les commandements de Dieu et de l'Église, et les prières qu'ils doivent réciter ordinairement tous les jours. Et lorsque les enfants sont prêts de s'engager dans un état de vie, les pères et les mères doivent consulter Dieu et bien examiner, s'ils sont appelés, et leur faire connaître les obligations de cet état, et les péchés dans lesquels on peut y tomber.
Ils sont obligés de corriger, c'est-à-dire, de reprendre et châtier leurs enfants, lorsqu'ils tombent dans quelque défaut; mais il faut que ce soit avec douceur et avec charité, et non pas avec colère et avec injures.

DA 206,0,6 Les pères et mères doivent beaucoup veiller sur eux-mêmes, pour donner toujours bon exemple à leurs enfants, et ne jamais faire aucun mal en leur présence; qu'ils s'assurent que plusieurs sont et seront damnés, pour avoir été la cause des péchés de leurs enfants, pour ne les avoir pas corrigés, ou pour leur avoir donné mauvais exemple.

DA 206,0,7 Les enfants ont cinq devoirs à rendre à leurs pères et mères, en vertu de ce commandement. Ils doivent les aimer, les respecter, leur obéir, les assister pendant leur vie, prier et faire prier Dieu pour eux, après leur mort.
Les enfants doivent aimer leurs pères et mères, parce qu'ils doivent leur vouloir et leur faire tout le bien spirituel et temporel, qu'ils peuvent leur procurer.

DA 206,0,8 Ils doivent les respecter, et avoir beaucoup d'estime pour eux, et la leur témoigner par leurs paroles, cacher et excuser leurs défauts, et ne rien faire en leur présence qui les puisse choquer, ou qui leur puisse faire de la peine.
Ils doivent leur obéir, et faire promptement et avec joie tout ce qu'ils leur commandent, pourvu que ce ne soit pas des choses contraires à la loi de Dieu; car il faut obéir à Dieu, plutôt qu'à ses parents, et ce serait offenser Dieu que de leur obéir dans ces occasions.

DA 206,0,9 Les enfants doivent assister leurs pères et mères en les soulageant dans leurs affaires, dans leur vieillesse, dans leur pauvreté, et dans leurs maladies, et en les consolant dans leurs peines; ils doivent surtout avoir un très grand soin de leur faire recevoir les sacrements, lorsqu'ils sont en danger

de mourir; et aussitôt qu'ils sont morts, ils doivent accomplir leur testament, et prier, et faire prier Dieu pour le repos de leurs âmes.

DA 206,0,10 Quoique Dieu promette dans ce commandement de donner une longue vie pour récompense à ceux qui auront honoré leurs pères et mères, il ne faut pas cependant se persuader qu'il ne garde pas sa parole, lorsque ceux qui ont été fort respectueux, et bien obéissants à l'égard de leurs parents meurent jeunes. Dieu n'avait fait cette promesse qu'au peuple juif, à qui il ne parlait que des biens temporels, parce qu'ils étaient grossiers, et qu'ils regardaient comme un bonheur les avantages qu'ils pouvaient posséder sur la terre; et s'il promet une longue vie aux chrétiens et à ceux qui vivent dans la nouvelle loi, c'est le bonheur de la vie dont on jouit dans le Ciel, qui est très longue, parce qu'elle est éternelle.

DA 206,0,11 Ceux qui n'aiment pas leurs parents, qui ne leur obéissent pas, ou qui ne le font qu'en murmurant et avec peine, et qui ne leur portent pas l'honneur qui leur est dû, attirent sur eux par leur mauvaise conduite la malédiction de Dieu, et son indignation.

Les maris doivent à leurs femmes l'amour, le respect, la fidélité et l'entretien selon leur condition.

Les femmes doivent à leurs maris le respect, l'amour, l'obéissance et la fidélité dans le mariage, et sont obligées de conserver le bien de la maison.

DA 206,0,12 Les tuteurs doivent faire instruire ceux dont ils sont chargés, et les corriger, faire profiter leur bien, et en rendre compte avec fidélité.

Les parrains et marraines doivent, au défaut des pères et des mères faire instruire de tout ce qui regarde le salut ceux qu'ils ont tenu sur les fonds de baptême, les reprendre de leurs fautes, et leur donner bon exemple et bon conseil.

On doit aimer, honorer, obéir, et écouter volontiers les tuteurs, et les parrains et marraines, et suivre leurs bons conseils.

DA 206,0,13 Les maîtres et maîtresses doivent nourrir leurs domestiques, les instruire, les corriger et les reprendre de leurs fautes, et pèchent grièvement, lorsqu'ils ne le font pas.

Ils doivent bien prendre garde de ne pas retenir à leur service, et surtout dans leur maison des serviteurs vicieux et débauchés: ils sont obligés de les avertir charitablement de leur devoir, et s'ils ne changent pas de conduite, de les congédier; il faut aussi qu'ils les occupent pendant le jour, et que ce soit avec discrétion, modérément, et selon leurs forces. Enfin ils ne peuvent pas se dispenser de leur payer leurs gages, et s'ils les leur retenaient, ils commettraient un péché considérable, et qui crierait vengeance devant Dieu.

DA 206,0,14 Les serviteurs et les servantes doivent respecter leurs maîtres et maîtresses, les aimer, leur obéir, les servir avec affection, et conserver fidèlement leur bien.

Les magistrats sont obligés d'établir et de conserver le bon ordre et la paix, de rendre la justice, d'empêcher et de punir les scandales, et procurer que les lois de Dieu, de l'Église, et du prince soient observées.

DA 206,0,15 On doit rendre les mêmes devoirs aux magistrats et aux personnes qui ont l'autorité séculière qu'aux tuteurs, et autres qui ont soin des biens temporels et de l'éducation.

Les devoirs des diocésains à l'égard de leur évêque, des paroissiens à l'égard de leur curé, et des inférieurs à l'égard des supérieurs spirituels sont de les aimer, de les respecter, de leur obéir, comme à Jésus-Christ même

qu'ils représentent, et de leur payer fidèlement les dîmes et les autres droits qui leur sont dus.

DA 207 **Chapitre 7**

Du cinquième commandement de Dieu.

DA 207,0,1 *Vous ne tuerez point.*

Dieu nous défend par son cinquième commandement de nuire à notre prochain en sa personne, de volonté ou par effet, soit en son corps, soit en son âme.

DA 207,0,2 On nuit au prochain en son corps, en le frappant, le tuant, ou ayant la volonté de le faire: on nuit au prochain en son âme, en lui donnant scandale, mauvais exemple, ou mauvais conseil.

On cause du scandale, en faisant quelque mauvaise action extérieure, ou proférant quelques paroles, qui de soi portent le prochain à offenser Dieu, ou qui soient capables de l'y porter.

DA 207,0,3 Il ne suffit pas de se confesser du tort qu'on a fait à son prochain en l'une ou en l'autre de ces manières, il est absolument nécessaire de réparer ce tort, autant qu'on le peut. Si ç'a été dans le corps en indemmnisant, s'il se peut par argent, la personne qu'on a frappée, ou les héritiers de celle qu'on a tuée, du dommage qu'ils ont souffert, par l'accident qui est arrivé. Si on a scandalisé quelqu'un, il faut l'engager à faire tout le contraire de ce dont on lui avait donné mauvais exemple; et si on lui a donné mauvais conseil, il faut le dissuader au plus tôt de le suivre, et réparer le mal qu'il a pu faire, par notre mauvais conseil.

DA 207,0,4 Dieu nous défend aussi par ce commandement de haïr notre prochain, parce que, comme dit saint Jean, celui qui hait son frère est homicide. On ne peut même haïr son prochain, sans lui vouloir du mal, et ainsi le haïr, c'est lui vouloir nuire en son corps ou en son âme.

DA 207,0,5 Lorsqu'il y a quelqu'un qui nous haït, ou qui nous fait de la peine, nous devons non seulement lui pardonner de bon coeur, et ne point mal parler de lui; mais aussi l'aimer, lui faire du bien, le saluer, et lui parler avec affection, le visiter même, s'il en est besoin, pour gagner son amitié, et prier Dieu pour lui.

Ce n'est pas assez de ne lui vouloir pas de mal, il faut lui vouloir et lui faire effectivement du bien, quand nous en avons quelque occasion, et c'est la meilleure marque que nous puissions donner, que nous lui pardonnons le tort ou la peine qu'il nous a faits.

DA 207,0,6 C'est une obligation indispensable pour nous de pardonner à nos ennemis et à ceux qui nous haïssent, puisque Jésus-Christ nous l'a commandé, et qu'il veut que nous ne lui demandions le pardon de nos péchés, qu'en lui représentant que nous pardonnons aussi à notre prochain le tort qu'il nous a fait, et les injures que nous avons reçues de lui; il a même voulu nous en donner un exemple très considérable, en pardonnant à ceux qui l'ont fait mourir, et en priant, avant que d'expirer, le Père éternel de leur pardonner.

DA 207,0,7 Ceux-là pèchent contre le cinquième commandement de Dieu qui haïssent quelque personne que ce soit, qui désirent ou procurent quelque mal ou la mort même soit à soi soit à d'autres, qui frappent, qui appellent en duel, qui tuent ou méprisent par paroles, par des moqueries ou des injures qui que ce soit, qui procurent ou qui conseillent l'avortement, ou qui étouffent des petits enfants couchés avec eux, qui sans nécessité s'exposent au danger de mourir, ou qui y exposent le prochain, faute de lui donner l'aumône, lorsqu'il est dans le besoin, qui ne veulent point pardonner à leurs enne-

mis, ni les voir, ni les saluer, ni les visiter, comme ils faisaient avant leurs inimitiés, qui se mettent en danger d'offenser Dieu, ou qui contribuent au péché du prochain, de quelqu'une des manières par lesquelles on peut y participer.

DA 208 **Chapitre 8**

Du sixième commandement de Dieu.

DA 208,0,1 *Vous ne commettrez point d'adultère.*

Quoique le sixième commandement de Dieu, il ne soit parlé que de l'adultère, il est cependant sûr que Dieu nous y défend toutes les actions extérieures contraires à la pureté, qui sont regardées comme des péchés abominables en différents endroits de l'Écriture sainte, et surtout dans saint Paul, qui, joignant les impurs, même ceux qui commettent des impuretés secrètes avec les idolâtres, dit qu'ils n'auront ni les uns ni les autres entrée dans le royaume du Ciel.

DA 208,0,2 Il est donc défendu par ce commandement de dire ou de faire quoi que ce soit, contre la bienséance et contre la pureté: ainsi c'est de soi-même un péché mortel de proférer des paroles sales, ou de les entendre volontiers, de chanter des chansons déshonnêtes, de lire des livres capables d'exciter à l'impureté, ou d'en inspirer des sentiments, des mouvements, ou des affections, et de regarder avec un plaisir sensuel des tableaux, des images, ou des statues, dans lesquelles il y ait des nudités ou des postures vilaines, et honteuses.

DA 208,0,3 C'est aussi de soi-même un péché mortel de regarder ou de baiser quelque personne avec une mauvaise intention, ou de faire des regards, ou des attouchements déshonnêtes sur soi-même ou sur autrui, pour se contenter et pour se satisfaire.

Ce sont aussi des péchés considérables contraires à ce commandement de solliciter quelqu'un à l'impureté, par paroles, par lettres, ou par présents, et de commettre le péché de la chair avec une fille ou une femme mariée; si c'est avec une parente, c'est un inceste; et si c'est avec une personne consacrée à Dieu, c'est un sacrilège.

DA 208,0,4 Il y a d'autres péchés très énormes contre ce commandement, c'est aux confesseurs à en instruire prudemment ceux qu'ils croient en avoir besoin, ou à ceux qui doutent de les avoir commis de s'en informer, lorsqu'ils se confessent.

Nous sommes obligés d'éviter non seulement ces actions extérieures, mais aussi toutes les occasions qui nous y portent; car celui qui aime le danger et qui s'y expose y périra infailliblement, dit le sage, et ce serait un sacrilège de recevoir l'absolution, sans vouloir quitter les occasions prochaines de ce péché.

DA 208,0,5 Les principales occasions qui nous portent à ce misérable péché sont les mauvaises compagnies, la fréquentation avec des personnes de différent sexe, le luxe des habits, les comédies, les danses, et l'oisiveté: on doit se priver et s'éloigner de toutes ces choses, comme d'autant de sources fécondes, qui produisent ou qui renouvellent l'impureté dans les coeurs.

DA 208,0,6 Il ne faut pas attendre qu'on aille se confesser, ou même qu'on y ait été obligé par le confesseur, pour quitter toutes ces occasions; il est très à propos et même de conséquence de le faire, quelque temps considérable avant que de se présenter au confesseur. C'est le meilleur moyen de s'assurer qu'on a de la douleur de ce péché, et qu'on veut le quitter véritablement.

DA 208,0,7 Il faut aussi prendre garde de ne pas déguiser, ni celer ces sortes de péchés dans la confession, non plus que les circonstances qui les accompagnent, parce que souvent elles en font partie; car ce serait faire des confessions nulles, et se mettre en état d'être damné.
Ceux qui veulent se corriger de ce malheureux péché doivent se confesser souvent à un même confesseur pieux, et éclairé, éviter les occasions, les lieux, et les personnes qui y portent, n'être jamais oisif, avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge, et lui faire tous les jours quelque prière à cette intention.

DA 208,0,8 Les personnes mariées ne doivent pas se persuader, qu'elles ne peuvent rien faire entre elles qui soit contraire à ce commandement, ni que tout leur soit permis, sur ce qui regarde l'impureté, dans l'usage du mariage. Les pasteurs, et ceux qui les confessent, dans le temps de leur mariage, sont obligés de leur apprendre ce qui est de leur devoir, ce qui leur est permis, et ce qui leur est défendu en ce point: s'ils y manquent, les mariés doivent s'en faire instruire, par quelque personne savante et expérimentée, et s'ils n'ont pas pris ce soin, il faut pour l'ordinaire qu'ils regardent toutes les confessions qu'ils auront faites, sans se confesser des péchés qu'ils auraient commis, dans l'usage du mariage, comme des confessions sacrilèges; car il est difficile que l'ignorance des personnes mariées soit excusable sur ce fait, puisque c'est une obligation indispensable à tous ceux qui entrent dans un état d'apprendre et de savoir les devoirs de l'état auquel ils s'engagent, et les péchés qu'on y peut commettre: et ainsi ils n'ont pu ni dû se dispenser de se faire instruire de tous les engagements qu'on contracte dans le mariage, et des occasions dans lesquelles on peut offenser Dieu, à l'égard de ce sacrement.

DA 209 ## Chapitre 9

Du septième commandement de Dieu.

DA 209,0,1 *Vous ne déroberez point*

Dieu nous défend par son septième commandement de prendre et de retenir injustement le bien de notre prochain.
Que les enfants ne s'imaginent pas, qu'il leur soit permis de prendre ou de retenir quoi que ce soit qui appartienne à leurs pères et mères, sans leur consentement, ni les domestiques du bien de leur maître, ils ne peuvent ni les uns ni les autres le faire sans péché, ils y sont obligés, lorsqu'ils le pourront, de restituer ce qu'ils auront pris.

DA 209,0,2 Il ne suffit pas à ceux qui ont pris le bien d'autrui, ou qui l'ont retenu, quand même ils ne l'auraient pas pris, de s'en confesser, ils sont obligés de ne se rien réserver de tout ce qu'ils ont pris, et de le rendre aux personnes à qui il appartient, s'ils sont morts à leurs héritiers, et s'ils ne peuvent pas les connaître, ils doivent en user selon l'avis d'un sage confesseur, en faisant prier Dieu pour eux, ou en faisant des aumônes aux pauvres.

La restitution doit se faire le plus tôt que l'on peut, avant même que de se confesser, si elle est possible; car si on ne restitue pas sur-le-champ, on commet des nouveaux péchés toutes les fois qu'on a la pensée de restituer, qu'on peut le faire, et qu'on y manque.

DA 209,0,3 On doit rendre la chose qu'on a prise ou la valeur, si on n'a plus la chose en elle-même, ou si cette chose est diminuée de prix depuis qu'on la retient, on est obligé de rendre la valeur, et non pas la chose même: si en prenant ou retenant quelque chose, on a causé du dommage à celui à qui elle appartient, on doit lui restituer et réparer ce dommage, en même temps qu'on lui rendra ce qui est à lui.

DA 209,0,4 Ce ne sont pas seulement ceux qui ont pris ou retenu injustement le bien d'autrui, qui sont obligés de le restituer, ce sont ceux aussi qui ont participé au larcin, ou qui l'ont conseillé, en cas que celui qui s'en est saisi ne le rende pas.

Ceux qui ont trouvé quelque chose sont aussi tenus de le rendre à celui qui l'a perdue, s'ils le connaissent, et faire tout ce qu'ils peuvent pour le connaître.

DA 209,0,5 Si ce commandement défend à tous les hommes de prendre le bien d'autrui, il oblige aussi les riches et tous ceux qui ont quelque bien d'en faire part aux pauvres selon leurs besoins, et selon le pouvoir qu'ils en ont, c'est le sage qui nous en assure, lorsqu'il dit qu'on doit assister le pauvre à cause du commandement, et ne le pas abandonner dans sa pauvreté; et saint Jean dit, que si quelqu'un a des biens de ce monde, et que voyant son frère en nécessité, il lui ferme son coeur, comment la charité demeure-t-elle en lui.

Les saints Pères conviennent, que celui qui ne donne pas aux pauvres ce qu'il peut leur donner selon son état le leur dérobe, et commet une injustice à leur égard.

On est obligé, dit saint Thomas, de faire l'aumône aux pauvres en deux occasions. Quand un pauvre est dans une extrême nécessité, et qu'on a plus qu'il ne faut pour se nourrir soi et les siens, on est obligé de lui donner l'aumône sous peine de péché mortel: c'est ce qu'on ne peut aussi se dispenser de faire, quand on a plus qu'on n'a besoin selon son état, et qu'un pauvre est dans une nécessité un peu considérable, quoiqu'elle ne soit pas extrême.

DA 209,0,6 Quoique l'aumône se prenne directement pour la distribution qu'on fait aux pauvres des biens temporels, on peut dire cependant qu'il y a deux sortes d'aumônes: l'une corporelle, qui est celle dont on vient de parler, qui sert à retirer le pauvre de son indigence, et de la misère qu'il souffre à l'égard du corps, et l'autre spirituelle, qui se fait, quand on soulage le prochain, dans ses misères et ses besoins spirituels. Tous les hommes ne sont pas en état de donner des biens aux pauvres, mais tous peuvent les aider spirituellement, en contribuant à leur salut, soit par leurs bons exemples, soit en leur procurant, ou en leur donnant l'instruction. C'est à quoi sont principalement obligés les pasteurs, et tous ceux qui sont chargés d'instruire les autres, et de travailler à leur salut et à leur sanctification.

DA 209,0,7 Il y en a beaucoup qui pèchent contre le septième commandement de Dieu. Ce sont ceux qui prennent le bien d'autrui, soit en secret, soit par violence, et ceux qui le retiennent; ceux aussi qui sont, et qui causent quelque dommage au prochain, par malice, par négligence, ou par ignorance, quoiqu'ils n'en profitent pas, et ceux qui prêtent à usure, soit de l'argent, soit des denrées.

DA 209,0,8 C'est aussi prendre et dérober le bien d'autrui d'une manière honteuse de faire ou débiter de la fausse monnaie, ou de vendre à faux poids et à fausse mesure, d'altérer ou de survendre les marchandises, et d'en acheter à vil prix, à cause de l'ignorance ou de la nécessité de ceux qui les vendent.

DA 209,0,9 Ceux qui ne paient pas leurs dettes, les gages de leurs domestiques, et le salaire de leurs ouvriers ne transgressent pas moins ce commandement de Dieu; non plus que ceux qui usent de fraudes dans l'administration du bien d'autrui, comme font quelquefois les tuteurs et les fermiers; ceux enfin qui promettent ou qui reçoivent de l'argent pour un bénéfice, ou qui prennent un bénéfice, à condition de le rendre à un autre, doivent être regardés,

comme contrevenant à ce commandement de Dieu, et sont obligés de restituer tout ce qu'ils ont reçu.

DA 210 **Chapitre 10**

Du huitième commandement de Dieu.

DA 210,0,1 *Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.*

Dieu défend par son huitième commandement toute injustice qu'on peut faire au prochain par paroles, en disant quelque chose de faux, ou de désavantageux du prochain.

Nous pouvons offenser notre prochain, et lui faire tort par nos paroles, en faisant serment contre la vérité, et contre ses intérêts, en le trompant par nos paroles, et en le diffamant par nos médisances.

DA 210,0,2 Porter un faux témoignage, c'est déposer en justice contre la vérité. Quiconque l'aurait fait est obligé de se dédire, et de réparer autant qu'il le peut le dommage qu'il a causé.

DA 210,0,3 Ceux qui contreviennent à ce commandement de Dieu sont les faux témoins, qui étant interrogés par le propre et véritable juge cachent, déguisent, ou cèlent la vérité par un faux serment, le témoin alors est obligé de réparer et de restituer le dommage qu'il a causé. Ce sont aussi les avocats et les procureurs qui entreprennent des mauvaises causes, ou qui par leur négligence ne défendent pas bien la bonne cause de leur partie, ceux-ci sont obligés de restituer les dommages et intérêts qu'ont souffert par leur faute ceux dont ils ont entrepris les causes. Les notaires pèchent aussi contre ce commandement, lorsque, par ignorance, ou par quelque autre raison, ils ne font pas les actes et les contrats dans la forme qu'ils doivent avoir, et lorsqu'ils ne gardent pas le secret de ces actes, ou des affaires qui leur ont été confiées, aussi bien que ceux qui ouvrent des lettres secrètes. Ils sont tous tenus de réparer le dommage qu'ils ont pu causer.

DA 210,0,4 On trompe le prochain par paroles, lorsqu'on fait des mensonges, en parlant contre sa pensée. Il y a trois sortes de mensonges, des joyeux, des officieux, et des pernicieux.

Les mensonges joyeux sont des mensonges de plaisanteries, qu'on fait pour rendre l'entretien agréable, et pour divertir la compagnie. Les mensonges officieux sont ceux qui ne sont préjudiciables à personne, et qu'on fait pour rendre service à quelqu'un. Les mensonges pernicieux sont ceux qui causent quelque dommage spirituel ou temporel au prochain.

DA 210,0,5 Le mensonge est un péché, qui est grand, à proportion que le dommage qu'on fait, ou qu'on prétend faire en le proférant est considérable, et est de soi-même un péché mortel: ce qui fait que le sage dit, que celui qui ment tue l'âme; et David: vous perdrez, Seigneur, tous ceux qui font des mensonges. C'est un mensonge, par exemple, fort préjudiciable au prochain, lorsqu'on vend de la marchandise à plus haut prix qu'elle ne vaut, de dire et d'assurer, qu'elle vaut tant, et qu'elle coûte tant.

DA 210,0,6 Quoique les mensonges joyeux et officieux ne soient pas des péchés si considérables, on doit cependant les éviter avec un très grand soin, comme donnant occasion de commettre toutes sortes de péchés, et de ne s'en pas corriger, parce qu'on sait les cacher, et les nier, et de faire aussi des confessions sacrilèges.

DA 210,0,7 Le mensonge quel qu'il soit est si désagréable à Dieu, qu'une des sept choses qu'il est dit dans l'Écriture que Dieu hait par-dessus toutes est le mensonge. Et Notre-Seigneur, pour montrer l'horreur qu'on en doit avoir, dit, que c'est le diable qui en est l'auteur, et que c'est ce qui lui est propre.

DA 210,0,8 On fait tort à son prochain par la médisance, lorsqu'on dit du mal de quelqu'un en son absence, pour le diffamer. Ce péché est d'autant plus grief, que le tort qu'on fait au prochain est de conséquence; car c'est lui ôter son honneur, ce qui lui est beaucoup plus nuisible, que de lui prendre son bien.

DA 210,0,9 Il n'est pas permis d'écouter les médisances, et c'est un grand péché de les croire; car c'est juger et condamner témérairement son prochain: il est aussi très mal de les rapporter, si ce n'est en esprit de charité à des personnes qui puissent y remédier, ou qui soient en droit de châtier ceux qui ont fait le mal, ou à ceux qui n'en étant pas avertis en souffriraient un préjudice considérable.

DA 210,0,10 Lorsqu'on a médit de quelqu'un, on est obligé de désavouer ce qu'on a dit de lui, soit en public, soit en particulier, de dire le bien qu'on sait de lui, et de réparer autant qu'on le peut le tort qu'on lui a fait, en lui ôtant ainsi son honneur. Si cependant ce qu'on a dit est vrai, il ne faut pas se dédire, on doit seulement témoigner, qu'on a eu tort de parler mal de cette personne, et que ç'a été par passion qu'on l'a fait.

DA 210,0,11 On peut médire de quelqu'un de deux manières générales, ou en disant une chose fausse, (ce qui se nomme calomnie) ou en disant une chose qui est vraie, ce qui se nomme ordinairement médisance.
On peut faire une médisance touchant une chose qui est vraie, en quatre manières. 1. En déclarant le mal que quelqu'un a fait et qui était caché. 2. En l'augmentant. 3. En interprétant le bien qu'il a fait en mauvaise part. 4. En louant froidement ses bonnes actions.

DA 210,0,12 Lorsqu'on entend médire de quelqu'un, on est obligé de faire taire celui qui médit, si on a quelque autorité sur lui, ou de lui représenter, que peut-être il est mal informé de la vérité, ou de changer de discours. Si on ne peut empêcher la médisance, il faut faire paraître par son silence, qu'on n'entend pas volontiers de tels discours, et en cas que la personne continue, il sera très à propos de se retirer.

Pour ce qui est de celui dont on médit, il doit pardonner, se corriger s'il a mal fait, et s'il n'est pas coupable, souffrir la médisance avec patience. Qu'il se garde bien de se venger, ou de rendre médisance pour médisance; car Dieu s'est réservé la vengeance, et il saura bien l'exercer, quand il le jugera à propos.

DA 210,0,13 Pour nous empêcher de tomber dans ces défauts, qu'on commet contre le prochain par ses paroles, nous devons accompagner nos paroles des six conditions suivantes. La 1ère est la vérité, en disant les choses comme elles sont. La 2ème est la sincérité, en les disant comme nous les pensons. La 3ème est l'amour de Dieu, ne disant rien qui ne lui soit agréable, et qui ne soit pour sa gloire. La 4ème est la charité du prochain, en ne disant rien qui le regarde, qui ne lui soit avantageux. La 5ème est la nécessité, en ne parlant que quand il est nécessaire. La 6ème est la discrétion, en ne disant que ce qu'il est à propos de dire.

DA 210,0,14 Ceux qui font des libelles ou des chansons diffamatoires, qui causent de la division par des faux rapports, et qui font des jugements téméraires, ou qui interprètent mal les actions des autres pèchent sans doute contre ce huitième commandement de Dieu.

DA 211 **Chapitre 11**

Du neuvième et dixième commandement de Dieu.

DA 211,0,1 *Vous ne désirerez point la femme de votre prochain. Vous ne désirerez point sa maison, etc.*

Dieu défend par son neuvième commandement toutes les pensées et tous les discours contraires à la pureté, et par son dixième commandement, il défend les désirs injustes du bien d'autrui, et de tout ce qu'il a défendu de faire par le septième commandement.

DA 211,0,2 La raison, pour laquelle Dieu défend ces pensées et ces mauvais désirs, par deux commandements particuliers, est pour nous marquer, que la loi que Dieu nous a donnée étant spirituelle n'est pas établie seulement pour régler nos actions extérieures, mais qu'elle l'est encore pour régler les affections de notre coeur, et que notre religion est si sainte, qu'elle ne peut ni souffrir ni permettre aucun mal, quoiqu'il ne paraisse pas; c'est aussi pour nous faire connaître, que nous devons avoir une très grande horreur non seulement de ces actions extérieures, mais même des moindres pensées contraires à la loi de Dieu; parce que le péché consistant dans la volonté, l'action n'ajoute rien à la pensée ou au désir, que le scandale ou le tort qu'on peut faire au prochain.

DA 211,0,3 En effet si quelqu'un, ayant dessein de dérober ou de faire quelque autre péché, et en cherchant l'occasion, en était empêché par quelque accident qui serait survenu, ou même par le changement de sa volonté, il pécherait autant que s'il eut dérobé. Il y aurait seulement cette différence, qu'il serait obligé de restituer ce qu'il aurait pris, s'il avait en effet commis le larcin, au lieu que n'ayant eu que la volonté de le faire, il ne serait obligé à rien qu'à s'en confesser.

DA 211,0,4 Quoiqu'on puisse offenser Dieu par désir contre les autres commandements de Dieu, ce qui a cependant obligé Dieu à défendre particulièrement les désirs de la chair et du bien d'autrui est la forte inclination que les hommes ressentent pour les plaisirs charnels, et l'affection qu'ils ont naturellement pour les biens de la terre, qu'ils sont bien éloignés d'avoir si vive, pour toutes les actions mauvaises.

DA 211,0,5 C'est donc pécher contre le neuvième commandement de Dieu, et pécher mortellement de s'arrêter volontairement et avec complaisance à des pensées d'impureté, quand même on ne voudrait pas faire le mal auquel on pense, de désirer des plaisirs déshonnêtes, d'avoir la volonté d'abuser de la femme de son prochain, ou de quelque fille.

DA 211,0,6 Les mauvaises pensées et les mauvais désirs ne sont pas toujours péché; car ils peuvent se former dans l'esprit ou dans l'appétit sensitif, sans que la volonté y ait part. Ils ne sont pas péché ni les uns ni les autres, que nous n'y consentions, et que notre coeur n'en soit touché et n'y prenne part.

DA 211,0,7 Saint Grégoire dit, qu'il y a trois choses à considérer dans les mauvaises pensées et les mauvais désirs, qui sont: la suggestion, la délectation, et le consentement. La suggestion se fait quand le diable nous met dans l'esprit quelque pensée ou quelque désir qui n'est pas permis; la délectation est le plaisir que notre nature corrompue et notre inclination au mal nous fait ressentir, dans ce qui se présente à notre esprit; le consentement est l'acquiescement que nous donnons aux mauvaises pensées et aux mauvais désirs qui se sont formés dans notre esprit, ou au plaisir et à l'inclination que nous avons ressenti, ou que nous ressentons pour la chose qui fait l'objet de cette mauvaise pensée, ou de ce mauvais désir.

DA 211,0,8 La suggestion d'une pensée ou d'un mauvais désir n'est pas un péché; car nous pouvons avoir des pensées en notre esprit, qui ne soient ni libres ni volontaires. Le plaisir que notre nature corrompue nous fait ressentir dans quelque chose n'est pas non plus de soi-même un péché, parce que nous pouvons souvent le ressentir, sans y avoir part, et même malgré nous, comme saint Paul témoigne l'avoir éprouvé en lui-même. Bien loin donc d'offenser Dieu par la suggestion et par le plaisir, au contraire lorsqu'on y résiste, on mérite beaucoup devant Dieu.

DA 211,0,9 Il n'y a que le consentement de la volonté à la pensée, ou au désir, et au plaisir qu'on y trouve, qui fasse le péché; lorsqu'une personne s'apercevant bien de ce à quoi elle pense, et de ce qu'elle désire, s'y arrête volontairement.

Les mouvements déréglés qui s'élèvent en la chair contre la raison ne sont pas non plus des péchés d'eux-mêmes; parce que le péché n'est pas dans la chair, mais dans la volonté, et que lorsqu'il n'y a pas de consentement de la volonté, il n'y a pas de péché. Dieu aussi ne nous commande rien d'impossible, comme serait de ne pas ressentir quelquefois ces sortes de mouvements, quoiqu'il soit très possible avec la grâce de Dieu de n'y pas consentir.

DA 211,0,10 Le moyen dont nous pouvons nous servir, pour ne pas offenser Dieu par des mauvaises pensées, et des mauvais désirs, est de mortifier nos sens extérieurs et nos passions, et de porter notre esprit à Dieu, lorsque nous avons de mauvaises pensées.

DA 212 ## Chapitre 12

Des commandements de l'Église.

DA 212,0,1 L'Église, ayant la même autorité que Jésus-Christ, et étant notre mère, peut nous commander en cette qualité comme à ses enfants; et tous les chrétiens, qui font profession publique de lui être soumis, sont obligés sous peine de péché mortel d'observer tous ses commandements, à moins qu'ils n'en soient dispensés, pour quelque raison légitime; car c'est désobéir à Dieu et à Jésus-Christ, que de désobéir à l'Église, à laquelle Jésus-Christ a communiqué sa puissance et son autorité sur tous les fidèles. C'est ce qui fait qu'il veut qu'on traite comme des païens et comme des publicains tous ceux qui ne sont pas soumis à l'Église.

DA 212,0,2 L'Église dirigée par le Saint-Esprit qui la gouverne, pour régler la conduite des fidèles, et pour établir de l'ordre dans sa discipline, a fait plusieurs commandements, qui sont ou exprimés dans les saints conciles, ou autorisés par l'usage.

On en propose ordinairement six, que tous les catholiques sont obligés d'observer, avec la même exactitude et la même fidélité que les commandements de Dieu.

Le premier commandement de l'Église est d'entendre la sainte messe, tous les dimanches, et toutes les fêtes que l'Église a ordonnées d'être observées.

DA 212,0,3 L'Église ne se contente pas, qu'on entende la messe entièrement, en y étant présent de corps, elle veut que les fidèles, pour observer ce commandement, assistent à la sainte messe avec piété, et qu'ils s'appliquent, pendant tout le temps de ce saint sacrifice, à prier Dieu et à lui rendre leurs devoirs. S'y comporter d'une autre manière, ce n'est pas se conformer aux intentions de l'Église, ni observer son commandement.

DA 212,0,4 Les pères et mères, et les maîtres et maîtresses, et tous ceux qui sont chargés de la conduite des autres, sont obligés non seulement d'entendre eux-mêmes la sainte messe, mais aussi d'avoir soin que leurs enfants et leurs

domestiques y assistent, tous les dimanches et toutes les fêtes, et qu'ils l'entendent, avec la modestie, et l'esprit de religion, que demande une action si sainte, parce qu'ils sont chargés, et responsables devant Dieu de la conduite des personnes qui leur sont soumises.

DA 212,0,5 On ne peut être dispensé d'assister à la sainte messe, que pour quelque maladie, ou pour quelque nécessité; si quelquefois on croit être obligé de ne pas l'entendre, pour quelque autre sujet, que pour maladie, on doit demander à son curé ou à son confesseur, si la raison est légitime, n'étant pas permis de se former soi-même sa conscience, dans les choses qui ne sont pas tout à fait évidentes.

DA 212,0,6 Ceux qui, par maladie ou par quelque autre empêchement légitime, ne peuvent pas assister à la sainte messe, les dimanches et les fêtes, doivent faire en sorte d'unir leur coeur et leurs intentions à celles de Jésus-Christ, du prêtre, et des fidèles, qui y assistent, et pendant ce temps s'offrir à Dieu, et lui présenter leurs prières.

DA 212,0,7 Ceux qui pèchent contre le premier commandement de l'Église sont ceux qui sans cause légitime manquent d'assister à la sainte messe les dimanches et les fêtes, ou ne l'entendent pas toute entière, qui n'y assistent pas dans leur paroisse, ni aux instructions qui s'y font, par négligence, par indévotion, ou par mépris, ou qui l'entendent sans attention, sans piété, et sans religion.

DA 212,0,8 Le second commandement de l'Église ordonne de sanctifier les fêtes, c'est-à-dire, de s'abstenir ces jours-là d'oeuvres serviles, et de les employer au service de Dieu, comme on le doit faire tous les dimanches.
On a exposé la manière de s'acquitter de ces devoirs, dans l'explication du troisième commandement de Dieu.

DA 212,0,9 L'Église a eu différentes raisons, pour établir toutes les fêtes, qu'elle a obligé de solenniser; elle a institué les fêtes de Notre-Seigneur, pour honorer Dieu et Jésus-Christ son Fils, et pour les remercier dans la considération des saints mystères, qui ont été opérés en ces saints jours, et pour nous servir de moyens pour procurer notre sanctification. Elle a institué les fêtes de la très sainte Vierge, pour lui rendre un honneur particulier, pour remercier Dieu des grâces qu'il lui a faites, et pour attirer sur les fidèles en ces jours, par son secours extraordinaire, des grâces de Dieu plus abondantes. Elle a établi les fêtes des saints, pour remercier Dieu des grandes grâces qu'il a mises en eux, pour honorer la gloire dont ils jouissent et les vertus qu'ils ont pratiquées, pour demander à Dieu par leur intercession l'avantage d'y participer, et pour les remercier de l'assistance de leurs prières, et des biens soit spirituels, soit temporels, que nous avons reçus de Dieu par leurs mérites.

DA 212,0,10 Il y a quelques fêtes très solennelles, qui sont observées dans toute l'Église, et qui ne sont pas sujettes au changement; il y en a qui ne sont observées que dans quelques diocèses particuliers; il y en a dont les unes sont observées dans plusieurs diocèses, et les autres le sont aussi dans quelques-uns. C'est aux évêques, à qui l'Église a commis son autorité dans l'étendue de leur diocèse, à régler toutes ces pratiques, à établir des fêtes, pour exciter la dévotion des peuples, et à en supprimer, pour en empêcher l'abus et la profanation, et tous les fidèles qui leur sont soumis sont obligés de leur obéir en ce point.

DA 212,0,11 Le troisième commandement de l'Église ordonne aux fidèles de se confesser au moins une fois l'an à leur propre curé, ou à un autre qui ait la permission de lui, et qui soit approuvé de l'évêque; c'est ordinairement au

temps de Pâques que doit se faire cette confession, pour joindre la confession à la communion, qui est ordonnée dans ce saint temps à tous les fidèles.
L'Église a jugé à propos de faire ce commandement, afin d'empêcher les chrétiens, qui sont insensibles pour leur salut, et pour tout ce qui peut le procurer, de le négliger si fort, qu'ils se mettent en état de tomber dans l'impénitence par un entier éloignement des sacrements.

DA 212,0,12 Les enfants sont obligés d'obéir à ce commandement, et de se confesser, lorsqu'ils sont capables d'offenser Dieu, et qu'ils peuvent discerner le bien d'avec le mal; c'est ordinairement à l'âge de sept ou huit ans: il ne faut pas même attendre qu'ils aient cet âge pour les faire confesser, on doit les y accoutumer auparavant, pour leur apprendre à le bien faire.
L'Église par son quatrième commandement veut que tous les fidèles reçoivent le très saint Sacrement de l'eucharistie dans leur paroisse au moins une fois chaque année, dans la quinzaine de Pâques.
Le confesseur peut cependant, s'il le juge à propos, remettre la communion à un autre temps, et on doit s'y soumettre.

DA 212,0,13 On ne doit pas croire qu'on satisfasse à ce commandement de l'Église, lorsqu'on reçoit le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ en état de péché mortel: outre qu'on commet un sacrilège, on fait encore un autre péché contre ce commandement.

On doit faire communier les enfants, lorsqu'ils ont l'esprit formé, environ à l'âge de douze ans, et qu'ils sont suffisamment instruits des mystères de notre religion, c'est aux pasteurs et aux curés à en juger.

DA 212,0,14 A l'égard de ceux qui ne satisfont pas à la communion pascale, l'Église veut, qu'après avoir été avertis par leur curé deux ou trois fois, ils soient excommuniés, s'ils ne sont pas soumis.
Il est ordonné par le cinquième commandement de l'Église de jeûner les quarante jours du Carême, les quatre-temps, et les veilles des fêtes, auxquelles l'Église le commande.
Pour jeûner il faut s'abstenir de l'usage de la viande, se contenter d'un seul repas vers le midi, et d'une légère collation sur le soir, si on en a besoin.

DA 212,0,15 L'Église a institué le jeûne du Carême, pour honorer le jeûne que Jésus-Christ Notre-Seigneur a fait pendant quarante jours, dans le désert, pour engager les fidèles à satisfaire pour leurs péchés, et pour les disposer à la communion de Pâques, en faisant pénitence.
Tous ceux et celles qui ont vingt-et-un ans accomplis sont obligés de jeûner et d'observer ce commandement, s'ils n'en sont dispensés par l'Église, pour quelque cause légitime, qui les mette hors d'état de pouvoir jeûner.

DA 212,0,16 Il ne faut pas cependant attendre que les enfants aient atteint l'âge de vingt-et-un ans, pour les faire commencer à jeûner, on doit les y accoutumer peu à peu avant qu'ils y soient obligés, afin qu'ils puissent jeûner facilement et entièrement, lorsqu'ils auront l'âge.

Ceux qu'il est ordinairement nécessaire de dispenser du jeûne sont les malades, les femmes enceintes, les nourrices, les vieillards qui ont plus de soixante-dix ans, les artisans dont le travail est fort et pénible, et les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un repas raisonnable et capable de leur faire soutenir le jeûne ou de le continuer.

DA 212,0,17 On ne doit pas croire qu'il soit permis de manger ce qu'on veut, et autant qu'on veut à la collation: l'Église accorde qu'on y mange du pain et des fruits en médiocre quantité, le quart au plus de ce qu'on mangerait dans un

repas ordinaire, on doit prendre garde de n'y pas excéder et de n'en pas faire un repas.

DA 212,0,18 Le sixième commandement de l'Église défend de manger de la viande le vendredi et le samedi, le vendredi pour nous faire ressouvenir de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et reconnaître la grâce qu'il nous a faite de mourir pour nous, et le samedi pour honorer sa sépulture, pour témoigner notre dévotion envers la très sainte Vierge, à l'honneur de laquelle ce jour est consacré, et pour nous préparer par l'abstinence et la mortification de notre corps à sanctifier le saint dimanche.

DA 212,0,19 Il y a encore quelques autres commandements de l'Église qui sont moins ordinaires: l'un des plus considérables est de ne point communiquer avec les excommuniés, qui sont ceux que l'Église a retranchés de sa communion, et de la participation des biens spirituels qui sont communs entre les fidèles, à cause de quelques péchés énormes qu'ils ont commis.

DA 212,0,20 Il n'est pas permis aux excommuniés d'entrer dans l'Église, ni d'assister à la sainte messe, ni de recevoir le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ni aucun autre sacrement. Ils ne participent pas aux prières des chrétiens, aux suffrages des saints, ni aux indulgences, et ce qui est de plus considérable, aux mérites infinis de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et aux grâces qu'il nous a acquises par sa mort; ils sont privés de la conduite spirituelle de leurs pasteurs, des secours et de la protection de leurs bons anges, et de l'assistance de la très sainte Vierge; toutes leurs actions quelques bonnes qu'elles soient en elles-mêmes n'ont aucun mérite devant Dieu, s'ils meurent en cet état, on ne prie pas Dieu pour eux, leurs corps sont privés de la sépulture chrétienne, et leurs âmes sont abandonnées aux démons, pour brûler dans l'enfer pendant toute l'éternité.

DA 212,0,21 Si quelqu'un même fréquente une personne reconnue dans l'Église pour excommuniée, il devient en même temps excommunié.
C'est donc un grand malheur d'être excommunié, et c'est le plus terrible châtiment qu'un chrétien puisse recevoir en cette vie.
Ceux qui ont la puissance d'excommunier sont le pape et les évêques, à qui Jésus-Christ a promis en la personne de ses apôtres, que tout ce qu'ils lieront sera lié: et ceux qu'ils ont pouvoir d'excommunier sont ceux qui désobéissent avec opiniâtreté aux lois de Dieu ou de l'Église, ou qui, ayant été informés par des monitoires publics, ne révèlent pas ce qu'ils savent, ceux qui ont passé toute l'année sans se confesser, ou qui n'ont pas communié à leur paroisse, et ceux qui se sont battus en duel.

DA 212,0,22 On a accoutumé d'excommunier tous les dimanches dans l'Église les hérétiques, les simoniaques qui vendent, ou qui achètent, ou qui conseillent, ou qui aident à vendre des bénéfices, ou qui les gardent pour d'autres; les magiciens, sorciers, devins, et usuriers; ceux qui frappent malicieusement quelque ecclésiastique, ou qui retiennent injustement les biens de l'Église; ceux qui pendant le service divin assistent aux spectacles des farceurs; et ceux qui sans dispense se marient dans les degrés défendus par l'Église.

DA 212,0,23 La raison qui oblige quelquefois le pape, ou les évêques d'excommunier les fidèles, est pour les faire rentrer en eux-mêmes, et les engager à se convertir, et à penser sérieusement à leur salut; c'est aussi pour retenir les autres, et les empêcher d'offenser Dieu, par la crainte d'un si horrible châtiment.
Ceux qui sont excommuniés sont obligés de se repentir au plus tôt du crime, pour lequel ils ont été excommuniés, d'y satisfaire autant qu'ils le peuvent, de réparer le scandale qu'ils ont causé, d'accepter la pénitence qui leur aura été imposée, et de se faire absoudre incessamment de l'excommu-

nication; si leur crime a été public, ils doivent être absous publiquement par l'évêque, ou par un prêtre à qui l'évêque en ait donné pouvoir.

DA 213 **Chapitre 13**

Du péché en général.

DA 213,0,1 Ç'a été pour nous obliger d'éviter le péché, que Dieu nous a donné des commandements; c'est ce qui fait croire que c'est ici le lieu d'en traiter, et d'en instruire les fidèles.

DA 213,0,2 Le péché est le plus grand mal qui puisse arriver en ce monde, puisqu'il offense Dieu, qui est infiniment et souverainement bon, qu'il est la cause de tous les maux que nous pouvons souffrir en ce monde, et qu'il mérite tous les châtiments imaginables; c'est ce qui fait que nous le devons éviter plus que la peste, que la mort, que l'enfer, et que toutes les peines de l'enfer, et qu'il n'y a rien quelque fâcheux et terrible qu'il nous paraisse dont nous devions avoir autant d'horreur que du péché.
Le péché est une pensée, une parole, ou une action, ou quelque chose qu'on omet de faire contre les commandements de Dieu ou de l'Église, ou en un mot, c'est une désobéissance à Dieu.

DA 213,0,3 On peut tomber dans le péché de trois manières différentes: par faiblesse, par ignorance, ou par malice. On pèche par faiblesse, lorsqu'on est dans l'occasion du péché, ou qu'on s'y sent fort porté par un mouvement de complaisance, et qu'on est assez lâche et assez faible, pour n'y pas résister. On pèche par ignorance, quand on ne s'est pas soucié et qu'on ne s'est pas mis en peine de savoir si une chose est mauvaise ou non, et que pour ne l'avoir pas su on tombe dans le péché.

DA 213,0,4 On pèche par malice, lorsqu'on commet un péché de propos délibéré, sans y être engagé par l'occasion, ou excité par la violence de la passion, mais seulement par une mauvaise volonté, ou par une habitude qu'on a négligée, et qu'on néglige encore de corriger.

DA 213,0,5 Il y a deux sortes de péchés en général: le péché originel, et le péché actuel. Le péché originel est celui que nous avons contracté d'Adam, qui était le premier homme, et dont nous avons été rendus coupables par sa désobéissance: il se nomme originel, parce que nous le tirons d'Adam par notre origine, que nous l'apportons en naissant, et que nous en sommes même infectés dès le moment que nous sommes conçus dans le sein de nos mères, nous sommes dès lors ennemis de Dieu, enfants de sa colère, sous l'empire et sous la tyrannie du démon, et engagés à la damnation éternelle.

DA 213,0,6 Tous les hommes depuis Adam ont été souillés de ce malheureux péché, et tous le seront jusqu'à la fin du monde. Ce péché nous est remis par le sacrement de baptême, et ceux qui meurent sans l'avoir reçu sont privés de la vue de Dieu, pendant toute l'éternité.

DA 213,0,7 Ce péché cause en nous une faiblesse très grande pour le bien, et une inclination très forte pour le mal; c'est ce qu'on nomme la concupiscence de la chair et le vieil homme, elle est la source de tous les mouvements et de tous les désirs déréglés qui sont en nous, et qui nous portent quelquefois même sans y penser à l'amour des créatures et à la jouissance des biens et des plaisirs sensuels. Cette concupiscence naît et meurt avec nous et ne nous quitte jamais, les saints qui ont le plus d'horreur et d'éloignement pour le péché n'en sont pas exempts, Dieu la leur laisse pour les exercer par les combats qu'ils sont obligés de soutenir, et qu'elle leur livre continuellement; elle sert aussi à nous faire connaître la bonté de Dieu à notre

égard, et la force de sa grâce, qui nous aide à surmonter tous les obstacles que cette ennemie de nous-même forme en nous et à notre salut.

DA 213,0,8 Le péché actuel est celui que nous commettons de nous-mêmes et par notre propre volonté, quand nous avons l'usage de la raison.
Il y a deux sortes de péchés actuels: le péché mortel, et le péché véniel.
Le péché mortel est celui qui prive notre âme de la grâce de Dieu, et qui l'engage à la mort éternelle; c'est ainsi qu'il la fait mourir, parce que la grâce dont il la prive est ce qui la fait vivre.

DA 213,0,9 Il est vrai qu'une âme ne peut pas mourir effectivement, parce qu'étant immortelle elle ne peut pas perdre sa vie naturelle qui est sa nature même; mais elle peut perdre sa vie spirituelle qui consiste dans la possession de la grâce et dans l'union avec Dieu par son saint amour.
Le péché mortel a une si grande malignité, qu'il cause en nous de très grands désordres et des dérèglements considérables, dont les suites sont très fâcheuses; en effet il nous rend ennemis de Dieu en nous privant de son saint amour, il chasse le Saint-Esprit de nos coeurs qui sont ses temples vivants, il nous abaisse au-dessous des bêtes, et nous rend esclaves des démons et de nos passions.

DA 213,0,10 Le péché véniel est celui qui n'ôte pas entièrement la grâce à notre âme, mais qui la diminue, et qui affaiblit en nous l'amour de Dieu, il nous rend lâches à son service, et nous dispose insensiblement au péché mortel. On le nomme véniel, parce que Dieu, qui a bien de la bonté pour les hommes, le pardonne en l'autre vie à ceux qui meurent en état de grâce, et le pardonne aussi facilement en ce monde, lorsqu'on y a satisfait par quelque exercice de piété: ce n'est pas que ce péché soit une offense si légère, qu'il mérite un pardon si prompt et si facile; car il n'est pas possible, par toutes les bonnes oeuvres qu'on peut faire, et par tout ce qu'on peut souffrir en cette vie, de satisfaire en rigueur de justice, pour un seul péché véniel quelque petit qu'il paraisse. Il est donc d'une grande conséquence de l'éviter avec soin, et quoi qu'il ne puisse pas nous damner, il vaudrait mieux cependant que tout le monde fut détruit que d'en commettre un seul.

DA 213,0,11 Dieu a puni souvent des péchés véniels par des châtiments sévères, et quelquefois même par la mort; nous en avons des exemples funestes dans les saintes Écritures, comme dans la mort de la femme de Loth, et d'Oza.
La différence essentielle qui est entre le péché mortel et le péché véniel est, que dans le péché mortel on aime la créature plus que Dieu, et que dans le péché véniel quoi qu'on n'aime pas la créature plus que Dieu, on l'aime cependant autrement qu'on ne la doit aimer.

DA 213,0,12 Il est quelquefois difficile de discerner sûrement, si un péché est mortel ou s'il n'est que véniel, parce qu'on n'est pas assuré si le consentement qu'on y a donné, ou si la matière du péché ne sont pas suffisants, pour faire un péché mortel; car on ne peut connaître si une action est péché véniel, sinon lorsque le consentement qu'on y a donné n'est pas entier, ou que la matière en est fort légère, et on connaît qu'un péché est mortel, quand on fait tout à fait volontairement une action que Dieu défend sous peine de damnation éternelle.

DA 213,0,13 Le péché mortel ne peut pas être pardonné que par le sacrement de pénitence; mais le péché véniel peut nous être remis par plusieurs actions de piété, telles que sont: de pratiquer quelques mortifications, de se priver de quelque plaisir pour l'amour de Dieu, de faire quelques aumônes, de réciter quelques prières, comme l'oraison de Notre-Seigneur, les sept psaumes de la pénitence, ou le psaume *Miserere.* Ces actions et ces pratiques sont

très utiles pour cette fin, pourvu qu'elles soient accompagnées de la douleur sincère de ses péchés, de la confiance en Dieu et de son saint amour.

DA 214 **Chapitre 14**

Des sept péchés ou vices capitaux.

Entre tous les vices il y en a qu'on nomme capitaux, parce qu'on les considère comme la source de beaucoup d'autres.
On dit ordinairement qu'il y en a sept, l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère, et la paresse.

DA 214,0,1 Comme ces péchés sont assez communs dans le monde, il est à propos que les fidèles en soient bien instruits, pour s'en préserver, ou pour s'en retirer, s'il y en a quelques-uns dans lesquels ils soient engagés.

DA 214,1 **Section première**

De l'orgueil.

DA 214,1,1 L'orgueil, qui est le premier et le principal des vices capitaux, est un désir déréglé de s'élever au-dessus de l'état qui nous est prescrit par l'ordre de Dieu, ou une complaisance dans cette élévation.
Ce péché est très grand et très considérable, parce qu'il est contraire à la raison, qui nous enseigne que nous n'avons rien de nous-mêmes, parce qu'il ravit la gloire qui appartient à Dieu, et qu'il fait que nous nous élevons injustement au-dessus du prochain.

DA 214,1,2 On pèche par orgueil, quand on s'attribue et qu'on regarde comme à soi ce qu'on n'a eu que par la bonté ou par la grâce de Dieu, quand on pense avoir mérité ce qu'on a reçu de Dieu, quand on a de l'estime pour soi, et qu'on se préfère aux autres.
L'Écriture dit que l'orgueil est la source et l'origine de tous les autres péchés, soit parce que l'orgueil a été le premier péché de l'ange et de l'homme, soit parce que tous les autres péchés renferment une révolte de notre volonté contraire à la soumission et à la dépendance que nous devons avoir à la volonté de Dieu.

DA 214,1,3 Il y a cependant quelques péchés qui ont une plus grande liaison avec l'orgueil, et qu'on dit qu'il produit, parce qu'ils l'accompagnent et le suivent ordinairement: ce sont la vaine gloire, l'ambition, la présomption, l'hypocrisie, l'insolence, et le mépris du prochain.
La vaine gloire fait que nous recherchons l'estime des hommes, et que nous faisons pour ce sujet paraître le bien qui est en nous, que nous recevons avec joie et avec complaisance les louanges qu'on nous donne, et que nous sommes sensiblement touchés quand on nous méprise, ou quand on n'a pas pour nous toute l'estime que nous voudrions que l'on eût.

DA 214,1,4 L'ambition nous porte à chercher les dignités, les charges, et les emplois éclatants, soit que nous en soyons dignes ou non, seulement pour être honorés et nous faire distinguer du reste des hommes.
La présomption nous donne une si bonne opinion de nous-mêmes, qu'elle nous fait entreprendre inconsidérément des choses qui sont au-dessus de nos forces.

DA 214,1,5 L'hypocrisie nous fait tromper le monde sous prétexte d'une piété apparente, voulant paraître meilleurs que nous ne sommes, ou absolument bons, lorsque nous sommes effectivement vicieux.
L'insolence nous fait préférer nos pensées à celles des autres, et particulièrement à celles des personnes qui nous sont supérieures, et nous fait aussi

rejeter avec mépris leurs répréhensions, leurs avis, et leurs commandements.

DA 214,1,6 Le mépris du prochain consiste à ne l'estimer pas dans le fond de son coeur, et à le traiter de parole ou d'action d'une manière outrageuse et arrogante.
Dieu punit les superbes et les orgueilleux en cette vie, en permettant qu'ils tombent dans des péchés honteux, et en leur envoyant et procurant différentes occasions d'humiliations.

DA 214,1,7 Les principaux remèdes du péché d'orgueil sont d'être bien persuadés, que nous ne sommes que néant et que péché, et que nous avons plusieurs fois mérité l'enfer; de considérer l'humilité de Jésus-Christ et des saints; et de ne rien en faire pour nous attirer l'estime des hommes; mais au contraire de nous exercer dans des actions simples, basses, et humiliantes, et de souffrir avec patience les injures et les mépris qu'on fait de nous.

DA 214,2 **Section deuxième**

De l'avarice.

DA 214,2,1 L'avarice est une estime des richesses et des biens temporels, comme s'ils étaient de véritables biens, et un désir déréglé de les posséder.
On pèche par avarice, quand, pour avoir du bien, on ne craint point d'offenser Dieu; quand on cherche le bien avec trop d'empressement; quand on a trop de crainte de le perdre; quand on désire injustement le bien d'autrui; quand on ne se sert pas de ses biens pour ses besoins et pour ceux de sa famille, et qu'on ne donne pas l'aumône aux pauvres; et quand on fait des bonnes actions, pour se procurer des biens temporels.

DA 214,2,2 On dit ordinairement que l'avarice est la source de tous les maux, parce que ceux qui ont de l'amour pour les richesses se portent aisément à commettre toutes sortes de crimes pour en amasser; et parce que la possession des richesses est accompagnée de beaucoup de soins, d'inquiétudes, et de misères.

Les péchés que produit l'avarice sont une grande dureté de coeur envers les pauvres, et ceux qui ont besoin d'être assistés, le larcin, le mensonge, le parjure, les tromperies, et les discordes, qui sont suivis de la haine du prochain.

DA 214,2,3 Le moyen de ne pas tomber dans l'avarice, ou de s'en retirer est de n'avoir qu'un soin modéré de conserver son bien ou d'en acquérir, et de n'en vouloir acquérir que médiocrement, et sans empressement, d'aimer les pauvres, et de leur faire volontiers l'aumône selon son pouvoir, de souffrir avec patience les pertes des biens, lorsqu'il en arrive, et de prêter sans rien prendre pour la chose prêtée.

DA 214,3 **Section troisième**

De l'impureté.

DA 214,3,1 L'impureté est un désir déréglé des plaisirs charnels, ou une complaisance dans ces sortes de plaisirs.
On commet le péché d'impureté, quand on se plaît à penser à des choses déshonnêtes, qu'on a des désirs impurs, et qu'on n'évite pas les occasions qui les procurent; quand on dit des paroles sales, qu'on s'entretient avec plaisir de ces sortes de choses, et qu'on écoute volontiers ceux qui en parlent; quand on se plaît à lire des livres qui en traitent, qu'on chante, ou qu'on écoute volontiers chanter des chansons déshonnêtes, et quand on prend plaisir de regarder des choses qui portent à l'impureté; quand on fait

des attouchements déshonnêtes sur soi, ou sur autrui avec mauvais dessein; et quand on commet l'action de la chair hors le mariage.

DA 214,3,2 L'impureté cause bien des mauvais effets dans ceux qui y sont habitués: ils tombent dans un aveuglement d'esprit, qui fait qu'ils n'écoutent ni la raison, ni le conseil: ils se portent avec inconsidération à satisfaire leurs passions: ils ont un grand amour pour eux-mêmes, et de la haine pour Dieu, parce qu'il défend et qu'il punit les plaisirs criminels: ils aiment beaucoup la vie présente, comme le seul temps auquel ils peuvent jouir de ces plaisirs infâmes: et ils ont une grande horreur pour l'autre vie, parce qu'elle doit mettre fin à leurs voluptés criminelles.

DA 214,3,3 Ceux qui s'adonnent à ce vice sont très malheureux, ils sont infâmes devant Dieu et devant les hommes, ils perdent les biens, la santé, et la vie, et ils sont sujets à des maladies honteuses, qui les font quelquefois mourir misérables.

Les meilleurs moyens pour s'empêcher de tomber dans l'impureté sont de résister d'abord à la tentation, de mortifier son corps et ses sens, de quitter les occasions et de fuir l'oisiveté, de se confesser souvent à un même confesseur, et d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge.

DA 214,4 **Section quatrième.**

De l'envie.

DA 214,4,1 L'envie est un amour de notre propre avantage, qui fait que nous avons du déplaisir du bien et du succès qui arrive au prochain, et de la satisfaction du mal qu'il souffre.

Elle est presque toujours une suite de l'orgueil, qui nous cause une affliction sensible, quand d'autres s'élèvent ou sont en état de s'élever au-dessus de nous, elle vient aussi souvent d'une faiblesse d'esprit, qui, nous faisant considérer les biens temporels et les honneurs comme des grands avantages, fait que nous regardons les autres comme bienheureux, quand ils les possèdent, et nous comme misérables, quand nous en sommes privés.

DA 214,4,2 On pèche par envie, quand on voit avec douleur que quelqu'un est dans l'honneur, dans les richesses, et dans la prospérité; quand on a de la peine de ce qu'il a plus d'esprit, plus de science, et plus d'habileté que nous; quand on est fâché de ce qu'il est chéri, aimé, et honoré des hommes autant ou plus que nous; quand on s'afflige de ce qu'il a plus de vertu que nous, ou de ce que Dieu lui fait des grâces qu'il ne nous a pas accordées.

DA 214,4,3 Les péchés que produit l'envie sont la haine du prochain, parce que nous le regardons comme un obstacle aux biens que nous voudrions posséder; la joie dans les disgrâces qui lui arrivent, et surtout quand nous voyons qu'il est dans le mépris; la médisance qui nous fait parler désavantageusement de lui, pour le rabaisser le plus que nous pouvons; les jugements téméraires, et les mauvaises interprétations de ce qu'il dit, ou de ce qu'il fait.

DA 214,4,4 Le moyen de n'avoir point d'envie contre personne est de détacher son coeur des biens, des honneurs, et des plaisirs de la terre; de témoigner de la joie des biens, des grâces, et des avantages que possèdent les autres, et de parler toujours en bonne part et avec estime de ceux dont nous envions le bonheur.

DA 214,5 **Section cinquième.**

De la gourmandise.

DA 214,5,1 La gourmandise est un désir déréglé du plaisir qui se rencontre dans le boire et dans le manger, ou une attache à ce plaisir.

On pèche par gourmandise en mangeant ou buvant par excès, ou des viandes défendues, ou trop délicates par sensualité, ne jeûnant pas les jours que l'Église l'ordonne, et mangeant sans besoin, ou avec trop d'avidité, de goût, et de plaisir.

DA 214,5,2 Le plus grand péché qu'on commet par gourmandise est l'ivrognerie, parce qu'elle fait perdre la raison; elle est ordinairement cause qu'on se met en colère, qu'on s'emporte à des violences et à des outrages, et qu'on jure le saint nom de Dieu, et elle cause souvent la discorde dans les familles.
Les péchés que produit ordinairement la gourmandise sont la joie immodérée, et la dissolution, une trop grande facilité à parler, et l'impureté dans les paroles et dans les actions.

DA 214,5,3 Ce vice la plupart du temps abrutit l'esprit, et ceux qui s'y adonnent n'ont aucun sentiment de Dieu ni de leur salut, ils deviennent incapables d'aucune affaire, ils se font mépriser par toutes les honnêtes gens, ils ruinent leur famille, perdent leur santé, et se font mourir avant le temps par leurs excès.

DA 214,5,4 Si on veut ne pas commettre ce vice, et ne pas excéder dans le boire et dans le manger, on doit éviter la compagnie des débauchés, ne point fréquenter les cabarets, ne boire jamais de vin qu'avec modération, et qu'en le mêlant avec beaucoup d'eau, et s'accoutumer à sortir de table sans être entièrement rassasié.

DA 214,6 ## Section sixième

De la colère.

DA 214,6,1 La colère est un mouvement de l'âme, qui fait qu'on rejette avec violence les choses qui déplaisent, et un désir de se venger des injures qu'on a reçues.
Ce qui cause la colère est l'attachement qu'on a aux plaisirs, aux richesses, et aux honneurs.
On pèche par colère quand on ne peut souffrir avec patience quoi que ce soit qui déplaît; quand on s'aigrit contre ceux qui ne font pas ce qu'on voudrait, et quand on cherche à se venger.

DA 214,6,2 La colère produit la haine et le mépris du prochain, les querelles, les paroles injurieuses, les blasphèmes, les transports, et les agitations furieuses de l'esprit et du corps, les calomnies, les médisances, les meurtres, et tout le mal qu'on fait au prochain pour se venger.

DA 214,6,3 La colère cause de très grands maux dans ceux qui s'y abandonnent; elle leur ôte la raison et trouble leur jugement, et leur fait perdre la paix de l'âme, et tous les sentiments de piété, et elle les rend semblables aux démons qui enragent de colère, et blasphèment sans cesse le saint nom de Dieu; elle cause aussi de très grands désordres dans la société des hommes, elle y rompt la charité fraternelle, ce qui fait que les hommes ne peuvent vivre les uns avec les autres.

DA 214,6,4 Il n'y a point de meilleur remède à la colère, que d'en retenir les premiers mouvements, et de s'éloigner de la chose qui y porte, de ne pas écouter ni croire les mauvais rapports; d'éviter la compagnie des personnes qui sont faciles à se quereller, et d'être bien persuadé que nos défauts font beaucoup souffrir les autres.

DA 214,7 **Section septième.**

De la paresse.

DA 214,7,1 La paresse est une tristesse, un dégoût, et un ennui de Dieu, et des choses qui nous conduisent à Dieu; c'est aussi une lâcheté, une langueur, et une répugnance à nous acquitter de notre devoir.
On pèche par paresse, quand ayant quelque emploi on n'a pas soin de s'en bien acquitter; quand on néglige les obligations de l'état qu'on a embrassé; quand on n'a pas soin de bien servir Dieu, et qu'on ne le sert qu'avec dégoût; quand on ne fait pas envers ses enfants et ses domestiques tout ce qu'on doit pour les obliger de se bien acquitter de leur devoir, et d'être bien fidèles à Dieu.

DA 214,7,2 Les péchés que produit la paresse sont: la crainte des peines qui accompagnent la vertu, un défaut de courage à entreprendre le bien, une grande négligence à s'acquitter de ses emplois, une inconstance à quitter et à reprendre ses pratiques de piété et de vertu, un désespoir de sortir de ce malheureux état, une oisiveté et perte de temps, une dissipation d'esprit, et une langueur de coeur dans les exercices de la religion, une aversion pour les personnes de piété, et de la peine à parler et à entendre parler des choses de Dieu.

DA 214,7,3 Ceux qui sont sujets à la paresse ont le malheur d'être privés de toutes les vertus, n'ayant pas le courage de les pratiquer, leur négligence donne entrée à toutes les tentations, et leur ôte le mérite de leurs bonnes actions, qu'ils ne font qu'à regret et avec lâcheté.

DA 214,7,4 Les moyens les plus propres pour vaincre la paresse sont, de suivre les avis d'un sage confesseur, d'avoir quelqu'un auprès de nous qui nous excite au bien, de fréquenter souvent des personnes vertueuses, et de lire avec application et avec affection les actions et les souffrances de Jésus-Christ, et les vies des saints surtout de ceux qui ont beaucoup souffert, ou qui se sont fait des grandes violences, pour acquérir de la vertu.

DA 215 ***De quelques autres sortes de péchés.***

DA 215,0,1 Outre les péchés ou vices capitaux il y en a encore de trois autres sortes, dont il est à propos qu'on soit instruit, ce sont les péchés qu'on dit être contre le Saint-Esprit; ceux qui sont regardés comme criant vengeance devant Dieu; et ceux qu'on commet en participant aux péchés des autres.

DA 215,0,2 On pèche contre le Saint-Esprit, quand on résiste aux grâces que le Saint-Esprit offre pour se sauver, ou qu'on en abuse, mais particulièrement quand on présume si fort de la miséricorde de Dieu et du pardon de ses péchés, que sans se mettre en peine de travailler à son salut, et de se servir des moyens que Dieu donne, pour se le procurer, on s'attend cependant d'être du nombre des élus, et d'avoir en un moment à l'heure de la mort la grâce d'une véritable conversion.

DA 215,0,3 C'est aussi quand on désespère de se sauver, et d'acquérir la vie éternelle, à cause de quelque péché énorme, ou du grand nombre de péchés qu'on a commis: quand on méprise quelque vérité quoiqu'on la connaisse: quand on est obstiné dans son péché, et qu'on demeure dans l'impénitence, péchant continuellement sans vouloir actuellement se convertir à Dieu. On pèche aussi contre le Saint-Esprit, quand on porte envie au prochain, à cause des grâces qu'il reçoit de Dieu; car c'est faire injure au Saint-Esprit, que de se faire de la peine lorsqu'il se communique.

DA 215,0,4 Quand on dit que ces péchés sont contre le Saint-Esprit, on ne doit pas entendre qu'ils ne sont commis que contre la personne du Saint-Esprit, ils

font aussi un outrage infini au Père et au Fils: mais on dit qu'ils sont contre le Saint-Esprit, parce qu'ils sont opposés à la bonté de Dieu, qui fait le caractère du Saint-Esprit, et c'est pour ce sujet qu'on les regarde comme faisant injure au Saint-Esprit.

DA 215,0,5 Le sentiment le plus commun est, que ces péchés sont ceux dont Notre-Seigneur dit dans l'Évangile qu'ils sont irrémissibles; ce n'est pas cependant, qu'on ne puisse en obtenir le pardon, et que Dieu ne veuille effectivement les pardonner; mais c'est que le plus souvent il ne les pardonne pas, à cause de la mauvaise disposition de ceux qui les commettent; parce qu'ils rejettent avec mépris tous les remèdes et tous les moyens dont le Saint-Esprit se sert, pour les retirer et les préserver du péché.

DA 215,0,6 Les péchés qui crient vengeance devant Dieu sont l'homicide volontaire, le péché de sodomie, l'oppression des pauvres, et la rétention injuste du salaire des serviteurs et des ouvriers.
Quoique tous les péchés crient vengeance devant Dieu, n'y en ayant pas un seul qui ne mérite d'être puni très rigoureusement; on le dit de ces quatre péchés, parce que l'Écriture l'a déclaré de ceux-là seuls, et que ces péchés sont si énormes que rien ne peut les excuser, étant tous très contraires à la nature et à la raison.

DA 215,0,7 Les péchés que nous commettons en participant aux péchés d'autrui sont ceux dont nous sommes coupables, lorsque nous avons contribué à quelques péchés que d'autres ont commis, ou que nous y avons consenti, soit directement, soit indirectement, quoique nous ne les ayons pas commis nous-mêmes.
On contribue directement au péché d'un autre, quand on le commande, qu'on le conseille, ou qu'on y excite par paroles ou par actions, ou quand on aide à le commettre, ou qu'on en donne des moyens.

DA 215,0,8 On contribue indirectement aux péchés des autres, lorsqu'on leur donne exemple ou occasion de les commettre; lorsqu'on les approuve, qu'on les loue, ou qu'on les tait quand on doit les reprendre, ou qu'on le fait trop mollement et trop froidement; lorsqu'on fait passer les péchés des autres pour des bonnes actions; et lorsqu'on blâme la conduite de ceux qui mènent une vie plus sainte que les autres, et qu'on est cause que quelques-uns bien loin de les imiter font tout le contraire du bien qu'ils ont vu faire de crainte d'être raillés.

DA 216 ## Chapitre 16

Des vertus et des conseils évangéliques.

DA 216,1 ### Section première

Des vertus.

DA 216,1,1 Nous ne pouvons pas éviter les péchés que nous ne pratiquions les vertus qui leur sont contraires; c'est pour ce sujet qu'après avoir parlé des péchés, il est à propos de faire connaître aux fidèles ce que c'est que ces pratiques qu'on nomme vertus, et la manière de les mettre en usage.
La vertu chrétienne est une qualité surnaturelle, qui nous donne de l'inclination et de la facilité à faire le bien, c'est-à-dire, à pratiquer des bonnes oeuvres, pour l'amour de Dieu.

DA 216,1,2 Il y a deux sortes de vertus: les unes regardent Dieu directement, les autres regardent les biens, et les maux de cette vie, pour nous mettre en état d'en bien user.
Il y a trois vertus qui regardent Dieu directement, et qui l'ont pour objet, et

pour ce sujet on les nomme théologales: ce sont la foi, l'espérance, et la charité, dont on a parlé dans la préface de ce livre.

DA 216,1,3 Les vertus qui regardent les biens et les maux de cette vie pour en bien user se nomment morales, parce qu'elles servent à régler les moeurs. Elles sont en grand nombre, il y en a particulièrement de deux sortes. On nomme les unes ordinairement les vertus cardinales, parce qu'elles sont les premières et les principales vertus morales, de qui dépendent toutes les autres. Les autres sont les vertus qui sont opposées aux sept vices ou péchés capitaux. Il y a quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force, et la tempérance.

DA 216,1,4 La prudence est une vertu, qui, par une lumière surnaturelle, discerne tout ce qui peut conduire l'âme à Dieu, et tout ce qui peut l'en éloigner.
On distingue la prudence chrétienne d'avec la prudence de la chair, en ce que la prudence de la chair ne juge des choses que par les commodités et les avantages de la vie présente, et la prudence chrétienne en juge par les maximes et les règles de l'Évangile, et selon le discernement que Dieu fait lui-même des choses.

DA 216,1,5 La justice est une vertu qui nous porte à rendre au prochain pour l'amour de Dieu ce qui lui appartient.
La force est une vertu qui nous fait entreprendre et souffrir des choses difficiles, avec courage et pour l'amour de Dieu.
La tempérance est une vertu qui nous fait réprimer et modérer les plaisirs des sens, pour l'amour de Dieu.

DA 216,1,6 Les vertus qui sont opposées aux sept péchés ou vices capitaux sont, l'humilité, le mépris des richesses et la libéralité, la chasteté, le zèle du bien du prochain, la douceur de coeur, et le goût de Dieu.
L'humilité, qui est opposée à l'orgueil, est une connaissance de notre misère, et une soumission volontaire que nous rendons au prochain.
La libéralité, qui est opposée à l'avarice, est une vertu qui nous fait employer gaiement et avec un grand désintéressement nos biens temporels, pour nos propres besoins, et pour ceux du prochain.

DA 216,1,7 La chasteté, qui est opposée à l'impureté, est une vertu qui nous fait abstenir des plaisirs de la chair, qui ne sont pas permis, et qui nous fait retenir et modérer les mouvements qui nous y portent.
Le zèle du bien du prochain, qui est opposé à l'envie, est une vertu qui fait désirer et procurer au prochain tout le bien possible, pour l'amour de Dieu.
La sobriété, qui est opposée à la gourmandise, est une vertu qui nous fait régler et modérer l'appétit que nous avons au boire et au manger.

DA 216,1,8 La douceur, qui est opposée à la colère, est une vertu qui nous fait souffrir avec égalité d'esprit les maux qui nous arrivent.
Le goût de Dieu et la diligence, qui est opposée à la paresse, est une vertu qui nous fait servir Dieu, et faire les exercices de piété avec affection, elle nous fait aussi faire exactement et promptement dans la vue de Dieu tout ce qui est de notre devoir.

DA 216,1,9 Il y a plusieurs autres vertus que nous sommes obligés de pratiquer, selon les différentes occasions qui s'en présentent: l'Écriture et les saints nous en instruisent, nous devons les écouter: faire ce qu'ils nous enseignent, et suivre l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des saints, qui s'y sont exercés durant toute leur vie.

DA 216,2 **Section deuxième.**

Des conseils évangéliques.

DA 216,2,1 Nous ne devons pas nous contenter, si nous voulons vivre en véritables chrétiens, de pratiquer les vertus qui sont d'obligation, et qui sont opposées aux vices que nous sommes obligés d'éviter, nous devons aussi nous exercer à plusieurs qui ne sont que de conseil, dont la pratique nous servira à nous éloigner du péché, et à nous mettre en état de n'y pas tomber.

DA 216,2,2 Ces conseils sont répandus dans le saint Évangile, et dans tout le Nouveau Testament. On peut réduire les principaux à trois sortes, les uns sont nommés les oeuvres de miséricorde, les autres nous sont exprimés dans ce que nous nommons les huit béatitudes, et les autres sont quantité de maximes que Jésus-Christ a enseignées par soi-même ou par ses saints apôtres, pour être pratiquées par ceux qui voudront le servir avec fidélité.

DA 216,2,3 A l'égard des oeuvres de miséricorde, quoiqu'elles soient d'obligation pour quelques-uns, elles ne sont cependant que de conseil pour d'autres; c'est ce qui fait qu'on les met au nombre des conseils évangéliques.
Il y a deux sortes d'oeuvres de miséricorde, il y en a qui s'exercent envers l'âme du prochain, et il y en a d'autres qu'on peut exercer envers son corps.

DA 216,2,4 Les oeuvres de miséricorde qui regardent l'âme sont: instruire les ignorants de ce qu'ils sont obligés de savoir; corriger d'action ou de paroles ceux qui tombent en faute; donner de sages conseils à ceux qui en ont besoin; consoler ceux qui sont dans la peine; endurer les injures et les affronts avec patience; pardonner de bon coeur le mal qu'on nous fait; prier Dieu pour les vivants, particulièrement pour ceux qui nous persécutent, et pour les morts qui souffrent dans le purgatoire.

DA 216,2,5 Les oeuvres de miséricorde qui s'exercent envers le corps sont: donner à boire et à manger à ceux qui en ont besoin; retirer les voyageurs et les étrangers qui se trouvent sans logement; revêtir ceux qui manquent d'habits pour se couvrir; assister les pauvres avec affection; visiter les prisonniers et les malades; racheter les captifs; et ensevelir les morts.
Toutes ces actions sont appelées oeuvres de miséricorde; parce que c'est la miséricorde et la compassion que nous avons pour le prochain, qui nous portent à le soulager dans ses misères spirituelles et corporelles.

DA 216,2,6 Les béatitudes sont des actions et des pratiques de vertus très excellentes et très parfaites, qui conduisent les âmes à la sainteté et à la perfection de la vie chrétienne: c'est Jésus-Christ qui les a proposées dans son Évangile. Elles se nomment béatitudes, parce que Jésus-Christ en les exposant a promis à ceux qui les pratiqueront un bonheur commencé dès cette vie, et qu'elles sont comme un gage et une assurance du bonheur consommé dont on jouit dans le Ciel.

DA 216,2,7 Ces béatitudes et ces saintes pratiques sont au nombre de huit.
La première est: Bienheureux sont les pauvres d'esprit, c'est-à-dire, de coeur et d'affection, parce que le royaume du Ciel est à eux.
Les pauvres d'esprit sont les humbles qui ont de la défiance d'eux-mêmes, et ceux qui détachent leur coeur de l'affection des biens de la terre, pour l'attacher uniquement à Dieu; le royaume des Cieux est à eux, car il est sûr, que s'ils meurent en cet état, ils le posséderont.

DA 216,2,8 La seconde est: Bienheureux sont ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre.
Ces doux sont ceux qui se possèdent tellement eux-mêmes que bien loin de s'aigrir, lorsqu'on les charge d'injures, ils n'en ont pas même le moindre

ressentiment. Ils posséderont la terre, parce que par cette conduite on se rend aisément maître de tout le monde.

DA 216,2,9 La troisième est: Bienheureux sont ceux qui pleurent, car ils seront consolés.
Ce sont ceux qui font pénitence de leurs péchés; qui pleurent les péchés des autres; qui gémissent de se voir dans une terre étrangère, et éloignés de Dieu. Ils seront consolés, parce qu'ils jouiront dans le Ciel d'une joie qui ne se peut concevoir, sans aucun mélange de tristesse.

DA 216,2,10 La quatrième est: Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés.
Ce sont ceux qui se voyant très éloignés de la perfection que Dieu demande d'eux s'animent toujours du désir et de l'affection qu'ils ont d'y parvenir. Ceux-là seront rassasiés, parce qu'ils posséderont pleinement dans le Ciel ce qu'ils auront tant désiré sur la terre.

DA 216,2,11 La cinquième est: Bienheureux sont les miséricordieux, parce qu'on leur fera miséricorde.
Ce sont ceux qui ont beaucoup de tendresse et de compassion pour le prochain, et qui s'appliquent à le soulager dans sa misère. On leur fera miséricorde, parce que Dieu leur pardonnera facilement et entièrement toutes leurs fautes.

DA 216,2,12 La sixième est: Bienheureux sont ceux qui ont le coeur pur, car ils verront Dieu.
Ce sont ceux qui, ayant le coeur exempt de tout vice et de toute affection au moindre péché, ne s'attachent qu'à Dieu. Ils verront Dieu, parce qu'il n'y a point de ténèbres dans leur âme, qui les empêchent de voir les vérités éternelles, et qu'étant purs et dégagés de toutes choses, ils verront Dieu dans le Ciel, d'une vue très claire et très pénétrante.

DA 216,2,13 La septième est: Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.
Ce sont ceux qui travaillent à vaincre leurs passions, pour avoir et conserver la paix avec Dieu, avec le prochain, et avec eux-mêmes. Ils seront appelés enfants de Dieu, par la ressemblance qu'ils auront avec lui et avec Jésus-Christ qui a toujours possédé la paix, et qui l'est venu apporter sur la terre.

DA 216,2,14 La huitième est: Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume du Ciel est à eux.
Ce sont ceux qui sont persécutés pour la foi ou pour la religion par les infidèles, et ceux qui, menant une vie sainte, souffrent des railleries, des mépris, et des mauvais traitements, par ceux qui vivent dans le dérèglement; le royaume du Ciel est à eux, parce que rien ne met dans une si grande assurance du bonheur éternel, que la persécution qu'on souffre pour l'intérêt de Dieu.

DA 216,2,15 Il y a encore un grand nombre de maximes chrétiennes, qu'on n'a pas cru nécessaire de rapporter ici, parce qu'on les trouvera aisément dans quantité d'endroits du Nouveau Testament. Jésus-Christ appelant les chrétiens à une haute perfection les leur a exposées tant par soi, que par ses saints apôtres, et les leur a laissées par écrit. C'est à eux à les lire souvent et à les méditer, pour se mettre en état de les pratiquer, et de devenir par ce moyen des parfaits chrétiens.

DA 216,2,16 ***Fin de la première partie.***

DA 300 **Seconde partie.**

Des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

Avant-propos.

Dans lequel il est traité de la grâce qui est nécessaire, pour se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

DA 300,0,1 Le péché d'Adam nous ayant réduit dans l'impuissance de faire aucun bien pour notre salut, nous avons besoin d'un secours particulier pour connaître et pour aimer Dieu, qui sont les deux choses auxquelles nous devons nous appliquer en cette vie, pour nous procurer le salut, et obtenir la vie éternelle.

DA 300,0,2 Ce secours est appelé la grâce de Dieu, parce que c'est lui qui nous la donne par sa seule bonté: nous ne pouvons ni l'acquérir par nos forces et par nos soins, ni la mériter par quelque action que nous fassions, c'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'a méritée par ses souffrances et par sa mort, et elle ne nous est donnée que par l'application de ses mérites.
La grâce en général est une qualité surnaturelle que Dieu met en notre âme, et qu'il nous donne gratuitement, pour nous aider à faire notre salut.

DA 300,0,3 Il y a deux sortes de grâces, la grâce habituelle, et la grâce actuelle.
La grâce habituelle est un don surnaturel de Dieu, qui purifie notre âme des péchés que nous avons commis, et qui nous rend agréables à Dieu.

Elle se nomme ainsi, parce qu'elle demeure et réside toujours dans nos âmes, à moins que nous n'en soyons privés par le péché.
Cette grâce est aussi appelée sanctifiante, parce qu'en entrant dans un coeur elle en chasse le péché, et qu'elle rend saints et agréables à Dieu, ceux qui la possèdent.

DA 300,0,4 Quelquefois même on la nomme grâce justifiante, parce que c'est elle qui opère notre justification, qui n'est autre chose que le changement qui se fait en nous de l'état du péché mortel à l'état de la grâce: nous ne pouvons pas mériter cet avantage, c'est Dieu seul qui nous justifie gratuitement par sa seule bonté; nous ne pouvons pas même nous y disposer, il faut que le Saint-Esprit nous y dispose, ce qui ne se peut faire que par une grâce actuelle, qui nous mette en état de commencer au moins à aimer Dieu comme source de toute justice, et de nous repentir de tous les péchés que nous avons commis.

DA 300,0,5 La grâce habituelle nous procure de très grands avantages, c'est par elle que nous devenons les bien-aimés et les enfants de Dieu, les frères et les cohéritiers de Jésus-Christ, et que nous avons droit à la gloire éternelle.
C'est aussi la chose du monde qui nous doit être la plus précieuse, puisqu'en la possédant nous possédons Dieu même, en jouissant dès cette vie de son saint amour, et que si nous mourons avec elle nous le posséderons éternellement dans le Ciel: au contraire si nous mourons sans elle nous serons éternellement damnés. Nous devons donc avoir un soin de la conserver d'autant plus grand, qu'il ne faut qu'un seul péché pour nous la faire perdre.

DA 300,0,6 Il est bien juste pour nous assurer de cette grâce, et pour nous mettre en état de la conserver, que nous donnions des marques que nous sommes véritablement dans cette disposition. Les marques que nous pouvons et que nous en devons donner sont le changement de vie, la fuite des occasions,

qui portent ordinairement au péché, et la peine que nous nous donnons pour détruire nos mauvaises habitudes.

DA 300,0,7 La grâce actuelle est une lumière surnaturelle ou un bon mouvement que Dieu nous donne, pour fuir le mal, et pour faire le bien.
Cette grâce nous est si nécessaire, que nous ne pouvons sans elle avoir aucune bonne pensée. La foi sans laquelle nous ne pouvons croire ne nous est donnée que par elle; et comme nous ne savons pas ce que nous devons demander à Dieu, ni le demander comme il faut, il est nécessaire que l'Esprit de Dieu, par le moyen de la grâce actuelle, nous fasse connaître ce qui nous convient, et nous mette en état de l'obtenir de Dieu par nos prières.

DA 300,0,8 C'est aussi cette grâce qui nous aide à vouloir et à faire le bien, et à surmonter toutes les tentations et tous les obstacles, que le démon et notre nature corrompue mettent à notre salut. C'est elle qui donne le mérite à nos bonnes actions, qui ne sont agréables à Dieu, qu'autant que nous la possédons, sans elle toutes nos actions ne sont que des corps sans âmes, elles ne sont bonnes qu'en apparence comme celles des païens, et sont très inutiles pour le salut.
Nous avons même un si grand besoin de la grâce actuelle, pour continuer toute notre vie dans la pratique du bien, que le saint Concile de Trente nous assure, que nous ne pouvons persévérer dans la justice, sans un secours particulier de Dieu.

DA 300,0,9 Si Adam dans l'état d'innocence n'aurait pas pu se passer de cette grâce ni faire le bien sans son secours, à combien plus forte raison est-elle nécessaire à nous, qui sommes réduits dans une si grande faiblesse, et une si grande misère depuis son péché, que nous ne pouvons de nous-mêmes ni aimer Dieu, ni faire aucune chose par un principe d'amour de Dieu: nous avons donc tout sujet de nous défier de nous-mêmes, et en nous confiant entièrement en Dieu, de nous abandonner à sa conduite, pour être secourus de sa sainte grâce, et lorsque nous avons fait quelque bien, c'est à Dieu seul que nous en devons toute la gloire.

DA 300,0,10 Mais ce n'est pas assez de savoir que nous ne pouvons rien sans la grâce, si nous ne nous mettons en peine de nous la procurer; il n'y a que deux moyens dont nous puissions nous servir pour cela, qui sont la prière, et les sacrements; ce n'est que par ces deux voies, que Dieu la donne ordinairement: il faut la demander par la prière, il faut la recevoir par les sacrements. La prière ne nous l'obtient que selon la disposition de notre coeur, les sacrements nous la donnent efficacement, pourvu qu'il n'y ait point en nous d'obstacle pour la recevoir, et cet obstacle ne peut être autre que le péché.

DA 300,0,11 La grâce habituelle ou sanctifiante nous est donnée par les sacrements, que Jésus-Christ nous a laissés comme les seuls moyens ordinaires, dont nous puissions nous servir pour l'acquérir, l'augmenter, et la conserver en nous; et c'est particulièrement par la prière, que nous obtenons la grâce actuelle. C'est pour ce sujet, qu'après avoir traité dans la première partie de ce livre des deux devoirs d'un chrétien, qui sont de connaître Dieu et de l'aimer, qui doivent faire toute son occupation, comme elles sont toute la fin et tout son bonheur en cette vie, le sujet de cette seconde partie sera des sacrements et de la prière.

DA 300,1 **Premier traité.**

Des sacrements, qui sont: le premier moyen d'obtenir la grâce qui est nécessaire, pour se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

DA 301 **Chapitre premier.**

Des sacrements en général.

DA 301,1 **Section première.**

De la nature et du nombre des sacrements.

DA 301,1,1 L'homme est si matériel et si grossier, qu'il ne se porte volontiers et de lui-même qu'aux choses extérieures, et qu'il néglige facilement les spirituelles et intérieures; c'est pour ce sujet qu'il a été comme nécessaire que Dieu lui donnât les biens surnaturels et surtout la grâce, par le moyen des choses sensibles, afin de lui rendre plus facile l'application aux choses intérieures, et de détourner plus aisément son esprit et son coeur de la pente qu'ils ont vers les choses qui sont purement extérieures.

DA 301,1,2 Si l'homme, dit saint Chrysostome, avait été purement spirituel, Dieu lui aurait donné la grâce et les biens qui regardent l'âme, sans se servir d'aucun moyen ni d'aucun signe extérieur, comme il en a usé à l'égard des anges; mais comme il est composé d'âme et de corps, Dieu, pour s'accommoder à sa nature et à sa faiblesse, a jugé à propos de ne lui communiquer ses grâces, que par des moyens qui lui fussent proportionnés, et ainsi tout à fait sensibles.

Ç'a été pour ce sujet que Jésus-Christ Notre-Seigneur, n'étant venu sur la terre, qu'afin de procurer notre salut, de la manière la plus aisée et la plus convenable, a institué des sacrements, pour nous donner efficacement la grâce, pour nous la conserver, et pour l'augmenter en nous.

DA 301,1,3 Les sacrements sont des signes sensibles et sacrés de la grâce que Dieu a établis, pour sanctifier les hommes.

On entend par le mot de signe une chose qui en fait connaître une autre, qui n'est pas connue par elle-même, et un signe sensible est celui qui tombe sous les sens. La fumée, par exemple, est un signe, parce qu'elle fait connaître qu'il y a du feu dans l'endroit d'où elle sort; et elle est un signe sensible, parce que nous l'apercevons.

DA 301,1,4 Les sacrements sont des signes sensibles, parce que, par les choses qu'ils contiennent et qui frappent nos sens, ils nous marquent la grâce que chaque sacrement produit en nous, et que nous ne voyons pas. L'eau, par exemple, qui est la chose sensible dont on se sert dans le sacrement de baptême signifie, que par la grâce qu'on reçoit dans ce sacrement l'âme du baptisé est nettoyée de toutes les souillures du péché, comme le corps par le moyen de l'eau est lavé et rendu net de toutes les ordures qui pourraient le souiller.

Il fallait que les sacrements fussent des signes sensibles; car s'ils n'eussent pas été sensibles, ils ne nous eussent pu rien faire connaître de ce qu'ils produisent en nous, puisque nous ne connaissons ordinairement les choses que par le moyen des sens.

DA 301,1,5 On dit aussi, que les sacrements sont des signes sacrés; parce qu'ils nous consacrent à Dieu par la grâce qu'ils nous donnent, et que les choses qu'on y emploie sont devenues sacrées par l'institution de Jésus-Christ, et par l'application qu'on en fait.

Il était nécessaire que ce fut Dieu même, qui établit les sacrements; car

comme il n'y a que Dieu qui puisse nous purifier de nos péchés et nous donner la grâce, il n'y a aussi que lui, qui nous puisse donner des moyens assurés pour nous la procurer.

DA 301,1,6 Trois choses sont nécessaires, selon le concile de Florence, pour faire un sacrement, la matière, la forme, et l'intention de celui qui le fait. La matière est la chose sensible dont on se sert pour faire le sacrement, comme l'eau dans le baptême; la forme ce sont les paroles qu'on prononce en le faisant, telles que sont celles-ci. *Je vous baptise, etc.* et l'intention est une attention de l'esprit, et une volonté délibérée que celui qui administre le sacrement a de faire ce que l'Église ordonne pour cela, et ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué, ce qui n'est qu'une même chose.

DA 301,1,7 Il y a sept sacrements dans l'Église, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institués, qui sont: le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, et le mariage. Il n'y en a ni plus ni moins, et il était même à propos que cela fut ainsi; car comme il y a sept choses qui sont nécessaires à l'homme, pour vivre et se conserver la vie du corps, tant pour le particulier, que pour le public, l'âme a aussi besoin d'autant de différentes choses, pour avoir et conserver la vie de la grâce. Il faut que l'homme soit engendré, qu'il prenne accroissement, qu'il soit nourri, s'il tombe malade qu'il soit guéri, qu'il soit fortifié, et recouvre ses forces. Et à l'égard du public, qu'il ne manque pas de magistrats pour le gouverner, et qu'il se conserve toujours, et pour cela qu'il se multiplie.

DA 301,1,8 L'homme a toutes ces choses pour la vie surnaturelle de l'âme, par le moyen des sacrements; car c'est par le baptême que nous sommes engendrés en Jésus-Christ; par la confirmation nous recevons des forces et un accroissement de grâces; c'est par l'eucharistie, comme par une viande spirituelle, que notre âme est nourrie; la pénitence sert à guérir notre âme, lorsqu'elle est blessée par le péché; par l'extrême-onction les restes des péchés nous sont remis, et nous recevons une force particulière, pour combattre, et pour vaincre les ennemis de notre salut à l'heure de la mort; l'ordre donne puissance aux ministres de l'Église de la conduire et de la gouverner; et le mariage sert à produire des enfants, et à les élever dans la crainte, et le service de Dieu.

DA 301,1,9 C'est Jésus-Christ qui est l'auteur de tous les sacrements de la nouvelle loi, étant venu sur la terre, pour sanctifier les hommes, et leur ayant acquis un très grand nombre de mérites et de grâces par sa mort, il a trouvé moyen de les leur appliquer par les sacrements, qu'il a institués pour cet effet. C'est lui aussi qui les produit dans le temps, et qui en est la première cause, les hommes qui les administrent ne sont en cela que comme ses instruments, quoiqu'ils soient les dispensateurs de ses mystères; car, comme dit saint Jean, c'est lui qui baptise.

DA 301,1,10 Tout ce qui regarde les sacrements nous est déterminé par l'Église fondée sur l'Écriture sainte, qui nous marque presque tous les sacrements, et sur la tradition, par une pratique continuelle et conforme depuis les apôtres jusqu'à présent. L'Église n'a rien changé ni rien innové dans la manière de les faire, si ce n'est dans quelques cérémonies, lorsqu'elle l'a jugé nécessaire, pour le bien des fidèles.

DA 301,2 **Section deuxième.**

De la fin, de la nécessité, des ministres, du caractère et des cérémonies des sacrements.

DA 301,2,1 Ce n'a été que pour nous retirer du péché et nous donner la grâce, et ainsi pour nous sanctifier, que Jésus-Christ a établi les sept sacrements, et il en a institué ce nombre, pour nous communiquer les différentes grâces dont nous avons besoin. Ils donnent tous la grâce sanctifiante, le baptême la donne à ceux qui ne l'ont pas, la pénitence la fait recouvrer à ceux qui l'ont perdue par le péché mortel, et les autres sacrements l'augmentent à ceux qui l'ont reçue, et qui la possèdent actuellement.

DA 301,2,2 Tous les sacrements donnent une grâce particulière et qui leur est propre, et ils la donnent avec sûreté à tous ceux qui n'y mettent aucun obstacle, et qui ont apporté toutes les dispositions nécessaires pour les recevoir. Cette grâce leur est communiquée par l'efficace de la mort de Jésus-Christ, qui nous les a toutes méritées.

DA 301,2,3 Quoique tous les sacrements soient quelque chose de grand, et soient très excellents, parce qu'ils contiennent la grâce et qu'ils la communiquent, et qu'ils soient même très nécessaires pour le bien de l'Église, à cause des différents effets qu'ils produisent, ils ne sont pas tous cependant d'une égale dignité: le sacrement de l'eucharistie, qu'on appelle par excellence le saint Sacrement est au-dessus de tous; parce qu'il contient l'auteur de la grâce, et de tous les sacrements.

DA 301,2,4 Ils ne sont pas tous non plus d'une absolue nécessité, pour chaque fidèle en particulier; le baptême est nécessaire à tous, et la pénitence n'est nécessaire qu'à ceux qui sont tombés dans le péché mortel depuis le baptême; l'ordre, et le mariage ne sont pas nécessaires à chaque fidèle, ils le sont seulement à l'Église.

DA 301,2,5 Tous ne sont pas aussi d'une égale nécessité, il y en a qui sont d'une nécessité indispensable, qu'on nomme nécessité de moyen; parce que sans eux on ne peut pas être sauvé. C'est ainsi que le baptême est nécessaire aux enfants. Il y en a qui sont nécessaires de nécessité de moyen, parce qu'on ne peut pas être sauvé sans les recevoir, et de nécessité de précepte, parce que Dieu ordonne qu'on les reçoive. C'est ainsi qu'est nécessaire le sacrement de baptême à tous les hommes, et la pénitence à ceux qui ont commis des péchés mortels, depuis qu'ils ont reçu le baptême.

DA 301,2,6 Il y en a qui sont nécessaires seulement de nécessité de précepte, parce que Dieu a commandé aux hommes de les recevoir, tel est le sacrement de l'eucharistie. Il y en a deux qui ne sont pas absolument nécessaires pour le salut des personnes qui les reçoivent, ni à aucun des fidèles en particulier, mais seulement pour le bien commun de l'Église, ce sont les sacrements d'ordre, et de mariage. La confirmation, et l'extrême-onction ne sont point nécessaires, mais seulement utiles aux fidèles en particulier; on pécherait cependant, si par négligence ou par mépris on manquait de les recevoir.

DA 301,2,7 Ceux d'entre les hommes qui sont en état de pouvoir administrer les sacrements sont l'évêque, et le prêtre. Il n'y a que l'évêque seul, qui puisse donner les deux sacrements d'ordre, et de confirmation; les trois sacrements de la pénitence ou confession, de l'eucharistie, et de l'extrême-onction ne peuvent être administrés que par les prêtres, ce sont eux aussi qui donnent ordinairement le baptême et l'eucharistie, quoique les diacres dans la primitive Église aient donné solennellemment l'un et l'autre, et que même toutes sortes de personnes puissent baptiser dans la nécessité. Le

mariage est fait et produit par le consentement des deux personnes qui le contractent, pourvu que le curé y soit présent, avec deux témoins.

DA 301,2,8 On peut recevoir le baptême dès le moment de sa naissance, les autres sacrements peuvent être reçus par toutes sortes de personnes, pourvu qu'elles aient l'usage de la raison.
L'ordre ne peut être reçu que par des hommes, et l'extrême-onction que par des malades en danger de mort.
Il y a deux sortes de sacrements: les sacrements des morts, et les sacrements des vivants. Le baptême, et la pénitence sont les deux sacrements des morts, parce qu'ils ne sont institués, que pour ceux qui sont morts par le péché. Les cinq autres se nomment les sacrements des vivants, parce qu'il faut être vivant par la grâce, pour les recevoir dignement, et pour se procurer la grâce qui leur est propre.

DA 301,2,9 Il y a trois sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois, qui sont: le baptême, la confirmation, et l'ordre, parce qu'ils produisent et impriment en l'âme un second effet qu'on nomme caractère, qui est, selon le concile de Trente, une marque spirituelle, qui nous fait appartenir à Dieu d'une manière particulière, et qui ne se peut effacer, ce qui fait que les damnés conserveront encore dans l'enfer les caractères des sacrements qu'ils auront reçus.

DA 301,2,10 On dit aussi que le caractère est une puissance spirituelle, qui est communiquée à l'âme, et qui la rend capable de recevoir ou d'administrer les sacrements.

DA 301,2,11 Le caractère qu'imprime le baptême est la marque qu'on est enfant de Dieu. Le caractère qu'imprime la confirmation est la marque qu'on est soldat de Jésus-Christ et le caractère de l'ordre est la marque qu'on est ministre de Jésus-Christ et officier de l'Église. Si les damnés conservent le caractère du baptême, c'est afin qu'ils soient regardés comme des enfants de Dieu rebelles à leur Père, qui sont devenus enfants du diable par leurs péchés. S'ils ont encore le caractère de la confirmation, c'est afin qu'ils soient reconnus comme des déserteurs qui ont quitté l'armée de Jésus-Christ, et qui se sont enrôlés en celle du diable. Si les prêtres damnés conservent le caractère de l'ordre, c'est afin qu'ils soient considérés comme des traîtres qui ont abandonné lâchement les intérêts de Dieu et de l'Église.

DA 301,2,12 Il y a plusieurs cérémonies qui s'observent dans l'administration des sacrements, qui sont très saintes, très dignes de respect, et capables d'inspirer de la dévotion. C'est la tradition qui nous les a laissées, ce serait un grand péché, si on les omettait sans nécessité, quoique sans elles les sacrements ne laissent pas d'être valides; parce qu'elles ne leur ajoutent rien, et qu'elles ont été seulement instituées, pour servir de marques de la religion que nous professons, et nous distinguer des hérétiques, pour engager à avoir un plus grand respect pour les sacrements que l'on administre avec tant de solennité, et pour conserver et accroître la dévotion des fidèles; c'est aussi pour les instruire, car par les exorcismes dont on se sert dans le baptême, on conçoit que le démon, qui possédait les enfants à cause du péché originel, est chassé de leur coeur par la vertu de ce sacrement.

DA 301,2,13 Ceux qui observent les cérémonies ou à qui elles sont appliquées dans les sacrements et dans les exercices qui se font dans l'Église peuvent bien recevoir quelques grâces par leur moyen; mais ces grâces ne leur sont données, qu'à cause de leur foi et de leur dévotion, et non pas par la la vertu de ces cérémonies, qui ne procurent de grâces que selon la disposi-

tion du coeur, et la piété avec laquelle on s'en sert, puisque d'elles-mêmes elles ne peuvent ni donner la grâce ni remettre le péché.

DA 301,2,14 Il y a des cérémonies qui produisent quelques grâces en vertu des prières de l'Église qui leur sont jointes; il y en a d'autres qui tirent leur principale force de la dévotion de ceux qui en usent; et il y en a qui causent des biens spirituels, pour lesquels on les pratique, mais qui ne les procurent cependant qu'autant qu'est bonne la disposition de ceux qui les exercent.

DA 302 ## Chapitre 2

Du baptême.

DA 302,1 ### Section première.

De la nécessité, et des effets, de la matière et de la forme, et de l'institution du baptême.

DA 302,1,1 Le baptême est le premier de tous les sacrements, c'est ce qui fait que le concile de Florence le nomme la porte de la vie spirituelle, et en effet on ne peut recevoir aucun sacrement qu'on n'ait été baptisé; parce que les sacrements de Jésus-Christ ne sont que pour les chrétiens, et qu'on n'est chrétien que par le baptême. Il est aussi le plus nécessaire de tous, parce qu'on ne peut être sauvé sans être chrétien, et c'est le baptême qui nous donne cette qualité: c'est ce qui fait que Jésus-Christ dit hautement dans l'Évangile, que si quelqu'un n'est pas régénéré de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.

DA 302,1,2 Le baptême est un sacrement qui efface en nous le péché originel et tous les autres qu'on pourrait avoir commis, avant que de le recevoir, et qui nous fait enfants de Dieu et de l'Église, membres de Jésus-Christ et temples vivants du Saint-Esprit.

DA 302,1,3 On définit ainsi le baptême par ses effets, parce qu'on ne peut mieux connaître la grandeur et l'excellence de ce sacrement que par les effets, qu'il produit dans une âme, qui sont si considérables, que non seulement elle est délivrée par son moyen du péché originel, et de tous les péchés actuels qu'on a commis si on a eu l'usage de la raison avant que de le recevoir, mais la peine même qui leur est due, selon que nous en assure le saint concile de Trente, est entièrement remise, et il ne reste au baptisé aucune obligation d'y satisfaire.

DA 302,1,4 Ce sacrement communique à l'âme une grâce très abondante, qui la sanctifie et la rend agréable à Dieu, c'est ce qu'exprime Tertullien lorsqu'il dit, que la chair est lavée dans le baptême, afin que l'âme soit sanctifiée.
C'est par cette grâce que nous sommes faits les enfants de Dieu; parce que c'est elle qui nous fait part de la sainteté qui est naturelle à Dieu, et que c'est en nous la donnant qu'il nous adopte pour ses enfants, et qu'il nous met en assurance que si nous la conservons nous serons les héritiers de sa gloire dans le Ciel.

DA 302,1,5 Nous avons aussi le bonheur en recevant ce sacrement de devenir les enfants de l'Église, et c'est alors que nous acquerrons le droit de participer à tous les biens, et particulièrement de nous appliquer les mérites de Jésus-Christ par l'usage des sacrements, et tous y ont part à proportion de la grâce et de l'amour de Dieu qui est en eux.

DA 302,1,6 C'est aussi le baptême qui ouvre à l'âme qui le reçoit la porte du Ciel qui lui était fermée auparavant, et qui en chasse le démon dont elle était possédée. C'est ce que l'Église nous marque par les exorcismes que fait le prêtre sur celui qui doit être baptisé, et en même temps que le démon est chassé de

cette âme, le Saint-Esprit en prend possession; c'est pour ce sujet qu'on dit que par le baptême nous devenons les temples du Saint-Esprit.
Nous y recevons aussi l'Esprit de Jésus-Christ, et ce sacrement nous unit à lui d'une manière si particulière et si intime, que dès lors que nous l'avons reçu, nous sommes regardés de Dieu comme les membres de son fils fait homme.

DA 302,1,7 Il y a deux choses dans le baptême comme dans les autres sacrements: la matière, et la forme. La matière est la chose sensible dont on doit se servir pour faire ce sacrement, c'est de l'eau naturelle, soit de puits, soit de rivière, ou de fontaine, ou de pluie, etc. Il faut qu'elle ne soit ni changée, ni altérée, ni corrompue; c'est pourquoi de l'eau rose, ou de l'eau mêlée avec quelque autre liqueur ne peut pas être propre pour baptiser, et si on baptisait avec de ces sortes d'eaux, le baptême ne serait pas valide.
Une seule goutte d'eau ne suffirait pas non plus, parce que baptiser signifie laver, et qu'on ne peut pas laver avec une seule goutte.

DA 302,1,8 On peut laver le corps dans le baptême de trois manières différentes: par immersion, en plongeant dans l'eau celui qu'on baptise; par aspersion, en arrosant son corps avec de l'eau; et par effusion, en versant l'eau sur lui. Pour être véritablement baptisé, il faut être lavé en l'une de ces trois manières.

DA 302,1,9 La forme du sacrement de baptême consiste dans ces paroles: *Je vous baptise au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*
On invoque en baptisant la très sainte Trinité, parce que ce mystère est le principal objet et le fondement de la foi, dont l'homme doit faire profession dans le baptême, pour être reçu dans le corps de l'Église.

DA 302,1,10 L'eau dont on se sert pour administrer le sacrement de baptême est de l'eau que l'évêque ou le curé bénit solennellement les veilles de Pâques et de la Pentecôte en y mêlant des saintes huiles et du saint chrême; et c'est pour cette fin qu'on en conserve toujours dans des vaisseaux posés dans les églises, qu'on nomme pour ce sujet les saints fonds de baptême. Ce serait un péché de se servir d'autre eau que de celle-là, quoique le baptême soit toujours valide, pourvu que l'eau qu'on y emploie soit purement naturelle, et que lorsqu'on est obligé de baptiser hors de l'Église il ne soit pas nécessaire que l'eau soit bénie.

DA 302,1,11 Cette bénédiction des eaux du baptême est très ancienne dans l'Église, et les saints Pères des premiers siècles en parlent comme d'une chose qui se pratiquait dans toute l'Église et qui n'était pas nouvelle. C'est ce qui fait qu'on l'a toujours regardée comme une cérémonie qui s'est inviolablement observée dans l'Église par tradition apostolique.

DA 302,1,12 Il est donc très à propos de porter de cette eau dans les maisons, quand on la bénit pour s'en servir à baptiser dans la nécessité, et pour faire ressouvenir de la grâce qu'on a reçue dans le baptême; on devrait aussi en porter à l'Église au lieu d'eau rose comme font quelques-uns, lorsqu'on y va pour y faire baptiser quelque enfant, afin que s'il arrivait en chemin quelque accident ou quelque danger pressant, elle put servir à le baptiser, selon l'esprit de l'Église.

DA 302,1,13 L'eau du baptême a cette vertu, que lavant notre corps elle purifie notre âme, c'est Jésus-Christ par sa Toute-puissance qui la lui a donnée, et qui a voulu choisir l'eau pour cet effet plutôt qu'aucune autre créature; parce qu'étant la chose du monde la plus commune et la plus facile à trouver, il est aisé de n'être pas privé de ce sacrement, qui est si nécessaire à tous les hommes; et parce que comme l'eau sert à laver et nettoyer toutes les taches

et les souillures extérieures, ainsi le baptême nettoie les âmes et les lave de tous leurs péchés.

DA 302,1,14 Saint Jean a baptisé d'eau, mais son baptême était bien différent de celui de Jésus-Christ; car il n'effaçait de lui-même aucun péché, ayant été institué seulement, pour signifier celui de Jésus-Christ et pour y disposer.

DA 302,1,15 On ne sait pas certainement quand Jésus-Christ a institué le baptême; si nous voulons suivre le sentiment de saint Thomas, ç'a été lorsqu'il a été baptisé par saint Jean dans le fleuve du Jourdain, afin comme dit saint Ambroise de sanctifier les eaux, et non pas pour être sanctifié lui-même; tout ce que nous avons d'assuré sur ce sujet est, que nous apprenons l'institution du baptême par ces paroles de Notre-Seigneur: *Allez, enseignez toutes les nations, et les baptisez au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.*

DA 302,2 **Section deuxième.**

De ceux qui peuvent administrer le baptême, et de la manière de le donner, de ceux qui doivent le recevoir, et du caractère qu'il leur imprime.

DA 302,2,1 Le baptême étant aussi nécessaire qu'il l'est pour le salut, Jésus-Christ en l'instituant a donné aux hommes toutes les facilités imaginables de le recevoir; c'est pour ce sujet, que quoique hors la nécessité il n'y ait que les curés qui aient droit de baptiser, et qu'il faille porter les enfants à l'église, pour y recevoir le baptême avec les cérémonies ordinaires, cependant toutes sortes de personnes peuvent et doivent baptiser dans la nécessité: d'où il s'ensuit qu'il ne serait pas permis de rebaptiser celui qui aurait été baptisé par un hérétique ou par quelque infidèle, pourvu qu'il eut versé de l'eau sur le baptisé en prononçant ces paroles: *Je vous baptise, etc.*

DA 302,2,2 Il est néanmoins contre le bon ordre qu'une femme baptise en présence d'un homme, ou un laïc en présence d'un ecclésiastique, ou un clerc en présence d'un prêtre.
Ceux qui se trouvent obligés de baptiser, lorsqu'il y a quelque nécessité, doivent prendre de l'eau commune, et en la versant sur l'enfant dire ces paroles: *Je vous baptise au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

DA 302,2,3 Pour être véritablement baptisé, il faut que l'eau ait touché quelque partie considérable du corps comme la tête, si la tête ne paraît pas, il faut faire l'ablution sur la principale partie qui paraît; s'il arrivait que l'eau n'eût pas touché quelque partie considérable du corps, on doit regarder l'enfant comme n'étant pas baptisé, et le baptiser ensuite sous condition.
C'est ce qu'on doit faire aussi, si on doute que l'enfant ait vie, ou qu'il soit de la nature des hommes, ou si on doute que quelqu'un ait été baptisé, ou l'ait été comme on le doit être; car alors on doit le baptiser ainsi en disant lorsqu'on verse l'eau sur lui: *Si vous êtes capable du baptême, ou si vous n'êtes point baptisé; je vous baptise au nom, etc.*

DA 302,2,4 Ç'a été de tout temps la pratique de l'Église de baptiser les petits enfants, et elle a toujours cru que le baptême leur est absolument nécessaire pour être sauvés, et que par ce sacrement ils reçoivent par infusion et par grâce spéciale la foi, l'espérance, et la charité, avec toutes les autres vertus.

DA 302,2,5 C'est aussi une obligation à ceux qui se convertissent à la foi chrétienne, et qui ont l'usage de la raison de recevoir le saint baptême; mais la pratique de l'Église à leur égard a toujours été bien différente de celle qu'elle a tenue à l'égard des enfants. Comme les enfants sont incapables d'instruction, elle

les admettait au baptême sans aucune disposition, parce qu'ils n'en pouvaient pas avoir; mais elle n'en usait pas de même à l'égard des personnes qui avaient l'usage de la raison, et de la discrétion.

DA 302,2,6 On leur apprenait d'abord nos saints mystères, et tout ce qu'on est obligé de savoir dans notre religion, on leur inspirait de ne se présenter au baptême qu'avec des intentions très pures, et avec un coeur entièrement dégagé du péché, et on les excitait à faire pénitence de ceux qu'ils avaient commis: c'est ce qui faisait qu'on n'administrait le baptême à ces sortes de personne que deux fois l'année, les veilles de Pâques, et de la Pentecôte, à moins que quelqu'un ne fut en danger de mort, et c'était pour cet effet, qu'on bénissait ces jours-là l'eau qui devait servir pour baptiser, avant que de conférer le baptême aux catéchumènes, c'est le nom qu'on donnait à ceux qu'on instruisait, et qu'on disposait pour recevoir ce sacrement.

DA 302,2,7 Il ne faut pas croire que les enfants des chrétiens, qui meurent sans avoir reçu le baptême soient sauvés, par la foi de leurs parents, ou par le signe de la sainte croix, ou par quelque autre cérémonie; tout cela leur serait inutile sans ce sacrement. C'est pour cette raison, dit saint Augustin, qu'on doit au plus tôt les baptiser, lorsqu'ils sont en danger de mort.

DA 302,2,8 L'Église cependant a toujours eu un sentiment bien différent des catéchumènes morts sans baptême, puisqu'elle les a tous regardés, comme étant du nombre des fidèles, et ayant la foi et l'amour de Dieu dans le coeur: c'est aussi ce qu'elle a toujours cru de ceux, qui avant que d'être baptisés ont souffert le martyre, en faisant profession de la foi de Jésus-Christ.

DA 302,2,9 C'est ce qui a donné lieu de distinguer trois sortes de baptême, le baptême d'eau, le baptême de larmes, et le baptême de sang. Il n'y a cependant que le baptême d'eau qui soit un véritable sacrement, et si on donne le nom de baptême aux deux autres, ce n'est que parce qu'ils suppléent au défaut de ce sacrement, lorsqu'on ne peut pas le recevoir, et qu'ils ont le même effet.

DA 302,2,10 On nomme le sacrement baptême d'eau, parce qu'on le donne avec de l'eau; le second s'appelle baptême de larmes, parce qu'il consiste dans un véritable et sincère regret de ses péchés accompagné d'un grand amour de Dieu, et d'un ardent désir de le servir uniquement; on le nomme aussi le baptême du Saint-Esprit, parce qu'on reçoit immédiatement par le Saint-Esprit la grâce de ce sacrement, lorsque n'ayant pu être baptisé on meurt avec un véritable regret de ses péchés; car si la personne, dit saint Augustin, manque de foi, ou de conversion de coeur à Dieu, ou de volonté de recevoir le baptême, elle ne peut nullement dans cette disposition avoir la grâce de ce sacrement.

DA 302,2,11 Le baptême de sang consiste à souffrir le martyre pour l'amour de Dieu et pour la foi de Jésus-Christ, avant que d'avoir été baptisé; on le nomme ainsi, parce qu'on regarde celui qui meurt en souffrant pour la défense de la foi, comme baptisé dans son sang, et qu'il obtient par l'effusion de son sang les même grâces qu'il eut reçues par le baptême d'eau, et une entière rémission de ses péchés, et bien plus parfaitement même que par le baptême d'eau, parce que le martyre représente d'une manière bien plus naturelle la mort de Jésus-Christ, de laquelle le sacrement d'eau tire toute sa vertu et son efficace.

DA 302,2,12 On ne peut pas être baptisé qu'une seule fois, parce que l'Église l'a ainsi ordonné, et que ce sacrement imprime un caractère qui ne se peut effacer; c'est pourquoi il ne faut pas s'imaginer, lorsqu'on baptise un enfant à la maison, et qu'on le porte ensuite à l'église, qu'on aille le baptiser une

seconde fois, on y va seulement, pour faire sur lui les cérémonies du baptême qui ont été omises, et qu'on ne fait jamais à la maison.

DA 302,3 **Section troisième.**

Des cérémonies du baptême.

DA 302,3,1 Comme le baptême est le premier et le plus nécessaire des sacrements, l'Église veut qu'on l'administre avec un grand nombre de cérémonies, afin de mieux faire connaître, quelle est l'excellence de ce sacrement, et ce à quoi on s'engage en le recevant. Pour entrer dans le dessein de l'Église, et pour inspirer aux fidèles une estime et une vénération toute particulière pour le saint baptême, on a jugé à propos d'en exposer ici les cérémonies, et de les expliquer.

DA 302,3,2 De ces cérémonies il y en a qui se font à la porte de l'église, avant qu'on approche des fonds du baptême, d'autres qui se font, lorsqu'on y est arrivé, et les autres qui se font après le baptême, et il y en a de deux sortes: les unes sont des marques extérieures de ce que le Saint-Esprit produit intérieurement dans les âmes de ceux qui reçoivent le saint baptême; les autres sont instituées pour leur faire connaître, quelles sont les obligations qu'ils contractent dans ce sacrement.

DA 302,3,3 Il y a deux sortes de cérémonies, qui se font très souvent en administrant le saint baptême. 1. On y fait le signe de la sainte croix sur le front, sur la poitrine, sur les yeux, sur les oreilles, et sur les épaules de celui qu'on baptise, pour marquer que la vie d'un chrétien est une vie de croix et de souffrances continuelles, et que ses membres sont devenus par le baptême la demeure du Saint-Esprit, et sont consacrés à Dieu comme les temples matériels, par le signe de la sainte croix.

DA 302,3,4 On y fait aussi plusieurs onctions soit du saint chrême, soit des saintes huiles, pour marquer l'onction intérieure de la grâce, que le Saint-Esprit répand dans l'âme de celui qu'on baptise, et que comme l'huile pénètre le corps, le fortifie, et guérit les plaies, et ainsi la grâce qu'on reçoit dans le baptême pénètre le coeur, et le fortifie contre les passions et les ardeurs de la concupiscence, et guérit les plaies de l'âme. C'est aussi pour signifier que la vie d'un chrétien est un combat continuel, et que comme anciennement les athlètes, qui étaient ceux qui combattaient contre des hommes, ou contre des bêtes farouches, avaient coutume de s'oindre tout le corps avant que d'entrer au combat pour fortifier leurs nerfs, et afin que leurs ennemis eussent moins de prise sur eux, et qu'ils pussent s'échapper plus aisément de leurs mains, ainsi dans le baptême nous sommes extérieurement oints des huiles saintes, et intérieurement pénétrés de l'onction de la grâce, pour nous disposer à combattre avec vigueur contre les ennemis de notre salut.

DA 302,3,5 C'était pour cette fin que dans la primitive Église, au rapport d'un ancien Père, on avait coutume d'oindre tout le corps des baptisés. Présentement cette onction ne se fait qu'en la poitrine et entre les épaules, pour faire connaître que le coeur signifié par la poitrine est fortifié dans le baptême, pour vivre d'une manière chrétienne, et que le baptisé doit porter avec courage le joug des commandements de Dieu, et de la loi évangélique, qui quoique difficile à la nature corrompue est rendu doux et facile à porter, par la grâce et l'onction qui est donnée dans le saint baptême.

DA 302,3,6 Lorsqu'on apporte un enfant pour le baptiser, on doit le laisser d'abord à la porte de l'église au dehors, pour marquer qu'étant esclave du démon il n'a aucun droit d'entrer dans la maison de Dieu, à cause des péchés dont il est souillé.

Là on l'exorcise et on le catéchise des principaux mystères de la foi, dont

on fait profession dans l'Église catholique, pour faire connaître l'obligation qu'il a de les savoir.

DA 302,3,7 L'enfant ne pouvant répondre à ce que le prêtre demande touchant les principaux points de la foi, et à toutes les interrogations qu'il fait en administrant le baptême, l'Église a voulu que d'autres répondissent pour lui. On les nomme ordinairement le parrain et la marraine, ce sont ceux qui sont caution devant Dieu pour le baptisé, qu'il s'acquittera fidèlement des obligations qu'il contracte dans le saint baptême, et qui s'engagent de l'instruire des devoirs d'un chrétien, et de les lui faire pratiquer: c'est sans doute pour ce sujet, que l'Église veut aussi qu'ils lui imposent le nom qu'il doit porter.

DA 302,3,8 L'obligation des parrains et marraines est si grande à l'égard de l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonds de baptême, que lorsque les parents ou autres qui en sont chargés manquent à l'instruire, ils sont obligés de le faire, et pourraient bien en y manquant pécher mortellement.

Il suffit qu'il y ait un parrain ou une marraine; néanmoins le concile de Trente a permis qu'il y eut un parrain et une marraine ensemble, en défendant un plus grand nombre qui était permis auparavant.

DA 302,3,9 Ils contractent une affinité ou parenté spirituelle, que le même concile a réglé de telle manière, que le parrain et la marraine, et celui qui a baptisé ne peuvent se marier sans dispense du pape avec l'enfant qu'ils ont ou baptisé ou tenu sur les fonds de baptême, ni avec son père ou sa mère; ce qui fait que l'Église défend aux pères et aux mères d'être parrain ou marraine d'aucun de leurs enfants: la même affinité ou parenté spirituelle se contracte dans le sacrement de confirmation.

DA 302,3,10 Pour marquer que l'Église catholique a le pouvoir de délivrer l'enfant qu'on va baptiser de la servitude du démon, le prêtre l'exorcise d'abord pour l'en chasser.

Il commence cet exorcisme en soufflant trois fois contre le visage de l'enfant, pour faire connaître que comme Dieu donna l'esprit de vie au premier homme par un souffle, c'est aussi par le souffle du prêtre animé de l'esprit de Dieu, qu'il donne l'esprit de vie, et la vie de la grâce dans le baptême.

Après ce souffle le prêtre dit au démon: *Satan sors de cet enfant, et rends honneur au Dieu vivant et véritable, rends honneur à Jésus-Christ son Fils, et au Saint-Esprit, et retire-toi de lui, au nom du Père, etc.*

DA 302,3,11 Aussitôt après il fait le signe de la sainte croix, premièrement sur le le front, pour faire entendre que celui qui est baptisé ne doit jamais rougir de faire des actions chrétiennes, et de porter la croix, c'est-à-dire de souffrir pour Jésus-Christ; il le fait ensuite sur la poitrine, qui est le siège du coeur, pour marquer qu'il ne doit désirer et aimer que la croix, et qu'il ne doit prendre son repos que dans les souffrances.

DA 302,3,12 Après ces signes de croix et les prières qui les suivent, le prêtre exorcise le sel pour le purifier, et en éloigner tout ce qu'il pourrait y avoir de malin; et puis l'ayant béni il en met dans la bouche de l'enfant, en lui disant: *Recevez le sel de la sagesse, afin que Dieu vous soit favorable pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.*

Cette cérémonie se fait, pour marquer que le baptisé étant délivré de toute corruption reçoit en soi la divine sagesse, qui lui donne du goût pour les choses spirituelles, et pour les pratiques d'une vie chrétienne.

DA 302,3,13 Le prêtre, après avoir mis du sel dans la bouche de l'enfant, touche les oreilles de cet enfant avec sa salive, en disant aux oreilles: *Ouvrez-vous,*

comme fit Notre-Seigneur en guérissant celui qui était sourd et muet, pour signifier que le baptisé par la vertu de ce sacrement reçoit spirituellement la même grâce que reçut ce sourd, et que ses oreilles intérieures s'ouvrent pour entendre la voix de Dieu. Le prêtre touche aussi les narines de cet enfant, afin qu'elles soient ouvertes pour tirer des choses sensibles la bonne odeur de la foi, et de la dévotion. Ensuite le prêtre introduit l'enfant dans l'église, en lui disant: *Entrez dans le temple de Dieu, afin que vous ayez la vie éternelle et que vous viviez dans les siècles des siècles.*

DA 302,3,14 Auparavant que l'enfant reçoive le baptême, on lui demande s'il renonce au diable, à toutes ses oeuvres, et à toutes ses pompes, c'est-à-dire, aux désirs déréglés de la chair, des richesses, et des grandeurs du monde. C'est ce qui a toujours été observé dans l'Église: le parrain et la marraine répondent pour lui; *Oui, j'y renonce.*
Et aussitôt après on lui demande s'il croit en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ, et il répond aussi par le parrain et la marraine: *Je crois.*

DA 302,3,15 C'est en ces deux points que consiste toute la vie chrétienne, à quitter le vice, en renonçant au diable, et à croire en Dieu et en Jésus-Christ son Fils. Le prêtre oint ensuite l'enfant à la poitrine comme un athlète de Jésus-Christ, dit saint Ambroise, qui déclare la guerre au siècle, et qui va entrer dans le combat avec le diable, le monde et la chair, et puis il lui demande s'il veut être baptisé, pour faire connaître que ce n'est que librement qu'on est chrétien, et que Dieu ne contraint personne de l'être; le parrain et la marraine répondent pour lui, qu'il le veut être. Et en même temps ils lui donnent le nom qu'il doit porter en qualité de chrétien; ce doit être le nom d'un saint qu'il puisse imiter, et dont il puisse implorer l'intercession.

DA 302,3,16 Ensuite le prêtre baptise l'enfant en le nommant, et aussitôt après qu'il l'a baptisé il l'oint sur le sommet de la tête avec du saint chrême, pour marquer l'union que le baptisé contracte avec Jésus-Christ, et avec l'Église, comme étant membre de son corps mystique.
Le prêtre après cette onction met un linge blanc sur la tête de l'enfant baptisé, en disant: *Recevez cet habit blanc, et conservez-le dans une si grande netteté que vous le portiez sans tache devant le tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que vous ayez la vie éternelle, et que vous viviez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*

DA 302,3,17 Cette cérémonie est un reste de celle qui s'observait dans la primitive Église, dans laquelle on revêtait les baptisés d'un habit blanc, pour marquer qu'étant délivré par le baptême du péché et de la captivité du diable, on acquiert une entière liberté.
Cette pratique était venue des Romains, qui avaient coutume d'habiller de blanc les esclaves, lorsqu'ils les mettaient en liberté.

DA 302,3,18 Le samedi ou le dimanche après Pâques les nouveaux baptisés quittaient leur robe blanche, et on leur donnait à chacun un *Agnus Dei* fait de la cire du cierge pascal et béni par le pape, qu'ils portaient pendu au cou, comme une marque de la pureté et de la sainteté de vie à laquelle ils étaient obligés. Présentement qu'on baptise les enfants nouvellement nés, on se contente de leur couvrir la tête d'un linge blanc, qui est un signe extérieur de la beauté et de l'éclat d'une âme blanchie et purifiée dans le saint baptême.

DA 302,3,19 On met ensuite un cierge ardent dans la main du baptisé, pour marquer la foi et la charité qu'il a reçue dans le baptême, qui doivent luire et éclairer en lui par des bonnes oeuvres, afin qu'il puisse à la fin de la vie aller au devant de l'époux céleste la lampe en la main, et entrer avec lui au banquet

nuptial. C'est ce qui est exprimé par les paroles que le prêtre dit en lui donnant.

Après toutes ces cérémonies on écrit le nom du baptisé, pour faire connaître qu'il est au nombre des enfants de Dieu et de l'Église, et que son nom est écrit dans le Ciel en même temps qu'on l'écrit sur la terre.

DA 302,3,20 On le porte ensuite, et on le met tout étendu sur l'autel, pour témoigner qu'il est consacré à Dieu comme une hostie vivante et sainte, et que par la grâce du baptême il a contracté une union avec Dieu, qui est représenté par l'autel.

Enfin on sonne les cloches, pour faire connaître la joie que toute l'Église a, et que les saints ont aussi dans le Ciel de ce que cet enfant a reçu la grâce du baptême.

DA 303 ## Chapitre 3.

De la confirmation.

DA 303,1 ### Section première.

De la confirmation en elle-même, de ses avantages et de ses effets, du ministre, et du caractère de ce sacrement.

DA 303,1,1 Le second des sacrements est la confirmation, qui augmente en nous la grâce du baptême en nous donnant la plénitude du Saint-Esprit.

C'est un sacrement qui affermit un chrétien dans la foi, et qui lui donne la force de soutenir au péril de sa vie, et par l'effusion de son sang, s'il en était besoin, les vérités de l'Évangile.

On nomme ce sacrement confirmation, à cause de ses principaux effets, qui sont de nous confirmer dans la foi, et de fortifier de beaucoup la grâce que nous avons reçue dans le baptême. Nous confirmons aussi et nous ratifions dans ce sacrement les promesses que nous avons faites solennellement dans le baptême.

DA 303,1,2 C'est Jésus-Christ qui a institué ce sacrement, pour nous faire participants de son onction, et de la plénitude de sa grâce et de son Esprit.

Le concile de Trente appuyé sur la tradition nous assure qu'il est un véritable sacrement, et c'est ce que l'Église a toujours reconnu.

DA 303,1,3 Les avantages que nous procure ce sacrement sont si grands et si considérables, que les saints Pères comparant la confirmation avec le baptême disent qu'elle en est l'achèvement et la consommation. En effet le Saint-Esprit nous y est donné avec abondance et avec tous ses dons, et c'est le même que les apôtres ont reçu visiblement le jour de la Pentecôte, que nous recevons invisiblement dans ce sacrement; s'il ne descend plus visiblement sur les fidèles comme dans le commencement de l'Église, c'est parce qu'étant suffisamment établie par tout le monde, elle n'a plus besoin d'être soutenue par des miracles, et par des prodiges.

DA 303,1,4 Cet Esprit-Saint augmente en nous trois sortes de grâces dans la confirmation: il nous affermit tellement dans la foi de Jésus-Christ, qu'il nous met en état de pouvoir la confesser au péril même de notre vie, il nous donne assez de force pour vaincre tout ce qui s'oppose à notre salut, et la patience de souffrir pour l'amour de Dieu toutes les peines et les misères de cette vie.

DA 303,1,5 Quoique nous soyions dans un pays fidèle, nous n'avons pas moins besoin d'être affermis dans la foi par ce sacrement, que si nous étions dans un pays où on protestât une religion contraire à la nôtre; car les mauvais chrétiens qui sont parmi nous sont beaucoup plus dangereux que les

tyrans, qui persécutaient les chrétiens. Les tyrans ne sollicitaient pas en tout temps et par toutes sortes de moyens de renoncer à Jésus-Christ, comme font les mauvais chrétiens, et ils ne faisaient renoncer à Jésus-Christ que par paroles, et par une espèce de contrainte, au lieu que les mauvais chrétiens y font renoncer par actions, et avec une pleine liberté.

DA 303,1,6 Nous avons trois ennemis à combattre, qui s'opposent à notre salut: le diable, le monde, et la chair. Le diable est le chef des anges damnés, qui se sert de tous ces esprits de malice, ainsi que les nomme la sainte Écriture, et qui par eux emploie toutes sortes de moyens, pour nous tenter et nous faire périr.

DA 303,1,7 Par le monde on entend ceux d'entre les hommes qui vivent selon l'esprit du siècle, et tout ce qu'il y a dans les créatures qui peut nous porter au péché, et la passion que nous avons de paraître dans le monde, et de vivre dans l'éclat et dans la vanité.

La chair est l'inclination que nous avons pour les plaisirs sensuels, la faiblesse que nous ressentons pour le bien, et la pente pour le mal, qui nous sont devenues comme naturelles depuis le péché d'Adam.

DA 303,1,8 Quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire de recevoir le sacrement de confirmation, cependant comme il nous faut une très grande force et un généreux courage, pour résister à tous ces ennemis, et pour les vaincre, et que cette grâce très abondante nous est donnée dans ce sacrement, il est de conséquence de ne pas le négliger, et de le recevoir le plus tôt que l'on peut; c'est pour ce sujet qu'on le donne dans l'Église aux enfants, dès l'âge de sept ans; parce que commençant alors à avoir l'usage de la raison et à pouvoir offenser Dieu, il est bien à propos de les munir de ce sacrement, afin qu'ils aient par son moyen toutes les forces qui leur sont nécessaires, pour se préserver du péché. On ne leur donne pas, et il n'est convenable qu'ils le reçoivent auparavant cet âge, avant lequel ils n'ont pas à soutenir des combats contre la foi, ni contre tout ce qui porte au péché.

DA 303,1,9 C'était cependant la pratique dans la primitive Église de donner le sacrement de confirmation à tous aussitôt après le baptême; mais on n'en usait ainsi, que parce que dans ce temps on baptisait un très grand nombre d'adultes, qui se convertissaient à la foi, qui avaient d'autant plus besoin de ce sacrement, que l'Église étant persécutée par les infidèles ils devaient tous les jours se disposer au martyre; et parce qu'on craignait que si on différait à leur administrer ce sacrement ils ne fussent faibles dans la persécution, pour avoir manqué de ce secours, ayant négligé de le recevoir.

DA 303,1,10 Il n'y a que l'évêque seul, selon le concile de Trente, qui puisse donner la confirmation, et c'est ce que nous voyions avoir été observé dès le commencement de l'Église, où il n'y a eu que les apôtres qui aient donné le Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation, et ce sont les évêques qui leur ont succédé.

On ne peut recevoir ce sacrement qu'une seule fois, parce qu'il imprime une marque spirituelle, qu'on nomme caractère, qui demeure toujours dans l'âme, aussi bien que la grâce qu'on y reçoit, qui cependant ne peut produire aucun effet, tant que l'âme est et demeure dans le péché.

DA 303,2 **Section deuxième.**

De la matière, et de la forme, et des cérémonies de la confirmation, et des dispositions convenables pour la recevoir.

DA 303,2,1 Le sacrement de confirmation se donne en oignant le front d'une certaine liqueur, qu'on nomme le saint chrême, qui est composée d'huile d'olive et

de baume, et bénie par l'évêque le jeudi saint avec beaucoup de cérémonies.
L'évêque en oignant le front fait avec le pouce le signe de la sainte croix, en disant: *Je vous confirme du chrême du salut, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

DA 303,2,2 Ce sacrement se donne aussi comme il se donnait du temps des apôtres par l'imposition des mains de l'évêque, ce qui nous marque que le confirmé est mis sous la main, c'est-à-dire, sous la conduite du Saint-Esprit et qu'ainsi il ne doit pas agir par ses propres lumières, mais se laisser conduire par le mouvement de l'Esprit de Dieu.

DA 303,2,3 L'onction avec le saint chrême et l'imposition des mains de l'évêque sont la matière du sacrement de confirmation, et les paroles qu'il prononce en faisant l'un et l'autre en sont la forme.
On se sert du saint chrême plutôt que d'une autre liqueur dans la confirmation, pour nous signifier l'onction spirituelle du Saint-Esprit, qui nous est donné dans ce sacrement bien plus parfaitement que dans le baptême.

DA 303,2,4 L'huile dont le saint chrême est composé signifie, que le Saint-Esprit se répand dans notre âme, qu'il la pénètre et la remplit par la vertu de ce sacrement, comme l'huile se répand sur les choses sur lesquelles on la verse, les pénètre, et les remplit; elle marque aussi que le Saint-Esprit fortifie notre âme, comme l'huile fortifie ce qu'il y a de faible dans notre corps, et qu'il adoucit beaucoup les passions et les difficultés, que nous trouvons dans la pratique du bien, comme l'huile adoucit les choses les plus rudes.

DA 303,2,5 Le baume mêlé avec l'huile, pour faire le saint chrême, nous enseigne qu'un chrétien confirmé doit se rendre très agréable à Dieu, et édifier tellement le prochain par sa vie sainte, qu'il soit, comme dit saint Paul, la bonne odeur de Jésus-Christ, et que comme le baume préserve le corps de la corruption, le Saint-Esprit préserve l'âme de la corruption du péché.

DA 303,2,6 L'évêque pour confirmer fait l'onction du saint chrême sur le front, en y formant avec le pouce le signe de la sainte croix, pour nous marquer que le confirmé doit faire une profession publique de sa foi, et des maximes de l'Évangile, sans en avoir de la confusion, et sans craindre la mort; parce que c'est sur le front, que la crainte et la honte paraissent ordinairement, et pour nous avertir que nous ne devons nous glorifier que dans la croix la portant sur notre front, et que nous ne pouvons être sauvés, si nous ne la portons, et si nous ne souffrons d'une manière chrétienne; cette croix se fait avec l'onction même, pour signifier que si la croix est difficile à porter, ce sacrement nous donne une force et une grâce particulière, pour nous la rendre douce.

DA 303,2,7 L'expression extérieure du signe de la croix est une marque du caractère, qui dans ce sacrement s'imprime intérieurement en notre âme qui par son moyen demeure toute consacrée à Dieu.
L'évêque ensuite donne un petit soufflet à celui qui est confirmé, pour lui apprendre que dorénavant il doit se préparer aux souffrances, et se tenir très honoré de souffrir tout ce qui se présentera quelque honteux et difficile qu'il soit, le soufflet étant accompagné d'ignominie et de douleur.

DA 303,2,8 L'évêque dit en même temps: *La paix soit avec vous,* pour faire connaître au confirmé que le meilleur moyen d'avoir en ce monde la paix avec le prochain est de souffrir avec patience, et que nous aurons abondamment la paix dans le Ciel, si nous souffrons volontiers en cette vie.
On met ensuite ordinairement un bandeau sur le front, par respect pour le

saint chrême qui est béni, et pour marquer le soin qu'on doit prendre de conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de confirmation, puisqu'elle n'est donnée qu'une fois, et que nous en avons besoin à tout moment.

DA 303,2,9 On doit ordinairement avoir un parrain et une marraine, quand on va pour être confirmé, pour montrer qu'on est encore faible, et qu'on a besoin d'un bon guide pour vivre chrétiennement, et pour changer le nom qu'on porte, s'il n'est pas d'un saint ou d'une sainte, ou s'il est plus à propos d'en porter un autre.
L'évêque donne ensuite solennellement la bénédiction, qu'il faut recevoir à genoux et avec respect.

DA 303,2,10 Ce sont là les saintes cérémonies qui se pratiquent dans la confirmation, qui doivent nous inspirer un grand respect pour ce sacrement.
Pour ce qui est des dispositions qu'on doit apporter au sacrement de confirmation, il est d'une grande conséquence qu'elles aient quelque proportion avec la sainteté de ce sacrement, et avec la grâce qu'on y reçoit.

DA 303,2,11 Il n'est pas nécessaire que ceux, qui reçoivent le sacrement de confirmation soient à jeun, quoique ç'ait été l'usage dans la primitive Église; mais il faut qu'ils soient bien instruits des principaux mystères de notre religion, et de ce qui regarde ce sacrement, et qu'ils soient en état de grâce, faute de quoi ils commettraient un sacrilège, et pour cet effet qu'ils se confessent auparavant; c'est à quoi doivent avoir égard les pères et les mères, et ceux qui sont chargés de leurs enfants à leur place, ou qui en ont la conduite.

DA 303,2,12 Ceux qui sont prêts de recevoir la confirmation doivent être à genoux, en silence, et dans une modestie et une piété toute particulière; il faut qu'ils prient le Saint-Esprit de les remplir de ses grâces, et de les leur conserver, et qu'ils fassent une forte résolution de vivre d'une manière qui soit telle qu'exige d'eux la sainteté de ce sacrement. Après l'avoir reçu ils doivent remercier Dieu des grâces qu'il leur y a données, et passer tout le reste du jour en des oeuvres de piété.

DA 303,2,13 Peu de chrétiens connaissent la dignité et l'excellence du sacrement de confirmation, et les grâces qu'on y reçoit; c'est ce qui fait que très peu se mettent en peine de s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées, quand ils ont été confirmés; cela vient ordinairement de ce que peu se disposent suffisamment, pour recevoir la grâce que Dieu donne dans la confirmation, ou de ce qu'on ne fait pas tous les efforts pour la conserver.

DA 303,2,14 Ceux qui ont reçu la confirmation sans être suffisamment instruits, et sans les autres dispositions nécessaires doivent apprendre incessamment ce que c'est que ce sacrement, et toutes les obligations qu'il impose, et réparer par la confession et par la pénitence l'indisposition qu'ils y ont apportée, et puis faire sans aucun respect humain toutes les actions d'un véritable chrétien.

DA 304 **Chapitre 4.**

De l'eucharistie comme sacrement.

Comme nous sommes devenus les enfants de Dieu par le baptême, et que nous avons reçu dans la confirmation la force qui nous est nécessaire, nous devons aussi avoir une nourriture qui soit capable de nous conserver cette force, c'est le pain des enfants de Dieu, qu'on nomme eucharistie. C'est un sacrement que Jésus-Christ a institué, pour servir de nourriture à notre âme. Et ce sacrement contient le vrai corps, et le vrai sang du même Jésus-Christ sous les accidents ou apparences du pain et du vin.

Les accidents ou apparences du pain et du vin sont ce qui fait, que le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie paraissent du pain et du vin à nos yeux, et à nos autres sens, comme la saveur, la couleur, et la rondeur, etc.

DA 304,1 **Section première.**

Des différents noms, de la matière, et de la forme de l'eucharistie, et de la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans ce sacrement.

DA 304,1,1 Le sacrement d'eucharistie est le plus auguste et le plus saint de tous, parce qu'il contient ce qu'il y a de plus grand et de plus saint, qui est Jésus-Christ comme Dieu, et comme homme, et qu'il produit en nos âmes des admirables effets.

DA 304,1,2 Ce mot eucharistie signifie grâce ou action de grâces. On nomme ce sacrement grâce, parce qu'il contient l'auteur de la grâce, et qu'il donne la grâce avec abondance. On le nomme action de grâces, parce qu'il a été institué, et qu'il est offert en sacrifice, pour rendre grâces à Dieu par Jésus-Christ de tous les biens tant corporels que spirituels, que nous avons reçus de lui.

DA 304,1,3 On donne ordinairement sept autres noms au sacrement de l'eucharistie.
On le nomme très saint Sacrement, parce qu'il renferme Jésus-Christ, qui est la sainteté même, et qu'il communique une grande sainteté à ceux qui le reçoivent dignement.
On le nomme sacrement de l'autel, parce que l'autel est le lieu où on le consacre, et où on le conserve.
On le nomme communion, parce qu'il unit étroitement à Jésus-Christ ceux qui le reçoivent, et que ceux qui communient s'unissent ensemble par une charité sincère et extérieure.

DA 304,1,4 On le nomme la sainte hostie, parce qu'il contient Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice en mourant sur une croix, et qui est encore offert tous les jours dans ce sacrement, lorsqu'on le consacre.
On le nomme le pain des enfants, parce qu'il est la nourriture de l'âme, et le pain des enfants de Dieu.
On le nomme la sainte table, parce que c'est un festin dans lequel les fidèles sont nourris du corps et du sang de Jésus-Christ.

DA 304,1,5 On le nomme viatique, parce qu'il n'est que pour les hommes qui sont voyageurs sur la terre; mais il est ainsi nommé plus particulièrement à l'égard des malades, qui recevant ce sacrement au lit de la mort en sont spirituellement fortifiés, pour achever leur voyage, et pour passer plus sûrement et plus facilement de la terre au Ciel.
Il se nommait aussi viatique dans la primitive Église, parce que les premiers chrétiens avaient coutume de ne faire aucun voyage qu'ils ne portassent avec eux le sacrement de l'eucharistie.
Les saints Pères lui ont encore donné plusieurs autres noms; mais ce sont là les principaux et ceux qui sont le plus en usage dans l'Église.

DA 304,1,6 Dans l'eucharistie on regarde le pain et le vin comme la matière de ce sacrement, quoique ni l'un ni l'autre n'y subsistent plus, lorsque la forme, qui n'est autre chose que les paroles prononcées sur le pain: *Ceci est mon corps,* et ces autres prononcées sur le vin: *Ceci est mon sang,* ont été appliquées à l'une et à l'autre de ces deux matières; car alors la substance du pain est entièrement changée en la substance du corps de Jésus-Christ, par les paroles de la consécration du pain, et la substance du vin est aussi

changée en celle du sang de Jésus-Christ, par les paroles de la consécration du vin.

DA 304,1,7 Ç'a toujours été la créance de l'Église, et c'est ce que nous témoignent les saints Pères des premiers siècles.

Saint Grégoire de Nysse dit que c'est avec justice, que nous croyions que le pain a été changé au corps du Verbe Dieu, quand il a été dit par le même Verbe: *Ceci est mon corps.*

Saint Cyrille dit que puisque Jésus-Christ a dit de ce qui est dans le calice: *Ceci est mon sang.* Qui est-ce qui osera en douter, et dire que ce n'est pas son sang? Autrefois aux noces de Cana il changea l'eau en vin, et n'est-il pas digne d'être cru, lorsqu'il dit, qu'il a changé le vin en son sang?

DA 304,1,8 Saint Augustin dit que Jésus-Christ se portait en ses mains, parce qu'il portait son propre corps, quand le donnant lui-même à ses apôtres il leur dit: *Ceci est mon corps.*

Le même saint Augustin nous enseigne encore très bien cette vérité, lorsqu'il dit que la foi nous doit faire avouer que devant la consécration le pain et le vin sont tels que la nature les a formés, et qu'après la consécration ils sont devenus le corps et le sang de Jésus-Christ consacrés par la bénédiction, c'est-à-dire, par les paroles de la consécration.

DA 304,1,9 On doit donc être persuadé et croire véritablement, qu'après la consécration il n'y a plus de pain ni de vin, mais que c'est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, qui sont sous les apparences du pain et du vin, et que le même Jésus-Christ qui est au Ciel est en même temps sur nos autels dans le très saint Sacrement.

On appelle transsubstantiation ce changement, qui se fait de la substance du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et ce changement de substance se fait par les paroles de la consécration, et aussitôt après que le prêtre les a prononcées.

DA 304,1,10 Le sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur est contenu sous les apparences du pain aussi bien que son corps; car un corps vivant tel qu'est présentement celui de Jésus-Christ n'est jamais sans son sang: et le même corps de Jésus-Christ est aussi contenu sous les espèces ou apparences du vin, parce que le sang ne peut pas être séparé du corps.

DA 304,1,11 Il est juste par conséquent, que nous adorions le très saint Sacrement de l'eucharistie, comme nous adorons Dieu même, parce que c'est Jésus-Christ le Fils de Dieu qui y est contenu, que nous devons adorer comme Dieu et homme.

DA 304,1,12 Quoique le corps de Jésus-Christ soit sensible, visible, et palpable, il est néanmoins dans le sacrement de l'eucharistie d'une manière qui n'est ni sensible, ni visible, ni palpable: il y est privé de l'usage de tous ses sens, et de toutes ses facultés corporelles, quoiqu'il les y possède toutes. On ne peut pas douter que son corps ne soit beaucoup plus grand que l'hostie, il est cependant tout entier et dans l'hostie, et dans chacune de ses parties quelques petites qu'elles soient, et une hostie étant divisée en autant de portions qu'on le voudra, le corps demeure toujours entier; les accidents du pain et du vin nourrissent et fortifient notre corps, comme s'ils étaient la substance même: tous ces miracles se font par quatre paroles.

DA 304,1,13 On ne voit donc pas, et on ne peut pas voir le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, ce qu'on y voit, ce qu'on y touche, et ce qu'on y goûte ce sont les accidents ou les apparences du pain et du vin, qui restent toujours tant que le sacrement subsiste.

On ne touche que les apparences, on ne goûte que les apparences, on ne

voit et on ne rompt que les apparences, mais on mange véritablement le corps de Jésus-Christ, et quelque petite partie de l'hostie qu'on reçoive, on le reçoit tout entier.

DA 304,1,14 Lorsque les apparences sont corrompues dans notre estomac, Jésus-Christ cesse d'être en nous par sa présence corporelle, mais il y demeure par sa grâce aussi longtemps, que nous évitons d'offenser Dieu mortellement.
Toutes ces choses ont pu et peuvent se faire facilement; car rien n'est impossible à Dieu et il n'a pas été plus difficile à Jésus-Christ de mettre son corps dans ce sacrement, et de multiplier pour ainsi parler son même corps, que de s'unir personnellement à la nature humaine; il ne lui a pas même été difficile d'être en différents lieux, puisque l'Évangile nous assure, que depuis sa résurrection il s'est trouvé en même temps en différents endroits.

DA 304,2 **Section deuxième.**

De l'institution, et du ministre de l'eucharistie.

DA 304,2,1 C'est Jésus-Christ Notre-Seigneur qui a institué le sacrement de l'eucharistie la veille de sa Passion, après avoir mangé l'agneau pascal, et avoir lavé les pieds à ses apôtres, lorsqu'il leur dit: *Prenez, mangez, ceci est mon corps, qui est donné pour vous* et ensuite: *Ceci est mon sang, qui sera répandu pour vous.*

DA 304,2,2 Jésus-Christ a choisi pour matière de ce sacrement le pain et le vin plutôt qu'aucune autre chose, pour nous signifier que comme le pain et le vin sont les principaux soutiens de la vie de l'homme, de même le corps et le sang de Jésus-Christ sont un divin aliment, et une excellente nourriture de nos âmes.

Quoique Jésus-Christ ait institué ce sacrement sous les deux espèces ou apparences du pain et du vin, ce n'est cependant qu'un seul sacrement; car ils ne font qu'un même repas spirituel, comme le pain et le vin ne font qu'un même repas corporel.

DA 304,2,3 Jésus-Christ en instituant ce sacrement a fait paraître son amour pour nous, d'une manière bien particulière; car il nous y unit tout à lui, mais d'une union la plus étroite, et la plus excellente qu'on se puisse imaginer, se donnant à nous par manière d'aliment, qui fait l'union la plus intime qui soit dans la nature, il ne se change pas en nous, mais il nous change en lui, autant qu'il le peut, par la réception de ce sacrement, en changeant non pas notre substance, mais nos affections, et nos moeurs, pour les rendre conformes aux siennes, et comme la nourriture corporelle distribue une certaine vigueur à tous les membres, ainsi le corps de Notre-Seigneur demeurant entier dans notre estomac répand dans toute notre âme, et dans tout notre corps un certain esprit de vie divine.

DA 304,2,4 La marque de l'amour que Jésus-Christ nous fait paraître dans ce sacrement est, qu'il se donne lui-même à nous, et tout ce qu'il a sans se rien réserver, son corps, son sang, son âme, et sa divinité, ses grâces et ses mérites véritablement, réellement, et substantiellement, selon l'expression du concile de Trente, et qu'il nous y donne ses grâces bien plus abondamment, que dans les autres sacrements.

DA 304,2,5 Ce sont les prêtres seuls, qui comme ministres de Jésus-Christ ont le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, c'est à eux en la personne de ses apôtres que Jésus-Christ a donné ce pouvoir, lorsqu'il a dit en instituant ce sacrement: *Faites ceci en mémoire de moi,* et les prêtres font cette consécration du corps et du sang de Jésus-Christ, par les mêmes paroles qu'il a prononcées en instituant ce sacrement.

DA 304,2,6 Quoique les prêtres consacrent toujours ce sacrement sous les apparences du pain et du vin, et que les chrétiens des premiers siècles aient quelquefois communié sous les deux espèces, l'Église cependant a jugé à propos d'ordonner depuis quelques siècles, que les prêtres seuls dans l'action du sacrifice de la sainte messe communieraient sous les deux espèces, et que tous les autres soit ecclésiastiques, soit laïcs ne communieraient que sous l'espèce du pain, cela n'empêche pas qu'ils ne reçoivent le corps, et le sang de Jésus-Christ aussi bien que ceux qui communient sous les deux espèces, parce que chaque espèce toute seule contient autant que les deux ensemble le corps, et le sang de Jésus-Christ.

DA 304,3 **Section troisième.**

De l'obligation qu'ont les chrétiens de recevoir l'eucharistie, et combien souvent ils le doivent faire.

DA 304,3,1 L'Église ordonne à tous les fidèles de recevoir la sainte eucharistie, ce qu'on appelle communier au moins une fois chaque année. Cette ordonnance a été faite dans le 2ème canon du concile de Latran, ce n'est pas que l'Église veuille que les chrétiens se contentent de communier si peu, puisqu'elle déclare en cet endroit, qu'ils communient au moins une fois l'année. Et dans la session 13. du concile de Trente, que tout son désir est, que les chrétiens aient un tel respect pour ce saint mystère, qu'ils le puissent recevoir souvent, afin qu'il leur donne la vie et la santé de l'âme.

DA 304,3,2 Les premiers chrétiens communiaient très souvent, et c'est ce que nous apprenons de saint Luc aux Actes des apôtres. *Tous,* dit-il, *persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain et dans la prière.* Il dit même ensuite qu'ils le faisaient tous les jours, *ils continuaient,* dit-il, *d'aller tous les jours avec union d'esprit dans le temple rompant le pain, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre.*

DA 304,3,3 Ils n'y étaient cependant obligés par aucun commandement, et s'ils communiaient si souvent, ce n'était que par un mouvement de piété et de dévotion; c'était même un usage si universel dans l'Église, que tous les fidèles communiassent à toutes les messes auxquelles ils assistaient, qu'il est ordonné dans un décret attribué au pape saint Anaclet, rapporté dans le droit canon: Que tous communient après la consécration, s'ils ne veulent être chassés et interdits de l'église; parce que les apôtres l'ont ainsi ordonné, et que telle est la pratique de l'Église romaine. C'était alors la coutume dans l'Église au rapport de saint Denis, que le prêtre ayant consacré le pain et le vin, et ayant communié lui-même se tournait vers le peuple, en disant: *Venez mes frères à la communion.*

DA 304,3,4 Cette pratique s'est tellement relâchée dans la suite, que plusieurs conciles ont été obligés d'ordonner aux fidèles de communier au moins trois fois l'année à Pâques, à la Pentecôte, et à Noël. Et comme par la succession des temps ces ordonnances n'étaient plus gardées, le concile de Latran dans le commencement du 13ème siècle s'est restreint à obliger les fidèles de communier une fois l'année, dans le temps de Pâques, sous peine de péché mortel: ce qui a été renouvelé et confirmé dans le concile de Trente.

DA 304,3,5 Tous les saints nous conseillent de communier souvent; mais il n'est pas facile de régler à tous, combien souvent ils doivent le faire.
Saint Thomas en donne la résolution d'une manière admirable, lorsqu'il dit: Que si on considère la réception de l'eucharistie, eu égard au sacrement, il est utile de le recevoir tous les jours, afin de participer tous les jours aux grâces qu'il nous procure. C'est ce qui fait que saint Ambroise dit au quatrième livre des sacrements: Que si autant de fois que le sang de

Jésus-Christ est répandu, il est répandu pour la rémission des péchés, comme on pèche tous les jours, on doit tous les jours le recevoir, pour y trouver le remède à ses péchés.

DA 304,3,6 Si cependant on considère la réception de l'eucharistie de la part de celui qui la reçoit, qui ne doit s'approcher de ce sacrement qu'avec beaucoup de dévotion. Si quelqu'un, continue le même saint Thomas, se trouve tous les jours disposé pour recevoir ce saint Sacrement, il fera très bien de s'en approcher tous les jours. C'est pour ce sujet que le même saint Ambroise, après avoir dit: *Prenez-le tous les jours, afin qu'il vous profite tous les jours,* ajoute ensuite: *Vivez de telle sorte que vous soyez digne de le recevoir tous les jours.* Mais parce qu'il se trouve dans la plupart des hommes beaucoup d'indispositions tant du corps que de l'âme, qui les empêchent de communier si souvent, c'est pour ce sujet qu'il est dit au livre des Enseignements Ecclésiastiques: *Je n'approuve point la coutume de communier tous les jours, et je ne la désapprouvre pas, mais je conseille et j'exhorte de communier tous les dimanches, pourvu qu'on n'ait aucune affection au péché.*

DA 304,3,7 Pour donner sur ce sujet un avis qui convienne à toutes sortes de personnes, on peut dire que pour se régler dans la pratique d'une plus ou moins fréquente communion, on doit suivre le sentiment d'un sage confesseur; et en le suivant on peut s'assurer de communier autant de fois que l'Église le désire.

DA 304,4 **Section quatrième.**

Des dispositions convenables pour bien recevoir la sainte eucharistie, et des effets que ce sacrement peut produire en nous.

DA 304,4,1 Il serait peu utile de recevoir le sacrement de l'eucharistie, si on ne s'y disposait autant bien qu'on le peut; c'est pour ce sujet qu'il est à propos d'apprendre aux fidèles les dispositions qu'on doit apporter pour le recevoir dignement.

Il y a deux sortes de dispositions qu'on doit avoir pour communier: il y a des dispositions de nécessité, il y a des dispositions de bienséance.

DA 304,4,2 Les dispositions de nécessité sont celles sans lesquelles on ne doit jamais communier, et on ne peut le faire sans sacrilège. Il y a deux dispositions de cette nature, qui sont de n'avoir aucun péché mortel, et d'être à jeun. La première de ces dispositions nous est marquée par l'apôtre saint Paul, lorsqu'il dit que chacun s'éprouve soi-même, c'est-à-dire, qu'il examine l'état de son âme, et qu'il ne mange point de ce pain, qu'après s'être bien éprouvé; parce que *celui,* dit-il, *qui le mange indignement mange sa condamnation ne discernant pas le corps du Seigneur.*

DA 304,4,3 Communier sans être entièrement hors du péché mortel c'est faire un sacrilège, qui est un péché des plus énormes qu'on puisse commettre; les saints Pères le comparent au crime de Judas et des Juifs, qui ont crucifié Notre-Seigneur. Ceux donc qui veulent communier, et qui ont commis quelque péché mortel doivent s'en purifier auparavant par le sacrement de la pénitence, et se remettre par ce moyen dans la grâce de Dieu; car comme dit fort bien le concile de Trente: une personne qui sait qu'elle a quelque péché mortel sur sa conscience, quelque contrition qu'elle puisse avoir, ne doit pas se présenter pour recevoir la sainte eucharistie, qu'elle ne se soit confessée auparavant.

DA 304,4,4 La seconde disposition nécessaire pour communier est d'être à jeun, et de n'avoir ni mangé ni bu quelque peu que ce soit, depuis la minuit du jour qu'on veut communier.
Les dispositions de bienséance pour communier sont celles qui ne sont pas tellement nécessaires, qu'on commette un sacrilège, lorsqu'on ne les a pas, mais qu'il est très à propos d'avoir, pour participer à ce saint Sacrement, et sans lesquelles il n'est pas possible d'acquérir par son moyen beaucoup de grâces.

DA 304,4,5 Ces dispositions sont, d'être exempt de péchés véniels, d'avoir une intention très pure, et de s'approcher de la sainte communion à l'extérieur avec une très grande modestie, et dans l'intérieur avec foi, crainte, et amour de Dieu. Ces dernières dispositions sont celles que l'Église exigeait autrefois des fidèles, lorsqu'elle faisait annoncer à haute voix par le diacre immédiatement avant la communion à ceux qui étaient prêts de la recevoir: *Approchez-vous,* leur disait-il, *avec foi, avec crainte, et avec amour.*

DA 304,4,6 La sainteté de ce sacrement et de celui qu'on y reçoit demande une si grande pureté et netteté de coeur, que saint Chrysostome dit, que si les calices et les vaisseaux sacrés sont si nets, combien nos âmes doivent-elles être plus saintes?
Comme ce sacrement est un mystère de foi, il faut, dit saint Thomas, se préparer à le recevoir avec une plénitude de foi, il faut aussi entrer dans un grand sentiment de notre indignité, dans la vue de la grandeur et de la majesté infinie d'un Dieu que nous allons recevoir, et de notre néant et de nos péchés qui feront naître en nous des sentiments de respect, de crainte, et d'anéantissement; il est aussi très juste que nous désirions ardemment de nous unir à Notre-Seigneur dans ce sacrement, et que nous nous donnions tout à lui, comme il se donne tout à nous.

DA 304,4,7 Les effets et les grâces que produit dans nos âmes le sacrement de l'eucharistie, lorsque nous le recevons avec de saintes dispositions, sont très considérables, et en très grand nombre.
Comme il nous sert de médecine, et qu'il est notre nourriture, il produit aussi en nous des différents effets, par rapport à ces deux différentes qualités.
Comme médecine ce sacrement guérit toutes les infirmités de l'âme, il délivre des tentations du démon, et il met en état de n'y pas succomber. Il tempère les ardeurs de la concupiscence, il modère nos passions, et diminue de beaucoup l'inclination que nous avons au péché.

DA 304,4,8 Il ôte la difformité que le péché a causé dans notre âme, il apaise la colère de Dieu irrité contre nous, à cause de nos péchés, et de nos infidélités à son égard.
Il nous délivre de la mort éternelle, suivant la promesse que Notre-Seigneur a faite, que quiconque mange de ce pain vivra éternellement.
Il remet les péchés véniels, et ceux qu'on peut avoir oubliés, et si on a l'avantage d'être préservé du péché, et de n'y pas tomber si facilement, on doit, dit saint Bernard, en attribuer la cause à la vertu de ce sacrement.
Il nous fortifie aussi tellement, dit saint Cyprien, qu'il nous fait triompher du monde, du diable, et de nous-mêmes.

DA 304,4,9 Les effets que le sacrement de l'eucharistie produit en nous comme nourriture de notre âme sont, qu'il répare les forces que le péché y a détruites, et qu'il nous donne une nouvelle vigueur, pour nous faire faire nos actions avec grâce, et par l'Esprit de Jésus-Christ.
Il nous fait aussi croître dans la grâce, en augmentant en nous la grâce sanctifiante, dès lors que nous le recevons, et il nous procure beaucoup de

grâces actuelles, qui nous sont données dans le temps selon nos besoins, et qui nous aident à conserver la grâce habituelle, qui est la vie de notre âme.

DA 304,4,10 Ce sacrement fortifie de beaucoup les puissances de notre âme, afin qu'elles se portent avec plus de facilité et de courage à ce qui regarde le service de Dieu, et il leur communique un certain esprit de vie, qui éclaire notre entendement d'une nouvelle lumière, comme il arriva dans les deux disciples d'Emmaüs, et qui anime et embrase avec une ardeur toute nouvelle notre volonté de l'amour de Dieu.

Il nous sert de viatique dans le voyage, que nous faisons vers l'éternité; il nous procure beaucoup de consolations et de goûts spirituels, dit saint Cyprien, et nous unit si étroitement à Notre-Seigneur, que nous ne sommes qu'un même esprit avec lui.

DA 304,4,11 Ce sacrement produit aussi d'admirables effets dans nos corps: il les sanctifie par sa présence, et par l'attouchement du corps de Notre-Seigneur, et il les consacre et les fait devenir effectivement les membres de Jésus-Christ, il les fait des tabernacles vivants du très saint Sacrement, et c'est ainsi, dit saint Cyrille, que nous devenons des porte-Dieu portant Jésus-Christ en nous, quand nous recevons son sacré corps dans notre poitrine.

DA 305 ## Chapitre 5.

De l'eucharistie comme sacrifice.

DA 305,1 ### Section première.

Comment l'eucharistie est un sacrifice.

DA 305,1,1 L'eucharistie n'est pas seulement un sacrement, elle est aussi un sacrifice et le seul véritable sacrifice de la nouvelle loi. Elle est sacrement, parce que Dieu y donne aux hommes le corps et le sang de Jésus-Christ sous des signes et apparences sensibles, pour les sanctifier; mais elle est sacrifice, lorsque le corps et le sang de Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin sont offerts à Dieu le Père, à la sainte messe, par le ministère des prêtres, en mémoire de la Passion et de la mort du même Jésus-Christ.

DA 305,1,2 L'eucharistie n'est sacrifice que dans le temps que le corps et le sang de Jésus-Christ sont actuellement offerts à Dieu, ce qui se fait en la consécration à la sainte messe, quand le prêtre prononce les paroles par lesquelles le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ, d'où il s'ensuit que la sainte eucharistie, depuis la consécration, et lorsqu'elle est réservée dans l'Église, est sacrement et non plus sacrifice, et elle demeure ainsi sacrement, jusqu'à ce que les espèces du pain et du vin soient consommées, ou tellement corrompues, qu'il n'y ait plus en elles aucune apparence de pain et de vin.

DA 305,1,3 Il y a cette différence entre le sacrement et le sacrifice, que le sacrement a été institué, pour sanctifier les hommes, et leur donner la grâce, et le sacrifice pour honorer Dieu comme créateur, et comme celui de qui dépendent toutes choses. Le sacrement aussi ne profite qu'à celui qui le reçoit avec de bonnes dispositions; mais le sacrifice peut profiter à tous les hommes, soit qu'ils soient présents ou absents, justes ou pécheurs, disposés ou indisposés, vivants ou morts, à moins qu'ils ne soient morts en péché mortel, et quoiqu'il ne soit pas directement institué pour sanctifier les hommes, mais pour honorer Dieu, il obtient cependant la rémission des péchés, l'esprit de pénitence, et beaucoup de grâces à ceux pour qui il est offert, en apaisant la colère de Dieu irritée contre eux, en l'honorant, et le priant pour eux.

DA 305,1,4 Ce sacrifice est une offrande extérieure et sensible, qui est faite à Dieu seul, d'une chose qui lui est agréable, qui est détruite en son honneur, par une

personne qui ait droit et charge de le faire, pour témoigner la dépendance que nous avons de Dieu, et son souverain domaine sur toutes les créatures.

DA 305,1,5 La manière dont ces créatures doivent être détruites en l'honneur de Dieu dans le sacrifice nous est marquée dans les sacrifices de l'ancienne loi, dans lesquels la victime était détruite et anéantie autant et en la manière qu'elle le pouvait être. Si la victime du sacrifice était quelque animal, il était égorgé. Si c'était quelque chose de solide, comme du sel, de l'encens, du pain, de la farine, toutes ces choses étaient consommées. Si c'étaient des choses liquides, on les répandait sur la terre. Toutes ces cérémonies nous font connaître que la destruction, qui se fait dans le sacrifice de la sainte messe qui est offert à Dieu, consiste à faire mourir, et à anéantir autant qu'on le peut la chose qui lui est présentée.

DA 305,1,6 La destruction qui se fait dans le sacrifice de la sainte messe est le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et cette destruction de la substance du pain et du vin se fait par les paroles que Jésus-Christ a instituées, et que le prêtre prononce en son nom dans la consécration, qui produisent l'effet qu'elles signifient.

DA 305,1,7 La victime du sacrifice dans la sainte messe n'est pas le pain et le vin, mais le corps et le sang de Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin. C'est dans la consécration que cette victime est offerte à Dieu, et consacrée aussi bien que détruite en son honneur. Comme Jésus-Christ ne peut plus mourir véritablement, depuis qu'il est mort sur la croix, il meurt autant qu'il le peut dans la sainte messe d'une manière qu'on nomme mystique, en ce que son corps et son sang sont séparés dans ce sacrifice, n'y ayant en vertu des paroles de la consécration, que le corps dans l'hostie, et le sang dans le calice, quoiqu'en effet le sang soit dans l'hostie aussi bien que le corps, et le corps dans le calice aussi bien que le sang.

DA 305,2 ## Section deuxième.

De ceux par qui, à qui, et pour qui, et de ce pourquoi est offert le sacrifice de l'eucharistie ou de la sainte messe.

DA 305,2,1 Ceux qui offrent le sacrifice de la sainte messe sont les prêtres seuls qui, par l'autorité qu'ils ont reçue de Dieu en vertu de leur caractère, sont destinés pour consacrer et offrir à Dieu ce divin mystère, comme étant les vicaires de Jésus-Christ, qui est le premier et le souverain prêtre.

DA 305,2,2 C'est en effet Jésus-Christ qui est le véritable prêtre du sacrifice de la sainte messe; les prêtres qui le célèbrent ne font en cette action, que représenter sa personne, ce qui se remarque facilement, en ce que prononçant les paroles de la consécration ils disent non pas, *ceci est le corps de Jésus-Christ,* mais comme si c'était Jésus-Christ qui parlât, *ceci est mon corps.* C'est ce qui fait que la messe célébrée par un prêtre de mauvaise vie est de même valeur et aussi efficace que celle que dirait un saint prêtre.

DA 305,2,3 Ce sacrifice ayant été uniquement institué, pour honorer Dieu comme créateur, il n'est pas permis de l'offrir aux saints ou à quelques créatures que ce soit; car ce serait leur rendre l'honneur et l'hommage qui n'est dû qu'à la souveraine majesté de Dieu. C'est pourquoi lorsqu'on dit la messe en l'honneur des saints, c'est à Dieu seul qu'on l'offre, et on prie les saints de se joindre à nous, et d'unir leurs mérites à nos prières, afin de rendre ce sacrifice plus agréable à Dieu, par leurs intercessions.

DA 305,2,4 On offre le sacrifice de la sainte messe, dit le concile de Trente, conformément à la tradition des apôtres, non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions, et les autres nécessités des fidèles qui sont encore vivants,

mais aussi pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ, et qui ne sont pas entièrement purifiés, c'est-à-dire, pour ceux qui sont dans le purgatoire.

DA 305,2,5 Ce sacrifice procure des grâces différentes aux justes, et aux pécheurs: il obtient aux pécheurs, dit le concile de Trente, le don de la pénitence, c'est-à-dire, la grâce de se repentir de leurs péchés; il obtient aux justes vivants la rémission de leurs péchés véniels, les peines dues à leurs péchés, un accroissement des grâces et des vertus qui sont en eux, et des secours particuliers pour pratiquer le bien.

DA 305,2,6 L'Église accorde à la faiblesse les fidèles, qu'on offre pour eux le sacrifice de la sainte messe, pour leur obtenir des avantages temporels, pourvu qu'ils les demandent avec subordination à la volonté de Dieu, et autant qu'il les jugera utiles pour sa gloire, et pour leur salut, et si quelquefois Dieu ne les accorde pas, lorsqu'on les lui demande, c'est parce que ceux pour qui on offre ce sacrifice sont indignes de ces faveurs, ou qu'elles ne leur seraient pas utiles, mais préjudiciables à leur salut.

DA 305,3 **Section troisième.**

Du rapport que le sacrifice de la sainte messe a avec les sacrifices de l'ancienne loi, qui en étaient la figure.

DA 305,3,1 Le sacrifice de la sainte messe était figuré et représenté, dit le concile de Trente, par diverses sortes de sacrifices qui se faisaient au temps de la loi de nature, et de la loi écrite, et renferme en soi tous les biens, qui n'étaient que signifiés par tous ces anciens sacrifices, dont il est la perfection et l'accomplissement.

Il y avait quatre sortes de sacrifices dans l'ancienne loi, qui tous sont renfermés dans celui de la sainte messe. Il y avait des sacrifices d'holocaustes, des eucharistiques, des propitiatoires, et des impétratoires.

DA 305,3,2 Les sacrifices d'holocaustes ont été institués, pour rendre à Dieu le souverain honneur et hommage que nous lui devons, parce qu'il est notre créateur, et celui qui nous a donné l'être, et tout ce que nous possédons, parce qu'il est notre souverain Seigneur, et qu'il peut disposer de nous comme il lui plaît, sans que nous puissions lui résister, et parce qu'il est notre dernière fin, et que nous devons rapporter tout à sa gloire, et nous consommer entièrement pour lui.

DA 305,3,3 Dans les sacrifices d'holocaustes, on brûlait entièrement toute l'hostie, sans en rien réserver, pour témoigner à Dieu que comme on avait tout reçu de sa main, on lui rendait tout aussi, et qu'il lui était aussi facile de nous ôter la vie, et de nous anéantir entièrement, comme à celui qui offrait ce sacrifice de faire mourir et de consommer entièrement cette victime.

Les sacrifices eucharistiques ont été institués, pour rendre grâces à Dieu de tous les biens de la nature, et de la grâce qu'on a reçus de lui, tant en général qu'en particulier, ou de tous ceux qu'on en reçoit tous les jours, ou qu'on en attend en cette vie; ces sacrifices étaient aussi appelés hosties pacifiques.

DA 305,3,4 Les sacrifices propitiatoires ont été institués, pour obtenir le pardon des péchés, et de la peine qui leur est due.

Les sacrifices impétratoires ont été institués, pour obtenir efficacement les biens qui nous sont nécessaires, tant spirituels, que corporels, ou temporels. Dans ces trois sortes de sacrifices, on ne consommait qu'une partie de la victime, et l'autre partie était réservée, pour la subsistance des prêtres, et des sacrificateurs.

DA 305,3,5 Le sacrifice de la sainte messe est un sacrifice d'holocauste; car en y offrant Jésus-Christ, on y rend à Dieu un honneur infini, et on reconnaît qu'il est le créateur, le souverain Seigneur, et la dernière fin de toutes choses. On l'y reconnaît pour le créateur de toutes choses, parce que son Fils qui lui est offert est la principale de toutes les créatures. On lui fait honneur comme au souverain Seigneur, parce qu'en un instant on y détruit les substances du pain et du vin, et l'humanité de Notre-Seigneur est mise sous les accidents de l'un et de l'autre. Enfin dans la sainte messe Dieu est honoré comme la dernière fin de toutes choses, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'y sacrifie et s'y consomme pour la gloire de Dieu, et tous les hommes en lui et avec lui, comme les membres avec leur chef.

DA 305,3,6 Ce sacrifice est aussi eucharistique, parce que, par l'offrande qu'on fait à Dieu de son propre fils, on lui rend infiniment plus que tous les biens qu'on a reçus de lui.
Il est aussi propitiatoire, en apaisant la colère de Dieu irritée contre nous, et nous obtenant la rémission de nos péchés, et de la peine temporelle qui leur est due, parce qu'il est le même que le sacrifice de la croix, dont il nous applique les mérites.

DA 305,3,7 Enfin il est impétratoire, parce qu'il est efficace pour obtenir tout ce dont nous avons besoin; c'est pourquoi tous les jours on l'offre pour les nécessités publiques et particulières, spirituelles, et temporelles; c'est aussi Jésus-Christ lui-même, qui comme victime de ce sacrifice y prie pour ceux qui l'offrent, ou pour qui il est offert. Nous pouvons nous assurer, que nos prières, y étant unies à celles de Notre-Seigneur, et présentées par lui à Dieu son Père, ne peuvent lui être désagréables, ni être refusées de lui.

DA 305,4 ## Section quatrième.

Du rapport et de la différence que le sacrifice de la sainte messe a avec celui de la sainte croix.

DA 305,4,1 Outre les fins du sacrifice de la sainte messe, qui lui sont communes avec les sacrifices de l'ancienne loi, il a été particulièrement institué pour nous faire souvenir de la Passion et de la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et du sacrifice qu'il a offert sur la croix; c'est ce qu'il nous a exprimé lui-même par ces paroles: *Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi,* et saint Paul par ces autres: *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, ou que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.*

DA 305,4,2 Bien plus le sacrifice de la sainte messe est le même que celui que Jésus-Christ Notre-Seigneur a offert pour nous en mourant sur la croix, parce que c'est la même victime dans l'un et dans l'autre, que le même Jésus-Christ, qui s'est offert une fois sur le Calvaire, s'offre encore tous les jours à la sainte messe, et que c'est aussi le même prêtre Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui offre à la sainte messe son sacrifice au Père éternel, qu'il lui a déjà offert sur la croix.

DA 305,4,3 Il y a cependant cette différence entre le sacrifice de la sainte messe et celui de la croix, que celui de la croix a été visible, et sanglant, et ne s'est fait qu'une seule fois, au lieu que celui qui se fait sur l'autel est invisible, parce que Jésus-Christ s'y offre invisiblement; il n'est pas sanglant, parce que Jésus-Christ n'y répand pas son sang pour nous, comme sur la croix; et il se réitère tous les jours, parce qu'il est offert pour les pécheurs, qui tombent tous les jours dans le péché, et qu'ils ont besoin tous les jours de la grâce de Dieu.

DA 305,4,4 Ces deux sacrifices sont aussi différents, en ce que le sacrifice de la croix est la cause de la justification de tous les hommes, et des grâces qui leur sont données; ce qui ne se peut dire de la sainte messe, qui tire toute sa force de la mort de Jésus-Christ; et que par le sacrifice de la croix Jésus-Christ a satisfait pleinement, et plus que suffisamment pour nos péchés, et nous a mérité toutes les grâces qui nous peuvent être nécessaires et utiles; au lieu que ses satisfactions et ses mérites nous sont appliqués dans le sacrifice de la sainte messe.

DA 305,4,5 Il est vrai que les sacrements ont tous été institués, pour nous appliquer les mérites de la Passion de Jésus-Christ Notre-Seigneur: mais il y a cette différence entre eux et le sacrifice de la sainte messe, que les sacrements appliquent aux hommes les mérites de la Passion, en les justifiant, et la sainte messe en leur obtenant la grâce de se les appliquer; c'est ce qui fait que les sacrements ne sont utiles, qu'à ceux qui sont bien disposés: mais la sainte messe est profitable aux infidèles même, et aux impénitents, obtenant aux uns la grâce de se convertir, et aux autres le repentir et le regret de leurs péchés.

DA 305,4,6 Il y a aussi cette différence, que le sacrifice de la sainte messe ne contient pas seulement la grâce, comme les sacrements, mais le corps même de Jésus-Christ qui nous a rachetés, et que la sainte messe profite non seulement aux vivants, mais aux morts qui sont dans le purgatoire, et diminue leurs peines et les en délivre; au lieu que les sacrements ne sont utiles qu'aux fidèles, qui sont sur la terre.

DA 305,4,7 Il était très à propos que Jésus-Christ instituât le sacrifice de la sainte messe, quoiqu'il se fût sacrifié en mourant sur la croix, et que ce sacrifice eût été suffisant pour nous racheter. Le concile de Trente en rend trois raisons: la première, parce que Jésus-Christ étant le prêtre éternel, comme dit saint Paul, son sacrifice ne devait pas finir par sa mort, mais il devait se continuer par ses ministres jusqu'à la fin des siècles.

DA 305,4,8 La deuxième est, que comme il n'y a jamais eu de religion sans sacrifice, il était bien raisonnable, que la religion chrétienne en eut un, qui convint à sa dignité et à son excellence. La troisième est, afin que ce sacrifice donnât occasion aux hommes de se souvenir toujours de la mort que Jésus-Christ a soufferte pour eux sur la croix, et qu'il nous appliquât les mérites de la Passion de Jésus-Christ. C'est pour ce sujet, dit le même concile, que le sacrifice de la croix, et celui de la sainte messe est le même, n'y ayant aucune différence que dans la manière de l'offrir.

DA 306 ## Chapitre 4.

De la pénitence comme vertu et de sa nécessité.

DA 306,0,1 Le péché ayant toujours régné dans le monde, et y étant entré par le premier homme, comme dit saint Paul, il a toujours été nécessaire que tous fissent pénitence pour s'en retirer, et il n'y a point eu d'autre moyen pour y satisfaire, ni pour se réconcilier avec Dieu, comme il le témoigne lui-même par ses saints prophètes; c'est ce qui fait que le saint concile de Trente déclare, que la pénitence a toujours été nécessaire en tout temps généralement à tous les hommes, qui s'étaient souillés par quelque péché mortel, pour obtenir la grâce et la justice, et il apporte pour preuve de cette vérité ces paroles de saint Jean-Baptiste, et de Jésus-Christ même, prononcées longtemps avant l'institution du sacrement de pénitence: *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.*

DA 306,0,2 Ce saint concile ajoute même, que la pénitence était nécessaire à ceux qui demandaient d'être lavés par le sacrement de baptême, et le prouve par ces

paroles de saint Pierre aux Actes des apôtres: *Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé.*

DA 306,0,3 Cependant, dit le même concile, la pénitence n'était pas un sacrement avant la venue de Jésus-Christ, ni depuis elle ne l'est non plus pour personne, avant que d'avoir reçu le baptême. Il faut donc qu'il y ait une pénitence autre que le sacrement, sans laquelle nul homme dans le péché mortel n'a jamais pu, ni ne peut être sauvé.
Cette pénitence est une vertu par laquelle nous concevons de la douleur de nos péchés, avec une résolution de ne les plus commettre, et d'y satisfaire; c'est ce qui fait dire à saint Ambroise, et à saint Grégoire, que faire pénitence c'est pleurer ses péchés passés, et être disposé à ne les plus commettre, et à y satisfaire.

DA 306,0,4 Cette vertu comprend trois actes. Le premier est une horreur et une aversion non seulement du péché, mais encore de tout ce qui peut y porter, et donner occasion de le commettre, et cette horreur doit être beaucoup plus grande, que celle que nous pourrions concevoir de toutes les choses les plus abominables du monde, le péché étant le plus grand mal qui soit, et qui puisse être. Le second acte de la vertu de pénitence est une grande douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'on l'aime par-dessus toutes choses, et une volonté déterminée de ne le plus offenser. Le troisième acte de cette vertu est un zèle pour la justice de Dieu, qui imprime un ardent désir de satisfaire à Dieu pour ses péchés. Ce zèle nous oblige à passer toute notre vie dans une profonde humiliation et confusion de nos péchés, et à nous éloigner de tout ce qui pourrait nous porter à offenser Dieu.

DA 306,0,5 Le concile de Trente dit que les dispositions, pour recevoir le pardon de ses péchés, et la grâce de Dieu par la pénitence sont la foi, la crainte de Dieu, la confiance en la miséricorde de Dieu, un véritable amour de Dieu, comme source de toute justice, qui produit une haine et une aversion très grande contre le péché, et une résolution efficace de mener une vie nouvelle, par l'observation entière et exacte des commandements de Dieu.

DA 306,0,6 Nous devons faire pénitence toute notre vie, c'est ce que nous témoigne le saint concile de Trente, en disant, que la vie d'un chrétien est une pénitence continuelle. Nous ne devons donc pas différer un seul moment de la faire, parce que Dieu, qui a promis le pardon à ceux qui feront pénitence, n'a pas promis de donner toujours le temps de la faire; plusieurs même qui voudraient bien la faire étant prêts de mourir n'en ont pas le temps, et c'est avec justice que Dieu ne le leur donne pas; car pour lors c'est plutôt le péché qui les quitte, que ce ne sont eux qui quittent le péché, et la marque la plus sensible qu'on en puisse avoir est, que la plupart de ceux qui, après avoir été en danger de mort, reviennent en santé, retombent ordinairement dans leurs crimes.

DA 306,0,7 Nous devons donc faire pénitence aussitôt que Dieu nous en donne la pensée, puisque nous ne sommes pas assurés d'en avoir le temps ni la grâce.

DA 306,0,8 La pénitence, selon son premier acte, qui consiste dans l'horreur du péché, et selon le dernier acte, en tant qu'il comprend les oeuvres pénibles et laborieuses, auxquelles on s'applique, pour satisfaire à Dieu pour ses péchés, est aussi bien nécessaire aux justes, et à ceux qui ont conservé leur innocence du baptême, qu'elle l'est aux pécheurs; car ils doivent prendre tous les moyens possibles, pour se préservé du péché, et il n'y en a point de plus efficace que de le haïr, d'en concevoir une très grande horreur dans le fond de son coeur, et de se priver des plaisirs des sens, et de ce qui peut

donner quelque satisfaction en ce monde, puisqu'on ne s'éloigne du péché qu'autant qu'on se prive de tout ce qui peut le procurer.

DA 306,0,9 Quoique la pénitence soit bonne en elle-même, tous ceux cependant qui la font n'en font pas une bonne, parce qu'ils n'ont pas dans le fond du coeur ni une douleur sincère de leurs péchés dans la vue et pour l'amour de Dieu, ni un ardent désir de satisfaire à la justice de Dieu. Judas a eu regret de son péché, et n'a pas laissé d'être damné. Les damnés même ont de la douleur et du regret d'avoir commis tous leurs crimes, mais c'est avec rage, avec désespoir, et sans aucun amour de Dieu, ni confiance en sa bonté. Il y en a aussi qui ont de la peine de quelque action mauvaise qu'ils ont faite, soit parce qu'elle leur a causé quelque malheur, ou quelque fâcheux accident, ou dans la crainte qu'il ne leur en arrive.

DA 306,0,10 Il y en a qui font pénitence de leurs crimes, c'est-à-dire, qui y satisfont, mais ce n'est que par force et malgré eux, comme les criminels. Il y en a qui ne la font purement qu'à l'extérieur, faisant des actions de pénitence extérieure, qui sont pénibles, et par lesquelles on satisfait ordinairement pour ses péchés, mais ce n'est que par respect humain, et pour paraître pénitents et mortifiés devant les hommes, et leur pénitence est feinte. Il y en a qui présumant trop de la miséricorde de Dieu attendent pour faire pénitence, jusqu'à l'extrémité de la vie; mais cette pénitence n'est pas sûre, parce qu'on n'en peut souvent donner des marques, que par des signes ou par des paroles qui sont fort douteuses.

DA 306,0,11 La pénitence pour être bonne doit tirer son principe du fond du coeur, et y doit résider, avant qu'elle se fasse paraître au dehors, sinon on ne doit ni on ne peut s'assurer de sa sincérité.

DA 307 ## Chapitre 7.

Du sacrement de pénitence.

DA 307,1 ### Section première.

De sa nature, de sa matière, et de sa forme, de son institution, et des préparations pour le recevoir, et en particulier de l'examen de conscience.

DA 307,1,1 Jésus-Christ voyant que les hommes avaient besoin de recourir à la pénitence, pour obtenir le pardon de leurs péchés, et que très peu se servaient de ce remède, parce que la plupart des hommes n'étaient pas pénétrés intérieurement d'un véritable regret de leurs péchés, voulant d'ailleurs dans la loi nouvelle donner sa grâce par des signes sensibles, il a établi le sacrement de pénitence, comme un souverain remède à tous les péchés qu'on pourrait avoir commis, après avoir reçu le baptême, et il a voulu que ce sacrement consistât dans des actions extérieures du pénitent et du prêtre, qui fussent capables de faire impression, et d'engager les hommes à avoir recours à ce sacrement, et à quitter ensuite entièrement leurs péchés.

DA 307,1,2 Ce mot, pénitence, signifie repentir, et ce sacrement se nomme ainsi parce que nous ne pouvons pas recevoir le pardon de nos péchés par ce sacrement, si nous n'en avons un véritable repentir, si nous ne les détestons de tout notre coeur, et si nous ne souffrons volontiers la peine qui leur est due pour satisfaire à la justice de Dieu.

Les saints Pères donnent plusieurs autres beaux et différents noms à ce sacrement: saint Ambroise l'appelle le sacrement de ceux qui ressuscitent; saint Grégoire de Nazianze, un baptême laborieux; saint Chrysostome, une médecine; d'autres, un sacrement de réconciliation continuelle; et le

concile de Trente, avec saint Ambroise, une seconde table après le naufrage.

DA 307,1,3 Le sacrement de pénitence est celui qui remet les péchés, qu'on a commis depuis qu'on a reçu le baptême.
C'est un signe sensible, parce que le jugement que le prêtre y exerce visiblement sur le pénitent est un signe sensible du jugement invisible, par lequel Dieu lui remet, ou retient ses péchés, selon que les dispositions nécessaires pour ce sacrement sont en lui, ou qu'elles n'y sont pas.

DA 307,1,4 Nous apprenons du saint concile de Trente, qu'il y a trois parties dans le sacrement de pénitence nécessaires dans le pénitent, qui sont: la contrition, ou la douleur de ses péchés, la confession, et la satisfaction, que ces trois parties sont regardées comme la matière de ce sacrement, et que l'absolution du prêtre, qui consiste en ces paroles: *Je vous absous de vos péchés* en est la forme. Ce n'est pas qu'on ne reçoive entièrement le sacrement avant que d'avoir satisfait, et ainsi la satisfaction actuelle n'est pas nécessaire pour le consommer. Il suffit pour cela, que celui qui veut recevoir ce sacrement ait une véritable contrition, qu'il confesse tous ses péchés, et qu'il ait la volonté d'y satisfaire, qui est renfermée dans l'acte de contrition.

DA 307,1,5 Il y a donc cette différence entre la pénitence comme vertu, et la pénitence comme sacrement, que la première est entièrement intérieure consistant en trois actes produits au-dedans de l'âme d'horreur du péché, de regret de l'avoir commis, et de désir d'y satisfaire, et que le sacrement renferme des actes sensibles, et extérieurs, tant dans le pénitent qui le reçoit, que dans le prêtre qui l'administre. Le saint concile de Trente y met aussi une autre différence, qui est que la vertu de pénitence a été de tout temps nécessaire à ceux qui se sont souillés de péchés mortels, pour obtenir la grâce d'y satisfaire, et même à ceux qui étant adultes demandaient le baptême; mais que le sacrement de pénitence ayant été institué par Jésus-Christ n'oblige que les chrétiens baptisés.

DA 307,1,6 C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit le concile de Trente, qui a institué le sacrement de pénitence, lors principalement qu'étant ressuscité il souffla sur ses disciples, en disant: *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

Par cette action si remarquable, et par des paroles si claires, dit le concile de Trente, tous les saints Pères d'un consentement unanime ont toujours entendu, que la puissance de remettre et de retenir les péchés a été communiquée aux apôtres, et à leurs successeurs légitimes, pour réconcilier les fidèles tombés en péché depuis le baptême.

DA 307,1,7 Ce sacrement est si nécessaire, qu'on ne peut dans la loi de grâce obtenir le pardon de ses péchés que par ce sacrement, ou par le désir de le recevoir, lorsqu'on n'en a pas la facilité.
Comme il est d'une très grande importance pour le salut, il faut nécessairement apporter plusieurs dispositions, pour le bien recevoir, dont la principale est de bien faire l'examen de sa conscience.
Cet examen de conscience est une exacte et diligente recherche de tous les péchés qu'on a commis, afin de pouvoir s'en confesser.

DA 307,1,8 Il consiste à rechercher dans son esprit et dans sa mémoire toutes ses pensées, ses paroles, et ses actions mauvaises, et c'est ce qu'on doit toujours faire, avant que de se confesser, afin de se pouvoir souvenir de tous les péchés mortels qu'on a commis, et par ce moyen d'être en état de les détester tous en particulier, et d'en concevoir une très grande douleur, de

s'en confesser sans en omettre aucun, et de s'en corriger. Cela est même si nécessaire, que si on manquait de se confesser de quelque péché mortel, faute de s'être suffisamment examiné auparavant, on commettrait un sacrilège, et on ne recevrait pas le sacrement, ni la rémission de ses péchés.

DA 307,1,9 Pour se procurer un entier repos de conscience, il faut s'examiner non seulement avant que de se confesser, mais aussi tous les jours, avant que de se coucher.
Pour bien faire son examen de conscience, il est nécessaire d'y apporter le même soin et la même application, qu'on aurait pour une affaire de la dernière conséquence; car il s'agit de notre salut, qui est l'affaire la plus importante que nous ayons en ce monde.

DA 307,1,10 Pour bien réussir dans cet examen, et se mettre en état par ce moyen de faire une bonne confession il faut faire trois choses: 1. Se retirer en particulier, et demander à Dieu la lumière qui est nécessaire, pour connaître tous ses péchés, et la grâce d'en avoir un très grand regret. On ne saurait trop demander à Dieu ces grâces, car c'est lui seul qui nous les peut donner.

DA 307,1,11 Il faut ensuite examiner sa conscience avec beaucoup d'exactitude sur tous les commandements de Dieu et de l'Église, sur les sept péchés capitaux, sur les oeuvres de miséricorde corporelles et spirituelles, sur le mauvais usage qu'on a fait de ses sens, sur les manquements aux devoirs de sa profession, sur les mauvaises pensées, désirs, paroles, et actions, et sur les péchés contre Dieu, contre le prochain, et contre soi-même.

DA 307,1,12 Les péchés sur lesquels on doit s'examiner plus particulièrement et avec plus de soin sont, les péchés d'habitude, les péchés de son état et de sa condition, les inimitiés, et le tort qu'on a fait à quelqu'un; car ce sont les péchés auxquels on fait ordinairement moins d'attention.
Il ne suffit pas d'examiner les péchés qu'on a commis, mais il faut de plus faire attention à ceux qu'on aurait commis si on en avait eu l'occasion.
Ces péchés sont ordinairement ceux auxquels nous avons quelque pente et inclination, dont nous avons souvent très peu d'horreur, et que nous n'avons pas assez de soin d'éviter, parce que nous ne nous éloignons pas des occasions qui nous y portent.

DA 307,1,13 Sur chaque péché qu'on a commis il faut examiner quatre choses: la nature du péché dans lequel on est tombé; la manière dont on y est tombé; la cause et le sujet qui y a fait tomber; et les effets que ce péché a produits.
Pour bien examiner la qualité et la nature d'un péché, il faut examiner si on l'a commis par pensée, ou par désir, ou par paroles, ou par action, ou en omettant de faire quelque action qu'on aurait dû faire; si on a causé du scandale, ou si on a participé au péché d'autrui.

DA 307,1,14 Pour bien examiner la manière dont on est tombé dans quelque péché, il faut faire attention quelles en ont été les circonstances, si elles en changent la nature, ou si elles en augmentent l'énormité, ou si elles la diminuent, par exemple, on a fait un jurement, et en jurant on a dit: *Tête Dieu,* ou *ventre Dieu,* ce n'est pas simplement un jurement, mais c'est un blasphème; on a dérobé, mais ç'a été dans l'église, ç'a été des choses qui appartenaient à l'église, ou ç'a été seulement un liard; si ç'a été simplement dans l'église qu'on a dérobé, c'est une circonstance qui augmente le péché; si ç'a été seulement un liard, c'est une circonstance qui le diminue; si ç'a été non seulement dans l'église, mais des choses qui appartiennent à l'église, et qui sont de quelque valeur, c'est une circonstance qui change la nature du péché, et qui fait que c'est un sacrilège.

DA 307,1,15 Pour bien examiner la cause qui a fait commettre un péché, il faut considérer, si ç'a été la passion ou la mauvaise inclination, qu'on y a, ou l'habitude qu'on en a contractée, ou son tempérament, ou l'occasion qu'on en a eue, ou sa pure malice, etc.
Pour bien examiner les effets qu'a produit un péché, il faut penser si, par exemple, il a causé quelque dommage au prochain ou en ses biens, ou en son honneur, s'il a été cause que quelqu'un s'est mis en colère, ou a conçu de la haine contre nous, etc.

DA 307,1,16 Il faut enfin faire attention à tout ce qui a pu contribuer à faire tomber dans le péché: comme sont ses inclinations, ses passions, les habitudes qu'on a contractées, les occasions qu'on a eues d'offenser Dieu, les personnes avec qui on a conversé, les affaires qu'on a faites, les lieux qu'on a fréquentés, et plusieurs autres choses qui peuvent aider à bien connaître ses péchés.

DA 307,1,17 On doit aussi, lorsqu'on s'examine, tâcher de discerner les péchés mortels d'avec les véniels; car le péché mortel nous faisant perdre la grâce de Dieu, et ne pouvant être remis que par le sacrement de pénitence, il est nécessaire que chacun confesse tous ceux qu'il a commis de cette qualité, sans en omettre un seul, et qu'il en ait une douleur beaucoup plus grande que des péchés véniels.

DA 307,2 **Section deuxième.**

De la contrition, première partie du sacrement de pénitence.

DA 307,2,1 La première et la principale chose qui est requise dans celui qui se confesse, pour recevoir le sacrement de pénitence est la contrition, qui, selon le concile de Trente, est une douleur intérieure, et une détestation des péchés que l'on a commis, avec une forte résolution de ne plus pécher à l'avenir.

DA 307,2,2 Elle est la partie la plus nécessaire de ce sacrement, et on peut même quelquefois le recevoir, et obtenir le pardon de ses péchés, lorsqu'il est impossible de se confesser, et de satisfaire, pourvu qu'on donne quelques signes et quelques marques extérieures de la douleur qu'on a d'avoir offensé Dieu, parce que la contrition renferme en soi la résolution de se confesser, et le désir de satisfaire pour ses péchés; ce qui suffit avec l'absolution du prêtre, pour faire le sacrement de pénitence, et pour lui donner la force et la vertu qui lui est propre.

DA 307,2,3 On nomme la contrition douleur, parce qu'elle est un repentir et un regret qu'on a dans le coeur d'avoir offensé Dieu. On la nomme contrition, qui signifie brisement, pour marquer que le coeur de l'homme par la pénitence est brisé, amolli, humilié, et assujetti à Dieu.
Cette douleur doit être volontaire, parce qu'elle sert à obtenir la rémission d'un péché, qui a été commis volontairement.
Le concile de Trente distingue deux sortes de contritions, l'une qu'il nomme parfaite, à laquelle il donne le nom de contrition, et l'autre imparfaite, qu'il appelle attrition.

DA 307,2,4 La contrition, dit ce saint concile, est parfaite, lorsqu'elle est conçue par un mouvement de charité et d'amour de Dieu, et elle réconcilie l'homme à Dieu auparavant qu'il ait reçu le sacrement de pénitence; parce qu'elle renferme en elle la volonté de le recevoir.

L'attrition, selon le même concile, naît ordinairement ou de la considération de la honte et de la laideur du péché, ou de la crainte du châtiment et des peines qui le suivent.

DA 307,2,5 D'où il faut conclure que la contrition parfaite est une douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon, et infiniment aimable, et parce qu'on l'aime à cause de ses infinies perfections.
L'attrition est une douleur d'avoir offensé Dieu causée par l'horreur qu'on a conçue pour le péché, à cause de sa difformité, ou par la crainte qu'on a des jugements de Dieu et de sa justice, et par l'appréhension des supplices et des peines de l'enfer.

DA 307,2,6 Le saint concile de Trente déclare, que cette douleur du péché, qu'il nomme attrition, si avec l'espérance du pardon elle exclue la volonté de pécher, est un don de Dieu, et un mouvement du Saint-Esprit, qui n'est pas encore habitant dans l'homme pénitent, mais seulement qui le meut et le touche, et par le secours duquel il se prépare la voie à la justice, et que quoique cette attrition ne puisse pas par elle-même sans le sacrement de pénitence conduire le pécheur jusqu'à la justification, elle le dispose néanmoins à obtenir la grâce de Dieu dans ce sacrement.

DA 307,2,7 On doit conclure de cette doctrine du saint concile de Trente, que l'attrition étant une disposition prochaine pour recevoir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence est suffisante, pour obtenir le pardon des péchés dans ce sacrement, lorsqu'elle y est jointe à la confession des péchés, et à l'absolution du prêtre.

DA 307,2,8 Cette douleur cependant, qu'on nomme attrition, serait tout à fait inutile dans le sacrement de pénitence, si elle n'était conçue par un motif qui regarde Dieu; parce qu'autrement elle ne serait pas produite par un mouvement du Saint-Esprit. Et ainsi si dans l'attrition on a de la douleur d'avoir offensé Dieu, à cause de la honte et de la laideur du péché, ce doit être parce que le péché offense et outrage Dieu, ou parce qu'il est honteux à un chrétien de se prostituer par le péché, lui qui est selon l'apôtre un membre de Jésus-Christ; si c'est par la crainte des supplices et des peines de l'enfer, ce doit être parce qu'il y serait l'ennemi de Dieu, ou parce qu'on y devient la victime de la justice et de la vengeance de Dieu, ou parce qu'on y sera privé de la félicité qui est Dieu même, ou pour quelque autre raison de cette nature;

DA 307,2,9 car si cette douleur n'est conçue qu'à cause de la laideur du péché, ou de la honte qu'on a de l'avoir commis, ou à cause de la crainte qu'on a des peines de l'enfer, sans avoir rapport à Dieu, cette douleur étant conçue par un motif purement naturel est aussi naturelle et humaine, et n'est pas proprement une haine du péché comme offense de Dieu, mais d'une chose honteuse en elle-même, selon que la raison naturelle nous l'inspire, ou de la seule peine attachée au péché; et ainsi elle n'a point Dieu pour sa dernière fin, mais seulement la créature; parce que cette douleur ne tend qu'à s'exempter de la confusion et des souffrances; les pécheurs cependant ne peuvent être justifiés, selon le même concile de Trente, qu'ils ne commencent à aimer Dieu comme source de toute justice, et que pour cela ils ne s'émeuvent contre les péchés, par une certaine haine et détestation, qu'ils ont conçue contre ceux dont ils se sentent coupables.

DA 307,2,10 La différence donc qu'il y a entre la contrition parfaite et l'imparfaite, qu'on nomme attrition, est que la parfaite étant un acte de charité, qui ne se propose pour motif que le pur amour de Dieu, efface le péché avant même la confession, au lieu que le motif de l'attrition étant la difformité du péché, ou la crainte, ou l'espérance accompagnée seulement d'un commencement d'amour de Dieu, elle ne peut ni effacer le péché, ni rendre la grâce qu'on a perdue, qu'elle ne soit jointe actuellement au sacrement de pénitence.

La cause de cette différence de la contrition et de l'attrition vient de la différence de leurs motifs ci-dessus exprimés, et de l'amour de Dieu, qui se trouve dans l'une et dans l'autre; car suivant la doctrine de saint Augustin, toute douleur tire son origine de l'amour.

DA 307,2,11 Or il y a deux sortes d'amour de Dieu, dont l'un cause la contrition, et l'autre accompagne l'attrition. L'amour de Dieu qui cause la contrition est un amour qu'on nomme d'amitié ou de bienveillance, par lequel on aime Dieu, pour l'amour de lui-même, et cet amour est parfait. L'autre est un amour de propre intérêt, par lequel on aime Dieu non pas pour lui-même, mais pour soi; parce qu'on désire de le posséder comme son souverain bien, ou dans la crainte de le perdre, et cet amour est imparfait.

DA 307,2,12 Il y a aussi deux douleurs d'avoir offensé Dieu, qui naissent de ces deux amours. La première par laquelle on est fâché d'avoir offensé Dieu, par la considération de sa bonté, et de ses perfections en elles-mêmes: cette douleur est parfaite et on la nomme contrition. La seconde par laquelle on est fâché de lui avoir déplu, non pas tant pour l'amour de lui, que pour l'amour de nous, parce que nous craignons d'être privé du bonheur que Dieu nous prépare, ou parce que nous avons encouru son indignation: et cette douleur est imparfaite, et on la nomme attrition.

DA 307,2,13 La crainte de Dieu se trouve dans la contrition aussi bien que dans l'attrition, mais il y a cette différence entre l'une et l'autre, que la crainte dans la contrition n'en est pas le motif, mais la charité pure et l'amour de Dieu parfait, et que cette crainte étant une suite de l'amour de Dieu, qui est le motif de la contrition, est une crainte respectueuse telle qu'est celle des enfants à l'égard de leur père, c'est pourquoi on la nomme filiale: au contraire comme elle est le motif de l'attrition, sans être accompagnée d'aucun acte formel de charité et d'amour de Dieu, c'est la même crainte d'un serviteur envers son maître, et c'est pour ce sujet qu'on la nomme une crainte servile.

DA 307,2,14 Excepté ces différences, la contrition et l'attrition conviennent en toutes choses, et toutes les autres conditions et qualités de l'une et de l'autre sont les mêmes.

DA 307,3 **Section troisième.**

Des conditions que doit avoir la contrition, qui sont communes à la parfaite et à l'imparfaite.

DA 307,3,1 La contrition aussi bien que l'attrition dans le sacrement de pénitence doivent avoir six conditions qui leur sont communes; car il faut que la douleur que l'on conçoit de ses péchés dans ce sacrement soit actuelle, et intérieure, surnaturelle, et souveraine, universelle, et efficace.
Elle doit être actuelle, parce qu'il ne suffit pas de l'avoir dans le coeur, par une manière d'habitude, il faut en produire des actes dans le temps même qu'on reçoit le sacrement de pénitence, c'est le concile de Trente qui nous le dit.

DA 307,3,2 Elle doit être intérieure, c'est-à-dire, qu'elle doit être conçue dans le fond du coeur: les larmes ni tous les témoignages extérieurs n'étant pas des marques infaillibles d'une véritable contrition, et n'étant pas non plus nécessaires; car il n'est pas besoin que la douleur qu'on a de ses péchés soit sensible, quoiqu'on doive en donner des témoignages extérieurs et sensibles dans la confession.

DA 307,3,3 La contrition doit être surnaturelle, parce qu'une action purement naturelle ne peut pas servir à sanctifier nos âmes: elle doit être surnaturelle dans sa

production, parce que c'est l'Esprit de Dieu, qui la doit produire en nous. Le concile de Trente dit, qu'elle est un don de Dieu, pour nous faire comprendre, que nous ne pouvons de nous-même nous convertir, et que tous nos efforts pour cela sont inutiles, si nous ne sommes aidés de la grâce de Dieu. Elle doit être aussi surnaturelle dans le motif, parce que cette douleur des péchés ayant rapport à Dieu comme à l'auteur de la grâce doit aussi être conçue par un motif surnaturel, et qui regarde Dieu ou en lui-même, ou par rapport à nous, pour le bien spirituel et éternel de nos âmes.

DA 307,3,4 Le regret de Saul était purement naturel, parce qu'il ne regrettait son péché qu'à cause de la perte de son royaume. Tel était aussi le regret d'Antiochus, qui n'avait de la douleur des siens, qu'à cause des grands maux qu'il souffrait. Tel est aussi souvent le regret que la plupart des chrétiens ont de leurs péchés.

DA 307,3,5 Elle doit être souveraine, parce que la douleur étant fondée sur l'amour, il faut que la douleur qu'on a du péché, qui est une offense de Dieu, soit égale à l'amour qu'on doit avoir pour lui, et comme on est obligé d'aimer Dieu souverainement et par-dessus toutes choses, il faut que la douleur de l'avoir offensé surpasse la haine qu'on peut avoir de quoi que ce soit, qui soit capable de l'exciter en nous.
La marque qu'on peut donner qu'on a cette douleur souveraine est, quand on est prêt de souffrir toutes sortes de maux quelque grands qu'ils puissent être, et la mort même plutôt que de commettre un seul péché.

DA 307,3,6 Il n'est pas cependant nécessaire que cette douleur pour être souveraine soit plus sensible que celle qu'on ressent de quelque perte qu'on a faite, ou de quelque mal qu'on ressent. Il suffit que dans le fond du coeur on ait plus d'estime de Dieu et de sa grâce, que de tout ce qui est au monde, et qu'on aime mieux être privé de toutes choses, que de commettre un seul péché.

DA 307,3,7 La contrition doit être universelle, c'est-à-dire, qu'on doit avoir de la douleur de tous les péchés mortels qu'on a commis, sans en omettre un seul, et vouloir en faire réparation à Dieu. Celui qui aurait encore de l'affection pour quelque péché, quand ce ne serait que pour un seul, n'aurait pas une véritable contrition, parce qu'il haïrait le péché pour quelque motif naturel, et non pas comme offense de Dieu; car si cela était il haïrait tout ce qui offense Dieu, et par conséquent tous les péchés au moins mortels.

DA 307,3,8 Un pécheur ne peut pas non plus avoir la rémission de ses péchés que tous ne lui soient pardonnés en même temps; car le péché rendant celui qui le commet ennemi de Dieu, ses péchés ne lui sont pardonnés qu'afin qu'il cesse de l'être: il voudrait être ennemi de Dieu et cesser de l'être, il voudrait être ennemi de Dieu, parce qu'il aimerait un péché, qui le rendrait son ennemi; il voudrait cesser de l'être, parce qu'il voudrait quitter une partie de ses péchés pour cette fin; il voudrait par conséquent l'impossible, et il se tromperait soi-même.

DA 307,3,9 Il n'est pas nécessaire pour avoir une contrition universelle de ses péchés de les avoir tous dans l'esprit en particulier, il suffit que les considérant tous en général on les haïsse sans en excepter un seul. Il n'est pas même souvent à propos de faire attention à chaque péché en particulier.
La contrition doit enfin être efficace, et elle ne serait pas véritable, si on ne formait en son coeur une résolution sincère de ne plus commettre le péché, c'est le concile de Trente qui nous l'enseigne: cette résolution doit être ferme, universelle, efficace, et perpétuelle.

DA 307,3,10 Elle doit être ferme, parce qu'on doit être prêt de plutôt mourir que d'offenser Dieu; elle doit être universelle, parce qu'on doit être résolu de

ne commettre aucun péché quel qu'il soit, et quelque affection qu'on y ait eue; elle doit être efficace, parce qu'il faut être absolument déterminé de l'exécuter, nonobstant toutes les tentations, toutes les oppositions, et toutes les peines qu'on y trouvera; elle doit être perpétuelle, parce qu'il ne la faut pas faire pour un jour, ni pour quelque temps, mais pour toujours.

DA 307,3,11 Pour rendre efficace la contrition, et la résolution qu'on fait dans le sacrement de pénitence de ne plus offenser Dieu, il faut être déterminé de quitter entièrement les péchés d'habitude, et les occasions du péché, quelque perte et dommage que cela soit capable de causer; car si on n'a pas cette détermination, on fait paraître qu'on a encore de l'affection au péché; on est cependant obligé de n'en avoir aucune, pour être bien disposé a en recevoir le pardon et l'absolution.

DA 307,3,12 On entend par les occasions du péché tout ce qui porte à le commettre, et ce qui met en danger d'y tomber. Ces occasions sont appelées prochaines, quand il est moralement certain qu'elles feront tomber dans le péché mortel; on ne peut alors se dispenser de s'en éloigner, parce qu'il n'est pas permis de se mettre dans un danger évident d'offenser Dieu.

DA 307,3,13 Il y a deux sortes d'occasions prochaines du péché mortel; il y en a qui nous y portent d'elles-mêmes comme des nudités, des tableaux, et des figures déshonnêtes, la lecture des livres d'impureté, les conversations fréquentes et familières des hommes avec des femmes, des garçons avec des filles, etc.

DA 307,3,14 Il y a des occasions qui ne nous sont prochaines, qu'à cause de notre mauvaise disposition, de notre faiblesse, de notre inclination naturelle, ou de nos mauvaises habitudes. Ces occasions sont, par exemple, l'office de juge à celui qui connaît que, par crainte, par promesse, ou par ignorance, il ne rend pas la justice; le trafic à un marchand qui ne peut s'empêcher de tromper; le jeu à un joueur, qui blasphème, ou se ruine en jouant; le cabaret à celui qui s'y enivre, ou y boit avec excès.

DA 307,3,15 On n'est pas en état de recevoir l'absolution, qu'on n'ait quitté les péchés d'habitude, et les occasions prochaines du péché, tant de la seconde espèce que de la première. Il ne suffit pas de promettre qu'on les quittera, et si on se confesse, sans l'avoir fait, ou sans le vouloir faire sur le champ et sans aucun retard, la confession est sacrilège, l'absolution si on la reçoit est inutile, et on se met en état d'être damné.

DA 307,3,16 Pour avoir une véritable contrition, et une ferme résolution de ne plus offenser Dieu, il faut souvent la lui demander, car c'est à lui à nous la donner. Il faut aussi en faire souvent des actes, et faire beaucoup de bonnes oeuvres pour l'obtenir. Il faut s'y exciter, par le souvenir des grands bienfaits de Dieu, par la méditation des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, de l'énormité et du grand nombre de nos péchés, qui en ont été les seules causes, par la considération de l'horreur qu'on doit en avoir. Il faut prendre tous les moyens possibles, pour quitter ses péchés d'habitude, qui sont les sources de tous les autres qu'on commet, et considérer qu'il est presque impossible, que les confessions ne soient pas nulles, quand on retombe souvent dans les mêmes péchés: il faut se faire tous les jours quelque violence, fuir les mauvaises compagnies, surtout celles des personnes avec lesquelles on a coutume d'offenser Dieu, et converser souvent avec des personnes de piété.

DA 307,3,17 Pour s'éloigner des occasions, et pour persévérer dans ses bonnes résolutions, il faut tous les jours le matin renouveler celles qu'on a prises dans sa

dernière confession, se confesser souvent à un même confesseur, et résister à la tentation aussitôt qu'on s'en trouve attaqué.

DA 307,3,18 Les marques qu'on peut donner qu'on a une véritable douleur de ses péchés, et qu'on est résolu de n'y plus retomber, sont: quand on s'éloigne de tout ce qui auparavant portait au péché; quand on cherche les moyens de n'y plus retomber, et qu'on les met en exécution, quand on fait volontiers la pénitence que le confesseur a ordonnée, et qu'on s'en impose à soi-même, aussitôt qu'on est retombé dans le péché. Ceux qui ont de la haine contre leur prochain ne peuvent en donner de meilleures marques qu'en se réconciliant avec lui; ceux qui ont du bien mal acquis, qu'en le restituant; ceux qui ont médit, qu'en réparant l'honneur du prochain; et tous en changeant de conduite, et en commençant de satisfaire à la justice de Dieu. C'est ce qu'on devrait avoir fait avant que de se confesser, sans attendre que le confesseur y engage, comme il y est obligé.

DA 307,3,19 On doit faire tous les jours des actes de contrition, particulièrement aussitôt qu'on a offensé Dieu, le soir avant que de se coucher, et le plus souvent que l'on peut pendant le jour, quand on est en danger de mort, et quand on est attaqué de quelque tentation violente.

DA 307,3,20 C'est ainsi qu'on fait un acte de contrition: mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, et et que le péché vous déplaît. Je fais résolution avec le secours de votre sainte grâce de ne vous offenser jamais, de satisfaire pour mes péchés, et de m'en confesser au plutôt.

Lorsque la contrition est véritable, elle produit en nous non seulement le pardon de nos péchés, mais aussi elle nous remet une partie de la peine temporelle qui leur est due, et que Dieu veut que nous souffrions pour y satisfaire.

DA 307,4 ## Section quatrième.

De la confession seconde partie du sacrement de pénitence, et des défauts qui peuvent s'y rencontrer.

DA 307,4,1 La confession des péchés a toujours été en usage dans l'Église, nous en avons un témoignage dans les Actes des apôtres chap. 9. où il est dit, que plusieurs de ceux qui avaient cru venaient se confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait de mal.

DA 307,4,2 Les saints Pères nous marquent la continuation de son usage. Saint Cyprien, dans le discours qu'il a fait touchant ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie ou dans le péché après le baptême, loue la grande foi de ceux qui confessent avec douleur et avec simplicité leurs péchés de pensées au prêtre, et qui exposent leur conscience et le fardeau de leur coeur, cherchant un remède salutaire à leurs plaies quoique petites et peu considérables.

DA 307,4,3 Saint Basile dans ses petites Règles dit, qu'on doit nécessairement découvrir ses péchés à ceux qui sont commis pour la dispensation des mystères de Dieu, puisque nous voyons que les anciens ont aussi suivi cette maxime. Saint Léon défend de déclarer en public ses péchés cachés, parce qu'il suffit que le mal des consciences soit connu aux seuls prêtres, par une confession secrète.

DA 307,4,4 L'Église universelle a toujours reconnu, ainsi que le déclare le saint concile de Trente, que la confession des péchés a été instituée par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et qu'elle est nécessaire de droit divin à tous ceux qui sont tombés dans le péché depuis le baptême.

C'est cette confession qu'on dit être la seconde disposition prochaine, pour

recevoir le sacrement de pénitence, et qui est aussi une partie essentielle de ce sacrement.

DA 307,4,5 La confession ainsi exposée est une déclaration et une accusation volontaire et secrète de tous ses péchés faite à un prêtre approuvé par l'évêque, pour en recevoir l'absolution.

On dit que c'est une accusation, parce que dans la confession il ne faut pas dire ses péchés par manière d'acquit, comme si on racontait quelque histoire; mais on doit les déclarer par esprit d'accusation et en les condamnant, et souhaitant de les venger sur soi-même. C'est aussi pour faire connaître qu'on doit s'accuser, et non pas excuser ses péchés, en rejettant comme Ève la faute sur le démon qui nous a tenté, ou comme Adam sur quelqu'un qui nous aura excité à les commettre.

DA 307,4,6 On dit que la confession est une accusation volontaire, pour la distinguer de celle que font les criminels en présence de leur juge, qui est forcée, et qu'ils ne font que par contrainte.

On dit qu'elle doit être secrète, parce qu'on la fait ordinairement en secret, mais particulièrement pour faire connaître que le prêtre qui entend la confession est obligé de garder un secret inviolable de tous les péchés qu'on lui a confessés.

DA 307,4,7 Cette confession doit être de ses propres péchés, et non pas de ceux des autres, qu'on doit taire dans la confession, et si on est obligé, pour faire connaître de quelle nature est le péché qu'on a commis, de nommer quelque personne, il suffit de dire la condition de cette personne, c'est par exemple un religieux, ou une religieuse, ou un prêtre, ou un homme marié, ou une femme mariée, ou de dire le degré auquel on lui est parent: c'est mon frère, ou ma soeur, mon cousin, ou ma cousine au second, troisième, ou quatrième degré; il ne faut pas même ordinairement en dire davantage, afin de ne pas faire de médisance dans la confession.

DA 307,4,8 On dit de tous ses péchés; car on doit s'accuser dans la confession de tous ses péchés au moins mortels, et si on en celait quelqu'un, la confession serait inutile et sacrilège. Il suffit cependant, pour s'acquitter de cette obligation, de se confesser de tous les péchés, dont on se souvient; c'est ce que déclare le saint concile de Trente, lorsqu'il dit, que ceux qui ne se présentent point à l'esprit d'une personne, qui y pense avec application sont censés compris en général dans la même confession. Le même saint concile dit aussi, que pour confesser tous ses péchés, il faut expliquer dans la confession les circonstances qui en changent l'espèce, et la raison qu'il en rend est, parce que, dit-il, les péchés ne sont pas entièrement exposés par le pénitent, ni suffisamment connus aux confesseurs, qui comme juges doivent faire une juste estimation de la grièveté des crimes, pour en imposer aux pénitents une pénitence convenable.

DA 307,4,9 Le même concile apporte deux raisons, pour lesquelles les pénitents doivent confesser tous leurs péchés, non pas en général, mais en détail et en particulier. La première est afin que les prêtres, en vertu de l'autorité, qui leur a été donnée par Jésus-Christ, pour remettre, ou pour retenir les péchés, puissent prononcer la sentence de l'absolution, ou de la condamnation, étant manifeste qu'ils ne pourraient exercer cette juridiction sans connaissance de cause, ni garder l'équité dans l'imposition des peines, si les pénitents ne déclaraient leurs péchés qu'en général seulement, et non pas en particulier et en détail; cette raison prouve aussi qu'il n'est pas permis dans la confession de dire des péchés qu'on n'a pas commis.

DA 307,4,10 La seconde raison est, parce que tous les péchés mortels même ceux de pensées rendant les hommes enfants de colère et ennemis de Dieu, il est nécessaire de chercher le pardon de tous par une confession sincère.

DA 307,4,11 Ceux, dit le même concile, qui retiennent volontairement quelque péché dans la confession ne présentent rien à la bonté de Dieu, qui puisse être remis par le prêtre; d'où on doit conclure que tous les autres péchés qu'il a confessés ne lui sont pas pardonnés, et que la confession qu'il en a faite est un péché très énorme et un sacrilège.

DA 307,4,12 Quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire, selon le concile de Trente, de confesser les péchés véniels, parce qu'ils ne nous privent pas de la grâce de Dieu, et qu'ils peuvent être expiés par plusieurs autres remèdes, il dit néanmoins qu'il est utile et très avantageux de le faire, parce que par le sacrement de pénitence ils sont remis avec plus de certitude et avec plus de grâce, et qu'en les confessant on apprend à les connaître et à s'en corriger, et parce qu'enfin c'est un moyen très propre pour éviter de tomber à l'avenir dans le péché mortel, à cause des grâces qu'on reçoit dans le sacrement, et de l'avantage que se procurent ceux qui ont soin de se purifier des moindres péchés, qui est qu'ils prennent bien garde de n'en pas commettre qui soient considérables.

DA 307,4,13 On peut même dire que ceux qui ne commettent que des péchés véniels, et qui n'ont pas soin de s'en confesser, se mettent en grand danger de tomber facilement dans des péchés mortels, pour avoir négligé de s'approcher du sacrement de pénitence, qui est non seulement un remède très souverain, pour remettre les péchés passés, mais aussi un puissant préservatif, pour s'empêcher d'y tomber à l'avenir.

On dit, avec le concile de Trente, qu'il faut confesser ses péchés à un prêtre, pour marquer qu'il ne suffit pas pour en obtenir le pardon de les confesser à Dieu dans le fond du coeur, et qu'il n'y a que les prêtres qui aient pouvoir de les remettre dans le sacrement de pénitence.

DA 307,4,14 On dit enfin que la confession de ses péchés doit être faite, pour en recevoir l'absolution, pour faire connaître, qu'on ne les confesse pas seulement pour les déclarer, ou pour y apporter quelque remède, ou pour s'en humilier, mais dans la disposition d'en recevoir la rémission par l'absolution du prêtre.

Il y a plusieurs défauts considérables qu'on peut commettre dans la confession, qui la rendent ordinairement nulle et sacrilège. Il est à propos d'en instruire les fidèles, afin qu'ils prennent garde de n'y pas tomber.

DA 307,4,15 C'est, par exemple, un défaut qui est assez de conséquence de manquer à confesser quelques péchés, quoiqu'on les ait oubliés, parce qu'on ne s'est pas examiné, ou qu'on ne l'a pas fait suffisamment, avant que de se présenter pour se confesser, puisqu'on fait alors une confession nulle et sacrilège: il n'en est pas de même, lorsqu'il y a des péchés dont on ne se souvient point du tout, après y avoir pensé sérieusement; car ils sont censés, dit le concile de Trente, compris en général dans la confession des autres, et c'est pour eux que nous disons confidemment, avec le prophète: *Nettoyez-moi, Seigneur, de mes péchés cachés.*

DA 307,4,16 Il y a quelquefois des personnes qui sont si grossières, qu'elles ne peuvent pas d'elles-mêmes avoir assez de lumière, pour bien connaître tous leurs péchés, ou assez de mémoire pour s'en souvenir, et auxquelles par conséquent on ne doit pas facilement imputer l'oubli de leurs péchés: ce que ces personnes doivent faire est de prier le confesseur de les aider à s'en souvenir, et il est alors de son devoir de les interroger.

DA 307,4,17 Ceux cependant qui allant se confesser seraient déterminés de ne rien dire particulièrement touchant certains péchés, qu'ils ne fussent interrogés par le confesseur, commettraient un sacrilège.

Un autre défaut considérable qu'on peut commettre dans la confession est, lorsqu'on se confesse ne sachant pas ce qu'on doit et ce qu'on a dû savoir, lors, par exemple, qu'on se confesse sans s'être mis en peine de se faire instruire des principaux mystères de notre religion; parce qu'on est dans une habitude criminelle autant de temps qu'on les ignore.

DA 307,4,18 Ce n'est pas un défaut moins considérable de ne pas confesser un péché qu'on a fait, parce qu'on n'a pas su que c'était péché et qu'on a dû le savoir. C'est cependant ce qui arrive assez souvent surtout à ceux qui ne sont pas instruits des devoirs de leur état et de leur profession, et des péchés qu'on y peut commettre. Un avocat, par exemple, ou un procureur allant se confesser ne déclare pas les péchés qu'il a commis dans sa profession, parce qu'il ne les a pas su. Un médecin de même n'a pas su ce qui était de son art, ni tous les péchés qu'on y peut commettre; ni un marchand tous les péchés auxquels on est sujet dans le négoce, c'est ce qui fait qu'ils ne les confessent pas.

DA 307,4,19 La même chose arrive à ceux qui, faute d'avoir été à la messe de paroisse, lorsqu'ils ont pu aller, n'ont point su qu'il y avait un jour de jeûne dans la semaine, et en ce jour ont mangé de la viande, ou n'ont pas jeûné: cette ignorance n'est pas excusable. Quelqu'un avait douté si une chose était un péché ou non, et ne s'en étant pas éclairci avant que de la faire, ne s'en confesse pas: cette ignorance n'est pas moins criminelle, et est cause aussi bien que les précédentes, que la confession est nulle.

DA 307,4,20 Ce sont aussi des défauts de même nature de ne pas confesser tous ses péchés, parce qu'on a honte ou crainte de les dire; de déguiser quelque péché pour le faire paraître plus petit qu'il n'était; de ne pas dire ou de dissimuler le nombre de ses péchés, ou les circonstances qui en changent l'espèce: il vaudrait mieux que ceux qui en usent ainsi ne se confessassent point du tout, parce qu'il n'y a aucun des péchés qu'ils ont confessés dans ces sortes de confessions, qui leur soit pardonné, et qu'ils n'ont ensuite pour l'ordinaire aucun repos de conscience.

DA 307,4,21 Ceux qui s'abandonnent à cette fâcheuse honte devraient bien considérer que c'est à Dieu qu'ils confessent leurs péchés, et qu'il les sait déjà; qu'il n'y a personne qui n'ait offensé Dieu; que c'est un grand bonheur de dire ses péchés dans la confession, quand on veut s'en corriger; qu'il faut les déclarer en ce monde, ou être damné, et que le confesseur est obligé de n'en jamais parler, s'il ne veut tomber dans la disgrâce de Dieu, et être condamné aux feux éternels. Ces réflexions sont assez fortes pour engager le pécheur à ne pas se laisser vaincre par une mauvaise honte, et à ne pas faire par ce moyen une mauvaise confession.

DA 307,4,22 Ce sont enfin des défauts essentiels dans la confession de se confesser à un prêtre qui n'a pas l'approbation et la juridiction nécessaire pour entendre les confessions, de n'avoir pas dessein dans le temps de la confession d'accomplir la pénitence que le confesseur impose, ou de confesser ses péchés sans en avoir une véritable contrition, et une forte résolution de ne les plus commettre: c'est ce qu'on fait assez paraître quand on ne quitte point les occasions prochaines du péché, quand en se confessant on conserve de la haine contre quelqu'un qu'on a calomnié, ou qu'on n'a pas restitué le bien à quelque autre, après lui avoir retenu injustement, et quand après s'être confessé on est toujours retombé dans les mêmes péchés.

DA 307,4,23 En toutes ces occasions toutes les confessions qu'on a faites en cet état ont été sacrilèges, et on est obligé pour recevoir la rémission de ses péchés de confesser encore une fois avec les dispositions nécessaires tous les péchés qu'on a déjà déclarés dans toutes ses confessions qui ont été nulles, et parce que souvent on ne peut pas bien se souvenir distinctement de tous les péchés dont on s'est accusé dans ces confessions, il est mieux ordinairement et plus à propos alors de faire une confession générale de toute sa vie.

DA 307,4,24 On tombe dans le même inconvénient toutes les fois, que de propos délibéré on ne dit pas nettement et distinctement le nombre des péchés qu'on a commis; car il est nécessaire à chaque péché qu'on confesse de dire combien de fois on y est tombé; parce que si on n'a, par exemple, juré qu'une fois, ce n'est qu'un péché, si on l'a fait douze fois, ce sont douze péchés, qu'il faut par conséquent déclarer, sans quoi le confesseur ne pourrait pas porter un jugement assuré et bien fondé. Si on ne se souvient pas, combien de fois on a commis un péché, il faut dire combien de fois à peu près ou par jour, ou par semaine, ou par mois on est tombé dans ce péché, et dire dans la confession, par exemple, j'ai juré le saint nom de Dieu ordinairement trois ou quatre fois par jour, ou par semaine, ou par mois, et dire plus ou moins selon qu'on aura fait ce péché plus ou moins de fois. Il faut en user de même à l'égard de tous les autres péchés qu'on aura commis.

DA 307,4,25 Si par son péché on a causé quelque dommage à son prochain, on est obligé de le déclarer dans la confession, et ce en quoi on lui a fait tort, si ç'a été en ses biens, en son honneur, en sa vie, ou à son âme; si, par exemple, on a scandalisé quelqu'un, et que le scandale qu'on lui a donné l'ait fait offenser Dieu.

On ne peut se dispenser de déclarer toutes ces choses dans la confession.

DA 307,4,26 Les principaux avantages que procure une confession bien faite sont, qu'elle obtient non seulement la rémission de tous les péchés, mais aussi la grâce de pouvoir les éviter à l'avenir, de vaincre ses mauvaises habitudes, et de résister aux tentations du démon; elle fait aussi rentrer une âme en amitié avec Dieu, et lui donne moyen d'avoir un grand repos de conscience.

DA 307,5 **Section cinquième.**

Du ministre, de l'absolution, et des cérémonies du sacrement de pénitence.

DA 307,5,1 Le pouvoir d'administrer le sacrement de pénitence n'appartient, selon le concile de Trente, qu'aux évêques et aux prêtres, qui en quelque état qu'ils soient, même de péché mortel, ne laissent pas par la vertu du Saint-Esprit qu'ils ont reçue en l'ordination de remettre les péchés en qualité de ministres de Jésus-Christ.

DA 307,5,2 Comme les actes du pénitent, selon le même concile de Trente, qui sont la contrition, la confession, et la satisfaction, sont la matière de ce sacrement, et en tant que d'institution divine sont requis dans le pénitent, pour l'intégrité du sacrement de pénitence, et pour la rémission pleine et parfaite des péchés, de même, dit ce saint concile, la forme de ce sacrement, dans laquelle consiste principalement sa force et sa vertu, est renfermée dans ces paroles que le prêtre prononce: *Je vous absous.*

DA 307,5,3 L'absolution du prêtre, dit le même concile, est une manière d'acte judiciaire, par lequel le prêtre comme juge prononce la sentence, et c'est en la prononçant qu'il remet les péchés de quelque qualité, et quantité qu'ils

puissent être, supposé que le pénitent les ait confessés, et qu'il en ait une douleur sincère.

DA 307,5,4 La raison pour laquelle le saint concile de Trente dit, que l'absolution est un acte judiciaire est, parce que, dit-il, elle n'est pas un simple ministère ou une simple commission de déclarer que les péchés sont remis, ni une forme de prière et de supplication envers Dieu, par laquelle le prêtre le prie de pardonner les péchés du pénitent, mais en prononçant ces paroles: *Je vous absous,* il ôte réellement et remet effectivement les péchés au pénitent, par la puissance et l'autorité de juridiction que l'évêque lui a communiquée dans l'ordination, en vertu de ces paroles: *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

DA 307,5,5 Quoique les prêtres reçoivent dans l'ordination la puissance d'absoudre les péchés, le saint concile de Trente a néanmoins déclaré que nul prêtre même régulier ne pourra entendre les confessions des séculiers, non pas même des prêtres, s'il n'a un bénéfice portant titre ou fonction de curé, ou s'il n'en est jugé capable par les évêques, et s'il n'a leur approbation: et la raison est, ce que dit ailleurs le même concile, qu'une absolution doit être nulle qui est prononcée par un prêtre, sur une personne, sur laquelle il n'a point de juridiction ordinaire ou subdéléguée, parce qu'il est de l'ordre et de l'essence de tout jugement, que nul ne prononce de sentence, que sur ceux qui lui sont soumis.

DA 307,5,6 Or quoique la puissance de remettre les péchés soit donnée aux prêtres dans l'ordination, ils n'acquièrent cependant la puissance de la juridiction, pour absoudre telles et telles personnes, que lorsqu'ils ont un bénéfice à charge d'âmes, qui leur donne juridiction sur ceux d'une paroisse, ou qu'ils sont approuvés par l'évêque qui, ayant la plénitude de juridiction sur toutes les âmes dans l'étendue de son diocèse, peut la communiquer aux prêtres autant et si peu qu'il lui plaît.

DA 307,5,7 Nos anciens Pères, dit le concile de Trente, ont même toujours estimé d'une très grande importance, pour la bonne discipline du peuple chrétien, que certains crimes atroces et griefs ne fussent pas absous indifféremment par tous prêtres, même par ceux qui sont approuvés, mais seulement par ceux du premier ordre, c'est-à-dire par les évêques, et c'est pour cela que les saints pontifes, suivant la puissance qui leur a été donnée sur l'Église universelle, ont réservé a leur jugement particulier la connaissance de certains crimes les plus atroces, et qu'on ne doit point révoquer en doute que tous les évêques, chacun dans son diocèse, n'aient la même liberté; il déclare cependant ensuite, qu'il n'y a aucun cas réservé à l'article de la mort, et que tous prêtres même non approuvés, lorsqu'on ne peut pas en avoir d'autres, peuvent absoudre tous pénitents des censures et de quelque péché que ce soit.

DA 307,5,8 Le pape et les évêques se réservent ainsi le pouvoir d'absoudre de quelques péchés énormes et scandaleux, afin que la difficulté d'en obtenir le pardon retienne les pécheurs et les empêche de tomber dans ces grands crimes.

DA 307,5,9 Comme le prêtre a la puissance non seulement de remettre, mais aussi de retenir les péchés, il est nécessaire d'exposer et de faire connaître, en quoi consiste cette puissance: c'est à prescrire au pécheur ce qu'il doit faire, pour réparer l'injure qu'il a faite à Dieu, et pour guérir les blessures qu'il s'est faites à soi-même par ses péchés, et à refuser ou différer au pénitent, qui n'est pas suffisamment disposé, l'absolution de ses péchés, selon qu'il est à propos pour son salut.

DA 307,5,10 Tout prêtre doit refuser ou différer l'absolution à tous ceux, qui sont dans une ignorance inexcusable des principaux mystères de notre religion, des commandements de Dieu et de l'Église, et des sacrements qu'ils sont obligés de recevoir, parce qu'ils sont dans une habitude et même dans un acte continuel du péché mortel, et il ne peut pas la leur donner, qu'ils ne sachent toutes ces choses.
Il doit aussi la refuser ou différer à ceux qui ne veulent pas restituer le bien d'autrui, qu'ils ont pris et qu'ils retiennent injustement, ni réparer le tort qu'ils ont fait au prochain touchant son honneur.

DA 307,5,11 Il n'est pas non plus permis au confesseur de donner l'absolution à ceux qui ne veulent pas quitter la haine qu'ils ont contre quelqu'un, ou se réconcilier avec leurs ennemis, ni à ceux qui sont dans quelque habitude, ou dans quelque occasion prochaine du péché mortel, lorsqu'ils ne veulent pas les quitter.

DA 307,5,12 Les prêtres doivent pareillement refuser ou différer l'absolution aux pénitents, lorsque déclarant qu'ils ont de la douleur de leurs péchés, leurs actions néanmoins sont contraires à leurs paroles, et que par leur conduite ils donnent lieu de croire raisonnablement qu'ils n'ont pas les dispositions nécessaires, pour recevoir le sacrement de pénitence; car ce serait profaner le fruit du sang de Jésus-Christ, qui est renfermé dans ce sacrement, que les prêtres comme médiateurs entre Dieu et les hommes doivent dispenser avec justice, prudence, et charité.

DA 307,5,13 Quand un prêtre accorderait l'absolution à quelqu'un qui serait dans quelqu'une de ces mauvaises dispositions, l'absolution lui serait inutile, la confession serait nulle, le pénitent se rendrait plus criminel, et le prêtre et le pénitent seraient l'un et l'autre un sacrilège, qui est un péché très énorme.
Lorsqu'un prêtre refuse ou diffère à quelqu'un l'absolution de ses péchés, il doit lui prescrire les moyens de les quitter, et de satisfaire à la justice de Dieu.

DA 307,5,14 Ceux qui ne peuvent souffrir qu'on leur diffère l'absolution pour quelque temps, afin de les obliger de se corriger de leurs péchés d'habitude, font voir par leurs rechutes continuelles, et par leur désobéissance à celui qui leur tient la place de Jésus-Christ dans le sacrement de pénitence, qu'ils ne se confessent que par coutume, et qu'ils n'ont pas un véritable regret de leurs péchés, ni un désir sincère de se convertir à Dieu, et qu'ils n'ont ni crainte, ni amour de Dieu, et ils se mettent dans un danger évident d'être damnés.

DA 307,5,15 Les pénitents devraient trouver bon, que le prêtre non seulement leur différât l'absolution, quand ils ne sont pas suffisamment disposés pour la recevoir, c'est-à-dire, quand ils n'ont pas les dispositions qui sont absolument nécessaires pour être absous, et sans lesquelles on ferait un sacrilège: mais ils doivent être bien aises et même désirer qu'on la leur diffère aussi, lorsqu'on juge qu'il leur est plus utile de ne la leur pas accorder, afin qu'ils tâchent d'avoir les dispositions dont ils sont capables, et que Dieu demande d'eux, pour vivre selon la sainteté de leur état, ou pour arriver à la perfection où Dieu les appelle, et il est même quelquefois très à propos qu'un prêtre diffère l'absolution à un pénitent, qui n'a commis que des péchés véniels, afin qu'il travaille à s'en corriger, et à ne pas tomber toujours ou presque toujours dans les mêmes péchés.

DA 307,5,16 ***Cérémonies du sacrement de pénitence.***

Le prêtre pour administrer le sacrement de pénitence doit être assis, parce qu'il est le juge du pénitent, et que dans ce sacrement il prononce un jugement de miséricorde, en remettant les péchés, ou un jugement de justice en les retenant.

Il doit étendre la main, pour nous apprendre que par ce sacrement la main de Dieu nous retire du péché, et nous conduit au chemin du salut.

DA 307,5,17 Il fait ensuite le signe de la sainte croix, pour nous enseigner avec saint Paul, que c'est par la croix que notre réconciliation a été faite avec Dieu.

Le pénitent doit se mettre à genoux à côté du prêtre, avoir les yeux baissés, joindre les mains, et se tenir dans une profonde humiliation, comme un criminel qui est devant son juge.

DA 307,5,18 Il doit aussi faire le signe de la sainte croix, priant Dieu par Jésus-Christ de chasser le démon, qui tâche d'empêcher autant qu'il le peut, qu'on n'ait toutes les dispositions nécessaires pour se bien confesser. Puis il faut qu'il demande la bénédiction du prêtre en disant: *Bénissez-moi, mon Père; parce que j'ai péché,* pour obtenir de Dieu, par le ministère du prêtre, la grâce de faire une bonne confession.

DA 307,5,19 Aussitôt après il dit une prière, qui commence par ces mots: *Confiteor Deo, etc.* Et en français, *Je confesse à Dieu, etc.* Dans laquelle le pénitent confesse ses péchés à Dieu, à la sainte Vierge, aux anges, aux saints, et à toute l'Église.

Il confesse à Dieu ses péchés, pour reconnaître qu'il l'a beaucoup offensé, et pour se mettre en état d'obtenir de lui la rémission de ses péchés, par le ministère du prêtre.

DA 307,5,20 Il confesse ses péchés à la très sainte Vierge, parce qu'il l'a offensée, en outrageant son Fils qui est mort pour lui, en renouvelant ses plaies et sa mort, par les crimes nouveaux qu'il a commis.

Il confesse ses péchés aux saints, pour reconnaître qu'il les a offensés, en se séparant de Jésus-Christ, et se retranchant des membres qui sont unis à ce divin chef, dont les saints sont les principaux.

DA 307,5,21 Il confesse ses péchés à l'Église, pour reconnaître qu'il l'a offensée, en violant en soi la sainteté de l'Église, dont il est un membre, en offensant Dieu, aux intérêts duquel l'Église prend une très grande part. Il se confesse enfin à l'Église en la personne du prêtre, qui est un de ses ministres.

DA 307,5,22 Le pénitent après avoir dit cette prière jusqu'à ces paroles: *Mea culpa,* ou en français, *c'est par ma faute,* confesse tous ses péchés simplement, humblement, et distinctement, en déclarant combien de fois il les a commis, avec toutes leurs circonstances.

Après s'être accusé de tous les péchés, dont il se souvient, il doit supplier humblement le confesseur de l'interroger, et lui répondre naïvement et en peu de mots, sans lui jamais celer aucun péché.

DA 307,5,23 Il faut ensuite qu'il frappe sa poitrine à l'exemple du publicain, en disant: *Mea culpa,* ou en français, *c'est par ma faute,* pour témoigner l'horreur et la confusion qu'il a de ses péchés, et puis il achèvera la prière *confiteor.*

Il écoutera avec grande attention les avis que le prêtre lui donnera, et les moyens qu'il inspirera, pour quitter ses péchés, et se mettre en état de n'y plus retomber, et pour se disposer à les pratiquer dans les occasions.

DA 307,5,24 Puis il acceptera humblement la pénitence que le prêtre lui imposera, ayant une volonté déterminée de l'accomplir au plus tôt.
Lorsque le prêtre lui donnera l'absolution, il se baissera, en s'humiliant et se reconnaissant indigne de la recevoir, et demandera à Dieu dans le fond de son coeur le pardon de ses péchés.

DA 307,5,25 Le pénitent après s'être confessé et avoir reçu l'absolution, remerciera Dieu de lui avoir pardonné ses péchés, renouvellera en son coeur les résolutions de ne plus offenser Dieu, après lui en avoir demandé la grâce, et accomplira au plus tôt la pénitence qui lui aura été imposée, faisant tout ce que le prêtre lui aura ordonné.
Voilà tout ce qui doit se pratiquer dans le sacrement de pénitence, et les choses auxquelles il faut que les pénitents fassent une attention particulière en le recevant.

DA 307,6 ## Section sixième.

De la satisfaction, de sa nécessité, et des différentes sortes de satisfaction.

DA 307,6,1 De toutes les parties de la pénitence la satisfaction a été de tout temps la plus recommandée aux chrétiens par les saints Pères, dit le concile de Trente. Il en donne ensuite la raison; car il est certain, dit-il, que ces peines qu'on impose pour la satisfaction des péchés en détournent beaucoup, retenant les pénitents comme par une manière de frein, et les obligeant d'être à l'avenir plus vigilants, et plus sur leurs gardes, outre qu'elles servent de remèdes à ce qui peut rester de péché, et détruisent par la pratique des vertus contraires les mauvaises habitudes contractées par une vie déréglée.

DA 307,6,2 C'est la satisfaction qui a donné le nom au sacrement de pénitence, et elle lui est d'une telle conséquence, qu'on peut dire en quelque manière qu'elle est plus importante que la confession, parce que la confession a pour but d'instruire le prêtre de la conduite du pécheur, et de la qualité, et du nombre de ses crimes, afin qu'il puisse connaître quel jugement il prononcera contre lui comme ministre de Jésus-Christ; mais la satisfaction est l'action du pénitent, par laquelle il satisfait à la justice de Dieu pour ses péchés, afin d'apaiser sa colère.

DA 307,6,3 Il est bien vrai que Jésus-Christ a satisfait pleinement et plus que suffisamment pour nos péchés, mais bien loin, dit le concile de Trente, que la force et la vertu du mérite et de la satisfaction de Jésus-Christ soit ou obscurcie, ou le moins du monde diminuée par nos satisfactions, au contraire pendant que nous souffrons pour nos péchés dans ces sortes de satisfactions nous devenons conformes à Jésus-Christ, qui a satisfait lui-même pour nous, et de qui vient toute notre capacité de bien faire, et par là nous avons un gage très assuré, que nous aurons part à sa gloire ayant part à ses souffrances; cette satisfaction même, par laquelle nous payons pour nos péchés n'est pas tellement nôtre, qu'elle ne se fasse et accomplisse par Jésus-Christ en qui nous satisfaisons, faisant de vrais fruits de pénitence, qui tirent de lui leur force, et leurs mérites, qui sont offerts par lui au Père, et par son entremise sont reçus et agréés du Père. Tout ceci est du saint concile de Trente.

DA 307,6,4 On doit ajouter de plus, que le mérite de la satisfaction de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est appliqué qu'à ceux qui satisfont eux-mêmes à la justice de Dieu pour leurs péchés, et c'est pour ce sujet qu'il est absolument nécessaire d'y satisfaire, soit en ce monde soit en l'autre, et que sans cela on ne peut entrer dans le Ciel, parce qu'il faut que les mérites de Notre-Seigneur

Jésus-Christ nous soient appliqués, pour purifier notre âme de toutes les souillures qu'elle a contractées par le péché, puisque rien de souillé n'entrera dans le Ciel.

DA 307,6,5 C'est ce qui fait que quoique les saints apôtres n'aient pas ignoré les mérites infinis de la satisfaction de Jésus-Christ, saint Pierre ne laisse pas de dire, que Jésus-Christ a souffert pour nous, nous laissant son exemple, afin que nous marchions sur ses pas, et que saint Paul ose dire qu'il accomplit ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ.

DA 307,6,6 Tous les péchés sont bien pardonnés, quand on a fait une bonne confession: mais il est entièrement faux, dit le concile de Trente, et éloigné de la parole de Dieu de dire, que la faute ne soit jamais pardonnée par Jésus-Christ Notre-Seigneur, que toute la peine ne soit aussi tout à fait remise; car la peine éternelle est souvent changée en une peine temporelle.

DA 307,6,7 Le même concile rend six raisons de cette conduite de Dieu. La première est, que la justice de Dieu semble désirer qu'il observe différentes manières, pour recevoir en grâce ceux, qui devant le baptême ont péché par ignorance, et ceux qui, après avoir été délivrés une fois de la servitude du péché et du démon, n'ont point appréhendé de profaner d'un propos délibéré leur coeur qui est le temple de Dieu, et de contrister en eux le Saint-Esprit. La seconde est, que les peines qu'on impose pour la satisfaction des péchés en détournent beaucoup, retenant les pécheurs comme une manière de frein, et les obligeant d'être à l'avenir plus vigilants et plus sur leurs gardes.

DA 307,6,8 La troisième est, qu'elles détruisent par la pratique des vertus contraires les mauvaises habitudes contractées par une vie déréglée. La quatrième est, qu'il n'y a pas de voie plus assurée pour détourner le châtiment dont Dieu menace continuellement les hommes. La cinquième est, que par ces sortes de satisfactions nous devenons conformes à Jésus-Christ, qui a satisfait lui-même pour nos péchés. La sixième est, afin que par là nous ayons un gage très assuré, que nous aurons part à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant part à ses souffrances.

DA 307,6,9 Puis donc qu'on ne peut pas se dispenser de satisfaire pour ses péchés ou en cette vie, ou en l'autre dans le purgatoire, ce serait sans doute manquer de foi et de jugement d'attendre à satisfaire dans le purgatoire, où les peines sont très violentes, sans mérite, et de longue durée.

DA 307,6,10 La satisfaction que nous devons à Dieu est une réparation que le pécheur lui fait, par des oeuvres pénibles et humiliantes, pour l'injure qu'il lui a faite par ses péchés.

Il y a deux sortes de satisfactions: les unes intérieures, les autres extérieures. La satisfaction intérieure est le retour de l'âme à Dieu en quittant l'affection du péché.

La satisfaction extérieure est celle qui se fait par des oeuvres pénibles et laborieuses.

Il y a deux sortes de satisfactions extérieures, les sacramentelles, et les volontaires.

DA 307,6,11 On peut même dire qu'il y a deux sortes de satisfactions sacramentelles, dont l'une est jointe ou plutôt essentielle au sacrement, et est renfermée dans les deux premiers actes du pénitent la contrition, et la confession, auxquelles est jointe la volonté et intention déterminée de faire tout ce qui sera enjoint par le prêtre; car comme a fort bien remarqué saint Thomas, la peine que souffre le pénitent dans la contrition et dans la confession est une partie de la satisfaction, et ç'a été avant lui le sentiment d'un très

ancien auteur, qui dit, que celui-là a beaucoup offert de satisfactions, qui surmontant la honte n'a rien celé au ministre de Dieu de ce qu'il a commis.

DA 307,6,12 L'autre sorte de satisfaction sacramentelle est extérieure et postérieure au sacrement, et cette satisfaction est un châtiment que le pénitent exerce sur soi-même, qui lui a été ordonné par le prêtre dans le sacrement de pénitence, pour s'acquitter de la peine temporelle à laquelle il est resté obligé, pour réparer l'injure qu'il a faite à Dieu, et au prochain par ses péchés.

DA 307,6,13 Les satisfactions volontaires sont celles que nous faisons de nous-mêmes; ou les peines que nous recevons de la part de Dieu avec soumission: comme sont les maladies, les pertes de biens, et les autres afflictions qui nous arrivent; ou celles qui nous viennent de la part des hommes: comme sont les calomnies, les injures, les mauvais traitements; car l'étendue de la volonté et de la libéralité de Dieu est si grande, dit le concile de Trente, que nous pouvons satisfaire à Dieu, non seulement par les peines que nous embrassons nous-mêmes pour châtier en nous le péché, ou qui nous sont imposées par le jugement du prêtre, selon la mesure de nos fautes, mais encore pour dernière marque de son amour par les afflictions temporelles qu'il nous envoie dans le monde, en les souffrant patiemment.

DA 307,6,14 Il y a cette différence entre les satisfactions sacramentelles et les volontaires, que les premières ont une force et une efficace toute particulière, pour satisfaire à Dieu: un jeûne, par exemple, ordonné par le prêtre dans le sacrement de pénitence remet beaucoup plus facilement la peine qui reste due après le péché, qu'un jeûne que nous ferions par notre propre mouvement, parce que, selon saint Thomas, les satisfactions sacramentelles ne remettent pas simplement la peine due aux péchés, mais comme elles font partie du sacrement, elles ont aussi la vertu de communiquer la grâce qui leur est propre à ceux qui sont bien disposés pour la recevoir.

DA 307,6,15 Il est cependant très à propos de s'imposer volontairement quelque pénitence, pour satisfaire à ses péchés, outre celles qui sont enjointes par le prêtre dans le sacrement de pénitence, parce qu'ordinairement quelque considérables qu'elles soient elles ne sont pas suffisantes, pour détruire ce qui reste en nous de péché, et que nous avons toujours besoin pendant cette vie de nous purifier par la pénitence. On doit même offrir à Dieu tous les matins, par esprit de pénitence et de satisfaction pour ses péchés, les peines qui arriveront pendant le jour en union à celles de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

DA 307,6,16 Les satisfactions tant sacramentelles, que volontaires procurent de très grands avantages; car non seulement elles remettent les peines dues aux péchés, pour lesquels on est obligé de satisfaire à la justice de Dieu, après en avoir obtenu le pardon, mais aussi elles mettent la conscience en repos, elles accoutument à souffrir les misères de cette vie, elles augmentent le mérite, elles détruisent les mauvaises habitudes, et les inclinations qu'on a au péché, et elles nous font participer aux satisfactions et aux souffrances de Jésus-Christ Notre-Seigneur: c'est pour ce sujet que nous ne devons pas passer un seul jour de notre vie, sans faire quelque action de pénitence.

DA 307,7 **Section septième.**

De ce en quoi consiste la satisfaction, et de l'obligation d'accepter et d'accomplir les pénitences imposées dans la confession.

DA 307,7,1 La satisfaction se fait, dit le concile de Trente, par les jeûnes, les aumônes, les prières, et les autres pieux exercices de la vie spirituelle.

Par les jeûnes on entend l'abstinence des viandes, et toutes les autres mortifications corporelles; par les aumônes on entend les oeuvres de miséricorde spirituelles et corporelles; et par les prières on entend les prières de bouche et de coeur, les élévations de coeur à Dieu, l'offrande qu'on fait à Dieu de ses actions, l'assistance aux offices de l'Église, aux catéchismes, et aux prédications.

DA 307,7,2 Le concile de Trente veut que les satisfactions, et les pénitences imposées aient trois conditions: les prêtres du Seigneur, dit-il, doivent, autant que le Saint-Esprit, et leur propre prudence leur pourra suggérer, enjoindre des satisfactions salutaires et convenables, selon la qualité des crimes, et l'état des pénitents; ils doivent aussi, dit-il, avoir égard que la satisfaction qu'ils imposent puisse tenir lieu de punition et de châtiment pour les péchés passés, et servir de remède à l'infirmité des pénitents, et de préservatif, pour conserver leur vie nouvelle.

DA 307,7,3 Les bonnes oeuvres que le prêtre doit particulièrement enjoindre au pénitent, pour satisfaire à la justice de Dieu, sont celles qui sont les plus contraires aux péchés auxquels il se trouve le plus porté, qui servent à détruire ses mauvaises habitudes, et qui peuvent compenser, comme dit l'Écriture, par la peine qui y est jointe, le plaisir qui a accompagné le crime.

DA 307,7,4 On doit imposer, par exemple, à un orgueilleux et à un ambitieux des humiliations, au vindicatif des actions de douceur, au gourmand des jeûnes, à l'impudique des macérations corporelles, et toutes ces peines doivent être proportionnées au plaisir qu'ils ont pris en offensant Dieu, et comme nous avons fait servir nos membres, ainsi que dit saint Paul, à satisfaire nos plaisirs déréglés, nous devons aussi consacrer nos corps avec la même ardeur, pour ne plus servir qu'à ce qui regarde la gloire de Dieu, et notre salut; car nous ne ferons pas pénitence, si nous ne faisons des actions contraires à nos péchés passés: *Faites,* dit saint Jean, *des fruits dignes de pénitence.*

DA 307,7,5 La raison pour laquelle les satisfactions que nous faisons pour nos péchés dans le sacrement de pénitence doivent consister en des oeuvres pénibles et laborieuses nous est marquée par le concile de Trente, qui dit, qu'autre est l'effet du baptême, autre est celui de la pénitence; car étant revêtus de Jésus-Christ par le baptême nous devenons entièrement une nouvelle créature, en lui obtenant une pleine et totale rémission de tous nos péchés; mais par le sacrement de pénitence nous ne pouvons parvenir à ce renouvellement total et entier, si ce n'est par de grands gémissements, et par de grands travaux que la justice de Dieu exige de nous, de sorte que ç'a été avec grande raison, que la pénitence a été appelée par les saints Pères une manière de baptême pénible et laborieux.

DA 307,7,6 On est obligé d'accepter avec soumission la pénitence qui est enjointe par le prêtre, et si on a quelque raison légitime qui empêche de la faire, il faut la lui déclarer.
Il faut faire sa pénitence le plus tôt que l'on peut, et si on l'oublie, y satisfaire aussitôt qu'on s'en souvient.
On commettrait un grand péché, si on omettait par mépris ou par une négligence considérable de faire une pénitence imposée dans le sacrement.

DA 307,7,7 On doit surtout avoir soin d'accomplir en état de grâce sa pénitence; car comme dit le Sage, *Dieu ne regarde pas de bon oeil le don des méchants.*
On satisfait bien à l'obligation de la pénitence enjointe par le prêtre, lorsqu'on est en péché mortel; mais on ne mérite rien, non plus que par

quelque autre bonne oeuvre qu'on fasse en cet état, on ne s'acquitte même d'aucune peine due pour ses péchés, et on reste autant redevable à la justice de Dieu qu'on l'était auparavant; parce que Jésus-Christ ne verse point les influences de ses mérites et de ses satisfactions sur ses membres morts, et qui n'ont pas d'union avec lui par la charité.

DA 307,7,8 Il ne suffit pas de satisfaire à Dieu, mais on doit encore satisfaire au prochain, quand on lui a fait tort, et comme on peut faire tort à son prochain en son corps, en son âme, en son honneur, et en ses biens, on est obligé de réparer le dommage, qu'on lui a fait en l'une de ces quatre manières.

Il y a cette différence entre les satisfactions qui se font à Dieu, et celles qui se font au prochain, que Dieu pourrait exempter de celles qui lui sont dues, mais que personne n'a droit de dispenser de celles qui regardent le prochain.

DA 307,7,9 Quand on a fait tort à son prochain en son âme, par le scandale qu'on lui a donné, pour y satisfaire, il faut faire cesser le scandale, réparer le mal qu'il peut avoir fait, et lui donner bon exemple.

Quand on a fait tort à son prochain en son corps, soit en le blessant, soit en le frappant, soit en le tuant, il faut dédommager celui qu'on a frappé ou blessé, ou les héritiers de celui qu'on a tué autant qu'on le doit, et selon son pouvoir, il faut suivre en cela le conseil d'un confesseur sage et éclairé.

DA 307,7,10 Quand on fait tort à son prochain en son honneur, en inventant des faussetés contre lui, on est obligé de détromper si on le peut tous ceux qui ont cru le mal qu'on en a dit, et de leur déclarer que tout ce qu'on a dit d'un autre était faux. Quand on a fait connaître quelque péché que quelqu'un avait commis et qui était caché, on doit bien parler de lui dans les occasions, et publier ses bonnes qualités.

Quand on a fait tort à son prochain en ses biens, il faut lui rendre tout ce qu'on a à lui en nature ou en valeur, et lui restituer toutes les pertes et les dommages qu'on lui a causés par soi ou par d'autres.

DA 307,7,11 Si on ne peut pas réparer entièrement le dommage qu'on a fait au prochain, il faut restituer ce que l'on peut, et avoir la volonté de rendre le tout lorsqu'on sera en état de le faire.

Ceux qui se confessent n'étant pas disposés de restituer le bien d'autrui, ou de réparer le dommage qu'ils ont fait au prochain, ne peuvent recevoir l'absolution en cet état, sans s'exposer à être damnés.

On est aussi obligé de payer ses dettes, les gages de ses domestiques, et le salaire des ouvriers, et de réparer tout le dommage que le refus ou le délai injuste qu'on en a fait a causé au prochain.

DA 307,7,12 Il ne suffit pas dans toutes ces occasions de promettre au prêtre dans la confession, qu'on réparera tout le tort qu'on a fait au prochain, ou d'attendre à ordonner de le faire par son testament: quiconque en se confessant serait dans cette disposition se mettrait en état de faire une confession nulle et sacrilège.

DA 307,7,13 Après avoir reçu le sacrement de pénitence, on ne peut pas cependant s'assurer d'être en état de grâce, c'est un secret qui n'est réservé qu'à Dieu seul, parce qu'on ne peut pas savoir avec certitude, s'il n'y a point eu de défaut dans l'examen, dans la contrition, ou dans la confession, et que personne ne peut être sûr s'il est converti à Dieu de tout son coeur; car ce n'est qu'à ceux qui le sont entièrement que la grâce est donnée dans ce sacrement.

DA 307,7,14 On peut néanmoins connaître en quelque manière, si on a recouvert la grâce, et si on la possède, lorsqu'on ne retombe plus dans des péchés

considérables, lorsqu'on se corrige de ses défauts, lorsqu'on veille sur soi-même, lorsqu'on résiste avec courage à la tentation, qu'on a une très grande horreur pour le vice, une extrême affection pour la vertu, et un ardent amour pour Dieu. On doit se tenir en repos, lorsqu'on a ces marques extérieures, et avoir confiance qu'on a obtenu de Dieu le pardon de ses péchés.

DA 307,8 **Section huitième.**

Des satisfactions qui se font pour les péchés par le moyen des indulgences.

DA 307,8,1 On peut aussi satisfaire à la justice de Dieu pour ses péchés, par le moyen des indulgences.
Or ce qu'on appelle indulgence est la rémission des peines temporelles dues pour nos péchés, que l'Église nous accorde hors le sacrement de pénitence, après que les péchés et la peine éternelle qu'ils méritent nous ont été remis dans le sacrement.

DA 307,8,2 C'est Jésus-Christ, dit le concile de Trente, qui a accordé à l'Église le pouvoir de donner des indulgences, lorsqu'après avoir dit à saint Pierre; *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux,* il a ajouté; *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel:* et lorsqu'en saint Marc il a dit la même chose à tous ses apôtres, il leur a laissé par ces paroles le pouvoir d'imposer des pénitences pour les péchés, et d'en remettre au moins une partie pour des causes raisonnables.

DA 307,8,3 C'est ce qu'il paraît que saint Paul a fait à l'égard d'un Corinthien incestueux, qu'il avait mis en pénitence, lorsqu'à la prière des Corinthiens il lui accorda l'indulgence au nom et en la personne de Jésus-Christ, en lui remettant une partie de la peine qu'il avait méritée, à cause de la douleur qu'il avait conçue de son crime, qui lui donnait sujet de craindre qu'il ne fût accablé par un excès de tristesse.
Saint Ambroise et saint Cyrille se servent de cet exemple, pour justifier les indulgences que l'Église donne à ses enfants.

DA 307,8,4 Nous apprenons de cette conduite de saint Paul, que l'usage des indulgences est aussi ancien que l'Église. On peut même dire que Jésus-Christ a accordé l'indulgence plénière à la femme pécheresse, à la femme adultère, et au bon larron, leur ayant pardonné leurs péchés, sans avoir exigé d'eux aucune pénitence.
L'Église dès les premiers temps, dit le concile de Trente, a usé de cette puissance qui lui a été donnée de Dieu.

DA 307,8,5 Ceux qui ont le pouvoir de donner des indulgences sont le pape dans toute l'Église, et les évêques dans leurs diocèses, et ils ont ce pouvoir en la personne de Jésus-Christ qu'ils représentent, et comme dispensateurs des trésors de l'Église.

DA 307,8,6 Les indulgences selon ce qu'elles sont en elles-mêmes n'ont aucun pouvoir de remettre ni le péché mortel, ni le péché véniel, parce qu'ils ne se peuvent effacer qu'en ôtant la corruption du coeur, ce que les indulgences ne sauraient faire; mais elles remettent à ceux qui n'ont pas entièrement satisfait pour leurs péchés ce qui manque à leur pénitence, et par conséquent les peines qu'ils auraient dû souffrir, soit en cette vie, soit après leur mort dans le purgatoire pour achever de satisfaire à la justice de Dieu; car ce qu'on souffre dans le purgatoire n'est autre chose que le supplément de la pénitence, lorsqu'on ne l'a pas entièrement accomplie pendant cette vie.

DA 307,8,7 C'est sur les mérites de Jésus-Christ, en vertu desquels les saints demandent à Dieu miséricorde pour nous, que l'usage des indulgences a été établi dès la naissance de l'Église, ainsi qu'il paraît par celle que saint Paul a accordée à l'incestueux de Corinthe, et c'est de ces mérites que les indulgences tirent toute leur force.

DA 307,8,8 En effet l'Église ne remet aux pénitents par les indulgences la peine que méritent leurs péchés, qu'en leur appliquant les satisfactions surabondantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints, pour suppléer à celles qui leur manquent, et tous ces mérites sont ce qu'on appelle le trésor de l'Église, Jésus-Christ ayant beaucoup plus souffert qu'il n'était dû à la justice de Dieu, pour les péchés de tous les hommes, et les souffrances des saints martyrs et de plusieurs autres ayant surpassé de beaucoup ce que méritaient leurs péchés.

DA 307,8,9 Comme Jésus-Christ est uni avec les saints par la charité, et qu'ils ne sont tous qu'un même corps avec les fidèles qui sont sur la terre, ils peuvent les faire participants de cette surabondance de mérites, autant qu'ils en ont besoin, pour suppléer à ce qui manque à leur pénitence, lorsqu'ils ne l'ont pas entièrement achevée, et c'est ce qui se fait par le moyen des indulgences.

DA 307,8,10 C'est ce qui se pratiquait dans la primitive Église par les martyrs encore vivants, et souffrant pour la foi, qui écrivaient des billets aux évêques pour les supplier de remettre une partie de la pénitence qu'ils avaient imposée à quelques-uns de ceux qui étaient tombés dans des crimes scandaleux, ou dans l'idolâtrie, leur appliquant volontiers le mérite du martyre qu'ils souffraient pour la foi, et c'est ce que les évêques accordaient souvent à la prière des saints martyrs.

DA 307,8,11 Il n'y avait alors que les évêques qui avaient droit d'accorder ces sortes d'indulgences, selon saint Cyprien. Il n'y a aussi toujours eu depuis que le pape et les évêques, qui selon cet ancien usage de l'Église aient usé de ce pouvoir, parce que ce sont eux, dit saint Cyprien, qui ont la conduite et le gouvernement de l'Église, que Jésus-Christ a rendue dispensatrice de tous les mérites et des satisfactions surabondantes tant de lui que des saints.

DA 307,8,12 Les indulgences ont été appelées par les saints Pères relaxations, rémissions, absolutions, paix, réconciliations.
Il y en a de trois sortes: des indulgences plénières, des indulgences non plénières, et le jubilé.
L'indulgence plénière est la rémission générale de toute la peine temporelle qui est due pour nos péchés.
L'indulgence non plénière n'est que la rémission d'une partie de cette peine, suivant l'intention de celui qui la donne, et la disposition de celui qui la reçoit.

DA 307,8,13 Le jubilé est une indulgence plénière extraordinaire, que le pape accorde à tous les fidèles, avec quelques privilèges particuliers.
Pendant plusieurs siècles on n'a point fait cette distinction d'indulgences plénières et d'indulgences d'un certain nombre d'années ou de jours, parce que les évêques avaient pouvoir de donner des indulgences sans distinction et sans restriction, et accordaient la rémission de tout ce qui restait à faire de la pénitence; ce qui était une indulgence plénière, puisqu'elle se donnait sans aucune réserve.

DA 307,8,14 Dans la suite des temps, comme on avait prescrit les jours et les années de la pénitence qu'on devait imposer pour chaque péché, vers le douzième siècle on distingua les indulgences en celles qui ne remettaient que quel-

ques années, ou quelques jours de la pénitence que l'Église imposait, et celles qui remettaient toute la peine; et pour ce sujet on nomma les dernières indulgences plénières; et parce que quelques évêques accordaient les indulgences trop facilement et sans aucune borne, le concile de Latran tenu en 1215 ordonna que les évêques ne pourraient accorder plus d'une année d'indulgence, lorsqu'ils feraient la dédicace de quelque Église, et qu'en toutes les autres rencontres ils ne pourraient en accorder plus de quarante jours; ils ne peuvent même en accorder que dans l'étendue de leur diocèse.

DA 307,8,15 Le pape étant chef de toute l'Église peut accorder des indulgences à toute l'Église, et son pouvoir n'étant point borné, il peut les donner plénières, ou non plénières, selon qu'il le juge à propos et utile pour le bien des fidèles.

DA 307,8,16 Il ne faut pas se persuader que les indulgences empêchent ou exemptent de faire pénitence, et qu'il suffit d'avoir intention de les gagner pour être dispensé de la faire; bien loin de cela, quelques plénières qu'elles soient, elles supposent toujours qu'on a fait une partie de sa pénitence, ou qu'on est dans une véritable disposition de la faire, si on en a le temps et les forces, puisque l'Église ne les accorde que pour remettre ce qui manque à la pénitence qu'on aurait été obligé de faire, et non pas pour en exempter entièrement; car comme c'est Dieu qui a imposé l'obligation de faire pénitence à tous ceux qui sont tombés dans quelque péché mortel après leur baptême, personne ne peut les en dispenser, parce que, comme dit saint Cyprien, personne ne peut être au-dessus de Dieu.

DA 307,8,17 C'est pour ce sujet que ce saint évêque dit, que c'est pécher contre la loi de Dieu et contre l'Évangile d'accorder des indulgences à ceux qui n'ont pas fait pénitence pendant un temps raisonnable, et qu'il donne pour règle aux martyrs, à qui on demandait des billets d'indulgence, de n'en accorder qu'à ceux qui auraient presque accompli la pénitence que leurs péchés méritaient; c'est sans doute pour ce même sujet que le concile de Trente déclare que, suivant la coutume ancienne et approuvée dans l'Église, on ne doit les accorder qu'avec réserve et modération, et que l'Église dans les jubilés oblige ceux qui les veulent gagner de faire des prières, des jeûnes, et des aumônes.

DA 307,8,18 Il est vrai que les mérites surabondants de Jésus-Christ et des saints, qui composent le trésor de l'Église, dont elle nous fait part dans les indulgences, ne sont que trop suffisants, pour obtenir aux plus grands pécheurs le pardon de leurs crimes. Mais il faut pour cela qu'ils leur soient appliqués et communiqués, et ils ne le peuvent être qu'à ceux qui s'y sont disposés par la pénitence, et qui ont eu part aux peines que Jésus-Christ a souffert pour l'expiation des péchés.

DA 307,8,19 Le concile de Trente déclare que l'usage des indulgences est très salutaire au peuple chrétien, parce qu'elles suppléent à la faiblesse des pénitents, et qu'elles leur avancent le bonheur de jouir de Dieu, ce qui n'est pas un petit avantage, et ce qui doit engager les fidèles à avoir un grand désir de gagner les indulgences.

DA 307,8,20 Il y a plusieurs dispositions qui sont nécessaires pour gagner les indulgences et le jubilé. 1. Il faut avoir une intention qui soit pure, et faire en sorte de les gagner, non pas pour se dispenser d'achever sa pénitence, mais afin qu'ayant obtenu le pardon entier de ses crimes rien n'empêche de jouir pleinement de Dieu, et ce désir de jouir plus tôt de Dieu est très chrétien, et est un bon motif pour demander par le moyen des indulgences la rémission de la peine qui est due pour ses péchés. 2. Il faut être en la grâce de Dieu, et

par conséquent être très éloigné du péché mortel, et en avoir quitté les occasions; car on ne peut obtenir aucune grâce de Dieu étant son ennemi.

DA 307,8,21 3. Il faut être dégagé de toute attache au péché, parce qu'on ne peut obtenir la rémission de la peine qui lui est due, tandis qu'on y a de l'affection. 4. Il faut enfin accomplir ce que l'Église ordonne, qui est de se confesser avec une véritable douleur de ses péchés, de communier, de faire de certaines prières, et des aumônes, et de visiter les églises qui sont destinées à cette fin. Outre cela l'Église prescrit trois jours de jeûnes pour gagner le jubilé. Il faut faire toutes ces choses dans le temps ordonné par le pape dans les bulles d'indulgences, ou par les évêques dans leurs mandements, et qui les ferait en un autre temps ne gagnerait pas l'indulgence.

DA 307,8,22 Les choses même ordonnées par les bulles d'indulgences pour les gagner ne pourraient pas être changées, si le pape ou les évêques qui les accordent ne permettaient aux confesseurs de les changer en d'autres actions de piété, ce qui est toujours exprimé dans les bulles des papes, et dans les mandements des évêques.

DA 307,8,23 Il faut donc pour gagner les indulgences être vraiment pénitent de tous les péchés qu'on a commis, ce qui est une condition, sans laquelle on ne pourrait jamais les gagner, et qui ne peut pas être changée pour quelque raison que ce soit: c'est aussi principalement à cette condition que l'indulgence est attachée, puisque c'est elle qui nous réconcilie avec Dieu, et qui nous fait rentrer dans sa sainte grâce; elle est même tellement nécessaire, que Dieu avec toute sa miséricorde ne pourrait pas nous pardonner nos péchés, s'il ne voyait en nous une véritable pénitence et conversion de coeur à lui. C'est pour ce sujet que c'est la première chose que les papes exigent de ceux à qui ils accordent des indulgences, exprimant toujours ces mots dans leurs bulles: *Vere paenitentibus,* c'est-à-dire, à ceux qui sont vraiment pénitents.

DA 307,8,24 Le pape Nicolas V. s'en est plus particulièrement expliqué dans sa bulle pour le jubilé de l'année 1450. où il dit que tous ceux qui désirent recevoir la grâce du jubilé se doivent réconcilier avec Dieu, par les regrets de la pénitence, par les humiliations, par les gémissements, par la contrition de leur coeur, et par des aumônes.

C'est ce qui peut faire juger que l'Église n'accorde pas purement et simplement les indulgences aux fidèles; mais qu'elle les leur accorde seulement, afin qu'ils s'appliquent à réformer leurs moeurs, et à faire paraître dans toute leur conduite une véritable conversion de coeur à Dieu.

DA 307,8,25 Tous ceux qui manquent de quelqu'une de ces dispositions, Dieu n'a point d'indulgence pour eux; et personne ne doit avoir confiance d'avoir gagné les indulgences, ou le jubilé, à moins qu'il n'ait ensuite une conduite tout à fait réglée, et toute autre que celle qu'il avait auparavant.

DA 307,9 **Section neuvième.**

Des satisfactions des âmes dans le purgatoire.

DA 307,9,1 On peut gagner les indulgences pour les âmes du purgatoire par manière de suffrage, c'est-à-dire, en leur appliquant par une direction d'intention, ou en priant Dieu de leur appliquer les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont nous aurions pu être participants par les indulgences.

DA 307,9,2 Nous pouvons beaucoup secourir les âmes qui sont dans le purgatoire, pendant que nous sommes en cette vie, et les soulager dans les peines qu'elles souffrent, pour achever de satisfaire à la justice de Dieu pour leur péchés: nous le pouvons faire par nos prières, par nos aumônes, par nos

souffrances, et pénitences volontaires, par le saint sacrifice de la messe, par nos communions, et par toutes sortes de bonnes oeuvres faites en esprit de satisfaction pour leurs péchés.
Nous devons sans doute regarder ce secours comme un devoir pour nous, puisque la charité chrétienne nous y oblige, et souvent même la justice.

DA 307,9,3 Ce qui doit particulièrement nous engager à rendre ce devoir est, parce que ces âmes sont les amies de Dieu, et les membres vivants de Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que nous sommes unis à elles, et que nous ne faisons qu'un même corps et qu'une même société avec elles, parce que leurs tourments sont très sensibles et de longue durée, parce qu'elles ne se peuvent aider elles-mêmes, et qu'étant sorties du purgatoire elles seront bienheureuses dans le Ciel, et intercéderont pour nous auprès de Dieu.

DA 307,9,4 C'est même un très grand avantage de prier pour les âmes qui sont dans le purgatoire, et de leur procurer quelque soulagement, parce qu'elles nous peuvent aider, et même qu'elles prient sans doute pour nous, pendant qu'elles sont encore dans le purgatoire; car quoiqu'elles ne puissent pas mériter ni obtenir aucune grâce pour elles-mêmes, elles ont cependant le moyen d'en procurer aux autres, leurs prières nous peuvent être très utiles, et par la charité que nous faisons paraître pour elles nous profitons en grâce, en vertu, et en mérite, et Dieu nous fera la faveur après notre mort, pour nous récompenser de ce bon office, de nous délivrer du purgatoire, ou d'inspirer à d'autres de nous en procurer la délivrance.

DA 307,9,5 Les prières que les fidèles qui sont sur la terre font pour ceux qui sont dans le purgatoire consolent beaucoup ces saintes âmes, en leur donnant une nouvelle espérance de voir bientôt Dieu, et de le posséder éternellement.

DA 307,9,6 Quoiqu'elles souffrent volontiers toutes les peines dont Dieu punit leurs péchés, et qu'elles les endurent avec une conformité entière à la volonté de Dieu, elles ont cependant un très grand désir de sortir de ce lieu, non pas afin de ne plus souffrir, mais afin de voir en lui-même le Dieu qu'elles aiment, pour n'être plus jamais séparées de lui; c'est pourquoi on ne peut leur faire un plus grand plaisir que de s'intéresser par ses prières et par ses bonnes oeuvres à leur délivrance, et il ne se peut faire que dans la suite elles n'en soient très reconnaissantes.

DA 308 ## Chapitre 8.

De l'extrême-onction.

DA 308,1 ### Section première.

De la nature et des effets, de la matière et de la forme, et du ministre de l'extrême-onction.

DA 308,1,1 L'homme est sujet à tant et de si grande peines, surtout à l'extrémité de la vie, qu'il était à propos que Dieu lui donnât quelque remède spirituel, pour le soulager dans ces peines, ou pour l'aider à les souffrir avec patience: ç'a été pour ce sujet que Jésus-Christ a institué le sacrement de l'extrême-onction, qui est d'une très grande utilité à ceux qui sont dangereusement malades.

DA 308,1,2 L'extrême-onction est un sacrement que Jésus-Christ a institué pour les malades, afin de les délivrer des restes de leurs péchés, de les fortifier pour soutenir les attaques du démon, et les peines qu'ils peuvent avoir à l'heure de la mort, et afin de les aider à bien mourir, ou de leur rendre sa santé, si elle leur est nécessaire ou utile pour leur salut.

DA 308,1,3 L'usage de ce sacrement, dit le concile de Trente, est insinué en saint Marc chap. 6. et est recommandé aux fidèles par saint Jacques apôtre, et frère de Notre-Seigneur: *Quelqu'un* dit-il, *est-il malade parmi vous, qu'il fasse venir les prêtres de l'Église, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile, au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le relèvera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis.*

DA 308,1,4 On nomme ce sacrement extrême-onction, parce qu'il ne se donne qu'à l'extrémité de la vie, d'où vient qu'il est appelé le sacrement des mourants, et parce qu'il est la dernière de toutes les onctions que reçoit un chrétien pendant sa vie, et qu'il ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

DA 308,1,5 L'Église avait anciennement un usage tout contraire, comme on le voit dans l'histoire de saint Ambroise, et de saint Chrysostome, et dans la vie de saint Malachie écrite par saint Bernard, où il est marqué que ces saints reçurent premièrement l'extrême-onction, et puis le saint viatique.
La raison pour laquelle l'Église a changé cet usage, selon le cardinal Bellarmin, est de crainte que, comme on diffère de donner le sacrement de l'extrême-onction le plus tard que l'on peut, pour ne pas faire peine aux malades, ils ne perdent la raison, et ne tombent en état de ne pouvoir plus communier.

DA 308,1,6 Il ne faut pas cependant attendre qu'un malade soit à l'extrémité, pour lui faire recevoir ce sacrement, et il est très à propos que tous le reçoivent, s'il se peut, avec connaissance, afin de pouvoir s'unir aux intentions et aux prières de l'Église, et du prêtre qui le leur administre: c'est pourquoi les malades doivent demander l'extrême-onction, et on doit la leur faire recevoir, aussitôt que leur maladie commence à paraître dangereuse.

DA 308,1,7 Quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire de recevoir ce sacrement, il est cependant d'une très grande utilité; et on ne pourrait pas le négliger par mépris, dit le concile de Trente, sans commettre un très grand péché, et sans faire injure au Saint-Esprit.

DA 308,1,8 Ce sacrement, dit le même concile, augmente la grâce habituelle, et cet effet lui est commun avec les autres sacrements.
Il produit aussi deux autres effets en l'âme exprimés par saint Jacques: le premier par ces paroles, *il le soulagera;* car il fortifie et soulage l'âme du malade, dit le concile de Trente, excitant en lui une grande confiance en la miséricorde de Dieu, qui lui fait supporter plus facilement les incommodités et les douleurs de la maladie, et le rend plus fort et plus prompt contre les tentations et les pièges que le démon lui tend en cette extrémité, auxquels il succomberait facilement, s'il n'était aidé d'une grâce toute particulière, qu'on reçoit dans ce sacrement. Ces peines qui abattent l'esprit d'un malade viennent ordinairement de la pensée de la mort, du souvenir des péchés passés, des approches du jugement, et de la considération des peines de l'enfer, et quelquefois de la vue des démons.

DA 308,1,9 Le second effet que ce sacrement produit à l'égard de l'âme est la rémission des péchés exprimée par ces paroles de saint Jacques: *S'il est coupable de quelques péchés, ils lui seront remis.* Premièrement les mortels qu'il connaît avoir commis, si, ne pouvant pas s'en confesser, et n'en ayant pas une contrition parfaite, il reçoit ce sacrement avec l'attrition; car alors ce sacrement supplée au défaut de la confession et de la contrition parfaite, et remet tous les péchés, et dans cette occasion ce sacrement est si nécessaire, qu'on ne serait pas sauvé sans l'avoir reçu. Secondement, il remet au malade les péchés mortels qui lui sont cachés et qu'il ne connaît pas. Il est

vrai que les autres sacrements ont ce pouvoir, mais ce n'est que par accident; parce que la grâce ne peut subsister avec le péché; au lieu que c'est un des propres et particuliers effets de l'extrême-onction, et que c'est une des fins pour lesquelles elle a été instituée.

DA 308,1,10 Ce sacrement est appelé par le concile de Trente la consommation de la pénitence, parce qu'il ôte aussi les restes du péché, en délivrant l'âme des dégoûts, des chagrins, d'un certain assoupissement, et d'une langueur et faiblesse qui lui reste du péché, qui n'a pas été entièrement rétablie par la pénitence.
Il remet encore tous les péchés véniels connus et inconnus, et les peines qui sont dues tant pour le péché mortel, que pour le péché véniel qui sont tout à fait ôtées, ou du moins beaucoup diminuées par ce sacrement.

DA 308,1,11 Il obtient même quelquefois la santé du corps, lorsqu'il est expédient pour le salut de l'âme.
Il y a cependant peu de chrétiens qui ressentent cet effet de ce sacrement, parce que la plupart attendent trop tard à le demander et le reçoivent étant privés de jugement, quelquefois aussi, parce que la mort est plus utile au malade que la santé; mais c'est plus particulièrement à cause du peu de disposition qu'on y apporte ordinairement, et du peu de piété avec laquelle plusieurs le reçoivent.

DA 308,1,12 On peut recevoir ce sacrement plusieurs fois, et autant de fois qu'on paraît être en danger de mort, pourvu que ce soit en différentes maladies; on pourrait aussi le recevoir plusieurs fois dans une même maladie qui serait fort longue, pourvu qu'on parût être plusieurs fois retombé dans dans un danger évident de mort.

DA 308,1,13 Il n'y a que les prêtres qui puissent administrer le sacrement de l'extrême-onction; ils doivent pour cela se servir d'huile d'olive bénite par l'évêque, qu'on nomme pour ce sujet l'huile des infirmes, et c'est elle qui est la matière de ce sacrement. C'est saint Jacques qui nous le fait connaître, lorsqu'il dit, qu'il faut oindre le malade d'huile au nom du Seigneur. Cette huile nous marque la force et la vigueur toute particulière que le Saint-Esprit donne aux malades dans ce sacrement. La prière que le prêtre fait qui sert de forme est contenue dans ces paroles: *Que Dieu par cette onction, et par sa pure miséricorde vous pardonne tous les péchés que vous avez commis* par un tel sens, par exemple, *par la vue, par l'ouïe, etc.*

DA 308,1,14 Jésus-Christ a voulu qu'on se servit d'huile dans ce sacrement, pour nous en faire mieux connaître l'effet; parce que l'huile adoucit, fortifie, et guérit, et que le sacrement d'extrême-onction adoucit les peines que cause la maladie, fortifie contre les tentations, et guérit l'âme de ses péchés, et le corps même de la maladie et des infirmités, si Dieu juge que cela soit nécessaire ou utile pour le salut.

DA 308,2 ## Section deuxième.

Des dispositions pour recevoir l'extrême-onction, et des cérémonies de ce sacrement.

DA 308,2,1 Pour être en état de recevoir le sacrement d'extrême-onction, il faut être chrétien, et avoir l'usage de la raison, il faut être malade et en danger de mort; car ceux qui sont en santé peuvent faire pénitence, et l'extrême-onction est pour ceux qui ne peuvent plus la faire.
Ceux qui sont blessés à mort, et les pestiférés sont aussi en état de le recevoir.

DA 308,2,2 Il est même à propos de le donner aux enfants malades en danger de mort, pourvu qu'ils soient âgés de sept ans aussi bien qu'aux grandes personnes, parce qu'on doit le faire recevoir à tous ceux qui sont capables d'offenser Dieu, et qu'on peut l'offenser dès qu'on a l'usage de la raison. C'est aussi parce que ce sacrement peut avoir en eux les mêmes effets que dans les personnes plus âgées, et qu'il n'y a pas plus de raison de le donner aux uns qu'aux autres. C'est le sentiment de saint Bonaventure, et de saint Antonin. On le peut aussi donner aux insensés, et aux frénétiques, pourvu qu'ils n'aient pas toujours été dans cet état.

DA 308,2,3 On doit refuser l'extrême-onction aux excommuniés, et à ceux qui n'ont pas encore l'usage de la raison, aux impénitents, à ceux qui meurent en état évident de péché mortel, et à ceux qui vont se battre dans un combat, ou qui sont condamnés au supplice. On ne peut pas le donner à ceux qui s'exposent sur mer, ou qui sont condamnés à une prison perpétuelle, à moins qu'ils ne soient malades ou prêts de mourir.

DA 308,2,4 Une disposition nécessaire pour recevoir ce sacrement est de n'avoir aucun péché mortel, et c'est particulièrement pour ce sujet, que l'Église a coutume de ne donner ce sacrement aux malades, qu'après qu'ils se sont confessés, et qu'ils ont reçu le saint viatique.
Il faut aussi pour être bien disposé à recevoir ce sacrement avoir une confiance en la bonté de Dieu telle qu'avaient ceux qui se présentaient à Notre-Seigneur pour être guéris de leurs infirmités, et unir son intention et ses prières à celles que fait l'Église, pendant qu'on administre ce sacrement.

DA 308,2,5 On fait ordinairement de très longues prières, lorsque quelqu'un reçoit l'extrême-onction, ce qui ne se fait pas à l'égard des autres sacrements, à cause du grand besoin que le malade a d'un secours extraordinaire, et de l'obligation dans laquelle il est de le demander par les prières des autres, n'ayant pas la facilité de le le demander lui-même. On peut aussi dire que les prières que font le malade et les assistants, avant qu'on administre ce sacrement, tiennent lieu des dispositions qu'on exige dans les autres. On récite ordinairement les psaumes pénitentiaux, parce que ce sacrement est un supplément de la pénitence, et parce que, comme dit le concile de Trente, la vie d'un chrétien est une perpétuelle pénitence, ce qui fait que, comme on a dû vivre dans la pénitence, on doit aussi mourir dans des sentiments de pénitence.

DA 308,2,6 On fait les onctions en forme de croix avec l'huile bénite, pour faire connaître que la grâce, qu'on reçoit dans ce sacrement, vient des mérites de la Passion et de la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et pour s'en servir comme d'une arme que le démon appréhende, et qui est très puissante pour le bien connaître, et pour le vaincre.

DA 308,2,7 On fait les onctions sur les yeux, sur les oreilles, sur les narines, sur les lèvres, sur les mains, sur la poitrine qui marque le coeur, et sur les pieds, parce que comme les uns sont les organes de nos sens, et les autres les signes de nos pensées et de nos affections, et les instruments de nos démarches, ils sont aussi les instruments qui nous servent à commettre les péchés, et comme ces organes ont été corrompus et profanés par le péché, l'Église veut dans ce sacrement les purifier et les sanctifier, pour les rendre dignes de la vue et de la présence de Jésus-Christ dans le Ciel.

DA 308,2,8 En faisant les onctions sur les organes des cinq sens, on profère sur chacun les paroles qui servent de forme à ce sacrement, et on nomme à la fin le sens dont cette partie du corps est l'organe. Sur les yeux on nomme la vue, sur les narines on nomme l'odorat, sur les oreilles on nomme l'ouïe, sur les

lèvres on nomme le goût et le parler, sur la poitrine on nomme les pensées, et sur les pieds on nomme le marcher.

DA 308,2,9 On fait l'onction aux yeux, pour réparer les péchés qu'on a commis par la vue: comme les regards, les curiosités, les mauvaises lectures, les comédies, le désir ou le mauvais usage des biens de la terre, qui est appelé la concupiscence des yeux.
On fait ensuite l'onction sur les oreilles, pour réparer les péchés que le malade a commis par l'ouïe: comme les médisances, les paroles déshonnêtes, les mauvais rapports, les chansons mondaines ou dangereuses, qu'on a pris plaisir d'entendre, les résistances qu'on a faites aux inspirations du Saint-Esprit.

DA 308,2,10 On fait l'onction sur les narines, pour réparer les péchés que le malade a commis par l'odorat, par les parfums, les senteurs, et les fleurs, et par les scandales et les mauvais exemples, ayant dû répandre partout la bonne odeur d'une vie sainte.
On fait l'onction sur les lèvres, ou sur la bouche, pour réparer les les péchés commis par la bouche: comme les gourmandises, les ivrogneries, les délicatesses dans le boire et le manger, et ceux qu'on a commis par la langue, qui est, comme dit saint Jacques, une université de malice.

DA 308,2,11 On fait l'onction sur les mains, pour réparer les fautes que le malade a commises par le toucher, dont le sentiment est principalement au bout des doigts, pour réparer les larcins, les batteries, les meurtres, et beaucoup d'injustices commises par le ministère de ces membres, et les omissions des actions signifiées par les mains.
On fait l'onction sur la poitrine, pour réparer les péchés commis par les pensées: comme les péchés d'orgueil, d'envie, de colère, de haine, des affections déréglées, des mépris, les péchés cachés, et les péchés d'autrui.

DA 308,2,12 On fait l'onction sur les pieds, pour réparer les péchés qu'on a commis par ses démarches, étant allé dans des lieux mauvais ou dangereux, par des promenades, et par les affections de l'âme signifiées par les pieds, et par toutes les attaches mortelles ou vénielles qu'on a eues aux créatures.
S'il y avait apparence qu'on ne pût pas faire toutes les onctions sur les organes des sens, on omettrait premièrement les doubles onctions des sens, qui ont l'organe double: comme sont la vue, l'ouïe, et le toucher; parce qu'il suffit de faire l'onction seulement sur un oeil, sur une oreille, et sur une main, et on omettrait aussi en cas de besoin l'onction des reins ou de la poitrine, et des pieds.

DA 308,2,13 On pourrait même en oignant une seule fois chaque organe des cinq sens, sans signe de croix, dire aussi une seule fois cette prière qui sert de forme, en y nommant tous les cinq sens, en cette manière: *Que Dieu par cette sainte onction, et par sa très pieuse miséricorde vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, par le parler, et par le toucher.*

DA 308,2,14 Le prêtre présente ensuite un crucifix au malade, afin de terrasser le démon, qui est mis en fuite à la vue de la croix, et d'aider le malade à produire toutes sortes d'actes, pour se disposer à bien mourir, et afin d'exciter le malade à avoir une grande confiance en Dieu, par la considération des mérites que Jésus-Christ lui a obtenus par ses souffrances, et par sa mort, et de l'engager à souffrir avec patience tous les maux qu'il plaît et qu'il plaira à Dieu de lui envoyer quelques violents qu'ils puissent être, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui a souffert volontiers tout ce qu'il a plu à son Père, jusqu'à mourir sur une croix pour nos péchés.

DA 308,2,15 On met ensuite un cierge béni dans la main du malade, lorsqu'il est prêt d'expirer, pour chasser les démons, qui sont des esprits de ténèbres, par la vertu particulière que ce cierge a reçu par la bénédiction du prêtre, et pour témoigner qu'il veut mourir dans l'esprit du christianisme, qu'il a déjà reçu dans le baptême, dans lequel on lui a mis ainsi un cierge à la main; et qu'il veut jusqu'à la mort s'attacher à Jésus-Christ, et à sa doctrine, qui est la véritable lumière, et être lui-même une lumière ardente et luisante devant Dieu, qui se consomme pour son amour, en lui consacrant les derniers moments de sa vie de toute l'affection de son coeur.

DA 309 ## Chapitre 9.

De l'ordre.

DA 309,1 ### Section première.

Du nom, de la matière, de l'institution, et de l'usage du sacrement de l'ordre, et des sept ordres en particulier.

DA 309,1,1 Il était besoin qu'il y eut dans l'Église des officiers et des ministres de Jésus-Christ, qui offrissent à Dieu le sacrifice de l'eucharistie, et administrassent aux fidèles les sacrements, et les instruisissent de leur religion et de tous leurs devoirs. C'est à quoi Jésus-Christ le souverain législateur de la loi de grâce instituteur et chef de l'Église a pourvu en instituant le sacrement de l'ordre, dans lequel la puissance d'exercer les fonctions et les ministères de l'Église est donnée à ceux qui le reçoivent, et en même temps la grâce de s'en bien acquitter.

DA 309,1,2 On a donné le nom d'ordre à ce sacrement, parce qu'il renferme plusieurs degrés subordonnés les uns aux autres, qui ont différentes fonctions, et qu'on monte comme de degré en degré du dernier ordre au premier qui est la prêtrise, à laquelle tous les autres se rapportent comme à leur fin.
Ce sacrement nous représente le sacerdoce de Jésus-Christ, et son office de médiateur entre Dieu et les hommes.
Il paraît que Jésus-Christ l'a institué, lorsqu'avant sa Passion il a donné à ses apôtres la puissance de consacrer son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et lorsqu'après sa résurrection il leur a donné la puissance de remettre les péchés.

DA 309,1,3 Ç'a été en la personne des saints apôtres que Jésus-Christ a donné à l'Église la puissance d'ordonner ses ministres, avec pouvoir de la communiquer. Les apôtres l'ont communiquée aux premiers évêques, et les évêques à leurs successeurs par une suite non interrompue, et elle sera toujours dans l'Église jusqu'à la fin des siècles.
Nous apprenons tant par les témoignages de l'Écriture sainte, que par la tradition apostolique l'usage de l'ordination des ministres de l'Église.

DA 309,1,4 Saint Paul nous marque l'ordination des prêtres dans son épître à Tite évêque de Crète: *Je vous ai,* dit-il, *laissé en Crète, afin que vous ordonniez et que vous établissiez des prêtres dans chaque ville;* et à Timothée: *Prenez garde de ne pas imposer les mains trop vite à quelqu'un.* Et au même: *Je vous avertis de rallumer le feu de la grâce de Dieu qui est en vous, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.*

DA 309,1,5 C'est pour ce sujet que le concile de Trente dit, qu'étant clair et manifeste par le témoignage de l'Écriture, par la tradition des apôtres, et par le consentement unanime des Pères, que par la sainte ordination, qui s'accomplit par des paroles, et par des signes extérieurs, la grâce est conférée, personne ne peut douter que l'ordre ne soit véritablement et proprement un des sept sacrements de l'Église.

DA 309,1,6 Il y a sept degrés dans ce sacrement auxquels on donne le nom d'ordre: il y en a trois qu'on nomme sacrés, la prêtrise, le diaconat, et le sous-diaconat, parce qu'ils consacrent à Dieu d'une manière particulière, que ceux qui les ont reçus ne peuvent plus retourner dans le siècle, et que les fonctions qu'ils exercent sont très saintes. Le prêtre consacre le corps de Jésus-Christ dans la sainte messe, et les diacres et sous-diacres l'assistent et l'aident dans l'action de ce sacrifice.

DA 309,1,7 Il y a quatre ordres qu'on appelle moindres, qui sont l'ordre de portier, de lecteur, d'exorciste, et d'acolyte: et on les appelle moindres par rapport aux ordres sacrés, dont les fonctions sont plus relevées.
Tous ces ordres ont été institués, pour nous faire connaître l'excellence de nos mystères qui exigent tant d'officiers, dont les uns consacrent l'eucharistie, les autres la distribuent, et les autres préparent les peuples à la recevoir.

DA 309,1,8 Tous ces degrés de l'ordre sont sacrements, parce qu'on reçoit par chacun d'eux sous des signes sensibles une puissance sacrée, et une grâce particulière pour les bien exercer. Ce ne sont pas cependant sept sacrements, ce n'est qu'un seul et même sacrement, parce qu'ils ne se rapportent tous qu'à une même fin.
Il y a trois principales fonctions dans l'Église. La première est de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ. La seconde est de remettre les péchés, et d'administrer les autres sacrements. Et la troisième est de prêcher la parole de Dieu.

DA 309,1,9 Les prêtres qui ont pouvoir d'exercer toutes ces fonctions saintes sont ordonnés, et reçoivent la puissance de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, lorsque l'évêque leur donne à toucher le calice dans lequel il y a du vin, et la patène sur laquelle il y a un des pains qui servent à consacrer, et qu'il leur dit en même temps: *Recevez la puissance d'offrir à Dieu le sacrifice, et de célébrer la messe tant pour les vivants, que pour les morts.* Ils reçoivent la puissance de remettre, et de retenir les péchés, par une seconde imposition des mains de l'évêque, et par ces paroles qu'il leur dit en même temps: *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

DA 309,1,10 Les diacres sont ordonnés et reçoivent la puissance de lire publiquement dans l'Église le saint Évangile, de prêcher la parole de Dieu, et de distribuer la sainte eucharistie, qui sont les fonctions propres à leur ordre, et de donner le baptême avec les cérémonies dans l'Église. Ils sont ordonnés, lorsque l'évêque leur impose les mains, et leur dit: *Recevez le Saint-Esprit, afin d'être forts, pour résister au diable et à ses tentations au nom du Seigneur.* Et lorsqu'ensuite l'évêque leur donnant le livre des évangiles, et le leur faisant toucher leur dit: *Recevez la puissance de lire l'Évangile dans l'Église de Dieu, tant pour les vivants, que pour les morts.*

DA 309,1,11 Les sous-diacres sont ordonnés et reçoivent la puissance de servir au prêtre dans l'action du sacrifice, lorsque l'évêque leur fait toucher le calice vide avec la patène, en leur disant: *Voyez ce dont le ministère vous est confié: c'est pourquoi je vous avertis de vous comporter de telle sorte, que vous puissiez plaire à Dieu.* Et quand ensuite l'évêque leur donne le livre des épîtres et le leur fait toucher, en leur disant: *Recevez le livre des épîtres, et la puissance de les lire dans l'Église, tant pour les vivants que pour les morts.*

DA 309,1,12 Les acolytes sont ordonnés et reçoivent la puissance d'allumer et de porter les cierges pour le sacrifice, lorsque l'évêque leur donnant un chandelier sur lequel est posé un cierge, et les leur faisant toucher leur dit en même

temps: *Recevez ce chandelier avec ce cierge, et sachez que vous êtes obligés au nom du Seigneur d'allumer les lumières de l'église.* Et ils reçoivent la puissance de présenter et de préparer le vin et l'eau pour le sacrifice, lorsque l'évêque leur fait toucher les deux vaisseaux qu'on nomme burettes, dans lesquelles on met le vin et l'eau destinés pour le sacrifice, en leur disant: *Recevez ces burettes, afin de donner le vin et l'eau pour l'eucharistie du sang de Jésus-Christ au nom du Seigneur.*

DA 309,1,13 Les exorcistes sont ordonnés et reçoivent la puissance d'exorciser les possédés, lorsque l'évêque leur donne le livre des exorcismes et le leur fait toucher, en disant: *Recevez ce livre, et apprenez-le par mémoire, et recevez la puissance d'imposer les mains sur les énergumènes,* c'est-à-dire, sur ceux qui sont possédés par les démons, *soit qu'ils soient baptisés, soit qu'ils soient catéchumènes,* ce sont les adultes qu'on instruit pour recevoir le baptême.

DA 309,1,14 Les lecteurs sont ordonnés, et reçoivent la puissance de lire les leçons dans l'office divin qui se chante dans l'Église, lorsque l'évêque leur donne le livre des leçons de l'Église, et le leur fait toucher, en disant: *Recevez ce livre, lisez au peuple la parole de Dieu; et si vous vous acquittez fidèlement et utilement de votre charge, vous participerez à la récompense de ceux qui auront bien prêché la parole de Dieu dès le commencement.*

Les portiers sont ordonnés, et reçoivent la puissance d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, lorsque l'évêque leur en donne les clefs, en leur disant: *Comportez-vous bien dans votre ministère, parce que vous devez rendre compte à Dieu des choses qui sont renfermées sous ces clefs.*

DA 309,2 **Section deuxième.**

Du ministre du sacrement de l'ordre, de ceux qui peuvent le recevoir, et des dispositions qu'ils doivent y apporter, et de la tonsure.

DA 309,2,1 Il n'y a que l'évêque seul qui puisse donner le sacrement de l'ordre. C'est ce que nous apprenons par la tradition des apôtres, et c'est ce qui a été défini par le concile de Trente.

DA 309,2,2 On ne peut donner le sacrement d'ordre qu'aux chrétiens et aux hommes seuls, les femmes ne pouvant, selon saint Paul, ni commander, ni instruire dans l'Église. Elles ont bien eu anciennement quelques fonctions dans l'Église, et il y en avait qu'on nommait diaconesses, qui avaient soin de disposer et d'aider les personnes de leur sexe à recevoir le saint baptême, et qui leur ôtaient leurs habits, lorsque pour les baptiser on les plongeait dans l'eau; il y en avait aussi quelques-unes qu'on appelait diaconesses et même prêtresses, parce que leurs maris avaient été ordonnés diacres ou prêtres, après qu'ils s'étaient séparés l'un de l'autre d'un commun consentement, ou à cause de leur âge, parce que le nom de prêtre signifie vieillard. Mais aucune de ces femmes n'a jamais été honorée du sacrement de l'ordre, elles en ont seulement porté le nom.

DA 309,2,3 Le sacrement de l'ordre exige de ceux qui le reçoivent des dispositions intérieures, et des dispositions extérieures. Les dispositions intérieures sont, la probité, la chasteté, la fermeté dans la foi, et la science.

Les dispositions extérieures sont, d'avoir l'âge déterminé par l'Église, le corps bien fait avec tous ses membres, et un entier usage de ses sens, surtout de la vue et de l'ouïe, de n'être pas esclave, et d'être né légitime.

DA 309,2,4 Nul, dit le concile de Trente, ne doit être promu à l'ordre de sous-diacre avant l'âge de vingt-deux ans; à celui de diacre avant vingt-trois ans, et à la

prêtrise avant vingt-cinq ans, mais il suffit que la dernière année soit commencée. Pour recevoir les quatre ordres moindres, l'âge de discrétion suffit. Les laïques doivent avoir une grande vénération et un profond respect pour les prêtres et les autres ecclésiastiques, parce qu'ils sont les pasteurs de l'Église, les ministres de Dieu, et les dispensateurs de ses mystères.

DA 309,2,5 Outre tous ces ordres il y a une cérémonie qui donne entrée à l'état ecclésiastique, et qui est aussi faite par l'évêque; cette cérémonie sainte se nomme la tonsure, parce qu'on y coupe les cheveux, et qu'anciennement on les rasait entièrement, pour marquer le retranchement que celui qui la reçoit doit faire de toutes les vanités et superfluités du monde.
La tonsure est une simple cérémonie établie par l'Église, par laquelle une personne est séparée du siècle et consacrée à Dieu, et au service de son Église.

DA 309,2,6 On appelle clercs ceux qui sont tonsurés, parce qu'ils ont choisi Dieu pour leur héritage; car ce mot *clerc* signifie portion ou héritage; on les nomme aussi ecclésiastiques, parce qu'ils se sont consacrés au service de l'Église. Le saint concile de Trente veut qu'on ne reçoive personne à la tonsure qu'il n'ait les quatre dispositions suivantes: qu'il n'ait reçu le sacrement de confirmation; qu'il n'ait été instruit des premiers principes de la foi; qu'il ne sache lire et écrire; et qu'il n'y ait une conjecture probable, qu'il n'a choisi ce genre de vie, que pour rendre à Dieu un fidèle service; il faut aussi qu'il soit né d'un légitime mariage, et qu'il soit exempt de toutes censures, et de toutes sortes d'irrégularités.

DA 309,2,7 Outre ces dispositions il est à propos que ceux qui se présentent pour recevoir la tonsure soient en la grâce de Dieu, et il faut de plus qu'ils aient des véritables marques de vocation à l'état ecclésiastique. Les marques qu'on en peut avoir sont les suivantes: quand on entre dans cet état non pour y vivre à son aise, ou dans l'oisiveté, pour y avoir des biens temporels, pour succéder à son parent ou à son ami dans son bénéfice, ou parce qu'on a quelque infirmité de l'esprit ou du corps; mais, selon que l'inspire le concile de Trente, pour y servir Dieu toute sa vie, et pour se rendre utile à l'Église: quand on a pris conseil de quelque prêtre pieux, sage, et désintéressé, et qui ait l'esprit ecclésiastique: quand on a la piété, la chasteté, la science, et le zèle nécessaire, pour bien servir l'Église, et pour se bien acquitter des devoirs de son état: et quand on n'y entre qu'après s'y être bien préparé.

DA 309,2,8 Les marques qu'on n'est pas appelé à l'état ecclésiastique sont de n'être pas chaste, de désirer seulement de posséder quelque bénéfice, et de se mettre peu en peine de la manière dont on doit vivre dans un si saint état, de mener une vie toute séculière, de fréquenter les compagnies des mondains, d'être adonné au jeu, et d'aimer à prendre ses plaisirs.

DA 309,2,9 Ceux qui s'engagent dans cet état, et qui reçoivent la tonsure, seulement pour être plus honorés, ou pour avoir plus de revenu par le moyen de quelque bénéfice, commettent un très grand péché, aussi bien que les parents qui y engagent leurs enfants, sans aucune marque de vocation, pour décharger leur maison, ou pour conserver quelque bénéfice dans leur famille, ils sont souvent cause de leur damnation, et répondront devant Dieu du scandale que leurs enfants auront donné à toute l'Église.

DA 309,2,10 Il faut donc que les pères et les mères, pour ne pas tomber dans cet inconvénient aient un très grand soin, avant que quelqu'un de leurs enfants reçoive la tonsure, d'examiner s'il paraît avoir de l'inclination pour l'état ecclésiastique, et s'il a autant de sagesse et de piété qu'il est nécessaire d'en

avoir, pour entrer dans un si saint état; ils doivent aussi faire beaucoup de prières et de bonnes oeuvres, pour obtenir de Dieu la grâce de connaître la vocation de leur enfant, consulter là-dessus leur confesseur, et des pieux et savants ecclésiastiques; il faut même qu'ils fassent connaître auparavant à leur enfant les obligations de cet état, et qu'ils s'informent de lui s'il est dans la volonté d'y satisfaire, et de n'avoir pour but que le bien de l'Église, et le salut de son âme; et après que leur enfant aura été tonsuré ils sont obligés de lui faire porter l'habit ecclésiastique et la tonsure, et de l'engager à mener une vie telle que demande la sainteté de son état.

DA 310 **Chapitre 10.**

Du mariage.

DA 310,1 **Section première.**

De la nature, de l'excellence, et de l'institution du mariage, et de l'intention que Dieu a eue en l'instituant.

DA 310,1,1 Jésus-Christ ayant établi une loi de grâce a voulu que tout s'y fit avec grâce; c'est pourquoi connaissant que l'une des actions les plus corrompues était le mariage, parce que la plupart des hommes y entraient avec des intentions très éloignées de celles que Dieu avait eues en l'instituant, il a voulu obliger les chrétiens à ne s'y engager qu'avec des intentions très saintes et très pures, en élevant cette association et cette union de l'homme et de la femme à la dignité de sacrement. Ç'a été aussi pour donner moyen au mari et à la femme de s'acquitter des devoirs de cet état avec grâce, d'en supporter les peines avec facilité, et de se garder l'un à l'autre une très grande fidélité.

DA 310,1,2 Le mariage est donc un sacrement, par lequel l'homme et la femme s'unissent ensemble, pour avoir légitimement des enfants, et les élever dans la crainte de Dieu. C'est ce que nous apprenons du saint concile de Trente.

DA 310,1,3 Saint Paul dit que ce sacrement est grand en Jésus-Christ et en l'Église, et en effet il représente le mariage indissoluble de Jésus-Christ avec l'Église, et l'union de la nature humaine avec le Verbe dans l'incarnation, qui ne s'y est uni que pour donner à Dieu son Père des enfants qui soient dignes de lui, et qui vivent de son Esprit. C'est aussi l'intention de Jésus-Christ et de Dieu même dans l'institution du mariage, que le mari soit un avec la femme, par l'Esprit de Dieu, dans la seule vue de donner des membres à Jésus-Christ et des enfants à son Église.

DA 310,1,4 Le mariage ne peut pas être contracté, selon que l'a défini le saint concile de Trente, que l'un des curés des deux paroisses ne soit présent avec deux témoins, et lorsqu'il a été ainsi contracté, et qu'il a été ensuite consommé, il ne peut plus être rompu, et le mari et la femme ne peuvent plus se séparer l'un de l'autre, c'est-à-dire, que le mari ne peut plus épouser une autre femme, ni la femme un autre mari, à moins que ce ne soit après la mort de l'un ou de l'autre.

Cependant quand le mariage n'a pas encore été consommé, il est libre à l'une des deux parties d'entrer en religion, sans le consentement de l'autre partie, ce qu'aucune des deux parties ne peut plus faire, dès lors que le mariage a été une fois consommé.

DA 310,1,5 C'est Dieu même qui est l'auteur du mariage et qui l'a institué, lorsqu'après avoir créé l'homme il tira Ève de son corps et la lui donna pour femme, et lorsqu'il dit en même temps: *C'est pour ce sujet que l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et qu'ils ne seront tous deux qu'une seule chair.* Jésus-Christ après avoir rapporté ces paroles, pour faire

connaître que l'intention de Dieu dans l'institution du mariage a été que l'union de l'homme avec la femme fut inséparable, ajoute celles-ci: *C'est pourquoi ils ne sont plus deux, mais une seule chair: que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.* C'est ce qui fait que saint Augustin dit que le mariage est tout divin.

DA 310,1,6 Les païens même, dit ce saint Père, par la lumière naturelle ont connu, qu'il y avait quelque chose de saint et de divin dans le mariage, quand d'un consentement général toutes les nations ont condamné les adultères et les autres vices contraires à la pureté, et qu'ils ont beaucoup estimé la chasteté et la modération des plaisirs charnels.

DA 310,1,7 Ces paroles de la Genèse, *que l'homme s'attachera à sa femme,* nous marquent que Dieu n'a pas eu intention d'unir seulement le corps de l'homme et de la femme dans le mariage, mais de leur y faire contracter une union intime de leurs coeurs, de laquelle celle des corps n'est pour ainsi dire que la figure et la marque extérieure. Le mariage aussi sans l'union des corps ne laisserait pas d'être un véritable mariage, comme il l'a été en effet entre saint Joseph et la très sainte Vierge.

DA 310,1,8 L'intention particulière de Dieu dans l'institution du mariage a été, que l'homme et la femme pussent se soulager dans les peines et les misères de cette vie, *faisons-lui,* dit Dieu, *une aide qui lui ressemble,* qu'ils pussent donner des enfants au monde, et les élever dans la crainte de Dieu; c'est ce que nous marquent ces paroles que Dieu dit à Adam et à Ève, *croissez et multipliez,* et qu'ils eussent un remède à l'incontinence, c'est ce qu'exprime saint Paul lorsqu'il dit: *Pour éviter toute impureté, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.* Ç'a été aussi l'intention de Jésus-Christ en élevant le mariage à la dignité de sacrement, et il a même prétendu que par la grâce qui y est attachée le mari et la femme eussent moyen de supporter les peines du mariage avec beaucoup plus de facilité, et de ne jamais se séparer.

DA 310,1,9 Il y a cette différence entre les mariages des infidèles, des Juifs, et des chrétiens, que les païens ne regardent le mariage que comme un simple contrat, par lequel l'homme et la femme se lient ensemble d'un consentement mutuel, pour avoir et élever des enfants, et par conséquent comme une chose purement politique, et établie pour empêcher le désordre et la confusion dans le monde.

DA 310,1,10 Les Juifs reconnaissent quelque chose de saint dans le mariage, parce que Dieu en a été l'auteur et qu'il l'a béni; mais particulièrement parce qu'il devait contribuer à la venue du messie qui devait délivrer les hommes du péché. Mais les chrétiens honorant le mariage comme un sacrement doivent en le contractant faire uniquement attention à Dieu qui y préside, et à la grâce qu'il leur y communique. C'est pourquoi ils ne doivent se marier que dans la vue de la volonté de Dieu, et pour donner des enfants à l'Église, et les engendrer à Jésus-Christ; car le mariage, qui dans le commencement du monde a été institué pour peupler le monde, est à présent institué pour peupler le Ciel.

DA 310,2 **Section deuxième.**

Des fins du mariage, et des grâces qu'on reçoit dans ce sacrement.

DA 310,2,1 Il y a trois fins qui sont naturelles et communes à tous les mariages, selon l'intention de Dieu. La première est, d'unir très étroitement le mari avec la femme. La seconde est, de les faire vivre ensemble pour se secourir l'un

l'autre dans tous leurs besoins. Et la troisième est, de leur donner moyen d'avoir légitimement des enfants.

DA 310,2,2 Il y a aussi trois fins du mariage, selon l'institution de Jésus-Christ; car il a eu intention que les personnes mariées se sanctifiassent dans le mariage, et contribuassent à la sanctification l'une de l'autre; ce qui fait dire à saint Augustin que dans les noces des fidèles la sainteté du sacrement vaut mieux et a plus de vertu que la fécondité. Il a voulu qu'il fût un sacrement, afin qu'il ne se pût rompre, ce qui fait qu'il dit: *Quiconque quittera sa femme et en épousera une autre commet un adultère;* c'est pourquoi saint Augustin dit que l'on recommande non seulement le lien des noces dans l'Église, mais aussi le sacrement, de telle manière qu'il n'est pas permis à un homme de donner sa femme à un autre. La fin de Jésus-Christ a été aussi que l'homme et la femme mariés eussent par le moyen du sacrement une grâce particulière pour s'aimer mutuellement, et s'acquitter dans la vue de Dieu de tous les devoirs du mariage.

DA 310,2,3 La production des enfants n'est pas nécessaire pour faire un véritable et un saint mariage, c'est ce que prouve fort bien le même saint Augustin, par l'exemple du mariage de la très sainte Vierge avec saint Joseph, d'où il conclut que c'est un témoignage authentique aux fidèles mariés, que le mariage dans lequel la continence est gardée par un consentement mutuel peut avoir sa fermeté et être appelé mariage, non point par le mélange corporel des sexes, mais par raison d'affection et d'union d'esprit.

DA 310,2,4 On reçoit dans le mariage une augmentation de la grâce sanctifiante, et une grâce qui lui est propre. La première lui est commune avec quatre autres sacrements. La seconde est propre à chaque sacrement en particulier, et se nomme la grâce sacramentelle, qui consiste dans les secours particuliers de la grâce actuelle plus abondants que Dieu n'a coutume de les donner, et qu'il donne seulement dans la vue du sacrement qu'on a reçu, lorsqu'on en a besoin pour s'acquitter des obligations qu'on a contractées en le recevant.

DA 310,2,5 La grâce sacramentelle du mariage est celle que Dieu donne aux personnes mariées, pour vivre chastement et saintement dans cet état, et dans une grande union, et pour supporter les peines du mariage, et s'acquitter des devoirs auxquels il engage. Et cette grâce a rapport aux trois obligations des personnes mariées, qui sont de demeurer toujours ensemble, sans se pouvoir séparer, de se garder l'un à l'autre la fidélité, et de nourrir et élever chrétiennement leurs enfants.

DA 310,2,6 Par rapport au premier devoir des personnes mariées, qui est de demeurer toujours ensemble, sans se pouvoir séparer, la grâce du sacrement leur donne la force de s'aimer réciproquement, comme Jésus-Christ a aimé son Église; de s'aider mutuellement, pour supporter les défauts l'un de l'autre, et pour ne pas s'ennuyer de vivre ensemble; et de se rendre l'un à l'autre ce qu'ils se doivent.

Par rapport au second devoir des mariés, qui est la fidélité, la grâce sacramentelle du mariage leur donne un secours particulier, pour ne faire que ce qui est permis dans le mariage, pour n'avoir de l'amour pour aucune autre personne, et pour résister aux occasions qui peuvent se rencontrer dans les compagnies de manquer à ce devoir.

DA 310,2,7 Par rapport au troisième devoir des mariés, qui est d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, la grâce sacramentelle les aide à procurer une éducation chrétienne à leurs enfants, et à leur donner bon exemple, et à ne pas se plaindre du trop grand ou trop petit nombre de leurs enfants, leur faisant considérer que c'est Dieu qui les leur donne.

DA 310,2,8 Il est très rare que les chrétiens reçoivent la grâce de ce sacrement, parce que la plupart ne s'y engagent que par des considérations humaines, ou par avarice pour établir leur famille, et pour jouir avec liberté des plaisirs sensuels, et ainsi avec une intention contraire à celle de Jésus-Christ. L'ange Raphael dans le 6ème chapitre de Tobie, nous apprend que le démon exerce son pouvoir sur ces sortes de personnes, et on connaît par expérience les fâcheuses suites de ces mariages, où on ne s'est engagé que pour contenter sa passion, ou son avarice.

DA 310,2,9 Il n'y a que ceux qui reçoivent le sacrement de mariage avec de bonnes dispositions et en état de grâce, à qui Dieu donne la grâce qui lui est propre, et s'il n'est pas impossible de la recevoir, lorsque par sa faute on ne l'a pas reçue, cela est du moins très difficile.

DA 310,3 **Section troisième.**

Des dispositions qu'on doit apporter au sacrement de mariage.

DA 310,3,1 La plupart des désordres qui se rencontrent dans les personnes mariées viennent de ce que peu se marient avec les dispositions qu'elles doivent avoir pour recevoir ce sacrement et les grâces du sacrement, et que pour parler avec saint Paul, très peu se marient au Seigneur, c'est-à-dire, dans la vue de Dieu, et dans l'esprit du christianisme; c'est pourquoi il est de conséquence de faire connaître aux chrétiens, quelles sont les dispositions qu'ils doivent apporter à ce sacrement.

DA 310,3,2 La première disposition qu'il faut avoir avant que de se marier est d'être appelé de Dieu à cet état; car Dieu n'accorde des grâces propres et particulières à ce sacrement, qu'à ceux qui sont appelés dans le mariage. Cela même ne suffit pas; il faut que la personne avec laquelle on veut se lier soit celle que Dieu veut donner; car, comme dit Salomon, c'est à Dieu à donner une femme sage.

DA 310,3,3 Les moyens dont on doit se servir pour savoir si on est appelé de Dieu dans le mariage sont: de le prier beaucoup pour connaître sa sainte volonté, avant que de s'y engager, de consulter des personnes sages, prudentes, et désintéressées, et d'examiner si la personne sur qui on jette les yeux a été élevée dans la crainte de Dieu, et s'il y a lieu d'espérer qu'elle sera une aide pour faire son salut, et pour s'acquitter des devoirs du mariage.

DA 310,3,4 Il faut aussi pour cet effet considérer si on a inclination pour entrer dans cet état, et pour y bien vivre, et en remplir tous les devoirs; car si on a des inclinations toutes contraires, on n'y est pas appelé: si on a la capacité de régler et de conduire une famille d'une manière chrétienne, et de faire faire le devoir à ceux qu'on aura sous sa conduite; car Dieu n'appelle pas à un emploi dont on est incapable: si on y aura plus de facilité de faire son salut que dans l'état présent où on est, ou que dans un autre.

DA 310,3,5 Une autre disposition qui est de conséquence est d'avoir une grande pureté d'intention, et de ne se pas marier pour le plaisir; car, comme dit saint Augustin, c'est abuser de la sainteté de ce sacrement de vouloir couvrir et cacher sa brutalité du prétexte spécieux du mariage, et les sept maris de Sara, comme il est rapporté dans le sixième chapitre du livre de Tobie, n'ont été étouffés la première nuit de leurs noces, que parce qu'ils ne s'étaient mariés que pour le plaisir, et que le démon a puissance sur ceux qui se marient par ce motif.

DA 310,3,6 On ne doit pas non plus se marier par un motif d'intérêt; car il arrive ordinairement à ceux qui se marient dans une telle vue, dit saint Chrysostome, que celui qui a moins de biens devient esclave de celui qui en a

davantage. Il est même fort à propos que ceux qui veulent se marier, autant qu'il sera possible, soient d'égale condition, et aient de la vertu.

DA 310,3,7 Une autre disposition que l'Église exige est, que ceux qui veulent se marier soient instruits des principaux mystères de notre religion, et sachent ces trois prières *Pater, ave, credo* les commandements de Dieu et de l'Église, et les sept sacrements, sur tout ce qui regarde le sacrement de baptême, et les paroles qu'on doit prononcer en le donnant, aussi bien que les sacrements de pénitence, et d'eucharistie, et ce qui regarde le sacrement de mariage, et les devoirs de cet état.

DA 310,3,8 Mais la principale disposition qu'on doit apporter pour bien recevoir le sacrement de mariage est, avant que de se marier, de se mettre en état de grâce, en faisant quelques jours auparavant une bonne confession et communion; car ce serait commettre un sacrilège de contracter le mariage sans être en la grâce de Dieu, et se mettre dans l'indisposition de recevoir la grâce du sacrement, sans laquelle il est moralement impossible de se sauver dans cet état.

DA 310,3,9 Il y a enfin une disposition qui est absolument nécessaire pour se marier, qui est de n'avoir rien en soi qui empêche de contracter le mariage. Il y a des empêchements au mariage qui le rendent nul, il y en a qui ne le rendent pas nul, mais qui font seulement qu'il n'est pas permis, et qu'on commet un grand péché en le recevant.

DA 310,3,10 Le premier empêchement au mariage est l'erreur de la personne, si on se marie avec une personne croyant se marier avec une autre: comme il arriva à Jacob, lorsqu'on lui donna Lia au lieu de Rachel.
Le second empêchement est le voeu solennel, qui est ou la profession faite dans un monastère, pour être religieux ou religieuse, ou la réception de l'ordre de sous-diacre.

DA 310,3,11 Le troisième empêchement du mariage est la parenté, lorsqu'on est parent ou allié jusqu'au quatrième degré inclusivement en ligne collatérale: comme sont les frères et soeurs, les cousins germains, et autres; car pour ceux qui sont parents en ligne directe: comme le père et la fille, l'aïeul et la petite fille, etc. ils ne peuvent jamais se marier ensemble quelque éloignés qu'ils soient.

DA 310,3,12 L'alliance se contracte par un mari avec les parents de sa femme, et par la femme avec les parents de son mari; ce qui fait que quand l'un des deux mourrait l'autre ne pourrait pas se marier avec les parents de sa partie jusqu'au quatrième degré inclusivement. On contracte de même alliance avec les parents d'une personne dont on a abusé hors le mariage jusqu'au second degré inclusivement. On contracte aussi une alliance qu'on nomme spirituelle, par le baptême et par la confirmation, et cette alliance se contracte entre la personne qui baptise, et celle qui est baptisée, et le père et la mère du baptisé, et entre les parrain et marraine, et les père et mère du baptisé, ou du confirmé.

DA 310,3,13 Le quatrième empêchement au mariage est l'impuissance, quand l'une des parties ne peut pas consommer le mariage.
Le cinquième empêchement au mariage est le mariage déjà contracté auparavant avec une personne vivante; car ceux qui sont engagés dans le mariage ne peuvent pas se remarier du vivant de leur partie.
Le sixième empêchement au mariage est la diversité de religion; car un chrétien ne peut pas se marier avec un infidèle, quoi qu'un catholique puisse se marier avec un hérétique.

DA 310,3,14 Le septième empêchement au mariage est le crime d'homicide, ou d'adultère, lorsqu'un mari, par exemple, ayant dessein d'épouser une autre femme fait mourir la sienne, ou lorsqu'il commet adultère avec une autre, et lui promet de l'épouser après la mort de sa femme; car il ne peut jamais épouser cette autre. Il en est de même de la femme, qui ne peut se servir des mêmes moyens, pour épouser un autre mari.

DA 310,3,15 Le huitième empêchement au mariage est la force et la violence, lorsqu'on a donné son consentement par force et par contrainte, ou par des menaces injustes.

Le neuvième empêchement au mariage est l'honnêteté publique, quand une personne a fiancé ou épousé une autre, sans que le mariage ait été consommé; car alors une des parties venant à mourir, l'autre ne pourra pas épouser le frère ou la soeur de celle qui est morte. Au lieu que si la mort arrive après le mariage consommé, la partie qui restera ne pourra pas épouser les parents de la morte jusqu'au quatrième degré.

DA 310,3,16 Le dixième empêchement au mariage est le rapt, quand un homme, par exemple, a enlevé une fille; car quelque consentement que donne la fille, elle ne peut pas se marier avec cet homme qu'elle n'ait été remise entre les mains de ses parents.

Le onzième et dernier empêchement au mariage est, lorsque le mariage n'est pas contracté en présence de son propre curé, et de deux témoins.

DA 310,3,17 Les empêchements les plus ordinaires qui ne rendent pas le mariage nul, mais qui font qu'il n'est pas permis et qu'on commet un très grand péché en le contractant sont: de se marier dans le temps défendu par l'Église, d'avoir fait voeu de chasteté ou de religion, ou d'être fiancé à un autre.

Il n'est pas permis de se marier depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'après la fête de l'adoration des rois, et depuis le jour des Cendres jusqu'après l'octave de Pâques.

DA 310,3,18 L'Église a jugé à propos de défendre de se marier en ces temps-là, parce que les jours de l'Avent et du Carême étant des jours destinés à la pénitence, et devant être employés à la prière, les fidèles seraient facilement détournés de l'un et de l'autre par les solennités du mariage, dans lesquelles pour l'ordinaire on s'abandonne aux vaines réjouissances, aux excès, et à la bonne chère.

DA 310,3,19 Il y a aussi quelques conciles qui ont défendu les solennités les noces des dimanches, afin que les chrétiens ne soient pas empêchés d'assister à la messe de paroisse et aux divins offices, et qu'ils ne profanent pas ces saints jours par une conduite qui n'ait aucun rapport avec le service qu'ils doivent rendre à Dieu.

DA 310,4 **Section quatrième.**

Des fiançailles, et de quelques autres préparations et dispositions plus prochaines au sacrement de mariage.

DA 310,4,1 L'Église a encore ajouté une autre disposition au mariage, c'est une cérémonie qu'elle a instituée, et qu'elle a ordonnée devoir être faite avant le mariage, et cette cérémonie se nomme les fiançailles.

Ce sont des promesses solennelles que deux personnes de différent sexe se font dans l'Église l'une à l'autre de se prendre pour mari et pour femme.

DA 310,4,2 C'est un péché de ne pas accomplir cette promesse, à moins qu'il n'y ait une cause légitime qui en dispense, et c'est à l'Église à en juger et à en dispenser, et ainsi les fiançailles ne peuvent se dissoudre que par l'autorité de l'Église, ce qui se peut faire, lorsque les deux parties se remettent volon-

tairement la parole qu'elles s'étaient données, ou lorsqu'une des deux parties a contracté mariage avec une autre, par parole, ou par présent, ou qu'elle se trouve avoir fait voeu de chasteté.

DA 310,4,3 L'Église ne permet pas que les personnes fiancées demeurent ensemble dans une même maison, et elle le leur fait défendre par le curé qui les fiance, pour prévenir les libertés scandaleuses qu'elles pourraient avoir entre elles, et qui pourraient causer de très mauvaises suites, et les pères et les mères de ces personnes doivent empêcher qu'elles n'aient une conversation trop familière, et veiller à ce qu'elles ne conversent jamais ensemble qu'en présence de témoins, c'est à quoi les fiancés mêmes doivent avoir égard.

DA 310,4,4 Il est très à propos de ne pas célébrer les fiançailles longtemps avant le mariage, et de ne pas engager par les promesses qu'on y fait ceux qui ne seraient pas en état d'être mariés promptement, dans la crainte qu'ils ne les gardent pas, ou que ces promesses ne leur donnent occasion de commettre des péchés très considérables.
Les fiançailles doivent se faire dans l'Église de la paroisse et jamais ailleurs: l'Église défend de les faire à la maison, parce que c'est une sainte cérémonie, et une préparation au sacrement de mariage.

DA 310,4,5 Dans cette cérémonie le prêtre demande aux deux qui se présentent, s'ils n'ont point fait voeu de chasteté ou de religion, ou s'ils n'ont point promis la foi du mariage à quelque autre personne, si c'est du consentement de leur parents qu'ils prétendent contracter l'alliance qu'ils ont dessein de faire ensemble, s'ils n'y ont point été engagés par force, ou par menace, ou par la crainte et l'autorité de quelque personne.
Ensuite le prêtre leur fait promettre qu'ils se prendront l'un l'autre l'un pour femme, et l'autre pour mari, au plus tard dans quarante jours, si la sainte Église le leur permet.

DA 310,4,6 Après les fiançailles ordinairement, et avant le mariage, on publie les bans, c'est-à-dire, qu'on annonce le mariage futur dans les paroisses des deux personnes qui veulent se marier ensemble, afin de pouvoir découvrir les empêchements qui pourraient être obstacles au mariage, afin d'exciter tous les paroissiens à prendre intérêt au bien de chacun en particulier, comme membres d'un même corps, et à prier Dieu instamment de donner sa bénédiction au mariage prétendu.
Ceux qui sont fiancés doivent pour se disposer à leur mariage beaucoup prier et faire prier Dieu, afin d'obtenir de lui les grâces dont ils ont besoin, pour se sanctifier dans l'état qu'ils veulent embrasser.

DA 310,4,7 Il est à propos que ceux qui se marient s'appliquent beaucoup à la prière le jour de leur mariage, et qu'ils entrent dans des sentiments particuliers de dévotion, pour attirer sur eux et sur leur famille les bénédictions de Dieu temporelles et éternelles: ils doivent surtout éviter la vanité et la superfluité dans les habits, persuadés qu'ayant été revêtus de Jésus-Christ dans le baptême, il ne faut pas qu'ils se dépouillent de son Esprit dans le mariage, dans lequel ils doivent au contraire le recevoir avec plus d'abondance.

DA 310,4,8 Ils doivent aller à l'église avec beaucoup de piété et de modestie, et s'y tenir dans le silence et dans un profond respect, pensant à l'action sainte qu'ils y vont faire, et lorsqu'ils sont devant le prêtre, ils doivent écouter ses instructions avec bien de la docilité et du recueillement, recevoir sa bénédiction dans un sentiment d'humilité, et se donner en sa présence un consentement réciproque, en déclarant qu'ils s'acceptent l'un et l'autre pour mari et pour femme.

DA 310,5 **Section cinquième.**

Des cérémonies du mariage.

DA 310,5,1 Une des choses qui contribuent le plus à bien recevoir un sacrement est la connaissance et l'intelligence des cérémonies qui se font en administrant ce sacrement.
C'est particulièrement une chose de conséquence à l'égard du sacrement de mariage, et qui peut beaucoup servir à le recevoir avec de saintes dispositions; c'est pour ce sujet qu'on a cru qu'il serait très utile de les exposer, et de les expliquer ici aux fidèles, persuadé que cela les engagera à avoir bien du respect pour ce sacrement, et à ne plus l'envisager que par un esprit chrétien.

DA 310,5,2 Le prêtre qui bénit les mariés bénit d'abord un anneau, et le donne ensuite à l'homme, pour lui marquer qu'il ne doit aimer aucune autre femme, que celle qu'il veut prendre pour épouse; c'est pourquoi anciennement les cachets étaient gravés du nom des personnes qui se mariaient.

DA 310,5,3 Après que l'homme et la femme se sont donnés l'un à l'autre par un consentement mutuel, l'époux met l'anneau au doigt de son épouse, pour lui faire connaître qu'elle ne doit non plus aimer aucun homme que lui; car l'anneau est le signe de l'amour et de la fidélité inviolable que le mari et la femme se doivent l'un à l'autre, et on n'en donne qu'un, pour marquer l'union qui se doit faire des deux coeurs dans le mariage.

DA 310,5,4 L'usage des anneaux donnés aux personnes mariées, pour marque de l'amour qu'elles doivent se porter l'une à l'autre, est très ancien, et était en usage dans l'Ancien Testament, ainsi qu'il paraît dans la Genèse, où il est dit, que Thamar demanda à Jacob son anneau pour gage.

DA 310,5,5 L'époux présente ensuite une ou plusieurs pièces de monnaie, pour marquer qu'il s'engage de nourrir sa femme, et qu'ils entrent en communauté de biens. Le prêtre bénit cette pièce de monnaie, pour prier Dieu qu'il donne sa bénédiction au travail des mariés, et qu'il leur accorde les biens temporels dont ils ont besoin; et c'est pour signifier cela que le prêtre en quelques lieux dit, en donnant cet argent aux mariés: *Vous vivrez du travail de vos mains, Dieu le bénira, et vous serez bienheureux.*

DA 310,5,6 Quand les personnes à marier se présentent devant le prêtre, il leur demande s'ils veulent se prendre pour époux et pour épouse, et l'Église veut qu'ils répondent positivement: *Oui;* parce que le mariage pour être légitime doit être libre et volontaire, et sans aucune contrainte, et il faut que le consentement soit si positif, qu'on ne puisse aucunement douter qu'il ne soit véritable.

DA 310,5,7 L'époux et l'épouse se présentent la main l'un à l'autre, pour témoigner comme par un serment l'amour et l'union qu'ils se vont jurer l'un à l'autre. Ils se présentent la main droite, parce que deux mains droites jointes ensemble ont été chez toutes les nations le symbole de la fidélité.
Le mari met la main sur celle de son épouse, pour faire connaître qu'il est le chef de sa femme, qu'elle lui doit être sujette, et qu'il doit être le premier à garder la fidélité.

DA 310,5,8 Cette cérémonie est aussi ancienne que le monde, l'Écriture marque que Raguel mariant sa fille avec le jeune Tobie prit la main droite de sa fille, et la présenta à Tobie.
L'époux et l'épouse en se tenant ainsi la main l'un à l'autre se font des promesses solennelles de leur mariage, en acceptant l'un et l'autre la donation qu'ils se font mutuellement de leurs corps en présence du curé, et des

témoins.
Ces promesses se font pour le présent, et elles obligent particulièrement à cinq choses: à se garder la fidélité; à s'aimer réciproquement; à garder la chasteté conjugale; à élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, s'il lui plaît de leur en donner; et à s'aider l'un l'autre dans les peines de leur état.

DA 310,5,9 Ces engagements étaient anciennement signifiés par une cérémonie que l'époux faisait, étendant son manteau sur son épouse: comme le voit au livre de Ruth.
La dernière cérémonie du mariage est la bénédiction solennelle, que le prêtre donne au nom de l'Église en disant: *Je vous conjoins au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.* Pour marquer que l'union que viennent de contracter l'époux et l'épouse est ratifiée dans le Ciel, et que le mariage étant institué de Dieu doit être aussi béni par lui.

DA 310,5,10 Cette bénédiction est une suite de celle que Dieu a donnée à Adam, et à Ève, *croissez et multipliez,* et elle a été depuis en usage, comme il est rapporté dans le livre de Tobie, que Raguel bénit Tobie son gendre, et sa fille Sara, lorsqu'il la lui donna en mariage.

DA 310,5,11 Après la célébration du mariage on célèbre la sainte messe, que les mariés doivent entendre avec beaucoup de dévotion, ce qui s'est toujours observé dans l'Église, au rapport de Tertullien, et selon ce qui paraît par un décret attribué au pape saint Évariste. Anciennement les mariés y communiaient, parce que l'eucharistie est appelée par les saints Pères la perfection et la consommation des sacrements, et de toutes les grâces, et afin que le sang de Jésus-Christ, qui a été répandu, et qui est offert dans la sainte messe, rende les promesses qui sont faites dans le mariage plus saintes et plus inviolables.

DA 310,5,12 Les mariés y tiennent un cierge blanc et allumé, pour marquer qu'ils doivent avoir conservé la chasteté depuis leur baptême, et se tenir prêts avec des lampes ardentes, ainsi qu'il est exprimé dans l'Évangile, pour aller au-devant du véritable époux qui est Jésus-Christ.
Ils vont à l'offrande, pour témoigner que le mariage est une chose qui est agréable à Dieu, et que l'Église l'honore, puisqu'elle donne sa paix à ceux qui le contractent, et qu'elle reçoit les présents qu'ils lui font; c'est aussi pour leur faire connaître qu'ils doivent s'offrir à Dieu, comme des saintes et agréables victimes, qui veulent se sacrifier à lui pendant leur mariage, en mortifiant leur concupiscence, et tous leurs désirs déréglés.
Le pape Nicolas fait mention de cette cérémonie comme très ancienne et pratiquée de tout temps dans l'Église.

DA 310,5,13 Après la communion du prêtre on étend un voile sur les mariés étant à genoux au bas de l'autel. Cette cérémonie signifie, selon Tertullien, la soumission de la femme à son mari, et selon saint Ambroise, elle signifie que les plus beaux ornements d'une femme sont la pudeur et la modestie, lesquels doivent être inséparables du mariage.

DA 310,5,14 Le même saint Ambroise dit que cette cérémonie vient de la loi de nature; parce qu'il est rapporté dans la Genèse, que Rebecca voyant Isaac à qui elle était mariée se couvrit, et se voila le visage, pour marquer, dit ce Père, que la pudeur doit toujours devancer le mariage.
Cette pratique était aussi observée par les gentils, chez qui, au rapport de Tertullien, les femmes étaient menées voilées à leur maris.

DA 310,5,15 Le voile ne regarde proprement que les femmes et même les vierges; car on ne l'étend point sur les femmes veuves, parce que les significations de ce voile n'ont plus de lieu en elles. On l'étend cependant aussi sur le mari,

pour montrer, dit saint Isidore, qu'il doit avoir un très grand égard à la pudeur de sa femme, et traiter son corps avec honneur et respect, comme l'Apôtre le commande, et qu'il doit avoir et prendre part aux peines et aux travaux du mariage.

DA 310,5,16 Le prêtre pendant ce temps étant tourné vers les mariés prie Dieu qu'il lui plaise, comme auteur et sanctificateur du mariage, de donner aux mariés une véritable et sincère affection l'un pour l'autre. Il prie ensuite en particulier pour la femme, que le joug qu'elle s'impose par le mariage lui soit un joug d'amour et de paix, et qu'elle entre dans le mariage, selon les vues et les intentions de Jésus-Christ, qu'elle soit aimable à son mari comme Rachel, sage comme Rebecca, et fidèle comme Sara, qu'elle demeure dans une observance continuelle des commandements de Dieu, qu'elle soit recommandable par sa gravité et par sa pudeur, et instruite des choses divines, qu'elle soit heureuse dans sa postérité, qu'elle ait une innocence et une chasteté à l'épreuve, et qu'elle puisse par ces moyens se rendre digne de la compagnie des saints dans le Ciel.

DA 310,5,17 On leur porte ensuite la paix, pour leur faire comprendre, qu'ils doivent la garder inviolablement jusqu'au dernier moment de leur vie, et qu'à moins qu'ils ne vivent dans l'union, le mariage leur sera un joug insupportable, et un commencement d'enfer.

Les mariés doivent passer le reste du jour dans une grande modestie, évitant l'excès dans le boire et dans le manger, les danses licencieuses, et toutes sortes de dissolutions.

DA 310,5,18 Ils peuvent bien faire quelque festin, mais il faut que ce soit d'une manière chrétienne; car ces festins représentent la joie spirituelle de ceux qui sont conviés aux noces de l'Agneau, et ont été de tout temps en usage, ainsi qu'il se voit dans l'Écriture qu'il s'en est fait un, quand Jacob épousa Rachel, et quand le jeune Tobie fut marié à Sara fille de Raguel. Les saints Pères ont cependant beaucoup improuvé ces festins, non pas qu'ils les aient voulu condamner en eux-mêmes, mais à cause des excès qui s'y font, et des libertés qui s'y prennent, qu'il est difficile d'éviter.

DA 400 **Second traité.**

De la prière, qui est le second moyen d'obtenir la grâce nécessaire pour se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

DA 401 **Chapitre premier.**

De la prière en elle-même.

DA 401,1 **Section première.**

Ce que c'est que la prière.

DA 401,1,1 Les sacrements ayant été institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour être des moyens ordinaires qui nous procurassent particulièrement la grâce habituelle, il a été nécessaire que nous eussions encore un autre secours pour nous aider à la conserver, et pour nous obtenir les grâces actuelles dont nous avons besoin; car quoique l'usage des sacrements nous en procure plusieurs, et nous serve à conserver et à augmenter même la grâce habituelle quand nous la possédons, comme on ne reçoit pas tous les jours les sacrements, et que nous avons cependant continuellement besoin de grâces, pour bien faire nos actions, pour dissiper les tentations qui nous attaquent, et pour nous maintenir dans le bien, il a été de conséquence que Dieu nous donnât un moyen autre que les sacrements, pour nous mettre en état de jouir de tous ces avantages.

DA 401,1,2 C'est ce que nous pouvons facilement avoir par la prière, et c'est pour cette fin que Dieu l'a établie comme un secours particulier qui nous est toujours présent, et dont nous pouvons nous servir à tout moment, pour obtenir de Dieu tout ce dont nous avons besoin en cette vie pour nous procurer le salut, et acquérir la vie éternelle.

DA 401,1,3 La prière est une application de notre esprit, et une élévation de notre coeur à Dieu, pour lui rendre nos devoirs, et pour lui demander toutes les choses dont nous avons besoin pour faire notre salut.
On dit que la prière est une application de notre esprit, parce que quelque prière que nous récitions, et quelque acte que nous fassions Dieu ne les considère pas comme des prières qui lui soient adressées, à moins que nous n'appliquions notre esprit à ce qui fait le sujet de nos prières.

DA 401,1,4 On dit aussi que la prière est une élévation de notre coeur à Dieu, parce que dans la prière nous nous élevons au-dessus des choses sensibles, pour ne nous occuper que de Dieu, parce que c'est à Dieu à qui nous parlons plus de coeur que de bouche dans la prière, et parce que la prière nous dispose à tendre à Dieu, à nous élever à lui, et à nous unir intimement à lui par une conformité d'affections, pour ne plus rien vouloir, et ne plus rien désirer que lui, ou par rapport à lui.

DA 401,1,5 Nous rendons à Dieu nos devoirs, lorsque nous l'adorons, que nous le remercions, et que nous nous offrons à lui avec tout ce qui est à nous.
Adorer Dieu, c'est reconnaître sa grandeur infinie, sa souveraineté sur toutes les créatures, et son indépendance de qui et de quoique ce soit, et dans cette considération s'humilier beaucoup, et entrer dans des sentiments d'un très profond respect envers sa divine majesté.

DA 401,1,6 Remercier Dieu, c'est lui rendre grâces de tous les bienfaits naturels que nous n'avons et que nous n'avons pu avoir que de lui, comme de nous avoir créés, de nous conserver tous les jours, de donner à notre corps tous ses besoins; enfin de tout ce qui regarde la production du corps et la conservation de la vie, qui, étant des effets de la bonté infinie de Dieu envers l'homme, méritent bien qu'il l'en reconnaisse.

DA 401,1,7 C'est aussi témoigner à Dieu combien on lui est redevable de toutes les grâces qu'il a faites, soit générales comme celle de nous avoir rachetés et délivrés de nos péchés, de nous avoir fait naître dans un pays chrétien et catholique, de nous avoir donné et conservé la foi, soit des grâces particulières qu'on a reçues de lui, depuis qu'on est au monde, comme de nous avoir fait recevoir les sacrements, de nous avoir délivrés d'un grand nombre de tentations, de nous avoir donné souvent des inspirations de faire le bien, d'avoir aidé très souvent à le pratiquer, ou de quelques grâces même plus particulières: comme d'avoir pardonné à un ennemi, d'avoir surmonté une tentation d'orgueil ou d'impureté, etc.

DA 401,1,8 Offrir à Dieu soi-même et tout ce qui est à soi, c'est lui faire un présent et une offrande de soi-même, de toutes ses pensées, de toutes ses paroles, et de toutes ses actions, de tous ses biens, soit spirituels, soit temporels, en un mot de tout ce qu'on possède en ce monde, en témoignant à Dieu que, comme on y est tout à fait dépendant de lui, on se consacre aussi tout à lui et à son service; l'assurant même qu'on ne veut point disposer de soi, mais qu'on s'abandonne entièrement à sa disposition; et le priant qu'il ne permette pas qu'on ait aucune pensée, ni qu'on prononce une seule parole, ni qu'on fasse même la moindre action, qui ne soit conforme à sa sainte volonté, et à ce qu'il demande de nous; lui représentant aussi toutes les grâces qu'on a reçues de lui, et lui faisant connaître que bien loin d'en

abuser on veut faire en sorte de n'en pas laisser une seule inutile, et sans qu'elle ait son entier effet; lui faisant enfin une offrande et une consécration particulière de tous ses avantages de la nature, et de tous les biens temporels qu'on peut posséder, en lui déclarant que comme on ne les a reçus que de lui on ne les veut employer que pour lui.

DA 401,1,9 Cette offrande de soi-même, de tout ce qu'on possède, et de tout ce qu'on a reçu de Dieu se rapporte à la prière d'adoration, dans laquelle on reconnaît et on témoigne la dépendance qu'on a de Dieu; car on ne lui offre toutes ces choses, que parce qu'on dépend de lui soit pour les avoir, soit pour les conserver, et parce qu'il ne nous les a données que pour lui en faire honneur, et pour lui en rendre gloire.
Nous demandons à Dieu les choses dont nous avons besoin pour faire notre salut, lorsque nous le prions de nous donner les grâces qui nous sont nécessaires, pour nous aider à faire le bien, et à fuir le mal, et de nous accorder le pardon de nos péchés.

DA 401,1,10 Demander à Dieu les grâces nécessaires pour faire le bien c'est le prier de nous donner le moyen et la facilité de faire quelque bonne action que nous avons de la peine à pratiquer: comme de pardonner à une personne qui nous a fait ou qui nous veut du mal, et de lui faire tout le bien qu'on peut, ou en particulier de la saluer et de l'aborder, quand on la rencontrera, et de lui parler avec beaucoup de charité, quoiqu'on y ait bien de la répugnance, ou de faire quelque autre bonne action dont on aura bientôt l'occasion, ou dont l'occasion se présente actuellement.

DA 401,1,11 Demander à Dieu les grâces nécessaires pour éviter le mal c'est le prier de nous accorder tous les secours nécessaires pour ne commettre aucun péché, ou pour ne point tomber dans un péché en particulier dont l'occasion nous est présente, ou pourra se présenter dans la suite. C'est prier Dieu, par exemple, qu'il nous aide à ne point succomber à une tentation soit d'orgueil, soit d'impureté, et à ne point nous abandonner à la colère, ou à l'impatience, lorsque nous en ressentons quelque mouvement, ou à ne point jurer, ou à ne point faire de mensonge dans quelque occasion dans laquelle nous prévoyons que nous pourrons nous laisser aller à quelqu'un de ces défauts.

DA 401,1,12 Quoique la prière en général comprenne toutes ces choses, celle cependant qu'on appelle particulièrement et proprement prière est celle que nous faisons à Dieu, pour lui demander quelque grâce, parce que ce mot *prière* signifie une demande qu'on fait à Dieu avec humilité et avec instance. Et c'est celle dont il est principalement parlé dans ce traité.

DA 401,2 ## Section deuxième.

De la nécessité de la prière

DA 401,2,1 L'homme n'ayant été créé que pour Dieu, ce lui est sans doute une obligation de rendre à Dieu ses devoirs, et ayant continuellement besoin du secours de Dieu, il doit aussi souvent lui adresser ses prières, pour se procurer ses grâces, et pour solliciter sa bonté infinie de les lui accorder.

DA 401,2,2 Comme c'est Dieu qui a donné à l'homme tout ce qu'il a, il doit souvent lui en faire hommage, il est même obligé comme sa créature de lui rendre ses respects et ses adorations, en s'humiliant et en s'anéantissant intérieurement et extérieurement devant lui, dans la vue de sa propre bassesse et de son néant, et de la grandeur et excellence infinie de la majesté de Dieu, qui brille et éclate dans toutes ses créatures, et devant qui elles sont toutes moins que des atomes.

DA 401,2,3 Le grand nombre de grâces que nous avons reçues de Dieu, et que nous recevons de lui tous les jours nous oblige aussi de recourir à lui pour l'en remercier l'ingratitude étant une des choses qui déplaisent le plus à Dieu, il veut que ceux qui le servent reconnaissent que tout ce qu'ils ont vient de lui, et il ne leur accorde ordinairement un accroissement de grâces, qu'autant qu'ils lui font paraître combien ils lui sont redevables de celles qu'ils ont reçues de lui.

DA 401,2,4 La qualité que nous avons d'enfants de Dieu, de membres de Jésus-Christ, et de temples vivants du Saint-Esprit nous doit engager à présenter à Dieu tous les jours nos âmes, pour les remplir de la plénitude de son Esprit, et à les lui offrir aussi bien que nos corps, comme des choses qui lui devant être toutes consacrées ne peuvent plus être employées à un usage non seulement profane, mais même aussi honteux qu'est le péché, et cette offrande nous est d'une si grande conséquence, que nous n'attirerons sur nous les bénédictions de Dieu qu'autant que nous y serons fidèles.

DA 401,2,5 Nous avons sans doute besoin de lumière pour connaître et pour voir le chemin qui conduit au Ciel, et les vertus qu'il faut pratiquer pour y aborder, et sans cette lumière nous y marcherions comme des aveugles, et nous ne pourrions manquer de nous y égarer. C'est ce que saint Chrysostome dit qu'il nous arrivera sans doute, si nous ne nous appliquons fidèlement à la prière, qui, selon l'expression du même Père, est la lumière de notre âme qu'elle éclaire, dit-il, comme le soleil éclaire notre corps. Il dit même bien plus, qu'il nous est impossible de vivre d'une vie chrétienne à moins que nous n'employions beaucoup de temps à la prière, qui est, dit-il, la vie de notre âme, et que celui qui ne prie pas Dieu avec assiduité est mort, misérable, et sans mouvement, comme le corps qui est privé de son âme est aussi privé de sa vie.

DA 401,2,6 C'est ce qu'il prouve par la conduite de Daniel, qui a mieux aimé mourir que de s'abstenir pendant trois jours de vaquer à la prière, parce que si Dieu ne se porte à nous aider dans nos besoins notre âme sera incapable d'aucun bien, et que Dieu cependant ne se portera à nous secourir et à nous soulager qu'autant que nous serons affectionnés à le prier.

DA 401,2,7 C'est pour ce sujet que le même saint nous assure que c'est un commandement que Dieu nous a fait, lorsqu'il nous a ordonné par la bouche de Jésus-Christ de le prier souvent, et que nous devons avoir plus de soin du culte de Dieu que de notre vie; la raison qu'il en donne est, parce que nous ne pouvons pas nous procurer l'avantage de vivre chrétiennement, nous ne pouvons pas croître dans la piété, ni la renfermer dans notre coeur comme un précieux trésor, que par le moyen de la prière;

DA 401,2,8 en effet quelqu'un a-t-il de l'amour pour la pureté, un autre veut-il garder facilement la chasteté, celui-ci veut-il retenir sa colère et pratiquer la vertu de douceur, celui-là désire-t-il d'être exempt d'avarice, qui que ce soit enfin qui veuille s'étudier à vivre dans la piété, il en trouvera toute la facilité possible par le moyen de la prière; et il ne peut se faire que ceux qui demanderont à Dieu la pureté, la justice, la douceur, la libéralité, et les autres vertus ne les obtiennent avec facilité, puisque Notre-Seigneur nous assure que si nous demandons quelque chose à Dieu il nous la donnera, parce que celui qui demande reçoit, et que si ceux qui sont méchants donnent cependant de bonnes choses à leurs enfants, à combien plus forte raison notre Père céleste donnera-t-il son Saint-Esprit à ceux qui le lui demanderont. Tout ce raisonnement est de saint Jean Chrysostome, qui le conclut en disant, que c'est une chose facile à concevoir, qu'il est absolu-

ment impossible de vivre dans la pratique de la vertu sans le secours de la prière.

DA 401,2,9 Saint Augustin dit même qu'il y a des vertus que nous ne pouvons obtenir que par la prière: telles que sont, dit-il, la continence, la sagesse, et la persévérance dans le bien, ce qu'il prouve par des témoignages de l'Écriture sainte; car le sage dit, que personne ne peut avoir la continence, que Dieu ne la lui donne, et saint Jacques, que si quelqu'un a besoin de sagesse, il faut qu'il la demande avec foi et avec confiance, et que Dieu la lui donnera. Ce n'est pas que saint Augustin prétende qu'il y ait des vertus qu'on puisse obtenir, sans le secours de la prière: mais il dit qu'elle est nécessaire pour ces vertus en particulier, parce que, pour les posséder, il faut s'appliquer plus fréquemment, plus fervemment, et plus continuellement à les demander à Dieu.

DA 401,2,10 S'il est vrai que nous avons un si pressant besoin de la prière pour faire le bien, elle ne nous est pas moins nécessaire pour nous retirer du péché. C'est ce que nous exprime admirablement bien le même saint Chrysostome, lorsqu'il dit que quelque grand nombre de péchés qu'ait commis une personne qui aime la prière, elle l'en rendra bientôt tout à fait libre et entièrement purifiée; car elle est, dit-il, une divine médecine à une âme qui est malade et infectée du péché, et dès lors qu'elle a pénétré jusques dans le fond de son coeur, elle en chasse toute la malice qu'elle y rencontre, et le remplit de toute justice.

DA 401,2,11 Jésus-Christ même nous assure dans le saint Évangile que le démon, c'est-à-dire le péché d'impureté, qui est le plus difficile à chasser d'un coeur, lorsqu'il en a pris possession, ne se peut chasser que par la prière, et par le jeûne.

De tout ceci, il est aisé de conclure que comme la lumière est nécessaire dans le monde, la vie au corps pour se conserver, et la médecine à un malade pour le guérir, la prière est aussi nécessaire à une âme qui veut servir Dieu, et ne pas se laisser corrompre par le péché.

DA 401,3 **Section troisième.**

Des avantages de la prière.

DA 401,3,1 Quand la prière ne nous serait pas nécessaire pour nous sauver, l'utilité et les avantages que nous en pouvons retirer nous devraient engager à nous y appliquer.

On ne peut mieux exprimer ces avantages, que l'a fait saint Chrysostome dans deux livres qu'il a composés, pour faire connaître l'excellence, la nécessité, et l'utilité de la prière. C'est pourquoi on ne fera que rapporter ici ce que ce saint dit sur ce sujet.

DA 401,3,2 Le premier avantage que ce saint nous fait remarquer, qu'a celui qui prie, qui est aussi le plus considérable de tous, est qu'il a l'honneur de converser avec Dieu, et cet avantage est si grand, dit le même saint, et si fort au-dessus de ce que nous en pouvons concevoir, qu'il nous fait entrer en société avec les anges, parce que la prière est l'occupation des anges. En effet, ne semble-t-il pas, que Dieu n'ait créé les anges, que pour les appliquer à la prière? Tantôt humiliés devant Dieu ils lui font honneur, et lui rendent leurs devoirs, tantôt ils prient pour les hommes qui sont confiés à leurs soins, tantôt ils présentent à Dieu nos prières: c'est donc faire l'office des saints anges que de prier, et quoiqu'il y ait bien de la différence entre les anges et les hommes, la prière cependant est un exercice qui leur est commun.

DA 401,3,3 Saint Chrysostome dit bien plus, que la prière élève l'homme beaucoup au-dessus de la dignité des anges, parce que, dit-il, les anges ne paraissent devant la majesté infinie de Dieu, pour lui rendre leurs devoirs, qu'avec un sentiment de respect mêlé de crainte et de frayeur, au lieu que l'homme a cet avantage de converser familièrement avec Dieu, lorsqu'il le prie.

DA 401,3,4 L'homme doit sans doute avoir un grand contentement d'esprit, et être rempli de joie, lorsqu'il pense à l'honneur que Dieu lui fait, tout mortel qu'il est, de jouir de son entretien et de sa conversation, qui est un honneur d'autant plus grand, que saint Chrysostome dit que, par cette heureuse communication avec Dieu, l'homme cesse d'être mortel et périssable, et que l'assiduité à la prière le fait passer à une vie immortelle.

DA 401,3,5 La prière fait aussi, dit ce saint, que les hommes deviennent des temples de Jésus-Christ, et que comme le marbre, l'or, et les pierres précieuses servent à bâtir et à orner les maisons des rois, de même la prière forme de nos âmes des temples à Jésus-Christ, elle sert aussi à les orner, et elle leur donne une telle beauté, et un tel éclat, qu'il semble qu'elles ne soient plus ce qu'elles étaient auparavant. C'est ainsi que saint Chrysostome dit, que saint Paul par ses prières a fait habiter Jésus-Christ dans les coeurs des fidèles, et que la prière changea tellement en peu de temps la ville de Ninive, que, quiconque l'ayant bien connu auparavant, y fut entré, après qu'elle eut quitté sa vie déréglée, et qu'elle eut embrassé la piété, n'eût pas pu la reconnaître.

DA 401,3,6 Il dit même, que ce qu'est le fondement à l'égard d'une maison, la prière l'est à l'égard de notre âme, et que c'est elle qui y établit, et y affermit la piété. C'est ce qui fait qu'il assure, que dès lors qu'une âme s'applique avec assiduité à la prière, toutes les vertus y entrent en même temps. Qu'y a-t-il de plus saint et de plus juste, dit le même Père, que ceux qui ont commerce avec Dieu; il n'est pas concevable combien est grande leur sagesse, leur prudence, leur bonté, leur sobriété, quelle est enfin leur vertu, et la pureté de leurs moeurs. Car la prière a cela d'admirable, qu'elle remplit de toute justice ceux dans le coeur desquels elle a établi sa demeure; c'est ce qui fait qu'elle ne peut souffrir aucun mal, et qu'elle rend facilement pure une âme engagée dans le péché.

DA 401,3,7 Ce qui paraît, dit saint Chrysostome, par l'exemple du publicain de l'Évangile, qui obtint de Dieu la rémission de ses péchés aussitôt qu'il la lui demanda, et par l'exemple de la femme pécheresse, qui, ayant passé toute sa vie dans la mollesse et dans l'impureté, obtint le salut et la guérison de son âme, aussitôt qu'elle se fut prosternée aux pieds de Jésus-Christ.

DA 401,3,8 Quoique la prière procure un avantage bien considérable à une âme, en l'exerçant dans la pratique de la vertu, en chassant du coeur toute la malice qu'elle y rencontre, et le purifiant de tous péchés, elle ne borne cependant pas en cela son utilité; mais elle délivre ceux qui s'y appliquent de toutes sortes de périls soit spirituels, soit temporels.

DA 401,3,9 A l'égard des dangers spirituels, qui sont les tentations, si elles viennent de nous, et de notre inclination au mal, la prière fortifie tellement une âme contre les mauvaises pensées, qu'elle les étouffe, ou les rend inutiles. Si elles viennent de la suggestion des démons, aussitôt, dit saint Chrysostome, que ces malins esprits s'aperçoivent qu'une âme s'est munie de la prière, ils retournent en arrière, au lieu que, s'ils la trouvent sans le secours et le soutien de la prière, ils l'engagent à un grand nombre de péchés, et la réduisent à une grande misère; ils craignent même si fort le courage, et la force que donne la prière, qu'ils n'osent pas approcher de près une âme qui

s'y est appliquée, c'est ce qui fait dire à saint Chrysostome, que la prière est une forteresse terrible aux démons.

DA 401,3,10 Pour ce qui est des dangers temporels et passagers, qui se trouvent dans le monde, il suffit de prier pour les éloigner de soi, c'est ce que saint Chrysostome prouve par l'exemple de Moïse, et de David; car au lieu, dit-il, que les rois de la terre ont coutume de mettre l'espérance de la victoire dans le nombre et l'adresse des soldats, et dans l'art de la guerre, Moïse et David ne s'assuraient de la défaite de leurs ennemis que par la prière, qui leur servait comme de remparts dont ils environnaient leur armée.

DA 401,3,11 C'est ce qui parut lorsque les Israélites combattaient contre les peuples de la terre qui leur avait été promise, Moïse n'opposa point d'autres armes que la prière au grand nombre de leurs ennemis, nous apprenant par cette conduite, que les prières des justes sont plus puissantes que les armes, pour vaincre les ennemis les plus forts et les plus courageux, puisque Moïse priant, les Israélites emportaient la victoire, et dès que Moïse cessait de prier, ils cessaient en même temps d'avoir le dessus.

DA 401,3,12 Saint Pierre aussi ne fut délivré de la prison, et les portes ne lui en furent ouvertes que par la prière de l'Église. Elle aide souvent beaucoup à guérir les maladies du corps, comme il est arrivé au lépreux, qui aussitôt qu'il se fut jeté aux pieds de Jésus-Christ fut guéri sur-le-champ, ce qui fait dire à saint Chrysostome, que si Dieu a guéri si promptement un corps corrompu par une fâcheuse maladie, à combien plus forte raison guérira-t-il nos âmes infectées de la maladie et de la lèpre du péché.

DA 401,3,13 La prière a aussi souvent cet effet d'apaiser la colère de Dieu irrité contre les hommes, c'est ce qui arriva à Moïse, lorsque Dieu étant courroucé contre les Israélites, il pria tant Dieu, qu'il l'empêcha comme malgré lui, pour ainsi parler, d'exécuter l'arrêt de vengeance qu'il s'était proposé d'exercer contre ce peuple. Car l'Écriture témoigne, que Dieu dit à Moïse: *Laissez-moi libre, ne me résistez pas, et ne m'empêchez pas de décharger ma colère sur ce peuple.*

DA 401,3,14 Elle donne aussi une force toute particulière, pour souffrir avec patience tout ce qu'il y a de plus difficile à supporter; ce fut elle en effet, qui donna moyen à saint Paul de souffrir les choses les plus dures, et des coups de fouets sur son corps, comme s'il eut été une statue, après avoir passé la moitié d'une nuit à prier.

DA 401,3,15 Elle fait aussi renoncer aux plaisirs du monde, et établit une âme dans le mépris des choses de la terre.

Voilà les principaux effets de la prière, que nous apprenons de saint Chrysostome, qui font assez connaître l'avantage que nous en pouvons retirer, et combien il nous est utile de nous y appliquer.

DA 402 ## Chapitre 2

Des circonstances qui doivent accompagner la prière.

On entend par les circonstances, qui doivent accompagner la prière, les conditions qu'elle doit avoir pour être utile, et pour être agréable à Dieu, et les lieux, et les temps les plus propres pour vaquer à la prière, aussi bien que la posture dans laquelle on doit la faire: on exposera toutes ces choses dans les deux sections suivantes.

DA 402,1 **Section première.**

Des conditions que doit avoir la prière.

DA 402,1,1 Il ne suffit pas de prononcer des paroles, ou de paraître prier à l'extérieur, pour le faire effectivement, et pour rendre sa prière agréable à Dieu, utile à soi, et au prochain; il faut pour ce sujet, que la prière ait plusieurs conditions, sans lesquelles il arriverait souvent qu'elle déplairait à Dieu, et qu'elle servirait de peu, ou qu'elle serait même tout à fait inutile.
Les principales conditions que doit avoir la prière sont les huit suivantes, qui sont: la pureté du coeur, l'attention, la dévotion, la ferveur, l'humilité, la résignation, la confiance, et la persévérance.

DA 402,1,2 Pour avoir la pureté du coeur, il faut avoir le coeur entièrement dégagé du péché, et cela est d'une si grande conséquence à ceux qui veulent s'appliquer à la prière, que Dieu n'en fait aucune estime, et ne verse pas ses bénédictions sur ceux qui le prient ayant le coeur souillé de péchés: c'est ce qu'exprime fort bien le prophète-roi, lorsqu'il dit, que les yeux du Seigneur sont sur le juste, et ses oreilles sont attentives à leurs prières; mais qu'il n'a point d'égard aux prières des pécheurs, qui étant ses ennemis ne peuvent être exaucés de lui, ni obtenir ce qu'ils lui demandent. Saint Chrysostome en rend deux raisons, dont la première est, que la prière étant un exercice qui surpasse les forces naturelles de l'homme, il est nécessaire qu'il ait l'Esprit de Dieu présent en soi, pour l'animer et le conduire dans la prière, et que cet Esprit-Saint n'est en nous, qu'autant que nous avons de l'éloignement et de l'horreur pour le péché.

DA 402,1,3 La seconde raison que donne saint Chrysostome est, parce que le démon faisant tout ce qu'il peut pour empêcher, que notre esprit dans la prière ne s'occupe de saintes pensées, dès lors que notre âme aura été sanctifiée par l'Esprit de Dieu, le démon n'y trouvera pas facilement entrée, et ne pourra qu'avec peine nous troubler pendant ce saint temps, et arrêter le cours, ou mettre obstacle aux bons effets de nos prières.

DA 402,1,4 Il est aussi tellement nécessaire d'être attentif à ses prières, qu'elles ne sont regardées de Dieu que de mauvais oeil, à moins qu'on ne les fasse avec attention, c'est-à-dire, en pensant à Dieu, ou à ce qu'on lui demande, et la raison est celle qu'en donne saint Cyprien dans son traité de l'oraison dominicale, qu'il n'est pas convenable qu'un homme demande à Dieu qu'il l'écoute, lorsqu'il ne s'entend pas soi-même en le priant, et que c'est une négligence très criminelle de se laisser surprendre par des pensées profanes, lorsqu'on prie Dieu. Comme s'il y avait alors quelque chose à quoi on puisse mieux, et plus utilement occuper son esprit qu'à Dieu.

DA 402,1,5 Prier Dieu sans attention c'est laisser égarer son esprit, et s'arrêter à des pensées ou mauvaises ou au moins inutiles, et c'est ce qu'on appelle avoir des distractions dans la prière. Lorsqu'on s'y arrête volontairement ou négligemment, c'est un péché, qui fait que la prière tout au moins n'a aucun bon effet: mais lorsque les distractions ne sont pas volontaires, bien loin d'être des péchés, elles sont souvent un sujet de mérite devant Dieu. Il faut cependant faire en sorte non seulement de n'y pas donner occasion, mais même de les éloigner de soi autant qu'on le peut, et pour ce sujet ne s'occuper ordinairement pendant le jour, que des choses qui regardent son devoir, et son salut.

DA 402,1,6 Il est vrai qu'il est difficile d'avoir son esprit si continuellement appliqué dans la prière, qu'il soit entièrement exempt de distractions, l'esprit de l'homme n'étant pas toujours maître de ses pensées. C'est pourquoi il est nécessaire de beaucoup veiller sur soi pendant qu'on prie, et de rentrer

souvent en soi-même, pour ne pas laisser remplir son esprit de toutes sortes de pensées, et pour empêcher que celles qui y entreront quelquefois malgré soi n'y causent aucun mauvais effet.

DA 402,1,7 Comme c'est l'attention qui donne la valeur et le mérite à la prière, c'est aussi la dévotion qui la soutient, c'est elle qui procure à ceux qui prient des grâces avec abondance, et qui est cause que Dieu leur accorde facilement et volontiers ce qu'ils lui demandent.
On prie Dieu avec dévotion, lorsqu'on ressent une affection tendre pour Dieu, et pour tout ce qui regarde son service, et qui peut procurer sa gloire, et que c'est cette affection et ce désir qui font, qu'on lui présente ses respects, et qu'on lui rend ses devoirs.

DA 402,1,8 Il est difficile que la prière soit tout à fait agréable à Dieu, à moins que la dévotion n'y ait quelque part; il n'est pas cependant nécessaire que cette dévotion soit sensible, et qu'elle se fasse paraître au dehors, au contraire il est souvent plus utile qu'elle soit seulement intérieure, et pourvu que nous en ayons le coeur bien pénétré, Dieu est ordinairement plus content de nos prières, que si nous la faisions éclater par des soupirs, ou par des transports d'esprit ou de coeur, qui pourraient ne causer en nous que de l'orgueil, ou quelque vain contentement.

DA 402,1,9 Ce que nous obtenons de meilleur dans la prière est ou la connaissance ou l'amour de Dieu, ou quelque grâce qui nous aide à acquérir l'un ou l'autre; c'est pour ce sujet que nous devons les demander à Dieu avec d'autant plus de ferveur, que ce sont des dons de Dieu des plus précieux, qui nous procurent de très grands avantages. Dieu veut aussi que nous lui témoignons un grand désir de les posséder; et plus ce désir est ardent, plus Dieu accorde-t-il promptement ce qu'on lui demande, c'est ce que Dieu fit paraître à Daniel, lorsqu'il lui fit dire par un ange qu'il avait exaucé sa prière, parce qu'il était un homme de désirs.

DA 402,1,10 Quoique la ferveur doive accompagner toutes nos prières, nous ne devons pas cependant témoigner à Dieu un désir également ardent d'obtenir tout ce que nous lui demandons. Nous pouvons bien, et nous devons même désirer avec ardeur les biens spirituels, et tout ce qui regarde le salut de notre âme; c'est pour ce sujet qu'il n'y a personne qui ne soit obligé de demander à Dieu avec ferveur l'horreur du péché, l'affection au bien, la victoire d'une tentation, la délivrance d'un défaut auquel on était sujet, l'acquisition d'une vertu, et la persévérance dans la piété, parce que ce sont des choses qu'on doit désirer.

DA 402,1,11 Il est aussi de conséquence de redoubler sa ferveur dans la prière dans quelques occasions particulières: comme lorsqu'on est attaqué de quelque tentation violente, qui donne lieu de craindre qu'on ne tombe dans le péché, lorsqu'on a de la peine à se vaincre, pour faire quelque bonne action, ou quand on a quelque chose à souffrir, à quoi on sent bien de la répugnance.

DA 402,1,12 Mais pour ce qui est des biens temporels, comme il n'est pas permis d'avoir de l'ardeur pour les posséder, parce qu'on ne sait pas si cela sera avantageux pour le salut, on ne peut pas les souhaiter absolument: c'est pourquoi si on fait paraître de la ferveur en les demandant ce ne peut être que parce qu'on rend ses devoirs à Dieu, et qu'on le prie, et non pas pour marquer le désir qu'on a d'obtenir ce qu'on lui demande.

DA 402,1,13 L'humilité est sans doute une des principales dispositions à la prière, et elle est d'une telle conséquence dans cet exercice, que c'est elle qui fait obtenir de Dieu avec plus de facilité ce qu'on lui demande. C'est ce qui fit qu'Abra-

ham se servit des termes les plus humiliants qu'il se put imaginer, lorsqu'il pria Dieu de ne pas détruire les villes de Sodome, et de Gomorrhe; *Parlerai-je,* dit-il, *à mon Seigneur, moi qui ne suis que cendre et que poussière?* C'est aussi ce qui donna confiance à Judith d'obtenir elle seule la victoire sur les ennemis du peuple juif, considérant que Dieu a toujours eu pour agréable la prière des humbles.

DA 402,1,14 Et c'est dans ce sens qu'il est dit dans l'Ecclésiastique, *que la prière de celui qui s'humilie pénètre les Cieux,* et la raison qu'en donne saint Chrysostome est, parce que l'humilité sert à élever notre prière à Dieu. Dieu même, dit saint Jérôme, est si bon à l'égard des humbles, que parce qu'étant petits ils ne peuvent pas s'élever jusqu'à lui, il s'abaisse jusqu'à eux pour écouter leurs prières, et pour les exaucer. C'est ce qui a paru à l'égard du publicain de l'Évangile, qui, n'osant lever les yeux et se tenant par humilité derrière la porte du Temple, a mérité d'être exaucé sur-le-champ, à cause de l'humilité de sa prière.

DA 402,1,15 L'humilité que nous sommes obligés de faire paraître dans nos prières nous y doit procurer une entière résignation à la volonté de Dieu, qui ne nous fasse désirer ce que nous demandons à Dieu, qu'autant qu'il veut nous l'accorder. Ce qui nous doit particulièrement engager à avoir cette résignation est la persuasion dans laquelle nous sommes, que Dieu sait beaucoup mieux que nous ce dont nous avons besoin, et ce qui nous convient, et qu'il est toujours disposé à nous le donner, et par conséquent à nous l'accorder, lorsque nous le lui demandons. C'est une disposition que Jésus-Christ a fait paraître en toute sa vie, mais principalement dans la prière qu'il a faite au jardin des Olives avant sa Passion, lorsque priant le Père éternel de le délivrer du calice amer de ses souffrances il ajouta ensuite ces paroles: *Cependant, mon Père, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne.*

DA 402,1,16 Cette résignation que nous devons avoir à la volonté de Dieu, quand nous le prions doit produire en nous une certaine indifférence d'obtenir de Dieu tout ce que nous lui demandons. Mais cette indifférence ne doit pas être égale à l'égard de tout ce que nous pouvons demander à Dieu; car comme Dieu ne nous a mis en ce monde que pour nous sauver, nous sommes assurés qu'il veut nous en donner les moyens, et par conséquent nous devons les désirer, les rechercher, et les demander à Dieu avec instance, et nous persuader que les désirant, et les demandant ainsi nous ne cesserons pas d'être résignés et abandonnés à la volonté de Dieu, parce que la volonté de Dieu, selon saint Paul, étant de procurer notre sanctification, il veut aussi par conséquent que nous la lui demandions avec les moyens qui y peuvent contribuer, puisqu'il ne les donne ordinairement qu'autant qu'on les lui demande.

DA 402,1,17 Il n'en est pas de même à l'égard des biens temporels, qui n'étant pas des véritables biens peuvent nuire à notre salut autant qu'ils peuvent y être utiles; c'est pour ce sujet que, quoiqu'il soit quelquefois permis de les demander à Dieu, nous ne pouvons le faire qu'avec une entière indifférence, persuadés que Dieu aura assez de bonté, pour nous en accorder autant que nous en aurons besoin pour son service, qui est ce dont nous devons faire notre premier et principal soin, comme Jésus-Christ nous le dit dans le saint Évangile.

DA 402,1,18 Cet abandon que nous devons avoir à la volonté de Dieu en le priant ne doit pas nous empêcher de le faire avec toute la confiance possible, parce que Dieu est plus disposé à nous accorder ce que nous lui demandons, que nous n'avons d'affection à le prier. N'est-ce pas lui en effet, qui nous dit dans le saint Évangile: *Demandez et vous recevrez: pourquoi n'avez-vous*

rien demandé en mon nom? N'est-ce pas lui qui nous engage à prier sans cesse, et qui nous assure qu'il nous accordera tout ce que nous lui demanderons?

DA 402,1,19 Ce fut cette confiance qui anima la prière de la Cananéenne, et du centenier de l'Évangile, qui fut si grande et si surprenante, qu'elle attira l'admiration de Jésus-Christ même, et qu'elle fut cause qu'il leur accorda sur-le-champ ce dont ils le priaient.

DA 402,1,20 Notre confiance dans la prière ne peut pas avoir de si bons effets, qu'elle ne soit fondée sur les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur; car ce n'est que par lui, comme le dit saint Paul, que nous avons accès au Père éternel, parce que ç'a été lui, qui ayant satisfait pour nos péchés, nous a réconciliés à Dieu en se faisant propitiation pour nos péchés, et péché même, selon l'expression du même saint Paul, pour détruire en nous le péché.

DA 402,1,21 Mais quelque grande que soit la confiance de ceux qui recourent à Dieu par la prière, elle leur servirait de peu, si elle n'était soutenue de leur persévérance; car quoiqu'il soit vrai que Dieu ne permet pas que ceux qui ont de la confiance en lui soient privés de leur espérance, il n'accorde souvent ce qu'ils lui demandent dans la prière, que parce qu'ils continuent à le lui demander, et c'est par la persévérance à le prier qu'il éprouve souvent si on a de la confiance en lui. Ce fut pour ce sujet que Notre-Seigneur, ayant enseigné à ses apôtres la manière de prier, leur fit connaître ensuite par deux paraboles, que s'ils persévéraient à prier Dieu, quand même il ne les exaucerait pas, parce qu'ils étaient ses amis étant unis avec lui par la grâce, leur importunité, pour ainsi parler, leur ferait obtenir tout ce dont ils auraient besoin.

DA 402,1,22 Ne nous étonnons donc pas si Dieu ne nous accorde pas tout d'abord ce que nous lui demandons; car quand Dieu tarde à nous exaucer, dit saint Augustin, ce n'est pas qu'il veuille nous refuser, il prétend seulement par cette conduite nous engager à faire cas de ce qu'il nous donne, et on obtient avec bien plus de satisfaction les choses qu'on a longtemps désirées. Ne désistez pas de prier, dit saint Éphrem, quoique Dieu tarde à vous accorder, ne vous découragez pas pour cela, souvenez-vous de la Cananéenne et imitez sa persévérance. Si Jésus-Christ différa quelque temps de lui accorder ce dont elle le priait avec tant d'instance, il ne la laissa pas cependant aller sans la contenter, afin que nous apprissions par son exemple à persévérer dans la prière, lorsque nous ne recevrons pas d'abord les grâces dont nous aurons besoin.

DA 402,2 **Section deuxième.**

En quels lieux, en quels temps, et en quelle posture on doit prier Dieu.

DA 402,2,1 Il n'y a point de lieu dans lequel nous ne puissions prier Dieu, c'est ce que saint Ambroise prouve par ces paroles de Notre-Seigneur: *Lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre.* Et saint Paul ordonne dans sa première épître à Timothée, que les hommes prient en tous lieux. Nous avons même l'exemple des saints, qui priaient partout, parce que partout on peut honorer Dieu, n'y ayant point de lieu où il ne soit présent, et n'y en ayant aucun dans lequel nous ne devions le reconnaître pour Dieu, et lui rendre nos respects.

DA 402,2,2 Mais le lieu où nous devons prier Dieu préférablement à tous autres est l'église, parce que de tous les lieux c'est celui qui est plus particulièrement consacré à la prière: c'est pour ce sujet qu'elle est appelée par Jésus-Christ

la maison de Dieu et la maison de prière. Nous avons même sujet de croire que nos prières y seront bien plus tôt et bien plus facilement exaucées, qu'en aucun autre endroit; car si Dieu a promis à Salomon qu'il exaucerait les prières de ceux qui le prieraient dans le Temple de Jérusalem, qui n'était que la figure des nôtres, à combien plus forte raison nos prières seront-elles plus tôt exaucées dans nos églises, puisque Jésus-Christ y résidant continuellement dans le très saint Sacrement de l'autel, nous y possédons toujours en lui la plénitude de la divinité.

DA 402,2,3 Il n'y a point de temps qui ne soit propre pour prier Dieu, on peut le faire à toute heure et le jour et la nuit. David quoique roi, et occupé des affaires de royaume dit qu'il se levait à minuit pour prier Dieu, et que pensant à ses péchés toutes les nuits, lorsqu'il était couché, il était si contrit et si humilié, et pleurait avec tant d'abondance qu'il arrosait, pour ainsi parler, son lit de ses larmes, pénétré qu'il était de la douleur d'avoir beaucoup offensé Dieu.

DA 402,2,4 Jésus-Christ nous a donné lui-même l'exemple de prier en ce temps; car il est dit de lui dans le saint Évangile, qu'il passait souvent les nuits en prières, et c'est aussi un temps fort propre et fort convenable pour s'y appliquer, parce qu'alors on n'est point interrompu ni si distrait, et comme le démon tente plus ordinairement et plus fortement pendant ce temps, on a aussi plus besoin de grâces, et on est par conséquent dans une plus grande obligation de prier. C'est sans doute pour ces raisons que saint Chrysostome dit, que les nuits étant fort longues pendant l'hiver, il est à propos que nous en employions la principale partie à vaquer à la prière, nous estimant bienheureux de pouvoir donner un temps un peu considérable au culte de Dieu.

DA 402,2,5 S'il s'en trouve peu qui suivent cette pratique, au moins il n'y a personne qui puisse se dispenser de prier Dieu plusieurs fois tous les jours. Saint Chrysostome veut que nous prévenions pour ce sujet le lever du soleil, car avec quel front, dit ce Père, oserons-nous regarder ce bel astre, si nous n'avons auparavant adoré celui qui nous fait jouir de sa lumière? Il ajoute que ce ne nous est pas une moindre obligation de prier le soir avant que de nous coucher, parce que nous donnerions aisément prise sur nous aux esprits impurs, qui pourraient nous tenter pendant la nuit, si nous nous abandonnions au sommeil, sans avoir de quoi nous défendre.

DA 402,2,6 Le même Père veut aussi que nous ne manquions jamais de prier Dieu avant que de nous mettre à table, nous faisant regarder comme une extrême ingratitude de prendre la liberté de manger de ce qui nous y est servi, sans avoir auparavant rendu honneur à celui de qui nous l'avons reçu, et qui nous fait tant de biens.

DA 402,2,7 Ce saint exige bien plus de tous les chrétiens, à qui il ordonne de ne pas laisser écouler une seule heure pendant le jour sans offrir à Dieu quelque prière, afin, dit-il, que le cours de nos prières puisse égaler le cours de la journée. C'est ainsi que le commun des chrétiens peut mettre en pratique ce que Notre-Seigneur recommande dans le saint Évangile de prier continuellement et sans interruption, et ce que saint Paul a inspiré aux premiers chrétiens dans plusieurs endroits de ses épîtres, leur faisant connaître que la volonté de Dieu est, qu'ils le prient non seulement avec affection, mais aussi avec assiduité.

DA 402,2,8 Saint Augustin exhortant à prier sans cesse dit, qu'il est vrai que nous ne pouvons pas être toujours à genoux, ou prosternés, ou ayant les mains élevées pour prier: mais que nous pouvons cependant sans beaucoup de

peine prier sans interruption, parce que pour le faire il suffit de ne pas passer un seul jour, sans employer des temps réglés à la prière.

DA 402,2,9 C'est aussi prier sans interruption, selon le sentiment du même Père, d'avoir dans toutes ses actions une faim et un désir continuel de jouir de Dieu. On le peut faire encore, dit ce saint, en pratiquant ce que faisaient les solitaires d'Égypte, qui proféraient souvent des courtes prières, mais ferventes, qu'on nomme pour ce sujet, *jaculatoires,* qui leur servaient à ranimer leur attention à Dieu; car la prière, dit-il, est continuelle, lorsque cette attention à Dieu demeure toujours dans sa ferveur. Ce saint dit enfin, que rien ne peut empêcher ceux qui travaillent des mains de méditer continuellement la loi du Seigneur, et de chanter sans cesse les louanges de Dieu, qu'il est même très utile, et très à propos de vaquer à la prière, lorsqu'on n'a point d'action nécessaire à faire, et que la vie ainsi passée toute entière, soit dans des bonnes actions, soit dans l'exercice de la prière, doit être regardée comme étant une prière continuelle.

DA 402,2,10 Quoiqu'on puisse prier Dieu en toutes sortes de postures, il est de la piété chrétienne et du respect qu'on doit à Dieu, lorsqu'on le prie en particulier, d'avoir les deux genoux en terre sans s'appuyer, sans s'asseoir sur ses talons, et avec un extérieur très recueilli et très modeste. C'est même, selon Tertullien, une grande irrévérence envers la majesté de Dieu de le prier étant assis, à moins qu'en travaillant ou en faisant quelque action qui soit d'obligation, on ne veuille occuper son esprit de saintes pensées, ce qui est fort conseillé par saint Augustin, pourvu qu'on satisfasse en un autre temps au devoir qu'on a en qualité de chrétien de prier Dieu tous les jours à genoux pendant quelque temps.

DA 402,2,11 C'est ainsi que priaient les saints apôtres, et que saint Paul nous témoigne qu'il le faisait lui-même à l'exemple de Jésus-Christ, qui étant dans le jardin des Olives fléchissait les genoux le visage prosterné contre terre, voulant paraître devant son Père au nom de tous les hommes comme un criminel, et c'est ce qu'on a toujours pratiqué dans l'Église les jours de pénitence, ainsi que le témoigne saint Ambroise.

DA 402,2,12 Ç'a toujours été cependant l'usage de l'Église, comme nous l'apprennent Tertullien, le même saint Ambroise, et saint Augustin, de prier Dieu debout au temps de Pâques, et tous les dimanches de l'année, pour marquer la joie qu'ont les chrétiens de la résurrection de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est ressuscité le jour du dimanche.

Saint Paul veut que les hommes aient la tête découverte en priant, et que les femmes l'aient couverte, c'est ce qu'observent ordinairement tous les chrétiens, lorsqu'ils s'appliquent à la prière.

DA 402,2,13 C'est aussi un usage assez ordinaire de prier les mains jointes, et c'était une ancienne pratique de l'Église, selon Tertullien, de les élever vers le Ciel, c'est ce que David assure qu'il faisait lui-même lorsqu'il priait. Quelques-uns les tiennent étendues en forme de croix à l'exemple de Moïse, lorsque les Israélites combattaient contre les Amalécites, pour marquer l'avantage et la facilité qu'ont tous les chrétiens de pouvoir vaincre tous les démons par l'oraison en vertu des mérites que Jésus-Christ leur a acquis par sa Passion. C'est aussi ce qui, selon Tertullien, et selon saint Ambroise, se pratiquait dans la primitive Église par tous les fidèles le jour du vendredi saint.

DA 402,2,14 A l'égard des yeux les uns les tiennent élevés vers le Ciel, pour marquer que c'est à Dieu qu'ils adressent leurs prières, qui réside particulièrement dans le Ciel; ainsi que Notre-Seigneur en a usé quelquefois, lorsqu'il a demandé

quelque grâce à son Père: les autres les baissent, comme le publicain par humilité, pour témoigner la confusion qu'ils ont de leurs péchés, et par respect pour Dieu.

DA 402,2,15 Ç'a été dans l'Église une pratique fort ancienne et fort usitée de se tourner vers l'Orient pour prier Dieu, particulièrement dans les assemblées publiques des fidèles; c'est pour ce sujet qu'on bâtit ordinairement les églises tournées vers l'Orient. Saint Basile dit, que c'est parce que le paradis terrestre était dans l'Orient, et que l'Église veut que les chrétiens témoignent par cet usage le désir qu'ils ont de rentrer dans leur pays d'où ils ont été chassés, c'est-à-dire, dans leur première innocence. Saint Augustin dit, que c'est pour marquer que ceux qui prient doivent se convertir à Dieu signifié par l'Orient.

DA 402,2,16 Et saint Jean Damascène que c'est parce que Jésus-Christ a été crucifié vers l'Occident, et que l'Église veut que nous l'ayions toujours en vue comme notre médiateur, quand nous le prions, que c'est même pour cette fin qu'on élève dans les églises un crucifix tourné vers l'Occident, afin que, l'ayant toujours devant nous quand nous y entrons, nous puissions le regarder comme notre modèle et notre rédempteur.

DA 403 ## Chapitre 3.

De ce pourquoi et de ceux pour qui on doit et on peut prier Dieu.

Nos prières seraient peu utiles, si nous ne nous y appliquons à ne demander à Dieu que ce qui lui est agréable, et à le prier pour tous ceux pour qui il veut que nous le prions: c'est ce qu'on apprendra à faire dans les deux sections suivantes.

DA 403,1 ### Section première.

De ce qu'on doit, et de ce qu'on peut demander à Dieu dans la prière.

DA 403,1,1 Il ne nous est pas permis de demander à Dieu tout ce qui nous vient dans la pensée, et nos prières seraient très mal réglées, si nous y suivions notre propre esprit; car nous ne savons pas, dit saint Paul, ce que nous devons demander à Dieu, il faut que ce soit le Saint-Esprit qui le prie en nous, et qui nous fasse demander à Dieu seulement ce qui peut contribuer à sa gloire, et à notre salut, ou à celui de notre prochain.

DA 403,1,2 Tertullien dit que Jésus-Christ étant venu en ce monde, pour y renouveler toutes choses, et pour y changer les charnelles en spirituelles, a voulu enseigner à ses disciples à ne plus demander des biens de la terre, mais seulement des choses qui les conduisent au Ciel, et que ç'a été pour ce sujet que dans l'oraison qu'il a dressée lui-même, qui est appelée l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur, il leur a appris une nouvelle manière de prier, qui est si excellente, que même Tertullien ne fait pas de difficulté de dire, que tout l'Évangile y est renfermé, et qu'elle en est comme un abrégé.

DA 403,1,3 Cette prière a toujours été en grande vénération dans l'Église, et les Pères des premiers siècles avaient coutume de l'expliquer souvent aux fidèles, principalement aux catéchumènes et aux nouveaux baptisés. Ç'a été aussi un usage dès le commencement de l'Église de la réciter trois fois chaque jour; c'est sans doute pour cette raison que saint Augustin dit, que les pères et mères doivent l'apprendre à leurs enfants, et que tous les chrétiens doivent la savoir par coeur, ce que l'Église a jugé à propos d'ordonner dans le 7ème canon du 6ème concile général, et il y aurait péché de l'ignorer par sa négligence.

DA 403,1,4 Saint Augustin dit, que Jésus-Christ ne nous a donné cette prière, que pour nous apprendre ce que nous devons et ce que nous pouvons saintement et utilement demander à Dieu, et que c'est ce qu'exprime admirablement bien cette prière, que Jésus-Christ nous a laissée pour ce sujet comme le modèle de toutes les autres que nous pouvons faire. Il ajoute même qu'on ne trouvera rien dans toutes les autres prières qui ne soit contenu dans celle-là, et que quoiqu'il soit libre de se servir d'autres paroles quand on prie, il n'est pas libre cependant de demander d'autres choses à Dieu que ce qui y est renfermé.

DA 403,1,5 En effet on y demande, selon le même Père, toutes les choses nécessaires pour la vie présente, et pour la vie éternelle, les besoins temporels et spirituels, et la grâce d'être délivré de tous les maux quels qu'ils soient passés, présents, et à venir. C'est pour ce sujet qu'ayant dessein de faire connaître aux fidèles tout ce qu'on doit et ce qu'on peut demander à Dieu, on ne fera que leur exposer, comme l'ont fait Tertullien, et saint Augustin, ce qui est contenu dans les sept demandes de l'oraison dominicale.

DA 403,1,6 La première chose que Notre-Seigneur nous fait demander dans cette prière qu'il nous a donnée est la sanctification du saint nom de Dieu; ce n'est pas, dit Tertullien, que le nom de Dieu ne soit saint et sanctifié en lui-même, puisque c'est lui qui sanctifie les autres: mais ce que nous demandons par cette prière, dit saint Augustin, est que le nom de Dieu soit tellement sanctifié et reconnu saint par les hommes, qu'ils soient persuadés qu'il ne peut rien y avoir de plus saint, et que cette persuasion leur fasse craindre de l'offenser, et les engage à n'avoir que la gloire de Dieu pour but dans toutes leurs actions.

DA 403,1,7 La seconde chose que nous demandons dans cette prière est, que le règne de Dieu arrive. Saint Augustin dit que par ces paroles nous excitons en nous le désir du royaume de Dieu et de la vie éternelle, et c'est à quoi, dit ce saint, doit tendre tout ce que nous pouvons souhaiter sur la terre.
On peut bien entendre ces paroles, selon le même Père, du règne de Dieu sur les justes par sa sainte grâce, sur ce que dit Notre-Seigneur dans le saint Évangile, le règne de Dieu est au-dedans de vous, et demander à Dieu qu'il ne cesse pas de régner en eux, et qu'il les sanctifie de plus en plus, pour les rendre dignes de posséder son royaume dans le Ciel.

DA 403,1,8 Tertullien dit que nous demandons à Dieu par la troisième demande, qu'il nous donne en ce monde les moyens de nous sauver, parce que c'est là le complément et la fin de la volonté de Dieu à l'égard des hommes, et qu'ainsi nous prions Dieu qu'il nous aide à obéir à ses commandements avec autant de fidélité et d'exactitude que les anges exécutent ses ordres, ou que nous accomplirons sa volonté dans le Ciel, lorsque nous aurons le bonheur d'y être; car on est assuré, dit saint Augustin, de faire la volonté de Dieu, quand on observe ses saints commandements. Nous demandons aussi à Dieu, dit ce saint, que nous puissions assujettir la chair à l'esprit; car ce qui est plus capable de faire de la peine à une âme qui cherche Dieu est de voir que la chair combat continuellement contre l'esprit, pendant que nous sommes en ce monde.

DA 403,1,9 Par la quatrième demande, *donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien,* saint Augustin dit qu'on peut demander la nourriture corporelle ou la spirituelle. Si c'est la nourriture corporelle qu'on demande, dit ce saint, cette demande ne s'étend pas bien loin; mais elle est conforme à ce qui est commandé dans le saint Évangile de ne point penser au lendemain, et à ce dont nous avertit l'apôtre saint Paul, que nous devons nous contenter, pourvu que nous ayons de quoi vivre, et de quoi nous vêtir.

DA 403,1,10 Jésus-Christ nous fait demander tous les besoins du corps sous le nom de pain, parce que dans l'Écriture toutes les choses nécessaires sont souvent exprimées par ce mot, et pour nous faire connaître qu'il ne nous est permis, selon saint Augustin, de désirer et de demander des choses temporelles, que celles qui sont purement nécessaires.
Les riches aussi bien que les pauvres sont obligés de demander à Dieu leur pain quotidien; car quoiqu'ils ne manquent pas de ce dont ils ont besoin, ils doivent cependant reconnaître que c'est Dieu qui leur a donné les biens temporels, et qu'il peut les leur ôter, quand il lui plaira.

DA 403,1,11 Ceux aussi qui gagnent, par le travail de leurs mains, de quoi avoir les besoins du corps s'adressent à Dieu par cette prière, comme à celui qui doit les leur donner, parce qu'il est nécessaire que Dieu répande sa bénédiction sur leur travail, et que s'il ne le bénissait pas, il leur serait tout à fait inutile.

DA 403,1,12 Si par ces paroles on demande à Dieu la nourriture de l'âme, c'est, dit saint Augustin, ou le sacrement de l'eucharistie, qui est appelé pain quotidien, parce qu'on peut le recevoir tous les jours, ou la grâce de Dieu dont nous avons besoin, non seulement tous les jours, mais à tout moment, ou la méditation de la loi et de la parole de Dieu; car toutes ces choses nous sont continuellement nécessaires pour réparer les forces de notre âme, et pour nous conduire à la souveraine béatitude.

DA 403,1,13 Par la cinquième demande, *pardonnez-nous nos péchés,* il est clair, dit saint Augustin, que nous demandons à Dieu le pardon des péchés que nous avons commis, et nous ne le demandons qu'à Dieu seul, parce qu'il n'y a que lui seul qui nous les puisse pardonner. Il faut s'assurer que pour rendre cette prière efficace et obtenir de Dieu cette grâce, tous sont obligés de pardonner de bon coeur les péchés qui ont été commis contre eux, et les injures qu'ils ont reçues, et que ceux qui ne sont pas dans cette disposition en récitant cette prière attirent sur eux et leur condamnation, et la malédiction de Dieu.

DA 403,1,14 Les justes doivent faire cette prière aussi bien que les pécheurs, parce que tous ont besoin de la miséricorde de Dieu, et qu'il n'y a point d'homme sur la terre qui soit exempt des fautes les plus légères, qui peuvent être facilement pardonnées, par la vertu de cette prière.

DA 403,1,15 Saint Augustin dit que par la sixième demande, *et ne nous induisez point en tentation,* nous prions Dieu, qu'il ne permette pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, et pour cela qu'il ne nous abandonne pas tellement à la tentation que nous nous laissions séduire, et que nous y succombions; mais qu'il nous fasse la grâce d'y résister et de tirer de l'avantage de la tentation.

DA 403,1,16 Nous devons souvent faire cette prière à Dieu, parce que pendant cette vie nous sommes toujours sujets à être tentés, sans pouvoir l'éviter dans beaucoup d'occasions.
Par la dernière demande, *délivrez-nous du mal,* nous prions Dieu de nous délivrer de toutes les peines qui sont dues aux péchés, des maux de l'autre vie qui sont l'enfer et le purgatoire, et de ceux de la vie présente, ou qu'il nous aide à les souffrir avec patience: ou plutôt qu'il nous délivre de toute affliction corporelle et spirituelle, qui pourrait nous empêcher de faire notre salut.

DA 403,1,17 C'est particulièrement à l'égard des tribulations et des peines de cette vie, dit saint Augustin, que nous ne savons pas ce que nous devons demander à Dieu, parce qu'elles peuvent nous être utiles aussi bien que nous nuire: mais parce qu'elles sont d'elles-mêmes dures et fâcheuses, et contraires à la

nature, toute la volonté de l'homme se porte à prier Dieu qu'il les lui ôte. Nous ne devons pas cependant croire que Dieu nous néglige s'il ne nous en délivre pas; nous devons au contraire en rendre grâces à Dieu, persuadés qu'il a été bien plus à propos que sa volonté se fît que non pas la nôtre, et que la patience que nous aurons fait paraître en les souffrant nous procurera de très grands biens.

DA 403,1,18 C'est pour ce sujet qu'il ne nous est permis de demander à Dieu d'être délivrés des maux temporels, qu'autant qu'il est expédient pour le bien de notre âme, et qu'ils nous pourraient faire tomber dans le péché, quoique nous soyons obligés de le prier simplement et absolument de nous exempter de la mort éternelle, parce qu'elle est toujours un mal qu'on doit éviter.

DA 403,1,19 Saint Augustin dit aussi que quand nous demandons à Dieu des biens temporels ce ne doit être qu'avec réserve et avec crainte de lui déplaire, et sous cette condition, que si Dieu juge qu'ils nous puissent être avantageux il nous les accorde, s'il sait au contraire qu'ils nous doivent nuire il nous les refuse; parce que ce n'est qu'avec une espèce de tolérance et de condescendance pour la faiblesse des hommes, que Dieu souffre qu'ils les lui demandent. C'est pourquoi, dit ce saint, nous ne devons jamais demander à l'égard du temporel quelque chose de fixe; mais seulement que Dieu nous accorde ce qu'il trouvera nous être plus convenable, d'autant que nous ne le savons pas.

DA 403,1,20 Il ne faut donc pas, continue ce saint, rechercher des richesses, puisque plusieurs se sont perdus en les possédant, ni vouloir jouir des plaisirs et des biens de la terre; parce que c'est faire injure à Dieu de rechercher ses propres satisfactions, ni se procurer ou demander à Dieu des charges et des emplois honorables, à cause du faste, et de la pompe qui les accompagne, et du vain honneur qu'on doit y recevoir, quoique cela puisse, dit-il, se tolérer si c'est seulement pour faire du bien à ceux dont on sera chargé, et non pas à cause des charges en elles-mêmes. Le plus à propos, conclut ce Père, est de ne jamais demander dans la prière des choses temporelles.

DA 403,2 ## Section deuxième.

De ceux pour qui nous devons et nous pouvons prier.

DA 403,2,1 Le premier soin dont Dieu nous a chargés étant celui de travailler à notre salut, et la prière étant un des principaux moyens dont nous puissions nous servir pour nous le procurer, lorsque nous vaquons à ce saint exercice, ce doit être premièrement pour nous, afin d'obtenir de Dieu tout ce dont nous avons besoin, pour jouir en ce monde de la grâce et de l'amour de Dieu, et pour acquérir la vie éternelle.

DA 403,2,2 Mais comme Dieu a obligé tous les hommes de contribuer au bien de leur prochain, et que la charité chrétienne, qui est le plus bel ornement de notre religion, nous engage à ne pas seulement penser à nous, mais à aider les autres autant que nous le pouvons à faire leur salut, et qu'il n'y a personne à l'égard de qui nous n'ayons cette obligation, il est par conséquent de notre devoir de prier pour tous les hommes: c'est ce dont saint Paul nous avertit, et ce qu'il recommande à Timothée comme la première chose à laquelle il lui ordonne que les chrétiens s'appliquent dans leurs assemblées, et c'est à quoi nous exhorte aussi saint Ambroise en disant pour nous y engager, que si nous ne prions que pour nous, nous n'avons que le mérite de notre prière; mais que si nous avons la charité de prier pour tous, ils prieront aussi tous pour nous. Saint Augustin dit plus, que si Dieu, par sa miséricorde et selon sa coutume, nous accorde ce que nous lui demandons pour les autres, nous recevrons une double récompense dans le Ciel.

DA 403,2,3 Ceux pour qui nous sommes principalement obligés de prier sont les chrétiens, qui sont nos frères en Jésus-Christ, c'est de saint Jacques que nous l'apprenons, qui ordonne à tous les fidèles de prier les uns pour les autres, afin qu'ils puissent être sauvés; car, comme dit Jérôme, souvent un frère, c'est-à-dire un chrétien, est aidé par la prière de son frère.

DA 403,2,4 Saint Augustin veut que nous ne nous contentions pas de prier pour ceux qui sont de l'Église, mais aussi que nos prières soient fréquentes et ferventes pour ceux qui s'en sont éloignés, comme sont les schismatiques, qui, ne reconnaissant pas le chef de l'Église, et les hérétiques, qui, n'en suivant pas la doctrine, se sont séparés de son corps. Nous devons, dit ce Père, les pleurer comme nos frères, quoiqu'ils ne veuillent pas l'être, et demander à Dieu pour eux qu'ils le connaissent et qu'ils l'aiment, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau, et qu'un seul pasteur. Nous devons, dit-il, prier pour les Juifs, quoiqu'ils aient encouru la malédiction de Dieu, et même pour les païens, qui ne croient ni en Dieu ni en Jésus-Christ, afin qu'ils connaissent celui qui est le véritable Dieu et le Seigneur de l'univers.

DA 403,2,5 Comme ceux qui sont fort faibles dans la vertu, ceux qui goûtent le monde, et qui vivent selon ses maximes, sont ceux qui ont plus besoin de secours, et qui peuvent moins se le procurer, ce sont ceux aussi d'entre les chrétiens, dit saint Augustin, pour qui la charité nous presse de prier Dieu avec plus d'instance et avec plus d'ardeur, lors principalement que nous avons été avec eux dans le désordre et dans le libertinage, nous devons demander à Dieu, dit ce saint, que comme nous avons été leurs compagnons dans le dérèglement, ils soient aussi les nôtres dans la piété.

DA 403,2,6 Quoique les justes soient dans la grâce et dans l'amitié de Dieu, ils ne sont cependant pas sûrs de la conserver; c'est pour ce sujet qu'il ne nous est pas permis de les oublier dans nos prières, et c'est ce que saint Chrysostome nous fait connaître par l'exemple des premiers chrétiens qui ont, dit-il, bien osé prier pour saint Pierre, et pour saint Paul, qui étaient alors les colonnes de l'Église.

DA 403,2,7 Nous devons aussi, dit saint Jérôme, prier continuellement pour le soutien et l'étendue de l'Église. Mais ceux de l'Église pour qui il faut le plus ordinairement diriger ses prières sont ceux qui en ont la conduite, et qui y ont quelque autorité, soit spirituelle tels que sont le pape, les évêques, et les curés, soit temporelle comme les rois, les princes de la terre, et les magistrats: c'est ce qui s'est pratiqué, dit Tertullien, dès le commencement de l'Église, et ce que saint Paul recommandait à Timothée de faire observer par les fidèles dont il était chargé.

DA 403,2,8 Le même saint Paul veut qu'on prie pour les prédicateurs de l'Évangile, afin que Dieu leur donne les lumières nécessaires, pour annoncer les mystères de Jésus-Christ, et pour bien prêcher la parole de Dieu.
L'obligation que nous avons à nos pères et à nos mères nous engage à prier Dieu pour eux, et pour tout ce qui peut procurer leur avantage. L'Église veut aussi que nous le priions pour nos amis et pour nos bienfaiteurs, puisqu'elle a institué des prières à cette intention.

DA 403,2,9 Mais ce serait peu faire de prier pour nos amis, si nous ne prions pour nos ennemis, c'est ce que Jésus-Christ nous a ordonné et a recommandé lui-même dans le saint Évangile, nous disant pour nous y engager que si nous ne témoignons de l'affection que pour ceux qui nous aiment, quelle sera notre récompense, puisque nous ne ferons en cela pas plus que les païens, et jugeant bien que ce serait une chose difficile à pratiquer, il a voulu nous en donner l'exemple, en priant publiquement pour ceux qui le crucifiaient.

Si cependant nous croyons, dit saint Augustin, ne pouvoir pas imiter Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous ne pouvons pas nous défendre d'imiter ses saints, qui ont été ses serviteurs aussi bien que nous, tels que sont saint Étienne l'un des premiers diacres, et saint Jacques apôtre surnommé le juste, qui ont prié Dieu à genoux pour leurs persécuteurs.

DA 403,2,10 Il ne faut pas, dit saint Augustin, que nous nous contentions de prier Dieu pour les vivants, nous devons aussi lui offrir nos prières pour les morts, parce qu'elles sont très utiles, dit l'Écriture, à ceux qui n'ont pas entièrement satisfait en cette vie pour leurs péchés. C'est ce que saint Augustin témoigne avoir fait souvent pour sa mère, et c'est ce que l'Église, dit ce saint, a toujours pratiqué, faisant même une commémoration générale de tous sans nommer personne, afin qu'il paraisse que l'Église n'oublie pas dans ses prières les morts, qui n'ont point de parents ni d'amis sur la terre qui puissent prier Dieu pour eux; il ajoute de plus, que si on ne priait pas Dieu pour les morts, il ne servirait de rien de les enterrer dans des lieux saints.

DA 403,2,11 Il n'est pas cependant permis de prier pour les démons, ni pour les damnés, afin que par la miséricorde de Dieu ils soient délivrés des peines qu'ils méritent de souffrir par justice, parce que, dit saint Augustin, il leur est impossible de faire pénitence, et de fléchir la miséricorde de Dieu, et que par conséquent l'Église ne peut pas être exaucée pour eux.

DA 403,2,12 Il n'est pas plus permis de prier pour les saints, parce qu'ils possèdent un souverain bonheur, et qu'ils ne peuvent plus ni rien espérer, ni rien désirer; ce serait même faire injure à Dieu que d'oser le prier pour eux. Tout ce que nous pouvons pour les bienheureux est de remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, et de la gloire dont ils jouissent dans le Ciel.

DA 404 ## Chapitre 4.

De ceux à qui on doit et on peut adresser ses prières.

Il ne suffit pas d'être instruit de ce qu'on peut demander dans ses prières, il est aussi nécessaire de savoir, qui sont ceux à qui on doit s'adresser pour leur demander les choses dont on a besoin, c'est ce qu'on fera connaître dans les trois sections suivantes.

DA 404,1 ### Section première.

Que c'est à Dieu et à Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui nous devons adresser nos prières.

DA 404,1,1 Dieu étant l'auteur de tout bien, et n'y en ayant aucun dont les hommes jouissent qu'ils n'aient reçu de lui, comme nous l'apprend l'apôtre saint Jacques, nous ne pouvons nous adresser à d'autres qu'à lui, non seulement pour les biens temporels dont nous avons besoin, mais aussi pour nous assurer les biens éternels, et pour nous procurer les grâces qui nous sont nécessaires pour les posséder. C'est pour ce sujet que l'Église nous fait souvent parler à Dieu comme à celui dont tous les biens procèdent, lorsqu'elle veut que nous lui demandions quelque grâce.

DA 404,1,2 La qualité de père que Dieu prend souvent dans l'Écriture, et qu'il n'y a que lui qui possède véritablement à notre égard, ne nous engage pas moins à ne nous adresser qu'à lui, pour lui demander ce qu'il n'y a que lui seul qui nous puisse accorder. C'est sans doute pour cette raison que Notre-Seigneur ne lui a point donné d'autre nom dans la prière qu'il nous a dressée, pour lui demander nos besoins.

L'Esprit de Dieu, dit l'apôtre saint Paul, doit vivifier et animer toutes nos

actions, et comme c'est à Dieu seul à nous en faire participants, il n'y a par conséquent que lui dont nous puissions implorer le secours, afin que, selon l'expression d'un prophète, il le répande abondamment sur nous.

DA 404,1,3 Quelqu'énormes ou peu considérables que paraissent les péchés que nous avons commis, il n'y a que Dieu seul qui ait droit de nous les pardonner; c'est ce que l'Église nous marque, lorsqu'elle nous fait dire dans ses prières que c'est le propre de Dieu: et elle n'en n'use ainsi qu'afin que comme il n'y a que Dieu dont nous puissions espérer la grâce de ne plus pécher, il n'y ait que lui à qui nous la demandions, aussi bien que le pardon de nos fautes.

DA 404,1,4 Nous ne sommes pas moins obligés de recourir à Dieu, pour le prier de nous conserver la vie et de l'âme et du corps, et c'est ce que l'Église nous lui fait demander dans ses prières; parce que n'y ayant que Dieu qui donne l'une et l'autre, il est le seul qui puisse en accorder la continuation.
Comme Dieu est lui seul notre récompense, et que ce n'est que par sa seule bonté que nous pouvons jouir de lui comme étant notre souverain bien, il nous serait inutile d'avoir recours à d'autres qu'à lui, pour nous le procurer.

DA 404,1,5 Ainsi quelque avantage que nous souhaitions sur la terre, quelque grâce que nous désirions d'obtenir, quelque bonheur que nous espérions dans le Ciel, comme nous n'avons qu'un Dieu qui nous les puisse donner, il n'y a que lui à qui il nous soit permis de les demander.

DA 404,1,6 Nous devons aussi adresser nos prières à Jésus-Christ Notre-Seigneur, parce qu'il est Dieu aussi bien qu'homme, et qu'étant notre médiateur et notre intercesseur auprès de Dieu, ce n'est que par lui, comme dit saint Paul, que nous avons accès au Père éternel, et ce n'est que par lui que nous pouvons espérer l'effet et l'accomplissement de nos prières; c'est pour ce sujet que l'Église finit ordinairement ses collectes par ces termes; *Per dominum nostrum Jesum Christum,* qui signifient par *par Jésus-Christ Notre-Seigneur.* Ce n'est pas qu'il ait quelque grâce à nous obtenir ou à nous procurer de nouveau; mais c'est parce qu'ayant souffert et étant mort pour nous mériter toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour nous sauver, il présente continuellement ses souffrances et ses satisfactions à son Père, pour le prier de nous en appliquer le fruit, et comme il est Dieu aussi bien qu'homme, il peut nous accorder tout ce que nous lui demanderons dans la prière, s'il l'a pour agréable.

DA 404,2 **Section deuxième.**

Que nous pouvons aussi adresser nos prières aux saints.

DA 404,2,1 Quoique nous soyons obligés d'adresser nos prières à Dieu, et de ne recourir qu'à lui, pour lui demander nos besoins, parce qu'il n'y a que lui qui nous les puisse donner, nous pouvons cependant prier les anges et les saints, et cette pratique qui a toujours été en usage dans l'Église est très utile, et ne peut que nous procurer de très grands secours.

DA 404,2,2 Il est vrai que quelque pouvoir qu'aient les anges, et les saints qui approchent le plus près de Dieu, ils ne peuvent cependant nous donner par eux-mêmes ce qui nous est avantageux pour notre salut, et pour le soutien de notre vie, mais qu'ils peuvent seulement nous aider à l'obtenir: c'est pour ce sujet que nous ne pouvons pas le leur demander, comme nous le demandons à Dieu.

DA 404,2,3 Lors donc que nous avons recours aux anges et aux saints pour les prier, ce n'est pas pour les engager à nous accorder quelques grâces, ou à nous

délivrer des maux et des peines dont nous sommes accablés dans cette vie: c'est seulement, dit saint Chrysostome, afin qu'étant amis de Dieu ils veuillent bien être nos intercesseurs auprès de lui, pour nous obtenir de sa bonté ce qui nous est nécessaire.

DA 404,2,4 La différence de la fin et de l'intention que nous avons en priant Dieu et en priant les saints se fait assez connaître par les différentes manières dont nous les prions, car au lieu que dans les prières que nous adressons à Dieu nous disons *ayez pitié de nous,* nous disons seulement aux saints *priez pour nous,* pour marquer que c'est de Dieu seul que nous espérons les grâces pour lesquelles nous prions, mais que les saints nous peuvent seulement aider par leurs prières à les obtenir, non pas même par des mérites qui leur soient tout à fait propres et particuliers, mais par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auxquels ils participent comme étant ses membres.

DA 404,2,5 Ce n'est pas que nous ne puissions quelquefois dire aux saints, quand nous les prions, qu'ils aient pitié de nous: mais ce serait parler improprement, et nous serions obligés alors d'entendre par cette expression, que nous prions les saints d'être tellement touchés de nos misères, et de l'état pitoyable où nous sommes réduits, qu'ils nous secourent par leurs prières.

DA 404,2,6 Ce ne sera pas même quelquefois sans beaucoup de fruit, que nous prierons les saints d'avoir de la compassion pour nous; car si lorsqu'ils vivaient, dit saint Bernard, ils avaient de la compassion pour les pécheurs et priaient Dieu pour eux, à combien plus forte raison ne doivent-ils pas présentement être revêtus des entrailles de miséricorde envers les hommes, puisqu'ils ont toujours devant les yeux celui qui est la source de la miséricorde, et que connaissant bien mieux nos misères qu'ils ne le faisaient durant leur vie, leur charité à notre égard bien loin d'être diminuée doit être beaucoup augmentée.

DA 404,2,7 Il ne faut pas se figurer que les prières qu'on adresse aux saints fassent injure à Dieu, et lui ôtent quelque chose de l'honneur qui lui est dû; car ceux qui prient les saints, dit Théodoret, ne les regardent pas comme des Dieux; mais ils ont seulement recours à eux comme à des hommes tout divins, afin qu'ils soient leurs avocats auprès de Dieu. Elles n'empêchent pas même, non plus que celles que les saints font à Dieu pour nous que Jésus-Christ ne soit le seul médiateur entre Dieu et nous, puisque c'est Jésus-Christ qui donne la force et les mérites aux prières des saints, et que c'est au nom de Jésus-Christ que les saints demandent à Dieu des grâces pour nous: et s'ils sont nos nos médiateurs et nos intercesseurs, ce n'est qu'en Jésus-Christ et par Jésus-Christ qui, selon saint Paul, intercède toujours pour nous devant son Père, les saints ne pouvant l'exciter à nous faire du bien, que par la considération des mérites infinis de Jésus-Christ son Fils.

DA 404,2,8 Quoiqu'il ne soit pas d'une nécessité indispensable de prier les saints, c'est une chose d'une si grande utilité, qu'on peut s'assurer que ceux qui négligent de les prier négligent leur salut, et auront bien de la peine à le faire; car, comme il est dit dans le second concile de Nicée, les prières que nous faisons aux saints, et les honneurs que nous leur rendons nous servent de moyens, pour être participants de leur sainteté, et pour être parfaits dans toutes sortes de bonnes oeuvres.

DA 404,2,9 Ce saint concile nous exposant l'ordre que nous devons garder dans nos prières à l'égard des saints nous marque, que nous devons les adresser premièrement à la très sainte Vierge, ensuite aux saints anges et puis aux autres saints.

DA 404,3 **Section troisième.**

Que de tous les saints la très sainte Vierge est celle à qui nous devons plus particulièrement et plus souvent adresser nos prières, et de la principale prière qui est récitée dans l'Église en son honneur.

DA 404,3,1 S'il nous est utile et à propos de prier tous les saints, il nous est bien plus avantageux d'adresser nos prières à la très sainte Vierge; parce qu'étant la créature la plus parfaite et la plus élevée dans la gloire, elle a un très grand pouvoir auprès de Dieu, et elle nous peut beaucoup aider pour notre salut, et pour tous nos besoins par son intercession, qu'elle ne refuse pas à ceux qui la lui demandent avec une piété sincère, et un coeur entièrement dégagé de toute affection au péché.

DA 404,3,2 C'est une ancienne pratique dans l'Église de prier la très sainte Vierge préférablement à tous les saints, parce qu'elle est la mère de Dieu; et c'est pour ce sujet que l'Église a jugé à propos de dresser des prières en son honneur, qui fussent partout en usage et récitées tous les jours dans l'Église tant en public qu'en particulier.

La principale prière adressée à la très sainte Vierge, qui est aussi la plus excellente de toutes les prières après l'oraison dominicale, est celle que nous appelons la salutation angélique, qui est ainsi nommée, parce que l'archange saint Gabriel en a été le premier auteur.

DA 404,3,3 Ce qui rend cette prière si considérable est, qu'elle a été composée, 1. des paroles que l'ange dit à la très sainte Vierge en lui annonçant le mystère de l'Incarnation: *Je vous salue,* Marie, *pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.* 2. De ces admirables paroles que dit sainte Élizabeth à la très sainte Vierge, lorsqu'elle eut le bonheur de la recevoir dans sa maison: *Vous êtes bénie sur toutes les femmes, et béni est le fruit de votre ventre.* C'est de ces paroles de ce saint archange, et de cette sainte femme remplie de l'Esprit de Dieu que l'Église a formé cette prière. Et comme elle n'exprime qu'une salutation, l'Église, voulant que les fidèles demandassent tous les jours à Dieu quelque grâce par l'intercession de la très sainte Vierge, a ajouté quelques autres paroles à ces premières, pour donner à toutes jointes ensemble la forme d'une prière.

DA 404,3,4 Cette prière contient trois choses, qui sont trois manières dont nous honorons la très sainte Vierge en la priant. 1. Nous la saluons. 2. Nous la louons. 3. Nous la prions. Par les premières paroles de l'archange saint Gabriel nous saluons la très sainte Vierge comme pleine de grâces et comblée de toutes sortes de vertus, pour témoigner le respect que nous lui portons comme étant mère de Dieu. Par les dernières paroles de ce saint archange *le Seigneur est avec vous,* nous la louons, en reconnaissant le bonheur qu'elle a de posséder toujours Dieu en elle, et d'être remplie de son Esprit. Et par les paroles de sainte Élisabeth, nous lui donnons toutes sortes de bénédictions, en reconnaissant le rang particulier qu'elle tient entre les créatures, et son excellence par-dessus toutes, parce qu'elle est remplie de toutes les grâces et de toutes les bénédictions du Ciel; et comme elle est mère de Dieu, nous bénissons et adorons Jésus-Christ le Fils de Dieu incarné, pour le remercier de l'honneur qu'il a fait à la très sainte Vierge de l'avoir choisie pour sa mère entre toutes les femmes.

DA 404,3,5 Par les paroles que l'Église a ajoutées à cette salutation, à ces louanges, et à ces bénédictions, nous prions la très sainte Vierge; parce qu'étant mère de Dieu elle a tout pouvoir à l'égard des hommes, et peut leur procurer toutes

sortes de biens; et parce qu'ayant un très grand amour pour le salut de tous les hommes, elle est toujours prête de nous donner son secours. Nous recommandons surtout à la très sainte Vierge le salut de notre âme, et nous la prions de s'intéresser auprès de Dieu, pour nous procurer par son assistance toute sainte la grâce de Dieu en cette vie, et sa gloire en l'autre.

DA 404,3,6 L'Église a tant d'estime et de vénération pour cette prière, qu'elle la joint presque toujours dans l'office à l'oraison dominicale, et veut que les fidèles ne récitent point ordinairement l'une sans l'autre, afin qu'après avoir demandé à Dieu les grâces dont ils ont besoin, ils prient la très sainte Vierge de les leur obtenir par sa puissante protection et intercession auprès de Dieu, et que pendant tout le saint office elle se joigne à eux, et qu'elle présente à Dieu leurs prières.

DA 404,3,7 Il est donc d'une très grande utilité de réciter souvent la salutation angélique, pourvu que nous le fassions avec piété et avec ferveur; parce qu'elle nous fait souvenir du mystère de l'Incarnation, qu'elle nous aide à nous former aux vertus de la très sainte Vierge, et qu'elle l'engage beaucoup plus que toute autre prière à s'intéresser pour notre salut.

DA 405 ## Chapitre 5.

des différentes manières de prier.

Comme les chrétiens doivent souvent s'appliquer à la prière, il est de conséquence pour eux de savoir les différentes manières de prier, et les occasions dans lesquelles ils peuvent et ils doivent le faire: c'est ce qu'on a dessein d'enseigner dans les cinq sections suivantes.

DA 405,1 ### Section première.

Des différentes sortes de prières.

DA 405,1,1 L'homme ayant un corps et une âme, il est bien juste que l'un et l'autre fasse hommage à Dieu, et lui rende ses devoirs; c'est sans doute pour cette fin, qu'on ne s'est pas contenté dans l'Église, que les chrétiens fissent des actes de religion, mais qu'on y a ordonné de faire des inclinations, des prostrations, et des génuflexions, de joindre les mains, et de les étendre, et de frapper sa poitrine, soit pour honorer Dieu extérieurement, soit pour lui donner des marques sensibles du regret qu'on a de ses péchés.

DA 405,1,2 Ç'a été aussi pour cette même fin, que Dieu a voulu que les hommes pussent s'appliquer à la prière de deux manières différentes, de coeur et de bouche.

La prière du coeur se nomme ordinairement prière ou oraison mentale, c'est-à-dire, de l'esprit, parce que le corps n'y a point de part: et c'est celle par laquelle nous rendons à Dieu nos devoirs, et nous lui demandons nos besoins, en parlant de coeur seulement.

DA 405,1,3 La prière de bouche se nomme prière ou oraison vocale, parce qu'elle se fait avec la voix et la parole, dont on se sert pour rendre honneur à Dieu, et lui représenter ce qui est nécessaire ou utile pour son salut.

DA 405,1,4 David, qui instruit admirablement bien des différentes manières de prier, nous fait connaître dans ses psaumes, qu'il s'est souvent appliqué à l'une et à l'autre. Tantôt il dit que les louanges de Dieu ont toujours été dans sa bouche, que ses lèvres se sont réjouies, lorsqu'il louait Dieu, et que sa langue était occupée pendant tout le jour à rendre honneur à la justice de Dieu; tantôt il dit qu'il a crié d'une voix forte vers le Seigneur, et il prie Dieu que ses oreilles soient attentives à la voix de sa prière.

DA 405,1,5 Mais lorsqu'il parle des prières qu'il formait dans le fond de son coeur sans les exprimer au dehors, il dit qu'il avait soin d'avoir toujours son esprit appliqué à la présence de Dieu, que la loi de Dieu était le sujet de sa méditation, qu'il se levait au milieu de la nuit pour penser aux jugements de Dieu, qu'il pensait sérieusement à ses années passées, et qu'il a eu souvent l'éternité dans son esprit, qu'il y pensait et repensait souvent, et que c'était sur cela qu'il méditait durant la nuit dans le fond de son coeur. Quelquefois il exprime quels étaient les effets de ses ferventes méditations, et qu'elles étaient cause qu'il était souvent dans des gémissements, et qu'il arrosait son lit de ses larmes durant toutes les nuits.

DA 405,1,6 Cette manière cependant de prier de coeur était peu en usage dans l'Ancien Testament: cela a paru dans la surprise qu'eut Héli le grand prêtre, de ce qu'Anne mère de Samuel priant dans le temple ne remuait presque pas les lèvres; d'où il prit occasion de lui insulter, comme si elle eut été pleine de vin, et de lui dire qu'elle sortît du temple pour le digérer: la raison est, parce que les Juifs étant grossiers faisaient consister toute leur religion dans des pratiques extérieures.

DA 405,1,7 Mais Jésus-Christ étant venu sur la terre pour établir une loi nouvelle, qui se soutînt principalement par des pratiques intérieures, nous a enseigné par son exemple et par ses paroles à prier Dieu plus et plus souvent de coeur que de bouche; car il est dit de lui qu'il passait souvent les nuits en prières, et pour nous engager à entrer dans cette pratique de prier Dieu de coeur seulement, il dit que Dieu étant un esprit, lorsque nous voulons lui rendre nos devoirs nous devons l'adorer en esprit, et que l'heure est venue que les vrais adorateurs adoreront le Père éternel en esprit et en vérité.

DA 405,1,8 Ce n'est pas que Notre-Seigneur improuve la prière vocale, puisqu'il en a dressé une en ordonnant à ses disciples de s'en servir pour prier son Père: mais il a voulu nous faire comprendre que la meilleure manière de prier est de le prier de coeur, puisque selon saint Cyprien, ce n'est pas la bouche mais le coeur qui parle à Dieu, et que souvent, comme dit Dieu par un prophète, lorsqu'on honore Dieu des lèvres, le coeur est bien loin de lui.

DA 405,1,9 La prière de coeur ou mentale a cet avantage par-dessus la prière vocale, qu'elle est bonne et utile par elle-même, et c'est sans doute pour cette raison que Notre-Seigneur dit qu'adorer Dieu en esprit c'est l'adorer en vérité; au lieu que la prière vocale n'est bonne qu'autant qu'elle est jointe à la prière mentale et de coeur qui doit l'animer, et de qui elle tire toute sa force et tout son effet: c'est pourquoi David dit à Dieu que sa langue méditera la justice de Dieu; parce que si, pendant que la langue parle en priant, l'esprit ne médite, la prière que la bouche profère n'est d'aucune utilité.

DA 405,1,10 L'homme a aussi cet avantage, qu'il peut prier Dieu de coeur en tout temps et en toute occasion; car il se peut faire, dit saint Chrysostome, que quelqu'un en marchant par la ville prie avec beaucoup d'attention, qu'un autre étant avec ses amis ait l'esprit appliqué à Dieu, ou qu'enfin faisant quelque autre chose il invoque Dieu intérieurement avec bien de la ferveur et de la dévotion: c'est ce que faisaient les anciens anachorètes, qui, au rapport d'un pieux et ancien auteur, ne cessaient jamais de prier Dieu de coeur.

DA 405,1,11 On peut prier Dieu de coeur en plusieurs manières différentes, mais particulièrement en cinq manières: on le peut faire par silence en se tenant seulement en la présence de Dieu dans un sentiment de respect et d'adoration, sans rien exprimer et sans rien demander à Dieu; c'est apparemment

de cette manière de prier dont parle Cassien dans sa 9ème conférence, lorsqu'il dit que quelquefois dans la prière l'esprit se cache à soi-même dans un profond silence.

DA 405,1,12 On peut aussi prier par pensées, sans se servir d'aucune parole; c'est de cette sorte de prière que saint Chrysostome dit, qu'on la rend parfaite par la ferveur de son esprit. On prie encore Dieu par affections, quand on demande quelque chose à Dieu par les seuls mouvements de son coeur; c'est ainsi, selon saint Cyprien, que priait Anne mère de Samuel. On prie Dieu par actions, lorsqu'on en fait de bonnes, dans la vue de rendre à Dieu ses devoirs, ou d'obtenir de lui quelque grâce. Mais l'une des meilleures manières de prier Dieu de coeur est de le prier par souffrances, et cela se fait, lorsqu'on supporte avec patience les peines que Dieu envoie, avec intention de lui faire honneur, ou de se procurer quelque avantage soit spirituel, soit temporel.

DA 405,1,13 Les prières vocales peuvent se faire ou en public, ou en particulier. Les prières publiques sont celles qui se font par les chrétiens assemblés en commun dans les Églises. Les particulières sont celles que chaque fidèle fait en particulier.

Les prières publiques ont ces avantages par-dessus les particulières, qu'elles sont ordonnées par le Saint-Esprit qui conduit l'Église, qu'on obtient plus facilement par elles ce qu'on demande à Dieu, à cause du nombre et de l'union de coeur de ceux qui prient ensemble, et que chaque particulier a part aux mérites de tous les autres qui prient avec lui.

DA 405,1,14 Les prières publiques les plus ordinaires sont les exercices de religion que les chrétiens font ensemble en commun les dimanches et les fêtes, tels que sont la messe de paroisse et l'office divin.

Les prières que les chrétiens font le plus communément en particulier sont celles qu'ils font le matin et le soir, à la sainte messe, et en différentes occasions pendant le jour.

DA 405,2 ## Section deuxième.

Des principales prières publiques, qui sont la messe de paroisse et l'office divin.

DA 405,2,1 La messe de paroisse est le principal exercice de religion qui se fait dans les assemblées publiques des fidèles.

Les églises dans lesquelles les chrétiens s'assemblent pour y assister se nomment paroisses, et sont d'une aussi ancienne institution que l'Église; car toutes les assemblées qui se faisaient par les premiers chrétiens même du temps des apôtres, pour célébrer les saints mystères, étaient proprement des assemblées de paroisses.

DA 405,2,2 Dans ces assemblées des fidèles des premiers siècles de l'Église on leur lisait et on leur expliquait l'Écriture sainte. Les apôtres, et après eux les évêques et les prêtres consacraient le corps et le sang de Jésus-Christ, et après s'en être nourris en faisaient part aux fidèles qui étaient présents, et eux et les fidèles en un même choeur chantaient les louanges de Dieu, et demandaient aussi à Dieu les uns pour les autres et pour toute l'Église tous les besoins spirituels et temporels par un esprit d'union, et avec simplicité de coeur.

DA 405,2,3 Tous les chrétiens doivent assister à la messe de paroisse dans le même esprit avec lequel les premiers chrétiens assistaient à leurs assemblées, pour s'y unir avec leur curé, et demander à Dieu en union avec lui toutes les grâces et les secours de Dieu, qui leur sont nécessaires, pour passer toute la

semaine d'une manière chrétienne. C'est pour cette fin que l'Église veut que les curés disent cette messe uniquement à l'intention de leurs paroissiens. Elle les oblige aussi d'y expliquer le saint Évangile aussitôt après qu'on l'a chanté, afin d'instruire leurs paroissiens des vérités et des maximes de la religion, et de leur apprendre à vivre en véritables chrétiens.

DA 405,2,4 Quoique la messe de paroisse ne diffère en rien en elle-même et dans tout ce qu'elle contient des messes basses et ordinaires, sinon dans quelques cérémonies, il y a cependant cette différence à l'égard des fidèles qui y assistent, que dans les messes basses ils n'y ont part qu'en vertu de l'intention et de l'attention qu'ils peuvent y avoir: au lieu que dans les messes de paroisse solennelles ils y ont part aussi à l'intention du prêtre qui l'offre expressément pour eux, à l'instruction, à plusieurs cérémonies, et à tout ce qui s'y chante; l'esprit de l'Église étant qu'ils y joignent leurs voix à celles du clergé, pour ne faire qu'un même choeur et une seule voix de toutes, qui s'élève vers le Ciel, afin d'en faire descendre les grâces et les miséricordes de Dieu sur toute l'assemblée des fidèles.

DA 405,2,5 Les cérémonies auxquelles les fidèles ont part dans la messe de paroisse sont l'offrande, le pain béni, et le baiser de paix: on les a suffisamment exposées dans le livre des instructions sur la sainte messe.

L'office divin est une autre sorte de prière publique, et le second principal exercice de religion auquel les chrétiens doivent vaquer dans les paroisses les dimanches et les fêtes.

DA 405,2,6 L'Église ayant obligé les fidèles de sanctifier les dimanches et les fêtes, a voulu leur donner moyen d'employer dans des exercices de piété une grande partie de ces saints jours; ç'a été pour ce sujet, qu'elle a disposé et réglé des prières, pour être chantées publiquement dans les églises en différentes heures du jour.

Toutes ces prières ensemble se nomment l'office Divin, c'est-à-dire, un devoir envers Dieu, parce qu'il renferme tous les devoirs que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu, qui sont de l'adorer et de le louer, de s'instruire de sa parole, et de le prier.

DA 405,2,7 En effet, l'Église a tellement disposé chacune des heures de l'office, qu'elle a voulu donner lieu à ceux qui le chanteraient de faire ces trois choses; c'est pourquoi dans chaque heure de l'office, elle y a mis des psaumes, des hymnes, et quelquefois des cantiques, pour servir à louer Dieu; des leçons tirés de l'Écriture sainte et des saints Pères, pour instruire les fidèles de la parole de Dieu; et des collectes qui sont des prières qui terminent chaque heure de l'office, pour demander à Dieu la grâce d'accomplir sa sainte loi et sa divine parole. Il est vrai que les psaumes sont quelquefois remplis d'instructions divines et de prières ferventes; mais comme l'Église les a particulièrement destinés pour louer Dieu, ils ne doivent être regardés dans le saint office que comme des louanges de Dieu.

DA 405,2,8 Cet office est divisé en différentes parties, qui se nomment les heures de l'office, par rapport aux différentes heures auxquelles on le récitait anciennement dans l'Église. La première heure se nomme matines, et se chantait pendant la nuit. La seconde est appelée laudes, qui se chantait à la pointe du jour. La troisième heure se nomme prime, qui se chantait à la première heure du jour, c'est-à-dire, à six heures du matin. La quatrième est tierce, qui se chantait à la troisième heure, c'est-à-dire, à neuf heures. La cinquième sexte, qui se chantait à midi. La sixième none, qui se chantait à trois heures après midi. La septième vêpres, qui se chantait à six heures du soir. Les complies, qui se chantaient avant que de se coucher, ont été ajoutés à l'office divin, pour servir de prière du soir.

DA 405,2,9 De tout cet office l'Église n'a conservé dans la plupart des paroisses que les vêpres et les complies, qui s'y chantent seulement les veilles et les jours des dimanches et des fêtes; on le chante cependant tout entier dans presque toutes les églises aux fêtes les plus solennelles.
Il est bien juste que les fidèles assistent assidûment aux offices divins, qui se chantent dans leur paroisse, puisqu'ils n'ont été institués que pour eux, qu'ils y doivent tous participer, et que l'Église s'est si fort relâchée pour condescendre à leur faiblesse et à leur peu de piété, et pour leur donner lieu de ne pas s'en dispenser.

DA 405,3 **Section troisième.**

D'une autre principale prière publique, qui est l'office de la très sainte Vierge.

DA 405,3,1 Entre les prières que l'Église a instituées l'une des plus considérables est l'office qu'elle a fait dresser en l'honneur de la très sainte Vierge, qui doit aussi être regardé comme une des principales prières publiques qui se chantent au nom des fidèles.
C'est une très ancienne pratique de l'Église de réciter ce saint office, qui a été reçue et mise en usage dans toutes les églises particulières dans lesquelles on chante l'office divin, en sorte qu'en tous ces lieux on l'a chanté fort longtemps après le grand office.

DA 405,3,2 Cette coutume s'étant insensiblement abrogée dans plusieurs églises le pape Pie V. a été obligé de déclarer dans la bulle qu'il a dressée pour la réformation de l'office divin, que les particuliers qui ne réciteraient pas à l'avenir l'office de la très sainte Vierge ne commettraient aucun péché; mais qu'il voulait que les églises dans lesquelles on avait coutume de le chanter conservassent cette sainte institution sans aucun changement.

DA 405,3,3 Cet usage s'est toujours conservé depuis dans un grand nombre d'Églises particulières surtout dans les églises cathédrales, et dans la plupart de celles des religieux dans lesquelles on a continué de chanter l'office de la très sainte Vierge après le grand office, excepté les jours auxquels on célèbre une fête solennelle.

DA 405,3,4 Cette prière étant si universellement pratiquée et si fort autorisée par l'Église devrait être souvent récitée par les fidèles, c'est aussi son intention qu'ils s'y appliquent; et ç'a été afin de les y engager, que Pie V. dans sa bulle touchant l'office divin a accordé à ceux qui le réciteraient cent jours d'indulgences pour chacun des jours auxquels ils y seraient fidèles; et c'est pour la même fin que dans les livres qu'on imprime pour les laïques, qui contiennent quantité de formules de prières, afin qu'ils les puissent dire quand ils vont à l'église, on y met toujours ordinairement l'office de la très sainte Vierge, pour leur témoigner que l'Église souhaite qu'ils le disent en particulier, lorsque leurs affaires le leur permettront, et qu'ils unissent en le récitant leurs intentions à celles des prêtres, afin que comme ces ministres de l'Église emploient une partie du jour à la prière et à la récitation du saint office, pour attirer sur toute l'Église les grâces et les bénédictions de Dieu; eux aussi en récitant ce petit office procurent à toute l'Église la protection continuelle de la très sainte Vierge.

DA 405,3,5 Quoique cet office soit nommé l'office de la très sainte Vierge, ce n'est pas cependant que toutes les prières dont il est composé y soient adressées à la très sainte Vierge; car les psaumes qu'on y récite sont les mêmes qui font souvent partie de l'office divin: mais on le nomme ainsi, parce que dans toutes les oraisons qui terminent chaque office et qu'on nomme collectes, et dans quelques autres petites parties de l'office on implore l'intercession de

la très sainte Vierge. L'Église cependant a choisi des psaumes pour cet office, qui dans tout ce qu'ils contiennent ou en partie puissent être appropriés et attribués à la très sainte Vierge, afin que ceux qui les diront l'honorent en Dieu, et en elle honorent Dieu à qui tous les offices de l'Église s'adressent directement comme à leur fin.

DA 405,3,6 Cet office comme tous les autres renferme trois actes principaux, le 1er est de s'appliquer à Dieu qu'on reconnaît présent. Le 2ème de le louer. Et le 3ème de demander. Chacune des heures de cet office est aussi composée de ces trois choses. On s'instruit de la majesté de Dieu et des grandeurs de la très sainte Vierge, par le moyen des leçons et des chapitres tirés de l'Écriture sainte. On loue Dieu en la très sainte Vierge, et la très sainte Vierge en Dieu par les psaumes, hymnes, antiennes, et réponse. Et par les oraisons qui terminent chaque heure de l'office on demande à Dieu et pour soi et pour l'Église sous la protection et intercession de la très sainte Vierge les grâces dont on a besoin.

DA 405,3,7 Il faut que ceux qui récitent l'office de la très sainte Vierge s'acquittent de cet exercice avec une piété et une dévotion toute particulière, et pour en tirer le fruit que l'Église désire, il faut qu'ils considèrent, 1. l'excellence et la dignité de la très sainte Vierge en l'honneur de laquelle on le récite. 2. Sa charité envers ceux qui se mettent sous sa protection. 3. Le grand besoin que nous avons de son intercession auprès de Dieu.

DA 405,4 ## Section quatrième.

Des prières qu'on doit faire en particulier tous les jours, principalement le matin et le soir.

DA 405,4,1 Tous les chrétiens, ayant tous les jours et à tous les moments du jour besoin de la grâce de Dieu, devraient, comme il a été proposé ci-dessus, prier Dieu, non seulement tous les jours, mais même continuellement. La plupart cependant étant obligés de pourvoir aux besoins de leur famille, et de vaquer à des affaires temporelles, les saints Pères se sont contentés de leur inspirer de prier Dieu le matin aussitôt après être levés et le soir avant de se coucher: la prière dans ces deux temps principalement leur a paru nécessaire et d'obligation, parce que nous n'avons point d'autres moyens pour obtenir les grâces dont nous avons besoin pour bien servir Dieu: ce serait aussi faire paraître une négligence considérable de son salut, et un grand mépris de la majesté de Dieu, de ne pas l'adorer dès le matin, avant que de faire aucune action, et de ne pas le remercier le soir avant que de se coucher des grâces qu'il a faites pendant le jour, ni lui demander pardon des péchés qu'on peut avoir commis.

DA 405,4,2 Ce qui doit donc engager à prier Dieu exactement tous les jours le matin est l'obligation que nous avons de ne passer aucun jour sans adorer Dieu, le besoin continuel que nous avons de ses grâces pendant le jour, et le devoir indispensable que nous avons de lui offrir toutes nos actions, et de les rapporter à lui.

DA 405,4,3 Comme il est aussi de notre devoir de remercier Dieu tous les soirs de toutes les grâces qu'il nous a faites pendant le jour, de lui demander pardon de tous les péchés que nous avons commis durant le cours de la journée, et les grâces dont nous avons besoin pour bien passer la nuit, et pour ne tomber dans aucun péché, nous ne pouvons pas nous dispenser de prier Dieu le soir avant que de prendre notre sommeil.
On peut même dire, que ce serait vivre comme un païen, qui ne connaît pas Dieu, de ne pas satisfaire à ces deux obligations.

DA 405,4,4 Comme on ne doit point ordinairement avoir d'affaire plus pressée que de prier Dieu, il ne serait pas d'une conduite sage, et ce serait même manquer au respect qu'on doit avoir pour Dieu de sortir de sa chambre sans avoir fait cette action chrétienne; car elle est d'une grande importance pour attirer sur soi les grâces de Dieu et son secours particulier, pour bien faire toutes les actions de la journée.

DA 405,4,5 Il n'est pas permis de s'exempter de la prière du soir sous prétexte qu'on est pressé du sommeil, qu'on a l'esprit abattu, et le corps fatigué: on doit alors se faire violence pour l'amour de Dieu; car il est bien juste et bien raisonnable, puisqu'on fait pendant tout le jour des ouvrages pénibles pour les besoins du corps, et pour acquérir des biens temporels, qu'on fasse au moins sur la fin du jour quelque chose pour son âme, et pour se procurer des biens éternels.

Il ne faut pas se persuader qu'il suffise pour satisfaire au devoir de la prière du matin ou du soir, de prier Dieu dans le lit, ou en s'habillant, ou en se déshabillant, ou en travaillant; puisque ce n'est pas rendre à Dieu ses devoirs avec le respect qui lui est dû.

DA 405,4,6 Il serait fort à propos que les chefs de familles assemblassent tous les jours leurs enfants et leurs domestiques, pour prier Dieu avec eux le matin et le soir, ils leur donneraient dans cette action sainte un très bon exemple, et les mettraient en état de se bien acquitter de ce devoir, et ils se procureraient l'avantage et à eux et à leur famille d'être comblés par ce moyen des bénédictions de Dieu. Cette pratique les dispenserait aisément du soin qu'ils sont obligés d'avoir, que leurs enfants et leurs domestiques fassent tous les jours la prière du soir avec esprit de religion.

DA 405,4,7 Pour bien prier Dieu le matin, on doit l'adorer, le remercier des grâces qu'il a faites pendant la nuit, et lui demander pardon, si on l'a offensé. Il faut ensuite prévoir et se représenter les actions qu'on a à faire pendant le jour, et après les avoir offertes à Dieu, lui demander la grâce de les faire pour son saint amour. Il sera fort à propos de prévoir alors les occasions où on pourra se trouver d'offenser Dieu durant le jour, et de prendre des moyens pour avec la grâce de Dieu n'y pas succomber.

Il sera aussi fort utile tous les matins de se proposer un défaut à surmonter, principalement celui auquel on est le plus porté, et de prendre des moyens les plus propres pour n'y pas tomber.

DA 405,4,8 Pour bien faire la prière du soir, il faut penser aux grâces qu'on a reçues de Dieu durant tout le jour, et l'en remercier; il faut ensuite examiner sa conscience, pour reconnaître les péchés qu'on a commis, le temps qu'on a mal employé, et les actions qu'on n'a pas faites pour l'amour de Dieu. Après s'être représenté toutes ses fautes, on doit en demander pardon à Dieu, et faire une forte et généreuse résolution de les éviter le lendemain, et le reste de sa vie. On ne doit pas finir cette prière, qu'on n'ait demandé à Dieu la grâce de bien passer la nuit, et surtout de ne consentir à aucun péché, non pas même à une mauvaise pensée.

DA 405,5 **Section cinquième.**

De plusieurs occasions dans lesquelles il est à propos de prier Dieu en particulier pendant le jour, et de la manière de le faire.

DA 405,5,1 Quoique l'Église n'exige pas des chrétiens qu'ils prient Dieu continuellement, elle souhaiterait cependant, qu'il n'y eut point d'action dans laquelle ils ne fissent quelque prière, parce qu'il n'y en a point où ils n'aient besoin d'une grâce particulière de Dieu pour la bien faire.

DA 405,5,2 Pour entrer donc dans cette intention de l'Église et de Jésus-Christ même, il faut dans chacune de ses actions prier Dieu en trois manières. Il faut premièrement les offrir à Dieu. Deuxièmement implorer son secours. Troisièmement les faire avec attention à Dieu. Il faut de plus s'unir aux intentions et aux dispositions que Notre-Seigneur Jésus-Christ a eues dans les actions qu'il a faites semblables à celles qu'on fait, et prendre garde de la faire pour l'amour de Dieu, et par conséquent qu'il n'y ait rien dans cette action, et qu'on n'y puisse même rien remarquer qui contrevienne ou qui paraisse contrevenir à ces intentions et à ces dispositions. C'est ainsi que nous devons nous conduire quand nous commençons quelque action quelle qu'elle soit sans discernement.

DA 405,5,3 Quoique toutes les actions doivent être consacrées à Dieu, il y en a cependant quelques-unes qui le doivent être d'une manière particulière, et que par conséquent il faut ou prévenir ou accompagner de quelques prières; c'est ce qu'il est à propos de faire dès qu'on s'éveille, quand on prend de l'eau bénite, quand on entre dans quelque place ou quand on en sort, quand on va travailler, avant que de sortir de la maison, avant et après les repas, avant que de se mettre au lit et quand on est couché.

DA 405,5,4 Dès qu'on s'éveille il faut penser à Dieu, puisque Dieu pense toujours à nous. Il faut alors s'offrir à Dieu, et lui consacrer tout le temps et toutes les actions de la journée.

Quand on prend de l'eau bénite (ce qu'on doit faire souvent particulièrement en se levant et en se couchant) il faut prier Dieu de purifier par la vertu de cette eau notre âme de tout péché.

DA 405,5,5 En entrant dans quelque place, on doit adorer Dieu qui y est présent et qui la remplit, et lui demander sa sainte bénédiction, et la grâce de ne le point offenser, pendant tout le temps qu'on y restera.

Avant que de sortir de quelque place, il faut demander à Dieu la grâce de ne point s'éloigner de lui par le péché, et de n'être point privé de sa sainte présence.

DA 405,5,6 Quand on va travailler, il faut penser que c'est le péché qui nous a mis dans l'obligation de travailler, pour avoir de quoi vivre, demander à Dieu la grâce de prendre son travail en esprit de pénitence, et le prier qu'il empêche qu'on ne tombe dans le péché, pendant tout le temps qu'on travaillera.

DA 405,5,7 Lorsqu'on est prêt de sortir de la maison, il faut demander à Dieu la grâce de marcher toujours avec lui, et avec attention à sa sainte présence, et de ne s'occuper ni l'esprit ni les sens d'aucune chose qui puisse porter au péché.

Avant les repas, on doit prier Dieu de répandre ses bénédictions sur les viandes et sur ceux qui en doivent user, et de leur faire la grâce de n'en pas user pour l'offenser, mais pour le servir avec plus de ferveur, de courage, et de fidélité.

DA 405,5,8 Après les repas, il faut remercier Dieu de la nourriture que l'on vient de prendre, et lui demander pardon des fautes qu'on peut avoir commises en la prenant.

Avant que de se mettre au lit, il faut offrir à Dieu son sommeil, et lui demander sa sainte grâce et sa protection pendant la nuit.

Quand on est couché, il faut demander à Dieu la grâce de passer cette nuit dans son saint amour, et sans l'offenser, et s'endormir ayant l'esprit appliqué à quelque bonne pensée.

DA 405,5,9 Il y a plusieurs autres occasions qui n'arrivent pas tous les jours, dans lesquelles on a une obligation particulière de recourir à la prière, parce

qu'on a plus besoin de grâces que dans d'autres rencontres. Ces occasions sont quand on entreprend quelque affaire ou quelque voyage, quand on va rendre quelque visite ou quand on en revient, quand on souffre quelque tort, quelque peine, ou quelque injustice, quand on est malade ou incommodé, quand on est dans quelque tentation ou dans quelque danger d'offenser Dieu, et quand on est tombé dans quelque péché.

DA 405,5,10 Lorsqu'on veut entreprendre quelque affaire, il faut prier Dieu de la conduire selon sa sainte volonté, et de ne pas permettre qu'on fasse quoi que ce soit, qui ne lui soit agréable.
Quand on entreprend quelque voyage, il faut demander à Dieu trois choses. Premièrement la grâce de nous conduire et reconduire. Deuxièmement de nous donner un de ses anges pour nous servir de guide. Troisièmement de nous préserver de tomber dans le péché.

DA 405,5,11 Quand on va rendre visite à quelqu'un, il faut alors faire attention à trois choses. Premièrement d'y aller dans le même esprit, dans les mêmes intentions, et dans les mêmes dispositions qu'avait la très sainte Vierge, lorsqu'elle alla visiter sainte Élisabeth. Deuxièmement de prier Dieu que les entretiens que nous y aurons servent à augmenter en nous son saint amour. Troisièmement de lui demander la grâce que nous ne l'offensions en rien pendant ce temps, surtout contre la charité.

DA 405,5,12 Au retour d'une visite, il faut demander pardon à Dieu des fautes qu'on a commises dans l'entretien, et du temps qu'on peut y avoir perdu.
Quand on nous fait quelque peine, quelque tort, ou quelque injustice, nous devons faire trois choses. Premièrement adorer la justice de Dieu sur nous. Deuxièmement adorer la patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et lui en demander quelque part. Troisièmement demander à Dieu la grâce de regarder ce tort comme un avantage pour nous, et un bien pour notre salut.

DA 405,5,13 Lorsqu'on est malade ou incommodé, il faut reconnaître que cette maladie vient de Dieu, il faut la lui offrir, et l'en remercier, et lui demander la grâce de la supporter avec patience, et d'en faire un bon usage.
S'il arrive qu'on soit attaqué de quelque tentation, ou qu'on soit dans quelque occasion d'offenser Dieu, on doit prier Dieu de l'éloigner de soi, ou de faire la grâce de n'y pas succomber.
Lorsqu'on est tombé dans quelque péché, on demandera aussitôt pardon à Dieu de l'avoir offensé, on s'imposera quelque pénitence qui soit utile pour y satisfaire, et qui serve à en préserver à l'avenir.

DA 405,5,14 Il est aussi à propos de faire de temps en temps et dans différentes occasions qui se présentent des actes des vertus chrétiennes: comme de foi, lorsqu'on sera, par exemple, tenté contre la foi; d'amour de Dieu, lorsqu'on le verra offensé; de respect pour Dieu et de louange de son saint nom, quand quelqu'un le blasphémera, ou jurera en notre présence; d'espérance et de confiance en Dieu, lorsqu'on se verra abandonné de ses plus grands amis ou même de tout le monde; d'humilité, lorsqu'on nous aura fait quelque affront, ou de résignation à la volonté de Dieu, quand il nous sera arrivé quelque chose de fâcheux; ou enfin quelque autre acte que ce soit, qui nous porte à Dieu.

DA 405,5,15 Le principal effet que doivent produire en nous ces prières est, de nous faire pratiquer les maximes du saint Évangile: c'est aussi le plus grand avantage que nous puissions retirer de la connaissance des saints mystères et de la doctrine de l'Église.

Fin.

Devoirs d'un Chrétien II (DB)

DB

Les devoirs d'un chrétien envers Dieu.

Instructions préliminaires.

DB 0,1

Instruction 1.

De la religion chrétienne, et des véritables chrétiens.

DB 0,1,1 D. De quelle religion êtes-vous?
R. Je suis de la religion chrétienne.
D. Qu'est-ce que la religion chrétienne?
R. C'est une société d'un grand nombre de personnes de différentes nations, qui s'appliquent à rendre à Dieu leurs devoirs comme Jésus-Christ l'a enseigné.
D. Comment se nomment ceux qui sont de la religion chrétienne?
R. Ils se nomment chrétiens.
D. Que signifie le nom de chrétien?
R. Il signifie disciple de Jésus-Christ.

DB 0,1,2 D. Qu'est-ce qu'un chrétien?
R. C'est celui qui est baptisé.
D. Suffit-il d'être baptisé pour être chrétien?
R. Oui, cela suffit.
D. Suffit-il d'être baptisé pour être un véritable disciple de Jésus-Christ?
R. Non, cela ne suffit pas.
D. Que doit faire un chrétien pour être un véritable disciple de Jésus-Christ?
R. Il faut pour cela qu'il soit chrétien catholique, et qu'il pratique ce que Jésus-Christ a ordonné à ses disciples.

DB 0,1,3 D. Qu'est-ce qu'un chrétien catholique?
R. C'est celui qui est baptisé, qui croit tout ce que l'Église propose et ordonne de croire, et qui lui est entièrement soumis.
D. N'y a-t-il que les catholiques qui croient tout ce que l'Église propose et ordonne de croire?
R. Oui, il n'y a que les catholiques.
D. Y a-t-il des chrétiens qui ne croient pas tout ce que l'Église propose et ordonne de croire?
R. Oui, il y en a un grand nombre.

DB 0,1,4 D. Comment nomme-t-on les chrétiens qui ne croient pas tout ce que l'Église propose et ordonne de croire?
R. On les nomme des hérétiques.
D. Les hérétiques sont-ils chrétiens?
R. Oui, ils sont chrétiens parce qu'ils sont baptisés.
D. Les hérétiques ne sont-ils pas aussi catholiques?
R. Non, ils ne le sont pas parce qu'ils ne croient pas tout ce que l'Église propose et ordonne de croire, et qu'ils ne lui sont pas soumis.
D. Les hérétiques ne sont donc pas des véritables disciples de Jésus-Christ?
R. Non, ils ne le sont pas.

DB 0,1,5 D. Y a-t-il des chrétiens autres que les hérétiques, qui ne sont pas soumis à l'Église?
R. Oui, il y en a.
D. Comment nomme-t-on les chrétiens qui ne sont pas hérétiques, et qui ne sont pas soumis à l'Église?
R. On les nomme des schismatiques.
D. Les schismatiques ne sont donc pas des véritables disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils ne sont pas soumis à l'Église.

R. Non, ils ne sont pas même catholiques.
D. Pourquoi les schismatiques ne sont-ils pas catholiques?
R. Parce que pour être catholique, il faut être entièrement soumis à l'Église.

DB 0,2 **Instruction 2.**

Des marques qui font connaître un chrétien.

DB 0,2,1 D. Y a-t-il quelques marques qui fassent connaître un chrétien catholique, et qui le fassent discerner de ceux qui ne le sont pas?
R. Oui, il y en a plusieurs.
D. Quelles sont les marques par lesquelles on connaît un chrétien catholique?
R. C'est lorsqu'il s'acquitte des exercices extérieurs de la religion chrétienne.
D. Quels sont les principaux exercices extérieurs de la religion chrétienne?
R. Ce sont les cinq suivants. 1. Assister à la sainte messe et au service divin. 2. Recevoir les sacrements de l'Église. 3. Entendre la parole de Dieu dans les églises des catholiques. 4. Réciter la profession de foi de l'Église catholique. 5. Faire le signe de la sainte croix.

DB 0,2,2 D. De ces cinq marques, quelles sont celles dont on se sert le plus ordinairement pour connaître un chrétien catholique?
R. Ce sont ces deux-ci. 1. Faire profession publique de tous les articles contenus dans le Symbole. 2. Faire le signe de la sainte croix.

DB 0,2,3 D. Qu'est ce que le signe de la sainte croix?
R. C'est un mouvement de la main droite, qu'on fait en forme de croix sur soi ou sur quelque autre chose.
D. Comment fait-on sur soi le signe de la sainte croix?
R. C'est en mettant la main droite au front, puis à l'estomac, ensuite à l'épaule gauche, et de là à la droite.
D. Que dit-on ordinairement en faisant le signe de la sainte croix?
R. On dit ordinairement: au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

DB 0,2,4 D. Comment appelle-t-on le signe de la sainte croix?
R. On l'appelle le signe du chrétien.
D. Pourquoi appelle-t-on le signe de la sainte croix le signe du chrétien?
R. C'est parce qu'on connaît pour chrétiens catholiques ceux qui le font.
D. Pourquoi fait-on le signe de la sainte croix?
R. C'est pour demander la bénédiction et le secours de Dieu au nom de la très sainte Trinité par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 0,2,5 D. Quand faut-il faire le signe de la sainte croix?
R. Nous devons particulièrement le faire en quatre occasions. 1. Au commencement de nos prières. 2. Au commencement de nos principales actions. 3. Quand nous sommes attaqués de quelque tentation. 4. Quand nous sommes exposés à quelque danger.
D. Devons-nous beaucoup estimer le signe de la sainte croix?
R. Oui, nous devons en avoir bien de l'estime à cause des saints mystères qu'il nous représente.

DB 0,2,6 D. Quels sont les mystères que nous représente le signe de la sainte croix?
R. Il nous marque et nous représente les principaux mystères de notre religion, particulièrement le mystère de la très sainte Trinité et celui de la Rédemption.
D. Comment le signe de la sainte croix nous représente-t-il le mystère de la

très sainte Trinité?
R. C'est lorsque nous prononçons ces paroles: au nom du Père, etc.

DB 0,2,7 D. Comment le signe de la sainte croix que nous formons sur nous représente-t-il le mystère de la Rédemption?
R. C'est en nous représentant la croix sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a rachetés.
D. Pourquoi le signe de la sainte croix a-t-il été institué?
R. Ç'a été pour nous faire souvenir que nous n'avons été rachetés, et que nous ne deviendrons bienheureux que par la croix.

DB 0,3 **Instruction 3.**

Des devoirs et des obligations d'un chrétien.

DB 0,3,1 D. Tous ceux qui ont les marques extérieures d'un chrétien catholique ne sont-ils pas des véritables disciples de Jésus-Christ?
R. Non, tous ne le sont pas.
D. Tous les catholiques ne sont-ils pas des véritables disciples de Jésus-Christ?
R. Non, parce que tous ne pratiquent pas ce que Jésus-Christ a ordonné à ses disciples.
D. Qu'est-ce que Jésus-Christ a ordonné à ses disciples?
R. C'est de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs envers Dieu.

DB 0,3,2 D. Combien y a-t-il de devoirs d'un chrétien envers Dieu?
R. Il y en a deux.
D. Quels sont les deux devoirs d'un chrétien envers Dieu?
R. Ce sont de connaître Dieu et de l'aimer.
D. Un chrétien peut-il se dispenser de ces deux devoirs?
R. Non, il ne peut jamais s'en dispenser s'il veut vivre en véritable chrétien et être agréable à Dieu.

DB 0,3,3 D. Un chrétien n'a-t-il point d'autres devoirs ni d'autres obligations envers Dieu, que de le connaître et de l'aimer?
R. Il en a encore plusieurs autres; mais tous ces devoirs se rapportent à ces deux qui sont de connaître Dieu, et de l'aimer.
D. Ne sont-ce pas des devoirs d'un chrétien d'adorer Dieu, d'aimer et d'adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'éviter le péché, et d'observer les commandements de Dieu et de l'Église?
R. Oui; mais tous ces devoirs se rapportent à celui d'aimer Dieu.

DB 0,3,4 D. Pourquoi l'obligation qu'un chrétien a d'adorer Dieu, se rapporte-t-elle au devoir d'aimer Dieu?
R. C'est parce que celui qui aime véritablement Dieu, sait le respect qu'il lui doit, et a soin de le lui rendre.

DB 0,3,5 D. Comment l'obligation qu'un chrétien a de connaître le Fils de Dieu fait homme, qu'on nomme Notre-Seigneur Jésus-Christ, de l'aimer et de l'adorer se rapporte-t-elle à ces deux devoirs de connaître Dieu, et de l'aimer?
R. 1. C'est parce que, comme Notre-Seigneur lui-même nous le fait comprendre dans le saint Évangile, on ne peut véritablement connaître Dieu, l'aimer et l'adorer, qu'on ne connaisse aussi son Fils, qu'on nomme Jésus-Christ, qu'il a envoyé sur la terre, qu'on ne l'aime, et qu'on ne l'adore. 2. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu aussi bien qu'homme, et ne peut pas être connu, aimé et adoré comme homme, qu'on ne considère son humanité comme unie à la divinité.

DB 0,3,6 D. Comment le devoir d'éviter le péché se rapporte-t-il à celui d'aimer Dieu?

R. C'est parce qu'on ne peut pas éviter le péché comme faisant injure à Dieu, qu'on n'aime Dieu, et qu'on ne peut pas aimer Dieu sans éviter le péché, qui nous fait être son ennemi.
D. Comment l'obligation qu'un chrétien a d'observer les commandements de Dieu se rapporte-t-elle au devoir qu'il a d'aimer Dieu?
R. C'est parce que celui qui aime véritablement Dieu fait tout ce qu'il commande.

DB 0,3,7 D. Comment l'obligation de garder les commandements de l'Église se rapporte-t-elle aussi au devoir qu'un chrétien a d'aimer Dieu?
R. C'est parce que celui qui aime véritablement Dieu fait tout ce qu'il ordonne, non seulement par soi-même, mais aussi par quelque autre personne que ce soit.
D. A quoi donc se réduisent tous les devoirs d'un chrétien envers Dieu?
R. Ils se réduisent tous à ces deux principaux devoirs, qui sont de connaître Dieu et de l'aimer, et à prendre les moyens de pouvoir bien s'en acquitter.

DB 1 **Première partie.**

Des devoirs d'un chrétien envers Dieu.

Premier traité.

Du premier devoir d'un chrétien, qui est de connaître Dieu.

DB 1,1 **Instruction 1.**

De la foi, par laquelle nous connaissons Dieu en ce monde.

DB 1,1,1 D. Quel est le premier devoir d'un chrétien?
R. C'est de connaître Dieu.
D. Comment connaissons-nous Dieu en ce monde?
R. Nous le connaissons par la foi.
D. Qu'est-ce que la foi?
R. C'est ce qui nous fait croire ce que l'on nous dit.

DB 1,1,2 D. Combien y a-t-il de sortes de foi?
R. Il y en a de deux sortes, la foi divine et la foi humaine.
D. Qu'est-ce que la foi divine?
R. C'est une vertu dont Dieu éclaire notre esprit, qui nous fait croire avec fermeté tout ce que l'Église propose et ordonne de croire, parce que Dieu le lui a révélé.
R. Comment la foi divine éclaire-t-elle notre esprit?
R. C'est en nous faisant connaître ce que nous ne savions pas.

DB 1,1,3 D. Qu'est ce que croire une chose?
R. C'est la savoir seulement sur le rapport d'autrui ou parce qu'un autre nous l'a dite, et y acquiescer.
D. Pourquoi devons-nous croire avec fermeté tout ce que l'Église nous propose et ordonne de croire?
R. C'est parce que Dieu le lui a révélé.
D. Pourquoi devons-nous croire avec fermeté tout ce que Dieu a révélé à son Église?
R. C'est parce que Dieu ne peut se tromper ni vouloir nous tromper.

DB 1,1,4 D. Devons-nous être aussi assurés de ce que nous croyons par la foi, que de ce que nous voyons de nos propres yeux?
R. Nous devons en être bien plus assurés parce que nos yeux, nos sens, et notre esprit nous peuvent tromper, mais Dieu ne peut ni être trompé ni tromper personne.

D. Quand avons-nous reçu la foi?
R. C'est lorsque nous avons été baptisés.

DB 1,1,5 D. Le péché mortel fait-il perdre la foi?
R. Non, mais il la rend inutile pour le salut parce qu'il est inutile de croire en Dieu, si on est son ennemi.
D. Qu'est-ce que la foi humaine?
R. C'est une qualité, et quelquefois une vertu, qui nous fait croire ce que les hommes nous disent.

DB 1,1,6 D. Les hérétiques ont-ils la foi?
R. Ils n'ont pas la foi divine mais une foi humaine.
D. Les hérétiques ne croient-ils pas plusieurs des mystères de notre sainte religion?
R. Oui, mais ils ne les croient pas tous.
D. Pourquoi la foi des hérétiques n'est-elle pas une foi divine, puisqu'ils croient plusieurs des mystères de notre sainte religion?
R. C'est d'autant que les hérétiques ne croient pas les mystères de notre sainte religion, parce que Dieu les a révélés.

DB 1,1,7 D. Pourquoi les hérétiques ne croient-ils pas les mystères de notre sainte religion, parce que Dieu les a révélés?
R. C'est parce que celui qui ne croit pas Dieu en une chose ne le peut pas croire en une autre.
D. Pourquoi la foi des hérétiques, n'est-elle qu'une foi humaine?
R. C'est d'autant que les hérétiques ne croient les mystères de notre religion, que parce que les hommes les leur ont appris.

DB 1,1,8 D. Pouvons-nous nous tromper en croyant des choses seulement parce que les hommes les disent, ou sur le rapport des hommes?
R. Oui, parce que les hommes quelques bons, savants, et éclairés qu'ils soient peuvent se tromper, et tromper les autres.

DB 1,2 **Instruction 2.**

Des vérités de foi que nous devons croire.

DB 1,2,1 D. Combien y a-t-il de vérités que l'Église nous propose et ordonne de croire?
R. Il y en a de deux sortes, des vérités spéculatives, et des vérités pratiques.
D. Qu'est-ce que les vérités spéculatives que l'Église nous propose et ordonne de croire?
R. Ce sont celles que nous devons seulement croire: par exemple, qu'il n'y a qu'un Dieu.
D. Qu'est-ce qu'on entend par les vérités pratiques que l'Église ordonne de croire?
R. Ce sont celles que nous devons non seulement croire, mais aussi pratiquer: par exemple, qu'il faut pardonner à ses ennemis et leur faire du bien.

DB 1,2,2 D. Quelles sont les vérités pratiques que l'Église nous propose et ordonne de croire?
R. Ce sont celles que Jésus-Christ Notre-Seigneur a enseignées dans son saint Évangile, et toutes celles qui nous sont proposées dans l'Écriture sainte.
D. Sommes-nous obligés de croire tout ce que l'Église nous propose et ordonne de croire, aussi bien les vérités pratiques que les vérités spéculatives?
R. Oui, nous y sommes obligés.

DB 1,2,3 D. Suffit-il de croire en général, tout ce que l'Église nous propose et ordonne de croire?
R. Cela ne suffit pas; il y a plusieurs mystères que nous sommes obligés de croire et de savoir en particulier.
D. Quels sont les mystères que nous devons croire et savoir en particulier?
R. Ce sont ceux qui sont contenus dans le Symbole des apôtres.

DB 1,2,4 D. Quels sont les mystères que nous devons nécessairement croire et savoir en particulier pour être sauvé?
R. Ce sont ceux-ci: 1. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. 2. Que le Fils de Dieu la seconde personne de la très sainte Trinité s'est fait homme, et est mort sur une croix pour nous retirer du péché et pour nous délivrer des peines de l'enfer. 3. Que les bons seront récompensés, et les méchants punis après leur mort. Que les bons, c'est-à-dire ceux qui seront morts en état de grâce, iront dans le Ciel pour y voir Dieu éternellement, et que les méchants, c'est-à-dire ceux qui seront morts dans le péché mortel, iront dans l'enfer pour n'y voir jamais Dieu, et y être brûlés pendant toute l'éternité.

DB 1,2,5 D. Y aurait-il péché de ne pas croire ces vérités?
R. Oui, et on ne peut pas être ni agréable à Dieu ni un jour bienheureux dans le Ciel, si on ne croit toutes ces vérités en particulier.

DB 1,3 **Instruction 3.**

Des moyens de conserver et d'augmenter en nous la foi, et de l'obligation de faire des actes de foi.

DB 1,3,1 D. Que devons-nous faire pour conserver et augmenter en nous la foi?
R. Nous devons pour cela faire trois choses. 1. Souvent la demander à Dieu. 2. Faire souvent des actes de foi. 3. Faire souvent des actions conformes aux vérités pratiques que la foi nous enseigne.
D. Quand est-ce particulièrement que nous devons demander à Dieu qu'il nous conserve et augmente la foi?
R. C'est lorsque nous sommes tentés contre la foi.

DB 1,3,2 D. Quand est-ce que nous sommes obligés de faire des actes de foi?
R. C'est principalement en quatre occasions. 1. Quand nous commençons à avoir l'usage de la raison. 2. Quand nous sommes tentés contre la foi. 3. Quand nous recevons quelque sacrement. 4. Quand nous sommes à l'article de la mort.
D. Y aurait-il péché de ne pas faire des actes de foi?
R. Oui, il y aurait péché de n'en pas faire sur les principaux mystères de notre religion.

DB 1,3,3 D. En combien de manières peut-on faire des actes de foi?
R. On en peut faire en deux manières, en général et en particulier.
D. Faites un acte de foi en général.
R. Un acte de foi en général se fait ainsi: Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église nous propose et ordonne de croire, parce que vous le lui avez révélé.

DB 1,3,4 D. Faites un acte de foi en particulier sur le mystère de la très sainte Trinité.
R. C'est ainsi qu'on fait un acte de foi sur le mystère de la très sainte Trinité: Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, parce que vous l'avez révélé à votre Église.

DB 1,3,5 D. Suffit-il de faire des actes de foi sur les vérités spéculatives que la foi nous enseigne?
R. Cela ne suffit pas, il faut aussi faire des actes de foi sur les vérités pratiques, c'est-à-dire sur les vérités qu'il faut pratiquer.

DB 1,3,6 D. Comment fait-on un acte de foi sur une vérité pratique?
R. C'est ainsi qu'on fait un acte de foi sur une vérité pratique: Mon Dieu, je crois fermement qu'il faut pardonner à ses ennemis et leur faire du bien, et que si on ne le fait pas, on ne peut pas être sauvé, parce que Jésus-Christ l'a dit dans son saint Évangile.

DB 1,3,7 D. Comment fait-on une action conforme à une vérité pratique que la foi nous enseigne?
R. C'est lorsqu'on fait une bonne action, parce que la foi nous apprend qu'il faut la faire; c'est, par exemple, faire une action conforme à une vérité pratique de foi de pardonner à ses ennemis, et de leur faire du bien, parce que la foi nous apprend qu'il faut en user ainsi. C'est aussi faire une action conforme à une vérité pratique de foi de se faire violence pour ne point tomber dans le péché, parce que la foi nous enseigne qu'il faut se faire violence pour entrer dans le Ciel.

DB 1,4 **Instruction 4.**

Des principales vérités de foi contenues dans le Symbole des apôtres.

DB 1,4,1 D. Où sont contenues les vérités de foi que nous devons croire et savoir?
R. Elles sont contenues dans le Symbole des apôtres.
D. Que signifie ce mot Symbole?
R. Il signifie un signe ou un abrégé.

DB 1,4,2 D. Qu'est-ce que le Symbole des apôtres?
R. C'est un abrégé des principaux mystères de notre foi.
D. Pourquoi est-il appelé le Symbole des apôtres?
R. C'est parce que les apôtres l'ont composé, avant que d'aller prêcher par tout le monde, (ou) parce qu'il contient en abrégé les principaux points de la doctrine que les apôtres ont enseignée.

DB 1,4,3 D. Pourquoi le Symbole des apôtres a-t-il été fait?
R. Ç'a été afin qu'on n'enseignât dans l'Église qu'une même créance par tout le monde.
D. Pourquoi appelez-vous le Symbole des apôtres du nom de Symbole?
R. Parce que c'est un signe par lequel on connaît un chrétien, et un abrégé de ce qu'il doit croire.

DB 1,4,4 D. Est-il nécessaire de savoir par coeur le Symbole des apôtres?
R. Oui, il est nécessaire de le bien savoir, ou du moins de savoir le sens des mystères et des vérités qu'il contient.
D. Sommes-nous obligés de réciter le Symbole des apôtres?
R. Oui, c'est l'Église qui nous le commande.
D. Quand est-ce que nous devons réciter le Symbole des apôtres?
R. Nous devons le réciter tous les jours le matin et le soir, et quand nous sommes tentés contre la foi.

DB 1,4,5 D. Pourquoi l'Église veut-elle que nous récitions si souvent le Symbole des apôtres?
R. C'est afin qu'en le récitant souvent nous renouvelions souvent notre profession de foi.
D. Récitez le Symbole des apôtres en latin.
R. Voici le Symbole des apôtres en latin. *Credo in Deum, etc.*

D. Récitez le Symbole des apôtres en français.
R. Voici le Symbole des apôtres en français. *Je crois en Dieu, etc.*

DB 1,4,6 D. Combien y a-t-il d'articles dans le Symbole des apôtres?
R. Il y en a douze.
D. Dites les douze articles du Symbole des apôtres séparément l'un de l'autre.
R. Le 1er article du Symbole est: Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du Ciel et de la terre.
Le 2ème. Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur.
Le 3ème. Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.
Le 4ème. A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, et a été enseveli.
Le 5ème. Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts.
Le 6ème. Est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.
Le 7ème. D'où il viendra juger les vivants et les morts.
Le 8ème. Je crois au Saint-Esprit.
Le 9ème. La sainte Église catholique, la communion des saints.
Le 10ème. La rémission des péchés.
Le 11ème. La résurrection de la chair.
Le 12ème. La vie éternelle. Ainsi soit-il.

DB 1,4,7 D. Combien le Symbole des apôtres a-t-il de parties?
R. Il a trois parties.
D. De quoi est-il parlé dans la première partie du Symbole des apôtres?
R. Il y est parlé de Dieu, de la personne du Père, et de la création du monde.
D. De quoi est-il parlé dans la seconde partie du Symbole des apôtres?
R. Il y est parlé du Fils de Dieu, de son incarnation, et de ses autres mystères, et de la rédemption des hommes.

DB 1,4,8 D. De quoi est-il parlé dans la troisième partie?
R. Il y est parlé du Saint-Esprit, et des biens que Dieu donne en cette vie à ceux qui sont de l'Église, et de la gloire dont il leur a promis de jouir après leur mort.

DB 1,5 **Instruction 5.**

De Dieu, et de la création du monde, dont il est parlé dans le premier article du Symbole des apôtres.

DB 1,5,1 D. De quoi est-il parlé dans le premier article du Symbole des apôtres?
R. Il y est parlé de Dieu et de la création du monde.
D. Quel est le premier article du Symbole des apôtres?
R. C'est celui-ci. Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du Ciel et de la terre.
D. Que signifie ce mot: Je crois?
R. Il signifie: Je tiens pour certain et assuré.

DB 1,5,2 D. Combien y a-t-il de manière de croire à l'égard de Dieu?
R. Il y en a trois.
D. Quelles sont les trois manières de croire à l'égard de Dieu?
R. Ces trois manières sont: croire Dieu, croire à Dieu, et croire en Dieu.
D. Qu'est-ce que croire Dieu?
R. C'est croire qu'il y a un Dieu, et qu'il n'y en a qu'un seul.

DB 1,5,3 D. Qu'est-ce que croire à Dieu?
R. C'est croire tout ce que Dieu a dit et révélé, parce qu'il est la vérité même.

D. Qu'est-ce que croire en Dieu?
R. C'est croire qu'il est bon, et qu'il est notre dernière fin, et mettre toute sa confiance en lui.
D. Les pécheurs peuvent-ils dire véritablement qu'ils croient en Dieu?
R. Non, ils ne peuvent pas le dire véritablement, ils croient seulement Dieu, et à Dieu.

DB 1,5,4 D. Pourquoi les pécheurs ne croient-ils pas en Dieu?
R. C'est parce qu'ils ne mettent pas toute leur confiance en lui.
D. Qu'est-ce que Dieu?
R. C'est un pur esprit infiniment parfait, qui a créé le Ciel et la terre, et qui est le souverain Seigneur de toutes choses.
D. Qu'entend-on, lorsqu'on dit que Dieu est un pur esprit?
R. C'est-à-dire qu'il n'a point de corps.

DB 1,5,5 D. Pourquoi parle-t-on de Dieu comme s'il avait des yeux, des oreilles, une bouche, des pieds, et des mains, puisqu'il n'a point de corps?
R. C'est pour nous faire connaître, que Dieu nous voit aussi bien que s'il avait des yeux; qu'il nous entend aussi bien, que s'il avait des oreilles; qu'il parle aussi bien, que s'il avait une bouche; et qu'il nous punit, et nous récompense aussi bien que s'il avait des mains.

DB 1,5,6 D. Qu'entend-on quand on dit dans le premier article du Symbole des apôtres: Je crois en Dieu le Père?
R. C'est-à-dire qu'il y a un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que la première personne de la très sainte Trinité est appelée le Père, parce qu'il a un Fils, qui est Dieu comme lui.
D. Le Fils et le Saint-Esprit ne sont-ils pas tout-puissant aussi bien que Dieu le Père?
R. Oui, ils sont aussi puissants que le Père.

DB 1,5,7 D. Pourquoi dit-on le Père tout-puissant, et non pas le Fils, ou le Saint-Esprit tout-puissant?
R. C'est parce que le Père étant la première personne de la très sainte Trinité, on lui attribue la toute-puissance.
D. Qu'est-ce à dire que Dieu est tout-puissant?
R. C'est-à-dire que rien ne lui est difficile ni impossible.

DB 1,5,8 D. Dieu peut-il faire tout ce qu'il veut?
R. Oui, Dieu peut faire tout ce qu'il veut, hors le péché.
D. Pourquoi Dieu ne peut-il pas faire le péché?
R. C'est parce que Dieu ne peut pas se haïr soi-même.

DB 1,5,9 D. Pourquoi appelle-t-on Dieu créateur du Ciel et de la terre?
R. C'est parce que Dieu a fait de rien le Ciel et la terre, et toutes les autres créatures.
D. Qu'entend-on par le Ciel et la terre?
R. Par le Ciel on entend le Ciel et les anges qui sont dans le Ciel; et par la terre on entend les hommes, et toutes les autres choses qui sont sur la terre.

DB 1,5,10 D. Qu'est-ce qu'être créateur, ou créer?
R. C'est faire quelque chose de rien.
D. Peut-on créer, et faire quelque chose de rien?
R. Dieu le peut, parce qu'il est tout-puissant.
D. Comment Dieu a-t-il créé, et fait toutes choses de rien?
R. Ç'a été par sa seule parole.

DB 1,5,11 D. Comment nomme-t-on ordinairement tout ce que Dieu a créé?
R. On l'appelle le monde.
D. Pourquoi dit-on que c'est le Père qui a créé le monde?

R. C'est parce qu'il est le principe des deux autres personnes, et parce qu'il a créé le monde par son Fils, et par le Saint-Esprit.
D. Le monde n'a-t-il pas été de toute éternité?
R. Non, Dieu l'a créé au commencement du temps.
D. Quand Dieu a-t-il créé le temps?
R. C'est lorsqu'il a commencé à créer le monde.

DB 1,5,12 D. Pour quelle raison Dieu a-t-il créé le monde?
R. Ç'a été pour faire connaître sa toute-puissance et sa bonté envers toutes ses créatures, et pour se donner de la gloire.
D. En combien de temps Dieu a-t-il créé le monde?
R. Il l'a créé en six jours.
D. Dieu n'eut-il pas pu créer le monde en un moment?
R. Oui, il eut pu le faire facilement.
D. Pourquoi Dieu a-t-il été six jours à créer le monde, puisqu'il eut pu le créer en un moment?
R. C'est parce qu'il lui a plu de prendre ce temps pour produire les créatures avec ordre et avec sagesse.

DB 1,5,13 D. Dieu conserve-t-il toutes les créatures qu'il a créées?
R. Oui, c'est lui qui les conserve toutes, et elles ne peuvent subsister un seul moment sans lui et sans son secours.
D. Dieu gouverne-t-il toutes les créatures?
R. Oui, Dieu les gouverne toutes, et il en dispose comme il lui plaît.

DB 1,6 **Instruction 6.**

Des anges.

DB 1,6,1 D. Quelles sont les plus parfaites de toutes les créatures?
R. Ce sont les anges.
D. Qu'est-ce que les anges?
R. Ce sont des esprits qui n'ont point de corps, que Dieu a créés pour lui rendre honneur et pour aider les hommes à faire leur salut.
D. Y a-t-il beaucoup d'anges?
R. Oui, il y en a un très grand nombre.

DB 1,6,2 D. Y a-t-il des différentes sortes d'anges?
R. Oui, ils sont divisés en différents ordres qu'on nomme hiérarchies.
D. Combien y a-t-il de différents ordres, ou hiérarchies des anges?
R. Il y en a trois.
D. Combien y a-t-il dans chaque hiérarchie de différentes sortes d'anges qu'on nomme les choeurs des anges?
R. Dans chaque hiérarchie il y a de trois différentes sortes d'anges, et ainsi il y a neuf choeurs des anges.

DB 1,6,3 D. Quels sont les neuf choeurs des anges?
R. Ce sont les suivants. Il y en a trois dans la première hiérarchie qui sont les séraphins, les chérubins, et les trônes. Trois dans la seconde hiérarchie qui sont les vertus, les dominations, et les puissances. Trois dans la troisième hiérarchie qui sont les principautés, les archanges, et les anges.

DB 1,6,4 D. Quand Dieu a-t-il créé les anges?
R. Saint Augustin dit que ç'a été le premier jour.
D. Où Dieu a-t-il créé les anges?
R. Il les a créés dans le Ciel.
D. En quel état les anges ont-ils été créés?
R. Ils ont été créés en état de grâce.
D. Tous les anges ont-ils été fidèles à Dieu, et ont-ils conservé la grâce?

R. Non, il y en a eu qui ont persévéré dans la grâce, et d'autres qui l'ont perdue par leur orgueil.

DB 1,6,5 D. Que sont devenus les anges qui ont perdu la grâce de Dieu?
R. Ils ont été chassés du Ciel, et ont été précipités dans les enfers pour y brûler éternellement.
D. Dieu a-t-il donné aux anges, qui ont perdu la grâce, le temps de faire pénitence?
R. Non, Dieu les a condamnés aussitôt après leur péché.
D. Comment appelle-t-on les anges qui ont perdu la grâce de Dieu?
R. On les nomme diables, ou démons ou mauvais anges, ou malins esprits.

DB 1,6,6 D. Que sont devenus les anges qui ont persévéré dans la grâce?
R. Ils sont demeurés dans le Ciel où ils jouissent d'un bonheur éternel.
D. Que signifie ce mot ange?
R. Il signifie messager.
D. Pourquoi donne-t-on aux anges le nom de messagers?
R. C'est parce que Dieu les envoie pour avoir soin des hommes, et pour les aider à faire leur salut.

DB 1,6,7 D. Comment nomme-t-on les anges qui ont soin des hommes, et qui les aident à faire leur salut?
R. Ils se nomment anges gardiens.
D. Tous les hommes ont-ils un ange gardien?
R. Oui, tous les hommes ont un ange gardien.
D. Quel est le soin que prennent de nous nos anges gardiens?
R. Il consiste principalement en quatre choses. 1. Ils nous donnent de bonnes inspirations. 2. Ils nous retirent de plusieurs occasions de péché. 3. Ils présentent nos prières à Dieu. 4. Ils prient Dieu pour nous.

DB 1,6,8 D. Pouvons-nous prier les anges?
R. Oui nous les pouvons prier, afin qu'ils nous obtiennent de Dieu les grâces dont nous avons besoin.

DB 1,7 **Instruction 7.**

De la création de l'homme, et du péché du premier homme.

DB 1,7,1 D. Quelle est la plus parfaite de toutes les créatures qui soient sur la terre?
R. C'est l'homme.
D. Qu'est-ce que l'homme?
R. C'est une créature raisonnable, formée à l'image de Dieu, et composée d'un corps et d'une âme.
D. Pourquoi dit-on que l'homme est raisonnable?
R. C'est parce que, quand il fait quelque chose, il sait ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

DB 1,7,2 D. Comment l'homme est-il fait à l'image de Dieu?
R. Ce n'est pas selon le corps, mais c'est selon son âme.
D. Comment notre âme est-elle faite à l'image de Dieu?
R. C'est parce que, comme Dieu est un esprit invisible et immortel, et qu'il se connaît, et s'aime soi-même, ainsi notre âme est spirituelle, invisible, et immortelle, et capable de connaître et d'aimer Dieu.

DB 1,7,3 D. De quoi Dieu a-t-il formé le corps du premier homme?
R. Il l'a formé du limon de la terre.
D. De quoi Dieu a-t-il fait ou formé l'âme du premier homme?
R. Il l'a fait de rien, parce qu'il l'a créée.
D. N'y a-t-il que l'âme du premier homme que Dieu a créée?

R. Non seulement Dieu a créé l'âme du premier homme, mais aussi celles de tous les autres hommes.

DB 1,7,4 D. Pour quelle fin Dieu a-t-il créé l'âme du premier homme, et celles de tous les autres hommes?
R. Ç'a été afin qu'elles s'appliquassent en cette vie à connaître, et à aimer Dieu, et qu'elles jouissent après cette vie d'un bonheur éternel.
D. Comment s'appelait le premier homme?
R. Il se nommait Adam.
D. Comment s'appelait la première femme?
R. Elle s'appelait Ève.

DB 1,7,5 D. En quel état Dieu a-t-il créé Adam?
R. Dieu en le créant l'a comblé de biens selon le corps et selon l'âme.
D. Quels sont les biens que Dieu a donné à l'âme d'Adam en le créant?
R. Ces biens sont qu'elle était spirituelle, immortelle, et remplie de beaucoup de grâces, et que par elle il était le maître de toutes les créatures visibles.
D. Quels sont les biens que Dieu a fait au corps d'Adam?
R. Ce sont qu'il était exempt d'infirmités et de douleurs, et qu'il ne fut point mort, s'il n'eut point péché.

DB 1,7,6 D. Adam a-t-il toujours été le maître de toutes les créatures visibles?
R. Non, il ne l'a été qu'autant de temps qu'il a été entièrement soumis à Dieu.
D. Où Dieu a-t-il mis Adam, après l'avoir créé?
R. Dieu l'a mis dans un jardin, qu'on appelait le Paradis terrestre.
D. Pourquoi appelait-on ce jardin le Paradis terrestre?
R. C'est parce que c'était un lieu fort agréable.

DB 1,7,7 D. Qu'est-ce que Dieu a commandé à Adam, en le mettant dans le Paradis terrestre?
R. Dieu lui a commandé de l'aimer et de le servir, et de s'occuper à travailler dans ce jardin.
D. Qu'est-ce que Dieu a défendu à Adam en le mettant dans le Paradis terrestre?
R. Dieu lui a défendu de manger du fruit d'un arbre appelé de la science du bien et du mal.

DB 1,7,8 D. Sous quelles peines Dieu avait-il défendu à Adam de manger du fruit de cet arbre?
R. Dieu le lui avait défendu sous peine de la mort temporelle et éternelle.
D. Pourquoi Dieu a-t-il défendu à Adam de manger du fruit de cet arbre?
R. Ç'a été pour éprouver sa soumission et son obéissance.

DB 1,7,9 D. Adam a-t-il obéi à Dieu?
R. Non, il a mangé du fruit, dont Dieu lui avait défendu de manger.
D. Qui a porté Adam à manger du fruit défendu?
R. Ç'a été Ève.
D. Qui est-ce qui a porté Ève à manger du fruit défendu?
R. Ç'a été le démon qui prit la forme d'un serpent pour la tenter.
D. Quelles sont les peines et les misères, auxquelles tous les hommes sont sujets à cause du péché d'Adam?
R. Il y en a particulièrement cinq, qui sont: 1. L'ignorance. 2. La difficulté de faire le bien. 3. L'inclination à faire le mal. 4. Les misères du corps et la mort. 5. L'enfer et la damnation éternelle.

DB 1,7,10 D. Pourquoi tous les hommes sont-ils punis à cause du péché d'Adam?
R. C'est parce qu'ils ont tous péché en lui et avec lui.

D. Comment tous les hommes ont-ils péché en Adam, et sont-ils coupables de son péché?
R. C'est parce que Dieu avait déterminé, que si Adam péchait, tous les hommes pécheraient en lui et avec lui, et seraient coupables de son péché.

DB 1,8 **Instruction 8.**

De l'incarnation du Fils de Dieu.

DB 1,8,1 D. Dieu a-t-il laissé les hommes dans l'état du péché?
R. Non, il les en a retirés.
D. Qu'est-ce que Dieu a fait pour retirer les hommes de l'état du péché?
R. Ç'a été pour cette fin que Dieu a envoyé son Fils dans le monde.
D. Qu'est-ce que le Fils de Dieu venant dans le monde a fait pour retirer les hommes de l'état du péché?
R. Il s'est fait homme.

DB 1,8,2 D. Qu'est-ce que se faire homme?
R. C'est prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.
D. Le Père et le Saint-Esprit ne se sont-ils pas aussi faits hommes?
R. Non, il n'y a eu que le Fils.
D. Comment appelle-t-on le Fils de Dieu fait homme?
R. On l'appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou le Verbe incarné.

DB 1,8,3 D. Jésus-Christ est-il Dieu et homme tout ensemble?
R. Oui, il est Dieu, parce qu'il a la nature divine, et il est homme ayant aussi la nature humaine.
D. Puisque Jésus-Christ est Dieu et homme, n'y a-t-il pas deux personnes en lui aussi bien que deux natures?
R. Non, il n'y a qu'une seule personne en Notre-Seigneur qui est la seconde personne de la très sainte Trinité, qu'on appelle le Fils.

DB 1,8,4 D. Jésus-Christ le Fils de Dieu fait homme, lorsqu'il était sur la terre, était-il semblable aux autres hommes?
R. Oui, il leur était entièrement semblable en son corps et en son âme.
D. Jésus-Christ n'était-il différent en rien des autres hommes?
R. Il était différent des autres hommes en cela seulement, qu'il n'y avait en lui ni péché, ni inclination au péché, ni aucune ignorance.

DB 1,8,5 D. Qu'entend-on, quand on dit dans le Symbole, que Jésus-Christ a été conçu de la sainte Vierge?
R. On entend que le corps de Jésus-Christ ayant été formé dans le sein, et de plus pur sang de la très sainte Vierge, a été uni à son âme.
D. Comment la mère de Jésus-Christ a-t-elle pu concevoir, puisqu'elle était vierge?
R. Ç'a été par miracle et par l'opération du Saint-Esprit.
D. Comment Jésus-Christ a-t-il été conçu par l'opération du Saint-Esprit?
R. C'est ainsi que s'est accompli ce mystère: le Saint-Esprit a formé le corps de Jésus-Christ dans le sein de la très sainte Vierge et a créé son âme, et en même temps il a uni cette âme au corps qu'il avait formé.

DB 1,8,6 D. Toutes les trois personnes de la très sainte Trinité n'ont-elles pas formé le corps et créé l'âme de Jésus-Christ?
R. Oui, ç'ont été toutes les trois personnes ensemble.
D. Pourquoi donc dit-on que ç'a été le Saint-Esprit qui a formé le corps de Jésus-Christ, et qui a créé son âme, et qu'on ne dit pas que ç'ont été les deux autres personnes?
R. C'est parce que Dieu nous a donné son Fils par amour, et que ce que Dieu fait par amour est attribué au Saint-Esprit.

DB 1,8,7 D. Qu'entend-on quand on dit que le Fils de Dieu s'est incarné?
R. C'est comme si on disait, qu'il s'est fait homme, c'est-à-dire, qu'il a uni sa personne substantiellement au corps et à l'âme qu'il a pris dans le sein de la très sainte Vierge.
D. Que veut dire ce mot, incarnation de Jésus-Christ?
R. Ce mot signifie l'union du corps et de l'âme de Jésus-Christ à la personne du Fils de Dieu.

DB 1,8,8 D. Comment le Fils de Dieu s'est-il fait homme: (ou) comment s'est faite l'incarnation, c'est-à-dire l'union du corps et de l'âme de Jésus-Christ à la personne du Fils de Dieu?
R. L'incarnation de Jésus-Christ s'est faite ainsi, et c'est ainsi qu'il s'est fait homme. Aussitôt que le Saint-Esprit a eu formé le corps et créé l'âme de Jésus-Christ dans le sein de la très sainte Vierge, le Fils de Dieu a uni sa personne divine à l'un et à l'autre.

DB 1,8,9 D. Quel jour fait-on la fête de l'incarnation et de la conception de Jésus-Christ?
R. On fait cette fête le 25 mars, et on appelle cette fête l'Annonciation de la très sainte Vierge.
D. Pourquoi appelle-t-on la fête de la conception de Jésus-Christ l'Annonciation de la très sainte Vierge?
R. C'est parce que ce fut en ce jour que l'ange Gabriel annonça à la très sainte Vierge qu'elle concevrait un enfant, qui serait le Fils de Dieu.

DB 1,9 ## Instruction 9.

Des parents, de la naissance, et de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 1,9,1 D. Le Fils de Dieu s'étant fait homme a-t-il eu un père et une mère comme les autres hommes?
R. Comme Dieu il a un père, mais comme homme il n'a point eu de père, il a seulement une mère qui est la très sainte Vierge Marie.
D. Qui est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est Dieu le Père la première personne de la très sainte Trinité.
D. Pourquoi Dieu le Père est-il véritablement le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est parce qu'il a engendré de toute éternité la personne du Fils de Dieu, qui est aussi la personne de Jésus-Christ.

DB 1,9,2 D. Jésus-Christ est-il seul Fils de Dieu?
R. Il est le seul Fils de Dieu par nature, parce qu'il est le seul qui ait été engendré du Père de toute éternité, et que Dieu le Père en engendrant n'a communiqué qu'à lui seul la nature divine.
D. Pourquoi dit-on que les bons chrétiens sont les enfants de Dieu, puisque Jésus-Christ est seul Fils de Dieu par nature?
R. Les bons chrétiens ne sont pas enfants de Dieu par nature, mais seulement par adoption, parce que Dieu en leur donnant la grâce les a choisis et adoptés pour ses enfants.

DB 1,9,3 D. Le Saint-Esprit n'est-il pas le Père de Jésus-Christ comme homme?
R. Non, il ne l'est pas, parce qu'il ne l'a point engendré.
D. Puisque Jésus-Christ comme homme n'a point de père, pourquoi est-il appelé le fils de David?
R. C'est parce qu'il est le Fils de la très sainte Vierge, qui est descendue de David.

DB 1,9,4 D. Saint Joseph n'est-il pas le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ comme homme?
R. Non, saint Joseph n'est pas véritablement son père.
D. Pourquoi saint Joseph est-il appelé dans l'Évangile le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisqu'il ne l'est pas effectivement?
R. C'est parce que quand Jésus-Christ était jeune il demeurait avec saint Joseph, et parce que chacun croyait que saint Joseph était son père.
D. Pourquoi croyait-on que saint Joseph était le père de Jésus-Christ?
R. C'est parce que saint Joseph était chargé de la conduite de Jésus-Christ, et qu'il était le mari de la très sainte Vierge mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 1,9,5 D. La mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ était-elle vierge lorsqu'elle l'a conçu?
R. Oui, et elle est même demeurée vierge après l'avoir conçu.
D. La sainte Vierge peut-elle être appelée mère de Dieu?
R. Oui, elle peut et elle doit être appelée mère de Dieu, non pour avoir engendré la divinité, mais parce qu'elle a engendré le corps de Jésus-Christ, qui est Dieu.
D. Jésus-Christ comme homme a-t-il été le Fils unique de la très sainte Vierge?
R. Oui, d'autant que la très sainte Vierge n'a point eu d'autre enfant que Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 1,9,6 D. Comment la très sainte Vierge n'a-t-elle point eu d'autre enfant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisqu'il est parlé dans l'Évangile des frères de Jésus-Christ?
R. Ceux qui dans l'Évangile sont nommés les frères de Jésus-Christ ne sont pas ses frères, mais ses cousins, et souvent dans l'Écriture sainte les proches parents sont appelés frères.

DB 1,9,7 D. Quel jour et à quelle heure Jésus-Christ est-il né?
R. Il est né le jour de Noël le 25 décembre au milieu de la nuit.
D. En quel lieu Jésus-Christ est-il né?
R. Il est né dans une étable proche de la ville de Bethléem.

DB 1,9,8 D. Quel jour Jésus-Christ fut-il circoncis et nommé *Jésus?*
R. Ce fut huit jours après sa naissance, le premier jour de l'année.
D. Qui est-ce qui a donné au Fils de Dieu fait homme le nom de *Jésus?*
R. Ce furent saint Joseph et la sainte Vierge, qui lui donnèrent ce nom selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Dieu par un ange.

DB 1,9,9 D. Que signifie le nom de *Jésus?*
R. Il signifie sauveur.
D. Pourquoi le Fils de Dieu fait homme est-il appelé sauveur?
R. C'est parce qu'il est venu en ce monde pour sauver tous les hommes.
D. De quoi le Fils de Dieu est-il venu sauver tous les hommes?
R. Ç'a été du péché, de la mort, de l'enfer, et de tous les maux du corps et de l'âme.
D. Qui a porté le Fils de Dieu à se faire notre sauveur?
R. Ç'a été sa seule bonté qui l'y a engagé.

DB 1,9,10 D. Pourquoi a-t-on ajouté au nom de Jésus celui de *Christ,* qui veut dire oint ou sacré?
R. Ç'a été pour nous marquer que Jésus-Christ a été sanctifié et rempli de grâces par l'union de la nature divine avec la nature humaine.
D. Pourquoi Jésus-Christ est-il appelé Notre-Seigneur?

R. C'est parce qu'il a un droit particulier sur les chrétiens qu'il a rachetés par son sang.

DB 1,9,11 D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été adoré des rois?
R. Ç'a été le sixième de janvier, treize jours après sa naissance.

DB 1,9,12 D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été présenté au Temple par la très sainte Vierge?
R. Ç'a été le quarantième jour après sa naissance.
D. Comment appelle-t-on la fête de la Présentation de notre sauveur au temple?
R. On l'appelle la Purification de la très sainte Vierge.
D. Pourquoi appelle-t-on la fête de la Présentation de notre sauveur au Temple la Purification de la très sainte Vierge?
R. C'est parce qu'en ce jour la très sainte Vierge est allée au Temple, non seulement pour y présenter notre sauveur, mais aussi pour se purifier.

DB 1,9,13 D. Qu'est devenu Jésus-Christ après avoir été présenté au Temple?
R. Il fut obligé de s'enfuir en Égypte, où il fut mené par la très sainte Vierge et par saint Joseph.
D. Pourquoi Jésus-Christ fut-il obligé de s'enfuir en Égypte?
R. Ce fut à cause de la persécution d'Hérode, qui le cherchait pour le faire mourir.
D. Combien de temps Jésus-Christ demeura-t-il en Égypte?
R. Il y demeura jusqu'à la mort d'Hérode.

DB 1,9,14 D. Qu'est devenu Jésus-Christ après la mort d'Hérode?
R. La très sainte Vierge et saint Joseph sortirent d'Égypte avec Jésus-Christ Notre-Seigneur, et le ramenèrent en Judée.
D. Où demeura Jésus-Christ étant de retour d'Égypte?
R. Il alla demeurer à Nazareth sous la conduite de la très sainte Vierge et de saint Joseph, ce qui fit qu'on l'appela Nazaréen.

DB 1,9,15 D. Où Jésus-Christ fut-il baptisé, par qui, et à quel âge?
R. Jésus-Christ fut baptisé dans le fleuve du Jourdain, par saint Jean-Baptiste, à l'âge de trente ans.
D. Que fit Jésus-Christ après son baptême?
R. Il alla dans le désert, où il jeûna quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger, et fut tenté trois fois par le diable.

DB 1,9,16 D. Que fit Jésus-Christ étant sorti du désert?
R. Il prêcha son Évangile pendant trois ans, qui s'écoulèrent depuis son baptême jusqu'à sa mort.

DB 1,10 **Instruction 10.**

Des souffrances et de la mort de Jésus-Christ.

DB 1,10,1 D. Qu'est devenu Jésus-Christ après avoir prêché son Évangile pendant trois ans?
R. Judas, qui était un de ses disciples, le trahit et le livra entre les mains des Juifs.
D. Qu'est-ce que les Juifs firent à Jésus-Christ lorsque Judas le leur eut livré?
R. Ils le firent beaucoup souffrir et le firent mourir.

DB 1,10,2 D. Pourquoi dit-on dans le Symbole que Jésus-Christ a souffert sous Ponce Pilate?
R. C'est pour faire voir que ce qu'on dit de ses souffrances et de sa mort est véritable.

D. Qui était Ponce Pilate?
R. C'était un gouverneur de la Judée envoyé par les Romains.

DB 1,10,3 D. Jésus-Christ a-t-il souffert en son âme, et en son corps?
R. Oui, il a souffert en son âme une tristesse mortelle, et en son corps il a souffert plusieurs divers tourments.
D. Comment Jésus-Christ est-il mort?
R. Il est mort sur une croix à laquelle il a été attaché.
D. Avec qui Jésus-Christ a-t-il été attaché à la croix?
R. Il a été crucifié entre deux voleurs, dont l'un a été attaché à sa droite, et l'autre à sa gauche.

DB 1,10,4 D. Jésus-Christ est-il mort comme Dieu, ou comme homme?
R. Il est mort comme homme, et non pas comme Dieu.
D. Peut-on dire, quand Jésus-Christ est mort, que Dieu est mort? R. Oui, on le peut dire véritablement, parce que Jésus-Christ est Dieu.
D. Pourquoi dit-on, quand Jésus-Christ est mort, que Dieu est mort, puisque Jésus-Christ n'est pas mort comme Dieu?
R. C'est parce qu'on attribue à la personne de Jésus-Christ ce qui convient à la nature humaine, comme souffrir et mourir.

DB 1,10,5 D. Où Jésus-Christ est il mort?
R. Il est mort et a été attaché à la croix sur la montagne du Calvaire, proche de la ville de Jérusalem.
D. A quelle heure Jésus-Christ est-il mort?
R. Il est mort à trois heures après-midi.
D. Comment appelle-t-on le jour auquel on fait mémoire de la mort de Jésus-Christ?
R. Ce jour se nomme le Vendredi Saint.

DB 1,10,6 D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il tant souffert et est-il mort sur une croix?
R. Ç'a été afin de satisfaire à la justice de Dieu son Père pour nos péchés.
D. Était-il nécessaire que Jésus-Christ souffrît et mourût pour nous?
R. Non, cela n'était pas nécessaire, il pouvait nous laisser dans le péché, et nous laisser damner.
D. Un autre que Jésus-Christ, par exemple, un homme ou un ange ne pouvait-il pas satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés?
R. Non, un homme ou un ange ne le pouvait pas.

DB 1,10,7 D. Pourquoi un autre que Jésus-Christ ne pouvait-il pas satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés?
R. C'est parce qu'il fallait que celui qui satisferait à Dieu pour nos péchés fût Dieu et homme.
D. Pourquoi fallait-il que celui qui satisferait pour nos péchés fût Dieu?
R. C'est parce que l'offense que nos péchés ont faite à Dieu étant infinie, il fallait que la satisfaction qu'on lui en ferait fût infinie, ce que ne pouvait faire aucune créature.
D. Pourquoi fallait-il que celui qui satisferait pour nos péchés fût homme?
R. C'est afin qu'il pût souffrir et mourir.

DB 1,10,8 D. Était-il nécessaire que Jésus-Christ souffrît tout ce qu'il a souffert, et mourût sur une croix, afin de satisfaire pour nos péchés?
R. Non, cela n'était pas nécessaire, il pouvait le faire par une seule goutte de son sang et par une seule de ses actions.
D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il tant souffert, et est-il mort sur sur une croix, puisque cela n'était pas nécessaire afin de satisfaire à Dieu pour nos péchés?

R. Ç'a été pour nous témoigner le grand amour qu'il a eu pour nous, et afin de nous engager à avoir plus d'horreur pour le péché.

DB 1,11 **Instruction 11.**

De la sépulture, de la résurrection, et de l'ascension de Jésus-Christ.

DB 1,11,1 D. Qu'est-ce qu'on a fait du corps de Jésus-Christ après sa mort.
R. On l'a enseveli, c'est-à-dire qu'on l'a enveloppé en des linceuls blancs, et on l'a mis dans un tombeau.
D. Combien de temps le corps de Jésus-Christ a-t-il été dans le tombeau?
R. Il y a été trois jours depuis le vendredi au soir jusqu'au dimanche au matin.
D. Pourquoi le corps de Jésus-Christ a-t-il été trois jours dans le tombeau?
R. Ç'a été pour faire connaître avec évidence qu'il était véritablement mort, et qu'il est véritablement ressuscité.

DB 1,11,2 D. Pourquoi est-il dit dans le Symbole que Jésus-Christ est descendu dans les enfers?
R. C'est parce qu'il est descendu dans un lieu qui est au fond de la terre, et qu'on nomme les limbes.
D. Qu'est-ce que les limbes, dans lesquels Jésus-Christ est descendu?
R. C'est le lieu où étaient les saints qui étaient morts avant Jésus-Christ, et qui attendaient sa venue et sa mort pour monter avec lui dans le Ciel.
D. Est-ce l'âme ou le corps de Jésus-Christ qui est descendu dans les limbes?
R. Ç'a été son âme, et non pas son corps, qui a toujours été dans le tombeau depuis sa mort jusqu'à sa résurrection.

DB 1,11,3 D. Qu'est devenu le corps de Jésus-Christ après avoir demeuré dans le tombeau?
R. Il est ressuscité, c'est-à-dire qu'il s'est réuni à son âme, et a recouvert une nouvelle vie.
D. Comment Jésus-Christ est-il ressuscité?
R. Il est ressuscité par sa propre puissance, qui est la puissance divine, et la même que celle du Père et du Saint-Esprit.
D. Jésus-Christ en ressuscitant a-t-il conservé en son corps les marques de ses plaies?
R. Oui, il les y a conservées pour faire connaître qu'il avait repris le même corps qui avait souffert.

DB 1,11,4 D. Quel jour Jésus-Christ est-il ressuscité?
R. Ç'a été le troisième jour après sa mort.
D. Pourquoi Jésus-Christ est-il ressuscité bientôt après sa mort?
R. Ç'a été pour se faire voir à ses disciples vivant d'une vie nouvelle, et pour leur donner espérance de ressusciter comme lui.
D. Pourquoi nomme-t-on du nom de Pâques le jour auquel on fait la fête de la résurrection de Notre-Seigneur?
R. C'est parce que le jour que Jésus-Christ est ressuscité les Juifs célébraient une fête qu'ils nommaient Pâques, c'est-à-dire passage, en mémoire de la sortie d'Égypte des Israélites et du passage de la mer Rouge.

DB 1,11,5 D. Combien de temps Jésus-Christ est-il demeuré sur la terre après sa résurrection?
R. Il y est resté quarante jours.
D. Pourquoi Jésus-Christ est-il demeuré sur la terre pendant quarante jours après sa résurrection?

R. Ç'a été pour confirmer ses disciples dans la foi de sa résurrection, et pour leur apprendre ses divins mystères.

DB 1,11,6 D. Qu'est devenu Jésus-Christ après les quarante jours qu'il est resté sur la terre, depuis sa résurrection?
R. Il est monté aux Cieux.
D. Qu'entend-on par les Cieux où Jésus est monté?
R. On entend le lieu où doivent demeurer et être récompensés éternellement ceux qui auront bien servi Dieu en ce monde, et ce lieu est au-dessus des Cieux que nous voyons.
D. Comment Jésus-Christ est-il monté aux Cieux?
R. Ç'a été par sa propre puissance, en corps et en âme, à la vue de ses disciples, au milieu d'une nuée.

DB 1,11,7 D. Pourquoi dit-on que Jésus-Christ est assis dans les Cieux à la droite de son Père?
R. Ce n'est pas que Dieu ait une droite ou une gauche, mais c'est pour nous marquer que Jésus-Christ est égal à son Père.
D. Comment appelle-t-on le jour auquel on fait la fête de Jésus montant aux Cieux?
R. On l'appelle le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 1,12 **Instruction 12.**

De la descente du Saint-Esprit.

DB 1,12,1 D. Dix jours après que Jésus-Christ est monté aux Cieux, qu'est-il arrivé?
R. Le Père et le Fils ont envoyé le Saint-Esprit aux apôtres.
D. Pourquoi le Père et le Fils ont-ils envoyé le Saint-Esprit aux apôtres?
R. Ç'a été pour les remplir du Saint-Esprit et de ses grâces, et pour former l'Église.

DB 1,12,2 D. Sous quelle forme et figure, le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres?
R. Ç'a été sous la forme de langues de feu.
D. Pourquoi le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres sous la figure de langues de feu?
R. Ç'a été pour marquer que la principale fin de sa venue était de donner aux apôtres le don des langues, et de les disposer à prêcher le saint Évangile.
D. Ces langues étaient-elles le Saint-Esprit?
R. Non, elles marquaient seulement sa présence et les effets qu'il produisait dans les apôtres.

DB 1,12,3 D. Quels biens le Saint-Esprit a-t-il faits aux apôtres lorsqu'il est descendu sur eux?
R. Il leur a enseigné toutes les vérités qu'ils devaient prêcher, et leur a fait parler toutes sortes de langues; il leur a donné la puissance de faire des miracles, et les a fortifiés dans la foi de Jésus-Christ et dans sa grâce.
D. Était-il nécessaire que le Saint-Esprit fit tous ces biens aux apôtres et aux disciples de Notre-Seigneur?
R. Oui, cela leur était nécessaire pour les disposer à prêcher le saint Évangile.

DB 1,12,4 D. Pourquoi nomme-t-on du nom de Pentecôte le jour auquel on fait la fête de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres?
R. C'est parce qu'en ce jour les Juifs faisaient une fête qu'ils nommaient Pentecôte, en mémoire de ce que Dieu avait donné la loi à Moïse sur la montagne de Sinaï cinquante jours après que les Israélites furent sortis d'Égypte.

DB 1,12,5 D. Le Saint-Esprit n'est-il pas partout?
R. Oui, le Saint-Esprit est partout parce qu'il est Dieu.
D. Le Saint-Esprit n'est donc pas descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte, puisqu'il est partout?
R. Quoique le Saint-Esprit soit partout on dit qu'il est descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte, parce qu'en ce jour il a paru visiblement sur les apôtres et qu'il a fait en eux des merveilles, qu'il n'y faisait pas auparavant.

DB 1,12,6 D. Le Saint-Esprit se communique-t-il encore visiblement, comme il s'est communiqué aux apôtres le jour de la Pentecôte?
R. Non, mais il se communique invisiblement aux âmes justes, c'est-à-dire ceux qui sont en état de grâce.
D. Que fait le Saint-Esprit dans une âme qui est en état de grâce?
R. Il la purifie de tous péchés, il lui donne ou lui augmente la grâce, et il lui inspire la pensée, et lui donne l'amour et la force de faire le bien; il lui fait vaincre les tentations, et la console dans ses afflictions.

DB 1,12,7 D. Quelles marques peut-on avoir que le Saint-Esprit soit dans une âme?
R. C'est quand elle prend plaisir à entendre parler de Dieu, que tout péché lui déplaît, et qu'elle souffre volontiers et avec patience pour l'amour de Dieu.
D. Que devons-nous faire pour attirer en nous le Saint-Esprit?
R. Il faut pour cela nous bien disposer à recevoir le sacrement de confirmation, si nous ne l'avons pas reçu; il faut nous confesser souvent, éviter le péché plus que la mort et principalement l'impureté.

DB 1,12,8 D. Que faut-il faire pour conserver le Saint-Esprit?
R. Il faut éviter les occasions du péché, fuir les mauvaises compagnies, et prier Dieu souvent et avec ferveur.

DB 1,13 ## Instruction 13.

De l'Église.

DB 1,13,1 D. Comment le Saint-Esprit en descendant sur les apôtres a-t-il formé l'Église?
R. Ç'a été lorsqu'il leur a inspiré de s'unir dans une même créance, avec trois mille personnes que saint Pierre convertit aussitôt après, et de faire tous ensemble une société, qu'on a appelée et qu'on appelle l'Église.
D. Cette Église, que le Saint-Esprit a formée par les apôtres, a-t-elle toujours été sans interruption depuis les apôtres jusqu'à présent?
R. Oui, elle n'a pas cessé d'être.

DB 1,13,2 D. Tous les hommes sont-ils de l'Église?
R. Non, il n'y a que les chrétiens catholiques.
D. Les chrétiens catholiques, qui sont en péché mortel, sont-ils de l'Église?
R. Oui, ils sont de l'Église.
D. Tous les chrétiens catholiques qui sont morts, sont-ils de l'Église aussi bien que ceux qui sont vivants?
R. Tous les chrétiens catholiques, qui sont morts en la grâce de Dieu, sont de l'Église; mais non pas ceux qui sont morts en péché mortel, et qui sont damnés.

DB 1,13,3 D. Pourquoi les chrétiens catholiques, qui sont morts en la grâce de Dieu, sont-ils de l'Église?
R. C'est parce qu'ils sont unis avec Jésus-Christ et avec les vivants par la foi et par la charité.
D. Pourquoi ceux qui sont morts en péché mortel et qui sont damnés ne

sont-ils pas de l'Église?
R. C'est parce qu'ils ne sont plus capables d'aimer ni de posséder Dieu.

DB 1,13,4 Qu'est-ce que l'Église comprenant tous les catholiques vivants et morts?
R. C'est la société de tous les fidèles tant vivants que morts qui sont tous unis entre eux, et à Jésus-Christ, qui est leur chef.
D. Comment se divise l'Église comprenant tous les catholiques vivants et morts?
R. Elle se divise en triomphante, souffrante, et militante.

DB 1,13,5 D. Qu'entend-on par l'Église triomphante?
R. On entend tous les saints qui sont bienheureux dans le Ciel.
D. Qu'entend-t-on par l'Église souffrante?
R. On entend les âmes de ceux qui sont morts en état de grâce, et qui souffrent dans le purgatoire, afin de satisfaire à la justice de Dieu pour leurs péchés parce qu'ils n'y ont pas entièrement satisfait en cette vie.

DB 1,13,6 D. Pourquoi appelle-t-on l'Église militante, c'est-à-dire combattante, tous les chrétiens qui sont en cette vie?
R. C'est parce qu'ils combattent contre le monde, la chair, et le diable, pour assurer leur salut.
D. Qu'est ce que l'Église militante?
R. C'est l'assemblée en un même corps, ou la société de tous les chrétiens catholiques qui sont sur la terre, qui sont unis entre eux, et avec Jésus-Christ, qui est le chef de l'Église, et qui sont soumis à notre saint Père le pape qui est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

DB 1,14 **Instruction 14.**

Du chef de l'Église.

DB 1,14,1 D. L'Église, qui est sur la terre, a-t-elle un chef?
R. Oui, elle a un chef invisible et un chef visible.
D. Quel est le chef invisible de l'Église?
R. C'est Jésus-Christ.
D. Comment Jésus-Christ est-il le chef invisible de l'Église?
R. C'est parce que c'est lui qui lui a donné ses lois, qui la gouverne, et qui la conduit invisiblement par le Saint-Esprit, et par ses grâces.

DB 1,14,2 D. Quel est le chef visible de l'Église?
R. C'est notre saint Père le pape, parce qu'il la conduit visiblement.
D. Qu'est ce que notre saint Père le pape?
R. C'est l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, et celui que Jésus-Christ a établi son vicaire sur la terre pour gouverner l'Église.

DB 1,14,3 D. Comment les chrétiens catholiques, qui sont en vie, font-ils une société, et un même corps?
R. C'est par l'union qu'ils ont entre eux et avec Jésus-Christ, et par la dépendance qu'ils ont de notre saint Père le pape, comme les sujets d'un état font une société et un même corps par l'union qu'ils ont entre eux et avec leur prince, et par la dépendance qu'ils ont de lui.

DB 1,14,4 D. Quelle est l'union que les chrétiens catholiques ont avec Jésus-Christ?
R. Il y a deux sortes d'unions entre Jésus-Christ et les chrétiens catholiques. Il y a une union spirituelle et intérieure, et une union visible et extérieure.
D. Tous les chrétiens catholiques sont-ils unis d'une union spirituelle et intérieure avec Jésus-Christ?
R. Non, il y en a beaucoup qui ne sont unis à Jésus-Christ que d'une union visible et extérieure.

DB 1,14,5 D. Tous les chrétiens catholiques sont-ils unis à Jésus-Christ d'une union visible et extérieure?
R. Oui, tous lui sont unis en cette manière.
D. Qui sont ceux qui sont unis à Jésus-Christ d'une union spirituelle et intérieure?
R. Ce sont les chrétiens catholiques qui sont en état de grâce, qui sont unis à Jésus-Christ par la grâce du Saint-Esprit qui les anime.

DB 1,14,6 D. Qui sont ceux qui sont unis à Jésus-Christ d'une union visible et extérieure?
R. Ce sont tous les chrétiens catholiques, ceux même qui étant en péché mortel n'ont que la foi, et qui n'ayant point la grâce sont ennemis de Dieu et haïs de lui.

DB 1,14,7 D. Comment tous les chrétiens catholiques, même ceux qui sont en péché mortel, sont-ils unis à Jésus-Christ d'une union visible et extérieure?
R. C'est parce qu'ils font tous, au moins extérieurement, profession de la doctrine que Jésus-Christ a enseignée, qu'ils participent à ses sacrements qu'il a institués, qu'ils peuvent avoir part aux prières et aux mérites des saints qui sont dans le Ciel et de tous les chrétiens qui sont sur la terre, et qu'ils sont soumis à notre saint Père le pape et aux autres pasteurs de l'Église.

DB 1,14,8 D. Comment tous les chrétiens catholiques doivent-ils être unis à Jésus-Christ pour être de l'Église?
R. Il est nécessaire qu'ils lui soient unis au moins extérieurement.
D. Comment tous les chrétiens catholiques doivent-ils être unis à Jésus-Christ pour être agréables à Dieu?
R. Il est nécessaire pour cette fin qu'ils lui soient unis intérieurement.

DB 1,14,9 D. Tous ceux qui sont unis extérieurement à Jésus-Christ lui sont-ils unis, comme les membres sont unis à leur chef?
R. Oui, ils lui sont unis de la même manière.
D. Tous ceux qui sont unis extérieurement à Jésus-Christ sont donc membres de l'Église?
R. Oui, ils le sont en effet.

DB 1,15 ## Instruction 15.

Des membres de l'Église.

DB 1,15,1 D. Comment devient-on membre de l'Église?
R. C'est en recevant le sacrement de baptême.
D. Combien y a-t-il de sortes de membres de l'Église?
R. Il y en a de deux sortes, des membres vivants, et des membres morts.

DB 1,15,2 D. Qui sont ceux qu'on reconnaît comme les membres vivants de l'Église?
R. Ce sont tous les chrétiens catholiques qui sont en état de grâce, ayant conservé la grâce du baptême, ou l'ayant recouvert par la pénitence.
D. Qui sont ceux qu'on regarde comme les membres morts de l'Église?
R. Ce sont tous ceux qui sont privés de la grâce de Dieu, et qui sont en péché mortel.

DB 1,15,3 D. Pourquoi tous les catholiques, qui n'ont pas la grâce de Dieu, sont-ils regardés comme des membres morts de l'Église?
R. C'est parce que c'est la grâce de Dieu qui donne la vie à notre âme.
D. Y en a-t-il qui ont été membres de l'Église, et qui en ont été séparés?
R. Oui, il y en a plusieurs.
D. Qui sont ceux qui ont été membres de l'Église, et qui en ont été séparés?
R. Ce sont les hérétiques, les schismatiques, et les excommuniés.

DB 1,15,4 D. Qu'est-ce que les hérétiques?
R. Ce sont ceux qui ont été baptisés, et qui ne croient pas tous les articles de la foi, que l'Église propose et ordonne de croire.
D. Qu'est-ce que les schismatiques?
R. Ce sont ceux qui ont été baptisés, et qui ne sont pas soumis au pape et aux véritables pasteurs de l'Église.

DB 1,15,5 D. Qu'est-ce que les excommuniés?
R. Ce sont ceux qui ont été séparés de la communion visible de l'Église pour des péchés énormes qu'ils ont commis, ou pour avoir manqué de soumission à l'Église.
D. Est-il permis de fréquenter les excommuniés?
R. Non, cela n'est pas permis.

DB 1,15,6 D. Y a-t-il des hommes qui ne sont pas, et qui n'ont jamais été membres de l'Église?
R. Oui, il y en a plusieurs.
D. Qui sont ceux qui ne sont pas, et qui n'ont jamais été membres de l'Église?
R. Ce sont les païens, les idolâtres, et les infidèles.

DB 1,15,7 D. Qu'est-ce que les païens?
R. Ce sont ceux qui vivent sans aucun exercice de religion.
D. Qu'est-ce que les idolâtres?
R. Ce sont ceux qui adorent des faux dieux, et qui rendent à la créature l'honneur, qui n'appartient qu'à Dieu.
D. Qu'est ce que les infidèles?
R. Ce sont ceux qui ne reconnaissent point Jésus-Christ pour le sauveur et rédempteur des hommes, comme les Juifs.

DB 1,15,8 D. Pourquoi les païens, les idolâtres, et les infidèles ne sont-ils pas membres de l'Église?
R. C'est parce qu'ils ne sont pas baptisés et qu'ils ne sont pas même unis extérieurement à Jésus-Christ, ne faisant pas profession de la doctrine que Jésus-Christ a enseignée.

DB 1,16 **Instruction 16.**

De la puissance, et des marques de la véritable Église.

DB 1,16,1 D. Quelle est la puissance et l'autorité de l'Église?
R. C'est la même que celle de Jésus-Christ.
D. Qui est-ce qui a donné à l'Église la même puissance et autorité de Jésus-Christ?
R. Ç'a été Jésus-Christ lui-même.
D. D'où savons-nous que Jésus-Christ a donné sa puissance et son autorité à l'Église?
R. C'est Jésus-Christ qui nous l'apprend, lorsqu'il dit: si quelqu'un n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen, et comme un publicain[1].

DB 1,16,2 D. Quelles sont les marques les plus ordinaires, par lesquelles on connaît la véritable Église?
R. Il y en a quatre, qui sont qu'elle est, une, sainte, catholique, et apostolique.
D. Comment l'Église est-elle une?
R. C'est parce qu'il n'y en a qu'une seule, que tous les catholiques qui la

DB 1,16,1 1. Mt 18,17

composent font profession d'une même foi, participent aux mêmes sacrements, sont soumis aux mêmes pasteurs, et particulièrement à notre saint Père le pape qui en est le supérieur et le chef visible, et à Jésus-Christ qui en est le chef invisible.

DB 1,16,3 D. Pourquoi l'Église est-elle appelée sainte?
R. C'est parce que Jésus-Christ, qui en l'auteur et le chef, est très saint, que ses maximes, ses commandements, et ses sacrements sont très saints, et que tous les membres vivants de l'Église sont saints.
D. Pourquoi l'Église est-elle appelée catholique, c'est-à-dire universelle?
R. C'est parce qu'elle est étendue dans tout le monde, et qu'elle doit durer jusqu'à la fin du monde.

DB 1,16,4 D. Pourquoi l'Église est-elle appelée apostolique?
R. C'est parce que les apôtres l'ont établie et commencée, et qu'elle a toujours conservé la doctrine que les apôtres ont enseignée.
D. Pourquoi l'Église est-elle aussi appelée romaine?
R. C'est pour la distinguer des sociétés hérétiques et schismatiques, qui se donnent le nom d'Église, et parce que le pape, qui est l'évêque de Rome, est le chef visible de l'Église.

DB 1,17 **Instruction 17.**

Des biens de l'Église, qui sont la communion des saints et la rémission des péchés.

DB 1,17,1 D. Quels sont les biens dont jouissent en ce monde ceux qui sont de l'Église?
R. Il y en a principalement quatre, qui sont: 1. Entrer dans la communion des saints, c'est-à-dire participer aux prières et aux mérites des saints, et de tous les chrétiens. 2. Pouvoir obtenir la rémission et le pardon de leurs péchés. 3. Recevoir les grâces de Jésus-Christ. 4. Recevoir les sacrements de l'Église.

DB 1,17,2 D. Quels sont les biens qui sont promis en l'autre monde à ceux qui sont de l'Église?
R. Ce sont les trois suivants: 1. Que leur corps ressuscitera à la fin du monde. 2. Qu'ils vivront éternellement. 3. Qu'ils seront bienheureux dans le Ciel pendant toute l'éternité.

DB 1,17,3 D. Qu'est-ce qu'on entend par la communion des saints?
R. On entend l'union que les chrétiens qui sont appelés saints ont entre eux et avec les saints qui sont dans le purgatoire et les saints qui sont dans le Ciel, et l'avantage qu'ils ont de participer aux prières, aux mérites, aux satisfactions, et aux bonnes oeuvres des saints qui sont dans le Ciel, et des chrétiens qui sont sur la terre.

DB 1,17,4 D. Qui sont ceux qui ont l'avantage de participer à tous les biens spirituels de l'Église?
R. Ce sont ceux qui sont en état de grâce.
D. Qui sont ceux entre qui il y a communication de biens spirituels?
R. Ce sont les saints qui sont dans le Ciel, les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et les chrétiens qui sont en état de grâce.

DB 1,17,5 D. Pourquoi y a-t-il communication de tous les biens spirituels entre les saints qui sont dans le Ciel, les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et les chrétiens qui sont en état de grâce?
R. C'est parce qu'ils sont tous du corps de l'Église, et qu'ils le composent.
D. Pourquoi tous les chrétiens, même ceux qui sont en cette vie, sont-ils appelés saints?

R. C'est parce qu'ils sont tous obligés d'être saints, et qu'ils sont d'une religion qui est sainte.

DB 1,17,6 D. L'Église a-t-elle le pouvoir de remettre les péchés?
R. Oui, elle a ce pouvoir.
D. Qui a donné à l'Église le pouvoir de remettre les péchés?
R. C'est Notre-Seigneur qui le lui a donné, lorsqu'il a dit à ses apôtres, ceux à qui vous aurez remis les péchés, ils leur seront remis[1].

DB 1,17,7 D. Par qui l'Église remet-elle les péchés?
R. C'est par les prêtres.
D. Comment ceux qui sont de l'Église obtiennent-ils le pardon de leur péchés?
R. C'est par le sacrement de pénitence.
D. Tous ceux qui sont de l'Église obtiennent-ils la rémission de leurs péchés?
R. Non, tous ne l'obtiennent pas, mais tous la peuvent obtenir.

DB 1,17,8 D. Pourquoi tous ceux qui sont de l'Église n'obtiennent-ils pas rémission de leurs péchés?
R. C'est parce que tous ne quittent pas leurs péchés, et que tous n'ont pas un véritable regret de les avoir commis.
D. Comment ceux qui sont de l'Église reçoivent-ils les grâces de Jésus-Christ?
R. C'est parce que c'est à eux à qui sont appliqués les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Comment les mérites de Jésus-Christ sont-ils appliqués à ceux qui sont de l'Église?
R. C'est par le sacrifice de la sainte messe et par les sacrements.

DB 1,17,9 D. Tous ceux qui sont de l'Église ont-ils droit de recevoir les sacrements?
R. Oui, tous ont droit de les recevoir, pourvu qu'ils s'y soient bien disposés.
D. Ceux qui sont de l'Église peuvent-ils recevoir tous les sacrements?
R. Oui, ils les peuvent recevoir tous, hors les sacrements d'ordre et de mariage, auxquels on ne peut pas être engagé dans un même temps; car on ne peut pas être prêtre et marié tout ensemble, et les femmes ne peuvent recevoir le sacrement d'ordre.

DB 1,18 ## Instruction 18.

Du jugement particulier et général.

DB 1,18,1 D. Jusqu'à quand durera l'Église de la terre qu'on nomme militante?
R. Elle durera jusqu'à la fin du monde.
D. Le monde ne durera-t-il pas toujours?
R. Non, il sera un jour tout consumé par le feu.
D. Lorsque le monde sera consumé par le feu, ne restera-t-il rien de tout ce qu'il y a?
R. Non, il ne restera rien que le Ciel et la terre, qui seront purifiés par le feu.

DB 1,18,2 D. Que deviendront tous les hommes, lorsque le monde sera consumé par le feu?
R. Alors ceux qui seront encore en vie mourront tous, et ensuite tous les hommes ressusciteront, pour comparaître au dernier jugement.
D. Qu'est-ce à dire que tous les hommes ressusciteront?

DB 1,17,6 1. Jn 20,23

R. Cela veut dire qu'ils recouvreront la vie, et que leurs mêmes corps seront réunis à leurs âmes.

DB 1,18,3 D. Nos âmes ressusciteront-elles?
R. Non, elles ne ressusciteront pas, car elles sont immortelles.
D. Comment les hommes ressusciteront-ils?
R. Ils ressusciteront par la toute-puissance de Dieu, qui fera sortir leurs corps du tombeau.
D. Quand tous les hommes ressusciteront-ils?
R. Ce sera à la fin du monde.

DB 1,18,4 D. Pourquoi tous les hommes ressusciteront-ils?
R. Ce sera pour être récompensés du bien, ou punis du mal qu'ils auront fait durant leur vie.
D. Les bons et les méchants ressusciteront-ils d'une même manière?
R. Non, les bons ressusciteront avec des corps glorieux, et les méchants avec des corps affreux et épouvantables.

DB 1,18,5 D. Que deviendront les hommes après qu'ils seront ressuscités?
R. Ils seront tous transportés dans la vallée de Josaphat, pour y assister au dernier jugement, et y être jugés par Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Y aura-t-il plusieurs jugements pour les hommes?
R. Oui, il y en aura deux: un jugement particulier, et un jugement général.

DB 1,18,6 D. Qu'est-ce que le jugement particulier des hommes?
R. C'est un jugement que Dieu fait de chaque homme en particulier, aussitôt après sa mort.
D. Que devient une âme après le jugement particulier?
R. Si elle est en grâce, et qu'elle ait entièrement satisfait pour ses péchés, elle va dans le Ciel.

DB 1,18,7 D. Si un homme à l'heure de la mort n'a pas entièrement satisfait pour ses péchés, où va son âme?
R. Elle va dans le purgatoire pour achever de satisfaire à la justice de Dieu.
D. Si un homme meurt en péché mortel, où va son âme?
R. Elle va dans les enfers pour y être brûlée éternellement.

DB 1,18,8 D. Qu'est-ce que le jugement général?
R. C'est un jugement qui se fera à la fin du monde de tous les hommes en la vallée de Josaphat.
D. Sur quoi les hommes seront-ils jugés, tant au jugement général qu'au particulier?
R. Ils seront jugés sur toutes leurs pensées, leurs paroles, et leurs actions, et sur les choses qu'ils auront omis de faire.

DB 1,19 **Instruction 19.**

De la vie éternelle des bienheureux et de la mort éternelle des damnés.

DB 1,19,1 D. Que deviendront tous les hommes après le jugement général?
R. Les bons iront dans le Ciel pour y jouir d'une vie éternelle, et les méchants iront dans les enfers pour y brûler éternellement avec les démons.
D. Tous les hommes n'iront donc pas dans le Ciel après le jugement général?
R. Non, il n'y aura que ceux qui seront morts en la grâce de Dieu.
D. Quels seront les méchants qui iront dans les enfers?
R. Ce sont ceux qui seront morts en péché mortel.

DB 1,19,2 D. Qu'est-ce que la vie éternelle, dont on jouira dans le Ciel?
R. C'est une vie bienheureuse qui ne finira jamais.

D. En quoi consiste le bonheur de la vie éternelle?
R. Il consiste à voir Dieu tel qu'il est, et à l'aimer et le posséder éternellement.

DB 1,19,3 D. Que font les bienheureux dans le Ciel?
R. Ils y adorent et aiment Dieu, et ils l'y adoreront et aimeront éternellement.
D. Quels sont les biens que possèdent et posséderont éternellement les bienheureux dans le Ciel?
R. Ils y posséderont toutes sortes de biens sans aucun mal et sans aucune peine.
D. N'y aura-t-il que les âmes qui seront bienheureuses dans le Ciel?
R. Après le jugement général les corps y auront pour récompense un bonheur éternel.

DB 1,19,4 D. En quoi particulièrement consistera le bonheur et la gloire des corps des bienheureux?
R. Ce sera en quatre choses: 1. Ils ne pourront rien souffrir. 2. Ils seront très beaux et éclatants de lumière. 3. Ils pourront se transporter en un moment d'un lieu en un autre. 4. Ils pourront pénétrer, c'est-à-dire passer à travers les corps les plus durs sans aucune résistance.

DB 1,19,5 D. Quelles sont les peines que souffriront éternellement ceux qui iront dans l'enfer?
R. Ils y souffriront quatre différentes sortes de peines: 1. Ils ne verront jamais Dieu. 2. Ils brûleront éternellement en corps et en âme. 3. Ils souffriront toutes sortes de maux sans aucune consolation. 4. Ils n'auront point d'autre compagnie que celle des damnés et des démons.
D. Que feront les damnés en enfer?
R. Ils blasphémeront sans cesse le saint nom de Dieu, et ils enrageront d'avoir perdu le Ciel par leur faute.

DB 1,19,6 D. Qui sont ceux qui sont en grand danger d'être damnés?
R. Ce sont ceux qui se confessent rarement, qui demeurent longtemps dans le péché mortel, qui ont de la haine contre leur prochain, qui retiennent le bien d'autrui, qui ne se corrigent point de leurs mauvaises habitudes, qui ne s'éloignent pas des occasions du péché, qui s'appliquent peu à la prière et aux exercices de piété, et qui attendent à l'heure de la mort à se convertir.

DB 2 **Second traité du second devoir d'un chrétien,**

Qui est d'aimer Dieu.

DB 2,1 **Instruction 1.**

De la charité, qui nous fait aimer Dieu et le prochain pour l'amour de Dieu.

DB 2,1,1 D. Quel est le second devoir d'un chrétien?
R. C'est d'aimer Dieu.
D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu?
R. C'est attacher son coeur à Dieu, et avoir de l'affection pour lui.
D. Quelle est la vertu qui nous fait aimer Dieu?
R. C'est la charité.

DB 2,1,2 D. Qu'est-ce que la charité?
R. C'est une vertu qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-même, pour l'amour de Dieu.
D. Comment devons-nous aimer Dieu?
R. Nous devons l'aimer de toute l'étendue de notre esprit, de toute l'affec-

tion de notre coeur, et de toutes nos forces, en un mot (ou c'est-à-dire) par-dessus toutes choses.

DB 2,1,3 D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses?
R. C'est l'aimer plus que tout ce que nous aimons, et plus que tout ce qu'il y a au monde.
D. Peut-on être sauvé sans aimer Dieu par-dessus toutes choses?
R. Non, on ne le peut pas.
D. Pour aimer Dieu suffit-il de dire: Mon Dieu, je vous aime de tout mon coeur?
R. Non, cela ne suffit pas.

DB 2,1,4 D. Pouvons-nous avoir quelque marque que nous aimons Dieu?
R. Oui, nous pouvons en donner quelqu'une: 1. Quand nous pensons souvent à Dieu, et que nous nous entretenons volontiers de lui. 2. Lorsque nous accomplissons avec fidélité ce que nous connaissons que Dieu demande de nous. 3. Lorsque nous faisons du bien à tout le monde même à ceux qui nous haïssent et qui nous font du mal. 4. Lorsque nous faisons souvent des actes d'amour de Dieu.

DB 2,1,5 D. Comment fait-on un acte d'amour de Dieu?
R. Un acte d'amour de Dieu se fait ainsi: Mon Dieu, je vous aime plus que toutes choses, et plus que moi-même; j'aimerais mieux mourir que de vous offenser.
D. Devons-nous produire souvent des actes d'amour de Dieu?
R. Oui, nous devons souvent en produire pendant le jour. 1. Le matin en nous levant, et le soir en nous couchant. 2. Dans toutes nos prières. 3. Au commencement de toutes nos actions. 4. Quand nous sommes tentés d'offenser Dieu. 5. Quand nous allons recevoir quelque sacrement.

DB 2,1,6 D. N'y a-t-il que Dieu que nous devions aimer pour avoir la charité, et pour être sauvé?
R. Il faut pour cela non seulement que nous aimions Dieu mais aussi que nous aimions notre prochain.
D. Pourquoi pour avoir la charité, faut-il que nous aimions notre prochain aussi bien que Dieu?
R. C'est parce que nous ne pouvons pas aimer Dieu, que nous n'aimions notre prochain.

DB 2,1,7 D. Comment savons-nous que nous ne pouvons pas aimer Dieu sans aimer notre prochain?
R. C'est parce que saint Jean nous assure, que celui qui dit qu'il aime Dieu, et qui n'aime pas son prochain est menteur[1].
D. Est-ce donc le même devoir d'un chrétien d'aimer Dieu, et d'aimer son prochain?
R. Oui, c'est le même devoir, puisque c'est la même vertu et la même fin qui nous fait aimer l'un et l'autre.

DB 2,1,8 D. Comment devons-nous aimer notre prochain?
R. Nous devons l'aimer comme nous-même, et pour l'amour de Dieu.
D. Qu'est-ce qu'aimer son prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu?
R. C'est lui faire pour l'amour de Dieu tout le bien que Dieu veut que nous nous désirions, et que nous nous fassions à nous-même.

DB 2,1,7 1. 1 Jn 4,20

DB 2,1,9 D. Qu'entend-on par notre prochain?
R. On entend tous les hommes qui sont au monde, même nos plus grands ennemis.
D. Que devons-nous à nos ennemis?
R. Nous leur devons pardonner les injures que nous avons reçues d'eux, les aimer véritablement, prier Dieu pour eux, et les assister dans leurs besoins spirituels et temporels.
D. Devons-nous aimer également tous les hommes?
R. Non, nous ne devons pas les aimer tous également.

DB 2,1,10 D. Qui sont ceux d'entre les hommes, que nous devons aimer davantage?
R. Ce sont: 1. Les bons chrétiens, qui sont nos frères en Dieu et en Jésus-Christ. 2. Nos parents, et entre nos parents, ceux qui nous sont plus proches.
D. Qui sont ceux que nous devons assister plus que les autres?
R. Ce sont ceux qui ont des besoins spirituels, plutôt que ceux qui ont des besoins temporels.

DB 2,2 ## Instruction 2.

Des commandements de Dieu en général.

DB 2,2,1 D. Comment témoignons-nous que nous aimons Dieu et notre prochain?
R. C'est en faisant le bien que Dieu nous commande, et en évitant le mal qu'il nous défend, qui est le péché.
D. Où est contenu tout le bien que Dieu nous commande?
R. Il est contenu dans les commandements de Dieu et de l'Église.
D. Combien y a-t-il de commandements de Dieu?
R. Il y en a dix.

DB 2,2,2 D. Récitez les dix commandements de Dieu, comme Dieu les a donnés et exprimés lui-même.
R. Les voici.
1. Je suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez adorer et aimer de tout votre coeur; vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.
2. Vous ne prendrez point, c'est-à-dire vous ne jurerez point, le nom du Seigneur votre Dieu en vain.
3. Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos qui est le saint dimanche.
4. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.
5. Vous ne tuerez point.
6. Vous ne commettrez point d'impureté.
7. Vous ne déroberez point.
8. Vous ne mentirez point, et vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.
9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.
10. Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, ni rien qui soit à lui.

DB 2,2,3 D. A quoi se réduisent les dix commandements de Dieu?
R. Ils se réduisent à deux principaux: Le premier est d'aimer Dieu de tout son coeur, et par-dessus toutes choses. Le deuxième est d'aimer son prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu.
D. Quels sont les commandements qui regardent l'amour de Dieu?
R. Ce sont les trois premiers.
D. Quels sont les commandements qui regardent l'amour du prochain?
R. Ce sont les sept derniers.

DB 2,2,4 D. Est-il nécessaire d'observer tous les commandements de Dieu pour être sauvé?
R. Oui, cela est nécessaire.
D. A combien de commandements de Dieu faut-il avoir manqué pour être damné?
R. Il suffit d'avoir manqué une seule fois d'en observer un seul.
D. Qui sont ceux qui sont obligés d'observer les commandements de Dieu?
R. Ce sont tous ceux qui ont l'usage de la raison, sans en excepter un seul.

DB 2,2,5 D. Comment pouvons-nous accomplir tous les commandements de Dieu?
R. Nous ne le pouvons pas de nous-même, mais nous le pouvons avec la grâce de Dieu.
D. Quelle récompense Dieu a-t-il promis à ceux qui observeront tous ses commandements?
R. Dieu leur a promis les biens temporels en cette vie, et la vie éternelle en l'autre.

DB 2,2,6 D. Quelle sera la punition de ceux qui n'auront pas observé tous les commandements de Dieu?
R. C'est qu'ils souffriront toutes sortes de maux temporels en cette vie, et qu'en l'autre vie ils ne verront jamais Dieu, et ils brûleront dans un feu très ardent pendant toute l'éternité.

DB 2,3 **Instruction 3.**

Du premier commandement de Dieu.

DB 2,3,1 *Je suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez adorer et aimer de tout votre coeur; vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.*

DB 2,3,2 D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par son premier commandement?
R. Il nous ordonne de l'adorer, et de n'adorer que lui seul.
D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu?
R. C'est lui rendre un honneur souverain, c'est-à-dire le plus grand honneur qu'on puisse rendre, parce qu'il est notre créateur, et que nous dépendons de lui en toutes choses.

DB 2,3,3 D. En combien de manières pouvons-nous et devons-nous adorer Dieu?
R. C'est en deux manières: intérieurement et extérieurement.
D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu intérieurement?
R. C'est l'adorer en esprit en le reconnaissant, et en l'honorant dans le fond de notre âme comme notre premier principe et notre dernière fin.

DB 2,3,4 D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu extérieurement?
R. C'est lui témoigner par des actions d'humilité et de soumission extérieure et de corps l'estime et le respect que nous avons pour sa divine majesté.
D. Sommes-nous obligés d'adorer Dieu intérieurement et extérieurement?
R. Oui, nous y sommes obligés, parce que notre corps et notre âme étant également à Dieu, nous lui devons faire hommage de l'un et de l'autre.
D. Ne suffirait-il pas d'adorer Dieu extérieurement?
R. Non, cela ne suffirait pas; l'adoration extérieure serait inutile, si elle n'était accompagnée de l'intérieure.

DB 2,3,5 D. Quand est-ce principalement qu'un chrétien doit adorer Dieu?
R. C'est principalement en six occasions: 1. Tous les matins et tous les soirs à genoux. 2. De temps en temps pendant le jour. 3. Quand il entre à l'église. 4. Quand il assiste à la sainte messe. 5. Quand il reçoit le très saint Sacrement. 6. Quand il entend blasphémer le saint nom de Dieu.

DB 2,3,6 D. Comment fait-on un acte d'adoration?
R. Un acte d'adoration se fait ainsi: Mon Dieu, je vous adore comme

créateur et mon souverain Seigneur, de qui je dépens en toutes choses; je vous rends en cette qualité l'honneur qui vous est dû.
D. Devons-nous adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Oui, nous devons l'adorer parce qu'il est Dieu.
D. Devons-nous adorer l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Oui, parce qu'elle est unie à la divinité.

DB 2,3,7 D. Pouvons-nous adorer les habits, les clous, la croix, et les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Oui, nous pouvons les adorer en rapportant l'honneur, que nous leur rendons, à la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Est-il permis d'adorer la très sainte Vierge, les anges, et les saints?
R. Non, il n'est pas permis de les adorer, il est seulement permis de les honorer, parce qu'il n'y a que Dieu que nous puissions adorer.

DB 2,3,8 D. Pourquoi est-il permis d'honorer la très sainte Vierge, les anges, et les saints?
R. C'est à cause de leur grande sainteté, de la gloire qu'ils possèdent dans le Ciel, et du pouvoir que Dieu leur a donné.
D. L'honneur que nous rendons à la très sainte Vierge, aux anges, et aux saints, n'est-il pas contraire à ce qui nous est commandé par le premier commandement de Dieu?
R. Non, parce que cet honneur est beaucoup moindre que celui que nous rendons à Dieu.

DB 2,3,9 D. Est-il aussi permis d'honorer les reliques des saints, c'est-à-dire ce qui reste de leurs corps, leurs os, et tout ce qui leur a appartenu?
R. Oui, cela est permis parce que leurs corps ont beaucoup contribué à leur sainteté, et les choses qui leur ont appartenu, ayant servi comme d'instruments à leur perfection, nous font souvenir d'eux et nous aident à les honorer.

DB 2,3,10 D. Peut-on aussi honorer les images de Notre-Seigneur et des saints?
R. Oui, cette pratique a toujours été en usage dans l'Église.
D. L'honneur qu'on rend aux images n'est-il pas contraire à ce qui est ordonné dans le premier commandement de Dieu donné à Moïse, par ces paroles: *vous ne vous ferez point d'images taillées?*
R. Non, parce qu'on ne les adore pas comme des divinités, ce qui est la seule chose défendue par le premier commandement de Dieu.

DB 2,3,11 D. Quand on rend honneur aux images de Notre-Seigneur, ou des saints, est-ce le bois, la pierre, le métal, ou la peinture qu'on honore?
R. Non, on honore seulement Notre-Seigneur, ou le saint qui nous y est représenté, auquel nous rapportons tout l'honneur que nous rendons à ces images.
D. Quand on se met à genoux devant une image, est-ce l'image que l'on prie?
R. Non, on prie seulement le saint dont l'image nous fait souvenir.
D. Est-il utile d'avoir des images?
R. Oui, car elles nous font souvenir d'honorer les saints, et elles nous aident à nous représenter leurs actions, et nous encouragent à les imiter.

DB 2,3,12 D. Est-il aussi permis d'honorer la figure de la croix?
R. Oui, parce qu'en l'honorant, on honore Jésus-Christ qui y a été crucifié.
D. On dit quelquefois qu'on adore la croix, n'est-ce pas être idolâtre que d'adorer la croix?
R. Non, parce que ce n'est pas le bois de la croix qu'on adore, mais c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ attaché à la croix.

DB 2,4

Instruction 4.

Du 2ème commandement de Dieu.

DB 2,4,1 *Vous ne prendrez point,* c'est-à-dire vous ne jurerez point, *le nom du Seigneur votre Dieu en vain.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son second commandement?
R. Dieu nous défend de jurer et de prendre son saint nom en vain.
D. Qu'est-ce que jurer le nom de Dieu?
R. C'est prendre Dieu à témoin que la chose que l'on dit est véritable.
D. Qu'est-ce que jurer en vain?
R. C'est jurer pour des choses vaines et inutiles.

DB 2,4,2 D. Qu'est-ce qu'on entend par le nom de Dieu?
R. On entend tous les noms qui signifient Dieu, Jésus-Christ, les saints, et les choses saintes.
D. Est-il permis quelquefois de jurer?
R. Oui, cela est quelquefois permis quand la chose que l'on dit est véritable, juste, et nécessaire.

DB 2,4,3 D. En combien de manières peut-on pécher contre le second commandement de Dieu?
R. On le peut en trois manières: 1. Par le serment ou le jurement. 2. Par le blasphème. 3. Par le voeu mal fait ou mal observé.
D. Qu'est-ce que le serment, ou le jurement?
R. C'est une parole par laquelle on prend Dieu à témoin, que ce que l'on dit est véritable.

DB 2,4,4 D. En combien de manières peut-on offenser Dieu par le serment, ou le jurement?
R. On peut l'offenser en trois manières: 1. Quand on jure contre la vérité, ou sans en être assuré, ce qu'on appelle parjure. 2. Quand on jure de faire une chose injuste, ou une chose juste sans dessein de l'accomplir. 3. Lorsqu'on jure sans respect, sans discrétion, et sans nécessité; lorsqu'on fait, par exemple, des serments exécrables, ou quand on jure sans nécessité, comme quand on jure par une mauvaise habitude.

DB 2,4,5 D. Quand particulièrement y a-t-il nécessité de jurer?
R. C'est lorsqu'on en est requis par un juge, ou par un supérieur, pour une chose importante.
D. Si on avait promis par serment de faire une chose injuste, serait-on obligé de l'accomplir?
R. Non, on n'y serait pas obligé, au contraire on ferait un péché énorme si on exécutait ce qu'on a juré de faire.

DB 2,4,6 D. Qui sont ceux qui prononcent le nom de Dieu sans respect?
R. Ce sont ceux, qui sans réflexion ont souvent en la bouche le nom de Dieu, de Jésus-Christ, et de la très sainte Vierge, ou des saints.
D. De quels remèdes peut-on se servir pour se corriger de l'habitude de jurer?
R. Il faut pour cela faire trois choses: 1. Avoir une grande appréhension de jurer. 2. Prier ceux qui nous entendent jurer de nous en avertir. 3. S'imposer quelque pénitence toutes les fois qu'on se sera aperçu d'avoir juré.

DB 2,4,7 D. Qu'est ce que le blasphème?
R. C'est une parole injurieuse contre Dieu ou ses saints.
D. En combien de manières peut-on offenser Dieu par le blasphème?
R. On le peut en quatre manières: 1. Quand on attribue à Dieu ce qui ne lui convient pas; lorsqu'on dit, par exemple, tête Dieu, ventre Dieu. 2. Quand

on ôte à Dieu, ou qu'on lui refuse ce qui lui appartient, comme lorsqu'on renie Dieu, ou qu'on dit que Dieu n'est pas juste de nous faire tant souffrir. 3. Quand on attribue à la créature ce qui n'appartient qu'à Dieu, comme si on disait d'un prince, qu'il est aussi puissant que Dieu. 4. Quand on maudit Dieu ou ses saints, ou qu'on en parle avec mépris.

DB 2,4,8 D. Que devons-nous penser de ceux qui se rient des choses saintes, qui se moquent de la dévotion, et de ceux qui s'en prennent à Dieu quand il leur arrive quelque chose de fâcheux?
R. Ce sont des libertins et des impies.
D. Qu'est-ce que le voeu?
R. C'est une promesse faite à Dieu d'une chose bonne qui n'empêche pas d'en faire une meilleure.
D. Ne peut-on pas faire voeu à la très sainte Vierge et aux saints?
R. Non, on ne le peut pas, le voeu ne se doit et ne se peut faire qu'à Dieu.

DB 2,4,9 D. Pourquoi le voeu ne se peut-il faire qu'à Dieu?
R. C'est parce que le voeu est un acte de religion, par lequel on consacre au culte et au service de Dieu toutes les choses qu'on lui promet par voeu, et que cet acte de religion ne se peut faire qu'à l'égard de Dieu.
D. Peut-on faire voeu en l'honneur de la très sainte Vierge et des saints?
R. Oui on le peut, car alors le voeu se fait à Dieu, et non pas aux saints.

DB 2,4,10 D. En combien de manières pèche-t-on contre le voeu?
R. C'est en quatre manières: 1. Quand on ne le fait pas comme il faut. 2. Quand on ne le garde pas entièrement, ou en partie. 3. Quand on diffère de l'accomplir sans cause légitime.

DB 2,5 **Instruction 5.**

Du 3ème commandement de Dieu.

DB 2,5,1 *Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos,* qui est le saint dimanche.
D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par son troisième commandement?
R. Il nous ordonne de sanctifier le jour du saint dimanche.
D. A-t-on toujours sanctifié le dimanche?
R. Non, on ne l'a pas toujours sanctifié, les Juifs sanctifiaient le samedi qu'ils appelaient le jour du sabbat, c'est-à-dire, du repos.

DB 2,5,2 D. Pourquoi les Juifs sanctifiaient-ils le jour du samedi?
R. C'était en mémoire du repos que Dieu prit le septième jour après la création du monde.
D. Depuis quel temps sanctifie-t-on le dimanche au lieu du samedi?
R. C'est depuis le temps des apôtres qui l'ont ainsi jugé à propos pour nous distinguer des Juifs.

DB 2,5,3 D. Qu'est-ce qui a particulièrement engagé les apôtres à sanctifier le dimanche au lieu du samedi?
R. Ç'a été parce que plusieurs des mystères de notre religion ont été accomplis ce jour-là, principalement celui de la résurrection de Jésus-Christ, en l'honneur de laquelle ce jour est consacré à Dieu.
D. Que faut-il faire pour sanctifier les dimanches et les fêtes?
R. Il faut ne point travailler ces jours-là, et les employer au service de Dieu.

DB 2,5,4 D. A quoi est-il défendu de travailler les dimanches et les fêtes?
R. C'est aux ouvrages que font ordinairement les serviteurs, les mercenaires, et les gens de métier pour gagner leur vie.
D. N'est-il jamais permis de travailler les dimanches et les fêtes?
R. On le peut quelquefois avec la permission de son curé, lorsqu'il y a une grande nécessité.

DB 2,5,5 D. Quelle est la nécessité qui peut obliger de travailler avec la permission de son curé?
R. C'est lorsqu'on ne peut éviter ou différer son travail, sans une notable incommodité, pour soi ou pour autrui.
D. Y a-t-il toujours nécessité de travailler les dimanches et les fêtes, au temps de la moisson et des vendanges?
R. Non, il n'y a pas toujours nécessité, mais seulement quand les biens de la terre périraient si on ne travaillait pas.
D. Pourquoi est-il défendu de travailler les dimanches et les fêtes?
R. C'est afin de n'employer ces jours-là qu'à bien servir Dieu, et à penser uniquement à l'affaire de son salut.

DB 2,5,6 D. Est-il permis de passer les dimanches et les fêtes à danser, se promener, et se divertir?
R. Non, cela n'est pas permis, et ce serait profaner ces saints jours de les passer dans des divertissements.
D. Est-il permis de chercher ou de distribuer de l'ouvrage, d'aller dans les villages ou d'en partir, pour vaquer à ses affaires les dimanches et les fêtes?
R. Non, cela n'est pas permis, car c'est employer à des affaires séculières des jours qui ne doivent être employés qu'à vaquer l'affaire de son salut.

DB 2,5,7 D. Quelle est la première et la principale chose qu'on est obligé de faire les dimanches et les fêtes?
R. C'est d'assister à la sainte messe.
D. Est-ce assez d'entendre une basse messe, les dimanches et les fêtes, pour les bien sanctifier?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut assister à la messe de paroisse, au prône, au catéchisme, à vêpres dans sa paroisse, et à toutes les prières publiques qui s'y font.

DB 2,5,8 D. A quoi faut-il employer le temps qu'on n'est point à l'église, les dimanches et les fêtes?
R. Il faut l'employer à instruire ses enfants, si on en a, à s'entretenir de ce qu'on a entendu à la prédication ou au catéchisme, à lire quelque bon livre, à visiter les pauvres, les affligés, et les malades, pour les consoler.

DB 2,5,9 D. Quels sont les principaux moyens dont on peut se servir pour bien sanctifier les dimanches et les fêtes?
R. Il y en a particulièrement deux, qui sont: 1. De purifier sa conscience, et pour cela de se confesser et de communier le plus souvent que l'on peut. 2. De prendre un soin particulier de passer ces saints jours sans commettre aucun péché.

DB 2,6 **Instruction 6.**

Du 4ème commandement de Dieu.

DB 2,6,1 *Honorez votre père et votre mère afin que vous viviez longtemps sur la terre.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par son quatrième commandement?
R. Il nous ordonne d'honorer nos pères et nos mères, et toutes les personnes qui ont quelque autorité sur nous.
D. Qu'est-ce que Dieu commande aux enfants par son quatrième commandement?
R. Il leur commande quatre choses: La 1ère est d'aimer leur père et mère. La 2ème de les respecter. La 3ème de leur obéir. La 4ème de les assister.

DB 2,6,2 D. Qu'est-ce qu'aimer ses parents?
R. C'est leur vouloir et leur faire tout le bien que l'on peut.

D. Qui sont ceux qui n'ont pas l'amour qu'ils doivent avoir pour leur père et mère?
R. Ce sont ceux qui ne les veulent pas voir, ou qui souhaitent leur mort pour être délivrés d'eux, ou pour avoir leurs biens.

DB 2,6,3 D. Qu'est-ce que respecter ses parents?
R. C'est avoir de l'estime pour eux, leur parler avec respect, ne jamais faire connaître leurs défauts, et ne rien faire qui soit immodeste ou indécent devant eux.
D. Qui sont ceux qui manquent de respect pour leurs parents?
R. Ce sont ceux qui les méprisent, qui leur disent des injures, qui les reprennent avec aigreur, qui leur parlent comme s'ils étaient beaucoup au-dessous d'eux, qui ne les saluent pas, ne leur parlent pas, ou ne les visitent pas.

DB 2,6,4 D. Qu'est-ce qu'obéir à ses parents?
R. C'est faire volontiers et promptement tout ce qu'ils commandent.
D. Ne suffit-il pas d'obéir à ses parents pendant qu'on est jeune et enfant?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut toujours leur obéir pendant toute leur vie et même après leur mort.
D. Comment peut-on obéir à ses parents après leur mort?
R. C'est en exécutant ce qu'ils ont ordonné par leur testament ou de vive voix avant que de mourir.

DB 2,6,5 D. Est-on obligé d'obéir à ses parents quand ils commandent quelque chose contraire à la loi de Dieu et contre sa conscience?
R. Non, on n'est pas obligé pour lors d'obéir à ses parents, on est même obligé de leur désobéir.
D. Qu'est-ce qu'assister ses parents?
R. C'est les aider de ses biens dans leur pauvreté, les consoler dans leurs peines, les soulager quand ils sont malades, leur faire recevoir les sacrements lorsqu'ils sont en danger de mourir, et prier Dieu pour eux après leur mort.

DB 2,6,6 D. Quels sont les devoirs des serviteurs et servantes à l'égard de leurs maîtres et maîtresses?
R. Ce sont de leur obéir, de les servir fidèlement et de conserver leurs biens.

DB 2,7 **Instruction 7.**

Du 5ème commandement de Dieu.

DB 2,7,1 *Vous ne tuerez point.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son cinquième commandement?
R. Il nous défend de faire mal à notre prochain, soit en son corps, soit en son âme.
D. Comment fait-on du mal à son prochain en son corps?
R. C'est lorsqu'on le frappe, qu'on le blesse, ou qu'on le tue.

DB 2,7,2 D. N'est-il jamais permis de faire mourir personne?
R. Cela n'est jamais permis que par autorité publique et par l'ordre de la justice.
D. N'est-il pas quelquefois permis de se tuer soi-même?
R. Non, cela n'est jamais permis, et si quelqu'un le faisait, par quelque motif que ce pût être, il commettrait un si grand péché qu'il ne pourrait jamais être sauvé.

DB 2,7,3 D. Est-ce aussi un grand péché de donner conseil à quelqu'un de frapper, ou de tuer quelque autre, ou de lui aider à le faire, ou de conseiller qu'on le

fasse quand on le peut empêcher?
R. Oui, c'est un aussi grand péché que si on le faisait soi-même.
D. Comment fait-on du mal à son prochain en son âme?
R. C'est lorsqu'on lui donne du scandale, ou qu'on l'excite à offenser Dieu.
D. Qu'est-ce que donner du scandale à son prochain?
R. C'est faire en sa présence une mauvaise action qui de soi porte à offenser Dieu.

DB 2,7,4 D. N'est-il défendu par ce commandement que de blesser, de tuer, et de faire tort à son prochain, par quelque action, soit en son corps, soit en son âme?
R. Il est aussi défendu d'avoir la volonté de le faire, aussi bien que d'avoir de la haine, ou de se mettre en colère contre son prochain.

DB 2,7,5 D. Comment savons-nous qu'il est défendu par le cinquième commandement d'avoir la volonté de blesser ou de tuer, ou de faire tort à son prochain, soit en son corps, soit en son âme?
R. C'est parce que le péché ne consiste pas dans l'action, mais dans la volonté; et qu'on fait autant de mal, ayant la volonté de faire une chose, que si on la faisait en effet, excepté le tort qu'on fait au prochain par l'action, qu'on ne lui fait pas, lorsqu'on n'a que la volonté de faire une chose, et qu'on ne l'exécute pas.

DB 2,7,6 D. Comment savons-nous qu'il est défendu par le cinquième commandement de Dieu d'avoir de la haine contre son prochain?
R. C'est parce que saint Jean dit que celui qui haït son frère est un homicide[1].
D. Comment celui qui haït son frère est-il homicide?
R. C'est parce que celui qui a véritablement de la haine contre quelqu'un voudrait qu'il fût mort.

DB 2,7,7 D. Est-il aussi défendu par le cinquième commandement de souhaiter à soi-même, ou à quelque autre la peste ou la mort?
R. Oui, si on la souhaite avec une mauvaise intention.
D. Peut-on désirer la mort, ou pour soi ou pour quelque autre personne, sans aucune mauvaise intention?
R. Oui, on peut la désirer afin de jouir de Dieu ou d'être délivré du péché, et c'est ainsi que saint Paul la désirait à soi-même[2].

DB 2,7,8 D. Que doit-on faire lorsqu'on a fait du mal à quelqu'un, soit en son corps, soit en son âme?
R. Il faut le dédommager lui ou les siens, si c'est en son corps qu'on lui a fait tort; et si c'est en son âme, il faut réparer le tort qu'on lui a fait, autant qu'on le peut.
D. Que doit-on faire lorsqu'on a donné scandale à son prochain, pour réparer le tort qu'on lui a fait?
R. Il faut promptement le détourner du mal, le porter au bien, et lui demander pardon du scandale qu'on lui a donné.

DB 2,7,9 D. Que doit-on faire lorsqu'on a donné mauvais conseil à quelqu'un, pour réparer le tort qu'on lui a fait?
R. Il faut lui faire connaître que ce conseil n'était point à suivre, et réparer le mal qu'il a fait par notre mauvais conseil.
D. Quand quelqu'un nous a fait du mal, que devons-nous faire?

DB 2,7,6 1. 1 Jn 3,15
DB 2,7,7 2. Rm 7,24

R. Nous devons le lui pardonner et lui faire tout le bien que nous pouvons.
D. Ne suffit-il pas de ne vouloir point de mal à celui qui nous en a fait?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut lui vouloir et lui faire tout le bien que l'on peut.

DB 2,8 **Instruction 8.**

Du 6ème et 9ème commandement de Dieu.

DB 2,8,1 6. *Vous ne commettrez point d'impureté.*
9. *Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.*
D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son sixième et son neuvième commandement?
R. Il nous défend toutes sortes d'actions, de paroles, de regards, de désirs et de pensées déshonnêtes.
D. En combien de manières pèche-t-on contre le sixième et le neuvième commandement de Dieu?
R. On pèche par tous les sens contre le sixième commandement, et par toutes les puissances de l'âme contre le neuvième commandement de Dieu.

DB 2,8,2 D. Comment pèche-t-on par les mains, et par le toucher, contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on se touche soi-même, ou quelque autre personne déshonnêtement et avec plaisir, ou qu'on souffre que quelqu'un nous touche déshonnêtement.

DB 2,8,3 D. Comment pèche-t-on par la vue, contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on regarde quelque personne avec plaisir déshonnête, quoiqu'on ne veuille pas faire mal avec elle, ou lorsqu'on regarde quelque chose de déshonnête volontairement et avec plaisir, et lorsqu'on lit des mauvais livres, ou qu'on les garde avec dessein de les lire.

DB 2,8,4 D. Comment pèche-t-on par les oreilles et par l'ouïe, contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on écoute avec plaisir des discours et des chansons déshonnêtes.
D. Comment pèche-t-on par la bouche, contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est en donnant des baisers sensuels, ou en disant des paroles, ou chantant des chansons déshonnêtes.

DB 2,8,5 D. Comment pèche-t-on par tout le corps, contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on s'habille immodestement, ou qu'on tient des postures, ou qu'on fait des gestes déshonnêtes.
D. Comment pèche-t-on par la mémoire, contre le neuvième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on prend plaisir à se ressouvenir de quelque chose de déshonnête.

DB 2,8,6 D. Comment pèche-t-on par la volonté, contre le neuvième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on désire, ou qu'on veut faire, ou voir quelque chose de déshonnête, soit qu'on le fasse, soit qu'on ne le fasse pas.
D. Comment pèche-t-on par la pensée, contre le neuvième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on s'arrête à penser à quelque chose de déshonnête, et qu'on y prend du plaisir, quand même on ne voudrait pas le faire.

DB 2,8,7 D. Que faut-il faire quand quelque pensée déshonnête se présente à notre esprit?
R. Il faut la rejeter promptement.
D. Devons-nous beaucoup appréhender les péchés déshonnêtes et d'impureté?
R. Oui, parce qu'ils déplaisent beaucoup à Dieu, parce que nous sommes toujours en danger d'y consentir, et parce qu'ils sont la cause la plus ordinaire de la damnation des chrétiens.
D. Devons-nous avoir bien de l'horreur pour le péché d'impureté?
R. Oui, parce que ce péché souille nos corps, qui étant les temples du Saint-Esprit et les membres de Jésus-Christ, doivent être fort purs aussi bien que nos âmes.

DB 2,8,8 D. Que faut-il faire pour ne pas tomber dans le péché d'impureté?
R. Il faut pour cela particulièrement faire cinq choses: 1. Beaucoup prier Dieu. 2. Se mortifier. 3. Se confesser souvent à un même confesseur. 4. Avoir une grande dévotion envers la très sainte Vierge. 5. Fuir les occasions qui nous portent à ce péché.
D. Quelles sont les occasions qui nous portent au péché d'impureté.
R. Ce sont les huit choses suivantes: 1. Les mauvaises compagnies. 2. Les discours. 3. Les livres. 4. Les tableaux. 5. Les chansons déshonnêtes. 6. Les danses. 7. L'oisiveté. 8. La gourmandise.

DB 2,8,9 D. Ne suffit-il pas de promettre au confesseur qu'on quittera les occasions du péché d'impureté?
R. Cela ne suffit pas, il faut les quitter effectivement.
D. Quel mal arrive à ceux qui ayant commis quelque péché d'impureté ne le confessent pas par honte ou par malice?
R. Ils seront damnés éternellement à moins que rentrant en eux-mêmes ils ne confessent ces péchés avec tous ceux qu'ils avaient confessés dans leurs confessions mal faites.

DB 2,9 **Instruction 9.**

Du 7ème et 10ème commandement de Dieu.

DB 2,9,1 7. *Vous ne déroberez point.*
10. *Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, ni rien qui soit à lui.*
D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son septième commandement?
R. Il nous défend de prendre le bien de notre prochain et de le retenir injustement.
D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son dixième commandement?
R. Il nous défend d'avoir la volonté de prendre le bien d'autrui et de vouloir le retenir injustement.

DB 2,9,2 D. Qui sont ceux qui prennent le bien du prochain injustement?
R. Ce sont principalement huit sortes de personnes: 1. Ceux qui le dérobent. 2. Ceux qui vendent les marchandises plus qu'elles ne valent. 3. Ceux qui achètent des choses qu'ils savent ou soupçonnent avoir été dérobées. 4. Ceux qui gâtent ou perdent le bien qui appartient à d'autres, comme ceux qui gâtent les blés. 5. Ceux qui trompent au jeu. 6. Ceux qui se font payer plus qu'il ne leur est dû. 7. Ceux qui reçoivent l'aumône sans être véritablement pauvres. 8. Ceux qui prêtent à usure, c'est-à-dire ceux qui tirent du profit de ce qu'ils prêtent, ou qui reçoivent plus qu'ils n'ont prêté.

DB 2,9,3 D. Qui sont ceux qui retiennent injustement le bien d'autrui?
R. Ce sont particulièrement trois sortes de personnes: 1. Ceux qui ne paient pas leurs dettes, ou les gages de leurs serviteurs, ou le salaire des ouvriers

qui ont travaillé pour eux, ou qui en retiennent quelque chose. 2. Ceux qui ne rendent pas ce qu'ils ont trouvé ou ce qu'ils ont pris. 3. Ceux qui ne réparent pas le dommage qu'ils ont causé quand même ils n'en auraient pas profité.

DB 2,9,4 D. En combien de manières peut-on causer du dommage à son prochain sans en profiter?
R. On peut lui en causer en cinq manières: 1. En le faisant soi-même. 2. En le commandant. 3. En le conseillant. 4. Ne l'empêchant pas lorsqu'on le peut. 5. Ne le déclarant pas lorsqu'on le sait.
D. Est-il permis aux enfants de prendre de l'argent, ou quelque autre chose à leurs parents, ou aux serviteurs d'en prendre à leur maître?
R. Non, cela ne leur est pas permis, et ils offensent Dieu quand ils le font.

DB 2,9,5 D. Est-il nécessaire de rendre ce qu'on a pris?
R. Oui, on ne peut pas s'en dispenser.
D. Ne suffit-il pas, lorsqu'on a pris quelque chose à quelqu'un, de s'en confesser, et d'en recevoir l'absolution, pour avoir le pardon de ce péché?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut le restituer.
D. A qui est-ce qu'il faut rendre ce qu'on a pris, ou ce qu'on a trouvé?
R. Il faut rendre ce qu'on a pris à ceux à qui on l'a dérobé, si on les connaît, et ce qu'on a trouvé à ceux à qui il appartient.

DB 2,9,6 D. Si on ne connaît pas ceux à qui on a pris quelque chose, que faut-il faire?
R. Il faut l'employer à faire prier Dieu pour eux, ou en faire des aumônes aux pauvres.
D. Lorsque ceux à qui on a pris quelque chose sont morts, à qui doit-on le rendre?
R. Il faut le rendre à leurs héritiers.
D. Lorsqu'on ne peut pas rendre ce qu'on a pris, que doit-on faire?
R. On doit avoir au moins la volonté de le rendre lorsqu'on le pourra.

DB 2,9,7 D. Quand est-ce qu'il faut rendre ce qu'on a pris?
R. Il faut le rendre le plus tôt que l'on peut.
D. Y a-t-il péché de ne pas rendre ce qu'on a pris?
R. Oui, on pèche autant de fois qu'on a la pensée et le pouvoir de le faire, et qu'on y manque.

DB 2,9,8 D. Qui sont ceux qui sont obligés de faire restitution?
R. Ce sont tous ceux qui ont pris, ou qui ont contribué, ou qui ont participé au larcin.
D. Quand on a trouvé quelque chose, est-il permis de le garder?
R. Cela n'est pas permis, il faut le rendre à celui à qui il appartient et faire tout son possible pour le connaître.

DB 2,10 **Instruction 10.**

Du 8ème commandement de Dieu.

DB 2,10,1 *Vous ne mentirez point, et vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son huitième commandement?
R. Il nous défend de faire tort au prochain par paroles.

DB 2,10,2 D. En combien de manières peut-on faire tort au prochain par paroles?
R. On le peut en trois manières: 1. Quand on porte faux témoignage contre lui. 2. Lorsqu'on fait quelque mensonge qui lui fait tort. 3. lorsqu'on médit de lui.

D. Qu'est-ce que porter faux témoignage contre quelqu'un?
R. C'est déposer en justice contre la vérité.

DB 2,10,3 D. Est-on toujours obligé de répondre et de dire la vérité à un juge, lorsqu'il interroge sur quelque fait particulier en vertu de sa charge?
R. Oui, on est obligé de lui répondre, parce qu'il a droit d'interroger, et on doit aussi lui dire la vérité, et si on ne le fait pas, on commet toujours deux, et souvent trois péchés: 1. On manque de soumission en chose de conséquence à un supérieur qui a autorité de la part de Dieu. 2. On fait un parjure, ne gardant pas le serment qu'on a fait de dire la vérité. 3. On fait une injustice, supposé qu'il s'agisse de l'intérêt de quelque autre personne; et en ce cas, on est obligé de réparer tout le dommage qu'on lui a causé, faute d'avoir dit la vérité.

DB 2,10,4 D. Quand on publie dans l'Église un monitoire, pour obliger de découvrir la vérité de quelque chose qui est cachée, est-on obligé de la déclarer?
R. Oui, on y est obligé, et l'Église ayant le pouvoir d'en demander la révélation, et ayant exigé qu'on la révélât sous peine d'excommunication, celui qui ne le ferait pas deviendrait excommunié.
D. Que faut-il faire quand on a porté faux témoignage contre quelqu'un?
R. Il faut se dédire et réparer autant qu'on le peut le tort qu'on lui a fait.

DB 2,10,5 D. Qu'est-ce que mentir, ou faire un mensonge?
R. C'est parler contre sa pensée.
D. Ceux qui disent quelque chose qui est faux, et qui croient dire vrai, font-ils un mensonge?
R. Non, parce qu'ils ne parlent pas contre leur pensée.

DB 2,10,6 D. Combien y a-t-il de sortes de mensonges?
R. Il y en a de trois sortes: 1. Des mensonges joyeux, qui se font par récréation sans faire tort à personne. 2. Des mensonges officieux, qui se font pour faire plaisir à quelqu'un. 3. Des mensonges pernicieux, par lesquels on fait tort à quelqu'un.
D. Lequel de ces trois sortes de mensonges est péché?
R. Toutes ces trois sortes de mensonges sont péché.

DB 2,10,7 D. N'est-il pas permis de mentir pour faire plaisir à d'autres, ou pour sauver son bien ou sa vie.
R. Non, cela n'est jamais permis, parce que le mensonge est de soi-même un péché, et qu'il n'est jamais permis de pécher, quelque bien qui en doive arrriver.

DB 2,10,8 D. Qu'est-ce que médire de quelqu'un?
R. C'est dire du mal de lui.
D. En combien de manières peut-on médire de son prochain?
R. On le peut en cinq manières: 1. En disant du mal qu'il n'a pas fait, c'est ce qui s'appelle calomnie. 2. En augmentant le mal qu'il a fait. 3. En déclarant le mal que quelqu'un a fait, et qui était caché. 4. En interprétant en mauvaise part le bien que quelqu'un a fait. 5. Quand on dit des injures à quelqu'un, ou qu'on lui reproche ses défauts.

DB 2,10,9 D. N'est-il jamais permis de dire le mal que quelqu'un a fait et qui est caché?
R. Non, cela n'est jamais permis, à moins que ce ne soit à ceux qui peuvent l'empêcher, ou y apporter remède, ou à qui cela fait tort.
D. Est-ce un grand péché de médire de son prochain?
R. Oui, parce que c'est lui ôter son honneur, et c'est un bien plus grand mal que de lui ôter son bien.

DB 2,10,10 D. Est-ce aussi offenser Dieu d'écouter volontiers les médisances?
R. Oui, c'est un aussi grand péché que si on les disait soi-même.
D. Y a-t-il péché de croire ceux qui médisent?
R. Oui, sans doute, c'est un grand péché.
D. Est-il permis de redire à d'autres le mal qu'on a ouï dire de quelqu'un?
R. Non, cela n'est pas permis.

DB 2,10,11 D. Que doit-on faire, lorsqu'on a médit de quelqu'un?
R. Il faut désavouer tout ce qu'on a dit de lui qui n'était pas vrai.
D. Si ce qu'on a dit contre quelqu'un est vrai, que doit-on faire?
R. Il faut dire qu'on a eu tort de parler mal de lui, et que ç'a été par colère ou par vengeance, et dire tout le bien qu'on en sait.

DB 2,10,12 D. Que doit faire celui qui entend médire?
R. Il doit faire taire celui qui médit, s'il a autorité sur lui, s'il n'en a point, il doit changer de discours et faire paraître que cela lui déplaît.
D. Que doit faire celui de qui on médit?
R. Il doit pardonner à ceux qui médisent de lui et souffrir les médisances avec patience.

DB 2,10,13 D. Les jugements faux et téméraires à l'égard du prochain sont-ils aussi défendus par le huitième commandement de Dieu?
R. Oui, parce qu'ils sont une espèce de faux témoignage qu'on rend contre le prochain, non pas à d'autres, mais en soi-même.
D. D'où vient qu'on juge faussement et témérairement du prochain?
R. Cela provient ou d'envie, ou de haine qu'on a contre quelqu'un.
D. Que doit-on faire pour ne point juger faussement et témérairement du prochain?
R. On doit ne penser qu'à soi-même et à ses propres défauts.

DB 2,11 **Instruction 11.**

Des commandements de l'Église en général et du premier et second commandement en particulier.

DB 2,11,1 D. N'y a-t-il que les commandements de Dieu que nous soyons obligés d'observer?
R. Nous sommes aussi obligés d'observer tous les commandements de l'Église.
D. Tous les chrétiens sont-ils obligés d'observer tous les commandements de l'Église?
R. Oui, tous y sont obligés, s'ils n'en sont dispensés légitimement.
D. Pourquoi tous les chrétiens sont-ils obligés d'observer tous les commandements de l'Église?
R. C'est parce que Notre-Seigneur a dit que *quiconque n'obéit pas à l'Église, doit être regardé comme un païen et commme un publicain.*

DB 2,11,2 D. L'Église a-t-elle le pouvoir de faire des commandements?
R. Oui, l'Église a ce pouvoir.
D. Qui a donné à l'Église le pouvoir de faire des commandements?
R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui lui a donné ce pouvoir.
D. Combien y a-t-il de commandements de l'Église?
R. Il y en a six principaux.

DB 2,11,3 D. Récitez les six principaux commandements de l'Église?
R. Ce sont ceux-ci:
1. Vous sanctifierez les fêtes qui sont commandées par l'Église, et vous ne travaillerez point ces jours-là.
2. Vous assisterez à la sainte messe les dimanches et les fêtes.

3. Vous confesserez tous vos péchés au moins une fois l'an.
4. Vous recevrez le très saint Sacrement chaque année au moins au temps de Pâques, et toujours en état de grâce.
5. Vous jeûnerez tout le Carême, les quatre-temps, et les veilles des fêtes lorsque l'Église le commande.
6. Vous ne mangerez point de viande le vendredi ni le samedi.

D. Qu'est-ce que l'Église nous commande par son premier commandement.
R. Elle nous ordonne d'assister à la sainte messe les dimanches et fêtes.

DB 2,11,4 D. Que faut-il faire pour bien entendre la sainte messe, et pour observer le premier commandement de l'Église?
R. Il faut l'entendre entièrement, attentivement et dévotement.

DB 2,11,5 D. Qui sont ceux qui n'entendent pas la sainte messe entièrement?
R. Ce sont ceux qui y viennent lorsqu'elle est commencée, ou qui sortent avant qu'elle soit finie.
D. Qui sont ceux qui n'entendent pas la sainte messe attentivement?
R. Ce sont ceux qui y dorment, ou qui y causent, ou qui y sont distraits volontairement.

DB 2,11,6 D. Que faut-il faire pour entendre dévotement la sainte messe?
R. Il faut se tenir à genoux la tête découverte, le visage tourné vers l'autel, sans regarder, ni tourner la tête de côté et d'autre, et prier Dieu pendant tout le temps de la sainte messe.
D. Ne suffit-il pas d'être présent de corps à la sainte messe sans y prier Dieu, pour satisfaire au premier commandement de l'Église?
R. Non, cela ne suffit pas, car l'Église n'oblige d'assister à la sainte messe que pour y prier Dieu et lui rendre ses devoirs.

DB 2,11,7 D. Ceux qui assistent à la sainte messe les jours ouvriers sans y prier Dieu, offensent-ils Dieu?
R. Oui, ils offensent Dieu et le déshonorent.
D. Suffit-il d'entendre une basse messe les dimanches et les fêtes?
R. L'intention de l'Église est que les dimanches et les fêtes on assiste, non pas à une messe basse, mais à la messe de paroisse.
D. Les pères et mères sont-ils obligés de faire entendre la sainte messe à leurs enfants, et les maîtres et maîtresses à leurs serviteurs et servantes, tous les dimanches et toutes les fêtes?
R. Oui, ils y sont obligés, et s'ils ne le font pas, ils en répondront devant Dieu.

DB 2,11,8 D. Qu'est-ce que l'Église ordonne par son second commandement?
R. Elle nous ordonne de sanctifier les fêtes qu'elle a commandées, comme on sanctifie le saint dimanche.
D. Est-ce un aussi grand péché de travailler un jour de fête que de travailler un dimanche?
R. Oui, parce qu'on doit sanctifier les fêtes comme le saint dimanche.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué les fêtes des saints?
R. Ç'a été pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, pour les honorer, et pour les prier.

DB 2,12 **Instruction 12.**

Des 3ème, 4ème, 5ème et 6ème commandement de l'Église.

DB 2,12,1 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son troisième commandement?
R. Elle nous ordonne de confesser nos péchés au moins une fois l'année.
D. En quel temps de l'année l'Église veut-elle qu'on confesse ses péchés?
R. C'est au temps de Pâques.
D. A qui l'Église ordonne-t-elle qu'on confesse ses péchés?

R. C'est à son curé, ou de son consentement à un autre prêtre approuvé par l'évêque.
D. A quel âge les enfants doivent-ils commencer à confesser leurs péchés?
R. C'est au plus tard, lorsqu'ils sont capables d'offenser Dieu et qu'ils ont l'usage de la raison, ce qui arrive ordinairement à sept ou huit ans.

DB 2,12,2 D. Qu'est-ce que l'Église ordonne par son quatrième commandement?
R. Elle ordonne de communier au moins une fois l'an au temps de Pâques.
D. A quel âge les enfants doivent-ils commencer à communier?
R. C'est lorsqu'ils ont l'esprit bien formé, et qu'ils sont bien instruits des mystères de notre religion environ à l'âge de douze ans.
D. Quelle peine l'Église ordonne-t-elle contre ceux qui ne communient pas au temps de Pâques?
R. Elle les excommunie.

DB 2,12,3 D. Lorsqu'on fait une mauvaise confession et une mauvaise communion, satisfait-on au troisième et quatrième commandement de l'Église?
R. Non, on n'y satisfait aucunement.
D. Un chrétien doit-il se contenter de confesser ses péchés et de communier au temps de Pâques?
R. Non, il ne doit pas s'en contenter, et s'il veut conserver la grâce, il doit se confesser et communier souvent.

DB 2,12,4 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son cinquième commandement?
R. Elle nous commande de jeûner les quarante jours de Carême, les quatre-temps, et les veilles des fêtes qui sont marquées.
D. Qu'est-ce que jeûner?
R. C'est s'abstenir des viandes défendues, se contenter d'un seul repas vers le midi et d'une légère collation sur le soir.
D. Qui sont ceux qui sont obligés de jeûner?
R. Ce sont tous ceux qui ont atteint l'âge de vingt et un ans, à moins qu'ils n'aient un sujet légitime de s'en dispenser.

DB 2,12,5 D. Qui sont ceux qui ont un sujet légitime de se dispenser de jeûner?
R. Ce sont les malades, les vieillards, les artisans dont le travail est pénible, les pauvres qui manquent de nourriture nécessaire, les femmes enceintes et les nourrices.
D. Faut-il que les enfants attendent qu'ils aient vingt et un ans pour jeûner le Carême?
R. Non, il ne le faut pas, et avant qu'ils aient cet âge, il est à propos qu'ils jeûnent une, ou deux, ou trois fois par semaine, afin qu'ils puissent jeûner le Carême tout entier lorsqu'ils auront l'âge.

DB 2,12,6 D. Qu'est-ce que l'Église défend par son sixième commandement?
R. Elle défend de manger de la viande le vendredi et le samedi.
D. Pourquoi l'Église défend-elle de manger de la viande le vendredi?
R. C'est pour honorer la mort et Passion de Notre-Seigneur qui est arrivée ce jour-là.
D. Pourquoi l'Église défend-elle de manger de la viande le samedi?
R. C'est pour honorer la sépulture de Notre-Seigneur qui demeura le samedi dans le tombeau, pour témoigner notre dévotion envers la très sainte Vierge, et pour nous préparer à bien sanctifier le dimanche.

DB 2,13 **Instruction 13.**

Du péché en général.

DB 2,13,1 D. Quel est le mal que Dieu nous défend?
R. C'est le péché.

D. Qu'est que le péché?
R. C'est une désobéissance à Dieu; (ou) le péché est une pensée, une parole, ou une action faite ou omise contre quelqu'un des commandements de Dieu ou de l'Église.
D. Comment pèche-t-on par pensée?
R. C'est lorsqu'on a une pensée de faire quelque mal et qu'on y consent, soit qu'on le fasse ensuite, soit qu'on ne le fasse pas.

DB 2,13,2 D. En combien de manières offense-t-on Dieu par pensée?
R. C'est en trois manières.
D. Quelle est la première manière d'offenser Dieu par pensée?
R. C'est par une simple pensée, lorsqu'ayant quelque mauvaise pensée dans l'esprit on y consent, et on y prend plaisir; par exemple, lorsqu'on a dans l'esprit quelque pensée déshonnête, et qu'on y prend plaisir, ou lorsqu'on a quelque pensée de dérober, et qu'on y consent.
D. Quelle est la seconde manière d'offenser Dieu par pensée?
R. C'est par des désirs, quand on désire quelque chose que Dieu défend; comme par exemple, lorsqu'on désire le bien d'autrui injustement, ou lorsqu'on désire de commettre quelque action d'impureté.

DB 2,13,3 D. Quelle est la troisième manière d'offenser Dieu par pensée?
R. C'est par une volonté déterminée, lorsqu'on veut déterminément faire quelque chose que Dieu défend, soit qu'on le fasse ensuite, soit qu'on ne le fasse pas.
D. Peut-on être damné pour une seule mauvaise pensée?
R. Oui, si on s'y arrête volontairement.

DB 2,13,4 D. Comment pèche-t-on par paroles?
R. C'est lorsqu'on dit quelques mauvaises paroles; par exemple, lorsqu'on dit quelque parole déshonnête, ou lorsqu'on parle mal de quelqu'un.
D. Comment pèche-t-on par action?
R. C'est lorsqu'on fait une action qui est mauvaise, et qui est défendue par quelqu'un des commandements de Dieu ou de l'Église.

DB 2,13,5 D. Comment pèche-t-on par une action omise, ou par une omission?
R. C'est lorsqu'on ne fait pas le bien que Dieu commande; c'est, par exemple, un péché d'omission lorsqu'on manque d'adorer Dieu, ou d'honorer son père ou sa mère, ou d'assister à la sainte messe un dimanche ou une fête.

DB 2,13,6 D. Est-ce un grand mal que le péché?
R. Oui, c'est même le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde.
D. Pourquoi le péché est-il le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce qu'il offense Dieu et qu'il nous fait perdre sa grâce, et qu'il n'y a que le péché qui nous puisse causer un si grand mal. 2. Parce qu'il nous prive du plus grand de tous les biens qui est l'amour de Dieu et Dieu même. 3. Parce qu'il est la cause de tous les maux qu'on souffre en cette vie et en l'autre.

DB 2,13,7 D. Le péché est-il un plus grand mal que la maladie et que la pauvreté?
R. oui, c'est un bien plus grand mal, parce que la maladie et la pauvreté n'empêchent pas de se sauver et d'aller dans le Ciel, mais on ne peut se sauver et aller dans le Ciel avec un péché quelque petit qu'il soit.

DB 2,14 **Instruction 14.**

Des différentes sortes de péchés.

DB 2,14,1 D. Combien y a-t-il de sortes de péchés?
R. Il y en a de deux sortes: le péché originel et le péché actuel.
D. Qu'est-ce que le péché originel?
R. C'est celui avec lequel nous naissons, et dont nous avons été rendus coupables par la désobéissance d'Adam.
D. Pourquoi le péché originel est-il ainsi nommé?
R. C'est parce que nous naissons avec ce péché, et que nous le tenons d'Adam comme par origine.

DB 2,14,2 D. Qu'est-ce que le péché actuel?
R. C'est celui que nous commettons par notre propre volonté, lorsque nous avons atteint l'usage de la raison.
D. Pourquoi appelle-t-on ce péché actuel?
R. C'est parce que nous le commettons par nous-mêmes et actuellement.
D. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels?
R. Il y en a de deux sortes: le péché mortel et le péché véniel.

DB 2,14,3 D. Qu'est-ce que le péché mortel?
R. C'est celui qui nous fait perdre la grâce de Dieu.
D. Pourquoi le péché mortel est-il ainsi nommé?
R. C'est parce qu'il fait mourir notre âme.
D. Comment le péché mortel fait-il mourir notre âme, puisqu'elle est immortelle?
R. C'est en la privant de la grâce de Dieu qui est sa vie surnaturelle, et en la rendant digne de la mort éternelle.

DB 2,14,4 D. Le péché mortel mérite-t-il plus de peines que Notre-Seigneur Jésus-Christ et tous les saints n'en ont enduré en ce monde?
R. Oui, il en mérite incomparablement davantage, et de bien plus grandes.
D. Quelle sorte de peine mérite le péché mortel?
R. Il mérite une peine infinie et éternelle.

DB 2,14,5 D. Quelle est la peine qu'on souffre pour avoir commis un péché mortel?
R. C'est que lorsqu'on meurt en cet état, on ne voit jamais Dieu, et on brûle éternellement dans les enfers; c'est ce qu'on appelle être damné.
D. Combien faut-il avoir commis de péchés mortels pour aller dans l'enfer, et pour être damné?
R. Il suffit d'en avoir commis un seul, et de mourir dans cet état.

DB 2,14,6 D. Qu'est-ce que le péché véniel?
R. C'est celui qui ne nous ôte pas la grâce de Dieu, mais qui diminue en nous son saint amour.
D. Que veut dire véniel?
R. Véniel veut dire pardonnable.
D. Pourquoi le péché véniel est-il ainsi nommé?
R. C'est parce que Dieu le pardonne toujours à ceux qui meurent en état de grâce, et qu'il le pardonne facilement en ce monde.

DB 2,14,7 D. Doit-on éviter avec soin le péché véniel?
R. Oui, on doit l'éviter avec un très grand soin.
D. Le péché véniel nous peut-il damner?
R. Non, il n'y a que le péché mortel qui le puisse.
D. Pourquoi donc faut-il éviter avec tant de soin le péché véniel, puisqu'il ne peut pas nous damner?
R. C'est parce qu'il offense Dieu, et qu'il vaudrait mieux que tout le monde fut détruit que d'en commettre un seul.

DB 2,15 **Instruction 15.**

De l'inégalité des péchés.

DB 2,15,1 D. Tous les péchés sont-ils égaux en malice?
R. Non, ils ne le sont pas.
D. Qu'est-ce qui fait que tous les péchés ne sont pas égaux en malice?
R. C'est qu'on les commet avec plus ou moins de liberté et d'attention.
D. Comment se nomment les péchés qu'on commet avec moins de liberté et d'attention?
R. Ils se nomment des péchés d'ignorance et de faiblesse.

DB 2,15,2 D. Qu'est-ce qu'un péché d'ignorance?
R. C'est celui que nous commettons, ne voulant pas, ou ne nous mettant pas en peine, ou ne nous souciant pas de savoir si une chose est mauvaise ou non.
D. Qu'est-ce qu'un péché de faiblesse?
R. C'est celui qu'on commet par fragilité, y étant porté par quelque passion.
D. Un péché d'habitude n'est-il pas un péché de faiblesse?
R. Ce n'est pas un péché de faiblesse lorsqu'on néglige de se corriger de sa mauvaise habitude.

DB 2,15,3 D. Comment se nomment les péchés qu'on commet avec une pleine et entière liberté et attention?
R. Ils se nomment des péchés de malice.
D. Qu'est-ce qu'un péché de malice?
R. C'est celui que nous commettons par notre propre volonté et avec une parfaite connaissance et entière liberté, sans y être excité par aucune passion.
D. Quels sont les péchés les plus griefs: d'ignorance, d'infirmité, ou de malice?
R. Ce sont les péchés de malice.

DB 2,15,4 D. Entre les péchés de malice y en a-t-il de plus considérables les uns que les autres?
R. Oui, il y en a même dont on dit qu'ils crient vengeance devant Dieu, et d'autres qui sont appelés irrémissibles, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être pardonnés, ce qui marque que les uns et les autres sont bien plus griefs que plusieurs autres péchés qui se commettent plus ordinairement.

DB 2,15,5 D. Combien y a-t-il de péchés dont on dit qu'ils crient vengeance devant Dieu?
R. Il y en a quatre: Le premier est de tuer quelqu'un volontairement. Le 2ème est d'opprimer les pauvres, les veuves, ou les orphelins. Le 3ème est de retenir injustement le salaire des serviteurs et ouvriers. Le 4ème est le péché de sodomie.
D. Pourquoi dit-on de ces péchés qu'ils crient vengeance devant Dieu?
R. C'est parce qu'étant contraires à la raison et à la nature même, ils sont si horribles devant Dieu que rien ne les peut excuser.

DB 2,15,6 D. Quels sont les péchés qui sont appelés irrémissibles?
R. Ce sont ceux qu'on dit être contre le Saint-Esprit.
D. Qu'est-ce proprement que pécher contre le Saint-Esprit?
R. C'est rejeter et mépriser quelque bonne pensée qui nous peut empêcher d'offenser Dieu.

DB 2,15,7 D. Combien y a-t-il de péchés qu'on dit être contre le Saint-Esprit?
R. Il y en a six: Le premier est le désespoir de son salut. Le 2ème est la présomption de la miséricorde de Dieu. Le 3ème est l'endurcissement dans

le péché. Le 4ème est l'envie que l'on porte au prochain à cause des grâces que Dieu lui fait. Le 5ème est le mépris des vérités connues. Le 6ème est l'impénitence à l'heure de la mort.
D. Pourquoi dit-on que ces six péchés sont contre le Saint-Esprit?
R. C'est parce qu'on ne peut pas commettre ces sortes de péchés sans mépriser les moyens dont le Saint-Esprit se sert pour nous toucher le coeur, pour nous convertir et pour nous sauver.

DB 2,15,8 D. Lorsqu'on dit que les péchés contre le Saint-Esprit sont irrémissibles, cela veut-il dire que ces péchés ne peuvent pas être pardonnés?
R. Non, car il n'y a point de péchés quelque énormes qu'ils soient que Dieu ne veuille pardonner, pourvu qu'on ait une véritable douleur de les avoir commis, et qu'on soit tout à fait disposé de n'y plus retomber.
D. Pourquoi donc dit-on que les péchés contre le Saint-Esprit sont irrémissibles?
R. C'est parce que Dieu les pardonne rarement et difficilement à cause de leur grande malice.

DB 2,15,9 D. Que doit-on faire pour ne pas tomber dans le péché?
R. Il faut particulièrement faire cinq choses: 1. Il faut se confesser souvent à un même confesseur. 2. Eviter les occasions qui nous font tomber dans le péché, surtout les mauvaises compagnies. 3. Examiner tous les jours sa conscience. 4. Faire souvent des actes de contrition. 5. Demander souvent à Dieu l'horreur du péché et la grâce de n'y point tomber.
D. Que faut-il faire quand on est tombé dans le péché?
R. Il faut faire aussitôt un acte de contrition et se confesser au plus tôt à un prêtre approuvé par l'évêque pour en obtenir le pardon et en recevoir l'absolution.

DB 2,16 **Instruction 16.**

Des péchés capitaux.

DB 2,16,1 D. Quels sont les péchés qu'il faut éviter avec plus de soin?
R. Ce sont les péchés qu'on nomme capitaux.
D. Combien y a-t-il de péchés qu'on nomme capitaux?
R. Il y en a sept: l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

DB 2,16,2 D. Pourquoi les péchés capitaux sont-ils ceux qu'il faut éviter avec plus de soin, et pourquoi les nomme-t-on capitaux?
R. C'est parce qu'ils sont la source des autres, et c'est pour cette raison qu'on les nomme capitaux.
D. Comment, par exemple, la superbe et l'avarice sont-ils la source des autres péchés?
R. C'est parce qu'on ne peut pas être superbe ou avare qu'on ne soit sujet à beaucoup d'autres péchés.

DB 2,16,3 D. Qu'est-ce que l'orgueil?
R. C'est une trop bonne estime de soi-même et un désir de s'élever.
D. L'orgueil est-il un grand péché?
R. Oui, il est même selon le sage le commencement et la source de tous les péchés[1].

DB 2,16,4 D. Pourquoi particulièrement l'orgueil est-il un si grand péché?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que par l'orgueil nous nous attribuons

DB 2,16,3 1. Si 10,13

ce que la raison même nous enseigne n'être pas à nous, n'ayant rien de nous-mêmes. 2. Parce que nous ôtons à Dieu l'honneur et la gloire qui lui appartient. 3. Parce que tous les hommes étant égaux selon la nature, et n'ayant rien d'eux-mêmes ni selon la nature, ni selon la grâce, nous nous élevons injustement au-dessus des autres.

DB 2,16,5 D. En combien de manières pèche-t-on par orgueil?
R. C'est particulièrement en quatre manières: 1. Quand on s'attribue ce qui ne peut venir que de Dieu. 2. Quand on croit avoir mérité les grâces et les bienfaits qu'on a reçus de Dieu. 3. Quand on s'estime plus qu'on ne doit. 4. Quand on se préfère à quelque autre personne.

DB 2,16,6 D. Quels sont les moyens dont on peut se servir pour ne point tomber dans le péché d'orgueil ou pour s'en retirer?
R. Il y en a particulièrement cinq: le premier est de considérer que de nous-même nous ne sommes rien et que nous avons plusieurs fois mérité l'enfer, ou de faire attention à la grande humilité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la très sainte Vierge ou de quelque autre saint. Le 2ème est de ne pas fréquenter les personnes qui aiment à paraître et à se faire estimer dans le monde. Le 3ème est de ne jamais ni rien dire ni rien faire pour s'attirer les louanges des hommes. Le 4ème est de faire volontiers devant les autres des actions basses et humiliantes. Le 5ème est de souffrir patiemment les injures, les outrages et les mépris des hommes.

DB 2,16,7 D. Qu'est-ce que l'avarice?
R. C'est un désir déréglé des biens et des richesses.
D. Quels sont les moyens de ne point tomber dans l'avarice, ou de la quitter, lorsqu'on y est engagé?
R. Ce sont les trois suivants: Le premier est de penser à ce qui est dit dans l'Évangile que peut-être mourrez-vous cette nuit, et qu'alors ce que vous aurez ou amassé ou désiré des biens de la terre ne vous servira qu'à vous causer plus de tourments dans l'enfer. Le 2ème est de faire le plus d'aumône qu'on pourra. Le 3ème est de ne se faire point de peines des pertes de biens qui pourront arriver.

DB 2,16,8 D. Qu'est-ce que l'impureté?
R. C'est un désir déréglé des plaisirs de la chair.
On en a parlé dans le 6ème et 9ème commandement.

DB 2,16,9 D. Qu'est-ce que l'envie?
R. C'est une tristesse déréglée du bien dont quelqu'un jouit, et une joie du mal qui lui arrive.
D. Quels sont les moyens de ne pas pécher par envie?
R. Ce sont ces deux-ci: Le premier est de considérer que c'est un péché qui ne donne que de la peine sans aucun profit. Le 2ème est de penser à l'obligation que nous avons d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, et de faire souvent des actes de cette vertu et des actions qui y aient rapport.

DB 2,16,10 D. Qu'est-ce que la gourmandise?
R. C'est un désir déréglé du boire et du manger.
D. En combien de manières pèche-t-on par la gourmandise?
R. C'est en cinq manières: 1. En mangeant ou buvant avec excès, et sans besoin. 2. En mangeant des viandes défendues les jours que l'Église le défend. 3. En rompant le jeûne commandé par l'Église. 4. En recherchant des viandes trop exquises ou trop bien apprêtées par sensualité. 5. En mangeant seulement pour le plaisir.

DB 2,16,11 D. Est-ce un grand péché de s'enivrer?
R. Oui, parce qu'en s'enivrant on perd la raison.

D. Quels sont les moyens de se retirer du vice de la gourmandise, ou de n'y pas tomber?
R. Ce sont les trois suivants: Le premier est de considérer que les gourmands se perdent le corps et l'âme, deviennent ordinairement pauvres et meurent misérables. Le 2ème est de ne point fréquenter les débauchés ni les cabarets. Le 3ème est de s'accoutumer à manger modérément et à boire peu de vin et de se mortifier quelquefois dans le boire et dans le manger.

DB 2,16,12 D. Qu'est-ce que la colère?
R. C'est un désir déréglé de se venger et un mouvement de l'âme qui fait qu'on s'aigrit et qu'on se trouble quand il arrive quelque chose qui déplaît.
D. Quels sont les moyens de ne pas se laisser aller à la colère?
R. Il y en a particulièrement trois: Le premier est de se représenter souvent la grande douceur de Notre-Seigneur qui a paru en bien des occasions, surtout lorsque sur la croix il pria son Père pour ses ennemis. Le 2ème est d'étouffer le premier mouvement de colère, et pour cette fin de ne point parler ni agir qu'il ne soit passé. Le 3ème est de souffrir les défauts du prochain dans la considération qu'il est bien obligé de souffrir les nôtres.

DB 2,16,13 D. Qu'est-ce que la paresse?
R. C'est un dégoût des exercices de piété et une lenteur et répugnance à s'acquitter de son devoir.
D. Quels sont les moyens de ne point s'accoutumer à vivre dans la paresse?
R. Ce sont les trois suivants: Le premier est de penser que Dieu ne nous a donné le temps de notre vie que pour l'employer à notre salut, et que nous lui rendrons un compte exact de l'emploi que nous en aurons fait. Le 2ème est de fuir la compagnie des personnes qui vivent dans l'oisiveté. Le 3ème est de régler le temps de chaque journée, et dès le matin de se proposer quelque chose à faire pendant le jour, et de se mettre dans une espèce de nécessité d'avoir toujours quelque chose à faire.

DB 2,17 **Instruction 17.**

Des vertus.

DB 2,17,1 D. Qu'est-ce qui est contraire au vice et au péché?
R. C'est la vertu.
D. Qu'est-ce que la vertu?
R. C'est une inclination et une facilité à faire le bien.
D. Combien y a-t-il de sortes de vertus?
R. Il y en a de deux sortes: des vertus théologales et des vertus morales.

DB 2,17,2 D. Qu'est-ce que les vertus théologales?
R. Ce sont les vertus qui regardent Dieu directement et qui l'ont pour objet.
D. Qu'est-ce que les vertus morales?
R. Ce sont celles qui servent à régler les moeurs, c'est-à-dire à nous faire éviter le péché.

DB 2,17,3 D. Combien y a-t-il de vertus théologales?
R. Il y en a trois, la foi, l'espérance et la charité.
D. Qu'est-ce que la foi?
R. C'est une vertu qui nous fait croire avec fermeté tout ce que Dieu a dit et révélé à son Église.
D. Qu'est-ce que l'espérance?
R. C'est une vertu qui nous fait espérer et attendre avec confiance les biens que Dieu nous a promis, sa grâce en ce monde et sa gloire en l'autre.
D. Qu'est-ce que la charité?
R. C'est une vertu qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

DB 2,17,4 D. Quelles sont les principales vertus morales?
R. Ce sont premièrement, les vertus qu'on nomme cardinales. Secondement les vertus qui sont opposées aux sept vices capitaux.
D. Combien y a-t-il de vertus cardinales?
R. Il y en a quatre, qui sont: la prudence, la force, la justice et la tempérance.

DB 2,17,5 D. Qu'est-ce que la prudence?
R. C'est une vertu qui nous fait prendre les moyens propres pour parvenir à une fin que nous nous proposons; c'est, par exemple, se conduire avec prudence voulant se sauver, de se servir pour cette fin des moyens qui peuvent y contribuer.
D. Qu'est-ce que la force?
R. C'est une vertu qui nous donne du courage dans les dangers et les peines où nous nous trouvons, et qui nous fait entreprendre et souffrir des choses difficiles, pour l'amour de Dieu.

DB 2,17,6 D. Qu'est-ce que la justice?
R. C'est une vertu qui fait rendre au prochain ce qui lui appartient.
D. Qu'est-ce que la tempérance?
R. C'est une vertu qui fait qu'on se sert de ses sens avec modération, sans chercher le plaisir dans leur usage.

DB 2,17,7 D. Pourquoi ces quatre vertus sont-elles appelées cardinales?
R. C'est parce qu'elles sont les premières et les principales vertus morales, de qui dépendent toutes les autres.
D. Quelles sont les vertus morales opposées aux sept vices capitaux?
R. Ce sont l'humilité, la charité et le zèle du bien du prochain, la libéralité, la chasteté, la sobriété, la douceur, la dévotion et la diligence.

DB 2,17,8 D. Est-on obligé de pratiquer les vertus contraires aux sept vices capitaux?
R. Oui, parce qu'on ne peut pas éviter les sept vices capitaux qu'en pratiquant les vertus qui leur sont contraires.
D. Quelle est la vertu morale opposée à l'orgueil?
R. C'est l'humilité.
D. Qu'est-ce que l'humilité?
R. C'est une vertu qui fait qu'on se connaît et qu'on se méprise soi-même.

DB 2,17,9 D. Quelle est la vertu opposée à l'envie?
R. C'est la charité et le zèle du bien du prochain.
D. Qu'est-ce que la charité du prochain.
R. C'est une vertu qui nous fait aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.
D. Qu'est-ce que le zèle du bien du prochain?
R. C'est une vertu qui nous fait désirer à notre prochain toutes sortes de biens, ou quelque bien particulier.

DB 2,17,10 D. Quelle est la vertu opposée à l'avarice?
R. C'est la libéralité.
D. Qu'est-ce que la libéralité?
R. C'est une vertu qui fait qu'on emploie généreusement ses biens pour ses besoins et pour ceux du prochain.
D. Quelle est la vertu opposée à l'impureté?
R. C'est la chasteté.
D. Qu'est-ce que la chasteté?
R. C'est une vertu qui fait qu'on renonce aux plaisirs de la chair, et qu'on ne fait rien pour la contenter.

DB 2,17,11 D. Quelle est la vertu opposée à la gourmandise?
R. C'est la sobriété.
D. Qu'est-ce que la sobriété?
R. C'est une vertu qui fait qu'on se règle, et qu'on se modère dans le boire et dans le manger.
D. Quelle est la vertu opposée à la colère?
R. C'est la douceur.
D. Qu'est-ce que la douceur?
R. C'est une vertu qui nous fait souffrir avec égalité d'esprit les défauts du prochain et les maux qui nous arrivent.

DB 2,17,12 D. Quelles sont les vertus contraires à la paresse?
R. Ce sont la dévotion et la diligence.
D. Qu'est-ce que la dévotion?
R. C'est une vertu qui fait qu'on sert Dieu, et qu'on fait les exercices de la religion avec affection et avec promptitude.
D. Qu'est-ce que la diligence?
R. C'est une vertu qui nous fait faire avec affection et promptitude tout ce qui est de notre devoir.

DB 3 **Seconde partie.**

Des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

Instruction préliminaire.

De la grâce, qui est nécessaire pour se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

DB 3,0,1 D. Un chrétien peut-il de soi-même, et par ses propres forces s'acquitter de ses deux devoirs envers Dieu, qui sont de le connaître, et de l'aimer?
R. Il ne le peut nullement.
D. De quoi un chrétien a-t-il besoin pour s'acquitter de ces deux devoirs?
R. Il a besoin pour cela d'un secours particulier de Dieu.

DB 3,0,2 D. Comment appelle-t-on le secours dont un chrétien a besoin pour s'acquitter de ses deux devoirs envers Dieu et pour le connaître et l'aimer?
R. Ce secours est appelé la grâce de Dieu.
D. Pourquoi le secours dont un chrétien a besoin pour s'acquitter de ses deux devoirs envers Dieu, est-il appelé la grâce de Dieu?
R. Parce que c'est Dieu qui la lui donne gratuitement.

DB 3,0,3 D. Qu'entend-on quand on dit que Dieu donne la grâce gratuitement?
R. C'est-à-dire qu'il la donne sans qu'on l'ait méritée.
D. Pouvons-nous acquérir et mériter ce secours qu'on appelle la grâce de Dieu?
R. Nous ne pouvons l'acquérir par nos soins et par nos propres forces, ni le mériter par quelque bonne oeuvre que nous fassions.
D. Dieu donne-t-il la grâce à un chrétien, sans aucun mérite de qui que ce soit?
R. C'est par les mérites de Jésus-Christ que Dieu donne la grâce à un chrétien.
D. Comment Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a-t-il mérité la grâce de Dieu?
R. Il nous l'a méritée par ses souffrances et par sa mort.

DB 3,0,4 D. Qu'est que la grâce?
R. C'est une qualité naturelle, que Dieu met dans notre âme, et qu'il nous donne gratuitement, pour nous aider à faire notre salut.
D. Qu'est-ce que nous devons croire principalement de la grâce de Dieu?

R. Nous en devons croire principalement trois choses: 1. Qu'elle ne nous est pas due. 2. Que nous ne pouvons faire aucun bien sans elle. 3. Que Dieu ne la refuse point à ceux qui la lui demandent.

DB 3,0,5 D. Combien y a-t-il de sortes de grâces?
R. Il y en a de deux sortes: la grâce habituelle et la grâce actuelle.
D. Qu'est-ce que la grâce habituelle?
R. C'est une qualité surnaturelle que Dieu met dans notre âme, qui la purifie de tous péchés, et qui la rend agréable à Dieu.
D. Que signifie ce mot, habituelle?
R. Il signifie habitante ou demeurante en nous.
D. Pourquoi la grâce habituelle est-elle ainsi nommée?
R. Parce qu'étant dans une âme elle y demeure toujours, à moins que cette âme n'en soit ensuite privée par le péché mortel.

DB 3,0,6 D. Quels biens nous procure la grâce habituelle?
R. Elle nous fait les amis et les enfants de Dieu, les frères de Jésus-Christ, et les héritiers de la gloire éternelle.
D. La grâce habituelle n'a-t-elle pas encore quelque autre nom?
R. Oui, elle est aussi nommée grâce justifiante, parce qu'en entrant dans une âme, elle en chasse le péché, et qu'elle rend justes et saints ceux qui la reçoivent.

DB 3,0,7 D. Par quels moyens obtient-on la grâce habituelle?
R. On l'obtient par le moyen des sacrements.
D. Peut-on perdre la grâce habituelle?
R. Oui, on peut la perdre.
D. Comment perd-on la grâce habituelle?
R. On la perd lorsqu'on commet un péché mortel.

DB 3,0,8 D. Qu'est-ce que la grâce actuelle?
R. C'est un secours actuel que Dieu nous donne pour nous aider à faire le bien et à éviter le mal, c'est-à-dire à ne point tomber dans le péché.
D. La grâce actuelle nous est-elle nécessaire?
R. Oui, elle nous est même si nécessaire que sans elle nous ne pouvons ni avoir aucune bonne pensée, ni faire aucune bonne action.

DB 3,0,9 **Premier traité.**

Des sacrements, qui sont le premier moyen d'obtenir la grâce qui est nécessaire pour se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

DB 3,1 **Instruction première.**

Des sacrements en général.

DB 3,1,1 D. Quels sont les moyens que Dieu nous a donnés pour obtenir la grâce habituelle, pour l'augmenter, et pour la conserver en nous?
R. Ce sont les sacrements de l'Église.
D. Combien y a-t-il de sacrements dans l'Église?
R. Il y en a sept, qui sont: le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

DB 3,1,2 D. Qui a institué ces sept sacrements?
R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui les a tous institués.
D. Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il institué les sacrements?
R. C'est pour nous donner par leur moyen les différentes grâces dont nous avons besoin.

DB 3,1,3 D. Qu'est-ce que les sacrements?
R. Ce sont des signes sensibles de la grâce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institués pour sanctifier les hommes.
D. Qu'est-ce qu'un signe?
R. C'est une chose qui en fait connaître une autre: la fumée, par exemple, est un signe, parce qu'elle nous fait connaître qu'il y a du feu dans l'endroit d'où elle sort.

DB 3,1,4 D. Qu'est-ce qu'un signe sensible?
R. C'est une chose qui tombe sous les sens, c'est-à-dire qu'on aperçoit et qu'on connaît par les sens: par exemple, l'eau dans le baptême est un signe sensible, parce qu'elle se voit et qu'elle se touche.
D. Comment les sacrements sont-ils des signes de la grâce?
R. C'est parce que la matière de chaque sacrement nous marque et nous signifie la grâce que chaque sacrement produit: l'eau, par exemple, qu'on verse sur la tête de celui qu'on baptise, nous marque, que comme l'eau lave le corps et le nettoie de toutes les ordures qui pourraient le souiller, ainsi l'âme du baptisé est nettoyée de la souillure du péché par la grâce du baptême qui nous est signifiée par l'eau.

DB 3,1,5 D. Comment un sacrement, par exemple, le sacrement de baptême, est-il un signe sensible?
R. C'est parce que l'eau, que nous voyons dans le baptême, signifie la grâce que produit ce sacrement, que nous ne voyons pas.
D. Les sacrements ne font-ils que signifier la grâce?
R. Non seulement ils signifient la grâce, mais aussi ils la donnent ou l'augmentent.
D. Quelle est la grâce que les sacrements donnent ou augmentent?
R. C'est la grâce habituelle ou sanctifiante.
D. Qu'est-ce la grâce sanctifiante?
R. C'est la grâce qui rend saints, c'est-à-dire agréables à Dieu ceux qui la reçoivent.

DB 3,1,6 D. Les sacrements donnent-ils ou augmentent-ils la grâce à tous ceux qui les reçoivent?
R. Cela n'arrive pas toujours.
D. A qui les sacrements donnent-ils ou augmentent-ils la grâce?
R. C'est à ceux qui les reçoivent avec toutes les dispositions nécessaires.
D. Tous les sacrements ne donnent-ils pas la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont pas?
R. Il n'y a que quelques sacrements qui donnent la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont pas.
D. Y a-t-il des sacrements qui ne donnent pas la grâce sanctifiante, mais qu'il faut recevoir en état de grâce?
R. Oui, il y en a plusieurs.

DB 3,1,7 D. De quoi servent les sacrements à ceux qui ont la grâce?
R. Ils servent à la leur augmenter.
D. Combien y a-t-il de sacrements qui donnent la grâce à ceux qui ne l'ont pas?
R. Il n'y en a que deux, qui sont le baptême et la pénitence.
D. Combien y a-t-il de sacrements qu'il faut recevoir en état de grâce et qui ne font qu'augmenter la grâce à ceux qui les reçoivent?
R. Il y en a cinq, qui sont: la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

DB 3,1,8 D. A qui le baptême donne-t-il la grâce?
R. C'est à ceux qui ne l'ont pas encore reçue.

D. Peut-on perdre la grâce qu'on a reçue dans le baptême?
R. Oui, on peut la perdre.
D. Comment perd-on la grâce qu'on a reçue dans le baptême?
R. On la perd lorsqu'on commet un péché mortel.

DB 3,1,9 D. Peut-on recouvrer la grâce habituelle lorsqu'on l'a perdue?
R. Oui, on peut la recouvrer.
D. Comment peut-on la recouvrer la grâce lorsqu'on l'a perdue?
R. on peut la recouvrer par le sacrement de pénitence.
D. Comment le baptême et la pénitence donnent-ils la grâce sanctifiante?
R. C'est en effaçant le péché mortel.

DB 3,1,10 D. Comment appelle-t-on d'un nom commun les deux sacrements qui donnent la grâce à ceux qui ne l'ont pas, et qui effacent le péché mortel?
R. Ces deux sacrements sont appelés d'un nom commun les sacrements des morts.
D. Pourquoi les deux sacrements, qui effacent le péché mortel, sont-ils appelés les sacrements des morts?
R. C'est parce qu'ils n'ont été institués que pour donner la vie de la grâce à ceux qui sont morts par le péché.

DB 3,1,11 D. A qui les autres cinq sacrements augmentent-ils la grâce?
R. C'est à ceux qui l'ont déjà, et qui sont hors du péché mortel.
D. Comment appelle-t-on d'un nom commun les cinq sacrements qui n'effacent pas le péché mortel, et qui ne servent qu'à augmenter la grâce?
R. Ces cinq sacrements sont appelés d'un nom commun les sacrements des vivants.
D. Pourquoi appelle-t-on ces cinq sacrements les sacrements des vivants?
R. C'est parce qu'ils n'ont été institués que pour ceux qui sont exempts de péché mortel, et qui vivent de la vie de la grâce, et qu'il n'y a que ceux-là qui les doivent recevoir et à qui ils soient utiles.

DB 3,1,12 D. Que doit faire celui qui étant en péché mortel veut recevoir un des cinq sacrements qui ne font qu'augmenter la grâce?
R. Il doit se confesser avant que de le recevoir.
D. Tous les sept sacrements ne donnent-ils pas une grâce qui leur est particulière?
R. Oui, chaque sacrement donne une grâce qui lui est particulière, qu'on nomme la grâce du sacrement.

DB 3,1,13 D. Qu'est-ce qu'on entend par la grâce du sacrement?
R. On entend une grâce qui est tellement propre à ce sacrement qu'elle ne peut pas être donnée par un autre: par exemple, la grâce du sacrement de confirmation est une grâce qui donne à ceux qui le reçoivent la force de faire profession publique de la foi catholique aux dépens même de leur vie, et cette grâce ne peut pas être donnée par un sacrement autre que celui de la confirmation; il en est de même des autres grâces qui sont propres à chaque sacrement.

DB 3,1,14 D. Lorsqu'on reçoit un sacrement en péché mortel, reçoit-on la grâce du sacrement?
R. Non, on ne la reçoit pas alors, non plus qu'aucune autre.
D. Peut-on recevoir la grâce d'un sacrement lorsqu'on ne l'a pas reçue?
R. On ne la peut recevoir que très difficilement.

DB 3,2 **Instruction 2.**

De la matière, de la forme, du caractère et des cérémonies des sacrements.

DB 3,2,1 D. Qu'est-ce qu'il faut pour faire un sacrement?
R. Il faut trois choses: 1. La matière. 2. La forme. 3. L'intention de celui qui l'administre.
D. Quelles sont les parties essentielles qui composent un sacrement?
R. Ce sont la matière et la forme de chaque sacrement.

DB 3,2,2 D. Qu'est-ce que la matière d'un sacrement?
R. C'est la chose sensible dont on se sert pour faire un sacrement: l'eau, par exemple, est la matière du sacrement de baptême, le baume la matière du sacrement de confirmation, le pain et le vin la matière du sacrement de l'eucharistie, et l'huile la matière du sacrement de l'extrême-onction, etc. parce que ce sont les choses sensibles dont on se sert pour faire ces sacrements.

DB 3,2,3 D. Qu'est-ce que la forme d'un sacrement?
R. Ce sont les paroles dont se sert celui qui administre ce sacrement, et qui font effectivement ce sacrement: par exemple, la forme du sacrement de baptême ce sont ces paroles: Je vous baptise au nom du Père, etc. La forme du sacrement de l'eucharistie ce sont ces paroles: ceci est mon corps, ceci est mon sang. La forme du sacrement de pénitence ce sont ces paroles: Je vous absous de tous vos péchés, et ainsi des autres.

DB 3,2,4 D. Comment la matière et la forme de chaque sacrement font-ils ce sacrement?
R. C'est lorsque celui qui donne ce sacrement applique la chose sensible qui est la matière, et qu'en même temps il prononce les paroles qui sont la forme de ce sacrement.
Le sacrement de baptême se fait, par exemple, lorsque celui qui l'administre verse l'eau sur la personne, et qu'en même temps il prononce ces paroles: Je vous baptise, etc. Ces paroles ainsi prononcées en même temps qu'on applique la chose sensible, sont ce qui fait le sacrement de baptême, il en est de même des autres sacrements.

DB 3,2,5 D. Pourquoi, lorsqu'on administre un sacrement, les paroles doivent-elles être prononcées en même temps qu'on applique la matière?
R. C'est afin de faire connaître plus distinctement l'effet et la grâce de ce sacrement, car l'eau, par exemple, dont on se sert dans le baptême a la vertu de rafraîchir aussi bien que de laver et de purifier, et par conséquent peut être signe aussi bien de l'un que de l'autre; mais lorsqu'en la versant dans le baptême on dit ces paroles, je vous baptise, etc., on conçoit en même temps qu'elle y est employée comme ayant la vertu de purifier, et qu'elle signifie la purification intérieure de l'âme qui se fait par ce sacrement, et non pas un rafraîchissement.

DB 3,2,6 D. Il n'y a donc point de matière dans le sacrement de pénitence, ni dans celui de l'ordre, ni dans le mariage, puisque dans ces sacrements, on n'applique aucune chose sensible à ceux qui les reçoivent?
R. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait une matière dans chacun de ces trois sacrements.

DB 3,2,7 D. Quelle est la matière du sacrement de pénitence?
R. Ce sont les actes de celui qui le reçoit, qui sont: 1. Le témoignage qu'il donne de la douleur qu'il conçoit de ses péchés. 2. La confession qu'il en

fait. Ces deux actes étant joints aux paroles de l'absolution sont ce qui fait le sacrement de pénitence.

DB 3,2,8 D. Quelle est la matière du sacrement de l'ordre?
R. C'est la tradition de quelque chose que l'évêque donne à celui qu'il ordonne, qui marque la puissance qu'il reçoit par cet ordre: par exemple, la matière de la prêtrise est la tradition que l'évêque fait au prêtre du calice plein de vin, sur lequel est la patène et un pain à consacrer sur la patène; c'est aussi l'imposition des mains que l'évêque fait sur le prêtre en lui disant: Recevez le Saint-Esprit, etc., pour lui donner la puissance de remettre et d'absoudre les péchés. La matière du diaconat est la tradition que l'évêque fait au diacre du livre de l'Évangile. La matière du sous-diaconat est la tradition que l'évêque fait au sous-diacre du calice et du livre des épîtres, et ainsi des autres.

DB 3,2,9 D. Quelle est la forme du sacrement de l'ordre?
R. Ce sont les paroles que l'évêque prononce en donnant la chose qui sert de matière.

DB 3,2,10 D. Quelles sont la matière et la forme du sacrement de mariage?
R. Ce sont les signes que se donnent l'époux et l'épouse de leur consentement mutuel de se prendre l'un l'autre pour époux et pour épouse, c'est, par exemple, de se mettre la main l'un dans l'autre, ou quelque autre signe qui soit une marque de ce consentement, et la forme de ce sacrement ce sont les paroles qu'ils prononcent l'un et l'autre, en disant le mari: Je vous prends pour mon épouse, et la femme: Je vous prends pour mon époux.

DB 3,2,11 D. Qu'est-ce que l'intention que doit avoir celui qui administre un sacrement?
R. C'est une volonté déterminée de faire ce qu'on fait dans l'Église, et ce que Notre-Seigneur a institué pour faire ce sacrement.
D. Comment paraît l'intention de celui qui administre un sacrement?
R. Elle paraît en deux choses: 1. Lorsque celui qui administre un sacrement détermine la matière, c'est-à-dire la chose sensible qui doit servir à faire ce sacrement. 2. Lorsqu'il applique la matière et qu'il prononce la forme de ce sacrement, ou pour dire en un mot, lorsqu'il se dispose à faire, et qu'il fait en effet ce qu'on fait dans l'Église, et ce que Notre-Seigneur a institué pour faire ce sacrement; celui qui fait ces deux choses a véritablement intention de faire un sacrement.

DB 3,2,12 D. Peut-on recevoir plusieurs fois les sacrements?
R. Il y a quatre sacrements qu'on peut recevoir plusieurs fois, et il y en a trois qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois.
D. Quels sont les quatre sacrements qu'on peut recevoir plusieurs fois?
R. Ce sont la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, et le mariage.
D. Quels sont les trois sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois?
R. Ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre.

DB 3,2,13 D. Pourquoi ne peut-on recevoir qu'une seule fois le baptême, la confirmation et l'ordre?
R. C'est parce qu'ils impriment dans l'âme une certaine marque spirituelle qui est appelée caractère.
D. Qu'est-ce que le caractère d'un sacrement?
R. C'est une marque spirituelle qui ne se peut effacer, que quelques sacrements impriment toujours dans l'âme de ceux qui les reçoivent, et qui marque qu'ils sont consacrés au service de Dieu d'une façon particulière.

DB 3,2,14 D. Les caractères des trois sacrements sont-ils un même caractère?
R. Non, ils sont différents selon que la fin de ces trois sacrements est

différente.
D. Pourquoi dit-on que le caractère est une marque spirituelle.
R. C'est parce qu'il est imprimé dans l'âme, et non pas sur le corps.
D. Pourquoi dit-on que le caractère ne se peut effacer?
R. C'est parce que ni le péché ni la mort ne le peuvent effacer, et que les damnés même le conserveront éternellement dans les enfers.

DB 3,2,15 D. Ceux qui reçoivent en péché mortel les sacrements qui impriment (un) caractère, reçoivent-ils le caractère?
R. Oui, ils reçoivent toujours le caractère, parce que ces sacrements l'impriment toujours dans l'âme, et que rien n'y peut mettre obstacle.
D. Ne se sert-on pas de quelques cérémonies lorsqu'on administre les sacrements?
R. Oui, on se sert alors de plusieurs belles cérémonies.

DB 3,2,16 D. Qui est-ce qui a institué les cérémonies dont on se sert dans l'administration des sacrements?
R. Ç'a été l'Église qui les a instituées.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle établi des cérémonies dans l'administration des sacrements?
R. Ç'a été pour trois raisons: 1. Pour nous engager à avoir plus de respect pour les sacrements. 2. Pour animer et augmenter la dévotion des prêtres qui les administrent, des fidèles qui les reçoivent, et de ceux qui sont présents lorsqu'on les administre. 3. Pour nous faire mieux comprendre pour quelle fin on donne les sacrements, et quels en sont les effets; on comprend bien mieux, par exemple, que le démon, qui possédait ceux qu'on baptise à cause du péché originel qui était en eux, en est chassé, parce qu'en leur donnant le baptême, on les exorcise comme on fait (pour) ceux qui sont possédés du démon.

DB 3,3 ## Instruction 3.

Du sacrement de baptême.

DB 3,3,1 D. Quel est le premier et le plus nécessaire de tous les sacrements de l'Église?
R. C'est le baptême.
D. Pourquoi le baptême est-il le premier des sacrements de l'Église?
R. C'est parce qu'on ne peut recevoir aucun des autres sacrements qu'on n'ait reçu le baptême.
D. Pourquoi le baptême est-il le plus nécessaire de tous les sacrements?
R. C'est parce qu'il n'est pas absolument nécessaire de recevoir les autres sacrements, et qu'on ne peut pas être sauvé sans avoir reçu le baptême.

DB 3,3,2 D. Qu'est-ce que le baptême?
R. C'est un sacrement qui efface le péché originel et tous les autres péchés qu'on pourrait avoir commis avant que de le recevoir, et qui nous rend chrétiens, enfants de Dieu et de l'Église, membres de Jésus-Christ et temples vivants du Saint-Esprit.
D. Comment devient-on enfant de Dieu par le baptême?
R. C'est parce que par ce sacrement, on est rendu participant de la nature divine.

DB 3,3,3 D. Pourquoi est-on rendu participant de la nature divine en recevant le baptême?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que par ce sacrement on acquiert par grâce la sainteté qui est naturelle à Dieu. 2. Parce qu'on devient son héritier, ayant droit dès lors à la gloire que les saints possèdent dans le Ciel, qui est la gloire de Dieu même.

DB 3,3,4 D. Pourquoi devient-on enfant de l'Église par le baptême?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce qu'en recevant ce sacrement, on se met sous la conduite et sous l'obéissance de l'Église. 2. Parce qu'elle nourrit et élève spirituellement ceux qui l'ont reçu. 3. Parce qu'ils ont droit d'avoir part à tous les biens de l'Église.

DB 3,3,5 D. Puisque le baptême nous fait enfants de Dieu et de l'Église, nous naissons donc et nous devenons enfants par le baptême?
R. Nous naissons spirituellement par le baptême, parce que nous y recevons pour la première fois la grâce qui est la vie spirituelle de notre âme.
D. Comment devient-on membre de Jésus-Christ par le baptême?
R. C'est parce que Jésus-Christ devient chef de ceux qui reçoivent le baptême.

DB 3,3,6 D. Comment Jésus-Christ devient-il chef de ceux qui reçoivent le sacrement de baptême?
R. C'est en ce qu'il leur est uni et qu'il les anime et les gouverne, comme le chef (le) fait (pour) les autres membres.
D. Comment devient-on le temple du Saint-Esprit par le baptême?
R. C'est parce que le Saint-Esprit demeure dans celui qui est baptisé pour y être loué et adoré comme dans son temple.

DB 3,4 **Instruction 4.**

De la matière et de la forme du sacrement de baptême.

DB 3,4,1 D. Que signifient ces mots, baptême et baptiser?
R. Ils signifient lavement et laver, parce que le baptême a été institué pour nous laver et nous nettoyer de tous nos péchés.
D. De quoi se sert-on pour baptiser?
R. On se sert d'eau commune et ordinaire, qu'on garde dans l'Église dans des vaisseaux nommés les fonts de baptême.
D. Qu'est-ce que l'eau qui est dans les fonts?
R. C'est de l'eau naturelle que l'évêque ou le curé bénit solennellement les veilles de Pâques et de Pentecôte.

DB 3,4,2 D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il voulu qu'on se servit d'eau pour baptiser?
R. Ç'a été pour faire connaître, que comme l'eau lave et nettoie le corps de toutes ses ordures, ainsi la grâce qu'on reçoit dans le baptême lave et nettoie l'âme de toutes sortes de péchés.
D. Ne peut-on pas se servir pour baptiser d'autre eau que de celle qui est dans les fonts?
R. On ne peut pas s'en servir d'autre sans commettre un péché, si ce n'est dans la nécessité, lorsqu'il y a quelque danger que l'enfant ne meure si on le porte à l'Église, car alors on peut le baptiser à la maison, et se servir de toute sorte d'eau, pourvu qu'elle soit naturelle.

DB 3,4,3 D. Si sans nécessité on baptisait avec d'autre eau que celle des fonts, la personne serait-elle baptisée?
R. Oui, elle serait véritablement baptisée.
D. Qu'est-ce que l'eau naturelle?
R. C'est une eau commune qui n'est mêlée d'aucune autre liqueur, soit qu'elle soit tirée de quelque puits, ou de rivière, ou de fontaine, ou de pluie.

DB 3,4,4 D. Quelles sont les paroles dont on doit se servir pour baptiser?
R. Ce sont celles-ci: Je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.
D. Que doit-on faire pour baptiser?
R. Il faut verser de l'eau en sorte qu'elle touche la peau de celui qu'on

baptise, en disant en même temps: Je vous baptise, etc.
D. Qui est-ce qui doit prononcer ces paroles: Je vous baptise, etc.?
R. C'est celui qui verse l'eau.

DB 3,4,5 D. Si un autre que celui qui verse l'eau prononçait les paroles, l'enfant serait-il baptisé?
R. Non, l'enfant ne serait pas baptisé.
D. Suffit-il en baptisant de dire, au nom du Père, etc. sans dire je vous baptise; ou de dire, je vous baptise au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Cela ne suffit pas; il est nécessaire de dire: Je vous baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

DB 3,4,6 D. Pourquoi dit-on qu'il faut verser l'eau?
R. C'est parce qu'il ne suffit pas, par exemple, de mouiller le doigt dans l'eau et de l'appuyer sur la personne qu'on baptise.
D. Sur quelle partie du corps faut-il verser de l'eau?
R. Il faut la verser sur une partie considérable du corps, comme sont la tête, les épaules, l'estomac, etc. C'est pourquoi on verse ordinairement l'eau sur la tête.

DB 3,4,7 D. Si l'enfant venait vivant au monde après avoir été baptisé sur une partie peu considérable du corps, comme sur la main, que faudrait-il faire?
R. Il faudrait alors le baptiser encore sous condition, en disant: Si vous n'êtes point baptisé, je vous baptise au nom du Père, etc.
D. Pourquoi faut-il encore baptiser sous condition les enfants qui ont été baptisés sur une partie peu considérable, comme sur une main?
R. C'est parce qu'on est incertain si cet enfant est véritablement baptisé.

DB 3,4,8 D. Si l'eau n'avait point touché quelque partie du corps, la personne serait-elle baptisé?
R. Non, elle ne serait pas baptisée.
D. Quelle intention doit-on avoir en baptisant?
R. On doit avoir intention de faire ce que l'Église fait, et ce que Jésus-Christ a institué devoir être fait dans le sacrement de baptême.

DB 3,5 **Instruction 5.**

Des choses extérieures qui regardent le baptême.

DB 3,5,1 D. Qui est-ce qui peut baptiser?
R. Toutes personnes le peuvent dans une nécessité extrême; mais hors une telle nécessité, il n'y a que le curé ou le vicaire de la paroisse sur laquelle on demeure qui le doive faire.
D. Si une autre personne que le curé ou son vicaire baptisait sans nécessité, la personne serait-elle baptisée?
R. Oui, elle le serait véritablement.

DB 3,5,2 D. Peut-on baptiser, c'est-à-dire verser l'eau sans faire les cérémonies qu'on fait ordinairement en baptisant?
R. On ne le peut pas sans péché, à moins que celui qu'on baptise ne soit en péril évident de mort, ou qu'on n'ait permission de l'évêque.
D. Ne peut-on pas baptiser sans faire les cérémonies, attendant le parrain et marraine pour les faire?
R. Non, on ne le peut pas.
D. Ne peut-on pas différer le baptême plusieurs jours, en attendant le parrain ou la marraine?
R. Non, cela n'est pas permis.

DB 3,5,3 D. En quel lieu faut-il baptiser?
R. Il faut baptiser dans l'église de la paroisse sur laquelle on demeure et non ailleurs, si ce n'est en danger évident de mort ou avec permission de l'évêque.
D. Ne peut-on pas baptiser les enfants à la maison?
R. Non, on ne le peut pas, à moins qu'ils ne soient en danger évident de mort.

DB 3,5,4 D. Qu'est-ce que nous promettons à Dieu dans notre baptême?
R. Nous lui promettons trois choses:
1. De croire en Dieu et en Jésus-Christ.
2. D'observer les commandements de Dieu.
3. De renoncer au diable, à ses pompes et à ses oeuvres.
D. Qu'est-ce renoncer au diable, à ses pompes et à ses oeuvres?
R. Renoncer au diable, c'est renoncer à toutes les tentations du diable; renoncer aux pompes du diable, c'est renoncer aux maximes et aux vanités du monde; renoncer aux oeuvres du diable, c'est renoncer aux plaisirs de la chair et des sens.

DB 3,5,5 D. Ne peut-on pas recevoir le baptême plusieurs fois?
R. Non, on ne peut recevoir le baptême qu'une seule fois.
D. Pourquoi ne peut-on recevoir le baptême qu'une seule fois?
R. C'est parce qu'il imprime dans l'âme une certaine marque spirituelle, qui est appelée caractère.
D. Quel est le caractère du baptême?
R. C'est la marque qu'on est enfant de Dieu.

DB 3,5,6 D. Comment le caractère du baptême est-il la marque qu'on est enfant de Dieu?
R. C'est parce qu'il fait connaître que par le baptême on devient enfant de Dieu.
D. Qui sont ceux qui profanent le caractère du baptême?
R. Ce sont ceux qui vivent selon le monde, et qui n'imitent pas Jésus-Christ, ne vivant pas comme des véritables enfants de Dieu.
D. Les damnés qui auront été baptisés conserveront-ils le caractère du baptême?
R. Oui, ils le conserveront.
D. Pourquoi le conserveront-ils?
R. C'est afin qu'ils soient reconnus comme des enfants de Dieu qui lui ont été rebelles, et qui sont devenus les enfants du diable par leurs péchés.

DB 3,5,7 D. Ne peut-on pas être sauvé sans avoir reçu effectivement le baptême?
R. Tous ceux qui n'ont pas l'usage de la raison ne le peuvent pas.
D. Ceux qui ont l'usage de la raison peuvent-ils être sauvés sans avoir reçu le baptême?
R. Oui, ils le peuvent en trois occasions: 1. Lorsqu'il leur est impossible de le recevoir, et qu'ils ont un véritable regret de tous leurs péchés. 2. Lorsque n'étant pas assez instruits, ils meurent ayant la volonté de le recevoir. 3. Lorsqu'ils endurent le martyre pour la foi de Jésus-Christ.

DB 3,5,8 D. Le baptême n'est donc pas absolument nécessaire pour être sauvé?
R. Vous m'excuserez, mais il peut être suppléé dans ceux qui ont l'usage de la raison par la volonté de le recevoir et par le martyre.
C'est pourquoi on dit qu'il y a trois sortes de baptêmes: le baptême d'eau, le baptême d'esprit ou de désir, et le baptême de sang. Le baptême d'eau est le sacrement de baptême, le baptême d'esprit est la volonté qu'on a d'être baptisé, et le baptême de sang est le martyre souffert pour la foi de Jésus-Christ.

DB 3,6 **Instruction 6.**

De la confirmation.

DB 3,6,1 D. Quel est le second sacrement de l'Église?
R. C'est la confirmation.
D. Pourquoi la confirmation est-elle le second sacrement de l'Église?
R. C'est parce qu'il doit être donné le premier après le baptême.
D. Pourquoi le sacrement de confirmation doit-il être donné le premier après le baptême?
R. C'est parce que la confirmation ne fait qu'augmenter la grâce qu'on a reçue dans le baptême.

DB 3,6,2 D. Qu'est-ce que la confirmation?
R. C'est un sacrement qui nous rend parfaits chrétiens, et qui nous donne la force et le courage de faire profession de la foi et des maximes de Jésus-Christ devant tout le monde.
D. Pourquoi appelle-t-on ce sacrement confirmation?
R. C'est parce qu'il affermit pour faire profession de la foi de Jésus-Christ, et pour la confesser publiquement, tant par ses paroles que par ses actions. On confesse la foi de Jésus-Christ, et on en fait profession publique par ses actions, en faisant publiquement des actions chrétiennes et les exercices de notre religion.

DB 3,6,3 D. Comment le sacrement de confirmation nous rend-il parfait chrétien?
R. C'est parce que le Saint-Esprit que nous y recevons nous donne la force nécessaire pour pratiquer toutes sortes de vertus et d'actions chrétiennes sans aucune crainte et sans aucun respect humain.
D. Reçoit-on le Saint-Esprit dans la confirmation?
R. Oui, on l'y reçoit.

DB 3,6,4 D. Comment reçoit-on le Saint-Esprit dans la confirmation; le reçoit-on de la même manière que les apôtres l'ont reçu le jour de la Pentecôte?
R. Non, on ne le reçoit pas de la même manière.
D. Quelle différence y a-t-il entre la manière dont on reçoit le Saint-Esprit dans la confirmation, et la manière avec laquelle les saints apôtres l'ont reçu le jour de la Pentecôte?
R. C'est en ce que les apôtres ont reçu le Saint-Esprit avec des marques visibles et extérieures en forme de langues de feu, au lieu qu'on le reçoit invisiblement dans la confirmation.

DB 3,6,5 D. Comment recevons-nous le Saint-Esprit invisiblement dans la confirmation?
R. C'est qu'il descend invisiblement dans nos âmes, et qu'il les remplit de ses grâces.
D. Est-on obligé de recevoir le sacrement de confirmation pour être sauvé?
R. Oui, on y est obligé quand on le peut facilement, et si alors on négligeait de le recevoir, on pécherait mortellement.
D. Pourquoi pécherait-on quelquefois mortellement si on négligeait de recevoir le sacrement de confirmation?
R. C'est parce qu'on est obligé de se servir des moyens que Jésus-Christ nous a laissés 1. Pour nous maintenir dans la foi; 2. Pour conserver la grâce que nous avons reçue dans le baptême.

DB 3,6,6 D. A quel temps et à quel âge peut-on être confirmé?
R. On le peut en tout temps, et aussitôt qu'on est baptisé.
D. Pourquoi attend-on ordinairement que les enfants aient l'usage de la raison pour les faire confirmer?
R. C'est afin qu'ils s'y disposent mieux, et qu'ils y reçoivent plus de grâces.

D. Tous les enfants qui ont l'usage de la raison peuvent-ils être confirmés?
R. Oui, pourvu qu'ils soient suffisamment instruits, et qu'ils aient la volonté de se rendre parfaits chrétiens, et assez de discernement pour prendre les moyens de le devenir.

DB 3,6,7 D. Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de confirmation?
R. Non, on ne peut le recevoir qu'une seule fois.
D. Pourquoi ne peut-on recevoir qu'une seule fois le sacrement de confirmation?
R. C'est parce qu'il imprime dans l'âme une certaine marque spirituelle qu'on nomme caractère qui ne se peut effacer.

DB 3,6,8 D. Quel est le caractère de la confirmation?
R. C'est la marque qu'on est soldat de Jésus-Christ.
D. Comment le caractère de la confirmation est-il la marque qu'on est soldat de Jésus-Christ?
R. C'est parce qu'il fait connaître que ceux qui ont reçu ce sacrement se sont enrôlés pour être soldats de Jésus-Christ, et pour soutenir et défendre ses maximes et la doctrine de l'Église.
D. Qui sont ceux qui profanent le caractère de la confirmation?
R. Ce sont ceux qui ont honte de bien faire, et qui souffrent qu'on offense Dieu en leur présence.

DB 3,6,9 D. Les damnés qui auront été confirmés conserveront-ils le caractère de la confirmation?
R. Oui, ils le conserveront.
D. Pourquoi le conserveront-ils?
R. C'est afin qu'ils soient reconnus comme des déserteurs qui ont quitté l'armée de Jésus-Christ et qui se sont enrôlés en celle du diable.

DB 3,7 ## Instruction 7.

De la matière et de la forme, du ministre et des cérémonies de la confirmation.

DB 3,7,1 D. Qui est-ce qui donne le sacrement de confirmation?
R. Il n'y a que l'évêque seul qui le puisse donner.
D. Pourquoi n'y a-t-il que l'évêque seul qui puisse donner le sacrement de confirmation?
R. C'est parce qu'il appartient aux évêques, qui sont les principaux officiers de l'Église, de donner aux soldats de Jésus-Christ les armes dont ils ont besoin pour vaincre les ennemis de leur salut.

DB 3,7,2 D. Qu'est-ce que l'évêque fait pour confirmer?
R. Il impose les mains sur ceux qu'il confirme et les oint avec du saint chrême.
D. Qu'est-ce que le saint chrême?
R. C'est une liqueur composée d'huile d'olives et de baume, que l'évêque bénit le jeudi saint avec de très saintes cérémonies.
D. Pourquoi bénit-on le saint chrême avec tant de solennités?
R. C'est pour nous faire connaître le profond respect qu'on doit avoir pour le sacrement de confirmation, et les grandes dispositions qu'on doit apporter pour le recevoir.

DB 3,7,3 D. Pourquoi se sert-on du saint chrême dans la confirmation?
R. C'est pour nous faire connaître que par ce sacrement nous sommes consacrés à Jésus-Christ d'une manière particulière.
D. Comment l'huile nous fait-elle connaître la grâce de la confirmation?
R. C'est en nous apprenant que le Saint-Esprit se répand dans notre âme et

la pénètre, la remplit et la fortifie contre ses ennemis comme l'huile se répand sur les choses, les pénètre et remplit, et qu'elle fortifie les parties du corps qui sont faibles.

DB 3,7,4 D. Comment le baume nous marque-t-il la grâce de la confirmation?
R. C'est en deux manières: 1. Nous faisant connaître que le Saint-Esprit préserve notre âme de la corruption du péché, comme le baume préserve le corps de la pourriture. 2. Que nous devons donner bon exemple à notre prochain par la bonne odeur de nos vertus, comme le baume attire par sa bonne odeur ceux qui le sentent.

DB 3,7,5 D. Comment l'évêque applique-t-il le saint chrême dans la confirmation?
R. C'est en le mettant sur le front avec le pouce en forme de croix.
D. Pourquoi l'évêque met-il le saint chrême sur le front?
R. C'est pour nous apprendre que le confirmé ne doit point avoir de honte ni de crainte de confesser la foi de Jésus-Christ et de faire profession des maximes de l'Évangile parce que c'est sur le front que la honte et la crainte paraissent ordinairement.

DB 3,7,6 D. Pourquoi l'évêque met-il le saint chrême sur le front en forme de croix?
R. C'est pour nous faire connaître que nous ne devons nous glorifier que dans la croix, la portant sur notre front comme les rois y portent leurs couronnes.
D. Quelles sont les paroles que l'évêque prononce lorsqu'il applique le saint chrême?
R. Ce sont celles-ci: Je vous marque du signe de la croix, et je vous confirme du chrême du salut au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

DB 3,7,7 D. Pourquoi l'évêque après avoir appliqué le saint chrême donne-t-il un petit soufflet?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour apprendre au confirmé qu'il doit être prêt de recevoir toutes sortes d'injures et d'affronts pour Jésus-Christ. 2. Qu'il doit souffrir avec patience, avec courage et pour l'amour de Dieu, toutes les peines qui lui arriveront. 3. Que les afflictions de cette vie viennent de Dieu qui est représenté par l'évêque.

DB 3,7,8 D. Pourquoi l'évêque en donnant un petit soufflet dans la confirmation dit-il: La paix soit avec vous?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour faire connaître qu'en recevant la grâce de la confirmation, on reçoit en même temps une paix qui ne se peut exprimer. 2. Que le meilleur moyen d'avoir en ce monde la paix avec le prochain est de souffrir avec patience.

DB 3,7,9 D. Puisque la confirmation donne la paix à ceux qui la reçoivent, le confirmé n'a donc plus d'ennemis à combattre?
R. Il en a cependant plusieurs à combattre parce que cette vie est une guerre continuelle.
D. Pourquoi met-on un bandeau sur le front du confirmé?
R. C'est pour lui faire connaître qu'il doit avoir un grand soin de conserver la grâce qu'il a reçue dans la confirmation.

DB 3,8 ## Instruction 8.

Des dispositions pour recevoir la confirmation.

DB 3,8,1 D. Quelles dispositions faut-il apporter pour bien recevoir le sacrement de confirmation?
R. Il y en a trois principales: La première est d'être bien instruit des principaux mystères de notre religion. La 2ème d'être en état de grâce, n'ayant

aucun péché mortel sur sa conscience. La 3ème si on communie, il est à propos de communier ce jour-là.
D. Que faut-il faire, avant que de recevoir le sacrement de confirmation, pour se mettre en état de grâce et pour n'avoir aucun péché mortel sur sa conscience?
R. Il faut se confesser avec une véritable douleur de tous ses péchés.

DB 3,8,2 D. Quand on est devant l'évêque prêt de recevoir le sacrement de confirmation, que faut-il faire pour le bien recevoir?
R. Il est très à propos de ne se présenter à l'évêque pour recevoir ce sacrement qu'avec les quatre dispositions suivantes, qui sont: 1. d'être honnêtement habillé. 2. D'être à genoux dans une grande retenue. 3. D'avoir la tête modestement levée et les mains jointes. 4. D'avoir sur le bras gauche un bandeau, et dans la main droite un billet de son curé, qui marque qu'on est suffisamment instruit et qu'on s'est confessé.

DB 3,8,3 D. A quoi doit-on s'appliquer quand on est prêt de recevoir le sacrement de confirmation, et quand on le reçoit?
R. Pour se mettre en état de profiter de la grâce de ce sacrement, quant on est prêt de le recevoir, et quand on le reçoit, il faut faire trois choses: 1. Il faut penser à ce qui se passa le jour de la Pentecôte, lorsque le Saint-Esprit descendit sur les apôtres. 2. Il faut demander instamment à Dieu son Saint-Esprit. 3. Il faut faire une bonne résolution de vivre dorénavant en parfait chrétien et de bien observer les maximes du saint Évangile, particulièrement celles qui sont les plus difficiles à pratiquer, et faire même quelque acte par lequel on s'y engage.

DB 3,8,4 D. Que doit-on faire après avoir reçu le sacrement de confirmation?
R. Il faut faire six choses: 1. Il faut demeurer à genoux en prières jusqu'à ce que l'évêque ait donné sa bénédiction. 2. Il faut recevoir la bénédiction de l'évêque avec foi, avec respect et avec dévotion. 3. Il faut demander à Dieu la grâce de ne jamais perdre son Saint-Esprit par aucun péché mortel. 4. Réciter avec piété et avec attention le symbole des apôtres pour faire profession de sa foi. 5. Passer le reste de la journée en des exercices de piété. 6. Ne point ôter son bandeau, mais le faire ôter par un prêtre dans sa paroisse.

DB 3,8,5 D. Quelles sont les obligations d'un confirmé?
R. Celui qui est confirmé est obligé à quatre choses: 1. A se laisser conduire dans toutes ses actions par l'Esprit de Dieu qu'il a reçu, estimant ce que Dieu estime et méprisant ce qu'il méprise. 2. A faire souvent des actions de piété sans aucune honte et sans respect humain, ne se mettant point en peine des railleries qu'on en pourrait faire. 3. A souffrir de bon coeur les afflictions, les affronts, les injures, et à les pardonner pour l'amour de Dieu. 4. A s'éloigner des compagnies qui pourraient faire perdre la grâce du sacrement de confirmation, et à ne fréquenter que des personnes sages et bien réglées.

DB 3,8,6 D. Que doivent faire ceux qui n'ont pas reçu la grâce du sacrement de confirmation, pour n'y avoir pas apporté toutes les dispositions nécessaires?
R. Ils doivent faire trois choses: 1. S'humilier devant Dieu. 2. Se bien confesser au plus tôt. 3. Faire la pénitence et tout ce que le confesseur leur ordonnera pour faire en sorte de recevoir la grâce de ce sacrement.

DB 3,9 **Instruction 9.**

Du sacrement de pénitence.

DB 3,9,1 D. Quel est le troisième sacrement de l'Église?
R. C'est la pénitence.
D. Qu'est-ce que la pénitence?
R. C'est un sacrement qui efface tous les péchés qu'on a commis depuis qu'on a reçu le baptême.
D. Pourquoi appelle-t-on ce sacrement pénitence?
R. C'est parce que nous ne pouvons recevoir le pardon de nos péchés que nous n'en fassions pénitence.
D. Qu'est-ce que faire pénitence de ses péchés?
R. C'est en avoir un véritable regret, et souffrir la peine qui leur est due, pour satisfaire à la justice de Dieu.

DB 3,9,2 D. Pourquoi appelle-t-on ce sacrement confession?
R. C'est parce que pour le recevoir, il faut confesser ses péchés.
D. Quand est-ce que Jésus-Christ a institué le sacrement de pénitence?
R. Ç'a été lorsqu'il a dit à ses apôtres: Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.
D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de pénitence?
R. Ç'a été le jour de sa résurrection.

DB 3,9,3 D. Le sacrement de pénitence peut-il remettre toutes sortes de péchés?
R. Oui, il les peut remettre quelques énormes et en quelque grand nombre qu'ils soient.
D. Comment le sacrement de pénitence ou de confession remet-il les péchés?
R. C'est par l'absolution que le prêtre donne à ceux qui le reçoivent.

DB 3,9,4 D. Que doit-on faire pour recevoir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence?
R. Il faut faire quatre choses: 1. Examiner sa conscience. 2. Avoir une grande douleur et regret de ses péchés joint à un ferme propos, et une forte résolution de n'y plus retomber. 3. Confesser tous ses péchés à un prêtre approuvé par l'évêque. 4. Satisfaire à Dieu et au prochain pour tous les péchés qu'on a commis.

DB 3,9,5 D. Combien le sacrement de pénitence a-t-il de parties?
R. Il en a trois: la contrition, la confession et l'absolution.
D. Pourquoi nomme-t-on les trois parties du sacrement de pénitence, parties essentielles?
R. C'est parce que sans ces trois choses, on ne reçoit pas le sacrement de pénitence.

DB 3,9,6 D. La satisfaction n'est-elle pas aussi une partie du sacrement de pénitence?
R. Oui, mais elle n'est pas une partie essentielle, elle est seulement une partie intégrante.
D. Pourquoi dit-on que la satisfaction n'est pas une partie essentielle du sacrement de pénitence?
R. C'est parce qu'en manquant de satisfaire, on ne laisse pas de recevoir le sacrement de pénitence, pourvu qu'on ait confessé tous ses péchés et qu'on en ait une véritable douleur.

DB 3,9,7 D. Pourquoi appelle-t-on la satisfaction une partie intégrante du sacrement de pénitence?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que la pénitence n'est pas entière

jusqu'à ce qu'on ait entièrement satisfait à la justice de Dieu pour ses péchés. 2. Parce qu'on est obligé de satisfaire pour ses péchés en ce monde ou en l'autre. 3. Parce qu'on ne peut pas manquer à une pénitence imposée par le prêtre sans péché.

DB 3,10 **Instruction 10.**

De l'examen de conscience.

DB 3,10,1 D. Quelle est la première chose qu'on est obligé de faire pour recevoir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence?
R. C'est de bien examiner sa conscience.
D. Qu'est-ce que l'examen de conscience?
R. C'est une diligente recherche, qu'on fait avant que de se confesser, de tous les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession.

DB 3,10,2 D. Pourquoi faut-il examiner sa conscience avant que de se confesser?
R. C'est pour trois raisons: 1. Afin de se souvenir de tous les péchés qu'on a commis, et de n'en point oublier dans sa confession. 2. Afin de concevoir un véritable regret de tous ses péchés, et de s'assurer qu'on a de la douleur de chacun de ceux qu'on a commis en particulier. 3. Pour chercher les moyens de s'en corriger.

DB 3,10,3 D. Est-il absolument nécessaire d'examiner sa conscience avant que de se confesser?
R. Oui, cela est absolument nécessaire, et si quelqu'un oubliait de dire quelque péché dans sa confession faute de s'être suffisamment examiné, il ferait une confession sacrilège.
D. Ne suffit-il pas de s'examiner quand on se confesse?
R. Non, et il ne faut pas attendre à s'examiner quand on se confesse, il ne faut penser alors qu'à bien dire tous ses péchés.

DB 3,10,4 D. Quelle diligence et exactitude faut-il apporter pour se bien examiner?
R. Il faut apporter la même diligence, la même exactitude et le même soin, qu'on apporterait dans une affaire où il s'agirait de tout son bien et de sa vie.
D. Que faut-il faire pour se bien disposer à examiner sa conscience avant la confession?
R. Il faut faire trois choses: 1. Se retirer dans l'église en quelque endroit écarté. 2. Se mettre à genoux. 3. Demander à Dieu les lumières qui sont nécessaires pour connaître tous ses péchés.

DB 3,10,5 D. Sur quoi doit-on examiner sa conscience avant que de se confesser?
R. On doit le faire: 1. Sur les commandements de Dieu et de l'Église. 2. Sur les péchés capitaux. 3. Sur les péchés particuliers de son état, de sa profession et de son emploi.
D. Pour bien examiner sa conscience, suffit-il d'examiner en général, si on a juré, si on a dérobé, si on a désobéi, etc.?
R. Cela ne suffit pas, il faut s'examiner sur le nombre, et les circonstances nécessaires de chaque péché.

DB 3,10,6 D. A quoi faut-il qu'un écolier pense pour se bien examiner?
R. Il doit penser aux péchés qu'il a commis à l'église, à l'école, à la maison, dans le lit, et dans les autres lieux qu'il a fréquentés, et en la compagnie des personnes qu'il a conversées.
D. Quels sont les péchés les plus ordinaires que les écoliers peuvent commettre dans l'église ou à l'égard de l'église?
R. Ce sont ceux-ci: 1. Manquer d'assister à la sainte messe, ou y venir trop tard les dimanches et les fêtes. 2. N'y point prier Dieu. 3. Y courir ou y commettre quelque autre immodestie. 4. Y regarder de côté et d'autre. 5. Y

causer ou y badiner. 6. S'y frapper les uns les autres. 7. Y dérober quelque chose.

DB 3,10,7 D. Quels sont les péchés les plus ordinaires que les écoliers peuvent commettre dans l'école ou à l'égard de l'école?
R. Ce sont les suivants: 1. Y venir trop tard par leur faute. 2. Y perdre le temps ou ne le pas employer à y faire leur devoir. 3. Empêcher les autres de s'acquitter du leur. 4. Ne pas écouter le catéchisme, et ne se pas mettre en peine de le retenir. 5. Ne pas avoir de piété dans les prières. 6. Ne pas avoir de soumission et de respect à l'égard de leur maître.
D. Quels sont les péchés les plus ordinaires que les enfants peuvent commettre à la maison?
R. Les voici: 1. Ne pas prier Dieu le matin et le soir. 2. Ne pas obéir à ceux qui ont le pouvoir de leur commander, et manquer de respect à leur égard. 3. Se quereller ou se battre. 4. Dérober quelque chose. 5. Dire des paroles déshonnêtes.

DB 3,10,8 D. Quels sont les péchés les plus ordinaires que les enfants peuvent commettre dans le lit?
R. Ce sont: 1. Être paresseux à se lever. 2. Se coucher sans prier Dieu. 3. Prendre plaisir à des pensées déshonnêtes, et y faire des attouchements ou autres choses contraires à la pureté.
D. Quels sont les péchés les plus ordinaires que les écoliers peuvent commettre en la compagnie des personnes avec lesquelles ils conversent?
R. Ce sont: 1. Des paroles, des regards, et des attouchements déshonnêtes. 2. Des jurements. 3. Des mensonges. 4. Des médisances. 5. Des injures. 6. Des batteries. 7. Des larcins. 8. Des scandales et mauvais exemples.

DB 3,11 ## Instruction 11.

De la contrition.

DB 3,11,1 D. Quelle est la seconde chose qu'on est obligé de faire pour recevoir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence?
R. C'est d'avoir une grande contrition et douleur de ses péchés.
D. Qu'est-ce que la contrition?
R. C'est une douleur de coeur de tous les péchés qu'on a commis jointe à une ferme résolution de ne les plus commettre à l'avenir.

DB 3,11,2 D. Quelles conditions doit avoir la contrition pour être bonne et suffisante dans le sacrement de pénitence?
R. Elle doit avoir six conditions, il faut: 1. Qu'elle soit surnaturelle, c'est-à-dire qu'elle vienne de Dieu. 2. Qu'elle soit intérieure, c'est-à-dire dans le fond du coeur. 3. Qu'elle soit souveraine, c'est-à-dire que nous ayons plus de douleur d'avoir offensé Dieu, que de toutes les autres choses qui nous peuvent faire de la peine. 4. Qu'elle soit universelle, c'est-à-dire de tous les péchés au moins mortels que nous avons commis sans en excepter un seul. 5. Qu'elle soit efficace, c'est-à-dire jointe à une ferme résolution de ne plus retomber dans le péché. 6. Qu'elle soit accompagnée de l'amour de Dieu et d'une grande confiance en sa bonté et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 3,11,3 D. Qui aurait de la douleur de ses péchés de crainte seulement de perdre son honneur ou ses biens, ou quelque chose de temporel, aurait-il une véritable contrition, et ferait-il une bonne confession?
R. Nullement, parce que cette crainte étant toute naturelle ne vient pas de Dieu, et n'exclut pas toute affection au péché.
D. Celui qui aurait de la douleur de ses péchés à la réserve d'un seul, aurait-il une véritable contrition, et ferait-il une bonne confession?

R. Non, et s'il recevait l'absolution dans cet état, il ferait un sacrilège, en cas que le péché dont il n'aurait pas de regret fût mortel ou qu'il en doutât.

DB 3,11,4 D. Comment faut-il faire un acte de contrition?
R. Un acte de contrition se fait ainsi: Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession; j'ai un très grand regret de les avoir commis, parce que vous êtes infiniment bon; je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent, et je suis résolu avec le secours de votre sainte grâce de n'y plus retomber jamais.

DB 3,11,5 D. Pour faire un vrai acte de contrition et avoir une véritable douleur de ses péchés, est-ce assez de dire de bouche: Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut avoir ce sentiment dans le coeur.
D. Est-ce avant que de se confesser qu'il est nécessaire de se repentir et d'avoir une grande douleur de tous les péchés qu'on a commis?
R. Oui, il faut nécessairement avoir conçu une douleur suffisante de tous ses péchés avant que de se confesser, ou au moins avant que de recevoir l'absolution, faute de quoi on se mettrait en état de faire une confession sacrilège.

DB 3,11,6 D. Lorsqu'en se confessant on fait un acte de contrition, est-il absolument nécessaire d'avoir en même temps une forte résolution de ne plus retomber dans ses péchés?
R. Oui, cela est si nécessaire qu'en y manquant, on ferait un péché mortel et une confession sacrilège.
D. Pourquoi ceux qui se confessent sans avoir une forte résolution de ne plus retomber dans leurs péchés, font-ils un péché mortel et un sacrilège?
R. C'est parce que le ferme propos fait partie de la contrition, et est par conséquent une partie essentielle du sacrement de pénitence ou de la confession.

DB 3,11,7 D. Qu'est-ce qu'un ferme propos et une forte résolution de ne plus offenser Dieu?
R. C'est une volonté ferme et déterminée de plutôt souffrir toutes sortes de tourments et la mort même que de commettre un seul péché.
D. Comment fait-on un ferme propos de ne plus offenser Dieu?
R. C'est en disant: Mon Dieu, je suis résolu avec le secours de votre sainte grâce de mourir plutôt que de vous offenser.
D. Celui qui retombe toujours dans les mêmes péchés a-t-il une véritable douleur et contrition de ses péchés?
R. Non, car il fait paraître qu'il n'a pas un ferme propos et une forte résolution de n'y plus retomber.

DB 3,11,8 D. Ceux qui ne veulent point quitter les occasions prochaines du péché ont-ils un ferme propos de ne plus offenser Dieu?
R. Non, ils ne l'ont pas effectivement.
D. Qu'est-ce qu'on entend par les occasions prochaines du péché?
R. Ce sont les choses qui ordinairement sont cause qu'on tombe dans le péché, comme sont les personnes avec qui et les lieux dans lesquels on a coutume d'offenser Dieu.

DB 3,11,9 D. Combien y a-t-il de sortes d'occasions prochaines du péché?
R. Il y en a de deux sortes: 1. Celles qui y portent d'elles-mêmes, comme la lecture des livres d'impureté, la conversation fréquente et familière de deux personnes de différent sexe. 2. Ceux qui font tomber dans le péché, non pas par elles-mêmes, mais à cause de la mauvaise disposition de la personne,

soit à cause de sa faiblesse, soit à cause de son inclination naturelle, ou à cause de ses mauvaises habitudes.

DB 3,11,10 D. Doit-on quitter les secondes occasions aussi bien que les premières?
R. Oui, lorsqu'ordinairement on y offense Dieu et qu'on continuerait à l'offenser de même si on y restait.
D. Quel bien reçoit celui qui a une véritable douleur et une parfaite contrition de ses péchés?
R. Il reçoit la grâce de Dieu et la rémission de ses péchés, avant même que de se confesser, pourvu qu'il ait la volonté de le faire.

DB 3,11,11 D. Combien y a-t-il de sortes de contritions?
R. Il y en a de deux sortes: la contrition parfaite, et la contrition imparfaite, qu'on appelle ordinairement attrition.
D. Qu'est-ce que la contrition parfaite?
R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon, et que le péché lui déplaît.
D. La contrition parfaite remet-elle toujours les péchés hors la confession?
R. Oui, pourvu qu'on ait la volonté de les confesser.

DB 3,11,12 D. Est-il nécessaire de se confesser lorsqu'on a eu la rémission de ses péchés par une contrition parfaite?
R. Oui, car on n'a obtenu le pardon de ses péchés par la contrition parfaite que parce qu'on avait alors la volonté de les confesser.
D. Qu'est-ce que la contrition imparfaite?
R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu conçue par la considération de l'énormité de ses péchés, ou par la crainte de souffrir les peines d'enfer, ou de perdre la récompense du Ciel que Dieu a promise aux hommes qui mourront en état de grâce.

DB 3,11,13 D. La contrition imparfaite suffit-elle pour obtenir le pardon de ses péchés?
R. Non, elle ne suffit pas toute seule; elle n'a cet effet que lorsqu'elle est jointe aux autres parties du sacrement de pénitence.
D. Pouvons-nous de nous-mêmes faire un vrai acte de contrition, ou avoir une vraie contrition et douleur de nos péchés?
R. Non, il n'y a que Dieu qui nous la puisse donner.
D. Pouvons-nous nous exciter à avoir une vraie contrition et douleur de nos péchés?
R. Oui, nous le pouvons avec la grâce de Dieu.

DB 3,11,14 D. Que faut-il faire pour s'exciter à avoir une vraie contrition et douleur de ses péchés, et une forte résolution de n'y plus retomber?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Il faut la demander à Dieu. 2. Il faut considérer la bonté de Dieu et les bienfaits qu'on a reçus de lui. 3. Il faut se représenter l'énormité et le grand nombre de ses péchés. 4. Il faut penser que le péché nous fait perdre la grâce de Dieu, nous prive du Paradis, et nous fait mériter l'enfer. 5. Il faut faire souvent des actes de contrition.

DB 3,12 **Instruction 12.**

De la confession.

DB 3,12,1 D. Quelle est la troisième chose nécessaire pour faire une bonne confession?
R. C'est de confesser tous ses péchés à un prêtre approuvé de l'évêque.
D. Qu'est-ce que la confession?
R. C'est une accusation secrète de tous ses péchés faite à un prêtre pour en recevoir l'absolution.
D. Pourquoi dit-on que la confession est une accusation?

R. C'est parce qu'il ne suffit pas de réciter ses péchés dans la confession, mais qu'il faut les dire en s'accusant, c'est-à-dire en se donnant le tort.

DB 3,12,2 D. Est-il nécessaire de s'accuser de tous ses péchés dans la confession?
R. Oui, quand on se confesse, il faut nécessairement s'accuser de tous les péchés au moins mortels qu'on a commis pour en avoir l'absolution.
D. Si on omettait volontairement quelque péché mortel dans la confession, recevrait-on l'absolution de ceux qu'on aurait confessés?
R. Non, on ne la recevrait pas, et on commettrait un sacrilège.

DB 3,12,3 D. Si on oubliait quelque péché après s'être bien examiné, ferait-on une bonne confession?
R. Oui, on recevrait le pardon de celui-là, aussi bien que des autres qu'on aurait confessés.
D. Lorsqu'on a oublié un péché dans la confession, et qu'on s'en souvient dans une autre confession suivante, que doit-on faire?
R. On est obligé de s'en confesser.

DB 3,12,4 D. Que faut-il faire pour bien déclarer ses péchés dans la confession?
R. Il faut déclarer l'espèce, le nombre et les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis.
D. Qu'est-ce que déclarer dans la confession l'espèce d'un péché?
R. C'est dire en particulier quel péché on a fait: par exemple, si on a juré, il faut dire en particulier quel jurement, si on a injurié, quelle injure on a dite, etc.
D. Qu'est-ce que déclarer dans la confession le nombre de ses péchés?
R. C'est dire combien de fois on a commis chaque péché dont on se confesse.

DB 3,12,5 D. Ne suffit-il pas en confessant un péché de dire qu'on l'a commis plusieurs fois, par exemple, qu'on a juré plusieurs fois?
R. Cela ne suffit pas, car n'avoir fait un péché que deux fois, est aussi bien l'avoir fait plusieurs fois que de l'avoir commis dix fois, vingt fois, trente fois, cent fois, et même mille fois.
D. Qu'est-ce que dire en confession les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis?
R. C'est dire de quelle manière, pour quelle raison, avec quelle sorte de personne, en quel lieu, etc. lorsque cela est nécessaire, pour faire connaître quel péché on a fait.

DB 3,12,6 D. Comment faut-il s'accuser d'un péché lorsqu'on doute si on l'a commis?
R. Il faut dire alors: Mon Père, je doute ou je crains d'avoir commis un tel péché, par exemple, je crains d'avoir consenti à une pensée déshonnête, ou à une pensée d'orgueil, etc.
D. Si en commettant un péché on a excité un autre à le commettre, comment faut-il s'en accuser?
R. Il faut le déclarer au confesseur et dire combien de personnes on a excité à commettre ce péché.

DB 3,12,7 D. Quand quelqu'un a celé quelque péché dans la confession, ou que pour quelque autre raison il a fait une mauvaise confession, que doit-il faire?
R. Il doit au plus tôt se confesser encore une fois de tous les péchés dont il s'est accusé dans cette mauvaise confession, et dans les autres qu'il a faites depuis, aussi bien que de ce péché qu'il a celé, et du nombre de mauvaises confessions et de mauvaises communions qu'il a faites depuis ce temps.

DB 3,12,8 D. Si celui qui a fait une mauvaise confession ne se souvient point de tous les péchés dont il s'est accusé et de ceux qu'il a commis depuis, et de toutes

les mauvaises confessions et communions qu'il a faites, que doit-il faire?
R. Il est à propos qu'il fasse une confession générale de toute sa vie.

DB 3,12,9 D. Qui sont ceux qui sont obligés de faire une confession générale de toute leur vie, ou au moins depuis leur première confession nulle et insuffisante?
R. Ce sont sept sortes de personnes: 1. Ceux qui se sont confessés par coutume, sans avoir une douleur suffisante de leurs péchés. 2. Ceux qui ont omis volontairement quelque péché dans la confession, soit pour ne s'être pas suffisamment examiné, soit pour quelque autre raison. 3. Ceux qui se sont confessés sans savoir les principaux mystères de notre sainte religion. 4. Ceux qui n'ont pas évité les occasions prochaines du péché. 5. Ceux qui ne se sont pas réconciliés, ou qui n'ont pas restitué l'honneur ou le bien d'autrui. 6. Ceux qui après leur confession n'ont pas changé de conduite, et sont toujours retombés dans les mêmes péchés. 7. Ceux qui doutent d'avoir fait quelque confession nulle.

DB 3,12,10 D. En quelles occasions fait-on une confession nulle?
R. C'est particulièrement en quatre occasions: 1. Quand on a oublié de dire quelque péché dans la confession, faute de s'être insuffisamment examiné. 2. Quand on a celé un péché dans la confession, par honte ou par malice. 3. Quand on n'a osé dire ses péchés tels qu'ils étaient, et qu'on a tâché de les faire paraître plus petits. 4. Quand on a manqué de de douleur, de bon propos, ou de volonté de faire pénitence, et de satisfaire pour ses péchés.

DB 3,13 ## Instruction 13.

De l'absolution du prêtre.

DB 3,13,1 D. A qui doit-on confesser ses péchés?
R. C'est à un prêtre approuvé par l'évêque.
D. Ne peut-on confesser ses péchés qu'à un prêtre?
R. Oui, parce qu'il n'y a que les prêtres qui puissent donner l'absolution des péchés, lorsqu'on les confesse.
D. Pour quelle fin doit-on confesser ses péchés?
R. C'est pour en recevoir la rémission par l'absolution du prêtre.

DB 3,13,2 D. Le confesseur est-il obligé de donner l'absolution à tous ceux qui lui ont confessé leurs péchés?
R. Non, il doit même ne la donner qu'à ceux qui y sont bien disposés, et qui ont une véritable douleur de tous leurs péchés et une volonté déterminée de ne les plus commettre.
D. Si le confesseur donnait l'absolution à ceux qui sont indignes de la recevoir recevraient-ils le pardon de leurs péchés?
R. Non, ils ne le recevraient pas, et le confesseur aussi bien que celui qui s'est confessé commettraient tous deux un sacrilège.

DB 3,13,3 D. Si le confesseur ne donne pas l'absolution, n'est-il pas à craindre qu'on ne meure en état de péché mortel et qu'on ne soit damné?
R. Cela est à craindre en effet, mais cela serait aussi à craindre quand le confesseur donnerait l'absolution, car cette absolution serait nulle et inutile.
D. Lorsqu'on n'a pas reçu l'absolution, parce qu'on était mal disposé, que doit-on faire pour se mettre en état d'être sauvé.
R. On doit au plus tôt faire un acte de contrition, et faire en sorte d'acquérir les dispositions qu'on n'avait pas.

DB 3,13,4 D. A quels sortes de pécheurs le confesseur ne doit-il pas donner l'absolution?
R. C'est à huit sortes de personnes: 1. A ceux qui ignorent ce qu'un chrétien est obligé de savoir, jusqu'à ce qu'ils en soient tout à fait instruits. 2. A

ceux qui ont quelque péché d'habitude, jusqu'à ce qu'ils s'en soient corrigés. 3. A ceux qui ne veulent pas quitter les occasions prochaines qui les disposent au péché. 4. A ceux qui ont de la haine ou de l'inimitié et qui ne veulent pas se réconcilier. 5. A ceux, qui ayant du bien d'autrui, ou qui ayant fait tort au prochain, soit en ses biens, soit en sa réputation, ne veulent pas restituer ce qui est à lui, ou réparer le tort qu'ils lui ont fait. 6. A ceux qui ayant causé du scandale ne veulent pas le réparer. 7. A ceux qui vont se confesser sans s'y être disposé, sans avoir examiné leur conscience, sans douleur d'avoir offensé Dieu, et sans ferme propos de ne plus retomber dans leurs péchés. 8. A ceux qui ne confessent pas tous leurs péchés, ou qui ne veulent pas y satisfaire et à ceux aussi qui ne veulent pas faire la pénitence que le prêtre leur a enjointe.

DB 3,13,5 D. Quelle conduite doit garder le confesseur à l'égard de ceux qui sont dans quelqu'une de ces dispositions?
R. Il doit leur différer l'absolution jusqu'à ce qu'ils se soient bien disposés, ou la leur refuser s'ils ne veulent pas changer de conduite.

DB 3,14 **Instruction 14.**

De la satisfaction.

DB 3,14,1 D. Quelle est la quatrième chose qu'on est obligé de faire pour recevoir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence?
R. C'est de satisfaire à Dieu pour ses péchés.
D. Ne suffit-il pas de recevoir l'absolution pour obtenir le pardon de ses péchés?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut encore y satisfaire.
D. Qu'est-ce que la satisfaction?
R. C'est une réparation de l'injure qu'on a faite à Dieu par ses péchés.

DB 3,14,2 D. Pourquoi sommes-nous obligés de satisfaire à Dieu pour nos péchés, puisque Jésus-Christ a satisfait en mourant sur la croix?
R. C'est pour nous appliquer les mérites que Notre-Seigneur nous a obtenus par sa mort.
D. A qui devons-nous satisfaire?
R. C'est à Dieu et au prochain.

DB 3,14,3 D. En combien de manière pouvons-nous satisfaire à Dieu?
R. Nous le pouvons en sept manières: 1. Par la pénitence que le confesseur impose. 2. Par les pénitences que nous nous imposons volontairement. 3. Par les afflictions que Dieu nous envoie comme sont les maladies, etc. 4. Par les peines qui sont attachées à notre état. 5. Par les peines qui nous viennent de la part de notre prochain comme sont les calomnies, les mépris, les procès. 6. Par les peines du purgatoire. 7. Par les indulgences.

DB 3,14,4 D. Est-on obligé d'accomplir la pénitence que le confesseur impose?
R. Oui, on y est obligé, et si on ne le fait pas, on commet un nouveau péché, et si en la recevant on n'a pas la volonté de la faire, on ne reçoit pas le pardon de ses péchés.
D. Lorsqu'on a oublié en tout ou en partie de faire la pénitence enjointe par le confesseur, que doit-on faire?
R. On est obligé de l'accomplir aussitôt qu'on s'en souvient, ou le plus tôt que l'on peut.

DB 3,14,5 D. Celui qui se contenterait de vouloir satisfaire dans le purgatoire, ferait-il une bonne confession?
R. Nullement, car il témoignerait qu'il n'aurait pas la volonté de satisfaire, ni une véritable contrition.

D. Pour satisfaire à Dieu pour ses péchés, suffit-il de faire la pénitence que le confesseur a imposée?
R. Cela ne suffit pas ordinairement, et il est toujours fort utile et souvent même nécessaire de faire d'autres pénitences que celles qui ont été enjointes par le confesseur, parce que les pénitences que le confesseur impose ne sont pas souvent suffisantes à ceux qui ont beaucoup offensé Dieu.

DB 3,14,6 D. Par quelles sortes de bonnes oeuvres pouvons-nous satisfaire à Dieu en cette vie pour nos péchés?
R. C'est par les prières, les jeûnes, et les souffrances, et par les aumônes et assistances du prochain.
D. Pour avoir le pardon de ses péchés suffit-il de satisfaire à Dieu?
R. Cela ne suffit pas, il faut aussi satisfaire au prochain lorsqu'on lui a fait tort.

DB 3,14,7 D. En combien de manières peut-on faire tort au prochain?
R. On peut lui faire tort en quatre manières: 1. En son âme par le scandale. 2. En son corps en le blessant ou le tuant. 3. En son honneur, lorsqu'on lui dit quelque injure ou qu'on parle mal de lui. 4. En ses biens lorsqu'on lui dérobe quelque chose.
D. Comment peut-on satisfaire au prochain lorsqu'on lui a fait tort en son âme en lui donnant scandale?
R. Il faut réparer le mal qu'on lui a fait, et lui donner bon exemple.

DB 3,14,8 D. Comment peut-on satisfaire au prochain lorsqu'on lui a fait tort en son corps, et qu'on l'a frappé, blessé ou tué?
R. Il faut le dédommager lui ou ses héritiers, s'il est mort, selon la justice et selon son pouvoir.
D. Comment peut-on réparer le tort qu'on a fait au prochain en parlant mal de lui, soit que cela soit vrai ou faux?
R. Si ce qu'on a dit est faux, il faut détromper, si on le peut, tous ceux qui ont cru le mal qu'on a dit, et si ce qu'on a dit est vrai et est caché, il faut dire qu'on l'a dit mal à propos, et qu'on ne doit pas le croire, et faire connaître les bonnes qualités de celui dont on a mal parlé.

DB 3,14,9 D. Quand on a fait tort à son prochain en ses biens, que doit-on faire pour le réparer?
R. Il faut lui restituer tout ce qu'on lui a pris en nature ou en valeur, et réparer le dommage qu'on lui a causé par soi ou par autrui.
D. Ceux qui ne veulent pas réparer le tort qu'ils ont fait au prochain, et qui ne veulent pas restituer ce qu'ils ont pris lorsqu'ils le peuvent, font-ils une bonne confession?
R. Leur confession ne vaut rien.
D. Ne suffit-il pas de promettre au confesseur qu'on rendra ce qu'on a pris, ou de l'ordonner par son testament?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut le rendre en effet lorsqu'on a de quoi rendre, et qu'on en a le moyen.

DB 3,15 **Instruction 15.**

Des indulgences et du purgatoire.

DB 3,15,1 D. N'y a-t-il pas quelque moyen autre que la pénitence pour satisfaire en cette vie à la justice de Dieu pour nos péchés?
R. Oui, il y en a un autre, qui est l'indulgence.
D. Qu'est-ce que l'indulgence?
R. C'est une rémission de la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés, que l'Église nous accorde hors le sacrement de pénitence.

D. L'Église a-t-elle le pouvoir de donner des indulgences?
R. Oui, c'est un article de foi, qu'on est obligé de croire.

DB 3,15,2 D. De qui l'Église a-t-elle reçu le pouvoir de donner des indulgences?
R. C'est de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. L'Église remet-elle par les indulgences les peines que méritent nos péchés déjà pardonnés?
R. Oui, elle le fait en nous appliquant les satisfactions surabondantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints.
D. Qui sont ceux dans l'Église qui ont le pouvoir d'accorder des indulgences?
R. Ce sont notre saint Père le pape dans toute l'Église, et les évêques dans leurs diocèses.

DB 3,15,3 D. A qui l'Église accorde-t-elle les indulgences?
R. Ce n'est qu'à ceux qui sont en état de grâce, et qui ont obtenu par le sacrement de pénitence la rémission de la faute du péché et de la peine éternelle qui lui est due.
D. Combien y a-t-il de sortes d'indulgences?
Il y en a de trois sortes: 1. Des indulgences plénières. 2. Des indulgences non plénières. 3. Le jubilé.

DB 3,15,4 D. Qu'est-ce qu'une indulgence plénière?
R. C'est une rémission générale de toutes les peines temporelles qui sont dues à nos péchés.
D. Qu'est-ce qu'une indulgence non plénière?
R. C'est la rémission d'une partie de la peine due à nos péchés.
D. Qu'est-ce que le jubilé?
R. C'est une indulgence plénière et extraordinaire accordée à tous les fidèles.

DB 3,15,5 D. Quelle différence y a-t-il entre le jubilé et les autres indulgences plénières communes et ordinaires?
R. C'est que le jubilé procure plusieurs avantages que les autres indulgences ne procurent pas.
D. Pourquoi l'Église accorde-t-elle les indulgences?
R. C'est pour suppléer au défaut de la pénitence de ceux qui ne l'ont pas entièrement achevée.

DB 3,15,6 D. Ceux qui ne veulent pas satisfaire à Dieu en cette vie pour leurs péchés, sont-ils en état de gagner les indulgences?
R. Non, parce que Dieu ayant obligé tous les hommes de faire pénitence, l'Église ne peut pas les dispenser de la vouloir faire.
D. Quelle est la dernière manière de satisfaire à Dieu pour ses péchés?
R. C'est d'y satisfaire dans le purgatoire.
D. Qui sont ceux qui satisfont à Dieu pour leurs péchés dans le purgatoire?
R. Ce sont ceux qui sont morts en la grâce de Dieu et qui n'ont pas entièrement satisfait à la justice de Dieu pour la peine que méritent leurs péchés.

DB 3,15,7 D. Ne peut-on pas se dispenser de satisfaire à la justice de Dieu dans le purgatoire lorsqu'on n'y a pas entièrement satisfait en cette vie?
R. Non, on ne peut pas s'en dispenser.
D. Pourquoi est-on obligé d'achever de satisfaire à Dieu dans le purgatoire?
R. C'est parce que pour entrer dans le Ciel, il faut être exempt de toutes les souillures qu'on a contractées par le péché.
D. Sommes-nous obligés de croire qu'il y a un purgatoire?
R. Oui, c'est un article de foi.

DB 3,15,8 D. Qu'est-ce que le purgatoire?
R. C'est un lieu qui est dans la terre où les âmes des justes, c'est-à-dire de ceux qui sont morts en la grâce de Dieu, achèvent de satisfaire à Dieu pour leurs péchés par les peines qu'elles y endurent.
D. Quelles sont les peines que souffrent les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. Elles endurent trois sortes des peines: 1. Elles sont privées pour un temps de la vue de Dieu. 2. Elles brûlent continuellement dans un feu qu'on croit être aussi grand et aussi ardent que celui de l'enfer. 3. Elles endurent plusieurs autres peines que nous ne savons pas et que nous ne pouvons pas comprendre.

DB 3,15,9 D. Les âmes qui sont dans le purgatoire endurent-elles plus de peines qu'elles n'auraient endurées en cette vie?
R. Oui, elles souffrent même beaucoup plus que tous les martyrs ensemble n'ont enduré lorsqu'ils étaient sur la terre.
D. Les âmes sont-elles longtemps dans le purgatoire?
R. Les unes y demeurent plus longtemps, les autres moins, selon qu'elles sont obligées de satisfaire à la justice de Dieu pour leurs péchés, et il y en a qui y souffriront jusqu'à la fin du monde.

DB 3,15,10 D. Pourquoi Dieu fait-il tant souffrir les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour faire connaître la rigueur de sa justice en l'autre monde. 2. Pour donner de l'horreur des péchés les plus légers.
D. Les plus petits péchés, par exemple, un mensonge pour rire, une parole inutile, un regard dans l'église, etc. sont-ils punis dans le purgatoire?
R. Oui, lorsqu'on n'en a pas fait pénitence en ce monde.

DB 3,15,11 D. Les âmes qui meurent en péché mortel vont-elles aussi dans le purgatoire?
R. Non, elles vont dans l'enfer pour y brûler pendant toute l'éternité.
D. Que faut-il faire pour éviter d'aller dans le purgatoire?
R. Il faut faire trois choses: 1. Avoir une grande douleur d'avoir offensé Dieu. 2. Faire une rigoureuse pénitence pour tous les péchés qu'on a commis. 3. Éviter avec soin à l'avenir les moindres péchés.

D. Peut-on secourir en cette vie les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et les empêcher de souffrir autant qu'elles sont obligées pour satisfaire à la justice de Dieu?
R. Oui, on le peut.

DB 3,15,12 D. En combien de manières pouvons-nous en cette vie secourir les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. Nous le pouvons en six manières: 1. En célébrant ou faisant célébrer pour elles le sacrifice de la sainte messe. 2. En communiant pour elles. 3. En souffrant ou faisant pénitence pour elles. 4. En priant pour elles. 5. En faisant l'aumône à leur intention. 6. En gagnant pour elles les indulgences.
D. Sommes-nous obligés de secourir les âmes qui souffrent dans le purgatoire?
R. Nous n'y sommes pas absolument obligés, mais la charité chrétienne nous y engage.

DB 3,15,13 D. Quels biens reçoivent ceux qui secourent les âmes qui souffrent dans le purgatoire?
R. Ils reçoivent deux sortes de biens: 1. Ils reçoivent en cette vie beaucoup de grâces de Dieu. 2. Ils doivent espérer que Dieu les délivrera facilement des peines du purgatoire.

DB 3,16

Instruction 16.

De l'eucharistie en elle-même.

DB 3,16,1 D. Quel est le quatrième sacrement de l'Église?
R. C'est la sainte eucharistie, qui est le plus grand et le plus excellent de tous les sacrements.
D. Pourquoi l'eucharistie est-elle le plus grand et de plus excellent des sacrements de l'Église?
R. C'est parce qu'elle contient en soi Jésus-Christ, qui est l'auteur de la grâce et de tous les sacrements.

DB 3,16,2 D. Quels sont les principaux noms qu'on donne au sacrement de l'eucharistie?
R. Ce sont les noms d'eucharistie, de très saint Sacrement, et de sacrement de l'autel.
D. Que signifie ce mot eucharistie?
R. Il signifie action de grâces.
D. Pourquoi appelle-t-on le sacrement du corps de Jésus-Christ, eucharistie ou action de grâces?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que Jésus-Christ l'a institué en rendant grâces à Dieu son Père. 2. Parce qu'on rend aussi grâces à Dieu quand on reçoit ce sacrement et qu'on offre le sacrifice de la sainte messe.

DB 3,16,3 D. Pourquoi le sacrement du corps de Jésus-Christ est-il appelé le sacrement de l'autel?
R. C'est parce que c'est sur l'autel qu'il est fait et offert à Dieu.
D. Pourquoi le sacrement du corps de Jésus-Christ est-il appelé très saint?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'il renferme Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la sainteté même. 2. Parce qu'il communique la sainteté à ceux qui le reçoivent dignement.

DB 3,16,4 D. Quand est-ce que Jésus-Christ a institué l'eucharistie?
R. Ç'a été la veille de sa Passion.
D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'eucharistie?
R. Il l'a instituée pour trois raisons: 1. Pour nous témoigner son amour. 2. Pour nous faire souvenir de sa mort. 3. Pour nous servir de nourriture spirituelle et pour nous augmenter sa grâce.

DB 3,16,5 D. Qu'est-ce que l'eucharistie?
R. C'est un sacrement qui contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.
D. Le corps de Jésus-Christ qui est dans l'eucharistie est-il le même qui a été conçu dans le sein de la très sainte Vierge, et qui a été attaché à la croix?
R. Oui, c'est le même.
D. Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est dans l'eucharistie sous les apparences du vin, est-il le même qui a été répandu pour nous sur la croix?
R. Oui, c'est le même.

DB 3,16,6 D. Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il vivant dans le sacrement de l'eucharistie?
R. Oui, il y est vivant.
D. Notre-Seigneur Jésus-Christ souffre-t-il en son âme et en son corps dans le sacrement de l'eucharistie?
R. Non, il ne peut pas même y rien souffrir, parce qu'il est glorieux et immortel.

DB 3,16,7 D. Quelle est la matière du sacrement d'eucharistie?
R. C'est le pain et le vin que le prêtre consacre.
D. Quelle est la forme du sacrement d'eucharistie?
R. Ce sont les paroles avec lesquelles le prêtre consacre le pain et le vin, qui sont: Ceci est mon corps, et ceci est mon sang.
D. Puisque la matière du sacrement de l'eucharistie est le pain et le vin, ce que le prêtre offre sur l'autel est donc du pain et du vin?
R. Ce que le prêtre offre sur l'autel est du pain et du vin, avant qu'il ait prononcé les paroles de la consécration, mais ce n'est plus du pain et du vin, après qu'il les a prononcées.

DB 3,16,8 D. Pourquoi ce que le prêtre offre sur l'autel n'est-il plus du pain et du vin, après que le prêtre a prononcé les paroles de la consécration?
R. C'est parce que par les paroles de la consécration, le pain est changé au corps et le vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Comment appelle-t-on le changement qui se fait du pain au corps, et du vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. On le nomme transsubstantiation; c'est-à-dire changement d'une substance en une autre substance.

DB 3,16,9 D. Le pain et le vin ne restent-ils pas dans l'eucharistie, le pain avec le corps, et le vin avec le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, ils n'y restent pas, il n'y a rien autre chose dans le sacrement de l'eucharistie que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec les apparences du pain et du vin.
D. Qu'est-ce que les apparences du pain et du vin?
R. C'est ce qui à nos sens paraît du pain et du vin, et ce sont aussi les accidents qui les accompagnent, comme la blancheur ou la rougeur, la rondeur, la figure et le goût.

DB 3,17 **Instruction 17.**

Des deux espèces du pain et du vin.

DB 3,17,1 D. N'y a-t-il que le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie sous les espèces ou apparences du pain?
R. Il y a non seulement le corps de Jésus-Christ, mais aussi son sang, son âme et sa divinité.
D. Sous les espèces et apparences du vin, n'y a-t-il rien autre chose que le sang de Jésus-Christ?
R. Il y a non seulement le sang de Jésus-Christ, mais aussi son corps, son âme et sa divinité.

DB 3,17,2 D. Jésus-Christ est donc tout entier sous chaque espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin?
R. Oui, Jésus-Christ est tout entier sous l'une et l'autre espèce.
D. Comment est-ce que Jésus-Christ tout entier, et même tout son corps peut être sous une si petite hostie; et comment tout son sang, et même tout son corps peut-il être sous l'espèce du vin?
R. C'est par la toute-puissance de Dieu qui fait tout ce qui lui plaît et comme il lui plaît.

DB 3,17,3 D. Le prêtre qui communie sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin, reçoit-il plus que le peuple qui ne communie que sous l'espèce du pain?
R. Non, il ne reçoit pas plus parce qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous une seule espèce, comme lorsqu'on le reçoit sous les deux espèces.
D. Lorsque le prêtre rompt l'hostie, rompt-il aussi le corps de Jésus-Christ?
R. Non, il ne rompt que les apparences du pain.

DB 3,17,4 D. Quand une hostie est rompue en plusieurs parties, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il tout entier sous chaque partie de cette hostie rompue?
R. Oui, il est tout entier dans la plus petite partie, comme dans la plus grande, et il n'y en a pas davantage dans la plus grande hostie que dans la plus petite, ni dans toutes les hosties ensemble que dans une seule.
D. Est-ce le même corps de Jésus-Christ qui est dans toutes les hosties consacrées?
R. Oui, c'est le même.
D. Le même corps de Notre-Seigneur peut-il être en même temps en plusieurs lieux et dans un grand nombre de différentes hosties?
R. Oui, cela se peut, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout-puissant.

DB 3,17,5 D. Notre-Seigneur demeure-t-il longtemps dans notre estomac après que nous l'avons reçu dans l'eucharistie?
R. Il y demeure jusqu'à ce que les apparences du pain et du vin soient corrompues.
D. Quand les apparences sont corrompues, que devient Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui était dans notre estomac?
R. Alors le corps de Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur même tout entier cesse d'être dans notre estomac, mais il ne cesse pas d'être dans notre âme par sa grâce, jusqu'à ce que nous tombions dans le péché mortel.

DB 3,17,6 D. Quel honneur devons-nous rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie?
R. Nous devons l'y adorer, parce que c'est le même Jésus-Christ qui est adoré des anges et des saints dans le Ciel.

DB 3,18 ## Instruction 18.

Des dispositions pour recevoir la sainte eucharistie et de l'obligation qu'on a de la recevoir.

DB 3,18,1 D. Tous ceux qui reçoivent le sacrement de l'eucharistie ont-ils part à toutes les grâces que Dieu veut nous communiquer par ce sacrement?
R. Non, il n'y a que ceux qui le reçoivent en état de grâce, et qui communient dignement.
D. Quelles sont les dispositions nécessaires pour communier dignement?
R. Il y en a de deux sortes, les unes qui regardent l'âme, et les autres qui regardent le corps.
D. Quelles sont les dispositions de l'âme nécessaires pour bien communier?
R. Il y en a deux qui sont: 1. Être en état de grâce, et être exempt de péché au moins mortel. 2. Faire cette action avec beaucoup de dévotion.

DB 3,18,2 D. Que faut-il faire avant que de communier pour être en état de grâce, et exempt de péché mortel lorsqu'on en a commis quelqu'un?
R. Il faut se confesser avant que de communier.
D. Quel mal fait celui qui communie en état de péché mortel?
R. Il commet un horrible sacrilège.
D. Celui qui communie indignement et en état de péché mortel, reçoit-il le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Oui, mais c'est à sa condamnation.

DB 3,18,3 D. Est-ce aussi un sacrilège de communier en péché véniel?
R. Non, mais on se prive de beaucoup de grâces, qu'on aurait reçues par ce sacrement.
D. Comment faut-il se disposer à la sainte communion pour le faire avec dévotion?

R. Il faut s'y disposer par des actes de foi, d'adoration, d'amour, d'humilité et d'un désir ardent de s'unir à Notre-Seigneur, et après avoir communié, lui témoigner sa reconnaissance pour une si grande faveur, s'offrir à lui et lui demander les grâces dont on a besoin.

DB 3,18,4 D. Quelles sont les dispositions du corps nécessaires pour bien communier?
R. Il y en a deux qui sont: 1. Être bien modeste. 2. Être à jeun, c'est-à-dire n'avoir rien bu ni mangé depuis minuit.
D. Est-il quelquefois permis de communier n'étant pas à jeun?
R. Oui, cela est permis lorsqu'étant dangereusement malade on reçoit la sainte eucharistie comme viatique.
D. Que signifie ce mot viatique?
R. Il signifie secours pour le voyage.
D. Pourquoi la sainte eucharistie est-elle appelée viatique?
R. C'est parce qu'elle nous est d'un grand secours, quand nous sommes à l'extrémité de la vie, pour nous aider à bien mourir et à aller dans le Ciel.

DB 3,18,5 D. Quand est-on obligé de communier?
R. On y est obligé au moins une fois l'année dans sa paroisse pendant la quinzaine de Pâques et lorsqu'on est en danger de mort.
D. N'est-il pas à propos pour vivre en bon chrétien de communier plus d'une fois l'année?
R. Oui, cela est fort à propos.
D. Combien de fois chaque année doit-on communier pour vivre en bon chrétien?
R. Il est à propos de le faire au moins une fois le mois, et plus souvent même s'il est possible; mais il faut suivre en cela l'avis de son confesseur.

DB 3,18,6 D. Quand on ne communie pas réellement, que doit-on faire?
R. Il faut le faire spirituellement.
D. Qu'est-ce que communier spirituellement?
R. C'est avoir un grand désir de s'unir à Jésus-Christ, à ses sentiments, à ses maximes, et à ses dispositions, autant qu'on le peut et de toute l'étendue de son coeur.
D. Quels biens reçoit-on en communiant spirituellement?
R. On reçoit une partie des grâces qu'on recevrait dans la communion sacramentelle.

DB 3,19 **Instruction 19.**

Du sacrifice de la sainte messe.

DB 3,19,1 D. L'eucharistie n'est-elle pas un sacrifice aussi bien qu'un sacrement?
R. Oui, elle est même le plus excellent sacrifice qui ait jamais été et qui puisse être.
D. Qu'est-ce qu'un sacrifice?
R. C'est une offrande qu'on fait à Dieu d'une créature qu'on immole et qu'on détruit en son honneur.
D. Qu'est-ce qu'être immolé en l'honneur de Dieu?
R. C'est être détruit, changé, ou altéré en quelque manière que ce soit, pour honorer le pouvoir que Dieu a de détruire, changer, ou altérer toutes les créatures quand et autant qu'il lui plaît.

DB 3,19,2 D. Comment appelle-t-on la créature qui est immolée, détruite et offerte à Dieu dans le sacrifice?
R. On la nomme l'hostie ou la victime du sacrifice.
D. Tous les hommes peuvent-ils offrir à Dieu des sacrifices?
R. Non, tous ne peuvent pas, et tous n'ont pas droit d'en offrir, il n'y a que

ceux que Dieu a choisis et qu'il s'est consacrés pour cet effet qui le puissent faire.

DB 3,19,3 D. Pourquoi dans le sacrifice détruit-on une créature en l'honneur de Dieu pour la lui offrir?
R. C'est afin de reconnaître et de témoigner publiquement la souveraine puissance qu'il a sur les créatures, et le pouvoir absolu qu'il a de les détruire comme étant le souverain Seigneur de toutes choses.
D. Est-il permis d'offrir des sacrifices à d'autres qu'à Dieu?
R. Non, parce qu'il n'y a que lui qui soit notre souverain Seigneur, et qui ait un pouvoir absolu sur la vie et sur la mort.

DB 3,19,4 D. Quand est-ce que l'eucharistie est un sacrifice dans lequel Jésus-Christ est offert à Dieu?
R. C'est à la sainte messe.
D. Qu'est-ce que la sainte messe?
R. C'est un sacrifice dans lequel Jésus-Christ s'offre à Dieu son Père, sous les espèces ou apparences du pain et du vin, par les mains du prêtre, en mémoire de la mort qu'il a soufferte sur la croix pour les péchés de tous les hommes.
D. Comment la sainte messe est-elle un véritable sacrifice?
R. C'est parce que le corps et le sang de Jésus-Christ y sont offerts à Dieu et immolés en son honneur.

DB 3,19,5 D. Peut-on dire que le corps et le sang de Jésus-Christ sont immolés et et détruits dans le sacrifice de la sainte messe, puisque Jésus-Christ ne peut plus mourir?
R. On peut dire qu'ils le sont en quelque manière.
D. Comment le corps et le sang de Jésus-Christ sont-ils immolés dans le sacrifice de la sainte messe?
R. Ils le sont, non pas réellement, mais par manière de représentation. 1. Parce que le corps et le sang de Jésus-Christ, qui ont été séparés réellement sur la croix, nous sont représentés comme séparés par la consécration du pain et du vin, qui se font séparément. 2. Parce qu'après la communion, le corps et le sang de Jésus-Christ cessent d'être sous les espèces sacramentelles, lorsqu'elles sont corrompues.

DB 3,19,6 D. Comment Jésus-Christ est-il offert dans le sacrifice de la sainte messe?
R. Il y est offert sous les apparences du pain et du vin.
D. Le sacrifice de la sainte messe est donc différent de celui de la croix?
R. Quoiqu'il soit le même sacrifice que celui de la croix, il est cependant différent en quelque chose.
D. Comment le sacrifice de la sainte messe est-il le même que celui de la croix?
R. C'est en ce que Jésus-Christ s'offre lui-même à son Père dans le sacrifice de la sainte messe, comme il s'est offert dans celui de la croix.

DB 3,19,7 D. En quoi le sacrifice de la sainte messe est-il différent de celui de la croix?
R. C'est en ce que Jésus-Christ a répandu son sang sur la croix afin de satisfaire pour les péchés de tous les hommes, au lieu que dans la sainte messe Jésus-Christ ne répand plus son sang, mais il s'offre au Père éternel pour appliquer aux hommes par la vertu de ce saint sacrifice les grâces qu'il leur a méritées par ses souffrances et par sa mort.

DB 3,20 **Instruction 20.**

De l'institution, du ministre, de la fin, et des fruits du sacrifice de la sainte messe.

DB 3,20,1 D. Qui a institué le sacrifice de la sainte messe?
R. C'est Jésus-Christ qui l'a institué.
D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il institué le sacrifice de la sainte messe?
R. Ç'a été afin que nous pussions conserver la mémoire du sacrifice de la croix, et nous en appliquer les mérites.

DB 3,20,2 D. Par qui est offert le sacrifice de la sainte messe?
R. Il est offert invisiblement par Jésus-Christ même, et visiblement par les prêtres, qui sont les ministres de Jésus-Christ et de l'Église.
D. N'y a-t-il que les prêtres qui aient le pouvoir d'offrir le sacrifice de la sainte messe?
R. Oui, il n'y a que les prêtres qui aient ce pouvoir.

DB 3,20,3 D. A qui le sacrifice de la sainte messe est-il offert?
R. Il est offert à Dieu seul.
D. Lorsqu'on dit la sainte messe en l'honneur d'un saint ou d'une sainte, n'offre-t-on pas le sacrifice de la sainte messe à ce saint ou à cette sainte?
R. Non, on l'offre à Dieu seul, et on prie seulement ce saint ou cette sainte de s'unir avec le prêtre et avec les fidèles pour honorer Dieu et Jésus-Christ Notre-Seigneur dans ce sacrifice, et pour l'offrir aussi avec eux.

DB 3,20,4 D. Les fidèles offrent-ils le sacrifice de la sainte messe avec le prêtre?
R. Oui, lorsqu'ils y assistent avec de bonnes et saintes dispositions, et qu'ils s'unissent d'intention et d'affection avec le prêtre.
D. Pourquoi le saint sacrifice de la messe est-il offert?
R. C'est pour adorer Dieu, pour le remercier de ses bienfaits, pour lui demander pardon de nos péchés, et les grâces qui nous sont nécessaires pour nous sauver.

DB 3,20,5 D. Pour qui le saint sacrifice de la messe est-il offert?
R. Il est offert pour les vivants et pour les morts, et principalement pour ceux qui y assistent.
D. Quels biens et quels avantages le sacrifice de la sainte messe procure-t-il aux vivants?
R. Il leur obtient de Dieu des grâces spirituelles et des biens temporels?
D. Quels biens le sacrifice de la sainte messe procure-t-il à ceux qui sont morts?
R. Il diminue les peines de ceux qui souffrent dans le purgatoire.

DB 3,20,6 D. Le sacrifice de la sainte messe nous peut-il obtenir le pardon de nos péchés?
R. Oui, il peut nous l'obtenir.
D. Si le sacrifice de la sainte messe nous peut obtenir le pardon de nos péchés lorsqu'on a commis quelque péché, il suffit donc d'assister à la sainte messe, et il n'est pas nécessaire qu'on les confesse?
R. Cela ne suffit pas, il faut aussi les confesser et en recevoir l'absolution.

DB 3,20,7 D. Puisqu'il faut confesser ses péchés lorsqu'on en a commis quelqu'un, quoiqu'on ait assisté à la sainte messe, le sacrifice de la sainte messe ne peut donc pas nous obtenir le pardon de nos péchés?
R. Lorsqu'on dit que le sacrifice de la sainte messe nous obtient le pardon de nos fautes, on n'entend pas qu'il remette les péchés aussi efficacement que le sacrement de pénitence, mais c'est parce qu'il apaise Dieu irrité

contre nous, et qu'il nous obtient de lui la grâce d'une véritable conversion et de faire une bonne confession.

DB 3,21 **Instruction 21.**

Du sacrement de l'extrême-onction.

DB 3,21,1 D. Quel est le cinquième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de l'extrême-onction.
D. Qu'est ce que le sacrement de l'extrême-onction?
R. C'est un sacrement institué pour soulager les malades lorsqu'ils sont en danger de mort, et pour les disposer à bien mourir.

DB 3,21,2 D. Comment le sacrement de l'extrême-onction soulage-t-il les malades?
R. Il les soulage en quatre manières: 1. Il efface les péchés véniels et souvent même mortels, si le malade en a quelques-uns, et qu'il ne puisse pas les confesser. 2. Il délivre l'âme des restes du péché, c'est-à-dire d'une certaine langueur et lâcheté à faire le bien, qui reste dans l'âme après le péché. 3. Il fortifie l'âme contre les douleurs de la maladie et contre les tentations du diable. 4. Il rend la santé du corps si elle est nécessaire ou utile pour le salut de l'âme.

DB 3,21,3 D. Quand le sacrement de l'extrême-onction efface-t-il les péchés mortels?
R. C'est quand quelqu'un véritablement pénitent a quelque péché mortel sur sa conscience, qu'il ne connaît pas, ou dont il ne se souvient pas.
D. Quels sont les restes du péché, dont on est délivré dans le sacrement de l'extrême-onction?
R. Ce sont quelques mauvais effets que le péché produit dans une âme, tels que sont une langueur et lâcheté à faire le bien, qui cause des remords de conscience, une défiance de la miséricorde de Dieu et la crainte de la mort.

DB 3,21,4 D. Comment le sacrement de l'extrême-onction délivre-t-il des restes du péché?
R. Il le fait en trois manières: 1. En apaisant les remords de conscience, qui ont coutume de troubler ceux qui sont malades, et en danger de mort. 2. En inspirant une grande confiance en la bonté de Dieu. 3. En encourageant le malade à regarder la mort comme la fin de ses maux, et le commencement de son bonheur.
D. Pourquoi le sacrement de l'extrême-onction est-il ainsi appelé? R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que c'est la dernière de toutes les onctions qu'un chrétien reçoit en sa vie. 2. Parce que ce sacrement ne se donne qu'à ceux qui sont malades à l'extrémité.

DB 3,21,5 D. Faut-il attendre qu'un malade soit à l'extrémité pour lui faire recevoir le sacrement de l'extrême-onction?
R. Non, il suffit qu'il soit en danger évident de mort.
D. Est-ce mal fait d'attendre à l'extrémité pour recevoir le sacrement de l'extrême-onction?
R. Oui, c'est fort mal fait, particulièrement pour trois raisons: 1. Parce que c'est témoigner qu'on n'a pas un grand désir de le recevoir. 2. Parce que c'est se mettre en danger de mourir sans l'avoir reçu. 3. Parce que c'est se mettre en état de n'en tirer aucun profit, quand on le recevrait.

DB 3,21,6 D. Est-il absolument nécessaire de recevoir le sacrement de l'extrême-onction?
R. Non, mais celui qui ne le recevrait pas par sa faute serait en grand danger de son salut.
D. Pourquoi un malade serait-il en danger de son salut, si par sa faute il ne recevait pas le sacrement de l'extrême-onction?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'il ferait paraître du mépris pour ce

sacrement. 2. Parce que sans ce sacrement on est en danger de succomber aux tentations du diable, qui sont très fortes à l'heure de la mort, et que ce malade se mettrait par sa faute dans l'occasion d'y succomber.

DB 3,21,7 D. Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de l'extrême-onction?
R. Oui, pourvu que ce ne soit pas dans une même maladie.
D. Quelle est la matière ou la chose dont on se sert pour administrer le sacrement de l'extrême-onction?
R. C'est de l'huile que l'évêque bénit le jeudi saint.
D. Quelle est la forme du sacrement de l'extrême-onction?
R. Ce sont les paroles que le prêtre prononce en appliquant l'huile bénite sur le malade.

DB 3,21,8 D. L'huile, dont on se sert dans le sacrement de l'extrême-onction, signifie-t-elle tous les soulagements que le malade peut recevoir par la vertu de ce sacrement?
R. Oui, elle les signifie tous.
D. Comment est-ce que l'huile signifie tous les soulagements que l'extrême-onction peut donner à un malade?
R. C'est en ce que le propre de l'huile est d'adoucir, de fortifier et de guérir, et que la grâce propre et particulière du sacrement de l'extrême-onction est de fortifier contre les tentations, de délivrer du péché et des restes du péché, d'adoucir les peines de la maladie et même de guérir le malade, si c'est son bien et son avantage.

DB 3,21,9 D. Pourquoi l'Église a-t-elle ordonné que l'huile, qu'on applique au malade dans le sacrement d'extrême-onction, fut bénite par l'évêque?
R. Ç'a été pour faire connaître que cette huile ne peut produire dans une âme les grands effets que produit ce sacrement que par la vertu qui lui est donnée de Dieu.
D. En quels endroits du corps applique-t-on de l'huile bénite dans le sacrement de l'extrême-onction?
R. On l'applique ordinairement en sept endroits du corps: aux yeux, aux oreilles, aux narines, aux lèvres, à la poitrine, aux mains et aux pieds.

DB 3,21,10 D. Pourquoi applique-t-on de l'huile bénite sur toutes ces parties du corps dans le sacrement de l'extrême-onction?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour demander pardon à Dieu, de s'être servi de tous ces membres pour l'offenser. 2. Parce que le diable peut encore s'en servir à l'heure de la mort pour nous tenter et pour nous perdre.

DB 3,21,11 D. Comment nous servons-nous de tous ces membres pour offenser Dieu?
R. Nous nous servons des yeux, pour offenser Dieu par des mauvais regards, nous nous servons des oreilles, pour entendre des médisances, et des paroles déshonnêtes; nous nous servons des lèvres et de la langue, pour manger par gourmandise et par sensualité, et pour parler mal à propos; nous nous servons de la poitrine, qui signifie le coeur, pour nous arrêter à des mauvaises pensées; des mains, pour frapper, et pour faire des attouchements déshonnêtes; et des pieds pour marcher, pour des intentions qui ne sont pas permises.

DB 3,21,12 D. Avec quelles dispositions faut-il recevoir le sacrement de l'extrême-onction?
R. Il faut apporter quatre dispositions pour le bien recevoir: 1. Il faut avoir la conscience pure et nette de tous péchés mortels. 2. Avoir beaucoup de confiance en la miséricorde de Dieu et de résignation à sa sainte volonté. 3. Avoir un désir ardent et une grande affection pour le recevoir. 4. Faire des actes de contrition des péchés que l'on a commis par les membres sur lesquels on applique l'huile bénite.

D. Que faut-il faire après avoir reçu le sacrement de l'extrême-onction?
R. Il ne faut plus penser aux affaires du monde mais seulement à Dieu et à son salut, pour se disposer à bien mourir.

DB 3,22 **Instruction 22.**

Du sacrement de l'ordre.

DB 3,22,1 D. Quel est le sixième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de l'ordre.
D. Qu'est-ce que le sacrement de l'ordre?
R. C'est un sacrement qui donne puissance à ceux qui le reçoivent d'administrer les sacrements, ou d'aider ceux qui les administrent.
D. Tous ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre font-ils et peuvent-ils faire les mêmes fonctions dans l'Église?
R. Non, ils ne peuvent faire que les fonctions qui sont propres aux ordres qu'ils ont reçus.

DB 3,22,2 D. Il y a donc plusieurs ordres dans l'Église?
R. Oui, il y en a sept, quatre qu'on appelle les ordres mineurs, et trois qu'on nomme ordres majeurs ou sacrés.
D. Il y a donc sept sacrements de l'ordre?
R. Non, il n'y en a qu'un, car les sept ordres ne font tous ensemble qu'un seul sacrement.

DB 3,22,3 D. Quels sont les quatre ordres, qu'on appelle mineurs?
R. Ce sont les ordres d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier.
D. Quels sont les offices de ceux qui ont reçus les ordres mineurs?
R. Ce sont les suivants: l'office des acolytes est de servir à la sainte messe, et d'allumer et de porter les cierges; l'office de l'exorciste est d'exorciser les démoniaques, et les possédés; l'office du lecteur est de lire l'Écriture sainte dans l'église; l'office du portier est d'ouvrir et de fermer les portes de l'église et de sonner les cloches.

DB 3,22,4 D. Quels sont les trois ordres qu'on nomme sacrés ou majeurs?
R. Ce sont les ordres de sous-diacre, de diacre et de prêtre.
D. Quels sont les offices de ceux qui ont reçu les ordres sacrés ou majeurs?
R. Ce sont les suivants: l'office du sous-diacre est de servir le diacre, et de chanter l'épître; l'office du diacre est de servir le prêtre, et de chanter l'évangile à la grand-messe, et de la prêcher aux fidèles. L'office du prêtre est de consacrer le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'absoudre, c'est-à-dire de remettre les péchés.

DB 3,22,5 D. Quelle est la matière du sacrement de l'ordre et de chaque ordre en particulier?
R. C'est une chose sensible qui marque la puissance qui est donnée dans l'ordre qu'on reçoit: par exemple, la matière de l'ordre de prêtrise est: 1. la donation que l'évêque fait à celui qui est ordonné prêtre du calice plein de vin sur lequel est la patène avec un pain à consacrer dessus. 2. C'est l'imposition des mains de l'évêque sur le prêtre, pour marquer la puissance qu'il lui donne de remettre les péchés.

DB 3,22,6 D. Quelle est la forme du sacrement de l'ordre?
R. Ce sont les paroles que l'évêque prononce en même temps qu'il donne extérieurement et sensiblement des marques de la puissance, qu'on reçoit par ce sacrement: par exemple, la forme de l'ordre de prêtrise, ce sont: 1. les paroles que l'évêque prononce en donnant le calice à celui qui est ordonné prêtre; et ces paroles font connaître la puissance qu'il reçoit de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ. 2. Ce sont les paroles que l'évêque prononce en même temps qu'il impose les mains sur celui qui est

ordonné, et qui marquent le pouvoir qu'il reçoit de remettre les péchés: Recevez, lui dit-il, le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.
L'évêque donne ainsi dans les autres ordres quelque chose qui marque la puissance qu'on y reçoit, et c'est ce qui sert de matière dans chacun des autres ordres, et en même temps, il prononce des paroles qui expriment la puissance qu'il donne et qui servent de forme à chacun des autres ordres.

DB 3,22,7 D. Puisqu'il y a sept ordres différents, on reçoit donc plusieurs fois le sacrement de l'ordre?
R. Quoiqu'il y ait sept ordres différents, cependant en recevant ces sept ordres, on ne reçoit le sacrement d'ordre qu'une seule fois, parce que tous ces ordres ne sont que des différents degrés du même sacrement.
D. Peut-on recevoir le sacrement d'ordre, par exemple, la prêtrise ou autres, plusieurs fois?
R. Non, on ne les peut recevoir qu'une seule fois?
D. Pourquoi ne peut-on recevoir le sacrement d'ordre qu'une seule fois?
R. C'est parce qu'il imprime dans l'âme une certaine marque spirituelle, qu'on nomme caractère, qui ne se peut effacer.

DB 3,22,8 D. Qu'est-ce que le caractère de l'ordre?
R. C'est la marque, qu'on est ministre de Jésus-Christ, dispensateur de ses mystères, et un des officiers de l'Église.
D. Comment le caractère de l'ordre est-il la marque qu'on est ministre de Jésus-Christ et dispensateur de ses mystères?
R. C'est parce qu'il fait connaître que celui qui a reçu le sacrement de l'ordre exerce les fonctions de Jésus-Christ sur la terre, et qu'il procure aux fidèles les grâces de Jésus-Christ par le moyen de ses sacrements qu'il leur administre.
D. Comment le caractère de l'ordre est-il la marque qu'on est officier de l'Église?
R. C'est parce qu'il fait connaître, que par le sacrement de l'ordre, on est destiné à travailler pour le bien de l'Église et pour la sanctification des âmes.

DB 3,22,9 D. Qui sont ceux qui abusent du caractère de l'ordre?
R. Ce sont les ecclésiastiques qui ne se mettent pas en peine de sanctifier les autres par l'exercice de leur ministère, par leurs paroles et par leurs exemples.
D. Les ecclésiastiques qui seront damnés, conserveront-ils le caractère de l'ordre?
R. Oui, ils le conserveront pendant toute l'éternité.
D. Pourquoi les ecclésiastiques, qui se sont damnés, conserveront-ils le caractère de l'ordre?
R. C'est afin qu'ils soient reconnus comme des traîtres qui auront abandonnés lâchement les intérêts de Dieu, et comme des ministres indignes de Jésus-Christ, qui auront négligé le soin de son Église et le salut de ses enfants qui leur avait été confié.

DB 3,22,10 D. Quel est le plus saint et le plus excellent de tous les ordres?
R. C'est la prêtrise.
D. Pourquoi la prêtrise est-elle le plus saint et le plus excellent de tous les ordres?
R. C'est parce qu'elle donne le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'absoudre des péchés.
D. Qui est-ce qui donne aux prêtres le pouvoir de consacrer le corps et le

sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'absoudre des péchés?
R. Ce sont les évêques lorsqu'ils les ordonnent.

DB 3,22,11 D. Qui est-ce qui a donné aux évêques et aux prêtres le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'absoudre des péchés?
R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ en le donnant aux apôtres, de qui les évêques l'ont reçu.
D. Quand est-ce que Notre-Seigneur a donné aux apôtres le pouvoir de consacrer son corps et son sang?
R. Ç'a été le jeudi saint, après avoir institué le sacrement de l'eucharistie.
D. Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il donné aux apôtres le pouvoir d'absoudre des péchés?
R. Ç'a été la première fois qu'il leur est apparu à tous après sa résurrection.

DB 3,22,12 D. Est-on obligé de rendre plus d'honneur, et de porter plus de respect aux prêtres qu'aux autres hommes?
R. Oui, parce qu'ils représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils tiennent sa place sur la terre.
D. Doit-on aussi respecter les autres ecclésiastiques qui ne sont pas prêtres?
R. Oui, on le doit à cause de la sainteté de leur état.
D. Lorsque les prêtres ne vivent pas bien, leur doit-on porter du respect?
R. Oui, on leur en doit beaucoup à cause de l'autorité qu'ils ont reçue de Dieu.

DB 3,22,13 D. La tonsure est-elle un ordre?
R. Non, parce qu'elle ne donne aucune fonction dans l'Église, elle donne seulement pouvoir d'y assister aux offices divins en surplis et de porter l'habit ecclésiastique.
D. Qu'est-ce que la tonsure?
R. C'est une cérémonie de l'Église, par laquelle un chrétien est consacré à Dieu, pour lui rendre service dans l'état ecclésiastique.
D. Quelle intention faut-il avoir pour bien recevoir la tonsure?
R. Il faut avoir une véritable intention d'être ecclésiastique et de bien vivre dans cet état.

DB 3,22,14 D. Quelles dispositions faut-il avoir pour recevoir la tonsure?
R. Il faut avoir les trois dispositions suivantes: 1. Savoir au moins lire et écrire. 2. Être confirmé. 3. Être appelé de Dieu à l'état ecclésiastique.
D. A quoi est obligé celui qui a reçu la tonsure?
R. Il est obligé particulièrement à trois choses: 1. Il doit avoir les cheveux courts, et porter l'habit ecclésiastique. 2. Il doit assister en surplis les dimanches et les fêtes aux offices divins dans sa paroisse. 3. Fréquenter les sacrements et donner bon exemple.

DB 3,22,15 D. Les pères et les mères peuvent-ils obliger leurs enfants, ou même les exciter à recevoir la tonsure dans l'espérance seulement d'avoir un bénéfice?
R. Non, ils n'ont pas droit de le faire.
D. Quel mal font les pères et les mères qui obligent ou excitent leurs enfants à recevoir la tonsure dans l'espérance seulement d'avoir un bénéfice?
R. Ils se font à eux-mêmes trois préjudices considérables: 1. Ils offensent Dieu. 2. Ils sont cause de la damnation de leurs enfants, et du scandale qu'ils donnent à l'Église. 3. Ils se damnent eux-mêmes.

DB 3,22,16 D. Comment se doivent comporter les pères et les mères, lorsqu'ils veulent faire tonsurer leurs enfants?
R. Ils doivent faire six choses: 1. Examiner si leurs enfants ont de la dispo-

sition à l'état ecclésiastique, et s'ils paraissent y être appelés de Dieu. 2. Beaucoup prier Dieu de leur faire connaître sa sainte volonté. 3. Consulter là-dessus leur confesseur, ou quelque ecclésiastique savant et pieux. 4. Ne les point engager dans l'état ecclésiastique à l'occasion ou dans l'espérance de quelque bénéfice. 5. Leur faire entendre à quoi sont obligés les ecclésiastiques. 6. Savoir d'eux auparavant s'ils sont résolus de vivre en véritables ecclésiastiques, et de s'acquitter de leurs obligations.

DB 3,22,17 D. Les pères et les mères qui ont des enfant tonsurés, ont-ils quelques obligations à leur égard?
R. Ils sont obligés à deux choses: 1. A leur faire porter l'habit ecclésiastique. 2. A les faire vivre selon la sainteté de leur état.

DB 3,23 ## Instruction 23.

Du sacrement de mariage.

DB 3,23,1 D. Quel est le septième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de mariage.
D. Qu'est-ce que le mariage?
R. C'est un sacrement qui donne aux personnes mariées la grâce nécessaire pour s'aimer chrétiennement, et pour élever leurs enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu.
D. Qu'est-ce qui fait le sacrement de mariage, et qui lui sert de matière et de forme?
R. C'est le consentement des deux personnes qui se marient.
D. Est-il nécessaire que le mariage se fasse en présence de quelqu'un?
R. Oui, il est nécessaire qu'il se fasse en présence du curé et de deux témoins, sans quoi le mariage serait nul.

DB 3,23,2 D. N'est-il pas mieux de ne se point marier?
R. Oui, pourvu que ce soit Dieu qui appelle à ne le point être.
D. Les pères et les mères peuvent-ils contraindre leurs enfants à se marier?
R. Non, ils ne le peuvent pas, et s'ils le font, ils commettent un très grand péché.
D. Les enfants, qui se veulent marier, doivent-ils demander le consentement de leurs parents?
R. Oui, ils le doivent faire sous peine de péché.
D. Est-il permis de se marier hors de sa paroisse?
R. Il n'est pas permis de le faire sans la permission de son curé.

DB 3,23,3 D. Pourquoi y a-t-il si peu de mariages qui soient bénis de Dieu?
R. C'est parce que la plupart se marient en péché mortel, et souvent avec mauvaise intention.
D. Quel péché commettent ceux qui reçoivent le mariage en péché mortel?
R. Ils commettent un sacrilège qui attire souvent la malédiction de Dieu sur eux et sur leurs enfants.

DB 3,23,4 D. Quelles sont les dispositions nécessaires pour bien recevoir le sacrement de mariage?
R. Ce sont les huit dispositions suivantes: 1. La 1ère est de consulter Dieu pour savoir si on y est appelé. La 2ème est d'être en état de grâce, et pour cela de se confesser et communier dans sa paroisse quelques jours auparavant. La 3ème est d'être bien instruit des mystères de notre sainte religion. La 4ème est de se marier avec une bonne intention, et d'éloigner de soi toutes les mauvaises intentions qu'on pourrait avoir. La 5ème est de faire publier dans sa paroisse les bans de mariage. La 6ème est de se préparer au mariage par des prières, et par des bonnes oeuvres. La 7ème est de n'avoir

aucun des empêchements au mariage. La 8ème est de le recevoir avec dévotion, avec pudeur et avec modestie.

DB 3,23,5 D. Que doit-on faire pour connaître si on a quelque empêchement au mariage?
R. On doit consulter son curé, ou un confesseur habile, quelque temps avant que de se marier.
D. Quel mal y aurait-il de se marier avec quelque empêchement au mariage?
R. On offenserait Dieu, et il arriverait souvent que le mariage serait nul.
D. Quel mal arriverait-il si le mariage était nul?
R. L'homme et la femme seraient dans un état continuel de péché mortel.

DB 3,23,6 D. Pourquoi faut-il consulter son curé, ou un confesseur habile, pour savoir si on a quelque empêchement au mariage?
R. C'est afin d'en pouvoir obtenir dispense, en suivant les avis de son curé ou de son confesseur.
D. Pourquoi faut-il consulter, si on a quelque empêchement au mariage, avant que de se marier?
R. C'est parce que si on en a quelqu'un, il faut y apporter remède, avant que de se marier, pour empêcher que le mariage ne soit nul.

DB 3,23,7 D. Quelles grâces Dieu fait-il à ceux qui reçoivent le sacrement de mariage avec de bonnes dispositions?
R. Ce sont principalement les trois suivantes: 1. Dieu leur fait la grâce de vivre ensemble en paix et en union. 2. D'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu. 3. De supporter avec patience les peines qui se rencontrent dans cet état.
D. Quelles sont les obligations des personnes mariées?
R. Ce sont les quatre suivantes: 1. D'user saintement du mariage. 2. De se supporter dans leurs défauts. 4. D'élever chrétiennement leurs enfants.

DB 3,23,8 D. Que doivent faire les pères et les mères pour élever leurs enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu?
R. Ils doivent faire trois choses: 1. Les instruire. 2. Les corriger. 3. Les faire vivre en bons chrétiens.
D. Qu'est-ce que les pères et mères doivent apprendre, ou faire apprendre à leurs enfants?
R. Ils doivent leur apprendre, ou leur faire apprendre particulièrement quatre choses: 1. Les principaux mystères de notre sainte religion. 2. Les commandements de Dieu et de l'Église. 3. Les prières qu'ils doivent dire. 4. La manière de bien prier Dieu.

DB 3,23,9 D. Les pères et les mères sont-ils obligés de corriger leurs enfants?
R. Oui, ils y sont obligés, et il y aura beaucoup de parents damnés pour ne l'avoir pas fait.
D. Que doivent faire les pères et les mères pour faire vivre leurs enfants en bons chrétiens?
R. Ils doivent faire principalement quatre choses: 1. Les faire assister et prier Dieu à l'église, les dimanches et les fêtes. 2. Les empêcher de fréquenter de mauvaises compagnies. 3. Les obliger de se confesser souvent à un même et bon confesseur. 4. Leur donner bon exemple.

DB 4 **Second traité.**

De la prière,

Qui est le second moyen d'obtenir la grâce nécessaire pour se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu.

DB 4,1 **Instruction 1.**

De la prière en elle-même.

DB 4,1,1 D. Quel est le second moyen d'obtenir la grâce de Dieu?
R. C'est la prière.
D. Quelle est la grâce que nous obtenons particulièrement par la prière?
R. C'est la grâce actuelle.
D. Comment obtenons-nous particulièrement la grâce actuelle par la prière?
R. C'est d'autant que c'est ordinairement par la prière que Dieu nous donne tous les secours, qui nous sont nécessaires ou utiles pour faire le bien et pour éviter le mal, qui est le péché.

DB 4,1,2 D. Qu'est-ce que la prière?
R. C'est une élévation de notre âme à Dieu, pour lui rendre nos devoirs et lui demander nos besoins.
D. Pourquoi dit-on que la prière est une élévation de notre âme à Dieu?
R. C'est parce que dans la prière nous élevons notre âme au-dessus des choses sensibles, pour ne l'occuper que de Dieu, et de ce qui conduit à Dieu.
D. Qui sont ceux qui sont obligés de prier Dieu?
R. Ce sont tous les hommes, parce que tous sont obligés de rendre leurs devoirs à Dieu, et de lui demander leurs besoins.

DB 4,1,3 D. Est-il nécessaire que les hommes demandent à Dieu ce dont ils ont besoin, puisque Dieu connaît le besoin qu'ils en ont, avant qu'ils le lui demandent?
R. Oui, cela est nécessaire.
D. Pourquoi Dieu veut-il que les hommes lui demandent ce dont ils ont besoin, puisqu'il le sait avant qu'ils le lui demandent?
R. C'est afin de les obliger à reconnaître que tout ce qu'ils ont et peuvent avoir ne peut venir que de lui.

DB 4,1,4 D. Qui est-ce qui nous a fait connaître l'obligation que tous les hommes ont de prier Dieu, pour lui demander ce dont ils ont besoin?
R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il a dit dans le saint Évangile, que Dieu n'accordera point ce dont on aura besoin, qu'on ne lui demande, et qu'on obtiendra tout ce qu'on lui demandera avec foi dans la prière.

DB 4,1,5 D. Pour qui devons-nous prier Dieu?
R. Nous le devons faire non seulement pour nous, mais aussi pour tous les hommes: pour les justes et pour les pécheurs, pour les hérétiques et pour les païens, et même pour les infidèles; pour nos amis, et pour nos ennemis; mais particulièrement pour nos parents, pour ceux qui nous sont supérieurs, et pour ceux de qui nous avons reçu quelque bien, en un mot, pour tous les vivants et même pour les morts qui souffrent dans le purgatoire.

DB 4,1,6 D. Quels sont les devoirs que nous devons rendre à Dieu dans la prière?
R. Ce sont de l'adorer, de le remercier et de lui offrir ce que nous avons reçu de lui.
D. Comment adore-t-on Dieu dans la prière?
R. C'est en reconnaissant la grandeur de Dieu, notre bassesse et la dépendance que nous avons de lui comme notre créateur et notre souverain Seigneur, et dans cette vue nous tenant devant lui dans un profond respect.

DB 4,1,7 D. De quoi devons-nous remercier Dieu dans la prière?
R. Nous devons le remercier de toutes les grâces et de tous les bienfaits que nous avons reçus de lui, ou de quelque bienfait ou de quelque grâce en

particulier, comme d'avoir surmonté une tentation d'impureté, ou d'avoir pardonné à un ennemi qu'on avait de la peine à voir.
D. Est-on obligé de remercier Dieu des grâces qu'on a reçues de lui?
R. Oui, on y est obligé, car l'ingratitude de ses bienfaits et de ses grâces lui est fort désagréable.

DB 4,1,8 D. Quel avantage reçoit-on, lorsqu'on remercie Dieu des grâces qu'on a reçues de lui?
R. C'est que Dieu en accorde ensuite plus facilement, et en plus grand nombre.
D. Quand est-on obligé d'adorer et de remercier Dieu?
R. On est obligé d'adorer Dieu tous les jours, parce que tous les jours il conserve la vie, et tous les jours on dépend de lui en toutes choses.
D. Quand est-on obligé de remercier Dieu?
R. On est aussi obligé de remercier Dieu tous les jours, parce que tous les jours on reçoit plusieurs grâces de lui.

DB 4,1,9 D. Qu'est-ce que nous devons offrir à Dieu?
R. Nous devons lui offrir ce qui est à nous et ce qui dépend de nous, comme nos pensées, nos actions, notre travail, etc.
D. Pourquoi sommes-nous obligés d'offrir à Dieu ce qui est à nous, et ce qui dépend de nous?
R. C'est pour témoigner à Dieu que nous reconnaissons que c'est de lui, que nous l'avons reçu, que nous lui en sommes redevables, qu'il dépend de lui de nous l'ôter, quand il lui plaira, et que nous devons le rapporter à lui.

DB 4,1,10 D. A quelle sorte de prière a rapport l'offrande?
R. L'offrande a rapport à la prière d'adoration, dans laquelle nous témoignons et nous reconnaissons la dépendance que nous avons de Dieu.
D. Quand est-on obligé d'offrir à Dieu tout ce qu'on a, et tout ce qui dépend de lui.
R. On y est obligé tous les jours, parce que tous les jours Dieu donne toutes ces choses, ou qu'il les conserve, ou qu'il aide à les produire.

DB 4,1,11 D. Quels sont les besoins que nous demandons à Dieu dans la prière?
R. Ce sont les grâces de Dieu et les choses qui sont nécessaires ou utiles pour notre salut ou pour celui de notre prochain, et le pardon de nos péchés.
D. Ne pouvons-nous pas demander à Dieu nos besoins temporels, et tout ce qui peut contribuer à nous conserver la santé et la vie?
R. Oui nous le pouvons, pourvu que nous le demandions pour une bonne fin et avec résignation à la volonté de Dieu.

DB 4,1,12 D. Pouvons-nous demander à Dieu des richesses des honneurs, et des plaisirs?
R. Non, cela ne nous est pas permis, parce que ces sortes de choses ne sont pas des véritables biens, et sont souvent contraires à notre salut.
D. Qu'est-ce que la prière qu'on fait à Dieu pour lui demander quelque grâce?
R. C'est proprement celle qu'on appelle prière, parce que ce mot *prière* signifie une demande qu'on fait avec humilité, et avec instance, et c'est celle dont on parle principalement dans ce traité.

DB 4,2 **Instruction 2**

De la nécessité de la prière, et des avantages qu'on en retire.

DB 4,2,1 D. Tous les hommes sont-ils obligés de demander à Dieu ses grâces.
R. Oui, tous y sont obligés, parce que tous en ont besoin, et ne peuvent pas se sauver sans le secours de la grâce de Dieu.

D. Lorsque quelqu'un a besoin de quelque grâce particulière, est-il obligé de prier Dieu, pour la lui demander?
R. Oui, il y est obligé.

DB 4,2,2 D. Qu'est-ce que la prière par laquelle on demande pardon à Dieu de ses péchés?
R. C'est proprement un acte de contrition.
D. Est-il nécessaire de demander pardon à Dieu de ses péchés?
R. Oui, car il ne les pardonnera pas, qu'on ne le prie de les pardonner.
D. Tous les hommes sont-ils obligés de demander pardon à Dieu de leurs péchés?
R. Oui, parce que tous les hommes ont offensé Dieu.
D. Quand est-on obligé de demander à Dieu ses grâces, et le pardon de ses péchés?
R. On y est obligé tous les jours parce que tous les jours on a besoin de grâces, et que tous les jours on tombe dans quelque péché.

DB 4,2,3 D. Quels sont les avantages que nous retirons de la prière?
R. Ce sont principalement les sept suivants: 1. Elle attire sur tous ceux pour qui nous prions les grâces et les bénédictions de Dieu. 2. Elle nous obtient le pardon de nos péchés. 3. Elle augmente en nous la grâce. 4. Elle nous fait vaincre les tentations qui nous attaquent. 5. Elle nous délivre de plusieurs dangers, tant de l'âme que du corps. 6. Elle nous détache du monde, et nous unit à Dieu. 7. Elle nous procure le don de persévérance dans le bien et dans la grâce de Dieu.

DB 4,2,4 D. Pourquoi y a-t-il si peu de personnes qui retirent les avantages, qu'on peut retirer de la prière, et qui obtiennent par elle ce qu'ils demandent?
R. C'est par trois raisons: 1. Parce que plusieurs demandent à Dieu des choses contraires à sa sainte volonté et à leur salut. 2. Parce que la plupart prient Dieu en état de péché mortel. 3. Parce que la plupart ne prient pas Dieu avec toutes les conditions qui doivent accompagner la prière.
D. Pourquoi les justes même n'obtiennent-ils pas toujours ce qu'ils demandent?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que Dieu veut exercer leur foi et leur patience. 2. Parce qu'il veut les rendre plus humbles et plus abandonnés à sa sainte volonté. 3. Parce que Dieu veut les engager par là à continuer et à persévérer dans la prière.

DB 4,3 **Instruction 3.**

Des huit conditions que doit avoir la prière.

DB 4,3,1 D. Combien nos prières doivent-elles avoir de conditions, pour être bonnes et agréables à Dieu, utiles à nous et au prochain?
R. Elles doivent avoir huit conditions.
D. Quelles sont les huit conditions que doivent avoir nos prières, pour être bonnes et agréables à Dieu, utiles à nous et au prochain?
R. Ce sont: 1. Que ceux qui prient soient dans la grâce de Dieu, ou du moins qu'ils aient de la douleur de leurs péchés. 2. L'attention. 3. La dévotion. 4. La ferveur. 5. L'humilité. 6. La confiance. 7. la résignation. 8. La persévérance.

DB 4,3,2 D. Quelle est la première condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu.
R. C'est que nous les fassions en état de grâce, ou au moins avec une véritable douleur et contrition de nos péchés?
D. Pourquoi faut-il être en état de grâce, ou au moins avoir une véritable douleur et contrition de ses péchés, pour bien prier Dieu?

R. C'est parce que les pécheurs, qui ont encore de l'affection pour leurs péchés, sont les ennemis de Dieu, et que par conséquent leurs prières ne peuvent pas être exaucées de Dieu ni lui être agréables.

DB 4,3,3 D. Quelle est la seconde condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu?
R. C'est l'attention.
D. Qu'est-ce que prier Dieu avec attention?
R. C'est avoir son esprit appliqué à Dieu pendant qu'on prie.
D. Pourquoi faut-il avoir de l'attention dans la prière?
R. C'est parce que ce n'est pas prier Dieu, que de ne pas penser à lui et à ce qu'on lui demande.

DB 4,3,4 D. Qui sont ceux qui prient Dieu sans attention?
R. Ce sont ceux qui ont des distractions dans leurs prières.
D. Qu'est-ce qu'avoir des distractions dans la prière?
R. C'est y laisser égarer son esprit, et s'arrêter à des pensées ou mauvaises ou au moins inutiles.
D. Combien y a-t-il de sortes de distractions?
R. Il y en a de deux sortes, des distractions volontaires, et des distractions involontaires.

DB 4,3,5 D. Qu'est-ce que des distractions volontaires?
R. Ce sont des pensées mauvaises ou inutiles, auxquelles on s'arrête volontairement.
D. Qu'est-ce que des distractions involontaires?
R. Ce sont des pensées mauvaises ou inutiles, auxquelles on ne s'arrête pas volontairement.
D. Les distractions sont-elles des péchés?
R. Les distractions volontaires sont des péchés, mais les distractions involontaires ne sont pas péchés.

DB 4,3,6 D. Sommes-nous obligés de faire en sorte d'éloigner de notre esprit toutes sortes de distractions et d'occasions de distractions?
R. Oui, nous y sommes obligés.
D. Y aurait-il péché de ne pas éloigner de soi toutes sortes d'occasions de distractions?
R. Oui, il y aurait péché de ne pas les éloigner de soi, autant qu'on le peut.
D. Que devons-nous faire pour éloigner de nous toutes les occasions de distractions?
R. Nous devons ne nous occuper des choses du monde, qu'autant que le devoir de notre charge nous y engage.

DB 4,3,7 D. Quelle est la troisième condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu?
R. C'est la dévotion.
D. Qu'est-ce que prier Dieu avec dévotion?
R. C'est le prier avec un grand respect et avec une affection tendre et intérieure pour lui, et pour tout ce qui le regarde.
D. Pourquoi devons-nous prier Dieu avec dévotion?
R. Parce que la dévotion que nous avons dans nos prières attire sur nous la bonté et la grâce de Dieu, et est cause qu'il nous accorde volontiers ce que nous lui demandons.

DB 4,3,8 D. Quelle est la quatrième condition que doivent avoir nos prières, pour être bonnes et agréables à Dieu?
R. C'est la ferveur.
D. Qu'est-ce que prier Dieu avec ferveur?
R. C'est avoir un désir ardent d'obtenir ce qu'on demande par la prière.

D. Est-il nécessaire en priant Dieu d'avoir un désir ardent d'obtenir ce qu'on demande?
R. Oui, et Dieu veut même qu'on le lui témoigne, et plus ce désir est ardent, plus Dieu exauce-t-il les prières volontiers et promptement.

DB 4,3,9 D. Peut-on prier Dieu avec ferveur, quand on demande à Dieu des biens de cette vie?
R. Oui, pourvu qu'on les demande avec résignation à sa sainte volonté, et qu'on désire alors avec ferveur, non pas des biens temporels, mais l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu.
D. Lorsqu'on demande à Dieu les biens spirituels, ne doit-on pas les demander et les désirer avec ferveur?
R. Oui, on le doit.

DB 4,3,10 D. Pourquoi n'est-il pas permis de demander et de désirer des biens temporels avec ferveur, puisqu'il est permis de le faire à l'égard des biens spirituels?
R. C'est parce que les biens spirituels sont des véritables biens, et que nous sommes assurés que Dieu veut nous les accorder; mais il n'est pas permis de désirer et de demander absolument des biens temporels, parce qu'ils ne sont pas des véritables biens, et que nous ne sommes pas assurés que Dieu veut nous les accorder.
D. Qu'est-ce que les biens spirituels que nous devons demander avec ferveur?
R. Ce sont les bonnes pensées, les affections au bien, l'horreur du péché et les grâces qui sont nécessaires pour toutes ces choses.

DB 4,3,11 D. Quelle est la cinquième condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu?
R. C'est l'humilité.
D. Que faut-il faire pour prier Dieu avec humilité?
R. Il faut être persuadé que nous sommes indignes d'être exaucés, et que si Dieu nous accorde ce que nous lui demandons, ce n'est que par sa pure bonté.
D. Comment peut-on et doit-on donner des marques extérieures d'humilité dans la prière?
R. C'est en priant toujours Dieu dans une posture modeste et humiliée.
D. Quelle est la posture modeste et humiliée dans laquelle il est à propos de prier Dieu?
R. C'est de se tenir à genoux.
D. Doit-on se tenir à genoux en priant Dieu?
R. Oui, on le doit au moins le matin et le soir, et dans l'église.

DB 4,3,12 D. Quelle est la sixième condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu?
R. C'est la confiance en Dieu et en sa bonté.
D. Qu'est-ce que prier Dieu avec confiance?
R. C'est espérer que Dieu nous accordera ce que nous lui demandons, pourvu que cela soit avantageux pour sa gloire et pour notre salut.
D. Sur quoi doit être fondée notre confiance en Dieu dans la prière?
R. Elle doit être fondée sur la bonté de Dieu et sur les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DB 4,3,13 D. Quelles marques pouvons-nous donner dans la prière, que nous mettons notre confiance aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est en priant Dieu souvent au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur.
D. Qui nous a appris à prier Dieu au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, et c'est la pratique de l'Église, qui finit ordinairement ses prières par ces paroles, *par Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

D. Pourquoi devons-nous prier par Notre-Seigneur Jésus-Christ?

R. C'est parce que nous ne pouvons avoir accès auprès de Dieu que par lui.

DB 4,3,14 D. Quelle est la septième condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu?

R. C'est une entière résignation à la volonté de Dieu.

D. Qu'est-ce que prier Dieu avec une entière résignation à sa sainte volonté?

R. C'est ne désirer et ne vouloir ce que nous lui demandons, qu'autant que Dieu veut nous l'accorder.

DB 4,3,15 D. Sur quoi est fondée la résignation que nous devons avoir à la volonté de Dieu en le priant?

R. Elle est fondée sur ce que nous savons que Dieu étant notre Père, il a soin de nous, et qu'il connaît mieux que nous ce qui nous est nécessaire pour notre salut.

D. A l'égard de quoi devons-nous avoir cette grande résignation à la volonté de Dieu, quand nous le prions?

R. C'est particulièrement à l'égard des biens temporels et de ce qui peut nous arriver en cette vie.

DB 4,3,16 D. Devons-nous aussi avoir une grande résignation à la volonté de Dieu à l'égard des biens spirituels?

R. Oui, mais nous devons aussi être persuadés que la volonté de Dieu est de nous en accorder autant que nous en avons besoin pour notre salut; c'est pourquoi nous sommes obligés de les désirer et de les demander à Dieu avec instance.

D. Sur quoi est fondée la résignation que nous devons avoir à la volonté de Dieu, à l'égard des biens temporels, quand nous le prions?

R. Elle est fondée sur ce que l'évangile nous apprend à chercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice, nous assurant que le reste nous sera donné par surcroît.

DB 4,3,17 D. Devons-nous et pouvons-nous être aussi indifférents, pour notre salut et pour tout ce qui peut y contribuer, que nous le devons être pour toutes les choses de cette vie?

R. Non, cela ne nous est pas permis.

D. Pourquoi ne nous est-il pas permis d'être aussi indifférents, pour tout ce qui regarde notre salut, que pour les choses de cette vie?

R. C'est parce que Dieu nous ayant créés pour nous sauver, nous devons être persuadés, qu'il est dans la volonté de le faire et de nous accorder tout ce qui nous est nécessaire pour cela.

DB 4,3,18 D. Quelle est la huitième condition que doivent avoir nos prières pour être bonnes et agréables à Dieu?

R. C'est la persévérance.

D. Qu'est-ce que prier Dieu avec persévérance?

R. C'est ne se pas lasser de prier, quoique Dieu diffère d'accorder ce qu'on lui demande.

D. Pourquoi devons-nous prier Dieu avec persévérance?

R. C'est parce que Dieu n'accorde pas toujours ce qu'on lui demande aussitôt qu'on le prie, et qu'il veut qu'on le prie souvent et longtemps.

DB 4,3,19 D. Pourquoi Dieu diffère-t-il quelquefois d'accorder ce qu'on lui demande?

R. C'est pour trois raisons: 1. Afin de nous faire ressentir notre misère et notre impuissance. 2. Afin de nous rendre plus reconnaissants de sa bonté. 3. Afin de nous attacher plus fortement à lui.
D. Combien de temps Dieu diffère-t-il de nous accorder ce que nous lui demandons.
R. Il le diffère autant qu'il lui plaît, et quelquefois jusqu'à la fin de notre vie.

DB 4,3,20 D. Dieu exauce-t-il toujours nos prières?
R. Oui, lorsque nous le prions en état de grâce et avec toutes les conditions qui doivent accompagner nos prières, et que nous lui demandons ce qui nous est nécessaire pour notre salut.
D. Qui est-ce qui nous a promis que nos prières ayant ces huit conditions seront exaucées de Dieu?
R. C'est Jésus-Christ lui-même dans le saint Évangile.

DB 4,4 **Instruction 4.**

Des différentes sortes de prières.

DB 4,4,1 D. En quel lieu faut-il prier Dieu?
R. Il faut prier Dieu en tous lieux, mais particulièrement dans les églises, qui sont faites et destinées pour ce saint exercice.
D. En quel jour et en quel temps faut-il prier Dieu?
R. Il faut prier Dieu tous les jours, mais particulièrement, et bien plus de temps, les dimanches et les fêtes.
D. En combien de manières peut-on prier Dieu?
R. On peut prier Dieu en deux manières: de coeur et de bouche.

DB 4,4,2 D. Comment nomme-t-on la prière qui se fait de coeur et d'esprit seulement?
R. Elle se nomme la prière ou l'oraison mentale.
D. Comment se nomme la prière qui se fait de bouche?
R. Elle se nomme la prière vocale.
D. Qu'est-ce que la prière mentale ou de coeur?
R. C'est celle par laquelle nous rendons à Dieu nos devoirs, et nous lui demandons nos besoins en parlant de coeur seulement.
D. Qu'est-ce que la prière vocale ou de bouche?
R. C'est celle par laquelle de coeur et de bouche nous rendons à Dieu nos devoirs, et nous lui représentons et demandons nos besoins.

DB 4,4,3 D. En combien de manières peut-on prier Dieu mentalement ou de coeur?
R. On le peut en cinq manières: 1. Par silence. 2. Par pensées. 3. Par affections. 4. Par actions. 5. Par souffrances.
D. Qu'est-ce que prier Dieu par silence?
R. C'est se tenir seulement en la présence de Dieu dans un sentiment de respect et d'adoration, et lui découvrir ses misères, sans lui demander qu'il en délivre. C'est ainsi que font souvent les mendiants, qui se contentent d'exposer leurs plaies et leur pauvreté aux yeux des passants, sans leur rien demander, pensant seulement à les émouvoir à compassion par ces objets.

DB 4,4,4 D. Qu'est-ce que prier Dieu par pensées?
R. C'est rendre à Dieu ses devoirs et lui exposer ses besoins par les pensées de son esprit, sans se servir d'aucune parole.
D. Qu'est-ce que prier Dieu par affections?
R. C'est témoigner à Dieu, plus par les mouvements de son coeur, que par les pensées de son esprit, l'amour qu'on a pour lui, ou le désir qu'on a d'obtenir de lui quelque grâce qu'on lui demande.

DB 4,4,5 D. Qu'est-ce que prier Dieu par actions?
R. C'est faire des bonnes actions pour l'amour de Dieu dans la vue de lui rendre ses devoirs, ou d'obtenir de lui quelque grâce.
D. Qu'est-ce que prier Dieu par souffrances?
R. C'est supporter avec une patience chrétienne toutes les peines et les afflictions qu'il plaît à Dieu de nous envoyer en cette vie dans la vue de lui rendre ses devoirs, ou d'obtenir de lui quelque grâce.

DB 4,4,6 D. Combien y a-t-il de sortes de prières vocales?
R. Il y en a de deux sortes, des prières publiques et des prières particulières.
D. Qu'est-ce que les prières publiques?
R. Ce sont celles qui se font en commun par tous les chrétiens dans les églises, comme la sainte messe, les offices divins, les cantiques de louanges et d'actions de grâces, etc.
D. Qu'est-ce que les prières particulières?
R. Ce sont celles que fait chaque fidèle en particulier.

DB 4,4,7 D. Les fidèles sont-ils obligés d'assister aux prières publiques?
R. Oui, parce qu'étant les membres d'un même corps qui est l'Église, ils doivent prendre part à tout ce qui la regarde, et s'unir ensemble pour demander à Dieu leurs besoins communs.
D. Quelle est la prière la plus agréable à Dieu, la publique ou la particulière?
R. C'est ordinairement celle qu'on fait en commun.

DB 4,4,8 D. Quels avantages ont les prières publiques par-dessus les particulières?
R. Elles ont quatre principaux avantages: 1. Elles sont ordonnées par le Saint-Esprit, qui conduit l'Église. 2. On doit croire que Jésus-Christ s'y trouve souvent, et même ordinairement, ayant promis de se trouver au milieu de ceux qui s'assemblent en son nom. 3. On obtient plus facilement par elles ce qu'on demande à Dieu. 4. Chaque particulier a part aux mérites de tous les autres qui prient avec lui.
D. Combien y a-t-il de sortes de prières publiques?
R. Il y en a de trois sortes: 1. Des prières publiques ordinaires. 2. Des prières publiques moins ordinaires. 3. Des prières publiques extraordinaires.

DB 4,4,9 D. Quelles sont les prières publiques ordinaires?
R. Ce sont les exercices de religion, que les chrétiens font ensemble en commun les dimanches et les fêtes: tels que sont la messe de paroisse et l'office divin.
D. Dans quels lieux doit-on faire les prières publiques?
R. Elles se doivent faire dans les églises.
D. Qu'est-ce que les églises, où on doit faire les prières publiques?
R. Ce sont des lieux consacrés à Dieu, dans lesquels les chrétiens s'assemblent pour y faire les exercices de la religion chrétienne.

DB 4,5 **Instruction 5.**

Des prières qu'il faut faire en particulier tous les jours, principalement le matin et le soir, et lorsqu'on assiste à la sainte messe.

DB 4,5,1 D. Quand est-ce qu'un chrétien doit prier Dieu en particulier?
R. Il doit le faire le plus souvent qu'il lui est possible.
D. Pourquoi un chrétien doit-il prier Dieu en particulier le plus souvent qu'il lui est possible?
R. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a commandé de prier

Dieu toujours.
D. Pouvons-nous prier Dieu toujours?
R. Nous le pouvons en deux manières: 1. En élevant notre coeur à Dieu le plus souvent que nous pouvons. 2. En faisant toutes nos actions pour son amour et pour sa gloire, et en esprit de prière.

DB 4,5,2 D. Y a-t-il des occasions dans lesquelles un chrétien est plus obligé de prier Dieu en particulier?
R. Oui, il y en a plusieurs.
D. En quelles occasions un chrétien est-il plus obligé de faire des prières particulières, ou de prier Dieu en particulier?
R. C'est 1. tous les jours le matin, aussitôt qu'il est levé, et le soir avant que de se coucher, et à la sainte messe. 2. En plusieurs différentes occasions, qui n'arrivent pas tous les jours. 4. Il doit faire toutes ses actions en esprit de prière.

DB 4,5,3 D. Un chrétien est-il obligé de prier Dieu tous les jours, le matin et le soir?
R. Oui, il y est obligé.
D. Y aurait-il péché de ne pas prier Dieu tous les jours, le matin et le soir?
R. Oui, car ce serait faire paraître une grande négligence de son salut et un grand mépris de la majesté de Dieu.
D. Pourquoi un chrétien est-il obligé de prier Dieu tous les jours, le matin?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour lui demander les grâces dont il a besoin, à toutes les heures et à tous les moments de la journée. 2. Pour lui offrir toutes ses actions.

DB 4,5,4 D. Pourquoi un chrétien est-il obligé de prier Dieu tous les soirs avant que de se coucher?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il a reçues de lui. 2. Pour lui demander pardon de tous les péchés qu'il a commis pendant le jour. 3. Pour lui demander les grâces dont il a besoin pour bien passer la nuit, et pour ne pas tomber dans aucun péché.
D. Comment un chrétien doit-il prier Dieu le matin?
R. Pour le bien faire, il doit faire trois choses. 1. Se retirer en un lieu commode. 2. Se mettre à genoux devant une image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou de la très sainte Vierge, ou de quelque autre saint. 3. Se tenir dans une posture modeste, sans s'appuyer ni s'asseoir sur ses talons.

DB 4,5,5 D. Pourquoi un chrétien doit-il tous les jours, le matin et le soir, prier Dieu à genoux?
R. C'est pour témoigner le respect qu'il porte à la majesté de Dieu.
D. Qui est-ce qui nous a donné l'exemple de prier Dieu à genoux?
R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il pria Dieu son Père prosterné à genoux dans le jardin des Olives.
D. Ne suffit-il pas de prier Dieu dans le lit, ou en s'habillant, ou en travaillant?
R. Cela ne suffit pas, car ce n'est pas rendre à Dieu ses devoirs avec le respect qui lui est dû.

DB 4,5,6 D. Est-ce mal fait de prier Dieu dans le lit, ou en s'habillant, ou en travaillant?
R. Non, ce n'est pas mal fait, au contraire, il est à propos de prier Dieu dans le lit, en s'habillant, et en travaillant; mais cela ne suffit pas, il faut encore ensuite prier Dieu modestement à genoux, lorsqu'on est levé et habillé.
D. Quel mal arrive-t-il à ceux qui manquent de prier Dieu à genoux le matin et le soir, soit par honte, soit par négligence?

R. Ils se privent de beaucoup de grâces, et se mettent en danger de n'être pas sauvés.

DB 4,5,7 D. Que faut-il faire dans la prière du matin?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Adorer Dieu. 2. Le remercier d'avoir heureusement passé la nuit. 3. Lui demander pardon, si on l'a offensé pendant ce temps. 4. Prévoir les actions qu'on a à faire pendant le jour, et les occasions où on peut se trouver d'offenser Dieu. 5. Demander à Dieu la grâce de faire toutes ses actions pour l'amour de lui, et de résister aux tentations qui pourraient arriver pendant le jour.
D. Si on avait des affaires pressantes, ou si on s'était levé trop tard, ne pourrait-on pas manquer de prier Dieu le matin?
R. Non, car on n'y doit pas manquer pour quelque raison que ce soit.

DB 4,5,8 D. Les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses sont-ils obligés non seulement de prier Dieu, mais aussi de faire prier Dieu à genoux tous les jours leurs enfants et leurs domestiques?
R. Oui, ils y sont obligés, et ils seront punis de Dieu s'ils ne le font pas.
D. Si le soir on était pressé du sommeil, ou las, ou fatigué du travail, ne serait-il pas permis de se coucher sans avoir prié Dieu auparavant?
R. Il ne faudrait pas pour cela manquer de faire la prière avant que de se mettre au lit.

DB 4,5,9 D. Que faut-il faire dans la prière du soir?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Adorer Dieu. 2. Le remercier des grâces qu'on a reçues de lui pendant le jour. 3. Examiner sa conscience sur les péchés qu'on a commis, sur le temps qu'on a mal employé, et sur les actions qu'on n'a pas faites pour l'amour de Dieu. 4. Demander pardon à Dieu des fautes qu'on a commises, et prendre une ferme résolution de les éviter le lendemain. 5. Demander à Dieu la grâce de bien passer la nuit, et surtout de ne tomber dans aucun péché pendant ce temps, et de ne pas même consentir à aucune mauvaise pensée.
D. Est-on obligé de prier Dieu pendant la sainte messe?
R. Oui, on est obligé d'y prier Dieu, et si on ne le fait pas, on n'est pas censé y assister.

DB 4,6 **Instruction 6.**

Des différentes occasions dans lesquelles un chrétien doit prier Dieu en particulier pendant le jour.

DB 4,6,1 D. En quelles occasions faut-il prier Dieu de temps en temps pendant le jour?
R. Il faut le faire principalement en huit occasions. 1. Dès qu'on s'éveille. 2. Quand on entre dans quelque place, ou qu'on en sort. 3. Dans chacune de ses actions. 4. Quand on va travailler. 5. Avant que de sortir de la maison. 6. Avant et après les repas. 7. Avant que de se mettre au lit. 8. Quand on est couché.
D. Quelle prière doit-on faire quand on s'éveille?
R. Il faut penser à Dieu, et lui offrir et consacrer toute la journée.

DB 4,6,2 D. Quelle prière doit-on faire quand on entre dans quelque place?
R. Il faut adorer Dieu, qui y est présent, et qui la remplit, et lui demander sa sainte bénédiction et la grâce de ne le point offenser, pendant tout le temps qu'on y restera.
D. Quelle prière doit-on faire quand on sort de quelque place?
R. Il faut demander à Dieu la grâce de ne point s'éloigner de lui par le péché, et de n'être point privé de sa présence.
D. Quelle prière doit-on faire quand on va travailler?

R. Il faut demander à Dieu la grâce de prendre son travail en esprit de pénitence, et le prier qu'il nous empêche de tomber dans le péché, pendant tout le temps que nous travaillerons.

DB 4,6,3 D. Quelle prière faut-il faire dans chacune de ses actions?
R. Pour bien prier Dieu dans chacune de ses actions, il faut faire cinq choses: 1. Il faut les offrir à Dieu. 2. Il faut implorer son secours pour les bien faire. 3. Il faut les faire avec attention à Dieu. 4. Il faut s'unir aux intentions et dispositions que Notre-Seigneur Jésus-Christ a eues, dans les actions qu'il a faites semblables à celle qu'on fait. 5. Il faut les faire pour l'amour de Dieu.

DB 4,6,4 D. Quelle prière doit-on faire avant que de sortir de la maison?
R. Il faut demander à Dieu la grâce de marcher toujours avec lui, et avec attention à sa sainte présence, et de ne s'occuper ni l'esprit ni les sens d'aucune chose, qui puisse porter au péché.
D. Quelle prière faut-il faire avant les repas?
R. Il faut prier Dieu de répandre ses bénédictions sur nous et sur les viandes, et de nous faire la grâce de n'en pas user pour l'offenser, mais pour le mieux servir.
D. Quelle prière faut-il faire après les repas?
R. Il faut remercier Dieu de la nourriture qu'on vient de prendre, et lui demander pardon des fautes qu'on peut avoir commises en la prenant.

DB 4,6,5 D. Quelle prière faut-il faire à Dieu, avant que de se mettre au lit?
R. Il faut offrir à Dieu son sommeil, et lui demander sa sainte grâce, et sa protection pendant la nuit.
D. Quelle prière faut-il faire quand on est couché?
R. Il faut demander à Dieu la grâce de passer cette nuit dans son saint amour, et sans l'offenser, et s'endormir ayant l'esprit appliqué à quelque bonne pensée.

DB 4,6,6 D. Quelles sont les différentes occasions, dans lesquelles il faut prier Dieu, qui n'arrivent pas tous les jours?
R. Il n'y a point d'occasions dans lesquelles on ne doive prier Dieu: mais on doit particulièrement le faire en six occasions. 1. Quand on entreprend quelque affaire ou quelque voyage. 2. Quand on va rendre quelque visite, ou qu'on en revient. 3. Quand on souffre quelque tort, quelque peine, ou quelque injustice. 4. Quand on est malade ou incommodé. 5. Quand on est dans quelque tentation, ou dans quelque danger d'offenser Dieu. 6. Quand on est tombé dans quelque péché.

DB 4,6,7 D. Quelle prière faut-il faire quand on entreprend quelque affaire?
R. Il faut prier Dieu de la conduire selon sa sainte volonté, et de ne pas permettre que nous fassions rien, qui ne lui soit agréable.
D. Quelle prière doit-on faire quand on entreprend quelque voyage?
R. Il faut demander à Dieu trois choses. 1. La grâce de nous conduire et de nous reconduire. 2. De nous donner un de ses anges, pour nous servir de guide. 3. De nous préserver de tomber dans le péché.

DB 4,6,8 D. Quelle prière doit-on faire quand on va rendre visite à quelqu'un?
R. Il faut alors faire attention à trois choses: 1. D'y aller dans le même esprit, dans les mêmes intentions, et les mêmes dispositions qu'avait la très sainte Vierge, lorsqu'elle alla visiter sainte Élisabeth. 2. De prier Dieu que les entretiens que nous y aurons servent à augmenter en nous son saint amour. 3. De lui demander la grâce que nous ne l'offensions en rien pendant ce temps, surtout contre la charité.
D. Quelle prière faut-il faire à Dieu au retour d'une visite?

R. Il faut demander pardon à Dieu, des fautes qu'on a commises dans l'entretien, et du temps qu'on peut y avoir perdu.

DB 4,6,9 D. Quelle prière faut-il faire à Dieu quand on souffre quelque peine?
R. Il faut l'offrir à Dieu, et le prier que cette peine nous serve à faire pénitence de nos péchés.
D. Quelle prière faut-il faire à Dieu quand quelqu'un nous fait quelque peine, quelque tort ou quelque injustice?
R. Il faut dans cette occasion faire trois choses: 1. Adorer la justice de Dieu sur nous. 2. Adorer la patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'égard des Juifs, et lui en demander quelque part. 3. Demander à Dieu la grâce de regarder ce tort, comme un avantage pour nous, et un bien pour notre salut.

DB 4,6,10 D. Quelle prière doit-on faire à Dieu quand on est malade ou incommodé?
R. Il faut alors faire quatre choses: 1. Reconnaître que cette maladie ou incommodité vient de Dieu. 2. La lui offrir. 3. L'en remercier. 4. Lui demander la grâce de la supporter avec patience, et pour son saint amour, et d'en faire un bon usage.
D. Quelle prière doit-on faire à Dieu, quand on est dans quelque tentation, ou dans quelque occasion d'offenser Dieu?
R. Il faut prier Dieu de l'éloigner de nous, ou de nous faire la grâce de n'y pas succomber.
D. Quelle prière doit-on faire à Dieu quand on est tombé dans quelque péché?
R. Il faut aussitôt en demander pardon à Dieu, et s'imposer quelque pénitence qui soit utile pour y satisfaire, et qui serve à en préserver à l'avenir.

DB 4,7 **Instruction 7.**

De l'oraison dominicale.

De la préface.

DB 4,7,1 D. A qui devons-nous adresser nos prières?
R. C'est à Dieu à qui nous devons les adresser; parce qu'il n'y a que lui qui nous puisse accorder tout ce que nous pouvons lui demander.
D. Quelle est la plus excellente prière que nous puissions adresser à Dieu?
R. C'est l'oraison dominicale, qui commence par ces paroles: *Pater noster.*
D. Que signifient ces paroles, oraison dominicale?
R. Elles signifient oraison ou prière du Seigneur.

DB 4,7,2 D. Pourquoi l'oraison dominicale ou du Seigneur est-elle ainsi appelée?
R. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même l'a faite, et enseignée à ses apôtres.
D. Quand Jésus-Christ a-t-il fait et dressé l'oraison dominicale?
R. Ç'a été lorsque les apôtres le prièrent de leur apprendre, comment ils devaient prier.
D. Pourquoi l'oraison dominicale ou du Seigneur est-elle la plus excellente prière que nous puissions adresser à Dieu?
R. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ en est l'auteur, et qu'elle renferme en abrégé tout ce que nous devons demander à Dieu.

DB 4,7,3 D. Est-on obligé de savoir l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur?
R. Oui, on est obligé de la savoir, et on commettrait un péché si par sa faute, on ne la savait pas.
D. Est-on obligé de réciter souvent l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur?
R. Oui, on y est obligé.

D. Dites l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur en latin.
R. Voici l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur en latin: *Pater noster,* etc.
D. Dites l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur en français.
R. Voici l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur en français: *Notre Père,* etc.

DB 4,7,4 D. Combien y a-t-il de demandes dans l'oraison de Notre-Seigneur?
R. Il y en a sept.
D. Ces paroles, notre Père, qui êtes dans les Cieux, contiennent-elles une demande?
R. Non, elles sont comme un avant-propos, qui sert à élever notre coeur à Dieu.
D. Qui est celui que nous appelons notre Père au commencement de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est Dieu le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

DB 4,7,5 D. Pourquoi appelons-nous Dieu notre Père au commencement de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce qu'il nous a créés à son image et à sa ressemblance. 2. Parce qu'il nous conserve et nous donne tout ce qui nous est nécessaire. 3. Parce qu'en nous donnant la grâce, il nous a fait ses enfants.
D. Pourquoi, dans l'oraison de Notre-Seigneur, donnons-nous à Dieu le nom de Père, plutôt qu'un autre, plutôt, par exemple, que celui de notre Maître ou de Notre-Seigneur?
R. C'est parce que Dieu veut qu'en le priant, nous lui parlions avec la même confiance que les enfants parlent à leur père.

DB 4,7,6 D. Pourquoi disons-nous, notre Père et non pas mon Père?
R. C'est pour nous apprendre que nous devons prier non seulement pour nous, mais aussi pour tous les autres hommes, et particulièrement pour les chrétiens, aussi bien qu'en union avec eux, que nous devons regarder comme nos frères.
D. Pourquoi disons-nous à Dieu, qui êtes dans les Cieux, puisque Dieu est partout?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que le Ciel est le lieu où Dieu fait paraître davantage sa gloire. 2. Pour nous apprendre que nous devons élever nos coeurs et nos esprits vers le Ciel. 3. Que nous devons demander à Dieu les biens du Ciel, et non pas ceux de la terre.

DB 4,8 ## Instruction 8.

Des quatre premières demandes de l'oraison de Notre-Seigneur.

DB 4,8,1 D. Que demande-t-on à Dieu par les sept demandes de l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur?
R. Par la première, on demande l'honneur et la gloire de Dieu, par les trois suivantes on demande tous les biens qui sont nécessaires, ceux du Ciel, ceux de l'âme qui sont les vertus et la fidélité aux commandements de Dieu et de l'Église, et ceux du corps; et par les trois dernières on demande à Dieu la délivrance de trois sortes de maux, des très grands qui sont les péchés, des médiocres qui sont les tentations, et des moindres qui sont les peines et les afflictions du corps et de l'esprit, auxquelles on est sujet en cette vie.

DB 4,8,2 D. Quelle est la première demande de l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur?
R. C'est celle-ci: Que votre nom soit sanctifié.

D. Qu'entend-on par le nom de Dieu?
R. On entend Dieu même.
D. Qu'est-ce que sanctifier le nom de Dieu?
R. C'est avoir un profond respect pour la sainteté de Dieu, et une grande crainte de l'offenser.
D. Qui sont ceux qui sanctifient le nom de Dieu?
R. Ce sont ceux qui lui obéissent.

DB 4,8,3 D. Qui sont ceux qui déshonorent le nom de Dieu?
R. Ce sont ceux qui l'offensent en commettant quelque péché, mais particulièrement les jureurs et les blasphémateurs.
D. Que demande-t-on particulièrement à Dieu par ces paroles: Que votre nom soit sanctifié?
R. On demande que Dieu soit connu, aimé, servi, béni, honoré et adoré par toutes les créatures, dans le temps et dans l'éternité.

DB 4,8,4 D. Quelle est la seconde demande de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est celle-ci: Que votre règne arrive.
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: Que votre règne arrive?
R. On demande deux choses. 1. Qu'il règne de plus en plus en ce monde par sa sainte grâce. 2. Qu'il fasse arriver le jour auquel il doit régner sur tous les hommes, sur les saints, et sur les damnés.
D. Quand Dieu régnera-t-il sur tous les hommes?
R. Ce sera à la fin du monde, après le jugement universel.

DB 4,8,5 D. Comment Dieu régnera-t-il sur tous les saints?
R. Ce sera en les faisant jouir d'une gloire éternelle.
D. Comment Dieu régnera-t-il sur les damnés?
R. Ce sera en exerçant sur eux pendant toute l'éternité une justice très rigoureuse dans les enfers.

DB 4,8,6 D. Quelle est la troisième demande de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est celle-ci: Que votre volonté soit faite en la terre, comme au Ciel.
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: Que votre volonté soit faite en la terre, comme au Ciel?
R. On demande à Dieu que tous les hommes qui sont en ce monde, et même que toutes les créatures fassent sa sainte volonté, comme les anges et les saints la font dans le Ciel.

DB 4,8,7 D. Qu'est-ce que faire la volonté de Dieu?
R. C'est faire deux choses. 1. Observer ses saints commandements, et ceux de son Église. 2. Recevoir avec soumission toutes les peines qu'il nous envoie.
D. Pourquoi demande-t-on à Dieu, que sa sainte volonté soit faite?
R. C'est parce qu'on a besoin de sa grâce pour l'accomplir.
D. Pourquoi demande-t-on à Dieu que sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel?
R. C'est pour le prier que tous les hommes fassent sa sainte volonté avec soumission, avec affection, et pour l'amour de lui, comme les bienheureux la font dans le Ciel.

DB 4,8,8 D. Quelle est la quatrième demande de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. Elle est contenue dans ces paroles: donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, ou de chaque jour.
D. Qu'est-ce que le pain quotidien ou de chaque jour, que nous demandons à Dieu dans l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est le pain de l'âme, et le pain du corps.

DB 4,8,9 D. Qu'est-ce que le pain de l'âme, qu'on demande à Dieu dans l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est la grâce de Dieu, sa sainte parole, la sainte eucharistie, et tout ce qui est nécessaire pour le salut de notre âme.
D. Qu'est-ce que le pain du corps, qu'on demande à Dieu dans l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est tout ce qui est nécessaire pour la vie, et pour la conservation de nos corps.
D. Pourquoi demande-t-on les choses nécessaires à la vie du corps, sous le nom de pain?
R. C'est pour nous faire connaître que nous devons nous contenter de pain, si Dieu ne nous en donne pas davantage, et que nous ne devons rien désirer de superflu.

DB 4,8,10 D. Pourquoi prions-nous Dieu de nous donner aujourd'hui notre pain quotidien, ou de chaque jour?
R. C'est parce que nous avons besoin tous les jours, et à toutes les heures de ce qui est nécessaire pour le salut de notre âme, et pour la conservation de notre corps.
D. Pourquoi ne demande-t-on à Dieu du pain que pour aujourd'hui, c'est-à-dire pour ce jour?
R. C'est parce que nous devons nous confier en la providence de Dieu pour le lendemain, que peut-être nous ne verrons pas.

DB 4,8,11 D. Les riches doivent-ils demander à Dieu leur pain quotidien, aussi bien que les pauvres?
R. Oui, il doivent le demander pour deux raisons: 1. Parce qu'ils ont besoin de la grâce de Dieu. 2. Parce que c'est Dieu qui leur donne les biens qu'ils possèdent, et qu'il leur peut ôter quand il lui plaît.
D. Que doit-on faire quand Dieu refuse les biens temporels qu'on lui demande?
R. On doit adorer sa divine providence, et être persuadé que c'est par bonté qu'il les refuse.

DB 4,9 **Instruction 9.**

Des trois dernières demandes de l'oraison de Notre-Seigneur.

DB 4,9,1 D. Quelle est la cinquième demande de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. C'est celle-ci: Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles de l'oraison de Notre-Seigneur: pardonnez-nous, etc.?
R. Nous prions Dieu par ces paroles de nous pardonner tous nos péchés, comme nous pardonnons à nos ennemis, et de nous traiter comme nous traitons ceux qui nous ont fait quelque peine.

DB 4,9,2 D. Pourquoi demandons-nous à Dieu qu'il nous pardonne nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés?
R. C'est pour deux raisons. 1. Parce que nous ne pouvons pas espérer que Dieu nous fasse miséricorde, si nous ne la faisons aux autres. 2. Pour fortifier notre confiance en Dieu, qui a promis qu'il nous traitera, comme nous aurons traité ceux qui nous ont offensés.
D. Qu'est-ce que pardonner les offenses à ceux qui nous ont offensés?
R. C'est ne vouloir point se venger, et être disposés à rendre le bien pour le mal.

DB 4,9,3 D. Est-ce pardonner, que de ne vouloir point voir, ni souffrir ceux qui nous ont offensés, disant seulement qu'on ne leur veut point de mal?

R. Non, ce n'est point leur pardonner: il faut, dit Jésus-Christ, les aimer, leur vouloir et leur faire du bien.
D. Que faut-il faire pour témoigner qu'on veut du bien à ceux de qui on a été offensé, et qu'on les aime?
R. Il faut faire six choses. 1. Leur pardonner de bon coeur pour l'amour de Dieu. 2. Ne point mal parler d'eux. 3. Se réconcilier avec eux. 4. Les voir volontiers. 5. Les saluer. 6. Prier Dieu pour eux.

DB 4,9,4 D. Celui qui ne veut point pardonner à ceux qui l'ont offensé, ou qui ne veut point ni les voir, ni les saluer, que fait-il quand, en récitant l'oraison de Notre-Seigneur, il prie Dieu de lui pardonner ses péchés?
R. Celui-là se condamne soi-même, et il prie Dieu de ne lui point pardonner ses péchés, de retirer ses grâces de lui, et de ne vouloir pas ni le voir, ni l'assister, jusqu'à ce qu'il pardonne à ceux qui l'ont offensé.

DB 4,9,5 D. Quelle est la sixième demande de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. Elle est exprimée par ces paroles: Ne nous laissez point succomber à la tentation.
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles de l'oraison de Notre-Seigneur: Ne nous laissez point, etc.?
R. Nous demandons à Dieu par ces paroles, la grâce de n'avoir point de tentations, ou d'y résister quand nous en avons.
D. Qu'est-ce qu'une tentation?
R. C'est une épreuve pour notre bien, ou une sollicitation au mal.
D. Qu'est-ce qu'une tentation ou une épreuve pour notre bien?
R. C'est ce qui sert à éprouver notre vertu.

DB 4,9,6 D. Qu'est-ce qu'une tentation pour le mal?
R. C'est une pensée, ou une inclination qui nous porte et nous sollicite à faire le mal.
D. La tentation pour le mal est-elle péché?
R. Non, elle n'est pas péché, pourvu qu'on n'y donne point occasion; il n'y a que le consentement à la tentation, qui soit péché, et c'est une vertu d'y résister.
D. Dieu est-il quelquefois l'auteur de la tentation?
R. Il ne peut jamais l'être de la tentation pour le mal, quoique souvent il la permette: mais il est quelquefois l'auteur de la tentation pour le bien, en mettant notre vertu à l'épreuve.

DB 4,9,7 D. Comment Dieu met-il notre vertu à l'épreuve?
R. C'est par les peines et les afflictions qu'il nous envoie pour exercer notre patience.
D. Pourquoi Dieu permet-il que nous soyions portés au mal?
R. C'est afin que nous ayions des occasions de mériter davantage, en résistant à la tentation.
D. Pourquoi Dieu permet-il que nous succombions à la tentation?
R. C'est pour trois raisons. 1. Pour nous obliger à nous tenir davantage sur nos gardes. 2. Pour nous donner occasion de nous humilier, et de renouveler notre ferveur au service de Dieu. 3. Pour nous engager à avoir de la compassion pour les péchés des autres.

DB 4,9,8 D. Quelles sont les causes des tentations qui portent au mal?
R. Ce sont le monde, le diable, et la chair.
D. Que faut-il faire pour n'être point souvent tentés?
R. Il faut faire trois choses: 1. Éviter l'oisiveté. 2. Se défier de soi-même. 3. Découvrir toutes ses tentations à son confesseur aussitôt qu'on s'y sent porté, et suivre ses avis.
D. Pouvons-nous de nous-mêmes résister à la tentation?

R. Non, nous ne le pouvons pas sans le secours de la grâce de Dieu, et nous devons la lui demander tous les jours, particulièrement lorsque nous sommes tentés.

DB 4,9,9 D. Que devons-nous faire pour ne pas succomber à la tentation?
R. Aussitôt que nous nous en apercevons, nous devons faire cinq choses: 1. Reconnaître que nous ne pouvons pas y résister sans la grâce de Dieu. 2. La lui demander instamment. 3. Implorer le secours de la très sainte Vierge, de notre saint ange gardien et des saints à qui nous avons une dévotion particulière. 4. Faire le signe de la sainte croix. 5. Fuir les occasions.

DB 4,9,10 D. Quelles sont les tentations dont nous devons particulièrement nous donner de garde?
R. Ce sont les tentations contre la foi, et contre la chasteté.
D. Que devons-nous faire pour surmonter les tentations contre la foi?
R. Nous devons promptement faire des actes de foi sur la vérité de foi que nous sommes tentés de ne pas croire.
D. Que doit-on faire pour surmonter les tentations contre la chasteté?
R. On doit faire trois choses: 1. Être toujours occupé. 2. En éviter les occasions, et surtout les personnes portées à l'impureté, et les personnes de différent sexe. 3. Fuir quand on se trouve dans les occasions de ce péché.

DB 4,9,11 D. Que doit-on faire quand on a succombé à la tentation?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Reconnaître aussitôt sa misère, et son impuissance à faire le bien. 2. Demander pardon à Dieu de son péché, le pleurer amèrement et en faire pénitence. 3. Se confesser au plus tôt. 4. Réparer le scandale qu'on a causé, ou donné à d'autres. 5. Fuir les occasions et les compagnies qui ont fait tomber dans le péché.

DB 4,9,12 D. Quelle est la dernière demande de l'oraison de Notre-Seigneur?
R. La voici: Mais délivrez-nous du mal.
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: Mais délivrez-nous du mal?
R. On demande à Dieu la grâce d'être délivré des peines de l'autre vie, qui sont celles du purgatoire et de l'enfer, et de celles de la vie présente, qui sont les afflictions et les souffrances, et de supporter avec patience toutes celles que Dieu envoie en cette vie.

DB 4,9,13 D. Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu, que dans toutes les demandes de cette prière qu'il nous a donnée, nous disions, nous, et notre au pluriel, et non pas, mon et mien au singulier?
R. C'est pour nous faire connaître que son intention est, que nous disions cette prière, non seulement pour nous, mais aussi pour tous les chrétiens qui doivent participer à nos prières, à cause de l'union que nous avons avec eux.

DB 4,9,14 D. Que signifient ces paroles: Ainsi soit-il, par lesquelles on finit l'oraison de Notre-Seigneur?
R. Elles signifient, que cela soit ainsi, c'est-à-dire, accordez-nous s'il vous plaît, ô mon Dieu, tout ce que nous venons de vous demander par cette prière.
D. Pourquoi finit-on l'oraison de Notre-Seigneur par ces paroles: Ainsi soit-il?
R. C'est pour marquer la confiance que nous devons avoir, après avoir prié, d'obtenir de Dieu ce que nous lui avons demandé.

DB 4,10 **Instruction 10.**

Des prières adressées aux saints, et particulièrement à la très sainte Vierge.

DB 4,10,1 D. Ne pouvons-nous adresser nos prières qu'à Dieu?
R. Nous les pouvons adresser aux anges et aux saints, aussi bien qu'à Dieu.
D. Lorsqu'on prie les anges et les saints, ne leur rend-on pas un honneur qui n'est dû qu'à Dieu?
R. Non, car on ne les prie pas de la même manière que Dieu.
D. Pourrait-on adresser ses prières aux saints de la même manière qu'on les adresse à Dieu?
R. Non, cela n'est pas permis.

DB 4,10,2 D. Pourquoi n'est-il pas permis d'adresser ses prières aux anges, et aux saints, de la même manière qu'on les adresse à Dieu?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'il ne nous est pas permis d'adorer les anges et les saints. 2. Parce que les anges et les saints ne peuvent accorder par eux-mêmes aucune grâce, et qu'ainsi nous ne pouvons pas leur en demander comme nous en demandons à Dieu.
D. Comment adressons-nous nos prières à Dieu?
R. Nous les adressons comme à celui qui peut nous accorder par lui-même tout ce que nous lui demandons.

DB 4,10,3 D. Comment adressons-nous nos prières aux anges et aux saints?
R. Nous les leur adressons, afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de Dieu, de qui ils peuvent nous obtenir beaucoup de grâces, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Pourquoi les saints nous peuvent-ils obtenir de Dieu beaucoup de grâces?
R. C'est par le crédit qu'ils ont auprès de Dieu, parce qu'ils sont ses amis, et ses serviteurs bien aimés.

DB 4,10,4 D. Sommes-nous obligés de prier les saints?
R. Non, nous n'y sommes pas obligés, mais nous pouvons les prier, et il est très utile pour nous que nous les priions.
D. Lorsque les saints veulent nous procurer quelque grâce, est-il nécessaire qu'ils prient Dieu pour nous?
R. Oui, cela est absolument nécessaire.
D. A qui de tous les saints devons-nous plus particulièrement et plus souvent adresser nos prières?
R. C'est à la très sainte Vierge.

DB 4,11 **Instruction 11.**

***Exposition générale de l'* Ave Maria.**

DB 4,11,1 D. Quelle est la principale prière que nous devons adresser à la très sainte Vierge?
R. C'est celle qu'on nomme la salutation angélique, qui commence par ces paroles *Ave Maria.*
D. Pourquoi la prière, *Ave Maria,* est-elle appelée la salutation angélique?
R. C'est parce qu'elle se commence par les paroles, que l'ange dit à la très sainte Vierge, en la saluant et lui annonçant le mystère de l'Incarnation, qui devait s'accomplir dans son sein.

DB 4,11,2 D. Pourquoi la salutation angélique est-elle la principale et la plus excellente prière qu'on puisse adresser à la très sainte Vierge?
R. C'est pour deux raisons. 1. A cause de la qualité de ceux qui l'ont composée. 2. A cause de l'excellence des choses qu'elle contient.

D. Qui sont ceux qui ont composé la salutation angélique?
R. Ce sont: saint Gabriel archange, sainte Élisabeth, et la sainte Église.
D. Quelles sont les paroles de saint Gabriel, qui font partie de la salutation angélique?
R. Ce sont: Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous.

DB 4,11,3 D. Quelles sont les paroles de sainte Élisabeth, qui font partie de la salutation angélique?
R. Ce sont: vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de votre ventre est béni.
D. Quand sainte Élisabeth a-t-elle dit ces paroles à la très sainte Vierge?
R. Ç'a été lorsqu'elle l'alla visiter.

DB 4,11,4 D. Quelles sont les paroles de la salutation angélique, que l'Église a ajoutées à celles de l'ange Gabriel, et de sainte Élisabeth?
R. Ce sont les suivantes: 1. Ce mot Marie, après je vous salue. 2. Sainte Marie mère de Dieu, priez pour nous pécheurs maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.
D. Quelles sont les choses si excellentes, et si considérables, qui sont contenues dans la salutation angélique?
R. Il y en a trois: 1. Nous y saluons la très sainte Vierge. 2. Nous la louons. 3. Nous la prions.

DB 4,11,5 D. Pourquoi, dans la salutation angélique, salue-t-on la très sainte Vierge?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour témoigner le respect qu'on porte à la très sainte Vierge, comme étant la mère de Dieu. 2. Pour témoigner la confiance qu'on a en elle, comme étant notre mère, et notre avocate auprès de Dieu.
D. Pourquoi loue-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'elle est la mère de Dieu. 2. Parce qu'elle est remplie de toutes sortes de grâces.

DB 4,11,6 D. Pourquoi prie-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est parce qu'elle peut tout auprès de Dieu, et qu'ayant un grand amour pour le salut des hommes, elle est toujours prête de les assister.
D. Par quelles paroles salue-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est par ces paroles: je vous salue, Marie.

DB 4,11,7 D. Par quelles paroles loue-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est en disant: Marie pleine de grâces, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni. Et par ces autres: sainte Marie mère de Dieu.
D. Par quelles paroles prie-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est en disant: Priez pour nous pécheurs maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

DB 4,12 ## Instruction 12.

Explication de l' Ave Maria.

DB 4,12,1 D. Pourquoi l'Église a-t-elle ajouté le nom de Marie aux paroles de l'ange, dans la salutation angélique?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour nous faire penser que c'est à la très sainte Vierge que nous adressons cette prière. 2. Pour nous faire concevoir les excellences de ce nom. 3. Pour exciter la très sainte Vierge à écouter plus favorablement nos prières.

D. Que signifie le nom de Marie?
R. Il signifie dame et étoile.

DB 4,12,2 D. Pourquoi la très sainte Vierge est-elle ainsi nommée?
R. C'est pour deux raisons: c'est pour nous marquer: 1. Que la très sainte Vierge est dame et maîtresse de toutes les créatures, et particulièrement de tous les chrétiens. 2. Qu'elle est l'étoile qui les conduit à Dieu.
D. Pourquoi dans la salutation angélique appelle-t-on la très sainte Vierge pleine de grâces?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'elle a reçu plus de grâces, et plus de gloire que tous les anges et les saints. 2. Parce qu'elle a reçu et mis en usage toutes les grâces que Dieu lui avait destinées.

DB 4,12,3 D. Quelles sont les grâces principales que Dieu a faites à la très sainte Vierge?
R. Ce sont les dix suivantes: 1. L'Église croit pieusement qu'elle a été exempte du péché originel, de tous péchés actuels, et de l'inclination au péché. 2. Elle a été mère de Dieu, et vierge tout ensemble. 3. Dieu l'a comblée de grâces très éminentes, comme étant la mère de son Fils. 4. Toutes ses actions ont été d'un grand mérite. 5. Elle est morte dans un parfait amour de Dieu. 6. Après sa mort, elle est ressuscitée pleine de gloire. 7. Elle a été enlevée dans le Ciel, en corps et en âme, et placée au-dessus de tous les saints. 8. Elle est honorée par toute l'Église plus qu'aucun autre saint. 9. En mettant au monde Jésus-Christ son Fils, elle a contribué au salut des hommes. 10. Dieu l'a faite la trésorière de toutes les grâces qu'il veut donner aux hommes.

DB 4,12,4 D. Pourquoi dans la salutation angélique dit-on à la très sainte Vierge: Le Seigneur est avec vous?
R. C'est particulièrement pour quatre raisons: 1. Parce qu'elle a toujours été à Dieu, et avec Dieu d'une manière particulière. 2. Parce qu'elle a toujours possédé la grâce de Dieu. 3. Parce qu'elle a toujours été exempte du péché. 4. Parce que Jésus-Christ a été neuf mois dans son sein.
D. Pourquoi dit-on à la très sainte Vierge dans la salutation angélique: Vous êtes bénie sur toutes les femmes?
R. C'est parce qu'elle a reçu de Dieu trois grâces qui n'ont point été faites aux autres femmes.

DB 4,12,5 D. Quelles sont les trois grâces que la très sainte Vierge a reçues de Dieu par-dessus les autres femmes?
R. Ce sont: 1. Qu'elle a été mère et vierge tout ensemble. 2. Qu'elle a enfanté sans douleur. 3. Que le Fils qu'elle a mis au monde est Dieu.
D. Pourquoi dans la salutation angélique dit-on ces paroles à la très sainte Vierge: Le fruit de votre ventre est béni?
R. C'est parce qu'elle est la plus sainte et la plus parfaite de toutes les créatures.

DB 4,12,6 D. Pourquoi dans la salutation angélique appelle-t-on la très sainte Vierge mère de Dieu?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'elle est la mère de Jésus-Christ, qui est Dieu et homme. 2. C'est pour l'engager à accorder plus facilement ce qu'on lui demande, comme étant la mère de celui qui peut tout.
D. Que demandons-nous à la très sainte Vierge, dans la salutation angélique, quand nous lui disons: Priez pour nous?
R. Nous lui demandons tout ce qui peut procurer notre salut.

DB 4,12,7 D. Pour qui prions-nous quand nous disons à la très sainte Vierge dans la salutation angélique: Priez pour nous?

R. C'est pour tous les hommes que nous la prions, mais particulièrement pour tous les chrétiens.
D. Pourquoi en priant la très sainte Vierge prenons-nous la qualité de pécheurs?
R. C'est pour la porter à prier Dieu pour nous, avec plus de zèle et plus d'affection, à cause de l'horreur qu'elle a pour le péché.

DB 4,12,8 D. Qu'entendons-nous, quand nous disons à la très sainte Vierge, dans la salutation angélique: Priez pour nous maintenant?
R. Nous demandons à la très sainte Vierge qu'elle prie Dieu pour nous tous les moments de notre vie.
D. Pourquoi demandons-nous à la très sainte Vierge qu'elle prie pour nous à l'heure de notre mort?
R. C'est parce que le temps auquel nous avons plus besoin d'être assistés de la très sainte Vierge est lorsque nous sommes prêts de mourir.

DB 4,13 **Instruction 13.**

Du chapelet et de l'angélus.

DB 4,13,1 D. Pourquoi l'Église fait-elle dire souvent la salutation angélique?
R. C'est pour quatre raisons: 1. Pour nous faire souvenir du mystère de l'Incarnation. 2. Pour nous former aux vertus de la très sainte Vierge. 3. Pour l'engager plus fortement à prier Dieu pour nous. 4. Parce que cette prière est très agréable à Dieu et à la très sainte Vierge.
D. Est-il utile de dire, et de réciter souvent la même prière surtout la salutation angélique?
R. Oui, cela est fort utile, pourvu qu'on le fasse toujours avec affection et avec dévotion.

DB 4,13,2 D. Quelles sont les prières dans lesquelles on répète souvent la salutation angélique?
R. C'est le chapelet et la prière qu'on nomme *Angelus.*
D. Qu'est-ce que le chapelet?
R. C'est une prière adressée à la très sainte Vierge composée du *Credo,* de sept *Pater,* de sept *Gloria Patri,* et de soixante-trois *Ave Maria.*
D. Le chapelet est-il une prière bien agréable à Dieu, et à la très sainte Vierge?
R. Oui, cette prière leur est très agréable.

DB 4,13,3 D. Pourquoi dit-on soixante-trois *Ave Maria,* en récitant le chapelet?
R. C'est pour honorer les soixante-trois années qu'a vécu, à ce qu'on croit, la très sainte Vierge.
D. Pourquoi, en récitant le chapelet, dit-on *Pater noster* avant chaque dizaine d'*Ave Maria?*
R. C'est pour témoigner à Dieu qu'on reconnaît qu'il est le principe et l'auteur de toutes les grâces qu'a reçues la très sainte Vierge, et de toutes celles qu'on espère d'obtenir par son intercession.

DB 4,13,4 D. Pourquoi dit-on *Gloria Patri,* à la fin de chaque dizaine d'*Ave Maria* en récitant le chapelet?
R. C'est pour rendre gloire à Dieu, et le remercier de toutes les grâces qu'il nous a accordées, par l'intercession de la très sainte Vierge, pour avoir imploré son secours dans cette prière.
D. Peut-on croire qu'il y ait une telle vertu dans le nombre de *Pater,* d'*Ave* et de *Gloria Patri,* dont le chapelet est composé, qu'on ne doive en dire ni plus ni moins, pour obtenir ce qu'on demande par cette prière?
R. Ce serait une superstition de le croire, quoiqu'en disant ce nombre on

fasse un acte de religion, en rendant gloire à Dieu, et honorant la très sainte Vierge.

DB 4,13,5 D. Qui sont ceux qui doivent souvent réciter le chapelet?
R. Ce sont particulièrement ceux qui ne savent pas lire, ou qui d'eux-mêmes ne savent pas assez bien prier Dieu.
D. Que faut-il faire avant que de commencer le chapelet?
R. Il faut faire quatre choses: 1. Faire un acte d'humilité et de contrition de ses péchés. 2. Prendre quelque intention pour laquelle on le dise. 3. Unir son intention à celle de toute l'Église. 4. Avoir dessein de glorifier Dieu par cette prière, et d'honorer la très sainte Vierge.

DB 4,13,6 D. Comment faut-il dire le chapelet?
R. Pour bien réciter le chapelet, il est à propos d'entrer dans les sept pratiques suivantes. Il faut: 1. Se mettre en la sainte présence de Dieu. 2. Faire sur soi le signe de la sainte croix. 3. Baiser celle qui est au haut du chapelet. 4. Dire la prière *Veni Sancte Spiritus,* demandant au Saint-Esprit la grâce de dire cette prière, avec toute l'attention et toute la dévotion possible. 5. Faire la profession de sa foi, en disant: *Credo in Deum* en latin, ou en français, afin d'avoir part à la foi de la très sainte Vierge. 6. Sur les gros grains, il faut dire *Pater noster,* etc. Sur les petits grains *Ave Maria,* en latin ou en français. 7. Il faut dire *Gloria Patri,* à la fin de chaque dizaine d'*Ave Maria.*

DB 4,13,7 D. Que doit-on faire quand on commence le chapelet, et qu'on récite *Pater* sur le premier gros grain?
R. Il faut faire trois choses: 1. Adorer Dieu. 2. Le prier d'agréer la prière qu'on va lui faire. 3. Lui demander la grâce pour la bien faire.
D. A quoi peut-on penser en récitant le chapelet?
R. On peut penser à quelque mystère de Notre-Seigneur ou de la très sainte Vierge, ou demander à Dieu la grâce de ne le plus offenser, ou quelque autre grâce particulière, par les mérites de Notre-Seigneur, et par l'intercession de la très sainte Vierge.

DB 4,13,8 D. Comment faut-il finir le chapelet?
R. Il faut le finir en se mettant sous la protection de la très sainte Vierge, et lui disant pour cet effet l'oraison *Sub tuum, etc.* ou *O domina mea. etc..*
D. Que faut-il faire après avoir fini le chapelet?
R. Il faut faire un acte de contrition des fautes qu'on a commises en le disant, et remercier Dieu des grâces qu'on a obtenues en récitant cette prière.
D. Qu'est-ce que la prière qu'on nomme *Angelus?*
R. C'est une prière qui est en usage dans l'Église depuis très longtemps, composée de trois *Ave,* et de trois *versets* tirés du saint Évangile, et de la collecte *Gratiam tuam, etc.*

DB 4,13,9 D. Quand doit-on faire la prière qu'on nomme *Angelus?*
R. On doit la faire tous les jours le matin, à midi, et le soir; et c'est pour avertir les chrétiens de n'y pas manquer qu'on sonne tous les jours en ces trois temps dans presque toutes les églises.
D. Pourquoi devons faire tous les jours le matin, à midi, et le soir la prière qu'on nomme *Angelus?*
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour nous faire souvenir de la naissance, de la mort, et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 2. Pour honorer la très sainte Vierge, comme sa divine mère, et la mère de tous les chrétiens.

DB 4,13,10 D. Comment se doit faire la prière qu'on nomme *Angelus?*
R. Elle se doit faire tête nue, et avec dévotion, unissant son intention à celle de l'Église.
D. Que faut-il faire, avant que de dire la prière nommée *Angelus,* pour se disposer à la bien dire?
R. Il faut faire trois choses. 1. Faire le signe de la sainte croix. 2. Élever son esprit et son coeur à Dieu, en se mettant en sa sainte présence. 3. Lui offrir son coeur.

DB 4,13,11 D. Que faut-il faire après avoir dit la prière nommée *Angelus?*
R. Il faut demander à Dieu pardon de ses péchés, et en particulier de ceux qu'on a commis, pendant ce jour, ou la nuit précédente, si c'est le matin, et lui renouveler l'offrande qu'on lui a faite de toutes ses actions.

DB 4,13,12 D. Qu'est-ce que contient la prière nommée *Angelus?*
R. Elle contient ce qui suit:
V. *Angelus Domini nuntiavit Mariae.*
R. *Et concepit de Spiritu Sancto.*
Ave Maria, etc.
V. *Ecce ancilla Domini.*
R. *Fiat mihi secundum Verbum tuum. Ave Maria, etc.*
V. *Et Verbum caro factum est.*
R. *Et habitavit in nobis.*
Ave Maria, etc.

DB 4,13,13 Oremus.
Gratiam tuam quaesumus Domine mentibus nostris infunde, ut, qui angelo nuntiante Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem, ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.
Fin.

Devoirs d'un Chrétien III (DC)

DC **Du culte extérieur et public, que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu, et des moyens de le lui rendre.**

Troisième partie.

Des devoirs d'un chrétien envers Dieu

DC 0,1 **Instruction préliminaire.**

DC 0,1,1 D. Les chrétiens sont-ils obligés de rendre à Dieu un culte extérieur?
R. Oui, ils y sont obligés, parce qu'ils doivent adorer Dieu extérieurement, aussi bien qu'intérieurement.
D. Le culte extérieur, que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu doit-il être public?
R. Oui, il le doit être, parce que les chrétiens faisant ensemble une société, ils doivent s'assembler: 1. Pour entretenir cette société. 2. Pour donner des marques qu'ils en sont. 3. Pour rendre ensemble leurs devoirs à Dieu.

DC 0,1,2 D. Où les chrétiens s'assemblent-ils pour rendre à Dieu un culte extérieur et public?
R. C'est dans les églises, qui sont des lieux consacrés à Dieu pour cette fin.
D. Comment les chrétiens rendent-ils à Dieu dans les églises un culte extérieur et public?
R. C'est en assistant aux exercices de religion, qui s'y font pour eux, et en leur nom.

DC 0,1,3 D. Quels sont les moyens dont l'Église s'est servi pour engager les chrétiens à rendre à Dieu un culte extérieur et public?
R. Elle s'est servi pour cela de quatre principaux moyens: 1. Elle a établi des exercices publics de religion. 2. Elle y a joint de très belles cérémonies, afin d'engager les chrétiens à y être plus assidus, et afin de les mettre en état de rendre à Dieu un culte plus solennel. 3. Elle a particulièrement consacré à Dieu certains temps de l'année, pour honorer quelques mystères, ou pour s'y préparer, afin que pendant ces saints temps les chrétiens fréquentassent davantage les églises, et rendissent à Dieu avec plus d'assiduité et de ferveur le culte extérieur qui lui est dû. 4. Elle a institué des fêtes de différentes sortes, pour n'être employées qu'à honorer Dieu, et à lui rendre un culte extérieur en union avec Jésus-Christ, et avec les saints dont on fait la fête.

DC 10 **Premier traité.**

Des exercices publics de la religion chrétienne.

DC 10,1 **Instruction 1.**

Des exercices publics de la religion chrétienne en général.

DC 10,1,1 D. Quel est le premier moyen dont l'Église se sert pour engager les chrétiens à rendre à Dieu un culte extérieur et public?
R. Ce sont les exercices publics de religion, qui se font dans les églises.
D. Quels sortes d'exercices publics de religion fait-on dans les églises?
R. On y en fait de trois sortes, des ordinaires, des moins ordinaires, et des extraordinaires.
D. Quels sont les exercices publics de religion les plus ordinaires, qui se font dans les églises?
R. Ce sont la messe de paroisse, et l'office divin.

DC 10,1,2 D. Quels sont les exercices publics de religion moins ordinaires, qui se font dans les églises?
R. Ce sont les processions, les confréries, et les pèlerinages.
D. Quels sont les exercices publics de religion qui sont extraordinaires, et

qui se font dans les églises?
R. Ce sont des prières publiques, qui se font par le clergé et par les fidèles, dans quelques occasions particulières, et dans des besoins pressants et extraordinaires de l'Église et des fidèles, soit que ces besoins soient spirituels, soit qu'ils soient temporels.

DC 10,1,3 D. Quelles sont les occasions, pour lesquelles on ordonne et on fait quelquefois dans l'Église des prières extraordinaires?
R. Ce sont principalement les quatre occasions suivantes: 1. Quand il arrive quelque hérésie, quelque schisme, ou quelque trouble dans l'Église. 2. Quand le temps n'est pas propre pour faire croître et mûrir les biens de la terre. 3. Dans un temps de guerre, pour demander à Dieu la paix. 4. Pour demander à Dieu la délivrance de quelque maladie ou contagieuse ou publique.

DC 10,1,4 D. Dans quelles églises les chrétiens doivent-ils s'assembler, pour faire en commun les exercices publics de la religion?
R. C'est dans les églises, qu'on nomme paroisses.
D. Qu'est-ce que les paroisses?
R. Ce sont des églises dans lesquelles les chrétiens qui en dépendent, c'est-à-dire qui demeurent dans un certain quartier, ou dans une certaine étendue, doivent s'assembler pour y vaquer publiquement et en commun aux exercices de la religion chrétienne.

DC 10,1,5 D. Quels jours les chrétiens doivent-ils s'assembler dans les paroisses, pour y vaquer publiquement et en commun aux exercices de la religion chrétienne?
R. Ce sont les dimanches, et les fêtes.
D. Pourquoi les chrétiens doivent-ils s'assembler dans leurs paroisses, les dimanches et les fêtes, pour y vaquer aux exercices de la religion chrétienne?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que ces saints jours sont particulièrement consacrés, pour être employés au service de Dieu, et pour vaquer à ces exercices. 2. Parce que l'Église commande aux chrétiens de s'assembler dans leurs paroisses, les dimanches et les fêtes.

DC 10,2 **Instruction 2.**

De la messe de paroisse.

DC 10,2,1 D. Quel est le premier et le principal exercice de religion, que les chrétiens font en commun dans les paroisses, les dimanches et les fêtes?
R. C'est d'entendre la sainte messe, qu'on nomme la messe de paroisse.
D. Les chrétiens sont-ils obligés d'assister à la messe de paroisse?
R. Oui, ils y sont obligés.

DC 10,2,2 D. Y aurait-il péché de ne pas assister à la messe de paroisse?
R. Oui, il y aurait péché de manquer à y assister par négligence, ou par mépris.
D. Pourquoi est-on obligé d'assister à la messe de paroisse, les dimanches et les fêtes?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que l'Église le commande. 2. Parce que les prières qu'on y fait sont plus agréables à Dieu, que celles qu'on ferait en une autre messe.

DC 10,2,3 D. Pourquoi les prières qu'on ferait à la messe de paroisse sont-elles plus agréables à Dieu, que celles qu'on ferait en une autre messe?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que la messe de paroisse se dit particulièrement pour les paroissiens. 2. Parce que les fidèles y étant unis entre eux, et avec le prêtre, et tous ensemble avec Jésus-Christ, présentent et

offrent au Père éternel le sacrifice de Jésus-Christ son Fils, et par ce divin et excellent sacrifice attirent sur toute la paroisse de très grandes grâces. 3. Parce que les cérémonies, qui accompagnent la messe de paroisse, portent plus particulièrement à Dieu, et procurent beaucoup de grâces.

DC 10,2,4 D. Quelles sont les cérémonies qui accompagnent la messe de paroisse?
R. Il y en a sept. 1. L'eau bénite. 2. La procession. 3. Le prône. 4. L'offrande. 5. Le pain bénit. 6. Le baiser de paix. 7. Les encensements.

DC 10,3 **Instruction 3.**

De l'office divin.

DC 10,3,1 D. Quel est le second exercice public de religion, auquel les chrétiens doivent vaquer dans les paroisses, les dimanches et les fêtes?
R. C'est l'office divin.
D. Qu'est-ce l'office divin?
R. C'est une prière publique, que l'Église a institué, et qu'elle a distribué, et divisé en plusieurs heures de la journée, pour louer Dieu, s'instruire de sa parole, et lui demander ses besoins.
D. Comment loue-t-on Dieu dans l'office divin?
R. On y loue Dieu par les psaumes, les hymnes, et les cantiques qu'on y chante.

DC 10,3,2 D. Comment s'instruit-on de la parole de Dieu dans l'office divin?
R. C'est par les leçons qu'on y récite tirées de l'Écriture sainte, ou des saints Pères.
D. Comment demande-t-on à Dieu ses besoins dans l'office divin?
R. On y demande à Dieu ses besoins dans les antiennes et dans les collectes.

DC 10,3,3 D. Comment est divisé et distribué l'office divin?

R. Il est divisé et distribué en sept heures du jour, selon les heures auxquelles on le disait autrefois dans l'Église. La première partie est matines, qui se disait au milieu de la nuit. La seconde partie est laudes, qui se disait au point du jour, avant le lever du soleil. La troisième partie est prime qui se disait à la première heure, c'est-à-dire à six heures. La quatrième partie est tierce, qui se disait à la troisième heure du jour, c'est-à-dire à neuf heures. La cinquième partie est sexte, qui se disait à la sixième heure, c'est-à-dire à midi. La sixième partie est none, qui se disait à la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures après-midi. La septième partie est vêpres, qui se disait vers six heures du soir. La huitième, qui a été ajoutée aux sept autres est complie, qui se disait le soir avant le coucher, et servait de prière du soir.

DC 10,3,4 D. Quelle est la partie de l'office à laquelle les chrétiens doivent plus particulièrement assister, les dimanches et les fêtes?
R. C'est celle de vêpres.
D. Pourquoi les chrétiens doivent-ils particulièrement assister à vêpres, les dimanches et les fêtes.
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'on ne les sonne, et qu'on ne les chante dans toutes les paroisses, qu'afin que les fidèles y assistent. 2. Parce que, comme ils ont dû sanctifier le matin en assistant à la grand-messe, ils doivent aussi de même sanctifier l'après-midi, en assistant à vêpres.

DC 10,4

Instruction 4.

Des exercices publics de religion moins ordinaires. Et premièrement, des processions.

DC 10,4,1 D. Quels sont les exercices publics de religion moins ordinaires, qui se font dans les églises?
R. Ce sont les processions, les confréries, et les pèlerinages.
D. Qu'est-ce qu'une procession?
R. C'est une prière publique qui se fait par le clergé et par le peuple en marchant solennellement.

DC 10,4,2 D. Combien y a-t-il de sortes de processions?
R. Il y en a de trois sortes: 1. Des processions de prières, qui se font pour demander à Dieu quelque grâce, ou son secours particulier, dans quelques besoins pressants. 2. Des processions d'actions de grâces, qui se font pour remercier Dieu de quelque grâce qu'on a reçue de lui. 3. Des processions de pénitence, qui se font dans un sentiment de pénitence, pour réparer quelque péché, ou pour s'humilier dans la vue de ses péchés.

DC 10,4,3 D. Qui est-ce qui a institué les processions?
R. Ç'a été l'Église qui les a instituées.
D. Y a-t-il longtemps que les processions sont en usage dans l'Église?
R. Oui, elles sont d'un très ancien usage, et on en faisait même de très solennelles dès les premiers siècles de l'Église.

DC 10,4,4 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué des processions?
R. Ç'a été pour trois raisons: 1. Pour honorer les voyages que Notre-Seigneur a fait sur la terre pour notre salut. 2. Pour nous faire ressouvenir de l'obligation, que nous avons de suivre Jésus-Christ et de marcher après lui, comme les brebis après leur pasteur. 3. Pour faire connaître que les ecclésiastiques doivent suivre de près Jésus-Christ, montrer aux fidèles le chemin de la vertu, et les précéder et leur servir de modèle.

DC 10,4,5 D. Pourquoi les ecclésiastiques marchent-ils deux à deux dans les processions?
R. C'est pour imiter les disciples, que Jésus-Christ envoya deux à deux prêcher son Évangile.
D. Pourquoi porte-t-on la croix devant les processions?
R. C'est pour nous marquer que Jésus-Christ crucifié est notre chef, et que si nous voulons arriver heureusement à notre céleste patrie, nous devons suivre Jésus-Christ, et imiter ses vertus.

DC 10,4,6 D. Comment les chrétiens doivent-ils assister aux processions?
R. C'est en priant Dieu, avec une grande modestie et dévotion, et en y appliquant leur esprit à des saintes pensées.
D. Quels défauts les chrétiens doivent-ils éviter dans les processions?
R. Ils doivent principalement y éviter quatre défauts: 1. D'y aller par coutume, ou par curiosité. 2. D'y parler ensemble. 3. De n'y point prier Dieu, ou de le faire avec distraction en regardant de côté et d'autre, ou en pensant à d'autres choses. 4. De quitter la procession avant qu'elle soit achevée.

DC 10,4,7 D. Quand la procession est de retour à l'église, que doivent faire ceux qui y ont assisté?
R. Ils doivent faire deux choses: 1. Demander pardon à Dieu des fautes qu'ils y ont commises. 2. Le remercier des grâces qu'ils y ont reçues.
D. Quelles sont les principales processions, qui se font dans l'église?
R. Ce sont les huit suivantes: 1. La procession qui se fait tous les

dimanches, avant la grand-messe de paroisse. 2. La procession qui se fait le jour de l'Épiphanie, ou de l'adoration des rois. 3. Celle du dimanche des Rameaux. 5. Celles qui se font aux fonds pendant l'octave de Pâques. 6. Celles qui se font après Pâques. 7. Celles de saint Marc, et des rogations. 8. Celle du saint Sacrement.

DC 10,4,8 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la procession, qui se fait tous les dimanches avant la messe de paroisse?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour demander à Dieu qu'il chasse le démon de l'église, et qu'il la sanctifie, avant qu'on y offre le sacrifice de la sainte messe. 2. C'est en mémoire des pèlerinages et des stations, que les premiers chrétiens faisaient aux tombeaux des premiers martyrs, où ils allaient célébrer le sacrifice de la sainte messe.

DC 10,4,9 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la procession, qui se fait le jour de l'adoration des rois?
R. Ç'a été pour honorer le voyage, que les trois rois firent de leur pays à l'étable de Bethléem, lorsqu'ils y allèrent adorer Jésus-Christ enfant et nouvellement né.
D. Pourquoi fait-on la procession le jour de l'adoration des rois, par un chemin tout contraire à celui des processions ordinaires.
R. C'est pour marquer, que les trois rois mages ayant adoré Jésus-Christ dans la crèche, sont retournés par un chemin tout contraire à celui qu'ils avaient tenu, et que nous devons de même, après avoir connu Dieu, prendre un chemin tout contraire à celui que nous avons tenu, avant que de connaître Dieu.

DC 10,4,10 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la procession du jour de la Purification?
R. Ç'a été pour honorer le voyage que fit la très sainte Vierge, lorsqu'elle alla au temple, pour s'y purifier et y présenter Notre-Seigneur.
D. Pourquoi porte-t-on des cierges à la procession, le jour de la Purification?
R. C'est pour honorer Jésus-Christ s'offrant à son Père, pour être notre lumière et notre guide dans le chemin du Ciel.

DC 10,4,11 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la procession du sixième dimanche de Carême appelé le dimanche des Rameaux?
R. Ç'a été pour honorer l'entrée que fit Notre-Seigneur dans Jérusalem, six jours avant sa mort.
D. Pourquoi porte-t-on des branches d'arbres à la procession, le dimanche des Rameaux?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour faire souvenir de ce que fit en ce jour le peuple de Jérusalem, qui allait en foule au-devant de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour l'imiter. 2. Pour marquer que nous devons être des victorieux, qui devons remporter la victoire avec Notre-Seigneur, sur les ennemis de notre salut.

DC 10,4,12 D. Qu'est-ce que firent en ce jour ceux qui allaient au-devant de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. Les uns ayant coupé des branches de palmiers les portaient, pour lui faire honneur, d'autres les jetaient au-devant de lui, en chantant et publiant ses louanges.
D. Pourquoi l'Église bénit-elle les rameaux, qu'on doit porter à cette procession?
R. C'est pour nous engager à les porter avec des sentiments de piété et de religion.

DC 10,4,13 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué qu'on allât aux fonds en procession, pendant toute l'octave de Pâques?
R. Ç'a été pour trois raisons: 1. Pour honorer les saints fonds, qui sont la source de la sanctification des chrétiens. 2. Pour remercier Dieu de la grâce du baptême, que nous y avons reçue. 3. Pour demander à Dieu pour tous les baptisés le renouvellement de cette grâce.

DC 10,4,14 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué des processions dans l'octave de Pâques, et dans le temps de Pâques?
R. Ç'a été pour honorer les apparitions que Notre-Seigneur fit à la sainte Vierge et aux apôtres, après sa résurrection.

DC 10,4,15 *C'est dans le troisième traité des temps sacrés, où il est parlé des processions de saint Marc, et des rogations. Et c'est dans le quatrième traité, qu'on instruit de la procession du très saint Sacrement, lorsqu'on traite de la fête qu'on célèbre dans l'Église en l'honneur de ce saint mystère.*

DC 10,5 **Instruction 5.**

Des confréries.

DC 10,5,1 D. Qu'est-ce qu'une confrérie?
R. C'est une société particulière de plusieurs fidèles, qui se sont unis entre eux pour faire de bonnes oeuvres, et plusieurs exercices de religion.
D. Qui est-ce qui a institué les confréries?
R. Ç'a été l'Église qui les a instituées.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué les confréries?
R. Ç'a été pour engager les chrétiens à plusieurs pratiques de piété, qu'autrement ils n'auraient pas faites.

DC 10,5,2 D. Est-il utile et à propos de s'engager dans quelque confrérie?
R. Oui, cela est très utile et à propos, pourvu qu'on y entre avec des intentions très pures, et pour mieux servir Dieu.
D. Peut-on s'engager dans quelque confrérie, dans laquelle on dise, qu'il n'y a rien à faire?
R. Non, parce que les confréries ne sont instituées, que pour y faire plusieurs exercices de piété, et des bonnes oeuvres.

DC 10,5,3 D. Quelles sont les principales obligations de ceux qui sont engagés dans quelque confrérie?
R. Ce sont: 1. De se confesser et communier souvent; et c'est la principale fin pour laquelle les confréries sont instituées. 2. De faire quelques prières particulières. 3. D'assister à quelques offices, ou à quelques exercices de piété qui se font dans quelque église. 4. De faire quelques abstinences, ou jeûnes extraordinaires.

DC 10,5,4 D. Les prières et les pratiques de piété, qu'on fait à cause de l'engagement qu'on a dans une confrérie sont-elles plus agréables à Dieu que celles qu'on ferait par dévotion en son particulier?
R. Oui, elles sont ordinairement plus agréables à Dieu pour trois raisons: 1. Parce que l'engagement qu'on a contracté dans cette confrérie attache plus particulièrement à Dieu, et à son service. 2. Parce que ces prières et ces pratiques de piété se faisant dans une union plus étroite avec les fidèles qui sont de cette confrérie procurent beaucoup plus de grâces de Dieu. 3. Parce que ceux qui sont engagés dans une confrérie participent d'une manière bien plus particulière aux prières et aux pratiques de piété de tous les autres qui en sont, et ont par conséquent une bien plus grande facilité d'être exaucés de Dieu dans leurs prières.

DC 10,5,5 D. Est-ce mal fait d'être d'une confrérie, et de ne pas s'acquitter de ses obligations?
R. Oui, c'est très mal fait, car c'est se moquer de Dieu, et du saint, ou de la sainte en l'honneur de qui cette confrérie est érigée.

DC 10,6 **Instruction 6.**

Des pèlerinages.

DC 10,6,1 D. Qu'est-ce que les pèlerinages?
R. Ce sont des visites de quelques églises, ou de quelques lieux saints, qu'on fait pour honorer Dieu, ou les saints en l'honneur desquels ces lieux sont consacrés et dédiés à Dieu.
D. Qui est-ce qui a institué les pèlerinages?
R. C'est l'Église qui les a institués.
D. Y a-t-il longtemps que les pèlerinages sont en usage dans l'Église?
R. Oui, ils l'ont même toujours été.

DC 10,6,2 D. Comment a commencé la pratique des pèlerinages?
R. Ç'a été lorsque les premiers chrétiens visitaient avec une grande dévotion les saints lieux, où Notre-Seigneur a opéré les mystères de notre rédemption, et où les saints martyrs avaient souffert la mort.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué et approuvé les pèlerinages?
R. Ç'a été pour trois raisons: 1. Pour exercer la dévotion des fidèles. 2. Pour leur donner lieu de rendre un honneur particulier aux saints, dont ils visitent les églises, les images et les reliques. 3. Pour leur donner moyen de faire pénitence pour leurs péchés.

DC 10,6,3 D. Comment l'Église a-t-elle toujours regardé les pèlerinages?
R. Elle les a toujours regardé comme des exercices de pénitence.
D. Quelles sont les dispositions avec lesquelles on doit entreprendre, et faire les pèlerinages?
R. Ce sont principalement les trois suivantes: 1. Il faut les faire avec une intention très pure. 2. Avec des sentiments de piété. 3. Avec un véritable esprit de pénitence.

DC 10,6,4 D. Quelles sont les intentions qu'on doit avoir en faisant des pèlerinages?
R. Ce sont sur tout les trois suivantes: 1. De ne les faire que par pure dévotion. 2. D'honorer particulièrement les saints, dont on visite les églises, ou les reliques. 3. De se convertir entièrement à Dieu, et de faire pénitence pour ses péchés.

DC 10,6,5 D. Que doit-on faire pour témoigner que c'est avec des sentiments de piété qu'on entreprend, et qu'on fait des pèlerinages?
R. On doit pour cela faire six choses: 1. On doit pendant tout le voyage ne s'occuper qu'à des exercices de piété, à prier Dieu, et à faire des bonnes oeuvres. 2. On doit ne pas manquer tous les jours d'assister à la sainte messe, à moins qu'absolument on ne le puisse pas. 3. On doit adorer le très saint Sacrement dans les lieux par où on passe. 4. Si le voyage est long, on doit se confesser et communier souvent. 5. On doit pendant ce temps ne parler que de Dieu, et de ce qui porte à Dieu. 6. On doit s'éloigner de toutes les compagnies, avec lesquelles on pourrait avoir occasion d'offenser Dieu, ou même de se divertir, surtout des personnes de différent sexe.

DC 10,6,6 D. Que doit-on faire, pour avoir et pour faire paraître un véritable esprit de pénitence dans les pèlerinages?
R. On doit faire six choses: 1. Se confesser et communier, avant que de se mettre en chemin. 2. Faire en sorte de s'exempter de tout péché dans le chemin. 3. Aller à pied de temps en temps, si on n'y va pas toujours. 4. Vivre d'une manière frugale. 5. Faire de temps en temps quelques prières,

qui servent à entretenir l'esprit de pénitence, et de dévotion. 6. Faire de temps en temps quelques pénitences extérieures.

DC 10,6,7 D. Quels sont les défauts qu'il faut éviter dans les pèlerinages?
R. Ce sont les cinq suivants: 1. De les faire par fantaisie, ou par curiosité. 2. D'y faire des excès de bouche. 3. D'y dire non seulement des paroles déshonnêtes, mais même trop libres, ou contre la charité du prochain. 4. D'y parler beaucoup, ou même toujours des choses inutiles, et de ne rien, ou presque rien dire, qui puisse porter à Dieu. 5. De peu prier Dieu, ou point du tout dans le chemin.

DC 20 **Second traité.**

Des cérémonies qui se font dans les exercices publics de la religion chrétienne.

DC 20,0,1 D. Quel est le second moyen dont l'Église se sert, pour engager les chrétiens à rendre à Dieu un culte extérieur et public?
R. Ce sont les cérémonies dont elle accompagne les exercices de religion, qui se font dans les églises.
D. Quelles sont les principales cérémonies que l'Église a instituées, et qui se font dans les exercices publics de la religion chrétienne?
R. Ce sont: 1. Celles qui s'observent dans l'administration des sacrements. 2. Celles qui sont ordonnées dans le sacrifice de la sainte messe. 3. Celles qui se pratiquent dans la célébration de l'office et du service divin. 4. Les bénédictions qui se font dans l'Église.

DC 20,0,2 D. Quelles sont les principales cérémonies qui précèdent et accompagnent la messe de paroisse?
R. Il y en a sept: 1. L'eau bénite. 2. La procession. 3. Le prône. 4. L'offrande. 5. Le pain bénit. 6. Le baiser de paix. 7. Les encensements.

DC 20,0,3 D. Quelles sont les cérémonies les plus considérables qui se font le premier jour de Carême, et pendant la semaine sainte?
R. Il y en a sept, qui sont: 1. Les cendres bénites, qu'on met sur la tête des fidèles le premier jour de Carême. 2. Les rameaux bénits, qui se distribuent le dimanche avant Pâques, qui est appelé pour ce sujet le dimanche des Rameaux. 3. L'absolution générale, qui se donne le jeudi saint. 4. L'adoration de la Croix, qui se fait le vendredi saint. 5. Le feu qu'on bénit le samedi saint. 6. Le cierge fait en triangle qu'on allume ensuite. 7. Le cierge de Pâques, qu'on bénit le samedi saint. 8. La bénédiction de l'eau qui se fait ensuite aux saints fonts de baptême le même jour samedi saint, aussi bien que la veille de la Pentecôte.

DC 20,0,4 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué des cérémonies dans l'administration des sacrements, et dans le sacrifice de la sainte messe?
R. Ç'a été pour inspirer aux fidèles plus de vénération pour les sacrements, et un profond respect pour le sacrifice de la sainte messe.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué des cérémonies dans la célébration de l'office et du service divin.
R. Ç'a été pour y attirer les fidèles, et pour leur y inspirer plus de dévotion.

DC 20,0,5 *On ne parle pas ici des cérémonies, qui se font dans l'administration des sacrements parce qu'on en a traité dans la seconde partie en traitant des sacrements, ni des cérémonies de la sainte messe, qu'on a exposées et expliquées das le livre des instructions et prières pour la sainte messe.*
Comme la plupart des cérémonies qui se font dans l'Église sont des bénédictions ou sont accompagnées de bénédictions, on traitera ici des bénédictions, avant que de parler de quelques cérémonies en particulier.

DC 20,1 **Instruction 1.**

Des bénédictions de l'Église.

DC 20,1,1 D. Qu'est-ce que les bénédictions de l'Église?
R. Ce sont celles que les prêtres et les prélats donnent en qualité de ministres publics de l'Église.
D. Combien y a-t-il de sortes de bénédictions dans l'Église?
Il y en a de deux sortes: 1. Celles qui se font non seulement pour invoquer Dieu sur les personnes, ou sur les choses qu'on bénit, comme les bénédictions que les prêtres donnent tous les jours à la sainte messe, ou sur les fruits de la terre dans les processions. 2. Celles qu'on fait sur différentes sortes de choses, pour les retirer des usages profanes, et les destiner à des usages saints, et qui regardent Dieu et son service, et pour demander à Dieu plusieurs grâces, pour les personnes qui s'en serviront, ou pour qui on s'en servira.

DC 20,1,2 D. Dieu donne-t-il plusieurs grâces par le moyen des choses bénites?
R. Oui, lorsqu'on s'en sert avec foi, et selon l'intention de l'Église.
D. Pourquoi les prêtres ne bénissent-ils rien qu'en faisant le signe de la sainte croix?
R. C'est parce que nulle bénédiction n'est donnée de Dieu, que par les mérites de Jésus-Christ crucifié.
D. Pourquoi jette-t-on de l'eau bénite sur les choses que l'on bénit?
R. C'est parce que l'eau bénite signifie le Saint-Esprit, que Dieu répand sur les choses qui sont bénites, pour nous représenter que c'est le Saint-Esprit lui-même, qui leur donne la bénédiction, et qui les élève pour n'être plus employées qu'à des usages qui ne regardent que Dieu et son service.

DC 20,1,3 D. Comment les bénédictions tirent-elles les choses des usages profanes, pour ne les destiner qu'à des usages saints?
R. C'est parce qu'auparavant la bénédiction, on pouvait s'en servir à quelque usage qu'on eut voulu, au lieu qu'après la bénédiction on ne peut, et on ne doit s'en servir que pour des usages qui regardent le service de Dieu.
D. Y aurait-il du mal de se servir des choses bénites pour d'autres usages, que pour ceux qui regardent le service de Dieu?
R. Oui, ce serait un grand mal, car ce serait faire peu d'estime de la bénédiction, que l'Église a donnée à ces sortes de choses, et des usages auxquels elles sont destinées.

DC 20,2 **Instruction 2.**

Des cierges bénits.

DC 20,2,1 D. Que signifient les cierges bénits dont on se sert dans l'Église?
R. 1. Ils signifient Jésus-Christ, qui est la véritable lumière des chrétiens qui éclaire, dit saint Jean, tous les hommes venant en ce monde. 2. Ils signifient la foi, la joie et la dévotion, qu'ont les bons catholiques en présence de Notre-Seigneur dans la célébration de ses fêtes, et de celles des saints.
D. Pourquoi allume-t-on des cierges et des lampes dans les églises?
R. C'est pour honorer Dieu par Jésus-Christ son Fils, et pour honorer les saints, dont Jésus-Christ fait tout l'honneur et toute la gloire.

DC 20,2,2 D. Pourquoi allume-t-on des cierges pendant le sacrifice de la sainte messe?
R. C'est pour témoigner la foi et le respect que l'Église a pour ce très saint et auguste sacrifice.
D. Pourquoi porte-t-on des cierges dans les messes solennelles quand on va chanter l'Évangile?

R. C'est pour marquer que l'Évangile est la véritable lumière qui a donné la connaissance du vrai Dieu.

DC 20,2,3 D. Pourquoi tient-on une lampe perpétuellement allumée devant le très saint sacrement?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour signifier que Jésus-Christ, qui y est caché, est notre lumière éternelle. 2. Pour témoigner que c'est la lumière de la foi qui nous éclaire, pour croire ce mystère. 3. Que nous désirons brûler du feu de l'amour de Dieu devant Jésus-Christ, et pour Jésus-Christ, dans ce sacré mystère.

DC 20,2,4 D. Pourquoi allume-t-on quantité de cierges, quand on expose le très saint Sacrement?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour témoigner la grande foi, que toute l'Église a pour ce divin mystère. 2. L'amour que les bons chrétiens ont pour Jésus-Christ sacrifié et exposé pour leur amour. 3. L'excès de joie dont ils sont pénétrés, à cause de l'avantage qu'ils ont de posséder un si grand trésor.
D. Pourquoi allume-t-on des cierges et des lampes devant les images des saints, et devant leurs reliques?
R. C'est pour signifier que les saints ont éclairé le monde par leur doctrine et par leurs bons exemples, et qu'ils jouissent à présent pour toujours de la lumière de gloire.

DC 20,2,5 D. Pourquoi porte-t-on deux cierges allumés à côté de la croix dans les processions?
R. C'est pour signifier que ceux qui suivent Jésus et sa croix ne marchent pas dans les ténèbres.
D. Pourquoi donne-t-on un cierge allumé à un malade agonisant, qui est prêt de mourir?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour lui faire faire amende honorable à la justice de Dieu, pour tous les péchés qu'il a commis en ce monde. 2. Pour marquer qu'il est dans l'attente de la lumière véritable, qui fait toute la félicité des saints. 3. Pour lui représenter que si la lumière de ses bonnes oeuvres a éclairé devant les hommes, il ira au devant de Jésus-Christ, et ira avec lui dans le Ciel, comme les vierges sages.

DC 20,2,6 D. Pourquoi porte-t-on des cierges et des flambeaux allumés aux convois des défunts?
R. C'est pour marquer qu'ils ont vécu, et qu'ils sont morts dans la foi de l'Église, et qu'on leur souhaite la parfaite lumière de la gloire éternelle.

DC 20,3 **Instruction 3.**

De l'eau bénite.

DC 20,3,1 D. Qu'est ce que l'eau qu'on bénit solennellement tous les dimanches avant la messe de paroisse?
R. C'est de l'eau commune mêlée avec un peu de sel, que l'Église consacre à des usages saints, par des prières et des signes de croix.
D. Y a-t-il longtemps qu'on se sert d'eau bénite dans l'Église?
R. On s'en sert dès le temps des apôtres.

DC 20,3,2 D. A quoi sert l'eau bénite?
R. Elle sert à purifier et chasser ce qu'il y a de malin dans les choses auxquelles elle est appliquée.
D. Comment l'eau bénite sert-elle à purifier les choses auxquelles elle est appliquée?
R. C'est: 1. Par la force et l'efficace de la bénédiction. 2. Parce qu'elle

représente le Saint-Esprit dont elle a reçu la force et la vertu dans la création, et que c'est à cet Esprit-Saint à purifier et à sanctifier toutes choses.

DC 20,3,3 D. Pourquoi mêle-t-on du sel avec l'eau lorsqu'on la bénit?
R. C'est à l'exemple du prophète Élisée, parce que le sel est propre pour purifier.
D. Pourquoi fait-on l'exorcisme sur le sel et sur l'eau avant que de les bénir?
R. C'est pour demander à Dieu qu'il en chasse le démon, qui s'en est rendu maître par le péché.
D. Pourquoi bénit-on le sel avant que de bénir l'eau?
R. C'est parce que le sel doit servir pour purifier l'eau, comme l'eau pour purifier les choses auxquelles elle est appliquée, et qu'il faut qu'il soit lui-même purifié par la prière et par la bénédiction de l'Église, avant que de pouvoir être employé à purifier l'eau.

DC 20,3,4 D. Pourquoi bénit-on l'eau tous les dimanches avant la grand-messe?
R. C'est pour en faire l'aspersion sur l'autel et sur tous les assistants.
D. Pourquoi fait-on l'aspersion de l'eau bénite sur l'autel tous les dimanches avant la grand-messe?
R. C'est afin de le purifier, et d'en chasser les démons, qui pourraient empêcher l'effet du sacrifice de la sainte messe.

DC 20,3,5 D. Pourquoi fait-on l'aspersion de l'eau bénite sur tous les assistants tous les dimanches avant la grand-messe?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour les purifier, et pour leur marquer, quelle est la pureté de conscience, avec laquelle ils doivent assister à la sainte messe, et y offrir leurs prières. 2. Pour leur faire connaître, qu'il faut qu'ils soient remplis de l'Esprit de Dieu, pour assister dignement au sacrifice de la sainte messe.
D. Que signifie proprement l'aspersion de l'eau bénite faite sur les assistants?
R. Elle signifie l'aspersion du sang de Jésus-Christ, dont cette eau est la figure, qui nous lave et nous purifie de nos péchés.

DC 20,3,6 D. Quels sont les biens que produit l'eau bénite dans les fidèles qui s'en servent avec foi et dévotion?
R. Elle leur fait beaucoup de biens, tant pour le corps, que pour l'âme.
D. Quels sont les biens que fait dans l'âme l'eau bénite, lorsqu'on s'en sert avec foi et dévotion?
R. Elle y fait trois principaux biens: 1. Elle la purifie des péchés véniels. 2. Elle en chasse les mauvaises pensées et les tentations. 3. Elle dispose à la prière et aux bonnes actions.

DC 20,3,7 D. Quels sont les biens que fait au corps l'eau bénite, lorsqu'on s'en sert avec foi et dévotion?
R. Elle y fait quatre principaux biens: 1. Elle empêche l'effet des charmes et des maléfices. 2. Elle purifie l'air. 3. Elle détourne les foudres, et apaise les tempêtes. 4. Elle guérit, ou elle soulage les malades.

DC 20,3,8 D. Pourquoi met-on de l'eau bénite à l'entrée des églises?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour servir à purifier les fidèles, et par ce moyen les disposer à la prière. 2. Pour les faire souvenir, qu'ils ne doivent aller à l'église que pour prier Dieu, et pour attirer en eux le Saint-Esprit. 3. Pour leur faire connaître, qu'afin de pouvoir prier Dieu dignement, afin de sanctifier leurs prières, et de les rendre agréables à Dieu, et afin aussi de se mettre en état d'être exaucés de lui, ils ont besoin d'être purifiés de leurs péchés, et d'éloigner d'eux toutes les tentations du démon.

DC 20,3,9 D. Pourquoi les fidèles mettent-ils de l'eau bénite dans leurs maisons et dans leurs chambres?
R. C'est pour trois raisons: 1. Par esprit de religion. 2. Pour en chasser les malins esprits. 3. Pour attirer sur eux, sur leur famille, et sur leur maison même les bénédictions de Dieu.
D. A quoi sert de jeter de l'eau bénite sur les malades qui sont à l'extrémité?
R. Cela sert à chasser d'autour d'eux les démons, et à leur obtenir beaucoup de grâces de Dieu.

DC 20,3,10 D. A quoi sert-il de jeter de l'eau bénite sur les corps des morts, ou sur leurs sépulcres?
R. Lorsque cette action est faite avec piété elle a trois effets considérables. 1. Cette eau sert à adoucir les peines des âmes qui sont dans le purgatoire. 2. Elle chasse les démons, qui demeurent quelquefois dans les sépulcres. 3. Elle nous fait ressouvenir de la résurrection des morts, qui se fera à la fin du monde.

DC 20,3,11 D. Quand est-ce que les chrétiens doivent prendre de l'eau bénite?
R. C'est particulièrement en cinq occasions: 1. Quand ils se lèvent et quand ils se couchent. 2. Quand ils entrent dans leurs maisons, ou dans l'église, ou quand ils en sortent. 3. Quand ils sont tentés. 4. Avant que de commencer leurs prières. 5. Quand ils voient des éclairs, ou qu'ils entendent le tonnerre.

DC 20,3,12 D. Comment doit-on prendre de l'eau bénite?
R. Pour en prendre avec décence et avec piété, il faut faire trois choses: 1. Il faut ôter son gant, avant que de la prendre. 2. Il faut en prendre avec le doigt du milieu de la main droite. 3. Il faut la mettre sur son front en forme de croix.
D. Que doit-on demander à Dieu en prenant de l'eau bénite?
R. On doit demander à Dieu qu'il purifie le coeur par sa sainte grâce, qui nous est signifiée par cette eau, comme il le purifie dans le baptême.

DC 20,3,13 *On ne traite pas ici de la procession qui se fait tous les dimanches parce qu'on en parle dans le premier traité, instruction 3. des processions.*

DC 20,4 **Instruction 4.**

Du prône.

DC 20,4,1 D. Qu'est-ce que le prône?
R. C'est une instruction que le prêtre fait tous les dimanches à ceux qui assistent à la messe de paroisse de plusieurs choses, qu'il est nécessaire, ou à propos qu'ils sachent.
D. En quel temps de la messe de paroisse se fait le prône?
R. Il se fait pour l'ordinaire immédiatement après la profession de foi, et avant qu'on commence la messe appelée la messe des fidèles, c'est-à-dire avant l'offertoire.

DC 20,4,2 D. Pourquoi fait-on ordinairement le prône, avant qu'on commence la messe appelée la messe des fidèles?
R. C'est parce qu'anciennement les catéchumènes et les pénitents publics pouvaient assister au prône, et à l'explication du saint Évangile, et qu'il ne leur était pas permis de rester dans l'église, lorsqu'on commençait la messe des fidèles, c'est-à-dire lorsqu'on commençait l'offrande.

DC 20,4,3 D. Quelles sont les choses dont on instruit les fidèles dans le prône?
R. On y instruit les fidèles principalement de six choses: 1. De la profession de foi, et des commandements de Dieu et de l'Église. 2. De l'obligation

qu'ils ont de prier pour tous les besoins de l'Église, et pour ses principaux membres, et de la manière de le faire. 3. Des fêtes et des jeûnes qui arriveront pendant la semaine. 4. On y annonce les mariages qui se doivent contracter, et entre qui, aussi bien que les ordinations qui se doivent faire de ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique. 5. On y déclare qui sont ceux qui ont encouru l'excommunication. 6. On explique le saint Évangile, que le diacre vient de chanter et annoncer aux fidèles.

DC 20,4,4 D. Pourquoi dans le prône instruit-on premièrement les fidèles de la profession de foi, et des commandements de Dieu et de l'Église?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que c'est la première chose qu'ils sont obligés de savoir, s'ils veulent être sauvés. 2. Pour les obliger de faire une profession publique de l'un et de l'autre, afin d'être reconnus du nombre des fidèles, et en état de pouvoir assister et participer au sacrifice de la sainte messe.

DC 20,4,5 D. Pourquoi dans le prône instruit-on les fidèles de l'obligation qu'ils ont de prier, et leur fait-on faire quelques prières pour tous les besoins de l'Église, et pour ses principaux membres?
R. C'est afin d'engager les fidèles à conserver entre eux une union étroite, et à contribuer autant qu'ils le peuvent par leurs prières à ce que le nombre des fidèles augmente, et à ce que les catholiques se maintiennent dans la foi, et persévèrent dans la piété.

DC 20,4,6 D. Pourquoi dans le prône annonce-t-on aux fidèles les fêtes et les jeûnes qui arriveront pendant la semaine?
R. C'est afin qu'ils puissent les observer exactement, et qu'ils n'aient aucun sujet d'excuse, s'ils les ignorent.
D. Pourquoi dans le prône annonce-t-on aux fidèles les mariages qui se doivent contracter, et entre qui, aussi bien que les ordinations qui se doivent faire de ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique?
R. C'est afin que si quelqu'un connaît quelque empêchement soit à un mariage, soit à l'ordination de quelque ecclésiastique, il ait à le déclarer avant l'exécution de l'un ou de l'autre.

DC 20,4,7 D. Pourquoi déclare-t-on au prône ceux qui ont encouru l'excommunication?
R. C'est pour trois raisons: 1. C'est pour faire connaître aux fidèles qu'ils ne doivent pas les fréquenter et qu'ils ne doivent pas même avoir de commerce, ni de conversation avec eux. 2. Pour engager les assistants, s'ils en connaissent quelques-uns, qui soient présents dans l'église, de les dénoncer comme n'étant pas en état d'assister au sacrifice de la sainte messe. 3. C'est afin d'obliger ceux qui pourraient être présents, s'il y en avait quelques-uns, de sortir de l'église avant qu'on commence la messe des fidèles.

DC 20,4,8 D. Pourquoi dans le prône explique-t-on le saint Évangile qu'on vient de chanter dans l'église?
R. C'est parce que c'est un des principaux devoirs des pasteurs d'annoncer et d'expliquer l'Évangile de Dieu aux fidèles qui sont sous leur charge, et que c'est aussi un des premiers devoirs des fidèles d'en bien savoir toutes les règles et toutes les maximes, afin de les pratiquer.

DC 20,4,9 D. Pourquoi explique-t-on le saint Évangile, avant qu'on commence la messe des fidèles, c'est-à-dire avant l'offertoire?
R. C'est pour deux raisons: 1. C'est parce que dans la primitive Église les catéchumènes et les pénitents publics pouvaient entendre l'explication du saint Évangile, et qu'ils étaient obligés de sortir de l'église, avant qu'on commençât la messe des fidèles. 2. Pour faire connaître qu'il est encore

plus nécessaire aux fidèles d'être instruits des vérités de la religion et des maximes du saint Évangile, que d'assister au sacrifice de la sainte messe.

DC 20,5 **Instruction 5.**

De l'offrande.

DC 20,5,1 D. Qu'est-ce que l'offrande?
R. C'est une action sainte, et une cérémonie pratiquée dans l'église, pendant le sacrifice de la sainte messe, dans laquelle ceux qui assistent à la sainte messe offrent à Dieu en la personne du prêtre des choses pour servir au sacrifice, ou à la subsistance du prêtre qui va l'offrir.
D. Quelles sont les choses qu'on offre à la sainte messe, pour servir au sacrifice?
R. Ce sont du pain, du vin, et quelquefois des cierges.
D. Quelles sont les choses qu'on offre à la sainte messe, pour servir à la subsistance du prêtre, qui est le ministre de ce sacrifice?
R. C'est ou de l'argent, ou qu'autre chose qui puisse servir à le nourrir ou à le vêtir.

DC 20,5,2 D. L'usage de l'offrande est-il bien ancien dans l'Église?
R. Oui, il est même regardé comme étant de tradition apostolique, et Tertullien qui vivait dans le deuxième siècle, et saint Cyprien dans le troisième en parlent comme d'une chose qui se pratiquait de leur temps.
D. Comment les chrétiens regardaient-ils cette pratique de l'offrande dans la primitive Église?
R. Ils la regardaient comme une pratique qui leur était d'obligation.
D. Quelle était la principale fin de l'offrande dans la primitive Église?
R. C'était que chacun des fidèles, qui assistaient à la sainte messe devant y communier, offrît au prêtre le pain qui devait lui servir pour la communion.

DC 20,5,3 D. L'offrande n'a-t-elle été établie dans l'Église, que pour y présenter au prêtre le pain, qui devait servir à la communion, soit du prêtre, soit de ceux qui assistaient à la sainte messe?
R. Elle a aussi été établie pour quatre autres fins: 1. Pour marquer le souverain domaine que Dieu a sur toutes les créatures, et l'hommage qu'on lui rend, en lui témoignant par cette action, qu'on reconnaît que tout ce qu'on a, et ce qu'on possède on le tient de sa pure bonté. 2. Pour prier Dieu qu'il verse sa bénédiction sur les personnes et sur les biens des fidèles, faisant connaître qu'ils ont plus de confiance en la providence de Dieu, qu'en leurs propres soins. 3. Pour aider à la subsistance du prêtre qui offre le sacrifice, et des autres ministres de l'Église, pendant qu'ils s'emploient au culte de Dieu et à procurer le salut des âmes. 4. Pour subvenir aux besoins de l'Église, et aux nécessités des pauvres.

DC 20,5,4 D. Offre-t-on encore à présent à l'offrande du pain pour servir à la communion des fidèles?
R. Cela ne se fait pas ordinairement parce que les fidèles ne communient plus comme dans la primitive Église à toutes les messes auxquelles ils assistent.
D. Qu'est-ce donc qu'on offre ordinairement à l'offrande, au lieu du pain et du vin que les fidèles offraient autrefois, pour servir au sacrifice de la sainte messe?
R. On y offre ordinairement un pain que le prêtre bénit, et qui est ensuite mis en morceaux, pour être distribués à tous les assistants.

DC 20,5,5 D. Qu'observait-on touchant l'offrande dans la primitive Église?
R. On y observait particulièrement quatre choses: 1. Les hommes y allaient

les premiers, et les femmes ensuite. 2. Ils y allaient avec respect, et avec une grande dévotion. 3. En présentant leur offrande, ils présentaient en même temps leur nom au prêtre, pour en faire mémoire au sacrifice, aussi bien que celui des défunts, pour lesquels ils avaient fait quelque offrande. 4. Les offrandes, qui n'étaient pas pour servir au sacrifice, étaient mises auprès de l'autel, où elles étaient bénites d'une bénédiction particulière.

DC 20,5,6 D. Dans la primitive Église recevait-on l'offrande de toutes sortes de personnes?
R. Non, on n'y a jamais admis les infidèles, les catéchumènes, les pénitents publics, les excommuniés, et ceux qui publiquement passaient pour infâmes, tels que sont les sacrilèges, les larrons, les usuriers, les concubinaires, les femmes dont la conduite n'était pas réglée, etc.
D. Comment doit-on présentement regarder la cérémonie de l'offrande?
R. On la doit regarder en deux manières: 1. Comme un moyen de participer au sacrifice de la sainte messe. 2. Comme la marque de l'union qui est entre les fidèles, et du rapport qu'ils ont au prêtre qui offre le sacrifice.

DC 20,5,7 D. Dans quelles dispositions doit-on aller à l'offrande?
R. On doit y aller avec les trois dispositions suivantes: 1. Par un pur motif de piété, et avec des sentiments d'une dévotion véritablement chrétienne. 2. Dans l'intention de s'unir au prêtre et aux fidèles dans le sacrifice de la sainte messe. 3. Pour faire part à Dieu de ses biens, et l'en reconnaître le souverain maître.

DC 20,6 **Instruction 6.**

Du pain bénit.

DC 20,6,1 D. Qu'est-ce que le pain bénit, qu'on offre tous les dimanches à la messe de paroisse?
R. C'est un pain que le prêtre bénit, pour être distribué ensuite aux assistants, et mangé par eux avec foi, avec piété et avec respect.
D. Le pain bénit contient-il le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, il ne le contient pas, c'est seulement du pain qui représente le corps de Jésus-Christ.

DC 20,6,2 D. Pourquoi bénit-on ainsi un pain tous les dimanches dans l'église, et le distribue-t-on ensuite aux assistants?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour tenir lieu de la communion et de la réception de la sainte Eucharistie, que faisaient les premiers chrétiens à toutes les messes auxquelles ils assistaient. 2. Pour suppléer au festin que faisaient ensuite les premiers chrétiens. 3. Pour marquer l'union qui est entre les fidèles, et la participation qu'ils ont au sacrifice de la sainte messe.

DC 20,6,3 D. Quels jours les premiers chrétiens mangeaient-ils ensemble, et faisaient-ils des festins?
R. Ils les faisaient ordinairement les dimanches.
D. Comment les premiers chrétiens appelaient-ils les festins qu'ils faisaient ensemble?
R. Ils les appelaient des agapes, c'est-à-dire des festins de charité.
D. Pourquoi les festins des premiers chrétiens s'appelaient-ils des festins de charité?
R. C'est parce qu'ils les faisaient pour entretenir entre eux la charité.

DC 20,6,4 D. En mémoire de quoi les premiers chrétiens faisaient-ils des festins ensemble?
R. C'était en mémoire du dernier souper de Jésus-Christ avec ses apôtres, dans lequel il institua la sainte Eucharistie.
D. Quand est-ce qu'on a commencé à donner du pain bénit dans l'Église?

R. Ç'a été lorsque les fidèles ont cessé de communier à toutes les messes après le prêtre selon l'ancienne coutume.

DC 20,6,5 D. Qu'est-ce que l'Église demande à Dieu dans les prières qu'elle fait en bénissant le pain?
R. Elle demande à Dieu qu'il produise en nous la santé de l'âme et celle du corps.
D. Comment le pain bénit peut-il produire en nous la santé de l'âme et du corps?
R. C'est parce que quand on le prend avec foi, avec dévotion et avec respect, 1. Il peut procurer la rémission des péchés véniels. 2. Il peut chasser les démons, et guérir de plusieurs maladies.

DC 20,6,6 D. Quels sont les défauts qu'on peut commettre dans l'usage du pain bénit?
R. Il y en a particulièrement cinq, qui sont: 1. De le mêler ou de le manger avec des viandes communes. 2. De le manger sans respect. 3. D'en donner des gros morceaux aux uns, et des petits aux autres. 4. De permettre que les enfants le profanent, et le donnent aux bêtes. 5. De se presser pour en avoir les premiers, ou des premiers.

DC 20,7 **Instruction 7.**

Du baiser de paix.

DC 20,7,1 D. Pourquoi dans toutes les grand-messes de paroisses donne-t-on à baiser à tous les assistants un instrument qu'on appelle la paix?
R. C'est pour marquer que les fidèles doivent avoir entre eux une charité parfaite, et que ceux qui ont cessé de l'avoir telle, se réconcilient les uns avec les autres et rentrent ensemble dans une étroite union.

DC 20,7,2 D. D'où est venue cette cérémonie, qui se pratique dans toutes les grand-messes de paroisses, de donner à baiser aux assistants un instrument qu'on nomme la paix?
R. Cette pratique est venue de ce qu'anciennement les fidèles s'entre-baisaient les uns les autres dans l'église, avant la communion, pour marque d'union entre eux, et de réconciliation, si quelqu'un avait quelque peine contre un autre.

DC 20,7,3 D. Pourquoi avait-on établi dans l'Église, que les fidèles s'entre-baisassent les uns les autres avant que de communier?
R. C'était pour leur faire exécuter ce que Notre-Seigneur dit dans le saint Évangile: lorsque vous voulez faire un présent à l'autel, si vous savez que votre frère ait quelque chose contre vous, allez auparavant vous réconcilier avec lui, et puis vous viendrez offrir à Dieu votre présent devant l'autel.

DC 20,7,4 D. Que nous marque cette cérémonie de baiser l'instrument de paix?
R. Elle marque que les fidèles ne sont pas dignes d'assister et de participer au sacrifice de la sainte messe, qu'ils ne soient bien unis entre eux, et que s'ils ont quelque peine contre quelqu'un, ou s'ils savent que quelqu'un a quelque peine contre eux, ils doivent auparavant que d'aller à la sainte messe se réconcilier avec lui.

DC 20,7,5 D. Dans quel esprit ceux qui assistent à la messe de paroisse doivent-ils baiser l'instrument de paix?
R. Ils le doivent baiser en entrant dans l'intention de l'Église, et par conséquent avec les trois dispositions suivantes: 1. D'avoir la paix et l'union avec les fidèles. 2. De se réconcilier dans le fond de leur coeur avec ceux avec qui ils ne sont pas tout à fait unis. 3. D'être résolus de se réconcilier par action, et en effet, aussitôt qu'ils seront sortis de l'église, s'ils ne l'ont pas encore fait.

DC 20,8 **Instruction 8.**

De l'encens bénit, et des encensements.

DC 20,8,1 D. Pourquoi bénit-on de l'encens dans l'église?
R. C'est pour s'en servir à rendre à Dieu, aux saints et aux fidèles l'honneur qui leur est dû.
D. Comment bénit-on l'encens?
R. On le bénit par une prière par laquelle l'Église demande à Dieu qu'il le bénisse.
D. Que nous représente l'encens bénit?
R. Il nous représente et nous figure la prière et une vie édifiante.

DC 20,8,2 D. Comment l'encens nous représente-t-il la prière?
R. C'est par la fumée qui s'élève en haut; c'est pourquoi David demande à Dieu que sa prière s'élève au Ciel, comme la fumée de l'encens s'élève dans l'air.
D. Comment l'encens représente-t-il une vie édifiante?
R. C'est par la bonne odeur qu'il répand, car un chrétien, selon saint Paul, doit être la bonne odeur de Jésus-Christ.

DC 20,8,3 D. Pourquoi encense-t-on les églises?
R. C'est pour faire connaître que ce sont des lieux saints, où Dieu réside particulièrement.
D. Pourquoi encense-t-on plusieurs choses, lorsqu'on les bénit?
R. C'est pour marquer que l'on doit se servir des choses bénites pour s'élever à Dieu.
D. A qui offre-t-on l'encens, lorsqu'on en brûle devant l'autel?
R. C'est à Dieu qu'on l'offre, qui est représenté par l'autel.

DC 20,8,4 D. Pourquoi offre-t-on de l'encens à Dieu?
R. C'est pour lui rendre un honneur souverain qui n'est dû qu'à lui seul.
D. A qui offre-t-on de l'encens, lorsqu'on en brûle devant un crucifix?
R. C'est à Jésus-Christ à qui on l'offre, parce qu'il est Dieu.
D. Pourquoi brûle-t-on de l'encens à la messe sur le pain et sur le vin disposés pour le sacrifice?
R. C'est par respect pour ce pain et pour ce vin déjà consacrés à Dieu, et destinés pour être le corps et le sang de Jésus-Christ.

DC 20,8,5 D. Pourquoi brûle-t-on de l'encens devant la croix à la procession?
R. C'est pour honorer Jésus-Christ crucifié, sous l'étendard duquel le clergé et les chrétiens vont à la procession.
D. A qui offre-t-on de l'encens, lorsqu'on en brûle devant les images des saints?
R. On l'offre aux saints que les images nous représentent.
D. Pourquoi offre-t-on de l'encens aux saints?
R. C'est pour les honorer comme les amis de Dieu.

DC 20,8,6 D. Pourquoi encense-t-on les corps des saints?
R. C'est pour témoigner l'honneur qu'on leur rend parce qu'ils ont contribués à la sainteté de leur âme.
D. Pourquoi encense-t-on les corps des défunts?
R. C'est pour marquer le désir qu'on a, que leurs âmes montent dans le Ciel, et que leurs corps ressuscitent pour y être élevés, et y jouir de la gloire qui leur est destinée.

DC 20,8,7 D. Pourquoi encense-t-on les prêtres?
R. C'est pour témoigner qu'on les honore comme les ministres de Dieu, et les dispensateurs de ses mystères.
D. Pourquoi encense-t-on les laïques dans l'église?

R. C'est pour faire connaître qu'ils doivent être agréables à Dieu par leur vie sainte, comme l'encens est agréable aux hommes par sa bonne odeur.

DC 20,9 **Instruction 9.**

Des cendres bénites.

DC 20,9,1 D. Pourquoi l'Église a-t-elle ordonné la cérémonie de mettre des cendres sur la tête des fidèles le premier jour de Carême?
R. Ç'a été principalement pour deux raisons: 1. Pour nous faire souvenir que nous ne sommes que de terre, et que nous retournerons en terre. 2. Pour nous exciter à faire pénitence pendant le Carême, afin de nous disposer à bien célébrer la fête de Pâques, et à bien mourir.

DC 20,9,2 D. Pourquoi bénit-on les cendres qu'on met sur la tête des fidèles le premier jour de Carême?
R. C'est afin que les prières, que l'Église fait en les bénissant, obtiennent de Dieu aux fidèles l'esprit de pénitence.
D. Qu'est-ce que l'Église demande à Dieu dans la bénédiction des cendres?
R. Elle demande à Dieu qu'il donne la grâce de pénitence à ceux qui les recevront avec de bonnes dispositions.

DC 20,9,3 D. Pourquoi met-on des cendres sur la tête, le premier jour de Carême?
R. C'est parce que le saint temps de Carême est institué pour faire pénitence, et est le plus propre pour penser à la mort.
D. Qui sont ceux qui mettent des cendres bénites sur la tête?
R. Ce sont les prêtres.

DC 20,9,4 D. Quelles paroles dit le prêtre en mettant des cendres bénites sur la tête?
R. Il dit ces paroles: Souvenez-vous, homme, que vous êtes poudre, et que vous retournerez en poudre.
D. D'où ces paroles sont-elles tirées?
R. Elles sont tirées de l'Écriture sainte, et c'est Dieu même qui les a prononcées, lorsqu'il a donné sa malédiction à Adam, après son péché.

DC 20,9,5 D. Pourquoi le prêtre, qui nous met des cendres sur la tête, prononce-t-il sur nous la malédiction que Dieu donna à Adam, après son péché?
R. C'est pour nous avertir de faire pénitence, après avoir entendu prononcer sur nous ces paroles de malédiction, comme Adam la fit, après que Dieu les lui eut prononcées.
D. Combien de temps a duré la pénitence d'Adam?
R. Elle a duré tout le temps de sa vie, qui a été de neuf cent trente ans.
D. Combien doit durer notre pénitence?
R. Elle doit durer toute notre vie.

DC 20,9,6 D. Pourquoi met-on des cendres bénites sur nous en forme de croix?
R. C'est pour nous faire connaître, que nous devons faire pénitence pour l'amour de Jésus-Christ, qui a bien voulu être crucifié pour l'amour de nous.
D. Pourquoi le prêtre met-il des cendres bénites sur le front?
R. C'est pour nous faire connaître que nous ne devons pas avoir honte de faire pénitence.

DC 20,9,7 D. En quelles dispositions doit-on recevoir les cendres bénites?
R. On doit les recevoir avec trois sortes de dispositions: 1. Avec humilité, pensant que notre corps sera bientôt réduit en poudre. 2. Avec une grande douleur de nos péchés, considérant que c'est à cause d'eux que nous devons faire pénitence. 3. Avec dévotion, en demandant à Dieu la grâce de bien faire pénitence, jeûnant tous les jours pendant le Carême.
D. Dans quelle posture faut-il recevoir les cendres bénites?

R. Il faut les recevoir à genoux, les yeux baissés, et les mains jointes, en disant: Mon Dieu, faites-moi la grâce de vivre et de mourir dans la pénitence.

DC 20,9,8 *On ne parlera point ici des rameaux bénits, dont il est parlé ci-après dans l'instruction pour le dimanche des Rameaux.*

DC 20,10 **Instruction 10.**

De l'absolution générale, qui se donne dans le temps de Pâques, autrement appelée absoute.

DC 20,10,1 D. Qu'est-ce que l'absoute, ou l'absolution générale, qu'on donne dans les églises, le jeudi saint, le samedi saint, et le jour de Pâques?
R. Ce n'est pas une absolution sacramentelle, mais c'est une simple cérémonie, qui se fait dans l'église, pour nous faire ressouvenir de la réconciliation solennelle des pénitents, qu'on faisait autrefois dans l'église.

DC 20,10,2 D. Qu'est-ce que c'était que cette réconciliation solennelle des pénitents?
R. C'était une réconciliation qui se faisait avant la communion pascale, par laquelle on absolvait publiquement de l'excommunication les pénitents qui faisaient dans l'église pénitence publique de quelques péchés énormes qu'ils avaient commis.
D. En quoi consistait cette excommunication, dont on absolvait les pénitents publics avant la communion pascale?
R. Elle consistait en ce qu'il ne leur était pas permis pendant ce temps d'assister à la sainte messe, ni de recevoir les sacrements.

DC 20,10,3 D. A quoi cette absolution générale servait-elle aux pénitents publics?
R. Elle servait à leur procurer la liberté d'assister à la sainte messe, et de recevoir les sacrements.
D. Pourquoi absolvait-on de l'excommunication, et réconciliait-on à l'Église les pénitents publics en ces saints jours?
R. C'était afin qu'ils pussent solenniser, avec les autres chrétiens, le mystère de la Résurrection, et qu'ils fussent en état de recevoir la communion pascale.
D. A quoi sont obligés tous les chrétiens pendant la quinzaine de Pâques?
R. Ils sont obligés de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ au très saint Sacrement de l'autel, avec un coeur pur et net de tous péchés, et pour cela de faire auparavant une bonne confession.

DC 20,11 **Instruction 11.**

De l'adoration de la croix.

DC 20,11,1 D. Qu'est-ce que le crucifix, qu'on adore le vendredi saint?
R. C'est une croix, et la figure d'un homme qui y est attaché avec des clous.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle particulièrement destiné le vendredi saint, pour la cérémonie de l'adoration de la croix?
R. C'est parce qu'elle fait en ce jour une mémoire solennelle de la mort de Jésus-Christ.

DC 20,11,2 D. Qu'est-ce que nous représente la figure d'un homme, qui est attaché à la croix, que nous adorons le vendredi saint?
R. Elle nous représente le corps de Jésus-Christ Notre-Seigneur attaché à la croix.
D. Peut-on adorer un crucifix, c'est-à-dire le corps d'un homme crucifié?
R. Oui, non seulement on le peut, mais on le doit adorer parce qu'il nous représente le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ Fils de Dieu attaché à la croix.

DC 20,11,3 D. Quand on se prosterne devant un crucifix adore-t-on l'or, l'argent, la pierre, ou le bois?
R. Non, ce serait une idôlatrie de le faire; mais on adore Jésus-Christ crucifié, que ce crucifix nous représente.
D. Pourquoi adore-t-on dans l'Église le corps de Jésus-Christ attaché à la croix?
R. C'est pour rendre à Jésus mort en croix l'honneur qui lui est dû.

DC 20,11,4 D. Quel honneur doit-on rendre à Jésus-Christ crucifié et mort en croix?
R. On le doit adorer, parce qu'il est Dieu.
D. Que fait-on pour adorer Jésus-Christ crucifié et mort en croix?
R. On se prosterne devant un crucifix.

DC 20,11,5 D. Pourquoi appelle-t-on du nom d'adoration le prosternement qu'on fait devant un crucifix, et qu'on ne donne point ce nom au prosternement qu'on fait devant une image d'un saint?
R. C'est parce que, lorsqu'on se prosterne devant un crucifix, c'est pour adorer Jésus-Christ mort sur la croix, qui est Dieu; et qu'on ne se prosterne point devant l'image d'un saint, pour adorer le saint qu'elle représente, mais seulement pour l'honorer comme un ami de Dieu.

DC 20,11,6 D. Dans quel esprit doit-on adorer la croix le vendredi saint, et toutes les fois qu'on l'adore?
R. On doit l'adorer avec les quatre dispositions suivantes: 1. Avec un profond respect, reconnaissant que Jésus-Christ est notre Dieu et notre Seigneur. 2. Avec un grand sentiment de reconnaissance, remerciant Jésus-Christ d'être mort pour nos péchés, d'une mort si infâme et si humiliante. 3. Avec une profonde humilité, et une grande confusion, dans la vue que ce sont nos péchés qui ont causé la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre divin maître. 4. Avec une douleur sensible de ce qu'en offensant Dieu tous les jours, nous le crucifions de nouveau par nos péchés.

DC 20,12 ## Instruction 12.

Du feu bénit.

DC 20,12,1 D. Que fait-on de particulier dans l'église le samedi saint?
R. C'est la bénédiction du cierge de Pâques, et ensuite celle des fonds.
D. Qu'est-ce que la bénédiction des fonds?
R. C'est la bénédiction, qu'on fait solennellement dans l'église les veilles de Pâques et de Pentecôte, de l'eau qui est destinée pour baptiser, et qui est conservée dans des vaisseaux, qu'on nomme les saints fonds de baptême.

DC 20,12,2 D. Comment se fait la bénédiction du cierge de Pâques?
R. Elle se fait ainsi: 1. On fait du feu nouveau qu'on bénit. 2. On allume avec ce feu bénit un cierge fait en triangle. 3. On bénit et on allume le cierge de Pâques avec la lumière du cierge fait en triangle.
D. Que signifie le feu nouveau qu'on bénit le samedi saint?
R. Il signifie l'amour de Dieu.

DC 20,12,3 D. Avec quoi fait-on du feu nouveau le samedi saint?
R. C'est avec une pierre et un fusil.
D. Que représente la pierre avec laquelle on fait le feu nouveau dans l'église le samedi saint?
R. Elle nous représente Jésus-Christ, la pierre angulaire, qui est renoncé du monde, comme il le dit lui-même, et qui est ressuscité pour embraser les coeurs des hommes du feu nouveau de son divin amour.

DC 20,12,4 D. Que représente le fusil avec lequel on frappe sur la pierre pour faire du feu nouveau le samedi saint?

R. Il représente les peines extrêmes, que Jésus-Christ Notre-Seigneur a souffertes dans sa passion, pour nous retirer du péché, et pénétrer nos coeurs de son divin amour.
D. Pourquoi bénit-on le feu nouveau le samedi saint?
R. C'est pour nous représenter qu'il faut que nos coeurs soient embrasés du feu de l'amour de Dieu, pour célébrer saintement la fête solennelle de la résurrection de Jésus-Christ, et pour nous mettre en état de ressusciter spirituellement en ces saints jours.

DC 20,13 **Instruction 13.**

Du cierge en triangle.

DC 20,13,1 D. Quel usage fait-on du feu nouveau le samedi saint?
R. On s'en sert pour allumer un cierge fait en triangle.
D. Qui est-ce qui allume le cierge fait en triangle?
R. C'est le diacre qui l'allume avec cérémonie.
D. Qu'est-ce que pratique le diacre en allumant le cierge fait en triangle?
R. Il se met à genoux, en chantant, *Lumen Christi,* c'est-à-dire la lumière de Jésus-Christ.

DC 20,13,2 D. Le diacre se met-il à genoux devant le cierge fait en triangle pour l'adorer?
R. Non, ce serait une idôlatrie; mais c'est pour adorer Jésus-Christ, que ce cierge nous représente.
D. Quel usage fait-on du cierge fait en triangle, après qu'il est allumé?
R. On s'en sert pour allumer les lampes et les cierges de l'église.

DC 20,13,3 D. Pourquoi fait-on du feu nouveau, et une lumière toute nouvelle dans l'église le samedi saint?
R. C'est pour nous marquer que Jésus-Christ la lumière de l'Église s'est éteinte à nos yeux, lorsqu'il est mort le vendredi saint, et que cette lumière a été rallumée de nouveau, et a commencé à reluire, lorsqu'il est ressuscité.

DC 20,13,4 D. Pourquoi allume-t-on les lampes et les cierges de l'église, avec le cierge fait en triangle, qui représente la lumière de Jésus-Christ?
R. C'est pour nous représenter: 1. Que Jésus-Christ est l'unique source de toute lumière, qui éclaire tous les hommes venant en ce monde. 2. Que nous ne devons point avoir recours à d'autre lumière, qu'à celle de Jésus-Christ, qui nous doit servir de guide dans le chemin du Ciel.

DC 20,13,5 D. Pourquoi ce cierge est-il fait en triangle, et qu'est-ce que signifient ses trois branches?
R. Ce cierge avec ses trois branches signifie Dieu en trois personnes, de qui Jésus-Christ tire sa lumière, qui la communique à tous les hommes venant en ce monde.

DC 20,13,6 D. Que doivent faire les fidèles, qui assistent à l'office le samedi saint, pendant qu'on allume le cierge fait en triangle, et qu'on bénit le cierge de Pâques?
R. Ils doivent faire trois choses: 1. Reconnaître que Jésus-Christ est leur véritable lumière. 2. L'adorer en cette qualité. 3. Se disposer à le recevoir, et à la suivre dans toutes leurs actions.

DC 20,14 **Instruction 14.**

Du cierge de Pâques.

DC 20,14,1 D. Pourquoi le samedi saint bénit-on et allume-t-on un cierge, qu'on appelle le cierge de Pâques?
R. C'est pour nous marquer, que Jésus-Christ ressuscité est la lumière du monde, et qu'il est ressuscité pour éclairer ses disciples et toute l'Église.

D. Pourquoi met-on cinq grains d'encens en forme de croix dans le cierge de Pâques?
R. C'est pour nous faire ressouvenir, que Jésus-Christ a gardé ses cinq plaies après sa résurrection.

DC 20,14,2 D. Pourquoi représente-t-on les cinq plaies de Notre-Seigneur dans le cierge de Pâques par cinq grains d'encens?
R. C'est parce que l'encens étant la figure de la prière, cette cérémonie nous représente que Jésus-Christ prie incessamment pour nous dans le Ciel, par les mérites de ses plaies.
D. Combien de temps se sert-on du cierge de Pâques dans l'église?
R. On s'en sert et on l'allume depuis Pâques jusqu'à l'Ascension de Notre-Seigneur.

DC 20,14,3 D. Pourquoi allume-t-on le cierge pascal depuis Pâques jusqu'à l'Ascension de Notre-Seigneur?
R. C'est parce qu'il représente Jésus-Christ ressuscité, qui est souvent apparu à ses apôtres depuis sa résurrection, jusqu'à ce qu'il soit monté dans le Ciel.
D. Quand allume-t-on le cierge de Pâques?
R. On l'allume en quatre différents temps. 1. A la grand-messe, depuis l'évangile jusqu'à la communion. 2. A matines pendant qu'on chante *Benedictus.* 3. A vêpres pendant qu'on chante *Magnificat.* 4. A complies pendant qu'on chante *Nunc dimittis.*

DC 20,14,4 D. Pourquoi allume-t-on le cierge de Pâques, pendant la grand-messe, depuis l'évangile jusqu'à la communion?
R. C'est pour nous signifier, que c'est le corps de Jésus-Christ qui est sur l'autel, qu'il a prêché et annoncé son Évangile par tout le monde, et qu'il invite tout le monde à lui offrir le sacrifice de la sainte messe, pour tirer du fruit du sacrifice de la croix.
D. Pourquoi allume-t-on le cierge de Pâques pendant qu'on chante *Benedictus?*
R. C'est pour témoigner que l'Église prie Dieu pendant ce temps avec saint Zacharie, que Dieu éclaire de la lumière de Jésus-Christ tous ceux qui sont dans les ténèbres de l'ignorance.

DC 20,14,5 D. Pourquoi allume-t-on le cierge de Pâques pendant qu'on chante *Magnificat?*
R. C'est pour témoigner que ç'a été pour éclairer le monde de sa divine lumière et de sa sainte grâce, que Jésus-Christ est venu en ce monde, et s'est fait homme dans le sein de la très sainte Vierge, et que l'Église en rend à Dieu ses reconnaissances avec la sainte Vierge en chantant son cantique.

DC 20,14,6 D. Pourquoi allume-t-on le cierge de Pâques pendant qu'on chante *Nunc Dimittis?*
R. C'est pour marquer que l'Église reconnaît avec saint Siméon, que Jésus-Christ est la lumière qui est venue en ce monde, pour éclairer les gentils, et rendre le lustre et la gloire au peuple juif.
D. Les fidèles doivent-ils rendre quelque honneur au cierge de Pâques?
R. Oui, ils doivent le reconnaître comme leur figurant Jésus-Christ, et leur marquant l'obligation qu'ils ont de suivre sa doctrine et l'exemple de sa sainte vie.

DC 30

Troisième traité.

Des temps que l'Église a particulièrement consacrés à Dieu, pour honorer quelque mystère, ou pour s'y préparer.

DC 30,0,1 D. Quel est le troisième moyen dont l'Église se sert pour engager les chrétiens à rendre à Dieu un culte extérieur et public?
R. C'est de leur faire observer certains temps de l'année, que l'Église a consacrés à Dieu, et destinés pour honorer quelque mystère, ou pour s'y préparer.

DC 30,0,2 D. Qu'est-ce que l'Église veut que les chrétiens fassent de particulier, pour rendre à Dieu un culte extérieur et public, pendant ces saints temps, qu'elle lui a consacrés?
R. L'intention de l'Église est, que les chrétiens pendant ces saints temps fréquentent plus souvent les églises, et y restent plus longtemps, afin de pouvoir rendre à Dieu un culte plus solennel et plus continu.

DC 30,0,3 D. Quels sont les temps sacrés que l'Église a destinés pour honorer quelques mystères, pour s'y préparer?
R. Ce sont les dix suivants: 1. L'Avent. 2. Le temps depuis Noël, jusqu'à la Purification. 3. Le temps depuis la septuagésime, jusqu'au Carême. 4. Le saint temps de Carême. 5. Le temps depuis le dimanche de la Passion, et le temps de la semaine sainte jusqu'à Pâques. 6. Le temps de Pâques. 7. Le temps depuis l'Ascension de Notre-Seigneur jusqu'à la Pentecôte. 8. Les jours de saint Marc, et des rogations. 9. Les quatre-temps. 10. Les vigiles, ou veilles de plusieurs fêtes de l'année.

DC 30,1

Instruction 1.

De l'Avent.

DC 30,1,1 D. Comment appelle-t-on le temps qui précède Noël, ou la solennité de la naissance de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. Il se nomme l'Avent.
D. Qu'est-ce que l'Avent?
R. C'est un temps que l'Église a particulièrement consacré à Dieu, et a destiné pour disposer les chrétiens à célébrer la fête de Noël.

DC 30,1,2 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué le saint temps de l'Avent?
R. Ç'a été particulièrement pour trois raisons: 1. Pour renouveler la ferveur des chrétiens. 2. Pour les mettre en état de célébrer la fête de Noël avec plus de dévotion. 3. Pour les disposer à recevoir Jésus-Christ dans leurs âmes.
D. Comment passait-on autrefois dans l'Église le temps de l'Avent?
R. On employait ce saint temps à jeûner, et à faire des prières extraordinaires.

DC 30,1,3 D. Comment devons-nous regarder le temps de l'Avent?
R. Nous devons le regarder comme un temps de prières et de pénitence.
D. A quoi tendent la plupart des offices de l'Église pendant l'Avent?
R. Ils ne tendent qu'à nous faire désirer la venue de Notre-Seigneur dans nos coeurs, ou à nous disposer au dernier avènement de Notre-Seigneur au jour du jugement.

DC 30,1,4 D. Qu'est-ce que les antiennes, qui commencent par O, qui se chantent si solennellement dans l'Église, peu de jours avant Noël?
R. Ce sont des acclamations que fait l'Église soupirante, après son libérateur et rédempteur, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 30,1,5 D. Pourquoi l'Église soupire-t-elle ainsi après la venue de Notre-Seigneur puisqu'il est déjà venu?

R. C'est après la venue de Notre-Seigneur dans nos coeurs, que l'Église soupire, pour nous délivrer, et nous dégager entièrement de nos péchés, et non pas après la venue de Notre-Seigneur en ce monde.

DC 30,1,6 D. Que faut-il faire pour passer le saint temps de l'Avent dans l'esprit et dans les intentions de l'Église?
R. Il faut pour cela faire principalement quatre choses: 1. Il faut aller plus souvent à l'église, et y prier Dieu beaucoup plus que dans d'autre temps. 2. Remercier tous les jours Notre-Seigneur de s'être fait homme pour l'amour de nous. 3. Nous garder d'offenser Dieu, qui a envoyé son Fils pour nous délivrer du péché. 4. Prier Notre-Seigneur de venir faire sa demeure dans nos âmes.

DC 30,2 **Instruction 2.**

Pour le temps depuis Noël, jusqu'à la Purification.

DC 30,2,1 D. Qu'est-ce qu'il y a de particulier dans l'Église dans le temps depuis la naissance de Notre-Seigneur, jusqu'à la Purification de la très sainte Vierge?
R. C'est un temps consacré par l'Église, et destiné à honorer la sainte enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 30,2,2 D. Qu'est-ce que fait l'Église, pendant le temps depuis Noël jusqu'à la Purification, pour honorer la sainte enfance de Notre-Seigneur?
R. Elle fait quatre choses: 1. Elle célèbre pendant ce temps tous les mystères qui se sont passés pendant l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 2. Elle fait lire tous les évangiles qui parlent de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 3. Elle veut que les fidèles soient dans la joie pendant ce saint temps. 4. Comme en commençant ce temps elle témoigne dans son office la joie qu'elle a de la naissance de Notre-Seigneur, elle la témoigne encore en le finissant.

DC 30,2,3 D. Quels sont les mystères de l'enfance de Jésus-Christ, que l'Église célèbre depuis Noël jusqu'à la Purification?
R. Ce sont les dix suivants: 1. La naissance de Jésus-Christ. 2. Sa circoncision. 3. Son adoration par les trois mages. 4. Sa présentation au temple, et la purification de la très sainte Vierge sa mère. 5. Sa fuite en Égypte. 6. La recherche de Jésus par Hérode, pour le faire mourir. 7. Le massacre des saints Innocents. 8. Le retour d'Égypte de saint Joseph avec la très sainte Vierge et l'enfant Jésus. 9. La demeure de saint Joseph à Nazareth avec l'enfant Jésus, et la soumission de l'enfant Jésus à saint Joseph et à la très sainte Vierge sa mère. 10. Enfin la perte de Jésus dans Jérusalem retrouvé dans le Temple au milieu des docteurs. C'est aussi dans les jours qu'on célèbre ces saints mystères, qu'on lit dans l'Église les évangiles qui en traitent, et qui nous font connaître tout ce qui s'est passé pendant la sainte enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 30,2,4 D. Quelles marques avons-nous que l'Église veut que les fidèles passent dans la joie le temps depuis Noël jusqu'à la Purification?
R. C'est en ce qu'elle n'ordonne aucun jeûne pendant ce temps, non pas même la vigile ou veille de la fête de l'Adoration des rois, et qu'elle retranche pendant ce temps l'abstinence ordinaire des samedis.
D. Pourquoi particulièrement ne jeûne-t-on point, et ne fait-on point abstinence les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification?
R. C'est pour témoigner la joie de ce que la très sainte Vierge a mis Jésus-Christ au monde.

DC 30,2,5 D. Comment la sainte Église en commençant ce saint temps témoigne-t-elle la joie qu'elle a de la naissance de Notre-Seigneur, et la témoigne-t-elle

aussi en finissant ce saint temps?
R. C'est dans les antiennes des matines et particulièrement des laudes du jour de Noël, et dans les antiennes des vêpres la veille de la Purification de la très sainte Vierge.

DC 30,2,6 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer le saint temps depuis Noël jusqu'à la Purification, et pour le passer dans l'esprit et dans les intentions de l'Église?
R. Nous devons particulièrement faire quatre choses: 1. Adorer toujours, et souvent pendant le jour Notre-Seigneur Jésus-Christ enfant. 2. Remercier Dieu d'avoir envoyé son Fils en ce monde, pour se faire enfant pour l'amour de nous, afin de nous obliger à l'aimer. 3. Demander à Notre-Seigneur enfant l'esprit d'enfance et de simplicité, et l'horreur du mensonge et du déguisement. 4. Nous appliquer pendant ce temps à méditer les saints mystères de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 30,3 **Instruction 3.**

DC 30,3,1 ***Pour le temps depuis la Septuagésime jusqu'au Carême.***

D. Qu'est-ce que le temps depuis la Septuagésime jusqu'au Carême?
R. C'est un temps que l'Église a particulièrement consacré à la prière et à la pénitence.
D. Que faisaient les premiers chrétiens dans le temps depuis la Septuagésime jusqu'au Carême?
R. Ils faisaient deux choses: 1. Ils commençaient le jeûne du Carême dès la Septuagésime. 2. On commençait dès ce jour à instruire publiquement les catéchumènes, pour les disposer au baptême, qu'ils devaient recevoir la veille de Pâques.

DC 30,3,2 D. Qu'est-ce que fait l'Église pendant ce saint temps, pour exciter les fidèles à la pénitence?
R. Elle fait particulièrement quatre choses: 1. Elle prend la couleur violette. 2. Elle retranche de son office *Alleluia,* avec les cantiques de joie et d'allégresse. 3. Elle nous propose dans son office les vérités les plus touchantes de la religion, la création du monde, le péché de l'homme, sa condamnation à la mort, son exclusion du paradis terrestre et sa pénitence, la corruption des hommes, le déluge, Noé sauvé par un bois, le peuple de Dieu captif en Égypte, sa délivrance par Moïse qui figurait Jésus-Christ. 4. Elle fait lire à la sainte messe des épîtres et des évangiles propres pour exciter à la pénitence.

DC 30,3,3 D. Pourquoi l'Église a-t-elle consacré à la pénitence le temps depuis la Septuagésime jusqu'au Carême?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Pour disposer les chrétiens au saint temps de Carême. 2. Pour les éloigner de l'esprit et des pratiques des mondains, qui font des débauches, et prennent leurs plaisirs pendant ce saint temps plus qu'en aucun autre temps de l'année.

DC 30,3,4 D. Pourquoi l'Église prend-elle la couleur violette, et cesse-t-elle de chanter *Alleluia,* et les chants d'allégresse, pendant le temps depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques?
R. C'est pour engager les chrétiens à se conformer à son esprit, et à s'abstenir pendant ce temps, non seulement des récréations qui ne sont ni honnêtes, ni permises, mais aussi de celles qui seraient permises dans un autre temps.

DC 30,3,5 D. Pourquoi l'Église fait-elle des prières plus longues pendant le temps depuis la Septuagésime jusqu'au Carême?
R. C'est parce que comme le péché est un très grand mal, il faut s'appliquer beaucoup à la prière pour en recevoir le pardon.

DC 30,3,6 D. Pourquoi nomme-t-on les trois dimanches de ce temps Septuagésime, Sexagésime, et Quinquagésime?
R. On nomme le premier dimanche Septuagésime, parce qu'il y a soixante dix jours depuis ce dimanche jusqu'au dimanche après Pâques, non compris le jour de Pâques. On nomme le second dimanche Sexagésime, parce qu'il y a soixante jours depuis ce dimanche jusqu'au mercredi de Pâques. Et on nomme le troisième Quinquagésime, parce qu'il y a cinquante jours depuis ce dimanche jusqu'à Pâques.

DC 30,3,7 D. Que doit-on faire pour passer chrétiennement et selon l'esprit de l'Église le saint temps, depuis la Septuagésime jusqu'au Carême?
R. On doit pour cela faire cinq choses: 1. Éviter pendant ce temps les assemblées, dans lesquelles on ne se trouve que pour se donner du plaisir. 2. Ne regarder qu'avec horreur celles qui ne sont pas permises, comme les bals, les danses, les spectacles, et les vaines et folles joies, qui servent de divertissement au monde, pendant ce saint temps, telles que sont les mascarades, etc. 3. Garder davantage la retraite, que dans un autre temps, et ne jamais regarder ni avec plaisir, ni avec curiosité les folies qui se font pendant ce saint temps. 4. Faire quelques pénitences, pour réparer autant qu'on le peut les outrages, que plusieurs chrétiens font à Dieu et à Jésus-Christ pendant ce saint temps, et pour se disposer au Carême. 5. Aller plus souvent à l'église, pour visiter le très saint Sacrement, et faire amende honorable à Jésus-Christ pour les désordres qui se font pendant ce temps, et pour demander pardon à Dieu des péchés, qu'on peut avoir commis soi-même par le passé pendant ce saint temps.

DC 30,4 **Instruction 4.**

Pour le temps du carnaval.

DC 30,4,1 D. Qu'est-ce que le temps du carnaval?
R. C'est un temps que les chrétiens mondains et libertins passent dans plusieurs dérèglements, comme dans des assemblées, des bals, des danses, des mascarades, des jeux et des festins, et que les bons chrétiens passent dans la retraite et dans le silence.
D. Combien dure le temps du carnaval?
R. Il dure un mois ou six semaines, avant le Carême.
D. Qui est-ce qui a institué le carnaval?
R. Ce sont les chrétiens mondains et libertins, par l'instinct et l'inspiration du démon.

DC 30,4,2 D. Pourquoi les chrétiens mondains et libertins ont-ils institué le temps du carnaval?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Pour employer autant de temps aux dérèglements et aux désordres d'une vie libertine, que les bons chrétiens en emploient à jeûner pendant le Carême. 2. Pour se disposer par une conduite déréglée à passer le Carême dans le dérèglement, comme les bons chrétiens se disposent par la retraite et la prière à passer le Carême saintement, et selon l'esprit de l'Église.

DC 30,4,3 D. Pourquoi le démon a-t-il inspiré aux chrétiens mondains et libertins d'instituer le temps du carnaval?

R. Ç'a été afin qu'ils consacrassent environ autant de temps à l'honorer et le servir, que les bons chrétiens en consacrent à l'honneur de Dieu pendant le Carême.
D. A quoi les chrétiens mondains et libertins emploient-ils le temps du carnaval?
R. Ils emploient tout ce temps à la débauche, à faire des festins, à jouer, danser et aller en masque.

DC 30,4,4 D. A qui ressemblent les coureurs de nuit, les mascarades, les joueurs, les gourmands, et ceux qui s'abandonnent à la débauche et au dérèglement pendant le carnaval?
R. Ils ressemblent aux Juifs, qui ont contribué à la mort de Notre-Seigneur.
D. A qui ressemblent les coureurs de nuit?
R. Ils ressemblent à Judas et à ceux qui étaient avec lui, qui allaient de nuit pour prendre Jésus.
D. A qui ressemblent les joueurs?
R. Ils ressemblent aux soldats qui jouèrent la robe de Notre-Seigneur quand il était attaché à la croix.

DC 30,4,5 D. A qui ressemblent ceux qui vont en masque?
R. Ils ressemblent à ceux, qui fouettèrent et défigurèrent entièrement Notre-Seigneur; car ils défigurent leur visage, et bien plus leur âme, qui est l'image de Dieu.
D. A qui ressemblent ceux qui dansent?
R. Ils ressemblent à ceux qui se moquaient de Notre-Seigneur crucifié, en branlant la tête.
D. A qui ressemblent ceux qui se laissent aller à la gourmandise et à la débauche?
R. Ils ressemblent à ceux qui crucifièrent Notre-Seigneur Jésus-Christ; car ils le crucifient, et le font mourir derechef, autant qu'il est en eux, dit saint Paul, par leurs péchés [1].

DC 30,4,6 D. Quel sera le fruit de tous les désordres qui se commettent pendant le carnaval, pour ceux qui les commettent?
R. Ce sera une vie et une mort malheureuse, et enfin la damnation éternelle.
D. Pourquoi ceux qui auront commis les désordres du carnaval seront-ils si malheureux?
R. Parce qu'il est juste qu'ils soient éternellement en la compagnie du démon, et qu'ils aient part à son malheur, puisqu'ils l'auront si fidèlement servi en ce monde.

DC 30,4,7 D. Que doivent faire ceux qui veulent tâcher de bien passer le temps du carnaval?
R. Ils doivent particulièrement faire cinq choses: 1. Examiner comment ils ont passé ce temps dangereux du carnaval les autres années. 2. Demander pardon à Dieu des fautes qu'ils ont commises par le passé pendant ce temps, et faire un ferme propos de la passer à l'avenir comme doivent faire de bons chrétiens en suivant les intentions de l'Église. 3. Remercier Dieu de leur avoir fait la grâce de les retirer pendant ce temps de tous les dérèglements du siècle. 4. Prier Dieu pour leurs parents et amis, qui pourraient être engagés dans les excès et dans la débauche pendant ce temps. 5. Demander à Dieu la grâce de faire pénitence pendant le Carême pour leurs

DC 30,4,5 1. He 6,6

dérèglements passés, et pour ceux que peuvent commettre pendant ce temps tous leurs frères chrétiens.

DC 30,4,8 D. A quoi s'appliquent les bons chrétiens pendant le carnaval?
R. C'est particulièrement aux six pratiques suivantes: 1. A vivre plus sobrement que dans les autres temps. 2. A se retirer davantage des compagnies. 3. A ne fréquenter aucunement les personnes, qui vivent selon le monde. 4. A ne point se trouver dans les festins. 5. A éviter avec horreur, non pas seulement de se trouver dans des assemblées de bals, de danses et de mascarades, mais même de les voir, et d'en entendre parler. 6. A employer beaucoup plus de temps à la prière, à aller souvent à l'église, et à y demeurer plus longtemps, et visiter souvent le très saint Sacrement.

DC 30,4,9 D. Pourquoi les bons chrétiens passent-ils le temps du carnaval dans la retraite et dans la prière?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour gémir et pleurer devant Dieu les désordres qui se font dans le monde pendant ce temps. 2. Pour faire en sorte de les réparer autant qu'ils le peuvent.
D. Comment peut-on appeler le temps du carnaval?
R. On le peut appeler le Carême du diable; parce que comme les bons chrétiens passent le temps du Carême en jeûnes, en pénitence et en oeuvres de piété, pour honorer Dieu et Jésus-Christ son Fils, les chrétiens libertins passent environ autant de temps dans la débauche et dans une vie déréglée pour honorer le démon, qui est le dieu des mondains.

DC 30,5 **Instruction 5.**

Des trois derniers jours du carnaval.

DC 30,5,1 D. Quels sont les principaux jours du carnaval?
R. Ce sont les trois derniers jours, qui précèdent le Carême, que le démon s'est particulièrement consacrés, et qu'on appelle dans le monde, le dimanche, le lundi, et le mardi-gras.

DC 30,5,2 D. Pourquoi le démon s'est-il particulièrement consacrés les trois jours, qui précèdent immédiatement le Carême, qui sont le dimanche, lundi, et mardi gras?
R. Ç'a été principalement pour deux raisons: 1. Pour imiter Dieu et Jésus-Christ, qui se sont particulièrement consacrés les trois derniers jours du Carême, le jeudi, le vendredi, et le samedi saint. 2. Afin que comme les bons chrétiens passent les trois derniers jours du Carême dans une plus grande retraite, une pénitence plus austère, et des prières presque continuelles, de même les chrétiens mondains et libertins n'employassent les trois derniers jours du carnaval, que dans des assemblées de jours et de nuits, des bals, des danses, et des mascarades accompagnées de débauches et de dissolutions, et dans toutes sortes de dérèglements.

DC 30,5,3 D. Pourquoi appelle-t-on les trois derniers jours qui précèdent le Carême, dimanche, lundi, et mardi gras?
R. C'est particulièrement pour deux raisons, que le démon a inspiré aux chrétiens mondains et libertins d'appeler ainsi ces trois derniers jours: 1. Par opposition aux trois derniers jours du Carême, qu'on nomme jeudi, vendredi, et samedi saint. 2. Pour faire connaître, que comme il est de l'esprit de l'Église, que les trois derniers jours du Carême soient tout à fait consacrés à Dieu, il est aussi de l'esprit du monde, que les trois derniers jours du carnaval soient entièrement consacrés au démon, et à son service.

DC 30,5,4 D. Quelle est la solennité qu'on fait dans plusieurs églises, pendant les trois derniers jours du carnaval?
R. C'est l'exposition du très saint Sacrement pendant quarante heures,

c'est-à-dire trois jours de suite, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

D. Qui est-ce qui a introduit cette coutume dans l'Église d'exposer le très saint Sacrement, pendant quarante heures les trois derniers jours du carnaval?

R. Ç'a été saint Charles Borromée.

DC 30,5,5 D. Pourquoi expose-t-on ainsi le très saint Sacrement dans plusieurs églises, pendant les trois derniers jours du carnaval?

R. C'est afin de détourner les chrétiens des bals, des danses, des mascarades, des jeux, des excès, et des dérèglements, qui se font ordinairement pendant ces trois jours.

DC 30,5,6 D. Pourquoi lit-on le dimanche de la Quinquagésime l'évangile de la prédiction, que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit de sa passion?

R. C'est pour quatre raisons: 1. Pour exciter les chrétiens à entrer dans l'esprit de pénitence pour leurs péchés, qui ont causé la mort de Notre-Seigneur. 2. Pour leur donner de l'horreur de la conduite ordinaire des gens du monde. 3. Pour les engager à réparer les désordres, qui se font pendant ces jours. 4. Pour les préparer à bien passer le saint temps du Carême, et à s'unir à Notre-Seigneur faisant pénitence pour leurs péchés.

DC 30,5,7 D. Que doit faire un bon chrétien, et surtout un enfant chrétien, pour bien passer les trois derniers jours du carnaval?

R. Il doit pour cela entrer dans les six pratiques suivantes: 1. Il doit ne point sortir dans les rues pour regarder les mascarades. 2. Ne point passer le temps à jouer, danser, ou faire bonne chère. 3. Se retirer des compagnies plus qu'en un autre temps. 4. Faire quelque abstinence, souper peu, se coucher de bonne heure, et se lever de grand matin. 5. Être assidu à l'église, pour tenir compagnie à Jésus-Christ Notre-Seigneur et lui demander pardon, et faire amende honorable pour tous les désordres qui se font dans le monde pendant ce temps. 6. Pendant ces trois jours communier au moins le dimanche.

DC 30,5,8 D. Que doit faire outre cela un écolier chrétien, pendant ces trois jours?

R. Il doit de plus aller assidûment à l'école sans y manquer une seule fois, non pas même le mardi, quand ses parents l'y exciteraient, afin de s'éloigner des occasions d'offenser Dieu, et d'y apprendre à bien servir Notre-Seigneur particulièrement pendant ces trois jours.

DC 30,5,9 D. Quelle sera la récompense de ceux qui auront bien passé les trois jours du carnaval, et qui auront été assidus à l'église et à l'école, pour se retirer des compagnies et des occasions d'offenser Dieu?

R. Leur récompense sera la même, que reçurent la très sainte Vierge, saint Jean, et les autres femmes, qui restèrent aux pieds de la croix de Jésus-Christ, et qui compatissaient à sa Passion, lorsque les Juifs le faisaient mourir, et que tout le monde l'outrageait et le blasphémait.

DC 30,6 ## Instruction 6.

Du saint temps de Carême.

DC 30,6,1 D. Qu'est-ce que le Carême?

R. C'est un temps de six semaines, ou environ, institué par les saints apôtres, pendant lequel l'Église oblige les chrétiens de jeûner l'espace de quarante jours.

D. Pourquoi le saint temps de Carême a-t-il été institué?

R. C'est pour quatre raisons: 1. Pour honorer la retraite de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a jeûné quarante jours dans le désert. 2. Pour nous dispo-

ser à la fête de Pâques par le jeûne, et par la pénitence. 4. Pour donner à Dieu en jeûnes la dîme, ou dixième partie de toute l'année.

DC 30,6,2 D. Pourquoi couvre-t-on les images des églises pendant le Carême?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour nous faire concevoir, et faire faire réflexion, que le péché nous sépare de Dieu et de la compagnie des saints. 2. Pour nous faire entendre, que tout ce que nous devons méditer, et tout ce dont nous devons nous occuper pendant ce temps est la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi il n'était pas permis anciennement dans l'Église de faire aucune fête de saints pendant le Carême, ce qui est présentement réduit à la semaine sainte.

DC 30,6,3 D. Que doivent faire les chrétiens pour bien passer le saint temps de Carême?
R. Ils doivent principalement faire six choses: 1. Jeûner tous les jours, excepté le dimanche, auquel on ne fait qu'abstinence. 2. Prier très souvent. 3. Faire beaucoup d'aumônes, pour obtenir le pardon de leurs péchés. 4. S'éloigner des compagnies, surtout des mauvaises, pour éviter de tomber dans le péché. 5. S'humilier, et demander souvent à Dieu pardon de leurs péchés, qui ont été la cause de la mort du Fils de Dieu. 6. Se mettre en bon état, et se faire quitte de tous péchés mortels, avant le Carême, par une bonne confession.

DC 30,6,4 D. Pourquoi faut-il se faire quitte de tous péchés mortels, avant le Carême?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que le jeûne et toutes les autres bonnes oeuvres, qu'on pourrait faire pendant le Carême en état de péché mortel ne serviraient à rien pour le salut, puisqu'on serait ennemi de Dieu et privé de sa grâce. 2. Parce que la principale pénitence, que nous devons faire, est de quitter nos péchés. 3. Parce qu'il est impossible d'entrer dans un véritable esprit de pénitence, qu'on n'ait renoncé de coeur et d'affection à tous ses péchés.

DC 30,6,5 D. Comment passait-on le Carême anciennement dans l'Église?
R. On le passait ordinairement dans les cinq pratiques suivantes: 1. On s'abstenait non seulement de viande et d'oeufs, mais aussi de lait, de beurre, de fromage, et de poissons, et on ne mangeait que des légumes et des fruits. 2. On ne faisait qu'un repas sur le soir. 3. Tout le monde jeûnait aussi bien les garçons que les filles. 4. On allait tous les jours à l'église, où on assistait à la messe, et au service divin, et on employait beaucoup de temps, tant la nuit que le jour, en prières. 5. On faisait de grosses aumônes pendant ce temps, et tous donnaient aux pauvres ce qu'ils auraient dépensé de plus, dans un autre temps.
D. A quel âge est-on obligé de jeûner?
R. C'est lorsqu'on a vingt et un ans accomplis, à moins qu'on n'en soit légitimement dispensé par l'Église.

DC 30,6,6 D. Qui sont ceux qui sont légitimement dispensés de jeûner?
R. Ce sont les malades, les vieillards, les artisans, dont le travail est pénible, les pauvres, qui manquent de nourriture nécessaire, les femmes enceintes, et les nourrices.

DC 30,6,7 D. Peut-on pendant le Carême se dispenser soi-même du jeûne, et de l'abstinence des oeufs et de la viande?
R. Non: mais on est obligé, lorsqu'on croit ne pouvoir pas jeûner, de demander la permission à son curé; et c'est ce qu'on ne doit jamais manquer de faire, pour quelque raison que ce soit.
D. Doit-on attendre qu'on ait vingt et un an accomplis, pour commencer à jeûner pendant le Carême?

R. Il est à propos de jeûner, avant qu'on ait cet âge accompli, afin de s'habituer à jeûner plus facilement, lorsqu'on aura l'âge.

DC 30,6,8 D. Qu'est-ce que les enfants, et ceux qui sont légitimement dispensés de jeûner doivent faire pendant le Carême, pour satisfaire à Dieu pour leurs péchés, et pour suppléer au défaut du jeûne?
R. Ils doivent faire quatre choses: 1. Prier Dieu plus souvent, et plus longtemps que dans les autres temps. 2. Penser souvent à leurs péchés, et se disposer à faire une bonne confession. 3. S'abstenir de quelque chose dans leurs repas, et donner volontiers quelque chose aux pauvres. 4. Être très modestes à l'église, très assidus à l'école, et ne point jouer, ni badiner, comme dans les autres temps.

DC 30,7 **Instruction 7.**

Pour le temps de la Passion, et de la semaine sainte.

DC 30,7,1 D. Qu'est-ce que le temps de la Passion?
R. C'est un temps consacré par l'Église, pour honorer la Passion, c'est-à-dire les souffrances, et la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur.
D. Combien dure le temps de la Passion?
R. Il dure les deux dernières semaines du Carême.

DC 30,7,2 D. Comment l'Église honore-t-elle la Passion, c'est-à-dire les souffrances, et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pendant les deux dernières semaines du Carême?
R. C'est en deux manières: 1. Par les antiennes et les répons de tout l'office divin. 2. Par les Évangiles qu'elle fait lire à la sainte messe pendant ce temps, dans lesquels il est parlé des outrages et des peines que les Juifs ont fait souffrir à Notre-Seigneur.

DC 30,7,3 D. Pourquoi l'Église honore-t-elle la Passion de Notre-Seigneur les deux dernières semaines du Carême?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour faire connaître aux chrétiens, que le fruit qu'ils peuvent tirer de leurs pénitences et jeûnes du Carême est l'application des mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur. 2. Qu'ils doivent mettre tout leur soin pendant ces deux semaines à se les appliquer.

DC 30,7,4 D. Que devons-nous faire pendant le temps de la Passion, pour entrer dans l'esprit de l'Église?
R. Nous devons faire quatre choses: 1. Vivre davantage dans la retraite, et nous rendre plus fervents et assidus à la prière. 2. Nous devons pendant ces deux semaines nous appliquer continuellement à méditer la Passion, et les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 3. Redoubler notre pénitence, et nous appliquer particulièrement à nous mortifier. 4. Examiner notre conscience, pour nous mettre en état de faire une bonne confession, et une bonne communion.

DC 30,7,5 D. Comment appelle-t-on la dernière semaine du Carême?
R. On l'appelle la semaine sainte, ou peineuse ou la grande semaine.
D. Pourquoi appelle-t-on la dernière semaine du Carême la semaine sainte?
R. C'est pour quatre raisons: 1. A cause des saints mystères qui se sont opérés, et que l'Église célèbre et honore pendant cette semaine. 2. Parce que le mystère de la mort, et de la Passion de Notre-Seigneur, que l'Église honore et célèbre en ces saints jours a été cause de la sanctification des hommes. 3. Parce que c'est dans cette semaine que Dieu sanctifie plus particulièrement que dans un autre temps ceux qui se sont disposés par la pénitence du Carême à célébrer dignement les saints mystères qu'on honore pendant cette semaine, et à faire une bonne confession et commu-

nion. 4. Parce que l'intention de l'Église est, que les fidèles ne s'appliquent pendant toute cette semaine, qu'au service de Dieu, et aux exercices de piété, et ainsi qu'ils sanctifient cette semaine par les saintes actions qu'ils feront, et les exercices saints auxquels ils s'emploieront.

DC 30,7,6 D. Pourquoi la dernière semaine du Carême est-elle appelée peineuse?
R. C'est pour deux raisons: 1. A cause des peines et souffrances, que Jésus-Christ a enduré dans cette semaine. 2. Parce que l'intention de l'Église est que les chrétiens dans cette semaine redoublent l'austérité de leurs pénitences.

DC 30,7,7 D. Pourquoi la dernière semaine du Carême est-elle appelée grande?
R. C'est pour deux raisons: 1. A cause des grands mystères, qui se sont opérés, pendant cette semaine. 2. A cause de la longueur des prières et des offices, qui se sont faites dans l'Église, pendant cette semaine.

DC 30,7,8 D. Comment les chrétiens des premiers siècles vivaient-ils pendant la semaine sainte?
R. Ils vivaient de pain et d'eau seulement pendant cette semaine. 2. Il y en avait plusieurs qui passaient deux jours sans manger, d'autres trois, d'autres quatre, et d'autres enfin toute la semaine, jusqu'au jour de Pâques.

DC 30,7,9 D. Que faut-il faire pour bien passer, et célébrer la semaine sainte?
R. Il faut faire neuf choses: 1. Il faut jeûner bien plus austèrement, que le reste du Carême. 2. Il faut assister à tous les offices, et services de l'Église avec bien de la piété, et de la dévotion. 3. Il faut se priver de toutes récréations, de tous divertissements, et de tous plaisirs. 4. Il faut être dans le deuil, dans la tristesse, et dans les larmes à cause de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 5. Il faut ne point se laisser aller à dire des paroles inutiles, et de plaisanteries, et ne point rire, par un sentiment de douleur de la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur. 6. Il faut être dans un grand recueillement, et dans une vigilance exacte sur toutes ses pensées, ses paroles et ses actions, pour n'en pas produire une seule, qui soit tant soit peu désagréable à Dieu. 7. Il faut penser pendant toute cette semaine aux souffrances, et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 8. Il faut éloigner de soi tout ce qui pourrait détourner de cette application. 9. Il faut pour ce sujet éviter autant qu'on le pourra toutes sortes de compagnies, et de conversations avec les hommes.

DC 30,8 **Instruction 8.**

Pour le temps de Pâques.

DC 30,8,1 D. Qu'est-ce que le temps de Pâques?
R. C'est un temps consacré par l'Église, pour honorer le mystère de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les apparitions qu'il a faites, depuis sa résurrection jusu'à son ascension.

DC 30,8,2 D. Combien de fois Jésus-Christ s'est-il apparu depuis sa résurrection jusqu'à son ascension?
R. Il s'est apparu dix fois. 1. A sainte Marie-Madeleine. 2. A plusieurs saintes femmes, qui lui avaient rendu service pendant sa vie mortelle. 3. A saint Pierre. 4. Aux deux disciples, qui allaient à Emmaüs. 5. Aux apôtres, qui étaient enfermés dans une grande place. 6. A saint Jacques. 7. A tous les apôtres en particulier. 8. A cinq cents disciples en même temps, et en une seule fois. 9. Aux apôtres qui pêchaient. 10. A un grand nombre tant de ses apôtres que de ses disciples au jour de son ascension.

DC 30,8,3 D. Qu'est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait sur la terre, pendant les quarante jours depuis sa résurrection, jusqu'à son ascension, et particuliè-

rement dans les apparitions à ses saints apôtres et disciples?
R. Il s'est appliqué à six choses: 1. A prouver à ses apôtres la vérité de sa résurrection. 2. A former son Église, et pour cela il en a établi ses apôtres les pasteurs et les ministres. 3. Il leur a donné mission, pour fonder et établir l'Église, par la prédication de l'Évangile. 4. Il leur a communiqué son autorité, sa puissance, et son esprit, pour instruire, baptiser, et remettre les péchés. 5. Il leur a ordonné d'apprendre au peuple ses saints commandements, et ses volontés. 6. Il leur a fait connaître le bonheur dont on jouit dans le Ciel, et le moyen de le posséder.

DC 30,8,4 D. Combien dure le temps de Pâques?
R. Il dure depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, et est de cinquante jours.
D. Qu'est-ce que signifie le temps de Pâques?
R. Il signifie et figure la vie éternelle exempte de misères et de péchés, comme le temps du Carême signifie la vie présente, qui se passe dans les tentations, dans les peines, et dans les afflictions.

DC 30,8,5 D. Qu'y a-t-il de particulier dans l'Église pendant le temps de Pâques?
R. L'Église observe particulièrement trois choses pendant ce temps: 1. C'est un usage et une pratique universelle de ne point jeûner, pendant ce saint temps, ce qui a toujours été observé dans l'Église. 2. Les prières publiques se font toujours debout, pendant ce temps. 3. On chante souvent dans les offices, et toujours à la fin des répons, des antiennes, et des petits versets, ce cantique de joie *Alleluia,* qui signifie, *louez Dieu.*

DC 30,8,6 D. Pourquoi ne jeûne-t-on point dans l'Église, pendant le temps de Pâques?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour témoigner la joie qu'on a de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 2. Pour faire connaître que toutes les misères et afflictions de la vie présente seront bannies de la vie éternelle.

DC 30,8,7 D. Pourquoi prie-t-on debout et non pas à genoux dans l'Église pendant le temps de Pâques?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour signifier, que les chrétiens doivent avoir quitté entièrement le péché, et n'aspirer pendant ce temps, qu'après la résurrection glorieuse qui les attend. 2. Que tout ce à quoi ils doivent penser, et ce à quoi ils doivent tendre, est de monter au Ciel avec Jésus-Christ Notre-Seigneur. 3. Que dans la vie éternelle signifiée par le temps de Pâques on ne sera plus sujet à pleurer ses péchés, puisqu'on n'en commettra plus aucun.

DC 30,8,8 D. Pourquoi chante-t-on souvent, et dans certains endroits presque toujours le cantique *Alleluia,* pendant le temps de Pâques?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour nous marquer que l'Église veut pendant ce temps que les fidèles ne s'occupent qu'à louer Dieu et Jésus-Christ ressuscité. 2. Pour nous faire connaître, que notre unique occupation dans la vie éternelle sera de bénir Dieu, et de chanter, et publier ses louanges. 3. Pour nous remettre souvent devant les yeux pendant ce temps la joie ineffable, et l'allégresse éternelle, que nous goûterons dans le Ciel.

DC 30,8,9 D. Que devons-nous faire pendant le temps de Pâques, pour le passer selon l'esprit de l'Église?
R. Nous devons faire cinq choses: 1. Nous occuper souvent du saint mystère de la résurrection de Jésus-Christ Notre-Seigneur. 2. Remercier Notre-Seigneur d'avoir bien voulu prouver à ses apôtres la vérité de sa résurrection, et les en convaincre. 3. Penser souvent à la vie éternelle. 4. Soupirer après la souveraine félicité dont on jouit dans le Ciel. 5. Souffrir avec patience, avec tranquillité, et avec joie les peines, les souffrances, les

misères, les afflictions, les humiliations, et tous les maux de cette vie, dans l'attente du bonheur éternel, que Dieu réserve en l'autre vie, pour récompense de toutes les peines, et souffrances passagères de cette vie.

DC 30,9 **Instruction 9.**

Du temps depuis l'Ascension, jusqu'à la Pentecôte.

DC 30,9,1 D. Qu'est-ce qu'ont fait les saints apôtres, depuis l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la Pentecôte?
R. Ils se sont préparés à recevoir le Saint-Esprit, par la retraite, et par une prière continuelle, pendant ces dix jours.
D. Que devons-nous faire pendant les dix jours depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte?
R. Nous devons nous disposer, comme ont fait les saints apôtres, à recevoir le Saint-Esprit.

DC 30,9,2 D. Que devons-nous faire pendant les dix jours, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, pour nous disposer à recevoir le Saint-Esprit?
R. Nous devons faire sept choses: 1. Nous retirer davantage des compagnies des mondains et des libertins. 3. Renoncer aux plaisirs dont on peut jouir dans le monde. 4. Ne commettre aucun péché volontairement pendant ce saint temps. 5. Ne nous attacher qu'à Dieu, et à ce qui regarde son saint amour. 6. Prier Dieu souvent, longtemps, et avec ferveur. 7. Soupirer souvent après la venue du Saint-Esprit dans nos coeurs.

DC 30,10 **Instruction 10.**

De la solennité des jours de saint Marc, et des Rogations.

DC 30,10,1 D. Comment appelle-t-on la solennité qui se fait dans l'Église le jour de saint Marc?
R. On la nomme les grandes litanies.
D. Que signifie ce mot litanies?
Il signifie prières, et les grandes litanies, c'est-à-dire les grandes ou les longues prières.

DC 30,10,2 D. Qu'est-ce qu'on appelle ordinairement litanies dans l'Église?
R. Ce sont des prières, que fait l'Église en invoquant les saints, et les nommant l'un après l'autre, les appelant à son secours, pour obtenir de Dieu par leurs intercessions ce qu'elle demande.

DC 30,10,3 D. Pourquoi appelle-t-on la solennité du jour de saint Marc les grandes litanies?
R. C'est parce qu'en ce jour on fait une longue procession, en laquelle on récite ordinairement les litanies des saints, qui sont fort longues.
D. Qui est-ce qui a institué la procession qui se fait dans l'église le jour de saint Marc?
R. On croit que ç'a été saint Grégoire pape, et qu'il a aussi ordonné qu'on fit en ce jour abstinence de viande, et des prières extraordinaires.

DC 30,10,4 D. Pourquoi saint Grégoire pape a-t-il institué une procession, et des prières extraordinaires le jour de saint Marc?
R. C'est parce que de son temps il y avait dans Rome des serpents, qui causaient une peste, qui faisait mourir un grand nombre de personnes.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué, ou continué les prières extraordinaires du jour de saint Marc?
R. Ç'a été pour demander à Dieu sa bénédiction sur les biens de la terre, particulièrement par l'intercession de ce grand saint, pour marque de la confiance qu'on a toujours eu en ses mérites dans l'Église.

DC 30,10,5 D. Pourquoi fait-on abstinence le jour de saint Marc?
R. C'est pour joindre la mortification à la prière.
D. Pourquoi ne jeûne-t-on pas le jour de saint Marc?
R. C'est parce que cette fête arrive toujours dans le temps de Pâques, et que c'est l'usage de l'Église de ne point jeûner dans le temps de Pâques.

DC 30,10,6 D. Que doit-on faire le jour de saint Marc, pour célébrer dans l'esprit de l'Église la solennité qui se fait en ce jour?
R. On doit faire trois choses: 1. Se mettre en la grâce de Dieu, avant que d'assister à la procession. 2. Assister à la procession, et aux prières publiques, qui se font dans l'église, avec un coeur contrit et humilié, et dans un esprit de pénitence. 3. Passer tout ce jour dans la retraite, la prière, et la pénitence.

DC 30,10,7 D. Comment appelle-t-on la solennité, qui se fait dans l'église, les trois jours qui précèdent l'ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. Elle se nomme les Rogations, ou les petites litanies.
D. Que signifie ce mot Rogation?
R. Il signifie prière.
D. Pourquoi donne-t-on le nom de Rogations aux trois jours qui précèdent l'ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. C'est parce que ces jours sont des jours de prières solennelles et extraordinaires dans l'Église.

DC 30,10,8 D. Pourquoi donne-t-on le nom de litanies aux jours des Rogations?
R. C'est parce que dans ces trois jours on fait des processions dans l'église, dans lesquelles on chante des litanies des saints, pour implorer leur secours, afin d'obtenir de Dieu par leurs intercessions ce que l'Église demande en ces saints jours.
D. Pourquoi appelle-t-on les jours des Rogations les petites litanies ou litanies mineures?
R. C'est par rapport aux processions, que l'on fait le jour de saint Marc, à qui on donne nom de grandes litanies, ou litanies majeures, à cause que les litanies qu'on chante en ce jour sont plus longues, que celles qu'on chante les jours des Rogations.

DC 30,10,9 D. Qui est-ce qui a institué la procession, et la solennité qui se fait dans l'église, les trois jours des Rogations?
R. Ç'a été saint Mamert évêque de Vienne.
D. Pourquoi saint Mamert a-t-il institué la solennité et les processions des rogations?
R. Ç'a été à cause des tremblements de terre, et des bruits effroyables des bêtes farouches qu'on entendait la nuit dans la ville de Vienne, ce qui dura un an.

DC 30,10,10 D. Pourquoi l'Église a-t-elle ordonné, ou continué des prières et des processions extraordinaires les trois jours des Rogations?
R. Ç'a été pour trois raisons: 1. Pour apaiser la colère de Dieu irrité contre nous, à cause de nos péchés. 2. Pour prier Dieu pour tous les besoins de l'Église. 3. Pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, qui dans ce temps sont plus particulièrement exposés aux injures de l'air.

DC 30,10,11 D. Comment ces processions servent-elles à apaiser la colère de Dieu?
R. C'est parce que l'Église dans les prières qu'elle y fait, et dans ce qu'elle y chante, s'applique sur toutes choses à exciter les chrétiens à demander à Dieu pardon de leurs péchés, à les quitter, et à en faire pénitence, et que ces cris publics, et souvent répétés attirent la miséricorde de Dieu sur son Église, et particulièrement sur les pécheurs.

DC 30,10,12 D. Pourquoi l'Église dans les processions des Rogations excite-t-elle particulièrement les fidèles à demander pardon à Dieu de leurs péchés, à les quitter, et à en faire pénitence?
R. C'est parce que le péché étant la cause de tous les maux qu'on souffre en cette vie, le renoncement au péché est le principal moyen dont ils puissent se servir, pour obtenir de Dieu la délivrance de leurs peines, et surtout des calamités et des misères publiques, et pour attirer sur eux et sur les biens de la terre la bénédiction de Dieu.

DC 30,10,13 D. Pourquoi dans les processions des Rogations va-t-on d'église en église?
R. C'est pour chercher partout des intercesseurs auprès de Dieu.
D. Pourquoi fait-on abstinence les trois jours des Rogations?
R. C'est pour joindre la mortification à la prière.
D. Pourquoi ne jeûne-t-on pas les trois jours des Rogations?
R. C'est parce que ces trois jours arrivent dans le temps de Pâques, et que c'est l'usage de l'Église de ne point jeûner pendant ce saint temps.
D. Doit-on assister aux prières et processions des Rogations?
R. Oui, on doit y assister, et anciennement les fidèles quittaient le travail pour y assister.

DC 30,10,14 D. Pourquoi y en a-t-il si peu qui assistent aux processions des Rogations?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'il y a fort peu de chrétiens, qui aient de la piété et de la religion. 2. Parce que la plupart se mettent peu en peine de s'adresser à Dieu dans leurs besoins.
D. Dans quel esprit faut-il assister aux processions de saint Marc, et des Rogations?
R. Il faut y assister principalement avec deux dispositions. 1. Avec un grand sentiment de pénitence, et de regret de ses péchés. 2. En priant Dieu pour toutes les nécessités de l'Église.

DC 30,10,15 D. Comment doit-on passer les trois jours des Rogations, pour les passer dans l'esprit de l'Église?
R. On doit les passer avec les trois dispositions suivantes: 1. Dans la retraite, et dans la prière. 2. Ne rien faire qui ne porte à Dieu. 3. Travailler dans un esprit de pénitence pour ses péchés, et dans la vue d'attirer la miséricorde de Dieu sur son Église.

DC 30,11 ## Instruction 11.

Pour les Quatre-Temps.

DC 30,11,1 D. Qu'est ce que les Quatre-Temps?
R. Ce sont des jours consacrés par l'Église en quatre différents temps de l'année, pour prier et jeûner, pour les nécessités publiques.
D. Quels sont ces jours que l'Église consacre, pour prier et jeûner pour les nécessités publiques, en quatre différents temps de l'année?
R. Ce sont le mercredi, le vendredi, et le samedi de la première semaine de Carême, de l'octave de la Pentecôte, d'après l'Exaltation de la sainte croix, et de la troisième semaine de l'Avent.

DC 30,11,2 D. Y a-t-il longtemps que l'Église a institué les Quatre-Temps?
R. Oui, cette institution est fort ancienne dans l'Église, et on croit qu'elle est du temps des apôtres.
D. Qu'est-ce qui peut avoir engagé les apôtres à instituer les jeûnes, et les prières des Quatre-Temps?
R. C'est parce que dans l'ancienne loi on jeûnait ainsi en quatre différents temps de l'année.

DC 30,11,3 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué les jeûnes des Quatre-Temps de l'année?

R. Ç'a été pour huit raisons: 1. Pour sanctifier les quatre saisons de l'année, par des exercices de religion, et de pénitence. 2. Pour attirer la miséricorde de Dieu sur les fidèles dans tous les temps. 3. Pour leur remettre devant les yeux l'obligation qu'ils ont de faire une pénitence continuelle. 4. Pour les renouveler dans la piété, et dans l'exercice de la vertu. 5. Pour les préserver de la négligence à laquelle on se laisse aller facilement dans le service de Dieu. 6. Afin d'obtenir du secours de Dieu dans les combats qu'ils ont à soutenir contre les démons. 7. Afin de leur donner lieu de penser en ces saints jours au bonheur, et aux délices du Ciel. 8. Afin de demander à Dieu des bons prêtres, et des bons ecclésiastiques, qui aient vocation pour gouverner son Église, et afin d'attirer sur ceux qu'on doit ordonner chaque samedi des Quatre-Temps la force et la vertu du Saint-Esprit.

DC 30,11,4 D. Comment par les jeûnes des Quatre-Temps l'Église attire-t-elle la miséricorde de Dieu sur les fidèles?
R. C'est parce que par le jeûne on obtient facilement une rémission très parfaite des péchés, particulièrement lorsque toute l'Église s'y intéresse et la demande.
D. Pourquoi dans les Quatre-Temps doit-on joindre la prière au jeûne?
R. C'est parce que la prière de celui qui jeûne est agréable à Dieu, et terrible au démon.

DC 30,11,5 D. Pourquoi a-t-on choisi ces Quatre-Temps plutôt que d'autres, pour jeûner et prier pour toute l'Église?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Pour consacrer à Dieu toutes les saisons, et parties de l'année. 2. Afin d'inviter tous les fidèles à prier et jeûner, pour les prêtres et autres ministres de l'Église, qu'on ordonne le samedi.

DC 30,11,6 D. Comment toutes les saisons de l'année sont-elles consacrées à Dieu, par les Quatre-Temps?
R. C'est parce que ces Quatre-Temps sont à la fin de chaque saison, les Quatre-Temps de la Pentecôte étant à la fin de la saison du printemps, les Quatre-Temps de septembre étant à la fin de la saison de l'été, les Quatre-Temps de décembre étant à la fin de l'automne, et les Quatre-Temps du Carême étant à la fin de la saison de l'hiver.

DC 30,11,7 D. Pourquoi particulièrement l'Église a-t-elle institué les Quatre-Temps de la Pentecôte?
R. Ç'a été pour réparer les fautes, qu'on peut avoir faites en ne jeûnant point pendant le temps de Pâques, et pour demander à Dieu, qu'il conserve en nous la grâce, que nous avons reçue le jour de la Pentecôte.
D. Pourquoi particulièrement l'Église a-t-elle institué les Quatre-Temps de septembre?
R. Ç'a été pour cinq raisons: 1. Pour faire ressouvenir les fidèles, que c'est Dieu qui donne les biens de la terre, et qui les distribue comme et à qui il lui plaît. 2. Pour empêcher les fidèles de mettre leur repos, et leur bonheur dans ces sortes de biens. 3. Pour leur remettre devant les yeux la fragilité, et le néant des biens temporels. 4. Pour les engager à s'en servir avec retenue, et avec modération. 5. Pour demander à Dieu les grâces qui leur sont nécessaires, pour en bien user.

DC 30,11,8 D. Pourquoi particulièrement l'Église a-t-elle institué les Quatre-Temps de décembre?
R. Ç'a été pour remercier Dieu de la récolte, qu'on a faite de tous les biens de la terre.
D. Pourquoi ordonne-t-on le samedi des Quatre-Temps les prêtres, et autres ministres de l'Église?

R. C'est pour se conformer aux saints apôtres, qui ont ordonné saint Paul et saint Barnabé, dans un temps de jeûne et de prières.

DC 30,11,9 D. Pourquoi jeûne-t-on, et prie-t-on par toute l'Église, dans le temps de l'ordination des ministres de l'Église?
R. C'est parce qu'il n'y a point de plus grande nécessité dans l'Église, que celle d'avoir des bons ecclésiastiques capables de bien gouverner l'Église, et de la bien édifier par leurs vertus.
D. Comment le bon choix des prêtres, et des ministres de l'Église est-il la plus grande nécessité de l'Église?
R. C'est parce que de la bonne ou mauvaise conduite des prêtres dépend le salut ou la perte des peuples, qui sont sous leur conduite.

DC 30,11,10 D. Comment anciennement passait-on dans l'Église les trois jours des Quatre-Temps?
R. On y observait les trois pratiques suivantes: 1. Tous les fidèles cessaient leurs occupations ordinaires, pour se trouver aux assemblées, qui se faisaient dans l'église. 2. On passait presque tout le jour dans l'église à pleurer ses péchés, à demander à Dieu miséricorde, à le prier pour les besoins différents de l'Église, et à entendre les instructions qui s'y faisaient. 3. Le samedi des Quatre-Temps on veillait, et on passait presque toute la nuit en prières.

DC 30,11,11 D. Que doit-on faire pour sanctifier le jeûne des Quatre-Temps, et le rendre agréable à Dieu?
R. Il faut faire quatre choses: 1. Jeûner en ces saints jours avec une foi vive, et une dévotion véritable. 2. Châtier son esprit aussi bien que son corps, par une douleur sincère et continuelle de ses péchés. 3. Jeûner de l'esprit aussi bien que du corps, par la mortification de ses passions. 4. Se priver des plaisirs des sens, préférant les plaisirs du Ciel à ceux de la terre.

DC 30,11,12 D. Comment doit-on passer les Quatre-Temps, pour les passer dans l'esprit de l'Église?
R. Il faut pour cela faire cinq choses: 1. Il faut dès le dimanche, ou le mardi au plus tard avant les Quatre-Temps mettre sa conscience en bon état, afin d'obtenir de Dieu dans ce saint temps ce qu'on lui demandera avec toute l'Église. 2. S'abstenir de viande, et si on a vingt et un ans accomplis jeûner le mercredi, le vendredi, et le samedi. 3. Employer en ces saints jours beaucoup de temps à prier Dieu dans l'église. 4. Demander pardon à Dieu des péchés qu'on a commis pendant les trois mois précédents. 5. Passer ces saints jours en prières et en bonnes oeuvres, particulièrement pour obtenir de Dieu des bons prêtres et des bons ecclésiastiques.

DC 30,12 **Instruction 12.**

Pour les vigiles.

DC 30,12,1 D. Qu'est-ce que les veilles des fêtes?
R. Ce sont des jours, que l'Église a consacrés à la prière, au jeûne, et à la pénitence, pour disposer les chrétiens aux fêtes principales, et plus solennelles, qui se célèbrent dans l'Église?
D. Pourquoi les veilles ou vigiles des fêtes sont-elles ainsi nommées?
R. C'est parce qu'anciennement dans l'Église on passait les nuits de ces saints jours à veiller, et à prier dans les églises.

DC 30,12,2 D. Quelles sont les veilles des fêtes, dans lesquelles on passait les nuits entières, ou presque toutes entières à prier Dieu dans l'église?
R. Ce sont les veilles des fêtes les plus solennelles, comme sont celles de Pâques, de Pentecôte, de Noël, et de l'Adoration des rois.

D. Quelle était la plus célèbre et la plus longue de toutes les veilles?
R. C'était la veille de Pâques, qui durait jusqu'au point du jour.

DC 30,12,3 D. Que faisait-on dans l'église la nuit de Pâques?
R. Les chrétiens s'assemblaient dans l'église le samedi saint au soir, on lisait la loi et les prophètes, et on chantait des psaumes, ensuite on faisait la bénédiction du cierge pascal, et puis de l'eau pour le saint baptême, après quoi on baptisait les catéchumènes, on lisait l'Évangile, et on l'expliquait, on célébrait la sainte messe, et puis on communiait.
D. Passe-t-on encore les veilles des fêtes la nuit, dans les églises?
R. Non, cela ne se pratique plus, excepté la veille de Noël, à cause que Notre-Seigneur est né à minuit.

DC 30,12,4 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué les veilles des fêtes les plus solennelles, et a-t-elle ordonné qu'on jeûnât dans ces jours-là?
R. Ç'a été pour six raisons: 1. Pour engager les chrétiens à se purifier de leurs péchés, et de leur inclination au péché, avant la célébration des fêtes par le jeûne, et par la pénitence. 2. Afin qu'étant ainsi purifiés, ils fussent en état de recevoir les grâces, que Dieu donne abondamment les jours des principales fêtes. 3. Afin qu'ils se rendissent dignes de participer aux joies spirituelles, que Dieu accorde aux fêtes solennelles à ses serviteurs. 4. Afin qu'ils se missent en état de célébrer dignement ces saints jours, et ces grandes fêtes. 5. Afin de disposer les fidèles à se renouveler dans la piété et dans la ferveur les jours de ces fêtes. 6. Afin d'empêcher que les fidèles ne tombassent dans la tiédeur et dans la négligence.

DC 30,12,5 D. Combien y a-t-il de sortes de vigiles des fêtes?
R. Il y en a de deux sortes. Il y a des veilles ou vigiles de fêtes, dans lesquelles on jeûne, et il y a des veilles ou vigiles de fêtes, dans lesquelles on ne jeûne pas.
D. Quelles sont les veilles ou vigiles des fêtes, dans lesquelles on jeûne?
R. Ce sont les onze suivantes: 1. La veille de Pâques. 2. La veille de la Pentecôte. 3. La veille de Noël. 4. La veille de l'Assomption de la très sainte Vierge. 5. La veille de la fête de tous les saints. 6. La veille de la fête de saint Jean-Baptiste. 7. La veille de la fête des apôtres saint Pierre, et saint Paul. 8. La veille de la fête de saint André. 9. De saint Mathieu. 10. De saint Simon, et saint Jude. 11. La veille de la fête de saint Laurent.

DC 30,12,6 D. Pourquoi jeûne-t-on la veille de saint Laurent?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que l'Église a toujours eu beaucoup de vénération et de dévotion pour ce grand saint. 2. Afin que les fidèles se préparent par la pénitence à célébrer la fête d'un saint, qui a tant souffert, et avec une très grande joie. 3. Afin qu'ils se mettent en état d'obtenir par son intercession la victoire de leurs passions, et l'amour des souffrances.

DC 30,12,7 D. Quelles sont les veilles des fêtes, auxquelles on ne jeûne pas dans l'Église?
R. Ce sont les sept suivantes: 1. La veille de la fête de l'Adoration des rois. 2. La veille de l'Ascension de Notre-Seigneur. 3. Les veilles des fêtes des autres apôtres, qui sont, la veille de la fête de saint Jacques et de saint Philippe. 4. La veille de saint Jacques le Majeur. 5. De saint Barthélemy. 6. De saint Thomas. 7. De saint Mathias.

DC 30,12,8 D. Pourquoi ne jeûne-t-on pas, les veilles de l'Adoration des rois et de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est parce que la première arrive dans le temps depuis Noël jusqu'à la Purification, et la seconde, dans le temps de Pâques, pendant lesquels temps on ne jeûne pas dans l'Église.

D. Pourquoi ne jeûne-t-on pas les veilles de saint Jacques et de saint Philippe, de saint Jacques le Majeur, de saint Barthélemy, de saint Thomas, et de saint Mathias?
R. C'est parce que l'Église s'est contentée qu'on jeûnât les veilles des fêtes de six apôtres.

DC 30,13 **Instruction 13.**

Pour le temps du jubilé.

DC 30,13,1 D. Qu'est-ce que le temps du jubilé?
R. C'est un temps particulièrement consacré à Dieu, pour être employé à prier Dieu, jeûner, et faire des aumônes, afin de gagner les indulgences que le pape accorde pendant ce temps à tous les fidèles.
D. Qu'est-ce que l'indulgence que le pape accorde à tous les fidèles pendant le temps du jubilé?
R. C'est une indulgence extraordinaire, et une rémission de la peine temporelle due pour leurs péchés.
D. Quelle différence y a-t-il entre une indulgence plénière, et le jubilé?
R. C'est que l'indulgence du jubilé est accompagnée de plusieurs avantages, qui ne sont pas accordés par les indulgences plénières.

DC 30,13,2 D. Quels sont les privilèges ou les avantages que le pape accorde en donnant le jubilé?
R. Il y en a quatre principaux: 1. On peut choisir dans le temps du jubilé tel confesseur qu'on veut, pourvu qu'il soit approuvé par l'évêque. 2. Tous les confesseurs approuvés ont le pouvoir pendant ce temps d'absoudre des cas réservés au pape, de ceux même qui sont contenus dans la bulle appelée *In Coena Domini.* 3. Ils peuvent absoudre des censures ceux qui se confessent, pourvu qu'ils n'aient pas été dénoncés, ou déclarés par le juge les avoir encourues 4. Ils peuvent (hors le jubilé de l'année sainte) changer les voeux, excepté ceux de religion, et de chasteté, en de bonnes oeuvres d'égale valeur et utilité; mais ils ne peuvent pas en dispenser.

DC 30,13,3 D. Que signifie le nom de jubilé?
R. Il signifie rémission, plein repos, transport de joie.
D. De quels noms est appelée l'année du jubilé?
R. Elle est appelée année sainte, année de grâce, de miséricorde, de paix, de rémission, de réconciliation, d'indulgence, de pardon général, de salut, et année du Seigneur.

DC 30,13,4 D. Pourquoi l'année du jubilé est-elle appelée sainte?
R. C'est parce que durant le saint temps du jubilé nous pouvons être entièrement dégagés de nos péchés, non seulement de la faute que nous avons faite en les commettant, mais de la peine qui leur est due, et par conséquent être sanctifiés par une abondante application des mérites surabondants de Jésus-Christ, et des saints, qui sont ce qu'on appelle le trésor de l'Église.
D. Pourquoi cette année est-elle appelée année de grâce, et de miséricorde?
R. C'est parce que Dieu donne abondamment ses grâces pendant ce temps, et fait miséricorde à tous ceux qui gagnent le jubilé.

DC 30,13,5 D. Pourquoi cette année est-elle appelée année de paix, de rémission, et de réconciliation?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que Dieu remet aux pécheurs les peines dues à leurs péchés. 2. Parce qu'ils rentrent en paix avec Dieu. 3. Parce qu'ils sont entièrement réconciliés avec Dieu, par la vertu du jubilé.
D. Pourquoi cette année est-elle appelée année d'indulgence, et de pardon général?

R. C'est parce que Dieu pardonne tous les péchés, et les peines qui leur sont dues à tous ceux qui gagnent le jubilé.

DC 30,13,6 D. Pourquoi cette année est-elle appelée année du salut, et du Seigneur?
R. C'est parce qu'en cette année Dieu nous offre des moyens extraordinaires, pour nous sauver, et qu'elle est consacrée particulièrement au culte de Dieu comme le saint dimanche, qui est appelé pour ce sujet le jour du Seigneur.
D. Le jubilé est-il ancien dans l'Église?
R. Oui, et c'est même Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a donné le pouvoir à saint Pierre, et à ses successeurs de l'établir.

DC 30,13,7 D. Comment Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il donné à saint Pierre, et à ses successeurs le pouvoir d'établir le jubilé?
R. Ç'a été lorsqu'il a dit à saint Pierre, qu'il lui donnait les clefs du royaume du Ciel, et que tout ce qu'il remettrait sur la terre serait remis dans le Ciel.
D. Qui est-ce qui a annoncé le premier au monde le jubilé?
R. Clément VIII dans sa bulle dit que ç'a été Jésus-Christ Notre-Seigneur.

DC 30,13,8 D. Combien y a-t-il de sortes de jubilés?
R. Il y en a de trois sortes: 1. Le jubilé de l'année sainte, que le pape accorde tous les vingt-cinq ans. 2. Les jubilés particuliers, qui sont accordés aussitôt après la promotion de chaque pape. 3. Ceux que le pape accorde quelquefois, pour des pressantes nécessités de l'Église.
D. Pour quelle fin le jubilé de l'année sainte a-t-il été institué?
R. Ç'a été pour ranimer la piété des fidèles, et pour les exciter à aller à Rome visiter les églises de saint Pierre, et de saint Paul.

DC 30,13,9 D. Qui est le pape qui a institué le jubilé universel de l'année sainte?
R. Ç'a été le pape Boniface VIII qui a commencé à le donner déterminément en l'année 1100 et qui a ordonné en même temps, qu'on l'accorderait tous les cent ans.
D. Depuis que le jubilé de l'année sainte a été ordonné, n'en a-t-on accordé que tous les cent ans?
R. On n'a pas une seule fois tardé cent ans à le donner; mais on l'a accordé pendant quelque temps tous les cinquante ans, et présentement on le donne tous les vingt-cinq ans, et cela s'est toujours fait depuis l'année 1450.

DC 30,13,10 D. Quel est le pape qui a ordonné qu'on donnerait le jubilé de l'année sainte tous les cinquante ans?
R. Ç'a été Clément VI lorsqu'il l'a accordé en l'année 1350.
D. Combien de temps le jubilé de l'année sainte a-t-il été accordé de cinquante ans en cinquante ans?
R. Ce n'a été que pendant l'espace de 150 ans, depuis l'année 1300 jusqu'à 1450.
D. Quel est le pape qui a ordonné, qu'on accorderait le jubilé de l'année sainte tous les vingt-cinq ans?
R. Ç'a été Paul II en l'année 1470 à cause que la vie d'un homme depuis qu'il a atteint l'âge de discrétion est fort courte, et que peu auraient pu gagner le jubilé, si on ne l'avait donné que tous les cinquante ans.

DC 30,13,11 D. Pour quelle fin les papes accordent-ils ordinairement les jubilés particuliers, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas de l'année sainte?
R. C'est particulièrement pour quatre fins: 1. A la promotion de chaque pape, pour demander à Dieu les grâces qui leur sont nécessaires, afin de gouverner saintement son Église. 2. Pour demander à Dieu la grâce de pouvoir résister aux ennemis de l'Église. 3. Pour demander à Dieu la paix

entre les princes chrétiens. 4. Pour quelques autres nécessités publiques, comme dans un temps de quelque famine ou de mortalité, ou de peste considérable.

DC 30,13,12 D. Combien de temps dure à Rome le jubilé de l'année sainte?
R. Il dure une année toute entière.
D. Pourquoi le temps du jubilé de l'année sainte à Rome dure-t-il un an tout entier?
R. C'est afin que tous les peuples de toutes les nations puissent prendre facilement le temps d'y aller pendant cette année.
D. Que faut-il faire à Rome pendant cette année, pour gagner le jubilé?
R. Il faut visiter les églises de Rome, particulièrement celles de saint Pierre et de saint Paul, celle de saint Jean de Latran, et de sainte Marie-Majeure, au moins durant quinze jours.

DC 30,13,13 D. Y a-t-il des personnes qui dans l'année sainte soient dispensés d'aller à Rome, pour gagner le jubilé?
R. Oui, les rois, les princes, les religieux solitaires, les religieuses qui sont en clôture, et tous ceux qui, s'étant disposés pour aller à Rome, en ont été empêchés par quelque maladie, ou par quelque autre événement, les vieillards, les malades, les prisonniers, sont tous dispensés de l'obligation d'aller à Rome, et peuvent gagner le jubilé de l'année sainte, comme le déclare Alexandre VI dans sa bulle.

DC 30,13,14 D. N'y a-t-il personne, qui puisse gagner le jubilé de l'année sainte, que ceux qui vont à Rome, et ceux qui par la bulle sont dispensés d'y aller?
R. Le pape par bonté et par grâce accorde ordinairement le même jubilé, l'année qui suit l'année sainte à tous les royaumes et pays de la chrétienté.
D. Combien de temps dure le jubilé accordé au lieu de l'année sainte dans les royaumes et pays de la chrétienté?
R. Il dure ordinairement deux mois complets.

DC 30,13,15 D. A quoi est-on obligé dans les royaumes et dans les pays de la chrétienté, pour gagner le jubilé de l'année sainte, lorsque le pape le leur accorde, l'année qui suit l'année sainte?
R. Le pape n'oblige les fidèles, qu'à visiter les églises, qui sont marquées dans la bulle, ou dans les mandements des évêques, et autant de fois que le pape, ou les évêques l'ordonnent, à y prier Dieu pour les besoins de l'Église, et à recevoir les sacrements de pénitence, et d'eucharistie, et non pas à jeûner, ni à faire l'aumône.

DC 30,13,16 D. Pendant les deux mois que dure le jubilé accordé au lieu de l'année sainte peut-on prendre quels jours on veut, pour visiter les églises, et y prier, et pour faire les autres choses prescrites par la bulle, pour gagner le jubilé?
R. Oui, on le peut.
D. Combien de temps durent tant à Rome qu'ailleurs les jubilés qui ne sont pas de l'année sainte?
R. Ils durent deux semaines complètes.

DC 30,13,17 D. Dans les jubilés qui ne sont point de l'année sainte, à quoi le pape oblige-t-il ordinairement les chrétiens tant à Rome qu'ailleurs, pour gagner le jubilé?
R. Il les oblige ordinairement par ses bulles à cinq choses: 1. A jeûner trois jours, le mercredi, le vendredi, et le samedi d'une même semaine. 2. A donner l'aumône. 3. A visiter des églises. 4. A prier Dieu dans chaque église qu'ils visitent, pour les besoins de l'Église, et selon l'intention du pape, soit qu'elle soit exprimée dans la bulle, soit qu'elle n'y soit pas exprimée. 5. A

recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Toutes ces choses se doivent faire dans une même semaine.

DC 30,13,18 D. Si on ne faisait pas tous ces exercices et toutes ces pratiques de piété dans une même semaine, gagnerait-on le jubilé?
R. Non, on ne le gagnerait point du tout.
D. Est-il absolument nécessaire de jeûner, et de visiter les églises désignées, pour gagner le jubilé?
R. Non, les confesseurs peuvent en dispenser ceux qu'ils jugent ne pouvoir pas faire l'un ou l'autre.
D. Est-il absolument nécessaire de prier, de se confesser et de communier, pour gagner le jubilé?
R. Oui, ces trois choses sont absolument nécessaires.

DC 30,13,19 D. Quelles prières faut-il faire pour gagner le jubilé?
R. Il faut faire les prières que la bulle ordonne, qui sont ordinairement cinq *Pater* et cinq *Ave* dans chaque église qu'on visite.
D. Est-il absolument nécessaire de faire l'aumône pour gagner le jubilé?
R. Oui, les pauvres même y sont obligés; mais il suffit qu'ils donnent la plus petite pièce de monnaie.

DC 30,13,20 D. Les confesseurs peuvent-ils retarder le temps du jubilé, en faveur de ceux qui se sont confessés à eux?
R. Oui, ils le peuvent: 1. A ceux qu'ils ne jugent pas bien disposés pour recevoir l'absolution. 2. Aux malades, aux prisonniers, aux voyageurs, et à tous ceux qu'ils jugent avoir quelque empêchement légitime.
D. Quels sont les biens spirituels que les fidèles reçoivent par le moyen du jubilé?
R. Ils en reçoivent de trois sortes: 1. Les fidèles sont délivrés de l'esclavage du démon, et du péché. 2. La peine temporelle due à leurs péchés leur est remise. 3. Ils recouvrent la grâce de Dieu, et tous les mérites qu'ils s'étaient acquis auparavant.

DC 30,13,21 D. Quels sont les motifs qui nous doivent engager à gagner le jubilé?
R. Il y en a six principaux. Le premier est la grande bonté de Dieu, qui nous offre un moyen si facile de satisfaire à sa justice. Le deuxième est la rémission que nous obtenons par le jubilé des grandes peines qui sont dues à nos péchés, et que nous ne pouvons éviter en ce monde, ou en l'autre. Le troisième est la facilité que nous avons pendant ce temps de nous appliquer les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des souffrances surabondantes des saints. Le quatrième est l'obligation que nous avons de prier conjointement avec tous les fidèles, pour tous les besoins de l'Église. Le cinquième est l'incertitude dans laquelle nous sommes de pouvoir gagner le jubilé, si nous laissons échapper cette occasion. Le sixième est l'assistance que nous recevons du grand nombre de prières, et de bonnes oeuvres, qui se font pendant ce temps, qui peuvent beaucoup nous aider à nous convertir, et bien plus qu'en un autre temps.

DC 30,13,22 D. Quelles intentions doivent avoir ceux qui veulent gagner le jubilé?
R. Ils doivent en avoir particulièrement quatre. La première est de se convertir entièrement à Dieu. La deuxième est d'avoir une volonté sincère de satisfaire à Dieu pour leurs péchés. La troisième est d'être en état de grâce, et par conséquent exempt de tous péchés mortels, et dans une volonté déterminée de n'en plus commettre aucun. La quatrième est de pratiquer tout ce qui est ordonné par la bulle.
D. Tous ceux qui font les choses prescrites par la bulle gagnent-ils le jubilé?
R. Non; parce que tous ne se convertissent pas à Dieu, et ne renoncent pas

entièrement à leurs péchés, sans quoi cependant on ne peut pas gagner le jubilé.

DC 30,13,23 D. Quelles sont les marques qu'on a gagné le jubilé?
R. Ce sont les cinq suivantes: 1. Quand on n'a plus aucune affection au péché. 2. Quand on s'éloigne de toutes les occasions qui y portent. 3. Quand on a quitté ses mauvaises habitudes. 4. Quand on a une volonté ferme et déterminée de changer de vie, et qu'il paraît en effet qu'on a changé de conduite. 5. Quand on est disposé à faire pénitence pour ses péchés.
D. Ceux qui gagnent le jubilé ne sont-ils pas exempts de faire pénitence pour leurs péchés?
R. Non, il faut au contraire pour gagner le jubilé avoir fait une partie de la pénitence qui était due pour ses péchés, et une véritable disposition de la faire, si on en a le temps et les forces.

DC 40 **Quatrième traité.**

Des différentes sortes de fêtes, que l'Église a instituées tant en l'honneur de Dieu qu'en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des saints.

DC 40,0,1 D. Quel est le quatrième moyen dont l'Église se sert, pour engager les chrétiens à rendre à Dieu un culte extérieur et public?
R. C'est de leur faire observer un grand nombre de fêtes qu'elle a instituées.
D. Qu'est-ce que les fêtes que l'Église a instituées?
R. Ce sont des jours entièrement consacrés à Dieu, et en l'honneur des saints, pour être particulièrement employés par les chrétiens à rendre à Dieu un culte extérieur, public et solennel, en union avec Jésus-Christ, qui est leur chef, et avec les saints dont elle fait la fête.

DC 40,0,2 D. Comment les fêtes que l'Église a instituées servent-elles à rendre à Dieu un culte extérieur public et solennel?
R. C'est par les offices divins qui se célèbrent avec solennité dans les églises en ces saints jours, et par les assemblées que les chrétiens y font, pour rendre à Dieu leurs devoirs, et y honorer les saints dont ils font la fête.

DC 40,0,3 D. Combien y a-t-il de sortes de fêtes que l'Église a instituées?
R. Il y en a de quatre sortes: 1. Les fêtes qui sont uniquement destinées pour honorer Dieu. 2. Les fêtes de Notre-Seigneur. 3. Les fêtes de la très sainte Vierge. 4. Les fêtes des saints.
D. Toutes ces fêtes sont-elles célébrées avec la même solennité dans l'Église?
R. Quoiqu'elles soient toutes de même obligation, les unes cependant sont plus solennelles que les autres, car celles qui sont instituées uniquement pour honorer Dieu, ou en l'honneur de Jésus-Christ Notre-Seigneur sont bien plus solennelles que les autres, et les fêtes de la très sainte Vierge sont célébrées avec bien plus de solennité que celles des autres saints.

DC 41 **Section première.**

Des fêtes instituées uniquement pour honorer Dieu.

DC 41,0,1 D. Quelles sont les fêtes instituées uniquement pour honorer Dieu?
R. Ce sont le saint dimanche, et la fête de la très sainte Trinité.

DC 41,1 **Instruction 1.**

Du saint dimanche.

DC 41,1,1 D. Qu'est-ce que le saint dimanche?
R. C'est le premier jour de chaque semaine, qui est consacré à Dieu.
D. Que signifie ce mot, dimanche?
R. Il signifie le jour du Seigneur.
D. Pourquoi le saint dimanche est-il appelé le jour du Seigneur?
R. C'est parce qu'il doit être tout employé au service de Dieu.
D. Qui est-ce qui a institué le saint dimanche?
R. Ç'ont été les apôtres, qui ont changé en ce jour le sabbat des Juifs.

DC 41,1,2 D. Qu'est-ce que c'était que le sabbat des Juifs?
R. C'était le septième jour de la semaine, que Dieu avait ordonné aux Juifs de lui consacrer entièrement, et dans lequel il ne leur était pas permis de faire aucun ouvrage des mains.
D. Pourquoi les saints apôtres ont-ils changé le sabbat des Juifs au saint dimanche?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité ce jour-là. 2. Afin de ne pas convenir avec les Juifs dans la célébration du saint jour consacré à Dieu.

DC 41,1,3 D. Les chrétiens doivent-ils avoir un grand respect pour le saint dimanche?
R. Oui, parce que c'est un jour que Dieu s'est réservé, et qu'il a ordonné qu'on lui consacrât tout entier.
D. Comment les premiers chrétiens passaient-ils le saint dimanche?
R. Ils s'assemblaient dans un même lieu, et y passaient presque tout le jour dans les cinq pratiques suivantes: 1. A prier Dieu pour les différents besoins de l'Église. 2. A lire les saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. 3. A écouter les instructions des pasteurs. 4. A chanter des psaumes, et des saints cantiques. 5. A assister au sacrifice de la sainte messe, à laquelle ils communiaient.

DC 41,1,4 D. Les premiers chrétiens se croyaient-ils obligés d'employer comme ils faisaient le saint dimanche?
R. Oui, ils s'y croyaient si fort obligés, qu'ils regardaient comme ennemis de Dieu ceux qui ne se trouvaient pas aux assemblées publiques des fidèles, ou qui s'y comportaient négligemment.
D. Que devons-nous faire pour sanctifier le saint dimanche?
R. Nous devons faire deux choses: 1. Nous abstenir des oeuvres serviles. 2. Employer ce jour en des actions saintes, qui ne tendent qu'à honorer Dieu, et à sanctifier nos âmes.

DC 41,1,5 D. Quelles sont les oeuvres dont on doit s'abstenir le dimanche, pour le sanctifier?
R. Ce sont les oeuvres que font ordinairement les artisans et les mercenaires; mais bien plus, les jeux, les danses, les spectacles, et surtout le péché.
D. Pourquoi doit-on s'abstenir le dimanche des oeuvres que font les artisans et les mercenaires?
R. C'est afin que cessant de travailler on puisse s'appliquer plus facilement et uniquement à ce qui regarde le culte de Dieu, et son salut.

DC 41,1,6 D. Pourquoi doit-on s'abstenir des jeux, des danses, des spectacles, et même des péchés, pour sanctifier le saint dimanche?
R. C'est parce que ces choses profanent le saint dimanche, bien loin de le sanctifier.
D. Quelles sont les actions, qui ne tendent qu'à honorer Dieu et à sanctifier

nos âmes, auxquelles nous devons nous appliquer le saint dimanche?
R. Ce sont des exercices de piété, des actions de charité, et toutes sortes de bonnes oeuvres.

DC 41,2 **Instruction 2.**

Pour la fête de la très sainte Trinité.

DC 41,2,1 D. Qu'est-ce que la fête de la très sainte Trinité?
R. C'est une fête que l'Église a instituée pour honorer Dieu, et les trois personnes de la très sainte Trinité, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la fête de la très sainte Trinité?
R. Ç'a été pour honorer avec une dévotion toute particulière ce saint mystère.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle donné rang à la fête de la très sainte Trinité, après tous les autres mystères?
R. C'est parce que ce saint mystère est la fin de tout le culte de l'Église, et que tous les autres mystères, et les autres fêtes qui se célèbrent durant l'année ont rapport à ce grand mystère.

DC 41,2,2 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la fête de la très sainte Trinité en ce jour plutôt qu'en un autre?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Parce que c'est le premier dimanche, et que tous les dimanches sont consacrés à Dieu, et destinés pour honorer la très sainte Trinité. 2. Parce que le premier dimanche après la Pentecôte fut aussi le premier que les fidèles ont célébré en l'honneur de Dieu et de la très sainte Trinité, après avoir reçu la foi et le saint baptême, par les mains des saints apôtres, les uns le jour de la Pentecôte, et les autres quelques jours après.
D. Pourquoi la fête de la très sainte Trinité n'a-t-elle point d'octave?
R. C'est parce que les dimanches de toute l'année sont consacrés pour honorer Dieu et les trois personnes de la très sainte Trinité.

DC 41,2,3 D. Que doit-on faire pour bien célébrer la fête de la très sainte Trinité, et pour l'honorer comme on le doit en ce saint jour?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Faire souvent et de temps en temps pendant ce saint jour des actes de foi sur le mystère de la très sainte Trinité. 2. Faire aussi souvent et de temps en temps des actes d'adoration de ce grand mystère. 3. S'appliquer souvent à répéter ces deux prières: au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; et *Gloria Patri, etc.* pour réparer autant qu'on le peut les injures que font à ce saint mystère les méchants par leurs péchés, et par leurs blasphèmes. 4. Remercier Dieu plus particulièrement qu'en aucun autre dimanche des bienfaits qu'on a reçus de lui. 5. Demander pardon à Dieu des péchés qu'on a commis, en manquant de sanctifier comme on le doit les saints dimanches, et les réparer autant qu'on le peut.

DC 41,2,4 D. Comment peut-on le jour de la fête de la très sainte Trinité réparer les péchés qu'on a commis, en manquant de sanctifier comme on le doit les saints dimanches?
R. Pour les réparer autant qu'on le peut, il faut faire cinq choses: 1. Il faut en ce jour assister à tout l'office divin dans sa paroisse avec une grande piété. 2. Se confesser et communier. 3. Ne fréquenter aucune compagnie en ce saint jour. 4. S'entretenir dans sa maison de Dieu, et des choses qui portent à Dieu, dans la vue d'honorer les trois personnes divines. 5. Chanter des saints cantiques en l'honneur de la très sainte Trinité.

DC 42

Section seconde.

Des fêtes que l'Église a instituées pour honorer les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 42,0,1 D. Quel est le moyen que l'Église a particulièrement choisi, pour rendre un culte extérieur et public à Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Ç'a été d'instituer des fêtes en l'honneur de ses saints mystères, afin d'engager les chrétiens à avoir une très grande dévotion à son égard.

DC 42,0,2 D. Combien l'Église a-t-elle institué de fêtes en l'honneur des saints mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Elle a institué douze fêtes en l'honneur des douze mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La 1ère est la fête de l'Incarnation ou de la Conception de Notre-Seigneur, autrement appelée l'Annonciation de la très sainte Vierge. La 2ème, la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, autrement appelée Noël. La 3ème, la fête de la Circoncision. La 4ème, la fête de l'Épiphanie, autrement appelée la fête de l'Adoration des rois. La 5ème, la fête de la Présentation de Notre-Seigneur au temple, autrement appelée la Purification de la très sainte Vierge. La 6ème, la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le mont de Thabor. La 7ème, la fête de l'entrée de Notre-Seigneur en Jérusalem, autrement appelée le dimanche des Rameaux. La 8ème, la solennité de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La 9ème, la fête de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, autrement appelée la fête de Pâques. La 10ème, l'Ascension de Notre-Seigneur au Ciel. La 11ème, la fête de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, autrement appelée la fête de la Pentecôte. La 12ème, la fête du très saint Sacrement de l'autel.

DC 42,1

Instruction 1.

Pour la fête de l'Incarnation du Fils de Dieu.

DC 42,1,1 D. Quelle est la fête de l'Incarnation ou de la Conception de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est une fête que l'Église a instituée, pour honorer le jour auquel le Fils de Dieu la seconde personne de la très sainte Trinité s'est incarnée, c'est-à-dire s'est fait homme, et a été conçu, en prenant un corps et une âme dans le sein de la très sainte Vierge Marie sa mère.
D. Comment appelle-t-on ordinairement cette fête de l'Incarnation ou de la Conception de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Elle se nomme la fête de l'Annonciation.

DC 42,1,2 D. Pourquoi la fête de l'Incarnation ou de la Conception de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-elle appelée ordinairement la fête de l'Annonciation?
R. C'est parce que l'archange saint Gabriel est venu de la part de Dieu annoncer à la très sainte Vierge le mystère de l'Incarnation, en l'assurant que Dieu l'avait choisie, pour être la mère de Jésus-Christ son Fils vrai Dieu et vrai Homme.
D. Est-ce une grande fête que l'Incarnation de Notre-Seigneur, et l'Annonciation de la très sainte Vierge?
R. Oui, c'est une des plus grandes fêtes qui soient célébrées dans l'Église, parce que ce fut en ce jour qu'elle devint mère de Dieu, et c'est le plus grand honneur et la plus grande grâce qu'elle ait reçue en toute sa vie.

DC 42,1,3 D. Comment en ce jour de l'incarnation du Fils de Dieu honore-t-on le commencement de la rédemption des hommes?
R. C'est parce que ç'a été en ce jour que le Fils de Dieu est venu au monde,

pour sauver les hommes, et pour les retirer du péché, et les délivrer des peines de l'enfer.
D. Qu'est-ce qui s'est passé en ce mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Le voici. L'archange saint Gabriel est allé de la part de Dieu annoncer à la très sainte Vierge, qui demeurait en Nazareth qu'elle concevrait et enfanterait un fils, qui serait le Fils de Dieu, et qu'elle le nommerait Jésus.

DC 42,1,4 D. Que faisait la très sainte Vierge lorsque l'archange saint Gabriel lui apparut?
R. Elle était alors seule dans sa chambre appliquée, à ce qu'on croit, à l'oraison.
D. Qu'arriva-t-il à la très sainte Vierge, lorsque l'archange saint Gabriel lui apparut?
R. Elle fut troublée se jugeant indigne d'un si grand honneur.
D. Quelles vertus a fait paraître la très sainte Vierge, dans l'incarnation du Fils de Dieu?
R. Elle a fait paraître principalement trois vertus dans ce saint mystère. 1. Une très grande pureté, ne voulant pas consentir à être mère de Dieu au préjudice de sa pureté. 2. Une humilité profonde, quand étant choisie pour mère de Dieu elle dit: Je suis la servante du Seigneur. 3. Une foi et une obéissance très soumise, quand elle dit à l'ange: Qu'il me soit fait selon votre parole.

DC 42,1,5 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête de l'Incarnation du Fils de Dieu, ou de l'Annonciation de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire cinq choses: 1. Adorer souvent en ce saint jour le Fils de Dieu s'incarnant dans le sein de la très sainte Vierge. 2. Rendre à la très sainte Vierge l'honneur qui lui est dû, à cause de la qualité de mère de Dieu, qu'elle a reçue en ce saint jour. 3. Remercier Dieu de la grâce qu'il a faite à tous les hommes, et de l'amour qu'il a eu pour eux, d'avoir envoyé son propre Fils pour les retirer du péché, et pour les délivrer des peines de l'enfer. 4. Demander au Saint-Esprit part aux grâces dont il a rempli Jésus-Christ au moment de sa conception, pour les communiquer à tous les hommes. 5. Demander à Jésus-Christ par l'intercession de la très sainte Vierge une grande pureté intérieure et extérieure, et une profonde humilité, pour nous disposer à le recevoir dignement dans la très sainte communion.

DC 42,1,6 D. Que devons-nous faire pour honorer le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu et la maternité de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire particulièrement deux choses: 1. Faire souvent des actes de foi sur ce saint mystère. 2. Dire tous les jours trois fois la prière qui commence par ce mot *Angelus,* dans la vue d'adorer Jésus-Christ, et d'honorer la très sainte Vierge, dans cet adorable mystère.

DC 42,2 **Instruction 2.**

Pour la fête de Noël.

DC 42,2,1 D. Qu'est-ce que la fête de Noël?
R. C'est la fête de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la solennité du jour auquel la très sainte Vierge l'a mis au monde.
D. D'où vient ce mot *Noël?*
R. Il vient du mot, *Emmanuël,* qui veut dire Dieu avec nous; parce que ç'a été en effet en ce jour, que Dieu s'est trouvé parmi les hommes, qu'il est venu se faire enfant, et vivre parmi eux.
D. En quel lieu Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il né?
R. Il est né dans la ville de Bethléem, dans une pauvre étable.

DC 42,2,2 D. En quelle saison, en quel jour, et à quelle heure Jésus-Christ est-il né?
R. Il est né dans la saison de l'hiver, le 25 décembre à minuit.
D. En quel état Jésus-Christ est-il né?
R. Il est né dans une grande pauvreté, et dans la souffrance.
D. De qui Jésus-Christ est-il né?
R. Il est né de la très sainte Vierge Marie.
D. Où la très sainte Vierge mit-elle le saint enfant Jésus, aussitôt qu'il fut né?
R. Elle le mit dans une crèche.

DC 42,2,3 D. La très sainte Vierge n'a-t-elle point perdu sa virginité, en mettant Jésus-Christ au monde?
R. Nullement, elle a été vierge avant l'enfantement, vierge dans l'enfantement, et vierge après l'enfantement.
D. La très sainte Vierge demeurait donc en Bethléem, puisque ç'a été en ce lieu où elle a mis Notre-Seigneur Jésus-Christ au monde?
R. Non, elle n'y demeurait pas, mais elle y était allée avec saint Joseph, pour faire inscrire son nom par le commandement de César Auguste.

DC 42,2,4 D. Qu'est-ce qu'avait ordonné l'empereur?
R. Il avait ordonné que chacun alla faire inscrire son nom dans le lieu d'où il était originaire.
D. Pourquoi la très sainte Vierge mit-elle Jésus-Christ Notre-Seigneur au monde dans une étable?
R. Ce fut parce que personne ne la voulut loger à Bethléem, à cause qu'elle était trop pauvre.
D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il voulu naître si pauvre, et d'une mère si pauvre?
R. Ç'a été pour nous apprendre à être bien aise d'être pauvre, et à aimer les pauvres.

DC 42,2,5 D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il voulu souffrir tant d'incommodités en sa naissance?
R. Ç'a été pour nous faire connaître, qu'il n'était venu au monde que pour souffrir, et que nous devons souffrir volontiers à son exemple.
D. Y eut-il quelqu'un qui visita l'enfant Jésus, après sa naissance?
R. Oui, les pasteurs qui gardaient les brebis aux environs de l'étable vinrent adorer le saint enfant Jésus, aussitôt qu'il fut né.
D. Qui est-ce qui avertit les pasteurs de la naissance de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. Ce fut un ange de la part de Dieu.

DC 42,2,6 D. Pourquoi célèbre-t-on trois messes le jour de Noël, une à minuit, l'autre à la pointe du jour, et l'autre à l'heure ordinaire?
R. C'est pour honorer les trois naissances du Fils de Dieu, sa naissance éternelle de son Père, sa naissance temporelle de sa mère dans le monde, et sa naissance spirituelle dans les âmes des justes.
D. Que faut-il éviter de faire, pour bien célébrer la fête de Noël?
R. Il ne faut point imiter les mondains, qui ne pensent la veille de Noël, qu'à disposer ou se faire disposer un bon déjeuner, pour le prendre aussitôt après la messe de minuit.

DC 42,2,7 D. Que faut-il faire pour bien célébrer la fête de Noël?
R. Il faut particulièrement faire huit choses: 1. Il faut passer cette veille et cette nuit à prier Dieu, et à se disposer pour faire une bonne communion. 2. Il faut à la messe de minuit adorer Jésus-Christ né dans une étable, et posé dans une crèche. 3. Il faut à la seconde messe adorer Jésus-Christ avec les bergers. 4. Il faut adorer comme Fils de Dieu engendré de toute éternité

cet enfant, qui est né dans le temps de la très sainte Vierge Marie. 5. Il faut avoir une tendre dévotion envers le le saint enfant Jésus. 6. Il faut assister à tout le service divin avec bien de la piété, tant la nuit que le jour. 7. Il faut s'occuper pendant tout l'office divin, et pendant la plus grande partie de ce jour, à remercier Dieu, de nous avoir donné son propre Fils, pour nous retirer du péché, pour nous délivrer des peines d'enfer, et pour nous apprendre le chemin du Ciel. 8. Il faut demander à Dieu la grâce d'aimer les souffrances, et souffrir volontiers le froid et la pauvreté, pour l'amour de Dieu.

DC 42,3 **Instruction 3.**

Pour la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.

DC 42,3,1 D. Quelle fête l'Église célèbre-t-elle N.?
R. C'est la Circoncision de Notre-Seigneur.
D. Pourquoi appelle-t-on cette fête la Circoncision de Notre-Seigneur?
R. C'est parce qu'en cette fête on honore le jour auquel Jésus-Christ Notre-Seigneur fut circoncis, et nommé Jésus.
D. Que veut dire circoncire?
R. Ce mot, circoncire, signifie couper et retrancher.

DC 42,3,2 D. Qu'est-ce que la circoncision?
R. C'était un sacrement de l'ancienne loi, qui servait à distinguer les Juifs d'avec les autres peuples, et selon quelques-uns, à effacer le péché originel.
D. Pourquoi appelait-on ce sacrement circoncision?
R. C'est parce qu'on coupait un petit morceau de la chair des petits enfants garçons, le huitième jour après leur naissance.
D. Les Juifs étaient-ils obligés à la circoncision?
R. Oui, ils y étaient obligés.

DC 42,3,3 D. Jésus-Christ était-il obligé à la loi de la circoncision?
R. Non, il n'y était pas obligé, parce qu'il n'a jamais commis ni contracté aucun péché, et que ce sacrement n'était que pour les pécheurs.
D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il voulu être circoncis, puisqu'il n'y était pas obligé?
R. Ç'a été pour quatre raisons: 1. Pour faire connaître qu'il était juif, et enfant d'Abraham. 2. Pour témoigner qu'il était venu pour porter la peine due à nos péchés, et pour y satisfaire. 3. Pour confondre les hommes qui ne veulent pas souffrir, ni faire pénitence pour leurs péchés. 4. Pour nous apprendre par son exemple à observer en toutes choses les commandements de Dieu.

DC 42,3,4 D. N'était-ce pas le jour de la circoncision qu'on donnait un nom à ceux qui étaient circoncis?
R. Oui, c'était le jour de leur circoncision.
D. Quel nom a-t-on donné à Notre-Seigneur aussitôt qu'il fut circoncis?
R. On lui a donné le nom de Jésus D. Que signifie le nom de Jésus, qui a été donné en ce jour à Notre-Seigneur?
R. Il signifie sauveur ou rédempteur.
D. Qui est-ce qui a donné à Notre-Seigneur le nom de Jésus?
R. Ç'a été la très sainte Vierge et saint Joseph.

DC 42,3,5 D. Pourquoi la très sainte Vierge et saint Joseph ont-ils donné le nom de Jésus ou de sauveur au Fils de Dieu fait homme?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Parce que le Père éternel l'avait ainsi ordonné à la très sainte Vierge par l'archange saint Gabriel. 2. Parce qu'il est venu pour sauver et racheter les hommes de leurs péchés.
D. Devons-nous avoir bien du respect pour le saint nom de Jésus, et lui

rendre un grand honneur?
R. Oui, parce qu'en ce nom, c'est-à-dire pour faire honneur à ce saint nom, tous fléchissent les genoux dans le Ciel, sur la terre, et dans les enfers.

DC 42,3,6 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête et honorer le mystère de la circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Nous devons circoncire notre coeur, c'est-à-dire en retrancher et éloigner tous les mauvais désirs et les affections déréglées, particulièrement l'attache que nous avons naturellement aux plaisirs des sens.
D. Que devons-nous faire le premier jour de l'année, pour le sanctifier et le consacrer à Dieu, et en même temps tout le reste de l'année?
R. Nous devons faire trois choses: 1. Demander pardon à Dieu des péchés que nous avons commis l'année précédente. 2. Lui offrir et consacrer toute cette année présente. 3. Le prier de nous faire la grâce d'employer toute cette année, pour son amour, et pour son service.

DC 42,4 **Instruction 4.**

Pour la fête de l'Adoration des rois.

DC 42,4,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est l'Épiphanie et la fête de l'Adoration des rois.
D. Que signifie ce mot, Épiphanie?
R. Il signifie manifestation, parce que le jour que Jésus-Christ a été adoré des rois, il s'est manifesté, et a fait paraître sa gloire, par les trois grands mystères qui se sont opérés en ce saint jour, dont l'Église célèbre aujourd'hui la mémoire.

DC 42,4,2 D. Quels sont les trois grands mystères qui se sont opérés le jour de l'Adoration des rois, dont l'Église célèbre aujourd'hui la mémoire?
R. Ce sont: 1. L'adoration que trois rois mages ont rendu à Jésus-Christ enfant nouveau-né. 2. Le baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste, dans le fleuve du Jourdain. 3. Le premier miracle de Notre-Seigneur Jésus-Christ aux noces de Cana en Galilée, où il changea l'eau en vin.
D. Quelle est la principale de ces trois fêtes que l'Église célèbre N.?
R. C'est l'Adoration des rois mages.

DC 42,4,3 D. Pourquoi l'Église fait-elle une si grande fête, le jour de l'Adoration des rois?
R. C'est parce que ç'a été en ce jour que les gentils et les idolâtres ont été appelés à la foi de Jésus-Christ.
D. Comment les gentils et les idolâtres ont-ils été appelés à la foi de Jésus-Christ, le jour de l'Adoration des rois?
R. C'est parce que les trois rois ont reçu la foi, lorsqu'ils ont adoré Notre-Seigneur enfant, et qu'ils ont été les premiers entre les gentils qui l'aient reçue.

DC 42,4,4 D. Qu'étaient les saints rois qui vinrent adorer Notre-Seigneur?
R. C'étaient des princes qu'on appelait mages, c'est-à-dire savants.
D. D'où ces trois rois sont-ils venus, lorsqu'ils sont allés adorer Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. Ils sont venus d'Orient.
D. Qu'est-ce que ces trois rois, qui ont adoré Jésus-Christ Notre-Seigneur, sont venus faire dans la Judée?
R. Ils y sont venus seulement, pour y adorer le roi des rois, qui venait de naître.

DC 42,4,5 D. Qui est-ce qui avait dit aux trois mages que Jésus-Christ était né, et qu'il était le roi des Juifs?

R. C'est Dieu qui le leur avait fait connaître, par une étoile qui leur était apparue, et qui les conduisit jusqu'à l'étable de Bethléem.
D. Que firent les rois mages, lorsqu'ils furent arrivés à Bethléem?
R. Alors l'étoile s'arrêta sur l'étable où était Notre-Seigneur, et aussitôt ils y entrèrent pour l'adorer.
D. Quel respect les rois mages rendirent-ils à Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Ils se prosternèrent devant lui, et lui offrirent pour présent ce qu'ils avaient de plus précieux.

DC 42,4,6 D. Quels furent les présents que les rois mages offrirent à Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. C'était de l'or, de la myrrhe, et de l'encens.
D. Que marquaient les présents que les rois mages offrirent à Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. L'or qu'ils présentèrent à Notre-Seigneur faisait connaître qu'il était roi, l'encens marquait qu'il était Dieu, et la myrrhe signifiait qu'il était homme.

DC 42,4,7 D. Que doit-on faire, pour bien célébrer la fête de l'Adoration des rois?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Il faut s'abstenir des excès et des dérèglements que font en ce jour les gens du monde, par lesquels ils déshonorent Dieu, et se moquent de lui. 2. Il faut remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous avoir ce jour-là appelés à la foi, et de nous avoir fait chrétiens. 3. Il faut demander à Dieu la grâce de conserver la foi que nous avons reçue, et de nous conduire seulement par les lumières de la foi. 4. Il faut passer la plus grande partie de ce saint jour à l'église, en y assistant aux offices divins, et fréquentant les sacrements. 5. Il faut offrir à Notre-Seigneur en ce jour l'or de la charité, la myrrhe de la souffrance, et l'encens d'une véritable et pure dévotion.

DC 42,5 **Instruction 5.**

Pour la fête de la Présentation de Notre-Seigneur au Temple et de la Purification de la très sainte Vierge.

DC 42,5,1 D. Quelle fête l'Église célèbre-t-elle N.?
R. Elle célèbre deux grandes fêtes et deux grands mystères. 1. La Présentation de Jésus-Christ Notre-Seigneur au Temple. 2. La Purification de la très sainte Vierge.
D. Pourquoi célèbre-t-on en un même jour dans l'Église la fête de la Présentation de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Temple, et la Purification de la très sainte Vierge?
R. C'est parce que ce fut en ce jour que la très sainte Vierge alla au Temple de Jérusalem, pour y présenter Jésus-Christ son fils, et pour se purifier.

DC 42,5,2 D. Pourquoi la très sainte Vierge est-elle allée au Temple de Jérusalem, pour y présenter Jésus-Christ son fils?
R. Ç'a été afin d'obéir à la loi des Juifs, qui ordonnait: 1. Que tous les fils aînés seraient consacrés au service de Dieu, et pour ce sujet seraient présentés au Temple. 2. Que pour les dispenser de servir Dieu dans le Temple, les parents donneraient cinq sicles aux prêtres, c'est-à-dire environ vingt sols.

DC 42,5,3 D. Pourquoi la très sainte Vierge est-elle allée au Temple de Jérusalem, pour se purifier?
R. C'est parce que la loi des Juifs ordonnait: 1. Qu'une mère qui aurait mis un fils au monde, ne sortirait pas de sa maison l'espace de quarante jours, et celle qui aurait eu une fille, l'espace de soixante jours. 2. Qu'après ces quarante jours elle irait au Temple et offrirait en sacrifice un agneau et un pigeon, ou bien deux tourterelles si elle était pauvre.

D. Quelle fut l'offrande que fit la très sainte Vierge pour le sacrifice?
R. Elle offrit en sacrifice deux tourterelles, qui étaient l'offrande des pauvres, parce qu'elle faisait profession de pauvreté.

DC 42,5,4 D. Pourquoi la loi des Juifs ordonnait-elle que les fils aînés fussent présentés au Temple, et consacrés au service de Dieu?
R. C'était en mémoire de ce que Dieu, en délivrant les Israélites de la captivité d'Égypte, avait fait mourir les premiers-nés des Égyptiens, et avait sauvé les premiers-nés des Israélites.
D. Pourquoi la loi des Juifs ordonnait-elle, que les femmes fussent purifiées dans le Temple après leurs couches?
R. C'était pour faire connaître qu'après le péché d'Adam la naissance de tous les hommes est impure et maudite.

DC 42,5,5 D. La très sainte Vierge était-elle obligée à la loi de la purification?
R. Non, elle n'y était pas obligée, étant demeurée vierge, et n'y ayant rien eu que de très pur dans la naissance de Jésus-Christ son fils.
D. Jésus-Christ était-il obligé à la loi qui ordonnait de présenter à Dieu les premiers-nés dans le Temple?
R. Il n'y était nullement obligé; mais il a voulu y être présenté, parce qu'il était venu au monde, pour s'y offrir à Dieu pour les péchés de tous les hommes.

DC 42,5,6 D. Qu'est-il arrivé de remarquable, dans ce mystère de la Présentation de Notre-Seigneur au Temple, et de la Purification de la très sainte Vierge?
R. C'est que la très sainte Vierge étant au Temple, un saint vieillard nommé Siméon, à qui Dieu avait prédit qu'il verrait Notre-Seigneur avant que de mourir, le prit entre ses bras et le reconnut pour son Dieu, en lui donnant de grandes louanges et bénédictions; et une sainte prophétesse nommée Anne étant au Temple, et remplie du Saint-Esprit, parlait de ce divin enfant à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël.

DC 42,5,7 D. Que fit saint Siméon en tenant Jésus-Christ Notre-Seigneur entre ses bras?
R. Il fit deux choses: 1. Il dit qu'il ne se souciait plus de mourir, après avoir vu celui qui était la lumière du monde. 2. Il prédit les contradictions que devait souffrir Jésus-Christ, et la peine qu'en aurait la très sainte Vierge.
D. Pourquoi cette fête est-elle appelée Chandeleur?
R. C'est parce que l'Église a institué en ce jour une procession solennelle, où l'on porte des cierges bénits ou des chandelles allumées.

DC 42,5,8 D. Pourquoi le jour de la fête de la Présentation de Notre-Seigneur porte-t-on des chandelles allumées à la procession?
R. C'est en l'honneur de ce que dit en ce jour saint Siméon, en portant Notre-Seigneur entre ses bras, que Jésus-Christ qu'il portait était la lumière qui était venue en ce monde, pour éclairer les gentils.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la bénédiction des cierges et la procession qui se fait ensuite, où l'on porte des cierges allumés?
R. Ç'a été pour nous marquer que Notre-Seigneur est la vraie lumière de nos âmes, et que nous devons le porter dans nos coeurs, comme saint Siméon l'a porté entre ses bras.

DC 42,5,9 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête de la Présentation de Jésus-Christ Notre-Seigneur de la Purification de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire sept choses: 1. Nous devons nous y préparer quelques jours auparavant, et purifier nos coeurs par la confession. 2. Nous devons comme saint Siméon, remercier le Père éternel d'avoir fait entièrement connaître son Fils en ce jour. 3. Remercier Notre-Seigneur de s'être

en ce jour offert pour nous à son Père. 4. Produire de temps en temps des actes de foi sur ce saint mystère. 5. Nous offrir en ce jour avec Notre-Seigneur au Père éternel, principalement pendant le sacrifice de la sainte messe, et lui offrir notre corps, notre âme, et toutes les pensées, les paroles, et les actions de notre vie, demandant à Dieu la grâce de les faire chrétiennement, par les mérites de son Fils. 6. Nous disposer, à l'exemple de la très sainte Vierge à observer exactement la loi de Dieu et les maximes de l'Évangile. 7. A l'exemple de saint Siméon faire à Dieu un sacrifice de notre vie, et lui témoigner que tout notre désir est de posséder Jésus-Christ.

DC 42,5,10 D. Pourquoi la fête de la Purification de la très sainte Vierge n'a-t-elle point d'octave?
R. C'est pour nous faire connaître que nous devons nous purifier, non pas durant un certain nombre de jours, mais pendant toute notre vie.

DC 42,6 **Instruction 6.**

Pour la fête de la Transfiguration de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

DC 42,6,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce que la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est un mystère dans lequel Jésus-Christ a été transfiguré devant trois de ses apôtres.
D. Que veut dire que Jésus-Christ fut transfiguré?
R. C'est-à-dire que son corps fut alors changé.

DC 42,6,2 D. En quoi consistait le changement, qui est arrivé au corps de Jésus-Christ, lorsqu'il fut transfiguré?
R. Ce changement consistait en ce que son corps parut pendant quelque temps revêtu des qualités des corps bienheureux.
D. Ce changement, qui est arrivé au corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ pendant sa transfiguration, était-il miraculeux?
R. Il n'était pas miraculeux, ç'a été au contraire un miracle de ce que l'éclat et les autres qualités des corps bienheureux n'ont pas toujours paru dans son corps.

DC 42,6,3 D. Qu'est-il arrivé dans ce mystère de la Transfiguration?
R. C'est que Jésus-Christ alla un jour avec trois de ses apôtres Pierre, Jacques, et Jean sur une haute montagne, et comme il y priait, il fut transfiguré devant eux.
D. Sur quelle montagne se passa la transfiguration de Notre-Seigneur?
R. On croit communément que ce fut sur la montagne de Thabor.

DC 42,6,4 D. Comment Jésus-Christ fut-il transfiguré?
R. Une lumière divine sortit de Jésus-Christ, sa face devint brillante comme le soleil, et ses habits blancs comme la neige. C'est ainsi qu'il fut transfiguré.
D. Qu'arriva-t-il pendant que Jésus-Christ fut ainsi transfiguré?
R. Pendant ce temps, Moïse et Élie s'apparurent à lui dans un état de gloire, et s'entretinrent avec lui de ce qui devait s'accomplir à Jérusalem dans la Passion de Jésus-Christ, et de l'excès d'amour qu'il devait y faire paraître, et en même temps une nuée lumineuse les environna, du milieu de laquelle cette voix se fit entendre. *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le.*

DC 42,6,5 D. Qu'arriva-t-il aux trois apôtres, pendant la transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

R. Aussitôt que cette voix se fit entendre, les trois apôtres effrayés tombèrent le visage contre terre, et Notre-Seigneur s'approchant d'eux les toucha et leur dit: Levez-vous; et alors ils ne virent plus personne que Jésus-Christ.
D. Que fit Jésus-Christ après avoir été ainsi transfiguré?
R. Il descendit de la montagne avec ses trois apôtres, et leur défendit de parler de cette vision avant sa résurrection.

DC 42,6,6 D. De qui fut la voix qui se fit entendre pendant que Notre-Seigneur fut transfiguré?
R. Ce fut la voix du Père éternel.
D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il être transfiguré avant sa passion?
R. Ce fut pour deux raisons: 1. Pour faire voir à ses apôtres qu'il était Dieu. 2. Pour faire voir que tous ceux qui l'accompagneront dans ses souffrances auront part à sa gloire dans le Ciel.
D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il été transfiguré dans la prière?
R. Ç'a été pour nous faire connaître que par la prière nous devenons tout autres que nous n'étions.

DC 42,6,7 D. Pourquoi Moïse et Élie s'apparurent-ils à Jésus-Christ, pendant sa transfiguration?
R. Ç'a été pour faire voir que les justes, qui ont été au monde avant la venue du Fils de Dieu, et les saints qui ont été depuis, ont tous reçus la grâce et le salut par lui.

DC 42,6,8 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer cette fête, et honorer le mystère de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Nous devons faire quatre choses: 1. Adorer la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a causé en ce jour la gloire de son corps. 2. Remercier Dieu de nous avoir fait connaître dans ce mystère combien grande sera la gloire des corps bienheureux, après le dernier jugement. 3. Demander à Dieu l'amour de la retraite et de l'oraison, et le changement de notre coeur. 4. Demander à Dieu qu'il nous éclaire de la lumière de sa sainte grâce, et qu'il nous donne part en l'autre vie à la gloire des saints.

DC 42,7 **Instruction 7.**

Pour le dimanche des Rameaux, sur l'entrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Jérusalem.

DC 42,7,1 D. Quelle est la solennité que l'Église célèbre N.?
R. Elle célèbre la solennité de l'entrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans Jérusalem, autrement appelée le dimanche des Rameaux.
D. Pourquoi cette fête est-elle appelée le dimanche des Rameaux?
R. C'est parce que les enfants et le peuple, qui accompagnaient Jésus-Christ à son entrée, jetaient par terre des rameaux et des branches d'arbres, pour faire honneur à Jésus-Christ Notre-Seigneur.

DC 42,7,2 D. Pourquoi cette fête est-elle aussi appelée Pâques fleuries?
R. C'est parce que c'est le premier jour, auquel on peut satisfaire au commandement de l'Église pour la communion de Pâques.
D. Comment s'est faite l'entrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Jérusalem?
R. Elle s'est faite ainsi: Jésus ayant envoyé quérir une ânesse et son ânon, qui n'avaient encore porté personne, six jours avant sa Passion entra solennellement dans la ville de Jérusalem monté sur cette ânesse, et puis sur l'ânon.
D. Jésus-Christ fut-il bien reçu dans son entrée en Jérusalem?
R. Oui, il y fut reçu avec des applaudissements, et des grands cris de joie.

DC 42,7,3 D. Par qui Jésus-Christ fut-il reçu dans son entrée en Jérusalem?
R. Il y fut reçu par les enfants et par le simple peuple qui allaient au-devant de lui.
D. Quelles sont les marques de respect, que donnèrent à Jésus-Christ ceux qui allèrent au-devant de lui dans son entrée en Jérusalem?
R. Ce fut qu'ils portaient des palmes, et des rameaux d'oliviers, et qu'ils jetaient par terre les uns des branches d'arbres, et les autres leurs habits, pour lui faire honneur.

DC 42,7,4 D. Pourquoi Jésus-Christ choisit-il une ânesse et un ânon, pour faire son entrée triomphante dans Jérusalem?
R. Ce fut pour deux raisons: 1. Parce qu'ils servaient alors de monture aux princes. 2. Pour accomplir la parole du prophète qui l'avait prédit.
D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il qu'on lui amenât une ânesse et un ânon, sans s'informer à qui ils étaient, et sans les demander à ceux à qui ils appartenaient?
R. Ç'a été pour faire voir, par ce commandement, qu'il était le souverain Seigneur de toutes choses.
D. Pourquoi les disciples de Jésus-Christ couvraient-ils l'ânesse et l'ânon de leurs habits?
R. Ç'a été pour marquer qu'ils le reconnaissaient pour leur roi, et le Seigneur de tout l'univers.

DC 42,7,5 D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu être honoré des enfants et du simple peuple?
R. C'est à cause de leur simplicité et de leur humilité, qui les rendaient plus conformes à lui.
D. Pourquoi les grands de Jérusalem n'allèrent-ils pas au-devant de Jésus-Christ, et n'y eut-il que le simple peuple, qui lui fit honneur dans son entrée en Jérusalem?
R. C'est parce que les grands n'ont jamais rendu honneur à Jésus-Christ, et qu'ils ont estimé cela au-dessous d'eux.

DC 42,7,6 D. Que fit Jésus-Christ étant arrivé proche de Jérusalem?
R. Il gémit de compassion pour cette ville, et pleura sa ruine entière.
D. Pourquoi Jésus-Christ pleura-t-il sur la ville de Jérusalem, lorsqu'il en fut proche?
R. Ce fut à cause des péchés qui se commettaient dans cette ville, et de la mort qu'on lui ferait souffrir dans cinq jours.

DC 42,7,7 D. Que faut-il faire pour bien célébrer et honorer le mystère de l'entrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans Jérusalem?
R. Il faut faire quatre choses: 1. Il faut adorer l'humilité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui entre en triomphe dans Jérusalem monté sur un âne. 2. Purifier notre coeur, pour nous préparer à porter le rameau bénit à la procession. 3. Remercier Notre-Seigneur de nous avoir donné l'exemple de mépriser les grandeurs et les vanités du monde, en entrant dans Jérusalem monté sur un âne, précédé et honoré seulement des enfants et du simple peuple, et accompagné de ses disciples, qui étaient des pauvres pêcheurs. 4. Demander à Dieu la grâce de triompher de nos mauvaises inclinations.

DC 42,7,8 D. Que doit-on faire des rameaux bénits après la grand-messe?
R. Chacun doit porter à sa maison son rameau bénit, pour le conserver par respect, et pour s'en servir à asperger l'eau bénite seulement, et reporter à l'église celui de l'année précédente.

DC 42,8 **Instruction 8.**

Pour la solennité de la Passion et mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

DC 42,8,1 D. Quel est le mystère que l'Église célèbre pendant ces saints jours?
R. C'est la Passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Comment s'est passée la Passion et la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. C'est ainsi qu'elle est arrivée. Jésus-Christ a été vendu par un de ses apôtres nommé Judas, aux principaux d'entre les Juifs, qui envoyèrent des soldats pour le prendre; ces soldats s'étant saisis de lui le menèrent chez Anne, et de là chez Caïphe le grand prêtre, et puis au prétoire devant Pilate, qui le fit cruellement fouetter, et ensuite à l'instance des principaux des Juifs, le condamna à mourir en croix, et le livra aux Juifs qui le crucifièrent.

DC 42,8,2 D. Quel jour Judas vendit-il Jésus-Christ, et s'offrit-il de le livrer entre les mains des Juifs?
R. Ce fut le mercredi saint.
D. Combien Judas vendit-il Jésus-Christ?
R. Il le vendit trente deniers, qui étaient le prix d'un esclave.
D. Que fit Jésus-Christ après que Judas l'eut ainsi vendu aux Juifs?
R. Il alla le jeudi faire la Pâque avec ses disciples, et manger avec eux l'agneau pascal.
D. Qu'est-ce que cette cérémonie de l'agneau pascal?
R. C'est une cérémonie qui était observée chez les Juifs, à qui Dieu avait ordonné de manger tous les ans un agneau dans chaque famille, la veille de la préparation de la Pâque sur le soir.

DC 42,8,3 D. Que fit Jésus-Christ après avoir mangé le jeudi saint l'agneau pascal?
R. Il se remit à table, et institua le très saint Sacrement de l'autel, sous ses apparences du pain et du vin.
D. Que fit Notre-Seigneur Jésus-Christ le jeudi saint après avoir institué le très saint Sacrement de l'eucharistie?
R. Il alla avec ses disciples sur la montagne des Olives, qui était auprès des murs de Jérusalem.
D. Que fit Jésus-Christ étant arrivé sur la montagne des Olives?
R. Il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et les mena dans un jardin pour y prier Dieu.

DC 42,8,4 D. Qu'arriva-t-il à Jésus-Christ, lorsqu'il priait Dieu dans le jardin des Olives?
R. Il se mit le visage contre terre, et entra dans une grande tristesse, et dans une grande agonie; il eut alors une sueur comme de gouttes de sang en si grande abondance qu'elle découla sur la terre.
D. Pourquoi Jésus-Christ entra-t-il dans une si grande tristesse dans le jardin des Olives?
R. Ce fut à cause des péchés des hommes, pour lesquels il allait souffrir. D. Pendant cette sueur de sang et cette agonie, Jésus-Christ eut-il quelque consolation?
R. Oui, pendant ce temps un ange vint le fortifier.

DC 42,8,5 D. Qu'arriva-t-il après que Jésus-Christ fut quitte de cette sueur de sang, qu'il eut dans le Jardin des Olives?
R. Aussitôt après, Judas vint avec une troupe de gens armés d'épées et de bâtons pour prendre Jésus.
D. Quel signe avait donné Judas aux Juifs, pour prendre Jésus, qu'ils ne

connaissaient pas?
R. Ce fut qu'il le baiserait en l'abordant; ce qu'il fit en effet.
D. Que firent les apôtres, lorsqu'ils virent tous ces gens armés, qui venaient prendre Jésus?
R. Ils s'enfuirent tous, et il ne resta que saint Pierre avec Jésus-Christ.

DC 42,8,6 D. Que firent ces gens armés, après que Judas leur eut montré Jésus?
R. Ils le prirent, le lièrent, et le menèrent dans la ville de Jérusalem le maltraitant, et l'outrageant.
D. Où ces gens armés menèrent-ils Jésus?
R. Ils le menèrent chez Anne beau-père de Caïphe, et de là chez Caïphe, qui était grand prêtre, où il passa la nuit.

DC 42,8,7 D. Où ces gens armés qui prirent Jésus le menèrent-ils, en sortant de la maison de Caïphe?
R. Le vendredi de grand matin, en sortant de la maison de Caïphe ils le menèrent à Pilate, qui était gouverneur de la Judée pour les Romains.
D. Que fit Pilate lorsque les Juifs lui eurent présenté Jésus comme un criminel?
R. Il fit tout ce qu'il put pour le délivrer parce qu'il ne trouvait point de crime en lui, et le renvoya à Hérode, qui était roi de la Galilée.

DC 42,8,8 D. Que fit Hérode à Jésus-Christ, lorsque Pilate le lui eut envoyé?
R. Il le fit vêtir d'une robe blanche, pour se moquer de lui, et le renvoya ainsi à Pilate.
D. Que fit Pilate à Jésus-Christ, lorsqu'Hérode le lui eut renvoyé?
R. Il fit encore tout ce qu'il put pour le délivrer.
D. Pilate délivra-t-il Jésus?
R. Non, les Juifs le contraignirent de le condamner à être fouetté.
D. De quels moyens se servirent les Juifs, pour obliger Pilate à faire fouetter Jésus et à le crucifier?
R. Ils lui dirent qu'il serait ennemi de César s'il délivrait Jésus, parce qu'il s'était dit roi des Juifs.

DC 42,8,9 D. Après que Jésus eut été fouetté, quels outrages lui firent les soldats?
R. Ils l'outragèrent en quatre manières: 1. Ils lui mirent un vieux manteau d'écarlate sur les épaules, et une couronne d'épines sur la tête. 2. Ils lui mirent en mains un roseau épineux pour les déchirer. 3. Ils l'insultaient en cet état, et lui disaient: Nous te saluons, roi des Juifs. 4. Ils lui donnaient des soufflets, et faisaient entrer sa couronne d'épines dans sa tête à coups de bâtons.

DC 42,8,10 D. Que fit Pilate quand il vit Jésus tout couvert de son sang, avec une couronne d'épines sur sa tête, et un roseau dans sa main?
R. Il le présenta aux Juifs en cet état pour les exciter à compassion, et pour faire en sorte de le délivrer, en leur disant, voilà l'homme.
D. Que firent les Juifs, lorsque Pilate leur eut présenté Jésus, en leur disant: Voilà l'homme?
R. Alors ils crièrent qu'il le fit crucifier et que s'il ne le faisait pas ils le dénonceraient à César.
D. Que fit Pilate lorsque les Juifs le menacèrent de le dénoncer à César, s'il ne faisait pas mourir Jésus-Christ?
R. Cela fut cause qu'il le condamna à être crucifié.

DC 42,8,11 D. Que firent les Juifs après que Pilate eut condamné Jésus-Christ à être crucifié?
R. Ils chargèrent Jésus-Christ d'une croix fort pesante, et la lui firent porter jusque sur la montagne du Calvaire.

D. Que firent les Juifs à Jésus-Christ, lorsqu'il fut arrivé sur la montagne du Calvaire?
R. Ils le dépouillèrent et l'attachèrent à la croix entre deux voleurs.
D. Combien de temps Jésus-Christ fut-il attaché à la croix?
R. Il y fut trois heures, et y mourut.
D. A quelle heure Jésus-Christ est-il mort?
R. Il est mort à trois heures après-midi.

DC 42,8,12 D. Que fit-on à Jésus-Christ, lorsqu'il fut mort?
R. Alors un des soldats lui perça le côté avec une lance, d'où il sortit du sang et de l'eau.
D. Que devint le corps de Jésus-Christ, après qu'il fut mort sur la croix?
R. Aussitôt après, Joseph, qui était de la ville d'Arimathie, et Nicodème, qui étaient deux personnes de qualité et disciples cachés de Jésus-Christ, demandèrent son corps à Pilate, qui le leur accorda.
D. Qu'est-ce que Joseph et Nicodème firent du corps de Jésus-Christ?
R. Ils le descendirent de la croix, et l'ayant enseveli dans un linceul avec quantité de parfums, ils le mirent dans un tombeau tout neuf taillé dans le roc.

DC 42,8,13 D. Combien le corps de Jésus-Christ est-il demeuré dans le tombeau?
R. Il y est demeuré depuis le vendredi sur le soir jusqu'au dimanche suivant environ les cinq heures du matin, qu'il est sorti lui-même du tombeau, et est ressuscité.
D. Qu'est devenue l'âme de Jésus-Christ pendant que son corps était dans le tombeau?
R. Elle est descendue dans le fond de la terre, dans un lieu qu'on nomme les limbes, pour y délivrer ceux qui étaient morts dans la grâce de Dieu, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Jésus-Christ.
D. Jésus-Christ étant mort, sa divinité a-t-elle été séparée de son corps et de son âme?
R. Non, elle a toujours été unie à l'un et à l'autre, depuis le moment de sa conception.

DC 42,8,14 D. Que faut-il faire, pour bien passer ces saints jours, et pour honorer le mystère de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Il faut faire six choses: 1. Il faut assister dévotement aux ténèbres et à tout le service divin dans sa paroisse. 2. Faire attention aux belles cérémonies qui se pratiquent en ces saints jours. 3. Adorer la croix avec un grand sentiment d'humilité et de compassion, dans la vue des douleurs et des souffrances de Jésus-Christ Notre-Seigneur. 4. Faire souvent des actes de compassion, de reconnaissance, de confiance, et d'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ souffrant pour nos péchés. 5. Entrer dans des sentiments de confusion, de ce que, par les péchés que nous avons commis, nous avons été cause de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de ce que, par l'abus que nous avons fait de ses grâces, nous avons rendu inutile le fruit de sa Passion. 6. Imiter l'humilité, l'obéissance, la patience, la charité et la douceur que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait paraître dans sa Passion.

DC 42,8,15 D. Quelle sera la récompense de ceux qui auront assisté dévotement en ces saints jours au service divin dans leur paroisse?
R. Ils recevront le fruit de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme saint Jean et les saintes femmes, qui accompagnèrent Jésus-Christ dans ses souffrances.
D. Quelle sera la punition de ceux qui auront fait du bruit dans l'église pendant les ténèbres, et qui n'y auront pas assisté avec piété, ou qui auront

joué dans les rues pendant le service divin de ces saints jours?
R. Ils seront punis comme Judas, Caïphe et Hérode, et tous les autres Juifs qui ont fait souffrir Jésus-Christ en sa Passion, et puis l'ont crucifié.

DC 42,9 **Instruction 9.**

Pour la fête de Pâques.

DC 42,9,1 D. Quelle est la fête qu'on célèbre N. dans l'Église?
R. C'est la plus grande des fêtes de toute l'année, qui est la fête de Pâques.
D. Quelle est la fête qu'on célèbre dans l'Église les deux jours suivants?
R. C'est une continuation de la fête de Pâques, pour nous marquer la grandeur et l'excellence de cette fête.
D. Qu'est-ce que la fête de Pâques?
R. C'est la solennité du jour auquel Jésus-Christ est ressuscité.
D. Qu'est-ce que ressusciter?
R. C'est après être mort retourner en vie.

DC 42,9,2 D. Qui est-ce qui a ressuscité Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui s'est ressuscité par sa propre puissance.
D. Comment Jésus-Christ s'est-il ressuscité?
R. Comme il est Dieu et homme, sa divinité a réuni son corps à son âme.

DC 42,9,3 D. Comment s'est faite la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité: son corps ayant été dans le tombeau depuis le vendredi sur le soir, le dimanche de grand matin l'âme de Jésus-Christ étant revenue des limbes se réunit à son corps dans le sépulcre, et aussitôt Jésus-Christ ressuscité sortit du tombeau toujours fermé.
D. Qui est-ce qui a fait connaître la résurrection de Jésus-Christ?
R. Ç'a été un ange, qui ayant le visage brillant comme un éclair, vint s'asseoir sur le sépulcre, et dit à sainte Marie-Madeleine, et à d'autres femmes qui vinrent de grand matin au sépulcre, que Jésus-Christ était ressuscité, et qu'elles allassent le dire aux apôtres.

DC 42,9,4 D. Lorsque sainte Marie-Madeleine eut dit aux apôtres que Jésus-Christ était ressuscité, que firent-ils?
R. Aussitôt saint Pierre et saint Jean accoururent au sépulcre, et n'y trouvèrent plus rien que les linges.

DC 42,9,5 D. Que signifie le mot, de Pâques?
R. Ce mot signifie passage.
D. Pourquoi la fête de Pâques est-elle ainsi nommée?
R. C'est parce qu'à tel jour les Israélites sortirent de la terre d'Égypte, où ils souffraient beaucoup, pour aller dans le désert, et ensuite dans une terre, que Dieu leur avait promise.
D. Les Juifs célébraient-ils cette fête?
R. Oui, ils la célébraient tous les ans, en mémoire de leur délivrance d'Égypte, et ils étaient obligés à cette fête de manger un agneau rôti dans chaque famille, avec du pain sans levain.

DC 42,9,6 D. Pourquoi appelle-t-on encore cette fête, Pâques, puisqu'on n'observe plus la loi ancienne?
R. C'est pour nous marquer trois choses: 1. Que Jésus-Christ a passé en ce jour de la mort à la vie, et qu'il ne peut plus mourir. 2. Que nous devons aussi passer du péché à la grâce, et ne plus offenser Dieu. 3. Que comme les Juifs étaient obligés de manger tous les ans un agneau, avec des pains sans levain, en mémoire de la sortie d'Égypte, ainsi les chrétiens sont obligés de

recevoir tous les ans le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences d'un pain sans levain.

DC 42,9,7 D. Pourquoi l'Église célèbre-t-elle la fête de Pâques avec tant de solennité?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour honorer le mystère de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 2. Pour obliger les chrétiens de ressusciter spirituellement.
D. Qu'est-ce que ressusciter spirituellement?
R. C'est quitter l'état du péché, et retourner en la grâce de Dieu.
D. Comment peut-on ressusciter spirituellement?
R. C'est en faisant souvent des actes de contrition, une confession exacte, et une bonne communion.

DC 42,9,8 D. Quelles marques peut-on donner, qu'on est ressuscité spirituellement?
R. Ce sont particulièrement les six suivantes: 1. Quand on a une grande horreur du péché, et qu'on en évite les occasions. 2. Quand on fuit les compagnies des personnes qui vivent selon le monde, et qu'on fréquente volontiers des personnes de piété. 3. Quand on s'entretient de discours de piété, comme faisait Jésus-Christ ressuscité avec ses disciples. 4. Quand on méprise les vanités et les plaisirs du monde, et qu'on cherche, comme dit saint Paul, les choses du Ciel. 5. Quand on aime la prière, et les exercices de piété. 6. Quand on s'applique particulièrement à pratiquer la vertu.

DC 42,10 ## Instruction 10.

Pour la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ

DC 42,10,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce qu'on entend par l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est la solennité du jour auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ est monté au Ciel.
D. Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il monté au Ciel?
R. Ç'a été quarante jours après sa résurrection.
D. En présence de qui Jésus-Christ est-il monté au Ciel?
R. Ç'a été en présence de la très sainte Vierge, des saints apôtres, et de tous les autres disciples.

DC 42,10,2 D. Comment Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il monté au Ciel?
R. C'est ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ est monté au Ciel. S'étant apparu à ses apôtres, et à un grand nombre de ses disciples, avec qui il mangea, il s'en alla avec eux à Béthanie où la très sainte Vierge, sainte Marie-Madeleine, et le reste des fidèles s'étaient rendus; il alla ensuite avec eux tous sur le sommet de la montagne des Oliviers, et après leur avoir donné ses derniers avis et sa bénédiction, il s'éleva vers le Ciel, tous le regardant fixement et admirant ce qui se passait.

DC 42,10,3 D. Notre-Seigneur Jésus-Christ monta-t-il seul au Ciel?
R. Non, il y mena avec lui les âmes des saints, qui étaient morts avant lui, et avant son ascension, pour les faire jouir de la gloire du Paradis.
D. Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il monté au Ciel comme Dieu?
R. Non, parce que comme Dieu il est partout; mais il y est monté comme homme en corps et en âme.

DC 42,10,4 D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il monté au Ciel?
R. Ç'a été pour quatre raisons: 1. Pour y faire jouir son humanité de la gloire qui lui était due, après ses souffrances. 2. Pour nous ouvrir le Ciel, et nous donner espérance d'y monter, si nous l'imitons. 3. Pour y être notre avocat, notre médiateur, et notre intercesseur auprès de son Père. 4. Pour envoyer son Saint-Esprit à ses apôtres, et à toute l'Église.

D. Pourquoi dit-on que Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Ciel est assis à la droite de son Père?
R. Ce n'est pas que le Père éternel ait une droite ou une gauche, mais c'est pour nous montrer, que Jésus-Christ a la même puissance, et la même gloire, que Dieu son Père.

DC 42,10,5 D. Pourquoi fait-on une procession solennelle le jour de l'Ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. C'est pour nous représenter que Notre-Seigneur Jésus-Christ conduisit en ce jour sa sainte mère, ses saints apôtres, et ses disciples jusque sur la montagne des Oliviers.
D. Comment devons-nous nous préparer à la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est en deux manières: 1. En passant en prières et en pénitence les trois jours des rogations. 2. En recevant les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

DC 42,10,6 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête, et honorer le mystère de l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Nous devons faire quatre choses: 1. Faire souvent des actes de foi sur ce saint mystère. 2. Nous réjouir avec Jésus-Christ et avec toute l'Église de ce qu'il est monté au Ciel. 3. Nous détacher des choses de la terre, afin de ne penser qu'à celles du Ciel, et de n'avoir d'affection que pour elles. 4. Imiter la vie crucifiée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que notre corps et notre âme jouissent de la gloire qui leur est préparée dans le Ciel.

DC 42,11 ## Instruction 11.

Pour la fête de la Pentecôte.

DC 42,11,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la Pentecôte.
D. Quelle est la fête que l'Église célèbre les deux jours suivants?
R. C'est la continuation de la même fête.
D. Que signifie ce mot, Pentecôte?
R. Ce mot signifie le cinquantième jour, parce qu'on célèbre cette fête le cinquantième jour après Pâques, c'est-à-dire, après la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 42,11,2 D. Qu'est-ce que la fête de la Pentecôte?
R. C'est la solennité du jour auquel le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres.
D. La Pentecôte n'était-elle pas aussi une fête des Juifs dans l'ancienne loi?
R. Oui, ils célébraient cette fête en mémoire de ce que Moïse avait donné la loi ancienne aux Israélites dans le désert sur la montagne de Sinaï, cinquante jours après qu'ils eurent été délivré de la captivité d'Égypte.

DC 42,11,3 D. Comment le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres?
R. C'est ainsi que cela s'est fait. Dix jours après que Notre-Seigneur Jésus-Christ fut monté au Ciel, les apôtres et les disciples étant assemblés dans une grande place en Jérusalem, le Saint-Esprit parut tout à coup, et descendit visiblement sur chacun d'eux, sous la forme de langues de feu.
D. Y eut-il quelques marques de la descente du Saint-Esprit, avant qu'on vît des langues de feu?
R. Oui, on entendit un grand bruit d'un vent impétueux, qui remplit toute la maison, où étaient les saints apôtres.

DC 42,11,4 D. Qu'est-ce que les saints apôtres faisaient dans cette place, où ils étaient assemblés?
R. Ils y étaient en retraite et en prières, attendant ce que Jésus-Christ

Notre-Seigneur leur avait promis.
D. Quel jour, et à quelle heure le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres?
R. Ç'a été un dimanche à neuf heures du matin.
D. Qu'est ce que le Saint-Esprit, qui est descendu sur les apôtres?
R. C'est la troisième personne de la très sainte Trinité, qui est un pur esprit, parce qu'il est Dieu comme le Père, et le Fils.

DC 42,11,5 D. Puisque le Saint-Esprit est Dieu, et qu'il est un pur esprit, comment a-t-il paru visiblement sur la terre le jour de la Pentecôte?
R. Il n'a pas paru visiblement en ce jour en sa propre nature, mais seulement il s'est fait paraître par des signes visibles, qui étaient des langues de feu.
D. Le Saint-Esprit n'a-t-il paru visiblement sur la terre, que le jour de la Pentecôte?
R. Il a aussi paru visiblement au baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ mais ç'a été sous la forme d'une colombe, et en sa transfiguration sous la forme d'une nuée.

DC 42,11,6 D. Pourquoi le Saint-Esprit parut-il visiblement le jour de la Pentecôte, sous la forme de langues de feu?
R. Ce fut parce qu'il venait disposer les apôtres à instruire par tout l'univers, et qu'il venait leur apprendre à parler et à prêcher le saint Évangile en toutes sortes de langues.
D. Comment le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres, puisqu'étant Dieu il est partout?
R. Il n'est pas descendu en effet sur les apôtres, mais il s'est donné à eux par le moyen des langues de feu qui sont descendues sur eux.

DC 42,11,7 D. Qu'est-ce qu'on entend, lorsqu'on dit que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte?
R. On entend que les apôtres ont reçu en ce jour des grâces extraordinaires du Saint-Esprit.
D. Le Père et le Fils ne sont-ils pas descendus sur les apôtres le jour de la Pentecôte, aussi bien que le Saint-Esprit?
R. Oui, parce que ces trois personnes n'étant qu'un seul Dieu, ce que quelqu'une fait, les autres le font aussi.

DC 42,11,8 D. Pourquoi donc dit-on que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres et non pas le Père et le Fils?
R. C'est parce que les apôtres en ce jour ont été remplis de grâces et d'amour de Dieu, et qu'on dit que c'est le Saint-Esprit qui les communique.
D. Quelle différence y a-t-il entre la descente du Fils, et celle du Saint-Esprit?
R. C'est que le Fils de Dieu est descendu pour se faire homme, et que le Saint-Esprit ne s'est pas fait homme, mais qu'il est venu répandre ses grâces sur les apôtres et sur toute l'Église.
D. Qui est-ce qui a envoyé le Saint-Esprit sur les apôtres?
R. Ç'a été le Père, et le Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme lui-même leur avait promis.

DC 42,11,9 D. Le Saint-Esprit est-il moindre que le Père et le Fils, puisque ce sont eux qui l'ont envoyé?
R. Non, mais nous disons qu'il est envoyé par le Père et par le Fils parce qu'il procède de l'un et de l'autre.
D. Quels effets le Saint-Esprit produisit-il dans les apôtres?
R. Ce sont les trois suivants: 1. Il les fit parler de toutes sortes de langues. 2.

Il leur donna l'intelligence de l'Écriture sainte. 3. Il les confirma dans la grâce habituelle, et dans la grâce de leur vocation apostolique.

DC 42,11,10 D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il envoyé son Saint-Esprit à ses apôtres, et à son Église?
R. Ç'a été pour la gouverner, afin qu'elle demeurât toujours ferme dans sa doctrine, et dans la vérité de sa foi.
D. Le Saint-Esprit peut-il descendre sur nous, comme il est descendu sur les apôtres?
R. Oui, il le peut, quoiqu'il ne descende pas visiblement, mais seulement invisiblement dans nos âmes, par les grâces qu'il nous communique.

DC 42,11,11 D. Que fait le Saint-Esprit, quand il est dans une âme?
R. Il lui donne ses grâces en quatre manières différentes. 1. Il la sanctifie par la grâce habituelle. 2. Il la conduit dans ses actions. 3. Il la fortifie dans ses tentations. 4. Il la console dans ses afflictions et dans ses souffrances.
D. Que faut-il faire pour se disposer à recevoir le Saint-Esprit?
R. Il faut faire deux choses: 1. Avoir la conscience pure, et nette de tout péché, ce qui se fait par une bonne confession. 2. Faire des prières plus fréquentes qu'à l'ordinaire.

DC 42,11,12 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête de la Pentecôte?
R. Nous devons faire six choses: 1. Assister à tout l'office, qui se chante dans l'église. 2. Remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ d'avoir envoyé son Saint-Esprit. 3. Tâcher de renouveler en nous la grâce de la confirmation. 4. Prier souvent le Saint-Esprit de nous remplir de ses grâces. 5. Écouter et suivre les saintes inspirations qu'il nous donnera. 6. Prendre garde de ne point chasser le Saint-Esprit de nos coeurs par aucun péché.

DC 42,12 ## Instruction 12.

Pour la fête du très saint Sacrement de l'autel.

DC 42,12,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête du très saint Sacrement de l'autel.
D. Pourquoi l'Église célèbre-t-elle avec tant de solennité la fête du très saint Sacrement?
R. C'est pour deux raisons: 1. En mémoire du jour que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué ce saint Sacrement, qui a été la veille de sa Passion. 2. Pour réparer tous les outrages, et toutes les injures, que les hérétiques, et les mauvais chrétiens font à Jésus-Christ, dans ce très saint Sacrement.

DC 42,12,2 D. Qu'est-ce que le très saint Sacrement de l'autel?
R. C'est le sacrement de l'eucharistie, qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.
D. Le très saint Sacrement de l'autel n'est-il pas du pain bénit, ou sacré, ou la simple figure et ressemblance de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, c'est son véritable corps, avec son sang, son âme et sa divinité.

DC 42,12,3 D. Pourquoi dit-on que le sang et l'âme de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont avec son corps, dans le très saint Sacrement de l'autel?
R. C'est parce qu'un corps ne peut pas être vivant, sans son sang, et sans son âme.
D. Pourquoi dit-on que la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ est aussi dans le très saint Sacrement de l'autel?
R. C'est parce qu'elle ne peut pas être, et n'a jamais été séparée de son corps, ni de son âme.

DC 42,12,4 D. Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué le très saint Sacrement la veille de sa Passion, pourquoi l'Église en remet-elle la fête à ce jour?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que le jeudi saint, qui est la veille de la Passion, l'Église est toute occupée de la Passion de Jésus-Christ Notre-Seigneur. 2. Parce que ç'a été en ce temps, que les premiers fidèles ayant reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, commencèrent à fréquenter la sainte eucharistie.

DC 42,12,5 D. Pourquoi expose-t-on le très saint Sacrement le jour qu'on en fait la fête, et pendant toute l'octave?
R. C'est principalement pour quatre raisons: 1. Pour exciter la dévotion des fidèles, et les porter à venir adorer Jésus-Christ présent sur les autels. 2. Pour les engager à remercier Jésus-Christ d'un si grand bienfait. 3. Pour les obliger à venir réparer tous les outrages, que Jésus-Christ reçoit dans ce sacrement. 4. Pour les engager à lui rendre, surtout pendant ce saint temps, le respect qu'ils lui doivent dans ce sacrement.

DC 42,12,6 D. Pourquoi fait-on une procession si solennelle le jour de la fête du très saint Sacrement?
R. C'est particulièrement pour trois raisons: 1. Pour donner un témoignage public de la foi que nous avons tous de la réalité du corps de Jésus-Christ au très saint Sacrement. 2. Pour réparer les outrages et les injures qui se font tous les jours contre cet auguste et adorable sacrement. 3. Pour le porter, comme en triomphe, après la condamnation des hérétiques et des impies qui ont combattu cet adorable sacrement.

DC 42,12,7 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer cette fête, et pour rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ l'honneur qui lui est dû dans le très saint Sacrement, le jour de sa fête, et pendant toute cette octave?
R. Nous devons faire six choses: 1. Remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite, de nous avoir donné Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ce sacrement. 2. Réparer par nos visites fréquentes, et par notre dévotion toute particulière, les irrévérences que nous avons commises envers le très saint Sacrement, et les mauvaises communions que nous pouvons avoir faites, pendant toute l'année. 3. Assister aux offices de l'Église, à la grand-messe, à la prédication, au salut, et à la bénédiction du très saint Sacrement. 4. Assister aux processions. 5. Communier avec bien de la piété. 6. Faire souvent des actes de foi sur le très saint Sacrement de l'autel.

DC 42,12,8 D. Quel mal font ceux qui ne rendent pas leurs devoirs au très saint Sacrement pendant cette octave?
R. 1. Ils font paraître qu'ils ne croient pas à ce sacrement, ou qu'ils le méprisent. 2. Ils témoignent n'avoir ni piété ni religion.

DC 42,13 ## Instruction 13.

De la dévotion que nous devons avoir envers Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 42,13,1 D. Quelle doit être notre première et principale dévotion?
R. Elle doit être envers Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Pourquoi notre principale dévotion doit-elle être envers Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est parce qu'il est Dieu, aussi bien qu'homme, et que comme homme il nous a rachetés.

DC 42,13,2 D. Qu'est-ce que la dévotion que nous devons avoir envers Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'est une inclination et une affection que nous devons avoir de l'hono-

rer, et de lui rendre nos respects et nos devoirs, avec joie, et avec promptitude.
D. Devons-nous avoir une plus grande dévotion envers Jésus-Christ Notre-Seigneur qu'envers les saints?
R. Oui, nous le devons pour deux raisons: 1. Parce qu'étant Dieu, aussi bien qu'homme, il nous peut secourir par lui-même, ce que ne peuvent pas faire les saints. 2. Parce que comme homme, il est le chef, le modèle, et le médiateur de tous les chrétiens.

DC 42,13,3 D. Comment Jésus-Christ est-il le chef de tous les chrétiens?
R. C'est parce que c'est lui qui leur communique la vie de la grâce, par les mérites de sa Passion et de sa mort.
D. Comment Jésus-Christ est-il le modèle de tous les chrétiens?
R. C'est parce qu'ils doivent l'imiter dans les vertus qu'il a pratiquées.
D. Comment Jésus-Christ est-il notre médiateur?
R. Il l'est, selon saint Paul, pour deux raisons: 1. Parce qu'il nous a rachetés par sa mort. 2. Parce que dans le Ciel, il prie continuellement son Père pour nous.

DC 42,13,4 D. En quoi consiste la dévotion que nous devons avoir envers Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Elle consiste particulièrement en cinq choses: 1. A l'honorer et à l'adorer dans tous les états de sa vie mortelle et immortelle. 2. A lui rendre souvent nos respects extérieurs dans ses différents états, et dans ses principales actions. 3. A lui demander quelques grâces particulières, en le considérant dans chacun de ses différents états. 4. A imiter les vertus qu'il y a pratiquées. 5. A bien célébrer les fêtes que l'Église a instituées en l'honneur de ses saints mystères.

DC 42,13,5 D. Quels sont les différents états dans lesquels on peut considérer Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Ce sont les quatre suivants: 1. Pendant sa vie mortelle. 2. Sur la croix. 3. Dans le Ciel. 4. Dans le très saint Sacrement de l'autel.
D. Comment devons-nous honorer et adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa vie mortelle?
R. Nous devons l'honorer et l'adorer comme un maître et un législateur, qui nous a enseigné sa doctrine et sa sainte loi, par ses paroles et par son exemple.

DC 42,13,6 D. Comment devons-nous honorer et adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix?
R. Nous devons l'y honorer et l'y adorer comme le médiateur entre Dieu et les hommes, et le rédempteur du monde.
D. Comment devons-nous honorer et adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Ciel?
R. Nous devons l'y honorer et l'y adorer comme le souverain prêtre, qui prie continuellement son Père pour nous dans ce lieu qui est véritablement le saint des saints.

DC 42,13,7 D. Comment devons-nous honorer et adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le très saint Sacrement de l'autel?
R. Nous devons l'y honorer et l'y adorer comme une victime, qui s'offre continuellement au Père éternel, pour le salut de tous les hommes.
D. Quels sont les respects que nous devons rendre extérieurement à Jésus-Christ, en le considérant maître et législateur, pendant sa vie mortelle?
R. Ils consistent à souvent écouter, lire, et pratiquer sa doctrine et sa sainte loi.

DC 42,13,8 D. En quoi consiste le respect que nous devons rendre extérieurement à Jésus-Christ, en le considérant mourant, ou mort sur la croix?
R. Il consiste particulièrement dans les deux pratiques suivantes: 1. A prendre souvent un crucifix, à l'adorer extérieurement en se prosternant, et à le baiser. 2. A le regarder, dans une profonde humiliation extérieure, et avec une grande reconnaissance, comme celui qui est mort pour nos péchés.
D. Quels sont les respects extérieurs que nous devons rendre à Jésus-Christ, en le considérant comme étant dans le Ciel?
R. Ce sont de le remercier de la grande bonté qu'il a de prier continuellement son Père pour nous.

DC 42,13,9 D. Quels sont les respects extérieurs que nous devons rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le très saint Sacrement de l'autel?
R. Ils consistent dans les quatre pratiques suivantes, qui sont: 1. Nous tenir à genoux pour l'y adorer. 2. Être devant lui dans une grande retenue, et un profond silence. 3. Assister aux processions que l'on fait en son honneur. 4. L'accompagner, quand on le porte aux malades.
D. Quelles grâces devons-nous demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en le priant comme notre maître et notre législateur?
R. C'est de suivre sa doctrine, et de garder et observer sa sainte loi, et de pratiquer les maximes de son saint Évangile.

DC 42,13,10 D. Quelles grâces devons-nous demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en le priant comme mourant, ou mort sur la croix pour nos péchés?
R. Ce sont principalement les deux suivantes: 1. De nous délivrer des tentations. 2. De nous décharger du poids de nos péchés, en nous appliquant les mérites de sa Passion.
D. Quelles grâces faut-il demander à Jésus-Christ, en le priant comme régnant dans le Ciel?
R. Ce sont les deux suivantes: 1. De mourir dans son saint amour. 2. De passer de cette vie dans le Ciel.

DC 42,13,11 D. Quelles grâces devons-nous demander à Jésus-Christ, en le priant comme présent au très saint Sacrement de l'autel?
R. C'est de nous sacrifier tout pour lui, notre vie, nos sens, notre esprit, notre volonté, etc.
D. Quelles sont les vertus que nous devons particulièrement imiter en Notre-Seigneur Jésus-Christ, en le considérant comme notre maître et notre législateur?
R. Nous devons tâcher de conformer notre vie à la sienne, et à ce qu'il nous a enseigné dans son saint Évangile.

DC 42,13,12 D. Quelles vertus devons-nous particulièrement imiter en Notre-Seigneur Jésus-Christ, en le considérant mort sur une croix pour nos péchés?
R. Nous devons particulièrement imiter en lui ces quatre vertus: 1. Sa vertu d'humilité. 2. Sa douceur. 3. Son silence dans les maux. 4. Sa patience et son amour pour les souffrances.
D. Quelles vertus devons-nous imiter en Notre-Seigneur Jésus-Christ, en le considérant comme priant son Père pour nous dans le Ciel?
R. Nous devons tâcher d'imiter deux vertus en Notre-Seigneur considéré dans cet état: 1. Son affection pour la prière. 2. Le zèle qu'il a toujours eu pour le salut des âmes.

DC 42,13,13 D. Quelles vertus devons-nous imiter en Notre-Seigneur Jésus-Christ, en le considérant présent au très saint Sacrement de l'autel?
R. Nous devons, pour l'imiter dans cet état, entrer dans les deux pratiques suivantes: 1. Tâcher d'avoir l'amour qu'il a fait paraître pour l'abjection, et pour la vie cachée. 2. Entrer dans l'esprit de sacrifice, dans lequel il a

toujours vécu, dans lequel il est mort, et dans lequel il veut être jusqu'à la consommation des siècles.
D. Quels sont les mystères de Jésus-Christ, que nous devons honorer plus fréquemment, et plus particulièrement?
R. Ce sont ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, et au très saint Sacrement de l'autel.

DC 42,13,14 D. Pourquoi devons-nous honorer plus souvent, et plus particulièrement Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, et au très saint Sacrement de l'autel, que dans ses autres mystères?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que c'est par la croix qu'il nous a sauvés, et retirés du péché et de l'enfer. 2. Parce que c'est dans le très saint Sacrement de l'autel que nous recevons Jésus-Christ, et que nous recevons par lui beaucoup de grâces.

DC 42,13,15 D. Comment pouvons-nous témoigner que nous rendons un honneur particulier à Notre-Seigneur Jésus-Christ mort sur une croix pour nos péchés?
R. C'est par les trois pratiques suivantes: 1. En nous mettant souvent à genoux devant une image de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, et méditant les mystères des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur. 2. Ayant souvent un crucifix entre les mains. 3. En l'adorant, le baisant, et lui demandant pardon de nos péchés, qui ont été la cause de sa mort.

DC 42,13,16 D. Comment pouvons-nous témoigner que nous rendons un honneur particulier à Notre-Seigneur Jésus-Christ, au très saint Sacrement de l'autel?
R. C'est par les quatre pratiques suivantes: 1. En assistant tous les jours à la sainte messe. 2. En communiant souvent. 3. En visitant souvent le très saint Sacrement. 4. En l'accompagnant, lorsqu'on le porte aux malades.
D. Devons-nous souvent adorer Jésus-Christ au très saint Sacrement de l'autel?
R. Oui, nous devons souvent l'y adorer; mais particulièrement dans les trois occasions suivantes: 1. En entrant dans l'église. 2. A l'élévation de l'hostie et du calice. 3. Lorsqu'on donne la bénédiction du très saint Sacrement.

DC 42,13,17 D. Quand devons-nous visiter le très saint Sacrement?
R. Nous devons faire en sorte de le visiter tous les jours; mais si nous le pouvons pas, nous devons au moins l'adorer, et le visiter en esprit; et surtout ne pas manquer lorsque nous le pouvons de le visiter, quand il est exposé, et quand nous avons quelque peine.
D. Pourquoi devons-nous particulièrement visiter le très saint Sacrement, quand nous avons quelque peine?
R. C'est pour la lui exposer, et pour lui demander la grâce de la bien souffrir pour son saint amour.

DC 43 **Section troisième.**

Des fêtes et mystères de la très sainte Vierge.

DC 43,0,1 D. Combien l'Église célèbre-t-elle de fêtes, et de mystères en l'honneur de la très sainte Vierge?
R. L'Église célèbre sept fêtes, et sept mystères en son honneur. 1. Sa conception. 2. Sa nativité. 3. Sa présentation au temple. 4. Sa visitation. 5. Son annonciation. 6. Sa purification. 7. Son assomption.

DC 43,1 **Instruction 1.**

Pour la fête de la Conception de la très sainte Vierge.

DC 43,1,1 D. Quelle fête l'Église célèbre-t-elle N.?
R. C'est la fête de la Conception immaculée de la très sainte Vierge.

D. Qu'est-ce que la très sainte Vierge Marie?
R. C'est la mère du Fils de Dieu fait homme Jésus-Christ Notre-Seigneur.
D. Pourquoi la conception de la très sainte Vierge est-elle appelée immaculée?
R. C'est parce que la très sainte Vierge a été conçue sans le péché originel.

DC 43,1,2 D. Qu'est-ce que le péché originel?
R. C'est celui avec lequel naissent tous les hommes, et dont ils ont été rendus coupables par la désobéissance d'Adam.
D. Comment la très sainte Vierge a-t-elle été exempte du péché originel et conçue sans ce péché?
R. C'a été par un privilège particulier de Dieu, parce qu'il l'avait destinée pour être la mère de son Fils.
D. De tous les saints, n'y-a-t-il que la très sainte Vierge, dont l'Église honore la conception, et en célèbre la fête?
R. Non, parce que de tous les saints, il n'y a eu que la très sainte Vierge, qui ait été exempte du péché originel.

DC 43,1,3 D. Pourquoi Dieu a-t-il exempté la très sainte Vierge du péché originel?
R. C'est parce qu'il était bien à propos, que celle qui devait être la mère de son Fils eut l'âme aussi pure que le corps, et ne contractât ni ne commît aucun péché.
D. La très sainte Vierge a-t-elle été exempte de tous péchés actuels, aussi bien que du péché originel?
R. Oui, elle n'en a jamais commis aucun.
D. Combien y-a-t-il de saints qui aient été exempt du péché originel?
R. Il n'y a jamais eu que Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la très sainte Vierge, qui aient été conçus sans le péché originel.

DC 43,1,4 D. Pourquoi l'Église célèbre-t-elle la fête de la Conception de la très sainte Vierge, avec tant de solennité?
R. C'est pour trois raisons. 1. Pour remercier Dieu de nous avoir donné en ce jour la très sainte Vierge, de qui Notre-Seigneur Jésus-Christ devait naître. 2. Parce que ce jour est comme le commencement, et la première source de la rédemption des hommes. 3. Afin de nous engager à nous mettre en ce jour, sous la protection de la très sainte Vierge.

DC 43,1,5 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de la Conception de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Rendre à la très sainte Vierge tout l'honneur qui lui est dû dans ce saint mystère. 2. Remercier Dieu de nous avoir donné aujourd'hui la très sainte Vierge, comme celle qui devait contribuer au salut de tous les hommes, en mettant notre sauveur au monde. 3. Demander à Dieu la grâce de ne plus vivre et agir selon les inclinations de la nature. 4. Commencer à ne plus vivre que pour Dieu, pour imiter ce qu'a commencé en ce jour la très sainte Vierge, et ce qu'elle a continué pendant toute sa vie.

DC 43,2 **Instruction 2.**

Pour la fête de la Nativité de la très sainte Vierge.

DC 43,2,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la Nativité de la très sainte Vierge.
D. Qu'est-ce que la Nativité de la très sainte Vierge?
R. C'est le jour auquel la très sainte Vierge est née.
D. Qui ont été les parents de la très sainte Vierge?
R. C'ont été saint Joachim et sainte Anne, qui l'ont eue de Dieu miraculeusement étant fort âgés.

DC 43,2,2 D. Pourquoi Dieu a-t-il choisi saint Joachim et sainte Anne, pour être les parents de la très sainte Vierge?
R. C'a été à cause de leur grande vertu, et de leur assiduité à la prière.
D. Quel nom saint Joachim et sainte Anne donnèrent-ils à la très sainte Vierge?
R. Ils lui donnèrent le nom de Marie, qui signifie dame ou maîtresse.
D. Pourquoi la très sainte Vierge porte-t-elle un nom, qui signifie dame ou maîtresse?
R. C'est pour nous faire connaître qu'elle devait être la reine des anges et des saints, et qu'après Jésus-Christ nous devons la reconnaître pour notre mère.

DC 43,2,3 D. La très sainte Vierge a-t-elle eu des frères et des soeurs?
R. Non, elle a été fille unique.
D. Qu'y a-t-il eu de particulier dans la naissance de la très sainte Vierge?
R. Il y a eu trois choses particulières. La 1ère est, qu'elle fut humble, et qu'elle n'a éclaté en rien. La 2ème est, qu'elle fut miraculeuse, car sainte Anne était stérile et fort âgée. La 3ème est, que la très sainte Vierge est née, pour être la mère du verbe incarné, et pour contribuer plus que personne auprès de Dieu au salut des hommes.
D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que la très sainte Vierge naquit par miracle?
R. C'a été afin qu'elle parut plus l'ouvrage de Dieu, que l'ouvrage des hommes.

DC 43,2,4 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de la Nativité de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Honorer la très sainte Vierge venant en ce monde, pour y être la mère du rédempteur et du sauveur des hommes, et la trésorière des grâces de Dieu. 2. Remercier Dieu d'avoir donné au monde la très sainte Vierge pour procurer notre salut. 3. Renouveler les promesses de notre baptême. 4. Demander à Dieu une dévotion particulière envers la très sainte Vierge. 5. Demander à Dieu l'humilité et la simplicité, par l'intercession de la très sainte Vierge.

DC 43,3 **Instruction 3.**

Pour la fête de la Présentation de la très sainte Vierge.

DC 43,3,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la Présentation de la très sainte Vierge.
D. Qu'est-ce que la fête de la Présentation de la très sainte Vierge?
R. C'est la solennité du jour auquel la très sainte Vierge fut présentée au Temple.
D. A quel âge la très sainte Vierge fut-elle présentée au Temple?
R. On croit que ce fut à l'âge de trois ans.
D. Par qui la très sainte Vierge fut-elle présentée au Temple?
R. Ce fut par saint Joachim et sainte Anne ses père et mère, et par elle-même.

DC 43,3,2 D. Pour quel dessein de la très sainte Vierge fut-elle présentée au Temple?
R. Ce fut pour trois raisons. 1. Pour y être consacrée à Dieu. 2. Pour y vivre dans la retraite, et dans la prière. 3. Pour y être employée à travailler, pour le service du Temple.
D. Qu'est-ce qu'a fait la très sainte Vierge, en se présentant au Temple?
R. Elle s'est consacrée à Dieu, et a fait voeu de chasteté.
D. Combien la très sainte Vierge est-elle demeurée dans le temple?
R. Elle y est demeurée, à ce qu'on croit, depuis l'âge de trois ans jusqu'à quinze ans.

DC 43,3,3 D. A quoi s'occupait la très sainte Vierge dans le Temple?
R. Elle s'occupait à prier et à travailler, à faire les habits des prêtres, les ornements du temple, et ne s'employait qu'à des choses qui regardaient le service de Dieu.
D. A quoi la très sainte Vierge pensait-elle, pendant le temps qu'elle a demeuré dans le Temple?
R. Elle pensait particulièrement à trois choses. 1. Au bonheur qu'elle avait d'être consacrée à Dieu. 2. Aux grâces qu'elle pouvait recevoir dans ce saint lieu. 3. A ne faire aucune action que pour l'amour, et pour la gloire de Dieu.
D. La fête de la Présentation de la très sainte Vierge est-elle bien ancienne dans l'Église?
R. Oui, elle est fort ancienne.

DC 43,3,4 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de la Présentation de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire six choses. 1. Honorer la très sainte Vierge se consacrant toute à Dieu, en ce saint jour. 2. Remercier Dieu d'avoir inspiré à la très sainte Vierge de faire voeu de virginité. 3. Rendre grâces à Dieu, d'avoir destiné la très sainte Vierge en ce jour, pour être la mère et la patronne des vierges. 4. Nous détacher des personnes qui nous sont les plus chères, pour l'amour de Dieu. 5. Nous offrir et consacrer entièrement à Dieu, en ce saint jour. 6. Ne nous appliquer qu'à ce qui regarde le service de Dieu, et notre salut, et demander à Dieu par l'intercession de la très sainte Vierge la grâce d'y être fidèle.

DC 43,3,5 *On a parlé de l'Annonciation et de la maternité de la très sainte Vierge, le jour de la fête de Incarnation du Fils de Dieu, parce que ces deux fêtes se célèbrent en un même jour.*

DC 43,4 **Instruction 4.**

Pour la fête de la Visitation de la très sainte Vierge.

DC 43,4,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la Visitation de la très sainte Vierge.
D. Qu'est-ce que la fête de la Visitation de la très sainte Vierge?
R. C'est une fête que l'Église a instituée, en l'honneur de la visite, que la très sainte Vierge alla rendre à sainte Élisabeth enceinte de saint Jean-Baptiste, aussitôt qu'elle fut enceinte de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 43,4,2 D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la fête de la Visitation de la très sainte Vierge?
R. C'a été particulièrement pour trois raisons. 1. Pour rendre honneur aux miracles que Jésus-Christ a opérés, en la visite de la très sainte Vierge à sainte Élisabeth. Aux vertus que la très sainte Vierge y a fait paraître. 3. Aux grâces qu'y ont reçus sainte Élisabeth, et saint Jean-Baptiste étant encore dans son sein.
D. Quels sont les miracles que Jésus-Christ a opérés, dans la visite que la très sainte Vierge rendit à sainte Élisabeth?
R. Ils consistent en plusieurs grâces considérables et extraordinaires, que Jésus-Christ fit à sainte Élisabeth, et à saint Jean.

DC 43,4,3 D. Quelles sont les vertus que la très sainte Vierge a pratiquées, dans la visite à sainte Élisabeth?
R. Elle y a fait paraître principalement trois vertus. 1. Son humilité, en ce qu'étant mère de Dieu, elle alla la première visiter, et saluer une personne, qui était beaucoup au-dessous d'elle. 2. Sa promptitude à y aller, aussitôt qu'elle connut la volonté de Dieu, et ses desseins dans cette visite, quoiqu'il

y eût beaucoup de chemin à faire, et que les chemins fussent difficiles, à cause des montagnes qu'il fallait traverser. 3. Sa modestie et sa pudeur dans cette visite; car l'écriture dit qu'elle entra chez Zacharie, et ne dit point qu'elle salua d'autres personnes que sainte Élisabeth.

DC 43,4,4 D. Pourquoi la très sainte Vierge rendit-elle cette visite à sainte Élisabeth?
R. Ce fut par une inspiration divine, et pour trois raisons. 1. Pour procurer la sanctification de saint Jean-Baptiste, et pour combler de bénédictions la maison de Zacharie, et de sainte Élisabeth du bonheur qu'elle avait eu de concevoir miraculeusement un fils, dans sa vieillesse. 3. Pour faire connaître à sainte Élisabeth le bonheur que la très sainte Vierge avait de porter dans son sein le Fils de Dieu, et le sauveur du monde.

DC 43,4,5 D. Quelles sont les faveurs, et les grâces que reçut sainte Élisabeth, dans la visite que lui rendit la très sainte Vierge?
R. Elle en reçut particulièrement six. 1. Elle fut remplie du Saint-Esprit. 2. Elle connut le mystère de l'Incarnation, et la maternité divine de la très sainte Vierge. 3. Elle fut la première, qui honora ces deux grands mystères. 4. Elle reçut des grâces intérieures tout extraordinaires. 5. Elle eut le don de prophétie, et connut le mystère de l'Incarnation, qui était caché à tout la terre. 6. Elle fut la première qui déclara, et fit connaître la gloire de la très sainte Vierge, en lui disant: vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni.

DC 43,4,6 D. Quelles sont les faveurs et les grâces, que reçut saint Jean-Baptiste, dans la visite que rendit la très sainte Vierge à sainte Élisabeth?
R. Il en reçut particulièrement quatre. 1. Il fut purifié du péché originel. 2. Il fut sanctifié par une grâce très abondante. 3. Il reçut l'usage de la raison. 4. Il tressaillit de joie dans les entrailles de sa mère, par un sentiment de respect pour Jésus-Christ qui était présent, et de joie à cause de l'incarnation du Fils de Dieu.
D. Combien la très sainte Vierge demeura-t-elle chez saint Zacharie et sainte Élisabeth?
R. Elle y demeura trois mois.

DC 43,4,7 D. Comment se fit la visite de la très sainte Vierge à sainte Élisabeth?
R. C'est ainsi que saint Luc dans son Évangile dit, que se fit la visite de la très sainte Vierge à sainte Élisabeth. En ce temps-là, (c'est-à-dire, dans le temps que l'ange annonça à la très sainte Vierge, qu'elle serait mère de Jésus-Christ) la très sainte Vierge partit, pour s'en aller promptement dans les montagnes en une ville de Judée, etc.[1].

DC 43,4,8 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de la Visitation de la très sainte Vierge?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Adorer Jésus-Christ vivant et résidant dans la très sainte Vierge, et sanctifiant saint Jean et sainte Élisabeth. 2. Remercier Dieu de ce qu'il nous a fait connaître les mystères qui se sont opérés, dans cette visite de la très sainte Vierge. 3. Demander part aux grâces que Jésus y a faites à saint Jean, et à sainte Élisabeth, par l'intercession de la très sainte Vierge. 4. Réciter souvent, et méditer avec dévotion le saint cantique *Magnificat,* que la très sainte Vierge a prononcé dans cette visite, et qui nous fait connaître les dispositions saintes où elle était. 5. Imiter les vertus que la très sainte Vierge a fait paraître en cette visite.

DC 43,4,7 1. Lc 2,16

DC 43,4,9 *On a parlé de la Purification de la très sainte Vierge, le jour de la fête de la Présentation de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Temple, parce que ces deux fêtes se célèbrent en un même jour.*

DC 43,5 **Instruction 5.**

Pour la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge.

DC 43,5,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la sainte Mort, et de l'Assomption glorieuse de la très sainte Vierge.
D. Qu'est-ce que l'Assomption de la très sainte Vierge?
R. C'est l'élévation de la très sainte Vierge dans le Ciel, en corps et en âme.
D. La très sainte Vierge étant morte, n'a-t-elle pas été ensevelie et mise dans un tombeau?
R. Oui, son corps a été mis dans un tombeau; mais il y est resté peu de temps car elle est ressuscité, et a été ensuite élevée dans le Ciel, en corps et en âme.

DC 43,5,2 D. Pourquoi la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge est-elle si grande et si solennelle dans l'Église?
R. C'est à cause de la sainte mort, de la résurrection glorieuse, et de l'assomption triomphante de la très sainte Vierge.
D. Comment la mort de la très sainte Vierge a-t-elle été si sainte?
R. C'est parce qu'elle est morte dans de très saintes dispositions.
D. Quelles ont été les saintes dispositions, dans lesquelles la très sainte Vierge est morte?
R. Ce sont. 1. Qu'elle est morte avec un grand amour de Dieu. 2. Dans un parfait détachement de toutes choses. 3. Dans un ardent désir de s'unir à Dieu.

DC 43,5,3 D. La très sainte Vierge est-elle morte avec douleur, et d'une maladie naturelle?
R. Elle est morte, à ce qu'on croit, sans douleur et sans maladie, et seulement par un effet de l'amour de Dieu, qui était en elle.
D. Pourquoi la très sainte Vierge qui a été exempte de péché, n'a-t-elle pas été aussi exempte de la mort?
R. C'a été parce que tous les hommes doivent mourir, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même est mort.

DC 43,5,4 D. Quelles sont les faveurs et les avantages, que la très sainte Vierge a reçues en sa mort?
R. Ce sont les trois suivantes. 1. Qu'elle est morte sans douleur. 2. Que son corps est demeuré sans corruption après sa mort. 3. Que Dieu l'a ressuscitée, et lui a donné une très grande gloire.
D. La très sainte Vierge étant morte, est-elle demeurée sur la terre?
R. Non, elle est montée aussitôt dans le Ciel, en corps et en âme.
D. La très sainte Vierge est-elle montée dans le Ciel, par sa propre vertu et puissance?
R. Non, les anges l'y ont transportée, et elle y a été placée au-dessus de tous les anges et de tous les saints, et elle y a été dignement reçue et glorifiée, par son Fils Jésus-Christ.

DC 43,5,5 D. Pourquoi la très sainte Vierge a-t-elle reçu tant d'honneur, et tant de gloire dans le Ciel, après sa mort?
R. C'est parce qu'elle est la mère de Dieu, et qu'elle est aussi la plus parfaite de toutes les créatures.
D. La très sainte Vierge a-t-elle mérité tous les avantages, qu'elle a reçus à sa mort?

R. Oui, elle les a mérités par trois grandes qualités qui étaient en elle. 1. Elle a mérité une si sainte mort, par la sainteté de sa vie. 2. Elle a mérité l'incorruption, et la résurrection de son corps, par sa très grande pureté. 3. Elle a mérité d'être élevée au-dessus de tous les saints, et de tous les anges, par la très profonde humilité.

DC 43,5,6 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer, et honorer la fête de l'Assomption de la très saint Vierge?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Rendre honneur à la très sainte Vierge avec toute l'église, comme ayant été élevée au-dessus de tous les choeurs des anges, et ayant reçu de Dieu en ce jour de son assomption de très grandes faveurs, et de très grands privilèges. 2. remercier Dieu, d'avoir si fort élevé la très sainte Vierge, à cause de son humilité, et de l'avoir établie reine des anges et des hommes, et la première médiatrice dans le Ciel, après Jésus-Christ. 3. Demander à Dieu, par l'intercession de la très sainte Vierge, toutes les grâces dont nous aurons besoin, particulièrement un grand détachement des choses du monde, et une mort qui ait quelque rapport à la sienne. 4. Tâcher d'imiter l'humilité de la très sainte Vierge, et son grand amour pour la pureté. 5. Nous mettre en état, en nous confessant et communiant avec de saintes dispositions, de vivre ensuite en bon chrétien, afin de bien mourir.

DC 43,6 **Instruction 6.**

De la dévotion envers la très sainte Vierge.

DC 43,6,1 D. Devons-nous avoir une dévotion particulière, envers la très sainte Vierge?
R. Oui, nous le devons principalement pour trois raisons. 1. Parce qu'elle est mère de Dieu, reine des hommes et des anges. 2. Parce qu'elle est la plus sainte de toutes les créatures. 3. Parce que de tous les saints, il n'y en a point qui aient tant de pouvoir qu'elle auprès de Dieu, et de volonté de nous faire du bien.
D. En quoi consiste la dévotion que nous devons avoir envers la très sainte Vierge?
R. Elle consiste en quatre choses. 1. A l'estimer. 2. A la respecter. 3. A la prier. 4. A l'imiter.

DC 43,6,2 D. En quoi consiste l'estime que nous devons avoir, pour la très sainte Vierge?
R. Elle consiste à la croire mère de Dieu, et à reconnaître ses éminentes vertus et qualités, et sa très grande gloire.
D. En quoi consiste le respect extérieur, que nous devons rendre à la très sainte Vierge?
R. Il consiste en quatre choses. 1. A parler d'elle avec révérence, et à ne pas souffrir qu'on en parle mal. 2. A la saluer, quand on prononce son saint nom. 3. A honorer ses images. 4. A célébrer toutes ses fêtes avec dévotion.

DC 43,6,3 D. Quand devons-nous prier la très sainte Vierge?
R. Nous devons la prier en tout temps, et lui faire tous les jours quelques prières particulières, surtout quand nous avons quelque peine, ou quelque tentation; mais principalement quand nous en avons contre la chasteté, et à l'heure de notre mort.
D. Quelles sont les principales vertus de la très sainte Vierge, que nous devons imiter?
R. Ce sont l'humilité, la douceur d'esprit, l'obéissance et la chasteté.

DC 43,6,4 D. Quelle récompense recevront ceux, qui auront eu une vraie dévotion, envers la très sainte Vierge?

R. Ils seront remplis de grâces, et protégés de la très sainte Vierge, pendant leur vie, et à l'heure de la mort.
D. Quel malheur arrivera à ceux, qui n'auront pas été dévots, envers la très sainte Vierge?
R. Il sera bien difficile qu'ils soient sauvés.

DC 44 **Section quatrième.**

Des fêtes instituées en l'honneur des saints.

DC 44,0,1 D. Quelles sont les principales fêtes, que l'Église a instituées en l'honneur des saints?
R. Ce sont les suivantes, qui sont. 1. La fête de tous les saints, après laquelle on fait la fête de la commémoration des morts. 2. La fête de saint Michel. 3. La fête des saints anges gardiens. 4. La fête de saint Jean-Baptiste. 5. Les fêtes des saints apôtres et évangélistes. 6. La fête de saint Joseph. 7. La fête de saint Étienne. 8. La fête de saint Laurent. 9. La fête de saint Martin. 10. La fête de saint Nicolas. 11. La fête des saints patrons, soit du diocèse, soit de l'Église, auxquelles l'Église a ajouté la fête de la dédicace des églises, qui se célèbre avec beaucoup de solennité.

DC 44,1 **Instruction 1.**

Pour la fête de tous les saints.

DC 44,1,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de tous les saints.
D. Pourquoi l'Église solennise-t-elle en un même jour la fête de tous les saints?
R. C'est pour quatre raisons. 1. Parce qu'elle ne peut pas solenniser la fête de chaque saint en particulier. 2. Pour nous faire connaître qu'elle les honore tous, et que nous devons aussi les honorer tous, et les prier. 3. Pour nous exciter davantage à la vertu, en nous proposant tout d'un coup tant de saints exemples. 4. Pour nous mettre en état d'obtenir de Dieu un plus grand nombre de grâces, par un grand nombre d'intercesseurs qui s'unissent tous pour notre salut lorsque nous les honorons particulièrement, et que nous les prions. 9. Parce que cette fête est l'image de la fête éternelle, que Dieu fait lui-même dans le Ciel, avec tous ses saints.

DC 44,1,2 D. Pourquoi devons-nous honorer tous les saints?
R. C'est pour quatre raisons. 1. Parce que c'est Dieu qui les fait saints. 2. Parce que c'est Dieu qui les rend bienheureux. 3. Parce que c'est Dieu qu'on honore dans les saints. 4. Parce qu'étant amis de Dieu, ils peuvent nous obtenir de Dieu les grâces, qui nous sont nécessaires pour être sauvés.
D. Que devons-nous faire, pendant que nous sommes en ce monde, pour augmenter la joie des saints, et pour les honorer particulièrement?
R. Nous devons faire pénitence de nos péchés, en pleurant ceux que nous avons commis, et n'en commettant plus à l'avenir.

DC 44,1,3 D. Pourquoi les saints se réjouissent-ils si fort, lorsque nous faisons pénitence?
R. C'est pour trois raisons. 1. Parce que Dieu s'en réjouit lui-même. 2. Parce que la pénitence que nous faisons honore Dieu et relève sa miséricorde. 3. Parce que les saints s'intéressent fort à tout ce qui regarde notre salut.

DC 44,1,4 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de tous les saints, et pour les honorer en ce saint jour, comme nous le devons?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Adorer Dieu, qui fait tout le bonheur des saints, et l'honorer dans tous ses saints. 2. Concevoir une haute

idée du bonheur des saints. 3. Le prier avec ferveur de nous obtenir les grâces qui nous sont nécessaires pour nous sauver, et particulièrement un grand mépris de tous les choses du monde, et un grand désir de posséder la vie éternelle. 4. Imiter leurs principales vertus, surtout l'affection pour la prière, et le renoncement à tout ce qui peut contenter nos sens.

DC 44,1,5 *Lisez l'explication du 12ème article du symbole des apôtres, et l'instruction 19 du 1er traité de la première partie des devoirs d'un chrétien envers Dieu, dans laquelle il est traité de la vie éternelle des bienheureux.*

DC 44,2 **Instruction 2.**

Pour la fête de la commémoration des morts.

DC 44,2,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la commémoration des morts.
D. Pourquoi appelle-t-on cette fête la commémoration des morts?
R. C'est parce que l'Église emploie ce jour à prier pour toutes les âmes qui souffrent dans le purgatoire?
D. Pourquoi l'Église a-t-elle particulièrement destiné un jour pour prier Dieu pour toutes les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. C'est pour deux raisons. 1. Afin de leur procurer à toutes du soulagement, parce qu'il y en a plusieurs pour lesquelles on ne prierait pas. 2. Pour engager tous les chrétiens à contribuer unanimement à les soulager dans leurs peines.

DC 44,2,2 D. Quelles sont les âmes qui souffrent dans le purgatoire?
R. Ce sont les âmes des fidèles morts en la grâce de Dieu, qui n'ayant pas entièrement satisfait en ce monde à la justice de Dieu pour leurs péchés, achèvent d'y satisfaire dans le purgatoire.
D. Y a-t-il un purgatoire?
R. Oui, c'est un article de foi, que nous sommes obligés de croire.
D. Qu'est-ce que le purgatoire?
R. C'est un lieu qui est dans la terre, où les âmes de ceux qui sont morts en la grâce de Dieu, et qui n'ont pas entièrement satisfait à Dieu pour leurs péchés, achèvent d'y satisfaire par les peines qu'elles y endurent.

DC 44,2,3 D. Quelles sont les peines qu'on endure dans le purgatoire?
R. Les âmes qui y sont y endurent deux sortes de peines. 1. Elles sont dans un feu qu'on croit être aussi grand, et aussi ardent que celui de l'enfer. 2. Elles sont privées de la vue de Dieu, pendant tout le temps qu'elles y demeurent.
D. Les âmes qui sont dans le purgatoire sont-elles assurées d'aller dans le Ciel?
R. Oui, parce que Dieu les juge aussitôt après leur mort, et qu'il ne les envoie dans le purgatoire, que pour y rester un temps, et pour les placer ensuite dans le Ciel.

DC 44,2,4 D. Sommes-nous obligés de prier Dieu, pour les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. Oui, la charité nous y oblige pour trois raisons. 1. Parce qu'elles sont amies de Dieu. 2. Parce qu'elles nous sont unies par la grâce. 3. Parce qu'elles ne peuvent pas prier Dieu pour elles-mêmes.
D. Sommes-nous également obligés de prier, pour toutes les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. Non, nous ne sommes pas également obligés de prier pour toutes, il y en a pour lesquelles nous sommes plus obligés de prier, que pour les autres.

DC 44,2,5 D. Quelles sont les âmes qui sont dans le purgatoire, pour lesquelles nous sommes obligés de prier plus particulièrement?

R. Il y en a de quatre différentes sortes: ce sont. 1. Les âmes de nos parents, de nos amis, et de nos bienfaiteurs. 2. Les âmes de ceux que nous sommes cause qu'ils y sont. 3. Les âmes de ceux pour qui on ne fait point ou que fort peu de prières particulières. 4. Les âmes qui y souffrent davantage.
D. Pouvons-nous souffrir, pour les âmes qui sont en purgatoire?
R. Oui, nous le pouvons, et les peines que nous souffrons pour elles leur sont utiles.
D. A quoi servent les peines que nous souffrons, pour les âmes du purgatoire?
R. Elles font que Dieu diminue leurs peines, et les en délivre plus tôt.

DC 44,2,6 D. Pourquoi dans les messes et offices qui se chantent pour morts l'Église se sert-elle de couleur noire, et de chants lugubres; est-ce qu'elle pleure la mort des saints?
R. Ce n'est pas qu'elle pleure la mort de ceux qui sont dans le purgatoire; mais c'est parce qu'elle déplore le péché, qui est cause de la mort, et de peines qu'on souffre dans le purgatoire.
D. Pourquoi, quand on enterre les morts, et qu'on chante pour eux, porte-t-on des torches ardentes, et allume-t-on quantité de luminaires?
R. C'est pour témoigner qu'on espère qu'ils ressusciteront un jour, et qu'ils seront bienheureux éternellement dans le Ciel.

DC 44,2,7 D. Doit-il donc y avoir des marques de joie, dans les funérailles et dans l'office des morts.
R. Oui, il y en doit avoir à cause de l'espérance et de l'attente, dans laquelle on est de la résurrection des corps, et du bonheur des âmes dans le Ciel.

DC 44,3 **Instruction 3.**

Pour la fête de saint Michel.

DC 44,3,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Michel archange.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle établie la fête de saint Michel?
R. C'a été pour trois raisons. 1. Pour honorer ce grand saint, comme le chef de tous les anges. 2. Pour attirer sa protection sur toute l'Église. 3. Pour l'engager à défendre tous les chrétiens contre les démons et les hérétiques qui sont ses ennemis déclarés.
D. Que signifie ce nom, Michel?
R. Il signifie, qui est semblable à Dieu.

DC 44,3,2 D. Pourquoi saint Michel est-il ainsi appelé?
R. C'est parce qu'il a combattu contre Lucifer, et les anges rebelles qui voulurent s'égaler à Dieu, et qu'en les attaquant il leur dit ces paroles, pour les confondre: qui est semblable à Dieu.
D. Devons-nous rendre un grand honneur à saint Michel?
R. Oui, pour quatre raisons. 1. Parce qu'il est le premier des anges dans le Ciel. 2. Parce qu'il a été le premier qui a adoré Dieu. 3. A cause de son zèle pour l'honneur et pour la gloire de Dieu, ayant résisté à Lucifer et à ses adhérents, aussitôt qu'ils se sont élevés contre Dieu. 4. A cause de son emploi, qui est de recevoir les âmes au sortir de leur corps, et de les présenter au jugement de Dieu.

DC 44,3,3 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer cette fête et honorer saint Michel?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Avoir une estime particulière pour lui, comme pour celui qui a eu l'avantage d'être la première de toutes les créatures, qui s'est attachée à Dieu, et qui a reconnu et adoré Jésus-Christ. 2. Avoir une grande confiance en son secours. 3. Demander à Dieu, par son

intercession, du zèle pour l'honneur et pour la gloire de Dieu, et du courage pour résister au démon. 4. Imiter son humilité, qui a été cause de la victoire, qu'il a remportée, sur les démons.

DC 44,4 **Instruction 4.**

Pour la fête des saints anges gardiens.

DC 44,4,1 Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête des saints anges gardiens.
D. Que signifie ce mot, ange?
R. Il signifie messager?
D. Qu'est-ce que les saints anges gardiens?
R. Ce sont des anges que Dieu envoie sur la terre, pour aider les hommes à faire leur salut.
D. Tous les hommes ont-ils un ange gardien?
R. Oui, les hérétiques même, les païens, et les infidèles.

DC 44,4,2 D. Qui est-ce qui a donné à tous les hommes un ange gardien?
R. C'est Dieu qui en a donné un à chaque homme au moment de sa naissance.
D. Pourquoi Dieu a-t-il donné à chaque homme un ange gardien?
R. C'a été pour l'aider à se sauver.
D. Comment les anges gardiens aident-ils les hommes à se sauver?
R. C'est en quatre manières. 1. Ils leur donnent de bonnes pensées, qui les excitent à bien faire. 2. Ils les portent à éviter le péché, lorsqu'ils sont prêts d'y tomber. 3. Ils prient Dieu pour eux, et lui offrent leurs prières. 4. Ils les défendent contre toutes les tentations et attaques du démon.

DC 44,4,3 D. Devons-nous avoir une dévotion particulière, envers notre saint ange gardien?
R. Oui, à cause des assistances que nous recevons de lui tous les jours, et du grand soin qu'il a de notre salut.

DC 44,4,4 D. En quoi consiste la dévotion, que nous devons avoir, envers notre saint ange gardien?
R. Elle consiste particulièrement en cinq choses. 1. Nous lui devons porter un grand respect, et ne rien faire qui lui déplaise; parce qu'il est toujours auprès de nous. 2. Nous devons le remercier souvent des grâces qu'il nous procure. 3. Nous devons le prier tous les jours avec confiance. 4. Nous devons obéir aux inspirations qu'il nous donne. 5. Nous devons imiter ses vertus, particulièrement sa pureté, et son obéissance prompte et exacte.

DC 44,5 **Instruction 5.**

Pour la fête de saint Jean-Baptiste.

DC 44,5,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Jean-Baptiste.
D. Pourquoi l'Église fait-elle une si grande fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, et qu'elle ne fait pas la fête de la nativité des autres saints?
R. C'est pour quatre raisons. 1. Parce que la naissance de saint Jean-Baptiste a été annoncée par un ange, aussi bien que celle de Notre-Seigneur. 2. Parce que saint Jean-Baptiste est né sans péché, et non pas les autres saints. 3. Parce que saint Jean-Baptiste est le plus grand de tous les saints, et de tous les prophètes, selon que Notre-Seigneur le témoigne lui-même dans le saint Évangile. 4. Parce que saint Jean a été précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 44,5,2 D. A-t-on toujours fait dans l'Église une grande solennité, en la fête de la nativité de saint Jean?

R. Oui, et autrefois même on célébrait trois messes, le jour de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, comme le jour de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. L'Église a donc toujours eu un grand respect, pour saint Jean?
R. Oui, elle l'a toujours regardé comme le plus grand de tous les saints après la très sainte Vierge.
D. Que signifie le nom de Jean?
R. Il signifie grâce de Dieu.

DC 44,5,3 D. Qui est-ce qui a donné ce nom à saint Jean?
R. C'a été un ange.
D. Pourquoi saint Jean a-t-il été appelé de ce nom?
R. C'est parce qu'il a été le premier saint de la loi de grâce.
D. Que signifie le nom de précurseur de Jésus-Christ, qu'on a donné à saint Jean baptiste?
R. Il signifie celui qui est venu avant Jésus-Christ, pour annoncer la venue.

DC 44,5,4 D. Pourquoi saint Jean est-il nommé le précurseur de Jésus-Christ?
R. C'est parce qu'il a préparé le peuple à le recevoir, et qu'il l'a montré au peuple, disant: voilà celui qui ôte les péchés du monde.
D. Qu'y a-t-il eu de particulier, dans la naissance de saint Jean-Baptiste?
R. Il y a eu deux choses particulières, dans la naissance de ce saint. La première est, qu'il est né, avec la grâce de Dieu, ayant été sanctifié par Jésus-Christ, dans le ventre de sa mère sainte Élisabeth, lorsque la sainte Vierge l'alla visiter. La seconde est que son père saint Zacharie, qui avait perdu la parole, la recouvra pour publier son excellence, dans le cantique *Benedictus.*

DC 44,5,5 D. Quelle a été l'excellence de saint Jean-Baptiste?
R. Elle a consisté principalement en neuf choses. 1. En ce qu'il a été prédit par les prophètes, qui l'ont appelé l'ange du Seigneur. 2. Comme Notre-Seigneur Jésus-Christ a été nommé à la très sainte Vierge, et à saint Joseph, par l'archange saint Gabriel, saint Jean aussi a été nommé à saint Zacharie son père, par le même ange, qui lui imposa le nom de Jean. 3. Il a été conçu miraculeusement par des parents vieux et stériles. 4. Il a été sanctifié dans le ventre de sa mère. 5. Dieu l'a prévenu de l'usage de la raison. 6. Il est né en état de grâce. 7. Il a été envoyé de Dieu, pour être le précurseur de son Fils sur la terre et pour y annoncer sa venue. 8. Il a été choisi de Dieu, pour baptiser Notre-Seigneur Jésus-Christ. 9. Il a vécu d'une manière admirable, pendant toute sa vie.

DC 44,5,6 D. Comment saint Jean-Baptiste a-t-il été annoncé par l'archange saint Gabriel à saint Zacharie son père?
R. C'est ainsi que cela s'est fait. L'ange du Seigneur apparut à Zacharie (dit l'Évangile) et Zacharie l'ayant vu fut troublé et saisi de crainte: mais l'ange lui dit: Zacharie ne craignez point, parce que, etc.[1].
D. Quelle est la manière admirable, dont saint Jean-Baptiste a vécu, pendant toute sa vie?
R. La voici. Il est allé dès son enfance dans le désert, où il a vécu toujours couvert d'un cilice, nourri de miel sauvage, et de sauterelles, où même ne buvant ni ne mangeant, comme dit Notre-Seigneur, et menant une vie non pas d'un homme, mais d'un ange.

DC 44,5,6 1. Lc 1,13

DC 44,5,7 A quoi s'est employé saint Jean pendant sa vie, après qu'il fut sorti du désert?
R. Il s'est employé à prêcher et à baptiser, et a même baptisé Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Saint Jean-Baptiste n'a-t-il baptisé que Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Il a baptisé non seulement Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais aussi un grand nombre de Juifs.
D. Le baptême de saint Jean était-il le même que celui de Notre-Seigneur?
R. Non, il n'était pas le même.

DC 44,5,8 D. A quoi servait le baptême de saint Jean-Baptiste?
R. Il servait à disposer les peuples à faire pénitence, et à recevoir le messie que saint Jean leur était venu annoncer.
D. Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il voulu recevoir le baptême de saint Jean, puisqu'il ne servait qu'à disposer à faire pénitence?
R. C'a été pour paraître pécheur, et pour ne pas se distinguer des Juifs.
D. Pourquoi saint Jean-Baptiste refusa-t-il d'abord de baptiser Jésus-Christ?
R. Ce fut par humilité et par respect pour Notre-Seigneur, qu'il savait être le fils de Dieu.

DC 44,5,9 D. Comment saint Jean-Baptiste est-il mort, et comment sa mort est-elle arrivée?
R. Il est mort lorsqu'Hérode lui fit trancher la tête, et cela est ainsi arrivé, parce que saint Jean reprenait souvent Hérode d'un inceste et d'un adultère qu'il commettait, abusant d'Hérodias femme de Philippe son frère.
D. Pourquoi dans plusieurs églises allume-t-on des feux de joie, la veille ou le jour de la fête de la naissance de saint Jean-Baptiste?
R. C'est pour marquer la joie que l'Église a de la naissance de ce saint.

DC 44,5,10 D. Est-il permis de danser autour du feu qu'on allume la veille de la fête de la nativité de saint Jean et de faire des festins, de jeter par-dessus le feu des herbes cueillies avant midi ou à jeun, de garder des tisons, ou des charbons de ce feu, comme s'ils avaient quelque vertu, et de faire d'autres choses semblables?
R. Tout cela n'est nullement permis, parce que toutes ces choses sont des superstitions indignes d'un chrétien.
D. Comment doit-on se comporter à l'égard du feu qu'on allume la veille de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste?
R. Il faut assister à ce feu avec bien de la modestie et de la religion.

DC 44,5,11 D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête de la naissance de saint Jean-Baptiste?
R. Nous devons faire trois choses. 1. Honorer ce saint avec l'Église, comme le premier saint de la loi de grâce, le précurseur de Jésus-Christ, et l'un des plus saints de tous les hommes, selon la parole du Fils de Dieu. 2. Remercier Dieu d'avoir envoyé ce saint sur la terre, pour y apporter l'esprit de pénitence, et le zèle pour la conversion des pécheurs. 3. Imiter les vertus de ce saint, particulièrement son application continuelle à mortifier son corps, son amour pour la pureté, et sa profonde humilité.

DC 44,6 **Instruction 6.**

Sur les saints apôtres.

DC 44,6,1 D. Qu'est-ce que les saints apôtres?
R. Ce sont les principaux disciples de Jésus-Christ, qu'il a choisis lui-même, et qu'il a appelés les premiers, pour l'accompagner pendant sa vie mortelle, pour être témoins de sa sainte vie, de sa sage conduite, de sa

doctrine, et de ses miracles, et pour prêcher par toute la terre son Évangile, après sa mort.

DC 44,6,2 D. Combien y-a-t-il d'apôtres?
R. Il y en a douze qui sont, saint Pierre, saint André son frère, saint Jacques et saint Jean son frère, saint Philippe, saint Barthélémy, saint Mathieu, saint Thomas, saint Jacques fils d'Alphée, saint Simon appelé le Zélé, saint Jude frère de saint Jacques le mineur, et saint Mathias qui a été chois par les apôtres, et mis à la place de Judas Iscariote qui après avoir trahi Notre-Seigneur s'est ensuite pendu par désespoir.

DC 44,6,3 D. Saint Paul n'est-il pas aussi un des apôtres?
R. Il est mis au nombre des saints apôtres; mais il n'est pas du nombre des douze que Notre-Seigneur a choisis.
D. Pourquoi donc saint Paul est-il nommé apôtre, puisqu'il n'est pas du nombre des douze?
R. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a déclaré à lui et aux autres apôtres, qu'il le choisissait, pour aller prêcher l'Évangile aux gentils.

DC 44,6,4 D. A quoi Jésus-Christ a-t-il destiné ses saints apôtres, avant que de monter au Ciel?
R. Il les a destinés, pour être les premiers pasteurs de l'Église, pour l'établir, pour la conduire, et pour la gouverner.
D. Qu'est-ce que Jésus-Christ a fait, pour disposer ses saints apôtres, à établir et gouverner l'Église?
R. Il leur a enseigné sa doctrine, afin qu'ils pussent en instruire toutes les nations.

DC 44,6,5 D. Qu'est-ce qu'ont fait les saints apôtres, après l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour établir l'Église?
R. Ils ont prêché l'Évangile. 1. Aux Juifs et ensuite aux gentils.
D. Qu'est-ce qu'ont fait les saints apôtres, pour prêcher l'Évangile aux Juifs?
R. Ils sont restés en Jérusalem, et ont parcouru toute la Judée.
D. Qu'est-ce qu'ont fait les saints apôtres pendant le temps qu'ils sont restés en Jérusalem et dans la Judée?
R. Ils ont prêché l'Évangile aux Juifs, et ont pris des mesures, pour établir et gouverner l'Église.

DC 44,6,6 D. Qu'est-ce qu'ont fait les saints apôtres, pour prêcher l'Évangile aux gentils?
R. Ils ont marqué à chacun d'eux l'endroit et le pays, où ils devaient prêcher l'Évangile, et se sont ensuite dispersés par toute la terre.
D. Qui est-ce qui a appris aux saints apôtres toutes les vérités qu'ils ont prêchées?
R. C'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui les leur a apprises, et qui les en a encore fait instruire par le Saint-Esprit, qui est descendu sur eux le jour de la Pentecôte?
D. Comment les saints apôtres ont-ils confirmé les vérités de l'Évangile, qu'ils ont prêchées et enseignées?
R. Ils les ont confirmées, par un grand nombre de miracles.

DC 44,6,7 D. Quelles sont les mesures que les apôtres ont prises, pour établir et gouverner l'Église, pendant le temps qu'ils ont été à Jérusalem et dans la Judée?
R. Ils ont fait principalement deux choses. 1. Ils ont fait un symbole, c'est-à-dire, un abrégé des principaux articles de foi. 2. Ils se sont souvent assemblés, pour régler plusieurs points, touchant la doctrine, et la disci-

pline de l'Église.
D. Quels sont les principaux points de doctrine, et de discipline, que les apôtres ont réglés et arrêtés, pendant le temps qu'ils sont restés à Jérusalem?
R. Ce sont ceux-ci. 1. Qu'on admettrait les gentils à la foi. 2. Qu'on ne les obligerait point de garder les traditions des Juifs, etc.

DC 44,7 **Instruction 7.**

Sur les saints évangélistes.

DC 44,7,1 D. Qu'est-ce que les saints évangélistes?
R. Ce sont ceux qui ont écrit la vie et les prédications de Jésus-Christ.
D. Combien y-a-t-il d'évangélistes?
R. Il y en a quatre, qui sont, saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, et saint Jean, et ils sont ainsi nommés, parce qu'ils ont écrit un livre, qu'on nomme l'Évangile.
D. Que signifie ce mot, Évangile?
R. Il signifie bonne nouvelle.
D. Pourquoi le saint Évangile est-il ainsi nommé?
R. Parce qu'il est une bonne nouvelle, que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre.

DC 44,7,2 D. Quel est le premier des évangélistes?
R. C'est saint Mathieu apôtre.
D. Où saint Mathieu a-t-il écrit son Évangile?
R. C'a été dans la Judée.
D. Quand saint Mathieu a-t-il écrit son Évangile?
R. C'a été un peu après la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et avant que les apôtres se séparassent, pour aller prêcher par tout le monde.

DC 44,7,3 D. Quel est le second Évangéliste?
R. C'est saint Marc disciple de saint Pierre.
D. Où saint Marc a-t-il écrit son Évangile?
R. C'a été à Rome, dans le temps que saint Pierre y est allé, dix ans environ après la mort de Jésus-Christ.

DC 44,7,4 D. Quel est le troisième évangéliste?
R. C'est saint Luc disciple de saint Paul, et compagnon de ses voyages.
D. Quand saint Luc a-t-il écrit son évangile?
R. C'a été vingt-trois ans ou environ, après la mort de Jésus-Christ.
D. Qu'y-a-t-il de particulier dans l'Évangile de saint Luc?
R. C'est qu'il a écrit les mystères de l'enfance de Jésus-Christ, ce que n'ont pas fait les autres évangélistes.
D. Saint Luc n'a-t-il écrit que son Évangile?
R. Outre son Évangile, il a encore écrit un autre livre qu'on nomme les Actes des apôtres, c'est-à-dire, ce qu'ils ont fait de plus considérable, après la mort de Notre-Seigneur, et les actions de saint Paul.

DC 44,7,5 D. Quel est le quatrième évangéliste?
R. C'est saint Jean apôtre, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui reposa sur sa poitrine dans la cène.
D. Qu'y-a-t-il de considérable en saint Jean l'évangéliste?
R. Ce sont principalement deux choses. 1. Qu'il a toujours été vierge. 2. Qu'il a été apôtre, évangéliste, et prophète.
D. Qu'y a-t-il de particulier dans l'Évangile de saint Jean?
R. C'est qu'en commençant son Évangile, il a écrit la génération éternelle du Fils de Dieu, dans le sein de son Père.

DC 44,7,6 D. Quand saint Jean a-t-il écrit son Évangile?
R. C'a été la soixante-cinquième année après la mort de Jésus-Christ, à l'occasion de ce qu'il y avait des hérétiques, qui niaient la divinité de Jésus-Christ?
D. Comment saint Jean a-t-il été prophète?
R. C'a été en ce qu'il a écrit l'Apocalypse dans l'île de Pathmos dans laquelle il a prophétisé les principales choses qui devaient arriver dans l'Église?

DC 44,8 **Instruction 8.**

Pour la fête de saint Pierre et de saint Paul, apôtres.

DC 44,8,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Pierre et de saint Paul apôtres.
D. Pourquoi l'Église fait-elle la fête de saint Pierre et de saint Paul en un même jour?
R. C'est principalement pour quatre raisons. 1. Parce qu'ils ont été l'un apôtre des Juifs, et l'autre apôtre des gentils. 2. Parce qu'ils ont été martyrisés en une même ville, et en un même jour. 3. Parce que leurs reliques reposent dans une même Église, et dans un même sépulcre. 4. Parce qu'ils ont éclairé toute l'Église, ce qui fait que l'Église ne les sépare jamais l'un de l'autre dans ses prières.

DC 44,8,2 ***Sur saint Pierre.***

D. Qui était saint Pierre?
R. Il était Juif de nation, natif de Bethsaïde, pêcheur de profession, et disciple et apôtre de Jésus-Christ.
D. Comment Jésus-Christ a-t-il appelé saint Pierre, pour être son apôtre?
R. Jésus-Christ l'ayant vu qui pêchait des poissons entra dans sa barque, et y prêcha les peuples qui étaient assemblés sur le bord de l'eau, il lui dit ensuite de jeter ses filets dans la mer, dans lesquels il ramena une grande quantité de poissons, sur quoi Jésus-Christ lui dit, qu'il serait à l'avenir pêcheur d'hommes et qu'il les prendrait. A ces paroles, saint Pierre quitta sa barque, ses filets, et toutes choses, pour suivre Jésus-Christ.

DC 44,8,3 D. Quelles grâces particulières Jésus-Christ a-t-il fait à saint Pierre?
R. Il lui en a fait principalement quatre. 1. Il lui a révélé qu'il était le Fils de Dieu. 2. Saint Pierre a été le premier qui l'a reconnu pour tel. 3. Il a été le premier qui a prêché l'Évangile aux Juifs, le jour de la Pentecôte. 4. Il a été aussi le premier qui a prêché aux gentils en la personne de Corneille le centenier.
D. Jésus-Christ a-t-il eu quelque considération pour saint Pierre, qu'il n'a pas eue pour les autres apôtres?
R. Oui, il a eu pour lui une affection toute particulière.

DC 44,8,4 D. Quels sont les témoignages d'affection particulière, que Jésus-Christ Notre-Seigneur a données à saint Pierre?
R. Ce sont les huit suivants. 1. Jésus-Christ a bien voulu aller dans la pauvre maison de saint Pierre, pour y guérir sa belle mère, et y manger avec lui et avec les autres apôtres. 2. Il a choisi saint Pierre, pour être témoin de la résurrection de la fille de Jaïre prince de la synagogue, de sa transfiguration, et de son agonie au jardin des Olives. 3. Jésus-Christ le regarda pour lui toucher le coeur, lorsqu'il l'eut renié dans le prétoire la veille de sa passion. 4. Jésus-Christ après sa résurrection a établi saint Pierre chef de son Église. 5. Jésus-Christ a dit à saint Pierre en particulier,

que tout ce qu'il lierait sur la terre serait lié dans le Ciel, et que tout ce qu'il délierait sur la terre serait délié dans le Ciel. 7. Quand Jésus-Christ a payé le tribut à César, il l'a payé non seulement pour soi, mais aussi pour saint Pierre, ce qu'il n'a pas fait pour les autres apôtres. 8. Jésus-Christ lui est apparu en particulier, le jour de sa résurrection.

DC 44,8,5 D. Qu'est-ce que saint Pierre a fait de particulier comme le premier des apôtres, et comme chef de l'Église, après l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

R. Il a fait particulièrement six choses. 1. Il a décidé ce qu'il y avait à faire dans l'assemblée des apôtres, pour l'élection de saint Mathias, et a été le premier qui a parlé, lorsque les apôtres s'assemblèrent à Jérusalem, pour examiner si on obligerait les gentils à garder la loi des Juifs. 2. Il a été le premier qui a prêché l'Évangile aux Juifs le jour de la Pentecôte, et aux gentils en la personne de Corneille. 3. Il a converti huit mille personnes en deux prédications faites, l'une le jour de la Pentecôte, et l'autre peu de jours après. 4. Il a fait un si grand nombre de miracles, que la seule ombre de son corps guérissait les malades. 5. Il a établi son siège premièrement à Antioche, où il a été sept ans: secondement à Rome, où il a été jusqu'à sa mort. 6. Il a envoyé un grand nombre d'évêques prêcher par toute la terre.

DC 44,8,6 D. Quelle récompense saint Pierre a-t-il reçu, dans les lieux où il a prêché l'Évangile?

R. C'est qu'il a été souvent injurié, emprisonné, fouetté, tant dans la ville de Jérusalem, que dans celle de Rome, où il a été crucifié.

D. Saint Pierre a-t-il écrit quelque chose?

R. Oui, il a écrit deux épîtres. La première aux Juifs dispersés dans la Grèce. La seconde à tous les fidèles.

DC 44,8,7 D. Comment saint Pierre est-il mort?

R. C'est ainsi que saint Pierre est mort. 1. Il fut emprisonné par ordre de l'empereur Néron le premier persécuteur des chrétiens, et puis flagellé, et attaché à une croix: mais il demanda par respect pour Notre-Seigneur, qu'il fut crucifié la tête en bas, se jugeant indigne de mourir en la même posture que lui.

D. Quel honneur a-t-on rendu à saint Pierre après sa mort?

R. Son corps ayant été enseveli à Rome, on a bâti une célèbre église à l'endroit où il a été enterré, que les fidèles de toutes les nations de la terre ont toujours visitée, avec beaucoup de vénération, même durant les plus cruelles persécutions.

DC 44,8,8 ***Sur saint Paul.***

D. Qui était saint Paul?

R. Il était hébreu de la tribu de Benjamin, natif de Tharse en Cilicie, ayant le droit de citoyen romain, élevé en Jérusalem, et instruit par Gamaliel docteur de la loi de Moïse, dont il était très zélé observateur, et pharisien de profession.

DC 44,8,9 D. Quelles marques saint Paul a-t-il donné de son zèle pour la loi des Juifs?

R. C'ont été les cinq suivantes. 1. Au martyre de saint Étienne, il gardait les manteaux de ceux qui le lapidaient consentant à sa mort. 2. Il a cruellement persécuté l'Église jusqu'à ce que Dieu l'ait converti. 3. Il ne respirait alors, comme dit l'Écriture, que menaces, et que mort contre les disciples du Seigneur. 4. Il entrait dans les maisons, et traînait par force en prison les hommes et les femmes. 5. Il s'en alla même un jour vers le prince des

prêtres, et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que s'il trouvait des chrétiens il les amenât prisonniers à Jérusalem.

DC 44,8,10 D. Comment Dieu a-t-il converti saint Paul, et l'a-t-il fait disciple de Jésus-Christ?
R. Cela s'est fait ainsi: pendant qu'il marchait, et qu'il s'approchait de la ville de Damas, tout d'un coup une lumière, etc.[1].
D. Qui est-ce qui a baptisé saint Paul?
R. C'a été Ananie un des disciples de Jésus-Christ, qui demeurait à Damas.
D. Comment est-il arrivé qu'Ananie ait baptisé saint Paul?
R. Dieu lui fit connaître qu'il allât trouver Saul de Tharse, parce que Dieu l'avait choisi, pour porter son nom devant les gentils, devant les rois, et devant les enfants d'Israël, et qu'il lui montrerait combien il devait souffrir pour son nom.

DC 44,8,11 D. Que fit saint Paul, après sa conversion?
R. Il fit les cinq choses suivantes. 1. Il se retira en Arabie. 2. Il revint ensuite à Damas. 3. Après y avoir demeuré trois ans, il alla Jérusalem visiter les apôtres, et conférer avec eux, où il logea chez saint Pierre l'espace de quinze jours. 4. Il prêcha l'Évangile aux Juifs, qu'il confondait, et il convertit un proconsul nommé Serge Paul, dont on croit qu'il a pris le nom. 5. Il a parcouru presque toute la terre, pour convertir les nations à la foi de Jésus-Christ.

DC 44,8,12 D. Saint Paul a-t-il beaucoup souffert, pour établir la foi de Jésus-Christ?
R. Oui, il a souffert beaucoup de peines intérieures et extérieures.
D. Quelles sont les peines extérieures, que saint Paul a souffertes, pour établir la foi de Jésus-Christ?
R. Il a souffert beaucoup de persécutions, et comme il témoigne lui-même les prisons, les chaînes, la faim, la soif, d'être fouetté, battu, lapidé, trahi, calomnié, estimé comme un voleur, et il a souffert toutes ces peines avec une patience incroyable.

DC 44,8,13 D. Quelles sont les peines intérieures, que saint Paul a souffertes?
R. Ce sont des tentations très violentes, particulièrement contre la pureté.
D. Pourquoi saint Paul est-il particulièrement appelé apôtre?
R. C'est pour trois raisons. 1. A cause qu'il a plus souffert que les autres apôtres. 2. Parce qu'il a plus écrit que les autres. 3. Parce qu'il s'est employé tout entier à la conversion des gentils.

DC 44,8,14 D. Quelles grâces particulières saint Paul a-t-il reçues?
R. Ce sont particulièrement les deux suivantes. 1. Il a été ravi jusqu'au troisième Ciel. 2. Il y a vu et appris des mystères et des secrets, qu'il n'est pas permis à un homme mortel de manifester sur la terre.
D. Qui sont ceux, qui ont procuré la mort de saint Paul?
R. Ce sont les Juifs.

DC 44,8,15 D. Comment les Juifs ont-ils procuré la mort de saint Paul?
R. C'est ainsi qu'ils l'ont procurée. Saint Paul étant à Jérusalem, où il disait qu'il ne fallait pas obliger les gentils à observer la loi de Moïse, les Juifs d'Asie, qui étaient à Jérusalem, sachant les conversions qu'il avait faites en Asie parmi les gentils, le voyant dans le Temple qui se purifiait, émurent tout le peuple, et se saisirent de lui, en criant: peuple d'Israël au secours,

DC 44,8,10 1. Ac 9,1-24

voici cet homme, etc. *Voyez aux Actes chap. 21 v. 27 et les suivants jusqu'au dernier chapitre*[2].

DC 44,8,16 D. Comment saint Paul est-il mort?
R. C'est ainsi que saint Paul est mort. La neuvième année de l'empire de Néron, il fut décapité le même jour que saint Pierre fut crucifié par le commandement du même empereur, il fut ensuite enseveli au chemin d'Ostie, où on a bâti une belle église, que les chrétiens ont toujours visitée, comme celle de saint Pierre.
D. Quel miracle arriva à la mort de saint Paul?
R. C'est que lorsqu'il eut la tête tranchée, il en sortit du lait, au lieu de sang.

DC 44,8,17 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de saint Pierre, et de saint Paul, et pour honorer ces deux saints?
R. Nous devons faire six choses. 1. Nous devons les estimer, et les respecter comme deux princes de l'Église, qui nous ont donné ou préparé la foi. 2. Nous devons remercier Dieu de nous avoir donné la foi par leur moyen; car saint Pierre a envoyé des évêques, et des prédicateurs en France, et saint Paul y a passé, et y a laissé des disciples. 3. Nous devons prier Dieu de nous conserver la foi, par l'intercession de ces deux saints. 4. Nous devons prier ces deux saints de défendre toujours l'Église des schismes et des hérésies, de demander à Dieu la conversion des hérétiques, et d'obtenir de Dieu des bons évêques, prêtres et docteurs, qui nous maintiennent dans la doctrine que ces saints nous ont enseignée aux dépens de leur vie. 5. Imiter leur foi, leur courage, et leur zèle à défendre les intérêts de Jésus-Christ, et de la religion chrétienne. 6. Visiter les églises consacrées en leur honneur.

DC 44,9 **Instruction 9.**

Pour la fête de saint André.

DC 44,9,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint André apôtre.
D. Qui était saint André?
R. C'était un des douze apôtres, qui était Juif natif de Bethsaïde en Galilée, frère de saint Pierre, et pêcheur de profession.
D. Commet saint André est il devenu apôtre de Jésus-Christ?
R. C'est ainsi que cela s'est fait. Il était disciple de saint Jean-Baptiste, avant que de connaître Notre-Seigneur, et il fut le premier des douze apôtres, qui le connut. Saint Jean-Baptiste lui ayant montré Jésus-Christ il le suivit aussitôt, et il lui amena même son frère saint Pierre, et quitta tout sur le champ, pour se faire disciple de Jésus-Christ.

DC 44,9,2 D. Qu'est-ce que saint André a fait de particulier, étant en la compagnie de Jésus-Christ Notre-Seigneur?
R. C'est qu'il amena à Jésus-Christ les gentils, qui voulaient le voir le jour de son entrée en Jérusalem, c'est ce qui fait qu'on peut le regarder comme le premier apôtre des gentils.
D. Où saint André a-t-il prêché l'Évangile?
R. Il a prêché l'Évangile à un grand nombre de nations barbares, qu'il a converties à la foi.
D. Comment saint André est-il mort?

DC 44,8,15 2. Ac 21,27-28,31

R. Il a eu l'honneur de mourir en une croix, comme son maître Jésus-Christ Notre-Seigneur.

DC 44,9,3 D. Combien de temps saint André a-t-il été attaché à la croix?
R. Il y a été attaché deux jours entiers, y donnant un grand exemple de patience.
D. Qu'est-ce que fit saint André, étant attaché à la croix?
R. Il fit trois choses considérables. 1. Il pardonna à ceux qui le faisaient mourir. 2. Il empêcha le peuple de se soulever contre le juge, qui le faisait mourir. 3. Il ne voulut pas descendre de sa croix.
D. Quelle grâce particulière a reçu saint André?
R. C'a été un grand amour de la croix, qui lui a fait dire, lorsqu'il vit la croix qui lui était préparée: o bonne croix, etc.

DC 44,9,4 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de saint André, et pour la bien honorer?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Honorer ce saint comme le premier disciple de Jésus-Christ. 2. Remercier Dieu d'avoir appelé ce saint le premier à la foi, et de lui avoir donné une si grande participation de l'Esprit de Jésus-Christ, particulièrement de l'amour des souffrances. 3. Demander à Dieu par l'intercession de saint André un grand respect pour le sacrifice de la sainte messe, que ce saint célébrait tous les jours. 4. Prier ce saint de nous obtenir une vive foi, et un ardent désir des souffrances. 5. Imiter ses vertus, particulièrement son grand courage.

DC 44,9,5 **Instruction 9 (bis).**

Pour la fête de saint Jacques le majeur apôtre.

DC 44,9,6 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Jacques apôtre appelé le majeur.
D. Pourquoi saint Jacques le majeur est-il ainsi appelé?
R. C'est parce que des deux apôtres, qui se nomment Jacques, il a été le premier appelé à l'apostolat.
D. Qui était saint Jacques le majeur?
R. C'était un des douze apôtres, Hébreu de naissance, fils de Zébédée, et de Marie-Salomé, frère de saint Jean, et pêcheur de profession.

DC 44,9,7 D. Quelles grâces particulières Notre-Seigneur a-t-il fait à saint Jacques?
R. Ce sont les deux suivantes. 1. Il a été témoin de trois des principales actions de Notre-Seigneur, qui sont la résurrection de la fille de Jaïre prince de la synagogue, la transfiguration de Notre-Seigneur, et son agonie au jardin des Olives. 2. Quand Notre-Seigneur lui promit qu'il boirait son calice, il lui dit avec saint Jean: nous le pouvons.
D. Où est-ce que saint Jacques a prêché l'Évangile?
R. Il a prêché l'Évangile dans la Judée, et c'est une tradition ancienne qu'il a été aussi en Espagne, et qu'il a prêché l'Évangile.

DC 44,9,8 D. Comment saint Jacques le majeur est-il mort?
R. Hérode Agrippa roi des Juifs voulant plaire aux Juifs le fit emprisonner, fouetter, et décapiter.
D. Comment saint Jacques a-t-il enduré les tourments qu'il a soufferts?
R. Il les a endurés avec une grande patience.
D. Quand et en quel temps saint Jacques le majeur est-il mort?
R. Il est mort dans le temps de Pâques, et il a été le premier des apôtres, qui ait répandu son sang pour la foi.

DC 44,9,9 D. L'Église rend t-elle de grands honneurs à saint Jacques le majeur?
R. Oui, elle lui en rend beaucoup par les pèlerinages fréquents, qui se font à son tombeau en Galice, où son corps a été porté après sa mort, et en

faveur de ces pèlerinages les papes ont accordé des privilèges et indulgences extraordinaires.

DC 44,9,10 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Jacques le majeur, et pour bien célébrer sa fête.
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Le respecter comme un des plus aimés, et des plus intimes apôtres de Jésus-Christ. 2. Remercier Dieu de l'affection tendre qu'il lui a donnée pour Jésus-Christ. 3. Demander à Dieu par son intercession la soumission à la providence divine, puisqu'on dit que ce saint a peu converti d'âmes à Dieu. 4. Nous disposer à souffrir avec saint Jacques, et boire volontiers comme lui le Calice de Jésus-Christ. 5. Imiter ses vertus, particulièrement son attachement à Jésus-Christ.

DC 44,10 **Instruction 10.**

Pour la fête de saint Jean apôtre et évangéliste.

DC 44,10,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Jean apôtre et évangéliste.
D. Qui était saint Jean apôtre?
R. Il était Juif de naissance, fils de Zébédée et de Marie-Salomé, frère de saint Jacques le majeur, pêcheur de profession, apôtre de Jésus-Christ, et l'un des quatre évangélistes, qui a aussi été prophète.
D. Quand et comment Jésus-Christ appela-t-il saint Jean, pour être un de ses apôtres?
R. Ce fut le même jour que saint Pierre et saint André et aussitôt après, lorsqu'il raccommodait ses filets avec saint Jacques son frère, et Zébédée leur père, et sur le champ saint Jacques et saint Jean quittèrent tout et suivirent Jésus-Christ.

DC 44,10,2 D. Qui a-t-il eu de particulier en saint Jean?
R. C'est qu'il a été toujours vierge, qu'il a été prophète, et qu'il a été disciple bien-aimé de Jésus-Christ, comme il le déclare lui-même dans son Évangile.
D. Saint Jean a-t-il écrit quelque chose?
R. Oui, il a écrit un Évangile, trois épîtres, et un livre de prophéties.

DC 44,10,3 D. Qui a-t-il de particulier dans l'Évangile que saint Jean a écrit?
R. Il y a principalement trois choses. La première est qu'au commencement il y parle de la génération éternelle du Fils de Dieu dans le sein de son Père. La seconde est qu'il y décrit le discours admirable que fit Jésus-Christ à ses apôtres après la cène. La troisième est qu'il nous marque que Jésus-Christ étant sur la croix lui recommanda la très sainte Vierge, et la lui donna pour mère.
D. Comment saint Jean a-t-il été prophète?
R. C'est parce qu'il a écrit l'Apocalypse, qui contient autant de prophéties que de paroles.

DC 44,10,4 D. Quelles marques Jésus-Christ a-t-il données à saint Jean, qu'il était son disciple bien-aimé?
R. Il lui en a donné trois principalement. 1. En ce qu'il la fait témoin de la résurrection de la fille du prince de la synagogue nommé Jaïre, de sa transfiguration, et de son agonie dans le jardin des Olives. 2. En ce qu'en la cène, il a eu le bonheur de reposer sa tête sur la poitrine sacrée de Jésus-Christ. 3. En ce que Jésus-Christ étant sur la croix lui confia sa sainte mère, et la lui donna pour mère.

DC 44,10,5 D. Quelles marques saint Jean a-t-il données à Jésus-Christ de son grand amour pour lui.
R. Il lui en a donné particulièrement en deux occasions. 1. En ce qu'il n'a

point abandonné Jésus-Christ, qu'il l'a suivi jusque sur le Calvaire, et y a demeuré jusqu'après la mort de Jésus-Christ. 2. En ce qu'aussitôt qu'il eut appris de sainte Marie-Madeleine la résurrection de Jésus-Christ, il courut au sépulcre.

DC 44,10,6 D. Saint Jean a-t-il été plus familier avec Jésus-Christ, que les autres apôtres?
R. Oui, cela a paru principalement en deux occasions. 1. En ce que Jésus-Christ ayant prédit à ses apôtres la ruine de Jérusalem et du Temple, saint Jean le pria de leur expliquer en détail comment cela arriverait. 2. En ce que saint Pierre n'osant demander à la cène le nom de celui qui trahirait Jésus-Christ, il fit signe à saint Jean de s'en informer, ce que saint Jean fit aussitôt, et Jésus le lui déclara.
D. Où saint Jean a-t-il prêché l'Évangile?
R. C'a été à Jérusalem, où avec saint Pierre il associa saint Paul, avec les autres apôtres, et de là il est allé prêcher l'Évangile en Asie.

DC 44,10,7 D. Qu'est-ce que saint Jean a souffert, en prêchant l'Évangile?
R. Il a beaucoup souffert particulièrement en trois occasions. 1. Étant avec saint Pierre, lorsqu'il guérit un boiteux à la porte du Temple, il fut pris avec lui, et fut mené en prison, d'où étant conduit devant le prince des prêtres, il publia constamment la résurrection de Jésus-Christ. 2. Étant à Rome il fut pris par le commandement de l'empereur Domitien, emprisonné, flagellé, et mis dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit plus pur et plus sain qu'il n'y était entré. 3. Il a été exilé dans l'île de Pathmos, où il a écrit son livre de l'Apocalypse, qui contient ce qui devait arriver de considérable dans l'Église jusqu'à la fin du monde.

DC 44,10,8 D. Qu'est-ce que saint Jean a particulièrement exigé de ses disciples?
R. C'est qu'ils s'aimassent les uns les autres, et c'est ce qu'il leur a répété un grand nombre de fois.
D. Pourquoi saint Jean répétait-il souvent à ses disciples, qu'ils s'aimassent les uns les autres?
R. C'est parce que, disait-il, c'est le commandement du Seigneur, et que si on le garde bien, on gardera tous les autres, d'autant que celui-là les renferme tous.

DC 44,10,9 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Jean, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Le respecter et l'estimer comme rempli de lumières et de grâces toutes particulières, et comme le fils adoptif de la très sainte Vierge. 2. Remercier Dieu, et Notre-Seigneur Jésus-Christ de lui avoir découvert tant de mystères, et de lui avoir donné la très sainte Vierge pour mère, comme le gage le plus précieux de son amour. 3. Prier Dieu par l'intercession de saint Jean de nous faire part de l'amour tendre que ce saint a eu pour Jésus et pour Marie. 4. Prier saint Jean de demander à Dieu pour nous l'amour de la pureté. 5. Imiter ses vertus, particulièrement sa simplicité, et son amour pour la retraite, et pour la prière.

DC 44,11 ## Instruction 11.

Pour la fête de saint Thomas.

DC 44,11,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Thomas apôtre.
D. Quelles sont les vertus, qui ont le plus éclaté en saint Thomas?
R. Il y en a eu particulièrement trois. 1. Son attachement à Jésus-Christ. 2. Sa foi après son incrédulité. 3. Son zèle à annoncer Jésus-Christ, et à prêcher son Évangile.

D. En quelles occasions a paru l'attachement de saint Thomas à Jésus-Christ?
R. C'a été lorsque Jésus-Christ voulant aller en Judée, où on cherchait le moyen de le faire mourir, il dit aux autres apôtres: allons-y aussi, et mourons avec Jésus.

DC 44,11,2 D. En quoi particulièrement a paru la foi de saint Thomas?
R. C'a été lorsque n'ayant pas voulu croire que Notre-Seigneur était ressuscité, quoique les apôtres lui eussent dit, non seulement il le crut, quand Jésus-Christ apparut aux apôtres huit jours après, lui étant présent, et il le reconnut pour son Seigneur; mais aussi il l'adora comme son Dieu.
D. En quoi a paru le zèle de saint Thomas, pour annoncer Jésus-Christ?
R. C'a été en ce qu'il a prêché l'Évangile à un grand nombre de nations différentes, et en des pays fort éloignés.

DC 44,11,3 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Thomas, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Dire souvent par un sentiment de foi avec ce saint apôtre, *Mon Seigneur et mon Dieu.* 2. Remercier Dieu, et Jésus-Christ Notre-Seigneur, d'avoir ouvert les yeux à ce saint apôtre dans son incrédulité. 3. Rendre grâces à Dieu de nous avoir appris, parce qu'il dit à saint Thomas, le grand bonheur que nous avons de n'avoir pas vu et d'avoir cru. 4. Prier Dieu par l'intercession de ce saint, d'augmenter en nous la foi. 5. Demander à Dieu, par les mérites de ce saint, la conversion des infidèles et particulièrement des indiens.

DC 44,12 ## Instruction 12.

Pour la fête de saint Jacques et saint Philippe, apôtres.

DC 44,12,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Jacques le mineur et de saint Philippe, apôtres.

DC 44,12,2 ***Sur saint Jacques.***

D. Qui était saint Jacques le mineur?
R. Il était Hébreu, de la tribu de Juda, proche parent de Jésus-Christ, et pour ce sujet nommé son frère.
D. Pourquoi saint Jacques est-il appelé le mineur?
R. C'est parce que des deux saints Jacques apôtres, il a été le dernier qui ait été appelé à l'Apostolat.
D. Où saint Jacques a-t-il prêché le saint Évangile?
R. C'a été à Jérusalem, d'où il a été évêque.

DC 44,12,3 D. Quelles sont les vertus qui ont le plus parues en saint Jacques?
R. Il y en a eu particulièrement deux. 1. Son assiduité à la prière. 2. L'austérité de vie et la mortification de son corps.
D. En quoi saint Jacques le mineur a-t-il fait paraître son assiduité à la prière?
R. Il était si assidu à la prière, qu'il lui était venu aux genoux une espèce de cal, ou de peau dure semblable à celle d'un chameau.
D. En quoi a paru en saint Jacques le mineur l'austérité de vie, et la mortification de son corps?
R. C'est en ce qu'il s'est abstenu de vin et de viande pendant toute sa vie.
D. A-t-on eu bien de l'estime pour saint Jacques le mineur?
R. Oui, on avait une estime toute particulière pour lui.

DC 44,12,4 D. Quelles marques avons-nous de l'estime particulière qu'on avait pour saint Jacques?

R. Nous en avons principalement sept. 1. En ce qu'il a été appelé juste par excellence. 2. En ce qu'on le regardait comme un modèle de pénitence, d'innocence, et de sainteté. 3. En ce qu'après l'Ascension de Notre-Seigneur, il fut choisi par les autres apôtres, pour être le premier évêque de Jérusalem. 4. En ce qu'aussitôt que saint saint Pierre eut été délivré de prison par un ange, il l'en fit avertir. 5. En ce que saint Paul le regarde comme un des principaux soutiens de l'Église. 6. Les Juifs même ont eu tant d'estime pour lui, qu'ils lui avaient accordé, à ce qu'on dit, le privilège d'entrer dans le saint des saints. 7. Les Juifs ont aussi regardé la ruine de Jérusalem et du Temple, comme l'effet et la punition de la mort de ce saint.

DC 44,12,5 D. Comment saint Jacques le mineur est-il mort?
R. C'est ainsi que saint Jacques le mineur est mort. Étant évêque de Jérusalem, il fut précipité du haut du Temple par les Juifs, et tué à coups de pierres et de leviers, en haine de la religion chrétienne qu'il prêchait.

DC 44,12,6 ***Sur saint Philippe.***

D. Qui était saint Philippe?
R. Il était Juif de naissance; natif de Bethsaïde ville de Galilée, et a été le cinquième appelé à l'apostolat par Jésus-Christ Notre-Seigneur.
D. A qui saint Philippe a-t-il prêché l'Évangile?
R. Il a prêché aux peuples de la Scythie, et de plusieurs autres provinces, et il les a convertis à la foi.
D. Quelles sont les vertus qui ont le plus éclaté dans saint Philippe?
R. Il y en a particulièrement trois. 1. La confiance en Dieu. 2. La soumission respectueuse envers Notre-Seigneur. 3. Le détachement des parents.

DC 44,12,7 D. En quelle occasion particulière saint Philippe a-t-il fait paraître de la confiance en Dieu?
R. C'a été lorsque Notre-Seigneur lui ayant demandé, où on pourrait acheter du pain pour cinq mille hommes qui le suivaient, et saint Philippe lui ayant répondu que deux cents deniers ne suffiraient pas pour en donner à chacun un petit morceau, il demeura en repos dans l'attente de ce que Notre-Seigneur ferait pour y pourvoir.
D. En quelle occasion particulière saint Philippe a-t-il fait paraître une soumission respectueuse envers Notre-Seigneur?
R. C'a été lorsque Notre-Seigneur lui ayant dit: Philippe qui me voit, voit aussi mon père, saint Philippe ne répliqua rien, se contentant de croire avec soumission ce que disait Notre-Seigneur.

DC 44,12,8 D. En quelle occasion particulière saint Philippe a-t-il fait paraître une soumission respectueuse envers Notre-Seigneur, et son détachement des parents?
R. C'a été lorsqu'ayant, à ce qu'on dit, demandé à Notre-Seigneur permission d'aller ensevelir son père, et Notre-Seigneur lui ayant répondu: laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts, il ne fit aucune instance.
D. Jésus-Christ a-t-il fait paraître quelque estime particulière pour saint Philippe?
R. Oui, cela a paru, lorsque Jésus-Christ, voulant faire le miracle de la multiplication des cinq pains s'adressa à lui, pour lui demander d'où on pourrait avoir du pain pour tant de monde.

DC 44,12,9 D. A-t-il paru que saint Philippe ait eu bien de l'accès auprès de Jésus-Christ?
R. Oui cela a particulièrement paru en l'entrée triomphante de Notre-Sei-

gneur Jésus-Christ dans Jérusalem, lorsque les gentils s'adressent à lui, pour le prier de les introduire auprès de Jésus-Christ.
D. Comment saint Philippe est-il mort?
R. C'est ainsi que saint Philippe est mort. Prêchant l'Évangile, il fut mis en prison, où il fut cruellement fouetté, et enfin crucifié, et assommé à coups de pierres.

DC 44,12,10 D. Que devons-nous faire pour honorer ces deux apôtres saint Jacques le mineur et saint Philippe, et pour bien célébrer leur fête?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Grandement respecter saint Jacques à cause de son éminente sainteté, et saint Philippe à cause de l'accès favorable qu'il a eu auprès de Notre-Seigneur et de l'estime que Notre-Seigneur a eu pour lui. 2. Remercier Dieu d'avoir fait éclater saint Jacques dans l'Église, comme un modèle de pénitence, d'innocence, et de sainteté; et de nous avoir donné en saint Philippe l'exemple du détachement de ses parents. 3. Demander à Dieu par l'intercession de saint Jacques l'amour de la prière, et de la mortification; et par l'intercession de saint Philippe la confiance en Dieu dans nos besoins. 4. Imiter leurs vertus, particulièrement l'amour de la prière, et de la pénitence, qui ont parues en saint Jacques, et le détachement de saint Philippe.

DC 44,13 **Instruction 13.**

Pour la fête de saint Barthelémy.

DC 44,13,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre, N.?
R. C'est la fête de saint Barthélemy apôtre.
D. Qui était saint Barthélemy?
R. Il était Juif ou Hébreu de naissance, et apôtre de Jésus-Christ, qui quitta tout pour le suivre.
D. Où saint Barthélemy a-t-il prêché l'Évangile?
R. C'a été dans des pays très vastes et très éloignés, particulièrement dans les Indes, et il a laissé à ces nations l'Évangile de saint Matthieu, qu'il leur avait prêché.

DC 44,13,2 D. Quelles ont été les vertus particulières de saint Barthélemy?
R. Il y en a eu principalement deux. 1. La tempérance, qu'il a aussi inspirée à des peuples tout a fait grossiers et intraitables, au rapport de saint Chrysostome. 2. Une patience extraordinaire dans son martyre.
D. Comment saint Barthélemy est-il mort?
R. C'est ainsi que saint Barthélemy est mort. Ayant converti le roi des Indes, le frère de ce roi étant encore païen le fit prendre à la sollicitation des prêtres des idoles, le fit écorcher tout vif, et puis décapiter.

DC 44,13,3 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Barthélemy, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Avoir un grand respect pour le saint Évangile, à l'exemple de ce saint. 2. Remercier Dieu de la grâce, qu'il a faite à ce saint d'éclairer des lumières de la foi des nations très farouches. 3. Demander à Dieu par l'intercession de ce saint l'amour de la tempérance. 4. Imiter ses vertus, particulièrement sa patience, dans un très cruel martyre.

DC 44,14 **Instruction 14.**

Pour la fête de saint Matthieu apôtre et évangéliste.

DC 44,14,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Matthieu apôtre et évangéliste.

D. Qui était saint Matthieu?
R. Il était publicain, c'est-à-dire, établi pour recevoir les impôts sur le peuple.
D. Comment saint Matthieu a-t-il été appelé à l'apostolat?
R. Cela s'est fait ainsi. Jésus-Christ passant un jour près de son bureau lui dit de le suivre, et aussitôt saint Matthieu quitta son bureau et le suivit. Il fit ensuite un grand festin à Jésus-Christ, et à ses apôtres, où se trouvèrent plusieurs publicains, ce qui attira contre Jésus-Christ les murmures des pharisiens qui se plaignaient de ce que Jésus-Christ, et ses disciples mangeaient avec des publicains, et avec des pécheurs.

DC 44,14,2 Où saint Matthieu a-t-il prêché le saint Évangile?
R. C'a été en Éthiopie, où il a converti à la foi le roi et tout son royaume, et ressuscité sa fille.
D. Qu'est-ce que saint Matthieu a fait de particulier?
R. Il a écrit le premier des quatre évangiles, et on dit que ç'a été lui qui a institué la consécration des vierges, et du voile qu'on leur donne.

DC 44,14,3 D. Quelles sont les principales vertus qui ont parues en saint Matthieu?
R. Il y en a eu particulièrement deux. 1. L'humilité, qui a fait que dans son Évangile il s'est nommé Matthieu le pécheur ou le publicain, parce que c'était le nom par lequel il était le plus connu, au lieu que les autres évangélistes, par respect pour lui, le nomment Lévi. 2. Une très grande abstinence, ne mangeant point de chair, et ne se nourissant que d'herbes, et de graines.

DC 44,14,4 D. Qu'y a-t-il de particulier dans l'évangile de saint Matthieu?
R. Il y a principalement trois choses. La 1ère qu'il l'a écrit en hébreu. La 2ème qu'il n'y a que lui, qui le commence par la génération de Jésus-Christ, et par la narration de ses ancêtres. La 3ème qu'il n'y a eu que lui, qui ait décrit la naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des rois, la fuite de saint Joseph avec la très sainte Vierge et l'enfant Jésus en Égypte, et leur retour à Nazareth, et le sermon de Jésus-Christ sur la montagne, où il a établi les principales maximes chrétiennes.

DC 44,14,5 D. Comment saint Matthieu est-il mort?
R. C'est ainsi que saint Matthieu est mort. On dit que, lorsqu'il célébrait les divins mystères, il fut massacré à l'autel par le successeur du roi d'Éthiopie, qu'il avait converti, en haine de ce que ce saint avait inspiré à la fille de ce roi nommée Iphigénie de garder sa virginité, parce que ce roi successeur voulait l'avoir en mariage.

DC 44,14,6 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Matthieu, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Lire souvent son Évangile, et particulièrement le sermon de Jésus-Christ sur la montagne, qui contient les principales maximes de la vie chrétienne, et faire en même temps des actes de foi sur les principales vérités, qui y sont contenues. 2. Remercier Dieu de nous avoir donné en ce saint un grand exemple de renoncement à toutes choses, et d'élévation au-dessus du respect humain. 3. Espérer en la miséricorde de Dieu, qui d'un pécheur en un moment a fait un apôtre, et un grand saint. 4. Demander à Dieu la chasteté par son intercession. 5. Imiter ses vertus, particulièrement son abstinence, son grand courage, et son détachement des richesses, et de toutes les choses du monde.

DC 44,15 **Instruction 15.**

Pour la fête de saint Simon et saint Jude, apôtres.

DC 44,15,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Simon, et de saint Jude, apôtres.

D. Qui étaient saint Simon et saint Jude?
R. Saint Simon était de Cana en Galilée, et saint Jude, autrement Thadée, était Hébreu de la tribu de Juda, frère de saint Jacques le mineur, et proche parent de Jésus-Christ.
D. Où saint Simon et saint Jude ont-ils prêchés le saint Évangile?
R. C'a été dans l'Égypte, dans l'Afrique, dans la Mésopotamie, et dans la Perse, où ils ont converti un grand nombre de personnes.

DC 44,15,2 D. Pourquoi fait-on la fête de ces deux saints en un même jour?
R. C'est parce qu'ils ont prêché l'Évangile ensemble.
D. Qu'est-ce saint Jude a fait de particulier?
R. Il a écrit une épître contre les hérétiques de son temps.
D. Comment saint Simon et saint Jude sont-ils morts?
R. Ils sont morts martyrs pour la foi de Jésus-Christ, saint Simon a été scié, et saint Jude a été haché en pièces.

DC 44,15,3 D. Que devons-nous faire pour honorer saint Simon; et saint Jude, et pour bien célébrer leur fête?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Jeûner la veille de leur fête, comme l'Église l'ordonne. 2. Remercier Dieu du zèle qu'il a donné à ces saints, pour l'établissement de l'Église. 3. Demander à Dieu par leur intercession une grande union avec notre prochain. 4. Imiter leurs vertus, particulièrement leur simplicité, et leur amour pour la vérité.

DC 44,16 **Instruction 16.**

Pour la fête de saint Mathias apôtre.

DC 44,16,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Mathias apôtre.
D. Qui était saint Mathias?
R. Il était Juif de naissance, et a été jusqu'à la mort de Notre-Seigneur un de ses disciples.
D. Comment saint Mathias a-t-il été apôtre, puisque jusqu'à la mort de Notre-Seigneur il a été un de ses disciples?
R. C'est parce qu'après l'Ascension de Notre-Seigneur il a été choisi par les apôtres, pour prendre la place de Judas, qui après avoir trahi Notre-Seigneur s'est pendu par désespoir.

DC 44,16,2 D. Qui était Judas dont saint Mathias a pris sa place?
R. C'était un des douze apôtres choisi par Jésus-Christ, qui ensuite l'a trahi, et livré entre les mains des Juifs.
D. Où saint Mathias a-t-il prêché l'Évangile?
R. C'a été dans la Judée, et dans l'Éthiopie.
D. Combien de temps saint Mathias a-t-il prêché l'Évangile?
R. Il a prêché pendant trente trois ans.
D. Comment saint Mathias est-il mort?
R. Il est mort martyr, et a été lapidé, crucifié, et puis décapité.

DC 44,16,3 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Mathias, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Consulter Dieu en toutes choses. 2. Remercier Dieu d'avoir choisi saint Mathias pour apôtre, par la seule considération de ses vertus. 3. Demander par l'intercession de saint Mathias la correspondance aux grâces de Dieu, et la grâce de ne point agir par des vues humaines. 4. Imiter ses vertus, particulièrement l'horreur qu'il avait pour son corps, de qui il disait, selon qu'on le rapporte, qu'il fallait lui déclarer la guerre, sans lui accorder aucun plaisir.

DC 44,17 **Instruction 17.**

Pour la fête de saint Barnabé apôtre.

DC 44,17,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Barnabé apôtre.
D. Que veut dire ce nom, Barnabé?
R. Ce nom signifie, enfant de consolation.
D. Qui est-ce qui a donné ce nom à saint Barnabé?
R. C'ont été les apôtres qui le lui ont donné, à cause sans doute de la joie, qu'eurent tous les fidèles de la conversion et de la vocation de ce saint, qui édifia beaucoup toute l'Église.
D. Comment saint Barnabé se nommait-il auparavant, que d'être ainsi nommé?
R. Il s'appelait Joseph.

DC 44,17,2 D. Qui était saint Barnabé?
R. Il était Hébreu de nation, de la tribu de Lévi, d'une famille fort riche, et fort exact observateur de la loi de Moïse, et a été considéré comme un des apôtres, quoiqu'il n'ait pas été du nombre des douze.
D. Saint Barnabé n'a-t-il pas été apôtre de Jésus-Christ?
R. Quoiqu'il n'ait pas été un des douze apôtres, on lui en a cependant donné le nom.
D. Pourquoi a-t-on donné à saint Barnabé le nom d'apôtre, puisqu'il n'a pas été du nombre des douze?
R. C'est à cause qu'il a été choisi avec saint Paul par le Saint-Esprit, pour les emplois apostoliques, et qu'il a beaucoup travaillé avec les apôtres, pour l'établissement de l'Église.

DC 44,17,3 D. Quel a été l'emploi particulier de saint Barnabé?
R. Il s'est employé particulièrement à la conversion des Juifs, et puis des gentils, et les apôtres se servaient de lui, pour les grands emplois, et pour la distribution des aumônes.
D. Où saint Barnabé a-t-il prêché l'Évangile?
R. Ce fut lui, qui alla d'abord prêcher à Antioche.
D. Saint Barnabé a-t-il converti beaucoup de personnes?
R. Oui, il convertit en peu de temps à Antioche un si grand nombre de personnes que ceux qui crurent en Jésus-Christ commencèrent à faire un espèce de corps, et furent appelés chrétiens.

DC 44,17,4 D. A quoi saint Barnabé s'est-il employé, après avoir prêché l'Évangile à Antioche?
R. Après qu'il eut amené saint Paul aux apôtres, après sa conversion, il fut choisi du Saint-Esprit, pour être compagnon de saint Paul dans la prédication de l'Évangile.
D. Quelles sont les vertus particulières, qui ont parues en saint Barnabé?
R. Il en a fait paraître principalement trois. 1. Un grand détachement des biens de la terre. 2. Un zèle ardent pour la religion. 3. Une piété toute particulière.

DC 44,17,5 D. En quoi saint Barnabé a-t-il fait paraître son détachement des biens de la terre?
R. C'a été en vendant tous ses biens, qui étaient considérables, et en donnant le prix aux apôtres, pour être distribué aux pauvres.
D. En quelle occasion a paru le zèle de saint Barnabé pour la religion?
R. C'a été dans l'assemblée des apôtres à Jérusalem, où il fut dit de lui, qu'il se sacrifiait pour Jésus-Christ, et où il fut examiné et décidé à sa requête, si les gentils convertis seraient obligés de garder la loi de Moïse.

DC 44,17,6 D. En quoi a paru la piété particulière de saint Barnabé?
R. C'a été en ce que tout le monde le regardait comme un homme plein de bonté, et rempli de foi, et du Saint-Esprit.
D. Comment saint Barnabé est-il mort?
R. Après avoir souffert de grandes persécutions, il fut enfin martyrisé par les Juifs, qui le lapidèrent.
D. Qu'est-il arrivé, quand on a ouvert le sépulcre de saint Barnabé, après sa mort?
R. On y a trouvé sur sa poitrine l'Évangile de saint Mathieu écrit de sa main.

DC 44,17,7 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Barnabé, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Honorer en lui le mépris qu'il a eu pour les richesses. 2. Remercier Dieu de l'avoir converti à la foi, de l'avoir fait un des principaux soutiens de l'Église, de l'avoir destiné pour travailler à son établissement, et d'avoir donné des grands succès à ses prédications, et à ses missions. 3. Demander à Dieu par son intercession la ferveur d'esprit, et le respect pour le saint Évangile. 4. Imiter ses vertus.

DC 44,18 **Instruction 18.**

Pour la fête de saint Joseph époux de la très sainte Vierge.

DC 44,18,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Joseph époux de la très sainte Vierge.
D. Qui était saint Joseph?
R. Il était de la tribu de Juda, de la famille royale de David, père nourricier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et époux de la très sainte Vierge.
D. Comment vivait saint Joseph?
R. Il vivait pauvrement, travaillant de ses mains du métier de charpentier.

DC 44,18,2 D. Connaissait-on saint Joseph dans le monde?
R. On ne le connaissait, que comme un pauvre charpentier, et on n'avait aucune estime ni considération pour lui.
D. Pourquoi ne connaissait-on point saint Joseph dans le monde?
R. C'est parce qu'il menait une vie cachée aux yeux des hommes, et qu'il ne fréquentait personne.

DC 44,18,3 D. Pourquoi saint Joseph a-t-il mené une vie cachée, et inconnue aux hommes?
R. C'a été pour cinq raisons. 1. Par soumission à Dieu, qui voulait que le mystère de l'incarnation fut caché jusqu'à la prédication de Notre-Seigneur. 2. Par respect pour Notre-Seigneur, ne trouvant sur la terre de bonne compagnie que la sienne. 3. Par union avec la très sainte Vierge, qui aimait la retraite et le silence. 4. Afin de pouvoir s'appliquer entièrement et intérieurement à contempler les saints mystères qui se passaient en Notre-Seigneur. 5. Afin de mieux profiter des grâces, que le Père éternel lui faisait, par Jésus-Christ son Fils.

DC 44,18,4 D. Comment Notre-Seigneur Jésus-Christ vivait-il avec saint Joseph?
R. Il le regardait comme s'il eut été son père, et lui obéissait en toutes choses.
D. Que faisait Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la maison de saint Joseph?
R. Il travaillait avec lui, et faisait les petits ouvrages qu'on lui commandait de faire.
D. Comment la très sainte Vierge vivait-elle avec saint Joseph?
R. Elle vivait avec lui dans une grande soumission, comme une épouse sage

avec son mari, travaillant en silence à tout ce qu'elle pouvait faire, pour la conduite du ménage.

DC 44,18,5 D. Quelles ont été les vertus de saint Joseph?
R. Il a eu toutes les vertus dans un degré éminent, ce qui fait que dans l'Évangile il est dit de lui en un mot, qu'il était un homme juste.
D. Quelles sont les vertus qui ont plus parues en saint Joseph?
R. Ce sont les cinq suivantes. La 1ère a été sa chasteté, dont on croit qu'il a fait voeu. La 2ème a été sa foi, croyant simplement tout ce que l'ange lui dit, lorsqu'il lui révéla le mystère de l'incarnation. La 3ème a été son obéissance exacte, étant parti la nuit, pour aller en Égypte, au même moment qu'il en eut reçu l'ordre par un ange. La 4ième a été son humilité, vivant content dans le travail et dans la pauvreté, quoiqu'il fut de la famille du roi David. La 5ième a été son amour pour la retraite, et pour le silence, n'étant connu de personne, et ne conversant avec personne.

DC 44,18,6 D. Quels sont les avantages, et les privilèges particuliers, qu'à reçus saint Joseph?
R. Il y en a sept, qui sont. 1. Qu'il a connu par révélation le mystère de l'incarnation du Fils de Dieu, et de la rédemption des hommes, et la sainteté de la très sainte Vierge. 2. Il a donné le nom à l'enfant Jésus. 3. Le Père éternel s'est adressé à lui, par le ministère d'un ange, pour l'avertir et le charger de mener en Égypte l'enfant Jésus, et de le ramener. 4. Il a eu le bonheur d'être marié avec la très sainte Vierge, et d'être gardien de sa pureté. 5. Il a toujours vécu en compagnie de Jésus et de la très sainte Vierge. 6. Il a reçu les obéissances et les soumissions de l'enfant Jésus, et de la très sainte Vierge. 7. Il est mort avec bien de la consolation entre les bras de Jésus et de Marie.

DC 44,18,7 D. Quelles sont les peines, que saint Joseph a souffertes durant sa vie?
R. Il y en a particulièrement cinq. La 1ère a été, lorsqu'il vit la très sainte Vierge enceinte. La 2ème lorsqu'Hérode voulut faire mourir l'enfant Jésus. La 3ème a été la fatigue qu'il lui a fallu souffrir, dans le voyage qu'il a fait pour aller en Égypte, et pour en revenir. La 4ème a été la pauvreté, dans laquelle il a vécu particulièrement en Égypte, où il n'était pas connu. La 5ième a été la perte de l'enfant Jésus, lorsqu'il s'était séparé de la très sainte Vierge et de saint Joseph à Jérusalem, à l'âge de douze ans, et qu'il y demeura dans le Temple avec les docteurs, ce qui obligea saint Joseph de le chercher avec la très sainte Vierge pendant trois jours.

DC 44,18,8 D. Quelles ont été les consolations de saint Joseph pendant sa vie?
R. Il en a eu principalement six. La 1ère a été d'avoir connu le mystère de l'incarnation, et le mérite de la très sainte Vierge. La 2ème d'avoir vu, adoré, aimé, et tenu le saint enfant Jésus entre ses bras. La 3ème a été d'avoir vu rendre de grands honneurs à Notre-Seigneur par les pasteurs, et par les rois. La 4ème d'avoir ouï ce que dirent de Jésus-Christ saint Siméon, et Anne la prophétesse, le jour de la purification de la très sainte Vierge. La 5ème a été d'avoir recouvert Jésus-Christ dans le Temple, après l'avoir perdu. La 6ème d'avoir reçu les obéissances de Jésus et de la très sainte Vierge.

DC 44,18,9 D. Quand saint Joseph est-il mort?
R. On croit qu'il est mort un peu avant que Jésus-Christ alla prêcher le saint Évangile.
D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Joseph, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons particulièrement faire les sept choses suivantes. 1. Honorer ce saint comme le père nourricier de Jésus-Christ, l'époux fidèle de la très

sainte Vierge, et un des plus grands saints. 2. Remercier Dieu d'avoir comblé ce saint de tant de grâces, et de l'avoir choisi pour être le père nourricier de son Fils, et l'époux de sa très sainte Mère. 3. Ne vaquer le jour de sa fête qu'à des exercices de piété. 4. Avoir une grande confiance en l'intercession de saint Joseph, qui peut beaucoup auprès de Dieu. 5. Le prier souvent avec une dévotion toute particulière. 6. Ne point manquer de lui faire tous les jours quelque prière. 7. Imiter ses vertus.

DC 44,18,10 D. Quelles sont les vertus que nous devons tâcher d'imiter en saint Joseph?
R. Ce sont sa pureté, sa prompte obéissance, et sa vie humble, pauvre, cachée, et laborieuse.
D. Quelle a été la pureté de saint Joseph?
R. Elle a été si grande, qu'elle a égalé celle de la très sainte Vierge, et lui a mérité l'avantage d'être son époux.
D. Quelle a été l'obéissance de saint Joseph?
R. Elle a été si prompte et si exacte, qu'au même moment qu'il eut reçu l'ordre par un ange d'aller en Égypte, il partit sur le champ, quoi que ce fut pendant la nuit.

DC 44,18,11 D. Quelle a été la vie humble de saint Joseph?
R. Elle a été si humble, que quoi qu'il descendit de la famille du roi David, il n'était cependant ni connu ni considéré de personne.
D. Quelle a été la vie pauvre de saint Joseph?
R. Elle a été si pauvre, que personne ne voulut le loger, lorsqu'il alla à Bethléem, ce qui fit qu'il fût obligé de se retirer dans une étable.
D. Quelle a été la vie laborieuse de saint Joseph?
R. Elle a été si laborieuse, qu'il travailla continuellement du métier de charpentier, pour avoir de quoi vivre.

DC 44,19 **Instruction 19.**

Pour la fête de saint Étienne premier martyr.

DC 44,19,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Étienne premier martyr.
D. Qui était saint Étienne?
R. C'était un des premiers fidèles, que les apôtres choisirent, pour être un des sept diacres qu'ils consacrèrent.
D. Quels sont les avantages particuliers que saint Étienne a reçus de Dieu?
R. L'Écriture sainte marque en lui quatre principaux avantages. 1. Elle dit qu'il était plein de foi, de grâces et de forces. 2. Qu'il a été rempli du Saint-Esprit, et a possédé une très grande sagesse. 3. Qu'il prêchait avec tant d'efficace, qu'il confondait les juifs les plus obstinés. 4. Qu'il faisait des miracles, et des prodiges surprenants, pour confirmer la vérité de l'Évangile.

DC 44,19,2 D. Quelles sont les principales vertus, que saint Étienne a pratiquées?
R. Il y en a particulièrement trois. La 1ère a été un très grand courage à prêcher, et annoncer Jésus-Christ crucifié, sans craindre les injures, ni la haine des Juifs, ni la mort même. La 2ème a été le zèle qu'il a eu, pour faire connaître Jésus-Christ. La 3ème a été l'amour et le pardon des ennemis, ayant prié Dieu pour eux, comme Jésus-Christ, avant que de mourir, et n'ayant pas regardé comme un péché la mort que les Juifs lui faisaient souffrir.

DC 44,19,3 D. Comment saint Étienne est-il mort?
R. Il est mort martyr, et les Juifs le lapidèrent comme un blasphémateur, parce qu'il leur avait annoncé Jésus-Christ, et par haine contre lui, parce qu'il leur reprochait leurs crimes, et leur dureté de coeur.

DC 44,19,4 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Étienne, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Le respecter comme rempli de l'Esprit de Dieu, et comme le premier des martyrs, et le modèle des autres. 2. Remercier Dieu de l'avoir rempli de son Esprit-Saint, et de lui avoir donné un zèle si ardent, et un si grand courage. 3. Demander à Dieu, par l'intercession de ce saint, de ne regarder personne comme notre ennemi, et de pardonner à tous ceux qui nous auront fait du mal. 4. Imiter ses vertus.

DC 44,20 **Instruction 20.**

Pour la fête de saint Laurent martyr.

DC 44,20,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Laurent.
D. Qui était saint Laurent?
R. Il est né en Espagne, et a été le premier diacre de l'Église de Rome, du temps du pape saint Sixte premier du nom.
D. Quel a été l'emploi de saint Laurent?
R. C'a été de distribuer les aumônes aux pauvres, ce qu'il faisait avec un grand zèle, et avec bien de l'exactitude.
D. Quelle a été la vertu particulière de saint Laurent?
R. C'est qu'il a eu une telle ardeur pour le martyre, que voyant mener au supplice le pape saint Sixte, il se plaignait que ce saint pape l'abandonnait, et qu'il aurait dû l'emmener avec lui, pour souffrir et mourir comme lui, pour la foi de Jésus-Christ.

DC 44,20,2 D. Qu'est-ce que dit saint Laurent au pape saint Sixte, pour l'engager à le mener avec lui au supplice?
R. Il lui dit qu'il n'était pas raisonnable, que le pape allât mourir sans être accompagné d'un diacre, puisque pendant sa vie, il avait toujours eu soin d'en avoir un avec lui, et que rien ne l'empêchait de mourir avec ce saint pape, d'autant qu'il avait distribué les aumônes qu'il lui avait confiées.

DC 44,20,3 D. Quelle est la réponse que fit saint Sixte à saint Laurent, lorsqu'il le pressait de lui permettre de le suivre, afin de souffrir le martyre avec lui?
R. Saint Sixte répondit à saint Laurent, qu'il devait se consoler, puisque dans trois jours il le suivrait et endurerait des tourments bien plus cruels que lui, qui étant fort âgé et fort faible n'avait qu'une mort fort douce à souffrir.
D. Qu'est-ce qui a été cause de la mort de saint Laurent?
R. C'est que le juge, ayant cru qu'il avait en mains des grands trésors, le fit prendre, pour faire en sorte de les avoir.
D. Qu'est-ce que dit saint Laurent au juge, lorsqu'il lui demanda les trésors de l'Église?
R. Il lui dit, qu'il attendît trois jours, et qu'il les lui ferait venir.

DC 44,20,4 D. Que fit saint Laurent après ces trois jours de délais qu'il avait demandé au juge, pour lui faire voir les trésors de l'Église?
R. Il fit amener au juge un grand nombre de pauvres, lui disant, que c'était ce qu'il y avait de plus précieux dans l'Église.
D. Que fit le juge, lorsque saint Laurent lui eut ainsi parlé?
R. Il le fit tourmenter cruellement.
D. Quels tourments a souffert saint Laurent?
R. Il a souffert un grand nombre de tourments, par lesquels on lui a déchiré et mis en pièces sa chair: il a été fouetté, mis sur le chevalet, on a gratté sa chair avec des ongles de fer, et il a souffert plusieurs autres tourments, pendant toute une nuit.

DC 44,20,5 D. Qu'est-ce que saint Laurent dit au tyran, pendant qu'il souffrait tant de tourments?
R. Il lui dit, qu'il ne voulait servir que Dieu seul, et qu'il ne craignait pas tous ses tourments.
D. Comment saint Laurent est-il mort?
R. C'est ainsi que saint Laurent est mort. Après avoir souffert un grand nombre de tourments, on le mit sur un gril, où il a été rôti et brûlé à petit feu.
D. Qu'est-ce que saint Laurent dit au tyran, lorsqu'il était sur le gril?
R. Étant rôti d'un côté, il dit au tyran tourne-moi de l'autre côté, et puis lorsque je serai bien rôti, mange ma chair pour te rassasier.

DC 44,20,6 D. Qu'est-ce que saint Laurent dit à Dieu étant sur le gril?
R. Il dit à Dieu: Seigneur étant mis au feu, je vous ai confessé pour mon Seigneur et mon Dieu, et étant brûlé maintenant, je vous loue. Et en disant ces paroles, son âme s'en alla dans le Ciel.

DC 44,20,7 D. Que devons-nous faire, pour honorer saint Laurent, et pour bien célébrer sa fête?
R. Nous devons faire cinq choses. 1. Honorer ce saint comme l'un des plus excellents martyrs, et l'un des plus grand miracles de l'Église. 2. Remercier Dieu d'avoir donné à ce saint un si grand zèle pour souffrir pour lui, et un si grand courage dans les souffrances. 3. Demander à Dieu par l'intercession de saint Laurent l'amour des pauvres, et la grâce de souffrir volontiers pour l'amour de lui. 4. Imiter les vertus de ce saint, particulièrement l'estime qu'il avait pour les pauvres, la générosité parmi tous les tourments, et la joie dans les souffrances. 5. Jeûner la veille de sa fête.

DC 44,21 **Instruction 21.**

Pour la fête de saint Martin archevêque de Tours.

DC 44,21,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Martin archevêque de Tours.
D. Qu'est-ce que saint Martin a fait de considérable étant jeune?
R. Il a fait trois choses. 1. A l'âge de dix ans, il s'est fait inscrire dans l'Église, au nombre des catéchumènes. 2. A l'âge de quinze ans, il s'est enrôlé dans l'armée de l'empereur Constance. 3. A l'âge de dix-huit ans, un pauvre lui ayant demandé l'aumône au nom de Jésus-Christ, il lui donna la moitié de son manteau, et peu après il fut baptisé.

DC 44,21,2 D. Notre-Seigneur Jésus-Christ eut-il bien agréable l'aumône que fit saint Martin de la moitié de son manteau?
R. Oui, et Jésus-Christ pour témoigner à saint Martin, combien cette aumône lui était agréable, lui apparut revêtu de ce manteau, disant: Martin n'étant encore que catéchumène m'a revêtu de cet habit.

DC 44,21,3 D. Qu'est-ce que saint Martin a fait de particulier étant plus âgé?
R. Il y a eu six choses, qui ont le plus éclaté en lui dans un âge plus avancé. 1. Il a converti sa mère, ses parents, et plusieurs idolâtres; mais non pas son père. 2. Il a bâti un monastère dans la ville de Milan; mais l'évêque qui était arien l'en chassa. 3. De là, il a vécu deux ans dans une île déserte avec un prêtre. 4. Il a bâti un monastère proche de Poitiers. 5. Il a vécu si saintement dans ce monastère, qu'il y ressuscita deux morts. 6. Il a été enfin consacré archevêque de Tours, quelque résistance qu'il y ait apportée.

DC 44,21,4 D. Comment se conduisait saint Martin, étant archevêque?
R. Il se conduisait des trois manières suivantes. 1. Il vivait aussi austèrement que dans le cloître. 2. Il était l'exemple et le modèle des évêques, dans

le gouvernement de son diocèse. 3. Il faisait quantité de miracles.
D. Quels sont les principaux miracles, qu'a fait saint Martin?
R. Il en a fait particulièrement de trois sortes. 1. Il a abattu miraculeusement des idoles. 2. Il a ressuscité des morts. 3. Il a guéri toutes sortes de maladies, même par l'attouchement de ses habits, et de ses lettres.

DC 44,21,5 D. Quelles ont été les principales vertus de saint Martin?
R. C'ont été les cinq suivantes. 1. L'assiduité à la prière. 2. Un grand respect pour Dieu dans les églises, dans lesquelles il ne s'assoit jamais, disant, qu'il faut trembler en présence de son juge. 3. L'affection pour la vie pauvre. 4. L'amour de la pénitence, qu'il a exercée très grande sur son corps, jusqu'à sa mort. 5. Une grande patience dans les calomnies, et les injures qu'on lui a faites, particulièrement celles que lui a faites saint Brice son archidiacre.

DC 44,21,6 d; Quelles sont les grâces, et les avantages, que Dieu a faits à saint Martin?
R. Il y en a principalement quatre. 1. Il a eu un empire absolu sur les démons. 2. Il a été honoré de la présence de Dieu, des anges, et des saints. 3. Non seulement les bêtes, mais les plus puissants de la terre, et les empereurs même lui ont été soumis. 4. On a vu quelquefois un globe de feu sur sa tête, lorsqu'il célébrait la sainte messe.

DC 44,21,7 D. Avait-on bien de l'estime, pour saint Martin, pendant sa vie?
R. Oui, et nous en avons trois principales marques. 1. L'empereur Maxime, qui avait usurpé l'empire, le respecta, écouta ses avis, et l'admit à sa table. 2. Cet empereur trouva bon que saint Martin fit mettre à sa table au-dessus de lui un prêtre qui l'accompagnait. 3. L'impératrice le servit à table.

DC 44,21,8 D. Comment saint Martin est-il mort?
R. La mort de saint Martin a été accompagnée des six circonstances suivantes. 1. Il est mort consumé de travail et de pénitence. 2. Revêtu d'un cilice. 3. Couché sur la terre. 4. Couvert de cendre. 5. Ayant les yeux élevés vers le Ciel. 6. En même temps les anges enlevèrent son âme dans le Ciel.
D. D'où vient qu'on fait tant de débauches, le jour de la fête de saint Martin?
R. C'est parce qu'anciennement on faisait une grande solennité en cette fête, à cause de la dévotion particulière qu'on avait pour ce saint, et les pauvres en ont ensuite abusé.

DC 44,21,9 D. Que faut-il faire, pour honorer saint Martin, et pour célébrer sa fête dans l'esprit de l'Église?
R. Il faut faire huit choses. 1. Honorer saint Martin, comme l'un des plus grands et des plus saints évêques, qui aient été dans l'Église. 2. Remercier Dieu des grands exemples que ce saint a donnés à toute l'Église. 3. Demander à Dieu par son intercession l'amour de la prière et de la pénitence. 4. Imiter les vertus de ce saint, particulièrement son respect pour Dieu, son assiduité à la prière, et sa vie pauvre et austère. 5. Assister à tout le service de l'église. 6. Avoir horreur de la profanation que plusieurs sont de cette fête. 7. Éviter toutes sortes de compagnies, qui pourraient porter à quelque excès. 8. Vivre sobrement, pour imiter en quelque chose la vie austère et pénitente de saint Martin.

DC 44,22 **Instruction 22.**

Pour la fête de saint Nicolas évêque de Myre.

DC 44,22,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint Nicolas évêque de Myre, et patron des écoliers.
D. Pourquoi saint Nicolas est-il le patron des écoliers?
R. C'est parce qu'étant jeune il a vécu d'une manière très sainte.

D. Quelles sont les principales vertus, qui ont paru en saint Nicolas étant jeune?
R. Il y en a eu trois. 1. L'abstinence. 2. Le détachement des biens. 3. L'assiduité à la prière.

DC 44,22,2 D. En quoi saint Nicolas étant jeune a-t-il fait paraître son abstinence?
R. En ce qu'il jeunait, à ce qu'on dit, deux fois la semaine, le mercredi et le vendredi, et même qu'étant à la mamelle il ne la suçait qu'une fois sur le soir, chacun de ces deux jours.
D. En quoi saint Nicolas étant jeune a-t-il fait paraître son détachement des biens de la terre?
R. En ce que ses parents étant morts, il distribua tout son bien aux pauvres.
D. En quoi saint Nicolas étant jeune a-t-il fait paraître son assiduité à la prière?
R. En ce qu'il allait souvent à l'église, pour y prier Dieu.

DC 44,22,3 D. Quelles sont les principales vertus, dont saint Nicolas a donné des marques étant plus âgé?
R. Il y en a particulièrement trois. 1. Il a eu un grand amour pour la pureté. 2. Une dévotion tendre, envers Notre-Seigneur Jésus-Christ. 3. Une affection particulière, pour la prière.
D. En quelle occasion saint Nicolas a-t-il fait paraître son amour pour la pureté?
R. C'a été lorsque ne voulant pas être connu, il est allé de nuit par trois fois jeter de l'argent, par la fenêtre d'une maison, pour servir à marier trois filles, qui étaient en danger de perdre leur pureté.

DC 44,22,4 D. En quoi saint Nicolas a-t-il fait paraître sa dévotion tendre, envers Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. C'a été en allant dans la terre sainte, pour y visiter les saints lieux, et y honorer les saints mystères de Jésus-Christ Notre-Seigneur.
D. En quelles occasions saint Nicolas étant plus âgé a-t-il fait paraître son affection particulière pour la prière?
R. C'a été principalement en deux occasions. 1. Quand étant monté sur un vaisseau, pour faire le voyage de la terre sainte, et ayant prédit une grande tempête qui devait arriver, quand elle se fut élevée, il l'apaisa, par ses prières. 2. Quand il fut choisi évêque de Myre par révélation divine, à cause de son affection pour la prière.

DC 44,22,5 D. Comment saint Nicolas fût-il choisi évêque de Myre?
R. Ce fut par une révélation de Dieu, qui avait fait connaître qu'on choisît pour évêque celui qui entrerait le premier dans l'église, et qui aurait nom, Nicolas.
D. Quelles sont les vertus, qui ont paru en saint Nicolas étant évêque?
R. Il y en a eu particulièrement huit. La 1ère a été une grande pureté qu'il a toujours gardée. La 2ème a été une grande sagesse dans ses discours, et dans ses actions. La 3ème a été une forte application et assiduité à la prière, passant souvent les nuits entières à prier Dieu. La 4ème a été l'austérité de vie: car il veillait beaucoup, jeûnait souvent, était fort sobre, et vivait fort frugalement. La 5ème a été une grande charité, envers le prochain. La 6ème a été une grande libéralité, envers les pauvres, exerçant ordinairement l'hospitalité. La 7ème a été la douceur dans les avertissements. La 8ème a été la fermeté dans ses répréhensions.

DC 44,22,6 D. En quoi a paru particulièrement la charité de saint Nicolas, envers le prochain?
R. Elle parut principalement en deux choses. 1. En ce qu'il secourait les veuves, et les orphelins d'argent, de conseils, et d'actions. 2. En ce qu'il

était le refuge de ceux qui étaient dans l'oppression.
D. En quelle occasion a-t-il paru, que saint Nicolas était le refuge de ceux qui étaient dans l'oppression?
R. Cela a paru particulièrement, lorsqu'étant fort éloigné il délivra trois tribuns, qui avaient été condamnés par l'empereur Constantin sur des fausses accusations et qui avaient eu recours à lui.

DC 44,22,7 D. Comment saint Nicolas délivra-t-il ces trois tribuns, qui avaient eu recours à lui?
R. Il apparut à l'empereur en le menaçant, s'il ne les délivrait promptement.
D. Qu'est-ce que saint Nicolas a fait, pour le bien de l'Église?
R. Il a assisté au concile de Nicée, où 318 évêques ont condamné l'hérésie d'Arius.
D. Qu'est-ce qu'a souffert saint Nicolas?
R. Prêchant à Myre la foi chrétienne contre l'édit de Dioclétien et Maximien, il fut pris par les archers de l'empereur, et mené bien loin, et fut mis en prison, où il demeura jusqu'à ce que Constantin fut empereur.

DC 44,22,8 D. Comment saint Nicolas est-il mort?
R. Il y a eu trois choses particulières à la mort de saint Nicolas. 1. Il est mort ayant les yeux élevés vers le Ciel. 2. Voyant les anges qui lui venaient au devant. 3. Disant ce verset de David: mon Dieu je recommande mon esprit entre vos mains, il rendit son âme à Dieu.

DC 44,22,9 D. Que doivent faire les écoliers, pour honorer saint Nicolas, et pour bien célébrer sa fête?
R. Ils doivent faire quatre choses. 1. Honorer ce saint comme leur modèle. 2. Remercier Dieu d'avoir donné un si grand saint à son Église, d'avoir converti un grand nombre d'âmes par son moyen, et de le leur avoir donné leur patron. 3. Demander à Dieu par son intercession le mépris des biens du monde, l'amour du jeune, et de la pénitence, une grande horreur pour l'impureté, et pour tout ce qui y peut contribuer, et une affection toute particulière pour la prière. 4. Imiter les vertus de ce saint.

DC 44,23 **Instruction 23.**

Pour la fête d'un saint patron.

DC 44,23,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de saint N. notre patron?
D. Devons-nous avoir une dévotion particulière, envers notre saint patron?
R. Oui, parce que l'Église nous l'a donné, pour être plus particulièrement que tous les autres saints notre intercesseur auprès de Dieu.
D. Pourquoi l'Église nous a-t-elle donné des saints patrons?
R. C'a été pour deux raisons. 1. Pour nous mettre sous leur protection. 2. Pour nous engager à imiter leurs vertus.
D. Que signifie ce mot, patron?
R. Il signifie, modèle, guide, avocat, et protecteur.

DC 44,23,2 D. Comment nos saints patrons sont-ils nos modèles?
R. C'est parce que nous devons régler nos actions, sur la sainteté de leur vie.
D. Comment nos saints patrons sont-ils nos guides?
R. C'est parce que par leur sainte vie, ils nous font voir quel est le chemin que nous devons tenir, pour aller dans le Ciel.
D. Comment nos saints patrons sont-ils nos avocats?
R. C'est parce qu'ils prient Dieu pour nous dans le Ciel, afin de nous procurer le salut éternel.

D. Comment nos saints patrons sont-ils nos protecteurs?
R. C'est parce qu'ils nous protègent, contre les ennemis de notre salut.

DC 44,23,3 D. Qui sont les saints qu'on appelle patrons?
R. Il y en a de trois sortes. 1. Ce sont ceux qui les premiers ont annoncé l'Évangile dans le lieu, ou dans la province, dans lesquels on demeure. 2. Ceux en l'honneur desquels la paroisse ou l'église sur laquelle on demeure a été dédiée, et consacrée à Dieu. 3. Le saint dont on a reçu le nom au baptême ou à la confirmation.
D. Devons-nous avoir une dévotion particulière, envers nos saints patrons?
R. Oui, parce qu'ils s'intéressent beaucoup en tout ce qui regarde de notre salut.

DC 44,23,4 D. En quoi consiste la dévotion particulière, que nous devons avoir envers nos saints patrons?
R. Elle consiste en cinq choses. 1. A avoir une grande vénération pour leur sainteté. 2. A implorer leur secours dans tous nos besoins, et à leur faire tous les jours quelque prière particulière. 3. A imiter leurs vertus, et à se proposer chaque mois d'en imiter quelqu'une. 4. A sanctifier leurs fêtes en se confessant et communiant, et assistant aux offices de la paroisse. 5. A s'abstenir le jour de leur fête des festins, des jeux, des danses, et des autres débauches ou excès, qu'on ne fait que trop ordinairement dans ces saints jours.

DC 44,24 **Instruction 24.**

Pour la fête de la dédicace d'une église.

DC 44,24,1 D. Quelle est la fête que l'Église célèbre N.?
R. C'est la fête de la dédicace de N.?
D. Qu'est-ce que la fête de la dédicace?
R. C'est la solennité du jour auquel une église a été consacrée à Dieu, en l'honneur de quelque saint.
D. Pourquoi dites-vous, qu'une église est consacrée à Dieu, en l'honneur d'un saint?
R. C'est parce qu'on lui donne le nom d'un saint, qu'on y honore particulièrement, comme le patron de cette église.
D. Qu'entendez-vous, lorsque vous dites, qu'une église a été consacrée à Dieu?
R. C'est-à-dire, que de profane qu'elle était, elle a été par des saintes cérémonies destinée seulement à des usages saints, et au service de Dieu.

DC 44,24,2 D. Comment les églises sont-elles destinées au service de Dieu?
R. Elles le sont, en ce qu'on n'y peut rien faire, que ce qui regarde le service de Dieu.
D. En quoi consiste particulièrement le service de Dieu, qui se fait dans les églises?
R. Il consiste principalement en quatre choses. 1. A prêcher la parole de Dieu. 2. A chanter ses louanges. 3. A administrer les sacrements. 4. A célébrer le saint sacrifice de la messe.

DC 44,24,3 D. Pourquoi consacre-t-on les églises, avec tant de solennités et de cérémonies?
R. C'est pour deux raisons. 1. Pour inspirer du respect pour ces lieux saints. 2. Parce que les églises bâties de pierres sont les figures de la vraie Église, c'est-à-dire, de la société des fidèles, et des saints.
D. Comment les églises sont-elles les figures de la vraie Église?
R. C'est en ce que l'Église, c'est-à-dire, la société des fidèles et des saints est

le Temple où Dieu demeure, et que ce Temple est composé des fidèles, comme de pierres vivantes.

DC 44,24,4 D. Comment une église est-elle nommée, dans la sainte Écriture?
R. Elle y est appelée la maison de Dieu, ou une maison d'oraison.
D. Pourquoi l'église est-elle appelée la maison de Dieu?
R. C'est pour trois raisons. 1. Parce que Dieu est plus particulièrement dans une église, que dans un autre lieu, pour y donner ses grâces. 2. A cause que Jésus-Christ y est réellement au très saint Sacrement de l'autel. 3. A cause de la présence des saints anges qui la gardent, et des saints dont les reliques y reposent.

DC 44,24,5 D. Pourquoi l'église est-elle appelée une maison d'oraison?
R. C'est pour deux raisons. 1. Parce qu'elle est destinée, pour y prier et adorer Dieu. 2. Parce qu'on n'y doit venir, que pour y prier Dieu, et lui rendre ses devoirs.
D. Pourquoi renouvelle-t-on tous les ans la mémoire de la dédicace et de la consécration des églises?
R. C'est pour trois raisons. 1. Pour renouveler dans le coeur des fidèles la vénération, qu'ils doivent avoir pour ces lieux saints, et pour les mystères qu'on y célèbre tous les jours. 2. Pour y réparer, par leur dévotion, et par leur pitié, les péchés qu'ils y ont commis, l'indévotion, et les négligences, qu'ils y ont eues, pendant l'année. 3. Pour y renouveler la mémoire du saint jour auquel ils ont été dédiés, et consacrés à Dieu.

DC 44,24,6 D. Quel jour les chrétiens ont-ils été dédiés et consacrés à Dieu?
R. C'est dans le saint Baptême, qu'ils ont été dédiés et consacrés à Dieu, et qu'ils ont été fait les temples vivants du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.
D. En quoi consiste le principal honneur, que nous devons porter aux églises?
R. Il consiste particulièrement à n'y point entrer avec un seul péché mortel, ou à le quitter sur-le-champ, par une bonne confession.

DC 44,24,7 D. Pourquoi le plus grand honneur, que nous puissions porter aux églises, consiste-t-il à n'y point entrer avec un péché mortel?
R. C'est pour trois raisons. 1. Parce que le péché mortel nous rend ennemis de Dieu, et que c'est une grande effronterie d'entrer dans l'église, qui est sa maison, étant son ennemi. 2. Parce que nous n'allons à l'église, que pour honorer Dieu en la présence de Notre-Seigneur, et qu'il ne peut recevoir de l'honneur de ceux, qui sont ses ennemis mortels. 3. Parce que nous allons à l'église pour y obtenir nos besoins spirituels et temporels; or Dieu, dit l'Écriture, n'exauce point les pécheurs, et l'oraison de ceux qui persévèrent dans le péché est exécrable à Dieu.

DC 44,24,8 D. Suffit-il de n'avoir point de péché mortel, pour rendre à Dieu tout l'honneur qui lui est dû dans l'église?
R. Il faut pour cela être quitte non seulement des péchés mortels, mais aussi faire en sorte de n'avoir point de péchés véniels, et renoncer même à toute affection au péché soit mortel, soit véniel.
D. Pourquoi, pour rendre à Dieu tout l'honneur qui lui est dû dans l'église, doit-on renoncer à toute affection au péché soit mortel, soit véniel?
R. C'est parce que les péchés même véniels souillent l'âme, et que c'est une grande incivilité de paraître devant Dieu couvert d'ordure et de saleté, sans s'être nettoyé auparavant.

DC 44,24,9 D. Que doit-on faire en entrant dans l'église, pour se faire quitte de tous péchés, et de toute affection au péché?
R. Il faut faire trois choses. 1. Rentrer en soi-même, et faire une revue sur

sa conscience. 2. Faire un acte de contrition en prenant de l'eau bénite. 3. Se confesser au plus tôt, si on est chargé de quelque péché mortel.
D. En quoi consiste le respect extérieur, qu'on doit avoir dans les églises?
R. Il consiste particulièrement en trois choses. 1. A y aller modestement vêtu. 2. A y entrer avec retenue, sans regarder de côté et d'autre. 3. A se mettre à genoux, pour y adorer Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DC 44,24,10 D. Que devons-nous faire, pour bien célébrer la fête de la dédicace de l'église?
R. Nous devons faire quatre choses. 1. Assister à tout le service de l'église, avec une grande piété. 2. Remercier Dieu d'avoir établi ces lieux saints, qui sont les figures du Ciel, pour l'y adorer. 3. Demander pardon à Dieu de toutes les irrévérences et indévotions, que nous avons commises dans l'église. 4. Nous proposer avec la grâce de Dieu de n'y entrer jamais, qu'avec des sentiments de religion, et de n'y commettre à l'avenir aucun péché.
Fin.

Grand Abrégé des Devoirs (GA)

GA **Grand abrégé.**

Des devoirs du chrétien envers Dieu.

GA 0,0,100 **Avertissement aux maîtres.**

GA 0,0,101 *Les maîtres, en faisant le catéchisme, mettront toujours les demandes dans les réponses, quoiqu'elles n'y soient pas dans ce catéchisme afin que les réponses aient toujours un sens parfait.*

GA 0,0,102 *Après qu'ils auront fait une demande aux écoliers, ils expliqueront la réponse par plusieurs sous-demandes et feront presque autant de sous-demandes qu'il y a de principaux mots dans la réponse pour en donner une entière explication. Comme dans ce catéchisme il y a beaucoup de réponses qui peuvent se diviser en plusieurs pour faire les réponses courtes et faciles, ou dont on peut retrancher une partie, on y a imprimé en lettres italiques les premiers mots de ce qu'on y peut diviser ou retrancher et les mots qui signifient la même chose avec d'autres qui y sont, sont mis aussi en lettres italiques pour marquer qu'on ne doit se servir que de l'un ou l'autre; par exemple, quand on met dans une réponse (la douleur et contrition de ses péchés) le mot (contrition) est mis en lettres italiques pour marquer qu'il signifie la même chose que ce mot (douleur) et par conséquent qu'il ne faut se servir que de l'un ou de l'autre, et ainsi des autres.*

GA 0,0,103 *Dans les demandes et réponses dans lesquelles il y a (ou) en lettres italiques, c'est une marque qu'il ne faut dire que l'une ou l'autre des deux choses qui y sont exprimées.*
Les maîtres feront les explications et morales dans leurs catéchismes le plus qu'ils pourront par des sous-demandes, et cependant de temps en temps feront un petit discours de morale un peu animé de sept ou huit lignes et donneront toujours quelque pratique à la fin de leur catéchisme qui puisse être pratiquée le jour même et qui ait rapport au sujet dont ils auront parlé dans le catéchisme.

GA 0,1 **Instruction 1.**

De la religion chrétienne, des marques et des devoirs du chrétien.

GA 0,1,1 D. De quelle religion êtes-vous?
R. Je suis de la religion chrétienne.
D. Comment se nomment ceux qui sont de la religion chrétienne?
R. Ils se nomment chrétiens.
D. Que signifie le nom de chrétien?
R. Il signifie disciple de Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce qu'un chrétien?
R. Un chrétien est celui qui est baptisé.

GA 0,1,2 D. Suffit-il d'être baptisé pour être chrétien?
R. Oui, cela suffit.
D. Suffit-il d'être baptisé pour être un véritable disciple de Jésus-Christ?
R. Non, cela ne suffit pas.
D. Que doit faire un chrétien pour être un véritable disciple de Jésus-Christ?
R. Il faut pour cela qu'il soit chrétien catholique.
D. Tous les hommes ne sont-ils pas chrétiens catholiques?
R. Non, tous ne le sont pas.

GA 0,1,3 D. Y a-t-il quelques marques qui fassent connaître un véritable chrétien.
R. Oui, il y en a plusieurs.
D. Quelles sont les marques par lesquelles on connaît un véritable

chrétien?
R. C'est lorsqu'il s'acquitte des exercices extérieurs de la religion chrétienne.

GA 0,1,4 D. Quels sont les exercices extérieurs de la religion chrétienne?
R. Ce sont les cinq suivants: 1. Assister à la messe et au service divin. 2. Recevoir les sacrements de l'Église. 3. Entendre la parole de Dieu dans les églises des catholiques. 4. Réciter la profession de foi de l'Église catholique. 5. Faire le signe de la croix.

GA 0,1,5 D. Quelles sont les marques dont on se sert plus ordinairement pour connaître un chrétien?
R. Ce sont celles-ci: 1. Faire profession publique de tous les articles de foi. 2. Faire le signe de la croix.

GA 0,1,6 D. Qu'est-ce que le signe de la croix?
R. C'est un mouvement de la main droite qu'on fait en forme de croix sur soi ou sur quelque autre chose.
D. Comment fait-on sur soi le signe de la croix?
R. On fait sur soi le signe de la croix en mettant la main droite au front, puis à l'estomac, ensuite à l'épaule gauche, et de là à la droite, en disant: au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

GA 0,1,7 D. Comment appelle-t-on le signe de la croix?
R. On l'appelle le signe du chrétien catholique.
D. Pourquoi appelle-t-on le signe de la croix le signe du chrétien catholique?
R. C'est parce qu'on connaît pour chrétiens catholiques ceux qui le font.
D. Pourquoi fait-on le signe de la croix?
R. C'est pour demander la bénédiction et le secours de Dieu par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

GA 0,1,8 D. Quand faut-il faire le signe de la croix?
R. Nous le devons faire particulièrement en quatre occasions: 1. Au commencement de nos prières. 2. Au commencement de nos principales actions. 3. Quand nous sommes attaqués de quelque tentation. 4. Quand nous sommes exposés à quelque danger.

GA 0,1,9 D. Que représente le signe de la croix?
R. Il représente les principaux mystères de notre sainte religion.
D. Quels sont les principaux mystères que nous représente le signe de la croix?
R. Il nous représente le mystère de la très sainte Trinité et celui de la Rédemption.
D. Comment le signe de la croix nous représente-t-il le mystère de la très sainte Trinité?
R. C'est lorsque nous prononçons ces paroles: *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

GA 0,1,10 D. Comment le signe de la croix nous représente-t-il le mystère de la Rédemption?
R. C'est en nous représentant la croix sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a rachetés.
D. Pourquoi le signe de la croix a-t-il été institué?
R. Ç'a été pour nous faire ressouvenir que nous n'avons été rachetés et que nous ne deviendrons bienheureux que par la croix.

GA 0,1,11 D. Tous ceux qui ont les marques extérieures du chrétien ne sont-ils pas des véritables disciples de Jésus-Christ?
R. Non, tous ne le sont pas.

D. Tous les catholiques ne sont-ils pas des véritables disciples de Jésus-Christ?
R. Non, parce que tous ne pratiquent pas ce que Jésus-Christ a ordonné à ses disciples.
D. Qu'est-ce que Jésus-Christ a ordonné à ses disciples?
R. C'est de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs envers Dieu.

GA 0,1,12 D. Combien y a-t-il de devoirs du chrétien envers Dieu?
R. Il y a deux devoirs du chrétien envers Dieu.
D. Quels sont les deux devoirs du chrétien envers Dieu?
R. Ce sont de connaître Dieu et de l'aimer.

GA 0,1,13 D. Un chrétien ne peut-il pas se dispenser de ses deux devoirs envers Dieu?
R. Non, il ne peut jamais s'en dispenser, s'il veut être agréable à Dieu.
D. Un chrétien n'a-t-il pas d'autres devoirs envers Dieu que de le connaître et de l'aimer?
R. Il en a encore d'autres; mais ils se rapportent à ces deux, qui sont de connaître Dieu et de l'aimer.

GA 0,2 **Instruction 2.**

De la foi par laquelle nous connaissons Dieu en ce monde, et du symbole des apôtres.

GA 0,2,1 D. Quel est le premier devoir du chrétien?
R. C'est de connaître Dieu.
D. Comment connaissons-nous Dieu en ce monde?
R. Nous le connaissons par la foi.
D. Qu'est-ce que la foi?
R. C'est un acquiescement à ce qu'on nous dit.
D. Combien y a-t-il de sortes de foi?
R. Il y en a de deux sortes: la foi divine et la foi humaine.

GA 0,2,2 D. Qu'est-ce que la foi divine?
R. La foi divine est une vertu qui fait croire fermement tout ce que l'Église propose et ordonne de croire parce que Dieu le lui a révélé.
D. Quand avons-nous reçu la foi?
R. C'est lorsque nous avons été baptisés.
D. Sommes-nous obligés de croire tout ce que l'Église nous propose de croire?
R. Oui, nous y sommes obligés.

GA 0,2,3 D. Sommes-nous obligés de savoir tout ce que l'Église croit?
R. Non, nous n'y sommes pas obligés.
D. Suffit-il de croire en général tout ce que l'Église nous propose de croire?
R. Cela ne suffit pas, il y a plusieurs mystères que nous sommes obligés de croire et de savoir distinctement.

GA 0,2,4 D. Quels sont les mystères que nous devons croire ainsi?
R. Ce sont ceux qui sont contenus dans le symbole des apôtres et surtout les deux principaux mystères de notre sainte religion, celui de la très sainte Trinité et celui de la Rédemption.
D. Sommes-nous obligés de faire des actes de foi?
R. Oui, nous y sommes obligés.

GA 0,2,5 D. Quand est-ce que nous sommes obligés de faire des actes de foi?
R. C'est principalement en quatre occasions: 1. Quand nous commençons à avoir l'usage de la raison. 2. Quand nous sommes tentés contre la foi. 3. Quand nous recevons quelque sacrement. 4. A l'article de la mort.
D. En combien de manières peut-on faire des actes de foi?

R. On peut faire des actes de foi en deux manières: en général et en particulier.

GA 0,2,6 D. Faites un acte de foi en général.
R. Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église propose et ordonne de croire parce que vous lui avez révélé.
D. Faites un acte de foi en particulier sur le mystère de la très sainte Trinité.
R. Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit parce que vous l'avez révélé à votre Église.

GA 0,2,7 D. La foi seule suffit-elle pour être sauvé?
R. Non, elle ne suffit pas seule, il faut encore avoir la charité et les bonnes oeuvres.
D. Où sont contenues les vérités de foi que nous devons croire et savoir distinctement?
R. Elles sont contenues dans le Symbole des apôtres.
D. Qu'est-ce que le Symbole des apôtres?
R. C'est un abrégé des principaux mystères de notre foi.

GA 0,2,8 D. Est-il nécessaire de savoir par coeur le Symbole des apôtres?
R. Oui, il est nécessaire de le bien savoir.
D. Sommes-nous obligés de réciter le Symbole des apôtres?
R. Oui, l'Église nous le commande.
D. Quand est-ce que nous devons réciter le Symbole?
R. Nous devons le réciter tous les jours, le matin et le soir, et quand nous sommes tentés contre la foi.

GA 0,2,9 D. Récitez le Symbole des apôtres en français.
R. Voici le Symbole des apôtres en français.
Je crois en Dieu, etc.
D. Combien y a-t-il d'articles dans le Symbole des apôtres?
R. Il y a douze articles dans le Symbole des apôtres.
D. Combien y a-t-il de parties dans le Symbole des apôtres?
R. Il y a trois parties dans le Symbole des apôtres.

GA 0,2,10 D. De quoi est-il parlé dans la première partie du Symbole?
R. Il y est parlé de Dieu et de la création du monde.
D. De quoi est-il parlé dans la seconde partie du Symbole?
R. Il y est parlé du Fils de Dieu, de son incarnation et de la rédemption des hommes.

GA 0,2,11 D. De quoi est-il parlé dans la troisième partie du Symbole?
R. Il y est parlé: 1. Du Saint-Esprit. 2. Des biens que Dieu donne en cette vie à ceux qui sont de l'Église. 3. De la gloire dont il leur a promis de jouir après leur mort.

GA 0,3 **Instruction 3.**

De Dieu.

GA 0,3,1 D. Quelle est la première vérité que nous devons croire par la foi divine?
R. Dieu est la première vérité que nous devons croire par la foi divine.
D. Combien y a-t-il de dieux?
R. Il n'y a qu'un seul Dieu.
D. Qu'est-ce que Dieu?
R. Dieu est un esprit infiniment parfait, qui a créé le Ciel et la terre, et qui est le souverain Seigneur de toutes choses.

GA 0,3,2 D. Dieu a-t-il un corps?
R. Non, Dieu n'a pas de corps.
D. Dieu a-t-il une âme?
R. Non, Dieu n'a pas d'âme.
D. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas d'âme?
R. Dieu n'a pas d'âme parce qu'il est un pur esprit, et qu'une âme est toujours unie à un corps.

GA 0,3,3 D. Qu'est-ce qu'un pur esprit?
R. Un pur esprit, c'est celui qui n'a point de corps et qui ne peut être ni vu des yeux ni aperçu par aucun de nos sens.
D. Pourquoi dit-on que Dieu est un esprit infiniment parfait?
R. C'est parce qu'il a toutes sortes de perfections.

GA 0,3,4 D. Combien y a-t-il que Dieu est?
R. Dieu a toujours été, et ne cessera jamais d'être.
D. Dieu n'a-t-il point eu de commencement?
R. Non, Dieu n'a point eu de commencement.

GA 0,3,5 D. Où est Dieu?
R. Dieu est au Ciel, en la terre, aux enfers, et en tous lieux.
D. Qu'est-ce que Dieu fait dans le Ciel?
R. Il se connaît et s'aime soi-même, et il y récompense ceux qui ont bien vécu en ce monde.
D. Qu'est-ce que Dieu fait dans les enfers? N'y brûle-t-il pas?
R. Non, il n'y brûle pas, il y punit et fait brûler les démons et les damnés.

GA 0,3,6 D. Si Dieu est en tous lieux, il est donc ici?
R. Oui, Dieu est ici.
D. Si Dieu est ici, pourquoi ne le voyons-nous pas?
R. Nous ne voyons pas Dieu, parce qu'il est un esprit qui n'a point de corps, et que nous ne voyons rien en ce monde que par les yeux du corps.
D. Ne verrons-nous jamais Dieu?
R. Nous verrons Dieu après notre mort, si nous mourons en la grâce de Dieu.

GA 0,3,7 D. Dieu nous voit-il toujours?
R. Oui, Dieu nous voit toujours, et voit aussi tout ce que nous faisons.
D. Pourquoi Dieu nous voit-il toujours?
R. C'est parce que Dieu, ayant donné l'être à toutes ses créatures, il les voit telles qu'elles sont.
D. Dieu connaît-il toutes ses créatures?
R. Oui, parce que voir et connaître en Dieu est une même chose.
D. Dieu connaît-il toutes nos pensées et les désirs de nos coeurs?
R. Oui, Dieu les connaît parfaitement, et il sait tout ce qui se passe en notre âme.

GA 0,3,8 D. Dieu est-il tout-puissant?
R. Oui, Dieu est infiniment puissant.
D. Comment connaissons-nous que Dieu est tout-puissant?
R. C'est parce qu'il a créé le Ciel et la terre de rien et qu'il peut encore créer et faire tout ce qu'il lui plaira.
D. Dieu peut-il faire un péché?
R. Non, Dieu ne peut pas faire un péché, parce qu'il ne peut pas se haïr soi-même.

GA 0,3,9 D. Dieu n'est donc pas tout-puissant; puisque Dieu ne peut pas faire un péché, il ne peut donc pas faire tout ce qu'il veut?
R. Quoique Dieu ne puisse pas faire un péché, il ne laisse pas d'être tout-

puissant, parce que le péché n'est rien en soi-même et est seulement une imperfection.
D. Dieu est-il infiniment sage?
R. Oui, Dieu est infiniment sage.
D. Comment connaissons-nous que Dieu est infiniment sage?
R. C'est parce qu'il conduit et gouverne sagement le monde et toutes les créatures.

GA 0,3,10 D. Dieu est-il infiniment bon?
R. Oui, Dieu est infiniment bon, parce qu'il veut que tous les hommes soient sauvés et connaissent la vérité.
D. Pourquoi dit-on dans le Symbole des apôtres le Père tout-puissant, et non pas le Fils ou le Saint-Esprit tout-puissant?
R. C'est parce que la toute-puissance est attribuée au Père.

GA 0,4 **Instruction 4.**

Du mystère de la très sainte Trinité.

GA 0,4,1 D. Combien y a-t-il de personnes en Dieu?
R. Il y en a trois, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
D. Comment nomme-t-on les trois personnes ensemble?
R. On les nomme la très sainte Trinité.
D. Qu'est-ce que la très sainte Trinité?
R. C'est un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

GA 0,4,2 D. Les trois personnes de la très sainte Trinité sont-elles différentes et distinguées l'une de l'autre?
R. Oui, elles sont différentes et distinguées l'une de l'autre, comme les doigts de la main sont différents l'un de l'autre.
D. Le Père est-il Dieu?
R. Oui, le Père est Dieu.
D. Le Fils est-il Dieu?
R. Oui, le Fils est Dieu.
D. Le Saint-Esprit est-il Dieu?
R. Oui, le Saint-Esprit est Dieu.

GA 0,4,3 D. Les trois personnes de la très sainte Trinité ne sont-elles pas trois Dieux?
R. Non, elles ne sont qu'un seul Dieu.
D. Laquelle est-ce des trois personnes de la très sainte Trinité qui est Dieu; est-ce le Père, le Fils ou le Saint-Esprit?
R. Elles sont toutes trois Dieu. Le Fils est Dieu aussi bien que le Père et le Saint-Esprit, et le Saint-Esprit est Dieu aussi bien que le Père et le Fils.

GA 0,4,4 D. Pourquoi les trois personnes de la très sainte Trinité ne sont-elles qu'un seul Dieu, et non pas trois dieux?
R. C'est parce qu'elles n'ont toutes trois qu'une même nature et qu'une même divinité.

GA 0,4,5 D. Comment pouvons-nous connaître qu'il n'y a qu'un seul Dieu quoiqu'il y ait trois personnes distinguées et différentes l'une de l'autre?
R. Nous ne pouvons pas bien comprendre en ce monde comment il y a trois personnes en Dieu distinguées l'une de l'autre et qu'il n'y a qu'un seul Dieu; nous ne le connaissons que par la foi.
D. Ne le comprendrons-nous jamais?
R. Non, mais nous le connaîtrons clairement quand nous serons bienheureux dans le Ciel.

GA 0,4,6 D. Laquelle est-ce des trois personnes de la très sainte Trinité, qui est la plus grande, la plus sage, la meilleure, etc.?
R. Elles sont aussi grandes, aussi sages, aussi bonnes et aussi parfaites l'une que l'autre.
D. Pourquoi le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont-ils aussi parfaits l'un que l'autre?
R. C'est parce qu'ils sont égaux en toutes choses.

GA 0,4,7 D. Pourquoi le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont-ils égaux en toutes choses?
R. C'est parce qu'ils ne font qu'un seul et même Dieu.
D. Pourquoi le Père n'est-il pas plus ancien que le Fils et le Saint-Esprit?
R. C'est parce qu'ils ont été de toute éternité, et qu'ainsi l'un n'a pas été avant l'autre.

GA 0,4,8 D. Pourquoi appelle-t-on la première personne le Père, la seconde le Fils et la troisième le Saint-Esprit?
R. On appelle la première personne le Père, parce qu'elle engendre le Fils de toute éternité. On appelle la seconde personne le Fils, parce qu'elle est engendrée du Père. On appelle la troisième personne le Saint-Esprit, parce qu'elle n'a pas de nom qui la distingue du Père et du Fils. C'est pour cela qu'on lui donne le nom qui est commun aux trois personnes.

GA 0,5 **Instruction 5.**

De la création du monde, des anges et de l'homme et du péché du premier homme.

GA 0,5,1 D. Pourquoi appelle-t-on Dieu créateur du Ciel et de la terre?
R. C'est parce que Dieu a fait de rien le Ciel et la terre, et toutes les autres créatures.
D. Qu'entend-t-on par le Ciel et la terre?
R. On entend par le Ciel cette région supérieure et les anges qui y demeurent; et par la terre on entend les hommes et toutes les créatures d'ici-bas.

GA 0,5,2 D. Qu'est-ce qu'être créateur, ou créer?
R. Créer, c'est faire quelque chose de rien.
D. Comment Dieu a-t-il créé et fait toutes choses de rien?
R. Ç'a été par sa seule parole.
D. Comment appelle-t-on ordinairement tout ce que Dieu a créé?
R. On l'appelle le monde.

GA 0,5,3 D. Le monde n'a-t-il pas été de toute éternité?
R. Non, Dieu l'a créé au commencement du temps.
D. En combien de temps Dieu a-t-il créé le monde?
R. Il l'a créé en six jours.
D. Dieu n'eut-il pas pu créer le monde en un moment?
R. Oui, il l'eut pu faire.

GA 0,5,4 D. Quelles sont les plus parfaites de toutes les créatures?
R. Ce sont les anges.
D. Qu'est-ce que les anges?
R. Ce sont des esprits bienheureux qui n'ont point de corps.
D. Y a-t-il beaucoup d'anges?
R. Oui, il y en a un très grand nombre.

GA 0,5,5 D. Quand Dieu a-t-il créé les anges?
R. Saint Augustin dit que ç'a été le premier jour.
D. Où Dieu a-t-il créé les anges?
R. Il les a créés dans le Ciel.

D. En quel état les anges ont-ils été créés?
R. Ils ont été créés en état de grâce.
D. Les anges ont-ils conservé la grâce?
R. Non, il y en a qui ont persévéré dans la grâce, et d'autres qui l'ont perdue par leur orgueil.
D. Comment appelle-t-on les anges qui ont perdu la grâce de Dieu?
R. On les nomme démons, ou mauvais anges, ou malins esprits.

GA 0,5,6 D. Que sont devenus les anges qui ont persévéré dans la grâce.
R. Ils ont resté dans le Ciel pour y jouir de Dieu.
D. Que signifie le nom d'ange?
R. Le nom d'ange signifie messager.
D. Pourquoi donne-t-on aux anges le nom de messagers?
R. C'est parce que Dieu les envoie pour avoir soin des hommes.

GA 0,5,7 D. Comment nomme-t-on les anges qui ont soin des hommes?
R. On les nomme anges gardiens.
D. Tous les hommes ont-ils un ange gardien?
R. Oui, tous les hommes ont un ange gardien.
D. Quel est le soin que prennent de nous nos anges gardiens?
R. Il consiste en cinq choses: 1. Ils nous donnent de bonnes inspirations. 2. Ils nous retirent de plusieurs occasions de péché. 3. Ils présentent à Dieu nos prières. 4. Ils prient Dieu pour nous. 5. Ils nous aident à bien mourir.
D. Pouvons-nous prier les anges?
R. Oui, nous pouvons prier les anges afin qu'ils obtiennent de Dieu les grâces dont nous avons besoin.

GA 0,5,8 D. Quelle est la plus parfaite créature qui soit sur la terre?
R. C'est l'homme.
D. Qu'est ce que l'homme?
R. L'homme est une créature raisonnable créée à l'image de Dieu, et composée d'un corps et d'une âme.
D. De quoi Dieu a-t-il formé le corps de l'homme?
R. Il l'a formé du limon de la terre.
D. De quoi Dieu a-t-il formé l'âme du premier homme?
R. Il l'a faite de rien, parce qu'il l'a créé.

GA 0,5,9 D. Pourquoi Dieu a-t-il créé l'âme du premier homme et celles des autres hommes?
R. Ç'a été afin qu'elles s'appliquassent en ce monde à connaître Dieu et à l'aimer, et qu'elles jouissent après cette vie d'un bonheur éternel.
D. Comment s'appelait le premier homme?
R. Le premier homme s'appelait Adam.
D. Comment s'appelait la première femme?
R. La première femme s'appelait Ève.

GA 0,5,10 D. Où Dieu a-t-il mis Adam après l'avoir créé?
R. Dieu mit Adam dans un jardin, qu'on appelait le Paradis terrestre.
D. Qu'est-ce que Dieu a commandé à Adam en le mettant dans le Paradis terrestre?
R. Dieu a commandé à Adam de l'aimer et de le servir, et de s'occuper à travailler dans ce jardin.

GA 0,5,11 D. Qu'est-ce que Dieu a défendu à Adam?
R. Dieu lui a défendu de manger du fruit d'un arbre appelé de la science du bien et du mal.
D. Adam a-t-il obéi à Dieu?
R. Non, il a mangé du fruit dont Dieu lui avait défendu de manger.

D. Qui a porté Adam à manger du fruit défendu?
R. Ç'a été Ève.
D. Qui est-ce qui a porté Ève à manger du fruit défendu?
R. Ç'a été le démon qui prit la forme d'un serpent pour la tenter.

GA 0,5,12 D. Tous les hommes sont-ils punis à cause du péché d'Adam?
R. Oui, tous les hommes sont punis à cause du péché d'Adam.
D. Pourquoi tous les hommes sont-ils punis à cause du péché d'Adam?
R. C'est parce qu'ils ont tous péché en lui et avec lui.
D. Comment tous les hommes sont-ils punis à cause du péché d'Adam?
R. Ils le sont particulièrement en cinq manières: 1. Par leur ignorance. 2. Par la difficulté qu'ils ont de faire le bien. 3. Par l'inclination qu'ils ont à faire le mal. 4. Par les misères qu'ils souffrent dans le corps. 5. Par la mort.

GA 0,5,13 D. Comment tous les hommes ont-ils péché en Adam, et sont-ils coupables de son péché?
R. c'est parce que Dieu avait déterminé que si Adam péchait, tous les hommes péchaient en lui et avec lui.

GA 0,6 **Instruction 6.**

De l'incarnation du Fils de Dieu.

GA 0,6,1 D. Dieu a-t-il laissé les hommes dans l'état du péché?
R. Non, il les en a retirés.
D. Qu'est-ce que Dieu a fait pour retirer les hommes du péché?
R. Dieu a envoyé son Fils dans le monde.
D. Qu'est-ce que le Fils de Dieu a fait dans le monde pour retirer les hommes du péché?
R. Il s'est incarné, c'est-à-dire qu'il s'est fait homme.

GA 0,6,2 D. Qu'est-ce que se faire homme?
R. C'est prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.
D. Où le Fils de Dieu a-t-il pris un corps et une âme?
R. Ç'a été dans le sein de la très sainte Vierge Marie sa mère.
D. Comment appelle-t-on le mystère par lequel le Fils de Dieu s'est fait homme?
R. On l'appelle le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu.

GA 0,6,3 D. Le Père et le Saint-Esprit ne se sont-ils pas fait homme?
R. Non, il n'y a eu que le Fils.
D. Comment appelle-t-on le Fils de Dieu fait homme?
R. Le Fils de Dieu fait homme s'appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou le Verbe incarné.
D. Jésus-Christ est-il Dieu et homme tout ensemble?
R. Oui, Jésus-Christ est Dieu parce qu'il a la nature divine, et il est homme parce qu'il a la nature humaine.

GA 0,6,4 D. Comment le Fils de Dieu s'est-il fait homme?
R. Le Fils de Dieu s'est fait homme et a été conçu par l'opération du Saint-Esprit.
D. Comment Jésus-Christ a-t-il été conçu par l'opération du Saint-Esprit?
R. C'est parce que le Saint-Esprit a formé le corps de Jésus-Christ du plus pur sang de la très sainte Vierge.

GA 0,6,5 D. Quel jour fait-on la fête de l'Incarnation du Fils de Dieu?
R. C'est le jour de l'Annonciation de la très sainte Vierge le 25 de mars.
D. Le Fils de Dieu s'étant fait homme a-t-il eu un père et une mère comme les autres hommes?
R. Comme Dieu il a un Père, qui est le Père éternel, et n'a pas de mère; et

comme homme il n'a pas eu de père, mais seulement une mère, qui est la très sainte Vierge Marie.

GA 0,6,6 D. Le Saint-Esprit n'est-il pas le père de Jésus-Christ comme homme?
R. Non, il ne l'est pas parce qu'il ne l'a pas engendré.
D. Saint Joseph n'est-il pas le père de Jésus-Christ comme homme?
R. Non, saint Joseph n'est pas le père de Jésus-Christ comme homme.
D. Pourquoi saint Joseph est-il appelé le père de Jésus-Christ dans l'Évangile?
R. C'est parce qu'il l'a nourri, et que chacun croyait qu'il était son père à cause qu'il était l'époux de la très sainte Vierge.

GA 0,6,7 D. Quel jour, et à quelle heure Jésus-Christ est-il né?
R. Jésus-Christ est né le jour de Noël le 25 décembre au milieu de la nuit.
D. En quel lieu Jésus-Christ est-il né?
R. Jésus-Christ est né dans une étable proche la ville de Bethléem.
D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été circoncis et nommé Jésus?
R. Ç'a été huit jours après sa naissance.

GA 0,6,8 D. Que signifie le nom de Jésus?
R. Le nom de Jésus signifie sauveur.
D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été adoré des rois?
R. Ç'a été le sixième jour de janvier, treize jours après sa naissance.
D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été présenté à Dieu son Père dans le Temple par la très sainte Vierge?
R. Ç'a été le quarantième jour après sa naissance appelé le jour de la Purification de la très sainte Vierge.
D. Pourquoi appelle-t-on ce jour la Purification de la très sainte Vierge?
R. C'est parce qu'en ce jour la très sainte Vierge est allée au Temple pour s'y purifier.

GA 0,6,9 D. Par qui Jésus-Christ a-t-il été baptisé, et à quel âge?
R. Jésus-Christ a été baptisé par saint Jean-Baptiste à l'âge de 30 ans.
D. Que fit Jésus-Christ après son baptême?
R. Jésus-Christ après son baptême alla dans le désert où il jeûna quarante jours et quarante nuits, et fut tenté trois fois par le démon.

GA 0,6,10 D. Que fit Jésus-Christ étant sorti du désert?
R. Jésus-Christ étant sorti du désert prêcha son Évangile pendant trois ans.
D. Combien Jésus-Christ a-t-il vécu?
R. Jésus-Christ a vécu 33 ans.

GA 0,7 **Instruction 7.**

Des souffrances, de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ.

GA 0,7,1 D. Qu'est devenu Jésus-Christ après avoir prêché son Évangile pendant trois ans?
R. Judas qui était un de ses disciples le trahit et le livra entre les mains des Juifs.
D. Qu'est-ce que les Juifs firent à Jésus-Christ, après que Judas le leur eut livré?
R. Ils le firent beaucoup souffrir et le firent mourir.
D. Jésus-Christ a-t-il souffert en son âme et en son corps?
R. Oui, Jésus-Christ a souffert en son âme une tristesse mortelle; et il a souffert en son corps plusieurs sortes de tourments.

GA 0,7,2 D. Comment Jésus-Christ est-il mort?
R. Jésus-Christ est mort sur une croix à laquelle il a été attaché.
D. Qui est-ce qui a condamné Jésus-Christ à la mort?

R. Ç'a été Ponce Pilate gouverneur de Judée.
D. Jésus-Christ est-il mort comme Dieu ou comme homme?
R. Jésus-Christ est mort comme homme, et non pas comme Dieu.

GA 0,7,3 D. Où Jésus-Christ est-il mort?
R. Jésus-Christ est mort sur la montagne du Calvaire, proche la ville de Jérusalem.
D. Comment se nomme le jour auquel on fait la mémoire de la mort de Jésus-Christ?
R. Ce jour se nomme le vendredi saint.
D. Qu'est-ce qu'on a fait du corps de Jésus-Christ après sa mort?
R. On l'a enseveli et on l'a mis dans un tombeau.

GA 0,7,4 D. Combien de temps le corps de Jésus-Christ a-t-il été dans le tombeau?
R. Il y a été depuis le vendredi au soir jusqu'au dimanche au matin.
D. Lorsque Jésus-Christ est mort, qu'est devenue son âme?
R. Lorsque Jésus-Christ est mort, son âme est descendue dans les limbes.
D. Qu'est-ce que l'âme de Jésus-Christ est allée faire dans les limbes?
R. Elle y est allée pour en retirer les âmes des saints, morts avant Jésus-Christ, afin de les mener avec lui dans le Ciel.

GA 0,7,5 D. Qu'est-ce que les limbes dans lesquels l'âme de Jésus-Christ est descendue?
R. Les limbes, c'est un lieu qui est dans la terre, où étaient les âmes des saints qui étaient morts avant Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce que les saints qui étaient morts avant Jésus-Christ faisaient dans les limbes?
R. Ils y attendaient la venue et la mort de Jésus-Christ pour monter avec lui dans le Ciel.

GA 0,7,6 D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il tant souffert et est-il mort sur une croix?
R. Ç'a été afin de satisfaire à la justice de Dieu son Père pour nos péchés.
D. Était-il nécessaire que Jésus-Christ souffrit et mourut pour nous?
R. Non, il pouvait nous laisser dans le péché et nous laisser damner.

GA 0,7,7 D. Un ange ou un homme ne pouvait-il pas satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés?
R. Non, un ange ni un homme ne pouvaient pas satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés.
D. Pourquoi un ange ni un homme ne pouvaient-ils pas satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés?
R. C'est parce que l'offense que nos péchés ont faite à Dieu étant infinie, il fallait que la satisfaction qu'on lui en ferait fut infinie, et c'est ce que ne pouvait faire aucune créature.

GA 0,7,8 D. Était-il nécessaire que Jésus-Christ mourut afin de satisfaire pour nos péchés?
R. Non, il pouvait y satisfaire par une seule de ses actions, ou par une goutte de son sang.
D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il tant souffert, et est-il mort sur une croix, puisque cela n'était pas nécessaire pour satisfaire à Dieu pour nos péchés?
R. Ç'a été pour deux raisons: 1. Pour nous témoigner le grand amour qu'il a eu pour nous. 2. Pour nous engager à avoir plus d'horreur pour le péché.

GA 0,7,9 D. Comment appelle-t-on le mystère des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. On l'appelle le mystère de la Rédemption.
D. Qu'est-ce que le mystère de la Rédemption?

R. C'est Jésus-Christ mort sur une croix pour nous retirer du péché, pour nous délivrer des peines d'enfer et pour nous mériter la vie éternelle.

GA 0,7,10 D. Peut-on dire quand Jésus-Christ est mort, que Dieu est mort.
R. Oui, on le peut dire véritablement parce que Jésus-Christ est Dieu.
D. Pourquoi dit-on que Dieu est mort puisque Jésus-Christ n'est pas mort comme Dieu?
R. C'est parce qu'on attribue à la personne de Jésus-Christ ce qui convient à la nature humaine.

GA 0,8 **Instruction 8.**

De la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, et de la descente du Saint-Esprit.

GA 0,8,1 D. Qu'est devenu le corps de Jésus-Christ, après avoir demeuré dans le tombeau?
R. Jésus-Christ est ressuscité, c'est-à-dire que son corps a été réuni à son âme et a recouvert une nouvelle vie.
D. Comment Jésus-Christ est-il ressuscité?
R. Jésus-Christ est ressuscité par sa propre puissance, qui est la puissance de Dieu même.
D. Quel jour Jésus-Christ est-il ressuscité?
R. Jésus-Christ est ressuscité le dimanche le troisième jour après sa mort.

GA 0,8,2 D. Qu'est-ce que ressusciter?
R. Ressusciter, c'est retourner en vie après être mort.
D. Combien de temps Jésus-Christ est-il demeuré sur la terre après sa résurrection?
R. Il y est resté quarante jours.
D. Qu'est devenu Jésus-Christ après les quarante jours qu'il est resté sur la terre depuis sa résurrection?
R. Il est monté dans le Ciel.

GA 0,8,3 D. Comment Jésus-Christ est-il monté dans le Ciel?
R. Jésus-Christ est monté dans le Ciel en corps et en âme par sa propre puissance.
D. Pourquoi Jésus-Christ est-il monté dans le Ciel?
R. Il y est monté pour nous l'ouvrir et pour nous donner moyen d'y entrer.

GA 0,8,4 D. Comment Jésus-Christ est-il dans le Ciel.
R. Jésus-Christ est assis dans le Ciel à la droite de son Père.
D. Le Père éternel a-t-il une droite et une gauche?
R. Non, le Père éternel n'a ni droite ni gauche parce qu'il n'a point de corps.
D. Pourquoi dit-on que Jésus-Christ est à la droite de son Père, puisque son Père n'a point de corps?
R. C'est pour nous marquer qu'il est égal à son Père.

GA 0,8,5 D. Comment appelle t-on le jour auquel Jésus-Christ est monté au Ciel?
R. On l'appelle le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Dix jours après que Jésus-Christ est monté au Ciel, qu'est-il arrivé?
R. Le Père et le Fils ont envoyé le Saint-Esprit aux apôtres.
D. Pourquoi le Père et le Fils ont-ils envoyé le Saint-Esprit aux apôtres?
R. Ç'a été pour les remplir du Saint-Esprit et de ses grâces, et pour former l'Église.
D. Sous quelle forme le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres?
R. Ç'a été sous la forme de langues de feu.

GA 0,8,6 D. Quels biens le Saint-Esprit a-t-il fait aux apôtres lorsqu'il est descendu sur eux?
R. Il leur a fait quatre sortes de biens.
1. Il les a instruits de toutes les vérités qu'ils devaient enseigner.
2. Il les a fait parler de toutes sortes de langues. 3. Il leur a donné la puissance de faire des miracles. 4. Il les a fortifiés dans la foi de Jésus-Christ, et dans sa grâce.
D. Quel jour le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres?
R. Ç'a été le jour de la Pentecôte.

GA 0,8,7 D. Le Saint-Esprit n'est-il pas partout?
R. Oui, le Saint-Esprit est partout parce qu'il est Dieu.
D. Pourquoi dit-on que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte puisqu'il est partout?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'en ce jour il a paru visiblement sur eux. 2. Parce qu'il a fait en eux des merveilles qu'il n'y faisait pas auparavant.
D. Le Saint-Esprit se communique-t-il encore visiblement comme il a fait le jour de la Pentecôte?
R. Non, mais il se communique invisiblement à ceux qui sont en état de grâce.

GA 0,8,8 D. Que fait le Saint-Esprit dans une âme qui est ou qu'il met en état de grâce?
R. Il y fait principalement quatre choses: 1. Il la purifie de tout péché. 2. Il lui donne ou augmente la grâce. 3. Il lui donne la force de faire le bien. 4. Il lui fait vaincre les tentations et la console dans ses afflictions.

GA 0,8,9 D. Que faut-il faire pour attirer en soi le Saint-Esprit?
R. Il faut pour cela se bien disposer à recevoir le sacrement de confirmation si on ne l'a pas reçu; il faut se confesser souvent, éviter le péché plus que la mort, et principalement l'impureté.
D. Que faut-il faire pour conserver le Saint-Esprit?
R. Il faut faire trois choses: 1. Éviter les occasions du péché. 2. Fuir les mauvaises compagnies. 3. Prier Dieu souvent et avec ferveur.

GA 0,9 **Instruction 9.**

De l'Église.

GA 0,9,1 D. Comment le Saint-Esprit en descendant sur les apôtres a-t-il formé l'Église?
R. Ç'a été lorsqu'il leur a inspiré de s'unir dans une même créance avec ceux qu'ils avaient convertis, et de faire tous ensemble une société, qu'on appelle l'Église.
D. L'Église que le Saint-Esprit a formée a-t-elle toujours été depuis les apôtres jusqu'à présent?
R. Oui, elle n'a pas cessé d'être.
D. Tous les hommes sont-ils de l'Église?
R. Non, il n'y a que les chrétiens catholiques qui soient de l'Église.
D. Les chrétiens catholiques qui sont en péché mortel sont-ils de l'Église?
R. Oui, ils sont de l'Église.

GA 0,9,2 D. Qu'est-ce que l'Église?
R. L'Église est la société de tous les chrétiens catholiques qui sont unis entre eux et avec Jésus-Christ, et qui sont soumis à notre saint Père le pape.
D. Qu'est-ce que notre saint Père le pape?
R. C'est l'évêque de Rome qui est le chef visible de l'Église.

D. Comment notre saint Père le pape est-il le chef visible de l'Église?
R. C'est parce qu'il l'a gouverne et qu'il l'a conduit visiblement.

GA 0,9,3 D. L'Église a-t-elle aussi un chef invisible?
R. Oui, l'Église a un chef invisible qui est Jésus-Christ.
D. Comment Jésus-Christ est-il le chef invisible de l'Église?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que c'est lui qui lui a donné ses lois. 2. Parce qu'il la gouverne et qu'il la conduit invisiblement.
D. Puisque l'Église a un chef a-t-elle aussi des membres?
R. Oui, l'Église a des membres aussi bien qu'un chef.

GA 0,9,4 D. Qu'est-ce qu'on appelle membres de l'Église?
R. On appelle membres de l'Église tous ceux qui sont de l'Église?
D. Combien y a-t-il de sortes de membres de l'Église?
R. Il y en a de deux sortes: des membres vivants, et des membres morts.
D. Qui sont les membres vivants de l'Église?
R. Ce sont les catholiques qui ont la grâce sanctifiante.
D. Qui sont les membres morts de l'Église?
R. Ce sont tous les catholiques qui sont privés de la grâce sanctifiante et qui sont en péché mortel.

GA 0,9,5 D. Pourquoi tous les catholiques qui n'ont pas la grâce sanctifiante sont-ils regardés comme des membres morts de l'Église?
R. C'est parce que c'est cette grâce de Dieu qui donne la vie à notre âme et que ceux qui ne l'ont pas sont morts spirituellement.
D. Y en a-t-il qui ont été membres de l'Église, et qui en ont été séparés?
R. Oui il y en a plusieurs.
D. Qui sont ceux qui ont été membres de l'Église, et qui en ont été séparés?
R. Ce sont les hérétiques, les schismatiques, et les excommuniés.

GA 0,9,6 D. Qu'est-ce que les hérétiques?
R. Ce sont ceux qui ont été baptisés, et qui ne croient pas tous les articles de foi, que l'Église propose.
D. Qu'est-ce que les schismatiques?
R. Ce sont ceux qui ont été baptisés, et qui ne sont pas soumis à notre saint Père le pape, et aux véritables pasteurs de l'Église.
D. Qu'est-ce que les excommuniés?
R. Ce sont ceux qui ont été séparés de la communion visible de l'Église pour avoir commis quelque péché énorme, ou pour avoir manqué de soumission à l'Église.
D. Est-il permis de fréquenter les excommuniés?
R. Non, cela n'est pas permis.

GA 0,9,7 D. Y a-t-il des hommes qui ne sont pas, et qui n'ont jamais été menbres de l'Église?
R. Oui, il y en a plusieurs.
D. Qui sont ceux qui ne sont pas et qui n'ont jamais été de l'Église?
R. Ce sont les païens, les idolâtres et les infidèles.
D. Qu'est-ce que les païens?
R. Les païens sont ceux qui vivent sans aucun exercice de religion.

GA 0,9,8 D. Qu'est-ce que les idolâtres?
R. Les idolâtres sont ceux qui adorent des faux dieux, et qui rendent à la créature l'honneur qui n'appartient qu'à Dieu.
D. Qu'est-ce que les infidèles?
R. Les infidèles sont ceux qui ne reconnaissent point Jésus-Christ pour le sauveur et rédempteur des hommes, comme les Juifs, les Turcs etc.

GA 0,10 **Instruction 10.**

Des marques de la véritable Église et des biens qui lui sont propres.

GA 0,10,1 D. Quelle est la puissance et l'autorité de l'Église?
R. C'est la même que celle de Jésus-Christ.
D. Qui est-ce qui a donné à l'Église la même puissance et autorité de Jésus-Christ?
R. Ç'a été Jésus-Christ lui-même.
D. Quelles sont les marques les plus ordinaires, par lesquelles on connaît l'Église?
R. Il y en a cinq, qui sont: qu'elle est une, sainte, catholique, apostolique, et romaine.

GA 0,10,2 D. Comment l'Église est-elle une?
R. L'Église est une pour quatre raisons: 1. Parce qu'il n'y en a qu'une. 2. Parce que tous les catholiques font profession d'une même foi. 3. Parce qu'ils participent aux mêmes sacrements. 4. Parce qu'ils sont soumis à notre saint Père le pape, qui est le chef visible de l'Église, et à Jésus-Christ qui en est le chef invisible.
D. Pourquoi l'Église est-elle appelée sainte?
R. C'est pour trois raisons: 1. Parce que Jésus-Christ qui en est l'auteur et le chef, est très saint. 2. Parce que ses maximes, ses commandements et ses sacrements sont très saints. 3. Parce que tous les membres vivants de l'Église sont saints.

GA 0,10,3 D. Pourquoi l'Église est-elle appelée catholique, c'est-à-dire universelle?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'elle est étendue dans tout le monde. 2. Parce qu'elle doit durer jusqu'à la fin du monde.
D. Pourquoi l'Église est-elle appelée apostolique?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce que les apôtres l'ont établie et commencée. 2. Parce qu'elle a toujours conservé la doctrine que les apôtres ont enseignée.
D. Pourquoi l'Église est-elle appelée romaine?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour la distinguer des sociétés hérétiques, et schismatiques, qui se donnent le nom d'Église. 2. Parce que le pape qui est l'évêque de Rome est le chef visible de l'Église.

GA 0,10,4 D. Quels sont les biens dont jouissent en ce monde ceux qui sont de l'Église?
R. Il y en a principalement quatre, qui sont: 1. Entrer dans la communion des saints, c'est-à-dire, participer aux prières et aux mérites des saints, et de tous les chrétiens. 2. Pouvoir obtenir la rémission et le pardon de leurs péchés. 3. Recevoir les grâces de Jésus-Christ. 4. Recevoir les sacrements.

GA 0,10,5 D. Quels sont les biens qui sont promis en l'autre monde à ceux qui sont de l'Église?
R. Ce sont les trois suivants: 1. Que leurs corps ressusciteront à la fin du monde. 2. Qu'ils vivront éternellement. 3. Qu'ils seront bienheureux dans le Ciel pendant toute l'éternité.

GA 0,10,6 D. Qu'est-ce qu'on entend par la communion des saints?
R. Par la communion des saints on entend l'union que les chrétiens qui sont appelés saints, ont entre eux, et avec les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et avec les saints qui sont dans le Ciel.
D. Pourquoi tous les chrétiens même ceux qui sont en cette vie sont-ils appelés saints?

R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'ils sont obligés d'être saints. 2. Qu'ils sont d'une religion qui est sainte.

GA 0,10,7 D. Quel est l'avantage que reçoivent les chrétiens de l'union qu'ils ont entre eux avec les saints et avec les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. C'est qu'ils peuvent participer aux prières, aux mérites, aux satisfactions, et aux bonnes oeuvres des saints qui sont dans le Ciel, et des chrétiens qui sont sur la terre.
D. Qui sont les chrétiens qui participent à tous les biens spirituels de l'Église?
R. Ce sont ceux qui sont en état de grâce.
D. Qui sont ceux entre qui il y a communication des biens spirituels?
R. Ce sont les saints qui sont dans le Ciel, les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et les chrétiens qui sont en état de grâce.

GA 0,10,8 D. Pourquoi y a-t-il communication de tous les biens spirituels, entre les saints qui sont dans le Ciel, les âmes qui souffrent dans le purgatoire, et les chrétiens qui sont en état de grâce?
R. C'est parce qu'ils sont tous du corps de l'Église, et qu'ils le composent.
D. L'Église a-t-elle le pouvoir de remettre les péchés?
R. Oui, l'Église a le pouvoir de remettre les péchés.
D. Qui a donné à l'Église le pouvoir de remettre les péchés?
R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Par qui l'Église remet-elle les péchés?
R. C'est par les prêtres.

GA 0,10,9 D. Comment ceux qui sont de l'Église obtiennent-ils la rémission et le pardon de leurs péchés?
R. C'est par le sacrement de pénitence.
D. Tous ceux qui sont de l'Église obtiennent-ils la rémission et le pardon de leurs péchés?
R. Non, tous ne l'obtiennent pas; mais tous le peuvent obtenir.
D. Pourquoi tous ceux qui sont de l'Église n'obtiennent-ils pas le pardon de leurs péchés.
R. C'est parce que tous ne quittent pas leurs péchés, et que tous n'ont pas un véritable regret de les avoir commis.

GA 0,11 **Instruction 11.**

Du jugement particulier et général.

GA 0,11,1 D. Jusqu'à quand durera l'Église?
R. L'Église durera jusqu'à la fin du monde.
D. Le monde ne durera-t-il pas toujours?
R. Non, le monde ne durera pas toujours, il sera un jour tout consumé, par le feu.
D. Que deviendront tous les hommes, lorsque le monde sera consumé par le feu?
R. Alors ceux qui seront encore en vie mourront, et ensuite tous les hommes ressusciteront.

GA 0,11,2 D. Qu'est-ce à dire que tous les hommes ressusciteront?
R. C'est-à-dire qu'ils recouvreront la vie, et que leurs mêmes corps seront réunis à leurs âmes.
D. Nos âmes ressusciteront-elles?
R. Non, nos âmes ne ressusciteront pas; car comme elles sont immortelles, elles ne mourront jamais.
D. Quand tous les hommes ressusciteront-ils?
R. Tous les hommes ressusciteront à la fin du monde.

GA 0,11,3 D. Quand tous les hommes seront ressuscités mourront-ils encore?
R. Non, ils ne mourront plus, ils vivront pendant toute l'éternité.
D. En quel état tous les hommes ressusciteront-ils?
R. Les justes ressusciteront avec des corps glorieux, et les méchants avec des corps affreux et épouvantables.
D. Que deviendront les hommes après être ressuscités?
R. Ils comparaîtront au jugement général.
D. Pourquoi tous les hommes comparaîtront-ils au jugement général?
R. Ils y comparaîtront pour y être jugés par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

GA 0,11,4 D. Y aura-t-il plusieurs jugements pour les hommes?
R. Oui, il y aura deux jugements pour les hommes; un jugement particulier, et un jugement général.
D. Qu'est-ce que le jugement particulier?
R. C'est un jugement que Dieu fait de chaque homme en particulier aussitôt après sa mort.
D. Que devient une âme après le jugement particulier?
R. Si elle est en la grâce de Dieu, et qu'elle ait entièrement satisfait pour ses péchés, elle va dans le Ciel.

GA 0,11,5 D. Si un homme à l'heure de la mort n'a pas entièrement satisfait pour ses péchés, où va son âme?
R. Elle va brûler dans le purgatoire, pour achever de satisfaire à la justice de Dieu pour ses péchés.
D. Si un homme meurt en péché mortel où va son âme?
R. Elle va dans l'enfer, pour y être brûlée éternellement.

GA 0,11,6 D. Qu'est-ce que le jugement général?
R. C'est le jugement qui se fera de tous les hommes à la fin du monde en la vallée de Josaphat.

D. Sur quoi tous les hommes seront-ils jugés tant au jugement général, qu'au particulier?
R. Tous les hommes seront jugés sur leurs pensées, sur leurs paroles, et sur leurs bonnes ou mauvaises actions.

GA 0,12 **Instruction 12.**

De la vie éternelle des bienheureux, et de la mort éternelle des damnés.

GA 0,12,1 D. Que deviendront tous les hommes après le jugement général?
R. Les bons iront dans le Ciel, pour y jouir d'une vie éternelle: et les méchants iront dans l'enfer, pour y brûler éternellement avec les démons.
D. Devons-nous espérer d'aller dans le Ciel, après notre mort?
R. Oui, nous devons espérer d'aller dans le Ciel après notre mort, pourvu que nous servions bien Dieu en ce monde.

GA 0,12,2 D. Quelle est la vertu qui nous fait espérer d'aller dans le Ciel?
R. C'est l'espérance.
D. Qu'est ce que l'espérance?
R. C'est une vertu qui nous fait désirer; et attendre avec confiance les biens que Dieu nous a promis, sa grâce en ce monde et sa gloire en l'autre.
Tous les hommes n'iront donc pas dans le Ciel?
R. Non, il n'y aura que ceux qui seront morts en la grâce de Dieu, qui iront dans le Ciel.

GA 0,12,3 D. Qu'est-ce que le Ciel ou le paradis?
R. Le Ciel est un lieu très agréable, où ceux qui meurent en la grâce de Dieu seront bienheureux pendant toute l'éternité.

D. En quoi consiste le bonheur de ceux qui vont, et qui iront dans le Ciel?
R. Le bonheur de ceux qui vont et qui iront dans le Ciel consiste à voir Dieu tel qu'il est à l'aimer, et à le posséder éternellement.
D. Que font les bienheureux dans le Ciel?
R. Les bienheureux adorent et aiment Dieu dans le Ciel, et ils l'adoreront et l'aimeront éternellement.

GA 0,12,4 Quels biens possèdent les bienheureux dans le Ciel?
R. Les bienheureux possèdent et posséderont éternellement dans le Ciel toutes sortes de biens, et sans aucune peine.
D. N'y aura-t-il que les âmes qui seront bienheureuses dans le Ciel?
R. Après la résurrection générale les corps seront éternellement bienheureux, aussi bien que les âmes.

GA 0,12,5 D. En quoi particulièrement consistera la gloire et le bonheur des corps bienheureux?
R. Elle consistera en quatre choses: 1. Ils ne pourront rien souffrir. 2. Ils seront beaux et éclatants de lumière, comme des soleils. 3. Ils se pourront transporter en un moment d'un lieu en un autre. 4. Ils pourront pénétrer, c'est-à-dire, passer à travers les corps les plus durs sans aucune résistance.

GA 0,12,6 D. Quels sont les méchants qui vont dans l'enfer?
R. Ce sont ceux qui sont morts en péché mortel.
D. Qu'est-ce que l'enfer?
R. L'enfer est un lieu qui est dans la terre, où ceux qui sont morts en péché mortel vont souffrir pour leur péchés, pendant toute l'éternité.

GA 0,12,7 D. Quelles peines souffrent ceux qui sont dans l'enfer?
R. Ceux qui sont dans l'enfer y souffrent quatre différentes sortes de peines. 1. Ils ne voient pas, et ne verront jamais Dieu. 2. Ils y brûlent et brûleront éternellement en corps et en âme. 3. Ils souffrent toutes sortes de maux sans aucune consolation. 4. Ils n'ont point d'autre compagnie que celle des damnés, et des démons.
D. Que font les damnés en enfer?
R. Ils blasphèment sans cesse le saint nom de Dieu, et ils enragent d'avoir perdu le Ciel par leur faute.

GA 0,12,8 D. Combien faut-il avoir commis de péchés mortels, pour être damné?
R. Il suffit d'avoir commis un seul péché mortel, et de mourir avec ce péché, pour être damné.
D. Qui sont ceux qui sont en grand danger d'être damnés?
R. Ce sont quatre sortes de personnes: 1. Ceux qui se confessent rarement. 2. Ceux qui demeurent longtemps dans le péché mortel. 3. Ceux qui ne se corrigent point de leurs mauvaises habitudes. 4. ceux qui s'appliquent peu à la prière et aux exercices de piété.

GA 0,13 **Instruction 13.**

De la charité, et des commandements de Dieu en général.

GA 0,13,1 D. Quel est le second devoir du chrétien?
R. Le second devoir du chrétien est d'aimer Dieu.
D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu?
R. Aimer Dieu, c'est attacher son coeur à Dieu.
D. Quelle est la vertu qui nous fait aimer Dieu?
R. La vertu qui nous fait aimer Dieu est la charité.
D. Qu'est-ce que la charité?
R. La charité est une vertu qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-même, pour l'amour de Dieu.

GA 0,13,2 D. Peut-on être sauvé sans aimer Dieu par-dessus toutes choses?
R. Non, on ne peut pas être sauvé, sans aimer Dieu par-dessus toutes choses.
D. N'y a-t-il que Dieu que nous devons aimer, pour avoir la charité, et pour être sauvés?
R. Pour avoir la charité, nous devons non seulement aimer Dieu, mais aussi aimer notre prochain.

GA 0,13,3 D. Pourquoi pour avoir la charité, faut-il que nous aimions notre prochain?
R. c'est parce que nous ne pouvons pas aimer Dieu, que nous n'aimions notre prochain.
D. Comment devons-nous aimer notre prochain?
R. Nous devons aimer notre prochain comme nous-même, pour l'amour de Dieu.
D. Qu'est-ce qu'aimer son prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu?
R. C'est lui faire pour l'amour de Dieu tout le bien que Dieu veut que nous nous désirions et que nous nous fassions à nous-mêmes.

GA 0,13,4 D. Qu'entend-t-on par notre prochain?
R. On entend tous les hommes qui sont au monde même nos plus grands ennemis.
D. Devons-nous aimer également tous les hommes?
R. Non, nous ne devons pas aimer également tous les hommes.
D. Qui sont ceux d'entre les hommes que nous devons aimer davantage?
R. Ce sont trois sortes de personnes: 1. Ceux qui nous enseignent le chemin du Ciel, et qui nous aident à avoir de la piété. 2. Tous les bons chrétiens qui sont nos frères en Dieu et en Jésus-Christ. 3. Nos parents, et entre nos parents, ceux qui nous sont plus proches.

GA 0,13,5 D. Comment témoignons-nous que nous aimons Dieu, et notre prochain?
R. C'est en faisant le bien que Dieu nous commande, et en évitant le mal qu'il nous défend, qui est le péché.
D. Où est contenu tout le bien que Dieu nous commande?
R. Le bien que Dieu nous commande est contenu dans les commandements de Dieu et de l'Église.
D. Combien y-a-t-il de commandements de Dieu?
R. Il y a dix commandements de Dieu.

GA 0,13,6 D. Récitez les dix commandements de Dieu comme Dieu les a donnés et exprimés lui-même.
R. Voici les dix commandements de Dieu comme Dieu les a donnés, et exprimés lui-même.
1. Je suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez adorer et aimer de tout votre coeur. Vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.
2. Vous ne prendrez point (c'est-à-dire: vous ne jurerez point) le nom du Seigneur votre Dieu en vain.
3. Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos, qui est le saint dimanche.
4. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.
5. Vous ne tuerez point.

GA 0,13,7 6. Vous ne commettrez point d'impureté.
7. Vous ne déroberez point.
8. Vous ne mentirez point et vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.
9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

10. Vous ne désirerez point sa maison ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne ni rien qui soit à lui.

GA 0,13,8 D. A quoi se réduisent tous les commandements de Dieu?
R. Ils se réduisent à deux principaux: le 1er est d'aimer Dieu par-dessus toutes choses. Le 2ème d'aimer son prochain comme soi-même, pour l'amour de Dieu.
D. Est-il nécessaire d'observer tous les commandements de Dieu pour être sauvé?
R. Oui, il est nécessaire de les observer tous.
D. A combien de commandements de Dieu faut-il avoir manqué pour être damné?
R. Il suffit d'avoir manqué une fois d'observer un seul commandement de Dieu, pour être damné, si on meurt en cet état.

GA 0,13,9 D. Qui sont ceux qui sont obligés d'observer tous les commandements de Dieu?
R. Ce sont tous ceux qui ont l'usage de la raison, sans en excepter un seul.
D. Comment pouvons-nous accomplir tous les commandements de Dieu?
R. Nous ne pouvons pas de nous-même accomplir tous les commandements de Dieu; mais nous le pouvons avec la grâce de Dieu.

GA 0,13,10 D. Quelle récompense Dieu a-t-il promis à ceux qui observeront bien tous ses commandements?
R. Dieu leur a promis des biens temporels en cette vie, et la vie éternelle en l'autre.
D. Quelle sera la punition de ceux qui n'auront pas observé tous les commandements de Dieu?
R. Ceux qui n'auront pas observé tous les commandements de Dieu souffriront toutes sortes de maux temporels en cette vie, et en l'autre vie ils ne verront jamais Dieu, et brûleront dans un feu très ardent, pendant toute l'éternité.

GA 0,14 **Instruction 14.**

Du premier, deuxième et troisième commandement de Dieu.

GA 0,14,1 D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par son premier commandement?
R. Il nous ordonne de l'adorer et de n'adorer que lui seul.
D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu?
R. Adorer Dieu, c'est lui rendre un honneur souverain; c'est-à-dire, le plus grand honneur qu'on puisse rendre; parce qu'il est notre créateur, et notre souverain Seigneur, et que nous dépendons de lui en toutes choses.
D. Quand est-ce que nous devons adorer Dieu?
R. Nous devons adorer Dieu tous les jours le matin, et le soir, et à la sainte messe.

GA 0,14,2 D. Comment fait-on un acte d'adoration?
R. C'est ainsi qu'on fait un acte d'adoration: mon Dieu, je vous adore comme mon créateur et mon souverain Seigneur, de qui je dépends en toutes choses: je vous rends en cette qualité l'honneur qui vous est dû.
D. Devons-nous adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Oui, nous devons adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ; parce qu'il est Dieu.

GA 0,14,3 D. Est-il permis d'adorer la très sainte Vierge, les anges et les saints?
R. Non, il n'est pas permis de les adorer, il est seulement permis de les honorer.
D. Pourquoi n'est-il pas permis d'adorer les anges, et les saints?
R. C'est parce qu'il n'y a que Dieu que nous puissions adorer.

D. Pourquoi est-il permis d'honorer la très sainte Vierge, les anges, et les saints?
R. C'est pour trois raisons: 1. A cause de leur grande sainteté. 2. A cause de la gloire qu'ils possèdent dans le Ciel. 3. A cause du pouvoir que Dieu leur a donné.

GA 0,14,4 D. L'honneur que nous rendons à la très sainte Vierge, aux anges, et aux saints, n'est-il pas contraire à ce qui nous est commandé par le premier commandement de Dieu.
R. Non, parce que cet honneur est beaucoup moindre, que celui que nous rendons à Dieu.
D. Est-il permis d'honorer les reliques des saints, c'est-à-dire ce qui reste de leurs corps?
R. Oui, cela est permis pour quatre raisons: 1. Parce que leurs corps ont été les membres de Jésus-Christ. 2. Parce qu'ils ont été les temples du Saint-Esprit. 3. Parce qu'ils ont beaucoup contribué à leur sainteté. 4. Parce qu'ils seront un jour glorieux dans le Ciel.

GA 0,14,5 D. Peut-on honorer les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints?
R. Oui, on peut honorer les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints non pas à cause d'elles-mêmes, mais à cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des saints qu'elles représentent.
D. Quand on se met à genoux devant une image, est-ce l'image que l'on prie?
R. Non, on prie seulement le saint dont l'image nous fait souvenir.

GA 0,14,6 D. Est-il utile d'avoir des images?
R. Oui, cela est utile pour trois raisons: 1. Parce qu'elles nous font souvenir d'honorer les saints. 2. Parce qu'elles servent à nous représenter leurs actions. 3. Parce qu'elles nous encouragent à les imiter.
D. Est-il aussi permis d'honorer la figure de la croix?
R. Oui, parce qu'en l'honorant on honore Jésus-Christ qui a été crucifié.
D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son second commandement?
R. Dieu nous défend par son second commandement de jurer, et de prendre son son saint nom en vain.

GA 0,14,7 D. Qu'est-ce que jurer le saint nom de Dieu?
R. C'est prendre Dieu à témoin que la chose que l'on dit est véritable.
D. Qu'est-ce qu'on entend par le nom de Dieu?
R. Par le nom de Dieu on entend tous les noms qui signifient Dieu, Jésus-Christ, ou les saints ou les choses saintes.
D. Qu'est-ce que jurer en vain?
R. C'est jurer sans nécessité.

GA 0,14,8 D. Est-il quelquefois permis de jurer?
R. Oui, il est quelquefois permis de jurer, quand la chose est véritable, juste et nécessaire.
D. Quand particulièrement y-a-t-il nécessité de jurer?
R. C'est lorsqu'on en est requis par un juge.

GA 0,14,9 D. En combien de manières peut-on pécher contre le second commandement de Dieu?
R. On peut pécher en trois manières contre le second commandement: 1. Par le serment. 2. Par le blasphème. 3. Par le voeu mal fait, ou mal observé.
D. Qu'est-ce que le serment ou le jurement?
R. Un serment ou un jurement est une parole par laquelle on prend Dieu à témoin, que ce que l'on dit est véritable.

D. Qu'est-ce que le blasphème?
R. Un blasphème est une parole injurieuse contre Dieu ou ses saints.

GA 0,14,10 Qu'est-ce qu'un voeu?
R. Un voeu est une promesse faite à Dieu d'une bonne chose qui n'empêche pas d'en faire une meilleure.
D. En combien de manières pèche-t-on contre le voeu?
R. On pèche contre le voeu en trois manières: 1. Quand on ne le fait pas bien. 2. Quand on ne le garde pas entièrement, ou en partie. 3. Quand on diffère de l'accomplir sans cause légitime.

GA 0,14,11 D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par son troisième commandement?
R. Il nous ordonne de sanctifier le jour du saint dimanche.
D. Que faut-il faire pour sanctifier les dimanches et les fêtes?
R. Il ne faut pas travailler ces jours-là et les employer au service de Dieu.
D. N'est-il jamais permis de travailler les dimanches ou les fêtes?
R. On peut quelquefois travailler les dimanches ou les fêtes, avec la permission de son curé, lorsqu'il y a une grande nécessité.
D. Est-il permis de passer les dimanches et les fêtes à danser, à jouer, ou à se divertir?
R. Non, cela n'est pas permis.

GA 0,14,12 D. Quelle est la première et principale chose qu'on est obligé de faire les dimanches et les fêtes, pour les sanctifier?
R. C'est d'assister à la sainte messe.
D. Suffit-il d'entendre une messe basse les dimanches et les fêtes, pour les bien sanctifier?
R. Non, cela ne suffit pas il faut assister à la messe de paroisse, au catéchisme, à vêpres, et à toutes les prières publiques qui s'y font.
D. Quels sont les principaux moyens de sanctifier les dimanches et les fêtes?
R. Ce sont les deux suivants: Le 1er est de se confesser et communier. Le 2ème est de passer ces saints jours sans commettre aucun péché.

GA 0,15 **Instruction 15.**

Du quatrième cinquième sixième et neuvième commandement de Dieu.

GA 0,15,1 D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par son quatrième commandement?
R. Dieu nous ordonne par son quatrième commandement d'honorer nos pères et mères et toutes les personnes qui ont autorité sur nous.
D. Qu'est-ce que Dieu commande aux enfants par son quatrième commandement?
R. Dieu commande quatre choses aux enfants par son quatrième commandement. La 1ère est d'aimer leur père et leur mère. La 2ème de les respecter. La 3ème de leur obéir. La 4ème de les assister.

GA 0,15,2 D. Qu'est-ce qu'aimer ses parents?
R. C'est leur vouloir et leur faire tout le bien que l'on peut.
D. Qu'est-ce que respecter ses parents?
R. C'est avoir de l'estime pour eux, leur parler avec respect, ne jamais faire connaître leurs défauts, et ne rien faire qui soit immodeste ou indécent devant eux.
D. Qu'est-ce qu'obéir à ses parents?
R. C'est faire volontiers et promptement tout ce qu'ils commandent.

GA 0,15,3 D. Est-on obligé d'obéir à ses parents, quand ils commandent quelque chose contraire à la loi de Dieu?

R. Non, on n'est pas obligé pour lors d'obéir à ses parents on est même obligé de leur désobéir; car il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.
D. Qu'est-ce qu'assister ses parents?
R. C'est les aider de ses biens dans leur pauvreté, les consoler dans leurs peines, leur faire recevoir les sacrements, lorsqu'ils sont en danger de mourir et prier Dieu pour eux après leur mort.

GA 0,15,4 D. Quels sont les devoirs des serviteurs à l'égard de leurs maîtres et maîtresses?
R. C'est de leur obéir, de les servir fidèlement, et de conserver leurs biens.

GA 0,15,5 D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son cinquième commandement?
R. Dieu nous défend par son cinquième commandement de faire du mal à notre prochain, soit en son corps, soit en son âme.
D. Comment fait-on du mal à son prochain en son corps?
R. C'est lorsqu'on le frappe, qu'on le blesse ou qu'on le tue.
D. Comment fait-on du mal à son prochain en son âme?
R. C'est lorsqu'on lui donne du scandale ou qu'on l'excite à offenser Dieu.
D. Qu'est-ce que donner du scandale à son prochain?
R. C'est faire en sa présence une mauvaise action, qui de soi porte à offenser Dieu.

GA 0,15,6 D. Que doit-on faire lorsqu'on a fait du mal à son prochain ou en son corps ou en son âme?
R. Il faut le dédommager lui ou les siens si c'est en son corps qu'on lui a fait tort; et si c'est en son âme, il faut réparer le tort qu'on lui a fait, autant qu'on le peut.
D. Quand quelqu'un nous a fait du mal que devons-nous faire?
R. Nous devons le lui pardonner, et lui faire tout le bien que nous pouvons.
D. Ne suffit-il pas de ne vouloir point de mal à celui qui en a fait?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut lui vouloir et lui faire tout le bien que la charité exige de nous.

GA 0,15,7 D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son sixième et son neuvième commandement?
R. Dieu par son sixième et son neuvième commandement nous défend toutes sortes d'actions, de paroles, de regards, de désirs, et de pensées déshonnêtes.
D. Comment pèche-t-on par actions contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on se touche soi-même, ou quelqu'autre personne déshonnêtement.
D. Les attouchements déshonnêtes sont-ce des péchés mortels?
R. Oui, quand on les fait pour y prendre plaisir.

GA 0,15,8 D. Comment pèche-t-on par paroles contre le sixième commandement de Dieu?
R. C'est en disant des paroles ou lisant des livres, ou chantant des chansons déshonnêtes.
D. Toutes les paroles déhonnêtes sont-elles péché mortel?
R. Oui, toutes les paroles déshonnêtes sont des péchés mortels.
D. Est-ce un grand péché de chanter des chansons ou de lire des livres déshonnêtes?
R. Oui, c'est un péché honteux à un chrétien, dont la bouche doit être occupé à louer Dieu.

GA 0,15,9 D. Comment pèche-t-on par des regards contre le sixième commandement de Dieu?

R. C'est lorsqu'on regarde quelque personne, ou quelque chose de déshonnêtes et qu'on y prend plaisir.
D. Est-ce un péché mortel de regarder quelque chose de déshonnête avec plaisir?
R. Oui cela suffit pour être damné.

GA 0,15,10 D. Comment pèche-t-on par la pensée contre le neuvième commandement de Dieu?
R. C'est lorsqu'on s'arrête à penser à quelque chose de déshonnête et qu'on y prend du plaisir.
D. Toutes les pensées déshonnêtes sont-elles péchés mortels?
R. Oui, quand elles sont volontaires.
D. Que faut-il faire quand quelque pensée déshonnête se présente à notre esprit?
R. Il faut la rejeter promptement.

GA 0,15,11 D. Devons-nous beaucoup appréhender les péchés d'impureté?
R. Oui, pour trois raisons: 1. Parce qu'ils déplaisent beaucoup à Dieu. 2. Parce que nous sommes toujours en danger d'y consentir. 3. Parce qu'ils sont la cause la plus ordinaire de la damnation des chrétiens.
D. Quelles sont les principales occasions qui portent au péché d'impureté?
R. Ce sont les cinq suivantes: 1. Les mauvaises compagnies. 2. L'oisiveté. 3. La gourmandise. 4. Les danses. 5. Les tableaux déshonnêtes.

GA 0,15,12 D. Ne suffit-il pas de promettre au confesseur qu'on quittera les occasions du péché d'impureté?
R. Non, il ne suffit pas de le promettre, il faut les quitter effectivement.
D. Quel mal arrive-t-il à ceux qui ont commis quelque péché d'impureté, et qui ne le confessent pas par honte, ou par malice?
R. Ils seront damnés éternellement, à moins qu'ils ne confessent ce péché avec tous ceux qu'ils auront confessés dans leur confession mal faite.

GA 0,16 **Instruction 16.**

Du septième, huitième et dixième commandement de Dieu.

GA 0,16,1 D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son septième commandement?
R. Dieu par son septième commandement nous défend de prendre le bien de notre prochain, et de le retenir injustement.
D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son dixième commandement?
R. Dieu par son dixième commandement nous défend d'avoir la volonté de prendre le bien d'autrui, et de vouloir le retenir injustement.
D. Est-il permis aux enfants de prendre de l'argent ou quelqu'autre chose à leurs parents et aux serviteurs d'en prendre à leurs maîtres?
R. Non, cela ne leur est pas permis, et ils offensent Dieu, quand ils le font.

GA 0,16,2 D. Est-il nécessaire de rendre ce qu'on a pris?
R. Oui, il est nécessaire de rendre ce qu'on a pris, on ne peut pas s'en dispenser.
D. Ne suffit-il pas lorsqu'on a pris quelque chose à quelqu'un de s'en confesser, et d'en recevoir l'absolution pour avoir le pardon de ce péché?
R. Non cela ne suffit pas il faut le restituer.
D. A qui faut-il rendre ce qu'on a pris?
R. C'est à ceux à qui on l'a dérobé, si on les connaît.
D. Si on ne connaît pas ceux à qui on a pris quelque chose que faut-il faire?
R. Il faut l'employer à faire prier Dieu pour eux, ou en faire des aumônes aux pauvres.

GA 0,16,3 D. Lorsqu'on ne peut pas rendre ce qu'on a pris, que doit-on faire?
R. On doit au moins, avoir la volonté de le rendre, lorsqu'on le pourra.

D. Quand est-ce qu'il faut rendre ce qu'on a pris?
R. Il faut le rendre le plus tôt que l'on peut.
D. Qui sont ceux qui sont obligés de faire restitution?
R. Ce sont tous ceux qui ont contribué, ou qui ont participé au larcin.

GA 0,16,4 D. Quand on a trouvé quelque chose est-il permis de le garder?
R. Cela n'est pas permis, il faut le rendre à celui à qui il appartient, et faire tout son possible pour le connaître.

GA 0,16,5 D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par son huitième commandement?
R. Dieu par son huitième commandement nous défend de faire tort à notre prochain par paroles.
D. En combien de manières peut-on faire tort au prochain par paroles?
R. On le peut en trois manières: 1. Quand on porte faux témoignage contre lui. 2. Lorsqu'on fait quelque mensonge qui lui fait tort. 3. Lorsqu'on médit de lui.

GA 0,16,6 D. Qu'est-ce que porter faux témoignage contre quelqu'un?
R. C'est déposer en justice contre la vérité.
D. Que faut-il faire quand on a porté faux témoignage contre quelqu'un?
R. Il faut se dédire, et réparer autant qu'on le peut le tort qu'on lui a fait.

GA 0,16,7 D. Qu'est-ce que mentir, ou faire un mensonge?
R. C'est parler contre sa pensée.
D. Est-ce un grand péché que le mensonge.
R. Oui, car les menteurs sont les enfants du démon, qui est le père du mensonge.
D. N'est-il jamais permis de mentir?
R. Non, il n'est jamais permis de mentir.
D. Combien y a-t-il de sortes de mensonges?
R. Il y en a de trois sortes: 1. Des mensonges joyeux. 2. Des mensonges officieux. 3. Des mensonges pernicieux.

GA 0,16,8 D. Qu'est-ce que médire de quelqu'un?
R. C'est dire du mal de lui.
D. Est-ce un péché de médire de son prochain?
R. oui, parce que c'est lui ôter son honneur.
D. Est-ce aussi offenser Dieu d'écouter volontiers les médisances?
R. Oui, c'est un aussi grand péché, que si on les disait soi-même.
D. Y a-t-il péché de croire ceux qui médisent?
R. Oui, sans doute c'est un grand péché.
D. Que doit-on faire lorsqu'on a médit de quelqu'un?
R. Il faut désavouer tout ce qu'on a dit de lui, qui n'était pas vrai.
D. Que doit faire celui de qui on médit?
R. Il doit pardonner à ceux qui médisent de lui, et souffrir les médisances avec patience.

GA 0,17 **Instruction 17.**

Des commandements de l'Église.

GA 0,17,1 D. N'y a-t-il que les commandements de Dieu, que nous soyons obligés d'observer?
R. Nous sommes aussi obligés d'observer tous les commandements de l'Église.
D. L'Église a-t-elle le pouvoir de faire des commandements?
R. Oui, l'Église a le pouvoir de faire des commandements.
D. Qui a donné à l'Église le pouvoir de faire des commandements?
R. C'est Jésus-Christ qui lui a donné ce pouvoir.

D. Combien y-a-t-il de commandements de l'Église.
R. Il y a six principaux commandements de l'Église.

GA 0,17,2 D. Récitez les six principaux commandements de l'Église?
R. Voici les six principaux commandements de l'Église.
1. Vous sanctifierez les fêtes qui sont commandées par l'Église et vous ne travaillerez point ces jours-là.
2. Vous assisterez à la sainte messe les dimanches et les fêtes.
3. Vous confesserez tous vos péchés au moins une fois l'an.
4. Vous recevrez le très saint Sacrement chaque année au moins au temps de Pâques, et toujours en état de grâce.
5. Vous jeûnerez tout le Carême, les Quatre-Temps, et les veilles des fêtes, lorsque l'Église le commande.
6. Vous ne mangerez point de viande le vendredi ni le samedi.

GA 0,17,3 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son premier commandement?
R. L'Église par son premier commandement nous ordonne d'assister à la sainte messe les dimanches et les fêtes.
D. Que faut-il faire pour bien entendre la sainte messe?
R. Il faut l'entendre entièrement, attentivement et dévotement.
D. Suffit-il d'entendre une basse messe les dimanches et les fêtes?
R. L'intention de l'Église est, que les dimanches et les fêtes on assiste, non pas à une basse messe, mais à la messe de paroisse.

GA 0,17,4 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son second commandement?
R. L'Église par son second commandement nous ordonne de sanctifier les fêtes qu'elle a commandées, commme on sanctifie le saint dimanche.
D. Est-ce un aussi grand péché de travailler un jour de fêtes, que de travailler un dimanche?
R. Oui, parce qu'on doit sanctifier les fêtes, comme le saint dimanche.
D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué les fêtes des saints?
R. Ç'a été pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, pour les honorer, et pour les prier.

GA 0,17,5 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son troisième commandement?
R. L'Église par son troisième commandement nous ordonne de confesser nos péchés au moins une fois l'année.
D. A quel âge les enfants doivent-ils commencer à se confesser?
R. C'est au plus tard lorsqu'ils sont capables d'offenser Dieu, et qu'ils ont l'usage de la raison, ce qui arrive ordinairement à sept ou huit ans.

GA 0,17,6 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son quatrième commandement?
R. L'Église par son quatrième commandement nous ordonne de communier au moins une fois l'an au temps de Pâques.
D. A quel âge les enfants doivent-ils communier?
R. C'est lorsqu'ils ont l'esprit bien formé, et qu'ils sont instruits des mystères de notre religion, environ à l'âge de douze ans.
D. Quelle peine l'Église ordonne-t-elle contre ceux qui ne communient pas au temps de Pâques?
R. Elle les excommunie.

GA 0,17,7 D. Quelles sont les dispositions de l'âme nécessaires pour bien communier?
R. Il y en a deux, qui sont: 1. Être en état de grâce, c'est-à-dire, être exempt de péché, au moins mortel. 2. Faire cette action avec beaucoup de dévotion.
D. Que faut-il faire avant que de communier, pour être en état de grâce?
R. Il faut se confesser avec de bonnes dispositions.

D. Quand on communie en péché mortel, satisfait-on ce quatrième commandement de l'Église?
R. Non, on n'y satisfait aucunement.

GA 0,17,8 D. Qu'est-ce que l'Église nous ordonne par son cinquième commandement?
R. L'Église par son cinquième commandement nous ordonne de jeûner les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, et les veilles de quelques fêtes auxquelles elle le commande.
D. Qu'est-ce que jeûner?
R. Jeûner, c'est s'abstenir des viandes défendues se contenter d'un seul repas vers le midi, et d'une légère collation sur le soir.
D. Qui sont ceux qui sont obligés de jeûner?
R. Ce sont tous ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans, à moins qu'ils n'aient un sujet légitime de ne le pas faire.

GA 0,17,9 D. Qui sont ceux qui ont un sujet légitime de se dispenser de jeûner?
R. Ce sont les malades, les vieillards, les artisans dont le travail est pénible, les pauvres qui manquent de nourriture nécessaire, les femmes enceintes, et les nourrices.
D. Faut-il que les enfants attendent qu'ils aient 21 ans pour commencer à jeûner le Carême?
R. Non, il est à propos qu'ils s'accoutument à jeûner le Carême auparavant, afin qu'ils puissent jeûner le Carême tout entier, lorsqu'ils auront l'âge et qu'ils y seront obligés.

GA 0,17,10 D. Qu'est-ce que l'Église nous défend par son sixième commandement?
R. L'Église par son sixième commandement défend de manger de la viande le vendredi et le samedi.
D. Pourquoi l'Église défend-t-elle de manger de la viande le vendredi?
R. C'est pour honorer la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Pourquoi l'Église défend-t-elle de manger de la viande le samedi?
R. C'est pour deux raisons. 1. Pour témoigner notre dévotion envers la très sainte Vierge. 2. Pour nous préparer à bien sanctifier le dimanche.

GA 0,18 ## Instruction 18.

Du péché.

GA 0,18,1 D. Quel est le mal que Dieu nous défend?
R. Le mal que Dieu nous défend est le péché.
D. Qu'est-ce que le péché?
R. Le péché est une désobéissance à Dieu ou le péché est une pensée, une action faite ou omise, contre quelqu'un des commandements de Dieu, ou de l'Église.
D. En combien de manières commet-on le péché?
R. On commet le péché en quatre manières: 1. Par pensées. 2. Par paroles. 3. Par actions. 4. Par omissions.

GA 0,18,2 D. Est-ce un grand mal que le péché?
R. Oui, le péché est un grand mal, et est même le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde.
D. Pourquoi le péché est-il le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde?
R. C'est parce que le péché offense Dieu, et qu'il nous fait perdre la grâce.
D. Le péché est-il un plus grand mal que la maladie, et que la pauvreté?
R. Oui, le péché est un plus grand mal que la maladie, et que la pauvreté, parce que la maladie et la pauvreté n'empêchent pas d'aller dans le Ciel; mais on ne peut pas aller dans le Ciel avec un péché quelque petit qu'il soit.

GA 0,18,3 D. Combien y-a-t il de sortes de péchés?
R. Il y a de deux sortes de péchés: le péché originel, et le péché actuel.
D. Qu'est-ce que le péché originel?
R. Le péché originel est celui avec lequel nous naissons, et dont nous avons été rendus coupables par la désobéissance d'Adam.
D. Pourquoi le péché originel est-il ainsi nommé?
R. Le péché originel est ainsi nommé; parce que nous naissons avec ce péché, et que nous le tenons d'Adam par origine.

GA 0,18,4 D. Qu'est-ce que le péché actuel?
R. Le péché actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté, lorsque nous avons l'usage de la raison.
D. Pourquoi appelle-t-on ce péché actuel?
R. C'est parce que nous le commetttons par nous-même, et actuellement.
D. Combien y-a-t-il de sortes de péchés actuels?
R. Il y a deux sortes de péchés actuels: le péché mortel, et le péché véniel.

GA 0,18,5 D. Qu'est-ce que le péché mortel?
R. Le péché mortel est celui qui nous fait perdre la grâce de Dieu.
D. Pourquoi le péché mortel est-il ainsi nommé?
R. C'est parce qu'il fait mourir notre âme.
D. Comment le péché mortel fait-il mourir notre âme, puisqu'elle est immortelle?
R. C'est en la privant de la grâce de Dieu, qui est sa vie surnaturelle, et en la rendant digne de la mort éternelle.

GA 0,18,6 D. Quelle peine mérite le péché mortel?
R. Le péché mortel mérite une peine infinie et éternelle.
D. Le péché mortel mérite-t-il plus de peines que les saints n'en ont enduré en ce monde?
R. Oui, il en mérite incomparablement davantage, et de plus grandes.
D. Combien faut-il avoir commis de péchés mortels pour aller dans l'enfer, et pour être damné?
R. Il suffit d'avoir commis un seul péché mortel, et de mourir en cet état, pour être damné.

GA 0,18,7 D. Qu'est-ce que le péché véniel?
R. Le péché véniel est celui qui ne nous ôte pas la grâce de Dieu, mais qui diminue en nous son saint amour.
D. Que veut dire véniel?
R. C'est-à-dire, pardonnable.
D. Pourquoi le péché véniel est-il ainsi nommé?
R. C'est parce que Dieu le pardonne toujours à ceux qui meurent en état de grâce, et le pardonne facilement en ce monde.
D. Doit-on éviter le péché véniel?
R. Oui, on doit éviter le péché véniel avec un très grand soin.

GA 0,18,8 D. Le péché véniel nous peut-il damner?
R. Non, il n'y a que le péché mortel qui nous puisse damner.
D. Pourquoi donc faut-il éviter avec tant de soin le péché véniel, puisqu'il ne peut pas nous damner?
R. C'est parce qu'il offense Dieu, et qu'il mérite de grands châtiments.
D. Que faut-il faire, quand on est tombé dans le péché?
R. Il faut faire aussitôt un acte de contrition, et se confesser au plus tôt, pour en obtenir le pardon, et en recevoir l'absolution.

GA 0,19 **Instruction 19.**

Des péchés ou vices capitaux.

GA 0,19,1 D. Quels sont les péchés qu'on doit éviter avec plus de soin?
R. Ce sont les péchés qu'on nomme capitaux.
D. Pourquoi les péchés capitaux sont-ils ceux qu'il faut éviter avec plus de soin?
R. c'est parce qu'ils sont la source des autres.
D. Combien y-a-t-il de péchés qu'on nomme capitaux?
R. Il y a sept péchés qu'on nomme capitaux: l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère, et la paresse.

GA 0,19,2 D. Qu'est-ce que l'orgueil?
R. L'orgueil est une trop bonne estime de soi-même, et un désir déréglé de s'élever.
D. Quels sont les moyens pour ne point tomber dans le péché d'orgueil, ou pour s'en retirer?
R. Il y en a quatre. Le premier est de considérer que de nous-même nous ne sommes rien, et que nous avons plusieurs fois mérité l'enfer. Le 2ème est de faire attention à la grande humilité de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge, et des saints. Le 3ème est de faire volontiers devant les autres des actions basses et humiliantes. Le 4ème est de souffrir patiemment les injures, les outrages, et les mépris des hommes.

GA 0,19,3 D. Qu'est-ce que l'avarice?
R. L'avarice est un désir déréglé des biens et des richesses.
D. Quels sont les moyens de ne point tomber dans l'avarice, ou de la quitter, lorsqu'on y est engagé?
R. Ce sont les deux suivants. Le premier est de penser qu'on mourra peut-être cette nuit, et que les biens de la terre ne serviront qu'à causer plus de tourments dans l'enfer. Le 2ème est de faire le plus d'aumônes qu'on pourra, pour l'amour de Dieu.

GA 0,19,4 D. Qu'est-ce que l'impureté?
R. L'impureté est un désir déréglé des plaisirs de la chair.
D. Que faut-il faire pour ne pas tomber dans le péché d'impureté?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Prier Dieu. 2. Se mortifier. 3. Se confesser souvent à un même confesseur. 4. Avoir une grande dévotion envers la très sainte Vierge. 5. Fuir les occasions qui portent à ce péché.

GA 0,19,5 D. Qu'est-ce que l'envie?
R. L'envie est une tristesse déréglée du bien dont quelqu'un jouit, et une joie du mal qui lui arrive.
D. Quels sont les moyens de ne point pécher par envie?
R. Ce sont les deux suivants. Le premier est de considérer que l'envie est un péché qui ne donne que de la peine sans aucun profit. Le 2ème est de penser à l'obligation que nous avons d'aimer notre prochain comme nous-même.

GA 0,19,6 D. Qu'est-ce que la gourmandise?
R. La gourmandise est un désir déréglé du boire et du manger.
D. Est-ce un grand péché de s'enivrer?
R. Oui, parce qu'en s'enivrant on perd la raison.
D. Quels sont les moyens de se retirer du vice de gourmandise, ou de n'y pas tomber?
R. Ce sont les trois suivants. Le premier est de considérer, que les gourmands se perdent le corps et l'âme. Le 2ème est de ne point fréquenter les

débauchés, ni les cabarets. Le 3ème est de s'accoutumer à manger modérément, et à boire peu de vin.

GA 0,19,7 D. Qu'est-ce que la colère?
R. La colère est un désir déréglé de se venger, et un mouvement de l'âme, qui fait qu'on s'aigrit, et qu'on se trouble, quand il arrive quelque chose qui déplaît.
D. Quels sont les moyens de ne pas se laisser aller à la colère?
R. Ce sont les trois suivants. Le premier est de considérer la grande douceur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le 2ème est d'étouffer le premier mouvement de colère, et de ne point parler ni agir qu'il ne soit passé. Le 3ème est de souffrir les défauts du prochain, dans la considération qu'il est bien obligé de souffrir les nôtres.

GA 0,19,8 D. Qu'est-ce que la paresse?
R. La paresse est un dégoût des exercices de piété; c'est une lenteur et répugnance à s'acquitter de son devoir.
D. Quels sont les moyens de ne point s'accoutumer à vivre dans la paresse?
R. Ce sont les trois suivants. Le premier est de penser que Dieu ne nous a donné le temps de notre vie, que pour travailler à notre salut, et que nous lui en rendrons compte. Le 2ème est de fuir la compagnie des personnes qui vivent dans l'oisiveté. Le 3ème est de régler exactement le temps de chaque journée.

GA 0,20 **Instruction 20.**

De la vertu.

GA 0,20,1 D. Qu'est-ce qui est contraire au vice, et au péché?
R. C'est la vertu.
D. Qu'est-ce que la vertu?
R. La vertu est une inclination et une facilité à faire le bien.
D. Combien y-a-t-il de sortes de vertus?
R. Il y a deux sortes de vertus: des vertus théologales, et des vertus morales.
D. Qu'est-ce qu'une vertu théologale?
R. Une vertu théologale est celle qui a rapport à Dieu, et qui l'a pour objet.
D. Qu'est-ce qu'une vertu morale?
R. Une vertu morale est celle qui sert à régler les moeurs.

GA 0,20,2 D. Combien y-a-t-il de vertus théologales?
R. Il y a trois vertus théologales: la foi, l'espérance, et la charité.
D. Quelles sont les principales vertus morales?
R. Ce sont: 1. Les vertus qu'on nomme cardinales. 2. Les vertus qui sont opposées aux sept vices ou péchés capitaux.

GA 0,20,3 D. Combien y-a-t-il de vertus cardinales?
R. Il y a quatre vertus cardinales: la prudence, la force, la justice, et la tempérance.
D. Pourquoi ces quatre vertus sont-elles appelées cardinales?
R. C'est parce qu'elles sont les principales vertus morales de qui dépendent toutes les autres.

GA 0,20,4 D. Qu'est-ce que la prudence?
R. La prudence est une vertu, qui nous fait prendre les moyens propres, pour parvenir à une fin que nous nous proposons.
D. Qu'est-ce que la force?
R. La force est une vertu qui nous rend courageux dans les choses difficiles et souffrir toutes les peines qui nous arrivent, pour l'amour de Dieu.
D. Qu'est-ce que la justice?
R. La justice est une vertu, qui fait rendre au prochain ce qui lui appartient.

D. Qu'est-ce que la tempérance?
R. La tempérance est une vertu, qui fait qu'on ne donne à ses sens que ce que permet la raison.

GA 0,20,5 D. Quelles sont les vertus morales opposées aux sept vices ou péchés capitaux?
R. Ce sont les huit suivantes: 1. L'humilité. 2. Le zèle du bien du prochain. 3. La libéralité. 4. La chasteté. 5. La sobriété. 6. La douceur. 7. La dévotion. 8. La diligence.
D. Qu'est-ce que l'humilité?
R. L'humilité est une vertu qui fait qu'on se connaît, et qu'on se méprise soi-même.
D. Qu'est-ce que le zèle pour le bien du prochain?
R. Le zèle du bien du prochain est une vertu qui nous fait désirer à notre prochain toutes sortes de biens, ou quelque bien en particulier.

GA 0,20,6 D. Qu'est-ce que la libéralité?
R. La libéralité est une vertu qui fait qu'on emploie généreusement ses biens, pour ses besoins et pour ceux du prochain.
D. Qu'est-ce que la chasteté?
R. La chasteté est une vertu qui fait qu'on renonce aux plaisirs déréglées de la chair, et qu'on ne fait rien pour la contenter.
D. Qu'est-ce que la sobriété?
R. La sobriété est une vertu, qui fait qu'on se règle, et qu'on se modère dans le boire et dans le manger.
D. Qu'est-ce que la douceur?
R. La douceur est une vertu qui nous fait souffrir avec égalité d'esprit les défauts du prochain, et les maux qui nous arrivent.

GA 0,20,7 D. Qu'est-ce que la dévotion?
R. La dévotion est une vertu qui fait qu'on sert Dieu, et qu'on fait les exercices de religion, avec affection, et avec promptitude.
D. Qu'est-ce que la diligence?
R. La diligence est une vertu, qui nous fait faire avec affection et avec promptitude tout ce qui est de notre devoir.

GA 0,21 **Instruction 21.**

De la grâce, et des sacrements en général.

GA 0,21,1 D. Un chrétien peut-il, de soi-même et par ses propres forces, s'acquitter de ses deux devoirs envers Dieu qui sont de le connaître, et de l'aimer?
R. Il ne le peut nullement, il a besoin pour cela d'un secours particulier de Dieu.
D. Comment appelle-t-on le secours dont un chrétien a besoin pour s'acquitter de ses devoirs envers Dieu?
R. Ce secours est appelé la grâce de Dieu.
D. Qu'est-ce que la grâce en général?
R. La grâce est un don surnaturel, que Dieu met en notre âme, pour nous aider à faire notre salut.

GA 0,21,2 D. Combien y-a-t-il de sortes de grâces?
R. Il y en a de deux sortes: la grâce habituelle, et la grâce actuelle.
D. Qu'est-ce que la grâce habituelle?
R. La grâce habituelle est une qualité surnaturelle, que Dieu met dans notre âme, qui la purifie de tous les péchés mortels et qui la rend agréable à Dieu.
D. Que signifie ce mot habituelle?
R. Il signifie habitante, ou demeurante en nous.

D. Peut-on perdre la grâce habituelle?
R. Oui, on la perd, lorsqu'on commet un péché mortel.

GA 0,21,3 D. Qu'est-ce que la grâce actuelle?
R. La grâce actuelle est un secours actuel, que Dieu nous donne, pour nous aider à faire le bien et ne pas tomber dans le péché.
D. La grâce actuelle nous est-elle nécessaire?
R. Oui, car sans elle nous ne pouvons avoir aucune bonne pensée, ni faire aucune bonne action.
D. Par quel moyen obtient-on la grâce habituelle?
R. On l'obtient par le moyen des sacrements.

GA 0,21,4 D. Combien y-a-t-il de sacrements de l'Église?
R. Il y en a sept, qui sont le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre, et le mariage.
D. Qui est-ce qui a institué les sept sacrements?
R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a institué les sept sacrements.
D. Quand est-ce que Notre-Seigneur a institué les sacrements?
R. Il les a institués, lorsqu'il était sur la terre, avant que de monter dans le Ciel.
D. Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il institué les sacrements?
R. Ç'a été pour nous donner par leur moyen les différentes grâces dont nous avons besoin.

GA 0,21,5 D. Qu'est-ce que les sacrements?
R. Les sacrements sont des signes sensibles de la grâce, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institués, pour sanctifier les hommes.
D. Les sacrements ne font-ils que signifier la grâce?
R. Non seulement ils signifient la grâce, mais aussi ils la donnent ou l'augmentent, lorsqu'on les reçoit avec de bonnes dispositions.
D. Quelle est la grâce que les sacrements donnent ou augmentent?
R. C'est la grâce habituelle, ou sanctifiante.

GA 0,21,6 D. Combien y-a-t-il de sacrements, qui donnent la grâce à ceux qui ne l'ont pas?
R. Il y en a deux: le baptême, et la pénitence.
D. Combien y-a-t-il de sacrements, qui ne font qu'augmenter la grâce à ceux qui les reçoivent?
R. Il y en a cinq qui sont: la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.
D. Lorsqu'on reçoit un sacrement en péché mortel, reçoit-on la grâce?
R. Non, on ne la reçoit nullement.

GA 0,21,7 D. Qu'est-ce qu'il faut, pour faire un sacrement?
R. Il faut trois choses: 1. La matière. 2. La forme. 3. L'intention de celui qui l'administre.
D. Qu'est-ce que la matière d'un sacrement?
R. C'est la chose sensible dont on se sert, pour faire un sacrement, l'eau par exemple, est la matière du sacrement de baptême, etc.
D. Qu'est-ce que la forme d'un sacrement?
R. Ce sont les paroles dont se sert celui qui administre ce sacrement, comme sont dans le baptême ces paroles: *Je vous baptise etc.*

GA 0,21,8 D. Peut-on recevoir plusieurs fois les sacrements?
R. Il y a quatre sacrements qu'on peut recevoir plusieurs fois, et il y en a trois qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois.
D. Quels sont les quatre sacrements qu'on peut recevoir plusieurs fois?
R. Ce sont la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, et le mariage.
D. Quels sont les trois sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois?

R. Ce sont le baptême, la confirmation, et l'ordre.
D. Pourquoi ne peut-on recevoir qu'une seule fois le baptême, la confirmation, et l'ordre?
R. C'est parce qu'ils impriment dans l'âme une marque spirituelle, qui est appelée caractère, qui ne se peut effacer.

GA 0,22 **Instruction 22.**

Du sacrement de baptême et de confirmation.

GA 0,22,1 D. Quel est le premier et le plus nécessaire de tous les sacrements?
R. C'est le baptême.
D. Pourquoi le baptême est-il le plus nécessaire de tous les sacrements?
R. C'est parce que personne ne peut être sauvé sans le baptême, non pas même les petits enfants.
D. Qu'est-ce que le baptême?
R. Le baptême est un sacrement qui efface le péché originel, et qui nous fait chrétiens, et enfants de Dieu et de l'Église.
D. De quoi se sert-on pour baptiser?
R. On se sert d'eau commune et ordinaire.

GA 0,22,2 D. Que doit-on faire pour baptiser?
R. Il faut verser de l'eau, en sorte qu'elle touche la peau de celui qu'on baptise, en disant en même temps: *Je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*
D. Qui est-ce qui peut baptiser?
R. Toutes sortes de personnes peuvent baptiser dans une nécessité extrême; mais hors une telle nécessité, il n'y a que le curé ou le vicaire de la paroisse sur laquelle on demeure, qui le doive faire.

GA 0,22,3 D. Qu'est-ce que nous promettons à Dieu dans le baptême?
R. Nous lui promettons trois choses: 1. De croire en Dieu et en Jésus-Christ. 2. D'observer les commandements de Dieu. 3. De renoncer au démon, à ses pompes, et à ses oeuvres.
D. Peut-on recevoir le baptême plusieurs fois?
R. Non, on ne peut recevoir le baptême qu'une seule fois, parce qu'il imprime dans l'âme un caractère, qui ne se peut effacer.

GA 0,22,4 D. Quel est le second sacrement de l'Église?
R. C'est la confirmation.
D. Qu'est-ce que la confirmation?
R. La confirmation est un sacrement qui nous rend parfaits chrétiens, et qui nous donne la force et le courage de faire profession de la foi de Jésus-Christ devant tout le monde.
D. Pourquoi appelle-t-on ce sacrement confirmation?
R. C'est parce qu'il affermit, pour faire profession de la foi de Jésus-Christ, tant par ses paroles, que par ses actions.

GA 0,22,5 D. Comment le sacrement de confirmation nous rend-il parfaits chrétiens?
R. C'est parce que le Saint-Esprit que nous y recevons nous donne la force nécessaire, pour pratiquer toutes sortes de vertus sans aucun respect humain.
D. Reçoit-on le Saint-Esprit dans la confirmation?
R. Oui, on reçoit le Saint-Esprit dans la confirmation.
D. Comment recevons-nous le Saint-Esprit dans la confirmation?
R. Il descend invisiblement dans nos âmes et les remplit de ses grâces.

GA 0,22,6 D. Est-on obligé de recevoir le sacrement de confirmation, pour être sauvé?
R. Non, on n'y est pas obligé.

D. Est-on obligé de recevoir le sacrement de confirmation, lorsqu'on le peut facilement?
R. Oui, et si alors on négligeait de le recevoir, on pécherait mortellement.
D. Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de confirmation?
R. Non, on ne le peut recevoir qu'une seule fois.

GA 0,22,7 D. Pourquoi ne peut-on recevoir qu'une seule fois le sacrement de confirmation?
R. C'est parce qu'il imprime dans l'âme un caractère, qui ne se peut effacer.
D. Commettrait-on un péché si on se faisait confirmer plusieurs fois le sachant bien?
R. Oui on commettrait alors un très grand péché.
D. Qui est-ce qui donne le sacrement de confirmation?
R. Il n'y a que l'évêque seul qui le puisse donner.

GA 0,22,8 D. Qu'est-ce que l'évêque fait pour confirmer?
R. Il impose les mains sur ceux qu'il confirme, et les oint avec du saint chrême.
D. Comment l'évêque applique-t-il le saint chrême dans la confirmation?
R. C'est en le mettant sur le front avec le pouce en forme de croix.
D. Quelles sont les paroles que l'évêque prononce, lorsqu'il applique le saint chrême?
R. Ce sont celles-ci: *Je vous marque du signe de la croix et je vous confirme du chrême du salut. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

GA 0,22,9 D. Pourquoi l'évêque donne-t-il un petit soufflet à celui qu'il vient de confirmer?
R. C'est pour lui apprendre, qu'il doit se préparer à souffrir pour l'amour de Dieu, et pour défendre la foi et les maximes de Jésus-Christ.

GA 0,23 ## Instruction 23.

Du sacrement de pénitence de l'examen, de la contrition, et du bon propos.

GA 0,23,1 D. Quel est le troisième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de pénitence, ou de confession.
D. Qu'est-ce que le sacrement de pénitence?
R. La pénitence est un sacrement, qui efface tous les péchés qu'on a commis, depuis qu'on a reçu le baptême.
D. Le sacrement de pénitence peut-il remettre toutes sortes de péchés?
R. Oui, il les peut tous remettre, quelque énormes, et en quelque grand nombre qu'ils soient.
D. Comment le sacrement de pénitence ou de confession remet-il toutes sortes de péchés?
R. C'est par l'absolution, que le prêtre donne à ceux qui le reçoivent.

GA 0,23,2 D. Que doit-on faire, pour recevoir le pardon de ses péchés, dans le sacrement de pénitence?
R. Il faut faire cinq choses: 1. Examiner sa conscience. 2. Avoir une grande douleur et contrition de ses péchés. 3. Avoir une ferme propos et une forte résolution de n'y plus jamais retomber. 4. Confesser tous ses péchés à un prêtre approuvé par l'évêque. 5. Satisfaire à Dieu et au prochain pour tous les péchés qu'on a commis et accomplir la pénitence que le confesseur aura imposée.

GA 0,23,3 D. Qu'est-ce que l'examen de conscience?
R. L'examen de conscience est une diligente recherche, qu'on fait, de tous les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession pour les détester et pour s'en confesser.
D. Est-il absolument nécessaire d'examiner sa conscience, avant que de se confesser?
R. Oui, cela est absolument nécessaire et si quelqu'un oubliait de dire quelque péché dans sa confession, faute de s'être suffisamment examiné, il ferait une confession sacrilège.
D. Sur quoi doit-on examiner sa conscience avant de se confesser?
R. On doit examiner sa conscience: 1. Sur les commandements de Dieu et de l'Église. 2. Sur les sept péchés capitaux. 3. Sur les péchés particuliers de son état de sa profession, et de son emploi.

GA 0,23,4 D. A quoi faut-il qu'un écolier pense pour se bien examiner?
R. Il doit penser aux péchés qu'il a commis à l'église, à l'école, à la maison, et dans les autres lieux qu'il a fréquentés, et en la compagnie des personnes avec qui il a conversé.
D. Est-il nécessaire d'avoir une grande douleur et contrition de ses péchés, pour faire une bonne confession?
R. Oui, cela est absolument nécessaire.
D. Est-ce avant que de se confesser qu'il est nécessaire d'avoir une grande douleur de tous les péchés qu'on a commis?
R. Oui, il faut nécessairement avoir une grande douleur de tous ses péchés, avant que de se confesser, ou au moins avant que de recevoir l'absolution, faute de quoi on se mettrait en état de faire une confession sacrilège.

GA 0,23,5 D. Qu'est-ce que la contrition?
R. La contrition est une douleur de tous les péchés qu'on a commis.
D. Combien y a-t-il de sortes de contritions?
R. Il y en a de deux sortes: la contrition parfaite et la contrition imparfaite.
D. Qu'est-ce que la contrition parfaite?
R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu parce qu'il est infiniment bon.
D. Qu'est-ce que la contrition imparfaite?
R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu, par la crainte de souffrir les peines d'enfer, ou de perdre le paradis.

GA 0,23,6 D. Quelles conditions doit avoir la contrition?
R. La contrition, pour être suffisante dans la confession, doit avoir six conditions. Il faut: 1. Qu'elle soit surnaturelle. 2. Qu'elle soit intérieure. 3. Qu'elle soit souveraine. 4. Qu'elle soit universelle. 5. Qu'elle soit efficace. 6. Qu'elle soit accompagnée de l'amour de Dieu et d'une grande confiance en sa bonté et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

GA 0,23,7 D. Quelles est la marque pour connaître, qu'on a une grande douleur et contrition de ses péchés?
R. C'est lorsqu'on a un ferme propos de ne plus jamais offenser Dieu.
D. Est-il nécessaire d'avoir un ferme propos de ne plus offenser Dieu, pour faire une bonne confession?
R. Oui, cela est absolument nécessaire.
D. Qu'est-ce qu'un ferme propos de ne plus offenser Dieu?
R. C'est une volonté ferme et déterminée de ne plus jamais retomber dans ses péchés, moyennant la grâce de Dieu.
D. Ceux qui sont dans l'habitude et dans l'occasion du péché, sans les vouloir quitter, ont-ils une véritable douleur et contrition de leurs péchés?
R. Non, car ils font paraître qu'ils n'ont pas un ferme propos de n'y plus retomber.

GA 0,23,8 D. Quel péché commettent ceux qui n'ont pas un ferme propos de ne plus offenser Dieu?
R. Ils commettent un sacrilège, qui est un péché très énorme.
D. Comment faut-il faire un acte de contrition?
R. Un acte de contrition se fait ainsi: Mon Dieu je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession: j'ai un très grand regret de les avoir commis; parce que vous êtes infiniment bon; je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent, et je suis résolu, avec le secours de votre sainte grâce, de n'y plus retomber.

GA 0,24 **Instruction 24.**

De la confession, et de la satisfaction.

GA 0,24,1 D. Suffit-il d'avoir une grande douleur de ses péchés, pour en recevoir la rémission?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut aussi en faire une confession entière.
D. Qu'est-ce que la confession?
R. La confession est une accusation secrète de tous ses péchés faite à un prêtre, pour en recevoir l'absolution.
D. Est-il nécessaire de s'accuser de tous ses péchés, pour faire une bonne confession?
R. Oui, il faut nécessairement s'accuser de tous les péchés mortels qu'on a commis pour en recevoir l'absolution et la rémission.
D. A qui doit-on confesser ses péchés?
R. C'est à un prêtre approuvé par l'évêque.

GA 0,24,2 D. Pour quelle fin doit-on confesser ses péchés?
R. C'est pour en recevoir la rémission par l'absolution du prêtre.
D. Si on omettait volontairement quelque péché dans la confession, recevrait-on la rémission de ceux qu'on aurait confessés?
R. Non, on ne la recevrait pas, et on commettrait un sacrilège.
D. Qu'est-ce qui empêche, lorsqu'on se confesse, qu'on ne dise tous ses péchés au prêtre?
R. C'est ordinairement la honte qu'on a de les avoir commis.

GA 0,24,3 D. Que faut-il faire pour bien déclarer ses péchés dans la confession?
R. Il faut déclarer l'espèce, le nombre, et les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis.
D. Qu'est-ce que déclarer dans la confession l'espèce d'un péché?
R. C'est dire en particulier quel péché on a fait: par exemple si on a juré quelle injure on a dite, etc.
D. Qu'est-ce que déclarer dans la confession le nombre de ses péchés?
R. C'est dire combien de fois on a commis chaque péché dont on se confesse.

GA 0,24,4 D. Qu'est-ce que dire dans la confession les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis?
R. C'est dire de quelle manière, pour quelle raison avec quelle sorte de personne, en quel lieu, etc. lorsque cela est nécessaire pour faire connaître quel péché on a commis.
D. Comment faut-il s'accuser d'un péché, lorsqu'on doute si on l'a commis?
R. Il faut dire alors: Mon père, je doute, ou je crains d'avoir commis un tel péché, par exemple, je crains d'avoir consenti à une pensée déshonnête, ou à une pensée d'orgueil.

GA 0,24,5 D. Si le confesseur donne l'absolution ne reçoit-on pas le pardon de ses péchés, quand même on n'en aurait pas une douleur suffisante, ou qu'on ne les confesserait pas tous?
R. Non, on ne recevrait pas le pardon de ses péchés, et on ferait un sacrilège.
D. Ne suffit-il pas de recevoir l'absolution pour obtenir le pardon de ses péchés?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut encore y satisfaire.

GA 0,24,6 D. Qu'est-ce que la satisfaction?
R. C'est une réparation de l'injure qu'on a faite à Dieu par ses péchés.
D. Comment pouvons-nous satisfaire à Dieu pour nos péchés?
R. C'est en faisant la pénitence qui nous a été enjointe par le confesseur.
D. Est-on obligé d'accomplir la pénitence que le confesseur a imposée?
R. Oui, on y est obligé, et si on ne la fait pas on commet un nouveau péché, et si en la recevant on n'a pas la volonté de la faire on ne reçoit pas le pardon de ses péchés.

GA 0,24,7 D. Est-ce un grand péché de ne pas faire la pénitence que le confesseur a imposée?
R. Oui, c'est un grand péché, quand on y manque par mépris, ou par malice.
D. Suffit-il de faire la pénitence que le confesseur a imposée, pour satisfaire à Dieu pour ses péchés?
R. Non, cela ne suffit par ordinairement; il est toujours fort utile, et souvent même nécessaire de faire d'autres pénitences, que celles qui ont été enjointes par le confesseur.
D. Pour avoir le pardon de ses péchés, suffit-il de satisfaire à Dieu?
R. Non, cela ne suffit pas, il faut aussi satisfaire au prochain, lorsqu'on lui a fait du tort.

GA 0,25 **Instruction 25.**

Des indulgences, et du purgatoire.

GA 0,25,1 D. N'y-a-t-il pas quelque moyen autre que la pénitence, pour satisfaire en cette vie à la justice de Dieu pour nos péchés?
R. Oui, il y en a une autre, qui est l'indulgence.
D. Qu'est-ce que l'indulgence?
R. L'indulgence est une rémission que l'Église accorde hors le sacrement, de la peine temporelle due à nos péchés.
D. L'Église a-t-elle le pouvoir de donner des indulgences?
R. Oui, c'est un article de foi, qu'on est obligé de croire.

GA 0,25,2 D. De qui l'Église a-t-elle reçu le pouvoir de donner des indulgences?
R. C'est de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Comment l'Église remet-elle par les indulgences les peines, que méritent nos péchés déjà pardonnés?
R. Elle le fait en nous appliquant les satisfactions surabondantes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des saints.
D. Qui sont ceux dans l'Église, qui ont le pouvoir d'accorder des indulgences?
R. Ce sont notre saint Père le pape dans toute l'Église et les évêques dans leurs diocèses.

GA 0,25,3 D. A qui l'Église accorde-t-elle les indulgences?
R. Ce n'est qu'à ceux qui sont en état de grâce, et qui ont obtenu par le sacrement de pénitence la rémission de la faute du péché et de la peine éternelle qui lui est due.

D. Combien y a-t-il de sortes d'indulgences?
R. Il y en a de trois sortes: 1. Des indulgences plénières. 2. Des indulgences non plénières. 3. Le jubilé.
D. Qu'est-ce qu'une indulgence plénière?
R. C'est une rémission générale de toutes les peines temporelles qui sont dues à nos péchés.
D. Qu'est-ce qu'une indulgence non plénière?
R. C'est la rémission d'une partie de la peine due à nos péchés.

GA 0,25,4 D. Qu'est-ce que le jubilé?
R. Le jubilé est une indulgence plénière et extraordinaire accordée à tous les fidèles.
D. Pourquoi l'Église accorde-t-elle les indulgences.
R. C'est pour suppléer au défaut de la pénitence de ceux qui ne l'ont pas entièrement achevée.
D. Ceux qui ne veulent pas satisfaire à Dieu en cette vie pour leurs péchés sont-ils en état de gagner les indulgences?
R. Non, parce que Dieu ayant obligé tous les hommes à faire pénitence, l'Église ne peut pas les dispenser de la vouloir faire.

GA 0,25,5 D. Que deviendront ceux qui mourant en la grâce de Dieu, n'auront pas entièrement satisfait à la justice de Dieu pour leurs péchés?
R. Ils iront dans le purgatoire à l'heure de leur mort, pour achever de satisfaire à la justice de Dieu.
D. Ne vaut-il pas bien mieux satisfaire en ce monde pour ses péchés, que d'attendre à y satisfaire dans le purgatoire?
R. Oui, cela vaut bien mieux; parce que les peines qu'on souffre dans le purgatoire sont beaucoup plus grandes, que celles qu'on souffre en ce monde.

GA 0,25,6 D. Ne peut-on pas se dispenser de satisfaire à Dieu dans le purgatoire, lorsqu'on n'y a pas entièrement satisfait en cette vie?
R. Non, on ne peut pas s'en dispenser, parce que pour entrer dans le Ciel il faut être exempt de toutes les souillures qu'on a contractées par le péché.
D. Sommes-nous obligés de croire qu'il y a un purgatoire?
R. Oui, c'est un article de foi, qu'il y a un purgatoire.

GA 0,25,7 D. Qu'est-ce que le purgatoire?
R. Le purgatoire est un lieu où les âmes des justes, c'est-à-dire de ceux qui meurent en la grâce de Dieu achèvent de satisfaire à sa justice pour leurs péchés, par les peines qu'elles y endurent.
D. Quelles sont les peines que souffrent les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. Elles endurent trois sortes de peines: 1. Elles sont privées pour un temps de la vue de Dieu. 2. Elles y brûlent continuellement. 3. Elles endurent beaucoup d'autres peines, que nous ne savons pas.
D. Les âmes sont-elles longtemps dans le purgatoire?
R. Les unes y demeurent plus longtemps, les autres moins, selon qu'elles sont obligées de satisfaire à la justice de Dieu, pour leurs péchés.

GA 0,25,8 D. Les plus petits péchés; par exemple, un mensonge pour rire, une parole inutile un regard dans l'Église, etc., sont-ils punis dans le purgatoire?
R. Oui, lorsqu'on n'en a pas fait pénitence en ce monde.
D. Pouvons-nous secourir les âmes qui sont dans le purgatoire?
R. Oui, nous les pouvons secourir en six manières: 1. En faisant célébrer pour elles le saint sacrifice de la messe. 2. En commnuniant pour elles. 3. En souffrant, ou en faisant pénitence pour elles. 4. En priant Dieu pour

elles. 5. En faisant l'aumône à leur intention. 6. En gagnant pour elles les indulgences.

GA 0,25,9 D. Sommes-nous obligés de secourir les âmes qui souffrent dans le purgatoire?
R. Oui la charité chrétienne nous y engage.
D. Quels biens reçoivent ceux qui secourent les âmes qui souffrent dans le purgatoire?
R. Ils reçoivent deux sortes de biens: 1. Ils reçoivent en cette vie beaucoup de grâces de Dieu. 2. Ils doivent espérer que Dieu les délivrera facilement des peines du purgatoire.

GA 0,26 **Instruction 26.**

Du sacrement de l'eucharistie.

GA 0,26,1 D. Quel est le quatrième sacrement de l'Église?
R. C'est la sainte eucharistie qui est le plus grand et le plus excellent de tous les sacrements.
D. Qu'est-ce que l'eucharistie?
R. L'eucharistie est un sacrement, qui contient le corps, le sang l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain, et du vin.
D. Qu'est-ce que les apparences du pain, et du vin?
R. C'est ce qui à nos sens paraît être du pain et du vin.

GA 0,26,2 D. Le corps de Jésus-Christ qui est dans l'eucharistie est-il le même qui a été conçu dans le sein de la très sainte Vierge, et qui a été attaché à la croix?
R. Oui, c'est le même.
D. Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est dans l'eucharistie sous les apparences du vin, est-il le même qui a été répandu pour nous sur la croix?
R. Oui, c'est le même.
D. Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il vivant dans le très saint Sacrement de l'eucharistie?
R. Oui, il y est vivant.

GA 0,26,3 D. Notre-Seigneur Jésus-Christ souffre-t-il en son âme ou en son corps dans le sacrement de l'eucharistie?
R. Non, il ne peut pas même y rien souffrir; parce qu'il y est glorieux et immortel.
D. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est-il pas partout?
R. Non, il n'est pas partout.
D. Où est présentement le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est présentement au Ciel, et au très saint Sacrement de l'autel.

GA 0,26,4 D. Comment le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il au très saint Sacrement de l'autel?
R. Il y est par le moyen et en vertu des paroles de la consécration lorsque le prêtre les a prononcées.
D. Comment le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il au très saint Sacrement de l'autel, par la vertu des paroles de la consécration?
R. C'est parce que par les paroles du prêtre le pain est changé au corps, et le vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Qui a donné ce pouvoir aux prêtres?
R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il a dit à ses apôtres la veille de sa Passion, faites ceci en mémoire de moi.

GA 0,26,5 D. Comment appelle-t-on le changement qui se fait du pain au corps, et du vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. On le nomme transsubstantiation, c'est-à-dire, changement d'une substance en une autre substance.
D. Après la consécration le pain n'est-il pas dans l'hostie avec le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, le pain ne reste pas dans l'hostie après la consécration, il est changé au corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce qu'il y a dans le calice après la consécration, lorsque le prêtre l'élève à la sainte messe?
R. Il y a le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

GA 0,26,6 D. Quand est-ce que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ commence à être dans le calice?
R. C'est lorsque le prêtre a prononcé les paroles de la consécration du vin.
D. Le vin ne reste-t-il pas dans le calice après la consécration, avec le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, le vin ne reste pas dans le calice après la consécration du vin, il est changé au sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. N'y-a-t-il que le corps de Jésus-Christ sous les espèces ou apparences du pain?
R. Il y a non seulement le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ mais aussi son sang, son âme et sa divinité.

GA 0,26,7 D. Sous les espèces ou apparences du vin n'y a-t-il rien autre chose que le sang de Jésus-Christ?
R. Il y a non seulement le sang de Jésus-Christ, mais aussi son corps, son âme et sa divinité.
D. Jésus-Christ est donc tout entier sous les espèces du pain et tout entier sous les espèces du vin?
R. Oui, Jésus-Christ est tout entier sous l'une et l'autre espèce.
D. Le prêtre, qui communie sous l'espèce du pain, et sous l'espèce du vin, reçoit-il plus que les autres qui ne communient que sous l'espèce du pain?
R. Non, il ne reçoit pas plus parce qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous une seule espèce, comme lorsqu'on le reçoit sous les deux espèces.

GA 0,26,8 D. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il entier dans toutes les hosties que le prêtre consacre?
R. Oui, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout entier dans toutes les hosties que le prêtre consacre.
D. Quand le prêtre rompt l'hostie, rompt-il aussi le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, il ne rompt que les apparences du pain.
D. Quand une hostie est rompue en plusieurs parties, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il tout entier sous chaque partie de cette hostie rompue?
R. Oui, parce que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout entier dans la plus petite partie de l'hostie comme dans la plus grande, et il n'y a pas davantage dans la plus grande hostie que dans la plus petite ni dans toutes les hosties ensemble, que dans une seule.

GA 0,26,9 D. Jésus-Christ demeure-t-il longtemps dans notre estomac, après que nous l'avons reçu dans l'eucharistie?
R. Il y demeure jusqu'à ce que les apparences du pain et du vin soient corrompues.
D. Faites un acte de foi sur le très saint Sacrement de l'autel.
R. Voici un acte de foi sur le très saint Sacrement de l'autel.

Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes au très saint Sacrement de l'autel, sous les apparences du pain et du vin, et que votre corps, votre sang, votre âme, et votre divinité y sont aussi véritablement, qu'ils sont dans le Ciel.

GA 0,26,10 D. Lorsqu'on veut communier comment faut-il se disposer pour recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie?
R. Il faut s'y disposer par des actes de foi, d'adoration, d'amour, d'humilité, et d'un désir ardent de s'unir à Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Après avoir communié et reçu le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, que doit-on faire?
R. Il faut lui témoigner sa reconnaissance pour une si grande faveur, s'offrir à lui et lui demander les grâces dont on a besoin.

GA 0,27 ## Instruction 27.

De la sainte messe, ou de l'eucharistie comme sacrifice.

GA 0,27,1 D. L'eucharistie n'est-elle pas un sacrifice, aussi bien qu'un sacrement?
R. Oui, elle est même le plus excellent sacrifice qui ait jamais été, et qui puisse être.
D. Qu'est-ce qu'un sacrifice?
R. Un sacrifice est une offrande qu'on fait à Dieu d'une créature, qu'on détruit en son honneur.
D. Quand est-ce que l'eucharistie est un sacrifice?
R. C'est à la sainte messe.

GA 0,27,2 D. Qu'est-ce que la sainte messe?
R. La sainte messe est un sacrifice, dans lequel Jésus-Christ s'offre à Dieu son Père, sous les apparences du pain, et du vin, par les mains des prêtres, en mémoire de la mort qu'il a soufferte sur la croix pour les péchés de tous les hommes.
D. Comment Jésus-Christ est-il offert dans le sacrifice de la sainte messe?
R. C'est en ce que le corps, et le sang de Jésus-Christ y sont offerts à Dieu, et détruits en son honneur.

GA 0,27,3 D. Comment le corps, et le sang de Jésus-Christ sont-ils détruits dans le sacrifice de la sainte messe, puisque Jésus-Christ ne peut plus mourir?
R. Ils le sont non pas réellement mais ils le sont par manière de représentation; parce que le corps, et le sang de Jésus-Christ qui ont été séparés réellement sur la croix, nous sont représentés comme séparés par la consécration du pain, et du vin, qui se font séparément.
D. Qui est-ce qui a institué le sacrifice de la sainte messe?
R. C'est Jésus-Christ qui l'a institué, la veille de sa Passion.

GA 0,27,4 D. Par qui est offert le sacrifice de la sainte messe?
R. Il est offert invisiblement par Jésus-Christ même, et visiblement par les prêtres qui sont les ministres de Jésus-Christ, et de l'Église.
D. N'y a-t-il que les prêtres qui aient le pouvoir d'offrir le sacrifice de la sainte messe?
R. Oui, il n'y a que les prêtres, qui aient ce pouvoir.
D. A qui le sacrifice de la sainte messe est-il offert?
R. Il est offert à Dieu seul.

GA 0,27,5 D. Lorsqu'on dit la sainte messe en l'honneur d'un saint ou d'une sainte, n'offre-t-on pas le sacrifice de la sainte messe à ce saint ou à cette sainte?
R. Non, on l'offre à Dieu seul, et on prie seulement ce saint ou cette sainte de s'unir avec le prêtre et avec les fidèles, pour honorer Dieu et Jésus-Christ dans ce sacrifice.
D. Pourquoi le sacrifice de la sainte messe est-il offert à Dieu?

R. C'est pour quatre fins: 1. Pour adorer Dieu. 2. Pour le remercier de tous ses bienfaits. 3. Pour obtenir le pardon de nos péchés. 4. Pour lui demander les grâces qui nous sont nécessaires pour nous sauver.
D. Pour qui le sacrifice de la sainte messe est-il offert?
R. Il est offert pour les vivants, et pour les morts et principalement pour ceux qui y assistent.

GA 0,27,6 D. Quels biens, et quels avantages le sacrifice de la sainte messe procure-t-il aux vivants?
R. Il leur obtient de Dieu des grâces spirituelles, et des biens temporels.
D. Quels biens le sacrifice de la sainte messe procure-t-il à ceux qui sont morts?
R. Le sacrifice de la sainte messe diminue les peines de ceux qui souffrent dans le purgatoire, ou même il les en délivre.

GA 0,28 **Instruction 28.**

Des sacrements de l'extrême-onction de l'ordre et du mariage.

GA 0,28,1 D. Quel est le cinquième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de l'extrême-onction.
D. Qu'est-ce que le sacrement de l'extrême-onction?
R. L'extrême-onction est un sacrement institué pour soulager les malades, lorsqu'ils sont en danger de mort, et pour les disposer à bien mourir.

GA 0,28,2 D. Comment le sacrement de l'extrême-onction soulage-t-il les malades?
R. Il les soulage en quatre manières: 1. Il efface les péchés véniels, et souvent même les mortels, si le malade en a quelqu'un qu'il ne puisse pas connaître ou confesser. 2. Il délivre l'âme des restes du péché, c'est-à-dire d'une langueur et lâcheté à faire le bien qui reste dans l'âme après le péché. 3. Il fortifie l'âme contre les douleurs de la maladie et contre les tentations du démon. 4. Il rend la santé du corps, si elle est nécessaire ou utile pour le salut de l'âme.
D. Faut-il attendre qu'un malade soit à l'extrémité, pour lui faire recevoir le sacrement de l'extrême-onction?
R. Non, il suffit qu'il soit en danger évident de mort.

GA 0,28,3 D. Est-il absolument nécessaire de recevoir le sacrement de l'extrême-onction, pour être sauvé?
R. Non mais celui qui ne le recevrait pas par sa faute serait en grand danger de son salut.
D. Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de l'extrême-onction?
R. Oui, pourvu que ce ne soit pas dans une même maladie.
D. De quoi se sert-on pour administrer le sacrement de l'extrême-onction?
R. On se sert de l'huile que l'évêque bénit le jeudi saint.

GA 0,28,4 D. En quels endroits du corps applique-t-on de l'huile bénite dans le sacrement de l'extrême-onction?
R. On l'applique ordinairement en sept endroits du corps aux yeux, aux oreilles, aux narines, aux lèvres, à la poitrine, aux mains, et aux pieds.
D. Pourquoi le prêtre oint-il avec de l'huile bénite ces sept parties du corps du malade?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour demander pardon à Dieu du mauvais usage qu'on a fait de ses sens. 2. Parce que le démon peut encore s'en servir à l'heure de la mort, pour nous tenter, et pour nous perdre.

GA 0,28,5 D. Quel est le sixième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de l'ordre.
D. Qu'est-ce que le sacrement de l'ordre?
R. L'ordre est un sacrement, qui donne puissance à ceux qui le reçoivent

d'administrer les sacrements, ou d'aider ceux qui les administrent.
D. Combien y-a-t-il d'ordres?
R. Il y en a sept, quatre qu'on nomme mineurs et trois qu'on nomme majeurs ou sacrés.
D. Quels sont les quatre ordres qu'on nomme mineurs?
R. Les quatre ordres mineurs sont les ordres d'acolyte, d'exorciste, de lecteur, et de portier.

GA 0,28,6 D. Quels sont les trois ordres qu'on nomme majeurs ou sacrés?
R. Les trois ordres majeurs ou sacrés sont les ordres de sous-diacre, de diacre et de prêtre.
D. Les sept ordres sont-ils sept sacrements?
R. Non, les sept ordres ensemble ne font qu'un seul sacrement.
D. Peut-on recevoir le sacrement d'ordre, par exemple, la prêtrise, ou quelqu'autre plusieurs fois?
R. Non on ne peut les recevoir qu'une seule fois.
D. Pourquoi ne peut-on recevoir le sacrement d'ordre qu'une seule fois?
R. C'est parce qu'il imprime dans l'âme une marque spirituelle qu'on nomme caractère qui ne se peut effacer.

GA 0,28,7 D. La tonsure n'est-elle pas un ordre?
R. Non, elle est seulement une disposition aux saints ordres.
D. Quelle intention faut-il avoir pour bien recevoir la tonsure?
R. Il faut avoir une véritable intention d'être ecclésiastique, et de bien vivre dans cet état.
D. Les pères et les mères offensent-ils Dieu qui font tonsurer leurs enfants seulement pour avoir quelque bénéfice?
R. Oui, ils offensent Dieu.
D. Quel est le septième sacrement de l'Église?
R. C'est le sacrement de mariage.

GA 0,28,8 D. Qu'est-ce que le sacrement de mariage?
R. Le mariage est un sacrement, qui donne aux personnes mariées la grâce nécessaire pour s'aimer chrétiennement, et pour élever leurs enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu.
D. Les pères et les pères peuvent-ils contraindre leurs enfants à se marier?
R. Non, ils ne le peuvent pas et s'ils le font ils commettent un très grand péché.
R. Les enfants qui veulent se marier doivent-ils demander le consentement de leurs parents?
R. Oui, ils le doivent faire, sous peine de péché.

GA 0,28,9 D. Est-il permis de se marier hors de sa paroisse?
R. Il n'est pas permis de le faire sans la permission de son curé.
D. Pourquoi y a-t-il si peu de mariages qui soient bénis de Dieu?
R. C'est parce que la plupart se marient en péché mortel, et souvent avec de mauvaises dispositions.
D. Quel péché commettent ceux qui reçoivent le mariage en péché mortel?
R. Ils commettent un sacrilège, qui attire souvent la malédiction de Dieu sur eux, et sur leurs enfants.

GA 0,29 **Instruction 29.**

De la prière.

GA 0,29,1 D. Quel est le second moyen d'obtenir la grâce de Dieu?
R. C'est la prière.
D. Quelle est la grâce que nous obtenons particulièrement par la prière?
R. C'est la grâce actuelle.

D. Qu'est-ce que la prière?
R. La prière est une application de notre âme à Dieu, pour lui rendre nos devoirs, et lui demander nos besoins.
D. En combien de manières peut-on prier Dieu?
R. On peut prier Dieu en deux manières: de coeur, et de bouche.

GA 0,29,2 D. Qu'est-ce que la prière vocale ou de bouche?
R. La prière vocale est celle où le coeur et la bouche parlent pour rendre à Dieu nos devoirs, et lui demander nos besoins.
D. Qu'est-ce que la prière mentale ou de coeur?
R. La prière de coeur est celle par laquelle nous rendons à Dieu nos devoirs, et nous lui demandons nos besoins faisant parler seulement notre coeur.
D. La prière qui se fait de bouche et non pas du coeur est-elle agréable à Dieu?
R. Non, il faut que la prière qui se fait de bouche se fasse aussi du coeur.

GA 0,29,3 D. Pourquoi faut-il que la prière se fasse du coeur aussi bien que de bouche?
R. C'est parce qu'il faut avoir de l'attention dans la prière.
D. Qu'est-ce que prier Dieu avec attention?
R. C'est avoir son esprit appliqué à Dieu, pendant qu'on prie.
D. Pourquoi faut-il avoir de l'attention dans la prière?
R. C'est parce que ce n'est pas prier Dieu de ne pas penser à lui, et à ce qu'on lui demande.

GA 0,29,4 D. Comment faut-il prier Dieu?
R. Pour bien prier Dieu, il faut se mettre à genoux, sans s'appuyer ni s'asseoir sur ses talons, avoir les mains jointes la tête nue et les yeux baissés.
D. Pourquoi doit-on prier Dieu à genoux?
R. C'est pour témoigner le respect qu'on porte à la majesté de Dieu.
D. Qui est-ce qui nous a donné l'exemple de prier Dieu à genoux?
R. Ç'a été Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il pria son père prosterné dans le jardin des Olives.

GA 0,29,5 D. Doit-on prier Dieu souvent pendant le jour?
R. Oui, parce que tous les jours, et à tous moments on a besoin de la grâce de Dieu.
D. En quelle occasion un chrétien est-il plus obligé de prier Dieu pendant le jour?
R. C'est particulièrement le matin aussitôt qu'il est levé, le soir avant que de se coucher, et à la sainte messe.
D. Si on avait quelque chose de bien pressé à faire, ne pourrait-on pas manquer de prier Dieu le matin?
R. Non, on ne devrait pas y manquer; parce que l'affaire la plus pressée que nous ayons est celle de notre salut.

GA 0,29,6 D. Si on était las du travail, ne serait-il pas permis de se coucher sans prier Dieu?
R. Non, car si on travaille tant pour son corps, il est bien juste de travailler aussi pour son âme.
D. Y-a-t-il péché de ne pas prier Dieu tous les jours le matin, et le soir?
R. Oui, car c'est faire paraître une grande négligence de son salut.
D. Pourquoi un chrétien est-il obligé de prier Dieu tous les jours le matin?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour l'adorer. 2. Pour lui demander les grâces dont il a besoin à toutes les heures, et à tous les moments de la journée. 3. Pour lui offrir toutes ses actions.

GA 0,29,7 D. Pourquoi un chrétien est-il obligé de prier Dieu tous les jours avant que de se coucher?
R. C'est pour trois raisons: 1. Pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il a reçues de lui. 2. Pour lui demander pardon de tous les péchés qu'il a commis pendant le jour. 3. Pour lui demander les grâces dont il a besoin, pour bien passer la nuit, et pour ne tomber dans aucun péché.
D. Est-on obligé de prier Dieu pendant la sainte messe?
R. Oui, on est obligé de prier Dieu pendant la sainte messe, et si on ne le fait pas on n'est pas censé y assister.

GA 0,29,8 D. Les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses sont-ils obligés, non seulement de prier Dieu, mais aussi de faire prier Dieu à genoux tous les jours leurs enfants, et leurs domestiques?
R. Oui, ils y sont obligés, et seront punis de Dieu s'ils ne le font pas.

GA 0,30 **Instruction 30.**

De l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur.

GA 0,30,1 D. A qui devons-nous adresser nos prières.
R. C'est à Dieu à qui nous devons adresser nos prières.
D. Quelle est la plus excellente prière que nous puissions adresser à Dieu?
R. C'est l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur, qui commence par ces paroles *Pater noster.*
D. Pourquoi l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur est-elle ainsi appelée?
R. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui même l'a faite et enseignée à ses apôtres.

GA 0,30,2 D. Pourquoi l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur est-elle la plus excellente prière, que nous puissions adresser à Dieu?
R. C'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ en est l'auteur, et qu'elle renferme en abrégé tout ce que nous devons demander à Dieu.
D. Est-on obligé de savoir l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur?
R. Oui, on y est obligé.
D. Est-on obligé de réciter souvent l'oraison dominicale ou de Notre-Seigneur?
R. Oui, on y est obligé.

GA 0,30,3 D. Dites l'oraison dominicale en français.
R. Voici l'oraison dominicale en français: *Notre Père qui êtes dans les Cieux, etc..*
D. Qui est celui que nous appelons notre Père au commencement de l'oraison dominicale?
R. C'est Dieu le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.
D. Pourquoi appelons-nous Dieu notre Père au commencement de l'oraison dominicale?
R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'il nous a créés à son image. 2. Parce qu'il nous a adoptés pour ses enfants.
D. Pourquoi disons-nous à Dieu: *Qui êtes dans les Cieux,* puisque Dieu est partout?
R. C'est pour deux raisons: 1. Pour nous apprendre, que nous devons élever notre coeur au Ciel, quand nous prions Dieu. 2. Que nous devons demander les biens du Ciel, et non pas ceux de la terre.

GA 0,30,4 D. Combien y a-t-il de demandes dans l'oraison dominicale?
R. Il y a sept demandes dans l'oraison dominicale.
D. Quelle est la première demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Que votre nom soit sanctifié.*

D. Qui sont ceux qui sanctifient le nom de Dieu?
R. Ce sont ceux qui lui obéissent, et ceux qui le prient.
D. Qui sont ceux qui déshonorent le nom de Dieu?
R. Ce sont ceux qui l'offensent; mais particulièrement les jureurs et les blasphémateurs.

GA 0,30,5 D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Que votre nom soit sanctifié?*
R. On demande que Dieu soit connu, aimé, et adoré par toutes les créatures.
D. Quelle est la seconde demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Que votre règne arrive.*
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Que votre règne arrive?*
R. On demande deux choses: 1. Que Dieu règne en nous par sa grâce. 2. Qu'il nous fasse régner avec lui dans le Ciel, après notre mort.

GA 0,30,6 D. Quelle est la troisième demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel.*
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Que votre volonté soit faite?*
R. On demande que tous les hommes qui sont en ce monde, et même que toutes les créatures fassent la volonté de Dieu, comme les anges et les saints la font dans le Ciel.
D. Qu'est-ce que faire la volonté de Dieu?
R. C'est faire deux choses: 1. Observer les commandements de Dieu et de l'Église. 2. Recevoir avec soumission toutes les peines que Dieu nous envoie.

GA 0,30,7 D. Quelle est la quatrième demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Donnez-nous aujourd'hui,* etc.?
R. On demande à Dieu tout ce qui est nécessaire, pour la vie du corps, et de l'âme.
D. Les riches doivent-ils aussi demander à Dieu leur pain de chaque jour?
R. Oui, parce que c'est Dieu qui leur a donné tout ce qu'ils ont, et qu'il leur peut ôter quand il lui plaira.

GA 0,30,8 D. Quelle est la cinquième demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Pardonnez-nous nos offenses,* etc.?
R. Nous prions Dieu de nous pardonner tous nos péchés, si nous pardonnons de bon coeur à ceux qui nous ont offensés.
D. Ceux qui ne veulent pas pardonner doivent-ils espérer que Dieu leur pardonnera?
R. Non, car Jésus-Christ dit dans le saint Évangile: *Si vous ne pardonnez pas aux autres leurs offenses votre Père céleste ne vous pardonnera pas les vôtres.*

GA 0,30,9 D. Quelle est la sixième demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Ne nous laissez pas succomber à la tentation.*
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Ne nous laissez pas succomber à la tentation?*
R. On demande à Dieu par ces paroles la grâce de n'avoir point de tentations, ou d'y résister.
D. Qu'est-ce qu'une tentation?
R. Une tentation est une pensée ou une inclination, qui nous porte à faire le mal.

GA 0,30,10 D. Quelle est la septième demande de l'oraison dominicale?
R. C'est celle-ci: *Mais délivrez-nous du mal.*
D. Que demande-t-on à Dieu par ces paroles: *Délivrez-nous du mal?*
R. On demande à Dieu la grâce d'être délivré des peines de l'autre vie et de celles de la vie présente, ou de les supporter avec patience.
D. Que signifient ces paroles: *Ainsi soit-il?*
R. Elles signifient: *Que cela soit ainsi,* et que Dieu nous accorde, s'il lui plaît, ce que nous venons de lui demander.

GA 0,31 **Instruction 31.**

Des prières adressées aux saints et particulièrement à la très sainte Vierge.

GA 0,31,1 D. Ne pouvons-nous adresser nos prières qu'à Dieu?
R. Nous les pouvons aussi adresser aux anges, et aux saints.
D. Comment adressons-nous nos prières à Dieu?
R. Nous les lui adressons, comme à celui qui peut nous accorder par lui-même tout ce que nous lui demandons.
D. Comment adressons-nous nos prières aux anges, et aux saints?
R. Nous les leur adressons, afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de Dieu.

GA 0,31,2 D. Les saints nous peuvent-ils obtenir de Dieu beaucoup de grâces?
R. Oui, parce qu'ils sont ses amis, et ses serviteurs bien-aimés.
D. A qui de tous les saints devons-nous plus particulièrement, et plus souvent adresser nos prières?
R. C'est à la très sainte Vierge.
D. Pourquoi devons-nous adresser nos prières à la très sainte Vierge plus souvent qu'aux autres saints.
R. C'est parce qu'étant la mère du Fils de Dieu elle a plus de pouvoir auprès de Dieu que les autres saints.

GA 0,31,3 D. Quelle est la principale et la plus excellente prière, que nous puissions adresser à la très sainte Vierge?
R. C'est celle qu'on nomme la salutation angélique, qui commence par ces paroles: *Ave Maria.*
D. Récitez la salutation angélique en français.
R. Voici la salutation angélique en français: *Je vous salue Marie etc.*
D. De qui sont les paroles de la salutation angélique?
R. Les premières jusqu'à: *Entre toutes les femmes* sont de saint Gabriel; les suivantes: *et le fruit etc.* sont de sainte Élisabeth; et les dernières, depuis: *Sainte Marie Mère de Dieu,* ont été ajoutées par la sainte Église.

GA 0,31,4 D. Quelles sont les choses qui sont contenues dans la salutation angélique?
R. Il y en a trois: 1. Nous y saluons la très sainte Vierge. 2. Nous la louons. 3. Nous la prions.
D. Par quelles paroles salue-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est par ces paroles: *Je vous salue Marie.*
D. Par quelles paroles loue-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est en disant: *Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni;* et par ces autres: *Sainte Marie Mère de Dieu.*

GA 0,31,5 D. Par quelles paroles prie-t-on la très sainte Vierge dans la salutation angélique?
R. C'est en disant: *Priez pour nous pécheurs maintenant et à l'heure de*

notre mort. Ainsi soit-il.
D. Est-il utile de répéter souvent la salutation angélique?
R. Oui, cela est fort utile et très agréable à Dieu.
D. Quelle est la prière dans laquelle on répète souvent la salutation angélique?
R. C'est le chapelet.

GA 0,31,6 D. Qu'est-ce que le chapelet?
R. Le chapelet est une prière adressée à la très sainte Vierge, composée du Credo, de sept Pater, de sept Gloria Patri, et de soixante trois Ave Maria.
D. Pourquoi dit-on soixante-trois Ave Maria en récitant le chapelet?
R. C'est pour honorer les soixante trois années qu'a vécu, à ce qu'on croit, la très sainte Vierge.
D. Qui sont ceux qui doivent dire souvent le chapelet?
R. Ce sont particulièrement ceux qui ne savent pas lire, ou qui d'eux-mêmes ne savent pas assez bien prier Dieu.

GA 0,31,7 D. Comment faut-il dire le chapelet?
R. Pour bien dire le chapelet il faut faire cinq choses. 1. Il faut faire le signe de la croix. 2. Faire la profession de foi en récitant le symbole des apôtres. 3. Sur les gros grains il faut dire Pater noster. 4. Sur les petits grains il faut dire Ave Maria. 5. A la fin de chaque dizaine d'Ave Maria, il faut dire Gloria Patri, etc.
D. A quoi peut-on penser en disant le chapelet?
R. On peut penser à quelque mystère de Notre-Seigneur, ou de la très sainte Vierge, ou demander à Dieu quelque grâce particulière, par les mérites de Notre-Seigneur, et par l'intercession de la très sainte Vierge.

GA 0,32 **Instruction 32.**

Profession de dix articles de foi que le chrétien est obligé de croire et de savoir.

GA 0,32,1 1. Je crois qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.
2. Je crois qu'il y a trois personnes en Dieu: Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, et non pas trois Dieux, parce qu'elles n'ont qu'une même nature et une même divinité.
3. Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très sainte Trinité s'est fait homme pour l'amour de nous, et qu'il est mort sur une croix pour satisfaire à Dieu pour nos péchés, pour nous délivrer des peines d'enfer, et pour nous mériter la vie éternelle.

GA 0,32,2 4. Je crois que ceux qui auront bien vécu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu seront récompensés après leur mort et que leur récompense sera d'être éternellement bienheureux dans le Ciel, en voyant Dieu tel qu'il est.
5. Je crois que ceux qui auront mal vécu, et qui seront morts en péché mortel seront damnés, c'est-à-dire, qu'ils ne verront jamais Dieu, et qu'ils brûleront éternellement dans les enfers.

GA 0,32,3 6. Je crois qu'il y a dix commandements de Dieu et qu'on est obligé de les observer tous: qu'on est aussi obligé d'obéir à l'Église, dont on nous propose ordinairement six commandements.
7. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel, et de mourir en cet état pour être damné.
8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière, et qu'on ne peut pas être sauvé sans prier Dieu.

GA 0,32,4 9. Je crois qu'il y a sept sacrements: le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, et le mariage.
10. Je crois que le baptême efface le péché originel et tous les péchés actuels, et nous fait chrétiens: que l'eucharistie contient le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin et que la pénitence remet les péchés que l'on a commis depuis qu'on a reçu le baptême.

GA 0,32,5 Il faut se faire instruire de toutes ces choses, pour être en état de mériter et d'obtenir le salut éternel.

Petit Abrégé des Devoirs (PA)

PA

Petit abrégé

Des devoirs du chrétien envers Dieu.

PA 0,1

Instruction 1.

De la création et de la fin de l'homme, et des trois vertus théologales.

PA 0,1,1

D. Qui est-ce qui vous a créé et mis au monde?
R. C'est Dieu qui m'a créé et mis au monde.
D. Pourquoi Dieu vous a-t-il créé et mis au monde?
R. Dieu m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer, et le servir; et par ce moyen mériter d'aller dans le Ciel.
D. Comment connaissons-nous Dieu en ce monde?
R. Nous connaissons Dieu en ce monde par la foi.

PA 0,1,2

D. Qu'est-ce que la foi?
R. La foi est une vertu qui nous fait croire fermement tout ce que l'Église nous propose de croire; parce que Dieu le lui a révélé.
D. Comment aimons-nous Dieu en ce monde?
R. Nous aimons Dieu, lorsque nous avons la charité.
D. Qu'est-ce que la charité?
R. La charité est une vertu qui nous fait aimer Dieu par dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-même pour l'amour de Dieu.

PA 0,1,3

D. Pouvons-nous mériter d'aller dans le Ciel après notre mort?
R. Oui, nous méritons d'aller dans le Ciel après notre mort, si nous servons bien Dieu en ce monde.
D. Devons-nous espérer d'aller dans le Ciel après notre mort?
R. Oui, nous devons espérer d'aller dans le Ciel après notre mort.
D. Quelle est la vertu, qui nous fait espérer d'aller dans le Ciel?
R. La vertu qui nous fait espérer d'aller dans le Ciel est l'espérance.

PA 0,1,4

D. Qu'est-ce que l'espérance?
R. L'espérance est une vertu, qui fait désirer et attendre avec confiance les biens que Dieu nous a promis, sa grâce en ce monde et sa gloire en l'autre.

PA 0,2

Instruction 2.

De la Foi, et du Symbole.

PA 0,2,1

D. Devons-nous croire tout ce que Dieu a révélé à son Église?
R. Oui, nous devons croire tout ce que Dieu a révélé à son Église.
D. Sommes-nous obligés de savoir tout ce que Dieu a révélé à son Église?
R. Non, nous ne sommes pas obligés de savoir tout ce que Dieu a révélé à son Église.
D. Où sont contenus tous les articles de foi, que nous devons croire et savoir?
R. Tous les articles de foi, que nous devons croire et savoir, sont contenus dans le Symbole des apôtres.

PA 0,2,2

D. Récitez le Symbole des apôtres en français?
R. Je crois en Dieu le Père tout puissant, créateur du Ciel et de la terre. Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur. Qui a été conçu du Saint-Esprit, et est né de la Vierge Marie. A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, et a été enseveli. Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts. Est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout puissant. D'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit. La sainte Église catholique la communion des saints.

La rémission des péchés. La résurrection de la chair. La vie éternelle. Ainsi soit-il.

PA 0,3 **Instruction 3.**

De Dieu et de la très sainte Trinité.

PA 0,3,1 D. Qu'est-ce que Dieu?
R. Dieu est un esprit infiniment parfait, et le souverain Seigneur de toutes choses.
D. Qui est-ce qui a créé le Ciel et la terre?
R. C'est Dieu qui a créé le Ciel et la terre, et toutes les créatures.
D. Où est Dieu?
R. Dieu est au Ciel, en la terre et en tous lieux.
D. Dieu voit-il tout ce que nous faisons?
R. Oui Dieu voit tout ce que nous faisons.
D. Combien y a-t-il que Dieu est?
R. Dieu a toujours été, et il ne cessera jamais d'être Dieu.

PA 0,3,2 D. Combien y-a-t-il de Dieux?
R. Il n'y a qu'un seul Dieu.
D. Combien y-a-t-il de personnes en Dieu?
R. Il y a trois personnes en Dieu.
D. Comment appelle-t-on la première personne?
R. On appelle la première personne le Père.
D. Comment appelle-t-on la seconde personne?
R. On appelle la seconde personne le Fils.
D. Comment appelle-t-on la troisième personne?
R. On appelle la troisième personne le Saint-Esprit.

PA 0,3,3 D. Comment appelle-t-on les trois personnes ensemble?
R. On appelle les trois personnes ensemble la très sainte Trinité.
D. Qu'est-ce que le mystère de la très sainte Trinité?
R. c'est un seul Dieu en trois personnes le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

PA 0,4 **Instruction 4.**

De la distinction et de l'égalité des trois personnes de la très sainte Trinité.

PA 0,4,1 D. La personne du Père est-elle celle du Fils et la personne du Fils est-elle celle du Saint-Esprit?
R. Non, la personne du Père n'est pas celle du Fils, et la personne du Fils n'est pas celle du Saint-Esprit.
D. La personne du Père est-elle distinguée de celle du Fils, et la personne du Fils est-elle distinguée de celle du Saint-Esprit?
R. Oui, les trois personnes de la très sainte Trinité le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont distinguées l'une de l'autre.

PA 0,4,2 D. Les trois personnes de la très sainte Trinité le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont-elles trois Dieux?
R. Non, les trois personnes de la très sainte Trinité le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu.
D. Pourquoi les trois personnes de la très sainte Trinité le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ne sont-elles pas trois Dieux, mais un seul Dieu?
R. Les trois personnes de la très sainte Trinité le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu; parce qu'elles n'ont toutes trois qu'une même nature et une même divinité.

PA 0,4,3 D. Lequel est le plus grand, le plus sage, le plus ancien, le plus puissant, etc. le Père, le Fils, et le Saint-Esprit?

R. Le Père n'est pas plus grand, ni plus sage, ni plus ancien, ni plus puissant que le Fils, ni le Fils plus que le Saint-Esprit, parce qu'ils sont égaux en toutes choses.
D. Le Père a-t-il quelque chose plus que le Fils et le Fils comme Dieu a-t-il quelque chose plus que le Saint-Esprit?
R. Le Père n'a rien plus que le Fils, et le Fils comme Dieu n'a rien plus que le Saint-Esprit.
D. Pourquoi le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont-ils rien l'un plus que l'autre?
R. Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit n'ont rien l'un plus que l'autre; parce qu'ils ne sont qu'un seul et même Dieu.

PA 0,5 **Instruction 5.**

De l'Incarnation du Fils de Dieu.

PA 0,5,1 D. Qu'est-ce que le mystère de l'Incarnation, ou laquelle est-ce des trois personnes de la très sainte Trinité qui s'est fait homme?
R. C'est le Fils de Dieu la seconde personne de la très sainte Trinité, qui s'est fait homme.
D. Qu'est-ce que se faire homme?
R. Se faire homme, c'est prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.

PA 0,5,2 D. Quel jour le Fils de Dieu s'est-il fait homme, et a-t-il pris un corps et une âme?
R. Le Fils de Dieu s'est fait homme, et a pris un corps et une âme le jour de l'Annonciation de la très sainte Vierge le 25 de mars.
D. Où le Fils de Dieu a-t-il pris un corps et une âme?
R. Le Fils de Dieu a pris un corps et une âme dans le sein de la très sainte Vierge Marie sa mère.

PA 0,5,3 D. Comment le Fils de Dieu s'est-il fait homme, et a-t-il pris un corps et une âme?
R. Le Fils de Dieu s'est fait homme, et a pris un corps et une âme, par l'opération du Saint-Esprit.
D. Comment appelle-t-on le Fils de Dieu fait homme?
R. On appelle le Fils de Dieu fait homme Notre-Seigneur Jésus-Christ.

PA 0,5,4 D. Jésus-Christ est-il véritablement Dieu?
R. Oui, Jésus-Christ est véritablement Dieu, parce qu'il a en lui la nature divine.
D. Jésus-Christ est-il véritablement homme?
R. Oui, Jésus-Christ est véritablement homme, parce qu'il a en lui la nature humaine.

PA 0,6 **Instruction 6.**

Des mystères du Fils de Dieu fait homme jusqu'à sa mort.

PA 0,6,1 D. Quel jour Jésus-Christ ou le Fils de Dieu fait homme est-il né?
R. Jésus-Christ est né le jour de Noël le 25 décembre à minuit.
D. En quel lieu Jésus-Christ est-il né?
R. Jésus-Christ est né en Bethléem en une pauvre étable.
D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été circoncis?
R. Jésus-Christ a été circoncis le premier jour de l'année, huit jours après sa naissance.

PA 0,6,2 D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été adoré par trois rois?
R. Jésus-Christ a été adoré par trois rois le sixième jour de janvier.
D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été présenté à Dieu son Père dans le Tem-

ple?
R. Jésus-Christ a été présenté à Dieu son Père dans le Temple le jour de la purification de la très sainte Vierge le deuxième jour de février.
D. Pourquoi appelle-t-on ce jour-là la purification?
R. On appelle le jour auquel Notre-Seigneur a été présenté au Temple le jour de la purification; parce que ce fut en ce jour que la très sainte Vierge alla se purifier au Temple.

PA 0,6,3 D. Quel jour Jésus-Christ a-t-il été baptisé par saint Jean, et a-t-il fait son premier miracle?
R. Ç'a été le sixième jour de janvier, que Jésus-Christ a été baptisé par saint Jean et qu'il a fait son premier miracle.
D. A quel âge Jésus-Christ a-t-il été baptisé?
R. Jésus-Christ a été baptisé à l'âge de trente ans.

PA 0,6,4 D. Qu'est-ce que Jésus-Christ a fait depuis son baptême jusqu'à sa mort?
R. Jésus-Christ depuis son baptême jusqu'à sa mort a prêché son évangile.
D. Combien d'années Jésus-Christ a-t-il vécu sur la terre?
R. Jésus-Christ a vécu trente-trois ans sur la terre.

PA 0,7 **Instruction 7.**

De la mort et de la sépulture de Jésus-Christ.

PA 0,7,1 D. Qu'est-ce que le mystère de la Rédemption?
R. C'est Jésus-Christ qui est mort sur une croix.
D. Quel jour, et à quelle heure Jésus-Christ est-il mort?
R. Jésus-Christ est mort le jour du vendredi saint à trois heures après-midi.
D. Comment Jésus-Christ est-il mort?
R. Jésus-Christ est mort attaché en une croix, où il a souffert un cruel supplice.

PA 0,7,2 D. Qui sont ceux qui ont fait mourir Jésus-Christ?
R. Ce sont les Juifs qui ont fait mourir Jésus-Christ.
D. Qui est-ce qui a condamné Jésus-Christ à la mort?
R. Ç'a été Ponce Pilate gouverneur de Judée, qui a condamné Jésus-Christ à la mort.

PA 0,7,3 D. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme, et est-il mort sur une croix?
R. Le Fils de Dieu s'est fait homme et est mort sur une croix pour nous retirer du péché, pour nous délivrer des peines d'enfer, et pour nous mériter la vie éternelle, ou de vivre éternellement dans le Ciel.
D. Lorsque Jésus-Christ est mort, qu'est devenue son âme?
R. Lorsque Jésus-Christ est mort, son âme est descendue dans les limbes.

PA 0,7,4 D. Qu'est-ce que les limbes?
R. Les limbes, c'est un lieu qui est dans la terre, où étaient les âmes des saints qui ont vécu, et qui sont morts avant Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce que l'âme de Jésus-Christ est allée faire dans les limbes?
R. L'âme de Jésus-Christ est allée dans les limbes, pour en retirer les âmes des saints morts avant lui, afin de les mener avec lui dans le Ciel.

PA 0,7,5 D. Lorsque Jésus-Christ est mort, qu'est devenu son corps?
R. Le corps de Jésus-Christ étant mort fut mis dans un tombeau.
D. Le corps de Jésus-Christ est-il toujours resté dans le tombeau?
R. Non, le corps de Jésus-Christ n'est pas toujours resté dans le tombeau, il n'y est resté que trois jours.

PA 0,7,6 D. L'âme de Jésus-Christ est-elle toujours demeurée dans les limbes?
R. L'âme de Jésus-Christ n'est demeurée que trois jours dans les limbes.
D. Qu'est devenue l'âme de Jésus-Christ en sortant des limbes?

R. L'âme de Jésus-Christ en sortant des limbes s'est réunie à son corps, et alors Jésus-Christ est ressuscité.

PA 0,8 **Instruction 8.**

De la résurrection et ascension de Jésus-Christ.

PA 0,8,1 D. Quel jour Jésus-Christ est-il ressuscité?
R. Jésus-Christ est ressuscité le jour de Pâques le troisième jour après sa mort.
D. Qu'est-ce que ressusciter?
R. Ressusciter est retourner en vie après être mort.
D. Comment Jésus-Christ est-il ressuscité et son âme s'est-elle réunie à son corps?
R. Jésus-Christ est ressuscité par sa propre puissance.

PA 0,8,2 D. Combien de temps Jésus-Christ est-il demeuré sur la terre après être ressuscité?
R. Jésus-Christ est demeuré 40 jours sur la terre après être ressuscité.
D. Après ces 40 jours que Jésus-Christ est demeuré sur la terre après sa résurrection, qu'est-il devenu?
R. Jésus-Christ étant resté sur la terre 40 jours après sa résurrection est ensuite monté dans le Ciel.

PA 0,8,3 D. Comment appelle-t-on le jour auquel Jésus-Christ est monté au Ciel?
R. Le jour auquel Jésus-Christ est monté au Ciel se nomme le jour de l'Ascension.
D. Pourquoi Jésus-Christ est-il monté au Ciel?
R. Jésus-Christ est monté au Ciel, pour nous l'ouvrir, et pour nous donner moyen d'y entrer.

PA 0,9 **Instruction 9.**

De la descente du Saint-Esprit, et de l'Église.

PA 0,9,1 D. Dix jours après que Jésus-Christ est monté au Ciel, qu'est-il arrivé?
R. Dix jours après que Jésus-Christ est monté au Ciel, le Père et le Fils ont envoyé le Saint-Esprit sur la terre.
D. Quel jour le Saint-Esprit est-il descendu sur la terre?
R. Le Saint-Esprit est descendu sur la terre le jour de la Pentecôte.
D. Pourquoi le Père et le Fils ont-ils envoyé le Saint-Esprit sur la terre?
R. Le Père et le Fils ont envoyé le Saint-Esprit sur la terre, pour remplir les apôtres du Saint-Esprit et de ses grâces, et pour former l'Église.

PA 0,9,2 D. Qu'est-ce que l'Église?
R. L'Église est la société de tous ceux qui sont baptisés, qui croient en Dieu et en Jésus-Christ, qui font profession de la foi de Jésus-Christ, et qui sont soumis à notre saint Père le pape, qui est le chef visible de l'Église.
D. L'Église a-t-elle un chef invisible?
R. Oui, l'Église a un chef invisible qui est Jésus-Christ.

PA 0,9,3 D. Y-a-t-il des biens dont peuvent jouir en ce monde et en l'autre ceux qui sont de l'Église?
R. Oui, il y a des biens dont peuvent jouir en ce monde et en l'autre ceux qui sont de l'Église.
D. Quels sont les biens dont peuvent jouir en ce monde ceux qui sont de l'Église?
R. Les biens dont peuvent jouir en ce monde ceux qui sont de l'Église sont: 1. De participer aux prières et aux mérites des saints. 2. De pouvoir obtenir le pardon de leurs péchés. 3. De recevoir les grâces de Jésus-Christ. 4. De recevoir les sacrements de l'Église.

PA 0,9,4 D. Quels sont les biens qui sont promis et préparés en l'autre monde à ceux qui sont de l'Église?
R. Les biens qui sont promis et préparés en l'autre monde à ceux qui sont de l'Église sont: 1. Que leur corps ressuscitera à la fin du monde. 2. Qu'ils vivront éternellement. 3. Qu'ils seront bienheureux dans le Ciel pendant toute l'éternité.
D. L'Église subsistera-t-elle toujours?
R. Non, l'Église ne subsistera pas toujours, parce que le monde ne durera pas toujours.

PA 0,9,5 D. Combien l'Église subsistera-t-elle?
R. L'Église subsistera autant que le monde durera.
D. Quand est-ce que l'Église et le monde finiront?
R. On ne sait pas quand est-ce que l'Église et le monde finiront, il n'y a que Dieu qui le sache.

PA 0,10 **Instruction 10.**

De la résurrection des morts, et du jugement général.

PA 0,10,1 D. Quand le monde finira qu'arrivera-t-il?
R. Quand le monde finira tous les hommes ressusciteront, et Jésus-Christ descendra du Ciel en terre, pour juger tous les hommes.
D. Qu'est-ce qu'on entend, quand on dit que tous les hommes ressusciteront?
R. Quand on dit que tous les hommes ressusciteront, on entend que tous les hommes, reprendront les mêmes corps qu'ils auront eus sur la terre, et que ces corps se réuniront à leurs âmes.

PA 0,10,2 D. Quand tous les hommes seront ressuscités mourront-ils encore?
R. Quand tous les hommes seront ressuscités à la fin du monde ils ne mourront plus; mais ils vivront pendant toute l'éternité.
D. Sur quoi Jésus-Christ jugera-t-il tous les hommes?
R. Jésus-Christ jugera tous les hommes sur leurs bonnes ou sur leurs mauvaises actions.

PA 0,10,3 D. Quand Jésus-Christ aura jugé tous les hommes à la fin du monde, que leur fera-t-il?
R. Jésus-Christ, après avoir jugé tous les hommes à la fin du monde, enverra les bons dans le Ciel, et les méchants dans les enfers.
D. Les corps de ceux qui seront damnés ressusciteront-ils à la fin du monde?
R. Oui, les corps de ceux qui seront damnés ressusciteront à la fin du monde, pour aller brûler dans l'enfer pendant toute l'éternité.

PA 0,11 **Instruction 11.**

Du paradis.

PA 0,11,1 D. Qu'est-ce que le Ciel ou le paradis?
R. Le Ciel ou le paradis est un lieu très agréable, où ceux qui meurent en la grâce de Dieu seront bienheureux pendant toute l'éternité.
D. Quel sera le bonheur de ceux qui iront dans le Ciel?
R. Le bonheur de ceux qui iront dans le Ciel sera d'y voir Dieu tel qu'il est, le posséder de l'aimer éternellement.
D. Tous les hommes iront-ils dans le Ciel?
R. Non, tous les hommes n'iront pas dans le Ciel.

PA 0,11,2 D. Tous les chrétiens iront-ils dans le Ciel?
R. Non, tous les chrétiens n'iront pas dans le Ciel.
D. Pourquoi tous les hommes, et même tous les chrétiens n'iront-ils pas

dans le Ciel?
R. Tous les hommes et même tous les chrétiens n'iront pas dans le Ciel; parce que tous n'auront pas connu, aimé et servi Dieu en ce monde, et que tous ne mourront pas en la grâce de Dieu.

PA 0,11,3 D. Qui sont ceux qui iront dans le Ciel?
R. Ceux qui iront dans le Ciel sont ceux qui auront connu, aimé, et servi Dieu en ce monde et qui seront morts en la grâce de Dieu.
D. Tous ceux qui auront connu, aimé, et servi Dieu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu iront-ils dans le Ciel aussitôt après leur mort?
R. Non, tous ceux qui auront connu, aimé, et servi Dieu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu n'iront pas dans le Ciel aussitôt après leur mort.

PA 0,11,4 D. Pourquoi tous ceux qui seront morts en la grâce de Dieu n'iront-ils pas dans le Ciel aussitôt après leur mort?
R. Tous ceux qui seront morts en la grâce de Dieu n'iront pas dans le Ciel aussitôt après leur mort; parce que tous n'auront pas entièrement satisfait à Dieu pour leurs péchés.

PA 0,12 **Instruction 12.**

Du purgatoire, et de l'enfer.

PA 0,12,1 D. Où iront ceux qui n'iront pas dans le Ciel aussitôt après leur mort?
R. Ceux qui n'iront pas dans le Ciel aussitôt après leur mort iront dans le purgatoire, ou dans l'enfer.
D. Qui sont ceux qui iront dans le purgatoire aussitôt après leur mort?
R. Ceux qui iront dans le purgatoire aussitôt après leur mort sont ceux qui n'auront pas entièrement satisfait à Dieu en cette vie pour leurs péchés.
D. Ceux qui iront dans le purgatoire y resteront-ils toujours?
R. Ceux qui iront dans le purgatoire n'y resteront pas toujours, ils en sortiront quand ils auront entièrement satisfait à Dieu pour leurs péchés.

PA 0,12,2 D. Qu'est-ce que le purgatoire?
R. Le purgatoire est un lieu qui est dans la terre, où les âmes de ceux qui meurent en la grâce de Dieu, et qui n'ont pas entièrement satisfait à Dieu pour leurs péchés vont achever d'y satisfaire, avant que d'entrer dans le Ciel par les peines qu'ils y endurent.

PA 0,12,3 D. Quelles peines souffrent ceux qui vont dans le purgatoire?
R. Ceux qui vont dans le purgatoire n'y voient jamais Dieu, et y brûlent dans un feu très ardent, jusqu'à ce qu'ils aient entièrement satisfait à Dieu pour leurs péchés.
D. Lorsque ceux qui sont et seront dans le purgatoire en sortiront, où iront-ils?
R. Lorsque ceux qui sont et seront dans le purgatoire en sortiront, ils iront dans le Ciel, pour y être bienheureux pendant toute l'éternité.

PA 0,12,4 D. Qui sont ceux qui iront dans l'enfer aussitôt après leur mort?
R. Ceux qui iront dans l'enfer aussitôt après leur mort sont ceux qui mourront en péché mortel.
D. Ceux qui vont dans l'enfer n'en sortiront-ils pas?
R. Ceux qui vont dans l'enfer n'en sortiront jamais; mais ils y demeureront pendant toute l'éternité.

PA 0,12,5 D. Qu'est-ce que l'enfer?
R. L'enfer est un lieu qui est dans la terre, où ceux qui ont mal vécu en ce

monde, et qui sont morts en péché mortel, vont souffrir pour leurs péchés pendant toute l'éternité.

PA 0,12,6 D. Quelles peines souffriront ceux qui iront dans l'enfer?
R. Ceux qui iront dans l'enfer ne verront jamais Dieu, et brûleront éternellement dans un feu qui ne s'éteindra jamais.
D. A quoi s'occupent ceux qui sont dans l'enfer?
R. Ceux qui sont dans l'enfer s'occupent à haïr et à maudire Dieu.

PA 0,13 **Instruction 13.**

Du péché.

PA 0,13,1 D. Comment ceux qui sont de l'Église obtiennent-ils le pardon de leurs péchés?
R. Ceux qui sont de l'Église obtiennent par le sacrement de baptême la rémission des péchés qu'ils ont commis avant le baptême, et ils obtiennent par le sacrement de pénitence la rémission des péchés qu'ils ont commis, depuis qu'ils ont reçu le baptême.
D. Est-ce un grand mal que le péché?
R. Oui, le péché est un grand mal, et le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde.

PA 0,13,2 D. Pourquoi le péché est-il le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde?
R. Le péché est le plus grand de tous les maux qui soient dans le monde, parce qu'il offense Dieu, et qu'il nous fait perdre la grâce et le paradis, et mériter l'enfer.
D. Combien faut-il avoir commis de péchés pour mériter l'enfer, et pour être damné?
R. Il suffit d'avoir commis un seul péché mortel pour mériter l'enfer, et pour être damné, si on meurt en cet état.

PA 0,13,3 D. Qu'est-ce que le péché?
R. Le péché est une désobéissance à Dieu.
D. Quand est-ce que nous désobéissons à Dieu?
R. Nous désobéissons à Dieu, lorsque nous n'observons pas ses saints commandements, et ceux de son Église.

PA 0,14 **Instruction 14.**

Des commandements de Dieu, et de l'Église.

PA 0,14,1 D. Combien y a-t-il de commandements de Dieu?
R. Il y a dix commandements de Dieu.

D. Récitez les dix commandements de Dieu.
R. Voici les dix commandements de Dieu comme ils sont dans l'Écriture sainte.
1. Je suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez adorer et aimer de tout votre coeur: vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.
2. Vous ne prendrez point (c'est-à-dire: vous ne jurerez point) le nom du Seigneur votre Dieu en vain.

PA 0,14,2 3. Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos, qui est le saint dimanche.
4. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.
5. Vous ne tuerez point.
6. Vous ne commettrez point d'impureté.
7. Vous ne déroberez point.

PA 0,14,3 8. Vous ne mentirez point, et vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.
9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.
10. Vous ne désirerez point sa maison, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, ni rien qui soit à lui.

PA 0,14,4 D. Qui sont ceux qui sont obligés de garder les commandements de Dieu?
R. Ce sont tous les hommes qui ont l'usage de la raison.

PA 0,14,5 D. Combien y a-t-il de commandements de l'Église?
R. Il y a six principaux commandements de l'Église.
D. Récitez les six principaux commandements de l'Église?
R. Voici les six principaux commandements de l'Église.
1. Vous sanctifierez les fêtes qui sont commandées par l'Église, et vous ne travaillerez point ces jours-là.
2. Vous assisterez à la sainte messe les dimanches et les fêtes.

PA 0,14,6 3. Vous confesserez tous vos péchés au moins une fois l'an.
4. Vous recevrez le très saint Sacrement chaque année au moins au temps de Pâques et toujours en état de grâce.
5. Vous jeûnerez tout le Carême, les quatre-temps, les veilles des fêtes, lorsque l'Église le commande.
6. Vous ne mangerez point de viande le vendredi, ni le samedi.

PA 0,15 ## Instruction 15.

De la prière.

PA 0,15,1 D. Comment ceux qui sont de l'Église reçoivent-ils les grâces de Jésus-Christ?
R. Ceux qui sont de l'Église reçoivent les grâces de Jésus-Christ, par la prière, et par les sacrements.
D. Qu'est-ce que la prière?
R. La prière est une demande que nous faisons à Dieu de tout ce qui nous est nécessaire ou utile pour notre salut.
D. Quand est-ce que nous devons prier Dieu?
R. Nous devons prier Dieu tous les jours le matin, et le soir, et à la sainte messe.

PA 0,15,2 D. Quelle est la prière qui comprend tout ce qui nous est nécessaire ou utile pour faire notre salut?
R. La prière qui comprend tout ce qui nous est nécessaire ou utile pour faire notre salut est le *Pater,* qu'on appelle l'oraison dominicale, ou de Notre-Seigneur.

PA 0,15,3 D. Récitez l'oraison de Notre-Seigneur en français.
R. Voici l'oraison de Notre-Seigneur en français:
Notre Père qui êtes dans les Cieux; que votre nom soit sanctifié. Que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez point succomber à la tentation. Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

PA 0,15,4 D. Pourquoi le *Pater* est-il appelé l'oraison de Notre-Seigneur?
R. Le *Pater* est appelé l'oraison de Notre-Seigneur, parce que Notre-Seigneur a composé cette prière, et l'a enseignée à ses apôtres.

PA 0,15,5 D. A qui adressons-nous nos prières?
R. Nous adressons nos prières à Dieu.
D. Pouvons-nous adresser nos prières aux saints aussi bien qu'à Dieu?

R. Oui, nous pouvons adresser nos prières aux saints, afin qu'ils nous obtiennent de Dieu ses grâces, et le pardon de nos péchés.
D. A qui de tous les saints devons-nous particulièrement adresser nos prières?
R. Entre tous les saints, c'est à la très sainte Vierge à qui nous devons le plus souvent adresser nos prières.

PA 0,15,6 D. Pourquoi devons-nous adresser nos prières à la très sainte Vierge plus souvent qu'aux autres saints?
R. Nous devons adresser nos prières à la très sainte Vierge plus souvent qu'aux autres saints, parce qu'elle est la mère du Fils de Dieu fait homme Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il n'y a point de saints qui aient tant de pouvoir qu'elle auprès de Dieu.
D. Quelle est la prière que nous devons adresser le plus souvent à la très sainte Vierge?
R. La prière que nous devons adresser le plus souvent à la très sainte Vierge est l'*Ave Maria.*

PA 0,15,7 D. Récitez l'*Ave Maria* en français?
R. Voici l'*Ave Maria* en français.
Je vous salue Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie par dessus toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.
Sainte Marie mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

PA 0,16 **Instruction 16.**

Des sacrements.

PA 0,16,1 D. Est-ce un grand bien à ceux qui sont de l'Église de recevoir les sacrements?
R. Oui, c'est un grand bien à ceux qui sont de l'Église de recevoir les sacrements.
D. Pourquoi est-ce un grand bien à ceux qui sont de l'Église de recevoir les sacrements?
R. C'est un grand bien à ceux qui sont de l'Église de recevoir les sacrements, parce que nous recevons toutes sortes de grâces par le moyen des sacrements, lorsque nous les recevons avec de bonnes dispositions.

PA 0,16,2 D. Qu'est-ce que recevoir les sacrements en bonnes dispositions?
R. Recevoir les sacrements en bonnes dispositions, c'est les recevoir en état de grâce, et avec un coeur bien disposé.
D. Combien y a-t-il de sacrements dans l'Église?
R. Il y a sept sacrements dans l'Église: le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

PA 0,16,3 D. Qui est-ce qui a institué les sept sacrements?
R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a institué les sept sacrements.
D. Quand est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué les sacrements?
R. Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué les sacrements, lorsqu'il était sur la terre, avant que de monter dans le Ciel.

PA 0,16,4 D. Qu'est-ce que le baptême?
R. Le baptême est un sacrement qui efface le péché originel, et qui nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Église.
D. Qu'est-ce que la confirmation?
R. La confirmation est un sacrement qui nous rend parfaits chrétiens, et qui nous donne la force et le courage de confesser librement la foi et les maximes de Jésus-Christ devant tout le monde.

PA 0,16,5 D. Qu'est-ce que la pénitence?
R. La pénitence est un sacrement qui efface tous les péchés qu'on a commis depuis qu'on a reçu le baptême.
D. Qu'est-ce que l'eucharistie?
R. L'eucharistie est un sacrement qui contient le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.
D. Qu'est-ce que l'extrême-onction?
R. L'extrême-onction est un sacrement qui efface les restes des péchés et qui fortifie à l'heure de la mort contre les tentations du diable.

PA 0,16,6 D. Qu'est-ce que l'ordre?
R. L'ordre est un sacrement qui donne puissance à ceux qui le reçoivent, d'administrer les sacrements, ou d'aider ceux qui les administrent.
D. Qu'est-ce que le mariage?
R. Le mariage est un sacrement qui donne aux personnes mariées la grâce nécessaire, pour s'aimer chrétiennement, et pour élever leurs enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu.

PA 0,17 **Instruction 17.**

Du baptême, et de la pénitence en particulier.

PA 0,17,1 D. Combien y a-t-il de sacrements nécessaires pour être sauvé?
R. Il y a deux sacrements nécessaires, pour être sauvé: le baptême, et la pénitence.
D. A qui le baptême est-il nécessaire?
R. Le baptême est nécessaire à tous les hommes, pour être sauvés.
D. A qui la pénitence est-elle nécessaire?
R. La pénitence est nécessaire à ceux qui ont offensé Dieu, après avoir reçu le baptême.

PA 0,17,2 D. Quels sont les sacrements que nous devons recevoir souvent?
R. Les sacrements que nous devons recevoir souvent sont la pénitence et l'eucharistie.
D. Quelles sont les conditions nécessaires pour bien recevoir le sacrement de pénitence ou de confession?
R. Il y a cinq conditions nécessaires pour bien recevoir le sacrement de pénitence, c'est-à-dire, pour faire une bonne confession.

PA 0,17,3 D. Quelle est la première condition nécessaire pour faire une bonne confession?
R. La première condition nécessaire, pour faire une bonne confession, est examiner sa conscience.
D. Quelle est la seconde condition nécessaire pour faire une bonne confession?
R. La seconde condition nécessaire, pour faire une bonne confession, est être marri, c'est-à-dire, concevoir un grand regret d'avoir offensé Dieu.

PA 0,17,4 D. Quelle est la troisième condition nécessaire pour faire une bonne confession?
R. La troisième condition nécessaire, pour faire une bonne confession, est de faire un ferme propos, et une forte résolution de ne plus commettre aucun péché.
D. Quelle est la quatrième condition nécessaire pour faire une bonne confession?
R. La quatrième condition nécessaire, pour faire une bonne confession est de confesser tous ses péchés à un prêtre approuvé de l'évêque, sans en celer un seul.

PA 0,17,5 D. Quelle est la cinquième condition nécessaire pour faire une bonne confession?
R. La cinquième condition nécessaire, pour faire une bonne confession est de faire la pénitence que le confesseur a imposée dans la confession.

PA 0,18 **Instruction 18.**

De l'eucharistie.

PA 0,18,1 D. Qu'est-ce que le saint sacrement de l'eucharistie?
R. L'eucharistie est un sacrement qui contient le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.
D. Qu'est-ce que nous recevons dans le sacrement de l'eucharistie?
R. Dans le sacrement de l'eucharistie nous recevons le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

PA 0,18,2 D. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous recevons dans l'eucharistie est-il le même corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été attaché pour nous à la croix, et le sang qui est dans le calice est-il aussi le même sang que Notre-Seigneur Jésus-Christ a répandu pour la rémission de nos péchés?
R. Oui, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous recevons dans l'eucharistie est le même corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été attaché pour nous à la croix, et le sang qui est dans le calice est aussi son propre sang, et le même qu'il a répandu pour nos péchés.

PA 0,18,3 D. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est-il pas partout?
R. Non, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas partout.
D. Où est présentement le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est présentement au Ciel, et au très saint Sacrement de l'autel, qui est le sacrement de l'eucharistie.

PA 0,18,4 D. Comment et par quel moyen le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il au très saint Sacrement de l'autel?
R. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est au très saint Sacrement de l'autel, par le moyen des paroles de la consécration, lorsque le prêtre les a prononcées.

PA 0,18,5 D. Comment le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il au très saint Sacrement de l'autel, par le moyen des paroles de la consécration?
R. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est au très saint Sacrement de l'autel, par le moyen des paroles de la consécration; parce que par les paroles du prêtre le pain est changé au corps, et le vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

PA 0,19 **Instruction 19.**

Suite de l'eucharistie.

PA 0,19,1 D. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il dans toutes les hosties que le prêtre consacre?
R. Oui, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans toutes les hosties que le prêtre consacre.
D. Quand le prêtre rompt l'hostie, rompt-il aussi le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, le prêtre en rompant l'hostie ne rompt pas le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il ne rompt que les apparences du pain.

PA 0,19,2 D. Qu'est-ce qu'on appelle apparences du pain?
R. On appelle apparences du pain ce qui paraît à nos sens, comme la blancheur du pain, sa rondeur, sa figure et le goût, etc.

D. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il tout entier dans chaque partie de l'hostie?
R. Oui, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout entier dans chaque partie de l'hostie quelque petite qu'elle soit.

PA 0,19,3 D. Après la consécration le pain n'est-il pas dans l'hostie?
R. Non, le pain n'est pas dans l'hostie après la consécration, il est entièrement changé au corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
D. Qu'est-ce qu'il y a dans le calice, lorsque le prêtre l'élève à la sainte messe?
R. Lorsque le prêtre élève le calice à la sainte messe, il n'y a dedans que le précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

PA 0,19,4 D. Quand est-ce que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ commence à être dans le calice?
R. Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ commence à être dans le calice, lorsque le prêtre a prononcé les paroles de la consécration du vin.
D. Le vin ne reste-t-il pas dans le calice après la consécration, avec le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ?
R. Non, le vin ne reste pas dans le calice, avec le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après la consécration, il est entièrement changé au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

PA 0,19,5 D. Faites un acte de foi sur le très saint Sacrement de l'autel.
R. Voici un acte de foi sur le très saint Sacrement de l'autel:
Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes au très saint Sacrement de l'autel, sous les apparences du pain et du vin, et que votre corps, votre sang, votre âme, et votre divinité y sont aussi véritablement, qu'ils sont dans le Ciel; et dans cette créance, je vous adore et je vous aime de tout mon coeur.
Fin.

Instructions et Prières (I)

I **Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion.**

Avec une instruction méthodique par demandes et réponses, pour apprendre à se bien confesser.

I 1,1 **Avertissement sur les instructions et prières pour la sainte messe.**

I 1,1,1 *De toutes les actions qui se font ordinairement tous les jours, la principale, et la plus excellente est d'assister à la sainte messe; c'est aussi la plus importante à un chrétien, qui veut attirer sur soi, et sur toutes les actions qu'il doit faire pendant le jour, les grâces et les bénédictions de Dieu; peu de personnes cependant y assistent avec piété, et très peu sont instruites de la manière de la bien entendre. C'est ce qui a donné lieu de dresser ces instructions et ces prières, afin d'apprendre aux fidèles tout ce qui regarde ce saint sacrifice, et de leur donner moyen de s'y occuper saintement et utilement.*

I 1,1,2 *On instruit d'abord de l'excellence de la sainte messe, et des biens que nous recevons en y assistant, des dispositions intérieures, dont nous devons y animer notre présence extérieure, et de la manière de nous bien appliquer pendant ce temps.*

I 1,1,3 *On explique ensuite toutes les cérémonies de la sainte messe; et on propose enfin deux sortes de prières; les unes tirées de l'ordinaire de la sainte messe; et les autres qui ont rapport aux actions saintes que le prêtre y fait; afin que les fidèles récitant tantôt les unes, et tantôt les autres, ne s'en dégoûtent pas, et que ceux qui ont plus de goût pour les unes que pour les autres, puissent choisir celles qui leur agréeront davantage, ou qui leur donneront plus de dévotion.*

I 1,1,4 *On a fait en sorte d'insérer dans ces prières des instructions, et des pratiques chrétiennes: des instructions, pour éclairer l'esprit de plusieurs vérités qui sont peu connues; et des pratiques chrétiennes pour être mises en usage et en exercice pendant le jour. Voilà la fin qu'on s'est proposé dans ce livre.*

I 1,2 **Instruction sur le sacrifice de la sainte messe.**

Et de quelle manière il faut y assister.

Du sacrifice de la sainte messe, et de ses effets.

I 1,2,1 Le sacrifice est une action dans laquelle on offre à Dieu une créature qui est immolée, c'est-à-dire, détruite en quelque manière que ce soit pour rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû et reconnaître le souverain domaine qu'il a sur les créatures. La créature, qui est immolée et détruite dans le sacrifice se nomme la victime ou l'hostie sacrifiée et offerte à Dieu.

I 1,2,2 La messe est un sacrifice, et est même une continuation de celui que Jésus-Christ a offert à Dieu son Père sur la croix, parce que c'est Jésus-Christ qui est mort sur le Calvaire, qui est encore offert à Dieu dans ce très saint et très auguste sacrifice.

I 1,2,3 Quoique le sacrifice de la sainte messe soit le même que celui de la croix, et qu'il en soit la suite, il y a cependant cette différence entre l'un et l'autre, que Jésus-Christ s'est offert sur la croix, pour satisfaire à la justice de Dieu pour les péchés de tous les hommes; et c'est pour cette fin qu'il y a répandu son précieux sang, au lieu que dans la sainte messe il ne répand plus son sang, mais il se sacrifie au Père éternel comme une victime glorieuse, pour appliquer aux hommes par la vertu de ce sacrifice les grâces qu'il leur a méritées par ses souffrances et par sa mort.

I 1,2,4 Comme Jésus-Christ a satisfait entièrement, et plus que suffisamment pour tous les péchés commis et à commettre en mourant sur le Calvaire, ce sacrifice ayant eu pleinement et ayant encore toujours son effet, il n'était plus besoin que Jésus-Christ satisfît pour aucun péché, et ainsi il aurait été inutile qu'il instituât le sacrifice de la sainte messe, si ce sacrifice n'eût point eu d'autres effets et d'autres fruits que celui de la croix, mais les grâces que Jésus-Christ a méritées par sa mort, n'ayant pas été appliquées immédiatement par la vertu du sacrifice de la croix aux hommes, pour qui elles ont été obtenues, ç'a été pour ce sujet que Jésus-Christ a institué le sacrifice de la sainte messe, et les sacrements, pour donner moyen à tous les hommes de se les appliquer par la participation à ce sacrifice, et par la réception des sacrements.

I 1,2,5 Ces grâces, qui nous sont acquises par la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur, sont en grand nombre et de différentes sortes, et c'est ce qui fait que le sacrifice de la sainte messe produit aussi beaucoup de fruits et de différents effets correspondants à toutes les grâces dont il procure l'application. Les principaux fruits et avantages de ce sacrifice sont les suivants, qui sont exprimés dans plusieurs endroits du canon de la sainte messe.

I 1,2,6 1. Le sacrifice de la sainte messe honore Dieu du plus grand honneur qu'il puisse recevoir, parce que c'est son propre fils qui lui rend cet honneur en s'anéantissant, et en se détruisant autant qu'il le peut pour la gloire de Dieu: et ceux qui assistent à la sainte messe, et qui ont le bonheur d'y participer, honorent aussi Dieu de la manière la plus élevée dont ils puissent le faire, par l'union qu'ils y ont avec Jésus-Christ.

I 1,2,7 2. Ce sacrifice donne le moyen de rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, de la manière la plus parfaite dont on puisse le faire, en lui offrant son propre Fils en action de grâces.

3. Il fait obtenir de la bonté de Dieu de nouveaux bienfaits.

4. Ce sacrifice délivre les âmes qui souffrent dans le purgatoire, ou il diminue leurs peines, selon que ces âmes sont encore redevables à la justice de Dieu.

5. Il remet la peine temporelle due, tant au péché mortel, qu'au péché véniel.

6. Il obtient la rémission des péchés, et la grâce de se convertir.

I 1,2,8 7. Il attire de Dieu les grâces dont on a besoin pour se préserver de tomber dans le péché.

8. Il procure la grâce de quitter les mauvaises habitudes quelque invétérées qu'elles puissent être.

9. Il donne de la force pour quitter entièrement toutes les occasions prochaines du péché.

10. Il donne la grâce d'union et de réconciliation avec le prochain, s'il y a quelqu'un avec lequel on ne soit pas autant uni qu'on le doit être.

I 1,2,9 11. Il acquiert un puissant secours, pour se bien acquitter des devoirs de son état, et faire toutes ses actions d'une manière chrétienne.

12. Il est un moyen très efficace de conserver et de recouvrer la santé du corps, et les autres biens temporels, lorsqu'ils sont utiles pour la gloire de Dieu, et pour notre salut.

13. Enfin on peut obtenir plus facilement ce qu'on demande à Dieu, et en recevoir plus de grâces par l'assistance à une seule messe bien entendue, que par toutes les actions les plus saintes qu'on puisse faire.

I 1,2,10 Ce sont là des effets bien considérables, ce sont les biens et les avantages que l'Église demande tous les jours à Dieu pour ses enfants dans son sacri-

fice, et qui doivent engager les fidèles, qui désirent de se les procurer, à y assister assidûment les jours même auxquels on n'y est pas obligé, et à ne s'y trouver qu'avec les dispositions nécessaires pour y participer, et pour se mettre en état d'obtenir tous les jours quelques-unes de ces grâces en les demandant à Dieu selon le besoin qu'ils en auront.

I 1,3 ***De l'obligation d'assister à la sainte messe.***

I 1,3,1 C'est une obligation d'assister à la sainte messe tous les dimanches, et toutes les fêtes. L'intention même de l'Église est qu'on l'entende dans sa paroisse, et qu'on assiste à celle qu'on nomme ordinairement la messe de paroisse, et c'est pour cette raison qu'elle ordonne aux pasteurs d'y faire une instruction aux fidèles qui sont sous leur charge, en leur expliquant le saint évangile, et en leur apprenant les règles de la vie chrétienne.

I 1,3,2 On n'est pas obligé d'entendre la sainte messe les autres jours, on ne doit pas cependant le négliger, et quelque occupation qu'on ait, il faut faire en sorte de n'y pas manquer un seul jour: l'on doit être persuadé que ce temps ne sera pas perdu, mais bien employé, et bien mieux ordinairement que si on l'employait au travail; parce que par une action si sainte, on attirera les grâces et les bénédictions de Dieu sur tout ce qu'on doit faire pendant le cours de la journée.

I 1,3,3 Ceux qui travaillent manuellement, ou dont l'esprit doit être occupé d'affaires temporelles et extérieures pendant le jour, doivent faire de la sainte messe leur premier soin, et leur première action, afin de n'être pas facilement distrait en y assistant, des pensées dont leur esprit serait rempli, s'ils n'entendaient la sainte messe, qu'après avoir vaqué à ce qui est de leur emploi, afin de séparer le saint d'avec le profane, et de ne pas se mettre en danger de perdre le fruit qu'on peut tirer du plus saint exercice de notre religion.

I 1,3,4 Ceux qui étant malades ne peuvent assister à la sainte messe les dimanches et les fêtes, et ceux que quelques affaires nécessaires et pressantes empêchent de l'entendre les autres jours, doivent au moins s'unir en esprit et avec intention au prêtre qui la dit, et à l'assemblée des fidèles qui l'entendent, offrir leur coeur à Dieu, et lui faire un sacrifice d'eux-mêmes, et de tout ce qu'ils possèdent, pratiquant autant qu'ils le peuvent les choses qu'ils devraient faire, s'ils y étaient réellement présents.

I 1,3,5 Cette disposition sainte, et cette union qu'ils auront à l'Église, et à ses intentions, suppléera en quelque manière à la présence actuelle qu'ils n'ont pu avoir à la sainte messe.

I 1,4 ***Des dispositions pour bien entendre la sainte messe.***

I 1,4,1 Il ne suffit pas d'entendre extérieurement la sainte messe, pour s'acquitter de l'obligation que l'Église impose à tous les fidèles d'y assister les dimanches et les fêtes: mais tous y doivent être avec les dispositions, sans lesquelles leur présence extérieure serait inutile, et sans lesquelles aussi ils ne feraient nullement ce que l'Église ordonne; car l'intention de l'Église en commandant aux fidèles d'entendre la sainte messe est de les obliger non seulement à y être présents, mais aussi à y rendre à Dieu leurs devoirs.

I 1,4,2 Il y a trois sortes de dispositions pour bien entendre la sainte messe.
1. Il y a des dispositions qui sont nécessaires pour satisfaire au commandement de l'Église, et ces dispositions sont d'entendre la sainte messe tout entière, avec attention, et avec esprit de religion.
On n'entend pas la sainte messe tout entière lorsqu'on manque d'y être présent, soit au commencement, soit à la fin.

I 1,4,3 On n'entend pas la sainte messe avec l'attention et l'application d'esprit qu'on doit y avoir, lorsqu'on y dort, qu'on y parle, qu'on y regarde de côté et d'autre, ou qu'on y est distrait volontairement.
On n'entend pas la sainte messe avec esprit de religion, quand on n'y prie pas Dieu avec un sentiment de piété intérieure.
Ceux qui n'entendent pas la sainte messe tout entière les dimanches et les fêtes, ne satisfont pas au commandement de l'Église.

I 1,4,4 Ceux qui manquent d'attention à la sainte messe, et qui y assistent sans esprit de religion, commettent deux péchés en même temps. 1. Ils sont à la sainte messe comme s'ils n'y étaient pas, et devant Dieu ils ne sont pas censés y assister. 2. Ils tombent dans une espèce d'impiété, parce que par leurs immodesties scandaleuses, soit dans leurs postures, soit dans leurs regards, soit dans leurs paroles, ou par leur évagation, ou distraction d'esprit, ils profanent non seulement l'Église qui est un lieu saint, et une maison de prières, mais même les saints mystères qui s'y opèrent, et le plus auguste de tous les sacrifices. Ils font injure à Jésus-Christ, qui s'offre et qui se sacrifie à son Père pour eux et pour les péchés qu'ils commettent en sa présence.

I 1,4,5 Il y a des dispositions qui sont nécessaires pour assister utilement à la sainte messe, et pour se mettre en état de tirer du fruit de ce sacrifice, et ces dispositions sont de haïr le péché, d'être en état de grâce, ou du moins de travailler pour y rentrer et de s'unir d'intention avec le prêtre qui offre le sacrifice.
Ceux qui sont actuellement dans le péché mortel, ou dans la volonté de le commettre, ou dans l'occasion prochaine d'y tomber sans la vouloir quitter, n'ont pas ces dispositions nécessaires, et ne peuvent tirer aucun fruit du sacrifice de la sainte messe.

I 1,4,6 3. Il y a des dispositions de perfection qui sont très avantageuses et qui produisent de grands fruits dans les âmes qui les ont: et de ces dispositions il y en a beaucoup, et de différentes sortes, on peut cependant les réduire à deux principales, de qui dépendent toutes les autres. La 1ère est d'avoir l'âme dégagée de toute affection, même au moindre péché. La 2ème est de s'unir au prêtre dans toutes les parties, et dans toutes les prières de la sainte messe, afin d'offrir avec lui ce sacrifice selon l'intention de l'Église.

I 1,4,7 Ceux qui veulent acquérir les dispositions de perfection, pour très bien assister à la sainte messe, et participer abondamment à ce saint sacrifice, doivent s'appliquer à ne point offenser Dieu de propos délibéré, et beaucoup veiller sur eux-mêmes pour ne point tomber dans des péchés véniels un peu considérables, ou qui soient tout à fait volontaires.

I 1,4,8 Ils doivent aussi ne paraître à ce saint sacrifice, qu'avec une très grande modestie et une très profonde humilité, et avec toute l'attention intérieure, et toute la dévotion possible, et s'y conformer aux intentions de Jésus-Christ même.

I 1,4,9 Un chrétien revêtu de Jésus-Christ et animé de son esprit, doit aller à ce grand sacrifice avec les mêmes sentiments avec lesquels Jésus-Christ s'y offre comme victime à son Père. C'est pour rendre ses devoirs au Père éternel que Jésus-Christ se sacrifie tous les jours sur nos autels à la sainte messe.
C'est pour l'adorer, pour le remercier, pour lui demander pardon de nos péchés, et pour nous obtenir les grâces qui nous sont nécessaires, (que) nous devons nous unir à ces saintes intentions de Jésus-Christ, et tâcher d'en avoir de semblables.

I 1,5 ***De la manière dont on doit s'appliquer pendant la sainte messe.***

I 1,5,1 On peut s'appliquer de différentes manières pendant la sainte messe, pourvu que ce soit selon l'une des quatre fins et intentions du sacrifice, s'unissant avec l'Église, et avec le prêtre. 1. Pour adorer Dieu, et le reconnaître pour le souverain Seigneur et le maître absolu de toutes choses. 2. Pour rendre grâces à Dieu des bienfaits qu'on a reçus de lui. 3. Pour obtenir le pardon de ses péchés. 4. Pour demander à Dieu les grâces dont on a besoin.

I 1,5,2 Les prières que feront pendant la sainte messe ceux qui y assisteront avec quelqu'une de ces intentions, et avec un coeur bien disposé, leur seront toujours très utiles, et leur procureront beaucoup de grâces, soit qu'ils prient de bouche en récitant quelques psaumes ou quelques formules de prières, soit qu'ils prient seulement de coeur, pensant par exemple à la passion de Notre-Seigneur, ou à quelque autre mystère.

I 1,5,3 On doit néanmoins convenir que la manière de s'occuper pendant la sainte messe la plus conforme à l'esprit de l'Église, est de suivre le prêtre dans les principales parties qui la composent.
On suit le prêtre dans la sainte messe, en demandant par exemple pardon à Dieu lorsqu'il le demande, entrant dans des sentiments de foi et de respect pour la parole de Dieu, lorsqu'il lit l'épître et le saint évangile: et offrant avec lui le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ.

I 1,5,4 Il est à propos alors de ne s'occuper que de la divine victime qui est offerte pour nous sur l'autel, que nous devons offrir nous-mêmes.
C'est ce qu'on a dessein d'enseigner aux fidèles par les deux méthodes suivantes, et par les prières qui y sont insérées, dans lesquelles on s'est appliqué à faire entrer ceux qui les réciteront dans les sentiments du prêtre, et à leur faire prendre part à chacune des actions qu'il fait à la sainte messe dans le temps qu'il les fait.

I 1,5,5 Afin que ces méthodes soient plus utiles à ceux qui s'en serviront, et qu'ils puissent plus facilement entrer dans les intentions du prêtre, en récitant les prières qui y sont proposées, on a jugé à propos d'instruire d'abord les fidèles sur les cérémonies de la sainte messe, que presque tout le monde ignore, faisant connaître les prières que le prêtre y fait, et expliquant les raisons pour lesquelles il les fait.

I 1,6 **Explication des cérémonies de la sainte messe.**

De l'église.

I 1,6,1 L'église est un lieu saint, qui est destiné pour faire les exercices de la religion chrétienne. Les principaux sont de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû, en lui offrant le sacrifice de la sainte messe, en publiant ses louanges: et en lui adressant nos prières; d'y administrer et recevoir les sacrements, et de lire, prêcher, et entendre la parole de Dieu.

I 1,6,2 ***De l'eau bénite.***

On met de l'eau bénite à l'entrée de l'église pour nous faire ressouvenir de notre baptême, par lequel nous sommes devenus les temples du Saint-Esprit; et pour nous marquer que nous devons, dès que nous entrons dans l'église, nous purifier par cette eau de nos plus petites fautes; afin que notre âme étant nette des moindres souillures, nous soyons rendus dignes d'assister à la sainte messe, et aux autres exercices de piété et de religion, avec toute la pureté intérieure et extérieure qui leur est dûe.

I 1,6,3 ***De la première partie de la sainte messe, anciennement appelée la messe des catéchumènes.***

La messe est composée de deux principales parties. La première comprend tout ce qui se fait depuis le commencement jusqu'à l'offrande, et s'appelait anciennement la messe des catéchumènes. La seconde, depuis l'offertoire jusqu'à la fin, se nommait la messe des fidèles. Tout le monde pouvait assister à la première partie de la sainte messe, dans laquelle on faisait la lecture de l'Écriture sainte, et la prédication du saint évangile: mais la prédication finie, on faisait sortir de l'église les catéchumènes, c'est-à-dire, ceux qui se disposaient à recevoir le baptême, les énergumènes, c'est-à-dire, ceux qui étaient possédés du démon, et les pénitents qui faisaient pénitence publique pour quelques péchés scandaleux qu'ils avaient commis.
Il ne restait alors dans l'église que ceux qui étaient en état d'assister au sacrifice de la sainte messe, et jugés dignes d'y participer.

I 1,6,4 ***Des cierges.***

On allume des cierges pendant le sacrifice de la sainte messe, pour marquer le feu de la charité avec laquelle Jésus-Christ s'est immolé pour nous, et avec laquelle nous devons aussi assister à son sacrifice.

I 1,6,5 ***Du prêtre revêtu pour célébrer la sainte messe.***

Lorsque le prêtre paraît pour célébrer la sainte messe, on doit le considérer comme nous représentant Jésus-Christ qui porte sa croix, et qui va s'offrir pour nous à la mort, qui est le grand sacrifice dont celui de la messe renouvelle la mémoire.

I 1,6,6 **Du psaume. *Judica me, etc.***

Le prêtre étant au bas de l'autel se considère comme un banni, chassé du paradis, et éloigné de Dieu par le péché; dans cet esprit il récite le psaume 42 que David composa dans un exil, pour marquer la douleur qu'il ressentait d'être éloigné du lieu où Dieu était adoré, et pour se consoler par l'espérance de sortir de cet exil, et de louer encore le Seigneur dans son tabernacle.

I 1,6,7 **Du Confiteor.**

Le prêtre après avoir récité le psaume: *Judica,* fait la confession de ses fautes, et en demande pardon à Dieu; et parce que, pour bien s'acquitter de l'action qu'il va faire il faut avoir le coeur purifié non seulement des péchés mortels, mais des fautes même les plus légères, il doit alors détester de tout son coeur toutes celles qu'il a commises, pour se mettre en état d'offrir à Dieu un sacrifice si saint.
Le servant dit le *Confiteor* après le prêtre, pour demander pardon à Dieu non seulement pour lui, mais pour tous les assistants, au nom desquels il parle, qui doivent pour lors concevoir dans le fond du coeur une grande horreur pour leurs péchés.

I 1,6,8 ***Deus tu conversus, etc.***

La confession étant faite, le prêtre et les fidèles s'animent et s'encouragent les uns les autres, par la confiance qu'ils ont que Dieu veut bien leur accorder sa miséricorde, et lui en témoignent leurs reconnaissances.
Le prêtre montant à l'autel dit une prière qui marque cette confiance.

I 1,6,9 ***Du baiser de l'autel.***

Le prêtre étant monté à l'autel, il le baise pour témoigner sa réconciliation avec Jésus-Christ, et sa réunion avec l'Église triomphante: car l'autel représente Jésus-Christ crucifié; et les reliques qui sont dans l'autel, dont il est parlé dans la prière que le prêtre dit en le baisant, représentent les saints qui sont dans le Ciel, qui sont unis avec Jésus-Christ, et ne font avec lui et en lui qu'un même corps.

I 1,6,10 ***De l'Introït.***

Au commencement de la sainte messe, le prêtre dit d'abord une antienne tirée ordinairement de quelque psaume qu'on disait autrefois tout entier, pour exciter l'attention et la ferveur des fidèles, et c'est ce qu'on appelle l'Introït, c'est-à-dire, l'entrée ou le commencement de la sainte messe: on le change tous les jours, pour se conformer au mystère ou à la fête qu'on célèbre.

I 1,6,11 ***Kyrie eleison.***

Kyrie eleison est une prière grecque, qui signifie, Seigneur, ayez pitié de nous. On l'adresse à toutes les trois personnes de la très sainte Trinité, et on l'adresse trois fois à chacune, pour marquer, le grand besoin que nous avons de la miséricorde de Dieu, l'ardent désir que nous avons de l'attirer sur nous, et d'être promptement délivrés du péché, pour nous disposer à ce saint sacrifice.

I 1,6,12 ***Gloria in excelsis.***

Gloria in excelsis, qui se dit ensuite, se nomme le cantique des anges, parce qu'il commence par les paroles que les anges chantèrent à la naissance de Jésus-Christ, le reste ayant été ajouté par l'Église.

Dans ce cantique l'Église exprime d'une manière admirable le respect qu'elle a pour la majesté de Dieu, et l'amour tendre qu'elle porte à Jésus-Christ. Elle le considère comme l'agneau qui va s'immoler pour elle dans ce sacrifice et dans cette vue, elle lui donne toutes sortes de louanges, afin de se le rendre favorable.

Ce cantique étant plein de sentiments de joie ne se dit point dans les temps de pénitence, ni dans les messes qu'on célèbre pour les morts.

I 1,6,13 ***Du baiser de l'autel.***

Ensuite le prêtre baise l'autel, pour demander à Jésus-Christ Notre-Seigneur, comme médiateur entre Dieu et les hommes, la paix et la bénédiction de Dieu, pour la donner ensuite aux fidèles, comme médiateur visible dans ce sacrifice; et ce baiser que le prêtre fait de l'autel, il le fait par respect, et le fait toutes les fois qu'il se tourne vers le peuple.

I 1,6,14 ***Dominus vobiscum.***

Le prêtre se tournant vers le peuple le salue par ces paroles tirées de la salutation de l'ange à la très sainte Vierge. Il souhaite par ces paroles que Dieu soit par sa grâce avec ceux qui sont présents, et qu'il forme lui-même dans leurs coeurs le désir des choses que l'Église va demander pour eux. Les assistants répondent, *Et cum spiritu tuo;* c'est-à-dire, *Et avec votre esprit:* désirant que Dieu anime de son Esprit-Saint les prières que le prêtre va offrir comme ministre de l'Église pour tous les fidèles.

Le prêtre et le peuple se saluent ainsi réciproquement plusieurs fois dans la sainte messe, pour marquer l'union qui doit être entre eux dans la célébra-

tion de ce sacrifice, et surtout dans les prières que le prêtre fait, et que le peuple doit faire avec lui.

I 1,6,15 ***Oremus.***

Le prêtre étant retourné vers l'autel dit *Oremus,* c'est-à-dire, *Prions.* Le prêtre avertit par ce mot tous les fidèles de s'unir avec lui pour faire la prière qu'il va offrir à Dieu pour eux.

I 1,6,16 ***De la collecte.***

Ensuite le prêtre dit une prière qu'on nomme collecte, parce qu'elle est comme l'abrégé et le recueil de ce que l'Église demande à Dieu dans l'office du jour, ou parce que cette prière se fait au nom de tous les fidèles. *Per Dominum nostrum Jesum Christum,* c'est-à-dire, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. L'Église termine ses prières par ces paroles, parce que Jésus-Christ est notre médiateur, et notre intercesseur auprès de Dieu, et que c'est lui seul qui peut présenter nos prières au Père éternel, et nous attirer ses grâces.

I 1,6,17 ***De l'épître.***

L'épître est une lecture de l'Ancien ou du Nouveau Testament, elle se se nomme ainsi, parce que souvent elle est tirée de quelque endroit des épîtres des saints apôtres. L'Église fait d'abord instruire les fidèles par la voix des prophètes et des apôtres, pour les disposer à entendre et à goûter les instructions du Fils de Dieu dans le saint Évangile. Après l'épître les fidèles rendent grâces à Dieu de l'instruction qu'ils viennent de recevoir, en disant, *Deo gratias,* c'est-à-dire, *Nous rendons grâces à Dieu.*

I 1,6,18 ***Du graduel.***

Le graduel est tiré de quelque psaume qui puisse ranimer la dévotion des fidèles, et est institué pour servir de préparation à la lecture de l'Évangile. *Munda cor meum.* C'est une prière que le prêtre dit tout bas avant l'Évangile, pour demander à Dieu qu'il purifie son coeur et ses lèvres, pour le rendre digne d'annoncer le saint Évangile.

I 1,6,19 ***De l'Évangile.***

L'Évangile renferme la loi et la doctrine de Jésus-Christ, c'est lui-même qui nous l'est venu annoncer. Le prêtre en lit tous les jours quelque chose à la sainte messe pour marquer aux fidèles, qu'ils ne peuvent avoir de part aux mérites de Jésus-Christ, ni aux fruits de ce sacrifice, qu'ils ne fassent profession d'observer la loi et de pratiquer sa doctrine.

I 1,6,20 Le prêtre en commençant le saint Évangile, et les assistants après lui, font le signe de la croix sur le front, sur la bouche, et sur la poitrine, pour protester devant Dieu qu'ils imprimeront dans leur coeur, et confesseront de bouche le mystère de la croix, qui est annoncé dans l'Évangile, et qu'ils ne rougiront point de lui rendre témoignage dans les occasions.
On écoute l'Évangile debout pour marquer qu'on est prêt d'obéir à ce que Jésus-Christ nous y ordonne, et d'en soutenir les moindres paroles aux dépens même de notre vie.

I 1,6,21 ***Credo in unum.***

On récite le *Credo* après la lecture du saint Évangile, pour faire une profession publique, qu'on croit fermement les vérités qu'on vient de lire et toutes celles qui sont contenues dans le saint Évangile. Après le *Credo* le prêtre dit *Dominus vobiscum,* pour souhaiter aux assistants la grâce, dont ils ont

besoin pour croire les mystères, pour pratiquer les maximes du saint Évangile, et pour offrir avec lui en esprit ce qui doit être offert dans le sacrifice.

I 1,6,22 ***De la seconde partie de la sainte messe, anciennement appelée la messe des fidèles.***

La seconde partie de la sainte messe, qui est appelée la messe des fidèles, commence à l'offertoire, et contient trois parties, l'oblation, la consécration, et la communion.

I 1,6,23 ***De l'offrande.***

C'était une pratique universelle dans la primitive Église, que tous ceux qui assistaient à la sainte messe, y communiaient ordinairement; c'est ce qui faisait que tous allaient présenter au prêtre du pain pour servir à la consécration. C'était aussi pour marquer qu'ils ne faisaient qu'un même corps avec Jésus-Christ et avec tous les fidèles, et qu'ils voulaient demeurer dans cette union, et entrer avec eux en participation du saint sacrifice que le prêtre allait offrir, et s'y sacrifier en esprit avec Jésus-Christ, dont le corps devait être consacré des pains qu'ils avaient offerts.
De tous ces pains le prêtre n'en prenait qu'un pour être changé au corps de Jésus-Christ; ce qui était encore une marque que les fidèles représentés par ce pain, étaient tous incorporés avec Jésus-Christ.

I 1,6,24 ***Du pain béni.***

Le nombre des communiants étant beaucoup diminué, l'Église a permis aux fidèles de changer en argent l'offrande qu'ils faisaient du pain pour la consécration, et a institué l'offrande d'un pain que le prêtre bénit pour être ensuite mis en morceaux, afin de les distribuer à tous les assistants, qui les doivent aussitôt manger avec respect. Cette pratique a été instituée, pour suppléer en quelque sorte, et à l'offrande ancienne, et à la communion, que les assistants faisaient après le prêtre à la sainte messe, et pour marquer l'union, qui est entre les fidèles, signifiée par un seul pain qui est offert au nom de tous, dont on fait part à tous, et dont tous mangent en même temps, par esprit d'union entre eux, et de participation spirituelle au sacrifice.

I 1,6,25 ***De l'offertoire.***

Pendant que le prêtre reçoit les oblations des fidèles, le choeur chante une antienne qu'on nomme offertoire, pour témoigner à Dieu la joie, avec laquelle les assistants lui offrent les biens, qu'ils ont reçus de lui.
Le prêtre ayant reçu les oblations des fidèles, les présente à Dieu, et les lui offre séparément, et ensuite conjointement par une même prière. Le pain qu'il offre sur la patène tient lieu de tout ce qui lui a été offert en effet, ou en esprit par le peuple, et représente tous les chrétiens, qui doivent être immolés comme étant incorporés au corps de Jésus-Christ par ce sacrifice.

I 1,6,26 C'est pourquoi le prêtre déclare, qu'il fait cette oblation pour tous les fidèles morts et vivants, et particulièrement pour ceux qui assistent à la sainte messe. Le prêtre offre le pain, et le vin qui est dans le calice, en les tenant élevés, selon la manière d'offrir, qui est prescrite dans la loi ancienne, pour marquer par cette cérémonie, que le pain et le vin cessent d'être quelque chose de commun, et reçoivent une sainteté particulière depuis qu'ils sont présentés à Dieu et destinés à un usage saint et sacré.

I 1,6,27 ***Des signes de croix avant la consécration.***

Depuis l'oblation jusqu'à la consécration, le prêtre fait souvent des signes de croix sur le pain et sur le vin, pour les bénir selon la coutume de l'Église, qui ne bénit rien qu'avec le signe de la croix, qui est la source de toutes les bénédictions, et de toutes les grâces que les hommes peuvent recevoir de Dieu.

I 1,6,28 ***Du lavement des doigts.***

Le prêtre après l'oblation se lave le bout des doigts, pour signifier, qu'il faut se purifier des plus légères imperfections, pour se rendre digne de ce saint sacrifice, et que ceux qui demeurent volontairement dans les moindres fautes, ne sont pas autant purs que Dieu désire qu'ils le soient pour lui offrir ce sacrifice.

Il ne se lave pas les mains entièrement, commme il fait avant que de commencer la sainte messe, mais seulement l'extrémité des doigts, pour marquer que ce n'est que des fautes les plus légères qu'on doit alors se purifier, et qu'il faut avoir quitté les péchés mortels, avant que de se présenter pour offrir ce sacrifice, et y avoir renoncé au moins d'affection pour y assister utilement.

I 1,6,29 ***Orate, fratres.***

Le prêtre ayant ensuite offert le pain et le vin ensemble secrètement, se tourne vers le peuple, et dit *Orate, fratres,* c'est-à-dire, *demandez à Dieu, mes frères, que mon sacrifice et le vôtre lui soit agréable.* Les assistants ayant répondu, le prêtre se tourne vers l'autel, pour demander à Dieu cette grâce et pour lui et pour eux, par une prière qu'on appelle secrète; parce qu'il la récite à voix basse, excepté les dernières paroles dans lesquelles il élève sa voix, pour tirer des assistants leur consentement, qu'ils lui donnent par l'acclamation ordinaire, *Amen,* qui signifie, *que cela soit ainsi.*

I 1,6,30 ***De la préface.***

Après l'oraison secrète suit la préface, qui est ainsi nommée, parce qu'elle est l'entrée du canon de la messe, et la préparation générale, dans laquelle le prêtre et les assistants s'unissent, pour se disposer au sacrifice.

Sursum corda, c'est-à-dire, *élevez vos coeurs à Dieu.* Les assistants répondent, *nous avons le coeur élevé au Seigneur.* Par ces paroles, *Sursum corda, élevez vos coeurs,* le prêtre avertit le peuple de se préparer au sacrifice par l'élévation de leurs coeurs à Dieu, et pour cet effet de se séparer de toutes les créatures, d'éloigner leur esprit et leur coeur de toutes les distractions, qui pourraient empêcher leur attention, de ne penser qu'à Dieu seul, et aux saints mystères, qui doivent faire toute leur occupation comme l'unique sujet de leur vénération et de leur respect.

I 1,6,31 Par ces paroles, *Habemus ad Dominum, nous avons nos coeurs élevés au Seigneur,* les assistants témoignent publiquement que leur coeur est dans la disposition que Dieu demande d'eux par la bouche du prêtre.

Le prêtre ensuite excite les assistants à reconnaître que c'est Dieu qui a mis leur coeur en cet état, et qu'ils lui en doivent rendre de continuelles actions de grâces. Mais comme s'il voulait leur faire comprendre, que leurs louanges sont peu de choses, pour reconnaître la grandeur de Dieu il les engage, pour le faire dignement, de se joindre à Jésus-Christ, et d'offrir à Dieu les bénédictions éternelles qu'il reçoit de lui, et puis de se joindre aux anges, et de bénir Dieu avec eux. C'est ce que font les assistants dans les

messes solennelles, en chantant cet hymne célèbre, qu'Isaïe entendit chanter aux séraphins.

I 1,6,32 *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus sabaoth. Saint, saint, saint, est le Seigneur Dieu des armées, le Ciel et la terre sont remplis de sa gloire et de sa majesté.* A quoi ils joignent les acclamations que le peuple de Jérusalem fit à Jésus-Christ, lorsqu'il entra triomphant dans cette grande ville. C'est ainsi que les anges et les hommes s'unissent à Jésus-Christ, pour rendre en lui et par lui leurs louanges et leurs actions de grâces au Père éternel.

I 1,6,33 ***Du canon.***

Ce qui suit la préface se nomme canon; c'est-à-dire règle, et est ainsi nommé, parce que c'est la règle et l'ordre, que l'Église observe dans la célébration du sacrifice, et qui ne change jamais comme les autres parties de la sainte messe, lesquelles on varie, selon la diversité des fêtes, ou des mystères.

I 1,6,34 ***Te igitur et memento.***

Le prêtre, en commençant le canon, s'adresse d'abord au Père éternel, et lui offre le sacrifice par Jésus-Christ son Fils, qui en est le principal prêtre, dont les prêtres de l'Église ne sont que les ministres. Il lui représente ensuite les besoins de l'Église, et il lui recommande les personnes pour lesquelles il va offrir le sacrifice: car quoiqu'il soit offert pour toute l'Église, on y a cependant toujours fait une mémoire particulière de quelques personnes, pour lesquelles il est très important de prier, tels que sont le pape, les évêques des lieux, les empereurs, les rois, les princes, et ceux qui se sont recommandés aux prières de l'Église, ou qui ont fait quelque aumône à ses ministres.

I 1,6,35 ***Communicantes.***

Après que le prêtre a prié, et offert le sacrifice pour toute l'Église de la terre par Jésus-Christ, qui en est le chef, il s'unit aux principaux saints, qui sont dans le Ciel, à la très sainte Vierge, aux saints apôtres, aux premiers papes, et à quelques autres saints martyrs dont il implore la protection, pour témoigner l'union inséparable, qui est entre l'Église de la terre et celle du Ciel.

I 1,6,36 ***Hanc igitur.***

Le prêtre étend ensuite ses mains sur le pain, et sur le calice, comme les prêtres de l'ancienne loi les imposaient autrefois sur les victimes qu'ils allaient immoler, pour déclarer qu'ils s'offraient aussi avec elles, et qu'ils les sacrifiaient en leur place.

Cette imposition des mains marque en effet l'union du sacrificateur avec l'hostie, et le prêtre par cette action témoigne qu'il veut s'immoler à Dieu avec Jésus-Christ, autant qu'il lui est possible, c'est ce que les assistants doivent faire en esprit avec le prêtre, et prier Dieu avec lui de recevoir ce témoignage de leur servitude.

I 1,6,37 ***De la consécration, et de l'élévation.***

Après cette union à Jésus-Christ, le prêtre fait l'action principale du sacrifice qui est la consécration, et il répète pour cet effet tout ce que Jésus-Christ fit et dit lorsqu'il institua ce saint mystère; et suivant son exemple, il consacre le pain et le vin en la même manière, et par les mêmes paroles que Jésus-Christ l'a fait, et en même temps que le prêtre prononce

les sacrées paroles, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Aussitôt après la consécration, le prêtre adore à genoux l'hostie et le sang qui est dans le calice, et les élève ensuite, pour les montrer aux assistants, afin qu'ils adorent ce sacré mystère; et comme c'est pour représenter l'élévation du corps de Jésus-Christ sur la croix, c'est aussi pour présenter cette divine hostie à Dieu le père régnant dans le Ciel.

I 1,6,38 ***Des signes de croix après la consécration.***

Le prêtre après la consécration fait plusieurs fois le signe de la sainte croix sur l'hostie, et sur le calice, et avec l'hostie sur le calice et sur l'autel pour nous marquer que ç'a été par le supplice de la croix, que cette hostie a été immolée et sacrifiée au Père éternel, pour lui rendre un honneur infini, que toutes les créatures ensemble ne pouvaient lui rendre.

I 1,6,39 ***Unde et memores.***

Le prêtre, après l'élévation du calice, fait une nouvelle oblation à Dieu le père, du corps et du sang de Jésus-Christ, pour accomplir par paroles ce qu'il vient de faire par action, il offre alors ce sacrifice, comme il a offert le pain et le vin, en mémoire de la passion, de la résurrection, et de l'ascension de Jésus-Christ, parce que ces trois saints mystères ont été les sources de notre salut, il l'offre aussi au nom de l'Église, comme il vient de l'offrir au nom de Jésus-Christ en la place et au nom duquel il a fait la consécration.

I 1,6,40 ***Supra quae.***

Le prêtre prie Dieu par ces paroles qu'il ait agréable le sacrifice qu'il lui présente, puisqu'il a bien voulu agréer les sacrifices d'Abel, d'Abraham, et de Melchisédech, qui n'en étaient que la figure.

I 1,6,41 ***Supplices te rogamus.***

Le prêtre demande à Dieu par ces paroles, que ce saint sacrifice soit porté sur le grand autel de Dieu par son saint ange, pour être offert par Jésus-Christ même, il témoigne par cette prière, qu'il se reconnaît indigne d'offrir à Dieu un si auguste sacrifice, et il prie le Père éternel de vouloir bien le recevoir des mains de celui qui est son Fils, et qui étant le principal prêtre dans ce sacrifice, est seul digne de le présenter à son Père, et de nous obtenir infailliblement ses grâces, et ses bénédictions.

I 1,6,42 **Second *Memento.***

Dans le second *Memento,* le prêtre offre le sacrifice pour les âmes qui sont dans le purgatoire, suivant la coutume qui a toujours été pratiquée dans l'Église, particulièrement pour celles dont il a une obligation particulière de se souvenir, et il demande à Dieu, qu'il leur accorde le fruit de ce saint sacrifice.

I 1,6,43 ***Nobis quoque peccatoribus.***

Le prêtre en disant ces paroles, se baisse et frappe sa poitrine, implorant la miséricorde de Dieu, tant pour lui que pour les assistants, et reconnaissant que nous n'avons point de mérites qui nous soient propres, il prie Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, de recevoir un jour les fidèles vivants, aussi bien que les morts, en la société des saints qui sont dans le Ciel, dont il implore l'intercession.

I 1,6,44 ***Per quem haec omnia.***

Par ces paroles le prêtre reconnaît que ce n'est que par Jésus-Christ, et en Jésus-Christ, que le Père éternel peut recevoir la gloire qui lui est due, particulièrement dans ce sacrement, et ce sacrifice. C'est pourquoi, en même temps qu'il les prononce, il élève le corps et le sang de Jésus-Christ, pour rendre par cet acte, et par Jésus-Christ même, à la très sainte Trinité, un honneur digne de sa souveraine majesté.

I 1,6,45 Le prêtre après cette action, souhaite que les assistants, aussi bien que lui, s'unissent à Jésus-Christ, pour entrer en participation de l'honneur qu'il rend au Père éternel, et il élève sa voix, en disant comme au commencement de la préface, *Per omnia saecula saeculorum. Dans tous les siècles des siècles:* lesquelles paroles signifient, qu'il faut rendre éternellement cet honneur à Dieu: à quoi le peuple répond, *Amen:* et ce sont ces paroles qui font la fin du canon, comme elles en ont fait le commencement.

I 1,6,46 ***Pater noster.***

C'est par cette prière que commence la dernière partie de la messe des fidèles qui est la communion, qui renferme le fruit et la consommation du sacrifice. Le prêtre avant que de réciter le *Pater,* considérant que Jésus-Christ nous ordonne dans cette prière d'appeler Dieu notre Père, et de lui demander en cette qualité, tant pour soi que pour l'Église, les biens du corps, et de l'âme, de la vie présente, et de l'éternelle, et s'en reconnaissant indigne, il déclare que s'il ose appeler Dieu son Père, et lui demander tant de choses si excellentes, avec une entière confiance de les obtenir, c'est non seulement par le commandement de Jésus-Christ, mais aussi par la propre forme des paroles qu'il nous a prescrites.

I 1,6,47 Le prêtre récite tout haut cette prière qui se nomme oraison dominicale, parce que c'est pour les assistants, aussi bien que pour lui qu'il la dit.

I 1,6,48 L'Église instruite par Jésus-Christ même, ainsi qu'elle le déclare par la bouche du prêtre, demande à Dieu dans cette prière le pain de chaque jour, c'est-à-dire, la nourriture du corps, mais beaucoup plus celle de l'âme, qui est l'eucharistie. C'est pourquoi quand le prêtre dit ces paroles: *donnez-nous aujourd'hui le pain de chaque jour,* le diacre prend la patène, et en l'élevant, la montre au peuple, pour l'avertir qu'on va faire la communion, et la rend ensuite au prêtre qui remet toutes les hosties dessus, pour les distribuer à ceux qui doivent communier. Cette patène tient lieu du plat, dans lequel on offrait autrefois le pain que présentaient les fidèles.

I 1,6,49 ***Libera nos.***

Le prêtre fait secrètement cette prière par laquelle il demande à Dieu la paix; mais une paix continuelle et inaltérable, il engage aussi le peuple à la demander avec lui en élevant sa voix, par ces paroles, *Per omnia saecula saeculorum. Dans tous les siècles des siècles.* Auxquelles les assistants répondent *Amen.*

I 1,6,50 ***A la fraction de l'hostie.***

Sur la fin de cette prière, le prêtre rompt l'hostie en trois parties. Cette division tient lieu de celle qui se faisait anciennement du pain qui avait été consacré, lequel était séparé en trois, dont une partie était pour le prêtre. La 2ème, pour les communiants. Et la 3ème, pour le viatique, qu'on réservait dans l'Église comme on fait encore aujourd'hui pour les malades.

I 1,6,51 ***Agnus Dei,* et *Domine Jesu Christe.***

Ensuite les assistants s'unissant avec le prêtre demandent à Jésus-Christ la paix, en chantant, ou disant trois fois, *Agnus Dei,* pour témoigner à Dieu le désir qu'ils ont de l'obtenir, et de la conserver, et pendant qu'on le chante, le prêtre dit à voix basse une autre prière, par laquelle il la demande encore, et avec insistance, priant Jésus-Christ de n'avoir pas égard à ses péchés pour la refuser, mais de l'accorder en vue de la fidélité de son Église.

Le prêtre et le peuple demandent à Dieu la paix avec tant d'instance avant la sainte communion, parce que la paix est une des principales dispositions à ce sacrement, qui est un sacrement d'union et de charité, et pour accomplir cette parole de Jésus-Christ, qui ordonne de se réconcilier avec son frère, avant que d'offrir son présent à l'autel.

I 1,6,52 ***Du baiser de la paix.***

Le prêtre, après avoir dit cette prière, qui suit *Agnus Dei,* pour demander la paix, baise l'autel, comme pour recevoir la paix de Jésus-Christ même que l'autel représente, il baise ensuite un instrument de paix que le diacre lui présente, puis on le porte baiser à tous les assistants en disant à chacun d'eux ces paroles: *Pax vobis. La paix soit avec vous.*

I 1,6,53 Anciennement le prêtre, au lieu de baiser l'autel, baisait l'hostie qui était sur l'autel, pour recevoir la paix de Jésus-Christ même, il embrassait ensuite le diacre, en lui disant *la paix soit avec vous,* et le diacre embrassait le sous-diacre, qui portait au clergé aussitôt le baiser de paix en lui disant les mêmes paroles. Tous les fidèles s'embrassaient aussi et se donnaient les uns aux autres le baiser que saint Paul appelle saint. L'Église nous veut apprendre par ces deux cérémonies, que pour avoir la paix avec Dieu, il la faut avoir avec les hommes, et que celui qui conserve dans son coeur quelque haine contre son frère, est indigne non seulement de recevoir la communion, mais même d'assister à la sainte messe.

I 1,6,54 ***De la communion.***

Pendant qu'on donne le baiser de paix, le prêtre se dispose à la communion par deux prières qu'il dit de suite, et secrètement; ensuite il communie, après avoir protesté de son indignité par ces paroles, *Domine non sum dignus. Seigneur, je ne suis pas digne;* et ayant pris le calice, il distribue la communion aux assistants, pour marquer que le prêtre et le peuple participent au même sacrifice, prennent un même repas spirituel, et sont assis à une même table. Il fait aussi connaître par là, qu'il doit nourrir les fidèles de son abondance.

I 1,6,55 Le prêtre dit, *Dominus vobiscum,* pour témoigner qu'il souhaite avec ardeur que Jésus-Christ demeure éternellement avec les fidèles par sa grâce, et par son Esprit.

Pendant que le prêtre communie, on chante une antienne, qu'on nomme *communion,* après laquelle le prêtre fait une prière nommée *postcommunion,* afin de remercier Dieu pour toute l'Église des biens qu'elle a reçus de lui et particulièrement de la communion présente, par laquelle il a réuni tous ses membres; et pour demander à Dieu, que ce sacrement produise dans les fidèles qui l'ont reçu, les fruits qu'ils en doivent espérer.

I 1,6,56 Le prêtre à la fin de la sainte messe, et le diacre dans les messes solennelles, dit, *Ite missa est,* c'est-à-dire, allez-vous-en, la messe est finie.

Le prêtre avertit par ces paroles, que la messe est achevée; et les assistants répondent avec un sentiment de reconnaissance, *Deo gratias,* c'est-à-dire, nous rendons grâces à Dieu.
Le prêtre ensuite donne aux assistants la bénédiction, avant qu'ils sortent de l'Église, priant Dieu de verser sur eux l'abondance de ses grâces, et de les bénir spirituellement et temporellement, afin qu'ils ne fassent aucune action pendant le jour, qu'avec l'assistance de la grâce, et qu'il ne leur arrive rien de fâcheux dans leurs affaires, et dans leur travail.

I 1,6,57 ***De l'évangile de saint Jean.***

Après que la messe est entièrement finie, et que le peuple a reçu la bénédiction, le prêtre récite le commencement de l'évangile de saint Jean qui nous exprime plus particulièrement que les autres la divinité de Jésus-Christ, pour marquer sa reconnaissance de cette vie divine, dont il a été animé avec Jésus-Christ, et en Jésus-Christ, pendant la célébration du sacrifice, et pour témoigner à Dieu son désir, et lui demander sa grâce, pour continuer de vivre de cette divine vie, de se laisser conduire aux impressions de Jésus-Christ, et aux mouvements de son esprit; et c'est dans ce sentiment de reconnaissance, et d'anéantissement devant Dieu, que le prêtre fléchit les genoux à ces paroles. *Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis,* c'est-à-dire, et le Verbe s'est fait chair, et il a fait sa demeure avec nous. C'est aussi pour marquer qu'il veut être animé de cette vie divine, même hors le sacrifice, qu'il récite cet évangile après la messe finie, et qu'en plusieurs lieux il le dit en retournant de l'autel à la sacristie.

I 1,7 **Prières pendant la sainte messe.**

Tirées de l'ordinaire de la messe.

I 1,7,1 ***En entrant dans l'église.***

Psaume 83.

Que vos tabernacles, ô mon Dieu, sont aimables! Mon âme brûle du désir d'entrer dans la maison du Seigneur, elle languit dans cette espérance.
Mon coeur et mon corps ont tressailli de joie dans l'amour de mon Dieu, qui est un Dieu vivant.
Que le passereau trouve sa demeure, que la tourterelle cherche un nid pour mettre ses petits. Pour moi, ô mon Dieu, je ne chercherai point d'autre demeure que d'être aux pieds de vos autels.

I 1,7,2 O Seigneur, que ceux-là sont heureux qui demeurent dans votre maison, ils chanteront éternellement vos louanges!
Heureux celui qui n'attend du secours que de vous, et qui dans cette vallée de larmes et dans ce lieu de misère, où vous l'avez mis, dispose son coeur à s'élever vers vous.
Ce sont ceux-là que vous comblerez de bénédictions, ils avanceront de vertu en vertu, et ils verront ensuite le Dieu des Dieux dans la céleste Sion.
Il vaut mieux passer un jour dans votre maison, que d'être plusieurs années dans la compagnie des pécheurs.

I 1,7,3 C'est pourquoi j'ai choisi d'être le dernier dans la maison de mon Dieu, plutôt que de demeurer dans le palais des méchants.
Parce que Dieu aime la miséricorde, et la vérité, et il donnera la grâce et la gloire à ceux qui lui seront fidèles.

Il ne refusera pas les biens à ceux qui marchent dans l'innocence. Ah! Seigneur, que l'homme est heureux, qui met son espérance en vous [1].

I 1,7,4 ***Lorsque le prêtre est au bas de l'autel.***

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Psaume 42.

Je m'approcherai de l'autel de mon Dieu, du Dieu qui fait toute ma joie. Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de la nation qui n'est pas sainte. Puisque c'est vous, ô mon Dieu qui êtes ma force, pourquoi m'avez-vous rejeté, et pourquoi marchai-je accablé de tristesse, lorsque mon ennemi m'afflige?

I 1,7,5 Faites paraître votre lumière, et votre vérité; ce sont elles qui m'ont conduit, et qui m'ont introduit sur votre montagne sainte, dans vos tabernacles.

Je m'approcherai de l'autel de mon Dieu, du Dieu qui fait toute ma joie. C'est là, ô mon Dieu, où je vous chanterai des cantiques de louanges.

Mon âme, pourquoi êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous?

I 1,7,6 Espérez en Dieu, car je le louerai encore comme mon Sauveur et mon Dieu [2].

Gloire soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, et qu'elle soit telle aujourd'hui et toujours, dans tous les siècles des siècles, qu'elle a été dans le commencement, et dans toute l'éternité.

Je m'approcherai de l'autel de mon Dieu, du Dieu qui fait toute ma joie.

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

Qui a fait le Ciel et la terre.

I 1,7,7 ***Confiteor.***

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à tous les saints, et à vous mon père, que j'ai commis beaucoup de péchés de pensées, de paroles, et d'actions; par ma faute, par ma faute, et par ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints, et vous, mon père, de prier pour moi Notre-Seigneur et notre Dieu, qu'il me fasse miséricorde.

I 1,7,8 *Misereatur.* Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, et qu'après avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Indulgentiam. Que le Seigneur tout-puissant, et tout miséricordieux nous donne l'absolution, et la rémission de tous nos péchés. Ainsi soit-il.

I 1,7,9 *Deus tu conversus.* Mon Dieu, tournez-vous vers nous, et vous nous donnerez la vie, et votre peuple se réjouira en vous.

Ostende nobis. Seigneur, faites-nous paraître votre miséricorde, et donnez-nous le secours, que vous nous faites espérer.

Domine, exaudi. Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous.

Dominus vobiscum. Que votre Esprit soit toujours avec nous, Seigneur, et que ce soit lui qui vous prie en nous.

I 1,7,3 1. Ps 84,2-13

I 1,7,6 2. Ps 43,1-5

I 1,7,10 ***Lorsque le prêtre monte à l'autel.***

Prions.

Seigneur, effacez, s'il vous plaît, nos péchés, afin que nous puissions entrer avec un coeur pur dans votre sanctuaire, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

I 1,7,11 ***Lorsque le prêtre baise l'autel.***

Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints, dont les reliques sont ici et de tous les autres saints, qu'il vous plaise de nous pardonner tous nos péchés. Ainsi soit-il.

I 1,7,12 **Introït *Psaume 14.***

Qui est celui, Seigneur, qui demeurera dans votre tabernacle, ou qui se reposera sur votre sainte montagne?
Ce sera celui dont la vie est sans tache, et dont les actions sont justes et saintes.
Celui qui dit la vérité, comme elle est dans son coeur, et qui ne trompe personne par ses paroles.
Qui ne fait point de mal à son prochain, qui ne souffre pas qu'on le charge d'opprobres.
Qui ne fait non plus d'estime des méchants, que s'ils n'étaient pas, et qui honore ceux qui craignent le Seigneur.
Qui ne manque point à la parole qu'il a donnée à son prochain, qui n'a point donné son argent à usure, et qui ne reçoit point de présents au préjudice de l'innocent.
Celui qui se conduit ainsi ne sera jamais ébranlé[3].

I 1,7,13 *Si ce psaume est trop long, et ne peut pas se réciter tout entier en un jour, dans le temps que le prêtre dit l'introït, on répétera le jour suivant le premier verset, et ensuite on dira le verset auquel on est resté le jour précédent, en ajoutant au commencement de ce verset.* (Ce sera celui) *ainsi qu'il est au second.*

I 1,7,14 ***Kyrie eleison.***

Chacune des prières ci-dessous, se répète trois fois.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

I 1,7,15 ***Gloria in excelsis.***

Rendons gloire à Dieu, qui est au plus haut des Cieux, et prions-le qu'il donne la paix aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions. Nous vous rendons grâces dans la vue de votre gloire infinie. O Seigneur Dieu, roi du Ciel. O Dieu, Père tout-puissant. O Seigneur, Fils unique de Dieu Jésus-Christ. O Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père. O vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. O vous, qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière. O vous, qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous. Car vous, ô Christ! êtes le seul saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, avec le Saint-Esprit en la gloire de Dieu le

I 1,7,12 3. Ps 15,1-5

Père. Ainsi soit-il. *Dominus vobiscum,* Que votre Esprit, Seigneur, soit toujours avec nous.

I 1,7,16 ***La collecte.*** **Prions.**

Dieu tout-puissant, et souverainement bon, détournez de nous, par votre miséricorde, tout ce qui peut être contraire à notre salut, afin que n'ayant rien dans le corps et dans l'âme qui nous empêche d'aller à vous, nous accomplissions avec une grande liberté d'esprit tout ce qui regarde votre service. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous, en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,7,17 ***De l'épître de saint Paul aux Romains.*** **Ch. 12.**

1. Je vous conjure, mes frères, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps, comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux, pour lui rendre un culte raisonnable et spirituel.
2. Ne vous conformez point au siècle présent, mais qu'il se fasse en vous une transformation, par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, et ce qui est parfait.

I 1,7,18 9. Que votre charité soit sincère et sans déguisement. Ayez le mal en horreur, et attachez-vous fortement au bien.
10. Que chacun ait pour son prochain une affection, et une tendresse vraiment fraternelle: prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur, et de déférence.
11. Ne soyez point lâches dans votre devoir, conservez-vous dans la ferveur de l'Esprit, souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez.
12. Réjouissez-vous dans votre espérance, soyez patients dans les maux, persévérez dans la prière.

I 1,7,19 13. Soyez charitables pour soulager les nécessités des saints, prompts à exercer l'hospitalité.
14. Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les, et ne faites point d'imprécation contre eux.
15. Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, et pleurez avec ceux qui pleurent.
16. Tenez-vous toujours unis dans les mêmes sentiments et les mêmes affections. N'aspirez point à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qui est de plus bas et de plus humble, ne soyez point sages à vos propres yeux.

I 1,7,20 17. Ne rendez à personne le mal pour mal, ayez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.
18. N'omettez rien de ce qui dépend de vous, pour vivre en paix, si cela se peut, avec toutes sortes de personnes.
19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes très chers frères, mais donnez lieu à la colère, car il est écrit: c'est à moi que la vengeance est réservée, et je la ferai, dit le Seigneur.
20. Au contraire, si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger, s'il a soif, donnez-lui à boire; car agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête.

21. Ne vous laissez point vaincre par le mal, mais surmontez le mal par le bien[4].

I 1,7,21 *Si cette épître est trop longue, on n'en lira chaque fois qu'autant qu'on en pourra lire, et on la continuera le jour suivant, ou on pourra la diviser en deux, et ne lire un jour que jusqu'au verset quinzième, et le jour suivant, depuis le verset quinzième jusqu'à la fin.*

I 1,7,22 ***Graduel ou trait.* Psaume 118.**

Heureux sont ceux qui mènent une vie innocente, et qui se conduisent selon la loi du Seigneur.
Heureux ceux qui s'appliquent à pénétrer les commandements de Dieu, et qui les cherchent de tout leur coeur. Ceux qui commettent le péché ne marchent point dans le chemin que le Seigneur nous a marqué.
Vous nous avez donné des préceptes, ô mon Dieu, et vous nous avez ordonné de les garder avec exactitude.
O que je souhaite que toutes mes actions ne tendent qu'à observer vos saints commandements[5]!

I 1,7,23 ***Suite de l'évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon saint Luc. Ch. 6.***

20. Jésus levant les yeux vers ses disciples, leur dit: vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres; parce que le royaume de Dieu est à vous.
21. Vous êtes bienheureux, vous qui souffrez maintenant la faim, parce que vous serez rassasiés. Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, car vous serez remplis de joie.
22. Vous serez bienheureux lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous rejetteront d'avec eux, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, et qu'ils auront votre nom en horreur, à cause du fils de l'homme.
23. Réjouissez-vous en ce jour-là, et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel; car c'est ainsi que leurs pères traitaient les prophètes.

I 1,7,24 24. Mais malheur à vous riches, parce que vous avez ici-bas votre consolation.
25. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous gémirez, et vous pleurerez.
26. Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous; car c'est ainsi que leurs pères en usaient à l'égard des faux prophètes.

I 1,7,25 27. Mais pour vous qui m'écoutez, je vous dis: aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent.
28. Bénissez ceux qui vous maudissent. Priez pour ceux qui vous calomnient.
29. Si quelqu'un vous frappe sur une joue, tendez-lui encore l'autre: et si quelqu'un prend votre manteau, laissez-lui prendre aussi votre robe.
30. Donnez à tous ceux qui vous demandent, et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.
31. Traitez les hommes de la même manière, que vous voudriez vous-même qu'ils vous traitassent.

I 1,7,20 4. Rm 12,1-21
I 1,7,22 5. Ps 119,1-5

I 1,7,26 32. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on? puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment.
33. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t-on? puisque les gens de mauvaise vie font la même chose.
34. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez de recevoir, quel gré vous en saura-t-on? puisque les gens de mauvaise vie s'entreprêtent de la sorte pour recevoir le même avantage.
35. Vous donc, aimez vos ennemis, faites-leur du bien, et prêtez sans en rien espérer. Et alors votre récompense sera très grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, qui fait du bien aux ingrats même et aux méchants[6].

I 1,7,27 *Si cet évangile est trop long, on n'en lira chaque fois, que ce qu'on pourra lire, et on le continuera le jour suivant, ou on pourra le diviser en deux, et ne lire un jour que jusqu'au verset 29. Et le jour suivant depuis le verset 29 jusqu'à la fin.*

I 1,7,28 ***Le Symbole du concile de Nicée.***

Je crois en un seul Dieu le Père tout-puissant, qui a fait le Ciel et le terre. Et toutes les choses visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ Fils unique de Dieu. Et né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu. Qui n'a pas été fait, mais engendré, qui n'a qu'une même substance que le Père, et par qui toutes choses ont été faites. Qui est descendu des Cieux pour nous hommes misérables, et pour notre salut. Et ayant pris chair de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, a été fait homme. Qui a été aussi crucifié pour nous, qui a souffert sous Ponce Pilate, qui a été mis dans le tombeau.

I 1,7,29 Qui est ressuscité le troisième jour selon les Écritures. Qui est monté aux Cieux, qui est assis à la droite du Père. Qui viendra de nouveau plein de gloire, pour juger les vivants et les morts. Et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie. Qui procède du Père et du Fils. Qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils. Qui a parlé par les prophètes. Je crois l'Église qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. Cela est ainsi: c'est la vérité.

I 1,7,30 *Dominus vobiscum.* Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

Offertoire.

Prions. *Daniel* Ch. 3.

Recevez, Seigneur, ce sacrifice de nous-mêmes, que nous vous offrons aujourd'hui, recevez-le d'un oeil favorable, vous qui ne laissez jamais tomber dans la confusion et dans la honte, ceux qui mettent toute leur confiance en vous[7].

I 1,7,31 ***A l'oblation du pain.***

Je vous offre, ô mon Dieu, le pain qui doit être changé au corps de Jésus-Christ votre fils, qui est la victime préparée pour le sacrifice, et qui est une victime sans tache, et sans souillure; acceptez-les, je vous prie, l'un

I 1,7,26 6. Lc 6,20-35
I 1,7,30 7. Dn 3,40

et l'autre, Père saint, Dieu tout-puissant, pour mes péchés et mes négligences à votre service, qui sont sans nombre, pour ceux qui sont ici présents et pour tous les fidèles vivants et morts, et faites que ce sacrifice obtienne à tous des moyens de salut, et la vie éternelle.

I 1,7,32 ***Au mélange de l'eau et du vin.***

Mon Dieu, qui avez créé l'homme dans l'innocence d'une manière tout à fait admirable, et qui avez réparé la perte qu'il en a faite d'une manière encore plus surprenante, donnez-nous, par le mélange que fait le prêtre de l'eau avec le vin, la grâce d'être participants de la divinité de Jésus-Christ qui a bien voulu s'unir à notre humanité, et qui règne éternellement dans le Ciel avec vous, et avec le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

I 1,7,33 ***A l'oblation du vin.***

Toute l'Église reconnaissant l'effet du sang de votre Fils, qui a été répandu sur le calvaire, s'unit, ô mon Dieu, pour vous offrir le vin, qui doit être changé au même sang de Jésus-Christ dans ce sacrifice, et elle vous prie, que cette offrande monte jusqu'à vous, et vous agrée; et que lorsque ce sang sera sur le saint autel, il lui soit aussi salutaire qu'il l'a été dans le sacrifice de la croix.

I 1,7,34 ***Au lavement des doigts.*** **Psaume 26.**

Je laverai mes mains parmi les innocents, et j'environnerai votre saint autel, pour entendre les louanges que vous donnent les saints, et pour raconter toutes vos merveilles.
Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu de votre demeure, que vous remplissez de votre gloire.
Ne perdez pas mon âme avec celle des impies, et ne me privez pas de la grâce, comme ceux qui ne respirent que le sang; et qui ne s'appliquant qu'à commettre l'iniquité, osent cependant vous offrir quantité de présents.
Pour moi, je me suis approché de vous, après m'être purifié du péché, et avoir assuré mon pied dans le droit chemin; délivrez-moi, je vous prie, et ayez compassion de moi, et je vous louerai, Seigneur, dans l'assemblée des fidèles[8].

I 1,7,35 ***Suscipe, sancta Trinitas.***

Très sainte Trinité, ayez agréable les présents que nous vous offrons en union avec tous vos saints, pour être faits le corps et le sang de Jésus-Christ votre Fils; nous avons lieu d'espérer qu'ils seront bien reçus de vous, puisque nous vous les offrons en mémoire des mystères, des souffrances et de la mort, de la résurrection et de l'ascension glorieuse du même Jésus-Christ qui sont les sources de notre sanctification.

I 1,7,36 ***Orate fratres.***

Nous nous unissons tous avec le prêtre, ô mon Dieu! pour vous prier d'agréer le sacrifice de votre Fils et le nôtre; c'est pour vous rendre gloire et pour vous honorer que nous vous le présentons; faites qu'il soit utile pour notre salut, et pour la sanctification de votre Église.

I 1,7,34 8. Ps 26,6-12

I 1,7,37 ***L'oraison secrète.***

Seigneur, écoutez favorablement, et exaucez nos prières, et celles de votre peuple; recevez, s'il vous plaît, l'offrande que nous vous avons faite, et convertissez nos coeurs à vous; dégagez-nous aussi tellement des affections de la terre, que nous n'ayons plus que des désirs du Ciel. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,7,38 **Préface.**

Que votre Esprit, Seigneur, soit toujours avec nous, et que ce soit lui qui vous prie en nous.
Élevons nos coeurs à Dieu, et qu'ils soient toujours occupés de lui.

I 1,7,39 Rendons-lui grâces de tous ses bienfaits. C'est une chose bien juste, bien raisonnable, et bien avantageuse pour nous de reconnaître en tout temps et en tous lieux les bontés de Dieu à notre égard. Mais c'est par Jésus-Christ que nous devons vous bénir, et vous remercier, Seigneur, qui êtes infiniment saint, tout-puissant et éternel, puisque c'est par lui que les anges louent votre souveraine majesté, que les dominations vous adorent, que les puissances se prosternent devant vous. C'est aussi par lui que les vertus du Ciel et les bienheureux séraphins s'unissent, pour vous rendre gloire avec des transports de joie; permettez-nous, mon Dieu, de joindre nos voix, et de vous dire avec eux dans un profond sentiment d'humilité et de respect. Saint, saint, saint, est le Seigneur Dieu des armées; le Ciel et la terre sont remplis de sa gloire, et de sa majesté.

I 1,7,40 ***Te igitur.***

Mon Dieu, qui êtes un Père plein de bonté, et de tendresse pour vos enfants, nous vous prions, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, de bénir encore, et de sanctifier les choses qui sont préparées pour le sacrifice que nous vous offrons pour l'Église sainte et catholique, afin que vous la combliez de vos grâces, pour notre saint Père le pape, pour notre évêque, pour le roi, et pour tous ceux qui font profession de la véritable religion.

I 1,7,41 ***Memento, Domine.***

Souvenez-vous, mon Dieu, dans ce sacrifice de vos serviteurs et de vos servantes, *de mon père et de ma mère, de mes frères et de mes soeurs, de mes maîtres et maîtresses,* et de tous ceux qui procurent ou qui ont procuré mon salut en quelque manière que ce soit, et de qui j'ai reçu quelque bien; faites qu'ils soient participants à ce saint sacrifice, donnez-leur les grâces dont ils ont besoin, et surtout celle de vous servir avec la fidélité que vous désirez.

I 1,7,42 ***Communicantes.***

Puisque nous ne faisons, ô mon Dieu, qu'une même société avec les saints qui sont dans le Ciel, je m'unis à eux, principalement à la très sainte Vierge, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre, saint Paul, et saint Jean, à mon saint patron, aux saints auxquels j'ai une particulière dévotion, et à tous les saints. Je les prie de vous présenter avec moi ce sacrifice de votre Fils, ils adorent continuellement cet agneau, qui a effacé les péchés du monde, ils lui en témoignent leur reconnaissance, ils lui en rendent leurs actions de grâces, je me joins à eux pour le faire aussi avec eux.

I 1,7,43 ***Hanc igitur.***

Vous voyez, ô mon Dieu, que toute l'Église s'intéresse, et s'unit, pour vous offrir ce sacrifice; agréez, je vous prie, cet hommage qu'elle vous rend, et que je vous rends avec elle, et ayez la bonté de nous faire passer cette vie dans votre sainte paix, de nous délivrer de la damnation éternelle, et de nous mettre au nombre de vos élus. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

I 1,7,44 ***Quam oblationem.***

Donnez, ô mon Dieu, une abondance de bénédictions aux choses qui vous ont été présentées; agréez-les, et acceptez-les, pour être faits le corps et le sang de votre très cher Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Qui pridie. Qui la veille de sa Passion prit du pain entre ses mains saintes et vénérables, et levant ses yeux au Ciel, le bénit, le rompit, et rendant grâces à Dieu son Père, le changea en son corps, par les paroles sacrées qu'il prononça, et le distribua ensuite à ses saints apôtres.

I 1,7,45 ***Acte d'adoration à l'élévation de l'hostie.***

Mon sauveur Jésus, qui obéissez si promptement et si exactement aux paroles du prêtre, que vous changez le pain en votre corps en même temps qu'il les a prononcées, je vous adore réellement présent dans la sainte hostie, j'adore votre soumission et votre anéantissement dans ce sacrifice, et je vous prie de me donner part aux dispositions saintes que vous y faites paraître.

Simili modo. Après le souper Jésus-Christ prit de même une coupe pleine de vin entre ses mains sacrées vénérables, et le changea aussi en son sang, par les paroles qu'il prononça; il en donna ensuite à boire à tous ses disciples, en leur disant: Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi.

I 1,7,46 ***Acte d'adoration à l'élévation du calice.***

Sang précieux de Jésus-Christ qui avez été répandu pour effacer les péchés des hommes, je vous adore dans ce sacrifice, je reconnais avec respect votre excellence, et votre efficace. Que ne suis-je souvent lavé dans le sang, puisqu'il blanchit et nettoie nos âmes, et qu'il leur ôte toutes leurs souillures; purifiez mon coeur, sang adorable, et dégagez-le de tout ce qui peut rester en lui de péché.

I 1,7,47 ***Unde et memores.***

C'est présentement une hostie sainte, une hostie pure, et une hostie sans tache que nous vous offrons, ô mon Dieu, puisque c'est votre Fils qui est la victime du sacrifice; et comme les trois sacrés mystères de ses souffrances et de sa mort, de sa résurrection, et de son ascension dans le Ciel, ont été les causes de notre salut, nous vous prions de vous en souvenir, et d'accorder dans cette vue à votre Église les grâces qu'elle vous demande.

I 1,7,48 ***Supra quae.***

Cette hostie sainte est infiniment plus excellente que les présents du juste Abel, que le sacrifice du patriarche Abraham, et que ce que vous présenta le grand prêtre Melchisédech; et comme vous les avez eus pour agréables, cela nous met en assurance, que vous recevez favorablement l'offrande que nous faisons de votre propre Fils.

I 1,7,49 ***Supplices te rogamus.***

Cependant, comme nous sommes indignes de vous présenter une victime si précieuse, nous vous supplions, ô Père éternel, que Jésus-Christ s'offrant lui-même à vous sur votre saint autel, comme il est autrefois sacrifié sur le calvaire, nous tous, qui avons l'avantage d'assister à ce sacrifice, en ressentions aussi les effets, et que vous versiez abondamment sur nous les grâces et les bénédictions du Ciel.

I 1,7,50 ***Memento etiam.***

Je vous prie, ô! mon Dieu, de donner un saint repos par Jésus-Christ Notre-Seigneur aux âmes souffrantes qui sont passées de cette vie à l'éternité dans votre sainte grâce, particulièrement à mes parents, à mes amis et à mes bienfaiteurs, et à ceux pour lesquels j'ai obligation de prier.

I 1,7,51 ***Nobis quoque peccatoribus.***

Et à nous quelque pécheurs que nous soyons, donnez-nous part à la gloire que possèdent vos saints apôtres et martyrs, sans avoir égard à ce que nous méritons. C'est pour Jésus-Christ que nous vous demandons cette grâce, et que nous l'espérons. C'est aussi par lui que nous avons l'avantage de ce sacrifice, comme c'est par lui, avec lui, et en lui que vous recevez toute la gloire, qui vous est due en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,7,52 ***Pater noster.***

C'est par le commandement et par l'institution de Jésus-Christ, que j'ose, ô Père éternel, vous adresser cette prière, et vous dire avec confiance.
Notre Père, qui êtes dans les Cieux.
Que votre nom soit sanctifié.
Que votre règne arrive.
Que votre volonté soit faite, en la terre comme au Ciel.
Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.
Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous laissez point succomber à la tentation.
Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

I 1,7,53 ***Libera nos quaesumus.***

Délivrez-moi, Seigneur, de mes péchés passés, des occasions où je suis présentement d'en commettre, et des tentations que je pourrai avoir à l'avenir; donnez-moi par l'intercession de la très sainte Vierge, et des saints, Pierre, Paul et André, une paix qui m'éloigne non seulement du péché, mais qui m'exempte même du moindre trouble de mes passions.

Pax Domini. Que votre Saint-Esprit, ô mon Dieu, soit en nous. Et que votre paix soit toujours avec nous.
Haec commixtio. Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur, procure à moi, et à tous ceux qui le recevront, la vie éternelle.

I 1,7,54 ***Agnus Dei.***

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous votre paix.

I 1,7,55 ***Domine Jesu Christe, qui dixisti.***

Seigneur, qui avez dit, je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix, n'ayez point d'égard à mes péchés, mais en vue de la fidélité de votre Église, donnez-moi une telle paix, et une telle union avec le prochain, que rien ne soit capable de la rompre, ni même de l'altérer.

I 1,7,56 ***Domine Jesu Christe.***

O mon Sauveur Jésus-Christ, qui avez rendu la vie au monde par votre mort, pour accomplir la volonté de votre Père, et pour satisfaire aux empressements de votre Saint-Esprit pour la sanctification de nos âmes, mettez-moi en état de recevoir votre sacré corps, avec une telle disposition, que je ne tombe plus volontairement dans aucun péché, que je demeure toujours fidèlement attaché à l'observation de vos saints commandements, et qu'à l'avenir je ne me sépare jamais de vous.

I 1,7,57 ***Perceptio corporis.***

Quoique je sois très indigne, ô mon sauveur, de recevoir votre sacré corps, j'ose cependant m'y disposer, parce que vous me l'ordonnez, et que vous témoignez en avoir un très grand désir; je vous supplie que je ne le reçoive pas à ma condamnation, mais que par votre bonté il serve de soutien à mon corps aussi bien qu'à mon âme, et de remède à toutes mes infirmités.
Panem caelestem. Je prendrai le pain céleste que Dieu me donne, et en reconnaissance de cette grâce, j'invoquerai le nom du Seigneur.

I 1,7,58 ***Domine, non sum dignus.***

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.
Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve mon âme pour la vie éternelle.
Qui retribuam Domino. Que vous rendrai-je, ô mon Dieu, pour tous les biens que j'ai reçus de vous? Je prendrai le calice du salut, que vous me présentez, en souffrant volontiers pour l'amour de vous, et j'invoquerai votre saint nom, en chantant et publiant partout vos louanges. Ce sera par ces deux moyens, que je serai délivré des ennemis qui s'opposent le plus à mon salut.

I 1,7,59 *Quod ore sumpsimus.* Faites, Seigneur, que la participation que nous avons eue à ce sacrifice, produise en nous une telle pureté de coeur, qu'elle ne nous soit pas seulement une grâce temporelle, mais qu'elle devienne pour nous un remède éternel.
Corpus tuum, Domine. Puisque je viens d'être nourri d'un sacrement si pur, et si saint, faites, Seigneur, par votre grâce, qu'il ne demeure en moi aucune tache, ni aucun reste de péché, et que l'union à votre sacré corps ne soit pas seulement extérieur en moi, mais pénétré jusque dans le fond de mon âme, et me soit une source de grâces.

I 1,7,60 ***Communion.* Sagesse. Chap. 16.**

Seigneur, vous nous avez donné un pain du Ciel, dans lequel on trouve toutes sortes de délices, et un goût tout à fait agréable[9].
Dominus vobiscum. Seigneur, que votre Esprit soit avec vous.

I 1,7,60 9. Sg 16,20

I 1,7,61 ***Postcommunion.***

Seigneur qui nous avez nourri de ce qui fait les délices du Ciel, nous vous supplions de nous donner toujours le désir de ces mêmes choses, qui nous font vivre d'une véritable vie. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.
Dominus vobiscum. Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

I 1,7,62 ***Placeat tibi sancta Trinitas.***

Mon Dieu, ayez agréable le service que nous vous rendons, et le sacrifice qui vient de vous être offert par les mains du prêtre, et auquel nous avons eu le bonheur de participer; et faites qu'il soit utile, et à moi, et à tous ceux qui y ont eu quelque part.
Benedicat vos. Que Dieu tout-puissant nous bénisse, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.
Dominus vobiscum. Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

I 1,7,63 ***Le commencement de l'évangile, selon saint Jean.***

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu, toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui; ce qui a été fait était vie en lui, et la vie était la lumière des hommes, la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean, il vint pour être témoin, et pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui; il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à celui qui était la lumière.

I 1,7,64 C'était la véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu; il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu, mais il a donné le pouvoir d'être fait enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu et à ceux qui croient en son nom, qui ne sont pas nés du sang ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais qui sont nés de Dieu. *Et le verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous.* Et nous avons vu sa gloire comme la gloire du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité[10].

I 1,7,65 ***Après la sainte messe.*** **Psaume 41.**

Comme le cerf altéré désire les sources des fontaines, de même, ô mon Dieu! mon âme soupire après vous.
Mon âme a une soif ardente pour Dieu, qui est une source de vie; quand serai-je assez heureux pour paraître devant la face de mon Dieu?
Mes larmes m'ont servi de pain jour et nuit lorsqu'on me disait tous les jours: Où est ton Dieu?
Je me suis souvenu de ces choses; j'ai cependant abandonné mon âme dans moi-même à un excès de joie, dans l'espérance que j'ai d'entrer dans ce tabernacle admirable, que Dieu a choisi pour sa demeure.
C'est là où j'aurai autant de plaisir de louer Dieu, qu'en a celui qui est dans un grand festin.

I 1,7,64 10. Jn 1,1-14

I 1,7,66 Pourquoi, mon âme, êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous? Espérez en Dieu, car je lui rendrai encore l'honneur que je lui dois, comme à mon Sauveur, et au Dieu qui me protège.
Voici la prière que j'offrirai au-dedans de moi-même à Dieu, qui est l'auteur de ma vie.
Je dirai à Dieu: vous êtes mon asile et mon protecteur[11].

I 1,8 **Autres prières pendant la sainte messe, qui ont rapport à toutes les actions et prières que fait le prêtre.**

I 1,8,1 ***Avant la sainte messe.***

Mon sauveur Jésus, je vais entendre la sainte messe, pour vous honorer, et pour vous remercier de toutes vos bontés, particulièrement d'être mort pour moi. C'est aussi pour vous demander les grâces dont j'ai besoin, et le pardon de mes péchés. Faites, je vous prie, que pendant tout le temps de ce saint sacrifice, mon esprit entrant dans les intentions de l'Église et du prêtre, ne soit occupé que de vous, que mon coeur ait un ardent désir de vous recevoir, et que je ne perde pas le souvenir de ce que vous avez enduré pour moi sur le calvaire.

I 1,8,2 **Au commencement de la sainte messe.**

Acte d'humiliation.

Comment oserai-je, ô mon Dieu, paraître devant vous, moi qui ne suis qu'une misérable créature; vous êtes tout et je ne suis rien, vous avez tout, et je n'ai rien, vous pouvez tout, et je ne puis rien; je sais ce que je ferai pour suppléer à mon indigence, je m'unirai à vous; pour être tout en vous, je me donnerai tout à vous pour posséder tout avec vous, et je m'anéantirai en vous, afin de pouvoir tout par vous. C'est ainsi, ô mon Dieu, que n'ayant plus rien de moi-même, je pourrai me présenter à vous, comme quelque chose qui vous soit agréable, je vous donnerai ce que j'aurai reçu de vous.

I 1,8,3 ***Acte de confusion.***

Que j'ai de confusion, ô mon Dieu, de m'approcher de vous, et de vos saints autels, étant comme je suis tout rempli de péchés; le péché est né avec moi, et les crimes que j'ai commis se sont multipliés en même temps que mes jours se sont accrus. Dissipez par votre lumière, et par votre grâce toute la malice de mon coeur, afin que je sois en état d'assister et de participer au sacrifice de votre Fils.

I 1,8,4 ***Acte de contrition.***

On pourra dire Confiteor *avec le servant dans un sentiment de contrition, sinon on fera l'acte suivant.*

Je vous demande, ô mon Dieu, pardon de mes péchés, je vous les présente pour les détruire. C'est par le sacrifice de votre Fils sur la croix, que vous nous en avez déjà délivré; le sacrifice qui va vous être offert, est le même, et a le même pouvoir, et la même force. Accordez-moi donc, je vous prie par la vertu de celui-ci, l'abolition de tous mes péchés, je vous l'offre par avance dans cette vue en union avec le prêtre, et avec toute l'Église, et je

I 1,7,66 11. Ps 42,2-6

vous demande cette grâce par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la très sainte Vierge, et de tous vos saints.

I 1,8,5 *Le prêtre disant* Indulgentiam, *il faut se mettre dans la disposition, autant qu'on peut le faire, de recevoir l'absolution de ses péchés.*

Acte de confiance.

J'ai confiance, ô mon Dieu, que vous m'avez redonné la vie en me pardonnant mes péchés, et c'est dans cette pensée que je m'appproche d'esprit et de coeur de votre saint autel, pour vous rendre mes devoirs, et vous offrir un sacrifice de louanges, et le sacrifice même de Jésus-Christ votre Fils, avec une âme autant pure qu'il m'est possible.

I 1,8,6 **A l'Introït.** ***Acte d'adoration.***

J'adore, ô mon Dieu, votre grandeur infinie, et votre souveraine majesté; les anges tremblent devant vous, toutes les créatures ne sont rien en votre présence, et le changement continuel qui se fait en elles, est un hommage qu'elles rendent à votre puissance sur elles, et à votre essence toujours la même. O mon Dieu, que vous êtes grand et admirable en vous-même, et en tout ce que vous faites! C'est le sacrifice que nous vous devons, de reconnaître l'élévation, l'étendue, et l'éclat de votre adorable nom, et de nous anéantir devant vous.

I 1,8,7 ***Au*** **Kyrie eleison.**

Acte de demande de la miséricorde de Dieu.

Répandez sur nous, ô mon Dieu, votre miséricorde, c'est avec humilité que nous vous la demandons, et en union avec Jésus-Christ votre Fils, qui vous l'a demandée pour nous sur la croix, et qui vous la demande encore dans ce sacrifice.

I 1,8,8 ***Au*** **Gloria in excelsis.**

Acte de louanges, et d'actions de grâces.

Mon Dieu, qui donnez votre paix aux hommes de bonne volonté, nous vous rendons la gloire qui vous est due, nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous rendons grâce de tous les bienfaits dont vous avez comblé toute la terre. C'est vous qui avez envoyé votre Fils unique, pour délivrer tous les hommes de leurs péchés, faites-nous la grâce d'effacer les nôtres, et d'exaucer en cela notre prière, nous vous le demandons très instamment par les mérites du même Jésus-Christ votre Fils, qui étant un même Dieu avec vous, est aussi saint, aussi grand, et aussi puissant que vous, et qui possède la même gloire que vous, avec le Saint-Esprit.

Dominus vobiscum. Que votre Esprit, Seigneur, soit toujours avec nous.

I 1,8,9 ***A la collecte.***

Mon Dieu, qui désirez ardemment notre salut, et qui nous donnez incessamment les moyens de le faire, inspirez-moi la volonté de travailler au mien avec un très grand soin, et donnez-moi pour cet effet la grâce de pratiquer tout ce que vous nous avez enseigné, soit par vos prophètes, soit par vos apôtres, soit par vous-même; afin qu'ayant vécu selon votre sainte doctrine, et les lois du saint Évangile, je puisse m'assurer par le moyen des bonnes oeuvres que j'aurai faites, de posséder la gloire, que vous nous avez promise. C'est ce que je vous demande par Jésus-Christ Notre-Seigneur,

qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,8,10 ***A l'épître.***

Mon Dieu, qui nous avez fait annoncer par vos saints prophètes ce qui devait arriver dans la loi de grâce, et qui nous avez appris par vos saints apôtres les règles, et les maximes de la vie chrétienne, donnez-moi l'intelligence des saints mystères, qui sont cachés dans les prophéties, et que Jésus-Christ Notre-Seigneur a accomplies en sa personne. Faites-moi aussi la grâce d'entendre avec soumission d'esprit ce que vous nous enseignez par vos saints apôtres, de goûter les vérités et les pratiques dont leurs épîtres sont remplies, et de régler ma vie et ma conduite sur les avis qu'ils nous y donnent.

I 1,8,11 J'adore toutes les paroles qui sont dans les uns et dans les autres comme votre divine parole, dont ils ne sont que les organes et les ministres, je les reçois avec respect, je m'y soumets avec un sentiment d'humilité; et de reconnaissance, et je suis disposé avec le secours de votre sainte grâce, de les accomplir toutes avec fidélité.

I 1,8,12 **Au Graduel.** ***Aspiration.***

Votre parole et votre sainte loi, ô mon Dieu, seront jour et nuit le sujet de mes réflexions; je me ferai un plaisir d'y penser souvent, je considérerai combien vos bontés ont été grandes à mon égard, combien de grâces j'ai reçues de vous, et combien par conséquent je dois être fidèle à observer ce que vous me commandez. Votre loi est un joug, mais c'est un joug qui n'a rien que de doux, c'est un fardeau qui n'a rien de pesant. Voyez, mon esprit, et goûtez, mon coeur, combien le Seigneur est doux, combien il est aimable!

I 1,8,13 ***A l'Évangile.***

C'est ici, ô mon Dieu, non seulement votre parole, c'est votre loi sainte, c'est la règle de tous les chrétiens, je l'adore en vous, je l'écoute avec respect, je la crois avec fermeté, c'est vous-même qui l'avez publiée, ce sont vos saint apôtres qui l'ont écrite, inspirés par votre Esprit; et c'est moi, ô mon Dieu, qui doit la pratiquer. Je vous remercie de m'avoir donné une doctrine si excellente, pour me servir de guide et de règle dans toute ma conduite. Je la lirai, je la méditerai, je ne rougirai point d'observer ce qu'elle nous enseigne de plus contraire aux maximes du monde, et pourvu que je sois aidé de votre grâce, je m'étudierai de la pratiquer dans toute son étendue pendant toute ma vie.

I 1,8,14 ***Au* Credo. *Profession de foi.***

1. Je crois qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.
2. Je crois qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.
3. Je crois que le Fils de Dieu la seconde personne de la très sainte Trinité s'est fait homme, et est mort sur une croix pour nos péchés.
4. Je crois que ceux qui seront morts en état de grâce, seront éternellement bienheureux dans le Ciel en voyant Dieu tel qu'il est.
5. Je crois que ceux qui seront morts en état de péché mortel seront damnés, c'est-à-dire qu'ils ne verront jamais Dieu et qu'ils brûleront éternellement dans les enfers.

I 1,8,15 6. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel et de mourir en cet état pour être damné.
7. Je crois qu'il y a dix commandements de Dieu, et qu'on est obligé de les observer tous, et qu'on doit aussi garder les commandements de l'Église.
8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière, et qu'on ne peut être sauvé sans prier Dieu avec attention et avec piété.

I 1,8,16 9. Je crois qu'il y a sept sacrements, le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.
10. Je crois que le baptême efface le péché originel, et nous fait chrétiens, que la pénitence remet les péchés qu'on a commis depuis le baptême, et que l'eucharistie contient le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

I 1,8,17 ***Oblation du pain, et de nos corps et de nos sens.***

Recevez, ô mon Dieu, l'oblation que je vous fais conjointement avec le prêtre, du pain qui doit être changé au sacré corps de Jésus-Christ; bénissez-le, s'il vous plaît. Recevez aussi l'offrande que je vous fais de mon corps et de mes sens, sanctifiez-les, je vous prie, et faites-moi la grâce d'en faire un saint usage. Donnez à mon corps la pureté si aimée de votre cher Fils, et ne permettez pas que je me serve de mes sens pour une mauvaise fin, mais réglez-les de telle sorte, que si je vois, si j'entends, si je touche quelque chose, si je bois, si je mange, ou si je parle, ce soit par nécessité, par soumission à votre sainte volonté, et toujours sans vous offenser.

I 1,8,18 ***Oblation du vin, et de notre âme, de nos pensées, et de nos affections.***

Je vous offre, ô mon Dieu, en union avec toute l'Église, le vin qui doit bientôt devenir le sang précieux de votre Fils. Je vous offre aussi toute mon âme, mes pensées, mes sentiments, mes affections; faites que mon âme ne s'applique qu'à ce qui regarde mon salut; que mes pensées soient de vous connaître, et de remplir les devoirs de mon état; que mes sentiments soient conformes à ce qui nous est enseigné dans le saint Évangile, et que toute mon affection soit de vous aimer, et de vous être agréable en toutes choses.

I 1,8,19 **Au lavement des doigts.**

Prière pour demander la pureté du coeur.

Purifiez-moi, ô mon Dieu, des moindres péchés qui pourraient encore souiller ma conscience; lavez-moi pour cet effet dans le sang de l'agneau, afin que je sois dans une telle pureté de coeur, que rien ne m'empêche de participer au saint sacrifice qu'on va vous offrir, et d'y recevoir vos grâces, et vos bénédictions avec abondance.

I 1,8,20 ***A l'oblation du pain et du vin.***

Je m'unis, ô très sainte et adorable Trinité, au prêtre qui vous offre tout ce qui est disposé pour le sacrifice; et m'unissant ainsi à lui, je vous présente tout ce qu'il y a en moi de bon et de méchant; ce qu'il y a de méchant, afin que vous le détruisiez par l'efficace des souffrances, et de la mort de Jésus-Christ; ce qu'il y a de bon, afin que vous le rendiez exempt de toute imperfection, par la vertu de sa résurrection, et que par la grâce de son ascension glorieuse dans le Ciel vous le conduisiez à la perfection.

I 1,8,21 **A *Orate fratres.***

Je vous prie, ô mon Dieu, d'agréer ce que le prêtre vous a présenté, pour servir au sacrifice, aussi bien que l'offrande que je vous ai faite de moi-même, et de tout ce qui est en moi, ayez la bonté de n'en faire qu'un seul sacrifice, et de consommer le mien par celui de Jésus-Christ.

I 1,8,22 ***A l'oraison secrète.***

Les choses, que le prêtre et les fidèles vous viennent d'offrir, ne sont plus ni profanes, ni d'un usage commun; sanctifiez-les, ô mon Dieu, séparez-les du reste des créatures, et ne les regardez plus que comme des choses qui sont à vous; faites-moi aussi, ô mon Dieu, la même grâce, rendez-moi saint par la sainteté de mes actions, faites que je ne convienne en rien avec le monde, avec ceux qui sont dans le péché, et consacrez-moi tout à vous, et à votre service.

I 1,8,23 ***A la préface.***

Mon Dieu, il suffit d'être un chrétien, (qui doit être animé de votre esprit) pour avoir toujours le coeur élevé à vous. Mais ma faiblesse est si grande, qu'il faut que je sois souvent averti de penser à vous, même pendant les saints mystères. Il est bien juste, ô mon Dieu, que je sois occupé de vous, et que je vous loue; je ne puis cependant de moi-même vous donner des louanges, qui vous conviennent, ni vous rendre de dignes actions de grâces.

I 1,8,24 C'est en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ seul, que je puis le faire; les anges, quelque élevés qu'ils soient dans la gloire, ne vous louent que par lui, ne vous respectent qu'avec lui, et ne vous adorent qu'en lui. C'est donc par Jésus-Christ, en union avec ces bienheureux esprits, que je vous prie d'agréer, que je vous dise avec un très profond respect: saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées; le Ciel et la terre sont remplis de sa gloire et de sa majesté.

I 1,8,25 **A *Te igitur.***

Père éternel, je vous prie par Jésus-Christ, qui est le médiateur entre vous et nous, particulièrement dans ce sacrifice, d'agréer ce que le prêtre continue de vous offrir, et les prières que je vous fais pour moi, de me donner une piété véritablement chrétienne, pour votre Église sainte, de la conduire, et de la gouverner toujours par votre Esprit; pour notre saint Père le pape, pour notre évêque, pour le roi, et pour tous ceux qui ont la foi, et qui vivent dans la communion de l'Église, de leur donner la grâce de leur état, et de les combler de vos bénédictions.

I 1,8,26 **Au *Memento.***

Mon Dieu, vous faites la grâce à tous vos fidèles, d'être les membres d'un même corps, et de recevoir la vie, et les influences de l'Esprit de Jésus-Christ, qui en est le chef, vous voulez même que nous ayons une très grande union de coeur, et que nous priions les uns pour les autres; c'est pour obéir au commandement que vous nous faites que, sans avoir égard à mes péchés, je vous prie *pour mon père et ma mère, pour mes frères et soeurs, pour mes maîtres et maîtresses;* pour ceux qui procurent, et qui ont procuré mon salut, en quelque manière que ce soit, et de qui j'ai reçu quelque bien, et pour tous ceux aussi qui sont présents à ce sacrifice, et je vous demande pour eux toutes les grâces dont ils ont besoin.

I 1,8,27 **A *Communicantes.***

Il est bien juste, ô mon Dieu, que les saints qui sont dans le Ciel s'unissent à nous pour vous prier, surtout dans ce sacrifice, puisqu'ils ne font qu'une même Église avec nous, ils doivent s'intéresser à notre sanctification, nous en procurer les moyens, et vous les demander pour nous, ils doivent entrer en participation des actions saintes, qui se font par tous les fidèles, afin qu'elles vous soient plus agréables, vous louer, vous adorer, et vous offrir ce sacrifice avec eux. Je prie donc la très sainte Vierge mère de Jésus-Christ votre Fils, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre, saint Paul, et saint Jean, les saints papes, les saints martyrs, et tous les saints d'attirer sur moi, et sur toute l'Église, vos grâces et vos bénédictions.

I 1,8,28 **A *Hanc igitur.***

O mon sauveur Jésus qui, par les paroles du prêtre, allez changer le pain en votre corps, et le vin en votre sang, changez-moi aussi entièrement par votre grâce, détruisez mes passions, faites que je quitte mes inclinations, et que je n'aie point d'autre affection que de vous aimer et de faire ce que vous m'ordonnez. C'est là le changement que je vous prie d'opérer en moi par la vertu de ce saint sacrifice.

I 1,8,29 ***Acte d'adoration à l'élévation de l'hostie.***

J'adore, ô mon sauveur Jésus, votre sacré corps, qui vient de paraître sur le saint autel. C'est par un effet de votre toute-puissance, et de votre bonté, que nous possédons un si grand trésor, vous le sacrifiez pour procurer notre salut, et nous donner votre saint amour, j'entre en reconnaissance de cette grâce, et je vous en remercie, faites que par la conduite de ma vie je corresponde à vos desseins sur moi, et que je me rende digne du présent que vous me faites de vous-même dans ce sacrifice.

I 1,8,30 ***Acte d'adoration à l'élévation du calice.***

Mon sauveur Jésus, qui avez répandu sur la croix votre sang précieux pour nos péchés, j'adore ce même sang, qui est présentement sur le saint autel, et je vous prie, par les mérites que vous nous avez acquis, et par les intentions toutes pures que vous avez eues en le versant, de me donner une véritable contrition, et le pardon de mes péchés.

I 1,8,31 **A *Unde et memores***

Mon sauveur Jésus-Christ, qui n'avez accompli les trois mystères de vos souffrances et de votre mort, de votre résurrection, et de votre ascension dans le Ciel, qu'afin qu'ils produisissent en nous les grâces qui leur sont propres, faites, par les mérites de vos souffrances et de votre mort, que je meure entièrement au péché, et à tout ce qui vous déplaît; par la vertu de votre résurrection, que je ne cherche, et que je ne goûte que les choses du Ciel, et qui regardent le bien de mon âme; qu'à la faveur de votre ascension glorieuse je monte toujours de vertu en vertu, et que je ne demeure pas en repos que je ne jouisse pleinement de votre saint amour.

I 1,8,32 **A *Supra quae.***

J'espère, ô mon sauveur, que vous m'accorderez cette grâce, par le moyen de ce sacrifice, que vous offrez vous-même par les mains du prêtre, car il est infiniment plus saint que celui d'Abel, il est infiniment plus parfait que celui du patriarche Abraham, et il est infiniment plus agréable à Dieu que celui que présenta le grand-prêtre Melchisédech.

I 1,8,33 **A *Supplices te rogamus.***

Puisque c'est vous qui nous avez rachetés pour Dieu, par votre sang, et que vous seul avez été trouvé digne d'ouvrir le livre, et de rompre les sept sceaux dont il était fermé, présentez vous-même ce sacrifice au Père éternel, car aussi n'y a-t-il que vous qui en soyez digne; priez-le qu'il le consomme, et il produira ensuite en nous une abondance de grâces, et attirera sur nous toutes les bénédictions du Ciel.

I 1,8,34 **A *Memento etiam.***

Toute l'Église, ô mon Dieu, doit avoir part à ce sacrifice; ainsi, après que les saints qui sont dans le Ciel, se sont joints à nous pour vous l'offrir, nous devons vous prier pour les âmes qui souffrent dans le purgatoire. Je vous prie donc pour les âmes de mes parents, de mes amis, et de mes bienfaiteurs, pour celles qui me sont recommandées, et pour celles qui sont les plus abandonnées, donnez-leur, ô mon Dieu, un saint et éternel repos.

I 1,8,35 **A *Nobis quoque peccatoribus.***

Mais moi, ô mon Dieu, qui vous ai beaucoup offensé, je n'ose rien vous demander pour moi, très indigne de vos grâces, j'ai cependant une très grande confiance en votre miséricorde. Faites que tous vos saints vous la demandent pour moi, puisque tout votre plaisir est de la faire; et accordez-moi par leur intercession d'entrer après ma mort en participation de leur gloire, ce sera sans doute une grande joie pour eux, de voir augmenter le nombre de vos adorateurs dans le Ciel.

I 1,8,36 **A *Per ipsum.***

Ce n'est que par Jésus-Christ, que je puis espérer ce bonheur, c'est lui seul qui me l'a mérité par sa mort, comme il est le seul à qui vous ne pouvez rien refuser de ce qu'il vous demande. C'est aussi par lui et en lui que la gloire qui vous est due, vous est et vous sera rendue par tous les saints qui sont dans le Ciel sur la terre, et dans le purgatoire, dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

I 1,8,37 **Au *Pater noster.***

Je n'oserais, ô mon Dieu, vous appeler mon Père, après un si grand nombre de péchés que j'ai commis, si Jésus-Christ votre Fils ne nous l'avait commandé lui-même. C'est donc pour lui obéir, et par la confiance que j'ai en votre bonté, que je prends la liberté de vous dire:
Notre Père qui êtes dans les Cieux.
Que votre nom soit sanctifié.
Que votre règne arrive.
Que votre volonté soit faite, en la terre comme au Ciel.
Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.
Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous laissez point succomber à la tentation.
Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

I 1,8,38 **A *Libera nos quaesumus.***

Qu'on est heureux, quand on possède une véritable paix. C'est dans l'union d'esprit et de coeur avec vous, ô mon Dieu, dans l'exemption du péché et dans le repos de conscience qu'elle se trouve. Donnez-moi cette paix, éloignez de moi le péché, et faites que mon coeur soit toujours dans le calme,

et que je sois si pénétré que votre volonté se fasse en toutes choses, que rien ne soit capable de me troubler, ni de m'inquiéter, parce que je ne voudrai que ce qu'il vous plaira. C'est la grâce que je vous demande par l'intercession de la très sainte Vierge, et des saints apôtres, Pierre, Paul, et André.

I 1,8,39 **A *Agnus Dei,* et à *Domine qui dixisti.***

Mon Dieu, après vous avoir demandé la paix avec vous, agréez que je vous la demande aussi avec le prochain; car je ne serai pas bien avec vous que je ne sois uni d'affection avec les hommes. Je ne puis cependant avoir cette union, que par la douceur et par la patience. Donnez-moi, je vous prie, ces deux vertus, et faites que je ne parle, et que je n'agisse que d'une manière très affable avec tout le monde, que je souffre avec patience et pour l'amour de vous, les torts, les injures, et les affronts qu'on me pourra faire, que je ne me fasse peine de rien, que je ne me choque d'aucune chose, et que je sois content de tout ce qui m'arrivera de la part des autres.

I 1,8,40 ***Acte de désir avant la sainte communion.***

J'ai un grand désir, ô mon sauveur, de vous recevoir; c'est ce qui occupe mon coeur jour et nuit, c'est à quoi je pense très souvent, c'est après quoi je soupire, comme après un très grand avantage, car la sainte communion est ce qui me console dans mes peines, ce qui me fortifie dans mes faiblesses, et ce qui me soutient dans mes tentations. Il me semble, que quand j'ai en moi votre sacré corps, je reçois en même temps une nouvelle vie. Vous le savez, divin Jésus, que vous êtes la vie de mon âme, et qu'elle tombe dans la langueur dès qu'elle s'éloigne un peu de vous, en se privant de la sainte communion. Vous êtes aussi toute ma joie; car je ne puis trouver de véritable plaisir qu'en vous possédant; et c'est vous seul en qui je mets tout mon bonheur, parce qu'il n'y en a point de plus solide que de jouir de vous, et c'est le fruit qu'on tire de la très sainte communion.

I 1,8,41 ***Acte d'adoration avant la sainte communion.***

Je vous adore, Jésus-Christ mon sauveur, qui vous anéantissez, et qui cachez votre gloire dans cet admirable sacrement, pour vous donner tout à nous et demeurer toujours avec nous; c'est sans doute afin que nous nous donnions tout à vous. Mais que vous donnerai-je, ô mon sauveur? Je suis une créature remplie de péchés, et vous me donnez un Dieu qui est la sainteté même. Changez-moi, s'il vous plaît, en vous, et ainsi je serai saint, parce que vous êtes saint, et le péché n'aura point d'entrée en moi.

I 1,8,42 ***Lorsqu'on communie.***

Je ne suis pas digne, ô Seigneur, que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve mon âme pour la vie éternelle.

Quel bonheur pour moi, ô mon Dieu, de vous avoir reçu, et de vous posséder, vous qui avez en vous tous les trésors de la science, et de la sagesse de Dieu, et en qui réside la plénitude de la divinité. C'est votre sacré corps que je viens de recevoir, vous ne me l'avez donné, qu'afin de me remplir de grâces, et de m'engager à vivre d'une manière digne de vous. Que je n'aille point, je vous prie, contre vos intentions, en m'abandonnant comme les bêtes aux plaisirs des sens, mais que tout mon esprit soit occupé de vous, et que tout mon plaisir soit de remplir mon coeur de votre saint amour.

I 1,8,43 ***Acte de remerciement.***

Je vous remercie, ô mon sauveur, de m'avoir donné aujourd'hui votre corps à manger. C'est un pain céleste qui donne des forces pour résister aux tentations, et pour ne pas tomber dans le péché. C'est une viande qui sustente de la divinité même, et qui donne du goût pour s'appliquer au service de Dieu par-dessus toutes choses. C'est une médecine capable de guérir toutes les maladies de nos âmes. Faites, ô Seigneur, que ce pain sacré répare en moi les forces que le péché y a détruites; faites que cette viande entretienne la vie de mon âme, en me conservant votre sainte grâce, et le désir de vous servir, et que cette médecine me soit si salutaire, qu'elle ne laisse point en moi de péché, ni aucune affection pour ce qui vous déplaît.

I 1,8,44 ***Actes pour la communion spirituelle, lorsqu'on ne communie pas réellement.***

Je ne suis pas digne, ô mon Seigneur, que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.
O mon sauveur Jésus, puisque je ne suis pas en état de recevoir votre sacré corps toutes les fois que j'assiste à la sainte messe; donnez-moi l'effet de ce sacrement et faites-moi la grâce de participer à votre esprit; remplissez-m'en, s'il vous plaît, afin que je n'agisse que par lui, et que je ne me conduise que par ses mouvements. Je renonce à mon propre esprit, et à mes propres lumières. Je veux ne les suivre en rien, et me soumettre entièrement aux vôtres.

I 1,8,45 ***Union de coeur à ceux qui communient.***

Je m'unis, ô mon Dieu, à vos serviteurs et à vos servantes, qui communient aujourd'hui, et qui mènent une vie assez pure pour communier très souvent, et même tous les jours. Nous sommes les membres d'un même corps, c'est vous qui nous animez tous, et nous faites vivre de votre vie; rendez-moi, je vous prie, participant à leurs grâces, à leurs vertus et à leurs fréquentes communions; et faites que comme ils vous honorent continuellement par leur vie sainte, je vous honore aussi toujours en les imitant, parce qu'ils vous possèdent, et qu'ils sont possédés de votre Esprit.
A *Dominus vobiscum.* Seigneur, que votre esprit soit toujours avec nous.

I 1,8,46 ***Postcommunion.***

Mon Dieu, puisque j'ai eu le bonheur aujourd'hui d'être présent, et de participer au sacrifice de votre Fils, donnez-moi, pour fruit d'un si saint mystère, la grâce de continuer à vous sacrifier pendant ce jour, soit en me privant de quelque plaisir, soit en souffrant quelque peine pour l'amour de vous, afin qu'ayant tâché de vous offrir un sacrifice perpétuel durant cette vie, je puisse vous en offrir un éternel en l'autre. C'est la grâce que je vous demande, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,8,47 A *Dominus vobiscum.* Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

A *Placeat tibi sancta Trinitas.*

Agréez, ô mon Dieu, le sacrifice que le prêtre vient de vous offrir, et celui que je vous ai offert de moi-même, faites que l'un et l'autre me soient utiles; agréez aussi le service que je vous rends, et que je veux continuer de vous rendre toute ma vie.

Ensuite on se disposera, par un sentiment d'une profonde humilité, à recevoir la bénédiction du prêtre.

I 1,8,48 **A *l'évangile de saint Jean.***

Verbe divin, qui êtes en Dieu, et Dieu même de toute éternité, c'est par vous que toutes choses ont été faites, et c'est vous qui leur avez donné l'être et la vie. Que vous avez eu de bonté de venir en ce monde pour éclairer tous les hommes, qui étaient dans l'ignorance, et dans le péché! La plupart cependant ont été si misérables et si aveugles, que de ne pas vouloir recevoir la lumière, et de demeurer dans les ténèbres; ils n'ont pas même compris, ni voulu écouter les vérités saintes, que vous leur avez annoncées; et quoique vous ayez toujours été parmi eux, ils ne vous ont pas connu.

I 1,8,49 Heureux ceux qui n'ayant pas écouté la chair et le sang, ni les discours des hommes, mais la voix de Dieu, vous ont bien reçu, et ont cru en vous, car ils sont devenus les enfants de Dieu. Ne permettez pas, ô Verbe incarné, que je suive l'exemple de ces Juifs incrédules, et endurcis qui n'ont pas voulu vous reconnaître; éclairez-moi de votre lumière, rendez-moi docile à votre parole, et faites que je confesse de coeur et de bouche, avec ceux qui ont cru en vous, que vous êtes le Verbe qui s'est fait chair, et qui a demeuré parmi nous, pour nous donner la grâce, et nous instruire de la vérité.

I 1,8,50 ***Après la sainte messe.***

Mon sauveur Jésus-Christ, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite aujourd'hui, d'assister à la sainte messe, et de toutes celles que j'y ai reçues de vous. Je vous demande pardon des fautes que j'y ai commises, et je vous prie de m'accorder par la vertu de ce saint sacrifice tous les secours qui me sont nécessaires, pour ne vous point offenser pendant ce jour, et pour vous servir avec fidélité le reste de ma vie.

I 2 **Instruction méthodique, pour apprendre à se bien confesser. Par demandes et par réponses.**

Préface.

I 2,0,1 La pratique du sacrement de pénitence, qu'on nomme ordinairement la confession, est l'action la plus importante de la religion; parce que c'est d'elle que dépend plus particulièrement le salut de ceux qui ont été assez malheureux, pour tomber dans des péchés mortels. C'est pourquoi il est de la dernière conséquence, non seulement d'y apporter toutes les préparations requises, mais aussi de n'y manquer à rien de ce qui est nécessaire pour purifier sa conscience, et la dégager de tous les péchés dont elle est chargée.

I 2,0,2 L'un des plus grands désordres qui se trouvent parmi les chrétiens, est que la plupart se persuadent, qu'il n'y a que la confession qui soit nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence, et qu'il suffit de les confesser de quelque manière que ce soit, pour mériter d'en recevoir l'absolution. Ils ne conçoivent pas combien il est difficile à l'homme de retourner à Dieu, après qu'il s'en est éloigné par ses dérèglements, vu la grande inclination qu'il a au péché; et combien la pénitence pour être véritable et sûre, demande de dispositions; qu'on ne peut même la faire, telle qu'elle doit être, sans beaucoup de peine et de travail; ce qui fait que le saint concile de Trente, après les saints Pères, la nomme un baptême pénible et laborieux. Cette peine qu'il faut se donner pour bien faire cet exercice de religion, consiste particulièrement à prendre tout le soin possible pour s'y préparer, à confesser simplement, nettement, et

entièrement tous les péchés qu'on a commis, les faisant connaître au confesseur tels qu'ils sont; et enfin à y satisfaire pleinement, soit à l'égard de Dieu, soit à l'égard du prochain.

I 2,0,3 C'est une pratique ordinaire aux chrétiens de confesser de temps en temps leurs péchés aux prêtres. Les uns le font une fois tous les ans, pour satisfaire au commandement de l'Église, et peut-être, parce qu'ils seraient regardés comme des excommuniés, s'ils ne s'acquittaient pas de ce devoir. Plusieurs le font plus fréquemment; et il y en a même qui s'approchent assez souvent de ce sacrement par un principe de piété, pour acquérir et conserver la pureté du coeur; mais de tous ceux qui le reçoivent, il s'en trouve peu qui se mettent en peine de se bien confesser, il y en a bien peu qui le sachent faire, et à peine en trouve-t-on quelques-uns qui se confessent tout à fait bien.

I 2,0,4 Les uns vont se confesser sans avoir examiné leur conscience, ou ne l'ayant fait que fort superficiellement. D'autres croyant qu'il suffit d'avoir recherché assez scrupuleusement leurs péchés, vont les raconter à un confesseur comme une aventure qui leur serait arrivée, sans penser à en concevoir une véritable contrition, et s'ils en forment quelque acte, c'est de bouche seulement, ne donnant aucune marque qu'elle soit suffisante et intérieure; il arrive même souvent, qu'ils paraissent n'avoir pas la moindre pensée de changer de conduite.

I 2,0,5 Il y en a qui confessent leurs péchés comme par routine, disant presque toujours les mêmes. Plusieurs, après avoir passé une année entière sans se confesser, le font cependant en deux ou trois minutes, et disent seulement en général sept ou huit gros péchés, qui sont ceux qui ont le plus frappé leur imagination, se persuadant par ce moyen de mettre leur conscience en repos. Quelques-uns au contraire en se confessant disent tant de paroles, que pour déclarer cinq ou six péchés ils sont des des quarts d'heures, et quelque fois des demi-heures entières; c'est ce qui embarrasse beaucoup un confesseur, qui souvent ne peut discerner dans tout ce que ces personnes ont dit, ce qui est péché; c'est aussi ce qui lui fait perdre bien du temps, et ce qui est cause qu'il est obligé de renvoyer plusieurs personnes sans s'être confessées.

I 2,0,6 Il s'en trouve qui croient qu'il n'est pas permis à un confesseur de leur différer ou refuser l'absolution, lorsqu'ils ne sont pas en état de la recevoir, et qui semblent le vouloir prendre à partie, lorsqu'il témoigne tant soit peu ne pouvoir pas la leur accorder. Vous en verrez aussi qui se persuadent, que c'est à eux à recevoir telle pénitence qu'il leur plaît, et qu'il leur est libre de borner le pouvoir du confesseur à cet égard, ou même que si la pénitence ne les accommode pas, ils peuvent ne la pas accomplir.

I 2,0,7 En un mot, il se rencontre tant de difficultés, et tant de dérèglements dans la pratique de la confession, qu'on a cru qu'il était à propos de les faire connaître aux fidèles, et de leur proposer les moyens nécessaires pour y remédier, afin qu'étant instruits en détail et en particulier des préparations qu'il faut apporter au sacrement de pénitence, de la manière de se bien confesser, et des défauts qu'il faut éviter en déclarant ses péchés; de la docilité avec laquelle on doit écouter et suivre les avis du confesseur, et accepter la pénitence qu'il impose, et de la nécessité et des moyens d'y satisfaire, ils soient en état lorsqu'ils approcheront de ce sacrement d'y recevoir la grâce qu'ils ont perdue par le péché, et ensuite de la conserver inviolablement. C'est ce qu'on s'est proposé de faire dans les instructions suivantes.

I 2,0,8 **Instruction méthodique, pour apprendre à se bien confesser.**

I 2,0,9 D. Lorsque quelqu'un veut se confesser, que doit-il faire pour se mettre en état de faire une bonne confession?
R. Il doit s'y bien préparer; il doit ensuite se confesser avec de bonnes dispositions, et s'appliquer sur toutes choses à bien déclarer ses péchés; et après s'être confessé, il doit remercier Dieu de la grâce qu'il a reçue dans le sacrement de pénitence, prendre quelques moyens pour la conserver, et accomplir la pénitence qui lui a été enjointe par le confesseur.

I 2,0,10 D. Que faut-il faire avant que de se confesser pour s'y bien préparer?
R. Il faut faire deux choses: 1. Examiner sa conscience. 2. Se repentir de tous ses péchés.

I 2,1 ***De la première chose qu'il faut faire avant que de se confesser.***

I 2,1,1 D. Quelle est la première chose qu'il faut faire, avant que de se confesser, pour s'y bien préparer?
R. C'est de prendre tout le soin possible, avec la grâce de Dieu, pour se souvenir de tous ses péchés; et c'est ce qu'on appelle examiner sa conscience.
D. Qu'est-ce qu'examiner sa conscience?
R. C'est penser avec attention aux péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession, et les rechercher avec soin, afin de n'en pas omettre un seul volontairement, ou par négligence.

I 2,1,2 D. Ne peut-on pas se confesser sans avoir examiné sa conscience?
R. Ce serait fort mal fait; car qui oublierait un péché dans la confession, faute de s'être suffisamment examiné, ferait une confession sacrilège.
D. Ne suffit-il pas de s'examiner quand on se confesse?
R. Non, il faut absolument le faire avant que de se confesser, et jamais dans le temps qu'on se confesse: on ne doit penser alors, qu'à bien déclarer ses péchés.
D. Quel soin et quelle exactitude faut-il apporter pour bien examiner sa conscience?
R. Il faut y apporter le même soin et la même exactitude, qu'on aurait dans une affaire où il s'agirait de perdre non seulement tous ses biens, mais même sa propre vie.

I 2,1,3 D. Que faut-il faire pour se mettre en état de bien examiner sa conscience, avant que de se confesser?
R. Il faut se retirer en quelque endroit de l'église, où on puisse être en repos, et là demander à Dieu la grâce de se souvenir de tous ses péchés.
D. Sur quoi faut-il examiner sa conscience avant que de se confesser?
R. C'est sur les commandements de Dieu, et de l'Église, sur les sept péchés capitaux, et sur les péchés particuliers de son état, et de sa profession.

I 2,1,4 D. Pour bien examiner sa conscience, est-ce assez d'examiner ses péchés en général, par exemple, si on a juré, si on a dérobé, si on a menti, etc.?
R. Cela ne suffit pas, il faut de plus s'examiner sur le nombre et les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis, par exemple, quel jurement on a fait, et combien de fois on a juré, etc.
D. A quoi faut-il penser pour mieux, et plus facilement examiner sa conscience?
R. Il sera à propos de penser quels péchés on a commis dans l'église, dans la maison, et dans les autres lieux qu'on a fréquentés, et en la compagnie des personnes avec qui on a conversé.

I 2,1,5 D. Quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre dans l'église, ou à l'égard de l'église?

R. Les voici: 1. Manquer d'assister à la sainte messe, ou y venir trop tard, ou en sortir avant la messe finie, particulièrement les dimanches et les fêtes. 2. N'y point prier Dieu. 3. Y parler, y regarder de côté et d'autres, y rire, y tenir des postures indécentes, ou y commettre quelque autre immodestie.

I 2,1,6 D. Quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre dans la maison?
R. Ce sont ceux-ci: 1. Être paresseux à se lever. 2. Ne pas prier Dieu le matin ou le soir à genoux, ou ne le pas faire avec attention, et avec piété. 3. Commander des choses que la loi de Dieu défend de faire, ou les commander avec passion. 4. Ne pas obéir à ceux qui ont le pouvoir de commander, ou manquer de respect à leur égard. 5. Se mettre en colère, s'impatienter, ou se chagriner. 6. Manger ou boire par sensualité, ou avec excès. 7. Prendre plaisir à des pensées déshonnêtes, ou faire des actions contraires à la pureté.

I 2,1,7 D. Quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre en la compagnie des personnes avec qui on converse?
R. Ce sont les suivants: 1. Jurer. 2. Mentir. 3. Dire des paroles, ou faire des actions déshonnêtes et contraires à la pureté. 4. Mal parler de son prochain. 5. Frapper, injurier, quereller, ou faire des affronts à quelqu'un. 6. Désirer, prendre, ou retenir ce qui appartient à notre prochain. 7. Perdre beaucoup de temps, ou d'argent à jouer ou à se divertir. 8. Causer du scandale, ou mauvais exemple.

I 2,2 ***De la seconde chose qu'il faut faire avant que de se confesser.***

I 2,2,1 D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire, avant que de se confesser, pour s'y bien préparer?
R. C'est de témoigner à Dieu un grand regret de l'avoir offensé, et de lui promettre de ne jamais retomber dans ses péchés; et c'est ce qu'on appelle faire un acte de contrition.
D. Ceux qui en se confessant n'ont pas de regret d'avoir offensé Dieu, font-ils une bonne confession?
R. Ils font au contraire une confession sacrilège; parce que le regret d'avoir offensé Dieu étant une partie essentielle du sacrement de pénitence ou de confession, on ne peut pas se dispenser de l'avoir dans le coeur, quand on reçoit ce sacrement.

I 2,2,2 D. Pourquoi dit-on que la contrition est une partie essentielle du sacrement de pénitence?
R. C'est parce que sans elle on ne reçoit pas le sacrement, et la confession est nulle.
D. Est-ce avant que de se confesser qu'il est nécessaire de concevoir une grande douleur de tous les péchés qu'on a commis, et d'en faire un acte de contrition?
R. Oui, c'est avant que de se confesser qu'il faut le faire, si on ne veut pas faire une confession sacrilège.

I 2,2,3 D. Ne suffirait-il pas de se repentir de ses péchés, et d'en faire un acte de contrition après s'être confessé, et avoir reçu l'absolution?
R. Non, cela ne suffirait nullement; et si on attendait à se repentir de ses péchés après avoir reçu l'absolution, cette absolution serait inutile, et on ne recevrait pas par elle le pardon de ses péchés.
D. Qu'est-ce que la contrition?
R. C'est une douleur, ou un regret d'avoir offensé Dieu, joint à un ferme propos de ne le plus jamais offenser.

I 2,2,4 D. Quelles sont les conditions que doit avoir la contrition, pour être suffisante dans le sacrement de pénitence?
R. Il faut qu'elle ait six conditions. La première est, qu'elle soit naturelle, c'est-à-dire qu'elle vienne de Dieu. 2ème. Qu'elle soit intérieure, c'est-à-dire, dans le fond du coeur. La 3ème. Qu'elle soit souveraine, c'est-à-dire, que nous ayons plus de douleur d'avoir offensé Dieu, que toutes les autres choses qui nous peuvent faire de la peine. La 4ème. Qu'elle soit universelle, c'est-à-dire, de tous les péchés, au moins mortels, que nous avons commis, sans en excepter un seul. La 5ème. Qu'elle soit efficace, c'est-à-dire, jointe à une forte résolution de ne plus retomber dans le péché. La 6ème. Qu'elle soit accompagnée de l'amour de Dieu, et d'une grande confiance en sa bonté, et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

I 2,2,5 D. Qui aurait de la douleur de ses péchés, de crainte seulement de perdre son honneur, ou ses biens, ou quelque chose de temporel, aurait-il une véritable contrition, et ferait-il une bonne confession?
R. Nullement, parce que cette crainte étant toute naturelle ne vient pas de Dieu, et n'exclut pas toute affection au péché.
D. Celui, qui en se confessant aurait de la douleur de tous ses péchés à la réserve d'un seul, aurait-il une véritable contrition, et ferait-il une bonne confession?
R. Non, et s'il recevait l'absolution en cet état, il ferait un sacrilège, en cas que le péché dont il n'aurait point de regret fût mortel, ou qu'il en doutât.

I 2,2,6 D. Comment faut-il faire un acte de contrition?
R. Un acte de contrition se fait ainsi:
Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession; j'ai un très grand regret de les avoir commis, je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent; et je suis résolu, avec le secours de votre sainte grâce, de n'y plus retomber jamais.

I 2,2,7 D. Pour avoir une véritable douleur de ses péchés, est-ce assez de faire de bouche un acte de contrition, en disant, par exemple: Mon Dieu, j'ai un grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon?
R. Cela ne suffit pas, il faut de plus avoir ce sentiment dans le coeur.
D. Toutes les fois qu'en se confessant on fait un acte de contrition, est-il nécessaire en même temps d'avoir un ferme propos, et une forte résolution de ne plus offenser Dieu?
R. Oui, cela est absolument nécessaire, et si on n'avait pas cette résolution, on ne recevrait pas le pardon de ses péchés, et on ferait une confession sacrilège.

I 2,2,8 D. Pourquoi ceux qui confessent leurs péchés sans avoir un ferme propos, et une forte résolution de n'y plus retomber, n'en reçoivent-ils pas le pardon?
R. C'est parce que le ferme propos fait partie de la contrition, et est par conséquent une partie essentielle du sacrement de pénitence, ou de confession.
D. Qu'est-ce qu'un ferme propos, ou une forte résolution de ne plus offenser Dieu?
R. C'est une volonté ferme et déterminée de plutôt souffrir toutes sortes de tourments, la perte de tous ses biens, et de tout ce qu'on a et la mort même, que de commettre un seul péché.

I 2,2,9 D. Commet fait-on un ferme propos de ne plus offenser Dieu?
R. C'est en disant:
Mon Dieu, je suis résolu de mourir plutôt que de vous offenser, moyennant

votre sainte grâce.
D. Pour avoir un ferme propos de ne plus offenser Dieu, est-ce assez de le former de bouche, et de dire: Mon Dieu, j'aimerais mieux mourir que de vous offenser?
R. Cela ne suffit pas, il faut être en effet dans cette disposition.
D. Celui qui retombe toujours dans les mêmes péchés, paraît-il avoir une véritable douleur et contrition de ses péchés?
R. Non, parce qu'il n'a pas une résolution assez forte de ne les plus commettre, sans laquelle cependant on ne peut pas avoir une véritable contrition.

I 2,2,10 D. Ceux qui ne veulent pas quitter les occasions prochaines du péché, ont-ils un ferme propos de ne plus offenser Dieu?
R. Non, parce que c'est ne vouloir pas quitter ses péchés, que de n'en vouloir pas quitter les occasions.
D. Quelles sont les occasions prochaines du péché?
R. Ce sont les choses, qui ordinairement sont cause qu'on tombe dans le péché, comme sont les personnes avec qui, et les lieux dans lesquels on a coutume d'offenser Dieu.

I 2,2,11 D. Combien y a-t-il de sortes d'occasions prochaines du péché?
R. Il y en a de deux sortes: 1. Celles qui y portent d'elles-mêmes, comme la lecture des livres d'impureté, la conversation fréquente et familière de deux personnes libres de différent sexe. 2. Celles qui font tomber dans le péché, non pas par elles-mêmes, mais à cause seulement de la mauvaise disposition de la personne, soit à cause de sa faiblesse, soit à cause de son inclination naturelle, ou à cause de ses mauvaises habitudes. Telles sont le trafic à un marchand, qui ne peut s'empêcher de tromper; la profession de cabaretier à celui qui ne peut, ou ne veut pas refuser à boire et à manger aux personnes qu'il sait en avoir pris suffisamment, ou qu'il sait dépenser leur bien au cabaret au préjudice de leur famille; le jeu à celui qui perd son bien à jouer, ou qui a coutume d'y jurer, ou d'y blasphémer; le cabaret à celui qui s'y enivre, ou y boit avec excès.

I 2,2,12 D. Doit-on quitter les occasions prochaines du péché, qui ne sont telles, qu'à cause de la mauvaise disposition de la personne, comme on est obligé de s'éloigner de celles qui le sont d'elles-mêmes?
R. Oui, lorsque, ordinairement, on y offense Dieu, et qu'on continuerait à l'offenser de même si on y restait.
D. Pouvons-nous de nous-même, faire un vrai acte de contrition, et avoir une véritable douleur de nos péchés?
R. Non, il n'y a que Dieu seul qui nous la puisse donner.
D. Pouvons-nous nous exciter à avoir de la contrition et douleur de nos péchés?
R. Oui, nous le pouvons avec la grâce de Dieu.

I 2,2,13 D. Que faut-il faire pour s'exciter à avoir une vraie contrition et douleur de ses péchés, et une ferme résolution de n'y plus retomber?
R. On peut se servir pour cela de six différents moyens. Le 1er est de la demander à Dieu. Le 2ème est de considérer la bonté de Dieu, et les bienfaits qu'on a reçus de lui. Le 3ème de se représenter l'énormité, et le grand nombre de ses péchés. Le 4ème est de penser à ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert, afin de satisfaire à Dieu pour nos péchés. Le 5ème est de faire réflexion que le péché nous fait perdre la grâce de Dieu, nous prive du paradis, et nous fait mériter l'enfer. Le 6ème est de faire souvent des actes de contrition.

I 2,2,14 D. Quel bien reçoit notre âme, lorsque nous avons une véritable douleur de nos péchés?
R. Le grand bien que nous recevons alors, est la grâce de Dieu, et le pardon de nos péchés.

I 2,3 ***De ce qu'on doit faire en se confessant, avant que de déclarer ses péchés; et des quatre premières choses à observer en déclarant ses péchés.***

I 2,3,1 D. Que faut-il faire dans le temps qu'on se confesse, pour se confesser avec de bonnes dispositions?
R. Il faut faire dix choses.
D. Quelle est la première chose qu'on doit faire, dans le temps qu'on se confesse?
R. C'est de faire le signe de la sainte croix, en disant *In nomine Patris,* etc. ou au nom du Père, etc. Puis demander au confesseur sa bénédiction, disant: Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché.
D. Pourquoi quand on se confesse, demande-t-on la bénédiction au confesseur, avant que de déclarer ses péchés?
R. C'est parce qu'on honore en la personne du confesseur la puissance et l'autorité de Jésus-Christ à qui on demande la bénédiction et la grâce, qui est nécessaire pour bien confesser tous ses péchés.

I 2,3,2 D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire, dans le temps qu'on se confesse?
R. C'est de dire *Confiteor,* soit en latin, soit en français, jusqu'à *mea culpa.*
D. Pourquoi quand on se confesse dit-on *confiteor,* avant que de déclarer ses péchés?
R. C'est pour faire un acte d'humilité, en avouant au confesseur, en la présence de Dieu, des anges et des saints, qu'on est pécheur, afin par cet acte d'attirer sur soi la miséricorde de Dieu, qui volontiers donne sa grâce aux humbles.

I 2,3,3 D. Quelle est la troisième chose qu'il faut faire, dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est de dire, avant que de déclarer ses péchés, depuis quel temps on ne s'est pas confessé.
D. Comment doit-on s'exprimer, pour faire connaître au confesseur, depuis quel temps on ne s'est pas confessé?
R. Il faut lui dire il y a quinze jours, ou trois semaines, ou un mois, ou deux mois que je ne me suis pas confessé; ou ma dernière confession a été, il y a quinze jours, ou trois semaines, ou un mois, ou deux mois, ou plus ou moins, selon le temps qu'il y a qu'on ne s'est pas confessé.

I 2,3,4 D. Si le confesseur n'est pas le même à qui on s'est confessé la dernière fois, et si on n'est pas connu de lui, suffit-il de lui dire, avant que de déclarer ses péchés, depuis quel temps on ne s'est pas confessé?
R. Pour lui mieux faire connaître l'état de sa conscience, et la disposition avec laquelle on se confesse, il est aussi à propos de lui dire en même temps: 1. Si on a un confesseur réglé et arrêté, et pourquoi on ne se confesse pas à lui cette fois-ci; ou si on n'a pas un confesseur ordinaire, pourquoi on n'en choisit pas un, et pourquoi on ne se confesse pas toujours au même. 2. Si on se confesse souvent, ou rarement, et combien de fois à peu près chaque année. Si on a embrassé quelque état; si par exemple on est, ou si on a été marié, et si on a des enfants, ou si on ne l'est pas. 4. De quelle profession on est, si on est juge, ou avocat, ou procureur, ou marchand, et de quelle sorte de marchandise, ou artisan, et de quel métier, ou

écolier, et de quelle science, etc. 5. Si on n'a pas d'emploi, ou si l'emploi dans lequel on est n'est pas suffisant pour occuper tout le temps, à quoi ordinairement on emploie tout le jour, ou le temps qui reste libre. 6. Si on n'a pas encore accompli la pénitence qui avait été imposée dans la dernière confession, et pour quelle raison. 7. Si étant obligé à quelque restitution ou réparation, soit d'honneur, soit de dommage, on ne s'en est pas encore acquitté; ou si ayant eu de la haine contre quelqu'un, on ne s'est pas encore réconcilié avec lui, et ce qui peut en être la cause.

I 2,3,5 D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut faire, dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est de bien déclarer ses péchés.
D. Qu'est-ce qu'il faut observer en déclarant ses péchés?
R. Pour bien déclarer ses péchés, il faut observer dix choses.

I 2,3,6 D. Quelle est la première chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de les dire soi-même.
D. Lorsqu'on se confesse il ne faut donc pas attendre pour déclarer ses péchés, que le confesseur les demande.
R. Non, il faut toujours les dire soi-même, et dire aussi soi-même tout ce qui peut servir à les faire connaître tels qu'ils sont, sans obliger le confesseur d'interroger là-dessus.
D. C'est donc mal fait de dire au confesseur: Mon Père, confessez-moi.
R. Oui; car c'est à nous à confesser et déclarer nos péchés, et non pas au confesseur, puisqu'il ne les sait pas.

I 2,3,7 D. Quelle est la seconde chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de les dire comme étant passés.
D. Il ne faut donc pas, quand on se confesse, exprimer ses péchés au temps présent, disant, par exemple; je jure, je mens, je dis des paroles déshonnêtes, je me mets en colère aussitôt qu'on me dit quelque chose qui me fait peine, etc.
R. Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut parler en se confessant, pour bien déclarer ses péchés; on doit toujours les dire au temps passé, en cette manière: j'ai juré, j'ai menti, etc.

I 2,3,8 D. Quelle est la troisième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de les dire par manière d'accusation.
D. Comment faut-il s'exprimer pour dire ses péchés par manière d'accusation?
R. Il faut les dire avec humilité, et avec simplicité, comme doit faire un criminel qui déclare ses crimes à son juge; si par exemple, on a menti pour s'excuser, c'est ainsi qu'on doit s'exprimer: j'ai menti, ou je m'accuse d'avoir menti pour m'excuser.
D. Ce n'est donc pas bien se confesser de dire: si j'ai menti, j'en demande pardon à Dieu, ou de dire, quelquefois on jure, quelquefois on ment, quelquefois on s'emporte, etc.
R. Non, car ce n'est pas dire ses péchés par manière d'accusation.

I 2,3,9 D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de ne les pas excuser, ni rejeter sur les autres.

I 2,3,10 D. Que peut-on penser de celui qui pour se confesser dirait: j'ai menti, mais je n'ai jamais pu faire autrement; car si j'avais dit la vérité, il m'aurait

coûté bien de l'argent: je suis venu tard un dimanche à la sainte messe; mais ce n'a pas été ma faute, j'ai rencontré en chemin un de mes parents qui m'a salué, et qui m'a parlé quelque temps, ce qui m'a empêché de me trouver au commencement de la messe: ou je n'ai pas prié Dieu à la sainte messe, parce qu'une personne que je connais s'étant approchée de moi, m'a entretenu pendant la plus grande partie de la messe?
R. Ce qu'on peut penser et dire de cette manière de déclarer ses péchés est que ce n'est pas les confesser, mais les excuser; il faut dire simplement: j'ai menti sans faire tort à personne, une, deux, trois, ou quatre fois, autant de fois qu'on l'a fait: j'ai été tard un dimanche à la sainte messe, on disait, ou on chantait l'Évangile: j'ai manqué une fois de prier Dieu pendant la plus grande partie de la sainte messe, sans rien dire pour excuser ses péchés, ou les rejeter sur les autres.

I 2,4 ***De la 5ème, 6ème et 7ème chose qu'il faut observer en déclarant ses péchés, qui sont d'en déclarer l'espèce, le nombre et les circonstances.***

I 2,4,1 D. Quelle est la cinquième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de dire l'espèce, le nombre, et les circonstances nécessaires de chacun des péchés qu'on a commis.
D. Qu'est-ce que déclarer dans la confession l'espèce d'un péché?
R. C'est dire en particulier quel péché on a fait: par exemple, si on a juré, quel a été ce jurement, si on a injurié quelqu'un, quelle injure on lui a dite.
D. Ne suffirait-il pas de dire ses péchés seulement en général, par exemple, j'ai été superbe, impudique, gourmand, paresseux, avare, etc.?
R. Non, il faut nécessairement dire chacun de ses péchés en détail, et en particulier.

I 2,4,2 D. Comment faut-il donc s'accuser, lorsqu'on est tombé dans quelque péché; comme, par exemple, lorsqu'on a été superbe, pour bien déclarer l'espèce de ce péché?
R. Si ç'a été par pensée, il faut dire, j'ai eu des pensées d'orgueil, auxquelles j'ai consenti; si ç'a été par paroles, il faut dire, par exemple, je me suis vanté, ou j'ai dit du bien de moi pour en tirer de la vanité; si ç'a été par action, il faut dire, par exemple, j'ai été bien modeste, ou bien dévot à l'Église, ou j'ai fait l'aumône à un pauvre, parce qu'il y avait des personnes qui me regardaient, afin qu'elles eussent de l'estime pour moi. Si on a juré, il faut dire quel jurement, par exemple, j'ai juré par Dieu, j'ai juré le démon m'emporte. Si on a injurié, il faut dire quelle injure on a dite, et à qui, par exemple: j'ai injurié mon frère, je l'ai appelé fripon; ou j'ai injurié un prêtre, je l'ai appelé démon, il faut dire ainsi en particulier les péchés qu'on a commis.

I 2,4,3 D. Lorsqu'on a commis un péché d'impureté, pour bien déclarer l'espèce de ce péché suffit-il en se confessant de dire: j'ai commis un péché d'impureté?
R. Cela ne suffit pas; car il y a bien des différentes sortes et espèces de ce péché, puisqu'il se peut commettre, ou par des pensées, ou par des désirs, ou par des regards, ou par des paroles, ou par des chansons, ou par des baisers, ou par des attouchements, ou autres actions déshonnêtes.

I 2,4,4 D. Qu'est-ce que déclarer le nombre de ses péchés?
R. C'est dire combien de fois on a commis chaque péché dont on se confesse.
D. Cela est-il nécessaire?

R. Oui, il faut le dire nécessairement, faute de quoi on ferait une mauvaise confession; parce qu'autant de fois qu'on a fait volontairement une action qui est péché, on a commis autant de péchés distincts; par exemple, si on a juré douze fois, ce sont douze péchés, si on a juré cent fois, ce sont cent péchés qu'on a faits.

I 2,4,5 D. Ne suffit-il pas en confessant un péché de dire qu'on l'a commis plusieurs fois; par exemple, qu'on a juré plusieurs fois?
R. Cela ne suffit pas, parce que le confesseur ne peut pas juger par cette accusation combien de fois on a commis ce péché; car n'avoir fait un péché que deux fois, c'est aussi bien l'avoir fait plusieurs fois, que de l'avoir fait dix fois, vingt fois, cent fois, et même mille fois.
D. Est-il permis lorsqu'on se confesse de diminuer, ou d'augmenter le nombre de ses péchés, disant, par exemple; j'ai menti peut-être trente fois, lorsqu'on ne l'a fait que cinq ou six fois, croyant qu'il vaut mieux dire plus que moins?
R. Cela n'est nullement permis, et qui le ferait volontairement, ferait une mauvaise confession.

I 2,4,6 D. Si on ne se souvient pas du nombre des péchés qu'on a commis, que doit-on faire?
R. Les péchés du nombre desquels on ne se souvient pas étant ordinairement des péchés d'habitudes, il faut dire au confesseur combien de fois environ par jour, ou par semaine, ou par mois on les a commis.
D. Ne vaut-il pas mieux dire plus que moins?
R. Il ne faut dire ni plus, ni moins, mais il faut dire au juste le nombre de ses péchés, autant qu'on s'en souvient.

I 2,4,7 D. Qu'est-ce que dire au confesseur les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis?
R. Quand on dit en se confessant de quelle manière, pour quelles raisons, avec quelles sortes de personnes, et en quel lieu on a pensé, fait, ou dit quelque chose, lorsque cela est nécessaire pour faire connaître, de quelle sorte de péché on a commis; c'est pour lors qu'on dit les circonstances nécessaires d'un péché dans la confession.

I 2,4,8 D. Comment en s'accusant de ses péchés doit-on en dire les circonstances?
R. C'est ainsi qu'il faut les exprimer au confesseur: si par exemple on a menti, il faut dire si ç'a été pour faire tort à quelqu'un; si on a donné des injures, si ç'a été à son père, ou à sa mère, ou à un prêtre, ou à quelque personne constituée en dignité, et quelle injure on lui a donnée; si on a frappé quelqu'un, quelle sorte de personne, si ç'a été par haine, si ç'a été avec violence et avec excès, si cela a causé quelque dommage, et quel est ce dommage.

I 2,4,9 D. Lorsqu'on a médit de quelqu'un, est-ce assez pour se bien confesser de dire: j'ai mal parlé de mon prochain, deux, quatre, ou six fois, autant de fois qu'on l'a fait?
R. Cela ne suffit pas, il faut aussi faire connaître, si la chose qu'on a dite était vraie ou fausse, si elle était bien considérable ou non, devant combien de personnes on l'a dite, si cela a porté préjudice à la personne de qui on l'a dite, depuis quel temps et quel a été ce préjudice à la personne de qui on l'a dite, depuis quel temps et quel a été ce préjudice; et s'expliquer ainsi, c'est ce qu'on appelle dire les circonstances d'un péché.

I 2,4,10 D. Lorsqu'on a pris quelque chose, suffit-il de dire: Je m'accuse d'avoir dérobé?
R. Cela ne suffit pas, il faut aussi, pour bien déclarer les circonstances de

ce péché, dire quelle somme, ou qu'est-ce qu'on a pris, et ce que le tout pouvait valoir, si on ne l'a plus, et si ce qu'on a pris appartenait à l'Église, ou à un riche, ou à un pauvre, ou à quelqu'un qui ait un grand besoin de ce qu'on lui a pris, combien de temps on l'a retenue, ou combien il y a qu'on la retient, et quel préjudice cela a causé à la personne à qui on l'a prise.

I 2,4,11 D. Quelle est la sixième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de dire ses propres péchés, et jamais ceux des autres, ne nommant personne dans la confession.
D. Il arrive souvent, cependant, que des personnes croient bien faire en se confessant de rapporter les péchés des autres: Mon père, dira quelqu'un, j'ai un fils, ou une fille, ou un valet, ou une servante qui me donne bien de la peine; il faut que je lui dise trois ou quatre fois une chose, avant qu'il, ou qu'elle la fasse; ce qui fait que quelquefois je ne puis m'empêcher de le ou de la frapper.
R. C'est se confesser fort mal de le faire ainsi, et au lieu de dire toutes ces choses, il faut se contenter de dire: Mon père, j'ai battu mon fils, ou ma fille, ou mon serviteur, ou ma servante, deux, trois ou quatre fois, autant de fois qu'on l'a fait.

I 2,4,12 D. Quelle est la septième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de les dire en peu de mots, et de ne rien dire qui ne soit péché.
D. Il n'est donc pas permis, lorsqu'on veut déclarer un péché dans la confession, de raconter toute une histoire, ou toute une aventure?
R. Non, il ne faut jamais le faire, comme ferait celui qui dirait: l'autre jour étant allé voir un de mes amis, dans l'entretien il me rapporta, qu'une personne que je connais avait dit bien du mal de moi dans une compagnie; ce qui fit que j'entrai dans une grande colère contre cet homme; je lui donnai de grosses injures, l'appelant fripon, insolent, etc. J'ajoutai même, que je saurais bien m'en venger, et que j'en trouverais l'occasion. Au lieu de faire cette narration, il fallait dire seulement en peu de mots ce qu'il y avait de péché dans cette aventure, à peu près en cette manière: Je me suis mis un jour dans une grande colère contre une personne qui avait mal parlé de moi, je lui ai donné de grosses injures, et ai dit que je m'en vengerais. Il faut ainsi en déclarant ses péchés ne dire que ce qu'il y a qui soit péché dans tout ce qu'on a fait ou dit.

I 2,4,13 D. Est-il permis lorsqu'on se confesse de dire des péchés qu'on n'a point fait?
R. Non, parce qu'on ne se confesse que pour dire les péchés dont on se sent coupable.

I 2,5 *De la huitième chose qu'il faut observer en déclarant ses péchés.*

I 2,5,1 D. Quelle est la huitième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de les faire connaître entièrement, et tels qu'ils sont.
D. Qu'est-ce que faire connaître entièrement ses péchés?
R. C'est dire clairement et nettement tout ce qui peut servir à les faire connaître tels qu'ils sont, sans en rien omettre, ni déguiser.

I 2,5,2 D. Quel sentiment doit-on avoir de celui, qui dans la confession manquerait de dire quelque chose qu'il fallut nécessairement déclarer, pour faire connaître son péché tel qu'il est?
R. Il ferait sans doute une mauvaise confession, comme ferait celui, qui

ayant dérobé un sou à un pauvre, qui n'a que cela pour avoir du pain, dirait seulement: J'ai dérobé un sou, parce qu'il ne ferait pas connaître son péché entièrement, et tel qu'il est.

I 2,5,3 D. Est-ce bien fait lorsqu'on se confesse d'exagérer ses péchés, et de les faire paraître plus considérables qu'ils ne sont.
R. Cela n'est jamais permis; c'est pourquoi qui dirait en se confessant: J'ai juré le nom de Dieu, lorsqu'il n'a juré que sa foi; ou j'ai blasphémé, lorsqu'il a seulement dit le nom du démon, se confesserait fort mal, il faut seulement dire ses péchés tels qu'ils sont, sans y rien ajouter, ni diminuer.
D. Si on doute d'avoir commis quelque péché, de quelle manière faut-il s'en accuser?
R. C'est ainsi qu'on doit le faire: Je doute, ou je ne sais pas, ou je ne suis pas bien sûr si j'ai commis un tel péché: par exemple, si j'ai menti.

I 2,5,4 D. Lorsque sans réflexion, ou sans beaucoup d'attention on a fait quelque action qui, d'elle-même est péché, de quelle manière doit-on la déclarer dans la confession?
R. Il faut alors déclarer le peu ou point d'attention qu'on y a eue, si c'est un mensonge qu'on a fait, il faut dire: J'ai menti sans faire réflexion à ce que je disais; ou si on y a fait quelque peu d'attention: J'ai menti sans faire beaucoup d'attention à ce que je disais: c'est ainsi qu'il faut s'accuser en pareilles occasions.

I 2,5,5 D. Si en commettant un péché, ou même sans le commettre on y a excité quelque autre, ou si on le lui a conseillé, ou s'il l'a commis, parce qu'on lui en avait donné l'exemple, comment faut-il s'en accuser?
R. Il faut déclarer au confesseur qu'on a excité, si cela est ainsi, ou qu'on a conseillé, supposé que cela soit, de commettre ce péché, et dire ensuite combien de personnes on a excité à le commettre, ou à combien de personnes on l'a conseillé, et quel dommage ce péché a causé à d'autres, s'il en a causé; parce qu'on est aussi coupable des péchés que les autres ont commis, quand on les y a excités, ou qu'on les leur a conseillés, que si on les avait commis soi-même, et que par conséquent on est obligé de réparer tout le dommage que ces péchés peuvent avoir causé à d'autres personnes; mais si ç'a été seulement par notre mauvais exemple, qu'un autre a commis un péché, et que nous ne l'y ayons pas conseillé, il suffit alors de dire au confesseur, qu'une ou plusieurs personnes a ou ont commis un tel péché, parce que nous lui, ou leur en avons donné l'exemple, sans dire quel dommage ce péché peut avoir causé, quoiqu'il en ait causé, parce que celui qui a donné mauvais exemple, n'est pas obligé de réparer le dommage qu'a causé le péché qu'un autre a commis par son mauvais exemple.

I 2,5,6 D. Lorsqu'il y a déjà quelque temps qu'on a commis un péché, et qu'on ne se souvient pas si on l'a confessé, doit-on s'en accuser avec les autres, sans faire connaître au confesseur qu'il y a longtemps qu'on a commis ce péché?
R. Non, il ne faut jamais en se confessant déclarer avec les autres, et sans discernement, un péché qu'on a commis avant sa dernière confession, et qu'on n'est pas sûr d'avoir confessé, mais on doit s'en accuser d'abord de crainte de l'oublier, et dire au confesseur depuis quel temps on l'a commis, et qu'on ne se souvient pas si on l'a confessé.

I 2,5,7 D. Lorsqu'on a celé quelque péché dans la confession, suffit-il de le déclarer avec les autres dont on se confesse dans une confession suivante, sans rien dire au confesseur, qui fasse connaître que c'est un péché qu'on a celé?
R. Non, cela ne suffit pas, mais il faut confesser ce péché séparément, et dire au confesseur que c'est un péché qu'on n'a osé déclarer, et si on s'est

confessé une ou plusieurs fois depuis, on est obligé de dire combien de fois on a communié, depuis qu'on a celé ce péché.

I 2,5,8 D. Lorsqu'on a eu la volonté de commettre un péché, et qu'on ne l'a pas exécutée, de quelle manière doit-on s'en accuser, pour faire connaître son péché entièrement, tel qu'il est?
R. Il faut alors dire au confesseur combien de temps a duré cette mauvaise volonté, si elle a été interrompue, et combien de fois on l'a renouvelée après l'avoir interrompue: par exemple, lorsqu'on a eu la volonté de dérober, il faut s'en accuser en cette manière: j'ai eu eu la volonté de dérober ce que je pourrais trouver ou prendre, soit de l'argent, ou autre chose, et j'ai eu cette pensée ou volonté pendant trois heures, ou pendant un jour, ou deux jours, et pendant ces deux jours, j'ai interrompu et renouvelé cette mauvaise volonté environ vingt fois (si ç'a été vingt fois) et chaque fois cette volonté a duré environ une demi-heure (si cela a été ainsi) ou si on n'a pas interrompu cette mauvaise volonté, il faut le déclarer, en disant: j'ai été dans cette mauvaise volonté pendant deux jours sans interruption, ou plus ou moins, selon le temps qu'on y est resté: si ç'a été une somme, ou une chose déterminée qu'on a eu la volonté de dérober, il faut déclarer quelle somme, ou quelle chose on a voulu prendre.

I 2,5,9 D. Lorsqu'on a eu la pensée ou la volonté de commettre un péché, pourquoi est-on obligé de déclarer au confesseur combien de temps a duré cette mauvaise pensée, ou volonté, si elle a été interrompue, et combien de fois on l'a renouvelée, après l'avoir interrompue?
R. La raison pour laquelle on est obligé de déclarer toutes ces choses au confesseur, est parce qu'une pensée ou une volonté, qui a duré deux heures, ou même un jour tout entier, fait un péché bien différent de celui que fait une pensée ou une volonté qui n'a fait que passer et qui n'a duré qu'un moment, et parce qu'autant de fois qu'une pensée ou une volonté a été interrompue et renouvelée, ce sont autant de péchés différents et distingués l'un de l'autre qu'on a commis: par exemple, si on a interrompu et renouvelé une mauvaise pensée ou une mauvaise volonté douze fois, ce sont douze péchés qu'on a commis, si on l'a interrompue trente fois, ce sont trente péchés.

I 2,5,10 D. Lorsqu'on a eu quelque pensée ou désir d'impureté, comment doit-on s'en accuser dans la confession, pour faire connaître son péché tel qu'il est?
R. Il faut dire si cette pensée, ou ce désir a été simple et sans rapport à personne, ou si cependant qu'on l'a eu on a pensé à quelque autre personne, et de quelle qualité était cette personne, si c'était un garçon ou une fille, ou une veuve, un religieux, ou une religieuse, ou une personne mariée, si elle est parente, et en quel degré; qu'est-ce qu'on a pensé, ou désiré à l'égard de cette personne, combien cette pensée, ou ce désir, a duré de temps, et si cette pensée, ou ce désir, a été interrompu et renouvelé, et combien de fois, combien de temps cette pensée, ou ce désir, a duré chaque fois. Il faut dire, par exemple: j'ai eu des pensées d'impureté qui n'ont eu rapport à personne ou touchant une fille, ou une personne mariée, ou une religieuse, qui est ma parente au second degré, ou si on ne sait pas ce que c'est qu'être parent au second degré, qui est ma nièce, ou ma cousine germaine, sans dessein ni désir, ou avec dessein ou désir de commettre le péché avec elle, cette pensée a duré un moment, ou un quart d'heure, ou une ou deux heures, ou plus ou moins, selon le temps qu'elle aura duré; je l'ai interrompue et renouvelée une ou deux fois, ou dix fois, ou vingt fois, ou trente fois, selon le nombre de fois qu'on l'a interrompue et renouvelée; je l'ai rejetée une, deux, ou quatre, ou six fois, ou toujours autant de fois

qu'on y a renoncé, ou j'ai été négligent à la rejeter une, ou deux, ou six, ou huit fois, autant de fois qu'on a eu cette négligence, ou j'y ai consenti, et j'y ai pris plaisir deux fois, quatre, six, ou dix fois ou toujours, selon qu'on s'y est arrêté avec plaisir, ou je doute d'y avoir consenti, si on en doute; il faut aussi dire si ces pensées ont excité en nous quelques mouvements déréglés, si on est ensuite tombé dans quelques impuretés; c'est ainsi qu'on doit accuser dans la confession des pensées et des désirs contraires à la pureté.

I 2,5,11 D. Lorsqu'on a donné quelque baiser, ou qu'on a jeté quelque regard, ou qu'on a chanté quelque chanson déshonnête, ou qu'on a dit quelques paroles, ou qu'on a fait quelque action d'impureté, de quelle manière doit-on s'en accuser dans la confession, pour déclarer son péché entièrement, et tel qu'il est?

R. Lorsque ce péché a été commis par un baiser, il faut dire si ç'a été par un simple plaisir qu'on a donné ce baiser, ou si ce baiser a été accompagné de désir de commettre le péché d'impureté avec cette personne, et de quelle qualité elle était, si fille, si religieuse, si mariée, si parente, et à quel degré, si après ce baiser on a ressenti en soi quelque mouvement déréglé, s'il a été cause qu'on soit ensuite tombé dans quelque péché d'impureté. Il faut s'accuser des regards, des chansons, et des paroles de la même manière que du baiser. Si c'est une action d'impureté qu'on a faite, il faut dire en particulier qu'elle a été cette action, et si ç'a été sur soi seulement, et l'effet qu'elle a produite, ou si ç'a été sur quelque autre personne, de quelle qualité elle était, si ç'a été même avec désir ou intention de commettre le péché avec cette personne, si on est tombé en même temps, ou ensuite dans quelque impureté, si cette action a été interrompue et reprise plusieurs fois, et combien de fois. Si enfin ç'a été une impureté consommée, avec quelle sorte de personne, si c'était avec un garçon ou une fille, ou avec une personne mariée, si elle était parente et en quel degré, etc.

I 2,5,12 D. Lorsqu'on a commis quelque péché dans lequel on tombe par habitude, de quelle manière doit-on s'en accuser pour le faire connaître entièrement, et tel qu'il est?

R. Il faut dire combien de temps il y a qu'on tombe dans ce péché, et combien de fois on l'a commis depuis sa dernière confession, si on a travaillé à s'en corriger, ou si on l'a négligé, si on l'aime, et si on dit qu'on est dans cette résolution, ne se pas contenter de paroles, mais en donner des marques qui soient probablement sûres; il faut dire, par exemple: j'ai juré vingt fois le démon m'emporte, il y a environ trois ans que je suis habitué à ce péché, ou plus ou moins, selon le temps qu'il y a effectivement que dure cette habitude, je ne me suis point mis en peine de m'en corriger, j'y tombe environ quatre fois par semaine, ou plus ou moins, selon qu'on y tombe plus ou moins souvent.

I 2,5,13 D. Lorsqu'on a commis un péché à cause qu'on est, et qu'on reste toujours dans une occasion prochaine de ce péché, de quelle manière doit-on s'en accuser, pour le faire connaître entièrement, et tel qu'il est?

R. On doit déclarer au confesseur quelle est cette occasion prochaine: si par exemple, n'étant point mariée on fréquente une personne libre de différent sexe ou si on demeure avec elle dans une même maison, on est dans une occasion prochaine du péché d'impureté: pour bien déclarer ce péché et le faire connaître tel qu'il est, il faut dire au confesseur: Mon Père, il y a six mois (si c'est depuis ce temps) que je fréquente une fille, je vais souvent chez elle, et lorsque je n'y vais pas, je cherche l'occasion de lui parler ailleurs; je la vois environ trois fois par semaine, toutes les fois que je la voie j'ai des pensées, ou des désirs de commettre le péché avec elle; quand

je ne la vois pas, je pense souvent à elle, ce qui me cause des pensées, ou des désirs d'impureté; cela m'est arrivé trois fois, ou six fois, ou dix, ou quinze, ou vingt fois depuis ma dernière confession. Je puis cependant me dispenser de voir cette fille, ou mon père et ma mère me défendent de la voir.

I 2,5,14 De même lorsqu'on se laisse aller à des jurements, ou à des emportements toutes les fois, ou presque toutes les fois qu'on joue, le jeu devient une occasion prochaine de ces péchés de jurements et d'emportements; c'est pourquoi pour faire connaître ces péchés entièrement, et tels qu'ils sont, on est obligé de les déclarer au confesseur en cette manière: Mon père, j'ai juré par Dieu, ou le démon m'emporte, environ trente fois en jouant, et j'ai joué douze fois depuis ma dernière confession, toutes les fois, ou presque toutes les fois que je joue, je tombe dans de tels excès de jurements et d'emportement; j'aime beaucoup le jeu, et j'aurais bien de la peine de ne plus jouer, je crois, cependant, qu'il me sera fort difficile de ne plus tomber dans ces jurements, à moins que je ne quitte tout à fait le jeu.

I 2,6 ***De la 9ème et 10ème chose qu'il faut observer en déclarant ses péchés.***

I 2,6,1 D. Quelle est la neuvième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés?
R. C'est de les dire tous sans en celer un seul.
D. Si quelqu'un celait quelque péché dans la confession, recevrait-il l'absolution, et le pardon des autres qu'il aurait confessés?
R. Non, mais il serait obligé de les confesser encore une fois avec celui qu'il aurait celé, pour en obtenir le pardon, et en recevoir l'absolution.

I 2,6,2 D. Lorsqu'on n'a pas dit un péché dans la confession, parce qu'on ne savait pas que ce fut péché, doit-on recommencer sa confession, c'est-à-dire déclarer encore une fois au confesseur tous les péchés qu'on avait dit dans cette confession, et lui dire en même temps celui qu'on y avait omis de dire?
R. Si la raison pour laquelle on n'a pas confessé un péché est, parce qu'on ne savait pas qu'il l'était, et qu'on n'était pas obligé de le savoir, on ne doit pas recommencer sa confession; mais on ne peut pas se dispenser de le faire, si on était obligé de savoir que ce fut un péché, et qu'on ne l'a pas su faute de s'en être mis en peine, et de s'en être informé; car pour lors on a fait la même faute, que si on avait celé ce péché par honte, ou par malice.

I 2,6,3 D. Quels sont les péchés que souvent on ignore, et que cependant on est obligé de savoir?
R. Chacun est obligé de savoir les péchés qu'on peut commettre dans son état, dans sa profession, et dans son emploi; ce sont cependant ceux qu'on ignore le plus ordinairement. Une personne mariée, par exemple, est obligée de savoir les péchés qui se peuvent commettre dans son état de mariage, tels que sont les péchés qui regardent l'éducation des enfants, le soin des domestiques, et ceux qui se peuvent commettre contre la pureté dans le mariage, que presque tout le monde ignore pour les confesser, et non pas pour les commettre. Les gens de justice, les marchands, les ouvriers, etc. sont obligés de savoir les péchés qui se peuvent commettre dans leur profession, afin de les éviter.

I 2,6,4 D. Qu'est-on obligé de faire pour ne pas ignorer les péchés de son état, de sa profession, et de son emploi?
R. Quand on entre dans un état ou dans une profession, ou qu'on veut exercer quelque emploi, on doit s'informer de son curé, ou de son confes-

seur, ou de quelque prêtre savant et éclairé, quels sont les péchés qu'on peut commettre dans cet état, ou dans cet emploi; par exemple, aussitôt qu'une personne est mariée, ou même quelques jours avant qu'elle se marie, elle doit s'informer quels péchés on peut commettre dans l'état du mariage. Quand quelqu'un entre dans une charge de judicature, ou qu'il se fait marchand, il est obligé de s'instruire de tous les péchés qu'on peut commettre dans sa profession, et dans son emploi; s'ils ne le font pas, ils se rendent coupables de tous les péchés qu'ils commettent dans leur état, et dans leur emploi, faute de les avoir su.

I 2,6,5 D. Lorsqu'on a oublié quelque péché en se confessant, est-on obligé de recommencer sa confession?
R. Non, on ne doit pas même le faire, à moins qu'on n'ait oublié ce péché faute de s'être suffisamment examiné; car alors c'est comme si on avait celé ce péché volontairement.
D. Si on a eu quelque doute qu'une chose fût péché, et que l'ayant faite sans s'en être informé on ne s'en est pas confessé, doit-on recommencer sa confession?
R. Oui, parce qu'on offense Dieu toutes les fois qu'on doute, qu'une chose est péché, et que sans s'en être informé on ne laisse pas que de la faire; c'est pourquoi ayant omis volontairement en se confessant un péché de cette nature, on a fait une confession sacrilège.

I 2,6,6 D. En quelles occasions fait-on une confession nulle, et sacrilège?
R. C'est particulièrement en quatre occasions: 1. Quand on oublie un péché dans la confession faute de s'être suffisamment examiné. 2. Quand on y cèle un péché par honte, ou par malice. 3. Quand on n'ose dire ses péchés tels qu'ils sont, et qu'on les fait paraître plus petits, et comme des péchés véniels ceux qui sont mortels, ou comme un seul péché, lorsqu'il y en a plusieurs. 4. Quand on manque de douleur de ses péchés, de bon propos, et de ferme résolution de n'y plus retomber, ou de volonté de faire pénitence, et de satisfaire pour ses péchés.

I 2,6,7 D. Quel tort, et quel préjudice se font à eux-mêmes ceux qui cèlent quelque péché en se confessant, ou qui pour quelque autre raison font une mauvaise confession?
R. Ils se font tort à eux-mêmes en cinq manières: 1. Ils ne reçoivent pas le pardon de leurs péchés. 2. Ils commettent un horrible sacrilège. 3. A moins qu'ils ne soient tout à fait abandonnés, et réprouvés de Dieu, ils sont continuellement tourmentés des remords de leur conscience. 4. Ils recevront une confusion insupportable au jour du jugement, lorsque Dieu fera connaître à tout le monde leurs péchés même les plus cachés. 5. S'ils ne font une confession générale de tous les péchés qu'ils ont commis depuis cette confession nulle, et de toutes les mauvaises confessions et communions, qu'ils ont faites depuis, ils seront damnés éternellement.

I 2,6,8 D. Pourquoi, lorsqu'on a celé quelque péché dans la confession, ou qu'on en a oublié quelqu'un par sa faute, ou qu'en quelque autre manière on a fait une mauvaise confession, est-on obligé de confesser encore une fois tous les péchés dont on s'est accusé dans cette mauvaise confession, et dans les autres qu'on a faites depuis, et de déclarer le nombre des mauvaises confessions et communions qu'on a faites depuis ce temps?
R. C'est parce que dans cette confession on n'a pas reçu le pardon de ses péchés, et que par conséquent la confession qu'on a faite a été inutile, aussi bien que l'absolution qu'on a reçue.

I 2,6,9 D. Si celui qui a fait une mauvaise confession ne se souvient pas de tous les péchés dont il s'est accusé dans cette confession, et de tous ceux qu'il a

commis depuis, et de toutes les mauvaises confessions et communions qu'il a faites, que doit-il faire?
R. Il est à propos qu'il fasse une confession générale de toute sa vie.

I 2,6,10 D. Qui sont ceux, qui sont obligés de faire une confession générale?
R. Il y a sept sortes de personnes, qui sont obligées d'en faire une, ou de toute leur vie, ou au moins depuis leur première confession nulle et insuffisante. 1. Ceux qui se sont confessés ne sachant pas les principaux mystères de notre religion. 2. Ceux qui se sont confessés par coutume sans avoir une véritable douleur de leurs péchés. 3. Ceux qui ont celé quelque péché dans la confession, soit pour ne s'être pas suffisamment examiné, soit pour quelque autre raison. 4. Ceux qui n'ont pas évité les occasions prochaines du péché. 5. Ceux qui ne se sont pas réconciliés, ou qui n'ont pas restitué l'honneur, ou le bien d'autrui. 6. Ceux, qui après leur confession n'ont point changé de conduite, et sont toujours retombés dans les mêmes péchés. 7. Ceux qui doutent d'avoir fait quelque confession nulle.

I 2,6,11 D. Quelle est la dixième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés.
R. C'est de les dire tous de suite, et avec ordre.
D. Dans les confessions ordinaires, quel ordre doit-on observer en déclarant ses péchés?
R. C'est celui-ci: 1. On doit dire si on a manqué à la pénitence qui avait été enjointe par le confesseur dans la confession précédente, et quelle elle était, et si ç'a été par oubli, par négligence, ou par mépris qu'on y a manqué. 2. On doit dire les péchés dont on a oublié de s'accuser dans sa dernière confession, si on en a oublié quelqu'un. 3. Les péchés les plus considérables qu'on a commis, et qu'on a plus de peine à dire, particulièrement les péchés d'impureté. 4. Les péchés d'habitude. 5. Les péchés particuliers de son état, de sa profession, et de son emploi. 6. Les autres péchés qu'on peut avoir commis contre les les commandements de Dieu, et de l'Église.

I 2,6,12 D. Lorsqu'on fait une confession générale, quel ordre doit-on observer en déclarant ses péchés?
R. Le voici: 1. Il faut dire les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession. 2. Il faut s'accuser de toutes les mauvaises confessions et communions qu'on a faites, si on en a fait quelqu'une, et dire quelle en a été la cause, si ç'a été pour ne s'être pas suffisamment examiné, pour n'avoir pas eu assez de contrition de ses péchés, ou pour n'en avoir pas voulu quitter les occasions prochaines, ou pour ne s'être pas corrigé de ses mauvaises habitudes, ou pour n'avoir pas voulu se réconcilier avec quelque ennemi, ou pour n'avoir pas voulu réparer l'honneur, ou restituer le bien d'autrui, ou pour quelque autre raison que ce puisse être. 3. Il faut dire les péchés qu'on a celés dans une ou plusieurs confessions, si par ce défaut on en a fait quelqu'une qui ait été nulle. 4. Il faut dire tous les péchés qu'on a commis depuis qu'on a l'usage de la raison, jusqu'à sa dernière confession.

I 2,6,13 5. Il faut dire à combien de péchés on a été habitué, et combien a duré chacune de ses mauvaises habitudes, si on s'en est défait de quelqu'une, combien de temps il y a, s'il y en a auxquelles on soit encore habitué, et quelles elles sont, si on a travaillé à s'en corriger, ou si on les a négligées, si on les aime, et si on est bien aise de les conserver, ou si on voudrait en être tout à fait quitte; enfin, si on a été dans quelque occasion prochaine du péché, combien de temps il y a et si on y est encore, si on a voulu s'en éloigner, et combien de temps a duré cette volonté, ou si on ne l'a pas

voulu quitter, et combien de temps on a été dans cette mauvaise disposition.

I 2,6,14 D. Lorsque dans une confession générale on s'accuse des péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession, que doit-on dire au confesseur avant que de le faire, et après l'avoir fait?
R. Avant que de commencer à s'en accuser, il faut dire au confesseur: Mon père, je vais m'accuser des péchés que j'ai commis depuis ma dernière confession; et après les avoir dit tous, il faut ajouter: Voilà, mon père, tous les péchés dont je me souviens depuis ma dernière confession. Je vais m'accuser présentement des péchés que j'ai commis pendant toute ma vie, depuis que j'ai l'usage de la raison, jusqu'à ma dernière confession.

I 2,7 ***De la manière de conclure sa confession, et de l'obligation de donner au confesseur des marques de la douleur qu'on a d'avoir offensé Dieu.***

I 2,7,1 D. Quelle est la cinquième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est de dire: Voilà, mon père, tous les péchés que je reconnais avoir commis; je m'accuse aussi de tous ceux que je ne connais pas, et de tous ceux dont je ne me souviens pas.
D. Quelle est la sixième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est de témoigner et de donner des marques au confesseur, qu'on a une grande douleur d'avoir offensé Dieu, disant, par exemple: Je demande très humblement pardon à Dieu de tous les péchés que je viens de confesser, j'aimerais mieux mourir que d'y retomber à l'avenir. Je vous prie, mon père, de m'imposer une pénitence telle que vous croirez m'être nécessaire pour y satisfaire, et de me donner ensuite l'absolution, si vous jugez que je sois en état de la recevoir.

I 2,7,2 Est-il nécessaire dans le temps qu'on se confesse, de témoigner au confesseur qu'on a une grande douleur d'avoir offensé Dieu?
R. Oui, cela est absolument nécessaire, sans quoi le confesseur ne peut ni ne doit pas donner l'absolution.
D. Suffit-il de témoigner de bouche au confesseur, qu'on a une véritable douleur de ses péchés?
R. Quoiqu'on doive le faire, cela cependant ne suffit pas, il faut aussi donner au confesseur des marques qui lui fassent connaître que la douleur qu'on a de ses péchés est véritable.

I 2,7,3 D. Pourquoi faut-il donner au confesseur des marques de la douleur qu'on a de ses péchés?
R. C'est parce que, si on ne le fait pas, on se met en danger de faire une confession sacrilège, croyant qu'on a du regret de ses péchés, quoiqu'on n'en ait pas, ou qu'il est suffisant, quoiqu'il ne le soit pas.

I 2,7,4 D. Quelles sont les marques par lesquelles le confesseur peut connaître, qu'on a une véritable douleur de ses péchés?
R. Ce sont celles-ci: 1. Quand on paraît être véritablement dans une telle disposition, que pour tous les biens du monde, et quand on devrait mourir, on ne voudrait pas commettre un seul péché. 2. Quand on a quitté toutes les occasions qui portaient au péché, surtout les occasions prochaines. 3. Quand depuis longtemps on n'est plus tombé dans les péchés auxquels on était habitué. 4. Quand on écoute volontiers, et qu'on est résolu de mettre en pratique les avis que donne le confesseur. 5. Quand de son côté on cherche et on propose au confesseur des remèdes à ses péchés, et des

moyens de n'y plus retomber. 6. Quand on a déjà fait quelque pénitence, afin de satisfaire à Dieu pour ses péchés. 7. Quand on accepte de bon coeur la pénitence que le confesseur impose, et qu'on paraît être dans la volonté de l'accomplir.

I 2,7,5 D. Lorsqu'on ne confesse que des péchés véniels, est-il nécessaire d'en avoir, et d'en faire paraître autant de douleur au confesseur, qu'on doit en avoir et en faire paraître des péchés mortels?
R. Oui, cela est nécessaire.

I 2,7,6 D. Quel mal ferait celui qui, ne confessant que des péchés véniels, n'aurait pas une douleur suffisante d'aucun de ceux qu'il aurait confessés?
R. Il ferait un péché mortel, et une confession sacrilège, si dans cet état il recevait l'absolution, parce que la contrition et la douleur de ses péchés étant une partie essentielle du sacrement de pénitence, c'est-à-dire, étant si nécessaire dans le sacrement de pénitence, que sans elle le sacrement n'est pas, on ne peut pas recevoir ce sacrement, et on ne le reçoit pas en effet, qu'on ait un grand regret de tous les péchés mortels qu'on a confessé, ou au moins de quelqu'un d'eux, si on n'en a confessé que des véniels; et c'est particulièrement dans ces sortes de confessions, qui ne sont que des péchés véniels, qui sont ordinairement des péchés d'habitude, que le confesseur doit prendre garde de ne pas donner l'absolution, qu'il ne soit moralement assuré que celui qui se confesse, a une véritable douleur des péchés, ou de quelqu'un au moins des péchés dont il s'est accusé.

I 2,7,7 D. Lorsqu'on ne confesse que des péchés véniels, est-on obligé d'avoir de tous ceux qu'on confesse une douleur suffisante, pour recevoir l'absolution?
R. Quoiqu'il soit fort à propos d'avoir du regret de tous, néanmoins il suffit d'avoir une douleur suffisante de quelqu'un de ceux dont on se confesse, quand ce ne serait que d'un seul; au lieu que, quand on confesse des péchés mortels, il faut nécessairement avoir une douleur suffisante de tous.
D. Si on ne donne pas au confesseur des marques suffisantes, qu'on a de la douleur d'avoir offensé Dieu, que doit-il faire?
R. Le confesseur doit alors différer, ou refuser l'absolution.

I 2,7,8 D. Celui qui s'est confessé, ne doit-il pas se tenir en repos, lorsque le confesseur lui a donné l'absolution, quoiqu'il ne lui ait pas donné des marques suffisantes de douleur et de contrition de ses péchés?
R. Non, il ne le doit pas, parce qu'il est à craindre qu'il n'ait fait une confession nulle et sacrilège; c'est pourquoi il faut qu'il s'informe au plus tôt d'un confesseur sage et éclairé de ce qu'il est obligé de faire dans cette occasion.
D. Quelles sont les occasions dans lesquelles un confesseur doit différer, ou refuser l'absolution?
R. Il y a des occasions dans lesquelles le confesseur peut différer l'absolution, il y en a dans lesquelles il le doit, et il y en a d'autres dans lesquelles il est obligé de la refuser.

I 2,7,9 D. Qui sont ceux à qui le confesseur peut différer l'absolution?
R. Ce sont: 1. Ceux qui n'ont commis que des péchés véniels, et qui ont de l'attache à quelqu'un d'eux, afin de les obliger à en quitter entièrement l'habitude, lorsqu'ils ne sont pas assez généreux pour la quitter d'eux-mêmes. 2. Ceux qui n'ayant commis que des péchés véniels, les disent comme s'ils racontaient une histoire, et qui ne témoignent pas en avoir assez de regret. 3. Ceux qui par une négligence considérable, n'ont pas fait la pénitence qui leur avait été imposée dans la confession précédente.

I 2,7,10 D. Qui sont ceux à qui un confesseur, selon saint Charles, doit différer l'absolution?
R. Ce sont: 1. Ceux qu'il juge probablement qu'ils retomberont dans leurs péchés, quoiqu'ils lui promettent de ne les plus commettre. 2. Ceux qui sont dans l'habitude, ou dans quelque occasion prochaine du péché, jusqu'à ce qu'ils l'aient quittée. 3. Ceux qui sont dans une occasion du péché mortel, qui n'est pas tout à fait prochaine, s'ils ont promis de s'en éloigner sans l'avoir fait. 4. Ceux qui sont dans quelque exercice, ou dans quelque emploi, qui est pour eux une occasion de pécher, ou dans lequel il y a danger qu'ils ne tombent facilement dans le péché, comme ceux à qui la guerre, le trafic, la profession d'avocat, de procureur, et de sergent, ou de cabaretier, et autres semblables, serait une occasion d'offenser Dieu, jusqu'à ce qu'ils aient renoncé à toutes les mauvaises pratiques que plusieurs ont dans ces sortes d'emplois, et qu'ils soient disposés à s'en abstenir effectivement.

I 2,7,11 5. Ceux qui ont fait quelques contrats ou promesses qu'il n'est pas permis de faire, jusqu'à ce qu'ils les aient révoqués, et qu'ils aient fait la réparation et la satisfaction nécessaire. 6. Ceux qui ont été avertis par quelque monitoire ou ordonnance publique de dénoncer quelque chose qu'ils savent, et qui ne l'ont pas révélée. 7. Ceux qui sont obligés à quelque restitution, ou satisfaction, jusqu'à ce qu'ils l'aient faite. 8. Ceux qui ont méprisé de faire la pénitence qui leur avait été enjointe par le confesseur, jusqu'à ce qu'ils l'aient accomplie. 9. Ceux qui ignorent les choses nécessaires au salut, et les principaux mystères de notre sainte religion, jusqu'à ce qu'ils en soient tout à fait instruits.

I 2,7,12 D. Qui sont ceux à qui un confesseur est obligé, selon saint Charles, de refuser l'absolution?
R. Ce sont: 1. Ceux qui ne veulent pas recevoir, et mettre en pratique les avis et les moyens, que le confesseur leur donne, sans lesquels il juge qu'ils retomberont dans le péché. 2. Ceux qui ne veulent pas quitter une habitude, ou une occasion prochaine du péché, dans laquelle ils sont. 3. Ceux qui ne veulent pas restituer ce qu'ils ont pris, ou réparer le dommage qu'ils ont fait, ou causé au prochain, ou qui ne veulent pas faire satisfaction à ceux à qui ils ont fait quelque tort, quelque affront, ou quelque outrage, qui ait besoin de réparation de la part de ceux qui l'ont fait, ou qui y ont contribué. 4. Ceux qui conservent de la haine contre quelqu'un, ou qui ne veulent pas se réconcilier avec ceux avec qui ils ont contracté quelque inimitié, ou qui ne veulent pas leur parler, ni même les aborder, ou les saluer quand ils les rencontrent.

I 2,7,13 5. Les pères et les mères, qui n'ont pas soin, et ne se mettent pas en peine de faire apprendre les choses nécessaires à salut à ceux, qui étant sous leur charge ne les savent pas, comme à leurs enfants, ou serviteurs, ou servantes, ou de leur faire observer les commandements de Dieu, et de l'Église, ou ce qui est bien pis, ceux qui les empêchent de les observer, comme ceux qui les font travailler les dimanches, et les fêtes, ou qui ne leur donnent pas le temps d'entendre la sainte messe, ou qui sans savoir, ou sans s'informer s'ils ont quelque légitime empêchement de jeûner les jours ordonnés par l'Église, leur donnent à souper, ou qui ne les avertissent, ou ne les corrigent pas, lorsqu'ils violent ces commandements, ou qui ne les chassent pas de leurs maisons, lorsqu'ils sont scandaleux et incorrigibles.

I 2,7,14 D. Pourquoi un confesseur est-il obligé de différer, ou de refuser l'absolution à toutes ces sortes de personnes?
R. C'est parce qu'ils témoignent n'avoir pas un véritable regret de leurs

péchés, ni une volonté déterminée de les quitter ou d'y satisfaire, qui sont cependant des conditions, sans lesquelles la confession ne peut pas être bonne, et un confesseur ferait un sacrilège s'il donnait l'absolution.

I 2,7,15 D. Peut-on presser ou vouloir obliger le confesseur de donner l'absolution, lorsqu'il veut la différer ou la refuser?
R. Celui qui se confesse, doit toujours laisser le confesseur dans une entière liberté de lui donner, de lui différer, ou de lui refuser l'absolution, et ne jamais le presser de la lui accorder; car le confesseur ayant le pouvoir de retenir les péchés, aussi bien que de les remettre, il doit les retenir, lorsqu'il ne juge pas ceux qui se confessent, assez bien disposés pour en recevoir l'absolution. Il est bien moins permis de vouloir obliger le confesseur de donner l'absolution, car c'est vouloir l'obliger de faire un péché mortel et un sacrilège, supposé qu'il ne puisse pas absoudre en conscience, et sans trahir son ministère.

I 2,7,16 D. Mais si le confesseur ne donne pas l'absolution, n'est-il pas à craindre qu'en mourant dans cet état on ne soit damné, et ainsi n'est-il pas bien plus à propos de presser le confesseur de donner l'absolution?
R. Il est à craindre en effet, qu'en mourant dans cet état on ne soit damné; mais cela serait encore plus à craindre, si le confesseur donnait l'absolution, parce que cette absolution étant nulle et même sacrilège, on augmenterait par elle le nombre de ses péchés, et on se rendrait bien plus coupable qu'on ne l'était auparavant.

I 2,7,17 D. Que doit faire celui qui se confesse, quand le confesseur veut lui différer et lui diffère en effet l'absolution?
R. Il faut dans cette occasion: 1. Que celui qui vient de se confesser, se trouve dans une entière soumission à la conduite que le confesseur veut tenir à son égard. 2. Qu'il prie le confesseur de lui donner les avis et les moyens qu'il croit lui être nécessaires, pour se mettre dans une disposition véritable et sincère de recevoir l'absolution, et qu'il prenne avec lui des mesures pour réduire ces moyens en pratique. 3. Il faut qu'il demande au confesseur dans quel temps il reviendra, et ce qu'il fera jusqu'alors pour se disposer à la confession.

I 2,7,18 D. Lorsqu'un confesseur a différé l'absolution, que doit-on faire pour se mettre en sureté de conscience, et en état de salut?
R. Celui qui s'est confessé doit alors tâcher, en suivant les avis du confesseur, de retirer le plus de fruit, qu'il lui sera possible, de la confession qu'il vient de faire. 2. Il sera fort à propos qu'il fasse souvent des actes de contrition. 3. Qu'il entende tous les jours la sainte messe, et qu'il fasse quelques exercices de piété, dans la vue d'attirer sur soi la miséricorde de Dieu. 4. Il prendra un soin tout particulier de ne pas tomber dans aucun des péchés qu'il aura confessés. 5. Il s'imposera à soi-même quelque pénitence pour commencer à y satisfaire, et pour faire en sorte de ne les plus commettre; et ainsi par le regret tout à fait sincère et du fond du coeur qu'il s'efforcera d'avoir de tous ses péchés, par la pénitence qu'il commencera à en faire, et par l'éloignement des occasions il se mettra en état de ne pas craindre d'être damné.

I 2,7,19 Lorsqu'on s'est confessé, et que le confesseur a différé ou refusé l'absolution, ne peut-on pas aller se confesser à un autre qui soit plus facile, afin de recevoir l'absolution de ses péchés?
R. On ne peut pas en user ainsi, sans se mettre en danger de faire une confession sacrilège; car ceux qui le font, témoignent ordinairement qu'ils n'ont pas un véritable dessein de quitter leurs péchés, et qu'ils croient qu'il suffit de les confesser et d'en recevoir l'absolution, pour en avoir véritable-

ment la rémission: ce qui est cependant une erreur fort grossière, puisque la douleur des péchés qu'on a commis, et l'obligation de les vouloir quitter, c'est-à-dire, de vouloir absolument et efficacement n'y plus jamais retomber, est incomparablement plus nécessaire, que l'obligation de les confesser, ce qui paraît en ce qu'on peut recevoir le pardon de ses péchés sans les avoir confessés, lorsqu'on est dans l'impossibilité de le faire, et qu'on ne peut jamais obtenir la rémission de ses péchés, qu'on n'ait un regret sincère de les avoir commis, et qu'on ne soit effectivement résolu et déterminé de n'y plus jamais retomber, et c'est de quoi personne ne peut être dispensé pour quelque raison que ce soit.

I 2,7,20 D. Lorsque, n'ayant pas reçu l'absolution dans sa dernière confession, on est obligé dans la confession suivante de se confesser à un autre, que doit-on faire?

R. On doit dans cette occasion dire d'abord au confesseur, qu'on n'a pas reçu l'absolution la dernière fois qu'on s'est confessé, et la raison pour laquelle le confesseur ne l'a pas accordée, si ç'a été, par exemple, parce qu'on était dans quelque occasion prochaine ou dans quelque habitude du péché, et quelle était cette occasion ou cette habitude, quels avis ou quels moyens le confesseur avait donné pour engager à la quitter, si on s'en est servi, et si on s'est bien trouvé de les avoir pratiqués, si on s'est entièrement retiré de cette occasion ou de cette habitude, ou si on est encore retombé dans les mêmes péchés, combien de fois, et qu'est-ce qui a donné occasion de les commettre, si quelquefois on s'en est abstenu, ou si on ne s'en est pas mis en peine; si le confesseur a différé l'absolution, parce qu'on avait quelque restitution ou quelque réconciliation à faire, il faut dire si on les a faites, et de quelle manière. On doit ainsi, avant que de déclarer ses péchés, exposer clairement et fort nettement toutes les autres raisons, que le confesseur peut avoir eues dans la confession précédente, pour différer ou refuser l'absolution.

I 2,8 ***Des quatre dernières choses qu'on doit faire en se confessant.***

I 2,8,1 D. Quelle est la septième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?

R. C'est de demander au confesseur quels sont les moyens qu'il croit être nécessaires, ou utiles pour ne pas retomber dans les péchés qu'on vient de confesser.

I 2,8,2 D. Est-il à propos de dire au confesseur les moyens qu'on sait être propres pour quitter ses péchés, et les occasions prochaines dans lesquelles on est de les commettre, quand le confesseur ne sait pas ces moyens, ou qu'il n'y fait pas attention?

R. Il est pour lors de conséquence de proposer ces moyens au confesseur, afin qu'il puisse aider celui qui se confesse à quitter ses péchés. Un garçon, par exemple, a de l'attache pour une fille, et il croit qu'il ne pourra pas s'en détacher, qu'en ne la fréquentant plus du tout; il doit dans cette occasion dire au confesseur: Mon père, j'ai bien de l'attache pour une fille, et après lui avoir exposé toutes les circonstances des péchés qu'il commet à son égard, il faut qu'il ajoute: Un moyen propre pour me détacher de cette fille, serait de m'ordonner de ne jamais aller chez elle, ni en aucun autre endroit, où je puisse la rencontrer, non pas même à la sainte messe dans l'église où cette fille va ordinairement. Je vous prie, mon père, de me l'imposer pour pénitence.

I 2,8,3 Un autre est sujet à des jurements et emportements dans le jeu; il aime cependant le jeu, et y perd ordinairement, et c'est la peine qu'il a de ce qu'il

y perd, qui lui donne occasion de ces jurements et emportements, il lui paraît qu'il ne pourra pas s'empêcher d'y retomber, que le confesseur ne lui impose pour pénitence de ne plus jouer; il doit alors déclarer au confesseur ses jurements et emportements, et que le jeu et la perte qu'il y fait en est la cause, et puis ajouter: Je crois, mon père, que difficilement je m'abstiendrai de retomber dans ces jurements et emportements, que vous ne m'imposiez pour pénitence de ne plus jouer, jusqu'à ma première confession. C'est ainsi qu'on doit exposer au confesseur les moyens qu'on sait, ou qu'on croit être propres pour ne pas retomber dans ses péchés.

I 2,8,4 D. Lorsqu'un confesseur a imposé à quelqu'un une pénitence, qui l'aide à ne pas retomber dans quelqu'un des péchés qu'il a confessés, est-il à propos qu'il le dise au confesseur dans la confession suivante?
R. Oui, il est fort à propos qu'il le dise d'abord dans la confession suivante; et qu'il déclare en même temps au confesseur s'il a accompli cette pénitence, et le bien qu'elle a produit.
D. Que doit-on faire, lorsque le confesseur donne quelques avis, et propose quelques moyens pour ne pas retomber dans les péchés qu'on vient de confesser?
R. Il faut les écouter avec attention, et les pratiquer ensuite avec exactitude et avec affection.

I 2,8,5 D. Ne pourrait-on pas se dispenser d'accepter les moyens que propose le confesseur, pour ne pas retomber dans ses péchés, lorsqu'ils ne sont qu'utiles, et qu'ils ne sont pas absolument nécessaires?
R. Ce serait manquer de respect pour le sacrement et pour le confesseur, de ne pas accepter tous les moyens, que le confesseur juge convenables pour empêcher de retomber dans les péchés dont on s'est confessé, et ce serait aussi se mettre en danger de commettre peu de temps après les mêmes péchés, ou d'autres plus considérables.

I 2,8,6 D. S'il paraît qu'on ne peut pas mettre en pratique les moyens que le confesseur veut donner pour ne pas retomber dans ses péchés, que doit-on faire?
R. Il est à propos de le dire au confesseur, et de lui exposer les raisons pour lesquelles on croit ne pouvoir pas se servir des moyens qu'il aura proposés; il faudra cependant ensuite suivre son sentiment et ses avis là-dessus, et faire tout ce qu'il ordonnera, parce que dans le sacrement de pénitence le confesseur est établi juge de la part de Dieu, et qu'on doit se soumettre à ses jugements.
D. Ceux qui ne veulent pas mettre en pratique les moyens que leur propose le confesseur pour quitter leurs péchés, sont-ils bien disposés pour recevoir la grâce de l'absolution?
R. Ils y sont fort mal disposés, et le confesseur fera toujours fort bien de ne pas la leur accorder.

I 2,8,7 D. Si les moyens que propose le confesseur, pour quitter les péchés dont on vient de se confesser, sont tels qu'on ne puisse, sans se servir de ces moyens, éviter ou absolument ou probablement de tomber dans le péché, que doit faire le confesseur, lorsque le pénitent ne veut pas les accepter, ni les mettre en pratique?
R. Le confesseur ne peut pas se dispenser de lui refuser l'absolution, parce que c'est une marque qu'on ne veut pas quitter ses péchés, que de ne vouloir pas se servir des moyens nécessaires pour ne les plus commettre.

I 2,8,8 D. Lorsqu'on se confesse, est-on obligé d'être disposé à se servir des moyens nécessaires, et les plus propres pour ne plus retomber dans les péchés dont on s'est confessé, et pour en quitter les occasions?

R. Oui, et ceux qui ne sont pas dans cette disposition, se mettent en état de faire une confession sacrilège, car ils font paraître, qu'ils n'ont pas une véritable douleur de leurs péchés, ni une ferme résolution et une volonté déterminée de n'y plus retomber; c'est pourquoi, quelque temps avant que d'aller pour se confesser, on doit penser sérieusement aux moyens qu'on peut prendre pour quitter ses péchés, et faire en sorte de les mettre en pratique, afin d'éprouver soi-même si on est véritablement déterminé de ne plus retomber dans ses péchés.

I 2,8,9 D. Combien y a-t-il de moyens dont on peut se servir, pour ne point retomber dans les péchés dont on s'est confessé?
R. Il y en a de deux sortes: des moyens généraux, et des moyens particuliers.
D. Quels sont les moyens particuliers dont on peut se servir, pour ne pas retomber dans ses péchés?
R. Ce sont les remèdes qui sont propres, et qui doivent s'appliquer à chaque péché en particulier. Un moyen, par exemple, pour ne pas s'entretenir avec quelqu'un pendant la sainte messe, est de se retirer en quelque endroit de l'église, d'y rester toujours à genoux, et d'y tenir pendant toute la sainte messe un livre de prières.
D. Quels sont les moyens généraux, qui peuvent aider à ne pas retomber dans ses péchés, après s'être confessé?
R. Ce sont ceux, qui servent de remèdes généralement à toutes sortes de péchés.

I 2,8,10 D. Quels sont les moyens généraux pour éviter le péché, qui sont les principaux et les plus ordinaires?
R. Il y en a huit. Le premier est, de demander tous les jours à Dieu la grâce de plutôt mourir, que de l'offenser, et de ne passer aucun jour sans faire plusieurs actes de contrition. Le 2ème est, de faire souvent des actes d'horreur du péché, non seulement mortel, mais même véniel. Le 3ème est, de recourir souvent à la prière, et de le faire particulièrement aussitôt qu'on se trouve dans quelque tentation, ou dans quelque occasion d'offenser Dieu, qu'on n'a pas prévue. Le 4ème est, de se retirer davantage des compagnies, et de s'éloigner absolument des mauvaises qu'on a fréquentées, ou qu'on pourrait avoir occasion de fréquenter. Le 5ème est de ne point se mettre en peine de toutes les railleries, que pourrait faire le monde de ce qu'on a changé de conduite et de manière de vie. Le 6ème est, d'avoir un confesseur ordinaire, de le demander instamment à Dieu, et d'en choisir un qui soit réglé dans sa conduite, qui suive exactement les règles de la morale chrétienne dans la confession, et qui conduise à une piété véritable et intérieure. Le 7ème est, de se confesser et communier souvent, et au moins une fois tous les mois. Le 8ème est, d'avoir une dévotion toute particulière envers la très sainte Vierge, saint Joseph, et son ange gardien, et de faire tous les jours quelque prière en leur honneur à cette intention.

I 2,8,11 D. Quelle est la huitième chose, qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est d'achever le *confiteor,* avec un grand sentiment de douleur, et de regret de ses péchés.
D. Quelle est la neuvième chose, qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est d'écouter la pénitence que le confesseur impose, et de l'accepter avec promesse de l'accomplir.
D. Si celui qui se confesse, croit qu'il lui est impossible d'accomplir la pénitence que le confesseur veut lui imposer, que doit-il faire?

R. Il doit alors le faire connaître au confesseur, et lui déclarer les raisons pour lesquelles il se persuade qu'il ne pourra pas faire cette pénitence; si cependant après cela le confesseur persiste à la lui vouloir enjoindre, il faut qu'il l'accepte avec soumission, et qu'il l'exécute avec fidélité.

I 2,8,12 D. Si celui qui se confesse ne veut pas accepter la pénitence, que le confesseur veut lui imposer, ayant quelque assurance qu'il la peut accomplir, que doit faire le confesseur?
R. Il peut lui refuser l'absolution, et il fera bien de ne pas la lui accorder, parce que celui qui se confesse, ne voulant pas accepter une pénitence qu'il peut accomplir, il est à craindre qu'il n'ait pas un véritable regret de ses péchés.
D. Quelle est la dixième chose, qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser?
R. C'est de s'incliner pour recevoir l'absolution, et en même temps de faire un acte de contrition, et puis se retirer modestement.

I 2,9 ***Des quatre choses qu'il faut faire, après s'être confessé.***

I 2,9,1 D. Que faut-il faire, après s'être confessé, pour se disposer à conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence?
R. Il faut faire quatre choses.
D. Quelle est la première chose, qu'il faut faire, après s'être confessé?
R. C'est de remercier Dieu de la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence, car ce serait être bien ingrat de ne pas remercier Dieu d'une si grande faveur.
D. Quelle est la seconde chose, qu'il faut faire, après s'être confessé?
R. C'est de renouveler la promesse qu'on a faite à Dieu de ne plus jamais retomber dans ses péchés.

I 2,9,2 D. Quelle est la troisième chose, qu'il faut faire, après s'être confessé?
R. C'est de prendre des moyens pour conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence.
D. Quels sont les moyens de conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence?
R. Ce sont les mêmes dont on doit se servir pour éviter le péché, parce qu'on ne conserve la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence, qu'autant qu'on s'abstient de tomber dans le péché.

I 2,9,3 D. Quelle est la quatrième chose, qu'il faut faire, après s'être confessé?
R. C'est d'accomplir promptement et avec dévotion la pénitence, qui a été enjointe par le confesseur.
D. Pourquoi faut-il faire la pénitence qui a été enjointe par le confesseur?
R. C'est parce que, si on ne la fait pas, on commet un péché; et si en la recevant on n'a pas la volonté de la faire, on ne reçoit pas le pardon de ses péchés.

I 2,9,4 D. Pourquoi faut-il faire promptement la pénitence, qui a été enjointe par le confesseur?
R. C'est dans la crainte qu'on ne l'oublie, ou qu'on ne néglige de l'accomplir si on la diffère; c'est pourquoi, si elle ne consiste qu'en des prières qui se puissent faire sur-le-champ, il est à propos de la faire avant que de sortir de l'église.
D. Pourquoi faut-il faire avec dévotion la pénitence qui a été enjointe par le confesseur?
R. C'est parce qu'elle ne sera utile, et n'attirera des grâces, qu'autant qu'on la fera avec piété.

I 2,9,5 D. Suffit-il pour satisfaire à Dieu pour ses péchés, de faire la pénitence que le confesseur a imposée?
R. Il est très utile, et souvent nécessaire de faire d'autres pénitences, que celles que le confesseur a imposées, parce qu'ordinairement les pénitences que les confesseurs donnent, ne sont pas suffisantes à ceux qui ont beaucoup offensé Dieu, pour satisfaire à Dieu pour leurs péchés.

I 2,9,6 D. Lorsque celui qui se confesse, a pris et dérobé quelque chose, ou qu'qu'il retient injustement ce qui appartient à un autre, ou qu'il a fait quelque autre tort au prochain, est-il obligé de restituer ce qu'il a pris, et de réparer le tort qu'il a fait, si le confesseur ne le lui ordonne pas pour pénitence?
R. Oui, parce qu'on ne peut pas être sauvé, qu'on n'ait restitué ce qu'on a pris, lorsqu'on le peut, ou qu'on n'ait la volonté de le faire, lorsqu'on ne le peut pas, et qu'on n'ait réparé le tort, ou l'injure qu'on a faite au prochain.

I 2,9,7 D. Ceux qui n'ont pas entièrement satisfait pour leurs péchés à l'heure de la mort, que deviennent-ils après leur mort?
R. Ils vont achever d'y satisfaire dans le purgatoire.
D. Vaut-il mieux satisfaire en cette vie pour ses péchés, que dans le purgatoire?
R. Cela est sans doute bien plus avantageux, parce que Dieu aime mieux, que nous fassions pénitence en cette vie, et que toutes les peines que nous y pouvons souffrir, sont fort petites en comparaison de celles qu'on souffre dans le purgatoire.

I 2,9,8 D. En combien de manières peut-on satisfaire à Dieu pour ses péchés en ce monde?
R. On le peut en quatre manières: 1. En faisant la pénitence que le confesseur a imposée. 2. En faisant des pénitences de nous-mêmes par des prières, des aumônes, ou des jeûnes, ou d'autres mortifications. 3. En recevant avec soumission les peines, les maladies, et les autres mortifications que Dieu nous envoie. 4. En souffrant avec patience toutes les peines qui nous viennent de la part de notre prochain, comme sont les calomnies, les mépris, et les injures, etc.

I 2,9,9 D. Quels biens reçoivent ceux, qui satisfont en cette vie pour leurs péchés?
R. Ils se procurent quatre avantages considérables: 1. Ils mettent leur conscience en repos. 2. Ils participent aux mérites de Jésus-Christ. 3. Ils s'acquièrent de nouveaux mérites, et de nouvelles grâces. 4. Ils se mettent en état d'entrer dans le Ciel, sans passer par le purgatoire.

I 2,10 ***Manière de se bien confesser.***

I 2,10,1 Lorsqu'on attend pour se confesser, il ne faut pas approcher trop près du confessionnal, de crainte d'entendre quelque chose de la confession de celui qui se confesse; s'il arrive qu'on ne puisse s'empêcher d'entendre quelque chose, il faut se retirer plus en arrière; ou si on ne le peut pas, prier le confesseur de faire parler plus bas. Il n'est pas permis de rien dire à personne de ce qu'on a ouï de la confession d'un autre, et on est obligé d'en garder le secret sous peine de péché.

I 2,10,2 Pendant tout le temps qu'on attend pour se confesser, il faut être dans la retenue et dans une posture respectueuse, examiner sa conscience, et apporter toute la préparation possible pour faire une bonne confession.

I 2,10,3 Lorsqu'on est entré dans le confessionnal, il faut s'y tenir dans une grande modestie, et dans un grand recueillement; il faut repasser dans son esprit tous ses péchés, afin de s'en ressouvenir plus facilement, faire des actes de contrition du plus profond de son coeur, et prendre des moyens pour ne

plus retomber dans ses péchés, afin d'être mieux disposé à recevoir la grâce dans le sacrement de pénitence.

I 2,10,4 Lorsqu'on se confesse, il faut d'abord faire le signe de la sainte croix, et dire: Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché; puis il faut ensuite dire *Confiteor* jusqu'à *mea culpa;* il faut ensuite déclarer simplement, distinctement, exactement, et en peu de mots tous ses péchés. Pendant tout le temps qu'on se confesse, il faut prendre garde de ne pas regarder fixement le confesseur, de ne pas dire ses péchés comme une histoire, mais de les déclarer avec humilité, et avec des marques de la douleur qu'on a de les avoir commis.

I 2,10,5 Après avoir achevé sa confession, il faut dire le reste du *Confiteor* depuis *Mea culpa.* Lorsqu'on a fini *Confiteor,* il faut écouter attentivement les avis que donne le confesseur, et surtout la pénitence qu'il impose, pour se mettre en état de l'accomplir fidèlement et entièrement, car on y est obligé sous peine de péché.

I 2,10,6 Pendant que le confesseur donne l'absolution, il faut s'incliner et s'humilier profondément devant Dieu, faire des actes de contrition, et témoigner à Dieu la douleur et le regret qu'on a dans le fond du coeur de l'avoir offensé; il faut ensuite se retirer modestement, et accomplir sa pénitence avant que de sortir de l'église, de crainte qu'on n'y manque si on différait de la faire.

I 2,11 **Prière,**

Pour demander à Dieu un bon confesseur.

I 2,11,1 Mon Dieu, vous savez les qualités que doit avoir un confesseur pour être bon, qui sont la science et le zèle, la prudence et la fermeté. Vous savez qu'il est dangereux pour se confesser, de s'adresser à quelqu'un qui ne les ait pas; vous connaissez aussi parfaitement tous ceux que vous avez chargés de ce ministère, et quelle est leur capacité, pour se bien acquitter de cet emploi.

I 2,11,2 Choisissez-m'en un, je vous prie, qui soit capable de me procurer mon salut, qui ait du zèle pour m'apprendre les moyens de le faire, et qui ait assez de sagesse et de fermeté pour me les faire exécuter; qu'il soit pour moi un bon père, qui s'intéresse pour tout ce qui touche mon salut et mon avancement dans la vertu, et qu'il le regarde comme sa propre affaire et son propre bien; qu'il fasse à mon égard l'office d'un charitable médecin, qui mette toute son application à guérir les plaies et les maladies de mon âme, et à me conserver votre sainte grâce; qu'il me soit un guide assuré pour me faire tenir le droit chemin, qui me conduise au Ciel.

I 2,11,3 Éclairez-le de vos lumières, afin qu'il me donne toujours de bons avis pour ma conduite, et mettez en moi de la docilité pour m'y soumettre, et du courage pour les pratiquer. Faites qu'il ne souffre pas en moi de rechutes dans le péché; qu'il me retire de toutes les occasions que je pourrai avoir de vous offenser; qu'il me fasse discerner les tentations qui pourraient m'attaquer, et qu'il m'empêche d'y succomber. Faites que je lui sois soumis lorsqu'il jugera à propos de me différer l'absolution, et que je ne l'oblige jamais par ma mauvaise disposition à me la refuser; que j'accepte volontiers toutes les pénitences qu'il m'imposera, et que je les accomplisse avec soumission et avec fidélité, quelque peine qu'elles me fassent. C'est vous seul, ô mon Dieu! qui pouvez m'accorder cette grâce; je vous la demande avec instance, et je l'attends de votre bonté. Ainsi soit-il.

I 3 **Instructions et prières pour la confession et pour la communion.**

Avertissement.

On a jugé à propos de joindre les prières suivantes aux instructions précédentes, parce qu'elles ont beaucoup de liaison avec elles, et qu'il serait peu utile de réciter ces prières, principalement celles qui regardent la confession, si on n'était instruit de ce qu'il faut savoir et faire pour la rendre bonne.

On a dressé les prières pour la confession de telle manière, qu'elles sont aussi des instructions des choses les plus nécessaires à savoir et à pratiquer touchant le sacrement de pénitence, afin que ceux qui sont instruits des vérités importantes qui sont renfermées dans ces prières, pussent en les récitant s'en renouveler le souvenir, et que ceux qui ne savent pas ces vérités, n'eussent besoin pour les apprendre facilement, que de réciter souvent ces prières.

Prières avant la confession.

I 3,1 ***Retour d'un pécheur à Dieu, par la considération du péché, de sa nature, et de ses effets.***

I 3,1,1 Oserai-je bien, ô mon Dieu, paraître devant vous, chargé de péchés, après ce que j'ai fait en vous offensant. J'ai préféré mon corps à mon âme. J'ai même sacrifié mon âme, et je l'ai livrée au démon pour contenter mon corps, quoiqu'il soit destiné de vous pour être la victime du sacrifice que je devrais vous offrir tous les jours, par une mortification continuelle des plaisirs des sens. Je suis devenu par mes péchés semblable aux bêtes; je suis même, pour ainsi dire, réduit à rien devant vos yeux; mais ce qui me rend bien plus malheureux, je me suis volontairement privé de votre grâce, est que je me suis désuni et séparé de vous, et par un attentat qui ne se peut exprimer, j'ai conçu dans mon coeur en vous offensant, une aversion contre vous, et j'ai dit en moi-même, que je ne voulais plus que vous fussiez mon Dieu.

I 3,1,2 Déplorable état d'une âme, que vous n'avez créé que pour vous aimer! Je veux donc, ô mon Dieu, me décharger de l'esclavage du péché, avec le secours de votre sainte grâce; je vous la demande avec instance, et du fond de mon coeur.

I 3,2 ***Réflexion sur l'énormité du péché en forme de prières.***

I 3,2,1 Donner son âme au démon, quel blasphème pour un chrétien qui est enfant de Dieu, et qui a droit à l'héritage du Ciel! Mais qu'il est bien plus grand et plus horrible de le faire en effet, que de le dire de bouche. Quoi, mon Dieu, je conçois que je dois avoir un éloignement terrible pour ces paroles, et je me suis donné réellement au démon par mes péchés; toutes les fois que je vous ai offensé, je me suis mis sous son pouvoir, je lui ai même rendu l'honneur qui vous est dû, et qui n'est dû qu'à vous seul!

I 3,2,2 Faites-moi, je vous prie, la grâce pour réparer une telle faute, de chanter à l'avenir le cantique des anges, et en quittant tout à fait le péché, de vous dire avec eux: Tout l'honneur et toute la gloire est dû à Dieu seul qui règne dans les Cieux, qu'il me donne, s'il lui plaît, la paix du coeur, qui n'est accordée qu'à ceux qui ont une extrême horreur pour le péché: c'est, ô mon Dieu! l'état auquel j'aspire, et que j'espère de votre bonté.

I 3,3 ***Prière pour attirer sur soi la miséricorde de Dieu, et pour demander la délivrance de ses péchés.***

I 3,3,1 Me laisserez-vous périr, ô mon Dieu! accablé que je suis du poids de mes péchés? Que tous vos saints anges s'éloignent de moi comme de votre ennemi, et celui que vous avez chargé de ma conduite ne sait s'il doit avoir pour moi de la compassion! Vos saints, qui n'aspiraient qu'à me voir uni avec eux, et qui vous présentaient pour moi leurs prières, ne me regardent plus qu'avec horreur. Les diables même qui m'ont séduit, me reprochent continuellement mon ingratitude à votre égard, et me jettent dans la confusion, ne me faisant paraître que votre indignation.

I 3,3,2 Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, dans toute l'étendue de votre miséricorde, et puisque votre cher Fils Jésus-Christ s'intéresse pour moi, et que la sainte Vierge sa mère vous prie en ma faveur, n'ayez pas d'égard à la grièveté de mes péchés, mais en considération de la mort que Jésus-Christ votre Fils a soufferte pour moi, et de votre bonté toujours sans bornes, remettez-moi encore une fois au nombre de vos enfants; faites que mes prières étant jointes aux leurs vous soient agréables, et que je puisse dire incessamment avec vos élus: Béni soit le Dieu de mon âme, béni soit celui qui m'a tiré de la misère du péché et de l'esclavage du démon.

I 3,4 ***Prière pour témoigner à Dieu l'horreur qu'on a du péché.***

I 3,4,1 Que je serai heureux, ô mon Dieu, si je puis me délivrer tout à fait du péché, qui est l'ennemi de l'homme le plus terrible et le plus à craindre, puisque c'est la seule chose qui me rend ennemi de Dieu. Cruel péché! qui as causé la mort à mon divin maître, qui as réduit tous les hommes sous l'esclavage du démon, et qui leur as ôté le droit qu'ils avaient à l'héritage de Dieu. Honteux péché! qui rends les hommes semblables aux bêtes, qui défigures en nous l'image de Dieu, et qui donnes la mort à notre âme par la destruction de la grâce qui était en elle.

I 3,4,2 Plus de trêve avec le péché, plus de remise, il faut le quitter: point de retard, non pas même jusqu'à demain, l'Esprit de Dieu qui veut me posséder, et qui veut promptement venir en moi, n'en souffre point. Ne permettez pas, ô mon Dieu, que je sois plus longtemps privé de votre divin Esprit; redonnez-moi la joie qu'ont tous ceux qui jouissent de votre sainte grâce, et que Jésus-Christ produit dans les âmes justes; ne m'abandonnez plus à moi-même, et ne souffrez pas que je sois à l'avenir un seul moment sans votre saint amour.

I 3,5 ***Prière pour demander à Dieu la grâce d'une véritable pénitence.***

I 3,5,1 Mon Dieu, qui êtes le seul qui puissiez véritablement toucher et convertir un coeur, donnez au mien cet esprit de pénitence que vous créez dans les âmes justes; mais que ce ne soit pas seulement pour m'effrayer comme un pharaon, que vous avez laissé endurci dans le péché; ne me touchez pas comme un Judas pour me laisser tomber dans le désespoir; n'attendrissez pas mon coeur comme vous avez amolli celui d'Antiochus pour me faire mourir comme lui dans mon péché.

I 3,5,2 Inspirez-moi, ô mon Dieu, de l'horreur pour ces sortes de pénitences, qui ne sont qu'extérieures, et qui n'empêchent pas d'aller dans les enfers. Faites-moi la grâce d'imiter David dans la pénitence, de pleurer mes péchés avec saint Pierre dans l'amertume de mon coeur; et retournant à vous comme l'enfant prodigue à son père, souffrez que je vous dise, et que je vous répète souvent comme lui avec l'humilité d'un pécheur pénitent, et avec la simplicité d'un enfant: J'ai péché, ô mon Dieu, contre le Ciel et

contre vous; je ne suis pas digne d'être mis au nombre de vos enfants, mais je serai content, pourvu que vous me traitiez comme un de vos serviteurs et de vos mercenaires, et que vous vouliez bien m'accorder ce que votre bonté ne vous permet pas de leur refuser, quand ils vous le demandent.

I 3,6 ***Prière pour demander à Dieu la connaissance et la douleur de ses péchés.***

I 3,6,1 Vous le savez, ô mon Dieu! que c'est le propre du péché d'aveugler l'esprit de l'homme, et d'endurcir son coeur; c'est ce qui fait qu'étant prêt de quitter mes péchés, et de les confesser devant vous à votre ministre, j'entre dans les sentiments du roi prophète, qui ayant été un grand pécheur aussi bien que moi, a été de tous les princes le plus pénitent, et je vous prie avec lui de renouveler en moi votre Esprit-Saint, afin qu'éclairé de ses lumières, et faisant réflexion sur mes années passées je puisse connaître et discerner tous mes péchés, sans qu'il en échappe un seul à ma connaissance.

I 3,6,2 Je vous demande aussi comme lui de créer en moi un coeur pur, qui pénétré de l'énormité et du grand nombre de ses péchés, vous fasse paraître par ses gémissements continuels, par son affliction sensible, et par sa profonde humiliation, que tout son désir est de changer tout à fait de conduite, et de retourner à vous. J'espère, ô mon Dieu! que vous me ferez cette grâce, étant prêt comme je suis de subir toute la peine qu'il vous plaira de m'imposer, pour y satisfaire.

I 3,7 ***Prière avant l'examen de conscience.***

I 3,7,1 Voudrais-je me mettre au danger de faire une confession sacrilège faute de bien examiner ma conscience, et croirais-je qu'il suffit pour me bien confesser, de faire une revue superficielle sur mes péchés: non, mon Dieu, ce serait me tromper si j'avais un tel sentiment. Je sais que pour se bien examiner, il faut repasser dans son esprit une pensée d'un moment, une parole non seulement de médisance, mais qui soit inutile, et toute action qui n'est pas bonne: c'est vous, ô mon Dieu! qui m'enseignez que je rendrai compte de toutes ces choses.

I 3,7,2 Faites donc, s'il vous plaît, que ma conscience me les représente, et me les reproche toutes pour m'en confesser; et ainsi que toutes les pensées criminelles qui sont passées par mon esprit, rentrent dans ma mémoire, que tous les désirs, toutes les inclinations et toutes les attaches de mon coeur, me soient aussi présentes que si je les avais encore, quoique j'y aie tout à fait renoncé; souffrez que toutes les paroles qui vous ont déplu en moi, remplissent mon imagination pour les pouvoir confesser et pour les détester, et que je renouvelle en moi le souvenir de toutes les actions que j'ai faites, que vous condamnez et que je condamne aussi moi-même; je ne vous demande cette grâce, ô mon Dieu, qu'afin que dans la confession que je vais faire, je n'oublie pas un seul des péchés que j'ai commis contre vous; et que les ayant tous déclarés, vous les détruisiez par l'efficace de votre grâce; c'est ce que j'espère de votre bonté, par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur, aussi bien que par son autorité, puisqu'il est souverain prêtre dans ce sacrement.

I 3,8 ***Prière après l'examen de conscience.***

I 3,8,1 Je commence, ô mon Dieu, à connaître mes péchés, et ils sont tous présents devant moi: j'en rougis de honte, non pas pour me cacher de vous, comme fit Adam après son péché, ni pour les cacher aux autres, comme Caïn, ni pour me les cacher à moi-même, comme fit dans le Temple le pharisien; car je veux en conserver le souvenir pour m'en humilier; mais la confusion

que j'en ai, ne vient, ô mon Dieu, que de ce que je vous ai beaucoup offensé; j'ai entendu votre voix dans le fond de mon coeur, qui me reprochait mes péchés et mon ingratitude, après tant de bienfaits que j'ai reçus de vous, et je me suis couvert de confusion, n'osant paraître devant vous dans un si misérable état.

I 3,8,2 Renouvelez, je vous prie, au fond de mon âme l'esprit de justice, afin qu'étant animé et tout pénétré de cet esprit, et ayant recouvert l'innocence que j'ai perdue, je puisse me représenter devant vous, publier hautement votre équité, mais beaucoup plus votre miséricorde, dont l'étendue est infinie à mon égard.

I 3,9 ***Autre prière après l'examen de conscience.***

I 3,9,1 Pécher, c'est le propre de l'homme; ne vouloir pas quitter son péché, c'est le caractère du démon; s'éloigner du péché et de toutes les occasions qui y portent, et faire tous ses efforts pour n'y plus retomber, c'est le devoir d'un bon chrétien et d'un véritable pénitent: et c'est, ô mon Dieu, la disposition dans laquelle je me présente aujourd'hui devant vous.

I 3,9,2 Non seulement je ne voudrais pas vous offenser, quand il s'agirait de gagner tout le monde; je hais aussi tellement le péché, que je suis prêt à faire et à souffrir tout ce qu'il vous plaira, pour ne plus retomber dans un seul de ceux dont je viens de m'examiner, et que j'ai reconnus en moi; mais comme je ne suis dans cette disposition que par le secours de votre grâce, je ne puis l'exécuter sans vous. Vous savez, ô mon Dieu, qu'il me serait inutile d'avoir cette pensée et cette affection, si je ne la réduisais en pratique; puis donc que vous m'avez donné la volonté de ne plus pécher, j'attends aussi de votre secours l'accomplissement de cette bonne résolution.

I 3,10 ***Prière pour demander à Dieu une véritable contrition de ses péchés.***

I 3,10,1 S'il est vrai, ô mon Dieu! que je ne puis faire aucune bonne action sans votre secours, et que même je ne puis vouloir le bien, à moins que vous ne me l'inspiriez, et que vous ne me donniez la volonté de le faire, comment pourrai-je avoir une véritable douleur de mes péchés, si vous ne me la donnez vous-même? C'est à vous, ô mon Dieu, à pénétrer mon coeur du regret de mes péchés; et comme il n'y a que vous qui en connaissiez l'énormité, il n'y a aussi que vous qui sachiez quelle est la douleur que j'en dois concevoir.

I 3,10,2 Donnez-moi, je vous prie, une contrition semblable à celle du publicain de l'évangile, qui se tenant derrière la porte du Temple, et n'osant ni lever les yeux ni s'approcher des saints autels, ne faisait que gémir, et vous dire du fond de son coeur en frappant sa poitrine: Mon Dieu, faites, s'il vous plaît, miséricorde à ce pécheur. Retirez-moi de mes désordres et de mes péchés avec autant de bonté que vous en avez retiré Zachée ce chef des publicains, et animez mon coeur des mêmes sentiments de douleur dont vous avez touché le sien, afin que, quelque peine que j'en prenne dès à présent une si forte résolution, que rien ne m'empêche de l'exécuter.

I 3,11 ***Autre prière pour demander à Dieu une véritable contrition et douleur de ses péchés.***

I 3,11,1 C'est vous, mon Dieu, qui êtes l'auteur de tout bien, qui produisez dans les coeurs l'horreur et la contrition des péchés. N'est-ce pas vous en effet, qui avez donné aux Ninivites une telle contrition et douleur de leurs péchés, que quoiqu'ils vous eussent beaucoup offensé, et qu'ils eussent attiré sur eux votre colère et votre indignation, ils ont cependant mérité par leurs

prières, leurs jeûnes, leurs larmes, et leurs gémissements, d'obtenir le pardon de leurs péchés.

I 3,11,2 N'est-ce pas vous aussi qui par les charmes et les attraits de votre grâce avez si fort touché le coeur de Marie-Madeleine, qu'étant prosternée aux pieds de Jésus-Christ votre Fils, le regret qu'elle a conçu de ses crimes a été si souverain et si efficace, qu'elle en a quitté toutes les occasions et qu'elle n'y est plus jamais retombée? Je vous demande, ô mon Dieu! la même grâce, et je l'espère de votre bonté.

I 3,12 ***Prière pour demander à Dieu une contrition de ses péchés, qui ait toutes ses conditions.***

I 3,12,1 Regardez-moi, ô mon Dieu, des yeux de votre miséricorde, comme vous avez regardé saint Pierre après son péché, et donnez-moi une contrition et douleur de mes péchés aussi grande que celle que vous lui avez donnée: elle ne me sera pas suffisante, si vous ne me la donnez vous-même, puisque je ne puis haïr le péché que par votre secours. Faites que le regret de mes péchés pénètre si avant dans mon coeur, qu'il n'en sorte jamais; car s'il n'était que superficbel et du bout des lèvres, à quoi me servirait-il; puisqu'il ne serait pas de durée, et que vous n'y auriez aucun égard. Imprimez-en aussi une telle horreur dans le fond de mon âme, que rien ne me fasse tant de peine que le péché, et que je le haïsse plus que la perte de tous les biens, et plus que la mort.

I 3,12,2 Accordez-moi la grâce, que je regrette tous mes péchés sans en excepter un seul; car vous savez que je ne puis les haïr véritablement l'un sans l'autre, et que si j'en aimais encore quelqu'un, je ne pourrais recevoir d'aucun la rémission, quand je les confesserais tous, et que je souffrirais toute ma vie pour y satisfaire. Secourez-moi de la force de votre grâce, afin que je ne veuille plus retomber dans mes péchés; car si je n'étais pas effectivement dans la volonté de ne les plus commettre, la douleur que je me persuaderais en avoir ne serait qu'imaginaire. Il n'y a, ô mon Dieu, que votre saint amour qui me puisse mettre dans cette disposition; faites donc que ce soit pour l'amour de vous, que je haïsse le péché. Mais afin que ma résolution ne soit pas téméraire, faites que je ne la prenne que dans la confiance en votre bonté, et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a bien voulu me procurer cet avantage par ses souffrances et par sa mort.

I 3,13 ***Prière pour demander à Dieu l'affaiblissement de la concupiscence.***

I 3,13,1 Vous savez, ô mon Dieu, que le péché originel a laissé en nous une telle inclination au péché, qu'il semble qu'il n'y ait rien à quoi nous nous portions davantage qu'à vous offenser, et il n'y a que la force de votre grâce, qui puisse affaiblir en nous cette malheureuse concupiscence. Accordez-la-moi donc, ô mon Dieu, et faites qu'elle soit si efficace, que je ne ressente plus en moi ces mouvements qui engagent insensiblement dans le crime, à moins qu'on ne soit prompt et fidèle à y résister, ou du moins ne permettez pas que je sois si misérable que d'y consentir.

I 3,14 ***Prière pour demander à Dieu la délivrance des tentations, et des vices auxquels on est sujet.***

I 3,14,1 Mon Dieu, qui seul pouvez nous empêcher de tomber dans le péché, donnez-moi la force de repousser les tentations qui se présentent à mon esprit, et qui voudraient séduire mon coeur, pour l'engager à vous offenser. Faites que ni l'impureté, ni l'excès dans le boire et dans le manger, ni la lâcheté et la négligence à votre service n'aient aucun pouvoir sur moi; que je ne me

laisse jamais aller non seulement à des emportements, mais même à l'impatience, au murmure, ou à quelque autre chose qui soit capable d'altérer tant soit peu la charité que je dois avoir à l'égard du prochain.

I 3,14,2 Faites que j'aie en horreur le mensonge et la médisance, et que rien de ce qui appartient au prochain, ne soit capable de me tenter; et si j'ai jamais quelque affection ou quelque inclination, que ce soit pour vous aimer et pour vous obéir, puisque ce sont ces deux choses qui font tout le bonheur d'un chrétien en cette vie.

I 3,15 ***Prière pour demander à Dieu l'horreur des biens, des honneurs et des plaisirs de la terre.***

I 3,15,1 Dieu de bonté, qui devez faire tout le plaisir de l'homme, pourrai-je encore aimer des plaisirs sur la terre, puisque vous ne m'avez créé que pour vous? Où sont-ils ces plaisirs passés, que j'ai goûtés si malheureusement? Que m'en reste-t-il à présent, que le triste souvenir d'avoir offensé un Dieu qui n'a jamais eu que des bontés pour moi, qu'un fâcheux regret d'avoir souillé ma conscience dont la pureté ravit le coeur de Dieu, et qu'une honteuse humiliation d'avoir rendu mon âme esclave du démon, quoiqu'elle ait été auparavant une image de Dieu, et son lieu de délices?

I 3,15,2 Biens de la terre, vous n'êtes biens que dans l'imagination des hommes! Plaisirs du monde, vous n'avez rien de solide! Honneurs, dont l'éclat éblouit les yeux des grands et des petits, vous n'êtes que vanité! Vous avez cependant été en moi les sources funestes du péché. Je vous hais plus que la peste, plus que la mort, et plus que tout ce qu'il y a de plus fâcheux et de plus terrible dans le monde. Faites, s'il vous plaît, ô mon Dieu! que je n'aie que de l'horreur pour tous les biens, les honneurs, et les plaisirs dont on jouit sur la terre, afin que je ne m'attache plus qu'à vous seul, et que je mette en vous toute mon espérance.

I 3,16 ***Prière pour demander à Dieu la grâce de ne pas rechercher les honneurs, les biens et les plaisirs de la terre.***

I 3,16,1 Je ne l'ai que trop éprouvé, ô mon Dieu! et je l'éprouve encore assez tous les jours, que mon coeur ne peut être content de tout ce qui fait le bonheur des hommes en ce monde. En effet, quand je posséderais tous les biens de la terre, quand je jouirais de tous les honneurs, quand je serais loué et estimé des hommes, quand je prendrais tous les plaisirs dont on peut jouir en ce monde, et que je contenterais mes yeux par la vue de tout ce qu'il y a de plus agréable, que je boirais des vins les plus délicieux, et que je me rassasierais des viandes les plus exquises, quel avantage en retirerais-je, et que m'en resterait-il à l'heure de la mort, qu'un grand nombre de péchés, que j'aurais commis par l'usage de tous ces biens?

I 3,16,2 Faites donc, ô mon Dieu, que je ne recherche point à l'avenir toutes ces choses, et donnez-moi lieu de dire avec le prophète d'un coeur animé du regret de mes péchés, et embrasé de votre saint amour: Que puis-je chercher dans le Ciel, et y a-t-il quelque chose que je puisse désirer sur la terre, si ce n'est vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu de mon coeur, et qui voulez bien être mon héritage pendant toute l'éternité!

I 3,17 ***Prière pour demander à Dieu la grâce de s'éloigner des occasions du péché.***

I 3,17,1 Être volontairement et de propos délibéré dans l'occasion du péché, c'est être dans le péché. N'est-ce pas un état digne de compassion, puisque dans cet état on est l'objet de la haine de Dieu? N'est-on pas en effet alors dans un péril continuel de tomber dans le péché? Vous le dites, ô mon Dieu, que

qui aime le danger, y périra. Vouloir donc rester dans l'occasion du péché, c'est l'aimer; et aimer l'occasion du péché, c'est aimer le péché qui est l'ennemi de Dieu, aimer le péché qui nous fait tant de tort, qui nous prive de la grâce et nous fait mériter l'enfer, vivre dans le péché qui donne la mort à notre âme. Se peut-il trouver un état plus fâcheux et plus misérable? Donnez-moi, ô mon Dieu, un éloignement terrible pour tout ce qui peut me porter au péché, et me mettre en danger d'y tomber.

I 3,17,2 Éclairez-moi de votre lumière, pour connaître et discerner les occasions, et les engagements que je puis avoir au péché, et donnez-moi assez de courage et de générosité pour les éviter à l'avenir, puisqu'il n'y a que l'éloignement des occasions, qui nous laisse quelque sûreté de notre salut. Je veux me sauver, vous voulez aussi que je me sauve, donnez-moi donc, ô mon Dieu! la grâce et la vigilance sur moi-même qui m'est nécessaire, pour ne me pas engager dans aucune occasion de vous offenser: j'attends de vous en cela, ô mon Dieu! ce que vous me faites l'honneur de me commander.

I 3,18 ***Prière pour demander à Dieu la grâce d'être délivré de l'habitude du péché, soit mortel, soit véniel.***

I 3,18,1 Qu'on est misérable, ô mon Dieu! quand on demeure dans l'habitude du péché! on veut le quitter, et on y reste: quelquefois on veut se relever, et un moment après on y retombe; on sent en soi de temps en temps des remords de sa conscience, et il n'arrive que trop souvent qu'on les étouffe: on dit, je veux, et on ne veut pas; car on ne veut pas effectivement, quand on ne le fait pas. Que cet état est fâcheux, et que c'est une dure servitude que l'esclavage du péché! mais qu'il est bien plus terrible d'être tellement enseveli dans le crime, qu'on y tombe et retombe aussi facilement et précipitamment, qu'une pierre qui ne tient à rien tombe et retombe du haut en bas! C'est, ô mon Dieu, ce qui arrive à ceux qui ne sont pas soutenus de votre grâce!.

I 3,18,2 Tomber deux fois dans un péché, n'est-ce pas trop pour un chrétien, qui porte imprimé dans son âme et sur son front le caractère de la divinité? Un seul péché a fait abîmer sur-le-champ les anges dans les enfers, a chassé Adam du paradis terrestre, et en a exclus toute sa postérité, il leur a aussi fermé à tous l'entrée du Ciel, qui ne leur a été rouverte que par la mort d'un Dieu, et j'ai commis vingt et trente péchés sans aucune peine: si j'étais mort alors, que serais-je devenu? l'objet de votre colère, ô mon Dieu! un vaisseau de perdition, l'opprobre des démons, la raillerie des damnés. Délivrez-moi, je vous prie, de mes mauvaises habitudes, et faites que je n'en contracte jamais aucune, afin que je sois du nombre de vos bien-aimés serviteurs, qui sont les seuls qui auront part à votre royaume. Ainsi soit-il.

I 3,19 ***Prière pour demander pardon à Dieu de la facilité qu'on a eue à commettre le péché, et de la négligence qu'on a eue à s'en corriger, etc.***

I 3,19,1 Vous le savez, ô mon Dieu, avec quelle facilité j'ai commis le péché, avec quelle précipitation j'ai suivi l'inclination que j'y avais: je m'y suis laissé emporter avec autant de lâcheté, qu'une petite pierre se laisse entraîner par un torrent rapide. Fâcheuse facilité de mon âme à jouir des plaisirs des sens, et à s'abandonner à ses passions! Elle n'est venue sans doute, que d'une grande négligence que j'ai eue à me corriger de mes défauts, qui m'a conduit insensiblement de péché en péché, et de désordre en désordre, et qui m'a enfin enseveli dans l'iniquité: pardonnez-moi, ô mon Dieu, cette honteuse lâcheté et insensibilité, qui m'ont, pour ainsi dire, familiarisé avec

le crime: changez en moi, je vous prie, cette misérable disposition; retenez mon humeur, et empêchez-la de se donner de l'effort.

I 3,19,2 Arrêtez la violence de mes passions; éloignez-moi des occasions que je pourrai avoir d'y succomber; ne m'abandonnez plus à moi-même; et au lieu de cette malheureuse inclination que j'ai eue au péché, mettez dans mon coeur un amour tendre pour le véritable bien, et une grande affection pour la pratique de la vertu, qui est la seule chose que je dois aimer sur la terre; parce qu'elle seule est capable de me mettre en état de vous aimer pendant cette vie, et de vous posséder éternellement dans le Ciel.

I 3,20 ***Prière pour demander à Dieu la connaissance, et les moyens nécessaires et utiles pour quitter tous ses péchés.***

I 3,20,1 Il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui connaissez tous les moyens qui me sont nécessaires et utiles pour quitter entièrement le péché, et vous les connaissez parfaitement. Je vous prie donc de les faire connaître à mon confesseur, et de m'en faire part; car tout mon désir étant de chasser le péché de mon coeur et de n'en plus commettre, rien ne m'empêchera, avec le secours de votre sainte grâce, d'en venir à l'exécution, pourvu que je sache ce que je dois faire pour cela et ce que vous désirez de moi: il est sûr, qu'un moyen des plus utiles est de se confesser souvent, et qu'il est de conséquence d'avoir un confesseur réglé, qu'il faut aussi ne pas fréquenter de mauvaises compagnies: faites-moi la grâce, ô mon Dieu, d'être fidèle à pratiquer toutes ces choses: mais comme ce sont des moyens généraux qui regardent tous les péchés, donnez-m'en aussi des particuliers pour me défaire de ceux dont je me suis examiné, et que je suis prêt de confesser; afin que m'en souvenant dans la suite, il me soit plus aisé de ne plus retomber dans mes fautes.

I 3,20,2 Chaque péché est une maladie qui a ses remèdes; ayez la bonté d'appliquer les plus propres aux péchés qui me sont présents, et que je vous présente pour les guérir, et inspirez-moi ceux que vous souhaitez que j'emploie moi-même par l'avis de mon confesseur, pour être tout à fait délivré de ce pesant fardeau dont je suis chargé.

I 3,21 ***Acte de confusion dans la considération de la bonté de Dieu, et de l'énormité de ses péchés.***

I 3,21,1 Il paraît bien, ô mon Dieu, que vous voulez me sauver, puisque par les attraits de votre grâce et par les remords de ma conscience vous me pressez continuellement de me donner entièrement à vous, après vous avoir abandonné lâchement comme j'ai fait en vous offensant. Ne semble-t-il pas que vous ayez bien besoin de moi, quoique vous soyez suffisant à vous-même, et que tout votre bonheur soit de vous aimer. Vous êtes sans doute infiniment bon, puisque rien ne vous manque de ce qui est un véritable bien, et que vous rassemblez en vous toutes les perfections imaginables. J'ai cependant osé vous outrager et vous offenser; plus je rentre en moi-même, et plus je suis confus de me voir si souillé de crimes, et si horrible devant vos yeux. Serai-je encore longtemps accablé sous le poids de tant de péchés?

I 3,21,2 O que je connais bien maintenant, que celui qui commet le péché, est esclave du péché! Je vous demande très humblement pardon, ô mon Dieu, de m'être réduit à une si grande misère. J'ai horreur de moi-même en ce malheureux état, et je ne puis plus me voir dans le péché. Je veux donc me retirer de cette servitude, en quittant tout à fait ceux que j'ai commis, et n'y retombant plus jamais. Je vous demande, ô mon Dieu, votre sainte grâce,

afin d'être fidèle à cette bonne résolution, car je ne puis l'exécuter sans vous.

I 3,22 ***Acte de contrition produit par la considération de plusieurs motifs capables de l'exciter en nous.***

I 3,22,1 Que j'ai de regret, ô mon Dieu, de vous avoir tant offensé, vous qui êtes un Dieu de bonté, qui ne m'avez jamais voulu, et qui ne m'avez fait que du bien! je vous suis redevable de tout ce que je suis, car vous êtes le Dieu de toutes les créatures: je me suis donc servi de vos biens, de ce qui est à vous, et de tout ce que vous m'avez donné, pour vous offenser; et vous ne m'avez donné, ô mon Dieu, tout ce que j'ai, et tout ce que je suis, que pour l'employer à votre service. Quand je n'aurais commis qu'un seul péché, je me serais fait votre ennemi, j'aurais perdu votre sainte grâce, et j'aurais mérité l'enfer.

I 3,22,2 Que deviendrai-je donc, puisque j'en ai commis un si grand nombre? Quelque bonne oeuvre que je fasse, et que j'aie fait, depuis que je suis, et que je reste volontairement dans le péché, elles sont toutes inutiles pour mon salut. Quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, quand j'aurais exposé mon corps aux flammes, si je ne recouvre la charité et l'amour de Dieu dont je me suis privé par le péché, tout cela ne me servirait de rien pour mon salut. Pourrai-je bien, ô mon Dieu, rester dans ce misérable état? Je ne puis plus m'y souffrir, et je vous demande instamment votre sainte grâce, pour m'en retirer tout à fait.

I 3,23 ***Acte de contrition.***

I 3,23,1 Il me suffit que le péché vous déplaise, ô mon Dieu, pour ne le plus vouloir commettre; car vous devez être, et vous êtes en effet l'unique objet de mon amour, et je ne veux rien faire à l'avenir que pour vous plaire. Je vous demande très humblement pardon de tous les péchés dans lesquels je suis malheureusement tombé par le passé, et particulièrement depuis la dernière fois que je me suis confessé: vous êtes bon, et la bonté même; c'est pourquoi j'ai toute la confiance possible que vous me les pardonnerez.

I 3,23,2 Vous êtes aimable, ô mon Dieu, et tout ce qui est en vous, aussi bien que ce qui est hors de vous, qui n'a été produit que par vous, nous porte à vous aimer. C'est donc pour l'amour de vous que je hais le péché, et que je veux prendre les moyens nécessaires pour le détruire en moi, et le chasser tout à fait de mon coeur, afin qu'il n'y ait plus rien en lui, qui ne vous soit agréable.

I 3,24 ***Autre acte de contrition, et de protestation de ne plus offenser Dieu.***

I 3,24,1 Puisque vous voulez, ô mon Dieu, que ma conscience soit pure et sans tache, il n'est pas possible que vous me refusiez les grâces dont j'ai besoin, pour ne la plus souiller de mes péchés. Je vous les demande de toute l'étendue de mon affection et du fond de mon coeur, dans l'assurance que j'ai de votre secours, et je fais en même temps une forte résolution de ne plus jamais vous offenser, me proposant de la mettre en pratique avec autant d'exactitude et de fidélité, que vous avez d'horreur pour le péché, et de bonté pour moi; c'est sur votre bonté, ô mon Dieu, que j'appuie toute la force et toute la fermeté de la protestation que je vous fais; puisque ce n'est que de cette même bonté, que je puis attendre le courage de la facilité d'exécuter ce que je vous promets.

I 3,25 ***Prière pour demander à Dieu le pardon de tous ses péchés par l'intercession des anges et des saints.***

I 3,25,1 N'aurez-vous pas d'égard, ô mon Dieu, aux prières des saints, qui gémissent devant vous pour le salut d'un pauvre pécheur comme moi, et qui vous offrent tout ce qu'ils ont souffert pour détruire le péché, en l'unissant aux mérites de Jésus-Christ votre Fils? N'exaucerez-vous pas vos saints anges, principalement mon ange gardien, s'anéantissant devant vous par un sentiment d'humiliation, vous criant continuellement à haute voix: Saint, saint, saint, pour vous engager à me faire part de votre sainteté, après avoir effacé en moi le péché.

I 3,25,2 Laissez-vous fléchir, ô mon Dieu, par de si instantes prières; il est vrai, je le sais, que je ne mérite pas cette faveur: mais il est de votre bonté de me l'accorder sans l'avoir mérité: c'est ce qui me persuade que comme vous ne pouvez vous empêcher de faire du bien, vous me regarderez d'un oeil favorable, vous n'aurez plus d'égard à mes péchés, et vous les anéantirez tous devant vous. Ce sera alors que je pourrai m'unir avec tous vos saints, et crier à haute voix avec eux: c'est à notre Dieu, qui est assis sur le trône, qu'est due toute la gloire de nous avoir sauvés et délivrés tout à fait du péché.

I 3,26 ***Acte de confiance, que Dieu aura la bonté de nous pardonner nos péchés, pour plusieurs considérations.***

I 3,26,1 Votre bonté est si grande, ô mon Dieu, et votre miséricorde est si étendue, que je m'assure que vous ne pourrez vous défendre des pressantes sollicitations de l'une et de l'autre, pour me pardonner mes péchés. L'une vous dira que vous n'avez créé mon âme, que pour être sur la terre un vaisseau d'élection, et l'objet de vos complaisances et de vos délices, et pour jouir ensuite de vous éternellement dans le Ciel; que vous ne m'avez donné l'être, que pour vous aimer, pour vous bénir, et pour publier vos louanges, et qu'il est de votre bénignité envers moi de me rendre ce que le démon et ma malice m'ont ravi: tantôt votre bonté sans pareille vous représentera toutes les grâces que vous m'avez faites, et l'amour que vous avez toujours eu pour moi, et elle vous fera connaître qu'il est de votre sagesse de ne les pas rendre inutiles en moi.

I 3,26,2 D'un autre côté votre miséricorde qui est ingénieuse pour procurer le salut des hommes, vous fera souvenir que vous n'avez envoyé votre fils unique sur la terre, et que s'étant fait homme il n'est mort, que pour retirer tous les hommes du péché où ils étaient honteusement engagés, et pour se mériter toutes les grâces nécessaires pour s'en préserver à l'avenir; elle ne cessera aussi de vous dire, que vous voulez sauver tous les hommes; et que cette volonté, qui vous est aussi présente et aussi à coeur que votre bonheur et votre gloire, ne doit pas être stérile en vous; rendez-vous flexible, ô mon Dieu, à l'une et à l'autre; accordez-leur et à moi aussi, ce qu'elle vous demande; remettez-moi dedans le droit que j'avais à cette gloire que vous m'avez procurée avec tant de soin, et que Jésus-Christ votre Fils m'a méritée par tant de peines et tant de souffrances. Ainsi soit-il.

I 3,27 ***Acte de reconnaissance, que Dieu ne nous pardonnera pas nos péchés, que nous ne soyons dans une volonté déterminée de ne le plus offenser.***

I 3,27,1 Quoique l'attache que j'ai au péché me soit devenue comme naturelle, il semble néanmoins, ô mon Dieu, que vous ayez plus d'affection et plus de désir de me pardonner, que je n'en ai de vous offenser; tant vous êtes plein

de bonté, et moi rempli de malice; quelque facilité cependant que vous puissiez avoir à oublier mes crimes, vous ne me les pardonnerez pas, ô mon Dieu, que je ne sois dans une volonté constante et déterminée de n'y plus jamais retomber; car en effet, sans cette volonté toute pénitence est fausse, la contrition devient nulle, et la confession sacrilège: mais comment avoir cette volonté, si vous ne me la donnez vous-même?

I 3,27,2 C'est particulièrement à l'égard de la pénitence, qu'il n'y a que vous seul qui en puissiez donner l'accomplissement, mais aussi la volonté de la faire. Ne m'est-il pas arrivé plusieurs fois de m'être imaginé d'avoir de la douleur de mes péchés, et je n'en avais pas? je disais et je pensais que je haïssais le péché, et je l'aimais encore; parce que je voulais encore offenser mon Dieu, ou du moins parce que le plaisir qui faisait l'objet de mon péché ne m'était pas encore devenu désagréable; imprimez-donc, ô mon Dieu, dans mon coeur de l'horreur pour le péché, pour ce qui en fait l'objet et pour tout ce qui y porte, et donnez-moi une volonté ferme et déterminée de ne plus pécher, puisque sans cela je ne haïrais le péché qu'en apparence; et afin d'affermir ma volonté dans le bien, purifiez mon coeur de toutes les souillures qu'il a contractées par le péché, et renouvelez en moi l'esprit de justice que j'ai reçu de vous dans le baptême.

I 3,28 ***Prière pour demander à Dieu la grâce de confesser tous ses péchés, et de vaincre la mauvaise honte.***

I 3,28,1 Divin Jésus qui n'avez point eu de honte de passer pour un pécheur, et de vous regarder comme tel, quoique vous ne le fussiez pas en effet, seulement parce que vous aviez eu la bonté de vous charger de tous nos péchés pour y satisfaire, délivrez-moi, je vous prie, de cette mauvaise honte, qui empêche quelquefois de déclarer ses péchés dans la confession, et ne permettez pas que je m'y laisse aller, lorsque je confesserai les miens. Je sais, ô mon Dieu, que c'est à vous que je parle en la personne du prêtre, quand je me confesse; oserai-je donc bien ne vous pas dire ce que vous savez, et ce que vous connaissez mieux que moi; puisque vous pénétrez le fond des coeurs, et que rien ne vous est caché de ce qui se passe dans le mien? Voudrais-je, en celant un péché, m'exposer à faire une mauvaise confession? Et ne vaudrait-il pas bien mieux que je ne me confessasse point du tout, que d'augmenter mes péchés d'un sacrilège en me confessant, au lieu d'en recevoir la rémission.

I 3,28,2 Donnez-moi, mon Dieu, de l'ouverture de coeur pour découvrir mes plaies à votre ministre, afin qu'il puisse y apporter remède et les guérir; donnez-moi assez de simplicité, pour exposer clairement et nettement à mon confesseur le nombre et la qualité de mes péchés, et toutes les circonstances capables de les faire connaître tels qu'ils sont, sans en rien déguiser ni diminuer, et faites-moi la grâce de bien profiter des avis qu'il aura la bonté de me donner; car ce ne sera que par ces deux moyens joints à la douleur de vous avoir offensé, que je mériterai de recevoir la grâce de l'absolution, et le pardon de mes péchés.

I 3,29 ***Prière pour demander à Dieu la grâce de faire pénitence en ce monde pour ses péchés.***

I 3,29,1 Il est juste, ô mon Dieu, que si vous exercez votre miséricorde envers les pécheurs, vous exerciez aussi sur eux votre justice; car comme ils vous ont offensé, si vous avez la bonté de leur pardonner, ils doivent de leur côté souffrir quelque chose, afin de satisfaire pour leurs péchés: ç'a été sans doute pour cette fin, que vous avez chassé Adam du paradis terrestre, que vous l'avez obligé de faire pénitence toute sa vie: vous avez aussi souvent

puni les Juifs à cause de leurs murmures, de leurs dérèglements et de leurs infidélités; et Moïse même, que vous aviez choisi pour être le conducteur de votre peuple, a porté en ce monde la peine de quelques péchés qu'il y avait commis.

I 3,29,2 Quelque légers qu'aient été les péchés de Job votre fidèle serviteur, vous l'avez cependant fait souffrir au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer pour les réparer; exercez sur moi, ô mon Dieu, votre justice, comme sur tant de prédestinés, et punissez mes péchés en ce monde; il me suffit que vous me réserviez votre miséricorde pour l'autre vie, quelque rigueur que vous me fassiez paraître dans la pénitence qu'il vous plaira de m'imposer, elle me sera toujours douce, pourvu que vous m'accordiez la rémission de mes péchés et votre sainte grâce; c'est, ô mon Dieu, tout ce que je désire.

I 3,30 ***Prière pour demander à Dieu la grâce de faire une pénitence proportionnée au nombre et à l'énormité de ses péchés.***

I 3,30,1 Mon Dieu, qui ne pardonnez les péchés qu'à ceux qui veulent bien y satisfaire, faites-moi part de cet esprit pénitent dont Jésus-Christ a été animé pendant toute sa vie, et dont saint Pierre a été si fortement pénétré après son péché; et comme vous connaissez l'énormité des miens, et par conséquent quelle est la pénitence que je dois faire pour en obtenir une parfaite et entière rémission, accordez-moi, je vous prie, la grâce de satisfaire pour tous les péchés dont je suis coupable, par une pénitence qui soit suffisante, et qui leur soit proportionnée.

I 3,30,2 Inspirez à mon confesseur de m'en imposer une qui soit telle que vous me l'avez destinée et qui soit médicinale, c'est-à-dire, qui soit capable de me retirer entièrement du péché, et de me donner moyen de n'y plus retomber; donnez-moi aussi la docilité qui m'est nécessaire pour recevoir et ses avis, et la pénitence qu'il m'enjoindra avec une humble disposition, et un dessein formé d'y satisfaire: j'ai confiance, ô mon Dieu, que vous ne me refuserez pas en cela votre secours, et que comme j'ai été par ma malice un misérable pécheur, je serai aussi par votre bonté un véritable pénitent. Ainsi soit-il.

I 3,31 **Prières après confession.**

Acte de confiance, qu'on a obtenu le pardon de ses péchés dans la confession qu'on vient de faire.

I 3,31,1 Je crois, ô mon Dieu, et j'ai cette confiance, que je suis présentement rentré en grâce avec vous. Que ce moment a été heureux pour moi auquel j'ai reçu l'absolution, et en même temps le pardon de tous mes péchés! Vous m'avez dit, Seigneur, dans ce précieux moment ce que vous avez dit autrefois à ce pauvre paralytique: allez-vous-en, vos péchés vous sont remis; ou comme à la femme adultère: allez-vous-en, et ne péchez plus. J'ai reçu alors ces paroles de vérité comme un oracle, je les ai imprimées sur mon coeur comme un sacré cachet, qui fermant l'entrée au péché me puisse mettre en état de conserver la grâce que vous m'avez rendue par une bonté toute particulière, nonobstant mes ingratitudes et le grand nombre de mes péchés.

I 3,31,2 Je suis donc à vous, ô mon Jésus! je ne suis plus votre ennemi, et le démon n'a plus aucun droit sur moi: Ne permettez pas, je vous prie, que je rentre sous son pouvoir, mettez à la porte de mon coeur votre ange tutélaire pour le garder; et pour empêcher le malin esprit d'en prendre possession; afin que n'aimant plus que vous sur la terre, j'aie l'espérance de jouir de vous pendant toute l'éternité.

I 3,32 ***Acte d'horreur du péché, ou prière pour demander à Dieu la confirmation de sa sainte grâce.***

I 3,32,1 C'est présentement, malheureux péché, que tu n'as plus de part avec moi, et que par la miséricorde de Dieu je me sens délivré de ton pesant fardeau, qui m'accablait et me rendait tout à fait misérable. Faites, ô mon Dieu, qu'à l'avenir je jouisse toujours avec plaisir de la liberté des enfants de Dieu, dont tout le bonheur et le contentement est de vous aimer, et de ne penser qu'à vous.

I 3,32,2 Vous ne m'avez fait part de votre grâce, que pour me mettre en état de posséder cet avantage; mais ce serait peu pour moi d'avoir reçu votre sainte grâce, si je ne la conservais; je ne le puis que par votre secours; j'ai confiance, ô mon Dieu, que vous ne me le refuserez pas.

I 3,33 ***Autre acte pour témoigner à Dieu le regret qu'on a d'être resté si longtemps dans le péché, et pour lui demander la conservation de sa sainte grâce.***

I 3,33,1 Je ne sais, ô mon Dieu, ce que je dois le plus admirer, ou la bonté que vous avez eue de me retirer du péché, ou ma négligence à me retirer de ce misérable état; comment ai-je pu rester tout un jour dans le péché? Et comment avez-vous pu m'y souffrir un seul moment? J'ai mis votre patience à l'épreuve par la dureté et l'insensibilité de mon coeur, vous m'avez souvent pressé de me convertir, et de quitter tout à fait le péché, et j'ai été plus docile à suivre mes plaisirs, que je ne l'ai été à la voix intérieure qui me sollicitait dans le fond de mon coeur: mais enfin le temps est venu, que vous avez touché et attendri mon coeur, et que vous avez mis fin à ma peine et à mes péchés.

I 3,33,2 Heureux si je puis conserver le trésor de votre grâce; vous savez, ô mon Dieu, où vous l'avez mis, dans un vaisseau fragile, sujet à se laisser corrompre, et à toutes sortes de fâcheux accidents; soyez vous-même mon protecteur, et ne laissez pas dissiper le sacré dépôt que vous m'avez confié.

I 3,34 ***Acte de remerciement au Père éternel, de nous avoir revêtu comme l'enfant prodigue de la robe d'innocence.***

I 3,34,1 Père éternel, dont l'amour et la tendresse pour les pécheurs est incomparable, je vous rends grâces de la bonté que vous avez eue de me réconcilier avec vous, après m'en être rendu si indigne par mes péchés; vous êtes venu au-devant de moi, comme le père de l'enfant prodigue, et vous m'avez revêtu de nouveau de cette robe d'innocence, dont vous m'aviez couvert et honoré dans le saint baptême, quoique je m'en sois dépouillé moi-même; vous m'avez remis dans le droit que j'avais à votre héritage, et vous vous disposez encore à m'admettre à votre festin, et aux noces de votre Fils.

I 3,34,2 J'admire, ô mon Dieu, les grâces que vous me faites, et le bonheur dont je jouis après mes désordres; ç'aurait été bien de l'honneur pour moi d'être traité comme un de vos serviteurs, et vous me regardez comme votre enfant, aussitôt que je retourne à vous; vous m'honorez de votre présence, et vous me comblez de vos bienfaits, en me disant, que tout ce qui est à vous, est à moi, et que si je persévère dans votre sainte grâce, je jouirai du même bonheur que vous, ne permettez pas, ô mon Dieu, après une si grande faveur, que je vous abandonne jamais, et que je manque tant soit peu de fidélité à votre égard, et de soumission à vos ordres.

I 3,35 ***Acte de remerciement au Fils de Dieu, de nous avoir appliqué le fruit et le mérite de sa passion et de sa mort.***

I 3,35,1 Verbe divin, sagesse increée, qui vous êtes fait homme pour l'amour de nous, afin de nous sauver, et retirer de nos péchés, j'étais perdu sans vous, et j'aurais été infailliblement abîmé dans les enfers, si par vos souffrances et par votre mort vous ne m'en aviez délivré; c'est l'avantage que je viens de recevoir en recouvrant par vos mérites la grâce dont je m'étais malheureusement privé par mes péchés, je ne puis assez vous remercier d'une si grande faveur.

I 3,35,2 Je vous en dois, ô mon Sauveur, toute la reconnaissance possible, et votre infinie miséricorde m'oblige de publier hautement, que vous êtes aujourd'hui véritablement mon sauveur; vous m'avez remis dans le sein de l'Église dont je n'étais plus que comme un membre mort, et vous m'avez en même temps fait part de tous ses biens, et de votre divin Esprit; vous m'avez même remis dans tous les droits que j'avais perdus, et vous m'avez bien fait paraître que vous étiez venu pour les pécheurs, et non pas pour les justes, puisque vous vous êtes si fort intéressé pour me remettre en grâce, et dans la liberté des enfants de Dieu.

I 3,36 ***Acte de remerciement au Saint-Esprit de nous avoir rendu la pureté du coeur.***

I 3,36,1 Esprit-Saint, qui avez animé Jésus-Christ pénitent pour nos péchés, qui excitez continuellement les pécheurs à se convertir, et qui entretenez les justes et les saints dans l'amour de la pénitence, je vous remercie de la bonté que vous avez eue de rendre à mon coeur la pureté intérieure, qui fait toutes vos délices, et qui est l'objet de vos divines complaisances, et de l'avoir mis aujourd'hui dans le dégagement du péché, après que je vous en ai chassé par ma malice, et d'une manière tout à fait outrageuse et que je vous ai contristé en moi, un très grand nombre de fois par mes dérèglements.

I 3,36,2 C'est à vous à y détruire tout ce que le démon y a mis, et toutes les inclinations de la nature corrompue; et comme je me suis égaré du droit chemin en me laissant conduire par mon propre esprit, je m'abandonne et me soumets à votre conduite, pour me maintenir dans la grâce, et me faire faire la pénitence que mes péchés ont méritée, et qui leur convient; ne m'abandonnez pas, je vous prie, et souffrez que je fasse dès à présent ce pacte avec vous que vous ne vous retirerez plus de moi; car tant que vous serez avec moi, je ne crains plus ni les saillies de mes passions, ni les efforts de la tentation, ni la tyrannie du péché, ni l'esclavage du démon, et je m'assure de jouir toujours d'une véritable paix et tranquillité de coeur.

I 3,37 ***Acte de réjouissance avec les anges et les saints, de ce que nous avons recouvert la grâce.***

I 3,37,1 Vous le dites, ô mon Dieu, que tout le Ciel est dans un tressaillement de joie à la conversion d'un pécheur; parce que tous les anges et les saints qui y demeurent, entrent dans l'espérance de voir par ce moyen augmenter le nombre de vos élus et leurs associés dans la gloire; permettez-moi, je vous prie, de m'unir avec eux, pour entrer en participation de leur joie, comme j'ai eu part à leurs prières, et qu'elles ont contribué à me retirer de l'état du péché: il est bien raisonnable que je les en reconnaisse, et que s'étant intéressés pour ma conversion, la joie qu'ils en ont me soit commune.

I 3,37,2 J'adore avec eux votre divine bénignité envers les pécheurs, et l'extrême tolérance que vous avez eue pour mes péchés, et par l'attention continuelle

que je veux me procurer de n'avoir que vous en vue dans toutes mes actions, je m'efforce de dissiper les ténèbres et les nuages dont mes péchés ont couvert et obscurci mon coeur, afin qu'il puisse paraître devant vous dans une pureté qui ait quelque rapport à la leur: le plaisir et le contentement qu'ils ressentent, augmentent d'autant plus, qu'ils ont un désir plus ardent pour mon salut et pour l'avancement de mon bonheur.

I 3,37,3 Je loue avec eux l'oubli que vous faites des crimes les plus énormes, lorsqu'un pécheur a recours à vous et qu'il reprend le souvenir de ce que vous êtes, et de ce que vous avez fait pour lui; j'entre comme eux dans le sein de votre divinité, pour y découvrir les sentiments de tendresse, que vous avez pour ceux qui rentrent en grâce avec vous, et pour y goûter les communications que vous leur faites, de ce que vous possédez de plus saint et de plus éminent.

I 3,37,4 Et comme leur joie n'est qu'un écoulement de celle que vous ressentez vous-même, en embrassant votre infinie miséricorde, j'y prends aussi la part que vous voulez me donner, et je prends la liberté, comme vous m'y avez invité, d'entrer dans la joie de mon Seigneur, et à l'exemple de saint Jean-Baptiste, lorsqu'il fut délivré du péché, lorsque Jésus le visita dans le sein de sa mère, je ressens une si grande consolation de vous appartenir, et d'être uni à vous par votre sainte grâce, que je ne puis m'empêcher de la faire paraître au-dehors: je veux donc en union avec vos saints, chanter comme eux, et avec eux: c'est maintenant que le lion de la tribu de Juda a vaincu le démon, et a triomphé en moi du péché; rendons-lui-en gloire, et honorons-le pendant toute l'éternité.

I 3,38 ***Acte d'union à Jésus-Christ pénitent, pour faire pénitence avec lui et comme lui.***

I 3,38,1 Divin Jésus, qui n'êtes venu sur la terre, qu'afin de faire pénitence pour nos péchés, permettez-moi de m'unir à vous pour faire pénitence avec vous, et en vous: j'ai besoin de votre divin Esprit pour réussir; car si je ne le possède, ma pénitence ne sera ni sincère, ni véritable, ni intérieure; elle ne sera efficace, qu'autant que vous lui donnerez de force, puisque ce n'est que de vous qu'elle peut tirer sa vertu et son efficace; et elle ne sera sainte et pure, qu'autant qu'elle sera un rejaillissement de la vôtre: donnez-lui, aimable Jésus, ces qualités, et toutes celles qui lui conviennent, pour la rendre agréable au Père éternel: faites que la vôtre la couvre de son ombre, ou, pour mieux dire, qu'elle la pénètre et l'anime, parce que tout son mérite ne peut provenir, que de ceux que vous m'avez acquis par vos souffrances et par votre mort.

I 3,38,2 Je renonce donc à mon esprit, pour m'abandonner et me livrer tout à fait à la conduite de votre Esprit et de vous-même, afin que n'agissant plus qu'en vous, et par vous, la pénitence que je ferai devienne vôtre, et que ce soit vous qui la fassiez en moi.

I 3,39 ***Acte pour demander à Dieu la grâce de faire pénitence pendant toute notre vie, afin de satisfaire à Dieu pour nos péchés.***

I 3,39,1 Puisqu'on ne peut se soutenir dans le bien, qu'autant qu'on aime la pénitence et qu'on la pratique, je vous demande la grâce, ô mon Dieu, de ne passer aucun jour sans faire quelque pénitence pour mes péchés; quelque innocent qu'ait été Jésus-Christ votre Fils unique, il n'a pas été un seul moment pendant toute sa vie mortelle sans souffrir, et sans pratiquer la pénitence. Saint Jean même son précurseur, quoique délivré et tout à fait

exempt de péché avant que de naître, n'a voulu paraître sur la terre qu'en qualité de pénitent.

I 3,39,2 Vous savez, ô mon Dieu, que mes péchés sont considérables, et que je ne puis satisfaire pour un seul en rigueur de justice, quand je souffrirais toute ma vie, donnez-moi au moins l'amour des souffrances; faites que je m'unisse à celles de votre cher Fils sacrifié pour moi sur le Calvaire; donnez-moi part à son esprit pénitent, et faites que je me conforme à lui dans la pratique de la pénitence; et comme ç'a été sur la croix qu'il s'est rendu en cela notre modèle, et qu'il a été un parfait pénitent, agréez que je me le représente souvent dans cet état; afin que n'oubliant jamais ce qu'il a souffert pour moi, son exemple m'excite et m'engage à ne cesser de faire pénitence, que quand je cesserai de vivre: comme c'est vous, ô mon Dieu, qui me donnez ce désir, donnez-moi aussi la force, et le courage de l'exécuter.

I 3,40 ***Acte pour demander à Dieu la persévérance dans le bien.***

I 3,40,1 Pourrais-je, ô mon Dieu, avoir voulu rentrer en grâce avec vous, et ne l'avoir recouverte que pour un demi-jour, pour un jour ou pour peu de temps! Vous savez quelle est ma faiblesse, et mon inclination au péché, et que je ne puis répondre un seul moment de ma stabilité dans la piété; il n'y a que vous, qui puissiez donner la persévérance dans le bien, et on ne peut l'obtenir que par la prière, et par la pratique constante des bonnes oeuvres. Je le sais, ô mon Dieu, que je puis tout par votre secours; puis donc que la volonté ne me manque point, rendez-la, je vous prie, efficace, en me donnant la grâce de faire continuellement et sans relâche tout ce que vous me commandez.

I 3,40,2 Faites que je m'attache si bien aux devoirs de mon état et de mon emploi, que je ne m'en dispense plus pour quoi que ce soit; que je me rende toujours fidèle à pratiquer le bien que vous aurez la bonté de m'inspirer; que je marche avec tant de promptitude, et d'un pied si ferme dans la voie de tous vos saints commandements, que je n'y trouve rien de difficile pour moi. Il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez mettre mon coeur dans cette disposition; donnez-lui pour cet effet une grâce si abondante, qu'il ne s'oppose à rien de tout ce que vous désirerez de lui, et rendez-le tout à fait docile à votre conduite.

I 4 **Examen de conscience, qu'on doit faire avant que de se confesser.**

Sur chaque péché il faut s'examiner, combien de fois on l'a commis; car on est obligé de le dire au confesseur.

I 4,1 **Sur le premier commandement de Dieu.**

I 4,1,1 ***Péchés moins ordinaires.***

Si on n'a pas voulu croire tout ce que l'Église nous ordonne de croire.
Si on a douté de quelque article de foi.
Si on a lu des livres hérétiques.
Si par négligence on a ignoré les principaux mystères de la foi.
Si on a consulté des devins.
Si on a guéri des maladies d'hommes, ou de bêtes, par des signes, billets, paroles, ou actions superstitieuses.
Si on a péché plus librement, se confiant trop en la miséricorde de Dieu, ou si on a désespéré du pardon de ses péchés.

I 4,1,2 Si on a accusé Dieu d'être la cause de ses péchés, disant qu'il n'a pas donné les grâces nécessaires pour n'y pas tomber.

Si on a été longtemps en péché mortel, sans se mettre en peine de recouvrer la grâce de Dieu.
Si on a détourné les autres au service de Dieu, ou si on les a portés à faire quelque péché, quel péché, et combien de personnes.
Si on s'est raillé ou moqué des prêtres, ou des religieux, ou de ceux qui pratiquent la dévotion.

I 4,1,3 Si on a fait quelque mauvaise confession: si ç'a été pour ne s'être pas suffisamment examiné, ou pour n'avoir pas dit tous ses péchés, ou pour avoir demeuré dans quelque mauvaise habitude, ou dans quelque occasion d'offenser Dieu.
Si on a reçu quelque autre sacrement en péché mortel, quel il est?
Si on ne s'est pas confessé, et si on n'a pas communié à Pâques.

I 4,1,4 ***Péchés plus ordinaires.***

Si on a négligé de faire des actes de foi, d'espérance, ou d'amour de Dieu.
Si devant ou pouvant empêcher quelque autre personne de mal faire, on ne s'en est pas mis en peine.
Si on a manqué de modestie dans l'église, si on s'y est promené, si on y a parlé sans nécessité, si on y a tenu des postures indécentes.

I 4,1,5 Si on n'a pas accompli la pénitence enjointe par le confesseur.
Si on a cherché un confesseur facile à donner l'absolution, ou qui ne nous connaissait pas.
Si on a manqué de prier Dieu le matin, ou le soir à genoux et avec piété, si cette faute a été ordinaire.

I 4,2 **Sur le second commandement de Dieu.**

I 4,2,1 ***Péchés moins ordinaires.***

Il faut dire toujours quel jurement on a fait.

Si on a juré pour assurer une chose fausse, ou sans savoir si la chose était vraie ou fausse.
Si on a usé d'équivoque en répondant à un juge.
Si on a juré de faire quelque chose, sans intention de la faire.
Si ayant promis une chose avec jurement, on ne l'a pas exécutée.
Si on a proféré des paroles injurieuses, ou de mépris, ou de dépit contre Dieu, ou contre quelque saint ou sainte.
Si ayant fait quelque voeu, ou quelque promesse à Dieu, on ne l'a pas accomplie.

I 4,2,2 ***Péchés plus ordinaires.***

Si on a juré souhaitant du mal, ou à soi, ou à d'autres, quel mal on a souhaité.
Si on a juré en faisant des menaces.
Si on a juré sans nécessité.
Si on a donné des malédictions, et à qui.

I 4,3 **Sur le troisième commandement de Dieu.**

I 4,3,1 ***Péchés moins ordinaires.***

Si les dimanches et les fêtes on a fait des actions défendues, par exemple: si on a vendu, acheté, ou voituré, si on a fait des marchés, si on a été aux foires, ou à la campagne pour affaires, ou si on a cherché de l'ouvrage, etc.
Si on a fait travailler sans nécessité ses domestiques ou autres personnes, combien de temps.

Si on a profané les dimanches ou les fêtes par des jeux, danses, débauches, ou autres désordres, et par quels désordres.
Si on n'a pas empêché ces profanations, quand on l'a pu, ou qu'on l'a dû.
Si on n'a pas entendu la sainte messe, soit tout entière, soit en partie, ou si on s'est exposé au danger de ne la pas entendre.
Si on a assisté à la messe, ou au service divin, avec mauvaise intention.

I 4,3,2 ***Péchés plus ordinaires.***

Si en entendant la sainte messe on a pensé volontairement à des mauvaises choses ou inutiles.
Si pendant ce temps on a lu des livres de prières.
Si on y a parlé, à combien de personnes; si on y a regardé de côté et d'autre.
Si on a négligé d'assister à la messe de paroisse, aux vêpres, et aux instructions qui s'y font.

I 4,4 Sur le quatrième commandement de Dieu.

I 4,4,1 Pour les pères et les mères.

Péchés moins ordinaires.

Si les pères et les mères ont commandé, ou conseillé à leurs enfants de faire quelques mauvaises actions, ou s'ils les ont approuvés, ou loués, après les avoir faites.
S'ils leur ont donné mauvais exemple: comme s'ils ont juré, ou maudit, ou dit des paroles déshonnêtes en leur présence, etc.
S'ils n'ont pas eu soin de gagner la vie à leurs enfants, et de tout ce qui regarde leur subsistance, et leur entretien.
S'ils les ont mis coucher avec eux.
S'ils leur ont procuré des bénéfices seulement pour les enrichir.

I 4,4,2 ***Péchés plus ordinaires.***

Si les pères et les mères n'ont pas eu soin d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, de les faire prier Dieu à genoux le matin et le soir, de leur faire apprendre le catéchisme, et de les corriger lorsqu'ils ont fait faute.
Si de leurs enfants ils ont aimé l'un plus que l'autre.
S'ils les ont élevés dans la vanité et selon l'esprit du monde.
S'ils les ont fait coucher ensemble, ou s'ils ont permis qu'ils couchassent, ensemble, surtout des garçons avec des filles, et à quel âge.
S'ils les ont maudits, et frappés par colère.

I 4,4,3 Pour les enfants.

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont levé ou voulu lever la main sur leurs parents.
S'ils leur ont pris de l'argent, ou autre chose.
S'ils ont manqué de les assister dans leurs besoins.
S'ils ont parlé d'eux avec mépris.
S'ils les ont méprisés dans le coeur.
S'ils leur ont dit des injures, ou s'ils se sont moqués d'eux.
S'ils leur ont souhaité la mort.
S'ils n'ont pas prié Dieu pour eux après leur mort.
S'ils n'ont pas fidèlement exécuté leurs dernières volontés.

I 4,4,4 ***Péchés plus ordinaires.***

S'ils ont manqué de respect envers leur père et leur mère, et en quoi.
S'ils leur ont parlé, ou s'ils ont parlé d'eux sans respect.
S'ils leur ont désobéi, et en quoi.
S'ils leur ont donné sujet de se mettre en colère.

I 4,4,5 **Pour les personnes mariées.**

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont gardé la chasteté et l'honnêteté propre aux personnes mariées.
S'ils se sont dit des injures, ou donné des malédictions.
Si le mari a dépensé mal à propos son bien, ou le bien de sa femme, ou celui de ses enfants.

Péchés plus ordinaires.

S'ils ont troublé la paix de leur famille, par leur impatience et leur mauvaise humeur.
S'ils se sont aimés autant qu'ils le doivent.

I 4,4,6 **Pour les maîtres et maîtresses.**

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont fait travailler leurs domestiques, ou excessivement, ou les jours de dimanches et fêtes.
S'ils ont manqué à leur payer leurs gages.

Péchés plus ordinaires.

S'ils ont négligé le salut de leurs domestiques.
S'ils se sont mis en colère contre eux.
S'ils les ont frappés.

I 4,4,7 **Pour les serviteurs, et servantes.**

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont fait tort à leur maître ou maîtresse, ou ont permis qu'on leur en fît.
S'ils les ont haïs ou méprisés.
S'ils les ont maudits.
S'ils leur ont souhaité la mort, ou quelque autre mal.
S'ils ont servi à leur maître en quelque mauvaise action.

I 4,4,8 ***Péchés plus ordinaires.***

S'ils ont murmuré contre leur maître ou maîtresse.
S'ils leur ont donné sujet de se fâcher.
S'ils ne leur ont pas obéi volontiers, ou s'ils leur ont désobéi.
S'ils ont mal parlé de leur maître, ou de leur maîtresse.

I 4,5 **Sur le cinquième commandement de Dieu.**

I 4,5,1 ***Péchés moins ordinaires.***

Si on a frappé, blessé, ou tué, ou si on a eu la volonté de faire l'un ou l'autre.
Si on a désiré la mort, ou la perte de quelque bien.
Si on a eu de la haine, ou quelque inimitié, combien elle a duré.
Si par haine on n'a pas voulu voir, ou saluer, ou parler à quelqu'un.
Si on n'a pas voulu se réconcilier.
Si on s'est réjoui du mal de son prochain.

I 4,5,2 ***Péchés plus ordinaires.***

Si on a manqué de donné des marques d'amitié à quelqu'un, comme à ses parents.

I 4,6 **Sur le sixième et neuvième commandement de Dieu.**

I 4,6,1 Si on a fait des actions déshonnêtes.
Si on a désiré d'en faire.
Si on a pris plaisir à se représenter des choses ou actions déshonnêtes.
Si on a regardé des choses déshonnêtes avec plaisir.
Si on a donné des baisers avec sensualité.
Si on a fait des attouchements sur soi, ou sur autrui, avec plaisir déshonnête, sur quelle sorte de personne.
Si on a dit des paroles sales, ou si on a pris plaisir à en entendre.

I 4,6,2 Si on a chanté des chansons déshonnêtes, si ç'a été en présence d'autres.
Si on retient chez soi des tableaux déshonnêtes, et s'ils ont été occasion de pensées déshonnêtes.
Si on a lu des mauvais livres.
Si on a aidé les autres, soit par conseil, soit autrement, à commettre des péchés déshonnêtes.
Si on s'est habillé d'une manière contraire à la pudeur et à l'honnêteté.
Si on garde ou si on a gardé quelques lettres, ou quelques autres marques d'amitié criminelle.

I 4,7 **Sur le septième et dixième commandement de Dieu.**

I 4,7,1 Si on a pris et dérobé quelque chose, ce que c'est.
Si on a restitué ce qu'on avait pris, ou ce qu'on avait appartenant au prochain.
Si on a resté quelque temps dans la volonté de ne le pas rendre et combien de temps.
Si on a causé quelque dommage à quelqu'un, si on l'a réparé, quand même on n'en n'aurait pas profité.
Si on a commandé ou conseillé de faire quelque tort ou dommage au prochain, et quel il a été.
Si on a trompé dans le jeu.

I 4,7,2 Si on a trouvé quelque chose, si on l'a retenue, sans la vouloir rendre, ou sans se mettre en peine à qui elle appartenait.
Si on a désiré d'avoir le bien d'autrui, d'une manière qui n'est pas permise.
Si on lui a souhaité la mort, ou quelque mal pour cet effet.
Si on a vendu plus, ou acheté moins que la chose ne valait.
Si on a vendu plus cher que la chose ne valait à cause du crédit.
Si on a acheté une chose, doutant qu'elle fut dérobée.

I 4,7,3 Si on a acheté une chose de ceux qui n'avaient pas pouvoir de vendre, comme d'enfants de famille, de domestiques, etc.
Si les marchands ont trompé, vendant une marchandise pour une autre, la falsifiant, ou la mêlant, et cachant ses défauts.
Si ayant été trompé en achetant, ils ont tâché d'en tromper d'autres.
S'ils se sont servis de faux poids, et de fausses mesures.
S'ils ont tâché d'empêcher le gain des autres, en décriant leur marchandise.

I 4,7,4 Si les artisans n'ont pas travaillé fidèlement, s'ils ont mal fait l'ouvrage, s'ils l'ont vendu plus qu'il ne valait.
S'ils ont employé les matériaux selon la qualité et quantité dont ils étaient convenus.
S'ils n'ont rien retenu des choses qui leur avaient été confiées, sous prétexte

qu'ils ne gagnaient pas assez.
Si les ouvriers travaillant à la journée, l'ont employée comme ils le devaient.

I 4,8 **Sur le huitième commandement de Dieu.**

I 4,8,1 Si on a menti, soit en faisant préjudice à quelqu'un, soit pour lui faire plaisir, soit pour rire.
Si on a reproché des défauts à quelqu'un, s'ils étaient vrais ou faux, connus ou secrets, si c'était en particulier.
Si on a mal parlé de quelqu'un, avec mépris.
Si on a mis la division entre quelques-uns par des rapports.
Si on a révélé des secrets, si on a ouvert ou lu les lettres des autres.

I 4,8,2 Si on s'est raillé de quelqu'un et pour quel sujet.
Si on a entendu mal parler des autres, si ç'a été avec plaisir, ou par respect humain.
Si on a jugé témérairement quelqu'un, et en quoi.
Si on a fait connaître à d'autres les jugements qu'on en faisait.

I 4,9 **Sur les sept péchés capitaux.**

I 4,9,1 ***Sur l'orgueil.***

Si on a eu trop bonne estime de soi-même, pour quel sujet, si on s'est loué, si on a méprisé les autres.
Si on s'est voulu élever au-dessus des autres.
Si on a désiré d'être estimé des hommes, et si on a fait de bonnes actions dans cette vue.
Si on a désiré quelque emploi ou quelque dignité, pour être plus considéré.
Si on a voulu paraître meilleur qu'on n'était.
Si on a préféré son jugement à celui des autres.

I 4,9,2 ***Sur l'avarice.***

Si on a été attaché aux biens du monde.
Si on n'a pensé la plupart du temps qu'à gagner ou à amasser du bien.
Si on a eu de la dureté pour les pauvres.
Si on leur a refusé l'aumône, lorsqu'ils étaient dans le besoin, et qu'on la leur pouvait faire.

I 4,9,3 *On ne met ici aucun article sur ce qui regarde l'impureté; parce qu'on a exposé ce qui la regarde ci-dessus, lorsqu'on a traité des péchés que l'on peut commettre contre le 6. et le 9. commandement de Dieu.*

I 4,9,4 ***Sur l'envie.***

Si on est réjoui du mal qui est arrivé à quelqu'un.
Si on a eu de la peine de ce qu'il réussissait dans ses affaires, de ce qu'il était estimé des hommes, de ce qu'il avait plus de vertu, plus de talent que nous.

I 4,9,5 ***Sur la gourmandise.***

Si on a bu et mangé sans besoin, et avec excès, si ç'a été en intéressant sa santé, ou en perdant la raison, si ç'a été avec scandale.
Si étant ivre, on a commis quelque péché, et quel il a été.
Si on a voulu enivrer les autres, ou si on a été cause qu'ils se soient enivrés, soit en leur excitant, soit en leur vendant du vin, et qu'ils eussent assez bu.
Si on a bu ou mangé seulement pour le plaisir, soit en recherchant des viandes trop exquises, ou les faisant trop bien apprêter.

I 4,9,6 Si on a mangé des viandes défendues les vendredis ou samedis, ou les jours de jeûne.
Si on n'a pas jeûné les jours commandés, qu'est-ce qui en a empêché.
Si on a mangé ou plus, ou autres choses qu'on ne devait dans les collations.
Si on a été cause que d'autres n'ont pas jeûné.
Si on s'est laissé aller à la colère, ou à l'impatience, ou à la mauvaise humeur.
Si dans quelque mouvement ou emportement de colère on a dit des paroles choquantes ou des injures, ou si on a repris trop aigrement, querellé, ou frappé.
Si on s'est vengé de quelqu'un par emportement ou procès.

I 4,9,7 ***Sur la paresse.***

Si on a employé le temps, soit à mal faire, soit à ne rien faire, soit à faire des choses inutiles.
Si on s'est dégoûté du service de Dieu, et si cela a empêché qu'on n'ait fait de bonnes actions, et quelles elles sont.
Si par négligence, ou par paresse, on a manqué de faire des actions qui soient d'obligation.

I 5 Instructions et prières pour la communion.

I 5,1 Exposition.

De la doctrine de l'Église, touchant le sacrement de l'eucharistie.

I 5,1,1 Pour se mettre en état de bien recevoir le sacrement de l'eucharistie, la première chose à laquelle on doit s'appliquer, est de savoir quelle est la doctrine de l'Église touchant ce sacrement; car il faut en être parfaitement instruit, si on veut en profiter; et c'est la première préparation qu'on doit apporter à ce sacrement.

I 5,1,2 On nomme ce sacrement eucharistie, qui signifie grâce, ou action de grâce, et c'est un sacrement qui contient le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Jésus-Christ Notre-Seigneur, sous les apparences du pain et du vin.
On entend par les apparences du pain et du vin, ce qui fait que le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie paraissent du pain et du vin à nos yeux, et à nos autres sens, comme la saveur, la couleur et la rondeur, etc.

I 5,1,3 Quoique la matière qui sert à faire ce sacrement, soit le pain et le vin, l'Église cependant nous oblige de croire, qu'après que le prêtre, (qui est le ministre de ce sacrement) a prononcé les paroles de la consécration, tant sur le pain, que sur le vin, il n'y a plus de pain ni de vin; mais que le pain est changé au corps, et le vin au sang de Jésus-Christ; et que ce qui paraît à nos yeux du pain, est néanmoins le vrai corps, et le vrai sang de Jésus-Christ, qui sont cachés sous les apparences du pain et du vin.

I 5,1,4 Le changement du pain au corps, et du vin au sang de Jésus-Christ se fait à la sainte messe, lorsque le prêtre a prononcé sur le pain ces paroles: *Ceci est mon corps;* et sur le vin ces autres: *Ceci est le calice de mon sang.* On appelle ce changement transsubstantiation, qui est un mot qui signifie le changement d'une substance en une autre substance.

I 5,1,5 Le sang de Jésus-Christ est contenu sous les apparences du pain, aussi bien que son corps, et le corps de Jésus-Christ est de même contenu sous les apparences du vin; parce que Jésus-Christ étant vivant, son corps et son sang ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre.

I 5,1,6 Bien plus, on ne reçoit pas davantage, quand on communie sous les apparences du pain et du vin, comme fait le prêtre à la sainte messe, que lorsqu'on communie seulement sous les apparences du pain, comme font les laïques; parce qu'il n'y a pas plus sous les deux espèces que sous une seule, ni même dans toutes les hosties consacrées, que dans une seule. C'est pour ce sujet, que quelque petite partie d'une hostie qu'on reçoive, on reçoit tout entier le corps de Jésus-Christ parce que le corps de Jésus-Christ quoiqu'il soit plus grand que l'hostie, est cependant tout entier et dans l'hostie, et dans chaque partie de l'hostie, quelque petite qu'elle soit. C'est aussi pour la même raison, que quand on rompt une hostie, le corps de Jésus-Christ demeure aussi entier dans chacune des particules, qui sont ou rompues, ou tombées de cette hostie, qu'il était dans toute l'hostie avant qu'elle fut divisée.
Tout cela se fait par la toute-puissance de Dieu, qui paraît d'une manière surprenante dans ce sacrement.

I 5,1,7 On ne peut pas voir le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie: ce qu'on y voit, ce qu'on y touche, et ce qu'on y goûte, ce n'est que les apparences du pain et du vin; on mange cependant véritablement le corps de Jésus-Christ, et aussitôt que les apparences du pain sont corrompues dans notre estomac, Jésus-Christ cesse d'être en nous présent de corps, quoiqu'il y demeure par sa grâce aussi longtemps que nous nous abstenons d'offenser Dieu mortellement.

I 5,2 *Des fins de l'instruction du sacrement de l'eucharistie, et de l'obligation qu'on a de le recevoir.*

I 5,2,1 Lorsque Jésus-Christ a institué le sacrement de l'eucharistie, il a eu seulement en vue de procurer le bien spirituel de nos âmes. La première intention qu'il a eue a été de nous donner et de nous laisser pour toujours, comme il le témoigne lui-même, des marques sensibles de son grand amour pour nous; en effet, pouvait-il nous le faire mieux paraître, qu'en nous donnant son corps à manger, et son sang à boire? Nous lui sommes donc très redevables de nous avoir fait un si grand honneur.

I 5,2,2 Une autre intention qu'a eue Jésus-Christ en instituant ce sacrement, a été de nous donner un moyen facile de nous souvenir de sa passion et de sa mort, afin qu'ayant souvent dans notre esprit le souvenir de ses bontés, nous fussions puissamment excités à ne pas tomber dans le péché, et à faire pénitence de ceux que nous avons commis.

I 5,2,3 Comme il a mis son corps dans ce sacrement sous les espèces du pain, et son sang sous les espèces du vin, il nous l'a donné particulièrement pour servir de nourriture nos âmes: c'est pour ce sujet que nous ne pouvons pas nous dispenser de le recevoir; parce que nos âmes ont besoin pour vivre d'être nourries, aussi bien que nos corps. C'est ce qui a fait que dans l'Église on a toujours regardé la réception du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, comme un exercice de religion, et une action d'obligation; et on a appelé cette action du nom de communion, dont saint Luc se sert dans les Actes des apôtres; parce que dans cette action les chrétiens font paraître l'union qu'ils ont ensemble en mangeant d'un même pain, et qu'ils s'unissent aussi intimement à Jésus-Christ en recevant son sacré corps sous les espèces ou apparences du pain.

I 5,2,4 Dans la primitive Église, les chrétiens communiaient fort souvent: il est même dit dans les Actes des apôtres, que les premiers disciples le faisaient tous les jours; et ç'a été un usage si universel pendant plusieurs siècles, que tous les fidèles communiassent à toutes les messes auxquelles ils assistaient,

qu'il est rapporté dans un décret attribué au pape saint Anaclet, que tous communient après la consécration, s'ils ne veulent pas être chassés de l'Église; parce que les apôtres l'ont ainsi ordonné, et que telle est la pratique de l'Église romaine; il n'y avait point cependant alors de commandement positif de l'Église, qui obligeât de communier; la ferveur des fidèles étant si grande qu'ils n'avaient pas besoin qu'on leur ordonnât de s'acquitter de ce devoir.

I 5,2,5 Il n'en a pas été de même dans la suite des temps; car les chrétiens s'étant beaucoup relâchés, plusieurs conciles ont été obligés d'ordonner qu'on communiât au moins trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte, et à Noël; et comme ces ordonnances n'étaient plus exactement gardées, le concile de Latran tenu en 1215 s'est contenté d'obliger les fidèles de communier au moins une fois l'année dans le temps de Pâques, sous peine de péché mortel, et cette ordonnance a été depuis renouvelée et confirmée dans le concile de Trente.

I 5,2,6 Pour satisfaire à cette obligation, que l'Église a imposée aux fidèles, il faut que tous communient dans leur paroisse, et qu'ils soient en état de grâce; car on ne s'acquitte pas du devoir de la communion pascale par une communion indigne, que l'Église et Jésus-Christ même ne peuvent regarder qu'avec horreur.

I 5,3 ***Des avantages qu'il y a de recevoir souvent le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et des effets que ce sacrement produit en nous.***

I 5,3,1 Quoique l'Église n'oblige les fidèles qu'à communier une fois l'année, son intention cependant n'est pas qu'ils communient si rarement; puisque le concile de Trente nous assure que tout son désir est, qu'ils aient un si grand respect et une telle dévotion envers cet adorable sacrement, qu'ils soient en état de le recevoir souvent, afin qu'il soit la vie et le soutien de leur âme, et que soutenus par sa vigueur et par sa force, ils puissent passer de cette misérable vie à la céleste patrie, pour y manger le même pain des anges: d'où on doit conclure, que l'Église veut que les chrétiens, pour communier souvent, aient une piété qui ne soit pas commune, et que le principal fruit qu'on retire d'une fréquente communion, est qu'elle soit le soutien de notre âme; et que par la vigueur qu'elle lui communique, elle aide tellement à lui conserver la grâce, qu'elle la mette dans une espèce d'assurance de la vie éternelle.

I 5,3,2 Saint François de Sales, voulant faire connaître combien souvent chacun doit communier, expose les différentes dispositions qu'on doit avoir pour communier plus ou moins souvent. Il dit après saint Augustin, qu'il ne loue ni ne blâme point ceux qui communient tous les jours; mais qu'il conseille de communier tous les dimanches, et qu'il n'y a personne qui doive passer un mois sans communier. Il ajoute, que pour communier tous les mois, il faut être exempt de l'habitude du péché mortel; que pour communier tous les dimanches, il faut n'avoir ni péché mortel, ni aucune affection au péché véniel; et que pour communier tous les jours, il faut de plus avoir surmonté la plupart de ses mauvaises inclinations, et ne le faire que par l'avis d'un confesseur sage et éclairé.

I 5,3,3 Les principaux avantages qu'une âme se procure par une fréquente communion, nous sont exprimés par le concile de Trente, lorsqu'il dit que Jésus-Christ ayant institué ce sacrement pour la nourriture spirituelle de nos âmes, il sert à les entretenir et à les fortifier, en les faisant vivre de la propre vie de Jésus-Christ même, qui a dit: *Celui qui me mange, vivra par*

moi: Et comme l'inclination que notre âme a au péché, est si forte qu'elle a continuellement besoin d'être soutenue, et de se procurer de nouvelles forces, pour ne pas succomber aux tentations dont elle est tous les jours travaillée, il est de conséquence de manger fréquemment de ce pain de vie.

I 5,3,4 Nous avons aussi l'avantage, dit le concile de Trente, lorsque nous participons à ce sacré mystère, de trouver en lui un antidote, par lequel nous sommes délivrés de nos fautes journalières, et préservés des péchés mortels. Cette communion au corps de Jésus-Christ nous est aussi, dit le même concile, un gage de la gloire à venir, et de la félicité éternelle; parce que la possession que nous avons de Jésus-Christ, et l'union que nous avons avec lui dans l'eucharistie, est une disposition au bonheur dont nous jouirons dans le Ciel, où nous posséderons Dieu en lui-même visiblement, et éternellement.

I 5,3,5 Elle est aussi le symbole de l'unité du corps de l'Église, dont Jésus-Christ est le chef, auquel il a voulu que nous fussions unis, comme des membres étroitement joints ensemble; et elle nous unit même si intimement avec Jésus-Christ, qu'après avoir mangé son sacré corps, nous sommes en lui, et lui en nous, comme il le dit dans le saint évangile, et nous devenons, pour ainsi dire, une même chose avec lui.

Il est donc d'une grande conséquence de communier souvent, pour profiter de tous ces avantages.

I 5,4 ***Des dispositions qu'on doit apporter pour bien recevoir le sacrement de l'eucharistie.***

I 5,4,1 Pour bien communier, on doit avoir deux sortes de dispositions; les unes sont de nécessité, les autres de bienséance.

Les dispositions de nécessité sont celles sans lesquelles on ne doit jamais communier, et on ne peut pas le faire sans sacrilège.

Il y a deux dispositions de cette nature, qui sont de n'avoir aucun péché mortel, et d'être à jeun.

I 5,4,2 Ceux qui communient en péché mortel, font un sacrilège qui est un péché des plus énormes qu'on puisse commettre, et que les saints Pères comparent au crime de Judas et des Juifs, qui ont crucifié Notre-Seigneur; c'est pourquoi ceux qui veulent communier, et qui en ont commis quelqu'un, doivent se confesser auparavant.

I 5,4,3 Il faut aussi, pour pouvoir communier, n'avoir ni mangé, ni bu quelque peu que ce soit depuis la minuit du jour qu'on veut communier; faute de quoi on ne ferait pas un moindre péché, que si on communiait en péché mortel. Les malades cependant peuvent recevoir le sacrement de l'eucharistie, pourvu que ce soit comme viatique, sans être à jeun.

I 5,4,4 Les dispositions de bienséance pour bien communier, sont celles qui ne sont pas si nécessaires, qu'on commette un sacrilège, lorsqu'on ne les a pas, mais qu'il est très à propos d'avoir pour recevoir des grâces avec abondance dans ce sacrement, et sans lesquelles il n'est pas à conseiller de s'en approcher.

I 5,4,5 La 1ère de ces dispositions est de n'avoir pas de péché véniel; car ce serait contrister Jésus-Christ, de le recevoir avec un coeur qui ne serait pas tout à fait dégagé du péché.

La 2ème est d'avoir une intention très pure, ne s'approchant pas de la sainte table ni par respect humain, ni par quelque désir secret d'être estimé, ni même pour se procurer plus de consolations spirituelles, qui sont toutes intentions indignes d'une action si sainte.

La 3ème est d'avoir une grande foi; parce que ce sacrement étant un mys-

tère de foi, Jésus-Christ ne verse abondamment ses grâces, que dans ceux qui le reçoivent avec une plénitude de foi.

I 5,4,6 La 4ème est une crainte respectueuse, qui vient de la pénétration que nous avons de notre indignité, dans la vue de la grandeur et de la majesté infinie d'un Dieu que nous allons recevoir, de notre néant et de nos péchés, qui nous doivent donner occasion de nous humilier et de nous confondre.
La 5ème est un ardent amour pour Dieu et pour Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous doit faire désirer de nous unir à lui dans ce sacrement.
La 6ème est une grande ferveur, qui nous met en état de communier avec le plus de dévotion qu'il nous sera possible.

I 5,4,7 Mais une disposition qui paraît plus que de bienséance, est de bien préparer son coeur avant que de recevoir Jésus-Christ dans l'eucharistie, et de le remercier pendant un temps considérable, comme d'environ une demi-heure après avoir communié; car c'est une chose honteuse, et qui marque bien peu d'amour pour Dieu et de foi pour le sacrement d'eucharistie, de se présenter à la sainte table sans aucune préparation, et de sortir de l'église aussitôt ou presque aussitôt qu'on a communié, et il vaudrait beaucoup mieux ne pas communier que d'en user ainsi.

I 5,4,8 Cette préparation et l'action de grâces, qu'on doit faire pour la sainte communion, doivent particulièrement consister à faire plusieurs actes fervents, touchant le bonheur et la grâce qu'on va recevoir, ou qu'on vient de recevoir en communiant.
Comme plusieurs personnes n'ont pas la facilité de faire d'eux-mêmes de ces sortes d'actes, on en a dressé un nombre suffisant pour pouvoir entretenir l'esprit et animer le coeur pendant un assez long espace de temps: ce sont ceux qui sont ci-après.

I 6 **Prières pour la communion.**

Prières avant la communion.

I 6,1 ***Acte par lequel on reconnaît, que la très sainte communion est un souverain remède à toutes nos misères et à toutes nos faiblesses.***

I 6,1,1 Vous me connaissez, ô mon Dieu, vous savez que je suis la plus fragile de vos créatures, la plus facile à tomber dans le péché, la plus insensible quand elle y est, et la plus faible à s'en retirer. Je vous expose mes faiblesses, que vous connaissez mieux que moi, afin que vous me donniez la vigueur qui m'est nécessaire pour me relever de mes chutes, pour me soutenir dans le bien, et pour ne plus tomber dans mes dérèglements. Votre amour, ô mon Dieu, vous a fait trouver un remède infaillible à tous mes maux, ç'a été d'envoyer votre cher et unique Fils en ce monde, afin de souffrir et de mourir pour nous, et par un trait de votre sagesse, qui ne se peut concevoir, de le laisser toujours avec nous dans le sacrement de l'eucharistie, pour renouveler le souvenir de sa passion et de sa mort, et pour se donner tout à nous dans la très sainte communion.

I 6,1,2 C'est là, divin Jésus, où pénétrant de vous-même toute mon âme, vous me donnez une force, que je ne puis attendre que de vous; c'est là où vous me redonnez une nouvelle vie, qui me met en état de faire des actions dignes de vous et agréables à Dieu; c'est ce qui fait que je regarde ce bien comme le plus grand avantage que je puis posséder sur la terre; c'est aussi ce qui fait que je ne puis tarder longtemps sans vous recevoir, et recourir à un si puissant remède. Vous savez quelles sont les dispositions que je dois avoir

pour en profiter; mettez-les en moi, et faites qu'elles soient telles que vous les désirez.

I 6,2 ***Acte par lequel on reconnaît quelles sont les dispositions qu'on doit avoir pour communier.***

I 6,2,1 S'il est vrai, ô mon sauveur Jésus, que les principales dispositions, qu'il faut que mon coeur ait pour vous recevoir dans la sainte communion, sont une grande pureté intérieure, un ardent amour pour vous, une dévotion tendre à vous rendre mes devoirs et une affection toute particulière pour la vertu, qui me donnera toutes ces grâces si ce n'est vous, divin Jésus, en vous recevant? Et s'il faut les posséder avant que de vous recevoir, c'est à vous sans doute à les former dans mon coeur, puisque vous savez que je ne les puis avoir de moi-même; vous le pouvez en un moment, tant vous êtes le maître des coeurs; c'est à moi, pour y disposer mon coeur, à vous l'offrir contrit et humilié; mais n'est-ce pas à vous-même à me donner cette contrition?

I 6,2,2 Tout ce que je puis, ô mon Dieu, c'est de vous la demander; mais comment pourrais-je même vous la demander, si vous ne me donnez cet esprit de prières, qui est votre divin Esprit, qui veut bien prier en moi et pour moi? Vous voyez, ô mon Dieu, ce que je puis, et que je ne puis pas plus que je ne suis, rien devant vous et en votre présence; et ainsi que toute la préparation que je puis apporter pour vous recevoir dans cet adorable sacrement, est de vous dire: mon coeur est prêt, Seigneur, pour recevoir vos grâces; purifiez-le vous-même, et rendez-le digne d'être le lieu de votre demeure.

I 6,3 ***Acte par lequel on demande à Dieu la pureté du coeur, qui est la première disposition qu'on doit avoir pour bien communier.***

I 6,3,1 Il est bien juste, ô mon Dieu, que celui qui veut recevoir la sainteté même, ait la sainteté au-dedans de soi, et que vous qui êtes la sainteté par essence, ne logiez que dans un coeur qui soit saint; car il faut qu'il y ait de la proportion entre celui qui reçoit, et celui qui est reçu: vous m'avez dégagé du péché par la confession que j'ai faite de tous ceux que j'avais commis, dégagez-moi aussi de tout ce qui reste en moi de péché, faites qu'il ne reste plus en moi ni d'habitude, ni d'inclination au péché, et que je conçoive dès à présent une si grande horreur pour le péché, que rien ne soit capable de m'engager à le commettre à l'avenir.

I 6,3,2 Faites qu'il n'y ait plus dans mon esprit que de saintes pensées, ni dans mon coeur que de saintes affections; qu'il ne sorte plus de ma bouche que des paroles saintes, et que je me mette en état de ne plus faire d'actions, qui ne vous soient tout à fait agréables; et comme vous voulez que mon coeur vous reçoive, et qu'il doit être saint pour vous recevoir, donnez-lui, ô mon sauveur, ce que vous désirez de lui.

I 6,4 ***Acte par lequel on demande à Dieu un ardent amour pour lui, qui est la seconde disposition pour bien communier.***

I 6,4,1 C'est par amour, divin Jésus, que vous vous donnez à nous dans l'adorable sacrement de l'autel; c'est aussi un effet de votre grand amour pour nous, que l'institution de ce sacrement: quelles dispositions plus saintes puis-je donc apporter pour vous y recevoir, que de vous aimer de tout mon coeur, et de vous donner amour pour amour? C'est aussi la disposition dans laquelle je veux tâcher de me mettre maintenant, avec le secours de votre sainte grâce. Oui, mon Dieu, je veux vous aimer, et je ne veux vivre que pour vous aimer, puisque vous ne m'avez créé que pour vous.

I 6,4,2 Y aurait-il quelque chose que je pourrais aimer sur la terre? Les créatures ne sont pas capables de me contenter, et il n'y a que vous seul, qui puissiez remplir et rassasier mon coeur; remplissez-le donc aujourd'hui, et dès à présent de l'abondance de votre saint amour; afin qu'entrant en moi comme un Dieu aimant, vous y trouviez un coeur aimant, qui soit capable de s'unir tout à vous, et de demeurer toujours uni avec vous.

I 6,5 ***Acte par lequel on demande à Dieu une dévotion tendre envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, troisième disposition pour bien communier.***

I 6,5,1 Me voici, ô mon sauveur Jésus, vous rendant mes respects, pour me disposer à vous recevoir, puisque vous voulez m'honorer de votre présence, vous voulez bien aussi que je vous honore par mes respects, et mes très humbles adorations: il est vrai que l'honneur que je vous rends est bien peu de chose; mais suppléez-y, je vous prie, par votre bonté, et par votre amour à mon égard, et mettez-moi dans la disposition de vous le rendre tel que vous désirez. Quel plus grand honneur vous puis-je rendre, que de m'anéantir devant vous, et de publier hautement votre excellence dans cet adorable sacrement?

I 6,5,2 Toute créature fléchit le genou dans la vue de cet incompréhensible mystère, les anges se prosternent très profondément pour vous y rendre leurs devoirs, et se voilent la face, éblouis qu'ils sont de la gloire éclatante que vous y possédez; et moi misérable pécheur que je suis, dans quelle posture, et dans quel état paraîtrais-je en votre présence? Je m'abîmerai pour ne plus paraître, afin de détruire en moi tout ce qu'il y a de moi-même, et de me disposer à recevoir avec abondance dans la sainte communion les communications de vos grâces.

I 6,6 ***Acte par lequel on demande à Dieu une grande affection pour la vertu, quatrième disposition pour bien communier.***

I 6,6,1 Divin Jésus, qui vous plaisez de faire monter de vertu en vertu ceux qui aiment à communier, et qui communient souvent, faites-moi la grâce de ne communier aujourd'hui, que dans l'intention d'en obtenir et d'en posséder quelqu'une, ce sont les richesses et les trésors dont je dois m'enrichir en cette vie; parce que ce sont les seuls qui me resteront en l'autre, et qui me serviront à vous posséder.

I 6,6,2 Y a-t-il rien de plus capable de me les procurer, que de m'unir à vous dans la sainte communion? Y a-t-il rien aussi que vous nous y donniez avec plus d'affection? disposez-y, je vous prie, mon coeur, et faites qu'il n'y ait rien en lui capable d'y mettre obstacle; afin que je puisse recevoir aujourd'hui en communiant, celle qu'il vous plaira de me donner dans toute sa pureté et toute son étendue; vous savez quelle est celle qui me convient le mieux, et dont j'ai présentement le plus de besoin, c'est aussi celle que je vous prie de mettre en moi, et à laquelle je vais me préparer.

I 6,6,3 Vous êtes si bienfaisant, que vous ne vous plaisez pas à venir dans une âme sans lui faire quelque présent: si votre plaisir, ô mon Jésus, est de me donner, mon plaisir aussi est de recevoir de vous; aussi faut-il bien que vous laissiez en moi, lorsque vous en retirez votre sacré corps, quelque marque de votre bonté. Comme vous aimez à voir les vertus dans nos âmes, je dois aussi désirer avec ardeur, que vous en remplissiez la mienne, j'attends de vous cette faveur, je la désire de tout mon coeur, et je vous prie que ce désir me serve de préparation pour vous recevoir.

I 6,7 ***Acte par lequel on demande à Dieu la pureté servant de préparation au corps pour bien communier.***

I 6,7,1 S'il est vrai que la pureté intérieure est nécessaire pour mettre un coeur en état de vous recevoir, l'obligation que nous avons de préparer notre corps pour vous servir de demeure, lorsque vous venez en nous dans la sainte communion, m'engage aussi, ô mon Jésus, à le rendre bien pur, non seulement d'action, mais même de pensée, et de tout ce qui pourrait ternir tant soit peu en moi l'éclat de la vertu de pureté: vous qui êtes la pureté même, mettez en moi ce qu'il y a de plus éclatant dans cette vertu; envoyez vos saints anges, les plus purs de toutes vos créatures, pour purifier non seulement mes lèvres, mais même tout mon corps, afin qu'il n'y ait rien en lui qui ne vous agrée, et qui ne convienne à la sainteté, qui vous est propre.

I 6,7,2 Car puisque vous n'avez pas voulu que David et ses soldats mangeassent des pains de proposition, qu'après avoir donné des assurances de leur pureté, quelle grâce aurais-je de vous recevoir, et quel fruit pourrai-je tirer de la sainte communion, si je m'en approche sans être actuellement autant pur, comme on le peut être? Il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez mettre en moi cette disposition, puisqu'on ne peut posséder cette vertu, que vous ne la donniez vous-même.

I 6,8 ***Acte de foi sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie.***

I 6,8,1 Aimable Jésus, qui vous cachez à nos yeux sous de faibles accidents, dans l'adorable sacrement de votre corps, pour demeurer plus facilement avec nous, vous le dites, et cela se fait, et votre corps nous est rendu présent par trois ou quatre paroles; c'est un effet des plus surprenants de votre toute-puissance, qui tous les jours éclate en prodiges dans la nature et dans la grâce, et c'est une production des plus ingénieuses de votre amour; afin de nous rendre, autant que nous le pouvons être, participants de la divinité.

I 6,8,2 Je le crois, et je n'en doute point, que c'est vous-même qui êtes venu en ce monde, pour nous sauver, et quoique je ne vous voie pas, que je ne vous touche pas, et que rien de tout ce qu'il y a sous ce voile grossier ne me soit sensible, je dirai cependant confidemment avec saint Thomas, que vous êtes mon Seigneur et mon Dieu.

I 6,9 ***Autre acte de foi exprimant la manière dont Jésus-Christ est dans l'eucharistie.***

I 6,9,1 La foi seule, ô mon sauveur Jésus, est mon guide dans le sacré mystère de la sainte eucharistie, et c'est elle seule, qui, aveuglant mon esprit, et le conduisant dans une simple soumission à la parole de Dieu, lui fait reconnaître et avouer simplement devant tous les anges, et tous les saints, que sous ces apparences trompeuses est le Dieu de mon coeur, et toute mon espérance.

I 6,9,2 Dise qui voudra, que c'est la figure et la représentation de votre corps, la foi dont mon esprit est animé m'oblige de dire, que c'est vous-même: vous êtes, il est vrai, dans le Ciel, et vous vous reproduisez en un moment sur nos autels; je ne le conçois pas, mais je le crois: vous êtes ici vivant sans mouvement, vous êtes ici agissant en nous et pour nous, sans aucune action extérieure et qui nous paraisse, mais vous nous y donnez des marques sensibles de votre amour, et nous trouvons dans ce sacrement l'abrégé et le raccourci de toutes vos merveilles: je le confesse, et je le crois simplement et sans examen, et c'est, ô mon sauveur, tout ce que je puis vous dire.

I 6,10 ***Acte d'adoration dans une simple vue de foi.***

I 6,10,1 Si je ne vois pas ce qu'il y a de grand dans ce sacrement, c'est, ô mon sauveur, parce que vous le cachez à mes yeux, et que vous voulez éprouver ma foi; mais quelque anéanti que vous y soyez, rien ne m'empêchera de vous y rendre mes devoirs avec un très profond respect, et de vous dire avec un esprit aveuglé et tout à fait soumis, que je ne connais point d'autre Dieu que vous; et que dans quelque état que vous soyez, tout l'honneur et toute la gloire vous sont dus de la part de toutes les créatures; et ne pouvant vous rendre tout ce que je vous dois, je vous prie d'agréer que je vous offre de toute l'affection de mon coeur tout ce que je suis, et tout ce qui peut en moi vous être agréable.

I 6,11 ***Acte d'adoration, et d'union aux saints anges, pour adorer Jésus-Christ dans ce sacré mystère.***

I 6,11,1 Vous êtes, ô mon sauveur Jésus, aussi adorable dans ce sacrement que vous l'êtes dans le Ciel, vous êtes aussi aimable, que vous l'étiez sur la terre, je ne vous y connais pas, je ne vous y vois pas, je sais cependant que vous y êtes et je vous y adore. Les anges tous pénétrés de la gloire que vous y possédez, descendent du Ciel pour se prosterner devant vous résidant sous cet incompréhensible mystère; quelque grand pécheur que je sois, permettez-moi de me joindre à eux, et de reconnaître avec eux dans la simplicité de la foi, que tout est adorable en vous dans ce sacré mystère.

I 6,11,2 C'est là où vous unissez en un moment et en peu de paroles la grandeur avec la bassesse, l'élévation avec l'humiliation, l'éclat de votre gloire avec ce qu'il y a de plus vil, le Dieu avec la créature, tant de choses en un mot si peu proportionnées, que tout ce que je puis faire, est de dire avec humilité et soumission d'esprit: je le crois, et je l'adore.

I 6,12 ***Acte de désir de recevoir Jésus-Christ dans l'eucharistie, parce qu'il est toute la consolation des hommes sur la terre.***

I 6,12,1 Y a-t-il quelque chose que je puisse désirer dans le Ciel, si ce n'est vous, ô mon Dieu, qui faites tout le bonheur des saints, comme vous êtes à vous-même l'unique objet de votre bonheur? et que pourrais-je aussi désirer sur la terre, si ce n'est de vous posséder, et de m'unir à vous, ô mon sauveur Jésus, dans la sainte communion? puisque c'est par ce sacrement qu'on se procure tous les trésors de grâces, et qu'on devient tout un avec vous, d'une manière qui ne se peut exprimer.

I 6,12,2 C'est donc Dieu en lui-même, et Jésus dans l'eucharistie, qui font toute la consolation des saints, et dans le Ciel et sur la terre: vous avez établi, ô mon Dieu, votre trône dans le Ciel pour y subsister éternellement, et vous y faites votre demeure pour y rendre vos saints anges et tous vos saints participants de votre gloire; vous avez aussi posé un trône à Jésus-Christ votre fils dans le très saint Sacrement de l'autel, où il descend dans sa gloire et dans sa majesté, quoique voilé et caché à nos yeux, pour y être adoré des fidèles sur la terre, et pour s'y communiquer à eux, et leur faire part de ses grâces avec abondance. Faites donc, ô mon Dieu, qu'aujourd'hui en communiant, quelque pécheur que je sois, j'aie part aux profusions de votre divin Fils dans ce sacrement.

I 6,13 ***Autre acte de désir de recevoir Jésus-Christ et son divin Esprit dans la sainte communion.***

I 6,13,1 Je ne sais, ô mon sauveur, comment j'ose désirer votre venue en moi, puisque je suis si rempli de défauts et d'imperfections, que vous avez peine

à me souffrir en cet état: mais quand je pense que mon coeur vous est consacré, et que votre divin Esprit s'est emparé de mon âme dans le saint baptême; quand je pense à l'obligation que j'ai de vivre et de me laisser conduire par ce divin Esprit; quand je fais attention que si je ne puis pas être confirmé plusieurs fois pour le recouvrer, après l'avoir perdu, je puis communier un grand nombre de fois, et même tous les jours, afin que vous le répandiez sur moi.

I 6,13,2 C'est, ô divin Jésus, ce qui m'empêche de m'abattre dans la vue de ce qu'il y a de déréglé en moi. Venez donc prendre une nouvelle possession de mon coeur, et y laissez votre Saint-Esprit pour gage de votre amour; afin qu'il en règle tous les mouvements, qu'il modère toutes mes passions, et qu'il n'y laisse d'inclination que pour le bien; j'attends ce précieux moment; j'espère que vous me donnerez cette consolation; et c'est ce qui m'oblige de vous dire: venez, venez et ne tardez pas, car j'ai besoin de votre secours.

I 6,14 ***Acte de désir, marquant un grand empressement de recevoir Jésus-Christ, dans lequel on lui demande quelques grâces particulières.***

I 6,14,1 Que je m'estime heureux, divin Jésus, de vous recevoir aujourd'hui dans cet adorable sacrement, et que j'ai bien lieu de soupirer continuellement après un si grand avantage! Venez donc en moi, ô mon sauveur, et ôtez de mon âme tout ce qui peut mettre obstacle à votre demeure en elle. Ne me reprochez pas mon peu de foi, si je vous prie comme ce Seigneur de l'évangile d'entrer promptement chez moi, puisque vous êtes plus empressé vous-même, que je ne le suis, de me faire cette faveur, et que vous ne désirez rien plus, que de combler mon âme par votre venue de toutes sortes de biens.

I 6,14,2 Il est vrai que je demande des signes et des miracles; mais ils ne sont autres que la conversion de mon coeur, les touches fréquentes de votre grâce, une volonté qui ne se porte qu'à vous plaire, et une fermeté inébranlable dans le bien: ce sont là, ô mon Jésus, les miracles que je désire, et que vous voulez faire en moi; ce sont ces prodiges de la grâce qui servent à vous donner de la gloire, et à la faire paraître à vos créatures. Je crois sur votre seule parole, que c'est vous-même qui allez entrer en moi; donnez-moi lieu aussi en y produisant les grâces que je vous demande, de me faire confesser publiquement, que vous y serez venu comme mon sauveur, puisque je serai du nombre de ceux à qui votre mort, et la réception de votre divin sacrement n'auront pas été inutiles.

I 6,15 ***Acte d'humilité et de confiance, qu'il est à propos de faire, étant prêt de communier.***

I 6,15,1 Divin Jésus, qui me pressez fort de vous recevoir en moi, vous dirai-je comme le centenier? Seigneur, je ne suis pas digne que vous vous dépouilliez de votre gloire, que vous vous rendiez abject, et que vous vous présentiez à moi sous l'apparence d'une vile créature: je ne suis pas digne que dans quelque état et de quelque manière que ce soit, vous entriez en moi. Vous dirai-je comme saint Pierre? retirez-vous de moi, car je suis un pécheur: refuserai-je donc la faveur que vous me voulez faire, parce que vous ne trouverez rien en moi, qui soit digne de vous?

I 6,15,2 Je sais, ô mon sauveur, que je le devrais faire, si je considérais seulement ce que je suis; mais ayant égard à votre bonté infinie, et à la tendresse que vous avez pour moi, j'aime bien mieux aller au-devant de vous comme Marthe et Marie-Madeleine, et vous dire avec elles: si vous étiez venu plus tôt, mon âme ne serait pas morte; je vous dirai même encore plus qu'elles:

donnez-lui une nouvelle vie, puisque vous êtes, comme vous le leur avez dit vous-même, la résurrection et la vie; et s'il est vrai que vous ne venez à nous, que pour nous donner la vie de la grâce avec abondance, donnez-moi une telle plénitude de grâces, qu'elle rende mon âme impénétrable aux traits du péché; et que quelque inclination que j'y aie eue, il soit à l'avenir très éloigné de moi, par la fermeté de mon coeur à ne le plus commettre.

I 6,16 **Prière après la communion.**

Acte d'admiration de la bonté de Jésus-Christ d'être venu en nous, dans lequel on le prie de purifier notre coeur.

I 6,16,1 D'où me vient ce bonheur, que mon sauveur et mon Dieu vienne en moi? C'est un Dieu qui descend pour se faire petit dans sa créature; c'est l'innocence même qui s'unit à un pécheur. Hé quoi! divin Jésus, n'avez-vous point eu de peine de loger votre sacré corps dans mon estomac? N'avez-vous pas même eu de l'horreur de faire votre demeure dans un coeur qui a été si souvent souillé de péchés? Vous abaissez en moi votre grandeur, vous y anéantissez l'éclat de votre gloire, et vous y rendez votre puissance sans aucune apparence de production.

I 6,16,2 Puisque vous avez eu la bonté de venir en moi, divin Jésus, n'y laissez pas votre toute puissance tout à fait inutile: faites en moi les mêmes prodiges que vous avez faits dans la maison de Zacharie, lorsque vous y êtes allé visiter saint Jean; vous l'avez fait tressaillir de joie dans le sein de sa mère, vous lui avez donné l'innocence qu'il n'avait pas, et vous avez rempli sa mère de votre Esprit, donnez-moi un tressaillement de joie, qui soit un avant-goût du paradis, et qui fasse que mon esprit se réjouisse toujours dans l'amour de Dieu son sauveur, quoique je sois encore dans le sein de l'Église ma bonne mère: mettez-moi dans une entière possession de l'innocence que j'ai si souvent perdue, et rendez mon coeur autant pur qu'il le doit être; remplissez-le de votre divin Esprit, afin qu'il me conduise dans toutes mes actions: et après avoir purifié mon coeur, purifiez aussi mon corps, ma bouche et mes lèvres, par l'attouchement de votre sacré corps; afin que n'y ayant rien en moi, qui ne soit pur, vous me puissiez combler de vos bénédictions et de vos grâces.

I 6,17 ***Acte de foi et d'admiration de l'anéantissement de Jésus-Christ dans l'eucharistie.***

I 6,17,1 On admire, Verbe incarné, que vous ayez, pour ainsi dire, renfermé votre divinité dans un petit corps, et dans le sein d'une Vierge; mais qu'il est bien plus surprenant, que voulant vous donner à moi, vous ayez mis tout ce que vous êtes, votre grandeur, votre sagesse, votre divinité sous une petite hostie, et sous l'apparence d'un morceau de pain! c'est là où vous n'êtes pas reconnaissable, et il n'y a que la foi seule, qui puisse vous y faire connaître pour ce que vous êtes; c'est elle qui éclairant mon esprit, et le conduisant à vous par le chemin que vous avez tracé vous-même à votre Église, qui nous y doit servir de guide, m'assure que ce que je viens de voir et goûter, n'est rien de ce que vous êtes, et que cependant c'est vous-même que je viens de manger, et qui êtes renfermé en moi; je vous y reconnais pour mon Dieu, et pour celui de qui je tiens, et à qui je dois tout ce que je suis.

I 6,18 ***Acte d'adoration dans lequel on prie Jésus-Christ d'unir avec nous toutes les créatures, pour lui rendre en nous leurs devoirs.***

I 6,18,1 Je vous adore résidant en moi, ô sauveur de mon âme! et je vous y rends tous les profonds respects qui sont dus à votre divine majesté, je ne puis même m'empêcher d'avouer, que quelque adorable que l'éclat de votre

divinité vous rende dans le Ciel, votre abaissement en moi doit obliger toutes les créatures à vous y rendre leurs devoirs: unissez-les donc toutes avec moi, pour vous bénir et pour vous louer résidant en moi; donnez-leur à toutes une même voix, qui jointe avec celle de mon coeur monte jusqu'à vous, et qui se fasse entendre par toute l'étendue du Ciel, et de la terre, en vous disant: tout honneur, toute action de grâces sont dues à celui, qui étant Dieu, la sagesse, et la puissance même, a bien voulu s'anéantir dans la créature.

I 6,19 ***Acte par lequel on reconnaît le bonheur qu'on a de posséder en soi Jésus-Christ; et on convie toutes les créatures de le bénir résidant en nous.***

I 6,19,1 Si la joie de cette femme de l'Évangile était si grande d'avoir retrouvé la drachme qu'elle avait perdue, quelle joie n'aurais-je pas d'avoir en moi le Dieu de mon coeur, et celui qui doit être mon partage et ma possession pendant toute l'éternité? Et si cette femme n'a pu contenir en soi sa joie, si elle est allée promptement appeler ses voisines pour la leur communiquer, à qui ne ferais-je pas part de la consolation dont mon âme est pénétré aujourd'hui de posséder en elle son Dieu et son sauveur? Ne le dirais-je pas à toutes les créatures en les conviant de bénir Dieu avec moi, pour une si grande faveur?

I 6,19,2 Anges du Ciel quitterez-vous votre demeure et le Dieu que vous honorez de vos profonds respects, pour venir vous conjouir avec moi de ce que le divin Jésus repose dans mon coeur et dans mon estomac? Venez, venez sans crainte de perdre le respect pour Dieu, puisque celui qui est en moi est le même Dieu que vous adorez. Saints, qui jouissez de Dieu, accompagnez ces bienheureux esprits, pour prendre part à la joie de mon coeur, et pour bénir ce Dieu qui y réside, puisqu'il est votre sauveur aussi bien que le mien. Cieux, qui publiez partout la gloire de Dieu, et que vous êtes l'ouvrage de ses mains, venez aussi en moi bénir le Dieu qui vous a faits, et cette divine parole qui vous a produits.

I 6,19,3 Terre, qui en me soutenant soutenez celui qui porte un Dieu vivant, rendez honneur en moi à votre manière à ce Verbe incarné, qui vous a honoré de ses pas pendant sa vie mortelle. Soleil, lune, étoiles, et tout ce qui sert à éclairer les hommes, venez en moi protester à celui qui y réside, que votre lumière n'est que ténèbres devant lui, puisqu'il est la lumière éternelle qui éclaire tout homme venant en ce monde, et qui éclairera éternellement le lieu où Dieu fait sa demeure, et où votre lumière n'aura point d'accès.

I 6,19,4 Attirez avec vous toutes les autres créatures, que vous contribuez à produire, et qui ont besoin de vos influences pour se conserver, et annoncez-leur que le Dieu qui a tout fait, et qui gouverne tout après s'être revêtu du corps de l'homme, s'est caché dans sa créature; et apprenez-leur que pour l'y adorer et le bénir comme il le mérite, il faut qu'elles s'anéantissent au-dessous de lui, et qu'elles lui disent, que toutes choses sont comme rien devant lui; et que toute la beauté et toute la gloire qui est en elles, ne vient que de lui, qu'elle se flétrira en un moment pour ne plus paraître, mais que la sienne restera toujours la même, et demeurera éternellement.

I 6,20 ***Acte de reconnaissance à Jésus-Christ de la bonté qu'il a eu de venir en nous.***

I 6,20,1 Jésus bienfaisant, qui n'avez pu souffrir l'ingratitude des neuf lépreux que vous aviez guéris, ne serais-je pas honteux, et ne mériterais-je pas votre indignation, si je ne vous rendais pas mes très humbles actions de grâces,

après avoir reçu de vous le plus grand bienfait dont je puisse être honoré sur la terre en mangeant votre sacré corps, et en vous recevant en moi. Vous êtes le Dieu de mon âme, celui qui a donné l'être à toutes les créatures, celui qui ôte les péchés du monde, le réparateur de l'innocence perdue, l'auteur des grâces, le distributeur des mérites, et celui en qui sont renfermés tous les trésors de la bonté et de la miséricorde de Dieu.

I 6,20,2 Je vous remercie, divin Jésus, d'avoir déposé en moi un si précieux trésor, et de la faveur que vous me faites de m'inviter à puiser en vous toutes les grâces, et toutes les vertus dont j'ai besoin pour servir mon Dieu: mais, quelque reconnaissance que je vous en témoigne, vous savez qu'elle ne peut pas être digne de vous, n'ayant rien de bon de moi-même, et n'étant pas capable de reconnaître un bienfait si extraordinaire.

I 6,20,3 Prenez donc place dans mon coeur pour reconnaître en lui vos bontés autant qu'on le peut, et qu'elles méritent qu'on les reconnaisse: comme je suis votre membre et votre disciple, toute la reconnaissance que vous vous rendrez en moi, sera censée de moi sanctifiée par votre mérite et votre excellence; et ainsi vous aurez sans doute pour agréable tout ce que je vous offrirai, qui ne sera produit que par vous et vous me regarderez toujours de bon oeil, vous ayant reconnu pour mon bienfaiteur, autant qu'on le peut faire en ce monde, et vous serez toujours disposé de m'honorer de vos bienfaits, et de vos grâces.

I 6,21 ***Acte par lequel on reconnaît l'humiliation de Jésus-Christ dans l'eucharistie.***

I 6,21,1 Verbe divin sauveur du monde, qui quoique vous conteniez toutes les créatures, avez cependant bien voulu vous renfermer dans mon estomac, et vous rétrécir dans mon coeur, c'est maintenant et avec bien plus de sujet que dans l'incarnation, qu'on vous doit appeler le Verbe raccourci: pour ne vous pas donner des bornes si étroites, dilatez mon coeur, afin qu'il puisse être pour vous un lieu de délices, qu'étant en état de vous retenir, il ait moyen de recevoir et de conserver toutes les vertus et toutes les grâces que vous voulez mettre en lui; c'est un vaisseau vide, remplissez-le, Seigneur, de telle manière, qu'il n'y ait rien en lui qui ne vous convienne, s'il y a encore quelque chose qui vous y déplaise, comme vous êtes celui qui sondez les coeurs, et qui y pénétrez jusqu'aux endroits les plus cachés, visitez-le.

I 6,21,2 Et puisque rien ne peut être caché à vos yeux, voyez jusqu'au fond ce qu'il y a de défectueux, afin que votre puissance et votre bonté jointes ensemble l'en purgent entièrement, et qu'ensuite je puisse vous le présenter, en vous disant avec toute l'humilité et la confiance possible: mon coeur est prêt, Seigneur, il est prêt de recevoir vos profusions, et tous les bienfaits que vous lui voulez faire, comme il est le lieu de votre demeure, il est bien juste que vous l'orniez vous-même, et que vous le rendiez digne de vous posséder, ou au moins qu'il n'y ait rien qui soit capable de vous dégoûter de lui, afin que si votre sacré corps ne demeure pas toujours en moi, mon coeur soit toujours occupé et pénétré de vous, et animé de votre divin Esprit.

I 6,22 ***Acte par lequel on reconnaît la bonté de Jésus-Christ, d'avoir par la sainte communion trouvé moyen de rendre l'homme semblable à Dieu.***

I 6,22,1 Verbe incarné, dont la bonté est sans pareille, vous avez vu que le premier homme s'était perdu, pour avoir voulu se rendre semblable à Dieu, et est devenu par son orgueil semblable aux démons; c'est ce qui vous a engagé à

venir en ce monde, pour sauver les hommes ses descendants, et les retirer de la corruption du péché. Votre amour et votre tendresse pour eux vous a même fait trouver un moyen de les rendre semblables à Dieu, sans s'élever au-dessus de ce qu'ils étaient; ç'a été de leur donner votre chair à manger, et de les faire par ce moyen participants de la divinité qui est en vous, en s'unissant entièrement à vous, et prenant part à tout ce qui est en vous.

I 6,22,2 Puis donc que j'ai eu le bonheur de manger aujourd'hui de cette sacrée chair, et que j'ai en moi celui qui étant Dieu a bien voulu se faire homme pour l'amour de nous, faites-moi part de tous vos sentiments, de vos divines maximes, et de vos célestes affections; afin que comme vous étant fait homme vous êtes ce que je suis, je sois aussi ce que que vous êtes par l'union intime que j'aurai avec vous.

I 6,23 ***Acte par lequel on reconnaît qu'on possède Jésus-Christ, et qu'on est possédé de lui dans la sainte communion.***

I 6,23,1 J'ai le bonheur de vous posséder, aimable Jésus, et vous me possédez aussi; mais que possédez-vous en moi, un corps sujet à toutes sortes de misères, un esprit rempli de ténèbres, et un coeur qui ne sent naturellement d'affection que pour les choses de la terre? Et moi au contraire que ne possédé-je pas en vous d'agréable, d'excellent, et de saint, puisque l'on trouve en vous tout ce qu'il y a d'aimable? En effet, dit le prophète roi, vous êtes beau plus que tous les enfants des hommes, vous êtes bon à ceux qui ont le coeur droit, et vous renfermez en vous, pour parler avec saint Paul, tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu.

I 6,23,2 Faites-moi goûter, divin Jésus, combien vous êtes doux à une âme qui vous possède et que vous possédez en me faisant part de ce qui est en vous et de ce que vous êtes, en sorte que je puisse dire que tout ce qui est à vous, est à moi: mais afin que je sois en état de profiter de cet avantage; faites par votre présence en moi que je devienne maintenant tout autre que je ne suis, sanctifiez mon corps, qui est devenu votre temple vivant par votre demeure en lui; faites que mon esprit n'ait plus que des saintes pensées, et mon coeur que des affections pour le Ciel, et qu'il prenne en vous toutes ses complaisances, afin que comme vous vous êtes donné tout à moi, je sois aussi tout à vous, et ainsi que je sois tout un avec vous.

I 6,24 ***Acte par lequel on prie Jésus-Christ résidant en nous, de nous faire vivre non plus de la vie de la nature, mais de la vie de la grâce.***

I 6,24,1 Puisque vous êtes présentement en moi, ô Jésus époux de mon âme, souffrez que je vous prie avec l'épouse sacrée du cantique de me donner un baiser de votre bouche, c'est-à-dire, des marques intérieures de votre tendresse: et comme la grâce est répandue sur vos lèvres, et que c'est elle, dit le prophète roi, qui a attiré sur vous des bénédictions éternelles, pénétrez-en tellement mon âme, qu'elle ne vive plus que par la grâce, qu'elle n'agisse plus que par les impressions de la grâce, et qu'elle ne se conduise plus que par ses mouvements.

I 6,24,2 Changez donc en moi, divin Jésus, cette vie de nature qui ne cherche que ses commodités, cette vie sensuelle qui ne se porte qu'à contenter les sens, et à les faire jouir des plaisirs qui leur sont propres, cette vie molle qui ne tend qu'à éloigner avec soin tout ce qui peut donner occasion de souffrir et cette conduite lâche qui porte avec elle un dégoût des exercices de piété, afin que ne vivant plus que de la vie que vous m'aurez communiquée, je

puisse dire effectivement et en vérité, que je ne vis plus de ma propre vie, mais que c'est vous qui vivez en moi.

I 6,25 ***Acte dans lequel on fait attention au bonheur qu'on a de posséder Jésus-Christ en soi.***

I 6,25,1 Mon coeur se trouve si consolé de ce que vous êtes venu en moi, divin Jésus, qu'il rassemble et unit tous ses désirs, toutes ses affections, et toutes ses tendresses pour vous serrer étroitement en lui, et pour vous dire que tout son plaisir est de vous posséder, et qu'il se trouve très heureux de vous retenir en soi. Vous qui sondez le fond des coeurs, et qui voyez quelle ardeur a le mien, pour vous aimer et pour jouir de vous souffrez que je vous dise comme Jacob, que je ne vous laisserai point sortir de mon corps, que vous ne m'ayez béni, et avec l'épouse, que je ne laisserai point retirer votre Esprit de moi, puisqu'il faut que ce soit lui qui m'introduise dans la maison de l'éternité;

I 6,25,2 car, comme je suis votre bien-aimé, je veux aussi que vous soyez le mien, et que je puisse chanter continuellement ce cantique de joie en union avec les saints anges, et avec les bienheureux: mon bien-aimé est tout à moi, et je suis tout à lui; comme, à voir sa tendresse pour moi, il semble, que je sois seul pour le posséder, il sera le seul que je veux posséder, et à qui je veux me donner tout entier dans le temps, et dans l'éternité.

I 6,26 ***Acte par lequel on reconnaît le bonheur qu'on a eu de nourrir son âme de la sainte eucharistie.***

I 6,26,1 Je suis venu à votre festin, Jésus Fils unique de Dieu, parce que vous m'y avez convié, et je m'y suis nourri de cette viande sacrée, qui sert de nourriture à Dieu même, et dont il rassasie tous les bienheureux. C'est donc en effet, selon le langage de l'Église, que j'ai mangé aujourd'hui le pain des anges, c'est ce pain qui est, comme vous le dites vous-même, au-dessus de toute substance, parce qu'il renferme la divinité même, et c'est ce pain vivant qui fait vivre éternellement ceux qui en mangent. Je ne m'étonne pas, ô mon sauveur, si tant de saints ont vécu pendant fort longtemps de cette seule nourriture, puisqu'en nourrissant l'âme d'une manière solide, elle est capable de soutenir le corps, par la vigueur qu'elle donne à l'esprit. C'était sans doute pour ce sujet, que saint Nicolas de Tolentin disait: Que celui qui mange tous les jours son Dieu, n'a pas besoin d'autre nourriture.

I 6,26,2 Qu'on ne parle donc plus de ce pain que mangea Élie, qui le fortifia si fort, qu'après l'avoir mangé il marcha quarante jours de suite sans prendre aucune nourriture: le corps de Jésus-Christ, que je viens de recevoir, donne bien une autre force à l'âme et au corps, puisqu'il fortifie l'âme contre les attaques du démon, et qu'il sert à donner au corps une pureté qui ne soit pas commune: faites, ô mon Jésus, que je ressente en moi tous ces bons effets; et que vous ayant dans mon corps et dans mon âme, ni le monde, ni la chair, ni le démon n'aient plus de prise sur moi, quelque forts qu'ils soient contre moi.

I 6,27 ***Acte par lequel on relève le bonheur qu'on a de posséder Dieu en soi par la sainte communion.***

I 6,27,1 Que c'est un grand bonheur à l'homme de parler familièrement à son Dieu, son Seigneur, et son souverain! comme faisait souvent Moïse ce fidèle conducteur du peuple de Dieu, et comme nous pouvons le faire tous les jours dans la prière: mais que c'est bien un autre avantage, et un bonheur même qui ne se peut exprimer, de posséder en soi ce même Dieu, et de pouvoir traiter avec lui des affaires de son salut, coeur à coeur, et comme

un ami, qui communiquant ses secrets à son intime ami, lui demande les grâces qu'il peut obtenir de lui! C'est l'avantage que j'ai dans la sainte communion, par laquelle ayant Jésus-Christ en moi, j'y trouve un Dieu qui me traite comme son ami, qui entre dans mes intérêts, et qui ne cherche que le bien de mon âme:

I 6,27,2 tantôt il me communique ses dispositions intérieures; tantôt il me fait part des vues et des intentions très pures qu'il a eues dans ses actions, qu'il n'a toutes faites que pour la gloire de son Père, tantôt il m'excite à faire souvent quelque chose pour Dieu: tantôt il m'anime à m'employer tout entier pour son service, quelquefois il me fait souvenir de ce qu'il a fait et souffert pour me sauver: d'autres fois il me représente l'assiduité et la continuation de ses prières auprès de son Père, et le zèle qu'il a pour mon entière conversion: faites-moi la grâce, ô mon Jésus, que toutes ces impressions que vous me donnez, soient tellement gravées dans mon coeur, qu'elles ne s'y effacent jamais, et qu'elles produisent en moi tout l'effet que vous désirez.

I 6,28 ***Acte par lequel on prie Jésus-Christ résidant en nous de parler à notre coeur, et de lui faire connaître le grand avantage qu'il a de le posséder par la sainte communion.***

I 6,28,1 Parlez à mon coeur, aimable Jésus, qui faites en moi votre demeure, car il est prêt de vous écouter; faites-lui entendre votre voix, elle lui sera douce et très agréable, et dites-lui, que vous êtes son Dieu, son asile, et son rédempteur; que vous avez tout fait pour lui qu'il vous est redevable de ce qu'il est; et que comme vous vous êtes donné tout à lui, il faut aussi qu'il se donne tout à vous: apprenez-lui que vous êtes en lui, et comment vous y êtes: mais que lui apprendrez-vous, Seigneur? Il n'en doute pas que vous soyez en lui, il le sent, et il le goûte avec plaisir, et il sait, que comme vous êtes l'amant des coeurs, votre bonté vous a engagé à le rechercher tout vil et méprisable qu'il est, pour y faire votre demeure.

I 6,28,2 Dites-lui au moins, que vous êtes venu comme un bienfaiteur qui ne désire rien plus que de lui faire ses largesses, comme un maître qui veut enseigner sa doctrine sainte, et comme un ami qui vient le rendre participant de ses secrets, et lui faire comprendre ce qu'il doit faire pour vous plaire: faites-lui connaître qu'il possède en vous la sagesse éternelle, et que ce sera par vous qu'il apprendra la science du salut, et les moyens de se sauver; dites-lui que vous êtes la vérité de Dieu et que vous pouvez du sein de la divinité qui réside en vous, faire découler en lui toutes les vertus; que vous êtes le soutien des faibles et qu'il n'a qu'à recourir à vous résidant en lui, comme à celui qui est son refuge et la force dans toutes ses faiblesses. O Jésus! fondez et liquéfiez mon coeur pour se répandre en vous; afin qu'étant tout en vous, il puise en vous tout ce dont il a besoin pour aller à Dieu, et pour s'affermir dans son saint amour.

I 6,29 ***Acte de remerciement d'avoir mangé à la table de Jésus-Christ.***

I 6,29,1 J'ai mangé aujourd'hui à votre table, ô mon doux Jésus, parce que vous m'y avez invité comme votre ami; mais avez vous bien considéré auparavant si j'étais digne d'y être reçu, et ai-je bien fait attention moi-même si j'avais la robe nuptiale, c'est-à-dire, cette robe d'innocence dont vous m'avez honoré dans le saint baptême, ou si je l'ai recouverte par la pénitence? Car il ne faut pas se présenter pour être admis à votre table, qu'on n'ait pris tout le soin possible pour anéantir en soi le péché.

I 6,29,2 Donnez-moi donc un tel éloignement du péché, qu'il n'en paraisse plus en moi, et comme pour conserver le goût de cette viande dont vous avez

nourri mon âme, il faut avoir son esprit désoccupé, et son coeur entièrement dégagé de ce qui fait ordinairement l'attention et le plaisir des hommes; faites, ô mon Jésus, que pendant tout ce jour mon coeur soit tellement pénétré et occupé de vous, qu'on puisse dire véritablement que je vous ai goûté et que le goût de cette divine viande que j'ai mangée, m'est resté; et se fait si bien sentir en moi, que je n'ai plus que le goût de Dieu, et de ce qui porte à Dieu.

I 6,30 ***Acte par lequel on reconnaît que notre corps est devenu le tabernacle de Jésus-Christ, et notre coeur son sanctuaire par sa résidence en nous.***

I 6,30,1 Mon corps est maintenant votre tabernacle, ô Dieu mon sauveur! et mon coeur est devenu votre sanctuaire, depuis que vous êtes venu en moi dans la sainte communion: je puis donc dire avec vérité que je suis un Temple portatif de Dieu dans lequel Jésus-Christ est venu établir sa demeure, pour y détruire, dit un prophète, et en arracher tout ce qu'il y a qui vous déplaît, et pour y bâtir au Dieu vivant et éternel une maison qui puisse demeurer éternellement.

I 6,30,2 Puisque vous avez bien voulu marquer tous les ornements du tabernacle de l'ancienne loi, ornez vous-même celui-ci que vous vous êtes choisi, et dans lequel vous résidez en propre personne, et non pas d'une manière apparente, comme dans celui dont vous aviez donné la forme à Moïse; et comme personne, hors le grand-prêtre, ne pouvait entrer dans le saint des saints, faites que rien de profane n'entre dans mon coeur, et que sa pureté soit si grande, qu'il soit en état de vous contenir, vous qui êtes la sainteté par essence; et que ne recevant plus rien en soi qui ne vienne de vous, et qui ne tende à vous, il puisse avec sujet être nommé le saint des saints de la nouvelle loi, et le sanctuaire de la divinité, qui y est renfermée comme dans son centre sur la terre, et son lieu de délices.

I 6,31 ***Acte par lequel on reconnaît le profond respect que nous devons avoir pour Jésus-Christ résidant en nous.***

I 6,31,1 Vous avez exigé, ô mon Dieu, une si grande vénération pour l'arche d'alliance, et une si grande retenue à son égard qu'Osa pour l'avoir touché est tombé raide mort: et quel respect ne dois-je pas avoir pour votre sacré corps, divin Jésus, que je viens de recevoir, dont cette arche n'était que la figure! Car qu'était cette arche? qu'un coffre de bois revêtu d'or; et votre divin corps est le corps d'un Dieu qui s'en est revêtu, pour détruire en nous le péché: cette arche était en effet ce qu'il y avait de plus précieux dans la loi ancienne; mais votre divin corps est le vêtement du grand Dieu vivant, l'objet de la vénération des anges, et le trésor de la loi de grâce.

I 6,31,2 L'arche était l'oracle des Israélites, parce que c'était l'organe dont Dieu se servait pour leur donner ses ordres, et je n'ai qu'à rentrer en moi pour vous consulter résidant en moi, ô Jésus mon sauveur! et vous me ferez en même temps connaître les ordres de Dieu et vos divines volontés: puisque ceux chez qui Dieu a fait reposer cette arche, ont été comblés de bénédictions avec toute leur famille, vous ne me refuserez pas la même grâce, ayant en moi votre sacré corps, l'arche sainte de la divinité; car il est bien raisonnable que vous laissiez en moi des marques de votre venue: laissez-y, ô Jésus! le trésor de la grâce, l'or de la charité, et de ce bois de votre croix, qui par l'amortissement de mes passions, les impressions de la mortification, rende mon âme incorruptible, c'est le fruit que j'espère de votre venue en moi.

Fin.

Exercices de Piété (E)

E **Exercices de piété, qui se font pendant le jour dans les écoles chrétiennes.**

E 1 **Prières qui se disent dans l'école le matin en différents temps.**

E 1,1 ***A huit heures, au commencement de l'école.***

†In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

E 1,2 *Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu, et disons:*
Veni Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.
V. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.
R. Et renovabis faciem terrae.
Oremus.
Deus qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti: da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

E 1,3 Je vous adore, ô mon sauveur Jésus! et je vous reconnais pour mon maître: enseignez-moi, je vous prie, à vous connaître, à vous aimer et à vous servir: c'est pour l'apprendre que je viens à l'école; et je fais résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de bien retenir et mettre en pratique les saintes instructions que vous me donnerez.

E 1,4,1 V. Angelus Domini, nuntiavit Mariae.
R. Et concepit de Spiritu sancto.
Ave Maria, etc. Sancta Maria, etc.
V. Ecce ancilla Domini.
R. Fiat mihi secundum verbum tuum.
Ave Maria, etc. Sancta Maria, etc.
V. Et Verbum caro factum est.
R. Et habitavit in nobis.
Ave Maria, etc. Sancta Maria, etc.
V. Ora pro nobis sancta Dei Genitrix.
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

E 1,4,2 Oremus.
Gratiam tuam quaesumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut qui angelo nuntiante Christi filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

E 1,4,3 *Cette prière, Angelus, jusqu'à la fin de la collecte Gratiam, se doit dire trois fois le jour, le matin, à midi et le soir quand on sonne la cloche nommée Angelus: si on ne l'entend pas sonner, il est à propos de la dire après la prière du matin, après l'action de grâces pour le dîner, et après l'action de grâces pour le souper.*

E 1,5,1 *Ensuite on fait un des actes de foi, marqués ci-après pour chaque jour, selon l'ordre de la semaine. Après lequel on dit la bénédiction du déjeuner en cette manière.*

E 1,5,2 Benedicite. R. Dominus, nos et ea quae sumus sumptiri benedicat dextera Christi.
†In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. R. Amen.

E 1,6 *A huit heures et demie, on fait l'action de grâces en cette manière.*
†In nomine Patris, etc.

Souvenons-nous que nous sommes, etc.
Agimus tibi gratias rex omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis et regnas in saecula saeculorum. R. Amen.
V. Beata viscera Mariae Virginis quae portaverunt aeterni Patris Filium. R. Amen.
V. Divinum auxilium maneat semper nobiscum. R. Amen.
V. Benedicamus Domino. R. Deo gratias.
V. Fidelium animae per misericordiam Dei requiescant in pace. R. Amen.
Pater noster, etc.
V. Et ne nos inducas in tentationem.
R. Sed libera nos a malo.
V. Deus det nobis suam pacem.
R. Et vitam aeternam. Amen.

E 1,7 Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.
Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in aeternum.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.
Sicut erat in principio et nunc et semper, et in saecula saeculorum. Amen.

E 1,8 Mon Dieu, je vais faire cette action pour l'amour de vous; permettez-moi de vous l'offrir en l'honneur et union des actions que Jésus-Christ votre Fils a faites pendant qu'il était sur la terre; accordez-moi la grâce de la si bien faire, qu'elle vous puisse être agréable. Je continuerai, ô mon Dieu! de faire toutes mes actions pour l'amour de vous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

E 1,9 *Toutes les prières qui se font dans le temps de l'école se finissent par l'acte précédent, Je continuerai, etc.*
Il est à propos de faire cet acte d'offrande au commencement de toutes ses actions.

E 1,10 *Chaque leçon en particulier se commence toujours par la prière suivante, un écolier de la leçon la disant haut, les autres la disant avec lui d'un ton plus bas.*
Mon Dieu, je vais dire ma leçon pour l'amour de vous: donnez-y, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction.
Je continuerai, etc.

E 1,11 *A la fin de ce qui est donné pour leçon, on dit: Dieu soit béni.*
Celui qui lit le dernier dans chaque leçon, dit, lorsqu'il cesse de lire: Dieu soit béni à jamais.

E 1,12 *A neuf et à dix heures on fait les prières suivantes.*
†In nomine Patris, etc.
Souvenons-nous que nous sommes, etc.
Béni soit le jour et l'heure de la naissance, de la mort, et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Mon Dieu, je vous donne mon coeur; faites-moi la grâce de passer cette heure, et le reste du jour, dans votre saint amour et sans vous offenser.
Ave Maria, etc. Sancta Maria, etc.

E 1,13 *On fait ensuite un des actes de foi, marqués ci-après pour chaque jour, selon l'ordre de la semaine.*

E 2 ***Prières qui se disent à la fin de l'école du matin.***

E 2,1 *La prière suivante, se dit toujours à la fin de l'école, tant du matin que d'après-midi.*
Mon Dieu, je vous remercie de toutes les instructions que vous m'avez données aujourd'hui dans l'école; faites-moi la grâce d'en profiter, et d'être fidèle à les mettre en pratique.

E 2,2 *Souvenons-nous que nous sommes, etc.*
Mon Dieu, je crois fermement, que vous êtes partout, et que vous êtes ici présent; que vous me voyez, et que vous m'entendez: je crois que rien ne vous est caché, et que vous connaissez toutes mes pensées, et le fond de mon coeur.

E 2,3 *Demandons l'assistance du Saint-Esprit pour bien faire notre prière.*
Saint-Esprit venez à moi, remplissez mon coeur de votre saint amour, et donnez-moi, par le secours de votre grâce, une vraie dévotion et attention dans mes prières.

E 2,4 *Adorons la très sainte Trinité.*
Très sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, je vous adore avec un très profond respect, et je vous aime de tout mon coeur, comme mon Dieu et mon souverain Seigneur: je reconnais que c'est vous qui avez créé toutes choses, et que je suis votre créature, qui n'ai rien de moi-même, et ne puis rien que le péché; c'est pourquoi, ô mon Dieu! je me soumets entièrement à vous, disposez de moi comme il vous plaira.

E 2,5 *Remercions Dieu des grâces et des bienfaits que nous avons reçus de lui.*
Mon Dieu, je vous remercie de m'avoir donné la vie, et de me l'avoir conservée jusqu'à présent; d'avoir créé mon âme pour vous connaître, aimer et servir en ce monde, et de l'avoir faite immortelle pour jouir, après cette vie, d'un bonheur éternel. Je vous remercie de m'avoir fait chrétien, de m'avoir délivré et préservé d'un très grand nombre de péchés, et de m'avoir prévenu de toutes les grâces que j'ai reçues de vous.

E 2,6 *Rendons nos devoirs à Jésus-Christ Notre-Seigneur.*
Je vous adore, ô mon sauveur Jésus, Fils unique et éternel de Dieu, qui vous êtes fait homme, qui avez été conçu du Saint-Esprit, et êtes né de la très sainte Vierge. Je vous rends grâce de la bonté que vous avez eue de mourir sur une croix pour satisfaire à Dieu pour mes péchés, pour me délivrer des peines d'enfer, et pour me mériter la vie éternelle: je me donne tout à vous pour ne plus vivre que pour vous aimer; régnez donc dans mon coeur tous les jours de ma vie par votre saint amour, et faites qu'après ma mort je règne avec vous dans le Ciel. Ainsi soit-il.

E 2,7 *Celui qui commence la prière lit tous les jours les cinq points de réflexions suivantes, et après les avoir lues, il répète les points que les maîtres doivent expliquer ce jour. Lorsqu'il y a cinq jours d'école dans la semaine, le premier jour il répète le premier point, le second jour, le second point, et ainsi des autres. Lorsqu'il n'y a que quatre jours d'école, il commence par répéter le second point, et lorsqu'il n'y a que trois jours d'école dans la semaine, il ne répète pas les deux premiers points, mais il commence par répéter le troisième.*

E 2,8 *Pour se mettre en état de ne point tomber aujourd'hui dans le péché, il faut faire quelques réflexions et quelques bonnes résolutions.*
1. Il faut considérer que ce jour ne nous a été donné que pour travailler à notre salut.

2. Il faut faire attention que ce jour sera peut-être le dernier de notre vie.
3. Il faut faire une forte résolution d'employer tout ce jour à bien servir Dieu, afin de gagner la vie éternelle.
4. Il nous faut disposer à mourir plutôt aujourd'hui que d'offenser Dieu.
5. Il faut penser aux fautes que nous commettons plus ordinairement, il faut prévoir les occasions qui nous y font tomber, et chercher les moyens de les éviter.

E 2,9 *Offrons-nous à Dieu avec les bonnes résolutions que nous avons faites.*
C'est vous, ô mon Dieu! qui m'avez inspiré les bonnes résolutions que je viens de faire, je vous les offre toutes, bénissez-les, s'il vous plaît; et faites que je les accomplisse pour votre gloire et pour mon salut. Je m'offre aussi moi-même tout à vous, et tout ce qui dépend de moi; je vous offre toutes mes pensées, mes paroles et mes actions, en union de celles de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et je propose, avec le secours de votre sainte grâce, de ne rien dire, de ne rien faire aujourd'hui qui ne soit pour votre service.

E 2,10 *Demandons à Dieu la grâce de bien vivre et de ne le point offenser pendant ce jour.*
Mon Dieu, qui m'avez encore donné ce jour pour vous servir, assistez-moi de votre grâce pour connaître votre sainte volonté, et pour la faire en toutes choses, et ne souffrez pas qu'aujourd'hui je sois si misérable que de vous offenser; car j'aime mieux mourir que de commettre un seul péché, et je vous supplie de me pardonner tous ceux que j'ai commis jusqu'à présent.

E 2,11 *Ayons confiance d'obtenir ce que nous demandons à Dieu, lui faisant la prière que Notre-Seigneur a enseignée, qui contient sept demandes.*
Pater noster qui es in coelis, sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, sicut in coelo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Et ne nos inducas in tentationem. Sed libera nos a malo. Amen.

E 2,12 *Saluons la très sainte Vierge, et prions-la d'intercéder pour nous.*
Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus.
Sancta Maria mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostrae. Amen.

E 2,13 *Faisons un acte de foi sur les principaux mystères de notre sainte religion, en récitant le Symbole que les apôtres ont composé, et qui est divisé en douze articles.*
Credo in Deum, Patrem omnipotentem creatorem coeli et terrae. Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum. Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine. Passus sub Pontio Pilato. Crucifixus, mortuus et sepultus. Descendit ad inferos, tertia die, resurrexit à mortuis. Ascendit ad coelos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. Inde venturus est judicare vivos et mortuos.
Credo in Spiritum Sanctum. Sanctam ecclesiam catholicam. Sanctorum communionem. Remissionem peccatorum. Carnis resurrectionem. Vitam aeternam. Amen.

E 2,14 *Faisons à Dieu une humble confession de nos péchés.*
Confiteor Deo omnipotenti, beatae Mariae semper Virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni-Baptistae, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et tibi pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere, mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem archangelum, beatum Joannem-

Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, et te pater orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

E 2,15 *Prions notre saint ange gardien et tous nos saints patrons et protecteurs.*
Mon saint ange gardien, continuez, je vous prie, les soins que vous prenez de mon salut; inspirez-moi la volonté de Dieu en tout ce que j'aurai à faire aujourd'hui, et me conduisez dans le chemin du Ciel.

E 2,16 *Dans la prière suivante il faut nommer le patron de la paroisse.*
Saint Joseph, N., saint Nicolas, et mon saint patron, et vous tous saints et saintes qui jouissez de Dieu, obtenez-moi par vos prières la grâce de bien vivre en vous imitant, et de bien mourir.

E 2,17 *Prions Dieu pour les âmes qui sont dans le purgatoire.*
Faites, s'il vous plaît, ô mon Dieu! que les âmes des fidèles qui sont morts dans votre service, et qui souffrent dans le purgatoire, reposent en paix dans le Ciel. Ainsi soit-il.

E 2,18 *Demandons à Dieu sa sainte bénédiction.*
Mon Dieu, faites-moi la grâce de passer tout ce jour dans votre saint amour et sans vous offenser; donnez-moi pour cet effet votre sainte bénédiction. Père, Fils, et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

E 2,19 *On dit la prière suivante immédiatement avant que de sortir de l'école pour aller entendre la sainte messe. Lorsqu'on va l'entendre dans le temps de l'école, on fait le signe de la sainte croix avant que de commencer cette prière: mais lorsqu'on y va à la fin de l'école, après le dernier acte de la prière du matin, on commence (tous les écoliers étant à genoux) sans faire le signe de la sainte croix.*

E 2,20 *Avant que d'aller à la sainte messe.*
Mon sauveur Jésus, je vais entendre la sainte messe pour vous honorer, et pour vous remercier de toutes vos bontés, particulièrement d'être mort pour moi; c'est aussi pour vous demander les grâces dont j'ai besoin, et le pardon de mes péchés. Faites, je vous prie, pendant tout le temps de ce saint sacrifice, que mon esprit, entrant dans les intentions de l'Église et du prêtre, ne soit occupé que de vous, que mon coeur ait un ardent désir de vous recevoir, et que je ne perde pas le souvenir de ce que vous avez enduré pour moi sur le Calvaire.
Je continuerai, ô mon Dieu, etc.

E 2,21 *Au retour de la sainte messe.*
Lorsque tous les écoliers sont rentrés, et à genoux chacun à sa place, on dit l'acte suivant, après avoir fait le signe de la sainte croix.
Mon sauveur Jésus, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite aujourd'hui d'assister à la sainte messe, et de toutes celles que j'y ai reçues. Je vous demande pardon des fautes que j'y ai commises, et je vous prie de m'accorder, par la vertu de ce saint sacrifice, tous les secours qui me sont nécessaires pour ne vous point offenser pendant ce jour, et pour vous servir avec fidélité le reste de ma vie.
Je continuerai, ô mon Dieu, etc.

E 3 ***En sortant de l'école.***

Prières qui se disent après la prière du matin et du soir, pendant que les écoliers sortent de l'école.

E 3,1 *Le récitateur des prières dit seul, d'une voix haute et distincte:*
Prions Dieu pour nos maîtres, pour nos parents, et pour nos bienfaiteurs vivants, afin que Dieu les conserve dans la foi de l'Église catholique, apos-

tolique et romaine, et dans son saint amour, et disons: Pater noster, etc. Ave Maria, etc. Credo, etc. *comme ci-devant à la prière du matin,*

E 3,2 *Les autres écoliers continuent de dire avec lui d'un ton plus bas que lui, jusqu'à la fin du Symbole.*

E 3,3 *Après qu'on a achevé de réciter le Symbole, le récitateur des prières dit: Prions Dieu pour nos maîtres, nos parents, et nos bienfaiteurs qui sont morts, et disons pour le repos de leurs âmes.*
De profundis clamavi ad te Domine: Domine exaudi vocem meam.
Fiant aures tuae intendentes: in vocem deprecationis meae.
Si iniquitates observaveris Domine: Domine quis sustinebit?
Quia apud te propitiatio est: et propter legem tuam sustinui te Domine.
Sustinuit anima mea in verbo ejus: speravit anima mea in Domino.
A custodia matutina usque ad noctem: speret Israël in Domino.
Quia apud Dominum misericordia et copiosa apud eum redemptio.
Et ipse redimet Israël: ex omnibus iniquitatibus ejus.
V. Requiem aeternam dona eis Domine.
R. Et lux perpetua luceat eis.
V. A porta inferi.
R. Erue Domine animas eorum.
V. Requiescant in pace. R. Amen.
V. Domine exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.

E 3,4 *Toutes les prières se disent alternativement en la manière accoutumée dans l'école, le récitateur des prières disant un verset, et les écoliers disant le suivant, et ensuite le récitateur des prières dit:*
Oremus.
Fidelium Deus, omnium conditor et redemptor animabus famulorum famularumque tuarum, remissionem cunctorum, tribue peccatorum, ut indulgentiam quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas in saecula saeculorum.
Tous les écoliers répondent: Amen.

E 3,5 *Quand les prières sont finies, le récitateur des prières continue de dire à voix haute:*
Prions Dieu qu'il nous pardonne les fautes que nous avons commises aujourd'hui dans l'école, et disons à cette intention.

E 3,5,1 Miserere mei Deus: secundum magnam misericordiam tuam.
Et secundum multitudinem miserationum tuarum: dele iniquitatem meam.
Amplius lava me ab iniquitate mea: et a peccato meo munda me.
Quoniam iniquitatem meam ego cognosco: et peccatum meum contra me est semper.
Tibi soli peccavi, et malum coram te feci: ut justificeris in sermonibus tuis et vincas cum judicaris.
Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum: et in peccatis concepit me mater mea.
Ecce enim veritatem dilexisti: incerta et occulta sapientiae tuae manifestasti mihi.

E 3,5,2 Asperges me hyssopo, et mundabor: lavabis me, et super nivem dealbabor.
Auditui meo dabis gaudium et laetitiam: et exultabunt ossa humiliata.
Averte faciem tuam a peccatis meis: et omnes iniquitates meas dele.
Cor mundum crea in me Deus: et spiritum rectum innova in visceribus meis.
Ne projicias me a facie tua: et spiritum sanctum tuum ne auferas a me.

Redde mihi laetitiam salutaris tui: et spiritu principali confirma me.
Docebo iniquos vias tuas: et impii ad te convertentur.
Libera me de sanguinibus Deus Deus salutis meae: et exaltabit lingua mea justitiam tuam.

E 3,5,3 Domine labia mea aperies: et os meum annuntiabit laudem tuam.
Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique: holocaustis non delectaberis.
Sacrificium Deo spiritus contribulatus: cor contritum, et humiliatum Deus non despicies.
Benigne fac Domine, in bona voluntate tua Sion: ut aedificentur muri Jerusalem.
Tunc acceptabis sacrificium justitiae, oblationes et holocausta: tunc imponent super altare tuum vitulos.
Gloria Patri, et Filio, etc.

E 3,5,4 *Ce psaume se dit alternativement, comme le psaume* De profundis.
Quand le psaume Miserere *est fini, le récitateur commence l'antienne,* Ne reminiscaris, *les autres la disent avec lui.*
Ne reminiscaris Domine, delicta nostra, vel parentum nostrorum, neque vindictam sumas de peccatis nostris: parce Domine, parce servis tuis, quo pretioso sanguine tuo redemisti, ne in aeternum irascaris nobis.

E 3,6 *Ensuite le récitateur des prières dit les versets suivants, les autres écoliers répondent les répons.*
V. Delicta juventutis meae.
R. Et ignorantias meas ne memineris Domine.
V. Domine exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.
Puis le récitateur dit:
Oremus.
Deus, cui proprium est misereri semper et parcere, suscipe deprecationem nostram, ut nos et omnes famulos tuos, quos delictorum catena constringit, miseratio tuae pietatis clementer absolvat. Per Christum Dominum nostrum.
Les autres écoliers répondent: Amen.

E 3,7 *Après quoi le récitateur dit:*
V. Exaudiat nos Jesus Christus Dominus noster.
A quoi les autres répondent:
R. Nunc et semper et in saecula saeculorum. Amen.

E 4 **Prières qu'on ajoute à la prière du matin ou du soir, lorsque quelque maître, ou quelque écolier est mort.**

E 4,1 *Lorsque dans quelque ville un des maîtres sera mort, les trois premiers jours d'école après son décès, à la fin de la prière pour les âmes du purgatoire, et avant la bénédiction, on récitera le psaume* De profundis, *le récitateur des prières disant un verset, et les autres disant le suivant, comme il est marqué ci-dessus, page 14 jusqu'à la collecte* Fidelium *exclusivement, au lieu de laquelle le récitateur des prières dira la suivante en cette manière.*
Oremus.
Inclina, Domine, aurem tuam ad preces nostras, quibus misericordiam tuam supplices deprecamur, ut animam famuli tui, quam de hoc saeculo migrare jussisti, in pacis ac lucis regione constituas, et sanctorum tuorum jubeas esse consortem. Per Christum Dominum nostrum.
Tous les autres répondront: Amen.

E 4,2 *Lorsqu'un écolier de l'une des classes de cette école sera mort, on dira dans toutes les classes de cette école seulement le psaume* De profundis, *et le reste comme il est marqué ci-dessus, avec la collecte* Inclina Domine, *etc. le premier jour après son décès, à la fin de la prière du soir, pourvu que l'écolier soit âgé au moins de sept ans.*

E 5 **Actes de foi qui se disent chaque jour de la semaine.**

E 5,1 **Le dimanche.**

Faisons un acte de foi en général.
Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église croit, et me recommande de croire, parce que vous le lui avez révélé; et dans cette créance, je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, ô mon Dieu! de faire toutes mes actions pour l'amour de vous.
†In nomine Patris, etc.

E 5,2 **Le lundi.**

Faisons un acte de foi sur le mystère de la très sainte Trinité.
Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, parce que vous l'avez dit: et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, ô mon Dieu! de faire toutes mes actions pour l'amour de vous.
†In nomine Patris, etc.

E 5,3 **Le mardi.**

Faisons un acte de foi sur l'immortalité de nos âmes.
Mon Dieu, je crois fermement que vous m'avez donné une âme immortelle, pour vous connaître, aimer, et servir en ce monde, et pour jouir de vous éternellement dans le Ciel, et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, etc.

E 5,4 **Le mercredi.**

Faisons un acte de foi sur le mystère de l'Incarnation.
Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes le Fils unique de Dieu le Père: que vous vous êtes fait homme pour l'amour de nous; et que vous avez pris un corps et une âme semblables aux nôtres, dans le sein de la très sainte Vierge Marie votre mère; et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, etc.

E 5,5 **Le jeudi.**

Faisons un acte de foi sur le mystère de la sainte eucharistie.

Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes au très saint Sacrement de l'autel sous les apparences du pain et du vin, et que votre corps, votre sang, votre âme, votre divinité y sont aussi véritablement qu'ils sont dans le Ciel; et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, etc.

E 5,6 **Le vendredi.**

Faisons un acte de foi sur le mystère de la Rédemption.

Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous avez souffert et êtes mort sur une croix pour me délivrer de mes péchés et des peines d'enfer, et pour me sauver; et dans cette créance, je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, etc.

E 5,7 **Le samedi.**

Faisons un acte de foi sur le mystère de la Résurrection.

Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes ressuscité par votre puissance le troisième jour après votre mort: je crois aussi que je ressusciterai à la fin du monde pour comparaître devant vous au dernier jugement; et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. Je continuerai, etc.

E 6 **Prières qui se disent dans l'école, après-midi.**

E 6,1 *A une heure et demie au commencement de l'école.*

†Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.
Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu.

E 6,1,1 Venez Saint-Esprit, remplissez les coeurs de vos fidèles, et allumez en eux le feu de votre amour.
V. Envoyez, Seigneur, votre Saint-Esprit pour nous donner une nouvelle vie.
R. Et vous renouvellerez la face de la terre.

E 6,1,2 Prions.
Mon Dieu, qui avez instruit vos fidèles par les lumières du Saint-Esprit, que vous avez répandues dans les coeurs, donnez-nous, par le même Esprit, la grâce de goûter les vrais biens, et de jouir toujours de sa consolation. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. Je vous adore, ô mon sauveur Jésus, et je vous reconnais pour mon maître: enseignez-moi, je vous prie, à vous connaître, à vous aimer et à vous servir. C'est pour l'apprendre que je viens à l'école, et je fais résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de bien retenir et mettre en pratique les saintes instructions que vous m'y donnerez.

Je vous salue, etc. Sainte Marie, etc.

E 6,2 *On fait ensuite un des actes de foi marqués ci-devant, à la fin duquel on ne dit point: je continuerai, etc. mais on ajoute l'acte suivant.*
Mon Dieu, je vais faire cette action pour l'amour de vous; permettez-moi de vous l'offrir en l'honneur et en l'union des actions que Jésus-Christ votre Fils a faites pendant qu'il était sur la terre, et accordez-moi la grâce de la si bien faire, qu'elle vous puisse être agréable.

E 6,3 *A deux et à trois heures.*

†Au nom du Père, etc.
Souvenons-nous que nous sommes, etc.
Béni soit le jour et l'heure de la naissance, de la mort, et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Mon Dieu, je vous donne mon coeur, faites-moi la grâce de passer cette heure, et le reste du jour, dans votre saint amour et sans vous offenser.
Je vous salue, etc. Sainte Marie, etc.
On fait un des actes foi marqués ci-devant. Je continuerai, etc.

E 6,4 *A trois heures et demie, on fait l'acte de la bénédiction en cette manière.*
†Au nom du Père, etc.
Souvenons-nous que nous sommes, etc.

Mon Dieu, bénissez, s'il vous plaît, la nourriture que je vais prendre et ne permettez pas qu'elle me donne occasion de vous offenser, mais faites, je vous prie, qu'elle serve seulement à me conserver la vie pour votre service. Je renonce pour l'amour de vous à tous les mouvements d'avidité et de sensualité que je pourrai avoir en mangeant; je vous demande la grâce de

n'y point succomber, et de manger avec la retenue et la modération que Jésus-Christ votre Fils a fait paraître en cette action, et avec les mêmes intentions qu'il y a eues, qui sont celles que doit toujours avoir un chrétien dans ses repas. Je continuerai, etc.

E 6,5 *A quatre heures ont fait l'action de grâce après le goûter, en cette manière.*
†Au nom du Père, etc.
Souvenons-nous que nous sommes, etc.
Mon Dieu, je vous remercie de la nourriture que vous venez de me donner; et puisque c'est à vous que j'en suis redevable, faites-moi, je vous prie, la grâce de n'employer les forces que j'en reçois, que pour vous mieux servir. Faites aussi, ô mon Dieu, que cette action du manger, qui rend les hommes semblables aux bêtes, ne m'empêche pas d'être semblable aux anges, en vous bénissant continuellement sur la terre, pendant qu'ils vous adorent dans le Ciel, et en vous louant après cette vie éternellement avec eux, et avec tous les bienheureux esprits. Je continuerai, etc.

E 7 ***Prières qui se disent avant et après le catéchisme.***

E 7,1 *Avant que de commencer le catéchisme; on chante un cantique, pour se disposer à l'écouter et à en profiter, après quoi on dit la prière suivante.*
Mon Dieu, je vais écouter attentivement le catéchisme pour l'amour de vous; faites-moi la grâce d'y apprendre à vous connaître, à vous aimer et à vous servir, et de pratiquer fidèlement ce que j'y aurai appris. Je continuerai, etc.

E 7,2 *Pratiques particulières touchant le catéchisme et touchant les prières qui se disent devant et après le catéchisme.*

E 7,2,1 *On fait tous les jours après-midi le catéchisme pendant une demi-heure, depuis quatre heures jusqu'à quatre heures et demie.*

E 7,2,2 *Les jours auxquels on a congé après-midi seulement, on le fait une demi-heure le matin à la fin de l'école. Les veilles des jours auxquels on a congé tout le jour, on fait le catéchisme sur les principaux mystères, depuis trois heures et demie jusqu'à quatre heures, et puis on le fait sur la leçon de la semaine, depuis quatre heures jusqu'à quatre heures et demie. Les dimanches et les fêtes on fait le catéchisme pendant une demi-heure sur les principaux mystères, et une heure sur la leçon de la semaine; on fait entendre vêpres aux écoliers, et on commence à une heure précise.*

E 7,2,3 *Les veilles des jours auxquels on a congé le jour, à la fin de la bénédiction du goûter on ne dit pas:* Je continuerai, etc. *mais on chante le cantique d'invocation du Saint-Esprit, puis on dit la prière avant le catéchisme:* Mon Dieu, je vais écouter etc.
Ces jours, à quatre heures ont dit seulement l'acte d'action de grâces après le goûter: Mon Dieu, je vous, etc.

E 7,2,4 *Depuis le premier novembre jusqu'au dernier janvier inclusivement, les écoliers ne goûtent pas, mais on commence le catéchisme à trois heures et demie par les prières suivantes:* Au nom du Père, etc. Souvenons-nous que nous sommes, etc.
On chante ensuite le cantique d'invocation du Saint-Esprit, et puis on dit: Mon Dieu, je vais écouter, etc.

E 7,2,5 *Les dimanches et les fêtes et les jours auxquels on fait le catéchisme depuis une heure et demie jusqu'à trois heures, qui sont le mercredi saint, et la veille de la fête de Noël, on commence le catéchisme par les principaux mystères; on dit les mêmes prières que tous les autres jours au commencement de l'école après-midi.*

E 7,2,6 *Avant que de commencer le grand catéchisme, on dit les prières qui se disent les jours d'école à deux et trois heures après-midi, après lesquelles on chante le cantique entier qui a été chanté pendant la semaine, et puis on dit:* Mon Dieu, je vais écouter, etc.
A la fin du catéchisme, on dit l'acte qui se dit à la fin de l'école: Mon Dieu, je vous remercie, etc.

E 8 **Prières qui se disent à la fin de l'école du soir.**

E 8,1 †Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.
Mon Dieu, je vous remercie de toutes les instructions que vous m'avez données aujourd'hui dans l'école, faites-moi la grâce d'en profiter, et d'être fidèle à les mettre en pratique.

E 8,2 *Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu, et disons.*
Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes partout, et que vous êtes ici présent, que vous me voyez, et que vous m'entendez; je crois que rien ne vous est caché, et que vous connaissez toutes mes pensées et le fond de mon coeur.

E 8,3 *Demandons l'assistance du Saint-Esprit pour bien faire notre prière.*
Saint-Esprit venez en moi, remplissez mon coeur de votre saint amour, et donnez-moi, par le secours de votre grâce, une vraie dévotion et attention dans mes prières.

E 8,4 *Adorons la très sainte Trinité.*
Très sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, je vous adore avec un très profond respect, et je vous aime de tout mon coeur comme mon Dieu et mon souverain Seigneur: je reconnais que c'est vous qui avez créé toutes choses, et que je suis votre créature, qui n'ai rien de moi-même, et ne puis rien que le péché: c'est pourquoi, ô mon Dieu, je me soumets entièrement à vous, disposez de moi comme il vous plaira.

E 8,5 *Remercions Dieu des grâces et des bienfaits que nous avons reçus de lui.*
Mon Dieu, je vous remercie de m'avoir donné la vie, et de me l'avoir conservée jusqu'à présent, d'avoir créé mon âme pour vous connaître, aimer et servir en ce monde, et de l'avoir faite immortelle pour jouir après cette vie d'un bonheur éternel. Je vous remercie de m'avoir fait chrétien, de m'avoir délivré et préservé d'un très grand nombre de péchés, et de m'avoir prévenu de toutes les grâces que j'ai reçues de vous.

E 8,6 *Rendons nos devoirs à Jésus-Christ Notre-Seigneur.*
Je vous adore, ô mon sauveur Jésus! Fils unique et éternel de Dieu, qui vous êtes fait homme, avez été conçu du Saint-Esprit, et êtes né de la très sainte Vierge. Je vous rends grâce de la bonté que vous avez eue de mourir sur une croix pour satisfaire à Dieu pour mes péchés, pour me délivrer des peines d'enfer, et pour me mériter la vie éternelle: Je me donne tout à vous pour ne plus vivre que pour vous aimer: régnez donc dans mon coeur tous les jours de ma vie par votre saint amour, et faites qu'après ma mort, je règne avec vous dans le Ciel. Ainsi soit-il.

E 8,7 *Présentons-nous à Dieu avec confusion comme des criminels, et demandons lui la grâce de connaître tous nos péchés.*
Vous savez, ô mon Dieu! que je suis dans un très grand aveuglement, et que la plupart de mes péchés me sont inconnus, éclairez mon esprit de votre lumière pour les connaître tous, et pénétrez mon coeur d'une douleur sincère qui me les fasse haïr et détester pour l'amour de vous.

E 8,8 *Faisons à Dieu une humble confession de nos péchés.*

Je me confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints, parce que j'ai commis beaucoup de péchés, de pensées, de paroles et d'actions; par ma faute, par ma grande faute, par ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints, de prier Notre-Seigneur et notre Dieu qu'il nous fasse miséricorde.

E 8,9 *Les dimanches seulement et les fêtes qui arrivent le mercredi, on récitera les commandements de Dieu et de l'Église et les sept péchés capitaux, au lieu de l'examen.*

Récitons les commandements de Dieu et de l'Église, et les sept péchés capitaux, pour nous examiner plus facilement sur les péchés que nous avons commis.

E 8,9,1 1. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras, afin que tu vives longuement.
5. Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne seras, de corps, ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.
9. L'oeuvre de la chair ne désireras, qu'en mariage seulement.
10. Les biens d'autrui tu ne convoiteras, pour les avoir injustement.

E 8,9,2 ***Les commandements de l'Église.***

1. Les dimanches messe ouïras, et fêtes de commandement.
2. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.
3. Ton créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.
4. Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.
5. Quatre-Temps, vigiles jeûneras, et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.

E 8,9,3 ***Les mêmes commandements de Dieu, comme ils sont exprimés dans l'Écriture sainte.***

1. Je suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez adorer et aimer de tout votre coeur: vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.
2. Vous ne prendrez point, c'est-à-dire, vous ne jurerez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain.
3. Souvenez-vous de sanctifier le jour du repos, *qui est le saint dimanche.*
4. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.
5. Vous ne tuerez point.
6. Vous ne commettrez point d'impureté.
7. Vous ne déroberez point.
8. Vous ne mentirez point, et ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.
9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.
10. Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, ni rien qui soit à lui.

E 8,9,4 ***Les commandements de l'Église.***

1. Vous sanctifierez les fêtes qui sont commandées par l'Église, et vous ne travaillerez point ces jours-là.
2. Vous assisterez à la sainte messe les dimanches et les fêtes.
3. Vous confesserez tous vos péchés au moins une fois l'an.
4. Vous recevrez, au moins au temps de Pâques, le saint Sacrement en état de grâce.
5. Vous jeûnerez le Carême, les Quatre-Temps, et les veilles des fêtes lorsque l'Église le commande.
6. Vous ne mangerez point de viande le vendredi ni le samedi.

E 8,9,5 *Les sept vices qui sont les causes ordinaires de tous les péchés.*
L'orgueil, l'avarice, l'envie, l'impureté, la gourmandise, la colère et la paresse.

E 9 **Examen.**

E 9,0,1 *Les quatre articles de l'examen suivant, sont pour quatre semaines, consécutives. Celui qui commence la prière lit, chaque semaine, seulement un article, et après qu'il l'a lu, il répète le point qu'on doit expliquer.*
Les maîtres expliquent chaque jour de la semaine un des cinq points qu'on vient de lire l'un après l'autre, et quand on a lu et expliqué le dernier article, la semaine suivante on commence le premier.

E 9,0,2 *Examinons notre conscience. Que chacun s'interroge en particulier.*

E 9,1 **Article 1.**

E 9,1,1 **1er point.**

Ai-je eu soin aujourd'hui, aussitôt que j'ai été éveillé, de faire le signe de la sainte croix, d'adorer Dieu, de lui donner mon coeur, de lui offrir toutes mes pensées, mes paroles, et mes actions?

E 9,1,2 **2ème point.**

N'ai-je point été paresseux à me lever et lent à m'habiller? N'ai-je point paru devant quelqu'un avant que d'être honnêtement vêtu?

E 9,1,3 **3ème point.**

Avant que de me coucher, et aussitôt que j'ai été levé et habillé, me suis-je mis à genoux pour prier Dieu? Ai-je prié Dieu avec attention, modestie et dévotion?

E 9,1,4 **4ème point.**

Ai-je de temps en temps pensé à Dieu pendant le jour? Ai-je offert mon travail et toutes mes actions à Dieu avant que de les commencer?

E 9,1,5 **5ème point.**

N'ai-je point juré, peut-être même contre la vérité, peut-être le saint nom de Dieu? Enfin n'ai-je point commis quelqu'autre péché, par pensée, par parole, par action, ou par omission?

E 9,2 **Article 2.**

Examinons notre conscience, etc.

E 9,2,1 **1er point.**

A quoi ai-je employé les dimanches et les fêtes? Ai-je assisté à la paroisse, à la grand-messe, aux offices et aux instructions qui s'y font? N'ai-je point employé ces saints jours à jouer, me promener, ou à me divertir?

E 9,2,2 **2ème point.**

Ai-je entendu la sainte messe toute entière les dimanches et les fêtes? N'ai-je point négligé de l'entendre les autres jours? Ai-je eu l'attention, la piété et la religion qui sont dues à ce saint sacrifice? Ai-je prié Dieu pendant tout le temps de la sainte messe? N'y ai-je point causé, ou badiné?

E 9,2,3 **3ème point.**

N'ai-je point manqué de respect dans l'église? N'y ai-je point couru ou marché trop vite? N'y ai-je point tenu des postures immodestes? N'y ai-je point tourné la tête et regardé de côté et d'autre?

E 9,2,4 **4ème point.**

Ai-je porté respect et obéi volontiers à mes parents, à mes maîtres et maîtresses, et aux autres personnes à qui je dois respect et obéissance?

E 9,2,5 **5ème point.**

Ai-je aimé toute sorte de personnes, même ceux qui m'ont fait ou voulu du mal? Ai-je aimé particulièrement mes frères, mes soeurs, et tous mes compagnons? Enfin n'ai-je point, etc.

E 9,3 **Article 3.**

Examinons notre conscience.

E 9,3,1 **1er point.**

N'ai-je point eu de haine, ou d'aversion contre personne? N'ai-je point dit des injures?

E 9,3,2 **2ème point.**

N'ai-je point fait ou voulu faire des actions sales, honteuses et contraires à la pureté? N'ai-je point eu des pensées, ou dit des paroles, ou jeté des regards, ou lu des livres, ou chanté des chansons déshonnêtes?

E 9,3,3 **3ème point.**

N'ai-je point manqué de prier Dieu avant et après mes repas? N'ai-je pas mangé ou bu avec excès, avec avidité ou sensualité, ou hors des repas et par gourmandise?

E 9,3,4 **4ème point.**

N'ai-je rien dérobé, ou voulu dérober à personne? N'ai-je rien pris chez mes parents en cachette, ou sans leur permission, ou même contre leur volonté?

E 9,3,5 **5ème point.**

N'ai-je point mal parlé de mon prochain? N'ai-je point menti, soit en parlant sérieusement, soit en riant, pour m'excuser ou pour faire plaisir à d'autres? Enfin n'ai-je point, etc.

E 9,4 **Article 4.**

Examinons notre conscience, etc.

E 9,4,1 **1er point.**

Ne me suis-je pas absenté de l'école sans permission, contre la volonté de mes parents, ou par libertinage?

E 9,4,2 **2ème point.**

Me suis-je appliqué dans l'école à étudier mes leçons? N'y ai-je point causé ou badiné? Ai-je bien écouté, retenu et pratiqué les instructions qu'on m'y a données?

E 9,4,3 **3ème point.**

N'ai-je point joué, ou ne me suis-je point amusé avant que de venir à l'école? N'ai-je point joué auprès des églises, ou même dans les églises? N'ai-je point joué quelquefois pendant le service divin?

E 9,4,4 **4ème point.**

N'ai-je point perdu beaucoup de temps à jouer? N'ai-je point eu d'attache au jeu? N'ai-je point joué à des jeux défendus? N'y ai-je point trompé ou voulu tromper les autres?

E 9,4,5 **5ème point.**

N'ai-je point été la cause que d'autres ont juré, ou frappé, ou dérobé, ou menti, ou été absents de l'école, ou de la sainte messe, ou qu'ils ont fait quelqu'autre péché? Enfin n'ai-je point, etc.

E 9,5 *Faisons un acte de contrition en demandant à Dieu pardon de nos péchés.*

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession. J'ai un très grand regret de les avoir commis, parce que vous êtes infiniment bon: je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent; et je suis résolu, avec l'aide de votre sainte grâce, de n'y plus retomber jamais, et de m'en confesser au plus tôt.

E 9,6 *Offrons à Dieu notre sommeil, et demandons-lui les grâces dont nous avons besoin pendant cette nuit.*

Mon Dieu, je m'offre tout à vous, je vous offre aussi le sommeil que je prendrai durant cette nuit, en l'honneur du repos que Jésus-Christ votre Fils a pris étant sur la terre. Ne permettez pas, je vous prie, que je tombe dans aucun péché, ni dans aucun fâcheux accident, et faites-moi la grâce de toujours vivre et de mourir en la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, et en votre saint amour.

E 9,7 *Ayons confiance d'obtenir ce que nous demandons à Dieu, lui faisant la prière que Notre-Seigneur nous a enseignée, qui contient sept demandes.*

Notre Père qui êtes dans les Cieux. Que votre nom soit sanctifié. Que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez point succomber à la tentation. Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

E 9,8 *Saluons la très sainte Vierge, et prions-la d'intercéder pour nous.*

Je vous salue Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.

Saint Marie mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

E 9,9 *Faisons un acte de foi sur les principaux mystères de notre sainte religion, en récitant le Symbole que les apôtres ont composé et qui est divisé en douze articles.*

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du Ciel et de la terre. Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur. Qui a été conçu du Saint-Esprit, et est né de la Vierge Marie. A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli. Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts. Est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. D'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit. La sainte Église catholique. La communion des saints. La rémission des péchés. La résurrection de la chair. La vie éternelle. Ainsi soit-il.

E 9,10 *Prions notre saint ange gardien et tous nos saints patrons et protecteurs.*
Mon saint ange gardien, continuez, je vous prie, les soins que vous prenez de mon salut; éloignez de moi durant cette nuit, tout ce qui pourrait me nuire, et me conduisez dans le chemin du Ciel.

E 9,11 *Dans la prière suivante il faut nommer le patron de la paroisse.*
Saint Joseph, N., saint Nicolas, et mon saint patron, et vous tous saints et saintes qui jouissez de Dieu, obtenez-moi par vos prières la grâce de bien vivre en vous imitant et de bien mourir. Ainsi soit-il.

E 9,12 *Prions Dieu pour les âmes qui sont dans le purgatoire.*
Faites, s'il vous plaît, ô mon Dieu! que les âmes des fidèles qui sont morts dans votre service, et qui souffrent dans le purgatoire reposent en paix dans le Ciel. Ainsi soit-il.

E 9,13 *Demandons à Dieu sa sainte bénédiction.*
Mon Dieu, faites-moi la grâce de passer cette nuit et le reste de ce jour dans votre saint amour et sans vous offenser; donnez-moi pour cet effet votre sainte bénédiction, Père, Fils, et Saint-Esprit.

E 9,14 *Aussitôt que la prière du soir est entièrement achevée, on chante au plus six versets de cantique.*
Deux écoliers chantent chaque verset, l'un après l'autre, et après qu'ils ont chanté un verset, les autres chantent tous ensemble le même verset.
Aussitôt qu'on a achevé de chanter les cantiques, le récitateur des prières dit seul d'une voix haute et distincte:
Prions Dieu pour nos maîtres, pour nos parents et pour nos bienfaiteurs vivants, afin que Dieu les conserve dans la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, et dans son saint amour, et disons: *Pater noster, Ave Maria, Credo in Deum, De profundis et Miserere, comme ci-devant.*

E 10 Litanies.

E 10,1 En l'honneur de la très sainte Vierge.

Qui se disent tous les samedis et veilles des fêtes de la très sainte Vierge, à la fin de l'école, immédiatement après la prière du soir, avant que de demander la bénédiction.

E 10,1,1 Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.
Christe audi nos. Christe exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei genitrix, ora pro nobis.
Sancta Virgo Virginum, ora pro nobis.

Mater Christi, ora pro nobis.
Mater divinae gratiae, ora pro nobis.
Mater purissima, ora pro nobis.
Mater castissima, ora pro nobis.
Mater inviolata, ora pro nobis.
Mater intemerata, ora pro nobis.
Mater amabilis, ora pro nobis.
Mater admirabilis, ora pro nobis.
Mater creatoris, ora pro nobis.
Mater salvatoris, ora pro nobis.
Virgo prudentissima, ora pro nobis.
Virgo veneranda, ora pro nobis.
Virgo praedicanda, ora pro nobis.
Virgo potens, ora pro nobis.
Virgo clemens, ora pro nobis.
Virgo fidelis, ora pro nobis.

E 10,1,2 Speculum justitiae, ora pro nobis.
Sedes sapientiae, ora pro nobis.
Causa nostrae laetitiae, ora pro nobis.
Vas spirituale, ora pro nobis.
Vas honorabile, ora pro nobis.
Vas insigne devotionis, ora pro nobis.
Rosa mystica, ora pro nobis.
Turris Davidica, ora pro nobis.
Turris eburnea, ora pro nobis.
Domus aurea, ora pro nobis.
Foederis arca, ora pro nobis.
Janua coeli, ora pro nobis.
Stella matutina, ora pro nobis.
Salus infirmorum, ora pro nobis.
Refugium peccatorum, ora pro nobis.
Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.
Auxilium christianorum, ora pro nobis.
Regina angelorum, ora pro nobis.
Regina patriarcharum, ora pro nobis.
Regina prophetarum, ora pro nobis.
Regina apostolorum, ora pro nobis.
Regina martyrum, ora pro nobis.
Regina confessorum, ora pro nobis.
Regina virginum, ora pro nobis.
Regina sanctorum omnium, ora pro nobis.

E 10,1,3 Agnus Dei qui tollis peccata mundi, parce nobis Domine. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Domine. Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Christe audi nos. Christe exaudi nos.

E 10,1,4 Oremus.
Deus ineffabilis misericordiae, qui non solum homo, sed etiam filius hominis fieri dignatus es, et mulierem matrem in terris habere voluisti, qui Deum Patrem habebas in coelis: da nobis quaesumus ejus memoriam devote celebrare, ejus maternitatem summe venerari, ac ejus superexcellentissimae dignitati, humillime subesse, quae te de Spiritu Sancto concepit, te

Virgo peperit, et te in terris sibi subditum habuit Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei unigenitum. Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas Deus. Per omnia saecula saeculorum. R. Amen.

E 10,2 **Litanies en l'honneur de la divine enfance de Jésus.**

Qui se disent les veilles des fêtes de Noël, de l'adoration des rois, et de la Purification.

E 10,2,1 Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.
Jesu infans audi nos. Jesu infans exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritu Sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Infans Jesu Christe, miserere nobis.
Infans Deus vere, miserere nobis.
Infans Fili Dei vivi, miserere nobis.
Infans Fili Mariae virginis, miserere nobis.
Infans ante luciferum genite, miserere nobis.
Infans Verbum caro factum, miserere nobis.
Infans sapientia Patris, miserere nobis.
Infans integritas matris, miserere nobis.
Infans Patris unigenite, miserere nobis.
Infans matris primogenite, miserere nobis.
Infans imago Patris, miserere nobis.
Infans origo matris, miserere nobis.
Infans Patris splendor, miserere nobis.
Infans matris honor, miserere nobis.
Infans aequalis Patri, miserere nobis.
Infans subdite matri, miserere nobis.
Infans Patris delitiae, miserere nobis.
Infans matris divitiae, miserere nobis.
Infans donum Patris, miserere nobis.

E 10,2,2 Infans munus matris, miserere nobis.
Infans partus Virginis, miserere nobis.
Infans creator hominis, miserere nobis.
Infans virtus Dei, miserere nobis.
Infans forma servi, miserere nobis.
Infans Deus noster, miserere nobis.
Infans frater noster, miserere nobis.
Infans viator in gloria, miserere nobis.
Infans comprehensor in via, miserere nobis.
Infans vir ab utero, miserere nobis.
Infans senex a puero, miserere nobis.
Infans Pater saeculorum, miserere nobis.
Infans aliquot dierum, miserere nobis.
Infans vita latens, miserere nobis.
Infans Verbum silens, miserere nobis.
Infans vagiens in cunis, miserere nobis.
Infans fulgurans in coelis, miserere nobis.
Infans terror inferni, miserere nobis.
Infans jubilus paradisi, miserere nobis.

Infans tirannis formidabilis, miserere nobis.
Infans magis desiderabilis, miserere nobis.

E 10,2,3 Infans exul a populo, miserere nobis.
Infans rex in exilio, miserere nobis.
Infans idolorum eversor, miserere nobis.
Infans gloriae Patris zelator, miserere nobis.
Infans fortis in debilitate, miserere nobis.
Infans potens in exilitate, miserere nobis.
Infans thesaurus gratiae, miserere nobis.
Infans fons amoris, miserere nobis.
Infans instaurator coelestium, miserere nobis.
Infans reparator terrestrium, miserere nobis.
Infans caput angelorum, miserere nobis.
Infans radix patriarcharum, miserere nobis.
Infans sermo prophetarum, miserere nobis.
Infans desiderium gentium, miserere nobis.
Infans gaudium pastorum, miserere nobis.
Infans lumen magorum, miserere nobis.
Infans salus infantium, miserere nobis.
Infans primitiae sanctorum omnium, miserere nobis.

E 10,2,4 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis infans Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos infans Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis infans Jesu, Jesu infans audi nos.
Jesu infans exaudi nos.

E 10,2,5 Oremus.
Domine Jesu, qui sublimitatem incarnatae divinitatis tuae et humanitatis tuae divinissimae usque ad humillimum nativitatis et infantiae statum pro nobis exinanire dignatus es, da nobis ut divinam in infantiam sapientiam, in debilitate potentiam, in exilitate majestatem agnoscentes, te parvulum adoremus in terris, te magnum intueamur in coelis. Qui vivis et regnas Deus. Per omnia saecula saeculorum. Amen.
V. Exaudiat nos Dominus Jesus infans.
R. Nunc et semper, et in saecula saeculorum. Amen.

E 10,3 **Litanies en l'honneur du saint nom de Jésus.**
Qui se disent la veille de la fête de la Circoncision.

E 10,3,1 Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.
Jesu audi nos. Jesu exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Jesu fili Dei vivi, miserere nobis.
Jesu splendor Patris, miserere nobis.
Jesu candor lucis aeternae, miserere nobis.
Jesu rex gloriae, miserere nobis.
Jesu sol justitiae, miserere nobis.
Jesu fili Mariae Virginis, miserere nobis.
Jesu admirabilis, miserere nobis.
Jesu Deus fortis, miserere nobis.

Jesu Pater futuri saeculi, miserere nobis.
Jesu magni consilii angele, miserere nobis.
Jesu potentissime, miserere nobis.
Jesu patientissime, miserere nobis.
Jesu obedientissime, miserere nobis.
Jesu mitis et humilis corde, miserere nobis.
Jesu amator castitatis, miserere nobis.
Jesu Deus pacis, miserere nobis.
Jesu auctor vitae, miserere nobis.
Jesu exemplar virtutum, miserere nobis.
Jesu zelator animarum, miserere nobis.

E 10,3,2 Jesu Deus noster, miserere nobis.
Jesu refugium nostrum, miserere nobis.
Jesu Pater pauperum, miserere nobis.
Jesu thesaurus fidelium, miserere nobis.
Jesu bone pastor, miserere nobis.
Jesu lux vera, miserere nobis.
Jesu sapientia aeterna, miserere nobis.
Jesu bonitas infinita, miserere nobis.
Jesu via et vita nostra, miserere nobis.
Jesu gaudium angelorum, miserere nobis.
Jesu magister apostolorum, miserere nobis.
Jesu doctor evangelistarum, miserere nobis.
Jesu fortitudo martyrum, miserere nobis.
Jesu lumen confessorum, miserere nobis.
Jesu puritas virginum, miserere nobis.
Jesu corona sanctorum omnium, miserere nobis.

E 10,3,3 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Jesu. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Jesu. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis Jesu. Jesu audi nos. Jesu exaudi nos.

E 10,3,4 Oremus.
Domine Jesu Christe, qui dixisti: petite et accipietis: quaerite, et invenietis: pulsate, et aperietur vobis, quaesumus, da nobis petentibus divinissimi tui amoris effectum, ut te toto corde, ore et opere diligamus, et a tua numquam laude cessemus. Qui vivis et regnas Deus. Per omnia saecula saeculorum. Amen.

E 10,4 **Litanies en l'honneur de saint Joseph, époux de la très sainte Vierge.**

Qui se disent la veille de la fête de ce grand saint.

E 10,4,1 Kyrie eleison, Christe eleison. Kyrie eleison.
Jesu infans audi nos, Jesu infans exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria beati Joseph sponsa, ora pro nobis.
Sancte Joseph sponse beatae Virginis, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui Virginem traducere noluisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph Christi pater vocate, ora pro nobis.
Sancte Joseph magni consilii coadjutor fidelissime, ora pro nobis.

Sancte Joseph beatae Virginis praesidium, ora pro nobis.
Sancte Joseph beatae Virginis solatium, ora pro nobis.
Sancte Joseph virginitatis sponsae testis et custos, ora pro nobis.
Sancte Joseph sponse Virginis simillime, ora pro nobis.
Sancte Joseph pueri Jesu tutor amantissime, ora pro nobis.
Sancte Joseph familiae Jesu provisor sedulissime, ora pro nobis.
Sancte Joseph mirabili gratia sanctificate, ora pro nobis.
Sancte Joseph in amore Dei constantissime, ora pro nobis.
Sancte Joseph vir seraphice, ora pro nobis.
Sancte Joseph patriarcharum culmen, ora pro nobis.
Sancte Joseph, qui primus post Virginem Christum jugiter adorasti, ora pro nobis.

E 10,4,2 Sancte Joseph qui puerum Jesum ab Herode liberasti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui puerum Jesum in Aegyptum detulisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui puerum Jesum ex Aegypto in Nazareth reduxisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui puerum Jesum, triduo dolens cum sponsa Virgine quaesivisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui laetus cum sponsa in templo puerum Jesum inter doctores repulisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui cum sponsa Virgine et puero Jesu per triginta annos coelestem vitam egisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui puero Jesu et matri ejus vitae necessaria tuo labore providisti. ora pro nobis.
Sancte Joseph qui in brachiis Christi et sponse Virginis sanctae obiisti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui Christi adventum patribus in limbo nuntiasti, ora pro nobis.
Sancte Joseph qui in coelis peculiari gloria donatus es, ora pro nobis.
Sancte Joseph patrone et defensor noster dulcissime, ora pro nobis.
Per infantiam tuam, exaudi nos infans Jesu.
Per integritatem dilectae matris tuae, purifica nos infans Jesu.
Per fidelitatem sancti Joseph, protege nos infans Jesu.
V. Domine exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.

E 10,4,3 Oremus.
Jesu mitissime omnipotens Deus qui beatum Joseph justum beatae Mariae virginis matri tuae sponsum providisti tibi nutritium elegisti atque humano generi obedientiae exemplar praebuisti, da nobis ipsius intercessione ita nostrae voluntatis pravitatem frangere et tuorum praeceptorum rectitudinem in omnibus adimplere, ut perpetuae visionis tuae beatitudine perfrui mereamur. Qui vivis et regnas Deus per omnia saecula saeculorum.
V. Exaudiat nos Dominus Jesus infans.
R. Nunc et semper, et in saecula saeculorum. Amen.

E 10,5 **Litanies.**

Qui se disent tous les jours des Quatre-Temps et des Rogations et le jour de saint Marc, immédiatement après la prière qui se récite le matin au commencement de l'école, et la veille de la fête de tous les saints à la fin de la prière du soir, avant que de demander la bénédiction.

E 10,5,1 Kyrie eleison. Kyrie eleison.
Christe audi nos. Christe exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei genitrix, ora pro nobis.
Sancta Virgo virginum, ora pro nobis.
Sancte Michael, ora pro nobis.
Sancte Gabriel, ora pro nobis.
Sancte Raphael, ora pro nobis.
Omnes sancti angeli et archangeli, orate pro nobis.
Omnes sancti beatorum spirituum ordines, orate pro nobis.
Sancte Joannes Baptista, ora pro nobis.
Sancte Joseph, ora pro nobis.
Omnes sancti patriarchae, et prophetae, orate pro nobis.

E 10,5,2 Sancte Petre, ora pro nobis.
Sancte Paule, ora pro nobis.
Sancte Andraea, ora pro nobis.
Sancte Jacobe, ora pro nobis.
Sancte Joannes, ora pro nobis.
Sancte Thoma, ora pro nobis.
Sancte Jacobe, ora pro nobis.
Sancte Philippe, ora pro nobis.
Sancte Bartholomaee, ora pro nobis.
Sancte Matthaee, ora pro nobis.
Sancte Simon, ora pro nobis.
Sancte Thadaee, ora pro nobis.
Sancte Matthia, ora pro nobis.
Sancte Barnaba, ora pro nobis.
Sancte Luca, ora pro nobis.
Sancte Marce, ora pro nobis.
Omnes sancti apostoli et evangelistae, orate pro nobis.
Omnes sancti discipuli Domini, orate pro nobis.
Omnes sancti Innocentes, orate pro nobis.
Sancte Stephane, ora pro nobis.
Sancte Laurenti, ora pro nobis.
Sancte Vincenti, ora pro nobis.
Sancte Yone, ora pro nobis.
Sancti Fabiane et Sebastiane, orate pro nobis.
Sancti Joannes et Paule, orate pro nobis.
Sancti Cosma et Damiane, orate pro nobis.
Sancti Gervasi et Protasi, orate pro nobis.
Omnes sancti martyres, orate pro nobis.

E 10,5,3 Sancte Silvester, ora pro nobis.
Sancte Gregori, ora pro nobis.
Sancte Ambrosi, ora pro nobis.
Sancte Augustine, ora pro nobis.
Sancte Hieronime, ora pro nobis.
Sancte Martine, ora pro nobis.

Sancte Nicolae, ora pro nobis.
Omnes sancti pontifices et confessores, orate pro nobis.
Omnes sancti doctores, orate pro nobis.
Sancte Antoni, ora pro nobis.
Sancte Benedicte, ora pro nobis.
Sancte Bernarde, ora pro nobis.
Sancte Dominice, ora pro nobis.
Sancte Francisce, ora pro nobis.
Omnes sancti sacerdotes et levitae, orate pro nobis.
Omnes sancti monachi et eremitae, orate pro nobis.
Sancta Anna, ora pro nobis.
Sancta Maria Magdalena, ora pro nobis.
Sancta Margarita, ora pro nobis.
Sancta Lucia, ora pro nobis.
Sancta Agnes, ora pro nobis.
Sancta Cecilia, ora pro nobis.
Sancta Catharina, ora pro nobis.
Sancta Barbara, ora pro nobis.
Sancta Anastasia, ora pro nobis.
Sancta Genovefa, ora pro nobis.
Omnes sanctae virgines et viduae, orate pro nobis.
Omnes sancti et sanctae Dei, intercedite pro nobis.

E 10,5,4 Propitius esto, parce nobis Domine.
Propitius esto, exaudi nos Domine.
Ab omni malo, libera nos Domine.
Ab omni peccato, libera nos Domine.
A subitanea et improvisa morte, libera nos Domine.
A spiritu fornicationis, libera nos Domine.
A morte perpetua, libera nos Domine.
In die judicii, libera nos Domine.
Peccatores, te rogamus audi nos.
Ut nobis parcas, te rogamus audi nos.
Ut ad veram poenitentiam nos perducere digneris, te rogamus audi nos.
Ut ecclesiam tuam sanctam regere et conservare digneris, te rogamus audi nos.
Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio confortare et conservare digneris, te rogamus audi nos.
Ut mentes nostras ad coelestia desideria erigas, te rogamus audi nos.
Ut fructus terrae dare et conservare digneris, te rogamus audi nos.
Ut omnibus fidelibus defunctis requiem aeternam donare digneris, te rogamus audi nos.
Ut nos exaudire digneris, te rogamus audi nos.
Fili Dei, te rogamus audi nos.

E 10,5,5 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Domine. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Domine. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe audi nos. Christe exaudi nos.
V. Domine exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.

E 10,5,6 Oremus.
Ecclesiae tuae quaesumus Domine, preces placatus admitte, ut destructis adversitatibus et erroribus universis, secura tibi serviat libertate.
Omnipotens sempiterne Deus, qui vivorum dominatis simul et mortuorum, omniumque misereris quos tuos fide et opere futuros esse praenoscis, te supplices exoramus, ut pro quibus effundere preces decrevimus, quosque vel praesens saeculum adhuc in carne retinet vel futurum jam exutos corpore suscepit intercedentibus omnibus sanctis tuis, pietatis clementia, omnium delictorum suorum veniam consequantur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.
V. Exaudiat nos cum omnibus sanctis suis omnipotens et misericors Dominus.
R. Nunc et semper et in saecula saeculorum. Amen.

E 10,5,7 *La veille de la fête de tous les saints, après avoir dit* Omnes sancti et sanctae Dei, etc. *on omet tout ce qui suit jusqu'à* Agnus Dei *exclusivement; et après avoir dit* Agnus Dei, *et le reste jusqu'à la collecte* Ecclesiae tuae quaesumus, *et le reste, on ne dit point les deux collectes, mais le récitateur dit la collecte de la fête de tous les saints en cette manière.*
Oremus.
Omnipotens sempiterne Deus, qui nos omnium sanctorum tuorum merita sub una tribuisti celebritate venerari: quaesumus ut desideratam nobis tuae propitiationis abundantiam multiplicatis intercessoribus largiaris. Per Christum Dominum nostrum. Amen.
Puis le récitateur des prières dit:
V. Exaudiat nos cum omnibus sanctis suis omnipotens et misericors Dominus.
R. Nunc et semper et in saecula saeculorum. Amen.

E 11 **Principales cérémonies que doit observer celui qui sert à la messe.**

E 11,1 **1. *Ce qu'il doit faire jusqu'au commencement de la messe.***

E 11,1,1 1. Il porte les burettes, et les met à côté de l'autel, et le linge à essuyer les doigts sur les burettes, et non sur l'autel, et ensuite il allume les cierges.

E 11,1,2 2. Il aide le prêtre à s'habiller, accommode son amict, lui donne la ceinture; et a égard que l'aube descende jusqu'à un pouce près de terre, et qu'elle pende également de tous les côtés; ensuite il lui présente le manipule et puis l'étole, prenant garde que la croix soit au milieu du cou, et l'aide enfin à prendre la chasuble.

E 11,1,3 3. Il prend le missel, qu'il tient par le bas avec les deux mains, le haut étant appuyé sur sa poitrine, et puis il fait inclination avec le prêtre, et non point une révérence en tirant le pied (ce qu'il ne fait non plus jamais pendant la messe), il marche modestement devant le prêtre et le conduit à l'autel.

E 11,1,4 4. Étant arrivé à l'autel, il se met à la droite du prêtre, reçoit son bonnet, et fait inclination, et il met le livre sur le coussin, pose le bonnet auprès des burettes, et puis se met à genoux sur le pavé au coin de l'autel, du côté de l'évangile.

E 11,1,5 5. Il doit avoir égard, lorsque le livre est d'un côté, de se placer de l'autre, et d'avoir toujours les mains jointes ou les bras croisés.

E 11,2 **2. *Ce qu'il faut faire depuis le commencement de la messe jusqu'à l'Introït.***

E 11,2,1 1. Le prêtre étant au bas de l'autel, il fait le signe de la sainte croix en même temps que lui, il joint les mains, ce qu'il doit toujours faire pendant qu'il répond.

E 11,2,2 2. Lorsqu'il dit *Misereatur,* il se tourne et s'incline un peu vers le prêtre, et lorsqu'il dit *Confiteor,* il s'incline profondément vers l'autel jusqu'à ce que le prêtre ait dit *Misereatur,* et tourne la tête vers le prêtre à ces paroles, *et tibi pater;* quand il dit *mea culpa,* il se frappe trois fois la poitrine de la main droite, mettant la gauche au-dessous de l'estomac, ce qu'il fait toutes les fois qu'il fait le signe de la sainte croix, et qu'il frappe sa poitrine.

E 11,2,3 Lorsque le prêtre dit: *Deus tu conversus,* et tout ce qui suit, il s'incline médiocrement vers l'autel. Quand le prêtre monte à l'autel, il lève le bas de l'aube, puis se met à genoux sur le premier degré, ou demeure sur le pavé s'il n'y a qu'un degré.

E 11,3 **3. *Ce qu'il doit faire depuis l'Introït jusqu'à l'offertoire.***

E 11,3,1 1. Il doit faire le signe de la sainte croix, faire inclination, et frapper sa poitrine avec le prêtre, et comme le prêtre, toutes les fois que le prêtre fait l'un ou l'autre: il s'incline médiocrement toutes les fois qu'il se lève pour quitter sa place, et lorsqu'il passe devant le milieu de l'autel, lorsque le très saint Sacrement est sur l'autel, il s'incline profondément.

E 11,3,2 2. A la fin de l'épître, lorsque le prêtre fait une inflexion de voix, il répond *Deo gratias:* ensuite il va à côté du prêtre, prend le missel lorsque le prêtre a achevé de lire, et ayant marqué l'endroit où il est ouvert, il le ferme, et le porte de l'autre côté; il le pose ensuite sur l'autel, le tourne vers le prêtre, et l'ouvre au même endroit qu'il était ouvert.

E 11,3,3 3. Pendant l'évangile seulement, il se tient debout; quand le prêtre dit: *Sequentia,* etc. il fait avec le pouce de la main droite le signe de la croix sur le front, sur sa bouche et sur sa poitrine; ensuite il va se placer du côté de l'épître, où il se tient debout; et lorsque le prêtre, à la fin de l'évangile, fait une inflexion de voix, il répond, *Laus tibi Christe,* et puis il se met à genoux.

E 11,4 **4. *Ce qu'il doit faire depuis l'offertoire jusqu'à Sanctus.***

E 11,4,1 1. Lorsque le prêtre ôte le voile de dessus le calice, il va prendre la burette du vin avec la main droite, et la burette de l'eau avec la gauche, et les tient par le bas; il va au coin de l'autel du côté de l'épître, et fait une inclination médiocre vers la croix, et ensuite au prêtre quand il vient.

E 11,4,2 2. Il présente au prêtre avec la main droite les burettes. Premièrement celle du vin. Secondement celle de l'eau, après que le prêtre l'a bénite, l'anse étant tournée vers la main gauche, et en les recevant il baise la main, puis les rapporte.

E 11,4,3 3. Il prend le burette de l'eau avec la main droite, le bassin avec la gauche, et tient le linge à essuyer entre ses doigts sous le bassin, va à l'autel, salue le prêtre, lui donne à laver en baisant la burette, et verse ensuite l'eau sur le bout des doigts du prêtre au milieu du bassin, et puis baise la burette, lui présente le linge pour s'essuyer, le prend, lui fait inclination et retourne poser le bassin, la burette et le linge où ils étaient, et ensuite il se va mettre à genoux. Lorsque le prêtre a dit, *Orate fratres,* il attend qu'il soit tourné vers l'autel pour répondre.

E 11,5 **5. *Ce qu'il doit faire depuis le* Sanctus *jusqu'à la communion.***

E 11,5,1 1. Quand le prêtre dit le *Sanctus,* il s'incline médiocrement, et tinte trois fois la clochette: lorsque le prêtre étend les mains sur le calice, il se lève, fait inclination médiocre, puis se va mettre à genoux derrière le prêtre sur le second degré.

E 11,5,2 2. A chaque élévation, il tinte trois fois la clochette, il fait inclination profonde quand le prêtre fait génuflexion, et quand le prêtre élève la sainte hostie et le calice, il élève la chasuble d'une manière décente: après l'élévation du calice, il se lève, fait inclination profonde, et retourne à sa place; il ne doit ni tinter la clochette, ni rien dire lorsque le prêtre dit: *Omnis honor et gloria.*

E 11,5,3 3. Si quelqu'un doit communier pendant la sainte messe, lorsque le prêtre découvre le calice après la communion du corps de Notre-Seigneur, il va se mettre à genoux au coin de l'autel, du côté de l'épître, le visage tourné vers le prêtre, et dit *Confiteor,* comme au commencement de la messe; et le prêtre ayant remis le saint ciboire, il se lève et fait ce qui suit.

E 11,5,4 4. S'il n'y a personne qui doive communier, il va prendre les burettes, celle du vin de la main droite, et celle de l'eau de la main gauche, et les tient par l'anse ou par le bas, va au coin de l'autel, fait les inclinations de même qu'à l'offertoire, devant et après avoir versé le vin et l'eau, en baisant les burettes.

E 11,5,5 5. La première fois que le prêtre présente le calice sans sortir de sa place, le servant s'avance sur l'autel, et verse du vin seulement, la seconde fois étant sur le second degré, il verse du vin et de l'eau sur les doigts du prêtre; après avoir rapporté les burettes il transporte le missel d'un côté de l'autel à l'autre.

E 11,6 **6. *Ce qu'il doit faire depuis la bénédiction jusqu'à la fin de la messe.***

E 11,6,1 1. Il se met à genoux au milieu de l'autel sur le pavé pour recevoir la bénédiction, pendant laquelle il s'incline profondément: si le prêtre laisse le missel ouvert, il le va prendre avant la bénédiction, en mettant le pouce à l'entrée où il est ouvert: et après avoir reçu la bénédiction, il achève de porter le missel du côté de l'évangile: au dernier évangile il fait comme au premier, excepté qu'à la fin il dit: *Deo gratias,* au lieu de dire, *Laus tibi Christe.*

E 11,6,2 2. Le dernier évangile étant fini, il éteint les cierges, prend le missel et le bonnet du prêtre, et fait ensuite tout de même qu'en arrivant à l'autel, en allant à la sacristie.

E 11,6,3 3. En rentrant dans la sacristie, il fait inclination au crucifix, il prend le bonnet et le met avec le missel en leur place et aide le prêtre à se déshabiller: il fait ensuite quelque prière dans l'église avant de s'en retourner.

E 12 **Les réponses de la sainte messe.**

E 12,1 *Le prêtre.* In nomine Patris, etc.
Introibo ad altare Dei.
Le servant. Ad Deum qui laetificat juventutem meam.
Le prêtre. Judica me Deus, et discerne causam meam de gente non sancta; ab homine iniquo et doloso erue me.
Le servant. Quia tu es Deus fortitudo mea, quare me repulisti, et quare tristis incedo dum affligit me inimicus.
Le prêtre. Emitte lucem tuam et veritatem tuam, ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.

Le servant. Et introibo ad altare Dei, ad Deum qui laetificat juventutem meam.
Le prêtre. Confitebor tibi Domine in cithara Deus, Deus meus, quare tristis es anima mea: et quare conturbas me.
Le servant. Spera in Deo quoniam adhuc confitebor illi salutare vultus mei, et Deus meus.
Le prêtre. Gloria Patri et Filio, etc.
Le servant. Sicut erat in principio, etc.
Le prêtre. Introibo ad altare Dei.
Le servant. Ad Deum qui laetificat juventutem meam.
Le prêtre. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
Le servant. Qui fecit coelum et terram.

E 12,2 *Le prêtre.* Confiteor Deo, etc.
Le servant. Misereatur tui omnipotens Deus: et dimissis peccatis tuis perducat te ad vitam aeternam.
Le prêtre. Amen.
Le servant. Confiteor Deo omnipotenti, beatae Mariae semper Virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni Baptistae, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et tibi pater quia peccavi nimis cogitatione verbo et opere, mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, et te pater orare pro me ad Dominum Deum nostrum.
Le prêtre. Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam aeternam.
Le servant. Amen.
Le prêtre. Indulgentiam, absolutionem, et remissionem omnium peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.
Le servant. Amen.
Le prêtre. Deus tu conversus vivificabis nos.
Le servant. Et plebs tua laetabitur in te.
Le prêtre. Ostende nobis Domine misericordiam tuam.
Le servant. Et salutare tuum da nobis.
Le prêtre. Domine exaudi orationem meam.
Le servant. Et clamor meus ad te veniat.
Le prêtre. Dominus vobiscum.
Le servant. Et cum spiritu tuo.

E 12,3 *Le prêtre.* Kyrie eleison. *Le servant.* Kyrie eleison.
Le prêtre. Kyrie eleison. *Le servant.* Christe eleison.
Le prêtre. Christe eleison. *Le servant.* Christe eleison.
Le prêtre. Kyrie eleison. *Le servant.* Kyrie eleison.
Le prêtre. Kyrie eleison. *Le prêtre.* Dominus vobiscum.
Le servant. Et cum spiritu tuo. *A la fin de l'épître.* R. Deo gratias. *Le prêtre.* Dominus vobiscum. *Le servant.* Et cum spiritu tuo.
Le prêtre. Sequentia sancti evangelii secundum Lucam. *Le servant.* Gloria tibi Domine. *A la fin du premier évangile.* R. Laus tibi Christe.

E 12,4 *Le prêtre.* Orate fratres. *Le servant.* Suscipiat Dominus sacrificium de manibus tuis ad laudem et gloriam nominis sui: ad utilitatem quoque nostram totiusque ecclesiae suae sanctae.
Le prêtre. Per omnia saecula saeculorum.
Le servant. Amen. *Le prêtre.* Dominus vobiscum. *Le servant.* Et cum spiritu tuo. *Le prêtre.* Sursum corda. *Le servant.* Habemus ad Dominum. *Le prêtre.* Gratias agamus Domino Deo nostro. *Le servant.* Dignum et justum est.

Le prêtre. Per omnia saecula saeculorum. *Le servant.* Amen. *Le prêtre.* Et ne nos inducas in tentationem. *Le servant.* Sed libera nos a malo. *Le prêtre.* Per omnia, etc. *Le servant.* Amen. *Le prêtre.* Pax Domini sit semper vobiscum. *Le servant.* Et cum spiritu tuo. *Le prêtre.* Dominus vobiscum. *Le servant.* Et cum spiritu tuo. *Le prêtre.* Ite missa est, (ou) Benedicamus Domino. *Le servant.* Deo gratias.

E 12,5 *Aux messes pour les morts.*
Le prêtre. Requiescant in pace. *Le servant.* Amen.
Le prêtre. Dominus vobiscum.
Le servant. Et cum spiritu tuo.
Le prêtre. Initium sancti evangelii secundum Joannem. *Le servant.* Gloria tibi Domine. *Le prêtre.* In principio, etc. *A la fin du dernier évangile.* R. *Le servant.* Deo gratias.

E 13 ***Profession des dix articles de foi qu'un chrétien est obligé de croire et de savoir.***

E 13,1 1. Je crois qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.

E 13,2 2. Je crois qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu, et non trois Dieux, parce qu'elles n'ont qu'une même nature et une même divinité.

E 13,3 3. Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très sainte Trinité, s'est fait homme pour l'amour de nous; et qu'il est mort sur une croix pour satisfaire à Dieu pour nos péchés, pour nous délivrer des peines d'enfer et pour nous mériter la vie éternelle.

E 13,4 4. Je crois que ceux qui auront bien vécu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu, seront récompensés après leur mort, et que leur récompense sera d'être éternellement bienheureux dans le Ciel, en voyant Dieu tel qu'il est.

E 13,5 5. Je crois que ceux qui auront mal vécu, et qui seront morts en péché mortel, seront damnés, c'est-à-dire, qu'ils ne verront jamais Dieu, et brûleront éternellement dans les enfers.

E 13,6 6. Je crois qu'il y a dix commandements de Dieu, et qu'on est obligé d'obéir à l'Église, dont on nous propose ordinairement six commandements.

E 13,7 7. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel, et de mourir en cet état, pour être damné.

E 13,8 8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière, et qu'on ne peut pas être sauvé sans prier Dieu.

E 13,9 9. Je crois qu'il y a sept sacrements, le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

E 13,10 10. Je crois que le baptême efface le péché originel et tous les péchés actuels, et nous fait chrétiens, et que la pénitence remet les péchés que l'on a commis depuis qu'on a reçu le baptême, et que l'eucharistie contient en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

E 13,11 *Il faut se faire instruire de toutes ces choses, pour être en état de mériter et d'obtenir le salut éternel.*

Fin des exercices de piété.

Cantiques spirituels I (CA)

CA 1 **Cantiques**

Qui se doivent chanter avant le catéchisme chaque jour de la semaine.

Pour demander les lumières du Saint-Esprit, qui sont nécessaires pour comprendre les vérités qu'on va enseigner dans le catéchisme, et la grâce de les mettre en pratique.

CA 1,1 **Pour le lundi.**

CA 1,1,1 Venez, venez, Esprit-Saint, dans nos coeurs,
Enflammez-les de vos saintes ardeurs,
Afin qu'étant remplis de votre amour,
Nous méritions le céleste séjour.

CA 1,1,2 Esprit divin, Esprit de vérité,
Éclairez-nous dans notre obscurité,
Que votre amour nous fasse pratiquer
Les vérités qu'on va nous enseigner.

CA 1,2 **Pour le mardi.**

CA 1,2,1 Venez, ô sanctificateur!
Venez pour embraser mon coeur,
Rallumez dedans moi,
Par vos divines flammes,
Le beau feu de la charité,
Enseignez-moi la vérité,
Et soyez pour toujours
Le maître de mon âme.

CA 1,2,2 Esprit-Saint descendez sur moi,
Et pour m'instruire de ma foi,
Éclairez mon esprit
D'une vive lumière,
Et lorsque par votre clarté
J'aurai connu la vérité,
Donnez-moi votre amour,
Qui me la fasse faire.

CA 1,3 **Pour le mercredi.**

Sur l'air: *Que de trésors, etc.*

CA 1,3,1 Esprit divin descendez sur la terre,
Versez dans nos coeurs la lumière,
Afin que nous croyions toutes les vérités,
Que maintenant on va nous enseigner.

CA 1,3,2 Pour écouter avec fruit la doctrine,
Il faut que nos coeurs soient dociles:
Mais ce n'est pas assez que nous ayons la foi,
Il faut de plus pratiquer ce qu'on croit.

CA 1,4 **Pour le jeudi.**

CA 1,4,1 Écoutez mes prières,
Seigneur éclairez-moi,
Mon Dieu, sans le secours de vos lumières,
Comment pourrai-je apprendre votre loi?

CA 1,4,2 Si dès ma tendre enfance
vous m'avez fait chrétien,
Mon devoir, joint à ma reconnaissance,
Est d'apprendre et de pratiquer le bien.

CA 1,5 **Pour le vendredi.**

Sur l'air: *Objet de ma nouvelle flamme, etc.*

CA 1,5,1 Esprit divin, Dieu des lumières,
Éclairez-nous dans notre obscurité;
Faites que d'une foi sincère
Nous croyions, *(bis)* avec fermeté.

CA 1,5,2 Mais ce n'est pas assez de croire
Les vérités qu'on va nous enseigner,
Esprit-Saint donnez-nous la grâce,
Et l'amour, *(bis)* pour les pratiquer.

CA 1,6 **Pour le samedi.**

CA 1,6,1 Afin d'être docile et sage,
Seigneur donnez-moi votre Esprit,
Pour apprendre selon mon âge,
Les vérités de Jésus-Christ.

CA 1,6,2 Esprit-Saint faites-moi comprendre
Ce que vous m'allez expliquer:
Mais en me le faisant apprendre,
Faites-le-moi bien pratiquer.

CA 1,6,3 Aimons Dieu dès notre bas âge.
N'agissons que par charité,
Faisons ici l'apprentissage,
Pour l'aimer dans l'éternité.

CA 2 **Cantiques spirituels, dans lesquels on enseigne aux chrétiens ce qu'ils doivent croire et faire pour être sauvés.**

CA 2,1 **Cantique 1.**

Pour l'entrée dans les écoles, après les vacances.

Dialogue entre l'âme, et Jésus.

CA 2,1,1 **L'âme.**

Je viens à votre école,
Adorable Jésus,
Je ne suis que misère,
Et je suis sans vertus,
Je n'ose vous parler;
Car je suis criminelle,
Je viens vous écouter,
O parole éternelle!

CA 2,1,2 **Jésus.**

Pour enseigner une âme,
Et le faire avec fruit,
Je viens mettre le calme
En elle: et je l'instruis:
Pour m'entendre parler,
Il faut un grand silence,

Et pour suivre mes lois
Beaucoup d'obéissance.

CA 2,1,3 **L'âme.**

Je viens à votre école,
Enseignez-moi, Seigneur,
Ma bouche ne dit mot,
Je vous ouvre mon coeur
Tout brisé de regret
De ses fautes passées;
En secret dites-lui
Qu'elles sont effacées.

CA 2,1,4 **Jésus.**

Faites-en pénitence
Avec sincérité,
Vivez dans l'innocence,
Et dans l'humilité,
C'est l'unique leçon,
Que je viens vous apprendre:
Ayant péché, vivez
Moins prisé que la cendre.

CA 2,2 **Cantique 2.**

Sur le bonheur et l'avantage qu'il y a de se donner à Dieu dès sa tendre jeunesse.

CA 2,2,1 La plus tendre jeunesse
Passe comme une fleur,
Hâtez-vous, le temps presse,
Donnez-vous au Seigneur,
Tout se change en délices,
Quand on veut le servir,
Le plus grand sacrifice
Devient un doux plaisir.

CA 2,2,2 Que de pleurs et de larmes
Doit coûter au trépas
Ce monde dont les charmes
Nous trompent ici-bas,
D'agréables promesses
Il nous flatte d'abord;
Mais toutes ses caresses
Conduisent à la mort.

CA 2,2,3 Si le monde t'offense
Méprise son courroux,
Dieu veut la préférence,
Il s'en montre jaloux,
Si la bonté suprême
A pour nous tant d'ardeur,
Il faut l'aimer de même,
Sans partager son coeur.

CA 2,2,4 Eussiez-vous en partage
Les trésors de Crésus,
Serait-ce un avantage

Sans l'amour de Jésus,
C'est une perte extrême
De gagner l'univers,
Et s'exposer soi-même
Aux tourments des enfers.

CA 2,2,5 N'attendez point cet âge,
Où les hommes n'ont plus
Ni force ni courage
Pour les grandes vertus;
C'est faire un sacrifice
Qui nous a peu coûté,
Que de quitter le vice,
Lorsqu'il n'est plus goûté.

CA 2,2,6 Prévenez la vieillesse
Cette triste saison,
Le temps de la jeunesse
Est un temps de moisson,
Le sauveur nous menace
D'une fatale nuit,
Où, quoique l'homme fasse,
Il travaille sans fruit.

CA 2,2,7 Pourquoi tant vous promettre
De vivre longuement,
Chaque moment peut être
Votre dernier moment,
Craignons que de la grâce
Dieu n'arrête le cours,
Qu'un autre à notre place
Ne soit mis pour toujours.

CA 2,2,8 Quand plusieurs fois au crime
L'on ose consentir,
Hélas! c'est un abîme,
Dont on ne peut sortir:
Il n'est rien de plus rude
Que de se détacher
D'une longue habitude,
Qu'on s'est fait de pécher.

CA 2,2,9 Présentons nos services
Au Seigneur tout-puissant,
Offrons-lui les prémices
De l'âge fleurissant,
Cet adorable maître
Ne nous donne le jour
Qu'afin de le connaître
Et vivre en son amour.

CA 2,3 **Cantique 3.**

Regrets d'une âme de n'avoir point assez tôt connu, ni aimé Dieu.

CA 2,3,1 Que n'ai-je pu vous connaître,
Grand Dieu, au premier moment
Que vous m'avez donné l'être,

Et tiré de mon néant;
C'est en vain que je regrette
Un temps que j'ai si mal passé;
Mais à présent, *bis,* je vais commencer;
Mais à présent je vais commencer.

CA 2,3,2 Mon âme quittons la terre,
Et ses vains amusements,
Nous n'y trouverons que guerre;
En Dieu nous serons contents;
Car il a cet avantage
De contenter tous nos désirs,
Ne nous donnant, *bis,* que de vrais plaisirs,
Ne nous donnant que de vrais plaisirs.

CA 2,3,3 Nous pouvons dans nos études
Passer des heureux moments,
Sans soins ni sollicitude,
A aimer Dieu purement;
Une âme qui le contemple
Dit et redit à tous moments,
Que les attraits, *bis,* de Dieu sont charmants,
Que les attraits de Dieu sont charmants.

CA 2,3,4 Ses attraits ne sont aimables
Qu'autant qu'ils nous font souffrir;
On n'est à Dieu agréable
Qu'on ne veuille à tout mourir
Pour lui, pendant cette vie,
Et toujours souffrir en l'aimant,
Sans espérer, *bis,* de soulagement,
Sans espérer de soulagement.

CA 2,3,5 Mes peines sont trop légères,
Grand Dieu redoublez vos coups,
L'âme bientôt dégénère,
Qui ne suit pas son époux:
La croix fut votre partage,
Ah, n'y aurai-je point de part!
Je veux mourir, *bis,* sous cet étendard,
Je veux mourir sous cet étendard.

CA 2,4 **Cantique 4.**

Dans lequel Jésus-Christ instruit une âme de ses principaux devoirs.

Sur l'air: *Que fais-tu bergère, etc.*

CA 2,4,1 **L'âme.**

Sauveur débonnaire,
Mon aimable époux
Qu'est-ce qu'il faut faire,
Pour n'aimer que vous?
Ma plus grande envie
C'est de vous aimer,
Et passer ma vie,
Sans vous offenser.

CA 2,4,2 **Jésus.**
Si ton coeur désire
De m'aimer sans fin,
Je vais t'en prescrire
Le plus court chemin;
Tâche donc d'apprendre
Ce que chaque jour
Tu pourras me rendre,
Pour marque d'amour.

CA 2,4,3 Dès que tu t'éveilles
Donne-moi ton coeur;
Prête-moi l'oreille,
Chasse ta langueur,
Joins à l'eau bénite
Un signe de croix,
Et puis ne médite
Que mes saintes lois.

CA 2,4,4 Si tu me veux plaire,
Sers avec ferveur
Ma très digne mère,
L'aimant de bon coeur,
Qui lui rend hommage
Ne craint point la mort,
Et malgré l'orage
Il arrive au port.

CA 2,4,5 Prie ton bon ange
Le soir, le matin,
Afin qu'il te change,
Et t'aide à ta fin;
Invoque sans feinte
Le grand saint Edmond
Contre toute atteinte
Des traits du démon.

CA 2,4,6 Si rien ne te presse,
Va t'unir à moi
En la sainte messe,
Par la vive foi,
Vaque à ton ouvrage,
Après l'oraison,
Et si l'on t'outrage
Tais-toi par raison.

CA 2,4,7 Fais qu'en toutes choses,
Au fond de ton coeur,
Tu ne t'y proposes
Que mon seul honneur,
L'intention pure
En chaque action
Accroît d'heure en heure
La perfection.

CA 2,4,8 Tiens nette ta vie
D'animosité,
De haine et d'envie,
Et de vanité:
Sois indifférente,
Morte à tous désirs,
Souple et dépendante
De mon bon plaisir.

CA 2,4,9 Si quelqu'un te loue,
Tiens ton coeur en bas,
Si l'on te bafoue,
Ne t'en trouble pas,
L'âme qui se fonde
Sur l'humilité
Triomphe du monde
Sans difficulté.

CA 2,4,10 Ne sois point sévère
A l'endroit des gueux,
Secours la misère
Des pauvres honteux,
Et puisque j'habite
Dans les hôpitaux,
M'y rendant visite
Soulage mes maux.

CA 2,4,11 Si tu vas à table
Bénis le repas,
Pour m'être agréable.
Et suivre mes pas:
Au sortir de table
Rends grâce à jamais
A ton père aimable
De tous ses bienfaits.

CA 2,4,12 Souffre sans te plaindre
Le froid, et le chaud,
Il faut te contraindre,
Pour plaire au Très-Haut,
Si ta main glacée
Cherche à se chauffer,
Porte ta pensée
Vers le feu d'enfer.

CA 2,4,13 Fais un saint usage
De toutes tes croix,
Ne perds point courage,
J'en soutiens le poids,
Toute la science
Pour la sainteté
C'est la patience
Dans l'adversité.

CA 2,4,14 Fais quelque lecture
Dans un bon auteur

Qui grave à toute heure
Ma loi dans ton coeur,
Si tu ne sais lire,
Pense à mes travaux,
Gémis et soupire
Pour tous tes défauts.

CA 2,4,15 Tiens-toi dans le temple
Sans y sommeiller,
Prie, et m'y contemple,
Loin d'y babiller,
Assiste aux offices,
Entends le sermon,
Et fais tes délices
De bénir mon nom.

CA 2,4,16 L'heure étant venue
D'aller au repos,
Recherche à ma vue
Quels sont tes défauts,
Gémis, et propose
Ton amendement,
Et puis te repose
En moi doucement.

CA 2,4,17 Si quelque insomnie
T'accable la nuit,
Prévois l'agonie,
Et ce qui la suit,
Souffre en ma présence
Tes veilles en paix,
Pour la récompense
Qui dure à jamais.

CA 2,4,18 **L'âme.**

Relevez de grâce
Mon abattement,
Afin que j'embrasse
Ce saint règlement,
Sans votre assistance
Je ne pourrais rien,
Par mon impuissance
A faire le bien.

CA 2,4,19 **Jésus.**

Puisque de toi-même
Tu ne le peux point,
Ta faiblesse extrême
M'aura pour adjoint,
Sois humble et fidèle,
Si tu veux avoir
La gloire éternelle,
Où je me fais voir.

CA 2,5 **Cantique 5.**

Servant d'instruction sur le signe de la sainte croix.

CA 2,5,1 Montrez-nous que vous savez bien
Faire le signe d'un chrétien.
Je le fais en portant ma droite
A mon front, et puis à mon sein,
De l'épaule gauche à la droite,
Et je joins l'une à l'autre main.

CA 2,5,2 En même temps que le chrétien
Forme la croix, ne dit-il rien?
Le chrétien qui le voudra faire,
Comme les apôtres l'ont dit,
Dira comme eux, au nom du Père,
Et du Fils, et du Saint-Esprit.

CA 2,5,3 Qui fait que ce signe à la fois
L'est du chrétien, et de la croix?
Cette sainte marque désigne
La croix du divin rédempteur,
Et quand on l'a fait, c'est un signe,
Que l'on reconnaît le sauveur.

CA 2,5,4 En quel temps, et sur quels endroits
Fait-on le signe de la croix?
Au réveil, avant qu'on se couche,
Avant l'oeuvre, avant le repas,
Sur le front, le coeur, et la bouche,
Contre le diable, et ses appas.

CA 2,5,5 A quoi bon faire tant de fois
Le signe de la sainte croix?
Ce signe peut chasser le diable,
Dissiper la tentation,
Rendre à Dieu notre oeuvre agréable,
Attirer sa protection.

CA 2,5,6 Pourquoi tant honorer des croix
D'or, d'argent, de pierre, ou de bois?
Ce qui fait que l'on les révère,
C'est que Jésus-Christ une fois,
Satisfaisant à Dieu son Père,
Pour tout le monde est mort en croix.

CA 2,5,7 Quels mystères sont renfermés
Dans ce signe que vous formez?
Ce signe retrace à mon âme
L'inconcevable Trinité,
Jésus homme au sein d'une femme
Et mort en croix par charité.

CA 2,5,8 Que doit-on penser en son coeur,
Formant ce signe extérieur?
L'esprit aisément se figure,
Quand sur son corps on fait la croix,
Celle où l'auteur de la nature
Expira pour nous une fois.

CA 2,5,9 Que nous représente la main,
Que du front l'on porte à son sein?
La main, du front à la poitrine,
Représente le Fils de Dieu,
Qui du Ciel prend son origine,
Et le fait mortel en ce lieu.

CA 2,5,10 Que représente à notre esprit
Le peu de paroles qu'on dit?
Au nom en singulier fait croire
Des trois personnes l'unité,
Les noms d'Esprit, de Fils, de Père,
En font croire la trinité.

CA 2,5,11 Apprenez-nous quel est le fruit,
Que cette instruction produit?
J'apprends à révérer ce signe,
A révérer le nom chrétien,
A rendre aux croix un culte insigne,
Et prendre mes croix pour un bien.

CA 2,5,12 Louons d'une commune voix
Jésus-Christ mourant sur la croix:
Divin sauveur, je vous révère
Expirant sur la croix pour tous,
Obtenez-moi de votre Père,
Que j'y vive et meure pour vous.

CA 2,6 **Cantique 6.**

Sur les principales vérités de la foi.

Sur l'air: ***L'inconcevable Trinité, etc.***

CA 2,6,1 Nous sommes fait pour servir Dieu,
Pour l'aimer, et pour le connaître,
Nous devons toujours en tous lieux
Vivre pour cet unique maître,
Qui n'a fait la terre et les Cieux
Que pour nous rendre bienheureux.

CA 2,6,2 Qui sert Dieu mérite qu'un jour
Dieu même soit sa récompense:
Mais on ne sert point sans amour,
On n'aime point sans connaissance,
Il faut donc que l'homme en tous lieux
Connaisse, aime, et serve son Dieu.

CA 2,6,3 L'inconcevable Trinité
Est un Dieu seul en trois personnes
Égales en autorité,
Également sages et bonnes,
Toutes trois n'ont qu'un seul pouvoir;
Qu'une sagesse et qu'un vouloir.

CA 2,6,4 Le Père est Dieu, le Fils aussi,
Le Saint-Esprit est Dieu de même,
L'Église nous l'enseigne ainsi,
Dire autrement c'est un blasphème,
Puisque la sainte Trinité
A la même divinité.

CA 2,6,5 Le Fils s'est fait homme pour nous,
Dans le sein d'une Vierge femme,
Lorsque pour le salut de tous
Il y prit un corps et une âme,
Commençant d'être homme en ce lieu,
Sans pourtant cesser d'être Dieu.

CA 2,6,6 Celui dont la puissante main
Pourvoit à toute créature
Jusqu'à trente ans gagne son pain,
Et le maître de la nature
S'assujettit pendant ce temps
Aux volontés de ses parents.

CA 2,6,7 Sur le soir de son dernier jour
Voulant retourner à son Père,
Il laisse par excès d'amour
Son corps voilé sous un mystère,
Et presque dans le même temps
Établit les sept sacrements.

CA 2,6,8 Jésus est pris et garrotté,
Tous les apôtres l'abandonnent,
Il est moqué, battu, fouetté,
Les Juifs d'épines le couronnent
En croix pour comble de douleurs
Il expire entre deux voleurs.

CA 2,6,9 Il sort de son côté percé
Sang et eau en grande abondance,
Dans un tombeau son corps placé
Y demeure dans le silence,
Pendant que son âme aux enfers
Descend pour en briser les fers.

CA 2,6,10 A peine le troisième jour
Venait éclairer la nature,
Que la mort vaincue à son tour,
Et sans faire aucune ouverture,
Jésus animé de nouveau
Sortit immortel du tombeau.

CA 2,6,11 Ce fut le quarantième jour
Qu'ayant achevé son ouvrage
Au milieu de sa sainte cour
Il s'éleva sur un nuage,
D'où il viendra avec ce corps
Juger les vivants et les morts.

CA 2,6,12 Celui qui des péchés mortels
N'aura point fait de pénitence
Souffrira des maux éternels,
Et le juste pour récompense,
Après un combat glorieux,
Régnera toujours dans les Cieux.

CA 2,7 **Cantique 7.**

Dans lequel on fait une profession de foi tirée du symbole des apôtres.

Sur l'air: ***Amour près de l'hôpital, etc.***

CA 2,7,1 Mon fils un amoureux devoir,
Qui te dispose à recevoir
Et la grâce, et la gloire,
T'oblige surtout de savoir
Tout ce que tu dois croire.

CA 2,7,2 Viens protester avec moi
Les douze articles de la foi,
Où ton salut se fonde;
C'est au Dieu vivant que je crois,
Qui de rien fit le monde.

CA 2,7,3 Une forte et douce ferveur
Donne ce plaisir à mon coeur,
Qu'il croit ce qu'il espère
En Jésus-Christ notre sauveur
Fils unique du Père.

CA 2,7,4 Par l'Esprit-Saint et souverain
Ce Verbe en un état humain
Fut conçu dans le monde,
Pour naître après du chaste sein
D'une Vierge féconde.

CA 2,7,5 Le tombeau le vit sous ses lois;
Après que la sanglante voix
De sa patrie ingrate
L'eut fait mourir sur une croix,
Par arrêt de Pilate.

CA 2,7,6 Sa sainte âme au troisième jour,
Étant des limbes de retour,
Reprit sa chair sacrée,
Puis quittant ce mortel séjour
Vola dans l'Empyrée.

CA 2,7,7 Du trône, où le Ciel voit ce Fils
Au côté de son Père assis,
Il doit un jour descendre,
Pour juger les morts, les vivants,
Et mettre tout en cendre.

CA 2,7,8 Je crois en la divinité
Du Saint-Esprit, dont la bonté
Rend toutes choses bonnes,
Il tient rang dans la Trinité
De troisième personne.

CA 2,7,9 Je crois que le secours des Cieux
Fait régner l'Église en tous lieux
Sur la raison humaine,
Toutefois pour m'expliquer mieux,
Je l'appelle romaine.

CA 2,7,10 Les souffrants et les bienheureux
Sont tous les enfants amoureux
Du Père des lumières,
Je crois qu'ils ont commerce entre eux
D'oeuvres, et de prières.

CA 2,7,11 Je crois qu'en un saint tribunal
On nous absout de tout le mal,
Que nous pouvons commettre,
Versant comme par un canal
La grâce par le prêtre.

CA 2,7,12 Je crois qu'au jour du jugement
Notre chair dans le monument
Doit ouïr la trompette,
Qui la rendra dans un moment
En sa forme parfaite.

CA 2,7,13 Enfin je crois que nos souhaits,
A qui ne peut donner la paix
Nulle chose mortelle,
Se reposeront à jamais
En la vie éternelle.

CA 2,8 **Cantique 8.**

Sur les quatre fins de l'homme.

Sur l'air: *Venez, venez, Esprit-Saint.*

CA 2,8,1 Souvenez-vous, chrétien, qu'il faut mourir,
Que votre corps au tombeau doit pourrir,
Et qu'on vous voit courir incessamment
A ce fatal et terrible moment.

CA 2,8,2 Comme un larron la mort arrivera,
Nous ne savons en quel temps ce sera,
De ce moment aucun n'est assuré,
Afin qu'on soit en tout temps préparé.

CA 2,8,3 Quand le coeur est plein d'inutiles soins,
Que tout nous rit, qu'on y pense le moins,
Qu'on croit jouir d'une pleine santé,
La mort survient d'un pas précipité.

CA 2,8,4 Lorsque notre âme, après des grands efforts,
Au temps prescrit aura quitté son corps,
Au même lieu, dans le même moment,
Dieu la fera paraître en jugement.

CA 2,8,5 Tous les péchés que nous aurons commis
Devant nos yeux à l'instant seront mis,
Ce juge saint pèsera nos vertus,
Et les bienfaits que nous aurons reçus.

CA 2,8,6 Alors un Dieu plein de sévérité,
Nous jugera pour une éternité;
Et sans délai, sans espoir de retour,
Nous subirons cet arrêt dès ce jour.

CA 2,8,7 L'homme chargé d'un seul péché mortel
Sera conduit au supplice éternel,

Il aura beau pousser des vains regrets,
Le feu d'enfer ne s'éteindra jamais.

CA 2,8,8 Pouvons-nous bien penser à ce malheur
Sans trembler, sans en frémir d'horreur,
Et sans vouloir, par nos soins et nos voeux,
Fléchir ici ce juge rigoureux?

CA 2,8,9 Le juste alors plein de tranquillité
Doit du sauveur éprouver la bonté:
Qu'heureusement seront récompensés
Et ses douleurs, et ses travaux passés!

CA 2,8,10 Tout revêtu de gloire et de clarté
Au haut des Cieux il sera transporté:
En l'enivrant d'un torrent de plaisirs,
Dieu pleinement comblera ses désirs.

CA 2,8,11 Pour embrasser la croix avec ardeur,
Considérons ce souverain bonheur,
Quoiqu'il en coûte, et qu'il puisse arriver,
Efforçons-nous chrétiens de nous sauver.

CA 2,9 **Cantique 9.**

Sur la mort.* Sur l'air, *Reine des Cieux.

CA 2,9,1 Pauvres mortels, quelle est votre mémoire?
Oubliez-vous qu'il faut bientôt mourir?
Vous ne pensez qu'au monde, et qu'à sa gloire,
C'est une fleur qui doit bientôt périr.

CA 2,9,2 Il faut finir, et vous aurez beau faire,
Vous y viendrez, et peut-être demain,
Pensez-y bien, c'est votre unique affaire,
Il faut mourir, et rien n'est plus certain.

CA 2,9,3 Quand vous seriez aussi grand qu'Alexandre,
Aussi puissant que tous les empereurs,
La mort viendra, nul ne peut s'en défendre,
Ne pensez pas éviter ses fureurs.

CA 2,9,4 En vérité sur ces mots je frissonne,
Que deviendra mon âme, après ma mort?
Parents, amis, et chacun l'abandonne,
Dieu seul alors décide de son sort.

CA 2,9,5 Pensez un peu en quel état horrible
Vous deviendrez après votre trépas,
Un corps affreux, un cadavre insensible,
C'est le seul fruit de tous ces beaux appas.

CA 2,9,6 Je veux penser à ce dernier passage,
La mort viendra sans cesse à mon esprit,
Ce souvenir peut seul me rendre sage,
Et me conduire en paix à Jésus-Christ.

CA 2,9,7 C'en est donc fait, la mort me fera vivre
En bon chrétien le reste de mes jours,
Une autre vie après la mort doit suivre,
Je veux tâcher d'y régner pour toujours.

CA 2,10 **Cantique 10.**

Sur la mort.

CA 2,10,1 Mon âme dormez-vous?
Et n'entendez-vous pas
L'horloge qui vous cite
A l'heure du trépas?
Levez-vous il est temps,
Quittez ces vains appas,
Pour suivre votre époux
Au céleste repas.

CA 2,10,2 Où sont présentement
Les plus puissants des rois;
En vit-on jamais un
Qui ne vint aux abois?
C'est un arrêt du Ciel,
Que tout homme une fois
Sentira de la mort
Le redoutable poids.

CA 2,10,3 Où est le sage hébreu?
Où est le fort Samson?
L'aimable Jonathas,
Et le bel Absalom?
De ces princes anciens,
Qui ont tant de renom,
Il n'en reste chez nous
Que la cendre et le nom.

CA 2,10,4 Le riche sans pitié,
Au milieu d'un festin,
Trouva sans y penser
Son malheur et sa fin:
Balthazar effrayé
Vit un scribe divin
Lui signer de sa main
Un semblable destin.

CA 2,10,5 Ce docte si fameux
Qui se jeta dans l'eau
Fut-il pas son témoin,
Son juge, et son bourreau?
Alexandre le Grand
D'un empire si beau
Ne put se réserver
Que six pieds de tombeau.

CA 2,10,6 Et toi noble César,
Qui voyait l'univers
Prosterné à tes pieds,
Et chargé de tes fers,
Confesse que la mort
D'un funeste revers
A su faire de toi
La pâture des vers.

CA 2,10,7 La mort terrasse tout,
Et ne respecte rien,

Ni riches, ni savants,
Ni ceux qui disent bien;
Sois-tu jeune et dispos,
Sois-tu vieux ou ancien,
Aujourd'hui c'est mon tour,
Demain sera le tien.

CA 2,10,8 La mort frappe sans bruit,
En tous lieux, en tous temps,
Le prêtre, le laïc,
Le bon, et le méchant,
Et la nuit, et le jour,
A la ville, et aux champs,
En automne, en hiver,
En été, au printemps.

CA 2,10,9 Le grand et le petit
En ce point sont égaux
Qu'ils craignent de la mort
L'impitoyable faux:
Mais l'un après les biens
N'attend plus que les maux,
Et l'autre après la vie
A fini ses travaux.

CA 2,10,10 Ceux qui sont dans les ris,
Ceux qui sont dans les pleurs,
Ceux qui sont dans les bois,
Ceux qui sont dans les cours
N'emportent de ce monde
Aux éternels séjours
Que ce qu'ils ont semé
Dans la saison du jour.

CA 2,10,11 Adieu donc aux plaisirs,
Et aux amusements,
Aux fastes des habits,
Et aux attifements,
Que les haires, et les croix,
Et les gémissements
Soient les justes vengeurs
De mes dérèglements.

CA 2,10,12 Mes yeux versez des pleurs
Intarissablement,
Et lavez mes péchés
dans ce saint élément;
Combien y en a-t-il
Qui faute d'un moment
Pleureront à jamais
Inconsolablement.

CA 2,10,13 O mort! ô jugement!
O condamnation!
O sentence dernière!
O séparation!
O brasiers! ô jamais!
O réprobation!

O rage! ô désespoir!
O désolation!

CA 2,10,14 Ah! mourons, mourons donc,
Avant que le trépas
Nous force de franchir
Ce formidable pas:
Mourons incessamment
Aux charmes d'ici-bas,
Afin de toujours vivre,
Et de ne mourir pas.

CA 2,10,15 Si je ne puis, hélas!
Qu'avec difficulté
Pratiquer en passant
Un peu d'austérité,
Comment pourrai-je bien
Pendant l'éternité
Être en proie aux démons
Et à la cruauté?

CA 2,10,16 O fournaise d'amour!
O Jésus mon sauveur!
Permettez-moi d'entrer
Dans le côté du coeur,
Qu'en cet heureux endroit,
Qui fait tout mon bonheur,
Je trouve quelque asile
A ma juste frayeur.

CA 2,10,17 Il est vrai, c'est trop tard,
Je le dis à regret,
C'est trop tard vous aimer:
Mais je sais un secret
Pour punir mon amour
De n'avoir été prêt,
Condamnez-le Seigneur
A payer l'intérêt.

CA 2,10,18 Si c'est encore trop peu,
Je veux vous aimer tant,
Que je mourrai d'amour,
Ou vous serez content;
Mais que peut faire un coeur
Et faible, et languissant,
S'il n'est fortifié
De votre bras puissant?

CA 2,11 **Cantique 11.**

Sur le jugement dernier.

Sur l'air: ***Un jour voulant m'enrôler, etc.***

CA 2,11,1 Tremblez pécheurs à tous moments,
Craignez le jugement;
Car la colère de Jésus rédempteur
Sera sévère envers tous les pécheurs.

CA 2,11,2 Le soleil, la lune en ce jour
Arrêteront leurs cours,

Toute la terre sera en tremblement
Par un tonnerre grondant horriblement.

CA 2,11,3 L'on verra tomber en tous lieux
Les étoiles des Cieux,
Puis leur lumière réduira tout en feu
Et en poussière, sans excepter un lieu.

CA 2,11,4 Le feu, la foudre, et la terreur
Transiront tous d'horreur:
Une trompette réveillera les morts,
Et sa tempête fera lever leurs corps.

CA 2,11,5 Dieu viendra dans sa majesté
Tout rempli de clarté,
Faisant connaître par son ordre et ses lois,
Qu'il est le maître, en nous montrant sa croix.

CA 2,11,6 Que feront tous les orgueilleux,
Colères, paresseux;
Car la puissance d'un juge rigoureux
Prendra vengeance de tous ces malheureux.

CA 2,11,7 Ces gens d'infâmes rendez-vous
Sentiront son courroux,
Souffrant sans cesse le feu et les tourments,
Avec tristesse, pleurs, et gémissements.

CA 2,11,8 Ceux qui se donnent du bon temps,
Les ivrognes, gourmands
Auront pour boire, mais ce sera des pleurs,
Ces âmes noires frémiront de douleurs.

CA 2,11,9 Tous les perfides et malins
Trompant les orphelins,
Devant leur maître
Voudraient au jour d'horreur
Ne point paraître,
Craignant lors sa fureur.

CA 2,11,10 Tous les maudits blasphémateurs
Du nom du créateur
Auront pour maître
Satan; car le sauveur
Ne veut plus être leur divin protecteur.

CA 2,11,11 Les impudiques et mondains
Pleins de mauvais desseins
Pour leurs offenses seront tous en tourments
Dans les souffrances au jour du jugement.

CA 2,11,12 Ha, que dira cet usurier
Qui vole l'ouvrier!
Son artifice causera ses douleurs,
Pour son supplice gémira dans les pleurs.

CA 2,11,13 Les enfants désobéissants
Envers tous leurs parents,
Pour tous leurs crimes seront assurément
Dans les abîmes souffrant incessamment.

CA 2,11,14 Médisants, traîtres, inhumains,
Mal parlants du prochain

Seront, faut croire,
Privés du firmament,
Au lieu de gloire
Dans les gênes et tourments.

CA 2,11,15 Nous vous prions Seigneur Jésus
D'effacer nos abus,
Par votre grâce, dans ce terrible jour
Donnez-nous place
Dans la céleste cour.

CA 2,12 **Cantique 12.**

Du paradis.

Sur l'air: *Venez, venez, Esprit, etc.*

CA 2,12,1 Ce que je crois touchant le paradis
Est bien plus grand que tout ce que j'en dis,
Le grand désir où je suis d'y aller
Fait que mon coeur se plaît à en parler.

CA 2,12,2 Heureux séjour, heureux cent mille fois,
Divin palais où est le roi des rois,
Louvre de Dieu, admirable cité,
Dont le soleil est la divinité.

CA 2,12,3 Nous verrons Dieu avec tant de splendeur,
Que ses beautés nous raviront les coeurs,
Nous n'aurons plus aucune liberté
Que pour l'aimer pendant l'éternité.

CA 2,12,4 Nous y verrons l'objet de nos amours
Le beau Jésus, pour en jouir toujours,
Non plus caché, mais tout à découvert,
Dans un printemps, qui n'aura plus d'hiver.

CA 2,12,5 Le Saint-Esprit, qui comblera nos coeurs
Par un excès de toutes ses douceurs,
Nous apprendra dans ce sacré séjour
Le beau secret de son divin amour.

CA 2,12,6 Mais pour jouir de ces biens éternels,
Il est besoin qu'en ce séjour mortel
Nous méprisions les plaisirs d'ici-bas,
Ou autrement nous n'en jouirons pas.

CA 2,13 **Cantiques 13.**

Regrets d'une âme damnée.

CA 2,13,1 Pendant que je vivais
J'avais grandes richesses,
Fort douces je trouvais
Les mondaines caresses:
Mais las!
Quand la mort vint paraître tout s'en alla. *bis*

CA 2,13,2 Les divertissements
Accompagnaient ma vie,
Je vis mes courtisans
Répondre à mon envie:
Mais las!
Quand la mort vint paraître, *etc.*

CA 2,13,3 Je fus riche jadis,
Toujours dans l'abondance,
Je fis mon paradis
Aux jeux et à la danse:
Mais las!
etc.

CA 2,13,4 Les superbes habits
Entretenaient ma gloire,
Fort puissant en amis
Je m'en faisais à croire:
Mais las!
etc.

CA 2,13,5 Dans les palais dorés
J'ai passé tout mon âge,
J'avais des lits parés
En fort bon équipage:
Mais las!
etc.

CA 2,13,6 Les meubles devant moi
Garnis d'or et de soie
M'ont bien donné de quoi
Remplir mon coeur de joie:
Mais las!
etc.

CA 2,13,7 J'aimais fort les festins;
Et les bonnes viandes,
J'avais de fort bons vins,
Et des sauces friandes:
Mais las!
etc.

CA 2,13,8 Tel roi de son trésor
Me fit de fort grands offres,
Beaucoup d'argent et d'or
Étaient dedans mes coffres:
Mais las!
etc.

CA 2,13,9 Parmi les grands seigneurs
J'ai passé ma jeunesse,
Et les plus grands honneurs
Marquèrent ma noblesse:
Mais las!
etc.

CA 2,13,10 Des muguets chaque jour
Prenant fausses merveilles
De mille vains discours
Remplissaient mes oreilles:
Mais las!
etc.

CA 2,13,11 Nombre de serviteurs
Me faisaient grande escorte,
Quantité de flatteurs
Se rendaient à ma porte:

Mais las!
etc.

CA 2,13,12 Je mis dans les mondains
Toute ma confiance,
Mes désirs furent vains,
Vaine mon espérance:
Mais las!
Quand la mort vint paraître tout s'en alla.

CA 2,14 **Cantique 14.**

Sur les commandements de Dieu.

CA 2,14,1 N'adore que ton Dieu,
Brise toute autre idole,
Le culte souverain
N'est dû qu'au créateur,
Crois la seule parole
De ce législateur,
Traite toute autre école
D'erreur.

CA 2,14,2 Ne jure point par lui,
C'est une erreur funeste
De le prendre à témoin,
Quand même on a raison,
D'une bouche modeste
Implore un Dieu si bon,
Jamais en vain n'atteste
Son nom.

CA 2,14,3 Au jour de son repos,
Par sa loi souveraine,
Du culte de ce Dieu
Fais ton unique emploi:
Des jours de la semaine,
O quelle douce loi!
Il en prend un à peine
Pour soi.

CA 2,14,4 Honore tes parents,
Le sang même y convie,
Mérite que ton Dieu
Te prête son secours,
Que sa grâce infinie,
Qui veille sur tes jours,
Prolonge de ta vie
Le cours.

CA 2,14,5 L'enfer doit expier
La rage qui t'agite,
Si tu verses le sang
Par un barbare effort,
Le Ciel qui s'en irrite
Te garde un même sort,
Tout meurtrier mérite
La mort.

CA 2,14,6 Pour obéir à Dieu
Renonce à la nature,
Brûle du saint amour
Tu ne peux faire mieux,
Le feu de la luxure
N'entre jamais aux Cieux,
Dieu ferme sur l'ordure
Ses yeux.

CA 2,14,7 Jamais à ton prochain
Ne fais aucun dommage,
Respecte cette loi
Dieu même en est l'appui,
Son bien est son partage,
Le tien n'est pas à lui,
Ne prends point l'héritage
D'autrui.

CA 2,14,8 S'il faut avec serment
Porter un témoignage,
Dans tout ce que tu dis
Prends un juste milieu,
Dépose sans nuage,
Et songe en premier lieu,
Que le parjure outrage
Ton Dieu.

CA 2,14,9 Ne convoite jamais
La beauté d'une femme
Si par le sacrement
Elle n'est pas à toi,
Dieu règle ainsi ta flamme,
C'est le suprême roi,
Grave bien dans ton âme
Sa loi.

CA 2,14,10 Le bien de ton prochain
En secret ne désire,
De ceux qui sont à toi
Sois content désormais,
Ils doivent te suffire
Possède-les en paix,
Pour d'autres ne soupire
Jamais.

CA 2,15 **Cantique 15.**

Sur les commandements de Dieu

CA 2,15,1 Adore un Dieu suprême
Lui seul est ton sauveur,
Et d'un amour extrême
Donne-lui tout ton coeur, Ton coeur,
Et d'un amour extrême
Donne-lui tout ton coeur.

CA 2,15,2 Dieu ne veut pas qu'on jure
En vain son sacré nom,
Ni par sa créature,
Qu'on dise oui ou non, Oui ou non,

Ni par sa créature,
Qu'on dise oui ou non.

CA 2,15,3 Du Seigneur les journées
Sanctifie toujours,
L'âme sera damnée
Qui travaille en ce jour, En ce jour,
L'âme sera damnée
Qui travaille en ce jour.

CA 2,15,4 Honore père et mère
Longuement tu vivras,
Si tu fais le contraire
Malheureux tu mourras, Tu mourras,
Si tu fais le contraire
Malheureux tu mourras.

CA 2,15,5 Il ne faut tuer personne
D'effet ni de désir,
C'est Dieu qui te l'ordonne
Tu lui dois obéir, Obéir,
C'est Dieu qui te l'ordonne,
Tu lui dois obéir.

CA 2,15,6 Que ton âme soit pure
De sales mouvements,
Garde que la luxure
Ne corrompe tes sens, Tes sens,
Garde que la luxure
Ne corrompe tes sens.

CA 2,15,7 Par la loi souveraine
Les larrons sont punis,
Le bien d'autrui ne prenne,
Et tu seras béni, Béni,
Le bien d'autrui ne prenne
Et tu seras béni.

CA 2,15,8 Ne dis faux témoignage,
Car tu perdras ton coeur,
Fais que dans ton langage
Tu ne sois point menteur, Menteur,
Fais que dans ton langage
Tu ne sois point menteur.

CA 2,15,9 Si tu veux être sage
Fuis l'oeuvre de la chair,
Hors du saint mariage
Tu n'y dois pas songer, Songer,
Hors du saint mariage
Tu n'y dois pas songer.

CA 2,15,10 De ton prochain la femme,
Le bien, et la maison,
Tel désir est infâme,
Comme il est sans raison, Sans raison,
Tel désir est infâme,
Comme il est sans raison.

CA 2,16 **Cantique 16.**

Sur les commandements de l'Église.

CA 2,16,1 Les dimanches et fêtes
La messe doit ouïr,
Faire à Dieu tes requêtes
Duquel tu dois jouir, Jouir,
Faire à Dieu tes requêtes,
Duquel tu dois jouir.

CA 2,16,2 Une fois l'an confesse
Tes péchés au pasteur,
Et sans que tu te presses
Découvre-lui ton coeur, Ton coeur,
Et sans que tu te presses
Découvre-lui ton coeur.

CA 2,16,3 Reçois l'eucharistie
A Pâques humblement,
Par cette sainte hostie
Tu vivras saintement, Saintement,
Par cette sainte hostie
Tu vivras saintement.

CA 2,16,4 Les fêtes solennise
Pour tout travail cesser,
C'est l'ordre de l'Église
Que tu ne dois passer, Passer,
C'est l'ordre de l'Église
Que tu ne dois passer.

CA 2,16,5 Dans l'Église chrétienne,
Que tous les vendredis
De la chair on s'abstienne,
Comme les samedis, Samedis,
De la chair on s'abstienne,
Comme les samedis.

CA 2,16,6 Vigiles, et Carême,
Quatre-Temps jeûneras,
Les noces tout de même
Hors le temps ne feras, Ne feras,
Les noces tout de même
Hors le temps ne feras.

CA 2,17 **Cantique 17.**

Sur les sept sacrements.

CA 2,17,1 Nous devons fermement
Croire sept sacrements,
Que Jésus-Christ nous trace,
Ce sont les sept canaux,
Par qui dessus nos maux
Coule l'eau de la grâce.

CA 2,17,2 Le baptême est un bain,
Où tout le genre humain
Doit laver cette ordure,
Dont Adam a taché

Par son premier péché
Toute notre nature.

CA 2,17,3 Au chrétien nouveau-né
Le saint chrême est donné,
Comme une aide nouvelle,
Qui lui sert de soutien,
Pour être au nom chrétien
Incessamment fidèle.

CA 2,17,4 Toute sorte de mal
S'expie au tribunal,
Où Dieu se sert du prêtre
Avec droit d'effacer
Ce qu'on vient confesser
De la part de son maître.

CA 2,17,5 Le sauveur immortel
Repose sur l'autel
Dedans l'eucharistie,
Et ce divin Seigneur
Daigne être à notre coeur
Son mets et son hostie.

CA 2,17,6 Pour les secrets combats
Nous sommes au trépas
Oints d'huile salutaire,
Qui nous vient apporter
La force de lutter
Contre notre adversaire.

CA 2,17,7 L'ordre est un saint degré
Où l'homme consacré
Pour prêtre légitime
Offre le Fils de Dieu,
Qui vient pour tenir lieu
D'une sainte victime.

CA 2,17,8 Le mariage enfin
Est un signe divin,
Qui confère la grâce
Dont nous voyons bénis
L'homme et la femme unis,
Pour étendre leur race.

CA 2,17,9 Mon fils, que ton esprit
Bénisse Jésus-Christ,
Dont tu reçois tant d'aides
Qui te font parvenir
Au bonheur d'obtenir
Qu'un jour tu le possèdes.

CA 2,18 **Cantique 18.**

Sur le sacrement de pénitence.

Sur l'air: ***Lorsque la voix d'un Dieu sévère.***

CA 2,18,1 Au péché quiconque s'engage
Perd l'innocence et le repos,
Qu'il se soumette avec courage
A la pénitence au plus tôt,

C'est la planche après le naufrage,
L'unique remède à ses maux.

CA 2,18,2 Le sacrement de pénitence
Veut cinq choses dans le pécheur,
L'examen de sa conscience,
Le bon propos plein de douleur,
Puis qu'il confesse chaque offense,
Et satisfasse avec rigueur.

CA 2,18,3 Cet examen si nécessaire
Donne aux pécheurs les premiers coups,
Voici comment il le faut faire:
Mettez-vous d'abord à genoux,
Et loin du bruit par la prière
Attirez l'Esprit-Saint en vous.

CA 2,18,4 Esprit-Saint, Esprit adorable,
J'implore humblement vos bontés,
Soyez à mes voeux favorable,
Et donnez-moi par vos clartés
La connaissance véritable
De toutes mes iniquités.

CA 2,18,5 Il faut s'examiner peu vite
Sur les divins commandements,
Les péchés capitaux ensuite,
Le mauvais usage des sens,
Parcourant de notre conduite
Les oeuvres et les manquements.

CA 2,18,6 Outre chaque faute commise
Par l'esprit, la langue, ou la main,
Il faut encore qu'on déduise
Nombre, lieu, espèce, et dessein:
Voler, par exemple, à l'église,
C'est sacrilège, et non larcin.

CA 2,18,7 Il faut tâcher de reconnaître
Tous les péchés de notre état,
Garçon, marié, veuve, ou prêtre,
Artisan, marchand, magistrat,
Journalier, domestique, ou maître,
Dans la poussière ou dans l'éclat.

CA 2,18,8 On doit mettre un temps raisonnable
A voir ses péchés différents,
Le pécheur se rend très coupable,
Qui par sa faute en tait des grands,
Et le confesseur trop traitable
Ne sert de guère aux négligents.

CA 2,18,9 La recherche exacte étant faite
De la malice de son coeur,
Il ne faut pas que l'on se jette
Si tôt aux pieds d'un confesseur;
Mais qu'on soit longtemps en retraite,
Et qu'on s'excite à la douleur.

CA 2,18,10 Notre douleur doit être amère,
Et pleine de confusion,

D'avoir mérité la colère
D'un Dieu si grand, d'un Dieu si bon,
Prêt à tout souffrir, à tout faire,
Pour en obtenir le pardon.

CA 2,18,11 O Dieu de majesté suprême!
Mon coeur pénétré de regrets
Gémit, vous recherche et vous aime,
Je suis résolu désormais
De souffrir plutôt la mort même,
Que de vous offenser jamais.

CA 2,18,12 Le péché, ce montre effroyable
A donné la mort au sauveur,
Il change un bienfaiteur aimable
En un juge plein de fureur,
Par une haine véritable
Bannissons-le de notre coeur.

CA 2,18,13 Du péché si l'on a la haine
On fuira les occasions,
Nous romprons la fatale chaîne
Des criminelles actions,
Évitant ce qui nous entraîne
Vers l'objet de nos passions.

CA 2,18,14 Il faut que le pécheur s'accuse
De ses crimes les plus secrets,
Que sur personne il ne s'excuse,
Et qu'il n'en cache rien jamais,
Autrement, hélas il s'abuse!
Dieu ne lui donne point sa paix.

CA 2,18,15 Il doit se mettre aux pieds du prêtre
En posture de criminel,
Son humilité doit paraître
S'il se regarde comme tel,
Sa douleur se fera connaître
Par des soupirs continuels.

CA 2,18,16 Au confesseur, quoique sévère,
Le pénitent se soumettra,
Plus la pénitence est amère
Plus tôt elle guérira,
Si la pénitence est légère
Dans ses péchés il vieillira.

CA 2,18,17 Le pénitent doit satisfaire
A Dieu justement irrité,
Par jeûne, aumônes, et prières
Tâcher d'attirer sa bonté,
Souffrant maladie et misère
Avec beaucoup d'humilité.

CA 2,18,18 Il faut aussi qu'il se prépare
A satisfaire à son prochain,
Et qu'à la rigueur il répare
La médisance, et le larcin,
Qui ne satisfait pas s'égare,
Et ne se confesse qu'en vain.

CA 2,19 **Cantique 19.**

Sur l'avantage qu'il y a de faire pénitence en cette vie.

CA 2,19,1 Que la pénitence a d'appas!
Quand on la craint on ne la connaît pas,
La grâce qui la forme en nous
Fait préférer sa peine aux plaisirs les plus doux.

CA 2,19,2 Vous qui redoutez ses rigueurs
Considérez tant d'illustres pécheurs,
Que sa douce sévérité
A retiré des fers, et mis en liberté.

CA 2,19,3 Pour un seul péché d'un moment
Adam chassé d'un séjour très charmant
Sut recouvrer par ses soupirs
La grâce qu'il perdit au milieu des plaisirs.

CA 2,19,4 David après avoir péché
Sentit son coeur si vivement touché,
Que ses pleurs coulèrent toujours,
Sans en vouloir jamais interrompre le cours.

CA 2,19,5 Saint Jean ce divin précurseur
Fut pénitent et de fait et de coeur,
Revêtu de poil de chameau
Ne mangeait que du miel, ne buvait que de l'eau.

CA 2,19,6 Jésus-Christ parfait pénitent
Nous recommande dans son testament,
Après l'avoir dit mille fois,
De faire pénitence, et de porter sa croix.

CA 2,19,7 La Madeleine avait commis
Mille péchés qui lui furent remis;
Mais quoiqu'un Dieu l'en assura
Elle en fit pénitence, et toujours les pleura.

CA 2,19,8 Quand dans le crime on a vieilli,
Comme un Lazare on est enseveli,
Qui ne peut entendre ni voir,
Il faut qu'un Dieu lui parle, et le fasse mouvoir.

CA 2,19,9 Voyez saint Pierre en sa douleur,
Elle lui perce et lui brise le coeur,
Que de pleurs pour un seul péché,
Vous en commettez cent sans être touché.

CA 2,19,10 Chrétiens que nous serons heureux
Si nous faisons pénitence comme eux,
Notre Dieu peut dans un moment
Dans le coeur le plus dur faire ce changement.

CA 2,19,11 Puisque la grâce a ce pouvoir,
Enseignez-nous comment on peut l'avoir
Demandez, l'on vous donnera,
Frappez, dit le Seigneur, et l'on vous ouvrira.

CA 2,20 **Cantique 20.**

Regrets sensibles qu'une âme conçoit pour le péché accablée des remords de sa conscience.

CA 2,20,1 Me laissez-vous périr, ô majesté suprême!
Après tant de bienfaits, me laissez-vous périr,
Me livrez-vous ainsi pour jamais à moi-même,
Trouvez-vous en ma mort un objet de plaisir?
Quoi, mon Dieu, mon malheur surpasse
L'excès de vos bontés, les forces de la grâce!

CA 2,20,2 Quoi ce bras tout-puissant cède à mes impuissances!
Ma malice vainquant vos suprêmes bontés
Renverse vos desseins par tant de violences,
Dans le flux débordé de mes iniquités.
Ah, Seigneur! tenez-vous à gloire,
Que le crime sur vous remporte la victoire?

CA 2,20,3 Contemplez de vos yeux mon état déplorable,
Tout mon coeur est flétri, desséché de langueur,
Si vous l'abandonnez son mal est incurable,
Je ne saurais porter l'excès de ma douleur.
Ah, mon Dieu! détruisez mon crime,
Ou de votre fureur rendez-moi la victime.

CA 2,20,4 C'est trop, c'est trop sentir ces cruelles tortures,
Je ne veux plus souffrir le règne du péché,
J'ai porté trop de fers, j'ai par trop de blessures,
Mon mal est trop cuisant pour le tenir caché,
La douleur des maux qui me touchent
M'arrache les sanglots, les plaintes de la bouche.

CA 2,20,5 Rugissant de douleur ainsi qu'une lionne,
Mon coeur outrepercé d'un regret éternel
Élance mille dards aux pieds de votre trône,
Par les tranchants soupirs de mon sein criminel.
J'ai péché, grand Dieu de clémence!
Vous êtes trop vengé par mes propres offenses.

CA 2,20,6 Ne me rendez donc plus la proie de mes misères,
La lèpre du péché me couvre assez d'horreur,
Vos touches, vos froideurs ne sont que trop amères
Pour gêner mon esprit, et tourmenter mon coeur,
Vos courroux, vos longues absences
Ont plus de cruauté, que toutes vos vengeances.

CA 2,20,7 Hélas! que ces malheurs me causent de supplices,
Que de traits acérés me transpercent le sein,
Qui sont le pesant poids de mes malheureux vices,
Que je bois à longs traits votre courroux divin.
Jour et nuit l'effroi, les alarmes
M'étouffent de sanglots, et m'arrachent les larmes.

CA 2,20,8 Mon âme de langueur devient toute insipide,
Sans appui, sans soutien, sans repos, ni sommeil,
Plus stérile qu'un désert, plus sèche et plus aride,
Que le sable brûlé des ardeurs du soleil,
Mes désirs, et mes inconstances,
Mes dégoûts, mes froideurs gênent ma conscience.

CA 2,20,9 Agitée d'un flux et reflux de pensées,
De tempêtes, d'écueils, de crainte, et de terreurs,
Je péris sous les flots des vagues courroucées
De mes iniquités, et de votre fureur.
Ah, Seigneur! dedans ce naufrage,
Voyez qu'en me perdant vous perdez votre ouvrage.

CA 2,20,10 Considérez, Seigneur, que vengeant votre injure,
Ce sont vos intérêts que vous persécutez;
Puisque pouvant régner sur votre créature,
Vous perdez votre bien, quand vous la rejetez,
Si ce gain n'est pas estimable,
La vengeance, ô mon Dieu! en est moins honorable.

CA 2,20,11 Vous le savez, Seigneur, combien mon coeur est vôtre,
Combien d'engagements m'attachent sous vos lois,
Oui, je vous l'ai promis, j'abandonne toute autre:
Mais si contre ma foi j'ai rétracté mon choix,
Vengez-vous de ma perfidie,
Elle est digne du feu, faites-en l'incendie.

CA 2,20,12 Mais ne vous servez pas du carreau, ni du foudre,
Il suffit que l'amour me lance un de ses traits,
Un seul de vos regards me peut réduire en poudre,
Dans les embrasements de vos divins attraits,
Que le feu consume mon âme;
Mais faites que l'amour soit l'auteur de sa flamme.

CA 2,21 **Cantique 21.**

Tressaillement de joie d'une âme, de ce qu'elle a recouvert la grâce, après avoir commis un grand nombre de péchés, propre pour le temps du jubilé.

CA 2,21,1 Que de trésors enrichissent mon âme!
Bon Dieu, quel éclat! quelle flamme!
Le Ciel est devenu l'objet de mes soupirs;
Ha! je n'ai plus que d'innocents désirs.

CA 2,21,2 C'est à mon Dieu que mon coeur s'abandonne,
Pour prix des trésors qu'il me donne;
Je n'aime plus que lui, c'est mon suprême bien,
Il est à moi, je n'en demande rien.

CA 2,21,3 Seigneur, que la grâce est féconde,
Mon coeur qui n'aima que le monde
Méprise tous ses biens, tous ses flatteurs appas,
Le monde seul est ce qu'il n'aime pas.

CA 2,21,4 Je ne suis trop admirer la clémence
D'un Dieu qui me rend l'innocence,
Je veux la conserver, et jusques au tombeau,
Sans me flatter d'un repentir nouveau.

CA 2,21,5 Que le péché me devient détestable;
Hélas! quand un coeur est coupable,
Que l'heure du trépas lui est un juste effroi;
Affreux péché retire-toi de moi.

CA 2,21,6 Et vous plaisirs autrefois pleins de charmes,
Faux biens, noyez-vous dans mes larmes;

Peut-on assez pleurer ces jours infortunés,
Ces tristes jours que l'on vous a donnés.

CA 2,21,7 Malgré l'écueil où mon coeur fit naufrage,
Je suis échappé de l'orage;
Non, non, je ne veux plus m'abandonner aux flots,
Je reconnais le prix d'un saint repos.

CA 2,21,8 Près d'expirer sous le poids de mon crime,
Déjà sur le bord de l'abîme,
Sans le secours d'un Dieu qui me devait punir,
Infortuné, qu'allais-je devenir?

CA 2,21,9 C'était trop peu d'un secours ordinaire,
Je sais qu'elle était ma misère,
Dieu seul pouvait suffire à mon iniquité,
J'avais besoin de toute sa bonté.

Hors le temps du jubilé on passera le verset suivant.

CA 2,21,10 Le jubilé fut ce temps acceptable,
Ce jour au salut favorable,
Il n'en fallait pas moins pour calmer mon effroi,
Le sang d'un Dieu devait couler sur moi.

CA 2,21,11 O quel bonheur! que je brise de chaînes,
Combien je m'épargne de peines,
Mon sort le plus cruel devient tout glorieux,
Et des enfers je vole jusqu'aux Cieux.

CA 2,21,12 O jour heureux, qui finit mes alarmes!
O jour, pour mon coeur plein de charmes!
O jour, qui m'enrichit du bien le plus parfait!
O jour enfin, que le Seigneur a fait!

CA 2,22 **Cantique 22.**

Sur l'institution du très saint Sacrement de l'autel.

CA 2,22,1 Par un amour inconcevable,
Prêt de mourir
Jésus de sa chair adorable
Veut nous nourrir:
Prévenus de tant de faveurs
Chantons sans cesse:
Vive Jésus le roi des coeurs,
Qui jusqu'à nous s'abaisse.

CA 2,22,2 Le pain devient par sa puissance
Son corps vivant,
Et le vin changeant de substance
Devient son sang:
Qui peut concevoir ces faveurs?
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,3 Jésus notre adorable maître
Au Sacrement
Obéit à la voix du prêtre
Exactement,
Se soumet aux plus grands pécheurs
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,4 Jésus tout entier en l'hostie
Grand et vivant

Se trouve en la moindre partie,
La divisant
Il ne perd rien de ses grandeurs.
Chantons sans cesse:
etc.

CA 2,22,5 Lorsque l'on rompt en plusieurs pièces
Cette rondeur,
On rompt seulement les espèces,
Non le sauveur,
Il ne souffre aucune douleur.
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,6 L'oeil ne découvre au sacrifice
Qu'un peu de pain,
Et n'aperçoit dans le calice
Qu'un peu de vin,
Jésus y cache ses splendeurs.
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,7 S'il paraissait dans ce mystère
Sans se cacher,
Qui serait assez téméraire
Pour s'approcher?
Mais il éclipse ses lueurs.
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,8 Un homme faible et misérable
Mange son Dieu:
Brûlons allant à cette table
D'un nouveau feu,
Et goûtons-en bien les douceurs,
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,9 Auguste et divine merveille
Du Sacrement,
Que notre foi donc se réveille
En ce moment,
Dissipons toutes nos froideurs.
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,10 Pouviez-vous faire davantage
En ce grand jour,
Vous donnant vous-même pour gage
De votre amour?
Guérissez toutes mes langueurs.
Chantons sans cesse: *etc.*

CA 2,22,11 Daignez dans ce festin céleste
Nous transporter,
C'est le seul bonheur qui nous reste
A souhaiter:
Votre gloire, et notre salut,
Dieu de clémence,
Est de nos coeurs l'unique but,
Et l'unique espérance.

CA 2,23 **Cantique 23.**

En l'honneur du très saint Sacrement de l'autel.

Sur l'air: *Afin d'être docile et sage, etc.*

CA 2,23,1 Je crois que dans l'eucharistie
Jésus-Christ est réellement,
Sa chair, son sang sont dans l'hostie,
Comme je le crois fermement.

CA 2,23,2 Avec respect et révérence
Loué soit le saint Sacrement,
En lui je mets mon espérance,
Mon plaisir et contentement.

CA 2,23,3 Mon Dieu, rendez mon âme pure,
Pour vous recevoir dignement,
Retirez-en toute l'ordure,
Adorable saint Sacrement.

CA 2,23,4 Faites en moi votre demeure,
Et que je vive saintement,
Mon Dieu que jamais je ne meure
Sans recevoir ce Sacrement.

CA 2,23,5 Source d'amour, source de vie,
Très saint Sacrement de l'autel,
Je vous adore, et vous supplie
De me donner un jour le Ciel.

CA 2,24 **Cantique 24.**

Sur le bonheur qu'on a de communier.

CA 2,24,1 Le jour que je communie
Je sens du soulagement,
De revoir mon âme unie
A ce divin Sacrement,
Je l'adore, je le contemple,
Lui disant mon cher amour,
Faites de mon coeur un temple
Pour être votre séjour.

CA 2,24,2 Étant en votre présence
Je sens du recueillement,
Et dans cette jouissance
Je mets mon contentement,
N'ayant point d'autre pensée
Que celle de votre amour,
Tant que l'heure soit passée
Je soupire nuit et jour.

CA 2,24,3 Vous irez au Ciel, mon âme,
Après ce mortel séjour,
Si mon pauvre coeur s'enflamme
Toutes les heures du jour
De l'amour des belles âmes
Qui sont dans l'éternité:
Ah! brûlez-moi de vos flammes,
Pour aimer en vérité.

CA 2,24,4 Je chanterai vos louanges,
Mon Dieu, éternellement
Dans le Ciel avec les anges
Qui brûlent à tous moments
De votre amour adorable,
Qui me fait tant soupirer.
Ah! il serait raisonnable
De mourir pour vous aimer.

CA 2,24,5 D'être absent de vous, mon maître,
Je soupire nuit et jour,
Tout mon plaisir serait d'être
Dans le Ciel votre séjour,
D'amour mon âme est blessée,
Vous seul la pouvez guérir,
De partir elle [est] pressée,
Pour vous voir il faut mourir.

CA 2,24,6 Je sens de la complaisance
De connaître un Dieu si bon
N'en ayant la jouissance,
Le temps me semble bien long,
Je cherche l'heure dernière,
Pour le posséder en paix,
Et désire la première
Pour l'aimer à tout jamais.

CA 2,25 **Cantique 25.**

Contenant les actes qu'il faut faire lorsqu'on veut communier.

Sur l'air: *Petits oiseaux, etc.*

CA 2,25,1 Divin agneau, qui sur l'autel
Vous immolez pour un coupable,
et qui daignez à votre table
Appeler un ingrat mortel
Ah quel amour, qu'il est extrême!
Je n'en saurais exprimer la grandeur,
Vous allez m'élever au comble du bonheur;
Hélas dans ce festin!
Vous vous donnez vous-même.

CA 2,25,2 ***Acte de foi.***

C'est à la foi que j'ai recours
Pour me soumettre à ce mystère,
C'est elle seule qui m'éclaire
Je ne vois que par son secours,
La seule foi me fait entendre,
Que sous ce pain à mes yeux présenté,
Vous cachez votre corps, votre divinité;
Hélas que de trésors
Sur moi se vont répandre!

CA 2,25,3 ***Acte de charité.***

Tout parle ici de votre amour;
Brillant auteur de la nature,
Pour une indigne créature

Vous quittez l'immortel séjour;
Ce même amour vous sacrifie,
Il me fait voir comme il faut vous aimer,
De vos saintes ardeurs c'est peu de m'enflammer;
Hélas! je dois pour vous
Cent fois donner ma vie.

CA 2,25,4 ***Acte d'humilité***

Je suis saisi d'un saint effroi
Le roi du Ciel, et de la terre,
Le Dieu qui lance le tonnerre
Aujourd'hui daigne entrer chez moi,
Comblé des biens que vous me faites
Je reconnais mon néant à vos yeux,
Et bien loin d'être fier d'un sort si glorieux,
Je vois ce que je suis,
Je vois ce que vous êtes.

CA 2,25,5 ***Acte d'espérance.***

Si vos grandeurs me font trembler
Dans cet auguste sacrifice,
J'y trouve aussi, sauveur propice,
Des bontés pour me consoler,
Quand mon espoir devrait s'éteindre
Par votre amour je le sens ranimer,
Je ne suis qu'un mortel,
Mais vous daignez m'aimer;
Hélas! j'espère tout, lorsqu'il me faut tout craindre.

CA 2,25,6 ***Acte de remerciement.***

Par quel honneur, par quel encens
A tant de biens faut-il répondre?
Tout ne me sert qu'à me confondre,
Mes respects sont trop impuissants,
Éternisez dans ma mémoire
Le sort heureux que m'a fait votre amour,
Achevez mon bonheur, et m'accordez un jour,
Hélas! de vous bénir au comble de la gloire.

CA 2,26 **Cantique 26.**

Pour le jour que l'on a communié, qui peut servir d'action de grâces après la sainte communion.

CA 2,26,1 Dans une voix unanime,
Chrétiens chantons en ce jour:
Les prodiges de l'amour,
Et cette union intime
De Jésus-Christ dans un coeur,
Duquel il est possesseur.

CA 2,26,2 Il est entré dans mon âme
Par un excès de bonté,
La très sainte Trinité
M'a communiqué sa flamme,

Ha, ha, ha, ce matin
J'ai logé Dieu dans mon sein.

CA 2,26,3 O bonheur incomparable:
De posséder Dieu en soi!
L'esclave a logé son roi,
Le néant l'inestimable,
Ah, ah, ah, ce bonheur
Remplit le vide de mon coeur!

CA 2,26,4 Que le monde est insipide
Au bon coeur qui goûte Dieu,
Je veux en tous temps et lieux
Être de lui seul avide;
Ah, ah, ah, mon Jésus,
Je vous veux seul, et rien plus.

CA 2,26,5 Cet aimable pain de vie
Assouvit tous mes désirs,
La joie, le vrai plaisir
Dont mon âme est si ravie;
Ah, ah, ah, approchons-nous
De ce banquet fait pour tous.

CA 2,27 **Cantique 27.**

Sur l'oraison dominicale.

Sur l'air: *Vous avez grand tort, etc.*

CA 2,27,1 Mon aimable fils
Pour voir de soucis
Ton âme guérie,
Entends le sauveur;
Qui montre à ton coeur
Comme il faut qu'il prie.

CA 2,27,2 O grand Dieu des Dieux!
Qui du haut des Cieux
Oyez ma prière,
Ne confondez pas
Mon coeur ici-bas,
Qui vous tient pour Père,

CA 2,27,3 Contre les démons
En votre saint nom
Mon âme se fie:
O nom glorieux,
Faites qu'en tous lieux
On vous sanctifie.

CA 2,27,4 Par votre pouvoir
Faites bientôt voir
La terre chrétienne:
Seigneur des Seigneurs,
Que dans tous les coeurs,
Votre règne advienne.

CA 2,27,5 Que vos saints désirs,
Et nos vains plaisirs
Ne soient plus en guerre,
Et que les bontés

De vos volontés
Règlent Ciel et terre.

CA 2,27,6 Notre unique tout,
Sevrez notre goût
Des douceurs infâmes,
Et que votre main
Nous donne le pain
Des corps, et des âmes.

CA 2,27,7 Bon Dieu, pardonnez
Nos péchés, donnez
La paix à notre âme;
Car nous pardonnons,
Et nous ne donnons
Injure ni blâme.

CA 2,27,8 Soutenez, Seigneur,
Notre lâche coeur,
Qui tremble, et qui tombe,
Ne permettez pas
Que dans les combats
Jamais il succombe.

CA 2,27,9 Faites triompher
Des flammes d'enfer
La faiblesse humaine;
O Père très doux!
Affranchissez-nous
De coulpe et de peine.

CA 2,28 **Cantique 28.**

Sur l'oraison dominicale.

CA 2,28,1 Père éternel, qu'on vous loue en tous lieux,
Faites-nous part de votre saint empire,
Qu'on vous révère en terre, comme aux Cieux;
Nourrissez-nous, vous par qui tout respire.

CA 2,28,2 Pardonnez-nous, comme nous pardonnons,
Préservez-nous du démon qui nous tente,
Délivrez-nous du mal que nous craignons,
Et que l'effet réponde à notre attente.

CA 2,29 **Cantique 29.**

Sur la salutation angélique.

CA 2,29,1 Je vous salue, ô mère de mon Dieu,
Vierge bénie entre toutes les femmes,
Que béni soit en tout temps, en tout lieu, *bis,*
Votre cher fils, le sauveur de nos âmes.

CA 2,29,2 Reine du Ciel, mère du tout-puissant,
Qui sous ses lois tient notre âme asservie,
Priez pour nous, pécheurs dès maintenant,
Et dans l'instant dernier de notre vie.

CA 2,30 **Cantique 30.**

Sur la salutation angélique.

CA 2,30,1 Je vous salue,
O chaste et parfaite Marie!
Vous êtes de grâces remplie,
Le Seigneur est avec vous,
Vous êtes par-dessus
Toutes femmes bénie,
Et le fruit qui de vous
Tire sa sainte vie
C'est Jésus qui nous bénit tous.

CA 2,30,2 Sainte Vierge Marie,
Incomparable mère
D'un Fils qui n'a que Dieu pour Père
Priez pour nous présentement,
Et lorsque nous serons
A notre heure dernière,
Comme à peine en mourant,
On songe à la prière,
Priez pour nous plus ardemment.

CA 3 ***Cantiques spirituels, pour les principales fêtes, et solennités de l'année.***

CA 3,1 **Cantique *Pour l'Avent.***

CA 3,1,1 Dans le profond de vos abîmes,
Saints patriarches soupirez,
Faites pleuvoir, Cieux azurés,
Celui qui doit laver nos crimes,
Donnez au plus tôt ce Seigneur,
Qui doit sauver l'homme pécheur.

CA 3,1,2 Chrétiens soyons de la partie,
Joignons nos voeux à leurs désirs,
Poussons comme eux mille soupirs,
L'Église enfin nous y convie,
Prions-le de naître au plus tôt,
Et de nous tirer de nos maux.

CA 3,1,3 Préparons-nous à la venue
D'un Dieu qui naît pour notre bien,
Fuyons le mal, que tout chrétien
Fasse de son coeur la revue,
Pour recevoir ce Dieu caché,
Il faut n'avoir point de péché.

CA 3,1,4 Dans un esprit de pénitence
Tout chrétien doit vivre toujours;
Mais bien plus pendant ces saints jours,
Qui précèdent l'humble naissance
D'un Dieu, qui de nos maux touché
Vient endurer pour nos péchés.

CA 3,1,5 Dans peu de jours il doit paraître,
Tous nos désirs sont accomplis,
Il faut préparer nos esprits,
Afin que ce Dieu puisse naître,

Et qu'en nos coeurs par son amour
Il prenne naissance en ce jour.

CA 3,1,6 Vous êtes notre unique maître,
Nous n'espérons, mon Dieu, qu'en vous:
Descendez, descendez sur nous.
Enfin il est temps de paraître,
Ne tardez plus, venez, Seigneur,
Venez sauver l'homme pécheur.

CA 3,2 **Autre cantique**

Pour l'Avent.

CA 3,2,1 O monarque suprême!
O Dieu de majesté!
Dieu caché dans vous-même
De toute éternité;
Enfin au bout des temps.
Soyez sensible aux hommes,
Faites-vous voir, hé! montrez-vous;
Faites-vous enfant comme nous,
Soyez ce que nous sommes.

CA 3,2,2 Seigneur, tous vos prophètes
Nous en ont assuré,
Vérité que vous êtes
Vous en avez juré,
Après quoi notre espoir
Peut-il être frivole?
Il est écrit, vous l'avez dit,
Vous l'avez dit, il nous suffit,
Dieu n'a que sa parole.

CA 3,2,3 L'ayant daigné promettre
Venez donc à l'effet;
Hé! pourquoi tant remettre
Cet insigne bienfait?
Après un si long temps
Qu'on souffre, et qu'on demande,
Ne dites plus dans peu d'ici;
Hé! dites, Seigneur, me voici,
Et non pas, qu'on m'attende.

CA 3,2,4 Ha, qui pourrait comprendre
L'excès de nos malheurs!
Pour mieux le faire entendre
Faisons parler nos pleurs,
Un coeur parle bien haut
Qui souffre, et qui soupire,
Mon coeur gémissons vers les Cieux,
Coulez mes pleurs, dites mes yeux:
Ou venez, ou j'expire.

CA 3,2,5 Seigneur, il faut vous rendre,
Et répondre à nos voeux,
Je ne puis m'en défendre,
J'y réponds, je le veux,
Je viens, mais je prétends
Me choisir ma demeure,

Telle, Seigneur, qu'il vous plaira,
Une étable me suffira,
C'est assez pour cette heure.

CA 3,2,6 Vous, qu'un Père adorable
Engendre dans son sein,
Naître dans une étable!
Quel est votre dessein?
Pourquoi non dans un lieu
Pompeux, riche et commode?
Je prétends que ma pauvreté
Donne vogue à l'humilité,
Et la mette à la mode.

CA 3,2,7 Je prétends que ma vie
Vous tienne lieu de loi:
Ha! j'en serai ravie,
Et vous, Seigneur, et moi,
Il n'est pas malaisé
D'imiter ce qu'on aime:
Je souffrirai, nous souffrirons,
Je serai saint, nous le serons,
Comme moi, tout de même.

CA 3,2,8 Oui, je vous en assure,
Nous en faisons serment,
Seigneur, je vous le jure,
Et malheur à qui ment,
Après quoi dégagez
La foi de vos prophètes:
Sans plus tarder je le ferai,
Et Dieu que je suis, je serai
Plus enfant que vous n'êtes.

CA 3,3 **Cantique.**

Sur la naissance de Jésus-Christ.

Sur l'air: ***Dans le profond de vos abîmes.***

CA 3,3,1 Enfin le sauveur vient de naître
Depuis si longtemps attendu,
Hélas le monde était perdu!
Si le Ciel ne l'eut fait paraître:
O Dieu! que vous avez produit
De merveilles en une nuit.

CA 3,3,2 Il est couché dans une étable
Sur un peu de paille et de foin,
Lui qui fournit à tout besoin
Il n'a ni feu, ni lit, ni table:
O Dieu! que vous avez produit, *etc.*

CA 3,3,3 Comme homme il commence à paraître,
Mais il était auparavant;
Car de tout temps il fut vivant,
Quoiqu'il ne fasse que de naître:
O Dieu! que vous avez produit, *etc.*

CA 3,3,4 Un ange en porte la nouvelle
Aux bergers qui veillent la nuit,

Et tous de concert et sans bruit
Cherchent ce Dieu qui les appelle:
O Dieu! que vous avez produit, *etc.*

CA 3,3,5 Suivons, chrétiens, suivons leurs traces,
Adorons ce divin sauveur,
C'est le notre comme le leur
Qui vient nous apporter sa grâce:
O Dieu! que vous avez produit
De merveilles en une nuit.

CA 3,4 **Autre cantique.**

Sur la naissance de Jésus-Christ.

CA 3,4,1 Chantons l'heureuse naissance,
Que l'on célèbre en ce jour,
Un Dieu malgré sa puissance *bis*
Est vaincu par son amour.

CA 3,4,2 En tous lieux de ses louanges
Faisons retentir les airs,
Et mêlons avec les anges *bis*
La douceur de nos concerts

CA 3,4,3 Mortels auriez-vous pu croire
Qu'une étable fut le lieu
Propre à renfermer la gloire *bis*
Et la majesté d'un Dieu?

CA 3,4,4 L'éternel a pris naissance,
L'impassible est tourmenté,
Le Verbe est dans le silence, *bis*
Le soleil est sans clarté.

CA 3,4,5 Les divines prophéties
S'expliquent dans un moment,
Et sont bientôt éclaircies, *bis*
Par ce merveilleux enfant.

CA 3,4,6 Une mère vierge et pure
En bannit l'obscurité,
Les ombres, et la figure *bis*
Font place à la vérité.

CA 3,4,7 Adam déchu par son crime
Avait changé notre sort,
Le monde était la victime, *bis*
Du démon, et de la mort.

CA 3,4,8 Mais, ô faute salutaire!
Crime illustre et glorieux,
Qui nous donne un Dieu pour frère, *bis*
Et qui fait les hommes dieux.

CA 3,4,9 La paix succède à la guerre,
Dieu se déclare pour nous,
Et du bonheur de la terre *bis*
Le Ciel doit être jaloux.

CA 3,4,10 Qu'adorable est le mystère
Que l'on célèbre en ce jour,
Il désarme la colère, *bis*
Et fait triompher l'amour.

CA 3,4,11 Bergers qui d'un soin fidèle
Veillez dessus vos troupeaux,
A cette grande nouvelle, *bis*
Accordez vos chalumeaux.

CA 3,4,12 Chantez des hymnes sacrées
A ce divin rédempteur,
Qui des brebis égarées *bis*
Est le souverain pasteur.

CA 3,4,13 ***Pour la fête de l'Adoration des rois.***

Celui devant qui les anges
Tremblent éternellement
S'est renfermé dans les langes, *bis*
Sous la forme d'un enfant.

CA 3,4,14 Pour rompre toutes nos chaînes
Il s'est mis dans les liens,
Il s'est chargé de nos peines, *bis*
Pour nous combler de ses biens.

CA 3,4,15 Ne tardez point, allez mages
A cet enfant glorieux
Rendre les justes hommages *bis*
De vos trésors précieux.

CA 3,4,16 Suivez l'astre favorable,
Qui luit pour vous éclairer,
Allez voir dans une étable, *bis*
Un Dieu qu'il faut adorer.

CA 3,5 **Cantique.**

Pour le temps depuis Noël jusqu'à la Purification

Sur l'air, *Tremblez pécheurs à tous moments.*

CA 3,5,1 Chrétiens, dans ce temps solennel!
Chantons Noël, Noël,
En assurance; car un Dieu créateur
A pris naissance, pour être rédempteur.

CA 3,5,2 Cet adorable créateur
Se rend médiateur
Naissant sur terre,
Pour ôter par amour
Notre misère dans ce triste séjour.

CA 3,5,3 Il est né dans l'humilité,
Et dans la pauvreté,
Souffrant l'injure
Du temps patiemment,
Et la froidure
Pour porter nos tourments.

CA 3,5,4 A la naissance de Jésus
Les démons sont confus,
Pour notre crime
Ce divin créateur
Se fait victime
Et notre protecteur.

CA 3,5,5 Allons voir ce divin sauveur,
Avec les bons pasteurs,
Chantons sans cesse
A cet Emmanuel
En allégresse:
Noël, Noël, Noël.

CA 3,5,6 Prions cet enfant glorieux,
Ce monarque des Cieux,
Tous d'une bande
Adorons ce sauveur,
Et en offrande
Donnons-lui notre coeur.

CA 3,6 **Cantique**

Sur le saint nom de Jésus.

Pour la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.

Sur l'air: *Nous te louons, Seigneur.*

CA 3,6,1 Du saint nom de Jésus je veux chanter la gloire,
C'est le plus beau des noms, il donne la victoire
Sur tous nos ennemis les malheureux démons,
Quand d'un coeur plein de foi souvent nous le nommons.

CA 3,6,2 Ce nom si glorieux, si saint, si vénérable
Fut apporté du Ciel, lorsque Dieu dans l'étable
Voulut naître mortel, pour délivrer des fers
Les hommes criminels condamnés aux enfers.

CA 3,6,3 Jésus est le beau nom, nom toujours adorable,
Jésus, nom de grandeur infiniment aimable,
Qui nous donne la paix, et calmant notre coeur
Le tire des dangers, et fait tout son bonheur.

CA 3,6,4 Lorsque dévotement la bouche le profère,
Le coeur plein de douceur ne sent plus de misère,
Le plus cruel tourment aussitôt devient doux,
Et ce nom si charmant se rend propice à tous.

CA 3,6,5 Si porté sur la mer nous craignons le naufrage,
Si nous nous engageons dans quelque long voyage,
Si nous appréhendons quelque funeste sort,
Le saint nom de Jésus nous conduit à bon port.

CA 3,6,6 Quand à la mort craignant une juste vengeance
Nous invoquons Jésus implorant sa clémence,
Dieu par un prompt secours nous donne heureux trépas,
Et nous fait voir bientôt Jésus rempli d'appas.

CA 3,6,7 Mais afin qu'à la mort Jésus nous soit propice,
Pendant que nous vivons recherchons sa justice;
Car si nous l'offensons il saura nous punir,
Et nous donner l'enfer, au lieu de nous bénir.

CA 3,7 **Cantique**

Sur l'amour qu'on doit avoir pour Jésus.

CA 3,7,1 Ah! j'entends Jésus qui m'appelle,
Que sa voix a pour moi d'appas!

Je suivrai désormais ses pas,
Et lui serai fidèle.

CA 3,7,2 Je n'ai été que trop rebelle,
Et je rougis de ma langueur,
Défendez-moi contre mon coeur;
O sagesse éternelle!

CA 3,7,3 Ah! c'est trop résister, mon âme,
Ne cherchons plus de vains détours,
Donnons à Jésus nos amours,
Et brûlons de sa flamme.

CA 3,7,4 Rien sans Jésus n'est agréable,
Rien sans Jésus ne peut charmer,
Ne doit-on pas toujours l'aimer,
S'il est toujours aimable?

CA 3,7,5 Sans doute il est toujours aimable,
Il a toujours de quoi charmer,
Et je ne vois point sans l'aimer
De plaisir véritable.

CA 3,7,6 Qu'un coeur dont Jésus est le maître
Sent de douceur à le servir:
Mais pour goûter ce doux plaisir
Il faut le bien connaître.

CA 3,7,7 Jésus peut contenter l'envie
Du plus insatiable coeur,
Il peut seul faire le bonheur
De la plus longue vie.

CA 3,7,8 Jésus est un riche héritage
Pour qui sait bien le posséder:
Mais qui veut longtemps le garder
Doit l'aimer sans partage.

CA 3,7,9 Jésus est un Dieu de clémence,
Il peut adoucir tous nos maux,
Et loin de punir nos défauts
Il prend notre défense.

CA 3,7,10 Je l'entends ce Dieu qui m'appelle,
Et qui m'invite à son amour,
Pour lui refuser un retour
Il faut être infidèle.

CA 3,7,11 Las, à l'aimer tout me convie,
Et ce serait tout mon désir:
Mais le faux charme du plaisir
Ralentit mon envie.

CA 3,7,12 C'est trop, mon coeur, être rebelle,
Rendez-vous, ne résistez plus,
Brûlez pour l'amour de Jésus
D'une ardeur éternelle.

CA 3,7,13 Mais pour grand que soit l'avantage
D'être constant dans son amour,
A peine, hélas! l'aimai-je un jour,
Tant mon coeur est volage.

CA 3,7,14 Jésus fixez mon inconstance,
Rendez-vous maître de mon coeur,
Soyez-en toujours le vainqueur
Malgré sa résistance.

CA 3,7,15 J'aime Jésus, je le veux suivre,
Peut-on jamais trop le chérir?
Vivre sans l'aimer c'est mourir,
L'aimer c'est toujours vivre.

CA 3,8 **Cantique**

Dans lequel Jésus invite l'âme à son amour, et à son service.

Sur l'air: ***Nous aimons les plaisirs champêtres, etc.***

CA 3,8,1 En secret le Seigneur m'appelle,
Et me dit, donne-moi ton coeur:
O mon Dieu! vous voilà vainqueur,
Je vous serai toujours fidèle;
O mon Dieu! vous voilà vainqueur,
Le monde n'est qu'un perfide, un trompeur.

CA 3,8,2 Tout finit, tout nous abandonne,
Les plaisirs s'en vont, et les jeux,
Vous, Seigneur, n'êtes pas comme eux,
Prenez mon coeur, je vous le donne,
Vous, Seigneur, n'êtes pas comme eux,
Pour vous seront désormais tous mes voeux.

CA 3,8,3 Que sans Dieu l'on est misérable!
Rien sans lui ne nous paraît doux:
Mais sitôt qu'il est avec nous,
La peine même est agréable,
Mais sitôt qu'il est avec nous,
D'un mauvais sort on ne craint plus les coups.

CA 3,8,4 Malheureux qui veut plaire aux hommes,
On n'a pas toujours leurs faveurs:
Mais pour être amis du sauveur,
Dès que nous voulons nous le sommes:
Mais pour être amis du sauveur,
En un moment on obtient ce bonheur.

CA 3,8,5 L'amitié n'est plus qu'un langage,
C'est en vain qu'on en fait serment,
Je ne vois que déguisement,
Que des gens qui font personnage,
Je ne vois que déguisement,
On dit qu'on aime, et l'on hait très souvent.

CA 3,8,6 Tout est plein de ruses, et d'adresse,
La mode est de nuire avec art,
Tel pour vous a beaucoup d'égard,
Il vous sourit, il vous caresse,
Tel pour vous a beaucoup d'égard,
Qui doucement enfonce le poignard.

CA 3,8,7 Cependant on n'ose se plaindre,
Et il faut ses chagrins celer;
Gardez-vous, dit-on, de parler,
Il faut se taire, et se contraindre,

Gardez-vous, dit-on, de parler,
Le bon parti c'est de dissimuler.

CA 3,8,8 Ah, Seigneur! dans votre service
On n'a point de fâcheux retour,
On ne craint aucun mauvais tour
De la brigue, et de l'artifice,
On ne craint aucun mauvais tour,
On voit couler tranquillement ses jours.

CA 3,8,9 Vous fixez notre inquiétude,
Vous pouvez seul nous contenter,
Votre joug est doux à porter,
Celui du monde est bien plus rude,
Votre joug est doux à porter,
A peu de frais le Ciel peut s'acheter.

CA 3,8,10 Le monde nous promet merveilles,
L'abord n'est qu'éclat, que beauté:
Mais après qu'il nous a flattés,
Quel est le fruit de tant de veilles:
Mais après qu'il nous a flattés,
On voit trop tard qu'il n'est que vanité.

CA 3,8,11 Le monde n'est jamais paisible,
Cette mer ne peut se calmer,
Ai-je pu m'en laisser charmer;
Et pour Dieu seul être insensible?
Ai-je pu m'en laisser charmer,
Et vivre, hélas, Seigneur! sans vous aimer?

CA 3,8,12 Ancienne, mais toujours nouvelle,
Ancienne, et nouvelle beauté,
Je vous ai longtemps résisté,
J'étais un ingrat, un rebelle,
Je vous ai longtemps résisté:
Enfin, mon Dieu, vous l'avez emporté.

CA 3,8,13 Cherchez donc quelque solitude,
Il est temps de songer à soi;
Ah, Seigneur! augmentez ma foi,
Vous serez mon unique étude:
Ah, Seigneur! augmentez ma foi,
Je veux en paix méditer votre loi.

CA 3,9 **Cantique.**

Sentiments d'amour envers Jésus.

CA 3,9,1 O mon Jésus! mon âme vous désire,
Du fond de mon coeur après vous je soupire;
O mon bon Jésus! ô mon cher amour!
Régnez dans mon coeur la nuit et le jour.

CA 3,9,2 O divin Jésus!
Époux des chastes âmes,
Embrasez nos coeurs
De vos divines flammes,
O mon bon, *etc.*

CA 3,9,3 O céleste amant!
Vous êtes admirable,

Je vous reconnais
Infiniment aimable,
O mon bon, *etc.*

CA 3,9,4 Si votre beauté,
Mon sauveur, est charmante,
Votre charité
N'est pas moins ravissante,
O mon, *etc.*

CA 3,9,5 Quelle charité!
De faire vos délices
De mourir pour nous
Au milieu des supplices,
O mon, *etc.*

CA 3,9,6 O que vos bontés,
Mon sauveur, sont divines!
De porter ainsi
La peine des crimes,
O mon, *etc.*

CA 3,9,7 Je sais, mon sauveur,
Que ces peines cruelles
Sont pour racheter
Nos âmes criminelles,
O mon, *etc.*

CA 3,9,8 C'est donc le péché,
Qui vous fait cet outrage,
Exerçant sur vous
Sa fureur et sa rage,
O mon, *etc.*

CA 3,9,9 O que je voudrais
Que par toute la terre
On fit à ce monstre
Une cruelle guerre,
O mon, *etc.*

CA 3,9,10 Un coeur qui était
A vos yeux agréable,
Ce cruel tyran
Vous le rend exécrable,
O mon, *etc.*

CA 3,9,11 Ne souffrez donc pas,
O Dieu très débonnaire!
Que je veuille jamais
Un moment vous déplaire,
O mon, *etc.*

CA 3,9,12 Bienheureux martyrs,
Que je vous porte envie,
D'avoir pour Jésus
Immolé votre vie,
O mon, *etc.*

CA 3,9,13 Quand s'accomplira
Le bonheur où j'aspire,
De pouvoir souffrir

Pour mon Dieu le martyre?
O mon, *etc.*

CA 3,9,14 Si je n'arrive pas
A ce bonheur extrême,
Pour le moins, Seigneur,
Que je meure à moi-même,
O mon, *etc.*

CA 3,9,15 Car mourir à soi
C'est commencer de vivre,
Et le vrai moyen,
Mon Jésus, de vous suivre,
O mon, *etc.*

CA 3,9,16 Quand viendra le jour
Qu'accompagné des anges
Nous vous donnerons
Mille et mille louanges,
O mon, *etc.*

CA 3,9,17 Vivons donc pour vous,
Et que chacun s'écrie,
Vive Jésus,
Et vive aussi Marie,
O mon bon Jésus! ô mon cher amour!
Régnez dans mon coeur la nuit, et le jour.

CA 3,10 **Cantique.**

Pour la fête de la Purification.

Sur l'air: ***Afin d'être docile et sage.***

CA 3,10,1 Enfin la divine Marie
Rachète aujourd'hui le sauveur,
Une Vierge se purifie,
Un Dieu paraît comme un pécheur.

CA 3,10,2 Jésus se présente à son Père,
La Vierge aussi s'offre à son tour,
Et je vois dans un seul mystère
Un double miracle d'amour.

CA 3,10,3 Quand selon la voie ordinaire
Un enfant au monde était né,
La loi voulait que par sa mère
Dans le Temple il fut présenté.

CA 3,10,4 Et que s'étant purifiée,
Au même temps, au même lieu,
La victime sacrifiée
Serait par elle offerte à Dieu.

CA 3,10,5 Arrêtez, divine Marie,
Songez, songez à votre honneur,
Que celle-là se purifie,
Qui sent un péché dans son coeur.

CA 3,10,6 Vierge plus luisante et plus claire
Que l'astre qui brille sur nous,
Puisque vous êtes sans souillure,
La loi n'est pas faite pour vous.

CA 3,10,7 Ha, dit-elle, allons dans le Temple,
Cachons notre virginité,
Le monde a besoin d'un exemple,
Pour pratiquer l'humilité.

CA 3,10,8 Si par la désobéissance,
Ève fit mépris de son roi,
Il faut réparer cette offense
En obéissant à la loi.

CA 3,10,9 Ainsi l'humilité l'emporte,
La grâce au Temple la conduit,
Et se tient confuse à la porte,
Au temps que la loi le prescrit.

CA 3,10,10 Dans un esprit de prophétie,
Siméon prêtre du grand Dieu
Soupirant après le messie
Priait alors dans ce saint lieu.

CA 3,10,11 Quand par un bonheur sans exemple,
Et qu'on ne saurait trop vanter,
Il voit porter dedans le Temple
Ce Dieu qui nous a rachetés.

CA 3,10,12 La Vierge à la loi très fidèle
Se purifie au même instant,
Et d'une jeune tourterelle
Rachète son divin enfant.

CA 3,10,13 Ah! chrétiens, imitons l'exemple
Que Jésus nous montre en ce jour,
Et allons souvent dans le Temple
Nous consacrer à son amour.

CA 3,11 **Cantique *Sur la Passion de Jésus-Christ.***

Sur l'air: *Venez, venez, Esprit-Saint.*

CA 3,11,1 Jésus aimable qui rend sur la croix
Comme un coupable les derniers abois:
Hélas! hélas! faut-il que tant de sang
Pour nous laver sorte de votre flanc?

CA 3,11,2 Faut-il, ô Parque! que par ton effort
Ce grand monarque subisse la mort:
O Cieux! au moins venez le secourir,
Puisque la terre le laisse mourir.

CA 3,11,3 Hé, quoi, mon âme! peux-tu voir ton Dieu
Comme un infâme mourir en ce lieu?
Ah! qu'il faut bien que ton mal soit mortel,
Puisqu'il requiert ce remède cruel.

CA 3,11,4 Vois cette face qui n'a plus d'appas,
Ni plus de grâce que sous des crachats,
Anges de paix jetez ici les yeux
Sur le visage de ce roi des Cieux.

CA 3,11,5 Vois la couronne qui perce son front,
Et qu'on lui donne pour signe d'affront:
Hélas! mon coeur, c'est le doux oreiller,
Où ce malade s'en va sommeiller.

CA 3,11,6 Vois ces paupières qui perdent leurs dards,
Et les lumières de leurs doux regards;
Hé quoi, faut-il, ô trône de l'amour!
Que mon offense vous prive du jour?

CA 3,11,7 Vois cette bouche d'où coulait le miel,
Qu'un coeur farouche va remplir de fiel:
O bon Jésus! est-ce le restaurant
Que l'on prépare à votre coeur mourant.

CA 3,11,8 Je vois qu'on traîne ce funeste bois,
Et que l'on cloue Jésus sur la croix:
Divines mains distillez la liqueur,
Qui seule peut faire vivre mon coeur.

CA 3,11,9 Hélas! cher maître, je vois votre dos
Qui fait paraître et les nerfs, et les os:
O coeur félon! je suis le seul bourreau,
Qui fit souffrir cet innocent agneau.

CA 3,11,10 O sainte vie! après votre mort
Ma félonie fait un autre effort,
Le fer va droit fouiller dans votre flanc,
Pour en tirer ce qui reste de sang.

CA 3,11,11 Enfin, mon âme, vois ces pieds si beaux,
Que l'on entame à grands coups de marteaux,
Entre, mon coeur, entre dedans ces trous,
Pour y tenir la place d'un des clous.

CA 3,11,12 Ha! je désire rendre les abois,
Comme martyr aux pieds de cette croix:
Mais ce sera l'amour de mon sauveur
Qui plantera le glaive dans mon coeur.

CA 3,12 **Cantique**

En l'honneur de la sainte croix.

CA 3,12,1 Vive Jésus, vive sa croix,
N'est-il pas bien juste qu'on l'aime
Puisqu'il nous montra sur ce bois,
Qu'il nous aimait plus que soi-même:
Chrétiens, chantons à haute voix,
Vive Jésus, vive sa croix.

CA 3,12,2 Vive cette divine croix,
Le sauveur l'ayant épousée
Elle n'est pas comme autrefois
Objet d'horreur, et de risée:
Chrétiens, chantons, *etc.*

CA 3,12,3 Vive cette divine croix,
C'est l'étendard de sa victoire,
Par elle il nous donne ses lois,
Par elle il entra dans sa gloire:
Chrétiens, chantons, *etc.*

CA 3,12,4 Vive cette divine croix,
De tous nos biens source féconde,
Qui dans le sang du roi des rois
A lavé les péchés du monde:
Chrétiens, chantons, *etc.*

CA 3,12,5 Vive cette divine croix,
C'est la planche après le naufrage,
Dessus laquelle j'aperçois
Celui qui nous mène au rivage:
Chrétiens, chantons, *etc.*

CA 3,12,6 Vive cette divine croix,
Arbre dont le fruit salutaire
Répare le mal qu'autrefois
Nous fit celui du premier père:
Chrétiens, chantons, *etc.*

CA 3,12,7 Vive cette divine croix,
Ce n'est pas le bois que j'adore;
Mais c'est le sauveur en ce bois
Que je révère, et que j'honore;
Chrétiens, chantons à haute voix,
Vive Jésus, vive sa croix.

CA 3,13 **Cantique.**

Pour le temps pascal.

Sur l'air: *Si je pouvais chanter, etc.*

CA 3,13,1 Reine des Cieux, c'est aujourd'hui ta fête,
Couronne-toi de roses et de lys,
Ton fils n'a plus les épines en tête,
Et tous ses maux se sont ensevelis.

CA 3,13,2 *Alleluia,* belle et puissante aurore,
Alleluia, belle étoile des Cieux,
Alleluia, bel astre que j'honore,
Alleluia, beau soleil de nos yeux.

CA 3,13,3 Fais en ton coeur revivre l'allégresse
Qu'il eut alors que tu l'eus enchanté,
Fais-y mourir ensuite la tristesse,
Puisqu'à ce jour il est ressuscité.

CA 3,13,4 Ce dernier coup le sceau de ses merveilles,
Qui met d'accord sa parole, et sa main,
Force nos coeurs, nos mains, et nos oreilles.
A confesser qu'il n'a rien dit en vain.

CA 3,13,5 Priez pour nous, belle reine des anges,
Durant le temps de ce mortel séjour,
Nous chanterons jour et nuit vos louanges,
Comme vous faites celles de son amour.

CA 3,14 **Autre cantique.**

Pour le temps pascal.

Sur l'air: *O filii, etc.*

CA 3,14,1 Séchez les larmes de vos yeux,
Le roi de la terre et des Cieux
Est ressuscité glorieux, *alleluia;*
Alleluia, alleluia, alleluia.

CA 3,14,2 Trois saintes d'un dessein pieux
Vinrent de baume précieux

Oindre le corps du roi des Cieux,
Alleluia.

CA 3,14,3 Un ange assis plein de splendeur
Leur dit: consolez votre coeur,
En Galilée est le Seigneur,
Alleluia.

CA 3,14,4 Deux disciples dès le matin
Étant venus dans le jardin,
Vers le tombeau du souverain,
Alleluia.

CA 3,14,5 Le disciple aimé chèrement
Court devant Pierre promptement,
Vient le premier au monument,
Alleluia.

CA 3,14,6 En ce temps saint et glorieux,
Chantons des chants délicieux,
En bénissant le roi des Cieux,
Alleluia.

CA 3,14,7 Rendons-lui grâces humblement,
Et le prions dévotement,
Qu'il nous conduise au firmament, *alleluia, Alleluia, alleluia, alleluia.*

CA 3,15 **Cantique.**

Pour la fête et l'octave de l'Ascension.

Sur l'air: *Que de trésors, etc.*

CA 3,15,1 Sur les enfers une entière victoire
Remet Jésus-Christ dans sa gloire,
Quarante jours après il quitte ces bas lieux,
Pour remonter dans le séjour des Cieux.

CA 3,15,2 L'air pour son maître a des routes nouvelles,
Aux yeux des apôtres fidèles,
Sur un nuage épais brillant de toutes parts,
Il disparaît soudain à leurs regards.

CA 3,15,3 Tout étonnés ils regardent sans cesse,
Leurs coeurs sont saisis de tristesse;
Mais ils sont consolés par des heureux esprits,
Leurs vêtements sont plus blancs que les lys.

CA 3,15,4 Galiléens destinés pour apôtres,
Quels soins, quels ennuis sont les vôtres,
Ce même Jésus-Christ qui vient de vous quitter
Viendra des Cieux comme il y sait monter.

CA 3,15,5 Après ces mots ils s'en vont tous ensemble,
Afin qu'un seul bien les rassemble,
C'est pour mieux obtenir, en unissant leurs voeux,
Le Saint-Esprit qui doit venir sur eux.

CA 3,15,6 Dix jours après, comme ils sont en prières,
Un vent qui n'est pas ordinaire
Annonce à leurs désirs l'esprit consolateur,
Ce bruit nouveau redouble leur ardeur.

CA 3,15,7 L'Esprit divin par des langues de flammes
Descend jusqu'au fond de leurs âmes,

Ce feu qui les embrase, et qui les rend heureux,
En un instant paraît sur chacun d'eux.

CA 3,15,8 Il les remplit de l'ardeur qui l'anime,
Bientôt leur langage l'exprime,
Il est connu de tous, et Parthe, et Phrygien,
Chacun l'entend, comme il entend le sien.

CA 3,15,9 Leurs ennemis les accusent d'ivresse,
Surpris du beau feu qui les presse;
Mais Pierre leur répond, et leur dit en courroux,
Craignez un Dieu qui parle ici par nous.

CA 3,15,10 Quoi vous prenez pour ivresse et pour crime
L'Esprit dont l'ardeur nous anime!
Ni mes amis, ni moi n'avons point bu de vin,
Nous n'agissons que par l'Esprit divin.

CA 3,15,11 Vous avez fait un sanglant sacrifice
D'un maître à vos voeux tout propice,
Jésus de Nazareth pour vous fut mis en croix,
N'en doutez point, il est le roi des rois.

CA 3,15,12 Par un discours dont la force est extrême,
Prêchant pénitence, et baptême,
Cet homme tout de feu, tout plein du saint amour
En convertit trois mille en un seul jour.

CA 3,16 **Cantique.**

Pour la Pentecôte.

CA 3,16,1 Venez, Esprit-Saint, créateur,
Venez au fond de notre coeur,
Et puisqu'il est fait de vos mains,
Comblez-le de vos dons divins.

CA 3,16,2 Imprimez l'effet de vos dons
De paraclet, de don des dons,
D'eau vive, de feu, de bonté,
D'onction, et de charité.

CA 3,16,3 Vos dons, et vos fruits savoureux
Nous rendent riches, et heureux.
Vous êtes le doigt du très-haut,
Qui nous promet ce qu'il nous faut.

CA 3,16,4 Les apôtres en un moment
Prêchent partout divinement
En mille langages divers,
Et convertissent l'univers.

CA 3,16,5 Éclairez-nous de vos splendeurs,
Animez-nous de vos ardeurs,
De vos bras aimables et forts
Soutenez nos débiles corps.

CA 3,16,6 Écartez les anges mauvais,
Faites-nous jouir de la paix,
Rendez-vous notre conducteur,
Et nous sauvez de tout malheur.

CA 3,16,7 Faites que nous connaissions tous
Le Père, et le Fils comme vous,

Saint-Esprit, amour personnel
Du Père, et du Fils éternel.

CA 3,16,8 Au Père Dieu de majesté,
A Jésus-Christ ressuscité,
Au Saint-Esprit auteur de paix,
Gloire, et honneur soit à jamais.

CA 3,16,9 Au Père, au Fils rendons honneur,
Comme à l'Esprit consolateur,
Gloire à l'auguste Trinité
Pendant toute l'éternité.

CA 3,17 **Autre cantique.**

Pour la Pentecôte.

Sur l'air: ***Venez, ô sanctificateur, etc.***

CA 3,17,1 Après que Jésus dans les Cieux
Se fut élevé glorieux,
Pendant que les apôtres
Étaient dans la prière,
Au bruit d'un vent impétueux
L'Esprit-Saint descendit sur eux,
Et les remplit d'amour,
De grâce, et de lumière.

CA 3,17,2 Pleins de cette nouvelle ardeur,
Ils prêchent hautement le sauveur,
Et ceux que l'autre jour
La peur fit disparaître,
Pour ne pas mourir avec lui,
Sont les plus ardents aujourd'hui,
Vont publier sa gloire,
Et confessent leur maître.

CA 3,17,3 Ainsi pleins de l'Esprit de Dieu
Ils se répandent en tous lieux,
Et partagent entre eux
La conquête du monde,
L'un va prêcher dans l'Orient,
L'autre convertit l'Occident,
Et Jésus est connu
Sur la terre, et sur l'onde.

CA 3,17,4 Voilà quel fut du Saint-Esprit
Dans les apôtres le beau fruit,
Il faut que dans nos coeurs
Il fasse encore le même,
Qu'il convertisse notre coeur,
Et qu'échauffé de ses ardeurs
Dieu soit l'unique objet
Qu'il adore, et qu'il aime.

CA 3,17,5 Que cet Esprit de vérité
Dissipe aussi l'obscurité,
Que tant de passions
Font naître dans nos âmes:
Écoutons ce divin docteur,
Qui souvent parle à notre coeur,

Et qui toujours l'éclaire
Au moment qu'il l'enflamme.

CA 3,17,6 Venez, ô sanctificateur!
Venez embraser notre coeur,
Rallumez dedans nous
Par vos divines flammes
Le beau feu de la charité,
Enseignez-nous la vérité,
Et soyez pour toujours
Le maître de nos âmes.

CA 3,17,7 Prosterné de corps et de coeur
Je vous rends le suprême honneur,
Comme ayant en vos mains
Et ma mort, et ma vie,
J'accepte tous vos saints décrets,
Et sans percer dans vos secrets
Je m'abandonne à vous,
Providence infinie

CA 3,18 **Cantique.**

Pour la fête de la très sainte Trinité.

Sur l'air: *O sacré Paradis, etc.*

CA 3,18,1 Auguste Trinité,
Adorable unité,
Indivisible essence,
Trois personnes n'ont qu'un pouvoir,
Qu'une sagesse, et qu'un vouloir,
Qu'une même substance.

CA 3,18,2 Ainsi trois ne font qu'un,
C'est le Dieu trin, et un,
Seul être véritable,
Qui gouverne tout sans danger,
Faisant tout mouvoir et changer,
Demeure incommutable.

CA 3,18,3 Mystère ravissant!
Le Père tout-puissant,
Se contemplant soi-même,
Engendre son Fils, et produit
Avec lui le très Saint-Esprit,
Acte d'amour suprême.

CA 3,18,4 Cette spiration
Et génération
Pure et continuelle
N'eut jamais de commencement,
N'aura ni fin, ni changement;
Car elle est éternelle.

CA 3,18,5 O infinie grandeur!
Hauteur et profondeur
De l'essence divine,
Source de bénédiction,
Où toutes les perfections
Prennent leur origine.

CA 3,18,6 Donc océan profond,
Et sans bornes, et sans fond,
Ne te pouvant comprendre
Je viens dans tes flots m'engloutir,
Et je n'en veux jamais sortir,
Mais tout à toi me rendre.

CA 3,19 **Cantique.**

Pour les fêtes de la très sainte Vierge.

Sur l'air: *Auguste Trinité, etc.*

CA 3,19,1 O sacré paradis,
Vallon rempli de lys;
O parterre admirable!
Vous êtes ce jardin fermé,
Où Jésus votre bien-aimé
Fait son séjour aimable.

CA 3,19,2 Je vois en mille fleurs
Des fruits pleins de douceurs,
Une terre féconde
Où le Ciel est toujours serein,
Où brille le soleil divin,
Qui réjouit le monde.

CA 3,19,3 Vierge dont la beauté,
Et la fécondité
Est des Cieux la merveille,
Ce Dieu qui met en vous les traits
De ses adorables attraits
Vous a fait sans pareille.

CA 3,19,4 Cette divine main,
Qui forma le dessein
De vous rendre si pure,
Veut que vous soyez l'ornement,
Aussi bien que l'étonnement
de toute la nature.

CA 3,19,5 Vous esprits glorieux,
Qui voyez dans les Cieux
Cette admirable reine,
Admirez la fécondité,
Louez la haute dignité
De votre souveraine.

CA 3,19,6 Et vous hommes mortels,
Sur les divins autels
Offrez des sacrifices,
Ainsi vous pourrez recevoir,
Vous confiant en son pouvoir,
Le fruit de vos services.

CA 3,19,7 Elle va jusqu'au fond
De ces tristes prisons,
Où l'on vit dans les flammes,
Afin de rendre bienheureux
Ceux pour qui on offre des voeux,
Elle en tire leurs âmes.

CA 3,19,8 Mère du Dieu d'amour,
Je désire en ce jour
Vous consacrer ma vie,
Pour ne dépendre que de vous,
Ainsi je ferai voir à tous
Que je suis à Marie.

CA 3,20 **Cantique.**

Sur les litanies de la très sainte Vierge.

CA 3,20,1 Dieu tout-puissant, Dieu de bonté,
Qui connaissez notre misère,
Touché de notre infirmité
Calmez votre juste colère.
Nous mettons notre espoir en vous,
Seigneur, ayez pitié de nous.

CA 3,20,2 Jésus, adorable sauveur,
Qui, fléchi par la pénitence,
Abandonnez votre rigueur,
Pour exercer votre clémence.
Nous mettons notre espoir en vous,
Seigneur, ayez pitié de nous.

CA 3,20,3 Père de toute éternité,
Fils de Dieu, rédempteur des hommes,
Esprit source de sainteté,
Qui voyez l'état où nous sommes.
Nous mettons notre espoir en vous,
Seigneur, ayez pitié de nous.

CA 3,20,4 Unité sans division,
Trois personnes en une essence,
Trinité sans confusion,
Nous implorons votre assistance.
Nous mettons notre espoir en vous,
Seigneur, ayez pitié de nous.

CA 3,20,5 Marie, ô miroir de pudeur!
Et des vierges la protectrice,
Comme nous avons le bonheur
D'être admis à votre service.
Nous avons tous recours à vous,
Sainte Vierge, priez pour nous.

CA 3,20,6 Vierge mère de Jésus-Christ,
Mère de la grâce céleste,
Très pure de corps et d'esprit,
Mère très chaste et très modeste.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,7 Mère du bel et chaste amour,
Que le Ciel, et la terre admire,
Jésus même vous doit le jour,
Il s'est soumis à votre empire.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,8 Merveille de fidélité,
Parfait miracle de prudence,
Vous avez toute autorité,

Vous n'avez pas moins de clémence.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,9 Cause aimable de nos plaisirs,
Rare modèle de justice,
Présentez à Dieu nos désirs,
Et faites qu'il nous soit propice.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,10 Objet de vénération,
De qui les hommes, et les anges
Doivent avec dévotion
Chanter sans cesse les louanges.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,11 Vase rempli de sainteté,
Vase d'un prix inestimable,
Vase que la divinité
Nous rend à jamais honorable.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,12 Rose mystique, palais d'or,
Tour de David inébranlable,
Tour d'ivoire, riche trésor,
En qui tout est incomparable.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,13 Arche d'alliance, et d'amour,
Astre du matin, claire étoile,
Porte de cet heureux séjour,
Où Dieu se découvre sans voile.
Nous avons tous recours, etc.

CA 3,20,14 Source ineffable de tous biens,
Puissant refuge des coupables,
Secours assuré des chrétiens,
Soulagement des misérables.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,15 Reine de la terre, et des Cieux,
Des patriarches, des prophètes,
De tant d'apôtres glorieux,
De tant d'invincibles athlètes.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,16 Reine à qui tous les confesseurs
Doivent l'honneur de leurs victoires,
Reine à qui tous les chastes coeurs
Et tous les saints doivent leur gloire.
Nous avons tous recours, *etc.*

CA 3,20,17 Agneau de Dieu dont la bonté
Vous a fait charger de nos crimes,
Pour calmer un Père irrité,
Nous n'avons point d'autres victimes.
Nous mettons notre espoir en vous,
Divin Jésus, exaucez-nous.

CA 3,20,18 Agneau de Dieu, qui sur la croix
Satisfîtes pour notre offense,
Nous avons ressenti cent fois
Les effets de votre clémence.

Nous mettons notre espoir en vous,
Divin Jésus, exaucez-nous.

CA 3,20,19 Agneau de Dieu, dont la douceur
Ne permet pas que la justice
Exerce sur nous sa rigueur,
En nous condamnant au supplice.
Nous mettons notre espoir en vous, *etc.*

CA 3,20,20 Jésus qui régnez dans les Cieux,
Faites-nous part de vos délices,
Accordez ce prix glorieux
Plutôt à vous, qu'à nos services.
Nous mettons notre espoir en vous,
Divin Jésus, exaucez-nous.

CA 3,21 **Cantique *Paraphrase sur* Dies irae.**

Pour la commémoration des morts.

Sur l'air: *J'entends déjà le bruit des armes.*

CA 3,21,1 Lorsque la voix d'un Dieu sévère
Ira tonner jusqu'aux enfers,
Dans ce grand jour de sa colère
Les Cieux, et la terre, et les mers,
L'astre brillant qui nous éclaire,
Tout périra dans l'univers.

CA 3,21,2 Ha! que ce jour doit être horrible!
Le souverain maître des Cieux
Aux cris, aux larmes insensible
Nous jugera dans ces bas lieux,
Que son aspect sera terrible!
Tout frémira devant ses yeux.

CA 3,21,3 J'entends la trompette effroyable
Redoubler nos pressants remords,
Percer la nuit épouvantable
Des tombeaux qui couvrent nos corps,
Devant son trône redoutable
Citer les vivants, et les morts.

CA 3,21,4 La mort sera toute étonnée,
Et la nature frémira
De voir que dans cette journée
L'âme au corps se réunira,
Pour recevoir la destinée
De celui qui la jugera.

CA 3,21,5 Heureux si nous savons bien vivre,
Malheureux, si nous vivons mal,
Il a tout écrit dans son livre,
Ce livre nous sera fatal,
Et nos péchés nous doivent suivre
Jusqu'au pied de son tribunal.

CA 3,21,6 Nous ne saurions à la censure
Dérober les moindres péchés,
Par sa lumière vive et pure,
Ils seront trop bien recherchés,

Il percera la nuit obscure
Des sentiments les plus cachés.

CA 3,21,7 Que répondrai-je, misérable,
Lorsqu'un Dieu m'interrogera?
Qui pourra m'être favorable,
Quand sa voix me condamnera?
Que ne fera point le coupable,
Puisque le juste tremblera?

CA 3,21,8 Ha! c'est à vous que je m'adresse,
Sainte et terrible majesté,
Vous êtes la même tendresse,
Vous êtes la même bonté,
Votre coeur pour nous s'intéresse
Sans que nous l'ayons mérité.

CA 3,21,9 Souvenez-vous, Jésus propice,
Que je dois tout à votre amour,
Que pour me sauver du supplice
Vous avez quitté votre cour,
Souffrirez-vous que je périsse
Dans cet épouvantable jour.

CA 3,21,10 Vous me voyiez près du naufrage,
Tout espoir m'était défendu,
La croix devint votre partage,
Votre corps y fut suspendu,
Détruisez-vous ce grand ouvrage?
Votre sang sera-t-il perdu?

CA 3,21,11 Juste vainqueur, juste inflexible,
N'exercez pas votre courroux,
Ma perte serait infaillible,
Si vous ne suspendiez vos coups,
Faites qu'avant ce jour terrible
De mes péchés je sois absous.

CA 3,21,12 Votre colère est légitime,
J'ai mérité vos châtiments;
Mais si la grandeur de mon crime
Anime vos ressentiments,
Avant de frapper la victime,
Écoutez ses gémissements.

CA 3,21,13 Que j'admire votre clémence,
O mon Dieu! que vous êtes bon!
Vous avez oublié l'offense
De Madeleine, et du larron,
Vous m'avez promis l'espérance
D'obtenir le même pardon.

CA 3,21,14 Que je sens de frayeurs mortelles
En implorant votre secours!
Je lève des mains criminelles,
Qui vous offensent tous les jours,
Contre les flammes éternelles
Vos bontés sont tout mon recours.

CA 3,21,15 N'ayez pour moi que des entrailles
D'un rédempteur mourant pour tous,

Dans le grand jour de funérailles,
Et de vengeance, et de courroux,
Placez-moi parmi vous ouailles,
Séparez-moi d'avec les boucs.

CA 3,21,16 Lorsque par une voix tonnante
Vous aurez damné les maudits,
Daignez par une voix charmante
M'appeler avec vos bénis,
Et dissiper mon épouvante
En me donnant le paradis.

CA 3,21,17 Je tremble à la seule peinture
De l'enfer, ce séjour d'horreur,
Ah! Seigneur, je vous en conjure
Mais d'un coeur brisé de douleur:
Conservez votre créature
Sur le point d'un si grand malheur.

CA 3,21,18 Mille feux nous feront entendre
Les approches du jugement,
Aucun ne pourra s'en défendre,
Tous les pécheurs en ce moment
Renaîtront comme de la cendre
De cet affreux embrasement.

CA 3,21,19 C'est en la grâce que j'espère,
Après les crimes que j'ai fait,
Grand Dieu si vous étiez sévère
Je serais perdu pour jamais,
Divin Jésus, aimable Père,
Donnez-moi l'éternelle paix.

CA 3,22 **Cantique.**

Sur le *Te Deum laudamus.*

CA 3,22,1 Nous te louons, Seigneur,
Nous célébrons ta gloire,
Nos coeurs de tes bienfaits
Conservent la mémoire;
O monarque puissant!
O père des humains!
Tout l'univers se dit
L'ouvrage de tes mains.

CA 3,22,2 Nous unissons nos voix
A ces légions d'anges,
Qui donnent à ton nom
Mille et mille louanges,
Les trônes, et les vertus,
Les sages chérubins,
Les puissances des Cieux,
Les ardents séraphins.

CA 3,22,3 Chantent incessamment
De leurs voix enflammées,
Saint, saint, saint est le Dieu,
Le Seigneur des armées;
Ta majesté remplit

Le grand globe des Cieux,
Ta sagesse et ta gloire
Éclatent en tous lieux.

CA 3,22,4 Tes apôtres zélés,
Tes glorieux prophètes,
Ces généreux martyrs,
Qui t'ont fait des conquêtes,
Et ce nombre infini
De fidèles enfants,
Que ta grâce a rendu
Du monde triomphant.

CA 3,22,5 Chantent, Père éternel,
Ta majesté suprême,
Et ton auguste Fils
Très égal à toi-même,
Et ton divin Esprit
Ce doux consolateur,
Qui de son pur amour
Embrase notre coeur.

CA 3,22,6 O Jésus notre roi!
Combien grande est ta gloire,
D'avoir sur le démon
Remporté la victoire,
Tout confesse ici bas,
Que du Père éternel
Tu fus toujours le Fils,
Et le Verbe éternel.

CA 3,22,7 Tu n'as pas dédaigné,
Pour nous donner la vie,
De demeurer neuf mois
Dans le sein de Marie,
Ayant vaincu la mort,
Tu nous ouvres les Cieux,
A la droite de Dieu
Tu règnes glorieux.

CA 3,22,8 Tu dois venir un jour
Comme un juge équitable
Récompenser le juste,
Et punir le coupable,
Seigneur, viens soutenir
De ton secours puissant
Tes humbles serviteurs
Rachetés de ton sang.

CA 3,22,9 Fais que de tes brebis
Le troupeau si fidèle
Jouisse avec tes saints
D'une gloire immortelle,
Délivre-nous, Seigneur,
De la captivité,
et répands tes bienfaits
Sur ta postérité.

CA 3,22,10 O généreux pasteur!
Achève ton ouvrage,
Conduit tes chers enfants
Au céleste héritage
Lorsque nous cesserons,
Seigneur, de te bénir,
Lorsque tu sortiras
De notre souvenir.

CA 3,22,11 Le soleil dans les Cieux
Interrompra sa course,
On verra les ruisseaux
Remonter vers leurs sources,
Préserve-nous, Seigneur,
Aujourd'hui du péché,
Que ton coeur paternel
De nos maux soit touché.

CA 3,22,12 Daigne écouter nos voeux,
Remplis notre espérance,
Fais-nous dans cet exil
Éprouver ta clémence,
Celui qui de toi seul
Attend tout son secours
Ne sera point, Seigneur,
Confondu pour toujours.
Fin.

Cantiques spirituels II (CB)

CB **Cantiques spirituels, sur plusieurs points de la religion et de la morale chrétienne.**

CB 1 ***Les cantiques suivants se chantent depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à Noël.***

CB 1,1 **Désir de la venue de Jésus-Christ.**

Sur l'air: *Laissez paître vos bêtes.*

CB 1,1,1 Venez, divin messie,
Sauvez nos jours infortunés,
Venez source de vie; venez, venez, venez.
Ah! descendez, hâtez vos pas,
Sauvez les hommes du trépas,
Secourez-nous ne tardez pas,
Venez, divin messie,
Sauvez nos jours infortunés,
Venez source de vie, venez, venez, venez.

CB 1,1,2 Ah! désarmez votre courroux,
Nous soupirons à vos genoux,
Seigneur, nous n'espérons qu'en vous,
Pour nous livrer la guerre,
Tous les enfers sont déchaînés,
Descendez sur la terre: venez, venez, venez.

CB 1,1,3 Que nous souffrons de maux divers;
L'affreux démon nous tient aux fers,
Nous gémissons dans les enfers,
Vous voyez l'esclavage,
Où vos enfants sont condamnés,
Conservez votre ouvrage: venez, venez, venez.

CB 1,1,4 Éclairez-nous, divin flambeau,
Parmi les ombres du tombeau,
Faites briller un jour nouveau,
Au plus affreux supplice,
Nous auriez-vous abandonnés?
Venez, sauveur propice: venez, venez, venez.

CB 1,1,5 Que nos soupirs soient entendus,
Les biens que nous avons perdus,
Ne nous seront-ils point rendus?
Voyez couler nos larmes,
Grand Dieu, si vous nous pardonnez,
Nous n'aurons plus d'alarmes; venez, venez, venez.

CB 1,1,6 Si vous venez en ces bas lieux,
Nous vous verrons victorieux,
Fermer l'enfer, ouvrir les Cieux,
Nous l'espérons sans cesse,
Les Cieux nous furent destinés,
Tenez votre promesse; venez, venez, venez.

CB 1,1,7 Ah! puissions-nous chanter un jour,
Dans votre bienheureuse cour,
Et votre gloire et votre amour;

C'est là l'heureux partage,
De ceux que vous prédestinez,
Donnez-nous-en un gage; venez, venez, venez.

CB 1,2 ***Autre cantique pour l'Avent.***

Sur l'air: *Tous les bourgeois de Chartres, etc.*

CB 1,2,1 1. 2. O monarque suprême,
O Dieu de majesté!
3. 4. Dieu caché dans vous-même
De toute éternité:
1. 2. 3. 4. Enfin au bout des temps soyez sensible aux hommes;
1. Faites-vous voir, 2. Et montrez-vous,
3. 4. Faites-vous enfant comme nous,
1. 2. 3. 4. Soyez ce que nous sommes.

CB 1,2,2 1. 2. Seigneur, tous les prophètes
Nous en ont assuré,
3. 4. Vérité que vous êtes,
Vous en avez juré;
1. 2. 3. 4. Après quoi notre espoir peut-il être frivole?
1. Il est écrit, 2. Vous l'avez dit:
3. 4. Vous l'avez dit, il nous suffit,
1. 2. 3. 4. Dieu n'a que sa parole.

CB 1,2,3 1. 2. L'ayant daigné promettre,
Venez donc à l'effet.
3. 4. Hé! pourquoi tant remettre,
Cet insigne bienfait:
1. 2. 3. 4. Après un si longtemps qu'on souffre et qu'on demande:
1. Ne dites plus, dans peu d'ici,
2. Mais dites, Seigneur, me voici;
1. 2. 3. 4. Et non pas qu'on m'attende.

CB 1,2,4 1. 2. Ah! qui pourrait comprendre
L'excès de nos malheurs:
3. 4. Pour mieux le faire entendre,
Faisons parler nos pleurs:
1. 2. 3. 4. Un coeur parle bien haut qui souffre et qui soupire,
1. 2. Mon coeur gémissons vers les Cieux;
3. 4. Coulez mes pleurs, dites mes yeux,
1. 2. 3. 4. Ou venez, ou j'expire.

CB 1,2,5 1. 2. 3. 4. Seigneur il faut vous rendre,
Et répondre à nos voeux:
Jésus. Je ne puis m'en défendre,
J'y réponds, je le veux:
Je viens, mais je prétends me choisir ma demeure.
1. 2. 3. 4. Telle, Seigneur, qu'il vous plaira,
Jésus. Une étable me suffira,
C'est assez pour cette heure.

CB 1,2,6 1. 2. 3. 4. Vous qu'un Père adorable
Engendre dans son sein,
Naître dans une étable,
Quel est votre dessein?

Pourquoi non dans un lieu pompeux, riche et commode?
Jésus. Je prétends que ma pauvreté,
Donne vogue à l'humilité,
Et la mette à la mode.

CB 1,2,7 *Jésus.* Je prétends que ma vie.
Vous tienne lieu de loi.
1. 2. 3. 4. C'est toute notre envie,
Nous vous en faisons foi;
Il n'est pas malaisé d'imiter ce qu'on aime.
Jésus. Je souffrirai. 1. 2. 3. 4. Nous souffrirons.
Jésus. Je serai saint. 1. 2. 3. 4. Nous le serons.
Jésus. Comme moi. 1. 2. 3. 4. Tout de même.

CB 1,2,8 1. Oui, je vous en conjure,
2. 3. Nous en faisons serment;
4. Seigneur, je vous le jure,
Et malheur à qui ment;
1. 2. 3. 4. Après quoi dégagez la foi de vos prophètes.
Jésus. Sans plus tarder je le ferai,
De Dieu que je suis, je serai,
Plus enfant que vous n'êtes.

CB 1,3 ***Cantique sur la vie et les vertus de saint Nicolas.***

Sur l'air: *On dit que vos parents, etc.*

CB 1,3,1 Le glorieux Nicolas, que l'Église honore,
Fut un des plus grands saints qui parut en son temps;
Au vrai Dieu que j'adore,
Il servit longuement,
Comme une belle aurore,
Au printemps.

CB 1,3,2 Les plus rares vertus ornèrent son enfance,
Elles parurent en lui dès qu'il fut au berceau;
Il garda l'abstinance,
Qu'il n'était qu'au maillot,
Et porta l'innocence,
Au tombeau.

CB 1,3,3 Ayant su le besoin d'une pauvre famille,
Il fit la charité, mais fort secrètement,
Pour marier trois filles,
Il donna de l'argent,
D'une façon gentille,
Et gaiement.

CB 1,3,4 Il aimait l'oraison, et afin de la faire,
Il allait à l'église avant l'aube du jour,
Il était au sanctuaire,
Avec un saint amour,
Le premier en prière,
Toujours.

CB 1,3,5 Il allait tous les jours ouïr la sainte messe,
Pour y offrir ses voeux au souverain Seigneur;
La divine sagesse,

Le fit sacrer pasteur,
Pour sanctifier sans cesse,
Les coeurs.

CB 1,3,6 Sa douce charité était universelle,
Elle se répandait des vivants sur les morts;
Qui recourait à elle,
Y trouvait son support,
Les matelots fidèles,
Un bon port.

CB 1,3,7 Les vaisseaux sur la mer, les bateaux en rivière
Les esclaves chrétiens, les malades au lit
Les pauvres en leurs misères,
Les grands et les petits
Trouvent en lui un vrai père,
Et ami.

CB 1,3,8 L'impie Dioclétien, ce barbare infidèle,
Tourmenta ce grand saint en haine du Sauveur,
Animé d'un faux zèle,
Et suivant sa fureur,
Exila ce fidèle,
Pasteur.

CB 1,3,9 Sous le grand Constantin, empereur très fidèle,
Notre saint condamna Arius et son erreur,
Qui à Jésus rebelle,
Lui ôtait son honneur,
Étant un infidèle,
De coeur.

CB 1,3,10 Cet admirable saint aime fort la jeunesse,
Il a pour les enfants une extrême bonté,
Une sainte tendresse,
Pour les bons écoliers,
Qui ont de la sagesse,
Et piété.

CB 1,3,11 O grand saint Nicolas, combien je vous révère;
Je vous rends mes respects avec dévotion;
Tenez-moi lieu de père,
Et de puissant patron;
Grand saint de vous j'espère,
Ce don.

CB 1,3,12 Séraphin des prélats, fléau des hérétiques,
Je me jette à vos pieds avec grande ferveur,
Homme apostolique,
Je vous prie de bon coeur,
Qu'en parfait catholique,
Je meure.

CB 1,3,13 Très charitable saint, faites que je sois chaste,
Que j'aime mon prochain pour plaire à mon sauveur,
Qu'aucun péché ne gâte,
Ni corrompe mon coeur,

Que j'aille au Ciel en hâte,
Et ferveur.

CB 1,4 ***Pour la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge.***
Sur l'air: *Chantons je vous prie.*

CB 1,4,1 Malgré ta colère,
Tyran des enfers,
Une Vierge mère,
Échappe à tes fers,
Ta rage est déchue,
Demeure caché,
Marie est conçue,
Sans aucun péché.

CB 1,4,2 Par un privilège,
Qui n'est pas pour nous;
Son Dieu la protège,
Contre son courroux,
Cette arche vivante,
Au milieu des flots,
Malgré la tourmente,
Trouve le repos.

CB 1,4,3 La chute fatale,
Des premiers parents,
Devient générale,
Pour tous les enfants;
Le Seigneur propice,
Accourant soudain,
Près du précipice,
Lui tendit la main.

CB 1,4,4 Lorsqu'à sa menace,
Tout frémit d'effroi;
Elle trouve grâce,
Auprès de son roi,
Il la fortifie,
Et lui dit tout bas,
Ne crains point Marie,
Tu ne mourras pas.

CB 1,4,5 Va-t'en sur la terre,
Verser mes bienfaits;
Je lui fis la guerre,
Porte-lui la paix,
Que rien ne t'arrête,
Ton pied triomphant,
Doit briser la tête,
De l'ancien serpent.

CB 1,4,6 S'il te voyait naître,
Esclave à ton tour,
Le démon peut-être,
Me dirait un jour,
Majesté suprême,

Dieu de l'univers,
Ta mère elle-même,
A porté mes fers.

CB 1,5 ***Cantique pour l'Avent.*** **Sur l'air:** ***Qu'as-tu, Damon.***

CB 1,5,1 Dans le profond de vos abîmes;
Saints patriarches soupirez,
Faites pleuvoir, Cieux azurés,
Celui qui doit laver nos crimes;
Donnez au plus tôt ce Seigneur,
Qui doit sauver l'homme pécheur.

CB 1,5,2 Chrétiens, soyons de la partie,
Joignons nos voeux à leurs désirs;
Poussons comme eux mille soupirs,
L'Église enfin nous y convie,
Prions-le de naître au plus tôt,
Et de nous tirer de nos maux.

CB 1,5,3 Préparons-nous à la venue,
D'un Dieu qui naît pour notre bien,
Fuyons le mal, que tout chrétien
Fasse de son coeur la revue;
Pour recevoir ce Dieu caché,
Il faut n'avoir point de péché.

CB 1,5,4 Dans un esprit de pénitence,
Tout chrétien doit vivre toujours;
Mais bien plus pendant ces saints jours,
Qui précèdent l'humble naissance,
D'un Dieu qui de nos maux touché,
Vient endurer pour nos péchés.

CB 1,5,5 Dans peu de jours il doit paraître,
Tous nos désirs sont accomplis,
Il faut préparer nos esprits,
Afin que ce Dieu puisse naître,
Et qu'en nos coeurs par son amour,
Il prenne naissance en ce jour.

CB 1,5,6 Vous êtes notre unique maître,
Nous n'espérons, mon Dieu, qu'en vous:
Descendez, descendez sur nous,
Enfin il est temps de paraître,
Ne tardez plus, venez, Seigneur,
Venez sauver l'homme pécheur.

CB 2 **Cantiques qui se chantent depuis la veille de Noël jusqu'à la Purification.**

CB 2,6 ***Sur la naissance de Jésus-Christ.***
Sur un air nouveau.

CB 2,6,1 Chantons l'heureuse naissance,
Que l'on célèbre en ce jour,
Un Dieu malgré sa puissance, *(bis)*
Est vaincu par son amour.

CB 2,6,2 En tous lieux de ses louanges,
Faisons retentir les airs,

Et mêlons avec les anges, *(bis)*
La douceur de nos concerts.

CB 2,6,3 Qu'adorable est le mystère,
Que l'on célèbre en ce jour,
Il désarme la colère, *(bis)*
Et fait triompher l'amour.

CB 2,6,4 Mortels auriez-vous pu croire,
Qu'une étable fût le lieu
Propre à renfermer la gloire, *(bis)*
Et la majesté d'un Dieu.

CB 2,6,5 Celui devant qui les anges,
Tremblent éternellement,
S'est renfermé dans les langes, *(bis)*
Sous la forme d'un enfant.

CB 2,6,6 Pour rompre toutes nos chaînes,
Il s'est mis dans les liens.
Il s'est chargé de vos peines, *(bis)*
Pour nous combler de ses biens.

CB 2,6,7 Ne tardez point, allez mages,
A cet enfant glorieux,
Rendre les justes hommages, *(bis)*
De vos trésors précieux.

CB 2,6,8 Suivez l'astre favorable,
Qui luit pour vous éclairer,
Allez voir dans une étable, *(bis)*
Un Dieu qu'il faut adorer.

CB 2,7 **Noël.**

Sur l'air: *D'un amour extrême.*

CB 2,7,1 La troupe angélique,
Dans un auguste cantique,
Bénit le roi pacifique,
Qui pauvre et souffrant,
Naît dans une étable,
Pour l'homme coupable,
Sous la forme aimable,
D'un petit enfant.

CB 2,7,2 Une voix qui chante,
Quoique céleste et charmante,
Remplit d'abord d'épouvante,
Les bergers veillants,
Ils prennent la fuite,
Lorsqu'on les invite,
A rendre visite,
A Jésus naissant.

CB 2,7,3 Un Dieu plein de charmes,
Est né pour tarir nos larmes,
Cessez vos vaines alarmes,
Dit l'ange aux pasteurs;
Allez je vous prie,

Dans la bergerie,
Offrir au messie,
Vos dons et vos coeurs.

CB 2,7,4 D'une ardeur extrême,
Ils vont voir le roi suprême,
Qui pour s'abaisser lui-même,
Naît en ces bas lieux,
Avec allégresse,
Chacun d'eux s'empresse,
A bénir sans cesse,
Le maître des Cieux.

CB 2,7,5 Chantons les louanges,
D'un Dieu qui est dans les langes,
Imitons les choeurs des anges,
Dès nos jeunes ans,
Rien ne nous empêche,
D'aller à la crèche,
Voir Jésus qui prêche,
A tous les enfants.

CB 2,8 ***Cantique sur le* Magnificat.**
Sur l'air: *Ah! que nous serions heureux.*

CB 2,8,1 Mère du nouveau sauveur,
Que je vois dedans l'étable,
Adorer avec ferveur,
Un enfant si vénérable,
O que béni soit le fruit,
Que vous nous avez produit,
Magnificat, etc..

CB 2,8,2 Voyant Jésus sur du foin,
Et dans une vile crèche,
Réduit en ce petit coin,
Je suis percé d'une flèche,
Et d'amour et de douleur,
Qui touchent au vif mon coeur.
Et exultavit, etc.

CB 2,8,3 Pourquoi donc ce divin Fils,
Quittant le sein de son Père,
Attendant le temps précis,
Vous a choisi pour sa mère,
N'est-ce pas l'humilité,
Laquelle l'a invité,
Quia respexit, etc.

CB 2,8,4 Qu'est-ce que vous méditez,
Dans un si profond silence,
Tenant vos yeux arrêtés,
Sur cette divine enfance,
Quels sont les ardents transports,
Qui vous viennent sans efforts.
Quia fecit, etc.

CB 2,8,5 Jésus est-il né pour tous?
Sauvera-t-il tout le monde?

La mort du mystique époux,
Sera-t-elle très féconde,
Et les larmes de ses yeux,
Nous donneront-elles les Cieux?
Et misericordia, etc.

CB 2,8,6 L'oeuvre de rédemption,
Est-elle plus admirable,
Que n'est la création,
Qui me semble inconcevable?
Qu'a fait Dieu pour réparer.
L'homme qu'il voulait sauver?
Fecit potentiam, etc.

CB 2,8,7 En son dessein éternel,
Et divine providence,
Et par son soin paternel,
Ne fait-il pas différence,
Entre l'homme vertueux,
Et l'homme voluptueux?
Deposuit, etc.,

CB 2,8,8 Tous ceux qui ont le bonheur,
D'approcher l'eucharistie,
Ont-ils la même faveur,
Dans cette divine hostie?
Les plus désintéressés,
Sont les plus favorisés.
Esurientes, etc.

CB 2,8,9 O grand Dieu humanisé!
Que je vois dedans ces langes,
O l'homme divinisé.
Qui avez créé les anges,
Pourquoi êtes-vous venu,
Pour naître et mourir tout nu?
Suscepit, etc.

CB 2,8,10 Dieu n'avait-il point promis,
D'accomplir ce grand mystère,
En faveur de ses amis?
Comme à Abraham notre frère,
Aurait-il donc pénétré,
Un mystère si caché?
Sicut locutus est, etc.

CB 2,8,11 Offrons en humilité,
Tout l'honneur avec la gloire,
A la sainte Trinité.
Qui nous donnera victoire,
Par le nom de Jésus-Christ,
Nous donnant le Saint-Esprit.
Gloria Patri, etc.

CB 2,8,12 Ce grand et très doux sauveur,
N'est pas moindre que son Père,
Ayant le même bonheur,
Bien qu'il soit fait notre frère,
Épousant l'humanité,

Il est dès l'éternité.
Sicut erat, etc.

CB 2,9 ***Protestation d'un chrétien à Jésus-Christ.***

Sur l'air: *Charmante Gabrielle.*

CB 2,9,1 Bel astre que j'adore,
Soleil qui luit pour moi.
C'est toi seul que j'implore,
Je veux n'aimer que toi;
C'est ma plus chère envie,
Dans ce beau jour,
Où je ne dois la vie,
Qu'à ton amour.

CB 2,9,2 Du fond de cette crèche,
Où tu te laisses voir,
Ton amour ne me prêche,
Qu'un si tendre devoir:
C'est ma, etc.

CB 2,9,3 C'est pour sauver mon âme,
Que tu descends des Cieux,
De ta divine flamme,
Que je brûle en ces lieux:
C'est ma, etc.

CB 2,9,4 Du monde qui me presse,
Je ne suis plus charmé;
Je veux t'aimer sans cesse,
Comme tu m'as aimé:
C'est ma, etc.

CB 2,9,5 Je m'attache à te suivre,
Toi seul peut m'attendrir,
Pour toi seul je veux vivre,
Pour toi je veux mourir;
C'est ma, etc.

CB 2,9,6 Ton nom de ma mémoire,
Ne sortira jamais,
Je chanterai ta gloire,
Et tes divins bienfaits:
C'est ma plus, etc.

CB 2,9,7 Sorti de l'esclavage,
Où j'ai longtemps été,
Je te veux en hommage,
Offrir ma liberté:
C'est ma plus, etc.

CB 2,10 **Protestation d'un chrétien à Jésus-Christ naissant.**

Sur le même air.

CB 2,10,1 Reçois enfant aimable,
L'hommage de mes voeux,
Mon sort fut déplorable,
Tu viens me rendre heureux,
Quels biens par ta naissance,

Je vais goûter,
Que ma reconnaissance,
Doit éclater.

CB 2,10,2 J'étais dans l'esclavage,
Du tyran des enfers,
Mais ton premier ouvrage,
C'est de briser mes fers,
Quelque pouvoir qu'assemble,
L'affreux démon;
Il est soumis, il tremble,
A ton seul nom.

CB 2,10,3 Par ton amour extrême,
Les Cieux s'ouvrent pour moi;
J'y vois un Dieu qui m'aime,
Je ne sens plus d'effroi,
Un Dieu sèche mes larmes,
C'est pour jamais,
Il finit mes alarmes,
Je vis en paix.

CB 2,10,4 Et la paix et la guerre,
Sont mises dans tes mains;
Tu descends sur la terre,
Pour sauver les humains;
Tu nais dans une crèche,
O heureux jour!
C'est là que tu nous prêches,
Ton tendre amour.

CB 2,10,5 Tu nous chéris en père,
Qui peut nous alarmer?
Contre une main si chère,
L'enfer a beau s'armer:
Par toi les faibles hommes,
Sont triomphants,
L'enfer voit que nous sommes,
Tes vrais enfants.

CB 2,10,6 Ah! qu'il a de puissance,
Cet amour paternel,
Lui seul rend l'innocence,
A l'homme criminel,
Par lui notre héritage,
Nous est rendu;
Sans lui ce doux partage,
Était perdu.

CB 2,10,7 A cet amour si tendre,
Que ne devons-nous pas,
Sur nous il vient répandre,
Des biens remplis d'appas,
Ah! qu'il nous doit confondre,
Par ces faveurs,

C'est à nous d'y répondre,
Reçois nos coeurs.

CB 2,10,8 Nous t'aimerons sans cesse,
Pour prix de tes bienfaits;
Le zèle qui nous presse,
Ne s'éteindra jamais,
C'est notre unique envie,
Dans ce beau jour,
Et nous perdrons la vie,
Par ton amour.

CB 2,11 ***La naissance de Jésus-Christ nous a délivrés de nos maux, nous devons l'aimer tendrement.***

Sur l'air: *Où s'en vont ces gais bergers.*

CB 2,11,1 Oublions nos maux passés,
Ne versons plus de larmes,
Tous nos voeux sont exaucés,
Nous n'avons plus d'alarmes,
Tous nos voeux sont exaucés,
Quel sort a plus de charmes.

CB 2,11,2 L'univers était perdu,
Par un funeste crime,
Du Ciel un Dieu descendu,
Le sauve et le ranime,
Du Ciel un Dieu descendu,
Veut être sa victime.

CB 2,11,3 Il nous tire des enfers,
Satan frémit de rage,
Un Dieu vient briser nos fers,
Il n'est plus d'esclavage,
Un Dieu vient briser nos fers,
Amour c'est ton ouvrage.

CB 2,11,4 Peut-il ne nous pas charmer,
Ce Dieu si favorable!
Pouvons-nous assez l'aimer?
Qu'est-il de plus aimable?
Pouvons-nous assez l'aimer?
Il est tout adorable.

CB 2,11,5 Qu'il nous aime tendrement,
Il s'est livré lui-même;
Aimons ce divin amant,
Mais d'un amour extrême;
Aimons ce divin amant,
Mais autant qu'il nous aime.

CB 2,12 ***Pour la fête de la Circoncision de Jésus-Christ.***

Sur l'air: *Le vin charmante Iris.*

CB 2,12,1 Un Dieu tout innocent s'avance vers l'autel,
Il y paraît en criminel,
Son adorable sang commence à s'y répandre,

O Ciel! en quel état se montre l'Éternel, *bis*
Lorsque l'homme est si fier, lui qui sort de la cendre.

CB 2,12,2 Mortels suivez les pas d'un Dieu qui vous conduit,
Sortez des ombres de la nuit,
Quand le soleil nouveau vous ouvre la carrière,
Enfin le jour revient, enfin l'ombre s'enfuit; *bis*
L'univers pour jamais a reçu la lumière.

CB 2,12,3 Offrons nos premiers voeux au Père tout-puissant,
Ayons un coeur reconnaissant:
Jésus en ce grand jour nous en donne l'exemple;
Marchons sans balancer après ce cher enfant, *bis*
Allons tous comme lui nous offrir dans son temple.

CB 2,12,4 Il faut que nos présents se règlent sur les siens,
Il est le père des chrétiens;
Il nous veut pour enfants, soyons dignes de l'être,
C'est lui, c'est son amour qui donne les vrais biens, *bis*
Et l'homme est trop heureux de servir un tel maître.

CB 2,12,5 Voyons ce saint vieillard qui le tient dans ses bras,
Ah! que son sort est plein d'appas:
Que son bonheur est grand, qu'il doit nous faire envie.
Prenons ce saint enfant, et ne le quittons pas, *bis*
C'est un fruit immortel et qui donne la vie.

CB 2,12,6 Heureux, cent fois heureux après tant de malheurs,
Un Dieu partage nos douleurs,
Il doit souffrir la mort pour le salut des hommes,
Sa main, sa propre main daigne essuyer nos pleurs, *bis*
Et nous faire immortels de mortels que nous sommes.

CB 2,12,7 Pour vous coeurs endurcis, qui malgré son amour,
L'avez trahi jusqu'à ce jour:
Sa mort sera pour vous une source de peines,
Ingrats, vous pouviez être heureux à votre tour, *bis*
Il a versé pour vous tout le sang de ses veines.

CB 2,12,8 Cédez à son amour, suivez ses douces lois,
Ne soyez plus sourds à sa voix
Allez, courez vers lui sitôt qu'il vous appelle,
Il est maître des Cieux, il est le roi des rois, *bis*
Il veut vous faire part de sa gloire immortelle.

CB 2,12,9 Jésus, tendre sauveur, nous marchons sur vos pas,
Ah! ne nous abandonnez pas,
Dans ce mortel séjour, dans ce vallon de larmes,
Sitôt que l'on vous perd, on trouve le trépas, *bis*
On ressent loin de vous de mortelles alarmes.

CB 2,12,10 Venez, brûlez nos coeurs de vos célestes feux,
Vous pouvez seul nous rendre heureux,
Et nous ne croyons plus aux promesses du monde,
Comment cet imposteur peut-il combler des voeux, *bis*
Des malheurs des humains c'est la source féconde.

CB 2,13 ***Sur le saint nom de Jésus.***

Sur l'air: *Use envers moi,* ou: *Nous te louons, Seigneur.*

CB 2,13,1 Du saint nom de Jésus, je veux chanter la gloire,
C'est le plus beau des noms, nous gagnons la victoire,
Sur le monde, la chair, l'enfer et les démons,
Quand d'un coeur plein de foi, souvent nous le nommons.

CB 2,13,2 Jésus est le beau nom, nom toujours adorable,
Jésus, nom de grandeur, infiniment aimable,
Qui nous donne la paix, et calmant notre coeur,
Le tire des dangers, et fait tout son bonheur.

CB 2,13,3 Lorsque dévotement la bouche le profère,
Le coeur plein de douceur, ne sent plus de misère,
Le plus cruel tourment, aussitôt devient doux,
Et ce nom si charmant, se rend propice à tous.

CB 2,13,4 Si porté sur la mer, nous craignons le naufrage,
Si nous nous engageons dans quelque long voyage,
Si nous appréhendons quelque funeste sort,
Le saint nom de Jésus nous conduit à bon port.

CB 2,13,5 Quand à la mort craignant une juste vengeance;
Nous invoquons Jésus, implorant sa clémence,
Dieu par un prompt secours, donne un heureux trépas,
Et nous fait voir bientôt Jésus rempli d'appas.

CB 2,13,6 Mais afin qu'à la mort, Jésus nous soit propice,
Pendant que nous vivons recherchons sa justice;
car si nous l'offensons, il saura nous punir,
Et nous donner l'enfer, au lieu de nous bénir.

CB 2,14 ***Pour la fête de l'Adoration des rois.***

Sur l'air: *Valdec ce grand capitaine.*

CB 2,14,1 Une étoile singulière,
Brille dans le firmament:
Trois rois pleins d'étonnement
Veulent suivre sa carrière:
Ce bel astre les conduit,
Par l'éclat de sa lumière;
Ce bel astre les conduit,
Dans les ombres de la nuit,

CB 2,14,2 En Judée ils arrivèrent,
Brûlant d'une vive foi,
Hérode en était le roi,
Tous trois ils le visitèrent;
En parlant d'un roi nouveau,
De frayeur ils le glacèrent,
En parlant d'un roi nouveau
Qu'ils cherchaient dans le berceau.

CB 2,14,3 Il assemble scribes et prêtres,
Pour apprendre quel séjour,
Le Christ qu'on attend un jour
A daigné choisir pour naître,
Bethléem est ce saint lieu,
A ce qu'ils lui font connaître,

Bethléem est ce saint lieu,
Selon les décrets de Dieu.

CB 2,14,4 Il répond à ces rois mages,
Affectant un air joyeux,
Que le Christ venu des Cieux,
N'est pas né sur ses rivages,
Qu'il est né dans Bethléem,
Qu'ils y portent leurs hommages,
Qu'il est né dans Bethléem,
Et non dans Jérusalem.

CB 2,14,5 Revenez, dit-il, encore,
Pour me faire tout savoir,
C'est mon maître, et mon devoir,
Veut aussi que je l'adore,
Vous venez en ce séjour,
Des rivages de l'aurore,
Vous venez en ce séjour,
Je vous dois suivre à mon tour.

CB 2,14,6 Sans soupçon pour ce coupable,
Ils y marchent à grands pas,
L'astre ne les quitte pas,
Mais enfin, chose admirable,
Il s'arrête sur un lieu,
Qui n'est qu'une pauvre étable,
Il s'arrête sur un lieu,
Qui n'est pas digne d'un Dieu.

CB 2,14,7 Par la foi qui les éclaire,
Ils y vont chercher l'enfant,
Ils le trouvent en entrant,
Entre les bras de sa mère,
Par le plus profond honneur,
Ils s'empressent de lui plaire,
Par le plus profond honneur,
Ils adorent leur Seigneur.

CB 2,14,8 Ils présentent pour hommage,
L'or, la myrrhe, avec l'encens,
Sur les rois les plus puissants,
Ils lui donnent l'avantage,
Qu'ils sont dignes par ce choix,
De porter le nom de sages,
Qu'ils sont dignes par ce choix,
De donner partout des lois.

CB 2,15 ***Pour le jour des rois.***

Sur l'air: *Voici le jour solennel de Noël.*

CB 2,15,1 Un nouvel astre reluit,
Qui conduit,
Des rivages de l'aurore,
Vers Jésus trois sages rois,

Dont les lois,
Font que chacun les honore.

CB 2,15,2 Ils sont dans Jérusalem,
Bethléem,
N'est pas loin de cette ville,
Ils parlent d'un roi nouveau,
Au berceau,
Hérode n'est pas tranquille.

CB 2,15,3 La cour partage l'effroi,
De son roi,
Toute la ville est émue,
Les docteurs sont assemblés,
Et troublés,
La terreur est répandue.

CB 2,15,4 Hérode leur dit à tous,
Savez-vous,
En quel lieu le Christ doit naître?
Rappelez dans vos esprits,
Quels écrits,
Pourraient le faire connaître.

CB 2,15,5 Ils ont tous les livres saints,
Dans leurs mains,
Ils en sont les interprètes,
Bethléem est le seul lieu,
Où leur Dieu,
Naîtra selon les prophètes.

CB 2,15,6 Le roi cachant son dessein,
Dans son sein,
Dit alors aux trois rois mages,
Notre roi n'est pas bien loin,
Prenez soin,
De lui porter vos hommages.

CB 2,15,7 Bethléem est le séjour,
De sa cour,
Allez-y sans plus attendre,
J'embrasserai ses genoux,
Après vous,
Mais venez moi tout apprendre.

CB 2,15,8 Le nouvel astre des Cieux
A leur yeux,
Aussitôt vient reparaître;
Il s'arrête sur le lieu,
Que leur Dieu,
A daigné choisir pour naître.

CB 2,15,9 D'un coeur sincère et constant,
A l'instant;
A ses pieds tous trois se jettent;
Et pleins d'une vive foi,

Pour ce roi,
A ses lois ils se soumettent.

CB 2,15,10 Ils lui donnent pour présents,
De l'encens,
De l'or, de la myrrhe encore;
Ils adorent ce sauveur,
Ce Seigneur,
Ce Dieu que le Ciel adore.

CB 2,15,11 Un ange pendant la nuit,
Les instruit;
Du dessein d'un roi perfide;
Mais ils changent de chemin:
L'inhumain
trame en vain un déicide.

CB 2,15,12 Joseph est déjà parti,
Averti,
Par un ange dans son somme;
A la faveur de la nuit,
Il s'enfuit:
Triste sort d'un Dieu fait homme.

CB 2,16 ***Sentiments d'amour envers Jésus.***

Sur l'air: *O mon bon Jésus.*

CB 2,16,1 O mon bon Jésus! mon âme vous désire,
Du fond de mon coeur, après vous je soupire;
O mon bon Jésus! ô mon cher amour!
Régnez dans mon coeur la nuit et le jour.

CB 2,16,2 O divin Jésus! époux des chastes âmes,
Embrasez nos coeurs, de vos divines flammes,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,3 O céleste amant! vous êtes admirable,
Je vous reconnais infiniment aimable,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,4 Si votre beauté, mon sauveur, est charmante;
Votre charité n'est pas moins ravissante,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,5 Bienheureux martyrs, que je vous porte envie,
D'avoir pour Jésus immolé votre vie,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,6 Quand s'accomplira, le bonheur où j'aspire,
De pouvoir souffrir, pour mon Dieu le martyre,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,7 Si je n'arrive pas à ce bonheur extrême,
Pour le moins, Seigneur, que je meure à moi-même,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,8 Car mourir à soi, c'est commencer de vivre,
Et le vrai moyen, mon Jésus, de vous suivre,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,9 Quand viendra le jour qu'accompagné des anges
Nous vous donnerons mille et mille louanges,
O mon bon Jésus, etc.

CB 2,16,10 Vivons donc pour vous, et que chacun s'écrie,
Vive, vive Jésus, vive aussi Marie,
O mon bon Jésus, etc.

CB 3 **Les cantiques suivants se chantent depuis la Septuagésime jusqu'au jour des Cendres.**

CB 3,17 ***Pour la Purification de la très sainte Vierge.***

Sur l'air: *Préparons-nous, etc.*

CB 3,17,1 O Vierge sainte, à la loi très fidèle,
Peut-on trop chanter votre zèle,
Sans tache et sans défaut vous allez à l'autel,
Vous présenter aux yeux de l'Éternel.

CB 3,17,2 Vous présentez votre Fils dans le Temple,
Quel soin amoureux, quel exemple,
Vous nous montrez assez qu'on doit offrir à Dieu,
Tous les trésors qu'on aime en ce bas lieu.

CB 3,17,3 D'un saint vieillard vous voyez l'allégresse,
Quels sont ses transports de tendresse,
D'avoir entre ses bras le Fils de l'Éternel,
Et le salut du peuple d'Israël.

CB 3,17,4 Vous secondez le beau feu de son âme,
Son zèle aussitôt vous enflamme,
En vain il vous annonce un glaive de douleur,
Vous l'entendez sans changer de couleur.

CB 3,17,5 Si la douleur en doit être profonde,
Ce trait doit sauver tout le monde,
Le sang de votre Fils est le salut de tous,
Avec vos pleurs il coulera pour nous.

CB 3,17,6 La charité qui pour nous vous anime,
Choisit votre coeur pour victime,
C'est pour le genre humain que vous formez des voeux,
Votre bonheur est de nous rendre heureux.

CB 3,17,7 De vous aimer qui pourrait se défendre?
Est-il une mère plus tendre,
Je vais vous imiter, et je vous fais serment,
De vous aimer jusqu'au dernier moment.

CB 3,17,8 Vous m'exaucez, vous voulez que j'espère,
Le Ciel est pour moi sans colère,
Je trouve auprès de vous la source du vrai bien,
Votre cher Fils ne vous refuse rien.

CB 3,18 ***Pour inviter les jeunes gens à fuir la tentation.***

CB 3,18,1 Le bruit du combat vous appelle,
Aux armes, ô jeunes enfants,
Le démon nous déclare une guerre cruelle,
Il faut vous préparer à des assauts sanglants.
Le bruit du combat, etc.

CB 3,18,2 Ce fier ennemi, plein de rage,
Sans cesse tourne autour de vous,
Il respire le sang, le feu et le carnage,
Tenez-vous toujours prêts à repousser ses coups,
Ce fier ennemi plein de rage, etc.

CB 3,18,3 Il veut procurer votre perte,
Par mille artifices divers,
Tantôt pour vous combattre il vient à force ouverte,
Tantôt il vous attire à des pièges couverts.
Il veut procurer, etc.

CB 3,18,4 Il veut vous ôter l'innocence,
Son but est de vous la ravir,
Par force ou par douceur, par ruse ou violence,
Par un vice ou par l'autre il veut vous asservir.
Il veut vous ôter, etc.

CB 3,18,5 Dès votre plus tendre jeunesse,
Il veut vous exclure des Cieux,
Sans jamais se lasser, il vient, il va sans cesse,
Il vous suit nuit et jour, en tous temps, en tous lieux.
Dès votre plus tendre, etc.

CB 3,18,6 La chair, le démon, et le monde,
S'unissent pour vous terrasser,
Le démon vous combat, votre chair le seconde,
Le monde lui fournit des traits pour vous blesser.
La chair, le démon, etc.

CB 3,18,7 Avec le démon tout conspire,
A vous engager dans ses fers,
Par mille et mille objets il provoque, il attire,
Il change en ennemis vos amis les plus chers.
Avec le démon, etc.

CB 3,18,8 Vous êtes encore dans l'enfance,
Qu'il presse au-dedans, au-dehors.
Avec lui tous vos sens étant d'intelligence,
Contre votre âme, hélas! il aime votre corps,
Vous êtes encore dans, etc.

CB 3,18,9 Avec des esprits de malice,
Il vous faut livrer le combat,
Contre vous, jeunes gens, l'infernale milice,
Voltige dans les airs, ah! ne tremblez-vous pas?
Avec des esprits, etc.

CB 3,19 ***Qu'il ne faut point abuser des bontés de Dieu.***

Sur l'air: *On dit que nos parents.*

CB 3,19,1 Si le Seigneur est bon, le crime enfin le lasse,
Ses justes châtiments en sont le triste fruit,
Notre mépris le chasse,
Quand sa bonté nous suit,
Et tôt ou tard la grâce,
S'enfuit.

CB 3,19,2 Plus il nous a chéri, plus il est redoutable,
Son amour outragé, se transforme en courroux,
Pour lors il nous accable,

Des plus terribles coups,
C'est un juge implacable,
Pour nous.

CB 3,19,3 Autant qu'il hait le crime, il aime l'innocence,
C'est pour la couronner, qu'il répand ses bienfaits,
Quand on craint sa vengeance,
On ne peut vivre en paix,
Heureux qui ne l'offense,
Jamais.

CB 3,19,4 Le maître qu'il adore, aussi puissant que tendre,
Lui fait tout espérer, de son divin secours;
On ne peut le surprendre,
Tant qu'il a ce recours,
Son Dieu le sait défendre,
Toujours.

CB 3,19,5 Ne nous étonnons pas, si le Seigneur s'irrite,
Le nombre des pécheurs, est toujours le plus fort,
Si la terre est détruite,
Par un funeste sort,
Noé tout seul évite,
La mort.

CB 3,19,6 Je sais que dans nos maux, Dieu même s'intéresse,
Il descendit des Cieux, pour nous y appeler.
Quand le péril nous presse,
Il peut nous consoler,
Mais nous devons sans cesse,
Trembler.

CB 3,19,7 Il n'est point de lien, que la grâce ne brise,
Ménageons son secours, dès qu'il nous est offert,
Si par son entremise,
Le Ciel nous est ouvert,
Quiconque la méprise,
Le perd.

CB 3,20 ***Le dégoût qu'on doit avoir pour le monde quand on en connaît la vanité.***

Sur l'air: *De Joconde.*

CB 3,20,1 Plaisirs trompeurs retirez-vous,
Je méprise vos charmes,
Ce qu'on y trouve de plus doux,
Nous coûte trop d'alarmes,
Vous avez beau flatter mes sens,
Avec un soin extrême,
Tous vos efforts sont impuissants,
Ce n'est plus vous que j'aime.

CB 3,20,2 Votre douceur m'avait surpris,
Je la croyais parfaite,
Mais j'en connais enfin le prix,
Et mon coeur la rejette;
Retirez-vous, je suis vainqueur,

Fuyez sans plus attendre,
Je vous avais donné mon coeur,
Je viens de le reprendre.

CB 3,20,3 Je ne veux plus aimer que Dieu,
C'est lui seul qui peut plaire,
C'est lui qui commande en tout lieu,
C'est lui qui nous éclaire;
C'est lui qui sut former de rien,
Le Ciel, la terre et l'onde;
Enfin c'est lui qui du vrai bien,
Est la source féconde.

CB 3,20,4 Il me prévient par son amour,
J'en vois partout des traces,
Il me dispense chaque jour,
Quelque nouvelle grâce,
Comme sauveur et comme roi,
Je lui dois tout hommage,
Il a versé son sang pour moi,
Pouvait-il davantage?

CB 3,20,5 Je ne crains plus dès aujourd'hui
Que sa main m'abandonne,
Puisqu'il veut être mon appui
Il n'est rien qui m'étonne,
Il confondra mes ennemis,
Il veut que je l'espère,
Il daigne m'appeler son fils,
Je l'appelle mon Père.

CB 3,20,6 Par lui je vois tarir mes pleurs,
Par lui je suis tranquille,
Et dans mes plus pressants malheurs,
Il devient mon asile,
Pour achever mon heureux sort,
Si je lui suis fidèle,
Il me promet après la mort,
Une vie éternelle.

CB 3,20,7 Pour mériter un sort si beau,
Je lui donne ma vie,
Je veux l'aimer jusqu'au tombeau,
C'est ma plus chère envie,
Que je vais vivre sous ses lois,
Dans une paix profonde,
Adieu pour la dernière fois,
Plaisirs trompeurs du monde.

CB 3,21 ***Sur l'amour qu'on doit avoir pour Jésus.***

Sur l'air: *Quand le péril est agréable,* ou *Bénissez-le Seigneur suprême.*

CB 3,21,1 Ah! j'entends Jésus qui m'appelle,
Que sa voix a pour moi d'appas:
Je suivrai désormais ses pas,
Et lui serai fidèle.

CB 3,21,2 Je n'ai été que trop rebelle,
Et je rougis de ma langueur:
Défendez-moi contre mon coeur,
O sagesse éternelle.

CB 3,21,3 Ah! c'est trop résister, mon âme
Ne cherchons plus de vains détours,
Donnons à Jésus nos amours,
Et brûlons de sa flamme.

CB 3,21,4 Rien sans Jésus n'est agréable;
Rien sans Jésus ne peut charmer,
Ne doit-on pas toujours l'aimer,
S'il est toujours aimable?

CB 3,21,5 Sans doute il est toujours aimable,
Il a toujours de quoi charmer,
Et je ne vois point sans l'aimer,
De plaisir véritable.

CB 3,21,6 Qu'un coeur dont Jésus est le maître,
Sent de douceur à le servir,
Mais pour goûter ce doux plaisir,
Il faut le bien connaître.

CB 3,21,7 Jésus peut contenter l'envie,
Du plus insatiable coeur,
Il peut seul faire le bonheur,
De la plus longue vie.

CB 3,21,8 Jésus est un riche héritage,
Pour qui sait bien le posséder,
Mais qui veut longtemps le garder,
Doit l'aimer sans partage.

CB 3,21,9 Jésus est un Dieu de clémence,
Il peut adoucir tous nos maux;
Et loin de punir nos défauts,
Il prend notre défense.

CB 3,21,10 Je l'entends ce Dieu qui m'appelle,
Et qui m'invite à son amour,
Pour lui refuser un retour,
Il faut être infidèle,

CB 3,21,11 Jésus fixez mon inconstance,
Rendez-vous maître de mon coeur,
Soyez-en toujours le vainqueur,
Malgré sa résistance.

CB 3,21,12 J'aime Jésus, je le veux suivre,
Peut-on jamais trop le chérir?
Vivre sans l'aimer, c'est mourir,
L'aimer, c'est toujours vivre.

CB 3,22 ***Dans lequel Dieu invite l'âme à son amour et à son service.***

Sur l'air: *Nous aimons les plaisirs champêtres.*

CB 3,22,1 En secret le Seigneur m'appelle,
Et me dit donne-moi ton coeur

O mon Dieu, vous voilà vainqueur,
Je vous serai toujours fidèle,
O mon Dieu, vous voilà vainqueur,
Le monde n'est qu'un perfide, un trompeur.

CB 3,22,2 Tout finit, tout nous abandonne,
Les plaisirs s'en vont, et les jeux,
Vous, Seigneur, n'êtes pas comme eux,
Prenez mon coeur, je vous le donne,
Vous, Seigneur, n'êtes pas comme eux,
Pour vous seront désormais tous mes voeux.

CB 3,22,3 Que sans Dieu l'on est misérable,
Rien sans lui ne nous paraît doux,
Mais sitôt qu'il est avec nous,
La peine même est agréable,
Mais sitôt qu'il est avec nous,
D'un mauvais sort on ne craint point les coups.

CB 3,22,4 Malheureux qui veut plaire aux hommes,
On n'a pas toujours leurs faveurs
Mais pour être ami du Sauveur,
Dès que nous voulons nous le sommes,
Mais pour être ami du Sauveur,
En un moment on obtient ce bonheur.

CB 3,22,5 Ah! Seigneur, dans votre service,
On n'a pas de fâcheux retour,
On ne craint aucun mauvais tour,
De la brigue et de l'artifice,
On ne craint aucun mauvais tour,
On voit couler tranquillement ses jours.

CB 3,22,6 Vous fixez notre inquiétude,
Vous pouvez seul nous contenter,
Votre joug est doux à porter,
Celui du monde est bien plus rude,
Votre joug est doux à porter,
A peu de frais le Ciel peut s'acheter.

CB 3,22,7 Le monde nous promet merveille,
L'abord n'est qu'éclat de beauté,
Mais après qu'il nous a flattés,
Quel est le fruit de tant de veilles,
Mais après qu'il nous a flattés,
On voit trop tard qu'il n'est que vanité.

CB 3,22,8 Ancienne, mais toujours nouvelle,
Ancienne et nouvelle beauté,
Je vous ai longtemps résisté,
J'étais un ingrat, un rebelle,
Je vous ai longtemps résisté,
Enfin, mon Dieu, vous l'avez emporté.

CB 3,22,9 Cherchez donc quelque solitude,
Il est temps de songer à soi,
Ah! Seigneur, augmentez ma foi,

Vous ferez mon unique étude,
Ah! Seigneur, augmentez ma foi,
Je veux en paix méditer votre loi.

CB 3,23 ***Sur le carnaval.***

Sur l'air: *Brave jeunesse profitez du temps.*

CB 3,23,1 Aux vrais chrétiens, ces chants sont adressés,
Écoutez bien jeunesse,
Tous les moments que vous passez,
Aux bals et dans l'ivresse,
Coûtent cher plus que vous ne pensez,
Souvenez-vous-en sans cesse.

CB 3,23,2 Pour prévenir le jour, l'instant fatal,
Où vous en rendrez compte,
Fuyez les jeux du carnaval,
Qui vous couvrent de honte,
Apprenez que la fuite du mal,
Ne saurait être assez prompte.

CB 3,23,3 Pour fuir le mal ne vous masquez jamais,
C'est un funeste usage;
Pourquoi cacher sous de faux traits,
Sa véritable image?
C'est du Dieu, dont la main nous a faits,
Vouloir reformer l'image.

CB 3,23,4 Ces justes soins qu'il faut rendre à vos corps,
Rendez-les à vos âmes,
Vous en souillez les saints trésors,
Par d'illicites flammes,
Livrez-vous aux plus pressants remords,
Quand vous les rendez infâmes.

CB 3,23,5 Ah! que par vous la route du pécheur,
Ne soit jamais suivie;
Voyez la danse avec horreur,
Quoiqu'on vous y convie,
Songez bien qu'au divin précurseur,
Il en coûta la vie.

CB 3,23,6 Le carnaval traîne encore après soi,
Des maux où l'on se livre;
Au cabaret, contre la loi,
Nuit et jour l'on s'enivre,
Çà chrétiens, parlez de bonne foi,
Est-ce ainsi qu'il faut vivre?

CB 3,23,7 Un bon chrétien doit consacrer ses jours,
Au jeûne, à l'abstinence,
On n'en peut mieux passer le cours,
Que dans la pénitence:
Pensons-y, aimons-la toujours,
Elle rend l'innocence.

CB 3,23,8 Loin de nos coeurs tous coupables plaisirs,
On en est la victime,

Qu'il n'entre rien dans nos désirs,
Qui ne soit légitime,
Tel se croit dans d'innocents plaisirs,
Qui souvent est dans le crime.

CB 3,24 ***Sur les principales vérités de la foi.***

Sur l'air: *On n'aime point dans nos forêts.*

CB 3,24,1 Nous sommes faits pour servir Dieu,
Pour l'aimer et pour le connaître,
Nous devons toujours en tous lieux,
Vivre pour cet unique maître;
Qui n'a fait la terre et les Cieux,
Que pour nous rendre bienheureux.

CB 3,24,2 Qui sert Dieu, mérite qu'un jour,
Dieu même soit sa récompense,
Mais on ne sert point sans amour,
On n'aime point sans connaissance,
Il faut donc que l'homme en tout lieu,
Connaisse, aime et serve son Dieu.

CB 3,24,3 L'inconcevable Trinité,
Est un seul Dieu en trois personnes,
Égales en autorité,
Également sages et bonnes,
Toutes trois n'ont qu'un seul pouvoir
Qu'une sagesse et qu'un vouloir.

CB 3,24,4 Le Père est Dieu, le Fils aussi,
Le Saint-Esprit est Dieu de même,
L'Église nous l'enseigne ainsi,
Dire autrement c'est un blasphème,
Puisque la sainte Trinité
A la même divinité.

CB 3,24,5 Le Fils s'est fait homme pour nous,
Dans le sein d'une Vierge femme,
Lorsque pour le salut de tous,
Il y prit un corps et une âme,
Commençant d'être homme en ce lieu,
Sans pourtant cesser d'être Dieu.

CB 3,24,6 Celui dont la puissante main,
Pourvoit à toute créature,
Jusqu'à trente ans gagne son pain,
Et le maître de la nature,
S'assujettit pendant ce temps,
Aux volontés de ses parents.

CB 3,24,7 Sur le soir de son dernier jour,
Voulant retourner à son Père,
Il laisse par excès d'amour,
Son corps voilé sous un mystère,
Et presque dans le même temps,
Établit les sept sacrements.

CB 3,24,8 Jésus est pris et garrotté,
Tous ses apôtres l'abandonnent,
Il est moqué, battu, fouetté,
Les Juifs d'épines le couronnent,
En croix pour comble de douleur,
Il expire entre deux voleurs.

CB 3,24,9 Il sort de son côté percé,
Sang et eau en grande abondance,
Dans un tombeau son corps placé,
Y demeure dans le silence,
Pendant que son âme aux enfers,
Descend pour en briser les fers.

CB 3,24,10 A peine le troisième jour,
Venait éclairer la nature,
Que la mort vaincue à son tour,
Et sans faire aucune ouverture,
Jésus animé de nouveau,
Sortit immortel du tombeau.

CB 3,24,11 Ce fut le quarantième jour,
Qu'ayant consommé son ouvrage,
Au milieu de sa sainte cour,
Il s'éleva sur un nuage,
D'où il viendra avec ce corps,
Juger les vivants et les morts.

CB 3,24,12 Celui qui des péchés mortels,
N'aura point fait de pénitence,
Souffrira des maux éternels;
Et le juste pour récompense,
Après un combat glorieux,
Régnera toujours dans les Cieux.

CB 3,25 ***Sur les quatre fins de l'homme.***

Sur l'air: *Venez, venez, Esprit-Saint.*

CB 3,25,1 Souvenez-vous, chrétiens, qu'il faut mourir,
Que votre corps au tombeau doit pourrir,
Et qu'on vous voit courir incessamment,
A ce fatal et terrible moment.

CB 3,25,2 Comme un larron la mort arrivera,
Nous ne savons en quel temps ce sera,
De ce moment aucun n'est assuré,
Afin qu'on soit en tout temps préparé.

CB 3,25,3 Quand le coeur est plein d'inutiles soins,
Que tout nous rit, qu'on y pense le moins,
Qu'on croit jouir d'une pleine santé,
La mort survient d'un pas précipité.

CB 3,25,4 Lorsque notre âme après des grands efforts,
Au temps prescrit aura quitté son corps,
Au même lieu, dans le même moment,
Dieu la fera paraître en jugement.

CB 3,25,5 Tous les péchés que nous aurons commis,
Devant nos yeux à l'instant seront mis,
Ce juge saint pèsera nos vertus,
Et les bienfaits que nous aurons reçus.

CB 3,25,6 Alors un Dieu plein de sévérité,
Nous jugera pour une éternité,
Et sans délai, sans espoir de retour,
Nous subirons cet arrêt en ce jour.

CB 3,25,7 L'homme chargé d'un seul péché mortel,
Sera conduit au supplice éternel,
Il aura beau pousser de vains regrets,
Le feu d'enfer ne s'éteindra jamais.

CB 3,25,8 Pouvons-nous bien penser à ce malheur,
Sans en trembler, sans en frémir d'horreur,
Et sans vouloir par nos soins et nos voeux,
Fléchir ici ce juge rigoureux.

CB 3,25,9 Le juste alors plein de tranquillité,
Doit du sauveur éprouver la bonté,
Qu'heureusement seront récompensés,
Et ses douleurs et ses travaux passés.

CB 3,25,10 Tout revêtu de gloire et de clarté,
Au haut des Cieux, il sera transporté,
En l'enivrant d'un torrent de plaisirs,
Dieu pleinement comblera ses désirs.

CB 3,25,11 Pour embrasser la croix avec ardeur;
Considérons ce souverain bonheur,
Quoiqu'il en coûte, et qu'il puisse arriver,
Efforçons-nous, chrétiens, de nous sauver.

CB 4 **Les cantiques suivants se chantent pendant le saint temps du Carême.**

CB 4,26 ***La facilité et les avantages de la pénitence.***

Sur l'air: *Être des êtres,* ou: *La pénitence.*

CB 4,26,1 La pénitence,
A de véritables appas,
Ceux qui redoutent sa puissance,
Sans doute ne connaissent pas,
La pénitence.

CB 4,26,2 Pendant qu'on pleure,
Et qu'on se livre à la douleur,
Le plaisir augmente à toute heure,
On goûte un solide bonheur,
Pendant qu'on pleure.

CB 4,26,3 Un peu de larmes,
Éteint les flammes des enfers,
La justice devient sans armes:
Versons donc pour briser nos fers,
Un peu de larmes.

CB 4,26,4 Homme rebelle,
Aux ordres de ton créateur,
En vain ton âme criminelle,
Cherche ici-bas quelque douceur,
Homme rebelle.

CB 4,26,5 Malgré les charmes,
Des faux biens et des faux plaisirs,
Ton coeur saisi de mille alarmes,
Ne peut contenter ses désirs,
Malgré les charmes.

CB 4,26,6 La douce peine,
Que l'on endure en vous aimant,
Dieu d'amour, bonté souveraine,
Que l'on respecte à tout moment,
La douce peine.

CB 4,27 ***Du sacrement de pénitence et de ses conditions.***

Sur l'air: *Lorsque la voix d'un Dieu sévère.*

CB 4,27,1 Au péché quiconque s'engage,
Perd l'innocence et le repos,
Qu'il se soumette avec courage,
A la pénitence au plus tôt,
C'est la planche après le naufrage,
L'unique remède à ses maux.

CB 4,27,2 Le sacrement de pénitence,
Veut cinq choses dans le pécheur,
L'examen de conscience,
Le bon propos plein de douleur,
Puisqu'il confesse chaque offense,
Et satisfasse avec rigueur.

CB 4,27,3 Cet examen si nécessaire,
Donne aux pécheurs les premiers coups,
Voici comment il le faut faire,
Mettez-vous d'abord à genoux,
Et loin du bruit par la prière,
Attirez l'Esprit-Saint en vous.

CB 4,27,4 Esprit-Saint, Esprit adorable,
J'implore humblement vos bontés,
Soyez à mes voeux favorable,
Et donnez-moi par vos clartés,
La connaissance véritable,
De toutes mes iniquités.

CB 4,27,5 Il faut s'examiner peu vite,
Sur les divins commandements,
Les péchés capitaux ensuite,
Le mauvais usage des sens,
Parcourant de notre conduite,
Les oeuvres et les manquements.

CB 4,27,6 Outre chaque faute commise,
Par l'esprit, la langue, ou la main,

Il faut encore que l'on déduise,
Nombre, lieu, espèce et dessein,
Voler, par exemple, à l'église,
C'est sacrilège, et non larcin.

CB 4,27,7 On doit mettre un temps raisonnable,
A voir ses péchés différents,
Le pécheur se rend très coupable,
Qui par sa faute en tait des grands,
Et le confesseur trop traitable,
Ne sert de guère aux négligents.

CB 4,27,8 Notre douleur doit être amère,
Et pleine de confusion,
D'avoir mérité la colère,
D'un Dieu si grand, d'un Dieu si bon,
Prêt à tout souffrir, à tout faire,
Pour en obtenir le pardon.

CB 4,27,9 O Dieu de majesté suprême,
Mon coeur pénétré de regrets,
Gémit, vous recherche et vous aime,
Je suis résolu désormais,
De souffrir plutôt la mort même,
Que de vous offenser jamais.

CB 4,27,10 Du péché si l'on a la haine,
On fuira les occasions,
Nous romprons la fatale chaîne,
De nos criminelles actions,
Évitant ce qui nous entraîne,
Vers l'objet de nos passions.

CB 4,27,11 Il faut que le pécheur s'accuse,
De ses péchés les plus secrets,
Que sur personne il ne s'excuse,
Et qu'il n'en cache rien jamais
Autrement hélas! il s'abuse,
Dieu ne lui donne point sa paix.

CB 4,27,12 Il doit se mettre aux pieds du prêtre,
En posture de criminel,
Son humilité doit paraître,
S'il se regarde comme tel,
Sa douleur se fera connaître,
Par des soupirs continuels.

CB 4,27,13 Au confesseur, quoique sévère,
Le pénitent se soumettra,
Plus la pénitence est amère,
Plus tôt elle le guérira:
Si la pénitence est légère,
Dans ses péchés il vieillira.

CB 4,27,14 Le pénitent doit satisfaire,
A Dieu justement irrité,
Par jeûne, aumônes et prières,

Tâchant d'attirer sa bonté,
Souffrant maladie et misères,
Avec beaucoup d'humilité.

CB 4,27,15 Il faut aussi qu'il se prépare,
A satisfaire à son prochain,
Et qu'à la rigueur il répare
La médisance et le larcin;
Qui ne satisfait pas s'égare,
Et ne se confesse qu'en vain.

CB 4,28 ***Regret d'une âme qui a perdu son innocence.***

Sur l'air: *Malheureuses créatures.*

CB 4,28,1 J'ai péché dès mon enfance,
J'ai chassé Dieu de mon coeur,
J'ai perdu mon innocence,
Quelle perte, ah quel malheur!
Quel malheur! quel malheur!
J'ai chassé Dieu de mon coeur.

CB 4,28,2 Qui mettra dedans ma tête,
Une fontaine de pleurs,
Sur la perte que j'ai faite,
Sur le plus grand des malheurs.
Quel malheur, etc.

CB 4,28,3 Riche trésor de la grâce,
Te perdant j'ai tout perdu;
Ah! que faut-il que je fasse,
Pour que tu me sois rendu?
Quel malheur, etc.

CB 4,28,4 Ah! que mon âme était belle,
Quand elle avait sa candeur,
Depuis qu'elle est criminelle,
O Dieu quelle est sa laideur!
Quel malheur, etc.

CB 4,28,5 O Dieu quel bonheur suprême,
Si j'étais mort au berceau!
Ou si des fonds du baptême,
On m'eût conduit au tombeau.
Quel malheur, etc.

CB 4,28,6 Malheur à vous amis traîtres,
Mes plus cruels ennemis,
Qui fûtes mes premiers maîtres,
Dans les maux que j'ai commis,
Quel malheur, etc.

CB 4,28,7 Par votre libertinage,
Vos discours, vos actions,
Du péché dès mon jeune âge,
Vous me fîtes des leçons.
Quel malheur, etc.

CB 4,28,8 O mon Dieu, dans mon baptême,
A vous je me consacrai,

Et dès mon enfance même,
Au démon je me livrai,
Quel malheur, etc.

CB 4,28,9 O promesses prononcées,
A la face des autels,
Et si souvent transgressées,
Par mille péchés mortels.
Quel malheur, etc.

CB 4,28,10 Ah! Seigneur, je vous aborde,
Tremblant et saisi d'effroi,
Que votre miséricorde,
Ne s'éloigne pas de moi.
Quel malheur, etc.

CB 4,28,11 Pardonnez à ce rebelle,
Qui déplore son malheur,
Qui veut vous être fidèle,
Et vous redonner son coeur.
Quel malheur, etc.

CB 4,29 ***Acte de contrition.***

Sur l'air: *Dieu de bonté.*

CB 4,29,1 Pardon, mon Dieu, je ne veux plus pécher,
Lavez mon coeur dans le sang de vos veines,
Puisqu'un pécheur vous a coûté si cher,
Ne perdez pas le fruit de tant de peines. *bis*

CB 4,29,2 Je n'ose plus regarder vers les Cieux,
Qu'en qualité d'une de vos victimes,
Hélas! je meurs pensant que sous vos yeux,
Un peu de cendres ait commis tant de crimes. *bis*

CB 4,29,3 Calmez, mon Dieu, calmez votre courroux,
Mon coeur se rend à ce juste reproche,
Si mes péchés m'ont éloigné de vous,
Que la douleur que j'en ai m'en rapproche. *bis*

CB 4,29,4 Accordez-moi pour satisfaction,
Qu'à l'avenir mon âme soit plus sainte,
Et que je vive avec contrition,
Et que je meure avec amour et crainte. *bis*

CB 4,29,5 Quittons, mon coeur, quittons la vanité,
Ne pensons plus qu'à mourir et bien faire,
Si d'un moment dépend l'éternité,
Notre salut est notre unique affaire. *bis*

CB 4,30 ***Autre acte de contrition.***

Sur l'air: *Vous brillez seule.*

CB 4,30,1 Vous qui voyez couler mes larmes,
Divin Jésus, calmez votre courroux,
Seigneur, finissez mes alarmes,
Je n'ai point *(bis)* d'autre espoir qu'en vous.

CB 4,30,2 Je suis ingrat, je suis coupable,
J'ai mérité toute votre rigueur,

J'ai pu, rédempteur adorable,
Vous bannir *(bis)* de mon lâche coeur.

CB 4,30,3 Si vous frappez votre victime,
Contre vos coups je ne puis murmurer,
Je vois la grandeur de mon crime,
Et lui seul *(bis)* me fait expirer.

CB 4,30,4 Si vous suivez votre justice,
Je dois périr, mon malheur est certain,
Déjà j'entrevois mon supplice,
Ah! Seigneur, *(bis)* tendez-moi la main.

CB 4,30,5 Par ma douleur vive et sincère,
Votre courroux est enfin désarmé,
Mes pleurs attendrissent mon père,
Et je vois *(bis)* que j'en suis aimé.

CB 4,30,6 Si vous m'aimez, je vous adore,
Par ma douleur connaissez mon amour,
Je fuis le péché, je l'abhorre,
Et pour vous *(bis)* je perdrais le jour.

CB 4,30,7 Du noir enfer l'horreur extrême,
N'excite point mes mortelles douleurs,
Grand Dieu, je vous crains, je vous aime,
Mais l'amour *(bis)* fait couler mes pleurs.

CB 4,30,8 Et vous mes yeux, versez des larmes,
Et toi mon coeur, fais sortir des soupirs,
Le monde eut pour moi trop de charmes,
Il a fait *(bis)* mes plus chers désirs.

CB 4,30,9 Je suis trop digne de la foudre.
Je suis coupable en sortant du berceau,
Je dois désormais me résoudre,
A pleurer *(bis)* jusques au tombeau.

CB 4,30,10 Vous acceptez ma pénitence,
Divin sauveur, qui deviez me punir;
Voyez ma douleur qui commence,
C'est la mort *(bis)* qui la doit finir.

CB 4,31 ***Sur le huitième commandement de la loi.***

Sur l'air: *Du haut en bas.*

CB 4,31,1 La vérité,
Digne objet de notre tendresse,
La vérité,
Plaît seule au Dieu de sainteté,
Détestons l'étrange faiblesse,
D'une bouche qui toujours blesse,
La vérité.

CB 4,31,2 L'homme menteur,
Fut dans tous les temps méprisable,
L'homme menteur,
Manque à la droiture, à l'honneur:
Fit-il un serment exécrable,

Il ne sera jamais croyable,
L'homme menteur.

CB 4,31,3 Craignez pécheurs,
Si vous vous livrez au mensonge,
Craignez pécheurs,
L'enfer et toutes ses rigueurs:
Au moment que moins on y songe,
Le Ciel en courroux nous y plonge,
Craignez pécheurs.

CB 4,31,4 Quel crime affreux,
De braver d'un Dieu la présence,
Quel crime affreux,
De mentir à ses propres yeux:
A la vérité par essence,
Vous osez faire cette offense,
Quel crime affreux.

CB 4,31,5 Par un serment,
Appuyer un faux témoignage,
Par un serment,
Noircir ou perdre l'innocent:
A faire au Seigneur cet outrage,
Quoi! faut-il qu'un chrétien s'engage,
Par un serment.

CB 4,31,6 Qu'en pensez-vous?
De cette langue médisante,
Qu'en pensez-vous?
Comme une vipère en courroux,
A nuire elle est toujours ardente;
Ciel! que sa morsure est cuisante,
Qu'en pensez-vous?

CB 4,31,7 Soyez honteux,
Du péché de la médisance,
Soyez honteux,
Vous lancez des traits dangereux,
Contre un quelqu'un hors de défense,
Vous l'attaquez à son absence,
Soyez honteux.

CB 4,31,8 Dans les enfers,
Où tu restes, noire furie,
Dans les enfers,
Commence à préparer tes fers,
Viens enchaîner la calomnie,
Entraîne-la, c'est ton amie,
Dans les enfers.

CB 4,31,9 Avec horreur,
Que chacun de vous envisage,
Avec horreur,
Et le mensonge et le menteur;
Fuyons sans tarder davantage,

Le médisant et son langage,
Avec horreur.

CB 4,32 **Pour les fêtes des saints.**
En l'honneur de saint Joseph.

CB 4,32,1 Peuples chrétiens, assemblez-vous,
Venez louer un chaste époux,
Joseph est cet époux fidèle,
Qui, digne d'un choix glorieux,
Fut joint à la source immortelle,
Des plus riches trésors des Cieux.

CB 4,32,2 Si par un don du Saint-Esprit,
Marie a conçu Jésus-Christ,
Joseph à ce sacré mystère,
Mérite d'être associé;
Aux yeux de tous il est cru père,
Du rédempteur crucifié.

CB 4,32,3 Dépositaire d'un trésor,
Cent fois plus précieux que l'or,
Il le conserve pour le monde,
Le nourrit de ses propres mains,
Et devient la source féconde,
Du salut de tous les humains.

CB 4,32,4 Dans une crèche sans secours,
Il voit briller ses premiers jours,
Il entend le concert des anges,
D'un Dieu naissant brillante cour,
Tandis qu'ils chantent ses louanges,
Il admire et brûle d'amour.

CB 4,32,5 Un roi cruel et furieux,
Fait-il la guerre au roi des Cieux,
Joseph par un esprit céleste,
Du noir complot est seul instruit,
Il cherche un séjour moins funeste,
C'est en Égypte qu'il s'enfuit.

CB 4,32,6 L'ange a-t-il rassuré son coeur,
Il revient avec le sauveur,
Quelle autre frayeur il éprouve,
Quand il perd ce divin enfant,
Mais par bonheur on le retrouve,
Dans le saint Temple triomphant.

CB 4,32,7 Tour à tour il se sent saisir,
Et de douleur et de plaisir,
Le Ciel l'afflige et le console,
Par des événements divers,
Il sait que si son fils s'immole,
C'est pour sauver tout l'univers.

CB 4,32,8 Il meurt enfin entre ses bras,
Est-il un plus heureux trépas?
C'est ne mourir qu'en apparence,
Son nourrisson ferme ses yeux,

Mais il lui laisse l'espérance.
De vivre à jamais dans les Cieux.

CB 4,32,9 C'est dans les limbes qu'il attend,
Le prix d'un triomphe éclatant,
Le rédempteur comblé de gloire,
Lui-même vient briser ses fers,
Il a remporté la victoire,
Sur la mort et sur les enfers.

CB 4,32,10 Chrétiens, qui voulez être heureux,
Sur ce grand saint réglez vos voeux,
Songez qu'une vie éternelle,
Vous est promise après la mort,
Joseph est un flambeau fidèle,
Dont l'éclat nous conduit au port.

CB 4,33 ***Sur l'Annonciation de la très sainte Vierge.***
Sur l'air: *Pardon, etc.*

CB 4,33,1 *Angelus Domini, etc.*
Du haut des Cieux un messager divin,
Descend en terre et s'adresse à Marie,
Vierge, dit-il, dans votre chaste sein,
Le tout-puissant veut recevoir la vie.

CB 4,33,2 *Ecce ancilla Domini, etc.*
Puis-je étant vierge, espérer cet honneur,
Mais Dieu le veut, il peut ce qu'il ordonne,
Je suis toujours servante du Seigneur,
A ses décrets mon âme s'abandonne.

CB 4,33,3 *Et verbum caro, etc.*
Sitôt que l'ange eut son consentement,
Le Saint-Esprit consomma le mystère,
L'être infini prit chair en ce moment,
En ce moment une vierge fut mère.

CB 4,34 ***Autre sur l'Annonciation.***
Sur l'air: *Belle bergère, etc.*

CB 4,34,1 ***L'ange.***
Ne craignez point, Vierge Marie, choisie,
Pour les plus grands honneurs,
Dieu vous comble de ses faveurs,
Vous serez mère du messie,
Ne craignez point, Vierge Marie, choisie, etc.

CB 4,34,2 ***La très sainte Vierge.***
Que ce discours me semble étrange, bel ange,
Tous mes sens sont surpris,
Rassurez un peu mon esprit,
En éloignant toute louange,
Que ce discours me semble étrange, etc.

CB 4,34,3 ***L'ange.***
Vous deviendrez, Vierge très sainte, enceinte,
N'ayez aucun soupçon,
L'enfant aura Jésus pour nom,

Loin de vous bannissez la crainte,
Vous deviendrez, Vierge très sainte, etc.

CB 4,34,4 ***La très sainte Vierge.***

Il ne pourra jamais se faire, que mère,
Je sois d'un si saint Fils,
Avec mon chaste époux je vis,
Comme une soeur avec son frère;
Il ne pourra jamais se faire, que mère, etc.

CB 4,34,5 ***L'ange.***

C'est un secret qui vous surpasse, la grâce,
Vous servira d'époux,
Le Saint-Esprit viendra en vous,
Et que rien ne vous embarrasse;
C'est un secret qui vous surpasse, la grâce, etc.

CB 4,34,6 ***La très sainte Vierge.***

Je suis du Ciel l'obéissante servante,
C'est mon plus grand souhait,
Mon coeur se soumet tout à fait,
Ah! que mon âme en est contente;
Je suis du Ciel l'obéissante servante, etc.

CB 4,35 ***Sur la vie mortelle de Jésus-Christ.***

Sur l'air: *Afin d'être docile.*

CB 4,35,1 Dans une nuit affreuse et sombre,
C'est un soleil qui nous conduit,
Il rend le jour, il chasse l'ombre;
Suivons le jour, fuyons la nuit.

CB 4,35,2 Pour nous ouvrir notre carrière,
Il a daigné vivre ici-bas,
C'est une source de lumière;
Jusqu'au tombeau suivons ses pas.

CB 4,35,3 Il fut pour nous un tendre père,
Et sa bonté nous montre à tous,
Qu'il faut avoir pour notre frère,
Le même amour qu'il a pour nous.

CB 4,35,4 Il pouvait être roi du monde,
Il a choisi la pauvreté,
Que son exemple nous confonde,
Quand nous cherchons la vanité.

CB 4,35,5 A peine il sort de son enfance,
Qu'il prêche aux maîtres de la loi,
Et nous vivons dans l'indolence,
Sur le mystère de la loi.

CB 4,35,6 Sa sainte bouche instruit les hommes,
Sa charité les rend docteurs;
Et nous, aveugles que nous sommes,
Nous voulons vivre dans l'erreur.

CB 4,35,7 Dans un lieu triste et solitaire
Il a jeûné quarante jours;

A ce remède salutaire,
Nous n'osons pas avoir recours.

CB 4,35,8 Pour publier son Évangile,
Il est toujours dans les travaux;
Il va courir de ville en ville,
Et nous n'aimons que le repos.

CB 4,35,9 Contre le plus sanglant outrage,
Il n'exerça que sa douceur;
La moindre injure nous engage,
A nous venger avec fureur.

CB 4,35,10 Il fut soumis à Dieu son père,
Jusques à la mort de la croix;
Et l'homme faible et téméraire,
Avec mépris traite ses lois.

CB 4,35,11 Que son exemple nous anime,
Suivons ses pas dans ces bas lieux,
N'y laissons plus régner le crime,
Si nous voulons régner aux Cieux.

CB 5 **Les cantiques suivants se chantent depuis Pâques jusqu'au dimanche d'après l'Ascension.**

CB 5,36 ***Sur la résurrection de Jésus-Christ.***

Sur l'air: *Préparons-nous, etc.*

CB 5,36,1 Ah! que le Ciel à nos voeux est propice,
Après un sanglant sacrifice,
Le Fils de l'Éternel, par son divin effort,
Sort du tombeau triomphe de la mort.

CB 5,36,2 L'affreuse mort, à ses ordres fidèle,
Frappa sa nature mortelle,
Mais le troisième jour il est ressuscité,
Tout éclatant de sa divinité.

CB 5,36,3 Il est vainqueur, j'aperçois Madeleine,
Qui suit le transport qui l'entraîne,
Les gardes qu'on a mis autour de son tombeau,
L'ont vu briller comme un soleil nouveau.

CB 5,36,4 Ah! que pour nous son amour est extrême,
Il a surmonté la mort même,
Après avoir tiré tous les mortels des fers,
Il a brisé les portes des enfers.

CB 5,36,5 Pour achever la défaite du crime,
Il va le chercher dans l'abîme,
Des pères gémissants il était attendu,
L'heureux repos leur est enfin rendu.

CB 5,36,6 L'affreux tyran de l'empire des ombres,
Frémit dans les creux les plus sombres,
Les plus cruels transports s'emparent de son coeur,
Dans les enfers il trouve un Dieu vainqueur.

CB 5,36,7 O jour heureux! jour rempli d'allégresse!
O jour! que l'on chante sans cesse,

O le plus beau des jours! ô jour le plus parfait!
O jour enfin que le Seigneur a fait.

CB 5,36,8 Que notre sort sera digne d'envie!
Quels biens combleront notre vie?
Si lorsqu'un Dieu vainqueur nous la rend aujourd'hui,
Nous allons vivre à jamais comme lui.

CB 5,36,9 Puisqu'il finit un cruel esclavage,
Faut-il en gémir davantage?
Puisqu'il nous mène aux Cieux en nous tirant des fers,
Faut-il encore tomber dans les enfers?

CB 5,36,10 Quand nous voyons sa lumière immortelle,
Sortir de la nuit éternelle;
Et qu'il veut bien nous mettre au comble de nos voeux,
Ne veuillons pas nous rendre malheureux.

CB 5,36,11 Cruel trépas, triste fruit de nos crimes,
En vain contre nous tu t'animes,
Celui qui t'a vaincu te chasse pour jamais,
Auprès de lui nous allons vivre en paix.

CB 5,37 ***Pour la fête de Pâques.***

Sur l'air: *O filii.*

CB 5,37,1 Séchez les larmes de vos yeux,
Le roi de la terre et des Cieux,
Est ressuscité glorieux, *Alleluia, etc.*

CB 5,37,2 Trois saintes d'un dessein pieux,
Vinrent de beaume précieux,
Oindre le corps du roi des Cieux, *Alleluia, etc.*

CB 5,37,3 Un ange assis plein de splendeur,
Leur dit consolez votre coeur,
En Galilée est le Seigneur, *Alleluia, etc.*

CB 5,37,4 Deux disciples dès le matin,
Étant venu dans le jardin.
Vers le tombeau du souverain, *Alleluia, etc.*

CB 5,37,5 Le disciple aimé chèrement,
Court devant Pierre promptement,
Vient le premier au monument, *Alleluia, etc.*

CB 5,37,6 En ce temps saint et glorieux,
Chantons des chants délicieux,
En bénissant le roi des Cieux, *Alleluia, etc.*

CB 5,37,7 Rendons-lui donc grâce humblement,
Et le prions dévotement,
Qu'il nous conduise au firmament, *Alleluia, etc.*

CB 5,38 ***Qu'il est dangereux de différer à se convertir.***

Sur l'air: *J'ai senti pour vous seule.*

CB 5,38,1 On ne voit ici-bas, que douceurs imparfaites,
Les plus charmants plaisirs, n'y sont pas sans ennui,
C'est pour un Dieu que nos âmes sont faites, *bis*
Et nous devons n'aimer que lui.

CB 5,38,2 Il nous montre les Cieux, comme notre héritage,
De cet heureux chemin pourquoi nous éloigner?
Comment peut-il être notre partage? *bis*
Nous négligeons de le gagner.

CB 5,38,3 De ce Dieu souverain, la sagesse immortelle,
Dans ses profonds décrets a marqué tous nos jours,
Nous en croyons la durée éternelle, *bis*
Et bien souvent ils sont trop courts.

CB 5,38,4 Profitons des moments, que sa grâce nous donne,
Le temps de son courroux à son tour doit venir,
Courons vers lui dans le temps qu'il pardonne, *bis*
Il vient un jour qu'il doit punir.

CB 5,38,5 De la loi de la mort rien ne peut nous défendre,
Nous la croyons bien loin, lorsqu'elle est sur nos pas,
Si tous les jours elle peut nous surprendre, *bis*
Pourquoi ne la craignons-nous pas?

CB 5,38,6 Dieu nous donne ses lois, hâtons-nous de les suivre,
Le Ciel nous est ouvert, commençons d'y courir:
Il faut d'abord commencer à bien vivre, *bis*
Pour s'assurer de bien mourir.

CB 5,38,7 Nous penchons vers le mal, au sortir de l'enfance,
Par nos premiers efforts, il faut y résister;
Si sur nos coeurs il prend trop de puissance, *bis*
Il sait enfin nous emporter.

CB 5,38,8 Enchantez des plaisirs, qui ne font que nous nuire,
Nous ne surmontons plus un penchant si fatal,
A quelle erreur on se laisse séduire?
On suit le bien, on court au mal.

CB 5,38,9 On y court sans regret, on le quitte avec peine,
On y périt enfin, sans espoir de secours;
Quand ce penchant une fois nous entraîne, *bis*
Il nous entraîne pour toujours.

CB 5,38,10 Le salut éternel, est le seul nécessaire,
La grâce qui nous luit doit régler tous nos pas;
Mais du premier qu'on commence de faire, *bis*
Dépend la vie ou le trépas.

CB 5,38,11 Le tyran des enfers veut nous perdre sans cesse,
Si l'on ne le prévient, on doit être vaincu:
Plus on attend, plus on a de faiblesse, *bis*
On meurt ainsi qu'on a vécu.

CB 5,38,12 On ne songe au salut qu'au moment qu'on expire,
Et ces derniers efforts sont toujours impuissants,
Prêt de mourir on gémit, on soupire, *bis*
Mais par malheur il n'est plus temps.

CB 5,39 ***Pour le jour de l'Ascension.***

Sur l'air: *Quel plaisir d'aimer sans contrainte.*

CB 5,39,1 Quel astre éclatant,
Je découvre,

Je vois à l'instant,
Le Ciel qui s'ouvre,
Quel soleil nouveau
Dans sa carrière,
Non, rien de si beau,
Que sa lumière.

CB 5,39,2 Ah! c'est le soleil,
De justice,
Sortons du sommeil,
Quittons le vice;
C'est le rédempteur
De tout le monde,
Qu'à tant de splendeur,
Chacun réponde.

CB 5,39,3 A monter au Cieux,
Il s'apprête,
Qu'il est glorieux
De sa conquête,
Vainqueur des enfers,
Et de leur rage,
Il met l'univers
Hors d'esclavage.

CB 5,39,4 On voit sur ses pas,
Les saints pères,
Braver leur trépas,
Et leurs misères,
Heureux désormais,
Par sa victoire,
Ils vont à jamais
Chanter sa gloire.

CB 5,39,5 Déjà tous les airs,
Retentissent,
Mille doux concerts,
Se réunissent,
Et tous à la fois
Les choeurs des anges,
Ne font qu'une voix,
Pour ses louanges.

CB 5,39,6 Suivons tour à tour,
Ce beau zèle,
Pour grossir sa cour,
Dieu nous appelle;
Que d'un cri joyeux,
Chacun réponde,
N'aimons que les Cieux,
Quittons le monde.

CB 5,40 ***Sur l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.***

Sur l'air: *Prenons tous le verre en main.*

CB 5,40,1 *Premier rondeau.*

Livrons-nous dans ce grand jour,
Aux chants d'une sainte allégresse,
Livrons-nous dans ce grand jour,
Aux transports du divin amour,
Jésus dans l'éternel séjour
Monte, et chacun à son tour,
Se réjouit et s'empresse,
De l'adorer tour à tour.
Livrons-nous, etc.
A sa gloire tout concourt,
Délivré par sa tendresse,
Le limbe lui-même accourt,
Et se joint à sa brillante cour.
Livrons-nous, etc.

CB 5,40,2 *Second rondeau.*

Que notre sort est heureux,
Jésus nous a remis en grâce,
Que notre sort est heureux,
Il monte et nous ouvre les Cieux,
Cessons nos pleurs, soyons joyeux,
Si nous vivons purs à ses yeux,
Il a marqué notre place,
Il nous rendra glorieux.
Que notre sort, etc.
Du Ciel secondons les voeux,
N'ayons plus un coeur de glace;
Payons par de dignes feux,
Du Sauveur l'amour trop généreux.
Que notre sort, etc.

CB 5,40,3 *Troisième rondeau.*

Chrétiens, ne nous plaignons plus,
Du péché de nos premiers pères,
Chrétiens, ne nous plaignons plus,
Tout est réparé par Jésus:
Tous tes efforts sont superflus,
Et ceux que tu croyais perdus
D'un Dieu deviennent les frères,
Satan demeure confus.
Chrétiens, ne nous plaignons plus, etc.
Mais si richement pourvus,
De tant de dons salutaires,
Gardons-nous d'en faire abus,
Nous serions pour jamais confondus.
Chrétiens, ne nous, etc.

CB 5,40,4 *Quatrième rondeau.*

Puisque Jésus monte aux Cieux,
Dégageons nos coeurs de ce monde,
Puisque Jésus monte aux Cieux,
Portons-y sans cesse nos voeux:

C'est dans ce séjour gracieux,
Qu'on goûte avec les bienheureux,
Dans la paix la plus profonde,
Des plaisirs délicieux.
Puisque Jésus monte aux Cieux, etc.
Comment aimer ces bas lieux,
Où tant de misère abonde,
On ne voit que malheureux,
Y couler des jours trop ennuyeux.
Puisque Jésus, etc.

CB 5,41 ***Généreuse résolution.***

Sur l'air: *Des quatrains de Pibrac.*

CB 5,41,1 Ah! c'en est fait, je veux quitter le monde,
C'est trop longtemps m'abandonner aux flots,
Je veux enfin chercher la paix profonde,
Je trouve en Dieu le centre du repos.

CB 5,41,2 Si mon salut est ma plus grande affaire,
Ne dois-je pas le faire avec ardeur?
Si c'est pour moi l'unique nécessaire,
Quel autre soin peut partager mon coeur?

CB 5,41,3 Ce monde vain n'est qu'un pèlerinage,
Dans ce chemin je ne fais que passer,
Allons au Ciel, c'est là notre héritage,
Au bien suprême il faut toujours penser.

CB 5,41,4 Parlez, Seigneur, mon âme est toute prête,
De mon salut montrez-moi le chemin,
Je suis vos pas, il n'est rien qui m'arrête,
Soyez mon guide, et me donnez la main.

CB 5,41,5 De ces plaisirs la flatteuse apparence,
Me montre en vain les plus charmants appas,
Je mets en vous ma plus douce espérance,
Je vous promets de suivre tous vos pas.

CB 5,41,6 Je quitte tout je renonce à moi-même,
Sans vous, Seigneur, rien ne plaît à vos yeux,
Vous me montrez comme il faut qu'on vous aime;
Pour me chercher vous descendez des Cieux.

CB 5,41,7 Je sens en vain une secrète chaîne,
Qui dans ces lieux m'arrête malgré moi,
Vers vous, Seigneur, un tendre amour m'entraîne,
Ah! je veux suivre une plus douce loi.

CB 5,41,8 Adieu plaisirs, adieu vaine chimère,
Ne croyez plus que je m'attache à vous;
J'aime Dieu seul, à lui seul je dois plaire,
Je ne vois plus vos charmes les plus doux.

CB 5,41,9 Il me conduit par un chemin d épine,
Dans son calice il faut boire à mon tour;
Je jouirai de ses bontés divines;
Mais quel sera le prix de mon amour?

CB 5,41,10 Embrasez-moi, beauté toujours nouvelle,
Versez sur moi vos plus charmants attraits,
Jusqu'au trépas je vous serai fidèle,
J'ai commencé pour ne finir jamais.

CB 5,42 ***Il ne faut aimer que Dieu seul.***

Sur l'air: *Que n'aimez-vous coeur insensible.*

CB 5,42,1 Ah! quel bonheur,
Un Dieu nous aime,
Ah! quel bonheur,
Quelle douceur,
Nous devons tous l'aimer de même,
Qu'il règne seul dans notre coeur.
Ah! quel bonheur,
Un Dieu nous aime,
Ah! quel bonheur,
Quelle douceur.

CB 5,42,2 Que n'aimons-nous,
Un Dieu si tendre,
Que n'aimons-nous,
Un Dieu si doux,
C'est trop tarder,
Il faut nous rendre,
Craignons de le rendre jaloux.
Que n'aimons-nous, etc.

CB 5,42,3 Vivons pour lui,
Portons sa chaîne,
Vivons pour lui,
Dès aujourd'hui,
Sitôt qu'on l'aime, on est sans peine,
Et sans alarmes et sans ennui.
Vivons pour lui, etc.

CB 5,43 ***En l'honneur de la très sainte Vierge et de son époux saint Joseph.***

Sur l'air: *Des folies d'Espagne.*

CB 5,43,1 Si je pouvais chanter avec les anges,
Très sainte Vierge, mère du saint amour,
A tout moment vos célestes louanges,
A pleine voix tant la nuit que le jour.

CB 5,43,2 Ah! quel bonheur en recevrait mon âme,
O quelle joie ressentirait mon coeur!
Ces entretiens me donneraient le calme,
Étant comblé de leur grande douceur.

CB 5,43,3 Reine des Cieux après Dieu je vous aime,
Par dessus tout ce que l'on peut chérir,
Plus que mes yeux et que ma vie même,
A ce sujet je suis prêt de mourir.

CB 5,43,4 Si tous les coeurs qui sont et peuvent être,
N'en faisaient qu'un, et qu'il fût dans mon sein,

Je les irais, sans différer, soumettre,
Pour vous aimer: voilà tout mon dessein.

CB 5,43,5 Peut-on trouver un homme assez impie,
Pour refuser un coeur tendre et zélé,
A l'honneur de la divine Marie,
Qui est pour nous pleine de charité.

CB 5,43,6 Mère de Dieu, du monde souveraine,
Vous qui voyez à vos pieds tous les rois,
Je vous choisis aujourd'hui pour ma mère,
Et me soumets pour toujours à vos lois.

CB 5,43,7 Je mets ma gloire à vous marquer mon zèle,
A vous aimer, à vous faire servir,
Ah! si mon coeur devait être infidèle,
J'aimerais mieux dès à présent mourir.

CB 5,43,8 Mais des enfers je brave la furie,
Je ne crains point un si triste malheur;
Un serviteur, un enfant de Marie,
Peut-il périr, peut-il mourir pécheur?

CB 5,43,9 Jamais, jamais serviteur de Marie,
Ne périra, ni sera malheureux,
Qui l'a trouvée a rencontré la vie,
Et le moyen de la voir dans les Cieux.

CB 5,43,10 *Demande à saint Joseph.*
O grand Joseph, contentez mon envie,
Et dites-moi quel fut votre trépas,
Fut-ce la mort qui vous ravit la vie,
Ou bien l'amour divin et plein d'appas?

CB 5,43,11 *Réponse*
Sachez, mon fils, que ma mort précieuse,
Fut un transport et un ravissement,
Du saint amour qui la rendit heureuse,
Pleine de joie et de contentement.

CB 5,43,12 *Prière.*
Grand saint Joseph, par votre mort charmante,
Je vous conjure de me secourir,
En ce moment où le monde se vante,
De m'empêcher de pouvoir bien mourir.

CB 6 Les cantiques suivants se chantent depuis le dimanche devant la Pentecôte, jusqu'après l'octave du saint Sacrement.

CB 6,44 ***Pour la fête de la Pentecôte.***

Sur l'air: *Puer nobis.*

CB 6,44,1 Venez, Esprit-Saint créateur,
Venez au fond de notre coeur,
Et puisqu'il est fait de vos mains,
Comblez-le de vos dons divins.

CB 6,44,2 Imprimez l'effet de vos dons,
De Paraclet, le don des dons;

D'eau vive, de feu, de bonté,
D'onction et de charité.

CB 6,44,3 Vos dons et vos fruits savoureux,
Nous rendent riches et heureux:
Vous êtes le doigt du Très-Haut,
Qui nous promet ce qu'il nous faut.

CB 6,44,4 Les apôtres en un moment,
Prêchent partout diviniment,
En mille langages divers,
Et convertissent l'univers.

CB 6,44,5 Éclairez-nous de vos splendeurs,
Animez-nous de vos ardeurs,
De vos bras aimables et forts,
Soutenez nos débiles corps.

CB 6,44,6 Écartez les anges mauvais,
Faites-nous jouir de la paix,
Rendez-vous notre conducteur,
Et nous sauvez de tout malheur.

CB 6,44,7 Faites que nous connaissions tous,
Le Père et le Fils comme vous,
Saint-Esprit, amour personnel,
Du Père et du Fils éternel.

CB 6,44,8 Au Père Dieu de majesté,
A Jésus-Christ ressuscité,
Au Saint-Esprit auteur de paix,
Gloire et honneur soit à jamais.

CB 6,44,9 Au Père, au Fils, rendons honneur,
Comme à l'Esprit consolateur,
Gloire à l'auguste Trinité,
Pendant toute l'éternité.

CB 6,45 ***Dans lequel on fait une profession de foi tirée du Symbole des apôtres.***

Sur l'air: *Amour près de l'hôpital.*

CB 6,45,1 Mon fils, un amoureux devoir,
Qui t'engage à recevoir,
Et la grâce et la gloire,
T'oblige surtout de savoir
Tout ce que tu dois croire.

CB 6,45,2 Viens, et proteste avec moi,
Les douze articles de la foi,
Où ton salut se fonde,
C'est au Dieu vivant que tu crois,
Qui de rien fit le monde.

CB 6,45,3 Une forte et douce ferveur,
Donne ce plaisir à mon coeur,
Qu'il croit ce qu'il espère,
En Jésus-Christ notre sauveur,
Fils unique du Père.

CB 6,45,4 Par l'Esprit-Saint et souverain,
Ce Verbe en un état humain,
Fut conçu dans le monde.
Sortit après du chaste sein,
D'une Vierge féconde.

CB 6,45,5 Le tombeau le vit sous ses lois,
Après que la sanglante voix,
De sa patrie ingrate,
L'eut fait mourir sur une croix,
Par arrêt de Pilate.

CB 6,45,6 Sa sainte âme au troisième jour,
Étant des limbes de retour,
Reprit sa chair sacrée,
Puis quittant ce mortel séjour,
Vola dans l'empyrée.

CB 6,45,7 Du trône où le Ciel voit ce Fils,
Au côté de son Père assis,
Il doit un jour descendre,
Pour juger les morts, les vivants,
Et mettre tout en cendre.

CB 6,45,8 Je crois en la divinité,
Du Saint-Esprit dont la bonté,
Rend toutes choses bonnes,
Il tient rang dans la Trinité,
De troisième personne.

CB 6,45,9 Je crois que le secours des Cieux,
Fait régner l'Église en tous lieux,
Sur la raison humaine,
Toutefois pour m'expliquer mieux,
Je l'appelle romaine.

CB 6,45,10 Les souffrants et les bienheureux,
Sont tous les enfants amoureux,
Du Père des lumières;
Je crois qu'ils ont commerce entre eux,
D'oeuvres et de prières.

CB 6,45,11 Je crois qu'en un saint tribunal,
On nous absout de tout le mal,
Que nous pouvons commettre,
Versant comme par un canal,
La grâce par le prêtre.

CB 6,45,12 Je crois qu'au jour du jugement,
Notre chair dans le monument,
Doit ouïr la trompette,
Qui la rendra dans un moment,
Dans sa forme parfaite.

CB 6,45,13 Enfin je crois que nos souhaits,
A qui ne peut donner la paix,
Nulle chose mortelle

Se reposeront à jamais,
En la vie éternelle.

CB 6,46 ***Pour la fête de la très sainte Trinité.***

Sur l'air: *O sacré paradis.*

CB 6,46,1 Auguste Trinité,
Adorable unité,
Indivisible essence,
Trois personnes n'ont qu'un pouvoir,
Qu'une sagesse et qu'un vouloir,
Qu'une même substance.

CB 6,46,2 Mystère ravissant,
Le Père tout-puissant,
Se contemplant soi-même,
Engendre son Fils, et produit
Avec lui le très Saint-Esprit,
Acte d'amour suprême.

CB 6,46,3 Cette spiration,
Et génération,
Pure et continuelle,
N'eut jamais de commencement,
N'aura ni fin, ni changement,
Car elle est éternelle.

CB 6,46,4 O infinie grandeur,
Hauteur et profondeur,
De l'essence divine,
Source de bénédiction,
Où toutes les perfections,
Prennent leur origine.

CB 6,46,5 Donc, océan profond,
Et sans bornes et sans fond,
Ne te pouvant comprendre,
Je viens dans tes flots m'engloutir,
Et je n'en veux jamais sortir;
Mais tout à toi me rendre.

CB 6,47 ***Sur le renouvellement des promesses du baptême.***

Sur l'air: *Daignez, Seigneur, vos saintes lois.*

CB 6,47,1 Je viens, mon Dieu, ratifier moi-même,
Ce que pour moi l'on promit autrefois,
Les sacrés voeux pour moi faits au baptême,
Je veux les rendre aujourd'hui de mon choix.
Je viens, mon Dieu, ratifier moi-même,
Ce que pour moi l'on promit autrefois.

CB 6,47,2 Je te renonce, ô prince tyrannique,
Cruel satan injuste usurpateur,
Je te déteste et mon désir unique,
Est d'obéir aux lois du créateur.
Je te renonce, etc.

CB 6,47,3 Je te renonce, ô péché détestable,
Poison mortel, malgré tous tes attraits,
Ah! pour te rendre à mon coeur haïssable,
Il me suffit qu'à mon Dieu tu déplais.
Je te renonce, etc.

CB 6,47,4 Je vous renonce, ô maximes mondaines,
Loin de mon coeur, ô monde et ton esprit,
Avec horreur je vois tes pompes vaines,
Et je m'attache à suivre Jésus-Christ.
Je vous renonce, etc.

CB 6,47,5 De tout mon coeur, mon Dieu je renouvelle,
Ces sacrés voeux, je les fais pour toujours,
Et je promets être toujours fidèle,
A les garder avec votre secours.
De tout mon coeur, etc.

CB 6,47,6 Vous m'avez mis au rang inestimable,
De vos enfants, ô Père tout-puissant:
Je veux pour vous, ô Père tout aimable,
Avoir la crainte et l'amour d'un enfant.
Vous m'avez mis, etc.

CB 6,47,7 Divin Jésus, je promets de vous suivre,
D'être à vous seul je me fais une loi:
Non ce n'est plus pour moi que je veux vivre,
Comme mon chef vous seul vivez en moi.
Divin Jésus, etc.

CB 6,48 ***Sur l'eucharistie.***

Sur l'air: *Je ne veux de Tircis.*

CB 6,48,1 Doux objet de mes voeux, délices de mon coeur,
Dieu tout charmant, beauté suprême,
Ton amour est enfin vainqueur,
Et pour toi le mien est extrême.

CB 6,48,2 Quel excès de bonté, je vois sur cet autel,
Le Dieu qui lance le tonnerre,
Sans quitter son trône éternel,
Il descend pour moi sur la terre.

CB 6,48,3 Que de biens à la fois, que notre sort est doux,
Ton corps nous sert de nourriture,
Et ton sang qui coule pour nous,
Enrichit toute la nature.

CB 6,48,4 Quand je sens les bienfaits que tu répands sur moi,
En te cachant sous ce mystère,
Tout mon coeur s'enflamme pour toi,
Comme un fils pour un tendre père.

CB 6,48,5 Tu me donnes ton corps, je viens t'offrir mon coeur,
Pour tout ton sang reçois mes larmes,
Je ne puis sentir trop d'ardeur,
Pour un bien si rempli de charmes.

CB 6,48,6 Tous les biens d'ici-bas n'ont que de faux attraits,
Ils ne sont doux qu'en apparence?

Mais, Seigneur, tes moindres bienfaits,
Vont plus loin que mon espérance.

CB 6,48,7 D'un amour éternel je jure de t'aimer,
Et cet amour doit être extrême,
On ne peut assez s'enflammer,
Quand il faut aimer un Dieu même.

CB 6,48,8 Je t'entends soupirer, et ce soupir d'amour,
Demande grâce pour mon crime,
L'Immortel se calme en ce jour,
Où son Fils devient ma victime.

CB 6,48,9 Tu préviens la douceur qui m'est promise aux Cieux,
Je suis heureux par ta présence,
Et je sens que même en ces lieux,
Mon bonheur éternel commence.

CB 6,48,10 Tout pécheur que je suis, l'amour te donne à moi,
Qu'il est charmant, qu'il est extrême,
Mais aussi je n'aime que toi,
Et l'amour me donne à toi-même.

CB 6,48,11 Je ne veux désormais brûler que de tes feux,
C'est pour toi seul que je vais vivre;
Quand je vois tes soins amoureux,
Cet exemple est trop doux à suivre.

CB 6,49 ***Pour la communion.***

Sur l'air: *Des folies d'Espagne.*

CB 6,49,1 Le jeudi saint, Jésus faisant la cène,
Bénit le pain qu'il tenait en ses mains,
En le donnant à ses apôtres même,
Mangez, dit-il, car c'est mon corps très saint.
Car c'est mon corps très saint.

CB 6,49,2 Ayant après béni le saint calice,
Buvez, dit-il, avec un air très doux,
C'est mon vrai sang, qui doit en sacrifice,
Être versé pour le salut de tous,
Pour le salut de tous.

CB 6,49,3 Tremble chrétien t'approchant de la table,
De cet agneau saint, pur et innocent,
Fais de ton mieux pour lui être agréable,
En recevant ce divin Sacrement,
Ce divin Sacrement.

CB 6,49,4 Malgré Calvin l'Évangile catholique,
Croira toujours Jésus ici présent,
Et malgré vous libertins, hérétiques,
Nous adorons le corps du Dieu vivant,
Le corps du Dieu vivant.

CB 6,50 ***Sur le très saint Sacrement de l'autel.***

Sur l'air: *O Dieu! que vous êtes aimable.*

CB 6,50,1 O terre! ô Cieux! quelle merveille.
Quel prodige étonnant!

Par une bonté sans pareille,
Le Fils du tout-puissant,
Sur nos autels descend,
Que peut-il de plus grand?

CB 6,50,2 Ah! que votre amour est extrême,
Mon divin rédempteur,
Vous changez le pain en vous-même,
Quel bien! quelle faveur!
Changez aussi nos coeurs,
Soyez-en le vainqueur.

CB 6,50,3 O manne qui donnez la vie,
Dans la nouvelle loi,
Céleste agneau, divine hostie,
Venez, venez en moi,
Affermissez ma foi,
Mon sauveur et mon roi.

CB 6,50,4 Épris de votre créature,
Divin et chaste époux,
Vous devenez sa nourriture,
Et par un noeud si doux,
Vous unissant à nous,
Vous nous changez en vous.

CB 6,51 ***Pour la bénédiction du très saint Sacrement.***

CB 6,51,1 La présence de mon doux sauveur,
Fait par excellence tout mon bonheur,
Je ne puis qu'aimer tendrement,
Ce doux Jésus dans le saint Sacrement,
Ah! mon âme
Brûle d'une flamme,
Qui réponde aux saints empressements,
Du plus généreux des amants,
Ah! mon coeur,
Ne conçois jamais d'autre ardeur.

CB 6,51,2 Je l'honore, ce Verbe éternel.
Et mon coeur l'adore sur cet autel,
Pardonnez-moi divin Jésus,
A l'avenir je ne pécherai plus:
Que vos grâces,
Je rende efficaces,
Par mon plus sincère repentir,
Mon coeur commence à s'attendrir,
Donnez-nous,
La bénédiction à tous.

CB 6,52 **Actes avant la communion.**

Sur l'air: *Vous m'appelez, Seigneur.*

CB 6,52,1 ***Acte de foi.***

Divin Jésus,
Pour me donner la vie,
Vous êtes dans la sainte hostie,
Divin Jésus;

La foi m'éclaire,
Je crois ce grand mystère,
Divin Jésus.

CB 6,52,2 ***Acte d'espérance.***

Dieu tout-puissant,
Votre douce présence,
Va ranimer ma confiance,
Dieu tout-puissant;
En vous j'espère,
Finissez ma misère,
Dieu tout-puissant.

CB 6,52,3 ***Acte d'amour.***

Amour sacré,
De vous seul je veux vivre,
Pour toujours à vous je me livre,
Amour sacré;
Brûlez mon âme,
De votre vive flamme,
Amour sacré.

CB 6,52,4 ***Acte d'humilité.***

Je suis pécheur,
Devant vous je m'abaisse,
Plein de regret je le confesse,
Je suis pécheur;
Dieu de clémence,
Pardonnez mon offense,
Je suis pécheur.

CB 6,52,5 ***Acte de désir.***

Venez en moi,
Mon âme vous désire Après vous seul elle soupire,
Venez en moi;
Maître adorable,
Rédempteur tout aimable,
Venez en moi.

CB 6,52,6 **Actes après la communion.**
Acte d'adoration.

Quelle faveur!
Le Dieu de la nature,
Est devenu ma nourriture,
Quelle faveur!
O roi suprême!
Vous logez dans moi-même,
Quelle faveur!

CB 6,52,7 ***Acte de remerciement.***

Pour un tel don,
Que les saints et les anges,
Fassent retentir vos louanges,
Pour un tel don,

Que tout s'empresse,
A vous bénir sans cesse,
Pour un tel don.

CB 6,52,8 ***Acte d'amour.***

J'aime vous seul,
Jésus si plein de charmes,
Votre amour fait couler mes larmes,
J'aime vous seul;
Votre visite,
Tout mon amour excite,
J'aime vous seul.

CB 6,52,9 ***Acte d'offrande.***

Tout est à vous,
Je vous le sacrifie,
Mon coeur, et mes biens, et ma vie,
Tout est à vous;
Pour mon seul maître,
Je veux vous reconnaître,
Tout est à vous.

CB 6,52,10 ***Acte de demande.***

Jusqu'à la mort,
Régnez seul dans mon âme,
Que votre amour toujours m'enflamme,
Jusqu'à la mort;
Dieu débonnaire,
A vous seul je veux plaire,
Jusqu'à la mort.

CB 6,53 ***Pour l'élévation de la sainte hostie, et la bénédiction du très saint Sacrement.***

Sur le même air.

CB 6,53,1 Sur cet autel,
Ah! que vois-je paraître,
Jésus mon roi, mon divin maître,
Sur cet autel!
Sainte victime,
Vous expiez mon crime,
Sur cet autel.

CB 6,53,2 De tout mon coeur,
Dans ce sacré mystère,
Je vous adore et vous révère,
De tout mon coeur:
Bonté suprême,
Que toujours je vous aime,
De tout mon coeur.

CB 6,54 ***Pour le jour de la communion.***

Sur l'air: *L'amour... la nuit et le jour.*

CB 6,54,1 O jour heureux pour moi!
Mon bonheur est extrême.

Jésus mon divin roi,
Veut enfin dans moi-même,
Venir,
Quel plus doux plaisir.

CB 6,54,2 Eh quoi, divin sauveur!
Moi vile créature,
Recevoir dans mon coeur,
L'auteur de la nature,
O Cieux!
Quel bien précieux.

CB 6,54,3 Je le vois votre amour,
Vous fait donner vous-même,
Par un juste retour,
Grand Dieu que je vous aime,
Mon coeur,
Soyez plein d'ardeur.

CB 6,54,4 Mon aimable Jésus,
Dans l'amour qui me presse,
Hélas! je n'en puis plus,
Que je brûle sans cesse,
Pour vous,
Rien ne m'est si doux.

CB 6,54,5 Ah! point d'iniquité,
Point en moi de souillure,
Le Dieu de pureté,
Demande une âme pure,
Seigneur,
Lavez bien mon coeur.

CB 6,54,6 O quel péché plus noir,
Quel crime détestable,
Que de vous recevoir,
Avec un coeur coupable,
La mort,
Plutôt qu'un tel sort.

CB 6,54,7 Donnez-moi les vertus,
O Dieu tout adorable!
Qui me rendront le plus,
A vos yeux agréable,
Jamais,
Point d'autres souhaits.

CB 6,54,8 Que je sois affamé,
De vous vrai pain de vie,
Et dans vous transformé,
Jésus soit mon envie,
Venez,
Et dans moi régnez.

CB 6,55 ***Sur la fête de la Visitation de la très sainte Vierge.***

Sur l'air: *Valdec ce grand capitaine.*

CB 6,55,1 Marie à peine est enceinte,
Déjà son amour ardent,
La fait agir puissamment,
En bannissant toute crainte,
Elle traverse les monts,
Sa charité n'est point feinte,
Elle traverse les monts,
Pour désarmer les démons.

CB 6,55,2 En entrant chez Zacharie,
Elle embrasse Élisabeth,
Et l'enfant qu'elle portait,
Prend une nouvelle vie,
Élisabeth le sentit,
Et de joie elle fut ravie,
Élisabeth le sentit,
En son sein il tressaillit.

CB 6,55,3 Femme entre toutes bénie,
Votre fruit est le sauveur,
D'où me vient donc ce bonheur
Que la mère du messie,
Daigne entrer dans ma maison,
De joie je me sens ravie,
Daigne entrer dans ma maison,
Pour en chasser le démon.

CB 6,55,4 Qu'une pareille visite,
Me comblerait de douceur,
Est-il rien de plus flatteur,
A le souhaiter tout m'excite,
Mais ai-je d'Élisabeth,
Les vertus et le mérite,
Mais ai-je d'Élisabeth,
L'amour dont elle brûlait.

CB 6,55,5 Je serais trop téméraire,
D'aspirer à ce bonheur,
Je ne veux d'autre faveur,
Que l'espoir seul de lui plaire;
Si j'obtiens un jour ce bien,
Je quitte ceux de la terre,
Si j'obtiens un jour ce bien,
Je ne demande plus rien.

CB 6,55,6 Marie nous peut satisfaire,
Et combler tous nos désirs,
Mettons donc tous nos plaisirs,
A la servir, à lui plaire,
Pour obtenir sa faveur,
Il n'est qu'une chose à faire,
Pour obtenir sa faveur,
Il faut lui donner son coeur.

CB 7 **Les cantiques suivants se chantent depuis le dimanche d'après l'octave du saint Sacrement.**

CB 7,56 ***Les chrétiens dans les souffrances doivent recourir à Dieu.***

Sur l'air: *Adieu panier, etc.*

CB 7,56,1 Vous qui vivez dans les souffrances,
Faites toujours votre devoir,
Ne courez pas au désespoir,
La voix d'un Dieu vous rend l'espérance.

CB 7,56,2 L'entendez-vous? il vous appelle,
A ses bontés ayez recours,
Il vous promet un prompt secours,
Et sa parole est toujours fidèle.

CB 7,56,3 Venez, dit-il, troupeau que j'aime,
Consacrez-moi tous vos travaux,
Et par la fin de tous vos maux,
Vous connaîtrez mon amour extrême.

CB 7,56,4 Que cette voix est agréable,
Qu'elle a de charmes pour nos coeurs,
Un Dieu prend part à nos malheurs,
Qu'on est heureux d'être misérable.

CB 7,56,5 Offrons-lui donc nos soins, nos peines,
Vers ce grand Dieu portons nos pas,
Allons à lui, ne tardons pas,
Il veut porter le poids de nos chaînes.

CB 7,56,6 S'il nous soulage en cette vie,
Ce doux bienfait n'est encore rien,
Il nous promet un plus grand bien,
Quand nous serons dans notre patrie.

CB 7,56,7 Plus on nous fait ici la guerre,
Plus nos lauriers sont glorieux,
Dieu nous réserve dans les Cieux,
De quoi payer les maux de la terre.

CB 7,56,8 Quel prix suivra notre victoire,
N'en doutons point nous l'obtiendrons,
Et tous les maux que nous souffrons,
Seront pour nous des degrés de gloire.

CB 7,56,9 Par nos revers Dieu nous rassure,
Nous évitons ses châtiments;
Quand nous passons par les tourments,
Notre innocence en devient plus pure.

CB 7,56,10 Ah! que son bras est favorable,
Lorsqu'il paraît nous affliger,
Il paye un malheur passager,
Par un bonheur à jamais durable.

CB 7,56,11 Avec plaisir souffrons sans cesse,
Gagnons le prix qui nous attend,
Que notre zèle soit constant,
Puisque le Ciel pour nous s'intéresse.

CB 7,56,12 Du Rédempteur suivons les traces,
En les suivant portons sa croix,
Il nous en fait de justes lois,
Obéissons, méritons ses grâces.

CB 7,57 ***La Madeleine aux pieds du Sauveur.***

Sur l'air: *Vous brillez seule en ces retraites.*

CB 7,57,1 Objet de ma nouvelle flamme,
Divin amant trop longtemps négligé,
Jésus, je vous donne mon âme,
C'en est fait *(bis)* mon coeur est changé.

CB 7,57,2 Si je languis, si je soupire,
Dieu de mon coeur, ce n'est plus que pour vous;
Seigneur, vous pouvez me suffire,
Un seul bien *(bis)* me tient lieu de tous.

CB 7,57,3 Soyez sensible à ma misère,
Voyez mes pleurs, rien ne les peut tarir,
Hélas! si vous êtes mon père,
Ma douleur *(bis)* doit vous attendrir.

CB 7,57,4 Je ne viens plus cacher mon crime,
Et si je viens embrasser vos genoux,
C'est pour vous offrir la victime;
Mais hélas! *(bis)* suspendez vos coups.

CB 7,57,5 Suivez plutôt votre clémence,
Permettez-moi d'implorer son secours,
Elle est mon unique espérance,
Et j'en fais *(bis)* mon dernier recours.

CB 7,57,6 Ah! quel amour, quelle tendresse,
Vous m'exaucez, le pardon m'est promis,
Pour moi votre coeur s'intéresse,
Mes péchés *(bis)* me sont tous remis.

CB 7,57,7 Enfin mon coeur connaît les charmes,
Dont il s'était jusqu'ici défendu,
Pourrais-je employer trop de larmes,
A pleurer *(bis)* tant de temps perdu.

CB 7,57,8 Je commençai par les délices,
Je m'en repens, et je veux m'en punir,
Je vais les changer en supplices,
C'est par là *(bis)* qu'il me faut finir.

CB 7,58 ***Sur la prière du matin.***

Sur l'air: *On dit partout que je cherche à vous plaire.*

CB 7,58,1 Dès le matin rendons un humble hommage,
Au tout-puissant, au Dieu qui nous a faits,
Il nous engage,
Par ses bienfaits,
A le bénir, et prendre pour jamais,
Son doux amour pour notre heureux partage.

CB 7,58,2 Que dans le jour sa divine présence,
Rende nos coeurs attentifs à sa voix,

Que rien n'offense
Ce roi des rois,
Mais que soumis à ses aimables lois,
Nous le servions avec reconnaissance.

CB 7,58,3 Gardons nos coeurs, et nos sens de surprise,
Veillons sans cesse, et prions-le toujours,
Qu'il nous conduise,
Et qu'en nos jours,
De ses bontés rien n'arrête le cours,
Nous soyons purs, et rien ne nous séduise.

CB 7,58,4 Cherchons le Ciel, mais sans inquiétude
Quittons la terre, elle est vide de bien,
C'est là l'étude,
D'un vrai chrétien,
Et pour celui qui ne désire rien,
Le monde entier n'est qu'une solitude.

CB 7,58,5 De nos péchés conservons la mémoire,
Effaçons-les tous les jours par nos pleurs;
Il nous faut boire,
Comme pécheurs,
Dans le calice où l'homme de douleurs,
But avant nous pour entrer dans sa gloire.

CB 7,58,6 Aimons la croix, Jésus est le modèle,
Qu'il nous faut suivre ici-bas ou périr,
Le vrai fidèle,
Aime à souffrir,
C'est sur la croix qu'il doit vivre et mourir,
Pour mériter la couronne éternelle.

CB 7,59 ***Sur l'oraison dominicale.***

Sur l'air: *Dieu de bonté,* ou *C'est à ce jour.*

CB 7,59,1 Père éternel, qu'on vous loue en tous lieux,
Établissez dans nos coeurs votre empire,
Soyez en terre obéi comme aux Cieux,
Nourrissez-nous, vous par qui tout respire.

CB 7,59,2 Pardonnez-nous comme nous pardonnons,
Préservez-nous du démon qui nous tente,
Délivrez-nous du mal que nous craignons,
Et que l'effet réponde à notre attente.

CB 7,59,3 ***Sur la salutation angélique.***

Je vous salue, ô mère de mon Dieu,
Vierge bénie entre toutes les femmes,
Que béni soit en tout temps en tous lieux,
Votre cher Fils, le sauveur de nos âmes.

CB 7,59,4 Protégez-nous parmi tous nos malheurs,
Mère du Verbe, ô divine Marie!
Dès maintenant priez pour les pécheurs,
Mais plus encore à la fin de leur vie.

CB 7,59,5 ***Sur saint Joseph.***

Heureux Joseph, dont l'emploi glorieux,
Fut de servir à Jésus-Christ de père,
Très chaste époux de la reine des Cieux,
Priez pour nous et le Fils et la mère.

CB 7,59,6 ***Sur l'ange gardien.***

Ange de Dieu qui voyez mes besoins,
Qui jour et nuit veillez pour me conduire,
Assistez-moi de vos fidèles soins,
Daignez toujours me régir et m'instruire.

CB 7,60 ***Retour d'une âme à Dieu.***

Sur l'air: *Suivons l'amour,* ou *Sur les folies d'Espagne.*

CB 7,60,1 Être éternel, beauté toujours nouvelle,
Que j'ai longtemps vécu sans vous aimer,
Mais en ce jour cessant d'être rebelle,
De votre amour je me laisse enflammer.

CB 7,60,2 Vous le voulez, ô majesté suprême,
Que tous se rende à vos divins appas,
Oui, je le veux, et je le dis de même,
Et pourquoi donc ne vous aimai-je pas?

CB 7,60,3 Coeur insensible, à qui prétends-tu plaire,
Serait-ce au monde, à ce monde inconstant?
C'est ton Dieu seul qui peut te satisfaire,
Aime-le donc, et tu vivras content.

CB 7,60,4 Dès ce moment, c'en est fait je commence,
Ah! j'en conviens, c'est bien tard commencer,
Mais que le Ciel fixe mon inconstance,
Et je promets de ne jamais cesser.

CB 7,60,5 Aimable joug que la grâce m'impose,
Tu mets enfin le comble à tous mes voeux;
Venez, Seigneur, vous m'êtes toutes choses,
Votre amour seul, et je suis trop heureux.

CB 7,61 *Sur les sacrements de l'Église.*
Sur l'air: *Père éternel.*

CB 7,61,1 ***Le baptême.***

Nous naissons tous d'un noir crime tachés,
Mais le baptême en un instant l'efface,
Il rompt nos fers, et lavant nos péchés,
Nous rend enfants du Seigneur par la grâce.

CB 7,61,2 ***La confirmation.***

Ce sacrement nous dispose au combat,
Nous fait prévoir des démons la surprise,
D'un faible enfant, il fait un saint soldat,
Et l'encourage à défendre l'Église.

CB 7,61,3 ***La pénitence.***

Quand un pécheur sincèrement touché,
Au tribunal vient pleurer sa malice,
Dès ce moment absous de tout péché,
Il ne craint plus un éternel supplice.

CB 7,61,4 ***L'eucharistie.***

Un Dieu sauveur pour nourrir les mortels,
Fait de sa chair le sacré pain de vie,
Et s'immolant pour nous sur les autels,
Il est ensemble et le prêtre et l'hostie.

CB 7,61,5 ***L'extrême-onction.***

Tous les démons font mille et mille efforts,
Pour ralentir des mourants le courage,
Mais l'onction que reçoivent nos corps,
Fait triompher notre esprit de leur rage.

CB 7,61,6 ***L'ordre.***

L'ordre sacré rend les hommes des dieux,
Tout prêtre est saint, sa puissance est suprême,
Il a les clefs des enfers et des Cieux,
Et tient de Dieu le pouvoir sur Dieu même.

CB 7,61,7 ***Le mariage.***

Dieu pour avoir de vrais adorateurs,
Unit le Verbe à la nature humaine,
Au mariage il joint ainsi deux coeurs,
Pour augmenter son céleste domaine.

CB 7,62 ***Pour la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge.***

Sur l'air: *Que devant vous tout s'abaisse, etc.*

CB 7,62,1 Peuples chrétiens, tressaillons d'allégresse,
Réjouissons-nous, ayons le coeur joyeux,
La sacrée Vierge, notre bonne maîtresse,
Quitte la terre et s'en va dans les Cieux,
Son Fils lui-même,
Ce Dieu suprême,
La vient chercher avec les bienheureux.

CB 7,62,2 Les saints apôtres du divin messie,
Se rassemblèrent tous en un même lieu,
Où ils virent finir la vie,
De la glorieuse mère du vrai Dieu,
La vive flamme,
Brûlant son âme,
La fit mourir par l'ardeur de son feu.

CB 7,62,3 Bientôt après la majesté suprême,
Ressuscita cette mère d'amour
La fit porter par les archanges mêmes,
Les séraphins en la céleste cour.
Dedans un trône,

Dieu la couronne,
Au plus haut lieu de l'immortel séjour.

CB 7,62,4 Réjouissez-vous, ô divine Marie,
En ce saint jour pour vous très glorieux,
Où vous sortîtes de cette vie,
Vous en allant au séjour bienheureux,
Que l'on bénisse,
Le Ciel propice,
Où vous régnez malgré les envieux.

CB 7,62,5 Impératrice des hommes et des anges,
Régnez sur nous et sur tous les humains,
Que l'univers publie vos louanges,
Trouvant en vous la source des vrais biens,
Oui, je vous aime,
Plus que moi-même,
Mère de Dieu, reine des souverains.

CB 7,62,6 Que devant vous tout s'abaisse et tout tremble,
Grande Marie, souveraine des Cieux,
Et qu'à vos pieds tous les bons coeurs s'assemblent,
Pour embraser de vos célestes feux,
Et que toute âme,
D'amour s'enflamme,
Aux doux regards de vos aimables yeux.

CB 7,62,7 Je me prosterne au pied de votre trône,
Reine des rois, maîtresse de mon coeur,
Vous êtes ma charitable patronne,
Entre vos mains je remets mon bonheur,
Ma confiance,
Mon espérance,
Se trouvent en vous après Dieu mon sauveur.

CB 7,62,8 Je ne crains rien sous vos saintes auspices,
Des démons furieux des enfers,
Pourvu que vous vouliez m'être propice,
Dieu votre Fils me tirera des fers,
Je brave l'onde,
Et tout le monde,
Quand ils auraient pour armes des tonnerres.

CB 7,62,9 Recevez-moi très honorée dame,
Pour votre esclave entre vos serviteurs,
Je vous consacre mon corps et mon âme,
Pour servir à votre plus grand honneur;
Vierge très pure,
Oui, je vous jure,
L'obéissance et l'amour de mon coeur.

CB 7,62,10 Reine du Ciel, ma glorieuse princesse,
Je me dévoue à votre majesté,
O ma très bonne et très douce maîtresse,
De votre amour mon coeur est embrasé,
Mère céleste,

Je vous proteste,
De vous aimer toute l'éternité.

CB 7,62,11 Heureux celui qui sous votre assistance,
Consacre à Dieu les plus beaux de ses jours,
Heureux celui de qui votre clémence,
Prend le parti, se rendant son secours,
Vierge puissante;
Vierge clémente,
Heureux le coeur épris de votre amour.

CB 7,62,12 Souvenez-vous que vous êtes ma mère,
Je vous honore en cette qualité,
Votre cher Fils veut bien être mon frère,
Encore qu'il soit le Dieu de majesté,
Bienheureux anges,
Glorieux archanges,
Mon sort égale votre félicité.

CB 7,63 ***Sur le même sujet.***

CB 7,63,1 Chantons la reine des Cieux,
Que l'excès de l'amour,
Fait triompher en ce jour,
Chantons la reine des Cieux,
Qu'on l'honore et qu'on l'aime en tous lieux,
De nos chants divers,
Remplissons les airs,
Que tout l'univers,
Réponde à nos doux concerts;
De nos chants divers,
Remplissons les airs,
Inventons même de nouveaux airs.

CB 7,63,2 Enfin l'hiver a passé,
Les glaçons sont fondus,
Et le vent ne souffle plus,
Enfin l'hiver a passé,
Les tempêtes et les pluies ont cessé;
Vierge, les douleurs,
Les cris et les pleurs,
Font place aux douceurs,
Dont vous fait part le Seigneur,
Vierge, les douleurs,
Les cris et les pleurs,
Ne sauraient plus troubler votre coeur.

CB 7,63,3 Venez, ma mie, ma soeur,
Ma colombe, venez,
Mes biens vous sont destinés;
Venez, ma mie, ma soeur,
Hâtez-vous, lui dit son doux sauveur,
Entrez dans ma paix,
Régnez à jamais,
Que tous vos souhaits,
Soient accomplis désormais,
Entrez dans ma paix,

Régnez à jamais,
Possédez ma grâce et mes bienfaits.

CB 7,63,4 Voyez, filles de Sion,
Sur un char enflammé,
La mère du bien-aimé;
Voyez filles de Sion,
Et chantez en cette occasion,
Quel astre nouveau,
Si clair et si beau,
Sortant du tombeau,
Vient éclairer nos coteaux,
Quel astre nouveau,
Si clair et si beau,
Par ses feux vient soulager nos maux.

CB 7,63,5 Daignez, Marie, en ce jour,
Écouter nos soupirs,
Et seconder nos désirs,
Daignez, Marie, en ce jour,
Recevoir nos voeux et nos amours,
Du céleste époux,
Calmez le courroux,
Qu'il se montre doux.
A tous ceux qui sont à vous,
Du céleste époux,
Calmez le courroux,
Que son coeur s'attendrisse envers nous.

CB 7,64 ***Sur le bonheur qu'il y a de se donner à Dieu dès sa tendre jeunesse.***

Sur l'air: *Le Seigneur se promène.*

CB 7,64,1 La plus tendre jeunesse,
Passe comme une fleur,
Hâtez-vous le temps presse,
Donnez-vous au Seigneur,
Tout se change en délice,
Quand on veut le servir,
Le plus grand sacrifice,
Devient un doux plaisir.

CB 7,64,2 Que de pleurs et de larmes,
Doit coûter au trépas,
Ce monde, dont les charmes,
Nous trompent ici-bas,
D'agréables promesses,
Il nous flatte d'abord,
Mais toutes ses caresses,
Conduisent à la mort.

CB 7,64,3 Si le monde t'offense,
Méprise son courroux;
Dieu veut la préférence,
Il s'en montre jaloux,
Si sa bonté suprême,
A pour nous tant d'ardeur,

Il faut l'aimer de même,
Sans partager son coeur.

CB 7,64,4 N'attendez point cet âge,
Où les hommes n'ont plus,
Ni force ni courage,
Pour les grandes vertus,
C'est faire un sacrifice,
Qui nous a peu coûté,
Que de quitter le vice,
Lorsqu'il n'est plus goûté,

CB 7,64,5 Prévenez la vieillesse,
Cette triste saison,
Le temps de la jeunesse,
Est un temps de moisson;
Le Sauveur nous menace,
D'une fatale nuit,
Où quoique l'homme fasse,
Il travaille sans fruit.

CB 7,64,6 Pourquoi tant vous promettre,
De vivre longuement,
Chaque moment peut être,
Votre dernier moment,
Craignons que de la grâce,
Dieu n'arrête le cours,
Qu'un autre à notre place
Ne soit mis pour toujours.

CB 7,64,7 Quand plusieurs fois au crime,
L'on ose consentir,
Hélas! c'est un abîme,
Dont on ne peut sortir,
Il n'est rien de plus rude,
Que de se détacher,
D'une longue habitude,
Qu'on s'est fait de pécher.

CB 7,64,8 Présentons nos services,
Au Seigneur tout puissant,
Offrons-lui les prémices,
De l'âge fleurissant,
Cet adorable maître,
Ne nous donne le jour,
Qu'afin de le connaître,
Et vivre en son amour.

CB 7,65 ***Sur la pureté.***

Sur l'air: *Petite inhumaine soyez.*

CB 7,65,1 D'un amour extrême,
Ah! que sans cesse je t'aime,
Pour moi quel bonheur suprême,
Sainte pureté,
O vertu charmante,

Vertu ravissante,
Ta beauté m'enchante,
J'en suis transporté.

CB 7,65,2 Quel bien ineffable,
Dans un corps si misérable,
Par toi l'homme est fait semblable,
A de purs esprits:
Heureux qui désire,
Ton aimable empire,
Qui pour toi soupire,
O vertu sans prix.

CB 7,65,3 O qu'une âme est belle!
A son Dieu toujours fidèle,
Et pour toi pleine de zèle,
Divine pudeur,
Trésor admirable,
Don incomparable,
Rien n'est plus aimable,
Aux yeux du Seigneur.

CB 7,65,4 Fuyons donc sans cesse,
Fuyons tout ce qui la blesse,
Vous surtout chère jeunesse,
Vivez chastement,
Quel triste naufrage,
Lorsque dans votre âge,
Hélas! l'on s'engage,
Dans l'égarement.

CB 7,65,5 Qu'une impure flamme,
N'entre jamais dans votre âme,
Que toujours ce vice infâme
Vous soit en horreur,
O vice exécrable!
Vice abominable,
Poison détestable!
Loin de notre coeur.

CB 7,65,6 D'un Dieu la présence
Le travail, la tempérance,
Sur vos sens la vigilance,
Font votre secours,
L'âme qui souhaite,
La pudeur parfaite,
Cherche la retraite,
Aimez-la toujours.

CB 7,65,7 Dieu plein de tendresse,
A vous il faut qu'on s'adresse,
Soutenez notre faiblesse,
Notre infirmité,
Que rien ne nous tente,
Que notre coeur sente,

Une ardeur constante,
Pour la pureté.

CB 7,66 ***En l'honneur des anges gardiens.***

Sur l'air: *Le printemps vient de naître.*

CB 7,66,1 Ah! que le Ciel nous aime,
Que notre sort est doux,
Contre l'enfer jaloux,
Il nous défend lui-même,
Ah! que le Ciel nous aime,
Que notre sort est doux.

CB 7,66,2 Ah! que peut entreprendre,
Tout l'infernal séjour,
Quand la céleste cour,
S'arme pour nous défendre,
Ah! que peut, etc.

CB 7,66,3 Un ange tutélaire,
S'attache à tous nos pas,
Il ne nous quitte pas,
Dans ce lieu de misère.
Un ange tutélaire, etc.

CB 7,66,4 Il veille sur notre âme,
Elle ne peut tomber,
Il sait la dérober,
A l'éternelle flamme.
Il veille, etc.

CB 7,66,5 La nuit la plus profonde,
Fuit devant ce flambeau,
C'est un soleil nouveau,
Qui brille sur le monde.
La nuit, etc.

CB 7,66,6 Du plus affreux orage,
On ne craint point l'effort,
Ah! pour trouver le port,
On échappe au naufrage.
Du plus, etc.

CB 7,66,7 D'un Dieu tout adorable,
Méritons les bienfaits,
A nos plus doux souhaits,
Il sera favorable.
D'un Dieu, etc.

CB 7,66,8 Ne suivons pas le crime,
Il est trop dangereux,
Que pour nous rendre heureux,
La vertu nous anime.
Ne suivons pas, etc.

CB 7,66,9 Remportons la victoire,
Que Dieu promet à tous,
Les anges avec nous,

Annonceront sa gloire.
Remportons, etc.

CB 7,66,10 Que l'univers l'implore,
Qu'il chante son amour,
Que chacun à son tour,
Jusqu'au tombeau l'adore.
Que l'univers, etc.

CB 7,67 ***Sur la Nativité de la très sainte Vierge.***

Sur l'air: *La verte jeunesse, qui tourne à tout vent* ou: *Chantons, je vous prie.*

CB 7,67,1 Reprenons courage,
Dedans le Seigneur,
Rendons-lui hommage,
De tout notre coeur,
Marie vient au monde,
Nous donne la paix,
Sur la terre et l'onde,
Selon nos souhaits.

CB 7,67,2 O bienheureuse Anne,
Bénie cent fois,
Quand Dieu nous condamne,
Par ses justes lois,
Vous donnez à l'homme,
L'arbre dont le fruit,
Rend ce que la pomme,
Lui avait détruit.

CB 7,67,3 Notre patriarche,
Joachim triomphant,
Cette sacrée arche,
Est donc votre enfant,
De quelle largesse,
Le Dieu des amours,
Comble la vieillesse,
De vos heureux jours.

CB 7,67,4 Le Ciel en colère,
Contre le pécheur,
Dès qu'il voit la mère,
De son créateur,
Ce brillant aurore,
Du soleil divin,
Ne veut pas la mort,
De pas un humain.

CB 7,67,5 Cette Vierge sainte,
En sa conception,
Dissipe la crainte,
De toute nation,
L'âme pécheresse,
Doit tout espérer,

Voyant la princesse,
Du Ciel s'élever.

CB 7,67,6 Divine Marie,
Venez promptement,
Donnez le messie,
Fils du tout-puissant,
O Vierge très sage,
Écrasez le serpent,
Qui dans l'esclavage,
Enchaîne tout enfant.

CB 7,67,7 Au nom de Marie,
Les démons confus,
Malgré leur furie,
Se trouvent vaincus,
Prononçons sans cesse,
Cet auguste nom,
Mais avec tendresse,
Et dévotion.

CB 7,67,8 Avec un grand zèle,
Honorons Marie,
Le grand Dieu dans elle,
Doit prendre la vie,
Heureux qui révère,
Du fond de son coeur,
Cette Vierge mère,
Du divin sauveur.

CB 7,67,9 Tous les choeurs des anges,
Respectent au berceau
Marie en ses langes,
Comme un saint joyau;
Ils tressaillent d'aise,
Dans le paradis,
Contemplant à l'aise,
Ce trésor sans prix.

CB 8 **Les cantiques suivants se chantent les mois d'octobre et de novembre.**

CB 8,68 ***Pour l'entrée des écoles, après les vacances.***

Dialogue entre l'âme et Jésus.
Sur un air nouveau.

CB 8,68,1 *L'âme.*
Je viens à votre école,
Adorable Jésus,
Je ne suis que misère,
Et je suis sans vertus,
Je n'ose vous parler,
Car je suis criminelle,
Je viens vous écouter,
O parole éternelle!

CB 8,68,2 *Jésus.*
Pour enseigner une âme,
Et le faire avec fruit,
Je viens mettre le calme;
En elle je l'instruis,
Pour m'entendre parler,
Il faut un grand silence,
Et pour suivre mes lois,
Beaucoup d'obéissance.

CB 8,68,3 *L'âme.*
Je viens à votre école,
Enseignez-moi, Seigneur,
Ma bouche ne dit mot,
Je vous ouvre mon coeur,
Tout brisé de regret,
De ses fautes passées,
En secret dites-lui,
Qu'elles sont effacées.

CB 8,68,4 Faites-en pénitence,
Avec sincérité,
Vivez dans l'innocence,
Et dans l'humilité,
C'est l'unique leçon,
Que je viens vous apprendre,
Ayant péché vivez,
Moins prisé que la cendre.

CB 8,69 ***Regret d'une âme, de n'avoir pas assez tôt connu ni aimé Dieu.***
Sur un air nouveau.

CB 8,69,1 Que n'ai-je pu connaître,
Grand Dieu, au premier moment,
Que vous m'avez donné l'être,
Et tiré de mon néant;
C'est en vain que je regrette,
Un temps que j'ai si mal passé;
Mais à présent je vais commencer. *bis*

CB 8,69,2 Mon âme, quittons la terre,
Et ses vains amusements,
Nous n'y trouvons que guerre,
En Dieu nous serons contents;
Car il a cet avantage,
De contenter tous nos désirs
Ne nous donnant que de vrais plaisirs. *bis*

CB 8,69,3 Nous pouvons dans nos études,
Passer des heureux moments,
Sans soin ni sollicitude,
A aimer Dieu purement;
Une âme qui le contemple,
Dit et redit à tout moment,
Que les attraits de Dieu sont charmants. *bis*

CB 8,69,4 Ses attraits ne sont aimables,
Qu'autant qu'ils nous font souffrir,
On n'est à Dieu agréable
Qu'on ne veuille à tout mourir,
Pour lui pendant cette vie,
Et toujours souffrir en l'aimant,
Sans espérer du soulagement. *bis*

CB 8,69,5 Mes peines sont trop légères,
Grand Dieu, redoublez vos coups;
L'âme bientôt dégénère,
Qui ne suit pas son époux,
La croix fut votre partage,
Ah! n'y aurai-je point de part?
Je veux mourir sous cet étendard. *bis*

CB 8,70 ***Dans lequel Jésus-Christ instruit une âme de ses principaux devoirs.***

Sur l'air: *Que fais-tu bergère.*

CB 8,70,1 *L'âme.*
Sauveur débonnaire,
Mon aimable époux,
Qu'est-ce qu'il faut faire,
Pour n'aimer que vous,
Ma plus grande envie,
C'est de vous aimer,
Et passer ma vie,
Sans vous offenser.

CB 8,70,2 *Jésus.*
Si ton coeur désire,
De m'aimer sans fin,
Je vais t'en prescrire,
Le plus court chemin,
Tâche donc d'apprendre,
Ce que chaque jour.
Tu pourras me rendre,
Pour marque d'amour.

CB 8,70,3 Dès que tu t'éveilles
Donne-moi ton coeur,
Prête-moi l'oreille,
Chasse ta langueur,
Joints à l'eau bénite,
Un signe de croix,
Et puis ne médite,
Que mes saintes lois.

CB 8,70,4 Si tu veux me plaire,
Sers avec ferveur,
Ma très digne mère,
L'aimant de bon coeur,
Qui lui rend hommage,
Ne craint point la mort,

Et malgré l'orage,
Il arrive au port.

CB 8,70,5 Si rien ne te presse,
Va t'unir à moi,
En la sainte messe,
Par la vive foi,
Vaque à ton ouvrage,
Après l'oraison,
Et si l'on t'outrage,
Tais-toi par raison.

CB 8,70,6 Fais qu'en toutes choses,
Au fond de ton coeur,
Tu ne t'y proposes.
Que mon seul honneur,
L'intention pure,
En chaque action,
Accroît d'heure en heure,
La perfection.

CB 8,70,7 Si tu vas à table,
Bénis le repas,
Pour m'être agréable,
Et suivre mes pas,
Au sortir de table,
Rends grâce à jamais.
A ton Père aimable,
De tous ses bienfaits.

CB 8,70,8 Souffre sans te plaindre,
Le froid et le chaud,
Il faut te contraindre,
Pour plaire au Très-Haut,
Si ta main glacée,
Cherche à se chauffer,
Porte ta pensée
Vers le feu d'enfer.

CB 8,70,9 Fais un saint usage,
De toutes tes croix,
Ne perds point courage,
J'en soutiens le poids,
Toute la science,
Pour la sainteté,
C'est la patience,
Dans l'adversité.

CB 8,70,10 Fais quelque lecture,
Dans un bon auteur,
Qui grave à toute heure,
Ma loi dans ton coeur,
Si tu ne sais lire,
Pense à mes travaux,
Gémis et soupire,
Pour tous tes défauts.

CB 8,70,11 L'heure étant venue,
D'aller au repos,
Recherche à ma vue,
Quels sont tes défauts,
Gémis et propose,
Ton amendement,
Et puis te repose,
En moi doucement.

CB 8,70,12 *L'âme.*
Relevez de grâce,
Mon abattement,
Afin que j'embrasse,
Ce saint règlement,
Sans votre assistance,
Je ne pourrais rien,
Par mon impuissance,
A faire le bien.

CB 8,70,13 *Jésus.*
Puisque de toi-même,
Tu ne le peux point,
Ta faiblesse extrême,
M'aura pour adjoint,
Sois humble et fidèle,
Si tu veux avoir,
La gloire éternelle,
Où je me fais voir.

CB 8,71 ***L'obligation des enfants envers leurs parents.***

Sur l'air: *De Joconde.*

CB 8,71,1 Si vous voulez au vrai bonheur,
Avec raison prétendre,
Enfants, suivez avec ardeur,
La route qu'il faut prendre,
Il faut aimer votre prochain;
Mais surtout père et mère,
Si cette loi vous parle en vain;
Le sang peut-il se taire?

CB 8,71,2 Il faut répondre au tendre soin,
Qu'ils ont pour votre enfance,
Et lorsqu'ils sont dans le besoin,
Partager leurs souffrances,
Avec ardeur les secourir,
Quand le malheur les presse,
Les honorer et les chérir,
Supporter leurs faiblesses.

CB 8,71,3 Que le sauveur du genre humain,
Vous serve de modèle,
Il vous en montre le chemin,
C'est un guide fidèle,
De l'Éternel il est le Fils,
Le Ciel est sa patrie,

Et cependant il est soumis,
A Joseph, à Marie.

CB 8,72 ***Sur la mort des justes.***

Sur l'air: *On dit que nos parents, etc.*

CB 8,72,1 Après le cours heureux d'une vie innocente,
Le sort qui la finit n'est pas un triste sort,
Notre bonheur s'augmente,
En approchant du port,
On voit sans épouvante,
La mort.

CB 8,72,2 Tout ce qu'elle a d'affreux, ne saurait nous surprendre
Sans alarmer nos coeurs, elle est devant nos yeux,
Nous ne pouvons prétendre,
De bonheur en ces lieux,
La mort nous fait attendre,
Les Cieux.

CB 8,72,3 Nous sommes ici-bas, dans un séjour de larmes,
Le jour qui les tarit est un jour plein d'attraits,
Qu'il a pour nous de charmes,
Il comble nos souhaits,
On goûte sans alarmes,
La paix.

CB 8,72,4 Ce favorable jour, termine notre peine,
On dit aux soins fâcheux, un éternel adieu,
La mort brise la chaîne,
Qui nous tient en ce lieu,
C'est elle qui nous mène,
Vers Dieu.

CB 8,72,5 La mort de l'homme juste est un bonheur suprême,
Dieu seul peut rendre heureux, un coeur comme le sien,
Auprès de ce qu'il aime,
Le monde n'est plus rien,
Il obtient un Dieu même,
Quel bien!

CB 8,72,6 Nous ne voyons ici que la nuit la plus sombre,
Mais la clarté du Ciel succède à cette nuit,
S'il y a des biens sans nombre,
La mort nous y conduit,
Ce monde n'est qu'une ombre,
Qui fuit.

CB 8,72,7 Des plus affreux dangers, le trépas le délivre,
Contre tous ses ennuis, il est d'un grand secours,
Du bien qui le doit suivre,
Rien ne finit le cours,
Le juste meurt pour vivre,
Toujours.

CB 8,72,8 Malgré l'obscurité, de cette nuit si noire,
Pour arriver au Ciel cherchons le bon chemin,
Après cette victoire,

Par un heureux destin,
Dieu nous offre une gloire,
Sans fin.

CB 8,73 ***Pour la fête de tous les saints.***

Sur l'air: *Tranquilles coeurs, préparez-vous.*

CB 8,73,1 Amis de Dieu, saints immortels,
Conquérants du céleste empire,
Qu'on révère sur vos autels,
Et que toute l'Église admire.
Écoutez nos soupirs, sur nous du haut des Cieux,
Daignez jeter les yeux. *bis*

CB 8,73,2 Les fiers démons de toutes parts,
Nous attaquent avec furie;
Au milieu de tant de hasards,
Comment vaincre dans cette vie?
Si par un prompt secours, désarmant les enfers,
Vous ne brisez nos fers. *bis*

CB 8,73,3 Vierges, martyrs et confesseurs,
Vous êtes l'exemple des hommes,
Soyez aussi leurs protecteurs,
Vous qui fûtes ce que nous sommes,
Faites que dans la gloire, un jour nous puissions tous,
Être heureux comme vous. *bis*

CB 8,73,4 De tant de généreux soldats,
Chantons les exploits, les conquêtes,
Honorons leurs sanglants combats,
Et pour bien célébrer leur fêtes,
Combattons à l'envie comme ils ont combattu,
Imitons leurs vertus. *bis*

CB 8,74 ***Sur l'enfer.***

Sur l'air: *Malheureuses créatures.*

CB 8,74,1 *Les vivants.*
Malheureuses créatures,
Esprits réprouvés de Dieu,
Que d'éternelles tortures,
Puniront en ces bas lieux,
Dites-nous, dites-nous,
Quels tourments endurez-vous?

CB 8,74,2 *Les damnés.*
Pourquoi nous faire répondre,
C'est augmenter nos douleurs,
C'est nous-mêmes nous confondre
De raconter nos malheurs.
Hélas! Hélas!
Mortels ne nous suivez pas.

CB 8,74,3 *Les vivants.*
Vains adorateurs du monde,
Où sont toutes vos grandeurs,
Et la gloire que l'on fonde,

Sur l'éclat des faux honneurs.
Dites-nous, etc.

CB 8,74,4 *Les damnés.*
Ah! cette gloire est passée,
Comme un songe de la nuit,
Qui triomphant notre pensée,
A notre réveil s'enfuit.
Hélas! etc.

CB 8,74,5 *Les vivants.*
Mondains qui par indolence,
Toujours dans les vains plaisirs,
Sans vous faire violence,
Contentiez tous vos désirs.
Dites-nous, etc.

CB 8,74,6 *Les damnés.*
D'inconcevables supplices,
Nous apprennent, mais trop tard,
Que qui vit dans les délices,
Au Ciel n'aura point de part,
Hélas! etc.

CB 8,74,7 *Les vivants.*
Enfants sans obéissance,
Sans respect et sans amour,
Qui traitiez sans déférence,
Ceux dont vous teniez le jour.
Dites-nous, etc.

CB 8,74,8 *Les damnés.*
Pour n'avoir pas voulu rendre,
Nos respects à nos parents,
Vous ne sauriez bien comprendre,
Combien nos tourments sont grands.
Hélas! etc.

CB 8,74,9 *Les vivants.*
Et vous qui par négligence,
Éleviez mal vos enfants,
Qu'une cruelle indulgence,
Perdit dès leurs jeunes ans,
Dites-nous, etc.

CB 8,74,10 *Les damnés.*
Compagnons de leurs misères,
Un enfant infortuné,
Crie à son père, à sa mère,
Maudits ceux qui m'ont damné.
Hélas! etc.

CB 8,74,11 *Les vivants.*
Vous qui ne vouliez paraître,
Criminels en certain lieu,
Cachiez vos péchés au prêtre,

Pensant les cacher à Dieu.
Dites-nous, etc.

CB 8,74,12 *Les damnés.*
Faut-il pour un peu de honte,
Qui se passe en un moment,
Rendre un si terrible compte,
Au grand jour du jugement.
Hélas! etc.

CB 8,74,13 *Les vivants.*
Répondez, pécheurs infâmes,
Qui, le crime dans le coeur,
Osiez présenter vos âmes,
A la table du Seigneur.
Dites-nous, etc.

CB 8,74,14 *Les damnés.*
O sainte et vivante hostie,
Hélas! par un triste sort,
Loin de nous donner la vie,
Tu nous as donné la mort.
Hélas! etc.

CB 8,74,15 *Les vivants.*
Adieu donc maudites âmes,
Loin du Ciel et loin de Dieu,
Brûlez toujours dans les flammes;
Adieu pour jamais, adieu.
Hélas! hélas!
Grand Dieu ne nous damnez pas.

CB 8,74,16 *Les damnés.*
Pour jamais, est-il possible,
Jamais, que ce terme est long,
Notre âme à ce mot terrible,
S'épouvante et se confond.
Hélas! hélas!
Mortels ne nous suivez pas.

CB 8,75 ***Complainte des âmes du purgatoire.***
Sur le même air.

CB 8,75,1 Mortels écoutez vos frères,
Vos amis, vos chers parents,
Et jugez de nos misères,
Par nos lugubres accents.
Hélas! hélas!
Ne nous abandonnez pas.

CB 8,75,2 Mille légères souillures,
Nous retiennent dans ces feux,
Tandis que les âmes pures,
Prennent leur vol vers les Cieux.
Hélas! etc.

CB 8,75,3 A nos maux soyez sensibles,
Gémissez soir et matin,

Versez sur ces feux horribles,
Le sang de l'agneau divin.
Hélas! etc.

CB 8,75,4 Vos soupirs, vos voeux, vos larmes,
Offerts au Seigneur pour nous,
Seront de puissantes armes,
Pour apaiser son courroux.
Hélas! etc.

CB 8,75,5 Hâtez-vous, brisez nos chaînes,
Des feux faites-nous sortir,
Nous saurons des mêmes peines,
Quelque jour vous garantir.
Hélas! etc.

CB 8,76 ***Sur le jugement.***

Sur l'air: *Il me semble de voir, etc.*

CB 8,76,1 J'entends le bruit fatal,
Qui donne le signal,
Pour embraser le monde,
Déjà les feux, les airs,
Conspirent avec l'onde,
Pour perdre l'univers.

CB 8,76,2 Les astres ténébreux,
N'ont plus rien que d'affreux,
Le Ciel est sans lumière,
La terre en un instant,
Est réduite en poussière,
Tout retombe au néant.

CB 8,76,3 Plus brillant que l'éclair,
L'ange paraît en l'air,
Il tonne à sa parole,
Dans l'instant tous les morts,
De l'un à l'autre pôle,
Vont reprendre leurs corps.

CB 8,76,4 Des peuples éperdus,
Et des rois confondus,
La troupe consternée,
Sortant des monuments,
Attend sa destinée,
La gloire ou les tourments.

CB 8,76,5 L'Éternel, le vrai Dieu,
Sur un trône de feu,
Armé de son tonnerre,
Se fait voir à leurs yeux,
Tout frémit sur la terre,
Tout tremble dans les Cieux.

CB 8,76,6 Ce sage scrutateur,
Va jusqu'au fond du coeur,
Dévoiler chaque vice,
Tout est manifesté,

Il juge la justice,
Comme l'iniquité.

CB 8,76,7 Dans ce moment l'élu,
Se croit presque perdu,
L'on entend les coupables,
Blasphémer pousser tous
Des cris épouvantables,
Rochers écrasez-nous.

CB 8,76,8 L'implacable vengeur,
Dans sa juste fureur,
Oubliant sa clémence,
Contre le criminel,
Prononce sa sentence,
L'arrêt est sans appel.

CB 8,76,9 Allez, dit-il, pécheur,
Dans ce lieu de douleur,
Allez pleurer vos crimes,
Je vais lancer sur vous,
Au fond de ces abîmes
Les traits de mon courroux.

CB 8,76,10 Pour vous heureux élus,
Venez ne craignez plus,
Changez vos pleurs en joie;
Suivez-moi dans les Cieux,
Je vous trace la voie,
Du séjour glorieux.

CB 8,77 ***A l'honneur de la très sainte Vierge.***

Sur l'air: *Livrons-nous dans ce grand jour.*

CB 8,77,1 ***Premier rondeau.***

Faisons retentir les airs,
Du nom de l'auguste Marie,
Faisons retentir les airs,
Formons les plus saints des concerts;
C'est la reine de l'univers,
Elle est de mille dons divers,
Heureusement enrichie,
Célébrons-la dans nos vers.
Faisons retentir les airs, etc.
Rougis tyran des enfers,
Malgré toute ta furie,
La Vierge échappe à tes fers,
Et se rit de tes desseins pervers.
Faisons retentir les airs, etc.

CB 8,77,2 ***Second rondeau.***

L'éclat de sa pureté,
Au-dessus de celle des anges,
L'éclat de sa pureté,
Fait son premier trait de beauté,
L'Éternel en est enchanté,

Et ravi de sa sainteté,
Il la comble de louanges,
Du haut de sa majesté.
L'éclat de sa pureté, etc.
Le Ciel n'est plus irrité,
De mille peines étranges,
L'univers est racheté,
Par le fruit de sa virginité.
L'éclat de sa pureté, etc.

CB 8,77,3 ***Troisième rondeau.***

Sa profonde humilité,
Par le plus surprenant miracle,
Sa profonde humilité,
Attire la divinité:
Le Verbe de sa majesté,
Cache l'éclatante beauté,
Et surmontant tout obstacle,
Il prend notre humanité.
Sa profonde humilité, etc.
L'enfer est déconcerté,
Ciel! quel ravissant spectacle;
L'éternelle charité,
Nous a mis en pleine liberté,
Sa profonde humilité, etc.

CB 8,77,4 ***Quatrième rondeau.***

Qu'elle brille dans les Cieux,
Où son Fils la comble de gloire!
Qu'elle brille dans les Cieux,
Qu'elle y tient un rang glorieux!
Les anges et les bienheureux,
Animés des plus dignes feux,
Pour honorer sa mémoire,
Font un doux concert entre eux.
Qu'elle brille dans les Cieux, etc.
Habitants de ces bas lieux,
Prenons part à sa victoire:
Refuge des malheureux,
Elle a soin de seconder nos voeux.
Qu'elle brille dans les Cieux, etc.

CB 8,77,5 ***Cinquième rondeau.***

D'un culte religieux,
Honorons cette tendre mère,
D'un culte religieux,
Honorons la reine des Cieux:
Elle a toujours sur nous les yeux,
C'est à ses regards gracieux,
Que Dieu calmant sa colère,
Reçoit nos pleurs et nos voeux.
D'un culte religieux, etc.

Par le trésor précieux,
D'une innocence sincère,
Gagnons son coeur généreux,
Méritons ses regards amoureux.
D'un culte religieux, etc.

CB 8,78 ***Sur les litanies de la très sainte Vierge.***

Sur l'air: *On n'aime point dans nos forêts.*

CB 8,78,1 Dieu tout-puissant, Dieu de bonté,
Qui connaissez notre misère,
Touché de notre infirmité,
Mettez fin à votre colère,
Nous mettons notre espoir en vous,
Seigneur, ayez pitié de nous.

CB 8,78,2 Jésus qui régnez dans les Cieux,
Faites-nous part de vos délices,
Accordez-nous ce fruit précieux,
Plutôt à vous qu'à nos services:
Jésus, entendez nos soupirs,
Jésus, exaucez nos désirs.

CB 8,78,3 Marie, ô miroir de pudeur!
Et des vierges la protectrice,
Comme nous avons le bonheur,
D'être admis à votre service,
Nous avons tous recours à vous,
Sainte Vierge, priez pour nous.

CB 8,78,4 Merveille de fidélité,
Parfait miracle de prudence,
Vous avez toute autorité,
Vous n'avez pas moins de clémence.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,5 Cause aimable de nos plaisirs,
Rare modèle de justice,
Avocate de nos désirs,
Faites que Dieu nous soit propice.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,6 Vaisseau rempli de sainteté,
Vase d'un prix inestimable,
Vaisseau que la divinité,
Nous rend à jamais honorable.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,7 Rose mystique, palais d'or,
Tour de David inébranlable,
Tour d'ivoire, riche trésor,
En qui tout est incomparable.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,8 Arche d'alliance et d'amour,
Astre du matin, claire étoile,
Porte de cet heureux séjour,

Où Dieu se découvre sans voile.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,9 Source ineffable de tous biens,
Puissant refuge des coupables,
Secours assuré des chrétiens,
Soulagement des misérables.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,10 Reine de la terre et des Cieux,
Des patriarches et des prophètes,
De tant d'apôtres glorieux,
De tant de courageux athlètes.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,11 Reine, à qui tous les confesseurs,
Doivent l'honneur de leurs victoires,
Reine, à qui tous les chastes coeurs,
Et tous les saints doivent leur gloire.
Nous avons tous, etc.

CB 8,78,12 Agneau de Dieu, dont la bonté
Vous a fait charger de nos crimes,
Pour calmer un Père irrité,
Nous n'avions point d'autre victime,
Nous mettons notre espoir en vous,
O Jésus-Christ, pardonnez-nous.

CB 8,79 ***Vocation des apôtres.***

Sur l'air: *Vous qui vous moquez.*

CB 8,79,1 Sur le rivage de la mer,
Jésus-Christ se promène,
Et comme il n'a rien de plus cher,
Que la nature humaine,
Malgré l'orage de l'enfer,
Il veut briser sa chaîne.

CB 8,79,2 Il trouve Pierre en ce moment,
Avec André son frère,
Ils étaient pleins d'empressement,
Pour une pêche à faire;
Jésus leur dit d'un air charmant,
Ne songez qu'à me plaire.

CB 8,79,3 Puisque vous êtes des pêcheurs,
Vous le serez sans cesse,
Mais vous allez pêcher des coeurs,
Par une sainte adresse,
C'est moi qui sauve les pécheurs,
Imitez ma tendresse.

CB 8,79,4 Ils abandonnent leurs filets,
Pour suivre un si bon maître,
Jacques et Jean bientôt après,
Viennent à le connaître,
Les autres les suivent de près,
Même ardeur font paraître.

CB 8,79,5 Philippe voit Nathanaël,
Et lui dit plein de zèle,
Viens voir le Fils de l'Éternel,
Sa douce voix t'appelle,
Il vient sauver tout Israël,
Mon rapport est fidèle.

CB 8,79,6 Il est sorti de Nazareth,
Il a Joseph pour père,
Tu dois le suivre sans regret,
Viens et ne tarde guère,
Un Dieu si doux et si parfait;
Ne veut pas qu'on diffère.

CB 8,79,7 Il court avec empressement,
Jésus dit à sa suite:
Cet homme a véritablement,
Un coeur d'Israélite,
Il ne fait tort aucunement,
Trop heureux qui l'imite.

CB 9,80 ***Pour implorer l'assistance du Saint-Esprit avant le catéchisme.***

CB 9,80,1 **Pour le dimanche.**
Dialogue de Jésus-Christ et d'un enfant, sur la doctrine chrétienne.

1. Mon fils, pour apprendre,
Le vrai chemin du paradis,
Venez pour entendre,
Ce que je dis:
C'est une doctrine,
Où j'ai fait dessein d'enseigner,
Ma loi divine,
Pour vous sauver.

2. Sauveur débonnaire,
Docteur de toute vérité,
L'on ne peut vous plaire,
Sans charité,
Notre coeur s'empresse,
A bien apprendre à vous aimer,
Et veut sans cesse,
Vous écouter.

3. Ma sainte parole,
Demande un coeur humble et soumis,
Pour l'esprit frivole,
J'ai du mépris,
Un enfant bien sage,
Chérira mes enseignements,
Et le volage,
Ses passe-temps.

4. Faites-nous la grâce,
Pour profiter de vos bontés,
Que notre coeur fasse,

Vos volontés;
A votre doctrine,
Nous irons tous avec ferveur,
C'est l'origine,
De tout bonheur.

CB 9,80,2 ***Pour le lundi.***

1. Venez, venez, Esprit-Saint, dans nos coeurs
Enflammez-les de vos saintes ardeurs,
Afin qu'étant remplis de votre amour,
Nous méritions le céleste séjour.

2. Esprit divin, Esprit de vérité,
Éclairez-nous dans notre obscurité,
Que notre amour nous fasse pratiquer,
Les vérités qu'on va nous enseigner.

CB 9,80,3 **Pour le mardi.**

1. Venez, ô sanctificateur,
Venez pour embraser mon coeur,
Rallumez dedans moi,
Par vos divines flammes,
Le beau feu de la charité,
Enseignez-moi la vérité,
Et soyez pour toujours,
Le maître de mon âme.

2. Esprit-Saint descendez sur moi,
Et pour m'instruire de ma foi,
Éclairez mon esprit,
D'une vive lumière;
Et lorsque par votre clarté,
J'aurai connu la vérité,
Donnez-moi votre amour,
Qui me le fasse faire.

CB 9,80,4 ***Autre pour le même jour.***

Sur l'air: *Objet de ma nouvelle flamme.*
1. Esprit divin, Dieu des lumières,
Éclairez-nous dans notre obscurité,
Faites que d'une foi sincère,
Nous croyions *(bis)* avec fermeté.

2. Mais ce n'est pas assez de croire;
Les vérités qu'on va nous enseigner,
Esprit-Saint donnez-nous la grâce,
Et l'amour *(bis)* pour les pratiquer.

CB 9,80,5 **Pour le mercredi.**

Sur l'air: *Venez Esprit-Saint.*
1. Venez, Esprit-Saint, pur amour,
Descendez sur nous en ce jour,
Allumez par vos traits vainqueurs,
Le feu divin dans tous les coeurs.

2. Grand Dieu, souverain créateur;

Envoyez le consolateur;
Vous verrez malgré les enfers,
Renouveler tout l'univers.

3. Vous qui seul êtes notre fin,
Guidez-nous par l'Esprit divin,
Faites, Seigneur, qu'à tous moments;
Nous en suivions les mouvements.

CB 9,80,6 ***Pour le même jour.***

Sur l'air: *Tranquilles coeurs, préparez-vous.*

1. Amour sacré, feu consumant,
Vous qui vivifiez nos âmes,
Faites qu'en cet heureux moment,
Nous ressentions vos douces flammes,
Brillez, divin soleil, embrasez tous les coeurs.
De vos saintes ardeurs. *bis*

2. Dans tout pécheur l'iniquité,
A défiguré votre image,
Venez, Esprit de charité,
Réparer ce cruel outrage,
Et malgré les enfers, hâtez votre retour,
Triomphez, Dieu d'amour. *bis*

CB 9,80,7 **Pour le jeudi.**

1. Écoutez mes prières,
Seigneur éclairez-moi,
Mon Dieu, sans le secours de vos lumières,
Comment pourrai-je apprendre votre loi?

2. Si dès ma tendre enfance,
Vous m'avez fait chrétien,
Mon devoir, joint à ma reconnaissance,
Est d'apprendre et de pratiquer le bien.

CB 9,80,8 ***Pour le vendredi.***

1. Esprit divin, père de nos esprits,
Qui dans notre âme, avez peint votre image,
Divin amour, dont nos coeurs sont épris,
Venez vous-même, animer votre ouvrage.

2. Accordez-nous, Esprit de charité,
De vous connaître, et le Fils et le Père,
Et de pouvoir durant l'éternité,
Et dans le temps, adorer ce mystère.

CB 9,80,9 ***Pour le samedi.***

1. Afin d'être docile et sage,
Seigneur donnez-moi votre Esprit,
Pour apprendre selon mon âge,
Les vérités de Jésus-Christ.

2. Esprit-Saint, faites-moi comprendre,
Ce que vous m'allez expliquer,
Mais en me le faisant apprendre,
Faites-le-moi bien pratiquer.

3. Aimons Dieu dès notre bas âge,
N'agissons que par charité,
Faisons ici l'apprentissage,
Pour l'aimer dans l'éternité.

CB 9,80,10 ***Autre pour le même jour.***

1. Je vous salue, Marie, du Saint-Esprit choisie,
Vous êtes de grâce remplie et le Seigneur est avec vous,
Vous êtes par-dessus toutes femmes bénie,
Et le bienheureux fruit qui prit de vous la vie,
Soit à jamais béni de tous.

2. Sainte Vierge Marie, incomparable mère,
D'un Fils qui n'a que Dieu pour Père,
Et qui s'est fait notre sauveur,
Priez présentement et à l'heure dernière,
Quand nous ne pourrons plus vous offrir nos prières,
Priez pour nous pauvres pécheurs.

CB 9,81,1 ***Sur les commandements de Dieu.***

1. Un seul Dieu tu adoreras,
Et aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.
Et sache qu'il est temps de garder dans ton coeur,
Pour ton bonheur,
La sainte loi de ton Seigneur.

3. Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

4. Père et mère honoreras,
Afin que tu vives longuement.

5. Homicide point ne seras,
De fait ni volontairement.

6. Impudique point ne seras,
De corps, ni de consentement.

7. Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras injustement.

8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

9. L'oeuvre de la chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.

10. Les biens d'autrui tu ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

CB 9,81,2 ***Les commandements de l'Église.***

1. Les fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.

2. Les dimanches messe ouïras,
Et fêtes de commandement.

3. Tous tes péchés confesseras,
A tout le moins une fois l'an.

4. Ton créateur tu recevras,
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-Temps, vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

CB 9,82 ***Invitation au catéchisme.***

Sur l'air: *Je viens mon Dieu ratifier moi-même.*

CB 9,82,1 Venez, enfants, venez au catéchisme,
Venez-y tous avec empressement,
Vous y verrez l'énormité du crime,
Vous apprendrez à vivre saintement.
Venez, enfants, etc.

CB 9,82,2 Vous trouverez un père tout aimable,
Qui vous désire et vous aime ardemment,
Il vous rendra ce séjour agréable,
Si vous venez le voir assidûment.
Vous trouverez, etc.

CB 9,82,3 Partout ailleurs, pauvres, l'on vous délaisse,
Venez ici vous serez bien reçus,
Vous serez tout l'objet de sa tendresse,
Puisque de Dieu vous êtes les élus.
Partout ailleurs, etc.

CB 9,82,4 On chantera toujours de beaux cantiques,
Pour vous donner un saint amusement,
Des airs nouveaux, des concerts angéliques,
Vous serez tous dans les ravissements.
On chantera, etc.

CB 9,82,5 Si vous venez et si vous êtes sages,
Vous gagnerez de magnifiques prix,
Des chapelets, des tableaux, des images,
Et par-dessus les clefs du paradis.
Si vous venez, etc.

CB 9,82,6 Venez-y donc sans tarder davantage,
N'écoutez plus vos mauvais compagnons,
Retirez-vous de leur libertinage,
Abandonnez le parti du démon.
Venez-y donc sans tarder davantage,
N'écoutez plus vos mauvais compagnons.

Fin des cantiques.